



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 00100216 5













10/10/10

10/10/10





ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



TOME SEPTIÈME

Première Partie.

HEROLD

DE MONDE

HEROLD

HEROLD

*

IMPRIMÉ

PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,

RUE DE VERREUIL, N° 4.

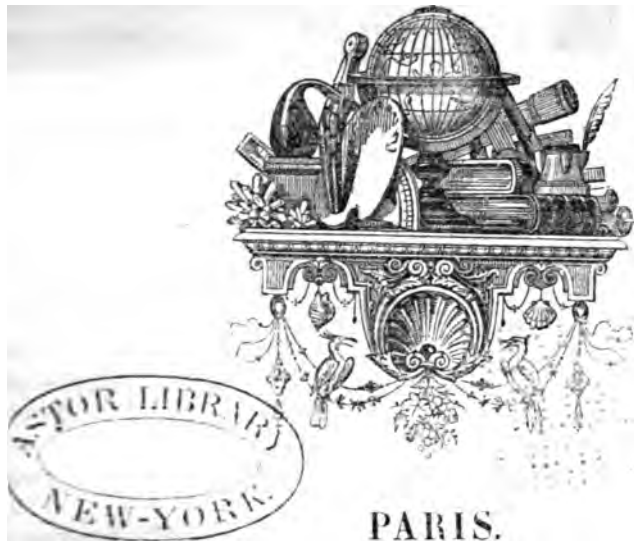
*



DES
GENS DU MONDE,
RÉPERTOIRE UNIVERSEL
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;
AVEC DES NOTICES
SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;
PAR UNE SOCIÉTÉ
DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.



TOME SEPTIÈME.



PARIS.

LIBRAIRIE DE TREUTTET ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, n° 17;

STRASBOURG. GRAND'RUE, n° 15. — LONDRES. 50, SOHO-SQUARE.

1836

•

•

DL. AUI. JÈS DU TREIZIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
ALLOU	C. N. A.	LARÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.	O. L. L.
ANDERS	G. E. A.	LAVERGNE	P. L. E.
BARDIN (le général).	G ^a B.	LE BERTHRE	F. L. B.
BIGIN (à Metz).	E. A. B.	LECLERC (Victor).	V. L.-C.
BÈGGER DE XIVREY.	J. B. X.	LECLERC-THOUIN.	O. L. T.
BLANQUI (ainé).	BL. A.	LEFÈVRE-CAUCHY.	L. C.
BOULATIGNIER	J. B.-R.	LEMONNIER.	C. L.-R.
BOURGES.	M ^o B.	LEPAN.	L.-N.
BOUVARD.	E. B.-D.	LEPEINTRE-DESROCHES.	LEP. D.
CARETTE (le lieutenant-colonel).	C.-TE.	L'ÉPINOIS (de)	ERN. DE L.
CAIVELLI.	J. L. C.	LE ROY DE CHANTIGNY.	L. D. C.
DÉADÉ	D. A. D.	LESSORE	E. L.
DEBÈQUE.	F. D.	MAC-CARTHY.	J. M. C.
DELBARE	TH. D.	MATHIAS.	M.
DEPPING.	D.-G.	MIEL.	M.-L.
DÉRODE.	D.-E.	MOLÉON (de).	V. DE M.-N.
DUPAU.	P. A. D.	MORAWSKI (Théodore).	T ^b . M.-KI.
DUMAS (à Bolbec).	ANT. D.	OURRY.	M. O.
DUMESAN.	D. M.	OZENNE (M ^{lle}).	L. L. O.
DUMAINE.	EM. D.	OZENNE (Jules).	J. O.
DUPIN (ainé).	D.	PARIS (Paulin).	P. P.
DUVERGIER.	J. B. D.	PARISOT (Valérien)	VAL. P.
FAMIN	C. F.-N.	PAUTHIER.	G. P.
FAYOT	F. F.	PITKIEWICZ.	M. P.-Z.
FORTIA D'URBAN (le marquis de)	F. D'U.	PRÉVOST (Amédée).	AM. P.-ST.
GALBERT	L. G.	PRIOU (à Nantes).	P. D. M.
GENCE	G.-CE.	RATIER (Félix).	F. R.
GOLBÉRY (de).	P. G.-Y.	RAYMOND.	F. R.-D.
GOUBAUX.	G.-X.	REGNARD (Émile).	E. R.
HAAG.	E. H.-G.	RENÉ (A.).	A. R.
HUOT.	J. H.-T.	RENÉE (Amédée).	AM. R.-E.
JAL.	A. J.-L.	RIENZI (Domeny de).	G. L. D. R.
LABOUDERIE (l'abbé de).	J. L.	ROCHEFORD DE PRYSSON-NEI.	R. DE P.
LAFAYE (à Orléans).	L.-F.-E.	RYPINSKI.	A. R.-SKI.
LACARDE.	A. L.	SAUCEROTTE (à Lunéville).	C. S.-TE.
LA-NOURAIS (de).	L. N.	SAURY.	L. S.-Y.
LAPRÉUGNE (de), à Uzès	L. DE L.		

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
SAVAGNER (à Nantes) . . .	A. S-R.	TAILLANDIER.	A. T-R.
SCHLOSSER (à Heidel- berg).	SCH. à H.	THIÉBAUT DE BERNEAUD.	A. T. D. B.
SCHNITZLER.	J. H. S. et S.	TISSOT (à Dijon). . . .	J ^h . T.
SINNER (de).	L. DE S-R.	TOMMASEO.	T-M-O.
SISMONDI (Simondede). .	J. C. L. S-L.	TRAVERS (à Falaise). .	J. T-v-s.
SOYER.	L. C. S.	VALLOT	P. V-T.
SPACH (Louis), à Stras- bourg.	L. S.	VIEILLARD.	P. A. V.
SPACH (Édouard). . . .	ÉD. SP.	VIEL-CASTEL (comte H. de)	V.
STORBER (à Strasbourg).	E. ST.	VILLENAVE.	V-VE.
		WALCKENAE (le baron)	W-R.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*.
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

- Pag. 140, col. 1, ligne 35, au lieu de 1709, lisez 1790.**
- p. 181, col. 1, — 46, — 1757, — 1787.
- p. 292, col. 1, — 26, — 1794, — 1795.
- p. 467, col. 1, — 18, — *middle age* — *middle ages*.
- p. 470, col. 1, — 3, — renferme les actions, *lisez* renferme les notions.
- p. 497, col. 1, — 27, *rayez les mots* et l'humiliation et.
- p. 518, col. 2, — 18, au lieu de d'unions illicites (*ex scorto*) *lisez* d'unions illicites ou *ex scorto*.
- p. 558, col. 1, — 48, — Code d'instruction crim. de 1816, *lisez* de 1808.
- p. 560, col. 2, — 46, — purgé d'eau, *lisez* purgé d'air.
- p. 565, col. 1, — 7, — privilège d'exécution, *lisez* privilège d'exemption.
- p. 570, col. 2, — 47 et suivantes, au lieu de Duguesclin, *lisez* trois fois Duguay-Trouin.
- p. 590, col. 1, — 52, au lieu de domicile réel et politique, *lisez* ou politique.
- p. 616, col. 2, — 6, — et par celui d'arrondissement, *lisez* et par le collège d'arrondissement.
- p. 653, col. 2, — 47, — droits d'aubaine et d'extraction, — droits d'aubaine et de détraction.
- p. 737, col. 1, — 54, — enfermera, *lisez* renfermera.

TOME VII^e, PREMIÈRE PARTIE.

- Pag. 3, col. 1, ligne 43, au lieu de des Entretiens, lisez des Entretiens.**
- p. 23, col. 1, — 40, au lieu de ville des Étruriens, *lisez* des Étrusques.
- Ibid.* — 54, — et écrites, *lisez* et dérites.
- p. 199, col. 1, — 38, la signature qui manque au bas de l'article КОУСЕВОХ est celle de M. Miel (M-L).
- p. 247, col. 2, — 38, au lieu de Dieu le volt!, *lisez* Diex li volt!
- p. 295, col. 2, note, au lieu de aux armes d'Angleterre, *lisez* aux armoiries anglaises.
- p. 317, col. 1, ligne 13, — 1835, *lisez* 1836.
- p. 364, ajoutez à l'article СУНІТІОУМХ que M. Eugène Bour nouf a publié un *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes trouvées près d'Hamadan* (Paris, 1836, 204 pp., in-8° avec tableaux), dont on trouve un extrait dans deux longs articles du *Journal des Savants* de cette année.
- p. 398, col. 1, ligne 3. Le chiffre de la longueur de Barcah qu'on donne ici ne s'accorde pas avec celui de l'article BARCA; mais ces évaluations relatives à des pays encore peu connus ne sont jamais bien certaines. Dans le même article, t. III, p. 43, col. 2°, ligne 21, au lieu de Beaghazy, *lisez* Ben G'hazy.

1. Le directeur de l'Encyclopédie a l'honneur de prier itérativement messieurs ses collaborateurs de lui signaler les fautes qui se seraient glissées dans l'impression de leurs articles. Il lui serait impossible de les relever toutes lui-même.

L'ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

C (suite de la lettre).

CORMENIN (LOUIS-MARIE LA HAYE, vicomte DE), membre de la Chambre des députés de France, publiciste distingué, et de tous les écrivains qui ont traité du droit administratif, celui qui a joint à la science la plus positive le style le plus brillant et la dialectique la plus rigoureuse.

Né à Paris en 1788, au sein d'une ancienne famille de magistrature, établie dans l'Orléanais, mais originaire de la Bresse, le jeune La Haye se voua d'abord au barreau, tout en cultivant un goût très décidé qu'il avait pour la poésie, et dont les principaux fruits parurent dans les années 1811 et 1812. Reçu au conseil d'état, en qualité d'auditeur, dès le commencement de 1810, et attaché au comité de législation et du contentieux, il vit sa carrière toute tracée et la suivit avec ardeur et succès. Son avancement ne fut pas rapide pourtant, mais il gagna en science et en lumières ce que sa position laissait à désirer quant aux avantages matériels. Il venait d'être nommé, à la première Restauration, maître des requêtes surnuméraire, lorsque les Cent-Jours attirèrent sur la France de nouveaux orages : M. de Cormenin alla s'enfermer dans une place forte de la frontière du Nord, pour combattre, comme volontaire, la seconde invasion ennemie. Le 24 août 1815 il rentra dans le conseil d'état avec le titre de maître des requêtes en service ordinaire pour le contentieux, et il resta dans cette position jusqu'en 1830, malgré l'extrême activité dont il fit preuve et les talents incontestables qu'il déploya.

Sous d'autres rapports les récompenses ne lui manquèrent pas : M. de Cormenin, nommé membre de la Légion-d'Honneur, reçut bientôt la croix d'officier de cet ordre et fut créé baron en 1818; même, en 1826, il put échanger le brevet de ce titre contre celui de vicomte, qu'il attacha deux ans plus tard à un majorat érigé par lui dans sa famille, mais auquel il est à croire qu'il aura renoncé depuis la révolution de juillet. L'utilité dont il était au conseil d'état, où on cherchait à le conserver dans les mêmes attributions, nuisit peut-être à sa fortune politique, à laquelle M. de Cormenin travaillait encore comme écrivain, en publiant sur la science administrative, objet constant de ses études, des ouvrages fondamentaux.

Cependant l'arène parlementaire lui était ouverte : à peine avait-il atteint l'âge alors légalement requis qu'il fut élu député, le 1^{er} mai 1828, par le collège de l'arrondissement d'Orléans. Sans être orateur, M. de Cormenin se distingua à la Chambre et surtout dans les commissions par sa grande intelligence des affaires, par l'indépendance qu'il conciliait avec les devoirs de sa position et avec une modération parfaite, et par un libéralisme dissimulé par les formes dont il s'enveloppait quelquefois, mais qui alla jusqu'à s'attaquer ouvertement : séance du 23 avril 1829 ; à l'hérédité de la pairie, abandonnée à la controverse par la Charte de 1814, disait M. de Cormenin, parce qu'elle établit que le roi fait des pairs héréditairement ou à vie. En même temps

le député du Loiret lutta contre le pouvoir pour obtenir l'indépendance du conseil d'état et la responsabilité des ministres; il dénonça les cumuls et les sinécures dans trois discours remarquables et généralement remarquables, et proposa l'adoption du jury pour les délits de la presse, dans un autre discours non moins important (1828). En 1829, d'accord avec l'Opposition, il voulut rejeter le budget et il vota la fameuse adresse des 221.

Toutes les démonstrations de l'esprit public, quoique très significatives, ne prévinrent pas les ordonnances de juillet: il en résulta une révolution, et M. de Cormenin, réélu à Orléans en juin 1830, prit parti pour elle dès son arrivée à Paris, le 29 juillet. La part qu'il eut aux réunions des députés et aux événements dont ces réunions furent en quelque sorte le berceau, jointe à une capacité universellement reconnue, donnait à M. de Cormenin une certaine importance politique: aussi fut-il désigné dès le 30 juillet au matin pour être un des commissaires du nouveau gouvernement (pour le commerce et les travaux publics). Mais il refusa par un scrupule relatif aux droits du jeune duc de Bordeaux, ainsi qu'il le dit dans sa lettre écrite au comte de Lobau, alors général et membre de la commission municipale. Puis il s'abstint le 7 août de toute participation aux délibérations d'une chambre à laquelle, dit-il, il ne reconnaissait pas le pouvoir constituant; il donna le 12 sa démission de député en refusant de prêter serment à la Charte et à la royauté nouvelles, et envoya même celle de sa place de maître des requêtes, dans un moment où plusieurs autres lui furent offertes, comme il nous en fait part lui-même, notamment celles de procureur général, de premier président de cour et de conseiller d'état. Fit-il dès lors aussi le sacrifice de ses titres nobiliaires récemment acquis? nous l'ignorons; mais l'année suivante il déclara y renoncer publiquement et à toujours, la révolution de juillet ayant pour principe et pour fin l'égalité. De son propre aveu, M. de Cormenin ne poussa pas alors la logique jusqu'au bout: le serment qu'il avait refusé en août, il se décida à le prêter quelques mois après. Il se présenta de nou-

veau aux électeurs d'Orléans, qui ne lui rendirent pas le mandat dont il s'était lui-même dépouillé; mais le 31 octobre il fut élu à Belley, département de l'Ain (Bresse). Depuis, il vota constamment avec l'Opposition, contraire à l'établissement du 9 août, et en appelant sans cesse à la décision suprême des assemblées primaires de celle d'une chambre sans pouvoirs qui, disait-il, avait *bâclé une royauté dans quelques heures*. Ces mots, extraits d'une lettre insérée dans le *Courrier français* du 30 août 1831 et signée Cormenin, lettre que tous les journaux reproduisirent et qui fut aussi imprimée à part, firent une sensation profonde. On vit avec étonnement qu'un député se crût autorisé à proclamer la nullité complète de tout ce qui s'était fait en France dans l'intervalle du 7 août 1830 au 29 août 1831, jour de la dissolution de cette chambre que les circonstances avaient fait sortir de ses attributions purement législatives pour saisir le pouvoir constituant. Cette lettre *sur la Charte et sur la pairie*, très remarquable de style et de dialectique, appelait une réponse: les députés Kératry et Devaux s'en chargèrent; rédigés avec talent et publiée en date du 3 septembre, elle donna lieu à une vive controverse, dans laquelle le dernier mot ne resta pas aux adversaires de M. de Cormenin, et qui l'environna d'une popularité telle qu'aux élections de 1831 il obtint la majorité à la fois dans quatre arrondissements, à Belley et à Pont-de-Veaux (Ain), à Montargis (Loiret) et à Joigny (Yonne). Ce fut pour Belley qu'il opta, et réélu en 1834, à Joigny et au Mans (Sarthe), il accepta le mandat des électeurs de l'Yonne. Depuis, M. de Cormenin vota toujours avec la partie la plus avancée de l'Opposition. En 1835 son nom se trouva placé, dans le journal *Le Réformateur*, au bas d'une pièce qui en fit juger et condamner les rédacteurs par la Chambre des députés; mais, quoique journaliste lui-même (M. de Cormenin rédigeait alors les articles du *Courrier français* sur les séances des Chambres*),

(*) M. de Cormenin a pris part à la rédaction de plusieurs autres journaux. Dans la *Nouvelle-Minerve* on lui attribue les portraits d'hommes politiques qui y paraissent sous le nom de *Times* et dont on vient de publier la collec-

le député de l'Opposition, d'une signature à laquelle il n'avait point eu de part, et qui le compromettait vis-à-vis de la Chambre.

Il nous reste à parler des titres, plus anciens et moins trompeurs, à l'estime publique que M. de Cormenin s'est incontestablement acquis. L'écrit intitulé *Du conseil d'état* et publié en 1818 produisit une vive impression, moins à cause des détails intérieurs et confidentiels qu'il renfermait au sujet des rapports du conseil avec Napoléon que parce qu'il tendait à placer la juridiction administrative hors des mains du pouvoir exécutif, malgré l'antique tradition. Mais l'ouvrage capital de M. de Cormenin, celui qui a fondé sa réputation comme jurisconsulte dans la science administrative, c'est son livre intitulé *Questions de droit administratif*, publié pour la première fois en 1822 et qui prit une forme toute nouvelle dans la 3^e édition, celle de 1826, à son tour épuisée aujourd'hui. Ce livre, qui est devenu, pour ainsi dire, le manuel de tous ceux qui s'occupent de l'étude du contentieux de l'administration, est divisé en deux parties : dans l'une l'auteur discute et résout les questions sur lesquelles le conseil d'état avait chargé l'auteur de lui faire des rapports, et l'autre offre un résumé substantiel de la jurisprudence qui, d'accord avec les lois et règlements, régit les principales branches du contentieux administratif, en déterminant aussi les règles de compétence de chaque autorité, ainsi que le mode d'instruction à suivre pour les affaires introduites devant le conseil d'état. Tout récemment, M. de Cormenin, revenu à ses premiers et si honorables travaux, a composé pour la collection des *Entretiens de Maître Pierre* : publiée à Paris et à Dijon, des abrégés d'économie politique et de droit public. Tous les écrits de cet auteur sont remarquables par des aperçus spirituels, par des discussions pleines de lumières et de logique, par les charmes d'un style précis, vif et élégant. J. H. S.

CORMONTAINGNE (LOUIS DE),

tion sous ce titre : *Etudes sur les orateurs parlementaires*, par Timon, Paris, 1836, une forte brochure in-8°.

1762,
de pi se ou ans . et a le
corps du génie en 1715, et, après avoir résidé à Strasbourg jusqu'en 1726, il assista, de 1733 à 1745, aux sièges les plus mémorables dans les guerres de la succession de Pologne et de celle d'Autriche. Il passa par tous les grades et parvint à celui de maréchal-de-camp; en cette qualité il fut directeur des fortifications des places de la Moselle. Pendant la paix, il améliora celles de Thionville et de Metz **. Il fit construire dans cette dernière place les forts Belle-Croix et Moselle, et résuma dans ces deux ouvrages ses principes sur la fortification; il développa les propriétés de la fortification moderne, reconnues avant lui par Vauban. La plus importante des améliorations qu'il introduisit dans l'art de fortifier fut de soustraire les escarpes en maçonnerie à la vue de l'ennemi éloigné, et de le forcer ainsi à s'en approcher pour les battre en brèche. Il augmenta la saillie des demi-lunes et donna plus d'importance aux réduits de demi-lunes et de places d'armes rentrantes. Le général Cormontaigne a laissé un grand nombre de manuscrits, recueillis et publiés par M. Bayard, capitaine du génie. Ils forment 3 volumes, dont le premier est le *Mémorial pour l'attaque des places*, le second, le *Mémorial pour la défense des places*, et le troisième, le *Mémorial pour la fortification permanente et passagère*. Ces trois ouvrages font un manuel complet de l'officier du génie; ils

(*) On ne connaît pas la date précise de la naissance de Cormontaigne; sa famille habitait Strasbourg, et il paraît y être né en 1696. C'est aussi à Strasbourg qu'il fit ses études. Au moment de sa mort il était écuyer, chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp, directeur des fortifications de Thionville, Longwy, Bitsch et Verdun. Il commença à servir en 1713, comme ingénieur volontaire, aux sièges de Landau et de Fribourg. Nous empruntons ces faits, ainsi que le prénom de Cormontaigne, qu'on cherche en vain, même dans la *Biographie universelle des frères Michaud*, à la Notice historique placée en tête de la 2^e édition du *Mémorial pour l'attaque des places*, par M. Augoyat, Paris, 1833, t. II des *Œuvres posthumes*. J. H. S.

(**) A Metz, Cormontaigne devint, en 1733, ingénieur en chef; mais il était subalterne lorsqu'il a fait exécuter le système de fortification qui porte son nom et qui est devenu classique en Europe. » Notice. J. H. S.

l'umo conservarsi sano fino à l'estrema vecchiezza.

[Il a paru plusieurs traductions françaises de cet ouvrage sous ces titres : *Conseils pour vivre long-temps*, 1701, in-12 ; *l'Art de conserver la santé*, etc. Leyde, 1724, in-12 ; *De la Sobriété et de ses avantages*, Paris, 1772, in-12. Le système de Cornaro a trouvé des contradicteurs, et l'on publia en 1701 *l'Anti-Cornaro*, etc. V-VI.]

Il faut voir dans l'histoire de Venise quelles mesures astucieuses et souvent cruelles prit la république pour s'assurer l'héritage de la reine de Chypre. Il fut défendu à CATHERINE, après la mort du roi son mari, de contracter de nouveaux liens ; et tandis que Venise faisait enlever de Nicosie les bâtards de ce roi, dont le plus redoutable mourut empoisonné à Padoue, tandis qu'elle repoussait les prétentions de Charlotte de Lusignan, belle-sœur de Catherine et légitime héritière, la jeune reine languissait dans son palais sous la plus exacte surveillance. En 1489 cette fille de Saint-Marc abdiqua en faveur de la seigneurie. Son frère GEORGE Cornaro, chargé de la décider à ce sacrifice, avait été averti qu'il paierait de sa tête la non-réussite de sa négociation. Catherine conserva le titre de reine et passa le reste de ses jours dans le château d'Asolo, près de Trévise.

LUCRÈCE-HÉLÈNE Cornaro-Piscopia, fille d'un procureur de Saint-Marc, naquit en 1646. Les progrès rapides qu'elle fit dans toutes les sciences excitèrent une juste admiration : elle savait également bien l'espagnol, le français, le latin, le grec, l'hébreu, et avait une teinture de l'arabe ; elle possédait à fond les mathématiques, l'astronomie, la musique, la philosophie et la théologie. Le doctorat en philosophie lui fut solennellement conféré le 25 juin 1678, dans l'église cathédrale de Padoue. Hélène était modeste et pieuse ; son goût pour l'étude l'éloignait tellement du mariage que, de très bonne heure, elle fit vœu de célibat ; elle prit même l'habit de Saint-Benoît et en observa la règle, mais sans entrer dans un couvent. Elle mourut en 1684. Le père Baccini publia ses œuvres, Parme, 1685, 1 vol. in-8° : ce sont des discours

académiques italiens, des éloges latins et la traduction d'un ouvrage espagnol intitulé *Entretien de Jésus-Christ avec l'Âme dévote*. On trouve de ses vers dans le *Recueil des poésies des femmes célèbres*, publié par M^{me} Bergalli. L. L. O.

CORNAROS (VINCENT), poète grec de la ville de Sitia en Crète, probablement d'origine vénitienne, florissait dans le XVI^e siècle, et passe pour l'Homère de la Grèce moderne. L'obscurité qui enveloppe sa naissance et sa vie, la gloire d'être aussi chanté par des rhapsodes, l'héroïsme de quelques caractères de son poème, le feu qui anime ses combats, l'ingénieuse variété des aventures de son héros, l'emploi d'une langue à peine formée, lui donnent quelque ombre de ressemblance avec le chantre de l'Odysée. Son poème, divisé en cinq chants, est intitulé *Erotocritos*. Hercule, roi d'Athènes, a une fille unique parfaitement belle nommée Aréthuse, et un ministre accompli nommé Pesistrate. Le fils de ce ministre, Erotocrite, devient amoureux d'Aréthuse, qui, de son côté, répond à son amour. Indigné de l'audace d'un sujet qui ose prétendre à la main de sa fille, Hercule le condamne à l'exil ; il fait aussi jeter dans un cachot sa fille Aréthuse pour la punir de sa passion peu royale. Enfin, après avoir triomphé des épreuves les plus périlleuses, les deux amants, à force de persévérance et d'héroïsme, fléchissent le roi, qui les unit. L'action est fort simple : c'est un mérite que relèvent encore, et à un haut degré, la moralité des pensées, une incroyable originalité d'expressions et une fleur exquise de galanterie chevaleresque. Dans aucun document littéraire la Grèce moderne ne nous offre un texte plus intéressant, plus instructif pour l'étude comparative de la langue ancienne. D'Ansse de Vil-loison s'est extasié au sujet de quelques dorismes échappés de la bouche d'un Grec : qu'eût-il dit de ce poème qui en est rempli ! Le style en a déjà vieilli, au point que des Grecs, même instruits, ne l'entendent pas toujours. Ce motif a déterminé un Grec de Patras, Denis Photinos, à refaire ce poème. Son travail a paru à Vienne, en 1810, 2 vol. in-8° ;

mais les Grecs préférèrent toujours l'écrotocrite, parce que, indépendamment du mérite poétique qui les charme, ils y voient un des plus précieux monuments de la Grèce pour l'histoire de sa langue impérissable. F. D.

CORNE. Nous n'envisageons ici ce mot que sous le rapport technologique seulement, renvoyant le lecteur, pour l'explication de la chose même, à l'article **COCHONS**, au pluriel.

La corne, qu'on n'employait autrefois que pour des ouvrages sans valeur, donne lieu à une fabrication de la plus haute importance, depuis que, par d'ingénieux procédés, on est parvenu à lui donner l'élasticité, le poli et les brillantes couleurs de l'écaïlle (voy.). Ce sont les tourneurs, les tabletiers et les fabricants de peignes qui travaillent cette substance essentiellement formée de gélatine. Avant d'être mises en œuvre, les cornes de bœuf, de buffle, de chèvre, de bélier, etc., ont besoin de diverses préparations qui consistent à les faire macérer, puis bouillir dans l'eau pour les ramollir d'abord et les débarrasser des matières étrangères; enfin à les scier, à les aplatir et à les réduire en feuilles au moyen de la chaleur et de la pression. À raison de sa nature gélatineuse, la corne est susceptible de se fondre et de se mouler à la température de l'eau bouillante: aussi tire-t-on maintenant parti des râpures et des rognures pour en faire divers ouvrages de fantaisie, et même pour se procurer des lames d'une dimension beaucoup plus considérable que n'en donneraient les cornes des animaux. Au moyen de sels et d'oxydes métalliques on est parvenu à donner à cette matière diverses couleurs, et en particulier celles de l'écaïlle. F. R.

CORNE D'ABONDANCE, voy. **ABONDANCE** et **AMALTHÉE**.

CORNE D'AMMON, nom que l'on donne à certaines coquilles pétrifiées, à cause de leur ressemblance avec les cornes de bélier qui surmontent, dans les statues antiques, la tête de Jupiter Ammon. Nous en avons déjà fait mention sous leur nom plus scientifique d'*ammonites*. Ce sont des coquilles enroulées sur elles-mêmes

dans le même plan, d'une grandeur plus ou moins considérable, allant, dans quelques espèces rares, jusqu'à 6 pieds de diamètre. Elles ont appartenu à des animaux qui n'existent plus aujourd'hui; leur test même, rarement conservé, ne permet d'observer d'ordinaire que le moule intérieur de ces mollusques que l'on trouve sous toutes sortes d'états (quartzeux, ferrugineux, pyriteux, etc.). C'est dans les terrains secondaires inférieurs que ces fossiles sont le plus communs; cependant on en trouve jusque dans les premières couches de la craie. Les anciens attachaient, et, de nos jours encore, les Indiens du Gange attachent des idées superstitieuses à ces coquilles. S.-T.

CORNÉE, voy. **OEIL**.

CORNEILLE, voy. **CORBEAU**.

CORNEILLE (PIERRE), créateur de l'art dramatique en France, un de ces génies rares et puissants qui font les grandes révolutions dans l'histoire de l'esprit humain, naquit à Rouen le 6 juin 1606, fils d'un avocat-général à la table de marbre (eaux et forêts) de Normandie, nommé aussi Pierre Corneille, et de Marguerite Le Pesant, fille d'un maître des comptes. La date de la naissance de Corneille a été controversée. La Société libre d'émulation de Rouen, qui s'était établie sous le patronage et comme sous l'invocation de ce grand homme, ayant fixé une séance publique au jour anniversaire de sa naissance, s'était décidée pour le 9 juin. Mais en 1826 elle nomma une commission chargée de déterminer la date précise de la naissance; un des membres de cette commission, descendant direct de Pierre Corneille, professeur d'histoire au collège royal de Rouen, fit le rapport, et il fut constaté que son illustre aïeul était né le 6 et non le 9 juin, date de l'acte de baptême. Depuis cette époque la séance publique annuelle de la Société libre d'émulation a été reportée du 9 au 6 juin.

La vie de Corneille fut sans agitation extérieure, sans événements étrangers à ses ouvrages. Il vivait dans son cabinet, travaillant pour la gloire. Il avait succédé à son père dans sa charge. Simple dans ses mœurs et dans ses habitudes, celui qui fit si bien parler ses héros sur

La scène brillait peu dans la conversation, ce qui lui a fait dire :

J'ai la plume féconde et la bouche stérile ;
Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville ;
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

Le grand Condé disait également : « Il ne faut l'entendre qu'à l'hôtel de Bourgogne. » Corneille ne se montrait guère dans les salons et n'allait point soutenir des thèses d'amour à l'hôtel de Rambouillet. Il travaillait ses pièces et non pas ses succès.

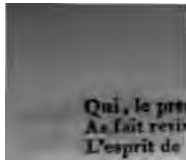
Richelieu voulut attirer Corneille près de lui. Le cardinal, roi sous le nom de son maître, se délassait des intrigues du monde politique dans les intrigues du théâtre. Il faisait des pièces avec Boisrobert, Colletet, L'Étoile, Des Marets et Rotrou, qui recevaient des pensions de sa cassette. Il pressa Corneille de lui engager son talent qu'il avait deviné dans ses premiers essais. Corneille fut donc pensionné comme les autres ; mais il se montra moins complaisant. Le ministre favorisa son mariage, et devint plus tard jaloux de sa gloire.

Les vertus domestiques, qui sentent le bonheur, sont sans éclat : Corneille ne brilla donc qu'au théâtre. C'est là qu'il faut chercher sa vie, ce qu'on a trop négligé jusqu'ici de faire dans ses biographies. Il avait depuis long temps publié tous ses chefs-d'œuvre, lorsqu'en 1664 Racine fit jouer son premier ouvrage (*les Frères ennemis*). Un intervalle de 31 ans sépare le *Cid* d'*Andromaque*. Corneille avait donné le *Menteur* en 1642, seize ans avant que Molière débutât à Paris (1658) par la comédie de l'*Étourdi*. Un intervalle de 22 ans sépare le chef-d'œuvre le *Menteur* du *Tartuffe*, premier chef-d'œuvre qu'ait donné Molière. Voilà ce qu'il ne faut point oublier. Et comme, dit Voltaire, « le génie de Corneille a tout créé en France, » c'est dans une revue rapide de ses œuvres qu'il convient de chercher ce qu'a créé cet homme extraordinaire, à qui son siècle donna le nom de *grand*, à qui les âges suivants l'ont gardé, et qui, de nos jours, le conserve, même dans l'école nouvelle, si dédaigneuse des vieilles gloires du théâtre français.

Corneille débuta, en 1625, par *Mélite* ou *les Fausses lettres*, comédie en cinq actes et en vers. Il n'avait alors que 19 ans. Une intrigue d'amour, dont il fut le héros, lui donna l'idée de sa pièce. Alexandre Hardy, le plus fécond de nos anciens auteurs dramatiques, était associé avec les comédiens, et disait, en recevant sa part des recettes de *Mélite* : « C'est une assez jolie farce. » Le succès fut si grand qu'il donna lieu à l'établissement d'une nouvelle troupe. *Clitandre* ou *l'Innocente délivrée*, tragi-comédie, jouée en 1632, fut, en France, la première pièce dans la règle des 24 heures. Mais l'unité d'action y est remplacée par une profusion d'aventures et d'incidents. On voit dans le premier acte une *Dorise*, trop offensée des libres discours de *Pymante*, tirer une aiguille de ses cheveux, crever un œil du galant, et s'enfuir. Alors *Pymante* désolé apostrophe l'aiguille dans un long monologue et lui adresse de si subtiles plaintes que de là, dit-on, est venu le proverbe *discourir sur la pointe d'une aiguille*. Le théâtre était alors très licencieux. Dans le *Clitandre*, *Caliste* vient trouver *Rosidor* dans son lit. « Il est vrai, dit Fontenelle, qu'ils doivent être bientôt mariés. » Rotrou s'était donné plus de licence encore dans sa *Célicane*. Il faut dire cependant que Corneille cessa bientôt de suivre l'usage établi, et que, le premier, il épura les mœurs de la scène française, comme, le premier, il en créa l'art et les lois. Le troisième ouvrage de Corneille, joué en 1634, a pour titre : *la Feuve* ou *le traître puni*. Cette comédie n'est pas plus régulière que *Mélite* et *Clitandre*. L'action dure cinq jours. On y remarque l'absence des *à parte*, et Corneille avoue dans sa préface son aversion pour ces mots ou ces phrases que le spectateur doit entendre dans toute la salle, et qui ne doivent pas être entendus, sur la scène, des personnages avec lesquels on s'entretient.

Ces trois premières pièces de Corneille, depuis long-temps tombées dans un juste oubli, eurent un si grand succès que Mairet, auteur de *Sophonisbe*, écrivait au jeune débutant :

Rare écrivain de notre France,



Qui, le pre
As fait revu
L'esprit de

esprits,
de
mce, etc.

Ces vers sont suffisamment connaître la révolution que Corneille commençait à faire dans la barbarie de notre scène comique.

La même année 1634 fut représentée avec un grand succès *la Galerie du palais ou l'Amie rivale*. L'action, dans les cinq actes, dure encore cinq jours. Mais Corneille, par une heureuse innovation, substitua le personnage de *suivante* à celui de l'éternelle *nourrice* du théâtre antique, rôle qui était ordinairement joué, à Paris, par un homme habillé en femme.

La cinquième pièce de Corneille, moins irrégulière que les autres, est encore une comédie, qui a pour titre *la Suivante* (1634). L'auteur remarque lui-même qu'il s'est assujéti à rendre les cinq actes tellement égaux en quantité d'alexandrins qu'ils en ont chacun, ni plus ni moins, le même nombre.

Une sixième comédie, *la Place royale*, jouée en 1635, eut un succès prodigieux qu'on ne pourrait expliquer aujourd'hui, si on ne comparait cette pièce à ce que la scène comique avait alors de plus remarquable dans ses informes essais. Les dames se plaignirent vivement d'avoir été trop maltraitées dans *la Place royale* par Corneille, qui, dans sa dédicace à Gaston, duc d'Orléans, disait : « Je les prie de se souvenir que, par d'autres poèmes, j'ai assez relevé leur gloire et soutenu leur pouvoir pour effacer les mauvaises idées que celui-ci leur pourra faire concevoir de mon esprit. »

Il avait donné dans l'espace de 9 ans six comédies, toutes en cinq actes et en vers, lorsqu'en 1636 il aborda la scène tragique et fit jouer *Médée*, dont un seul mot est resté célèbre :

Contre tant de revers que vous reste-t-il ? —
Méd.

Dans cette pièce se trouvent beaucoup de vers traduits ou imités de la *Médée* de Sénèque. Déjà l'auteur s'élève beaucoup au-dessus des auteurs tragiques ses contemporains; mais le grand Corneille ne se révèle point encore.

La même année 1636 fut jouée son *Phuon comique*, comédie en cinq actes

et en vers. Cette pièce réussit, malgré ses irrégularités. Le rôle de *Matamore* est devenu depuis caractéristique, et sert à désigner le faux brave. Il est bon de faire connaître quel était alors le goût dominant pour les caractères outrés et pour le merveilleux le plus grotesque. Le capitain se vantait d'avoir abattu d'un soufflet le sopher de Perse et le Grand-Mogol, et même d'avoir un jour singulièrement retardé le lever du soleil, parce qu'on ne trouvait point l'Aurore, attendu qu'elle était couchée avec ce nouvel Eudymion. Plus sévère pour lui-même que ne l'était le public, Corneille avoue, dans l'examen qu'il fait de sa comédie, que c'est « une galanterie extravagante qui ne mérite pas d'être considérée. » Il sentait déjà sa force et savait se juger.

Enfin *le Cid* parut en 1637, et la tragédie française eut sa date dans son premier éclat. « Il est mal aisé, dit Pé-lisson, auteur contemporain, de s'imaginer avec quelle approbation cette pièce fut reçue de la cour et du public. « On ne pouvait se lasser de la voir; on n'entendait autre chose dans les compagnies; chacun en savait quelques parties par cœur; on la faisait apprendre aux enfants, et en plusieurs endroits de la France il était passé en proverbe de dire : *Cela est beau comme le Cid.* » Corneille convenait qu'une partie des beautés de sa tragédie était due à l'Espagnol Guillen de Castro. Il disait, dans sa dédicace à M^{me} de Combalet, duchesse d'Aiguillon : « Ce succès a passé mes plus ambitieuses espérances. » Mais bientôt l'envie s'éveilla. Le cardinal de Richelieu, qui jusque là avait aimé Corneille, et qui lui faisait de ses derniers une pension de 500 écus, parut comme importuné de la subite et immense célébrité de son client. Mairet, qui avait loué dans Corneille l'auteur comique, s'épouvanta. Le fameux Scudéry, auteur de douze tragi-comédies en un moment et pour toujours éclipsées, publia des *Observations critiques sur le Cid*. Le cardinal les approuva et voulut que l'Académie française, dont il était le protecteur, prononçât son jugement : Scudéry le sollicita. B. Isrobert, facétieux académicien

et Jouffon du cardinal, pressa Corneille d'accéder aux volontés du maître, et Corneille répondit : « Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira. Puisque vous m'écrivez que Monseigneur serait bien aise d'en voir leur jugement, et que cela doit divertir son Éminence, je n'ai rien à dire. » L'Académie s'assembla donc le 6 juin 1637. Elle nomma trois commissaires examinateurs : Chapelain, de comique mémoire; l'abbé Amable de Bourzeis, théologien controversiste et prédicateur obscur; Jean Des Marets, auteur des *Vistonnaires* et de plusieurs tragi-comédies oubliées, de plus, selon Fontenelle, confident de Richelieu et son premier commis dans le département des affaires poétiques. Tels furent les membres de l'Académie française sur le *Cid* parurent imprimés en 1638, un vol. in-8° de près de 200 pages. L'Académie conclut « que le sujet du *Cid* n'est pas bon, « qu'il pêche dans son dénouement, qu'il est chargé d'épisodes inutiles, que la bienséance y manque en beaucoup de lieux, aussi bien que la bonne disposition du théâtre, et qu'il y a beaucoup de vers bas et de façons de parler impures, etc. » Ce jugement de l'Académie ne fut fâcheux que pour elle : le public le cassa, et long-temps après Boileau disait :

En vain contre le *Cid* un ministre se ligue :
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue;

L'Académie en corps a beau le censurer :
Le public révolté s'obstine à l'admirer.

Quoique Claveret et Mairet, et Scudéry armé de cinq brochures, fussent venus en aide à l'Académie, jamais démenti plus universel ne lui fut donné; car dans la *Vie de Corneille*, Fontenelle dit : « Corneille avait dans son cabinet cette pièce traduite en toutes les langues de l'Europe, hormis la turque et l'esclavonne. » Enfin le *Cid* est la première tragédie française qui ait pu traverser deux siècles et se maintenir au répertoire, toujours jeune de son ancien

En 1639 Corneille donna la tragédie d'*Horace* (qu'on a depuis mal à propos appelée *les Horaces*), et, par une vengeance digne de son génie, il dédia sa pièce au cardinal de Richelieu. Il disait à l'orgueilleuse Éminence : « C'est d'elle que je tiens tout ce que je suis »; et par une allusion à *Mirame* et à d'autres tragi-comédies que le cardinal avait élaborées avec Colletet, Des Marets et l'Étoile, le poète ajoutait : « Nous vous avons deux obligations très signalées, « l'une d'avoir ennobli le but de l'art, « l'autre de nous en avoir facilité la connaissance. » Mais où la vanité du ministre trouva sans doute un éloge, n'est-il pas permis aujourd'hui de voir une épigramme? Corneille va plus loin encore : « J'ai souvent appris en 2 heures « (dans ses entretiens avec le ministre « littérateur) ce que mes livres n'eussent pu m'apprendre en 10 ans : c'est là que j'ai puisé ce qui m'a valu l'applaudissement du public, ce que j'ai de réputation, dont je vous suis entièrement redevable. » Une anecdote, rapportée par Péliçon, semble annoncer ce qu'il pouvait y avoir d'ironie cachée dans l'exagération de tels éloges. Le bruit ayant couru que l'Académie porterait encore un jugement sur la nouvelle tragédie, Corneille répondit avec une noble fierté : « Horace fut condamné par les duumvirs; mais il fut absous par le peuple. »

La même année (1639), après *Horace* parut *Cinna*. On s'accorde assez généralement à regarder cette dernière tragédie comme le chef-d'œuvre de Corneille; on y trouve d'heureuses imitations de Sénèque. Lorsque Balzac eut lu cette pièce, il écrivit à l'auteur : « Je crie miracle !... vous nous faites voir Rome ce qu'elle peut être à Paris et ne l'avez point brisée en la remuant. Aux endroits où Rome est de brique vous la rétablissez de marbre; quand vous trouvez du vide, vous le remplissez d'un chef-d'œuvre, et je prends garde que ce que vous prêtez à l'histoire est toujours meilleur que ce que vous empruntez d'elle. » Corneille dédia *Cinna* à un président au parlement de Toulouse nommé de Montauron, qui fit présent

vaît plus qu'un amusement. On accusa Corneille d'avoir pris son sujet dans Calderon. Il s'en défendit ; et, depuis, le père Tournemine a prouvé que l'*Héraclius* espagnol, sous le titre de *Tout dans la vie est mensonge et vérité*, était postérieur à l'*Héraclius* français.

Corneille avait publié tous ses chefs-d'œuvre, et il n'était pas encore de l'Académie française. La première chose que l'Académie avait à faire après la publication de ses *Sentiments sur le Cid*, c'était de recevoir dans son sein l'auteur du *Cid*. Le nombre des quarante premiers membres n'était pas encore rempli ; Corneille s'était inutilement présenté plusieurs fois. L'historien de l'Académie, Pélisson, raconte ingénument que d'abord elle lui *préféra* le président Salomon ; puis que M. Faret étant mort en 1646, elle lui *préféra* encore Du Ruyer ; et qu'enfin le grand Corneille ne fut reçu en 1647 que parce que l'obscur Balesdens, qui allait être *préféré* encore, « écrivit, dans une lettre pleine de beaux coups de civilités pour l'Académie et pour M. Corneille, qu'il pria la compagnie de vouloir bien le *préférer* à lui. »

Corneille imagina de donner, en 1650, le titre, que Molière a imité depuis, de *comédie héroïque*, à *Don Sanche d'Aragon*. Le succès de cette pièce imitée de deux ouvrages espagnols fut d'abord éclatant ; mais bientôt, s'il ne s'évanouit pas, il s'affaiblit beaucoup quand on sut que le grand Condé refusait à cette comédie son suffrage.

La même année, *Andromède*, pièce à machines, à décorations magnifiques et à grand spectacle, dont le sujet est tiré des *Métamorphoses* d'Ovide, eut 45 représentations, ce qui était alors un succès prodigieux. Ainsi le créateur de la tragédie et de la comédie en France y donna la première idée d'un genre de spectacle d'où plus tard devaient naître l'opéra, ses machines et ses ballets.

Cependant le génie de Corneille baissait. Deux de ses collègues à l'Académie, Charpentier et La Monnoye, ont écrit qu'après avoir publié une chanson licencieuse en 40 couplets, intitulée *l'Occasion perdue et recouvrée*, le chancelier

Séguier mena lui-même le coupable à confesse, et qu'un moine lui imposa, pour pénitence, de traduire l'*Imitation* en vers français. Mais il est connu maintenant que la fameuse chanson ne parut pour la première fois qu'en 1662, dans les *Poésies nouvelles et galantes* d'un sieur de Cantenac, tandis que le premier livre de l'*Imitation* traduit par Corneille avait déjà été publié en 1651. Ce fut donc volontairement, et sans pénitence imposée, que Corneille entreprit et poursuivit, comme il le déclare lui-même, *avec beaucoup de temps et beaucoup de peine*, une entreprise qu'il trouvait difficile et qui ne fut terminée qu'en 1656. Il disait que sa traduction avait eu 32 éditions.

Cependant Corneille se sentait encore entraîné vers la scène tragique. En 1652 il donna *Nicomède*. Ce fut par cette pièce que Molière et sa troupe ouvrirent leur théâtre à Paris, dans la salle des gardes du vieux Louvre. On sait avec quel succès Baron, Le Kain et Talma ont joué le rôle de *Nicomède*, plein d'une noble ironie, création heureuse qui vint élargir la scène tragique.

La chute de *Pertharite*, en 1653, fut, depuis le *Cid*, le premier grand revers de Corneille. Cette pièce n'eut que deux représentations. Le public repoussa, dans le roi des Lombards, un mari qui voulait racheter sa femme en cédant un royaume. Cet échec découragea Corneille : il s'éloigna de la scène pendant six ans ; alors il reprit avec plus d'ardeur et il acheva sa traduction de l'*Imitation*. Enfin, cédant aux instances du surintendant Fouquet, il rentra dans la carrière par son *OEdipe*, qui fut bien accueilli. Ce succès lui valut une pension du roi et une diatribe de l'abbé d'Aubignac.

Après la *Toison d'or*, tragi-comédie en 5 actes et en vers, mêlée de danses et de musique, qui, avec ses décorations et ses machines, fut encore comme un précurseur de l'opéra et attira la foule en 1662, vint la tragédie de *Sertorius*, qui, l'année suivante, obtint beaucoup de succès. C'est en assistant à une représentation de cette pièce que Turenne, dit-on, s'écria : « Où donc Corneille a-t-il appris l'art

« la guerre ? »
 « temps, d'Aul
 ses tragédies, s
 prédicateur, ap
 nis poète et mauvais
 de *Sertorius* d'être affamé d'argent, poursuivait la critique de cette tragédie par ces incroyables turpitudes : « Défaites-vous, M. de Corneille, de ces mauvaises façons de parler qui sont encore plus mauvaises que vos vers. Vous êtes sans doute le marquis de Mascarille, qui piaille toujours et ne dit jamais rien qui vaille. »

L'année suivante Corneille eut le chagrin de voir le public préférer la vieille *Sophonisbe* de Mairet à celle qu'il donna lui-même.

Le génie de Corneille, quoique vieillissant, vint encore se révéler dans *Othon* (1665). Les caractères de Galba et d'Othon sont peints d'après Tacite avec une si fidèle énergie, que le maréchal de Grammont disait : « Corneille doit être le bréviaire des rois. »

Dans la même année (1666) qui vit tomber *Agésilas*, Racine obtint son premier succès dans *Andromaque*. C'étaient comme deux astres dont l'un se levait quand l'autre était à son couchant. En 1667, *Attila* ne fut pas plus heureux qu'*Agésilas*. On connaît les deux épigrammes de Boileau, qui n'ont d'ailleurs d'autre mérite que celui de la vérité.

La comédie-ballet de *Psyché*, en vers libres, avec des paroles lyriques qui furent le premier essai en ce genre de Quinault et dont Lully fit la musique, ne doit être citée ici que pour la coopération de Corneille avec Molière dans la confection de cet ouvrage (1670).

La pièce de *Titus et Bérénice* fut jouée en 1671. On dit qu'une princesse de la cour du grand roi (Henriette d'Angleterre, alors duchesse d'Orléans) mit un maios, à leur insu, le jeune Racine et le vieux Corneille, qui devait succomber dans ce qu'on appela un *duel*.

Deux ans après (1673) parut *Pulchérie*, qui réussit et dont le 5^e acte est encore estimé. On a cru que Corneille avait voulu se peindre lui-même dans le rôle de Martian. Enfin le père du théâtre français termina sa longue carrière dramatique, qui avait duré 50 ans, en 1675,

par la tragédie de *Suréna*, et dans cette trente-troisième et dernière pièce jaillirent encore quelques étincelles du feu poétique qui l'avait animé.

Il faut rattacher au théâtre de Corneille ses *préfaces*, les savants *examens* qu'il a faits de ses pièces, et ses trois *Discours* : *De l'utilité et des parties du poème dramatique*; *De la tragédie*; *Des trois unités*. C'est là qu'on remarque aussi la profondeur de ses études, de ses combinaisons, de sa théorie, et que, dans le premier modèle de la scène française, on reconnaît son premier législateur.

On ne peut citer que les principales éditions de ses œuvres dramatiques : celle de 1664 est en 2 vol. in-fol. La dernière qu'il ait donnée lui-même est celle de 1682, 5 vol. in-12. Parmi celles qui l'ont suivie, on distingue les suivantes : Paris, 1738, 10 vol. in-12; 1747, 12 vol. in-12; 1758 et 1759, 19 vol. petit in-12 (dans ces trois éditions les œuvres des deux frères sont réunies); — avec les commentaires de Voltaire, 1764, 12 vol. in-8^o; Genève, 1774, 8 vol. in-4^o; Paris, 1797, 12 vol. in-8^o; — Paris, Pierre Didot, 1796, 10 vol. in-4^o; — avec les observations critiques de Palissot, 1802, 10 vol. grand in-8^o; — Paris, Renouard, 1817, 12 vol. in-8^o; — *Théâtre choisi* de P. Corneille, Paris, P. Didot, 1783, 2 vol. in-4^o; ses *Chefs-d'œuvre*, avec les jugements des savants à la suite de chaque pièce, Oxford, 1746, in-8^o. Le nombre d'éditions des chefs-d'œuvre est très considérable : la plus belle d'exécution est celle de P. Didot, 1814, 3 vol. in-8^o; la plus curieuse, celle qu'a donnée M. Lèpan, avec les commentaires de Voltaire et des observations sur ces commentaires, Paris, 1817, 5 vol. in-8^o; le comte François de Neufchâteau a publié, chez Didot, l'*Esprit du grand Corneille*, 1819, 2 vol. in-8^o. En 1805, le fameux Cubières fit imprimer, sous le nom de P. Corneille, une tragédie de *Sylla*, restée long temps manuscrite, attribuée par Voltaire au père La Rue, et par l'auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, avec plus de vraisemblance, à un nommé Mallet de Bresme.

On a encore de P. Corneille un volume d'*Œuvres diverses*, recueillies par Gra-

déaentit jamais, Thomas Corneille joignit le plus grand amour pour le travail, auquel il se livra d'autant plus entièrement qu'il mena toujours une vie tranquille et retirée. Aussi, indépendamment de ses pièces de théâtre, il a laissé de nombreux ouvrages. Le premier qu'il fit paraître après son admission fut une nouvelle édition des remarques de Vaugelas, avec des notes qui en facilitaient l'intelligence et expliquaient les changements survenus dans la langue. Ce travail aussi utile qu'épineux fut suivi d'un autre non moins aride et beaucoup plus long. Ce fut un dictionnaire en deux volumes in-folio (1694), par forme de supplément à celui de l'Académie française, dans lequel il donna les termes des arts et des sciences. Après avoir doublement acquitté sa dette comme savant, l'auteur d'*Ariane* reprit le rôle de poète pour donner une traduction en vers des quinze livres des *Métamorphoses* d'Ovide. Il en avait déjà publié les six premiers livres plus de douze ans auparavant, et il compléta ainsi cet ouvrage (3 vol. in-12) et le rendit encore plus intéressant par l'addition de certains passages propres à lier les sujets, et par un commentaire agréable.

Il occupait depuis six ans le fauteuil académique lorsqu'il eut la satisfaction de le voir donner à son neveu et d'être, en qualité de chancelier, chargé de lui répondre. Fontenelle, dont il s'agit, était fils de *Marthe* Corneille, unique sœur de Pierre et de Thomas. Ainsi leur père, maître des eaux et forêts de Rouen, est peut-être le seul homme qui, n'ayant eu que trois enfants, ait vu ses deux fils et le fils de sa fille illustrer autant leur nom dans la littérature.

Thomas Corneille était fort âgé quand il fut nommé à l'Académie des inscriptions, et bientôt après il perdit la vue. L'amour du travail ne l'abandonna pas dans cette infirmité. Il avait recueilli soigneusement les nouvelles observations de l'Académie française sur Vaugelas; il les publia, ainsi qu'un dictionnaire géographique, en trois volumes in-folio (1707), auquel il avait travaillé pendant 15 ans. Malgré son infirmité, il en suivit l'impression en se faisant lire les épreuves par une personne dont il s'était rendu la

prononciation tellement familière qu'en l'entendant il jugeait des fautes qui s'étaient glissées dans la ponctuation.

Quand cet ouvrage fut achevé il se retira aux Andelys, ville où sa femme était née et où il avait du bien. Ce fut là qu'il termina sa laborieuse carrière, le 9 décembre 1709.

Thomas Corneille a mis au théâtre 32 pièces dont 14 comédies et 18 tragédies; les plus remarquables de ces dernières, sont: *Ariane*, *le comte d'Essex*, *Timocrate*, qui eut 80 représentations, et *Camma*, qui attira un si grand nombre de spectateurs que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, qui jusqu'alors n'avaient joué que les dimanches, mardis et vendredis, commencèrent à donner, chaque semaine, une quatrième représentation qui eut lieu les jeudis. L'édition la plus complète de ses œuvres dramatiques est celle de 1722, 5 vol. in-12; la première avait paru en 1682. L-N.

CORNÉLIE, la plus jeune des filles de Scipion l'Africain I^{er}, épousa T. Sempronius Gracchus et en eut les deux illustres tribuns connus sous le nom des Gracques (voy.). Veuve dans un âge qui lui permettait de se remarier, elle refusa sa main au roi de Libye Chiscon, et se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants. On connaît sa belle réponse à cette matrone de la Campanie qui étalait devant elle ses parures, ses pierrieres, et qui, en revanche, demandait à voir les siennes. Cornélie la fit attendre jusqu'à l'heure à laquelle ses enfants revenaient des écoles publiques, et les lui montrant: «Voilà, dit-elle, mes joyaux! voilà ma parure!» Les Gracques durent sans doute à la noble influence de leur mère la culture intellectuelle

(*) Elle appartenait donc, ainsi que l'indique déjà son nom, à cette illustre gens *Cornelia*, une des plus anciennes familles patriciennes, qui produisit plus d'hommes célèbres qu'aucune autre famille romaine et à laquelle appartenaient les *Maluginenses*, les *Scipiones*, les *Rufini* et les *Lentuli*, sans compter les branches plébéiennes. Le premier de cette famille, à notre connaissance, fut Servius Cornelius Maluginensis, consul Pan de R. 269; Lentulus, Sylla et d'autres en soutinrent l'éclat plusieurs siècles après. Nous renvoyons le lecteur curieux de détails à une savante notice de M. U. J. H. Becker, insérée dans la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. xix. J. H. S.

qu'ils mit à l'épreuve ; mais par son caractère maternelle, ces généreux sentiments firent de ces héritiers d'un nom patricien les premiers défenseurs efficaces de la liberté du peuple ? On peut en douter : Cornélie ne favorisa point les plébéiens. Digne fille de celui qui, au lieu de rendre compte à justice, rendait grâce aux dieux, elle méprisait la plèbe romaine ; et une lettre écrite à Caius, le plus jeune de ses fils, lettre que nous possédons encore, et qui, attribuée à Cornélie, paraît avoir été calquée sur quelque moment authentique, prouve qu'elle regardait toute innovation politique comme dangereuse. Les Romains lui élevèrent de son vivant une colonne avec ces mots : *Cornélie, mère des Gracques.*

Deux autres Cornélies ont été, l'une, la première femme de César et la mère de Julie, l'autre, fille de Q. Metellus Scipion, femme de Crassus, enfin femme de Pompée et la compagne de sa fuite après le désastre de Pharsale. Elle vit assassiner son mari sous ses yeux, et elle aurait éprouvé le même sort que lui si elle n'eût été portée de l'embarcation où elle avait été laissée par Pompée dans le navire qui de la fit voile vers l'île de Cypré et l'y déposa en sûreté avec son fils Sextus. V. L. P.

CORNELIUS. PIERRE, né à Dusseldorf en 1787, fils de peintre, ancien directeur de l'Académie des arts de cette ville, et, depuis 1824, chef de l'école de Munich, est un de ces hommes privilégiés de la nature, qui, par la seule force de leur esprit, parviennent à se faire un nom dans les arts du dessin et de l'imagination. Cet artiste n'eut point de maître proprement dit, bien que Langer passe pour lui avoir donné des leçons ; la science du dessin lui fut révélée par les gravures de Marc-Antoine, et l'art de peindre et de sentir la nature individuelle et intellectuelle par les tableaux des anciennes écoles d'Italie et d'Allemagne. Telle fut la précocité de son talent qu'à 12 ans, sur des données fournies par le professeur Wallraf, il réussit à retracer symboliquement, dans la cathédrale de Neuss, l'histoire du royaume de Dieu, avec ce sentiment religieux qui caractérise les ouvrages des peintres de la renaissance. En 1811,

après avoir donné à Francfort et ailleurs des preuves d'un haut savoir, M. Cornelius partit pour Rome, où, en compagnie d'Overbeck, son ami et plus tard son compétiteur, il acquiesça à acquérir les perfections qui l'ont placé à la tête de l'école dont il est le flambeau. Par les belles fresques qu'il exécuta, aidé du même Overbeck, de Ph. Veith et W. Schadow, dans la maison du consul de Prusse Bartholdi, à Rome, il eut la gloire de remettre en vogue une espèce de peinture abandonnée depuis Mengs. Des sujets de l'histoire de Joseph, que représentent ces fresques, *l'Explication du songe de Pharaon, le Joseph vendu par ses frères*, sont entièrement de sa main ; les autres n'ont de lui que l'esquisse ou la pensée. Séduit par le mérite de ces peintures, le marquis de Massimi avait voulu faire peindre par M. Cornelius, dans sa villa, une suite de sujets tirés du Paradis du Dante ; mais, appelé à Munich en 1819, notre artiste dut abandonner à Ph. Veith, Koch, Führig, les travaux de la villa Massimi, pour se consacrer tout entier aux peintures à fresque que son souverain attendait de lui.

Jamais plus vaste champ ne fut offert au génie que celui dans lequel s'exerce depuis 16 ans M. Cornelius. Des travaux non moins considérables que ceux de la chapelle Sixtine du Vatican, du palais Farnèse, qui illustrèrent Michel-Ange, Raphaël et Annibal Carrache, s'exécutent en grande partie par lui-même, ou, sous sa direction, par ses amis et ses élèves, sur ses esquisses ou des cartons semblables à ceux de *l'Adoration des mages* et du *Crucifement* qui sont exposés dans les salles de l'Académie. Ce n'est point ici le lieu de décrire toutes les peintures dont il décora les parois du palais neuf du souverain, de la Glyptothèque, de la Pinacothèque, de la Bibliothèque, de l'église gothique de Saint-Louis, édifices sortis de terre comme par encharnement depuis quelques années, ni de celles du palais Maximilien, et moins encore de celles projetées pour la chapelle Byzantine, présentement en construction, dont tout l'intérieur sera peint sur un fond d'or dans le goût de Cimabue ; qu'il nous suffise de signaler les principales.

Dans l'ordre chronologique d'exécution se présentent d'abord ses fresques de la Glyptothèque, vastes compositions où la théogonie d'Hésiode et les traditions des dieux et des héros d'Homère sont exposées symboliquement avec cette science archéologique moderne créée par les Creuzer, les Voss, les O. Müller et autres savants allemands, et cette connaissance intime du beau et de l'idéal dont sont empreints les ouvrages des artistes de l'antiquité avec lesquels elles se trouvent en présence. C'est devant la *Prise de Troie* que M. Cornelius reçut des mains du roi, en 1825, l'ordre du mérite civil de Bavière. Après ces peintures, qui furent exécutées de 1820 à 1830, M. Cornelius s'occupa de celles de l'église Saint-Louis, bâtie exprès, dit-on, pour lui procurer l'occasion de s'immortaliser. En passant subitement de l'Olympe dans le ciel chrétien, et en imprégnant ces créations nouvelles de ce mysticisme catholique si propre à entretenir ou à exciter l'exaltation religieuse, cet artiste a montré en quoi son talent diffère de celui de son ami Overbeck, homme essentiellement positif, et combien son génie est plus que le sien souple, riche, profond, enclin à l'idéal. Mais l'ouvrage dans lequel M. Cornelius nous semble avoir donné la preuve la plus éclatante de fécondité et de savoir est cette Pinacothèque où, dans 25 loges couvertes d'arabesques et de peintures semblables à celles du Vatican, il a retracé l'histoire non interrompue de la peinture, depuis Giotto jusqu'à Raphaël, et depuis son apothéose sous ce grand maître jusqu'à nos jours, au moyen de la mise en action des artistes qui ont eu de l'influence sur leur siècle. Il a porté à un tel point la pratique des styles et des manières diverses des maîtres qui l'ont précédé, qu'en les imitant il transporte successivement son spectateur dans les différentes régions de l'art, lui fait faire connaissance avec les artistes et l'espèce de talent qui les distinguent, et lui dévoile ainsi toutes les phases de la peinture à ses diverses époques. La part de gloire qui appartient en propre à M. Cornelius dans les immenses travaux dont nous venons de parler est très légitime; mais il serait injuste de ne

pas rendre hommage aussi à l'éminent mérite de plusieurs artistes, ses disciples, ses amis, ses émules et ses rivaux parfois, qui ont plus ou moins coopéré à leur exécution. Dans l'impossibilité d'assigner ici à chacun le rang qu'il doit occuper dans l'opinion publique, nous citerons, sans ordre méthodique, l'architecte L. Klenze, les peintres Overbeck, J. Schnorr, Zimmermann, Schwanthaler, Schlottbauer, Ph. Veith, W. Schadow, C. Heidegg, Hess, etc.

Les travaux de peinture de M. Cornelius ne sont pas ses seuls titres à l'estime des artistes. Ses *illustrations* du *Faust* et des *Nibelungen*, que les graveurs Ruscheweh, Lips et Ritter ont fait connaître, et où il a pour concurrents, en Allemagne, Retsch et Schnorr, et en France, pour le *Faust* seulement, E. Delacroix, décelent encore en lui l'homme supérieur, capable de comprendre et d'exprimer dans la langue des arts tout ce qu'un poème, écrit bizarre et purement fantaisique pour le vulgaire, a néanmoins de grand, de pathétique parfois et de profondément philosophique. On accuse M. Cornelius d'être le promoteur et le soutien de cette espèce de peinture, moitié moyen-âge allemand, moitié xv^e siècle italien, qui fait présentement fureur à Munich : la diversité de caractère des ouvrages de cet artiste le justifie de cette inculpation. — Les 9 compositions que M. Cornelius a faites d'après le Dante pour la villa Massimi ont été lithographiées et publiées en 1831, avec des explications, par le professeur Doellinger. L. C. S.

CORNELIUS NEPOS, historien latin, que l'on a cru de Vérone, ou de Parme, ou de Côme, ce qui n'est prouvé pour aucune de ces villes, fut l'ami de Cicéron, de Catulle et d'Atticus. Les lettres de Cicéron à Cornelius Nepos ont été citées plusieurs fois par les anciens; une des lettres de Cornelius à Cicéron l'a été par Lactance; et on a récemment appris, par la correspondance de Fronton avec Marc-Aurèle, que Cornelius Nepos avait transcrit de sa main quelques ouvrages du grand orateur. Le poète Catulle, un de ses admirateurs les plus ardents, aimait aussi Cornelius, et il lui dédia ses poésies légères. « A qui donnerai-je, dit-il, ce

jeûs stors valles
 in déli-
 mis vient d'acl ver la paruro? à toi,
 Cornelius, à toi qui voulais bien mettre
 quelque prix à mes frivoles jeux, dès le
 temps où, seul des Italiens, tu osas dé-
 router tous les siècles dans trois savants
 recueils, fruits de tes longues veilles. Re-
 vois donc ce modeste volume, quel qu'il
 soit, et puisse la déesse protectrice des
 arts le faire durer plus d'un siècle! » En-
 fin, l'intime liaison de Pomponius Atti-
 cus, autre ami de Cicéron, avec Corne-
 lius Nepos, est assez attestée par celui-ci
 dans la notice biographique qu'il nous a
 laissée sur cet illustre chevalier romain.

La vie de Cornelius lui-même nous est
 bien peu connue : il est probable qu'elle
 fut paisible et toute littéraire, doucement
 occupée des plus nobles études, excepté
 peut-être celle de la philosophie, à en-
 juger par son propre aveu! *ap. Lact.* III,
 15 et par un reproche de Cicéron (*ad*
Att. XVI, 5). Il paraît qu'il fut marié et
 qu'il eut un fils (*ibid.*, XVI, 14). Quant
 à sa mort, on sait, par Pline-l'Ancien,
 qu'elle arriva sous Auguste, et il est cer-
 tain, puisqu'il survécut à Atticus, que ce
 fut après l'an 721 de Rome. Mais il faut
 bien se garder de croire, comme J.-A. Fa-
 bricius, qu'il mourut empoisonné par l'af-
 franchi Callisthène; le docte Allemand,
 dont Aug. Matthie n'aurait pas dû re-
 pêter l'étrange erreur, transporte à Cor-
 nelius Nepos ce que dit Plutarque, d'après
 cet auteur même, des dernières années
 de Lucullus.

Un grand nombre et une grande va-
 riété d'ouvrages avaient établi et perpétué
 chez les Romains la réputation de Cor-
 nelius Nepos. Sa chronologie (*Chronica*
ou Annales), cette espèce d'histoire uni-
 verselle, tant admirée par Catulle, et qui
 paraît avoir été un des premiers essais de
 l'historien, avait acquis, dans les écoles
 des grammairiens, beaucoup d'autorité.
 Un cinquième livre d'*Exemplis*, manuel
 historique plus développé sans doute, est
 cité par Aulu-Gelle. Mais on peut regard-
 er comme le principal titre de l'auteur,
 dans le genre de l'histoire, ses Hommes
 illustres, *Virorum illustrium libri*, dont
 Carisius allègue le XVI^e livre. Cet ou-
 vrage, divisé peut-être en deux parties,
 les Grecs et les Romains mis en paral-

lèle, fut souvent dans les mains de Plu-
 tarque, qui le cite en le traduisant et
 auquel il servit de modèle. On n'y trou-
 vait pas seulement les généraux célèbres,
 mais les rois, les historiens, les orateurs,
 les poètes. Le biographe, outre les vies
 comprises dans cette collection, avait écrit
 à part une *Vie de Cicéron* en plusieurs
 livres; une *Vie de Caton* l'Ancien, dédiée
 à Atticus; une *Vie d'Atticus* lui-même,
 que les copistes nous ont conservée en
 la plaçant à la tête ou à la fin des lettres
 de Cicéron. A ces nombreux écrits his-
 toriques et à plusieurs séries de lettres
 se joignaient des traités de géographie,
 d'histoire naturelle, que le premier Pline,
 Méla, Solin, mettent à profit sans en
 transcrire les titres. Pline-le-Jeune, par
 qui nous savons que l'on avait encore de
 son temps le portrait de Cornelius Nepos,
 le compte aussi parmi les auteurs de poé-
 sies amoureuses, ce qu'il est facile de
 croire d'un ami de Catulle.

De tous ces ouvrages que reste-t-il?
 Le petit recueil qu'on fait expliquer aux
 enfants, *Vitae excellentium imperato-
 rum*. C'est là que sont accumulées des
 fautes de tout genre, inexactitudes, con-
 tradictions, anachronismes, qu'on ne s'at-
 tendrait pas à rencontrer dans un livre
 devenu livre élémentaire : une préface
 dont quelques mots sont inexplicables;
 le Miltiade de Marathon confondu avec
 celui qui établit en Thrace la colonie
 athénienne de Chersonèse; Xerxès avec
 Darius; la Pamphylie avec la Cilicie; le
 second voyage de Lysandre en Asie avec
 le premier, malgré sept ans d'intervalle;
 la victoire de Mycale attribuée à Cimon
 et prise pour celle qu'il remporta sur les
 bords de l'Eurymédon neuf ans après;
 d'autres erreurs dans les courts chapitres
 sur Aristide, Conon, Dion, Chabrias,
 Phocion; une traduction infidèle des tex-
 tes les plus clairs des auteurs grecs; les
 actions même d'Annibal, que Rome cou-
 nait bien, quelquefois travesties...

Faut-il accuser de toutes ces négligences
 l'ami d'Atticus? faut-il croire aussi qu'un
 historien qui cite Thucydide, Xénophon,
 Dinon, Timée, Philistus, et qui parle plu-
 sieurs fois des guerres médiques, n'ait ja-
 mais prononcé le nom d'Hérodote? Faut-il
 enfin reconnaître comme un ouvrage du

siècle de César, composé dans la société et presque sous les yeux des plus savants hommes, un sommaire indigeste, sans méthode, sans clarté, où sont trop souvent confondus les divers personnages, les pays et les dates? Comment supposer qu'à une époque où Rome était depuis long-temps éclairée de toutes les lumières de l'instruction grecque, lorsque Cicéron, au milieu des préoccupations, des angoisses, des terreurs même de sa vie politique, a laissé à peine deux ou trois inadvertances historiques dans la longue suite de ses œuvres, un écrivain, un homme de lettres, un homme qui fut spécialement historien, et qui, ne suivant pas la carrière des honneurs, put se renfermer tout entier dans ses études calmes et solitaires, un homme que ses contemporains placèrent à côté de Varron, en un mot, l'élégant auteur de la *Vie d'Atticus*, nous ait transmis de telles preuves ou d'ignorance ou de légèreté? Non; ces fautes, il est temps de le dire, ces lacunes, ces incohérences du récit, mêlées à plusieurs expressions d'un autre âge, ne sont probablement pas de Cornelius Nepos. Des vingt-quatre notices qu'on lui attribue, deux seulement portent son nom dans les manuscrits, celle de *Caton* et celle d'*Atticus*. Tout le reste, jusqu'à la fin du xvi^e siècle, a été transcrit et imprimé sous le nom d'un contemporain de Théodose, d'un Emilius Probus, qui, d'après les mauvais vers dont il fit précéder ou suivre l'ouvrage, ne méritait d'en être ni le copiste ni surtout l'abréviateur. Voilà le coupable.

Blâmerons-nous pour cela Denys Lambin d'avoir le premier, au bout de douze siècles, revendiqué pour Cornelius Nepos ce qui restait de lui après tant de mutilations? L'édition de 1569 ne fut qu'un acte de justice; il n'y avait point de prescription pour un tel plagiat. Si l'ouvrage n'est malheureusement plus celui de Nepos, il est encore moins celui de Probus. Le nom d'un autre inconnu, de Julius Celsus, n'est plus au titre des *Mémoires* de César, où on l'avait laissé, parce qu'il les avait copiés ou revus. L'abréviateur doit-il être plus favorablement traité, lui qui a porté une main funeste sur la propriété d'autrui? Il y a long-temps que

l'auteur de cet article a exprimé le vœu que le nom de Trogue-Pompée remplaçât de même celui de Justin. La Grèce, si elle avait été plus prudente dans sa haine, n'aurait point transmis à la postérité le nom de celui qui brûla le temple d'Éphèse; est-il juste de récompenser l'auteur du dommage en lui décernant une sorte de gloire pour le prix du mal qu'il a fait?

La destinée de Cornelius Nepos est singulière. On lui impute, pendant plusieurs siècles, des ouvrages indignes de lui, le *de Viris illustribus* d'Aurelius Victor; la prétendue traduction latine de Darès de Phrygie, qu'on lui fait dédier à Salluste; les six livres même sur la guerre de Troie, composés en vers hexamètres, au xii^e siècle, par Joseph Iscanus, moine de Devonshire; une autre traduction, celle de la Lettre apocryphe d'Alexandre à Aristote sur les merveilles de l'Inde; et ce n'est qu'en 1569 que les restes de son véritable ouvrage, mutilé sans doute plutôt qu'abrégé, mais qui laisse encore deviner un excellent écrivain, sont imprimés enfin sous son nom!

Si une main barbare lui a fait de profondes blessures, n'accusons pas du moins celui qui a souffert. L'incohérence et le désordre de plusieurs récits, la mauvaise latinité de quelques mots et de quelques phrases, s'expliquent par l'inhabileté de l'abréviateur. Cette malheureuse fortune d'un écrivain que Cicéron jugeait digne d'être immortel est d'autant plus vraisemblable que Plutarque, dans sa *Vie de Marcellus*, emprunte de Nepos des faits que celui-ci avait dû raconter dans celle d'*Annibal*, et qui ne s'y trouvent plus.

Toutefois les tristes altérations que l'ouvrage original a certainement subies, dans les fragments épars qu'on nous en a laissés, n'empêchent pas de reconnaître encore à quelques récits élégants, et surtout à quelques nobles pensées, le vrai Cornelius Nepos. C'est par lui principalement que nous connaissons Datames, cet habile et ambitieux général des rois de Perse; Eumènes, ce protecteur désintéressé des enfants d'Alexandre; Atticus, qu'il est intéressant d'étudier dans ces mémoires d'un témoin de toute sa vie, et dont le caractère ne nous est pas moins révélé

bien au caractère des danses d'Auvergne. Dans cet instrument, trois chalumeaux à anches, adaptés à une outre ou bourse en peau de mouton que l'on enfile comme un ballon, donnent issue à l'air et produisent les sons : l'un d'eux se nomme *grand bourdon* à cause de sa longueur, et se jette sur l'épaule gauche; le second s'appelle *petit bourdon*; le troisième percé de trous sert à modifier les intonations par le jeu des doigts et n'a pas de désignation spéciale. L'échelle de cet instrument rauque et monotone embrasse trois octaves complètes. M^{ce}. B.

CORNES, éminences dures, de formes et de natures diverses, qui croissent sur la tête des animaux. C'est à tort que l'on a étendu cette dénomination aux tentacules des mollusques et aux antennes des insectes (*voy.* ces mots).

On distingue dans les mammifères plusieurs espèces de cornes : les unes, telles que celles des bœufs, des chèvres, des antilopes, sont formées d'une tige osseuse, prolongement des os frontaux, revêtue d'une substance appelée *corne* (*voy.*), élastique, dure, et de couleur jaune ou brune : on leur donne le nom de *cornes creuses*; elles ne se dépouillent jamais de leur enveloppe et croissent toute la vie. D'autres, telles que celles des cerfs et des girafes, sont composées également d'une tige osseuse, mais la matière cornée est remplacée par la peau : on les appelle *cornes pleines*. Il en est une troisième espèce particulière aux rhinocéros : elles se distinguent des précédentes par l'absence de tige osseuse; certains auteurs leur ont donné le nom de *cornes pleines* : cette dénomination nous semble devoir être réservée pour les cornes des cerfs et des girafes considérées collectivement.

Cornes creuses. L'étui qui enveloppe le prolongement osseux résulte de poils qui poussent en anneau à sa base, se soudent entre eux, et composent des espèces de cornets emboltés les uns dans les autres et se succédant chaque année de bas en haut. Pour employer cette substance dans les arts on commence par la détacher, au moyen d'une longue immersion dans l'eau, de la tige qu'elle recouvrait. On soie en deux l'espèce de fourreau

que l'on obtient, et on place chacune des moitiés dans l'eau bouillante; puis on les laisse refroidir lentement, sous une forte pression qui rend leur surface plane. Pour obtenir des lames on emploie des instruments d'acier qui divisent la masse, ou bien on force cette même masse à s'aplatir et à s'étendre sous les influences réunies de la chaleur et d'un poids énorme. On colore diversement ces lames au moyen de certains chlorures.

Cornes pleines. Il en existe deux variétés : les cornes de la girafe et les bois des cerfs. Les premières ne perdent jamais la peau qui les recouvre et subsistent sans se renouveler pendant toute la vie de l'animal. Les bois (*voy.*) se dépouillent et tombent chaque année. Une espèce d'anneau osseux se développe à la base de la tige et comprime les vaisseaux qui vont porter la nutrition à la peau. Celle-ci périt, tombe par lambeaux, et est bientôt suivie de la chute des bois qui repoussent ensuite plus développés.

Cornes des rhinocéros. Ces cornes sont formées par des poils agglutinés, qui viennent concourir à leur accroissement de la même manière que les fibres ligneuses concourent à l'accroissement des arbres appelés endogènes, tels que les palmiers, etc. Dans l'une et l'autre circonstances les parties nouvelles se développent dans le centre et repoussent les anciennes à la circonférence. On peut facilement se convaincre de cette structure en faisant long-temps macérer une corne de rhinocéros. Les poils pourront être facilement séparés, et on remarquera que les plus courts et les plus durs, par conséquent les plus anciens, sont à la base, les plus longs et les moins desséchés au centre. Cette arme redoutable, qui ne tombe jamais, que le développement de nouveaux poils, chaque année, rend toujours nigué, repose, par l'intermédiaire du derme, sur les os du nez soudés ensemble et fort épais.

Les organes les plus analogues aux cornes, dans les mammifères, sont les ergots tubuleux des pieds de derrière dans les mâles des échidnés et des ornithorinques : c'est une véritable corne creuse, canaliculée sur son axe comme les crochets venimeux de la vipère, pour

seulement de la base des griffes, les écailles, les doigts de l'aile du même oiseau, ceux du casoar, de l'oie de Gambie dans les palmipèdes, sont aussi armés de productions analogues aux cornes; enfin les protubérances osseuses de la tête des calaos, des pintades et des camars, peuvent être encore rapportées aux cornes, bien qu'on n'y aperçoive pas la disposition fibreuse. Voy. pour complément de cet article les mots CORNE (au singulier), PEAU, ÉPIDERME, POILS, et pour l'emploi des cornes comme armes, le mot DÉFENSES.

C. L. R.

CORNES ACCIDENTELLES. On a vu quelquefois dans l'espèce humaine des productions morbides de nature cornée se développer sur différents points de la peau et particulièrement sur le cuir chevelu. Ces cornes, bien identiques dans leur structure et dans leur nature avec les cornes des animaux, peuvent atteindre une longueur assez considérable et causer de la gêne, outre la difformité. Les recueils scientifiques renferment un assez grand nombre d'exemples bien authentiques de semblables infirmités. En général, elles prennent naissance dans la peau seulement et il est extrêmement facile d'en faire l'ablation. F. R.

CORNES BÊTES A, VOY. BESTIAUX.

CORNES (OUVRAGE A), VOY. FORTIFICATION FRONT DE.

CORNETO (*Cornetum*), très petite ville moderne des états romains, dans la délégation de Civita-Vecchia. Ce n'est pas, comme on le croit généralement, l'ancienne et puissante *Tarquinium*, ville des Étruriens; elle en est éloignée d'environ deux milles. Des fouilles récentes y ont fait découvrir, sous terre, des monuments curieux, et c'est à eux que Corneto doit la mention qu'on fait ici de cette petite ville.

Une colline qui s'élève à peu de distance de la moderne Corneto recèle un grand nombre de grottes sépulcrales qui

(*) La première des trois grottes principales est ouverte aux frais du cardinal Guarni pour d'Agincourt, l'*Histoire de l'art des antiques* (2^e éd. monument); une autre à ceux de MM. Koerner et le baron de Stackelberg en 1807. M. Raoul-Rochette les a visités et en est resté très peu de temps après. Une polémique assez

ont dû servir d'hypogées à Tarquinie. Elles sont creusées dans un tuf calcaire à 10 pieds environ de profondeur; leur forme intérieure est celle d'un carré surmonté d'une voûte pyramidale. Les peintures qui en tapissent les parois, les vases d'argile, les urnes et les instruments qui y étaient renfermés, ont fourni un grave sujet de discussion à plusieurs célèbres antiquaires de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. Les uns ont voulu y voir une preuve de la priorité de civilisation des peuples de l'Étrurie, les autres, à la tête desquels on peut placer M. Raoul-Rochette, n'y ont vu, au contraire, que des souvenirs et des traditions de la Grèce. Voy. entre autres, la notice de M. Raoul-Rochette insérée, en deux parties, dans le *Journal des savants* de l'année 1828, et l'article NÉCROPOLE du présent ouvrage. C. F. R.

CORNICHE, du grec *κορνιχίς*, signifiant d'abord griffe entortillée, puis convolut, et enfin sommet, faite. On peut définir la corniche un corps en saillie qui sert à couronner, à terminer un bâtiment quelconque; par extension, on a appliqué ce nom à tout ornement en saillie composé de moulures et régnant autour d'une chambre ou couronnant une porte, une fenêtre, etc. Enfin ce nom est employé même dans les meubles et dans une foule d'objets d'art.

Nous traiterons particulièrement ici de la corniche comme appartenant à l'architecture; car c'est dans cet art qu'elle remplit vraiment son objet et qu'elle est soumise à de certaines règles presque invariables.

Nous ne rappellerons pas son origine qu'on trouve dans Vitruve et dans tous les livres élémentaires; nous ferons observer seulement qu'un de ses principaux usages, et qui découle de son origine, est d'éloigner autant que possible les eaux du pied de l'édifice.

La corniche est aussi une des parties intégrantes de l'entablement d'un ordre d'architecture; nous renvoyons à ce mot pour cette espèce de corniche propre à chaque ordre.

Lorsque l'on veut couronner d'une manière simple à cette époque entre les savants allemands et leur compétiteur français. S.

corniche un édifice qui n'est pas décoré d'ordres d'architecture, deux choses principales sont à prendre en considération : 1^o la hauteur de l'édifice ; 2^o sa décoration. La hauteur de l'édifice sert principalement à établir la proportion générale de la corniche. Quelques architectes supposent des ordres pour fixer cette proportion : cette manière délicate demande un sentiment bien juste. Il est mieux, à notre avis, de diviser toute la hauteur de la construction en un nombre de parties, et d'en prendre une ou plusieurs pour la hauteur de la corniche. Il faut ensuite, pour établir une harmonie parfaite entre celle-ci et la façade, s'appliquer à suivre de bons modèles.

Ainsi Barozzi da Vignola dans le palais Farnèse à Plaisance, Baldassare Peruzzi dans le palais Massimi à Rome, ont pris pour proportion de leur corniche le $\frac{1}{2}$ de la hauteur de l'édifice, proportion qui paraît un peu faible aux connaisseurs, et que ces deux architectes ont peut-être adoptée d'après celle de la grande corniche extérieure du Panthéon qui est le $\frac{1}{6}$ de la hauteur du monument.

Dans le petit palais de la Farnesina à Rome, de Peruzzi, dans celui de Caprarola de Vignola, et dans plusieurs de Palladio et de Scamozzi, la proportion, qui est d'environ $\frac{1}{3}$, est en général estimée d'un effet plus satisfaisant. Ainsi, d'après ces autorités, la hauteur d'une corniche qui couronne un édifice sans ordres peut être fixée du $\frac{1}{3}$ au $\frac{1}{4}$ de sa hauteur. Ces deux limites offriront assez de latitude à l'architecte judicieux pour tous les cas qui peuvent se présenter.

Tout ce qui a trait à la décoration, à la manière de profiler, d'ornez les corniches, découle naturellement du caractère imprimé à un bâtiment. On sent combien serait ridicule une corniche de membres délicats et ornés dans une construction d'un caractère vigoureux. Il nous paraît que pour cette partie essentielle d'une ordonnance il sera bien de suivre les profils grecs composés de peu de moulures. Les modillons simples ou, pour mieux dire, les denticules, seront dans beaucoup de cas d'un effet heureux.

Une observation qui doit trouver sa place ici, c'est que dans la décoration

d'une façade il ne doit exister qu'une seule corniche pour couronner tout l'édifice. On ne doit pas mettre, comme l'ont fait beaucoup d'architectes italiens du xvii^e siècle, des corniches à chaque étage ; c'est un contre-sens des plus absurdes : un seul bandeau peu saillant et orné de quelques moulures suffit.

Nous citerons, comme corniche vraiment remarquable, celle du palais Farnèse de Michel-Ange à Rome. Cet architecte, ne se fiant sans doute pas trop aux règles de l'optique, fit porter au sommet du palais un modèle en bois pour juger de l'effet qu'il produirait, et comme il plut au pape, on le suivit entièrement pour l'exécution. Une autre corniche, supérieure à la précédente, est celle que Simone Pollaiuolo, dit le Cronaca, architecte florentin, employa dans la décoration du palais Strozzi à Florence. Cette magnifique corniche corinthienne, appliquée à un édifice d'ordonnance toscane, est la copie d'une corniche antique qui était à Rome à Spogliacristo. L'architecte n'a fait qu'en rendre les proportions plus fortes. La corniche de l'arc de triomphe de l'Étoile à Paris mérite aussi d'être citée. Elle est du reste à très peu de chose près la copie de celle du frontispice de Néron.

Les corniches des portes et des fenêtres ne doivent jamais s'éloigner du caractère général de l'édifice où elles sont employées. Celles des chambres, des galeries, des salons, etc., doivent suivre aussi une progression de richesse bien entendue.

ANT. D.

CORNOUAILLES (PRESQU'ILE DE) en anglais *Cornwall*, comté péninsulaire d'Angleterre qui forme l'extrémité sud-ouest de la Grande-Bretagne. Excepté à l'est, où il est limitrophe du comté de Devon, il est baigné de tous côtés par la mer. Il a environ 32 lieues de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, de 2 lieues à 18 lieues de large, et 211 lieues carrées (758, 484 acres) en superficie. On évalue (1831) sa population à 300,000 individus. De tous les comtés d'Angleterre le Cornouailles est sans contredit le moins favorisé sous le rapport de l'aspect, du climat et du sol. Il y pleut souvent, et les orages sont très fréquents sur ses côtes. Cependant on remarque que les saisons

y sont en gé-
 température y
 Non humaine.

que
 die :
 raversé par une cnsine

de collines noires et arides, dont la plus élevée, Kitt-Hill, a jusqu'à 417 mètres de haut, et qui présentent le coup d'œil le plus sombre et le plus triste. Les rivières sont peu considérables : les principales sont la Tamar, la Lynher, la Looe, la Fawy, la Fal, la Hel ou Heyl, et l'Alan ou Camel. Le sol y est très varié et l'agriculture très arriérée. Dans la partie orientale on recueille plus de grains qu'il n'en faut pour la consommation; mais partout ailleurs les produits sont très au-dessous des besoins. Une grande portion des terres labourables est plantée en pommes de terre qui y viennent on ne peut mieux, et dont la culture y est bien entendue; on en fait jusqu'à deux récoltes dans le voisinage de Penzance. Les arbres fruitiers y abondent et les fruits sont en général d'une bonne qualité. Il y a des pâturages, mais qui n'offrent qu'une nourriture maigre et insuffisante à des moutons et à des chèvres de la plus mauvaise race. Les principales richesses du Cornouailles sont ses mines. On y comptait, en 1800, 48 mines de cuivre, 28 d'étain, 18 de cuivre et étain, 2 de plomb, une de plomb et argent, une d'étain et de cobalt, une d'antimoine et plusieurs de manganèse. On évalue le produit de mines et des autres à 16,000,000 de fr. Il existe dans la presque-île différentes terres à porcelaine et à potier, entre autres celles appelées *pierre-savon* et *pierre de Chine*. Une grande variété se remarque parmi les poissons des côtes de ce comté, mais on y trouve surtout en abondance des sardines, qui sont l'objet d'un commerce lucratif. La pêche y occupe environ 12,000 bras et ses produits s'élèvent annuellement à environ 1,200,000 fr. Il y a aussi quelques fabriques de lainages, de tapis, de creusets, de papier, des clouteries. Les principaux articles d'exportation consistent en étain, cuivre, terre à potier, poissons, bétail, pores, orge, avoine, pommes de terre et un peu de froment. On parlait dans le Cornouailles, il n'y a pas encore trois siècles, un idiome particulier (*the cornish language*), dialecte du *lyme*,

ou gaëlique, mais qui est aujourd'hui presque entièrement oublié. Le comté, représenté dans le parlement par quatre membres, est divisé en 9 districts qui renferment 30 villes, 1,200 à 1,300 villages, et 161 paroisses. Le chef-lieu est *Launceston*.

J. M. C.

CORNOUILLER. Ce genre de la famille des caprifoliacées est caractérisé par un calice à quatre dents, une corolle à quatre pétales, quatre étamines alternes avec ces derniers, un fruit drupacé contenant un noyau à deux loges et à deux graines. Parmi les espèces remarquables, on doit citer le *cornouiller mâle* (*cornus mas*), vulgairement appelé *cornier*, *acornier*. Cet arbrisseau de 3 à 4 mètres est rameux, et son bois est fort dur. Les feuilles sont opposées, courtement pétioles, ovales, entières, légèrement pubescentes en dessous. Les fleurs naissent avant les feuilles et forment de petites ombelles jaunes. Les fruits sont oblongs, d'un beau rouge à leur extrémité; on les connaît sous les noms vulgaires de *cornouilles*, *cornes*, *cornioles*. On les mange, quoique leur saveur soit un peu acerbe. Une autre espèce aussi fort commune dans les bois et les haies, est le *cornouiller sanguin* (*cornus sanguinea*), ainsi nommé à cause de la couleur de ses jeunes pousses. Les fleurs en sont blanches, et les fruits noirs à leur maturité.

C. L-r.

CORNUE, vase de verre, de porcelaine, de grès, de fonte, de cuivre ou de platine, qui est d'un usage journalier dans les laboratoires de chimie et dans les arts industriels. Son volume et la matière dont elle est formée doivent être adaptés à l'importance et à la nature des opérations. Quant à sa forme, c'est presque toujours une ovoïde d'où part un col plus ou moins recourbé.

Les cornues servent aux opérations de distillateur et doivent par conséquent être fabriquées de manière à supporter, sans se rompre, le degré de chaleur nécessaire. Ordinairement on adapte à leur extrémité des allonges ou des tubes conducteurs destinés à conduire dans les récipients les produits tant liquides que gazeux.

Pour la chimie expérimentale, qui

opère en petit, on se sert beaucoup de cornues de verre; mais dans les fabriques on fait usage, pour la distillation, d'appareils plus solides et plus compliqués. *Voy.* DISTILLATION.

F. R.

CORNWALLIS (CHARLES, marquis DE), né en 1738, appartenait à une très ancienne famille dont le premier membre, pourvu de la dignité de pair et du titre de baron, fut FRÉDÉRIC, créé pair en 1627. Charles entra au service militaire après avoir fini ses études à Eton et à Cambridge, et fit sa première campagne en Allemagne (1761). Après la mort de son père le comte de Cornwallis (1762), il alla siéger dans la chambre des lords, où il s'opposa à l'impôt dont on voulait frapper les colonies américaines. Mais malgré ses bonnes dispositions pour les Anglo-Américains, il accepta, quand la guerre eut éclaté, le commandement d'un corps d'armée. Il prit une part honorable à l'affaire de Brandywine et au siège de Charlestown, contribua beaucoup à la soumission de la Caroline méridionale, et battit avec peu de troupes le général Gates; mais lorsque plus tard (1781), trop confiant dans sa fortune, il s'avança jusque dans la Virginie, il fut forcé par Washington de se rendre avec toutes ses troupes. Malgré cet éclatant revers, le comte de Cornwallis jouissait de l'estime publique, et en 1786 il fut envoyé aux Indes-Orientales en qualité de gouverneur général et de commandant des troupes. Il attaqua en 1791 le belliqueux sulthan de Mysore (Maisonour), fit la conquête de Bangalore, et lorsque, l'année suivante, il assiégeait Seringapatam, Tippe-Saïb, serré de toutes parts, n'eut plus d'autre ressource que de se soumettre et de céder à la compagnie des Indes-Orientales une partie considérable de ses possessions. Lord Cornwallis mérita bien de l'administration dans la colonie, cherchant à soulager la condition du laboureur indien, principalement en donnant une base certaine et réglée au système des impôts. En 1793 il revint en Angleterre, et cinq ans après il fut nommé gouverneur de l'Irlande, dont il réprima la révolte et où il battit les Français qui avaient abordé dans cette île. Par sa fermeté, sa pru-

dence et son esprit conciliant, il apaisa la haine des partis qui se disputaient et se disputent encore cette malheureuse contrée. En 1801 il négocia, comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, la paix avec la France, et signa en 1802 le traité d'Amiens. Après la révocation du marquis de Wellesley, il fut nommé en 1804, pour la deuxième fois, gouverneur général des Indes, et il mourut en 1805 à Gazepur dans Benarès. De son vivant même on lui avait érigé un monument à Madras; après sa mort Bombay et Calcutta honorèrent sa mémoire de la même manière, et le parlement lui consacra un monument dans l'église de Saint-Paul à Londres. « Ce fut un homme d'honneur, disait Napoléon à Sainte-Hélène, et le premier qui m'ait donné une bonne opinion de moi-même. »

Il fut investi du titre de marquis, qui s'est éteint déjà dans sa famille en 1823. Son chef actuel est JAMES MANN, comte de Cornwallis, vicomte Brome, baron Cornwallis d'Eye, etc., né en 1778, père de plusieurs enfants des deux sexes.

S. et C. L.

COROGNE, en espagnol *la Coruña*, port de mer sur la baie de Betanzos dans la province espagnole de Galice (lat. 43° 23', long. 0° 6'). Du côté de la mer, la ville avec les châteaux-forts qui la protègent, avec son large quai, sa vieille tour d'Hercule dont on attribue la construction aux Phéniciens, avec son fanal situé sur une montagne, et pouvant être vu à 15 ou 20 lieues de distance dans la mer, enfin avec la chaîne de montagnes galiciennes, présente un beau coup d'œil. Dans l'intérieur on ne voit que des rues étroites, surtout dans la ville haute que domine la citadelle. La ville basse, plus régulière et mieux bâtie, a un hôpital de marine, un arsenal, des magasins, des fabriques, surtout une grande corderie et des manufactures de toiles. La ville renferme plusieurs églises, un hôpital civil et un tribunal de commerce. Des paquebots entretiennent la correspondance avec le port anglais de Falmouth. Autrefois on s'embarquait à la Corogne pour les colonies : aujourd'hui on y voit partir encore quelques bâtiments pour La Havane et les Philippines. C'est à

la Corogne qui
division de trois
par le général

16 janvier : la
ses commandées
ont été forcées, par les
Français qui la poursuivaient, de s'em-
barquer pour l'Angleterre. Le comman-
dant, tué dans le combat, fut enterré
auprès de la ville. La Corogne a une
population de 10 à 15,000 âmes. D-G.

COROLLAIRE, conséquence tirée
d'une ou de plusieurs propositions déjà
démonstrées. Ainsi, après avoir démontré
que la perpendiculaire est la plus courte
de toutes les lignes que l'on peut mener
d'un point à une droite, on en déduit
comme corollaire que la perpendiculaire
mesure la véritable distance du point à
la ligne. F. V-T.

COROMANDEL, et plus correcte-
ment *Ti hola-Mandala*, nom donné à la
partie des côtes orientales de l'Indous-
tan qui s'étend le long des rives du golfe
de Bengale, depuis l'embouchure de la
Krichema jusqu'au cap Kalimère, à l'en-
trée du détroit de Palk, sur une longueur
de 150 lieues. Le ressac rend l'abord de
cette côte difficile et l'on n'y compte pas
un seul bon port. Le débarquement se fait
au moyen d'une espèce de bateau d'une
forme particulière, appelé *masoulah*, à
qui son élasticité permet d'être lancé sur
la plage sans inconvénient. Chaque ma-
soulah est accompagné de deux petits ra-
deaux montés chacun par un homme et
qui sont destinés à sauver les passagers
en cas que le masoulah vienne à chavirer.
Les principales villes qui s'élèvent sur
cette côte sont Madras, Pondichéry, Tran-
quebar et Coddalore. On consacrera
aux trois premières des articles particu-
liers. J. M. C.

CORONÉE, en Béotie, près de l'em-
bouchure du Céphise dans le Copais, et
au nord d'Haliarte, était une des villes
les plus importantes de cette contrée. La
dite dite *Pambéotique*, ou de la Béotie
entière, s'y tint long-temps. Elle est cé-
lèbre par la bataille qui s'y donna, l'an
393 av. J.-C., entre les Lacédémoniens et
l'armée de la ligue, composée d'Athènes,
Thèbes, Argos et Corinthe. Agésilas com-
mandait les premiers et resta vainqueur;
mais il fut couvert de blessures. La ba-
taille de Coronée rétablissait en Europe
les affaires de Lacédémone, qui venait d'a-

voir le dessous en Asie à la bataille de
Cnide. Des succès divers suivirent la vic-
toire de Coronée et amenèrent enfin (390)
la paix d'Antalcidas (ἄντ.), dont le but
secret était de simplifier les relations
entre la monarchie asiatique des Perses
et les Grecs, en donnant au grand roi les
villes grecques d'Asie et en faisant de la
Grèce un empire lacédémonien. Mais
Sparte ne fut pas assez forte pour attein-
dre ce but, et la Macédoine entra bientôt
en scène et réalisa ce qui pour cette ville
n'avait été qu'un rêve (360-336). VAL. P.

CORONER, mot dérivé de *corona-
tor*, et qui, en Angleterre, désigne un
employé élu par les *freeholders* ou franc-
tenanciers d'un comté pour veiller aux
droits de la couronne. Sa mission prin-
cipale est d'examiner, conjointement avec
quelques jurés, dans tous les cas de
mort subite, la cause à laquelle il faut
les attribuer, et d'instruire un procès
lorsqu'on soupçonne un meurtre ou un
assassinat. En cas de suicide, le cor-
oner examine si cet acte a été accompli
par suite d'un égarement momentané,
d'une aliénation mentale, d'une mono-
manie, ou s'il doit être imputé à un crime,
auquel cas le suicide entraîne la confisca-
tion des biens et la privation d'une sé-
pulture honorable. Quand la commune
a favorisé le meurtre par sa négligence à
faire la police, le coroner lui impose une
amende. Il confisque aussi au profit du
roi les instruments ou meubles qui ont
occasionné la mort de quelqu'un, tels
que le cheval et la voiture. Le coroner a
du reste plusieurs autres attributions ju-
diciaires dont nous ne pouvons nous oc-
cuper ici. C. L.

CORPORATION. C'est l'existence
en corps collectif des individus qui exer-
cent un même métier, une même profes-
sion. Les progrès de l'industrie et le libre
exercice des professions sont rarement
compatibles avec l'esprit des corpora-
tions; mais elles contribuèrent à l'éman-
cipation de l'espèce humaine à une épo-
que où la plus grande partie des hommes
vivait dans une servitude humiliante, sous
le joug de maîtres qui refusaient de les ad-
mettre à participer aux bienfaits de la li-
berté, à une époque où l'on vendait avec
la terre ceux qui la cultivaient, ou la so-

ciété se divisait en un petit nombre d'opresseurs et un grand nombre d'opprimés. La culture des arts, qui sont un moyen de développement de l'intelligence, devint une source générale d'affranchissement de ces derniers : le prince, qui avait intérêt à les faire fleurir, à se ménager un appui, à se créer une nouvelle force dans ceux qui les exerçaient, contre une noblesse toujours avide du pouvoir, leur accorda des immunités et des privilèges. Des *corporations d'arts et métiers* se formèrent, qui protégèrent les membres dont elles se composaient, de la résistance de leurs masses, contre l'oppression des hommes puissants qui les tyrannisaient. Les richesses suivant les progrès de l'industrie, ceux qui les acquéraient par leur travail, à l'aide de cette protection, les mirent à profit pour se racheter des corvées et des services dégradants auxquels ils étaient soumis ; la cupidité de leurs maîtres leur en donna la facilité, et l'on vit convertir en rentes, en redevances pécuniaires ces services qui étaient auparavant fournis en nature (voy. CORVÉES). On commença dès lors à goûter les prémices d'une certaine liberté personnelle ; mais, comme il est de la nature des institutions humaines de porter avec elles un germe d'imperfection qui se développe dans d'autres temps, les corporations, qui avaient servi l'humanité dans leur origine, tournèrent plus tard à son détriment : elles furent un obstacle à la culture et aux progrès des arts, parce que la faculté de les exercer devint le privilège exclusif de ceux qui appartenaient aux corporations. L'ouvrier qui voulait travailler pour son propre compte ne le pouvait qu'après être passé maître, et cette faveur était difficilement accordée à ceux qui la sollicitaient. Des abus sans nombre s'introduisirent dans les corporations, si utiles dans leur principe ; l'industrie y rencontra des entraves multipliées, dont en France elle fut sagement dégagée à l'époque de notre première révolution ; mais la même institution subsiste, non sans quelques avantages, en Angleterre et dans d'autres pays.

Depuis son abolition, en France, une libre concurrence a existé entre tous ravaillleurs, et la rivalité des talents,

excitée par les suffrages du public et par les encouragements que leur donne le gouvernement, a fait atteindre les arts mécaniques à un degré de perfectionnement auquel le privilège était auparavant un obstacle insurmontable ; il n'en existe plus d'autre aujourd'hui que celui qui est dû naturellement au mérite de l'invention et du perfectionnement de l'objet inventé (voy. ces mots et BREVET). J. L. C.

Histoire des corporations d'arts et métiers. L'origine des corporations remonte à une antiquité reculée. Quelques auteurs ont voulu les trouver déjà dans les castes (voy.) des Égyptiens et des Indiens. Seulement, il est à remarquer que ces dernières étaient basées plutôt sur une diversité d'origine que sur la différence des travaux. Les Romains nommaient les corporations *collèges* (*collegia, corpora opificum*) : ils avaient, entre autres, ceux des marchands, des serruriers, des bateliers, des fondeurs, des argentiers ou banquiers, etc., et rapportaient leur origine à Numa. Supprimés sous le consulat de L. Cæcilius et de Q. Martius, à cause de leur turbulence, ces collèges furent rétablis par le célèbre Clodius. Toutefois, ils ne ressemblent aux corporations modernes qu'en ce qu'ils formaient des personnes collectives et avaient le droit de publier des statuts.

En Italie, qui fut le berceau de la bourgeoisie libre au moyen-âge, et surtout dans les villes lombardes, le souvenir des institutions romaines a peut-être contribué à fonder alors de semblables corporations. Elles furent d'abord favorisées par les princes, qui saisirent avec avidité l'occasion d'élever la bourgeoisie, afin qu'elle pût servir un jour de contre-poids à la noblesse. L'existence de constitutions municipales leur donna une nouvelle vie : aussi voit-on, dans le moyen-âge, l'industrie fleurir à côté de l'agriculture. Les Grecs et les Romains étaient exclusivement laboureurs ; avec les municipalités, les ouvriers obtinrent la garantie de la liberté civile. Il est difficile de préciser exactement l'époque où les premières corporations se formèrent en Italie. Au x^e siècle, il existait à Milan une société sous le nom de *Credentia* ; au xii^e, d'autres communautés d'artisans possédaient

déjà une impor- , et, plus
tant, elles prin un grand déve-
loppement; car a itôt que la bourgeoi-
sie eut ainsi que...ue influence dans l'état,
celui qui voulait prendre part aux affai-
res publiques devait nécessairement faire
partie d'une corporation.

En Allemagne, également, leur forma-
tion correspond à l'existence des pre-
mières constitutions municipales. Dans
les premiers temps, les métiers étaient
entre les mains des serfs, et, à ce qu'il
paraît, jusqu'à Charlemagne, ils étaient
exercés par eux sur les biens des grands
propriétaires. Ces serfs ne pouvaient, il
est vrai, faire des affaires de commerce,
mais à côté d'eux existait déjà une classe
d'ouvriers libres qui vivaient sous la pro-
tection et non sous la dépendance des
seigneurs, et étaient considérés comme
une classe spéciale de *serviteurs à gages*.
C'est dans la seconde moitié du XII^e siècle
que prirent naissance en Allemagne la
plupart des corporations. Les plus ancien-
nes sont celles des tailleurs et des merc-
niers à Hambourg (1152); à Magde-
bourg celles des marchands de draps
(1153), et des cordonniers (1157). Au
XIV^e et au XV^e siècle, elles acquirent une
importance politique, et, peu à peu, de-
viurent même si puissantes que certains
métiers qui leur étaient tout-à-fait étran-
gers durent se placer sous leur protection.
Une corporation de tisserands existait à
Brême en 1300, une de marchands à
Grewswald en 1330, une de merciers à
Francofort-sur-le-Mein bien plus tard, en
1559. Dans ces pays, comme dans pres-
que tous les autres, les maîtres avaient
le droit d'entretenir un certain nombre
d'artisans, et la fabrication avait lieu
d'après des principes fixes, qui, lors-
que les manufactures et l'industrie pri-
rent un plus grand essor, ne fut plus
qu'une aveugle et stupide routine. Assez
ordinairement le nombre de ceux qui
travaillaient d'une manière indépendante
et pour leur propre compte était limité;
d'autres lois l'on déterminait pour chaque
métier le nombre de maîtres qu'une lo-
calité pouvait avoir, on l'on rendait plus
difficile l'ac quisition du droit de maîtrise.
Quant aux ouvriers proprement dits, on
les partageait d'après leurs métiers, on

fixait un certain temps d'apprentissage, et
pour leur conférer la maîtrise on exigeait
d'eux la production d'un échantillon ap-
pelé *chef-d'œuvre*. Plus tard l'exemp-
tion de cette formalité s'acheta à prix
d'argent. Au moyen-âge, où la civilisa-
tion et l'industrie étaient encore dans
l'enfance, ces associations perpétuaient
les connaissances pratiques qui étaient à
la hauteur de cette époque. Elles furent
temporairement des institutions salutai-
res; mais bientôt l'artisan chercha son
avantage dans le droit exclusif d'exercer
son métier, et le marchand le sien dans
le monopole. Pendant que l'ouvrier et le
marchand s'enrichissaient dans les villes,
les campagnes s'appauvrirent, car l'exis-
tence des corporations détruisait, par la
rivalité, leur industrie naissante. Si dans
les Pays-Bas les villes et les campagnes
acquirent en même temps un haut degré
de prospérité, c'est que, dans ses déve-
loppements successifs, l'industrie s'exerça
sous l'influence de principes plus larges
et qu'on y restreignit plus qu'en Allema-
gne la fureur du monopole. On ne songea
pas dans ce pays qu'en détruisant le bien-
être des campagnes on produirait bien-
tôt, par la rareté des matières premières,
une réaction funeste aux villes et à leur
industrie. Les lois de l'Empire, surtout
celles de 1731 et de 1772, et les or-
donnances des princes, tout en respec-
tant le droit d'association, cherchèrent à
remédier au mal, et, dans des temps plus
recents, en Saxe, les *mandats* de 1780,
1810 et 1828, n'eurent pas d'autre but.

En Angleterre, les corporations se for-
mèrent à peu près comme celles d'Alle-
magne, seulement l'élément démocratique
y dominait davantage. Aussi leur parti-
cipation aux affaires publiques, à la re-
présentation de la bourgeoisie et au gou-
vernement des villes, y a-t-elle été de tout
temps plus visible que sur le continent.
Le droit d'exercer un métier indépendant
pouvait s'y obtenir, soit en l'achetant,
soit en passant quelque temps en ap-
prentissage. Ce noviciat expiré, on avait
le droit d'être maître. Tous les métiers
étaient égaux, quels qu'ils fussent; chacun
pouvait faire partie de telle corporation
qu'il lui plaisait, et comme un de leurs
privileges consistait dans le droit d'é-

lection, ceux qui n'étaient pas artisans s'y faisaient aussi agréger pour le posséder. Sous Henri I^{er}, les tisserands formaient déjà à Londres une communauté.

Dans le Danemark, bien que l'existence des corporations y soit assez ancienne, on ne sait rien de positif sur l'époque de leur formation. En 1476, on en trouve une à Odensée qui porte le nom de corporation de la *Sainte-Trinité*. Il s'en forma après beaucoup d'autres; toutefois l'on pense généralement qu'il n'y en eut aucune dans ce pays qui fût antérieure à la seconde moitié du xv^e siècle.

La Suisse, surtout la partie allemande, eut des corporations bien plus tôt. En 1260 les bouchers en formaient déjà une à Bâle, et deux ans plus tard nous voyons dans la même ville le corps des jardiniers.

En France, les corporations surgirent également du sein des constitutions municipales : on peut dater du règne de Louis IX l'ère de leur développement, bien que sous les rois de la seconde race il soit déjà quelquefois question d'un *roi des merciers*. Avant le xii^e siècle elles ne possédaient pas encore de privilèges, n'étaient pas autorisées par lettres-patentes du roi, ou bien leurs statuts n'avaient pas encore reçu l'approbation des magistrats compétents. Dans le principe, ce n'étaient que de simples associations qui devaient rassembler les marchands et les ouvriers sous les yeux des autorités de police, et rendre ainsi plus facile l'exécution de certains règlements. Saint-Louis, pour relever le commerce de l'état où il était tombé dans les siècles précédents, établit des espèces de *confréries* où des apprentis travaillaient sous les yeux des maîtres. Bientôt les nobles en établirent de pareilles sur leurs domaines; mais comme le roi pouvait seul avoir le droit de haute-police, il fut créé un office de grand-chambrier de France, dont les attributions s'étendaient sur tout le royaume. C'était lui qui instituait les *rois des merciers*, ainsi que les *visiteurs des poids et balances*. Mais c'est sous le règne de Henri III que les corporations ont commencé à être envisagées comme une ressource de finances. Cette tendance nouvelle se révéla par l'édit de novembre 1581, qui fut renouvelé au

mois d'avril 1597. Les corporations s'aggravèrent surtout sous le ministère de Colbert, qui, par l'édit de mars 1673, les fit monter de 60 à 83, et plus tard, en 1691, le rôle du conseil les porta à 129. Depuis 1673 il fut créé dans les corporations plus de 40,000 offices; mais l'argent que donna la vente de ces charges ne racheta pas le mal que ce système fit au pays. Enfin, l'édit de Versailles (février 1776), en 24 articles, enregistré au parlement le 12 mars, même année, abolit toutes les corporations; mais quelque temps après il y eut de si nombreuses réclamations, même de la part du parlement, que, par l'édit d'août 1776, en 51 articles, enregistré le 23 du même mois, elles furent en quelque sorte rétablies, mais sous une autre forme, en 6 corps de marchands et 44 communautés. Toutefois 21 professions, qui faisaient partie des communautés supprimées, purent être exercées librement. Il fallut une révolution pour détruire le monopole et établir la liberté du commerce. La révolution de 89 commença une ère nouvelle. La loi du 17 mars 1791, encore en vigueur, supprima toutes corporations, maîtrises et jurandes. L'ordonnance royale du 18 octobre 1829 sur la boucherie de Paris ne forme une corporation qu'en ce qu'elle maintient un nombre fixe de bouchers, et elle se réfère en cela à des lois antérieures qui s'appliquent également au commerce de la boulangerie. La loi du 17 mars 1791 a déjà porté ses fruits, et c'est par la comparaison de l'état actuel des choses, en France, avec ce qui existe dans les pays où les corporations se sont maintenues, qu'on pourra reconnaître jusqu'à quel point on doit s'en féliciter. L. N.

CORPS (math.), voy. SOLIDE.

CORPS (physique). La connaissance intime de la constitution générale des corps et de leurs propriétés fut dans tous les temps un sujet d'études pour les savants et pour les philosophes. Parmi ces derniers, quelques-uns se jetèrent dans des systèmes qui les réduisirent à douter de l'existence morale de ce qui était l'objet de leurs travaux; d'autres, plus raisonnables, approchèrent plus ou moins de la vérité. Avant Leucippe, un Phé-

siciens, dont l'un plus tard Epicure, Diogène de Laërte, et critique, Lucrèce, ennn, presque de nos jours, Bernier, Gassendi, soutinrent que les corps étaient un assemblage d'atomes crochus. L'école d'Aristote voyait dans les corps un composé de matières, de forme et de privation; celle de Descartes, une certaine portion d'étendue; Newton, un système ou assemblage de particules solides, divisibles, pesantes, impénétrables et mobiles, arrangées de telle ou telle manière pour former des corps de telle ou telle forme, distingués par tel ou tel nom.

Sans entrer dans toutes ces discussions, nous nous appuierons sur l'expérience et nous appellerons *corps matériel* tout ce qui produit sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées, et propriétés des corps la faculté d'exciter en nous les diverses sensations auxquelles nous pouvons reconnaître leur présence.

Nous distinguerons les propriétés en deux classes: propriétés générales et propriétés secondaires; dans la première de ces classes et aux premiers rangs se trouvent l'étendue et l'impénétrabilité. L'étendue (voy.) est cette propriété en vertu de laquelle tout corps occupe dans l'espace un lieu déterminé; le sens de la vue est l'organe affecté par cette propriété incontestable qui rentre dans le cercle des études géométriques. L'impénétrabilité (voy.) est cette propriété en vertu de laquelle les mêmes points physiques de l'espace ne nous donnent pas et ne peuvent pas nous donner à la fois la sensation intime de deux corps.

On distingue aussi dans les corps divers états auxquels on a donné les noms de *solidité, fluidité, état de vapeur ou élastiforme*. Ces diverses manières d'être ne sont presque jamais occasionnées que par une élévation ou un abaissement de température qui fait alors plus ou moins équilibre à la force d'attraction qui retient les molécules du corps agrégées les unes aux autres, tandis que celle qui développe la chaleur est un obstacle à leur contact immédiat. Au moyen de ces forces qui se combattent, on conçoit facilement l'existence des corps sans admettre la continuité de la matière (voy. PORSITÉ); on explique la dilatation par

l'élévation de la température, la contraction par son abaissement (voy. CONTRACTION et CONDENSATION). La fonte des sels et la propriété qu'a le mercure de s'insinuer dans l'or ne sont pas des phénomènes en opposition à cette théorie; car si l'eau semble pénétrer le sel, et le mercure pénétrer l'or, sans qu'il y ait augmentation de volume, on trouve la raison de cette contradiction apparente en observant qu'alors l'eau ou le mercure entre dans les intervalles plus ou moins distants du sel ou de l'or, intervalles que l'on a nommés *pores*, et que le volume se mesure sur la forme extérieure des corps sans tenir compte des vides visibles ou invisibles qui se trouvent entre leurs molécules. Celles-ci sont jusqu'à présent réputées inaltérables, les opérations chimiques et physiques, l'assimilation qu'on a voulu leur faire éprouver en les soumettant à l'action organique des corps vivants, la variété des actions de ce genre que les molécules ont subies depuis l'origine du monde, n'ayant pas pu détruire leur nature primitive.

R. DE P.

CORPS ORGANISÉS, voy. ORGANISATION, ORGANISME.

CORPS SIMPLES, voy. ÉLÉMENTS.

CORPS (psychologie) est le nom donné spécialement à cette portion de matière qui s'offre d'abord aux yeux de l'observateur de la nature humaine, mais qui ne la constitue pas; car au bout d'une dizaine d'années toutes les molécules corporelles ont été renouvelées, et pourtant l'homme a conscience d'être le même qu'il était il y a 10, 15 ou 20 ans; car, quand la vie est éteinte dans l'homme, le corps tout entier subsiste avec toutes ses parties, leur conformation, leurs rapports, et cependant l'homme a disparu; car enfin la matière est naturellement inerte, et ce que chacun de nous appelle *moi* est quelque chose qui pense, qui veut, fait effort, produit mille actions, en un mot quelque chose d'essentiellement actif.

Dans ce qu'on appelle vulgairement l'homme, outre la partie matérielle, il y a incontestablement une autre partie, savoir: des phénomènes dont l'ensemble compose la vie du corps, et leur cause productrice. Or l'homme, qui ne peut résider dans les molécules corporelles,

ne peut résider non plus dans les phénomènes, car il a conscience d'être quelque chose de permanent. Il faut donc bien qu'il soit la force causatrice des phénomènes vitaux.

Le corps est un agrégat de molécules matérielles au sein duquel une ou plusieurs causes inconnues exécutent certaines opérations connues, qui ont pour but son entretien et sa reproduction, un être coexistant avec l'homme véritable sans être lui, avec la cause-moi, laquelle s'en sert comme d'un instrument, peut intercepter son action, le détruire même, si bon lui semble, laquelle a son but spécial, la recherche du beau, du vrai, la pratique du bien, etc., laquelle enfin, lors même qu'elle pourvoit à l'alimentation du corps, n'a en vue que sa satisfaction propre, c'est-à-dire la cessation d'une sensation désagréable.

Dans l'état actuel, l'âme, le moi ou l'homme, trois termes synonymes, ne se développe pas indépendamment du corps, qu'on a appelé justement *l'autre*. Très souvent nous ne pouvons ni sentir, ni connaître, ni agir sans l'intermédiaire du corps. De là cette définition de l'homme, *une intelligence servie par des organes*, définition incomplète, car si l'âme est servie, elle est aussi gênée par les organes. Nous nous sentons capables de plus de puissance que nous n'en déployons par le corps; une partie s'use à remuer l'instrument. De même notre énergie intellectuelle est infatigable: ce qui se fatigue c'est le corps; et la preuve, c'est que, le corps plongé dans le repos, l'intelligence continue à se développer.

Le corps n'est pas seulement en ce monde l'instrument et l'obstacle, mais aussi le représentant de l'âme. Dans l'impossibilité d'atteindre directement celle-ci, les lois punissent le corps; mais c'est toujours à l'âme qu'est infligée la peine, car seule elle souffre des désordres du corps par lui-même insensible. L'âme supprimée, le corps qu'elle animait n'est plus susceptible ni de châtement ni d'offense; et si l'on a encore quelques égards pour le cadavre, ils s'adressent au *moi* qui l'a quitté. Pareillement le corps est pour les hommes un moyen indispensable de communication; mais ce n'est en

effet qu'un moyen: ce n'est pas le corps qui a conçu les sentiments de mépris ou d'estime, de haine ou de bienveillance qu'il exprime, et ce n'est pas à un corps qu'il est chargé de les faire comprendre.

L'âme, distincte du corps, agit sur lui et lui commande par la volonté comme un maître à son esclave; mais aussi elle est soumise à son influence, car tous les changements ou modifications du corps sont suivis dans l'âme de changements correspondants. Or, si l'âme est immatérielle, comment se peut-il qu'elle agisse sur le corps et en reçoive l'action? Pour résoudre cette question on a imaginé diverses hypothèses, que nous rapporterons par respect pour les noms des grands spéculateurs qui les ont inventées.

1° La théorie des *causes occasionnelles*, dont Descartes passe pour être l'auteur, consiste à admettre que le corps et l'âme n'agissent pas l'un sur l'autre, mais qu'à chaque détermination de l'un, Dieu vient produire dans l'autre une détermination correspondante; assertion on ne peut plus arbitraire, qui supprime le fait au lieu de l'expliquer et fait participer Dieu à toutes les actions criminelles de l'homme.

2° L'*harmonie préétablie* de Leibnitz n'est pas moins arbitraire, sans compter qu'elle détruit la liberté humaine; le corps et l'âme, antérieurement à leur union, ont été prédéterminés par Dieu à produire une suite de mouvements et d'actes de manière que les mouvements de l'un coïncidassent avec ceux de l'autre, sans que pour cela il y eût réciprocité d'action.

3° L'hypothèse de l'*influx physique*, proposée par Euler, et suivant laquelle les deux natures influent l'une sur l'autre à la manière des objets naturels, ou matérialise l'âme ou n'explique rien.

4° D'après Cudworth, l'action réciproque a lieu par l'intermédiaire d'un être participant des deux natures et appelé *médiaireur plastique*; être contradictoire, ou bien être semblable à nous, dans lequel nous ne comprenons pas mieux qu'en nous-mêmes l'alliance du matériel et du spirituel.

Quant aux matérialistes, ils n'éprouvent aucun embarras, puisque suivant eux tous les phénomènes vitaux sans excep-

tion dérivent de
D'autres, tout
des principes, ont
fit une molécule
D'autres enfin ont spiritualisé la matière
ou admis son identité radicale avec l'esprit (voy. MONADES).

Une fois prouvée scientifiquement, la distinction des principes, la question du comment de leur dépendance est purement accessoire. Elle sera résolue, si jamais elle peut l'être, quand la psychologie et la physique auront jeté plus de jour, l'une sur la nature de l'âme, l'autre sur la nature de la matière. L-F-E.

CORPS (polit.). Le mot *corps* est fréquemment employé figurément pour désigner une compagnie, un ordre, une communauté, un certain nombre de personnes du même état ou qui suivent la même carrière. On disait du parlement de Paris qu'il se rendait *en corps* chez le roi; on dit encore aujourd'hui que le roi a reçu *les grands corps de l'état*. Au *corps diplomatique* appartiennent tous les membres des différentes légations politiques accréditées près de la même cour, ambassadeurs, envoyés plénipotentiaires, ministres, chargés d'affaires, secrétaires de tout rang, à l'exclusion seulement de la chancellerie. Nous disons des légations politiques, car les consuls préposés à des légations commerciales ne sont pas membres du corps diplomatique. Il a été question des *corps de métiers* aux mots CORPORATION, COMPAGNONAGE et autres, et l'on verra au mot ORDRES que le clergé était autrefois en France le *premier corps du royaume*. Le *corps législatif* se forme d'une ou de deux assemblées; on a quelquefois donné ce nom à la seule chambre des représentants. Les autorités administratives supérieures, départementales, municipales, forment ce qu'on appelle *les corps constitués*; le conseil municipal, lorsqu'il est en représentation, est plus souvent nommé *le corps municipal*.

Cet usage du mot *corps* a donné naissance à celui d'*esprit de corps*, désignant une manière de voir particulière à certaines compagnies ou corporations, leur attachement à tels ou tels principes, leur respect pour leurs traditions et le soin

isée.

a qualité

se que l'âme

is simple.

scrupuleux que chaque membre met à conserver intacts l'honneur et la renommée du corps tout entier.

Quant aux *corps de lois*, etc., pour lesquels le même mot est employé comme synonyme d'assemblage, de recueil, de collection, voyez CORPUS. Il sera aussi question du *corps de délit* à l'art. CORPUS DELICTI. S.

CORPS (art milit.), réunion d'un certain nombre d'hommes de guerre, soit qu'ils appartiennent à toutes les armes, soit qu'ils forment au contraire l'ensemble de ceux qui appartiennent à une arme spéciale. Dans le premier sens, on dit un *corps d'armée*, ce qui quelquefois est l'équivalent d'*armée* tout court et d'autres fois signifie une portion détachée d'une armée, ou l'une de ses grandes divisions; dans l'autre sens, on dit *le corps de la gendarmerie*, *le corps du génie*. Dans plusieurs pays la force publique est toujours organisée en corps d'armée comprenant un certain nombre de divisions (voy.), et c'est un grade particulier dans la hiérarchie militaire que celui de général de corps d'armée. Dans les pays du Nord on nomme ces généraux, dont le grade est supérieur à celui des généraux de division, *général de l'infanterie*, *général de la cavalerie*, titres qu'il ne faut pas confondre, dans nos articles biographiques relatifs à la Russie, à l'Autriche, etc., avec la simple désignation de *général d'infanterie*, *général de cavalerie*, mais qui signifie toujours un grade intermédiaire entre le feld-maréchal et le général de division. J. H. S.

CORPS FRANÇ, genre de troupes dont l'usage est de tout temps, mais dont la qualification est toute moderne. Entreprendre de les dépeindre, ce serait embrasser l'histoire de ces anciennes bandes nommées grandes compagnies, compagnies blanches, etc. (voy. COMPAGNIES); ce serait mettre en scène la pospolite polonaise, l'insurrection hongroise, les guérillas de la Péninsule, les condottieri italiens (voy. ces mots); il faudrait évoquer les ombres de Spartacus, de Duguesclin, de ces bâtards de grandes maisons qui désolaient la France au moyen-âge. Notre valet de cœur, notre Labire, est une image qui retrace ces

brigands valeureux, ces conducteurs de corps francs qui appelaient aux armes des aventuriers de toutes nations, leur promettaient pour appât une vie de désordre, et leur assuraient pour solde le butin qu'ils feraient. Parmi les entrepreneurs de pillage de l'avant-dernier siècle, un des noms les plus populaires est celui de Jean de Werth, illustré par les vaudevillistes du temps de Turenne, par qui Jean de Werth avait été fait prisonnier. Nous aurions à remonter moins haut si nous ne regardions comme existants les corps francs que depuis que ce nom leur a été donné. Les révoltes populaires, les levées de boucliers des seigneurs ont appris l'usage des corps francs aux têtes couronnées. Le hasard, le langage soldatesque ont donné à ces corps le titre qu'ils portent, et qui a servi à les désigner bien avant que la loi eût consacré leur qualification; elle est peu claire, et aucun écrivain n'en a donné une étymologie satisfaisante. Cette étymologie, la voici : être franc, en langage trivial, c'est ne pas payer; or, la trivialité est la mère du langage militaire. L'illustre Marie-Thérèse, prête à être renversée de son trône par Frédéric II, n'avait pas un écu pour lever un soldat; mais par bonheur elle avait à sa disposition des hommes durs, sobres, lestes, braves, vigoureux, peu disposés à la désertion: c'étaient ses Hongrois, ses Pandoures, ses Tolpaches. Elle leur dit : Combattez pour moi et je vous donne tout ce que vous prendrez. Ils répondirent par le hurrah : *Moriamur pro rege nostro Maria-Theresid!* Elle les opposa au roi de Prusse; elle leur dut son salut. Les historiens qui ont raconté ces événements ont appelé corps francs ces nuées de coureurs qui combattaient et vivaient sans compter et sans payer; le nom leur en est resté. La France alors était dépourvue de troupes légères; elle en sentit le besoin : elle se donna à la hâte des corps francs, des légions, des bataillons légers, des partisans; ils apparurent dans les guerres de 1741 et de 1756. Un écrivain contemporain raconte que notre plus habile chef de partisans avait trouvé moyen de faire à bon compte ses levées. Il promettait, au son de la caisse, un

engagement magnifique, 100 écus comptant. Quand se présentaient les recrues, et ils affluaient, il leur faisait insinuer par des sergents affidés que tous les camarades roulaient sur l'or. A l'instant de la signature de l'engagement, le colonel leur disait qu'il allait leur faire compter la prime convenue, mais qu'auparavant il fallait qu'ils renoncassent par écrit à tout partage de butin : comme la condition leur paraissait trop dure, ils finissaient par se faire soldats en acceptant un petit écu pour boire.

Les désordres auxquels s'étaient livrés les corps francs avaient déconsidéré leur dénomination : aussi ne fut-il, à la guerre de la révolution, créé que des *compagnies franches*, non des corps francs; celles-ci percevaient une solde : ainsi leur épithète n'avait plus de sens, ce qui s'est renouvelé si souvent dans notre langue militaire. Il exista ensuite, comme le témoigne le décret du 10 mars 1793, des corps francs à pied et à cheval, dont l'appellation n'était pas plus satisfaisante; ils durèrent peu : ils furent licenciés le 9 pluviôse de l'an II (28 janvier 1794).

Les Cent-Jours virent reparaitre des corps francs; la dénomination de ceux-ci reprenait quelque exactitude. Les départements du Nord et ceux de l'Est en armèrent; ils s'équipaient et se montaient à leurs frais; ils rendirent quelques services et débloquèrent glorieusement Longwy sous les ordres du général Bellerophon. Ce fut la dernière explosion d'un enthousiasme qui s'éteignait. G^{de}. B.

CORPS-DE-GARDE, voy. GARDE.

CORPS ÉTRANGERS (médecine).

Il peut se développer ou s'introduire au sein des parties vivantes des corps étrangers qui suscitent des désordres nombreux et réclament les secours de l'art. Nous ne parlerons ici que de ceux qui viennent du dehors, renvoyant aux articles CALCULS, FËANCERMENT et ENTOMOLOGIE pour ce qui est relatif aux corps étrangers développés spontanément; nous ne parlerons pas non plus des poisons, espèce de corps étrangers si spéciale qu'on doit lui consacrer un article à part.

En général, les corps étrangers introduits plus ou moins violemment au sein de nos parties y développent des phénomènes

tendant à les chasser et à remédier aux accidents qu'ils ont produits. D'abord se manifestent la douleur et le dérangement des fonctions, puis viennent les symptômes inflammatoires qui souvent déplacent l'objet dont la présence est nuisible. Quelquefois cependant on voit des corps étrangers, tels que des balles, des morceaux de vêtements, séjourner très longtemps dans l'épaisseur des chairs sans provoquer aucun accident. D'ailleurs les désordres qui se présentent sont proportionnés à la sensibilité des parties où le corps étranger s'est introduit, et à l'importance des fonctions qu'elles remplissent, comme aussi à la nature et aux propriétés de ce corps. Outre les balles et autres projectiles qui peuvent pénétrer au sein des tissus organiques, des corps étrangers de diverse nature peuvent s'introduire dans les yeux, les oreilles, les cavités nasales, gutturales, aériennes, dans les parties sexuelles, dans l'orifice inférieur du canal digestif. On sait la douleur que produisent les petits corps plus ou moins durs qui viennent se loger entre les paupières, et qui, méconnus, donnent naissance à une inflammation grave et opiniâtre; l'extraction en est souvent difficile et délicate. Des pois, des haricots, des boulettes de papier portés dans le conduit auditif externe par des enfants qui jouaient entre eux, ont souvent donné lieu à des accidents très graves vers le cerveau, et ont même occasionné la mort des malades. Il en est de même d'insectes qui ont pénétré par accident dans cette cavité, dans laquelle il est en général fort embarrassant de faire mouvoir des instruments pour extraire ce qui cause le mal, à cause de la sensibilité très vive des parties et de la présence de la membrane du tympan dont la perforation peut amener au moins la surdité. Le voisinage du cerveau, bien qu'il n'y ait pas, comme on le croit, de communication directe, rend également importante l'introduction des corps étrangers dans les cavités nasales; mais c'est surtout dans les voies aériennes qu'elle peut devenir immédiatement funeste, et les exemples ne manquent pas pour le prouver. Mille circonstances peuvent précipiter dans la trachée-ar-

rière ou dans le larynx un corps quelconque dont la présence, outre qu'elle irrite des parties destinées à n'être en contact qu'avec l'air, sont un obstacle mécanique à la respiration. Alors toutes les forces de l'économie sont employées à chasser ce qui compromet si gravement et immédiatement la vie: une toux convulsive et continuelle réussit quelquefois à rétablir l'équilibre, mais plus d'une fois aussi on a dû recourir à l'incision du tube aérien pour rétablir la respiration d'abord et ensuite pour extraire l'obstacle mécanique qui l'entravait. Il n'est pas moins fréquent de voir des corps étrangers de diverse nature pénétrer dans le canal digestif par l'un ou l'autre de ses orifices, et, s'arrêtant à diverses hauteurs, y déterminer des accidents variés. Ainsi, dans le pharynx, dans l'œsophage, dans l'estomac, dans les intestins grêles ou dans les gros intestins, on a vu soit des os, des arêtes de poisson, des parties fibreuses ou cartilagineuses, soit des morceaux de cuiller, de fourchette, des couteaux, des épingles, des pièces de monnaie introduits par accident, produire des maux très fâcheux et même quelquefois mortels, tant immédiatement que par suite des déchirures, des perforations et des suppurations qu'ils occasionnaient peu à peu. Des animaux, tels que des sangsues avalées imprudemment, ont aussi été l'occasion d'affections sérieuses. L'extraction, en pareil cas, n'est pas toujours praticable, et le chirurgien doit presque toujours inventer ses procédés et ses instruments suivant les circonstances. Bien des fois la seule ressource est de pousser en avant le corps étranger et de l'abandonner à la nature, en employant les moyens généraux de favoriser leur passage. Des faits nombreux montrent que les ressources conservatrices de l'organisme sont infinies et qu'après avoir séjourné longtemps et traversé des parties très délicates, des corps étrangers ont été expulsés et que la santé s'est rétablie néanmoins. Si les corps étrangers ont pénétré dans le rectum, le vagin, l'urètre ou la vessie chez les deux sexes, ils y sont à la portée des instruments ou de la main: alors on peut presque toujours les retirer,

dût - on être encore obligé de pratiquer quelques incisions pour leur frayer le passage. Le plus souvent il suffit de la dilatation qu'on peut opérer à l'aide d'instruments appropriés. Enfin, lorsque les corps étrangers ont pénétré soit dans la cavité des membranes séreuses, dans les articulations ou dans la substance même des organes, leur extraction peut être tentée en général par les moyens chirurgicaux; mais il est des cas particuliers dans lesquels les opérations auraient des dangers immédiats, et où l'on est réduit à attendre du travail inflammatoire l'élimination de l'objet qui détermine les accidents.

Après l'extraction ou la sortie des corps étrangers, le médecin doit encore pourvoir aux lésions diverses qu'ils ont laissées, et qui sont presque toujours des inflammations tant aiguës que chroniques.

F. R.

CORPS HUMAIN, voy. HOMME, ANATOMIE, ANGIOLOGIE, OSTÉOLOGIE, etc.

CORPULENCE, voy. OBÉSITÉ.

CORPUSCULES, voy. ATOMES, INFUSOIRES, MICROSCOPIQUES, ANIMALCULES, etc.

CORPUSCULAIRE, adjectif dérivé de *corpuseulum*, petit corps, nom donné par les Latins à ce que les Grecs nommaient *atome*, ἀτόμος. On appelle donc *philosophie corpusculaire* l'atomisme ou la philosophie atomistique, consistant à poser pour principes de toutes choses de très petits corps ou atomes (voy. ce mot) invisibles, éternels, doués d'un mouvement éternel lui-même; puis à expliquer toutes les qualités des corps visibles par les formes originaires de ces atomes et leurs modes d'agrégation; enfin à rendre compte de tous les phénomènes du monde par leurs mouvements fortuits et spontanés. Cette doctrine eut pour inventeur l'Abdérain Leucippe (voy.); ses plus célèbres sectateurs furent Démocrite et Épicure (voy.).

L.-F.-R.

CORPUS, mot latin qui signifie corps, dans le sens de réunion ou compagnie, collection ou recueil (voy. CORPS). Dans le premier sens il y avait autrefois en Allemagne le *Corpus catholicorum* et le *Corpus evangelicorum*, c'est-à-dire l'al-

liance catholique et l'alliance protestante; dans le second sens on dit *Corpus juris* (voy. l'article), *Corpus historiae Byzantinæ* (voy. BYZANTINE), etc. Le *Corpus delicti* (voy. l'art. suivant), dans le sens primitif de ces mots, était également l'ensemble de tous les faits concernant un crime.

S.

CORPUS DELICTI, terme de jurisprudence par lequel on a coutume de désigner la constatation légale d'un délit ou d'un crime. La première formalité à remplir en matière de législation criminelle consiste à réunir en un faisceau toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi le délit ou le crime: c'est là ce qui constitue le corps de délit, *corpus delicti*. Aux termes de la loi, le soin de rassembler ces premières preuves regarde le juge d'instruction assisté du procureur du roi; et telles sont les garanties accordées au prévenu que d'autres magistrats, formés en chambre du conseil et soumis eux-mêmes au contrôle de la chambre des mises en accusation sont appelés à examiner le *corpus de délit* pour l'infirmer tout-à-fait ou l'admettre à subir les degrés suivants de la juridiction. Voy. DÉLIT.

Cependant les mots *corpus delicti* sont aussi employés quelquefois, surtout dans les langues étrangères, pour désigner simplement l'objet en question, particulièrement lorsqu'il est l'objet d'un blâme, d'une critique, d'un reproche; on s'en sert ainsi plaisamment pour des hommes, des animaux, etc.

D. A. D.

CORPUS JURIS. On a donné ce nom aux livres de droit de Justinien, ainsi qu'aux collections qu'on en a faites au XII^e siècle, époque où l'on commença à regarder les différentes parties de la législation comme formant un tout complet. Le Corps du droit romain se divisa alors en cinq parties, dont les Pandectes formaient les trois premières; la quatrième comprenait les neuf premiers livres du Code; le cinquième, dit *Volumen*, les *Institutes*, les *Novelles* ou *Authentiques*, en neuf sous-divisions ou collations, les collections du droit féodal, et les nouvelles lois impériales formant la dixième collation; et enfin les trois derniers livres du Code. Quelques sa-

vants y ont vu collation, cont onzième sous des empereurs romains- ds, encore plus récents, mais elle ne fut pas reconnue par les juriconsultes, et depuis François Accurse on a considéré comme clos le *Corpus juris*. Les parties de la législation justinienne que les glossateurs n'ont pas reçues dans le cadre de leurs commentaires n'ont obtenu, parmi les modernes, aucune autorité légale, bien que plus tard elles aient été admises dans la grande collection du droit romain (voy.).

Une marche à peu près semblable a été suivie pour les collections du droit canonique ou pontifical. Vers le milieu du XII^e siècle, Gratien tira des décisions des anciens conciles et des décrets des papes, faux ou authentiques, une *Concordantia discordantium canonum*, appelée plus tard le *Décret*. Au XIII^e siècle, Grégoire IX y fit ajouter la collection des décrets des papes postérieurs ou des *Décrétales*, en cinq livres, rédigés par Raymond de Pennafort, vers l'an 1234; mais on ne les en regardait pas moins comme quelque chose d'étranger ou de postérieur: aussi sont-ils toujours cités sous la qualification d'*Extra*. Boniface VIII fit ajouter, en 1298, un sixième livre; et, sous le nom des *Clémentines* (voy.), ou septième livre des *Décrétales*, Clément V y joignit en outre, en 1311, les décrets du concile de Vienne: alors le *Corpus juris canonici* fut aussi déclaré complet. Cependant, vers l'an 1340, le pape Jean XXII, et, vers l'an 1488, un savant dont le nom nous est resté inconnu, recueillirent encore les décrets postérieurs des papes, qui forment maintenant un appendix du Code, connu sous le nom d'*Extravagantes*.

On a aussi donné le titre de *Corpus juris* à plusieurs collections particulières de lois et à des livres de droit. Il existe par exemple un *Corpus juris germanici antiqui*, par Georgisch; un *Corpus juris germ. publici et privati medii ævi* et un *Corpus juris feudalis* par Senkenberg; et un *Corpus juris*, en langue allemande, par Burgermeister, etc. De plus, on a souvent réuni, sous le titre de *Corpus juris*, la collection des lois de différents pays. Tel est, par exemple, le *Corpus constitu-*

tionum Marchicarum, qui contient les lois de Brandebourg et de Prusse jusqu'en 1807. Le code de procédure prussien parut en 1701 sous la forme de premier livre du *Corpus juris Fridericianum*, et même auparavant le grand-chancelier Cocceius avait fait paraître une partie d'un nouveau code qu'il donnait comme la base ou le projet d'un tel *Corpus*. Une nouvelle édition du *Corpus juris civilis* (Leipzig, 1825) a été publiée par M. Beck, auquel on doit aussi (1829) une édition portative ou manuelle; une autre édition du même genre est due aux frères Alb. et Maurice Kriegel: elle paraît depuis 1828. M. Schrader en a entrepris plus récemment une édition critique très complète, dont le premier volume seulement a paru à Berlin en 1832. Voy. CODE, PANDECTES, etc. C. L.

CORRECTION (typogr.). De toutes les opérations par lesquelles doit passer un livre avant d'arriver à ses lecteurs, la plus importante et la plus difficile à exécuter parfaitement est sans contredit la *correction*, non la correction manuelle dont nous avons détaillé les procédés au mot COMPOSITION, mais la correction intelligente des hommes instruits, patients et exercés dans leur art, qui sont chargés dans toutes les imprimeries de ce travail ingrat et monotone. Cette assertion paraîtra singulière à la plupart des personnes étrangères à la typographie, qui se figurent généralement qu'à la première lecture elles vont saisir toutes les fautes que l'ouvrier aura laissé échapper par ignorance ou par étourderie, et qui resteraient stupéfaites si elles voyaient les mêmes pages qu'elles ont parcourues épluchées par un *correcteur* habile. Nous allons montrer comment il faut, pour exceller dans cette profession, réunir un assez vaste savoir à la connaissance de tous les procédés de l'art dont on doit contrôler les résultats, et à une disposition d'esprit toute particulière.

Nous avons dit, en parlant des compositeurs, qu'après l'*imposition* dans des châssis en fer de toutes les pages qui constituent une feuille d'un format quelconque, on tirait sur ces formes une *épreuve*: cette épreuve est remise par le prote entre les mains d'un correcteur spécialement

chargé de la première lecture. Ce dernier, après s'être assuré que l'imposition est bonne, c'est-à-dire que les pages paires et impaires tombent bien les unes sur les autres, plie sa feuille et collationne, soit seul, soit avec un collègue, le travail des compositeurs avec l'original manuscrit ou autre qui leur a été confié, et relève à mesure les fautes d'orthographe et de ponctuation, les omissions et les inexactitudes qu'ils ont commises. Cette lecture faite, les ouvriers corrigent sur le plomb, c'est-à-dire dans les caractères qu'ils ont assemblés, toutes les fautes découvertes par le correcteur; mais, quelle que soit l'attention portée dans l'exécution de cette double besogne, il est impossible que la nouvelle épreuve que l'on tire soit sans fautes; on l'envoie néanmoins à l'auteur ou à l'éditeur pour qu'il revoie son travail. Si celui-ci n'est pas exercé par une longue habitude à la correction typographique, on peut être sûr qu'il n'apercevra pas nombre de fautes d'orthographe et même de contre-sens qui échappent trop souvent au correcteur *en première* ou aux compositeurs : il ne trouve rien à reprendre, ou il se contente de rectifier le style de quelques phrases et de changer quelques idées; nous dirons même en passant que plusieurs auteurs sont dans l'usage d'attendre les premières épreuves de leurs ouvrages pour refondre tout leur travail, ce qui est fort onéreux pour les éditeurs; mais il est vrai de dire que les idées changent pour ainsi dire de physionomie à l'impression, et qu'il est beaucoup plus aisé de perfectionner son style sur des épreuves que sur un manuscrit déjà raturé.

L'auteur renvoie son épreuve corrigée à l'imprimerie; mais, soit qu'il la rende de suite bonne à tirer, soit qu'il en demande plusieurs fois de nouvelles (et quelques-uns le font jusqu'à dix ou douze fois), elle passe, avant d'aller sous presse, sous les yeux d'un correcteur ordinairement plus ancien et plus expérimenté que le premier, qui, n'ayant plus à collationner, porte une attention sévère sur le sens, l'orthographe, la ponctuation, l'arrangement typographique et même sur les fautes de chaque ligne; il vérifie les notes, les premiers et les

derniers mots, les numéros de livre ou de chapitre sont bien en rapport avec ceux des feuilles précédentes et suivantes; enfin il ne laisse échapper, s'il est possible, aucune imperfection autre que celles qui tombent naturellement sous la responsabilité de l'auteur. Presque toujours ces corrections sont nombreuses, et presque toujours aussi on pourrait retrouver des fautes après lui et après dix autres lectures, tant l'esprit humain atteint difficilement la perfection dans ses œuvres!

On comprend bien, d'après un semblable travail, que la personne qui veut s'y livrer doit posséder à fond les langues des ouvrages dont elle lira les épreuves, et une notion plus ou moins étendue de toutes les connaissances humaines, car dans le même jour elle aura tour à tour à examiner des feuilles légères de romans et les pages les plus abstraites des sciences les moins répandues; et l'on croirait avec peine, si l'on n'en avait pas l'expérience journalière, combien les auteurs les plus habiles, les plus profonds, les plus attentifs, préoccupés qu'ils sont de leurs idées, laissent passer de fautes grossières qui sont relevées avant le tirage des exemplaires par la sagacité du correcteur en chef.

Maintenant disons quelques mots des procédés de correction, car une foule d'hommes du monde (et lequel dans ce siècle-ci ne se fait pas imprimer au moins une fois?) sont fort embarrassés pour indiquer clairement aux ouvriers, sur leurs épreuves, les divers changements qu'ils jugent à propos de faire exécuter. Nous laisserons aux manuels typographiques le soin de donner aux gens du métier des tableaux détaillés avec tous les signes usités pour le redressement de chaque imperfection; nous nous contenterons d'indiquer les points les plus importants. D'abord il est nécessaire que toutes les corrections soient portées sur les marges des pages et jamais dans l'intérieur des lignes, afin que l'ouvrier saisisse au premier coup d'œil les diverses indications sans avoir besoin de lire attentivement le texte, ce qui lui prendrait un temps précieux. On tire sur la lettre, le mot ou la phrase à changer, un simple trait perpendiculaire ou horizontal; on

l'opposé de ce que l'on a écrit à côté de la correction que l'on a faite en ayant soin, si l'on en fait plusieurs dans la même ligne, de placer la première le plus près possible de l'impression et de se réserver le reste de la place pour les suivantes. On a encore soin, pour éviter toute confusion, de n'employer que la marge extérieure, c'est-à-dire celle qui est du côté du folio, et qui est ordinairement plus grande que celle du fond, de telle sorte que les corrections s'indiquent toujours de gauche à droite sur le recto, et de droite à gauche sur le verso.

Il y a, pour certaines corrections, des signes de convention qu'il est bon de connaître parce qu'ils abrègent bien des explications : ainsi, pour indiquer la suppression d'une longue phrase comme d'une simple lettre, il suffit de tirer une barre sur toutes les lignes et de figurer sur la marge, à côté du petit trait perpendiculaire correspondant à cette correction, un *d* (δ) à tête allongée, qu'on nomme *deletatur*, parce qu'il est l'abrégé de ce mot latin qui signifie : *que cela soit effacé*. Pour une transposition, faute qui se renouvelle souvent, il suffit de tracer autour de la ligne ou du mot transposé, ce signe ∞ , qui, reporté à la marge, indique à l'ouvrier ce qu'il doit faire. Souvent il arrive qu'une ou plusieurs lettres sont retournées : il y a encore pour cela un signe convenu (R), bien connu des typographes. Veut-on faire disparaître une espace, une interligne qui lève mal à propos la tête, on met en marge ce signe (\times) usité en algèbre sous le nom de *multiplié*; demande-t-on plus d'espace entre deux mots ou deux lignes, un dieze (§) fait l'affaire; veut-on au contraire indiquer un rapprochement, des parenthèses ou droites () ou couchées () évitent toute autre explication. Il est encore d'usage, quand on veut attirer l'attention sur quelque passage, de le souligner une fois (———) si l'on désire qu'il soit seulement en caractères dits *italiques*; deux fois (= = = =) si on l'aime mieux en PETITES CAPITALES; trois fois (= = = =) si on tient à ce qu'il saute aux yeux par l'effet des GRANDES CAPITALES. De même qu'il y a des signes, il y a aussi quelques

termes usités pour désigner les principales fautes : ainsi on nomme *bourdon* tout oubli de mot ou de phrase, *doublon* le défaut contraire, *coquille* une lettre pour une autre. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, s'il est bon que les correcteurs d'imprimerie soient parfaitement au courant des moindres détails de leur art, il suffit aux gens du monde d'expliquer d'une manière bien précise les changements qu'ils désirent, en figurant sur les mots à changer et sur les marges correspondantes des signes semblables qu'ils peuvent varier à l'infini, quand ils ont à faire plusieurs rectifications rapprochées les unes des autres, par des crochets tournés à gauche, à droite, en bas, en haut, de petites croix doubles, simples, triples, etc., suivant le nombre des renvois.

Nous terminerons en exprimant un regret : c'est que la typographie française, sous le rapport de la correction, soit beaucoup déchue de son ancienne gloire. On ne veut pas comprendre que les fonctions de correcteur exigent, outre les connaissances littéraires et typographiques dont nous avons parlé, un aplomb remarquable dans l'esprit, une grande patience d'attention et une vue excellente; et tous les jours on admet pour exécuter ce travail des jeunes gens fort peu lettrés, tout-à-fait ignorants des procédés de l'imprimerie, insoucians et légers, quelquefois d'une vue très mauvaise, qui, pour un prix très modique, dégrossissent les épreuves en se faisant tenir la copie par des apprentis beaucoup plus ignorants qu'eux-mêmes, dont la lecture fastidieuse et saccadée, ou l'inattention en suivant la lecture du correcteur, occasionne les plus graves erreurs. Nous ne sommes plus au temps où Robert Étienne exposait ses épreuves en public, à la porte des collèges, et donnait aux étudiants une récompense pour chaque faute qu'ils parvenaient à découvrir. Il n'y a pas encore un grand nombre d'années, on voyait un Didot faire consister son ambition à pouvoir mettre en tête d'une édition de Virgile : *Sine mendâ* (sans faute). Aujourd'hui que, dans un noble but, la diffusion des lumières, l'imprimerie a pris une énorme exten-

sion, la fabrication des livres est devenue une industrie trop répandue et demandant une production trop rapide et trop économique pour que les chefs des imprimeries puissent faire les mêmes sacrifices qu'aux siècles passés. Jadis ils avaient à cœur de lire eux-mêmes les *tierces* ou dernières épreuves de tout ce qu'ils imprimaient, et maintenant leurs protes ne trouvent plus même le temps de se livrer à cette importante occupation, quoique nos plus célèbres typographes, les Didot, les Crapelet, les Fournier et quelques autres, qui comprennent quelle est la véritable source de leur illustration, se distinguent encore par la pureté de leurs éditions. La plupart des spéculateurs en imprimerie cherchent à faire des économies sur le travail des correcteurs et prétendent rejeter sur les auteurs la responsabilité de tout ce qui leur échappe. Il en résulte que beaucoup d'ouvrages criblés de fautes sont mis en vente et peuvent souvent répandre une erreur au lieu d'une vérité. Espérons que les encouragements donnés par le public aux efforts des imprimeurs consciencieux éveillera la sollicitude des autres, et ne nous fera pas déplorer long-temps encore l'absence des réglemens sévères qui jadis étaient en vigueur pour la correction des livres dans les imprimeries françaises. A. R.

CORRECTION (litt., beaux-arts), voy. PURETÉ, DESSIN, STYLE.

CORRECTION (MAISON DE), voy. PÉNITENTIAIRE (*système*) et PRISONS.

CORRECTIONNEL, voy. POLICE et TRIBUNAUX.

CORRÈGE (ANTONIO ALLEGRI) (il signait quelquefois LIETO), surnommé *Correggio*, du lieu où il naquit en 1494, a obtenu de la postérité le titre de divin, qu'il ne partage qu'avec Raphaël et Murillo. Son nom, célébré par les poètes, rappelle ces idées gracieuses, douces, aimables, qui font le charme des productions de son pinceau. C'est devant l'un de ses ouvrages à Parme qu'Annibal Carrache, transporté d'admiration, s'écria : « Quelle vérité ! quel coloris ! quel caractère ! tout ce que je vois ici me confond. » « Nous autres, écrivait-il à Augustin, son frère, nous peignons comme des hommes : Corregge peint comme un ange. »

Malgré tant de mérites, les contemporains d'Allegri se sont peu occupés de lui; à peine s'ils nous ont conservé quelques détails sur sa vie et ses travaux. Parmi les écrivains qui ont voulu remplir la lacune laissée dans l'histoire de l'art, les uns le font naître de parents pauvres, de basse extraction, et mourir de misère; d'autres veulent qu'il fût issu d'une famille noble et riche et qu'il ait laissé de grands biens à ses enfants; il en est qui prétendent, contre toute vraisemblance, qu'il n'eut d'autre maître que la nature et son propre génie : ils font découler de là cette originalité de composition, d'airs de tête, de manière d'ombrer et de colorer ses figures, qui rendent ses ouvrages uniques et inimitables; plusieurs affirment qu'après avoir reçu de son oncle Laurent les premiers éléments du dessin, il fréquenta l'école de Bianchi, puis celle d'Andrea Montegna, sans s'apercevoir qu'à la mort de ce dernier, en 1506, le Corrège avait à peine 12 ans; mais aucun ne dit positivement s'il visita Rome ou Venise, s'il étudia l'antique, et à quelle occasion il s'écria ingénument devant la première peinture qu'il vit de Raphaël : *Anch' io son' pittore*, Et moi aussi je suis peintre!

Pour aider à rétablir la vérité de certains faits controversés par les biographes du Corrège, nous dirons, avec Mengs, que les travaux considérables dont Allegri fut chargé, de préférence à Jules Romain et au Titien, prouvent qu'il ne vécut pas dans cette obscurité malheureuse, dans cet éloignement complet des grands déplorés par certains écrivains. Ses compositions ingénieuses, profondément méditées, annoncent un esprit cultivé, un goût ennobli par l'étude des lettres, une science peu commune des règles de l'architecture, de la sculpture, de la perspective et de l'optique; enfin le soin qu'il mit à perfectionner ses ouvrages, l'emploi des couleurs les plus précieuses et les plus chères, les toiles fines dont il se servit ordinairement, les tables de cuivre sur lesquelles plusieurs ont été peints, et cette dépense excessive que durent lui occasionner les modèles en relief, par un sculpteur habile (Bigarelli), des figures de sa coupole de Parme, annon-

est en lui un
plus occupé de
tance.

Ce qui caractérise éminemment la manière du Corrège est une grâce de pinceau admirable, une ordonnance vive, féconde et poétique; un grand goût de dessin, une expression délicate et vraie, un *coloris* enchanteur et vigoureux, quoique lumineux; une harmonie exquise, et surtout cette intelligence du clair-obscur (*voy.*) qui donne de la rondeur et du relief aux objets. De telles beautés peuvent bien faire oublier ces légères incorrections de contours, ce quelque peu de bizarrerie dans les airs de tête, ces attitudes parfois outrées, que des critiques sévères se croient en droit de lui reprocher. Le Corrège a le premier représenté des figures en l'air, et nul autre que lui n'a si bien entendu l'art des raccourcis et la magie des plafonds.

Les principaux ouvrages du Corrège sont : à Parme, la coupole de Saint-Jean et celle de la cathédrale, les deux premières qui furent peintes : l'une, exécutée de 1520 à 1524, représente l'Ascension; l'autre, terminée en 1530, a pour sujet principal l'Assomption. Nous nommerons ensuite le *Saint Jérôme*, conservé à l'Académie, chef-d'œuvre qui fut payé 47 ducats au Corrège, et pour la conservation duquel la ville de Parme offrit vainement un million à Napoléon; ses peintures poétiques et mythologiques dans le monastère de Saint-Paul, qui passent pour les compositions les plus spirituelles, les plus grandioses, les plus savantes qui soient sorties de ses divins pinceaux; à Dresde, la *Nativité de Jésus-Christ*, connue sous le titre de la *Nuit*, tableau prodigieux qui lui valut 40 ducats, 208 livres de vieille monnaie de Reggio; la *Madeleine couchée à l'entrée de sa grotte*, petit tableau de 18 pouces de large qu'Auguste III acquit pour 6,000 louis d'or; à Vienne, *Jupiter et Io*; à Paris, *Jupiter et Antiope*, *Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie* avec l'enfant Jésus.

Le Corrège mourut en 1534, d'une pleurésie qu'il gagna en rapportant à pied chez lui le prix d'un ouvrage qui lui fut payé en monnaie de cuivre. Quoi-

loux,

e ne sa for-

que chef de l'école de Parme, le grand artiste eut plus d'imitateurs que d'élèves. Parmi ceux qui passent pour avoir reçu ses leçons, on ne peut guère citer avec certitude que son fils POMRONIO, né vers 1520 et mort dans un âge avancé, Fr. Capelli, G. Giarola, Antonio Bernieri, qui, né à Correggio comme son maître, a été quelquefois confondu avec lui, et Bernardo Gatti, le plus habile de tous. Ses imitateurs par excellence sont les Mazzuoli, dits les Parmesans, Anselmi, Rondani et le Baroque. Prud'hon, parmi les modernes, a le plus approché de la manière du Corrège. L. C. S.

CORREGIDOR en espagnol, *corregedor* en portugais, nom d'une magistrature importante et ancienne chez ces deux peuples. En Espagne le *corregidor* était le premier fonctionnaire public dans les villes et districts qui n'étaient pas le siège d'une audience royale ou qui n'étaient pas régis par un gouverneur. Il était à la fois juge, administrateur et chef du corps municipal. Toutefois le *corregidor* n'était qu'un juge inférieur, des décisions duquel on pouvait appeler aux audiences royales. Il en était de même en Portugal, où son titre était à peu près synonyme d'*ouvidor*, et où il était toujours à la tête de la *comarea* ou du district, dont il administrait la justice et la police; il y jugeait au civil et au criminel, et formait la seconde instance pour les procès peu importants qui avaient été soumis d'abord aux juges *da fora*. Lisbonne avait dix *corregidores*, savoir : quatre pour le civil et six pour le criminel. La plupart des *corregidores* en Portugal étaient nommés par le roi; la reine, la maison de Bragance, celle de l'Infantado avaient aussi le droit d'en nommer quelques-uns. Depuis l'introduction du régime constitutionnel en Espagne et en Portugal, le *corregidorat* a été modifié : ce n'est guère plus qu'une administration de district. D-g.

CORRÉLATION (*relatio cum*), terme didactique employé pour désigner la relation commune et réciproque entre deux choses. La nature propre de la corrélation consiste dans le rapport de deux qualités dont l'une ne peut se concevoir sans l'autre : *vieux* et *jeune* sont des

termes de *corrélation*. Si je pense ou si je parle d'un homme comme *père*, un homme considéré comme *fils* sera son *corrélatif*, et *vice versa*. Cette définition paraît si juste que, dans la pensée ou dans la conversation, on voit en un moment deux êtres, qui ont un rapport essentiel entre eux, prendre et perdre alternativement la dénomination de *corrélatif*, selon que l'un est rappelé à l'occasion de l'autre; c'est toujours celui qui est rappelé et qui entre qui prend le nom de *corrélatif*. Mais si ce corrélatif ou la corrélation devient l'objet principal de la pensée ou de la conversation, il cède de suite cette dénomination de *corrélatif* à celui dont on a cessé et dont on recommence à s'occuper. F. R. D.

CORRESPONDANCE, *commercium epistolicum*, communications suivies qui se sont établies entre deux ou plusieurs personnes au moyen de lettres. On distingue différentes sortes de correspondance: la correspondance est administrative, politique, diplomatique, commerciale, particulière ou privée et familière. Il en sera traité aux mots **LETTRÉ** et **STYLE ÉPISTOLAIRE**. Le véhicule ordinaire de la correspondance est la poste (*voy.*); cependant elle peut aussi s'établir par des signaux et par le télégraphe (*voy.*). La correspondance commerciale occupe, dans les grandes maisons, des employés ou commis spéciaux dont on exige la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères. La correspondance d'un homme public sert merveilleusement à faire connaître son caractère, sa position, ses talents, et à répandre plus de jour sur les événements auxquels il a participé. La correspondance de Cicéron, celle de Pline-le-Jeune, etc., sont du nombre des plus précieuses reliques de l'antiquité; celle de Muret et de quelques autres humanistes sont des modèles de grâce et de correction du style; en langue française, la correspondance de madame de Sévigné est véritablement le type du genre parmi les modernes; celle de Voltaire, de Grimm, de Diderot nous initient profondément dans tous les secrets des coulisses ou théâtrales, ou politiques, ou sociales; celle de Jean de Müller, en allemand et en français, est un vaste réper-

toire de science, de faits et d'idées. On a imprimé une grande partie de la correspondance de Frédéric II, roi de Prusse, de Catherine II, de Napoléon, etc. Dans les états constitutionnels les gouvernements donnent souvent communication de celle qu'ils entretiennent avec leurs agents diplomatiques ou avec les cabinets étrangers. Les *correspondances galantes* ont à diverses époques excité l'attention du public. Quelquefois des journaux d'un contenu grave, comme celui du baron de Zach l'astronome, ont également pris le titre de *Correspondance*.

CORRESPONDANT DE HAMBOURG (*Hamburger Correspondent*). C'est le titre d'un journal allemand très ancien, très répandu dans le nord et à l'est de l'Europe, et justement estimé dans le commerce pour la promptitude avec laquelle il fait connaître toutes les nouvelles qui l'intéressent. Quelquefois il ouvre ses colonnes, du reste très étroites et mal imprimées, à des communications qui lui sont faites par les gouvernements étrangers. Cette feuille politique, commerciale et faiblement littéraire, a été fondée à Hambourg en 1721 par l'imprimeur Grund, dont la famille en a encore la possession. Elle parut depuis cette année sans interruption jusqu'à l'occupation de Hambourg par les Français, où elle fut momentanément remplacée par le *Journal du département des Bouches-de-l'Elbe*; mais bientôt elle reprit sa place, et elle compta, dans ses époques les plus florissantes, jusqu'à 30,000 abonnés. Dans les temps ordinaires elle en a de 10 à 15,000. Un autre journal allemand d'un titre analogue jouit d'une grande vogue au-delà du Rhin: c'est le *Correspondant de Nuremberg* (*Nürnbergischer Correspondent von und für Deutschland*), qui paraît depuis environ 20 ans. J. H. S.

CORRÈZE (DÉPARTEMENT DE LA), l'un des deux que forme l'ancien Limousin, compris dans la région du Midi et borné au N. par les départements du Puy-de-Dôme, de la Creuse et de la Haute-Vienne; à l'E. par ceux du Puy-de-Dôme et du Cantal; au S. par ceux du Cantal, du Lot et de la Dordogne; à l'O. par ceux de la Dordogne et de la

Haute-Vienne. Ce département tire son nom d'une rivière dont le cours y est compris tout entier et qui le coupe en deux parties presque égales; la Dordogne traverse aussi une partie de son territoire, et la Vienne y prend sa source au plateau de Millevaches; après ces deux rivières, la Vézère, qui reçoit la Corrèze et est elle-même un des affluents de la Dordogne, mérite seule d'être signalée. La Vézère et la Corrèze ne sont que flottables; des travaux entrepris dans ces derniers temps pour les canaliser ont été suspendus. Le département ne possède donc, dans l'état actuel, d'autre rivière navigable que la Dordogne, encore ne l'est-elle pas, dans cette partie de son cours, à toutes les époques de l'année. Deux cascades, celle de Treignac et de Gimel, la première formée par les eaux de la Vézère, la seconde par une petite rivière qui vient s'y perdre, mériteraient d'être plus souvent visitées; cette dernière se compose de cinq chutes dont la hauteur totale n'a pas moins de 400 pieds. Une autre cataracte également curieuse, le *Saut de la sole*, est formée par un affluent de la Dordogne, dans les environs de la petite ville de Bort, où l'on remarque encore une chaîne imposante de colonnes basaltiques appelées les *Orgues de Bort*. Des restes d'antiquités gauloises, romaines et du moyen-âge, qu'on retrouve fréquemment parmi les sites les plus pittoresques, s'ajoutent à ces curiosités de la nature pour fixer l'attention de l'explorateur éclairé.

Le sol de la Corrèze est en général médiocre; il faut néanmoins excepter quelques vallées qui présentent d'excellentes terres et de beaux pâturages. Dans la partie septentrionale, des montagnes, dont le mont Oudouze est le point le plus élevé, forment la limite entre les bassins de la Loire et de la Dordogne; plusieurs chaînes secondaires, couvertes de boulaux, de hêtres, surtout de châtaigniers, sillonnent le département en divers sens. On peut y chasser le loup, le renard et quelques sangliers; les richesses minérales qu'elles renferment sont importantes, mais faiblement exploitées. Le département possède du cuivre, du fer, du plomb argentifère, de la houille, etc.; il y a à

Donzenac des ardoisières considérables. Le granit, le quartz, diverses pierres à bâtir se trouvent sur plusieurs points.

Le climat est généralement froid, surtout dans les parties montagneuses; la neige se maintient quelquefois sur le sol à une épaisseur de quelques pouces pendant plusieurs semaines; l'été est court et très chaud. Les vents soufflent le plus ordinairement du nord et de l'est; les changements souvent très brusques de la température occasionnent des affections rhumatismales opiniâtres; les goîtres et les scrofules sont héréditaires dans beaucoup de familles qui habitent les cantons montagneux.

L'agriculture est encore peu avancée dans la Corrèze, bien que la population y soit en général laborieuse et intelligente. Le défaut d'instruction et le manque de capitaux sont les deux causes principales du peu de développement de cette branche d'industrie; l'établissement assez récent d'une ferme-modèle aux environs de Tulle pourra exercer une heureuse influence pour accréditer les bonnes méthodes de culture. On récolte le froment (dans le seul arrondissement de Brives), le maïs, le seigle, et surtout le sarrasin, dont le produit formé, avec la châtaigne et la pomme de terre, dont la culture s'étend de plus en plus, la base principale de l'alimentation dans les campagnes. L'assolement est en général biennal; on sers, pour labourer, de bœufs qu'on attelle à une charrue peu perfectionnée, et qui, dans certains cantons, est parfaitement conforme à celle qu'employaient les Romains; l'art de l'irrigation pour les prés est assez bien entendu, mais les prairies artificielles sont encore très rares. La vigne réussit dans les arrondissements de Brives et de Tulle, et quelques crus sont estimés. Voici la répartition du sol entre les diverses cultures: sur les 582,803 hectares, ou 295 lieues carrées, qui constituent la superficie totale du département, les terres labourables comptent pour 155,396 hect.; les prés, 73,069; les vignes, 15,203; les bois, 31,044. Les landes et bruyères n'occupent pas moins de 164,330 hectares, c'est-à-dire près du tiers du sol. Ces terrains servent toutefois de pâtis à de nombreux troupeaux; on

fait monter à environ 200,000 le nombre des moutons qui vivent dans le département et produisent 450,000 kilogrammes d'assez bonnes laines; on y compte aussi environ 50,000 chèvres, 80,000 porcs et 50,000 bêtes à cornes (race bovine), dont on engraisse une assez grande quantité pour les marchés de la capitale. Quant aux chevaux, l'élevage en est sans importance; la race limousine, autrefois si estimée, a beaucoup dégénéré pendant la révolution, et l'on fait aujourd'hui de vains efforts pour la relever au moyen du haras de Pompadour. Le nombre des chevaux dans le département est de 6,500 environ; on élève avec plus de succès des mulets qui sont dirigés sur les marchés du nord de l'Espagne.

L'industrie manufacturière et commerciale est dans un état moins satisfaisant encore que l'agriculture. Une vaste filature à Brives, quelques forges et fourneaux, la houillère de Lapleau, trois papeteries, des tanneries, des verreries, etc., sont des établissements industriels qui n'ont que peu d'importance; la seule fabrique d'armes de Tulle est d'un haut intérêt pour le pays, dans lequel elle verse chaque année près d'un demi-million: elle occupe environ 1,000 ouvriers, dirigés au compte d'un entrepreneur par des officiers d'artillerie, et peut livrer annuellement de 30 à 36,000 fusils au prix de 34 fr. 80 c. Brives est le centre d'un commerce de truffes assez productif. Quant à l'espèce de dentelle appelée *point de Tulle*, que la conformité de nom fait souvent rapporter au chef-lieu de la Corrèze, elle n'y est pas fabriquée, non plus que dans aucun autre lieu du département. Le nombre des foires est de 638, entre lesquelles celle de la Saint-Clair, à Tulle, appelle surtout un nombreux concours. Plus de 200 communes sont encore privées de foires. Les relations entre les diverses parties du territoire s'établissent au moyen de 5 routes royales et de 7 routes départementales confectionnées d'après le système de Mac-Adam, bien entretenues, et dont le parcours total est de 655,378 mètres. Les ponts sont nombreux et quelques-uns méritent d'être remarqués, entre autres le pont suspendu jeté à Argental sur la Dordogne, et dont

la longueur est de 500 pieds tout d'une portée; il a été construit en 1828 par M. Vicat.

Le département se divise, sous le rapport administratif, en 3 arrondissements de sous-préfecture (*Tulle, Brives et Ussel*), en 29 cantons et 291 communes. La population est de 294,834 habitants sur lesquels on compte 58,130 propriétaires et 857 électeurs qui élisent 4 députés. Le mouvement de la population a été en 1830: mariages, 2,648; naissances, 9,471, dont 466 enfants naturels; décès, 6,867, dans ce nombre 3 centenaires; excédant des naissances, 2,604. Cette population fournit annuellement à l'armée 833 jeunes soldats; le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 59,051, dont près de moitié sur les contrôles du service ordinaire. La portion contribuable de la population a payé au trésor en impôts divers, en 1831, 4,067,803 fr. 10 c., et elle en a reçu, pour les divers départements administratifs, 2,563,442 fr. 44 c. La somme totale du revenu territorial est évaluée à 7,715,000 fr.

La Corrèze fait partie de la 20^e division militaire; les tribunaux ressortent de la cour royale et les écoles de l'académie universitaire de Limoges. *Tulle*, ville de 8,689 habitants, est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bourges; on compte dans le département plusieurs séminaires et collèges; le nombre des écoles primaires est de 131; elles sont fréquentées par 3,068 élèves, dont un cinquième du sexe féminin; plus de 200 communes manquent encore d'écoles. En 1834 on comptait un écolier sur 128 habitants et un accusé sur 17,000. P. A. D.

CORRIDOR, espèce de galerie longue et étroite servant de dégagement à plusieurs chambres, ou de communication d'une partie à l'autre d'un bâtiment. Le corridor est surtout employé dans les maisons où l'on vit en communauté, et encore dans celles où les pièces doivent être séparées les unes des autres pour le besoin d'un service quelconque. Ainsi on le trouve toujours dans les couvents, les collèges, les casernes, les suberges, les châteaux et les ministères.

Nous citerons comme corridors étou-

mais par leur le
ponent, ceux du

à Catane (Sicile); ceux du ministère des
finances à Paris, et tant d'autres qu'on
retrouve dans quelques-uns de nos châ-
teaux et dans nos immenses casernes.

Le corridor ne paraît pas susceptible
de décoration; ses proportions, bien dif-
férentes de celles des galeries, annoncent
assez qu'il est employé dans un but d'u-
tilité seulement: aussi n'est-il pas toujours
heureux dans la disposition d'une mai-
son, où fréquemment il rompt l'harmoni-
e du plan; puis cette nudité que pré-
sentent presque toujours ses murs n'est
pas d'une unité parfaite avec les pièces
décorées souvent avec luxe, ce qui en-
gène l'architecte à l'éviter autant qu'il le
peut.

ANT. D.

CORROI. C'est, dans l'architecture
hydraulique, une couche plus ou moins
épaisse d'argile et même de terre franche
appliquée dans le but d'empêcher les fil-
trations de l'eau. Les corrois s'emploient
le plus ordinairement pour le lit des ri-
vières factices dans les parcs, pour celui des
canaux, des réservoirs, des viviers, etc.,
lorsque le fond en est perméable. On peut
appeler aussi *corroi* ce noyau d'argile bat-
tue que l'on met quelquefois dans le sens
de la longueur d'une digue, ainsi que cela
s'est pratiqué à celle des grands résér-
voirs de Glencorse-Burn en Écosse.

L'argile ou glaise est la matière qu'on
préfère généralement pour les corrois.
L'épaisseur des couches qu'on applique
varie suivant que le fond est plus ou
moins sujet au frottement. Dans une ri-
vière où l'eau est rapide on ne donne
jamais au corroi une épaisseur moindre
de 0^m, 75; dans une pièce d'eau tran-
quille, 45 à 50 centimètres suffisent, le
dépôt de vase qui s'y forme aidant à
combattre les filtrations. Pour le glaisage
derrière les murs on se contente d'une
couche de 32 centimètres.

Un objet qui doit toujours fixer l'at-
tention dans l'établissement des corrois,
c'est le retrait qui a lieu dans l'argile;
car bien qu'elle soit presque toujours em-
ployée dans des bassins pleins d'eau,
ceux-ci peuvent souvent se trouver à sec
par une cause quelconque, et alors le lit
d'argile, par son retrait, se fendille et

()

COR

plus propre à retenir les eaux. Le
meilleur moyen d'obvier au retrait de la
glaise est de la pénétrer d'une grande
quantité de petites pierres ou de gravier
pur qui, en divisant ses molécules, faci-
litent peu à peu l'évaporation de l'humidi-
té, empêchent toute déliaison par leur
ténacité, et atténuent ainsi les effets fu-
nestes de la dessiccation. C'est ce moyen
qu'on a employé pour l'exécution du fond
des bassins des docks de Sainte-Cathe-
rine à Londres.

M. l'ingénieur Polonceau, persuadé que
le glaisage est un moyen efficace pour
combattre les filtrations, s'est appliqué à
le perfectionner dans ce qui a rapport à
sa dessiccation et à sa ténacité. Ses cor-
rois sont composés d'une partie en volu-
me de chaux éteinte, de 20 à 25 parties
d'argile délayée en bouillie claire, et de
80 à 100 parties de sable ou de gravier,
selon que l'argile est plus ou moins grasse.
On commence par délayer l'argile, on
y verse ensuite la chaux également dé-
layée à l'état d'un lait très épais; cette
pâte onctueuse se jette après dans un bas-
sin de sable ou de gravier, puis on mêle
ces matières vigoureusement avec un ra-
bot, si l'on ne veut pas que les couches
formées de ce mélange donnent passage à
l'eau. Un corroi ainsi composé est parfai-
tement imperméable; il n'est susceptible
d'aucun retrait et peut s'employer à une
faible épaisseur. Il est bien de lui donner
15 à 20 centimètres pour les petits bas-
sins et pour les grandes surfaces 30 à 45
centimètres qu'on étend en plusieurs cou-
ches. Un des grands avantages de cet en-
duit, c'est que la gelée ne peut altérer
ses propriétés, et, quoique d'une certaine
ténacité, il est encore assez flexible pour
céder sans se désunir aux petits mouve-
ments de terrain causés par les tassements
ou par les alternatives de l'humidité et
de la sécheresse.

ANT. D.

CORROSIF, voy. CAUSTIQUE.

CORROYEUR, nom donné à celui
qui travaille de nouveau les cuirs déjà
tannés et qui n'ont pas encore subi assez
de préparation pour être employés à di-
vers usages. Avant cet emploi il a fallu
donner du brillant, de la couleur et de
la souplesse au cuir, et c'est en quoi con-
siste l'art du corroyeur. Pour y parvenir, il

détrempe, refoule, passe à l'huile, met au suif, teint et lisse les cuirs avant de les livrer au commerce. On soumet au corroi ou corroyage tous les cuirs tannés qui ne sont pas cuirs forts et qui ne sont pas destinés à faire des semelles; ils servent ensuite aux cordonniers, aux selliers, aux bourreliers, coffretiers, relieurs, etc. Le corroyage se réduit à quatre opérations principales dont nous allons donner sommairement une idée. 1° On défonce les cuirs en les mouillant fortement avec un balai trempé dans l'eau, en les mettant ensuite sur une *claire* construite exprès pour faciliter le ramollissement et l'adoucissement de chaque partie, en les foulant, soit avec le talon de gros souliers appelés *souliers de boutique*, soit avec la *bigorne*, espèce de masse en bois; enfin en rendant les épaisseurs égales, ce à quoi l'on parvient en enlevant les *drayures*, couches plus ou moins légères de la peau; 2° on passe avec force sur les cuirs la paumelle ou *pomelle*, instrument de bois dur, couvert de cannelures, avec lequel on fronce ou rebrousse la peau et on lui donne un grain plus ou moins fin; 3° on l'étire pour lui donner une épaisseur uniforme, et l'ouvrier se sert pour cela d'une plaque de fer ou de cuivre appelée *étire*, au moyen de laquelle il ratisse les endroits épais et fait refluer les parties épaisses du côté des minces, etc., etc.; 4° on pare à la *lunette*, c'est-à-dire qu'après avoir tendu la peau sur un bâton et avoir attaché le bout qui pend à la tenaille placée à la ceinture de l'ouvrier, celui-ci, armé d'un couteau circulaire appelé *lunette*, râcle les parties charnues. Cette opération demande beaucoup de dextérité. Toutes les peaux de veaux, vaches, moutons, etc., passées à l'huile, se parent à la lunette. Il y a des cuirs qui sont aussi soumis à l'*étrirage*: c'est ordinairement le cuir de petites vaches ou de petits veaux. Ils sont seulement tannés, corroyés avec les pomelles et durcis avec l'étire. Les cuirs *lissés* proviennent de vaches fortes ou de bœufs. On les passe au suif et on les met en noir. Leur grain est abattu; on les lustre en employant de la bière aigrie, et on les éclaircit avec du jus d'épine-vinette.

V. DE M-X.

CORRUPTION (chim.), désorganisation complète au moyen de laquelle une substance a cessé d'être ce qu'elle était, et ne présente plus aucun des caractères distinctifs qui lui étaient essentiels. La corruption diffère donc de l'*altération* en ce que les substances seulement altérées n'ont pas subi un tel changement qu'on ne puisse encore savoir quel rang elles occupent dans l'échelle des êtres. Voy. DÉCOMPOSITION.

Certains phénomènes que présentent les corps désorganisés et en état de corruption ont fixé l'attention des observateurs et ont soulevé des questions d'un haut intérêt. On s'est surtout attaché à expliquer l'origine des êtres dont le développement s'opère dans les substances parvenues à l'état de corruption. Voy. PUTRÉFACTION.

L. D. C.

CORRUPTION (mor., litt.), voy. MÔRVAS, GOUT, etc.

CORRUPTION (droit). Dans le sens de la loi pénale française, un fonctionnaire public de l'ordre administratif ou judiciaire, ou un agent ou préposé d'une administration publique, est coupable de corruption lorsqu'il agréé des offres ou promesses, ou reçoit des dons ou présents pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi, même juste, mais non sujet à salaire, ou encore pour s'abstenir de faire un acte qui entrerait dans l'ordre de ses devoirs. Ce crime est puni de la dégradation civique (voy.) et d'une amende double de la valeur des choses promises ou reçues, mais qui ne peut être inférieure à 200 fr.; et, si la corruption avait pour objet un fait criminel entraînant une peine plus forte que la dégradation civique, cette peine plus forte devrait être appliquée.

Les mêmes peines sont infligées à celui qui a contraint ou tenté de contraindre par voies de fait ou menaces, corrompu ou tenté de corrompre les personnes ci-dessus désignées, pour obtenir d'elles soit une opinion favorable, soit des procès-verbaux, états, certificats ou estimations contraires à la vérité, soit enfin tout autre acte de leur ministère. Toutefois les auteurs de tentatives de contrainte ou de corruption, lorsqu'elles n'ont eu aucun effet, sont simplement punis de 3 mois

à 6 mois de pri-
son, d'amende.

Lorsqu'un ju-
ge prononçant
en matière criminelle se laisse corrom-
pre soit en faveur, soit au préjudice de
l'accusé, il est puni de la réclusion, ou-
tre l'amende double de la valeur des choses
promises ou reçues; et si, par l'effet de
la corruption, l'accusé a été condamné
à une peine plus forte que la réclusion,
cette peine, quelle qu'elle soit, est en-
courue par le juré ou le juge.

Le corrupteur ne peut, dans aucun cas,
se faire restituer les choses qu'il a livrées
comme prix de la corruption, ou leur
valeur : elles doivent être confisquées au
profit des hospices du lieu où la cor-
ruption a été commise. E. R.

CORSAIRE, navire armé par des
particuliers pour *courir sus* aux bâti-
ments de commerce des nations avec les-
quelles on est en guerre. Le corsaire a
besoin d'une autorisation de son gouver-
nement. Le capitaine du bâtiment corsaire
est lui-même appelé *corsaire* (*corsale, cor-
sare, corsaro, corsario*) : le nom italien
est dérivé de *corsa*, course. La basse lati-
nité avait *corserius* pour désigner le ba-
teau léger capable de courir. Tout cela,
au surplus, provient du verbe latin *cur-
sare*, dont la prononciation antique *cours-
sare*, a presque passé dans le *corserius*
et les *corsare, corsario*, etc. La vie des
corsaires était une vie spéciale, qu'on a
d'ailleurs fort exagérée pour en faire ce
type grotesque des marins de théâtre qui
ressemblent si peu à nos marins d'au-
jourd'hui et n'ont jamais bien repré-
senté peut-être ceux d'autrefois. La
course a des fastes glorieux; il y a des
noms de corsaires qui ont acquis une
juste célébrité. Dans la dernière guerre,
Sorcouff fut un des plus braves et des
plus renommés. Sous Louis XIV, Jean-
Bart, Duguay-Trouin, du Casse et quel-
ques autres commencèrent par la course,
qui d'ailleurs consistait alors en arme-
ments faits par des négociants à de cer-
taines conditions débattues avec le roi.
L'expédition du Brésil fut une entreprise
particulière, un fait de course. On voit
que cela est fort différent de la course
tentée par de petits navires, allant seuls
écumer la mer, comme on la pratique

aujourd'hui. Voy. Corsica, Dictionnaire de
MARQUE et PANS.

A. J.-L.

CORSE, grande île de la Méditer-
ranée, située près des côtes de l'ancienne
Étrurie, dont elle se trouve séparée par
l'île d'Elbe (voy.), et appartenant au
même système volcanique. Une chaîne
de montagnes élevées traverse l'île du
sud au nord; le noyau primitif est le
Monte-Rotondo. D'une part elle est liée
à l'île de Sardaigne, de l'autre elle nous
paraît faire partie des Alpes et des Apen-
nins, qui baignent leurs pieds dans les
profondeurs de la Méditerranée et s'a-
baissent en touchant le vaste golfe de Gé-
nes. Depuis l'extrémité du cap Corse jus-
qu'aux bouches de Bonifacio, l'île de
Corse a 240 kilomètres de longueur, et
depuis la pointe de l'étang de Diana,
situé à l'ouest, jusqu'au cap d'Orchino,
à l'est, sa plus grande largeur est de 90
kilomètres. Tout le circuit des côtes,
exactement mesuré, donne 750 kilomè-
tres. Elle est coupée naturellement en
deux parties fort inégales : la première
est nommée, par rapport à Bastia, *Di
quà da i monti* : elle excède d'un tiers la
seconde appelée *Di là da i monti*.

Sous le gouvernement des Génois la
Corse était divisée en dix juridictions
et quatre fiefs; sous le gouvernement insu-
laire, elle eut neuf provinces conte-
nant un nombre plus ou moins grand de
paroisses. Cette division fut conservée
lors de la réunion à la France, en 1769.
En 1790 l'île fut partagée en deux dé-
partements : le Golo et le Liamone. En
1811 on a réuni ces deux départements
en un seul et placé le chef-lieu à Ajaccio.

Au rapport de tous les écrivains de la
haute antiquité, la Corse* était très peu-
plée; mais les longues guerres qu'elle eut
à soutenir contre les Carthaginois, puis
contre les Romains, les troubles qui se
prolongèrent depuis l'invasion des Goths
jusqu'à la domination des Génois, et de-
puis cette époque d'une tyrannie sombre
et farouche jusqu'en 1769, firent singu-
lièrement varier le chiffre de sa popula-
tion. En 1729, un recensement fait avec
soin donna 220,000 âmes; celui de 1740
n'était plus que de 120,380 habitants;
29 ans plus tard on trouva 130,000

(*) Anciennement *Cyrne*, en grec *Kyros*. S.

âmes; en 1789, les états dressés sur la demande de l'Assemblée nationale constituante, firent monter la population à 247,000; Necker ne la porta qu'à 124,000. Dans la première année du XIX^e siècle, le nombre des individus de tout âge et de tout sexe s'est trouvé être de 166,813; en 1810, il était de 174,702, et en 1830, de 195,407.

Considérée géologiquement, la Corse est composée au sud et à l'ouest de terrains presque entièrement granitiques; le point le plus élevé (le Monte-Rotondo) a 2,763 mètres d'*altitude* (et par ce mot qu'il serait bon d'adopter, on entend ici l'élévation au-dessus du niveau de la mer); les neuf autres, qui ont plus de 2,000 mètres, sont : le Monte-d'Oro, 2,652; le Monte-di-Paglia-orba, 2,650; le Monte-Cardo, 2,500; le Monte-Padro, 2,458; le Monte-Artica, 2,440; le Monte-Renoso, 2,257; le Monte-Ladroncello, 2,135; le Monte-dell' Incudine, 2,056; et la Punta-della-Capella, 2,049. Les calcaires analogues à ceux des Alpes et du Jura se font remarquer sur la côte orientale, un peu au nord du golfe de Porto-Vecchio, et sur la côte nord-ouest au fond du superbe golfe de San-Fiorenzo. Les calcaires les plus récents et les grès appartenant à la dernière époque du séjour de la mer se rencontrent à l'est, surtout le long du Fium'orbo et du Tavignano, au midi dans les environs de Bonifacio. Suivant le système de M. Élie de Beaumont, la date du soulèvement des montagnes de la Corse est placée entre le commencement et la fin de la période tertiaire.

L'île est riche en métaux; les Romains en tiraient de l'excellent fer. Les filons de cuivre de Linguizetta sont perdus; ceux de Valdiea ont donné du cuivre natif; le plomb argentifère de Farinoletta et de l'Argentiera, près San-Fiorenzo, encouragea l'exploitation. L'alun existe dans diverses localités. Parmi les roches, il faut citer de très belles serpentines, des granites gris, roses, verdâtres; des porphyres d'un très beau vert; le superbe granite orbiculaire du revers occidental des montagnes della Cagna, aux environs de Sartène et d'Olmeto.

De nombreux cours d'eau sillonnent

la Corse dans sa largeur : aucun n'est navigable; les plus importants sont au nombre de sept, savoir : deux à l'est, le Golo et le Tavignano; cinq à l'ouest, le Fango, le Liamone, le Gravone, le Taravo et l'Ortolo. L'on y trouve des eaux thermales dans plusieurs endroits; celles de Orezza, de Sant'-Antonio, de Fium'orbo et de Guagno méritent une mention particulière. Des différents lacs, le plus considérable, celui de Biguglia, est long de 13,000 mètres. Celui de Diana formait autrefois le port de l'antique cité d'Aleria. Les quatre de l'intérieur, de Nino, de Monte-Rotondo, de Monte-d'Oro et de Restonica, nous paraissent occuper la place d'anciens cratères. Le premier, par suite d'un soulèvement, a très peu de profondeur; il n'est guère, depuis les grandes chaleurs de l'année 1828, qu'un vaste marais dont les bords fournissent d'excellents pâturages.

Grâces à l'élévation des montagnes et à la présence des forêts qui les couvrent, le climat de la Corse est généralement sain; les chaleurs y sont tempérées par les brises de mer; le froid est piquant dans les parties élevées. Sur les plages d'alluvion, des exhalaisons quelquefois dangereuses en éloignent les hommes et les animaux pendant l'été. Le vent du sud-est, le *sirocco*, fatigue péniblement sur toute la portion de l'île qui regarde l'Italie. A l'opposé, c'est le désastreux *libeccio*, qui apporte la pluie, la neige et déracine les arbres les plus forts.

Boccone, Valle et Allioni ont dressé la flore de la Corse; depuis, elle a été augmentée de 150 espèces nouvelles dues aux explorations de plusieurs botanistes. Sous le rapport de la zoologie, on doit citer le mouflon, qui habite les lieux les plus escarpés, surtout le Niolo, et les débris fossiles des villages de Santa-Lucia et Le Ville.

Quant aux productions du sol, le pays a tous les éléments de la vraie richesse; il ne demande, pour en jouir, que des bras, qu'une volonté bien soutenue. La culture du coton herbacé réussit à merveille; celui de Siam y conserve sa blancheur et sa perfection; celui de Nankin s'y est tellement naturalisé qu'il vient partout; la canne à sucre vé-

() **COR**

gés vigoureux
années au cap
e no-
pal des cochonnes vin : tres bien à
Cargese et sur les rives du Liamone et
du Grayone; le mûrier blanc et le brous-
sonnetie trouverent dans toute la par-
tie orientale des situations si favorables
qu'on les vit croître rapidement; le tabac
y prend le goût, les qualités et la couleur
du tabac de La Havane; les terres à
blé rapportent communément neuf pour
un et quelquefois quinze. Cependant la
Corse ne peut point encore être regardée
comme un pays agricole: le temps efface
lentement les vastes landes, les nombreux
marécages, les lieux arides qui couvrent
les plaines pittoresques, ornements des
plages; la bêche et la charrue, long-temps
confiées aux mains débiles des femmes et
des enfants, sont peu à peu reprises par
l'homme. Depuis 1809, époque où l'auteur
de cet article publia un mémoire pour
amener à des améliorations possibles*,
l'aisance des petits propriétaires a aug-
menté, des défrichements ont été en-
trepris, les vergers et les jardins, agran-
dis, fermés de haies vives, se sont enri-
chis; et ces mêmes insulaires, durant
des siècles réduits à vivre de lupins, de
pois, de lentilles, de bouillies faites avec
des grains grossiers ou des châtaignes
grillées et écrasées avec des pierres, sont
aujourd'hui mieux nourris et dans la
voie du progrès. L'olivier, surtout la va-
riété dite *il morajolo* (qui est l'aglandau
de nos départements du sud-est), pros-
père dans les cantons de Canale, Monte-
Grosso et de la Balagna. Le chêne blanc
y acquiert souvent une grosseur presque
incroyable; les pins y montent très haut:
le plus élevé de tous (le *luricio*) file une
tige droite de plus de 80 mètres; le buis
y devient très gros et forme des bois en-
tiers dans l'intérieur de l'île.

L'histoire politique de la Corse est si
étroitement liée à celle de l'Italie et de
l'état de Gènes que nous renvoyons à ces
deux articles, ainsi qu'à ceux où il sera
question de Paoli et de Théodore de
Neuhoff**.

(*) *Considérations sur l'état actuel de l'agricul-
ture en Corse et sur les moyens à employer pour la
rendre florissante*; Paris, 1809, in-8°.

(**) On peut consulter aussi Filippini *Istoria di*

Comme tous les insulaires, les Corses
ont un caractère particulier, et c'est au
milieu d'eux qu'il faut vivre pour être
en état de l'apprécier dans les diverses
circonstances de la vie publique et pri-
vée. Hors de leur île, ils sont corrompus,
ambitieux, fanatiques, héros de théâtre,
c'est-à-dire toujours posés dramatique-
ment, sans cesse dominés par des usa-
ges, des maladies, des opinions, des
aisances qui leur étaient inconnues. En
Corse, peut-être plus qu'ailleurs, cette
vérité est des plus frappantes. Chez eux,
les Corses conservent les traces de mœurs
et d'habitudes des âges antiques. Géné-
ralement d'une taille moyenne, d'une
complexion nerveuse, d'un tempérament
bilieux et mélancolique, ils ont l'œil vif,
le teint légèrement basané, le nez haut,
le geste animé, plein d'expression; ils
regardent les spéculations mercantiles
comme avilissantes et sont d'un naturel
insouciant. Habités de bonne heure à
la frugalité, ils ont peu de besoins; le
sol natal leur offre dans la châtaigne, le
miel que l'abeille dépose dans les creux
d'arbres, et le laitage de leurs chèvres,
une nourriture assurée; ils y joignent le
gibier qui abonde dans l'île, les poissons
que renferment leurs rivières et leurs
côtes, la pomme de terre et le sorgho,
les vins du cap Corse, qui sont excel-
lents, et les fruits que rapporte le coin
de jardin qu'ils cultivent. Ils sont politi-
ques adroits, propres aux affaires, doués
de la pénétration la plus vive, calculant
très bien les chances que tel événement,
que l'action de tel homme peuvent faire
naître, et quoique habituellement armés
pour leur sûreté personnelle, pour sa-
tisfaire à l'horrible besoin de la ven-
geance qu'on leur inspire dès le herceau,
les Corses ne sont point soldats; ils
éprouvent de très grandes peines à se
soumettre à la discipline militaire. Li-
bres, ils sont intrépides, font aisément
abnégation d'eux-mêmes et se lancent
avec enthousiasme dans le danger, pour-
vu que la renommée soit là pour les pro-

Corsica, Turnone, 1594, in-4°, nouv. édition;
Pisa, 1828-32, 5 vol. in-8°; Stephanopoli, *His-
toire de la colonie grecque en Corse*, Paris, 1827,
in-8°; et Jacobi, *Histoire générale de la Corse de-
puis les premiers temps jusqu'à nos jours*, Paris,
1835, 2 vol. in-8°. S.

clamer, pour illustrer leur pays; esclaves, ils portent à l'excès les vices et les crimes. Rien ne leur coûte alors, ni le mensonge, ni l'audace, ni la bassesse, ni la ruse.

Jaloux à l'excès du sol qui leur appartient, ils mettent tout en œuvre pour repousser l'étranger : s'il est armé, c'est une guerre à mort, une guerre sans relâche; s'il vient pour s'établir dans l'île, même pour y porter une industrie qui profiterait à tous, il faudra céder au préjugé et tout abandonner : témoins les verriers vosgiens, qui ont formé un établissement dans la plaine de San-Pancrazio, non loin de l'embouchure du Golo et de celle du Fiumalto; témoins les prisonniers employés aux défrichements de Galeria, la colonie grecque de Paomia, celle de Cargess, etc. Cependant les Corses aiment, accueillent avec plaisir le voyageur qui visite leur pays; ils jouissent de voir qu'on s'occupe d'eux, et une jouissance que nous leur avons vu goûter avec un charme inexprimable, c'est de contempler, quand ils sont sur le continent italien, les montagnes de leur île.

L'habitude des *vendette*, sollicitée et entretenue par les Génois pour soutenir une autorité mal affermie, s'est ancrée dans toutes les familles, même les plus riches et les plus instruites; ce n'est qu'avec peine que, depuis 1834, on est parvenu à mettre un premier frein à ce faux point d'honneur. Il faut espérer que les progrès de la civilisation finiront par éteindre entièrement une tendance aussi barbare au meurtre et à l'assassinat.

Divers grands hommes sont sortis de Corse. Les lettres citent avec orgueil ce Jean Andrea, évêque d'Aleria, qui présida à la publication des manuscrits les plus intéressants, imprimés à Rome chez les premiers typographes formés par Gutenberg. Comme guerriers, la Corse vante avec raison Rinuccio della Rocca, Sampietro, les deux Ormano, Gaffori, Paoli, et surtout Napoléon Bonaparte.

Ajaccio, maintenant la capitale de l'île, présente une population de 9,531 individus, et a reçu, depuis les premières années de ce siècle, le plus d'embellissements. Elle est située sur la côte suda-

ouest, dans un territoire agréable et fertile; son port est moins commerçant que celui de *Bastia*. Cette dernière ville n'a rien perdu de son importance; ses habitants sont généralement plus éclairés que ceux des autres villes. *Corte*, l'ancienne résidence du gouvernement de la Corse et le siège actuel d'une université, *Bonifacio*, *Calvi*, l'île *Rousse*, *San-Fiorenzo* et *Sartène* sont des villes de troisième ordre. Les villages du cap *Corse*, adonnés à la culture de la vigne et à la fabrication des vins cuits, sont les plus actifs, les plus populeux et les plus riches de toute l'île*. A. T. D. B.

CORSELET, voy. CORCELET.

CORSET, vêtement à l'usage des femmes, qui couvre et serre la partie moyenne et inférieure de la poitrine, et la presque totalité de la région abdominale. On le fait d'ordinaire en toile de coton un peu forte; il est maintenant en général garni d'élastiques et de quelques baleines destinées à empêcher l'étoffe de plisser; un lacet permet de le serrer à volonté. Ainsi construit, le corset soutient la taille, sert à en corriger les imperfections, fournit un point d'appui au ventre, sans comprimer aucun viscère ni gêner aucun mouvement. Ce n'est pas qu'il n'y ait encore des femmes qui se serrent d'une manière extravagante, et qui portent des buscs d'une consistance beaucoup trop considérable; mais on peut dire que la raison publique a fait des progrès, et que les corsets ne méritent plus les reproches que leur adressaient jadis les médecins et les philosophes. Il est évident que les anciens corsets, si durs, si inflexibles, qu'on serrait outre mesure, exerçaient une fâcheuse compression sur les seins d'abord, puis sur la cage osseuse de la

(*) Le département de la Corse est divisé en cinq arrondissements, qui sont ceux d'Ajaccio, de Sartène, de Bastia, de Calvi et de Corte; il envoie à la Chambre des députés deux membres élus à Ajaccio et à Bastia; le nombre total des électeurs était de 304 en 1834. La Corse forme la 1^{re} division militaire, dont le siège est à Bastia, ainsi que celui de la cour royale. Elle dépend pour l'instruction publique de l'académie d'Aix, mais un inspecteur particulier est chargé des établissements d'instruction de l'île; l'évêque, suffragant de l'archevêque d'Aix, réside à Ajaccio, ainsi que le préfet. J. H. S.

poitrine, dont pressé, se trouve. On compte le cœur et les poumons doivent éprouver de gêne dans l'exercice de leurs fonctions, et, comme tous les organes sont solidaires, tous les viscères contenus dans l'abdomen participaient à ce qui devenait plus fâcheux encore à l'époque de la gestation. Des maladies graves, et particulièrement les déviations de la colonne vertébrale, étaient les suites très ordinaires de ce système vicieux.

Quoi qu'il en soit, il est au moins inutile de faire porter aux jeunes filles des corsets avant l'âge de quinze ou seize ans, époque à laquelle le développement est assez avancé déjà. Il est surtout important de veiller à ce qu'ils soient bien faits; car on a vu des difformités de la taille produites par l'usage des corsets dont les deux épaulettes étaient inégales.

L'orthopédie sait tirer parti des corsets pour guérir les courbures de la colonne vertébrale; elle emploie, suivant les circonstances, soit de simples ceintures élastiques, soit des corsets garnis de baleines et quelquefois de tiges de fer, soit enfin des corsets matelassés pour dissimuler ce qu'on n'a pu redresser. F. R.

CORSINI ou **CAORSINI** (*Caorsini*, *Caturcins*, *Caursins*, *Caursins*). On donnait ces divers noms à des marchands italiens fameux par leurs usures, surtout en France, d'où les rois les chassèrent plusieurs fois. On connaît entre autres un édit de saint Louis, du mois de janvier 1268, par lequel ce prince expulsa les usuriers *Caorsins*, laissant toutefois aux Lombards *Caorsins*, et autres étrangers, la faculté de faire le commerce en France, pourvu qu'ils ne fissent aucun gain usuraire. Il existe une ordonnance semblable de Philippe-le-Hardi.

La peste abominable de ces hommes, dit Mathieu Paris (à l'an 1235), prit de telles forces en Angleterre qu'il y avait à peine un homme qui ne fût enveloppé dans leurs filets; car ils circonvenaient ceux que le besoin pressait, palliant leur usure sous l'apparence du com-

merce, etc. » Puis l'historien que nous venons de citer donne la formule par laquelle ils engageaient leurs débiteurs. Henri III, roi d'Angleterre, les chassa en 1240; en 1250 ils furent rappelés par l'intervention du pape, qui se servait d'eux pour lever ses deniers en Angleterre; mais l'année suivante ils furent de nouveau proscrits et jetés en prison.

Les Caorsins étaient des usuriers, on ne saurait en douter; mais quelle étymologie doit-on assigner à leur nom? Les uns prétendent qu'il vient de la ville française de Cahors, où ils exercèrent long-temps leur industrie, comme ils l'exercèrent depuis à Montpellier, puis à Nîmes. Un passage de *l'Enfer* du Dante (chant XI), et quelques autres autorités tendraient à confirmer cette opinion. D'autres croient qu'il faut faire dériver ce nom de celui des *Caorsini* ou *Corsini*, famille de Florence, laquelle, comme beaucoup d'autres de la même ville et des pays voisins, faisait le commerce dans presque toute l'Europe.

Selon Du Cange, le proverbe *enlever comme un Corsin*, pour dire que l'on conduit quelqu'un de force en prison, vient de ce que les usuriers *Caorsins* étaient fréquemment poursuivis, saisis, jetés dans les fers. Il ne pense pas qu'il faille écrire *enlever comme un corps saint*, par allusion où l'on était de porter sur les épaules, dans les processions, les corps des saints. A. S-B.

CORSO, voy. COURS.

CORT (CORNEILLE), dessinateur et graveur hollandais, né à Horn en 1526, et mort à Rome en 1578, passe pour avoir, le premier, traité la gravure en grand. De son école, établie à Rome, sont sortis Ang. Carrache, Ph. Joye, Ph. Thomassin et plusieurs autres graveurs qui, comme lui, ont produit de véritables estampes à tailles larges et nourries, à travaux variés. Il a ouvert à l'art une ère nouvelle de perfectionnement, et s'il n'est pas toujours arrivé à la couleur, il a prouvé, dans les planches qu'il a gravées sous les yeux du Titien et du Tintoret, pendant son séjour à Venise, qu'il en avait le sentiment. Il ne

lui a manqué, peut-être, pour être l'égal des Bolswert, Vostermann, Bloëmaert, P. Pontius et autres célèbres graveurs de l'école de Rubens, que d'avoir eu, comme eux, l'avantage d'être constamment dirigé par un tel coloriste.

L'œuvre de C. Cort est considérable et très varié. Son burin facile a réussi à la fois dans le portrait, le paysage et l'histoire. L. C. S.

CORTÈS, mot espagnol et portugais, pluriel de *corte*, cour; il désigne des assemblées d'États propres aux deux royaumes de la péninsule ibérique et qui doivent figurer au rang des plus célèbres institutions parlementaires de l'Europe moderne. Parlons d'abord des Cortès de la monarchie espagnole, ou, comme on les appelle ordinairement, des Cortès *por estamento*.

I. Il faut remonter jusqu'à la domination des Goths en Espagne pour retrouver l'origine de l'antique établissement qui nous occupe. La constitution qu'apporta dans la Péninsule ce peuple germanique fut basée sur les principes consacrés partout vers la même époque par les autres nations de cette race, qui s'approprièrent les divers lambeaux de l'empire romain: la monarchie fut élective. Aussitôt après la mort du roi, les nobles, les évêques, des députés de tout le royaume, formaient une assemblée d'états-généraux qui désignait son successeur. Il arriva que plusieurs monarques appelèrent leurs fils à partager avec eux l'autorité royale, mais ils prenaient soin de faire confirmer ce choix par l'adhésion des États, et ce fut ainsi, comme dans la monarchie des Francs, que se trouvèrent conciliés les deux principes d'élection et d'hérédité. Du reste, la souveraineté résidait incontestablement dans ces assemblées, et le roi, dont elles limitaient le pouvoir, n'était dans le fait que l'exécuteur des volontés nationales librement exprimées par les mandataires du pays.

Ces assemblées semblent, au dire des plus habiles historiens, avoir été de deux sortes: les unes générales, composées de tous les ordres de la nation, plus rarement convoquées et où se décidaient les affaires de haute importance; les autres

plus fréquentes et où étaient appelés simplement les évêques et les grands. Celles-ci représentent les *placita* ou *parlamenta* de notre histoire; on leur donne, dans les annales gothiques, la dénomination de *conciles*, en distinguant soigneusement ces assemblées de celles de même nom qui n'étaient exclusivement composées que d'ecclésiastiques et où ne se discutaient aussi que des matières de foi ou de discipline. Les *conciles* politiques dont il s'agit se perpétuèrent après la conquête du territoire par les Sarrazins; les princes qui maintinrent héroïquement la nationalité espagnole parmi les âpres sommets des Asturies avaient trop besoin du concours des principaux personnages de leur naissant état pour ne pas s'appuyer de leurs conseils. On voit, en effet, fréquemment la trace de ces sortes d'assemblées dans les premiers siècles des nouvelles monarchies d'Espagne; elles sont presque permanentes. Il est difficile de déterminer au juste l'époque à laquelle les députés de la bourgeoisie y furent admis. Quelques écrivains en font remonter très haut la date; mais il faut réfléchir que les premiers *fueros*, ou chartes de communes, sont du commencement du XI^e siècle; l'admission des mandataires de la cité ne doit certainement pas être antérieure aux premières concessions municipales, et il est constant que le préambule de plusieurs actes des XI^e et XII^e siècles ne fait mention que de la présence des nobles et des évêques dans l'assemblée qui les a consentis. Quoi qu'il en soit, en 1188, à l'avènement d'Alphonse IX, on voit définitivement en Castille les députés du troisième ordre figurer dans les états-généraux, appelés aussi dès lors *Cortès*; ils ne cessent plus depuis cette époque d'en faire partie essentielle. Le corps représentatif se trouve ainsi complété.

La forme de l'élection et le nombre des élus varièrent suivant les temps; en principe, lorsqu'il s'agissait de convoquer les Cortès, chaque *concejo* ou commune recevait un ordre spécial émané de la couronne, et sans lequel les citoyens ne pouvaient procéder à l'élection; tous furent d'abord, à ce qu'il paraît, investis du droit d'élire. Le nombre des électeurs

fit réduit dans les lieux d'échappe : au cor le populaire, jusqu'à Alphonse XI, qui, par un changement subversif de l'ancienne constitution, restreignit, en 1312, le droit aux magistrats municipaux (*regidores*), qui n'étaient qu'au nombre de 24, même dans les villes les plus considérables. Ces corps ayant, par leur institution, le privilège de pourvoir eux-mêmes aux vacances successives dans leur sein, il en résulta que le droit électoral devint une sorte de monopole au profit de quelques familles. Néanmoins ces députés eux-mêmes furent trouvés encore parfois trop indépendants : quelques-uns des successeurs d'Alphonse XI prirent diverses mesures pour se rendre entièrement maîtres des élections ; Henri IV alla même jusqu'à désigner ceux dont il voulait que les électeurs fissent choix ; mais ce despotisme odieux, qui tendait à faire de la représentation nationale une véritable dérision, révolta les esprits. Les citoyens résistèrent et des mouvements insurrectionnels contraignirent le monarque à reconnaître la liberté des élections ; le principe reçut une consécration solennelle dans les Cortès de 1462 et de 1465.

Comme le droit d'élection avait été primitivement accordé aux bourgs alors existants, avec le temps il en résulta un état de choses analogue à celui qui vient d'être renversé en Angleterre par le fameux bill de réforme : une commune sans importance, mais dont l'origine était ancienne, nommait plusieurs députés, tandis qu'une ville considérable, qui datait d'une époque plus récente, n'en élisait qu'un ou pas du tout. Ceci devint une nouvelle source d'arbitraire ; car la couronne restreignit ou étendit à son gré, dans une foule de circonstances, le droit électoral. Plus l'exercice en fut circonscrit et plus les cités privilégiées se montrèrent jalouses de le posséder exclusivement ; celles qui en furent privées, souvent appauvries par les guerres civiles, étaient indifférentes à la perte d'une franchise qui leur eût imposé des charges ; en effet, les communes supportaient les frais d'entretien de leurs députés pendant la durée de la session. Aux Cortès de Burgos, en 1315, 90 villes participèrent aux élec-

tions, et 50 seulement à ceux de Madrid, en 1391 ; il n'y avait plus que 18 villes qui eussent conservé le droit d'élire en 1480. Leurs députés votaient quelquefois pour toute une province et nominativement pour telles cités qui ne se trouvaient plus représentées. Aux Cortès de 1315 on comptait 192 députés élus : ce nombre fut toujours réduit à mesure que décrut celui des villes admises au droit d'élire. Quant aux députés des deux ordres supérieurs, il y eut plus d'irrégularité encore : ordinairement ceux des nobles et des évêques qui se trouvaient à la cour prenaient part aux travaux de l'assemblée ; ils étaient donc, suivant les circonstances et selon le bon plaisir des rois, plus ou moins nombreux. Leurs séances se tenaient dans une enceinte séparée de celle où siégeaient les députés des communes, et il arriva souvent que leurs votes étaient en dissentiment complet avec ceux de ces derniers.

La principale attribution des Cortès consistait à voter les impôts et à en régler la répartition : des monuments authentiques établissent cette prérogative de la manière la plus incontestable ; elle s'étendait jusqu'à contrôler même les dépenses particulières de la maison du roi. En 1258, les Cortès adressant au roi Alphonse X des remontrances, dont les termes attestent la simplicité naïve des temps, lui disaient qu'il leur semblait convenable que le roi et son épouse *dispensassent pour leur nourriture 150 maravedis par jour et pas davantage, et que le roi devait recommander aux gens de sa suite de manger plus modérément.* Le principe que le roi ne pouvait percevoir aucune somme sans avoir obtenu le consentement préalable des députés des trois ordres, est celui que les Cortès défendirent jusqu'à la fin avec le plus de constance et de fermeté. Un grand nombre de leurs actes interdisent, dans les termes les plus formels, la perception de toute taxe illégale, en ajoutant que les lettres-patentes des rois qui en ordonneraient de semblables seraient *obedecidas e no cumplidas*, obéies mais non exécutées, formule singulière par laquelle les Castillans du moyen-âge voulaient sans doute marquer leur respect profond

pour l'autorité royale, même lorsqu'ils croyaient devoir lui résister.

Mais ce n'était pas là la seule attribution des Cortès: ils concouraient aux autres lois importantes et la couronne ne pouvait les abroger sans leur adhésion. Enfin, on les convoquait dans toutes les circonstances difficiles où il s'agissait de prendre une résolution qui dût intéresser la nation tout entière. Un acte d'Alphonse XI, de l'an 1328, porte: « Attendu que l'avis de nos sujets naturels, et particulièrement des députés de nos villes et cités, est nécessaire dans les affaires difficiles de notre royaume, nous voulons et ordonnons... » Toutes les fois donc qu'il y avait à décerner la régence, à confirmer les droits de l'héritier du trône, à décider la guerre ou la paix, les Cortès devaient être convoqués. Il existait du reste une ressemblance frappante entre les formes adoptées pour la convocation et celles qu'on suivait pour réunir un parlement anglais au XIV^e siècle: les lettres de convocation étaient conçues presque dans les mêmes termes; au jour fixé le chancelier, ou tel autre grand dignitaire, ouvrait la session par un discours dans lequel il invitait l'assemblée à s'occuper spécialement de certaines affaires. Les députés en conféraient ensuite librement, puis dressaient, d'après les instructions reçues de leurs commettants, un cahier de leurs demandes; le roi y répondait, soit en redressant les griefs, soit en statuant par des lois nouvelles.

Telles furent les Cortès de Castille. La constitution du royaume d'Aragon, quoique à beaucoup d'égards analogue à celle dont nous venons de faire connaître l'institution la plus importante, présente toutefois des caractères particuliers qui méritent d'être signalés. Primitivement la couronne fut, comme dans l'état voisin, à la fois héréditaire et élective; vers le XII^e siècle, le principe d'hérédité par ordre de primogéniture s'établit et fut mis hors de contestation; mais, par une exception unique dans la Péninsule, le principe salique s'introduisit dans ce royaume au XIII^e siècle, et les femmes se trouvèrent ainsi, comme en France, exclues de la couronne.

On sait la formule célèbre dont se ser-

vaient les *ricos hombres*, ou barons, auxquels appartient dans l'origine le droit d'élire le monarque, pour l'investir de sa dignité; ils lui disaient, suivant le témoignage de quelques écrivains, révoqué toutefois en doute par d'autres: *Nous qui sommes autant que vous, nous vous choisissons pour notre roi et seigneur, à condition que vous respecterez nos lois et nos privilèges, sinon, non!* (voy. t. II, p. 138.) Quand le principe d'hérédité se fut établi, les princes rendirent encore hommage au droit d'élection primitivement consacré: ils ne prenaient le titre de roi qu'après avoir prêté solennellement serment dans Saragosse de respecter les lois et les libertés de la nation. Ils semblaient ainsi reconnaître la force du contrat synallagmatique en vertu duquel ils exerçaient le pouvoir et dont la violation pouvait le leur faire perdre.

Les Cortès se composèrent uniquement dans l'origine, en Aragon comme en Castille, des représentants des deux ordres privilégiés; mais, plutôt que dans ce royaume, les villes et la noblesse secondaire des campagnes revendiquèrent et conquièrent le droit d'envoyer des députés à l'assemblée. Les Cortès, dans leur organisation complète et régulière, se trouvèrent ainsi composés de quatre ordres, le clergé, la haute noblesse, la noblesse secondaire ou ordre équestre, et les députés des villes royales. Le nombre des représentants pour chacun de ces ordres varia fréquemment. Aux Cortès de 1412, on comptait 14 prélats ou commandeurs des ordres militaires, un nombre égal de *ricos hombres* ou hauts barons, et 83 nobles du rang secondaire. Quant aux députés des villes, le nombre en était de beaucoup plus considérable: les principales envoyaient seules des députés; nulle n'en élisait moins de quatre, et Saragosse en élisait huit, quelquefois même davantage.

Les libertés de la nation aragonaise se trouvèrent définitivement consacrées par une loi qu'elle arracha en 1283, après des lattes réitérées, au roi Pèdre III: c'est un monument curieux de l'époque, connu dans l'histoire sous le titre de *privilege général*, et qu'on peut considérer comme la *grande charte* de ce royaume; elle renferme des dispositions expresses con-

tré la perception des impôts non légalement consentis, contre la spoliation des propriétés, les procédures secrètes, etc. Peu d'années après, le *privilege d'union* accordé par Alphonse III donna plus de force aux droits énoncés dans l'acte précédent, en autorisant la résistance armée des sujets dans le cas où le roi aurait violé leurs privilèges, en les déclarant déliés du serment de fidélité et fondés à élire un autre souverain à sa place. Ce même acte statuait que les Cortès devaient être assemblés une fois au moins chaque année. Ce corps politique prenait ainsi la forme d'un parlement régulier. Dans l'intervalle des sessions, le comité, choisi parmi les députés des quatre ordres, veillait à l'exécution des lois, à la répartition des impôts, au maintien des droits de tous. Dans le siècle suivant, à la suite de sanglantes collisions entre la couronne et l'aristocratie toute-puissante par ces institutions, cet état de choses fut changé : Pèdre IV abolit en 1348 le *privilege d'union*; il coupa lui-même en morceaux, avec son épée, l'acte original. Toutefois les libertés de la nation furent garanties par des lois nouvelles et la garde en fut confiée à une magistrature qui prit alors beaucoup d'importance : c'est celle de ce *justiza* ou justicier, sorte de roi élu à côté du roi héréditaire, destiné à garantir tour à tour la couronne contre le peuple et le peuple contre la couronne, magistrature singulière, sans analogue dans les autres constitutions du moyen-âge, et dont il a déjà été question dans l'article ARAGON.

A mesure que s'affermir la puissance des rois en Aragon, comme en Castille, ces institutions s'affaiblirent dans leur action; et quand les deux royaumes furent réunis par le mariage fameux de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle, en 1469, chaque jour plus altérées dans leur principe, elles s'effacèrent enfin devant le pouvoir royal; comme elles profitaient surtout aux grands, le peuple s'inquiéta peu de les défendre. Les esprits prirent aussi une autre direction; le concours de circonstances mémorables qui rendit le petit-fils de Ferdinand et d'Isabelle maître d'une partie de l'Europe plaça tout à coup l'Espagne au premier rang parmi les mo-

narchies nouvelles. Dans la grande lutte que suscitèrent les innovations religieuses, la nation qui avait combattu chez elle l'islamisme avec un zèle si énergique et si soutenu se trouva comme appelée à défendre contre les réformateurs la foi qui l'avait fait vaincre. D'autre part, tout un monde nouveau était ouvert aux passions ardentes qui germent si facilement dans le cœur de l'homme : les idées inclinèrent de la sorte vers les expéditions aventureuses; la soif de l'or et de la domination remplaça par degrés l'antique esprit d'indépendance, et c'est désormais la décadence et la chute des institutions libres de l'Espagne que nous avons à retracer.

Elles n'expirèrent pas toutefois sans qu'une vive résistance fût opposée au despotisme. Les efforts tentés par les derniers défenseurs des libertés espagnoles se sont perdus dans l'éclat des événements extérieurs du règne de Charles-Quint. Ce fut pourtant une guerre civile qui prit un instant des caractères menaçants. Elle commença en 1520, à la suite des Cortès de Galice, qui, séduits ou intimidés par le couronné, lui avaient accordé sans imposer de conditions, sans réclamer le redressement des griefs, le *don gratuit* qu'elle exigeait. Alors une insurrection éclata : Tolède, Ségovie, Burgos, Zamora, vingt autres villes, coururent aux armes et firent choix de nouveaux députés qui se montrèrent plus résolus à les représenter selon leurs vœux. Ces députés formèrent une assemblée appelée *junte sainte*, qui organisa un gouvernement et mit des troupes en campagne sous les ordres du célèbre chef don Juan Padilla.

Cette assemblée publia un acte remarquable qui établit clairement l'esprit dont étaient animés les patriotes espagnols de ce temps et la forme constitutive à laquelle ils prétendaient parvenir. Après avoir justifié la rébellion des peuples, la junte demandait en substance que le roi fixât sa résidence en Espagne; qu'il ne pût se marier sans le consentement des Cortès; que des troupes étrangères ne pussent sous aucun prétexte être introduites dans le royaume; que les nationaux fussent seuls mis en possession des emplois publics, civils ou ecclésiastiques; qu'on réduisit toutes les taxes au

taux où elles étaient du temps d'Isabelle; qu'à l'avenir chaque ville envoyât à l'assemblée des Cortès un député du clergé, un député de la noblesse et un député des communes, chacun choisi par son ordre; que les élections fussent parfaitement libres; qu'aucun membre des Cortès ne pût recevoir une pension ou une place ni pour lui ni pour les siens, *sous peine de mort et de confiscation de ses biens*; que les Cortès fussent assemblés une fois au moins tous les trois ans; que tous les privilèges obtenus par les nobles, à quelque époque que ce fût, au détriment des communes, fussent abolis; que leurs biens fussent soumis aux impôts publics que payaient les personnes du troisième ordre; qu'on ne leur confiât jamais le commandement des places fortes; enfin, que le roi jurât solennellement d'observer tous ces articles et de ne jamais chercher à les enfreindre en se faisant délier de son serment par le pape.

La fortune ne seconda pas cette tentative hardie : les confédérés furent vaincus sur le champ de bataille de Villalar et obligés de se dissoudre; leurs débris formèrent une association secrète qui s'est perpétuée, dit-on, jusqu'à nos jours (*voy. Κομνηνός*). Charles-Quint sut, par un mélange habile de clémence et de sévérité, calmer les esprits et les plier graduellement à ses volontés. Les Cortès qu'il convoqua encore de temps à autre purent se montrer dociles sans exciter contre eux l'animadversion publique, et quand ils voulurent opposer quelque résistance aux désirs du monarque, ils furent brisés violemment. Ceci eut lieu en 1539; l'empereur-roi demandait des subsides extraordinaires pour soutenir le fardeau de ses guerres étrangères : les députés se montraient mal disposés; les nobles surtout provoquaient au refus les membres des deux autres ordres. Charles, après avoir employé tour à tour la prière et la menace, prononça la dissolution de l'assemblée. Depuis cette époque, les nobles et les ecclésiastiques, sous prétexte qu'ils ne payaient pas d'impôts, furent exclus des Cortès, qui se composèrent uniquement des députés de 18 villes, au nombre de 36, 2 pour chacune, ombre vaine de cette ancienne représentation

nationale où figuraient au-delà de 200 membres pour un seul des royaumes espagnols. Philippe II acheva l'œuvre paternelle : sous son règne les Cortès votèrent en silence et renoncèrent même à adresser d'humbles remontrances à la couronne; il en fut cependant présenté encore sous le règne suivant; mais après Philippe III ce fut fini : les dernières datent de 1619. Ainsi furent anéanties les vieilles et respectables institutions de Castille et d'Aragon, et ainsi fut perdue pour l'Espagne la monarchie constitutionnelle dont elle avait été un moment plus rapprochée peut-être que l'Angleterre elle-même, et à laquelle elle ne devait plus revenir que trois siècles après.

L'avènement de la maison de Bourbon au trône, opéré par acte testamentaire du dernier prince de la branche autrichienne, et sans le concours de l'assemblée nationale, constata pour l'Europe l'entier renversement des anciennes lois constitutives de l'Espagne. Un peuple fut ainsi légué sans conditions à une maison régnante étrangère. Les princes de cette maison se crurent dès lors affranchis de tous liens, et gouvernèrent en rois absolus. Dans le cours de près d'un siècle on n'a plus à signaler qu'un petit nombre de convocations de Cortès qui méritent à peine ce nom, et dont l'office est d'homologuer sans discussion quelques statuts royaux.

Nous arrivons aux révolutions contemporaines qui ont trois fois rendu les Cortès à l'Espagne. Peu de mots suffiront pour en exposer les faits les plus importants. Lors de l'invasion du territoire par les armées françaises, à la suite du soulèvement général qu'excita un noble désir de maintenir l'indépendance nationale, des juntes provinciales, puis une junte centrale de gouvernement s'organisèrent; celle-ci convoqua, d'après les vieilles formes, des Cortès, qui se réunirent, le 24 septembre 1810, dans l'île de Léon, et publièrent, deux ans après, la fameuse constitution dite *des Cortès*, imitation malheureuse de notre constitution de 1791, et avec laquelle le principe monarchique est, selon toute apparence, également inconciliable.

L'assemblée unique instituée par cette

constitution se
tème d'élection :
les électoraux
de tous les
tour les électeurs
et formaient des
composaient un
appelé *junte de*
déféré le choix
Il y avait ainsi
ou devait élire
70,000 âmes, ce
200 le nombre
territoire europ
était tenue de
pour le député
session. Les Cortès
année et se renou
deux ans. Les ministres
pouvaient assister
autorisation de l'as
Elle avait l'initia
propositions de loi
un de ses décrets
la couronne pend
suite, reproduit
venait loi de l'état.

L'empire ayant été renversé, le roi Ferdinand VII, encouragé par la réprobation publique dont les actes politiques des Cortès semblaient être frappés, signa le 4 mai 1814, à Valence, une résolution qui les anéantissait; il se trouva ainsi réintégré dans toute la plénitude des pouvoirs exercés par ses prédécesseurs. Les Cortès résistèrent en vain à ce décret : il fallut céder au torrent de la réaction qui entraînait alors les masses vers un aveugle despotisme, peu en harmonie avec l'esprit du siècle et dont les abus devaient nécessairement amener plus tard une réaction en sens contraire. Voy. ESPAGNE et FERDINAND VII.

Le roi, en remontant sur le trône, avait promis, par l'acte de Valence, de convoquer d'autres Cortès, et de pourvoir, de concert avec les élus du pays, aux besoins nouveaux que la marche du temps avait fait naître. Cette promesse fut oubliée; à l'indignation qu'excitèrent dans quelques cœurs cet oubli déloyal vinrent se joindre les mécontentements publics que provoqua un gouverne-

ment sans habileté. Le parti des amis de la liberté grossit peu à peu et tout se prépara pour une révolution nouvelle. En janvier 1820, Riego (voy.) leva l'étendard de la révolte, la constitution de 1812 à la main; l'insurrection gagna bientôt l'Espagne entière, et le roi, impuissant à la surmonter, fut contraint de donner son adhésion à l'acte constitutif qu'il avait dédaigneusement rejeté six ans auparavant. Les Cortès reparurent, et l'Espagne marcha hardiment dans les voies révolutionnaires. En 1823, la Sainte-Alliance, alarmée de l'influence que les événements de la Péninsule exerçaient sur tout le midi de l'Europe, résolut de mettre un terme à l'ordre politique fondé à Madrid; à l'appel des puissances, la France envoya une armée sous les ordres du duc d'Angoulême. On demandait aux Cortès une modification de la constitution de 1812: les Cortès repoussèrent de telles propositions et recoururent à la voie des armes, mais la fortune trahit leurs efforts; des causes diverses que l'histoire appréciera assurèrent un triomphe prompt et facile aux soldats français, et le régime politique rétabli en 1820 se trouva renversé. On sait les sanglantes exécutions qui signalèrent le nouveau triomphe du roi absolu.

La révolution française de 1830 trouva l'Espagne disposée à imiter l'exemple donné par sa voisine. Les partis avaient eu quelques années de paix pour mûrir leurs vues et discipliner leurs rangs; on avait appris à renoncer à des théories trop absolues, à ne vouloir que le possible; Ferdinand était à son déclin, et la jeune reine qu'il associa bientôt après à son gouvernement annonçait des intentions libérales et éclairées. Quelques actes conformes à la pensée qui semblait s'introduire par degrés dans les conseils de la couronne furent comme les signes précurseurs de la révolution pacifique et glorieuse qui s'ouvrit à la mort du roi en 1833 et qui fut consommée l'année suivante par la promulgation du statut royal (*estatuto real*) qui donna une nouvelle existence aux Cortès. Le corps représentatif de la monarchie espagnole fut alors partagé en deux *estamentos* ou chambres, l'uno

dite des *proceres* (pairs), l'autre des *procuradores* (députés). D'après cet acte fondamental, le premier se compose de prélats, de grands d'Espagne, des titrés de Castille, et d'un certain nombre de citoyens distingués par des services rendus à l'état, soit dans de hautes fonctions, soit dans l'industrie ou les lettres, et possesseurs d'un revenu de 15,000 fr. de notre monnaie. Les grands d'Espagne jouissant seuls du privilège de l'hérédité, les autres sont nommés à vie par la couronne.

Quant à la chambre des *procuradores*, il faut, pour en faire partie, être Espagnol et âgé de 30 ans accomplis, posséder un revenu de 3000 fr. de notre monnaie et résider depuis deux ans dans le lieu de l'élection ou y avoir une propriété. La chambre est renouvelée en masse après trois ans; ses membres peuvent être réélus immédiatement. Le roi convoque et dissout les Cortès; conformément aux anciennes lois de la monarchie (*nueva recopilacion*), nul impôt ne pourra être perçu désormais sans le consentement préalable des Cortès; on les convoquera extraordinairement en cas de minorité pour déléguer la régence, et à l'avènement d'un nouveau roi pour recevoir son serment. En session, les Cortès ne peuvent délibérer que sur les objets qui leur sont délégués par décret royal. Telles sont les prescriptions principales du statut. Une loi d'élection provisoire en fut le complément: cette loi posa le principe de l'élection à deux degrés. Des jantes d'arrondissement formées de tous les membres du corps municipal (*ayuntamiento*), doublés en nombre par les plus imposés, durent faire choix d'électeurs qui composèrent des jantes de province, au nombre de 55, y compris les colonies, et chargées d'élire 188 *procuradores*.

On sait les crises successives qui ont amené la couronne à promettre la révision de l'acte constitutif. Les Cortès convoqués en 1836 avaient surtout pour mission de faire la nouvelle loi électorale d'après laquelle devait être élue l'assemblée chargée de cette révision: la dissolution de ces Cortès vient d'être prononcée (mai 1856) avant que le projet adopté par la

chambre ait pu recevoir la sanc-

tion de l'autre; toutefois ce projet servira de loi pour l'élection de la chambre chargée de la révision de la loi fondamentale. De quelque manière au reste que soit opérée cette importante réforme politique, elle ne peut qu'ajouter un nouveau développement aux institutions parlementaires désormais acquises à l'Espagne et par lesquelles elle a pris définitivement rang parmi les états représentatifs de l'Europe.

II. En Portugal les Cortès naquirent avec la royauté. Alphonse I^{er}, fils de ce comte Henri de Bourgogne, soldat de fortune, dont les victoires sur les Maures commencèrent l'affranchissement de la contrée, ayant été proclamé roi en 1139, sur le champ de bataille, voulut faire confirmer par le vœu national son élévation au trône que son épée venait de fonder. En 1145, une assemblée générale de Cortès, où tous les ordres de la nation se trouvèrent, à ce qu'il paraît, représentés, fut convoquée pour la première fois à Lamego, lieu dès lors célèbre dont le nom est toujours resté depuis aux Cortès de Portugal. Cette assemblée rompit entièrement les liens qui avaient jusque-là rattaché pour partie de la Péninsule au royaume de Léon, et elle porta une loi qui établissait l'ordre de succession à la couronne dans la famille d'Alphonse. Voici quelques-unes des dispositions de cet acte remarquable devenu la base de la constitution portugaise.

« Que le seigneur Alphonse, roi, vive et qu'il règne sur nous; s'il a des enfants mâles qu'ils soient nos rois; si le fils aîné du roi meurt pendant la vie de son père, le second fils après la mort du roi régnant sera notre roi, et ainsi des autres fils; si le roi meurt sans enfants mâles, le frère, s'il en a un, sera notre roi; mais, à sa mort, son fils ne régnera pas sur nous, à moins que les évêques et les États ne l'élisent; alors il sera notre roi, sans cela il ne pourra l'être.

« Si le roi n'a pas d'enfant mâle, et qu'il ait une fille, elle sera reine après la mort du roi, pourvu qu'elle épouse un seigneur portugais; mais il ne portera le nom de roi que lorsqu'il aura un enfant mâle de la reine. Quand il sera dans la compagnie de la reine, il

...nché à sa g...
 la couronne royale...
 se soit toujours observée : si la fille du
 roi épousait un prince ou seigneur d'une
 nation étrangère, elle ne sera point re-
 connue reine, parce que nous ne vou-
 lons pas que nos peuples soient obligés
 d'obéir à un roi qui ne serait pas né
 portugais.

La monarchie portugaise se trouva de la sorte assise sur le principe de la souveraineté nationale; toutefois les cortès ne furent jamais convoqués, dans ce royaume, avec autant de régularité qu'en Espagne. L'institution n'y prit pas une égale importance, sous le rapport du vote de l'impôt surtout. On convoquait spécialement les États lorsqu'il se présentait quelque difficulté relativement à la succession au trône; la prérogative des Cortès fut rarement méconnue à cet égard. Ainsi en 1383 la descendance légitime des princes issus du comte Henri étant venue à manquer dans la personne de Ferdinand, fils du roi don Pèdre 1^{er}, les Cortès réunis à Coïmbre décernèrent la couronne à don Juan son frère naturel, grand-maître de l'ordre d'Avis, au détriment de sa fille Béatrix, mariée au roi de Castille. Don Juan s'affermir sur le trône par des victoires; c'est le prince connu dans l'histoire sous le nom de Jean-le-Bâtard; il fut le fondateur d'une nouvelle branche royale qui régna pendant deux siècles. Dans cette durée que marquèrent de si hautes prospérités commerciales, le pouvoir royal s'étendit. Jean II, arrière-petit-fils de Jean-le-Bâtard, abaissa les grands; dans une assemblée de Cortès tenue en 1482 à Evora, il révoqua les privilèges abusifs qui leur avaient été accordés par ses ancêtres: alors ils conspirèrent; mais leurs complots furent découverts, et plusieurs portèrent la tête sur l'échafaud. Jean fut pour eux un Louis XI; il les frappa sans pitié et poignarda lui-même de sa main le jeune duc de Viseu, frère de la reine.

En 1579, lors de la mort du roi Sébastien, dans son aventureuse expédition d'Afrique, les Cortès furent de nouveau appelés à émettre leur vœu sur le choix d'un successeur; mais cette fois ce fut pour déroger à la loi fondamentale

et se prononcer en faveur de l'étranger. Philippe II, rattaché à la maison royale par les femmes, et dont les armées occupaient déjà le Portugal, fut reconnu comme roi par une commission que l'assemblée avait désignée pour prononcer sur les droits des prétendants.

La domination étrangère pesa soixante ans sur le Portugal; enfin, le 1^{er} décembre 1640, une révolution éclata. En peu de jours le joug espagnol fut brisé, et le duc de Bragance, chef de la conjuration, fut proclamé roi sous le nom de Jean IV. Il descendait d'un fils naturel de Jean-le-Bâtard, créé duc de Bragance (voy.) en 1442. Les Cortès, assemblés à Lisbonne, consacrèrent son droit, sans songer à saisir cette favorable occasion de réclamer les garanties constitutionnelles et l'intervention plus fréquente des mandataires du pays dans le gouvernement; on ne fit rien de plus dans ce but lors de la révolution de palais de 1668, qui renversa du trône Alphonse VI pour y placer son frère Pèdre II. Les Cortès reçurent l'abdication du premier et proclamèrent la royauté du second, qui gouvernait déjà le royaume en qualité de régent et qui ne prit le titre de roi qu'après cette décision. Ce fut tout.

Il faut maintenant traverser un demi-siècle pendant lequel le Portugal eut à subir les chances diverses des événements qui bouleversèrent l'Europe. Après l'expulsion des Français et le rétablissement de la maison de Bragance sur le trône, les esprits semblaient incliner, comme en Espagne, vers une réforme constitutive, mais le vœu public ne fut pas plus écouté là que dans l'autre royaume; et, lorsque l'insurrection péninsulaire eut renversé dans ce dernier l'ordre existant, une révolution ne tarda pas à éclater aussi en Portugal: alors fut proclamée par des cortès extraordinaires une constitution modelée sur la constitution espagnole de 1812, mais plus démocratique encore quant au mode de formation. En effet, l'élection des députés était directe, et tous les citoyens âgés de 25 ans et sachant lire et écrire, sauf les fils de famille vivant dans la maison et sous l'autorité de leur père, les domestiques, les gens sans moyens d'existence connus, et

les moines, jouissaient du droit électoral. Les électeurs se réunissaient dans chaque paroisse le deuxième dimanche du mois d'août, au son des cloches et sous la présidence du magistrat municipal assisté du curé. Les votes recueillis, le bureau de chaque assemblée faisait choix de deux délégués, qui formaient avec tous ceux d'un même district électoral, une nouvelle assemblée chargée de faire le dépouillement des scrutins et de proclamer ceux que le vœu public appelait à représenter la nation. La base pour le nombre des députés était un à raison de 30,000 habitants. Les attributions n'étaient pas moins étendues que celles des Cortès d'Espagne.

Le régime politique fondé par cet acte, que semblait avoir accueilli de son plein gré le roi régnant Jean VI, fut renversé trois ans après par une insurrection dont le chef fut ce don Miguel, propre fils du roi, qui a acquis depuis une si déplorable célébrité. Le roi désavoua alors tout ce qui avait été fait jusque-là; il qualifia de système subversif de tout ordre social le régime représentatif auquel il prodiguait, peu de jours avant, les protestations de dévouement. Ceci se passait en mai 1823.

A la mort de Jean VI, arrivée en 1826, don Pedro, son fils aîné, proclamé précédemment empereur du Brésil, abdiqua en faveur de sa fille Dona Maria, et accorda aux vœux du Portugal une Charte constitutionnelle qui rétablissait l'ancienne représentation nationale et la partageait en deux chambres dites des pairs et des députés. La première se compose de membres à vie et héréditaires nommés par le roi en nombre illimité. La seconde est élective, et la durée de ses pouvoirs est de quatre ans. La constitution consacre deux degrés d'élection; tous les citoyens non compris dans les exclusions ci-dessus indiquées, et qui jouissent en outre d'un revenu de 600 fr. de notre monnaie, font partie des assemblées primaires de paroisses. Ces électeurs de paroisses font choix des électeurs de provinces chargés eux-mêmes d'élire les députés. L'électeur provincial doit jouir d'un revenu de 1,200 fr., et l'éligible de celui de 2,400 fr.;

il doit y avoir un électeur provincial à raison de 1200 habitants, et un député à raison de 25,000, ce qui portait à 119 le nombre des membres de la seconde chambre. L'empereur, avant d'abdiquer, nomma 90 pairs pour composer la première. Les cortès font les lois, sauf la sanction royale, reçoivent le serment du roi, pourvoient à la vacance du trône et à la régence, fixent la quotité des impôts, etc.

En 1828, don Miguel appelé à s'asseoir sur le trône aux côtés de la fille de son frère, commença par dissoudre la chambre des députés, et suscita des mouvements contre-révolutionnaires au milieu desquels il fut proclamé roi absolu. Alors, voulant faire reconnaître le prétendu vœu public conformément aux anciens usages de la monarchie, il convoqua les États-Généraux ou *cortès de Lamego*. Cette assemblée des trois États s'ouvrit au mois de juin de la même année, et sa session, qui se termina le 15 de juillet, eut pour résultat un acte adopté à l'unanimité, par lequel l'empereur don Pedro, réputé prince étranger, et par suite don Miguel I^{er}, étaient exclus de la couronne déferée à sa fille. Cette pièce fut signée des membres présents, savoir : 20 pour le clergé, 136 pour la noblesse et 156 pour le tiers-état.

On sait comment don Pedro, précipité depuis de son trône américain, a généreusement dévoué les dernières années de sa vie à combattre l'usurpation de don Miguel, à rendre le trône à sa fille et la liberté à la nation, entreprise glorieuse enfin couronnée par le succès en 1833.

On consultera, pour plus de renseignements: Marina, *Ensayo historico critico sobre la antigua legislacion de los reynos de Leon y Castilla et Teoria de las Cortès*; Hallam, *L'Europe au moyen-âge*, Paris, 1820; *Collection des constitutions et des lois fondamentales des peuples d'Europe et d'Amérique* par MM. Dufau, Duvergier et Guadet, 1821-1830; *Histoire des Cortès d'Espagne* par M. Sempère, Bordeaux, 1815.

P. A. D.

CORTEZ (HERNAN OU FERNANDEZ), né en 1485 à Médelin, petite ville de l'Estramadure, descendait d'une famille noble, mais qui avait peu de fortune. On

le destinait au : il préféra la
 carrière des . Il avait 19 ans
 lorsqu'en 1504 il se rendit auprès d'O-
 neda, son parent, qui était gouverneur
 de Saint-Domingue, et qui lui confia
 successivement plusieurs emplois lucra-
 tifs et honorables. En 1511 il accom-
 pagna Diégo Vélasquez dans son expédi-
 tion de l'île de Cuba. Le lieutenant de
 Vélasquez, Grijalva, avait découvert le
 Mexique, où il n'osait s'établir : la con-
 quête de ce pays fut confiée à Fernand
 Cortez. Celui-ci mit à la voile le 11 février
 1518; sur 11 petits navires il avait embar-
 qué environ 700 Espagnols, 18 chevaux, et
 14 petites pièces de canon ou faucon-
 neaux. A peine fut-il parti que le jaloux et
 défiant Vélasquez révoqua sa commis-
 sion et voulut même le faire arrêter;
 mais Cortez, ayant pour lui ses soldats, put
 braver son chef. Il avance le long du golfe
 de Mexique, tantôt caressant les natu-
 rels du pays, tantôt faisant la guerre. Il
 trouve des villes policées où les arts
 sont en honneur. La république de
 Tascala s'oppose à son passage; mais la
 vue des chevaux et le bruit seul du ca-
 non mettent en fuite ces multitudes mal
 armées. Cortez fait une paix aussi avan-
 tageuse qu'il le veut; 6,000 de ses nou-
 veaux alliés de Tascala l'accompagnent
 dans son voyage au Mexique. Il entre
 dans ce vieux empire d'Anahuac sans ré-
 sistance, malgré les défenses du souve-
 rain : ce souverain commandait cepen-
 dant, disait-on, à 30 vassaux, dont
 chacun pouvait paraître à la tête de
 100,000 hommes armés de flèches et
 de ces pierres tranchantes qui leur ten-
 naient lieu de fer. On peut voir à l'ar-
 ticle MEXIQUE l'état où se trouvait alors
 cet empire, dont les arts et l'administra-
 tion offrent de si curieux détails.

Mais, dit Voltaire, ces animaux guer-
 riers sur qui les principaux Espa-
 gnols étaient montés, ce tonnerre artifi-
 ciel qui se formait dans leurs mains, ces
 châteaux de bois qui les avaient apportés
 sur l'Océan, ce fer dont ils étaient cou-
 verts, leurs marches comptées par des
 victoires, tant de sujets d'admiration
 joints à cette faiblesse qui porte les peu-
 ples à admirer, tout cela fit que, quand
 Cortez arriva dans la ville de Mexico, il

fut reçu par Montézuma comme son
 maître et par les habitants comme leur
 dieu. »

Cortez avait fait son entrée à Mexico
 le 18 novembre 1518. Bientôt après des
 soldats espagnols furent assassinés à la
 Vera-Cruz, par ordre de Montézuma
 (roy.), empereur d'Anahuac. Alors Cor-
 tez fit preuve d'une hardiesse sans exem-
 ple: il va au palais, suivi de 50 Espa-
 gnols, emmène l'empereur prisonnier au
 quartier espagnol, le force à lui livrer
 ceux qui ont attaqué les siens à la Vera-
 Cruz, et fait mettre les fers aux pieds et
 aux mains du monarque lui-même; en-
 suite il l'engage à se reconnaître publi-
 quement vassal de Charles-Quint et à
 lui payer tribut. Cependant Vélasquez
 avait envoyé Narvaez avec une troupe
 d'Espagnols pour dépouiller Cortez du
 commandement. Le vainqueur du Mexi-
 que marcha courageusement contre Nar-
 vaez, qu'il battit, et dont il réunit les
 soldats aux siens.

Quatre-vingt Espagnols étaient restés à
 Mexico: l'avarice leur avait fait commettre
 des cruautés, et les Mexicains s'étaient ré-
 voltés. Cortez lui-même à son arrivée fut
 assiégé par eux; il fut forcé à la retraite,
 pendant laquelle il perdit et des hommes
 et les trésors qu'il avait amassés. Vain-
 queur à la sanglante bataille d'Otumba,
 Cortez voulut rentrer dans Mexico par
 le lac; il avait du canon et détruisit sans
 peine les bateaux des Mexicains. On prit
 le nouvel empereur Guatimozin, si fa-
 meux par les paroles qu'il prononça lors-
 qu'un receveur des trésors du roi d'Es-
 pagne le mit sur des charbons ardents,
 pour savoir en quel endroit du lac il avait
 fait jeter ses richesses. Son grand-prêtre,
 condamné au même supplice, jetait des
 cris; Guatimozin lui dit: *Et moi, suis-
 je donc sur un lit de roses?* Cortez fut
 maître absolu de la ville de Mexico
 (1521), avec laquelle tout le reste de
 l'empire tomba sous la domination espa-
 gnole, ainsi que la Castille d'or, le Da-
 rien et toutes les contrées voisines. Quel
 fut le prix des services inouïs de Cortez?
 celui qu'eut Christophe Colomb: il fut
 persécuté. Malgré les titres dont il se vit
 décoré dans sa patrie, il y fut peu con-
 sidéré; à peine put-il obtenir une au-

dience de Charles-Quint, qu'il accompagna cependant en 1541 dans son expédition contre Alger. Un jour il fendit la presse qui entourait le coche de l'empereur, et monta sur l'étrier de la portière. Charles demanda quel était cet homme : *C'est*, répondit Cortez, *celui qui vous a donné plus d'états que vos pères ne vous ont laissé de villes.* Cortez, abreuvé de dégoûts, mourut le 2 décembre 1547 à Castilleja de la Costa, près de Séville. — M. Haken a donné sur lui une notice curieuse dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. XXI, p. 374-409. A.S.-R.

CORTONA (PIETRO BERETTINI DA), plus connu sous le nom de Pierre de Cortone, du lieu de sa naissance, s'est fait une grande réputation au XVII^e siècle comme peintre et comme architecte. Assez pauvre, à son début dans la carrière, pour se trouver heureux de partager le pain et le grabat d'un marmiton de son âge (12 ans) employé chez le cardinal Sachetti, à Florence, et devenu assez riche pour édifier à ses frais et doter de 500,000 fr. l'église de Sainte-Martine et Saint-Luc où est son tombeau, il sera un exemple aux jeunes gens prompts à se décourager de ce fait qu'il n'est pas d'épave à laquelle la fortune n'ait soumis parfois celui qu'elle a ensuite comblé de ses faveurs. Le hasard, qui fit tomber sous les yeux du cardinal quelques-uns de ses dessins, lui procura, dans ce prélat, un généreux protecteur qui le plaça aussitôt chez Baccio Carpi, l'un des meilleurs peintres de Rome, et lui assigna une pension qui le mit au-dessus du besoin. Ses progrès furent d'abord assez lents; mais bientôt sa facilité devint telle qu'au lieu d'être pour lui un moyen de succès elle fut un écueil contre lequel il dut sans cesse lutter. C'est elle qui l'entraîna si souvent à sacrifier les parties principales à des agréments secondaires, et lui fit substituer aux beautés naïves et toujours variées de la nature cet ordre de beautés factices et de pure convention qui dépare ses ouvrages; c'est elle qui lui valut le reproche mérité d'avoir perverti le goût de son siècle. Pierre de Cortone connaissait parfaitement l'art du contraste; son dessin n'a pas toujours la cor-

rection désirable; sa couleur tient de la décoration comme ses compositions: éclatante et riche, lumineuse et forte, elle séduit principalement dans les plafonds, où, réunie à la hardiesse de l'exécution, à la poétique abondance des pensées, à une savante entente du clair-obscur et à la perspective aérienne la mieux sentie, elle achève de donner à l'ensemble de ses machines pittoresques un véritable aspect de féerie. Long-temps encore son immense plafond du palais Barberini, à Rome, et celui moins vaste, mais plus parfait peut-être du palais Pitti, à Florence, seront pour les artistes un sujet d'admiration et d'études fructueuses. Les travaux à l'huile de Cortone, pour être moins célèbres que ses fresques, ne leur sont point cependant inférieurs en mérite. Le *Saint-Yves*, à la Sapience de Rome, la *Conversion de saint Paul* aux capucins de la même ville; le *Saint-Charles* au Catinari occupé à soulager les pestiférés, et la *Prédication de saint Jacques* aux dominicains d'Inola, aussi bien que le *Daniel dans la fosse aux lions*, qu'il peignit à Venise pour l'église de ce nom et qui rivalisa avec les meilleures productions de cette école coloriste, sont, pour la plupart, d'immenses compositions où l'on retrouve ce génie second, cette verve pittoresque, qui furent le propre du talent de Berettini.

L'affranchissement des règles reçues, l'indépendance systématique qui caractérisent ses ouvrages de peinture, se retrouvent dans ses productions architecturales. Le même goût décoratif, les mêmes écarts des règles consacrées s'y remarquent souvent. La *villa Sachetti*, bâtie pour son bienfaiteur, commença sa réputation; ses projets d'achèvement du Louvre et des Tuileries, composés en concurrence avec ceux du Bernin et du Rainaldi, lui méritèrent les bienfaits du roi de France et augmentèrent sa célébrité, ainsi que divers mausolées disséminés dans les églises de Rome. Mais l'ouvrage qui lui fit prendre rang parmi les architectes habiles de son époque est sa restauration de l'église de la Paix, *Santa-Maria della Pace*, sur la place Navone. Dans la composition du portique et du frontispice, où il donna un libre

essor à son génie
pour le pittoresque
le plus grand, le plus mou, le plus varié
qu'on ait encore atteint. Alexandre VI,
à l'occasion de cet ouvrage, le fit chevalier

de l'épéon-d'or. Le portail de Sainte-Marie, *in viâ latâ*, à deux rangs de colonnes corinthiennes à composites isolées, est remarquable en ce qu'il ne ressemble point à ces espèces de placage de bas-relief, qu'offrent la plupart de nos façades d'églises. Quoique cet ouvrage soit peut-être son chef-d'œuvre, sa fille chérie était l'église de Saint-Luc dont nous avons parlé, production médiocre et bizarre dont on ne peut louer que le plan en croix grecque, terminé par des parties circulaires, et la forme générale de sa coupole.

Le Cortone mourut de la goutte, à Rome, en 1669, à l'âge de 73 ans. On a beaucoup gravé d'après lui. Son célèbre plafond Barberini l'a été dans tous ses détails dans le livre *Ædes Barberinæ*. Parmi ses élèves, Romanelli, Ciroferi, Courtois, dit le Bourguignon, occupent le premier rang.

L. C. S.

CORTOT (JEAN-PIERRE), sculpteur, membre de l'Institut, naquit à Paris, le 20 avril 1787, de parents sans fortune. Il studia la sculpture sous la direction de Bridan fils. Ses premières productions brent remarquer en lui un sentiment juste et fin, toujours dirigé par la raison, avec cette force et cette persévérance de volonté qui triomphent de tous les obstacles. Ses débuts dans les luttes académiques furent des succès. En 1806, il obtint le second grand prix de sculpture sur une statue ronde-bosse de *Philoctète blessé*, dans le même concours où le premier grand prix avait été remporté par Giraud (voir), dont les arts déplorent la perte récente. En 1809, le premier grand prix lui fut décerné sur une statue ronde-bosse de *Marius sur les ruines de Carthage*. Il n'était âgé que de 22 ans quand il partit pour Rome comme pensionnaire de l'Académie de France.

Les circonstances au milieu desquelles grandit le talent de M. Cortot multiplièrent pour lui les occasions de l'appliquer. Dans l'espace de 18 années, le trône fut occupé par quatre monarques et deux

révolutions déclamèrent, renversant des statues, en relevant d'autres. L'artiste fit à Rome celle de Napoléon, modèle en plâtre; celle de Louis XVIII, qui, reproduite en marbre, décore la salle d'exposition de l'Académie; les bustes en plâtre de Louis XVIII et de Henri IV, proportion colossale. Il fit à Paris la statue de Charles X, en plâtre, pour l'Hôtel-de-Ville, et le portrait équestre de Louis-Philippe, bas-relief modèle pour la grande galerie nouvellement construite aux Tuileries. Il exécuta en marbre, d'après les modèles de feu Charles Dupaty, avec tout le dévouement de l'amitié, la statue équestre de Louis XIII, rétablie sur la Place Royale, et un groupe représentant *la France et la Ville de Paris*, pour le mausolée du duc de Berry projeté dans l'église de Notre-Dame. Il fit les modèles du monument qui devait s'élever en bronze sur la Place de la Concorde, où la figure de Louis XVI, haute de 18 pieds, était accompagnée de quatre figures allégoriques, hautes de 13 pieds, la Justice, la Piété, la Bienfaisance et la Modération. Les événements politiques ont mis à l'écart cette belle et grandiose production qui montrait toute la puissance de l'artiste. Mais, dans l'enceinte mystérieuse d'un sanctuaire, un sentiment pieux a pu consacrer le souvenir des infortunes royales, sous les auspices de la religion, seule consolatrice pour de telles douleurs. Le groupe en marbre de *Marie - Antoinette soutenue par la Religion*, qu'on voit dans la chapelle sépulcrale de la rue d'Anjou Saint-Honoré, joint au mérite de l'exécution celui de la convenance, et ces deux mérites, dont l'alliance est essentielle au succès durable des ouvrages d'art, se retrouvent dans le bas-relief qui orne le monument de Malesherbes au Palais-de-Justice, *Malesherbes se séparant de Louis XVI pour aller présenter sa défense*; défense inutile! *L'Entrevue du roi d'Espagne et du duc d'Angoulême au port Sainte-Marie*, destiné à l'arc de triomphe du Carrousel, était un fait honorable en lui-même et capable d'inspirer l'artiste. Le *Triomphe de Napoléon*, trophée colossal pour l'arc de l'Étoile, retracera dans tous les temps un souvenir de gloire.

L'époque où M. Cortot revint d'Italie fut aussi celle où M. le comte Chabrol de Volvic, alors préfet de la Seine, réalisait la noble pensée de rendre aux églises de la capitale les décorations en peinture et en sculpture dont elles avaient été dépouillées par la révolution. M. Cortot exécuta un *Ecce homo*, modèle en plâtre, et une *Sainte-Catherine*, statue en marbre, pour l'église de Saint-Gervais; ces deux morceaux réunirent tous les suffrages. Les monuments religieux se multipliant de toutes parts, le même artiste fit, pour le fronton de l'église du Calvaire, un grand bas-relief représentant la *Résurrection*; une *Vierge tenant l'enfant Jésus*, groupe en marbre aujourd'hui dans la cathédrale d'Arras; un autre groupe de la *Vierge avec son fils*, exécuté en argent, au marteau, par M. Chanuel, pour l'église de Notre-Dame de la Garde, à Marseille. Un groupe colossal en bronze doré, figurant une *Piété*, c'est-à-dire le Christ descendu de la croix sur les genoux de sa mère, groupe qui doit décorer le maître-autel de la nouvelle église de Notre-Dame de Lorette, à Paris, est confié au talent de M. Cortot.

Nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer ces ouvrages et beaucoup d'autres du même statuaire, exécutés ou en cours d'exécution. Dans le style mythologique ou de l'allégorie, un *Narcisse* et une *Pandore* qui ornent, la première, le musée d'Angers, la seconde, celui de Lyon; deux figures en marbre qui ont valu à leur auteur le prix de l'exposition de 1819, partagé avec Bridan, son maître; la *Justice*, statue colossale pour le perron du palais de la Bourse; la *Paix et l'Abondance*, bas-relief de la cour du Louvre; l'*Immortalité*, figure de 16 pieds de proportion, qui doit être fondue en bronze et couronner la coupole du Panthéon. Dans le style pastoral, le groupe de *Daphnis et Chloé*, naïve et gracieuse élogue, qui décore la galerie du Luxembourg. Dans le style historique, le buste en marbre d'Eustache de Saint-Pierre, pour la ville de Calais; la statue de Pierre Corneille, en marbre, pour la ville de Rouen; celle du duc de Montebello, aussi en marbre, pour la ville de Lectoure,

et celle de Casimir Périer, en bronze, pour le monument funèbre érigé à ce grand citoyen dans le cimetière du Père Lachaise. Enfin, dans le style héroïque, le *Soldat de Marathon*, au jardin des Tuileries, figure qui, en offrant une leçon de patriotisme dans un chef-d'œuvre de la sculpture, remplit toute la destination de l'art.

Tel est l'aperçu des ouvrages auxquels M. Cortot, à peine arrivé au milieu de sa carrière d'artiste, a déjà attaché son nom. Leur nombre, leur variété, le goût pur et vraiment antique qui règne dans tous, le respect de l'art empreint sur chacun, assurent à l'auteur un rang très distingué parmi les artistes contemporains. M. Cortot a été nommé en 1824 chevalier de la Légion-d'Honneur; en 1825, membre de l'Institut et professeur à l'école royale des Beaux-Arts, en remplacement de Dupaty, à qui il a succédé dans ses travaux comme dans ses ouvrages, d'après le désir même de l'émule et de l'ami qu'il remplaçait. Il fait partie de la Commission des beaux-arts près le préfet de la Seine. M-1.

CORVÉE. Ce mot, dans son sens primitif, signifie travail et peine de corps. Il existait deux sortes de corvées aussi distinctes dans leurs origines que dans leurs usages et dans leurs résultats : la corvée seigneuriale et la corvée royale. Nous les ferons connaître surtout en ce qui concerne la France.

La *corvée seigneuriale* ou *domaniale*, dont les commencements se perdent dans les ténèbres du moyen-âge, prit un grand accroissement vers le règne de Jean II, époque où tant de désordres affligèrent la France. Les seigneurs se procuraient des produits considérables en profitant de tous les avantages que pouvait avoir un impôt en nature dans des siècles où l'argent était rare, où le temps était moins précieux, où l'on ne connaissait pas ce que c'est que le crédit, et où tout se faisait bien plutôt par l'échange de produits contre produits que par le numéraire. Coquille définit la corvée seigneuriale, *l'œuvre d'un homme, un jour durant, pour l'aménagement du seigneur aux champs, soit de la personne seule, soit avec bœufs et charrettes, comme*

à faucher, mo
comprend pou
tivateurs qui n'
feraient donne

neient pas d'ar
leur travail au lieu de
contributions; on le comprend encore
mieux quand on sait qu'il existe dans la
France centrale, et particulièrement dans
certaines parties pauvres des départe-
ments du Cher, de l'Allier, de la Creuse
et de l'Indre, des coutumes qui ressemblent
tout-à-fait aux corvées seigneuriales; coutu-
mes par lesquelles le propriétaire qui
tire un médiocre produit de sa terre, peut
mander les métayers ou colons partiaires
pour charroyer à son profit particulier.

La facilité de la perception de cet impôt favorisa singulièrement ses abus, et de bonne heure les rois essayèrent d'y mettre un frein. Louis XII dans l'ordonnance du mois de mars 1498, Charles IX aux États d'Orléans par l'ordonnance du mois de janvier 1560, Henri III aux États de Blois par l'ordonnance du mois de mai 1579, voulurent, mais en vain, arrêter la tyrannie des seigneurs, dont les exigences redoublaient d'autant plus qu'ils avaient plus besoin d'argent pour arrêter la ruine de la féodalité. Les choses en étaient venues au point qu'il y avait des pays où les malheureux *corvéables* devaient fournir une journée par semaine. Si l'on compte qu'ils avaient ainsi 52 journées dans l'année employées au profit de leurs seigneurs, 52 dimanches et environ 40 fêtes pendant lesquels le travail était interdit; si l'on estime qu'ils devaient être malades ou avoir d'autres empêchements pendant au moins 15 jours, on aura un total de 159 journées perdues pour eux, ce qui ne leur laissait que 206 jours pour satisfaire à tous les autres impôts, et pour nourrir eux, leurs femmes et leurs enfants. Les parlements, qui avaient

(*) Bien plus, il y avait alors des *corvéables à merci*, c'est-à-dire des hommes devant des corvées indéfiniment et sans que le temps ni le nombre fût limité. Cet abus fut réformé dans la suite, mais le nom resta. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'Encyclopédie du dernier siècle : « Quoique les corvées à merci ou à volonté aient un droit indéfini de la part du seigneur, il ne lui est pas permis cependant d'en abuser pour vexer ses sujets: non-seulement il ne peut en demander que pour son usage, mais elles doivent être réglées modérément, *arbitrio boni viri*. Si la coutume n'en détermine par le nombre, on les fixe ordinairement à douze par an. » J. H. S.

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

COR

intéret à diminuer la puissance des grands, s'efforcèrent de limiter le droit de corvées; plusieurs coutumes fixèrent le nombre de journées que les corvéables devaient à leurs seigneurs; mais toutes ces tentatives avaient été si peu fructueuses, les plaintes des paysans devinrent si menaçantes, qu'elles parvinrent jusqu'à Louis XIV, qui ordonna aux *grands jours*, espèce de cour prévôtale siégeant à Clermont pour la répression des abus féodaux dans les provinces d'Auvergne, du Limousin, de la Marche et du Bourbonnais, de limiter le nombre des corvées seigneuriales. En Alsacé il était de cinq journées par an, et de douze dans les terres de la noblesse immédiate; la coutume de Bourgogne le fixait à six, celle de Bourbonnais à trois, celle d'Auvergne à douze; mais il existait pour cette dernière province et pour la Marche une corvée particulière appelée *vinade*, par laquelle les corvéables étaient obligés « d'aller quérir dans de certains vignobles le vin du seigneur, quoique éloigné de plusieurs lieues, et qu'ils ne pussent se rendre le même jour à leurs maisons et domiciles. » (La Poix de Fréminville, *Dictionnaire des fefs.*)

C'était un principe de droit féodal que les corvées n'étaient qu'annales, qu'elles devaient se payer tous les ans, qu'elles ne s'arrêtaient pas, même pendant le cours des contestations qui pouvaient survenir. C'est ce que prouvent plusieurs arrêts, entre autres celui qui fut rendu le 4 septembre 1677, et dont l'instance avait duré plus de douze ans. Il confirma le prince de Condé dans un droit de corvée pour lequel il plaçait, condamna les défendeurs à faire les trois corvées à l'avenir suivant l'article 339 de la coutume du Bourbonnais, mais sans adjuger les arrérages en corvées qui avaient toujours été demandées. Ces corvées, que l'on appelait *personnelles*, étaient un droit de haute justice, et leur emploi étant facultatif, elles ne pouvaient être prescriptibles, quel que fût le temps d'interruption. Quant aux corvées *réelles* dues sur les héritages, elles étaient soumises à la prescription trentenaire; les nobles, les ecclésiastiques et autres étaient assujettis à les faire faire, mais elles devaient être demandées.

La *corvée royale* était une contribution en travaux manuels, en emploi de bestiaux et de voitures, exigée des gens de la campagne pour la confection des grands chemins. Son origine, beaucoup moins ancienne que celle de la corvée seigneuriale, ne paraît pas remonter au-delà du commencement du XVIII^e siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'existait pas du temps de Sully, qui créa la charge de grand-voyer, et qui, dans la formation de nos routes, se contenta de les faire redresser, de leur donner une largeur convenable, d'en adoucir les pentes et de construire quelques levées dans les endroits les plus marécageux. D'Angervillers, intendant d'Alsace, est, dit-on, le premier administrateur qui employa les corvées en France : il leur assigna une certaine forme d'après l'exemple que Léopold, dernier duc de Lorraine, lui en avait donné. Ce moyen ayant paru facile se répandit bientôt dans les autres provinces, où l'on exigea pour le service des grands chemins, trois, quatre, six ou douze journées par an, à l'imitation de ce qui se faisait pour l'usage du seigneur. Dans la plupart des généralités le travail tomba sur les classes les plus malheureuses; la contrainte par corps, la saisie mobilière, les amendes, les garnisons, tels furent les moyens de coaction employés. On pensait que les corvéables gagnant tous de l'argent par leur temps et par leur travail, il valait mieux leur demander du temps et du travail, que tous pouvaient donner, que de leur demander de l'argent que la majorité n'avait pas. La corvée en nature est cependant un impôt très onéreux, en ce qu'il détourne les cultivateurs de leurs travaux, et qu'il les empêche de saisir le moment favorable pour leurs différentes cultures. Un économiste du temps avait calculé que les corvées royales faisaient subir à l'état une perte de 6000 p/o, et l'on est presque porté à admettre cette évaluation en se rappelant tous les malheurs et toutes les vexations qu'elles entraînaient*. Quand il fut prouvé qu'elles nuisaient à

(*) On ne doit pas confondre avec elles les prestations en nature imposées aux habitants des communes rurales par les nouvelles lois sur la vicinité publique. V. СНАМЛНА et PARSTATIONS. S.

l'intérêt public, quand les abus sans nombre qui s'étaient introduits dans cette administration furent connus, quand les économistes de l'époque, et particulièrement le marquis de Mirabeau, auteur de l'Ami des hommes, eurent attaqué cette funeste institution, il ne fallut pas longtemps pour la renverser. Déjà Orcéan de Fontette, intendant de Caen, avait essayé de remplacer la corvée par un impôt, lorsque Turgot, intendant de Limoges, remporta en ce genre le plus éclatant succès. Calculant quel préjudice on causait à la société en détournant de leurs travaux des hommes qui ont des travaux aussi importants que ceux de l'agriculture, il fit faire à prix d'argent, et par des ouvriers spéciaux, ces belles routes du Limousin que Voltaire comparait aux voies romaines, et que l'on admire encore, particulièrement la côte de Pont-à-la-Dauge, près Guéret, sur la route de Limoges à Moulins. Bientôt les corvées furent attaquées si vivement qu'il fallut s'en occuper dans les conseils du prince : une ordonnance du mois de février 1776 essaya de les abolir, mais la faiblesse de Louis XVI ne sut pas résister aux intrigues de la cour, qui voulait bien se servir des routes, mais qui ne voulait pas payer sa part de leur entretien. Une déclaration du roi du 11 août 1776 revint sur l'ordonnance précédente, et il ne fallut rien moins que la révolution de 1789 pour renverser sans retour les corvées seigneuriales et les corvées royales.

L'Assemblée constituante, dans sa loi du 15 mars 1790, titre 2, commença l'attaque contre ces droits abusifs qui, pour le malheur des peuples, avaient résisté si long-temps. La Convention, par la loi du 25 août 1792, supprima toutes les corvées qui ne seraient pas prouvées par un acte primordial d'inféodation, d'amendement ou de bail à cens, avoir pour cause une concession primitive de fonds. Enfin la loi du 17 juillet 1793 acheva de renverser le peu qui restait de ce système désastreux d'impôts en nature. Depuis lors, les routes ont été mieux faites, mieux entretenues, et un nouvel argument a été fourni contre les esprits rétrogrades, qui défendent les

abus uniquement
Malgré cet exem
par la France, plu
rable, donné
urs p ies de l'Eu
rope gémissent encore sous les corvées,
comme pour prouver combien il est dif-
ficile d'introduire des améliorations po-
sitives, même lorsqu'elles doivent être
favorables à toutes les classes de la so-
ciété.

L. DE L.

On ne peut nier que les corvées, comme beaucoup d'autres privilèges de la noblesse, du clergé, du pouvoir suprême, etc., souvent acquis par des concessions, n'aient été consacrées, comme une espèce de propriété, par des contrats passés entre les parties : le décret même de la Convention, dont on vient de parler, rend hommage à cette vérité. L'abolition pure et simple des corvées, sans indemnité, pourrait donc paraître injuste, malgré l'esprit du temps qui leur est contraire et malgré ce fait qu'elles sont plus onéreuses à ceux sur lesquels elles pèsent qu'elles ne profitent à ceux qui les imposent. Si l'on pouvait jamais aspirer à avoir raison contre les révolutions, nous dirions qu'un mode plus sage de faire cesser un tel état de choses nous paraît être celui qu'on a introduit dans le grand-duché de Bade en 1831, par une loi qui rend facile aux corvéables de se libérer d'une telle charge, en indemnisant ceux auxquels il était légalement permis, jusque-là, de compter cette charge au nombre de leurs revenus. Dans le Nord les corvées subsistent; mais ne sont-elles pas un adoucissement incontestable du sort des paysans affranchis de la servitude en vertu d'une loi consentie par leurs maîtres, dont plusieurs, innocents de l'esclavage introduit dans les sociétés au moyen-âge, avaient acquis la possession des hommes, comme celle de la terre, à prix d'argent, et souvent pour une grande partie de leur fortune? Le temps est venu où il est permis d'être juste envers chacun, et de rappeler la sainteté des droits acquis, tout en s'inclinant devant l'austérité des principes. J. H. S.

CORVETTE, bâtiment de guerre qui, dans la classification ou hiérarchie des navires armés, prend son rang après la frégate. Les corvettes françaises sont de plusieurs espèces : 1° corvettes de

guerre; 2° corvettes-avisos; 3° corvettes de charge.

Les *corvettes de guerre* sont faites pour porter 32, 28, 24 ou 20 bouches à feu; quelquefois elles en portent davantage. Leur construction est combinée pour que le navire, solide et assez fort pour supporter sans peine le poids de son artillerie, soit en même temps rapide et léger à la course. La batterie de ces corvettes est couverte comme celle des frégates (voy. ce mot); comme les frégates aussi, elles ont des bouches à feu sur les gaillards. Le calibre des canons et caronades qui entrent dans l'armement des corvettes est en rapport avec la grandeur et la force du bâtiment; elles portent des caronades de 30 et quelques canons de 18.

Les *corvettes-avisos* sont destinées à une fonction où la rapidité de la marche est une des premières conditions des services qu'elles peuvent rendre; car, ainsi que l'indique leur nom d'*aviso*, elles doivent porter des *avis*, des nouvelles, des ordres pressés; elles doivent être des instruments de communications faciles entre un chef d'escadre et les différentes parties des divisions sous ses ordres. Les corvettes-avisos sont légères, vives, élancées, peu élevées sur l'eau. Leur batterie est découverte; elles portent de 18 à 20 bouches à feu. Leurs caronades sont du calibre de 18, et leurs canons destinés aux chasses sont de 12.

Les *corvettes de charge* sont des bâtiments de 800 tonneaux, à batterie couverte, portant ou pouvant porter 28 caronades; mais la guerre n'est pas leur mission essentielle: elles sont surtout destinées à porter des charges et en général à toutes les espèces de transports. Ce sont les *flûtes*, non pas du xvii^e siècle, mais de la fin du xviii^e. Leur marche n'est pas vive, c'est ce qui en fait des navires de guerre très impropres au combat. Les corvettes de charge et les corvettes de guerre sont mâtées à trois mâts verticaux, comme les vaisseaux et les frégates; les corvettes-avisos ont les deux mâts principaux des grands bâtiments et, derrière, un mâtereau.

Depuis trois siècles la corvette a grandi comme la frégate et le vaisseau, mais moins vite. Ainsi, sous Louis XIV, quand

le vaisseau avait déjà cette force qu'il a léguée au vaisseau de ligne actuel, la corvette, ou comme on disait quelquefois alors la *courvette*, n'était encore qu'une espèce de barque longue, allant à la voile et à l'aviron, portant au plus 10 canons de 4 et n'ayant qu'un seul mât et un petit trinquet. Il y a loin de ce navire à la corvette de guerre actuelle ! En 1698 il y avait à flot 20 de ces barques longues ou corvettes de 10 à 4 canons ; en 1716 il n'y en avait plus que 7. Aujourd'hui, c'est-à-dire au moment où le budget de 1835 a été présenté aux chambres, nous avons à flot 5 corvettes de 32, 5 de 28, 5 de 24, une de 20 : total, 17 ; et sur les chantiers 5 de 32. A ces grandes corvettes il faut ajouter 9 corvettes-avisos flottantes et une sur le chantier ; plus, 19 corvettes de charge. Aux époques anciennes qu'on vient de rappeler il y avait des capitaines de brûlots et de flûtes : aujourd'hui on n'a pas senti la nécessité de ces grades, mais on a des capitaines de corvette qui ont dans la marine le rang que tiennent dans l'armée de terre les chefs de bataillon.

On a longtemps cherché l'étymologie de *corvette* qui paraissait venir de *curvus*, courbe, à cause de la tonture du bâtiment, beaucoup plus haut à ses extrémités qu'à son milieu ; on a pensé que corvette ou courvette n'était que la corruption de *court-vite*, parce qu'en effet la corvette était propre à courir. Une origine qui paraît positive, et la seule raisonnable, c'est celle qui fait venir corvette de *corbita*. La *corbita* était un bâtiment de charge (*oneraria*). Cicéron en parle dans une lettre à Atticus. Au XVI^e siècle, le navire appelé *corbita* existait encore, et on le trouve mentionné dans le vieux dictionnaire italien de Duez. La *corbita* du XVI^e siècle et la corvette du XVII^e semblent avoir entre elles de grands rapports et appartenir toutes deux à la même famille, issue peut-être de la *corbita* antique mentionnée par Cicéron et rappelée par Baif, Scheffer et tous les hommes qui ont écrit sur la marine des anciens. A. J.-L.

CORVETTO (LOUIS-EMMANUEL, comte), né à Gênes en 1756, était un avocat distingué de son pays lorsque la révolution de 1795 vint placer Gênes

sous la domination de la nouvelle république française. Il accueillit avec enthousiasme les principes venus à la suite de la conquête et fit d'abord partie du gouvernement provisoire de la république ligurienne. Il devint ensuite membre du Conseil des Anciens de cette république, puis président de son Directoire exécutif. La conduite prudente et sage dont il fit preuve dans ce poste éminent lui valut l'honneur d'être appelé à la tête de la cour de Cassation, lorsque la voie du sort le fit sortir, en 1799, du Directoire. Les Français, repoussés d'Italie, s'étaient retirés dans Gênes sous la conduite de Masséna : pendant le siège et la capitulation de cette ville, Corvetto, ministre des affaires étrangères, sut gagner la confiance du général français. Aussi, quand l'armée rentra dans Gênes après la bataille de Marengo, Bonaparte nomma Corvetto membre de la commission extraordinaire de gouvernement et de la consulte législative. Enfin, il était directeur de la banque de Saint-Georges, lorsque la Ligurie fut réunie à la France.

A son passage à Gênes, Napoléon l'accueillit avec distinction et le nomma conseiller d'état et officier de la Légion-d'Honneur (1806). Il fut employé ensuite à la rédaction du Code de commerce avec MM. Bégouen et Beugnot. Créé tour à tour comte de l'empire (1809), commandant de la Légion-d'Honneur (1811) et chevalier de la Couronne de fer, il était en grande considération auprès de Napoléon, qui le chargea, en 1811, de l'inspection générale des prisons d'état.

A l'époque de la première Restauration (1814), il fut maintenu sur le tableau des conseillers d'état, présida le comité des finances, et obtint des lettres de grande naturalisation. Dans les Cent-Jours, Napoléon le porta de nouveau au conseil d'état, mais il n'y siégea pas. A la seconde rentrée du roi, le comte Corvetto reprit ses fonctions, et le 28 septembre 1815, lors de la retraite de M. le baron Louis, il fut porté au ministère des finances, grâce, dit-on, à la protection de M. de Talleyrand. Au milieu des exigences de l'invasion étrangère, la France était courbée sous le poids des plus lourds impôts

et la dette publique immense. L'habileté de Corvetto sut parer à tout et sauva le crédit public. Deux émissions de rentes faites avec succès, et malgré les obstacles qui lui furent suscités par les deux chambres, amenèrent les plus heureux résultats; mais la santé de Corvetto, déjà altérée par ses précédents travaux, ne put résister à tant de fatigues. Il obtint sa retraite vers la fin de 1818, après l'avoir quatre fois sollicitée. En se séparant de lui, le roi lui laissa le titre de ministre d'état, le nomma membre de son conseil privé, grand-croix de la Légion-d'Honneur, et lui concéda la jouissance du château appelé *la Muette*, à Passy, pour qu'il y passât le temps de sa convalescence. Sachant en outre que son passage aux finances n'avait pas enrichi le ministre, il lui fit don d'une somme de 50,000 fr. Corvetto, espérant que le climat de sa patrie lui serait plus favorable que celui de la France, ne tarda pas à se rendre à Gênes, où il mourut en 1821. D. A. D.

CORVEY, en français *Corbie*, est une ancienne principauté de l'Allemagne, sur le Weser, auprès du pays de Wolfenbützel, dans la Basse-Saxe. Elle a été incorporée dans la principauté de Hesse-Rothembourg. Autrefois l'abbaye bénédictine de Corvey était célèbre; elle tirait son nom et son origine de la fameuse abbaye de Corbie (voy.) en Picardie, dont elle était une colonie. Elle rivalisait avec la métropole pour le goût des études: aussi beaucoup d'hommes savants sont sortis de cette communauté religieuse qui possédait des manuscrits précieux; on lui doit la conservation de quelques auteurs de l'antiquité. Auprès de Corvey est la petite ville de Hexter, qui fait un peu de commerce sur le Weser. D. G.

L'abbaye de Corvey fut fondée, dans l'évêché de Paderborn, par l'empereur Louis I^{er}, à la sollicitation de saint Adelfard, qui en fut le premier abbé. Les premiers moines qui occupèrent cette abbaye furent tirés de celle de Corbie en Picardie: aussi donna-t-on au nouveau monastère le nom de *Nouvelle Corbie*. Les moines avaient d'abord établi leur monastère à Ertha, contrée aride dans

la forêt de Sollingen, mais cet endroit leur déplut: ils se portèrent sur le Weser en 822, et construisirent leur monastère, auquel l'empereur Lothaire I^{er} fit présent de l'île de Rügen, en 844. L'empereur Henri III lui conféra (1039) le droit d'élire un abbé. En 1147, les couvents de Kemnade et de Fischbeck furent incorporés à l'abbaye de Corvey, qui possédait encore plusieurs autres couvents et beaucoup d'autres biens; mais elle les perdit peu à peu.

L'abbé de Corvey était prince de l'Empire; il avait, à la diète de l'Empire, la dernière voix parmi les abbés princiers. Il dépendait immédiatement du Saint-Siège, avait une régence, une cour féodale, un revenu annuel d'environ 40,000 florins et divers privilèges. A. S. R.

CORVIN, voy. **MATHIAS** et **HUNYADE**.

CORVISART-DESMARETS (JEAN NICOLAS, baron), né en 1755 à Vouziers, petit village de Champagne, et mort en 1821 à Courbevoie près Paris, est un des médecins français du dernier siècle dont le nom a eu le plus de célébrité. Médecin de Napoléon, honoré de son estime et comblé de ses faveurs, il eut tout ce qui pouvait entourer un homme d'une glorieuse auréole et il se montra digne de sa haute fortune. Sa jeunesse ne fut pas propre à faire prévoir un semblable avenir, car ses premières études furent peu fructueuses. Destiné par sa famille aux affaires contentieuses, il assista par hasard à une leçon clinique d'Antoine Petit, et à dater de cette époque il se livra à l'étude des sciences médicales avec tant de zèle et de succès qu'il fut bientôt distingué par ses maîtres, et qu'il prit, peu de temps après, place à côté d'eux. Des cours d'anatomie, de physiologie, de chirurgie le firent connaître d'abord; puis il devint médecin des pauvres de la paroisse Saint-Sulpice et enfin médecin de l'hôpital de la Charité à la place de Deshois de Rochefort, son maître et son ami. C'est dans cet hôpital qu'il fonda l'école clinique d'où sont sortis tant de médecins recommandables, et qui, à l'organisation de l'école de médecine, lui valut le titre de professeur public. Cette école a exercé une trop grande influence sur la marche de la médecine pour ne pas per-

pétuer la mémoire de son fondateur. Corvisart fut aussi professeur au collège de France et membre de l'Académie des sciences; mais par une délicatesse rare, il se démit de ces places lorsque ses occupations ne lui permirent plus d'en remplir les fonctions et ne conserva que le titre d'honoraire. L'empereur l'avait aussi nommé baron et grand-officier de la Légion-d'Honneur, outre qu'il était membre de presque toutes les sociétés savantes du monde.

La vie de Corvisart fut partagée entre les travaux de l'enseignement, ceux du cabinet et une pratique extrêmement étendue. Comme professeur il eut un immense succès, grâce à une élocution facile et persuasive, à une grande sagacité, à un esprit sévère d'observation, à une érudition véritable. Il doit être considéré comme l'un des premiers auteurs de cet élan qui porta les médecins vers l'étude de l'anatomie pathologique; mais il sut se garantir d'un enthousiasme exclusif et ne considéra l'ouverture des corps que comme un moyen et non pas comme l'unique objet de la médecine. Il perfectionna les méthodes d'exploration des malades et posa les bases de la science du diagnostic sur l'application intelligente des sens.

A part quelques mémoires et l'édition qu'il donna de la Matière médicale de Desbois de Rochefort, Corvisart n'a laissé que deux ouvrages : le premier est son *Essai sur les maladies du cœur et des gros vaisseaux*, Paris, 1808, 1811 et 1819, 1 vol. in-8°, travail remarquable pour l'époque à laquelle il parut et que ne font pas oublier les recherches plus modernes, publiées sur le même sujet; le second n'est qu'une traduction d'un ouvrage d'Auemburger (voy.), intitulé *Nouvelle méthode pour connaître les maladies internes de la poitrine par la percussion de cette cavité*, Paris, 1808; mais l'ouvrage original disparaît sous les additions et les rectifications du traducteur qui, pendant vingt ans, expérimenta la percussion de la poitrine et en tira un immense parti dans l'application.

La pratique de Corvisart fut en rapport avec son caractère et le genre de ses études : observateur et sceptique, il

ne partageait pas les opinions de ses devanciers ni de quelques-uns de ses contemporains sur l'omnipotence de l'art; il savait douter et attendre. F. R.

CORYBANTES. C'étaient, dans l'antiquité, des dieux subalternes et des prêtres particuliers à la religion de Cybèle, comme les Curètes étaient des dieux subalternes et des prêtres particuliers à celle de Rhéa. Cybèle, chez les Phrygiens, était l'unique déesse; Atys son amant, Atys qui est le soleil, est loin d'être son égal; entre autres rôles secondaires, il a celui de prêtre de la déesse. Les Corybantes ne sont que d'autres lui-même, mais dans une sphère encore inférieure; ce sont des intelligences plus subordonnées encore. Enfin les prêtres arrivent : ce sont des Corybantes terrestres qui prennent modèle sur ceux d'en haut, mais qui bientôt se confondent avec eux, de sorte que les dieux ont quelque chose de l'homme et les hommes quelque chose du dieu. Ainsi une échelle mystique unit le ciel à la terre et l'essence suprême s'émane successivement en un premier ministre, en esprits recteurs, en prêtres, pour arriver enfin à l'humanité. Au reste les Corybantes, dans leur plus haute acception, sont les intelligences sidériques des planètes (et, comme tels, ont quelque chose des Cabires); dans leur acception inférieure, ils exécutent sur terre des danses armées, bruyantes, frénétiques, symbole de la danse harmonieuse des planètes dans le ciel.

On donne aux Corybantes deux généalogies : suivant les uns, ils naquirent d'Apollon et de Thalie ou Clytie (celle-ci est évidemment étrangère à la Phrygie); suivant les autres, de Corybas et de Thébé. Corybas lui-même est fils de Jason et de Cybèle. Quelquefois on nous montre trois Corybantes principaux, Corybas, Pyrrhique, Idée; parfois Atys figure comme le Corybante primitif. Leur nom vulgaire devint *Galles*, peut-être lorsque les Gaulois se furent fixés dans cette partie de la Phrygie appelée de leur nom Galatie; leur chef, dit *Archigalle* et aussi *Méga-byze*, devait être eunuque; beaucoup de Galles aussi se soumettaient à la castration. Vers le 14^e siècle avant J.-C., ils commencèrent à se répandre hors de la

Phrygie, danse
médians insa
doubles panier,
de métragyrtes,
de la mère (la

cènes,
ou in âne à
reçurent le sobriquet
c'est-à-dire *vagabonds*
mère était le nom de Cy-
bèle); ils devinrent fameux surtout par
leur libertinage et par leur complaisance
à se rendre les agens de la prostitution.
Il est à croire que, dans la Phrygie même,
l'association des Corybantes montra des
mœurs plus pures. Les éhéméristes ont
fait honneur aux Corybantes de la dé-
couverte et de la fusion des métaux, et
ont placé ces grands faits vers l'an 1400
avant J.-C. Foy. DACTYLES. VAL. P.

CORYMBIFÈRES. En botanique, on
appelle *corymbe* un mode particulier d'in-
florescence mixte, dans lequel un nombre
plus ou moins considérable de fleurs sont
portées sur des pédoncules nés de points
différents de la tige, mais arrivant à peu
près à la même hauteur. L'ensemble pré-
sente la forme d'une grille d'arrosoir
renversée, comme on le voit dans la
millefeuille, la tanaïsie, etc.

Les *corymbifères*, dont les capitules
sont disposées suivant les caractères de ce
mode d'inflorescence, sont une tribu de
la famille des synanthérées, dont les ca-
pitules sont tantôt tous flosculeux, c'est-
à-dire entièrement composés de fleurons
tubuleux et réguliers, tantôt et plus fré-
quemment radiés, c'est-à-dire que le
centre est occupé par des fleurons, et la
circonférence par des demi-fleurons ou
des tubes courts prolongés en languette
unilatérale. Dans le premier cas les fleu-
rons sont tous hermaphrodites, tandis
que les demi-fleurons de la circonférence
sont unisexués, mâles ou femelles, stériles
ou fructifères. Les corymbifères floscu-
leuses se distinguent des carduacées voy.
auxquelles elles ressemblent beaucoup,
1° par l'absence d'un renflement au som-
met de leur style, immédiatement au-
dessous du stigmate; 2° parce que le
receptacle, quand il porte des soies, n'en
a jamais qu'une seule pour chaque fleur,
tandis que l'on en compte toujours plu-
sieurs pour chacune d'elles, dans les car-
duacées. C. L.-R.

CORYPHÉE (*κορυφαίος*, de *κορυφή*,
tête), était primitivement synonyme de
chorège (voy. ce mot), et alors les attri-

butions du chorège ou coryphée étaient
de marcher à la tête du chœur, de le di-
riger dans les cérémonies religieuses et
dans les représentations scéniques, sur-
tout de veiller à la conservation des tra-
ditions musicales. Ensuite, quand, par
l'effet du développement des institutions
sacerdotales et politiques, il fallut pour-
voir plus dispendieusement à l'habille-
ment du chœur, au matériel des fêtes et
du théâtre, aux frais de mise en scène,
on désigna sous le nom distinct de cho-
rège le citoyen qui se chargeait de cette
dépense, et le titre de coryphée continua
de s'appliquer exclusivement au chef de
chœur qui, dès lors devint le subordonné
du chorège et passa à sa solde. Placé à la
tête des choristes, le coryphée dirigeait
leur marche et leurs évolutions; il leur don-
nait le ton et soutenait le chant, quand tou-
tes les voix se réunissaient et chantaient
ensemble; et, dans les scènes où le chœur
se mêlait à l'action, il le représentait et
parlait seul et pour tous; car ce n'était
que par l'organe de son coryphée que le
chœur jouait le rôle qui lui était attribué
comme acteur. F. D.

CORYPHÈNES (du grec *κορυφή*, som-
met, et *φαεινός*, brillant), genre de pois-
sons de la famille des scombroïdes, ordre
des acanthoptérygiens, caractérisé par un
corps comprimé, allongé, couvert de peti-
tes écailles, la tête tranchante à sa partie
supérieure, une nageoire dorsale qui règne
tout le long du dos, et se compose de rayons
presque également flexibles, quoique
les antérieurs n'aient pas d'articulations.
Il y a des rayons aux ouïes. La plupart
de ces poissons habitent les hautes mers,
une seule espèce vit dans la Méditerranée.
Parmi les autres poissons aucun ne peut
être comparé aux coryphènes pour l'éclat
des couleurs. Lorsqu'ils nagent à la sur-
face de la mer, surtout si le soleil luit, leur
corps brille de teintes d'or unies à celles
des saphirs, des émeraudes et des topazes.
Les yeux sont comme éblouis par mille
nuances changeantes, produites par les
incidences variées des rayons lumineux.
La grâce et la souplesse de leurs mouve-
ments ajoutent encore à leur beauté. Vo-
races, hardis et très agiles, ils semblent au
premier abord glisser dans l'eau comme
poussés par une force étrangère. Ce n'est

qu'en les examinant attentivement que l'on découvre un mouvement continu d'ondulation dans la longue dorsale qui les surmonte. Ils poursuivent avec acharnement les poissons volants, voyagent par bandes à la suite des troupes que forment ces petits animaux, et leur font la chasse en commun. L'exocet qui n'est pas dévoré par le coryphène dont la poursuite le détermine à s'élaner de l'Océan, l'est par celui près duquel il retombe, si toutefois il n'a pas été la proie d'un oiseau de haut bord. Telle est la glotonnerie de ces poissons, qui avalent sans mâcher, que l'on a rencontré de grands clous dans l'intérieur de leur corps. Il suffit de disposer un bouchon, auquel on fixe deux petites plumes pour imiter grossièrement un exocet, d'y laisser pendre un hameçon en guise de queue, et de faire filer ce singulier appât à l'arrière du navire, pour voir, aussitôt que le bouchon saute hors de l'eau, un de ces animaux pris à ce piège grossier.

C. L.-A.

Cette famille de poissons a été divisée en plusieurs genres renfermant une quinzaine d'espèces, telles que les *centrolophes*, dorsales marquées de saillies épineuses, queue sans carène, corps aplati, écailles très fines, tête oblongue et obtuse, dents fines sur une seule rangée; les *leptopodes* (Cuvier), saillies prononcées sur le dos, caudale pointue, un seul rayon aux ventrales; les *coryphænes* proprement dits, dorsale très étendue, caudale fourchue curviligne, arrondie et lancéolée. A ce genre appartient le *coryphæna hippurus* (Linn.) ou le *dauphin*: cette belle espèce est la plus grande de toutes; elle a cinq pieds de long et habite l'Océan et la Méditerranée; les *coryphænoïdes*, genre établi par Lacépède: tête aplatie et tranchante, dorsale très longue, et les *oligopodes*, dorsale extrêmement forte et caudale très longue; ventrales très petites, corps aplati, écailles épineuses et assez grandes. E. M. D.

CORYZA. Cette dénomination, qui exprime la pesanteur de tête et qui a été substituée au nom plus inexact encore de rhume de cerveau, désigne l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur des fosses nasales, lesquelles, il est bon de le dire, n'ont avec le cerveau

aucune communication directe. Le coryza est une affection généralement peu importante, et pour laquelle on réclame rarement les secours de la médecine. Cependant, chez les enfants à la mamelle elle peut être quelquefois assez sérieuse, en ce qu'elle les empêche de téter. Les causes les plus ordinaires de cette inflammation sont l'impression de vapeurs irritantes, et l'action du froid et de l'humidité surtout sur la tête. Elle se manifeste par une pesanteur incommode au-dessus des yeux, accompagnée de fréquents éternuements et de la sécrétion surabondante d'un liquide qui, d'abord clair et limpide, devient peu à peu opaque et consistant à mesure qu'il diminue de quantité, ce qui a lieu vers la terminaison. On a vu ce liquide devenir assez âcre pour provoquer l'inflammation des parties voisines du nez, et l'on pense qu'il a pu transmettre la maladie à des sujets bien portants. La durée du coryza est de quinze à trente jours, à moins qu'il n'y ait un polype ou tel autre corps étranger. La fièvre se joint quelquefois à cette maladie, qui d'ailleurs complique presque toujours les affections catarrhales de la gorge et de la poitrine, et qui accompagne les maladies éruptives. Le traitement consiste à se garantir d'abord des vicissitudes atmosphériques, puis à respirer quelques vapeurs émollientes et un peu narcotiques. Dans quelques coryzas chroniques et opiniâtres l'usage du tabac a été salutaire. Quant à ceux qui sont liés à l'existence de polypes, d'ulcérations ou de caries, ils ne guérissent pas qu'on n'ait détruit les lésions dont ils dépendent.

F. R.

COS (ILK DR), voy. SPORADES.

COSAQUES, voy. KOSAKS.

COSEL (la comtesse DE). De toutes les maîtresses du fastueux Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, celle-ci fut la première reconnue à la cour comme favorite et conserva le plus longtemps sa faveur. Née en 1679 de la famille noble de Brocksdorf dans le Holstein, elle devint dame d'honneur de la princesse héréditaire de Brunswic - Wolfenbüttel. A Wolfenbüttel elle fit la connaissance du ministre saxon de Hoynb, qui, épris de sa beauté et de son esprit, la demanda et l'obtint en mariage. Mais

pour la soustra
mer, il la tena
Un jour Hoymb

séductions de la de ses terres. echauffé par le vin, ayant dépeint au roi avec des couleurs trop vives toutes les qualités de sa jeune épouse, fut pressé par lui de la faire venir à Dresde. A peine M^{me} de Hoymb y fut-elle qu'elle se fit séparer de son mari et prit le nom de M^{me} de Cosel. L'Empereur l'éleva au rang de comtesse de l'Empire et le roi lui fit construire, à Dresde, un superbe palais, qui porte encore aujourd'hui son nom, et où elle épuisa tout ce que le luxe et la volupté pouvaient offrir de plus séduisant. La comtesse se maintint dans la faveur du roi pendant plus de neuf ans, quoiqu'elle ne mit aucun frein à son ambition et à sa jalousie; sa volonté était un ordre, et malheur à qui la bravait: témoin le chancelier comte Beichling. Mais elle ne put triompher de même du prince Égon de Furstenberg et du feld-maréchal comte Flemming. Ses tentatives dans ce but furent cause de son renvoi. En 1716 le roi se trouva à Varsovie, et la comtesse, poussée par la jalousie, résolut de l'y surprendre; mais elle fut arrêtée sur la frontière de Silésie par un détachement de la garde, et forcée de s'en retourner à Dresde, d'où elle fut exilée avant le retour du roi. Elle alla d'abord à Pillnitz, puis à Berlin, et comme elle n'y reçut pas un accueil plus favorable, elle se rendit à Halle, où Auguste II la fit arrêter et conduire au vieux fort de Stolpen. On explique son arrestation par les menaces qu'elle proféra contre le roi dans un accès de jalousie, et qui, commentées par les ennemis de la comtesse, avaient paru plus graves qu'elles ne l'étaient réellement. Dans les premières années de son emprisonnement, la comtesse écrivit à son ancien amant un grand nombre de lettres, auxquelles le roi ne répondit pas et qu'il finit même par jeter au feu sans les lire.

Après la mort d'Auguste, la comtesse jouit de plus de liberté. On lui offrit une meilleure habitation; mais elle était tellement accoutumée à sa prison qu'elle ne voulut plus la quitter. Pendant toute la guerre de Sept-Ans, Frédéric II lui fit payer sa pension aussi long-temps que la Saxe fut en son pouvoir. Mais il ne

la lui payait qu'en pièces dites Ephraïmites, mauvaise monnaie fabriquée par le juif Ephraïm de Leipzig, avec l'autorisation du gouvernement prussien. Par passe-temps, et plus encore pour exprimer son dépit, la comtesse en avait garni les murs de ses appartements, et elle montrait cette tenture d'un nouveau genre à tous ceux qui avaient accès auprès d'elle. On la soupçonna de pencher vers le mosaïsme et de songer à s'y convertir.

Elle tutoyait tout le monde, et lorsque des princes passaient à Stolpen, elle les faisait assurer de sa bienveillance. Enfin elle mourut dans ce fort en 1759, après un emprisonnement de 45 ans. On ne trouva chez elle que 40 florins dits *de Cosel*, qu'elle s'était procurés à tout prix pendant sa détention, et qu'elle conservait dans le coussin de son fauteuil. C'étaient des pièces d'un florin, d'un demi et d'un quart de florin, frappées de 1705 à 1707. Elles portaient les deux écussons des armées polonaises et saxonnes, avec un espace entre elles, au milieu duquel on remarquait un point. On assure que ces pièces de monnaie ont été frappées à la suite d'un pari entre le roi et la comtesse, mais on ne sait si c'est là la véritable origine des *florins de Cosel*.

La comtesse fut une des femmes les plus jolies et les plus spirituelles de son temps. Elle était très versée dans la littérature française. Outre un petit jardin qu'elle cultivait, sa bibliothèque fut, pendant sa longue détention, son seul délassement. Elle écrivit dans la plupart de ses livres des observations qui tendent toutes à attester la fragilité des choses terrestres. Sa haine pour le roi, qui d'abord avait été excessive, se changea dans la suite en une sorte d'amour exalté. Elle fondit en larmes en apprenant la nouvelle de sa mort. Cette favorite déchuë laissa en mourant un fils, le comte Rutowski, et deux filles. C. L.

COSMAS, surnommé *Indicopleustes*, c'est-à-dire navigateur dans l'Inde, vivait à Alexandrie d'Égypte dans la première moitié du VI^e siècle. Après avoir fait le négoce et parcouru les mers de l'Inde, l'Éthiopie, etc., il se fit moine. De tous les ouvrages qu'il composa dans les loisirs du cloître, il ne nous reste que la

Topographie chrétienne, en 12 livres, où il expose longuement les bizarres doctrines de quelques pères de l'Église sur le système du monde, et décrit les pays qu'il avait parcourus, notamment l'île de Taprobane (Ceylan). Nos meilleurs géographes modernes ont reconnu l'exactitude de la description de cette île. C'est au livre 2 de la Topographie que se trouve rapportée la célèbre inscription du monument d'Adulis (voy. ADULÉ), près d'Axum (voy.) en Éthiopie, l'un des plus anciens documents de l'histoire. La *Topographie chrétienne* n'a été imprimée qu'une seule fois et par les soins du P. Montfaucon, *Coll. Patrum gr.*, vol. II. Voir sur Cosmas l'excellent article de M. Letronne : *Des opinions cosmographiques des pères de l'Église*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 mars 1834. F. D.

COSME (SAINT), né en Arabie, frère de saint Damien, et comme lui médecin au III^e siècle de J.-C. Lorsqu'ils eurent l'un et l'autre souffert le martyre pour la foi chrétienne, dont ils étaient de pieux confesseurs, leurs corps furent transférés à Rome, et une église leur fut dédiée; on célèbre leur fête le 27 septembre. Ils devinrent les patrons des médecins et des chirurgiens; à Paris, ils avaient, jusqu'en 1750, une église très remarquable sous le rapport des ornements d'architecture, mais qui, fermée depuis cette époque, est actuellement démolie; elle faisait le coin des rues de La Harpe et de l'École-de-Médecine. Au XI^e siècle un ordre de chevalerie fut fondé sous le nom d'ordre de Saint-Cosme et Saint-Damien, à l'effet de protéger les pèlerins allant en Terre-Sainte; il subsista pendant quelques siècles. S.

COSME (FRÈRE), moins connu sous son nom de famille, qui est BASELHAC, a laissé la réputation d'un chirurgien habile et d'un homme vertueux. Il naquit en 1703, à Pouy-Astruc, dans le diocèse de Tarbes, et mourut à Paris en 1781. Fils, petit-fils et neveu de chirurgiens distingués, il put se livrer dès sa jeunesse à son goût pour l'art de guérir, et il y fit de rapides progrès qui lui valurent la protection de l'évêque de Bayeux. Sa piété lui fit désirer d'entrer en religion, et après qu'il se fut assuré qu'on lui per-

mettrait de continuer l'exercice de la chirurgie, il prit l'habit chez les Feuillants en 1740. A cette époque il était déjà un chirurgien exercé, et il se consacra tout entier au soulagement des pauvres, qu'il recevait dans un hospice fondé et entretenu par lui avec le prix que les riches lui offraient pour ses soins. Bien qu'il ait embrassé toutes les parties de la pratique, son nom se rattache cependant d'une manière particulière à l'opération de la taille. Il s'attacha spécialement à la taille latérale, qu'il considérait comme beaucoup moins dangereuse que le haut appareil, et il obtint dans cette opération des succès remarquables au moyen d'un instrument de son invention, qu'il appela *lithotome caché*. Ce ne fut pas là l'unique perfectionnement dont la chirurgie lui est redevable: il inventa également des procédés et des appareils pour la ponction de la vessie et pour l'opération de la cataracte. Simple dans ses habitudes, sobre dans sa vie, généreux avec les pauvres, et véritablement pieux, frère Cosme compta au rang de ses amis les hommes les plus distingués de son temps, auquel il laissa de sincères regrets. On a de lui deux ouvrages relatifs à l'opération de la taille, tant par le moyen du lithotome caché qu'au-dessus du pubis: ils sont encore consultés avec fruit. F. R.

COSME DE MÉDICIS. Quatre personnages historiques sont désignés par ce nom: COSME l'Ancien, auquel la république de Florence donna le titre de *père de la patrie*, et les trois grands-ducs, COSME I, COSME II, et COSME III.

Nous parlerons du premier à l'article MÉDICIS. Le second, connu sous le nom de COSME I^{er}, n'était pas descendu de Cosme l'Ancien, mais de son frère. Il était né en 1519: aussi lorsqu'une intrigue lui fit déferer le pouvoir suprême, le 9 janvier 1537, après l'assassinat du tyran Alexandre de Médicis, il n'était âgé que de 18 ans. Les conseillers de ce monstre, parmi lesquels on compte à regret l'historien Guicciardini, se flattaient de régner sous le nom du jeune homme qu'ils lui donnaient pour successeur; mais Cosme de Médicis unissait un caractère pervers à de rares talents et à un esprit supérieur.

Grand duc de Toscane le tous ceux qui pouvaient contribuer à son élévation. Tandis qu'il persécutait avec une rigueur si impitoyable tous ceux qui avaient voulu sauver la liberté florentine; que, dans les quatre premières années de son règne, il en condamnait 430 à mort par contumace, qu'il mettait à prix la tête de 35 d'entre eux, qu'il les poursuivait en tous lieux par le fer et le poison, il ne pardonnait pas non plus à ceux qui l'avaient mis sur le trône : il força le cardinal Cybo, qui y avait eu la principale part, à quitter Florence; il exila, il ruina, ou du moins il força à se retirer à la campagne tous les autres.

Cosme I^{er} s'était lâchement vendu à Charles-Quint; il se vendit ensuite à Philippe II, avec lequel il avait plus d'un rapport de caractère. Il leur sacrifia l'indépendance de la Toscane et celle de l'Italie entière. Il n'était pas moins bas courtisan de la cour de Rome, et les deux papes Pie IV et Pie V, qui avaient été grands inquisiteurs, étant animés par un esprit de persécution, pour leur plaire il livra aux bûchers ceux de ses sujets qui lui furent dénoncés comme suspects d'hérésie, et même son secrétaire et son confident Parnesecchi. C'est par ces degrés qu'il s'éleva successivement à être reconnu pour duc de Florence, à se faire restituer par Charles-Quint les forteresses de Florence, de Pise et de Livourne, à subjuguier l'état de Siène, à se faire enfin décorer par le pape, le 27 août 1569, du titre de grand-duc de Toscane, titre qui ne fut reconnu par l'Empereur, en faveur de son fils, que le 2 novembre 1575. Cosme I^{er} mourut le 21 avril 1574, laissant en héritage la couronne grand-ducale et la haine de ses sujets à son fils François, qui marcha sur ses traces, si même il ne fut pas plus criminel que lui.

Cosme II de Médicis, petit-fils de Cosme I^{er} et quatrième grand-duc de Toscane, parvint à la couronne à 19 ans, le 7 février 1609. Il en avait 32 lorsqu'il mourut, le 28 février 1621. Son règne fut pour la Toscane une époque de prospérité et de gloire, en raison des progrès qu'y firent les sciences naturelles, sous la direction du grand Galilée. Le souve-

rain, ambitieux d'une gloire militaire que la paix de l'Europe et surtout de l'Italie lui refusait, mettait tout son zèle à former une marine pour aller en course contre les Barbaresques et les Turcs, et l'on voit en Toscane quelques trophées des victoires de ses galères. Il prit aussi sous sa protection l'emir des Druses, qu'il rétablit dans la souveraineté du mont Liban, après lui avoir donné pendant deux ans l'hospitalité à Livourne.

Cosme III, petit-fils de Cosme II et sixième grand-duc de Toscane, régna de 1670 à 1723. Ce fut un prince d'un esprit faible et borné, d'une vanité insensée, d'une prodigalité sans proportion avec ses ressources, d'une bigoterie dégradante. Son caractère sombre, sa jalousie, sa hauteur, sa réserve, aliénèrent de lui Marguerite-Louise d'Orléans, fille du frère de Louis XIV, qu'il avait épousée en 1661. Ses brouilleries avec cette princesse, la surveillance qu'il exerçait encore sur elle après qu'elle se fut retirée au couvent de Montmartre, et les plaintes continuelles qu'il adressait à la cour de Louis XIV sur la liberté dont on la laissait jouir, firent la principale occupation de sa vie et sont presque la seule trace qu'il ait laissée dans l'histoire. Lorsqu'il mourut à l'âge de 81 ans, son fils Jean-Gaston en avait déjà 53; indolent, maladif, il était obligé de garder presque toujours le lit. C'est en lui que s'éteignit la maison de Médicis, le 9 juillet 1737, après avoir vu les grandes puissances de l'Europe disposer de son héritage de son vivant. J. C. L. S-r.

COSMÉTIQUES : de *κόσμος*, ordre, ornement, nom générique des préparations et des pratiques ayant pour objet de conserver, d'accroître ou de ramener la beauté. C'est dans ce sens qu'on pourrait parler de *la cosmétique* comme art. Mais l'expérience a fait voir combien on s'était fait illusion en croyant qu'il y avait, pour atteindre ce but, d'autres moyens que la bonne santé, qui résulte de la jeunesse, d'un régime judicieux et du calme de l'esprit et du cœur. Les soins les plus simples de la propreté, quelques savons, quelques pommades adoucissantes pour maintenir la peau dans un état de souplesse convenable, sont plus efficaces, à

comp sûr, que toutes ces préparations vulgaires au fond, mais décorées de noms ambitieux, pompeusement annoncées et surtout chèrement vendues.

Les anciens avaient une grande foi dans tous ces secrets de toilette destinés à blanchir et adoucir la peau, à conserver la fraîcheur du teint, à colorer les cheveux et à donner de l'éclat aux dents; et telle recette qu'on vante aujourd'hui n'était pas inconnue aux beautés émérites d'Athènes et de Rome. Pour ce qui concerne la douceur de la peau, tout se réduit à des savons plus ou moins gras pour enlever les corps étrangers, à des alcools parfumés qui peuvent donner à la membrane un certain ressort, enfin à des pommades et à des pâtes de féculé ou de semences huileuses qui laissent une légère couche propre à donner du poli et de la souplesse aux surfaces. Rien dans tout cela ne peut être considéré comme nuisible, si ce n'est les savons, qui, trop alcalins, peuvent sécher et gercer la peau.

Il n'en est pas de même des diverses compositions au moyen desquelles on veut faire disparaître les rides et simuler les couleurs de la jeunesse. Ce sont presque toujours des sels et des oxides métalliques, dont les uns, vénéneux, agissent sur la peau comme caustiques et même peuvent être absorbés, et dont les autres, innocents par eux-mêmes, ont au moins l'inconvénient de boucher les pores et de nuire à la transpiration. Voy. FARD.

On teint les cheveux avec des substances essentiellement caustiques, le nitrate d'argent ou le sulfure de plomb mêlé à la chaux vive, et ces ingrédients maniés sans précaution peuvent être dangereux. Plus bénignes, les substances végétales riches en tannin ont aussi leurs inconvénients. Ce sont encore des matières minérales qu'on emploie sous le nom de dépilatoires pour faire tomber les poils des parties où leur présence est désagréable. Voy. CANITIE et CHEVEUX.

Quant à ce qui regarde les dents, on doit se défier des moyens qui leur donnent une grande blancheur. Cet avantage, qui est toujours très passager, ne s'obtient qu'aux dépens de leur solidité et de leur durée, attendu que c'est presque toujours avec des poudres dures qui usent

l'émail ou des acides qui l'attaquent qu'on obtient cette blancheur qui séduit et que les douleurs et la carie suivent bien vite. Voy. DENTIFRICES.

On voit que la cosmétique véritable se réduit à bien peu de chose et que, là comme ailleurs, le pouvoir de l'homme ne saurait lutter avec celui de la nature. F. R.

COSMOGONIE, mot grec composé de κόσμος, monde, et de γίγνομαι, je deviens, γίγνομαι, je suis devenu, je suis; il signifie, en conséquence, théorie ou système concernant la création ou l'origine du monde.

S'il y a un mot dans les langues humaines dont il soit difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une idée un peu claire, après le mot *Dieu*, justement nommé ineffable, c'est assurément le mot *création*. Ce mot se présentera à son ordre alphabétique, et c'est là qu'on aura à le traiter dogmatiquement, si le dogmatisme en pareille matière est possible. Ici, nous nous bornerons à un aperçu des efforts que l'esprit humain a faits pour expliquer l'origine de toutes choses, non pas chez tous les peuples qui se sont livrés à cette sorte de spéculation, mais seulement chez les plus anciens de l'Asie, renvoyant le lecteur à l'article **CRÉATION** pour les cosmogonies des penseurs grecs, comme nous l'avons fait pour les systèmes des modernes. Une partie de cette matière d'ailleurs a déjà été traitée à l'article **CHAOS**.

Dès qu'elle a eu le temps de se reconnaître elle-même, l'humanité a cherché à se rendre compte de tout ce qui l'environne : *Dieu et le monde* formaient pour elle deux grands problèmes dont la solution importait à son repos; et cette solution, elle l'a essayée de mille manières diverses, suivant les lieux et les âges et suivant le degré de culture où chaque peuple était déjà parvenu.

1° La première solution qui a été donnée de ces problèmes a été une *solution religieuse*. Elle l'a été dès le premier âge de la pensée, c'est-à-dire dès l'âge enthousiaste, poétique et religieux. Les plus anciens monuments connus de cet âge sont la *Genèse* des Hébreux et les *Vedas* de l'Inde. La *Genèse* est connue

de tout le monde
de revenir ici à
cosmogonie; cel
coup moins, et

des Vedas. Beau-
coup moins, et c'est à la solution brah-
manique du problème de la création que
nous nous arrêterons ici, pour la pré-
senter dans sa forme la plus concise et la
plus complète, telle qu'elle se trouve
donnée au commencement des lois de
*Manou*¹, en laissant à la sagacité de nos
lecteurs le soin de reconnaître les analogies
et les dissemblances qu'elle présente avec
la solution hébraïque.

Dans un hymne du *Rig-Véda* cité par
M. Colebrooke (*Essai sur les Védas*), on
lit :

« Alors il n'existait là ni entité, ni non-
entité, ni monde, ni ciel, ni rien au-
dessus de lui : rien partout, aucun être,
enveloppant ou enveloppé ! l'eau n'exis-
tait pas ; tout était profond et ténébreux.
La mort n'existait pas. Alors il n'y avait
pas d'immortalité, alors il n'y avait pas
de distinction de jour, ni de nuit ; mais
celui-là (*tad*, l'Être sans nom) respirait
sans aspiration, seul avec celle dont il
soutient la vie. Autre que lui, rien
n'existait qui depuis ait existé. Des
ténèbres étaient là, car cet univers était
enveloppé de ténèbres ; il était indis-
tinguible comme les fluides mêlés dans
les eaux ; mais cette masse qui était
couverte d'une croûte fut enfin organisée
par le pouvoir de la contemplation. Le
premier désir fut formé dans son intelli-
gence, et il devint la semence productive
originaire. Les sages l'appellent non-
entité, comme la limite de l'entité. »

Dans ce passage, la création n'est pas
présentée comme une production de rien ;
mais comme une organisation d'une masse
confuse, indistinctible, du chaos enfin.
Ailleurs, il est dit : « Le monde a été pro-
duit par le Verbe védique », « le non-
être » existait dès le commencement ;

(¹) En sanskrit : *Manousanhita* ou *Manava Dharma Śāstra*. C'est le plus ancien code religieux et politique de l'Inde, dont l'ancienneté, selon W. Jones, qui en a donné une traduction anglaise, remonte à près de 1300 ans av. notre ère. M. Loizeleur Deslongchamps en a aussi donné, en 1833, une traduction française, avec une bonne édition du texte (2 vol. in-8°).

(²) Par non-être ou non-entité, les théologiens indiens entendent l'être qui n'existe pas matériellement et par être ou l'entité, l'être qui existe

me ! » ; « l'Être
« l'Être suprême était le seul Être
« qui existait dans le commencement, et
« aucun autre être que lui n'existait. Cet
« être éprouva un désir : je créerai des
« mondes ; il créa ces mondes, l'éthéréen,
« le lumineux, le mortel, l'aqueux. »

En lisant les anciens monuments théo-
logiques et philosophiques des Indiens,
on voit à chaque instant que ces grands
problèmes : Dieu, le monde et l'homme,
ont assailli avec une force incessante leur
pensée méditative, et que toutes sortes
de solutions en ont jailli sous mille formes
diverses. Voici le récit grandiose et poé-
tique de Manou.

« Salutation à Ganésa, le dieu de la
sagesse !

1° « Manou était assis, la pensée fixée
sur un objet unique, quand les grands
sages, s'étant approchés de lui et l'ayant
salué avec respect, lui tinrent ce discours :

2° « Être souverainement puissant !
« daigne nous révéler selon l'ordre dans
« lequel ils doivent être exécutés, les de-
« voirs qui concernent les quatre castes et
« ceux des classes mêlées.

3° « Car toi seul, ô le premier-né des
« êtres ! tu connais le véritable sens de
« ces devoirs obligatoires universels, exis-
« tants par eux-mêmes¹, insaisissables
« dans tous leurs détails par la pensée hu-
« maine, incommensurables. »

4° Ainsi interpellé par ces sages magna-
nimes, celui dont la puissance est infinie
leur répondit à tous en ces mots : « Écou-
« tez ! »

5° « Cela (l'univers visible) n'était que
« ténèbres, incompréhensible à l'intel-
« ligence, indistinct, ne pouvant être con-
« nu ni par les procédés logiques du rai-
« sonnement, ni par la sagesse humaine,
« et comme endormi de toutes parts.

6° Alors le grand pouvoir existant
« par lui-même, lui-même n'étant point
« vu, mais rendant l'univers visible avec
« les éléments primitifs et les autres
« grands principes, se manifesta dans

matériellement. Les mêmes expressions méta-
physiques se retrouvent dans le livre d'un ancien
philosophe chinois.

(¹) Préexistants à toutes les créatures qu'ils
obligent ; *non-humains*, comme l'explique le com-
mentateur Kouilonka ; par conséquent, d'une
nature divine.

« tous la puissance de sa gloire, dissipant
« les ténèbres.

7° « Lui que l'esprit seul peut conce-
« voir, dont l'essence échappe aux orga-
« nes des sens, l'indécouvert et l'indé-
« couvrable, l'éternel, le principe forma-
« teur de toutes les créatures, qu'aucune
« créature ne peut comprendre, apparut
« dans toute sa splendeur.

8° « Lui, l'Esprit suprême, ayant ré-
« solu de faire sortir de sa propre sub-
« stance corporelle les créatures diverses,
« il produisit (*sasardja*) d'abord les eaux,
« et il déposa en elles une semence pro-
« ductive.

9° « Celle-ci devint un œuf brillant
« comme l'or, éclatant de mille rayons,
« et de cet œuf il renaquit lui-même *Brah-
« ma* (la force créatrice de *БРАХМА*) le
« grand ancêtre de tous les mondes...

11° « C'est par cette cause impercep-
« tible, insaisissable aux sens, éternelle,
« étant elle-même l'être et le non-être,
« qu'a été produit ce divin mâle qui est
« célébré dans l'univers sous le nom de
« *Brahma*.

12° « Dans cet œuf le pouvoir souve-
« rain demeura inactif une année divi-
« ne**, à la fin de laquelle il fit que l'œuf
« se divisa de lui-même.

13° « Et de ces divisions il forma le
« ciel et la terre, l'atmosphère qui les sé-
« pare, les huit régions, le grand et éternel
« se diabolisme des eaux.

14° « De l'âme suprême il tira l'intel-
« ligence instinctive (*manas*) qui existe
« et n'existe pas par elle-même, et de cette
« intelligence la conscience (ou ce qui pro-
« duit le sentiment du moi***) qui con-
« seille intérieurement et qui gouverne,

15° « Et le grand principe intellectuel
« et toutes les formes vitales revêtues des
« trois qualités, et les cinq organes des
« sens destinés à percevoir les objets exté-
« rieurs.

16° « Ayant une fois parcouru avec les
« émanations de l'esprit suprême les plus
« petites particules des six principes,

(*) Ici l'on voit une profonde démarcation
entre la doctrine spiritualisée de la création hé-
braïque et la doctrine brahmanique.

(**) Une année de *Brahma* équivaut, selon les
Indiens, à 3,110,400,000,000 d'années solaires
terrestres.

(***) *Egoistam faciens*.

« immensément opérateurs, il forma tous
« les êtres.

17° « Et parce que les membres sub-
« stantiels de la forme (les plus petites
« particules de la nature visible) ont quel-
« que chose des six émanations successi-
« ves, les sages nomment *dépendante des*
« six (*shariram*), sa forme visible.

18° « C'est ainsi que les grands élé-
« ments pénètrent dans cette forme visible,
« revêtus de leurs facultés actives, ainsi
« que l'intelligence (*manas*) avec des or-
« ganes substantiels, la cause impérissable
« de toutes les formes apparentes.

19° « Mais cet (univers) est formé des
« parties les plus subtiles de ces sept prin-
« cipes manifestés humainement sous une
« forme visible et doués d'une grande
« énergie créatrice: c'est le changeant de
« l'immuable.

21° « Lui assigna d'abord à toutes les
« créatures des noms distincts, des fonc-
« tions différentes et différents devoirs,
« comme cela a été prescrit dans les pa-
« roles du *Véda*.

22° « Lui, le suprême ordonnateur, fit
« émaner de sa substance une multitude
« de divinités inférieures avec des attri-
« buts actifs et des âmes pures, et une
« quantité de génies d'une grande per-
« fection, et le sacrifice éternel.

23° « Il tira du feu, du vent et du
« soleil, le triple et éternel *БРАХМА*: le
« *Rig*, le *Yadjouh* et le *Sâma*, pour l'ac-
« complissement du sacrifice.

24° « Il donna l'existence des divi-
« sions aux temps, aux étoiles, aux pla-
« nètes, aux fleuves, aux mers, aux mon-
« tagnes, aux plaines et aux vallées;

25° « A la dévotion austère, à la pa-
« role humaine, à la volupté, à l'amour,
« à la colère aussi: c'est ainsi qu'il opéra
« cette création, désirant créer des pro-
« génitures ».

Après les Indiens, le peuple le plus
ancien dont nous puissions chercher à
connaître la pensée sur la création est
le peuple chinois. Mais ce peuple a été
détourné de bonne heure, par ses légis-
lateurs, des spéculations théologiques.
Ce n'est que dans l'ancien théosophe
Lao-Tseu* que nous trouvons une véri-

(*) Il vivait sur la fin du VII^e siècle et au com-
mencement du VI^e avant notre ère.

table solution
la création.

On connaît de lui, en partie, le fameux passage où il dit : « Le Tao ou la Raison suprême a produit un, un a produit deux, deux ont produit trois, trois ont produit tous les êtres. Tous les êtres reposent sur le principe femelle, et embrassent, enveloppent le principe mâle ; un souffle fécondant entretient en eux l'Harmonie. »

Mais c'est dans la 21^e section de son livre *De la raison suprême et de la vertu* que l'on trouve la formule la plus complète de cette solution, quoiqu'il y revienne à chaque page de son livre. Il commence par établir que toutes les formes matérielles visibles ne sont que des émanations du Tao ou Raison suprême universelle ; c'est elle qui a formé tous les êtres. Avant leur formation, leur émission au dehors (comme chez les théologiens indiens), l'univers n'était qu'une masse indistincte, confuse, un chaos de tous les éléments à l'état de germe, d'essence subtile.

« Les formes matérielles de la grande puissance créatrice ne sont que les émanations du Tao ou de la Raison suprême. C'est la Raison suprême qui a produit les êtres matériels existants. Avant, ce n'était qu'une confusion immense, un chaos indéfinissable ! C'était un chaos, une confusion inaccessible à la pensée humaine ! Au milieu de ce chaos, il y avait une image indéterminée, confuse..., indistincte, au-dessus de toute expression. Au milieu de ce chaos, il y avait des êtres ; mais des êtres en germe..., des êtres imperceptibles, indéfinis... Au milieu de ce chaos, il y avait un principe subtil vivifiant. Ce principe subtil vivifiant, c'était la suprême Vérité. Au milieu de ce chaos il y avait un principe de foi. Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, son nom ne s'est point évanoui. Il examine avec soin ce qu'il y a de bon dans les êtres ; mais nous, comment connaissons-nous les vertus de la foule ? Par cette raison suprême ! »

La 25^e section du même livre est encore une cosmogonie, un autre effort du théosophe pour donner au monde une

solution d'un pr
toutes les grandes âmes, dévorées du besoin de savoir et de croire, ont cependant cherché à résoudre. Dans ce chapitre, Lao-Tseu commence par établir que tous les corps visibles de l'univers, que tous les êtres qui le composent, en y comprenant le ciel, par conséquent tout le système planétaire, la terre que nous habitons et tous les êtres vivants, ont été formés de la matière première élémentaire ou du chaos primordial ; car, avant la naissance du ciel et de la terre, il n'existait qu'un silence immense dans l'espace illimité, un vide incommensurable dans ce silence sans fin. Seule, la suprême Raison circulait dans ce vide et silencieux infini. Lao-Tseu, ne pouvant nommer ce premier être de son vrai nom, de son nom éternel, immuable, le qualifie par les principaux attributs qu'il lui reconnaît, et le nom de *Tao* (dans la langue grecque *θεός*, en latin *Deus*), *Raison suprême*, n'est encore qu'une dénomination impuissante, qu'il a été forcé de lui donner et qu'il a eu soin d'expliquer dans la première section de son ouvrage. Écoutons ses paroles :

« Les êtres aux formes corporelles ont été formés de la matière première confuse. Avant l'existence du ciel et de la terre, ce n'était qu'un silence immense, un vide incommensurable et sans formes perceptibles. Seul, il existait, infini, immuable ; il circulait dans l'espace illimité, sans éprouver aucune altération. On peut le considérer comme la mère de l'univers. Moi, j'ignore son nom, mais je le désigne par la dénomination de RAISON SUPRÊME, etc., etc. »

Nous ne parlerons pas ici des opinions religieuses des bouddhistes sur la question qui nous occupe : elles ont déjà été exposées au grand article BOUDDHISME de feu M. Klaproth.

2^e Solutions philosophiques. L'espace nous manque pour donner quelques développements à l'exposition de ce second âge de la pensée réfléchie de l'humanité. Nos recherches seront encore bornées à l'Inde et à la Chine, les deux plus anciens d'ailleurs, et les deux plus grands représentants de la pensée spéculative.

Les six principaux systèmes indiens de philosophie ont donné chacun une solution différente du problème de la création. Les uns, comme les sectateurs de la philosophie *Sāṅkhya* (ou de raisonnement, qui a pour fondateur reconnu Kapila), n'en admettent pas, ou, s'ils en admettent une, c'est une création inverse de celle des théologiens. Ils font sortir l'intelligence de la matière, au lieu de faire sortir la matière de l'intelligence. Selon eux, le monde visible, le monde matériel est éternel; c'est la pensée, l'intelligence, qui est contingente comme effet résultant de l'agrégation, de l'organisation nécessaire des corps. Kapila nie une intelligence souveraine gouvernant le monde par sa volonté; il allègue qu'il n'y a point de preuve de l'existence de Dieu, car cette existence n'est ni perçue par les sens, ni induite par le raisonnement, ni même révélée. Il reconnaît toutefois un être procédant de la Nature, être qui est l'Intelligence absolue, la source de toutes les intelligences individuelles, et l'origine des autres existences successivement produites et développées. Il affirme expressément que la vérité de l'existence d'un tel Dieu est démontrée. « Ce Dieu est le créateur des mondes (dans le sens qu'il vient d'attacher à la création); car, dit-il, l'existence des effets dépend de la conscience, non de ce Dieu, et tout le reste procède du grand principe, l'Intelligence. » Cependant, cet être limité, il a un commencement et une fin; il date du grand développement de l'univers, pour se terminer avec la consommation de toutes choses. Mais un être infini, créateur et gouverneur de l'univers par sa volition, Kapila le nie positivement. « Détaché de la nature, par conséquent in affecté par la conscience et les autres liens de la nature, cet être n'aurait eu aucun motif de créer; enchaîné par la nature, il n'aurait pas été capable de création. Un gouvernement quelconque requiert la proximité des objets gouvernés, comme l'acier attiré par l'aimant; et de cette manière c'est par la proximité que les âmes vivantes gouvernent les corps individuels, rendus brillants par l'anima-

tion, comme l'acier par la chaleur.* »

Kan'āda, l'auteur du système *Nyāya*, ou de logique, fait produire tous les corps par la combinaison et l'agrégation des atomes. « Les substances matérielles sont considérées par Kan'āda comme étant primitivement des atomes et ensuite des agrégats. Il soutient l'éternité des atomes; leur existence et leur agrégation sont expliquées. »

Les deux systèmes de philosophie orthodoxes nommés *Mīmāṃsā* et *Vedānta*, s'écartent peu dans leur cosmologie de la doctrine védique. La création de l'univers est la manifestation de *Brahma***, en est le résumé le plus concis. Toutes les formes visibles sortent de son sein et y rentrent, comme les fleuves rentrent dans la mer et s'y confondent. Si *Brahma* veille, l'univers est manifesté; s'il sommeille, l'univers est rentré dans l'invisibilité de la nuit. Enfin, c'est une suite perpétuelle d'émissions et d'absorptions qui constituent des êtres visibles.

Dans quelques écrivains chinois la création est une transformation progressive d'êtres moins parfaits dans des êtres plus parfaits, en commençant par les formes les plus grossières de la nature. Cette création progressive a duré dix millions d'années; nous sommes dans une période stationnaire qui n'est peut-être pas le dernier mot de la nature, mais qui approche beaucoup du point de perfection qu'il lui est donné d'atteindre.

Voici l'opinion du célèbre philosophe Tchou-Fou-Tseu ou Tchou-Hi, qui vivait dans la seconde moitié du XII^e siècle de notre ère.

« A l'époque où le ciel et la terre étaient encore dans la confusion du chaos primitif, et lorsqu'ils n'étaient pas encore séparés l'un de l'autre, je pense qu'il n'existait alors que deux éléments, l'eau et le feu, et que les résidus ou sédiments que les eaux déposèrent formèrent la Terre. Maintenant, si quelqu'un monte sur une hauteur et qu'il contemple l'étendue, tous les groupes de montagnes lui paraîtront dans le lointain comme des vagues que soulève une

(*) Colebrooke, *Essais sur la philosophie des Hindous*, traduction française, p. 34 et suiv.

(**) *Ibid.*, p. 71 et suiv.

mer agitée; s
quelle époque
Dans les preu

n ont lieu.
temps, la masse était
molle, sans consistance; ensuite elle
devint ferme, compacte. Si l'on dit: Il
est à supposer qu'il y eut quelque res-
semblance entre cette formation et la
manière dont les bancs de sable sont
agglomérés par les vagues, je répon-
drai: Cela a dû être ainsi. Les parties
les plus grossières et les plus impures
de l'eau devinrent la terre; et les par-
ties les plus pures du feu ou de l'élé-
ment igné devinrent le vent, le ton-
nerre, l'éclair, le soleil, les étoiles et
autres corps semblables. » (*Système
de la nature de Tchou-Hi.*)

Confucius (Koung Fou-Tseu), ne s'é-
tant attaché qu'à enseigner la philoso-
phie pratique, n'a point donné son opi-
nion sur l'origine des choses: c'est
pourquoi nous n'avons point rapporté
son autorité.

Le problème de la création a-t-il été
résolu par les théologiens et les philoso-
phes? Ceci est un nouveau problème que
nous n'essaierons pas de résoudre. G. P.

COSMOGRAPHIE, COSMOLOGIE.

Ces deux mots, composés chacun de deux
mots grecs dont le sens est description de
l'univers et discours sur l'univers, n'ont
pas une signification bien précise ni
facile à déterminer. Selon la dernière
édition du Dictionnaire de l'Académie
française, la cosmologie est la science
des lois par lesquelles le monde est gou-
verné. Alors cette science comprendrait
la physique et l'astronomie. Selon une
des plus récentes et des meilleures en-
cyclopédies anglaises, cosmologie est sy-
nonyme de cosmographie, et c'est la
description de l'univers visible*. Pour
éviter à l'inconvénient des définitions
qui ne s'accordent point entre elles, il
convient d'examiner quel sens ont atta-
ché à ce mot les auteurs qui ont publié
des traités de cosmographie et de cosmo-
logie, et nous essaierons en même temps

(*) Quelquefois on a entendu sous le mot de
cosmographie l'exposition du système du monde,
et l'on en a fait ainsi une science tout-à-fait as-
tronomique; on y a compris alors la terre comme
corps céleste, en prenant pour base d'observa-
tion un point central de l'univers et non notre
planète, comme fait l'urnographie. J. H. S.

COS

de fixer les restrictions qu'il faut mettre
à la signification de ces deux mots, qui
comprendraient la science universelle
si l'on ne s'attachait qu'au sens rigou-
reux qui résulte de leur étymologie.

Le premier traducteur latin de Pto-
lémée avait donné le nom de *Cosmogra-
phia* à la géographie de cet auteur, qui
a été plusieurs fois imprimée sous ce titre;
et comme la géographie de Ptolémée n'est
qu'une table de noms, de pays et de lieux,
disposée méthodiquement, avec leurs lon-
gitudes et leurs latitudes, afin d'en fixer
l'emplacement sur la terre, il est évident
que ce mot cosmographie est ici employé
à tort et dans un sens trop restreint. Wolf
a publié, en 1751, un ouvrage intitulé
Cosmographia generalis, qui, dit-on,
enseigne comment le monde s'est formé,
les lois du mouvement et l'ordre de la
nature; mais alors la cosmographie com-
prendrait la physique, dans son sens le
plus étendu, l'astronomie et la géologie,
et point la géographie. L'épithète de *ge-
neralis* appliqué à *cosmographia* forme
un pléonasme; car ce dernier mot em-
brasse, par le sens qu'il présente, la plus
grande généralité.

Mentelle a publié dans le dernier siècle,
en un vol. in-4^o, un traité de *Cosmogra-
phie* divisé en deux parties, dont la pre-
mière contient un traité élémentaire de
la sphère et la seconde un abrégé de
géographie. L'auteur de cet article a fait
paraître un ouvrage intitulé *Cosmologie
ou Description générale de la terre*, en
un vol. in-8^o: c'est un traité très abrégé
de géographie, mais réuni aux notions
astronomiques, météorologiques, géolo-
giques et d'histoire naturelle qui peuvent
éclairer la description de notre globe.
C'est dans ce sens, suivant nous, qu'on
doit employer les mots de cosmographie
et de cosmologie, et c'est, nous le pen-
sons, le sens le plus général qui s'y
trouve attaché. Un jeune auteur, à qui le
mot de *cosmographie* ne présentait pas
encore une idée assez vaste, a donné le
nom de *physiographie* (description de
la nature) à une courte introduction à
la géographie, en un vol. in-12. Le cos-
mographe emprunte à toutes les sciences
les notions dont il a besoin pour donner
la description la plus complète et la plus

fidèle de la terre, considérée comme planète, comme le séjour de l'homme, et comme l'agent et le réceptacle de tous les objets qui tombent sous les sens. Mais comme il est presque impossible qu'un seul savant possède assez bien toutes les sciences pour pouvoir en faire une telle application, on a partagé, avec raison, la cosmographie en plusieurs sciences. Ses trois branches principales sont : 1° l'astronomie, qui s'appuie sur les mathématiques et la physique; 2° la géologie (comprenant la météorologie), qui se fonde principalement sur la minéralogie et sur les autres sciences naturelles; 3° la géographie pure, qui s'appuie sur la géodésie, la cartographie, l'ethnographie, l'histoire et les voyages. W-a.

COSMOPOLITISME (de κόσμος, monde, et πολίτης, citoyen). Le cosmopolite se dit le citoyen de l'univers; il place au-dessus des intérêts d'une localité ceux du monde entier, et ne consentirait jamais à ce que le bien-être de sa patrie se fondât sur la ruine des autres pays. Dans le sien, il ne voit qu'une fraction de la terre, qu'il n'isole jamais de toutes les autres fractions du même tout. Il a en vue l'espèce humaine et non le sol accidentellement assigné pour demeure à telle ou telle de ses divisions.

Le véritable cosmopolitisme est donc une haute abstraction à laquelle on s'élève difficilement et qu'on a rarement vue réalisée, mais dont nous ne voudrions pas pour cela nier la possibilité. Disons cependant qu'il n'est souvent qu'un prétexte servant à dissimuler ou à excuser le manque d'attachement d'un homme pour sa patrie ou pour sa famille, qui lui tient de plus près. Mais on a de la peine à comprendre un amour du genre humain qui exclut le patriotisme et l'esprit de famille. Ces deux sentiments toutefois ne nous paraissent pas inconciliables avec le véritable cosmopolitisme, qui veut fonder le bonheur des individus et des nations sur celui du genre humain tout entier.

J. H. S.

Ce n'est pas le cosmopolitisme ainsi compris qui a jeté dans le monde cet adage: la patrie est là où l'on se trouve bien (*ubi bene, ibi patria*).

Un cosmopolite, dans ce sens, n'est

le citoyen d'aucun pays; car nulle part il ne remplira volontiers les devoirs que lui impose le titre de citoyen. Jamais son égoïsme ne supportera les sacrifices qu'exigera la prospérité du pays qui lui a donné naissance ou hospitalité. Que la guerre le menace de ses dévastations, que le commerce languisse, que le sol ait trompé l'attente du cultivateur, que des factions conspirent la ruine de la liberté, que lui importe? l'appel fait au courage, à la philanthropie est pour lui le signal du départ; il n'est venu là qu'avec son or: il le remporte et foule aux pieds le sol qu'il maudit lorsque pour lui il est devenu stérile.

Ce n'est pas assez que la patrie ne puisse compter en rien sur un homme dont la patrie est sans frontières, elle a encore à le redouter: malgré l'indépendance qui paraît être l'idole du cosmopolite, la servilité de son caractère se pliera volontiers aux exigences de quiconque flattera l'insatiable cupidité qui toujours accompagne l'égoïsme. Comme il n'est point pour lui de mère-patrie, déchirer ses entrailles n'est point à ses yeux se rendre coupable de parricide: les conspirateurs, ennemis de la paix publique, peuvent donc le compter d'avance parmi les leurs, s'ils veulent libéralement suspendre leurs complices.

Mais quoique attachés par le fait au sol qui les vit naître, il est des hommes dont la patrie n'a rien de plus à attendre que de ceux qui habitent successivement tous les points du globe. Le cosmopolitisme spéculatif est une des plaies les plus dangereuses de la société. Il porte dans l'âme cette même torpeur que le cri de la patrie souffrante ne réveillera jamais. Tant que la détresse publique ne compromettra pas leur sécurité, tant qu'un décret général ne condamnera pas leurs plaisirs, on les verra, comme l'ivraie qui au détriment du bon grain absorbe la graisse de la terre où elle est implantée, se nourrir paisiblement des sueurs du pauvre; ils ne se hâteront pas de briser le faible lien qui les tient attachés au sol; mais ils les rompront sans regret dès qu'une autre terre leur promettra une existence plus agréable. Jamais ils n'auront une larme pour les calamités qui

illigent le pay
liront sur son
ront d'autant

s'appesantissent, et ils en acceptent plus : ment les conséquences qu'ils seront toujours prêts à s'y soustraire. L. D. C.

COSMOPAMA (κόσμος, monde, et ὅρα, je vois), voy. OPTIQUE.

COSSE, voy. SILIQUE et LÉGUMES.

COSSÉ, voy. BRISSAC.

COSTER (LAURENT JANSZON, c'est-à-dire fils de Jean) est regardé par les Hollandais, ses compatriotes, comme l'inventeur de l'imprimerie. Il naquit à Harlem vers 1370. Le sobriquet sous lequel il est célèbre lui vient de la charge honorable et lucrative de marguillier (*koster*, *küster*) de sa paroisse, qu'il exerça dès 1399, charge qui n'était dévolue alors qu'à des nobles ou à des hommes de distinction. Meermann, dans ses *Origines typographicæ*, fait descendre les Coster des anciens comtes de Hollande. En 1417 Laurent était officier de la garde urbaine, l'année suivante membre du grand conseil, en 1423 échevin, et de 1426 à 1431 trésorier. Il paraît être mort de la peste en 1439.

Depuis bientôt quatre siècles que la Hollande revendique l'honneur d'avoir donné naissance à l'imprimerie sans s'appuyer de preuves péremptoires, sa cause peut être considérée comme perdue, et, à moins de pièces de conviction irrécusables que le hasard pourra faire surgir, tout le mérite de cette grande découverte restera l'apanage de l'Allemagne. Mais pour être justes envers Coster, qui paraît avoir fait dans son pays, comme Gutenberg dans le sien et à peu près au même moment, des essais tendant au même but, exposons brièvement la nature de ses essais et les principaux faits appelés en témoignage de l'antériorité de la découverte des Hollandais. Voici la substance de ce qu'on lit dans le livre intitulé *Batavia*, imprimé à Leyde en 1588, un siècle et demi après la mort de Coster, et dont l'auteur, Junius, est le premier qui ait parlé de cet imprimeur. Un jour que Laurent se promenait dans un bois voisin de Harlem, il s'avisa de former des lettres sur de l'écorce de hêtre pour servir à l'instruction des fils de son gendre Thomas. Après avoir tiré des épreu-

ves de cette espèce de gravure, sans doute par le procédé connu des cartiers et tireurs d'images de son temps, il isola, avec la scie, les lettres de cet alphabet, et s'en servit pour imprimer des versets et de courtes sentences en les appliquant l'un après l'autre sur un papier mouillé. Ayant ensuite perfectionné son invention en substituant le plomb, puis l'étain, au bois, en multipliant ses types, en se servant d'une encre plus visqueuse que celle dont il avait d'abord fait usage, il parvint à fabriquer ce *Speculum humanæ salvationis*, in-folio composé de 63 feuillets imprimés d'un seul côté, ne portant ni nom d'imprimeur, ni lieu, ni date d'impression, qui passe pour avoir été le premier livre sorti de ses presses*. Mais une certaine nuit de Noël, un de ses aides nommé Jean, dans lequel les uns voient Jean Faust ou Fust, d'autres Jean Gænsfleisch ou Gutenberg, s'étant emparé de tout son appareil typographique, il dut recommencer sur de nouveaux frais, tandis que son spoliateur, après s'être enfui à Amsterdam, puis à Cologne, s'établit enfin à Mayence, où il imprima en 1442 le *Doctrinale Alexandri Galli*, que les bibliographes supposent imprimé en 1470, parce que les types du *Saliceto*, portant la date positive de 1475, sont identiquement les mêmes. Quelles autorités sont invoquées par A. Junius à l'appui de cette succession de faits? sont-ce des actes de magistrature? des écrits de savants contemporains, d'Érasme, par exemple, qui, né à Rotterdam en 1467, ne put ignorer le nom de l'inventeur d'un art dont il devait comprendre toute l'importance, ainsi que

(*) Ce qui distingue la première édition de ce livre des subséquentes est que 50 de ses 58 estampes en bois, chacune offrant deux sujets, ont leurs légendes latines gravées sur le bois même de la planche, quand celles des autres planches sont en caractères mobiles comme les cinq feuillets de la préface. Dans les autres éditions faites en différentes langues et en divers lieux avec les mêmes planches en bois, toutes les légendes ou distiques placés au bas des 116 sujets qu'elles représentent sont en lettres de fonte. Pour l'édition petit in-4°, *Spiegel onzer behoudenis*, imprimée à Culembourg en 1483 par Valdener, les deux sujets de chacune des planches originales ont été séparés par la scie. Avec ces mêmes planches, ainsi isolées les unes des autres, il a été fait une édition fort rare, composée de 33 feuillets réunissant chacun quatre des sujets gravés.

l'honneur qui en rejaillirait sur sa patrie? Non ; Coster est ignoré de ses contemporains ; nul de ses compatriotes, avant 1550, ne le cite ni comme graveur en bois (car on lui attribue également l'invention de la gravure), ni comme imprimeur ; les assertions de Junius reposent toutes sur les oui-dire de vieillards qui lui ont assuré tenir ces faits d'un certain Cornelius, ancien ouvrier (subminister) de Coster, qui, suivant les registres de la paroisse de Harlem dont ce même Coster avait été marguillier, fut, de 1474 à 1515, le relieur de la fabrique, et reçut la sépulture, lui et sa femme, dans cette même église. On voit quelle croyance méritent les faits racontés par Junius et les conséquences que les Scriverius, les Meermann et d'autres écrivains en ont voulu tirer. Cependant plus que jamais les Hollandais persistent à revendiquer pour eux et pour Coster la gloire de l'invention de l'imprimerie. Après avoir élevé à Coster en 1622 une statue sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Harlem, frappé des médailles en son honneur et gravé une inscription commémorative sur la porte de sa maison, ils ont encore célébré en 1823, le jubilé de l'imprimerie, que l'Allemagne de son côté célèbre cette année (1836), et qui a déjà réuni à Strasbourg un grand concours d'amis du plaisir et de l'art typographique. Les deux derniers ouvrages sur cette grande controverse entre l'Allemagne et la Hollande sont les suivants : Schaab, *Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst*, Mayence, 1830, 2 vol. in-8°, et Scheltema, *Levensschete van J. L. Koster*, Harlem, 1834. L. C. S.

COSTUME, du vieux français *coustume*, que plusieurs peuples voisins, et notamment les Anglais, nous ont emprunté, et dont ils ont tiré le même dérivé. Le mot costume est du reste assez nouveau chez nous et tout italien ; sous Louis XV on disait encore *le costumé* (voir la grande Encyclopédie, etc.).

On exprime le plus ordinairement par ce mot un ensemble de vêtements propre à une nation, à une classe de personnes, et que déterminent, soit les convenances locales, soit l'exigence du climat, soit le caprice de la mode. Appliqué à la profession des armes et à quelques autres, le

costume s'appelle *uniforme*. Dans un sens plus général, ce mot s'applique encore à tout ce qui peut caractériser une époque, un peuple ou un lieu que l'artiste ou l'écrivain veut représenter ; c'est proprement la *couleur locale*. Dans ce sens, les meubles, les armes, etc., même les objets extérieurs, tels que le ciel, les animaux, les productions du sol, etc., font partie du costume. Nous nous en tiendrons ici à la première acception, qui est d'ailleurs la plus généralement employée.

Dès le moment où l'homme a senti le besoin de se vêtir, il a existé, à proprement parler, un costume. Chez les nations du Nord, ce costume a dû être en rapport avec un climat rigoureux. Ainsi, les sauvages Esquimaux, comme les Lapons qui vivent au bord de la mer Glaciale, se couvrent de la peau épaisse et chaude des animaux qu'ils ont tués à la chasse. Sous un ciel ardent, le Caraïbe et l'habitant des îles de l'Océanie composent tout leur costume d'une ceinture de plumes et de brodequins légers ; le nègre de l'Afrique centrale ne se revêt que d'une courte tunique de coton ou même d'un pagne grossier. Tel est le costume dans sa plus grande simplicité. Plus tard, le goût du bien être naissant avec la civilisation, des motifs de décence et de propreté donnent l'idée d'un vêtement qui, plus ou moins léger suivant le climat, couvre tout le corps sans gêner les mouvements. De là les tuniques longues et amples des Indiens, des Persans, des Arméniens, et en général de tous les peuples de l'Asie civilisée, si bien appropriées à ce ciel brûlant qu'elles s'y conservent encore aujourd'hui. Plus tard enfin, le luxe vient enrichir ce costume de broderies, d'aigrettes, de riches écharpes et de pierres précieuses.

Si nous reportons maintenant les yeux sur notre Europe, nous y trouverons de même ces trois périodes que l'on pourrait indiquer par les mots *nécessité*, *commodité* et *luxe*. Il y a aussi loin, en effet, du Breton demi-nu, courant dans les bois, le corps tatoué de dessins barbares, à l'élégant seigneur de la cour d'Élisabeth ou de Charles II, que des Scythes grossiers qui peuplèrent d'abord la Médie aux satrapes voluptueux de la cour d'Éc-

latane. Chez
phases ont dû
térieurement
connus de la Gaule, puisqu'avant la con-
quête de César les Gaulois nous appa-
raissent déjà comme un peuple policé,
ayant de grandes cités, des écoles floris-
santes et toutes les jouissances d'une ci-
vilisation avancée. Du reste, dans notre
occident, au lieu des vêtements amples
et légers des climats chauds, nous trou-
vons presque partout des habits étroits
et épais, appropriés à l'inclémence des
saisons. Il y a donc une loi générale du
costume qui passe avant tout, même avant
les caprices de la mode : c'est la conve-
nance du climat.

Nous venons de parler de la mode : c'est dans la période de civilisation qu'elle exerce surtout son influence. Sans aller étudier dans les annales de Rome ou d'Athènes ces variations bizarres qu'elle enfante et renverse incessamment, l'histoire du costume français (devenu, depuis près de deux siècles, le costume de l'Europe civilisée) nous en fournira de curieux exemples. On a formé des collections de gravures et de dessins représentant les costumes français depuis les premiers siècles de la monarchie. L'une des plus précieuses, sans contredit, est celle qui fait partie de la riche bibliothèque de M. Leber, à Paris, ouverte, avec une si rare obligeance, aux artistes et aux bibliophiles. En parcourant cette piquante galerie, on y voit figurer d'abord la tunique étroite et le long manteau des Francs, qui se conservent, presque sans altération, jusqu'à la fin du XI^e siècle; quant au costume militaire, il est remarquable que celui des Romains, adopté par les Gaulois, puis par les Francs leurs vainqueurs, se conserva de même jusqu'au commencement de la troisième race. Sous Philippe I^{er}, arrière-petit-fils de Hugues-Capet, l'habit de guerre se composait seulement d'un casque et d'une cotte de mailles; plus tard, on y ajouta des chausses et des manches pareilles. La barbe et les cheveux se portaient très longs. Le costume civil était alors une robe longue ouverte, garnie de fourrures et de broderies; on y ajoutait le chaperon si célèbre dans les guerres civiles du XIV^e siècle,

et qui se conserva jusqu'au temps de Louis XII; nos costumes judiciaires en gardent encore des vestiges.

A partir du règne de Charles VI, une révolution s'opère : les habits deviennent courts et étroits; on voit paraître les manches pendantes et les bourrelets placés sur l'épaule, qu'on a désignés par le nom de *mahottres*. Au bonnet ou chaperon fourré a succédé le chapeau de feutre à haute forme et à peu près conique, peu différent d'ailleurs de celui qu'on porte aujourd'hui. Depuis longtemps une mode barbare avait inventé ces souliers pointus et d'une longueur si exagérée qu'on nommait *poulaines*. A cette époque, à peu près, un changement analogue se manifestait dans l'habit de guerre, et l'armure complète de fer battu remplaçait définitivement la cotte de mailles.

Les vêtements larges reprennent faveur sous Louis XI, Louis XII et Charles VIII. Ici l'influence des modes italiennes se fait sentir; le luxe des plumes et des broderies est poussé à l'excès. La barbe est remise en honneur par François I^{er}; le haut-de-chausses espagnol, étroit des cuisses et large vers la ceinture (ce qu'on appelle *trousse* ou *tonnelet*), commence à paraître et se soutient pendant près d'un siècle. La fraise ou le collet de dentelles, le manteau court, le chapeau de haute forme, avec ou sans plumes, caractérisent le costume des règnes qui s'écoulent de Henri II à Louis XIII. Tout change encore une fois sous Louis XIV : un costume nouveau, composé d'une veste longue, de larges culottes, d'un long surtout chargé de broderies et de l'énorme perruque *in-folio*, se propage dans toute l'Europe avec la renommée du monarque; et la France, qui jusqu'alors avait reçu la plupart de ses modes de l'Espagne et de l'Italie, commence à imposer au monde ce joug, si léger et toutefois si durable, auquel nul peuple civilisé n'a tenté jusqu'ici de se soustraire. Singulier prix de tant de gloire et de sang versé!

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, la coiffure poudrée, déjà essayée, remplace définitivement les larges perruques. On voit paraître les habits brodés et à paillettes, faits d'étoffes va-

riables, suivant les saisons, ce qui était du moins assez raisonnable et aurait dû être imité dans nos habillements modernes. A la suite de l'apparition de Franklin, l'homme de la nature, à la cour de Versailles, et surtout à partir de 1789, un bouleversement général s'opère dans le costume, aussi bien que dans les affaires publiques. Toute espèce de luxe disparaît; les cheveux naturels, courts et plats, succèdent aux imposantes perruques; pour la première fois le même habit est adopté par toutes les classes de citoyens, et ce changement, conservé jusqu'à nos jours (qui peut-être n'était d'abord qu'une imitation des modes anglaises), donne lieu sans cesse, dans nos salons, à de singulières méprises. Nous ne parlerons pas de l'ignoble costume des Montagnards de 1793, et nous terminerons cette revue en observant que, depuis le temps du Directoire, le costume national a peu varié et se compose toujours des mêmes pièces essentielles. C'est au *Journal des modes*, publié longtemps par M. de la Mésangère, et à ses nombreux continuateurs, qu'on peut recourir pour en constater les dernières variations.

Nous n'avons pas encore parlé du costume des femmes, qui ne saurait être oublié ici et qui fournirait seul la matière d'un vaste traité. Si l'espace nous le permettait, nous le montrerions presque stationnaire pendant les deux premières races de nos rois et le commencement de la troisième; présentant ensuite toutes les variations que peuvent inventer les caprices du mauvais goût, depuis les robes blasonnées, *mi-partie* des XII^e et XIII^e siècles, les hennins d'Isabeau de Bavière et les bonnets coniques du temps de Charles VII (qui se retrouvent encore sur la tête de nos belles Cauchoises), jusqu'aux larges hanches et aux collettes empesées de Catherine de Médicis; depuis les odieux paniers et les coiffures extravagantes de la cour de Louis XV, jusqu'aux perruques blondes du régime de Robespierre. Nous remarquerions, au moyen-âge, ces écarts de la mode où les bienséances étaient plus blessées encore que le bon goût, et qui résistèrent plus d'une fois aux ordonnances des magistrats comme aux foudres des prédicateurs.

De nos jours, on a vu, sous le Directoire et le consulat, les vêtements grecs en faveur, et la légèreté des tuniques de gaze retracer un peu trop fidèlement le costume des statues antiques. Sous l'empire, la taille devait forcément se dessiner au-dessous de la poitrine: aujourd'hui nos dames donnent dans l'excès tout opposé. Qui pourrait dire ce qu'elles feront demain?

Au surplus, il ne faut peut-être pas trop médire de ces variations perpétuelles de la mode, qui alimentent d'importantes manufactures et rendent le monde civilisé tributaire de la France, qui lui doit la naturalisation, sur son sol, de plusieurs industries de premier ordre, parmi lesquelles nous ne citerons que la fabrication des tissus de cachemire.

Comme opposition à cette incroyable mobilité du costume européen, nous pourrions rappeler celui des peuples d'Asie et celui des Turcs, qui, pendant une longue suite de siècles, n'avaient pas éprouvé de changements. Mais, au milieu de tant d'autres réformes, la volonté puissante du sulthan a fait disparaître l'antique turban et la robe de l'islamisme; et nous nous prenons aujourd'hui à regretter ce costume, riche et pittoresque, si mesquinement remplacé, et qu'on ne retrouvera peut-être bientôt plus qu'à l'Opéra ou dans nos vieux tableaux.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du costume général: il y en a eu à toutes les époques de particuliers à certaines professions, au clergé et à la magistrature. On a remarqué que les fondateurs des ordres religieux avaient choisi, par humilité, le vêtement qui était alors porté par la dernière classe du peuple. Le capuchon et la robe de bure des disciples de saint François, la robe des sœurs de saint Vincent de Paul, peuvent être cités comme exemple. Quant à la magistrature, son costume n'a presque pas varié depuis le temps de Charles VII; celui du clergé d'aujourd'hui se retrouve à une date encore bien plus ancienne.

Depuis quelques années s'est opérée dans les arts, comme dans la littérature et les études historiques, une réaction qui tend à nous reporter vers le moyen-âge, et ses effets se sont étendus jusque sur

le costume est un. Les jeunes gens, mal instruits et plus mal instruits, ont voulu reprendre la barbe avec les cheveux longs et plats du xvi^e siècle; nous touchons aux poulaines et à la dague de Toledo. Les dames n'ont pas résisté à ce fâcheux exemple: il n'a pas tenu à quelques-unes que la poudre ne reprit aussi son ridicule empire. Les couvre-pieds de nos grand'-mères ont servi de modèle pour des étoffes modernes, en même temps que nos cheminées se couvraient de porcelaines en rocailles dignes des beaux jours de Boucher et de Vanloo, et que les bahuts, mêlés aux meubles de Boule, envahissaient tous les coins de nos salons.

Il nous resterait à dire un mot sur l'emploi du costume dans les arts et dans nos représentations théâtrales (sur ce dernier point, voy. COSTUMIER). On ne peut se dissimuler que, malgré d'illustres exemples, malgré les consciencieuses études de David et de son école, nos artistes d'aujourd'hui ne s'occupent pas assez de cette partie essentielle de leur art. Ne parlons plus de costumes grecs et romains, puis ju'à tort ou à raison on ne fait plus aujourd'hui que *du moyen-âge*; mais pour rendre cette époque avec vérité encore faudrait il l'avoir étudiée avec quelque attention. Or, il n'est que trop ordinaire, dans nos expositions, de rencontrer à cet égard les plus déplorables contre-sens. Ici, on nous montre Charlemagne et sa cour sous d'élégantes ogives du xiii^e siècle; là, Charles VII, près de la belle Agnès, avec le costume très exact de François I^{er}; on donne à Richard Cœur-de-Lion et à saint Louis les armures du temps de Henri II, et l'écu de France aux trois fleurs de lis, brille sur la poitrine de Philippe-Auguste à Bouvines. Invitons donc nos jeunes artistes à ne pas dédaigner une étude qui ajouterait beaucoup au mérite de leurs productions; car c'est aussi une vérité que celle du costume, et ils ne veulent en négliger aucune; en attendant, prions les de ne pas trop se moquer des peintres du xvi^e siècle, qui plaçaient des cardinaux dans des scènes de la Bible, et un confesseur, le crucifix en main, aux pieds du bon larron; ni de ceux qui, comme Teniers,

habillaient l'enfant prodigue avec le costume flamand de 1650. C. N. A.

COSTUMIER. On nomme ainsi celui qui est chargé, dans nos théâtres, de faire fabriquer les costumes des acteurs et des figurants. Ce service se réduisait tout simplement à celui d'un tailleur passable, lorsqu'on donnait aux personnages de la fable et de l'histoire un costume à peu près semblable à celui du temps, ou du moins dessiné d'après des types convenus, que le goût du public n'aurait pas permis de changer. Mais ce qui n'était qu'un métier assez borné est devenu un art, et un art qui exige des connaissances variées, depuis qu'on a imaginé d'ajouter aux autres illusions de la scène celle qui résulte de la vérité des costumes et de tous les accessoires qui s'y rattachent.

Cette révolution ne date pas, au surplus, de nos jours, comme on se plaît à le répéter. Le comte de Lauraguais, soutenu de la puissante influence de Voltaire, avait déjà commencé la réforme du Théâtre-Français et fait justice de ces banquettes dont Molière s'était moqué avec tant de raison, lorsque Lekain et M^{lle} Clairon firent enfin abandonner les rubans et les perruques dont on affublait, sans pitié pour le bon sens, tous les héros de Rome et de la Grèce. Cette première réforme ne pouvait manquer de se poursuivre, à une époque où il s'en faisait de bien autrement graves dans toutes les parties de notre ordre social; et Talma eut peu de peine à faire adopter des changements, depuis longtemps désirés, que Vien et David opéraient en même temps dans la peinture. Mais il s'attacha seulement aux costumes antiques qu'il savait si bien porter, et après lui avoir vu draper avec un goût si sévère la toge de Manlius et de Sylla, nous le retrouvons avec surprise dans Bayard ou dans Tancrède, vêtu d'un prétendu costume de *chevalier français*, qui certainement n'a jamais été celui de personne.

Cette dernière observation s'applique avec plus d'exactitude encore à la comédie; et nous pouvons voir, sur le Théâtre-Français, qui devrait donner l'exemple aux autres, les femmes, les amoureux

et les tuteurs de Molière et de Regnard porter invariablement les costumes de trois époques différentes, les premières vêtues à la mode du jour, les jeunes premiers comme au temps de Louis XVI, et les tuteurs avec le manteau et la calotte. Par une bizarrerie que nous n'expliquons pas, le costume du règne de Louis XV est beaucoup plus fidèlement rendu, et la poudre que nos jeunes actrices ont eu depuis peu le courage d'adopter, achève de rendre l'illusion complète.

Des progrès sensibles ont été faits dans l'art du costumier, pour ce qui regarde les vêtements des peuples étrangers, et même de ceux qui habitent loin des limites de notre Europe. On a poussé l'exactitude en ce genre jusqu'à faire dessiner, dans le pays même, le costume des personnages qu'on voulait mettre sur la scène; et l'admirable perfection où est arrivé de nos jours l'art du décorateur a dû réagir à cet égard d'une manière bien favorable.

Quant au moyen-âge, pour lequel on montre aujourd'hui un goût aussi vif qu'il sera certainement peu durable, l'art du costumier semble se complaire à lui prodiguer toutes ses ressources: les collections de peinture du temps, les monuments du XI^e au XVI^e siècle, ont été étudiés, imités, avec plus de zèle et de bonheur qu'ils ne l'avaient jamais été. Mais malgré tous ces efforts pour satisfaire et soutenir le goût du jour, malgré les merveilles de *Robert-le-Diable* et de *la Juive*, un œil sévère pourrait apercevoir, au milieu de toute cette magnificence, plus d'une grave in correction. S'il en est ainsi sur notre première scène lyrique, on peut juger de ce qui arrive en province. C'est à nos artistes qu'il appartiendrait de faire autorité sur ce point; mais, comme nous l'avons dit ailleurs, ils font trop souvent preuve eux-mêmes d'une absence totale de ce genre de connaissances, et, ce qui est pis, ils le dédaignent.

On a donné encore le nom de costumier aux marchands qui, pendant les joyeuses folies du carnaval, louent des habits de tout genre et à tout prix aux personnes qui veulent y figurer masquées, ou tout au moins déguisées. C. N. A.

COTE (du latin *quot*, combien, *quote-part*, etc.), *coter la rente*, etc. *voy.* COURS et RENTE.

CÔTE (*costa*), *voy.* THORAX et SQULETTE.

CÔTE (marine). Ce mot n'a pas besoin d'être expliqué: tout le monde sait que les côtes sont les plages, rochers, bandes de terre, falaises, rivages que baigne la mer. Une côte est *haute* quand l'angle qu'elle fait avec l'horizon de la mer est très ouvert; elle est *basse* quand cet angle est petit. On dit une côte à *pic*, ou *acore*, quand elle est garnie d'élevations, de terres verticales ne laissant aucun abord facile. La côte est *saine* quand ses approches, à une certaine distance au large, sont sans écueils, sans bancs cachés, et que la mer y est d'une grande profondeur; toutes circonstances favorables à certaine navigation. Lorsqu'au contraire, sans eau, elle est hérissée de dangers, on dit qu'elle est *malsaine*, *sæva*, comme disaient les Romains. Quand un vaisseau se trouve entre le vent et la côte, la côte est *sous le vent* par rapport à lui, et si le vent est d'une telle force que le vaisseau ne puisse lui résister, il est forcé de *faire côte*. Si au contraire le vent vient de la côte, c'est le vaisseau qui est *sous le vent* de cette côte, et la côte est *au vent à lui*, locution pleine d'énergie dans sa bizarre construction; alors le vent s'éloigne ou *s'élève aisément de la côte*, ce qu'il fait difficilement quand le vent tend à rapprocher sans cesse le bâtiment du bord de terre. La mer est dite *battre en côte* quand ses lames enflées et poussées par le vent attaquent la côte perpendiculairement; c'est alors que les naufrages sont imminents et qu'il faut aux marins, avec beaucoup de courage et d'habileté, beaucoup de bonheur.

La défense des côtes fut toujours d'une haute importance, et, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ses moyens combinés ont été un système de forts sur les points les plus vulnérables et de bâtiments de guerre qui font, pour ainsi dire, une ligne flottante de jonction entre les établissements fortifiés. Pendant la guerre, des navires *gardes-côtes*, de

différentes gr... , sont appliqués à la défense du littoral ; les uns, d'une certaine force, se tenant un peu au large pour empêcher que l'ennemi ne vienne insulter la côte ou y faire des débarquements : ce sont des frégates, quelquefois des vaisseaux, même en division ; les autres, petits, pouvant aller de crique en crique pour surveiller et les *smugglers* et les embarcations légères qui voudraient débarquer des espions, pour combattre et repousser les corsaires. En temps de paix, c'est la douane et ses petits bâtiments qui veillent par mer sur les côtes. La flottille impériale à Boulogne avait été instituée pour la défense des côtes ; on ne sait pas assez quels services glorieux elle rendit à la France.

Les bateaux à vapeur deviendraient un des meilleurs moyens de défense pour les côtes, si on les armait de pièces de 60 à boulets creux. La rapidité de leur marche, leur petit tirant d'eau, la facilité de leurs évolutions, les rendraient très propres à un service qui exige une grande promptitude d'action, une surveillance sur les points les plus plats de la côte, et une force considérable pour lutter contre des ennemis qu'il faut exterminer quand il s'agit d'empêcher une violation du territoire national. Certainement les bâtiments à vapeur sont destinés à jouer un grand rôle sur tous les littoraux de l'Océan et de la Méditerranée, si jamais la guerre maritime arme l'Europe contre l'Amérique ou un des peuples européens contre l'autre. L'Angleterre a, dans ses rades profondes et largement ouvertes, des espèces de pontons fortement armés, mouillés de telle manière qu'ils puissent aider aux feux des batteries de terre ; cette précaution est excellente. La France a eu quelquefois de ces flotteurs ; dans les lagonnes de Venise, par exemple, un des derniers fortins à flot de cette espèce qu'on ait alfeuché sur l'Adriatique fut l'ancien Bucentaure, rasé, dédoré et chargé de 7 grosses pièces de canon : triste fin pour l'orgueilleux navire des doges.

A. J.-L.

CÔTE (VINS DE LA). Ils sont récoltés en Suisse, dans le canton de Vaud, sur des coteaux du vallon de l'Aubonne cou-

verts de vignes, au milieu desquelles on aperçoit quelques villages et de jolies maisons de campagne. Ces vins ont de la réputation depuis le moyen-âge ; le clos principal est celui de Tartegnin. Deux rivières, l'Aubonne et la Promenthouse, limitent le terrain qui produit les meilleurs vins. Du reste, la *côte* s'étend sur un espace de quelques lieues. D.-G.

CÔTE D'OR (DÉPARTEMENT DE LA). Il est formé en entier d'une partie de l'ancienne province de Bourgogne (*voy.*), situé dans la région de l'est, et borné au N. par les départements de l'Aube et de la Haute-Marne, à l'E. par ceux de la Haute-Saône et du Jura, au S. par celui de Saône-et-Loire, à l'O. par ceux de la Nièvre et de l'Yonne. Il est traversé, dans sa partie centrale, du nord-est au sud-ouest, par la portion de la ligne de faite du bassin de la Seine commune à ce bassin et à celui de la Saône, et qui dépend de la grande ligne entre la Manche et la Méditerranée ; il comprend ainsi la moitié sud-ouest du plateau de Langres et la presque totalité de la chaîne de la Côte-d'Or, qui lui donne son nom. Cette chaîne, et en général toutes les montagnes du département, sont considérées comme un prolongement des Alpes qui, partant du Dauphiné et traversant les départements de l'Ardèche, de la Loire, du Rhône et de Saône-et-Loire, va se terminer dans la Haute-Marne. Le pays est élevé : Dijon, qui n'est situé qu'à une demi-lieue du point de départ de la Côte-d'Or, est à 108 mètres au-dessus du niveau de la mer. La ligne de faite détermine deux versants et trois pentes générales : l'une à l'est, dont les eaux tombent dans la Saône ; la seconde, dont l'inclinaison est au nord-ouest et dont les eaux appartiennent au bassin de la Seine ; la troisième, moins importante, qui a son inclinaison au sud-ouest et dont les eaux vont grossir la Loire. La Saône, son principal cours et le seul qui soit navigable, reçoit par sa droite la Vingeanne, l'Ouche et la Dheune, qui méritent surtout d'être signalées ; le territoire est en outre arrosé par la Seine, qui y prend son origine entre Sainte-Seine et Chanceaux, et par l'Aube, un des principaux affluents de ce fleuve.

La Côte-d'Or est un de nos départements les plus boisés : les forêts, qui renferment, outre le loup, le renard, le blaireau, de gros gibier, tel que sangliers, cerfs, chevreuils, couvrent environ un quart de sa superficie, qui est de 856,445 hectares, ou environ 433 lieues carrées. Parmi les grands arbres, le chêne et le hêtre y dominent; on remarque ensuite le charme, le tilleul, l'érable. Dans les derniers quarante ans le déboisement a été assez considérable sur les flancs des montagnes, et l'on attribue à cette diminution des grands végétaux un refroidissement marqué dans la température. Du reste, le climat est en général sec et tempéré, l'air vif et pur; on ne signale aucun courant atmosphérique constant dont les effets soient de quelque importance relative à la santé des habitants.

Les richesses minérales de la Côte-d'Or sont considérables : les mines de fer tiennent le premier rang; le minerai qu'on en retire alimente une des plus riches industries du département. On y compte 89 hauts-fourneaux, 62 fourneaux ordinaires, 10 fours d'affinage à la houille, etc. Ces usines produisent du fer, de l'acier naturel et cémenté, des limes, des tôles. L'exploitation de la houille est assez récente; le département renferme aussi quelques tourbières, des pierres de taille propres aux constructions, des pierres meulières et lithographiques, de fort beau marbre, du granit rougeâtre connu sous la dénomination de *granit de Bourgogne*, des pierres calcaires lamelleuses qui, divisées en plaques minces, servent à la toiture des habitations, des terres à poterie. Ces divers produits minéraux forment la matière première mise en œuvre dans un grand nombre d'établissements industriels. On compte dans le département 18 sources d'eaux minérales froides et 3 sources d'eaux thermales à Cessay, Premeaux et Alise; cette dernière est efficace pour la guérison des maladies cutanées, assez fréquentes parmi la population des campagnes. Il n'y a aucun établissement de bains important; 7 communes possèdent des sources d'eaux salées dont on n'a jusqu'à présent tiré aucun parti.

L'agriculture est dans un état assez

avancé. Les terres labourables comptent pour 457,088 hectares; les céréales donnent des produits supérieurs à la consommation; on cultive aussi en grand les légumes verts et secs, la betterave, qui alimente plusieurs fabriques de sucre indigène. Le labourage se fait avec des chevaux ou avec des bœufs; dans les parties montueuses, le cultivateur est souvent obligé de travailler le sol peu profond à la bêche; le produit annuel en céréales et parmentières est évalué à 2,600,000 hectolitres et en avoine à 220,000. On cultive le chanvre et le lin, les plantes oléagineuses et le sénévé avec lequel se fabrique la moutarde si renommée dite de Dijon; de fort belles prairies naturelles se font remarquer surtout aux bords de la Saône; l'usage des prairies artificielles est aussi très répandu; mais l'art des irrigations pourrait faire des progrès. L'engrais des bestiaux occupe un grand nombre d'habitants des campagnes; les bœufs du Morvan sont estimés sur nos grands marchés. Les races de bêtes à laine ont été beaucoup améliorées par des croisements bien entendus. On en élève le nombre à 160,000, produisant chaque année 245,000 kilogr. de laine, savoir : 17,000 mérinos, 58,000 métis, 170,000 indigènes. Le nombre des chevaux est de 50,000, et celui des bêtes à cornes (race bovine) de 104,000. On élève aussi des abeilles dans plusieurs cantons.

La vigne, dont les produits ont tant de célébrité dans ce département, est au premier rang parmi ses richesses agricoles : sa culture embrasse 20,550 hectares, avec un produit annuel de 700,000 hectolitres. Les vins de qualités supérieures proviennent de vignes plantées sur la chaîne de la Côte-d'Or, qui a reçu, dit-on, son nom de ces précieuses et productives plantations (*voy. vins de Bourgogne, Beaune, Volnay, etc.*). Des vins blancs, d'excellentes qualités, rivalisent depuis quelque temps avec les vins de Champagne mousseux. Les vins inférieurs sont convertis en eaux-de-vie ou servent à la fabrication de vinaigres très estimés.

Ces produits divers du département de la Côte-d'Or, dont le revenu territorial est évalué à environ 22,000,000 de

fr., à raison de
individu, forme
étendu. Il conti
particulièrement en
bestiaux de toute espèce, laines fines,
cuirs, grains, vins, eaux-de-vie, vinaigre,
fers, articles de tonnellerie, etc. Le
nombre des foires est de 397; elles se
tiennent dans 103 communes et occupent
476 journées. Huit routes royales
et 22 routes départementales, présentant
un développement d'environ 645,639
mètres, avec le canal de Bourgogne,
qui joint la Saône à la Seine, et le canal
de Monsieur, qui réunit le Rhône au
Rhin, offrent au commerce des moyens
de transport abondants et faciles.

La population s'élève, d'après le dernier recensement officiel, à 375,063 individus, dont 182,592 hommes, qui fournissent annuellement à l'armée 901 soldats. Le mouvement a présenté en 1830 les résultats suivants: mariages, 3,333; naissances, 10,652, dont 5,499 garçons; décès, 9,778, dont 5,058 hommes; le nombre des enfants naturels a été de 729, ce qui fait un enfant naturel sur 13 à 14 légitimes. Cette population compte 161,326 propriétaires, 2,363 électeurs, qui envoient 5 députés à la Chambre. Le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 75,336, dont 62,293 sur les contrôles du service ordinaire. Le département a rendu à l'état en 1831 en impôts divers 12,480,859 fr. 78 c.; il en a reçu dans les diverses branches de l'administration 8,645,886 fr. 51 c., ce qui établit à son désavantage une différence de 3,835,000 fr. Il se divise administrativement en 4 arrondissements de sous-préfecture, 36 cantons et 730 communes; les quatre arrondissements ont pour chef-lieux: *Dijon* (roy.), chef-lieu de département; *Beaune*, jolie ville située au pied d'un coteau fertile sur la Bouzeoise, et peuplée d'environ 10,000 habitants; *Châtillon-sur-Seine* (roy.), petite ville de 4,175 habitants, devenue célèbre par le congrès de 1814, où fut décidé le sort de Napoléon; et *Semur* sur l'Armançon, ville agréable qui compte 4,000 habitants. Nous citons encore, parmi les autres lieux remarquables du département: dans l'arrondissement de Dijon, *Auxonne* ville

ancienne et place de guerre, située sur la rive gauche de la Saône, qu'on y traverse sur un fort beau pont; on y compte 5,287 habitants; *Fontaine-Française*, gros bourg qui rappelle la victoire remportée en 1595 par Henri IV sur les Espagnols et les ligueurs réunis; dans l'arrondissement de Beaune, *Saint-Jean de Losnes*, petite ville de 1,744 habitants, qui se défendit héroïquement en 1636 contre une armée impériale; *Nuits*, ville de 3,000 habitants, détruite et brûlée pendant les guerres de religion en 1576; enfin, dans l'arrondissement de Semur, *Montbard*, petite ville de 3,000 habitants, remarquable par la belle résidence de notre célèbre naturaliste Buffon. Là aussi Daubenton forma le premier troupeau d'expérience pour l'amélioration des races et des laines en France.

Le département fait partie de la 18^e division militaire, dont Dijon est le chef-lieu. Sous les rapports judiciaire et universitaire il forme le centre du ressort d'une Cour royale et d'une Académie qui siègent dans la même ville; et, sous le rapport religieux, un diocèse épiscopal suffragant de l'archevêché de Lyon. On y compte un séminaire diocésain, une école secondaire ecclésiastique, un collège royal, 7 collèges communaux, une école normale primaire et 763 écoles du premier degré, fréquentés par 43,193 élèves, dont 24,484 garçons. Il y a 1 écolier sur 9 individus et 1 condamné sur 8,562. Pour les hautes études, le département possède des facultés de droit, des sciences, des lettres, et une école secondaire de médecine, un jardin des plantes, des cours de botanique, d'accouchement, de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, une école gratuite de lecture des chartes, un musée d'antiquités, un observatoire. Le goût naturel des habitants pour étendre leurs connaissances, leur aptitude très marquée, sont secondés par plusieurs sociétés savantes. En tête figure l'Académie des sciences, arts et métiers de Dijon, l'une des plus intéressantes de nos départements: ce fut elle qui commença la célébrité de J.-J. Rousseau, en couronnant son éloquent et paradoxal mémoire contre l'uti-

lité des sciences et des lettres. P. A. D.

CÔTÉ DROIT, GAUCHE. Lorsque les trois chambres des États - Généraux de 1789 eurent été réunies en une seule, sous le nom d'Assemblée nationale, les membres les plus prononcés du parti aristocrate et du parti révolutionnaire, éprouvant chacun de son côté le besoin de s'entendre, prirent l'habitude de se grouper, les premiers sur les banquettes situées à la droite, les seconds sur celles placées à la gauche du fauteuil du président et de la tribune des orateurs. Les bancs qui faisaient face au bureau étaient occupés par toutes les nuances d'opinion intermédiaires, qui formaient la majorité de l'assemblée. Telle fut l'origine du côté droit, du côté gauche et des centres (voy. CENTRES). A droite siégeaient Cazalès et l'abbé Maury, avec cette multitude de gentilshommes et de prélats qui, deux ans plus tard, devaient former à Coblenz le noyau de l'émigration; à gauche, parmi les promoteurs les plus actifs de la constitution de 91, étaient confondus quelques-uns des chefs futurs du parti jacobin et entre autres Robespierre. Le *Moniteur* du temps témoigne des interpellations passionnées que s'adressaient les deux côtés et des interruptions violentes que les orateurs de l'un éprouvaient de la part de l'autre. Dans l'Assemblée législative, l'ancien côté droit avait disparu: sa place était occupée par le parti qu'on nommait constitutionnel ou de la cour, et qui défendait la monarchie par la constitution, tout en reconnaissant davantage de jour en jour l'insuffisance de cet appui; le côté gauche était formé par le parti de la Gironde, qui disposait de la majorité et poussait à la république, dans sa défiance profonde et trop légitime des intentions de la cour; à l'extrême gauche on voyait un groupe d'hommes désordonnés qui devaient plus tard se signaler dans la Convention.

Le côté gauche de cette dernière conquit une cruelle célébrité, sous le nom de *la montagne*. Les terroristes y siégeaient à rangs pressés, et les plus ardents d'entre eux occupaient les banquettes supérieures. C'est de là qu'ils menaçaient de leurs gestes et de leurs *clameurs furibondes* les girondins placés

en face et réfugiés à leur tour à ce côté droit, asile d'une résistance impuissante, où ils devaient succomber eux-mêmes, comme y avaient succombé leurs adversaires, les constitutionnels de 91, dans la précédente assemblée. Par opposition à *la montagne*, on nommait *la plaine* ou *le marais* les gradins intermédiaires de l'hémicycle, quoiqu'ils fussent aussi élevés que les autres: là siégeait cette foule incertaine et ballottée qu'eût entraînée l'éloquence du côté droit, si les meneurs de *la montagne* ne l'avaient subjuguée par l'épouvante.

Sous la constitution directoriale ou de l'an III, il ne fut plus question de côté droit ni de côté gauche. Dans les deux conseils *des Anciens* et *des Cinq-Cents*, les places se tiraient au sort tous les mois: on espérait calmer les opinions extrêmes en dispersant au hasard les hommes qui les professaient; les faits prouvent qu'on n'y parvint pas. Sous le consulat et l'empire, ces distinctions de côté restèrent effacées; elles reparurent sous la Restauration avec la liberté des discussions. Un côté gauche se formait déjà dans la chambre des députés de 1815, presque unanime néanmoins dans ses opinions réactionnaires; il s'accrut dans celle de 1816, où les ultra-royalistes, rejetés dans l'opposition par l'ordonnance du 5 septembre, occupaient le côté droit, et où le centre était formé par la majorité qui appuyait le ministère Decazes. La loi électorale du 5 février 1817, combinée avec le renouvellement annuel par cinquièmes, dépeupla rapidement le côté droit, en même temps qu'elle grossissait le côté gauche, en laissant le centre à peu près ce qu'il était. La loi du 29 juin 1820, qui institua les grands collèges et leur donna 172 nouveaux membres à élire à la fois, vint brusquement rompre l'équilibre dans un sens opposé: alors pres de la moitié de la chambre s'entassait au côté droit. Les élections générales de 1824 réduisirent à une quinzaine les membres du côté gauche, et une portion de la majorité d'alors vint s'établir sur ses banquettes devenues désertes. L'année 1827 vit reparaitre l'ancien côté gauche; la révolution de juillet dispersa l'ancien côté

droit, que les
sirent presque à
l'extrême gauche
rédui-
sant, depuis 1831,
et l'extrême droite sont
également occupées par les membres de
l'opposition, qui se trouve ainsi scindée
en deux, parce qu'elle n'a pas pu obtenir
des députés qui siégeaient au centre
qu'ils cédassent une partie de leurs an-
ciennes places pour refluer vers la droite.
Les élus du parti légitimiste sont épar-
pillés dans le côté droit de la salle, et
plusieurs d'entre eux siègent côte à côte
des *libéraux* les plus avancés.

Il n'y a jamais eu dans la chambre des
pairs ni côté droit ni côté gauche. Les
membres de cette assemblée occupent
pendant des places fixes, mais qui
n'indiquent aucune nuance particulière
d'opinion.

En Angleterre, où, comme on sait,
la Chambre des communes siégeait, avant
l'incendie de 1834, dans une ancienne
chapelle, l'un des côtés de la nef était
rempli par les bancs ministériels appe-
lés communément *treasury benches*, et
l'autre par les bancs de l'opposition. Les
uns et les autres s'étendaient depuis l'en-
trée jusqu'à la chaire de l'orateur, qui
tenait la place de l'autel. Derrière cette
chaire régnaient encore quelques bancs,
au fond de la chapelle : c'était une sorte
de terrain neutre entre les *wighs* et les
tories. A la chambre des lords, les pairs
ministériels et ceux de l'opposition se
placèrent aussi en regard les uns des au-
tres, à droite et à gauche du sac de
laine, siège du lord-chancelier qui les
présidait. En face de ce dernier et du
trône placé derrière lui, quelques bancs,
nommés *cross benches* (bancs en travers),
étaient occupés par les pairs neutres ou
indépendants : car c'est ainsi qu'on les
appelle.

O. L. L.

COTENTIN ou **COTANTIN**, partie
de la Basse Normandie, entre le Bessin,
le Bocage et l'Avranchin. Ce pays for-
mait autrefois un bailliage; il est arrosé
par plusieurs rivières, dont la Vire est la
plus considérable. *Coutances* (voy.) était
sa capitale; Carentan, Valogne, Cher-
bourg (voy.), Granville, étaient ses prin-
cipales villes. Le Cotentin forme aujour-
d'hui la plus grande partie du départe-
ment de la Manche (voy.). A. S. R.

COTEREAUX, en latin *Cotarelli*,
soldats d'aventure au moyen-âge. On n'est
d'accord ni sur l'orthographe ni sur l'é-
tymologie de ce mot. Favyn (*Histoire de
Navarre*, l. VII, p. 386) dit qu'ils étaient
appelés *Coutereaux*, du mot français *co-
terie*, lequel est synonyme de compagnie
et société. Quelques auteurs, comme Cha-
meau, dans son *Histoire de Berry*, écri-
vent *Cothereaux*, mais à tort. Nicolle Gil-
les, dans la vie de Philippe-Auguste, parle
ainsi de ces soldats : « En ce mesme
« temps Richard, roy d'Angleterre, fit
« élever et mettre sus une armée de gens
« de guerre qu'on appelle *Cotereaux*,
« dont estoit chef et conducteur de par
« lui un nommé Mercadier. » Le prési-
dent Fauchet, dans son *Traité de la mi-
lice*, dit que le mot *Cotereau* vient de *co-
teret*, sorte d'arme que portaient ces fantas-
sins. D'autres écrivains, observant mieux
l'analogie, dérivent ce mot de *culturelli*,
gens à courtes dagues. On a dit aussi
que les cotereaux étaient les fantassins
des Brabançons. Quoi qu'il en soit, ils se
louaient, comme ceux-ci, pour faire la
guerre à qui voulait tirer vengeance
d'une injure. Ils se livraient à d'horribles
ravages; sous Louis VII ils causèrent de
grands désastres dans le Languedoc et
la Gascogne. Le concile de Latran, tenu
sous le pape Alexandre III, en 1179, les
appelle Aragonais, Navarrois, Basques
et Triaverdiens; mais ni ce concile ni
Baronius ne disent qu'ils fussent héré-
tiques, et ils les distinguent des cathares
ou patarins et publicains. Le concile les
condamna seulement aux mêmes peines
que ces hérétiques.

On donna encore le nom de *cotereaux*
aux voleurs, depuis une émeute où les
paysans avaient paru armes de bâtons
ou de coterets. A. S. R.

COTERIE, mot français très ancien
et qui signifiait société, compagnie. Quant
à son étymologie, on le dérive du mot
latin *quot*, combien.

Au XIII^e ou XIV^e siècle, lorsque les
petits marchands voulaient faire quel-
que entreprise commerciale, ils formaient
une *coterie*, c'est-à-dire une association
partielle, car de tous temps les associa-
tions furent la meilleure ressource des
petits. Chacun apportait sa *quote-part*

d'argent ou de marchandises, et chacun devait de même recueillir sa quote-part du succès ou du bénéfice.

Lorsqu'il y eut un certain nombre d'amateurs de la gaité, c'est-à-dire dans les intervalles entre les guerres civiles (car il n'y a pas de joie là où parents sont contre parents et amis contre amis), il se forma des coteries de plaisir : celles-là se sont maintenues et multipliées. On y statua qu'on se verrait familièrement pour se livrer à des exercices bachiques ou gastronomiques, qu'il y aurait des jours d'assemblée, de grands festins si c'était entre personnes riches, et des *pics-nics* (*voy.*) si c'était entre personnes mixtes.

Enfin, lorsque l'on eut une littérature, il y eut des coteries littéraires ou plutôt de beaux-esprits, car les beaux-esprits ne sont pas toujours littéraires. Telle fut la société de l'hôtel de Rambouillet, qui fit la guerre à Racine, à Corneille, à Molière. Alors apparurent diverses associations d'envieux, d'esprits de travers qui se coalisèrent contre quelques hommes de génie isolés, pour les empêcher d'être connus ou d'avoir des succès (*voy.* CAMARADERIE et CABALE). De bonne heure il y eut des gens qui se dirent entre eux : « Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis. » La religion même fut dénaturée par des coteries d'hypocrites, de bigots, d'hommes à bénéfices, qui, exploitant les préjugés et les esprits crédules, abusèrent du besoin de croire et faussaient les sublimes vérités du christianisme.

Les coteries, hélas ! c'est presque l'histoire du monde ; tous les partis n'ont-ils pas été des coteries dans leurs commencements ? Mais, à proprement parler, il n'y a eu que ces trois espèces de coteries permanentes : celle où chacun apporte sa quote-part de fonds ; la seconde, où chacun apporte sa quote-part de gaité, et la dernière, où chacun apporte sa quote-part d'esprit vrai ou d'esprit prétendu, de bons ou de méchants mots de prose, de vers, et d'écrits qui ne sont ni l'un ni l'autre. Plus les temps se sont avancés, plus le terme de coterie est tombé en désuétude, parce que les coteries commerciales ont été réglées par les lois, que les coteries de plaisir ont ébranlé les mœurs,

et que les coteries d'esprit ont produit la discorde et le ridicule ; et cependant toutes les coteries possibles sont encore fort innocentes, comparées aux coteries politiques. Mais tous les partis ont l'habitude de qualifier de ce nom les réunions de leurs adversaires, et ils se le sont constamment renvoyé les uns aux autres.

Les coteries qui se forment contre le talent ou le mérite, celles qui se forment entre les intérêts de quelques hommes contre les intérêts de tous, sont méprisables et odieuses. Malheureusement elles n'en sont pas plus rares, et il ne faudrait pas aller bien loin pour en trouver des exemples.

LEP. D.

CÔTES-DU-NORD (DÉPARTEMENT DES), formé de l'ancienne Basse-Bretagne et l'un de nos départements maritimes, région de l'Ouest. Il tire son nom des côtes qui le bordent sur la Manche dans sa partie septentrionale ; ses limites sont, de la sorte, cette mer au N., le département d'Ille-et-Vilaine à l'E., le Morbihan au S., et le Finistère à l'O. La ligne de partage des eaux de la Manche et de l'Atlantique pénètre, en sortant du département d'Ille-et-Vilaine, dans celui des Côtes-du-Nord et le coupe en deux portions inégales dans la direction de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O. Elle détermine trois pentes générales, l'une au nord sur la Manche : c'est la plus considérable ; l'autre au sud sur l'Océan, et la troisième au sud-ouest, formée par un rameau de la ligne de faite, qui se prolonge dans le Finistère sous le nom de *montagnes noires*. Le point culminant de cette chaîne dans les Côtes-du-Nord (le Mennez Haut) a environ 340 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Sur ces pentes s'établissent de nombreux cours d'eaux dont aucun n'est d'une grande importance : les principales de ces rivières sont, dans la partie septentrionale, le Guer, le Guindy, le Trieux, le Beff, le Gouet, l'Éron, l'Arguenon et la Rance ; aucune n'est navigable par elle-même, elles ne le deviennent qu'à peu de distance du rivage de la mer et au moyen du flux ; la Rance seule reste encore navigable à la basse marée. Ces rivières ont leur cours entier dans le département et coulent toutes du sud au

nord; dans la partie ouest et le sud-ouest, on prend seulement leur source et se dirigent en sens contraire des précédentes. Les côtes, que découpent des baies nombreuses ainsi que les enfoncements formés par les embouchures des rivières, présentent un développement d'environ 245,000 mètres; des rochers escarpés et des falaises granitiques en défendent, sur un grand nombre de points, les abords; la plage, qui a quelquefois beaucoup d'étendue, se compose de sables tantôt solides, tantôt mouvants, et qui, dans ce dernier cas, exposent à de grands dangers l'imprudent explorateur. La partie nord-ouest des côtes présente un nombre considérable d'îles: les plus importantes sont celles de Goëlo, de St-Briem, de Breat, de Maudé et le groupe des Sept-Îles.

Le sol, engraisé sur le littoral par des plantes marines, est d'excellente qualité; dans l'intérieur il se compose d'une couche de terre à bruyères, néanmoins facile à féconder; sous le rapport géologique, il présente toutes les classes principales de terrains. Les trois quarts de sa superficie sont occupés par le terrain primitif; on y remarque le granit qui, dans les environs de St-Briem, peut recevoir un beau poli, du gneiss, du porphyre, etc. Les richesses métalliques sont peu considérables; toutefois le département possède quatre hauts-fourneaux et six forges; on exploite aussi des ardoises en diverses localités. Le sol présente, en outre, du marbre, du laulin, de l'argile blanche propre à la poterie, de l'ocre jaune et rouge, des améthystes, etc.; aux environs de Dinan, des terrains calcaires renferment de nombreux amas de coquilles marines. Il y a quelques années, on a trouvé dans la falaise, près de Portrieux, les ossements fossiles d'un énorme animal qu'on croit être anté diluvien, et non loin de Pordic les restes d'une forêt sous-marine consistant en un amas de débris de nombreuses espèces végétales, où l'on remarque des troncs d'arbres renversés dans tous les sens. Il y a des eaux minérales sur quelques points; Dinan en possède un fort bel établissement: ces eaux

sont particulièrement efficaces pour le rétablissement des fonctions digestives; des sources ferrugineuses existent à St-Briem, à Sainpol, à Tréguier et à Lamballe.

Le département des Côtes-du-Nord est très boisé: il ne renferme pas moins de 25 forêts, dont quelques-unes, telles que celles de Quenecon et Loudeac, ont jusqu'à 4,000 hectares d'étendue; le chêne, le hêtre et le bouleau y sont les espèces dominantes; les arbres verts et le pin maritime réussissent très bien dans les Landes; le châtaignier est dispersé presque partout; la vigne n'est pas cultivée; mais le figuier croît et donne des produits en pleine terre. Il y a de grandes plantations de pommiers qui produisent annuellement 500,000 hectolitres de cidre. Le règne animal n'y est pas moins varié: les loups, les renards, les sangliers, les chevreuils, etc., ne sont pas rares dans les forêts; parmi les oiseaux on remarque un grand nombre d'espèces aquatiques; les coquillages, les crustacés, les mollusques sont très multipliés sur les rochers qui bordent les rivages; on y pêche en abondance le hareng, la sardine et le maquereau. Quelquefois la mer jette sur la plage d'énormes cétacés auxquels Cuvier a donné, à cause de la forme ronde de leur tête, le nom de *dauphins glabres*: quelques naturalistes ont cru reconnaître dans cet animal la sirène ou femme-marine (*mor grec* des Celtes) sur laquelle se sont perpétuées des traditions merveilleuses parmi les crédules marins bas-bretons. L'homme, placé au sommet de l'échelle du règne animal, est en général fort et robuste dans les Côtes-du-Nord, quoique ordinairement de petite taille; il a le teint brun, les cheveux noirs, le regard mâle et assuré. La douceur et la salubrité de l'air lui assurent communément de longs jours; toutefois, l'humidité règne dans plusieurs localités et le brusque changement de température produite par les vents du nord et nord-ouest l'exposent à diverses maladies. Les affections cutanées, scrofuleuses, catarrhales et rhumatismales, sont assez communes. La cruelle épidémie qui a désolé la France il y a quelques années a régné dix mois dans les Côtes-

du-Nord', et y a fait 1,585 victimes sur 3,684 malades.

L'agriculture est encore très peu avancée; le système des jachères est généralement consacré. Dans certains cantons on laboure avec des ânes. Sur la superficie totale du département, qui est de 672,096 hectares, les terres labourables comptent pour 411,379, les prés pour 54,516, les bois pour 40,539; les landes et terres incultes occupent 129,635 hectares ou un peu plus du cinquième de la superficie totale; le produit annuel du sol est en céréales d'environ 1,800,000 hectolitres, en parmentières 700,000, en avoines 640,000. Ces récoltes sont supérieures à la consommation intérieure. Les cultivateurs s'adonnent à l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes. On estime que le département doit renfermer 75,000 chevaux, 220,000 bêtes à cornes, 13,000 chèvres, et 145,000 moutons qui produisent annuellement 180,000 kilogr. de laine.

L'industrie manufacturière présente, indépendamment des usines pour la préparation des fers dont nous avons parlé, la fabrication des toiles si renommées sous le nom de toiles de Bretagne, et qui a surtout dans les arrondissements de Loudeac et de Quingamp la plus grande importance. Elle occupait en 1834, dans le premier seulement, jusqu'à 4,000 métiers mis en action par un nombre égal d'ouvriers et produisant annuellement 2,000,000 d'aunes d'une valeur de 4,000,000 de fr. Le département possède en outre un grand nombre de tanneries, des papeteries, des fabriques de sucre de betterave, des manufactures d'étoffes grossières et de souliers pour pacotille, plusieurs marais salants, etc. Le commerce et la navigation offrent d'importantes ressources à la population; la pêche, le cabotage et les expéditions lointaines, occupent presque exclusivement celle qui est le plus rapprochée des côtes. Le département possède plusieurs ports: le principal est le Légué, port de Saint-Brieuc, d'où sont partis en 1828 pour la pêche de la morue 47 bâtiments, jaugeant ensemble 8,090 tonneaux, montés par 2,610 marins, et qui ont rapporté 4,669,200 kilogr. de morue, d'une valeur

de 1,845,405 fr. Paimpol, dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, et Tréguier, dans celui de Lannion, doivent être ensuite cités. On évalue à 600,000 fr. le produit annuel de la grande et petite pêche sur les côtes du département. Les objets principaux du commerce d'exportation sont les bestiaux, les chevaux, la laine, les cuirs, les suifs, les grains, la cire, le miel, le fil de lin, le chanvre, les toiles, les fers, etc. Deux bureaux de la direction des douanes de Saint-Malo, qui sont à Paimpol et au Légué, ont produit, en 1831, 846,456 fr. Il y a dans le département 414 foires qui se tiennent dans 103 communes et occupent 469 journées. Six routes royales le traversent, et l'on y compte 16 routes départementales, ainsi que deux canaux, l'un celui du *Blavet à l'Aulne* qui fait partie du grand canal projeté de Nantes à Brest, l'autre celui d'*Ille-et-Rance*, destiné à réunir la Manche à l'Océan, et qui aura 80,796 mètres de développement.

La population est de 598,872 individus, dont 289,023 hommes. Le mouvement a présenté en 1830 le résultat suivant: mariages, 4,574; naissances, 18,796, dont 9,623 du sexe masculin; décès, 17,170, dont 8,703 hommes; dans ce nombre 3 centenaires. Il y a eu cette année 433 enfants illégitimes ou environ 1 sur 42 légitimes. Cette population fournit à l'armée annuellement 1,487 jeunes soldats, et compte seulement 13,702 citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale. Dans ce nombre 5,670 sont portés au contrôle de service ordinaire. Parmi les habitants 158,114 sont propriétaires et 1,499 électeurs; ces derniers élisent 6 députés. Le département a payé à l'état en 1831, 10,259,670 fr. 48 c., et en a reçu dans les divers services administratifs 5,397,902 fr. 59 cent. La part du revenu de chaque habitant sur le revenu territorial, qui s'élève à 19,258,000 fr., est d'environ 32 fr.

Le département est divisé, sous le rapport administratif, en 5 arrondissements de sous-préfecture, 48 cantons et 377 communes. Les chefs-lieux d'arrondissement sont *Saint-Brieuc*, chef-lieu du département, ville très ancienne, située sur le Gouet et peuplée de 10,420 habi-

ants; Dinan, sur une montagne escarpée, aujourd'hui commerçante et peuplée de 8,000 habitants; Quingamp sur le Trieux, qui compte 6,109 habitants; Lannion, ville commerçante qui en compte 5,371, et Loudéac, située près de la forêt du même nom et peuplée de 6,736 habitants. Le département fait partie de la treizième division militaire et forme un diocèse épiscopal suffragant de l'archevêché de Tours. Les tribunaux sont du ressort de la cour royale, et les écoles du ressort de l'Académie de Rennes. On compte 2 écoles d'hydrographie, une école d'application aux arts et métiers, un séminaire diocésain, 3 écoles secondaires ecclésiastiques, 4 collèges et 165 écoles primaires, fréquentées par 11,399 élèves, dont 6,462 garçons; il y a 1 écolier sur 10 habitants, et 1 condamné sur 8,374. Les principales villes possèdent des sociétés dont l'objet principal est l'agriculture, mais qui ont aussi porté leur attention sur les antiquités diverses, les usages singuliers et l'idiome curieux propres à ce département.

P. A. D.

COTHURNE. C'était, chez les Grecs, une sorte de chaussure à semelles de liège très hautes, dont se servaient, à l'exemple de Diane chasseresse, des Crétois, etc., les acteurs tragiques sur la scène, pour paraître de plus belle taille et pour mieux approcher des héros dont ils jouaient le rôle et dont la plupart passaient pour avoir été des géants. On dit qu'Eschyle introduisit le premier le cothurne sur le théâtre. Cette chaussure était quadrangulaire par le bas et tenait à une espèce de bottine qui s'attachait plus ou moins haut sur la jambe, à l'instar du brodequin; elle n'était pas tellement relevée sur la scène que d'autres personnes ne s'en servissent particulièrement. Les jeunes filles en mettaient pour se donner une taille plus avantageuse; les voyageurs et les chasseurs, pour se garantir des boues. Il y a entre le cothurne et le brodequin cette différence que le brodequin était une chaussure plus légère, à semelles plus plates et destinée aux acteurs comiques, tandis que le cothurne, quoique de la même forme, avait

des semelles plus élevées et n'était chaussé que par les acteurs tragiques.

Cothurne est souvent pris pour la noblesse du style tragique, pour la tragédie elle-même: on dit, au figuré, *chausser le cothurne*, pour faire ou jouer des tragédies, et même pour prendre un style, un ton élevé et pathétique dans un ouvrage, pour une occasion qui ne le demande pas; on dit aussi, dans ces divers sens, *quitter, reprendre le cothurne*.

Il faut que désormais au brodequin léger
Le cothurne imposant ne soit plus étranger.

FR. DE NEUFCHATEAU.

Mais quoi? je chausse ici le cothurne tragique!
Reprenons au plus tôt le brodequin comique.

BOILEAU.

Comme le cothurne pouvait se changer de pied, on a désigné par ce mot un esprit changeant.

F. R. n.

COTILLON. On nommait ainsi autrefois une sorte de branle (*voy.*) dansé par quatre ou huit personnes. Le branle, en grande faveur encore au commencement du XVII^e siècle, commençait alors tous les bals, comme le fit plus tard le *menuet*, comme le *galop* les termine aujourd'hui.

On dansait souvent les branles aux chansons et probablement celui qu'on appela *cotillon* fut d'abord accompagné de la vieille chanson française:

Ma commère, quand je danse,
Mon cotillon va-t-il bien?

Le cotillon, qu'on danse maintenant plus souvent dans les pays étrangers et qui se complique d'un grand nombre de figures très fatigantes quand beaucoup de personnes y prennent part, était en France une danse fort simple dans les figures. Elle est oubliée depuis longtemps, comme beaucoup d'autres qui lui ont succédé. Si la mode n'était pas inconstante en fait de danse, elle aurait bonne grâce à l'être en fait de croyances et d'opinions! M. O.

COTIN (CHARLES, abbé). C'est un double stigmatte indélébile imprimé à la mémoire d'un homme que les traits satiriques de Boileau et de Molière: l'abbé Cotin eut le malheur d'en être l'objet, et de plus celui de les avoir provoqués. Il avait cherché à desservir le premier à l'hôtel de Rambouillet, à nuire encore plus au second en l'accusant d'avoir per-

sonnifié, dans le *Misanthrope*, le duc de Montausier. S'il ne se lût attiré cette terrible vengeance, il est probable que le malencontreux abbé n'eût laissé qu'un nom inaperçu dans la foule des écrivains médiocres. Sous le rapport de l'instruction, il était supérieur à beaucoup d'autres : il ne savait pas seulement *du grec autant qu'homme de France*, il possédait aussi l'hébreu et le syriaque; il paraît même, d'après le témoignage de plusieurs contemporains, que ses sermons, quoi qu'en ait dit Boileau, ne manquaient ni d'auditeurs, ni de quelque mérite. Malheureusement, au lieu de les faire imprimer, il publia deux ou trois recueils de mauvais vers, entre autres (ce qui formait déjà un contraste assez burlesque avec ses fonctions) des *poésies galantes*, où se trouvait le fameux sonnet transporté dans les *Femmes savantes*, ainsi que la querelle comique dont il fut en effet l'occasion.

L'abbé Cotin n'en jouit pas moins, pendant toute sa vie, des avantages pécuniaires et honorifiques, plus souvent accordés à la médiocrité qu'au talent véritable. Chanoine de Bayeux, aumônier et prédicateur du roi, il fut en outre membre de l'Académie Française. Ainsi il siégea dans ce corps littéraire à côté de Despréaux et à l'exclusion de Molière. Il mourut, en 1682, à Paris, où il était né (1604). Quelques bibliophiles seulement possèdent ses ouvrages, beaucoup moins connus que son nom, voué par deux hommes célèbres à l'immortalité du ridicule.

M. O.

COTON, duvet végétal dont les principales nuances sont le blanc, le jaunâtre et le rougeâtre. Ce duvet est long, fin et soyeux; c'est un produit *tomenteux*, enveloppant les graines d'un arbrisseau qui a reçu le nom de *cotonnier* (*voy.*). Le moment pour recueillir le coton est vers la fin de septembre ou les premiers jours d'octobre. Les gousses qui le renferment, vertes d'abord, deviennent jaunâtres, puis s'ouvrent: c'est le signe de la maturité. Le matin est la partie du jour la plus convenable pour la récolte du coton; car la rosée, en humectant les feuilles déjà à demi desséchées, les empêche de se mêler au coton et de nuire ainsi à

sa qualité. Après avoir retiré le coton de son enveloppe, on l'expose au soleil et l'on a surtout soin de le soustraire à l'humidité.

Ainsi que nous l'avons dit, le coton varie en couleur, en longueur, en finesse et en force; on peut rapporter ces différences au climat, à l'espèce du cotonnier, au genre de culture et à la préparation qu'on lui fait subir. Toutefois, chaque espèce renferme trois qualités. La plus longue, la plus belle et la plus propre, et aussi celle qui donne le moins de déchet, se nomme *fleur de marchandise*: on l'emploie pour la chaîne; la seconde, qui sert pour la trame, est nommée *qualité marchande*; et la troisième, dite *qualité inférieure*, s'emploie aussi pour la trame, mais on ne la fait entrer que dans des étoffes moins fines.

Pour séparer le coton de sa graine, on dispose horizontalement deux rouleaux de bois, rapprochés suffisamment pour que le coton seul puisse passer entre, tandis que les graines se trouvent rejetées en dehors. On imprime le mouvement à ces rouleaux à l'aide d'une manivelle à pédale; un volant surmonte l'axe de la manivelle, pendant qu'un contre-poids charge le rouleau supérieur. Les moulins à coton peuvent avoir deux ou quatre passes, et, à l'aide d'un courant, on peut, par le moyen d'un axe commun, communiquant avec une roue à eau, mettre en mouvement plusieurs moulins. On peut également se servir, pour l'extraction du coton de sa coque, d'un autre petit moulin formé par deux cylindres cannelés et soutenus horizontalement, lesquels pincement le coton qui passe entre leurs surfaces, et le dégagent ainsi de sa gousse dont le volume ne saurait pénétrer dans l'espace qui sépare les rouleaux. Ces cylindres tournent en sens contraire nuis en mouvement par deux roues, attachées à un même marche-pied, afin que la même personne puisse les faire agir. Aux États-Unis on emploie à cet usage une machine bien plus expéditive: elle se compose d'un cylindre formé de disques très minces, armés de dents conches et très effilées à leurs circonférences. Un axe rond, à nervures, traverse, à leurs centres, tous ces disques, maintenus paral-

lèlement entre
bois interposés
in, dis que
des barreaux en fer, p de leurs cir-
conférences, laissent les dents du dehors
libres de tourner. Ces barreaux, fixés par
le haut et le bas sur des pièces de bois
composant un système assujéti à tourner
autour d'un axe, permettent de faire va-
rier la saillie des dents des disques ou
scies circulaires. Devant le cylindre se
trouve une espèce de trémie dans laquelle
on place le coton à égrainer, et par der-
rière sont des brosses portées par des
barres de bois et tournant sur un axe,
dans les barbes desquelles passent les
dents des scies. On voit par cette descrip-
tion que le succès de cette machine est
subordonné au degré de saillie des dents
hors des barreaux de la grille. Si cette
saillie est trop considérable, la machine
s'engorge et finit par ne plus pouvoir être
tournée, tandis que, si elle ne l'est guère,
elle ne débite pas.

On reconnaît les meilleures qualités de
coton par la longueur du filet, sa dou-
ceur au toucher, sa finesse et sa netteté.
Celui dont la soie est frisée ou bouton-
neuse est le moins bon; car, indépen-
damment des filaments, le coton bouton-
neux a de petits points blancs qui,
par leur nature, y adhèrent de telle sorte
qu'ils ne peuvent en être séparés que par
un excellent cardage. Lorsqu'un bouton
reste, il paraît sur le fil et le rend inégal;
souvent même, dans le tissage, il occa-
sionne la rupture des fils. Lorsqu'on sait
mélanger différentes espèces de coton
avec une économie entendue, on obtient
des qualités mixtes très avantageuses pour
le tissage. Tous les cotons ont des caractères
particuliers qui les distinguent; la
manière la plus convenable de les diviser
est en cotons à longues soies et en cotons
à courtes soies.

Parmi les cotons à longues soies se
rangent, par ordre de valeur, les cotons
de Georgie, de Bourbon, d'Égypte, de
Porto Rico, de Cayenne, de Bahia, de
Maragnan, de Motril, de Fernambouc,
de Camouchi, de Para, d'Haïti, de Mi-
nas, de la Guadeloupe, de Saint-Dom-
ingue, de la Martinique, de la Trinité-
de-Cuba, de Cumana, de Carracas et de
Carthagène. Le coton de Géorgie est le

COT

plus connus, par sa grande
s, sa propreté, sa force et la dou-
ceur de sa soie. Moins blanc que le Bour-
bon, il est argenté : c'est ce que les né-
gociants nomment *beurre-terne*. Le Bour-
bon est le plus uni et le plus égal des
cotons; il en existe de deux sortes : l'une,
couleur jaune, peu employée dans la fi-
lature, et l'autre blanche comme les cotons
du Levant. Le coton d'Égypte, dit *jumel*,
est nerveux, fin et d'un jaune terne. Ce-
lui de Porto-Rico est d'une soie droite,
douce, ferme, et blanc argenté; mais sou-
vent il se trouve chargé de noyaux. Le co-
ton de Cayenne est fin, fort et régulier,
blanc-beurré. Le Bahia ressemble au Ma-
ragnan, si ce n'est que ce dernier est plus
chargé d'ordures, de graines et de coton
mort : il est très estimé dans le commerce;
sa soie est plus fine que celle du Fernam-
bouc. Le Motril ou coton de Grenade peut
être file très fin. Dans la fabrication des bas,
le Fernambouc est employé de préférence.
Le Camouchi lui ressemble; seulement la
soie est plus grosse et plus propre. Celui
de Para, au contraire, est généralement
sale; sa couleur est blanc-terne. Haïti a
des cotons d'une qualité médiocre, à cause
de leur trop grande maturité. Le Minas
est jaune, un peu sale, mais fin et long. Le
Saint-Domingue et le Guadeloupe com-
prennent tous les cotons des Antilles : ils
exigent un grand choix; quelquefois leur
soie est mêlée de parties jaunes. Le coton
de la Martinique est jaune, assez propre;
mais sa soie est un peu dure. Celui de la
Trinité-de-Cuba, de même que celui de
Cuba, est dur, d'une soie irrégulière et
souvent chargée; sa couleur est blanc-
beurré; de nombreux points blancs adhè-
rent à sa fibre. Celui de Cumana est d'une
soie longue, inégale et cassante. Ces
mauvaises qualités proviennent, ainsi que
sa saleté, de la manière vicieuse dont
on le récolte. Le Carraque est de même
très inégal, sec, cassant et sale; sa cou-
leur est jaunâtre terne. Enfin, le coton
de Carthagène est d'un blanc terne, à
mèches très longues, d'un lainage dur et
chargé de grains briés; pour en tirer
tout le parti convenable, il faudrait le
faire passer deux fois à la carde, en gros.

Les principaux cotons à courtes soies
sont : celui de la Louisiane, dont la soie

est douce, fine et assez longue; mais on y trouve souvent une grande quantité de graines noires et vertes tellement adhérentes qu'il est difficile de l'éplucher; le coton de Cayenne, d'une soie moins fine que la Louisiane longue et aussi plus dure; celui d'Alabama, dont la soie est moins fine et moins unie que dans celui de la Louisiane, mais beaucoup plus blanche; le coton *Mobile*, dont la soie, bien qu'un peu grasse, est propre et longue. Celui de la Caroline est blanc, fin et propre; celui du Sénégal, qui n'a guère de valeur dans le commerce, est difficile à filer, à cause de sa mauvaise préparation; il est, du reste, assez blanc. Le coton Souboujac et de Kinic, est le plus beau du Levant, tant par sa bonté que par sa blancheur et sa propreté; seulement il est un peu frisé. Le Surate est malpropre et contient des feuilles et du sable: aussi n'est-il employé que pour des marchandises de peu de valeur. Celui de Madras a la soie courte; il est d'un beau jaune et propre. Le coton du Bengale est d'une teinte jaunâtre; sa soie est fine et courte.

En général, on doit toujours préférer les cotons longue soie aux cotons courte soie; il faut aussi les choisir d'un beau blanc, bien cardés, et faire attention aux filaments, qui sont cassants dans plusieurs espèces. Depuis plusieurs années déjà on reçoit d'Égypte des cotons dont la qualité s'améliore chaque année. C'est au vice-roi actuel que l'Égypte doit l'introduction et le développement de cette branche importante de commerce, ainsi que la construction de machines qui nettoient parfaitement le coton et ont le mérite d'augmenter sa qualité.

Pour emballer le coton on le dispose par couches dans des espèces de sacs de toile forte, suspendus en l'air à l'aide de poteaux traversés horizontalement par des *traverses* qui y sont adaptées. Comme plus le coton est pressé et moins il a de dangers à courir dans le transport, on fait fouler avec les pieds le coton mis peu à peu dans le sac; après quoi, pour l'empêcher de remonter, on mouille le sac à l'extérieur; enfin, quand le sac est plein, on coud l'ouverture et on ménage à chaque encoignure une

poignée, afin d'en rendre le maniement plus facile. Chaque balle contient de 200 à 600 livres. Aux États-Unis on se sert, pour emballer le coton, de presses hydrauliques et à vapeur. On a une caisse appelée *moule*, large et longue comme la balle qu'on veut former; sa hauteur, quatre fois plus considérable que la balle, se compose de plusieurs châssis superposés et dont les côtés sont agrafés, par leurs angles, avec des crochets en fer. Les fonds, qui sont les plateaux de la presse, portent des entailles propres à recevoir des ligatures. Le plateau supérieur est calibré juste sur l'intérieur de la caisse, dans laquelle le fait entrer la pression. A mesure qu'il pénètre, on démonte les châssis à l'exception du dernier qu'on laisse encore pendant qu'on noue les ligatures. Tout étant ainsi disposé, on adapte l'enveloppe de toile, et, de cette manière, les balles, sous un volume de 12 à 13 pieds cubes, sont si serrées qu'elles contiennent 250 à 300 kilogr. Les cotons de Géorgie nous arrivent en balles rondes couvertes de toile de chanvre; ceux de Bourbon en balles carrées, avec des nattes et des joncs; ceux de Cayenne en balles de diverses formes, ainsi que ceux de Fernambouc, d'Égypte et de Bahia. Les toiles sont de coton ou de chanvre. Nous recevons, dans des balles rondes de diverses dimensions, les cotons de la Guadeloupe; ceux de Minas sont recouverts de surons en cuir; ceux d'Haïti sont dans des ballots de forme ronde enveloppés d'une toile de lin légère; ceux de Carracas nous viennent en ballots carrés en cuir ou en toile, avec des liens de cuir. Les cotons de la Louisiane sont en balles carrées, dans une toile de chanvre, avec des cordes, ainsi que ceux d'Alabama et de Mobile; ceux de Cayenne sont ordinairement en balles rondes, de même que ceux de Géorgie; ceux de Madras nous arrivent dans un tissu d'écorce d'arbres, en balles carrées, de même que ceux de Surate et du Bengale.

C'est en Angleterre surtout qu'on excelle dans la filature du coton; en France les fabricants alsaciens obtiennent aussi un numéro très élevé; mais nous ren-

voyons cette n
Foy. FILATURE.

à un article spécial.

Les manufactures de coton anglaises occupent, dit-on, 1,500,000 personnes; en France, cette fabrication est considérable, et son produit annuel s'élève jusqu'à 600 millions en temps ordinaire. Les salaires, y compris les frais de transport et le blanchissement et les matières colorantes, vont à 400,000,000; nous employons pour 100,000,000 de matières premières. Le nombre des ouvriers occupés à la filature s'élève de 80 à 90,000, et la moyenne des salaires est de 1 f. 30 c. à 1 f. 50 par ouvrier. Pour produire annuellement 34,000,000 de kilogr. de coton filé, évalué, année moyenne, à 170,000,000 de fr., nous avons en activité 3,000,500 branches. Ce n'est que depuis 1820 que le tulle de coton a commencé à être fabriqué en France; et, quant à la bonneterie de coton, le nombre des métiers est d'environ 10,000, produisant chaque année environ 7 millions.

On peut estimer la production générale du coton à peu près comme il suit : États-Unis d'Amérique, 175,000,000 de kilogr.; Indes, 30,000,000; Brésil, 12,000,000, colonies de Bourbon, Cayenne et autres, 3,500,000; Égypte et Levant, 10,000,000, ce qui donne un total de 320,500,000. D'autre part, la consommation peut se partager ainsi : en Angleterre, 150,000,000; en France, 40,500,000; aux États-Unis, 18,000,000; en Chine, la moitié de la récolte de l'Inde, ou 15,000,000; en Suisse, Saxe, Prusse et Belgique, 17,000,000; en Russie, environ 1,200,000 : total 242,300,000.

Nous terminerons en indiquant quelques manières de teindre le coton en rouge. Les Indiens, après qu'il est filé, lui font subir quelques préparations préliminaires : ils le plongent d'abord dans de la graisse de poisson qu'ils font mousser avec une dissolution de soude, et le laissent deux jours entassé dans ce bain, où il s'échauffe. Ils le lavent ensuite, le séchent, puis le replongent, et enfin le suspendent à l'air. Ils répètent pendant huit jours la même opération et le lessivent autant de fois dans une dissolution pure et simple de soude. Alors on emploie des feuilles de *fustet* pour lui don-

ner la première teinte de vert-olive. Pour cela, il faut faire bouillir 15 livres de cette plante pour 30 livres de fil de coton, passer la décoction obtenue par un tamis, la remettre dans la chaudière, après l'avoir nettoyée, y faire dissoudre autant de livres d'alun en poids que de coton, et plonger enfin dans ce bain bouillant le coton placé par écheveaux; après quoi séché, relavé et resséché, il se trouve préparé pour la teinte rouge. La préparation de ce bain se fait en prenant autant de livres de racine de garance moulue qu'on a de livres de coton; on le pétrit dans 7 pintes de sang, et on met le tout bouillir dans une chaudière; puis on plonge le coton dans la couleur cuite et tenue à l'état d'ébullition, et lorsqu'il est bien pénétré des parties colorantes, on le fait sécher. Enfin, après l'avoir placé dans des pots remplis de lessive alcaline et dont la liqueur qui s'échappe est immédiatement remplacée par une nouvelle dissolution de soude, on termine en faisant dégorger et sécher le fil de coton, qui se trouve alors parfaitement teint, après cette série d'opérations, qui durent communément 21 jours. M. le professeur Jueclin indique un procédé pour donner au coton la belle couleur du rouge d'Andrinople : il consiste en trois dissolutions, l'une de soude mêlée à l'huile d'olive, l'autre de potasse, et la troisième de chaux; le coton teint d'après ces bases acquiert, après avoir subi différentes préparations, pour lesquelles nous renvoyons au *Bulletin de la société d'encouragement de l'industrie nationale*, une couleur aussi éclatante et aussi solide que celle du plus beau rouge d'Andrinople.

V. DE M.-N.

COTONNADES, nom donné à tous les tissus dont la trame est en coton et dont la chaîne est en fil de chanvre ou de lin. Elles sont aussi connues dans le commerce sous le nom de *stamoises*. V. DE M.-N.

COTONNIER. Ce genre important, connu des botanistes sous le nom de *gossypium*, appartient à la famille des malvacées et à la monadelphie polyandrie. On en connaît une dizaine d'espèces, toutes indigènes dans la zone équatoriale. Le coton (*wool*) du commerce est

le duvet floconneux qui enveloppe leurs graines; ces flocons se gonflent et débordent de toutes parts, lorsque la capsule s'ouvre à sa maturité. Les cotonniers sont des herbes annuelles ou des arbrisseaux. Ils se distinguent par des feuilles ordinairement lobées ou palmées, par des fleurs élégantes de couleur jaunâtre, par leur calice accompagné d'un involucre à trois grandes bractées cordiformes et souvent incisées.

Les cotonniers font l'objet d'une culture très étendue, non-seulement dans les contrées intertropicales, mais dans toutes celles dont le climat est assez chaud pour que l'oranger y prospère en plein air. Sur le littoral de la Méditerranée, on ne cultive guère que le cotonnier herbacé ou cotonnier de Malte (*Gossypium herbaceum*, Linn.). Aux Antilles on donne la préférence au cotonnier velu (*Gossypium hirsutum*, Linn.), et au cotonnier de la Barbade (*Gossypium Barbadense*, Linn.). Dans l'Inde et dans la Chine, le cotonnier nankin (*Gossypium religiosum*, Linn.) et le cotonnier arborescent (*Gossypium arboreum*, Linn.) sont les espèces les plus estimées.

Dans l'Asie équatoriale, l'usage de porter des vêtements de coton remonte sans doute à la plus haute antiquité; mais cet usage resta long-temps étranger aux Grecs et aux Romains. Pline (*H. N.*, xix, 1) est le premier qui en fasse mention. « La partie de la Haute-Égypte qui confine à l'Arabie, dit cet auteur, produit un arbrisseau que les uns appellent *Gossypton* et les autres *Zylon*; son fruit, qui ressemble à celui de l'aveline entourée de son enveloppe barbue, contient un duvet que l'on file. On en fabrique des étoffes d'une blancheur éclatante et d'une grande mollesse. Les prêtres égyptiens en portent des vêtements, auxquels ils attachent un grand prix. » ED. SP.

COTOPAXI, volcan de la chaîne des Andes (*voy.*) de l'Amérique méridionale, dans la Nouvelle-Grenade, à 12 lieues de Quito, presque sous l'équateur. Son sommet couvert de neige s'élève à 2,952 toises au-dessus du niveau de la mer; par sa forme conique il ressemble au pic de Ténériffe. Dans les roches noires qui le composent abondent

le mica et l'obsidienne; il est crevasé sur les flancs. De violentes éruptions, pendant lesquelles jaillissent des tourbillons de cendres, des colonnes de feu, des laves et des quartiers de roches, rendent le Cotopaxi redoutable pour le pays d'alentour. Quelquefois la neige du sommet se fond subitement et se précipite en torrents dans la plaine. C'est le présage d'une explosion prochaine, annoncée d'ailleurs par de sourds mugissements qu'on entend à plus de 50 lieues à la ronde; et tout à l'entour le sol est jonché de matières volcaniques rejetées par le cratère. L'éruption de l'an 1698 détruisit la ville de Tacunha et plusieurs villages. Pendant celle de l'an 1803, qui succéda à un repos de 20 ans, l'immense masse de neige qui couvre ordinairement le haut de la montagne disparut en une seule nuit pour inonder les maisons, et ce volcan, qu'on avait vu tout blanc la veille, montra le lendemain un aspect sombre; bientôt il s'enveloppa de fumée et lit entendre un fracas épouvantable. Dans le dernier siècle, le Cotopaxi eut 5 grandes éruptions, savoir en 1738, 1742, 1744, 1766 et 1768. Plusieurs rivières, le Napo entre autres, prennent naissance sur les versants de cette haute montagne. D-c.

COTTA, famille allemande et maison fort ancienne de librairie, fondée à Tübingue (Wurtemberg), en 1645, et aujourd'hui l'une des plus florissantes de l'Allemagne. Les Cotta font remonter leur origine à la famille romaine du même nom. Au x^e siècle, l'empereur Othon I^{er} leur accorda des lettres de noblesse et leur permit d'attacher leur nom à un village nommé depuis Cottendorf. De là le double nom de Cotta de Cottendorf.

JEAN-FRÉDÉRIC Cotta, théologien et orientaliste célèbre du xviii^e siècle, mort chancelier de l'université de Tübingue en 1779, mit de nouveau cette famille en relief; mais ce sont surtout les opérations de sa librairie qui lui ont valu la réputation européenne dont elle jouit maintenant. Sous ce rapport elle doit le plus d'éclat à

JEAN-FRÉDÉRIC, baron Cotta de Cottendorf, seigneur du domaine de Plettenberg, etc., chambellan, commandeur de

plusieurs ordres de chevaliers. Il naquit à Stuttgart, où demeurerait son père, propriétaire de la librairie, et reçut sa première instruction au gymnase de cette ville. A l'étude de la théologie il préféra la profession des armes que son père avait aussi suivie en qualité d'officier de cavalerie, sous les ordres de Laudon. Puis, en 1782, le jeune Cotta se rendit à l'université de Tübingue, où la perspective d'être placé à Varsovie, en qualité de gouverneur des enfants du prince Lubomirski, lui fit prendre la résolution d'étudier la jurisprudence, et d'aller ensuite à Paris pour se familiariser avec la langue française et s'appliquer aux sciences naturelles. Mais ses espérances n'ayant pu se réaliser, Cotta pratiqua quelque temps comme avocat à la cour de justice, et entreprit enfin, bien malgré lui, la gestion de la librairie à Tübingue, déchu de son importance par la faute de ceux auxquels on en avait confié la direction. Pour acquérir les connaissances nécessaires à son nouvel état et faire prospérer son commerce, il travailla sans relâche et avec une extrême persévérance, et ce fut pour lui un grand bienfait que de recevoir de la princesse Lubomirska une somme de 300 ducats comme indemnité des sacrifices qu'il avait faits. Il s'associa en 1789 avec le docteur Zahn, qu'il eut plus tard pour collègue dans l'assemblée des États de Wurtemberg, et à qui Cotta succéda aussi comme vice-président dans la deuxième chambre. Leur société commerciale ne fut cependant pas de longue durée : Cotta se trouva bientôt seul à la tête de ses affaires, qui, par sa grande activité, ne tardèrent pas à prendre un élan tout nouveau.

En 1793 il conçut le plan de la *Gazette universelle*, dont Schiller devait être le rédacteur; mais le poète abandonna bientôt cette idée pour se donner aux *Heures*, journal littéraire également fondé par Cotta. La *Gazette universelle* (voy. AUGSBOURG) commença à paraître à Tübingue, d'abord sous la direction de Posselt (voy.), puis sous celle de Huber. En 1798 le bureau de rédaction fut transféré à Stuttgart, et en 1803 à

Angsbourg en Bavière. Une mission que lui confièrent les États de son pays détermina Cotta, en novembre 1799, à entreprendre un second voyage à Paris; il y fit un troisième en 1801, pour les affaires d'un prince voisin. Il employa ce voyage, pendant lequel il fit la connaissance de Moreau, de Kosciuszko et d'autres hommes célèbres, à organiser des correspondances pour son journal. En même temps il donnait les plus grands soins à sa librairie, qui bientôt publia les plus beaux chefs-d'œuvre de la littérature allemande. Cotta établit avec Goethe et Schiller des rapports très intimes, et publia leurs ouvrages ainsi que ceux de Jean de Muller. Il se vit bientôt recherché par tout ce que l'Allemagne possédait d'hommes distingués dans les lettres, Herder, Fichte, Schelling, Jean Paul, Tieck, Voss, A.-W. Schlegel, Hebel, Matthisson, L. F. et Thérèse Huber, les frères de Humboldt, Spittler, Pfeffel et autres. De 1805 à 1810 prirent naissance les *Annales politiques*, les *Annales de l'architecture*, l'*Almanach des dames* et autres, le *Journal de Flore*, le *Morgenblatt* (1807), avec le *Kunstblatt* et le *Literaturblatt*, dont bientôt ce journal s'accompagna, etc. A toutes ces publications, auxquelles il faut ajouter la grande carte de la Souabe, vinrent se joindre dans la suite le *Journal polytechnique* de Dingler, l'*Hesperus* d'André, les *Annales du Wurtemberg* de Memminger, la *Hertha* de Berghaus, le *Ausland* (l'extérieur), le *Inland* (l'intérieur) et les *Annales* (berlinoises) de la critique, l'un des meilleurs recueils littéraires et scientifiques de l'Allemagne.

En 1810 Cotta alla fixer son séjour à Stuttgart. Chargé de différentes affaires des États et d'une commission des libraires allemands, il se rendit au congrès de Vienne. En 1815 il entra comme député dans l'assemblée des États de Wurtemberg convoqués par le roi Frédéric I^{er}; de concert avec le comte de Waldeck, il revendiqua le premier les anciens droits du pays, et plus tard il fut au nombre de ceux qui signèrent la constitution. Depuis 1809, Cotta siégea comme député de l'ordre équestre dans la seconde chambre; depuis 1824 il en fut vice-

président. Le premier de tous les propriétaires, il fit cesser, en 1820, la servitude dans son domaine de Plettemberg. Il établit dans ses possessions des fermes modèles, et donna aux habitants des campagnes l'exemple de beaucoup d'améliorations. Ses affaires de librairie prirent de plus en plus d'extension; un grand nombre de savants, de poètes et d'artistes lui offrirent leurs ouvrages, et plus d'un jeune talent trouva près du baron de Cotta les plus généreux encouragements. Il établit, en 1824, une presse à vapeur à Augsburg, la première qu'on vit en Bavière. Bientôt après il fonda à Munich l'Institut littéraire et artistique; en 1825 il fit l'essai d'un bateau à vapeur faisant le service sur le lac de Constance, et régularisa, en 1826, cette navigation avec les différents gouvernements limitrophes, dans toute la longueur du Rhin. Cotta avait obtenu des distinctions, des titres et ordres de différents gouvernements. En dernier lieu (1828) et par suite des négociations qu'il avait conduites pour le Wurtemberg et la Bavière avec la Prusse, à l'effet de conclure entre ces puissances le traité de commerce et de douanes qui fut signé à Berlin, il fut décoré de l'ordre de la couronne de Wurtemberg, du titre de chambellan du roi de Bavière, de celui de conseiller aulique prussien. M. de Cotta mourut en 1832. Sa biographie se trouve dans les *Zeitgenossen* (Contemporains), XIV, t. IV, p. 193-204. S. et C. L.

COTTE D'ARMES. C'est le nom d'une partie du harnais ou costume militaire en usage chez la plupart des nations de l'Europe pendant le cours du moyen-âge. La cotte d'armes, que quelques auteurs ont confondue bien à tort avec le *sagum* gaulois et le *paludamentum* des Romains, appartient exclusivement à l'époque que nous indiquons. C'était une sorte de dalmatique ou de robe sans manches, fendue sur les côtés et descendant au moins jusqu'aux genoux, par-dessus laquelle on attachait le bandrier au ceinturon où était suspendue l'épée. L'usage n'en était permis qu'aux seuls chevaliers; elle servait à couvrir, suivant l'époque, soit la cotte de maille (voy. ci-après), soit la cuirasse, pour les pré-

server de l'ardeur du soleil, qui rendait l'emploi de ces armures si incommode.

La matière des cottes d'armes était souvent d'un très grand prix : des étoffes tissées d'or et d'argent, de l'écarlate, des fourrures, des broderies d'or ou de perles, etc. On y appliquait aussi des ornements en étain émaillé de diverses couleurs; et de là, dit-on, est venu le nom d'*émaux* (voy.), employé dans le style du blason. On croit, avec la même vraisemblance, que les pièces honorables ont été imitées des dessins que présentaient les cottes d'armes, composées d'un assez grand nombre de pièces différentes. Plus tard, les armoiries elles-mêmes furent figurées sur ce vêtement guerrier, qui servit encore de signe de reconnaissance, pendant les marches ou au milieu du désordre d'une mêlée.

Le luxe des cottes d'armes fut quelquefois porté si loin que plusieurs de nos rois se crurent obligés d'y mettre des bornes. On voit dans Joinville que saint Louis, pendant son expédition d'Égypte, prêchait d'exemple sous ce rapport. La forme que nous avons indiquée plus haut a du reste éprouvé de nombreuses modifications depuis le milieu du XII^e siècle, où l'on commença surtout à en faire usage, jusqu'à la fin du XVI^e siècle. La cotte d'armes de Clisson et de Dunois était fort courte; Chandos en portait, au contraire, une très longue, au combat du pont de Lussac, et ce fut, dit Froissart, une des causes de sa mort. Le P. Daniel suppose, bien à tort, que l'emploi de la cotte d'armes cessa après l'institution des compagnies d'ordonnances sous Charles VII. Il suffit d'examiner les tombeaux de Villiers de l'Île-Adam, de l'amiral Chabot et du connétable de Montmorency, exposés autrefois au musée des Petits-Augustins, ceux des grands-maîtres de Malte, publiés par M. de Villeneuve, etc., pour s'assurer qu'on en conservait encore l'usage vers le milieu du XVI^e siècle. Henri IV lui-même portait une cotte d'armes à l'attaque d'Eause, où il courut, par cela même, de grands dangers, à ce que rapporte Sully.

Ce vêtement militaire, abandonné définitivement sous Henri IV, s'était con-

servé comme les
héralds d'armes
temp. Nous en avo
ainsi vêtus dans les grandes solennités de
l'empire et de la Restauration. C. N. A.

COTTE DE MAILLES et **HAUBERT**, partie principale et même unique de l'armure de guerre, depuis le xi^e siècle jusque vers le milieu du xiv^e. L'histoire des vêtements de guerre ou armures offre, dans notre pays, comme dans tout le reste de l'Europe à la même époque, trois périodes bien distinctes. Dans la première (507 à 1060), l'habit de guerre des Romains, nationalisé chez les Gaulois conquis, et adopté ensuite par les Francs, s'est conservé avec très peu d'altération. Mais, dès le commencement de la seconde époque (1060 à 1320), on voit paraître la cotte de mailles, dont sont revêtus, par exemple, *sans exception*, tous les guerriers normands et saxons de la célèbre tapisserie de Bayeux. Enfin, dans la troisième époque (1320 à 1630), cette partie du harnais a disparu pour faire place à l'armure en fer battu, qui s'est conservée jusqu'à l'abandon total des armes défensives au xvii^e siècle.

Ceci montre combien est grave l'erreur de quelques personnes, et surtout de la plupart des artistes, qui donnent indistinctement la cuirasse en fer plat à Charlemagne, à Philippe-Auguste et à saint Louis, lesquels n'en connurent jamais l'usage; ou bien encore l'armure de mailles unique à Jeanne-d'Arc ou à Duguesclin. Il est nécessaire, au surplus, d'ajouter que le tissu de mailles, bien que remplacé par la cuirasse, ne disparut pas tout à coup dès le commencement du xiv^e siècle; on le retrouve encore dans les articulations de l'armure et dans les parties que les pièces en fer plat ne pouvaient couvrir entièrement: les genoux, les coudes, les aisselles, le cou, etc.

Quelques auteurs ont cru pouvoir confondre le haubert et la cotte de mailles. Il est cependant certain qu'il existait entre eux une différence notable; on sait que les nobles seuls, revêtus du titre de chevalier, jouissaient du droit de *vestir le haubert*; et, d'un autre côté, il suffit d'avoir jeté les yeux sur des monuments ou des miniatures du xi^e au xv^e siècle

()

COT

pour assurer que tous les soldats, hommes d'armes, archers, etc., portaient indistinctement la cotte de mailles. Il serait facile de lever cette difficulté, dont les auteurs qui ont écrit sur les armes ne paraissent pas s'être inquiétés, en admettant que le haubert se distinguait de la cotte de mailles, non-seulement par la différence de finesse dans le tissu et par le choix de la matière, mais surtout en ce que le premier, outre les parties destinées à couvrir la poitrine et la tête, comportait encore des manches ou *bruchères* (brassières) et des chausses de mailles. C'est ce que l'on peut très bien conclure de l'ordonnance citée par Ducange dans son *Commentaire sur Joinville* (7^e dissertation).

La cotte de mailles recevait encore les noms de *gollette*, *jaque*, *jaquette*, *brugne*, *jaseran*, etc. Ce genre d'armure, au surplus, n'a pas été seulement employé par les peuples de l'Europe au moyen-âge: plusieurs poètes latins en ont parlé, et quelques monuments antiques en offrent des exemples, particulièrement la colonne Trajane. De nos jours encore les peuples de l'Asie occidentale en composent la plus grande partie de leur costume de guerre, surtout les Persans et les Circassiens. Ces tissus, d'un très beau travail, se trouvent assez fréquemment, depuis quelques années, dans les cabinets des curieux. C. N. A.

COTTIN (M^{me}, née SOPHIE-RISTARD) reçut le jour à Tonneins (Lot-et-Garonne) en 1773. Élevée à Bordeaux par une mère éprise de la littérature, la jeune Sophie partagea aisément cette passion; mais, mariée dès l'âge de 17 ans à un riche banquier de cette ville et amenée à Paris par son époux, l'accomplissement de ses devoirs, les soins de sa maison l'empêchèrent d'abord de se livrer à son goût naturel. Devenue veuve de bonne heure, M^{me} Cottin, à 25 ans, ignorait encore son talent: une bonne action le lui révéla. Un de ses amis était proscrit, obligé de quitter la France: par suite des événements de l'époque et de quelques revers particuliers, les ressources pécuniaires de M^{me} Cottin étaient alors peu étendues; mais, en quelques semaines, elle écrivit *Claire d'Albe*, et le

produit de ce joli roman, publié (1798) sous le voile de l'anonyme, fut consacré à soulager une infortune. Telle fut également l'honorable destination de tous ceux qui le suivirent.

Restée sans époux et sans aucun fruit de cet hymen, M^{me} Cottin, plus que toute autre, pouvait, sans craindre le blâme, se livrer à ses occupations favorites; mais sa modestie redoutait l'éclat et le bruit. Longtemps ses ouvrages ne portèrent d'autre indication que celle-ci: « par l'auteur de *Claire d'Albe*. » Le grand succès de *Malvina* (1800), composition qui n'est pas sans défauts, mais qu'anime une si vive sensibilité, et le succès encore plus éclatant d'*Amélie Mansfield* (1802), ce roman si vrai, si touchant, ne permirent plus à M^{me} Cottin de garder un secret trahi par ses triomphes. Toutefois, en acceptant le renom de femme auteur, elle sut en éviter les écueils et les ridicules: jamais elle ne répondit aux critiques de ses productions qu'en cherchant à les perfectionner; et, joignant à son talent de prosateur celui de composer des vers agréables, jamais elle ne consentit à les imprimer; car elle ne se consolait de sa réputation qu'en songeant que quelques bons sentiments pourraient naître de la lecture de ses ouvrages; et, en n'y cherchant qu'une réussite d'amour-propre, elle se fût trouvée sans excuse.

Élisabeth (1806), la production la plus touchante peut-être qui ait été tracée par le cœur, ajouta encore à sa renommée. *Mathilde*, où tant de poésie, un coloris si brillant vinrent se joindre aux autres mérites de la romancière, n'était sans doute que le premier essai d'un plus vaste essor; mais une fatale destinée avait marqué là le terme de ses travaux, et bientôt de ses jours. Une maladie mortelle, accompagnée de souffrances de plusieurs mois, vint l'atteindre dans la retraite qu'elle s'était choisie. On a dit qu'une passion ardente et non partagée en avait été la première cause: celle qui peignit si bien l'amour pouvait en effet le ressentir avec excès. C'est en 1807 qu'elle s'éteignit, à peine âgée de 34 ans.

Les romans de M^{me} Cottin ont eu de nombreuses éditions et survivront aux

monstrueuses exagérations de tant d'auteurs de nos jours. Toujours préoccupés du désir d'être utiles, elle avait entrepris un roman sur l'éducation; elle a aussi laissé inachevé un ouvrage intitulé: *La religion prouvée par le sentiment*. Aucun écrivain, à coup sûr, n'aurait pu mieux qu'elle remplir les promesses d'un titre semblable. M. O.

COTYLÉDONS, partie simple, double ou multiple qui, dans l'embryon de la jeune plante phanérogame, accompagne la radicule et la gemmule. Dans le haricot, il existe deux cotylédons qui sont la partie que l'on mange; dans le blé, il n'y a qu'un cotylédon, encore est-il fort petit; car la partie qui fournit la racine est une enveloppe de l'embryon nommée *albumen*, et qui en est tout-à-fait distincte; dans les pins et les sapins, on trouve de quatre à douze cotylédons verticillés. On a coutume de dire que les deux grands embranchements des plantes phanérogames reposent sur le nombre des cotylédons: il serait plus exact, comme le fait remarquer M. Alphonse de Candolle, de faire reposer ces deux grandes divisions du règne végétal sur la position relative des cotylédons. En effet, il existe des graminées qui offrent dans leur embryon plusieurs cotylédons, mais qui, au lieu d'être opposés l'un à l'autre comme dans les dicotylédones, sont toujours placés à des hauteurs différentes. L'usage des cotylédons, au moins dans les plantes dépourvues d'un albumen, est de fournir à l'embryon qui commence à végéter une sorte de nourriture toute préparée, analogue au lait que sucent les jeunes animaux; ils sont alors fort gros, ne verdissent pas, et diminuent de volume dans la germination. Quand, au contraire, les graines sont munies d'un albumen, les cotylédons sont minces, foliacés, et verdissent à l'époque de la germination. C. L.-A.

COU, *col*, du latin *collum*, partie du corps des animaux qui unit la tête au tronc, et ne se rencontre véritablement que dans l'embranchement des vertébrés. Souvent même, et pour des raisons que nous expliquerons plus bas, le cou est nul ou à peine sensible, comme, par exemple, dans les poissons et les mam-

mifères cétacés
longement de
constant avec le *mi*eu qu naissent les
animaux, avec le plus ou moins de mobi-
lité et de hauteur de leurs membres, et
l'espèce d'aliments dont ils se nourris-
sent. Dans tous les vertébrés aquatiques
une dépression entre la tête et le tronc,
en offrant prise à l'eau, eût été singulière-
ment défavorable à la natation. En ou-
tre, la préhension des aliments peut s'ef-
fectuer, à raison de la facilité du dépla-
cement dans le liquide, par des mouve-
ments généraux du corps, l'animal n'ayant
souvent, une fois lancé, qu'à ouvrir sa
gueule pour engloutir ou saisir sa nour-
riture. Cela est si vrai que dans le petit
nombre de cétacés qui viennent à terre
chercher leur nourriture, la longueur
du cou est sensiblement plus considéra-
ble. C'est ainsi que s'explique la brièveté
du cou dans la loutre, dans les phoques,
les morses, l'hippopotame; de même que
chez les crocodiles, les batraciens et les
reptiles. Les oiseaux seuls semblent, au
premier abord, contredire cette théorie:
en réalité il n'en est rien. En effet, le cou
est également court dans tous les oiseaux
grands voiliers, et cela pour les mêmes
raisons que dans les poissons et les mam-
mifères aquatiques; car le mouvement
s'opère également dans un fluide. Les
faucons, les hirondelles, les hirondelles
de mer en sont des exemples. Au contraire
le cou s'allonge dans les espèces qui sont
fixées sur la terre et sur les eaux, comme
l'autruche, les paons, les cygnes.

La brièveté du cou dans l'homme et
dans les singes est en rapport avec la pré-
sence des mains. Aussi cette partie s'al-
longe-t-elle un peu dans les carnassiers; les
chauves-souris, les phoques et les morses
exceptés, pour les raisons mentionnées
plus haut; la souplesse des membres et
leur peu d'élévation rendaient l'allonge-
ment à peine nécessaire. Dans les pachy-
dermes et les ruminants au contraire,
qui ploient difficilement les membres,
le cou se développe de plus en plus,
ainsi qu'on le voit dans les chevaux, les
chameaux, la girafe, les antilopes. Chez
les rhinocéros, et surtout chez l'élé-
phant, la nature, en quelque sorte oubli-
euse de son premier plan, est obli-

gée de compenser la brièveté d'un cou
trop court pour manger par une partie
comme surajoutée, la trompe. Dans
presque tous les reptiles terrestres le
cou est court: aussi le ventre traîne-t-il
plus ou moins à terre; ou bien, si les
pattes sont plus élevées, une langue pro-
tractile sort de la bouche enduite d'un
suc visqueux capable de saisir des insectes,
comme dans le caméléon. Dans les
ophidiens enfin il n'y a plus de cou, ou,
si l'on veut, le corps tout entier en est un
immense pour remplacer les membres.
Dans la girafe, qui se nourrit des feuilles
des arbres, la nature semblait dans la
nécessité de laisser périr l'animal de
faim ou de soif: le problème a été ré-
solu par l'immense longueur du cou,
qui peut atteindre à terre pour permettre
à l'animal de boire et à 17 pieds environ
de haut pour manger. Si la hauteur de la
tête eût dépendu de l'élévation seule du
corps, l'animal aurait mangé, il n'aurait
point bu. Dans le cygne, le cou est plus
long qu'il ne serait nécessaire pour pren-
dre les aliments à terre; mais lui fallait
le développement qu'il a reçu pour que
l'oiseau pût chercher et prendre dans
l'eau la proie qui est au-dessous de lui.
Voy. VERTÈBRES. C. L.-R.

COUCHANT, point du ciel où le so-
leil paraît se coucher. Les astronomes
nomment ce point *occident* et les mar-
ins l'appellent *ouest*. Le couchant chan-
geant tous les jours par suite du mouve-
ment annuel de la terre, on a pris pour
point fixe le point où le soleil se couche
à l'équinoxe, c'est-à-dire le point où l'é-
quateur coupe l'horizon. Ce point, qui
porte le nom de *vrai couchant*, partage
en deux parties égales le demi-cercle de
l'horizon compris entre le nord et le
midi. Le couchant d'hiver se trouve
dans la portion de l'horizon comprise
entre le midi et l'équateur, et le couchant
d'été dans l'arc de l'horizon compris en-
tre le nord et le vrai couchant. La dis-
tance entre le couchant vrai et le cou-
chant effectif est d'autant plus grande
que l'élévation du pôle et la déclinaison
du soleil sont plus considérables. Cette
distance porte le nom d'*amplitude*; elle
est *boréale* depuis l'équinoxe du prin-
temps jusqu'à l'équinoxe d'automne, et

australe pendant le reste de l'année. P. V. r.

COUCHES (méd.), *voy.* ACCOUCHEE, *art des ACCOUCHEMENTS* et ACCOUCHEMENT

COUCHES (jardinage). La chaleur qui se développe pendant la fermentation des fumiers a donné l'idée de les utiliser pour activer la germination et le développement d'un grand nombre de plantes qui, dans nos régions, n'auraient pas le temps d'accomplir, avant le retour des froids, toutes les phases de leur végétation annuelle, si on les semait en pleine terre. Elle a permis au cultivateur industriel d'obtenir les fleurs, les racines ou les fruits de nos végétaux indigènes longtemps avant la saison ordinaire; en un mot, elle est devenue l'une des principales bases des *cultures forcées*.

Selon que l'on veut obtenir une chaleur plus ou moins intense ou plus ou moins durable, on emploie pour la formation des couches des matériaux différents ou parvenus à divers degrés de décomposition. Elles peuvent être formées de substances animales ou végétales, ou de unes et des autres mêlées ensemble en diverses proportions. On conçoit que plus la fermentation est rapide, plus le développement de chaleur est considérable, et moins par conséquent il peut durer.

Les *couches chaudes* se font avec du fumier de cheval ou de mouton nouvellement retiré de l'écurie ou de la bergerie, et qu'on entasse avec la litière de manière à mélanger le plus exactement possible toutes les parties pour former une masse dans laquelle se trouvent également répartis les fumiers longs et les fumiers courts, les plus nouveaux avec les plus consommés, les plus secs avec les plus humides; car il faut une humidité modérée mais non excessive, pour que la masse fermente convenablement. Sur ces couches on pose des *châssis* (*voy.*), on répand une certaine quantité de terreau destiné à recevoir les pots dans lesquels on a fait les semis, et à leur transmettre la chaleur produite. Ces sortes de couches, lorsqu'on veut prolonger leurs effets, doivent être ranimées de temps en temps par des *réchauds*, c'est-à-dire qu'on les établit d'ordinaire parallèlement entre eux, à la distance de 15 à 18 pouces, et

qu'on remplit l'intervalle qui les sépare de nouveau fumier de cheval dont la chaleur se communique promptement aux deux couches voisines. C'est cette sorte de petite couche intermédiaire, qu'il est facile de renouveler au besoin, qu'on nomme réchaud.

Les *couches tièdes* ou *tempérées* se forment ordinairement avec des fumiers de cheval et de vache mélangés à des feuilles, des tontures d'arbres ou diverses autres substances végétales, telles que des mares de fruits, des balles de céréales.

Les *couches sourdes* se distinguent principalement des autres parce qu'on les établit au-dessous et non plus au-dessus du niveau du sol en des tranchées creusées à cet effet; on leur donne une forme bombée et on les recouvre entièrement de terre. Leur chaleur est plus douce, plus égale et plus durable que celle des autres; mais elles ne sont pas susceptibles de se réchauffer comme celles-ci.

Les *couches encaissées* ne diffèrent des couches sourdes que parce qu'au lieu de les entasser dans le sol à nu, on les construit en des encaissements de bois ou de maçonnerie, tantôt en terre, tantôt sur terre. Dans les serres on les compose de tannée nouvellement extraite des fosses, dont la chaleur d'abord fort vive se calme bientôt et se conserve pendant plusieurs mois.

Les couches de diverses sortes sont tantôt *nues*, c'est-à-dire qu'elles sont simplement recouvertes de la terre sur laquelle on fait directement les semis ou dans laquelle on enterre les pots; tantôt à *cloches* ou à *châssis*, c'est-à-dire recouvertes de l'un ou de l'autre de ces abris, ce qui est dans tous les cas infiniment préférable. On les emploie dans nos climats pour la culture des ananas et des petits arbres ou arbrisseaux fruitiers cultivés en des pots, pour celle des melons, des concombres, des fraisières, des pois, des haricots, des asperges, et de plusieurs autres légumes de primeur, soit qu'on les laisse parvenir à maturité sur les couches mêmes, soit qu'on ait seulement en vue d'en obtenir de jeunes plants propres à être repiqués en pleine terre dès que les gelées printanières ne sont plus à craindre.

O. L. T.

COUCOU, u

tapée à l'oiseau
étant dissyllabique

ses pieds, offrant ~~une~~ **serge en avant** deux en arrière, le classe dans l'ordre des *grimpeurs*, ainsi désigné à cause de la facilité avec laquelle ils s'accrochent aux branches des arbres. Notre coucou d'Europe est d'un gris ardoisé, avec des lignes transversales noires au-dessous. Sa queue est longue, ses ailes sont médiocres, son bec, de la longueur de la tête et légèrement courbé, est jaune, ainsi que ses paupières et ses pattes emplumées au-dessus du genou. Son vol est bas. Mais c'est beaucoup moins sous le rapport de son organisation que sous celui de ses habitudes que cet animal peut être un objet de curiosité. Par une opposition singulière aux mœurs des autres oiseaux, chez lesquels la nature fait éclore de si merveilleux instincts d'amour maternel, la femelle du coucou ne construit pas de nid : elle ignore les douleurs de l'incubation, et va déposer les cinq ou six œufs qu'elle porte dans autant de nids étrangers. La couveuse, à son retour, partage entre tous, chose remarquable, sa tendre sollicitude. Il arrive même plus tard que l'intrus, se prévalant de sa force, rejette furtivement du nid commun ses possesseurs naturels, qui ne sauraient tous y trouver place, car c'est souvent dans les nids de très petites espèces que le coucou dépose sa ponte. Serait-ce, comme on l'a dit, parce que l'instinct le porte à choisir celles qui prodiguent le plus de soins à leurs petits, et qui ne seraient pas assez fortes pour se venger sur le jeune oiseau de la supercherie de sa mère?... Est-il vrai aussi que la prévoyante femelle veut dérober sa progéniture à la glotonnerie du mâle, destructeur impitoyable des tendres couvées, et qui n'épargnerait même pas les siennes?... Quoi qu'il en soit, perché sur le sommet d'un arbre qu'il quitte rarement pour se poser à terre, ce craintif et taciturne animal ne sort de son triste isolement qu'au fin de chercher une femelle, qu'il abandonne, dès qu'il a satisfait ses désirs, pour retourner dans sa retraite, étranger à tous les sentiments de la famille et de la société. Le coucou ne fait entendre son chant que dans la saison de ses amours.

il se ne il.

C. S. TL.

C **U****CY**, petite ville et chef-lieu de canton du département de l'Aisne, remarquable par les ruines immenses du château de ses anciens seigneurs, connus dans l'histoire sous le titre de sires de Coucy. Deux familles ont porté le nom de Coucy : la première, dont la ligne directe s'est éteinte en 1213, tire son origine d'un comte de Chartres en 965, et s'est divisée en deux branches dont l'une a conservé les titres et seigneuries de Coucy, et l'autre a possédé le domaine de Vervins, dont elle a ajouté le nom à celui de Coucy. C'est à cette branche de *Coucy - Vervins* que peuvent se rattacher les familles qui aujourd'hui portent le nom de Coucy. La seconde famille de Coucy commence en 1213, dans la personne d'un Enguerrand de Guines, neveu du dernier sire de Coucy; elle s'est éteinte en 1400, dans la personne de Marie de Coucy, femme du comte de Bar, morte sans enfants.

Les sires de Coucy ont joué de grands rôles dans les événements politiques de leurs temps, et furent souvent alliés très proches des maisons souveraines de France, d'Angleterre et d'Allemagne. On cite comme les plus célèbres parmi eux THOMAS, dit DE MARLE, qui se distingua à la première croisade, où il adopta pour armoiries des bandes de vair et de gueule de six pièces.

ENGUERRAND, troisième du nom, l'un des plus puissants seigneurs de son siècle, fit construire ce château de Coucy, dont les ruines immenses sont l'objet de l'admiration des nombreux voyageurs qui viennent les visiter chaque année. Choisi pour chef par les seigneurs révoltés, sous la minorité de Louis IX, et reconnu par eux comme roi, ce seigneur ne voulut point souiller l'éclat de son nom par les titres d'usurpateur et de spoliateur d'un orphelin; mais ayant promptement abandonné la ligue dans laquelle il s'était imprudemment engagé, il fut constamment le plus ferme appui de son jeune roi.

ENGUERRAND VI, le dernier des sires

est douce, fine et assez longue; mais on y trouve souvent une grande quantité de graines noires et vertes tellement adhérentes qu'il est difficile de l'éplucher; le coton de Cayenne, d'une soie moins fine que la Louisiane longue et aussi plus dure; celui d'Alabama, dont la soie est moins fine et moins unie que dans celui de la Louisiane, mais beaucoup plus blanche; le coton *Mobile*, dont la soie, bien qu'un peu grasse, est propre et longue. Celui de la Caroline est blanc, fin et propre; celui du Sénégal, qui n'a guère de valeur dans le commerce, est difficile à filer, à cause de sa mauvaise préparation; il est, du reste, assez blanc. Le coton Souboujac et de Kinic, est le plus beau du Levant, tant par sa bonté que par sa blancheur et sa propreté; seulement il est un peu frisé. Le Surate est malpropre et contient des feuilles et du sable: aussi n'est-il employé que pour des marchandises de peu de valeur. Celui de Madras a la soie courte; il est d'un beau jaune et propre. Le coton du Bengale est d'une teinte jaunâtre; sa soie est fine et courte.

En général, on doit toujours préférer les cotons longue soie aux cotons courte soie; il faut aussi les choisir d'un beau blanc, bien cardés, et faire attention aux filaments, qui sont cassants dans plusieurs espèces. Depuis plusieurs années déjà on reçoit d'Égypte des cotons dont la qualité s'améliore chaque année. C'est au vice-roi actuel que l'Égypte doit l'introduction et le développement de cette branche importante de commerce, ainsi que la construction de machines qui nettoient parfaitement le coton et ont le mérite d'augmenter sa qualité.

Pour emballer le coton on le dispose par couches dans des espèces de sacs de toile forte, suspendus en l'air à l'aide de poteaux traversés horizontalement par des *traverses* qui y sont adaptées. Comme plus le coton est pressé et moins il a de dangers à courir dans le transport, on fait fouler avec les pieds le coton mis peu à peu dans le sac; après quoi, pour l'empêcher de remonter, on mouille le sac à l'extérieur; enfin, quand le sac est plein, on coud l'ouverture et on ménage à chaque encoignure une

poignée, afin d'en rendre le maniement plus facile. Chaque balle contient de 200 à 600 livres. Aux États-Unis on se sert, pour emballer le coton, de presses hydrauliques et à vapeur. On a une caisse appelée *moule*, large et longue comme la balle qu'on veut former; sa hauteur, quatre fois plus considérable que la balle, se compose de plusieurs châssis superposés et dont les côtés sont agrafés, par leurs angles, avec des crochets en fer. Les fonds, qui sont les plateaux de la presse, portent des entailles propres à recevoir des ligatures. Le plateau supérieur est calibré juste sur l'intérieur de la caisse, dans laquelle le fait entrer la pression. A mesure qu'il pénètre, on démonte les châssis à l'exception du dernier qu'on laisse encore pendant qu'on noue les ligatures. Tout étant ainsi disposé, on adapte l'enveloppe de toile, et, de cette manière, les balles, sous un volume de 12 à 13 pieds cubes, sont si serrées qu'elles contiennent 250 à 300 kilogr. Les cotons de Géorgie nous arrivent en balles rondes couvertes de toile de chanvre; ceux de Bourbon en balles carrées, avec des nattes et des joncs; ceux de Cayenne en balles de diverses formes, ainsi que ceux de Fernambouc, d'Égypte et de Bahia. Les toiles sont de coton ou de chanvre. Nous recevons, dans des balles rondes de diverses dimensions, les cotons de la Guadeloupe; ceux de Minas sont recouverts de surons en cuir; ceux d'Haïti sont dans des ballots de forme ronde enveloppés d'une toile de lin légère; ceux de Carracas nous viennent en ballots carrés en cuir ou en toile, avec des liens de cuir. Les cotons de la Louisiane sont en balles carrées, dans une toile de chanvre, avec des cordes, ainsi que ceux d'Alabama et de Mobile; ceux de Cayenne sont ordinairement en balles rondes, de même que ceux de Géorgie; ceux de Madras nous arrivent dans un tissu d'écorce d'arbres, en balles carrées, de même que ceux de Surate et du Bengale.

C'est en Angleterre surtout qu'on excelle dans la filature du coton; en France les fabricants alsaciens obtiennent aussi un numéro très élevé; mais nous ren-

voyons cette m

Foy. FILATURE.

à un article spécial. Les manufactures de coton anglaises occupent, dit-on, 1,500,000 personnes; en France, cette fabrication est considérable, et son produit annuel s'élève jusqu'à 600 millions en temps ordinaire. Les salaires, y compris les frais de transport et le blanchissement et les matières colorantes, vont à 400,000,000; nous employons pour 100,000,000 de matières premières. Le nombre des ouvriers occupés à la filature s'élève de 80 à 90,000, et la moyenne des salaires est de 1 f. 30 c. à 1 f. 50 par ouvrier. Pour produire annuellement 34,000,000 de kilogr. de coton filé, évalué, année moyenne, à 170,000,000 de fr., nous avons en activité 3,000,500 broches. Ce n'est que depuis 1820 que le tulle de coton a commencé à être fabriqué en France; et, quant à la bonneterie de coton, le nombre des métiers est d'environ 10,000, produisant chaque année environ 7 millions.

On peut estimer la production générale du coton à peu près comme il suit : États-Unis d'Amérique, 175,000,000 de kilogr.; Indes, 30,000,000; Brésil, 12,000,000, colonies de Bourbon, Cayenne et autres, 3,500,000; Égypte et Levant, 100,000,000, ce qui donne un total de 320,500,000. D'autre part, la consommation peut se partager ainsi : en Angleterre, 150,000,000; en France, 40,500,000; aux États-Unis, 18,000,000; en Chine, la moitié de la récolte de l'Inde, ou 15,000,000; en Suisse, Saxe, Prusse et Belgique, 17,000,000; en Russie, environ 1,200,000 : total 242,300,000.

Nous terminerons en indiquant quelques manières de teindre le coton en rouge. Les Indiens, après qu'il est filé, lui font subir quelques préparations préliminaires : ils le plongent d'abord dans de la graisse de poisson qu'ils font mousser avec une dissolution de soude, et le laissent deux jours entassé dans ce bain, où il s'échauffe. Ils le lavent ensuite, le séchent, puis le replongent, et enfin le suspendent à l'air. Ils répètent pendant huit jours la même opération et le lessivent autant de fois dans une dissolution pure et simple de soude. Alors on emploie des feuilles de *fustet* pour lui don-

ner la première teinte de vert-olive. Pour cela, il faut faire bouillir 15 livres de cette plante pour 30 livres de fil de coton, passer la décoction obtenue par un tamis, la remettre dans la chaudière, après l'avoir nettoyée, y faire dissoudre autant de livres d'alun en poids que de coton, et plonger enfin dans ce bain bouillant le coton placé par écheveaux; après quoi séché, relavé et resséché, il se trouve préparé pour la teinte rouge. La préparation de ce bain se fait en prenant autant de livres de racine de garance moulue qu'on a de livres de coton; on le pétrit dans 7 pintes de sang, et on met le tout bouillir dans une chaudière; puis on plonge le coton dans la couleur cuite et tenue à l'état d'ébullition, et lorsqu'il est bien pénétré des parties colorantes, on le fait sécher. Enfin, après l'avoir placé dans des pots remplis de lessive alcaline et dont la liqueur qui s'échappe est immédiatement remplacée par une nouvelle dissolution de soude, on termine en faisant dégorger et sécher le fil de coton, qui se trouve alors parfaitement teint, après cette série d'opérations, qui durent communément 21 jours. M. le professeur Jueclin indique un procédé pour donner au coton la belle couleur du rouge d'Andrinople : il consiste en trois dissolutions, l'une de soude mêlée à l'huile d'olive, l'autre de potasse, et la troisième de chaux; le coton teint d'après ces bases acquiert, après avoir subi différentes préparations, pour lesquelles nous renvoyons au *Bulletin de la société d'encouragement de l'industrie nationale*, une couleur aussi éclatante et aussi solide que celle du plus beau rouge d'Andrinople. V. DE M-N.

COTONNADES, nom donné à tous les tissus dont la trame est en coton et dont la chaîne est en fil de chanvre ou de lin. Elles sont aussi connues dans le commerce sous le nom de *siamoisés*. V. DE M-N.

COTONNIER. Ce genre important, connu des botanistes sous le nom de *gossypium*, appartient à la famille des malvacées et à la monadelphie polyandrie. On en connaît une dizaine d'espèces, toutes indigènes dans la zone équatoriale. Le coton (*voy.*) du commerce est

le duvet floconneux qui enveloppe leurs graines; ces flocons se gonflent et débordent de toutes parts, lorsque la capsule s'ouvre à sa maturité. Les cotonniers sont des herbes annuelles ou des arbrisseaux. Ils se distinguent par des feuilles ordinairement lobées ou palmées, par des fleurs élégantes de couleur jaunâtre, par leur calice accompagné d'un involucre à trois grandes bractées cordiformes et souvent incisées.

Les cotonniers font l'objet d'une culture très étendue, non-seulement dans les contrées intertropicales, mais dans toutes celles dont le climat est assez chaud pour que l'oranger y prospère en plein air. Sur le littoral de la Méditerranée, on ne cultive guère que le cotonnier herbacé ou cotonnier de Malte (*gossypium herbaceum*, Linn.). Aux Antilles on donne la préférence au cotonnier velu (*gossypium hirsutum*, Linn.), et au cotonnier de la Barbade (*gossypium Barbadense*, Linn.). Dans l'Inde et dans la Chine, le cotonnier nankin (*gossypium religiosum*, Linn.) et le cotonnier arborescent (*gossypium arboreum*, Linn.) sont les espèces les plus estimées.

Dans l'Asie équatoriale, l'usage de porter des vêtements de coton remonte sans doute à la plus haute antiquité; mais cet usage resta long-temps étranger aux Grecs et aux Romains. Pline (*H. N.*, xix, 1) est le premier qui en fasse mention. « La partie de la Haute-Égypte qui confine à l'Arabie, dit cet auteur, produit un arbrisseau que les uns appellent *gossypton* et les autres *xylon*; son fruit, qui ressemble à celui de l'aveline entourée de son enveloppe barbue, contient un duvet que l'on file. On en fabrique des étoffes d'une blancheur éclatante et d'une grande mollesse. Les prêtres égyptiens en portent des vêtements, auxquels ils attachent un grand prix. » Ed. Sp.

COTOPAXI, volcan de la chaîne des Andes (voy.) de l'Amérique méridionale, dans la Nouvelle-Grenade, à 12 lieues de Quito, presque sous l'équateur. Son sommet couvert de neige s'élève à 2,952 toises au-dessus du niveau de la mer; par sa forme conique il ressemble au pic de Ténériffe. Dans les roches noires qui le composent abondent

le mica et l'obsidienne; il est crevassé sur les flancs. De violentes éruptions, pendant lesquelles jaillissent des tourbillons de cendres, des colonnes de feu, des laves et des quartiers de roches, rendent le Cotopaxi redoutable pour le pays d'alentour. Quelquefois la neige du sommet se fond subitement et se précipite en torrents dans la plaine. C'est le présage d'une explosion prochaine, annoncée d'ailleurs par de sourds mugissements qu'on entend à plus de 50 lieues à la ronde; et tout à l'entour le sol est jonché de matières volcaniques rejetées par le cratère. L'éruption de l'an 1698 détruisit la ville de Tacunba et plusieurs villages. Pendant celle de l'an 1803, qui succéda à un repos de 20 ans, l'immense masse de neige qui couvre ordinairement le haut de la montagne disparut en une seule nuit pour inonder les maisons, et ce volcan, qu'on avait vu tout blanc la veille, montra le lendemain un aspect sombre; bientôt il s'enveloppa de fumée et fit entendre un fracas épouvantable. Dans le dernier siècle, le Cotopaxi eut 5 grandes éruptions, savoir en 1738, 1742, 1744, 1766 et 1768. Plusieurs rivières, le Napo entre autres, prennent naissance sur les versants de cette haute montagne. D-o.

COTTA, famille allemande et maison fort ancienne de librairie, fondée à Tubingue (Wurtemberg), en 1645, et aujourd'hui l'une des plus florissantes de l'Allemagne. Les Cotta font remonter leur origine à la famille romaine du même nom. Au x^e siècle, l'empereur Othon I^{er} leur accorda des lettres de noblesse et leur permit d'attacher leur nom à un village nommé depuis Cottendorf. De là le double nom de Cotta de Cottendorf.

JEAN-FRÉDÉRIC Cotta, théologien et orientaliste célèbre du xviii^e siècle, mort chancelier de l'université de Tubingue en 1779, mit de nouveau cette famille en relief; mais ce sont surtout les opérations de sa librairie qui lui ont valu la réputation européenne dont elle jouit maintenant. Sous ce rapport elle doit le plus d'éclat à

JEAN-FRÉDÉRIC, baron Cotta de Cottendorf, seigneur du domaine de Plettenberg, etc., chambellan, commandeur de

plusieurs ordres de chevaliers. Il naquit en 1764 à Stuttgart, où demeurait son père, propriétaire de la librairie, et reçut sa première instruction au gymnase de cette ville. A l'étude de la théologie il préféra la profession des armes que son père avait aussi suivie en qualité d'officier de cavalerie, sous les ordres de Laudon. Puis, en 1782, le jeune Cotta se rendit à l'université de Tubingue, où la perspective d'être placé à Varsovie, en qualité de gouverneur des enfants du prince Lubomirski, lui fit prendre la résolution d'étudier la jurisprudence, et d'aller ensuite à Paris pour se familiariser avec la langue française et s'appliquer aux sciences naturelles. Mais ses espérances n'ayant pu se réaliser, Cotta pratiqua quelque temps comme avocat à la cour de justice, et entreprit enfin, bien malgré lui, la gestion de la librairie à Tubingue, déchu de son importance par la faute de ceux auxquels on en avait confié la direction. Pour acquérir les connaissances nécessaires à son nouvel état et faire prospérer son commerce, il travailla sans relâche et avec une extrême persévérance, et ce fut pour lui un grand bienfait que de recevoir de la princesse Lubomirska une somme de 300 ducats comme indemnité des sacrifices qu'il avait faits. Il s'associa en 1789 avec le docteur Zahn, qu'il eut plus tard pour collègue dans l'assemblée des États de Wurtemberg, et à qui Cotta succéda aussi comme vice-président dans la deuxième chambre. Leur société commerciale ne fut cependant pas de longue durée : Cotta se trouva bientôt seul à la tête de ses affaires, qui, par sa grande activité, ne tardèrent pas à prendre un élan tout nouveau.

En 1793 il conçut le plan de la *Gazette universelle*, dont Schiller devait être le rédacteur; mais le poète abandonna bientôt cette idée pour se donner aux *Heures*, journal littéraire également fondé par Cotta. La *Gazette universelle* (voy. ANGBOURG) commença à paraître à Tubingue, d'abord sous la direction de Poselt (voy.), puis sous celle de Huber. En 1798 le bureau de rédaction fut transféré à Stuttgart, et en 1803 à

Angsbourg en Bavière. Une mission que lui confièrent les États de son pays détermina Cotta, en novembre 1799, à entreprendre un second voyage à Paris; il y fit un troisième en 1801, pour les affaires d'un prince voisin. Il employa ce voyage, pendant lequel il fit la connaissance de Moreau, de Kosciuszko et d'autres hommes célèbres, à organiser des correspondances pour son journal. En même temps il donnait les plus grands soins à sa librairie, qui bientôt publia les plus beaux chefs-d'œuvre de la littérature allemande. Cotta établit avec Goethe et Schiller des rapports très intimes, et publia leurs ouvrages ainsi que ceux de Jean de Muller. Il se vit bientôt recherché par tout ce que l'Allemagne possédait d'hommes distingués dans les lettres, Herder, Fichte, Schelling, Jean Paul, Tieck, Voss, A.-W. Schlegel, Hebel, Matthiesson, L. F. et Thérèse Huber, les frères de Humboldt, Spittler, Pfeffel et autres. De 1805 à 1810 prirent naissance les *Annales politiques*, les *Annales de l'architecture*, l'*Almanach des dames* et autres, le *Journal de Flore*, le *Morgenblatt* (1807), avec le *Kunstblatt* et le *Literaturblatt*, dont bientôt ce journal s'accompagna, etc. A toutes ces publications, auxquelles il faut ajouter la grande carte de la Souabe, vinrent se joindre dans la suite le *Journal polytechnique* de Dingler, l'*Hespérus* d'André, les *Annales du Wurtemberg* de Memminger, la *Hertha* de Berghaus, le *Ausland* (l'extérieur), le *Inland* (l'intérieur) et les *Annales* (berlinoises) de la critique, l'un des meilleurs recueils littéraires et scientifiques de l'Allemagne.

En 1810 Cotta alla fixer son séjour à Stuttgart. Chargé de différentes affaires des États et d'une commission des libraires allemands, il se rendit au congrès de Vienne. En 1815 il entra comme député dans l'assemblée des États de Wurtemberg convoqués par le roi Frédéric I^{er}; de concert avec le comte de Waldeck, il revendiqua le premier les anciens droits du pays, et plus tard il fut au nombre de ceux qui signèrent la constitution. Depuis 1809, Cotta siégea comme député de l'ordre équestre dans la seconde chambre; depuis 1824 il en fut vice-

président. Le premier de tous les propriétaires, il fit cesser, en 1820, la servitude dans son domaine de Plettemberg. Il établit dans ses possessions des fermes modèles, et donna aux habitants des campagnes l'exemple de beaucoup d'améliorations. Ses affaires de librairie prirent de plus en plus d'extension; un grand nombre de savants, de poètes et d'artistes lui offrirent leurs ouvrages, et plus d'un jeune talent trouva près du baron de Cotta les plus généreux encouragements. Il établit, en 1824, une presse à vapeur à Augsburg, la première qu'on vit en Bavière. Bientôt après il fonda à Munich l'Institut littéraire et artistique; en 1825 il fit l'essai d'un bateau à vapeur faisant le service sur le lac de Constance, et régularisa, en 1826, cette navigation avec les différents gouvernements limitrophes, dans toute la longueur du Rhin. Cotta avait obtenu des distinctions, des titres et ordres de différents gouvernements. En dernier lieu (1828) et par suite des négociations qu'il avait conduites pour le Wurtemberg et la Bavière avec la Prusse, à l'effet de conclure entre ces puissances le traité de commerce et de douanes qui fut signé à Berlin, il fut décoré de l'ordre de la couronne de Wurtemberg, du titre de chambellan du roi de Bavière, de celui de conseiller aulique prussien. M. de Cotta mourut en 1832. Sa biographie se trouve dans les *Zeitgenossen* (Contemporains), XIV, t. iv, p. 193-204. S. et C. L.

COTTE D'ARMES. C'est le nom d'une partie du harnais ou costume militaire en usage chez la plupart des nations de l'Europe pendant le cours du moyen-âge. La cotte d'armes, que quelques auteurs ont confondue bien à tort avec le *sagum* gaulois et le *paludamentum* des Romains, appartient exclusivement à l'époque que nous indiquons. C'était une sorte de dalmatique ou de robe sans manches, fendue sur les côtés et descendant au moins jusqu'aux genoux, par-dessus laquelle on attachait le baudrier au ceinturon où était suspendue l'épée. L'usage n'en était permis qu'aux seuls chevaliers; elle servait à couvrir, suivant l'époque, soit la cotte de maille (voy. après), soit la cuirasse, pour les pré-

server de l'ardeur du soleil, qui rendait l'emploi de ces armures si incommode.

La matière des cottes d'armes était souvent d'un très grand prix : des étoffes tissées d'or et d'argent, de l'écaillate, des fourrures, des broderies d'or ou de perles, etc. On y appliquait aussi des ornements en étain émaillé de diverses couleurs; et de là, dit-on, est venu le nom d'*émaux* (voy.), employé dans le style du blason. On croit, avec la même vraisemblance, que les pièces honorables ont été imitées des dessins que présentaient les cottes d'armes, composées d'un assez grand nombre de pièces différentes. Plus tard, les armoiries elles-mêmes furent figurées sur ce vêtement guerrier, qui servit encore de signe de reconnaissance, pendant les marches ou au milieu du désordre d'une mêlée.

Le luxe des cottes d'armes fut quelquefois porté si loin que plusieurs de nos rois se crurent obligés d'y mettre des bornes. On voit dans Joinville que saint Louis, pendant son expédition d'Égypte, prêchait d'exemple sous ce rapport. La forme que nous avons indiquée plus haut a du reste éprouvé de nombreuses modifications depuis le milieu du XII^e siècle, où l'on commença surtout à en faire usage, jusqu'à la fin du XVI^e siècle. La cotte d'armes de Clisson et de Dunois était fort courte; Chandos en portait, au contraire, une très longue, au combat du pont de Lussac, et ce fut, dit Froissart, une des causes de sa mort. Le P. Daniel suppose, bien à tort, que l'emploi de la cotte d'armes cessa après l'institution des compagnies d'ordonnances sous Charles VII. Il suffit d'examiner les tombeaux de Villiers de l'Île-Adam, de l'amiral Chabot et du connétable de Montmorency, exposés autrefois au musée des Petits-Augustins, ceux des grands-maîtres de Malte, publiés par M. de Villeneuve, etc., pour s'assurer qu'on en conservait encore l'usage vers le milieu du XVI^e siècle. Henri IV lui-même portait une cotte d'armes à l'attaque d'Éause, où il courut, par cela même, de grands dangers, à ce que rapporte Sully.

Ce vêtement militaire, abandonné définitivement sous Henri IV, s'était cou-

servé comme la le cérémonie pour les
hérauts d'armes] ue dans ces derniers
temps. Nous en avons vus qui étaient
ainsi vêtus dans les grandes solennités de
l'empire et de la Restauration. C. N. A.

COTTE DE MAILLES et **HAUBERT**, partie principale et même unique de l'armure de guerre, depuis le XI^e siècle jusque vers le milieu du XIV^e. L'histoire des vêtements de guerre ou armures offre, dans notre pays, comme dans tout le reste de l'Europe à la même époque, trois périodes bien distinctes. Dans la première (507 à 1060), l'habit de guerre des Romains, nationalisé chez les Gaulois conquis, et adopté ensuite par les Francs, s'est conservé avec très peu d'altération. Mais, dès le commencement de la seconde époque (1060 à 1320), on voit paraître la cotte de mailles, dont sont revêtus, par exemple, *sans exception*, tous les guerriers normands et saxons de la célèbre tapisserie de Bayeux. Enfin, dans la troisième époque (1320 à 1630), cette partie du barnais a disparu pour faire place à l'armure en fer battu, qui s'est conservée jusqu'à l'abandon total des armes défensives au XVII^e siècle.

Ceci montre combien est grave l'erreur de quelques personnes, et surtout de la plupart des artistes, qui donnent indistinctement la cuirasse en fer plat à Charlemagne, à Philippe-Auguste et à saint Louis, lesquels n'en eurent jamais l'usage; ou bien encore l'armure de mailles unique à Jeanne-d'Arc ou à Duguesclin. Il est nécessaire, au surplus, d'ajouter que le tissu de mailles, bien que remplacé par la cuirasse, ne disparut pas tout à coup dès le commencement du XIV^e siècle; on le retrouve encore dans les articulations de l'armure et dans les parties que les pie es en fer plat ne pouvaient couvrir entièrement: les genoux, les cou les, les aisselles, le cou, etc.

Quelques auteurs ont cru pouvoir confondre le haubert et la cotte de mailles. Il est cependant certain qu'il existait entre eux une différence notable; on sait que les nobles seuls, revêtus du titre de chevalier, jouissaient du droit de *porter le haubert*; et, d'un autre côté, il suffit d'avoir jeté les yeux sur des monuments ou des miniatures du XI^e au XV^e siècle

pour s'assurer que tous les soldats, hommes d'armes, archers, etc., portaient indistinctement la cotte de mailles. Il serait facile de lever cette difficulté, dont les auteurs qui ont écrit sur les armes ne paraissent pas s'être inquiétés, en admettant que le haubert se distinguait de la cotte de mailles, non-seulement par la différence de finesse dans le tissu et par le choix de la matière, mais surtout en ce que le premier, outre les parties destinées à couvrir la poitrine et la tête, comportait encore des manches ou *brachères* (brassières) et des chausses de mailles. C'est ce que l'on peut très bien conclure de l'ordonnance citée par Ducange dans son *Commentaire sur Joinville* (7^e dissertation).

La cotte de mailles recevait encore les noms de *gollette*, *jaque*, *jaquette*, *brugne*, *jauseran*, etc. Ce genre d'armure, au surplus, n'a pas été seulement employé par les peuples de l'Europe au moyen-âge: plusieurs poètes latins en ont parlé, et quelques monuments antiques en offrent des exemples, particulièrement la colonne Trajane. De nos jours encore les peuples de l'Asie occidentale en composent la plus grande partie de leur costume de guerre, surtout les Persans et les Circasiens. Ces tissus, d'un très beau travail, se trouvent assez fréquemment, depuis quelques années, dans les cabinets des curieux. C. N. A.

COTTIN M^{me}, née SOPHIE-RUSTALD, recut le jour à Tommeus (Lot-et-Garonne) en 1773. Élevée à Bordeaux par une mère éprise de la littérature, la jeune Sophie partagea aisément cette passion; mais, mariée dès l'âge de 17 ans à un riche banquier de cette ville et amenée à Paris par son époux, l'accomplissement de ses devoirs, les soins de sa maison l'empêchèrent d'abord de se livrer à son goût naturel. Devenue veuve de bonne heure, M^{me} Cottin, à 25 ans, ignorait encore son talent: une loue action le lui révéla. Un de ses amis était proscrit, obligé de quitter la France: par suite des événements de l'époque et de quelques revers particuliers, les ressources pécuniaires de M^{me} Cottin étaient alors peu étendues; mais, en quelques semaines, elle écrivit *Clara d'Albe*, et le

produit de ce joli roman, publié (1798) sous le voile de l'anonyme, fut consacré à soulager une infortune. Telle fut également l'honorable destination de tous ceux qui le suivirent.

Restée sans époux et sans aucun fruit de cet hymen, M^{me} Cottin, plus que toute autre, pouvait, sans craindre le blâme, se livrer à ses occupations favorites; mais sa modestie redoutait l'éclat et le bruit. Longtemps ses ouvrages ne portèrent d'autre indication que celle-ci: « par l'auteur de *Claire d'Albe*. » Le grand succès de *Malvina* (1800), composition qui n'est pas sans défauts, mais qu'anime une si vive sensibilité, et le succès encore plus éclatant d'*Amélie Mansfield* (1802), ce roman si vrai, si touchant, ne permirent plus à M^{me} Cottin de garder un secret trahi par ses triomphes. Toutefois, en acceptant le renom de femme auteur, elle sut en éviter les écueils et les ridicules: jamais elle ne répondit aux critiques de ses productions qu'en cherchant à les perfectionner; et, joignant à son talent de prosateur celui de composer des vers agréables, jamais elle ne consentit à les imprimer; car elle ne se consolait de sa réputation qu'en songeant que quelques bons sentiments pourraient naître de la lecture de ses ouvrages; et, en n'y cherchant qu'une réussite d'amour-propre, elle se fût trouvée sans excuse.

Élisabeth (1806), la production la plus touchante peut-être qui ait été tracée par le cœur, ajouta encore à sa renommée. *Mathilde*, où tant de poésie, un coloris si brillant vinrent se joindre aux autres mérites de la romancière, n'était sans doute que le premier essai d'un plus vaste essor; mais une fatale destinée avait marqué là le terme de ses travaux, et bientôt de ses jours. Une maladie mortelle, accompagnée de souffrances de plusieurs mois, vint l'atteindre dans la retraite qu'elle s'était choisie. On a dit qu'une passion ardente et non partagée en avait été la première cause: celle qui peignit si bien l'amour pouvait en effet le ressentir avec excès. C'est en 1807 qu'elle s'éteignit, à peine âgée de 34 ans.

Les romans de M^{me} Cottin ont eu breuses éditions et survivront aux

monstrueuses exagérations de tant d'auteurs de nos jours. Toujours préoccupée du désir d'être utile, elle avait entrepris un roman sur l'éducation; elle a aussi laissé inachevé un ouvrage intitulé: *La religion prouvée par le sentiment*. Aucun écrivain, à coup sûr, n'aurait pu mieux qu'elle remplir les promesses d'un titre semblable.

M. O.

COTYLÉDONS, partie simple, double ou multiple qui, dans l'embryon de la jeune plante phanérogame, accompagne la radicule et la gemmule. Dans le haricot, il existe deux cotylédons qui sont la partie que l'on mange; dans le blé, il n'y a qu'un cotylédon, encore est-il fort petit; car la partie qui fournit la racine est une enveloppe de l'embryon nommée *albumen*, et qui en est tout-à-fait distincte; dans les pins et les sapins, on trouve de quatre à douze cotylédons verticillés. On a coutume de dire que les deux grands embranchements des plantes phanérogames reposent sur le nombre des cotylédons: il serait plus exact, comme le fait remarquer M. Alphonse de Candolle, de faire reposer ces deux grandes divisions du règne végétal sur la position relative des cotylédons. En effet, il existe des graminées qui offrent dans leur embryon plusieurs cotylédons, mais qui, au lieu d'être opposés l'un à l'autre comme dans les dicotylédones, sont toujours placés à des hauteurs différentes. L'usage des cotylédons, au moins dans les plantes dépourvues d'un albumen, est de fournir à l'embryon qui commence à végéter une sorte de nourriture toute préparée, analogue au lait que sucent les jeunes animaux; ils sont alors fort gros, ne verdissent pas, et diminuent de volume dans la germination. Quand, au contraire, les graines sont munies d'un albumen, les cotylédons sont minces, foliacés, et verdissent à l'époque de la germination.

C. L.-A.

COU, *col*, du latin *collum*, partie du corps des animaux qui unit la tête au tronc, et ne se rencontre véritablement que dans l'embranchement des vertébrés. Souvent même, et pour des raisons que nous expliquerons plus bas, le cou est nul ou à peine sensible, comme, par exemple, dans les poissons et les mam-

mifères cétacés
longement de s
constant avec le milieu qu'habitent les animaux, avec le plus ou moins de mobilité et de hauteur de leurs membres, et l'espèce d'aliments dont ils se nourrissent. Dans tous les vertébrés aquatiques une dépression entre la tête et le tronc, en offrant prise à l'eau, eût été singulièrement défavorable à la natation. En outre, la préhension des aliments peut s'effectuer, à raison de la facilité du déplacement dans le liquide, par des mouvements généraux du corps, l'animal n'ayant souvent, une fois lancé, qu'à ouvrir sa gueule pour engloûtir ou saisir sa nourriture. Cela est si vrai que dans le petit nombre de cétacés qui viennent à terre chercher leur nourriture, la longueur du cou est sensiblement plus considérable. C'est ainsi que s'explique la brièveté du cou dans la loutre, dans les phoques, les morses, l'hippopotame; de même que chez les crocodiles, les batraciens et les reptiles. Les oiseaux seuls semblent, au premier abord, contredire cette théorie: en réalité il n'en est rien. En effet, le cou est également court dans tous les oiseaux grands voiliers, et cela pour les mêmes raisons que dans les poissons et les mammifères aquatiques; car le mouvement s'opère également dans un fluide. Les faucons, les hirondelles, les hirondelles de mer en sont des exemples. Au contraire le cou s'allonge dans les espèces qui sont fixées sur la terre et sur les eaux, comme l'autruche, les paons, les cygnes.

La brièveté du cou dans l'homme et dans les singes est en rapport avec la présence des mains. Aussi cette partie s'allonge-t-elle un peu dans les carnassiers (les chauves-souris, les phoques et les morses exceptés, pour les raisons mentionnées plus haut; la souplesse des membres et leur peu d'élevation rendaient l'allongement à peine nécessaire). Dans les pachydermes et les ruminants au contraire, qui ploient difficilement les membres, le cou se développe de plus en plus, ainsi qu'on le voit dans les chevaux, les chameaux, la girafe, les antilopes. Chez les rhinocéros, et surtout chez l'éléphant, la nature, en quelque sorte oublieuse de son premier plan, est obli-

d'al-

gée de compenser la brièveté d'un cou trop court pour manger par une partie comme surajoutée, la trompe. Dans presque tous les reptiles terrestres le cou est court: aussi le ventre traîne-t-il plus ou moins à terre; ou bien, si les pattes sont plus élevées, une langue protractile sort de la bouche enduite d'un suc visqueux capable de saisir des insectes, comme dans le caméléon. Dans les ophidiens enfin il n'y a plus de cou, ou, si l'on veut, le corps tout entier en est un immense pour remplacer les membres. Dans la girafe, qui se nourrit des feuilles des arbres, la nature semblait dans la nécessité de laisser périr l'animal de faim ou de soif: le problème a été résolu par l'immense longueur du cou, qui peut atteindre à terre pour permettre à l'animal de boire et à 17 pieds environ de haut pour manger. Si la hauteur de la tête eût dépendu de l'élevation seule du corps, l'animal aurait mangé, il n'aurait point bu. Dans le cygne, le cou est plus long qu'il ne serait nécessaire pour prendre les aliments à terre; mais il lui fallait le développement qu'il a reçu pour que l'oiseau pût chercher et prendre dans l'eau la proie qui est au-dessous de lui. Voy. VERTÈBRES. C. L.-R.

COUCHANT, point du ciel où le soleil paraît se coucher. Les astronomes nomment ce point *occident* et les marins l'appellent *ouest*. Le couchant changeant tous les jours par suite du mouvement annuel de la terre, on a pris pour point fixe le point où le soleil se couche à l'équinoxe, c'est-à-dire le point où l'équateur coupe l'horizon. Ce point, qui porte le nom de *vrai couchant*, partage en deux parties égales le demi-cercle de l'horizon compris entre le nord et le midi. Le couchant d'hiver se trouve dans la portion de l'horizon comprise entre le midi et l'équateur, et le couchant d'été dans l'arc de l'horizon compris entre le nord et le vrai couchant. La distance entre le couchant vrai et le couchant effectif est d'autant plus grande que l'élevation du pôle et la déclinaison du soleil sont plus considérables. Cette distance porte le nom d'*amplitude*; elle est *boréale* depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à l'équinoxe d'automne, et

australe pendant le reste de l'année. P. V. T.

COUCHES (méd.), *voy.* ACCOUCHEE, *art des ACCOUCHEMENTS* et ACCOUCHEMENT

COUCHES (jardinage). La chaleur qui se développe pendant la fermentation des fumiers a donné l'idée de les utiliser pour activer la germination et le développement d'un grand nombre de plantes qui, dans nos régions, n'auraient pas le temps d'accomplir, avant le retour des froids, toutes les phases de leur végétation annuelle, si on les semait en pleine terre. Elle a permis au cultivateur industriel d'obtenir les fleurs, les racines ou les fruits de nos végétaux indigènes longtemps avant la saison ordinaire; en un mot, elle est devenue l'une des principales bases des *cultures forcées*.

Selon que l'on veut obtenir une chaleur plus ou moins intense ou plus ou moins durable, on emploie pour la formation des couches des matériaux différents ou parvenus à divers degrés de décomposition. Elles peuvent être formées de substances animales ou végétales, ou des unes et des autres mêlées ensemble en diverses proportions. On conçoit que plus la fermentation est rapide, plus le développement de chaleur est considérable, et moins par conséquent il peut durer.

Les *couches chaudes* se font avec du fumier de cheval ou de mouton nouvellement retiré de l'écurie ou de la bergerie, et qu'on entasse avec la litière de manière à mélanger le plus exactement possible toutes les parties pour former une masse dans laquelle se trouvent également répartis les fumiers longs et les fumiers courts, les plus nouveaux avec les plus consommés, les plus secs avec les plus humides; car il faut une humidité modérée mais non excessive, pour que la masse fermente convenablement. Sur ces couches on pose des *châssis* (*voy.*), on répand une certaine quantité de terreau destiné à recevoir les pots dans lesquels on a fait les semis, et à leur transmettre la chaleur produite. Ces sortes de couches, lorsqu'on veut prolonger leurs effets, doivent être ranimées de temps en temps par des *réchauds*, c'est-à-dire qu'on les blit d'ordinaire parallèlement entre
1, à la distance de 15 à 18 pouces, et

qu'on remplit l'intervalle qui les sépare de nouveau fumier de cheval dont la chaleur se communique promptement aux deux couches voisines. C'est cette sorte de petite couche intermédiaire, qu'il est facile de renouveler au besoin, qu'on nomme réchaud.

Les *couches tièdes* ou *tempérées* se forment ordinairement avec des fumiers de cheval et de vache mélangés à des feuilles, des tontures d'arbres ou diverses autres substances végétales, telles que des marcs de fruits, des balles de céréales.

Les *couches sourdes* se distinguent principalement des autres parce qu'on les établit au-dessous et non plus au-dessus du niveau du sol en des tranchées creusées à cet effet; on leur donne une forme bombée et on les recouvre entièrement de terre. Leur chaleur est plus douce, plus égale et plus durable que celle des autres; mais elles ne sont pas susceptibles de se réchauffer comme celles-ci.

Les *couches encaissées* ne diffèrent des couches sourdes que parce qu'au lieu de les entasser dans le sol à nu, on les construit en des encaissements de bois ou de maçonnerie, tantôt en terre, tantôt sur terre. Dans les serres on les compose de tannée nouvellement extraite des fosses, dont la chaleur d'abord fort vive se calme bientôt et se conserve pendant plusieurs mois.

Les couches de diverses sortes sont tantôt *nues*, c'est-à-dire qu'elles sont simplement recouvertes de la terre sur laquelle on fait directement les semis ou dans laquelle on enterre les pots; tantôt à *cloches* ou à *châssis*, c'est-à-dire recouvertes de l'un ou de l'autre de ces abris, ce qui est dans tous les cas infiniment préférable. On les emploie dans nos climats pour la culture des ananas et des petits arbres ou arbrisseaux fruitiers cultivés en des pots, pour celle des melons, des concombres, des fraisiers, des pois, des haricots, des asperges, et de plusieurs autres légumes de primeur, soit qu'on les laisse parvenir à maturité sur les couches mêmes, soit qu'on ait seulement en vue d'en obtenir de jeunes plants propres à être repiqués en pleine terre dès que les gelées printannières ne sont plus à craindre.

O. L. T.

COUCOU, u
 topé à l'oïse
 chant dissyllabique. La conformation de ses pieds, offrant deux doigts en avant et deux en arrière, le classe dans l'ordre des *grimpeurs*, ainsi désignés à cause de la facilité avec laquelle ils s'accrochent aux branches des arbres. Notre coucou d'Europe est d'un gris ardoisé, avec des lignes transversales noires au-dessous. Sa queue est longue, ses ailes sont médiocres, son bec, de la longueur de la tête et légèrement courbé, est jaune, ainsi que ses paupières et ses pattes emplumées au-dessus du genou. Son vol est bas. Mais c'est beaucoup moins sous le rapport de son organisation que sous celui de ses habitudes que cet animal peut être un objet de curiosité. Par une opposition singulière aux mœurs des autres oiseaux, chez lesquels la nature fait éclore de si merveilleux instincts d'amour maternel, la femelle du coucou ne construit pas de nid : elle ignore les douceurs de l'incubation, et va déposer les cinq ou six œufs qu'elle porte dans autant de nids étrangers. La couveuse, à son retour, partage entre tous, chose remarquable, sa tendre sollicitude. Il arrive même plus tard que l'intrus, se prévalant de sa force, rejette furtivement du nid commun ses possesseurs naturels, qui ne sauraient tous y trouver place, car c'est souvent dans les nids de très petites espèces que le coucou dépose sa ponte. Serait-ce, comme on l'a dit, parce que l'instinct le porte à choisir celles qui prodiguent le plus de soins à leurs petits, et qui ne seraient pas assez fortes pour se venger sur le jeune oiseau de la supercherie de sa mère?... Est-il vrai aussi que la prévoyante femelle veut dérober sa progéniture à la glotonnerie du mâle, destructeur impitoyable des tendres couvées, et qui n'épargnerait même pas les siennes?... Quoi qu'il en soit, perché sur le sommet d'un arbre qu'il quitte rarement pour se poser à terre, ce craintif et taciturne animal ne sort de son triste isolement qu'au lieu de chercher une femelle, qu'il abandonne, dès qu'il a satisfait ses desirs, pour retourner dans sa retraite, étranger à tous les sentiments de la famille et de la société. Le coucou ne fait entendre son chant que dans la saison de ses amours.

On ne le voit dans nos zones tempérées qu'à l'époque de l'année la plus chaude, lorsqu'il peut y trouver les insectes dont il se nourrit. C. S.-TE.

COUCY, petite ville et chef-lieu de canton du département de l'Aisne, remarquable par les ruines immenses du château de ses anciens seigneurs, connus dans l'histoire sous le titre de sires de Coucy. Deux familles ont porté le nom de Coucy : la première, dont la ligne directe s'est éteinte en 1213, tire son origine d'un comte de Chartres en 965, et s'est divisée en deux branches dont l'une a conservé les titres et seigneuries de Coucy, et l'autre a possédé le domaine de Vervins, dont elle a ajouté le nom à celui de Coucy. C'est à cette branche de *Coucy - Vervins* que peuvent se rattacher les familles qui aujourd'hui portent le nom de Coucy. La seconde famille de Coucy commence en 1213, dans la personne d'un Enguerrand de Guines, neveu du dernier sire de Coucy; elle s'est éteinte en 1400, dans la personne de Marie de Coucy, femme du comte de Bar, morte sans enfants.

Les sires de Coucy ont joué de grands rôles dans les événements politiques de leurs temps, et furent souvent alliés très proches des maisons souveraines de France, d'Angleterre et d'Allemagne. On cite comme les plus célèbres parmi eux THOMAS, dit DE MARLE, qui se distingua à la première croisade, où il adopta pour armoiries des bandes de vair et de gueule de six pièces.

ENGUERRAND, troisième du nom, l'un des plus puissants seigneurs de son siècle, fit construire ce château de Coucy, dont les ruines immenses sont l'objet de l'admiration des nombreux voyageurs qui viennent les visiter chaque année. Choisi pour chef par les seigneurs révoltés, sous la minorité de Louis IX, et reconnu par eux comme roi, ce seigneur ne voulut point souiller l'éclat de son nom par les titres d'usurpateur et de spoliateur d'un orphelin; mais ayant promptement abandonné la ligue dans laquelle il s'était imprudemment engagé, il fut constamment le plus ferme appui de son jeune roi.

ENGUERRAND VI, le dernier des sires

de Coucy, beau-frère du roi d'Angleterre, placé dans la cruelle alternative de trahir les droits du sang ou ses devoirs de sujet, eut le talent de se faire estimer des divers partis qui déchiraient la France et conserva la confiance de son souverain. Ne pouvant prendre part aux guerres dans sa patrie, il porta ses armes contre les Infidèles, et mourut des suites de ses blessures après la bataille de Nicopolis, en 1398, donnée contre son avis ; il avait été épargné, lui troisième, lors du massacre que les Turcs firent des chrétiens tombés en leur pouvoir. MARIE de Coucy, sa fille unique, veuve du comte de Bar, n'ayant point d'enfants, vendit en 1400 la seigneurie de Coucy à Louis de France, duc d'Orléans, neveu de Charles VI, en faveur duquel elle fut érigée en duché-pairie. Ce domaine ayant fait retour à la couronne fut plusieurs fois cédé aux princes du sang. Enfin Louis XIV le comprit dans l'apanage de son frère, Monsieur, duc d'Orléans, aïeul de la branche d'Orléans.

Devenu domaine national en 1793 et cédé ensuite à l'hospice de Coucy, le château a été racheté le 26 octobre 1829 par le roi actuel des Français, alors duc d'Orléans.

De Belloy a fait d'un *Raoul* de Coucy le héros de sa tragédie de *Gabrielle de Vergy*. Cet auteur, voulant prouver l'authenticité du fait qui fait le fond de sa pièce, a donné une dissertation sur l'histoire de Coucy, dans laquelle il prétend prouver que le châtelain de Coucy, amant de cette dame, est Raoul, premier sire de Coucy. De Belloy s'est trompé, car l'amant de Gabrielle qui se nommait Raoul était neveu de Raoul I^{er}, qui lui avait donné le titre de châtelain, c'est-à-dire gouverneur du château de Coucy *.

E. N. DE L.

On a, sous le nom du châtelain de Coucy (Regnault, 1166 - 1191), 24 chansons publiées par Laborde, *Essai sur la musique*, t. II, puis avec traduction de Legrand d'Aussy et Mouchet, dans les *Mémoires historiques de Raoul*

(*) L'auteur de cet article a publié un magnifique in-fol., orné de 20 gravures, et intitulé : *Souvenirs et ruines de Coucy* ; Paris, Crapelet, 1834.

de Coucy (Paris 1781, 2 vol. in-18 ou in-12. Ces chansons ont du nombre, de la grâce et de l'harmonie *. C'est à Euguerand III qu'on attribue la fameuse devise, imaginée sans doute beaucoup plus tard :

Je ne suis roy, ne duc, prince, ne comte aussy,
Je suis le sire de Coucy.

autrement :

Roi ne puis-je être,
Duc ne veux être,
Ne comte aussy :
Je suis le sire de Coucy.

VAL. P.

COUDE (du latin *cubitus*). On appelle ainsi l'articulation de l'os du bras avec les os de l'avant-bras. Dans tous les animaux vertébrés il règne la plus grande analogie entre le genou et le coude, qui seulement sont tournés en sens inverse. Sans entrer ici dans des détails anatomiques, nous ferons remarquer que l'os nommé *rotule*, placé au-devant du genou, a dans l'homme même une partie correspondante dans la tête saillante, nommée *apophyse olécrane*, de l'os *cubitus*, avec laquelle les gens pressés se font place dans la foule. Cette analogie avait frappé les médecins longtemps avant que les anatomistes eussent connu de véritables rotules aux membres antérieurs ; car M. Geoffroy Saint-Hilaire est le premier qui ait décrit dans les chauve-souris, un os particulier placé derrière l'articulation du bras avec l'avant-bras, et présentant à l'égard de cette articulation une disposition absolument semblable à celle de la rotule du genou. Il nomme cet os *rotule du membre antérieur* ou *rotule du coude*. C'est probablement à la destination de ces animaux au vol qu'est due cette particularité de structure, qui ne se ren-

(*) Il en a paru en 1830 une nouvelle édition ; Paris, gr. in-8°, *Chansons du Châtelain de Coucy, revues sur tous les manuscrits*, par Francisque Michel, etc., ornée de vignettes représentant les armoiries du sire de Coucy, les ruines de son château, etc. Ce volume fait suite, en quelque sorte, à l'*Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel* (en vers), publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi et mis en français par G. A. Crapelet, Paris 1829, gr. in-8° avec 2 fig. et 2 fac-similé. Il y a des exemplaires avec fig. peintes en or et en couleurs.
J. H. S.

contre dans un autre mammifère, pas même dans les acépithèques. C. L. n.

COUDR-PIED, voy. **PIED**.

COUDÉE, voy. **MESURES**.

COUDER (LOUIS-CHARLES-AUGUSTE), peintre français, né à Paris en 1789, et l'un des promoteurs et des soutiens des bonnes doctrines dans notre école, puisa chez David et ensuite chez Regnault ce grand goût de dessin, cette belle couleur, ce pinceau large et facile, cette science d'expression, cet art de la composition qui distinguent ses productions. *Amour, tu perdis Troie!* fut le sujet de son premier tableau; une création plus sévère, la *Mort de Masaccio*, fit présager que celui qui peignait si bien la fin prématurée d'un des premiers régénérateurs de l'art serait bientôt digne lui-même d'occuper un rang parmi les peintres distingués. M. Couder, au salon de 1817, par son *Lévitte d'Éphraïm*, présentement au palais du Luxembourg, a justifié cette espérance. Après ce tableau, qui partagea le prix avec le *Saint-Étienne* de M. Abel de Pujol et qui nous semble être encore son meilleur ouvrage, les tableaux publics de M. Couder sont : trois des cinq compartiments de la coupole de la salle d'Apollon, au Louvre. Le premier a pour sujet la *Lutte d'Hercule et d'Antée*; le second, *Achille près d'être englouti par le Xante et le Simois*; le troisième, *Vénus recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Énée*. Ces peintures, exécutées en 1829, ont généralement paru d'une dimension trop colossale. Viennent ensuite l'*Adoration des mages* 1819; dans l'église des Missions étrangères à Paris; *Adam et Ève protégés pendant leur sommeil par les deux anges Ithuriel et Zaphon* 1822, au Luxembourg, tableau où l'on voudrait trouver cette exaltation de pensée, cette fierté de dessin et de coloris, cette fougue de pinceau que doit développer quiconque se mesure avec Milton; les *Adieux de Léonidas*, à Versailles; *Saint-Ambroise refusant l'entrée du temple à l'empereur Théodose* 1827, à Saint-Gervais à Paris; *portrait équestre de François I^{er}* 1824, à Fontainebleau; la *duchesse d'Angoulême posant la première pierre du monument de Qui-*

beron 1827, à Vannes; enfin son *Adoration des mages* du salon de 1831, pour l'une de nos églises. Parmi ses tableaux du domaine privé, on se rappelle *Louis-Philippe* (aujourd'hui roi des Français) *donnant, pendant l'émigration, des leçons de géographie dans le collège de Reichenau*, en Suisse; *Tanne-gui Duchâtel sauvant le dauphin*; *l'Annonce de la victoire de Marathon*, qui est à nos yeux le plus bel ouvrage de moyenne dimension que M. Couder ait encore exécuté. Il est surtout recommandable par une science et une richesse de composition, une simplicité d'expression et une vérité de caractère, une unité et une pureté de style, enfin un sentiment dans la touche et une énergie dans le dessin, principalement du soldat mourant, qui sont dignes de Lesueur et du Dominiquin, sur les traces desquels M. Couder semble vouloir marcher. La *bataille de Lawfeld, le 2 juin 1747*, que M. Couder vient de peindre pour la galerie historique de Versailles, et qui faisait partie de l'exposition de 1836, est un témoignage de plus de la variété et de la force du talent de cet estimable artiste.

L. C. S.

COUDRIER, genre de la famille des amentacées, dont les caractères sont : fleurs monoïques; chatons mâles cylindriques, pendants, composés d'écaillés rhomboïdales à trois lobes, dont celui du milieu couvre les deux autres; huit étamines insérées à la base des écaillés; anthère à une seule loge; fleurs femelles nées plusieurs ensemble dans un bourgeon écailléux; ovaire surmonté de deux styles; point de calice apparent à l'époque de la floraison; involucre coriace paraissant après et enveloppant une noix ovale, lisse, monosperme, marquée à la base d'une cicatrice large et arrondie. On distingue le *coudrier noisetier* (*Coryllus avellana*), arbrisseau commun dans les haies et les taillis. Ses branches droites et rameuses offrent de petites taches jaunâtres. Les feuilles en forme de cœur sont pubescentes en dessous, pétiolées et alternes; les stipules sont ovales lacéolées. Les chatons mâles sont longs et pendent de la partie supérieure des jeunes rameaux de l'année précédente. Les

fleurs femelles forment une espèce de petit bourgeon. Il leur succède des fruits, désignés sous le nom de *noisettes*, dont l'amande est fort agréable et contient une quantité considérable d'huile grasse, que l'on peut extraire par le moyen de la pression. Cet arbrisseau, depuis fort longtemps cultivé dans nos jardins, a donné naissance à plusieurs variétés, dont les principales sont : le *coudrier franc à fruit blanc*, le *coudrier à fruit rouge* et l'*avelinier*.

C. L-R.

COULAGE. On entend par ce mot la perte qu'éprouvent les vins, huiles et autres liquides, par leur évaporation ou leur écoulement hors des tonneaux qui les contiennent.

Le coulage est un *vice propre* des marchandises qui y sont sujettes, et constitue, en matière de commerce maritime, une avarie simple que doit supporter le propriétaire de la chose qui a essuyé le dommage. Le coulage ordinaire n'est pas à la charge de l'assureur; mais ce dernier est tenu de la perte résultant du coulage extraordinaire arrivé par suite d'une force majeure (par exemple, en cas de tempête, de naufrage, etc.), pour tout ce qui excède la mesure à laquelle l'usage borne le coulage causé par le seul vice de la chose. La police d'assurance doit désigner les marchandises susceptibles de coulage; sinon, l'assureur n'est pas même responsable du coulage extraordinaire occasionné par un accident de mer, à moins que l'assuré n'ait ignoré, lors du contrat, la nature du chargement.

La clause *franc de coulage* a pour effet d'affranchir l'assureur de tout coulage, même de celui provenant d'un événement de mer et de force majeure.

Le voiturier ne répond pas des détériorations ou pertes causées par le vice propre des choses : il n'est donc pas garant du coulage des liquides dont le transport lui est confié.

E. R.

COULANGES (PHILIPPE-ÉMMANUEL, marquis DE), né à Paris en 1631, passa pour un des hommes le plus facilement spirituels d'un siècle renommé par l'esprit. Contemporain, parent, ami surtout de M^{me} de Sévigné, il est venu à nous par les lettres qu'il lui a adressées ou qu'il a reçues d'elle. Entré dans

la magistrature, il la quitta parce qu'il se sentait incapable de la gravité qu'elle exige. « Il réussissait si bien aux chansons qu'il était juste, dit M^{me} de Sévigné, qu'il s'y donnât tout entier. » Il accompagna le duc de Chaulnes dans son ambassade à Rome, y composa une *Relation des conclaves de 1689 et 1691*, et monta à 60 ans dans la boule qui surmonte la coupole de Saint-Pierre. Renommé par ses bons mots, son talent à jouer, ses anecdotes, son goût pour les arts, il était recherché partout; sa vie fut une fête. Un de ses plus grands chagrins fut de voir imprimer, sans son autorisation, un recueil de ses chansons, dont le choix était mal fait. Son humeur enjouée l'empêcha de « souffrir sérieusement les douleurs de la maladie » (M^{me} de Sévigné) et le préserva de la vieillesse, quoiqu'il ne soit mort qu'à 85 ans (1716) Voici comment M^{me} de Sévigné peint le *petit Coulanges* : « Toujours aimé, toujours estimé, toujours portant la joie et le plaisir avec vous, toujours favori et entêté de quelque ami d'importance, un duc, un prince, un pape; toujours en santé, jamais à charge à personne, point d'affaires, point d'ambition! » — M. de Monmerqué a publié les *Mémoires de M. de Coulanges* (Paris, 1820, in-8° et in-12), et, dans l'édition qu'il a donnée des lettres de M^{me} de Sévigné, il a augmenté de plusieurs lettres la série des 19 qui concernent le marquis de Coulanges et qu'on connaissait déjà.

Après lui, sa femme mérite une mention honorable.

Les lettres de la marquise de Coulanges (MARIE-ANGÉLIQUE), au nombre de 50, sont pleines de charme, même à côté de celles de M^{me} de Sévigné. Fille d'un intendant de Lyon, elle s'était fait de son esprit une dignité à la cour. Telle était l'estime qu'on lui portait qu'aux représentations d'*Esther* M^{me} de Maintenon lui faisait garder une place à côté d'elle; et sa réputation s'étendit si loin que, lorsque son mari alla à Rome, le pape le pria de faire venir M^{me} de Coulanges. M^{me} de Sévigné avait pour elle une affection si grande, qu'à Paris, « lorsqu'elle l'avait sous la main, elle prenait le matin du café avec elle, y courait après la messe

« y revenant le « chez soi. »
 Quelques considérations sur le duc de Louvois, la marquise ne peut ou ne veut pas user du crédit que cette position devait lui donner ; on le voit par ces mots d'une de ses lettres : « M. de Louvois est mort subitement ! quelle mort ! J'irai demain passer le jour chez M^{me} de Louvois. Il faut pleurer avec les malheureux sans avoir ri avec eux pendant leur bonheur. » M^{me} de Coulanges mourut à 82 ans. G-x.

COULEUR (GENS DE). Dans les Antilles françaises on appelle *homme de couleur* tout métis (voy.) issu du mélange de la race blanche et de la race noire africaine, à divers degrés. De cette dénomination naturelle on a fait, dans les colonies et aux États-Unis d'Amérique, un terme de mépris et de réprobation dont le préjugé accable des hommes souvent distingués, plus distingués que leurs oppresseurs, même dans le pays qu'on a voulu présenter à l'Europe comme l'état libéral par excellence et comme la société modèle. S'allier avec un homme qui ne serait pas pur de sang y passerait, non plus seulement pour une fâcheuse mésalliance, mais pour la dernière dégradation. Il en est de même dans nos colonies, et la malheureuse qualification de *sang mêlé* rappelle à tous les habitants de ces contrées des procès sans nombre, des larmes, des humiliations, des catastrophes. Nous avons encore parmi nous des hommes devenus ainsi victimes de leur naissance.

Voici quelles sont les différentes nuances du mélange entre les deux races. De la conjonction d'une femme noire avec un homme blanc, ou d'un homme noir avec une femme blanche, naît un *mulâtre* ; du commerce d'un mulâtre ou d'une mulâtresse avec un noir ou une noire naît ce qu'on appelle un *capre*, et au troisième degré, en descendant l'échelle, ce commerce produit un *griffe* ; en remontant l'échelle on a le *mestif*, issu d'un blanc et d'une mulâtresse, ou d'un mulâtre et d'une blanche ; le mélange du sang blanc avec du sang mêlé moins noir donne, au second degré, un *quarteron*, et au troisième un *mamelouk*.

Comment l'homme ne voit-il pas à quel point il se dégrade lui-même, en

dégradant ses semblables par ces tristes dénominations !

Du reste, des juges compétents ont établi que le croisement (voy.) des races humaines blanche et noire a eu pour résultat une amélioration physique incontestable. Le mulâtre, disent-ils, est en général plus fortement constitué, plus musculeux que le noir ; il résiste plus long-temps aux exercices violens de la guerre et de la gymnastique ; il est plus apte à l'équitation, à la danse, à la course, et surpasse même souvent les blancs, dont cependant il abâtardit la race. On reproche, mais d'une manière trop générale, un penchant pour le libertinage aux femmes de sang mêlé ; les hommes sont irascibles et impétueux, ainsi que les révolutions survenues dans les colonies françaises et espagnoles ne l'ont que trop fait reconnaître. J. H. S.

COULEURS (phys.). Les philosophes anciens ont généralement eu des idées très fausses sur les couleurs. Les pythagoriciens prétendaient qu'elles existaient à la superficie des corps et sortaient pour traverser la prunelle et exciter dans l'œil le sentiment de leur existence. Empédocle les faisait sortir de l'œil qu'il disait être de feu ; Platon les expliquait par un fluide délié jaillissant de la surface des corps et ayant quelques rapports avec l'organe de la vision. Épicure pensait qu'elles n'étaient rien de ce qui est propre aux corps, mais qu'elles provenaient de certaines dispositions de l'œil : c'était une conséquence de son opinion sur la constitution physique des corps. Aristote faisait résider la couleur dans les corps et la croyait indépendante de la lumière ; mais les péripatéticiens étaient divisés d'opinion : les uns en faisaient une propriété essentielle des corps, d'autres un mélange d'ombre et de lumière, d'autres enfin un principe salin ou métallique.

Boyle (*Historia colorum experimentalis incepta*, dans *Opp. Boylei*, 1680, in-4°), fut le premier qui donna des couleurs une théorie basée sur l'expérience. Il croyait qu'elles tiennent presque toujours à l'arrangement moléculaire de la surface des corps et qu'elles consistent dans la modification de la lumière réfléchie de cette même surface. Euler (28^e *Lettre à*

une princesse d'Allemagne) les attribuait à une vitesse de vibrations des particules des corps qui avait lieu à leur surface. Enfin Descartes et Newton vinrent éclairer la science. Le second, dans son fameux traité d'optique (*Optice seu de reflexionibus, refractionibus, inflexionibus et coloribus lucis libri tres*, Londres, 1706, latinè reddidit Samuel Clarke), leur assigna pour origine la lumière. En effet, si l'on dirige un rayon de lumière blanche à travers un prisme, le rayon réfracté à travers ce prisme se dilate dans le plan de réfraction et s'y disperse dans un espace angulaire dont le sommet est au point d'incidence. Cet angle est alors rempli de rayons de diverses couleurs, et en y plaçant un corps blanc et qui intercepte toute la lumière réfractée, on voit se peindre un spectre oblong, où l'on distingue principalement sept nuances plus tranchées que les autres : ce sont le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. La séparation de ces couleurs indique assez évidemment que les parties du rayon incident qui les produisent ont des réfrangibilités inégales et que l'on peut apprécier par l'étendue de leurs déviations. On trouve ainsi que la plus petite réfrangibilité a lieu dans le rouge et qu'elle va en croissant jusqu'au violet.

Sénèque (*Quæst. nat.*, lib. 1, cap. 3) parle en ces termes de cette diversité de couleurs qu'il connaissait sans doute, soit qu'elles aient été révélées aux anciens par l'arc-en-ciel, phénomène céleste analogue à celui de la réfraction du rayon solaire, soit qu'elles eussent déjà été l'objet de l'étude des philosophes.

... *Diversi niteant cum mille colores,
Transitus ipse tamen spectantia lumina fallit;
Neque adeò quod tangit idem est, tamen ultimus
distant.*

On a prouvé par plusieurs expériences que chaque rayon porte avec lui sa faculté colorifique, qui ne peut être changée ni altérée, et l'on désigne habituellement chacun de ces rayons par la couleur dont il nous donne la sensation. Ainsi le rayon qui fait percevoir le sentiment de la couleur rouge s'appelle rayon rouge; il en est de même des rayons violets, bleus, etc.; mais on peut physi-

quement faire des mélanges artificiels de couleurs qui affectent nos sens d'une manière absolument conforme à celle d'une couleur homogène. Ainsi, par la combinaison de deux couleurs voisines, on imite celle de chaque rayon; mais le caractère qui distingue ces couleurs composées de celles des rayons homogènes est leur facile décomposition à travers la prisme.

Aucun corps de la nature ne renvoie, par la réflexion rayonnante, des couleurs homogènes et absolument simples; et tel ou tel corps, pris isolément, affecte telle ou telle couleur, uniquement parce que, d'après sa constitution physique, il est apte à réfléchir plus abondamment les rayons qui produisent la sensation de cette même couleur. Il s'approprie dès lors une certaine portion de la lumière incidente, qu'il renvoie de tous côtés dans l'espace par un véritable rayonnement, et toujours de la même manière, pourvu que l'on ne change rien dans ses formes extérieures et que la lumière ne soit pas séparée; dans ce dernier cas et quelle que soit la couleur du rayon lumineux, « tous les corps, dit Newton, paraissent uniquement de la couleur de cette lumière, avec la seule différence que quelques-uns la réfléchissent d'une manière plus forte et d'autres d'une manière plus faible. »

On appelle *couleur propre* ou *permanente* des corps la portion de lumière incidente que les corps renvoient dans l'espace. Quant aux couleurs *accidentelles*, telles par exemple que celle qui résulte de l'ombre des corps produits sur un mur blanc, et qui est bleue d'après les observations de Buffon et de Léonard de Vinci, on peut voir le détail de ces curieuses observations, dans les mémoires de l'Académie des sciences année 1743, et dans l'ouvrage de Léonard de Vinci qu'on citera plus bas.

Les couleurs irisées qui se forment sur les plumes du paon, sur les toiles d'araignées, sur certaines soies, sur les bulles de savon, etc., ne sont pas simples, car elles se laissent décomposer par le prisme, et l'on y retrouve les couleurs élémentaires dans des proportions diverses. La couleur azurée du ciel s'explique par la di-

rayons. « Car, dit-on, telle est la nature de toutes les couleurs que, lorsqu'elles commencent à se condenser et à s'unir en petites masses, elles acquièrent la grosseur qui est propre à réfléchir un tel azur et que de pouvoir composer des couleurs d'aucune autre couleur. Ainsi, le blanc est la première couleur que les autres commencent à réfléchir, ce qui est la couleur du ciel le plus pur et le plus transparent, puisque les vapeurs n'y sont pas encore parvenues à la grosseur qu'elles doivent avoir pour pouvoir réfléchir d'autres couleurs, mais cela se trouve confirmé par l'expérience. »

On obtient par le mélange de poudres différentes colorées que les peintres appellent leurs couleurs; mais ces mélanges n'approchent jamais de la vérité, et le prisme met à nu les combinaisons qui sont produites. On entend aussi parler, en peinture, d'un ensemble de couleurs ou opposés entre eux, et qui sont employés par de justes nuances en promenant des plans qu'occupent les objets; la couleur dominante on entend un ton général sans lequel il n'y aurait pas d'harmonie. Il n'existe pas précisément de blanc spécial sur la couleur, mais on trouve quelques principes épars chez Léonard de Vinci, *Trattato della Pittura di Leonardo da Vinci, Roma, Arsène, Manuel du peintre* 1833; chez Lanzi, *Storia pittorica della Italia*, 1816; Zanetti, *Della Pittura*; et chez Goussier, Bunet, Richardson, etc. Joy.

COULEURS (technologie). Considérant le rapport technologique, les couleurs sont l'objet d'un art qui a pour objet la préparation, soit à l'huile, soit à la gouache, et dans cet état elles sont employées par les peintres en tableaux ou par les peintres décorateurs. Après avoir donné le nom des substances employées dans le commerce sous le nom de couleurs primitives, nous indiquerons brièvement les procédés employés pour les préparer.

Les couleurs primitives ou fondamentales sont le blanc, le jaune, le rouge, le noir, et elles sont ainsi nom-

mées parce qu'avec celles-ci les peintres parviennent à faire toutes les autres et les nuances qui en dérivent. Les blancs se font avec toutes les craies et avec les blancs de plomb, d'Espagne, de Bougival, avec la céruse, etc.; les jaunes, avec les ocres, la gomme-gutte, la terra merita, etc.; les rouges, avec le carmin, le cinabre, les laques de Venise et d'Italie, les ocres rouges, etc.; les bleus, avec l'outremer, le bleu de Prusse, le bleu de cobalt, les cendres bleues; enfin le noir, avec le noir d'ivoire, d'os, de liège, de charbon, de fumée, etc. Avec ces couleurs primitives on parvient à faire les orangés, les violets, les verts et les bruns. On extrait aussi directement ces derniers de diverses substances naturelles ou de produits chimiques: c'est ainsi que les orangés se fabriquent avec le minium, le cinabre, le vermillon, etc.; les violets avec les oxides violets de fer, le pourpre de Cassius; les verts proviennent du vert de vessie, vert-de-gris, vert de Hongrie, vert de montagne, vert d'iris, etc., et les bruns, de la terre de Cologne, de celle de Cassel, de la terre d'ombre, du bitume, etc.

Toutes ces couleurs, pour être étendues et appliquées, ont besoin de diverses préparations. On les broie d'abord sous la molette et sur le porphyre: le premier objet est une pierre fort dure taillée en cône tronqué dont la grande base est polie et tant soit peu concave; le deuxième objet forme une table carrée d'une substance la plus dure possible, et c'est entre ces deux objets que se broient les couleurs, mais après qu'on a eu le soin de les détrempier avec une eau légère, douce et préférable aux eaux de puits ou de source, pour que le broiement ne fasse pas échapper les substances en poussière impalpable. On les met en petits tas appelés trochisques; on les fait bien sécher et on ne les broie à l'huile qu'après leur parfaite dessiccation. On se sert dans ce broiement d'un couteau formé d'une lame très mince, très flexible et qui sert à ramasser les substances qui s'écartent du centre. Dès que la substance est suffisamment broyée, on la ramasse en petits tas, et, lorsque la dessiccation est complète, on la met dans des

bocaux, soit pour la livrer ainsi aux peintres en détrempe, qui les emploient dans une solution de colle de peau, soit pour attendre le moment où on veut les délayer à l'huile. Dans ce dernier cas on se sert de l'huile de noix, préférable à celle de lin à cause de sa blancheur, mais inférieure comme moins siccativ. On dépose ces tas dans des vases de terre vernissés et l'on en forme ensuite des nouets, c'est-à-dire qu'on en met une certaine quantité dans de petits morceaux de vessie de cochon soigneusement ficelés par le haut. Il est très essentiel dans cette fabrication de savoir bien nettoyer le porphyre et la molette avant de s'en servir pour broyer d'autres couleurs : ces deux objets se nettoient avec de l'huile pure qui sert à enlever les dernières molécules de couleurs dont ils sont enduits. Cette huile s'enlève avec le couteau et l'on passe sur la pierre de la mie de pain un peu tendre pour ôter la couleur. On continue l'opération jusqu'à ce que la mie ne soit plus teinte et reste presque blanche en petits rouleaux. Il y a des ateliers où l'on a des porphyres destinés à un seul usage, par exemple au blanc de plomb, couleur fort délicate et que le moindre mélange altère. Des dangers assez graves atteignent les personnes qui se livrent au broiement des couleurs, surtout de certaines couleurs, telles que le vert-de-gris, l'orpin, la céruse, le vermillon, etc., véritables poisons dont les émanations occasionnent cette terrible maladie connue sous le nom de *colique des peintres* (voy. COLIQUE).

M. Pajot des Charmes a inventé une machine qui remplace l'ouvrier broyeur dans toutes ses fonctions; on a également, en Angleterre, imaginé un moulin pour broyer les couleurs; malgré ces inventions, dont l'usage n'est pas aussi général qu'il devrait l'être, l'exercice de cette profession est pénible et demande des soins minutieux et continus. V. DE M. N.

COULEUVRE (du latin *coluber*), nom qui désigne, dans l'ordre des ophidiens ou serpents, un genre nombreux de reptiles caractérisé par l'absence des dents venimeuses et la disposition particulière des plaques sous le ventre et sous la queue. Leur tête est généralement aplatie, ovale,

couverte de neuf grandes plaques; leurs dents sont aiguës et recourbées. Leur langue noirâtre et fourchue, qu'ils dardent avec agilité hors de la mâchoire, n'est point, comme le préjugé vulgaire l'a accredité, une arme redoutable à l'aide de laquelle la couleuvre pique et lance son venin. Cet animal ne possède aucun moyen de nuire, et s'il mord quelquefois, comme le lézard, quand on l'irrite, il ne résulte aucun danger de la blessure. Ses mâchoires étant très dilatables, il peut avaler des animaux beaucoup plus gros que lui. Des écailles en losange, imbriquées, recouvrent tout le corps. Sous le ventre, ce sont de grandes plaques, qui sont par paires, ou sur deux rangs à partir de la queue. Plusieurs espèces se font remarquer par la vivacité de leurs couleurs. Le même genre renferme des animaux qui acquièrent plusieurs toises de longueur et d'autres qui n'excèdent pas quelques pouces. Les couleuvres paraissent vivre fort longtemps; elles s'accouplent au printemps et sont ovipares. Elles changent de peau comme les autres serpents; leur voix est un sifflement sourd; leur nourriture se compose de poissons, de reptiles, de petits quadrupèdes, d'insectes, qu'elles poursuivent sur les arbres, dans la terre, au sein des eaux. Les habitants de la campagne sont persuadés que ces reptiles s'entortillent autour des jambes des vaches pour sucer leur lait jusqu'à ce que le sang vienne; un autre préjugé auquel la croyance des médecins eux-mêmes avait donné une sorte de sanction, c'est que les couleuvres s'introduisent souvent dans le corps de l'imprudent qui s'endort à l'ombre des bois qu'elles habitent.

Ces ophidiens vivent isolés dans les deux continents. Ceux des zones tempérées s'enfoncent dans la terre, où ils s'engourdissent pendant l'hiver, et sortent de leur retraite au printemps pour se réchauffer aux premiers rayons du soleil, prompts à fuir au moindre bruit. Cependant il est des espèces susceptibles d'approvisionnement, et dont la présence est même regardée par quelques peuples sauvages comme de bon augure pour une maison. Les paysans les appellent anguilles de haies. Leur chair, qui entrait

dans les absurdes
le polypharmacien
mange en plusieurs parties de l'Europe.

Parmi les couleuvres proprement dites, les espèces connues en France sont : la *couleuvre à collier*, de couleur gris d'acier, tirant sur le brun, avec une bande jaune bordée de noir sur le cou. Elle atteint jusqu'à trois pieds de long et nage avec facilité, d'où lui vient le nom vulgaire de *serpent d'eau*. La *lisse* est d'un gris roussâtre, luisant en dessus, noirâtre et marbrée en dessous. La *couleuvre commune*, ou verte et jaune, se fait remarquer par la vivacité de ses couleurs. Le *daboie*, serpent d'Afrique, est l'objet d'un culte que lui ont mérité les services qu'il rend en purgeant le pays des reptiles qui le désolent. Le serpent *python* appartient à ce genre. C. S.-TE.

COULEVRINE. On donne ce nom à des bouches à feu qui ont une plus grande longueur que les pièces de canon ordinaires. On en faisait autrefois beaucoup plus d'usage qu'aujourd'hui, et elles sont plus usitées chez les étrangers qu'en France. Il y en avait de différentes longueurs : on appelait *demi-canon de France* une couleuvre de dix pieds et demi de long; elle portait un boulet de seize livres et pesait quatre mille cent livres. On en a fait d'une longueur extraordinaire, telle que la couleuvre de Nancy, ainsi appelée du nom de la ville où elle a été fondue. Elle avait près de 22 pieds de long et chassait un boulet de 18 livres. C'était aussi une couleuvre d'une dimension extraordinaire que le fameux *pistolet de poche de la reine Élisabeth*. La diversité des proportions et des calibres de ces pièces, comme des autres bouches à feu, ayant beaucoup d'inconvénients, une ordonnance du 7 octobre 1732 réduisit à cinq le nombre des calibres de l'artillerie; dès lors la couleuvre cessa de faire partie de l'armement de nos places. En réduisant la longueur des pièces, on diminuait aussi leur pesanteur, ce qui rendait l'artillerie plus légère et par conséquent d'un transport plus commode dans les pays d'un accès difficile et dans les mauvais chemins. C.-TE.

C'est sans doute la longueur de ces

pièces qui leur a fait donner le nom qu'elles portent et qu'il serait plus naturel d'écrire coulevrine, si l'étymologie était comptée pour quelque chose dans l'orthographe française.

On dit encore figurément d'une personne qui se trouve dans la dépendance d'une autre personne, ou qui en est constamment menacée, qu'elle est *sous sa coulevrine*. L'homme indépendant ne veut être *sous la coulevrine* de personne. S.

COULIS, suc exprimé de viandes, de poissons ou de légumes, quelquefois de ces diverses substances ensemble, qu'on extrait au moyen de la chaleur et qu'on fait passer à travers un tamis. Les coulis présentent dans un état de rapprochement extrême les principes les plus odorants et les plus sapides des matières alimentaires, que relèvent encore des condiments de toute espèce : aussi ne sont-ils employés eux-mêmes que comme des assaisonnements qu'on prépare à l'avance et que l'on conserve pour l'usage. Employés seuls, les coulis agiraient comme trop stimulants sur les organes digestifs et ne seraient pas supportés; mais ils sont fort utiles pour relever le goût des aliments fades et pour en favoriser la digestion et l'assimilation. F. R.

COULISSES. On désigne également sous ce nom la rainure pratiquée dans le plancher d'un théâtre pour y faire couler un châssis de décoration, ce châssis lui-même, enfin, et c'est l'acception la plus usuelle du mot, l'espace qui se trouve entre les divers châssis.

Depuis quelques années on a beaucoup perfectionné tout ce qui a trait au matériel de la scène. Parmi ces améliorations, on doit compter une disposition mieux entendue des coulisses, et même leur suppression presque entière dans ce qu'on nomme, en langage théâtral, les *salons fermés*, admis principalement dans la comédie. Les coulisses sont, en effet, un grand obstacle à l'illusion dramatique; une partie des spectateurs se trouve placée de manière à en apercevoir l'intérieur; bon gré, mal gré, il faut qu'ils aient pour point de vue les quinquets qui s'y trouvent attachés et les machinistes qui les font mouvoir. Ce n'est pas tout : avant que Tancrede ou Achille

soit entré sur la scène, ils le voient dans la coulisse se battant les flancs, préparant ses gestes et ses transports; d'autres fois la coulisse leur montrera l'héroïne tragique, qui vient de quitter la scène en s'écriant qu'elle courait au trépas, s'empressant, suivant les saisons, d'y boire une limonade, ou de jeter sur ses épaules le châle que lui tient prêt sa femme de chambre; heureux encore ces spectateurs des avant-scènes et des loges latérales, lorsqu'une foule de curieux, admis sous divers prétextes, n'encombrent pas les coulisses, en y parlant plus haut que les acteurs sur la scène.

Ce dernier inconvénient est moindre dans la capitale, où des réglemens de police, à moitié observés, ont diminué le nombre de ces *hanteurs* de coulisses, et n'y laissent guère stationner que les acteurs, les amants ou les mères des actrices. Mais dans plusieurs villes de province, c'est une espèce d'établissement public ou du moins d'un accès très facile. Les officiers de la garnison y entrent comme sur la place d'armes, et c'est le rendez-vous de tous les fashionables du lieu. Aussi c'est là que le parterre fait entendre le plus souvent ses cris désapprobateurs : *hors des coulisses! à bas la coulisse!* punition légère pour ces indiscrets, et qui ne les empêche pas de provoquer bientôt de nouvelles réclamations.

On appelle *surets de coulisses*, en prenant la partie pour le tout, les gens qui se tiennent au courant de la chronique théâtrale, qui ne demandent pas mieux que de vous raconter les aventures des princesses de la scène, qui savent avant tout le monde le titre des pièces nouvelles que l'on va jouer, les débuts prochains, etc. C'était presque autrefois un état dans le monde; c'est encore l'occupation principale de quelques jeunes gens héritiers de la frivolité d'un autre temps.

On doit engager ceux qui veulent conserver long-temps à leurs illusions juvéniles cette fraîcheur de sensation qui donne tant de vivacité aux plaisirs du théâtre, à éviter d'en détruire le charme en allant de trop près en examiner les

ata. Ce n'est pas, il est vrai, dans

nos spectacles seulement qu'on est bien désenchanté des acteurs quand on les a vus dans les coulisses!

M. O.

COULOMB (CHARLES-AUGUSTE DE), physicien célèbre, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel du génie, naquit à Angoulême en 1736, d'une famille de magistrats. Après avoir achevé ses études à Paris, Coulomb embrassa, très jeune encore, la carrière militaire. La première mission qui lui ait été confiée fut celle de diriger les travaux du fort Bourbon; mais l'influence du climat de la Martinique, qui décima ses camarades, le rendit bientôt très souffrant; après trois ans de séjour, il revint à Paris, où, grâce à un changement de ministère, il ne reçut pas même la récompense due à l'utilité de cette expédition qui avait failli lui devenir fatale. Coulomb se consola de cette disgrâce en profitant du court espace qu'il passa dans la capitale pour se lier avec les savants les plus distingués. Plus tard des ordres ministériels l'envoyèrent successivement à l'île d'Aix, à Rochefort et à Cherbourg, mais n'interrompirent pas ses travaux. Déjà il avait publié en 1777 un mémoire sur les aiguilles aimantées, et un an avant celui-ci un autre sur la statique des voûtes; en 1779 il s'occupa à Rochefort d'expériences en grand pour apprécier le frottement et la raideur des cordages, expériences d'après lesquelles il établit sa *Théorie des machines simples*, que l'on trouve développée dans un mémoire qui remporta le prix à l'Académie royale des sciences.

Envoyé aux États de Bretagne, en qualité de commissaire du roi, pour apprécier la possibilité et l'avantage d'un projet de canaux, Coulomb trouva dans cette mission l'occasion de montrer toute la fermeté de son caractère et toute sa consciencieuse délicatesse. Malgré les États, il soutint l'opinion de ne pas laisser exécuter le projet, à cause du peu de rapport qu'il y avait entre les dépenses énormes que cette exécution nécessiterait et la faible utilité qui en résulterait. A son retour, une disgrâce du ministre de la marine l'envoya dans les prisons de l'Abbaye. Mandé une seconde fois dans le même but, Coulomb soutint la même

formité qu'il fit offrir les yeux aux Etats. Ceux-ci lui firent alors des offres brillantes qu'il refusa; ils le forcèrent à recevoir au moins une fort belle montre à secondes, aux armes de la province. C'est celle dont il s'est servi depuis pour toutes ses observations.

En 1784 Coulomb fut nommé intendant général des eaux et fontaines de France, et en 1786 élu à l'unanimité membre de l'Académie des sciences; c'est à la même époque qu'il fut nommé chevalier de Saint-Louis et appelé, sans l'avoir demandé, à la survivance de la place de conservateur des plans et reliefs. Quelque temps après son retour d'Angleterre, où il avait été envoyé par l'Académie pour étudier le système d'administration des hôpitaux, éclata la révolution: Coulomb donna la démission de toutes ses places (sa seule fortune) et se retira au sein de sa famille, où il vécut heureux du bonheur domestique et de l'étude des sciences auxquelles il consacra le reste de sa vie. A la création de l'Institut, il fut élu membre de ce corps savant, classe des sciences; dans l'Université il fut nommé inspecteur général.

On doit à Coulomb la *balance de torsion*, instrument propre en général à mesurer les plus petites forces, et, outre plusieurs mémoires sur l'électricité et sur le magnétisme (voir Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1784, p. 227), l'autres sur la torsion des fils, les effets de la chaleur (voir Mémoires de l'Académie, année 1804); on possède de lui un ouvrage intitulé: *Recherches sur les moyens d'exécuter sous l'eau toutes sortes de travaux hydrauliques sans employer aucun épaissement*, Paris, 1779, in-8°, figures. Coulomb mourut le 23 août 1806. R. DE P.

COUP, CONTRE-COUP, voy. CHOC et CUIRE. On traite des effets d'un coup aux articles COSTUSION, FRACTURE, LUXATION, etc. Pour les coups de canon, de fusil, etc., voy. ces derniers mots.

COUP DE COLLIER. On entend par cette expression figurée tout effort brusque et énergique destiné à vaincre un obstacle qu'on surmonterait moins sûrement par des moyens lents et me-

surés. En effet, c'est en portant tout le coup son corps en avant et en pesant avec force sur son collier que le cheval de trait parvient à entraîner la charrette engagée dans un sol sans consistance ou arrêtée par un escarpement. Ce mot de *coup de collier* occupa beaucoup la presse et le public vers la fin de 1827. Des troubles, dont l'origine est jusqu'ici restée fort obscure, ayant éclaté à Paris, à la suite des élections, le marquis de Clermont-Tonnerre, alors ministre de la guerre, prescrivit à un officier chargé du commandement des troupes de donner un *coup de collier vigoureux* pour mettre un terme aux désordres. Cette recommandation écrite ayant été divulguée, augmenta beaucoup l'exaspération générale contre le ministre Villèle, dont le renouvellement de la chambre des députés faisait prévoir la chute prochaine, et qu'on accusait, quoique sans aucune preuve directe, d'avoir excité, pour les réprimer ensuite d'une manière violente, des mouvements populaires qui semblaient sans motifs, et qui ne pouvaient que nuire au parti libéral, puisqu'il marchait alors avec un ensemble admirable dans les voies légales et constitutionnelles. O. L. L.

COUP D'ÉTAT. On désigne par cette expression, dans le langage politique, les mesures extra-légales qui sont prises ou par le souverain, ou par les corps en qui réside une partie de la puissance publique. Le coup d'état est le pendant de l'insurrection. L'histoire des coups d'état serait l'histoire des révolutions qui ont agité les différents pays et changé la forme de leurs gouvernements, et c'est, on le comprend, dans un cercle plus étroit que cet article doit se renfermer. Il est d'ailleurs impossible d'indiquer les règles et les principes en pareille matière; car un coup d'état est la violation ouverte de toutes les règles et de tous les principes.

Lorsque les lois fondamentales d'une nation n'ont pas un caractère bien positif, lorsque les attributions des différents pouvoirs sont confuses et indéfinies, il est plus aisé de dissimuler les modifications et de colorer les empiétements. Mais quand les lois constitutionnelles sont écrites et forment un code connu de tous; lorsque les pouvoirs sociaux sont

divisés, réglés, limités avec précision, les moindres dérogations, les plus petits envahissements sont sur-le-champ aperçus. On ne peut abroger furtivement les lois établies et détruire à petit bruit les institutions existantes : on est donc naturellement conduit aux coups d'état. Aussi l'histoire de nos troubles depuis un demi-siècle nous montre-t-elle les constitutions renversées, les gouvernements brisés, les corps politiques détruits à de très courts intervalles ; et le régime des coups d'état semblait devenir pour nous un état normal.

Ce qui pousse ordinairement aux mesures violentes et illégales, ce n'est pas, comme on le dit toujours et comme on le croit souvent, la colère, la vengeance, le penchant à la tyrannie, ou telle autre mauvaise passion. La plupart du temps le gouvernement qui sort des voies régulières obéit à un sentiment naturel et que chacun éprouve, il ne veut que pourvoir à sa conservation ; il meurt dans la légalité, il cherche à vivre par la violence. Sans doute la révélation de cette cause impulsive ne suffit pas à la justification des actes : aussi ne l'avons-nous pas indiquée dans cette intention ; c'est seulement pour montrer la vérité sur des faits sociaux qui ordinairement excitent vivement les passions et qui par conséquent sont presque toujours mal compris et mal jugés.

Il est rare qu'un coup d'état fonde un ordre de choses solide et durable. Employé comme ressource suprême, il prolonge quelquefois une existence affaiblie ; il ne rétablit jamais les forces vitales. Il en doit être ainsi par plusieurs motifs. Le premier, qui véritablement comprend tous les autres, c'est que la violence n'a jamais de résultats bons et durables. Ensuite, les temps ne sont pas favorables aux entreprises de ce genre. Nous ne sommes pas, comme jadis, élevés dans l'amour et dans le respect du pouvoir ; la défiance, et même la haine de toute autorité, est aujourd'hui un sentiment malheureusement trop répandu. Ou nous l'inspire par les productions des arts, on nous l'enseigne comme la plus avancée des théories sociales ; nos institutions même en sont imprégnées. Dans de semblables disposi-

tions, une main vigoureuse peut seule frapper le coup d'état avec quelque chance de succès, et presque toujours c'est la faiblesse qui veut soulever cette arme si lourde et si dangereuse pour celui qui s'en sert.

Quelques publicistes, et à une époque qui n'est pas éloignée, ont prétendu que dans toute organisation sociale il faut admettre un pouvoir qui naît de la nécessité, et qui n'a ni règles ni limites. « Rien n'est dangereux disait un défenseur des ministres de Charles X, comme de mettre à nu la faiblesse des sociétés humaines : il le faut pourtant, il faut vous apprendre qu'il n'est pas de Charte sans article 14, et que, quand il n'y est pas, la nécessité peut forcer un jour à l'y mettre. C'est la nécessité qui est l'interprétation vivante des chartes. Il faut vous rappeler que jamais la société ne peut se commander à elle-même le suicide, et qu'il se rencontre des crises où il faut peut-être les bouleverser, sous peine de les détruire. L'équilibre des pouvoirs peut exister également devant les lois : il faut toujours un pouvoir prédominant, qui dans le choc des mouvements contraires imprime la direction, et qui vienne à son secours dans les crises. Cette vérité de l'histoire s'appellera *ostracisme, dictature, lits de justice*, et chez nous *régime des ordonnances*. »

Dans cette théorie on confond le fait et le droit, et l'on prend évidemment l'un pour l'autre. Si elle était vraie, il faudrait, pour la compléter, déterminer les cas où pourrait s'exercer ce pouvoir prédominant, ce pouvoir sans limite, et sans responsabilité ; il faudrait tracer le cercle dans lequel on peut frapper les coups d'état, comme dans un incendie on fait la part du feu. Mais ce serait la plus folle des entreprises ; ce serait vouloir concilier les contraires, unir des éléments incompatibles, en un mot ériger en loi l'illégalité. J. B. D.

COUP DE MAIN, entreprise hardie et périlleuse, tentée ou exécutée par un petit nombre d'hommes. Secret dans les préparatifs, prévision de toutes les chances et de tous les dangers de l'entreprise, rapidité dans la marche et dans l'exécution, prudence et sang-froid dans la

retraite, sont a
succès d'un cou
attaque favorise généralement l'entreprise,
en déconcertant l'ennemi et distrayant son
attention du point capital. Une connais-
sance topographique exacte du théâtre de
l'action est indispensable, afin de pouvoir
tirer parti de toutes les ressources locales
et de mettre ainsi le terrain de son côté.

En général, quelque téméraires que
puissent paraître ces entreprises, il ne
faut cependant laisser au hasard que bien
peu de chances et ne pas s'embarquer
sans la presque certitude d'aborder. Il ne
faut surtout dédaigner aucune circons-
tance : la plus insignifiante est souvent
capitale. Quant au choix des moyens,
tous sont bons, hors ceux qui déshonorent.
Ce fut un coup de main qui, en 1689,
ouvrit à Feuquières les portes de Neu-
bourg sur l'Entz. A la faveur d'une neige
épaisse et d'une nuit sombre, il s'approcha
d'une porte par où l'ennemi ne prévoyait
pas d'attaque, répondit en allemand au
Qui vive! de la sentinelle, se donnant pour
un parti d'un régiment cantonné dans les
environs, et pendant que l'officier de
garde était allé prendre les ordres du
gouverneur, fit attacher le pétard à la
porte. L'officier revint bientôt, mais trop
tard pour le salut de la place. A un an de
date, en 1690, le même général enleva
le château d'Orbassan, et comme son
pétardier avait été tué par une sentinelle,
ce fut le marquis de Feuquières qui de
ses propres mains attachait le pétard à la
porte sous le feu de la place*.

L'officier chargé de conduire une
entreprise hardie doit pouvoir répondre
des hommes qu'il emploie comme de lui-
même. Tel fut le grenadier à qui Chevert
disait : « On tirera sur toi, on te manque-
ra; » et qui répondait froidement : « Oui,
mon colonel. » Prague fut enlevée presque
sans combat, et Chevert trouva dans ses
murs les titres de noblesse qui manquaient
à son blason.

C-TE.

COUP DE SANG, voy. APOPLEXIE.

COUP DE SOLEIL, voy. ERYSIPELE
et INSOLATION.

COUP DE THÉÂTRE. On désigne

(*) De nos jours un coup de main très hardi
et peut-être imprévu livra aux Français la cita-
delle d'Acône (voy. l'article). J. H. S.

sous ce nom tout ce qui, dans les ouvrages
dramatiques, survient d'une manière
inattendue, et opère des changements
notables ou de grands mouvements, soit
dans la position, soit dans l'âme des
personnages.

Le théâtre des anciens, dans la simplicité
de ses actions, offre peu de ces incidents
imprévus. On en trouve un peu plus chez
les grands poètes du siècle de Louis XIV
et surtout chez Corneille, qui en fournit
de très beaux exemples, entre autres dans
Cinna, *les Horaces* et *Rodogune*. Le
dénouement de cette dernière tragédie
est un coup de théâtre des plus frappants,
et le *Soyons amis*, *Cinna!* en est un du
genre sublime. Racine est moins prodigue
de ces effets : *Phèdre* et *Andromaque*
en présentent cependant quelques-uns d'au-
tant plus admirables qu'en servant l'in-
trigue, ils complètent, pour ainsi dire,
les caractères. Le même mérite distingue
ceux des pièces de Molière; car la comédie
a aussi ses coups de théâtre, qui seule-
ment y produisent des impressions d'une
autre espèce.

On a reproché à Voltaire d'avoir quel-
quefois abusé de cette ressource; s'il en
a fait usage dans *Méropé* de façon à
exciter le plus vif intérêt sans blesser la
vraisemblance, il faut convenir que la
conversion subite de Guzman, la mort de
Séide, calculée à la minute pour justifier
Mahomet, sont des moyens moins heu-
reux et moins naturels.

L'abus devient plus sensible encore
chez les auteurs tragiques du dernier
siècle, particulièrement chez De Belloy.
Dans un de ses ouvrages, le prince va
être frappé d'un coup de poignard par
un traître : un serviteur fidèle s'en est
aperçu et arrache le poignard à ce dernier;
mais, pendant ce temps, le prince s'est
retourné, et voyant le fer meurtrier entre
les mains de son ami, c'est celui-ci qu'il
croit coupable. Il y a loin des coups de
théâtre de Corneille à cette sorte d'es-
camotage, à ces coups de théâtre *mimiques*
qui faisaient dire à un homme d'esprit,
en voyant De Belloy se promener d'un air
préoccupé sur le Théâtre-Français : « Le
« voilà qui prend la mesure d'une tra-
« gédie! »

Combien ce mot serait plus applicable

encore à nos faiseurs de drames actuels qui ne savent guère faire naitre de coups de théâtre que par une fatigante complication d'événements, et qui ont rendu ces effets presque entièrement matériels: aussi les spectateurs se lassent-ils de plus en plus de toutes ces surprises dramatiques et de ces incidents extraordinaires. L'apparition d'un drame qui, sans avoir recours à cette fantasmagorie, saurait produire des émotions vraies et puissantes, voilà ce qui serait à présent pour notre scène un véritable *coup de théâtre*. M. O.

COUPE (culture forestière), opération qui a pour but d'abattre les bois de diverses sortes, au moment et de la manière les plus favorables à leur exploitation commerciale. On appelle aussi *coupes* ou *ventes* les différentes parcelles des forêts qui doivent être exploitées successivement à des époques dont le retour périodique est réglé par le mode d'aménagement (*voy.* ce mot).

Il faut considérer dans cette opération: 1° le moment le plus opportun de la faire, eu égard à l'époque de la saison et à l'état végétatif des arbres, à leur âge et à la nature des produits qu'on veut en obtenir; 2° la méthode d'exploitation qui convient le mieux à chaque essence forestière ou à chaque localité; 3° la manière d'opérer à la fois la plus productive et la moins nuisible à la santé des arbres susceptibles de donner des rejets.

C'est à l'époque du repos apparent de la sève qu'il convient généralement d'abattre les arbres. L'ordonnance de 1669 avait posé à cet égard des règles fort sages: elle fixait le moment où les adjudicataires de bois taillis pouvaient commencer à *embûcher* après la chute des feuilles, et elle ne leur accordait *temps de coupe* que jusqu'au 15 avril suivant, époque à laquelle le développement des bourgeons ne fait, année commune, que commencer, et ne peut occasionner par conséquent qu'une faible perte de sève. Ce n'est pas, en effet, seulement parce que l'abattage est plus facile et moins dispendieux en hiver qu'on a choisi cette saison pour l'effectuer, mais aussi parce qu'elle est la plus favorable à la reproduction des *cépées*, et d'un autre côté parce qu'elle

à la qualité et à la conservation

des bois. Il est reconnu que, toutes circonstances égales d'ailleurs, ceux qui ont été exploités en hiver présentent une pesanteur spécifique plus considérable que ceux qui l'ont été pendant le cours de la belle saison; qu'ils perdent moins à la dessiccation; qu'ils pourrissent moins facilement et se décomposent moins promptement, enfin qu'ils sont moins attaquables par les insectes.

La plupart des praticiens sont de plus convaincus qu'il n'est nullement indifférent d'abattre les bois de construction à telle ou telle époque de l'hiver même. Ils attribuent aux phases de la lune une influence due sans doute à d'autres causes, mais néanmoins fort réelle, au moins dans certains cas, quoique la science ait cru devoir la nier formellement, parce qu'elle ne pouvait s'expliquer les faits qu'on objectait à ses présomptueuses décisions, et qui avaient entraîné la conviction trop absolue de ses adversaires. S'il est certain, comme l'expérience l'a démontré incontestablement, que la sève ne soit jamais complètement inactive que pendant la durée des fortes gelées, et que ses mouvements ascensionnels éprouvent, dans tout autre temps, des variations dont la périodicité seule peut encore paraître problématique, il n'est pas impossible qu'on finisse par s'entendre. Jusque-là le physiologiste fera sagement de douter, et le propriétaire de consulter, faute de mieux, les vieilles coutumes de son bûcheron.

L'âge auquel on doit abattre les taillis peut varier accidentellement, tantôt selon des circonstances en quelque sorte étrangères aux calculs d'accroissement progressif, telles que le prix variable du combustible ou des bois d'œuvre dans chaque localité; tantôt selon l'espèce de produit que l'on se propose d'en retirer. Ainsi le moment le plus opportun sera, pour le châtaignier, celui où ses tiges donneront le meilleur cercle; pour le frêne, celui où elles seront particulièrement propres aux ouvrages de charonnage; pour le chêne, celui où les écorces offriront au tannage leur plus grande valeur, etc., etc. Mais, en règle générale, l'époque de la coupe doit être fixée d'après la seule augmentation de volume des parties li-

groses, augmentation relative de la surface libre seulement et finit par être dépassée par elle. La moyenne de l'accroissement des taillis étant sensiblement proportionnelle aux carrés du nombre naturel, on voit, en effet, en comparant une coupe exploitée deux fois en vingt ans à une autre qui ne le serait que la 20^e année, que l'avantage reste tout entier à cette dernière; car si l'on estime à 100 fr. le produit de chaque coupe décennale et à 4 p. 100 seulement l'intérêt cumulé pendant l'intervalle de la 1^{re} à la 2^e, on aura pour toute recette après celle-ci 248 fr. 02 c., tandis que, d'après les lois d'accroissement dont on vient de parler, une seule coupe opérée au bout de 20 ans donnera 20 fois 20 ou 400 fr. Mais si l'on compare au contraire 2 coupes successives de 40 ans à une seule coupe de 80, on trouvera que les deux premières donneront, avec l'intérêt cumulé du prix de l'une d'elles pendant 40 ans, 9,280 fr. et une fraction, tandis que la dernière ne produira que 6,400 fr.

Dans l'exploitation des futaies on peut avoir pour but principal les produits en nature ou ceux en argent. Dans l'un des cas, on laisse subsister les arbres tant qu'ils gagnent en grosseur, quelque faible que soit devenu leur accroissement annuel; dans l'autre, d'après un calcul analogue à celui qui vient d'être fait pour les taillis, on les abat sitôt qu'ils ne rapportent plus tant pour cent par an.

Le premier mode, qui prévaut encore en Allemagne, est évidemment plus productif au pays; car, comme l'observe fort bien M. Noirot, une contrée qui possède un million d'hectares de bois âgés de 100 à 150 ans est beaucoup plus riche en matière forestière que celle qui possède un million d'hectares de bois taillis de l'âge moyen de 20 ans; mais la culture en taillis et le second mode d'exploitation des futaies, dont nous venons de parler, permettent aux générations existantes de spéculer avec avantage sur le renouvellement et le jeu des capitaux; or il est tout aussi difficile d'obtenir que l'intérêt particulier s'efface devant l'intérêt général que de persuader à l'un et

à l'autre de faire abstraction du présent au profit de l'avenir.

Les coupes sont *périodiques* lorsqu'elles s'opèrent sur des souches aptes à la repousse, ou *définitives* quand elles s'appliquent à des arbres qui ne doivent pas repousser. Tantôt elles se font *en plein*, de manière à dépouiller complètement la surface du sol, comme c'est le cas le plus ordinaire pour les taillis; tantôt elles sont *partielles*, c'est-à-dire dirigées de façon à laisser sur pied une partie des produits non encore arrivés à maturité. Cette méthode, générale pour les futaies dont on veut prolonger la durée, est aussi utilisée dans diverses contrées pour les taillis. Là, on ne supprime que les tiges arrivées à un diamètre déterminé, et on laisse ainsi sur chaque souche des brins de deux et même de trois âges différents.

La méthode la plus ancienne de coupe ou d'aménagement des futaies est d'enlever, comme on le dit, *en jardinant*, les arbres qui nuisent à leurs voisins ou qui sont arrivés au point voulu de leur développement; mais cet usage, tout calcul fait des avantages et des inconvénients qu'il présente, paraît devoir faire place à des méthodes plus savantes. Dans quelques lieux on fait des coupes par bandes sur lesquelles on ne laisse qu'un petit nombre de *porte-graines*, et l'on dispose successivement ces coupes parallèlement les unes aux autres, de manière à réserver entre elles d'autres bandes ou massifs qui profitent ainsi d'une plus grande masse d'air et de lumière, et qui favorisent par leur ombrage le regarnis naturel des parties exploitées. Ailleurs on procède d'abord à une première coupe, dite *coupe sombre*, qui a pour but, en diminuant l'épaisseur de la futaie, de favoriser la germination des graines et la première croissance des jeunes arbres de remplacement. Lorsque ceux-ci ont acquis une certaine force, on commence la *coupe claire*, qui les met dans les circonstances atmosphériques les plus favorables à leur rapide développement; enfin quand ils couvrent assez le sol par eux-mêmes pour n'avoir plus rien à redouter d'une aération plus complète et des effets de l'évaporation, on entreprend la *coupe défi-*

native. Souvent on combine sur le même sol la culture des taillis et celle des futaies, en réservant des *baliveaux* (*voy.*), dont la coupe s'opère successivement à mesure que, par suite de leur développement, ils pourraient étouffer les cépées qu'ils ombragent. Si l'on réserve par exemple 50 de ces baliveaux par hectare lors d'une première coupe, leur nombre sera déjà réduit à une 20^e lorsqu'ils auront atteint l'âge de 50 ans, à une 10^e lorsqu'ils seront âgés de 75 ans, et enfin il en restera un ou deux seulement à l'âge de 125 à 150 ans.

Quant à la manière d'effectuer matériellement la coupe, elle a été, ainsi que son époque, déterminée par la législation. L'ordonnance déjà citée de 1669 portait : « Les taillis seront coupés à la cognée et non autrement, à fleur de terre et en bec de flûte, sans *écuiserni* éclater les souches, en sorte que les brins des cépées n'excèdent pas la superficie de la terre, s'il est possible, et que tous les anciens nœuds recouverts et causés par les précédentes coupes ne paraissent aucunement. » . . . « Les baliveaux sur taillis seront coupés le plus bas qu'il sera possible, et les arbres seront abattus de manière qu'ils tombent dans la vente, sans endommager les réserves, à peine contre l'adjudicataire de tous dommages et intérêts. » Enfin les clauses de la vente par pieds d'arbres étaient les mêmes que celles de la vente de baliveaux sur taillis, à cette différence près, que si ces arbres se trouvaient isolés, on permettait l'arrachage des souches à la condition de remplir les trous.

Lorsqu'on abat des futaies ou des avenues, il importe peu de les couper à telle ou telle hauteur, ou de telle ou telle manière. La valeur du bois, comparée aux frais plus ou moins considérables de main-d'œuvre, est alors à peu près le seul guide de l'exploitant. Aussi, dans beaucoup de lieux, opère-t-on à la surface du sol, tandis que, dans d'autres, on enlève la terre et on supprime les plus hautes racines, afin de mettre à nu la *culée* et de ne diminuer en rien la longueur du tronc. Pour les taillis il convient de prendre plus de précautions, car le succès de la repousse dépend essentiellement de

la manière dont la coupe a été opérée. Lorsque la souche, légèrement recouverte de la terre environnante, peut être ainsi protégée contre les effets directs de l'air, du soleil et du vent, la végétation des rejets est sensiblement plus active et plus vigoureuse. O. L. T.

COUPE (archéol., etc.) Ce mot, qui n'est plus employé aujourd'hui qu'en poésie et dans le langage des arts, sert à nommer un vase d'une forme aplatie, plus large que haut, porté sur un pied et quelquefois ayant des anses. *Coupe* vient du latin *cupa* ou *cuppa*; c'est le *scyphos* des Grecs. La forme gracieuse des coupes antiques, que, hors des musées, nous ne voyons plus qu'au théâtre ou dans les tableaux, a depuis long-temps cédé la place à nos gobelets et à nos verres moins élégants et plus commodes. Nous avons cependant, comme objets de luxe, des coupes de bronze, d'albâtre et d'autres matières pour orner nos appartements. La coupe d'Atreé inspire une profonde horreur, tandis que celle d'Anacréon rappelle les joies et les plaisirs du festin; il faut en voir les brillantes descriptions dans les odes 17^e et 18^e du vieillard de Téos. En parlant métaphysiquement, on éprouve la coupe du malheur, on s'enivre dans la coupe de la volupté. Nous voyons dans Homère, Ganymède et Hébé remplir de nectar la coupe des dieux, Vulcain leur présenter celle qu'il a fabriquée avec tant d'art, et Nestor, quoique vieux, porter sans peine à ses lèvres la coupe pesante qu'un jeune homme eût difficilement levée de dessus la table. Dans l'histoire de Joseph, nous voyons sa coupe cachée dans le sac de Benjamin.

Socrate boit dans une coupe le poison que lui verse l'envie. La riante poésie de l'Arioste a rendu célèbre sa *coupe enchantée*. On célébrait à Athènes la fête des coupes, où, contre l'usage des festins, chacun buvait seul dans la sienne.

Les coupes étaient de matières plus ou moins riches : il y en avait d'onyx, de cristal, d'or, d'argent, et de simple argile. On sait à quel excès était porté chez les anciens le luxe de la table. Leurs coupes étaient embellies de pierres précieuses et ornées d'inscriptions; quelquefois la beauté de l'exécution surpassait

celle de la matière de Virgile décrit des coupes de bois de hêtre ciselées et ornées de sujets sculptés par le divin Alcimédon.

Nos cabinets d'antiquités conservent des vases à boire d'un grand prix : l'un des plus célèbres est la belle coupe du roi de Naples, gravée en camée dans une onyx concave, et expliquée par Visconti (*Mus. Pio-Clem.*, t. III, pl. c., p. 75). Il ne faut pas confondre la coupe avec le *canthare* que les monuments représentent dans la main de Barchus ou dans celle d'Hercule. On a longtemps appelé coupe des Ptolémées ou vase de Mithridate un superbe canthare d'une seule sardonix qui est conservé dans le cabinet des antiques et médailles de la Bibliothèque du roi, et qui provient du trésor de Saint-Denis, auquel il avait été donné par Charles III. On pourrait plus justement appeler *coupe* la belle patère d'or conservée dans le même cabinet; mais elle ne peut avoir servi à contenir aucun liquide, à cause des interstices que laissent les diverses pièces dont elle est composée. On a pris à tort le *sacro catino* de Gènes pour une coupe à boire : c'est un vase de verre, d'un pied de diamètre et de 5 pouces de profondeur, que l'on faisait passer pour être d'une seule émeraude, et qui est un monument curieux de l'art de la verrerie en Orient dans le Bas-Empire (voir Millin, *Mag. Encyclop.*, janvier 1807).

Le *cratère* avait aussi la forme d'une coupe; mais il était d'une dimension beaucoup plus considérable, et c'était le vase dans lequel on mêlait l'eau et le vin, et dans lequel on puisait pour remplir les coupes des convives. Hérodote parle d'un cratère de bronze de la capacité de 300 amphores, à peu près 17 muids. Une coupe semblable servit à Hercule pour s'embarquer après qu'il l'eût vidée. Il y a parmi les vases grecs, vulgairement nommés étrusques, des coupes qui servaient aux usages familiers. Les grandes coupes destinées à recevoir les eaux des fontaines prennent le nom de *vasques*, du latin *vasculum*.

Nous renvoyons à l'article VASES pour plus de détails sur les noms, les formes, l'usage, les sujets, les inscriptions qui

rendent ces monuments intéressants pour l'art et pour la science. D. M.

COUPE DES PIERRES, voy. STRATÉGOTOMIE.

COUPELLATION. On appelle ainsi, du nom du vase dont on se sert (*coupelle*), l'opération qui a pour but de séparer les métaux fusibles et peu oxidables des métaux moins précieux et plus susceptibles de s'oxidier qui en altèrent la pureté; elle se pratique en grand dans l'exploitation des mines, principalement sur les minerais de plomb argentifères, pour s'assurer si la quantité d'argent contenu dans la mine est assez grande pour offrir des avantages par son exploitation.

A cet effet on recouvre toute la partie inférieure d'un fourneau à réverbère d'une forte couche de cendres lessivées et calcinées, à laquelle on a donné, par le moyen de l'eau, la forme d'une coupe ou d'un bassin; dans cette coupe, qu'on a préalablement fait sécher, on place le minerai que l'on veut essayer. Le vent des soufflets, graduellement mis en œuvre, fait entrer la matière en fusion; le plomb s'oxide, une partie se volatilise, l'autre coule par une rigole pratiquée à l'un des côtés de la coupelle; à un degré de feu plus élevé l'argent entre en fusion, ses molécules se rapprochent et forment par leur réunion un culot d'un aspect éclatant; ce culot, pesé et son poids comparé à celui du minerai employé, constate la richesse de la mine.

La coupellation a lieu en petit dans les hôtels des monnaies; les moyens, à quelques modifications près, et les résultats sont les mêmes; seulement dans l'exploitation des mines on veut débarrasser les métaux précieux du plomb ou autre alliage qui les enveloppe; dans les hôtels des monnaies on a pour but d'en apprécier la pureté. L'opération est conduite avec plus de soin, les masses enfermées dans des cornets de papier sont plus petites et pesées plus exactement afin de pouvoir mieux constater la valeur du produit. Les coupelles, au lieu d'être faites avec des cendres lessivées et d'occuper toute la partie inférieure du fourneau, sont petites, détachées et formées avec de la terre des os fortement calci-

née, lavée et séchée avec soin; ces coupelles sont placées dans un moule de fourneau à réverbère et entourées de charbons allumés : quand elles ont atteint le degré de chaleur du rouge-blanc, on y met le plomb au moyen de petites pinces; la fusion est immédiate; on enlève la pellicule qui s'est formée et l'on y ajoute les cornets qui renferment l'alliage que l'on veut reconnaître. La fusion est prompte, la matière se découvre et s'éclaircit; à sa surface se promènent des points lumineux qui voltigent ensuite sous forme d'étincelles dans l'intérieur de la mousse; à mesure que l'opération avance le culot métallique se dépouille davantage, les nuages qui voilaient sa surface disparaissent et le bouton de métal jette un éclat très vif. L'on appelle ce mouvement, ou ce passage qui ne laisse pas que d'être rapide, *éclair, fulguration*.

L'opération est terminée : on reconnaît qu'elle est bien faite lorsque le bouton n'offre aucune inégalité à sa surface, qu'il est bien arrondi en culot, d'un blanc clair en dessus, et qu'il se détache aisément de la coupelle quand elle est refroidie.

L'art de diriger les divers degrés de feu qu'il faut donner est le point le plus important de cette opération.

L'or, moins volatil que l'argent, exige, pour sa coupellation, une température plus élevée, mais aussi moins de précautions dans la conduite de la chaleur.

L. S-Y.

COUPEROSE. En chimie on donnait ce nom à trois sels métalliques dont nous aurons à traiter ailleurs. Pour la *couperose blanche*, voy. SULFATE DE ZINC; pour la *couperose bleue*, voy. SULFATE DE CUIVRE, et pour la *couperose verte*, voy. SULFATE DE FER.

COUPEROSE, GOUTTE-ROSE, affection de la peau qui a son siège principal à la face et qui consiste dans l'inflammation chronique des follicules, donnant lieu à des pustules pointues et dures à leur base, qui est entourée d'une auréole rouge fort étendue. C'est une maladie non-contagieuse et moins grave que désagréable, surtout pour les femmes, qu'elle semble atteindre plus particulièrement

vers l'âge de retour. On ne saurait assigner de cause précise à cette inflammation; mais on remarque qu'elle est plus commune dans la seconde moitié de la vie; qu'elle est souvent compagne des lésions de l'estomac et des intestins; qu'elle semble se transmettre héréditairement et qu'elle se développe ou s'aggrave sous l'influence des aliments acres ou salés et des boissons spiritueuses. Les affections morales, les travaux soutenus de l'esprit, l'usage du fard et de divers cosmétiques, sont des circonstances qui favorisent l'évolution de la couperose. Quelquefois elle se borne à de simples rougeurs; à un degré plus avancé se montrent des pustules plus ou moins nombreuses; enfin à ces deux formes se joignent des boutons saillants et durs qui peuvent devenir très volumineux et même s'ulcérer. Elle présente de fréquentes alternatives d'augmentation et de diminution.

C'est en général une maladie opiniâtre et de longue durée, attendu que, comme elle ne s'accompagne point de douleurs, les malades n'ont pas la patience de suivre le traitement nécessaire. On l'a vue guérir à la suite d'une hémorragie ou d'un érysipèle de la face; mais le plus souvent elle est incurable, surtout lorsqu'elle est déjà ancienne et héréditaire.

Le traitement qui a paru le plus efficace, tant comme curatif que comme palliatif, consiste dans l'emploi de la saignée générale et locale, des delayants, des purgatifs doux, et dans l'abstinence des excitants de tout genre. On se trouve bien aussi de quelques lotions adoucissantes ou un peu résolutive faites sur les parties où siègent les boutons, comme aussi des eaux sulfureuses de Barèges et autres analogues, en bains, en douches et en boissons. Les cautérisations sont nuisibles, à moins qu'elles ne soient superficielles et employées avec beaucoup de prudence. On a peine à conseiller le vésicatoire sur la face, moyen violent qu'Ambroise Paré ne craignit point d'appliquer chez une jeune demoiselle de son temps et qui lui réussit au-delà de toute espérance.

Au reste, on doit continuer après la guérison les moyens qui l'ont amenée, si l'on ne veut voir des récidives fréquentes;

et les malades mé
à espérer cette fi
encore suivre un r
peine de voir leur
jour en jour.

t point
devront
me tres severe, sous
leur mal s'aggraver de
F. R.

COUPLLET. La chanson (*voy.*) se di-
vis en couplets, auxquels s'adapte suc-
cessivement l'air sur lequel on la chante.
En général, elle ne doit guère en conte-
nir plus de cinq à six; c'est surtout dans
ce genre de productions légères que le
public dirait, comme le bon La Fontaine:

Les longs ouvrages me font peur.

Lorsqu'on y attachait plus de prix qu'au-
jourd'hui, plusieurs écrivains ne dédai-
naient pas de composer même des *cou-
plets détachés*. Un chevalier de Cailly,
dans le xvii^e siècle, se fit par les siens,
sous le nom anagrammatique de *d'Acilly*,
une sorte de célébrité. Chez lui, c'étaient
presque toujours des impromptus qui ne
manquaient ni de grâce ni de facilité. On
lui beaucoup l'ingénieuse délicatesse de
celui qu'il adressa à une dame qui lui
avait donné un nœud d'épée :

C'est une faveur d'une belle
Qu'elle me permet d'afficher:
Que ne puis-je en obtenir d'elle
Qu'elle m'ordonne de cacher!

Les *pièces à couplets*, qui jouirent
chez nous d'une grande vogue, en ame-
nerent sur nos théâtres un prodigieux
débordement. Les auteurs alors en soi-
gnaient beaucoup le *trait*, et n'auraient
pas cru à un succès, si plusieurs couplets
de l'ouvrage n'avaient été redemandés.
Le théâtre du Vaudeville avait jusqu'à
des *couplets d'annonce*, et le *couplet au
public* était partout de rigueur. Le goût
des spectateurs a changé; les auteurs s'y
sont conformés et leur offrent mainte-
nant des vaudevilles sans couplets. M. O.

COUPOLE. Dans beaucoup d'églises
des xv^e et xvi^e siècles et de nos jours, la
partie formée par l'intersection des bras
de la croix est couverte d'une voûte hé-
misphérique ou sphéroïde elliptique, por-
tant sur un mur circulaire nommé *tam-
bour*. C'est à cette voûte qu'on donne le
nom de *coupole*. Le grammairien assigne
à ce mot une signification restreinte: ainsi
il dit que la coupole est la partie intérieure
ou concave d'un dôme (*voy.*), et que

celui-ci est la partie extérieure. Mais les
architectes, depuis surtout que l'Italie
est le but de leur exploration, font *dôme*
et *coupole* synonymes. Ce dernier mot
est même adopté plus volontiers par eux;
de plus ils le donnent à toute la partie
extérieure apparente, laquelle se com-
pose ordinairement du *tambour* et de
la coupole proprement dite qui le sur-
monte.

Nous entendrons donc par coupole le
tambour et la voûte réunis. Ces deux
parties empruntées à l'architecture by-
zantine, et que nos architectes de la re-
naissance ont appliquées comme type ca-
ractéristique à nos églises, constituent,
on peut le dire, à elles seules, un mo-
nument complet. Chez les anciens, comme
chez les modernes, combien d'édifices
ronds n'ont pas plus d'importance que
nos coupoles et leur ressemblent! Tels
sont le Panthéon, la salle des bains de
Minerva medica, les temples de *Vesta*
à Rome et à Tivoli. Bramante le compre-
nait ainsi, puisqu'en parlant de son pro-
jet de Saint-Pierre, il disait « qu'il
voulait faire porter le Panthéon sur les
voûtes du temple de la Paix. »

C'est à Constantinople, dans l'église
de Sainte-Sophie, bâtie par les archi-
tectes Anthénus et Isidore de Milet, sous
le règne de Justinien, dans le vi^e siècle,
que fut élevée la première coupole de
forme hémisphérique. Elle fut renversée
par un tremblement de terre et relevée
par le même Justinien, qui, dans un mo-
ment de transport, s'écria : « Je t'ai sur-
passé, ô Salomon! » Son diamètre est
de 108 pieds; elle porte sur quatre grands
arcs plein cintre, qui reposent sur qua-
tre piliers fort élevés de 48 pieds de
grosseur. La coupole de Sainte-Sophie
servit de modèle à celle de Saint-Marc
à Venise, construite dans le ix^e siècle,
et réédifiée après sa destruction dans le
xi^e. En 1016 fut élevé le dôme de Pise
par l'architecte Buschetto.

Enfin, au commencement du xv^e siècle,
Brunelleschi éleva à Florence, après une
foule de contrariétés, la fameuse coupole
de l'église de Saint-Marie-des-Fleurs.
C'est à ce grand artiste qu'on doit la
première idée de la *coupole double*, qui
consiste en une première voûte intérieure,

ordinairement hémisphérique, au-dessus de laquelle se trouve un vide où se placent les escaliers; puis en une seconde voûte d'un galbe plus ou moins élevé, destiné à donner à l'édifice cette forme pyramidale d'un effet si majestueux. La coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs est à huit pans et de forme ogivale. Sa hauteur, depuis le pavé à la lanterne, est de 89^m, 87, et jusqu'à l'extrémité de la croix de 117^m, 89; son diamètre est de 42^m, 23.

Rome, 60 ans environ après la construction de la coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, vit élever celle de l'église de Saint-Augustin. L'élan était donné, toutes les difficultés surmontées par le génie de Brunelleschi, et cette capitale eut la première l'honneur de voir des coupoles couronner presque toutes ses églises.

En première ligne se place celle de Saint-Pierre, dont l'idée est due à Bramante; c'est donc à lui qu'en revient l'honneur. Comme le désirait ardemment Jules II, cet artiste poussa vigoureusement les travaux; malheureusement il mourut avant qu'ils fussent assez avancés pour que cela pût empêcher ses successeurs d'y apporter de grands changements. Après plusieurs architectes qui succédèrent à Bramante et altérèrent plus ou moins son plan, vint Michel-Ange qui, après avoir rejeté en partie le plan de Antonio Sangallo, arrêta pour son projet une croix grecque, surmontée d'une immense coupole. Il en éleva le tambour jusqu'à la naissance des voûtes, et les architectes Giacomo della Porta et Dominique Fontana élevèrent celle-ci en 22 mois, employant jusqu'à 600 ouvriers, qui travaillèrent même la nuit. Ces deux architectes, tout en suivant le plan laissé par Michel-Ange, allongèrent un peu les deux voûtes intérieure et extérieure; mais ils ne changèrent rien à la lanterne. Le diamètre du tambour est de 42^m, 23. La hauteur, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de la croix, est de 132^m, 91. Toute la maçonnerie des quatre gros piliers, leurs fondations comprises, forme le solide énorme de 90,600 mètres cubes.

Les coupoles sont communes à Rome; elles brillent à Saint-Jean des Floren-

tins, à Sant' Andrea della Valle, à l'église de Jésus, terminée par Giacomo della Porta, qui a élevé une coupole trop basse et par conséquent peu gracieuse. Le petit temple de Bramante dans le cloître de San-Pietro-in-Montorio a aussi sa coupole; vraie miniature, puisqu'elle n'a que 4^m, 58 de diamètre intérieur.

A deux milles de Vérone, on remarque l'église élégante de Madonna-di-Campagna, couronnée d'une coupole. Elle fut commencée en 1559, et l'on pense qu'elle a été bâtie sur les dessins du célèbre San Licheli. La hauteur totale de cet édifice, en y comprenant la lanterne, est de 31^m, 10; son diamètre intérieur est de 17^m, 77. Londres s'enorgueillit de sa fameuse église de Saint-Paul, ouvrage du savant architecte Wrenn, commencée en 1672 et terminée en 1710. Son dôme depuis le pavé jusqu'à l'extrémité a 338 pieds; son diamètre est de 101 pieds.

Vienne, entre autres églises surmontées d'un dôme, possède Saint-Charles Borromée, de croix grecque, et œuvre de l'architecte Fischer. En France, Paris vante avec raison son Panthéon, commencé par Soufflot, achevé par Rondelet, avec sa belle coupole peinte par Gros et ses pendentifs peints par Gérard; le dôme des Invalides de Mansard, d'un galbe gracieux, quoiqu'un peu trop élevé; le Val-de-Grâce et la Sorbonne.

Enfin, la Chine est célèbre par le grand nombre de coupoles qui ornent ses villes. On remarque particulièrement le grand temple de Tien ou du soleil, situé à environ un demi-mille de la porte orientale de Peking. Le dôme de ce somptueux édifice repose sur 82 colonnes dorées; le plafond représente le ciel; il est parsemé d'étoiles d'or sur un fond azur.

Le mécanisme de la construction des coupoles est à très peu de variantes le même pour toutes. Sur quatre forts piliers formant les angles de l'intersection des bras de la croix reposent des arcs en plein cintre sur lesquels s'élève le tambour qui supporte la coupole proprement dite. Entre les arcs adjacents reste un vide triangulaire qu'on remplit par une portion de voûte sphérique appelée *pendentif*. La première voûte intérieure,

des dégrés de cour
des symétriques et les les
de ce vaste édifice.

Dans les monuments publics, les cours sont fort souvent fermées d'un côté par une grille, comme celles des Tuileries, du Palais-de-Justice et du Val-de-Grâce à Paris. Parmi les cours régulières on peut citer, pour leur bel effet, celles du Louvre, de la chancellerie de Bramante à Rome et du palais Farnèse de San-Gallo dans la même ville.

Une cour demande toujours à être bien aérée : pour cela les bâtiments qui l'entourent ne doivent pas être trop élevés et ne pas avoir surtout des proportions exiguës, comme celles des cours des maisons de Paris. C'est à tort aussi que l'on apporte trop souvent dans la décoration une mesquinerie bien mal entendue, car on ne saurait rendre trop riant l'intérieur de nos demeures, et certes on ne peut y parvenir en faisant les façades des cours nues comme celles de la plupart des maisons de la Chaussée-d'Antin, façades qui, pour cela, sont d'une froideur insoutenable. Enfin une des conditions importantes d'une cour, c'est qu'on y arrive par une porte d'un accès facile et que les escaliers qui s'y trouvent soient faciles à trouver. ANT. D.

COUR (jurisprudence), du latin *curia*, siège des conseils publics (voy. CURIE). Les mots *cour de justice*, *Genetshof*, etc., sont synonymes, dans beaucoup de langues, du mot *tribunal*; en France, les cours sont des tribunaux supérieurs, les inférieurs étant simplement appelés *tribunaux* (voy.). Comme il a été traité de la *cour de cassation* et de la *cour des comptes* dans des articles particuliers (voy. CASSATION et COMPTES), nous n'avons à nous occuper ici que des cours royales. Les *cours présidiales* n'étaient pas des tribunaux réguliers, mais des commissions (voy. ce mot) chargées de rendre la justice suivant un mode exceptionnel. Les mots *cour d'appel* ne forment plus en France une dénomination spéciale, mais il existe encore au dehors des tribunaux de ce nom (*Appellationsgenetshof*), ainsi qu'il a été dit à l'article APPEL. On se sert encore du nom de *cour souveraine* pour désigner les

tribunaux qui jugent sans appel. Dans l'ancienne France, il y avait, outre les *cours d'amour* dont il sera parlé plus bas, et les *cours des aides* dont il a déjà été traité en détail (voy. AIDES), la *cour d'église*, juridiction ecclésiastique exercée autrefois par le clergé, en matière temporelle, sur les ecclésiastiques et sur les laïcs; et temporairement, la *cour des poisons*, siégeant à l'arsenal de Paris et connaissant des affaires d'empoisonnement, de sortilèges, de profanation, etc.; puis, la *cour des maréchaux* ou *connétablie*, instituée surtout pour juger les personnes impliquées dans des duels, etc. Il y avait dès les temps anciens des *cours plénières* (voy. l'article, à son ordre alphabétique). En Angleterre il y a encore les cours des comtés (voy. SHÉRIF); en Autriche, et dans d'autres pays, la *cour autlique* (voy. AULIQUE); etc. S.

COUR ROYALE, juridiction supérieure ayant pour attribution principale de connaître souverainement des appels de jugements rendus par les tribunaux de première instance et de commerce. La cour royale exerce en outre, en matière criminelle, certains actes de juridiction qui trouveront leur explication à l'article INSTRUCTION CRIMINELLE.

La loi du 20 avril 1810 a posé les fondements de l'organisation des cours royales. Le premier article de cette loi confère aux présidents et membres d'une cour royale le titre de *conseillers de S. M.* Vingt-quatre conseillers, y compris les présidents, forment le minimum des membres appelés à siéger dans une cour royale (la cour royale de Corse ne se compose, par exception, que de 20 membres); le maximum n'est pas fixé, mais par le fait il se trouve être de 56 membres, chiffre actuel des conseillers et présidents à la cour royale de Paris.

Les décrets impériaux des 16 mars 1808 et 22 mars 1813 ont créé l'institution des conseillers auditeurs, dont le nombre pouvait être porté jusqu'au quart du nombre des présidents et conseillers composant la cour (voy. AUDITEUR).

Il faut encore comprendre parmi les membres d'une cour royale les présidents et conseillers *honoraires*, dont le nombre n'est pas fixé.

COUPON. C'est la partie retranchée ou *coupée* d'un tout. Dans les magasins qui vendent au détail, il arrive assez fréquemment que les pièces ne contiennent pas précisément l'aunage nécessaire pour en tirer une quantité donnée de vêtements : alors ce qui reste prend le nom de coupon.

Un *coupon d'action*, un *coupon de rente*, c'est une portion d'action ou de rente. Pris dans cette acception, ce terme resta inconnu en France jusqu'au règne de Louis XV : alors, pour soutenir le crédit des fermiers généraux, on créa des *actions des fermes* qui furent supprimées presque au moment même de leur création ; elles furent remplacées par l'établissement des actions de la Compagnie des Indes, et dès lors le coupon reprit faveur. Depuis, l'usage s'en est perpétué dans le commerce qui cherche toujours à rendre les moyens d'échange plus faciles. Le coupon, étant le signe représentatif d'une valeur quelconque, devient un titre de propriété pour celui qui le possède.

Aujourd'hui qu'il se fait un jeu si étendu sur la dette publique, dette inscrite et constituée en rente, le coupon s'est beaucoup multiplié. Il est le titre que l'on reçoit en échange de la valeur que l'on a versée pour l'achat d'une partie de la rente ; il se détache à toutes les fins de mois et peut se revendre ensuite au cours de la Bourse. J. O.

COUPURE, voy. PLAIE.

COUR (architecture), du mot latin *cors* ou *chors* qu'on trouve sous la signification française dans Varron et Columelle ; ce mot est lui-même dérivé du grec *χῆρος*, enclos. C'est un espace fermé, presque toujours découvert, placé en avant ou dans l'intérieur d'un édifice pour servir de dégagements aux principaux corps-de-logis, leur donner du jour et de l'air.

Vitruve (L. VI, chap. 3 et 4) donne des préceptes sur la forme, la disposition, de cette partie intégrante d'un édifice. Il en distingue cinq espèces : *toscane*, *corinthienne*, *tetrastyle*, *dé ouverte* et *couverte*. Les définitions et les règles qu'il en donne sont, à dire vrai, de peu d'importance, et prouvent seulement l'esprit

de méthode des anciens dans tout ce qui se rattache à l'architecture. En général les cours des habitations des Romains ou *cavadium* n'étaient pas fort vastes ; elles étaient souvent entourées de portiques, et au milieu était l'*impluvium* où se recueillaient toutes les eaux pluviales. A Pompéi on a trouvé des cours pavées en mosaïques.

Les maisons chinoises, qu'il ne faut pas dédaigner quand il s'agit de commodité, ont ordinairement plusieurs cours décorées de bassins presque toujours remplis de poissons de couleur, ou encore ornées de grands vases en porcelaine garnis de fleurs.

Chez nous, les cours ne sont regardées que comme des accessoires, où la commodité et la décoration sont rarement prises en considération, au moins s'il faut en juger par les maisons récemment construites à Paris, même dans les plus beaux quartiers. Rien n'est plus absurde que ces petites cours qui ne sont réellement que des méseaux destinées à donner un jour faible et nullement propres à la ventilation.

On ne peut assigner de proportions fixes aux cours, parce qu'elles dépendent nécessairement de l'importance de l'édifice. Leurs formes et leurs décorations sont susceptibles de beaucoup varier : on adopte assez généralement la forme carrée comme la plus simple, et, dans ce cas, il est bien de faire la profondeur un peu plus grande que la largeur, par exemple d'une quantité égale à celle que donne la diagonale par rapport au côté du carré.

Dans les palais et les grands hôtels on trouve ordinairement plusieurs cours : la grande cour ou *cour d'honneur* sur laquelle donnent toujours les appartements principaux ; d'autres destinées aux écuries ou à quelques services particuliers. Dans ces dernières, des fontaines d'eaux jaillissantes sont indispensables ; la cour d'honneur doit toujours être au milieu de la masse des corps-de-logis principaux, à moins de difficultés sérieuses qui s'y opposent. Ainsi on ne peut donner des louanges à l'architecte Vanvitelli qui, dans le palais de Caserta près de Naples, a placé au milieu un immense vestibule

qui se dégage de
placées symétris
de ce vaste édifice.

Les cours
et les angles

Dans les monuments publics, les cours sont fort souvent fermées d'un côté par une grille, comme celles des Tuileries, du Palais-de-Justice et du Val-de-Grâce à Paris. Parmi les cours régulières on peut citer, pour leur bel effet, celles du Louvre, de la chancellerie de Bramante à Rome et du palais Farnèse de San-Gallo dans la même ville.

Une cour demande toujours à être bien aérée : pour cela les bâtiments qui l'entourent ne doivent pas être trop élevés et ne pas avoir surtout des proportions exiguës, comme celles des cours des maisons de Paris. C'est à tort aussi que l'on apporte trop souvent dans la décoration une mesquinerie bien mal entendue, car on ne saurait rendre trop riant l'intérieur de nos demeures, et certes on ne peut y parvenir en faisant les façades des cours nues comme celles de la plupart des maisons de la Chaussée-d'Antin, façades qui, pour cela, sont d'une froideur insoutenable. Enfin une des conditions importantes d'une cour, c'est qu'on y arrive par une porte d'un accès facile et que les escaliers qui s'y trouvent soient faciles à trouver.

ANT. D.

COUR (jurisprudence), du latin *curia*, siège des conseils publics (voy. CURIE). Les mots *cour de justice*, *Genrichtshof*, etc., sont synonymes, dans beaucoup de langues, du mot *tribunal*; en France, les cours sont des tribunaux supérieurs, les inférieurs étant simplement appelés *tribunaux* (voy.). Comme il a été traité de la *cour de cassation* et de la *cour des comptes* dans des articles particuliers (voy. CASSATION et COMPTES), nous n'avons à nous occuper ici que des cours royales. Les *cours présidiales* n'étaient pas des tribunaux réguliers, mais des commissions (voy. ce mot) chargées de rendre la justice suivant un mode exceptionnel. Les mots *cour d'appel* ne forment plus en France une dénomination spéciale, mais il existe encore au dehors des tribunaux de ce nom. *Appellationsgerichtshof*, ainsi qu'il a été dit à l'article APPEL. On se sert encore du nom de *cour souveraine* pour désigner les

tribunaux qui jugent sans appel. Dans l'ancienne France, il y avait, outre les *cours d'amour* dont il sera parlé plus bas, et les *cours des aides* dont il a déjà été traité en détail (voy. AIDES), la *cour d'église*, juridiction ecclésiastique exercée autrefois par le clergé, en matière temporelle, sur les ecclésiastiques et sur les laïcs; et temporairement, la *cour des poisons*, siégeant à l'arsenal de Paris et connaissant des affaires d'empoisonnement, de sortilèges, de profanation, etc.; puis, la *cour des maréchaux* ou *connétablie*, instituée surtout pour juger les personnes impliquées dans des duels, etc. Il y avait dès les temps anciens des *cours plénières* (voy. l'article, à son ordre alphabétique). En Angleterre il y a encore les cours des comtés (voy. SHÉRIF); en Autriche, et dans d'autres pays, la *cour autlique* (voy. AULIQUE), etc. S.

COUR ROYALE, juridiction supérieure ayant pour attribution principale de connaître souverainement des appels de jugements rendus par les tribunaux de première instance et de commerce. La cour royale exerce en outre, en matière criminelle, certains actes de juridiction qui trouveront leur explication à l'article INSTRUCTION CRIMINELLE.

La loi du 20 avril 1810 a posé les fondements de l'organisation des cours royales. Le premier article de cette loi confère aux présidents et membres d'une cour royale le titre de *conseillers de S. M.* Vingt-quatre conseillers, y compris les présidents, forment le minimum des membres appelés à siéger dans une cour royale (la cour royale de Corse ne se compose, par exception, que de 20 membres); le maximum n'est pas fixé, mais par le fait il se trouve être de 56 membres, chiffre actuel des conseillers et présidents à la cour royale de Paris.

Les décrets impériaux des 16 mars 1808 et 22 mars 1813 ont créé l'institution des conseillers auditeurs, dont le nombre pouvait être porté jusqu'au quart du nombre des présidents et conseillers composant la cour (voy. AUDITEUR).

Il faut encore comprendre parmi les membres d'une cour royale les présidents et conseillers *honoraires*, dont le nombre n'est pas fixé.

Les conseillers et présidents sont inamovibles. Il n'en était pas de même des conseillers-auditeurs, dont l'institution a été abolie depuis 1830. Cependant l'existence des conseillers-auditeurs en exercice fut respectée; la loi s'est contentée de déclarer qu'on ne procéderait plus à leur remplacement, pour arriver de cette manière à l'extinction graduelle de cette sorte de magistrats.

Le ministère public est exercé, près des cours royales, par les procureurs généraux, avocats généraux et substitués (voy. MINISTÈRE PUBLIC). Un greffier en chef, ayant sous ses ordres des commis-greffiers, est attaché à chaque cour royale (voy. GREFFIER). Enfin un nombre fixe d'avoués et d'huissiers sont exclusivement chargés de postuler et d'instrumenter près la cour à laquelle ces officiers appartiennent (voy. AVOUÉS et HUISSIERS).

On compte en France 27 cours royales: elles ont leur siège à Agen, Aix, Ajaccio, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse.

Chaque cour royale se divise en trois chambres au moins: l'une chargée de connaître des affaires civiles; l'autre des affaires correctionnelles; la troisième des mises en accusation. Les deux dernières chambres peuvent statuer au nombre de cinq juges; sept est le nombre requis en matière civile.

Dans les cours composées de 30 conseillers il y a deux chambres pour les affaires civiles; il y en a trois dans les cours composées de 40 conseillers et au-delà. Dans certains cas pressants, et pour le bien du service, une chambre temporaire peut être créée; mais cette chambre temporaire doit se composer uniquement de membres empruntés aux autres chambres.

Les cours royales exercent un droit de surveillance sur les tribunaux civils de leur ressort; elles reçoivent en outre le serment des présidents et autres juges des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce, comme aussi

des membres du ministère public près les premiers de ces tribunaux. Les cours royales vacquent à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 1^{er} novembre. Cependant les chambres criminelles siègent sans interruption: le motif en est sensible.

Chaque cour royale observe un règlement particulier qui émane d'elle et est présenté à la sanction du roi, le conseil d'état entendu. Ce règlement a trait au nombre, à l'ordre des audiences et à la distribution des affaires.

Le premier président préside nécessairement les chambres assemblées en audience solennelle. Il préside habituellement la première chambre civile. Il lui est loisible de présider aussi les autres; il est même tenu de le faire au moins une fois l'an.

Quant à la procédure devant les cours royales, voy. APPEL. V.

COUR, COURTISAN. Les étymologistes se partagent sur l'origine du premier de ces mots, dérivé par les uns du latin *curia*, et par d'autres de *curtis*, expression du moyen-âge qui servait à désigner le terrain circulairement occupé par la suite du roi, tant en gens de justice qu'en hommes d'armes, à l'endroit où il s'arrêtait; lequel concours de personnes se nommait *parlement* quand il exerçait des fonctions judiciaires ou gouvernementales quelconques sous la présidence royale. La première origine semble d'abord la plus naturelle par l'analogie qui existe entre la destination de la *curia* (palais sénatorial à Rome) et celle de la cour, siège du pouvoir monarchique chez les modernes; mais il faut observer que la relation de l'autre mot, *courtisan*, avec le primitif *curtis*, est saillante. Ce mot *curtis* paraît n'être lui-même qu'une corruption du latin *cors*, *cortis* (voy. le premier article COUR), employé par quelques anciens dans le sens que nous donnons actuellement au composé basse-cour.

Il y a cour là seulement où il y a monarchie, et quand nous disons *monarchie*, nous voulons parler de celle qui existe à son compte et en vertu de son propre principe, non par délégation et au nom de la souveraineté populaire. Une royauté représentative, par exemple, a bien une

il ne
 résidence, mais p
 se fait exactement s son pau que
 on qui se fait ailleurs, sauf le degré d'im-
 portance des affaires, et l'on y trouve
 seulement la plus haute mesure des pré-
 occupations caractéristiques d'une épo-
 que et d'un peuple. En France il n'y a
 plus, à vrai dire, de cour; car il n'y a plus
 dans les palais une population à part,
 avec ses intérêts, ses mœurs, ses costu-
 mes, ses titres (voy. CHAMBELLAN, CHAM-
 BRER, etc.), vivant de sa vie à elle, qui n'est
 pas celle de la ville; car on sait la grande
 distinction qu'avant la grande fusion de
 1789 on faisait entre la cour et la ville.
 Il n'y a pas de cour non plus en Prusse
 et dans d'autres pays du Nord, où les
 princes, bons pères de famille, vivent
 dans leur intérieur et, ennemis du faste,
 recherchent peu l'entourage auquel les
 palais des rois doivent tant d'éclat, mais
 qui les environnent aussi de tant de dan-
 gers; et pour donner une idée juste de
 ce qu'il faut entendre par une cour, nous
 sommes presque obligés de sortir de no-
 tre siècle.

C'est merveille de voir l'accord unanime des penseurs contre la masse des courtisans, cette collection d'existences parasites quand elles ne sont pas malfaisantes. Les monarchistes les plus zélés, arrêtés par leur respect pour le roi absolu, l'homme principe, demandent compte du mal qui se fait et du bien qu'on ne fait pas, en termes d'indignation et de mépris, à ces pauvres gens de cour, qui le plus souvent n'étaient que les conséquences vivantes de leur maître, sur le visage duquel ils composaient le leur. Et ces censeurs enveloppent dans une réprobation générale ceux qui respirent dans cette atmosphère particulière. Écoutons Montesquieu : « L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail, l'aversion pour la vérité, la flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de tous ses engagements, le mépris des devoirs du citoyen, la crainte de la vertu du prince, l'espérance de ses faiblesses, le ridicule jeté sur la vertu, forment, je crois, le caractère des courtisans. » Et de peur que l'esprit philosophique qui animait l'auteur de *l'Esprit des lois* ne fasse sus-

pecter son autorité, nous en appellerons ici même à l'opinion du clergé, dont l'impartialité ne saurait, au moins en ce sens, être contestée, attendu la communauté d'intérêts qui a toujours lié entre elles les puissances tant sacrées que profanes. « Que de bassesses pour par- venir! s'écrie Massillon; il faut paraître non pas tel qu'on est, mais tel qu'on nous souhaite. Bassesse d'adulation : on encense et on adore l'idole qu'on méprise; bassesse de lâcheté : il faut savoir supporter des dégoûts, dévorer des rebuts et les recevoir comme des grâces; bassesse de dissimulation : point de sentiments à soi et ne penser que d'après les autres; bassesse de déré- glement : devenir les complices et peut-être les ministres de ceux de qui nous dépendons; ce n'est point là une peinture imaginaire, ce sont les mœurs des cours et l'histoire de la plupart de ceux qui y vivent. »

Le plus grand pamphlétaire de notre époque, Paul-Louis (voy. COURTIER), a flagellé de sa verve sanglante l'un des vices qui semblent faire de la cour leur domicile d'élection : sa diatribe admirable adressée aux habitants de la commune de Vézetz, à l'occasion de la souscription pour l'achat du château de Chambord, afin d'en faire don au duc de Bordeaux, met en saillie tout ce qu'il y avait autrefois de honteux dans les rapports d'homme à femme en ce séjour de corruption, où le lien de mariage n'était qu'affaire de forme, et où l'amour lui-même devenait un élément de fortune. Mais Paul-Louis n'a point abordé les généralités : il s'est borné à signaler les scandales de mœurs, et, négligeant les questions plus graves d'honneur, de patriotisme et de probité, semble avoir fait plutôt le procès des femmes de grands seigneurs que des grands seigneurs eux-mêmes.

En reportant notre attention sur le passé, nous trouverons que la cour semble être le lieu de complaisance du vice dominant de l'époque; quel qu'il soit, il y trône : ainsi successivement la luxure sous Louis XIV et le cynisme brutal sous son successeur. Outre ces vices, outre l'égoïsme, l'avarice, etc., il en est d'autres qui semblent faits pour éclore et pros-

pérer sur ce terrain, puisque l'histoire les représente toujours comme y florissant; nous voulons parler de la bassesse, de la duplicité, et spécialement de l'ingratitude. L'ingratitude des cours! Faut-il rappeler ce monarque de l'Asie qui pousse la plaisanterie avec un de ses vieux serviteurs jusqu'à tuer le fils unique du malheureux qui, courtisan modèle, continue à *faire sa cour*? faut-il rappeler Alexandre qui d'abord s'honore par sa gratitude envers Aristote dont les enseignements étaient pour une si bonne part dans sa grandeur, et qui finit plus tard par payer d'oubli ses services? P'aton se reprochait chaque jour comme un grave manquement à sa propre dignité d'être allé dans sa vieillesse essayer les caprices du jeune tyran Denys, qui pourtant affichait une grande estime pour les lettres et même quelques prétentions littéraires. Aristippe, qui résidait à cette même cour de Denys, était obligé, malgré son importance de philosophe, de se jeter aux genoux du tyran chaque fois qu'il avait quelque légère faveur à en implorer: aussi disait-il que ce prince avait les oreilles aux talons. Il résulte de là que les hommes de quelque valeur sont le plus souvent déplacés à la cour, et qu'ils sont sans excuse d'y fixer leur séjour, crussent-ils même comme Aristippe que le sage doit se trouver là où règne le mal moral, comme le médecin là où règne le mal physique; car, lorsque le mal est de sa nature incurable, il y a folie à s'exposer inutilement à la contagion.

Disons cependant, pour être justes, que de cette facilité à s'enrichir oisivement, de cette habitude de recevoir, résultent une inclination à la générosité, un penchant à donner; de ce besoin impérieux de faveur, qui met dans l'obligation d'être remarqué, naissent souvent des actions d'éclat; et il n'est pas rare de voir l'émulation et la concurrence perpétuelle, qui régnaient dans le voisinage du dispensateur suprême, enfanter des choses qui tiennent de l'héroïsme. De là les contrastes étonnants de certains actes, empreints de noblesse et de grandeur, avec les mobiles attachés de fausseté ou d'ambition qui les produisent, avec les habitudes hon-

teuses auxquelles ils font une rare exception. C'est ainsi que les *mignons* de Henri III, pendant la paix, vivaient en femmes et en femmes perdues, et, en temps de guerre, se comportaient comme des hommes de cœur et de patriotisme.

Enfin, comme la convenance était à peu près la seule vertu qui y fût respectée, elle y prenait de tels développements qu'il en résultait une précieuse élégance de mœurs et un charme infini dans les rapports.

Quant aux nuances spéciales de mœurs qui jadis distinguaient en France les courtisans ou la population des cours, les Mémoires sont suffisamment prodigues de détails, et nous ne croyons pas devoir initier le lecteur aux mystères de l'OEil de-Bœuf, aux frivolités du petit-lever, etc. Il suffit de savoir qu'avant l'ère philosophique la cour donnait le ton à tout le pays, que le riche bourgeois pensait, mangeait, se costumait autant qu'il lui était permis selon la cour; ce quoi il est juste d'observer qu'il ne parvenait jamais qu'à l'imitation informe du matériel, et que le secret de la grâce et du savoir-vivre demeurait le privilège exclusif de quelques familles qui se le transmettent encore. Aussitôt que la tendance protestante du XVIII^e siècle eut pris consistance, ce fut autre chose: à l'esprit d'imitation succéda l'esprit de contrariété, et l'opposition se fit sur tous les points; à défaut de presse elle se manifestait au théâtre, où la ville en remontrait à la cour, ce qui est allé en augmentant, comme chacun sait, jusqu'à ce qu'enfin il y ait eu absorption de la cour au profit de la ville. P. L.-X.

COURAGE. C'est une force de résistance, active ou passive, physique ou morale, que l'homme oppose à tout ce qui, dans la vie, vient traverser ses desirs, contrarier ses désirs, ou nuire à sa propre conservation.

À l'énergie morale du caractère est due cette résolution calme, ferme, imperturbable dans toutes les circonstances, qui aperçoit du même coup d'œil le danger tel qu'il est, et les ressources qu'il laisse après lui, si on sait lui survivre. C'est ce courage qui inspire la force de braver l'injustice des préjugés, les per-

Force de courage. Celui-ci se rattache particulièrement à une certaine situation physique, et n'est souvent en rapport direct avec un large développement du système musculaire. Très tôt il se rencontrera avec cette faiblesse qui laisse aux passions tout leur cours. Tels furent tant de héros qui firent la mort sur le champ de bataille, et n'eurent jamais le courage de briser le joug des penchants les plus vicieux : ils trouvaient en eux la force de mépriser le danger, et pas assez de force pour se laisser dominer par la crainte du blâme, du mépris que leur attire l'opinion publique. Voy. VALEUR, COURAGE.

Le courage martial diffère encore du courage moral en ce qu'il n'est pas tout à fait désintéressé. L'amour de la gloire, l'ambition, le point d'honneur sont des mobiles les plus ordinaires. Il est de certaines circonstances pour lesquelles la bravoure jusqu'à la témérité : on appellera ce que pouvait sur nos ancêtres le courage des chevaliers la présence des femmes, et quel acharnement, dans leurs combats, ils se disputaient le prix promis par leur vainqueur et décerné par la dame de leurs vœux.

Le courage moral n'est ni provoqué.

Il se rapporte à la masse qu'elle enveloppe : de là l'origine de quelques courants qui n'existent que pour le spectateur placé sur la surface de la terre qu'au tant que la masse dans laquelle il se trouve a une vitesse différente de la sienne, soit dans le même sens, soit dans un sens opposé, soit dans une direction différente. Mais la cause principale des courants atmosphériques est due à l'action de la chaleur solaire. (Voir HAÛY, § 464.)

Le soleil étant toujours au zénith de quelque point de la zone torride, l'air dilaté sous l'équateur par la chaleur de cet astre donne naissance à un courant ascendant qui le transporte dans la partie supérieure de l'atmosphère. Comme conséquence de ce premier courant, on en concevra facilement trois autres : le premier horizontal et élevé de l'équateur vers les pôles, le second descendant qui remplace aux pôles l'air transporté par le troisième allant horizontalement des pôles à l'équateur pour remplir le vide occasionné par le premier. Ces quatre courants se portant en sens contraire deux à deux, et combinés avec le mouvement de rotation de la terre, donnent naissance aux vents réguliers (voy. VENTS, MOUSSONS, etc.). Un grand nombre de causes peuvent encore produire des courants.

les ou combinées avec l'air, étant toujours plus légères que l'air sec, s'élèvent et donnent naissance à un courant indispensable pour remplacer l'air qu'elles amènent avec elles.

Quant aux *courants électriques*, on peut les diviser en deux classes : la première renferme les courants hypothétiques que Nollet appela courants par affluence et effluence et que l'on avait imaginés pour expliquer les effets de l'attraction et de la répulsion électrique qui se font sentir à des distances sensibles et même assez considérables ; la deuxième classe comprend les courants électriques réels et positifs tels que ceux qui ont lieu dans le vide (*voy. CONDUCTEURS*) et ceux qui s'échappent des pointes et des arêtes des corps électrisés (*voy. ATTRACTION, ÉLECTRICITÉ*). R. DE P.

COURANTS MARINS. On désigne ainsi une masse d'eau qui se meut avec une vitesse plus ou moins grande suivant une direction déterminée. Ces courants sont produits par l'action de certains vents, par celle des marées, par celle du soleil qui, en échauffant certaines régions de l'Océan, y attire les eaux des régions froides, ou par celle de la rotation de la terre. Cependant il en est quelques-uns dont la cause est encore incertaine.

Les navigateurs attestent l'existence au sein de l'Océan, principalement entre les tropiques, jusqu'au 30° degré de latitude Nord et Sud, d'un mouvement continu qui porte les eaux d'orient en occident, dans une direction contraire à celle de la rotation du globe. Quoique ce mouvement soit analogue à celui des vents alizés, ils assurent qu'on distingue très bien l'action du courant atmosphérique de celle du mouvement océanique.

Un second mouvement porte les eaux des mers du Nord vers l'équateur.

Il résulte de ces deux sortes de grands courants et du mouvement général de l'Océan des courants partiels ou contre-courants, produits par les différents obstacles que les eaux rencontrent dans leur marche, tels qu'une grande terre comme la Nouvelle-Hollande, ou les nombreux archipels de l'Océanie, et qui forcent une partie des eaux à prendre une direction contraire à celle qu'elles avaient d'abord.

D'autres sont produits par la pression il des eaux dans les détroits ou par une sorte de remous qu'elles éprouvent le long des côtes de certains golfes. Dans le détroit de Constantinople, dans celui des Dardanelles et dans l'Archipel grec, les courants se dirigent vers le bassin de la Méditerranée ; dans le détroit de Gibraltar, le courant vient de l'Océan-Atlantique, suit les côtes septentrionales de l'Afrique, remonte vers l'est sur les côtes de Syrie, et parait s'arrêter à l'île de Candie, d'où il se dirige vers la Sicile et de là vers la péninsule hispanique. Dans le golfe de Gascogne il existe un courant qui se dirige vers le nord-est ; mais parmi les plus remarquables de ces sortes de courants on doit citer celui qui entraîne dans le golfe de Guinée les vaisseaux qui s'approchent trop près des côtes de l'Afrique, et qui ne leur permet d'en sortir qu'avec difficulté.

Les grands courants marins ont une marche continuelle : nous citerons d'abord comme exemple celui qui règne dans l'Océan indien. Il suit les côtes de la Nouvelle-Hollande, de l'île de Sumatra, de l'Indo-Chine ou de la presqu'île orientale de l'Inde, toujours dans la direction du Nord, jusqu'au fond du golfe du Bengale. Il est le résultat naturel de la pression des eaux qui, venant du pôle austral, entrent dans la large ouverture de l'Océan indien.

L'Océan-Atlantique est le théâtre de plusieurs grands courants. Le plus important, qui suit dans les deux hémisphères la même direction que les vents alizés, est connu des marins du Nord sous le nom de *Gulf-Stream*. M. de Humboldt le compare à un fleuve immense. Il s'étend du 16° au 30° degré de latitude de chaque côté de l'équateur. Il commence à se faire sentir au sud-ouest des îles Açores. Du 25° au 15° degré de latitude il est d'abord très faible. Après s'être dirigé vers la baie de Honduras, il traverse le golfe du Mexique et se jette avec impétuosité dans le canal de Bahama, où il acquiert une vitesse de deux mètres par seconde, malgré un vent du nord très violent qui règne toujours dans ces parages. A sa sortie de ce canal, le *Gulf-Stream* prend le nom de courant

de la Floride.
suri-est avec

raprante de cinq milles par heure. Entre Cayo-Biscaino et le lanié de Bahama, sa largeur est de 15 lieues, de 17 sous le 28° degré de latitude, et de 40 à 50 sous le parallèle de Charlestown. Depuis le 41° jusqu'au 67° degré sa largeur est de 80 lieues marines. De là il se dirige vers les Açores, d'où il suit sa route sur les Canaries et le détroit de Gibraltar, où il va former le courant appelé *oriental*. Après avoir doublé le Cap-Blanc il se recourbe, se dirige vers le sud-ouest, et se termine à la partie dont nous avons parlé, de manière à former un grand cercle de 3,800 lieues de circonférence.

La température du *Gulf-Stream* sous les 40° et 41° degrés de latitude est de 18 degrés, lorsqu'en dehors de ce courant la mer n'en a que 14. Sous le parallèle de Charlestown il en a 20, et les eaux qui sont au dehors du courant sont à environ 6 degrés plus bas.

Nous devons à M. Duperrey, capitaine de vaisseau, des observations fort intéressantes, qu'il a faites relativement à l'influence et aux effets d'un grand courant non moins remarquable que celui du *Gulf-Stream*. Il a été observé par un grand nombre de navigateurs; mais M. Duperrey est le seul qui ait tiré de son action sur les terres qu'il frappe et sur la température des régions qu'il parcourt des conséquences d'un grand intérêt pour la géographie physique.

Ce courant part du pôle austral, et, se dirigeant vers le nord-est, il va frapper perpendiculairement la côte du Chili, de manière que M. Duperrey lui attribue le creusement des profonds golfes qui bordent cette côte, tels que celui de Peñas, celui dans lequel se trouve l'archipel de Chiloé et quelques autres plus au nord, jusqu'à celui de Valparaiso. Vers le golfe de Peñas il se divise en deux parties, dont l'une longe la côte occidentale de l'Amérique jusqu'au 10° parallèle au sud de l'équateur, où elle tourne à l'ouest en suivant la ligne équinoxiale jusque vers les parages de la grande île de la Nouvelle-Guinée, tandis que l'autre, qui se dirige au sud jusqu'aux îles Malouines, a profondément découpé les

côtes occidentales de la Patagonie, formé les îles qui la bordent, et séparé du continent l'archipel de la terre de Feu; en tournant autour de cette terre, il paraît avoir creusé au nord un assez grand golfe sur les côtes occidentales du continent.

Ce courant ne se serait pas borné, dans l'opinion de M. Duperrey, à morceler les côtes de l'Amérique soumises à son action directe; il influe d'une manière remarquable sur le climat et la température des mêmes parties du continent.

Lorsque le soleil est dans l'hémisphère septentrional, c'est-à-dire depuis le 22 mars jusqu'au 22 septembre, le courant s'élève vers le nord; quand l'astre est dans l'hémisphère austral, pendant les six autres mois, le courant descend vers le sud. En s'élevant vers le nord, il abaisse la température des côtes du Pérou, parce que ses vents ont conservé en partie la température du pôle austral; en descendant vers le sud, il élève celle des côtes du Chili et de la Patagonie, parce que ses eaux ont acquis en partie la température de la zone torride.

Cette modification de la température produite par l'influence du courant austral explique plusieurs faits dont on ne pouvait pas se rendre compte autrement. Ainsi, sur les côtes du Pérou dont la température est abaissée par l'action du courant, il n'existe point d'esclaves: on n'en a pas besoin pour cultiver la terre, et les colonies d'Européens s'y sont conservées dans toute leur pureté primitive, les hommes avec leur taille et leur vigueur, les femmes avec la blancheur de leur teint; tandis que sur la côte opposée, au Brésil, sous les mêmes parallèles, l'excès de la chaleur oblige à avoir des esclaves africains pour cultiver le sol, et a fait sensiblement dégénérer l'espèce européenne.

L'élévation de la température produite par le courant au Chili explique pourquoi la végétation offre les mêmes caractères qu'à la Terre de Feu, et pourquoi les colibris se trouvent depuis le Chili jusqu'au cap Horn.

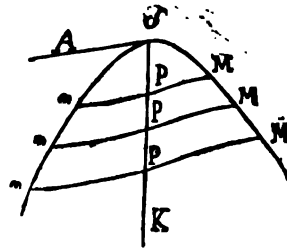
Ces considérations prouvent tout le parti que l'on pourrait tirer, à l'aide d'obser-

ventions bien faites, de l'action des courants, pour expliquer certains faits relatifs aux climats et même à la configuration des continents, des grandes îles et des archipels. J. H. T.

COURBATURE, affection passagère et peu grave qui succède aux grandes fatigues et qui se présente aussi comme le préliminaire de la plupart des maladies aiguës. Elle consiste en un sentiment de fatigue et de douleur dans tout le corps, qui empêche presque tout mouvement, en un dégoût des aliments avec soif, nausées et quelquefois vomissements. A ces symptômes se joignent de la pesanteur de tête et un mouvement de fièvre plus ou moins aigu, sans qu'aucun organe paraisse affecté d'une manière bien spéciale. Lorsque la courbature est simple, elle se dissipe d'elle-même après avoir duré d'un à quatre jours, espace de temps pendant lequel les autres phénomènes des maladies aiguës ont coutume de se manifester quand la santé ne doit pas revenir. Le plus souvent aussi l'équilibre des fonctions se rétablit par le repos, l'abstinence et quelques boissons fraîches et relâchantes; et une évacuation critique, telle qu'une hémorragie, une sueur abondante ou une diarrhée, signale ordinairement cette amélioration. Quelquefois on est obligé de recourir à des bains, ou bien à une saignée dans les cas où il se manifeste quelque congestion sanguine. En tout cas, il est bon de se conformer aux indications naturelles, au lieu d'avoir recours, ainsi que le font quelques personnes, à des excitants dont le résultat est trop souvent d'aggraver un mal qui, abandonné à lui-même, se serait promptement terminé sans laisser de traces. F. R.

COURBE. Sans tenir compte des courbes tracées au hasard et dont la science ne s'occupe pas, on considère ordinairement une courbe comme une suite de pas égaux tracés sur un plan par un point mobile, de telle sorte qu'il se meuve en suivant toujours une même loi dans les angles infiniment petits de ses détours, et que la suite de ses pas soit une suite de points $M M$ déterminés d'une manière uniforme à l'égard de deux droites $A S$, $S K$ différemment posées sur le plan. La droite $S K$ s'appelle la

ligne des abscisses, parce qu'on appelle *abscisses* les parties $S P$ de cette ligne à partir du point S , que l'on nomme *origine des abscisses*, et par lequel passe la droite $A S$, à laquelle doivent être parallèles toutes les droites $M P$.



Descartes imagina le premier que la nature de chaque courbe pouvait être exprimée au moyen d'un rapport entre les abscisses et les ordonnées, et il pensa que, pour trouver ce rapport, la difficulté consistait seulement à écrire algébriquement une des propriétés caractéristiques de la courbe. Il ne s'agissait plus alors que de considérer d'une manière abstraite l'expression de ce rapport que l'on nomme *équation de la courbe* et d'y chercher toutes les propriétés géométriques qui pouvaient y être contenues: par là se trouva réduite à des combinaisons plus ou moins faciles la science presque divinatoire des anciens (voir le *Traité de géométrie* de Descartes).

Descartes pourrait donc à juste titre être appelé l'inventeur de l'application de l'algèbre à la géométrie: cependant, sans résoudre les questions les plus difficiles de l'analyse algébrique, Viète avait, avant lui, montré la route qu'on devait suivre pour y parvenir. L'application de son *analyse spéieuse* à la géométrie, dont il résolut ainsi plusieurs problèmes et qui sert de fondement à l'analyse des fonctions, ne pourrait-elle pas permettre de laisser douteuse la question de priorité?

Lorsque la relation entre les ordonnées et les abscisses de certaines courbes peut s'exprimer algébriquement, les différents degrés des équations servent à établir les différents genres ou ordres de ces lignes. On appelle *lignes du premier*

genre celles qui sont produites par une équation du second degré. Les lignes droites qui ne sont pas comptées comme courbes sont du premier genre, les quatre sections coniques (voy. *Cônez*) sont du deuxième, etc., etc.

Parmi les courbes, quelques-unes sont appelées *algébriques* ou *géométriques*, d'après Descartes, lorsque le rapport qu'il y a entre leurs x et leurs y (c'est ainsi qu'on désigne (x) les abscisses et (y) les ordonnées) peut être exprimé par une équation algébrique. D'autres sont appelées *transcendantes* ou *mécaniques* d'après Descartes, lorsque le rapport qu'il y a entre les x et les y ne peut être exprimé par une équation algébrique : telles seront les courbes exprimées par les équations $y = \log. x$; $\sin. y = \sin. x$; car dans la première on ne pourrait pas exprimer généralement le logarithme d' x par une fonction algébrique qui contienne cette quantité; dans la seconde on ne pourrait exprimer algébriquement le rapport exact entre l'arc donné et son sinus.

Si le point qui a formé la courbe ne s'est pas mu dans un même plan, on appelle cette courbe *courbe à double courbure*.

Entre les courbes algébriques et les courbes transcendantes on peut placer, 1^o les courbes *exponentielles*, qui participent de la nature des algébriques et des transcendantes; des premières, parce qu'il n'y entre dans leur équation que des quantités finies; des dernières, parce qu'elles ne peuvent pas être représentées par une équation algébrique, leurs exposants étant variables; 2^o les courbes *interscendantes*, dans l'équation desquelles les exposants sont des radicaux.

Si une courbe plane MSm est telle que, les ordonnées étant prolongées au-delà de la ligne SK des abscisses jusqu'à la courbe en m , on ait toujours $Pm, P M$, cette ligne SK s'appelle un *diamètre* et le point S l'*origine du diamètre*; si les ordonnées sont perpendiculaires à ce diamètre, on l'appelle alors *axe de la courbe*.

Quand un diamètre ou un axe est rencontré par une tangente, la partie de

le point de rencontre et l'ordonnée à ce diamètre même du point de contact s'appelle la *sous-tangente*; et si par le même point de contact on élève à la tangente une perpendiculaire, la partie comprise entre la rencontre de l'ordonnée et celle de la perpendiculaire ou *normale* s'appelle *sous-normale*. R. DE P.

COUR D'AMOUR. Les cours d'amour étaient des réunions de personnes de l'un ou de l'autre sexe, désignées soit par l'assentiment général, soit par le choix particulier des plaideurs, pour connaître de toutes les questions amoureuses, et pour terminer les querelles qui venaient à s'élever entre amants sur le fait de leurs mutuels engagements. Ces tribunaux rendirent des sentences jusqu'au règne de Charles VI, époque où se dégradèrent les mœurs et les habitudes de la véritable société féodale. Leur origine se perd dans l'obscurité du xi^e siècle; mais leur existence est déjà parfaitement constatée dans les monuments littéraires du siècle suivant. Maître André, chapelain du roi et que l'on suppose avoir vécu vers l'année 1170, a, dans un ouvrage curieux intitulé *De Arte amatoria*, rapporté un assez grand nombre de leurs arrêts; d'un autre côté, la forme de plusieurs chansons et les expressions employées par un grand nombre de poètes ne peuvent laisser la plus légère incertitude sur l'existence et l'autorité d'une cour amoureuse à la même époque.

Les jugements rendus par les magistrats de ce tribunal avaient un caractère sérieux; car dans cette partie du moyen-âge que l'on doit resserer entre le xii^e siècle et le xv^e, l'amour était une passion très grave. *Donner sa foi à une dame*, c'était contracter auprès d'elle un engagement aussi puissant qu'en la donnant à un seigneur suzerain. Dans les deux cas, les serments devenaient la sanction de la promesse, et l'opinion n'admettait alors aucune dispense capable de relever d'un serment, quel qu'il fût. Rome seule avait le droit d'apprécier les circonstances fort rares qui en rendaient l'exécution impossible. Un serment (en latin *sacramentum*) était une véritable adjuration hautement

adressée à une âme bienheureuse, un saint, un ange, ou même à une des trois personnes de la Trinité, de punir le contractant s'il ne tenait pas sa promesse. Mais comme, dans les questions politiques, le bras séculier hâtaient souvent la vengeance divine contre les parjures, on sentit également la nécessité de garantir l'exécution des serments d'un autre ordre. Il y eut donc un tribunal chargé de connaître des querelles amoureuses, un tribunal auquel l'opinion publique dénonça toutes les affaires qui se rapportaient à de tendres engagements, un tribunal dont les arrêts étaient ponctuellement exécutés et qui, sans appel, pouvait déshonorer ou rendre l'honneur, couvrir un accusé de gloire ou d'ignominie, le faire admettre ou rejeter des honnêtes compagnies, en un mot, décider du bonheur et de la considération de toute noble dame et de tout gentilhomme.

On sait qu'au XIII^e siècle les usages de la chevalerie passaient pour être empruntés à ceux de la noble et fabuleuse cour d'Artus. C'est jusque-là qu'on faisait remonter le baptême chevaleresque, la *quintaine* (voy. ce mot), les tournois, les réunions féodales de Pâques et de la Pentecôte, etc., etc. On attribua également aux héros de la *Table ronde* la rédaction du Code d'amour qui régissait les amants et servait de guide aux juges compétents. Voici les plus importants articles de ce Code.

Le mariage ne peut avoir de force contre un précédent amour. — L'indiscret ne peut être un amant fidèle. — On ne peut aimer deux personnes en même temps. — Il faut que l'amour diminue s'il n'augmente. — Les plaisirs ravis par force ne sont plus des plaisirs, mais autant de délits. — La mort de l'objet aimé exige deux années de veuvage et de chasteté. — On ne doit pas aimer celles qui ne peuvent se marier. — La probité est la condition indispensable de l'amour. — Quand l'amour diminue, il meurt bien vite et ne survit que rarement. — L'amour ne peut rien refuser à l'amour. — Il est permis d'être aimé par deux, et cela n'engage pas la personne aimée.

On n'aura pas de peine, après avoir lu ces articles, à regarder comme beaucoup

moins ancienne que le roi Artus la daction du *Code amoureux*. En effet, qu'on ne puisse en contester l'autorité le XII^e siècle, il serait impossible de connaître dans nos anciennes *Chans de geste*, nous ne disons pas la *men* de pareilles dispositions, mais même moindre trace des mœurs qui en feraient supposer l'existence. Les héroïnes de vieux poèmes sont encore soumises au des femmes chez tous les peuples barbares; elles ne sont à l'épreuve ni de l'adon, ni des injures, ni même des caresses. On ne leur promet rien, car on ne leur doit rien leur devoir, et souvent on les accuse de crimes les plus abominables; que, traitées en esclaves, on leur arrache l'âme des esclaves; mais avec le siècle les mœurs changent soudainement de caractère. Les sentiments les plus élevés d'amour divin et terrestre se réveillent dans tous les cœurs et prennent un caractère d'exaltation incroyablement court en Orient pour défendre la cause de Dieu, on traverse les villes et les royaumes pour se montrer en aide aux veuves, aux orphelins, aux dames bien innocentes et persécutées. Puis indéfiniment des obligations féodales la baronnie française se soumet à des obligations morales auxquelles se trouve irrévocablement lié ce que nous appelons aujourd'hui le *point d'honneur*. qu'un *vallet* ou fils de famille fût alo *homme comme il faut*, il devait: 1^o *à une dame*, 2^o *demandeur sa foi*, et l'obtenait, lui *engager la sienne paiement*; 3^o *défendre son honneur et contre tous* etc. etc. Et comme aujourd'hui le point d'honneur, réduit à des questions de bravoure, a pour seuls compétents les hommes de guerre, le même point d'honneur, fondé sur d'autres conditions, dut alors avoir pour naturels une réunion de dames illustres ou de chevaliers courtois.

Maître André nous a conservé des arrêts dans lesquels nous voyons, en dépit de la nature des jugements, la portée de la gravité du tribunal. Le premier rendu en 1174, par Marie, comtesse de Champagne, fille de la reine Éléonore de Guyenne. Il s'agissait de décider si l'homme et véritable amour pouvait avoir

COU

tre locum) entre
doute le Code d
mariage n'était pas une raison sut-
e d'oublier un amour antérieur; sans
deux amants que le mariage venait
à récompenser n'avaient pas le
de trahir leurs serments précédents,
raison unique que l'hymen et l'a-
étaient incompatibles: cela n'était
ela ne devait pas être; mais une fem-
bre de serments amoureux pouvait-
contracter un amour inviolable à l'é-
de celui qui, devant Dieu, l'avait « de
nouveau épousée, de ses biens dotée,
son corps honorée? » Était-elle en-
libre d'ajouter à tant d'engagements
de ses sentiments les plus intimes et
affections les plus secrètes? La sage
esse rendit l'arrêt suivant :

Après mûre et longue réflexion, et
l'avis du plus grand nombre de nos
mes, nous avons décidé que la réso-
ion suivante aurait désormais force
chase jugée :

L'amour ne peut avoir d'extension
les personnes mariées, car les
ants sont unis par un lien volontaire
toutes les faveurs qu'ils s'accordent
vent être un effet de leur plein et
re consentement; pour les époux, ils
pourraient, sans péché, se refuser
elque chose. Rendu le 3^e des calen-
de may, indiction vii^e, l'an 1174.»

plus tard, Éléonore, comtesse de
me et alors reine d'Angleterre,
t à décider si le mariage subséquent
ait empêcher une dame de tenir les
res promesses faites à un autre che-
r, déclare « que ne voulant pas
atredire l'arrêt de la comtesse de
campagne, elle prononçait également
e l'amour ne pouvait avoir d'exten-
on sur les personnes mariées, et que
dame devait sans scrupule accorder
mour promis. »

les idées, comme on le voit, ont bien
agé depuis ce temps; mais le nom
personnes qui rendirent ces deux ju-
ements, l'âge avancé de la reine d'An-
erre quand elle prononça le second,
nous permettent pas de regarder ces
tences comme de purs et frivoles jeux
iprit. Il était donc admis dans les mœurs
rales qu'une épouse pouvait engager

()

COU

ailleurs sa foi sans manquer à ce qu'elle
devait à la sainteté du mariage. L'amour
était donc un sentiment qui n'excluait
pas la plus parfaite pureté de mœurs, et
ce qui le prouve encore mieux, c'est la
réprobation universelle qui couvrait les
amants peu soucieux de l'honneur de
leurs dames. Nous en avons un exemple
frappant dans ce qui arriva au bon Què-
nes de Béthune, ce chevalier si vaillant
et si bien *emparlé*, au rapport de Ville-
Hardouin. Ayant eu des motifs de plainte
contre sa dame, il avait amèrement ex-
primé son ressentiment dans une chanson
qui nous est parvenue. Cela lui porta
malheur: on lui demanda compte de sa
conduite et l'on exigea de lui des expli-
cations satisfaisantes; c'est alors qu'il fit
une autre chanson qu'on nous permettra
de citer ici :

L'autrier*, un jour après la Saint-Denise,
Fui a Bethune où j'ai esté souvent:
La me souvint de gens de mâle guise
Qui m'out mis sus mençoige a esient,
Que j'ai chanté des dames laidement.
Mais ils n'ont pas ma chanson bien aprise,
Je n'en chantai que d'une solement,
Et tant forlist que vengeance en fut prise.

Or, n'est pas drois que l'on me desconlise;
Et vous dirai bien par raison comment:
Car se l'on fait d'un fort larron justise,
Doit-il desplaire aus loiaus de néant?
Neil, par Dieu, qui raison y entent;
Mais la raison est si arrières mise
Que ce que doit blâmer loe la gent,
Et toe ce que nul preudons ne prise**.

Nous ignorons si ces excellentes raisons
rendirent à Quènes les bonnes grâces des
nobles compagnies, mais il est à peu près
certain que, dans toutes les provinces et
même dans toutes les cours seigneuriales,
les principales dames de la contrée étaient
pour ainsi dire constituées en *cour d'a-*
mour et prononçaient souverainement
dans toutes les matières d'élégance, de
politesse et de savoir courtoisement vi-
vre. Peu à peu la compétence des femmes
a été contestée, puis enfin complètement
déclinée. Les hérauts d'armes d'abord,
puis enfin les guerriers seuls héritèrent
des droits et prérogatives de la *cour d'a-*
mour, et les derniers successeurs de la

(*) L'autrier ou l'autre hier. L'autre jour.

(**) Romancero français.

comtesse de Champagne et de la reine Éléonore de Guienne, ont été, qui le croirait ? les maréchaux de France. P. P.

COUREUR. Dans l'acception vulgaire du mot, rien n'est plus commun que le talent de coureur, qui est aujourd'hui relégué dans les collèges et dans les gymnases destinés à l'enfance et à l'adolescence. Il faut remonter jusqu'aux jeux olympiques (voy.) de la Grèce pour trouver un peuple qui ait publiquement décerné des couronnes aux plus habiles coureurs. On sait qu'Alexandre le-Grand refusa de prendre part à cet exercice, à moins que des rois ne voulussent courir avec lui. Dans les cirques de Rome on faisait aussi courir des jeunes gens; Domitian institua une course de jeunes filles.

Le mérite de coureur a d'ailleurs été rarement employé dans un but d'utilité publique. A part quelques exemples pris dans l'antiquité (où l'on trouve des coureurs appelés par les Grecs *hémérodromes* ou *courriers de jour*, sorte d'estafettes à pied qui faisaient jusqu'à 30 lieues dans une seule journée), tous les peuples anciens et modernes ont toujours fait usage pour leurs relations de courriers à cheval.

Vers le milieu du XVII^e siècle, l'Italie, patrie de Mazarin et de la reine Marie de Médicis, nous transmit l'usage de ces domestiques richement galonnés et gagés par un grand seigneur pour le précéder quand il sortait, et pour exécuter ses ordres avec promptitude. Ces domestiques, qu'on appelait des *coureurs*, portaient une veste, un bonnet particulier, une chaussure légère et un bâton ferré par le bout. La mode des coureurs a été englobée avec tant d'autres dans le torrent révolutionnaire.

Les coureurs appartenant à de grandes maisons faisaient quelquefois des joues qui donnaient lieu à des paris extravagants. Le vulgaire prétendait que les coureurs étaient *deratés*; ce qui est absurde. A cette époque où l'on avait la manie d'imiter la Grèce, on institua dans les fêtes publiques des courses à pied qui ne se soutinrent pas long-temps. Aujourd'hui ce n'est plus que de loin en loin que nous entendons parler de coureurs à pied, et encore le public reste-t-il indifférent devant leurs annonces,

qui prouvent que ce talent n'est plus à présent qu'un métier comme tant d'autres.

En terme de guerre, on appelle *coureurs* des soldats à pied ou à cheval qui sont détachés en grand ou en petit nombre, soit pour escarmoucher, soit pour aller à la découverte. D. A. D.

GOURIER (PAUL-LOUIS) naquit à Paris le 4 janvier 1772, et cinq ans après, son père, Jean-Paul Courier, et sa mère, Louise-Élisabeth La Borde, le légitimèrent par leur mariage. Retenu dans son lieu de Méré, en Touraine, Jean-Paul Courier se fit l'instituteur de son fils unique. L'élève travaillait beaucoup, mais sans être assujéti à aucune règle, à aucune discipline, de telle sorte qu'il contracta dès lors les goûts et les habitudes de l'indépendance la plus absolue. Cette première éducation se serait bornée à des notions d'histoire, de mathématiques, et à l'étude du latin, si le jeune Courier n'eût trouvé dans la bibliothèque paternelle un texte d'Hérodote et la traduction de Larcher. A l'aide de ces livres, seul et sans maître, et presque à la dérobée, il commença l'étude de cette langue qui devait avoir tant d'influence sur l'avenir de toute sa vie. Lorsqu'il eut atteint sa 15^e année, son père, qui le destinait au génie militaire, l'envoya à Paris pour qu'il s'y perfectionnât dans les mathématiques. Il y fit des progrès notables, en même temps qu'il suivait avec ardeur les leçons de Vauvilliers, professeur de littérature grecque au collège de France. En 1791, maître de mathématiques, Labbé, ayant été nommé professeur à l'école d'artillerie de Châlons, Courier l'y suivit. L'année suivante, il fut admis à cette école en qualité d'élève sous-lieutenant, et chargé, ainsi que tous ses camarades de la défense de la ville. Après la retraite des Prussiens, Courier se dévoua avec ses veilles et de ses examens avec les poètes et les philosophes grecs et plus d'une fois en les lisant il oubliait la discipline de l'école et l'heure de la retraite. Nommé lieutenant, en 1793, et envoyé à Thionville, il s'y occupa de son métier, de ses études helléniques et aussi des affaires publiques dans les clubs et c'est là peut-être qu'il prit ce ton de mépris pour toute autorité et ce langage

démagogique qu'
rer de toutes l

Au printemps de l'ani
de la garnison de Thionville à l'armée de
la Moselle, où, pour la première fois, il vit
le feu de ses batteries. Vers la fin de juin
1795, il était, avec le grade de capitaine
d'artillerie, au quartier-général de l'armée
campée devant Mayence, lorsque, à la
nouvelle de la mort de son père, oubliant
tout et ne pensant qu'à sa mère, il partit
pour la consoler sans attendre un congé;
mais arrivé à Paris, il eut besoin de re-
courir à des amis puissants pour faire ou-
blier cette espèce de désertion, et il fallut
tout leur crédit pour qu'on lui pardonnât
une si grave infraction à la discipline. En-
voyé d'abord à Alby pour une réception
de boulets, puis à Toulouse, il se livra à
tous les plaisirs de ce Paris de la Gasco-
gne, où des fêtes brillantes avaient suc-
cédé aux horreurs de la révolution. Cou-
rier, qui jusque-là avait négligé la danse,
devint, suivant l'expression du temps, un
beau danseur; et tels furent ses succès
de jeune homme qu'il fallut, un matin
du mois de décembre, quitter la ville sans
bruit. Il alla se réfugier près de sa mère;
puis il vint à Paris, d'où il fut envoyé en
Bretagne à l'armée dite d'Angleterre.
C'est alors que, dans un séjour prolongé
à Rennes, il ébaucha, d'après Isocrate,
son *éloge d'Helène*, étude déjà fort re-
marquable de style et de traduction. En-
fin de nouveaux ordres le dirigèrent vers
Milan et Rome, où sa destinée l'appelait
aux plus nobles jouissances de l'es-
prit et à de savantes conquêtes. Il arriva
dans la ville éternelle vers la fin de 1798.
Après s'être distingué au siège de Civita-
Vecchia, il revint prendre ses quartiers
dans la bibliothèque du Vatican. Le 29
septembre 1799, lorsqu'il ne restait plus
un seul Français dans Rome, Courier était
encore dans la bibliothèque, au milieu des
livres et des manuscrits. A la nuit close, il
en sortit; mais à la lueur d'une lampe al-
lumée devant une madone, il fut reconnu.
Un insurgé lui tira un coup de fusil sans
l'atteindre, et il put parvenir à rentrer au
château Saint-Ange, où les Français s'é-
taient retirés. Ramené avec eux à Mar-
seille, il se rendit à Paris pour se faire
guérir d'un crachement de sang. Dans

et c'est par lui qu'il fit connaissance
du docteur Clavier et de sa famille. Au prin-
temps de 1801, Courier, ayant éprouvé
une rechute, obtint un nouveau congé
qui lui permit de se rendre en Touraine
auprès de sa mère, dont il reçut les der-
niers soupirs. Après avoir accompli ce
pieux devoir, il rejoignit son régiment à
Strasbourg, où il mena une vie toute aca-
demique plutôt qu'une vie de garnison,
et passa moins de temps dans les caser-
nes qu'avec les membres de la société bi-
pontine. C'est alors qu'il rédigea un ex-
cellent article sur Athenée, où se trouvent
d'ingénieuses explications sur des passa-
ges qui n'ont été entendus ni de son a-
vant éditeur, Schweighauser, ni de Ca-
saubon lui-même, et qu'on est surpris
de voir discutés et éclaircis par un jeune
artilleur*. C'est alors aussi qu'il prélu-
da, par une singulière maladresse, à la fameuse
tache du manuscrit de Longus, en répan-
dant sur un magnifique exemplaire d'A-
thénée un encrier qu'il prit pour une pou-
drière. En 1803, par le crédit des généraux
Duroc et Marmont, qui avaient apprécié
son mérite et sa bravoure, Courier fut
nommé chef d'escadron au 1^{er} régiment
d'artillerie. L'année suivante, il était avec
son régiment à Plaisance, lorsque les of-
ficiers furent appelés à donner leur vote
sur la question de l'empire. Courier donna
son adhésion, non comme un courtisan,
mais en philosophe qui se raillait de cette
convoitise d'une couronne, et qui ne pou-
vait pas concevoir qu'un homme comme
Bonaparte, soldat, chef d'armée, le pre-
mier capitaine du monde, voulût qu'on
l'appelât majesté et aimât mieux un titre
qu'un nom. Nonobstant son peu d'en-
thousiasme pour la personne de l'empereur,
Courier fut décoré de la croix d'hon-
neur comme un des officiers les plus dis-
tingués de son arme, et la reçut des mains
du maréchal Jourdan. Après la paix qui
suivit la bataille d'Austerlitz, le corps
d'armée du général Reynier ayant eu l'or-
dre de marcher sur Naples pour punir
les Napolitains d'avoir violé la neutralité,
Courier fut du petit nombre des officiers

(*) Voir le *Magasin encyclopédique* de Millin, ca-
hier de Luclidor an X (1802), 8^e année, t. II.

qui demandèrent à faire cette nouvelle campagne; et comme ce fut de son plein gré qu'il la fit, il s'y distingua de toute manière, dans les combats qu'on eut à livrer aux insurgés comme dans les missions périlleuses dont il fut chargé. Après la sanglante affaire de Campo-Tenese, arrivé à Reggio en vue de la Sicile, Courier se berçait de l'espoir de visiter les prairies d'Enna et les marbres d'Agri-gente, lorsqu'il fut envoyé à Tarente pour en expédier toute l'artillerie au général Reynier. D'abord une tempête le jeta sur la côte; des difficultés sans nombre entravèrent ensuite sa mission. Après l'avoir enfin remplie, il s'embarqua de nuit avec deux ou trois canoniers sur une polaque qui portait un dernier chargement de douze pièces de canon; mais au jour ils furent attaqués par un brick anglais, et n'eurent que le temps de se jeter dans la chaloupe et de fuir. Ayant pris terre sur le rivage de l'ancienne Sybaris, ils tombèrent dans une embuscade de brigands qui les dépouillèrent et voulurent les fusiller. Le sang-froid, le calme intrépide de Courier, la jeunesse peut-être des prisonniers, émurent le chef des Calabrais. Il les jeta dans un cachot sous prétexte de les réserver pour une solennelle exécution, et dans la nuit il les fit évader. A travers mille dangers Courier arriva enfin auprès du général Reynier. Une nouvelle mission lui avait été donnée pour Tarente, lorsque le débarquement des Anglais dans le golfe de Sainte-Euphémie l'empêcha de la remplir et le força de rejoindre son général. Détaché de divers côtés pour faire rentrer les insurgés dans l'ordre, il en battit une bande dans les environs de Cosenza, et peu de temps après il faillit encore tomber entre les mains des brigands. « J'ai perdu huit chevaux, écrivait-il alors, mes habits, mon linge, mes pistolets, mon argent. Je ne regrette que mon Homère, et pour le ravoir je donnerais la seule chemise qui me reste. » C'était en effet la société, le plus cher entretien de notre officier d'artillerie, studieux au bivouac et au milieu des brigands comme dans une bibliothèque de Rome, aussi heureux d'une découverte archéologique que d'une victoire. Cependant, voyant qu'il n'y avait pas d'a-

vancement à espérer dans cette guerre, Courier sollicita d'être employé à la grande armée. Il reçut l'ordre de rejoindre le dépôt de son régiment à Vérone; mais retenu à Naples par les délices d'une riche bibliothèque et par ses travaux sur deux traités de Xénophon, il ne se pressa pas d'obéir. Lorsqu'enfin il arriva à Vérone, il y trouva une lettre du ministre de la guerre qui, pour le punir de s'être fait attendre six mois, le mettait aux arrêts forcés et ordonnait la retenue d'une partie de ses appointements. Quelque temps après, il fit une nouvelle demande d'un congé pour aller en France surveiller ses affaires négligées depuis cinq ans qu'il était aux armées, et ne l'obtint pas. Dégoûté dès lors du service et de ses exigences, dégoûté même de la gloire, comme il le dit en quelque endroit, par de certaines gens qu'on en voit couverts de la tête aux pieds et qui n'en ont pas meilleur air, Courier donna sa démission d'officier. Le 15 mars 1809 elle fut acceptée, et un mois après il était à Paris. Après s'être occupé de ses affaires domestiques et des préparatifs d'impression de ses deux traités de Xénophon, voici qu'au bruit des victoires de l'empereur le désir de faire encore une campagne, l'espoir de gagner un grade, un titre peut-être, réveillèrent l'humeur guerroyante de notre officier démissionnaire. Il obtint l'ordre de se rendre en Allemagne. Arrivé à Vienne au quartier-général, il rejoignit le 4^e corps d'armées dans l'île de Lobau, et fut employé aux batteries qui protégèrent le passage du Danube. Mais telle fut l'impression d'horreur dont le saisit cette épouvantable destruction de régiments entiers, sous la foudroyante artillerie qui tonnait des deux rives du fleuve, qu'il tomba malade sur le champ de bataille et fut ramené sans connaissance à Vienne. Après la victoire de Wagram, regardant la guerre comme terminée et ne se croyant pas engagé au service, il quitta l'armée, et, abjurant toute idée d'ambition, se rendit en Suisse sur les bords du lac de Lucerne pour y oublier sa dernière équipée, ainsi qu'il l'appelait, y jouir de sa liberté reconquise et travailler à loisir et en paix. Vers l'automne, il partit pour Florence, où il était conduit par le plus heu-

reux pressenti
y arrivant fut
se re a biblio-
thèque Laurentiane, pour examiner avec
un manuscrit que, deux ans auparavant, il n'avait pu que feuilleter. Quelle fut sa joie d'y trouver le roman de Longus, *Daphnis et Chloé*, dans son entier et sans lacune ! Il se mit à en copier tout ce qui, au premier livre de cette délicate pastorale, manque dans toutes les éditions et dans tous les manuscrits, environ dix pages, et des variantes inestimables; sa transcription était finie, lorsque, par mégarde ou autrement, il mit dans le précieux manuscrit, pour y servir de marque, une feuille de papier qui, toute souillée d'encre d'un côté, fit, justement à l'un des endroits inédits, une énorme tache et cinq ou six autres plus petites. Quarante mots au moins furent couverts d'encre et rendus complètement illisibles. Cet accident excita vivement la mauvaise humeur du bibliothécaire del Furia, jaloux et humilié de ce qu'une semblable découverte était faite parmi des trésors confiés à sa garde, qu'il avait inventoriés et décrits sans avoir vu ce qu'ils renfermaient de plus précieux. Se moquant des violentes récriminations des del Furia et consorts, notre héliéniste faisait paisiblement réimprimer la vieille traduction du Longus d'Amyot, qu'il s'exerçait à corriger, augmentée de plus de sa traduction du passage si heureusement découvert. Après avoir ainsi passé six mois à Florence, Courier partit pour Rome, et de là pour Tivoli, afin de mettre la dernière main au texte même de Longus. Il revint ensuite à Rome pour le faire imprimer. L'ouvrage, tiré à 50 exemplaires, fut offert en don à des belles-lettres de France, d'Italie et d'Allemagne. Ainsi fut réfutée l'accusation d'intermédiaire mercantile qu'avaient portée contre lui ses ennemis. Pour répondre à toutes leurs attaques, Courier publia son apologie sous la forme d'une lettre adressée à M. Renouard, laquelle est un chef-d'œuvre de bonne plaisanterie, de raison, et le plus heureux prélude de ses éloquents pamphlets. Vers la fin de mars 1811, Courier se rendit à Naples où, après avoir séjourné un mois et comme tourmenté d'une fièvre de locomotion, il revint près de Rome, à Albano, à Frascati; puis vers la fin

Encyclop. des G. d. M. Tome VII.

d'octobre, il revint dans Rome qu'il quitta de nouveau au mois de février 1812 pour retourner à Naples, en compagnie de la célèbre comtesse d'Albany. C'est à cette époque qu'il eut avec la comtesse et le peintre Fabre cette conversation sur le mérite des artistes, comparé à celui des guerriers et des princes, espèce de dialogue à la manière de l'école socratique. Vers le milieu de cette année, Courier revint à Paris, et en repartit au moment où éclatait la conspiration de Malet. Arrivé à Blois sans passeport, lui, officier démissionnaire et assez mal noté, il fut arrêté et gardé à vue. Son aversion systématique pour tous les réglemens de police manqua de lui être fatale; mais grâce à ses amis de Paris, qui intervinrent auprès de Réal, préfet de police, il en fut quitte pour quatre jours de prison. De retour dans la capitale, son premier soin fut d'envoyer à Réal un exemplaire de sa belle édition de Longus, sans doute pour lui prouver qu'il ne conspirait que contre les manuscrits et qu'il n'était pas capable d'autre noirceur. Ses études et le charme de quelques sociétés, où ses goûts helléniques étaient partagés, lui firent passer agréablement tout l'hiver et le printemps de 1813; puis il alla s'établir dans la vallée de Montmorency, où il mit la dernière main à une nouvelle traduction de *Daphnis et Chloé*, bien supérieure à celle d'Amyot, quoique publiée sous son nom, plus exacte, plus gracieuse, plus chaste, son œuvre de prédilection, sa conquête à lui, et dont six éditions au moins ont attesté le mérite. Les désastres de 1814 alligèrent vivement Courier; pour se soustraire au spectacle humiliant des armées étrangères, il se disposait à quitter Paris, lorsque des idées de mariage le retinrent auprès de la famille Clavier. Bien qu'amoureux comme à vingt ans, il trembla pour sa liberté qui lui était si chère, et ce n'est qu'après une longue lutte qu'il surmonta son indécision et épousa M^{lle} Clavier (12 mai 1814), jeune personne de 18 ans, plus belle encore aux yeux de Courier comme fille du traducteur de Pausanias.

Pendant la première Restauration, Courier se tint à l'écart, exempt de toute

abondamment arrosé par des rivières dont les principales sont l'Aa courlandaise, qui a son embouchure dans le golfe de Riga, en partie en se confondant avec la Duna, et la Vindau, dont la source est en Samogitie et qui débouche, près du port du même nom, dans la mer Baltique. La navigation de cette rivière, importante par elle-même, le devient plus encore par le canal de Goldingen qui tourne les principales entraves que présente son cours, et par celui de la Vindau au Niémen destiné à faire du port de Vindau le débouché de la Lithuanie, comme d'une grande partie de la province même. Le climat, humide et âpre, n'est pas malsain, et le terroir, presque partout formé de sable et par conséquent léger, est assez mêlé pour répondre aux soins du cultivateur et produire en abondance du seigle, de l'orge, de l'avoine, un peu de froment, du lin et du chanvre; les plantes filamenteuses, la graine de lin, le blé et le produit des immenses forêts fournissent à l'exportation; le sel manque et en général le gouvernement n'a d'autres productions minérales que le calcaire et la tourbe. Suivant un article du *Conversations-Lexikon* qu'on a traduit en français, la Courlande aurait 581,300, ou même 600 000 habitants, mais les derniers recensements n'en donnent même pas 400,000. Les Lettons (*в. в. в.*) dominent dans la population; on en a compté, en 1828, 332,195 individus des deux sexes, presque tous cultivateurs et libres de leur personne quoique sans propriété territoriale. Ce sont ces Lettons qui ont pris la place des habitants primitifs d'origine finnoise, dont il ne reste plus aujourd'hui que de faibles débris, les Lives sur les terres de Dondangen et de Popen, et les Kreevinghs aux environs de Bau-ke; les derniers sont encore au nombre d'environ 1600 âmes, les autres forment 150 feux ou ménages; leur langue, très différente du letton, est à peu près la même chez les deux tribus et ressemble à celle des Lives de Livonie. Cette race originaire ne se confond pas avec la lettonne, bien que les Lives, dans leurs rapports avec cette dernière, en parlent aussi la langue; ils se marient entre eux et conservent soigneusement

leur idiome finnois. Après les Lettons, ce sont les Allemands qui forment le grand nombre; ils habitent les villes et possèdent les terres. Ce sont eux qui forment la noblesse composée, en 1828, de 1126 individus mâles. Cette noblesse descend des chevaliers teutoniques qui, au XIII^e siècle, ont fait la conquête du pays et qui l'ont converti au christianisme par la force du glaive; tous les autres Allemands descendent des marchands arrivés à leur suite. Les uns et les autres, comme la masse de la population, professent la religion évangélique suivant le rit de Luther; le culte est célébré pour eux en allemand et pour celle-ci en letton. Le district de Polangen est habité par des Lithuaniens et par quelques Polonais; les juifs comptent près de 10 000 individus mâles et sont répandus par tout le pays ainsi que les Russes; tous, Hébreux, Russes, Catholiques, ont leurs églises; il n'y a que les Bohémiens nomades qui se passent de culte. Presque tout le commerce intérieur est entre les mains des enfants d'Israël; le commerce extérieur se fait par les ports de Vindau et de Libau, où arrivent annuellement environ 150 navires, et par celui de Riga; l'industrie est presque nulle et l'instruction populaire peu avancée.

L'administration russe compte en Courlande huit districts portant le nom des villes de Mitau, Toukoum, Goldingen, Bauske, Hasenpoth, Vindau, Grobine et Friederichstadt; mais, dans la province même qui a conservé son ancienne organisation, on admet seulement 5 hautes capitaineries (*Oberhauptmannschaften*) subdivisées en capitaineries et en paroisses. Le chef lieu, *Mitau*, ville assez bien bâtie, de 12,662 habitants, est situé sur l'Aa courlandaise et se distingue par le bon ton et les hautes lumières qu'on y rencontre dans la société et dont on est redevable à d'excellents établissements littéraires et scientifiques. On sait que le château de Mitau, vaste édifice dont la dernière construction date de 1739 seulement, mais dont la première fondation remonte à l'an 1271, servit quelque temps de refuge à Louis XVIII et à sa famille exilée. Il a déjà été question des ports de *Libau* et de *Vindau*,

le premier exclu le
second destiné à
la flotte militaire de l'empire.

Nous venons de parler du château de **Bétau**. Il a été fondé par **Conrad de Béjeu** (nom d'une famille qui reparaitra dans l'article suivant), maître en Livonie de l'Ordre teutonique, dont le grand-maître avait sa résidence en Prusse. On sait que l'ordre, héritier des frères **Porte-Glaive**, réunissait sous son autorité les provinces de Livonie (voy.) et de Courlande; mais quand le grand-maître **Albert** eut sécularisé la Prusse et adopté la réforme de Luther, le maître en Livonie, d'accord avec ses chevaliers et avec l'archevêque de Riga, imita cet exemple pour se séparer de l'empire d'Allemagne. Il prêta hommage au roi de Pologne, qui acquit alors la Livonie et fit de la Courlande un duché dont le maître **Gotthard Kettler** reçut l'investiture, le 5 mars 1562. Celui-ci régna donc comme vassal de la Pologne, et sous la surveillance des États, toujours jaloux de leurs privilèges, non sur le gouvernement actuel tout entier, mais, comme nous l'avons dit, sur la Courlande proprement dite et sur la **Semmegalle**, portant en outre le titre, purement honorifique, de duc en Livonie. Sa maison resta en possession de ce sceptre jusqu'en 1736, période marquée par la servitude complète des Lettons, sur lesquels chaque seigneur territorial exerçait le droit de vie et de mort, et que le duc ne protégeait plus comme avait fait autrefois le gouvernement ordinal. À partir de l'an 1710, où Pierre-le-Grand maria, à Saint-Petersbourg, la princesse **Anne Ivanovna** (voy.), fille de son frère, au duc **Frédéric-Guillaume**, qu'une mort subite empêcha de revoir Mitau, le duché de Courlande fut livré à l'influence russe, favorisée par l'absence et les innovations de Ferdinand, oncle de Frédéric-Guillaume. La maison de Kettler devait s'éteindre dans la personne de ce Ferdinand, et la Pologne, de concert avec lui, projetait déjà une union plus intime du duché avec la couronne. Mais les États et les hauts-conseillers s'y opposèrent : en 1726, ils se réunirent en diète et déférèrent la succession à **Maurice de Saxe**, fils naturel du roi, et après

COUR

à sa descendance mâle. On espéra un t marier ce prince, illustré depuis par tant de victoires, avec la duchesse douairière, mais ce projet échoua; Anne monta en 1730 au trône impérial, et, après la mort du duc Ferdinand, elle fit élire, en 1737, son favori **Biren** (voy.) pour le remplacer. Celui-ci ayant été exilé en Sibérie, pendant le court règne d'Ivan Antonovitch, les États élurent (1741) à sa place, d'abord **Louis-Ernest**, duc de Brunswick, beau-frère de la régente, mère de l'empereur, puis, sur son refus d'accepter, le prince **Charles de Saxe** et de Pologne, auquel ils prêtèrent hommage en 1759. Mais bientôt **Pierre III** rappela d'exil **Biren** et sa famille, et **Catherine II** lui rendit son duché, qui passa ensuite à son fils **Pierre** (1769), sur lequel on donnera quelques détails dans l'article suivant. Son abdication est du 28 mars 1795, et dès lors la Courlande appartint à la Russie, qui en a fait un gouvernement auquel ont été incorporées depuis les portions de territoire dont on a parlé plus haut. J. H. S.

COURLANDE (**ANNE-CHARLOTTE-DOROTHÉE**, duchesse de), femme d'une haute distinction, naquit le 3 février 1761 à **Mesothén**, terre seigneuriale du duché de Courlande. Elle était la fille cadette du comte de l'Empire **Jean-Frédéric de Medem**, et appartenait par conséquent à cette famille ancienne du pays dont il a été parlé dans l'article précédent et qui en est encore aujourd'hui l'une des plus considérables. À peine âgée de 3 ans, Anne perdit sa mère, et son père se maria en troisièmes noces avec **Élise Von der Recke**, femme d'un esprit remarquable, qui mourut en 1784, et sur laquelle nous reviendrons à l'occasion de sa fille du même nom, issue de son premier lit (voy. **RECKE**). À l'âge de 19 ans, le 6 novembre 1779, **Dorothee de Medem**, dont la beauté était remarquable, fut élevée au rang de duchesse de Courlande par son mariage avec le duc **Pierre**, de la maison de **Biren** (voy.) et veuf de deux femmes.

Ce prince défendait avec une fermeté inflexible son droit de souveraineté contre les prétentions d'une noblesse jalouse de son pouvoir, et opposait aux doléances des États de Varsovie des plain-

portent des couronnes de roseaux. Cybèle et les déesses des villes sont couronnées de tours. Les casques de Mars et de Minerve sont souvent entourés d'une couronne de laurier. Ce gracieux ornement est reproduit sur le casque de la belle armure de Henri II, qui se voit au cabinet des antiques et médailles de la Bibliothèque royale de Paris.

Les stéphanéphores ou porteurs de couronnes (des mots *στειφανος*, et *φερω*, je porte) étaient chez les Grecs des prêtres d'un ordre distingué, consacrés au ministère des dieux et ensuite au culte même des empereurs.

Les Romains empruntèrent des Grecs l'usage des couronnes comme marque d'honneur : cette distinction enflamma bientôt le zèle des citoyens dans les premiers temps de la république et produisit des actes de vertu et de courage ; mais lorsque, par abus, cette récompense fut prodiguée, on ne se contenta plus d'une couronne de feuillages ou de fleurs, mais les généraux exigèrent des couronnes d'or, que leur avarice multiplia excessivement. Enfin, sous les empereurs, les couronnes d'or devinrent une partie des impôts que l'on exigea des peuples conquis.

Les couronnes militaires que l'on distribuait dans les premiers temps étaient significatives. La couronne vallaire (*corona castrensis*) était donnée à celui qui s'était jeté le premier dans le camp ennemi ; ses pointes représentaient des pallasades. La couronne murale, ornée de créneaux, décorait celui qui avait monté le premier à l'assaut d'une ville. La couronne navale ou rostrale, composée de rostres ou de proues de navires, était le prix de celui qui avait remporté une victoire sur mer : on la voit sur la tête d'Agrippa. La couronne obsidionale était offerte à celui qui délivrait une ville assiégée : elle était formée du gazon pris dans les retranchements. La couronne civique était de chêne : on l'accordait à celui qui avait sauvé la vie d'un citoyen ; elle l'exemptait pour toujours des charges publiques ; Cicéron la reçut pour avoir sauvé la république des fureurs de Catilina. On la voit sur les médailles d'Auguste, avec la légende *ob civis servatos* ;

mais si Auguste empereur conserva la vie des citoyens, on sait combien il en avait fait périr lors de son triumvirat avec Antoine et Lépide.

La couronne d'ovation ou du petit triomphe était de myrte, la couronne triomphale de laurier. Le droit de la porter fut décerné à Jules César par le sénat, et ses successeurs continuèrent d'en jouir. La couronne radiée ou composée de rayons ne se donnait aux princes qu'après leur mort et lors qu'ils étaient mis au rang des dieux. Nous la voyons ainsi donnée à Auguste sur ses médailles, à Jules César sur le beau camée de l'apothéose d'Auguste ; mais Néron la prit de son vivant, parce qu'il se faisait adorer comme un nouvel Apollon. Cette couronne était une imitation des nimbes ou rayons dont on entourait la tête des dieux, de Jupiter le plus grand de tous, et d'Apollon regardé comme le soleil. Cette couronne fut l'attribut des rois de l'Orient. On voit des rayons orner la cime de la tiare des rois de l'Arménie et de la Parthie. Beaucoup de rois de Syrie sont couronnés ainsi, parce qu'ils prétendaient descendre d'Apollon. On voit la couronne radiée sur les médailles des empereurs romains depuis Balbin, en 238, jusqu'à Constance Chlore, vers 300. A dater de Constantin, la couronne est remplacée par le diadème *στέφανος*, ce mot et BANDEAU, TIARE, MITRE, etc.)

On plaçait des couronnes sur la tête des morts, en Égypte. Le cabinet des antiques de la Bibliothèque royale en possède une qui a été trouvée dans le cercueil de *Petéménophis* (voir Cailliand, *Voyage à Merne*, t. II, pl. 70). Cette couronne est composée de feuilles de laurier factices, faites de métal, et de petits brins de bois qui imitent les baies.

Le nom de *couronnes*, donné à des monnaies sous Philippe de Valois, leur vint de la couronne marquée sur l'un des côtés de ces pièces ; sous Philippe-le-Hardi, il y avait déjà des deniers d'or à la couronne. D. M.

Après que Charlemagne eut été déclaré empereur à Rome, il prit la couronne impériale telle qu'on la voit dans les peintures en mosaïque de Saint-Jean de Latran. Elle est fermée en haut comme

la couronne fermée ne vient pas de Charles VIII, roi de France. Avant lui, Édouard IV, roi d'Angleterre, en portait une semblable. Du Cange dit que l'empereur d'Orient, au moyen-âge, recevait une triple couronne : la première en fer, la seconde de fer laqué, et la troisième d'or en divers métaux. Au couronnement de Charles VIII, on apporta d'abord la couronne d'or, qui est celle des rois lombards, que les empereurs recevaient anciennement à Milan, puis la couronne d'or est celle des empereurs romains. L'impératrice Théodolinde de Bavière fit renforcer d'un cercle de fer la couronne d'or qui fut mise sur la tête d'Athaulf, roi des Lombards, son mari, lors de son couronnement, célébré à Pavie en 590 ou 591, les empereurs ont depuis, selon quelques auteurs, la coutume de recevoir, à leur inauguration, une couronne qui est celle de fer, à cause du fer qui la garnit intérieurement. Dans ces derniers temps, la couronne royale était un bonnet ou tiare avec un demi-cercle d'or qui portait le globe et était sommée d'une croix. Elle laissait son bonnet entr'ouvert sur les deux côtés et elle avait par le

deux côtés la couronne des rois de France était un cercle de huit fleurs de lis, cintré de six diadèmes qui le fermaient, et qui portaient au-dessus une double fleur de lis. Quelques-uns prétendent que Charles VIII est le premier qui ait porté la couronne fermée, lorsqu'il eut pris la qualité d'empereur d'Orient, en 1495 : cependant on voit des écus d'or et d'autres monnaies du roi Louis XII, successeur de Charles VIII, où la couronne n'est pas fermée. Il paraît donc que c'est seulement à partir de François I^{er} que les rois de France portèrent la couronne fermée.

La couronne du roi d'Angleterre est renforcée de quatre croix semblables à celle de Malte, entre lesquelles il y a quatre fleurs de lis ; elle est couverte de quatre diadèmes qui aboutissent à un petit globe surmonté d'une croix. Celles des rois de Portugal, de Danemark et de Suède ont des fleurons sur le cercle et sont fermées de cintres avec des globes croisés sur le haut ; la couronne des ducs de Savoie, comme rois de Chypre, avait des fleurons sur le cercle, était fermée de cintres, et surmontée de la croix de Saint-Maurice sur le bouton d'en haut. Celle du grand-duc de Toscane est ouverte, à pointes mêlées de grands trèfles sur d'autres pointes, avec la fleur de lis

cipales : 1° la *couronne ducale*, toute de fleurons à fleurs d'aches ou de persil ; 2° la *couronne de marquis*, qui est de fleurons et de perles mêlés alternativement ; 3° celle de *comte*, composée de perles sur un cercle d'or ; 4° celle de *vicomte* est aussi un cercle avec neuf perles entassées de trois en trois ; 5° celle de *baron* est une espèce de bonnet avec un collier de perles en bandes. Mais tout cela varie, et pour la forme des fleurons, et pour le nombre des perles, suivant les différentes nations ; et même, à l'exception des couronnes des ducs et pairs, les autres sont ordinairement au choix de ceux qui les mettent sur le timbre de leurs armes.

Le P. Ménétrier, dans les *Origines des ornements des armoiries* prétend que c'est par les monnaies que s'est introduit l'usage de couronner les écussons ; que l'on commença sous Charles VII à faire des gros dont le revers était une couronne sous laquelle il y avait trois fleurs de lis sans écusson ; que, sous Charles VII, on mit la couronne sur l'écu de trois fleurs de lis dans l'écu d'or, et qu'on a toujours continué depuis ; qu'avant ce prince on ne savait ce que c'était que de couronner les écussons parce qu'ils étaient ordinairement penchés ; qu'aucun noble Vénitien, quelle que fût sa dignité, ne pouvait mettre une couronne sur ses armoiries ; que le prince Henri de Condé fut le premier des princes du sang à porter la couronne purement de fleurs de lis ; et que c'est seulement depuis le XVII^e siècle que les évêques qui portaient le titre de comtes ont mis des couronnes sur leurs armoiries.

La couronne est aussi un ornement dont on charge les écus des armoiries. L'écu de Suède est chargé de trois couronnes, qui désignent les trois royaumes du Nord (Danemark, Suède et Norvège). La ville de Cologne porte également trois couronnes, en mémoire des *trois rois* qui y furent enterrés, suivant une tradition fabuleuse. Enfin, les écussons de plusieurs villes d'Espagne portent des couronnes par concessions des rois.

Nous n'avons pas parlé de la *couronne papale*, pour laquelle nous renvoyons à l'article **TIARE**.

On prétend que Charlemagne avait institué un **ORDRE DE LA COURONNE**, dont les chevaliers portaient sur l'estomac une couronne en broderie d'or, et s'appelaient *chevaliers frisons* ou de *Frise*. Cet ordre aurait été institué l'an 802 ; mais il n'a existé que dans l'imagination des romanciers ou de ceux qui se plaisent à introduire le roman dans l'histoire. Il y a eu pourtant un véritable ordre de la couronne, institué par Enguerrand VII, sire de Coucy et comte de Soissons. On peut voir les détails qui s'y rapportent dans l'*Histoire de Coucy* par D. Duplessis, p. 88-89.

Les historiens parlent de la *couronne d'épines* qu'on mit sur la tête de Jésus-Christ dans la Passion. Ils assurent que Baudouin, empereur des Latins à Constantinople, la donna à saint Louis, qui la fit transporter en France avec beaucoup de pompe. Il en distribua quelques morceaux aux églises qu'il affectionnait. On a élevé des discussions insignifiantes sur la matière dont elle était faite. Elle fut conservée longtemps dans le trésor de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, et elle a été restituée à l'église de Notre-Dame au mois de brumaire an XIII.

Pour une signification particulière du mot *couronne*, voy. **TONSURE**. A. S.-a.

COURONNE (culte). Dans l'église catholique, on appelle *couronne* ou *chapelet de Notre Seigneur* une prière composée de 33 *Pater*, en mémoire des 33 années que Jésus-Christ a vécu sur la terre. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'après chaque *Pater* on demande à Dieu la grâce d'acquiescer quelque vertu, de vaincre quelque vice, de garder quelqu'un de ses commandements. On prie ensuite pour les nécessités communes et particulières de la mission de Maduré, où la couronne est de pratique ordinaire, pour les âmes du purgatoire, et enfin pour ceux qui sont en péché mortel, selon l'ancien usage établi dans les Indes par Saint-François-Xavier. (*Lettres édifiantes et curieuses*, t. VI, p. 114.) J. L.

COURONNEMENT, voy. **SACRE**.
COUR PLÉNIÈRE. On donne ce nom, dans l'histoire de France, aux assemblées solennelles auxquelles les anciens

COU
avaient coutume
ns, les prélats, et quelquefois même
seigneurs étrangers, et où l'on traitait
certaines affaires de l'état au milieu
fêtes et des réjouissances. Ces assem-
s se tenaient, sous la deuxième race,
fêtes de Noël et de Pâques. Le sujet,
Velly, était pour l'ordinaire un ma-
: ou quelques grandes réjouissances;
rée, une semaine; le lieu, tantôt le
is du prince, tantôt une ville célé-
quelquefois la pleine campagne, tous
un endroit vaste et capable de lo-
commodément toute la noblesse du
name. La cérémonie était ouverte par
messe solennelle; le célébrant, avant
titre, mettait la couronne sur la tête du
qui ne la quittait qu'en se couchant.
monarque, durant tout le temps de
ête, ne mangeait qu'en public; les
pues et les ducs les plus distingués
ont l'honneur d'être assis à sa table.
en avait une seconde pour les abbés,
comtes et autres seigneurs, etc. La
se, le jeu, la chasse, les danseurs de
le, les jongleurs, etc., étaient les di-
sissements auxquels on se livrait dans
grandes occasions; en un mot, on
loyait un luxe inaccoutumé dans la
ie de ces cours plénières, dont les
riens nous ont conservé le souvenir.
chronique de Bertrand Duguesclin
:
oute sa vaisselle fasse amener droit là,
ir ce que cour plénière ce dit tenir voudra.
es rois, à l'occasion de ces fêtes, fai-
nt distribuer à ceux qui y assistaient
habits conformes au rang qu'ils occu-
nt. Suivant Du Cange (voir la V^e Dis-
tation sur Joinville), ces habits étaient
elés *livrées*, parce qu'ils se livraient
donnaient des deniers provenant des
res du roi. En effet, ils sont appelés
les chroniqueurs de cette époque *li-
vrae* et *liberationes*.
l'établissement des cours plénières a
donner naissance au Parlement, qui
it aussi aux grandes fêtes de l'année,
alors il n'était ni sédentaire ni per-
ent. D'après Le Laboureur, les rois
aient, avec la principale noblesse qui
posait la cour plénière, les différends
se présentaient (*Histoire de la pai-
p. 27*).

()
COU
Sous la troisième race, la tenue de la
cour plénière fut plus fréquente: indé-
pendamment de Noël et de Pâques, elle
avait lieu encore à la fête des Rois et à
la Pentecôte. Ces cours avaient eu moins
d'éclat depuis Charles-le-Simple; mais
Hugues Capet leur rendit leur ancienne
splendeur; saint Louis même y porta,
suivant Velly, la somptuosité jusqu'à une
espèce d'excrès. Charles VII les abolit,
parce qu'elles étaient une charge consi-
dérable pour l'état, appauvri par les
guerres contre les Anglais.

Après la conquête de l'Angleterre
par les Normands, Guillaume introduisit
dans ce pays l'usage des cours plénières
que Matthieu Paris appelle *regalia festa*;
mais il paraît qu'elles furent supprimées
sous le règne du roi Étienne, à cause
des grandes dépenses occasionnées par la
guerre.

La désignation de *cour plénière* est
aussi donnée, en d'anciens titres, à des
assemblées que tenaient des seigneurs.
Du Cange (*loco citato*) parle d'un titre
de Pierre, comte de Bigorre, qui porte ces
mots: *curia namque ibi erat magna et
plenaria*; mais il croit que ces cours
plénières étaient des assemblées des pairs
de fiefs, présidées par le seigneur, et dans
lesquelles on décidait les différends qui
s'élevaient à l'occasion des fiefs. Du reste,
lorsque le seigneur donnait des fêtes, ses
vassaux étaient tenus d'y assister.

Louis XVI ayant rétabli le parlement,
par des édits enregistrés le 12 novembre
1774, inséra dans l'art. 32 de l'un de ces
édits que, dans le cas où des officiers du
parlement se rendraient coupables de for-
faiture, c'est-à-dire refuseraient de pro-
céder à l'enregistrement des édits, ils se-
raient jugés par une *cour plénière* à la
quelle il appellerait les princes du sang,
le chancelier et garde-des-sceaux, les
pairs, les membres du conseil, et autres
grands et notables personnages. Le par-
lement vit cette innovation avec une
excessive défiance, et il en fit l'objet des
remontrances arrêtées le 30 décembre sui-
vant. Ces remontrances furent repoussées
par un édit du roi du 18 janvier 1775.

L'édit de 1774 ne reçut pas d'appli-
cation immédiate; mais, quelques années
plus tard, le parlement s'étant mis de

nouveau en opposition avec la cour, le roi rendit, au mois de mai 1788, un édit portant rétablissement de la cour plénière. Cette cour devait être composée du chancelier ou du garde-des-sceaux, de la grand'chambre du parlement, dans laquelle devaient prendre séance les princes du sang, les pairs du royaume, les deux conseillers d'honneur nés et les six conseillers d'honneur, le grand-aumônier, le grand-maitre de la maison du roi, le grand chambellan et le grand écuyer, deux archevêques, deux évêques, deux marchands de France, deux gouverneurs et deux lieutenants-généraux, deux chevaliers des ordres du roi, quatre autres personnages qualifiés, six conseillers d'état, dont un d'église et un d'épée, quatre maitres des requêtes, un président ou conseiller de chacun des autres parlements, deux de la chambre des comptes et deux de la cour des aides de Paris. L'enregistrement des édits était enlevé au parlement et remis à cette cour plénière : aussi le parlement, si jaloux de ses prerogatives, s'empressa-t-il de protester contre l'édit du mois de mai 1788. Les événements qui marchaient alors à si grands pas vinrent mettre un terme aux prétentions respectives du parlement et de la cour : l'arrêt du conseil du 8 août 1788, en fixant au 1^{er} mai suivant la tenue des États-Généraux, suspendit jusqu'à cette époque le rétablissement de la cour plénière. On sait assez que la tenue de ces États fut le signal du naufrage qui engloutit des institutions désormais surannées, pour faire place à une ère nouvelle, plus en rapport avec le degré de civilisation où la France était parvenue.

A. T. A.

COURRIER, *voy.* **POSTE**. Ce mot, dérivé de *courir*, est aussi le nom de plusieurs journaux français et étrangers. Parmi les derniers, nous citerons surtout le grand journal anglais *the Courier*, paraissant à Londres, et qui, à plusieurs époques, a reçu les confidences et les communications du gouvernement. Parmi les autres, passant sous silence *le Courrier des spectacles*, *le Courrier des dames*, et beaucoup de journaux des départements publiés sous le même titre, nous ne nous arrêterons ici qu'au jour-

nal politique *le Courier français*, l'un des organes les plus estimés de l'opposition dynastique.

S.

COURRIER FRANÇAIS. Le 16 décembre 1815, l'auteur de cet article commença la publication des *Annales politiques, morales et littéraires*. Le 21 juin 1819, cette feuille estimée passa dans les mains de nouveaux propriétaires, et son nom fut changé en celui de *Courier* : son esprit fut changé aussi. Les nouveaux actionnaires étaient MM. Guizot, de Barrante, de Rémusat, Villemain, Loyson, Jourdan, Lefèvre, de Keratry, comte Germain, Royer-Collard, marquis de Malteste et Villenave. Après avoir langué pendant sept mois, le *Courier* fut abandonné le 31 janvier 1820 ; et le lendemain parut le *Courrier Français*, qui appartint d'abord à MM. de Keratry et Villenave. Tout se trouva renouvelé, le titre, la rédaction et les abonnés. M. Lalitte, qui fournit le cautionnement retiré par le comte Germain, ne tarda pas à devenir le plus fort actionnaire. D'autres actions furent prises par Casimir Périer, Guilhem, député du Finistère, Sibuet et M. Valentin de la Pelouze.

Le 15 juin 1820, le journal dit *la Renommée* fut réuni au *Courrier Français*, et alors devinrent aussi actionnaires MM. de Jouy, Benjamin Constant, Pagès de l'Arriège, et Aignan. D'autres actions furent bientôt prises par MM. Lebrun, de l'Académie française, Bavoux, Labbé de Pompières, Collier, ex-directeur, Em. de Las Cases, et autres. L'administration avait été confiée, dès le principe, à l'auteur de cet article, et il faisait aussi partie de la commission de rédaction avec MM. de Keratry, de Jouy, Benjamin Constant, Pagès de l'Arriège et Valentin de la Pelouze ; chacun avait sa semaine de direction. Le premier rédacteur, sous la surveillance des semaines, fut M. Ferdinand Flocon, que remplacèrent MM. Guvet et Chate-lain. MM. Thierry, Paganel, Mahul, de Villemarest, Bory de St Vincent, Moreau, Ulpian, le Hodey, d'autres encore, prirent part dans les premiers temps à la rédaction du journal. Ce fut dans le *Courrier Français* que M. Augustin Thierry commença la publication de son

son travail sur le de France.

Le *Censeur Eu* de MM. Comto et Dunoyer était venu se fondre, le 20 juin 1820; dans le *Courrier Français*, qui alors se trouva avoir absorbé, avec les *Annales politiques*, l'ancien *Messenger des chambres*, l'*Aristarque* et le *Courrier* du parti depuis appelé *doctrinaire*; avec la *Renommée*, l'*L. dépendant*, ci-devant *Journal général*; et, après la réunion de la *Renommée* avec le *Courrier*, le *Censeur Européen*.

Le 4 avril 1821, l'administration du *Courrier Français* fut changée, et les actionnaires se formèrent en société commanditaire sur la proposition de Casimir Perier, qui rédigea le nouvel acte social. L'administrateur n'ayant pas voulu devenir gérant, M. de la Pelouze accepta cette fonction, qu'il a remplie depuis avec tant de succès. Les semainiers furent supprimés, et M. Chatelain devint rédacteur en chef.

Le *Courrier*, qui avait toujours joui d'une grande estime, la conserva, la vit croître encore; mais, quoique la rédaction fût excellente et que l'esprit politique du journal fût toujours franc, ferme, invariable; quoique l'administration du gérant se montrât sage et intelligente, le *Courrier Français* vit s'élever lentement le chiffre de ses abonnés. Le nombre total des souscriptions aux feuilles publiques varie peu en France et ne dépasse guère 60.000. Un journal ne peut donc monter sans qu'un autre ne descende: or, les places étaient prises et l'habitude gardait son empire. Ce fut seulement sous le ministère Martignac que, la marche politique du *Courrier* ayant paru plus franche, plus pleinement constitutionnelle que celle d'une feuille rivale, d'assez nombreux déserteurs arrivèrent dans ses bureaux, et, depuis cette époque, son succès, jusqu'à la presque incertain, est allé toujours s'élever.

Le *Courrier Français* est une des feuilles les plus indépendantes, et cependant celle qui a essuyé le moins de poursuites judiciaires; non qu'elle n'ait souvent inquiété le pouvoir, mais le pouvoir a semble craindre de l'attaquer. M. de la Pelouze s'est associé M. Chatelain dans

la gérance, et le succès du journal est toujours progressif.

Pendant longtemps le *Courrier* s'était borné à la politique: il n'avait ni littérature, ni feuilleton; mais depuis plusieurs années il est devenu littéraire, et sa littérature est aussi franche que sa politique. On doit l'engager à persévérer.

V-VZ.

COURS, Corso. On appelle de ce nom, à Rome et dans d'autres villes d'Italie, la rue principale, où se font, à de certaines époques de l'année, les courses de chevaux. Le Corso de Rome moderne est un terrain pour le moins aussi classique que le Forum. Si ce dernier est garni d'arcs de triomphe, de temples antiques, abandonnés de leurs dieux et changeant de nom et de destination au gré de chaque antiquaire, le Corso se montre fier de ses palais solides qu'habitent les dieux de cette terre, les familles grandes de leur nom ou de leur richesse, des savants disputeurs, des Anglais curieux, des pénitents qui psalmodient, et naguère encore des troupeaux de boufs. Dans cette rue moderne, on rencontre toute l'année des équipages, des chevaux fringants, des promeneurs, tout le luxe d'une civilisation raffinée, et, dans les bienheureux jours du carnaval, une foule enivrée qui se moque de l'avenir et du passé, de la mort et de l'histoire. Horace a célébré, incidemment au moins, le Forum: Goethe a décrit le Corso et ses mascarades.

Le Corso a 3,500 pas de long; sa largeur n'est point en rapport avec son étendue et les nobles édifices qui le décorent. Lorsque la chaleur du jour commence à tomber, et que, une heure avant le coucher du soleil, deux files de voitures se meuvent en sens inverse, comme à Longchamps, l'espace du milieu ne contiendrait pas deux autres séries d'équipages. A la nuit close, les pictons seuls viennent y chercher la fraîcheur; des groupes nombreux s'établissent sur les dalles du palais Rospoli, et de mystérieuses paroles d'amour s'exhalent dans cette belle langue du Midi, qui semble faire exprès pour ce ciel.

Le Corso aboutit d'un côté à la place du Peuple, à son obélisque et ses fon-

d'ailleurs ils ressemblaient quelquefois, d'autant plus qu'ils étaient armés par des particuliers et ne gardaient la côte que sous le bon plaisir du roi qui leur en donnait la permission, moyennant de certaines parts dans le butin.

La course ne fut pas toujours une entreprise dont les moyens bornés ne permettent point d'arriver à des résultats considérables; des négociants, des spéculateurs ne furent pas toujours réduits à armer chaque campagne un ou deux navires pour aller *écumer la mer*, comme on disait alors dans le langage figuré qui perd aujourd'hui malheureusement beaucoup de sa couleur et de son énergie. On vit quelquefois de vastes projets amener de grands événements, et, pour ne citer qu'un fait historique, la prise de Rio-Janeiro, en 1711, par Duguay-Trouin (*voy.*), ne fut, à le bien prendre, qu'une affaire d'armateurs.

Saint-Malo, Dunkerque et d'autres villes maritimes d'une moindre importance, furent, dès le moment où leur fortune commença à grandir, le foyer de la course. Elles ont donné naissance à une foule de marins que le métier périlleux de corsaire a illustrés et enrichis; dans la dernière guerre encore, plusieurs hommes de mer intrépides ont soutenu la réputation des grands corsaires leurs prédécesseurs.

Quand la charge d'amiral, une des premières du royaume, existait encore avec ses immenses privilèges, « le dit « *admiral avait plein droit et possession* « de prendre et recevoir les dixièmes de « toutes les prises et conquêtes faites « sur la mer et es grèves contre les « ennemis du roi, par la guerre, par tout « le royaume de France, sans que homme « ait droit en iceux dixièmes que lui « seul (ordonnance du 30 août 1377). » Un *reglement sur le fait d'armement* du 7 décembre 1400, signé de Charles VI, consacra ce droit du dixième des prises, reconnu ensuite par les lettres-patentes de 1582, signées par Henri II. Depuis Louis XIII, le roi préleva sur les produits de la course un tiers qui entrait dans l'épargne de la couronne, et le reste, partagé en trois parts, revenait : une des parts à l'équipage, les deux autres aux

armateurs et intéressés (ordonnance de 1681 et déclaration du 24 juin 1778). Aujourd'hui le roi ne prétend rien: c'est la caisse des invalides de la marine qui doit recevoir le tiers afferent autrefois au trésor royal; la deuxième part est aux armateurs, et la troisième est répartie entre tous les gens de l'équipage, du capitaine au mousse; non pas, bien entendu, par portions égales, mais à proportion des grades et des positions relatives (*voy.* *CORSAIRE* et *LETTRE DE MARQUE*). A. J. L.

COURSES DE CHEVAUX. On fait remonter jusqu'à la plus haute antiquité l'usage de ces sortes de courses. La fable des Centaures semble en effet prouver que certains peuples de la Grèce, et particulièrement ceux de la Thessalie, avaient acquis de bonne heure une grande habileté dans l'art de manier les chevaux. Plusieurs passages d'Homère, de Pindare et de Sophocle, attestent que ces courses étaient déjà en grand honneur lorsqu'elles furent introduites aux jeux olympiques vers la 85^e olympiade. S'il faut en croire Pausanias, les courses auraient même existé au temps d'Hercule, qui fut le fondateur de ces jeux célèbres.

De la Grèce, cette coutume passa à Rome, où elle faisait partie des réjouissances publiques. La course consistait à faire sept fois le tour du cirque; les chevaux étaient attelés à des chars légers, et rencontraient, à un certain endroit de leur passage, des bornes placées de telle sorte que, sans une adresse infinie, le char pouvait s'y briser. Souvent on immolait au dieu Mars le cheval vainqueur, et son propriétaire recevait, en échange, d'autres chevaux, des couronnes, de l'or, de l'argent des vêtements, etc. *Voy.* *CHAR* et *AMPHITHÉÂTRE*.

L'empire d'Orient dut une partie de sa gloire à l'éclat dont brillèrent les courses de *l'hippodrome*, et l'importance exagérée que quelques empereurs y attachèrent trop souvent est peut-être une des causes qui contribuèrent à la décadence de ce vaste empire.

Les courses de chevaux tombèrent ensuite dans un profond oubli et ne reparurent en partie qu'à l'époque des tournois (*voy.*) et des fêtes chevaleresques dont l'Europe se moutra pendant long-

temps si prodigieux ont acquis le degré de perfection que nous voyons aujourd'hui que dans ces derniers temps et dans le but de l'amélioration des différentes espèces de chevaux. C'est à l'Angleterre que nous sommes redevables de cette institution.

Les principales courses de ce royaume ont lieu à New-Market, Epsom, Dancaston, Saint-Alban, Ascot, Chester, etc., et se font ordinairement pendant l'automne. C'est alors une fête pour toute la population, et la ville où se prépare la course se remplit de toutes parts, au point que les objets de première nécessité y acquièrent une valeur exorbitante. C'est surtout la foule des parieurs qui encombre le lieu désigné; car les paris montent en Angleterre à des sommes énormes, et l'on a vu engager pour une seule course plusieurs milliers de livres st. Les chevaux qui doivent courir sont connus d'avance, et chacun a ses partisans et ses partisans. Les journaux eux-mêmes sont remplis de détails sur les préparatifs de la course; les paris sont cotés dans leurs colonnes comme la rente. Il y a tel cheval sorti victorieux de la lutte dont le prix monte jusqu'à 2 et 300,000 fr. Il est vrai que les propriétaires des chevaux engagés pour une course dépensent ordinairement d'assez grandes sommes pour les préparer. On les livre, plusieurs semaines à l'avance, à des hommes dont le métier consiste à leur faire subir cette préparation, qu'on appelle *entraînement*. Un entraîneur habile, faisant entrer en balance la force, l'âge et le tempérament de l'animal qui lui est livré, s'applique à lui enlever toute sa graisse inutile et à exalter en même temps sa vigueur et ses forces. On voit que ce métier demande presque du talent; on cite des entraîneurs qui y font fortune; mais comme ils ne sont guidés que par l'intérêt, il en résulte que l'espèce chevaline a depuis assez longtemps été sacrifiée à leurs calculs, et en cela ils ont été puissamment secondés par la fièvre des paris. C'est à cette influence qu'il faut attribuer la dégénérescence des chevaux de race anglaise.

La France, qui a emprunté à ses voisins d'outre-mer son système de courses, n'est pas laissée entraîner dans les abus dont

l'Angleterre aurait pu lui donner l'exemple. Le caractère d'utilité que le gouvernement a su imprimer à nos courses les garantit pour longtemps de la décadence où elles ne tarderaient pas à tomber si elles devenaient purement un jeu et une occasion de gain. Ce sont bien, comme en Angleterre, des particuliers qui sont admis dans ces sortes de luttes, et l'on peut même dire que leur manière d'élever et d'entraîner les chevaux offre plus d'une ressemblance avec le système anglais; l'éducation des jockeys est surtout un point sur lequel nous nous contenterions de copier nos voisins (*voy. JOCKEY*): toutefois c'est le gouvernement qui fait les frais de chaque course et qui fixe le montant des prix (de 600 à 6,000 fr.) distribués aux vainqueurs. Nous trouverions presque une preuve de l'utilité des courses françaises dans l'absence des spectateurs et dans la rareté des paris que présente chacune de ces expériences. Ce n'est que par un temps magnifique et par un jour de fête que l'on voit, à Paris, la foule se diriger vers le Champ-de-Mars, lieu ordinaire de ces sortes de luttes, et plutôt dans un but de promenade que de curiosité. Plusieurs fois on a essayé d'introduire en France le système anglais, mais on n'y a pas réussi; c'est ainsi que les courses qui ont eu lieu cette année et l'année dernière à Chantilly, et qui y ont attiré une assez grande affluence, n'ont pourtant pas offert assez d'intérêt pour qu'elles paraissent avoir chance de devenir en quelque sorte une institution. A Paris, outre les prix ordinaires, on décerne deux prix royaux, l'un de 5,000, l'autre de 6,000 fr., et le *prix du prince royal* est de 3,000. Des courses de chevaux ont lieu encore à Limoges, Aurillac, Tarbes, Bordeaux, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le Pin (Orne), Nancy, Nantes, etc.

Il est aussi un certain genre de courses qui d'abord avait obtenu quelque faveur en France, les *courses au clocher* (*steeple-chases*) et que plusieurs accidents arrivés dans ces luttes, qui consistent à parcourir un espace immense dans la campagne, malgré les fossés et même les murs qui s'opposent au passage des chevaux, ont déjà fait tomber en désuétude. Un clocher qu'on voit à distance est in-

diqué comme but : on doit y arriver au bout d'un certain temps en franchissant les fossés, broussailles, cours d'eau, terres labourées ou autres obstacles qui peuvent se trouver sur la route.

Le reste de l'Europe et plusieurs états de l'Amérique, ainsi que certaines villes des Indes anglaises, ont aussi leurs courses de chevaux; mais cet usage s'est depuis si peu de temps répandu dans ces contrées que le résultat en est encore à peu près nul. Leur but n'en est pas moins, comme en France, l'amélioration des races.

D. A. D.

COURT (JOSEPH-DÉSTRÈ), peintre français, ne a Rouen en 1797, élève de Gros, remporta le grand prix de peinture, en 1821, sur ce sujet : *Samson livré aux Philistins*, et, dans la même année, celui de la tête d'expression. Pendant son séjour à l'Académie de France à Rome, il exécuta deux tableaux qui firent sensation : une *Scène de déluge*, plus remarquable par le dessin et l'expression que par le coloris; un *Faune au bain attirant à lui une jeune Nymphe*, d'une expression un peu maniérée, mais fine. En 1827 il débuta au Salon du Louvre par le grand tableau de la *Mort de César*, maintenant au Luxembourg, qui fut beaucoup loué d'abord, parce qu'il offre une énergie de conception, une intelligence des formes, une science de dessin et d'expression qui promettaient dans son auteur un maître de plus à l'école française; mais dans lequel, depuis, la critique désintéressée a blâmé une exposition trop théâtrale du sujet, l'inconvenance d'y avoir figuré Brutus et Cassius comme d'infâmes assassins fuyant devant l'horreur publique, et ce manque presque total d'intelligence de coloris et d'effet qui laisse confondus et les plans et les figures de cette vaste composition. A l'Académie de dessin de Rouen est exposé le *Corneille reçu sur la scène par Condé*, autre tableau de M. Court. On se rappelle encore de cet artiste une *Mort d'Hippolyte*, une *Jeune fille baisant la main d'un capucin*, plusieurs portraits d'un mérite distingué, tel que celui où, dans un même cadre, sont réunis madame Adélaïde d'Orléans et le prince de Joinville, puis ceux de M^{me} Fodor, célèbre cantatrice, et de

Decamps, ex-directeur du musée de Rouen. Après la mort de César, l'ouvrage le plus capital de M. Court est le *Boissy-d'Anglas sauvant la tête de Feraud*, qu'il exposa au salon de 1833, deux ans avant que M. Vinchon nous eût montré le même sujet, qui lui avait été commandé pour la Chambre des députés par suite de la décision du jury nommé pour l'examen des esquisses offertes au concours ouvert à cet effet. Dans cette immense peinture se trouvent réunis tous les éléments d'un talent de premier ordre : l'organe d'imagination, expression forte, énergique, trop énergique peut-être (car elle va jusqu'à produire l'épouvante et même l'horreur), dessin savant et ressenti; couleur, sinon riche et harmonieuse, du moins meilleure que dans les autres tableaux de l'artiste; enfin une exécution ferme et franche. Il ne manque à M. Court que de savoir modérer le feu de son génie, éviter les contorsions et les dispositions mélodramatiques, et se pénétrer davantage des grands principes de colorisation professés par le maître dont il a suivi les leçons. Nous ne dirons rien ici des deux tableaux de son exposition de 1836, destinés à la galerie historique de Versailles : le *duc d'Orléans signant la proclamation qui l'institue lieutenant général du royaume le 31 juillet 1830*, et la *Distribution des drapeaux à la garde nationale le 29 août 1830*. Ces ouvrages ne prêtant pas au mouvement, aux expressions fortes, qui sont toujours pour M. Court des éléments de succès, n'ont rien ajouté à la réputation de leur auteur, dont la même exposition a montré en outre quelques portraits dignes d'éloges.

L. C. S.

COURTAGE, COURTIER. *Courtage* est le terme employé pour désigner le salaire qui est dû à celui qui se mêle de faire vendre, acheter ou échanger des effets de commerce ou des marchandises. En général ce salaire ou ce droit se paie à tant p. % sur la valeur de l'opération faite par l'entremise du courtier. Le courtage est payé d'ordinaire moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur.

Au commencement du XVII^e siècle on donnait le nom de *courtier* à tous ceux qui s'occupaient de transactions com-

merciales ou fi
du conseil de l
au conseil de l
celui d'agent de
charge (roy.) pour toutes les opérations
qui étaient purement financières.

Les courtiers sont indispensables dans les villes de grand négoce : rien, en effet, ne facilite mieux les transactions commerciales que des personnes intelligentes et qui, sachant tout à la fois concilier les intérêts du vendeur et de l'acheteur, acquièrent ainsi la confiance des négociants.

Autrefois cette profession était libre, c'est-à-dire que chacun pouvait y prétendre, en se conformant, toutefois, à l'ordonnance de 1673, qui, entre autres choses, défendait expressément (art. 2, titre II) que le courtier exerçât le négoce pour son propre compte. Dans les villes où il existait des maîtrises ou des jurandes, comme Bordeaux et Tours par exemple, on ne pouvait exercer la profession de courtier si préalablement on n'était reçu maître dans la communauté. Aujourd'hui les courtiers sont nommés par le roi; il y en a dans toutes les villes qui ont une Bourse de commerce; seuls ils ont le droit de faire le courtage des marchandises et d'en constater le cours. Mais ils ne peuvent, pas plus qu'autrefois, faire des opérations de commerce pour leur compte; il leur est même interdit de s'intéresser, directement ou indirectement, sous leur nom ou sous un nom supposé, dans aucune entreprise commerciale. J. O.

COURT DE GÉBELIN (ANTOINE), fils d'un ministre du culte évangélique dans le Bas-Languedoc, naquit à Nîmes en 1725 et se destina d'abord lui-même aux fonctions de pasteur; mais l'étude des lettres et de l'antiquité le détourna de cette carrière. Exilé avec son père par l'intolérance de ces temps-là, Court vécut longtemps à Lausanne. De retour en France, le père et le fils rédigèrent ensemble le *Patrole français et impartial*, ouvrage sur la tolérance religieuse que le dernier publia à Villefranche, 1753 et 1768, en deux volumes in-12. Il mit au jour un second ouvrage de son père, l'*Histoire des Cévennes ou de la guerre des Camisards sous le règne de*

()

008

Louis-le-Grand (1760, 3 vol. in-12), et vint la même année se fixer à Paris, où, deux fois, l'Académie française lui décerna un prix annuel et où, malgré sa qualité de protestant, il obtint la place de censeur royal. Court de Gébelin se lia intimement avec les économistes : Quesnay l'appela son *disciple bien aimé*; et lorsque fut formée la société du Musée, les hommes de lettres qui la composaient lui en déférèrent la présidence. Il composa divers mémoires et ouvrages; sa *Lettre sur le magnétisme animal* (Paris, 1784, in-4°) ne trouve plus guère de lecteurs, quoique le sujet continue de jouir d'une certaine vogue dans plusieurs écoles; et l'on peut en dire autant du grand ouvrage de Court, celui auquel il dut toute sa réputation et qui fut un monument gigantesque, sinon de sa science et de sa critique, au moins de son application au travail et de la variété de ses connaissances. Après avoir passé plusieurs années à réunir ses matériaux et à extraire dans les bibliothèques une multitude d'ouvrages, il publia successivement, à partir de 1773, 9 volumes in-4° de ce livre intitulé *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans son génie allégorique et dans les allégories auxquelles conduisit ce génie*; travail informe, systématique et diffus, mais digne encore de fixer l'attention. On en peut lire une analyse bien faite dans la *Biographie universelle* des frères Michaud. Cet ouvrage a eu un grand succès : les premiers volumes ont été réimprimés en 1787; mais l'auteur, détourné de ces études par ses préoccupations sur le magnétisme, n'en a pas terminé la publication. Le 10^e volume, qui devait être le dernier, n'a jamais paru. L'abbé Legros a placé Court de Gébelin à côté de J.-J. Rousseau dans l'*Analyse et l'Examen* qu'il a fait de leurs ouvrages. Court, auteur consciencieux et homme recommandable, mourut à Paris en 1784, et le comte d'Albon, son ancien élève Rabaud de Saint-Étienne et Quesnay, le jeune, prononcèrent son éloge sur sa tombe ou dans les salles du Musée. J. H. S.

COURTENAI (MAISON DE). Le premier renseignement sur cette famille est un passage du continuateur d'AIMON,

moine de Fleury, qui écrivait dans le XII^e siècle. Le château dont elle porte le nom, situé dans l'ancien Gâtinais, fut, dit-on, construit par un chevalier nommé ΑΥΚΟΝ, dont l'origine est inconnue. Depuis le règne de Robert, fils de Hugues Capet, les barons de Courtenai tiennent une place distinguée parmi les vassaux qui relevaient immédiatement de la couronne de France, et JOSSELIN, petit fils d'Athon et d'une mère noble, est enregistré parmi les héros de la première croisade. Il s'attacha particulièrement à Baudouin, comte d'Édesse, son parent; ils étaient fils de deux sœurs. Plus tard (1101) Josselin fut lui-même investi du comté d'Édesse et régna sur les deux rives de l'Euphrate. Il fut alternativement vainqueur et captif des Infidèles; mais il mourut en soldat, porté sur une litière à la tête de ses troupes, et ses derniers regards virent fuir les Turcs. Sous son fils, appelé aussi JOSSELIN (1149), Édesse fut reprise par les Mahométans, qui laissèrent périr le prince dans les prisons d'Alep. Il lui restait encore un ample patrimoine; mais sa veuve et son fils encore enfant ne pouvaient résister aux efforts de leurs vainqueurs: ils cédèrent à l'empereur de Constantinople, en échange d'une pension annuelle, le soin de défendre et la honte de perdre les dernières possessions des Latins. La comtesse douairière d'Édesse se retira à Jérusalem avec ses deux enfants. Sa fille Agnès devint l'épouse et la mère d'un roi. Son fils JOSSELIN III accepta l'office de sénéchal, le premier du royaume. On vit disparaître, lors de la perte de Jérusalem, le nom de Courtenai, de la branche d'Édesse, qui s'éteignit par le mariage de ses deux filles avec deux barons, l'un allemand, l'autre français.

Tandis que Josselin II régnait au-delà de l'Euphrate, son frère aîné MILON, fils de Josselin et petit-fils d'Athon, jouissait en paix, en France, de ses biens et de son château héréditaire, qui passèrent, après sa mort, à son troisième fils RENAUD ou Réginald. Celui-ci fut un véritable brigand qui déponilla et emprisonna des marchands, quoiqu'ils eussent payé les droits du roi à Sens et à Orléans; le comte de Champagne, régent du royaume,

fut obligé de lever une armée pour le forcer à la restitution. Renaud laissa ses domaines à sa fille aînée, et la donna en mariage au septième fils de Louis-le-Gros. On pourrait penser que les descendants de Pierre de France et d'ÉLISABETH de Courtenai jouirent du titre et des honneurs de prince du sang; mais leurs réclamations furent longtemps négligées et enfin rejetées. Pierre I^{er} mourut de 1182 à 1183, laissant 4 fils et 4 filles. Sa postérité prit le surnom et les armes de Courtenai, d'or à trois tourteaux de gueules, auxquels elle ajouta un écu semé de fleurs de lis. A. S. n.

On a vu à l'article AUXERRE comment PIERRE II, fils aîné de Pierre I^{er}, devint comte d'Auxerre par son premier mariage, puis comte de Hainaut ou de Flandre par son second avec Yolande, fille de Baudouin V, comte de Hainaut, et de Marguerite d'Alsace, comtesse de Flandres. Yolande était sœur des premiers empereurs latins de Constantinople, Baudouin et Henri. A la mort de ce dernier, Pierre II fut choisi par les barons pour succéder à la couronne impériale de Byzance. Ce prince était déjà d'un âge mûr et gouvernait paisiblement ses petits états; néanmoins il accepta avec empressement un trône qui allait élever si haut sa maison, mais qui devait crouler sous elle. Pierre II engagea une partie de ses terres, leva une petite armée, se rendit en Italie où il s'amusa à recevoir des hommages et des fêtes; se fit couronner, lui et sa femme, par le pape Honorius; puis s'engagea, faute d'argent, à aider les Vénitiens à reprendre la ville de Durazzo, dont le prince d'Épire s'était rendu maître. Malheureux dans cette expédition, il le fut encore plus dans la retraite qu'il fit. Poursuivi, harcelé dans les montagnes de l'Albanie, il traita avec le prince d'Épire qui le caressa, le trahit, le fit prisonnier, et déclara ensuite que l'empereur était mort dans sa prison. Quand on apprit cette nouvelle, Yolande, que Pierre avait envoyée avec ses deux filles à Constantinople, fut déclarée régente; après une courte administration, elle mourut, lentement consumée par le chagrin et la maladie. Les barons envoyèrent offrir la couronne à PHILIPPE,

à Constantinople au mois de mars
il y fut couronné avec la plus grande
à Robert était menacé par deux
grecs puissants, Théodore Las-
caris et Théodore Comnène. Le premier
poussa une des sœurs de l'empereur.
rendre cette alliance plus solide,
et consentit à épouser Eudoxie, fille
premier mariage de Lascaris; mais la
de celui-ci empêcha cette union.
e, un des fils de Lascaris, plus cou-
r, plus prévoyant que ses frères, se fit
er empereur à Nicée et refusa de
r sa sœur Eudoxie. A la fin cepen-
l consentit à l'envoyer à Constan-
e. On attendait avec impatience la
ation du mariage. Mais Robert était
namoureux d'une fille d'une grande
; il l'avait attirée dans son palais
a mère, veuve de Baudouin de Neu-
un des premiers conquérants latins
Constantinople. Cette demoiselle, pro-
un seigneur bourguignon, avait le
vir d'une épouse sans en avoir le
et Robert devint l'objet du mé-
général. Le seigneur bourguignon
a des parents et des amis tout prêts
à venger son ressentiment. Une nuit il
pénétra avec eux dans le palais de
l'empereur et surprit la mère et la fille
dans leurs lits. On les entraîna toutes

le fit partir pour l'Italie, afin qu'il exci-
tât la compassion des souverains de l'Eu-
rope. Pendant ce premier voyage l'em-
pereur mourut. Baudouin engagea le
comté de Namur au roi de France et par-
vint à lever une armée assez considéra-
ble avec laquelle il arriva dans sa capitale
désolée à la fin de 1239. Il assiégea Tru-
rulum et s'en rendit maître. Sa flotte
remporta une autre victoire sur celle de
Vatace. Saint Louis lui avait fourni des
fonds pour payer des sommes considéra-
bles qu'il devait : en reconnaissance,
Baudouin donna au roi de France pres-
que toutes les reliques qui étaient encore
dans les églises de sa capitale. Il retourna
ensuite en Italie demander des secours.
Il assista en 1245 au concile de Lyon
où sa présence inspira le plus vif intérêt.
On le flatta des plus belles espérances;
mais il retourna en Orient aussi pauvre
qu'il était venu. Cependant son empire
se trouvait à peu près réduit à sa capi-
tale. Baudouin fit vendre en France tous
les biens qui lui restaient, entreprit en
1251 un troisième voyage en Italie et en
France, et revint quelques années après.
Quand il n'eut plus ni troupes ni argent,
et plus rien à vendre, il engagea aux Vé-
nitienens son fils, Philippe, et n'obtint
qu'une somme modique. Ce fut peu de

à Béatrix, fille de Charles I^{er}, roi de Naples. Il alla en Espagne où Alphonse de Castille le créa chevalier. En 1281 il revint en Italie, traita avec le roi de Naples et la république de Venise, par l'entremise du pape Martin IV, pour faire la guerre à Michel Paléologue, et mourut en 1285.

CATHERINE de Courtenai, sa fille, impératrice titulaire de Constantinople, demandée en mariage par Jean Paléologue, fils aîné de l'empereur Andronic le Vieux, accordée à Jacques, fils aîné de Jacques I^{er}, roi d'Aragon, épousa, en 1300, par dispense de Boniface VIII, Charles de Valois, son cousin, fils de Philippe le-Hardi. Ainsi rentra dans la maison de France cette maison de Courtenai qui ne sut jeter aucun éclat sur le trône d'Orient. TH. D.

Les branches cadettes du nom de Courtenai s'étendaient cependant et se multipliaient; mais le temps et la pauvreté obscurcirent l'éclat de leur royale naissance. Ce ne fut que vers la fin du XVI^e siècle, lorsqu'ils virent monter sur le trône de France une famille qui en était presque aussi éloignée qu'eux mêmes, que les Courtenai sentirent se réveiller le souvenir de leur origine. Des doutes élevés sur la légitimité de leur lignage, leur firent entreprendre de prouver qu'ils descendaient de la famille royale. Ils réclamèrent la justice et la compassion de Henri IV, et obtinrent l'attribution de vingt juriconsultes d'Italie et d'Allemagne. Mais toutes les oreilles furent sourdes, et les réclamations des Courtenai se terminèrent, en 1730, par la mort de CHARLES-ROGER, dernier mâle de la famille.

Pour ce qui regarde les Courtenai d'Angleterre, nous renvoyons à l'article DEVON (comtes de). A. S.-R.

COURTIER, voy. COURTAGER.

COURTILLE. Dans notre vieux langage, les noms de *courtill* et *courtillie*, également employés, désignaient tantôt une basse-cour, tantôt un jardin ou enclos fermé seulement de haies ou de fossés. Par suite de cette dernière acception, ce fut le nom donné à ces marais (de là *maratchers*) ou jardins de rapports, situés aux portes de la capi-

tales. Plus tard, un petit village construit sur l'emplacement d'une de ces courtilles en prit le nom; et l'on a, depuis ce temps, appelé *la Courtille*, cette agglomération de guinguettes et de cabarets placée près de la barrière du faubourg du Temple, et si renommée chez les buveurs parisiens.

C'est sous le règne de Louis XV, époque insouciant et voluptueuse où l'ardeur du plaisir cherchait de toutes parts de nouvelles distractions, que la Courtille commença à jouir d'une célébrité populaire. Tandis que les grands seigneurs, les financiers et les courtisanes fameuses avaient créé, pour étaler leur faste, la promenade aristocratique de Longchamps, les ouvriers et les grisettes adoptaient la Courtille pour base d'un pèlerinage moins coûteux. Un cabaretier, nommé Ramponneau, qui vendait du vin meilleur et moins cher que celui de ses confrères, y fit une grande fortune et fut chanté par tous les troubadours des rues de ce temps: aussi son nom, resté classique chez les buveurs, a-t-il survécu à bien des renommées littéraires et autres.

De nos jours la principale notabilité de la Courtille, c'est le traiteur Desnoyex. Quel Parisien, quel habitant des provinces ou des pays étrangers, ayant fait quelque séjour dans la grande ville, n'a pas visité, ou du moins entendu citer le *restaurant monstre* de Desnoyex? C'est en même temps le bal le plus couru de la Courtille, bal où, les jours de fêtes, un supplément de force publique est souvent nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix, et empêcher certaine danse licencieuse auprès de laquelle le *fandango* espagnol pourrait être taxé de prudence.

C'est à la Courtille que le carnaval a conservé ses joies frénétiques, son ivresse prolongée. Nombre de gens du peuple ne quittent, ni jour, ni nuit, ses cabarets et guinguettes, pendant la durée des trois derniers jours gras; le mardi surtout ils offrent un de ces spectacles hideux que les Lacédémoniens auraient pu faire voir à leurs enfants pour les préserver de l'ivrognerie.

Celui que présente la matinée du mercredi des cendres, si connu sous le nom de *descente de la Courtille*, et dont

NOUS AVONS IN-
 l'article CARNIVAL, traits à
 qui nous ont été legués par nos sages
 sages. Vers la fin de la nuit du mardi, la
 Courtille est devenue le rendez-vous de
 presque toute cette population déguisée,
 luvante, dansante, etc. de la capitale.
 Lorsque le jour paraît, la foule d'hommes
 vinés, à laquelle l'autre sexe a fourni un
 trop nombreux contingent, descend la rue
 du Faubourg-du-Temple en poussant
 des cris sauvages, ou hurlant des re-
 frains obscènes, souvent aussi en adres-
 sant de folles et grossières injures ou
 en jetant de la farine, de la boue, à la
 double haie de curieux formée sur leur
 passage. Devons-nous ajouter que quel-
 ques riches amateurs de ces ignobles far-
 ces, n'y trouvant pas sans doute la nature
 humaine assez dégradée, s'amuse-
 nt à lancer au milieu de cette cohue de
 l'argent ou des dragées, pour l'exciter
 à des combats plus dégoûtants que dan-
 gereux.

M. O.
COURTILLIÈRE, genre d'insectes
 de l'ordre des *orthoptères*, connus vul-
 gairement sous le nom de *taupes-grillons*,
 de leur double ressemblance avec les
 animaux qui portent ce nom. Par la sin-
 gularité de son organisation, comme par
 celle de ses mœurs, la courtillière mé-
 rite d'arrêter un instant notre attention.
 Ses pattes de devant, larges, aplaties,
 dentées et tranchantes en dedans, lui
 servent comme de mains pour fouir la
 terre; ses pieds postérieurs sont disposés
 pour le saut; son corps assez gros, brun
 foncé, a une forme allongée, à laquelle
 le développement d'une partie du thorax,
 sous la forme d'un capuchon, donne
 un aspect assez bizarre. La courtillière
 commune, la seule dont il soit question
 ici, habite de préférence ces enclos pota-
 gers, qu'on nommait en vieux langage
courtilles et dont on a parlé dans l'arti-
 cle précédent: c'est de leur nom qu'elle
 a tiré le sien. Après avoir passé l'hiver
 dans le trou qu'elle s'est creusé sous le
 sol, elle sort de son engourdissement
 et pratique une issue verticale par la
 quelle elle vient respirer, à la surface,
 l'air nouveau du printemps. C'est de là
 qu'elle travaille à percer, dans une infi-
 nité de directions différentes, des gale-

ries qui aboutissent toutes à sa retraite
 souterraine. Rencontre-t-elle dans la
 direction de son travail des racines qui
 lui fassent obstacle, elle les coupe, si
 elles ne lui font pas trop de résistance,
 plutôt que de dévier de la ligne qu'elle
 suit; mais elle ne les mange pas, comme
 on le croit vulgairement, car cet insecte
 carnivore ne se nourrit que de proies vi-
 vantes.

A l'époque de ses amours, le mâle se fait
 entendre de la femelle par un petit bruis-
 sement analogue à celui du grillon, mais
 plus faible, et qui paraît résulter du fro-
 tement de quelques parties dures du corps
 entre elles. Aussitôt après l'accouplement
 la femelle fait son nid, qui consiste en
 un trou creusé dans un sol ferme, à quel-
 ques pouces de profondeur, auquel con-
 duit une galerie circulaire. C'est là qu'elle
 dépose 150 à 200 œufs et au-delà, d'où
 éclosent, au bout d'un mois, des petits
 qui ne diffèrent de leur mère que par
 leur couleur blanche et par l'absence
 d'ailes. Ils subissent leurs mœurs sous l'œil
 maternel, et ne quittent leur nid qu'au
 printemps de l'année suivante, pour com-
 mencer la vie de l'insecte parfait.

On a cherché beaucoup de moyens de
 détruire cet insecte, qui occasionne de
 grands dégâts dans l'agriculture. On verse
 de l'huile dans ses trous pour le forcer
 d'en sortir; on lui fait faire la chasse par
 des chats, qui en sont très friands, ou
 l'on creuse de petits abreuvoirs taillés à
 pic, et dans lesquels il tombe en voulant
 boire.

C. S. TE.

COURTIN. Cet ancien magistrat,
 connu surtout comme éditeur et rédac-
 teur en chef d'un ouvrage encyclopédique
 dont plusieurs écrivains distingués du
 parti libéral ont fait en quelque sorte,
 sous la Restauration, une tribune politi-
 que, naquit à Lisieux en 1770, d'une
 famille honorablement connue dans le
 barreau de Normandie. Il entra dans la
 même carrière, et fut alternativement avo-
 cat et membre du parquet. Après avoir
 été employé comme secrétaire de la Con-
 vention nationale, M. Courtin remplit
 aussi diverses fonctions administratives.
 En 1803 il rentra dans le parquet; il de-
 vint avocat général en 1811, et occupa
 jusqu'en 1814 le poste de procureur im-

pécial près le tribunal civil de la Seine. Sous le gouvernement provisoire, M. Courtin remplaça Réal à la préfecture de police; mais, contraire à la restauration des Bourbons, il fut, à leur retour, envoyé en exil; cependant il obtint bientôt la faculté de rentrer en France. Outre la profession d'avocat à laquelle M. Courtin eut alors recours, il se livra à d'utiles publications. *L'Encyclopédie moderne*, essentiellement différente de *l'Encyclopédie des gens du monde*, en ce que dans la première la pensée débordait le fait et quelquefois l'inonde, tandis que dans l'autre elle est subordonnée au fait et ne se produit que lorsqu'elle est devenue un fait elle-même, ou pour amener le classement et l'appréciation des faits; *l'Encyclopédie moderne*, disons-nous, parut de 1824 à 1832, sous la direction de M. Courtin, en 24 vol. in-8°, plus 2 volumes de planches, et eut un véritable succès. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen de cet ouvrage d'une incontestable utilité: nous y reviendrons dans la revue comparative de toutes les publications de ce genre, qu'on trouvera à l'article ENCYCLOPÉDIE. J. H. S.

COURTINE. La courtine est la partie d'un front de fortification (*voy.*) qui réunit les deux bastions tracés aux extrémités de cette ligne. Sa direction se détermine en joignant les points de rencontre des flancs des bastions avec les prolongements des faces opposées. Comme la courtine est la partie de la place la mieux couverte, c'est ordinairement dans son milieu qu'on place les portes et les ponts dormants qui communiquent de la ville à la campagne. C-TE.

COURTISAN, *voy.* COUR.

COURTISANE (de l'italien *cortigiana*). C'est par une extension abusive que l'on applique cette dénomination à la tourbe hideuse et flétrie de ces femmes qui provoquent à la débauche sur la voie publique; elle doit être spécialement réservée pour celles dont la conduite, tout aussi immorale, n'affiche pas au moins cette immoralité et ne tombe pas dans une trivialité dégoûtante. Cette variété d'une espèce méprisante a quelque importance historique.

On peut distinguer dans le passé deux

classes de courtisanes ayant joué un rôle digne d'être retracé par la plume de l'historien: c'est en Grèce et en France, ces deux pays que rapprochent tant d'analogies et dont les mœurs élégantes et voluptueuses donnaient prise à la puissance de la femme, qu'on a vue à certains intervalles briller comme ces météores qui signalaient leur apparition tantôt par des bienfaits, tantôt par des catastrophes.

Habiles à se conformer aux exigences d'une époque ou d'une organisation quelconque, les courtisanes d'Athènes s'attachèrent à la conquête des hommes populaires par leur savoir ou par leur position politique, et s'initierent même aux pénibles travaux de la philosophie, afin de réunir tous les genres de séduction, celle de l'esprit comme celle des sens. On vit *Aspasie* (*voy.*) disserter gravement avec Socrate, et quelquefois elle le subjuguait par son argumentation aussi sûrement que par ses charmes. Il faut en convenir, il y a du grandiose dans ce système de séduction, et l'on est tenté, en voyant l'élévation de leur conduite en certaines circonstances, de leur faire grâce du mépris, en laissant peser sur elles le blâme et la mésestime. En effet, étaient-ce des femmes ordinaires que cette Phryné qui fit rebâtir Thèbes détruite par Alexandre et répara ainsi le dommage causé par celle de ses compagnes qui détermina le héros à brûler une autre ville; que cette Laïs qui amenait les plus insensibles de la secte stoïque à confesser qu'il y avait du plaisir dans les jouissances des sens, et décidait les cyniques les plus grossiers à revêtir les formes qui plaisent? Et ne faut-il pas reconnaître dans ces brillantes créatures des instincts précieux qui demandaient à se développer et qui, ne trouvant point de voies tracées (puisque l'homme refuse durement à la femme, par ses institutions sociales, les aliments de l'intelligence et de la passion), faisaient explosion et brisaient les entraves que leur opposaient les mœurs et les convenances?

Quant aux courtisanes de Paris, avec la même sagacité qui avait fait choisir à leurs devancières pour objets de leurs conquêtes les hommes importants de l'époque, elles se sont attaquées à la monarchie qui résumait alors la valeur mo-

rale de la nation
du maître, elle
direction des affai
quelques nobles

Et n'ont usé quel-
ques fois noblement, mais le plus souvent
en traitant la politique comme un jouet
ou un chiffon, ou toute autre pâture du
caprice et de la fantaisie.

D'une part, c'est Agnès Sorel relevant
le courage défaillant de Charles VII et
ranimant la nationalité française; de l'autre,
la marquise de Pompadour avilissant
dans Louis XV la France que M^{me} de
Maintenon venait d'ensanglanter par les
dragonnades. Ces exemples où le mal domine
le bien sembleraient prouver que
nos bons aïeux étaient bien inspirés quand
ils promulguèrent la loi salique, autant
contre les femmes légitimes que contre
les autres, *de peur que le royaume ne
tombât en quenouille.*

Au milieu des nuances différentielles
qui séparent la courtisane grecque de la
française, on retrouve cependant quel-
ques traits essentiellement communs, tels
que l'amour de l'éclat, l'estime du cou-
rage, et spécialement l'avidité, cette avi-
dité qui faisait répondre à l'empereur
Adrien, à qui l'on demandait la raison
symbolique de la nudité de Vénus, divi-
nité de ces dames, *quia nullos dimittit.*
Ajoutons que cette cupidité, portant sur
l'amour de la dépense plus que sur l'a-
mour de l'argent, n'était, pour ainsi dire,
qu'un corollaire de leurs habitudes de
prodigalité.

En envisageant l'existence de cette
piquante variété de la femme, au milieu
de la société, sous le point de vue moral,
on peut résumer le système défensif à
leur égard à ce refus de Démosthène,
sollicité par l'une d'elles: *Je n'achète pas
si cher un repentir!* Cette réponse vaut
encore mieux que cette protestation de
Diogène en défaut: *Je possède Laïs,
mais Laïs ne me possède pas.* Voy. AS-
PASIE, LAÏS, PHRYNÉ, NINON DE LEN-
CLOS, MARION DELORME, POMPADOUR,
DEBARRY, etc. P. L.-E.

COURTOIS (JACQUES), dit le *Bour-
guignon*, peintre français, naquit en
1621 dans la petite ville de Saint Hippolyte,
en Franche-Comté. Les leçons
paternelles cultivèrent de bonne heure ses
dispositions. Dès l'âge de quinze ans il

avait déjà beaucoup acquis dans la prati-
que du dessin et de la peinture. L'artiste
adolescent partit pour l'Italie, et, s'étant
lié à Milan avec un officier français, il
suivit l'armée, dessinant les scènes ou
les sites que la vie militaire faisait passer
sous ses yeux, s'exerçant à la fois dans
le genre des batailles et dans celui du
paysage. Camps, marches, combats, es-
carmouches, sièges, vues champêtres, il
représentait tout d'après nature et don-
nait à chaque chose sa véritable physio-
nomie.

Pendant un séjour qu'il fit à Bolo-
gne, il travailla sous la direction d'un
peintre lorrain nommé Jérôme, chez
qui il fit la connaissance du Guide et de
l'Albane: la société de ces deux maîtres
étendit les idées du jeune artiste et lui
fit prendre goût à la peinture d'histoire;
il y réussit. Il réussit également dans le
portrait. De Bologne il se rendit à Flo-
rence, puis à Rome, et il se fixa dans
cette capitale. Il y fit quelques tableaux
pour le couvent de Sainte-Croix en Jér-
usalem, où il avait reçu l'accueil d'une
généreuse hospitalité.

Cependant son inclination était encore
flottante entre les divers genres dans les-
quels il s'était essayé. La *Bataille de
Constantin*, peinte au Vatican par Jules-
Romain, réveillant vivement ses impres-
sions primitives, décida son talent, et
quoiqu'il ait continué de peindre avec
succès le paysage, le portrait et l'his-
toire, il fut principalement peintre de
batailles. Il se distingua dans les grandes
pages comme dans les petits cadres;
mais ses petits tableaux surtout sont
pleins de feu, de vie et de mouvement:
la figure de l'homme et celle du cheval y
respirent. Une grande liberté de pinceau,
une touche vive, une couleur forte et
chaude, une rare intelligence de la lu-
mière, recommandent ses ouvrages.

Appelé à Sienna pour d'importants
travaux, par le prince Matthias de Mé-
dicis, qui était gouverneur de cette ville,
Courtois s'y maria. Il fit ensuite plusieurs
voyages. Il revint sa patrie et parcourut la
Suisse, d'où il vint à Venise. Obligé d'y
prolonger son séjour à cause d'une peste
qui ravageait les États romains, il pei-
gnit dans le palais du procureur, sur

des cuirs dorés, les plus célèbres batailles de l'Ancien-Testament.

Cette brillante existence d'artiste fut troublée par des infortunes domestiques. Il devint jaloux, perdit sa femme après sept ans de mariage, sans en avoir eu d'enfants, et fut soupçonné de l'avoir empoisonnée. Le chagrin que lui causa cette accusation le fit renoncer au monde. Il se retira chez les jésuites et prit l'habit de l'ordre. Mais la vie religieuse ne l'enleva point à l'art où il trouvait une consolation, et les pères favorisaient un talent dont l'éclat rejaillissait sur leur maison.

Sa réputation s'était étendue dans toute l'Italie. Le grand-duc de Toscane, pour qui il avait peint quatre batailles auxquelles ce prince avait pris part, voulut avoir le portrait de l'artiste dans sa galerie. Il le fit venir à sa maison de campagne *di Castello*, voisine de Florence, pour qu'il se peignit lui-même. Courtois se représenta en habit de religieux, et pour fond du portrait il peignit une bataille. De retour à Rome, il avait commencé de peindre, en société avec son frère Guillaume, une tribune dans l'église des Jésuites, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie en revenant d'une promenade à Castel-Gandolfo. Il mourut à Rome en 1676, âge de 55 ans.

Les ouvrages du Bourguignon, tableaux et dessins, en trop grand nombre pour que nous en fassions ici l'énumération, sont fort recherchés. Le Musée royal de France possède trois tableaux de sa main : *Moïse en prière pendant le combat des Amalécites*, *Josué arrêtant le soleil pour achever la défaite des Gabaonites*, et la *Bataille d'Arbelles*, sujets qu'il avait peints en grand et qu'il répéta en petites proportions, comme cela lui arrivait souvent. Gérard Audran a gravé quelques uns de ses ouvrages. Lui-même a gravé à l'eau-forte, avec beaucoup de verve et d'esprit, plusieurs sujets militaires.

✓ Quelques auteurs ont soutenu que le Bourguignon n'appartenait à la France que par sa naissance, mais qu'il lui était étranger par son talent, ayant passé presque toute sa vie en Italie. A ce compte, l'école française pourrait être

déshéritée de plusieurs de ses noms illustres. Fils d'un Français, disciple d'abord de son père en France, puis en Italie d'un peintre lorrain, toujours appelé par les Italiens *il Borgognone*, du nom de sa patrie, n'ayant formé qu'un seul élève, Joseph Parrocel, artiste français, Jacques Courtois est à bon droit revendiqué par l'école française, à laquelle il fait honneur.

Il eut pour frère GUILLAUME Courtois, qui fut aussi un peintre distingué, et qui, comme son aîné, se fixa à Rome, après avoir parcouru l'Italie. Il jouit d'une grande faveur auprès du pape Alexandre VII, qui l'occupa beaucoup et lui témoigna sa satisfaction par le don de son portrait suspendu à une chaîne d'or.

Un troisième frère, JEAN Courtois, peintre ainsi que les deux autres, se fit capucin et travailla pour son ordre; mais, quoique doué de talent, il n'a pas laissé de réputation dans l'art. M-L.

COURTOISIE. Ce mot exprime un mélange de générosité, de grâce et de franchise dans les procédés, très supérieur à la civilité ou à la politesse. La courtoisie a toujours été regardée comme une qualité éminemment française; elle est fille de cet esprit et de ces habitudes chevaleresques qui brillèrent de tant d'éclat dans l'ancienne France. Parmi tant d'exemples qu'elle a laissés, un des plus illustres sera toujours celui de Bayard, protégeant, à Bresse, l'honneur de ses deux charmantes hôteses, et leur donnant pour dot la somme considérable que lui avait offerte la reconnaissance de leur mère. Le mot de Balzac, *Mémons, s'il se peut, la courtoisie à la guerre!* semble être un reflet de la noble action de Bayard. Il y eut peut-être à Fontenoy exagération de courtoisie militaire de la part des chefs de l'armée française, lorsque, le chapeau à la main, ils engagèrent les Anglais à tirer les premiers. *A vous, messieurs les Anglais!* nous semble un mot burlesquement héroïque.

L'expression *armes courtoises* n'est guère prise qu'au sens moral : elle désigne la loyauté qu'on doit apporter dans la polémique du barreau, de la science ou même de la conversation.

Molière a employé de la manière la

plus heureuse
de courtoisie,
bon office. Au

le mot
n l'acception de
denouement d'*Amphy-*
trion, Sosie dit à Mercure, qui, après
lui avoir pris sa figure et son nom, l'a
roué de coups,

Ma foi ! monsieur le dieu, je suis votre valet ;
Je me serais passé de votre courtoisie.

La littérature du moyen-âge nous a
lissé un roman intitulé *Gyron le cour-*
tois, par Rusticien de Puise. Il en existe,
à la bibliothèque de l' Arsenal de Paris,
un superbe exemplaire en 2 volumes
grand in folio. P. A. V.

COURTRAI, *Cortrasum*, chef-lieu
d'arrondissement de la Flandre occiden-
tale. La bataille de Courtrai, livrée le 11
juillet 1302, est connue dans l'histoire
sous le nom de bataille *des éperons d'or* ;
il en sera parlé dans un article particu-
lier. Voy. *ÉPERONS D'OR*. X.

COURVOISIER (JEAN-JOSEPH-AN-
TOINE), garde-des-sceaux peu avant la
fin du règne de Charles X, naquit à Be-
sançon vers l'an 1770. Il était fils de
JEAN-BAPTISTE Courvoisier, juriscou-
sulte distingué, mort en 1803, après
avoir été professeur de droit français à
Besançon, avocat au parlement de cette
ville, etc., etc., et après avoir écrit plu-
sieurs ouvrages alors justement estimés.
Son fils embrassa dès sa jeune-se la car-
rière des armes ; il émigra avec lui en
1792, et servit dans l'armée de Condé,
dans les chasseurs de Bussy, où il recut
la croix de Saint-Louis à la suite d'une
action d'éclat. De retour en France en
1803, il se mit à étudier la jurispru-
dence et se livra à la carrière du bar-
reau. En 1815 il fut nommé par le roi
avocat général à la cour royale de Besan-
çon, où il était conseiller-auditeur de-
puis 1808. En 1816, M. Courvoisier
pre-ida le collège électoral de l'arrondis-
sement de Baume-les-Dames (Doubs),
qui l'élut membre de la chambre des
députés pendant les sessions de 1816,
1817 et 1818 ; il fut l'un des plus actifs
défenseurs du ministère et l'un des ora-
teurs les plus abondants et les plus dis-
serts. Sa complaisance pour les minist-
res, sa constance à les défendre à la
tribune et à soutenir leurs projets de

lois lui valurent sa promotion à la place
de procureur général près la cour royale
de Lyon (1818).

Dans la session de 1819 à 1820, où
le ministère, presque entièrement renou-
velé, se réunit à ceux qu'il avait d'abord
combattus, où la liberté individuelle, la
liberté de la presse et le régime électoral
menaçaient de tomber sous les coups
d'une majorité qui se plaçait en dehors
des intérêts nationaux, M. Courvoisier
se rapprocha du côté gauche, luita avec
courage et dignité contre le gouverne-
ment en faveur des libertés octroyées
par la charte de 1814, et demanda le
rappel à l'ordre de M. Clausel de Cous-
seignes, qui désignait la minorité de la
chambre comme un assemblage de ré-
volutionnaires. Il s'éleva avec force con-
tre le même député, lorsqu'il proposa
de mettre en état d'accusation l'ex-mi-
nistre Decazes, comme complice dans
l'assassinat du duc de Berry, et fit dès
lors de l'opposition, mais toujours avec
des restrictions qui attestèrent sa répu-
gnance à se séparer du pouvoir. Aussi
conserva-t-il, malgré cette faible oppo-
sition, ses fonctions de procureur gé-
néral, qu'il rehaussa par une grande rigi-
dité d'honneur et de principes. La ma-
gistrature et le barreau se souvenant
de la modération, de la sagesse avec
lesquelles il exerça ces importantes fonc-
tions. La considération dont M. Cour-
voisier jouissait dans la chambre des dé-
putés, par son talent et par son caractère,
le fit comprendre deux fois parmi les
candidats à la présidence que la cham-
bre présentait au roi, et lui valut le titre
de vice-président. Après la dissolution
de la chambre, en 1824, il ne fut point
réelu député ; mais les souvenirs qu'il
avait laissés et les services qu'il continua
de rendre, comme procureur général à
Lyon, le désignèrent en 1829 au choix
de Charles X pour le portefeuille de la
justice dans le ministère du 8 août. Il y
entra comme expression du centre gau-
che, pour donner de la vie et de la force
à un ministère qui fut étouffé dans son
berceau par l'opposition. M. Courvoisier
chercha à rallier quelques anciens amis,
qui ne répondirent point à son appel.
La royauté se débattait au milieu de ses

projets de violences pour éviter l'application d'un principe simple, parlementaire, et qui pouvait tout sauver. On exposait la couronne, plutôt que de sacrifier quelques ministres dont les noms impopulaires donnaient de l'inquiétude et de la défiance au pays.

Tous les efforts de M. Courvoisier, unis à ceux du comte de Chabrol, alors ministre des finances, tendaient à une modification; et lorsque, dans le conseil, on proposa la question de savoir si la chambre serait dissoute, ces deux ministres s'opposèrent de toutes leurs forces à une telle mesure. Ils acquirent bientôt la certitude qu'on s'engageait dans une voie qui devait inévitablement amener une crise dans laquelle ou le trône ou nos institutions courraient le danger de succomber; et au milieu de tant d'agitations et de périls, dans l'attente des coups d'état qu'on projetait secrètement, ils n'hésitèrent pas à déclarer que leur devoir et leur conscience ne leur permettaient pas de s'associer plus longtemps à un système si contraire à leurs vues et qui entraînerait nécessairement de funestes conséquences pour le trône et pour la France. Le 19 mai, M. Courvoisier remit les sceaux à Charles X que cette détermination ébranla un moment. Une ordonnance du même jour le nomma ministre d'état et membre du conseil privé.

Pendant le peu de temps qu'il passa au ministère de la justice, M. Courvoisier apporta dans ses fonctions cette pénétration d'esprit, cette probité sévère, cette droiture d'intentions et ces formes pleines d'urbanité qui le distinguèrent toujours.

La révolution de juillet condamna à la retraite l'ancien ministre du 8 août. Souffrant depuis longtemps d'une maladie qui devait abrégier sa vie, il alla en 1835 prendre les eaux de Barrèges, dans l'espoir d'arrêter le mal. Il revenait dans sa famille lorsque, sentant ses forces épuisées, il s'arrêta à Lyon. Après avoir reçu les derniers sacrements des mains du prélat administrateur du diocèse de cette tropole, il mourut au mois de
bre de la même année, laissant
station d'un homme de bien et de

grande capacité. Son extrême dévotion et son amour des chevaux forment deux traits saillants de son caractère. M.

COUSIN. Ce frêle insecte, qui n'est généralement connu que par le mal que fait éprouver sa piqûre, mérite cependant, à plus d'un titre, d'attirer notre attention. Linné l'avait classé dans l'ordre des diptères; il forme, dans la grande division des némocères, la famille des culicidés (de *culex*). Les naturalistes lui assignent pour caractères distinctifs: des antennes, poilues chez la femelle, plumeuses chez le mâle, sur la tête duquel elles forment comme un élégant panache; de longues ailes membraneuses couchées horizontalement et couvertes de petites écailles sur les nervures; une trompe servant de gaine à un suçoir formé de cinq aiguillons deutelés, qui laissent distiller dans la peau qu'ils percent une liqueur de nature venéneuse; enfin des pattes d'une extrême longueur supportant un corps filiforme, à peine long de trois lignes. Cet hôte incommode de l'air a son berceau à la surface des eaux tranquilles. Après l'accouplement, qui a lieu cinq à six fois dans l'année, et qui se fait dans l'atmosphère, la femelle fécondée se pose sur une feuille surnageant l'élément liquide: sur cette frêle embarcation elle pond deux à trois cents œufs, qui, collés les uns aux autres, forment comme une petite île flottante, d'où naissent, au bout de deux à trois jours environ, de petites larves sans pieds, assez semblables aux vibrions du vinaigre. Ces petites bêtes, sorties de leurs œufs par le côté qui plonge, se meuvent avec beaucoup de vitesse dans l'eau, et lorsqu'elles veulent changer de peau, ce qui leur arrive trois à quatre fois, elles viennent à la surface, où leur enveloppe desséchée par l'action de l'air se fend et laisse à la larve une issue pour en sortir. C'est ainsi que les choses se passent à l'époque de la transformation en nymphe. Dans ce nouvel état, l'animal ne prend plus de nourriture, mais il a toujours besoin de respirer à la surface de l'eau, sur laquelle le retient d'ailleurs sa légèreté. Au bout de dix jours a lieu la transformation en insecte parfait. A l'aide des mouvements qu'il se donne dans l'intérieur de sa coque, il

parvient à la fin de sa vie ;
 ils y dressent alors un nid
 d'une nacelle, et se succèdent
 à la fois, et déploient leurs
 ailes, et déploient leurs ailes
 qui ont bien acquis assez de
 consistance pour lui permettre
 de s'élever dans les airs.

Les piqûres du cousin, si elles
 sont très nombreuses, peuvent
 occasionner de la fièvre et
 beaucoup d'agitation. On
 calme les accidents à l'aide
 de lotions d'eau vinaigrée
 ou salée, d'eau de guaiac,
 ou, s'il est nécessaire, avec
 un mélange de deux parties
 d'huile d'amandes douces
 et une partie d'ammoniaque
 liquide. Il est surtout
 essentiel de ne pas se
 gratter. On s'en garantit
 dans les pays chauds au
 moyen d'une gaze qui
 enveloppe le lit.

Ces insectes portent en
 plusieurs pays le nom de
moustiques ou *maringouins* ;
 une espèce nommée *bigaye*,
 des îles Maurice et de
 Madagascar, occasionne
 de violentes douleurs. C. S. TR.

COUSIN (JEAN), peintre,
 fondateur de l'école française
 de peinture, naquit au
 commencement du xvi^e siècle,
 dans la métairie de Mouthard,
 au village de Soucy, près
 de Sens. Orphelin de bonne
 heure, il vint à Sens chez
 un parent très pauvre,
 qui l'occupait dans les
 plus vils travaux. L'enfant
 interrompait souvent sa
 triste tâche pour tracer
 furtivement, avec du
 charbon ou de la craie,
 sur les murailles et les
 portes des maisons, les
 traits des passants. Un
 particulier de la ville
 remarqua ces dispositions
 et les cultiva. L'élève ne
 démentit pas les
 espérances qu'il avait
 fait concevoir ; ses
 progrès furent rapides
 et soutenus. Tout jeune
 il s'était rompu à
 l'habitude du dessin,
 et, comme les artistes
 supérieurs, il ne cessa
 jamais de s'y exercer.
 Il étudia aussi tous
 les arts qui ont le
 dessin pour base, s'initia
 dans les nombreuses
 connaissances qui s'y
 rattachent, et approfondit
 les plus importantes,
 surtout l'anatomie et
 la perspective.

La peinture sur verre
 était alors en grande
 vogue. Jean Cousin y
 acquit beaucoup de
 réputation dans sa
 patrie ; puis il vint à
 Paris, où il exécuta
 de grands ouvrages
 qui augmentèrent sa
 célébrité. Son talent
 lui procura une
 alliance honorable :
 il épousa la fille de

Lubin Rousseau, lieutenant
 général du bailliage de
 Sens. Ses productions
 furent très multipliées.
 On ne saurait dire
 combien de vitraux ont
 été peints par lui ou
 sur ses dessins. Les arts
 ont à déplorer la
 mutilation ou à regretter
 la perte d'un grand
 nombre de ces verres
 précieux : la fragilité
 de la matière ou les
 réparations mal
 entendues nous ont
 privés des uns ; la
 révolution de 1789 a
 dispersé les autres.

Le premier dans
 l'école française, Jean
 Cousin a traité la
 peinture historiquement.
 Avant lui, les vitraux
 colorés et les
 miniatures des
 manuscrits étaient à
 peu près les seuls
 champs ouverts à
 l'imagination de nos
 peintres, qui à la
 vérité excellaient
 dans ces deux genres.
 Mais cette espèce
 de prééminence
 était jusqu'à un
 certain point
 obtenue aux
 dépens de l'art
 proprement dit ;
 car il y avait
 un obstacle à
 l'avancement de
 la peinture dans
 ses limites
 matérielles, qui,
 excluant plusieurs
 parties
 indispensables
 et supérieures,
 faisaient
 dominer
 certaines
 parties
 subordonnées.
 La
 difficulté
 d'exprimer
 la forme
 avec
 énergie
 dans
 des
 dimensions
 aussi
 resserrées,
 la
 difficulté
 plus
 grande
 encore
 de
 rendre
 les
 tons
 de
 la
 vie
 sur
 un
 fond
 diaphane
 avec
 un
 coloris
 inanimé,
 durent
 faire
 négliger
 l'étude
 sévère
 de
 la
 nature.
 Mais
 Jean
 Cousin
 échappa
 en
 partie
 aux
 écueils
 dont
 il
 était
 environné.
 Il
 avait
 été
 à
 portée
 d'étudier
 quelques
 tableaux
 de
 Léonard
 de
 Vinci
 et
 de
 Raphaël,
 que
 déjà
 la
 France
 possédait.
 A
 l'aide
 de
 ces
 peintures,
 à
 l'aide
 des
 gravures
 qui
 commençaient
 à
 multiplier
 les
 chefs-d'œuvre
 de
 l'Italie,
 il
 put,
 sans
 avoir
 jamais
 visité
 Rome,
 deviner
 l'école
 romaine.

Ses compositions
 religieuses
 existent ou
 ont existé,
 à Paris,
 dans
 l'église
 des
 Jacobins
 et
 dans
 celle
 de
 Saint-Gervais ;
 à Sens,
 dans
 les
 églises
 des
 Cordeliers
 et
 de
 Saint-Romain,
 et
 dans
 la
 cathédrale.
 La
 Sainte-
 Chapelle
 de
 Vincennes,
 les
 chapelles
 des
 châteaux
 d'Anet
 et
 de
 Fleurigny,
 offraient
 ou
 offrent
 encore
 d'admirables
 témoignages
 de
 son
 talent.
 Les
 plus
 beaux
 vitraux
 colorés
 que
 l'on
 connait
 sont
 peut-être
 ceux
 de
 Vincennes :
 le
 style
 italien
 y
 est
 tellement
 reproduit
 qu'une
 fausse
 tradition
 en a

longtemps attribué les dessins à Jules-Romain. Les vitraux-grisailles d'Anet, dont l'effet, semblable à celui du verre dépoli, est si doux à l'œil, pourraient être revendiqués par l'école florentine; quelques-uns s'approchent de Raphaël.

Les sujets de ces compositions sont parfois d'une étrange singularité; on ne sait s'ils appartiennent à la religion, à la fable ou à l'histoire. Tel est le vitrail représentant la *Sibylle consultée par l'empereur Auguste*, dans la cathédrale de Sens. Interrogée par ce prince s'il y aurait jamais un être plus puissant que lui, la prophétesse montre en haut l'enfant Jésus dans les bras de sa mère, et répond à l'empereur ces paroles, qu'on lit sur un médaillon : *Hic te majorem ipsum adora*. Un tableau encore plus extraordinaire est le tableau d'*Eve* ou de *Pandore*. Une femme à demi couchée dans une grotte tient d'une main une branche du pommier fatal et s'appuie de l'autre sur un vase qui figure la luneste boîte. Le serpent s'enlace autour du vase et du bras. Une nuée de génies malfaisants, qui se répandent sur la terre et sur les eaux, indiquent les maux sortis de la boîte ou de la pomme. La légende *Eva prima Pandora* se déploie sur le ciel. Ce mélange bizarre du sacré et du profane caractérise l'époque. Les monuments des arts sont aussi les monuments des mœurs et de l'esprit des peuples.

Jean Cousin a traité quelques sujets mythologiques; son imagination s'est quelquefois exercée sur des sujets de fantaisie; on a aussi de lui plusieurs portraits, entre autres le sien, celui de Marie Cousin, sa fille unique, et celui du poète Ronsard. Il a fait peu de tableaux à l'huile : parmi ceux qu'on lui doit, le plus fameux est le *Jugement universel*, inspiration du Dante et de Michel-Ange, qu'il exécuta pour les Minimes du bois de Vincennes et qui a été transporté au Musée royal. Cette peinture se ressent de l'influence étrangère, et l'on y démêle les premiers vestiges d'un goût d'emprunt. Ainsi l'école française naissait imitatrice et renfermait dans ses premiers essais un germe de corruption, en ce sens que l'affectation florentine y percevait dès sa naissance. Cependant elle prenait une

direction puissante sous les auspices de Jean Cousin. On trouve en lui, comme dans la plupart des vieux maîtres, cette force un peu sauvage de la nature, dont l'attrait rappelle et retient.

Jean Cousin fut aussi un habile sculpteur. Toutefois la sculpture nous arrêtera moins que la peinture; car la sculpture ayant en France, comme partout, devancé la peinture, on peut citer plusieurs statues antérieures ou contemporaines. Indiquons seulement les belles caryatides qui soutenaient la chaire des Grands-Augustins et les deux génies dont cette chaire était accompagnée; le portrait de l'empereur Charles-Quint, médaillon en bronze d'un excellent travail; un bas-relief composé de deux figures endormies, emblème de la mort conçu dans le goût des anciens; le mausolée de l'amiral Chabot, qu'on voyait dans l'église des Célestins, dans ce temple rempli d'objets d'art consacrés par la religion, et qui devenait ainsi le plus noble des musées. Au-dessus de l'amiral, sur le soubassement du monument, un bas-relief représentait la *Fortune endormie*, figure d'un sentiment profond, d'un développement admirable et d'un sens allégorique parfait : il était impossible de mieux rendre l'accablement de la douleur, ou plutôt la prostration du désespoir, et d'attacher plus éloquemment l'idée d'un malheur public à la perte d'un héros.

C'est aux maîtres de l'art à en tracer les leçons : à l'exemple de Léonard de Vinci, qui a écrit le meilleur traité sur la peinture, Jean Cousin a exposé les principes du dessin et les règles de la perspective dans trois ouvrages classiques, la *Vraie science de la pourtraicture, descrite et démontrée*, l'*Art de dessigner* et le *Livre de perspective*, tous trois par Jehan Cousin, Senonais, maître peintre à Paris. Il y détermine les proportions humaines pour les deux sexes dans les différents âges, de face, de profil, de raccourci, sur le squelette, sur l'écorché, sur la nature vivante et sur l'antique. Il analyse l'Apollon du Belvédère et l'Hercule Farnèse comme les deux extrêmes des proportions de l'homme. Les effets variés de la perspective pour

tous les corps
craies d'architecte, et ces
rapport à tous ces points de vue, et ces
démonstrations sont rendues sensibles
par des gravures en bois. L'aridité du
précepte est dissimulée par la naïveté du
style; jamais cette forte tête ne fait rien
sortir en lumière qu'avec l'aide de Dieu.

On a dit que Jean Cousin avait gravé
en taille-douce: cette opinion n'est ap-
puyée par aucune estampe connue. On
lui attribue un très bel émail qui repré-
sente un exercice de gymnastique, dé-
signé en Italie sous le nom de *force*. La
tradition qui l'en suppose l'auteur éta-
blit du moins qu'il sut pratiquer la pein-
ture en émail: le même homme est donc
à la fois peintre à l'huile, sur verre, en
émail, sculpteur, probablement graveur,
anatomiste, géomètre, et bon écrivain
didactique. Ainsi Michel-Ange et Léonard
de Vinci, qui excellèrent dans tous
les arts, étaient versés dans toutes les
sciences. C'est dans l'étude des sciences,
des lettres et de la philosophie que ces
géants de la peinture puisaient cette vi-
gueur dont nous sommes accablés; leur
talent ne s'évapourait point en vaines con-
versations de cercles, et leur esprit ne
se délassait qu'en changeant l'objet de ses
travaux. Jean Cousin fut aussi poète:
c'est une ressemblance de plus avec les
deux chefs de l'école florentine; mais ses
œuvres poétiques, imprimées par les soins
de sa femme, ne se trouvent pas dans nos
dépôts publics.

L'illustre chef de l'école française a
poussé sa laborieuse carrière jusqu'à un
âge très avancé: il est mort en 1590. Il
jouit d'une haute considération à la cour
sous François I^{er}, Henri II, François II,
Charles IX et Henri III. A l'une des épo-
ques les plus orageuses de nos annales,
il vécut en estime et en paix au milieu
des partis, parce qu'il sut rester dans sa
sphère d'artiste.

M. L.

COUSIN (VICTOR), pair de France,
conseiller d'état, membre du conseil royal
de l'instruction publique, de l'Académie
française, de celle des Sciences morales et
politiques, directeur de l'École normale,
officier de la Légion-d'Honneur, etc. etc.
M. Cousin est né à Paris en 1791. Le suc-
cès qu'il obtint dans ses premières études

le déterminèrent à embrasser la carrière du
professorat. Il entra en 1811 à l'École
normale, se destinant alors à l'enseigne-
ment des lettres. Il entendit les leçons
de M. Lacombe, et dès ce moment sa
vocation philosophique fut décidée. Il se
sentit captivé par les vues ingénieuses
du célèbre professeur et par le charme
de son élocution. Il se voua dès lors à
l'étude de la philosophie, et en devenant
l'auditeur de M. Lacombe, il devint
en même temps son disciple. L'année sui-
vante, M. Royer-Collard commença son
enseignement, et M. Cousin le suivit dans
la route nouvelle qu'il ouvrait à la phi-
losophie française sur les traces de Reid.
A la même époque, il fit la connaissance
personnelle de M. Maine de Biran, qu'il
a appelé lui-même le plus grand méta-
physicien qu'ait eu la France depuis
Mallebranche. Il exerça une grande in-
fluence sur le développement des idées
de M. Cousin, qui cependant n'adopta
jamais son système exclusif, par lequel
tout est rapporté à une seule faculté, la
volonté. Plus tard les études de M. Cou-
sin le portèrent d'abord vers le systè-
me de Kant, ensuite vers celui de He-
gel. C'est à tort qu'on lui a reproché ces
transformations de ses doctrines: on en
trouve de semblables dans les plus grands
philosophes, dans tous les hommes pro-
gressifs. D'ailleurs M. Cousin, quoique
disciple de Reid, de Kant et de Hegel,
ne fut jamais leur copiste: l'empreinte qui
lui appartient comme penseur et comme
écrivain se retrouve toujours à côté des
doctrines empruntées à d'autres philo-
sophes.

En 1815, M. Cousin fut reçu à l'École
normale, d'abord comme répétiteur et
ensuite comme maître des conférences.
M. Royer-Collard, à la Faculté des let-
tres, le choisit pour suppléant. La Res-
tauration, qui ne trouvait pas en lui la
docilité politique qu'elle demandait, lais-
sa M. Cousin pendant quinze ans dans
cette position, avec un traitement très
modique. Ce n'est qu'au mois d'avril
1830 qu'il fut nommé à la chaire d'his-
toire de la philosophie ancienne, va-
cante par une démission. On connaît le
voyage que M. Cousin, accompagnant
comme gouverneur les fils du maré-

chal duc de Montebello (1824), fit à Berlin, et les injustes rigueurs auxquelles il fut en butte. Il serait inutile de revenir ici sur les circonstances de cet événement : le gouvernement prussien paraît avoir lui-même reconnu son erreur, si l'on en juge par le brillant accueil qui fut fait à M. Cousin lorsqu'il retourna à Berlin après la révolution de juillet. En 1830 M. Cousin a été nommé membre de l'Académie Française en remplacement de Fourier. Lorsque l'on rétablit, en 1832, la classe des sciences morales et politiques, sa place s'y trouvait toute marquée et il fut un des premiers membres nommés.

M. Cousin a été compris (1833) dans la dernière promotion de pairs de France. Ses amis espéraient que la tribune lui donnerait l'occasion de déployer dans la carrière politique ce talent oratoire dont il avait donné des preuves si éclatantes dans l'enseignement de la philosophie; mais M. Cousin a voulu rester fidèle à sa mission philosophique et il n'a guère pris part aux discussions de la chambre des pairs que pour ce qui regardait l'instruction publique. Néanmoins il n'a point reparu depuis dans une chaire à laquelle il a dû ses plus honorables succès et pour laquelle, par cette raison, on pouvait lui supposer de l'attachement.

Parmi les ouvrages de M. Cousin on doit placer au premier rang sa *Traduction de Platon* (Paris 1822 et années suivantes, t. I-V). Il s'y est montré aussi savant philologue que philosophe intelligent et profond. M. Cousin a aussi publié une édition de Proclus (Paris, 1820-1821, 5 vol. in-8°), une traduction de l'Histoire de la philosophie par Tennemann (1831, 2 vol. in-8°), une édition de Descartes (1826-1828), un Rapport sur l'état de l'instruction primaire en Prusse (1832), et 2 volumes de *Fragments philosophiques* (1826 et 1828). Ses cours de 1828 et de 1829 ont été reproduits par la sténographie: le premier renferme une introduction à l'histoire de la philosophie, le second une esquisse de cette histoire et une appréciation du système de Locke, qui est encore aujourd'hui la meilleure réputation qui ait été faite dans notre langue de la philosophie

empiriste. Il a examiné dans ce cours les quatre systèmes principaux: le matérialisme, le spiritualisme, le sensualisme et le mysticisme. En 1834 M. Cousin a publié le *Rapport du physique et du moral de l'homme*, ouvrage posthume de Maine de Biran, précédé d'une préface dans laquelle il expose et juge le système de ce métaphysicien. En 1836 il a publié plusieurs ouvrages inédits d'Abélard, qu'il a découverts dans les différentes bibliothèques de Paris. Ils sont précédés d'une introduction qui jette une grande lumière sur l'histoire de la première période de la philosophie scolastique.

Les doctrines de M. Cousin se trouvent éparses dans ses différents écrits; il ne les a jamais résumées sous une forme systématique. Nous essaierons d'en exposer les points fondamentaux, en nous servant autant que possible des termes mêmes employés par M. Cousin dans ses ouvrages.

Le point de départ de toute saine philosophie, suivant M. Cousin, est dans l'étude de la nature humaine et par conséquent dans l'observation; la science de l'homme, la psychologie, n'est pas toute la philosophie, mais elle en est le fondement. Par ce principe, M. Cousin se rattache à la philosophie expérimentale de Bacon, de Descartes et de Locke, et même à la philosophie du xviii^e siècle; il se sépare au contraire de la nouvelle école allemande qui n'arrive à la psychologie que par l'ontologie et la logique. Par cette méthode, et avec la prétention de reproduire l'ordre nécessaire des choses, on court le risque, suivant M. Cousin, de n'engendrer que des abstractions hypothétiques.

Placé avec les philosophes empiristes au point de vue de l'observation, M. Cousin se sépare d'eux dès les premières applications de la méthode qui leur est commune. Les empiristes ne reconnaissent comme valable que l'observation extérieure. M. Cousin admet aussi l'observation intérieure; il croit qu'il y a dans la conscience tout un ordre de phénomènes qu'aucun effort ne peut ramener légitimement à la sensation. M. Cousin divise les phénomènes de conscience en trois

classes qui se ra-
la cultés élémén-
l'activité et la raison. C'est aux phénomènes
de l'activité qu'est attachée la personnalité;
la raison, bien qu'unie à la personnalité,
est profondément distincte : elle est
en nous, sans être nous-mêmes ; c'est là
ce qui légitime le passage du subjectif à
l'objectif, de la pensée à la réalité. Si la
raison n'était pas impersonnelle, ses ré-
vélations n'auraient de valeur que comme
faits de conscience et ne nous enseigneraient
rien sur la réalité même des êtres.
C'est à la raison que nous devons la con-
naissance des vérités universelles et né-
cessaires, des principes auxquels nous
obéissons tous et auxquels nous ne pou-
vons pas ne pas obéir. On a essayé à di-
verses époques de faire l'énumération des
principes ou catégories de la raison : les
deux plus célèbres tentatives en ce genre
sont celles d'Aristote et de Kant. M. Cousin
regarde la liste de Kant comme
complète, mais comme arbitraire dans sa
classification et pouvant être légitime-
ment réduite. Il établit que toutes les
lois de la pensée peuvent se réduire à
deux, savoir : la loi de la causalité et
celle de la substance.

L'ontologie comprend trois ordres de
connaissances : celle de notre existence
personnelle, celle du monde extérieur,
celle de Dieu. Ces trois notions nous
sont données dans un fait quelconque de
conscience et sous la notion de cause. Il
n'y a pas de fait de conscience sans in-
tervention de l'attention ; tout acte d'at-
tention est plus ou moins volontaire,
et tout acte volontaire est marqué de ce
caractère que nous nous en considérons
comme la cause. Cette cause, cette force
que nous sommes, rencontre des obs-
tacles, éprouve des impressions, et nous
nous sentons forcés de rapporter ces obs-
tacles et ces impressions à une cause ex-
térieure qui est le non-moi. De la notion
de ces deux causes finies nous déduisons
celle d'une cause supérieure, absolue et
infinie, qui est elle-même la cause pre-
mière et dernière de toutes les autres.
L'Être suprême nous est donné sous la
notion de cause, mais il ne faut pas,
comme les scolastiques, le considérer
comme une cause tellement supérieure

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

et antérieure au monde qu'elle lui soit
étrangère. Dieu est à la fois substance et
cause ; comme il n'est donné qu'en tant
que cause absolue, il ne peut pas ne pas
produire : il n'y a pas plus de Dieu sans
monde que de monde sans Dieu. C'est
à cause de ce principe que M. Cousin a
été accusé de panthéisme (*voy.*), im-
putation banale qu'on adresse de nos
jours à tous les philosophes, comme on
leur adressait dans l'antiquité le reproche
d'athéisme. Dans la nouvelle préface de
ses Fragments, M. Cousin a expliqué très
nettement en quoi son système diffère de
celui de Spinoza, qui d'ailleurs a été im-
proprement qualifié de panthéisme. Dans
la doctrine de Spinoza, la notion de cau-
salité, que laisse subsister M. Cousin, se
trouve anéantie et remplacée par celle
d'une substance qui n'a pas d'effet, mais
seulement des attributs et des modes.
Ainsi, dans ce système, la création est
impossible, tandis que dans celui de
M. Cousin elle est nécessaire.

Il faut distinguer dans la raison la
spontanéité et la réflexion. Il y a une
aperception immédiate de la vérité qui
appartient à tous les hommes. Ce qui
distingue le philosophe, c'est le travail
par lequel il cherche à se rendre compte
de ce qui s'est passé dans son esprit ; mais
la réflexion ne fait que reproduire sous
une autre forme les résultats donnés par
le savoir immédiat.

Il y a identité entre la philosophie et
l'histoire. La nature humaine se déve-
loppe dans l'histoire d'après les mêmes
lois que dans l'individu. Tous les faits
que l'analyse psychologique nous mon-
tre existant simultanément dans la con-
science, nous les retrouverons se dévelop-
pant successivement dans les différentes
époques de l'histoire. Les trois grandes
périodes de l'histoire sont l'Orient, l'an-
tiquité et les temps modernes. Ils repré-
sentent l'infini, le fini et le rapport du
fini à l'infini. Nous retrouvons dans la
conscience individuelle trois moments
qui correspondent à ces trois époques.
Tous les peuples dont l'histoire a con-
servé le souvenir représentaient une idée
et avaient pour mission de répandre cette
idée. Il y a dans chaque nation des hom-
mes qui en représentent l'esprit au plus

haut degré : ce sont les grands capitaines et les grands philosophes. Les premiers assurent aux idées d'une nation le succès et la conquête; il faut qu'ils en représentent l'esprit puisqu'elle leur confie ses destinées. Les guerres ne sont jamais que des luttes d'idées. Il faut se défier de la sympathie qui pourrait nous porter vers le vaincu : le bon droit est toujours du côté du vainqueur. L'esprit d'un peuple et d'une époque est représenté dans la philosophie sous sa forme la plus pure, la plus claire, la plus complète. Les autres éléments, l'art, la religion, l'industrie, n'expriment cet esprit que d'une manière infidèle. Toute l'histoire de l'Inde s'explique lorsque nous voyons dans sa philosophie dominer le panthéisme et le fatalisme. L'esprit de la Grèce est tout entier dans le mouvement de sa philosophie depuis Socrate. Toute l'histoire du XVI^e et du XVII^e siècle se trouve réfléchi dans la philosophie de Descartes; toute celle du XVIII^e dans les principes de Condillac et d'Helvétius. Il y a identité entre la philosophie et l'histoire de la philosophie. Tous les éléments que l'on trouve dans la conscience, on les retrouve dans l'histoire des systèmes philosophiques; chaque doctrine représente un élément auquel elle donne une importance exclusive. Une analyse profonde des lois de notre nature peut même nous faire découvrir *à priori* dans quel ordre les systèmes philosophiques doivent se succéder. L'erreur ne consiste jamais que dans l'adoption exclusive d'un principe vrai. La vérité nous apparaît tout entière, quoique confusément, dans l'aperception spontanée que nous en avons. La réflexion sépare les éléments de la pensée et les considère successivement. Elle peut prendre un élément partiel du phénomène complexe de la pensée pour la pensée entière et le phénomène total. C'est là la source de toutes les erreurs.

Les peuples et les systèmes se succèdent, mais l'humanité leur survit. Leur mission est de représenter un principe vrai, mais exclusif. Il ne faut pas voir dans l'histoire une simple succession de faits ni une vaine fantasmagorie : l'histoire a un plan, un but; elle est une ma-

nifestation des desseins de la Providence. La pensée de l'optimisme historique doit être regardée comme la plus grande conquête intellectuelle de notre âge. La divinité est partout; les lois de la nature humaine, celles de la nature extérieure et de l'histoire, ne sont qu'un reflet de l'essence divine. On accuse les partisans de ce système de panthéisme et d'athéisme, mais ils peuvent renvoyer ce reproche à leurs adversaires. Nier le système de l'histoire, nier son plan nécessaire et invariable, c'est nier la Providence divine.

Tels sont les principes énoncés par M. Cousin dans son cours de 1828; nous nous bornons à les rapporter, sans entrer dans leur examen. C'est surtout à cause de ces vues historiques que l'on a donné à son système le nom d'*eclectisme* (voy.). On a quelquefois attribué à ce mot une autre signification, celle d'une transaction et d'un principe intermédiaire entre le spiritualisme et l'empirisme. En ce sens on pourrait appeler éclectiques toutes les philosophies du monde. Quel que soit le point de vue de spiritualisme ou d'empirisme que l'on considère, on peut toujours le regarder comme un principe intermédiaire, si on le compare à des théories plus exagérées. Le nom d'*éclectisme* doit être conservé au système de M. Cousin à cause de ses vues sur l'histoire, sur le progrès de la philosophie, sur la succession des erreurs comme n'étant que la considération exclusive de principes d'une vérité partielle. Mais c'est moins un système entier qu'un principe particulier de la théorie de M. Cousin.

C'est aussi par ses principes sur l'histoire que M. Cousin se rattache aux doctrines de Schelling et de Hegel. On trouve dans l'une et dans l'autre le grand principe de l'identité de la philosophie et de l'histoire. On y trouve aussi le principe éclectique et syncrétique, mais moins développé et moins nettement formulé que dans le système de M. Cousin. Sous le rapport de la métaphysique proprement dite, M. Cousin se sépare de Schelling et de Hegel; il se place à un point de vue entièrement différent. Le point de départ de Schelling est ce qu'il appelle l'*intuition intellectuelle de*

Fabuliste c'est médiat et indirect la notion de l'absolu et en elle est essentiellement celle de toutes choses. Par ce principe Schelling s'est fait accuser, non pas quelque raison, de mysticisme; il présente l'intuition intellectuelle comme une sorte de don divin, apanage des vrais philosophes et tout-à-fait incompréhensible et insaisissable pour le reste des hommes. On dit ordinairement que le système de Hegel n'est autre chose que celui de Schelling renversé; on fait consister toute la différence entre les deux philosophes en ce que l'intuition intellectuelle, placée par Schelling au commencement de la philosophie, se trouve dans Hegel à la fin de son système, comme la conquête de la science dans son résultat dernier. Cette formule si souvent répétée est entièrement inexacte: Hegel n'admet, à proprement parler, aucune intuition intellectuelle. Son point de départ est purement logique. Il croit que de négation en négation, d'abstraction en abstraction, nous devons arriver à une conception qui est à la fois la conception pure, l'être pur et le néant. La philosophie doit ensuite suivre la méthode que Hegel appelle le mouvement *immanent* (développé seulement par lui-même) de la pensée. La conception se développe dans Hegel par un procédé que l'on pourrait assez bien comparer à la formation d'une avalanche: à chaque degré nouveau elle devient plus concrète; le point de départ est l'être pur égal au néant, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus abstrait et de plus indéterminé; le dernier terme est l'esprit absolu, qui est le degré le plus élevé de la philosophie. M. Cousin admet l'intuition intellectuelle, mais il la regarde comme un fait de conscience, seulement plus difficile à saisir que les autres; elle n'appartient pas à une faculté spéciale, mais au degré le plus élevé et le plus pur de la raison.

Les doctrines politiques de M. Cousin ont le même caractère que ses théories philosophiques. C'est aussi une transaction entre les principes extrêmes. Il regarde la charte constitutionnelle de 1830 comme satisfaisant entièrement les besoins de l'esprit français dans notre

de C ce l'essai de a ra provi site de l'événement de la bataille de Waterloo. Le résultat a été, suivant lui, d'affaiblir en France l'esprit démocratique et en Allemagne l'esprit absolutiste.

Les opinions religieuses de M. Cousin ont donné lieu à de vives discussions et ont paru à quelques personnes offrir de l'ambiguïté. Dans la nouvelle préface de ses *Fragments* il a exprimé sans détour toute sa pensée sur ce sujet. Il déclare qu'il croit au christianisme et à l'église catholique. Seulement il ne peut pas, sous peine d'abdiquer la science, renoncer à donner à la philosophie une base rationnelle et indépendante. Il fait profession de croire que la vraie philosophie, en développant ses doctrines sous les formes qui lui sont propres, doit se rencontrer avec les dogmes de l'orthodoxie catholique. C'est à la philosophie qu'il appartient de pénétrer les mystères chrétiens, de les convertir en doctrines scientifiques, de faire passer à l'état d'idée tout ce qui était pur symbole dans l'ancienne orthodoxie. Il ne s'agit point pour M. Cousin de renoncer au catholicisme, mais seulement de le faire arriver à la conscience de lui-même.

Depuis la révolution de juillet des attaques violentes ont été dirigées de différents côtés contre M. Cousin. Il ne nous appartient pas d'apprécier la valeur des reproches qui lui ont été adressés. Nous ne pouvons pas cependant ne pas rappeler un fait qui prendra une place importante dans les annales de la philosophie moderne: c'est la réponse adressée l'année dernière par M. de Schelling aux adversaires de M. Cousin, réponse qui a été traduite en français par M. Willm (1835). Le grand philosophe allemand a rompu un silence de dix-sept années pour se constituer le défenseur de M. Cousin. La principale accusation dirigée contre lui était celle d'avoir copié les doctrines de Schelling et de Hegel: rien ne pouvait être plus péremptoire à cet égard qu'une réponse de Schelling lui-même; elle nous semble devoir fermer la bouche aux ennemis de M. Cousin. A. P. ST.

COUSTOU, nom d'une famille de sculpteurs français, dont les efforts heu-

reux imprimèrent à l'art une direction nouvelle, surtout sous le règne de Louis XV.

NICOLAS Coustou naquit à Lyon le 9 janvier 1658. Il apprit de son père, sculpteur en bois, les premiers éléments de son art; à l'âge de 18 ans il vint à Paris et entra à l'école de Coysevox (*voy.*), son oncle, qui présidait alors l'Académie de peinture et de sculpture. Le jeune Coustou, mieux dirigé, fit de rapides progrès, et à l'âge de 23 ans il obtint le grand prix de sculpture. Colbert, ce Mécène des arts, avait, en 1667, acheté au nom du roi un palais à Rome où les jeunes artistes qui avaient remporté le grand prix dans les concours de l'Académie de Paris étaient entretenus et pensionnés aux frais du roi. Coustou alla donc dans la métropole des arts perfectionner son génie facile et abondant. C'est là qu'il étudia les débris sublimes de l'antiquité et les productions admirables de Michel-Ange; mais quoiqu'il devint un des plus habiles statuaires de son temps, on ne peut pas dire qu'il ait beaucoup profité de son séjour à l'école française de Rome. Ainsi que tous les pensionnaires, il apportait dans la ville des beaux-arts des principes puisés à une source impure, et la vue de tous les chefs-d'œuvre ne suffit pas pour détruire les fausses impressions qu'il avait reçues auparavant.

Les succès de Coustou devinrent bientôt rapides; comme il exécutait avec une incroyable facilité, le nombre de ses productions frappait d'étonnement les témoins de ses travaux. Il devint homme de vogue et fut reçu membre de l'Académie en 1693.

Parmi ses nombreux ouvrages, on a remarqué deux statues colossales de 9 pieds représentant la *jonction de la Seine et de la Marne*, qui se trouvent actuellement au jardin des Tuileries: ce sont ses deux plus beaux titres à la gloire. Si ses statues n'ont point toute la sévérité, tout le grandiose de l'antique, on est forcé de reconnaître dans le ciseau souple de Coustou une morbidesse, une suavité, qui charment la vue et sont bien faits pour désespérer la main la mieux exercée.

Nous ne pouvons donner une notice complète des ouvrages de Coustou; ils sont assez nombreux pour avoir fourni matière à un volume publié à Paris, en 1737, par Cousin de Contamine, son historiographe. Nous nous contenterons de citer les plus remarquables et d'indiquer le système qui a sans cesse présidé à son travail. Nous parlerons entre autres du groupe représentant une *Descente de croix*, destiné à orner le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris, ouvrage exécuté à l'occasion de la cérémonie du vœu de Louis XIII. C'est là que Coustou a jeté tout ce que son âme avait de chaleur et de sentiment. La scène offrait tout le pathétique, toute l'animation que peut exprimer la sculpture; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire que l'artiste avait outrepassé les bornes de l'art du statuaire et était tombé dans une erreur grave, en voulant représenter en relief une scène qui a besoin de toutes les ressources de la peinture; erreur commune à beaucoup de sculpteurs de cette époque.

Nicolas Coustou, aidé de plusieurs sculpteurs de son temps et de son école, fabriqua presque toutes les statues qui devaient orner les jardins de Versailles, de Marly et des Tuileries. Aussi bien son nom, souvent lu et répété dans les endroits les plus fréquentés du public, a-t-il encore une partie de l'éclat dont il brillait au siècle de Louis XIV; c'est que ses ouvrages sont peut-être les traditions les plus exactes de son siècle, c'est que dans leur allure, dans leurs airs, dans leur aspect de grandeur et de nonchalance, on lit mieux que partout ailleurs les mœurs et le caractère d'une cour qui offrait un si singulier mélange de bon et de mauvais goût, de grandeur et de servilité, de force et d'indolence.

Coustou mourut le 1^{er} février 1733, à l'âge de 75 ans, chancelier et recteur de l'Académie de peinture et de sculpture. Il laissa inachevé un bas-relief en médaillon représentant le passage du Rhin, qui fut achevé par son frère.

GUILLAUME Coustou, frère du précédent, né à Lyon en 1678, suivit la même carrière que son aîné et annonça bientôt devoir le surpasser; mais son caract-

ière libre et in-
 temps nuisible, a
 potame régna
 la société en France. Il obtint aussi le
 prix de sculpture et fut envoyé à Rome
 comme pensionnaire du roi. Inhabile aux
 souplesses, aux petites complaisances,
 il ne profita pas longtemps du privilège
 académique, et déserta une école où il
 ne pouvait vivre et travailler à sa manière.
 Sans ressource et sans asile, il erra long-
 temps dans Rome, prêt à mourir de
 faim, lui, artiste doué d'une âme forte,
 lui destiné à égaler peut-être les chefs-
 d'œuvre dont il était environné. Dans son
 désespoir il avait pris le parti d'aller à
 Constantinople et de s'expatrier à tou-
 jours, lorsqu'il rencontra Legros, sculp-
 teur français alors en haute réputation,
 qui le consola, le prit chez lui et le fit
 travailler à un ouvrage qu'il était en train
 d'exécuter. Coustou reprit courage, fit
 de l'art pour le compte de son nouveau
 patron et puis pour le sien. Il obtint
 bientôt le plus beau triomphe réservé à
 un artiste : il parvint malgré l'envie, sans
 fléchir le genou, sans courber la tête, et
 força ses ennemis à reconnaître son génie.
 L'Académie le reçut dans son sein, et
 une fois en possession du fauteuil, il vit
 pleuvoir sur lui les faveurs de la fortune.
 Peut-être dut-il sa nomination à son
 frère, peut-être aussi dut-il s'engager à
 recevoir les bons avis des grands maîtres
 de son temps et consentir à exécuter un
 ou plusieurs dessins de Le Brun, pre-
 mier peintre du roi; car, on le sait, Le
 Brun avait alors le monopole des travaux
 à exécuter, et même, par autorité supé-
 rieure, en dictait le sujet, la forme et le
 goût. Coustou, qui avait été trop long-
 temps malheureux, s'était aperçu qu'il
 ne pouvait plus fronder les hommes
 sans s'exposer à manquer de besogne et
 mourir de faim. D'ailleurs il était père
 de famille et ne pouvait plus mener sa
 vie d'artiste, vie toute de caprice et d'in-
 dépendance. Cependant, bien qu'il se
 soit vu sans cesse obligé de modérer la
 chaleur de son exécution, et de suivre
 la route qui lui était tracée, on recon-
 nait encore dans ses ouvrages toute la
 verve d'une tête puissante, toute la
 force d'un génie supérieur. Son travail

était plus vif, plus serré que celui de
 son frère; son dessin peut-être moins
 gracieux, mais plus consciencieux et plus
 sévère.

Sous le ciseau laborieux de Guillaume
 Coustou on vit naître les groupes en
 marbre de *l'Océan* et de *la Méditer-
 ranée*, destinés à décorer le tapis vert du
 jardin de Marly; la statue colossale du
Rhône, qu'on voit à Lyon; celles de
Bacchus, de *Minerve*, d'*Hercule*, de *Pal-
 las*, et un grand nombre de bas-reliefs.
 Bien que ces ouvrages se ressentent un
 peu de la facilité et de l'exubérance de
 son génie, ils portent tous une empreinte
 de vigueur et de supériorité. On a re-
 marqué très judicieusement avec quel
 art il disposait le plus ou moins de sail-
 lie de ses bas-reliefs, de manière à iso-
 ler, à réserver les figures principales et
 à sacrifier les accessoires.

Mais les deux morceaux qui, sans con-
 tredit, assurent le plus de réputation à
 Guillaume Coustou sont les deux fameux
 groupes d'*écuyers* placés à l'entrée de la
 grande allée des Champs-Élysées de Paris
 et qu'on voyait à Marly avant la Révolu-
 tion : ces deux ouvrages sont les plus
 complets et les derniers sortis de sa main.
 Il semble que l'artiste ait voulu recueillir
 à un âge très avancé tout ce qu'il lui res-
 tait de chaleur dans l'âme pour faire un
 dernier et sublime adieu à un art qu'il
 avait si bien compris. Le dessin des figu-
 res et des chevaux est plein d'énergie et
 de caractère; la nature y est sévèrement
 étudiée, et la pensée y est accusée avec
 noblesse et fierté dans les moindres dé-
 tails. De près, les contours sont âpres et
 sauvages, comme le sujet le commandait;
 mais à la distance où les groupes devaient
 être placés ils n'ont plus qu'un mouve-
 ment de force et de hardiesse calculé avec
 un art infini.

Le caractère de Guillaume Coustou se
 lit dans tous ses ouvrages. Il est fier,
 énergique, brusque et sauvage parfois.
 On connaît sa réponse à un stupide fi-
 nancier qui lui demandait de lui faire un
 magot chinois : « Je le veux bien, lui dit
 Coustou, si vous voulez me servir de
 modèle. » Un jour, une personne lui ayant
 dit intempestivement qu'elle eût préféré
 voir raides et tendues les rênes tenues par

un de ses écuyers, Coustou lui répondit en souriant : « Si vous étiez venu un peu plus tôt, vous eussiez vu les brides telles que vous le désirez; mais ces chevaux-là ont la bouche si tendre que cela n'a duré qu'un clin d'œil. »

Il mourut à Paris, à l'âge de 69 ans, le 22 février 1746.

GUILLAUME Coustou, fils du précédent, naquit à Paris en 1716. Destiné à la même carrière que son père et son oncle, il soutint avec honneur l'éclat d'un nom aussi célèbre dans les arts. Il obtint le grand prix de sculpture et alla à Rome étudier comme pensionnaire du roi. On le reçut à l'Académie en 1742; en 1746 il fut nommé professeur, et plus tard recteur et trésorier. Il avait sans doute reçu de la nature des dons aussi précieux que son père, mais il se laissa trop aller à une route toute frayée, à un succès trop facile près du public qui l'associait d'avance à la gloire de la famille dont il était l'héritier. Il ne fut que la pâle copie de ses maîtres, dont il adopta entièrement la manière; et puis, on le sait, à cette époque déjà le temps des grandes choses s'en allait et les traditions du grand siècle s'effaçaient : on songeait plus aux plaisirs qu'aux beaux-arts; de là insouciance générale, assoupissement, découragement universels; et si l'on découvrait quelque sympathie pour les arts dans le cœur de quelque grand personnage de cette époque, c'était chez un prince étranger qui profitait du sommeil de ses voisins pour s'élever sur leurs ruines et rattacher à son nom toutes les gloires délaissées : c'était chez Frédéric de Prusse, qui tira Coustou, ainsi que beaucoup d'autres, de l'inaction; ou bien encore chez la maîtresse du roi, M^{me} de Pompadour, qui, toute-puissante alors, semblait avoir échangé sa quenouille contre le sceptre de son royal amant : elle fit exécuter à Coustou une statue d'Apollon pour orner le parc de son château de Bellevue. Dans un temps de progrès, où la jalousie et l'émulation empêchent de dormir la jeunesse, G. Coustou, avide de gloire, aurait pu mériter le nom de grand statuaire; mais il vivait, ou plutôt il sommeillait, avec les artistes de son temps et faisait exécuter ses ouvrages par de jeunes sculpteurs sans

fortune dont le talent était peut-être bien supérieur au sien. Ainsi, il est certain qu'un sculpteur nommé Dupré exécuta en entier le fronton de Sainte-Genève qui avait été commandé et qui fut payé à Coustou.

Au moment d'une grave maladie, M. d'Angevillers lui apporta, pour lui causer une heureuse surprise, le cordon de Saint-Michel, et l'empereur Joseph II vint lui faire une visite. En effet, sa santé parut se rétablir pendant quelque temps; mais enfin il succomba à l'âge de 61 ans, en 1777.

E. L.

COUTANCES, chef-lieu d'arrondissement du département de la Manche, et qui ne trouve place ici qu'à cause de sa cathédrale, était cependant une importante cité des Gaules, même avant l'invasion des Romains. Ces conquérants la fortifièrent et construisirent le bel aqueduc dont on voit encore les ruines. Ses arcades plus ou moins hautes, selon l'élévation du terrain, formaient cet aqueduc, qui fut réparé plusieurs fois dans le moyen-âge et servit jusqu'au xvii^e siècle. Dans le xi^e (vers 1030), Robert, 34^e évêque de Coutances, jeta les fondements de la cathédrale; mais la gloire de sa construction appartient à Geoffroy de Montbray. Cet évêque, artiste et guerrier, consacra presque toute sa vie à l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture ecclésiastique. Guillaume-le-Bâtard et les barons de Normandie contribuèrent à l'érection de ce monument, dont la vue, à l'intérieur, arracha à l'enthousiasme de Vauban cette exclamation : « Quel est le fou sublime qui a lancé vers le ciel une voûte aussi hardie ? » Robert Guiscard s'était rendu maître d'une partie de l'Italie. Geoffroy courut lui rappeler qu'il était né dans son diocèse, et il en reçut d'immenses richesses. Cette basilique admirable fut dédiée en 1056. Au xiv^e siècle et dans les premières années du xv^e, elle fut réparée, et plusieurs constructions y furent ajoutées, ce qui l'a fait regarder par plusieurs antiquaires anglais comme bien postérieure au xi^e siècle. L'opinion de ces observateurs superficiels a été victorieusement combattue par M. de Gerville.

A l'époque de la division de la France

la grande partie des objets qu'ils achètent ou qu'ils vendent. Les couteliers prennent des noms différents selon la forme et la manière dont ils sont usés, et même en raison de l'usage et ils sont destinés. Un bon couteau doit être à la fois bon forgeron et limeur, en même temps que bon peur; de plus, il faut qu'il sache manier des matières très différentes, que les diverses sortes de bois, la corne, l'ivoire, l'écaille, la nacre de perle et autres dont il embellit ses manières. Enfin il doit savoir braser et marteler les métaux précieux. D'autre part, la fabrication des instruments de chirurgie, par exemple de ceux qui servent au broiement de la pierre dans les reins, les scies de Heine et autres instruments compliqués qui appartiennent au coutelier, lui assurent un rang honorable dans l'ordre des professions utiles.

Parmi les principaux outils qui doivent être dans l'atelier d'un coutelier doivent être l'enclume à bigorne d'un côté et le marteau de l'autre, des tenailles, des meules de toutes sortes, des meules de diverses dimensions, des polissoirs de diverses grandeurs, des brunissoirs, des forets, des archets, des pierres à

dans l'eau la plus froide possible, en ayant soin de ne donner à l'acier que la chaleur nécessaire. C'est à l'aide d'une longue étude et d'une expérience réfléchie, et non par les recettes empiriques de quelques artisans peu instruits, que le coutelier apprendra à bien travailler et à posséder la science de l'acier.

Parmi les rasoirs, on distingue en coutellerie : damas en petits grains blancs, et damas à grands dessins. Ces deux variations s'obtiennent également en aspergeant plus ou moins les lames d'huile et en les plongeant ensuite dans l'acide nitrique. Parmi les couteaux, on distingue le couteau *courbe*, instrument de chirurgie qui servait, dans les amputations, à couper les chairs; sa forme est celle d'un demi-croissant; le couteau *droit*, employé également en chirurgie pour les amputations; le couteau *lenticulaire*, qui sert dans les opérations du trépan : sa tige d'acier a deux pouces et demi de long; le couteau à *crochet*, qui est employé dans les accouchements laborieux; le couteau à *chapelier*, dont il y a deux sortes : l'un, qu'on appelle le *grand*, ressemble au tranchet du cordonnier et sert à arracher les jarres, tandis que le second a une serpette dont le tranchant se trouve sur la partie convexe; il rase

ces divers instruments, le coutelier fabrique aussi les grattoirs, canifs, poinçons, les fusils pour donner le fil aux couteaux, les tire-bouchons et autres petits instruments, de même qu'une sorte de tire-bouchons nommée à *cage*, l'un des instruments les plus ingénieux de la coutellerie.

Pour polir ses ouvrages, le coutelier emploie diverses substances qu'il désigne sous le nom de *potées*; presque toutes elles doivent être en poudre impalpable: c'est là une condition de rigueur. Ces substances sont: 1° la moulée, qui se trouve au fond de l'auge de la meule, et sert pour emporter les gros traits sur les cornes, l'ivoire, les os, l'écaïlle, les bois durs, etc.; 2° le charbon de bois blanc, qu'on emploie sans être réduit en poussière pour les cornes et métaux; 3° le blanc d'Espagne, pour finir les ouvrages; 4° le tripoli, pour toute matière; 5° la pierre ponce, pour adoucir; 6° l'émeri, pour adoucir et polir les métaux; 7° la potée d'étain; 8° le rouge d'Angleterre, qui convient au fer et à l'acier; 9° la potée d'acier, seule ou mêlée à la potée d'étain, polit très bien l'acier trempé. On peut se servir également, pour polir, des pierres du Levant, d'une pierre verdâtre de Bohême, de la pierre sanguine ou du brunissoir (*voy.*), outil d'acier.

Pour les manches des divers objets de coutellerie, on emploie des cornes de bœufs, de moutons, de béliers, de boucs, d'élans et de cerfs; mais il ne faut se servir de la corne qu'après l'avoir laissé sécher pendant trois à quatre mois. Les bois des Indes, les bois français, etc., de même que la baleine, l'écaïlle, l'ivoire, les os, le marbre, la porcelaine, la laque, l'aventurine, l'agate, etc.; enfin l'or, l'argent, le cuivre et tous les métaux naturels ou alliés entre eux, fournissent des manches au coutelier.

La coutellerie anglaise (Birmingham, etc.) est célèbre; en France, les villes de Langres et de Chatellerauld sont renommées pour la même industrie. V. DE M-N.

COUTHON (GEORGES), né en 1756, à Orsay, près de Clermont en Auvergne, était avocat dans cette dernière ville

lorsque la révolution commença. Depuis longtemps déjà il était affligé d'une infirmité qu'il avait rapportée d'un rendez-vous nocturne et qui le privait de l'usage de ses jambes. Il n'en avait pas moins conservé une activité extraordinaire qui ne l'abandonna jamais dans le cours de sa carrière politique. Élu en 1790 président du tribunal du district de Clermont, il fut, l'année suivante, envoyé par ses concitoyens à l'assemblée nationale législative, et dès son début il se plaça parmi les ennemis les plus acharnés de la royauté, saisissant toutes les occasions de diriger une nouvelle attaque contre le roi, les ministres ou les prêtres. Ce fut lui qui, le premier, demanda la suppression des mots *sire* et *majesté*. Il se déchaina aussi avec force contre les émigrés, et demanda à grands cris la déchéance de Monsieur aux droits de la régence et la mise en accusation des autres membres de la famille royale. Mais il fut bientôt forcé de quitter Paris pour rétablir sa santé, et il n'eut pas la triste satisfaction d'être témoin de la journée du 10 août 1792, qui répondait si bien à ses vœux et à ses efforts.

Choisi de nouveau par le département du Puy-de-Dôme pour siéger à la Convention nationale, Couthon y apporta les maximes du républicanisme le plus exagéré; il fut des premiers à provoquer le jugement de Louis XVI et vota la mort sans sursis. Après cette terrible catastrophe, il eut un moment d'hésitation et sembla reculer devant l'accomplissement des mesures sanglantes qui en devenaient la conséquence naturelle. Il fut sur le point de se rallier au modérantisme des girondins; mais effrayé de l'imminence des orages amassés sur leur tête, il se rejeta rapidement dans les rangs opposés et devint l'un des plus dévoués partisans de Robespierre et l'un des plus ardents persécuteurs de la Gironde. Le 2 juin 1793, il fit porter le décret qui ordonnait l'arrestation des députés de ce parti; puis, par un retour simulé vers la modération, il voulut essayer de les sauver. Quelques temps après, on le fit entrer (10 juillet) au Comité de salut public (*voy.*) pour ranimer l'ardeur révolutionnaire de ce conseil suprême de gouvernement; et son

premier soin fut de provoquer des mesures contre l'insurrection de Lyon, sans demander toutefois que la Convention déclarât cette ville en état de rébellion. Il fut désigné avec Châteauneuf-Randon et Maignet pour se rendre dans la malheureuse cité; et, comme si sa conduite devait toujours se trouver en opposition avec ses paroles, il n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il commença cette œuvre de destruction que Collot-d'Herbois (voy.) devait poursuivre avec tant d'acharnement. Secondé par 60,000 hommes qu'il avait fait venir du département du Puy-de-Dôme pour en finir plus vite, il les fit porter sur la place Bellecour et donna le signal de la destruction en frappant avec un petit marteau sur un édifice, et lui adressant ces mots : *La loi te frappe.*

Après ce brillant exploit, Couthon hâta son retour à Paris et vint de nouveau se ranger parmi les prosélytes les plus fanatiques de Robespierre; mais déjà la tempête qui devait entraîner le dictateur était formée et menaçait nécessairement ses plus zélés partisans. En vain Couthon appuyait-il les mesures les plus propres à flatter les passions de la multitude: chaque jour de nouvelles accusations venaient fondre sur lui, et il lui fallut même se défendre du reproche d'aspirer au souverain pouvoir. Décrété d'accusation (voy. t. VI, p. 291 et 390) avec Robespierre et Saint-Just, il fut conduit à la Force. On connaît les détails de la fameuse journée du 9 thermidor, et l'on sait que Couthon, délivré par la commune et transporté à l'Hôtel-de-Ville, fut repris par les soldats de la Convention, et que, pour échapper au sort qui l'attendait, il se frappa d'un coup de poignard; mais la blessure n'était pas mortelle, et on le transféra à la Conciergerie, d'où il fut conduit avec ses compagnons à l'échafaud, le 10 thermidor (28 juillet), et exécuté comme eux. D. A. D.

COUTIL, nom donné à une étoffe croisée qu'autrefois on faisait toujours en fil et qu'aujourd'hui on fait en fil et coton. Elle est surtout employée pour la confection des oreillers, traversins, lits de plume, et en général de tous objets de literie. Il y a 40 ans environ, Bruxelles

les était en possession de fournir les plus beaux coutils; mais depuis les travaux industriels des Buzot-Dubourg, Gaultier, Visser, Thirouin, et de tant d'autres, ce genre de fabrication s'est tellement perfectionné que nous surpassons aujourd'hui ce que font nos voisins et qu'on n'a rien à leur envier. Les diverses expositions faites en France ont servi, à ce sujet, à constater nos progrès. C'est une mode judicieuse cette fois, et non pas de pur caprice, que celle de ces frais pantalons en coutil tout fil, et d'un dessin si varié, qui entrent dans la toilette d'été des hommes et qu'on doit au développement de cette belle industrie. V. DE M.-N.

COUSTRAS (BATAILLE DE). Coustras est une petite ville de France, au confluent de l'Isle et de la Dronne (département de la Gironde), célèbre par la victoire qu'Henri, roi de Navarre, y remporta le 20 octobre 1587. Harcelant l'armée du duc de Joyeuse qui reculait en l'absence de son général, Henri était arrivé à Montsoreau sur la Loire, entre Saumur et Tours, grossissant sa troupe par la jonction des gentilshommes calvinistes du Périgord, de la Saintonge, de la Beauce et de la Normandie. Ils s'attendaient à une bataille; on songeait aussi à joindre la croisade des protestants d'Allemagne qui, accourant au secours de leurs frères, avaient envahi comme un torrent l'est de la France. Il ne manquait à leur nombre que l'autorité d'un chef assez imposant pour s'en faire obéir. Henri de Navarre, en les rejoignant entre Gien et la Charité, pouvait frapper un coup décisif; mais le chemin le plus court était de 80 à 100 lieues par le cœur de la France. L'armée de Joyeuse, celle de Henri III, enfin celle des Guises étaient sur le passage, chacune supérieure en nombre aux 6,000 hommes du roi de Navarre. Celui-ci résolut donc de se replier sur la Dordogne, de remonter jusqu'à sa source qui se rapproche de celle de la Loire et de passer celle-ci à quelque gué pour rejoindre par la Haute-Bourgogne l'armée des Allemands; chemin faisant on devait se renforcer des protestants dont l'opinion prévalait dans ces pays. En passant près de La Rochelle, Henri, qui n'avait pas un

seul canon, en emprunta trois aux bourgeois de cette ville*. Dans cette marche, Coutras devenait le point de mire des deux partis. « Hâtez-vous de l'occuper le premier et attendez-moi dans cette forte position, avait fait dire au duc de Joyeuse le maréchal de Matignon. Je rassemble les catholiques de la Guienne, afin de prendre à dos les huguenots. Serrés entre les deux rivières, pas un d'eux n'échappera! »

Instruit du projet, Henri pria le prince de Condé de l'accompagner jusqu'à la rivière d'Isle avec la noblesse du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge, quoiqu'il eût été convenu d'abord qu'elle resterait dans ses foyers pour les défendre. Le 19 octobre son avant-garde, arrivée devant Coutras, fit rebrousser chemin à 240 cavaliers de Joyeuse qui allaient y entrer; depuis la Loire, ce général cotoyait à gauche la marche des huguenots. Ce jour, le gros de son armée était sur la gauche de la Dronne à la Roche-Chalais, trois lieues au-dessus de Coutras; le roi de Navarre y arrivait par la rive droite. Dès le soir il commença le passage, que rendaient long et difficile les bords escarpés de la Dronne, et, entre cette rivière et celle de l'Isle, il occupa l'angle de terre où est bâti le château de Coutras.

Cependant le bouillant Joyeuse, sans attendre Matignon, assemblait son conseil, moins pour délibérer que pour montrer l'ordre qu'il avait de livrer bataille: on applaudit avec transport, on jura même, dit-on, de ne faire quartier à aucun huguenot, et de tuer quiconque en voudrait sauver un, fût-ce le roi de Navarre. A dix heures du soir la cavalerie légère avança sur le chemin de Coutras; à onze heures le tambour battait aux champs pour que le reste de l'armée la suivit; les coureurs ennemis se rencontrèrent de part et d'autre: on se chargea avec plus de peur que de mal et on attendit les premières lueurs du jour pour reprendre le combat. Tandis que le passage des défilés et les charges de cavalerie retardaient la marche de Joyeuse,

(*) Voir la relation de Duplessis-Mornay, dans ses Mémoires, publiés par Treuttel et Wurtz, à Paris et à Strasbourg.

le roi de Navarre rangeait son armée dans une petite plaine de 6 à 700 pas de largeur, ayant à dos le bourg de Coutras, à gauche la Dronne, et appuyant sa droite à un bois taillis; sa cavalerie, en demi-cercle, occupait la première ligne, rangée sur six hommes de file. Les côtés de chaque escadron étaient flanqués par des pelotons d'arquebusiers sur cinq de front et autant de file; gens d'élite et de cœur, destinés à périr en cas de déroute, ils ne devaient faire feu qu'à vingt pas. Leur premier rang se tenait ventre à terre; le second sur un genou; le troisième penché, et ceux de derrière debout, afin de décharger tous en même temps leurs arquebuses.

Avant d'attaquer, les protestants commencèrent la prière, et le chant des psaumes entonné alla résonner aux oreilles des catholiques. « Ah! les poltrons! ils sont à nous, ils tremblent et se coufessent, » disaient en riant quelques jeunes seigneurs. Bientôt ils furent dé trompés: les décharges des deux canons et de la coulevrine du roi de Navarre emportaient des files de 18 à 20 hommes. Pour arrêter ce ravage, Lavardin, entraînant la cavalerie de la gauche de Joyeuse, chargea avec furie la droite des huguenots: en peu d'instants celle-ci enfoncée tourbillonna; on ne vit plus que ses deux chefs, et à trente pas d'eux une vingtaine de leurs hommes blessés. Le reste de la troupe fuyant vers Coutras, traversait la Dronne et allait répandre le bruit de sa défaite.

L'armée catholique commençait à crier victoire. Elle était en effet gagnée pour elle, si Lavardin, après avoir poussé les fuyards jusqu'à la Dronne, fût aussitôt revenu prendre à revers les escadrons de Condé, du comte de Soissons et du roi de Navarre formant le centre et la gauche de la ligne que Joyeuse allait charger de front; mais Lavardin ne put ramener à temps ses gens qui pillaient les bagages. Condé avait voulu le prendre en queue, quand un vieil officier, saisissant la bride de son cheval, l'arrêta: « Mon prince, il n'est pas encore temps. Voici venir votre gibier! » En effet, la gendarmerie de la droite de Joyeuse s'ébranlait alors la lance en arrêt sur la

La plupart des catholiques, ser-
mentés, levaient leurs longues
en l'air, indice d'une déroute pro-
se elle ne tarda pas. En moins
heures, de neuf à dix, la ba-
fut entièrement perdue pour les
liques, dont la moitié périt combat-
outrance.

roi de Navarre montra dans cette
le rapide coup d'œil d'un capi-
joint à la valeur dont il avait donné
de preuves. Dans la mêlée, assailli
lusieurs ennemis, il saisit l'un d'eux
rps, tandis que par-derrrière les
de lance tombaient sur son casque.

joie fut grande parmi les protes-
, car c'était la première bataille
e qu'ils gagnaient; la désunion de
chefs les empêcha d'en profiter
se joindre à l'armée allemande qui
mba le 11 novembre à Auneau.

sévère d'Aubigné a reproché au roi
varre son empressement à aller jouir
victoire auprès de la belle comtesse
uiche.

D-E.

DUTUME, DROIT COUTUMIER.
l'invasion des Barbares, les Gauls
avaient régies par le droit romain,
ié, il est vrai, par les anciens usages
habitants. Les Barbares arrivèrent
tant, eux aussi, leurs usages: mais

Capitulaires doivent être en-
comme un commencement d'exécution
de ce grand projet; « mais, dit le savant
M. Pardessus », Charlemagne brilla
comme une grande aurore boréale au
milieu des ténèbres d'une nuit épaisse;
il n'eut point dans ses successeurs au
trône des héritiers de son génie. La sub-
stitution de la territorialité à la person-
nalité des lois, que la volonté d'un grand
homme semblait seule pouvoir com-
mander, fut, au contraire, le résultat
d'événements presque fortuits, et même
une suite de la faiblesse, on pourrait
dire sans exagération de l'anéantisse-
ment, de l'autorité royale. »

Les conquérants finirent par devenir
moins nomades, si l'on peut s'exprimer
ainsi; ils ne firent plus consister unique-
ment leurs richesses dans le pillage sans
cesse renaissant des biens mobiliers; fixés
sur le territoire et propriétaires d'immeu-
bles, la territorialité des lois finit par
l'emporter. Tout revêtit alors un caractè-
re local; chaque portion de territoire,
quant au droit civil, se trouvait complète-
ment indépendante de toute autre. La
justice était un droit du seigneur, et
telle par conséquent que ce dernier la
distribuait arbitrairement à ses sujets.
La législation n'avait d'autre source et

peu un amas de coutumes particulières dont il ne nous reste que très peu de monuments antérieurs à saint Louis. Les *Établissements* (*voy.*) de ce prince sont loin cependant de nous initier à la connaissance du droit coutumier; car ces *Établissements* se composent de perpétuels emprunts faits au droit romain. Les *Assises de Jérusalem* (*voy.*), antérieures aux *Établissements* de saint Louis et rédigées pour l'usage du royaume que les croisés instituèrent dans la Palestine conquise, ces *Assises* mémorables sont pour nous le seul et bien précieux document que nous puissions consulter avec fruit sur l'état de notre droit coutumier à son origine. Tout prouve en effet que les dispositions contenues dans les *Assises* avaient été empruntées aux usages de la France.

La grande époque des coutumes se rapporte au règne de Charles VII. Ce prince ordonna que toutes les coutumes du royaume fussent rédigées d'après un plan qu'indiquait l'autorité royale, et à l'exécution duquel Charles VII et ses successeurs ne cessèrent de veiller. Dans ce grand travail de la rédaction des coutumes on chercha le plus possible à les généraliser, à faire disparaître les contradictions trop choquantes que l'esprit de localité devait naturellement engendrer. Depuis cette époque, les coutumes, placées en quelque sorte sous le patronage immédiat du roi, échappèrent ainsi à l'arbitraire des seigneurs particuliers. Ce fut là une conquête bien importante du pouvoir monarchique. S'emparer premièrement de la législation civile pour arriver à la domination dans l'ordre politique était une conduite adroite que le succès a couronné. La féodalité, sans le lien du droit privé qui l'unissait intimement aux populations, dut subir l'effet d'un tel isolement: abandonnée pour ainsi dire à elle-même, elle périt sous les coups que nos rois n'ont cessé de lui porter.

Les coutumes ne prévalurent pas dans le midi de la France, où le droit romain maintint son empire et devint l'unique règle des tribunaux. Ce partage de la France, quant à la législation civile (*voy. Code*), est infiniment remarquable et mérite d'être

apprécié avec exactitude dans ses causes et dans ses effets. Nous renvoyons au mot DROIT ROMAIN toutes nos explications à cet égard.

On comptait, avant notre Code civil actuel, 60 coutumes générales, c'est-à-dire observées dans une province entière, et environ 300 coutumes locales, observées seulement dans une ville, dans un bourg et même dans un village. L'abolition de toutes ces coutumes, pour faire place à l'uniformité de législation, a été un des grands résultats de notre régénération politique. Cependant la loi du 30 ventôse an XII porte ce qui suit: « A compter du jour où le Code a été « exécutoire, les coutumes générales, les « statuts, les réglemens, cessent d'avoir « force de loi générale ou particulière « dans les matières qui sont l'objet de « lois composant le présent Code. » Cette disposition dernière annonce évidemment que les coutumes ne sont pas même aujourd'hui universellement abrogées. Il y a effectivement dans ces coutumes certains usages locaux, relatifs surtout aux matières forestières, usages dont le Code ne s'est pas occupé et qui ont conservé force de loi.

Le lecteur ne doit pas s'attendre qu'après avoir traité des coutumes considérées sous leur point de vue historique et général, nous en exposions l'économie particulière. C'est sous chaque mot du droit qu'il convient seulement de présenter, lorsque l'importance du sujet l'exige, les dispositions des lois anciennes relatives au mot en question. V.

COUVÉE, *voy. INCUBATION.*

COUVENT, en latin *conventus*, assemblée, réunion. C'est l'habitation des religieux ou des religieuses. On s'est servi pendant des siècles du mot *monasterium*, monastère, pour exprimer cette habitation. Dans le moyen-âge on disait *covent* ou *convent*; ce mot est resté pour les assemblées de quelques religieux militaires, et on l'emploie encore dans ses dérivés, comme *conventuel*, etc.

On appelle *lieux réguliers* d'un couvent, l'église, le cloître, le cimetière ou les caveaux, etc.

Le mot de couvent se prend, non-seulement pour l'habitation d'une com-

monastère religieux, etc. is
 encore pour la partie de
 Foy. MONASTÈRES, etc. J. L.
COUVERTURE. Dans l'archite-
 ture, c'est cette partie d'un édifice qui
 s'élève immédiatement sur le comble; avec
 au dernier elle constitue le toit ou la toi-
 ture. Les anciens, comme dans presque
 toutes les parties de détail d'un édifice,
 ont apporté dans la couverture plus de
 perfection que les modernes. Tous les
 fragments d'antéfixes de tuiles trouvés
 en Grèce, en Italie et dans notre pays,
 sont là pour l'attester.

Pour bien établir une couverture, il
 est essentiel d'avoir égard à la pente du
 comble : nous renvoyons pour cet objet
 à ce dernier mot où il en est question.

Couverture en tuiles. L'emploi des
 tuiles pour couvrir les édifices est fort
 ancien : l'Italie surtout nous offre des
 restes de ce genre de couverture. Il se
 composait de larges tuiles plates rectan-
 gulaires portant dans le sens de la hau-
 teur deux rebords. Elles étaient posées à
 côté les unes des autres, à recouvrement,
 et les joints montants étaient couverts de
 tuiles creuses, placées à recouvrement
 comme les plates, pour empêcher les in-
 filtrations. Chaque rangée de tuiles creu-
 ses portait à son extrémité un amortisse-
 ment, nommé *antéfixe*, de terre cuite
 ou de marbre, et orné d'une palmette.
 L'Italie moderne a conservé ce système
 ingénieux de couverture; à Rome, main-
 tenant, il est tout-à-fait pareil. En France,
 surtout dans nos provinces méridionales,
 les tuiles creuses ont été adoptées, mais
 sans les plates. Elles se posent sur des
 voliges jointives par files perpendicu-
 laires à l'égout. A Lyon, où ces tuiles
 sont fort en usage, on donne à celles de
 dessous, formant rigoles, le nom de *chan-
 nées*, et celui de *chapeaux* à celles for-
 mant couvre-joints. On doit à M. l'ingé-
 nieur Bruyère l'emploi des tuiles creuses
 pour la couverture des abattoirs de Paris,
 ce qui n'a pas peu contribué à leur don-
 ner un caractère de solidité. Le mètre
 carré de cette couverture pèse de 75 à
 80 kilogrammes. En Belgique, on emploie
 des tuiles à double courbure ayant la
 forme d'un S; elles sont munies d'un ta-
 lon pour les accrocher aux lattes. Ces

tuiles, appelées *pannes**, tiennent lieu,
 comme l'on voit, en même temps de *rigole*
 et de *couvre-joint*. On s'accorde à dire
 qu'elles forment une couverture assez
 médiocre, inférieure à celle qui se com-
 pose de tuiles creuses. Dans les pays d'une
 latitude septentrionale, on ne se sert
 guère que de tuiles plates qui peuvent se
 placer sur une grande pente**. On s'en sert
 beaucoup aussi à Paris. Celles de Bour-
 gogne sont d'une excellente qualité; le
 grand moule porte 11 pouces de long,
 9 pouces de large et 6 lignes d'épaisseur.
 Elles ont un talon à un de leurs bouts pour
 les accrocher aux lattes. On reproche
 avec raison à cette couverture d'être très
 lourde (elle pèse de 85 à 90 kilogr. par
 mètre carré) et de ne pas garantir par-
 faitement les greniers des infiltrations.
 Quelques industriels ont voulu apporter
 des changements à la forme et à la dis-
 position des tuiles, mais ils n'ont pas ob-
 tenu de grands succès. Rien, à notre avis,
 n'est au-dessus du système des anciens.

Couverture en ardoises. A Paris et
 dans beaucoup de départements l'ardoise
 est employée pour couverture, comme
 fort légère et très agréable par son air de
 propreté.

On croit que les anciens n'ont pas
 connu l'usage de l'ardoise (voy.).

L'ardoise s'attache sur des voliges avec
 deux ou trois clous; on lui donne ordi-
 nairement à Paris 0^m, 11 de pureau et
 dans les Ardennes 0^m, 08; ce dernier est
 préférable. Le modèle dont on se sert le
 plus généralement a 11 pouces sur 8. Les
 gelées, les vents, les pluies, contribuent
 beaucoup à détériorer ce genre de cou-
 verture, qui toutefois, entretenu régu-
 lièrement, peut durer une soixantaine
 d'années. L'entretien annuel du mètre su-
 perficiel est de 6 à 8 centimes; le poids
 de la même surface est de 19 kilogr.

Couverture en pierres. Toute pierre
 qui peut se scier en dalles minces con-
 vient à ce genre de couverture. Les Grecs
 en firent un fréquent usage dans leurs
 temples et autres monuments; on en voit
 un exemple dans la tour des vents à
 Athènes. De nos jours il est rarement em-

* Sans doute de l'allemand *Pfannen*. S.

** On se sert de tuiles creuses (*Dach-pfan-
 nen*) en Prusse, Courlande, Livonie, etc. S.

ployé. Saint-Pierre à Rome a une petite portion de sa couverture composée de dalles de *travertin* scellées avec un mastic gras et mou. Le dôme de Milan est couvert avec des dalles de marbre dont les jointures sont remplies avec un mastic coulé. En général la couverture en pierre ne convient que pour les édifices importants couverts en terrasse.

Couvertures métalliques, en plomb, zinc, cuivre et fer.

Le plomb était autrefois employé fréquemment pour couvrir les grands édifices. Notre-Dame de Paris, les cathédrales de Saint-Denis, Reims, Amiens, en offrent des exemples. Pour cette couverture on prépare un plancher de voliges jointives destiné à recevoir des nappes d'une douzaine de pieds de longueur sur 6 de largeur et d'une ligne $\frac{1}{2}$ d'épaisseur. Le recouvrement des nappes est de 3 à 4 pouces. Elles sont réunies à dilatation libre avec des agrafes maintenues dans les plis. Le mètre carré de cette couverture d'une ligne $\frac{1}{2}$ d'épaisseur pèse 40 kilogr. Sa durée, lorsqu'elle est bien faite, est presque incalculable.

Le zinc, depuis 1813 qu'on est parvenu à le bien laminer, remplace généralement le plomb pour la couverture. On prépare, pour sa pose, un plancher en voliges sur lequel on fixe des feuilles de 2 pieds à $2\frac{1}{2}$ de large sur 7 à 8 de haut, avec des clous en zinc que l'on recouvre d'un petit chapeau soudé pour empêcher toute filtration. Afin de remédier à la dilatation assez considérable du zinc, on ne cloue les feuilles que par le haut, et dans le bas elles sont maintenues par des agrafes qui les empêchent d'être soulevées par le vent. Dans la pose du zinc sur une aire en plâtre ou en mortier, il faut avoir soin d'enduire celle-ci d'une couche de peinture bitumineuse ou à l'huile; car sans cette précaution l'affinité de la chaux pour les oxides métalliques causerait promptement la destruction du zinc, qui en outre redoute le contact du fer et de la fonte. Ce genre de couverture jouit maintenant d'une préférence méritée, à cause de sa solidité presque égale à celle du plomb et de sa légèreté, son poids n'étant que de 6 à 7 kilogr. par mètre carré, et en même temps

à cause de la modicité de son prix. Rien des édifices sont couverts de cette manière : nous citerons de très grands hangars à Londres, Liverpool et Amsterdam, le théâtre à Bruxelles, des prisons à Cherbourg, un grand manège à Berlin; à Paris, la chapelle du cimetière du Père Lachaise, les cases du marché au charbon faubourg du Roule, etc. Les principales usines qui fournissent du zinc laminé sont celles d'Imphy, de Romilly et de Gisors. Elles établissent l'épaisseur des feuilles suivant des numéros d'ordre. Les n^{os} 14 et 15 de 5 points et $5\frac{1}{2}$ sont le plus communément employés pour la couverture.

Le cuivre forme une excellente couverture, mais dispendieuse. Les anciens, surtout les Romains, en ont fait un fréquent usage. Le grand principe de cette couverture, comme de toutes les autres en métal, est de parer à la dilatation. Pour parvenir à ce but on cloue seulement les feuilles par le haut et dans le bas on place des agrafes qui relient la feuille supérieure à la feuille inférieure, pour éviter qu'elles ne soient soulevées par le vent et pour laisser en même temps tout le jeu nécessaire à la dilatation. Les joints montants sont réunis au moyen d'un bourrelet saillant à recouvrement. Lorsque la charpente est en fer, les feuilles sont accrochées avec soudure sur les châssis graticulés soutenus par les fermes. Quand on se sert de feuilles d'une faible épaisseur, l'expérience a fait connaître qu'il faut les étamer pour éviter le suintement de l'eau. A Paris les principaux monuments couverts en cuivre sont la Halle au blé, le prostyle du Panthéon, l'église de la Madeleine, la Bourse, couverte en feuilles de 4 points, la Chambre des députés en feuilles de 3 points $\frac{1}{2}$. Dans le commerce on distingue les feuilles de cuivre par des numéros, de manière à ce que le poids en livres de chaque feuille exprime son numéro. Ainsi le n^o 20 est une feuille de 20 livres. Le mètre carré de cette couverture en n^o 20 pèse 9 kilogr. 75 et coûte 23 fr.

Le fer est fort peu employé en France pour couverture; c'est dans les états du Nord, surtout en Russie, qu'on l'emploie à cet usage. Moscou, Saint-Petersbourg et

autres villes po-
niments couve-
récemment, en :
(Côte-d'Or) ont
tôle vernissée pour
fossiles. Nous avons
loises qui sont bien
ont 5 fr. 60 c. le mètre
déré que celui des
est de 3 fr. 50 c.;
qu'une charpente
entretien. On a fait
et dans quelques
du Doubs des tuiles
l'emploi n'a pas été
satisfaisant, mais
qu'on ne l'avait
terre que les cou-
sont désormais
Des expériences
il y a peu de temps,
l'effet de se servir
cannelées et bombées
système présente à
grande force. Dans
il y a un magasin
sur 40 de large
d'arcades formées
cannelées et rivées
des colonnes en fer.

Couverture en mastic bitumineux. Ce système nouvellement adopté ne s'emploie qu'en terrasse. Le mastic se coule sur toile ou sur une aire en plâtre. La pente est de 25 millimètres par mètre et 35 au plus. Si l'on veut obtenir un bon résultat il faut lui donner une épaisseur de 12 millimètres et en outre couvrir sa surface d'un cailloutis.

Couverture en carton. Elle n'est guère adoptée qu'en Russie et en Prusse. Elle pourrait offrir quelques avantages dans les constructions légères et temporaires. Pour cette couverture on fait des feuilles d'un carton ainsi composé : une partie de pâte provenant de vieux papier; demi-partie de colle; une de craie; deux de terre bolaire; une d'huile de lin. Après la fabrication des feuilles on les passe au laminoir pour les rendre plus denses et les lisser. Elles se fixent avec des clous en cuivre et se peignent à l'huile après que les joints montants ont été remplis avec un mastic gras.

le mo-
nte. Tout
e, forges de Bèze
fabrique des ardoises en
pour remplacer les ardoises
bien établies. Elles cou-
le mètre carré, prix plus
des ardoises fossiles, qui
mais elles n'exigent
presque pas
au Creusot
du département
du Doubs des tuiles en fonte, dont l'em-
ploi n'a pas été adopté. L'effet en était
moins grande
C'est en Angli-
en fer paraissent
devoir prendre plus d'ex-
tension. Des expériences ont été faites,
par M. Walker, à
de feuilles de tôle can-
nées et bombées pour couverture. Ce
à ce qu'il paraît une
Dans les docks de Londres
un magasin de 225 pieds de long
sur 40 de large couvert par une suite
d'arcades formées de feuilles de tôle can-
nées et rivées ensemble, reposant sur
des colonnes en fer.

Couverture en bardeaux. Elle est employée dans nos départements du nord-est, se compose de petites planches en chêne remplaçant les tuiles et se posant comme celles-ci. Elle est légère, mais sujette au feu et à se pourrir. Pour remédier à ce dernier inconvénient il faut la peindre à l'huile.

Couverture en chaume ou en jonc. Ce genre de couverture, qui n'a pour lui que la légèreté et la modicité du prix, devrait être rejeté de nos campagnes, à cause des chaux trop fréquentes d'incendie. On peut toutefois, pour prévenir ces accidents, se servir de l'espèce d'enduit proposé par M. le chef d'escadron d'artillerie Lamy*.

ANT. D.
COUVERTURIER, artisan qui fait les couvertures de lit ou autres tissus de laine ou de coton affectés à différents usages, soit pour les hommes, soit pour les animaux. Les couvertures de laine, pour les lits, sont ourdies et tissées comme les draps; le plus ordinairement elles sont de couleur blanche, et se terminent, aux deux extrémités, par de grandes raies de couleur soit bleue, soit rouge, et enfin par quelques pouces de blanc. Elles portent sur les coins des dessins en couleur dont chaque fabricant varie la forme selon son goût particulier, et qui lui servent de marque. Sur les coins se trouvent également quelques barres qui indiquent leur grandeur et leur qualité. Elles se terminent, du côté des grandes raies, par les bouts de la chaîne, qui sont entrelacés et forment des espèces de franges. Lorsque les couvertures sont terminées et passées au foulon, elles ne sont livrées au commerce qu'après avoir été travaillées par le pareur, qui les carde des deux côtés, pour en bien faire sortir les poils d'une manière égale; après quoi il les blanchit. Quelquefois, cependant, on les fait tondre, en sortant du foulon; mais il faut remarquer que la trame doit être peu tordue.

Les couvertures de coton se fabriquent de la même manière que celles de laine; elles ont, comme elles, les barres, les dessins de manufacture et les grandes

(*) On trouve la description de cet enduit dans un n° de la *Sentinelles de la Nièvre*, année 1833.

raies de couleur; seulement le poil en est tiré à la cardé au lieu d'être foulé, et le tissu en est croisé. Dans le royaume de Naples on fait des couvertures de coton, pour l'été, à poils non saillants: c'est simplement une grosse toile de coton, assez serrée, sur laquelle on voit des dessins grossièrement faits, obtenus par les *duites* de la trame, qui se bouclent en dehors tandis que s'opère le tissage. Parmi les fabriques de France où se confectionnent les couvertures, celle de Montpellier a joui longtemps d'une réputation toute particulière. C'est en 1787 que fut faite à Abbeville, par M. Pajot-Descharmes, la première des court-pointes en coton et à *duites* relevées. D'après son procédé et le métier dont il faisait usage, un seul homme pouvait confectionner aisément, en huit jours, une court-pointe de grandes dimensions ou une couverture d'ornement. V. DE M. N.

COUVRE-FEU, signal de la retraite et du repos donné le soir par le son d'une cloche ou d'un beffroi. C'était un usage très ancien tant en France qu'en Angleterre; par corruption on disait aussi *sonner le carfou*, peut-être le gare-feu. On sait que Guillaume-le-Conquérant (1071), après la conquête de l'Angleterre et les soulèvements qu'il y eut à réprimer, fit défense aux Saxons de quitter leurs maisons après le couvre-feu, sous des peines très graves. Pasquier, dans le livre IV de ses *Recherches sur l'Histoire de France*, entre dans quelques détails sur l'usage du *carfou* au temps de Louis XI. S.

COUVREUR, ouvrier qui s'occupe de faire les couvertures en tuiles et en ardoises, les couvertures métalliques étant du ressort du plombier, ferblantier, etc. Voy. COUVERTURE.

On exige d'un couvreur beaucoup d'adresse de corps pour se rendre sur les points les moins accessibles des toitures. Une de ses qualités essentielles, c'est la probité; car fort souvent on ne peut aller vérifier son travail et en outre voir s'il a laissé intactes certaines parties de couverture qui ont de la valeur, comme arêtières en plomb, gouttières, bavettes, etc.

Les principaux outils du couvreur sont: l'*enclume*, sur laquelle se taille l'ardoise; l'*essette*, espèce de petite hache ayant

d'un côté une tête servant à clouer les lattes et de l'autre un tranchant recourbé propre à dresser la surface des chevrons et à couper les lattes; le *marteau*, pour tailler et clouer les ardoises; le *martelet*, destiné à tailler la tuile; le *tire-clous*, pour arracher les clous. Cet outil se compose d'une lame dentelée des deux côtés et ayant un manche coudé en fer. A ces outils il faut ajouter les échelles et les cordages.

ANT. D.

COVENANT. Ce mot anglais, dérivé de *conventus*, a servi de dénomination aux protestants d'Écosse pour exprimer l'alliance qu'ils conclurent, en 1586, pour défendre la nouvelle doctrine à laquelle ils donnèrent le même nom, à l'instar de l'alliance (du *covenant*) formée jadis entre le peuple d'Israël et la Divinité; pour la défendre, disons-nous, contre les dangers dont, peu de temps après l'introduction de la réforme, elle semblait menacée de la part des Espagnols et de Philippe II. Après la réunion des couronnes d'Écosse et d'Angleterre, en 1603, les Stuarts favorisèrent l'église épiscopale, dont la forme hiérarchique s'accordait mieux avec leur tendance au pouvoir absolu. Alors la constitution presbytérienne fut encore en péril et les partisans du calvinisme en Écosse se réunirent en une alliance plus ferme et plus intime; et lorsqu'en 1637 la nouvelle liturgie, formulée sur celle de l'église anglicane, devait être introduite, il y eut au sein du peuple des mouvements qui amenèrent des conférences secrètes et la conclusion d'une nouvelle alliance (1638). Dès lors la nation se trouva divisée en deux camps, les *covenanters* et les *non-covenanters*. Pendant les dissensions entre Charles I^{er} et le parlement (1643), une alliance solennelle (*solemn league and covenant*) prit naissance entre le parti protestant dominant en Écosse et le parlement anglais, ligue qui affermit l'indépendance de l'église presbytérienne. Mais lorsqu'après la réintégration des Stuarts le fatal aveuglement de ces princes entraîna le parti de la cour à des réactions contre toutes les restrictions apportées au pouvoir arbitraire, le *covenant* fut supprimé formellement (1663), ce qui toutefois ne servit qu'à affermir davantage dans leurs opinions particulières

res les partisans
à les exciter à d
jusqu'au moment de l'intr
liberté de foi pleine et entière, en 1689.

Aujourd'hui même il existe une secte nombreuse de partisans rigides du *common law* en Écosse. C. L.

COWLEY (ABRAHAM), poète anglais, né à Londres en 1618. Quoique fils d'un épicier, il reçut une éducation savante. À l'âge de 13 ans il fit imprimer un volume de poésies. Il était à l'université de Cambridge lorsqu'éclata la révolution anglaise : Cowley prit parti pour les royalistes. Son protecteur, lord Falkland, le mit en rapport avec de grands personnages; il s'ensuit à la suite de la reine Henriette, et vint à Paris comme son secrétaire. Là, il fut mêlé aux affaires, sans renoncer pourtant à la littérature; car c'est en 1647, au milieu de ses préoccupations politiques, qu'il publia, sous le titre de *The mistress*, une nouvelle série de poésies. On ignore si ce fut un ordre de la cour ou une impulsion individuelle qui le ramena en Angleterre, sous le protectorat de Cromwell. Jeté en prison presque immédiatement après son arrivée et relâché sous caution, il ne put donner une longue suite à son projet de servir sous main les intérêts des royalistes. Lors de la restauration il eut le sort de tant d'autres serviteurs désintéressés des rois: l'oubli et le dédain furent sa récompense. Les odes pindariques qu'il avait fait paraître en attendant ne lui donnaient pas d'existence. A la fin, quelques amis puissants obtinrent pour lui une ferme productive. Il n'en devait point jouir; à peine âgé de 49 ans, il mourut en 1667.

Johnson appelle Cowley un poète métaphysicien et il attache un sens ironique à cette épithète. Cowley est quelquefois prétentieux, fantastique et pédant; mais le coup d'œil qu'il jette sur l'ensemble de la vie indique un esprit vraiment philosophique. Par la hardiesse de ses pensées et l'énergie de son style, il a élargi le domaine de l'ode dans la littérature anglaise. Nous citerons à l'appui l'ode : *Life and fame*, où le poète fait contraster les desirs illimités de l'homme avec le cercle borné de son existence; celle à *Erutus*, et une autre sur un fauteuil fabriqué

et

es,

avec les planches du vaisseau de Drake. Ses poésies érotiques, intitulées *The mistress*, ne sont qu'un jeu d'esprit, tandis que le poète pensait faire des poésies passionnées. Cowley n'a rien, ni dans son talent, ni dans son caractère, de ce qui fait l'amant romanesque; il jouait l'amour en vers pour l'acquit de sa conscience poétique. *The Chronicle*, appelée par Johnson une composition hors de ligne, est en effet une énumération assez plaisante des maîtresses du poète. On estime ses imitations d'Anacréon; son poème épique non terminé, la *Davidéide*, contient quelques bons passages, dont l'ensemble n'est qu'une biographie poétique. Les compositions dramatiques de Cowley n'offrent aucune qualité saillante.

Comme prosateur, il occupe un rang assez distingué; son discours sous forme de vision, sur le gouvernement de Cromwell, est piquant et caustique. Cowley écrivait aussi en latin et s'occupait beaucoup d'histoire naturelle. Il est l'un des fondateurs de la société royale des sciences. Mais si l'histoire littéraire a conservé son nom, c'est à ses odes qu'il en est redevable. Cowley repose à l'abbaye de Westminster entre Chaucer et Spenser; on lit sur sa tombe : *Anglorum Pindarus, Flaccus et Maro*. L. S.

COWPER (WILLIAM), poète didactique anglais, né le 26 novembre 1731 dans le comté de Hertford. Misanthrope dès son jeune âge, cette disposition ne fit qu'augmenter en lui à l'école de Westminster, où sa timidité lui suscita beaucoup de tourments. Des camarades plus forts que lui le maltraitaient et développaient par leur conduite brutale son malheureux penchant à l'anxiété, qu'il aurait été sans doute facile de combattre alors. Cowper étudia le droit; sur le point d'entrer en charge comme secrétaire de la chambre des lords, la peur irrésistible dont il fut saisi le força de renoncer à cette place. Il devint de plus en plus sombre; des idées dogmatiques étroites le tourmentaient; la terreur du jugement dernier avait frappé son esprit. Pendant sept mois il fut dans l'attente continue de se voir plongé dans l'abîme de l'éternelle damnation. La folie s'était déclarée; il guérit pourtant par les soins d'un

médecin psychologue. Il se retira, en sortant de l'hôpital des fous, dans une vile du comté de Buckingham, où il se lia avec un ministre du culte qui partageait ses opinions dogmatiques: c'était en 1767. Dès lors Cowper s'adonna beaucoup à la poésie; il traduisit des vers de M^m Guyon, et fit paraître en 1782 une collection de ses propres ouvrages. On reçut ces poèmes très froidement, malgré leur originalité: l'auteur y revient constamment sur les idées de *corruption*, de *grâce*, de *retour à Dieu*, etc.

Vers ce temps il connut une femme d'esprit, la veuve de sir Robert Austin, qui exerça sur son esprit maladif une salutaire influence. A la demande de lady Austin, il composa le poème didactique *The task* (la Tache, en 1788), rempli d'admirables descriptions, de nobles pensées, d'un sentiment profond. C'était, depuis les *Saisons*, l'ouvrage qui enrichissait la langue poétique des images les plus neuves. Puis Cowper traduisit en vers blancs l'Iliade et l'Odysée; les connaisseurs affirment que ce travail est plus fidèle que celui de Pope, mais que c'est là tout son mérite. Le pauvre poète, en proie à une nouvelle mélancolie, tourmenté par des prédicateurs méthodistes, mourut dans le comté de Norfolk le 25 avril 1800. Cowper seconda le premier les chaînes du goût français, qui s'était imposé à la littérature de son pays depuis la fin du xvii^e siècle. Ses ouvrages forment la transition à la poésie anglaise moderne. La dernière édition des œuvres de Cowper a paru à Londres et à Leipzig, en 1829. Sa biographie a été écrite par Taylor, Londres, 1833. John Johnson avait déjà publié sa correspondance en 2 vol., Londres, 1824. L. S.

COXE WILLIAM, auteur de plusieurs relations de voyages estimés et historien, naquit en 1747 à Londres, où demeurait son père, médecin célèbre. Après avoir reçu une brillante éducation à Eton et à Cambridge, il entra dans les ordres ecclésiastiques et fit de 1775 à 1779, comme gouverneur du jeune comte de Pembroke, un voyage dans la plus grande partie de l'Europe. Il n'attendit pas son retour pour publier ses *Sketches on the natural, civil and political state of Switzerland*, qui,

après un second voyage, parurent retouchés sous le titre de *Travels in Switzerland, and in the country of Grisons* (Londres, 1779, 3 vol.). La 4^e édition de cet ouvrage, 1801, 3 vol., est augmentée d'une histoire de la révolution de 1798. Ce voyage en Suisse a été traduit en français par Th. Mandar; Paris, 1790, 3 vol. in-8^o, fig., et Lausanne, 1790, 3 vol. in-12. Devenu ensuite le mentor du jeune Whitbread, qui depuis fut un membre distingué du Parlement, Coxe entreprit avec lui, en 1781, un second voyage dans le sud et dans le nord de l'Europe; et à peine fut-il de retour en Angleterre, en 1786, qu'il alla de nouveau visiter la Suisse et la France; puis, en 1794, il parcourut la Hollande, la plus grande partie de l'Allemagne et de la Hongrie. Il publia, sous le titre de *Travels into Poland, Russia, Sweden and Denmark* (Londres, 1784-1790, 3 vol. in-4^o ou 5 vol. in-8^o), les précieuses observations qu'il fit dans l'Europe septentrionale; et cet ouvrage, qui a eu six éditions en Angleterre, fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Il en existe deux traductions françaises, l'une libre, de Mallet (Genève, 1786, 2 vol. in-4^o ou 4 vol. in-8^o), l'autre sans nom d'auteur (Paris, 1791, 2 parties in-8^o). Il faut y ajouter le suivant: *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique, avec l'histoire de la conquête de la Sibirie*, tr. de l'anglais par Demeunier (Neuchâtel, 1781, in-4^o et in-8^o). William Coxe obtint depuis, en 1786, par l'influence de ses protecteurs, plusieurs bénéfices, et fut nommé, en 1805, archidiacre dans le Wiltshire. Pendant ses voyages il avait fait de riches collections pour préparer des tableaux historiques et statistiques de l'Europe; mais les changements survenus par la révolution française l'ont détourné de l'exécution de ce plan. Depuis cette époque, il consacra ses loisirs aux recherches historiques: il donna d'abord ses *Memoirs of sir Robert Walpole* (Londres, 1798, 3 vol. in-4^o), suivis de *Life of Horatio lord Walpole* (Londres, 1802, in-4^o). Plus tard parurent: *History of the house of Austria* (Londres, 1807, 3 vol. in-4^o); *Historical memoirs of the Bourbon Kings of Spain*

de l'assurance le travail de ses
mètres, qui l'aiderent dans la con-
p. de ses recherches. C'est ainsi
mison *The private and original*
residence of the duke of Shrews-
mdrea, 1821, in-4°, et les *Memoirs*
Administration of Henry Pelham
es, 1829, 2 vol. in-4°. Il mourut
impression de ce dernier livre,
let 1828, dans son presbytère de
on. L'histoire d'Autriche et la
Marlborough sont ses meilleurs
s historiques, remarquables sur-
r le choix et l'arrangement des
ux puisés aux meilleures sources.
es ouvrages concernant l'histoire
terre, il sut mettre à profit les do-
s conservés dans les archives et les
des familles illustres. S. et C. L.

PEL La famille des Coypel,
re de Cherbourg en Basse Nor-
, a fourni quatre peintres distin-
école française; mais tous payè-
enmoins leur tribut au faux goût
époque.
i qui s'épara le moins fut NOËL,

ef, né à Paris en 1628 et mort en
car il choisit plus rarement ses
s dans la société au milieu de la-
l vivait, que chez le Poussin et Le-
ont il fut le constant admirateur.

Il avait 78 ans quand il peignit à fresque,
d'une grande manière, la voûte du dôme
de l'église des Invalides. Son œuvre ne
se compose pas de moins de 80 tableaux
dont plus de 40 sont d'une grande di-
mension. *Hercule et Achéloüs*, *l'Enlè-*
vement de Déjanire, *la Nuisance de*
Jupiter, *Saint-Jacques-le-Majeur con-*
duit au supplice, sont particulièrement
célèbres. Les meilleurs graveurs de son
temps ont gravé d'après lui; un grand
nombre de tapisseries des Gobelins ont
été exécutées d'après ses cartons. Il a
lui-même gravé à l'eau-forte une Vierge
assise caressée par l'enfant Jésus (1664,
Poilly *excut.*), qu'il a répétée deux fois
en de plus grandes dimensions; dans l'une
il a ajouté les figures de Joseph et de saint
Jean. En 1741 ont été recueillis en un
volume ses discours à l'Académie de
peinture : celui sur le coloris est parti-
culièrement remarquable.

ANTOINE, le plus célèbre de la fa-
mille, quoique inférieur à Noël, son père,
naquit en 1661. Il dut sa renommée
contemporaine à une éducation littéraire
plus soignée que n'est ordinairement
celle d'un artiste, à la richesse poétique
de ses inventions, à sa manière toute
dramatique d'exposer ses sujets, à une
certaine vigueur d'expression, enfin à

'Agamemnon ! » A 15 ans, Antoine Coypel fit avec son père, nommé directeur de l'école de France à Rome, le voyage d'Italie où il étudia particulièrement Michel-Ange, Annibal Carrache et l'antique. Il visita la Lombardie, se pénétra des ouvrages du Corrège, du Titien, de Paul Véronèse ; mais, pour son malheur, il fréquenta le Bernin, goûta sa manière relâchée, et rapporta dans sa patrie un goût affecté qui n'a eu que trop de partisans. A 18 ans il peignit pour l'ancienne paroisse de Versailles deux tableaux qui lui firent honneur ; un an après, ce fut lui qui exécuta le tableau du Mai pour l'église de Notre-Dame de Paris. Ses ouvrages à l'Assomption, aux Chartreux, dans l'un des pavillons des Jardins de Choisy, eurent une grande réputation. A 20 ans il fut reçu à l'Académie pour un tableau représentant *Louis XIV au sein de la gloire*. Nommé professeur de cette Académie en 1707, directeur en 1714, sa réputation devint européenne. La place de premier peintre du roi, qui n'avait point été occupée depuis Mignard, mort en 1695, lui fut donnée en 1716, et l'année suivante Louis XV lui accorda des titres de noblesse. Antoine mourut de langueur à 61 ans. L'histoire numismatique du règne de Louis XIV, exécutée en grande partie sur ses dessins, est un œuvre non moins remarquable dans son genre que son plafond de la chapelle de Versailles. Il a gravé lui-même à l'eau-forte un grand nombre de ses compositions, entre autres un *Bacchus et Ariane*, un *Démocrite*, terminé au burin par G. Audran ; un *Ecce homo*, une *Galatée*, terminés par Simonneau. Son tableau d'*Athalie*, qui est au musée du Louvre, a été gravé par J. Audran. Son œuvre gravé est recherchées amateurs ; sa galerie d'Énée, peinte au Palais-Royal, a été gravée en 15 pièces in-fol. par Duchange, Tardieu, Surugue, etc. — Ses *Discours prononcés dans les conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, discours développant une *Épître* en vers à son fils, que Boileau et Racine admirèrent, ont été imprimés in-4° en 1721.

NOËL-NICOLAS, aussi fils de Noël, mais d'un second lit, et de 30 ans plus

jeune que son frère Antoine (il naquit en 1691), fut élève de son père, qu'il perdit à l'âge de 15 ans. Il ne vit pas l'Italie, forma son goût d'après les antiques et les tableaux de maîtres qui sont à Paris, et mourut dans cette ville en 1734. Il eut une grande facilité d'invention, un dessin correct et élégant, une grande fraîcheur de coloris. Les ouvrages qui lui faisaient le plus d'honneur étaient dans l'église de la Sorbonne, aux Minimes, à Saint-Sauveur. Le *Triomphe d'Amphitrite*, couronné au concours de 1727 et qu'on voit à Versailles, est le plus célèbre de ses tableaux mythologiques ; il l'a gravé à l'eau-forte, ainsi que plusieurs autres de ses compositions.

CHARLES-ANTOINE, fils d'Antoine, est le moins célèbre des Coypel. Élève et imitateur de son père, mais de beaucoup inférieur à lui, il dut à la faveur plutôt qu'à son talent l'honneur d'être nommé premier peintre du roi et directeur de l'Académie. Léger, inconstant par caractère, il n'eut point de manière arrêtée, et quitta l'histoire pour la bambouche (*voy.*), genre qui ne lui réussit pas mieux. Il avait beaucoup d'esprit et d'instruction. Ses discours académiques, imprimés dans le *Mercur*, joignent au charme de la diction la profondeur des pensées, la finesse des observations. On a joué de lui, au théâtre de la cour, plusieurs pièces restées manuscrites. Comme ses parents, il a gravé à l'eau-forte, et son œuvre n'est pas sans intérêt. Il mourut en 1752, à l'âge de 58 ans. Son histoire de don Quichotte a été gravée en 25 feuilles in-folio.

L. C. S.

COYSEVOX (ANTOINE), sculpteur, originaire d'Espagne, naquit à Lyon en 1740. La sculpture, innée en lui, fut pour ainsi dire un jeu de son enfance. Un jour qu'il était occupé à tailler un morceau de bois : *Vous faites un cheval*, lui dit un ami qui l'observait. — *Je ne le fais pas*, répondit l'enfant, *je le découvre*. Cette distinction instinctive décelait une organisation d'artiste. Aussi quand l'art fut devenu une étude pour l'adolescent, ses progrès furent rapides. A 17 ans, il avait exécuté pour sa ville natale une Madone qui fixa l'attention publique. Envoyé à Paris, il travailla sous la direc-

tion de Leraul peintre, musicien et poète, se produisit de bonne heure à la cour; mais ces relations n'empêchèrent pas le disciple de se livrer sans relâche aux études sérieuses, à celle de l'anatomie, à celle de l'antique. Il copia en marbre différents chefs-d'œuvre de l'art grec, entre autres la Vénus de Médicis, le groupe de Castor et Pollux, etc., et plusieurs bustes.

Il n'avait pas 27 ans lorsqu'il fut appelé en Alsace par le cardinal prince Guillaume de Furstemberg, évêque de Strasbourg, pour exécuter des travaux importants dont ce prélat voulait décorer son palais de Saverne. Dans l'espace de quatre années il orna d'une multitude de sculptures en tous genres le salon d'honneur, le grand escalier et les jardins. Cet immense résultat obtenu en si peu de temps mit le sceau à sa réputation. Il revint à Paris en 1671. Son talent d'artiste, un caractère aimable, des manières distinguées et un commerce sûr le firent rechercher; il eut beaucoup d'amis, au nombre desquels il put compter Louis XIV lui-même, qui l'honora de sa bienveillance personnelle.

Versailles s'élevait. Coysevox y eut des commandes considérables. Dans l'intérieur du château, en marbre, stuc ou bronze, la moitié des figures et des ornements du grand escalier, la moitié des trophées de la grande galerie, 23 des génies qui surmontent la corniche, un bas-relief ovale sur la cheminée du salon de la Guerre, représentant le roi à cheval couronné par la Renommée; à l'extérieur, en pierre, six des grandes figures allégoriques placées au haut de l'édifice sur la balustrade, entre autres la Justice et la Force, et le groupe de l'Abondance réparant les maux de la disette, pour la grille d'entrée d'une seconde cour qui précédait originairement la cour de marbre; dans le petit parc, en bronze, deux Fleuves, la Dordogne et la Garonne, fondus par les Kellers, un Esclave attaché à des trophées, un vase de sept pieds de haut, entouré de bas-reliefs qui figurent plusieurs traits de l'histoire du roi; en marbre, sept bas-reliefs, composés de trois enfants chacun, pour la Colonnade: tel fut son contingent pour cette résidence

royale. Il menait de front avec ces ouvrages ceux dont il était chargé pour les Invalides, et qui devaient décorer la façade méridionale de l'église, les statues en pierre de saint Grégoire de Nazianze et de saint Athanase, pour surmonter la balustrade de couronnement, de part et d'autre du fronton, et la figure de Charlemagne, en marbre, haute de douze pieds, pour une des niches qui accompagnent la porte d'entrée, où elle fait pendant à celle de saint Louis, par Girardon.

En janvier 1687, à la suite d'une maladie grave, Louis XIV. était venu remercier le ciel de son rétablissement dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, et de là dîner à l'hôtel-de-ville de Paris avec sa famille. Pour conserver le souvenir de cet événement, le corps municipal vota l'érection de la statue pédestre du roi en bronze. C'est celle que l'on voit encore aujourd'hui au fond de la cour, sous une des arcades du portique. Elle fut posée sur son piédestal le 14 juillet 1689. Un siècle après, jour pour jour, éclatait la terrible révolution qui devait l'en faire descendre. Elle y fut replacée par les soins du comte Frochot, le premier préfet de la Seine.

Dans la même année, la statue équestre de Louis XIV, en bronze, fut commandée à Coysevox par les États de Bretagne, pour la ville de Rennes, avec deux bas-reliefs pour le piédestal. Afin de donner à l'ouvrage toute sa perfection, l'artiste s'était fait amener 16 ou 17 chevaux des écuries du roi: il en avait observé les mouvements, choisi les formes, et, non content de ces études sur la nature vivante, il avait pratiqué des dissections anatomiques sur les parties du corps de l'animal les plus nécessaires à son objet.

La représentation du cheval étant ainsi devenue pour Coysevox une sorte de spécialité, il fut chargé, en 1701, d'exécuter les deux chevaux ailés qui sont à l'entrée du jardin des Tuileries, du côté de la place Louis XV, groupes de 12 pieds de proportion et d'un seul bloc de marbre. L'un porte la Renommée, l'autre Mercure. Le cheval de la Renommée vole sans rênes, pour exprimer que rien n'ar-

rète cette déesse et qu'elle ne suit pas de route certaine; celui de Mercure est bridé, pour faire entendre qu'il faut des règles au commerce ainsi qu'aux arts. La plinthe du Mercure porte le millésime de 1702, avec cette inscription: *Ces deux groupes ont été faites en deux ans.*

Sur la terrasse du château on voit, du même artiste, un *Sourcier de flûte*, une *Hamadryade* qui semble attentive à ses accents, et une *Flore*: chacune de ces figures est groupée avec un enfant. Si elles ne sont pas d'un grand goût ni même exemptes de quelque manière dans la pose, elles ont le caractère qui leur est propre et surtout elles remplissent bien l'espace. Mais elles n'étaient pas primitivement destinées aux Tuileries: elles avaient été commandées, ainsi que les deux chevaux ailés, pour le jardin de Marly.

Versailles était à peine achevé que le roi, fatigué des grandeurs qu'il avait lui-même créées, désira un séjour plus solitaire et plus convenable à des réunions intimes, une sorte de maison de campagne royale. Marly fut choisi comme lieu de retraite; mais c'était la retraite de Louis XIV: le cortège des arts devait l'y suivre et y multiplier les merveilles. Quatre groupes de proportion colossale, la *Seine*, la *Marne*, *Amphitrite* et *Néptune*, figures caractérisées par des attributs et mises en action par des personnages accessoires, furent exécutés par Coysevox, pour décorer les extrémités d'une cascade à laquelle l'abondance de ses eaux avait fait donner le nom de la *Rivière*, et qui fut remplacée, sous le règne suivant, par le *Tapis vert*.

L'artiste fit pour Chantilly la statue du grand Condé, qu'on voyait sous le péristyle du grand château. Mutilée pendant la révolution, elle fut retrouvée chez un marbrier, acquise par le prince de Condé et adroitement réparée; elle orne aujourd'hui les parterres. A Petit-Bourg, Adélaïde de Savoie, dauphine de France, était représentée sous les traits de Diane chasseresse. C'était le genre d'ouvrage où Coysevox excellait: statues, bustes ou médaillons, il savait y réunir la noblesse du style à la plus exacte res-

Paris, à droite du maître-autel, la statue de Louis XIV à genoux, faisant pendant à celle de Louis XIII. On a cru devoir, par prudence, les enlever toutes deux dans les troubles de 1830; espérons qu'elles ne tarderont pas à reparaître sur leurs piédestaux. Beaucoup de statues-portraits sculptés par Coysevox accompagnaient des mausolées. Entre ces monuments, qui sont très nombreux, quatre doivent être distingués: celui de Mazarin, dans l'église des Quatre Nations; celui de Colbert, à Saint-Eustache; celui du comte d'Harcourt, à l'abbaye de Royaumont; enfin celui de Charles Lebrun, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ces tombeaux, d'une ordonnance composée, offrent des figures emblématiques associées aux images des illustres morts. Les autres, celui de Lamoignon, à Saint-Roch, celui de Mansard, à Saint-Paul, etc., consistaient dans de simples bustes ou médaillons, avec une épitaphe. Tel était celui que l'artiste exécuta en stuc à Saint-Germain-des-Prés, pour ce même cardinal de Furstenberg dont il avait décoré le palais à Saverne, et qui, par un singulier enchaînement de circonstances politiques, mourut abbé de Saint-Germain, à Paris. Les principaux personnages de cette époque, si féconde en grands hommes, furent reproduits par le ciseau de Coysevox. Citons Louis XIV, dont il fit plusieurs bustes ou médaillons à divers âges, la reine Marie-Thérèse d'Autriche, le dauphin leur fils, Louis XV, en différentes années, Colbert, Louvois, Turenne, Vauban, Villars, le président Harlay, les cardinaux de Bouillon et de Polignac, Arnauld d'Andilly, Bossuet, Fénelon, Racine. Personne n'a mieux réussi à faire passer l'âme sur la physionomie et à vaincre les difficultés d'un costume ingrat. En s'exerçant à copier les bustes antiques, il en avait retenu le principal caractère, l'élevation dans la naïveté. Il sentait lui-même sa supériorité en ce genre. Rétabli d'une maladie sérieuse, il dit à son médecin: « Vous m'avez rendu la vie à votre manière; je veux vous faire vivre à la mienne: je ferai votre buste en marbre. »

On a de la peine à concevoir comment

CRABBE (George), poète anglais, né le 24 à Aliborough, comté de Suffolk. Un chirurgien, il était destiné à son père; une manie bizarre de nier devait exercer une influence sur le jeune Crabbe, et imprimer dans son esprit une autre direction. En 1778, il remporta un prix pour son *à l'Espérance*, et renouça dès lors la carrière chirurgicale. Il vécut

à Londres; Burke se fit son protecteur et son aristarque. *The Library*, la Bibliothèque, qu'il publia en 1781, et un poème descriptif plus long, *The Village*, obtinrent un succès marqué; Johnson, critique sévère pourtant, encouragea le jeune poète à persévérer. Mais Crabbe pensa qu'avant tout il fallait se faire un état, et il étudia la théologie. En 1813 il obtint la cure de Trowbridge dans le Wiltshire.

En 1807, après vingt ans d'intervalle, rempli plus ou moins par la théologie, Crabbe publia *The Borough*; puis, en 1809, *The Parish Register*; en 1812, *Tales in verse* ou Narrations en vers, et en 1819 *Tales of the hall*. Il mourut le 9 février 1832 à Trowbridge.

On a comparé la poésie de Crabbe aux peintures de Teniers et d'Ostade : c'est la même vérité, la même ponctualité. Le charme d'une semblable lecture est tout entier dans la mise en œuvre; car les sujets en eux-mêmes ne sont guère intéressants. Crabbe visite de préférence la hutte de l'indigent, et retrace les souffrances de la misère avec une déchirante fidélité. Lorsqu'il peint les scènes de la nature, il dédaigne tous les ornements superflus; il lui suffit de calquer fidèlement son modèle. Aussi son style est-il clair et simple; il trace ses caractères d'une main ferme et sûre; il sonde et découvre, avec une exactitude tout aussi scrupuleuse, les replis les plus cachés du cœur humain; on l'a nommé à juste titre l'anatomiste de l'âme. Rien de plus vrai que le jugement porté sur lui par Moore :

« Crabbe a prouvé ce que peut la force galvanique du génie; elle donne le mouvement et la vie aux objets qui en paraissent le moins susceptibles. » La vie et les ouvrages de Crabbe ont paru à Londres en 1833; cette édition a été préparée par le poète lui-même, peu de temps avant sa mort.

CRABE, *cancer*. Cette dénomination, qui s'appliquait autrefois à une grande partie des crustacés, ne désigne plus aujourd'hui, dans le système de Latreille, que l'ensemble des espèces douées des caractères suivants : tous les pieds inférieurs et ambulatoires; test assez large, arrondi en segment circulaire à sa partie

C. L.

antérieure, presque toujours dentelé sur les côtés; second article des pieds-mâchoires extérieurs offrant une forme carrée avec une échancrure à l'angle de son extrémité supérieure.

Le genre crabe appartient à l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des arqués. On remarque dans les espèces qui le composent une carapace assez large, antérieurement dentée en scie, marquée quelquefois de larges crénelures et quelquefois aussi sans dentelures apparentes. Il faut ajouter à ces signes distinctifs quatre antennes, dont deux extérieures sont sétiformes et très petites; les médianes sont repliées et peuvent se cacher dans deux fossettes. Sur le devant de la carapace on voit saillir les yeux portés sur un court pédicule; les pattes antérieures, au nombre de deux, sont très fortes et terminées par des pinces ou serres dont les dimensions sont quelquefois monstrueuses, comme dans une espèce de crabe de la Nouvelle-Hollande, remarquable par l'énormité de ses pinces ou tenailles, qui égalent en grosseur le bras d'un homme.

Les crabes habitent en général les côtes maritimes, surtout celles qui sont rocailleuses; mais nulle part ils ne sont plus communs que dans les régions de l'équateur et des tropiques; ils sont carnassiers et se nourrissent de débris d'animaux qu'on emploie comme amorce pour les attirer dans les pièges. Craintifs, solitaires, ces animaux ne chassent que la nuit et se cachent dans les fentes et les crevasses des rochers. S'il faut en croire Risso, chaque portée se compose de quatre à six cents individus dont le développement s'accomplit dans l'espace d'une année. Quelques espèces fournissent un aliment assez agréable, mais lourd et indigeste. Latreille a classé les espèces du genre crabe d'après la figure des tarsi et des antennes; il nous suffira d'en citer quelques-unes.

Le *crabe pagure* (*cancer pagurus*, Latreille), vulgairement *poupart* ou *tourteau*, se trouve sur les côtes occidentales de la France. Il présente huit tarsi postérieurs peu comprimés et coniques; l'extrémité des pinces est de couleur noire. Ce crabe, dont la chair est

assez estimée, acquiert souvent jusqu'à cinq livres de poids. Le *crabe corallin* (*cancer corallinus*, Fabricius) est originaire des Indes-Orientales; le *crabe bronzé* (*C. æneus*) ou *crabe varioléus* (*C. variolosus*, Fabricius) se trouve sur les bords de l'Océan: tubercules arrondis et lisses couvrant la carapace comme des pustules varioliques, pattes assez courtes, comprimées, velues et épineuses à leur extrémité; le *crabe cendré* (*C. cinereus*, Bosc), très commun sur les côtes de France; le *crabe ménade* (*C. mænias*) ou *crabe commun*: carapace gris-vert, offrant cinq dents latérales; serres dont les pointes sont noires à l'extrémité. M. Desmarests rapporte à ce genre six espèces fossiles, parmi lesquelles on remarque: le crabe à grosses pinces (*C. macrochilus*), originaire de la Chine; le crabe pointillé (*C. punctulatus*), qui se trouve en Italie; le crabe quadrilobé (*C. quadrilobatus*), qu'on rencontre à Dax, etc.

EM. D.

CRACOVIE, voy. KRAKOVIE.

CRAIE, roche calcaire, d'une texture ordinairement grossière et lâche, d'une couleur blanche, et jouissant de la propriété de tacher les doigts et de tracer en blanc sur les corps colorés. Cependant ces caractères, qui conviennent en général à la craie, ne servent à en distinguer qu'une seule variété, que l'on nomme pour cette raison *craie blanche*.

La craie appartient, sous le point de vue géologique, au *terrain crétacé* (voy. TERRAINS), et constitue une formation qui présente dans diverses localités plusieurs variétés de craie qui se divisent en trois étages.

La partie supérieure est la *craie blanche* dont nous avons rappelé les caractères minéralogiques; nous ajouterons seulement, en la considérant comme roche, qu'elle n'offre point de stratification distincte, c'est-à-dire qu'elle ne présente point de traces de couches. A la vérité on y remarque à différentes hauteurs des lits parallèles et horizontaux de silex pyromaque noirs, employés ordinairement à faire des pierres à briquet; ils sont quelquefois interrompus, plus ou moins nombreux, plus ou moins es-

accés; mais jamais détrempé.

Les corps organisés que l'on trouve dans la craie blanche sont moins nombreux que dans les deux autres étages inférieurs; cependant les espèces en sont généralement assez variées. Ce sont, parmi les animaux vertébrés, des poissons, comme dans la craie des environs de Paris et de Sussex en Angleterre; des dents de crocodile, comme à Meudon, et des ossements du même reptile, comme à Maëstricht. Les mollusques sont beaucoup plus nombreux: les principaux et les plus caractéristiques sont les genres bélemnite, térébratule, huître, peignes, etc., et parmi les échinites, les genres ananchite, galérite, spatangue, etc.

La *craie grise*, à laquelle la science a conservé le nom de *craie tufau*, que lui donnent les ouvriers en Touraine et en Bretagne, constitue l'étage moyen de la formation crayeuse. Sa teinte, dans sa partie supérieure, est due à l'abondance des grains verts qu'elle renferme et qui sont formés de silicate de fer. Elle contient aussi des silex, mais blonds au lieu d'être noirs, comme dans la craie blanche; elle présente des indices de stratification assez prononcés. Dans sa partie inférieure elle devient le véritable tufau de la Touraine, qui est une roche tendre et micacée. Cette craie renferme, outre les corps organisés de la craie blanche, d'autres mollusques, tels que les genres *baconite*, *scaphite*, *hamite*, *trigone* et *plagiostome*.

La *craie inférieure* ou *craie glauconieuse* est une roche grisâtre à texture lâche et grossière, qui renferme aussi des silex blonds. Elle contient à peu près les mêmes fossiles que les deux autres étages, et l'on y trouve, de plus, les genres *inocerane* et *modiolo*.

Ces diverses variétés de craie, qui passent de l'une à l'autre par des nuances presque insensibles, fournissent des pierres de construction dont les meilleures sont celles que l'on exploite dans la craie grise. Les silex blonds de celle-ci sont employés à faire des pierres à fusil. Quant à la craie blanche, elle est surtout utile en ce qu'elle fournit ces pains blancs connus sous le nom de

(:)

CRA

blanc d'Espagne, et qui sont employés dans la peinture en détrempe et dans le badigeonnage; enfin on la taille en crayons dont on se sert pour tracer sur les tableaux noirs destinés aux démonstrations scientifiques.

J. H. T.

CRAMER (CHARLES-GOTTLOR), un des romanciers les plus féconds et les plus recherchés de son temps, naquit en 1758 à Poedelitz près de Fribourg sur l'Unstrut (Saxe prussienne), et étudia la théologie à Leipzig. A son retour de cette ville, il vécut sans emploi à Weissenfels, et depuis 1795 il habita Meiningen en qualité de conseiller forestier. Il fut ensuite nommé professeur à l'académie forestière de Dreissigacker, petit endroit voisin de Meiningen, et occupa cette place jusqu'à sa mort, arrivée en 1817. De 1782, année où parut *Charles de Saalfeld*, son premier roman, jusqu'en 1817, Cramer a publié environ 90 volumes. Son *Erasmus Schleicher* (Leipzig, 1789, 4 vol.) fut généralement goûté et sembla promettre beaucoup plus que la suite de la carrière littéraire de l'auteur n'a tenu. Dans ce roman il sut étonner le public par une foule d'aventures bizarres, mais sans essayer de s'emparer du lecteur par les sentiments relevés de la nature humaine. Les ouvrages suivants firent remarquer dans Cramer l'absence d'invention; on y trouva des invraisemblances choquantes et des caractères faux très près de la caricature. Sans poésie, d'une vérité souvent triviale, chargés de descriptions pompeuses, emphatiques, exagérées, ses écrits, autrefois en vogue, sont aujourd'hui presque oubliés, même dans les cabinets de lecture. Parmi les romans de Cramer traduits ou imités en français, nous citerons le *Pauvre Georges*, traduction de W.-A. Duval, Paris, 1801, 2 vol. in-12.

C. L.

CRAMER (JEAN-BAPTISTE), le patriarche et le roi des pianistes vivants, naquit à Manheim en 1771, et non à Londres comme quelques biographes le laissent supposer. Il avait à peine un an lorsque Guillaume Cramer, son père, habile violoniste, quitta l'Allemagne dans l'espérance de faire fortune à l'étranger. L'Angleterre avait déjà parmi les artistes

une réputation de généreuse hospitalité : il vint donc fixer sa résidence à Londres, où son mérite, bientôt apprécié, obtint de nombreux et légitimes succès. Il y mourut en 1799. Doué d'une heureuse organisation que les circonstances ne pouvaient manquer de développer activement, le jeune Cramer témoigna dès sa première enfance des dispositions aussi extraordinaires que brillantes. Comme ses frères, Charles et François, il reçut de son père les premières notions de la musique. Mais peut-être ce génie ne se fût-il jamais compris lui-même ou du moins n'eût-il développé que fort tard les germes féconds de son talent, si le hasard n'avait conduit à Londres en 1783 l'illustre Clémenti (voy.), le premier pianiste de son époque. Clémenti pressentit l'avenir du grand maître dans les essais du petit virtuose, et, durant un an et demi, lui transmit les précieux principes qu'il devait si religieusement conserver. Malheureusement le célèbre artiste repartit pour la France, et l'enfant, abandonné à lui-même, mais pénétré du sublime modèle qu'il avait observé avec sa sagacité naturelle, trouva en lui assez de volonté et d'énergie pour marcher sans guide à l'âge de 13 ans. Une lecture raisonnée de Bach, Hændel, Scarlatti, Haydn; une étude approfondie du contre-point sous la direction de Charles-Frédéric Abel, et d'après la doctrine de Kirnberger et de Marpurg, enfin ses relations intimes avec le savant docteur Crotch, achevèrent ce que la nature et l'opiniâtreté du travail avaient si largement avancé. La vogue que le jeune pianiste obtint à Londres le décida sans doute à y passer sa vie : aussi ne fit-il guère que trois voyages sur le continent. Durant le dernier, en 1833, il se fit entendre à Paris dans les salons de Pape et pénétra tous les assistants d'une profonde admiration. Il passa rapidement en Allemagne et refusa de livrer son talent à l'enthousiasme public. Peut-être craignait-il que l'élégante simplicité, la merveilleuse souplesse, la pureté soutenue de son jeu, ne fût pas comprise dans un pays où l'oreille, familiarisée avec les *difficultés*, s'était faite à tant de styles différents du sien ; où la mode s'était prononcée pour Hummel,

Kalkbrenner, Moscheles, Herz et d'autres plus récents.

La manière de M. Cramer a vieilli ; mais quel que soit le talent de ceux qui l'ont suivi, M. Cramer n'en garde pas moins l'immense gloire d'avoir été au piano moderne ce que Bach fut à l'orgue et au clavecin, c'est-à-dire le créateur d'une école, mère de toutes celles qui se sont répandues en Europe. Ses immortelles études ont consacré une époque de transformation dans l'histoire de l'art. Bien des imitateurs ont essayé de marcher sur ses traces : Aloysius Schmid, Kalkbrenner, Kessler, Moscheles, Bertini, Chopin se sont plus ou moins modelés sur sa forme et son style ; les 86 études de Cramer sont restées sans rivales, et surpassent même par la richesse de leur harmonie le *Gradus ad Parnassum* de Clémenti. Louis Berger est le seul compositeur pianiste qui se soit refusé, dans ses admirables *Exercices*, à l'infaillible tribut d'imitation que tous les autres ont payé au vieux Cramer ; pourtant, en se frayant une route nouvelle, il n'a pu porter atteinte à l'inaltérable gloire d'une œuvre de génie dont malheureusement le reste des écrits du grand maître n'approche point. Le nombre en est fort grand ; mais presque tous sont empreints d'un caractère de contrainte et de froideur qu'il faut attribuer sans doute à son enthousiasme pour les entraves despotiques du contre-point. Bien qu'il excellât à improviser et que ses doigts, emportés par la *fantaisie*, secouassent parfois les préjugés de l'école ; bien que la richesse de ses accompagnements et de ses combinaisons harmoniques fût telle qu'on avait peine à ne pas les croire préparés, ses sonates, rondos, concertos, malgré la vogue immense dont ils ont joui, sont généralement pénibles, maniérés, d'une conception étroite, quoique toujours écrits d'un style fort pur. A sa profonde science, aux charmes de son mécanisme, M. Cramer joint encore le talent assez rare d'exécuter à livre ouvert toute sorte de musique ; de bonne heure il s'imposa la loi de lire le moindre morceau livré à la publicité : cet exercice journalier lui a valu une habileté que bien peu de pla-

par pendant à degré, et
 l'opérateur fasse admirer encore à ceux
 qui le visitent en Angleterre dans sa re-
 tite. Tob Hassinger, à Vienne, a donné
 une belle édition de son ouvrage capital :
studie per il piano forte. M^o B.

CRAMPE, maladie propre aux or-
 ganes contractiles et qui consiste dans
 des contractions subites, violentes, dou-
 loureuses et passagères, soit des muscles
 proprement dits, soit des organes dans
 la composition desquels il entre des fi-
 ves musculaires. Ainsi le cœur, la ves-
 sie, l'estomac peuvent être le siège de
 des crampes souvent très pénibles. Les causes
 immédiates de cette affection échappent
 à la recherche; on voit seulement que
 la distension, la compression, la contu-
 sion ou la piqûre d'un nerf peuvent la
 déterminer. Les crampes sont un symp-
 tôme concomitant de plusieurs maladies
 nerveuses, telles que les inflammations tant
 aiguës que chroniques du cerveau et de
 la moelle épinière, la colique de plomb,
 le choléra-morbus; on les observe égale-
 ment chez les sujets atteints d'hystérie
 et d'hypochondrie. Elles sont surtout fré-
 quentes pendant la grossesse et le tra-
 vail de l'enfantement, et alors elles pa-
 raissent dépendre indubitablement de la
 compression exercée sur les gros troncs
 nerveux qui se distribuent aux membres
 inférieurs. Il est rare que les crampes
 durent beaucoup de durée et qu'elles met-
 tent dans le cas de recourir aux soins de
 la médecine.

Lorsqu'on applique la main sur un
 muscle affecté de crampe, on sent qu'il
 se forme une espèce de nœud exces-
 sivement douloureux, et le malade est dans
 l'impossibilité de faire cesser la contrac-
 tion par la seule influence de la volonté.
 On est obligé en pareil cas d'exercer des
 tractions sur le membre affecté et même
 de le tirer en sens inverse du muscle con-
 trahi. Chez les femmes enceintes on a con-
 seillé des ligatures placées au-dessus du
 ventre, où elles éprouvent fréquemment
 des crampes. La saignée, les bains, etc.,
 et les calmants, réussissent d'ordinaire à cal-
 ser cet accident, qui d'ailleurs ne se re-
 nouvelle guère, à moins qu'il ne dépende
 d'une affection organique contre laquelle
 l'on doit être dirigé le traitement.

On désigne sous le nom de *crampe
 d'estomac* une douleur subite, violente
 et passagère, qui se manifeste dans la
 région de cet organe, et qui paraît due à
 la contraction spasmodique de sa tunique
 musculaire; cette affection, plus pénible
 que grave, offre souvent des retours ir-
 réguliers et cède d'ordinaire au traite-
 ment des maladies nerveuses. Voyez NÉ-
 VROSES ET SPASME. F. R.

CRANACH (LUCAS), peintre et gra-
 veur, ainsi nommé de Kronach ou Kra-
 nach, ville du diocèse de Bamberg, où il
 naquit en 1472, vécut dans le plus beau
 temps de la peinture en Italie, et eut
 pour contemporains, en Allemagne, Al-
 bert Durer, Lucas de Leyde, Holbein,
 qu'il n'égalait ni comme peintre ni comme
 graveur. Son nom de famille est resté
 incertain; les uns disent qu'il s'appelait
Müller, les autres *Sunders* ou *Sünder*. Il
 est moins célèbre par ses peintures, em-
 preintes encore de l'ignorance des grands
 principes de l'art, que par ses gravures
 qui, bien que gothiques, sont encore
 fort recherchées des amateurs. Ses ta-
 bleaux sont ordinairement bien ordon-
 nés, les figures en sont simples d'attitu-
 des, justes de mouvement; mais le style
 en est trivial, le dessin grêle et incor-
 rect, presque toujours de mauvais goût;
 ses effets manquent d'harmonie et le
 coloris des nus est sans vigueur. Sans
 doute on peut parfois admirer la vérité
 de certains détails, le précieux du pin-
 ceau, quand ce précieux ne dégénère pas
 en sécheresse, mais on a rarement à louer
 l'accord de ces teintes locales. Quant à
 la perspective aérienne, il ne la connut
 pas. On peut donc dire de ses tableaux
 qu'ils paraissent être le fait d'un élève qui
 n'a compris qu'imparfaitement les pré-
 ceptes d'un habile maître; les éléments
 du bien s'y trouvent, mais ils sont mal mis
 en œuvre. Avec son aptitude à copier ser-
 vilement la nature, Luc Cranach ne pou-
 vait manquer de réussir dans le portrait.
 Celui de son bienfaiteur, *Jean Frédéric
 de Saxe*, dit le Magnanime, que possède
 de lui le musée du Louvre, nous est un
 témoignage que sa grande réputation
 dans ce genre était méritée. Ses portraits
 de Luther et de Melancthon, avec qui il
 était lié, sont également célèbres. Ses ta-

ministère Osiander, à Nuremberg, son intention de se séparer de l'Église. Henri le rappela bientôt après et lui confia en 1523 l'archevêché de Cantorbéry, qui se trouvait vacant. Cranmer n'accepta qu'à regret cette haute dignité, d'une part par crainte du roi dont il connaissait l'esprit capricieux, et ensuite parce que le serment qu'il devait prêter au pape blessait ses convictions; enfin son mariage secret n'était pas non plus compatible avec le droit canonique, quoique les tribunaux anglais eussent déjà décidé sous Henri VI que le mariage d'un prêtre pouvait être annulé sans être nécessairement illégitime (*voidable, but not void*) et que les enfants nés d'un tel mariage étaient héritiers légitimes. Cependant l'espoir de se rendre utile dans les fonctions de l'épiscopat, à la religion et à l'Église leva les scrupules de Cranmer: il prêta le serment archiepiscopal sous la réserve formelle des lois divines, des droits du roi et de la législation du pays; il réserva de plus la liberté de ses propres opinions religieuses, surtout de celles concernant la réforme de l'église d'Angleterre. Ses amis ont cherché à défendre cette subtilité, mais ils n'ont pu écarter le reproche qu'on a justement adressé à Cranmer d'avoir prêté un serment que dans son for intérieur, il regardait comme illégal, et d'avoir simulé une soumission au pape très éloignée de sa pensée. Bientôt après son installation, il prononça le divorce de son souverain, et lorsque le pape le menaça de l'excommunication, l'archevêque se disposa à la résistance, aussi bien que le roi, qu'un arrêt du parlement venait de déclarer chef suprême de l'église en Angleterre. Encouragé par Anna Boleyn, Cranmer poussa à la réforme, autant qu'il le pouvait sous un roi arbitraire qui s'arrogeait à lui-même le droit de régler la croyance de son peuple. A la tête des adversaires d'une réforme dans l'Église se plaça Gardiner, récemment nommé évêque de Winchester. Cependant Cranmer attaqua dans des sermons énergiques tous les usages superstitieux, et il s'occupa à rendre la Bible accessible au peuple en la faisant traduire dans la langue nationale. Par ses ordres les couvents se fermèrent; mais ils s'efforça, quoique sans beaucoup de succès, d'ar-

cher à l'avidité du roi et de ses courtisans les biens ecclésiastiques qu'il voulait employer à des fondations de bienfaisance ou d'instruction. Tant qu'il fut possible, il lutta contre les six articles décrétés par le parlement par ordre du roi (*the bloody act*), articles qui condamnaient à mort quiconque se déclarerait en faveur du mariage des prêtres et contre la transsubstantiation ou d'autres dogmes catholiques; mais il dut céder à la fin et même renvoyer sa femme à ses parents en Allemagne. Vers le même temps il obtint cependant du roi qu'il permit, pour l'usage des familles, la traduction de la Bible, autorisée autrefois seulement pour l'usage de l'Église.

Après la mort de Henri VIII en 1547 et pendant la minorité du roi Édouard VI, Cranmer put, avec l'appui du duc de Somerset, agir plus librement et avec plus de succès. C'est lui qui a consommé la réforme en Angleterre, bien qu'il restât longtemps attaché à plusieurs dogmes catholiques, tels que la transsubstantiation, défendue par lui dans un ouvrage spécial, et qu'il n'abandonna pour le système des réformateurs suisses que lorsqu'il fut convaincu par les arguments de Ridley. Comme chef de l'église anglicane, on lui reproche avec raison les persécutions qu'il a tolérées et même approuvées contre les dissidents; en effet, quoique doux et professant en général des principes de tolérance, il se laissa emporter par son zèle pour l'Église, surtout contre les anabaptistes, à une dureté que même le fanatisme de ces sectes ne saurait justifier.

A peine Marie fut-elle montée sur le trône par l'appui du parti catholique, en 1553, que Cranmer fut jeté en prison avec d'autres réformateurs; la reine oubliait ce qu'il avait un jour fait pour elle, lorsqu'il la protégeait courageusement contre la colère de son père. Après le premier interrogatoire, le tribunal, composé de commissaires du pape, lui enjoignit de comparaître, dans le délai de 80 jours, devant le Saint-Siège pour se justifier; mais on ne le mit pas en liberté, et, à l'expiration du délai, il fut condamné comme hérétique opiniâtre et destitué de sa dignité ecclésiastique. Durant sa

...mons, des
 ...ons de toute nature
 à signer successivement plusieurs déclara-
 tions par lesquelles il adhérait aux
 dogmes les plus essentiels de l'église ro-
 maine, en exprimant son repentir au sujet
 de ses erreurs, et on lui suggéra un dis-
 cours de rétractation qu'il devait pro-
 noncer en public. Et néanmoins sa mort
 était résolue. La reine et Philippe II, son
 mari, en donnèrent l'ordre, et c'était avant
 son exécution qu'on voulait lui faire tenir
 à l'église le discours dont il vient d'être
 parlé. Mais Cranmer déclara avec beau-
 coup de dignité qu'il avait failli par crainte
 de la mort, qu'il avait lâchement trahi
 la vérité, et qu'il n'y avait pour le consoler
 de ce crime que l'espoir de supporter la
 peine d'une apostasie qu'on lui avait
 arrachée. Le 21 mars 1556 on le condui-
 sit au bûcher sur lequel il monta avec
 courage. Il se pressa d'avancer sa main
 droite qui avait signé la rétractation, et
 la laissant lentement se consumer, il s'é-
 cria à plusieurs reprises : *l'indigne main!*
 Ce fut en faisant profession de protes-
 tantisme qu'il expira.

On a de Cranmer différents ouvrages
 relatifs surtout à la transsubstantiation :
 le premier parut à Londres en 1550, in-
 4°, et fut ensuite traduit en latin sous ce
 titre, *Defensio veræ et catholicæ doctri-
 næ de sacramento corporis et sanguinis
 Christi Salvatoris nostri, etc., ab auctore
 in vinculis recognita et aucta*, 1557, in-
 8°. — Outre l'article de l'*Encyclopædia
 britannica*, dont celui-ci est extrait, on
 peut consulter sa biographie (*The life of
 archbishop Cranmer*) par Todd (Lond.,
 1831, 2 vol. in-8°), qui a aussi donné une
 nouvelle édition de l'ouvrage *A defen-
 se, etc.* Burton a publié une nouvelle édi-
 tion du *Catéchisme de Cranmer*, Oxford,
 1829, et l'on prépare dans la même ville
 d'Oxford une édition des œuvres com-
 plètes du célèbre archevêque. C. L.

CRAONNE (BATAILLE DE). Craonne
 est une petite ville du département de
 l'Aisne (ancienne Picardie), chef-lieu
 de canton de l'arrondissement de Laon;
 elle est éloignée de cinq lieues de cette
 place et ne compte au plus qu'un millier
 d'habitants. Elle est célèbre par une

16 y livra au soldat
 par le général Boucher, le 7 mars
 1814. Napoléon avait avec lui les ma-
 réchaux Ney, Victor, Mortier, et es
 généraux Belliard, Grouchy, Curia.
 Les Français étaient au nombre de
 30,000. La force combinée de l'armée
 alliée était de 100,000 hommes; mais il
 n'y en eut d'engagés qu'une partie sous
 le commandement des généraux russes
 comtes Voroutsof et Sacken. Cette ac-
 tion, longue, opiniâtre, et pourtant in-
 décidée au fond, dans laquelle les Fran-
 çais attaquèrent toujours, leur occasionna
 des pertes considérables. Le maréchal
 Victor et le général Grouchy furent griè-
 vement blessés. Quoique la perte des
 Russes fût moindre, les écrivains fran-
 çais attribuent en général la victoire à
 Napoléon, considérant comme un grand
 avantage dans cette guerre l'occupation
 de Craonne. A. S.-R.

Il ne faut pas confondre avec Craonne
 la petite ville de CRAON, du *Craonnais*,
 département de la Mayenne, et qui donna
 le nom aux comtes et princes de Craon,
 titre qui appartenait à la maison de
 Beauveau (voy.). Une famille bretonne
 très ancienne porta le même nom de
 Craon; un de ses membres, le sire Pierre
 de Craon, est connu par l'attentat qu'il
 commit contre le comte Olivier de
 Clisson (voy.). S.

CRAPAUD (*bufo*), genre de la fa-
 mille des anoures, ordre des batraciens,
 classe des reptiles. Ce genre, confondu
 avec les grenouilles par Linné, en a été
 définitivement séparé par les naturalistes
 modernes. Les caractères qui forment la
 base de cette distinction consistent dans
 la courte étendue des pattes de derrière
 qui ne surpasse jamais la longueur du
 corps; dans la langue moins gênée que
 chez les grenouilles, parce qu'elle s'atta-
 che seulement à l'extrémité de la mâchoire
 inférieure; enfin dans les protubérances
 tuberculeuses ou verrues qui hérissent la
 peau de ces reptiles, et dont deux beau-
 coup plus volumineuses que les autres
 font saillie sur le cou. Quelque mer-
 veilleuses propriétés que l'antique magie
 ait prêtées à cet immonde et difforme
 animal qu'elle admettait comme un élé-
 ment indispensable dans ses opérations;

quelque réprobation qu'aient jetée sur lui les croyances superstitieuses des habitants de nos campagnes, il est aujourd'hui reconnu que le crapaud n'a rien de venimeux, sans être exempt toutefois de qualités malfaisantes. Il a, dit-on, l'haleine infecte; il épanche une bave jaunâtre qui peut nuire aux petits animaux; enfin, lorsqu'on le tourmente, il se gonfle et darde par l'anus une liqueur irritante et capable d'occasionner de vives douleurs, pour peu qu'elle atteigne les yeux. Le crapaud se nourrit de vermineux, de chenilles, de petits insectes, etc. Presque toutes les espèces de ce genre fuient la lumière: elles se retirent dans les lieux humides et sombres, dans les excavations des vieux murs, sous les pierres et même dans la terre; elles n'abandonnent cette dernière retraite que lorsqu'elles sont attirées au dehors par la chute de certaines pluies d'été: alors on les voit pulluler en si prodigieuse quantité qu'on les croirait tombées du ciel avec l'ondée qui vient d'humecter le sol. On remarque dans ces reptiles moins d'attrait pour l'eau que dans les grenouilles; il paraît même qu'ils n'en approchent jamais, excepté dans le temps de la ponte, pour y déposer leurs œufs. C'est alors qu'ils ont tout à craindre des brochets et des anguilles, ennemis aussi redoutables pour eux que les serpents, les hérons, les cigognes et les buses qui les poursuivent sur la terre.

Durant le temps des amours, le crapaud a les pouces des mains armés de petites pelotes dures au moyen desquelles il se cramponne sur le dos de la femelle pendant la ponte. Ses petits se développent sous la forme de têtards et vivent primitivement dans les eaux. Ce reptile paraît jouir d'une grande longévité. On cite un crapaud qui vécut trente ans et parvint à une taille monstrueuse. On assure même que ces animaux peuvent vivre privés d'air et sans manger.

Le genre crapaud comprend une trentaine d'espèces dont dix sont originaires de l'Europe; il se divise en trois sections qu'on distingue de la manière suivante.

1° Doigts des pattes totalement libres: le *calamite* (*bufo calamita*), le plus remarquable des crapauds; peau décorée des ta-

ches les plus brillantes et les plus variées; fond vert et mouchetures écarlates; deux pouces de long. Il est commun dans les environs de Paris; le *rayon vert* (*bufo variabilis*), assez semblable à la grenouille, se trouve en Allemagne où on le mange. Il a la propriété de changer de couleur; l'*accoucheur* (*B. obstetricans*), petite espèce commune dans les environs de Paris, grise, ponctuée de noir sur le dos et de blanc sur les côtés. Au temps de la ponte ce crapaud débarrasse la femelle de ses œufs; puis il se les attache sur le dos au moyen de filets glaireux qui sortent de la vulve et porte avec les plus grandes précautions ces frêles gages de ses amours que la mère abandonne entièrement à sa sollicitude.

2° Doigts des pieds postérieurs palmés, ceux des mains toujours libres: le *crapaud commun* (*B. vulgaris*), taille de 2 à 5 pouces, environs de Paris; le *sonnant ou pluvial* (*B. bombinus*) ou *crapaud d'eau*: ventre couleur de feu, marqué de taches bleues. Ce crapaud, très semblable à la grenouille, est aquatique et recherche la lumière du soleil. Il répand une odeur alliée.

3° Doigts des pattes palmés ou semi-palmés: nous ne citerons aucune des nombreuses espèces de cette section, presque toutes exotiques. Ex. D.

CRAPELET, nom de deux imprimeurs de Paris qu'on ne doit pas séparer dans un article biographique, la réputation acquise par l'un ayant été dignement soutenue par l'autre.

CHARLES Crapelet, le père, né à Bourmont en 1762, et mort à Paris en 1809, après 20 ans d'exercice de sa profession, mérite d'être appelé le Baskerville français. Comme cet imprimeur célèbre, il s'occupa de dégager la typographie de ces ornements parasites et si souvent de mauvais goût qui menacent aujourd'hui d'envahir encore nos imprimeries, et ramena l'art à cette noble et élégante simplicité, à cette pureté, à cette correction des textes sans lesquelles il n'est pas de beau livre. Le *Télémaque*, 2 vol. in-8°, les *Fables de La Fontaine*, 4 vol. in-8°, sortis de ses presses en 1796; le *Gessner*, 3 vol. petit in-12, 1797, et 4 vol. in-8°, 1799; le *Boileau*, in-4°, 1798;

les Oiseaux de 1802, 2 grands vol. in-8°, il a été tiré 11 exemplaires en lettres d'or, sont des chefs-d'œuvre de typographie.

Son fils, GEORGES-ADRIEN Crapelet, membre de la société royale des antiquaires de France, né à Paris en 1789, devenu à 20 ans l'héritier du nom et de l'établissement célèbre laissés par son père, a su faire fructifier son beau domaine par sa persévérance dans la voie d'améliorations ouverte devant lui, par une administration aussi éclairée que ferme. Formé à bonne école, M. Crapelet n'est pas seulement imprimeur en titre, il est imprimeur de fait, c'est-à-dire qu'il a cet avantage sur beaucoup de ses confrères, de posséder toutes les connaissances pratiques du métier, et tout ce qu'il faut de science pour transformer ce métier en un art. Aussi les livres sortis de ses presses sont-ils généralement réputés pour la beauté de leur exécution et pour leur correction typographique.

Citer le *La Fontaine*, 1814, le *Montesquieu*, 1816, le *Rousseau* et le *Voltaire*, 1829, le *Sismondi*, *Histoire des Français*, 1821 à 1836, dont les exemplaires sur papier vélin sont d'une beauté remarquable, c'est démontrer à tous les yeux combien il importe à tout imprimeur jaloux de sa gloire de ne se reposer que sur soi de la direction et de la surveillance des travaux confiés à ses soins.

Au mérite d'imprimeur habile M. Crapelet joint celui d'écrivain distingué. Ses *Souvenirs de Londres*, en 1814 et 1816, suivis de l'*Histoire* et de la *description de cette ville*, qu'il publia en 1817 sans y mettre son nom; sa traduction, avec notes rectificatives (1816, gr. in-8°), de la lettre où Dibdin, dans le *Bibliographical, antiquarian and pittoresque tour*, parle de l'imprimerie et de la librairie en France; ses *Observations sur les écrits de M. le vicomte de Bonald, pair de France*, tendant à rendre les imprimeurs responsables des écarts de la presse, témoignent de son esprit d'observation, du sentiment de justice et de convenance qui l'animent, et d'une logique forte et serrée. Indépendamment de sa traduction en vers français du poème de Catulle, les *Noces de Thétis et de*

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

Peléas (1809), il est l'auteur de la *Notice sur la vie et les ouvrages de Quinault*, placée en tête de l'édition des œuvres de cet auteur, 6 vol. in-8°, sortis de ses presses en 1824. On lui doit aussi divers écrits historiques sur son art dont le dernier, qui vient de paraître, porte le titre suivant : *Des progrès de l'imprimerie en France et en Italie au xvi^e siècle et de son influence sur la littérature* (1836, in-8°). Il conçut aussi l'heureuse idée de publier une série méthodique de monuments inédits de la littérature française ancienne, pour aider à l'étude chronologique des changements introduits dans la langue. C'est en exécution de ce projet que furent imprimés par ses presses, de 1816 à 1830, de format uniforme, grand in-8°, et avec un luxe typographique très remarquable : 1° *Lettres de Henri VIII à Anne de Boleyn*, précédées d'une notice historique sur Anne de Boleyn, et suivies de son histoire en vers français, par un contemporain; 2° le *Combat de trente Bretons contre trente Anglais*; 3° *Histoire de la Passion de Jésus-Christ, composée en 1490 par Olivier Maillard*, avec une notice sur l'auteur, des notes, etc., etc., par M. Peignot; 4° *Vers sur la mort de Thibaud de Marly*, par Helynaud; 5° le *Pas d'arme de la bergère*; 6° *Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*, en vers, mis en français par M. G. A. Crapelet; 7° *Cérémonies des gages de bataille selon les constitutions du bon roi Philippe de France*, avec onze figures; 8° *Proverbes et dictons populaires aux xiii^e et xiv^e siècles*; 9° *Poésies d'Eustache Deschamps*; 10° *Tableau des mœurs au x^e siècle*; 11° les *Demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne*, avec les réponses de Pierre Salmon, son secrétaire et familier, et avec des notes historiques, par M. G.-A. Crapelet. Cette collection, à laquelle M. de Corbière a donné de puissants encouragements, aura pour complément : 12° le *Roman de Partenopex de Blois*, poème composé dans le xiii^e siècle, 2 vol., avec la traduction en prose par M. Robert; 13° *Monuments authentiques de la langue*

française, en prose, classés par siècle, depuis 842 jusqu'en 1618. Plusieurs des ouvrages que nous venons de citer sont enrichis de notes historiques et philologiques très précieuses et offrent des raretés bibliographiques dont le *Manuel du libraire* par Brunet et la *France littéraire* de Quérard donnent une indication précise.

En 1828 M. Crapelet a reçu la croix de la Légion-d'Honneur. L. C. S.

CRASE, de *κρασις*, mélange, est un terme de grammaire qui signifie l'union de deux ou de plusieurs voyelles tellement confondues qu'il en résulte un son nouveau et un changement dans l'écriture : *ἀληθῆ* est la crase de *ἀληθία*, *νόος* de *νόος*, *mi* de *mihī*, *nil* de *nihil*. C'est ce qu'on appelle aussi *contraction* (*συν.*) et plus spécialement *synalèphe*, quand non plus seulement des syllabes d'un même mot, mais des mots distincts, s'amalgament en un seul, comme *οὐκ* pour *ὄκ*, *τάμα* pour *τάμα*, *σίς* pour *σίς*.

F. D.

CRASSUS (L. LICINIUS), orateur romain. C'était, dit Cicéron, le plus profond jurisconsulte parmi les orateurs. Il naquit au commencement du VII^e siècle de Rome, puisqu'en l'an 633, quand il accusa Carbon, il avait à peine 21 ans. Il ne fit pas seulement briller une grande éloquence dans cette accusation, il fit aussi dès lors preuve d'un noble caractère. Un esclave de Carbon étant venu lui porter des pièces qui pouvaient fortifier l'accusation, il le renvoya à son maître sans même l'écouter et le chargea de chaînes. La timidité de Crassus était extrême et pensa compromettre le succès de sa cause; ce qui serait infailliblement arrivé si le magistrat qui présidait aux débats n'eût renvoyé l'affaire à un autre jour. Crassus fut consul, en 657, avec l'illustre Q. Mucius Scévola dont Cicéron vante aussi le savoir et l'éloquence. Les expéditions militaires de l'orateur Crassus se bornent à quelques rencontres avec les peuples des Alpes, pendant son commandement de la Cisalpine, mission qui lui fut déferée à l'issue de son consulat. Il désirait ardemment le triomphe, et Cicéron dit plaisamment que, pour y parvenir,

il s'escrimait contre les rochers fa
trouver un ennemi à combattre.
n'obtint-il pas cet honneur, mai
fit une grande réputation de just
d'intégrité. Nous citerons un ac
marquable de sa censure. De c
avec son collègue C. Domitius A
barbus, il proscrivit les rhéteurs
« Nous avons appris, disent ces
« trats, qu'il y a des hommes qui,
« nom de rhéteurs latins, ont été
« nouvelle forme d'études et d'ex
« et que la jeunesse s'assemble dan
« écoles et y passe les journées e
« avec peu de fruit. Nos ancêtres
« glé ce qu'il convenait que leurs
« apprirent et dans quelles éco
« devaient aller. Ces nouveaux éta
« ments, opposés aux coutumes
« ancêtres, ne peuvent nous pl
« paraissent contre le bon ordre
« pourquoi nous nous croyons obl
« notifier notre sentiment à ceux
« ouvert ces écoles et à ceux qui
« quentent, et de leur déclarer qu
« réprouvons cette nouveauté. »

Cicéron, après avoir dépeint le
tère et l'éloquence de l'orateur A
ajoute : « Quoique je l'élève si
reconnais qu'il ne peut y avoir
plus parfait que Crassus. » Il y
lui beaucoup de dignité, et à c
guité se joignait un ton de plai
et d'urbanité qui jamais ne dé
au point d'être trivial. Sa diction
gnée et élégante sans fatiguer par la
che. Il mettait beaucoup de clarté
développement de ses idées, et, l
agitait une question de droit civil
quité, les arguments et les rapp
ments se présentaient en foule à son
Le consul Philippe ayant insulté
Crassus opinait avec véhémence : l
s'emporta et le condamna à l'
pour l'avoir outragé dans ses fo
L'altercation fut des plus violente
sus s'était fort échauffé : rentré
il tomba malade et mourut le s
jour.

CRASSUS (M. LICINIUS), le
vir. Quand Marius et Cinna en
traient Rome de leurs fureurs, l
Crassus vit périr son frère et
et s'enfuit en Espagne avec trois

Il y avait déjà séjourné à son père y commandait. Là on salut à la fidélité d'un ami. Crassus faisait chaque jour porter des repas pour 14 personnes, et l'es- retirait sans qu'il lui fût pos- sible de savoir quels étaient ceux qu'il avait. Après huit mois de séjour dans sa caverne, Crassus apprit la mort de son père : alors il se montra, réunit 2,500 hommes et parcourut l'Espagne; de là vint à voir Metellus en Afrique, et, ne pouvant s'entendre avec lui, il se rendit à Rome, où Sylla, qui l'accueillit et le récompensa beaucoup. Bientôt après, Sylla le fit un de ses biens des proscrits. Crassus se porta loin la cupidité et les spolia- tions, et loin qu'il encourut la disgrâce de son maître. En 681 il fut nommé préteur et chargé de la guerre contre Spartacus. Son premier soin fut de décimer une cohorte qui avait refusé de prendre la fuite dans un combat par Mutina; contrairement à ce qu'on attendait, il tailla en pièces un corps de mille esclaves et remporta un succès signalé sur Spartacus lui-même. Spartacus se voyant contraint de s'enfuir dans la Lucanie, Crassus le poursuivit jusqu'à la mer. Quand il l'eut poussé jusqu'à la limite du Bruttium, il ferma derrière lui un fossé fortifié d'une muraille, après d'opiniâtres combats, et se força le retranchement, ce qui produisit un si grand effroi à Crassus qu'il demanda l'aide de Lucullus et Pompée. Mais comme il contremanda bientôt ce service, il avait repris l'avantage et deux fois vaincu l'ennemi, qui dans une seule bataille laissa 35,000 morts sur la place. Dans la seconde bataille, Spartacus fut tué après avoir fait des prodiges de valeur. Quoique les résultats de ces combats fussent immenses, on ne dit pas que Crassus que la simple gloire, mais qu'il se nourrissait contre Pompée une jalouse. Ce sentiment était né de l'envie que Sylla avait accordée à Pompée quand tous deux combattaient contre les pirates. Cette rivalité ne fit que s'accroître lorsqu'ils arrivèrent en même temps au consulat. Outre le grand crédit que Crassus devait à ses richesses, il

affectait des manières populaires et obligées. Sa table était ouverte à tous ses amis, et il avait coutume de saluer par leur nom tous les Romains que le hasard lui faisait rencontrer. Il n'était pas orateur, mais il se chargeait de toutes les causes qu'on lui confiait, bonnes ou mauvaises. On cite ses plaidoyers pour Balbus et Murena. Son aigreur contre Pompée se répandait en sarcasmes, mais jamais elle ne prit le caractère de la violence; il n'avait d'ailleurs ni suite ni énergie, et se montra souvent flottant et incertain entre les partis. Il aimait les lettres et les sciences, et fit une étude particulière de la philosophie d'Aristote. Quand ils furent nommés consuls, Pompée et Crassus licencièrent leurs armées, après s'être réconciliés. La censure fut déferée à Crassus en 687, mais il abdiqua cette magistrature, parce qu'il s'accordait mal avec son collègue Catulus, qui ne consentait point à son projet de faire citoyens romains les habitants de la Gaule cisalpine. Deux ans plus tard, il remit entre les mains de Cicéron des pièces importantes qui dévoilaient tous les projets des complices de Catilina, ce qui ne l'empêcha pas d'être dénoncé par un certain Tarquilius, comme l'ayant dépêché vers Catilina pour le presser de marcher sur Rome, malgré l'arrestation des principaux conjurés. Quoiqu'il en soit de la déclaration de ce Tarquilius, les anciennes liaisons de César et de Crassus avec Catilina les firent tous deux soupçonner. On prétendit que Crassus devait être fait dictateur, et César général de la cavalerie. César était déjà obéré de dettes; lorsqu'en 692 il lui fallut partir pour l'Espagne, ses créanciers se disposaient à saisir ses équipages. Crassus vint à son secours, quoiqu'il eût été autrefois son ennemi : il voulait se faire un appui de César contre Pompée, et de Pompée contre César. Il se rendit donc caution pour 20,000,000 de sesterces (4,091,000 fr.). Quelques années après, Pompée et Crassus convinrent avec César que les deux premiers demanderaient le consulat : ils trouvèrent une vive opposition de la part du consul Marcellinus. L'élection ne put avoir lieu, et il y eut un interrègne au bout duquel, par une suite de violences et

d'intrigues, les deux ambitieux furent nommés. Dans ce consulat, la Syrie échut à Crassus. Quand le sort l'eut ainsi favorisé, il en montra une folle joie : il avait déjà en idée vaincu les Parthes et rêvait la conquête de la Bactriane et de l'Inde, se flattant d'étendre la domination romaine jusqu'à la mer orientale, et traitant de bagatelles les exploits de Lucullus contre Tigrane et de Pompée contre Mithridate. Cependant les levées ne se faisaient pas sans difficultés ; les tribuns essayèrent de les empêcher. Il n'était question de rien moins que de s'opposer à la sortie des consuls. On traitait cette guerre d'injuste, d'extravagante, et l'on ne sait ce qui serait arrivé si Pompée n'eût accompagné Crassus jusqu'aux portes de Rome. Là le tribun Ateius Capiton l'attendit avec un brasier allumé ; et, faisant des libations, il prononça d'horribles imprécations au nom des divinités les plus redoutables. Crassus ne tint compte ni des imprécations ni de quelques mauvais présages. Ses premiers succès semblaient devoir les détruire : les villes de la Mésopotamie se rendaient ; les Parthes, qui ne s'attendaient point à être attaqués, se retiraient. Malheureusement, au lieu de pousser ses succès, il donna aux Parthes le temps de se reconnaître et passa l'hiver en Syrie. Il y fut rejoint par son fils qui lui amena mille cavaliers gaulois. Au moment de rentrer en campagne les récits les plus effrayants se répandirent dans l'armée sur la valeur des ennemis et sur les forces qu'ils venaient de mettre en campagne. Au passage du pont sur l'Euphrate, à Zeugma, il survint un orage affreux qui le rompit, circonstance qui jeta de nouvelles terreurs parmi les troupes : les soldats y voyaient l'annonce certaine que tout espoir de retour leur était interdit. Crassus, au lieu de suivre les sages conseils de Cassius, qui voulait qu'on marchât sur Séleucie le long de l'Euphrate, s'avança dans la plaine, se fiant aux mensonges astucieux d'Abgare, roi d'Édesse.

Bientôt l'armée se vit au milieu d'un désert de sable, où il n'y avait ni arbre, ni plante, ni ruisseau, ni colline. Crassus ne voulut point écouter les avis que lui faisait donner Artabaze, roi d'Arménie,

qui l'engageait à occuper les montagnes. La rencontre fut terrible, et la défaite de Crassus, le massacre de son armée, la perte des aigles, la tête de son fils promenée au bout d'une lance, sont des faits trop célèbres dans l'histoire pour les retracer ici. Crassus supporta tant de maux avec un courage héroïque. Le lendemain, les Parthes revinrent sur le champ de bataille et tuèrent tous les blessés et tout ce qu'ils purent trouver de soldats ou même de cohortes isolées. Crassus et les restes de son armée, entrèrent dans la ville de Carres où Coponius tenait garnison : le général parthe y vint et poursuivit les Romains qui lui échappèrent cette fois encore. Mais Crassus prit pour guide un traître qui égara sa troupe dans des lieux difficiles. Cassius se sauva en Syrie ; Octavius emmena 5,000 hommes sur une hauteur appelée Sinacca. Il voulut s'en servir pour entourer et protéger Crassus, et tous auraient péri en combattant pour lui ; mais ils se laissèrent prendre à un piège. Le général ennemi, voyant que les montagnes protégeaient la retraite des Romains et qu'ils allaient lui échapper, appela Crassus à une entrevue que les soldats le contraignirent d'accepter. Il fut tué dans cette occasion, ainsi qu'Octavius et d'autres chefs, qui combattirent vaillamment plutôt que de se laisser emmener captifs du roi des Parthes. On coupa la tête et la main droite de Crassus. Il y a, selon Plutarque, quelque incertitude sur les détails de sa mort, faute de témoins oculaires ; du reste elle devint funeste à la liberté de Rome, parce qu'il n'y eut plus personne qui pût tenir la balance entre César et Pompée ou se rendre arbitre de leurs différends. P. G.-r.

CRATÈRE, voy. VOLCAN.

CRATÈRE. L'histoire fait mention de plusieurs personnages de ce nom, mais le plus célèbre d'entre eux est un lieutenant d'Alexandre qui, à la mort de ce prince, reçut la Grèce et l'Épire en partage. Cratère avait su obtenir toute la confiance de son général, tant par son courage et l'élevation de son caractère que par une franchise qui ne se démentit jamais ; car, malgré le respect qu'il portait au héros de Macédoine et l'admiration que lui inspiraient ses brillantes

qualités, il se fai
ripter toutes les
quand elles étaient tondees. C'est ce qui
avait dire de lui par ce grand homme :
« Éphestion aime Alexandre, Cratère
aime le roi. » Ce mot fait l'éloge du malin
et du courtisan. Après s'être ligué
avec Antigone et Antipater contre Per-
diccas, qu'il défit, Cratère passa en Asie
et y fut tué, l'an 321 avant J.-C., dans
une bataille contre Eumène. Cratère avait
écrit une histoire d'Alexandre. *Voir*
Corn. Nép. Eumenes, Plut. Alexander
et Just. XII, 13.

CRATÈS de Thèbes, *voy. CYNIQUES*.
Il ne faut pas le confondre avec **CRATÈS**
d'Athènes, philosophe de l'Académie. X.

CRATIPPE, de Mitylène, *voy. PÉ-
RIPATÉTIENS*.

CRATYLE, *voy. PLATON*.

CRAU, en provençal *la Craou*, mot
qui signifie champ pierreux. La Crau est
une vaste plaine couverte de cailloux
dans le département des Bouches-du-
Rhône, entre le Rhône, les étangs des
Martigues, la mer et les dernières collines
des Alpes. On présume que c'est une
ancienne anse du golfe de Lyon, dans
lequel se jetait la Durance. Elle est main-
tenant à 33 mètres au-dessus du niveau
de la Méditerranée; sa superficie, très
inégal et sillonnée même par des vallées,
est de 12 myriamètres, suivant la *Statis-
tique des Bouches-du-Rhône*. Le sol y
est formé de couches de poudingue qu'on
retrouve dans les contrées de la Provence
traversées par la Durance, et dont le
noyau est le galet charrié par cette ri-
vière torrentielle. Au-dessus de ces cou-
ches de poudingue sont venues se su-
perposer, par suite du séjour de la mer,
des couches de calc. ire coquillier. Dans
les endroits où le sol aride a été arrosé
par des canaux, il s'est formé une végé-
tation assez vigoureuse, ce qui fait pen-
ser que cette plaine pourrait en grande
partie être livrée à l'agriculture. Actuel-
lement elle n'est utile qu'aux troupeaux
de bêtes à laine, qui y trouvent une
herbe fine, mais rare. On trouve dans la
Crau beaucoup de plantes aromatiques;
dans les bruyères croissent beaucoup de
cistes, des chênes à kernès, et dans les
terreins marécageux les joncs abondent.

de lui
soldats
La Crau renferme plusieurs étangs, tels
que ceux de l'Olivier, de Rassin, de
Citis, du Poura et du Plan-d'Aren. En
été, la chaleur du soleil, réverbérée
par les cailloux, est suffocante dans la
plaine. D-C.

CRAVEN (ÉLISABETH, *lady*), mar-
grave d'Anspach. Lady Craven, dans ses
Mémoires, a eu grand soin de nous faire
connaître et sa personne et sa famille.
Née en 1750, la plus jeune fille du comte
de Berkeley, son éducation fut soignée au
plus haut degré; on en fit une *personne*
accomplie. Ajoutez à cela que ses che-
veux blonds étaient d'une rare beauté,
d'un soyeux délicat, d'une longueur
démesurée, son teint d'une blancheur
éblouissante, un peu marqueté pourtant
par le soleil, et son naturel parfait. La
jeune Elisabeth avait une sœur, lady
Georgiana, plus belle encore, mais beau-
coup moins sage, puisqu'elle se fit en-
lever par lord Forbes. Lady Craven raconte
charitablement toute cette aventure.

En 1767 elle épousa William comte de
Craven, dont elle eut successivement sept
enfants; c'était en apparence l'union la
plus parfaite, la plus heureuse. Il arriva
pourtant que lord Craven, ennuyé des
perfections de sa femme, prit une mal-
tresse, qu'il promenait en Angleterre et
présentait partout comme sa femme légi-
time. Lady Craven, la véritable lady Cra-
ven, délaissée, provoqua un divorce. « Je
finis, dit-elle, par ne plus ressentir pour
lui que du mépris, qu'un grand mépris.
Le mépris surnageait à tout autre senti-
ment, comme l'huile sur l'eau. » La sé-
paration prononcée, lady Craven quitta
l'Angleterre avec le plus jeune de ses en-
fants et se mit à parcourir les capitales
de l'Europe. C'était en 1781. D'une haute
naissance, spirituelle, malheureuse, elle
dut recevoir partout des hommages ou
tout au moins inspirer de l'intérêt. Elle
traversa l'Italie, salua Joseph II et le
prince de Kaunitz en Allemagne; le roi
Stanislas Poniatowski sur son trône chan-
celant à Varsovie, Catherine-le-Grand,
Potemkin et le comte de Ségur à Péters-
bourg; en Turquie, M. de Choiseul Gouf-
fier se mit à ses pieds, la combla de pré-
venances, et la fit descendre dans la fa-
meuse grotte d'Antiparos, qu'aucune

femme avant elle n'avait encore visitée.

A peine de retour en Angleterre, elle annonça à sa mère qu'elle allait se rendre à Anspach (*voy.*), petite capitale d'une petite principauté allemande où régnait alors le margrave Chrétien-Frédéric-Charles-Alexandre, neveu de Frédéric-le-Grand, dont on a parlé dans le t. II de cet ouvrage. Ce margrave avait épousé une princesse malade qu'il n'aimait guère et qui lui rendait indifférence pour indifférence. Charles-Alexandre s'était dédommagé par des amours illégitimes; mais quand il eut fait la connaissance de lady Craven, il s'éprit pour elle d'une amitié vraie et sincère, et l'engagea à venir le rejoindre plus tôt qu'il lui serait possible. Il l'adopta même officiellement comme sœur, et c'est avec ce titre qu'elle devait vivre à sa cour. Elle y établit un petit théâtre de société pour amuser son frère qui s'ennuyait fort et des tracasseries journalières et des intrigues mesquines qui s'ourdissaient autour de lui. Un autre service éclatant qu'elle lui rendit, ce fut de faire quitter la partie à la célèbre tragédienne Clairon (*voy.*), qui depuis plusieurs années s'était emparée de l'esprit du margrave et se gorgait à ses dépens.

Quoique lady Craven, à ce qu'elle affirme, agit toujours dans l'intérêt de son pays d'adoption, et qu'elle ne plaçât jamais un seul de ses compatriotes anglais, les Allemands persistèrent à détester en elle l'étrangère, peut-être la maîtresse de leur prince; car la jeunesse du margrave avait été orageuse et leste et on était loin de le supposer capable d'un attachement platonique. Il en résulta que lady Craven, mal vue à Anspach, se remit à se promener en Italie, mais avec le prince cette fois; elle séjourna à Naples, à la cour de Ferdinand et de Caroline, s'occupant beaucoup de ballets, d'antiquités et de commérages. A peine de retour en Allemagne, un grand changement s'opéra dans sa position. L'épouse du margrave termina sa carrière, et six mois après lady Craven de son côté, alors à Lisbonne, apprit la mort de son mari. Alors elle s'empressa d'accepter la main du margrave, « sans crainte et sans remords. » Tous les officiers de la marine anglaise qui se trouvaient dans la rade

de Lisbonne assistèrent à la cérémonie et s'en trouvaient très flattés. Son amour-propre pourtant devait être mis à une rude épreuve: en Angleterre elle ne fut point reçue à la cour, quoique l'empereur François II lui eût accordé le titre de princesse de Berkeley. Elle en ressentit une vive indignation.

Le margrave, fatigué des soucis de son existence princière, céda, moyennant une pension, tous ses domaines au roi de Prusse, et s'établit en Angleterre dans une belle maison de plaisance. Il y vécut jusqu'en 1806, « heureux, grâce au ciel, autant qu'il put l'être » par les soins ingénieusement variés de sa seconde épouse. C'est un témoignage que la margrave se donne en sûreté de conscience.

Après la mort de son mari, elle résida tantôt en Angleterre, tantôt à Naples, où elle mourut le 13 janvier 1829, après avoir institué légataire universel un de ses fils du premier lit.

Lady Craven, à l'âge de 17 ans déjà, avait fait un poème. Plus tard elle composa quelques pièces de théâtre. Son voyage en Crimée et à Constantinople (*Journey through the Crimea to Constantinople*, Londres, 1789) a été trois fois traduit en français (1789) par Durand, Guédon de Berchère et Dometnier. Il en a paru une nouvelle édition en 1814. Les curieux mémoires (*Memoirs of the margravine of Anspach, formerly lady Craven written by herself*) parurent en 2 vol. à Londres, 1825, et chez Galignani en 1826. Ils ont été traduits en français par notre collaborateur, M. J.-T. Parisot, Paris, 1826, 2 vol. in-8°.

L. S.
CRAWFURD (WILLIAM - HENRY), l'un des hommes d'état les plus considérés de l'Union de l'Amérique du Nord. Il était instituteur dans sa jeunesse, devint plus tard grand propriétaire dans la Virginie, et fut élu représentant de cet état. Au congrès, son influence ne tarda pas à devenir réelle. Sous la présidence de Monroe, il était secrétaire d'état au département des finances, et leur état prospère est en partie dû à sa bonne administration. A l'époque où Monroe, pour la deuxième fois président, devait quitter sa charge, Crawford se mit sur les rangs avec Adams, Jackson, Clay et le minis-

tre de la guerre C n. Sur 261 votes, il avait (en novembre 1824) 40 voix, particulièrement celles des électeurs virginiens; il en avait ainsi plus que tous les autres compétiteurs de John-Quincy Adams, qui fut élu. Mais l'élection fut abandonnée à la chambre des représentants, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité. Clay et Calhoun se retirèrent, Crawford resta dans l'arène et eut cette fois 4 voix sur 24; il aurait peut-être remporté la victoire, si, au moment de la décision, une maladie grave ne l'avait éloigné de la lutte. Crawford rentra dans la vie privée, et l'ancien ambassadeur des États-Unis à Londres, Bush, eut le ministère des finances sous le nouveau président. Quatre années après, le parti du général Jackson s'était tellement renforcé dans différents états que, longtemps avant les élections nouvelles, la victoire lui était assurée. Outre le président en charge, aucun concurrent ne se présenta; mais M. Crawford conserve ses droits et l'espérance qu'autorisent ses services et l'estime dont il jouit.

C. L.

CRAVER (GASPARD DE), né à Anvers en 1582 ou 1585, est, après Rubens et Van Dyck, le peintre d'histoire le plus justement célèbre de l'école des Pays-Bas. Il reçut les premières leçons de son art de Raphaël Coxrie, qu'il égala bientôt. Par la seule étude des tableaux de maîtres qu'il eut sous la main, et sans sortir de son pays, il se fit une manière si belle et si vraie que Rubens, étant venu à Anvers pour le connaître, et voyant les tableaux de Crayer, lui présagea qu'il ne serait surpassé par personne. En effet, Crayer n'a point eu de rival dans sa patrie. Dans ses tableaux, ce peintre est sobre de figures et de détails superflus; il dispose ses groupes avec simplicité; il exprime avec chaleur et vérité toutes les passions de l'âme; ses couleurs sont admirablement fondues et ses draperies ajustées avec goût; son dessin, franc et naturel, est sans doute moins étonnant, moins chaleureux que celui de Rubens, mais peut-être est-il plus fin, plus correct. Crayer a tellement approché de Van Dyck dans le portrait que plusieurs des siens, de son

vivant, furent attribués à ce maître. Cette rivalité, loin de désunir les deux amis; resserra leurs liens d'amitié, et Van Dyck se chargea de transmettre à la postérité les traits de son émule. Appelé à Bruxelles pour y exercer un emploi honorable et lucratif, magnifiquement récompensé par le roi d'Espagne, qui savait apprécier son rare talent, Crayer, subjugué par son goût pour la retraite et la tranquillité, quitta honneurs, grandeurs, fortune, pour aller paisiblement à Gand exercer ses pinceaux. C'est dans cette ville qu'il exécuta ses plus beaux et ses plus nombreux ouvrages. L'œuvre de Crayer est considérable: il ne compte pas moins de cent tableaux d'autel, parmi lesquels on vante particulièrement *sainte Catherine enlevée au ciel*; deux compositions de la *Résurrection de Jésus-Christ*; la *Vierge intercédant pour les infirmes*; le *Centenier aux pieds de Jésus-Christ*. Le plus considérable, mais non le meilleur de ses tableaux, est celui de la galerie de Munich, représentant la *Vierge et l'enfant Jésus sur un trône*, entourés de plusieurs saintes. Ce tableau, jadis conservé à Dusseldorf, fut acheté 80,000 f. par l'électeur palatin. Crayer dut à ses mœurs réglées une vieillesse vigoureuse. Un tableau, qu'il commença à 86 ans, et qu'il ne put achever, étant mort l'année suivante, n'offrait aucun signe de décrépitude. L. C. S.

CRAYONS. Les crayons se composent de deux parties distinctes: le contenu, formé d'une substance terreuse, colorée, et qui a la propriété de laisser une trace quelconque sur le papier lorsqu'on frotte légèrement, et le contenant, petit cylindre ou parallépipède en bois blanc ou de diverses couleurs, dans lequel la substance est renfermée, maintenue et mise à l'abri de toute rupture. Pendant fort longtemps les crayons ont été faits avec de la plombagine (voir cette matière) qu'on façonnait en petits parallépipèdes allongés; et comme le comté de Cumberland fournit la meilleure qualité de plombagine, les Anglais ont conservé pendant fort longtemps une grande supériorité pour ce genre de fabrication. C'est à un Français nommé Comté qu'on doit les procédés propres à faire des crayons *artificiels*, lesquels peu-

vent rivaliser avec les crayons anglais. Ces procédés sont très variés; ils servent à imiter les crayons dits *capucine*, à faire des crayons *colorés*. Ils sont connus dans le commerce sous des numéros différents, n° 1, n° 2 et n° 3. Le 1^{er} numéro est le plus dur. Les procédés de fabrication sont trop détaillés pour les consigner ici. Le général Lomet a publié un procédé particulier pour les crayons de *sanguine*. Les uns et les autres demandent une grande exactitude dans les doses. Depuis quelque temps il se répand en France des crayons recouverts d'un bois noir vernissé et qui viennent de la Suisse : nous les avons trouvés très bons à l'essai.

En général les crayons *noirs* employés pour le dessin se font avec du noir de fumée et $\frac{2}{3}$ environ d'argile; les *rouges*, avec de la sanguine ou fer oxydé hématite; les *blancs*, en sciant la craie dans des dimensions convenables. On fait aussi, avec la craie d'versement colorée, des crayons appelés *pastel* (voy. ce mot). V. DE M. N.

CRÉANCE, CRÉANCIER, voy. DETTE et DÉBITEUR.

CRÉATION. La définition de ce mot varie selon l'idée qu'on y attache.

On a déjà vu à l'article **COSMOGONIE** quelque-uns des systèmes construits dans le monde primitif, chez les peuples les plus anciens, pour expliquer l'origine de toutes choses. Celui qui fait du chaos le point de départ de la création a été examiné dans un article particulier.

D'où vient le monde, et comment est-il devenu ce qu'il est? Telle est la double question dont s'occupe la cosmogonie. La première question se subdivise en trois autres, suivant que l'on fait porter la création sur la matière seulement, ou sur la forme seulement, ou sur la matière et la forme tout à la fois. Si l'on nie ces trois modes de création, la seconde question principale se trouve elle-même résolue. Mais alors il faudra que le monde soit éternel. L'éternité problématique du monde est donc encore un point de vue de la question cosmogonique dans la plus large acception du mot. Ainsi le problème de l'origine du monde revient à cette triple question : 1° le monde est-il éternel? S'il n'est pas éternel, quelle en est la cause matérielle et efficiente tout à

la fois? Comment cette cause a-t-elle agi pour le produire?

Suivant Sjudo-Sin, philosophe bouddhiste, les Éléates Xénophane et Parménide, Mélissus et quelques Académiciens, le monde a toujours été ce qu'il est.

Suivant la manière dont les Juifs et les chrétiens entendent Moïse, celui-ci aurait enseigné que le monde est l'œuvre de Dieu quant à la matière et quant à la forme. Il faut en dire autant de quelques néoplatoniciens et de plusieurs philosophes indiens. Ces derniers comparent le Créateur à l'araignée qui tire de sa propre substance la matière de sa toile. Et de même que l'araignée fait rentrer en elle cette substance qui lui était devenue étrangère, de même, selon eux, le monde peut rentrer en Dieu, c'est-à-dire être éternel. La création, disent-ils encore, c'est Dieu qui se montre; la destruction du monde, c'est Dieu qui se cache.

Restent ceux qui admettent l'éternité de la matière et la formation du monde dans le temps. On peut les distinguer en trois classes, suivant qu'ils admettent que cette formation est spontanée ou physique, qu'elle est due à des êtres mythiques ou de raison, ou bien à une intelligence en dehors du monde.

1° On peut compter au nombre des premiers les sectateurs de Sjudo-Sin, qui, tout en admettant l'éternité du monde, disent cependant que l'homme et les animaux résultent de l'action du ciel sur les autres éléments; Mochus ou Moschus, qui passe pour avoir inventé la doctrine des atomes (t. II, p. 485); Béroë qui fait naître de la nier le ciel et la terre; Thalès, suivant lequel l'eau est l'élément générateur; Anaximène et Diogène d'Apollonie, qui avaient préféré l'air; Héraclite, qui faisait tout sortir du feu; Leucippe, Démocrate et Épicure, qui forment le monde avec des atomes, du vide et du mouvement; Empédocle, qui mit en vogue les quatre éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu.

2° Au nombre des philosophes qui ont cru devoir faire donner la forme à la matière éternelle par des êtres mythiques ou de raison, on qui, comme Anaximène et les pythagoriciens, ont même donné de pures conceptions pour la matière du monde, peuvent être comptés les mysti-

au destin
de l'univers quoiqu'ils ad-
que les premiers hommes sont
ce divine; Fohi, qui regardait
primitifs l'eau et le néant, le plein
le; Orphée, qui faisait débrouiller
s ou plutôt féconder et couver
yatique par l'amour; Hésiode, qui
océan et Thétis pères de tout; les
aves, qui faisaient débrouiller le
ur la lumière et les ténèbres; Ana-
re, qui prenait l'infini pour ma-
pour agent; les pythagoriciens,
n contents de pouvoir appliquer
le nombre, en faisaient le prin-
toutes choses.

on fin on peut considérer les phi-
s qui admettaient de véritables
leurs de chaos comme formant la
e classe. De ce nombre sont le
phe japonais Sindiou ou Sinto,
former l'homme et le monde par
divine appliquée à cinq éléments:
l'eau, la terre, les métaux et le
croastre, dont l'Ormuzd a tout
ut-être même la matière du monde)
e parole céleste toute puissante :
; parole qui, à part son caractè-
stique, n'est guère inférieure, ce
nble, au *Fiat lux* de Moïse; Her-
et Anaxagore, dont l'esprit nous
jouer un rôle un peu équivoque ;
, Platon, Aristote et Zénon, qui
lonner le monde par Dieu.

ment maintenant s'est opérée la
1, soit de la matière, soit de la
ou de la matière et de la forme
a fois? C'est ce qu'un assez grand
de philosophes n'ont pas dit, en
ont fait preuve de sens; mais
ont été plus hardis ou plus té-
s. Nous ne parlerons pas de l'o-
le Newton, car s'il n'avait eu d'au-
es à l'immortalité que la manière
pensait pouvoir expliquer jusqu'à
un point la création de la matière,
se serait probablement plus ques-
lui. Quelques-uns, partant de l'é-
lu moi, font créer le monde d'une
: analogue à ce qui se passe dans
erminations et dans nos mouve-
Il n'y a en cela qu'une différence
ait essentielle: c'est que nous ne
ue des manières d'être en nous et

des formes, mais point de matière. Dieu
n'aurait-il créé que des formes dans une
matière coéternelle à lui, et des manières
d'être en lui-même? Et s'il en est ainsi,
est-ce là cette création que l'esprit humain
cherche à comprendre? Et puis explique-
t-on l'action de l'esprit éternel sur la ma-
tière, etc.? Ou bien Dieu aurait-il été
dispensé de travailler une matière, une
substance étrangère à lui, et la création
n'aurait-elle consisté et ne consisterait-
elle à tout moment, de la part de Dieu,
qu'à se donner des manières d'être que
nous appellerons matérielles pures, or-
ganiques, sensibles et raisonnables? Mais
alors comment Dieu est-il si différent de
lui-même? comment accepter ce panthéis-
me, ou plutôt cette monstruosité divine,
ce Dieu matière et esprit tout à la fois?
Supposons encore, et cette hypothèse ne
doit pas beaucoup nous coûter, que quand
nous parlons de substance matérielle,
nous ne savons ce que nous disons, qu'il
n'y a qu'une substance, unique, éternelle,
identique, en un mot la substance; en
sera-t-il plus facile d'expliquer la créa-
tion? Et d'abord, d'où viendraient les in-
dividualités personnelles humaines? Et
ensuite, tout en laissant faire aux mille
autres questions que cette hypothèse fait
naître, comment expliquerait-on la seule
apparence matérielle? Par des forces?
Mais connaît-on mieux la force réelle que
la matière? Et puis, pourquoi plusieurs
forces quand il y a unité dans la matière
de substance? La force est-elle d'ailleurs
autre chose qu'une pure conception,
savoir celle qui apparaît à notre esprit
quand nous concevons deux causes qui se
contrarient? Qui dit force dit puissance
et résistance: or, comme rien ne résiste à
Dieu, la conception de force ou de puis-
sance ne peut pas plus lui être appliquée
que celle de santé.

Écoutons maintenant M. Oken: «L'ap-
« parition à soi-même de l'acte primitif
« est conscience de soi-même. L'éter-
« nelle conscience de soi-même est Dieu.
« Conscience de soi-même est person-
« nalité. L'acte continué de la cons-
« cience ou la conscience de soi-même
« est le fait de la représentation. Dieu est
« par conséquent conçu dans une repré-
« sentation incessante. Des représenta-

« tions sont des actions particulières de
 « la conscience actuelle de soi-même ; mais
 « des actes particuliers sont des choses
 « réelles. D'un autre côté, toutes les cho-
 « ses réelles constituent le monde. Le
 « monde se forme donc des représenta-
 « tions éternelles. Mais les représenta-
 « tions apparaissent seulement ou sont
 « réalisées par l'expression. Le monde
 « est par conséquent la parole de Dieu ; la
 « création est donc le parler de Dieu :
 « Dieu dit, et le monde fut. Ce qui ne
 « veut pas dire simplement, Dieu pensa
 « et le monde fut, etc. » (*Lehrbuch der
 Naturphilosophie von Oken, 1831.*) De
 bonne foi, cela vaut-il mieux que le mysti-
 que *Je suis de Zoroastre* et le *Fiat lux* de
 Moïse, qui tous deux n'expliquent absolu-
 ment rien, mais qui n'avaient pas non plus
 la prétention de rien expliquer ? J^h. T.

CRÉBILLON (PROSPER JOLYOT DE)
 naquit à Dijon en 1674, d'une ancienne
 famille de Bourgogne. Son père, greffier
 en chef de la chambre des comptes, lui fit
 commencer ses études à Dijon, au collège
 des Jésuites, sur les registres desquels il
 eut ce signalement : *puer ingeniosus, sed
 insignis nebulo, enlant spirituel, mais
 insigné polisson*. Ce fut probablement ce
 qui détermina à l'envoyer étudier à Paris
 au collège Mazarin. Quand il eut fini ses
 humanités, on le plaça chez un procu-
 reur pour le former à l'étude du barreau,
 et il fut reçu avocat ; mais Prieur, c'était
 le nom du procureur, témoin continuel
 de sa répugnance pour ce genre d'études,
 l'engagea à travailler pour le théâtre. Son
 coup d'essai fut *Idomenée*, tragédie qui
 obtint plusieurs représentations (1705),
 après qu'il eut refait en six jours le cin-
 quième acte qui avait déplu à la première.
 Il composa ensuite *Atrée* (1707) : cette tra-
 gédie, jouée dix-huit fois, malgré l'atro-
 cité du sujet, annonça le génie de l'au-
 teur et donna les plus grandes espérances
 de son talent. Prieur qui, gravement ma-
 lade, s'était fait porter à la première re-
 présentation, embrassant son élève lui
 dit : « Je meurs content ; je vous ai fait
 « poète et je laisse un homme à la na-
 « tion ! » Après une représentation de
 cette tragédie on demandait à Crébillon
 comment il avait pu traiter un sujet aussi
 terrible : « Je n'avais point à choisir, ré-

« pondit-il : Corneille avait pris le
 « Racine la terre ; il ne me restait
 « que l'enfer, je m'y suis jeté à
 « perdu. »

Électre, mise au théâtre le 14 dé-
 bre 1708, eut un succès encore plus
 lant. Le grand froid de ce fameux 1
 en fit suspendre les représentations,
 deux, à cause de la forte gelée, av
 été données dans le foyer de la Com

La critique amère que Voltaire a
 d'*Électre* n'a point nui à la réputi
 de cette tragédie. Quand le critiqu
 treprit de traiter le même sujet, so
 titre d'*Oreste*, et qu'il présenta sa
 à Crébillon, alors censeur des ouv
 dramatiques, celui-ci répondit aux
 cuses qu'il lui fit d'avoir osé rivaliser
 lui : « J'ai été content du succès de
 « *Électre* ; je souhaite que le frère
 « fasse autant d'honneur que la sœur
 « a fait. »

Rhadamiste et Zénobie, tragédie ;
 pour la première fois le 12 janvier 1
 est le chef-d'œuvre de Crébillon. Ell
 trente représentations de suite et qu
 éditions dans le cours de l'année,
 deux en huit jours. *Xercès*, tragédi
 tirée par l'auteur après la premièr
 présentation, *Sémiramis*, jouée sept
 n'ajoutèrent point à sa réputation. Q
 il présenta la première de ces piè
 Louis XV, les yeux du monarque
 bèrent sur ce vers :

La crainte fit les dieux, l'audace a fait le

Il vaut mieux que ce vers de Volta

Le premier qui fut roi fut un soldat heu

Pyrrhus, représenté le 29 avril
 et joué seize fois, attira toujours un g
 nombre de spectateurs. Ce fut ving
 après que parut *Catilina* (1748)
 l'on applaudit d'abord avec transport
 enthousiasme se refroidit peu à peu,
 gré la beauté du rôle principal. Le *Ty-
 virat*, représenté en 1754, fut jou
 fois. L'auteur, âgé de 80 ans, répon
 l'un de ses amis qui le pressait d'ac
 cette pièce : « J'ai encore l'enthousi
 « et le feu de mes premières années

La versification de Crébillon est
 vent dure et manque d'élégance. O
 reproche, mais sans raison, de mettre

la bouche de ses
de la Grève. Poi
on a été hoit y
e au Artaban dans
Tome; mais Artaban est un conspira-
teur et nos bons auteurs tragiques ont
toujours eu soin de ne prêter des maxi-
mes dangereuses qu'aux conspirateurs et
aux flatteurs dans la tragédie; aux valets,
aux soubrettes, aux intriguants dans la co-
médie.

Crébillon fut admis à l'Académie en
1731; il fit son discours de réception en
vers, innovation qui n'a point eu d'imi-
tateurs. Lorsqu'il récita ce vers :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume,
des applaudissements universels l'inter-
rompirent et confirmèrent le témoigna-
ge que sa conscience venait de lui don-
ner.

Une édition de ses œuvres fut faite au
Louvre en 1752, 2 volumes in-4°; ce fut
à l'occasion des tragédies de Crébillon
que parurent les lettres patentes qui dé-
clarèrent les parts d'auteurs insaisissables
comme produit des ouvrages de génie.

Crébillon mourut à Paris le 17 juin
1762, dans sa 89^e année. Le 6 juillet, les
comédiens lui firent faire à Saint-Jean
de Latran un service auquel assistèrent
des personnes de haut rang, ainsi que
les membres des académies et un grand
nombre d'amis des lettres. Louis XV lui
fit élever dans l'Église Saint-Gervais un
tombeau en marbre qui fut exécuté par
Lemoine, et qu'à l'époque de la dévas-
tation des temples de la religion on porta
au Musée; en 1763 Piron en avait fait
l'épithaphe. L-N.

CRÉBILLON (CLAUDE-PROSPER JO-
LYOT DE), fils du précédent, naquit à Pa-
ris le 14 février 1707. Il avait, dit-on, le
cœur droit, l'esprit gai, des mœurs hon-
nêtes : il est étonnant qu'avec de pareilles
qualités il ait fait preuve d'une imagina-
tion déréglée, d'un caractère satirique, et
qu'il ait composé des ouvrages licencieux.
Tels sont ses romans qui, sans exception,
excitent le scandale du lecteur, au mo-
ment même qu'ils l'amuse par la vari-
été des portraits et la vivacité des cou-
leurs dont ils sont peints. Le moins ré-
préhensible et celui où il a montré le plus
de talent a pour titre : *Les égarements*

du cœur et de l'esprit (1736). *Tanzai et
Néadar*, Pékin (Paris), 1734, 2 vol.
in-12, autre roman remarquable par des
allusions satiriques, le fit mettre à la Bas-
tille. Les autres ont pour titre *le Sopha*,
prétendu conte moral qui est un des plus
licencieux de son auteur; *Lettres athé-
niennes*, *Les heureux Orphelins*, *la Nuit
et le moment*, *le Hasard du coin du feu*,
*Lettres de la marquise de *** au comte
de ****, *Ah! quel conte!* *Lettres de la
duchesse de ****. Sept volumes in-12 con-
tiennent toutes ces merveilles, Londres
(Paris), 1772. L'auteur de tant de faci-
eties scandaleuses a été censeur royal!

Crébillon fils mourut à 70 ans, le 12
avril 1777. L-N.

CRÉCY (BATAILLE DE). Le village
de Crécy, département de la Somme,
est célèbre par la victoire qu'y remporta
le roi d'Angleterre, Édouard III, sur
Philippe de Valois, roi de France, le 26
août 1346.

Ces deux princes étaient au fort de la
lutte séculaire qu'avaient soulevée leurs
prétentions à l'hérédité de la couronne
de France, et une armée que Froissard
porte à 100,000 hommes pressait vive-
ment les Anglais dans l'Angoumois et
la Guienne, quand Édouard III, portant
sur sa flotte 32,000 hommes à leur se-
cours, partit d'Angleterre le 2 juillet.
Trois jours il cingla vers la Gascogne;
mais repoussé par les vents contraires,
il se laissa persuader par un transfuge
normand, Godefroi de Harcourt, de dé-
barquer en Normandie, pays riche et
alors sans défense. Le 12 il prit terre à
la Hogue Saint-Vast dans le Cotentin;
puis étendant son front de marche, avec
les deux ailes de son armée il balaya les
deux rivages de cette presqu'île, mar-
quant son passage par le pillage et l'in-
cendie. Sa flotte suivait le mouvement,
rasant les côtes et ramassant tous les bâ-
timents jusqu'à la plus petite barque.
Son corps de bataille, autour duquel cha-
que soir se ralliaient les ailes, s'avancait
par le milieu des terres. Le 14 il était
maître de Harfleur, le 18 de Valognes,
le 26 de Caen. Enorgueilli par le succès,
il renvoya en Angleterre sa flotte où
étaient entassées les dépoilles du pillage,
les captifs qui semblaient à craindre et

ceux dont on espérait une rançon ; puis il pénétra jusqu'à la Seine. Les ponts en étaient coupés : il remonta sa rive gauche, brûlant Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes, et arriva à Poissy, dont le pont détruit présentait encore ses piles et ses attaches. Bientôt ses partis brûlèrent aux environs le château de Saint-Germain, Saint-Cloud, Neuilly, Boulogne, Bourglala-Reine. Durant la nuit, les Parisiens voyaient les flammes se refléter dans le ciel, et le jour, ils reconnaissaient la position des villages aux masses de fumée qui s'en élevaient.

Philippe de Valois avait été surpris : séparé par 150 lieues de son armée qui assiégeait Aiguillon, au confluent du Tarn et de la Garonne, il n'en pouvait être secouru à temps. Il avait côtoyé depuis Rouen la marche des Anglais, séparé d'eux par la Seine dont il remontait la rive droite et coupait les ponts, sans oser ni pouvoir engager de combat. Mais bientôt ses soins, aidés par la vengeance et l'effroi qu'excitait cette invasion dévastatrice, réunirent une nouvelle armée. Chaque jour l'augmentait, et Édouard vit avec inquiétude sa retraite nécessaire et compromise. Impossible de retourner sur ses pas à travers un pays ravagé, une population au désespoir ! il résolut donc de gagner la Picardie. Le Ponthieu, héritage de sa mère, en était proche. L'armée des Flamands pouvait arriver à son secours ; mais il lui fallait d'abord effectuer le passage de la Seine, puis avec ses soldats fatigués gagner la Somme dont les passages étaient gardés. Durant cette longue marche, les Français plus nombreux, pressant son flanc droit ou ses derrières, pouvaient l'acculer à la mer ou le jeter dans la Somme. La position était difficile. Édouard, pour gagner quelque avance, feignit de vouloir passer la Seine au-dessus de Paris, et tandis que Philippe de Valois, trompé, se portait au pont Antoni, les Anglais, rétablissant avec rapidité le pont de Poissy, y avaient traversé la Seine le 16 août et gagné deux marches. En approchant de la Somme ils reconnurent l'impossibilité d'en forcer les ponts ; conviction cruelle, car Philippe les allait atteindre avec 68,000 hommes. Le 23 août, il entra à Airaines qu'Édouard venait de

quitter. Le prince anglais, plein d'une sombre inquiétude, partait à minuit d'Orsemont, et le 24, à l'aube du jour, il était au bord de la Somme, au-dessous d'Abbeville, au passage de la Blanche-Taque. Deux fois le jour le reflux, en se retirant y laissait un gué pendant quelques heures* ; mais déjà un corps français était posté sur la rive droite. Édouard parvint à l'enfoncer et précipita son passage ; il était temps, car les coureurs de l'armée française arrivant lui prirent quelques centaines de trainards. La marée montante arrêta toute poursuite et fit perdre un jour à Philippe, obligé de remonter jusqu'au pont d'Abbeville. Alors Édouard respira. Ses 30,000 hommes, fatigués, manquant de vivres, ne pouvaient, dans un pays de plaines, continuer une marche précipitée sans qu'elle se changât en déroute.

Le 25 août, à midi, l'armée anglaise s'arrêta et prit du repos sur la colline qui domine Crécy, au bord de la petite rivière de Maye. Au sommet était un bois qui fut environné d'un fossé. On y enferma les bagages et les chevaux, car, à l'exception de 1200 cavaliers environ, Édouard mit à pied ses hommes d'armes. Son armée, offrant l'image de trois croisants parallèles, couvrait du haut jusqu'en bas l'amphithéâtre de la colline. La forêt de Crécy flanquait sa droite ; sa gauche était protégée par le village de ce nom, par des chariots, des ouvrages en terre et des arbres gisants. Son front qu'on abordait sans obstacle, étant étroit, on de-

(*) Les habitants du pays donnent généralement le nom de Blanche-Taque à tous les endroits guéables des parties inférieures de la Somme. De là une erreur des érudits, qui placent le passage de l'armée anglaise au-dessous de Saint-Valery et le Crotuy. Ils ignorent qu'en cet endroit la Somme, large d'une lieue et demie, n'est guéable que pendant les eaux les plus basses, et que le gué aboutit à une rivière impraticable. Un travail récent (1821), dû à un des officiers de notre état-major, établit que le passage s'est effectué vraisemblablement entre Noyelle et Port ; qu'on y compte 6 à 7 gués qu'on peut traverser en une demi-heure ; que ces gués sont praticables pendant six heures lorsque la marée est à morte-eau, et qu'ils ont alors un pied de profondeur. Dans les vives eaux, ils ont deux pieds de profondeur et ne sont guère praticables que pendant trois heures et demie. Sur chacun de ces gués douze hommes peuvent passer de front.

ordre en l'attaquant; et comme chat était divisé en trois lignes, la première d'archers, la seconde d'infanterie, la troisième d'hommes d'armes à cheval. Les Français avaient à percer huit fois en gravissant une pente, avant d'atteindre la dernière réserve qu'Édouard tenait sous sa main.

Le 6 août, après avoir entendu la messe communie avec son fils le prince Philippe, âgé de 14 à 15 ans, il visita les rangs, et se retira vers midi à sa tente. Les soldats prirent leur repas silencieux sans quitter leurs files, les chefs devant eux, attendant l'ennemi dans cette position formidable.

Les Français parurent des chevaliers envoyés reconnaître Philippe à la découverte. On les laissa examiner avec une confiance hautesse. D'ailleurs, sous peine de mort, il leur fut défendu de quitter les rangs.

Le tumultueux désordre de l'armée française offrait un triste contraste. Une délabrée infanterie errant au hasard suivait les chemins et gênait les mouvements mal concertés. On s'était désigné un chef qui aurait l'avant-garde. Le comte de Montmorency, frère du roi, et ses 4,000 hommes d'armes n'avaient qu'en murmurant passer devant eux 6,000 arbalétriers génois, d'abord placés à la queue de la colonne. Par une pluie continue d'orage qui avait détrempé les chemins et les chemins, l'armée hors d'état de venir de faire une marche de six lieues. Il lui fallait se reposer, prendre du repos et de la nourriture. Philippe le sentit et donna l'ordre de faire halte; mais le comte d'Alençon, traitant de lâches les Génois qui refusaient leur repas, les força d'avancer. Chacun voulait frapper l'ennemi le premier, et une émulation générale prévalut sur tous les corps, le roi et les malheureux furent entraînés. Il était trois heures; les Génois accablés de fatigue et de pluie montrèrent de la répugnance. Ils refusèrent pourtant à l'attaque avec de grands cris, mais sans effet; car les cornues de leurs arbalètes étaient chargées de plomb. Les archers anglais avaient levé leurs chaperons, et les malheu-

reux Génois tombaient en foule sous la grêle de leurs traits. Tandis que leurs chefs se faisaient tuer en s'efforçant de les rallier, Philippe, indigne, croyait à la trahison. Ils furent chargés en ennemis par le comte d'Alençon, et foulés aux pieds de ses chevaux dans une horrible mêlée. Cette cavalerie, s'en dégageant enfin, perça d'un élan rapide les deux premières lignes du corps du prince de Galles et se trouva aux prises avec ses chevaliers. Philippe accourut pour soutenir son frère; le second corps des Anglais descendit de la colline et le combat recommença plus furieux. Un instant le prince de Galles parut sur le point de succomber; ses maréchaux vinrent conjurer Édouard de leur envoyer du renfort: « Non, répondit-il, j'ai besoin de ma réserve. Mon fils n'est ni mort, ni blessé. Il faut que cette journée soit sienne; redoublez d'efforts! » Une circonstance fit pencher la balance de leur côté. Ils avaient six pièces d'artillerie, et les Français avaient négligé ou dédaigné de se donner cet appui dans la bataille. Leurs chevaliers, trébuchant sous la mitraille et les traits, étaient égorgés à terre par des fantassins gallois armés de leurs coutils.

Les efforts, le combat et le massacre se prolongèrent ainsi jusqu'à deux heures après minuit. Le vieux roi de Bohême, qui, privé de la vue, avait fait lier son cheval aux freins des chevaux de deux de ses chevaliers, pour être conduit et fêter au plus fort de la mêlée, gisait étendu mort avec eux. Soixante chevaliers seulement restaient autour de Philippe; blessé à la gorge et à la cuisse, il avait eu lui-même son cheval tué sous lui. On l'entraîna enfin, car les Anglais l'eussent pris inévitablement en se portant en avant. Le silence du champ de bataille abandonné des Français apprit aux Anglais leur victoire, car dans les ténèbres ils en doutaient encore. Des feux allumés partout montrèrent l'étendue du massacre. Alors Édouard, descendant de la colline avec sa réserve qui n'avait pas combattu, félicita le prince de Galles.

Le lendemain, les corps des bourgeois de Beauvais et de Rouen, qui arrivaient sans direction pour prendre part à la bataille perdue la veille, accoururent le dé-

sastre. Le nombre des Français morts fut porté de 20 à 30,000 hommes, sanglante leçon donnée à leur indiscipline. Toutefois les résultats immédiats se bornèrent pour Édouard au siège de Calais, qu'avec 60,000 hommes rassemblés de nouveau Philippe ne put l'empêcher de prendre. V. ÉDOUARD III, PHILIPPE V et ÉDOUARD (le prince). D. z.

CRÉDIBILITÉ. Nous avons dit, à l'article CERTITUDE, que les différents moyens capables de nous conduire à la certitude devaient être revêtus de certains caractères déterminant le degré de leur valeur.

Les sens sont à la fois une source de vérités et d'erreurs; un fait attesté par leur témoignage n'est pas toujours certain, n'est pas toujours croyable. Quoiqu'il soit physiquement impossible que le fait dont ils nous amènent l'impression n'existe pas, absolument parlant, il peut ne pas être. Toutefois, il ne faut pas accuser nos sens de cette erreur : ce ne sont pas eux qui nous égarent; mais nous basons notre jugement sur des idées vagues qu'ils ne nous donnent pas et dont ils ne peuvent même pas être la source.

Pour rectifier notre jugement, il faut se donner garde de s'en rapporter au témoignage d'un sens, sans en avoir fait intervenir d'autres qui confirment la réalité de ce que l'un d'eux nous annonce; et s'ils sont uniformes dans leur témoignage, on touche de bien près à la certitude. On l'atteindra à coup sûr si le fait est soumis à l'observation d'autres personnes, et si leurs sens témoignent aussi de l'existence du fait.

Quant aux faits qui nous sont attestés par autrui, comme ils ne tombent pas ou ne sont pas tombés sous nos sens, nous ne pouvons en vérifier l'existence que d'après le rapport d'autrui, d'après la tradition orale, écrite ou monumentale; mais un fait attesté par un seul témoin, quelque positive que puisse être sa probabilité, ne peut être que probable. Il est vrai que la probabilité (voy.) a aussi ses degrés, et que, si on ne peut les calculer avec une précision mathématique, ils ont, en quelques cas, une certaine valeur.

La tradition orale ne donne la certitude, n'est un motif de crédibilité, et que l'on compare les divers

témoignages, qu'autant que, malgré la différence d'éducation, l'influence des passions et des préjugés nationaux, les témoins déposent unaniment sur la réalité du fait. Il est même nécessaire de pouvoir remonter jusqu'aux témoins contemporains et oculaires, et s'assurer qu'ils n'ont pu se tromper, qu'ils n'ont pas voulu nous tromper, et qu'il leur eût été impossible de nous induire en erreur quand même ils l'auraient voulu. On conçoit que plusieurs témoins contemporains et oculaires, et qui n'ont pu douter du fait, ont passé dans l'âge suivant et y ont porté leur certitude; qu'ils ont trouvé des hommes intéressés à s'assurer que ces témoins ne les trompaient pas; que, si près du fait et des lieux, on eût découvert l'imposture, et que le fait alors constaté le devient pour les âges suivants. Cependant on objectera qu'un grand nombre de faits faux ont été transmis par tradition, que leur fausseté n'a été reconnue que fort tard : la tradition est donc une source d'erreurs. A cela nous répondrons qu'un fait, quoique faux, peut être attesté par un grand nombre de témoins; mais on distingue facilement la vérité, car un fait vrai nous permet de remonter du témoin de ce fait jusqu'au fait même. Au contraire, si le fait est faux, plus on remonte avec les lignes traditionnelles qui l'ont attesté, plus elles s'effacent; arrivé au dernier chaînon, le fait est évanoui, on ne trouve pas un seul témoin oculaire; il n'y a de palpable que le préjugé, l'ignorance, l'esprit de parti, qui ont inventé le mensonge. Reconnaissons toutefois que la tradition orale a besoin d'être appuyée par la tradition écrite ou l'histoire.

Trois conditions sont nécessaires pour donner aux faits attestés par l'histoire un motif de crédibilité.

On doit d'abord constater l'authenticité du livre qui atteste le fait, c'est-à-dire s'assurer qu'il n'est point supposé, qu'il appartient réellement à l'auteur auquel il est attribué. Un livre est nécessairement supposé s'il n'a pas été cité par les contemporains de celui dont il porte le nom, quand ils en auraient eu l'occasion; s'il ne retrace nullement le caractère de son auteur; s'il ne porte pas

L'impression du
aussi été écrit;
son point en l'
adoptée; s'il fait allusion à des usa-
go ou à des systèmes que l'on ignorait.

L'authenticité étant constatée, il importe de démontrer l'intégrité, en s'assurant que le livre est parvenu jusqu'à nous sans aucune altération. Cet examen est du domaine de la critique, qui s'exerce sur cette question en comparant les diverses éditions, en appréciant les variantes et en ne tenant pour certains que les faits dont le récit est constamment le même. Il est à remarquer que s'il s'agit d'un livre auquel se rattache l'intérêt général, et que quelques exemplaires nient été altérés, il en est toujours qui ont échappé à l'altération et qui aident à découvrir l'imposture.

Enfin, il reste à s'assurer de la *vérité* des historiens; tâche assez difficile, car on ne peut se dissimuler que l'impartialité n'est pas toujours leur partage; que souvent ils écrivent sous l'influence de préjugés nationaux ou de caste, de l'intérêt privé, de la crainte ou du désir de plaire; qu'il ne leur est pas toujours facile de ne pas céder à l'imagination qui travestit tout ce qu'elle sait embellir; on voit que les mêmes événements, racontés par divers historiens, prennent une forme différente en raison de la plume qui les retrace. Ici la prudence commande de distinguer les faits d'avec les réflexions de l'auteur qui les raconte, les faits accessoires d'avec les faits principaux, et de n'ajouter foi qu'au fait sur lequel tous les historiens s'accordent.

Relativement aux faits attestés par la tradition monumentale, la vérité n'en est garantie qu'autant que le monument a été érigé dans le temps même où le fait est arrivé, pour en transmettre le souvenir; hors ce cas, il n'a d'autorité que pour prouver que, du temps de son érection, on croyait publiquement à l'existence du fait; mais alors, quelle que soit sa notoriété, il peut avoir été érigé par une tradition erronée. La tradition monumentale n'est infallible pour accuser la vérité du fait que si elle remonte au fait même; un monument élevé longtemps après le

fait ne le rend pas plus croyable qu'il ne l'est au moment où on le construit. L. N. C.

Cette matière, sur laquelle nous reviendrons au mot CRITIQUE, a été traitée avec talent dans une série d'articles qu'on attribuait à feu Abel Remusat et qui ont paru dans l'*Universel*, journal alors purement littéraire; ils sont renfermés dans les nos 256, 263, 277, 295, 303, 310 et 325 de l'année 1829. S.

CRÉDIT (écon. politique). « C'est, dit J. - B. Say, la faculté que possède un homme, une association, une nation, de trouver des prêteurs. Il se fonde sur la persuasion où sont les prêteurs que les sommes prêtées leur seront rendues et que les conditions du marché seront fidèlement remplies. » Les lois du crédit entre les particuliers sont fort simples et se prêtent à une foule de combinaisons dont les principales et les plus ordinaires sont si connues qu'il serait inutile de les expliquer, peut-être même de les mentionner. Un négociant ouvre un crédit à un tiers, soit en espèces, soit en marchandises, soit en escomptes, à condition que celui-ci lui tiendra compte de l'intérêt ou non, et le remboursera soit en numéraire effectif, soit en valeurs, soit en marchandises, soit en services, à des époques plus ou moins rapprochées. Les lois du *crédit public*, c'est-à-dire des engagements que contractent les gouvernements modernes envers leurs créanciers, sont plus compliquées. Nous allons les faire connaître avec quelques développements.

Les gouvernements de l'antiquité ont eu rarement recours au crédit; quelques historiens prétendent cependant que Philippe de Macédoine ouvrit des emprunts dans les principales villes de la Grèce pour les intéresser à sa cause. Pendant la paix, on thésaurisait l'excédant des recettes sur les dépenses, et l'on faisait ainsi face aux besoins extraordinaires: si ce fonds n'était pas suffisant, on frappait de contributions exorbitantes; on falsifiait la monnaie, on en altérait le titre, mesures pratiquées encore aujourd'hui en Égypte, en Turquie et dans les républiques de l'Amérique du Sud, mais peu propres à établir et consolider le crédit public. Les gouverne-

ments modernes ont renoncé à ces moyens odieux. C'est un progrès, mais ce progrès a eu aussi ses inconvénients. Le système de défrayer une partie des services publics par l'emprunt et en donnant pour garantie le produit à venir de diverses taxes prit naissance à Gênes, passa de là à Venise, fut ensuite perfectionné en Hollande et introduit en Angleterre par Guillaume III. Mais ce n'était encore là qu'une faible ébauche du système des dettes fondées, qui devait bientôt prévaloir, système décevant, qui, cachant à tous les intéressés leur situation réelle, a entraîné les gouvernants et les peuples dans les entreprises les plus ruineuses. Dès l'origine on a attribué au crédit public une puissance exagérée : c'était la pierre philosophale d'une autre époque. En France, Melon assurait que les dettes nationales n'augmentent ni ne diminuent la richesse publique; en Angleterre, l'évêque Berkeley considérait la dette publique comme une mine inépuisable; en Hollande, Pinto allait plus loin encore, il prétendait qu'une dette publique accroît la richesse de tout le montant de son capital; et les hommes politiques les plus influents soutenaient de leur autorité ces étranges paradoxes. Ces erreurs ont eu des conséquences funestes pour la prospérité des nations modernes.

Pour subvenir aux besoins extraordinaires des états, on engagea d'abord le produit de certaines taxes pendant plusieurs années, jusqu'à ce que le capital emprunté fût payé. Dans d'autres circonstances on concéda des privilèges, des immunités, à ceux qui ouvraient le crédit, ou bien les gouvernements émirent des mandats sur leurs propres caisses à des termes plus ou moins éloignés, mandats qu'ils faisaient escompter par des banquiers affidés, et qu'ils avaient soin de renouveler la plupart du temps à l'échéance au moyen d'une nouvelle émission. Mais toutes ces ressources ne créaient qu'un crédit bien précaire et n'éloignaient que temporairement l'époque du remboursement. Il fallait trouver un système plus perfectionné: les circonstances se chargèrent de le découvrir. Les prodigalités de Léon X et de Jules II avaient épuisé le trésor papal; Adrien VI avait telie-

ment abusé de la vénalité des offices qu'il était impossible d'employer ce moyen; Clément VII, qui leur céda, obligé de recourir à toute d'expédients, créa une dette permanente dont l'intérêt fut fixé à 10 p. 100. peut-être de cette époque que date le système actuel du crédit public; c'est en Angleterre qu'il a pris son plus grand développement, et il a été naturalisé en France, ainsi nous le verrons aux articles DE L'EMPRUNT PUBLIC. Guillaume II monté sur le trône d'Angleterre trouvait dans une position des plus difficiles. Charles II son prédécesseur dévoré toutes les ressources de l'état. Louis XIV avait épousé la cause des Stuarts et s'efforçait de les replacer sur le trône; Jacques II était presque roi de l'Irlande, et dans la Grande-Bretagne il avait un parti nombreux et puissant. Le peuple et la cour n'aimaient pas le nouveau roi, ils se défiaient de l'étranger. Si Guillaume eût eu recours à des emprunts extraordinaires, il aurait donné aux jacobites le moyen de dépopulariser le gouvernement, d'exciter l'irritation nationale, et, par suite, de compromettre le succès définitif de son entreprise. Les emprunts ou le crédit furent sa seule ressource; mais, au lieu d'emprunter des sommes fixes, il contracta des emprunts dont le capital ne serait remboursable que lorsque l'état se trouverait en mesure de payer. Cette condition peu avantageuse aux prêteurs: au lieu de l'acceptèrent-ils qu'en faisant payer au nouveau roi un intérêt usuraire, ou tout en ne livrant que les trois quarts des deux tiers de l'emprunt nominal. Ainsi, lorsque Guillaume avait besoin d'un million, on ne lui livrait que 700,000 liv., et il s'engageait à payer des intérêts d'un million; intérêt exorbitant mais qui, en dernier résultat, ne coûtait pas autant à la nation que s'il lui eût fallu verser dans les caisses de l'état la somme tout entière. Telle est l'origine du système de crédit public, adopté avec différentes modifications, par tous les gouvernements modernes, système qui n'a d'autre avantage, comme nous avons déjà dit, que de dissimuler le

emprunté pour
très à servir. M
ca e admi-
sion a trouvé dans ce système la fa-
mille de faire supporter à la nation des
dépenses extraordinaires sans compro-
mettre sa popularité, tous les gouverne-
ments ont eu intérêt à le faire prévaloir,
notamment depuis que l'amortissement est
venu lui prêter son appui factice. Voy.
les articles AMORTISSEMENT, DETTE,
EFFETS PUBLICS, EMPRUNTS, FONDS CON-
SOLIDÉS, etc. L. G.

CRÉDIT (droit parlementaire), voy.
BUDGET, t. IV, p. 318.

CRÉDIT (commerce). C'est, en fait
de commerce et de finance, la faculté
d'emprunter sur l'opinion conçue de
l'assurance du paiement. Cette définition
renferme l'effet et la cause immédiate
du crédit. Son effet est évidemment de
multiplier les ressources du débiteur par
l'usage des richesses d'autrui. Les sûretés
réelles sont les capitaux en terres,
en meubles, en argent ou en revenus;
les sûretés personnelles sont le degré
d'utilité qu'on peut retirer de la faculté
d'emprunter, l'habileté, la prudence,
l'économie, l'exactitude de l'emprunteur,
et la confiance que sa moralité particu-
lière inspire.

La foi en des sûretés de ces diverses
natures a fait naître dans le commerce
ce qu'on appelle les *lettres de crédit*,
lettres missives qu'un marchand, négoc-
iant, banquier, et même toute autre
personne hors du commerce, adresse à
un de ses correspondants établi dans un
lieu plus ou moins éloigné du signataire,
et par lesquelles celui-ci lui mande de
fournir à des tiers porteurs de ces lettres
une certaine somme d'argent, des mar-
chandises, ou indéfiniment tout ce dont
il aura besoin pendant son séjour. Ceux
qui ont reçu ou fait remettre de l'argent
ou des objets dont on a demandé la li-
vraison en vertu d'une lettre de crédit,
sont contraignables au paiement, de
même que si c'était une lettre de change.
Il est facile d'abuser de ces sortes de
lettres, quand l'ordre de fournir de l'ar-
gent est indéfini ou quand il est au por-
teur, car la lettre peut être volée. Il faut
donc user de prudence, d'une part,
en désignant au correspondant la per-

sonne à qui le crédit est fait de manière
qu'il ne puisse être trompé, et d'autre
part en limitant ce crédit, afin qu'on
n'abuse pas de la facilité que donne un
crédit sans bornes à celui qui est auto-
risé à s'en prévaloir. F. R-D.

CREDO, profession de foi, ainsi
nommée parce qu'elle commence par ce
mot : *Credo*, je crois. Elle est composée
de douze articles et renferme l'abrégé de
ce qu'un chrétien doit croire. On en at-
tribue la rédaction aux apôtres, et c'est
pour cela qu'on l'appelle ordinairement
Symbole des apôtres. La doctrine vient
certainement d'eux ; mais il n'est nulle-
ment certain qu'ils l'aient eux-mêmes
rédigée avant de sortir de Jérusalem. Il
est plus vraisemblable que le *Credo* a
été composé pour repousser les hérésies
qui se sont élevées dans les premiers
siècles sur les vérités fondamentales du
christianisme. On n'a pensé à formuler
la croyance que lorsqu'elle a été atta-
quée. Aussi, dans les églises où il ré-
gnait moins d'erreurs, le *Credo* avait
moins d'étendue, moins d'articles. De là
les variantes qu'il présente dans les di-
vers exemplaires qui nous sont parvenus
et que William King a fort bien remar-
quées dans son *Historia symboli apos-
tolicæ*, Leipzig, 1706, in 8°, et ailleurs.

Il y a encore le *Credo* dressé à Nicée
en 325, et augmenté à Constantinople
en 381, que l'on chante à la messe, au
moins depuis le commencement du vi^e
siècle, et auquel on a ajouté dans le ix^e
siècle la particule *filioque*. (L'auteur de
cet article a traité cette matière d'une ma-
nière plus spéciale dans le *Journal des
paroisses*, 1831.) V. SYMBOLE. J. L.

CRÉDULITÉ. La crédulité est une
faiblesse ou quelquefois un travers de
l'esprit. Elle dispose l'homme qui en est
atteint à croire sans examen aux choses
les plus invraisemblables.

L'ignorance entraîne toujours à sa
suite la crédulité. Dans celles de nos
provinces où l'instruction a le moins pé-
nétré, le peuple a encore une foi robuste
en une foule de préjugés et de supersti-
tions. Il croit aux sorciers, aux *sorts*,
aux dangers du vendredi et du nombre
treize, etc., etc. La crédulité est, au
surplus, si naturelle à l'homme, que

nous avons vu récemment, près du principal foyer de la civilisation et des lumières, aux portes de Paris, de crédules villageois vider leurs bourses pour acheter à un paysan plus madré de la prétendue corde de pendu, qui devait, suivant eux, leur porter bonheur. Dans la capitale même cette superstition était généralement répandue il n'y a pas encore longtemps, et même aujourd'hui n'y a-t-il pas un grand nombre de personnes (et nous ne parlons pas seulement de la classe peu éclairée), qui croient à l'art divinatoire et vont consulter des tireurs de cartes sur leurs destinées? Il est vrai qu'en pareil cas la cupidité, l'ambition et plus d'une autre passion du cœur humain viennent puissamment en aide à la crédulité. On croit toujours aisément ce qu'on craint ou ce qu'on espère. Voy. DIVINATION.

Il y a une grande différence entre le croyant et le crédule : le premier n'adopte une opinion, n'ajoute foi à un fait, qu'après en avoir examiné et pesé les preuves (voy. CROYANCE); l'autre reçoit ses opinions toutes faites : il est né pour être la dupe constante de tous les charlatans.

Toutefois il est bien difficile que la crédulité ne conserve pas un petit coin dans l'esprit le plus élevé. Une femme spirituelle a dit, par une variante du mot de Beaumarchais, plus juste peut-être que le mot lui-même : « Il y a des gens d'esprit qui ont des places à bêtes. » Le roi philosophe Frédéric II n'aimait pas à voir sur sa table des couverts formant une croix et s'efforçait de changer leur position. Nous avons vu chez nous, dans le dernier siècle, des incrédules plus crédules encore sur certains points; les jongleries du comte de Saint-Germain et du fameux Cagliostro (voy. ces noms) en ont fourni plus d'un exemple, et c'est à cette époque qu'un poète disait sans trop d'exagération :

On ne croit plus en Dieu, mais on croit fort
au diable.

tandis que Cerutti terminait ainsi sa pièce ingénieuse sur le charlatanisme :

Le Français si malin est encore plus crédule.

et de la crédulité politique qui, depuis

un demi-siècle, a été mise à de trop fréquentes épreuves pour être restée vive, cette assertion ne manquerait encore de fondement aujourd'hui. trois volumes de feu M. Salgues (*erreurs et des préjugés répandus dans la société*) ne la laisseraient pas manquer de pièces justificatives.

Il est pourtant un genre de crédule que sa cause rend en quelque sorte respectable : c'est celle de l'être qui ne suppose chez les autres des torts et vices qu'il ne trouve point chez lui-même. Une femme tendre est toujours crédule; un homme probe croit facilement à la probité d'autrui : chez la première, c'est une touchante erreur; chez le second, c'est presque une vertu. M

CREEKS lisez *Criks*), nation sans habitant à l'est de l'Alabama et à l'ouest de la Géorgie dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, et qui elle-même a été appelée Muscogees ou Muscogis. On lui a donné le nom de *Creeks* à cause du grand nombre de petites rivières ou criques du pays qu'elle habite. Autrefois elle occupait un territoire très étendu dans la Géorgie : au commencement de ce siècle elle en a cédé la plus grande partie au gouvernement américain; mais elle a refusé de ne plus rien abandonner de son territoire qui lui reste, et en 1825 il lui coûta la vie à un de ses chefs, pour avoir négocié avec les Américains une nouvelle vente de terrains. Dans leurs habités les Creeks sont une nation respectable pour les Américains civilisés, quoiqu'elle ne se compose plus que de 25 mille individus, dont 5,000 guerriers : on en eut la preuve en 1813, lorsque, s'étant emparés du fort de Milledgeville, ils y exercèrent de grandes cruautés en 1836, lorsque, à l'instigation des blancs, ils prirent les armes contre les Choctaws, leurs voisins. Depuis que la chasse a cessé d'être leur principale ressource, les Creeks se sont adonnés à l'agriculture; ils ont des troupeaux, ils fabriquent de l'huile, des cuirs et de la poterie. Ils habitent des villages et ont admis chez eux des missionnaires américains dont les efforts, joints aux relations commerciales entre les Creeks et les États-Unis,

Usés, finiront par
cette nation déc...

Les peuplades qui habitent les bords du Rhin, du Chataouchi et de l'Apaladicola sont désignées sous le nom de *Sémoles*, de même que ceux qui demeurent entre les deux premières s'appellent *Cowetaulgas*. D.-c.

CREFELD, et non pas *Crevelt*, ville manufacturière de la province prussienne du Rhin, est bâtie dans le goût moderne des Hollandais, et compte près de 30,000 âmes. C'est aux réfugiés français, hollandais et allemands, qui, aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles, échappèrent à la persécution de quelques souverains catholiques, qu'elle doit l'origine de cette grande industrie qui fait sa richesse. Il y a près de 100 Mennonites d'origine hollandaise; le reste de la population consiste en protestants, catholiques et juifs. Crefeld, bâtie avec régularité, a une belle place publique; de jolis jardins entourent la ville. Elle est remplie de fabriques, qui d'abord ne fournissaient que des toiles, de la rubannerie et de la passementerie, et qui maintenant livrent aussi au commerce une grande quantité de fil de coton teint, de velours légers, de soieries de toutes espèces, surtout de soies légères, de la bonneterie en laine et en coton, de la grosse draperie, des cotonnades, flanelles, etc. Ces diverses marchandises sont fabriquées non seulement dans la ville même, mais encore dans la plupart des villages d'alentour; beaucoup de teinturiers habitent au milieu des jardins. Crefeld possède aussi des tanneries, savonneries, distilleries, raffineries de sucre, etc. On évalue à 12,000,000 de francs les velours et autres soieries produites annuellement sur cette place industrielle.

Dans les landes des environs de Crefeld, le duc de Brunswick força, le 23 juin 1758, l'armée de Louis XV de battre en retraite: 66,000 Français, commandés par le comte de Clermont (voy.), éprouvèrent dans cette journée un échec considérable, malgré leur forte position. Les alliés (Anglais, Hanovriens, Hessois, Brunswickois, au nombre de 54,000 hommes) n'eurent que 2,000 hommes de tués. Du temps de l'empire français,

civiliser

Crefeld était une sous-préfecture du département de la Roer. D.-c.

CRELINGER (M^{me}), voy. STICK.

CRÉMATION, voy. BÛCHER et AUTODA-FÈ.

CRÈME. Ce mot désigne toute substance qui vient se placer à la surface d'un liquide à la suite d'un repos plus ou moins prolongé; en général il fait naître dans l'esprit l'idée de qualités supérieures dans telle ou telle substance: de là proviennent les différentes applications qu'on en a faites. Originellement, et avec plus de raison, le nom de *crème* a été donné à cette matière grasse et huileuse qui surnage dans le lait et que l'on retire à mesure qu'elle s'est formée, pour en confectionner le beurre (voy.).

La crème est d'une consistance assez épaisse; elle est grasse au toucher, sa saveur est douce; elle rend le lait plus agréable et plus nourrissant; le lait non écrémé se conserve plus longtemps.

On se sert de la crème comme d'un topique adoucissant dans certaines affections cutanées, comme les dartres, les érysipèles, etc.

On a aussi nommé *crème* les liqueurs alcooliques auxquelles, au moyen du sucre, on a donné cette onctuosité que l'on remarque dans la crème, ou au moins d'une manière approchante; on veut aussi, par cette dénomination, donner une plus grande idée de leurs qualités.

On appelait autrefois *crème de chaux* la pellicule qui vient se former à la surface d'une dissolution de chaux exposée à l'air libre, et qui n'est que du carbonate de chaux (voy. ce mot). L. S.-Y.

En économie domestique, les crèmes sont des préparations alimentaires composées de lait, d'œufs et de sucre, et diversement aromatisées. On leur fait prendre au bain-marie une consistance moyenne. Cette espèce de mets a les propriétés adoucissantes et nutritives qu'on peut leur supposer d'après les éléments qui entrent dans leur composition. F. R.

CRÈME DE TARTRE (*cremor tartari*). Le sel que l'on désigne sous ce nom dans le commerce est du tartrate acide de potasse auquel se trouvent mêlés 7 à 8 centièmes de tartrate de chaux, de l'oxide de fer et de l'oxide de manganèse

en petites quantités. Il est d'un blanc un peu sale; il cristallise en prismes à quatre pans dont les extrémités sont terminées en biais; sa saveur est aigre et laisse une impression de fadeur; il fond difficilement dans la bouche et craque sous la dent. La crème de tartre, exposée sur des charbons ardents, fume et exhale une odeur empyreumatique; elle brûle et laisse un résidu charbonneux qui blanchit par l'incinération; peu soluble dans l'eau froide, elle l'est beaucoup plus dans l'eau bouillante; mais celle-ci dépose par le refroidissement une grande partie du sel qu'elle tenait en dissolution.

Ce sel existe tout formé dans le vin; il se place sur les parois et au fond des tonneaux qui ont contenu ce liquide, en couches dures, plus ou moins épaisses, que l'on détache avec des instruments tranchants (voy. TARTRE). L'extraction de ce sel forme depuis un temps immémorial une branche considérable du commerce de Montpellier. On y emploie le procédé suivant: on choisit le tartre le plus grenu, on le réduit en poudre; il est dissous dans l'eau jusqu'à ce que ce liquide soit saturé. On fait bouillir cette dissolution pendant un certain temps, on la passe ensuite à travers des carrés de toile; la dissolution saline est reçue dans des terrines évaporées, où, par le refroidissement, se déposent les cristaux de la crème de tartre. Ce premier produit est encore coloré: on procède à une seconde dissolution dans laquelle on projette quatre ou six parties d'argile sablonneuse; cette dissolution est passée et évaporée jusqu'à pellicule, comme la précédente, et reçue dans les cristallisoirs. On obtient, par le refroidissement, des cristaux très purs que l'on expose au soleil pour en augmenter la blancheur.

La crème de tartre ne se dissolvant que difficilement dans l'eau même bouillante, on a dû chercher à la rendre plus soluble pour en faciliter l'usage comme médicament. Lémery avait déjà découvert que le borax produisait cet effet; longtemps après on donna comme nouveau le procédé de cet habile pharmacien; on a seulement substitué au borax (borate de soude) l'acide borique cristallisé. Cent parties de crème de tartre

du commerce et vingt-cinq parties d'acide borique dissoutes dans une suffisante quantité, la dissolution évaporée jusqu'à siccité, donnent une masse solide, presque cassante, d'un blanc terne, soluble dans deux parties d'eau bouillante et dans trois d'eau froide. C'est ce qu'on appelle *crème de tartre soluble*, composée, d'après Vogel, de 80 parties de crème de tartre et de 20 d'acide borique.

On emploie la crème de tartre soluble en médecine comme purgative et aperitive; une once de ce sel mêlée avec deux onces de sucre, et le mélange versé peu à peu dans trois verres d'eau bouillante, forment ce que l'on nomme *limonade anglaise*, purgatif très agréable qui est une certaine vogue dans le temps, mais dont l'usage est moins général aujourd'hui.

Dans les laboratoires on se sert de la crème de tartre du commerce pour extraire l'acide tartrique.

En teinture, ce sel est associé à l'alun, comme mordant.

Chez quelques peuples du Nord il sert aux mêmes usages que le sel de cuisine (chlorure de sodium) dans la préparation des aliments. L. S. r.

CRÉMENT, terme de grammaire latine, de *creasco*, croître, désigne l'augmentation de syllabes qu'éprouvent les noms à certains cas et les verbes dans leurs conjugaisons. Pour les noms, le nominatif sert de thème, et dans les verbes c'est la seconde personne du présent de l'indicatif. On ne regarde comme crément que la syllabe ou les syllabes qui précèdent la dernière: ainsi *homo* a un crément dans *hominis* et deux dans *hominibus*. *Cantus* a un crément dans *cantabo*, deux dans *cantaveram* et trois dans *cantaverimus*. La quantité des créments est établie par des règles qu'enseigne la prosodie. F. D.

CRÉNEAUX, ouvertures percées dans les murailles des châteaux, des corps-de-garde, ou autres bâtiments qu'on veut mettre en état de défense. On leur donne 30 à 40 centimètres de haut, 7 à 8 de large à l'extérieur, et pour ajouter à l'étendue du champ de tir, on les élargit à l'intérieur à proportion de l'épaisseur des murs. Ce moyen est d'une très bonne défense, puisqu'il permet de tirer sur

Franchement sans oser à ses coups; il cherchait aux postes achetés le temps d'attendre des secours qui viennent de plus ou moins loin, ou qui rencontrent des obstacles dans leur marche. En campagne, on est fort heureux de rencontrer un cimetière, un moulin, une église, un château, même une simple maison, pour occuper et harceler un ennemi supérieur en nombre. On élève une banquette derrière les murs, on y perce des créneaux, et on parvient ainsi à se maintenir pendant assez longtemps. Depuis les émeutes de 1831, les événements de juin 1832 et d'avril 1834, dans lesquels plusieurs postes de la capitale, attaqués à l'improviste, ont été désarmés par les insurgés, on a cherché à les mettre pour l'avenir à l'abri de cet inconvénient en crénelant les murs, les portes et les volets des croisées des principaux corps-de-garde et surtout de ceux qui sont isolés. Cette mesure purement défensive, en donnant aux hommes de service le moyen de s'enfermer au premier signal d'émeute, les met d'abord à l'abri de toute surprise et ensuite en état de se défendre si on vient les attaquer.

C-TE.

CRÉNEQUIN, voy. CRANEQUIN.

CRÉOLES, en espagnol *criollos*, nom que les nègres exportés d'Afrique donnaient au XVI^e siècle à leurs enfants nés dans le Nouveau-Monde, et que les Espagnols leur ont emprunté pour l'appliquer à leur propre descendance. Depuis, le nom de *créoles* est resté attaché à tous les habitants des possessions espagnoles ou portugaises nés en Amérique de parents blancs ou issus de sang blanc, sans mélange. Dans les Indes-Occidentales, on l'a même étendu aux animaux domestiques nés dans le Nouveau-Monde, par opposition à ceux qui y ont été transportés de l'ancien; enfin il a été appliqué aussi aux noirs nés de parents noirs en Amérique.

Les créoles proprement dits ont la peau d'une couleur brun clair, et rarement ils ont les joues colorées, ce qui provient du climat. Ils ont le système nerveux très sensible, le tissu cellulaire sec, et peu d'embonpoint, les liquides de la chair s'évaporant par la chaleur. Ils sont irritables et irascibles, violents,

impérieux et effrénés dans leurs désirs; aussi ne mettaient-ils ni bornes aux mauvais traitements infligés à leurs esclaves ni mesure dans leur commerce illégitime avec eux. Aujourd'hui les créoles dominent dans l'Amérique centrale et dans celle du nord, où leur orgueil pèse sur les hommes de couleur (voy. COULEUR) et sur les noirs. Jadis ils éprouvaient eux-mêmes les effets de celui des Espagnols venus d'Europe, alors seuls admissibles aux emplois, sinon dans les îles, au moins sur le continent. Ce n'est qu'en 1776 qu'une ordonnance de Charles III les rendit aptes à remplir les fonctions militaires, civiles et ecclésiastiques. J. H. S.

CRÉPIN et **CRÉPINIEN** (SAINTS). D'après la tradition, ils étaient frères. On dit qu'ils vinrent l'un et l'autre de Rome dans les Gaules, au milieu du III^e siècle, pour annoncer l'Évangile. Ils se fixèrent à Soissons. Le jour ils remplissaient les fonctions du ministère pour lequel ils étaient venus, et la nuit ils exerçaient la profession de cordonnier pour subsister, quoiqu'ils fussent d'une condition distinguée. Ils avaient déjà converti une multitude d'idolâtres, lorsque Maximien Hercule, étant arrivé dans la Gaule belge, les fit arrêter l'un et l'autre et les livra au préfet du prétoire Rictius Varus, qui les appliqua d'abord à de cruelles tortures et finit par les condamner à perdre la tête, en 387.

Dans le VI^e siècle, on bâtit à Soissons une magnifique église sous l'invocation de saint Crépin et de saint Crépinien. Saint Éloi (voy.) enrichit leur châtre de divers ornements. Ils acquirent en peu de temps une grande célébrité, et leurs noms se trouvent dans les martyrologes de saint Jérôme, de Bède, de Florus, d'Adon et d'Usuard. Le *bon Henri*, né dans le duché de Luxembourg, les prit pour patrons de l'association ou communauté des *frères cordonniers*, qu'il fonda en 1645, par les conseils du baron de Renty et sous la direction du curé de Saint-Paul de Paris. Les membres de cette communauté, dont il est parlé dans Hélyot (*Histoire des ordres religieux*, t. VIII), se levaient à cinq heures du matin, faisaient la prière en commun, en-

tendaient la messe tous les jours, gardaient le silence, qu'ils n'interrompaient que par le chant des cantiques ou les variations de quelques prières, visitaient les pauvres dans les hôpitaux et dans les prisons, et vquaient à plusieurs autres exercices de piété et de charité. Cette communauté, supprimée à la révolution de 1789, fut rétablie au commencement de la Restauration dans l'église métropolitaine de Paris. L'auteur de cet article y prononça le premier panégyrique, le 27 octobre 1816. Il y a quelques années que l'association est dissoute. J. L.

CRÉPUSCULE. Le crépuscule est cette lumière que l'on aperçoit vers l'horizon après que le soleil est couché ou un peu avant son lever. Dans ce dernier cas, cette lumière, avant-coureur du soleil, se nomme généralement l'aurore (*voy.*). Le crépuscule est donc un intermédiaire, une transition successive, entre le jour et la nuit close. Il est dû à des causes analogues à celles qui produisent la réfraction : c'est l'atmosphère terrestre qui réfléchit les rayons éparés du soleil, de manière que la lumière est encore assez brillante pour nous éclairer et nous empêcher de voir les astres, quoique le soleil soit au-dessous de l'horizon. La partie éclairée de l'atmosphère a pour base l'horizon.

On estime communément que, lorsque le soleil est à 18 degrés au-dessous de l'horizon, on commence à voir les petites étoiles. Cet abaissement du soleil est ce que l'on appelle, en astronomie, l'*arc d'émersion* ou l'*arc de vision*. Il sert à déterminer la durée du crépuscule, mais il change suivant certaines circonstances.

Ainsi la durée du crépuscule est le temps que le soleil met à descendre perpendiculairement de 18 degrés au-dessous de l'horizon. Mais cet astre décrivant un parallèle plus ou moins petit, un arc plus ou moins oblique à l'horizon, il faut qu'il parcoure un nombre proportionnel de degrés de ce parallèle pour atteindre l'arc d'émersion de 18 degrés. La durée du phénomène varie donc suivant les latitudes; elle change encore suivant la vue de l'observateur. Sous la latitude de 35 degrés, la variation est d'environ 25 minutes; elle est presque

d'une heure sous celle de 45 degrés. L'inégalité augmente à mesure qu'on s'approche des pôles. Ainsi le crépuscule dure environ 50 jours sous le pôle nord. A Paris, il y a crépuscule toute la nuit depuis le 10 juin jusqu'au 10 juillet, lorsque le soleil est près du solstice d'été, et c'est vers le 2 mars et le 10 octobre que le phénomène a la moindre durée; elle est de 1 h. 47 min; sous l'équateur elle n'est que de 1 h. 12 min. Ces valeurs sont données dans l'hypothèse généralement admise que l'arc d'émersion est de 18°. Si on le supposait plus grand ou plus petit, on conçoit que la durée du crépuscule éprouverait des variations proportionnelles.

La détermination de la plus courte durée du crépuscule est un problème curieux qui a longtemps occupé Jean Bernouilli, astronome et géomètre célèbre. D'autres solutions en ont aussi été données par Euler, D'Alembert et Boscovich, et en dernier lieu par Cagnoli, qui l'a trouvée d'une manière très simple. E. B. n.

CRÉQUI (MAISON DE), l'une des plus anciennes familles de France, était originaire du pays d'Artois, d'où elle s'étendit ensuite en Picardie et dans plusieurs autres provinces. La sirie d'où elle tirait son nom était un petit village situé près de Fruges, aujourd'hui département du Pas-de-Calais. Cette famille, éteinte peu d'années avant la révolution de 1789, remontait, selon quelques généalogistes, jusqu'à l'année 857, où on place l'existence d'un sire ANNOUL de Créqui, dit le *Fieux* ou le *Barbu*, qui fut un des plus zélés serviteurs du roi Charles-le-Simple. Mais ce n'est qu'en 986 que l'on trouve avec quelque certitude un RAMÉLIN, sire de Créqui, qui fonda l'abbaye de Ruisseauville, près de Boulogne sur-Mer, et qui eut probablement pour fils BARDOUIN, le *grand baron*, dont la devise était : *Nul ne s'y frotte*.

Les diverses branches de cette maison fournirent les seigneurs de Bernieulles, de Fressin, de Fléchin, de Blécourt, de Canaples, de Bléquin, de Héumont, de Cleri, d'Auffeu, de Ricey, de Heilly, de Bierback, de Raimboval, de Torchy, de Royon, etc., et donnèrent un cardinal, deux maréchaux de France, un

général des galles. La branche aînée, dite des sires de Créqui, se fonda en 1543 avec la maison de Blanchefort, d'où sont sortis les ducs de Créqui et princes de Poix, remplacés ensuite dans leurs principautés par la maison de Noailles (voy.).

Voici quelques-uns des membres les plus illustres des diverses branches de celle qui nous occupe ici.

JACQUES de Créqui, dit de *Heilly*, connu dans l'histoire sous le nom de *maréchal de Guienne*, fut l'un des principaux chefs de l'armée que le duc de Bourgogne envoya en 1408 contre les Liégeois révoltés. Il fut ensuite employé à commander les troupes réunies en 1410 contre les princes ligués en faveur de la maison d'Orléans. En 1413, il fut nommé lieutenant général en Guienne, et s'opposa au progrès des Anglais aussi fructueusement que le lui permirent les efforts contraires des sires d'Albret et du comte d'Armagnac. Fait prisonnier et conduit à Bordeaux à la suite d'une rencontre qu'il eut avec le capitaine du château de Souillac, il fut délivré assez à temps pour assister, en 1415, à la bataille d'Azincourt, où il fut de nouveau pris par les Anglais et condamné à mort sous prétexte qu'il s'était échappé de sa prison de Bordeaux.

HENRI de Créqui, seigneur de Bierback, fit avec saint Louis le voyage de la Terre-Sainte et fut tué devant Damiette en 1240. **JEAN** de Créqui, seigneur de Canaples, fut l'un des 24 premiers chevaliers de la Toison-d'Or, créés par le duc de Bourgogne en 1429, et l'un des défenseurs de Paris contre l'armée du roi Charles VII, conduite par Jeanne d'Arc. **CHARLES** de Créqui, de Blanchefort et de Canaples, épousa la fille de François, duc de Lesdiguières, en 1611, et devint maréchal de France en 1625, pour prix des services rendus à la cour pendant la guerre de Louis XIII contre les mécontents et contre la reine-mère. Il se distingua dans deux ambassades qui lui furent confiées à Rome et à Venise, et mourut sur le champ de bataille en 1638. **FRANÇOIS** de Bonne, de Créqui, fils du précédent et duc de Lesdiguières, également maréchal de France en 1668, fut longtemps jaloux de Turenne, sous les

ordres duquel il refusa de servir. Devenu, après la mort de celui-ci, doyen des maréchaux de France, il se distingua dans les campagnes de 1677 et 1678 qui amenèrent la paix de Nimègue; il mourut en 1687. **CHARLES**, duc de Créqui et prince de Poix, fut ambassadeur de France à Rome et gouverneur de Paris, où il mourut la même année que le précédent, dont il était le frère aîné. Enfin **JACQUES-CHARLES**, marquis de Créqui Manerbe, assista à la bataille de Fontenoy, fut fait lieutenant général en 1748, puis grand-croix de Saint-Louis, et se retira du service en 1754, pour aller mourir dans son gouvernement de Domme en Quercy, dans l'année 1771. Le marquis de Créqui, le dernier de sa race, aimait et cultivait les lettres; il avait épousé Anne Lefèvre d'Auuy, qui mérita par ses connaissances et son esprit d'être comptée parmi les femmes célèbres du XVIII^e siècle. Elle est morte à Paris en 1803, dans un âge très-avancé. On vient de publier sous son nom des Mémoires sans doute supposés.

D. A. D.

CRESCENCE, *Crescentius* ou *Cenci*, était le fils de Theodora-la-Jeune, le neveu de Marosie, le cousin du pape Jean XI et du patrice Albéric. Euhard par la mort d'Othon I^{er} (973), Crescence se saisit du nouveau pape Benoît VI et le fit étrangler au château Saint-Ange. Cependant Boniface VII, par lequel il le remplaça, ne fut pas d'abord un docile instrument, et dans l'anarchie qui s'ensuivit la faction de Tusculum reprit le dessus; mais bientôt, se réconciliant avec Crescence, Boniface VII rentra dans Rome, fit mourir de faim ou par le poison l'antipape Jean XIV au château Saint-Ange, et laissa son protecteur gouverner sous le titre de *prince*, comme Albéric l'avait fait sous celui de *patrice*. A Boniface, mort en 985 et dont le cadavre fut pendu par le peuple à la statue de Marc-Aurèle, succéda Jean XV, que Crescence ne laissa venir à Rome qu'après avoir fait ses conditions. Ce nouveau pape appelait le jeune Othon III, pour le délivrer de Crescence, lorsqu'il expira. Othon, alors en route pour Rome, fit élire à la place son cousin Brunon, qui prit le nom de Grégoire V, peu de temps après il parut dans cette ca-

pitale du monde où Crescence, mis en jugement par son ordre, s'entendit lire sa sentence de mort; mais l'intercession du pape fit commuer sa peine en un simple exil. Aussi, à peine Othon eut-il quitté Rome que Crescence revint, força Grégoire de se sauver à Pavie, et fit avec l'évêque de Plaisance une convention en vertu de laquelle celui-ci aurait le trône pontifical et Crescence la puissance temporelle dans Rome, sous la protection de l'empire grec. Ce plan reçut un commencement d'exécution : l'évêque élu prit le nom de Jean XVI; mais la brusque apparition d'Othon (998) mit fin à ces intrigues. Crescence, assiégé au château Saint-Ange par le margrave de Misnie Eckard se rendit aux Allemands, et cette fois fut exécuté avec douze de ses complices. Stéphanie, sa femme, fut livrée à la brutalité des soldats impériaux. Elle s'en vengea, dit-on, en faisant périr par le poison Othon (1002), dont elle gagna la confiance soit comme maîtresse soit comme médecin; mais l'historien contemporain Ditmar de Mersebourg fait mourir Othon de la rougeole. VAL. P.

CRESCENDO, mot italien qui signifie *en croissant*, et par lequel on indique que le volume des sons doit s'élever par une gradation insensible. Souvent on l'unit à d'autres termes, comme *crescendo il forte*, *crescendo sin al forte*, ce qui veut dire qu'en enflant les sons on doit atteindre ou ne pas atteindre le *forte*. Lorsque le crescendo embrasse peu de notes, il se marque par deux traits coupés à angle aigu qui vont en s'écartant de gauche à droite (\leftarrow); sinon, on se sert simplement du mot entier ou de ses abréviations, *cresc.* ou *cr.* Jomelli est le premier compositeur qui l'ait écrit sur une partition, mais l'effet n'en était pas moins connu avant lui. Entre les deux termes extrêmes du crescendo, le *pianissimo* et le *fortissimo*, on compte plusieurs nuances de volume très sensibles, le *piano*, le *rinforzando*, le *mezzo-forte*, le *più forte*. Les instruments à vent et à cordes, les timbales, la grosse caisse, sont à peu près les seuls qui permettent de réaliser le crescendo; le piano, la harpe, ne les rendent qu'incomplètement. Mais si l'ar-

solé peut l'exécuter avec assez de

facilité, combien l'orchestre trouve d'obstacles avant de pouvoir obtenir un résultat passable! Il n'y a guère que les orchestres de Berlin, de Stuttgart, et surtout celui du Conservatoire de Paris, qui puissent faire comprendre la puissance du véritable crescendo. Le dernier est seul en possession de réaliser admirablement le *crescendo il tempo* qui n'est rien moins qu'un accroissement insensible du mouvement jusqu'à l'*allegro* ou le *presto*. On conçoit aisément la prodigieuse difficulté de ce tour de force. Le crescendo périodique, tel que l'a conçu Rossini dans la plupart de ses ouvertures et dans plusieurs finales d'opéra, a fait époque dans l'histoire de l'art; depuis vingt ans, presque tous les compositeurs modernes, français ou allemands, ont emprunté, à la manière italienne, toutes les ressources de ce moyen absolument épuisé aujourd'hui, et dont la mode et le goût commencent à faire justice.

M^{me} B.

CRESCENTINI (GIROLAMO), un des plus célèbres chanteurs castrats (voy. qui aient jamais existé, naquit à Urbani près d'Urbino, et fut placé très jeune dans un des conservatoires de Naples. L'époque de son début, qui eut lieu à Rome en 1788 dans l'opéra *seria*, fait supposer que celle de sa naissance n'est pas antérieure à 1770, puisque généralement les castrati montaient sur la scène de fort bonne heure. En 1790 son succès fut grand à Vérone et à Padoue; Venise lui donna, en 1794, les preuves d'une vive admiration; et le *primo musico* d'Italie chanta pour la première fois à Vienne en 1797, aux grands transports des Allemands qui le préférèrent bientôt à son rival Marchesi. Vers 1799 il devint à Lisbonne l'objet du plus vif enthousiasme. Suivi des regrets de l'Espagne, où il passa, Crescentini repartit pour Vienne, où il reparut, le 28 avril 1804, dans *Roméo et Juliette* de Zingarelli. Son succès fut immense; toutes les feuilles de l'époque se répandirent en éloges magnifiques sur la pureté, la grâce, la flexibilité de sa voix, sur le charme de sa méthode et l'entraînement passionné de son jeu, mérite si peu commun parmi les chanteurs de son espèce. Mais quelle que soit l'expression exagérée d'une français

es papiers du tem
 is pu trouver nulle part le récit
 scène sentimentale, que plusieurs
 phes ont répétée avec complaisance.
 oment où Crescentini, après avoir
 à Vienne le fameux air *Ombra*
ta, s'inclinait devant les bruyants
 sorts de l'auditoire, deux blanches
 bes, portées dans des nuages, s'é-
 èrent, dit-on, de la voûte, et vin-
 époser sur sa tête une couronne de
 rs; vraie ou non, la fadeur de cette
 ie n'est pas indigne du goût et de
 it de cette époque. Mais un fait
 portant et fort peu connu dans la
 Crescentini, c'est qu'il fut nommé
 eur de la chambre impériale et
 de musique de la cour de Vienne.
 ne le suivrons pas dans le brillant
 e qu'il fit en Italie à la fin de 1804;
 e le vit avec des transports de joie
 iltre dans l'opéra si peu caractéris-
 des Horaces et des Curiaces. Mais
 heur ne fut pas de longue durée.
 é du merveilleux talent de Cres-
 i, Napoléon signa à Schœnbrunn
 e de le faire conduire à Paris avec
 ité d'autres curiosités d'art trouvées
 ame. Il le créa premier chanteur de
 r et de sa chapelle particulière avec
 itement de 30,000 francs. Cela fit
 r à Crescentini son espèce d'enlè-
 st. En 1809, après l'avoir entendu
 er, sur le théâtre de la cour, *Ombra*
ta, l'empereur lui envoya, avec un
 présent, la décoration de l'ordre de la
 nne de fer. Depuis, sa faveur n'ayant
 ue s'accroître, le chanteur dédaigna
 plaudissements du public et se ré-
 pour les plaisirs de Napoléon. Les
 ements de 1814 et 1815 lui furent
 éribles pour demeurer en France:
 signa l'Italie, où l'on se flatta vai-
 st de l'entendre sur différents théâ-
 De profonds regrets le poursuivaient
 esse; après avoir essayé de retrou-
 s sublimes inspirations de son ta-
 il renonça définitivement, en 1825,
 raltre en public, et se voua à l'en-
 ment de son art. Nommé directeur
 musique du collège royal à Naples
 son traitement de 120 ducats par
 Crescentini passe ses vieux jours
 ne retraite paisible. Dans ses meil-

leures années, il avait composé quelques
 ouvrages à la manière italienne: 1^o un
 recueil de 12 *ariettes*, d'un caractère
 doux et coulant, écrites dans les cordes
 du médium; 2^o un autre recueil de 6
ariettes, italiennes et allemandes, moins
 heureuses que les premières. On lui attri-
 bue l'air de Roméo et Juliette, *Ombra*
adorata, que Zingarelli n'aurait fait
 qu'instrumenter; mais le reste de ses
 œuvres ne justifie guère une supposition
 qui n'est d'ailleurs établie sur aucun té-
 moignage. Son meilleur ouvrage est sans
 contredit le *Recueil d'exercices pour la*
vocalisation musicale ou *Raccolta di*
esercizi per il canto; il est encore es-
 timé. M^{ce} B.

CRESCENZIO ou DE **CRESCENTIIS**
 (PIERRE), né en 1230 à Bologne, est
 considéré comme le restaurateur de l'a-
 gronomie en Italie. Il fut avocat et asses-
 seur de la Podesta jusqu'au moment où
 les troubles survenus dans sa ville natale
 le forcèrent à abandonner ses occupa-
 tions habituelles. Il voyagea dans toute
 l'Italie, recueillant partout d'utiles ob-
 servations; mais ce ne fut que trente ans
 plus tard qu'il put retourner dans sa pa-
 trie, alors pacifiée, et où il fut élevé à la
 dignité de sénateur. Déjà âgé de 70 ans,
 il commença à mettre en pratique, dans
 un petit domaine qu'il possédait auprès
 de Bologne, les connaissances qu'il avait
 acquises pendant une longue carrière
 qu'il termina dans ce paisible séjour. A
 la demande de Charles II, il rassembla
 les fruits de ses expériences dans un ou-
 vrage intitulé *Ruralium commodorum*
lib. XII. Cet ouvrage, enrichi des re-
 marques des savants de Bologne auxquels
 son auteur le soumit, est un monu-
 ment plein d'intérêt pour l'histoire de
 son siècle qu'il devance, et même pour
 les progrès de l'esprit humain. Apostolo
 Zeno a prouvé que le traité de Pierre
 Crescenzo, dans lequel il adopte en
 grande partie l'ordre de Columelle, a été
 primitivement écrit en latin; mais une
 traduction italienne, publiée à Florence
 en 1487, et qui est encore très estimée
 à cause de la pureté du langage, a fait
 penser qu'il s'était servi de sa langue ma-
 ternelle. D'ailleurs Crescenzo connaissait
 bien les anciens et il s'était servi de leurs

travaux avec intelligence et discernement. Ses principes sont simples et appuyés sur l'expérience; il se montre exempt de préjugés, et pendant plus d'un siècle il a joui d'une haute estime dans toute l'Europe. Son ouvrage fut traduit dans la plupart des langues européennes et particulièrement en français (1373). Charles V, roi de France, en fit faire une magnifique copie qui fut multipliée à l'époque de la découverte de l'imprimerie. La plus ancienne édition latine que l'on connaisse, et qui est fort rare, est de 1471, Aug.-bourg, in fol. La traduction fait partie des *Classici italiani*, Milan 1805, etc.

C. L. m.

Pour écrire son admirable *Traité d'agriculture*, Crescenzo s'entoura de toutes les lumières, interrogea le savoir de tous les hommes les plus distingués, notamment ceux de l'université de Bologne, et en profita avec cette modestie sage qui est un des plus sûrs garants de la gloire. Dans cet ouvrage, composé en 1309 d'après la demande de Charles II, roi de Naples, on rencontre des citations de tous les agronomes classiques, ce qui prouve que la science en Italie n'a jamais cessé de vivre par une tradition plus ou moins suivie, plus ou moins générale.

Linné donna le nom de Crescenzo à une plante américaine. Désormais ce nom ne peut plus périr dans la science. T.-M. O.

CRESCIMBENI (GIOVANNI-MARIA) naquit en 1663 à Macerata (Marche d'Ancone). A 13 ans il composa une tragédie; il était académicien à 15, cela ne pouvait manquer. Le mauvais goût du siècle l'avait gâté; mais la lecture des odes de Filicaja lui montra la bonne route: Crescimbeni s'y mit avec zèle et il voulut y ramener les autres. C'est dans ce but qu'il fonda l'Arcadie (*voy.*), institution qui a fait son temps et qui même n'a jamais été chose bien importante; car sans l'Arcadie, le bon goût, c'est-à-dire le bon sens, serait revenu. Mais l'intention de Crescimbeni et de ses collègues était bonne, et il faut leur en savoir gré. Crescimbeni, sous le nom d'Alphésibée, était le gardien de ce troupeau de pasteurs innocents, qui mesuraient le temps par olympiades et qui étaient protégés par Jean V, roi du Portugal. Son prin-

cipal ouvrage est l'*Histoire de la poésie vulgaire* (*Historia della volgar poesia*, Rome, 1698, in-4°, et réunie à deux autres écrits de Crescimbeni, Rome, 1730-31, 6 v. in-4°), ouvrage qui manque de critiques, de vues nouvelles, d'agrément, mais où il y a beaucoup de faits, de citations, de matériaux précieux. Il traduisit en vers les homélies de Clément XI. On le fit chanoine; mais il voulut mourir (1728) habillé en jésuite. O Alphésibée! T.-M. O.

CRESPI. Parmi les neuf peintres de ce nom cités par Lanzi, six, de la même famille, appartiennent à l'école milanaise, et trois à l'école bolonaise. Les deux plus célèbres de l'école milanaise sont les suivants.

JEAN-BAPTISTE, dit le *Cerrano*, du lieu où il naquit en 1557, étudia à Rome et à Venise. Il joignit à son talent pour la peinture une grande connaissance de l'architecture et de l'art de modeler, fut versé dans les lettres, excella dans l'équitation et jouit à la cour de Milan de tous les honneurs et prérogatives dus à ses rares mérites. Pensionné pour présider aux vastes entreprises du cardinal Frédéric Borromée et diriger l'académie de Milan fondée par ce prélat, il s'acquit une grande renommée. En peinture, en architecture, en sculpture, les travaux exécutés par lui ou sous sa direction sont considérables. Du premier de ces arts, dans lequel il s'est plus particulièrement distingué, on cite le *Baptême de saint Augustin*, à Saint-Marc, qui rivalise avec un tableau de César Procaccini placé en regard; *Saint Charles et saint Ambroise*, à Saint-Paul, tableau supérieur à ce que les Campi ont peint de mieux dans cette église; le *Rosaire*, à Saint-Lazare, qui fait paraître moins belles qu'elles ne le sont les admirables fresques de Nuvolone. J.-B. Crespi, inégal dans ses productions, tantôt plus coloriste que dessinateur, tantôt plus dessinateur que coloriste, mais presque toujours franc, spirituel et harmonieux, n'a pas connu la grâce naturelle. Ses figures paraissent guindées, tourmentées. Il mourut en 1633.

DANIEL, son parent, son élève, son rival, et plus tard son supérieur, naquit en 1590 à Milan, ou, selon d'autres, à Basto-Arsizio, et eut pour second maître

Les caractères de son style sont ordinairement bien dessinés, expressifs; ses figures de saints peignent l'empreinte d'une belle âme; ses ordonnances sont belles, bien combinées; chaque personnage occupe la place qui convient à son rang, à son action; les costumes sont exacts, riches et variés selon le besoin; enfin ses peintures, tant à fresque qu'à l'huile, sont remarquables par une grande vigueur de coloris. Pour ne faire une idée du mérite de cet artiste il faut avoir vu sa grande *Disposition de croix* dans l'église de la Passion, si riche en productions des arts, son *Saint Paul* premier hermite, son *Saint Antoine* à San-Vittore-al-Corpo de Milan, sa *Lapidation de saint Étienne* au musée de Brera, et surtout ses représentations des principaux traits de la *Vie de saint Bruno*, à la chartreuse de Milan, qui sont ses dernières et ses plus admirables productions. Sur le tableau où Roger, comte de Sicile et de Calabre, est représenté trouvant saint Bruno en prière dans sa cellule, il a tracé ces mots : *Daniel Crispus Mediolanensis pinxit hoc templum anno 1629*. Ce peintre est mort de la peste en 1630, à l'âge de 40 ans.

JOSEPH-MARIE Crespi, que l'élégance habituelle de son costume fit surnommer *l'Espagnol*, est le père et le plus célèbre des peintres bolonais qui portent son nom. Il naquit à Bologne en 1665, et mourut dans la même ville en 1747. Toni, Canuti, Cignani furent successivement ses maîtres. Dès sa jeunesse il s'appuya sur les véritables bases du goût, étudia les grands maîtres à Bologne, à Venise, à Modène, à Parme, à Urbino et à Pesaro. Il fut grand coloriste et parvint, au moyen de la chambre noire, à rendre avec une vérité étonnante les effets de lumière les plus extraordinaires. Original, facétieux, caustique de son naturel, ses tableaux se ressentent de la bizarrerie de son esprit, et jusque dans les sujets d'histoire qui réclament de la gravité, de la grandeur ou de la noblesse, il cherche à égayer son spectateur. Dans les sept sacrements qu'il peignit pour le cardinal Ottoboni, et dont l'originalité d'invention est si vantée, le *mariage* est figuré par l'union d'une jeune fille de 14

ans avec un octogénaire, union qui excite le rire des assistants et étonne même le prêtre et les deux témoins des mariés. Ce peintre a laissé un nombre considérable d'ouvrages, mais la plupart sont des facéties, des bambochades, des caricatures. Ils n'en sont pas moins très recherchés, principalement ceux qu'il a peints avant qu'il eut adopté cette manière de colorier économique, superficielle, sans empâtement, qui a limité à quelques années le relief et l'éclat de ses tableaux. Il a gravé à l'eau-forte un assez grand nombre d'estampes dont plusieurs portent le nom de Mattioli. Elles sont la plupart fort rares. Les unes sont dans le goût de Rembrandt, d'autres dans la manière de Salvator Rosa. Le *Massacre des innocents* est sa pièce capitale. Cette pièce a été gravée des deux côtés d'un même cuivre. L. C. S.

CRESPY (TRAITÉ DE). Crespy, petite ville de canton du département de l'Oise, n'est guère remarquable que par ses marchés de bois et de grains, et par la paix qui y fut conclue vers le milieu du xvi^e siècle entre la France et la maison d'Autriche. Par le traité de Crespy, l'empereur Charles-Quint et le roi de France François I^{er} convenaient qu'il y aurait entre eux et leurs sujets bonne et perpétuelle paix, avec liberté de pratique et de commerce; que chacun d'eux restituerait à l'autre tout ce qu'il lui avait enlevé depuis la trêve de Nice. Le roi de France devait donner quatre otages comme garantie de la restitution des places qu'il avait conquises en Piémont; l'empereur devait évacuer immédiatement la Champagne; aussi n'était-il point appelé à donner d'otages pour cette partie de l'exécution du traité. De plus, l'empereur et le roi s'engageaient à travailler de concert à la réunion de l'Église, *ce pour obvier, disaient-ils, à l'extrême danger et hazard où se trouve notre sainte foi, et cela par tous les moyens et expédients qu'ils aviseront par ensemble convenir à si bonne et très sainte œuvre*. Les deux monarques s'obligeaient également à défendre la chrétienté contre les Turcs, et pour ce second objet François s'engageait à fournir, six semaines après qu'il en aurait été requis, six cents hommes d'armes à

sa solde et dix mille hommes de pied. Le roi renonçait à tout droit auquel il pourrait prétendre sur aucune partie du royaume d'Aragon et du royaume de Naples, sur le comté de Flandre, le comté d'Artois et leurs dépendances, sur la Gueldre et le Zutphen; de son côté l'Empereur renonçait au duché de Bourgogne et à ses dépendances, et aux villes et seigneuries que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et père de Charles-le-Téméraire, avait possédées sur la Somme. Tous les privilèges des sujets, dans les pays cédés, étaient garantis de part et d'autre avec une parfaite réciprocité. Il était convenu de plus que le duc d'Orléans, second fils de François, épouserait ou la fille aînée de l'Empereur, ou la seconde fille de Ferdinand roi des Romains; on lui donnerait pour dot, soit l'héritage de l'ancienne maison de Bourgogne dans les Pays Bas et la Franche-Comté, soit le duché de Milan. Les états de la maison de Savoie, conquis par François I^{er}, devaient être restitués au duc. Le traité de Crespy était le plus honorable que la France eût conclu depuis le commencement du siècle; pour la première fois le roi n'abandonnait aucun de ses alliés. Mais ce traité ne devait pas avoir une longue durée. A. S. 2.

CRESSON, nom vulgaire d'origine germanique (*Kresse* en allemand), lequel s'applique à différentes crucifères cultivées comme herbes potagères, en outre remarquables par leurs propriétés diurétiques, antiscorbutiques et dépuratives.

L'espèce qu'on appelle plus spécialement *cresson*, et à laquelle on donne la préférence en France, du moins dans la capitale, est le *cresson de fontaine* ou *cresson d'eau* (*Sisymbrium nasturtium*, Linn.), plante vivace, commune dans toute l'Europe aux bords des eaux courantes. Le *cresson alénois* ou *cresson des jardins* (*Lepidium sativum*, Linn.), originaire de Perse, est une plante annuelle, dont les jeunes feuilles, à raison de leur saveur piquante, s'emploient fréquemment à l'assaisonnement des salades. Le *cresson des prés* (*Cardamine pratensis*, Linn.), peu recherché chez nous pour les usages culinaires, est très estimé dans beaucoup d'autres contrées et peut re-

placer à tout le...
les prai...
au pri...
amateur...
une tr...
Enfin,
gers le...
(Erys...
analo...
à ses...
Le...
Linn...
de P...
comp...
fond...
leurs...
et se...
nota...
O...
mati...
arri...
cet...
une...
par...
tai...
tifi...
co...
ét...
dr...
til...
u...



Fapprocher sans blouir de nificence. Solon, et venu à sa capitale, reçut de lui un accueil hospitalier; toute l'œuvre du monarque lydien fut étalée devant ses yeux. « Ne suis-je pas l'homme le plus heureux qui ait jamais existé ? » dit le prince au sage. — « Non, » dit Solon; et il lui cita les noms de plusieurs rois qu'il regardait comme plus heureux que lui (*voy. CLÉOBIS*). « Mais ces rois sont morts. — Oui, mais à la fin nul ne peut être salué d'heureux. » Le superbe Lydien goûta pas ces vérités et ne réfléchit plus que de la froideur à son cœur; mais il dut s'apercevoir bientôt que cela ne valait rien. Atyr, son frère chéri, fut tué à la chasse. Peu après, l'accroissement de plus en plus rapide des conquêtes de Cyrus vint l'épouvanter sur son trône; déjà il avait inutilement envoyé des ambassadeurs aux rois d'Assyrie menacés par les Mèdes et des Perses. Beaucoup de Babyloniens, sans doute, s'étaient réfugiés dans ses états, et l'instant vint auquel il fallait ou prendre le joug ou accepter le joug du nouveau maître de l'Asie. Crésus consulta les oracles, parmi lesquels celui de Delphes sembla mériter la préférence; et ses lits d'argent, sa vaisselle d'or, furent convertis en lingots, qui furent offerts à Dieu, et enfin il obtint la fameuse réponse : « Si Crésus franchit l'Halys, il fondera un grand empire. » Étonné de cette réponse, secondé sans doute par ses alliés nombreux (la Thrace, l'Égypte, etc.), passa en revue à Sardes une armée de 420.000 hommes, marcha vers l'Halys, et, après diverses affaires importantes, livra bataille à Cyrus sur les plaines de Thymbrée. La victoire fut pas indécise, comme on l'a vu jusqu'à la nuit suivante, mais, cédant le champ de bataille, se retira vers sa capitale. Cyrus le poursuivit, et, le forçant à une seconde bataille sur les murs de Sardes, le battit, le refusa d'entrer dans la ville, qui bien-tôt fut prise d'assaut. Ainsi était renversé le grand empire : c'était le sien. Le tumulte de l'assaut, Crésus lui-même périssait sans la miraculeuse ex-

clamation qu'arrache à son fils muet jusque-là la piété filiale : « Soldat, ne tue pas Crésus ! » Ces mots arrêtent l'épée étincelante; mais on charge le roi de fers, on le traîne devant Cyrus, qui ordonne de le faire mourir. On va le placer sur le bûcher, lorsque, à la vue des flammes, Crésus s'écrie : « O Solon ! Solon ! » Cyrus, présent au supplice, veut savoir ce que signifie ce cri : Crésus lui raconte son entretien avec le sage d'Athènes. A cette leçon pratique sur l'instabilité des grandeurs humaines, Cyrus lui-même se sent touché de pitié : Crésus n'est plus son ennemi; il le place parmi ses satrapes, peut-être lui rend son royaume, mais comme prince de Perse, et en mourant le recommande à son fils Cambyse. En Crésus s'éteignit la dynastie des Mermnades, la dernière des dynasties lydiennes. VAL. P.

CRÈTE, grande île de la Méditerranée, célèbre dans l'antiquité sous ce nom qu'elle a perdu au moyen-âge par suite de la domination des Sarrazins venus d'Espagne. Aujourd'hui elle porte celui de *Candie*. Elle est comprise, du sud au nord, entre 34° 54' 23" latitude N. du cap Theodia, et 35° 40' 28" latitude N. du cap Spada; et, de l'ouest à l'est, entre les 21° 8' 25" et 23° 59' 35" longitude orientale du méridien de Paris. Sa plus grande longueur, du cap Salamone (*Salamonium promontorium*) au cap Saint-Nicolas (*Inachorium promontorium*), est d'environ 58 lieues. Sa plus grande largeur, du cap de Retimo au cap Theodia, est de près de 13 lieues; la moindre, du port Trano, golfe de Mirabel, à l'embouchure de la rivière Gira-Petra dans le golfe du même nom, est d'un peu moins de trois lieues.

La Crète, comme l'Italie par les Apennins, est traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes dont le nord, presque au milieu de l'île, est le célèbre mont Ida (*voy.*), berceau de Jupiter. De ce point partent de longs et hauts contreforts qui sont : à l'ouest, les montagnes de Sphakia, dont les habitants (les Sphakiotes), comme les Maniates de Morée, défendus par les lieux autant que par leur courage, ont conservé leur indépendance; les montagnes blanches (*Levka Ori*), prolonge-

ment de celles de Sphakia, et qui s'infléchissent du sud-est au nord ouest, puis de là, courant au nord, se rétrécissent de plus en plus et se terminent par le cap de Grabousa ou cap Buso (Κάρυζος; ἄκρα), retraite fameuse de pirates dans ces dernières années. A l'orient, le mont Ida projette des embranchements avec moins d'uniformité: il lance à l'est, puis au nord, un rameau demi-circulaire qui, sans doute, doit à cette configuration son nom de mont Stronghylon (mont arrondi); plus loin, à l'est, le mont Jonkta (*Hieron Oros*), puis les monts de Lassiti et de Sitia, mont *Dicé*, non moins célèbre que l'Ida. Entre celui-ci et le *Hieron Oros*, le sol s'abaisse et plusieurs cols joignent, du versant nord, les vallées de Candie et de l'antique *Cnosse* à la belle vallée de Messara (vallée de *Gortyne*), versant méridional*. Cette vallée, qui s'étend, de l'est à l'ouest, au sud de l'Ida, est la seule qui se rencontre sur tout ce littoral; car toute la côte méridionale de Crète, moins découpée que celle du nord, est aussi plus abrupte et ne présente que des ravins étroits et courts qui la déchirent comme des gorges. Sur le versant septentrional de la chaîne de l'Ida, qui offre, au contraire, des ports et des golfes nombreux, de longues pentes, des plaines et des vallées étendues, étaient dans l'antiquité et sont encore, à l'exception de *Gortyne*, les villes les plus considérables: de l'ouest à l'est, sur le littoral, *Corycus*, *Kisamos*, dont le nom n'a pas changé, *Cydonie*, aujourd'hui Iérami, *Minou*, *Rhythymna* (Retimo), *Cytoëum* ou *Kyæon* (Sitia); dans l'intérieur, *Apteria*, *Artacina* (Rocca), *Lappa*, *Eleutheræ*, *Telestère*, *Polyrrhentia*, *Cnosse* (*Kynosa*), rivale de *Gortyne*, *Pannona*, etc. Sur la rive méridionale, de l'ouest à l'est, le port et la ville de *Phénice*, près de Sphakia; *Inatus*, *Hiera petra* (Gira Petra). La Crète n'a point de fleuve digne de ce nom; mais la nature du terrain, en grande partie schisteux, et une douce température y maintiennent les eaux

(*) Sur ce même versant, à peu de distance au nord-ouest des ruines de *Gortyne*, remplacées aujourd'hui par les villages de *Metropolis* et d'*Ambeloussa*, se trouve une caverne profonde et sinieuse qui paraît être le fameux labyrinthe.

bonnes et abondantes; avantage qui la distingue du reste de la Grèce et lui procure une végétation plus forte et plus variée. Le sol est susceptible de presque toutes les cultures: il produirait l'indigo, la canne à sucre, le caféier même; il donne des vins estimés, du sel, des fruits, et, en grande abondance, de l'huile, du miel, de la soie, des laines et des grains. Les principales places sont, de l'ouest à l'est, la *Cunée*, résidence d'un consul de France, *Retimo* (*Rhythymna*), *Candie*, capitale de l'île. Sous la domination turque l'île comprenait les quatre provinces de la *Cunée*, de *Retimo*, de *Candie* et de *Sitia*. Il est à peu près impossible de rien avancer de positif sur la population de Crète, si ce n'est qu'elle est peu considérable, mais encore toute grecque dans les montagnes, comme elle l'était en grande partie dans la plupart des villes de commerce. Les Turcs et les Arabes-Égyptiens, nouveaux dominateurs, habitent préférablement la plaine dans le voisinage des places fortes. La situation si favorable de la Crète, entre l'Asie-Mineure, le nord de l'Afrique et l'Europe orientale, des ports nombreux et bien abrités, un sol et un ciel qui ne peut changer aucune tyrannie, feront de cette île une puissance ou du moins un riche entrepôt, quand un gouvernement national, sage et fort, saura la faire valoir; mais elle a le besoin et le droit d'être toute grecque, elle veut l'être et doit le devenir.

La Crète, comme le reste de la Grèce, n'a pour histoire primitive que de vagues traditions. Ses premiers colons paraissent avoir été des Hellènes de race dorienne et éolienne. Habitants d'une île, ils durent prendre de bonne heure le goût des expéditions maritimes. Environ 1300 avant J.-C., Minos, contemporain de Thésée et probablement le premier roi de l'île, se rendit puissant par ses flottes et détruisit la piraterie déjà répandue sur les mers de la Grèce. Minos, qui passe pour avoir fourni à Lycurgue le modèle de sa législation, ce qu'il serait difficile de décider, ne fit peut-être que consacrer par des lois des usages anciens en Crète. Les plus célèbres d'entre ses

successeurs furent
néen Méridon, c
de Troie. La fo
serva jusqu'à
ron (800), et fut
vement fédératif.

Il Idomé-
ent à la guerre
monarchique se cou-
Léarque, le dernier des
remplacée par un gou-
ratif. Chaque ville consi-
dérable, centre d'une république, eut
dans un sénat (*γερονσία*), dirigé par
des inspecteurs (*κόμοι*) ou magistrats
suprêmes, civils et militaires. La position
topographique de la Crète la mettait à
l'abri des guerres extérieures, mais la
livrait à des rivalités de république d'au-
tant plus violentes que le théâtre en était
plus resserré. Cnosse et Gortyne, les
deux états les plus puissants, n'étaient
pas éloignées l'une de l'autre de plus de
sept lieues; leur querelle troublait toute
l'île jusqu'à ce que Cydonie, la plus con-
sidérable après elles, en s'unissant à l'une
ou à l'autre, eût mis un terme à la lutte.
Ces divisions intestines expliquent com-
ment la Crète, même au temps de la
guerre des Perses, demeura étrangère aux
événements et à la gloire du reste de la
Grèce. L'an 74 avant J.-C., la Crète et la
Cilicie subjuguées furent réduites en
province romaine. Sous les empereurs,
la Crète avec la Cyrénaïque composa l'une
des provinces d'Afrique. Lorsque Con-
stantinople fut devenue, en 330, le siège
de l'empire divisé en quatre préfectures,
la Crète fit partie de la préfecture d'Il-
lyrie. C'est alors que Constantin envoya
d'Italie en Crète des colonies dont quel-
ques-uns des Sphakiotes se disent des-
cendus. La Crète, assez longtemps à
l'abri des barbares méditerranéens qui
désolaient le reste de l'empire, fut en-
vahie en partie (786-809) par un chef
arabe, Hamid-el-Hamadan, sous le khà-
lif de Haroun - al - Rachid; plus tard
(824), d'autres Sarrazins partis d'Es-
pagne, après avoir ravagé en chemin la
Sicile et les Cyclades, achevèrent la
conquête de l'île et s'en rendirent maîtres
absolus sous le règne de Michel-le-Bègue.
Ils bâtirent près de l'emplacement actuel
de Candie une ville dont ils firent leur
quartier-général, sous le nom de Khan-
dax (*Χανδαξ*). Il paraît vraisemblable que
Candie, elle-même ville nouvelle, a tiré
son nom de Khandax et l'a donné ensuite
à toute l'île, dont elle était devenue la ca-

pitale. En 881, en 884 les Sarrazins dé-
solèrent les Cyclades et le littoral de la
Proconèse; battus dans une nouvelle ex-
pédition contre les Cyclades (881), ils se
soumirent à payer à l'empereur Basile-le-
Macédonien un tribut dont ils s'affran-
chirent dix ans après pour recommencer
leurs courses. Enfin (960) l'île qu'ils oc-
cupaient depuis environ 160 ans, leur
fut enlevée sous Romain-le-Jeune, par
Nicéphore Phocas, et demeura soumise
aux empereurs grecs. Après la prise de
Constantinople par les croisés latins, la
république de Venise, sous le gouverne-
ment du doge Piétro Ziani (1205-1228),
déjà maîtresse de Corfou, de Modon, de
Coron, de Naxos, prit possession de
Candie en y envoyant des colons (1228-
1248). Venise eut à défendre sa nouvelle
acquisition contre de nombreux corsaires
et réussit mal à faire aimer son autorité,
car sous le doge Bartolomeo Gradenigo
(1339-1342) Candie se révolta une
première fois, puis une seconde sous
Lorenzo Celsi (1361-1365), et ne fut
soumise qu'avec peine; enfin une troi-
sième fois (1365-1368). Le pape, sur les
instances du doge Marco Cornaro, promit
alors des indulgences à quiconque
ferait partie de l'expédition de Venise
contre les Crétois insurgés. Sous Soli-
man II (1522), Candie devint le refuge
des chevaliers de Saint-Jean de Jérusa-
lem, après le siège glorieux et la prise de
Rhodes.

Sous la longue domination de Venise,
Candie demeura toujours grecque; sa
population indigène ne put se mêler à
des maîtres qui la traitaient et la mé-
nageaient comme un bétail. Les Véné-
tiens n'avaient ni curiosité ni souci du
pays, de ses souvenirs, de ses mœurs,
de ses intérêts; ils ne s'occupaient du
terrain que pour le diviser en fiefs, des
habitants que pour les classer comme
vassaux. Les relations du temps ne con-
sidèrent Candie que sous ce rapport:
aussi ne jettent-elles que bien peu de
jour sur sa géographie, sur son état moral,
sur sa véritable histoire. Venise commen-
ça à recueillir le fruit de cette politique
lorsqu'en 1645, sous Ibrahim 1^{er}, l'île
fut attaquée par les Turcs. Les Spha-
kiotes presque seuls résistèrent, sans

pouvoir empêcher une descente bientôt suivie du blocus et de la prise de la Canée. L'année suivante le golfe et le fort de la Sude furent bloqués, la ville et le château de Retimo furent pris. Cependant le roi de France avait intercédé vainement pour la seigneurie auprès de la Porte : les autres princes chrétiens se battaient entre eux, et le roi de Pologne, contrarié dans ses résolutions par une noblesse ombrageuse, ne pouvait, malgré ses promesses, faire aucune diversion favorable à Venise. Les Turcs, maîtres de la campagne en 1647, assiégèrent l'année suivante la ville de Candie. Un Français, le comte de Romorantin, la défendit vaillamment et y mourut de ses blessures. De 1649 à 1669, le siège se soutint avec un merveilleux courage. Le pape Clément IX et l'ordre de Malte firent en vain quelques démonstrations : l'Europe demeurait indifférente aux revers de la république comme elle l'avait été à la ruine de l'empire grec. Seul entre tous les rois chrétiens, le roi de France fit porter à Candie un secours généreux, mais qui ne pouvait plus la sauver : en 1669 le fameux duc de Beaufort (roy. ΒΕΝΔΟΜΕ) et 7,000 Français vinrent tenter la délivrance de Candie, et la plupart, comme leur chef, n'y trouvèrent sur la brèche qu'une mort glorieuse. Bientôt la prise de Candie mit l'île entière sous la dépendance des Turcs.

Enfin, plus d'un siècle et demi après ce moment fatal, en 1821, l'insurrection du Péloponèse et de l'Archipel donna l'éveil aux montagnards de Crète. Un désarmement général des Grecs venait d'être ordonné, et les Sphakiotes, sommés de déposer leurs armes dans les forts, répondirent à cette sommation en se soulevant, en battant les Turcs et en bloquant les places de Candie, de Retimo et de la Canée. L'année suivante, un Français brave et expérimenté, Baleste, qui le premier organisa les palicares grecs en troupes régulières, quitta la Morée pour diriger les bandes candiotes. Mais en juin 1822 il fut tué, victime d'un traître, Comnène Afendouliëff, qui s'était mis d'abord à la tête de l'insurrection et vendit la cause grecque à Ismail-Gibraltar, lieutenant du pacha d'Égypte.

La perfidie d'Afendouliëff fut découverte; le brave Tombasis d'Hydra le remplaça, mais ne put enlever aux Égyptiens les places fortes. A la fin de 1828, au prix de longs et sanglants sacrifices, les Grecs étaient maîtres de presque toute la campagne de l'île et du fort de Grabousa : les Turcs se vengèrent de ce succès en égorgeant tous les Grecs qui se trouvaient dans les places fortes, particulièrement à la Canée; les Grecs usèrent à leur tour de cruelles représailles. L'amiral anglais Malcolm intervint inutilement. Les hostilités continuèrent et les Grecs conservèrent tous leurs avantages ils devaient espérer de se voir bientôt libres. Enfin (1829-1830) les mêmes transactions qui assuraient l'indépendance du Péloponèse et de la plupart des Cyclades ont consacré l'assujétissement de Candie au pacha d'Égypte, au moment où, seule, elle était parvenue à s'affranchir presque tout entière. Singulière et triste destinée!

A. L.

CRÉTINS, CRÉTINISME. On désigne ainsi un état d'idiotisme offrant cela de particulier qu'il paraît être sous la dépendance de certaines influences locales et qu'il s'accompagne de difformités qui font du crétin un être hideux, à la fois objet de dégoût et de pitié. Sa face écrasée se prolonge en avant aux dépens du crâne terminé en pointe; un goître volumineux pend à son cou; son regard est stupide, sa peau terreuse; une bavabondante découle d'une langue épaisse qui se montre constamment entre deux lèvres béantes. Toujours accroupis dans la même position, ces êtres disgraciés parias de la nature, ne sont pas plus aptes à faire un mouvement qu'à rassembler les éléments d'une idée. Il faut le porter, le habiller, le nourrir comme l'enfant qui vient de naître. Ils n'ont pas même le sentiment de leurs besoins naturels. Peu d'instincts survivent au milieu de cette profonde dégradation physique et morale, et ce sont ceux de l'animal: les crétins, à la fois gloutons et lascifs, s'abandonnent aux actes d'une sale lubricité. La plupart, muets de naissance, n'expriment que par certains glapissements dont ils cherchent à éclaircir leur sens à l'aide de gesticulations non moins

bizarres. Leurs
leur stature ned
et quelques pou
tance se prolong

is;
e pieds
me exist
u'à trente

On Ajoutons cependant qu'entre cette condition, inférieure à celle de la brute, et celle de l'homme en santé existe une suite de degrés intermédiaires. Ainsi les crétins appartenant à des familles aisées, et qui sont par conséquent mieux nourris, mieux soignés, ne tombent pas ordinairement dans ce dernier degré d'abrutissement. Cette infirmité s'observe presque exclusivement dans les gorges profondes, ou dans les vallées étroites et basses des grandes chaînes des Alpes, des Pyrénées, du Tyrol, de l'Auvergne, etc.; on ne la retrouve plus dans les Alpes à une hauteur de cinq à six toises au-dessus du niveau de la mer. Des filles saines, mariées à des crétins, ont donné naissance à des enfants bien constitués, tandis que deux individus bien portants ont engendré des crétins. Cette espèce d'idiotisme n'est donc pas héréditaire; néanmoins, quand le premier-né est crétin, ses parents partagent ordinairement avec lui cette triste confraternité. D'un autre côté, les enfants d'étrangers, fixés dans les lieux où règne ce fléau, l'ont contracté comme les indigènes. Il ne paraît pas que l'on puisse reconnaître à la naissance si un enfant sera crétin.

On a beaucoup varié d'opinion sur les causes du crétinisme; et cette question n'est pas encore suffisamment éclaircie. On a fait jouer le principal rôle à l'influence d'un air stagnant, corrompu par des émanations marécageuses, échauffé par les rayons concentrés d'un soleil ardent. Quoi qu'il en soit, cette infirmité semble être devenue plus rare dans les pays où l'on a opéré des défrichements, amélioré la condition des classes pauvres, introduit l'usage d'élever les enfants sur les montagnes, combattu le préjugé qui faisait regarder la présence de ces malheureux dans une famille comme attirant sur elle les bénédictions du ciel; croyance superstitieuse qu'on croirait importée de l'islamisme, et d'où vient, dit-on, le nom de *crétin*, formé de *chrétien*. Voy. CAGOTS et GOÏTRE. C.S.-T.

(*) On trouve ailleurs que ce mot semble dé-

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

CRÉTIQUE, terme de métrique, synonyme d'amphimacré (voy. ce mot). Quintilien (*Inst. orat.* IX, 4) remarque que de son temps l'expression d'amphimacré était moins usitée que celle de crétique. Le grand usage que les Crétois faisaient de cette mesure, dans leurs danses et dans leurs chants, lui a fait donner le nom de crétique par les grammairiens. F. D.

CREUSE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'ancienne Haute-Marche et de quelques parties du Poitou, du Bourbonnais, du Limousin et de l'Auvergne, situé dans la région du centre et borné au N. par les départements de l'Indre et du Cher, à l'E. par ceux de l'Allier et du Puy-de-Dôme, au S. par celui de la Corrèze, et à l'O. par celui de la Haute-Vienne. Le département de la Creuse appartient presque en entier au bassin général de la Loire et se partage en deux bassins fluviaux particuliers : celui du Cher, qui forme la partie orientale, et celui de la Vienne, qui forme la partie occidentale et qui a le plus d'étendue. La pente générale du sol est du sud au nord. Ses principales rivières, qui y prennent toutes leur source, sont le Cher, qui le traverse dans un cours d'environ 10 lieues, forme sa limite orientale avec le Puy-de-Dôme et l'Allier pendant 10 autres lieues, et, au point où il s'enfonce dans ce dernier département, reçoit la Tardes son principal affluent; la Creuse qui traverse du sud au nord-ouest toute l'autre division naturelle du département et lui donne son nom. Elle paraît tirer le sien de l'encaissement presque constant de ses eaux entre des rochers et des hauteurs; sa source se trouve dans la commune d'Artiges, à peu de distance du plateau de Mille-Vaches. Après avoir reçu par sa droite la Petite-Creuse et par sa gauche la Sedeille, elle entre dans le département de l'Indre où elle reçoit le rive de la langue romane, dans laquelle *cretina* signifierait une malheureuse créature. Voir sur les diverses localités où règne le crétinisme, l'article de M. Schnurser, dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber; et sur la nature de cette maladie, Andrae, *De Crétinismo*; Berlin, 1815, in-8°; Foderé, *Traité sur le goître et le crétinisme*; Paris, 1800, in-8°. M. de Balzac a mis en scène les crétins dans son *Médecin de campagne*. J. H. S.

Gartempe, qui appartient également au département de la Creuse par une partie de son cours. La longueur totale du cours de la Creuse est de 50 lieues. Il faut citer encore, parmi les affluents de la Vienne qui baignent le département, la Maude et le Taurion. Aucune de ces rivières n'est navigable dans le département; le Cher, la Creuse et le Taurion sont seuls flottables dans une étendue totale de 40,000 mètres. Indépendamment de ces cours d'eau, le département renferme un grand nombre d'étangs très poissonneux et dont les eaux servent à l'irrigation des prairies.

Le sol est presque partout hérissé de montagnes qui se rattachent aux chaînes de l'Auvergne et dont la hauteur ordinaire est de 250 à 300 mètres; celle de Sermur, qui est le point culminant, s'élève à 740 m. au-dessus du niveau de la mer. La plupart se forment de roches primordiales que constituent le granit, le schiste micacé, etc.; on trouve aussi sur plusieurs points la houille, le plomb argentifère, l'antimoine, la manganèse. Ces diverses substances minérales donnent lieu, ainsi que des pierres de taille de bonne qualité et des terres à poterie, à de nombreuses exploitations, auxquelles manquent, pour prendre une grande extension, des capitaux et de plus faciles moyens de transport. Les vallées sont en général étroites; les terres sont sablonneuses et sèches sur les flancs des montagnes, grasses et humides au fond des vallées; celles-ci sont seules fertiles. La température est généralement froide, l'air vif et pur, le climat très variable; les vents dominants sont ceux du nord et du sud; les derniers amènent quelquefois des ouragans d'une grande violence. Les affections pulmonaires et rhumatismales sont celles qui affligent le plus ordinairement les habitants; on remarque quelques goitreux dans les montagnes. Il existe à Évaux, petite ville de l'arrondissement d'Aubusson, des sources thermales dont l'une, dite le *Puits de César*, s'élève à une température de 58°, 75 centigrades, et qu'on emploie pour la guérison des affections d'estomac et des rhumatismes.

Les bois, où se trouvent le sanglier, le loup, le renard, occupent, sur la su-

perficie totale du département, qui est de 558,341 hectares ou 282 lieues carrées, une étendue de 33,119 hectares; ils présentent le chêne, le hêtre, l'orme, le bouleau, le peuplier, le cerisier et le merisier qui y croissent partout naturellement, le châtaignier dont le fruit forme, avec le sarrasin ou blé noir, la base principale de l'alimentation pour les habitants des campagnes. Les terres labourables comptent pour 239,792 hect., ou un peu plus des deux cinquièmes de l'étendue totale; malheureusement l'état arriéré de l'agriculture laisse improductif chaque année, par l'usage des jachères, près des trois quarts de ce sol si précieux. Le produit moyen est en céréales et prairies de 950,000 hectolitres, et en avoine de 25,000; il ne suffit pas à la consommation intérieure. On cultive en grand la rave plate ou turneps, qui sert à la nourriture des bestiaux; les prés, dont l'irrigation est assez bien entendue, occupent un espace de 132,342 hectares, et les landes et terres incultes 120,309, ou un peu plus du cinquième du territoire départemental; ces divers pacages nourrissent environ 8,000 chevaux, ânes et mulets, 110,000 bêtes à cornes (race bovine), 45,000 porcs et 160,000 moutons qui produisent annuellement 350,000 kilogr. de laines, dont 15,000 mérinos. Une partie de ces animaux, dont l'espèce est en général petite, mais saine, sert aux exportations du département, pour les marchés des environs et même de la capitale; on élève avec succès des abeilles dont le miel et la cire sont de fort bonne qualité. La culture des mûriers n'a eu jusqu'ici que peu de résultats.

L'industrie manufacturière, quoique généralement peu avancée, présente néanmoins quelques établissements d'une grande importance; en tête doivent figurer les belles fabriques de tapisseries et de tapis d'Aubusson et de Felletin. La première remonte, suivant nos traditions, jusqu'à l'invasion des Sarrasins en France; elle était très florissante au xvi^e siècle: elle occupait 2,000 ouvriers et la ville comptait 12,000 habitants. La révocation de l'édit de Nantes lui porta un coup funeste: ses ouvriers, dont beaucoup avaient adopté la réforme, allèrent

porter à l'étranger. Aujourd'hui elle est de 7 à 800,000 fr. La fabrique de Felletin, dont les produits rivalisent avec ceux d'Aubusson, occupe de 3 à 400 ouvriers qui créent une valeur de 3 à 400,000 fr. Nous devons signaler en outre la manufacture de porcelaines de Bourgneuf, la scierie mécanique de Gartempe, des papeteries, des tanneries, des verreries, la manufacture de chapeaux de plumes de volailles de Rognac, celle de gilets en feutre d'Aubusson, etc., dont les produits deviennent autant d'articles d'exportation. Les cheveux forment un objet de commerce digne d'être signalé. Les jeunes filles les échangent contre des étoffes et des bijoux, et chaque année le département envoie pour plusieurs quintaux dans la capitale. Ces transactions singulières ont habituellement lieu dans les foires qui ont au nombre de 272 et occupent un nombre à peu près égal de journées. Cinq routes royales et 11 départementales, dont le parcours total est évalué à 772,350 m., traversent le département.

La population de la Creuse s'élève à 265,384 individus, dont 129,765 hommes; elle fournit annuellement à l'armée 707 soldats. En 1830, le mouvement a présenté les résultats suivants : mariages, 2,437 ; naissances, 7,681 dont 3,980 enfants mâles ; décès, 5,074, dont 2,376 hommes : dans ce nombre 1 centenaire. Le nombre des enfants naturels a été de 446, ce qui établit avec les enfants légitimes le rapport de 1 à 17. Parmi cette population il y a 68,443 propriétaires et 744 électeurs qui envoient à la chambre 4 députés ; le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 49,712, dont un peu plus de moitié sur les contrôles du service ordinaire. Le département a payé en impôts divers, en 1831, 3,733,688 fr. 23 c., et il a reçu du trésor, pour les divers services administratifs, 2,430,806 fr. 64 c. La différence à son désavantage équivalait à environ un cinquième de son revenu territorial, qui est de 6,812,000 fr., ou de 27 fr. 38 c. par individu. L'émigration annuelle d'une por-

tion de la population atténue les effets d'une répartition inégale, et qui ajouterait encore à la pauvreté naturelle du département; cette émigration est un des faits les plus dignes d'intérêt que présente le département de la Creuse. Il résulte d'un travail curieux de M. Partouneaux, ancien secrétaire général du département, qu'elle est chaque année de 22 à 23,000 individus qui se répandent dans les diverses parties du territoire français et y travaillent comme maçons, scieurs et tailleurs de pierre, paveurs, charpentiers, couvreurs, etc.; les maçons comptent toujours pour plus de moitié. L'âge de l'émigration est rarement au-dessous de 15 ans; chaque émigrant fait ordinairement partie d'une troupe placée sous la direction d'un maître; la durée de la campagne est d'environ 9 mois; le froid est le signal du retour au pays, où sont rapportées des économies que l'inconduite a rarement entamées. Ces économies ont réalisé, dans une des dernières années, la somme de 3,872,194 fr., supérieure au montant total des impôts; elle a été effectuée par 876 maîtres et 21,612 ouvriers; elle n'est pas toujours aussi considérable.

Le département est divisé en 4 arrondissements sous-préfecture, 25 cantons et 283 communes; les chefs-lieux sont : Guéret, chef-lieu du département, ville ancienne, située sur le penchant d'une montagne entre la Creuse et le Gartempe et peuplée de 3,921 habitants; Aubusson sur la Creuse, dont le nom (voy.) rappelle une maison féodale célèbre, avec 4,847 habitants; Bourgneuf sur le Taurion, qu'habita dans une tour encore existante le prince mahométan Zizim, frère de Bajazet II; on y compte 2,849 habitants; et Bousnac sur la Petite-Creuse, qui en compte moins d'un millier. On remarque encore, dans l'arrondissement d'Aubusson, Felletin sur la Creuse, peuplée de 3,228 habitants. La Creuse appartient à la 15^e division militaire et au diocèse de Limoges; ses tribunaux et ses écoles dépendent de la cour royale et de l'académie universitaire de la même ville; il y a à Guéret un collège de plein exercice et une école normale primaire; le nombre des écoles primaires dans le département est de 161, fréquentées par 4,872 élèves,

dont 4,426 garçons; il y a 1 écolier sur 55 habitants, et 1 condamné sur 30,360, chiffre élevé qui place ce département à la tête de tous les autres sous le rapport des conditions générales de moralité.

P. A. D.

CRÉUSE, voy. **ÉNÉE**.

CREUSETS, vases de terre ou de métal dont on fait usage en chimie pour les opérations qui exigent un degré de feu très élevé et dans lesquelles on ne cherche point à retenir les produits gazeux. Leur forme varie en raison des usages auxquels ils sont destinés; ils sont ordinairement coniques et plus ou moins profonds.

Les creusets de terre employés dans les travaux métallurgiques sont faits avec un mélange de bonne argile déjà cuite que l'on a réduite en poudre, et de bonne argile réfractaire, mélange auquel on ajoute, pour lui donner plus de dureté, une substance plus maigre, telle que le sable, le gypse, etc.

Ces vases doivent être infusibles autant que possible; ils doivent supporter, sans se fendiller, le passage subit du chaud au froid. On ne doit y projeter que des substances qui n'ont aucune action sur eux. Les meilleurs creusets de terre nous viennent de la Hesse; mais des creusets doués des qualités qu'on exige pour les opérations chimiques sont encore à trouver; il faut toujours, en se servant de ceux que le commerce nous envoie, graduer le feu avec soin pour en éviter la rupture.

On se sert de creusets de métal dans nos laboratoires. Ceux de plombagine sont employés de préférence pour la fonte de l'or et de l'argent, ceux de fer pour les alcalis, ceux d'argent pour toute substance qui n'est pas acide. Les creusets de platine, résistant au feu le plus violent, ne sont point attaqués par les acides; mais les sulfures exercent une action sur ce métal.

L. S.-Y.

CREUZER (**FRÉDÉRIC**), docteur en théologie et en philosophie, conseiller privé, commandeur de l'ordre du Lion de Zähringen, professeur de littérature ancienne à l'université de Heidelberg, membre de plusieurs académies et associé étranger de celle des Inscriptions et Belles-

Lettres (Institut de France), antiquaire profond et érudit, naquit à Marbourg le 10 mars 1771. Il fit ses études dans sa ville natale et à Iéna, remplit quelque temps (1798) à Leipzig les fonctions de précepteur particulier, et, à son retour à Marbourg (1802), la chaire d'éloquence lui fut confiée. En 1804 il fut appelé à Heidelberg pour y professer la philologie et l'histoire ancienne; il y concourut de toutes ses forces (1807) à l'établissement d'un séminaire philologique, qui fleurit encore aujourd'hui sous sa direction. Pressé par Wyttenbach et par Meermann d'accepter l'invitation qui lui fut faite en 1809 de se rendre à l'université de Leyde, M. Creuzer quitta momentanément Heidelberg; mais, avant d'avoir pris possession de sa nouvelle chaire, le climat hollandais, qu'il ne put supporter, le força d'y renoncer et de reprendre une position où l'estime publique l'environnait. Il obtint en 1818 du grand-duc de Bade le titre de conseiller de cour, et en 1826 il fut nommé conseiller privé. L'année précédente, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'avait reçu au nombre de ses membres étrangers. La vie de M. Creuzer, savant infatigable et penseur ingénieux autant que profond, est toute littéraire: ses travaux sont nombreux; mais son principal ouvrage, celui auquel il doit la réputation européenne dont il jouit, est la *Symbolique et Mythologie des peuples de l'antiquité, et surtout des Grecs*, publiée pour la première fois à Leipzig, de 1810 à 1812, en 4 vol. in-8°. M. Creuzer enseigne l'existence d'une poésie grecque très ancienne et dont le fonds avait été emprunté à l'Orient. Homère et surtout Hésiode, au lieu d'être des fondateurs de religion ou d'une mythologie particulière, supposent au contraire, comme les ayant précédés, tout un monde de poésie, de philosophie et de théologie. C'est à cette poésie primitive qu'il faut rapporter tout ce qu'il y a de symbolique, de magique et d'allégorique dans la religion des Grecs. Originaires de l'Orient, elle a, à la vérité, emprunté des formes diverses aux siècles qu'elle a traversés, mais au fond elle n'a jamais perdu le caractère que les Grecs lui avaient donné

lequel ils l'avaient conservée dans les mystères; puis, plus tard, les historiens et les philosophes en ont fait l'objet d'un examen. Mais, dans les débris qui nous sont parvenus jusqu'à nous, nous ne pouvons plus la reconnaître et la reconnaître dans ses préceptes les plus essentiels. Suivant M. Creuzer, ce sont les Égyptiens qui, les premiers, ont transmis à nous cette sagesse antique; pour lui, l'Égypte était une caste dominante, ou tout au moins une tribu de prêtres avaient la plus grande influence. Mais des institutions sacerdotales ne purent s'acclimater sur le sol de la Grèce, et les Hellènes chassés des Pélasges. Après l'extinction des races, l'esprit hellénique se développa plus en plus de la source orientale; la poésie et la religion avaient été plus libres; il devint plus ouvert, plus gai, plus varié. Cependant des familles sacerdotales s'étaient réunies pour former des castes dans le sein desquelles ce qui restait de l'antique poésie se conservait sous la forme de mystères. M. Creuzer a écrit dans Homère, dans Hésiode, des passages certains que les anciennes idées religieuses et les traditions n'étaient déjà plus comprises au siècle de ces poètes; mais il reconnaît en même temps que ni l'un ni l'autre n'était entièrement étranger à la religion grecque. C'est donc à une origine surhumaine qu'il attribue toutes ces doctrines fondamentales; en germe, elles ont été l'apanage de l'humanité dès les temps les plus reculés; et, remontant à cette origine les dogmes qui nous paraissent clairs ou faciles à interpréter, il cherche aussi à y rattacher ce qu'il trouve d'obscurité et de confusion, et procède alors par une explication symbolique ou allégorique. Tel est, en résumé, le système que M. Creuzer a exposé dans son ouvrage bien connu de ces savants.

La seconde édition de la *Symbolique* augmentée d'un supplément par M. Creuzer parut en 6 gros volumes, de 1820 à 1822, à Leipzig et à Darmstadt; M. G. Seren en fit un extrait publié en 1822. Nous possédons de ce livre une traduction française, « faite de main de maître

(dit M. Creuzer lui-même dans sa préface de la 3^e édition de son ouvrage commencée en 1836, et qui sera, dit-il, plus abrégée que la précédente), et que son auteur a accompagnée de beaucoup de notes fort estimables. » *Les Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques, ouvrage traduit de l'allemand par J.-D. Guignaut* (Paris, 1825-36, t. I et II, chacun en plusieurs parties, chez Treuttel et Würtz), ont ouvert à la mythologie, en France, une ère nouvelle.

L'ouvrage allemand donna lieu à une vive controverse. Celui des adversaires de Creuzer qui réunit le plus de suffrages fut le savant philologue G. Hermann, dont on reconnut toute la clarté et toute la logique dans l'ouvrage, d'ailleurs plein d'une critique décente, qu'il intitula : *Lettres sur Homère et Hésiode, et particulièrement sur la théogonie* (Heidelberg, 1818, in-8°), et dans la lettre à M. Creuzer *Sur la nature et l'essence de la mythologie* (Leipzig, 1819). Le vieux Voss, peu d'années avant sa mort, se déclara ouvertement contre le livre de M. Creuzer dans sa fameuse *Anti-symbolique* (Stuttgart, 1824), qui occasionna d'autres écrits, comme celui de Wolfgang Menzel, etc. L'attaque de Voss, ennemi déclaré de ce qui, de loin ou de près, tenait au mysticisme, et qui avait abjuré toute amitié avec Stolberg après que celui-ci eut changé de religion; son attaque, disons-nous, fut violente et entachée de personnalité; mais nous ne saurions dire qu'elle fût injuste en tout point, car nous croyons que l'âme poétique de M. Creuzer lui fait quelquefois méconnaître les droits et les exigences de la critique, dans son application aux divers témoignages empruntés à l'antiquité. Cependant Voss ne se borna pas à cette guerre littéraire et oublia trop le respect qu'on doit à des opinions aussi consciencieuses que celles de son collègue. Quant à son *Anti-symbolique*, M. Creuzer n'en tint pas compte en préparant la nouvelle édition de son ouvrage, et il assure même dans la préface ne l'avoir jamais lue. En revanche, il répond à de nombreuses attaques dirigées contre lui avec plus de convenance, et se prononce sur les opi-

nions de Hermann, de K.-O. Müller, de Lobeck, de E. Gerhard, etc. Cette nouvelle édition de la Symbolique forme la première partie d'une collection des *OEuvres allemandes* de M. Creuzer; la seconde partie renferme les traités et mémoires relatifs à l'archéologie, à l'histoire et à l'interprétation de l'art chez les anciens; la troisième offrira ceux qui concernent l'histoire de la littérature et de la philosophie des Grecs et des Romains; la quatrième, dont nous avons sous les yeux une livraison, comprendra les écrits relatifs à l'histoire et aux antiquités romaines; et la cinquième les travaux critiques de l'auteur sur la philologie moderne à partir du xv^e siècle. Parmi les autres ouvrages de M. Creuzer nous citerons encore les suivants: *Études*, successivement publiées par lui, d'abord en société avec M. Daub et ensuite seul (Francfort, 1805 à 1819, 6 vol. in-8°); *De l'art historique des Grecs* (Leipzig, 1803); *Historicorum græcorum antiquissimorum fragmenta* (Heidelb., 1806); *Dionysus sive Commentationes de rerum Bacchicarum Orphicarumque originibus et causis* (Heidelb., 1808); *Plotinus de pulcritudine et unitate*, *Nicephori Nathanaelis antitheticus* (Heidelb., 1814); *Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarius* (Francfort-sur-le-Mein, 1820, 2 vol.); enfin *Abrégé d'antiquités romaines* (Darmstadt, 1824, 2^e édition 1829). M. Creuzer a écrit lui-même sa vie, en abrégé, dans le recueil *Zeitgenossen*, n° XXXI (1822). S. et C. L.

CREVASSE, voy. **GAÇURE**.

CREVETTE ou chevrette, *salicocque* (*gammarus*), genre de crustacés établi par Fabricius et qui répond avec assez d'exactitude au genre *talitre* placé dans l'ordre des amphipodes de Latreille. Il appartient à la septième famille des crustacés arthrocéphales de Duméril et ne renferme plus aujourd'hui que les espèces douées des caractères suivants : quatre antennes de grandeur inégale et dont le pédoncule offre trois articles; quatre pieds antérieurs semblables dans chacun des deux sexes et terminés par un seul doigt.

On remarque dans les crevettes des

yeux sessiles, une queue redressée minée par trois paires d'appendices longés, bifurqués et garnis de corps est de forme oblongue, aplati et divisé en treize articles. Ces crustacés sont très communs dans les eaux douces courantes et de mer; on en trouve beaucoup sur les côtes de Saintonge et dans plusieurs autres pays. La chair des crevettes rines est douce et se mange crue avec le vinaigre. Quelques auteurs ont prétendu qu'on trouve dans la Gironde une grande quantité de crevettes qui sont grises en sortant de l'eau et qui deviennent blanches quand on les expose à l'action du feu. Quoi qu'il en soit, la croûte de ces animaux est généralement noire et contracte par l'effet de la cuisson à peu près la même couleur que celle des écrevisses. Comme elles aussi, les crevettes changent de peau, s'il faut en croire De Geer. Elles sont créophages et se nourrissent d'insectes, de végétaux, de poissons et de débris d'animaux, et M. Duméril apprend lui-même qu'il a mis à l'épreuve cet instinct carnassier pour préparer de beaux squelettes, en plongeant dans l'eau de vases de petits animaux dans lesquels où les crevettes existent en grande quantité. Nous citerons les trois espèces suivantes : la *crevette des ruisseau* (*Gammarus pulex*, Fabric.) et la *crevette aquatique*. Elle est tout au plus longue d'un demi-pouce et se repose ou nage toujours sur les côtés. Cette crevette se rencontre fréquemment dans les ruisseaux et les fontaines des environs de Paris. La *crevette rine* (*Gammarus marinus*, Leach) se trouve sur les côtes d'Angleterre et de France. La *crevette locuste* (*Gammarus locusta*, Leach), rare en France, est commune sur les côtes d'Angleterre, où elle présente un caractère de phosphorescence assez prononcé.

CREVIER (JEAN-BAPTISTE) fils d'un ouvrier imprimeur, né à Paris en 1693 et mourut dans la même ville en 1765, après avoir atteint l'âge de vingt ans, occupé avec son père à la chaire de rhétorique au collège Beauvais. Il continua l'*Histoire naturelle* de Rollin, son maître, avait pu

Rollin. Le tri-
 bunal distribué, ion le
 ce celui de Rollin: il est plein de
 et sans aucune élégance. Une
des Empereurs venait naturel-
 près l'histoire romaine: Crevier
 it pas de l'entreprendre, mal-
 obstacles que devait présenter la
 ison de matériaux arides, insuffi-
 esque toujours contradictoires.
 il est loin d'être sans défauts;
 et faut pas être ingrat envers un
 qui, le premier, a popularisé
 une partie si importante et si
 l'histoire générale. Si ce livre
 rd'hui bien au-dessous des pro-
 science, reconnaissons qu'il a
 temps le mérite de l'utilité et
 même encore jusqu'à un certain
 ouvrage parut de 1750 à 1756,
 in-4°; il a 8 vol. in-8° dans la
 édition, de 1824, laquelle fait
 ne édition des OEuvres de Rol-
 lier a encore publié une *Histoire*
vérité de Paris (1761, 7 vol.
 qui atteste des recherches esti-
 mais qui n'a aucune importance
 . Les autres ouvrages de cet
 ont: une édition de Tite-Live;
 res sur le Plin du P. Hardouin;
 evattons très faibles et très su-
 les sur *l'Esprit des Lois* de
 quieu, que Crevier n'était pas de
 rger; des *Remarques sur le Trai-*
tudes de Rollin; enfin une *Rhé-*
française (1765, 2 vol. in-12),
 encore maintenant assez esti-

A. S.-R.

VOY. VOIX.

L'ARMES, CRI DE GUERRE, deux
 souvent confondues par les per-
 qui s'occupent de l'histoire du
 âge, et qu'il importe de distin-
 cri d'armes, assez impropre-
 nommé, était plus exactement la
 voy.) d'une noble maison, peinte
 te sur le blason de ses armes. Il
 ait exclusivement aux aînés; et,
 ur le champ de bataille par les
 d'un comte ou d'un duc, il ser-
 comme signe de ralliement dans
 ire d'une mêlée, soit comme en-
 nent, soit encore pour appeler
 us du seigneur, engagé parmi les

bataillons ennemis. Ainsi, dans la plaine
 de Bouvines, Galon de Montigny, qui
 portait la bannière de France à côté de
 Philippe-Auguste, près d'être accablé par
 le nombre, s'écriait à chaque instant:
Montjoie Saint-Denis! Ainsi, le cri glo-
 rieux de *Notre-Dame-Guesclin!* était
 répété sur le champ de bataille de Co-
 cherel, d'Auray, et de Montiel. On con-
 naît assez le cri de guerre des Montmo-
 rency: *Au premier baron chrétien!* et
 l'on sait qu'au-dessous des seize blériers
 d'azur de cette illustre famille, on lisait,
 pour cri d'armes ou devise: *ΑΙΙΑΑΝΟΖ,*
sans reproche.

L'emploi du cri d'armes est d'une date
 comparativement récente, et l'on sait
 qu'il ne peut être antérieur à l'introduc-
 tion des armoiries, et par conséquent à
 la seconde moitié du XII^e siècle. Au con-
 traire, le cri de guerre a été employé de
 tout temps: Tacite appelle celui des
 Germains *barditus*; César en avait re-
 marqué l'usage chez les Gaulois, et Tite-
 Live observe qu'il avait chez ces peuples
 le double objet de les encourager au com-
 bat et d'effrayer les ennemis. L'Ancien-
 Testament offre plusieurs exemples du
 cri de guerre, par exemple, celui de Gésé-
 déon dans le livre des Juges. Enfin, les
 tribus sauvages de l'Amérique du Nord
 l'ont souvent employé dans leurs luttes
 opiniâtres contre les Européens.

Le cri de guerre chez les anciens était,
 tantôt une clameur confuse, tantôt une
 courte phrase ou un mot expressif, quel-
 quefois le nom même du chef. Au
 temps des croisades on criait: *Dieu le*
volt! Il y avait des cris de peuples et de
 provinces; celui des Anglais était: *Saint-*
Georges! celui des Castillans: *Saint-*
Jacques! celui des Bretons: *Saint-Yves!*
 etc., etc. Chaque bannière avait son cri
 particulier, et nul n'en pouvait avoir sans
 porter bannière; mais, dans une bataille,
 on adoptait celui du seigneur le plus
 qualifié ou du lieutenant le plus habile,
 comme on fit à Cocherel, au rapport de
 Froissart.

L'usage des cris de guerre a cessé, en
 même temps que celui des bannières, à
 l'époque où Charles VII établit les com-
 pagnies d'ordonnance. Le cri d'armes, au
 contraire, s'est conservé dans les armol-

ries, et la vanité humaine lui promet encore une assez longue existence. C. N. A.

CRIBLIER, nom appliqué à l'ouvrier qui fait les machines destinées à nettoyer les grains en donnant la facilité de les séparer des différentes ordures avec lesquelles ils se trouvent naturellement mêlés lorsqu'on les récolte. Ces machines, appelées *cribles*, se composent de deux parties distinctes: d'un cercle en bois, de 4 pouces de large, appelé *cerche*, et sur lequel est tendue une peau de porc, de cheval, d'âne ou de mouton préparée. Le criblier coupe ces peaux en carré et trace sur ce carré le plus grand cercle possible; quand il a découpé, d'après ce premier trait il trace un deuxième cercle à un pouce du bord, et dans cette zone il perce des trous qui servent à attacher la peau sur le cerche. D'autres cercles concentriques sont tracés sur la peau, et, avec des emporte-pièces, le criblier perce les peaux sur un gros billot de bois bien dur et bien uni. La différence entre ces cercles, la forme et le nombre de ces trous, tout cela est subordonné à l'usage auquel le crible est destiné. Quand la peau est percée convenablement, elle est tendue sur le cerche, le plus possible, au moyen de trous faits sur la circonférence du cerche et de ceux qu'on a ménagés sur la première circonférence de la peau. Des lanières passées dans ces trous servent à augmenter plus ou moins la tension de la peau. Il arrive quelquefois que, dans cette opération, la peau se déchire: on ne la rejette pas pour cela. On met à l'endroit déchiré une pièce qu'on superpose sur la déchirure; on rajuste les trous percés et on coud ensemble les deux pièces. On fabrique de petits cribles qu'on tient des deux mains et qui servent à une infinité d'usages chez les droguistes, les pharmaciens, etc.; et des grands cribles qu'on emploie dans les exploitations agricoles en les suspendant au plancher par trois cordes attachées au cerche. On conçoit qu'en leur imprimant un mouvement les parties dont on veut les débarrasser tombent par les trous et que les grains se nettoient.

V. DE M.-N.

CRIC. C'est le nom donné à une machine fort simple, employée dans un

grand nombre de circonstances comme moteur. Il y en a de plusieurs espèces: le cric simple est formé d'une *chappe*, ou forte boîte construite en chêne, très solide, renforcée par des frettes en fer, dans laquelle se meut une barre dentée ou *crémaillère*. Au-dessus de cette chappe est un trou par lequel la tête du cric peut sortir lorsqu'on fait tourner un pignon qui engrène avec les dents de la barre ou crémaillère. On s'en sert pour élever un poids, et, à cet effet, il suffit de prendre pour point d'appui le sol, ou un autre corps résistant, de se servir d'une manivelle qui met en mouvement le pignon, lequel, en soulevant la crémaillère, soulève aussi la pièce qui repose sur sa tête ou sur une empaumure appliquée à cet endroit. Lorsqu'on veut calculer la puissance de ce moteur, il suffit de savoir que, dans ce premier cas, la puissance est à la résistance comme le rayon du pignon est à celui de la manivelle. On a grand soin de mettre à ces machines un *cliquet* qui, entrant dans une des dents du pignon, l'empêche de tourner lorsque, la machine ayant produit son effet, le poids agirait pour redescendre. Ainsi, lorsque les hommes qui agissent veulent se reposer, il leur suffit de mettre le cliquet, et le poids reste suspendu. On augmente la puissance du cric en augmentant le nombre des roues dentées armées de pignons: c'est alors un *cric composé*.

Le *cric à vis* s'emploie pour serrer fortement les chaînes en fer dont on entoure les gros ballots de marchandises, les malles et paquets qu'on transporte sur les voitures de rouliers et autres. Ce petit appareil a une grande puissance et est très utile.

Le *cric à noix* sert au même usage que le précédent. Il est armé de deux crochets qu'on engage dans des anneaux de la chaîne vers ses bouts, et qui servent à tendre cette chaîne pour serrer les paquets. Ces divers instruments de mécanique sont considérés comme très simples, très peu coûteux, et remplissent parfaitement leur but.

V. DE M.-N.

CRICHTON (JAMES) est certainement de tous les hommes renommés par leur précocité, le plus étonnant. Né en 1551

ans le comté de P... en Écosse, il fut
 b... à l'université de St-Andrews et ob-
 tint déjà, à l'âge de 14 ans, la dignité magis-
 trale. Il visita peu de temps après le con-
 tinent, où il se fit remarquer par son talent
 extraordinaire, qui lui mérita le surnom
 de l'admirable Crichton. Cependant plu-
 sieurs faits racontés par les biographes
 sont sur des témoignages très équivo-
 ques, et la fameuse dissertation, si victo-
 rieusement soutenue à Paris devant 3,000
 auditeurs, dont parle Pasquier dans ses
Recherches de la France, se rapporte à
 un jeune homme dont on ne cite pas le
 nom, mais qui vivait dans le xv^e siècle.
 Arrivé à Rome, Crichton fit publique-
 ment connaître, par une annonce latine,
 qu'il était prêt à faire des réponses im-
 provisées à toutes les questions qu'on lui
 adresserait. Crichton excita l'admiration
 des Vénitiens par une pièce de vers la-
 tins qu'il composa en l'honneur de leur
 ville. Il y fit la connaissance d'Alde Ma-
 nuce le jeune, qui lui dédia un ouvrage,
 le titre duquel il est dit que Crichton
 possédait une étonnante quantité de con-
 naissances, qu'il savait dix langues, que
 son éloquence avait excité l'admira-
 tion du doge et du sénat, et qu'il était
 l'auteur très habile dans tous les exer-
 cices corporels. Dans une thèse solen-
 nelle qu'il soutint à Padoue, il disputa,
 pendant six heures, avec les plus savants
 professeurs de l'académie, attaqua avec
 talent la philosophie d'Aristote, et ter-
 mina sa glorieuse lutte par une ingénieuse
 improvisation où il faisait l'éloge de l'i-
 gnorance. De là il se rendit, en 1580, à
 Mantoue, où il fut nommé gouverneur
 du jeune Vincenzo de Gonzaga, un des
 fils du duc de ce nom. Pour récréer son
 protecteur, il composa une comédie dans
 laquelle il tournait en ridicule les fai-
 bles de toutes les conditions, et il joua
 lui-même dans cette pièce 15 rôles diffé-
 rents. En 1583, pendant les réjouissances
 du carnaval, se voyant assailli par une
 troupe de masques, il les désarma après
 une courte lutte. Quel fut son étonne-
 ment quand, parmi ces agresseurs vain-
 cus, il reconnut son propre élève! il lui
 rendit obséquieusement, et avec une pro-
 fonde salutation, l'épée qu'il venait de
 lui arracher. Mais, humilié de cette con-

duite généreuse, plus encore que de sa
 défaite, le jeune seigneur ne put se rete-
 nir : il plongea au travers du corps de
 son maître l'arme que celui-ci lui avait
 rendue. On possède encore de Crichton
 quatre petits poèmes latins, peu remar-
 quables par le mérite de leur composi-
 tion, et qui sont d'ailleurs pleins de fau-
 tes de langue et de prosodie. C. L.

CRIÉES, voy. ENCHÈRES.

CRILLON (MAISON DE). Crillon,
 en latin *Credulio* ou *Crillonium*, est
 une paroisse du ci-devant comté Venaissin,
 aujourd'hui département de Vau-
 cluse, arrondissement de Carpentras. On
 y comptait 150 feux. Elle est située sur
 une hauteur, dans une contrée agréable
 et assez fertile, 2 lieues au nord-est
 de Carpentras et 6 au nord-est d'Avi-
 gnon. Son église, sous le titre de Saint-
 Romain, et unie à Saint-Jean de Vassols,
 était un prieuré monacal dépendant de
 l'hospitalier du Saint-Esprit. Ce lieu sub-
 sistait encore en 1408, puisque le capi-
 taine Taylulo s'en était saisi le 12 août
 de cette année. Dans les siècles de la féo-
 dalité, la terre et seigneurie de Crillon
 était un fief avec haute, moyenne et basse
 justice. L'ancienne famille d'Astouaud le
 possédait dès le XIII^e siècle. C'est d'elle
 que l'acheta Louis de Berton des Balbes,
 deuxième du nom, co-seigneur de Sam-
 buis, de Rovillasc et du Pavézan, en
 Piémont, diocèse de Turin, dont le père,
 Gilles de Berton des Balbes, était venu
 s'établir à Avignon en 1456. On a con-
 sacré un article dans cette Encyclopédie
 à l'illustre famille de Balbes, originaire
 de Quiers, chef-lieu d'une république à
 trois lieues de Turin. Gilles de Berton
 était beau-frère de François d'Astouaud,
 qui céda la terre de Crillon à son fils.

La généalogie de la maison de Crillon
 a été souvent imprimée. On la trouve
 dans tous les nobiliaires, spécialement
 dans celui du comté Venaissin, et en der-
 nier lieu dans la *Vie du brave Crillon**,
 imprimée chez Firmin Didot, in-8^o et
 in-12, en 1826. Nous renvoyons à cet

(*) *Vie de Louis des Balbes de Berton de Crillon, surnommé le brave Crillon*. L'ouvrage primitif est de l'abbé de Crillon, mais M. le marquis Fortia d'Urban, auteur du présent article, y a ajouté des notes qui remplissent plus de deux volumes sur les trois dont se compose cette édition. S.

ouvrage pour ces détails qui ne sont pas sans intérêt : nous parlerons ici du brave Crillon, de l'ami d'Henri IV, qui a donné tant de célébrité à ce nom.

LOUIS DE BERTON DES BALBES, petit-fils de l'acquéreur de la terre de Crillon, naquit à Murs en Provence, chez son oncle François d'Astouaud ; et comme il avait cinq frères aînés, il fut reçu chevalier de Malte en naissant. On lui donna le nom de la terre de Crillon, qu'il rendit tellement illustre que depuis lors les aînés de cette branche des Balbes se sont fait honneur de le porter.

La noblesse française, élevée dans le tumulte des guerres civiles, était alors plongée dans une épaisse ignorance ; l'art de dompter un cheval et de manier une épée suffisait pour former un cavalier accompli ; la science, devenue le partage de la roture, était regardée comme incompatible avec le courage guerrier. Le père de Crillon s'éleva au-dessus de ce préjugé, et, convaincu que la science est la parure des mœurs, il inspira à ses enfants le goût du savoir et des belles-lettres. Le chevalier fit ses études au collège d'Avignon, où, supérieur à ses condisciples par l'avantage de sa naissance, il voulut encore les surpasser en doctrine ; il y puisa, surtout pour l'histoire, un goût qui ne s'affaiblit jamais. Quand il lisait la description d'un siège ou d'un combat, son imagination embrasée le transportait au milieu de la mêlée et des assauts : la lecture de Quinte-Curce et de Plutarque a fait plus d'un grand capitaine.

Le duc de Guise (François de Lorraine) était alors l'idole et le modèle des guerriers : dès que le chevalier de Crillon fut en âge d'endosser la cuirasse, il sollicita l'honneur de servir sous ses ordres ; il ne pouvait prendre les leçons d'un meilleur maître, et le prince ne pouvait former un plus noble disciple. Les moments vides que lui laissait son loisir étaient remplis par la lecture des auteurs qui avaient enseigné l'art de la guerre, et, dans la vie des camps, il interrogeait sans cesse tous ceux qui s'étaient distingués par quelque action d'éclat. Quiconque avait acquis la réputation d'être brave était bientôt son ami : il ne l'ap-

pelait que son maître ; ce fut par cet empressement qu'à l'âge de 16 ans il était déjà guerrier instruit.

Ce fut en 1558, au siège de Calais, qu'il fit son apprentissage de guerre en qualité d'aide-de-camp du duc de Guise : dès qu'il fut sous la tente, il se crut invulnérable. L'attaque du Risban, d'où dépendait le succès du siège, lui fournit l'occasion de faire l'essai de son courage ; il y donna des témoignages de mépris des dangers qui, dans la suite, lui mérita le surnom de *brave*. Il monta le premier sur la brèche, et, seul contre tous, comme un autre Coclès, il attend ses compagnons avec une contenance audacieuse. L'officier qui commande dans le fort, ne voyant en lui qu'un jeune téméraire, s'avance pour le désarmer : Crillon le prévient, il s'élance sur lui et le jette dans le fossé. Son courage, devenu plus bouillant par ce premier succès, lui cache la grandeur du péril : il s'avance contre les Anglais, dont il soutient les efforts jusqu'au moment où il est joint par ses compagnons. Les assiégés, privés de leur chef resté au fond du fossé, tombent dans le découragement et sont forcés de se rendre prisonniers de guerre. La prise du fort décida de la destinée de Calais, qui, après huit jours de siège, rentra sous l'obéissance de ses premiers maîtres.

Tout le camp retentit des éloges du jeune Crillon. Le duc de Guise, juge et témoin de sa valeur, le crut dès ce moment capable d'exécuter les entreprises les plus périlleuses ; il en fit, quelques jours après, l'expérience au siège de Guines, qui fut emporté d'assaut. Le chevalier s'élança le premier sur la brèche ; capitaine et soldat tour à tour, il montra autant d'intelligence que d'intrépidité. Le duc de Guise, chargé de lauriers, retourna dans la capitale, où il fut reçu avec les honneurs que méritait une campagne aussi brillante. Ce prince, assez riche de sa propre gloire, aimait à la partager avec les compagnons de ses périls : il se fit un devoir de présenter Crillon au roi Henri II comme un des principaux instruments de ses succès. « Ce jeune gentilhomme, » dit-il, « n'a d'autre fortune que son nom et son épée ; mais j'ose assurer qu'un

« **Étant redoutable aux ennemis de sa Majesté.** »

« **recommandation ne fut point : les services de Crillon furent payés don de l'archevêché d'Arles, des de Fréjus, de Toulon, de Saint-Papoul, et de l'abbaye de Larbe: c'était mettre dans une même le glaive et l'encensoir. L'histoire apprend que ces dons étaient faits aux laïques : ceux-ci faisaient exercer fonctions par des ecclésiastiques, connus dans ce temps-là sous le nom de *custodi nos*. On voit dans les mémoires de Sully que les protestants eux-mêmes obtenaient ces sortes de faveurs. Les exploits trop multipliés qu'il soit possible de les retracer qu'on aura souvent l'occasion de voir (voy. HENRI IV, etc.), Crillon mourut le 2 décembre 1615, sans être marié; mais son frère THOMAS, chevalier de l'ordre du roi, conquirent la postérité et posséda le majorat de maison de Balbes, après la mort de ses frères aînés qui l'avaient possédé avant lui. Il épousa Marguerite de Nemours, dont la maison est reconnue comme une branche des Clermont-Lodève. Ce fut en faveur de FRANÇOIS-FÉLIX de Balbes-Berton, descendant de ce nom à la quatrième génération, que la comtesse de Crillon fut érigée en duché par une bulle du pape Benoît XIII, du 27 décembre 1725.**

« **Crillon, second duc de Crillon, se distingua par ses talents militaires, et les mémoires qu'il a laissés (Paris, 1791, un volume in-8° de 400 pages) renferment une foule de détails précieux pour ceux qui ont bien connu l'art de la guerre. On trouve avec intérêt ce qu'a écrit de lui-même le vainqueur de Mahon, qui, au service d'Espagne en 1762, fut envoyé à Madrid en 1796, après avoir été nommé duc de Mahon en souvenir de la conquête de Minorque, grand d'Espagne de première classe, capitaine général des royaumes de Valence et de Murcie, et chevalier de la Toison-d'Or. Son fils aîné mourut sans postérité au mois de mai 1806. Son second fils, FRANÇOIS-FÉLIX-DOLOREUX de Balbes-Berton, duc de Crillon, en France, lieutenant général des**

« **armées du roi, a fait ériger en duché, sous son nom, la terre de Boufflers, en Picardie, sur la rive gauche de la rivière de Terrain, à 2 lieues et 2 tiers ouest nord-ouest de Beauvais, et 14 lieues au nord-nord-ouest de Paris. Il existe ainsi un double titre de duc de Crillon qu'il a possédé et qu'il a transmis à son fils aîné. Il est mort le 27 janvier 1820, laissant deux fils.**

« **MARIE-GÉRARD-LOUIS-FÉLIX-RODRIGUE des Balbes-Berton duc de Crillon, pair de France et maréchal-de-camp, né en 1782, est l'aîné. Il entra au service du roi Louis XVIII, en 1814, dans la compagnie des mousquetaires gris, en qualité de sous-lieutenant, avec grade d'officier supérieur. Il accompagna ainsi Louis XVIII et les princes, avec toute la maison du roi, en 1815, jusqu'à la frontière de la Belgique. Le licenciement de la compagnie, ainsi que du reste de la maison du roi, ayant eu lieu à Béthune, il rentra dans ses foyers, où il demeura pendant tout l'intervalle des Cent-Jours. Lors de la seconde rentrée du roi Louis XVIII en France, le jeune Crillon s'empressa de le rejoindre à Saint-Denis, où se reforma précipitamment la compagnie des mousquetaires gris qui servit d'escorte au roi jusqu'au palais des Tuileries. Peu après, les quatre compagnies rouges de la maison du roi furent de nouveau licenciées. Le marquis de Crillon obtint alors le commandement de la légion des Basses-Alpes, corps qui, sous la dénomination de 2^e régiment d'infanterie légère, fit en 1823 la campagne d'Espagne sous ses ordres. Il fit partie de l'avant-garde de l'armée, commandée par le maréchal duc de Reggio, et entra le premier à Madrid, d'où il repartit bientôt après pour faire partie du corps d'expédition d'Andalousie, sous les ordres du lieutenant général Bordesoulle.**

« **M. de Crillon rentra en France avec le grade de maréchal-de-camp, et décoré de la croix de Saint-Louis et de la plaque de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne; en 1827, au camp de manœuvres de Saint-Omer, il reçut des mains du roi la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.**

« **Dès 1820 il avait succédé à son père**

dans la dignité de pair de France et au titre de duc. Il s'est signalé dans la Chambre par sa modération et par son respect pour la Charte constitutionnelle. En 1831, il se déclara ouvertement pour le maintien de l'hérédité de la pairie. Il prit part à la discussion de la nouvelle loi électorale en 1831, à celle de la proposition du président Boyer sur les effets de la séparation de corps, en 1834. Nommé membre de diverses commissions, il eut occasion de faire à la Chambre plusieurs rapports.

Ancien membre du conseil général de l'Oise, il fut élu de nouveau pour les mêmes fonctions, en 1833, par le collège électoral de son canton.

Il a épousé en 1806 Victurienne-Françoise Zoé de Rochechouart de Mortemart, fille de Bonaventure de Rochechouart, marquis de Mortemart, pair de France et lieutenant général des armées du roi. Il a de ce mariage cinq filles, dont les trois aînées sont mariées, à M. le comte de Grammont, le comte de Chanaillles, et le comte Pozzo di Borgo.

Son frère, LOUIS-MARIE-FÉLIX-PROSPER de Berton des Balbes, marquis de Crillon, né à Paris en 1784, fut désigné par l'empereur Napoléon, au mois de mars 1809, pour servir comme sous-lieutenant au 2^e régiment de chasseurs à cheval, et envoyé ensuite par son régiment à l'école d'instruction des troupes à cheval établie alors à Versailles.

Nommé lieutenant au 7^e de chasseurs à cheval, il fit la campagne de Russie, mais ne put l'achever, parce qu'il fut blessé d'un coup de biscayen à Polotsk, sur la Duna. Élevé au grade de capitaine d'état-major en février 1813, il fit la campagne de Saxe en 1813 et fut nommé cette année chevalier de la Légion-d'Honneur sur le terrain, par l'empereur Napoléon. Il fit ensuite la campagne de France en 1814. A la Restauration, M. le marquis de Crillon entra comme sous-lieutenant, avec rang de colonel, dans les chevau-légers de la garde du roi, fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel du 15^e de chasseurs (1816), officier de la Légion-d'Honneur (1821), mar- l-de-camp (1825), et commandeur de la Légion-d'Honneur (1829). Il a

épousé en 1810 Caroline-Louise d'Herbouville, fille de Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'Herbouville, pair de France, lieutenant général des armées du roi, et a succédé en 1830 à la pairie de son beau-père. Il a deux filles non mariées.

Le duc de Crillon-Mahon, mort en 1796, et aïeul des deux frères dont il vient d'être fait mention, avait épousé trois femmes : c'est de la première qu'il avait eu les deux fils dont on a parlé plus haut. Il eut de la troisième LOUIS ANTOINE-FRANÇOIS-DE-PAULE de Crillon, duc de Mahon, grand d'Espagne de la 1^{re} classe, né en 1775. Pendant que ses deux aînés continuaient dans les armées françaises les traditions du *brave des braves*, celui-ci entra au service espagnol, en qualité de cadet, dans le régiment des gardes wallonnes, infanterie (1784). A 18 ans il était colonel. Ce rapide avancement, au milieu de la paix, nous surprend aujourd'hui, mais semblait alors légitimé en quelque sorte par le nom de Crillon. Il fut employé à l'armée de Catalogne; il reçut une seconde blessure, et quelque temps après (17 novembre 1794) fut fait prisonnier avec son régiment par les Français. On le prit pour un émigré, méprise qui exposait ses jours; mais au nom de Crillon un officier supérieur de l'armée républicaine lui fit rendre son épée et lui donna son propre manteau. Le général en chef Augereau invita son captif à choisir le lieu de sa résidence : il désigna Montpellier.

Quelques mois après il était libre; le Comité de salut public, en considération du nom de Crillon, sortit pour la première fois peut-être de ses habitudes de rigueur et d'inflexibilité : une lettre officielle émanée de ce terrible comité annonça au duc de Crillon-Mahon père qu'il était permis à son fils, le *citoyen duc de Mahon*, de rentrer en Espagne, sans aucune condition, sa loyauté suffisant au gouvernement français; c'était montrer le désir de la paix, et Charles IV ne s'y refusa point. Elle fut signée à Bâle le 22 juillet 1795, entre la France et l'Espagne.

Promu au grade de maréchal-de-camp en 1796, et condamné à l'inaction par la fin des hostilités, M. de Crillon, devenu

libre de comba
 manda et obti
 permission de s
 dans l'armée du
 de Campo-Formio, signée le 17 octobre
 1797, empêcha l'exécution de ce projet,
 dans lequel il avait pour compagnons le
 marquis del Socorro et le célèbre la Ro-
 mana.

En 1801, le commandement d'une di-
 vision de l'armée espagnole lui fut dé-
 cerné, et en 1803 il fut chargé du gou-
 vernement de Tortose.

En 1807, M. de Crillon-Mahon se
 trouvait, à 32 ans, capitaine général des
 provinces de Guipuzcoa, Alava et Bis-
 caye. La position des provinces Vasco-
 nadas, placées sous son commandement
 politique et militaire, leur proximité de
 la France, la route de Bayonne à Ma-
 drid, qui traverse les terres d'Alava, de-
 vaient nécessairement appeler sur ces
 contrées l'attention des lieutenants de
 Napoléon. Si le capitaine général espagnol
 avait pénétré le but de l'expédition, eux
 aussi démêlaient la cause des refus qu'il
 opposait à leurs exigences. La place d'ar-
 mes de Saint-Sébastien était surtout l'objet
 des demandes des Français; ils ne vou-
 laient pas s'aventurer dans l'intérieur de
 l'Espagne en laissant derrière eux cette
 ville. Le grand-duc de Berg, Joachim
 Murat, écrivit au duc de Mahon-Crillon
 pour réclamer la reddition de Saint-
 Sébastien, ou du moins la faculté d'y in-
 troduire un détachement de troupes fran-
 çaises, infanterie et cavalerie.

La lettre de Murat, datée de Bayonne
 4 mars 1808, est rédigée avec beaucoup
 d'adresse. Le grand-duc de Berg y ma-
 nifeste son étonnement des refus du duc
 de Mahon-Crillon, lorsque les cours de
 France et d'Espagne en sont aux meilleurs
 termes; il fait valoir la nécessité de can-
 tonner ses troupes dans des positions
 fortifiées pour les mettre en garde contre
 des mouvements populaires; il cite comme
 un fait accompli et un exemple décisif
 l'occupation, par les Français, de Pam-
 pelune, de Barcelone, de la ligne du
 Douro, du Portugal; il lui retrace toute
 la responsabilité dont se charge le gou-
 vernement qui peut devenir une cause de
 rupture; enfin, pour dernier moyen de

sa patrie, de-

roi Charles IV la

se joindre comme volontaire

général Moreau. La paix

de Campo-Formio, signée le 17 octobre

1797, empêcha l'exécution de ce projet,

dans lequel il avait pour compagnons le

marquis del Socorro et le célèbre la Ro-

mana.

En 1801, le commandement d'une di-

vision de l'armée espagnole lui fut dé-

cerné, et en 1803 il fut chargé du gou-

vernement de Tortose.

En 1807, M. de Crillon-Mahon se

trouvait, à 32 ans, capitaine général des

provinces de Guipuzcoa, Alava et Bis-

caye. La position des provinces Vasco-

nadas, placées sous son commandement

politique et militaire, leur proximité de

la France, la route de Bayonne à Ma-

drid, qui traverse les terres d'Alava, de-

vaient nécessairement appeler sur ces

contrées l'attention des lieutenants de

Napoléon. Si le capitaine général espagnol

avait pénétré le but de l'expédition, eux

aussi démêlaient la cause des refus qu'il

opposait à leurs exigences. La place d'ar-

mes de Saint-Sébastien était surtout l'objet

des demandes des Français; ils ne vou-

laient pas s'aventurer dans l'intérieur de

l'Espagne en laissant derrière eux cette

ville. Le grand-duc de Berg, Joachim

Murat, écrivit au duc de Mahon-Crillon

pour réclamer la reddition de Saint-

Sébastien, ou du moins la faculté d'y in-

troduire un détachement de troupes fran-

çaises, infanterie et cavalerie.

La lettre de Murat, datée de Bayonne

4 mars 1808, est rédigée avec beaucoup

d'adresse. Le grand-duc de Berg y ma-

nifeste son étonnement des refus du duc

de Mahon-Crillon, lorsque les cours de

France et d'Espagne en sont aux meilleurs

termes; il fait valoir la nécessité de can-

tonner ses troupes dans des positions

fortifiées pour les mettre en garde contre

des mouvements populaires; il cite comme

un fait accompli et un exemple décisif

l'occupation, par les Français, de Pam-

pelune, de Barcelone, de la ligne du

Douro, du Portugal; il lui retrace toute

la responsabilité dont se charge le gou-

vernement qui peut devenir une cause de

rupture; enfin, pour dernier moyen de

séduction, il exprime « tout le bon-
 « heur qu'il aurait à connaître person-
 « nellement un descendant du brave Cril-
 « lon. »

Voici la réponse de M. le duc de Ma-
 hon :

« Votre Altesse Impériale a droit d'ê-
 « tre étonnée de ce que je n'ai pas reçu
 « d'instructions de ma cour, puisque des
 « courriers lui avaient été expédiés avant
 « mon départ de Madrid; cela est pour-
 « tant ainsi. Que V. A. I. me permette
 « de lui faire observer que l'occupation,
 « par les troupes françaises, de Pampe-
 « lune, de Barcelone, de la ligne du
 « Douro, du Portugal, ne me concerne
 « nullement; ce qui me regarde, c'est de
 « conserver la place qui m'est confiée;
 « et je manquerais à mon devoir en y re-
 « cevant, sans l'ordre de mon gouver-
 « nement, des troupes même amies et
 « alliées. J'ai la certitude que V. A. I.
 « approuvera les justes motifs de mon
 « refus, et puisqu'elle veut bien m'ex-
 « primer le désir de connaître un des-
 « cendant de Crillon, elle ne trouvera
 « pas mauvais que je me conduise comme
 « il l'eût fait en pareille circonstance. »

Mais que pouvait la prudente loyauté
 d'un homme de cœur dans un royaume
 qui s'abandonnait lui-même! L'ordre de
 livrer Saint-Sébastien aux troupes du
 grand-duc de Berg arriva bientôt de Ma-
 drid.

L'avènement de Ferdinand VII au trône,
 l'abdication du vieux roi, la chute du prin-
 ce de la Paix, tout cela précipitait le triste
 dénouement préparé par Napoléon. M. de
 Crillon le vit avec douleur, et afin de
 sauver la monarchie espagnole, quand il
 en était temps encore, il courut à Vit-
 toria où venait d'arriver le malheureux
 Ferdinand. M. de Mahon vit d'abord le
 duc de l'Infantado, et ses craintes trou-
 vèrent un écho dans le cœur de ce véri-
 table Espagnol; il n'en fut pas de même
 du ministre d'état Cevallos, qui repoussa
 toutes les prophéties sur le sort à venir
 du roi comme autant de chimères. Alors
 le duc de Mahon exprima ses inquiétudes
 dans une note qu'il remit au chanoine
 Escoïquitz pour la faire parvenir sous les
 yeux du roi. Le plus pur attachement

perce à chaque ligne de cette note, qui justifie ces belles paroles du général : « Le « dévouement d'un petit-neveu du brave « Crillon ne manqua point à un petit- « fils de Henri IV dans le malheur. » En suivant les conseils du duc de Mahon, Ferdinand était sauvé. Mais telle était l'aveugle fatalité qui pesait sur les conseillers du roi qu'ils renoncèrent au seul espoir de salut qui lui restât.

Deux jours après l'arrivée de Ferdinand VII à Bayonne, qui eut lieu le 20 avril 1808, le duc de Mahon y vint; le roi le reçut en audience particulière et lui ordonna de rester dans son commandement de Guipuzcoa. Le duc obéit, et sur l'ordre exprès de Ferdinand, d'après les injonctions du ministre de la guerre, du conseil suprême de Castille, de toutes les autorités supérieures, il prêta serment au roi Joseph. Cet acte d'obéissance devait, en 1814, appeler sur sa tête une cédule de proscription. Telle fut la récompense de ses loyaux services. Sous le règne de Joseph, imposé à son pays, le patriotisme du duc de Mahon ne se démentit pas un instant. Nommé lieutenant général des armées espagnoles, tour à tour chargé de la vice-royauté de Navarre, du commandement de Tolède, du gouvernement de la Cuença, il remporta dans ce dernier poste un brillant avantage sur les Anglais, à la tête de son corps d'armée composé d'Espagnols et de Français.

En 1814 le duc de Mahon se réfugia à Toulouse avec toute sa famille; il vint ensuite à Avignon, et le gouvernement français, sur les instances même du cabinet de Madrid, le reconnut (1825) en qualité de lieutenant général honoraire au service de France.

Le duc de Crillon-Mahon mourut le 5 janvier 1832, laissant de son premier mariage un fils et une fille, et une fille de son second. F. D'U.

CRIME. On appelle ainsi une faute énorme, qui renferme la violation d'une loi naturelle ou positive en matière grave et qui, commise librement, implique un grand degré de perversité. Il est difficile de préciser la limite au-delà de laquelle commence le crime: aussi attache-t-on à ce mot une signification plus ou moins

étendue; certaines personnes d'une morale relâchée ne voient des crimes que dans les plus infâmes horreurs, dans les monstruosité les plus inouïes.

En droit français, la loi qualifie *crime* toute atteinte à la vie, à la propriété des citoyens et aux graves intérêts de l'État; une violation des lois tellement grave qu'elle entraîne la peine de mort réelle ou civile, celle des travaux forcés à temps ou à perpétuité, enfin celles de la déportation, de la réclusion, du carcan ou de la dégradation civique. Les autres violations des lois qui ne donnent lieu qu'à des peines correctionnelles s'appellent simplement *délits*, et les infractions aux lois de police locale ou municipale des villes et des communes se nomment *contraventions*. Il y avait autrefois des crimes auxquels les rois de France juraient de ne jamais faire grâce: c'étaient, entre autres, le parricide, le duel, l'assassinat, l'empoisonnement et le rapt commis avec violence. Le crime d'adultère joint à la promesse d'épouser la personne avec laquelle il est commis, et l'homicide lorsque l'un des complices ou tous les deux ont attenté à la vie de l'époux ou de l'épouse auxquels ils sont unis, constituent, dans le droit canonique, un empêchement au mariage entre les deux coupables. N.-A.

CRIMÉE, voy. TAURIDE.

CRIMINALISTE et **CRIMINEL**, voy. DROIT CRIMINEL.

CRIMINELLE (INSTRUCTION), voy. INSTRUCTION.

CRIN, **CRINIER**. Le crin est un poil rude, de différentes longueurs, qui vient au cou et à la queue des chevaux et de quelques autres animaux. Il a besoin d'être préparé pour être employé dans les arts et dans nos besoins domestiques, et celui qui fait ces travaux s'appelle *crinier*. On emploie deux sortes de crin: le *droit* et le *crépé*. Le premier est tel qu'on le prend sur l'animal; le second a été filé et on l'a fait bouillir ensuite pour qu'il frise plus ou moins. Les usages de l'un et de l'autre sont encore assez étendus. Les cordiers, par exemple, font des cordes pour étendre le linge, des longes pour les chevaux; les luthiers en forment des archets pour les instruments à cordes, tels que le violon, la basse; les bouton-

niers fabriquent
leurs étoffes
manifecturiers les
nères pour former
durables, et qu'on orne de différents des-
sins. Les meubles qui en sont recouverts
présentent les salles à manger ou de billard,
les antichambres, les cabinets. Les tapis
sont également faits avec des toiles en
crin. Il y a 30 ans environ qu'on importa
l'Angleterre en France des procédés de
fabrication; depuis on les a tellement
perfectionnés que nous faisons aussi bien
que l'Angleterre et que nous pouvons
fournir à tous les pays étrangers. On est
parvenu à teindre le crin de diverses cou-
leurs et à faire des étoffes de nuances
très variées. Pour fabriquer ces étoffes,
on se sert des métiers ordinaires garnis de
deux toiles en fer au lieu d'une. La
chaîne se fait en fil noir qu'on tire ordi-
nairement du département du Nord, et
la trame est en crin. Le crin se mouille,
l'apprêt se fait avec de l'amidon, et quand
est apprêt, sur une longueur de chaîne,
on passe une brosse douce qu'on
a préalablement frottée sur la mine de
plomb, ce qui fait glisser le peigne li-
brement et fait entrer la trame dans le
tissu. Pour le lustrer, on peut se servir de
la presse ou de la calandre; mais on pré-
fère de le passer au laminoir, qu'on com-
pose d'un cylindre en papier et d'un au-
tre cylindre en fer creux. On chauffe ce
dernier en y introduisant des fers rouges,
et pendant l'opération on exerce une
forte pression. A l'exposition de 1834,
M. Bardel fils a montré des produits par-
faits; on y a distingué aussi ceux de
MM. Élaud aîné, Joliet, et Magnier, de
Gray (Haute-Saône). V. DE M-N.

CRINIÈRE, assemblage de crins ou
de longs poils qui couvrent seulement
la partie supérieure du cou, et flottent
sur les côtés, comme chez les chevaux, où
cet ornement traîne quelquefois à terre,
comme dans la race arabe, ou qui en-
toure la tête entière en se prolongeant sur
le cou et une partie des épaules, comme
chez le lion. Dans les chevaux elle est
commune aux deux sexes; dans le lion elle
est seulement l'apanage du mâle. C. L-R.

CRINUM. Ce genre, dont le nom dé-
rive du mot *κρίνον*, par lequel les Grecs

désignent le lys, appartient à la famille
des narcissées ou amaryllidées. Ses ca-
ractères essentiels consistent en un pé-
rianthe tubuleux à limbe partagé en six
lanières étalées ou réfléchies, égales; six
étamines à filets rectilignes, saillants, in-
sérés au tube; un ovaire adhérent, tri-
loculaire; un style terminé par un stig-
mate obtus; une capsule à trois loges
ordinairement polyspermes; des graines
comprimées, presque trièdres.

Parmi les plantes bulbeuses il en est
peu qui puissent rivaliser avec les *crinum*.
Leur bulbe, souvent très gros, donne
naissance à une magnifique touffe de lon-
gues feuilles; les fleurs sont disposées en
une large ombelle, soit sessile, soit éle-
vée sur une hampe plus ou moins allon-
gée; elles se font remarquer par des cou-
leurs brillantes, et souvent aussi elles
exhalent des parfums très suaves.

On connaît aujourd'hui une trentaine
d'espèces de *crinum*, presque toutes ori-
ginaires des contrées les plus chaudes du
globe: aussi ces végétaux ne peuvent-ils
se cultiver qu'en serre. En. Sp.

CRIQUET (*acridium*, du grec *ἀκρίς*,
sauterelle), *acridie* de Duméril, genre
d'insectes placé par Cuvier dans la fa-
mille des sauteurs, et par Geoffroy dans
l'ordre des orthoptères, famille des gryl-
loïdes. Latreille assigne à ces petits
animaux, qu'il faut bien distinguer des
grillons domestiques ou cricri, *gryl-
lus*, les caractères suivants: antennes
filiformes, insérées entre les yeux à quel-
que distance de leur bord interne; bou-
che découverte; pattes propres à sauter;
tarses à trois articles; une pelote
entre les crochets. Dans les criquets, la
tête ovoïde, engagée dans le corselet, est
pourvue d'antennes plus courtes que
celles des sauterelles, et les yeux sont
saillants, à réseaux ovales, latéraux; la
bouche est armée de mandibules fortes,
tranchantes; elle présente une paire de
palpes filiformes à cinq articles; les étuis
ou élytres sont coriaces et les secondes
ailes larges, plissées dans toute leur lon-
gueur et nuancées d'écarlate ou d'azur.
L'abdomen, muni d'une forte tarière
chez la femelle, est caractérisé par l'exis-
tence d'un organe situé au-dessus des
cuisses des pattes postérieures, semblable

à celui des cigales, et que Latreille considère comme une poche pneumatique formant un instrument acoustique, bien que M. Victor Audouin attribue les sons perçants et entrecoupés que font entendre les criquets au frottement alternatif de la face interne des cuisses postérieures contre la surface supérieure des élytres. Les mœurs des criquets diffèrent peu des mœurs des sauterelles, avec lesquelles ils ont la plus grande ressemblance. Après la ponte, les femelles enfoncent leurs œufs dans la terre, ou les accotent au pied de quelque graminée, où quelquefois on les trouve recouverts d'un mucus qui se durcit ensuite et les préserve des atteintes extérieures. Ces animaux, sous la forme de larve comme à l'état d'insecte parfait, se nourrissent de diverses plantes. On les rencontre presque partout, en Asie, en Afrique, dans le midi de l'Europe, où souvent ils inondent les plaines de leurs troupes nomades et portent partout le ravage et la désolation. Dans les États Barbaresques et dans plusieurs autres contrées où les criquets acquièrent une grosseur considérable, les habitants les font rôtir et s'en nourrissent habituellement. Ils les gardent confits dans la saumure après leur avoir arraché les ailes et les pattes. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces étrangères à nos climats, qui n'en possèdent que deux. Nous nous bornerons à citer le *criquet stridule* (*Acridium stridulum*, Olivier), ou criquet à ailes rouges, commun dans presque toute l'Europe; le *criquet voyageur* ou *émigrant* (*Acridium migratorium*, Olivier), vulgairement *sauterelle de passage*, fameuse par les dégâts qu'elle a trop souvent causés, et qui se trouve dans le Levant, en Barbarie et en Égypte. Em. D.

CRISE (médecine). Les anciens donnaient le nom de *crise* (*κρίσις*. séparation, triage, sentence, issue) à tout changement notable survenu dans le cours d'une maladie. Hippocrate fut le créateur de la doctrine des crises, conservée longtemps, et qui compte aujourd'hui moins de partisans qu'elle n'en devrait avoir. Observateur exact et praticien prudent, Hippocrate avait remarqué que les phénomènes organiques, en maladie comme en santé, se succédaient

sans secousse et sans intervalle, et que l'apparition de certains d'entre eux annonçait d'une manière à peu près sûre que certains autres allaient suivre, pourvu qu'on laissât la nature achever son œuvre et qu'on ne vint point l'entraver par une maladroite assistance. Ainsi, par exemple, il savait que, dans la plupart des maladies aiguës, des sueurs, des évacuations d'urine ou de matières fécales, des hémorragies, des abcès, etc., annonçaient ou accompagnaient les modifications diverses qui signalent leur cours, et que ces phénomènes avaient coutume d'arriver à des jours fixes auxquels il donna le nom de *jours critiques*.

Les crises avaient été distinguées par Hippocrate et son école en vraies et en fausses, en favorables et en funestes; de même qu'il avait indiqué les signes propres à faire connaître l'imminence de la crise et la voie par laquelle elle devait probablement s'opérer. Quant à la nature et aux causes intimes de ce mouvement organique, on en est réduit à des suppositions, et beaucoup de médecins ont regardé les idées du père de la médecine comme peu fondées sur ce point. D'autres, au contraire, non moins recommandables, ont vérifié dans une longue pratique la justesse des principes de cet homme célèbre et ont constaté l'existence des mouvements critiques aux époques qu'il avait indiquées. Mais il faut dire aussi que ces médecins, confiants dans les efforts conservateurs de la nature, savaient attendre et agir à propos. Voy. EXPECTATION.

Quoi qu'il en soit, le mot de *crise* est à peu près exclusivement consacré pour désigner les crises salutaires. Ces phénomènes se présentent ou plutôt se remarquent plus fréquemment dans les maladies aiguës, et certaines espèces de crises semblent appartenir plus particulièrement à certaine espèce de maladie, de même que l'âge, le sexe, le tempérament et la constitution influent sur leur nature. L'époque à laquelle paraît une crise est variable: les unes, en effet, viennent au début, les autres à une période plus ou moins avancée.

Considérées sous le point de vue de la pratique, les crises sont des faits dont on ne peut se dispenser de tenir compte,

mais auxquels importance ex on : les produire à volonté, c ront présents des esprits plus ambitieux que réfléchis; il serait également difficile et fâcheux de vouloir les arrêter dans leur développement. En profiter lorsqu'elles ont lieu, les aider, et surtout empêcher que rien ne vienne en troubler le cours, avoir prendre l'initiative quand elles tardent à se manifester et qu'il existe un danger imminent, tel est le devoir du médecin qui ne se laisse dominer par aucun système, et qui au contraire fait son profit des observations sur lesquelles chacun d'eux est basé. F. R.

CRISE COMMERCIALE. On donne ce nom aux perturbations que le commerce et l'industrie éprouvent de temps en temps sous l'influence de causes souvent très diverses, intérieures ou extérieures. Le négociant expérimenté sait toujours les prévoir, mais ne peut pas aussi aisément s'en garantir, surtout quand elles tiennent à des circonstances politiques, telles que celles qui ont agité le monde depuis cinquante ans. Toutefois, c'est beaucoup plus à des complications commerciales qu'aux événements politiques qu'il faut attribuer les crises dont nous avons été les témoins dans ces dernières années. Ces crises, la plupart très graves, ont dû leur origine soit à l'état de la législation économique, soit aux fautes commises par les négociants, soit enfin à la vive concurrence que se font les producteurs sur tous les marchés du monde. Ainsi la découverte du cap de Bonne-Espérance fut la principale cause de la crise qui fit perdre à la république de Venise le monopole du commerce de l'Inde; ainsi la conquête de l'Amérique par les Espagnols changea les conditions du commerce européen et prépara toutes les crises qui suivirent ce grand événement.

On attache de nos jours un sens moins étendu aux mots *crises commerciales* : ce sont des accidents passagers, des orages qui troublent momentanément la sérénité de l'horizon industriel, et après lesquels, sauf quelques ravages, les affaires reprennent leur cours accoutumé. Quand le système de Law abusa si étran-

gement des premiers essais de crédit tentés en France, il y eut une crise commerciale épouvantable, suivie du déplacement d'une infinité de fortunes. L'immense émission de billets dont le marché fut inondé occasionna une hausse inouïe du prix de toutes choses; les baux commencés sur une base s'achevèrent sur une base différente; certains rentiers furent ruinés, beaucoup de joueurs firent fortune, et la crise atteignit une foule de gens qui n'avaient pris aucune part aux spéculations aventureuses de ce temps. Quel est l'homme qui pouvait s'assurer de n'être pas atteint dans un revenu immobile, quand le prix des denrées s'élevait artificiellement autour de lui dans des proportions gigantesques!

Plus tard, la vente des biens des émigrés et du clergé, en jetant dans la circulation une prodigieuse quantité de terres, produisit cette dépréciation dont nos pères ont été les témoins et qui se compliqua de l'émission des assignats. Qui ne se souvient du temps où, par une perversion complète des habitudes commerciales, on voyait vendre pour 10,000 fr. une paire de bottes, et tout le reste dans la même proportion! Quel commerce régulier pouvait exister dans un pays où les fatales lois du maximum (*voy.*) forçaient le négociant de vendre à perte et le producteur de sacrifier ses avances pour assurer sa vie! Aussi cette terrible époque est-elle pleine de crises commerciales qui ont laissé des traces profondes, et nulle autre ne saurait lui être comparée sous ce rapport.

L'empire aussi a eu sa grande crise commerciale, occasionnée par le blocus continental (*voy.*). Le commerce devint en ce temps-là une affaire de *licences* et de bon plaisir impérial. On brûlait les marchandises anglaises, on trafiquait au moyen de la contrebande, on rançonnait, on confisquait sans pudeur et sans ménagement. Le gouvernement, qui gênait le commerce dans l'intérêt de sa politique, encourageait outre mesure les manufactures, et il préparait ainsi, sans le savoir, les embarras dont la Restauration a cru, mal à propos, se tirer en exagérant le système protecteur de l'empire. Des droits prohibitifs, des primes, des

drawbacks (*voy.* ces mots), ont été accordés à la fabrication de certains articles, et ont donné aux industries qui en étaient chargées une impulsion fébrile. Les capitaux se sont précipités vers ces entreprises privilégiées, dont ils ont réduit les profits par la concurrence, et les encombrements ont amené ces méventes ruineuses, causes de tant de faillites. Voilà les crises commerciales de nos jours.

Depuis que la production s'est établie sur une grande échelle, au moyen de la multiplication des capitaux, de l'emploi des machines et de la division du travail, on a négligé les moyens d'assurer aux marchandises créées une consommation régulière; on n'a pas assez considéré qu'il ne suffit pas de produire, mais qu'il faut *écouler*, pour nous servir de l'expression usitée dans le monde commercial. Le producteur ne doit jamais perdre la trace du consommateur, et il lui importe, avant tout, de proportionner l'offre à la demande, s'il veut éviter la dépréciation des produits. C'est l'Amérique du Nord qui *commande* la majeure partie des tissus de soie fabriqués à Lyon: qu'une crise éclate aux États-Unis, qu'une demi-douzaine de banques suspendent leurs paiements, et le contre-coup s'en fera ressentir parmi nos fabricants. La crise commerciale de New-York précédera de peu la crise de Lyon; une faillite sur les bords de l'Hudson en peut produire dix sur les bords de la Saône: tous les peuples commerçants sont aujourd'hui solidaires.

Quelquefois les crises commerciales sont le résultat de l'engouement irréfléchi d'un peuple pour certaines spéculations: telle fut la cause de la fameuse crise qui a désolé l'Angleterre en 1826. Le parlement anglais venait de reconnaître l'indépendance des républiques américaines du Sud; la nation se fit bientôt de singulières illusions sur les ressources et les besoins de ces nouveaux états, que le long despotisme colonial de l'Espagne avait enveloppés jusqu'à ce jour d'un mystère impénétrable. Aussitôt on croit avoir trouvé l'accès d'un nouvel Eldorado: toutes les manufactures britanniques dépensent leur activité dévorante

à créer pour ces pays si peu connus et qui ont si peu de besoins des produits capables de suffire à vingt générations. On porte au Chili six fois plus de canif qu'il n'y avait de plumes; un bâtiment arrive au Brésil avec une cargaison de patins pour courir sur la glace dans ce pays où il ne gèle jamais. Pendant ce temps, les spéculateurs attendaient, les yeux fixés sur le port, les retours magnifiques dont ils avaient flatté leurs lances, qui se soldèrent par des faillites. Les banques qui avaient ouvert des crédits aux manufacturiers furent entraînés dans leur ruine, et l'on vit des armées entières d'ouvriers congédiés faire retentir des hurlements de la faim et de l'émeute l'Angleterre épouvantée.

A une autre époque et pour des motifs bien différents, l'Angleterre avait passé par une crise commerciale non moins grave. Lorsque le fameux Pitt fit suspendre les paiements en espèces de la banque, et obtint du parlement un bill qui donnait forcément aux billets la même valeur qu'aux écus, cette mesure occasionna une perturbation considérable. En 1817, lors de la reprise de paiements en espèces, une perturbation nouvelle succéda à la première et donna naissance à une crise dont les agriculteurs de ce pays ne sont pas encore soulagés. La plupart d'entre eux avaient souscrit des fermages à un taux élevé lorsque la circulation d'une masse considérable de papier faisait hausser le prix de toutes choses: la reprise de paiements en espèces les obligea de payer beaucoup plus cher la rente des terres et en mit un grand nombre dans la nécessité de résilier leurs baux ou de tomber en déconfiture.

Dans l'état actuel de l'économie politique en Europe, au milieu des systèmes croisés de prohibition qu'on trouve encore en vigueur chez toutes les nations civilisées, les crises commerciales sont devenues de véritables maladies périodiques; chaque jour en voit naître ou mourir quelques-unes. Un simple amendement à nos lois de douanes peut déterminer des perturbations industrielles de la nature la plus grave. Ne sommes-nous pas témoins en ce moment de la

CRI

menace l'aveni
? Une plante
éconnue (la bet
er la canne à sucre
; déjà elle fournit à peu près la
la consommation annuelle de
; c'est elle qui a hérité de la
on que nos tarifs croyaient avoir
à sa rivale des colonies. Les ports
sont entraînés dans ce mouve-
prévu qui a jeté l'alarme parmi
intéressés étonnés de se trouver en-
s dans une catastrophe commune.
ces crises viennent d'une source
te : l'excès de protection amène
brement ; l'encombrement est
la vente à vil prix. L'appât des
bénéfices réservés aux industries
icées, y attire des capitaux qui se
ent par leur concurrence même
ontribuent à la chute des entre-
rs. On ne sortira de cette ornière
ruse qu'en donnant pour annexe
erté de l'industrie la liberté du
res, c'est-à-dire la consommation
oduction. Toutes les fois qu'un
nement méconnaîtra les grands
es qui président à la création et
tribution des richesses, il mul-
les chances de crises commer-
déjà trop nombreuses, qui dé-
t de l'organisation du travail chez
férents peuples et souvent chez
érentes familles du même peuple.
rement encore, une simple ques-
e tarif a failli dissoudre l'Union
aine, et la séparation de la Hol-
et de la Belgique doit être attri-
beaucoup plus exactement à des
commerciales qu'à des motifs po-
s.

BL. A.

ISE POLITIQUE, voy. COUN-
T, ÉMULTE, RÉVOLUTION, INSUR-
ON, etc.

ISTAL. Les Grecs donnaient le
e κρύσταλλος à la glace, et, par ex-
o, au cristal de roche limpide qu'ils
étaient comme le résultat d'une
de congélation de l'eau, plus par-
ue la congélation ordinaire. Depuis
ciens, on a donné le nom de *cristal*
es les formes régulières que pré-
it les substances minérales; mais
signe dans le langage habituel sous

CRI

la dénomination de *cristal de roche*, la
silice cristallisée ou le *quartz hyalin* des
minéralogistes. Nous nous occuperons
spécialement de cette substance à l'arti-
cle QUARTZ.

J. H-T.

CRISTALLIN, voy. OEIL et CATA-
RACTE.

CRISTALLISATION et **CRISTAL-
LOGRAPHIE**. La force qui, d'après
les lois de l'affinité chimique, réunit les
molécules similaires d'une substance mi-
nérale en un solide à facettes plus ou
moins régulières, se nomme *cristallisa-
tion*. Le solide qui résulte de cette action
chimique prend le nom de *cristal*, et la
science qui a pour but l'étude des cris-
taux et la connaissance des lois qui pré-
sident à leur formation est connue sous
le nom de *cristallographie*. Cet enchaî-
nement de faits et d'idées explique pour-
quoi nous comprenons dans un seul
article ce que nous nous proposons de
dire, très succinctement il est vrai, sur
le phénomène de la cristallisation et sur
la connaissance des résultats de ce phé-
nomène.

Un mot suffira pour faire comprendre
l'importance de la cristallisation. C'est
sur cette partie de la science des corps
que repose en grande partie la minéralo-
gie; car cette branche des connaissances
humaines rentrerait complètement dans le
domaine de la chimie, si le minéralogiste
ne pouvait reconnaître les corps inorga-
niques, si abondants dans la nature, que
par l'analyse chimique. Le minéralogiste
au contraire fonde la connaissance des
minéraux sur leurs caractères extérieurs,
et ce n'est qu'en cas d'incertitude qu'il
a recours soit aux réactifs chimiques,
soit, plus rarement encore, à l'analyse des
corps qu'il examine.

L'un des caractères extérieurs les plus
importants en minéralogie est donc celui
qu'offre la cristallisation; on peut même
dire qu'il serait suffisant pour guider dans
la connaissance des substances minérales,
si celles-ci se présentaient toujours cris-
tallisées. La raison en est simple: c'est
que les substances minérales qui diffèrent
par leur nature n'ont jamais une cristal-
lisation identique, c'est-à-dire qu'en
leur supposant des formes très sembla-
bles, celles-ci présentent encore des dif-

férences bien sensibles dans l'ouverture des angles de leurs cristaux.

Tout minéral cristallisé est un assemblage de molécules disposées par lames, placées parallèlement entre elles en différents sens autour d'un centre commun; et ce centre est lui-même un cristal invisible ou du moins qu'on ne peut voir que par suite d'une opération mécanique appelée *clivage*, et qui consiste à mettre à nu, soit par la percussion, soit à l'aide d'un plan coupant dirigé dans certaines directions, les lames extérieures qui recouvrent le cristal central.

Ce cristal, qui a servi de noyau à d'autres lames cristallines, a toujours une forme simple qui, dans le langage de la cristallographie, porte la dénomination de *primitive*; les lames qui se sont disposées dessus de manière à présenter un solide tout différent de ce noyau donnent lieu aux formes appelées *secondaires*.

C'est au savant Haüy que l'on doit la décomposition mécanique des cristaux; cependant il alla encore plus loin, car il reconnut que, pour expliquer l'origine de la forme primitive, il faut admettre qu'elle est le résultat de la réunion de plusieurs polyèdres plus simples, qu'il obtint aussi mécaniquement. Il trouva alors un petit cristal qu'il nomma *molécule intégrante*. Cependant, en poussant ses observations aussi loin que pouvait le permettre le calcul, il arriva à reconnaître que la molécule intégrante était un composé d'autres molécules de même forme ou de formes différentes auxquelles il donna le nom de *molécules soustractives*. Ainsi les corps inorganiques semblent en quelque sorte tenir, par la manière dont ils se forment, mais par un seul point il est vrai, à la grande chaîne des êtres organisés.

Suivant Haüy, qui a poussé la science de la cristallographie beaucoup plus loin que ne l'exige en général l'étude de la minéralogie, la molécule intégrante n'affecte que trois formes: le *tétraèdre irrégulier*, le *prisme triangulaire* et le *parallépipède*. Mais nous ferons observer qu'on pourrait même réduire ces trois formes à une seule, qui serait le parallépipède, puisque ce solide peut se dé-

composer en un certain nombre de tétraèdres et de prismes triangulaires.

Les formes primitives sont au nombre de cinq: le *tétraèdre régulier*, l'*octaèdre régulier*, le *prisme hexaèdre régulier* et le *dodécaèdre rhomboïdal*. Ces cinq formes primitives sont le résultat d'une certaine combinaison des trois molécules intégrantes. En effet, le tétraèdre régulier résulte de la réunion de deux tétraèdres irréguliers; l'octaèdre régulier, de la réunion de quatre tétraèdres irréguliers; le parallépipède, de l'assemblage de plusieurs prismes triangulaires ou d'un certain nombre de tétraèdres, selon qu'il est rectangle ou obliquangle; le prisme hexaèdre régulier, de la réunion de plusieurs prismes triangulaires; enfin le dodécaèdre rhomboïdal, de la réunion de vingt-quatre tétraèdres.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, la forme primitive se modifie suivant certaines règles de décroissement; les formes secondaires qui en résultent sont tellement variées que dans la chaux carbonatée seule on connaît plus de mille exemples de décroissements qui dérivent tous du rhomboïde.

Les décroissements se font généralement de trois manières différentes, suivant la direction qu'affectent dans cette opération les molécules qui, par leur réunion, forment les lames du cristal. Ils s'opèrent tantôt parallèlement au bord de ces lames, tantôt dans le sens de leurs diagonales ou suivant une ligne intermédiaire. Enfin ils s'opèrent encore dans plusieurs sens différents à la fois, ou bien en agissant d'abord dans une direction et ensuite dans une autre.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que la marche régulière que suit la cristallisation n'interrompt presque jamais les règles de la symétrie. Ainsi les faces d'un cristal sont toujours parallèles; c'est-à-dire que, connaissant un nombre quelconque de ces faces, il est toujours facile de retrouver la place des autres, soit que le cristal brisé ne présente à l'œil qu'une portion intacte, soit que, renfermé dans sa gangue, c'est-à-dire dans la roche où il s'est formé, il n'offre que quelques-uns de ses angles. J. H.-T.

CRISTAUX. L'art est parvenu à imi-

ter parfaitement et qu'on appelle communément *crystal de roche*. On le fabrique avec une grande supériorité en Angleterre, en Bohême, en Silésie, en Bavière (verrière de Benedictbeurn), etc. En France, la verrerie de Saint-Quirin est une des plus anciennes, et c'est dans cette verrerie que le nommé Bucher se fit lorsqu'il importa de Bohême, il y a environ 70 ans, l'art de tailler cette substance (voy. VERRE). C'est une matière que, de nos jours, le luxe emploie à profusion et qui forme une de nos principales branches de commerce, car le riche comme le pauvre s'en sert et elle satisfait une foule de besoins. En France, comme en Angleterre et en Bohême, on a su lui donner mille formes, depuis celles qui servent dans la gobletterie simple jusqu'aux plus compliquées, tels que escaliers, candélabres, cheminées, balustrades, etc.* C'est dans les établissements de Creuzot, de Baccarat, de Saint-Louis, de Choisy, qu'on obtient ces beaux produits répandus dans le commerce et qui vont à l'étranger orner les palais des souverains.

Le cristal doit d'abord être diaphane, d'une grande blancheur, et avoir une densité assez forte. Il est imparfait lorsqu'il contient des *stries* ou filets saillants, ce qui le rend impropre aux travaux d'optique. Ces diverses qualités dépendent surtout du choix sévère qu'on doit faire des matières premières. C'est ainsi que le sable siliceux, qui en forme la base, doit être excessivement pur, ainsi que le plomb et la potasse avec lesquels ce sable est mélangé. Le cristal, qui n'est autre chose qu'un verre métallique, se compose de trois parties de sable siliceux, de deux de minium et d'une de potasse. Ces proportions existent quand le travail se fait au bois; elles varient un peu s'il se fait au charbon de terre.

Le sable se lave, on le tamise dans

(*) Les candélabres et les lustres les plus renommés sont ceux d'Angleterre et ensuite ceux de Bohême. Nous renvoyons pour plus de détails sur cette industrie aux articles VERRE et VERRES. Les glaces, dont les plus grandes se fabriquent maintenant à Saint-Petersbourg, auront leur article particulier. S.

l'eau et l'on décante; puis on l'étend sur des plans inclinés où on l'expose à un courant d'eau qui lui enlève les parties terreuses; après l'avoir fait égoutter, on le fait bien dessécher. Il est une localité, celle de Vonèche, où le sable contient très peu de matières terreuses. Le plomb se purifie dans un four à réverbère, et le feu est conduit de telle sorte que le métal se fond en gouttelettes et que, s'il contient du cuivre ou d'autres métaux, on peut les retirer du four au moyen d'un râble, parce que la température qui fond le plomb ne peut fondre les autres métaux. On écarte du bain de plomb les couches d'oxide qui se forment à sa surface et on épuise ainsi le bain. Ces matières oxidées s'étalent sur la sole du four; on renouvelle les surfaces, on laisse un peu refroidir, et on recueille ensuite le tout dans un grand bac. Ce *massicot* ainsi obtenu s'épure encore par divers procédés chimiques et il passe à l'état de minium qu'on emploie directement dans la fabrication du cristal. La potasse doit se purifier également, surtout si elle contient de la soude. C'est celle d'Amérique purifiée qu'on emploie presque toujours dans les cristalleries. Il est très essentiel de la débarrasser tout-à-fait des parties de soude, car elles donnent une teinte au verre.

Lorsque les trois matières premières sont purifiées, on écrase la potasse, on la tamise et on la mêle avec le minium, en mettant trois parties de l'une sur deux de l'autre; on tamise de nouveau et on y ajoute le sable. Après cette addition, on tamise encore. A ce dernier mélange on ajoute des débris de cristaux appelés *grossil*, et on enfourne, c'est-à-dire qu'on divise la matière dans les pots ou creusets destinés à être placés dans le four. On les couvre si on travaille au charbon de terre. Ce four est semblable à celui des verreries. Si on le chauffe avec du bois, on doit préférer le hêtre et le bouleau et ne l'employer que fendu et très sec. On le soumet même à la dessiccation. La fonte dure de 12 à 16 heures, selon l'habileté des ouvriers. Pendant ce temps on enlève les matières impures qui viennent à la surface des creusets (opération appelée *scramaison*). Après, on transvase

la matière fondue dans les pots d'affinage.

Les fours à six places contenant 12 pots fournissent 600 litres de cristal qui emploient 4,400 kilogrammes ou 11 cordes de bois. On puise dans ces pots la matière que les ouvriers *cuillent* pour fabriquer les divers objets répandus dans le commerce. A l'article **VERRERIE** nous expliquerons les procédés suivis. Nous dirons seulement ici que depuis quelque temps les moules dont on se sert sont tels qu'on parvient à imiter parfaitement les objets taillés, ce qui permet de les vendre à des prix très modérés comparativement à ceux qu'on donne aux cristaux *taillés*. Avant de livrer les objets au commerce, on les fait recuire dans ce qu'on appelle *l'arce à tirer*, conduit rectangulaire dans lequel le refroidissement est lentement gradué; on met de côté ceux qui sont destinés à la taille et qui doivent être plus épais.

Taille des cristaux. Elle leur donne beaucoup de prix en les polissant et en régularisant toute leur surface. Le travail de la taille comprend *l'ébauchage*, *l'adouci* et le *poli*. Un tour d'une forme particulière, et qu'il serait trop long de décrire, est employé à l'ébauchage. Cette première opération demande beaucoup d'adresse, car il faut que l'ouvrier imite un modèle donné et ébauche les morceaux de cristal de manière à retrouver les formes et les épaisseurs convenables. Après la taille, d'autres ouvriers exécutent le premier adouci à la meule douce de Lorraine, sans employer aucun mordant. Le second adouci se fait sur des meules de bois tendre, en employant pour mordant la pierre ponce; et le poli, sur une meule de liège, en employant de la potée d'étain.

Cristaux colorés. La mode a mis en vogue des cristaux colorés ou cristaux de fantaisie. La chimie a trouvé divers mélanges qui donnent les couleurs qu'on désire: l'opalin, le jaune, le noir, le violet, etc. Dans cette catégorie nous pouvons aussi placer ces cristaux qui offrent dans leur intérieur des incrustations blanches dont le relief est argenté. Ce sont des portraits ou diverses allégories. Pour obtenir cet effet, on prépare d'abord de

petites figures avec une pâte de porcelaine et un peu de plâtre. Après qu'elles sont bien desséchées, on pousse au rouge le cristal sur lequel on les pose, et puis on jette par-dessus une goutte de cristal fondu qui s'unit et fait corps avec l'autre cristal, de telle sorte que l'objet est entre deux surfaces. Celle qui est polie et qui est très mince suffit pour donner l'aspect brillant qui séduit nos yeux. Aux mots **FLINT-GLASS** nous expliquerons ce que c'est que ce genre de cristal, ainsi que celui qu'on connaît dans le commerce sous le nom de *crowm-glass*. Nous terminons cet article en ajoutant que le travail du cristal exige beaucoup d'adresse, qu'il est très fatigant, et que les ouvriers qui s'y livrent sont payés depuis 120 jusqu'à 300 fr. par mois, selon leur habileté.

V. DE M.-R.

CRITÉRIUM, du grec *κριτήριον*, dont la racine est *κρινω*, juger, signifie en général une marque, un signe auquel on peut juger qu'une chose est de telle ou telle façon, et en philosophie le signe auquel on distingue sûrement le vrai du faux. Ce signe ou critérium est toujours l'évidence (*voy.*), on en convient généralement depuis Descartes; mais comment arrivons-nous à l'évidence? Les uns répondent: par tous nos moyens ou procédé intellectuels: les autres, par un seul. Mais ceux-ci sont finalement convaincus d'incertitude et poussés au scepticisme parce que les objections élevées par eux contre nos autres moyens de connaître retombent tôt ou tard de tout leur poids sur celui qu'ils honorent exclusivement de leur confiance.

L.-F.-R.

CRITIAS, *voy.* TYRANS (*les trente*).

CRITICISME est le nom donné à la méthode philosophique qui consiste à n'entreprendre aucune recherche avant d'avoir critiqué l'instrument de toute science, savoir l'intelligence humaine; avant d'avoir reconnu sa valeur, sa portée et ses bornes. A la différence du dogmatisme (*voy.*), qui de principes arbitraires ou empruntés déduit inperturbablement, à l'aide d'une faculté inconnue, ses conclusions que rien ne légitime, le criticisme part de vérités d'une incontestable certitude, dont il fait sortir, avec un instrument bien connu, des consé-

est digne de toute confiance. Il n'est pas le scepticisme (*voy.*), mais le fait pas son but; c'est un moyen river à la découverte du vrai et tain et à sa séparation d'avec le l'incertain.

examen ou cette critique de l'ince ayant été le but principal et ent avoué de Kant (*voy.*), ce qu'at- les titres mêmes de ses plus cé- ouvrages, la qualification de cri- it appliquée d'abord exclusivement ilosophie dont il est le père. Mais t nulle raison, comme l'observe n M. Krug dans son *Dictionnaire plique*, de restreindre le mot à ception. Ce serait prétendre qu'a- ant il n'y avait eu aucune tenta- criticisme et que tous les systèmes phi- ques avaient été ou dogmati- n sceptiques. Loin de là, le ca- éminent de toute la philosophie se est précisément le criticisme. philosophie moderne sort de la ique (*voy.*), c'est-à-dire d'un dog- aveugle qui tôt ou tard devait au doute. Ce doute, Descartes pas le premier qui le conçut, mais mier pour le résoudre, il mit la phie sur la voie du criticisme. Ef- le l'incertitude de l'enseignement ique, il rechercha si, parmi ses sances, il n'y en avait pas quel- qu'il fût forcé de regarder comme Cette recherche le conduisit à une le critique de la faculté de con- mais elle fut incomplète et par- car elle était le fruit d'une méthode ment sentie, appliquée avec préoc- on et sous l'influence encore de la phie du raisonnement. Descartes dans l'idéalisme (*voy.*).

ke, peu satisfait de la critique de tes, se posa de nouveau la question e : qu'y a-t-il de vrai? Et cette fois t pas par hasard que fut entreprise que de l'intelligence, elle le fut en sance de cause et comme une né- , comme le seul moyen de sortir irras. Locke suivit dans sa critique océdé parfaitement rigoureux et mé d'avance seul légitime, le pro- le l'analyse et de l'induction. Mais nou plus ne put se soustraire à

l'esprit de système. Son analyse de l'in- telligence ou son idéologie (*voy.*) ne fut pas impartiale, parce qu'il s'était pro- posé de réfuter Descartes. Il alla donner dans l'excès opposé, dans l'empirisme (*voy.*). Mais Berkeley, réveillant la vieille théorie atomistique des idées-images, déduisit de l'idéologie de Locke le scepticisme le plus étrange, et Hume, en s'appuyant sur l'empirisme de Locke, put démontrer qu'aucune vérité n'était possible.

Alors commença, en haine du scepti- cisme de Hume, une critique tout autre- ment profonde, tout autrement impartiale. En Écosse, Reid, adoptant sans restric- tion la méthode de Locke, mais rejetant ses intentions systématiques, le mit en contradiction avec lui-même, renversa la théorie des idées-images qu'avait l'air d'impliquer le langage de Locke, fit une analyse exacte de l'intelligence, et recon- nut, indépendamment des vérités dues à l'expérience, des vérités absolues, des con- victions naturelles, que l'expérience ne fait pas naître en nous, sans lesquelles même l'expérience ne nous apprendrait rien. Kant, en Allemagne, exécuta la même entreprise et parvint à peu près aux mêmes résultats. Mais tandis que Reid avait admis les vérités nécessaires du sens com- mun sans les critiquer elles-mêmes, parce que le scepticisme ne peut rien contre elles, Kant eut l'ambition de vouloir dé- montrer leur légitimité, tentative qui le mena lui-même au scepticisme, et qui conduisit son disciple Fichte au système le plus extraordinaire qu'ait jamais en- fanté la pensée humaine.

Aujourd'hui le criticisme paraît avoir achevé sa tâche. On commence à sentir par toute l'Europe que la question logi- que est résolue, qu'en cimentant l'al- liance de l'expérience et de la raison, Reid et Kant en ont fini avec la question préa- lable; qu'enfin il est temps d'entrer en matière et de constituer sur tous les pro- blèmes philosophiques un dogmatisme raisonnable. Tandis que des spéculateurs allemands, marchant sur les traces de Descartes et de Leibnitz plutôt que de Locke, représentaient en quelque sorte l'aristocratie philosophique, et, avec un formalisme inouï hors de l'école, se per- daient dans des hypothèses gigantesques

sur l'absolu, les Écossais, plus sages et plus modestes, ramenaient les hauts problèmes de la philosophie à des questions de sens commun. Comme tous les philosophes précédents et contemporains, ils avaient été de la logique à l'idéologie; mais une fois dans l'idéologie et sachant bien qu'elle est la base de la logique, ils s'aperçurent aisément que la psychologie tout entière est la base de la morale, de la politique, de l'éducation, des beaux-arts, en un mot de toutes les sciences philosophiques. D'où la conclusion tirée enfin par l'école française de nos jours : que la connaissance de la nature humaine est aux problèmes philosophiques ce que la connaissance du monde extérieur est aux questions de la physique. *Voy. PSYCHOLOGIE.*

L-F-X.

CRITIQUE, de l'adjectif *κριτικὴ* (rac. *κρίνειν*, juger), sc. *τίχην*, art, signifie en général l'art de juger. Mais ce mot se prend dans un sens plus restreint pour l'art de juger en matière de goût, auquel cas il est habituellement accompagné de l'épithète *esthétique* ou *littéraire*, ou bien pour l'art de juger de la crédibilité des faits rapportés par l'histoire, et alors on lui joint explicitement ou implicitement l'adjectif *historique*.

CRITIQUE ESTHÉTIQUE. Elle se propose, en examinant les œuvres de l'art, d'apercevoir et de signaler leurs beautés et leurs défauts. C'est là son but unanimement avoué. On est loin de s'accorder de même sur les règles et la méthode qu'elle doit suivre pour y arriver. Presque jusqu'à nos jours sa marche a été uniforme : choisissant dans chaque branche de l'art un monument généralement admiré et réputé chef-d'œuvre, elle en faisait un type auquel elle confrontait les productions soumises à son examen; et, comme il est difficile à l'artiste d'imiter parfaitement un modèle quel qu'il soit, elle était la critique des défauts plutôt que celle des beautés. Cette critique, qu'on peut appeler *empirique*, a le très grave inconvénient de réduire le possible au réel, de prendre pour mesure de ce qui peut être fait ce qui a été fait, de se condamner par conséquent à méconnaître des beautés nouvelles, outre qu'elle s'expose souvent à considérer comme

beautés absolues dans ses œuvres de prédilection des beautés relatives au caractère individuel ou national de l'artiste, aux préjugés, aux usages de son époque et à mille autres circonstances tout aussi variables. Pénétrés de ces défauts de l'ancienne critique, dont La Harpe est l'un des derniers et des plus célèbres représentants en France, la plupart des modernes aristarques bornent leur rôle à recevoir et à décrire les impressions produites sur eux par les œuvres de l'imagination; ils analysent et racontent, ils font remarquer l'habileté ou la maladresse avec laquelle l'artiste a su tirer parti de son sujet et manier les instruments de son art. Ce genre de critique, qu'on a nommé *admiratif*, ne suit en définitive d'autres règles dans ses jugements que celles du sens commun, mais sans les éclaircir et les formuler, sans les rédiger en code. Il a l'avantage de n'être exclusif de quoi que ce soit de beau et de laisser au génie une libre carrière; mais il manque d'intelligence, ses sentences souvent sont chancelantes ou arbitraires; il est incapable d'ailleurs d'ouvrir d'avance à l'art de nouvelles perspectives. C'est en général la critique des journaux et des revues. Enfin, une troisième méthode, la méthode *philosophique*, consiste à rechercher pourquoi certains produits de l'imagination nous causent des impressions agréables, pourquoi ils ont plu aux hommes cultivés de tous les temps, à quelles passions, à quels besoins de l'âme ils s'adressent et correspondent; puis, étant donnés des objets d'art à juger, elle examine comment leurs auteurs ont mis en jeu ces mêmes ressorts du cœur humain, satisfait ces mêmes besoins, comment encore en s'y prenant d'autre façon ils auraient pu les satisfaire également ou à un plus haut degré. Elle s'élève d'abord à des théories sur l'essence et les conditions du beau dans chaque art; mais dans l'appréciation des moyens employés pour les réaliser elle est tolérante, large et progressive. Elle conçoit qu'une œuvre nouvelle satisfasse d'une nouvelle façon un besoin, une disposition de l'âme déjà connue; elle-même elle peut prendre l'initiative et mettre le génie sur la voie des découvertes en ce genre. C'est à elle que

l'Allemagne, d'ailleurs, il son art
dramatique : on s'occupe à facile-
ment en lisant de psycholo-
gie esthétique sortant de la plume de
Schiller. L-F-K.

A chacun sa vocation ! La critique littéraire a eu aussi ses illustrations. Zoile et Aristarque ont acquis, chacun dans son genre, une immortelle renommée. Le premier, à tort ou à raison, être fantasque ou positif, est demeuré le type des critiques haineux et jaloux ; le second est celui des critiques savants et justes.

Il faut un bien grand fonds de courage pour aspirer à une gloire de critique littéraire. D'abord, si vous voulez juger les autres, renoncez à écrire vous-même ou bien promettez de n'enfanter que des chefs-d'œuvre et tenez parole. Ensuite ayez du courage, de l'adresse et de la force, car vous aurez besoin de tous vos talents, si, dédaignant le genre *admiratif* trop à la mode aujourd'hui, vous faites profession de dire la vérité aux gens, et si vous avez le malheur de trouver leurs ouvrages mauvais. Puis résisterez-vous facilement à ce langage qu'on vous fait entendre : « Nous allons à la gloire sur des chars brillants et rapides : pourquoi venir nous mettre des bâtons dans les roues ? ne sommes-nous pas *camarades*, amis, frères ? Si vous nous protégez, nous vous protégerons ; si vous éloignez de nous les rivaux et les concurrents, nous vous délivrerons des vôtres. La gloire et les revers, le succès et la défaite, tout doit être commun entre nous ; nous sommes solidaires ; gardez le monopole du journal, laissez-nous celui du théâtre. Tendons-nous la main, et que ce soit une chose convenue entre nous que désormais « nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis. » Voy. CAMARADERIE et COTERIES.

Et cependant, sans la critique littéraire, la république des lettres tomberait dans une complète anarchie ; sans elle, qui nous jugerait, nous qui voulons être jugés ? L'opinion publique, dites-vous ! mais l'opinion publique n'impose que de loin ; vue de près, elle s'évanouit comme l'ombre de Créuse,

Par la vibus ventis, volucrique simillima somno.

Qu'est-ce qui fait l'opinion publique en matière de littérature ? Tout le monde ne juge-t-il pas d'après *son journal* ou d'après ces personnes fortunées dont les décisions en matière de goût, de lettres, de beaux-arts, sont autant d'oracles répétés dans tous les salons et contre lesquels *la société* n'admet point d'appel ?

Ainsi, dans l'état d'abaissement où, de nos jours, la littérature est tombée, au milieu de cette confusion des idées, de cette ignorance des faits et de ce dogmatisme insolent qui en résulte, ce serait une bien noble tâche que celle de critique ; nous voulons dire de critique vrai, consciencieux, impartial, sans système et sans exclusion ; n'ayant en vue que l'intérêt de la vérité et la gloire des lettres, aussi prêt à encourager le talent timide, mais réel, que courageux à étouffer les mauvaises doctrines. Il préviendrait l'inutile encombrement des bibliothèques en éloignant la médiocrité d'une carrière aujourd'hui d'un accès facile, mais que l'amour-propre trouverait alors semée de trop de dangers ; il assurerait aux penseurs et aux hommes de science la propriété de leurs conceptions en signalant les emprunts et en dévoilant les plagiat ; il encouragerait le mérite en assurant à chacun le prix de son travail et l'honneur sur lequel il a justement compté ; et il simplifierait la tâche de l'homme d'études jaloux de se maintenir au courant des publications dignes de son intérêt, en lui disant quels pas nouveaux chaque production nouvelle a fait faire à la connaissance des faits, à leur exacte appréciation et à celle de toutes les conséquences qui s'y rattachent.

Mais à une tâche si ardue un seul homme peut-il suffire, ou ne faudrait-il pas, pour l'entreprendre, l'accord, le concours des talents les plus divers ? Ne serait-ce pas pour les académies la plus belle des missions que celle de s'ériger ainsi en régulateurs moraux du mouvement intellectuel, en un tribunal libre et indépendant, faisant bonne et rigoureuse justice à ceux qui font de la science métier et marchandise et à ceux aussi qui en sont les vrais adeptes ; aréopage illustre dont les arrêts feraient loi sans cou-

traints et ne seraient déclinés que par la présomption, compagne de l'ignorance et de la médiocrité? C. F.-X et J. H. S.

ΚΑΤΙΚΟΝ ΙΣΤΟΡΙΚΟΝ. Elle détermine le degré de confiance que méritent les divers événements dont l'histoire fait le récit. Des règles qui la dirigent dans ses décisions, les unes regardent l'autorité du témoignage des hommes en général, les autres sont plus spéciales et concernent les écrits et la personne des historiens, le nombre de leurs témoignages et leurs contradictions sur des faits particuliers.

1° Ainsi qu'il a été dit aux mots CREDIBILITÉ et CERTITUDE, les règles relatives aux écrits des historiens servent à constater leur authenticité et leur intégrité, deux conditions sans lesquelles on ne peut raisonnablement croire aux faits qu'ils contiennent. Pour qu'un ouvrage ne soit pas considéré comme *apocryphe*, la critique veut : 1° qu'il soit cité par des écrivains contemporains ou immédiatement postérieurs et dignes de foi ; 2° qu'il ne fasse pas allusion à des événements qui se sont passés après la mort de l'auteur prétendu ; 3° qu'il reproduise les mœurs, les connaissances du pays et de l'époque de cet auteur ; 4° qu'il offre un style et un caractère conformes à ceux des autres ouvrages du même écrivain, s'il en existe, et plus ou moins à ceux des autres écrivains du même pays et de la même époque ; 5° enfin qu'il renferme des faits assez importants pour avoir pu attirer l'attention des contemporains et soulever au besoin des réclamations.

On ne peut connaître directement la pureté ou l'altération d'un ouvrage qu'en comparant les manuscrits qui en ont été conservés. De cette façon on arrive à savoir si certains mots ou certaines phrases n'ont pas été mutilés par les copistes, si des passages entiers ne manquent pas dans certains manuscrits ou n'y portent pas des marques matérielles et évidentes d'interpolation. A défaut des manuscrits, on peut comparer les différentes éditions qui les reproduisent et s'aider des citations qu'ont faites de l'ouvrage examiné d'autres écrivains. Hors de là, la critique est réduite à des conjectures. Elle juge cependant avec quelque assurance qu'un

livre est *interpolé*, quand elle y trouve des passages qui n'ont aucun rapport avec ce qui précède et ce qui suit, qui sont écrits d'un autre style et dans un autre esprit que tout le reste de l'ouvrage.

2° Les règles relatives à la *personne* même de l'historien ont pour but de découvrir s'il a pu être trompé ou voulu nous tromper. Pour être sûrs qu'il n'a pu être trompé, il faut, par la lecture de ses ouvrages, nous être convaincus qu'il sait appuyer sur des preuves solides les faits qu'il raconte, saisir leur ensemble et leurs rapports mutuels et remonter à leurs causes, qu'il connaît les historiens qui l'ont précédé, qu'il rapproche leurs témoignages, qu'il est capable de les comprendre et d'en évaluer l'autorité. Il est encore à désirer qu'il ait vécu dans un temps très rapproché de celui où les faits se sont passés ; sans quoi, ils peuvent lui avoir été transmis par la renommée seule et ne lui être parvenus que défigurés déjà par l'exagération.

Mais l'historien intelligent, capable et bien informé, peut avoir altéré la vérité. C'est encore en lisant ses ouvrages et en les comparant à ceux qui traitent les mêmes sujets que la critique s'assure qu'il n'a pas obéi à l'esprit de parti, qu'il n'a pas écrit sous l'inspiration de certains préjugés de naissance et d'éducation, ou de certains préjugés nationaux, soit civils soit religieux, qu'il n'a pas été guidé par la flatterie, la haine ou la crainte, ou bien encore qu'il n'a pas été partial de bonne foi et par pure admiration pour son héros. La critique s'enquiert encore si les faits qu'il rapporte n'ont influé ni en bien ni en mal sur son sort ou sur celui de ses parents ou amis, et si son témoignage est confirmé par celui d'autres historiens d'intérêts, de conditions, de pays différents.

3° En général, la crédibilité d'un fait augmente en proportion du nombre de historiens qui l'attestent. Toutefois la critique a soin d'examiner s'ils n'ont pas pu s'entendre entre eux, s'ils n'ont pas tous puisé à une source reconnue incertaine ou si l'un d'eux, peu digne de foi en lui-même, n'a pas été copié par tous les autres.

4° Souvent les témoignages de différents auteurs sur un fait particulier se controu-

la critique a l'égard d'une œuvre, afin de constater le vrai ou le faux. A nombre égal, la règle est de préférer les témoignages les plus anciens, ceux des historiens les plus à portée, être bien informés, les plus intelligents, les plus désintéressés. A plus forte raison doit-on se déclarer en leur faveur s'ils sont en majorité. Mais si un historien, réunissant toutes les qualités requises pour être cru sur parole, a été combattu par un grand nombre d'autres qui n'ont pas les mêmes qualités, le cas devient embarrassant; il est difficile de donner un verdict pour sortir sûrement de ce labyrinthe. Cependant il est rare qu'on ne puisse pas trouver dans une juste appréciation des qualités des écrivains ou dans une connaissance exacte de la filiation des opinions des raisons plausibles de se tenir à l'un ou à l'autre sentiment.

La critique historique établit aussi des degrés relativement à la crédibilité des témoignages attestés par les monuments publics et la tradition. Voy. CRÉDIBILITÉ, HISTOIRE, etc.

La critique des beaux-arts ont aussi leur critique et consiste à déterminer, par le genre et la nature d'une production artistique, si elle appartient réellement au genre dont elle porte le nom; et, dans le cas contraire, où cette production serait anonyme, à rechercher son véritable auteur au moyen de tous les caractères intrinsèques qui peuvent le trahir et dont il sera question surtout au mot TABLEAUX.

La critique philologique qui est la critique de mots, tandis que nous traitons jusqu'ici de la critique des textes, voy. PHILOGIE, MANUSCRIT, CONJECTURE, etc. A ce dernier point il a été traité de la critique comparative.

CRITIQUE est aussi le nom de la personne qui prend à tâche de critiquer ou de faire la critique. On l'applique surtout aux philologues qui s'occupent avec soin de la restitution des textes anciens; dans ce sens on dit que Casaubon, Bentleymann sont d'excellents critiques. Dans les critiques littéraires, nous aurons à citer Fréron, Bayle, La Harpe, Johnson, Jean Paul, les Schlegel et

beaucoup d'autres. Voy. leurs articles. S.

CROATIE. Ce nom, dérivé sans doute de *Khrobatie* ou *Chrobatie*, dont est venu aussi celui des monts Karpats ou Krapaths, appartient à un royaume qui, intimement uni à la Hongrie, forme avec elle une partie intégrante de la monarchie autrichienne. La Croatie est bornée par la Hongrie, l'Esclavonie, la Bosnie, la Dalmatie, l'Illyrie, la Styrie, et arrosée par la Drave, la Sava, la Kulpa et l'Unna. Les comitats d'Agram, de Warasdin et de Kreuz, joints au littoral hongrois, dont le chef-lieu est Fiume, forment ensemble une étendue de 172 $\frac{1}{2}$ milles carrés géogr., et comprennent 575,700 habitants établis dans 7 villes, 16 bourgs et 1,680 villages. Dans ce territoire n'est pas comprise la partie croate de la frontière, laquelle contient 288 milles carrés et 448,500 habitants fixés dans 6 villes, 6 bourgs et plus de 1,200 villages, qui fournissent huit régiments dans les deux généralats de Karlstadt et de Warasdin, et dans le district banal *. Quelques Allemands et Hongrois se mêlent à leurs habitants, qui sont en général Croates et Serbes, et qu'on appelle ordinairement *Raitzes* ou *Ruatzes*. Les Croates (voy. SLAVES), peuple d'origine slavonne, sont de bons guerriers, mais peu avancés en civilisation. Ils parlent l'idiome slavo-khorvatique et suivent le culte catholique romain; mais dans la Croatie turque, voy. BOSNIE, sur l'Unna et le Bihatch, ils sont attachés à l'église grecque. La Croatie, province qui reçoit quelques-unes des ramifications extrêmes des montagnes de la Styrie et de la Carniole, offre un sol généralement fertile. La Croatie militaire, placée plus au sud, présente, sur les frontières de la Bosnie et de la Dalmatie, de hautes montagnes qui s'élèvent jusqu'à 9,400 pieds, comme le Wellebit, les monts de Plichevicza et de Srine, et

(*) Cette Croatie militaire est la Croatie propre, divisée en hongroise et en turque; elle forme les généralats de Karlowitz ou Karlstadt et de Warasdin, et le généralat banal où sont les villes de Petrina et de Sissek. L'autre Croatie, appelée aussi *civile* et *provinciale*, ou tout court le *provincial*, se compose des trois comitats de Agram ou Zagrab, Warasdin et Kreuz. Agram est à la fois la résidence du vice-roi et du commandant général de la frontière militaire croate. J. H. S.

qui s'étendent jusque dans l'intérieur du pays, où l'on remarque la Chapelle et le Klek. Le climat est doux et plus sain que dans l'Esclavonie voisine. Les principales productions du pays sont : le vin, le tabac, le blé, le maïs, les fruits, surtout les pruneaux, le bois, les bêtes à cornes, les chevaux, les brebis, les porcs, le gibier, les poissons, les abeilles, le fer, le cuivre et le soufre, etc. (Voir les ouvrages allemands de Csaplovicz, *l'Esclavonie et la Croatie*, 2 vol., Pesth, 1819, et *Les Croates et les Vendes en Hongrie*, Presbourg, 1829.) C. L.

La capitale de la Croatie est *Agram*, en croate *Zagrab*, située dans une contrée fertile, à un quart de lieue de la Save. Une partie de la ville, bâtie sur une montagne, a les privilèges d'une ville royale; le reste, appelé *ville du chapitre*, et étant sous la juridiction de l'évêché et du chapitre d'Agram, occupe des collines et la plaine; elle est traversée par la petite rivière de Medvenicza. C'est dans la ville royale que résident le ban ou vice-roi de Croatie, les autorités banales, la municipalité et les commandants de la frontière militaire. Cette partie possède de plus une académie avec les facultés de philosophie et de droit, un gymnase, une école normale, un théâtre allemand et deux églises catholiques. Les nobles habitent pour la plupart la ville haute. Dans la ville du chapitre s'élève le palais épiscopal, château-fort du moyen-âge qui renferme une cathédrale gothique bâtie par Ladislas, roi de Hongrie. Dans la partie la plus basse on trouve une église grecque. Les 8,800 habitants d'Agram sont pour la plupart des Croates; les autres sont originaires de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Illyrie, ou appartiennent au peuple israélite. Agram a des manufactures de tabac et une fabrique de cire. Elle expédie pour Fiume et pour les côtes de la Dalmatie beaucoup de sel, de tabac, de vin et de grains. Un chemin uni conduit d'Agram, par-dessus la Save, dans l'Illyrie, qui commence au-delà de cette rivière. A 3 lieues d'Agram, sur la Gradna, un martinet appartenant au village de Szambor fournit 2 à 5,000 quintaux de cuivre par an, et à 5 lieues d'Agram

les malades prennent les eaux thermales de Stubitza. D-c.

CROCHE, double-croche, triple-croche, figures de la notation actuelle dont, ainsi que des *noires* et des *blanches*, on donnera l'explication au mot NOTATION MUSICALE.

Au moyen-âge la croche se nommait *coma*, *croma* (les Italiens ont gardé ce mot dans le même sens), *diesis*, *fuse* ou *crochet*. Comme l'unité de la mesure, c'est-à-dire le *tactus* ou vulgairement le *temps*, équivalait alors à une semi-brève (notre ronde actuelle), la croche formait, comme aujourd'hui, le huitième de la ronde : aussi les Allemands lui donnent-ils encore le nom de *achtels-note* (8^{me} de note). M^{re} B.

CROCODILE, *crocodilus*, famille de l'ordre des sauriens et de la classe des reptiles. On remarque dans les crocodiles une queue aplatie, un corps étroit, revêtu en dessus et en dessous d'écailles carrées. Les pieds de derrière sont palmés ou demi-palmés; ceux de devant sont armés de cinq griffes crochues, ceux de derrière de quatre. Les dents sont aiguës et disposées sur une seule rangée; la mâchoire inférieure se prolongeant beaucoup derrière le crâne, on a cru longtemps, sur la foi des anciens, que la supérieure était mobile; mais il est aujourd'hui reconnu qu'elle ne remue qu'avec le reste de la tête. La peau, excepté celle du ventre, est dure, impénétrable aux traits, aux flèches et aux balles des mousquets. Pour blesser les crocodiles il faut les attaquer à quelque jointure; encore les coups portent-ils bien souvent à faux. Cet amphibie est le plus pesant des animaux. Vorace, rempli de force et de cruauté, il se tient ordinairement dans les eaux douces et vient souvent déposer ses œufs au bord des fleuves à l'époque des grandes chaleurs. Les femelles construisent des nids pour leur progéniture et l'entourent des plus tendres soins pour la dérober aux tentatives des mâles qui cherchent à la dévorer. Cuvier divise les crocodiles en trois genres, nommés caïmans, crocodiles et gavials.

1° Il a été traité des *Caïmans* à l'article ALLIGATOR, nom dérivé de *el lugarto*, lézard, en espagnol et en portugais.

Tous ces lézards
rique. Leur tête

celle des crocodiles proprement dits. Parmi les espèces que comprend ce genre nous distinguerons le caïman à museau de brochet (*Alligator lucius*) de l'Amérique septentrionale. Ainsi qu'on l'a dit, cet animal tombe l'hiver dans un profond sommeil dont il ne sort qu'à l'approche des beaux jours. Il peut rester longtemps sans manger; il s'établit de préférence sur le rivage des grands fleuves, où il vit de grenouilles, de poissons et d'oiseaux aquatiques. Il nage avec facilité, mais se traîne lentement sur la terre. Les nègres de la Caroline le poursuivent et le tuent à coups de hache. Les œufs de ce lézard sont de la grandeur de ceux d'une poule d'Inde, blanchâtres, musqués et bons à manger.

2° Les *Crocodiles proprement dits* ont la tête oblongue et deux fois au moins plus longue que large. Nous citerons parmi les principales espèces : le *crocodile chamsès* (*crocodilus chamses*, Bory de Saint-Vincent) ou crocodile du Nil. Il habite les régions supérieures du Nil et parvient aux plus grandes dimensions; quelques-uns atteignent même 30 pieds de longueur. La femelle pond deux ou trois fois par an une vingtaine d'œufs qu'elle enfonce dans le sable où la chaleur des équinoxes les fait éclore. Les ichneumons détruisent beaucoup de ces œufs qui répandent une forte odeur de musc. La chair du chamsès est recherchée des Égyptiens. Cet animal a peine à se tourner lorsqu'il marche, ce qui rend ses mouvements difficiles. Son cri ressemble au vagissement d'un enfant. Citons encore le *crocodile suchos* de Geoffroy, le *crocodile à casque* (*galentus*), etc.

Les *Gavials* ou *Longirostres* ont le museau rétréci, cylindrique, très allongé, et le crâne assez court; ils se trouvent tous en Asie et vivent de poissons. Nous distinguerons, parmi les espèces comprises dans ce genre, le grand gavial (*crocodilus gangeticus*) ou crocodile du Gange: sa taille est gigantesque, sa force prodigieuse, mais il n'attaque jamais l'homme; le petit gavial (*crocodilus tenuirostris*) de l'Inde, etc.

On trouve aussi des crocodiles à l'é-

à l'É - que

tat de fossiles dans les terrains de la France et de l'Angleterre. Em. D.

CROCUS, voy. SAFRAN.

CROISADES. On comprend sous ce nom toutes les expéditions faites depuis 1096 contre les ennemis du nom chrétien ou seulement (car les deux choses furent quelquefois confondues) contre les adversaires de l'Église romaine et de son dogme, et entreprises à la sollicitation du pape, au nom du Christ, sous prétexte de délivrer les croyants du joug des Infidèles sous lequel ils gémissaient. Conformément au principe qui a fait donner le nom de *croisades* à la guerre des chevaliers de l'Ordre teutonique en Prusse et en Livonie, aux expéditions contre les Vénèdes et autres Slaves dans la Poméranie et le Mecklembourg, contre les malheureux Frisons établis sur le Weser sous le nom de *Stedinger*, contre les Albigeois et contre les Dulcinistes, on devrait appeler de même l'expédition du Normand Roger contre les mahométans en Sicile, et celle des croisés d'Espagne et de France contre Tolède; méthode que, pour notre compte, nous sommes d'autant plus portés à suivre que nous croyons reconnaître dans ces entreprises dont la foi fut le mobile, une espèce de prélude aux expéditions lointaines dont le but était la Terre-Sainte.

En conséquence, commençant par l'incursion de Roger en Sicile, nous dirons que ce chef hardi et rusé, dont le frère Robert, si connu sous le nom de *Guiscard*, fonda, sur les débris de la puissance grecque et lombarde, un royaume dans le pays de Naples; que ce chef, en combattant les Infidèles, voulut s'en faire un mérite auprès du Saint-Siège, avec lequel il avait d'abord été en guerre, en même temps qu'il s'assurait à lui-même une couronne. Roger prit avec le pape l'engagement d'enlever la Sicile aux Infidèles, à condition que l'Église, de son côté, s'engageât à lui en faire concession au nom de Dieu; et le pape lui permit de prendre le titre de duc de Sicile *in spe* avant même qu'il possédât un pouce de terre dans ce pays. Nicolas II, étant venu lui-même dans la Pouille, seconda cette entreprise par des exhortations et par des promesses d'indulgences. L'ex-

pédition commença en 1061, et la possession de l'île fut assurée aux chrétiens en 1068, après la conquête de Palerme; enfin par la prise de Girgenti (Agrigente), en 1089, les mahométans se trouvèrent entièrement expulsés de la Sicile. Cet événement coïncide, comme on voit, avec les premiers mouvements relatifs à une croisade contre Jérusalem et avec les tentatives que l'on fit par des chants et des prédications pour y pousser les peuples.

L'expédition contre Tolède mérite encore bien plus que celle de Roger le nom d'une croisade. Elle dura de 1079 à 1085 et réunit la fleur de la chevalerie française et castillane. La discorde régnait, entre les mahométans de l'Espagne; le khalifat de Cordoue s'était dissous et divisé entre plusieurs émirs, tandis que les royaumes chrétiens de Castille et de Galice se trouvaient de nouveau réunis par les soins d'Alphonse VI, et que Sanche, par ses victoires et ses conquêtes, agrandissait le petit territoire aragonais. Ces deux princes devinrent alors l'objet d'un grand enthousiasme; ils furent chantés par les poètes de la Catalogne, célébrés dans les tournois par tous les chantres chevaleresques et galants de la France méridionale, et exaltés du haut de la chaire comme des héros de la foi par les moines et les prêtres. Aussi tous les hommes avides de gloire accoururent se ranger sous les drapeaux d'Alphonse, lorsque, dans le midi de la France, ses affidés vinrent proclamer son expédition contre Tolède comme la cause de la chrétienté entière. Et cela arriva dans les lieux mêmes où, dix ans plus tard seulement, Pierre l'Ermite, et après lui le pape Urbain II, prêchèrent la croisade générale contre les Infidèles.

La dynastie musulmane alors en possession de Tolède, la famille des *Beni Dilun* ou *Dunun*, ayant combattu autrefois avec Alphonse ses coreligionnaires de Séville, ne pouvait pas en espérer des secours. Mais Tolède était puissante et bien fortifiée; le siège de la ville traîna en longueur, ce qui offrit aux troubadours, alors nombreux dans la

méridionale, l'occasion d'exciter

les chrétiens à prendre les armes pour la défense de la foi. Pendant cinq ans, des volontaires de tous les pays affluèrent sur le territoire de Tolède livré aux dévastations, et l'on vit une foule de chevaliers, en expiation de leurs péchés, accourir de même pour combattre les Infidèles. Enfin, la sixième année, Alphonse, ayant reçu des renforts de toutes les contrées de la France méridionale, put enfin donner l'assaut à la ville, et la prise de Tolède (1085) redevenue la capitale de l'Espagne chrétienne, et où bientôt le premier pasteur du pays vint établir son siège métropolitain, fut annoncée dans toute l'Europe comme une victoire de la croix sur l'islamisme. Le riche butin que les guerriers chrétiens firent en Espagne et en Sicile sur les mahométans, parvenus alors au plus haut point de luxe et de civilisation, donnait un grand poids aux exhortations de l'évêque de Rome, lorsqu'il pressait les peuples d'arracher aux mains des ennemis de leur foi le Saint-Sépulcre, principal but des pèlerinages des fidèles.

Arrivons aux croisades proprement dites. La cause de la première fut tout à-fait accidentelle. Mais l'idée et le goût de cette expédition vivaient depuis le temps de Charles-Martel dans les esprits des Francs, fiers du triomphe que ce chef à la tête de ses guerriers pesamment armés, avait remporté entre Tours et Poitiers sur les Maures, habitués à une armure plus légère; depuis ce temps, l'idée de faire une chose utile à la religion s'associa à celle des combats chevaleresques, et en combattant à cheval revêtu du lourd harnais de ce temps, c'est la cause de Dieu qu'aux yeux des peuples l'homme de guerre semblait défendre. D'ailleurs depuis Charlemagne il s'était formé en Espagne et sur la côte africaine une autre espèce de chevalerie, rivale des chevaliers chrétiens de la Castille et des côtes de l'Italie, et constamment en lutte avec eux. Cette lutte devint le sujet des plus nobles inspirations de la poésie nationale; et des chants de cette nature étant dans la bouche et dans la mémoire de tout le monde, il ne fallait plus qu'une impulsion pour faire courir aux armes d

grandes masses d
 lement livrés au oc : et aux
 exercices de la g e.

Cette impulsion ne se fit pas attendre : elle fut donnée par les Seldjocides, appuyée par un ancien chevalier devenu mine et fanatique, et par le souverain pontife lui-même.

Les Seldjocides (*voy.*), tribus sauvages sorties du désert qui longe à l'est la mer Caspienne, s'étaient déjà graduellement avancés et avaient fini par partager entre elles l'empire arabe confié à leur garde par le commandeur des croyants, qu'ils servaient comme troupes auxiliaires. En même temps s'élevait en Égypte un empire schismatique dont les princes, à l'instar des maîtres de Bagdad, se donnaient le titre de khalifes ou vicaires du prophète, comme descendants de Fatime, fille de Mahomet, et d'Ali son noble et malheureux époux. À la fin du xi^e siècle, l'empire des Seldjocides n'avait plus de souverain, à proprement parler, ni même de capitale. Différents princes reconnaissaient pour la forme le khalife de Bagdad comme leur maître, et dans beaucoup de villes et de provinces les habitants avaient secoué leur joug après la mort de Malek-Chah, les descendants de Togroul-Beg, leur premier sulthan, n'ayant pu maintenir son autorité. Il en résulta donc un grand nombre de petits tyrans, ce qui augmenta d'autant plus l'oppression des chrétiens que c'est un trait saillant du caractère des Turcs, dont les Seldjocides faisaient partie, de ne voir dans les chrétiens et les juifs que des mécréants dignes de toute leur haine et qui ne méritaient que les outrages et les mauvais traitements. Quiconque a lu dans le voyage de Burnes, récemment publié, comment les tribus congénères des Seldjocides en agissent encore aujourd'hui à Bokhara, concevra parfaitement les plaintes et les lamentations auxquelles se livraient alors les chrétiens qui se rendaient en pèlerinage à Jérusalem peu de temps avant la première croisade. Si quelques visirs et chefs des Seldjocides, aussi longtemps qu'ils furent placés sous un seul souverain, généralement reconnu comme maître de l'Asie-Mineure, de la

Syrie et de la Perse, avaient favorisé les arts, les sciences et la civilisation, il n'en fut plus de même une fois que le grand empire se trouva morcelé en plusieurs petits états militaires. Un de ces états, et le plus puissant de tous, existait à Nicée; il comprenait une partie de l'Asie-Mineure, et, placé à peu de distance de Constantinople, il alarmait l'empereur grec qu'il menaçait dans sa propre capitale. D'autres dynasties seldjocides régnaient dans les villes sur l'Euphrate, le Tigre, et dans les endroits de l'Asie-Mineure et de la Syrie où les nombreux pèlerins de l'Occident venaient aborder ou qui étaient situés sur leur passage. La ville même de Jérusalem tomba au pouvoir du barbare Ortok et de ses fils Ilgazi et Sokmân.

Dans le temps où les Ortocides maltraitaient cruellement les chrétiens de la Palestine ainsi que les pèlerins, Pierre d'Amiens, tour à tour chevalier et ermite, vint à Jérusalem, après avoir vécu en Normandie et dans le midi de la France au milieu d'hommes avides de butin et d'aventures, et que les expéditions lointaines n'effrayaient pas. Dans un tel homme l'idée d'appeler toute la chrétienté à une entreprise sainte, mais hasardeuse et difficile, pouvait facilement germer, et ce fut en effet lui qui la conçut.

Né à Amiens, cet homme, qui a obtenu un renom plus grand que mérité, après s'être inutilement servi de ses armes pour acquérir des honneurs, afin d'arriver par ce moyen à la richesse, renonça aux biens temporels pour ne plus rechercher que la gloire de la sainteté, qu'au moyen-âge on obtenait facilement, comme on sait, par des pratiques de dévotion et par une abstinence souvent plus apparente que réelle. Et parmi les actes extérieurs dont la piété était le mobile, il n'y en avait pas de plus méritoire qu'un pèlerinage vers la tombe lointaine d'un saint, à celle de saint Pierre à Rome, et particulièrement à Jérusalem, théâtre de la vie et de la passion de Notre Seigneur, et où le Saint-Sépulcre appelait tous les vrais chrétiens au moins une fois dans leur vie. Pendant que les mahométans, en

allant à la Mecque, acquéraient le titre de hadji, les chrétiens, rivalisant avec eux, s'assuraient, par le voyage à Jérusalem, une grande vénération parmi les fidèles, qui à leur retour les exaltaient comme des héros de la foi. Ce fut ce motif qui conduisit Pierre l'Ermite en Orient. Son pèlerinage eut lieu dans un temps (1093 à 1094) où toute l'Europe retentissait des plaintes élevées par les pèlerins, à leur retour de Jérusalem, sur les mauvais traitements qu'ils y avaient essayés, et où l'empereur grec sollicitait avec instance des secours contre le sultan de Nicée. C'est dans le savant ouvrage de M. Wilken qu'il faut voir combien les pèlerinages, surtout ceux qui partaient d'Allemagne, étaient fréquents; quel concert de plaintes, et de plaintes véhémentes, tous les pèlerins faisaient entendre depuis que l'oppression et la tyrannie avaient pris la place de l'administration douce des successeurs du prophète. Dans l'introduction placée par M. Wilken en tête du 1^{er} volume de son *Histoire des Croisades*, on trouve tous les faits isolés relatifs aux excès commis par les Turcs. Rappelons ici en passant que les pendants de cet excellent ouvrage sont, chez les Anglais celui de Charles Mills, et en France l'*Histoire des Croisades* de M. Michaud.

Les ouvrages de MM. Michaud et Wilken sont profonds et savants; l'un, écrit avec verve, quelquefois même avec emphase, est approprié au génie français; l'autre, fruit d'une vaste étude des historiens, surtout orientaux, répond davantage aux exigences de l'érudition et de la critique allemandes; tous les deux entassent trop les détails et embarrassent ainsi la marche du récit des événements. Quant à l'ouvrage de Mills, composé d'après le goût actuel de la plupart des écrivains anglais modernes, pour la masse des lecteurs, et non pas seulement pour les hommes capables d'asseoir un jugement, il ne peut prétendre à aucun des mérites qui distinguent ceux de MM. Wilken et Michaud*.

(*) L'ouvrage de M. Wilken, *Geschicht der Kreuzzüge nach morgenländischen und abendlichen Berichten*, se compose de 7 gros volumes in-8^o publiés à Leipzig de 1807 à 1832. L'*Histoire des Croisades*, contenant la *physionomie des*

Mais reprenons le fil de l'histoire Pierre l'Ermite, l'esprit frappé de mauvais traitements endurés par les chrétiens, s'imagina ou feignit d'avoir vu Jésus-Christ lui apparaître en songe et lui prescrire d'aller en son nom remuer l'Occident et l'exciter à arracher le Saint-Sépulcre au pouvoir des Infidèles. Le patriarche de Jérusalem n'hésita pas à déclarer cette apparition réelle et authentique, et d'adresser Pierre au pape Urbain II, avec cette attestation, comme un envoyé que l'Orient députait à l'Occident. Urbain, alors en querelle, d'une part avec l'Empereur et avec le roi de France, de l'autre avec les Romains et avec plusieurs des évêques italiens, saisit avec empressement ce prétexte de mettre fin à des débats gênants pour lui et l'occasion qui s'offrait en même temps de se débarrasser d'une partie de ses antagonistes en les envoyant dans l'Orient, et de réunir tous les fidèles sous les bannières de son église. Il donna donc des lettres de créance à Pierre l'Ermite, qui parcourut l'Europe centrale prêchant, et qui, accueilli comme un saint par le peuple, fut écouté, partout où la langue romane était comprise, avec d'autant plus de faveur que son éloquence farouche et délirante ne reculait devant aucune exagération et flattait par son mauvais goût les passions de la multitude. En Allemagne, il trouva d'abord par différentes raisons, moins d'écho; mais dans tous les pays de la langue romane, le peuple, la chevalerie et le clergé, saisis comme d'un vertige, appelaient impérieusement les souverains se mettre à la tête d'une expédition visiblement commandée, disait-on, par le Sauveur lui-même et qui ferait la gloire des guerriers chrétiens de l'Occident. Il est à croire que ce succès inouï des prédications de Pierre l'Ermite, qu'on en

croisades et des considérations sur leurs résultats de M. Michaud, parut d'abord de 1812 à 1822; en forme, dans la 4^e édition (Paris, 1825-29), 6 vol. in-8^o accompagnés de cartes et de plans, et suivit de la *Bibliothèque des Croisades* en 3 parties auxquelles M. Renaud en ajouta une 4^e, contenant le *Chroniques arabes*. M. Charles Mills publia en 1820 son *History of the Crusades*, 7 vol. in-8^o dont on commença une traduction française en 1825, mais qui ne fut pas continuée. Il en paraît maintenant (1836) une nouvelle. J. H. S

rieurs, leurs prêtres, revinrent chez eux et leur rendirent compte de ces grandes résolutions, lorsque la croisade fut prêchée du haut de toutes les chaires, célébrée dans tous les chants; et l'on était d'autant plus sûr de réunir tous les suffrages que, dans ces temps d'agitations et de guerres, chacun trouvait peu d'agréments chez soi. En France, peuple et noblesse, tout parut prêt à se mettre en mouvement, et leur enthousiasme réagit aussi sur l'Allemagne. Cependant les rois d'Angleterre, de France et l'Empereur opposèrent la froideur aux exhortations du pape qui leur étaient suspectes; ils se défiaient de l'autorité pontificale depuis que Grégoire VII, avec une témérité sans égale, avait subordonné le pouvoir séculier au pouvoir spirituel. L'empereur Henri IV était alors en guerre ouverte avec ses vassaux et avec le pape; et dans cette guerre Godefroi de Bouillon, qui possédait à la fois des fiefs en France et en Allemagne, l'avait servi comme duc de Lorraine et avait acquis la gloire et la considération d'un héros. Déjà vieux, Godefroi prit la croix, ainsi que son frère et son neveu. Mais Philippe I^{er} de France, condamné à Clermont, protesta contre ce jugement et vit de fort mauvais œil l'exaltation religieuse produite par le pape dont elle augmentait encore l'influence déjà trop grande sur les armées de la chrétienté. Cependant son frère Hugues, avec une faible suite, se joignit aux chevaliers croisés. Guillaume II d'Angleterre, qui avait enlevé la couronne à son frère aîné Robert, réduit à la possession de la Normandie, ne pouvait songer à quitter son pays; mais Robert engagea cette même Normandie, comme Godefroi de la Basse-Lorraine avait engagé deux de ses terres patrimoniales à l'évêque de Verdun, et Bouillon à l'évêque de Liège, et vint grossir le nombre des fidèles dociles à la voix du souverain pontife. Dans les provinces du midi, à cette époque tout-à fait indépendante du royaume de France, deux des princes les plus puissants et les plus riches de ce temps, le comte de Foix et Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs et barons, prirent la croix; et dans le nord, outre les

rieurs, leurs prêtres, revinrent chez eux et leur rendirent compte de ces grandes résolutions, lorsque la croisade fut prêchée du haut de toutes les chaires, célébrée dans tous les chants; et l'on était d'autant plus sûr de réunir tous les suffrages que, dans ces temps d'agitations et de guerres, chacun trouvait peu d'agréments chez soi. En France, peuple et noblesse, tout parut prêt à se mettre en mouvement, et leur enthousiasme réagit aussi sur l'Allemagne. Cependant les rois d'Angleterre, de France et l'Empereur opposèrent la froideur aux exhortations du pape qui leur étaient suspectes; ils se défiaient de l'autorité pontificale depuis que Grégoire VII, avec une témérité sans égale, avait subordonné le pouvoir séculier au pouvoir spirituel. L'empereur Henri IV était alors en guerre ouverte avec ses vassaux et avec le pape; et dans cette guerre Godefroi de Bouillon, qui possédait à la fois des fiefs en France et en Allemagne, l'avait servi comme duc de Lorraine et avait acquis la gloire et la considération d'un héros. Déjà vieux, Godefroi prit la croix, ainsi que son frère et son neveu. Mais Philippe I^{er} de France, condamné à Clermont, protesta contre ce jugement et vit de fort mauvais œil l'exaltation religieuse produite par le pape dont elle augmentait encore l'influence déjà trop grande sur les armées de la chrétienté. Cependant son frère Hugues, avec une faible suite, se joignit aux chevaliers croisés. Guillaume II d'Angleterre, qui avait enlevé la couronne à son frère aîné Robert, réduit à la possession de la Normandie, ne pouvait songer à quitter son pays; mais Robert engagea cette même Normandie, comme Godefroi de la Basse-Lorraine avait engagé deux de ses terres patrimoniales à l'évêque de Verdun, et Bouillon à l'évêque de Liège, et vint grossir le nombre des fidèles dociles à la voix du souverain pontife. Dans les provinces du midi, à cette époque tout-à fait indépendante du royaume de France, deux des princes les plus puissants et les plus riches de ce temps, le comte de Foix et Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs et barons, prirent la croix; et dans le nord, outre les

ils du comte de Boulogne et le duc de Normandie, le plus puissant des princes néerlandais, le comte Robert de Flandre se croisa également.

Les chevaliers, c'est-à-dire l'armée proprement dite des croisés, et ses chefs sentaient bien qu'une telle expédition exigeait de l'argent et de grands préparatifs. Ils employèrent huit mois à armer. Le départ était fixé pour le mois d'août de l'année 1096; les seigneurs voulaient se rendre par terre et par différents chemins à Constantinople, où Robert de Flandre devait arriver par mer. Mais ces lenteurs ne purent convenir à l'impatience du peuple et de son prophète Pierre d'Amiens. Les bandes fanatisées des Allemands quittèrent longtemps auparavant leur pays, encore froid et humide, pour aller occuper, sans perte de temps, en Asie, les demeures nouvelles que, sous un ciel clément et plus agréable, Dieu leur assignerait, ou, en cas de malheur, pour conquérir le paradis qu'il leur réservait. C'est aux rives du Bas-Rhin, d'où partent encore aujourd'hui tous les ans des troupes de paysans indolents pour des pèlerinages éloignés, que Pierre d'Amiens et deux autres chevaliers, du nom de Gaultier, rassemblèrent des milliers d'hommes des classes inférieures. Cette armée ne voulut pas même attendre que Pierre fût prêt à partir, et prit les devants. Bien accueillie par les Hongrois, elle répondit si mal à leur hospitalité que les Bulgares des environs de Belgrade et de Semlin refusèrent plus tard toute assistance, même à prix d'argent. Obligés d'enlever de force ce dont ils avaient besoin, les pèlerins se virent bientôt environnés d'ennemis; ils furent attaqués en pleine campagne, assassinés dans les villes, et ce ne fut qu'à grand-peine et après avoir essuyé d'immenses pertes qu'une partie de ces malheureuses bandes parvint, par des détours à travers des bois, à Nissa, résidence du prince des Bulgares, qui les conduisit enfin à Constantinople, où elles furent bien reçues par Alexis. En attendant, Pierre, à la tête d'une nouvelle troupe mêlée, avait traversé la Hongrie; après quelques difficultés il avait pénétré jusqu'en Serbie; sous prétexte de venger les offenses

faites aux pèlerins et le meurtre de quelques hommes de l'armée de Gaultier Sans-Avoir, il avait donné l'assaut contre Semlin et excité la colère des Bulgares par un carnage et un pillage plus dignes de cannibales que d'une armée de chrétiens. Néanmoins lui aussi se fit jour jusqu'à Nissa, où il fut bien reçu par le prince des Bulgares. A vrai dire, cette armée était sans chef; car Pierre l'Ermite, ne déployant ni courage ni dignité, n'inspirait aucun respect, malgré ses prétentions de prophète. Quelques-uns de ses soldats portèrent la licence jusqu'à vouloir piller Nissa. Alors les Bulgares prirent les armes et tuèrent 10,000 pèlerins; d'autres se dispersèrent, et cependant, dit-on, le nombre des combattants avec lesquels Pierre l'Ermite arriva sur le territoire grec fut encore de 80,000. Ceux-ci se joignirent aux troupes de Gaultier près de Constantinople, et, trop confiants dans leurs forces, ils dédaignèrent le conseil de l'empereur grec d'attendre le principal corps d'armée. Ils partirent pour se mesurer avec les Seldjoucides; mais taillés en pièces par le sulthan de Nicée, ils furent réduits à quelques mille hommes avant que les troupes levées par les seigneurs ou barons se fussent mises en marche. Cependant Pierre l'Ermite fut suivi de près par 15,000 hommes du Rhin, renforcés de quelques milliers de Bavares et de Souabes grossiers, et commandés par un ecclésiastique nommé Gottschalk; mais ils furent taillés en pièces, près du confluent de la Leytha et du Danube, par les Hongrois vivement alarmés de cette nouvelle migration des peuples. Bientôt après vint une nouvelle armée recrutée parmi le rebut de la populace, et dont le nombre, évidemment exagéré, est évalué à plus de 200,000 hommes. Une partie de ces bandes brutales venait de France, sous la conduite du rapace Guillaume à la harpe d'armes, de Thomas de Feria, Clarebold de Vandelen, qui avaient mis en tête de leur armée, pour en représenter le caractère religieux, une oie et une chèvre, créatures que Dieu, suivant eux, avait choisies pour leur montrer le chemin. A ces bandes se joignirent, sous le commandement d'Émico, comte de Linan-

Boémond avides ; et
 leurs troupes envoyaient
 palatins sur le Rhin et en Fran-
 sarche de cette bande indiscipli-
 n' épargnait rien et marquait par
 les le chemin qu'elle parcourait.
 s à l'endroit où les troupes de
 lk avaient trouvé la mort, ces
 uns chef et presque sans armes
 lèrent honteusement, au moment
 le roi de Hongrie se retirait
 a supériorité de leurs forces.
 une terreur panique, ces guer-
 rovisés se dispersèrent ; ils fu-
 grande partie massacrés par les
 étonnés, ou périrent de misère ;
 retournèrent chez eux, couverts
 re ; un petit nombre seulement
 r d'autres routes en Palestine.
 ple de ces absurdes expéditions,
 de pèlerins abordèrent succes-
 dans la Terre-Sainte ; mais ils
 brèrent qu'un faible secours à la
 te, car les chevaliers seuls étaient
 au moyen-âge ; le peuple oppri-
 sans défense et sans expérience
 re. Aussi n'est-ce qu'aux expé-
 les chevaliers que le nom de
 r resta attaché, de même que le
 seul semblait digne de porter
 d'homme, refusé à la gent ou-
 la masse qui, comme du temps
 s et des Romains, constituait la
 é des seigneurs.
 à ces expéditions moins désor-
 que nous arrivons enfin. La che-
 sous les ordres de Raimond,
 e de Flandre, des comtes de
 de Boulogne, du duc Robert
 andie et de Godefroi de Bouil-
 de la Basse-Lorraine, fut long-
 s'armer, et quand elle fut en état
 ette en marche elle négocia le
 avec les souverains des pays
 vait à traverser et paya les vivres
 i fournissait. Néanmoins Alexis
 d'une migration de peuples à la-
 n'avait pu s'attendre lorsqu'il de-
 des secours avec tant d'instance ;
 i le tourmenta surtout ce fut de
 le fils aîné de son ennemi Ro-
 iscard, qui avait déjà tente la
 e de l'empire grec, s'était joint
 première croisade avec ses Nor-

mands que les Grecs redoutaient. En effet,
 ce ne fut guère par dévotion que Boémond
 et son neveu Tancrede prirent la croix,
 quoique l'un devint l'Ajax, l'autre l'A-
 chille de cette croisade : Tancrede aspi-
 rait à la gloire, Boémond n'était guidé
 que par l'intérêt ; car en léguant à Ro-
 ger, son frère cadet, toute sa succession
 royale, Robert, père de ces princes,
 n'avait laissé que Tarente à Boémond.
 Le prince français Hugues, fier de sa
 naissance royale et qui était une grande
 pompe, avait été arrêté par les Grecs ;
 les Normands s'étaient frayé le chemin
 l'épée à la main, et l'empereur grec exi-
 geait qu'on lui prêtât hommage pour un
 pays dont on se disposait seulement à faire
 la conquête. Cela donna lieu à d'intermi-
 nables disputes ; mais enfin on tomba d'ac-
 cord, grâce à Godefroi, que dirigeaient la
 modération et une dévotion véritable, et
 grâce même aux Normands dont la cupi-
 dité les poussait en avant. On consentit
 à faire ce que demandaient les Grecs.
 Alexis, profitant de la circonstance, en-
 gagea les croisés à assiéger d'abord Ni-
 cée, ce boulevard des Seldjoucides, placé
 en quelque sorte aux portes de sa rési-
 dence. Durant ce siège, Raymond de
 Saint-Gilles arriva, et toute l'armée de
 la chevalerie se trouva ainsi réunie dans
 l'Asie-Mineure. Le 20 juin 1097 Nicée
 se rendit ; la ruse d'Alexis le mit en pos-
 session de cette ville, car il avait promis
 aux habitants de les protéger contre les
 cruautés des guerriers d'Occident. Alors
 l'armée des chevaliers, succombant sous
 le poids de leurs armures et embarrassés
 dans tous leurs mouvements, s'avança pen-
 dant les plus fortes chaleurs, dans les con-
 trées mal pourvues d'eau de l'Asie-Mineu-
 re, pour pénétrer à travers la Cilicie dans
 la Syrie par le même chemin qu'Alexandre
 avait pris jadis. En route, les croisés cou-
 rurent de grands dangers et perdirent
 beaucoup de monde, étant harcelés sans
 cesse par les Seldjoucides, mieux montés
 qu'eux, plus légèrement armés et qui
 connaissaient le pays. Cependant ils fini-
 rent par atteindre les frontières de la
 Syrie, mais sans paraître se souvenir
 alors du principal but de leur voyage.
 Baudouin, frère de Godefroi, élu souve-
 rain d'Édesse, s'y rendit accompagné de

plusieurs des plus braves combattants. A l'instigation de Boémond, les champions de la foi, au lieu d'aller droit en Palestine, perdirent neuf mois (depuis octobre 1097 jusqu'en juin 1098) à faire le siège d'Antioche; et, lorsqu'à la fin cette ville fut prise par trahison, l'expédition en Palestine rencontra encore des obstacles. Boémond, décidé à fonder un état chrétien à Antioche, rassembla autour de lui le plus grand nombre possible de combattants, tandis que les autres cherchèrent à faire aussi des conquêtes pour leur compte et à former quelque part un établissement, ou même s'en retournèrent chez eux. Le croira-t-on? Pierre d'Amiens lui-même était au nombre de ces hommes abattus par les fatigues et les privations: lorsque le faible reste des croisés enfermé dans Antioche par Kerbodchah, émir de Mosul, se vit en proie à la faim et dans un dénuement complet, le prédicateur de la croisade quitta la ville et disparut. Cependant une pieuse fraude, la découverte de la lance sacrée qui ouvrit le flanc à Jésus-Christ, donna aux chrétiens la victoire sur la nombreuse armée de Kerbodchah; mais l'expédition n'en fut pas moins arrêtée, et le khalife fatimite d'Égypte, qui, dans l'intervalle, avait arraché Jérusalem à la dynastie des Ortocides, offrit de faciliter aux pèlerins la visite du Saint-Sépulcre, s'engageant à ne plus souffrir les avanies faites aux chrétiens.

Tel était l'état des choses au printemps de l'année 1099. Les chrétiens étaient occupés à conquérir les villes de la côte de Syrie, entreprise dans laquelle ils étaient puissamment secondés par les états commerçants d'Italie, surtout par ceux de Pise et de Gènes, intéressés à cette conquête dont ils attendaient de grands avantages pour eux-mêmes. Au mois de mai, Godefroi de Bouillon et le légat du pape déclarèrent enfin avec fermeté qu'il était temps d'accomplir leur vœu. On réunit les débris de l'armée et on se mit en marche contre Jérusalem. Mais les chances avaient tourné contre les chrétiens et la conquête de la ville sainte semblait devenue impossible; car les assiégés étaient en plus grand nombre que

les assiégeants, qui d'ailleurs manquaient de machines de guerre, de bois et de vivres. Heureusement l'enthousiasme des chevaliers suppléa à leur petit nombre; les Pisans amenèrent des ouvriers habiles à confectionner les machines, une forêt découverte dans une vallée reculée fournit du bois, et l'apparition d'un ange ou du moins la croyance en ce miracle fit réussir l'assaut qu'on osa tenter. Bien que de l'immense armée des croisés il ne restât alors que 40,000 hommes, et que la garnison égyptienne, jointe aux habitants, s'élevât à 60,000, Jérusalem fut prise au mois de juillet (1099) et le héros Godefroi fut élu roi de la Terre-Sainte reconquise. Mais il était à peine installé dans cette dignité qu'on apprit l'approche du visir d'Égypte, Afdal, à la tête d'une innombrable armée de nègres, d'Arabes et de Turcs. Godefroi, tirant parti de la ferveur religieuse et de l'ivresse produite par le triomphe, se porta en toute hâte à Ascalon et remporta sur lui, au mois d'août (1099), une éclatante victoire.

Voilà l'esquisse historique de la première croisade et de la fondation du royaume de Jérusalem (voy.). Les croisades suivantes furent entreprises pour conserver le royaume chrétien et papal de Palestine que les Mahométans voyaient avec humiliation dans le voisinage de leurs états et qui était un objet de scandale même pour les Grecs.

Mais le succès de la première croisade devint pour les évêques de Rome un nouveau moyen de combattre les ennemis de la foi et de l'Église en armant contre eux le bras séculier. Pourquoi un moyen qui leur avait si bien réussi contre les païens et contre les Mahométans, leur eût-il été moins utile pour terrasser les ennemis du pouvoir clérical? et dans ces temps d'ignorance et de superstition, de troubles et de combats perpétuels, n'était-on pas sûr de trouver toujours une multitude prête à acheter l'indulgence plénière et le ciel par des meurtres et des devastations? Voilà ce qui a multiplié à l'infini le nombre des croisades, dont nous n'indiquerons cependant que les plus célèbres.

Des maus de Godefroi de Bouillon le

fait massacrer les malheureux habitants, se montra très disposé à la croisade; mais de sages conseillers l'empêchèrent de prendre réellement la croix jusqu'au moment où le pape, se mêlant de l'affaire, en fit la cause de la chrétienté.

Pourtant ce ne fut cette fois ni lui ni un ermite fanatique qui entraîna les chrétiens dans une si folle entreprise: ce fut un homme doué de talents extraordinaires, un homme plein de vertus et d'éloquence, saint Bernard (*voy.*), le fondateur de l'ordre de Cîteaux. Distingué par sa naissance, célèbre comme prédicateur et comme saint homme, Bernard avait de plus une belle figure et était à la fois exalté, mystique et homme du monde. Il avait rapproché du pape Innocent II l'empereur Lothaire; il avait assisté à leur conférence, et lorsqu'il s'était agi de l'intronisation d'Innocent on avait pu reconnaître que son crédit parmi les Italiens surpassait celui de l'empereur. C'est à lui que le pape Eugène III confia la mission de prêcher une seconde croisade tant en France qu'en Allemagne. Vieux et maladif et tout-à-fait adonné à la vie contemplative et aux pratiques monastiques, Bernard ne se chargea, dit-on, de cette mission qu'avec répugnance. Mais il était partout en odeur de sainteté; sa figure amaigrie et son air imposant rehaussèrent l'effet de sa parole inspirée. A l'exemple d'Urbain, Bernard rassembla en plein champ, entre Vezelay et Écouenne, le roi de France, les princes et le peuple, et leur parla du haut d'une tribune élevée à cet effet, où il fit monter ensuite le roi qui, ainsi que la reine, le comte Thierrî de Flandre et Henri de Blois, avait attaché à son habit la croix que le Saint Père leur avait envoyée. Bernard parcourut le royaume en prêchant; et le peuple, gagné par ses exhortations, suivit l'exemple de son roi et se prépara à se mettre en marche l'année suivante. Quant à l'empereur d'Allemagne, assailli par ses émissaires et par les lettres de Bernard, mais instruit par sa première expédition combien les Latins et les Grecs dégénérés, qu'on voulait secourir, avaient des sentiments peu chrétiens, il ne se montra nullement disposé à prendre part à la croisade; et quoique

fait massacrer les malheureux habitants, se montra très disposé à la croisade; mais de sages conseillers l'empêchèrent de prendre réellement la croix jusqu'au moment où le pape, se mêlant de l'affaire, en fit la cause de la chrétienté.

Pourtant ce ne fut cette fois ni lui ni un ermite fanatique qui entraîna les chrétiens dans une si folle entreprise: ce fut un homme doué de talents extraordinaires, un homme plein de vertus et d'éloquence, saint Bernard (*voy.*), le fondateur de l'ordre de Cîteaux. Distingué par sa naissance, célèbre comme prédicateur et comme saint homme, Bernard avait de plus une belle figure et était à la fois exalté, mystique et homme du monde. Il avait rapproché du pape Innocent II l'empereur Lothaire; il avait assisté à leur conférence, et lorsqu'il s'était agi de l'intronisation d'Innocent on avait pu reconnaître que son crédit parmi les Italiens surpassait celui de l'empereur. C'est à lui que le pape Eugène III confia la mission de prêcher une seconde croisade tant en France qu'en Allemagne. Vieux et maladif et tout-à-fait adonné à la vie contemplative et aux pratiques monastiques, Bernard ne se chargea, dit-on, de cette mission qu'avec répugnance. Mais il était partout en odeur de sainteté; sa figure amaigrie et son air imposant rehaussèrent l'effet de sa parole inspirée. A l'exemple d'Urbain, Bernard rassembla en plein champ, entre Vezelay et Écouenne, le roi de France, les princes et le peuple, et leur parla du haut d'une tribune élevée à cet effet, où il fit monter ensuite le roi qui, ainsi que la reine, le comte Thierrî de Flandre et Henri de Blois, avait attaché à son habit la croix que le Saint Père leur avait envoyée. Bernard parcourut le royaume en prêchant; et le peuple, gagné par ses exhortations, suivit l'exemple de son roi et se prépara à se mettre en marche l'année suivante. Quant à l'empereur d'Allemagne, assailli par ses émissaires et par les lettres de Bernard, mais instruit par sa première expédition combien les Latins et les Grecs dégénérés, qu'on voulait secourir, avaient des sentiments peu chrétiens, il ne se montra nullement disposé à prendre part à la croisade; et quoique

fait massacrer les malheureux habitants, se montra très disposé à la croisade; mais de sages conseillers l'empêchèrent de prendre réellement la croix jusqu'au moment où le pape, se mêlant de l'affaire, en fit la cause de la chrétienté.

Pourtant ce ne fut cette fois ni lui ni un ermite fanatique qui entraîna les chrétiens dans une si folle entreprise: ce fut un homme doué de talents extraordinaires, un homme plein de vertus et d'éloquence, saint Bernard (*voy.*), le fondateur de l'ordre de Cîteaux. Distingué par sa naissance, célèbre comme prédicateur et comme saint homme, Bernard avait de plus une belle figure et était à la fois exalté, mystique et homme du monde. Il avait rapproché du pape Innocent II l'empereur Lothaire; il avait assisté à leur conférence, et lorsqu'il s'était agi de l'intronisation d'Innocent on avait pu reconnaître que son crédit parmi les Italiens surpassait celui de l'empereur. C'est à lui que le pape Eugène III confia la mission de prêcher une seconde croisade tant en France qu'en Allemagne. Vieux et maladif et tout-à-fait adonné à la vie contemplative et aux pratiques monastiques, Bernard ne se chargea, dit-on, de cette mission qu'avec répugnance. Mais il était partout en odeur de sainteté; sa figure amaigrie et son air imposant rehaussèrent l'effet de sa parole inspirée. A l'exemple d'Urbain, Bernard rassembla en plein champ, entre Vezelay et Écouenne, le roi de France, les princes et le peuple, et leur parla du haut d'une tribune élevée à cet effet, où il fit monter ensuite le roi qui, ainsi que la reine, le comte Thierrî de Flandre et Henri de Blois, avait attaché à son habit la croix que le Saint Père leur avait envoyée. Bernard parcourut le royaume en prêchant; et le peuple, gagné par ses exhortations, suivit l'exemple de son roi et se prépara à se mettre en marche l'année suivante. Quant à l'empereur d'Allemagne, assailli par ses émissaires et par les lettres de Bernard, mais instruit par sa première expédition combien les Latins et les Grecs dégénérés, qu'on voulait secourir, avaient des sentiments peu chrétiens, il ne se montra nullement disposé à prendre part à la croisade; et quoique

fait massacrer les malheureux habitants, se montra très disposé à la croisade; mais de sages conseillers l'empêchèrent de prendre réellement la croix jusqu'au moment où le pape, se mêlant de l'affaire, en fit la cause de la chrétienté.

Pourtant ce ne fut cette fois ni lui ni un ermite fanatique qui entraîna les chrétiens dans une si folle entreprise: ce fut un homme doué de talents extraordinaires, un homme plein de vertus et d'éloquence, saint Bernard (*voy.*), le fondateur de l'ordre de Cîteaux. Distingué par sa naissance, célèbre comme prédicateur et comme saint homme, Bernard avait de plus une belle figure et était à la fois exalté, mystique et homme du monde. Il avait rapproché du pape Innocent II l'empereur Lothaire; il avait assisté à leur conférence, et lorsqu'il s'était agi de l'intronisation d'Innocent on avait pu reconnaître que son crédit parmi les Italiens surpassait celui de l'empereur. C'est à lui que le pape Eugène III confia la mission de prêcher une seconde croisade tant en France qu'en Allemagne. Vieux et maladif et tout-à-fait adonné à la vie contemplative et aux pratiques monastiques, Bernard ne se chargea, dit-on, de cette mission qu'avec répugnance. Mais il était partout en odeur de sainteté; sa figure amaigrie et son air imposant rehaussèrent l'effet de sa parole inspirée. A l'exemple d'Urbain, Bernard rassembla en plein champ, entre Vezelay et Écouenne, le roi de France, les princes et le peuple, et leur parla du haut d'une tribune élevée à cet effet, où il fit monter ensuite le roi qui, ainsi que la reine, le comte Thierrî de Flandre et Henri de Blois, avait attaché à son habit la croix que le Saint Père leur avait envoyée. Bernard parcourut le royaume en prêchant; et le peuple, gagné par ses exhortations, suivit l'exemple de son roi et se prépara à se mettre en marche l'année suivante. Quant à l'empereur d'Allemagne, assailli par ses émissaires et par les lettres de Bernard, mais instruit par sa première expédition combien les Latins et les Grecs dégénérés, qu'on voulait secourir, avaient des sentiments peu chrétiens, il ne se montra nullement disposé à prendre part à la croisade; et quoique

Bernard courût lui-même en Allemagne, en automne, son éloquence échoua à Francfort contre la froideur de Conrad. Cependant le succès brillant que l'abbé de Clairvaux obtint par ses sermons sur toute la route de Francfort par Bâle à Constance, et l'artifice dont il se servit dans la cathédrale de Spire en montrant Jésus sur la croix implorant lui-même le secours de l'empereur, sous les yeux de la foule assemblée, firent violence à la résolution du monarque : le jour de Noël 1146 il se décida enfin à prendre la croix. L'année suivante, au mois de mai, Conrad partit en effet de Ratisbonne pour aller en Hongrie et de là à Constantinople, suivi d'Othon de Freysingen, du duc Henri de Bavière, de Frédéric de Souabe, du vieux duc Welf, du margrave Otton de Styrie, du duc Ladislas de Bohême, des évêques de Bâle, de Passau, de Ratisbonne et de beaucoup d'autres prélats et seigneurs de l'Empire. Au mois de juin, les seigneurs, les évêques et les chevaliers les plus braves et les plus puissants de toutes les parties de la France passèrent, le roi Louis le Jeune à leur tête, par Metz et par Worms, et se rendirent, par Wurtzbourg, à Ratisbonne, pour de là se joindre à l'empereur.

Mais bientôt, en Allemagne, beaucoup de Français quittèrent l'armée. La pénurie, la disette et le mécontentement en décidèrent un grand nombre à retourner dans leurs foyers. La reine Éléonore, qui avait suivi son époux, prêtait par sa conduite à la malignité des propos, et parmi les autres dames il y en avait plusieurs qui ne se piquaient pas d'une vie très édifiante. Les comtes de Maurienne et d'Auvergne, ainsi que le margrave de Monferrat, résolurent de se détacher du gros de l'armée pour se rendre à Constantinople à travers l'Italie et l'Illyrie.

Au commencement de septembre (1147) les bandes allemandes, que l'empereur grec avait vainement priées de prendre leur chemin par l'Hellespont, arrivèrent sur le Bosphore, et au mois d'octobre, peu de jours après que Conrad fut passé en Asie, elles furent jointes par les troupes françaises. En route, les Allemands n'avaient pu maintenir dans leur armée l'ordre et la discipline; il n'en fut pas de

même des soldats français auxquels Grecs témoignèrent plus d'estime, et le roi fut mieux accueilli que ne l'aurait été l'empereur d'Allemagne, quoiqu'il lui-ci fût le beau-frère de l'empereur. Il en résulta une rivalité nationale entre les deux armées et leurs chefs, un préjugé défavorable à la cause qu'ils avaient embrassée de concert. Conrad avait les devants; mais la mauvaise tenue de son armée, devenue la risée des Grecs, le livra sans force aux attaques de Turca. Son beau-frère, Othon de Frisinge, conduisait l'autre par un chemin opposé. Tous deux essayèrent tant de pertes qu'ils excitèrent la raillerie des Français. Conrad était trop affaibli par la honte l'empêchant de se joindre aux Français avec les faibles débris de son armée; il fut donc obligé de rebrousser chemin et passa l'hiver à Constantinople, attendant de s'embarquer au printemps pour la Syrie. Louis et les Français continuèrent pas moins leur marche; ils étaient suivis par les barbares toujours prêts à profiter de la moindre faute qu'ils commettraient. En effet, l'avant-garde devança d'une journée de marche le gros de l'armée; arrivée dans une gorge étroite seulement de trois journées de Méandre, elle fut assaillie par l'ennemi qui se jeta (janvier 1148) entre les deux corps pour les détruire l'un par l'autre. Une grande partie des Français périt en cette occasion; le roi et les Français sauvèrent le reste par leur bravoure; mais il leur fallut renoncer à leur marche par terre et prendre des quartiers d'hiver à Satalie, sur la côte méridionale de l'Asie-Mineure, pour aller de là en Syrie par mer. Enfin, au printemps, Louis et Conrad, ralliant en Syrie les Français accourus de toutes parts, formèrent une armée assez considérable, avec laquelle, sur la demande expresse des Grecs établis en Palestine et dégénérés en Orient, ils firent le siège de Damas. Cette expédition devait se terminer par une fin ignominieuse. La discorde s'éleva entre les Français et les Allemands et ils furent trahis les uns et les autres par les Latins d'Orient, auxquels les Grecs, en dérision, ils avaient attaché le surnom de *Pullanes*; enfin, la femme de

...châles d'un ... si scan-
 que le roi se vit forcé de lui
 r des gardes. Quand on eut re-
 la trahison, on leva le siège de
 (août 1148); Louis, Conrad et
 ses compagnons d'armes s'en re-
 rent mécontents dans leur patrie.
 ne pouvait plus se dissimuler les
 niements des expéditions générales,
 renonça à en organiser, jusqu'à ce
 des généraux de Noureddin fonda
 nouvelle puissance, inonda la Palesti-
 mit même par conquérir Jérusalem.
 intervalle, tous les fruits des croisa-
 rent pour les villes d'Italie. Les pé-
 ges, les voyages des seigneurs et des
 iers donnèrent une grande impul-
 la navigation et enrichirent l'Italie
 s affrètements. Tout le commerce
 les occupées par les chrétiens avec
 ntrées plus reculées de l'Orient,
 ionction des draps, des armes et des
 iles qu'on y plaçait, le commerce
 nries et d'épices, les ports et même
 nances des villes maritimes, étaient
 s des mains des Italiens. Consé-
 s des croisades, l'éclat de l'indus-
 trienne finit naturellement avec
 mais la civilisation y gagna, les arts
 sciences s'élevèrent.

général de Noureddin qui, par ses
 ts contre les chrétiens, occasionna
 isième croisade générale, fut le
 Saladin (Salaheddin), neveu de
 ouh, qui, placé à la tête des ar-
 de Noureddin, avait soumis toute
 ie, et à la fin même Damas (1154).
 ssensions qui éclatèrent en Égypte
 le khalife fatimite et ses visirs, et
 entre les divers prétendants à la
 té de visir, fournirent à Noureddin
 bien qu'au roi chrétien de Jéru-
 l'occasion de s'immiscer dans les
 s de ce royaume voisin. Le rè-
 : Baudouin III et ensuite celui d'A-
 avaient été heureux en Palestine;
 ient même parvenus à placer les
 iens sous leur dépendance. Mais
 ty ayant voulu, à la fin de l'année
 , par des moyens contraires à la
 é, soumettre toute l'Égypte, le
 religieux des sectateurs de l'isla-
 s se réveilla. Chirkouh et son ne-
 parurent sur la scène avec leurs

Curdes et prirent position dans le pays.
 Devenu visir, Chirkouh traita le khalife
 fatimite comme son prisonnier, et après
 la mort du Curde (1169), son neveu re-
 versa l'empire des Fatimites, proclama
 en Égypte le khalife de Bagdad comman-
 deur des vrais croyants, et prit pour lui-
 même le titre de souldan ou sulthan.

A peine eut-il établi son pouvoir en
 Égypte que la Syrie et la Palestine of-
 firent à Saladin l'occasion de déployer
 dans de grandes entreprises, comme guer-
 rier et comme homme d'état, ses talents
 supérieurs ainsi que sa noblesse, sa jus-
 tice, sa loyauté. Noureddin mourut, ne
 laissant que des fils indignes de lui:
 aussitôt (1174, d'octobre à décembre)
 Hama, Hamath, Damas se rendirent à
 Saladin; les autres villes furent soumises
 plus tard. Alors, en Palestine, comme
 le remarque plaisamment Gibbon, l'au-
 torité suprême, après la mort d'Amoury,
 se trouvait partagée entre un lépreux,
 un enfant, une femme, un pauvre hère
 et un traître. En effet, Baudouin IV
 était lépreux et malade; le fils de sa sœur
 Baudouin V était un enfant; sa sœur
 Sybille était amoureuse de Guy de Lu-
 signan qu'elle éleva sur le trône, quoi-
 qu'il fût un objet de raillerie même
 pour le frère de Guy; quant au traître,
 c'était Raymond, prince de Tripoli, à
 qui le roi mourant avait confié l'admini-
 stration de l'empire, qu'on accusait
 de jouer ce rôle. Une seule bataille (elle
 fut livrée près de Hittim, sur le lac de
 Tibériade, le 5 juillet 1187), détrui-
 sit la puissance de l'empire latin. Toute
 la côte, l'intérieur du pays, la forteresse
 importante de Ptolémaïde ou Saint-Jean-
 d'Acre, sur la côte maritime, et Tyr elle-
 même, seraient tombes aux mains des
 ennemis sans le secours de Conrad de
 Montferrat, qui, accouru de Constan-
 tinople, rassembla les pèlerins de toutes
 les contrées et délivra Tyr. Mais, en
 revanche Ascalon et Jérusalem devinrent
 dans l'intervalle d'un mois la proie de
 Saladin.

Alors les hommes religieux n'épar-
 gnèrent pas le blâme et les reproches au
 chef de la chrétienté; ses querelles avec
 l'empereur, disaient-ils, lui avaient fait
 oublier entièrement la Terre-Sainte,

et ils accusèrent de même Frédéric I^{er} d'avoir sacrifié le Saint-Sépulcre aux intérêts de sa puissance et à sa déplorable rivalité avec le pape. Quant aux rois de France et d'Angleterre, on ne les ménagea pas davantage ; on leur reprocha d'avoir, par leurs guerres, empêché leurs vassaux respectifs de se rendre en Palestine où leur vœu les appelait. Le pape, l'empereur et les deux rois ne furent point insensibles à ce blâme de l'opinion publique : ils déployèrent une grande activité et se montrèrent prêts à réparer le mal dont leur insouciance avait frappé les chrétiens.

Grégoire VIII fut à peine investi des clefs de Saint-Pierre qu'il envoya des nonces en tous pays, avec ordre de faire partout prêcher la croisade. Saladin assiégeait alors Tyr pour la seconde fois. Du sein de la Bourgogne, de la Champagne, de l'Italie et de l'Allemagne, des combattants allèrent en Palestine, et Jacques d'Avesnes y conduisit par mer des Flamands, des Brabançons et des Frisons. Cependant, à l'aide des chrétiens mis en mouvement par le pape, Conrad de Montferrat repoussa Saladin de Tyr avant que la troisième croisade générale fût décidée. On pouvait se promettre de grands résultats de cette dernière : quoique chargé d'années, l'empereur s'était engagé à y prendre part, et elle devait de plus avoir pour chefs les rois d'Angleterre et de France, suivis de beaucoup de ducs et d'évêques.

Ainsi Grégoire VIII obtenait un résultat que ses deux prédécesseurs, Urbain III et Lucius III, avaient vainement tenté de réaliser, quoique celui-ci fût appuyé dans ses efforts par une ambassade solennelle envoyée de Palestine et composée du patriarche de Jérusalem et des grands-maîtres des Templiers et des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette ambassade était aussi allée en Angleterre et en France (1185), mais sans réussir à décider ni Henri II ni Philippe-Auguste à prendre la croisade ; tout ce qu'elle obtint fut que ces rois permirent à leurs vassaux de se rendre en Palestine. Cependant la chute de la ville sainte changea leurs dispositions. Dès le mois de janvier 1188, les deux

souverains prirent la croix à Gisors, et, le jour de Pâques de la même année, Frédéric Barberousse, ému par le sermon du légat pontifical, suivit leur exemple. Même dans les empires du Nord beaucoup de guerriers se joignirent à la croisade, et, sur l'exhortation de Célestin, qui venait de succéder à Grégoire, de nombreuses bandes partirent pour la Palestine sans attendre l'armée principale des rois. Frédéric résolut d'aller par terre, et, guidé par l'expérience, il refusa nettement le secours de cette multitude de gens qui accouraient sans armes et sans l'argent nécessaire pour se défrayer pendant le voyage. Quant aux rois de France et d'Angleterre, leur cupidité tira parti de cette pieuse expédition pour accabler leurs sujets de charges que ceux-ci, dans toute autre circonstance, auraient refusé de supporter. Sous prétexte d'avoir besoin en mer des pauvres comme des riches, et de vouloir les emmener, ils ordonnèrent que tous les hommes ayant de la fortune, qui n'auraient pas pris la croix, paieraient le dixième de leurs biens meubles et de leurs revenus ; c'est ce qu'on appela la *dîme de Saladin*. Mais Henri et Philippe employèrent l'argent ainsi entré dans leur trésor à recommencer la guerre entre eux ; il se passa toute une année avant qu'ils songeassent à la croisade, et il fallut, pour qu'enfin ils s'en souvinsent, que les vassaux refusassent (sept. 1188) de combattre plus longtemps les uns contre les autres ; alors les rois convinrent d'un armistice. Mais en novembre, Henri se brouilla avec son fils aîné Richard ; à l'expiration de la trêve, celui-ci combattit, conjointement avec son seigneur suzerain, le roi de France, et toute l'année suivante (1189) s'écoula au milieu de querelles sanglantes et scandaleuses entre compatriotes, chrétiens et parents. Lorsqu'en juin la paix fut enfin conclue, les conditions parurent si ignominieuses à Henri que, peu de temps avant sa mort, qui arriva peu après, il maudit ses deux fils qu'il accusait de l'avoir trahi.

Une pieuse expédition en Terre-Sainte parut à Richard le seul moyen de changer la malédiction de son père en bénédiction. Au mois d'octobre, une nouvelle com-

vrit d'une gloire chevaleresque. N'osant pousser jusqu'à Jérusalem, il fortifia les villes du littoral, surtout Jaffa et Ascalon repris sur l'ennemi, et, après avoir rivalisé avec Saladin en cruauté et en amour du carnage, il en vint avec lui à un échange de politesses et de procédés courtois, en même temps qu'il échangeait avec le duc de Bourgogne, chef de l'armée française, des vers satiriques, qu'on appelait sirventes. Parvenu ensuite à deux milles de Jérusalem, il fut obligé de revenir sur ses pas et de négocier avec Saladin, malheur dont il imputa la faute aux Français. Pour l'en consoler, Saladin lui accorda (août 1192) une trêve pour trois ans, trois mois et trois jours, rendit aux chrétiens les lieux saints, et ne mit aucune entrave à leurs pèlerinages à Jérusalem, à condition seulement que les fortifications d'Ascalon seraient rasées. Alors Richard se décida à retourner en Europe; il passa par l'Autriche et y fut arrêté, chargé de fers, traîné de prison en prison, livré au fils de Frédéric, alors empereur sous le nom de Henri VI, cruellement tourmenté jusqu'au moment où les Anglais eurent réuni l'énorme rançon par laquelle ils durent racheter leur roi. Henri employa cet argent mal acquis à payer les frais d'une expédition contre Naples, qui rendit le nom allemand à jamais odieux dans la Pouille et en Sicile.

Avant de quitter la Palestine, Richard avait promis d'y retourner : sa captivité l'en empêcha, et Henri d'Allemagne attira en Apulie un grand nombre de croisés allemands dont il se servit dans sa guerre contre la Sicile, au lieu de leur donner les vaisseaux qu'il leur avait promis pour se rendre dans la Terre-Sainte. La trêve conclue par Richard fut rompue avant son expiration. Aussitôt (1195) le fougueux prédicateur Foulques de Neuilly prêcha en France la croisade, et trois ans plus tard Innocent III envoya deux légats, Solfried et Pierre de Capoue, pour mettre en mouvement, dans le même but, l'Italie, l'Allemagne et la France. Mais les laïques se défiaient des légats et des hauts dignitaires ecclésiastiques de l'université de Paris, qu'ils virent très ardents à pousser à la croisade

et très prêts à prendre en gage leurs propriétés. Foulques au contraire n'inspirait aucun soupçon, et ce fut sur lui que le pape arrêta encore une fois son choix pour appeler les fidèles à une nouvelle expédition. L'année suivante (1199), à l'époque de l'Avent, les plus puissants seigneurs et les plus braves chevaliers parmi les Français prirent la croix et engagèrent les Vénitiens à leur fournir une flotte pour faire le trajet; le comte Baudouin de Flandre seul n'eut pas besoin des Vénitiens, ayant lui-même des vaisseaux. Marchands d'abord et chrétiens en second lieu seulement, les Vénitiens demandèrent pour le transport une très forte somme, et les chevaliers n'ayant pu la solder entièrement, ceux-là survivirent de l'armée croisée, à laquelle un rusé vieillard, le doge Dandolo, s'était associé, pour leur guerre en Dalmatie et pour une expédition contre Constantinople. Dans la Dalmatie on commença par prendre Zara (1202), et alors le neveu de l'empereur grec Alexis III se présenta au milieu des croisés pour les prier de le réintégrer dans la possession de l'empire, lui ou plutôt son vieux père, détrôné par son frère. Les séduisantes promesses qu'il leur fit, même pour le moment où ils marcheraient contre Jérusalem, tentèrent un grand nombre d'entre eux : Boniface de Montferrat, Baudouin de Flandre, le maréchal de Champagne Villehardouin, historien de cette expédition, et surtout le doge de Venise, dominés par l'ambition des conquêtes, oublièrent, pour un intérêt mondain la sainte cause de l'Église, malgré les foudres dont le pape les menaçait, et quoique l'homme le plus vaillant de son temps, le capitaine le plus habile, Simon de Montfort les abandonnât par dépit.

Pendant que les Vénitiens exploitaient ainsi pour leur compte l'ardeur chevaleresque des croisés qu'ils menaient à Constantinople dans un intérêt purement mercantile, et pendant que ceux-ci assiégaient cette capitale, la prenaient d'assaut, la mettaient au pillage, installaient et déposaient des empereurs, et suscitaient des troubles pour trouver un prétexte de partager l'empire entre eux, le pape faisait prêcher la croix contre les

devenait Simon I^{er} à une expédition le noble dirige de Christ, contre des frères ou n'avait tout au plus que des reprocher.

Constantinople, le jeune Alexis IV fut victime de la fureur populaire avoir appelé les étrangers dans celui qui l'avait trahi et assassiné à la place sur le trône sous le nom V. Les Latins virent avec plaisir l'œuvre des choses : sous prétexte Alexis IV, ils assiégèrent le nouveau dans sa capitale, emportèrent-ci d'assaut, s'emparèrent plus meurtrier de leur protégé et le renvoya du haut d'une colonne. déclinèrent dès lors l'empire grec comme conquête, et par conséquent furent plus à Jérusalem.

Constantinople avait été prise de d'un horrible pillage et de toute nature. Les Latins parvinrent entre eux l'empire grec comme ils (mai 1204), et dès cette la employèrent tous les moyens pour des pèlerins de les aider à maintenir dans leur conquête en allant la Palestine à son sort. Baudouin de Flandre fut élevé sur le trône, et les Latins conservèrent le pouvoir jusqu'en 1260. Boniface s'adonna à la Macédoine et la Thessalie; le comte Othon de la Roche fonda un royaume à Athènes; Ville-Hardouin, maréchal de Champagne, devint seigneur de Péloponèse; mais la meilleure partie fut aux rusés Vénitiens. Ils s'adonnèrent à la Crète, les places maritimes et les îles de Thrace, le long de la mer de la mer Noire, qui par leur situation et à raison de leurs affaires se trouvaient le plus à leur convenance; ils consentirent à concéder dans la capitale et le reste du pays tous les droits qui leur assurèrent un commerce excellent. À l'instar de l'Occident, chaque seigneur ayant quelques vassaux à ses ordres et son château-fort, qui lui servait de repaire lorsqu'il revenait d'une expédition, on chargea de butin, et peu à peu furent occupées à leur tour.

Le pape eût déclaré la guerre aux Albigeois (voy.) tout aussi mé-

ritoire qu'une croisade en Palestine, et quoique la lutte avec les Grecs pour maintenir la domination des Latins dans l'empire de Byzance y appelât des milliers de guerriers détournés de leur projet d'aller en Palestine, les pèlerinages au Saint-Sépulchre n'en continuèrent pas moins. Les croisés que Henri VI, ainsi qu'il a été dit plus haut, avait attirés en Sicile, purent à la fin exécuter leurs premières intentions. Henri, comte palatin du Rhin, Conrad de Mayence, l'évêque de Wurtzbourg, le maréchal d'Empire Henri de Pappenheim, Henri de Brabant, et enfin Adolphe de Holstein, arrivèrent à la tête de troupes nombreuses. Les Égyptiens furent vaincus dans une bataille décisive. Les croisés prirent Beryte et délivrèrent 9,000 prisonniers chrétiens. Puis, lorsque le vain titre de roi de Jérusalem, si longtemps disputé, fût devenu le partage du brave Jean de Brienne, Innocent III fit prêcher une nouvelle croisade. Aussitôt (1216) on vit arriver des pèlerins de Brème et de Cologne, des Frisons, des Norvégiens, des Danois, des Néerlandais, montant leurs propres vaisseaux, et André II, roi de Hongrie, vint bientôt se joindre à eux. Une partie de l'armée fut longtemps retenue en Portugal par des combats avec les Maures; une autre partie se dispersa; le jeune roi de Chypre mourut. Cependant le duc d'Autriche et quelques évêques allemands restèrent, et le légat du pape disputa à Jean de Brienne le commandement. Il soutenait que l'Égypte était la clef de la Palestine et demandait qu'on fit avant tout le siège de Damiette. À la vue de ce danger, le souverain d'Égypte, Malek-el-Adel, qui possédait aussi la Syrie et la Palestine, offrit de restituer aux chrétiens tout l'ancien royaume de Jérusalem, si on levait le siège de Damiette. Sa proposition fut rejetée et la ville prise en 1219. De nouvelles prédications appelèrent plus de 10,000 nouveaux combattants en Égypte. Les croisés ne visaient alors à rien moins qu'à la conquête de ce pays; mais leur armée mal dirigée fut si bien renfermée entre les canaux du Nil par Malek-el Camel, fils de Malek-el-Adel, qu'elle dut acheter

agrandissement de son empire par la conquête de la dernière province (1221). Il se fit une cause à ce moment en prenant au jeune empereur Frédéric II, fils de Henri VI, qui, après avoir juré de se croiser, n'avait pas tenu parole. Le pape s'en prit donc à l'empereur, et de vifs reproches s'emportèrent jusqu'à le menacer Jean de Brienne poursuivit l'Europe, mais il trouva le zèle pour la Palestine presque généralement éteint, et lorsqu'enfin l'empereur se décida à entreprendre une croisade, ce fut le pape qui s'y opposa. Frédéric avait épousé la fille de Jean de Brienne, héritière des droits sur Jérusalem du chef de sa mère, première femme de Jean. Frédéric prit en conséquence le titre de roi de Jérusalem, et alla au mois d'août 1228 en Palestine. Le pape fulmina l'excommunication contre cette croisade, arma contre l'empereur, arrivé dans la Terre-Sainte, des troupes auxquelles le pontife promettait des indulgences, et des bandes revêtues du signe de la croix entrèrent à Naples sous la conduite de Jean de Brienne, pendant que Frédéric combattait pour la cause commune des chrétiens. Celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir des effets de la colère du pape : parmi tous ceux qui l'avaient suivi, le seul qui resta fidèlement attaché à sa cause fut le grand-maître de l'Ordre teutonique; tous les autres, et particulièrement les prêtres, dévoués au pape, cherchaient à trahir l'empereur. Leur perfidie n'échappa même pas au souverain d'Égypte, que celui-ci était venu combattre et qui lui donna des avis. Dans ces conjonctions il sentit la nécessité d'accepter une paix raisonnable pour dix ans, qui rendit aux chrétiens tous les lieux sacrés et même Jérusalem, ainsi que d'autres places ouvertes. Les croisés, de leur côté, abandonnèrent les forteresses et renoncèrent à l'occupation de tout le pays qu'ils s'étaient flattés d'obtenir par la force. Frédéric se plaça lui-même la couronne de son royaume titulaire de Jérusalem sur la tête (février 1229), et retourna ensuite en Europe.

Là on prêchait la croix contre les chrétiens aussi bien que contre les idolâtres. La guerre contre les Albigeois

continua toujours, et les moines non moins, secondant les legats du pape distribuaient à pleines mains les indulgences aux croisés qui souillaient toute la France méridionale de meurtres et de crimes. lorsqu'on conçut encore l'idée d'exterminer de même les pauvres Stedinghs et de diriger une armée croisée contre leur république, sur le Weser. Les Stedinghs établis entre l'Elbe et le Weser étaient une branche des Bructringhs et dépendaient des Frisons; tous les Germains c'était la seule tribu ou des institutions démocratiques furent en vigueur; ils repoussèrent la hiérarchie sacerdotale et l'aristocratie chevaleresque, et conservèrent leur liberté, propriété de leur sol et le christianisme dans sa simplicité primitive. En horreur au clergé et à la noblesse, ils furent naturellement flétris du nom d'hérétique; on prêcha la croisade contre eux, on les cerna leur pays; ils se défendirent désespérés. Les chefs de cette petite république de paysans, dans le pays actuel d'Oldenbourg, soutinrent longtemps une lutte opiniâtre, et ils résistèrent encore lorsque le duc de Brabant, le comte de Hollande, les seigneurs de Clèves, de la Marche, et d'Oldenbourg, marchèrent contre eux avec 40,000 hommes; mais ils succombèrent enfin à la force numérique; ils périrent de la mort des braves en 1234.

Quant aux idolâtres, le duc Henri surnommé le Lion, conjointement avec Woldemar de Danemark et son entreprenant archevêque Axel (voy. ANSALON) avait déjà formé une croisade contre les Vénètes et les Rugiens et contre l'idole Swantevit. Il avait détruit à sa tête l'empire des Ranes, en Poméranie, et leur temple principal; mais, par sa prudence, il s'était gardé (en 1171 et 1173) de se rendre en Palestine à tête d'une armée; il y était allé en pèlerin, dans la société de seigneurs et d'évêques de Saxe et de Bavière, ainsi que du prince orthodoxe Pribizlav et du comte Gunzelin de Schwerin. Après la mort de Frédéric II, on prêcha la croix contre les Esthiens, les Livons et Prussiens, tous encore païens. Ce surtout dans le Danemark et dans le nord de l'Allemagne qu'on réunit

et
 et les villes a
 dans ou sur la mer
 tant de ces expéditions reli-
 que Gènes, Pise et Venise avaient
 aux expéditions contre la Pale-
 La Prusse servit à dédommager
 e teutonique de ses pertes dans la
 Sainte, et Frédéric II récompensa
 l'élite à sa personne aux dépens des
 breux habitants du pays.
 dant que le sang coulait ainsi en
 re de la croix dans les contrées
 trionales de l'Europe, le pape reus-
 gagner encore un roi pour une
 sion dans la Terre-Sainte : 1234.
 i fut Théobald, comte de Cham-
 et roi de Navarre. Mais son expé-
 rencontra des obstacles et resta
 de jusqu'à ce qu'un hasard vou-
 Louis IX de France fût con-
 faire un vœu semblable. Malade à
 Louis tomba subitement dans une
 de léthargie et en sortit pour gué-
 me manière miraculeuse. Il en fut
 ; son cœur vraiment pieux ressen-
 vive émotion. Dans sa reconnais-
 il prit l'engagement de faire une
 de (1244). La France, à cette
 lle, s'agita effrayée, et, dans sa dou-
 la mère du roi alla jusqu'à dire
 e aurait tant aimé apprendre la
 le son fils. Grande fut au contraire
 du pape, qui envoya un légat pour
 r les seigneurs et les évêques du
 me à prendre part à cette pieuse
 ation. Le roi y décida ses trois
 ; et un grand nombre de nobles,
 els il fit attacher secrètement la
 à Noël, pendant la messe de minuit,
 t obligés de suivre leur exemple.
 fut deux ans à équiper l'armée
 t embarqua à Aigues-Mortes au
 d'août 1248.
 t passa l'hiver en Chypre, et de là on
 arqua l'année suivante 1249, non
 our la Palestine, mais pour l'Égypte,
 me qu'on regardait alors comme
 facile à maintenir que la Palestine,
 nme un moyen d'assurer la posses-
 de ce dernier état aux chrétiens.
 ord la fortune favorisa le vaillant et
 monarque; Damiette tomba sans
 férir entre ses mains, et ses compa-

gnons d'armes vinrent successivement se
 presser autour de lui. Le fidèle ami du
 saint roi, son compagnon d'armes et en
 même temps son incomparable historien,
 le sire de Joinville, maréchal de Cham-
 pagne, nous raconte que Pierre de Bre-
 tagne avait fait une proposition très sage
 relativement à l'expédition d'Égypte, mais
 que le roi préféra l'avis de son frère im-
 pétueux, Alphonse de Poitiers, parti au
 mois d'août 1249 d'Aigues-Mortes et ar-
 rivé en ligne droite à Damiette au mois
 d'octobre. Dans une saison peu favorable
 au mois de novembre, on se dirigea sur
 le Caire. Soixante mille hommes, parmi
 lesquels il y avait 20,000 chevaliers, com-
 posaient, dit-on, l'armée des croisés. Elle
 était arrivée heureusement à Mansurah,
 lorsqu'au mois de février 1250 une im-
 prudence du comte d'Artois, autre frère
 du roi, le perdit lui et une partie des trou-
 pes, et devint fatale à l'armée entière en
 arrêtant sa marche. Celle-ci fut encore
 entravée par les digues, les canaux et
 les inondations, par les troupes légères
 de l'ennemi, par les fortifications élevées
 le long des canaux; des maladies ache-
 vèrent d'affaiblir l'armée. Dans cette
 détresse, le roi seul ne perdit ni son
 courage ni sa présence d'esprit. Il com-
 battit en héros, mais il se décida trop
 tard à retourner sur ses pas (Pâques
 1250). Déjà les Égyptiens et leurs al-
 lies lui avaient coupé le chemin : cernée
 de toutes parts, l'armée fut faite prison-
 nière ou massacrée; le roi, avec ses frères
 Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers,
 tombèrent entre les mains de l'ennemi et
 ne recouvèrent leur liberté qu'en rendant
 Damiette et en payant une rançon énorme.
 Le noble roi, dédaignant de marchander
 sa liberté, consentit sans hésiter à payer
 100,000 mares d'or. Cependant le sou-
 dan lui fit spontanément remise d'un
 quart de cette somme, tandis que les Tem-
 pliers enfouirent leurs trésors, de peur
 d'être obligés d'en prêter une partie pour
 la délivrance de leurs frères et des princes.
 Le roi, même après ces malheurs en
 Égypte, se crut encore lié par son vœu,
 qu'un sentiment religieux vrai et sincère
 avait dicté: il resta en Palestine lorsque
 ses frères et les autres seigneurs retour-
 nèrent en Europe. Il combattit les Luli-

ignominieusement sa délivrance par la reddition de Damiette (septembre 1221). Il fallut trouver une cause à ce malheur : on l'imputa au jeune empereur Frédéric II, fils de Henri VI, qui, après avoir promis de se croiser, n'avait pas tenu parole. Le pape s'en prit donc à l'empereur, lui fit de vifs reproches et s'emporta jusqu'à le menacer. Jean de Brienne parcourut l'Europe, mais il trouva le zèle pour la Palestine presque généralement éteint, et lorsqu'enfin l'empereur se décida à entreprendre une croisade, ce fut le pape qui s'y opposa. Frédéric avait épousé la fille de Jean de Brienne, héritière des droits sur Jérusalem du chef de sa mère, première femme de Jean. Frédéric prit en conséquence le titre de roi de Jérusalem, et alla au mois d'août 1228 en Palestine. Le pape fulmina l'excommunication contre cette croisade, arma contre l'empereur, arrivé dans la Terre-Sainte, des troupes auxquelles le pontife promettait des indulgences, et des bandes revêtues du signe de la croix entrèrent à Naples sous la conduite de Jean de Brienne, pendant que Frédéric combattait pour la cause commune des chrétiens. Celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir des effets de la colère du pape : parmi tous ceux qui l'avaient suivi, le seul qui resta fidèlement attaché à sa cause fut le grand-maître de l'Ordre teutonique; tous les autres, et particulièrement les prêtres, dévoués au pape, cherchaient à trahir l'empereur. Leur perfidie n'échappa même pas au souverain d'Égypte, que celui-ci était venu combattre et qui lui donna des avis. Dans ces conjonctures il sentit la nécessité d'accepter une paix raisonnable pour dix ans, qui rendit aux chrétiens tous les lieux sacrés et même Jérusalem, ainsi que d'autres places ouvertes. Les croisés, de leur côté, abandonnèrent les forteresses et renoncèrent à l'occupation de tout le pays qu'ils s'étaient flattés d'obtenir par la force. Frédéric se plaça lui-même la couronne de son royaume titulaire de Jérusalem sur la tête (février 1229), et retourna ensuite en Europe.

Là on prêchait la croix contre les chrétiens aussi bien que contre les idolâtres. La guerre contre les Albigeois

continuait toujours, et les moines mendians, secondant les légats du pape, distribuaient à pleines mains les indulgences aux croisés qui souillaient toute la France méridionale de meurtres et de crimes, lorsqu'on conçut encore l'idée d'exterminer de même les pauvres Stedings et de diriger une armée croisée contre leur république, sur le Weser. Les Stedings établis entre l'Em et le Weser étaient une branche des Rustrings et dépendaient des Frisons; de tous les Germains c'était la seule tribu où des institutions démocratiques fussent en vigueur; ils repoussèrent la hiérarchie sacerdotale et l'aristocratie chevaleresque, et conservèrent leur liberté, la propriété de leur sol et le christianisme dans sa simplicité primitive. En horreur au clergé et à la noblesse, ils furent naturellement flétris du nom d'hérétiques; on prêcha la croisade contre eux, on se cacha leur pays; ils se défendirent et désespérés. Les chefs de cette petite république de paysans, dans le pays actuel d'Oldenbourg, soutinrent longtemps une lutte opiniâtre, et ils résistèrent encore lorsque le duc de Brabant, le comte de Hollande, les seigneurs de Clèves, de la Marche, et d'Oldenbourg, marchèrent contre eux avec 40,000 hommes; mais ils succombèrent enfin à la force numérique; ils périrent de la mort des braves en 1234.

Quant aux idolâtres, le duc Henri surnommé le Lion, conjointement avec Woldemar de Danemark et son entreprenant archevêque Axel (voy. ASSALON) avait déjà formé une croisade contre les Vénèdes et les Rugiens et contre leur idole Swantevit. Il avait détruit à main armée l'empire des Ranes, en Poméranie, et leur temple principal; mais, dans sa prudence, il s'était gardé (en 1171 et 1173) de se rendre en Palestine à la tête d'une armée; il y était allé en pèlerin, dans la société de seigneurs et d'évêques de Saxe et de Bavière, ainsi que du prince obothrite Pribizlav et du comte Gunzelin de Schwerin. Après le retour de Frédéric II, on prêcha la croix contre les Esthiens, les Lives et les Prussiens, tous encore païens. Ce fit surtout dans le Danemark et dans le nord de l'Allemagne qu'on recruta de

es pour combattre les Kathiens et les villes allemandes de la mer Baltique promit autant de ces expéditions reliques que Gènes, Pise et Venise avaient é aux expéditions contre la Palestine.

La Prusse servit à dédommager l'ordre teutonique de ses pertes dans la Terre-Sainte, et Frédéric II récompensa sa fidélité à sa personne aux dépens des vœux habitants du pays.

Pendant que le sang coulait ainsi en faveur de la croix dans les contrées orientales de l'Europe, le pape réussit à gagner encore un roi pour une expédition dans la Terre-Sainte (1234). Le roi fut Théobald, comte de Champagne et roi de Navarre. Mais son expédition rencontra des obstacles et resta échouée jusqu'à ce qu'un hasard voulut que Louis IX de France fût contraint de faire un vœu semblable. Malade à la mort, Louis tomba subitement dans une fièvre léthargique et en sortit pour guérir d'une manière miraculeuse. Il en fut très étonné; son cœur vraiment pieux ressentit une vive émotion. Dans sa reconnaissance, il prit l'engagement de faire une expédition (1244). La France, à cette époque, s'agitait effrayée, et, dans sa douleur,

la mère du roi alla jusqu'à dire qu'elle n'aurait autant aimé apprendre la mort de son fils. Grande fut au contraire la joie du pape, qui envoya un légat pour encourager les seigneurs et les évêques du royaume à prendre part à cette pieuse expédition. Le roi y décida ses trois frères; et un grand nombre de nobles, auxquels il fit attacher secrètement la croix à Noël, pendant la messe de minuit, furent obligés de suivre leur exemple. L'expédition fut deux ans à équiper l'armée et le roi s'embarqua à Aigues-Mortes au mois d'août 1248.

Le roi passa l'hiver en Chypre, et de là on s'embarqua l'année suivante (1249), non pour la Palestine, mais pour l'Égypte, comme qu'on regardait alors comme le moyen le plus facile à maintenir que la Palestine, comme un moyen d'assurer la possession de ce dernier état aux chrétiens. Le sort la fortune favorisa le vaillant et le pieux monarque; Damiette tomba sans effort entre ses mains, et ses compa-

gnons d'armes vinrent successivement se presser autour de lui. Le fidèle ami du saint roi, son compagnon d'armes et en même temps son incomparable historien, le sire de Joinville, maréchal de Champagne, nous raconte que Pierre de Bretagne avait fait une proposition très sage relativement à l'expédition d'Égypte, mais que le roi préféra l'avis de son frère impétueux, Alphonse de Poitiers, parti au mois d'août 1249 d'Aigues-Mortes et arrivé en ligne droite à Damiette au mois d'octobre. Dans une saison peu favorable (au mois de novembre), on se dirigea sur le Caire. Soixante mille hommes, parmi lesquels il y avait 20,000 chevaliers, composaient, dit-on, l'armée des croisés. Elle était arrivée heureusement à Mansourah, lorsqu'au mois de février 1250 une imprudence du comte d'Artois, autre frère du roi, le perdit lui et une partie des troupes, et devint fatale à l'armée entière en arrêtant sa marche. Celle-ci fut encore entravée par les digues, les canaux et les inondations, par les troupes légères de l'ennemi, par les fortifications élevées le long des canaux; des maladies achevèrent d'affaiblir l'armée. Dans cette détresse, le roi seul ne perdit ni son courage ni sa présence d'esprit. Il combattit en héros, mais il se décida trop tard à retourner sur ses pas (Pâques 1250). Déjà les Égyptiens et leurs alliés lui avaient coupé le chemin: cernée de toutes parts, l'armée fut faite prisonnière ou massacrée; le roi, avec ses frères Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, tombèrent entre les mains de l'ennemi et ne recouvrèrent leur liberté qu'en rendant Damiette et en payant une rançon énorme. Le noble roi, dédaignant de marchander sa liberté, consentit sans hésiter à payer 100,000 marcs d'or. Cependant le sultan lui fit spontanément remise d'un quart de cette somme, tandis que les Templiers enfouirent leurs trésors, de peur d'être obligés d'en prêter une partie pour la délivrance de leurs frères et des princes. Le roi, même après ces malheurs en Égypte, se crut encore lié par son vœu, qu'un sentiment religieux vrai et sincère avait dicté: il resta en Palestine lorsque ses frères et les autres seigneurs retournèrent en Europe. Il combattit les Infidèles

ignominieusement sa délivrance par la reddition de Damiette (septembre 1221). Il fallut trouver une cause à ce malheur : on l'imputa au jeune empereur Frédéric II, fils de Henri VI, qui, après avoir promis de se croiser, n'avait pas tenu parole. Le pape s'en prit donc à l'empereur, lui fit de vifs reproches et s'emporta jusqu'à le menacer. Jean de Brienne parcourut l'Europe, mais il trouva le zèle pour la Palestine presque généralement éteint, et lorsqu'enfin l'empereur se décida à entreprendre une croisade, ce fut le pape qui s'y opposa. Frédéric avait épousé la fille de Jean de Brienne, héritière des droits sur Jérusalem du chef de sa mère, première femme de Jean. Frédéric prit en conséquence le titre de roi de Jérusalem, et alla au mois d'août 1228 en Palestine. Le pape fulmina l'excommunication contre cette croisade, arma contre l'empereur, arrivé dans la Terre-Sainte, des troupes auxquelles le pontife promettait des indulgences, et des bandes revêtues du signe de la croix entrèrent à Naples sous la conduite de Jean de Brienne, pendant que Frédéric combattait pour la cause commune des chrétiens. Celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir des effets de la colère du pape : parmi tous ceux qui l'avaient suivi, le seul qui resta fidèlement attaché à sa cause fut le grand-maître de l'Ordre teutonique ; tous les autres, et particulièrement les prêtres, dévoués au pape, cherchaient à trahir l'empereur. Leur perfidie n'échappa même pas au souverain d'Égypte, que celui-ci était venu combattre et qui lui donna des avis. Dans ces conjonctures il sentit la nécessité d'accepter une paix raisonnable pour dix ans, qui rendit aux chrétiens tous les lieux sacrés et même Jérusalem, ainsi que d'autres places ouvertes. Les croisés, de leur côté, abandonnèrent les forteresses et renoncèrent à l'occupation de tout le pays qu'ils s'étaient flattés d'obtenir par la force. Frédéric se plaça lui-même la couronne de son royaume titulaire de Jérusalem sur la tête (février 1229), et retourna ensuite en Europe.

Là on prêchait la croix contre les chrétiens aussi bien que contre les idolâtres. La guerre contre les Albigeois

continuait toujours, et les moines mendians, secondant les légats du pape, distribuaient à pleines mains les indulgences aux croisés qui souillaient toute la France méridionale de meurtres et de crimes, lorsqu'on conçut encore l'idée d'exterminer de même les pauvres Stedings et de diriger une armée croisée contre leur république, sur le Weser. Les Stedings établis entre l'Éms et le Weser étaient une branche des Rustrings et dépendaient des Frisons ; de tous les Germains c'était la seule tribu où des institutions démocratiques fussent en vigueur ; ils repoussèrent la hiérarchie sacerdotale et l'aristocratie chevaleresque, et conservèrent leur liberté, la propriété de leur sol et le christianisme dans sa simplicité primitive. En horreur au clergé et à la noblesse, ils furent naturellement flétris du nom d'hérétiques ; on prêcha la croisade contre eux, on sacagea leur pays ; ils se défendirent en désespérés. Les chefs de cette petite république de paysans, dans le pays actuel d'Oldenbourg, soutinrent longtemps une lutte opiniâtre, et ils résistèrent encore lorsque le duc de Brabant, le comte de Hollande, les seigneurs de Clèves, de la Marche, et d'Oldenbourg, marchèrent contre eux avec 40,000 hommes ; mais ils succombèrent enfin à la force numérique ; ils périrent de la mort des braves en 1234.

Quant aux idolâtres, le duc Henri, surnommé le Lion, conjointement avec Woldemar de Danemark et son entreprenant archevêque Axel (*voj. ABSALON*), avait déjà formé une croisade contre les Vénèdes et les Rugiens et contre leur idole Swantevit. Il avait détruit à main armée l'empire des Ranés, en Poméranie, et leur temple principal ; mais, dans sa prudence, il s'était gardé (en 1172 et 1173) de se rendre en Palestine à la tête d'une armée ; il y était allé en pèlerin, dans la société de seigneurs et d'évêques de Saxe et de Bavière, ainsi que du prince ohotrite Pribizlav et du comte Gunzelin de Schwerin. Après le retour de Frédéric II, on prêcha la croix contre les Esthiens, les Lives et les Prussiens, tous encore païens. Ce fut surtout dans le Danemark et dans le nord de l'Allemagne qu'on reunit de

es pour combattre les Esthoniens et les villes allemandes de la mer Baltique promit autant de ces expéditions reliques que Gênes, Pise et Venise avaient é aux expéditions contre la Palestine.

La Prusse servit à dédommager l'ordre teutonique de ses pertes dans la Terre-Sainte, et Frédéric II récompensa sa fidélité à sa personne aux dépens des vœux habitants du pays.

Pendant que le saug coulait ainsi en faveur de la croix dans les contrées orientales de l'Europe, le pape réussit à gagner encore un roi pour une expédition dans la Terre-Sainte (1234). Le roi fut Théobald, comte de Champagne et roi de Navarre. Mais son expédition rencontra des obstacles et resta échouée jusqu'à ce qu'un hasard voulut que Louis IX de France fût contraint de faire un vœu semblable. Malade à la mort, Louis tomba subitement dans une fièvre léthargie et en sortit pour guérir d'une manière miraculeuse. Il en fut si reconnaissant qu'il prit l'engagement de faire une expédition (1244). La France, à cette époque, s'agitait effrayée, et, dans sa douleur, la mère du roi alla jusqu'à dire qu'elle n'aurait autant aimé apprendre la mort de son fils. Grande fut au contraire la joie du pape, qui envoya un légat pour encourager les seigneurs et les évêques du royaume à prendre part à cette pieuse expédition. Le roi y décida ses trois frères; et un grand nombre de nobles, auxquels il fit attacher secrètement la croix, à Noël, pendant la messe de minuit, furent obligés de suivre leur exemple.

Il fut deux ans à équiper l'armée et le roi s'embarqua à Aigues-Mortes au mois d'août 1248.

Le roi passa l'hiver en Chypre, et de là on s'embarqua l'année suivante (1249), non pour la Palestine, mais pour l'Égypte, car on regardait alors comme plus facile à maintenir que la Palestine, l'Égypte comme un moyen d'assurer la possession de ce dernier état aux chrétiens. La fortune favorisa le vaillant et le roi mourut; Damiette tomba sans être prise; le roi fut fébrile entre ses mains, et ses compa-

gnons d'armes vinrent successivement se presser autour de lui. Le fidèle ami du saint roi, son compagnon d'armes et en même temps son incomparable historien, le sire de Joinville, maréchal de Champagne, nous raconte que Pierre de Bretagne avait fait une proposition très sage relativement à l'expédition d'Égypte, mais que le roi préféra l'avis de son frère impétueux, Alphonse de Poitiers, parti au mois d'août 1249 d'Aigues-Mortes et arrivé en ligne droite à Damiette au mois d'octobre. Dans une saison peu favorable (au mois de novembre), on se dirigea sur le Caire. Soixante mille hommes, parmi lesquels il y avait 20,000 chevaliers, composaient, dit-on, l'armée des croisés. Elle était arrivée heureusement à Mansurah, lorsqu'au mois de février 1250 une imprudence du comte d'Artois, autre frère du roi, le perdit lui et une partie des troupes, et devint fatale à l'armée entière en arrêtant sa marche. Celle-ci fut encore entravée par les digues, les canaux et les inondations, par les troupes légères de l'ennemi, par les fortifications élevées le long des canaux; des maladies achevèrent d'affaiblir l'armée. Dans cette détresse, le roi seul ne perdit ni son courage ni sa présence d'esprit. Il combattit en héros, mais il se décida trop tard à retourner sur ses pas (Pâques 1250). Déjà les Égyptiens et leurs alliés lui avaient coupé le chemin: cernée de toutes parts, l'armée fut faite prisonnière ou massacrée; le roi, avec ses frères Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, tombèrent entre les mains de l'ennemi et ne recouvrèrent leur liberté qu'en rendant Damiette et en payant une rançon énorme. Le noble roi, dédaignant de marchander sa liberté, consentit sans hésiter à payer 100,000 marcs d'or. Cependant le sultan lui fit spontanément remise d'un quart de cette somme, tandis que les Templiers enfouirent leurs trésors, de peur d'être obligés d'en prêter une partie pour la délivrance de leurs frères et des princes. Le roi, même après ces malheurs en Égypte, se crut encore lié par son vœu, qu'un sentiment religieux vrai et sincère avait dicté: il resta en Palestine lorsque ses frères et les autres seigneurs retournèrent en Europe. Il combattit les Infidèles.

dèles, défendit et fortifia à ses frais les villes du littoral. Il demeura quatre ans en Palestine, et en quittant la Terre-Sainte le 24 avril 1254, il s'engagea à une nouvelle expédition. On essaya en vain de l'empêcher de remplir sa promesse. Pendant que Louis gouvernait sagement son royaume, guérissait toutes les plaies qu'une croisade si malheureuse y avait laissées, et méritait par sa vertu, sa simplicité et son infatigable énergie le nom de saint, une nouvelle calamité fondit sur l'Europe. Houlagou avait fondé le puissant empire des Mongols, qui engloutit la Russie, menaça l'Autriche et la Silésie, dévora la Chine et la Perse, et entama la Syrie, où le sultan Bibars se défendit 4 ans contre Houlagou. Délivré par la mort de ce terrible adversaire, il tourna ses armes contre les villes chrétiennes en Palestine. Arsouf et Césarée tombèrent en sa puissance (1265). Quant à Saint-Jean-d'Acre, les Vénitiens, les Génois et les Pisans, s'ils l'avaient voulu, auraient pu la sauver; mais ils se disputèrent d'abord la possession de la ville, et ils se livraient des combats sanglants dans ses murs pendant que Bibars l'assiégeait. La ville fut, il est vrai, sauvée, mais tous les lieux voisins furent pris et fortifiés par les Mahométans; Antioche aussi fut conquise, Acre même resta assiégée. On se hâta de prêcher encore une fois la croisade en Europe. Louis IX se souvint de sa promesse et prépara une nouvelle expédition. Elle partit (1270) comme la première d'Aigues-Mortes, mais on commença par la diriger contre Tunis, parce que Charles d'Anjou, maître du royaume de Naples, dont il avait dépouillé la maison de Hohenstauffen, avait promis son assistance dans une guerre contre les Maures, et parce qu'on se flattait de l'espoir que le prince de Tunis se ferait chrétien. On se trompa. Tunis opposa une forte résistance; Charles se fit longtemps attendre, et lorsqu'enfin il parut (août 1270), le climat et les épidémies enlevèrent des milliers de combattants, et parmi eux le pieux roi lui-même. Saint-Louis mort, toute la croisade était manquée; car Philippe III qui avait accompagné son père se dépêcha de retourner en France pour prendre posses-

sion du trône. Le prince Édouard d'Angleterre, l'homme le plus vaillant de son temps, après avoir glorieusement né la guerre de son père dans la même, était venu s'associer aux de Louis IX. Il demeura fidèle à son vœu et alla en Palestine avec 500 chevaliers qui s'attachèrent à sa fortune. Mais leur bravoure obtint fut une trêve et la conservation de la ville de Ptolémaïs, qui restèrent aux chrétiens. Mais il s'éleva dans leur propre camp une dispute sur de vains titres, signifiant la puissance dans le monde. Les princes mongols et les Infidèles. Les princes mongols et les Infidèles sur l'Euphrate se brouillèrent au soudan d'Égypte Kalarun étendit son empire en Syrie. Il enleva aux Hospitaliers (1285) le fort de Marcab, prit et autres places fortes, occupa Saint-Jean-d'Acre (1289) et rasa la ville. Sa mort retarda la destruction complète de Saint-Jean-d'Acre de 8 ans. Le sultan, Malek-el-Aschref Sala-Chalib venait de conclure un traité de paix avec les chrétiens; mais le pape Grégoire X fit prêcher une nouvelle croisade. Les croisés débarqués en Palestine, leur nombre, rompirent la trêve. La perfidie excita l'indignation du pape et tous ses coreligionnaires se joignirent à lui. Saint-Jean-d'Acre fut le rendez-vous des croisés, leur refuge, fut défendu par eux avec une bravoure inouïe. Au premier choc les plus vaillants champions se distinguèrent. Le comte de Blois et le roi de France. Cependant les machines des musulmans vomirent des masses énormes d'écailles sous lesquelles les murs s'écrasèrent. Les Musulmans montèrent à l'assaut même après la prise de la ville (1291), les chevaliers chrétiens fendirent dans des maisons, les tours isolées jusqu'à ce qu'il ne restait plus que des ruines. Après la prise du boulevard, on rendit la ville de Saint-Jean-d'Acre à l'ennemi sans opposer de résistance. Les Tempeliers furent bien encore une fois à Sidon, mais inutilement. Les autres places qui restaient furent prises soit par la force, soit par ruse ou par trahison. et à la fin du siècle il ne restait plus aux chrétiens un seul pouce de ter-

toutes les conquêtes en Asie depuis 1095. **CON. à H.**
Causes et conséquences des Croisades. Après le résumé lumineux des faits qu'on vient de lire et dont nous sommes redevables à la plume savante qui a déjà enrichi notre ouvrage de l'article **CANTONNEX**, on aimera à considérer dans son ensemble cet immense mouvement qui, pendant deux siècles, a fait refluer vers l'Orient les populations de l'Occident; dont les suites, tant en Europe qu'en Asie, furent incalculables, et qui, avant la réforme du XVI^e siècle, était peut-être le plus grand fait de l'histoire des pays de chrétienté.

I. Si la soif de la domination, la cupidité, l'ignorance et la superstition ont eu leur part dans l'impulsion qui amena la première croisade, il serait injuste de l'attribuer exclusivement à de tels mobiles. Après un long chaos suivi de l'organisation artificielle de la société féodale, organisation dont les détails avaient absorbé les gouvernements, isolé les populations et fomenté par conséquent l'individualisme et l'égoïsme, son inséparable compagnon, le sentiment de l'unité se réveilla en Europe aux cris de la religion menacée dans les objets les plus sacrés de son culte. La profanation du Saint-Sépulcre, les difficultés sans cesse croissantes que les Égyptiens et après eux les Seldjoucides, opposaient à ces pèlerinages en Terre-Sainte, usités parmi les chrétiens depuis la découverte de la vraie croix, le danger dont Alp-Arslan et ses Turcs menaçaient l'empire de Byzance, tout cela émut le monde chrétien fatigué de ses longues luttes pour de misérables intérêts et avide d'un aliment plus digne pour l'imagination. Depuis la bataille de Poitiers et la messe de minuit où l'évêque de Rome avait rendu un empereur à l'Occident, aucun grand fait n'avait remué les peuples en coupant la monotonie de ces guerres entre des tyrans de bas étage ou entre la royauté affaiblie et ses insolents vassaux. Cependant un fait bien important se consommait alors sous leurs yeux : c'était l'élévation de la tiare au-dessus de la couronne impériale, c'était la crosse du successeur d'un pauvre pêcheur se croisant

avec l'épée de l'héritier des Césars. La religion avait déployé sa toute-puissance : jusque-là humble, amie et consolatrice du faible, elle s'était assise sur le trône à côté et au-dessus des rois, qu'elle bravait d'abord, et qu'elle finit par appeler devant son tribunal. Ce fut un spectacle nouveau pour l'Europe, où les prêtres n'avaient jamais dominé comme en Asie ou en Égypte; elle battit des mains et se montra prête à seconder l'audace de son premier pasteur, car l'audace plaît à la multitude, et, parlant au nom de Dieu et de son Christ, pouvait-elle ne pas lui imposer? On salua avec espérance et avec joie la naissance d'un pouvoir modérateur entre les princes et leurs sujets, et la puissance des papes investit d'une nouvelle autorité la religion elle-même. Devenue pouvoir actif et force d'opposition, elle excita au plus haut degré l'enthousiasme universel et offrit un intérêt commun, un mot de ralliement, à la société européenne morcelée, déchirée en petites fractions. Entourée ainsi de prestige, la religion pouvait opérer des miracles, et il était dans l'intérêt des papes d'entretenir et d'exciter de plus en plus cette disposition des esprits.

L'enthousiasme est la source de l'héroïsme : aussi a-t-on dit avec raison que l'époque des croisades était *le temps héroïque du christianisme*. Elles furent l'effet du réveil de l'esprit religieux qui, habilement dirigé, développa l'esprit chevaleresque, mélange heureux de piété, de valeur et de galanterie.

Ce sont les idées puissantes qui font les grands siècles : au point où nous sommes placés aujourd'hui, quelques-unes de celles qui ont dominé les siècles passés peuvent nous paraître fausses ou même puériles; mais si elles rechauffaient néanmoins tous les cœurs et créaient des prodiges, c'est qu'elles constituaient alors un progrès réel et donnaient aux esprits un essor inattendu. Telle fut l'idée qui faisait du Saint-Sépulcre l'apanage commun des peuples chrétiens, et leur plus grand, leur inaliénable trésor. Plus de distinctions, plus de barrières, disait-on; tous sont également enfants de Dieu et rachetés du Christ; c'est par leurs efforts communs que la terre qu'il a foulée,

la terre qu'il a humectée de son sang, doit être soustraite à la profanation qu'y ont portée les Infidèles. Que la paix règne parmi le peuple de Christ, et que les Infidèles périssent! Cette idée agit partout avec la même puissance que celles qui ont amené depuis des révolutions non moins décisives, l'idée de la liberté de la conscience, celles de l'égalité devant la loi et du gouvernement des sociétés par elles-mêmes. *Dieu le veut! Dieu le veut!* cria la multitude, et les indulgences du pape soutinrent le courage des uns en même temps que les rêves millénaires agirent par la peur sur les autres.

Cependant le mouvement n'embrassa pas l'Europe tout entière : pour y être entraîné il fallait avoir du loisir et être ouvert à l'influence des idées morales qui ne venaient qu'à la suite de la civilisation. Les pays encore en dehors de cette dernière, comme la Pologne, la Hongrie et les deux presque îles scandinaves, restèrent aussi en dehors des croisades; l'Espagne et le Portugal, tombés sous la domination des Sarrazins, étaient trop occupés dans leur intérieur pour se mêler encore à une autre querelle. C'étaient les Français, dès lors le plus policé des peuples, qui donnèrent le signal, et avec eux les Flamands et les Lorrains, unis aux Français par les mœurs et par l'extraction, quoiqu'ils fussent souvent détournés dans une autre voie par la politique. Leur exemple fut suivi avec ardeur par les Normands de Naples et de Sicile. Le sang froid des Allemands les préserva d'abord de cette effervescence; mais enfin ils en furent saisis à leur tour, et jusqu'au bout ils restèrent fidèles à une cause qu'on leur assurait être celle de Dieu et de la religion. Les Italiens, moins dociles à la voix de l'Église à cette époque, y furent attirés par le commerce bien plus que par les promesses ou par les menaces du pape; et les richesses qui vinrent s'entasser à Venise, à Gênes et à Pise, soutinrent leur ardeur. Les Anglais entrèrent les derniers dans la lice : pour s'y lancer ils attendaient que le signal partit du trône, et il ne se trouva pas tout de suite un roi chevaleresque comme Richard Cœur-de-Lion pour le leur donner. Restait l'empire de Byzance et la

Russie, alors attachée à sa fortune et qui en recevait des directions. La religion exerçait à Constantinople une haute influence, et la civilisation, flétrie il est vrai par la corruption des mœurs, y était fort avancée. Néanmoins cet empire prit peu de part aux croisades, après y avoir poussé l'Occident le premier par le cri de détresse que l'approche des Seldjoucides lui avait arraché. Les empereurs furent épouvantés par la vue de cette migration des peuples dirigée en sens inverse de celle du v^e siècle : ils en devinrent les victimes et s'en dégoûtèrent; car si les Seldjoucides avaient entamé les provinces du Bas-Empire, les croisés occupèrent son trône et préparèrent sa chute.

Mais le contact de l'Orient avec l'Occident porta ses fruits : les Français, encore grossiers et incultes, virent à Constantinople, le luxe, les arts et les sciences. Ces dernières, ils les trouvèrent encore chez les Sarrazins qu'ils combattaient en Asie, et leurs rapports avec les guerriers de Syrie et d'Égypte purent leur apprendre que, pour être digne du nom d'homme, ce n'était pas tout de se dire chrétien et que la bravoure et la vertu pouvaient se rencontrer dans le cœur des Infidèles.

II. Nous abordons ainsi la grande question de l'influence des croisades, exagérée par les uns, renfermée par les autres dans des limites trop étroites.

On sait que cette grande question historique fut proposée en 1806, comme sujet de prix, par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, et que le prix fut partagé entre MM. Heeren, professeur à Gœttingue, et de Choiseul d'Aillecourt *. Le mémoire du premier, traduit en français par Charles de Villers, a été imprimé sous ce titre : *Essai sur l'influence des Croisades* (Paris, 1808, chez Treuttel et Würtz), et n'a rien perdu, depuis 30 ans, de son mérite incontestable sous le rapport de la recherche des faits et de leur savante discussion. Dans l'impossibilité de rien ajouter à cet excellent travail, nous nous bornerons à en donner ici quelques extraits.

(*) *De l'influence des croisades sur l'état des peuples en Europe*, Paris, 1810, in-8°.

« Mais convenons que l'influence des croisades fut à la fois bonne et mauvaise : c'est le sort de toutes les choses de ce monde. En portant à l'excès l'autorité des papes, elles préparèrent leur chute par les abus sans nombre qui découlèrent de leur toute-puissance; elles leur firent oublier leur mission de paix et de charité en les mêlant trop aux affaires et aux passions temporelles; elles leur firent sacrifier à l'amour des richesses, des intrigues et de la domination, la gloire plus haute et plus pure d'être les pasteurs des âmes et d'y régner par l'humilité. De plus, elles enrichirent outre mesure l'Église, c'est-à-dire le clergé : elles exercèrent ainsi une influence fâcheuse sur les mœurs dont la rigidité traditionnelle ne convenait plus à ces prêtres gorgés de biens; la paresse, l'abandon des études, l'ignorance et la grossièreté en furent des conséquences naturelles. Enfin elles jetèrent dans la chrétienté des semences de discorde qui ne tardèrent pas à germer : en nourrissant le zèle religieux et la haine des ennemis de la croix, elles excitèrent le fanatisme qui arma bientôt chrétiens contre chrétiens et qui introduisit dans le for de la conscience une odieuse tyrannie. On prêcha une croisade contre les Albigeois et en même temps l'inquisition prit naissance.

Mais, d'un autre côté, ces expéditions produisirent, surtout en France et dans les riches provinces qui longent le Rhin, les plus heureux effets relativement au développement de la civilisation et du bien-être social. En Allemagne elles changèrent peu les rapports existants entre l'empereur et ses vassaux; en Angleterre, elles affaiblirent le pouvoir royal et préparèrent la victoire des barons sur Jean-sans-Terre; mais, dans les pays nommés plus haut, elles eurent des conséquences différentes en ruinant les plus puissants seigneurs, obligés, pour payer les dettes que la croisade leur faisait contracter, de vendre leurs terres à vil prix; en élevant l'autorité royale sur les débris du règne féodal de l'aristocratie, et en préparant l'émancipation des communes.

Mais, sur cette matière, écoutons M. Heeren, dont tout le monde connaît

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

la rare sagacité et la vaste érudition.

« Les croisades, dit-il, ont épuré et perfectionné l'esprit de la noblesse féodale par celui de la chevalerie; elles lui ont donné un essor plus généreux et plus élevé, et l'ont empêchée par là de retomber dans la barbarie des trois siècles qui avaient précédé. Ne craignons pas de le répéter : qu'eût été le moyen-âge sans la chevalerie?

« L'influence des croisades sur les habitants des villes, sur leur organisation municipale et en communes, n'a pas été moins bienfaisante. Ces guerres saintes ont posé, à cet égard, les bases essentielles d'un nouvel ordre politique pour tous les siècles suivants. Les premières bourgeoisies libres ont été le noyau de nos nations modernes; et sur cette base se sont formés en Europe des états, tels que le moyen-âge n'en avait pu voir.

« La puissance centrale, celle des princes, s'est relevée, et a pu mettre fin à l'anarchie désolante qui signala la caducité du régime féodal.

« Les nobles devenus sujets, les bourgeois devenus commerçants, les villes devenues riches, ont offert aux revenus publics de nouvelles sources, des sources sûres et réglées, qui ont cimenté le pouvoir des princes.

« Ce pouvoir s'accrut aussi du nouvel ordre qui prit rang dans la société civile, celui du tiers-état, que la politique des princes put opposer à la noblesse, et qui eut dès le principe de fréquents démêlés avec elle.

« Ainsi cette noblesse même, qui cessait peu à peu d'être ce qu'elle avait été durant la période de l'anarchie, vit se former une opposition, un contre-poids à sa puissance; contre-poids tout-à-fait nécessaire pour qu'un état légal et constitutionnel, une certaine égalité de droits entre tous les hommes, pût s'établir.

« C'est ainsi que, par la marche lente de l'amélioration dans les institutions sociales, par le meilleur esprit et les principes qui en résultèrent, on peut dire que les croisades ont aussi étendu jusque sur la classe des paysans une influence bienfaisante. Ce n'est que dans un état bien organisé, où le pouvoir central dirige et vivifie toutes les parties, que l'on sent le

prix de l'agriculture et la considération qui est due au cultivateur.

« Le temps des croisades a vu, dans Louis IX et Suger, un Henri IV et un Sully. Mais il devait encore s'écouler des siècles avant que de tels hommes pussent faire tout le bien qu'ont fait Henri et son ministre.

« Quant à la hiérarchie,.... ces mêmes croisades préparaient dans l'Europe un nouvel ordre civil, qui devait devenir funeste à la puissance ecclésiastique. Depuis que les rois étaient devenus des rois, les papes ne pouvaient plus rester ce qu'ils étaient devenus précédemment. Bientôt Philippe-le-Bel humilia la puissance pontificale en la personne de Boniface VIII.

« Et ce fut ainsi que les communes, qui servirent d'abord les papes contre les empereurs, nuisirent enfin aux souverains pontifes en favorisant l'autorité des monarchies.

« Le despotisme exercé par Rome sur les consciences, les moyens violents et coercitifs, les excommunications, les croisades contre les hérétiques, l'affreuse inquisition et ses bourreaux, tout ce qui semblait devoir étayer et perpétuer la puissance des papes, fut ce qui alluma l'indignation d'un temps plus éclairé, et qui consumma la ruine de la hiérarchie.

« Ainsi, après tant de maux particuliers causés par ces longues guerres, après tant de sang qu'elles coûtèrent à l'Asie et à l'Europe, l'humanité put tirer quelque consolation de leurs résultats; résultats lents pour la plupart d'une crise qui avait duré deux siècles, et auxquels il faut aussi des siècles pour consommer leur développement. »

L'industrie et surtout le commerce se ressentirent également de l'influence des croisades. Elles firent connaître à l'Occident les jouissances du luxe et quelques moyens d'y pourvoir par les fabriques et les manufactures; elles vivifièrent ses rapports avec l'Orient et créèrent des intérêts nouveaux, surtout en faveur de Venise, de Gênes et de Pise, qui s'emparèrent du monopole de ce commerce. Cependant, remarquons avec M. Heeren que l'état actuel de cette branche si importante de l'activité humaine ne procède

plus de l'influence des croisades. « Les résultats de cette influence, dit-il, ont cessé absolument à l'époque mémorable des découvertes maritimes du xv^e siècle. Elles avaient même déjà cessé auparavant en grande partie, lorsque tout le Levant et Constantinople enfin furent devenus la proie des Turcs. Cependant l'influence des croisades sur le commerce fut considérable dans son temps. Il ressemblait avant elles à un faible ruisseau et il devint par elles un grand fleuve, qui, se partageant en plusieurs bras, porta l'abondance et la fertilité dans un plus grand nombre de lieux. Cette activité nouvelle, qui embrassa plus de pays, qui ouvrit plus de communications entre les peuples, eut des effets immédiats sur la civilisation, lesquels à leur tour se sont transmis jusqu'à nous; elle fonda ou fit fleurir des villes, des républiques, des ligues, qui furent longtemps et dont quelques-unes sont encore aujourd'hui des éléments du grand édifice social de l'Europe. De tels effets méritent bien qu'on en recherche la marche et que l'histoire la développe. »

L'influence des croisades sur les lettres et les sciences fut peut-être moins sensible, du moins immédiatement. « On ne peut remarquer, continue M. Heeren, en Europe, à cette époque, ni dans celle qui suivit, aucun essor dans l'esprit qui annonce que l'étude des classiques grecs y ait produit quelques fruits. Mais il serait injuste de ne pas remarquer que les croisades concoururent à préparer le bon siècle de la renaissance des lumières. Déjà, avant la prise de Constantinople par les Turcs, quelques étincelles de l'esprit grec brillaient çà et là dans les villes d'Italie, et quand les conquérants turcs firent fuir devant eux les masses effrayées, l'Italie se trouva disposée à être leur asile. Ce furent des commerçants, des armateurs vénitiens, pisans, lombards, toscans, qui accueillirent, qui appelèrent tous ces savants grecs qui étaient leurs amis et qui devinrent leurs hôtes; hôtes illustres qui trouvèrent sur ce nouveau sol les germes que la longue et fréquente communication avec l'Orient y avait apportés » et qu'ils purent faire fructifier, à l'aide du com-

(*) « Il faut aussi remarquer que ce fut pendant

que les croisades, les écoles qui en étaient nées et de la qu'avaient fondé ce commerce et les écoles.

« Citons encore un dernier pas : l'excellent *Essai sur l'influence des croisades*. « Ce furent elles, dit son auteur, qui rendirent possibles les voyages de long cours dans ces régions orientales et jusqu'aux extrémités de l'Asie. Quand, au XIII^e siècle, les Italiens fondèrent leur immense empire; après Genghiz, ce peuple, jadis divisé, se divisa en plusieurs dominations qu'il vint à apprendre et à goûter les avantages, les agréments que pouvait procurer le commerce, il en devint le maître. Les caravanes purent aller de Syrie jusqu'en Chine. Les princes mongols furent le siège de la magnificence; le négociant trouvait le prix de ses denrées, des plus précieuses et des plus élevées. L'espoir du gain excitait à entreprendre ces voyages de long cours; et ce furent encore des marchands italiens qui furent les premiers jusqu'aux régions les plus reculées de l'Orient. Aux fins du commerce se joignirent de la religion et de l'esprit de prosélytisme. L'espoir de faire embrasser le christianisme aux princes et aux peuples voisins, des faux bruits de conversions miraculeusement accomplis, de celle survenue d'un puissant monarque résidant au bout de l'Asie, et qui n'était connu que par le nom de *le Grand Khan*, tant d'espérances, de fausses illusions, échauffèrent les esprits, et firent vers l'Orient une foule de

croisades que furent établies les premières écoles en Europe. On vit naître au XII^e et au XIII^e siècle, les écoles de Salerne, de Bologne, de Paris. On ne peut pas démontrer qu'elles aient été le résultat des croisades; mais elles en étaient le moins de la tendance générale des esprits de cette époque de meilleur, et cette circonstance peut être entièrement l'effet du ha-

bit. On connaît ceux de Jean de Plan-Carpin (1245), de Guillaume Rubrouc (1253), et surtout celui de Marco Polo (1271), dont le zèle et le courage, excités par les relations commerciales, surpassa ceux des pieux missionnaires qui furent les premiers.

missionnaires, et les papes ne négligèrent pas ce nouveau moyen d'accroître leur domination. »

Il serait difficile et peut-être oiseux d'entrer avec Herder (*Idées sur l'histoire du genre humain*) dans la distinction de ce qui fut réellement un produit des croisades et des effets dont ces expéditions furent l'occasion plutôt que la cause. Qu'il nous suffise de savoir qu'elles donnèrent au monde une immense impulsion et qu'elles hâtèrent ainsi la marche constante mais inégale du développement de l'espèce humaine et de la civilisation qui est son but et sa gloire.

Un si grand fait ne pouvait manquer d'exciter la verve des troubadours et des trouvères; mais quelques siècles s'écoulèrent avant qu'il se trouvât un Homère digne de le chanter. La *Jérusalem délivrée* du Tasse est un magnifique reflet de cette époque mémorable, et porte comme elle le cachet de la piété, de l'héroïsme et de la courtoisie dont la réunion constitue l'esprit chevaleresque.

Notre célèbre collaborateur, M. Schlosser, a déjà fait connaître les principaux ouvrages à consulter sur les croisades; nous croyons devoir y ajouter les suivants : Gibbon, *History of the decline and fall*, etc.; Haken, *Gemælde der Kreuzzüge* (Tableau des croisades), Francfort-sur-l'Oder, 1808, in-8°; et de Funck, *Gemælde aus dem Zeitalter der Kreuzzüge* (Tableaux tirés du temps des croisades), Leipzig, 1821-24, 4 vol. in-8°. L'article *Croisades* de M. Thouret, dans l'*Encyclopédie moderne*, est un de ceux qui méritent d'être distingués. J. H. S.

CROISÉE. Dans les constructions du moyen-âge, on remarquait dans l'ouverture des fenêtres un montant en pierre placé au milieu, et, à peu près au tiers, en partant du haut, une traverse également en pierre : cette espèce de croix a fait donner le nom de *croisée* au châssis qui ferme la fenêtre (voy.).

On fait souvent *croisée* et *fenêtre* synonymes, mais c'est à tort. Le dernier mot ne doit être employé que pour désigner l'ouverture propre à éclairer les appartements; son étymologie (*fenestra*, de *φαινω*, éclairer) l'indique assez. La fenêtre est une partie importante de

l'architecture : ses proportions, sa décoration, sa place, entrent pour beaucoup dans le caractère d'un édifice; nous y reviendrons.

La croisée est un ouvrage de menuiserie, quelquefois de serrurerie, garni de vitres, destiné à fermer la fenêtre; elle est à un ventail ou à deux vantaux. Comme ouvrage de menuiserie, on lui assigne plusieurs dénominations: ainsi il y a des croisées à grands et à petits carreaux, à coulisse, genre presque rejeté maintenant. La manière d'assembler les petits bois fait aussi adopter des noms particuliers, comme ceux des croisées assemblées à pointes de diamant, à trefle, etc.; enfin, il y en a de cintrées et en ogive.

L'établissement des croisées demande les plus grands soins lorsque l'on veut garantir les appartements de toute infiltration. Cette dernière condition est difficile à obtenir, et nous avancerons même que jusqu'ici, malgré la foule de moyens indiqués, on n'est pas parvenu à empêcher l'introduction de l'eau, surtout dans de grandes pluies chassées par un vent d'ouest. Nous citerons comme le procédé le plus efficace celui qui a été proposé par M. Petit, architecte de la ville de Versailles, et dont on trouve une description dans les Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise.

Une croisée à deux vantaux se ferme ordinairement de fiches plus ou moins fortes, au nombre de six; elle se ferme au moyen de verroux ou d'espagnolettes à triangle. On a vu à la dernière exposition des espagnolettes à crémaillère: cette sorte de fermeture offre le grand avantage d'exiger peu d'effort pour être mise en mouvement, et de ne pas se déranger facilement lorsqu'il y a tassement ou que le bois travaille.

Un autre perfectionnement apporté aux croisées consiste à les établir en fer. Paris fait des châssis et des petits bois en tôle, fort solides et élégants, qui se prêtent à toutes les formes et résistent très bien.

ANT. D.

CROISEMENT DES RACES. La signification exacte de ces deux mots indique le rapprochement sexuel de deux êtres différents, mais dont les op-

positions d'organisation et de caractères zoologiques ne sont point assez tranchées pour constituer des espèces. Les zoologistes n'ayant pu toujours s'entendre dans la distinction des races et des espèces, ni dans l'application pratique de leurs définitions, plusieurs voyant des espèces là où les autres ne voient que des races, il en résulte que les mots *croisement de races* signifient plus ou moins, suivant l'opinion du naturaliste qui les emploie. Puis sont venus les médecins, qui souvent ont encore étendu la signification de ces deux mots en s'en servant pour indiquer l'union des individus de tempéraments différents.

On a assez généralement l'habitude de regarder tout croisement de races ou d'individus comme améliorant la race ou la famille. C'est même en partant de ce principe que les législateurs modernes, tant politiques que religieux, ont attaché le crime à l'union entre proches parents. Quelques législateurs anciens, au contraire, regardaient ces mariages comme indifférents ou même comme plus saints que les autres. Il est vrai, et la nation turque, une des plus belles de l'Europe, est un exemple vivant de ce que nous avançons, qu'il y a amélioration dans une génération née de parents de races différentes, mais par rapport seulement à ceux des parents appartenant à la race inférieure.

L'union d'un noir et d'un blanc produit un mulâtre, qui, plus qu'un noir, n'est pas encore un blanc (voy. *hommes de COULEUR*). Ceci a une telle importance que si les lois naturelles n'étaient là pour résister aux caprices et aux théories philanthropiques, la race blanche, en voulant élever la noire, aurait bien pu finir par s'abâtardir elle-même et donner naissance à une race moyenne, ambiguë, monstrueuse. Si nous passons aux animaux, nous verrons les mêmes faits se reproduire: du croisement des chevaux arabes avec les juments indigènes de l'Angleterre est née cette race anglaise dont la conservation est si coûteuse, et qui, quoi qu'on en dise, sera toujours inférieure aux chevaux arabes de pur sang.

Il paraît donc constant, d'après les faits qu'on vient de mentionner, que l'amélio-

subtilité des races la voie du croisement rapporte seulement à la race inférieure qui fournit un des parents. D'un autre côté nous voyons certains peuples qui ne contractent aucune union avec leurs voisins, les Géorgiens par exemple, conserver leur beauté de génération en génération. Nous voyons également les arabes attacher une grande importance à la pureté de la race de leurs chevaux nobles, appelés *kochlani*, et constater leur filiation par actes authentiques. Ils font remonter à près de 2000 ans la généalogie connue de plusieurs de ces beaux animaux, et il en est dont la lignée peut être démontrée par des preuves écrites pendant une série de quatre siècles. Si on réfléchit à tous ces faits, peut-être appercevra-t-on le rapport qui existe entre eux et l'intelligence de ces lois anciennes qui restreignaient les croisements de races, de peuples et de familles, dans des cercles plus ou moins étroits. En effet, le caractère dominant de ces législations encore barbares était l'égoïsme de la famille, de la cité, du royaume. Le christianisme, en appelant les hommes à l'égalité et en ruinant l'esprit de caste, a mis fin à un tel régime.

Examinons actuellement l'influence du croisement d'individus de la même race. Ce croisement, considéré sous un certain point de vue, amène les mêmes résultats que le croisement de races. Ainsi, par exemple, dans la majorité des cas et sauf quelques exceptions (dont le moraliste peut souvent soupçonner la véritable et secrète cause), l'union d'un petit homme et d'une femme de taille moyenne produira des enfants de taille au-dessous de la moyenne. Si au contraire on unit deux individus de grande taille, il y a tout lieu de penser que leurs enfants seront de haute stature. Il est donc évident que si le cercle des mariages se concentrait dans les familles, on ne verrait pas, sans doute, dans une même famille de ces différences choquantes de taille, et même de capacité intellectuelle, mais il arriverait bientôt que deux classes d'hommes viendraient à s'établir : d'un côté les grands, les beaux, les intelligents, les bien portants, et de l'autre les petits, les laids, les sots, les malades, enfin les

parias de l'espèce humaine. Un tel résultat effraie : aussi la nature et les lois ont également combattu la production de semblables phénomènes; la nature, en créant l'instinct des contrastes; les lois, en flétrissant devant Dieu et devant les hommes les unions trop rapprochées. Des avantages incontestables résultent du croisement d'individus de tempéraments et de caractères différents, lorsqu'il est fait pour contrebalancer certaines prédominances excessives, pour les opposer les unes aux autres et les ramener ainsi dans la génération nouvelle à un type normal. En unissant, par exemple, une de ces femmes d'une hauteur de stature qui passe la bienséance avec un petit homme, on ramènera leurs enfants à une taille ordinaire. Les enfants d'un homme emporté, au cœur chaud, hardi, entreprenant, marié à une jeune personne faible, froide, timide, participeront à ces deux natures dont la fusion s'opérera en eux, au moins en partie.

De tels résultats ne s'obtenant d'une manière complète que par des croisements successifs et répétés dans la même génération, ils ne sont jamais bien manifestes chez les hommes. Dans les animaux on tire un grand parti des croisements de familles; c'est par ce moyen que l'on arrive à façonner des races artificielles d'animaux, pour tels ou tels usages. On les fait pour ainsi dire, on les moule, pour la chasse, pour la course, pour le combat, pour le carrosse, pour le labour. On fabrique en quelque sorte de petits chiens pour les dames, de grands pour les chasseurs. A ceux-ci on développe des palmures entre les doigts des pieds pour la natation, en greffant sur leur race le sang des chiens de Terre-Neuve; à ceux-là l'instinct de chercher le voyageur englouti dans la neige, en greffant également sur leur race le sang des chiens du Saint-Gothard.

Passant aux croisements d'espèces, nous dirons que ces conjonctions contre nature sont rares, dans bien des cas physiquement impossibles, et presque toujours infécondes. Cependant on est parvenu à faire accoupler ensemble la louve et le chien, le lapin et le lièvre, l'ânesse et le cheval, le bouc et la bre-

bis, le faisan et la poule, le serin et le chardonneret, le moineau et le bouvreuil. Les animaux nés de ces unions adultérines ressemblaient aux deux parents également; mais ils étaient inféconds, eux ou leur progéniture. Il n'y a d'exception que pour les *metis* de quelques oiseaux, lesquels paraissent conserver la faculté de se reproduire et de transmettre ainsi la bâtardise à plusieurs générations. Mais pour les oiseaux même, les *metis* n'ont pas une longue postérité: les descendants finissent bientôt par être stériles. Tout ce que l'on a dit du commerce adultérin d'espèces fort différentes, du taureau et de la jument, du lapin et du chat, d'un oiseau avec un quadrupède, et tous ces récits de l'antiquité, produits de rêves lubriques, d'une mythologie monstrueuse, tout cela doit être relégué dans le domaine des fables.

Voy. ACCOUPLEMENT. C. L.-R.

CROISER, CROISIÈRE. Croiser, c'est s'établir par une certaine latitude et sous un certain méridien pour y attendre des bâtiments qu'on veut attaquer et prendre. Le lieu où l'on veut croiser doit être choisi avec la connaissance des habitudes du commerce maritime de la nation contre laquelle on doit agir. Comme le navire qui croise a un certain espace donné à parcourir dont il ne doit pas s'éloigner, il va, vient, revient, passe et repasse, *croise* ses routes enfin, et c'est à cela qu'il doit son nom de *croiseur*. Toute l'Europe a adopté cette dénomination dont l'origine est latine. Le *to* *cruise* des Anglais, le *knuisen* des Hollandais, le *crociare* des Italiens, le *cruzar* des Portugais, dérivent comme notre mot *croiser* de celui de *cruciar*.

On appelle *croisière* le parage où s'établit un bâtiment courant dans tous les sens, pour attendre au passage les navires qu'il veut capturer ou ceux qu'il a mission de défendre contre des corsaires. Le temps de cette navigation d'attente, d'observation, est aussi appelé *croisière*. On dit d'une *croisière* qu'elle est longue ou courte, pénible ou douce, lucrative ou stérile. A. J.-L.

CROISSANCE, n. ACCROISSEMENT.

CROISSANT. Deux ou trois jours après avoir disparu pendant la conjonc-

tion, la lune se montre du côté de l'occident sous la forme d'un arc lumineux que l'on appelle *croissant*. Les pointes ou extrémités de cet arc se nomment *cornes*; du latin *cornua*; l'une d'elles est dite *boréale* et l'autre *méridionale*. Ces pointes sont tournées vers l'orient, et le croissant grandit jusqu'au moment où la lune est en quadrature.

On appelle encore *croissant* la même figure de la lune en décroissant; mais alors les cornes sont tournées vers l'occident, et ce croissant diminue jusqu'au moment où la lune se perd à nos regards: c'est le moment de la conjonction. Voy. LUNE.

Le mot *croissant* se prend quelquefois aussi adjectivement pour exprimer une quantité qui augmente à l'infini ou jusqu'à un certain terme, par opposition aux quantités *constantes* ou *décroissantes*. Ainsi une progression par quotient est dite *croissante* ou *décroissante*, suivant que la raison ou le nombre constant qui exprime le rapport d'un terme à celui qui le précède est plus grand ou plus petit que l'unité: dans un cercle l'abscisse prise depuis le sommet étant croissante, l'ordonnée est croissante jusqu'au centre et ensuite décroissante. R. DE P.

CROISSANT (ORDRE DU), institué en Anjou le 11 août 1448 par le bon roi René. Cet ordre fut ainsi appelé parce que la décoration consistait en un croissant d'or émaillé, au-dessous duquel on lisait en lettres bleues: *Loz en croissant*; symbole de la renommée toujours croissante en gloire, à laquelle les chevaliers devaient constamment aspirer. René plaça cet ordre sous la protection de saint Maurice, patron de la ville d'Angers; il fit bâtir dans la basilique consacrée à ce saint la chapelle dite des *chevaliers du Loz en croissant*, où l'on a vu longtemps les noms et les armoiries de cinquante d'entre eux peints sur les murs de la voûte. Cette institution n'exista que peu d'années. Une bulle du pape Paul II, ennommé de René, vint supprimer l'ordre du croissant vers l'an 1460. Le pontife croyait ainsi délier de leur serment les chevaliers napolitains, incertains encore s'ils embrasseraient le parti de Ferdinand d'Aragon contre Jean d'Anjou; mais René

à porter la décoration de l'ordre. A. S. n. sait que le *croissant montant*, c'est-à-dire cette forme de demi-lune dont les pointes sont tournées en haut, est devenu le symbole de l'empire turc, appelé *l'ère du croissant* même par les poètes ottomans. Cependant ce symbole n'appartient pas en propre aux Othomans : longtemps avant qu'ils eussent fait la conquête de Constantinople, et de toute antiquité, il paraît avoir été adopté à Rome et figurait sur les médailles de l'empereur, ainsi qu'on peut encore le voir sur les monnaies qui ont été frappées à l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna et de Caracalla, et qui sont parvenues jusqu'à nous. En se rendant maîtres de Constantinople, les Othomans virent un bon usage de ce croissant, et ils le mirent sur leurs drapeaux. On trouve encore d'aujourd'hui le croissant surmonté de la croix sur un grand nombre d'églises russes, grecques et ailleurs, sans qu'on sache avec certitude si cet emblème devait signifier la victoire de la croix sur l'islamisme, ou s'il était seulement une relique de l'empire de Byzance auquel les chrétiens ont dû leur conversion à la fin du premier cycle du dernier siècle par le *ordre du croissant* qui aurait été institué par Mahomet II, padischah des Turcs, mais c'est une erreur; ce qui est certain, c'est qu'en 1799, après la bataille d'Aboukir, Selim III témoigna sa reconnaissance à Nelson par l'envoi d'un croissant richement garni de diamants et que celui-ci porta sur son habit, se faisant en plus d'une occasion de parler du croissant. Selim fut flatté de voir que l'amiral anglais, déjà décoré de tant d'ordres, attachait au préfixe qu'il lui avait fait, et ce fut là, dit-on, qui déterminait cet empereur, en 1804, à fonder l'ordre du croissant, pour lequel il offrit en signe de distinction à des chevaliers seulement. Cet ordre a deux classes : la décoration consiste en un croissant d'argent placé sur un écusson blanc maille en bleu et suspendu à un ruban rouge que les chevaliers de la première classe portent en écharpe et ceux de la seconde autour du cou. S. O. O. I. X (blason). Si l'on admet, comme

nom, l'origine fait au mot *BLASON*, que l'origine la plus probable des armoiries doit être reportée au temps des croisades, on concevra facilement pourquoi ce symbole de la foi chrétienne se retrouve sur l'écusson d'un si grand nombre de familles, soit en France, soit dans tout le reste de l'Europe.

La croix figure au premier rang parmi les *pièces honorables*, et sa forme est tellement variée que les écrivains héraldiques, et parmi eux le P. Ménestrier, en ont compté plus de 40 espèces; La Colombière va jusqu'à 72. On y distingue surtout la *croix grecque* et la *croix latine*, dont la première offre les quatre bras égaux, tandis que la seconde a les deux *croisillons* horizontaux beaucoup plus courts que les deux autres. Cette dernière forme est, presque partout, celle de nos églises chrétiennes. La croix de Lorraine, si célèbre au temps de la Ligue, est la même que celle des légats, primats et patriarches; elle porte un second *croisillon* horizontal plus petit et plus haut que le premier.

Suivant les différentes formes qu'elle affecte, la croix des armoiries est dite *potencée*, *partée*, *ancrée*, *cantonnée*, *recroisettée*, *de saint André* (ou croix d'Écosse et de Bourgogne), *de Malte*, etc.* *Voy. ORDRES DE CHEVALERIE.*

Les principales armoiries où l'on voit figurer la croix, et qui, par ce motif, sont regardées comme étant des plus anciennes, sont celles des maisons de Choiseul, d'Anbusson de la Feuillade, de Savoie, de Montmorency, de Boufflers, de la ville de Toulouse, du royaume de Jérusalem, de l'ordre de Malte, etc.

La croix figure encore, comme attribut, posée en pal derrière l'écusson des primats, archevêques et cardinaux. C. N. A.

CROIX (religion). Le fondateur de la religion chrétienne étant mort sur la croix, cet instrument de son supplice (*voy. l'art. suivant*) est devenu l'emblème du christianisme. Il en est devenu la gloire, malgré l'infamie qui s'attachait jadis à ce genre de potence. La croix est le si-

(*) La croix *avellana*, formée de quatre noisettes (*nux avellana*) réunies par leurs tiges de manière à figurer une croix, se rapporte surtout à des armoiries anglaises. S.

gne de la rédemption pour tous les chrétiens. Partout où se trouve son image les catholiques et les grecs s'inclinent avec respect et se découvrent. Ils s'en *signent* eux-mêmes les uns et les autres, quoique avec quelques nuances de forme, en entrant dans les temples ou à la vue d'un objet sacré, en quelque sorte pour sanctifier leurs personnes.

Au premier rang des saintes reliques on place ce qu'on appelle la *vraie croix*. Suivant les traditions de l'Église, la découverte de cette croix sur laquelle expira le Sauveur du monde, ou au moins d'une portion de cette croix, fut faite l'an 326 de l'ère chrétienne, par la pieuse Hélène, mère de Constantin, dans le voyage qu'elle fit à la Terre-Sainte. Les Juifs avaient, dit-on, suivant leur usage, enterré à côté du tombeau de Jésus-Christ les instruments de son supplice; et pour mieux cacher aux chrétiens le lieu où il fut enseveli, ils y avaient amassé des pierres et des décombres. Plus tard on bâtit en ce lieu un temple païen, afin qu'il parût, dit saint Jérôme, que les fidèles venaient adorer une fausse divinité lorsqu'ils allaient rendre leurs adorations à Jésus-Christ. On avait aussi, suivant le récit du même père, élevé une statue à Jupiter dans le lieu de la résurrection pour le profaner. L'impératrice fit démolir ce temple et abattre la statue, et après avoir creusé dans cet endroit on trouva le Saint-Sépulcre. Il y avait auprès trois croix, avec le titre que l'on avait attaché au haut de celle sur laquelle Jésus-Christ expira; mais le titre en étant séparé, on ne savait plus comment distinguer la véritable croix des deux autres. Saint Macaire, évêque de Jérusalem, conseilla d'appliquer les trois croix sur une personne qui était malade jusqu'à l'extrémité, espérant que peut-être Dieu opèrerait un miracle pour faire reconnaître celle qui était la vraie croix. On approcha les deux premières du malade qui n'éprouva aucun changement dans son état d'angoisse; mais aussitôt qu'il eut touché la troisième il fut parfaitement guéri. Ce récit est attesté par saint Cyrille, qui fut évêque de Jérusalem 25 ans après, par Théodoret et par Sozomène à leurs écrits. Sainte Hélène fit éclater

la plus vive joie à l'occasion de ce miracle. Elle envoya une partie de la croix à l'empereur, son fils, qui la reçut à Constantinople avec respect; elle en envoya une autre partie avec l'inscription à l'église qu'elle fonda à Rome sous le nom de la *Sainte-Croix-de-Jérusalem*, et déposa le reste enfermé dans une riche châsse à l'église qu'elle fit bâtir sur le Calvaire, à l'endroit où elle avait été trouvée.

En mémoire de cet événement l'Église célèbre, le 3 mai, la fête de l'*Invention de la sainte Croix*. Quant à la fête dite de l'*Exaltation de la sainte Croix*, célébrée le 14 septembre, elle rappelle qu'après avoir été enlevée de Jérusalem par Kosroës, roi des Perses, la croix fut rapportée au Calvaire, l'an 642 par l'empereur Héraclius.

On nomme *porte-croix* les clercs ou chapelains qui portent cet emblème devant le clergé et les hauts prélats. S.

La *croix pectorale* (*cruce pectoralis*) est la croix d'or que les évêques et les abbés réguliers portent au cou, suspendue à une chaîne de même métal, ou à un cordonnnet, et qu'ils prennent en faisant la prière prescrite dans le pontifical après s'être revêtus de l'aube et avant de prendre l'étole. Elle brille sur leur poitrine comme la marque de leur dignité.

Cet usage est ancien, puisqu'il en est question dans la vie de saint Grégoire-le-Grand par Jean-le-Diacre. Innocent III dit que, par la croix pectorale, les papes ont voulu imiter la lame d'or que le souverain pontife chez les Juifs portait sur son front. La croix pectorale a passé des papes aux évêques, quand ils ont eux-mêmes cessé de la porter ostensiblement. Les évêques arméniens ne la portent pas. J. L.

CROIX (SUPPLICE DE LA). Ce supplice était connu dans tout l'Orient ainsi qu'en Grèce et à Rome; mais nulle part, à ce qu'il paraît, il ne fut aussi fréquent que dans cette capitale du monde, puisqu'il enrichit sa langue du mot *cruciare*^{*} et d'une foule de dérivés. C'est peut-être parce que nul pays ne possédait au-

(*) De *cruce*. Les vieux Romains disaient *gabalus*, mais n'est-ce pas un mot oriental latinisé? *Patibulum*, mot vague en lui-même, se prend souvent pour croix (*Suspensus est patibulo*).

ou d'individus d'une condition peu au-dessus de l'esclavage (gladiateurs, mimes, etc.).

Il n'existe que peu de renseignements précis sur les détails de ce supplice, qui différait selon les lieux, les temps, la nature des crimes, l'importance du criminel, la richesse des localités, etc., etc.

Il faut distinguer deux genres de croix : la croix d'une seule pièce, qui n'était qu'un simple pal ; la croix de deux pièces ou davantage, qui elle-même était de trois formes différentes. Dans la croix en forme d'X, la traverse n'était pas perpendiculaire à la tige ; la croix en T ou la croix ordinaire † se compose de deux pièces qui se coupent à angle droit, mais à des hauteurs différentes ; enfin la fourche, *furca*, qu'on peut dénommer la croix en Y.

Le *crucifiement* se faisait tantôt avec des cordes, tantôt avec des clous ; c'est à ce dernier mode que convient littéralement le terme latin *cruci figere* : la réalité, du reste, en est attestée par Sénèque. D'ordinaire sans doute on clouait les deux mains séparément et les deux pieds ensemble, mais rien ne prouve qu'il en fût toujours ainsi, même sur les croix de deux pièces. Le criminel était fixé le plus souvent à la tige, quelquefois à la barre transversale ou oblique. On se figure sans peine la position des bras sur la croix en Y. D'après certaines légendes on crucifiait aussi la tête en bas, surtout sur la croix en X. Tantôt la croix était dressée d'avance, et soit qu'alors sa hauteur fût peu de chose, soit que les bourreaux se servissent d'échelles, on y clouait ou l'on y garrottait le condamné, forcé d'avance à l'immobilité ; tantôt au contraire le crucifiement se faisait à terre, puis la croix chargée de sa victime était dressée à l'aide de poulies ou de leviers, puis maintenue soit en assujettissant le pied, soit par d'autres moyens : de là l'expression *crucem tollere*. Peut-être hissait-on à la hauteur de la croix, non pas l'homme immédiatement, mais un pal ou une croix en Y à laquelle il avait d'abord été fixé. C'est ce qu'autorisent à conclure divers passages où l'on voit un criminel traîné par les rues *sub furcâ* et ensuite *sublatus in crucem*. La fourche ainsi montée le

long de la croix dut l'être souvent par le bas de sa tige, et alors le crucifié avait les bras et la tête en bas. Souvent, et peut-être toujours, le patient subissait une flagellation préalable. Les crucifiés étaient nus ou peu s'en faut : leurs vêtements étaient le lot des bourreaux. Aussi, rêver crucifiement était, suivant les anciens, signe qu'on serait volé. Ils étaient suppliciés vivants, et presque toujours l'agonie sur la croix durait longtemps ; parfois la victime mourait de faim ou de soif. A Rome et presque partout, on laissait indéfiniment le condamné sur la croix : les oiseaux, les bêtes farouches venaient en emporter des lambeaux ; mais chez les Juifs il était détaché de la croix le soir. Les croix, d'ordinaire, étaient plantées au dehors des villes, soit afin d'épargner aux habitants un spectacle sinistre, soit pour épouvanter les malfaiteurs. Dans quelques endroits, à Carthage, par exemple, on les dressait sur la place publique. Du reste, l'autorité pouvait déroger à l'usage : témoin la croix de Gavius placée par Verrès sur la route de la mer et du détroit de Messine. A Rome, on vit des condamnés mourir en croix dans le cirque, dévorés par un ours, à la grande satisfaction du peuple-roi et de l'épigrammatiste Martial. Les grands coupables étaient fixés, dit-on, à des croix plus hautes.

Les Romains ne suppliciaient ainsi que des esclaves ou des hommes de classe infime ; mais comme, pendant presque toute la durée de l'empire, beaucoup de villes et de peuples conservèrent l'autonomie, les pénalités s'y maintinrent. C'est indubitablement à ce respect des Romains pour les atrocités juridiques des peuples soumis qu'il faut attribuer le crucifiement de Jésus ; le Christ, jugé selon la loi romaine, n'eût point subi ce supplice des esclaves. On voit en Perse le roi faire crucifier des satrapes ; on voit à Carthage crucifier les généraux qui n'ont pas remporté la victoire. Le supplice de la croix fut interdit par Constantin, après qu'Hélène sa mère eut fait à Jérusalem la découverte de la vraie croix. Voy. l'art. précédent et CRUCIFIEMENT. — VAL. P.

CROMWELL (OLIVIER), fils de Robert Cromwell, naquit le 24 avril 1599,

dans la petite ville de Huntingdon, où son père était brasseur. Sa famille cependant passait pour être ancienne et comptait dans ses alliances le comte de Warwick et le célèbre Hampden; son oncle, sir Olivier Cromwell, était un des plus riches baronnets du comté. Jusqu'à 15 ans, le jeune Cromwell vécut dans sa famille, fréquentant l'école d'un docteur presbytérien; puis on l'envoya passer quelques années à Cambridge au collège de Sidney-Sussex; mais son père mourut et sa mère le rappela près d'elle. Rien n'atteste que ses études aient jeté beaucoup d'éclat et qu'il en ait retiré autre chose qu'un peu de latin. Son caractère ardent et dissipé était peu capable d'application sédentaire; il fallait un aliment à son activité: aussi ses joues appâtes furent-elles fort orageuses, ainsi que lui-même en convint plus tard. « Je vivais dans les ténèbres, écrivait-il, je haïssais les lumières, j'étais un chef de pécheurs. » Il était le chef, en effet, de tous les libertins, et s'était rendu la terreur de sa ville natale, où les tavernes se fermaient, dit-on, à son approche.

L'histoire du temps n'a pas omis d'enregistrer ses préludes de ruse et d'audace, sa bouffonne effronterie et jusqu'à ses fantaisies cyniques qui faisaient désertier la compagnie, aux fêtes de son oncle. Mais un brusque changement se manifesta bientôt dans sa conduite. On le vit tout à coup, à la grande surprise de ceux qu'il avait tant scandalisés, saisi du zèle religieux le plus austère. Il ne fréquenta plus que les pasteurs et les plus rigides puritains. La fièvre de la réforme agitait alors l'Angleterre et, dans l'exaltation de la jeunesse de Cromwell, rien ne protesta ici contre sa sincérité. Il s'employa tout entier aux intérêts de la secte presbytérienne, tenant tête aux persécutions qu'elle éprouvait, correspondant avec les comités religieux, procurant aux paroisses des ministres zélés, prêchant lui-même au besoin; enfin, mettant au service de la secte tout ce qu'il avait d'ardeur et d'habileté. Il recueillit un petit héritage, se maria et prit une ferme dans l'île d'Ely. Il eut bientôt assez d'influence pour se faire élire au parlement, où il siégea en 1628 (3^e parlement du règne de Charles I^{er}). Là, nous le voyons préoccupé sur-

tout des questions religieuses et entrer dans un comité spécial. « Un dit Warwick dans ses Mémoires perçus à la tribune un homme nu, sale, négligé dans son linge habits; je me souviens même qu'il avait des taches de sang sur sa cravate; gros et d'assez haute taille, il avait le teint fort rouge, portait un chapeau bord et l'épée collée sur son côté eût dit quelque méchant tailleur de vinces... Il dénonçait, avec des furieux et en mauvais anglais, l'usage d'un évêque pour un pasteur qu'il appelait un plat papiste orateur était Olivier Cromwell. » Il vit interrompre pour longtemps ses efforts d'éloquence. Le roi Charles I^{er} avoir fait enfoncer par sa garde le grand portail du parlement, la fit refermer pour six années. Cromwell reprit le chemin de la ferme, et durant ce long intervalle perdit le peu de vue. Il est à croire que son zèle religieux ne se refroidit pas, car il eut sa part de vexation nombre qu'eurent à endurer ses coreligionnaires. C'était le temps où les dissidents de l'église anglicane, échapper aux persécutions, s'expatrièrent en foule et cherchaient sur les côtes désertes du Nouveau-Monde l'égalité parfaite et la société toute nouvelle des premiers chrétiens. Olivier Cromwell, avec Hampden, Pym et d'autres, avait fait partie de ces émigrés; mais ils avaient le pied sur le navire qui devait les éloigner de l'Angleterre quand l'ordre subit les en fit descendre: l'absolutisme qui préparait son châtiement avait d'interdire le droit d'échapper aux persécutions. Mais l'Angleterre était restée et refusait de payer des taxes arbitraires. Hampden avait donné le signal, et le 22 juin, arriva au terme de ses ressources fut réduit à se jeter de nouveau dans les bras des communes, après une retraite de douze ans. Le long parlement sembla.

Cromwell, parent de Hampden de vénération et d'enthousiasme, riva par son influence et se rangea sous son drapeau. Bien qu'obscur encore, il seconda énergiquement dans les actes décisifs qui désarmèrent l'ar-

royal : le procès de Strafford, le débat de la remontrance, l'affaire des cinq membres et le nouveau bill électoral. Mais quoiqu'il fût hors de pair en fait d'intrigue et de conduite politique, cette route seule, on peut le supposer du moins, ne l'eût pas conduit jusqu'au faite de sa haute fortune : il fallait un chemin plus direct, plus large et des succès plus retentissants. La guerre civile éclata ; le roi, dans sa rancune, en appela à l'épée pour relever ses affaires et vider cette querelle des droits et des pouvoirs. Il planta dans Nottingham son étendard royal, et le parlement aussi éleva la voix pour inviter la nation à sa défense. Une armée se forma autour de lui, et Cromwell y fut nommé colonel de cavalerie.

Les premières rencontres ne furent pas toutes à l'honneur des parlementaires ; leur cavalerie de fraîche date, surtout, ne tenait guère contre celle du roi, et Cromwell comprit ce qui manquait aux siens. « Que voulez-vous ? disait-il à Hampden dans un entretien sur ce sujet ; nos cavaliers sont, pour la plupart, d'anciens laquais hors d'âge ou des garçons de cabaret ; pensez-vous que de pareils drôles aient dans l'âme de quoi tenir tête à des gentilshommes pleins de résolution et d'honneur ? Ne prenez pas ceci en mauvaise part, mais il nous faut des hommes animés d'un esprit qui les conduise aussi loin que l'honneur conduit les autres ; jusque-là nous serons battus. — Cela est juste, dit Hampden, mais qu'y faire ? — Nous verrons, dit Cromwell, j'y puis peut-être quelque chose. Pamphlet du temps ». Et il se mit à recruter par les comtés de l'est, où il s'était déjà fait connaître, des hommes d'une autre trempe, fermiers pour la plupart, jeunes et robustes, puritains ardents, faisant la guerre avec passion, pleins d'un dévouement aveugle pour leur chef. Il en forma d'abord quinze escadrons qu'il assujettit à la plus rude discipline, entrant avec eux dans les moindres détails du service militaire, leur apprenant à panser, à ménager leurs chevaux, à choisir, à polir, à réparer eux-mêmes leurs armes, entretenant leur vigueur par des marches et des exercices continus et tâtant leur courage par toutes sortes d'alertes et de surprises. Ce

renfort fit tous les succès de l'armée parlementaire. Sur le champ de bataille de Marston-Moor (campagne de 1644), où leurs charges enfoncèrent les escadrons royalistes et décidèrent la victoire, on les baptisa du nom de *côtes de fer du général Cromwell*. Quant à lui, il suivait des yeux, du sein de l'armée et du théâtre éloigné de la guerre, les moindres mouvements de la révolution.

Le parti presbytérien, qui avait commencé la lutte au nom de la liberté religieuse, se voyait déjà dépassé dans ses plans modérés de réforme politique. Une faction nouvelle venait de paraître, amalgame encore confus de républicains sincères, d'ambitieux hypocrites et de sectaires extravagants. C'était dans l'armée surtout que se trouvaient leur point d'appui et leurs chefs principaux. Déjà ils commençaient à se faire appeler *les honnêtes gens, les saints, les indépendants*. « Les honnêtes gens ont fait leur devoir, écrivait Cromwell au parlement après une victoire ; je vous supplie de ne pas les décourager. » Et, pour les mettre en mesure de bien faire, pour faire passer tous les pouvoirs dans leurs mains, une ordonnance fut rendue, à l'instigation de Cromwell, interdisant aux membres du parlement toute charge militaire ou civile. Cette loi de renoncement à soi-même (ce fut ainsi qu'on la nomma), déposséda la majorité modérée de tout le pouvoir exécutif dont s'empara la faction turbulente. Mais le général Cromwell, député des communes, était atteint comme les autres par le bill qu'il avait lui-même appuyé : il eut le talent de s'y soustraire. Les soldats murmurèrent et refusèrent de marcher sous un autre chef. Une campagne nouvelle allait s'ouvrir et le parlement céda. Son commandement lui fut laissé pour quarante jours. Il mit ce temps à profit pour acheter un nouveau délai par de nouvelles victoires. Celle de Naseby (14 juin 1645) lui valut bientôt un sursis de trois mois, et, de prolongement en prolongement, on n'osa plus rien lui contester.

« Un jour, rapporte le sincère et rigide Ludlow, le lieutenant général Cromwell ménagea une entrevue entre les républicains et ceux qu'on appelle les *grands personnages* de l'armée, sous prétexte de

chercher en commun quel était le genre de gouvernement qui convenait à l'Angleterre. Les *grands personnages*, dont le lieutenant général Cromwell était le chef, se tiennent dans les nuages, évitant de se prononcer ni pour la monarchie, ni pour la république, alléguant que chacune pouvait être excellente suivant le besoin des temps et le secours de la Providence. Les républicains, au contraire, forts de l'autorité de la Bible, déclaraient la royauté mauvaise en elle-même comme par rapport à nous. Nonobstant ces raisons, le lieutenant général Cromwell déclara que sa conviction n'était pas formée, et après avoir suffisamment écouté, et, comme on dit, tâté le pouls à chacun, il prit un coussin, me le jeta à la tête et se sauva vers l'escalier en riant aux éclats; mais je l'atteignis d'un autre à mon tour, qui le fit descendre plus vite qu'il n'aurait voulu. »

Les rapides succès de Fairfax et de Cromwell avaient désorganisé le parti royal, et Charles (*v. son article*), dont les meilleures places, les munitions, les papiers d'état, les bagages étaient tombés au pouvoir des parlementaires, s'alla jeter, de découragement et de lassitude, dans les bras des Écossais qui le vendirent et le livrèrent bientôt.

Alors Cromwell et tout le parti violent eurent à redouter qu'une fois rapprochés le parlement et le roi ne parvinssent à s'entendre et que la paix ne vint couper court à leurs rêves ambitieux. Pour parer ce coup, ils allèrent de nuit se saisir violemment de la personne du roi, prisonnier à Holmby et le transportèrent au sein de l'armée (3 juin 1647). Cromwell alors se mit à jouer un double jeu : sans rompre un instant avec les niveleurs, il sonda le terrain du côté du trône, caressa le roi, se donna en secret comme sa plus sûre espérance, ménageant toutes les chances pour l'événement, poussant sa fortune dans toutes les directions et ne s'inquiétant que *d'être en tous cas le chef des vainqueurs*. Mais tant de duplicité finit par le compromettre, même aux yeux de l'armée. Déjà il avait été dénoncé au parlement et qualifié des noms d'incendiaire et de traître : on le vit alors se jeter à genoux, fondant en

larmes, prenant le ciel et la terre à témoins de son innocence; il pria, parla plusieurs heures de suite et s'en tira avec son succès accoutumé.

On dit que le commandement en chef de l'armée, le titre de comte d'Essex et l'ordre de la Jarretière lui étaient promis par Charles en secret. Déjà il s'était compromis dans la chambre en appuyant ouvertement et sans succès les intérêts de la couronne, quand lui parvint un avis secret marquant l'heure et le lieu où devait passer un messenger avec une lettre du roi pour la reine. Cromwell s'y rendit de nuit avec Ireton son gendre, déguisés l'un et l'autre en simples dragons : ils attendirent le messenger et se saisirent du papier cousu dans une selle que cet homme portait sur la tête; il contenait les véritables intentions de Charles : ce n'était plus la jarretière de soie, c'était une corde de chanvre qu'il destinait à son nouvel ami. Cromwell alors prit son parti; sa conduite jusque-là flottante et double se simplifia. Ne travaillant plus qu'à perdre le roi, il rompit toute communication avec lui. « C'est un homme de beaucoup d'esprit, de grand talent, dit alors Cromwell, mais si dissimulé, si faux qu'il n'y a pas moyen de se fier à lui. »

La captivité de Charles cependant avait vivement ému les partisans de sa cause, et la guerre civile, comprimée deux ans, éclata de nouveau (avril 1648). C'était pour Cromwell l'occasion de ressaisir l'accendant qu'il avait perdu. Avec cinq régiments il se dirigea vers l'ouest, fit capituler la forte place de Pembroke, boulevard des forces royalistes, puis marcha à la rencontre de l'armée d'Écosse, accourue dans son repentir pour délivrer le roi. Cromwell, avec une poignée d'hommes manquant de tout, s'y porta avec une vitesse inouïe, la tourna, lui coupa la retraite et seconda lui-même son invasion en la poussant en déroute jusqu'au cœur de l'Angleterre. Puis il retourna sur ses pas et se montra victorieux dans Édimbourg. Le parti à qui l'on devait tant de succès était maître de la révolution et la conduisait à ses fins.

Le roi Charles, encore enlevé de l'île de Wight où il s'était sauvé, fut ramené à Londres, et la chambre des commu-

nes largement
nonça sa mise
Cromwell le m

par l'armée, pro-
nt. C'était pour
de retour
nt a : de retour
aussi et assiégeant parmi les juges, son
impatience et son émotion éclataient tant
tôt dans de rudes apostrophes à ceux
de ses collègues qui faiblissaient, tant
tôt dans une jovialité bruyante, à l'ef-
fet d'étourdir les consciences émues. A
l'approche du roi cependant il s'élança
à la fenêtre pour le voir venir et s'en re-
tira pâle et effrayé. « Le voici, le voici !
s'écria-t-il ; décidez promptement, mes-
sieurs, ce que vous allez dire, car il re-
poussera votre juridiction. » Quand il eut
signé l'arrêt de mort, il barbouilla d'encre
le visage de celui à qui il passa la plume ;
il en poursuivit un autre qui cherchait à
se soustraire à cette formalité, le ramena
en poussant des éclats de rire, et, lui met-
tant la plume aux doigts, lui conduisit
lui-même la main. Tout en hâtant le dé-
noûement, il apostropha près de Fairfax de
pieux factionnaires qui le tinrent en
prière jusqu'à l'instant fatal. John Crom-
well son parent l'alla trouver et le pressa
énergiquement d'agir pour sauver le roi.
« J'ai jeûné et prié pour lui, répondit Oli-
vier, et j'attends que le ciel m'envoie sa
réponse. »

On dit qu'il ouvrit le cercueil où fut
déposé le corps de Charles ; il le regarda
longtemps et dit en soulevant la tête :
« C'était un corps robuste et qui promet-
tait une longue vie. »

La république fut proclamée. La cham-
bre des communes se déclara souveraine
et abolit celle des lords. Cromwell pour-
tant soutint l'avis contraire. Sa politi-
que n'était déjà plus de faire une guerre
trop rude aux institutions monarchiques,
ni de laisser aller bien loin les conséquen-
ces de la démocratie. La chambre mit le
pouvoir exécutif aux mains d'un conseil
composé de 41 membres ; Cromwell fut
nommé gouverneur d'Irlande.

L'île entière était insurgée pour le pa-
pisme et la royauté. Cromwell emmena
17,000 hommes pour la faire rentrer dans
le devoir, il s'adjoignit Ireton, son gendre,
chercha le Seigneur en conseil d'officiers,
expliqua excellemment les Écritures et
promit de porter à l'Irlande l'extermina-
tion. Il tint parole. Les villes de Tredall,

Wexford, Goran, Kilkenny, Carrik, fu-
rent rapidement enlevées et saccagées ;
des garnisons entières furent passées au
fil de l'épée. La clémence du vainqueur
se bornait quelquefois au massacre des
officiers. Au bout d'un an, il fut rappelé
pour un autre commandement. L'Écosse
avait proclamé Charles II, et son armée,
pour la deuxième fois, venait de franchir
la frontière. Cromwell se porta vivement
à sa rencontre et la défait à Dunbar (3 sep-
tembre 1650). On rapporte qu'un Écos-
sais ayant fait feu sur lui de fort près,
Cromwell lui dit : « Si tu étais un de mes
soldats, tu serais puni pour manquer un
homme de si près. » Le chemin de l'Écosse
lui était encore ouvert et on le vit pour
la seconde fois dans Édimbourg ; il y or-
ganisa le gouvernement républicain, puis
s'élança à la poursuite de Charles II dont
il écrasa le parti à Worcester (3 septem-
tembre 1651), laissant Monk achever
son ouvrage.

Son retour à Londres fut un triom-
phe ; il y rentrait en conquérant : c'é-
tait César maître de son armée, et pré-
cédé du bruit de ses victoires lointai-
nes. Cromwell appelait Worcester *une*
victoire couronnante. Il reprit sa place
aux communes, y fit décréter l'amnistie,
et traita les royalistes avec faveur.
« Il jouait plus que jamais l'honnête
homme », dit le sévère Ludlow ; mais il
provoquait sous main la dissolution de
l'assemblée, en lui suscitant mille tracas-
series au moyen de l'armée ; puis, voyant
qu'elle ne s'exécutait pas assez vite, il
prit le parti de la dissoudre lui-même.
« Je me vois forcé de faire une chose,
s'écria-t-il, qui me fait dresser les che-
veux sur la tête. » Il prit trois compagnies
et se rendit à Westminster. « Sortez ! s'é-
cria-t-il, vous n'êtes plus un parlement. »
Puis les apostrophant tour à tour : « Voici
des ivrognes, voici des voleurs, des adul-
tères, des chrétiens impurs ! » La salle
vide, il ferma les portes et en emporta
les clefs (20 avril 1653). Quelques fan-
natiques croyaient encore qu'il préparait
le règne du Seigneur. « Que le Seigneur
se dépêche donc, dit un officier ; autrem-
ment il trouvera la place prise ! » Les
saints cependant s'essayèrent au gouver-
nement et formèrent le parlement dit

Barbonne, du nom d'un de ses membres. Cette bouffonne assemblée, qui ne tenait séance que pour chercher le Seigneur, résigna son pouvoir dans les mains de Cromwell, qu'un conseil d'officiers nomma *protecteur* de la république.

Il prit le titre d'atlas, reçut les compliments de la flotte, de l'armée, et, portant la main à son épée répondit aux officiers : « C'est elle qui m'a élevé et qui peut me frayer la route plus haut encore. » Quant aux saints : « J'aurais préféré au sceptre, leur dit-il, l'humble bâton de berger; mais il fallait empêcher l'état de tomber dans des désordres extrêmes; c'est pourquoi je me résigne à marcher entre les vivants et les morts jusqu'à ce que le Seigneur marque du doigt la place où l'on doit édifier son temple. » Il convoqua un parlement; ne le trouvant pas assez docile, il le traita de parricide et le cassa pour avoir rejeté le principe du protectorat héréditaire. Il en convoqua un second, corrompit les élections et obtint une assemblée qui lui laissa le choix de son successeur et finit par lui offrir la couronne, mais avec mollesse. Toutefois, l'armée fit entendre quelques murmures et le protecteur n'osa la saisir; les royalistes, qu'il avait ralliés, l'y poussaient dans l'espoir de reprendre leurs anciennes positions autour d'un nouveau trône.

Ce gouvernement despotique accorda cependant la liberté de culte et de conscience, fut sobre de vexations personnelles, rappela l'ordre dans l'état, la régularité et l'économie dans l'administration. Il fut vigilant, modéré, puissant. Au dehors, il fonda la grandeur et la prospérité de l'Angleterre. C'est le côté grandiose du règne de Cromwell. L'Europe entière pliait sous lui. L'Espagne et la France, dont la lutte durait depuis un siècle, briguaient son alliance : il se décida pour la dernière, tenté sans doute par l'espoir de quelque riche capture dans les possessions indiennes de l'Espagne. Il battit sa flotte devant Cadix, se saisit de la Jamaïque et de ses gallions chargés d'or. La Hollande, alors dans toute sa splendeur maritime, eut peine à soutenir la lutte. Les flottes du Protecteur couvraient l'Océan, la Méditerranée,

et jetaient l'épouvante dans Rome; il devait, disait-on, former une ligue protestante contre la catholicité. Il s'était fait l'arbitre de l'Europe. C'était tantôt le roi de Pologne, tantôt le vaivode de Transylvanie qui imploraient ses secours. Gènes lui envoyait une ambassade solennelle; il s'interposait en faveur des Vaudois persécutés. Il faisait supplicier sous ses yeux le frère de l'ambassadeur portugais pour un meurtre qu'il avait commis à Londres. La France, son alliée, prenait Dunkerque d'assaut pour lui en faire hommage. Dans ses traités, il signait au-dessus de Louis XIV, qu'il n'appelaient que le roi des Français et qui se tenait découvert devant ses ambassadeurs.

Mais, par une bizarre inconséquence, cet arbitre de l'Europe n'était pas maître dans sa propre maison; c'était là qu'il rencontrait le plus d'opposition et de tracasseries. Son fils Richard bavait de préférence avec les *cavaliers*; ses filles s'éprenaient d'amour pour eux. Aux genoux de l'une d'elles, sa chère Francis, il surprit lui-même un de ses chapelains. Des conspirations, royalistes pour la plupart, le tinrent en inquiétude continuelle, sans lui faire courir toutefois de bien grands dangers; car rien n'échappait à ses espions et il en avait dans toute l'Europe : c'étaient des Juifs pour la plupart. Les Stuarts surtout, dans leur exil, étaient surveillés de près. Un certain Willis, leur correspondant, vendait jour par jour au Protecteur les secrets de leurs lettres. « Je tiens, disait-il, le parti royaliste comme dans un filet où je le laisse se remuer à son aise. »

Cromwell habitait le palais de White-Hall, et y vivait avec éclat. Il y avait rappelé le cérémonial et les antiques formes de la royauté : aussi le courtisan qui s'était scandalisé de son geste et de son costume, la première fois qu'il l'aperçut, lui trouvait-il plus tard le port très majestueux, lorsqu'il allait humblement l'attendre dans ses galeries. « Sans doute, ajoute-il, qu'il s'était pourvu d'un plus babile tailleur. » (Warwick, *Mem.*, p. 203.)

Cependant, à travers ces mœurs solennelles et tardives, il avait des retours fréquents vers ses anciens goûts, ses jeux bouffons, ses échappées brutales ou gro-

de table, il se fit un bon repas, promit aux soldats de se faire des charbons brûlants. Quelquefois réunissait à sa table ses officiers : le coup la trompette se faisait entendre, tandis que ceux-ci couraient au combat, et pendant ce temps, des soldats s'emparaient de leurs places devant le repas. Aux noces de Cromwell, il fit sauter en l'air la tête de son gendre et jeta des convives à la tête des convives. Mais sa faiblesse naturelle de son caractère ; il utilisait ses faiblesses mêmes. Plus d'un cœur, au milieu de ses rires joyeux, ne put échapper son secret.

Cromwell conserva jusqu'à la fin l'usage de sa mystique et de ses interminables prières : c'était pour lui un moyen de passer du temps et de sortir d'embarras. Il était toujours, avec la secte des saints, dans une grande communauté de prières et de jeûnes, les accueillant à White-Hall sur le pied de l'ancienne égalité, parlant leur langage, leur ouvrant la porte lui-même. Un jour, occupé de chercher son ebouche, il leur envoya dire qu'il avait le Seigneur.

Cromwell, pliait sous le poids de son travail politique. Le travail prodigieux de son esprit minait son corps ; son courage faiblissait, son humeur devint plus inquiète et plus sombre ; ses gardes mêmes furent effrayés de l'effroi, et il n'osa plus aller deux nuits de suite dans la même chambre. Une fièvre le prit ; il parla de sa guérison prochaine, et mourut toutefois le 3 septembre 1658.

Il s'éleva au ciel, dit son chancelier, porté sur les ailes des prières et entouré dans les larmes de son peuple. Toutes les cours d'Europe prirent deuil, et son corps, en grande pompe, fut exposé pour quelque temps à Westminster.

Il a répété, d'après un contemporain (Whitelocke), que la mort de Cromwell vint à temps pour l'honneur de sa vie ; qu'il était à bout de ses ruses et ne pouvait plus se maintenir. Mais n'est-ce pas juger bien mesquinement les

réussites du génie que de tout rapporter à de si faibles et si obscurs ressorts. « C'est mon épée qui m'a élevé », disait-il, et cela était vrai ; c'était aussi sa grande connaissance des caractères et des passions de son temps. Quant à cette manie de ruser et de frauder sans cesse, de jouer en toute chose double jeu, nous ne voyons pas qu'elle ait vraiment fait beaucoup pour sa fortune. Si le mépris que la fraude nous inspire ne nous ferme pas les yeux sur les succès de Cromwell, il nous semble qu'il a failli se perdre plus d'une fois dans ses voies tortueuses ; que le mensonge et la duplicité ont souvent embarrassé sa marche ; qu'il ne fallait pas moins que ses batailles et ses immenses services pour le relever du discrédit dont ils le frappaient, mais qu'après tout ce n'est là que le côté inférieur et commun de ce puissant génie.

On peut consulter sur cette époque les mémoires contemporains de Warwick, de Ludlow, de Whitelocke et de Hollis (voir la collection française de M. Guizot) ; mais le dernier surtout doit être lu avec défiance. L'histoire n'épouse pas ses rancunes presbytériennes. La Vie de Cromwell par Hartis, n'est au contraire qu'un volumineux panégyrique. La correspondance du protecteur fut publiée à Londres par M. Th. Carte, en 1736, et par Nikols en 1743 ; et ses mémoires (*Memoirs of the protector Oliver Cromwell, and of his sons Richard and Henry* ; Londres, 1820, in-4°), par un membre de sa famille. Nous ne terminerons pas sans citer les beaux ouvrages qu'a donnés la France sur Cromwell et son époque : l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, par M. Guizot ; la *Vie de Cromwell*, par M. Villemain, et le drame de *Cromwell* par M. V. Hugo, avec son ingénieuse et éloquente préface.

RICHARD, fils aîné du précédent, hérita de son titre et de sa puissance. C'était un lourd fardeau pour un homme comme lui. Le père et le fils formaient entre eux le plus parfait contraste : Richard, homme de plaisir, était incapable de se gouverner lui-même et de tirer de son esprit le moindre travail. Il fut bientôt las de sa grandeur. Dérangé dans ses habitudes joyeuses, mal conseillé, ne sachant plus à qui entendre, étourdi dans

le tumulte des partis renaissants, il leur laissa le champ libre et se démit du protectorat (22 avril 1659). A l'approche des Stuarts il quitta l'Angleterre; mais, comme l'a dit un écrivain célèbre, c'était moins devant son roi qu'il fuyait que devant ses créanciers.

On sait qu'il vit en France le prince de Conti, qui, feignant peut-être de ne pas le connaître, lui demanda des nouvelles de *ce sot et poltron de Richard*.

La légitimité ne prit point d'ombrage de ce pacifique usurpateur, et lui permit de rentrer en Angleterre. Il choisit pour retraite un village du comté de Hertford. Il y vécut selon ses goûts, obscur et tranquille. Son passe-temps favori était de lire à ses voisins, après boire, les pompeuses adresses dont le bon peuple anglais avait salué sa grandeur. Il finit ses jours en 1712, âgé de 86 ans. AM. R. X.

CRONEGK (JEAN-FRÉDÉRIC, baron DE). Issu d'une des plus anciennes familles nobles de la Franconie, ce poète allemand naquit à Anspach le 2 septembre 1731. Il fit des progrès rapides dans la littérature de son pays ainsi que dans les langues et les littératures latine, française, anglaise, italienne et espagnole. A Leipzig, à Halle, à Brunswick, villes où il fit ses études, il se lia d'amitié avec les Gellert, les Rabener, les Kästner, les Weisse, les Zachariæ; il fit plus tard un voyage en Italie et en France. Il se fit remarquer de bonne heure sur le Parnasse allemand; c'est surtout à la muse dramatique qu'il voua son talent. Sa petite pièce en vers, intitulée *la Comédie persécutée* (*Die verfolgte Comædie*), est une mise en scène de cette maxime si connue: *Custigat ridendo mores*. Sa comédie en prose, le *Méfiant* (*der Mistrauische*), ne manque pas de quelques étincelles d'un véritable comique, mais ne dépasse pas la médiocrité; le rôle principal y est outré et poussé jusqu'à la caricature. *Olint et Sophronie*, tragédie en quatre actes, renferme de véritables beautés dramatiques; l'auteur, à l'imitation de l'*Athalie* de Racine, y a introduit des chœurs; le dénouement est cependant faible et ôte entièrement à cette pièce le caractère tragique qu'annonce le titre; on y remarque au reste des tirades vigoureuses

contre les prêtres et les mauvais princes. Le chef-d'œuvre de Cronégk est sa tragédie en cinq actes intitulée *Codrus*. Cette pièce, ainsi que la précédente, est écrite en vers alexandrins, genre de versification tombé en discrédit en Allemagne comme prêtant trop à la monotonie et au pathos; l'auteur s'y est astreint aux trois unités, joug peu favorable au développement de l'art dramatique et dont les Allemands se sont affranchis depuis longtemps; mais cette tragédie est riche en beautés du premier ordre; elle est remarquable par son style correct et sententieux, par la marche de l'action et par les belles pensées qu'elle renferme. Le Théâtre-Français parait surtout avoir fourni des modèles à ce poète, et il se trouve même parmi les œuvres posthumes de Cronégk l'esquisse d'une comédie écrite en français, qui aurait eu pour titre: *les Défauts copiés*; de plus, un *Traité sur le théâtre espagnol*. On a enfin de lui des poésies didactiques et lyriques. Cronégk est mort victime de la petite vérole, le 31 décembre 1756, à l'âge de 26 ans. Son ami et compatriote Uz a publié ses ouvrages en 2 volumes; il les a fait précéder d'une notice biographique sur l'auteur. E. Sr.

CROQUIS. Ce mot, formé de *croquer*, qui, par onomatopée, signifie manger vite, désigne un dessin fait à la hâte pour fixer la pensée d'une figure ou d'une composition. Il ne présente ordinairement qu'un petit nombre de lignes tracées au crayon ou à la plume; quelquefois ces traits sont accompagnés de coups de pinceau non dégradés. Dans la langue vulgaire *croquis* et *esquisses* paraissent synonymes: il y a cependant entre ces deux objets toute la différence qui sépare, en littérature, le simple brouillon établissant les principales données d'un poème en projet, et ce poème lui-même écrit et développé et n'attendant plus que sa traduction en vers. Les croquis n'ont ordinairement de valeur qu'aux yeux de leur auteur ou des artistes capables d'y voir comme lui ce qui n'y est encore qu'en germe. Le croquis étant le premier jet de la pensée, ou si l'on veut l'éclair du génie d'un artiste, on comprend l'empressement des amateurs à

recueillir ces
maîtres. Sans doute, dans
engoue-
ment, il y a parfois un peu de
ie, et
plus d'une collection formée à grands
frais présente des sujets indignes d'être
conservés; sans doute aussi pour plus
d'un possesseur de croquis, ces griffon-
nages, quoique de main de maître, sont
des énigmes indéchiffrables; mais pour
l'homme instruit, initié aux secrets in-
times de l'art, qui a su n'admettre dans
ses portefeuilles que des morceaux au-
thentiques et d'un intérêt véritable, ils
sont une source intarissable de jouissances,
surtout s'ils approchent de ce que
les artistes entendent par *étude* (voy.)
esquisse, *pensée arrêtée*. En contem-
plant ces demi-crédations, il suit la marche
de l'esprit des artistes, il reconnaît la
tracée de leur talent et se complait à ache-
ver en imagination l'œuvre dont ils ont
seulement posé la base.

Il existe plusieurs espèces de croquis :
les uns, comme sont la plupart de ceux
qu'ont laissés Léonard de Vinci, Raphaël
et Poussin, ont pour objet de saisir au vol,
sur la nature, une pose, une expression,
un mouvement de figure, un site, une
fabrique, un effet, etc.; d'autres sont le
premier jet d'une pensée toute intellec-
tuelle; d'autres enfin, et ceux-ci abon-
dent, sont ces légers impromptus sans
pensée, sans science, dont tout le mé-
rite gît dans la netteté du trait, la pro-
preté du pinceau, la prestesse de la main
et une certaine justesse de coup d'œil.

Croquade est le diminutif de *cro-
quis*.

L. C. S.

CROSSE, en latin *pedum pontifi-
cium*, *pontificale*, *pastorale*, bâton pas-
toral que l'on porte devant les évêques et
les autres prélats quand ils officient so-
lennellement, et qu'ils tiennent à la main
lorsqu'ils marchent en procession ou
qu'ils donnent la bénédiction. La crosse,
symbole de la correction épiscopale, est
pointue par le bas et courbe par le haut,
pour aiguillonner les paresseux ou ra-
mener ceux qui s'égarèrent, ainsi que le
porte ce mauvais vers :

Cu ca trahit mites, pars jungit arata rebelles.

La crosse n'a été pendant longtemps
que de bois, quelquefois cependant avec

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

quelques ornements de cuivre, comme
celle d'Éudes de Sully, évêque de Paris,
que l'on voyait encore naguère dans le
trésor de Notre-Dame. Maintenant la
crosse est au moins d'argent, plus ordi-
nairement d'or ou de vermeil, souvent
enrichie de pierreries. On connaît le pro-
verbe rapporté par Coquille :

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, évêque d'or;
Et maintenant changent les lois,
Crosse d'or, évêque de bois.

L'usage de la crosse existait du temps
de saint Césaire, évêque d'Arles, en 500,
et de saint Germain, mort évêque de
Paris l'an 576. Cependant il n'en est
plus question jusqu'au concile de Troyes
(867), et à celui de Nîmes (885). À des
époques reculées ce n'était qu'un bâton
sur lequel s'appuyait l'évêque, à cause de
son grand âge. La crosse n'est devenue
une marque de juridiction que vers le
temps de saint Isidore de Séville.

Nous apprenons de Théodore Balsa-
mon qu'il n'y avait que les patriarches
qui la portassent dans l'Église orientale
autre que celle d'Arménie; encore au-
jourd'hui l'usage leur en est générale-
ment réservé. Suivant les *Relations* des
missionnaires jésuites, la plus grande
distinction du patriarche de Constanti-
nople consiste en ce qu'un diacre ou un
prêtre marche devant lui, portant une
espèce de béquille* ou crosse de bois or-
née de compartiments d'ivoire et de na-
cre, t. 1^{er}, p. 7. Les mêmes *Relations*
comparent la crosse de l'archevêque de
Salonique à un bâton de saint Antoine,
croisé par le haut d'un morceau d'ivoire
(p. 498). J. L.

CROTALE, genre de reptiles de l'or-
dre des ophidiens et de la famille des
serpents venimeux à crochets isolés. Ce
nom, adopté par les naturalistes, est tiré
du grec *κρόταλον*, et signifie, dans cette
langue, un grelot, une crécelle, une es-
pèce de castagnette (voy.), ou tout autre
instrument faisant du bruit par frotte-
ment. Le nom de *crotale* répond assez

(*) Le bâton pastoral du patriarche avait gé-
néralement la forme d'une béquille en Russie,
ainsi qu'on le voit dans les anciennes relations
de voyage avec figures et dans le trésor patriar-
chal de Moscou. S.

bien à la dénomination vulgaire de *serpents à sonnettes* (voy.) donnée à ces animaux. Les prétendues sonnettes ou grelots consistent dans une série de cônes, d'une substance analogue à celle du parchemin, et emboîtés les uns dans les autres. Cet appareil, qui termine la queue, produit par le froissement de ses parties un bruit qui peut, dans certains cas, être entendu à douze ou quinze pieds et plus, mais qui d'ordinaire est si faible qu'il faut être tout près de l'animal pour s'en apercevoir. C. L. A.

CROTON (ΚΡΟΤΩΝ), purgatif énergique introduit, depuis quelques années seulement, dans la pratique de la médecine. Cette huile se retire des semences du *croton tiglium*, plante de la famille des euphorbiacées; ces semences sont connues dans le commerce sous le nom de *graines de Tilly*, *graines des Moluques*, etc., et viennent des contrées asiatiques. L'huile de croton contient un principe acre extrêmement irritant qui se dissout avec une grande facilité. C'est ce que M. Brandes a nommé *tigline*: l'huile en contient près de la moitié de son poids. Telle est la violence de cette matière que la vapeur qui s'en exhale irrite les yeux, le nez et même la peau. Une seule goutte d'huile, encore étendue dans un véhicule mucilagineux ou gommeux suffit pour déterminer, outre la sensation d'une chaleur brûlante dans la bouche et dans la gorge, une purgation très abondante. Des animaux auxquels on en avait donné de plus fortes doses ont succombé, en présentant tous les phénomènes de l'empoisonnement par les substances acres. Néanmoins, dans les circonstances où les purgatifs sont indiqués, et avec les précautions convenables, l'huile de croton présente une ressource utile, attendu qu'on peut l'administrer sous un petit volume et sauver ainsi au malade les dégoûts qui accompagnent presque toujours l'ingestion des purgatifs. Il suffit pour cela de la réduire en pilules avec une poudre inerte, de la saponifier au moyen de la lessive des savonniers, ou mieux encore de l'introduire dans une capsule gélatineuse. On peut enfin l'introduire dans l'économie par voie d'absorption en frictionnant le ventre avec un mélange d'huile d'amandes dou-

ces et de deux à trois gouttes d'huile de croton. F. B.

CROTONE, ville de l'Italie méridionale, sur la mer Ionienne, dans ce que l'on appela depuis Bruttium, était le chef-lieu d'une république qui fit trembler souvent et Sybaris au nord et Locres au midi. Comme toutes les cites de ce littoral, elle devait beaucoup au commerce. On en attribuait la fondation aux Archéens conduits par Archias et Myscelé; les arts et la civilisation des Grecs y furent toujours en honneur. Crotone fut la métropole de l'institut pythagoricien. Parmi les athlètes les plus célèbres de la Grèce il y en eut beaucoup qui sortirent des écoles gymniques de cette ville: Milon, un d'eux, acquit presque le renom d'Hercule, et mille légendes vraiment fabuleuses couraient sur le compte de cet invincible Crotoniate. Le médecin Démocède, le philosophe Alcméon, étaient également de Crotone. Cette ville maintint son indépendance jusqu'au temps de Pyrrhus, vers 278 av. J.-C. Dans la seconde guerre punique elle dut suivre la bannière d'Annibal qui perdit sous ses murs la dernière bataille qu'il donna en Italie. Crotone, peu de temps après, eut une colonie romaine. Pres de cette ville était un temple magnifique dédié à Junon, qui prit même de sa situation près du promontoire Lacinium le nom de Junon Lacinienne. C'est aux ruines de ce temple que le promontoire doit son nom actuel de *delle Colonne*. *Cotrone* qui a remplacé Crotone, et qu'il ne faut pas confondre avec Cortone ou Corythe) en Toscane, ne compte que 6,000 hab., mais elle a encore quelque importance par ses fortifications et surtout par son port. VAL. P.

CROUP. Le croup est une inflammation de la partie supérieure des voies aériennes désignées sous le nom de larynx et de trachée-artère (voy. ces mots), ou, pour parler le langage médical, c'est une *laryngo-trachéite*. Cette maladie était connue dès la plus haute antiquité, et M. le docteur Latour, d'Orléans, dans une réponse savante et judicieuse faite à ceux qui prétendent que le croup nous a été apporté avec la vaccine, a mis au plus grand jour les idées lumineuses des anciens sur cette angine laryngée. Ceux-ci,

Étiologie des croup nous lève par nos recherches dans les orés, ont pourtant de très près é de la vérité, tant l'esprit d'ob- s suppléait aux ouvertures de qui enrichissent aujourd'hui la médicale. Quoi qu'il en soit, la vé- ature du croup n'a été bien con- du moment où l'anatomie pa- ne a été cultivée avec succès, lire à la fin du siècle dernier. tte époque, le croup, confondu s affections essentiellement dif- , a donc dû exercer de grands

07, le croup ayant causé la mort a roi de Hollande (Louis Bona- Napoléon donna ordre, de son -général de Finckenstein, d'ouvrir urs pour un prix de douze mille estiné au meilleur ouvrage sur ladie, dont la nature et le trai- n'étaient pas aussi bien connus rd'hui. Le prix fut décerné à ollard, mort professeur de l'E- médecine.

oup donne lieu à la formation sse membrane qui, en oblité- inal aérien, amène la suffocation. ladie est particulière à l'âge ten- les enfants y sont d'autant plus ils sont plus jeunes, parce que mme on le sait, le larynx est plus L'observation a cependant dé- que le croup peut aussi atteindre tes. L'histoire rapporte même stre Washington a succombé à adie.

upa pour cause principale le pas- it des appartements trop chauds oid et humide. Voilà pourquoi ssi plus commune chez les en- classes aisées et pourquoi elle ppe le plus souvent dans les lieux es rivières. L'invasion du croup is ordinairement subite et a sur- an milieu de la nuit, quoique qui en est atteint eût paru bien au moment de son coucher.

ignes caractéristiques du croup ièvre, la raucité de la voix, une a quelque analogie avec le chant me cou, la gêne extrême de la on, qui est siffante et sonore,

la menace de suffocations, et l'expectora- tion de mucosités blanchâtres, épaisses, dans lesquelles on remarque quelquefois des stries sanguinolentes. Il n'est pas rare, quand la maladie fait des progrès, de voir le malade rejeter par la bouche des lam- beaux membraneux et même une mem- brane qui a la forme d'un cylindre entier, moulé sur la cavité du canal aérien. En faisant ouvrir largement la bouche aux malades on aperçoit presque toujours les fausses membranes à la base de la langue. C'est un signe caractéristique d'une haute importance; car c'est une funeste maladie que le croup, et l'on ne peut espérer de succès que quand on a été assez heureux pour l'attaquer au dé- but. D'ailleurs il ne faut pas prendre pour le croup une foule de laryngites bénignes que quelques médecins exploitent pour se donner le mérite de cures merveilleuses; le vrai croup ne parle guère et il est assez rare heureusement.

Pour le guérir il est essentiel de re- courir à un traitement prompt, énergique, perturbateur, afin de prévenir le déve- loppement de la fausse membrane qui tend à se former dans le larynx et même jusque dans la trachée-artère. Ainsi, il faut appliquer de suite des cataplasmes de mie de pain bien chauds à la plante des pieds; on y ajoute un peu de vina- gre et de moutarde en poudre, quand la fièvre est modérée. Si, au contraire, elle est violente, on ne met que des cataplas- mes simples. Lorsque le malade est ro- buste, on applique en même temps quelques sangsues au-dessus du genou et plutôt en dehors qu'en dedans, où des vaisseaux peuvent être piqués et fournir une trop grande quantité de sang. Si l'âge du malade le permet, on peut pratiquer au bras une saignée dont l'effet est plus prompt, et qui peut être renouvelée sui- vant le besoin. Quelques praticiens re- commandent d'appliquer les sangsues pres du siège de la maladie, c'est-à-dire sur le devant du cou, ce qui, en effet, est plus rationnel; mais il en résulte quel- quefois de graves inconvénients quand le médecin ne teste pas auprès du ma- lade, celui entre autres de ne pouvoir se rendre maître de l'hémorragie qui peut avoir lieu par les piqûres de sang-

testé ces preuves pour elle l'honneur de ce mariage et de sa descendance. Quelques généalogistes ont supposé que, le roi André III ayant laissé deux fils, le premier, Félix de Hongrie, a fait la lignée des Croy-Chanel, et le second, Marc de Hongrie, celle des Croy-Solre et d'Havré.

La maison de CROY-CHANDEL compte parmi ses membres les plus célèbres : 1° GUILLAUME de Croy-Chanel, tué à la bataille de Crécy; 2° HECTOR de Croy-Chanel, qui sauva Louis XI, alors dauphin, des mains du comte de Dammartin, envoyé par le roi Charles VII pour s'emparer de sa personne; 3° JEAN IV de Croy-Chanel, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin; 4° CLAUDE de Croy-Chanel, à qui le maréchal, depuis comte de Lesdiguières adressa en 1598 les remerciements les plus honorables sur la valeur qu'il avait montrée à la prise du fort de Barraux; de plus un archevêque d'Embrun et un sénéchal du dauphin. Il existe encore aujourd'hui plusieurs membres de cette famille, et parmi eux nous citerons M. RAOUL de Croy, notre collaborateur, gendre de M. Voyer-d'Argenson, archeologue et littérateur distingué. Les armoiries de la maison des comtes de Croy-Chanel ont toujours été les mêmes que celles de Hongrie.

La maison dite de CROY-SOLRE se subdivise en plusieurs branches : 1° celle des sires DE CROY ET DE RENTY, etc., éteinte aujourd'hui et dont le dernier rejeton mourut en 1612; 2° celle des marquis D'HAVRÉ, éteinte vers 1700; 3° celle des comtes DE REUX, éteinte en 1585; 4° celle des seigneurs DE CRÉSIQUE, éteinte en 1767; 5° celle des princes DE CROY et du Saint-Empire, etc., éteinte en 1702 dans la personne de CHARLES-EUGÈNE, généralissime des armées russes en Livonie, mort prisonnier de Charles XII et dont le corps fut retenu pour dettes à Revel où, réduit à l'état de momie, il resta jusqu'à ces derniers temps; 6° celle des comtes et princes DE CHIMAY, éteinte en 1521, et alliée à la maison d'Albret Navarre; 7° celle des comtes et princes DE SOLRE et DE MONTAS, devenue branche aînée en 1767, et qui compte comme subdivision celle des barons et marquis de MOLEMBAS ET DE

CROY, éteinte au XVIII^e siècle; 8° celle des ducs D'HAVRÉ ET DE CROY, qui avait, dans les derniers temps de la Restauration, deux lieutenants généraux au service de la France.

Nous citerons parmi les membres contemporains les plus remarquables de cette illustre famille : 1° AUGUSTIN-PHILIPPE-LOUIS-EMMANUEL, duc de Croy, prince de l'Empire, grand d'Espagne de la 1^{re} classe, né en 1765 au château de l'Ermitage, en Hainaut. Il émigra avec son père et reçut, en échange des biens qu'il avait perdus dans les Pays-Bas, la seigneurie de Dülmen, en Westphalie, ayant une population de 10,000 âmes. Nommé pair de France le 4 juin 1814, il mourut au château de l'Ermitage le 19 octobre 1822, laissant deux fils : ALFRED, duc de Croy et de Dülmen, pair de France, prince de l'Empire et grand d'Espagne de la 1^{re} classe, né en 1789 et marié à une fille du prince Constantin de Salm-Salm; et FERDINAND, prince de Croy, aujourd'hui officier supérieur au service du roi de Hollande, né en 1791; 2° EMMANUEL-MAXIMILIEN, prince de Croy-Solre, frère d'Augustin-Philippe, né en 1768. Il commandait le département de la Somme en 1815 et fut élu député en 1820 et en 1824 par ce même département; en 1825 il fut nommé capitaine de la 1^{re} compagnie des gardes-du-corps du roi, et en 1827 pair de France; en 1830 il refusa le serment et il habite à présent le château de ROUX, en Belgique; 3° GUSTAVE-MAXIMILIEN-JUST, prince de Croy, cardinal, archevêque de Rouen, grand-aumônier de France, né en 1773, et frère des précédents; il n'a pas quitté son diocèse, quoiqu'à l'exemple des autres membres de sa famille il ait refusé de prêter le serment à la royauté et à la charte de 1830; 4° enfin JOSEPH-ANNE-AUGUSTE-MAXIMILIEN, duc d'Havré et de Croy, prince de l'Empire, grand d'Espagne de 1^{re} classe, qui émigra en 1789, et fut nommé à la Restauration pair de France et lieutenant général, puis capitaine de la 1^{re} compagnie des gardes-du-corps, qu'il céda en 1825 à son cousin et dont il conserva pourtant les honneurs. En lui s'est éteinte, il y a peu de temps, la branche mâle des ducs d'Havré. D. A. D.

les uns verront à net, Rubens Dyck, et sont très, avant après eux, se sont contentés le vent de représenter Jésus sur , couronné d'épines, tantôt mort, rès de rendre le dernier soupir, sance des saintes femmes, de la ine embrassant le pied de la de saint Jean s'abandonnant à la ; que d'autres, comme Van Dyck i tableau gravé par Bolswert, ont es chérubins autour de la fi- Christ et près de la croix le r: à cheval et le bourreau porteur onge. D'autres, et ceux-ci sont ux, en nous montrant le Christ s deux larrons, pleuré par les femmes et saint Jean, et entourés ats commis à sa garde, ont repré qu'on peut déjà nommer un cal- oy.). Mantegna, le Primatice, Car- din, Fr. Franc-le Jeune et beau- autres ont complété ce calvaire xduisant sur la scène les soldats nt au sort les vêtements de Jé- loute du peuple, les prêtres, les its, et en laissant apercevoir dans les murs de Jérusalem. Quelques ont figuré les trois patients morts oie publique et abandonnés de tude; plusieurs, comme Rubens r célèbre tableau de l'église de albruge d'Anvers, dont le musée re est venu depuis 1815, ont adop- ment de l'élévation en croix, ou, e Poussin, celui de l'attache sur la esquels répondent mieux au sens lu mot crucifiement; enfin au sa- ouvre, en 1834, M. Paulin Gué- posé un grand tableau mystique rist en croix venant d'expirer est r un ange de lumière, tandis que ont le règne est fini, se précipite sime de feu. En un mot, chacun r génie, la trempe de son talent, et traité le sujet d'une manière ière; aucun néanmoins, à notre- ance, n'a abordé l'instant si dra- , si éminemment pittoresque de e de la nature. Quel beau mo- pendant! Mais, par contre, on a

vre complète de Poussin, publiée au trait sa en trois livraisons formant un fort l'ins. au 10-fol. pl. que N. G. I.

vu des peintres célèbres, tels que Van Dyck et B. Flamaël, cédant à des influen- ces étrangères, introduire sur le calvaire, au milieu des soldats, en regard de la Madelaine éplorée, de pieux sénateurs, le patron ou le supérieur d'ordres reli- gieux. Enfin quelques peintres, à l'imita- tion de Thomas et Barnabé de Mutinâ, qui florissaient au xiv^e siècle, ont violé ouvertement la loi de l'unité en confon- dant les instants les plus opposés du grand drame du crucifiement. Rubens lui-mê- me, dans le tableau si plein de vie et de mouvement des Cordeliers d'Anvers, a fait percer le Christ du coup de lance, dernier instant du drame, en présence de la Vierge qui s'évanouit à ce spectacle entre les bras de saint Jean et de la Ma- delaine embrassant le pied de la croix. Ce n'est point ici le lieu de signaler les erreurs et les beautés nombreuses répân- dues dans les peintures du crucifiement; bornons-nous à indiquer les plus frap- pantes. Nous commencerons par cette conception burlesque de Barnabé de Mu- tinâ, où le Christ en croix est placé dans les bras de son père, ayant aux angles de sa croix les quatre évangélistes figurés avec les têtes des animaux qui les caracté- risent; et par cette autre peinture du même artiste, imité un demi-siècle après par Masaccio et ses successeurs, où l'âme du mauvais larron est emportée par Sa- tan et celle du bon larron par les anges (voir d'Agincourt **, pl. cxxxiii et cliv le la peint.). D'autres compositions non moins bizarres nous font voir le Christ tendant à la Vierge une main ensanglan- tée arrachée de la croix; dans d'autres encore on voit le crâne humain employé comme rebus du nom du lieu de sup- plice, ou les soldats se disputant à coups de poignard la robe de Jésus, scène que le Primatice a introduite dans cette belle composition peinte en émail par Léonard de Limoges et qui fut l'un des plus pré- cieux monuments de notre éphémère musée des Petits-Augustins. Parmi les beautés sans nombre qu'offrent les cru- cifiments peints par des maîtres des xv^e et xvi^e siècles, il en est qui se retrouvent dans la plupart, comme ce qui touche

(**) *Histoire de l'Art par les monuments*, 6 vol. 10-fol. ornés de 35 planches.

à l'ordonnance, à la science du dessin et de l'expression, et à l'exactitude du costume. Mais eu fait d'exactitude historique, d'invention mystique, d'entente du coloris, de science des contrastes, d'exécution pittoresque, il règne une grande diversité. Quelle différence de sentiment entre Mantegna et Rubens, Albert Durer et Raphaël! Plusieurs compositions se distinguent par des détails caractéristiques, au nombre desquels nous signalerons ce signe si expressif que Jésus fait de l'œil et de l'index, dans le tableau de Vouet (voir *Annales du Musée*, t. XIV, pl. 14), quand, du haut de sa croix, il promet au bon larron une place à ses côtés dans le royaume des cieux; et ces pots à feu au bout de longs bâtons, dont s'est servi Raphaël* pour indiquer que les ténèbres accompagnèrent les derniers moments de Jésus, accessoires qui, employés par un peintre essentiellement coloriste, pourraient amener des effets pittoresques, neufs et piquants; enfin cette noble contenance, cette expression de confiance, de résignation douloureuse, de foi profonde donnée à la Vierge par Van Dyck et plusieurs autres peintres, tant que Jésus respire encore, et ce retour subit aux sentiments de mère, aux faiblesses humaines, dès que le cri de la nature lui annonce l'entier accomplissement du sacrifice.

L. C. S.

CRUSCA, voir. ACADEMIE, t. I, p. 99.

CRUSIUS (CHRISTIAN - AUGUSTE), philosophe profond, théologien distingué, mais un peu lourd et très enclin au mysticisme, et qui néanmoins a eu sur son temps une certaine influence par ses écrits et ses discours, naquit en 1712 ou 1715 à Leune, près Mersebourg, étudia la philosophie et la théologie à Leipzig, et y mourut professeur des deux sciences en 1755. Il avait formé le plan hardi, non-seulement de faire de la philosophie une science achevée et satisfaisant complètement la raison, mais encore de la mettre d'accord avec le système de l'orthodoxie. Ne pouvant accommoder à ce système la philosophie de Wolf, contre laquelle

(*) *Œuvre complète de Raphaël*, publiée par Landon, in-fol. et in-4°, en 8 livraisons formant 4 volumes, planche 338°.

son maître Rudiger l'avait d'ailleurs prévenu, il opposa système à système, mais sans donner au sien ce caractère d'évidence qui résiste à la critique et à l'inconstance des esprits. Crusius a publié plusieurs traités de philosophie, tels que son *Esquisse des vérités essentielles de la raison* (Leipzig, 1746) et sa logique ou *Chemin conduisant à la certitude et à l'évidence des connaissances humaines* (Leipzig, 1747). Il a écrit également des livres de théologie qu'on ne lit plus aujourd'hui. Il fonda sa théorie de la certitude des connaissances humaines sur une contrainte intérieure de la raison et sur ce principe que Dieu est véridique. Crusius était un homme probe et d'une rare piété. C. L.

CRUSSOL (FAMILLE DE). Cette ancienne famille du Languedoc portait originairement le nom de *Bastel*. Son auteur, GÉRAUD *Bastel*, possédait, l'an 1150, le château de Crussol, situé en Vivarais, au diocèse de Valence, à peu de distance de la rive droite du Rhône, et chef-lieu d'une baronnie qui députait aux États de Languedoc. La postérité de Géraud *Bastel* forma les subdivisions suivantes :

1° Les sires ou barons de Crussol, devenus plus tard, par alliance, ducs d'Uzès (duché érigé en 1565 et portant le nom d'une petite ville du département du Gard) et seigneurs de plusieurs autres terres et titres divers. Cette branche, de laquelle descend le duc d'Uzès, pair de France encore vivant, a joué un rôle très important dans les affaires politiques et religieuses du Midi. On y distingue un grand-maitre de l'artillerie, LOUIS de Crussol, en 1470; et un maréchal de France, JACQUES de Crussol, duc d'Uzès, fils du précédent, qui prit part aux guerres de religion sous la bannière des protestants. En 1562 il livra un combat contre le vicomte de Joyeuse, aux portes de Pézenas, où il fut battu. Plus tard il soutint un siège heureux dans Montpellier et s'empara de Nîmes; mais, battu par Joyeuse, par le duc de Montpensier et par le maréchal de Brisac en plusieurs rencontres, il fut fait prisonnier à la bataille de Montcontour, reentra dans le parti catholique où il ob-

int le command. de l'armée du Languedoc opposée au maréchal D'Amville, fut fait maréchal lui-même et mourut en 1684. FRANÇOIS-EMMANUEL de Crussol, duc d'Uzès, lieutenant général, duc et pair de France, combattit à Fontenoy en 1744 et se distingua plus d'une fois pendant les guerres d'Allemagne. FRANÇOIS-CHARLES de Crussol, comte d'Uzès, lieutenant général, se trouva en 1690 à la bataille de Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinde, servit à l'armée de Flandre, puis à celle de la Meuse, suivit le duc de Vendôme en Italie où il se distingua, et repassa en Flandre où il combattit à Oudenarde en 1708; après quoi il obtint le gouvernement d'Oleron, et alla mourir en 1736 dans celui de Landrecies. Son fils, FRANÇOIS-EMMANUEL de Crussol d'Uzès, marquis de Crussol des Sales, entra au service en 1720, assista aux sièges de Kehl et de Philippsbourg, suivit le maréchal de Maillebois en Westphalie et en Bohême, accompagna en Alsace le maréchal de Coigny en 1743, fut employé à l'armée du Bas-Rhin sous le prince de Conti, assista en 1746 aux sièges de Mons et de Charleroi, puis fut envoyé à l'armée d'Italie où il fit une belle retraite sur Draguignan, en Provence; enfin nommé gouverneur d'Oleron, il y mourut en 1761.

2° Les marquis de Crussol et de Monausier, qui comptent trois lieutenants généraux et un évêque de La Rochelle en 1768.

3° Les marquis de Florensac, etc., qui comptent un lieutenant général, LOUIS de Crussol d'Uzès, marquis de Florensac, employé à la conquête de la Franche-Comté en 1667 et aux guerres d'Allemagne jusqu'à 1693, époque où il se démit de ses grades; il mourut en 1716. Son petit-fils, PIERRE-EMMANUEL de Crussol-Florensac, né en 1717, fit ses premières armes en Allemagne, assista à la conquête de la Corse, puis à celle du comté de Nice. Envoyé, en 1750, comme ministre plénipotentiaire auprès du duc de Parme, il revint mourir en campagne en 1758.

4° Les marquis de Saint-Sulpice.

5° Les comtes d'Amboise et d'Aubi-

joux, qui comptent un archevêque de Toulouse en 1753. ANNE-EMMANUEL-FRANÇOIS-GEORGES, marquis de Crussol d'Amboise, lieutenant général, fut député aux États-Généraux en 1789 par la noblesse de Poitiers, puis arrêté en 1793, mis en jugement et décapité la veille de la chute de Robespierre (26 juillet 1794).

6° Les marquis de Montsalès, éteints en 1743.

Parmi les membres contemporains de cette famille nous citerons : MARIE-FRANÇOIS-EMMANUEL de Crussol, duc d'Uzès, de la première branche, qui émigra avec sa famille et fut créé chevalier de Saint-Louis et maréchal-de-camp sous les drapeaux des princes français. A l'époque de la Restauration il fut appelé à la Chambre des pairs, le 4 juin 1814, comme titulaire de la première pairie laïque du royaume, et fut nommé lieutenant général et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1825. Il donna sa démission de pair en 1830, et l'un de ses fils, le marquis de Crussol, député du Gard depuis 1824, obtint de succéder à son père, à la condition qu'il prendrait le titre de duc d'Uzès.

ALEXIS-CHARLES-EMMANUEL, bailli de Crussol, de la branche de Florensac et fils du ministre plénipotentiaire à Parme, fut reçu chevalier de Malte en 1763, devint capitaine des gardes-du-corps du comte d'Artois en 1780 et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1784. Émigré en 1789, il fut créé lieutenant général en combattant dans l'armée des princes, et au retour des Bourbons il fut appelé à la pairie. Il mourut en décembre 1815.

Son frère aîné, EMMANUEL-HENRI-CHARLES, baron de Crussol, né en 1741, servit pendant la guerre de Sept-Ans et se distingua à Minden. Député de la noblesse du bailliage de Bar-sur-Seine aux États-Généraux, en 1789, il se montra zélé défenseur de la religion et de la monarchie expirante. Il émigra en 1791 et rentra en France en 1803. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis et lieutenant général pendant l'émigration. Depuis son retour il vécut dans la retraite, cultivant la littérature et la science agricole. Il mourut en 1818. D. A. D.

CRUSTACÉS (*crustaceus*, de *crusta*,

croûte), nom d'une nombreuse division d'animaux articulés, autrefois confondus avec les insectes et formant aujourd'hui, dans le système de Cuvier, une classe à part entre les annélides et les arachnides. Les crustacés varient singulièrement par leur taille et par leur conformation extérieure. Il en est de microscopiques, il en est d'énormes; les uns sont allongés et presque filiformes, les autres globuleux, ovoïdes, etc. Leur consistance n'est pas moins variable. Quelques-uns sont mous; la plupart sont revêtus d'une enveloppe plus ou moins dure, de nature calcaire, quelquefois flexible et formée principalement de matière animale diversement colorée, présentant des inégalités en rapport avec les viscères sur lesquels ce test ou carapace semble s'être moulé. Dans sa jeunesse, le crustacé n'a pour enveloppe qu'une membrane dure; celle-ci ne se pénètre qu'avec l'âge du sel calcaire qui lui donne sa solidité. Dans la suite cet animal éprouve, à certaines époques, une sorte de mue, quitte sa carapace et en forme une autre par le même mécanisme. Les crustacés respirent par des branchies, ayant le plus généralement la forme de petits sacs à parois membraneuses, dans lesquelles se ramifient une infinité de vaisseaux capillaires contenant le sang qui doit être vivifié par l'air. Ce sang est blanc ou légèrement rosé. Les crustacés ont un cœur, des veines et des artères; leur corps se divise en tête, thorax et abdomen. La tête n'est pas toujours distincte du thorax; elle porte des antennes en forme de filets. Les yeux, le plus souvent au nombre de deux, sont sessiles, c'est-à-dire enchâssés dans le test où ils sont saillie; quelquefois ils sont portés sur une espèce de tige mobile. La bouche présente plusieurs paires de mâchoires transversales. Le thorax est formé d'une seule pièce en forme de plastron, ou de plusieurs anneaux distincts, et donne attache aux pattes qui n'offrent jamais plus de sept paires quelquefois moins; ce qui arrive lorsque celles du devant ont été comme refoulées sous la bouche et deviennent des mâchoires auxiliaires (pieds-mâchoires). L'abdomen ou ventre, qu'on dé-

signe improprement sous le nom de *queue*, est formé d'anneaux; il fait suite au thorax. Quelquefois volumineux, il est d'autres fois court et caché sous le thorax, il porte des appendices ou fausses pattes, à l'aide desquelles la femelle retient ses œufs sous son ventre. Les sens de l'ouïe et de l'odorat ne sont pas parfaitement connus chez les crustacés. Le toucher réside probablement dans les antennes; le goût semble révéler son existence par la préférence qu'ils donnent à certaines nourritures sur d'autres. Ils sont carnivores et ovipares ou ovovivipares. Les uns sortent de leur coquille à l'état parfait; les autres la brisent avant d'avoir acquis leur forme primitive et subissent plusieurs transformations. Ces animaux ont des mouvements très variés; les uns sont conformés pour la marche qui a presque toujours lieu de côté ou bien munis d'organes propres au saut; les autres sont exclusivement destinés à la natation. Il en est de terrestres, de pélagiens et de fluviatiles. De là résultent des destinations diverses et des habitudes trop peu analogues pour que nous puissions en traiter ailleurs que dans les articles consacrés aux différents genres d'animaux qui composent cette classe. Celle-ci se partage en trois divisions: la première est celle des *decapodes*, crustacés à cinq paires de pieds; la seconde celle des *tétradécapodes*, crustacés à sept paires de pattes; la troisième celle des *brachiopodes* ou *entomostracés*, animaux mous, protégés seulement par une ou deux plaques de substance cornée, avec des pieds en nageoire et des yeux immobiles, souvent très rapprochés et comme confondus en un seul, ce qui leur a valu le nom de *monocles*. Voy. CLOPORTES, CRABES, ÉCRAVISSES, etc., etc. C. S.-R.

CRUZADA et **CRUZADO**, ancienne monnaie de Portugal qui fut frappée pour la première fois sous le règne d'Alphonse V, vers l'an 1457, lorsque le pape Calixte III fit paraître sa bulle pour une croisade contre les Infidèles. Elle doit sans doute son nom à la croix qui était gravée sur l'effigie. D. A. D.

Autrefois on frappait la *crusada* en or; on la fabrique maintenant en ar-

différentiel distingue-t-on les cruzades
les et en neuves. Les premières,
res, valent 400 reis ou environ
0 c. Les *cruzados novos*, dont il
appé dans ce siècle une grande
é 41,124,270 depuis 1807 jus-
1821, selon Balbi), et qui, par
raison, abondent dans la circula-
tion à peu près 2 fr. 88 c. Cet-
leur valeur réelle varie selon
erses époques de la fabrication.

tandis que la cruzade neuve
2 ne vaut que 2 fr. 87 c., celle

1690 est réellement évaluée à
1 c. : aussi ne la trouve-t-on guère
commerce. Cela tient aux vices
dominé longtemps dans la fabri-
de la monnaie portugaise. D-c.

CRUZADA. En Espagne on appelait
bulle de la croix ou de la croisade
d'abord par le pape Calixte III et
orisait les rois de Castille à lever
ôt de 200 maravélis sur ceux de
objets qui, sans prendre part à la
e contre les Maures, désiraient
is participer aux indulgences dis-
par le pape à cette intention. Ces
tions souvent renouvelées, et en
lieu à ce qu'il paraît en 1753,
t un revenu considérable au pro-
ouverains d'Espagne et puis aussi
du Portugal, revenu administré
e chambre de finances appelée
chambera general de la Cruzada. S.

CRYPTOGAMES, voy. CATACOMBES.

CRYPTOCALVINISTES, nom de
gnifiant *calvinistes cachés*, et qui,
portance aujourd'hui, a beaucoup
les esprits dans le siècle de la ré-
on. Ce fut en Saxe qu'on se ser-
ord de ce nom; Melanchthon lui-
fut stigmatisé par les luthériens
s et le dut à son esprit de paix et
iliation. Plus tard le cryptocalvi-
t de si grands progrès en Saxe
ecteur crut devoir intervenir. La
e de concorde de 1580 devait
fin à toute incertitude, et tous les
iens qui refusaient d'adhérer à cet
rdaient leurs places et le droit de
s. Ces malheureuses dissensions
ontinuèrent pas moins; Nicolas
hancelier électoral, fut un des plus
promoteurs du cryptocalvinisme.

ce qui lui attira la haine du duc de Wei-
mar, régent de l'électorat pendant la
minorité de Christian II. Le duc retint en
prison, pendant 10 ans, le chancelier;
puis il fit instruire son procès à la suite
duquel celui-ci fut décapité en 1601. S.

CRYPTOGAMES. On donne ce nom
à l'une des deux grandes divisions du rè-
gne végétal, renfermant toutes les plantes
dans lesquelles les organes sexuels ou
n'existent pas du tout, ou sont inappa-
rents et très différents de ceux des *pha-
nérogames* (voy.), ou végétaux munis de
pistils et d'étamines visibles. Dans le
système de Linné les cryptogames consti-
tuent la 24^e classe ou *cryptogamie*, nom
dont l'étymologie rappelle l'opinion peu
fondée du célèbre naturaliste suédois, qui
admet l'existence des sexes dans tous les
végétaux sans exception. M. de Jussieu,
fondant le caractère distinctif des cryp-
togames sur leur privation d'embryons,
leur a imposé le nom de *acotylédones*;
M. de Candolle, considérant la structure
générale de ces mêmes végétaux, les ap-
pelle *cellulaires*, parce que la plupart
ne sont composés que d'un tissu cellulaire
dépourvu de vaisseaux. D'ailleurs les fa-
milles de cryptogames offrent d'éton-
nants disparates quant à leur port et à
leur organisation : les fougères, les mous-
ses, les lichens, les champignons et les
conferves peuvent servir d'exemples (v.
ces mots). E.D. SP.

CTÉSIAS, fils de Ctésiochus, issu
de la famille des Asclépiades, naquit
à Cnide en Carie, l'on ne sait au juste
quelle année. Il étudia la médecine et
se rendit en Perse vers l'an 416 av. J.-C.
Artaxerxès Mnémon le reçut avec dis-
tinction et en fit son médecin. En 401
Ctésias accompagna le roi dans son ex-
pédition contre Cyrus le Jeune et le gué-
rit de la blessure qu'il reçut dans la ba-
taille de Cunaxa. On rapporte qu'il passa
17 années en Perse et qu'il revint en
Grèce vers l'an 399. Ctésias profita de son
séjour à la cour du grand-roi pour con-
sultier les archives du royaume, et ce tra-
vail lui inspira l'idée d'écrire l'histoire
de la Perse. La totalité de ses ouvrages
est perdue pour nous : il ne nous reste
guère que des fragments et des extraits
de plus ou moins d'étendue. Le dialecte

dont il s'était servi était l'ionien. Les anciens vantent la clarté et l'élégance de son style. Nous ne pouvons juger ni de l'un ni de l'autre, parce que ceux qui l'ont cité ou extrait lui ont prêté chacun leur style et même leur dialecte. Il écrivit une histoire de Perse, *Persica*, en 23 livres, dont les six premiers, cités quelquefois sous le nom d'*Assyriaca*, contenaient l'histoire de l'Assyrie, à partir de Ninus et de Sémiramis. Diodore de Sicile a suivi Ctésias dans son second livre. Photius dans sa Bibliothèque (*codex 72*), nous a laissé un extrait assez considérable de l'histoire de Perse, extrait qui s'étend depuis le 7^e jusqu'au 23^e livre. Plutarque dans sa Vie d'Artaxerxès Mnémon le critique et émet des doutes sur sa véracité, mais ne laisse pas de le suivre très souvent. D'autres fragments des *Persica* nous ont été conservés par Étienne de Byzance, Tzetzés, Athénée, Élien, Démétrius de Phalère, et autres auteurs.

Le même Photius, au même endroit, nous a conservé un résumé des *Indica* de Ctésias. Cet ouvrage, qui ne formait qu'un livre, n'est point une histoire de l'Inde, mais un recueil de traditions mythiques et de notions d'histoire naturelle et de géographie relatives à ce pays. Quelques autres fragments de ce traité se trouvent dans les auteurs que nous venons de citer. Ctésias avait encore écrit un ouvrage géographique sur les montagnes, des *Périples* ou voyages le long des côtes, un traité sur les tributs de l'Asie, un ouvrage sur les fleuves, et des observations médicales. Il ne nous reste de ces derniers ouvrages qu'un très petit nombre de fragments.

Déjà les auteurs anciens contestaient la véracité des récits de Ctésias. Il est certain que sa chronologie ne s'accorde ni avec celle d'Hérodote ni avec celle de la Bible. Ctésias se trouve encore souvent en contradiction avec son contemporain Xénophon. Plusieurs auteurs anciens, Lucien, Strabon, mais surtout Plutarque, ont attaqué Ctésias; Diodore de Sicile au contraire (*loc. cit.*), semble lui accorder assez de confiance. Pour nous, cette question de haute critique historique nous paraît à peu près insoluble aujourd'hui, et voici pourquoi. Selon le témoignage de

Photius, Ctésias assure, comme nous l'avons dit plus haut, avoir compulsé les archives royales de Perse; mais peut-on s'attendre à des récits complets et veridiques de la part de l'historiographe d'un despote de l'Asie? D'ailleurs Ctésias lui-même se serait-il donné la peine nécessaire d'étudier à fond la langue persane? On sait que les Grecs avaient peu de propension à apprendre les langues étrangères. Diodore de Sicile ne nous semble pas une garantie suffisante pour Ctésias: il n'est point lui-même un auteur critique. A la fin de l'extrait des *Indica*, Ctésias nous assure ingénument « que ce qu'il rapporte est la pure vérité, et qu'il parlait soit comme témoin oculaire, soit d'après les récits de « témoins oculaires; qu'il omet bien « d'autres choses plus merveilleuses, « pour ne pas paraître en imposer à ceux « qui ne les auraient pas vues. » Mais tout ce que rapporte Ctésias dans ses *Indica* est tellement fabuleux et absurde que nous croyons avec M. Berger de Xivrey (*Traditions tératologiques, Prolegomènes*, p. xxviii) reconnaître dans cet ouvrage le plus ancien recueil tératologique de l'antiquité. Quoi qu'il en soit, cette crédulité aveugle qu'il avoue avec tant de bonne foi ne parle guère en faveur de sa critique: aussi, parmi les savants modernes, les amis les plus zélés de Ctésias ont-ils abandonné les *Indica*. Ce n'est point ici le lieu d'énumérer les nombreuses tentatives faites pour expliquer les dissidences de Ctésias avec Hérodote. M. Gœrres (Introduction au livre des héros de l'Iran, extrait du *Schah-Nameh* de Ferdoussi (allemand), p. cxlviii et suivantes) a essayé d'une manière fort ingénieuse d'éclaircir l'histoire de Cyrus. Il établit qu'Hérodote et Xénophon, dans la partie historique de la *Cyropédie*, ont suivi la tradition médique, et Ctésias la tradition perse; et la tradition bactérienne se trouverait développée dans le *Schah-Nameh* ou livre des rois, de Ferdoussi. N. Estienne recueillit pour la première fois en 1557 les fragments de Ctésias. En 1570 il les joignit à son édition d'Hérodote. Cet exemple a été suivi depuis par la plupart des éditeurs du père de l'histoire grecque.

On trouve la traduction de l'histoire de Pétrie dans le VI^e vol. de la 1^{re} édition de l'Hérodote de Larcher, accompagné de savantes notes. En 1823 M. Lion publia à Göttingue une édition grecque-latine des fragments de Ctésias; mais le travail le plus complet, le mieux disposé et le plus soigneusement expliqué, est celui de M. Bæhr, professeur à Heidelberg (Francfort-sur-le-M., 1824, 471 pages in-8°). L'ouvrage de M. Berger de Xivrey (Traditions géographiques, Paris, 1835) est un complément presque indispensable à toutes les éditions de Ctésias. L. DE S-A.

CUBA, grande île de l'Amérique, qui, découverte en 1492 par Christophe Colomb, mit, par son climat délicieux, par ses oiseaux et insectes brillants, par ses sites charmants, le vieux navigateur dans une sorte d'extase. Elle est située entre 76 et 87° de longitude, et entre 19 et 23° de latitude septentrionale. Elle peut communiquer aisément avec le continent américain et avec les grandes et petites îles des Indes-Occidentales. Sa superficie est d'environ 3,600 lieues (marines) carrées; c'est à peu près autant que tout le reste de l'archipel américain. Une chaîne de montagnes, avec des ramifications parmi lesquelles on remarque les montagnes de Cuivre (*Sierra del Cobre*), de Tarquin, de Carcanmas, de Guajavos, etc., traverse l'île de Cuba dans toute sa longueur; très élevée à l'est, elle s'abaisse en se rapprochant de l'ouest; les monts Tarquins atteignent une élévation de plus de 7,000 pieds. Des versants de cette chaîne descendent quelques rivières, telles que le Cauto, dont le cours sinueux est de 150 milles, la rivière de Guines, celle de Chica, et l'Ay, ou rivière des Nègres, qui, en sortant d'une caverne, forme une belle cataracte. Mais les lits de ces rivières sont presque secs dans les grandes chaleurs, et alors Cuba présente un aspect très aride. Des averses tombent pendant tout notre été, et pendant les mois d'hiver soufflent les vents du Nord; Cuba éprouve pourtant peu d'ouragans. La végétation y déploie une richesse qui frappe d'étonnement les Européens; toutes les denrées coloniales, et en général les fruits propres aux climats tropicaux, y viennent en

abondance, lorsque la culture en seconde la production. Ainsi le sucre, le tabac, le coton, le café, etc., y prospèrent et donnent lieu à un commerce considérable. Les forêts occupent de vastes espaces; elles fournissent des bois précieux; des oiseaux revêtus d'un brillant plumage y séjournent. Cuba possède des mines d'or, de cuivre, de fer et d'aimant; on trouve dans les montagnes du cristal de roche et des pierres fines. On élève beaucoup de bestiaux, de porcs et d'essaims d'abeilles. Lors de la découverte de l'île, elle était habitée par une race indigène d'un caractère paisible qui, sous des cabanes de palmier, subsistait des grains, fruits et animaux de son sol. Les Espagnols ont détruit cette race, comme dans les autres îles, en la forçant à un travail excessif dans les mines et dans les champs; à défaut d'esclaves indigènes, ils se sont ensuite servis d'esclaves nègres, à qui ce climat convient beaucoup mieux qu'aux Européens, dont une grande partie tombe victime du vomissement noir, maladie meurtrière qui règne surtout dans le voisinage de la mer. La race créole est maintenant dominante à Cuba et y possède la plus grande partie des richesses. En 1827, d'après le recensement officiel, on comptait à Cuba une population de 704,487 individus, et en y comprenant les étrangers non domiciliés, les garnisons et les équipages des vaisseaux espagnols qui stationnent dans les ports, on obtenait un nombre de 730,562. Dans la population établie, il y avait 311,051 blancs, 106,494 hommes de couleur libres et 286,942 nègres et mulâtres esclaves. Parmi ces derniers, 220,988 étaient répartis dans les plantations, 70,000 cultivaient le sucre, 50,000 le café. La partie occidentale de Cuba est plus peuplée que tout le reste de la superficie.

Quoique l'agriculture et l'industrie de l'île laissent beaucoup à désirer, et que les 6/7 de la superficie soient en friche*, le commerce de Cuba a pris un accroissement considérable depuis un demi-siècle.

(*) D'après les évaluations les plus récentes, sur une superficie de 67,000 hectares 50,000 seulement seraient en culture, dont 40,000 sont plantés en sucre, café et tabac. J. H. S.

En 1828 on comptait un millier de sucreries, et depuis ce temps il a dû s'en former quelques centaines encore; le produit de toutes ces plantations, qui en 1828 avait été de 8,091,000 *arrobas* ou de 505,600 caisses, a dû s'élever, six ans après, à 10,000,000 d'*arrobas*. Plus du quart de la production se consomme dans l'île même. M. de Humboldt a calculé que cette consommation est de 46 kilogrammes par individu, c'est-à-dire plus de 20 fois la consommation d'un individu en France; mais peut-être a-t-on compris dans la consommation le sucre employé dans les distilleries. La culture du café paraît diminuer. En 1834 il a été exporté des six grands ports de l'île 1,817,315 *arrobas* de cette denrée. Le tabac, dont la culture est libre, assure une grande ressource aux habitants. On a exporté, pendant l'année 1834, en feuilles, 616,020 livres, et presque le double en cigarras. En revanche, l'île a peu de céréales, à l'exception du maïs; encore la récolte de cette denrée est-elle loin de satisfaire aux besoins de la population. On importe beaucoup de farines, de viandes salées, de vins, de légumes, de marchandises d'Europe. Il en résulte un mouvement commercial très considérable; en 1834 il a été de la valeur de 33,051,255 piastres fortes, savoir: l'exportation d'environ 14 millions, et l'importation d'environ 19. Le nombre des bâtimens qui sont entrés et sortis en 1830 s'élève à 3,550: il y avait dans ce nombre 1122 navires espagnols; le reste venait de l'étranger, surtout des États-Unis d'Amérique. Depuis la perte des colonies continentales, Cuba est pour l'Espagne la colonie la plus importante en Amérique: aussi, pour la ménager, le gouvernement a-t-il beaucoup modéré les rigueurs de l'ancien système colonial (voy.), qui excluait les étrangers des ports des possessions espagnoles. On vient de voir qu'aujourd'hui ce sont eux qui donnent du mouvement au commerce de Cuba.

L'île est divisée en 3 départemens: celui de l'ouest, celui du centre et celui de l'est. Dans le premier est situé le port de *La Havane*, capitale de la colonie et siège du capitaine général et de l'évêque. Cette ville, peuplée de près

de 112,000 âmes, dont environ 65,000 blancs et 24,000 esclaves, présente, avec son beau port, avec les châteaux-forts qui l'entourent, ses églises, ses jardins remplis d'arbres tropicaux, un aspect vraiment majestueux. Cependant l'intérieur n'est pas beau: les rues non pavées sont souvent remplies de boue; les maisons ressemblent en grande partie à des granges; elles sont très mal meublées, et on ne voit guère au dehors que des pauvres, les gens riches, les femmes surtout, n'allant jamais à pied. Néanmoins *La Havane* possède quelques beaux édifices, entre autres les églises, dont l'une renferme le tombeau de Christophe Colomb; elle a des couvents, des hôpitaux, une université avec un jardin de botanique, une salle de spectacle, une école de dessin, une société patriotique, et il se publie dans cette ville plusieurs journaux et ouvrages périodiques. Le soir, les promenades sont remplies de volantes ou voitures légères dans lesquelles se promène le beau monde. Il y a des salles de bals publics où l'on joue encore plus aux cartes qu'on ne danse. C'est par *La Havane* que se fait le principal commerce de l'île: aussi compte-t-on beaucoup de maisons de commerce très considérables. En 1830 il est entré dans le port 940 navires. La principale ville du département du centre est *Puerto Principe*, ville mal bâtie et peuplée d'environ 50,000 âmes. Son port n'est pas beaucoup fréquenté par les navires étrangers. Enfin, dans le département de l'est, on trouve la ville de *Santiago de Cuba*, pourvue d'un beau port très commerçant; malheureusement le climat y est insalubre et d'une chaleur accablante. Cuba, dont les côtes offrent partout des ports, des rades ou des baies, est entourée d'une chaîne d'îlots et de rochers: aussi les vents et les brisants y rendent la navigation dangereuse. Plusieurs petites îles dépendent de la colonie.

Il a été publié dans les derniers temps plusieurs ouvrages importants sur cette possession. M. Huber venait de donner au public son *Aperçu statistique de l'île de Cuba*, Paris, 1826, et M. de Humboldt son *Essai politique* sur cette île, lorsque le gouvernement espagnol fit dres-

ver, d'après les
statistique plus de
Havane en 1831
estadístico de la *temprer* isla de Cu-
ba; M. de Humboldt en donne un extrait
dans son *Tableau statistique de l'île de*
Cuba pour les années 1826-1829, Pa-
ris, 1831, in-8°. M. Ramon de la Sagra
avait fait imprimer à La Havane, en 1831,
une *Historia economico-politica y esta-*
dística de la isla de Cuba, 1 vol. petit
in 4°: il vient de publier (1836), à Pa-
ris, l'aperçu intitulé: *Breve idea de la*
administracion, del commercio, y de las
rentas y gastos de la isla de Cuba duran-
te los años de 1826 à 1834, aperçu qui
sera suivi d'une Histoire naturelle de l'île,
où ce savant dirige le jardin botanique.
Enfin Valdés a écrit l'histoire civile de
Cuba. D-G.

CUBE (κύβος, tessera, dé). Polyèdre
dont les faces sont des carrés égaux au
nombre de six, le cube est aussi appelé
hexaèdre régulier. Il a 8 sommets et 12
arêtes; sa surface est développable: pour
trouver son développement, prenez une
ligne A B égale à 4 fois
l'arête du cube, et mar-
quez les points de divi-
sion C, D, E; aux ex-
trémités de cette ligne
menez les perpendicu-
laires B F, A G, égales à
l'arête donnée; finissez le
rectangle; par les points
de division élevez les
perpendiculaires E K,
D I, C H; prolongez de part et d'autre ces
deux dernières jusqu'en des points L,
M, N, O, tels que M D = D I = I L, et
que N C = C H = H O, et menez N M,
O L; la figure A G N M D B F I L O H G
sera équivalente à la surface du cube.
Numériquement cette surface est égale à
six fois le carré de l'arête et le volume
à sa troisième puissance. C'est de là que
vient la dénomination de *cube* donnée à
la troisième puissance des nombres, par-
ce qu'elle exprime le volume d'un corps
dont chaque arête est représentée par la
racine de cette puissance.

On entend par *cabature d'un solide*
l'opération qui consisterait à trouver un
cube équivalent au solide proposé. Lors-

d'un parallépipède occu-
sent progression par quotient,
on peut bien le transformer en un cube
construit sur la moyenne de ces arêtes;
mais en général la transformation d'un
parallépipède rectangle est impossible
parce que l'on ne peut pas géométrique-
ment extraire une racine cubique. C'est
à cette impossibilité qu'est due la célé-
brité du problème de la *duplication du*
cube chez les anciens, problème que l'on
peut comparer à celui de la quadrature
du cercle et qui consiste à trouver l'ar-
ête du cube équivalente au double d'un
cube donné. Ce problème, dont l'his-
toire remonte bien haut (Voir *Histoire*
des recherches de la quadrature du
cercle, etc., etc., avec une addition
concernant les problèmes de la *dupli-*
cation du cube et la trisection de l'angle,
par Montucla. Voir aussi *Histoire des*
mathématiques par le même), puisque
les anciens le croyaient proposé par l'or-
acle d'Apollon, à Delphes, et l'appelaient
par cette raison *problème de Dé-*
los, ne peut être résolu qu'en trouvant
deux moyennes proportionnelles entre
le côté du cube et le double de ce côté;
la première de ces moyennes propor-
tionnelles serait le côté du cube double.
En effet, si on cherche deux moyennes
proportionnelles x, y entre a et $2a$, a
étant le côté du cube, on aura

$$a : x :: x : y = \frac{x^2}{a}$$

et $x : y :: y : 2a$. Substituant dans la der-
nière proportion la valeur d' y , l'on aura

$$x : \frac{x^2}{a} :: \frac{x^2}{a} = 2a, \text{ d'où l'on tire } x^3 =$$

$$= 2a^3; \text{ c'est-à-dire le cube dont le côté}$$

est x , est égal à 2 fois le cube dont le côté
est a ; solution qui entraîne évidemment
une construction *mécanique*, l'équation
qui résulte de l'intersection de la ligne
droite et du cercle ne pouvant passer le
deuxième degré.

On a cherché et trouvé diverses ma-
nières plus ou moins fautive, plusieurs
instruments plus ou moins compliqués
pour résoudre la question; mais la façon
la plus simple et la plus exacte serait
d'évaluer numériquement le côté du
cube donné.

auriculé, au tulipier. La dernière fut faite sur le fameux tulipier dont le propriétaire faisait abattre chaque jour une branche, pour vaincre la résistance de Cubières, qui différait encore de 2,000 francs avec lui sur le prix du terrain. Ce tulipier, jadis à Lebel, passait alors pour être unique en France. Cubières a depuis vendu plus de 40,000 pieds venant de cet arbre. Plusieurs mémoires, lus à différentes sociétés, des poésies fugitives, des proverbes et comédies parmi lesquelles celle du *Charlatan*, enfin un *Traité sur la composition et la culture des jardins*, complètent la liste des ouvrages de Cubières. VAL. P.

Son frère, MICHEL, chevalier de Cubières, naquit en 1752 dans la même ville du Bas-Languedoc. Auteur de plusieurs poèmes et comédies médiocres, et d'une multitude infinie de poésies légères dispersées dans les Almanachs et dans les *Étrennes lyriques*, il ne se fit véritablement un nom que par l'*Éloge de Marat*. Il fut, en effet, terroriste et devint secrétaire de la commune de Paris. Sa vie peu honorable et sa réputation fort suspecte comme écrivain le forcèrent plusieurs fois de changer de nom. Dorat-Palmézeaux-Cubières, pour qui son frère avait obtenu un petit emploi à la poste, mourut en 1820. On peut voir la longue liste de ses écrits en prose et en vers dans la *Biographie portative des Contemporains*, à l'article *Palmézeaux*. S.

CUCURBITACÉES. Les melons, les courges, les citrouilles, les concombres et les pastèques font partie de cette famille, qui toutefois est loin de renfermer que des végétaux alimentaires. Les surs de beaucoup de cucurbitacées sont amers ou nauséabonds, et, pris à forte dose, ils deviennent de violents drastiques ou même des poisons mortels. La coloquinte, le concombre d'âne et les racines de la bryone peuvent être cités comme exemples. Quant aux graines des cucurbitacées, elles contiennent des huiles douces qui les rendent propres à faire des émulsions.

Les cucurbitacées appartiennent aux dicotylédones polypétales à étamines épigynes. Leurs caractères essentiels sont : des fleurs monoïques ou dioïques, un

calice adhérent à l'ovaire, cinq étamines à anthères flexueuses, un ovaire uniloculaire à placentaires pariétaux, trois à cinq styles plus ou moins soudés. Le fruit, remarquable dans beaucoup d'espèces par ses dimensions extraordinaires, est une baie plus ou moins charnue ou succulente.

ED. SP.

CUDWORTH (RALPH), célèbre philosophe anglais, naquit en 1617 à Aller, comté de Somerset. Son père, licencié en théologie, était membre du collège d'Emmanuel, à Cambridge, et desservait l'église de Saint-André dans cette même ville; il fut aussi un des chapelains du roi Jacques 1^{er}. Ce fut sous les yeux de ce père que le jeune Cudworth commença ses études; mais la mort le lui ayant enlevé lorsqu'il avait atteint à peine sa 8^e année, son éducation fut confiée aux soins du docteur Stoughton, devenu son beau-père. A peine âgé de 13 ans, il fut admis au collège Saint-Emmanuel, et deux ans après il prit place parmi les pensionnaires de cet établissement. Ses progrès dans l'étude de la philosophie lui valurent sa promotion au grade de maître en arts et sa réception en qualité d'agrégé de ce collège. Sa supériorité sur les élèves les plus distingués lui mérita l'honneur insigne et inouï jusqu'alors d'avoir sous son inspection 28 élèves parmi lesquels se trouvèrent le célèbre William Temple et Tillotson, devenu depuis primat d'Angleterre. En 1641 on le nomma recteur de North-Cadbury, dans son comté, et trois ans après principal du collège de Clare-Hall. En 1645 on lui confia l'enseignement de la langue hébraïque, ce lui déléant le titre de professeur royal des langues orientales. Après avoir pris tous ses degrés en théologie, il fut, en 1654, promu aux fonctions de principal du collège du Christ pour y enseigner les lettres sacrées. Cudworth résigna alors ses fonctions ecclésiastiques pour se livrer spécialement à l'étude de l'antiquité et de la métaphysique, pour lesquelles il avait un goût dominant. Ses profondes connaissances dans les langues orientales fixèrent sur lui le choix du comité du parlement pour la révision de la traduction anglaise de la Bible, dont il signala et corrigea les erreurs considérables. Enfin, la prébende

Glocester étant
78, elle lui fut d
Ce fut alors que
Londres son *Système intellectuel*, qui
lui assigna le premier rang parmi les plus
grands philosophes de son siècle.
Cet ouvrage fut publié en anglais
Intellectual system of the Univer-
; il fut recherché tout à la fois par
savants partageant les opinions reli-
gieuses de l'auteur et par les ennemis
de la religion qu'il défendait. Tous avouè-
rent d'un commun accord que jusqu'à
ce jour aucun ouvrage ne pouvait soutenir la
comparaison avec le sien sous le rapport
de l'érudition, de la solidité, de la pro-
fondeur et de la force d'argumentation.
Cet ouvrage eut un grand crédit parmi les philoso-
phes d'Allemagne. Plusieurs savants con-
tribuèrent à le répandre : Mosheim en
fit une traduction latine qui fut pu-
blée à Iéna en 1733, en 2 vol. in-fol.
Le Clerc, dans sa *Bibliothèque choisie*,
V, a donné une analyse de la doc-
trine de Cudworth, avec des extraits fort
intéressants.

Cudworth mourut le 26 juin 1688. Ses
restes furent déposés dans la chapelle du
Régent du Christ à Cambridge. L. D. C.
Philosophie de Cudworth. La philo-
sophie de Cudworth est renfermée dans
son ouvrage *Sur la nature éternelle*
immuable de la morale; c'est du moins
ce que nous en connaissons. Il avait
écrit un grand nombre d'autres ouvrages
philosophiques dont les manuscrits exis-
tent encore dans le Musée britannique à
Londres, mais qui n'ont jamais été pu-
bliés.

Il y a deux points qui doivent surtout
être remarqués dans sa philosophie : c'est
d'abord le lien qu'il établit entre le chris-
tianisme et les philosophies spiritualistes
de l'antiquité; c'est ensuite son hypo-
thèse sur les natures plastiques, imaginée
pour rendre compte de la formation et
de la conservation du monde physique.

Cudworth subordonnait la philosophie
à la religion; il regardait la révélation
chrétienne comme la seule source cer-
taine de nos connaissances. Cependant
il professait une vive admiration pour
Pythagore, Platon, Plotin, et les autres

philosophes spiritualistes de l'antiquité.
Il reproduit dans sa philosophie presque
toutes les idées de Platon, interprétées
dans un système assez semblable à celui
des néoplatoniciens. Aussi était-il inté-
ressé à soutenir une opinion fort répandue
à l'époque où il vivait, et suivant
laquelle Platon aurait eu des rapports
avec les Hébreux et aurait puisé à cette
source ses théories principales. Il cher-
che à établir qu'il n'y a qu'une différence
verbale entre la Trinité chrétienne et les
trois *hypostases archiques* dont parle
Platon. Il résout d'ailleurs la plupart des
problèmes de la philosophie d'une ma-
nière tout-à-fait platonicienne. Ainsi il
établit, en opposition avec les théories
de Hobbes, que l'origine de nos idées
n'est pas uniquement dans la sensation :
il existe suivant lui des idées *à priori*, et
les impressions causées sur les sens par
les objets sont seulement la cause occa-
sionnelle de leur manifestation réelle
dans la conscience. Cudworth admet,
comme Platon, un monde d'idées qui
existe dans l'intelligence divine, qui ren-
ferme l'essence proprement dite et véri-
table des choses, sur le modèle duquel
Dieu a créé le monde physique, et auquel
se rapportent toutes les idées de l'esprit
humain dans leur abstraction.

Cudworth résout aussi dans un sens
platonicien les problèmes relatifs à la
morale. La sagesse humaine n'est, suivant
lui, qu'une participation à la sagesse éter-
nelle et immuable de Dieu. Les esprits
des hommes sont autant de reflets de l'in-
telligence divine, les uns plus clairs, les
autres plus obscurs, les uns plus rappro-
chés de la source, les autres plus éloi-
gnés. Il combat très fortement l'opinion
qui assigne une origine empirique aux
idées du bien et du mal, du juste et de
l'injuste. Ces idées font partie de la classe
des idées simples, générales et immua-
bles : elles ne peuvent donc être fournies
par les sens, lesquels, soit à eux seuls,
soit réunis à l'intelligence, ne produisent
que des sensations et des images varia-
bles. Il attaque aussi l'opinion qui subor-
donne la réalité des idées morales à la
volonté arbitraire de la Divinité; il fait
sur ce sujet des raisonnements tout-à-
fait semblables à ceux de Platon. Suivant

lui, la volonté, considérée en elle-même, est un pouvoir non-seulement aveugle, mais encore entièrement indéterminé; il est donc contraire à la nature de la volonté qu'elle puisse par elle-même donner une loi ou une règle. C'est détruire la bonté et la sagesse que de la subordonner au pouvoir arbitraire de la volonté.

La célèbre hypothèse de Cudworth sur les *natures plastiques ou formatrices* n'est encore qu'une idée de Platon reproduite sous une autre forme. Il n'y a aucune différence réelle entre l'âme du monde de Platon et la nature plastique de Cudworth. Pour faire comprendre ce que Cudworth entendait par là, nous devons dire d'abord que, de même que Descartes, il admettait la physique corpusculaire, sans en tirer les conséquences d'athéisme qu'on a quelquefois liées à ce système. La physique corpusculaire, appelée aussi système des atomes ou physique mécanique (par opposition à la physique dynamique), est celle qui établit que la matière de tous les corps n'est rien autre chose qu'une substance étendue, divisible, solide, capable de figure et de mouvement. Elle croit pouvoir rendre compte des propriétés de tous les corps sans avoir recours à aucune forme substantielle ni à aucune qualité qui soit distincte des circonstances que nous venons d'énumérer. C'est là le principe que Démocrite établit avec beaucoup de raison; mais il le combina avec une autre théorie dans laquelle il établissait que tout est matière : c'est ainsi qu'il arriva à un système de complet athéisme. Cudworth cherche à prouver que l'athéisme et le matérialisme ne sont point nécessairement liés au système des atomes. Il prétend que ce système n'a nullement été inventé par Leucippe et Démocrite, mais par des philosophes antérieurs qui croyaient à l'existence de Dieu et à la spiritualité de l'âme : Mochus le Phénicien, Empédocle, Pythagore. Il établit, d'après Aristote, que les monades de Pythagore ne différaient en rien des atomes. Descartes a fait revivre l'atomisme sous sa première forme, c'est-à-dire lié avec le spiritualisme et la croyance en Dieu. Sous ce rapport Cudworth est d'accord avec lui; mais il lui reproche de ne pas avoir ad-

mis les natures plastiques ou formatrices et d'avoir voulu expliquer l'origine et la conservation du monde physique par des causes purement mécaniques et matérielles. [La cause de cette erreur fut que Descartes ne reconnaissait que deux sortes d'êtres : les êtres pensants et les êtres étendus, et qu'en outre il faisait consister l'essence de la pensée dans le sentiment intérieur qu'on en a. Il devait par conséquent nier la réalité des natures plastiques qui ne sont pas des substances étendues et qui cependant ne sont pas douées de sentiment ni de conscience.

L'existence des natures plastiques ou formatrices a été admise, suivant Cudworth, par les plus grands philosophes de l'antiquité, Platon, Aristote, Empédocle, Héraclite, Hippocrate, Zénon; elle l'a été aussi par les néoplatoniciens et les paracelsistes. Ceux-ci reconnaissaient dans le corps des animaux un principe qu'ils appelaient *archée* et qui est la même chose que ce que Cudworth appelle une *nature plastique*. Quand on rejette les natures plastiques, il ne reste plus que trois partis à prendre : ou il faut attribuer au hasard la formation et la conservation du monde, ou il faut tout rapporter à des causes purement matérielles et mécaniques, ou enfin il faut faire intervenir Dieu constamment et dans les moindres détails. Le système qui fait du hasard l'auteur et le conservateur du monde est trop opposé aux faits de l'expérience et aux notions les plus simples du raisonnement pour qu'il soit nécessaire de le réfuter. Le système qui attribue tout à des lois mécaniques et matérielles était celui qu'avait adopté Descartes. Les lois du mouvement dont il parlait ne sont autre chose qu'une nature plastique qui agit sur toute la matière du monde corporel, qui y conserve toujours la même quantité de mouvement et disperse ce mouvement, en le transportant d'un corps dans un autre, selon des lois qu'elle ne peut pas violer. Dès que l'on admet une nature plastique qui préside au mouvement, on ne voit pas pourquoi on refuserait de croire que cette même nature sert à la disposition régulière de la matière dans les plantes, dans les animaux, et généralement dans

tout ce qui concourt à l'harmonie de l'univers, si ce n'est que ce système rabaisse la majesté divine, il ne rend pas compte des faits; comment expliquer tant de désordres dans l'univers, tant de résultats avortés et manqués, si la cause qui les produit était toute-puissante? Il faut donc admettre qu'il existe une nature inférieure qui exécute les ordres de la Providence, en ce qui concerne les mouvements réguliers de la matière. La nature plastique agit sans choix et sans discernement: elle n'exclut donc pas la Providence; au contraire, on ne peut s'expliquer son existence qu'en admettant une intelligence supérieure à elle, qui l'a produite et qui la dirige.

Ce même système des natures plastiques servait à Cudworth à expliquer le problème de la communication de l'âme avec le corps, que l'on regardait alors comme la question la plus importante de la philosophie. On connaît les différentes hypothèses proposées par les philosophes contemporains de Cudworth: les esprits animaux, l'influence physique, les causes occasionnelles, l'harmonie préétablie. Cudworth explique la communication de l'âme et du corps en admettant un médiateur plastique. L'homme, suivant lui, est composé non pas de deux substances, mais de trois. Il y a en nous un être qui reçoit, sans que nous le sachions, les ordres de notre âme et les exécute par le moyen de nos organes corporels. D'un autre côté ce même être, le médiateur plastique, lorsqu'il est ébranlé par les mouvements de notre corps, avertit notre âme de ces mouvements et elle se détermine d'après ses indications.

Ce système sur les natures plastiques est ce qu'il y a de plus essentiel et de plus original dans la philosophie de Cudworth. Nous pourrions y signaler encore

d'autres points importants, et en particulier une argumentation par laquelle il essaie d'expliquer rationnellement la création faite du néant. Il prétend que, dans un certain sens, quelque chose peut provenir de rien, en tant qu'une chose qui n'existait pas auparavant acquiert ensuite l'existence. Cette supposition ne renferme aucune contradiction, et en métaphysique les preuves *à posteriori* n'ont point force décisive. L'expérience n'est pas non plus absolument contraire à cette assertion; car nous reconnaissons dans les accidences des choses des changements qui n'existaient pas antérieurement; pourquoi ne pourrait-il pas naître aussi des substances nouvelles?

Quelques écrivains, en particulier Meiners et Dugald Stewart, ont prétendu trouver une grande analogie entre les idées de Cudworth et celles de Kant. Les deux philosophes ont en commun le principe du spiritualisme, savoir: qu'il y a en nous des idées qui ne procèdent que de l'activité intérieure de l'esprit; mais Cudworth a réuni à ce principe une teinte de mysticisme platonique dont on ne trouve aucune trace dans le système de Kant. Il y a une analogie plus grande entre la doctrine kantienne et celle d'un philosophe que l'on compte ordinairement parmi les disciples de Cudworth, Richard Price, dont le mérite distinctif, suivant Dugald Stewart, est d'avoir appliqué les théories de Cudworth aux systèmes sceptiques et matérialistes de son temps. Cependant il ne paraît pas que Kant ait emprunté aucune de ces idées à Cudworth ni à Price. Il ne les cite jamais dans ses ouvrages et indique toujours Hume comme le seul philosophe qui donna l'éveil à son esprit et l'amena à concevoir les idées principales de son système.

Ce sont surtout les éloges de Mosheim et de Jean Leclerc qui ont fait à Cudworth sur le continent la grande réputation qu'il conserve encore et qui est peut-être au-dessus de son mérite. Cudworth était un homme d'une immense érudition, dont l'esprit était distingué par beaucoup d'étendue et de clarté; mais on ne peut pas dire que ses idées aient exercé une grande influence sur le développement de la

philosophie. C'est surtout par les documents qu'ils renferment sur la philosophie ancienne que ses ouvrages peuvent être précieux. Il faut en revenir sur Cudworth à l'opinion de Leibnitz, qui disait avoir trouvé dans le Système intellectuel *beaucoup de science, mais point assez de méditation.*

AM. P-ST.

CUEVA (JEAN DE LA) naquit vers le milieu du XVI^e siècle, à Séville. On n'a point de détails sur la vie de cet homme, qui tient cependant une place distinguée dans la littérature espagnole. Il avait beaucoup étudié les anciens, et entre eux ce fut surtout Ovide qu'il chercha à imiter. Venu après les poètes dramatiques Lopez de Rueda, Naharro et Christophe de Castillejo, il mit plus d'art dans le plan de ses pièces et donna plus d'harmonie et d'élévation au style dramatique; lui-même nous dit dans son *Art poétique* que, sous le règne de Charles-Quint, la plupart des écrivains espagnols qui travaillaient pour le théâtre prenaient les anciens pour modèles; qu'il renversa la barrière élevée entre la tragédie et la comédie, et mit ensemble sur la scène des rois et des hommes vêtus de bure. Torres de Naharro en avait avant lui donné l'exemple. La liste des ouvrages de la Cueva est longue. Il publia d'abord à Séville, en 1582, un recueil de poésies intitulé *Obras*. En 1603 parut, encore à Séville, un poème héroïque en vingt chants sur la conquête de la Bétique; cet ouvrage n'est pas sans mérite, et quoiqu'il soit difficile de le lire d'un bout à l'autre sans éprouver de l'ennui, on y trouve de temps en temps des beautés à admirer. Parmi ses *Comédies* publiées à Séville en 1588, in-4^o, on remarque quatre tragédies: *la Mort de Télamon*, *la Mort de Virginie*, *le Prince tyran*, enfin *les Sept infants de Lara*. Montiano y Luyando, dans sa dissertation sur les tragédies espagnoles, loue Jean de la Cueva d'avoir su peindre les passions sans sortir du naturel, mais lui reproche la violation des unités et l'introduction des personnages allégoriques. Voici le jugement que Bousterweck, l'un des plus judicieux historiens de la littérature espagnole, porte sur l'*Art poétique* du même auteur. « On y trouve, dit-il, d'u-

tiles renseignements sur l'histoire de la poésie espagnole, surtout celle du drame; mais cet ouvrage versifié en tercets, régulièrement et purement écrit, ne mérite d'ailleurs nullement le nom d'art poétique. » Nous passerons sous silence quelques autres ouvrages de la Cueva, beaucoup moins remarquables que ceux dont nous venons de parler et qui eux-mêmes sont aujourd'hui très rares. On ignore la date précise de la mort de ce poète. L. L. O.

CUIFIQUES. ÉCRITURE ET MONNAIES, voy. KOUFIQUES.

CUIR, nom donné à une peau préparée ou simplement corroyée. Nous avons, au mot CORROYEUR, indiqué la méthode qu'on suit pour corroyer les peaux. Aux mots PEaux et TANNAGE nous compléterons les connaissances qu'on doit avoir sur leur préparation. Il ne nous reste à parler dans cet article que des divers cuirs connus.

Le cuir de Bohême n'est autre chose que le cuir de Hongrie qu'on prépare en employant le suif et l'alun. En s'imprégnant de l'alun et étant ensuite imbibé de suif, il acquiert une grande force.

Le cuir à rasoir est formé de peau de buffle préparée, qu'on colle sur une petite planchette en bois et sur laquelle on passe différentes pommades, ayant toute la propriété de redonner le fil au rasoir qu'on promène sur la peau.

Le cuir de Russie diffère du nôtre en ce qu'il est préparé avec le *santal* odorant. Il acquiert alors des qualités précieuses, telles que celles de ne pas craindre l'humidité et d'être inattaquable aux vers tant que l'odeur se conserve. En France, en Angleterre, on imite parfaitement ce cuir, et grâce aux prix fondés par la Société d'encouragement, nos fabricants en fournissent qui ont toutes les qualités du véritable cuir de Russie. Quelques détails expliqueront les manipulations des Russes. On débouffe les peaux et on les trempe dans une lessive de cendres assez froide pour qu'elle n'attaque pas le tissu de la peau. Après vient le rinçage à la rivière et le foulage; le produit est lavé à l'eau chaude et on le fait fermenter dans une cuve où il reste une semaine; s'il est nécessaire, on le fait cuver une seconde fois et on achève de

par des haïques
 est l'on délaie le pain ou
 farine de seigle qu'on fait aigrir
 le pain. Au bout de 48 heures,
 et placées dans des tinettes où
 restent 15 jours, et puis on les
 rince dans de l'eau. Les peaux sont alors
 mises à recevoir les astringents, et
 cette opération, qu'elles subissent
 n'est autre chose que le tannage
 ordinaire. Dans une grande chaudière
 on fait une décoction d'écorce de saule;
 on y fait sécher les peaux de seigle, et
 on les foule pendant 14
 jours dans cette décoction, en ren-
 versant une fois le bain de tan. On
 expose les peaux à l'air pour qu'elles sèchent,
 et on les teint et on les corroie
 avec de l'huile empyreumatique
 par l'épiderme du bouleau. Quoiqu'il
 y ait une réelle du cuir de Russie par-
 ticulière réduite à la reliure des livres
 et à d'autres précieuses, il n'en est
 pas d'une assez grande cherté. Aux
 désignées ci-dessus il joint en-
 core de laisser pénétrer difficile-
 ment, et les objets qui en sont cou-
 servent plus longtemps. Au-
 bout d'un certain nombre d'années, si
 on perd ses propriétés, on peut
 les rendre en l'imprégnant de nou-
 veau l'huile odorante. V. DE M-X.
CUISSÉ. Ce nom, dérivé proba-
 blement de l'italien *corazza*, désigne
 une cuirasse défensive dont l'usage doit
 remonter à l'antiquité et postérieur seulement
 au casque et du bouclier. On en
 trouve des exemples aux époques les
 plus reculées; l'Ancien-Testament en
 fait mention. La cuirasse grecque
 est la même que celle des Romains (il est
 difficile de distinguer l'une de
 l'autre) elle avait la forme du buste et se
 terminait derrière avec des courroies.
 Celle qui couvrait la poitrine était
 appelée *cuirasse*; une multitude de
 bandes de cuir en descendaient
 jusqu'à la ceinture; elles
 étaient à la fois un ornement et un moyen
 de défense pour cette partie du corps
 et ne laissaient tous les mouvements
 de la cuirasse antique était quelquefois

plus souvent en
 , et tout en toile de lin plusieurs
 fois doublée sur elle-même, comme celle
 que portait Alexandre et celle qu'Iphi-
 crate fit adopter aux soldats athéniens.
 On trempait cette toile dans du vinaigre,
 et Plin suppose qu'on la rendait ainsi
 inattaquable par le fer et même par le
 feu. Souvent encore la cuirasse était faite
 de lanières de cuir bouilli, d'où vient le
 nom de *lorica*; celui de *cuir*, si fré-
 quent dans nos chroniques, a la même
 origine. Sur les bas-reliefs de la colonne
 trajane, les soldats romains portent une
 autre espèce de cuirasse formée simple-
 ment de bandes de fer horizontales,
 couvrant la poitrine et maintenues par
 d'autres bandes passant sur les épaules.

L'usage de cette arme défensive, de
 même que celui du casque, du bouclier,
 etc., passa des Romains aux peuples
 qu'ils avaient soumis. On voit, par les
 peintures des IX^e et X^e siècles, que les
 soldats des rois carlovingiens portaient
 encore la cuirasse comme les autres ar-
 mes romano-gauloises. Mais son emploi
 cessa au moins à la fin du XI^e siècle; car
 elle ne se retrouve plus dans la tapisse-
 rie de Bayeux, où elle est remplacée par
 la cote de mailles qui plus tard enve-
 loppa tout le reste du corps. Ce n'est
 réellement que vers le temps de Phi-
 lippe-le-Bel, et surtout de ses fils, que
 l'on voit paraître la *cuirasse du moyen-
 âge*, fort différente de celle des héros
 grecs et romains. Les artistes et les ro-
 manciens de nos jours, malgré leur culte
 pour le moyen-âge et leur profonde ad-
 miration pour la *couleur locale*, sont à
 cet égard de fréquents anachronismes.
 Le célèbre auteur d'*Ivanhoë* n'est pas, à
 beaucoup près, à l'abri de ce reproche.

La cuirasse en usage à l'époque que
 nous venons d'indiquer était formée de
 deux parties distinctes : celle du devant
 ou *plastron*, et la *dossière*, solidement
 réunies à l'aide de courroies. Plusieurs
 de ces cuirasses sont d'un très beau tra-
 vail, surtout celles qui appartiennent au
 temps de la renaissance. Tout le monde
 a admiré, au Musée d'artillerie de Paris,
 celle qui fait partie de l'armure offerte
 à Louis XIV par la république de Ven-
 ise, et surtout celle qu'on avait autre-

fois si ridiculement attribuée à Godofroy de Bouillon (qui ne porta jamais de cuirasse, pas plus que saint Louis, Richard-cœur-de-Lion, etc.) et qui est si évidemment du xvi^e siècle.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la cuirasse des hommes d'armes. Le *hallect* était une cuirasse légère à l'usage des archers à pied, comme le *corcelet* était celle des piquiers. Il en était de même de la *brigandine*, employée d'abord par les *brigands* (nom dérivé de *brig*, pont, suivant Fauchet) et qui ne désigna dans le principe qu'une certaine espèce de soldats d'infanterie.

La cuirasse ne disparut pas avec le moyen-âge comme la plupart des vieilles armes défensives. Louis XIII en prescrivait formellement l'usage par une ordonnance, et l'on sait que les officiers du génie et les sapeurs et mineurs sous leurs ordres ne devaient, jusqu'à ces derniers temps, se montrer à la tranchée qu'avec la cuirasse et le pot en tête. Dans toutes les armées de l'Europe, comme dans la nôtre, il existe encore des régiments de cuirassiers (*voy.*), bien que cette espèce d'armure offre de graves inconvénients, en ce que les balles, réfléchies sur le métal, vont souvent blesser un cavalier placé à quelques pas de là.

Le mot *cuirasse* est quelquefois employé au figuré, comme dans ces phrases proverbiales : *le défaut de la cuirasse*, *cuirassé d'impudence*, etc. Saint Dominique, mort en 1060, qui portait continuellement une chemise de mailles par pénitence, avait reçu pour cela le surnom d'*encuirassé*. C. N. A.

CUIRASSIERS. De tous les genres de cavalerie française, les cuirassiers sont l'arme dont l'histoire est la moins longue; non que la cuirasse (*voy.*) ne soit fort ancienne, mais parce que le nom de cuirassier, techniquement employé dans la langue française, ne date que de trente ans. Bien antérieurement il existait des cuirassiers autrichiens, prussiens, etc.; ils étaient en général à cuirasse noire ou bronzée. Les premiers régiments à cuirasse créés en France, depuis la réduction de la gendarmerie et depuis l'abolition des compagnies

d'ordonnances, appartiennent à l'année 1666; leur cuirasse était à dossière. Dans la guerre de 1672, il n'y avait plus de troupes à cuirasse. Un seul régiment se refusa à la quitter et la conserva par tolérance : c'était le régiment de cavalerie connu sous le nom de huitième; il avait comme arme défensive de tête le chapeau à calotte de fer. Dans les premières campagnes du dernier siècle, il fut donné à des régiments de cavalerie des *plastrons noirs*, mais non des cuirasses blanches à dossière, comme ceux du huitième. Ces *plastrons* étaient abolis avant les guerres de la révolution. Le huitième régiment conservait seul sa cuirasse; elle devint en 1808 le modèle de celle qui fut donnée à toute la grosse cavalerie. Une cuirasse d'un modèle différent fut donnée peu après aux *carabiniers* (*voy.* ce mot). G^{de} B.

CUISINE, laboratoire domestique dans lequel on prépare les aliments et où l'on doit tâcher de réunir, autant que possible, les conditions de commodité, de salubrité et d'économie. La cuisine mérite autant d'attention que les autres parties de l'appartement; car, comme le dit un chansonnier gastronomique, elle est

.... Un temple
Dont les fourneaux sont l'autel.

Elle doit être située de telle sorte que, sans nuire à la célérité du service, elle ne puisse incommoder par les vapeurs diverses qui s'en exhalent. C'est ce qu'on obtient au moyen des fourneaux à la fois salubres et très économiques de M. d'Arcelet, dans lesquels un vitrage mobile isole complètement les corps qui peuvent donner une odeur désagréable, et au moyen des éviers à clôture hydraulique par lesquels s'échappent les eaux ménagères. Le sol doit y être recouvert d'un plancher tenu avec la plus exacte propreté, et une large croisée doit y favoriser l'accès de l'air et de la lumière.

Les ustensiles de tout genre nécessaires au service seront l'objet d'une surveillance attentive. Les métaux susceptibles de s'oxyder par le contact des corps gras ou acides doivent y être sévèrement proscrits; l'étamage lui-même

qu'il
se prouvent
bons accidents.

Une cuisine bien établie et bien montée est pourvue d'eau en abondance et à proximité des locaux destinés à la conservation des provisions de toute espèce, légumes, etc., comme aussi à la cuisson de la pâtisserie et de tout ce qui est consommé en office. Un four fixe ou mobile n'y est pas moins indispensable, ainsi que des appareils appropriés pour le rôtissage ou le grillage des viandes et des légumes.

F. R.

à la cuisine que les Vatel, les Carême et les Berchoux, Brillat-Savarin et les autres gastronomes vous diront du cuisinier est le dernier des arts, ce n'est pas dans les *Dons de Dieu* ou dans le *Parfait Cuisinier* que l'on peut apprendre : pour y exceller il faut un long usage, un goût exquis, et dans tous les arts, du talent, de la science presque du génie. On ne saurait pas à trouver ici le détail des recettes des viandes bouillies ou rôties, des fritures, des poissons, des légumes, des plats doux et de la pâtisserie, et de la manière de les servir, et de la conservation des aliments et de les rendre faciles à digérer. Les amis de la science chercheront ailleurs des livres ; et ce qu'il nous sera permis de leur apprendre, aux mots CUISSON, BOUILLON, ROTISSAGE, etc., que nous leur recommandons. Au mot CULINAIRE (*art*) ils trouveront d'ailleurs quelques fragments de cette science de la gueule. Les nos bons auteurs ont attaché une importance et qui aujourd'hui dans ce temps sérieux, joue encore un si grand rôle, non-seulement dans la vie du gastronome sans affaires, mais dans la diplomatie et dans la politique. Le beau temps des *écuyers tranchants* et des *échansons* est passé, mais les officiers de la bouche sont

toujours en honneur. Carême avait sa part aux succès du prince de Talleyrand-Périgord, et bien d'autres demandent à leurs artistes culinaires ce que l'expérience, la finesse, la pénétration, la connaissance de l'homme et la science des affaires n'obtiennent pas toujours seules. Aussi les grands cuisiniers valent-ils toujours leur prix, et même à des étages inférieurs on estime encore le savoir-faire des chefs et des cordons-bleus. Voy. GASTRONOMIE, CARÊME, VATEL, etc. S.

CUISSART, partie de l'armure complète en fer plat, usitée à partir de la première moitié du XIV^e siècle, et dont le nom seul indique la destination. L'armure de fer avait, comme on sait, remplacé celle de mailles, de sorte que c'est commettre une erreur grave que d'entremêler ces deux vêtements de guerre, et surtout de donner des cuissarts, ainsi que nos artistes le font tous les jours, à des personnages qui ont vécu antérieurement au XIV^e siècle, tels que saint Louis, Philippe-Auguste et même Charlemagne.

Le cuissart, nommé aussi *cuissot* dans les vieilles chroniques, s'attachait par le haut à la cuirasse et venait se joindre en bas à la genouillère qui formait son articulation avec l'armure de la jambe au greve. Il se composait lui-même de bandes de fer mobiles (*tassettes*), articulées comme celles du brassart (*voy.*) et à la manière de l'enveloppe solide des crustacés. Ces bandes étaient appliquées sur un vêtement de peau de buffle ou de cuir très épais; elles ne couvraient d'ordinaire que le devant de la cuisse. Il y avait pourtant des cuissarts qui l'enveloppaient en entier et ne pouvaient ainsi servir qu'à pied. On en voit un exemple au Musée d'artillerie de Paris.

Il y a aussi, dans les cabinets d'armes, des cuissarts très courts qui ne couvrent que la moitié des cuisses, ce qui avait fait regarder les armures dont ils dépendent comme incomplètes; mais ces derniers, d'origine bien plus moderne, se portaient sur les larges culottes à la suisse, ou bien sur la *trousse* ou *tonnelet* en usage depuis le temps de François I^{er} jusqu'à la fin du règne de Henri IV. On en voit de nombreux exemples dans

les portraits et tableaux de cette époque.
C. N. A.

CUISSE. On appelle ainsi la première partie du membre *pelvien* des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Fort longue dans les bimanés, la cuisse est proportionnellement beaucoup plus courte dans les quadrupèdes et les oiseaux, et même, comme dans ces animaux elle est enveloppée dans la peau de l'abdomen, elle est peu distincte au dehors de la hanche; ce qui est cause d'une méprise commune à toutes les personnes du monde, qui (dans le poulet et le mouton, par exemple) donnent à la jambe le nom de cuisse et au pied le nom de jambe. Un seul os nommé *fémur* entre dans la composition de la cuisse; il s'articule supérieurement au moyen d'une tête arrondie portée sur une partie de cet os nommée *col*, et dirigé obliquement de bas en haut et de dehors en dedans, avec une cavité correspondante de l'os iliaque de son côté. Cette articulation, qui permet toute sorte de mouvements, l'extension, la flexion, la rotation, la circumduction, l'adduction, l'abduction, n'est cependant point aussi mobile que celle de l'humérus avec l'épaule. Cette différence tient à la diversité d'usages. Le membre supérieur, étant destiné à la préhension et se terminant par l'organe le plus exquis du toucher, ne pouvait point être doué de trop de mobilité. Le membre inférieur, au contraire, étant destiné à servir de soutien à toute la masse du corps, n'aurait pu jouir d'une aussi grande mobilité sans perdre de la solidité qui est sa qualité principale. La partie inférieure du fémur, qui représente une espèce de poulie (les *condyles*), s'articule avec un des os de la jambe, le *tibia*, et en avant avec la *rotule*, qui constitue la saillie du genou (*voy.*). Un grand nombre de muscles, de nerfs, de vaisseaux sanguins et lymphatiques, entrent aussi dans la composition de la cuisse.

Dans les animaux articulés, les insectes, les arachnides, les crustacés, on nomme *cuisse* l'article qui suit la hanche; cet article porte aussi quelquefois, outre ce nom, celui de *bras*, comme par exemple dans les crustacés décapodes.
C. L.-A.

CUISSON, opération qui consiste à

soumettre à l'action d'une chaleur plus ou moins forte, avec ou sans intermédiaire, des substances diverses, dans la vue de modifier leurs propriétés et de les adapter à certains usages. Suivant la nature des matières qu'on soumet à la cuisson ou *coction*, suivant le mode et le degré d'application de la chaleur, il y a augmentation ou diminution de la consistance de cohésion; de plus, changement de la couleur, de la saveur, etc. Pour parler plus particulièrement ici de la cuisson des aliments, nous ferons remarquer que l'usage de cette pratique se retrouve chez tous les peuples; et ceux même qui ne connaissent pas l'usage du feu, soumettent à l'action du soleil et quelquefois à la fermentation putride les matières destinées à leur nourriture. C'est une espèce de cuisson que fait subir le Tatar à son morceau de chair lorsqu'il le met entre la selle et le dos de son cheval jusqu'au moment où il doit le dévorer. En vain quelques rêveurs ont-ils prétendu que les substances alimentaires, sortant des mains de la nature, sont plus salubres que lorsqu'elles ont subi quelques préparations: la majorité est restée fidèle à l'art culinaire et les a laissés manger crus la viande, les poissons et les légumes. Il est reconnu que, modifiés par la chaleur, les aliments deviennent à la fois plus savoureux, plus digestibles et plus nutritifs; et l'on a même reconnu depuis quelques années qu'il y avait de l'avantage à nourrir les animaux domestiques avec des matières cuites, ce qu'on n'avait pas fait jusque-là.

Les divers modes de cuisson consistent à soumettre les matières alimentaires à l'action de la chaleur sèche, soit immédiatement, comme dans le grillage et le rôtissage, soit médiatement, comme dans un four; ou bien encore en les enveloppant d'une matière peu perméable, comme la pâte, et en les jetant dans un corps ayant beaucoup de capacité pour le calorique (friture). L'autre mode de cuisson fait agir la chaleur par l'intermédiaire de divers liquides, mais principalement de l'eau, qui, en pénétrant les viandes ou les végétaux, dissout certains principes et en modifie d'autres de manière à mettre le tout plus en rapport avec nos or-

ganes digestifs. Ces modes de cuisson présentent des avantages et des applications spéciales; cependant on peut dire que les viandes grillées ou rôties conviennent généralement mieux que bouillies, parce qu'elles retiennent mieux tous les principes nutritifs. L'application de la vapeur à la cuisson des aliments a été un véritable progrès : en effet, de cette manière les principes solubles ne sont pas entraînés en pure perte comme dans la décoction prolongée. Voy. BOUILLON, RÔTISSAGE, etc.

En pathologie on appelle *cuisson* la sensation douloureuse qu'on éprouve lorsqu'une partie, accidentellement dépourvue de son épiderme, est soumise à l'action de la chaleur ou bien à celle de quelque substance âcre. Elle succède à l'action de gratter, qui est elle-même la suite de la démangeaison (voy. DÉMANGEAISON et DARTRES). F. R.

CUIVRE (*cuprum*). Ce métal paraît tirer son nom de celui de l'île de Chypre (*Cyprus*) : en effet, tout porte à admettre que ce fut dans cette île, qui était très riche en cuivre, que les anciens commencèrent à le travailler. Le cuivre est du petit nombre de métaux qui se présentent dans la nature à l'état natif, c'est-à-dire sans mélange avec d'autres substances; il offre dans cet état des caractères qui le rendent fort reconnaissable. Il est d'une couleur rouge; car ce qu'on appelle *cuivre jaune* n'est qu'un alliage de ce métal et de zinc. Par sa malléabilité il occupe le troisième rang, après l'or et l'argent, et par sa ductilité le cinquième, après l'or, l'argent, le platine et le fer. La nature l'offre sous des formes assez variées; il cristallise en cubes, en octaèdres, en prismes rectangulaires, etc.; plus souvent il est mamelonné, ou bien il se présente en lames minces, en rameaux branchus, ou en filaments plus ou moins déliés, quelquefois même en masses informes dont le volume est considérable. Ainsi on en cite au Brésil une masse du poids de 1300 kilogr., et une près du lac Supérieur, dans l'Amérique-Septentrionale, qui est plus considérable encore : elle a 4 à 5 mètres de circonférence. Tels sont les principaux caractères du cuivre natif.

Le cuivre est un des métaux qui se combinent le plus facilement avec d'autres substances, et qui, conséquemment, présentent dans la nature le plus de variétés. Ses combinaisons avec l'oxygène, le soufre, le fer, d'autres métaux encore et différents acides, constituent, dans la minéralogie nouvelle, environ 24 espèces à ajouter à la précédente. Nous allons les passer en revue le plus rapidement possible.

A l'état de *protoxide* il constitue l'espèce que Haüy et d'autres minéralogistes ont nommée *cuivre vitreux*, et que les Allemands désignent sous le nom de *ziegelerz*, d'où M. Beudant, dont nous suivons ici la nomenclature, a fait le mot *zigueline**. Dans cet état, il offre à la fois et la couleur rouge et l'aspect vitreux. Sa cristallisation est l'octaèdre régulier.

Un autre protoxide, que Haüy nommait *cuivre oxidé noir* et qui se présente en effet sous forme d'une poussière de cette couleur, a reçu le nom de *mélacônise*.

Combiné avec le soufre, il forme le *cuivre sulfuré* proprement dit, que M. Beudant nomme *chalkosine* et qui a le brillant et la couleur de l'acier. Il est tendre, fragile, et se laisse entamer avec un instrument tranchant.

Le soufre et le fer mélangés avec le cuivre en quantités à peu près égales forment le cuivre *pyriteux* ou le *chalkopyrite*, substance reconnaissable à sa couleur jaune de bronze, qui forme des masses mamelonnées et qui cristallise souvent en octaèdre.

Un mélange des mêmes substances, mais dans des proportions différentes, constitue le *cuivre pyriteux panaché*, que M. Beudant a nommé *phyllipsite*, en l'honneur du chimiste anglais Phyllipps, qui le premier en a fait l'analyse. Cette substance est d'un brun rougeâtre mêlé de bleuâtre; elle cristallise en cube ou en octaèdre, mais le plus souvent elle se présente en masses mélangées de jaune et d'azur, qui lui ont valu le surnom de *panaché*.

(*)Ce mot est bizarre: *siegal* en allemand signifie brique et tuile, et a ses correspondants dans toutes les langues possibles. *Ziegelers* signifie airain-brique.

L'oxide de cuivre mêlé au soufre et à l'antimoine, auxquelles se joignent aussi l'arsenic, le fer, le zinc et l'argent, forment une espèce minérale que l'on nommait autrefois *cuivre gris*, et qui, par la présence de tous les métaux qui la composent, a reçu le nom de *panabase*. Cette substance cristallise en tétraèdres réguliers.

Le cuivre mélangé de soufre, d'arsenic et de fer, constitue une autre espèce appelée *tennantite*, parce qu'elle a été dédiée au chimiste Tennant. Elle cristallise en dodécaèdre rhomboïdal.

Combiné avec le métal appelé *selenium*, l'oxide de cuivre a reçu le nom de *berzeline*, en l'honneur du chimiste Berzélius; ce minéral a tantôt la couleur et l'éclat de l'argent, et tantôt il se présente en rameaux déliés et noirâtres. Le selenium est quelquefois associé à une autre combinaison appelée *euchairite*, que Haüy nommait *cuivre sélénié argenté*.

L'arséniure de cuivre n'a point encore reçu de nom univoque, mais son existence est attestée par une analyse de M. de Berzélius.

Les espèces que forme l'oxide de cuivre mêlé à différents acides sont encore très nombreuses; avec l'acide arsénique il forme quatre espèces: l'*érinite*, remarquable par sa belle couleur d'un vert d'émeraude et ses cristaux en lames hexagonales; l'*olivénite*, qui doit son nom à sa couleur d'un vert olive; l'*aphanése*, dont la couleur est le vert bleuâtre, et la *lirconite*, qui offre une belle couleur bleue et des cristaux en octaèdres.

Combiné avec l'acide phosphorique, le cuivre constitue deux espèces distinctes que l'on confondait autrefois sous le nom de *cuivre phosphaté*: ce sont l'*ypocélène*, substance verte qui cristallise en prismes obliques rhomboïdaux, et l'*aphérese*, d'un vert plus foncé, qui se présente en octaèdres.

La décomposition des sulfures de cuivre, qui s'opère naturellement dans certaines mines, produit deux sulfates: l'un est l'espèce appelée *cyanose*, à cause de sa couleur bleue; l'autre est un sous-sulfate nommé *brochantite* en l'honneur

de M. Brochant de Villiers, et qui se distingue de la précédente par sa couleur verdâtre. Toutes deux se reconnaissent facilement à leur saveur styptique.

Avec l'acide carbonique le cuivre forme trois espèces: la *malachite* ou le carbonate vert, qui cristallise quelquefois en prismes rhomboïdaux, mais qui se trouve communément en masses mamelonnées; l'*azurite* ou le carbonate bleu, qui cristallise dans le système rhomboédrique; enfin la *mysorine*, ainsi nommée parce qu'elle a été trouvée dans le Mysore, pays de l'Hindoustan, est reconnaissable à sa couleur d'un brun noirâtre, salie de vert et de rouge.

La *chrysocole* est une espèce dans laquelle la silice, combinée avec le cuivre, joue le rôle d'acide: tantôt verte et tantôt bleuâtre, elle est reconnaissable à son aspect vitreux. Une substance qui s'en approche beaucoup est le *diopase* ou l'*achirite*, remarquable par sa belle couleur verte et sa cristallisation en prismes hexagones terminés par des faces rhomboédriques.

De toutes les espèces que nous venons de passer en revue, les plus importantes pour l'industrie sont les deux espèces de cuivre pyriteux et les deux espèces de carbonates. Le cuivre pyriteux se trouve à la fois au milieu des terrains dits *primitifs* et *secondaires*; mais le carbonate appartient plus communément aux terrains secondaires: le Chili, la Sibérie, la Hongrie, la France, l'Angleterre, etc., en fournissent la preuve.

La France tire annuellement de l'étranger 5,000,000 de kilogr. de cuivre; elle est en effet, avec l'Espagne, le pays le moins riche en mines de ce métal, ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant des produits en cuivre de divers états du globe.

	kilogr.
France.....	100,000
Autriche.....	3,000,000
Prusse.....	350,000
Bavière.....	150,000
Saxe.....	600,000
Autres États de la confédération.....	550,000
Espagne.....	15,000
Suède et Norvège.....	4,000,000

.....	7,500,000	kilogr.
.....	3,800,000	
.....	200,000	

J. H.-T.

Le cuivre, substance si abondamment répandue dans la nature, forme un objet de commerce important; mais comme il se trouve rarement à l'état natif, son extraction est assez difficile. A l'état natif, il suffit de fondre le cuivre; on traite par le charbon l'oxide et le carbonate; mais le plus souvent les minerais de cuivre sont singulièrement compliqués: on y trouve fréquemment du fluaté de chaux, de l'oxide d'étain, des pyrites arsénicales, des sulfures de plomb et d'antimoine, etc. Ordinairement le fer accompagne le cuivre et leur séparation est difficile; les autres mélanges ajoutent encore aux difficultés de l'exploitation, qui exige divers traitements chimiques. C'est à l'article **MÉTALLURGIE** que nous entrerons dans quelques détails sur ces traitements des minerais, de même qu'aux articles **BRONZE**, **LAITON**, **SIMILON**, etc., on parle des différentes combinaisons qu'on fait avec le cuivre et certains alliages. Les usages de ce métal dans l'architecture, dans la sculpture, dans la chaudronnerie, dans la chimie, etc., sont fréquents et connus. S.

CUJAS (**JACQUES**) naquit à Toulouse en 1520, selon Bernard, et en 1522 selon Berriat Saint-Prix*. Son vrai nom était *Cujaus*; il en retrancha l'*u* par euphonie. Son père était foulon, mais assez à son aise pour lui procurer une bonne éducation. On prétend qu'il apprit seul et sans maître le grec et le latin; il y réussit à merveille, car d'Aguesseau a dit de lui: « Cujas a mieux parlé la langue du droit qu'aucun moderne, et peut-être aussi bien qu'aucun ancien. » Il apprit les éléments du droit sous Arnoul Ferrier, professeur à Toulouse, auquel il dédia son premier ouvrage. En 1547, Cujas commença à professer les Institutes, et il le fit avec un immense succès et sur un plan nouveau, opposé à la vieille routine des *bartholistes*. Cependant, malgré cela, ou peut-

(*) *Histoire du Droit romain, suivie de l'Histoire de Cujas*, Paris, 1821, 620 p. in-8°.

être à cause de cela, une chaire étant venue à vaquer à Toulouse en 1554, Cujas ne put l'obtenir, et il eut la douleur de se voir préférer un Forcadel, dont le nom n'est resté célèbre que par l'injustice faite à Cujas par cette ignoble préférence. Cujas indigné quitta sa ville natale en proférant cette imprécation: « *Ingrata patria, non habebis ossa*; » et, de fait, il n'y mit jamais le pied. Dans le XVII^e siècle les Toulousains ont voulu se laver de ce reproche; mais les dissertations publiées à cette occasion n'ont pu détruire le fait. (*Fair* à ce sujet les éclaircissements donnés sur la vie de Cujas par M. Berriat Saint-Prix, § VII, p. 481.)

Cujas a professé à Cahors, puis à Bourges, où il fut appelé par Michel L'Hospital, alors chancelier de Marguerite de Valois, duchesse de Berry, fille de François I^{er}. La supériorité que déploya le jeune Cujas excita la jalousie du vieux Duaren, et le conflit qui en résulta obligea Cujas à quitter la ville. Il alla professer à Valence; mais bientôt après il fut rappelé à Bourges par ordre de la duchesse de Berry, et il y professa jusqu'en 1567. Il professa encore à Avignon en 1570, puis encore à Valence, à Turin, revint à Bourges en 1575, et alla quelque temps à Angers, pendant les troubles. Appelé à Paris en 1576 pour professer le droit civil à l'Université, où ce genre d'étude était précédemment interdit, il n'y resta qu'un an, et revint en 1577 se fixer à Bourges. En 1584 il résista aux instances de Grégoire XIII, qui voulait l'attirer à Bologne.

L'étude de la jurisprudence jouissait alors de la plus haute faveur. Le droit romain était apparu dans le moyen-âge comme le plus grand monument de civilisation. D'ailleurs toutes les littératures venaient se grouper autour de cette étude: l'histoire, les langues anciennes, la critique, la philosophie, etc.

Cujas eut le mérite d'effacer et de rendre inutiles tous ceux qui l'avaient précédé. Il les avait tous lus, médités, extraits. Il leur prit tout ce qu'ils avaient de bon, et, se créant à lui-même une manière nouvelle d'enseigner, il fut bientôt le plus célèbre des interprètes du

ouvrages des plus remarquables. L'épaisseur des piles du pont d'Iéna est de 3^m,50, celle des culées de 15^m,00; l'épaisseur des piles du pont de Rouen est de 3^m,60, celle des culées de 18^m,00. Cette différence assez forte vient de ce que les arches de ces ponts sont formées d'arcs de cercle d'une flèche peu élevée.

Si les culées se rattachent à un quai, il est bien de faire en sorte qu'elles soient à peu près dans le même plan que le parement du quai, pour qu'aucune saillie ne rétrécisse le lit de la rivière.

Pour amarrer les bateaux, on a soin de placer des organeaux, et le plus haut possible, car en cas d'inondation ils peuvent être d'un grand secours; deux suffisent sur un rang; les plus élevés doivent être le plus près possible de la tête de l'arche.

Lorsqu'il existe un chemin de halage le long de la rivière, on le fait passer quelquefois à travers la culée au moyen d'une arcade en plein cintre, et n'ayant bien strictement que la largeur nécessaire. Si le pont est sur une route, on accompagne ordinairement la culée de murs d'épaulement perpendiculaires à l'axe du pont; et, en outre, des murs en ailes se raccordent avec ces derniers en formant un angle plus ou moins ouvert et en s'élevant en talus.

ART. D.

CULINAIRE (ART). La table a eu de brillantes destinées à plusieurs époques de l'antiquité grecque et romaine, et peut-être qu'elle n'a pas été sans influence sur la marche rapide des sociétés anciennes. Les premiers adeptes étaient des citoyens notables, hommes d'esprit et de goût. La cuisine et le service étaient alors quelquefois délicats, mais le plus souvent grandioses. Seulement, dans notre point de vue de postérité, nous voudrions que les aliments eussent été alors mieux ou plus finement travaillés.

L'assaisonnement eut ses changements naturels: la société ancienne, en vieillissant, voulut que sa cuisine eût plus de saveur, que la langue fût plus vivement touchée, enfin qu'on tint les sauces plus relevées; en Italie surtout, où la chaleur affaiblit si facilement l'estomac. On épiça plus, à la manière primitive, chez

les Jules de Rome qu'à Athènes, chez Périclès et ses successeurs.

L'époque de la gloire de l'art culinaire à Rome fut celle de Sylla et de Mécène, grands amateurs des bec-figes de haute graisse, des cailles et des perdrix d'août, du vin de Cécube et de Falerne chargés de parfums de fleurs, vins exécrables du reste à côté de notre vieux Lafitte. Alors la cuisine, quoiqu'elle eût plus de décor que de succulence, rallia à table les hommes des discordes républicaines; elle improvisa une nouvelle civilisation dont la marche eut des ailes et à laquelle les Romains durent leur première conversation.

Ces jours brillants et rapides d'Alcibiade, de Périclès, des Jules, des Antonins, furent donc les époques de l'art ancien, les premières lueurs de la cuisine savante; tous ses détails se perfectionnèrent, ainsi que le luxe des poètes orateurs, sophistes, professeurs de langage et de philosophie, tous Grecs, qui fut porté à son comble; c'était la contre-partie, l'équivalent en morale. Tout ce qu'on put connaître alors fut apporté sur la table romaine, depuis ces tristes et vaniteuses choses, la cigale et les cervelles de rossignols, jusqu'au sanglier, jusqu'à cet animal entier et rôti.

Le linge du service était fin et blanc comme de la neige; mais le service même nous paraît aujourd'hui un peu uniforme, quoiqu'il fût étoffé et riche; les instruments de la table étaient commodes, élégants, achevés comme travail. L'argenterie était étincelante, les couteaux avaient des manches d'ivoire et d'or. Des vases remplis de fleurs et des cassolettes de parfum encadraient ce service. Les Romains avaient d'ingénieux moyens de rafraîchir l'air; mais les Barbares ne nous les ont pas conservés. Ils étaient privés des menus et des délicatesses de nos offices, par exemple des épices, essences qui donnent ou précisent l'assaisonnement, des odeurs de truffes, de champignons, des quintessences de blancs de volaille chaude et de gibiers. Ils n'avaient pas les vins de France et d'Espagne qui fournissent des sauces exquises, les naturelles et

Incisives adjoncti
bonne moutarde, i
bes tendres, d'ancnois, d'œufs. Ils n'a-
vaient pas nos entremets les plus pré-
cieux et nos meilleures entrées froides,
et les salades, et les magnonnaises de
turbot, de volaille, de chaud-froid pou-
let et gibier. Ainsi les Romains avaient,
au rôtî près, plus de luxe que de réa-
lité, « des jets étincelants plutôt que de
l'ensemble ».

La cuisine grecque et la romaine n'a-
vaient pas non plus notre légère soupe de
bœuf faite à petits bouillons, et nul li-
quide chaud et onctueux n'y préparait
les estomacs au diner; elle avait beau-
coup de plats, mais peu de choses ex-
quises. On n'avait pas alors le coup de
Madère après la soupe, ni la goutte de
Kirschwasser de Bade pour l'incision
après le premier rôtî. Les entremets, « ces
adorables insignifiances, » disait M. de
Cobenzl, ce hardi et énorme mangeur
qui fut si laid et si spirituel; les entre-
mets chauds et froids, les gâteaux que
nous voyons l'hiver sortir des mains de
nos dames, petits repas intercalés dans
le dîner, n'étaient pas connus. Le monde,
bêtas! ne possédait pas encore les petits
plats chauds, les entrées froides et
chaudes pour le déjeuner, les salades de
turbot, de soles, de brochets.

Carême pensait à la fin de sa vie, après
avoir comparé la cuisine de toutes les
capitales, que ces choses-là, la pâtisserie
et le froid, n'étaient parfaitement com-
prises qu'à Paris, et il citait M. Allain
(maintenant retiré du commerce). Il a
écrit : « Ne demandez pas le vol-au-vent
à la fine pâte, à la fleur de farine, où
nous enfermions tant de choses délicieu-
ses, contre lequel rugissent encore les
fats du *Café de Paris*, le vol-au-vent à
la pâte brisée, ne le demandez pas à la
science romaine! »

Les Vénitiens ont commencé le *beau
froid* pour déjeuner ou souper; après eux
sont venus les prédécesseurs de Carême,
Lasnes, Richaud, chez le duc d'Orléans.
« Ceux-ci leur ont donné une suavité, une
senteur que les mots n'expriment pas, »
dit le marquis de Cussy. Mais ces maî-
tres ont encore triomphé d'une autre

(*) Carême, *Manière de faire vivre son seigneur.*

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

difficulté : ils ont rendu le froid aussi
léger que la viande qui quitte le feu
(voir encore les *Traité*s de Carême).

L'art, assis sur ses principes, sur ses
vérités, ne reparait avec éclat qu'aux ix^e
et x^e siècles, et surtout à Ravenne, à
Gênes, à Vienne, où se sont formées de
grandes fortunes, soit par le séjour des
exarques de Byzance, soit par le com-
merce des mers.

Alors la cuisine revient toute changée
au monde : rude, abondante, près du
Pont-Euxin, en Pologne, en Allemagne,
sur les bords du Rhin, le long de la Bal-
tique, du Danube; légère, élégante, à
Venise; somptueuse et exquise à Gênes,
devant les flots de la Méditerranée.
Mais la petite cuisine, la science célébrée
aujourd'hui, qu'escortent lestement, mais
qu'assainissent toutes les autres sciences,
ne commence que vers 1720; elle ré-
sout le problème de perfection. Ce pro-
blème, dans l'art romain, fut pour Jules-
César de parvenir à donner à dîner le
même jour, tant bien que mal, à toute
la cité du Tibre; mais aujourd'hui ce
n'est plus cela! c'est de donner à dîner
à neuf ou dix gourmands, dignes appré-
ciateurs de tant d'heureuses combinaisons.

Cette précieuse petite cuisine jaillit
soudain des *bouches* d'Orléans, de Conti,
de Soubise. A un degré inférieur on
voyait encore briller les maisons du
clergé, de la haute finance et des parle-
ments.

En 1790 la cuisine s'enraya profon-
dément; en 93 et 94 tout s'éteignit, et
les phares allumés dans la terrible tem-
pête ne signalèrent plus que la modeste,
mais habile maison des frères Robert,
que Beauvilliers, Venna, Le Gacq, etc.,
qui touchaient à la terrasse des Feuil-
lants. Ces maisons gardèrent pour quel-
ques révolutionnaires, hommes du pou-
voir, et le feu sacré et le service des
pauvres grands seigneurs chassés de
France, errants à l'étranger. Elles devin-
rent pour ainsi dire l'école normale de
l'avenir; et cette école a sauvé l'art tout
entier du plus grand péril, certes, qu'il
ait jamais couru, c'est-à-dire des mains
du puritanisme politique. Elle forma
des élèves, leur fit exécuter des choses
exquises par des moyens simples et calcu-

lés avec précision. Cette cuisine conserva le fond de l'ancienne, et, avec le coup d'œil exact de l'intérêt privé, elle précisa les voies et moyens, la qualité, la quantité, la conservation, l'économie, la comptabilité; elle dépensa moins qu'on n'avait dépensé jusque là, et il résulta de cette réforme des économies notables, l'abréviation du travail manuel, une chère plus fine, que l'hygiène permit et même préconisa. De ce moment l'habile cuisinier fut considéré comme un médecin des plus sensés.

Ces maisons admirent en outre le principe précieux, rationnel, de renouveler ou de modifier chaque jour les menus d'après les produits de la saison, d'après les arrivages au marché : au printemps, de s'appuyer, de composer le principal de premières potagères, ainsi du pâté chaud de légumes, du vol au vent à la macédoine, de la chartreuse, de volaille nouvelle; en été, de jeune gibier, caueton de Rouen, pigeons, lapereaux, chevreuil, perdrix, salades, légumes et fruits de toute espèce; en automne, l'époque brillante de l'année, de viandes vivement rôties, de pâtés, de soles alors parfaites; en janvier, de presque toutes les entrées de l'année servies avec moins de fraîcheur pour quelques-unes, mais avec plus d'élégance, d'entremets variés, de pâtisserie, de légumes confits, de gâteaux, de fruits, de liqueurs, de crèmes de fruits, de blancs-mangers, de fromages bavares, de pommes méringuées.

Voilà les services que rendirent, de 95 à 1800, ces délicieux *cabarets*. Ensuite quelques-uns des plus fameux cuisiniers du temps en sortirent : Lagui-*pière* (maison de Napoléon), Boucher (maison du prince de Talleyrand), Robert et Lasnes (prince Murat).

Parmi les vingt maisons qui brillaient au sein de la nouvelle fortune de la France on remarqua celle de M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, qui donnait dans ses galeries de la rue de Varennes, aux généraux, aux diplomates et aux beaux-esprits qui reparaissaient alors dans la société, ses dîners de 48 couverts; on remarqua aussi la maison de Cambacérés dont

M. d'Aigrepenille faisait la réputation: Napoléon, jaloux de toutes les gloires de la France, adressait à les gourmands français et étrangers.

« A cette époque, a écrit encore Careme, cet historien de la cuisine, lorsque le vent soufflait au-dessus des maisons, dans quelques quartiers toutelois, on était embaumé par le goût délicieux des cuisines. »

Ainsi il y a eu progrès de l'art au commencement du siècle, progrès signalé, puisque, à moins de frais, la cuisine est plus saine et plus fine qu'à aucune époque. Voyez le *Café de Paris* tel qu'il est tenu par M. Delaunay, le *Café anglais*, les *Frères Provençaux*, Borel (mais Borel au *Rocher de Cancale*), et à Rouen un homme d'une rare capacité, l'ami et le plus habile élève de Careme, collaborateur du marquis de Cussy, Jay, place des Carmes, qui réunit la meilleure cuisine de France à l'une de ses bonnes caves; au Havre, *Leiter*, que l'on n'a point oublié à Paris où la révolution de Juillet le renversa avec les gardes de Charles X.

On ne faisait pas jadis beaucoup de dîners à 100 francs par tête, non compris les vins; aujourd'hui ils ne sont plus rares. Par exemple, le *Rocher de Cancale* en a donné plus de vingt en 1835. Jay et Leiter, cuisiniers des villes d'argent, en donnent fréquemment, et l'un de ces deux habiles hommes a inscrit sur ses tablettes ces paroles du maître: « Le riche doit aspirer au beau titre d'amphytrion renommé, mais tous les hommes riches ne deviennent pas connaisseurs; devenir connaisseur, c'est un fait rare. »

Résumons-nous. Puisqu'aujourd'hui tout se fait en dinant, les affaires privées et publiques; puisque la médecine va jusqu'à vouloir établir que les actes de lavie doivent être déduits de la chère que l'on fait, nous disons d'après les plus graves expériences: mauvais dîners, mauvaises affaires; mauvais divers ministériels, mauvaises lois et mauvaises négociations! « Et les dîners, dit Careme, ne constituent ils pas la partie sérieuse des conférences politiques et diplomatiques? »
Voy. CUISINE.

En 1758, il y a vingt-cinq ans, lorsque de F. Joubert, on retrouva les anciens dîners perfectionnés du Roy. L'empereur mangeait deux jours et assez; mais il n'avait de mets pour rien, excepté pour les uns, la poitrine de mouton grillée, le foie de gigot et le *combien* d'un autre. Il affectionnait cela! mais, en le son indignité culinaire, il aimait manger et qu'on sût manger non pas chez lui, quand les affaires du monde étaient faites. M. de Cussy, préfet de Paris, et M. de Beausset proposaient, et ordonnait. Les déjeuners l'embarrassaient sur les diners; les prémices y venaient. L'empereur mangeait mal, et avait le plus souvent l'air affairé. « N'avez donc pas, Monge! je mange mal; c'est folie; c'est une vilaine chose que je tiens de ma mère. » Et il se s'adouçissait en regardant manger. « Mais je conçois, ajoutait-il, qu'on ne peut pas à table; tout dépend des positions. Et il marquait son estime à qui était d'affaire. Lorsqu'il était plus gai et plus content, il racontait d'une manière charmante, en regardant l'officier de Paris, les dîners de sa jeunesse à un dîner, chez Beauvilliers, Venue, etc. Le soir était très fraîche; aimables dîners qui ne rabaisaient pas ce haut de race, ce maître du monde! F. F. CULLERIER (MICHEL), né en 1758 et mort à Paris en 1827, chirurgien de l'hôpital du Midi, membre de l'Académie de médecine, fit pour les Français ce que Pinel avait fait pour les Anglais. Des idées fausses sur la nature de la syphilis faisaient employer un traitement funeste, sans parler des violences et des cruautés inutiles qui l'accompagnaient; il fit cesser les uns et les autres et substitua des procédés plus humains et une thérapeutique plus raisonnable, et elle laissât encore quelque chose à faire. Pendant sa longue carrière de praticien, Cullerier s'occupait de cette science, dans laquelle il rendit de grands services à l'humanité et à la science; il les a constamment et répandit ses idées par de nombreuses publications dans les journaux de médecine de l'époque et dans le Dictionnaire des Sciences

médicales. C'est à lui qu'on doit le traitement simultané de la syphilis chez les nourrices et chez les enfants nouveau-nés. D'ailleurs Cullerier, dans sa jeunesse, s'était distingué comme chirurgien par une grande habileté jointe à une heureuse hardiesse: élève de Desault, de Sabatier et de Pelletan, il avait embrassé de vocation l'étude de l'art de guérir et avait abandonné la carrière ecclésiastique à laquelle il avait été destiné par sa famille. C'est au concours qu'il avait obtenu le titre de chirurgien gagnant maîtrise à Bicêtre et les prix de l'École pratique et du Collège de chirurgie.

FRANÇOIS-GUILLAUME-AIMÉ CULLERIER, neveu et gendre du précédent, né à Angers en 1782, et son successeur à la place de chirurgien en chef de l'hôpital du Midi, à Paris, a continué la route que lui avait tracée son prédécesseur. Doué d'un esprit juste et surtout éminemment consciencieux, M. Cullerier s'est appliqué à démêler la vérité au milieu des opinions contradictoires qui ont été exprimées sur la maladie vénérienne et sur son traitement. Il a eu le courage d'en appeler à l'expérience et le succès a couronné ses efforts: aussi la thérapeutique des affections syphilitiques lui doit-elle beaucoup, surtout parce qu'il a su se garantir de toute idée systématique et exclusive. M. Cullerier s'est également livré à l'enseignement clinique de la manière qui est la plus favorable aux élèves, c'est-à-dire en leur présentant les faits et en les engageant à réfléchir, sans leur imposer d'opinions ni de doctrines. C'est dans les articles du *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques* (15 vol. in-8°; Paris, 1830-36), faits en commun avec l'auteur de cette notice, que se trouvent consignés les premiers résultats de ses travaux. Il vient de paraître, sous le nom de M. Cullerier, un ouvrage en un vol. in-8° intitulé: *Recherches sur la thérapeutique de la syphilis*, Paris, 1836. M. Cullerier est membre de l'Académie royale de médecine et chevalier de la Légion-d'Honneur. F. R.

CULLODEN, petit endroit du comté d'Inverness en Ecosse, est devenu célèbre dans l'histoire par la bataille du 27 avril 1746 qui anéantit l'espoir des

Stuarts de reconquérir le trône d'Angleterre. Charles-Édouard, fils de Jacques III, s'était soutenu depuis 1745, avec un bonheur variable, contre les Anglais; il s'était même avancé du côté de Londres jusqu'à une distance d'environ trente lieues. Un concours de circonstances peu favorables l'avait forcé de rentrer en Écosse; mais bientôt la fortune lui paraissait sourire de nouveau: il battit les Anglais près de Falkirk. Cependant le duc de Cumberland (voy.), à qui fut confié le commandement de l'armée anglaise, mit fin à cette guerre civile par la bataille décisive qu'il remporta à Culloden. Dans l'armée d'Édouard il n'y eut point de subordination, et ses troupes arrivèrent sur le champ de bataille affaiblies par la faim et par les fatigues. Néanmoins elles se battirent avec courage jusqu'au moment où l'impétuosité des montagnards écossais s'arrêta devant l'artillerie bien servie de l'armée royale. Alors la fuite devint générale. Édouard, exposé à mille dangers, fut assez heureux pour se sauver; mais la vengeance des vainqueurs frappa ses partisans, dont les plus distingués perdirent la vie sur l'échafaud. Les contrées qui avaient été le foyer de l'insurrection furent cruellement dévastées. Le gouvernement anglais prit ensuite des mesures pour prévenir le retour de semblables événements. L'attachement des Highlanders pour l'ancienne maison royale s'expliquait par leurs mœurs et leur constitution particulière en clans que l'on s'attacha par cette raison à détruire. C. L.

CULM, voy. KULM.

CULMINATION (de *culmen*, faite). On appelle ainsi, en astronomie, le passage d'un astre à son point culminant, ou le plus élevé. C'est dans le méridien que s'observe la plus grande élévation des étoiles à l'horizon, et, par raison inverse, c'est aussi dans le méridien, au-dessous de l'horizon, qu'elles sont dans leur plus grand abaissement. Voy. MÉRIDIEEN.

Le passage d'une étoile à son point culminant conduit à d'autres observations importantes. Ainsi on peut connaître l'ascension droite d'une étoile en observant combien elle passe plus tard que le soleil par le méridien, le jour de l'é-

quinoxe. Les ascensions droites connues par le passage au méridien indiquent la longitude des astres. C'est encore d'après le passage d'une étoile au méridien que l'on dresse le cadran stellaire.

Il y a divers procédés pour parvenir à connaître le passage d'un astre à son point culminant (voy. ÉTOILES). L. D. C.

On appelle figurément le *point culminant* d'une doctrine, son principe le plus élevé, celui qui domine une question ou qui est le dernier terme d'un enchaînement de vérités et de propositions. S.

CULPABILITÉ, voy. PAINES et IMPUTATION.

CULTE (philosophie religieuse). On entend par culte en général un sentiment d'amour, de respect et de vénération, qui peut aller jusqu'au besoin plus ou moins vif de se traduire au dehors par des paroles, des mouvements ou des attitudes du corps. C'est donc un sentiment mixte qui attire vers l'objet du culte par l'amour, en même temps qu'il en tient éloigné par le respect. Tout ce qui est bien, tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, occasionne en nous ce sentiment. Mais l'intensité en est réglée sur le degré même de bonté, de beauté et de grandeur de son objet. Et comme Dieu est seul parfait, le culte qu'on lui rend doit surpasser infiniment celui qu'on rend à toutes les créatures. Aussi n'entend-on proprement par culte que le culte divin. Et si on veut l'exprimer sans équivoque, on se sert du mot *adoration*, qui signifie aussi *prière*, dans le sens large; car l'adoration n'appartient qu'à Dieu. Aussi n'est-ce que du culte religieux que nous parlons ici.

Chaque religion a ses pratiques religieuses qu'elle appelle *culte*; mais ce n'est point de ces cultes spéciaux ou plutôt de ces rites divers destinés à exprimer le culte que nous avons à parler, mais bien des sentiments qui en sont l'âme et la vérité.

Si l'homme n'avait pas l'idée de Dieu, il est évident qu'il n'éprouverait rien en conséquence de cette idée. Le culte est donc une conséquence de l'idée d'une divinité. Mais cette idée serait impuissante si elle n'était déterminée de quel-

l'être, ou plutôt elle ne serait pas ; ce serait Dieu pour l'intelligence si elle n'en pouvait rien penser, comme tout autre être, nous ne le bien moins connu par son essence que par ses attributs. Or, si c'est l'idée qu'il faut rapporter les sentiments du culte, on comprend facilement que le culte sera plus ou moins pur, ou moins vrai, plus ou moins puissant, etc., suivant que l'idée elle-même en aura tous ces caractères, ainsi qu'il est prouvé par l'histoire de toutes les religions. Ce n'est d'ailleurs là qu'un des nombreux de la dépendance étroite du cœur relativement à l'esprit. On comprend encore que si le culte est un devoir, c'est surtout en tant qu'il conduit à connaître Dieu, puisque tout le bien du culte dépend de cette connaissance, vraie ou fausse. Le culte, comme l'expression des idées, est donc toujours et partout il doit être dans chaque homme ou être pratiqué. Mais il a cependant son caractère réglé sur l'idée la moins imparfaite que nous puissions nous faire de la Divinité. Considéré sous ce point de vue, on peut dire du culte, tel qu'il se rencontre dans chaque homme, qu'il est plus ou moins imparfait.

Il est pour nous faire une juste idée de l'être idéal ou objectif, nous n'avons qu'à voir quels sont les sentiments que nous culte en nous les qualités de Dieu que nous aimons infinies, c'est-à-dire portées au plus haut degré possible absolument. L'intelligence sans bornes produit une réserve; la toute-puissance, l'adoration; la justice, une crainte mêlée de confiance; la bonté, l'amour, la reconnaissance et l'espérance; l'intelligence et la sagesse réunies, l'obéissance à la conscience morale, qui est comme la voix de Dieu en nous. Tous ces attributs, joints ensemble du second ordre, produisent, dans l'adoration simultanée sur l'esprit, le sentiment très complexe et très puissant de l'adoration, qui est une sorte d'extase ou d'absorption de l'âme humaine dans la contemplation et l'amour de l'Être par-

fect. La prière, dans le sens strict, n'est que le résultat du sentiment de notre besoin, du désir naturel d'en être déli-

vré, et de notre confiance en un être tout-puissant, tout bon et tout-sage. Elle ne fait donc point partie du culte proprement dit; elle est d'ailleurs aussi inévitable que le désir lui-même dans l'homme qui souffre et qui croit en Dieu.

Tout ce que nous venons de reconnaître comme éléments du culte appartient à l'ordre des phénomènes intellectuels qu'on appelle sentiments. Or, comme les sentiments ne sont pas immédiatement du domaine de la liberté, il s'ensuit qu'à ce titre le culte ne peut être un devoir. Le culte n'est pas non plus un devoir en ce sens que nous ne pouvons rien ni pour ni contre Dieu. Sa fin est toute atteinte, et il est impossible que le fait de l'homme le fasse déchoir de sa félicité suprême. L'homme n'a donc, à proprement parler, à cet égard, ni devoir d'abstention, ni devoir d'action. Et s'il était un homme assez peu sensé pour croire le contraire, il ne ferait ni un acte d'impiété ni un acte de piété, mais un acte de folie. Il ne faut pas confondre le beau en fait de culte, qui produit en nous un sentiment particulier, avec le devoir. Un acte de *latrerie* peut nous plaire, comme une irrévérence ou un acte d'impiété, si l'impiété réelle était possible, peut nous déplaire; mais ce ne sont là que des faits purement esthétiques, qui dérivent de l'idée que nous avons d'une sorte de convenance et de décence religieuse, mais non de l'idée de devoir.

Prenons garde pourtant de ne pas donner au culte toute l'importance morale qu'il mérite. Et d'abord, s'il est mieux, nous dirions volontiers plus beau, d'être religieux, pieux même s'il est possible, que de ne l'être pas, la capacité religieuse, c'est-à-dire l'esprit et le cœur, en tant qu'ils éprouvent une sorte d'attraction vers Dieu, doit être cultivée comme toutes nos autres dispositions naturelles; et cela sans aucune autre considération que celle de nous rendre plus parfaits. Or, il dépend de nous de nous occuper de l'idée de Dieu, de la dépouiller de tout anthropomorphisme grossier, de la rendre vive et efficace, en considérant Dieu dans ses véritables rapports avec l'homme et le monde. L'influence salutaire de cette idée peut nous manquer

sans doute, mais il est bien plus probable qu'elle ne nous manquera pas. Nous sommes donc libres, sinon d'éprouver le sentiment qui constitue le culte, du moins de le rechercher. Et nous manquait-il toujours, ce ne serait pas moins un devoir de faire tous nos efforts pour rendre notre âme sensible au sentiment du divin.

D'un autre côté, il est incontestable que le sentiment religieux purifie l'homme, l'élève, le grandit et le soutient. C'est donc un auxiliaire très puissant en faveur des devoirs à l'occasion de nous-mêmes et de nos semblables. Et comme c'est un devoir de ne négliger aucun moyen de remplir ses devoirs, surtout un moyen très puissant, il s'ensuit que le culte est aussi un devoir en ce sens.

On peut diviser le culte en *négatif* et en *positif*. Le premier a pour objet ce dont il faut s'abstenir, le second ce qu'il faut faire. Il faut éviter d'employer le nom de Dieu en vain, ou dans les choses basses et indignes, même à l'appui de la vérité. A plus forte raison faut-il éviter de le faire servir à confirmer l'erreur, comme dans le cas de faux serment. Il ne faut jamais non plus dissimuler ou nier sa croyance en Dieu; c'est tout à la fois une lâcheté, un mensonge et une impiété. On doit s'abstenir de tourner en dérision les objets religieux, ils méritent essentiellement notre respect. Il faut se garder surtout de juger défavorablement la Providence, de s'en plaindre et de l'accuser.

On distingue ordinairement le culte *positif* en *intérieur* et en *extérieur*. Celui-ci est à son tour subdivisé en *privé* et en *public*.

Le culte intérieur a été exposé plus haut. Le culte extérieur n'est, à proprement parler, que la conséquence physique du culte intérieur. Il doit au moins être le signe; car s'il est seul, il ne mérite pas le nom de culte; il n'est plus qu'un langage vain ou même mensonger. Le culte extérieur, privé et public, n'est un devoir que comme moyen de favoriser le développement et l'intensité du culte intérieur en soi-même et dans autrui. Il n'est donc point obligatoire par lui-même, sans quoi le corps, comme corps, aurait des devoirs; erreur qui, pour avoir été

répétée cent fois, n'a rien perdu de son caractère.

Mais c'est surtout par la conformité de nos actions avec la loi morale ou avec la volonté divine que se manifeste notre foi vivante et efficace en Dieu. Il est tel gens qui passent pour impies auprès de ceux qui se flattent d'orthodoxie et de dévotion, qui sont cent fois plus religieuses qu'eux*. Il en est telles autres au contraire qui, faisant consister toute la morale dans de vaines pratiques, dites religieuses, sont du reste de véritables athées pratiques. On dirait qu'elles n'ont de religion que pour ne point avoir de devoirs, ou qu'elles prennent leurs pratiques de dévotion comme brevets d'impunité pour tout ce qu'elles peuvent faire d'ailleurs. Elles s'imaginent qu'en s'acquittant de ce qu'elles appellent leurs devoirs envers Dieu, elles ne doivent plus rien aux hommes, comme si les devoirs envers nos semblables et nous-mêmes n'étaient pas les devoirs par excellence envers Dieu.

J^h T.

CULTE (droit, adm.). En France « chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection. » (Charte de 1830, art. 5.) Les ministres du culte catholique, ceux des autres cultes chrétiens, et ceux du culte israélite, y sont salariés par l'état (*id.*, art. 6; et *loi du 8 février 1831*). Au moyen de ce salaire, les fonctions de ces ministres sont gratuites et ne donnent lieu à aucune rétribution de la part des fidèles, sauf les oblations qui sont autorisées et fixées par des règlements qui pourvoient aussi à tout ce qui concerne l'entretien des cultes.

En ce qui concerne le culte catholique, le territoire français est divisé en

(*) C'est ce qu'oublie trop ceux pour qui la foi est tout, parce que, disent-ils, elle implique les bonnes actions. Malheureusement la vie de ces mêmes personnes ne vient pas toujours à l'appui de leur thèse; car la foi dont elles se parent et en l'absence de laquelle elles n'admettent aucune valeur morale, produit chez elles moins d'actes de charité et d'abnégation de soi, moins de sacrifices, moins de véritable amour des hommes que la simple piété de leurs adversaires. Cependant ne serait-on pas en droit de dire à ces hommes exclusifs: A en juger par la ferveur de votre foi, que votre vie doit être belle, et combien vous seriez coupable si elle ne l'était pas! J. H. S.

diocèses dont l'administration spirituelle est confiée à des archevêques et à des évêques (voy.) qui sont nommés par le roi, et qui reçoivent du pape l'institution canonique; il est subdivisé en paroisses ou cures, qui sont administrées par des curés (voy.) dont la nomination est dévolue aux évêques. Les églises consistoriales réformées relèvent directement du ministère des cultes; les églises consistoriales dites de la confession d'Augsbourg sont placées sous l'autorité immédiate du consistoire général et du directoire général de cette confession séant à Strasbourg. Il y a ensuite une synagogue consistoriale par département contenant 2,000 Israélites. La circonscription de la synagogue comprend autant de départements qu'il en faut pour composer ce nombre, lorsqu'il ne se rencontre pas dans un seul. Les membres des consistoires protestants sont nommés par les anciens, et par un nombre égal de religionnaires choisis parmi les plus imposés d'entre eux; les ministres ou pasteurs sont élus par le consistoire (voy.) et confirmés par le roi. Les membres des consistoires israélites sont nommés par des notables de leur religion, choisis, par le gouvernement, parmi les plus imposés et les plus recommandables d'entre eux; ils doivent être agréés par le gouvernement; les rabbins, nommés par le consistoire, ont également besoin de la confirmation royale. Il faut être Français pour être élu aux fonctions du ministère d'un culte. Les archevêques et les évêques prêtent serment entre les mains du roi avant d'entrer en exercice; les curés, les ministres protestants et les rabbins le prêtent entre les mains des préfets.

Il est affecté des temples pour l'exercice séparé de chaque culte, et le même temple ne peut servir à plusieurs*. La permission du gouvernement est nécessaire à ceux qui veulent établir des chapelles domestiques et des oratoires particuliers; son autorisation est exigée pour l'érection des cures et des succursales, et pour l'établissement des temples des

protestants et des synagogues des israélites. L'entrée des temples est ouverte gratuitement au public; il est défendu d'y rien percevoir de plus que le prix du loyer des chaises, sous aucun prétexte. Les réunions de citoyens qui s'y forment pour l'exercice du culte y sont soumises à la surveillance des autorités constituées, laquelle se borne pourtant à des mesures de police et de sûreté publique. Une formule de prière pour le roi y est toujours récitée à la fin de l'office divin.

Le Code pénal punit de peines plus ou moins sévères, suivant les circonstances, ceux qui mettraient des entraves au libre exercice des cultes par voies de fait ou par menaces, ceux qui y apporteraient du trouble ou du désordre, et ceux qui outrageraient par paroles ou par gestes les ministres de ce culte dans leurs fonctions ou les objets du culte dans les lieux destinés ou servant actuellement à son exercice. J. L. C.

CULTE DES ANIMAUX, etc., voy. ANIMAUX, FÉTICHISME, CHAMANISME, etc.

CULTELLATION, expression que l'on emploie pour désigner la mesure d'un terrain rapportée au plan de l'horizon. Cette méthode ne mesure que les bases et se prend par opposition à la méthode de développement, qui mesure les pentes, le plan incliné. On a longtemps débattu la question de savoir si, dans la pratique, l'arpenteur doit employer la première ou la dernière de ces méthodes: la dernière, plus aisée, plus commode, est suivie quelquefois sur des espaces de terrain d'une étendue et d'une pente peu considérables. Les inconvénients sont assez bornés; cependant il est presque impossible, par cette méthode, de rapporter fidèlement sur le papier un plan levé de cette sorte. R. DE P.

CULTIVATEUR, homme adonné à la culture du sol et des végétaux. Du mot latin *cultor*, conservé presque sans altération dans notre langue, on a formé les composés *agri-culteur*, *horti-culteur*, et, dans une acception plus récente, *arbori-culteur*, *flori-culteur*, *viti-culteur*, etc.

Le premier besoin de l'homme est la nourriture, le premier moyen de l'obtenir la culture de la terre, et, par conséquent, la première des professions, dans

(*) Cela a lieu pourtant dans un très grand nombre de communes d'Alsace où l'on appelle *meubler* ces églises servant à des chrétiens de plusieurs communions. S.

l'ordre de leur utilité, la profession de cultivateur. Non-seulement c'est elle qui fournit aux nécessités les plus immédiates de la vie, mais elle est la base de toute industrie manufacturière et commerciale: aussi des diverses branches des travaux humains occupe-t-elle le plus d'agents et doit-on la considérer comme mère de la civilisation.

Dans la simplicité des premiers âges, comme à la naissance des différents peuples de l'antiquité, tous les hommes étaient cultivateurs. Étrangers à la plupart des besoins factices qu'engendrèrent plus tard les progrès du bien-être et du luxe, ils avaient peu besoin du concours des arts qui attirèrent successivement vers eux des fractions de plus en plus nombreuses des populations. De notre temps, les cultivateurs sont encore partout en immense majorité. On a calculé qu'en France ils forment les trois quarts de la nation; qu'ils entrent pour les cinq sixièmes dans les cadres de l'armée, et qu'ils contribuent pour les sept dixièmes aux charges publiques.

Le titre de cultivateur était d'autant plus honoré des sociétés anciennes que, presque partout, il se confondait avec celui de propriétaire du sol. En Égypte cependant, au dire de Moïse, dont le témoignage a été confirmé plus tard par les écrits d'Hérodote et de Strabon, du temps de Joseph, le gouvernement s'empara de toutes les terres, de sorte que les anciens possesseurs se trouvèrent à sa merci; mais le pharaon n'usa d'un droit aussi exorbitant, qui existe encore de nos jours, que pour exiger d'eux une taxe foncière équivalant au cinquième des produits récoltés. Chez les Hébreux, les droits de propriété (voy.) demeurèrent sacrés, et les princes mêmes conservèrent longtemps la direction de leurs propres domaines. On sait que le roi David surveillait personnellement les travaux des sept officiers qu'il avait placés à la tête des biens de la couronne et qui étaient chargés, le premier des magasins d'approvisionnement, le second des travaux des champs et du labourage des terres, le troisième de ceux des vignes et du cellier, le quatrième des plantations d'oliviers, de figuiers et de la conservation

des huiles, le cinquième du soin des troupeaux de bêtes à cornes, le sixième de celui des chameaux et des ânes, le septième enfin de la surveillance des troupeaux de bêtes à laines. Dans l'ancienne Grèce, du temps d'Hésiode, tout citoyen cultivait son modeste patrimoine, le plus souvent sans autre aide que celle de sa famille, et l'on peut croire qu'un pareil état de choses dura longtemps, puisqu'une des lois de Solon avait posé des bornes assez étroites à la faculté d'acquérir des terres. Enfin, aux belles époques de la république romaine, les plus illustres patriciens ne dédaignèrent pas de diriger par eux-mêmes la charrue, et les chefs même de l'état déposèrent plus d'une fois la robe dictatoriale pour reprendre les modestes travaux de la vie des champs. « Ils labouraient leurs terres, dit Plinie, avec autant de diligence qu'ils établissaient leurs camps, et semaient leurs blés avec un soin égal à celui qu'ils mettaient à ranger leur armée en bataille. » Ce ne fut donc qu'à mesure que le goût des beaux-arts et des plaisirs du luxe s'accrut avec les fortunes privées que les travaux agricoles, confiés trop souvent à des mains mercenaires ou serviles, perdirent une partie de la considération dont ils jouissaient primitivement. A l'époque où écrivait Caton, les personnes riches continuaient encore d'accorder des soins minutieux à la culture de leurs biens. Ils avaient des régisseurs *villici* ou des fermiers de plusieurs sortes. Les uns, qui ne fournissaient et ne possédaient rien du matériel de l'exploitation, recevaient comme salaire une partie des produits du sol: on les nommait *coloniarii*, parce qu'ils donnaient les façons à la terre, et *partuarii* parce qu'ils participaient aux récoltes; les autres, désignés sous le nom de *coloni*, payaient un prix annuel de ferme (voy. COLONAT). Ces derniers, astreints par bail à certaines conditions de culture, se trouvaient du reste, comme à présent, tout-à fait indépendants des propriétaires du fonds. Les employés subalternes étaient libres ou esclaves. Columelle, dans le 9^e chapitre de son premier livre, entre dans des détails curieux sur les qualités respectives des principaux d'entre eux (*magistri*) et de leurs

est-à-dire du laboureur (mediastini), des journaliers (mediastini), vigneron (vinitores) qui, selon l'usage, peuvent être forts et adroits, et qu'il faut par cette raison de choisir parmi eux de justice à la chaîne (*Ideò-neta plurimum per alligatos ex-ur*).

Cette dernière clause près, la position des cultivateurs italiens n'a sensiblement changé de nos jours, au fond, et cette position est à peu près la même tout autour de nous. Le propriétaire fait valoir ses terres par lui-même ou il les concède en temps plus ou moins long à des fermiers ou des métayers (voy.) qui, à leur tour, les premiers en argent, les seconds en produits divers du sol, et qui, sous certaines conditions authentiquement stipulées ou verbalement consenties, et d'autre, conservent pendant toute la durée de leur bail des droits sur les terres par la loi. Cependant l'état de cultivateur n'est pas également libre, et la condition physique et morale de ceux qui exercent est loin d'être la même sur tous les points de l'Europe. En Russie, les relations rurales appartiennent généralement encore, comme le sol sur lequel les récoltes naissent, soit à la couronne, soit à la noblesse qui exploite leurs labours au profit. Ils laissent à leurs serfs, ainsi qu'il se fait dans les colonies à l'égard des nègres, la portion de terre indispensable à la nourriture et à l'entretien de la famille, à la charge de redevances hebdomadaires et de corvées hebdomadaires sur leurs propres domaines. Les coutumes se sont perpétuées en France, tandis qu'en Hongrie les puissants magnats dirigent, comme autant de seigneurs, l'exploitation de leurs terres et de leurs propriétés à l'aide d'un corps de soldats d'officiers organisé avec toute la discipline militaire. Ils administrent eux-mêmes la justice aux paysans qui se trouvent ainsi sous leur entière dépendance. En France, ces coutumes ont disparu il y a 30 années se sont écoulées depuis que dans la Prusse proprement dite la noblesse n'est plus l'apanage de la naissance, et que la restriction odieuse disant que les cultivateurs ne peuvent être nobles, est entièrement abolie, et les laboureurs se

trouvent successivement affranchis du servage féodal, comme ils le seront bientôt sur tous les points du monde civilisé. Malheureusement il faut plus de temps pour amener les hommes à comprendre la liberté et les en rendre dignes que pour la leur donner.

L'état de cultivateur, dans nos régions, se divise en quatre branches principales, susceptibles elles-mêmes de plusieurs subdivisions (voy. CULTURE) : l'horticulteur qui réunit dans ses attributions variées tout ce qui concerne les différents jardins d'utilité et d'agrément; le vigneron, qui s'occupe particulièrement des soins de la vigne; le forestier, adonné à la culture des grands végétaux ligneux, réunis en masse ou en lignes de plantations; enfin l'agriculteur, qui se livre à la production des denrées d'une consommation générale, soit comme aliments propres aux hommes ou aux animaux, soit comme matière première destinée à vivifier les arts industriels.

Chacune de ces professions exige des connaissances et une aptitude différentes. Chez les uns, le travail appelle plus spécialement l'intelligence à son aide; chez d'autres, la force est la principale qualité. Il existe une grande différence entre celui qui peut combiner la taille d'un arbre fruitier, comprendre les effets de la greffe, diriger la culture d'une serre, et le mercenaire dont toute l'habileté réside dans la puissance musculaire. L'un domine son travail, l'autre est en quelque sorte dominé par lui; car l'excès de la fatigue physique arrête l'élan des facultés morales, et les loisirs sont indispensables à leur développement. A la vérité, le bœuf docile obéit à l'aiguillon qui le presse, il s'anime aux chants mélancoliques du cultivateur vendéen; l'agile mulet remplace, dans sa course circulaire, le fléau trop lourd, sous les feux du soleil méridional; le cheval entraîne à sa suite ou l'eau pousse dans sa chute les rouages d'une machine à battre; le levier Grangé supplée aux bras du laboureur. Déjà le treuil a pris la place des lourds attelages des charrues à défoncer; la vapeur même parcourt et creuse les sillons, et l'on peut prévoir l'époque où le cultivateur, mieux initié encore aux secrets de la physique et de la mécani-

que, ne vieillira plus courbé sous le poids d'un travail forcé..... Toutefois, longtemps encore la condition du simple journalier se composera de peines et de privations. Pour lui, le temps, c'est la fatigue qui devance souvent l'apparition du jour. Médiocrement vêtu et mal nourri, il s'estime heureux d'acquiescer à ce prix le salaire qui suffit rigoureusement à ses besoins quotidiens. Il vit étranger à tout autre désir qu'à celui de conserver la santé, à toute autre ambition que celle d'élever sa famille. Combien n'est pas honorable celui qui le fait dignement à de si dures conditions !

CULTIVATEUR. On donne aussi ce nom à un instrument aratoire, espèce de charrue de formes et d'usages parfois assez différents, principalement destinée à faciliter les travaux d'entretien des cultures en lignes. Il paraît que l'origine du mot et de l'instrument ne remonte pas beaucoup au-delà du milieu du siècle dernier. A cette époque M. de Chateaueux inventa une charrue légère à une seule roue modératrice sous l'âge, sans versoir, à soc plat et triangulaire, propre à soulever une bande de terre d'environ un pied de largeur. Cette charrue, que Duhamel s'efforça de populariser et à laquelle il apporta plus tard quelques perfectionnements, présentait l'avantage de détruire l'adhésion du sol à sa surface, de l'ameublir à une profondeur convenable et de faire périr en grande partie les mauvaises herbes, sans le concours lent et dispendieux des binages à la main. Mais, sous tous ces rapports, elle laissait encore beaucoup à désirer : aussi de nos jours lui a-t-on généralement substitué les *houes à cheval* (voy.) qui remplissent mieux et plus vite le même but à l'aide de socs multiples.

Pour les cultures qui exigent à la fois des binages et des butages, on emploie un autre instrument nommé également, dans quelques localités, *cultivateur*, et dans d'autres *buttoir*. Il ne diffère essentiellement de celui dont il vient d'être parlé que parce qu'on y a adapté deux versoirs qui retournent la bande de terre et l'amoncellent au pied des végétaux, soit pour déterminer la naissance de nouvelles racines et maintenir plus de frat-

cheur autour des anciennes, soit pour mettre les plantations mieux à même de résister à l'effort des vents. Ces deux versoirs sont susceptibles de prendre un écartement variable déterminé par l'intervalle plus ou moins grand qui sépare les lignes. Le soc est en fer de lance, et l'âge est traversé par un pied à roulette propre à remplacer l'avant-train, ou terminé par un régulateur qui permet d'augmenter ou de diminuer la profondeur du labour.

Ce cultivateur est aussi fort utilement employé pour creuser des rigoles d'économie ou régulariser les raies qui séparent les billons. On voit que son importance, grâce aux perfectionnements des cultures modernes et à la propagation des plantes serclées, est devenue assez grande.

O. L. T.

CULTURE (GRANDE ET PETITE). La culture, étroitement liée dans ses divers rapports avec la tenue des biens ruraux, avec l'élevage et l'éducation des animaux domestiques, avec le ménage, le commerce et l'industrie agricoles, forme cependant une partie bien distincte, base première de toutes les autres branches de l'économie rurale et domestique (voy. ces mots).

Dans son vaste ensemble, elle embrasse tous les moyens de préparer, de féconder le sol, de faire naître, croître, prospérer, fleurir et fructifier les végétaux; de les multiplier au gré de nos besoins ou de nos plaisirs, de les améliorer même et d'en obtenir, aux moindres frais, le plus de produits et les plus beaux produits possibles. Son origine doit nécessairement remonter aux temps de l'apparition de la race humaine à la surface du globe : aussi l'histoire nous représente-t-elle les deux premiers fils de l'homme, l'un, comme pasteur, guidant paisiblement ses troupeaux sur les pâturages féconds de l'Éden; l'autre, comme laboureur, arrosant déjà de ses sueurs un sol parfois ingrat, et voyant, moins heureux que son frère, assez mal récompensés ses pénibles efforts.

Livrée à l'ignorance des premiers hommes, restreinte dans son but et privée des moyens d'exécution qui nous paraissent aujourd'hui les plus indispensables,

culture ne fut d'abord qu'une grossière appréciation des phénomènes les plus apparents de la végétation. La graine s'élève qui se détache de son enveloppe et sève, à l'abri de quelques feuillages, le ragon qui croît indépendant de l'air et l'a fait naître, la branche qui se couvre naturellement de racines adventives sans être séparée du tronc, celle que l'on laissait peut-être à former un simple feu et qui devint un individu complet, la tige qui s'unifiait à la longue, par le contact, à une autre tige, donnèrent successivement naissance aux semis, aux plantations, aux marcottes, aux boutures et aux greffes ; mais des siècles s'écoulèrent sans doute avant que la pratique pût recevoir quelques lumières de la théorie qu'elle avait de bien loin devancée dans sa marche incertaine.

Lorsque la terre, encore vierge, ouvrit pour la première fois son sein aux instruments aratoires, riche des dépouilles longtemps accumulées des générations épuisées, à peine a-t-elle besoin pour redoubler d'être grattée à sa surface, et son seul défaut est parfois un excès de fécondité. Il ne faut ni beaucoup d'art pour la dépouiller par le feu des arbres qui la couvrent, ni beaucoup de frais pour l'ensemencer, on peut dire au milieu des cendres, les semences qu'elle doit rendre au couple pendant d'assez longues années. Ce qui se passe de nos jours, à mesure que les populations envahissent les antiques bords du Nouveau-Monde, est un indice suffisant de ce qui dut être autrefois. La science du cultivateur nomade, au milieu de ses domaines sans limites, se bornait à choisir les terrains les plus fertiles et les plus faciles à travailler, et à changer de résidence toutes les fois que le sol commençait à se fatiguer. L'art de la culture, dès que le terrain se trouvait dépouillé de grands végétaux ligneux, était alors presque tout entier dans le labourage (1727.).

Mais à mesure que le globe se peupla et que la propriété se trouva divisée, il fallut continuer de sillonner des sols déjà depuis longtemps soumis à la culture. On avait cherché à imiter ce qui se faisait précédemment en laissant repos

ble, après leur avoir demandé, sans discernement, tous les produits qu'on pouvait en retirer avec quelque profit. Il fallut recourir aux engrais (voy.) et en proportionner la masse à l'étendue des terres cultivées. Dès lors commença cette seconde époque, déjà plus difficile, que Sully qualifiait si bien en deux mots : *pâturage et labourage*.

Enfin, plus tard, on reconnut encore l'insuffisance des engrais ; on sentit que l'épuisement du sol n'était pas toujours la seule cause de son improductivité. En étudiant les rapports des diverses cultures entre elles, on découvrit la nécessité de les alterner, la possibilité de remplacer par des récoltes reposantes, fertilisantes même, l'improductive jachère ; on comprit enfin la grande loi des assolements (voy.), complément désormais indispensable de toutes les autres connaissances agricoles.

C'est ainsi qu'on parvint progressivement à perfectionner les moyens à mesure que le but devenait plus difficile à atteindre. Toutefois ce ne fut que lorsque les sciences naturelles et quelques-unes des sciences mathématiques eurent pris un développement suffisant que la culture commença à se résumer en principes, qu'on put arriver à une théorie, et que l'art du cultivateur devint l'application d'une science nouvelle, encore bien imparfaite, quoiqu'elle ait pris dans les temps modernes un caractère d'ensemble jusqu'alors inconnu.

Cette science, basée sur l'étude des végétaux, c'est-à-dire de l'organographie et de la physiologie végétales, de la botanique proprement dite et de la géographie botanique, se rattache encore à celle de la chimie et de la physique, du sol et de l'atmosphère ; à celle de la zoologie ou des animaux considérés au moins comme agents de travail et producteurs des fumiers ; à celle de la mécanique, qui enseigne le meilleur emploi des forces ; de la géométrie, qui dirige les nivellements, les arpentages ; de l'architecture rurale, et enfin du calcul, qui met le cultivateur à même d'apprécier le résultat pécuniaire de chacune de ses entreprises et de juger du profit net qu'il en retire, dernier but de ses travaux.

Les plantes vivent dans deux milieux fort différents : la terre et l'air. Avant d'avoir étudié leur organisation (*voy. BOTANIQUE*), il était tout aussi impossible de se faire une idée juste des phénomènes les plus simples de leur nutrition, de leur développement et de leur reproduction, que de concevoir leur accroissement alors qu'on ignorait la composition matérielle des tissus végétaux et la nature même des substances qui leur servent de nourriture.

Les anciens, en donnant à la terre le nom de *mater*, la considéraient en effet comme la mère commune de tous les êtres animés. Selon eux, non-seulement elle les nourrissait de ses propres sucs, mais elle les avait primitivement enfantés. De nos jours, cette opinion est même encore assez répandue parmi les habitants peu instruits des campagnes. Parce qu'ils n'ont pas aperçu les semences depuis longtemps conservées au fond des sillons, ou qu'ils ignorent le mode de reproduction et les étranges métamorphoses des insectes, ils croient que la couche végétale peut engendrer spontanément les herbes et les animaux destructeurs qu'ils voient tout à coup surgir au milieu de leurs cultures; et, parce que les végétaux croissent sur le sol, ils supposent qu'ils se nourrissent en grande partie de sa propre substance. Mais lorsqu'on eut reconnu d'une part que les vaisseaux ou les méats intercellulaires des plantes ne pouvaient charrier les substances minérales qu'à l'état de solution complète dans le liquide, ou de suspension tellement légère qu'elle devient en quelque sorte inappréciable pour nous; de l'autre, que les résidus terreux de l'incinération forment à peine quelques millièmes du volume et quelques centièmes du poids des bois les plus denses, on commença à chercher hors du sol les principaux agents de la vie végétative; on les trouva dans les gaz produits par la décomposition des substances organiques, dans l'eau qui les dissout, dans l'air qui les charrie au profit des feuilles, dans la chaleur humide qui favorise leur formation et sans laquelle il serait également impossible à la matière de naître à la vie ou de subir, après la mort, les puissantes transformations qui doivent

lui rendre une existence nouvelle; la lumière, principe de force et de nutrition; dans l'électricité enfin, et ses effets, encore bien imparfaits, mais, fixent cependant de nouveau l'attention des physiologistes.

La terre elle-même fut alors comprise plutôt comme un milieu dans lequel les racines s'implantent pour soutenir le tige, et comme un récipient destiné à tenir et à céder peu à peu à la plante les aliments qui lui conviennent, comme une base essentielle de la nutrition des plantes. On sentit jamais la nécessité de la féconder avec des engrais; on étudia les propriétés de chacune de ces parties séparées prises isolément, puis dans les proportions diverses qui constituent la couche labourable. On chercha leur affinité plus ou moins pour le liquide aqueux et leur capacité pour la chaleur et l'humidité, leur force d'adhésion ou la mobilité des molécules, la compacité ou la légèreté de leur texture, etc.; et dès qu'on reconnut ce qui manquait à un sol, qu'il réunît les conditions les plus favorables, on comprit qu'il était facile de l'améliorer en lui restituant les éléments dont il était dépourvu, ou, en d'autres termes, en employant les amendements (*voy.*).

Mais on s'aperçut aussi que certains de ces amendements n'exercent qu'une action mécanique, comme les sables sur les terres fortes argileuses au contraire sur les terrains légers, d'autres, comme le plâtre, la chaux, etc., agissaient de plus comme stimulants, d'une manière analogue en sorte aux condiments qui relèvent le goût des aliments et excitent les digestifs des animaux sans ajouter rien à la masse de leur nourriture; les autres enfin, les nominaux stimulants de la vie.

L'étude des engrais, des amendements comprend toute la culture du sol arable. Elle est, conjointement avec l'étude de l'atmosphère, la base des travaux agricoles; car celui qui ne connaît pas la nature du terrain qu'il cultive, sa fertilité naturelle, les moyens de la maintenir ou de l'augmenter, ou

saurait pas apprécier les lois météorologiques, celui-là bien certainement ne peut pas

Dans ses rapports avec les lois de la végétation et les principes de la culture, l'atmosphère doit être considérée d'abord en elle-même, puis sous l'influence, en quelque sorte accidentelle ou variable, d'un petit nombre de circonstances principales, telles que les alternatives de sécheresse et d'humidité, les changements de température, l'éclat plus ou moins vif de la lumière, et la rupture de l'équilibre électrique.

L'analyse de l'air est une des découvertes qui ont jeté le plus grand jour sur l'importance des gaz et l'usage des feuilles dans l'acte de la nutrition. Les expériences diverses qui en furent la conséquence ont surtout éclairé la théorie des semis, des défrichements, des labours, des jachères (voy. ces mots), de l'emploi des engrais, etc., etc., soit en faisant voir dans l'oxygène un des agents directs de la germination et de la vie des plantes, comme il en est un de la fécondation du sol et de la décomposition des substances organiques; soit en démontrant que l'azote, quoiqu'il semble plutôt destiné à tempérer l'action trop énergique de l'oxygène qu'à agir par lui-même dans l'atmosphère, n'en est pas moins, en d'autres conditions, un des éléments les plus puissants de la végétation, puisque l'énergie des engrais tirés du règne animal paraît être constamment en rapport avec la production d'ammoniaque; soit enfin en découvrant que le gaz acide carbonique, dont la production continuelle à la surface du globe deviendrait bientôt un élément de mort, est absorbé à l'état liquide ou gazeux par les spongioles radicales ou les feuilles, décomposé dans ces dernières, et que de sa transformation continuelle en carbone et en oxygène également indispensables, l'un au développement des plantes, l'autre à la respiration des animaux, résulte cette puissante harmonie qui règle et coordonne leur existence commune.

Mais les gaz n'agissent pas seulement chimiquement sur la vie des plantes : la pesanteur variable de la colonne d'air

selon les lieux et les circonstances, les grands courants qui naissent de sa dilatation ou de sa condensation inégale, et les ébranlements qu'ils produisent dans l'atmosphère, sont autant de causes physiques dont le cultivateur doit savoir apprécier et maîtriser les effets.

L'atmosphère et la terre contiennent toujours une certaine quantité d'eau. Diverses plantes végètent entièrement dans ce liquide, et il n'en est aucune dont les racines ne puissent trouver en lui un aliment suffisant pour entretenir plus ou moins longtemps leur existence. Concevoir un climat entièrement sec, ce serait se faire l'idée d'une complète stérilité. L'eau contenue dans le sol agit différemment selon les saisons; mais, dans tous les cas, le cultivateur a un égal intérêt à éviter une humidité excessive et à empêcher la diminution de celle qui se trouve en de justes proportions dans la couche arable. Pour atteindre le premier but, il doit recourir aux travaux de dessèchement et d'écoulement; pour approcher le plus possible du second, aux irrigations, aux arrosements et aux divers moyens propres à rendre leurs effets plus durables, tels que les abris naturels ou artificiels, le paillage, les couvertures utilisées en jardinage, et le choix de plantes dont les racines pivotantes s'enfoncent profondément, ou dont l'épais feuillage couvre promptement le sol d'un ombrage salutaire. L'eau répandue dans l'atmosphère contribue aussi, quoique à un moindre degré, par l'intermédiaire des feuilles, à la nutrition des végétaux. La pratique n'a peut-être pas encore tiré tout le parti possible de cette découverte, mais elle a du moins dès longtemps reconnu que l'humidité, qui se trouve en contact avec les racines, ne peut suppléer entièrement à celle qui rafraîchit les organes aériens, et que le succès des greffes, des boutures, des repiquages et des transplantations (voy. ces mots) de végétaux herbacés repose en grande partie sur la précaution qu'on prend d'éviter l'évaporation produite par la sécheresse ou le renouvellement de l'air.

Toutefois, l'humidité la plus heureusement combinée dans la terre et dans l'air ne serait qu'un agent de lente dé-

composition, si elle n'était fécondée par une chaleur suffisante, et la chaleur humide ne pourrait suffire aux besoins de la végétation sans le concours de la lumière. C'est sous l'influence de la douce température du printemps que se font, dans les graines, les modifications chimiques indispensables à la germination; que les matières fermentescibles qui se trouvent dans le sol donnent peu à peu leurs sucs fécondants, et que les gaz nourriciers commencent à se répandre dans l'air au profit des jeunes feuilles. La chaleur lumineuse détermine les mouvements de la sève; elle aide aux transformations que ce liquide éprouve dans le végétal; elle ajoute à l'énergie reproductive des organes sexuels, et contribue, plus que tout le reste, à la maturité des fruits et des semences. D'un autre côté, lorsque la température s'élève outre mesure, si elle est sèche, elle arrête le développement des bourgeons et des feuilles, elle provoque la fanaison, le dessèchement; si elle est humide, elle cause l'étiollement, la brûlure, etc. L'action de la chaleur se complique donc de celle de la sécheresse plus ou moins grande du sol et de l'atmosphère, de la puissance d'absorption de cette dernière, de l'éclat de la lumière et de diverses autres causes qui modifient puissamment ses effets. En général, nos climats tempérés sont, plus que les régions équatoriales, propres à la végétation des plantes herbacées, et, parmi celles-ci, la plupart des races cultivées, dont les caractères se manifestent d'une manière ou d'autre par l'accumulation des sucs séveux, conservent généralement mieux leurs propriétés économiques lorsqu'on cherche à les naturaliser dans le voisinage du cercle polaire que dans celui de l'équateur. Néanmoins, il arrive un point où l'élévation moyenne de la température devient telle qu'elle produit des effets aussi désastreux que son abaissement. Il est curieux, à cet égard, de voir combien les résultats généraux d'essais tentés sur beaucoup de nos racines potagères et de nos légumes, en des limites que nous pouvons considérer comme extrêmes, à la Guiane française, par exemple, et dans la partie occidentale de l'Islande, c'est-à-dire sous

le 5° et le 65° degré de latitude nord, présentent de similitude, quoique déjà l'avantage semble se déclarer en faveur du nord. On verra qu'il est plus facile à l'horticulteur qu'à l'agriculteur de prévenir les accidents qui sont ou peuvent être la suite du froid ou d'une chaleur excessive.

L'obscurité détermine ce qu'on appelle le sommeil des plantes. Dans l'ombre leur vie est peu active. A la vérité, les racines continuent à absorber l'eau contenue dans le sol, mais l'assimilation des sucs séveux paraît cesser absolument hors de la présence de la lumière. Celle-ci ajoute à la puissance d'absorption et d'exhalaison des liquides, et sans elle, la décomposition de l'acide carbonique ne pourrait avoir lieu. Il devient dès lors facile de comprendre que l'eau surabondante dans les végétaux ou les parties de végétaux qui ne sont pas exposés directement aux rayons solaires, et si le cultivateur a su tirer parti de cette connaissance pour diminuer la saveur trop exaltée, tout en ajoutant, s'il est permis de hasarder cette expression, à la succulence de certains produits culinaires, il a pu apprécier, d'autre part, l'influence d'une vive lumière sur la coloration des feuilles et des fleurs, la concentration des odeurs, la saveur des fruits, la qualité des bois, etc.

Quant à l'électricité, dont on connaît vaguement quelques-uns des effets généraux sur la végétation, nous ne pouvons encore prédire le moment où la culture trouvera en elle d'utiles applications. Cependant les travaux de Davy sur la décomposition des oxides terreux à l'aide de la pile, et les expériences pleines d'intérêt par lesquelles M. Becquerel a démontré l'action continue, directe ou indirecte, de petites forces magnétiques sur les progrès de la végétation, peuvent faire espérer des découvertes d'un nouvel intérêt pour la science, et peut-être pour la pratique.

On peut partager les travaux du cultivateur en quatre séries: ceux qui précèdent les semis ou les plantations diverses, c'est-à-dire les travaux de préparation; ceux qui ont pour but immédiat la multiplication des végétaux;

qui contribuent à
 es déjà établies;
 hent aux récoltes
 e leurs produits.

travaux de préparation s'appli-
 également aux végétaux qu'on se
 se de propager et aux divers mi-
 qu'on destine à les recevoir. Ces sont,
 les graines, des submersions dans
 quides qui facilitent le développe-
 de l'embryon en ramollissant les
 oppes qui le contiennent et en ac-
 l'action physique et chimique des
 extérieurs; des lavages caustiques
 es à détruire les germes inaperçus
 raines végétations parasites, par-
 éloigner les animaux destructeurs;
 les jeunes plants, une taille raison-
 ni répare les désastres de l'arrachage
 i établit pour l'avenir entre les
 a descendantes et ascendantes des
 aux un équilibre convenable; des
 llages, des enduits de substances
 ratrices des effets de l'évaporation
 désorganiserait les organes délicats
 adicelles pendant un trop long sé-
 à l'air libre; pour les rameaux,
 se propose de marcotter ou de
 arer, des couchages, des ligatures,
 orsions, des incisions propres à dé-
 ier, en présentant un obstacle aux
 rements de la sève descendante, la
 ance et la sortie de racines adven-
 , etc., etc.

r rapport au sol, les travaux de
 tration consistent exclusivement,
 u'il s'agit de lui confier des végé-
 indigènes, à le débarrasser des ob-
 s matériels qui s'opposeraient à la
 ire, tels que les eaux stagnantes ou
 débordements, les pierres, les arbres,
 rbes (voy. DRESSÈCHEMENT, DIGURS,
 ICHÈMENT), à le défoncer assez pro-
 ément pour que les racines puissent
 dre sans obstacle et trouver dans
 l'épaisseur de la couche arable une
 riture proportionnée au développe-
 des tiges; dans certaines circons-
 es à l'écobuer (voy. ÉCOBUAGE) pour
 former en stimulants de la végéta-
 une partie des substances fermenta-
 bles qu'il contient; à le fumer, (voy.
 NARS), s'il est besoin, pour ajouter
 fertilité naturelle ou réparer son

de épaissement; à l'amender (voy. AMENDON-
 NANT) de manière à le rendre mécani-
 quement d'une culture plus facile,
 physiquement plus apte à se pénétrer
 des sucs fécondants et à les conserver au
 profit des racines; enfin à le labourer
 (voy. LABOUR) assez souvent et assez in-
 timentement pour mêler exactement ses
 parties, les exposer alternativement au
 contact de l'air et compléter ainsi les
 heureux effets de chacune des opérations
 précédentes.

Lorsqu'on veut propager des plantes
 étrangères, à ces soins divers viennent
 s'en joindre d'autres d'un genre diffé-
 rent. Ce n'est plus assez de préparer
 convenablement le sol: il faut, à l'aide
 d'abris (voy.), modifier son exposition,
 l'isoler même complètement des intem-
 périés atmosphériques, en échauffer la
 masse et créer tout autour de lui une
 température artificielle. Tantôt c'est à
 la seule fermentation des matières d'o-
 rigine organique que le jardinier de-
 mande cette température: il élève des
 couches et les recouvre de châssis (voy.
 ces mots); tantôt c'est à l'aide du feu,
 de l'air chaud, de la vapeur d'eau ou
 de l'eau elle-même qu'il parvient à force
 d'art à obtenir, en des baches ou des
 serres (voy.), au sein de l'hiver même
 les fleurs du printemps et les fruits
 de l'été, et qu'il force à végéter, au mi-
 lieu des frimas, sous de fièles vitraux,
 les plantes que devraient vivifier les
 rayons ardents du soleil équatorial.

Les *travaux de multiplication des végé-
 tations* comprennent les semis, les plan-
 tations et repiquages, les marcottes, les
 boutures et les greffes (voy. tous ces
 mots).

Les *semis* offrent le moyen le plus na-
 turel de multiplier la plupart des plan-
 tes, le seul de propager en grand les
 espèces monocarpiques et d'obtenir des
 variétés nouvelles. Ce n'est pas que la
 culture puisse changer directement, dans
 les individus, le type préconçu dans les
 semences dont ils proviennent; mais c'est
 évidemment sous son influence que le
 germe, soit par suite d'une fécondation
 croisée ou simplement anormale dans son
 action, soit par l'effet plus lent du chan-
 gement d'habitude, et, pour ainsi dire,

de régime de la plante qui le produisait, contracte des propriétés nouvelles que l'on voit successivement se développer de générations en générations, et se perpétuer lorsque les circonstances restent les mêmes. C'est ainsi que, dans nos jardins, la racine presque filiforme et coriace de la carotte sauvage s'arrondit et se gonfle de suc en quelques années; que les pepins d'un sauvageon à fruit petit et âcre ont pu donner à la longue des fruits gros et savoureux; que les pétales des fleurs se sont élargis et multipliés, au détriment des organes reproducteurs, quand on a pris leurs graines sur des fleurs déjà disposées à doubler; qu'on a enfin obtenu toutes ces variétés améliorées qu'une longue habitude nous fait regarder avec indifférence, et que nous devrions cependant considérer avec orgueil comme une des conquêtes de la persévérance et de l'intelligence humaines.

Mais ces légumes succulents, ces poires, ces pêches délicieuses qui comblent la richesse de nos tables, ces roses si belles et si suaves, ces camélias si brillamment nuancés qui parfument et décorent nos jardins, et bien d'autres produits que nous avons un égal intérêt à conserver, disparaîtraient cependant bientôt de la surface du globe sans y laisser d'autres traces qu'un passager souvenir, si nous n'avions recours à d'autres voies de multiplication que les semis. Parmi les variétés obtenues de graines, s'il en est qui peuvent, pendant un temps plus ou moins long, se propager sans nouvelles variations par les mêmes moyens, telles que les races, il en est d'autres en effet que l'on ne peut conserver que par la division de leurs organes aériens ou souterrains, à l'aide desquels, en déterminant chez les uns l'émission de racines, chez les autres la croissance de bourgeons adventifs, on est parvenu à donner une existence propre à presque toutes les parties des végétaux de consistance ligneuse, sous-ligneuse et même herbacée, et à les transformer, à défaut de leurs graines, en autant d'individus complets qu'il est possible d'en séparer annuellement de simples fragments.

Que l'on obtienne ces résultats curieux au moyen des *marcottes* ou des *boutures*,

ces deux opérations présentent à peu près les mêmes résultats physiologiques sur l'existence ultérieure des végétaux qui en proviennent. On a dès longtemps avancé qu'elles ne produisaient jamais des individus aussi vigoureux et d'une aussi longue durée que les semis. Cela peut être vrai pour diverses espèces rebelles à un semblable mode de multiplication; mais on peut induire de l'observation journalière des faits que cette règle n'est pas plus générale que celle qui tend à établir que les générations des végétaux bouturés perdent toutes peu à peu leurs propriétés fécondantes et tendent à s'éteindre en même temps que le pied duquel elles ont été primitivement séparées.

Quant aux *greffes*, que les anciens considéraient comme un moyen d'obtenir tant d'espèces ou de variétés nouvelles, des citrons noirs sur des pommiers, des raisins odorants et amers sur des myrtes, des pommes rouges sur des platanes, etc., etc., après de longues et nombreuses expériences on en est venu de nos jours à ne les considérer que comme de véritables boutures, qui, au lieu de puiser leur nourriture directement dans le sol, la reçoivent par l'intermédiaire de tiges étrangères. Cette nourriture est subitement modifiée au point d'insertion, selon la disposition des organes élémentaires de chaque végétal, bien plus complètement encore qu'elle ne l'est en passant de la terre dans les racines, de sorte que jamais il n'y a de mélange de sève, et qu'un nombre indéterminé d'espèces bien distinctes peut vivre sur le même tronc sans éprouver d'autres modifications que celles qui pourraient résulter de la différence du sol et de la quantité plus ou moins grande de suc nourricier qu'il contient.

Dans la grande comme dans la petite culture, les semis servent donc à propager les espèces et les races; ils donnent accidentellement naissance à des variations non transmissibles de graines; les marcottes, les boutures et les greffes ne peuvent rien changer au type spécifique; mais elles peuvent seules perpétuer les variétés individuelles.

Les *plantations* sont le complément des semis. Ceux-ci ont pour but de mettre les graines dans les circonstances les

plus favorables à leur germination et à la première végétation du jeune plant ; celles-là de le fixer à la place où il devra continuer de croître et donner ses derniers produits. Il est des végétaux qui supportent difficilement l'arrachage, qui languissent longtemps, parfois toujours, par suite de la transplantation. Il en est d'autres qui s'améliorent sensiblement sous l'influence de cette même opération, soit parce qu'en nécessitant la taille d'une partie des racines elle occasionne le développement de nouveaux et plus nombreux chevelus ; soit parce qu'en supprimant l'extrémité du pivot elle modifie la direction des racines secondaires d'une manière avantageuse dans les terrains peu profonds ; soit parce qu'en arrêtant le cours de la sève elle diminue sa tendance à monter, c'est-à-dire à pousser les tiges florales, et favorise ainsi le développement de quelques autres parties du végétal, comme on le remarque sur beaucoup de nos plantes potagères ; soit enfin tout simplement parce qu'elle procure au végétal une terre neuve ou plus riche en sucS nourriciers que celle dont on vient de l'enlever. Par le seul fait de la transplantation d'un lieu dans un autre, il n'est pas rare de donner naissance à des variations accidentelles dans la grandeur, le nombre ou la disposition des tiges, la présence ou l'absence d'une partie de leurs organes appendiculaires, dans le développement et la forme des fruits, l'odeur, la couleur des fleurs, le volume, la saveur, la précocité des branches, etc., etc. Tous ces faits de peu d'intérêt pour le botaniste en acquièrent un véritable pour le cultivateur.

Les travaux d'entretien dans la grande culture sont généralement peu compliqués, souvent presque nuls. Le semis une fois fait, le repiquage terminé, on abandonne trop souvent au hasard le soin de parfaire un ouvrage qui n'est cependant qu'ébauché. Mais celui qui connaît le haut intérêt du temps bien employé comprend que l'art peut jusqu'à la fin aider la nature. Il expulse soigneusement les herbes dont la végétation rivale pourrait entraver celle des blés. Alors que le terrain battu à sa surface par les pluies d'hiver ferme son

sein aux influences atmosphériques, il sait l'ameublir par un hersage énergique de printemps qui, loin de nuire à la croissance future des touffes, les prédispose, en les lacérant, à émettre de nouvelles racines et des tiges plus nombreuses. Il donne à grands frais des binages. Les buttages et les chausages à l'avantage de remuer le sol, d'amasser à la base de la tige une terre meuble, complètement aérée, et de faciliter la destruction des germes des mauvaises herbes, joignent encore celui d'empêcher les effets d'une évaporation desséchante et de favoriser la sortie des racines caulinaires qui ajoutent à la vigueur des plantes.

L'eau, avons-nous vu, est plus nécessaire que la terre même et les engrais au développement de la végétation. Pour ajouter aux puissants effets des arrosements, on les transforme souvent en fumures liquides par saturation de diverses substances fermentescibles et solubles telles que du jus de fumier, des matières fécales, des tourteaux oléagineux, etc. D'autres fois on répand les engrais ou les stimulants à l'état pulvéulent sur les plantes déjà en partie développées. Cette pratique, que les Anglais ont qualifiée par le mot composé de *top-dressing*, est d'un grand intérêt, surtout pour les cultures pérennes de plantes herbacées auxquelles on n'a pas d'autres moyens de donner un surcroît de fumure. Grâce au noir de raffineries, à l'appréciation mieux sentie de l'action fécondante du plâtre, de la chaux, des cendres pyriteuses, etc., etc., elle devra s'étendre bientôt sur presque toute la France, où elle pourra sans grands frais de main d'œuvre, ajouter à l'abondance, à la qualité des grains, au produit de la plupart de nos cultures industrielles, et surtout à ceux des fourrages. Toutefois, il ne faut pas oublier que la surabondance des sucS nourriciers, si elle n'est pas nuisible aux produits usuels de tous les végétaux, nuit cependant à la formation ou à la bonté de quelques-uns. Le développement excessif des parties herbacées est toujours au détriment de celui des organes de la fructification, chez les plantes, et de la fibre ligneuse, dans sa perfection, chez les arbres. La seule privation d'air, résul-

tant de semis trop épais, produit un effet analogue : aussi, parmi les travaux d'entretien qui suivent le plus souvent et quelquefois précèdent ceux que nous venons d'examiner, faut-il placer les éclaircis et les essartages des végétaux de diverses sortes, réunis en masses trop serrées. L'art du forestier (*voy.*) repose en partie sur ce principe.

Les arbres adultes réclament à leur tour de nouveaux soins. La taille, l'une des opérations les plus délicates du jardin fruitier, les émondages et les élagages qui la remplacent imparfaitement dans la grande culture ne sont que les principaux d'entre eux ; tous ont pour but d'ajouter à la beauté des formes, à la régularité du développement, à la qualité des produits divers et à la durée des végétaux ligneux. Alors que la vieillesse a ralenti leur force végétative, que les canaux séveux ne laissent plus passer qu'avec peine un liquide trop rare pour se porter également partout, le recepage, c'est-à-dire le renouvellement complet des branches principales ou du tronc tout entier, peut rendre encore parfois une jeunesse factice à l'individu, mais c'est la dernière ressource de l'art, le dernier effort de la nature.

Aucun relâche n'est accordé au cultivateur ! A peine, en dépit des orages et des mille fléaux qui menacent à chaque instant son jardin ou son champ, commence-t-il à entrevoir la juste récompense des travaux et des soins de toute l'année, qu'il doit songer à s'en saisir, car la moindre négligence en pareil cas peut amener des résultats désastreux pour lui.

Les travaux de récolte (*voy.* RÉCOLTE) se font à diverses époques et de différentes manières. Dans les jardins, on est parvenu à obtenir des produits pendant tout le cours de l'année, sauf les temps de neige et ceux où la gelée durcit le sol en une masse inféconde. L'horticulteur habile a trouvé le moyen d'avancer ou de prolonger nos jouissances, soit par des semis successifs des plantes annuelles, qui peuvent également accomplir les diverses phases de leur végétation dans un temps donné, depuis les premiers beaux jours jusqu'aux approches de l'hiver, soit en

avançant à l'aide d'une température artificielle ou artificiellement condensée, soit l'empire de laquelle il produit les récoltes de primeur ; soit enfin en faisant choix parmi les races à la formation desquelles il a souvent présidé, des plus précoces ou des plus tardives. La précocité de végétation est souvent un avantage important dans la grande comme dans la petite culture ; car, plus tôt le sol est libre, plus tôt il est possible de le travailler et de lui confier de nouvelles productions. L'agriculteur peut, d'un automne à l'autre semer et récolter deux fois le même champ. Il peut encore combiner la nature des semis simultanés, de manière à obtenir successivement de la terre des récoltes multiples, sans ajouter beaucoup aux frais de culture ; mais il ne doit pas oublier, sous le premier point de vue, que la fécondité diminue généralement à raison de la précocité, et, sous le second, que l'épuisement du fonds est toujours en rapport avec sa production.

Dans la culture champêtre, chaque mois, depuis celui de mai jusqu'aux atteintes des gelées, est marqué par des récoltes différentes. Celle des fourrages herbacés, qui se reproduit ordinairement plusieurs fois dans le cours de l'année, est la première. Celle de la plupart des céréales et des plantes oléagineuses, tinctoriales ou textiles se présente ensuite ; celle des racines et des tubercules propres en eux-mêmes ou par leurs produits immédiats à la nourriture des hommes et des animaux, est plus tardive ; enfin celle des raisins vient la dernière.

L'époque à laquelle on fait chaque récolte influe particulièrement sur la qualité des produits qu'on en obtient. C'est au moment où la floraison s'achève, où la fructification commence, que les foins contiennent le plus de parties nutritives.

Les blés, a-t-on dit, sont moins fréquemment attaqués des charançons (*voy.*) et produisent un pain plus savoureux lorsqu'on coupe l'épi avant la cessation complète de la végétation ; mais ils donnent sensiblement moins de farine. Toutes les graines ne sont jamais plus aptes à la reproduction, les pommes de terre ne contiennent jamais plus de fécule, les betteraves plus de sucre, la garance plus de

parties colorantes ont atteint leur entier développement. On ne peut commencer sans danger qu'après que la sève, abandonnant successivement les feuilles et les tiges, ne circule plus qu'insensiblement dans le tronc et n'est plus assimilée dans aucune partie aérienne du végétal. Mais l'époque de l'année n'exerce pas seulement son influence sur les produits de la culture : au retour de la belle saison, alors que tout dans la nature est espérance et amour, une joie douce et tendre anime les travaux du bûcheron ; sous le poids accablant du soleil omniculaire, le moissonneur fatigué ne trouve d'énergie que dans le devoir et n'aspire qu'au repos, tandis que l'innocent vendangeur prélude, par les chants bruyants d'une gaité toute extériorisée et la prolongation des repas du soir, aux plaisirs du froid hiver.

Le professeur A. Thouin, dans son beau tableau des parties qui constituent l'économie rurale, l'avait divisée en cinq titres : 1^o l'agriculture, 2^o l'éducation des bestiaux, 3^o les arts économiques, 4^o l'architecture rurale, et 5^o le commerce des produits agricoles.

L'agriculture ou plutôt la culture, telle que nous devons l'envisager ici sous un dernier point de vue, se compose de trois branches principales : la culture des champs ou *agriculture proprement dite* ; celle des jardins et des plantations arbusives dites des coteaux ou *l'horticulture proprement dite et champêtre*, et enfin celle des bois ou *l'arboriculture forestière*.

La culture des champs se subdivise à son tour en trois sections qui embrassent, la première les *plantes alimentaires* cultivées en grand pour les besoins de l'homme ; la seconde, les végétaux destinés à la nourriture des animaux herbivores ou les *plantes fourragères*, et la troisième, les *plantes propres aux arts*. La coordination de ces produits divers sur un même sol, de manière à en tirer constamment le plus de produit aux moindres frais possible, a donné lieu à la science des assolements (*voir*). Naguère encore les blés et les prairies naturelles occupaient à peu près exclusivement nos

champs. À une récolte d'automne en succédait une de printemps, et la terre se reposait la troisième année. Ce mode, qui subsiste encore sur beaucoup de points de la France, exige peu d'avances pécuniaires, mais aussi il produit peu ; car la main-d'œuvre de la famille et le travail des animaux de labour ne laissent pas d'être considérables, et cependant on n'obtient que deux récoltes pour trois ans de revenu du sol. L'assolement triennal consomme d'ailleurs des engrais sans rien ou presque rien produire pour la nourriture des bestiaux. Ces deux inconvénients fondamentaux ont été signalés par les théoriciens longtemps avant que la pratique ait osé s'emparer de leurs raisonnements ; mais l'exemple a mieux triomphé de la routine. Favorisés par leur climat humide et frais, les départements du Nord ont, les premiers, remplacé l'improductive et laborieuse jachère par des cultures fourragères. Les prairies artificielles et les racines sarclées leur ont donné les moyens d'accroître le nombre de leurs bestiaux ; ils ont spéculé sur les animaux de boucherie en même temps que sur les plantes panaires, et, grâce à la surabondance d'engrais, ils ont vu leur territoire s'enrichir encore des cultures industrielles qui prennent beaucoup au sol et lui rendent fort peu, mais dont les riches dépouilles sont une juste récompense d'une culture active et sagement combinée. Il n'a pas été fort difficile aux provinces du centre d'adopter des assolements analogues, quoiqu'en des circonstances atmosphériques déjà moins avantageuses et avec des ressources moindres ; car les fourrages divers, les racines surtout, réussissent mieux, année commune, en raison de l'abondance des pluies estivales ; et si l'avantage reste au Midi pour la production de la plupart des plantes tinctoriales, le Nord convient particulièrement à celle des végétaux oléagineux et textiles d'un usage général. Sous nos latitudes méridionales, sauf dans les localités où l'abondance des eaux permet de seconder la vive chaleur par une abondante humidité, la difficulté croissante de subvenir à la nourriture des grands herbivores appelle d'autres combinaisons. Les cul-

tares arbustives, qui résistent à la sécheresse du sol et peuvent se passer de fréquents engrais, s'étendent aux dépens des cultures herbacées, et les assolements alternés à courtes périodes deviennent d'autant plus difficiles que les cultures sarclées présentent généralement moins de chances de succès. Cependant, la réussite de la betterave peut faire présager que le Midi ne sera pas plus longtemps inaccessible aux méthodes perfectionnées du Nord. En présence de ce seul fait, on se demande si le coup qui arrêterait l'élan donné avec tant de peine à la propagation d'un végétal aussi précieux frapperait d'une manière plus fâcheuse l'agriculture ou l'industrie manufacturière de la France.

L'*horticulture* proprement dite comprend la culture des pépinières, la culture spéciale du jardin fruitier, celle du jardin potager, des jardins de botanique, des jardins dits d'agrément, et celle des serres, des baches et des châssis, ou des végétaux qui croissent à l'aide d'une température artificielle. Enfin, l'*horticulture champêtre* s'étend non-seulement aux semis agrestes des produits culinaires du plus fréquent usage, aux grands vergers non soumis à la taille, et aux plantations d'arbres fruitiers établies sur la lisière des champs, mais aux cultures arbustives établies en massifs, comme celle de la vigne, des oliviers, etc., etc.

Il n'est pas toujours facile de dire de quelle nature est l'influence que la culture exerce sur les végétaux soumis à son empire; mais cette influence, lors même que nous pouvons le moins en saisir le secret, n'en est pas moins évidente. La plupart de nos arbres fruitiers, de nos légumes et beaucoup de nos fleurs, se sont tellement éloignés du type spécifique qu'on ne leur reconnaît plus d'analogues à l'état sauvage. Les premiers jouent sans cesse dans leurs provenances de semis, de sorte que, quoique l'origine des variations qui les caractérisent remonte incontestablement jusqu'à la conception du germe, elles ne sont pas de nature à se transmettre, sans nouvelles modifications, d'une génération à l'autre. Deux pomologistes dont les noms ont acquis de la célébrité, l'un en Belgique et l'autre en France,

croient être arrivés, par des moyens diamétralement opposés, à la production de bons fruits nouveaux. M. Van-Mons, partant de ce principe que les variétés propagées depuis longtemps de greffe sont arrivées à un état de décadence qui les dispose à ne donner que de chétifs et mauvais produits, conseille de « réhabiliter l'espèce dans la fraîcheur de la jeunesse et de la santé, » par un premier semis qui ne donne presque jamais que de mauvais fruits, mais dont les provenances sont susceptibles de s'améliorer ensuite au point de donner des fruits passables à la seconde et d'excellents fruits à la troisième génération. M. Sageret choisit au contraire les semences des variétés dès longtemps améliorées, et croit avoir remarqué, en général, entre ces variétés et leurs descendants, la plus grande analogie; mais entre ces deux opinions extrêmes la vérité est que l'apparition de fruits vraiment bons est chose assez rare, et que, lorsqu'elle n'est pas due à l'hybridation, nous ne pouvons l'attribuer qu'au hasard.

Il n'en est pas de même des races nombreuses qui peuplent le jardin potager. Soit qu'elles résultent de l'augmentation de volume de toutes les parties du végétal ou de l'accumulation des sucres nutritifs dans quelques-unes de ces parties seulement, soit qu'elles se manifestent dans une rusticité ou une précocité particulière, nous pouvons assez souvent comprendre leur origine et suivre leurs progrès. La fertilité du sol, le retard apporté à la seconde période végétative, c'est-à-dire au développement des organes de la floraison, l'époque à laquelle on fait les semis, les habitudes contractées par suite d'un long habitat, etc., sont autant de causes dont il ne nous est pas impossible de suivre et dont nous pourrions plus ou moins promptement reproduire les effets, s'il était besoin de revenir au point de départ. Heureusement toutefois il n'en est pas des races potagères comme des variétés fruitières: la culture, en les façonnant progressivement à nos besoins, a fini par fixer dans la graine les caractères nouveaux imprimés aux individus, et ces caractères sont transmissibles de semis sous

CUM, dans les conditions, nous
 nous sommes les maîtres de l'ar.
 cette puissance directrice de la
 terre, si précieuse pour nous dans les
 cas dont nous venons de parler,
 au contraire, un obstacle à la for-
 mation des écoles de botanique; car la
 difficulté de reproduire et de réunir sur
 un petit emplacement les circonstances
 qui favorisent à l'état de nature
 la végétation de plantes fort différentes
 implique encore de la crainte de les
 varier, par suite même des soins
 que leur donne et du grand rappro-
 chement des espèces congénères.
 Mais sous un autre point de vue,
 l'introduction de nouvelles races est une
 aide de plus pour le phytologiste d'en-
 trer sa patrie de végétaux qui sem-
 blent fixés sous d'autres latitudes,
 chose, quoiqu'il soit parfois impossible
 de naturaliser certaines espèces par les
 moyens ordinaires, il ne l'est pas de les acclima-
 ter à l'aide des variétés qu'on peut les
 faire à produire.

Les serres et les baches n'ont jamais
 obtenu aussi grand secours qu'on au-
 rait pu le croire pour la naturalisation,
 n'en ont pas moins d'importance
 pour le botaniste pour la conser-
 vation des espèces qui lui permettent
 d'observer sans déplacement ses observa-
 tions au-delà des limites trop étroites
 du pays qu'il habite; à ceux de l'ama-
 teur pour la réunion pittoresque des
 brillantes productions des deux
 sphères, et à ceux du riche gour-
 mand pour la facilité qu'elles lui procurent
 d'ajouter sur sa table, à côté de quel-
 ques-uns des fruits dépayés des régions
 exotiques, les produits indigènes dont
 la culture forcée a avancé à grands
 frais l'époque de maturité.

Les cultures maraîchères se font plus
 abondamment et sont généralement moins
 chères que les cultures potagères. Elles
 sont à celles-ci ce que sont au jardin
 les arbres soumis à une taille régulière les
 arbres arbuscules champêtres. Toutes
 les cultures sont pour ainsi dire le passage
 de la grande à la petite culture, et se
 confondent souvent avec l'une ou l'autre.
 L'arboriculture, dans ses rapports avec
 la culture des bois, ou si l'on aime

mieux la culture forestière, comprend
 tous les grands végétaux ligneux réunis
 en masse par voie de semis ou de plan-
 tation pour former des taillis soumis à
 une coupe périodique, des lignes de
 plantation ou des futaies, que la cognée
 n'atteint qu'au maximum de leur crois-
 sance et de leur valeur.

Dans un pays neuf, avons-nous dit
 ailleurs, la première condition de cul-
 ture est la destruction d'une partie des
 bois qui le couvrent. Plus tard une sage
 législation met des bornes à l'abus que
 les intérêts privés pourraient faire d'un
 tel moyen au détriment de l'intérêt gé-
 néral; puis il vient une époque où les
 plantations deviennent indispensables et
 où la culture des forêts fait, pour ainsi
 dire, partie des assolements qui doivent
 assurer la prospérité nationale par une
 augmentation de produits égale aux be-
 soins de la population croissante. Tandis
 que les bonnes terres et toutes celles
 que leur position rend d'une culture fa-
 cile et productive doivent progressivement
 être sillonnées par la charrue, les
 sols ingrats ou éloignés de la consom-
 mation peuvent se couvrir de grands vé-
 gétaux ligneux. Ici le bois fait place au
 blé; là les landes les plus arides, les
 dunes mouvantes, les craies et les sables
 inféconds que fatiguent à de longs inter-
 valles de chétives récoltes de sarrasin ou
 de pommes de terre, disparaissent abri-
 tés sous l'épaisse verdure des semis de
 pins; et l'imaginative, naguère attristée
 de l'insuffisance des travaux du cultiva-
 teur pour lutter contre une nature in-
 grate, peut désormais se reposer sur
 d'utiles produits et prévoir le temps où
 nos neveux, détruisant à propos des
 travaux dont ils méconnaîtront peut-être
 la bienfaisante origine, retrouveront à
 ces mêmes places des champs d'une riche
 et longue fécondité. O. L. T.

CUMANIE, voy. KOMANS.

CUMBERLAND (RICHARD), arrière
 petit-fils de l'évêque de Péterborough,
 auteur de l'ouvrage *De legibus naturæ*
 (Lond., 1672, in-4°), et fils d'un minis-
 tre anglican qui fut plus tard évêque de
 Kildare en Irlande, naquit à Cambridge
 en 1732. Son goût pour la littérature
 s'annonça dès son enfance, et ses premiers

pas dans le monde furent protégés par lord Halifax, qui lui procura dans la suite des emplois importants. Il composa divers ouvrages, entre lesquels ses comédies des *Frères* et de *l'Américain* (*the West-Indian*) eurent du succès au théâtre. Envoyé en 1780 en Portugal et en Espagne pour une négociation politique, il eut le malheur d'échouer, et qui plus est de consumer en représentation une grande partie de sa fortune; mais ce voyage ne fut pas stérile pour la littérature, le diplomate ayant recueilli pendant sa résidence en pays étrangers les matériaux d'un ouvrage intéressant et curieux qu'il publia après son retour en Angleterre : *Anecdotes sur les grands peintres de l'Espagne*, 1782, 2 vol. in-12. Le besoin de faire subsister une famille alors composée de six enfants l'obligea d'exercer plus que jamais sa plume. Il publia des poèmes, de nouvelles pièces de théâtre, des romances, des *Mémoires sur sa vie*, 1806, 2 vol. in-4°, que la réputation de l'écrivain et la société brillante au sein de laquelle il avait vécu firent lire avec avidité. Tant de travaux, le riche traitement attaché à sa place de secrétaire du bureau du commerce, et le mariage d'une de ses filles avec lord Edward Bentinck, ne purent préserver sa vieillesse de la gêne où d'imprudentes dépenses l'avaient conduit. Il mourut à Londres le 7 mai 1811. Ses productions sont très inégales en mérite, plusieurs ayant été écrites avec une précipitation commandée. Nous ne devons pas oublier les suivantes : *la Carmélite*, tragédie; *le Calvaire*, poème, 1792, in-4°, réimprimé en 2 petits volumes; *l'Observateur*, 5 vol. reproduit dans la collection des *British Essays*; *Arundel*, 1789, 2 vol. in-12; *Henry*, 1795, 4 volumes. L. C.

CUMBERLAND (GUILLAUME-AUGUSTE, duc DE). Plusieurs princes anglais ont porté ce titre emprunté à un comté du nord-ouest de l'Angleterre; il appartenait déjà à celui qu'on connaît dans l'histoire du pays sous le nom du *prince Rupert*, et qui est mort en 1682. Le duc de Cumberland dont nous avons à parler ici était le troisième fils du roi George II, et il naquit le 26 avril 1721. Dans la première campagne, qu'il fit en 1743, il

fut blessé à côté de son père à la bataille de Dettingen. A Fontenoi, il ne put résister à l'habileté et à la tactique du maréchal de Saxe; mais en 1745 il se rendit célèbre en Écosse, en réprimant le soulèvement occasionné dans ce pays par la descente que le prétendant Charles-Édouard Stuart y avait faite. Il dut à la vérité ses victoires et sa gloire moins à des talents supérieurs comme général qu'à la désunion et au manque de plan de ses adversaires plus braves que bien conduits. Au mois de janvier 1746, Charles-Édouard, arrivé à deux journées de marche de Londres, battit précipitamment en retraite vers l'Écosse et il fut complètement battu près de Culloden (*voy.*). Mais le duc flétrit sa gloire par l'abus cruel qu'il fit de la victoire, abus d'autant plus déshonorant pour les Anglais que les partisans du prétendant avaient fait preuve d'une humanité et d'une modération exemplaires pendant leur expédition dans la Basse-Écosse et en Angleterre. Le duc de Cumberland fut battu en 1747 par le maréchal de Saxe près de Lawfeld (*voy.*). En 1757 il perdit contre le maréchal d'Estrées la bataille de Hastenbeck (*voy.*), et conclut le 8 septembre suivant la convention de Kloster-Zeven. Il fut alors rappelé, et le commandement des troupes alliées fut confié au duc Ferdinand de Brunswick. Cumberland mourut le 31 octobre 1765. C. L.

CUMBERLAND (ERNEST-AUGUSTE, duc DE), quatrième fils du roi George III, chancelier de l'université de Dublin, feld-marechal des armées anglaises et héritier présomptif de la couronne de Hanovre, est né le 5 juin 1771. Il passa quelques années à Göttingue avec ses frères, les ducs de Sussex et de Cambridge, et passa ensuite en Angleterre la majeure partie de sa vie. Il se rangea du côté du parti tory, tandis que plusieurs de ses frères siégeant dans la chambre haute du parlement étaient dans le parti opposé; aussi ne jouit-il pas d'une grande popularité. Pendant les années 1813 et 1814, le duc de Cumberland séjourna dans l'Allemagne septentrionale, où il fit la connaissance de la sœur de la reine Louise de Prusse, Frédérique de Meck-

Waldberg-Stralitz, d'abord mariée au prince Louis de Prusse et qui ensuite avait épousé le prince de Solms-Braunfels dont elle eut un fils encore vivant. Le duc épousa cette princesse en 1815, mais cette union déplut à sa mère au point qu'elle interdit sa cour à l'épouse de son fils. Cette circonstance, et le peu de succès de ses démarches auprès du parlement pour obtenir qu'on augmentât la pension qui lui était allouée, le dégoûta du séjour en Angleterre, et, revenant sur le continent, il fixa sa résidence à Berlin. À l'époque des négociations relatives à l'émancipation des catholiques, dans les dernières années du règne de George IV, le duc reparut dans sa patrie : il prit ouvertement le parti de ceux qui s'opposèrent à cette grande mesure, favorisa les réunions qui s'étaient formées contre elle sous le nom de club de Brunswick ou d'Orangistes, et la voix publique l'accusa même d'avoir usé de son influence sur le roi son frère d'une manière très nuisible au triomphe de l'émancipation. Lorsque le duc de Wellington, son ami politique, se vit forcé par l'opinion populaire de proposer lui-même cette mesure (1829), le prince continua de s'y opposer dans la chambre haute avec une animosité perseverante; le roi actuel de la Grande-Bretagne, alors duc de Clarence, se déclara avec la même énergie en faveur de l'émancipation, désignant comme injuste et comme honteuse (*infamous*) la résistance qu'on lui opposait. Le duc de Cumberland crut voir dans ces mots une attaque personnelle et s'en plaignit amèrement : le duc de Clarence en prit occasion de faire cette observation, que le long séjour de son frère sur le continent semblait lui avoir fait oublier la liberté de la discussion, qui avait de tout temps été en usage en Angleterre. L'impopularité du duc se manifesta dans le parlement lors de la discussion sur le supplément de pension qu'on sollicitait pour lui, afin de subvenir aux frais de l'éducation de son fils, *George-Frédéric-Alexandre-Ernest-Auguste*, né à Berlin le 27 mai 1819. Les sommes demandées furent votées, il est vrai, mais sous la condition expresse que le jeune prince placé si près du trône serait élevé

en Angleterre et dans les sentiments nationaux et patriotiques. Le duc de Cumberland fut donc obligé de transférer sa résidence en Angleterre, et depuis ce temps il y vit avec sa famille. Les mauvaises dispositions qu'il a excitées contre lui se sont fait jour en différentes circonstances, entre autres à l'occasion du capitaine Grant, né dans la famille royale d'Angleterre par suite d'un mariage secret; mais il n'en a pas moins persisté dans ses opinions et s'est montré le constant adversaire de toutes les réformes proposées au sein du parlement, et le plus ardent promoteur de l'opinion des tories. C. L.

CUMES a été un nom commun à deux villes, l'une de la côte éolienne de la Lydie, l'autre du littoral de la Campanie. La première était au fond du golfe du même nom, au sud d'Élée, au nord-est de Phocée; la seconde non loin de Pouzzoles et de Naples. La première, conjointement avec Phocée sa voisine, avait jeté les fondements de la seconde, qui, dit-on, était la plus ancienne colonie hellénique de l'Italie méridionale ou Grande-Grèce. L'ancienne Cume d'Asie, ainsi que Phocée, avait été bâtie par des Éoliens; ordinairement son nom s'écrit *Cume* (et même *Cyme*), au singulier, tandis que la ville italique affecte la forme plurielle. La fameuse sibylle de Cumès, que Virgile place dans la Campanie, appartenait selon d'autres à la Cume asiatique (voy. SIBYLLE). Toutes deux, surtout la ville asiatique, furent très florissantes. Celle-ci avait un port excellent, et que, pendant 300 ans, les Cuméens eurent le bon sens d'ouvrir, sans droit aucun, à tous les vaisseaux : ce fut sans doute la source de leurs richesses et de leur prééminence incontestée parmi les villes grecques de l'Asie. La Cumès campanienne eut beaucoup à souffrir du voisinage de Capoue; Annibal acheva de détruire sa puissance. Au siècle d'Auguste, il n'existait plus de Cumès qu'un temple d'Apollon dont les ruines sont connues aujourd'hui sous le nom d'Arco Felice. Ce temple jadis était situé au milieu de la ville. Le bois de Diane (*Triviatucus*), où, selon Virgile, se cachait la grotte de la Sibylle, était voisin des

murs; elle se voit encore de nos jours, mais elle n'offre plus rien de curieux; des éboulements en ont obstrué l'intérieur.

VAL. P.

CUMIN. Ce genre, de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie, ne renferme qu'une seule espèce, le cumin officinal (*cuminum cyminum*, Linn.), petite herbe annuelle, très rameuse, à feuilles découpées en lanières filiformes.

Cette plante croît spontanément en Égypte, ainsi qu'en Orient, et on la cultive dans quelques parties de l'Europe australe. Ses graines ont une odeur forte, mais agréable, une saveur aromatique et piquante. Les Musulmans les aiment beaucoup et en mettent dans tous les ragoûts; en Allemagne et en Hollande on s'en sert aussi en guise d'épices. Ed. Sp.

CUMUL, réunion sur la même tête de deux ou de plusieurs fonctions publiques salariées. Cependant cette définition n'embrasse pas toutes les questions qui se rattachent au cumul et dont voici les principales. Les mêmes personnes peuvent-elles cumuler plusieurs fonctions publiques? Peut-on cumuler le traitement de plusieurs fonctions? Peut-on cumuler un traitement d'activité avec une pension? Peut-on cumuler plusieurs pensions?

Quant au premier point, on semble généralement d'accord que, dans une bonne organisation sociale, il est des fonctions qui ne peuvent être réunies dans la même main à raison de leur nature même. C'est ainsi que la séparation des fonctions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif est à peu près unanimement reconnue nécessaire, surtout depuis que Montesquieu a proclamé la nécessité de cette séparation. Personne, d'ailleurs, ne conteste que, dans un même ordre de fonctions, il en est qui ne peuvent se cumuler : ce sont celles qui sont appelées à se surveiller, à se contrôler. Mais ces deux cas majeurs d'empêchement à la réunion de certains emplois touchent moins à la question du cumul qu'à celle des incompatibilités (voy. ce mot).

Les discussions quant au cumul ont principalement porté sur l'exercice par

la même personne de fonctions qui n'ont rien d'incompatible par leur nature. On a dit contre le cumul: 1° qu'il est préjudiciable au service public, parce qu'il empêche le fonctionnaire de concentrer sur un seul objet toute son activité, qu'il le force à éparpiller ses facultés, qu'ainsi, au lieu d'un emploi bien rempli, on en a plusieurs remplis médiocrement, sinon tout-à-fait mal; 2° qu'il étouffe l'émulation en diminuant le nombre des candidats aux fonctions publiques qui se trouvent alors réservées à un petit nombre d'individus, contrairement au principe du droit commun qui veut que tous les citoyens d'un même état soient également admissibles à ces emplois, et à la raison politique qui commande aux gouvernements vraiment nationaux d'associer le plus de citoyens possible à la gestion des affaires publiques.

On a répondu que toute fonction n'exige pas que le fonctionnaire y applique tout son temps et toutes ses facultés; qu'il en est, au contraire, qui, par leur nature, ne demandent qu'un petit nombre d'heures, à des intervalles plus ou moins éloignés. Cependant il faut, pour la plupart de ces fonctions, des hommes éminents, qu'on ne peut acquérir aux services publics qu'en leur offrant, par le cumul de plusieurs fonctions analogues, une occupation qui suffise à leur activité et les émoluments nécessaires pour leur bien-être et celui de leur famille. D'ailleurs il est des fonctions qui s'appellent, pour ainsi dire, le professorat scientifique, par exemple, n'est-il pas la pépinière naturelle où le gouvernement doit prendre les membres de cette portion des organes administratifs qui sont appelés à donner des consultations techniques sur les hautes questions d'art et d'industrie? On ajoute que l'intérêt de l'état n'est pas d'employer le plus de monde possible, ce qui multiplie les petits emplois et crée dans la société une classe d'hommes à qui l'assurance d'un modique revenu enlève l'énergie et l'activité qu'eût développées chez eux la nécessité de se conquérir une position dans les professions privées, à travers les hasards de la concurrence. Enfin on a dit que la fa-

de confier plusieurs emplois à une même personne apte à les remplir convenablement n'est en rien contraire au principe de l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques; qu'il ne résulte de là aucun privilège de caste; que le cumul suppose tout au plus des inégalités d'intelligence; et quant à la nécessité d'associer le plus grand nombre possible de citoyens à la gestion des affaires publiques, que la question du cumul n'a pas d'influence sur la composition des assemblées législatives et des administrations collectives locales, qui sont le grand moyen de faire participer les citoyens au gouvernement du pays.

Quant à nous, ne pas laisser au gouvernement la faculté de confier, sous sa responsabilité, plusieurs emplois à la même personne, nous semblerait contraire à l'intérêt général bien entendu. Sans doute il faut que les titulaires de plusieurs fonctions les remplissent toutes réellement et convenablement; mais, dans les gouvernements nationaux, où la presse libre surveille incessamment tous les actes du pouvoir exécutif, les abus ne sont guère à craindre, ou du moins il est difficile qu'ils aient durée.

Le cumul des traitements nous semble pouvoir exister comme celui des fonctions. Nous concevons toutefois que, dans des vues d'économie, on veuille fixer un maximum que les traitements de divers emplois cumulés ne puissent dépasser; mais il faut alors qu'une envieuse parcimonie ne détermine point la limite, car l'état ne peut être servi par des gens d'honneur et de savoir qu'autant qu'il assure à ses serviteurs, outre la considération, un salaire pour leur travail à peu près analogue à celui qu'ils obtiendraient dans les professions privées.

Les pensions étant en général accordées par l'état à ceux de ses serviteurs que l'âge ou les infirmités forcent à la retraite, une pension ne doit point pouvoir se cumuler avec un traitement d'activité payé par le trésor public. On ne conçoit de dérogation à cette règle qu'autant que la pension aurait été concédée à titre exceptionnel, et non pas comme retraite.

De même on ne doit point pouvoir, en général, cumuler deux pensions sur le trésor public; mais si quelque citoyen, ayant rempli des fonctions dans différents services publics, se trouve avoir droit à pension dans plus d'un service, ces droits doivent être réunis pour lui composer une pension unique calculée sur l'ensemble de ses services divers.

En France, non-seulement les fonctions judiciaires et administratives sont distinctes, mais il y a dans ces deux grands ordres de fonctions des emplois incompatibles, ainsi qu'il sera expliqué au mot INCOMPATIBILITÉS. En règle générale, les fonctions qui ne sont point incompatibles par leur nature peuvent se cumuler; mais les traitements ne peuvent l'être que jusqu'à concurrence d'une somme qui varie suivant la nature du service et le nombre des emplois. En général aussi on ne peut cumuler un traitement d'activité avec une pension; mais cette règle reçoit quelques exceptions, les unes déterminées d'avance par la loi, les autres tout-à-fait personnelles, établies par les lois qui ont concédé des pensions à tel ou tel individu. Enfin, en général, on ne peut cumuler deux pensions sur le trésor public; mais cette règle reçoit aussi quelques exceptions.

Quant à la question du cumul en elle-même, on peut consulter les discussions qui ont eu lieu dans les sessions de 1829 et de 1830, à la tribune de la chambre des députés et à celle de la chambre des pairs. Le plus ardent, le plus persévérant et aussi le plus habile adversaire du cumul nous paraît être M. de Cormenin, dont les discours et les opuscules sur ce sujet ont contribué à la réputation qu'il s'est acquise parmi les publicistes (voy. son article). Quant à la question de législation positive, nous ne pouvons mieux faire qu'indiquer les Institutes du droit administratif français de M. le baron de Gérando (t. I^{er}). J. B. R.

CUNAXA. Ce bourg de la Babylonie, à quelques milles au sud des portes ou mur-médiques, est célèbre dans l'histoire par la grande bataille qui s'y donna l'an 404 av. J.-C. entre les deux fils de Darius Nothus, Artaxerxès Mnémon, légitime héritier, et le jeune Cyrus. Ce dernier était

parti de Sardes avec 13,000 Grecs commandés par Cléarque, et, chemin faisant, avait concentré 100,000 Asiatiques dans les provinces dont son frère lui avait cédé le gouvernement et dont Babylone était la capitale. Artaxerxès s'avancit de son côté avec une armée que les historiens portent à 800,000 hommes avec 150 chariots. Les deux armées se rencontrèrent à Cunaxa. La supériorité numérique d'Artaxerxès était assez considérable pour que sa tactique se bornât à tenter d'envelopper l'ennemi. Les 13,000 Grecs s'étaient avancés contre les Médo-Perses et avaient entamé ces troupes peu aguerries et mal armées, lorsqu'au milieu de cris de victoire prématurés Cyrus aperçut un mouvement dans l'autre aile de l'armée de son frère qui tendait à le déborder et à l'envelopper. Soit pour s'opposer à cette manœuvre, soit pour en finir, il se précipite avec un corps d'élite sur 6,000 hommes d'élite aussi qui environnaient son frère, y porte quelque trouble par l'impétuosité de cette charge inattendue, et, apercevant Artaxerxès, lui lance deux traits dont l'un abat son cheval, tandis que l'autre blesse le monarque lui-même. Artaxerxès s'élance sur un autre cheval, répond par un autre dard lancé contre son frère, et, par son exemple, double le courage de ses argyraspides, qui taillent en pièces tout le détachement de Cyrus. Le prince lui-même resta sur le champ de bataille. Ce triste événement ne fut connu de l'armée de Cyrus que le lendemain. Tous les Asiatiques posèrent les armes; les Grecs, réduits à 10,000, résolurent, plutôt que de se rendre à discrétion, d'opérer leur retraite à travers 400 lieues de pays ennemi. *Voy. DIX-MILLE (retraite des)*. VAL. P.

CUNDINAMARCA, *voy. NOUVELLE-GRÉNADE*.

CUNÉGONDE (SAINTÉ), fille de Sigefroi, comte de Luxembourg, épousa Henri de Bavière, qui fut couronné empereur le 6 juin 1002, après la mort d'Othon III. Soit que les deux époux eussent fait vœu de continence, comme on l'a prétendu, soit qu'il y eût impuissance de part ou d'autre, ainsi que le disent quelques historiens, Cunégonde n'eut pas d'enfant. Cependant la calom-

nie osa flétrir sa vertu, et l'empereur, trop crédule, permit que l'impératrice se soumit à une de ces épreuves appelées *jugement de Dieu*. La légende rapporte que Cunégonde marcha nu-pieds sur des socs de charrue rougis au feu sans en recevoir aucune atteinte. Henri, témoin de ce prodige, demanda pardon à Cunégonde et révéra depuis constamment sa vertu. Après la mort de ce prince elle prit le voile de la main de l'évêque de Paderborn, dans l'abbaye de Kauffungen qu'elle venait de fonder. Elle y mourut le 3 mars 1040. Son corps fut réuni à celui de son époux. Innocent III la canonisa en 1200. Sa vie, écrite par un chanoine de Bamberg, a été insérée dans les *Acta sanctorum*. J. L.

CUNÉIFORME (ÉCRITURE). L'écriture appelée *cunéiforme*, parce que ses caractères ou signes ont la forme d'un coin (*cuneus*), paraît avoir été celle des Chaldéens ou mages, le plus ancien corps de prêtres qui ait conservé les écrits du premier Zerdoutch (*voy. ZOROASTRE*), leur fondateur, et qui pourrait bien en être lui-même l'inventeur. Plin l'ancien place l'existence de ce législateur 6000 ans avant la mort de Platon, et 5000 ans avant la guerre de Troie. Plutarque, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, et Diogène Laërce, dans la préface de ses *Vies des philosophes*, le font vivre également 5000 ans avant la dernière époque, ce qui placerait l'existence du premier Zoroastre environ 6300 ans avant notre ère.

L'écriture cunéiforme est la plus simple de toutes les écritures : elle n'est formée que de deux signes, le coin et le crochet. M. Grotefend, laissant bien loin les travaux de M. Saint-Martin sur les inscriptions en caractères cunéiformes, nous semble avoir prouvé : 1° que cette écriture, qui se traçait de gauche à droite, ainsi que le sanscrit, était employée pour la langue zend en usage à Persépolis; 2° qu'elle n'est pas syllabique; 3° qu'elle se divise, seulement pour les inscriptions persépolitaines, en cinq genres d'écriture différents; 4° qu'elle est d'origine asiatique, ainsi que le croit M. Heeren; 5° qu'elle diffère totalement des écritures hiéroglyphico-phonéti-

gyptiennes, et de
 l'écriture écrite hiéroglyphique chi-
 noise; 6° que les découvertes faites à
 Persépolis et à Babylone, à *Sémiramis*
ceris (la ville de Sémiramis), située sur
 le bord du lac de Van, et ailleurs, prou-
 vent qu'elle s'est répandue en Arménie,
 en Syrie et dans l'Asie-Mineure; 7° qu'elle
 fut divisée en plusieurs alphabets, ou-
 tre les cinq de Persépolis, et qu'à l'aide
 des deux signes fondamentaux plusieurs
 nations s'en sont emparées et l'ont con-
 sidérablement modifiée; 8° qu'elle se
 compose de trente signes; 9° enfin qu'elle
 a des signes particuliers pour les voyelles
 comme pour les consonnes, et que, sem-
 blable à celle de l'ancien zend, elle dis-
 tingue aussi les voyelles longues des
 brèves et des aiguës.

M. Eugène Burnouf, après avoir pu-
 blié le *Vendidad - sadé* en caractères
 zend, en a promis depuis quatre ans la
 traduction; et ce ne sera que lorsque
 cette langue sacrée, dont l'alphabet, dé-
 couvert par Anquetil-Duperron, fut aug-
 menté par Reiske, sera plus connue,
 qu'on pourra traduire avec succès les
 inscriptions cunéiformes. Alors les mys-
 tères de l'histoire de Babylone, de la
 Médie, de l'Assyrie, de Persépolis et de
 la Bactriane, nous seront peut-être ré-
 vélés.

M. Heeren a publié, d'après M. Gro-
 tefend, l'alphabet de la langue qu'il
 nomme zende-persépolitaine, d'après les
 monuments trouvés à Persépolis, en trente
 caractères, et l'explication d'une inscrip-
 tion écrite avec ces caractères. Dans la
 seconde planche, il donne des inscrip-
 tions cunéiformes de trois genres diffé-
 rents. Le premier, emprunté à Le Bruyn
 et à Niebuhr, contient trois inscriptions;
 le second est l'inscription d'un vase pu-
 blié par le comte de Caylus; le troisième
 est une inscription trouvée dans l'an-
 cienne Pasargade par M. Morier. Toutes
 ces inscriptions sont écrites dans les trois
 genres.

Dans un mémoire de M. Grotfend, pu-
 blié dans le t. VI des *Mémoires de l'Orient*,
 on trouve une planche contenant plu-
 sieurs inscriptions en caractères cunéi-
 formes, dont quelques-unes sont tirées
 de diverses briques des ruines de Baby-

lone, et les autres de deux pierres gra-
 vées.

Selon M. Heeren *, « l'écriture cunéi-
 forme a été, dès son origine, uniquement
 formée de lettres. En supposant même
 qu'elle ne se soit formée que par degrés,
 toujours est il vrai, ajoute ce savant,
 surtout pour la première espèce d'écri-
 ture cunéiforme, qu'elle semble déceler
 d'une manière toute particulière le carac-
 tère de l'enfance des lettres écrites, par
 la quantité ou plutôt l'abondance des ca-
 ractères de certains mots. Ne serait-ce
 pas un indice des minutieux efforts de
 l'inventeur pour donner un signe à cha-
 que son, quelque insignifiant qu'il fût,
 ainsi qu'à la moindre aspiration? ou,
 pour mieux dire, cette écriture ne sem-
 ble-t-elle pas l'épelé écrit de la langue
 parlée? Ces idées prédominent moins
 dans la deuxième et la troisième espèce
 d'écriture, ce qui me fait présumer,
 quoiqu'il s'y trouve des caractères plus
 compliqués, qu'elles sont plus moder-
 nes. »

Nous ne devons pas oublier que les
 honorables travaux de M. Grotfend ont
 été singulièrement facilités par ceux de
 MM. Tychsen et Münter. Ces deux sa-
 vants découvrirent le signe diviseur des
 mots, qui renfermait au moins deux et au
 plus onze caractères des deux côtés, sans
 que la somme de tous les caractères pri-
 mitifs surpassât le nombre de quarante.
 M. Grotfend a la bonne foi de convenir
 que M. Tychsen ayant observé que, dans
 plusieurs inscriptions, la série des signes
 si souvent répétée était remplacée par
 un monogramme, il aurait peut-être dé-
 chiffré avant lui toute l'écriture cunéi-
 forme, s'il avait pris, comme il l'a fait
 lui-même, ce monogramme pour le titre
 du roi, au lieu de le prendre pour le
 nom du monarque dont elle fait men-
 tion.

La Médie paraît avoir été le berceau
 de la langue zend (*voy.*) et de la doctrine
 de Zoroastre; cependant on trouve dans
 les ruines de Babylone, situées près du
 village d'Hillah, des tables et des briques
 d'une haute antiquité, entièrement cou-
 vertes d'inscriptions cunéiformes; ce qui

(*) De la Politique et du commerce des anciens
 peuples, traduction française.

pourrait faire admettre l'opinion que ces écritures sont d'origine araméenne. S'il était prouvé un jour que cette opinion est fondée, il faudrait considérer comme cunéiforme l'écriture que les Perses et les Grecs ont appelée *assyrienne*, à moins que les Chaldéens ne l'eussent portée à Babylone à l'époque de leur domination; car ce peuple, ainsi que l'a déjà démontré M. Heeren, faisait partie de la grande tribu persico-médique.

Toutes les inscriptions cunéiformes de Persépolis (𐎱𐎠𐎼𐎿) qu'on a découvertes jusqu'à ce jour se rapportent à Darius, fils d'Hystaspe, et à son fils Xerxès; ce qui semble prouver que les monuments et les bas-reliefs de cette ville célèbre appartiennent à cette époque.

Le signe le plus difficile de l'écriture cunéiforme était le signe d'aspiration. M. Grotefend supposa que le signe inconnu représentait le *heth* (notre *h*), avec d'autant plus de raison que le *Zend-Avesta* contient beaucoup de mots écrits avec un *heth*, ce qui lui facilita la lecture des mots *Khch-erche* et *Dar-eousch**; mais le son aspiré était peut-être changé quelquefois après certaines consonnes en *w* ou *j*, et alors on pouvait prononcer les deux noms de *Khch-erche* et de *Dar-eousch*, *kch-werche* et *dar-jousch*. Ainsi, l'on voit dans la langue hébraïque, qui avait imité vraisemblablement cette méthode des Égyptiens, qu'on plaçait devant les noms commençant par deux consonnes muettes un *א* pour faciliter la prononciation, ce qui changeait le nom de Xerxès en אֶחְשֶׁרֶשׁ, *Ahassoueross*, et celui de Darius en דָּרְיוּשׁ, *Deriouss*; ainsi, du mot *Artachschethr*, dont l'initiale *art* signifie *grand, brave, fort*, dans la langue zend, on a fait en *pellvi* *Artachir*, en persan *Ardechir*, en arabe *Azdechir*, en grec Ἀρταξέρσης, et enfin, dans l'écriture hiéroglyphico-phonétique de l'ancienne langue égyptienne, *Artakhcharcha*.

Quoi qu'il en soit, on n'a pas encore réluté d'une manière victorieuse la méthode de Grotefend, et cela est d'autant

(*) Les noms de Xerxès et de Darius paraissent être des mots composés : la première partie est une abréviation du mot *Khchak* (roi) qui est resté dans le *châh* des Perses, et de *Dara* (seigneur).

plus difficile que la plupart des orientalistes qui ont combattu ses explications ne connaissaient que les langues sémitiques, tandis que le zend ne ressemble pas plus à ces langues que le français ne ressemble au chinois. Cependant, malgré les progrès déjà obtenus, les archéologues sont bien loin encore d'être initiés aux mystères que renferment les inscriptions cunéiformes : espérons que l'étude plus approfondie des langues de l'ancien Iran et surtout de la langue zend viendront répandre de nouvelles clartés sur les ténèbres qui obscurcissent encore son histoire.

G. L. D. R.

CUNNINGHAM (ALLAN), fils d'un cultivateur, naquit en 1790 dans le comté de Galloway, en Écosse, et passa une grande partie de sa jeunesse dans l'état d'ouvrier maçon. Les chants populaires des Écossais, ballades et traditions poétiques qui appartiennent au temps des guerres entre l'Écosse et l'Angleterre, se sont conservés plus que partout ailleurs dans le pays natal de M. Cunningham. A une époque peu reculée de nous, lorsque le peuple de la Basse-Écosse n'avait pas encore tourné du côté de l'industrie toute son activité et que plusieurs de ses anciennes coutumes étaient encore en vigueur, des vieillards allaient de maison en maison chanter ces ballades et réciter des fragments d'aventures empruntées, soit à la vie réelle, soit à la fiction. M. Cunningham, encore assis au foyer paternel, écoutait avec plaisir les chants de ces poètes ambulants qui réunissaient autour d'eux la multitude, dont les offrandes subvenaient à leurs besoins. Familiarisé de bonne heure avec les traditions de sa patrie, aucun de ces chants ne s'effaça de la mémoire du jeune homme. Son imagination ardente prit l'essor, et la verve poétique qui sommeillait au fond de son âme s'éveilla. Mais ce furent surtout les chants de Burns, de ce poète national des Écossais, dont la Muse avait également puisé ses inspirations dans les anciennes ballades, et ensuite les romans de Walter Scott, qui exercèrent la plus grande influence sur le développement intellectuel et politique de M. Cunningham. Ses ouvrages montrent quel

soin il a pris d
succès qu'eures
pulaires et lég
autres la belle

Les premiers poèmes du maçon, entre autres la belle ballade *Bonnie Anne*, le firent sortir de la carrière modeste où il vivait, et le célèbre sculpteur Chantrey l'admit dans son atelier, où il resta chargé, pendant plus de douze ans, des travaux autres que ceux que l'artiste consommé se réserve à lui-même. Quelques-uns de ses premiers essais littéraires avaient déjà paru dans des feuilles périodiques et dans des recueils de ballades, lorsqu'il publia une petite collection de poèmes: *Sir Marmaduke Maxwell, a dramatic poem; the Mermaid of Galloway; the Legend of Richard Faulder, and twenty scottish songs* (Londres, 1822), qui tiraient leur principal intérêt des légendes et chants nationaux que l'auteur y avait fait entrer. Les suffrages de sir Walter Scott qui appela son ami Allan un événement dans la Calédonie, contribuèrent à fixer l'attention publique sur le talent de M. Cunningham. Ses *Traditional tales of the english and scottish peasantry* (2 vol., Londres, 1822) attestent ses progrès dans le tableau de la vie populaire des Écossais, fondé sur des traditions orales, et témoignent de la fécondité de son imagination et de la vigueur de son pinceau, quoiqu'il tombe déjà parfois dans le genre maniéré. L'étude qu'il avait faite de la poésie lyrique des Écossais donna naissance au recueil suivant: *The songs of Scotland ancient and modern* (4 vol., Londres, 1825), qui, après une longue introduction sur l'histoire et sur le caractère des chants populaires de l'Écosse, auxquels l'auteur a joint une notice sur les poètes où l'on regrette de ne pas toujours trouver des observations profondes et critiques, offre un choix heureux de ballades et de chants écossais, depuis les temps de la reine Marie Stuart jusqu'à nos jours. Les changements que M. Cunningham a introduits dans plusieurs chants anciens de ce recueil, dans la crainte de blesser la délicatesse de ses contemporains, ne sont pas justifiés par l'exemple de Ramsay et de Burns. M. Cunningham entra dans un domaine plus vaste que celui de ses pre-

mières narrations en composant son roman de *Paul Jones* (3 vol., Londres, 1826). Cet ouvrage, où la fiction et la poésie concourent avec bonheur à présenter sous les couleurs les plus attachantes la vie aventureuse du brave marin américain, pêche cependant par son plan et par son exécution. En vain l'auteur chercha-t-il à atteindre son modèle W. Scott dans le merveilleux, et il manqua aussi le ton du roman dans *Sir Michael Scott* (3 v., Londres, 1828): cet ouvrage brille par quelques belles descriptions, mais sans être basé sur aucune idée morale bien précise; d'ailleurs les scènes de féerie ne sont pas du goût de tout le monde. Un almanach qu'il publia en 1829 sous le titre de *The anniversary*, ne fut pas continué. Depuis, M. Cunningham se livra surtout à la biographie; il écrivit pour la Bibliothèque des familles du libraire Murray (*Family library*, 1829 et années suivantes), les vies de beaucoup de peintres, sculpteurs et architectes célèbres de la Grande-Bretagne, et nous lui devons aussi une notice sur Walter Scott, publiée après la mort du grand inconnu et traduite en français. Le dernier poème de M. Cunningham que nous connaissions est *The Maid of Elvar* (Londres, 1832), légende écossaise du temps de Marie Stuart. C'est principalement par ses chants et ses ballades que cet auteur se distingue; et quoique son compatriote Hogg le surpasse en profondeur et en originalité, aucun écrivain depuis Burns n'a cependant pris avec plus de bonheur le ton de l'ancien chant écossais, ni saisi et dépeint d'une manière plus fidèle et plus attachante la vie et le caractère de sa nation.

Son frère, PIERRE Cunningham, chirurgien de la marine anglaise, fit en cette qualité quelques voyages sur des vaisseaux chargés du transport de criminels dans la Nouvelle-Galles méridionale, et, pendant les deux ans qu'il séjourna dans cette colonie, il visita une grande partie du pays pour étudier la condition des colons et pour se mettre en rapport avec les aborigènes. Son talent d'observation est attesté par la relation qu'il a publiée sous ce titre: *Two years in New-South-Wales; a series of*

letters, comprising sketches of the actual state of society in that colony, etc. (2 v., Londres, 1827-1828). Cet ouvrage présente un tableau fidèle et animé de la nature du pays et de la vie sociale des colons; l'auteur cherche à démontrer, mais avec trop d'exagération, les avantages que la Nouvelle-Galles méridionale offre aux colons libres sur les États-Unis et sur le Canada. C. L.

CUPIDON. Le nom de ce dieu de l'Amour signifie en latin désir, désir des sens; ce n'est pas l'*Erôs* des Grecs dont le nom répond davantage à celui du dieu *Amor* des Romains (voy. AMOUR). Au reste les Grecs, toujours subtils, avaient de bonne heure placé à côté d'*Erôs* (voy. deux autres dieux, *Himéros* et *Pothos*, qui, l'un et l'autre, semblent les personifications du désir. C'est sans doute à l'imitation des anciens Grecs que le Latium pélasgique fit son *Cupido*, plus tard confondu avec l'Amour. C'est principalement à ce dernier que se rapportent les généalogies qui font naître le dieu de Jupiter et d'Ithye, de Jupiter et de Vénus, de Zéphyre et d'Éris, ou bien enfin de Mercure, de Saturne, du Ciel et d'une déesse suprême qu'on oublie de nommer; ainsi que les légendes qui le montrent sortant d'un œuf que la Nuit a couvé sous ses longues ailes noires et dirigeant soudain vers le ciel ses ailes d'or (voy. AMOUR).

La généalogie de Cupidon est plus vulgaire : tantôt il est fils de Vénus et de Vulcain, de Vénus et de Mars; tantôt il apparaît en même temps que Vénus, et sans qu'on puisse nommer son père, à la surface des flots qui portent la ravissante Anadyomène. La raison en est simple : à peine la beauté se montre, l'amour, le désir existe. De même que chez les Grecs *Erôs* a enfanté de nombreux *Erôtes* (Amours), de même aussi Cupidon devint à Rome le type de toute une légion de Cupidons (*Cupidines*), qui ont la même origine et les mêmes attributs lui. Tout le monde sait que ces attributs sont l'arc, les flèches, le carquois, les ailes. Souvent un bandeau couvre ses yeux. Ses traits sont ceux d'un enfant ou d'un adolescent au ris malin, aux formes un peu grasses. Tantôt il joue ou vole

autour de Vénus qu'il embrasse de ses feux, tantôt il repose sur ses genoux. Ses dards percent le poisson au fond des étangs, l'oiseau dans les airs, les dieux dans l'Olympe. L'espace est sa demeure. Mais souvent, ainsi que sa mère, il habite les bosquets de Cypré. Au reste nul dieu plus que lui n'a l'ubiquité en partage. — Le *Mnésée* Pio-Clémentin a un charmant torse de Cupidon. La seule aventure que les légendes prêtent à Cupidon est son amour pour Psyché (voy.). VAL. P.

CURACAÛ, une des Iles Antilles (voy.), appartenant à la Hollande. Elle est située par les 12° de latitude nord et les 70° 50' de longitude ouest, et a environ 26 lieues de long, 3 l. $\frac{1}{2}$ à 7 l. $\frac{1}{2}$ de large, et 24 lieues carrées de superficie, et y comprenant les petites Iles d'*Aruba* et de *Buen-Ayre* (Bon-Air) qui en dépendent. On évalue sa population actuelle à 36,000 individus, dont 30,000 esclaves. C'est un rocher aride, escarpé au nord, et traversé par une chaîne de montagnes qui la divise en deux districts appelés l'un le quartier supérieur, l'autre le quartier inférieur, lesquels communiquent ensemble par une route qui n'est praticable que pour les piétons et les bêtes de somme. Cette île n'est arrosée par aucune rivière. Elle renferme quelques plaines fertiles où l'on recueille du sucre, du tabac, du coton, du manioc, du maïs, des figues, des noix de coco et muscades. On y élève du gros bétail, des chevaux, des mulets, des porcs, des moutons, des chèvres, de la volaille, qui sont un objet d'échange avec les îles voisines. Il s'y fait un assez grand commerce de contrebande avec la côte de Colombie, Cuba, Haïti et Puerto-Rico. On a découvert il y a quelques années dans l'île d'*Aruba* des morceaux d'or considérables. Curaçao est administré par un gouverneur général assisté par un conseil. Prise deux fois par les Anglais en 1798 et 1806, elle a été rendue aux Pays-Bas en 1814. Elle a pour chef-lieu *Willemstad*, jolie petite ville de 3,500 habitants, sur sa côte S.-O., avec un excellent port. J. M. C.

On donne le nom de *curaço* à une liqueur de dessert faite avec l'écorce des oranges ou avec une petite espèce de et

mère et âcre, et qui tombe avant
irrité. Ces fruits ont été de l'île de
o, où ils viennent, leur nom de *au-*
curassaventia ou *curassavica*.

LÂGE. C'est le nom qu'on donne
érations qu'on fait dans les ports
, dans les rivières, dans les ca-
dans les puits, à une échelle plus
ns étendue, selon les besoins des
s. Dans un assez grand nombre de
e mer, par exemple, les eaux sont
ites; il s'y dépose des vases, tous
itus et immondices des villes qui
r leur bord. Il en est de même
s rivières qui traversent les villes.
tre cause rend nécessaire le cu-
uns et des autres: ce sont les dé-
ccessifs qui se forment à l'entrée
rts, aux embouchures des rivières
flux et le reflux qui apportent des
des galets, et qui finissent par en-
er les rades et empêchent la navi-

Les *puisards* où l'on reçoit des
négères ou qui proviennent de
travaux, les *égouts* par lesquels
lent les immondices des grandes
sont encore soumis aux opérations
age.

conçoit que dans ces différents cas
yens mis en usage varient selon les
stances et les précautions qu'il faut
re pour mettre les ouvriers à l'abri
it accident. Ainsi pour les ports et
son emploie le plus souvent la *dra-*
voiy.) ou des *machines à draguer*.
es *puisards*, il y a de graves incon-
its à éviter. Pour les *égouts* et les
d'aisance, les opérations du curage
aujourd'hui très perfectionnées par
ication des procédés de M. D'Ar-
s description de ces divers procé-
placera plus naturellement à chacun
ots que nous venons de citer.

agriculture on emploie aussi le cu-
our se procurer les *boues* des fos-
suisseaux, étangs, et même des ri-
. Avec de longs râbles on retire la
qu'on étale sur les bords, et quand
oues sont *mûries*, ce qui exige un
18 mois, on les mêle au fumier et
ompose un excellent engrais qui ne
aucune mauvaise odeur aux racines
sont nourries. V. DE M-N.

RATELLE, CURATEUR, de cu-

rare, prendre soin. On appelle *curateur*
celui qui est nommé par un conseil de
famille ou par un tribunal pour admi-
nistrer les biens et défendre les intérêts
d'autrui, et, dans certains cas, pour avoir
soin de sa personne. La curatelle (en la-
tin *cura, curatio*, et non *curatela*) est
la charge dont le curateur est investi.

Les curateurs doivent veiller attenti-
vement aux intérêts qui leur sont confiés,
et s'il leur arrive de les compromettre,
ils peuvent être condamnés personnelle-
ment aux dépens des procès dans lesquels
ils sont parties, et même à des dommages
et intérêts. Leur fonction, comme celle
de tuteur (*voy.*), est une charge publique
dont on ne peut s'affranchir qu'au moyen
des excuses légitimes qui dispensent de
la tutelle.

Le ministère d'un curateur est néces-
saire dans un grand nombre de cas: nous
nous bornerons à en indiquer quelques-
uns.

Curateur au mineur émancipé. Il est
nommé par un conseil de famille, et ses
fonctions consistent à assister le mineur
lors de la reddition du compte de sa tu-
telle, lorsqu'il reçoit un capital mobilier
ou qu'il en fait emploi, et quand il sou-
tient un procès relatif à des droits im-
mobiliers. Les condamnations obtenues
contre le mineur non assisté de son cu-
rateur seraient nulles, mais elles obtien-
draient cependant l'autorité de la chose
jugée si, avant l'expiration des délais,
on négligeait de les attaquer par les voies
légales. Le curateur, à la différence du
tuteur, ne représente pas le mineur dans
les actes de la vie civile; il ne contracte
jamais en son nom pour lui; il se borne
à lui prêter son assistance dans les cas
indiqués par la loi, et n'étant pas chargé
d'administrer les biens du mineur, qui,
par l'émancipation, acquiert toute la ca-
pacité nécessaire à cet égard, il n'a point,
comme le tuteur, de compte à rendre au
moment où ses fonctions finissent.

Curateur au ventre. Lorsqu'au décès
du mari, la femme se trouve enceinte,
il est nommé un curateur au ventre par
un conseil de famille. A la naissance de
l'enfant la mère en devient tutrice, et le
curateur en est de plein droit le subrogé-
tuteur. Pendant la grossesse il est in-

certain si l'enfant conçu naîtra vivant ou viable, et, par conséquent, s'il aura droit à la succession paternelle. Il est donc nécessaire de veiller à la conservation des biens, et il importe en outre d'empêcher une *supposition* ou une *suppression de part*. C'est dans ce double but que la loi prescrit la nomination d'un agent que les jurisconsultes romains appelaient *curator ventris* ou *ventri datus*, parce que, disaient-ils, *partus antequam edatur mulieris portio est, vel viscerum*. Le curateur est chargé d'administrer la succession; à la naissance de l'enfant, il rend un compte à la mère devenue tutrice, ou, si l'enfant ne naît pas viable, aux héritiers qui succèdent à son défaut. Le droit romain permettait aux parties intéressées de faire visiter la veuve qui se déclarait enceinte par des femmes libres au nombre de cinq au plus (loi 1, § 4, ff. *De inspiciendo ventre et custodiendo partu*), et il entourait cette veuve de la surveillance la plus minutieuse pendant les trente derniers jours de sa grossesse. Le Code civil n'autorise pas à la vérité des mesures aussi incompatibles avec nos mœurs, mais le curateur doit prendre toutes celles qui pourraient prévenir un crime, et quelques auteurs lui croient même le droit d'assister à l'accouchement.

Curateur au mort civilement. Le condamné à une peine emportant mort civile, en perdant la propriété de tous les biens qu'il possédait, conserve, pour l'avenir, la capacité de recevoir des aliments et en général d'acquérir des biens: il peut donc avoir des droits à défendre devant les tribunaux; mais la loi ne lui permet de procéder en justice que sous le nom et par le ministère d'un curateur spécial qui lui est désigné par le tribunal devant lequel la demande est portée. Les peines de mort naturelle, des travaux forcés à perpétuité et de la déportation, sont les seules qui entraînent avec elle la mort civile.

Curateur à la mémoire du condamné. Lorsqu'après une condamnation pour homicide, l'existence et l'identité de la personne prétendue homicidée est reconnue et constatée dans les formes prescrites par le Code d'instruction criminelle (art. 444), il y a lieu alors à la révision de l'ar-

rêt de condamnation. Dans ce cas, si cet arrêt a été prononcé contre un individu mort depuis, la cour de cassation doit créer un curateur à sa mémoire, avec lequel se fait l'instruction et qui exerce tous les droits du condamné. E. R.

En Allemagne et en Russie on appelle *curateurs* des fonctionnaires chargés de la surveillance d'une université, surtout sous le rapport des principes qui y dominent. En Allemagne, c'est à la diffusion des idées démagogiques que l'institution des curateurs a dû son origine; en Russie, leur contrôle s'étend à tout, et ils représentent le ministre de l'instruction publique près de l'université elle-même et près de tous les établissements de son ressort. S.

CURDES, voy. KURDES.

CURE (méd.), voy. TRAITEMENT.

CURE. On donne, dans le langage ordinaire, le nom de *cure* à toutes les églises où un prêtre exerce les fonctions de son ministère; et ce prêtre porte le titre de *curé* (voy.). Dans l'ancien droit, pour que le titre de cure ou de paroisse appartint à une église, il suffisait qu'elle eût un territoire circonscrit et déterminé, des fonts baptismaux et un curé institué à perpétuité; peu importait l'étendue du territoire. Suivant une décision du concile d'Orléans et une autre du 16^me concile de Tolède en 693, dix maisons suffisaient. Il n'en est pas ainsi d'après la législation française actuelle: on peut encore, dans l'usage et par politesse, appeler du nom de curé tous les ecclésiastiques préposés au service du culte catholique dans une commune; mais il faut savoir distinguer les *cures* des *succursales* et les *curés* des *succursalistes* ou *desservants*. Le mot même de *paroisse*, qui, depuis la loi sur l'organisation des cultes, peut sans inconvénient s'appliquer aux unes et aux autres, puisqu'elle n'a laissé subsister entre elles que peu de différence et les a surtout soumises aux mêmes règles de gouvernement temporel, sert cependant, dans cette même loi, à qualifier les églises auxquelles appartient plus spécialement le titre de cure.

Les cures sont les églises desservies par un prêtre institué à perpétuité et

soumis dans l'ex
à l'évêque du di
une paroisse ou
tice de paix, e
paix par canton.
done en général
de ses fonctions
Il y a au moins
que jus-
n y a une justice de
paix par canton. Une cure comprend
tout le territoire d'un
canton. Toutefois, dans certains cantons
plus importants, soit par leur situation,
soit par le nombre de leurs habitants, il
peut exister plusieurs cures en même
temps; par exemple, dans les grandes
villes, qui néanmoins ne forment qu'une
seule commune, on trouve plusieurs
cures. Le chef-lieu du canton n'est pas
non plus toujours le chef-lieu de la cure,
comme il est celui de la justice de paix;
on peut même faire entrer dans la cir-
conscription de la même paroisse curiale
des villages appartenant à des cantons
différents.

Depuis le concordat on distingue les
cures en deux classes. Cette division n'é-
tablit aucune différence entre les droits
des titulaires, mais seulement entre leur
traitement, qui est de 1500 fr. pour les
cures de la première classe, et de 1200
fr. pour les cures de la seconde. Le rang
se règle par le chiffre de la population.
Pour qu'une commune ait droit à une
cure de première classe, il faut qu'elle
ait au moins 5,000 habitants et une jus-
tice de paix, ou qu'elle soit chef-lieu de
préfecture. Aucun nombre déterminé
d'habitants n'est exigé pour une cure de
seconde classe. Toutefois le gouverne-
ment n'en érige guère que dans les com-
munes qui ont au moins 1500 âmes. Il
est bon de remarquer que dans les gran-
des villes, même à Paris, le nombre des
cures de première classe ne peut jamais
dépasser celui des justices de paix, quel
que soit le chiffre de la population. On
compte en France 3,301 cures, dont
560 de première classe.

Autrefois l'évêque seul pouvait ériger
une cure : aujourd'hui aucune portion
du territoire ne peut être érigée en cure
sans l'autorisation expresse du gouver-
nement.

Dans l'ancien droit, les cures possé-
daient des biens de différente nature et
avaient droit à divers bénéfices. On n'éri-
geait pas une cure sans lui assurer une
dotation. Sous l'empire même, un grand

nombre de cures étaient encore dotées
en biens-fonds, et les revenus de ces
biens-fonds formaient le traitement du
curé. Actuellement tout titulaire d'une
cure reçoit un traitement sur le trésor.
Les revenus provenant des dons ou legs
qui peuvent être faits à des cures sont
administrés par les fabriques; les titu-
laires jouissent seulement de l'usufruit
et exercent tous les droits d'usufruitier;
ils en supportent aussi les charges. Leurs
droits et obligations sont réglés par le
Code civil.

F. L. B.

CURÉ, du latin *cura animarum*, soin
des âmes, charge des âmes; de là *curans*,
curator, chargé, curateur, et *curatus*,
curé. Généralement on appelle en latin
le prêtre qui est chargé d'une paroisse,
parochus; dans quelques pays on le
nomme *recteur* ou *pasteur*, du latin *pas-
tor*. Dans le moyen-âge on disait *curéit*;
on disait aussi *plebanus*.

L'origine des curés remonte à celle du
christianisme; non qu'ils soient les suc-
cesseurs des 72 disciples, comme le pré-
tendait l'ancienne Sorbonne, mais parce
qu'ils furent la première, la plus simple
expression de la division du sacerdoce
et de l'épiscopat. Aussitôt qu'il y eut
une portion du troupeau distraite de
la sollicitude immédiate de l'évêque et
confiée au gouvernement du prêtre, il
y eut un curé. Arius et Colluthus, dans
le diocèse d'Alexandrie, étaient certai-
nement des curés, et, avec quelque at-
tention, nous en trouverions bien d'au-
tres dans ces temps reculés, surtout à
Rome dont la circonscription en paroiss-
es est attribuée à ses premiers évêques.

Quelles étaient les attributions des curés
dans les temps primitifs? Il serait peut-
être un peu difficile de répondre au juste à
cette question. Cependant, suivant toute
apparence, ils se bornaient à suppléer l'é-
vêque, et n'administraient les sacrements
que quand il ne le pouvait pas lui-même.

La succession des temps donna de
l'extension aux fonctions des curés. Vers
le vi^e siècle, on en voit qui confèrent
les ordres mineurs, qui portent des cen-
sures contre leur clergé et les fidèles,
qui, en vertu de leur *institution divine*,
semblent exercer la plupart des droits
des évêques.

Quelque temps après, les curés furent dépouillés de ces attributions, qui parurent trop magnifiques pour ne pas entrer dans l'apanage du collège épiscopal. Cependant ils conservèrent l'inamovibilité qu'on leur disputait. En 1095 il fut décidé par le concile de Plaisance que les clercs seraient attachés irrévocablement aux églises pour lesquelles ils auraient été ordonnés et qui leur serviraient de titres. L'année suivante, 1096, le concile de Nîmes statua, par son canon IX, que les prêtres auxquels les évêques auraient confié des cures les desserviraient pendant toute leur vie, à moins qu'ils ne fussent destitués par un jugement en forme. Cet article de l'inamovibilité des curés fut si bien déterminé dans divers conciles qu'on n'a jamais pu y porter atteinte, et que les tentatives des assemblées du clergé de France en 1682 et 1700, pour le faire changer, ont complètement échoué.

Cette inamovibilité des curés les astreignait à la résidence, comme les évêques, et sous les mêmes peines pour les infractions. Le concile de Trente est formel sur ce point, et l'ordonnance de Blois avait adopté et confirmé cette disposition canonique. L'évêque était juge de la légitimité des causes qui pouvaient permettre à un curé de s'absenter; mais s'il refusait arbitrairement la permission, le curé avait la ressource de l'appel simple ou comme d'abus.

Avant la révolution les curés étaient, en France, tout à la fois pasteurs des âmes et ministres de la société. Ils étaient chargés de constater et la naissance des enfants et leur régénération spirituelle, et le contrat civil du mariage et la bénédiction nuptiale, et le décès des citoyens et la sépulture ecclésiastique. Cette double qualité qu'ils ont conservée dans la plupart des pays étrangers, en les environnant d'une double considération, leur imposait des devoirs différents. Les uns et les autres sont longuement détaillés par les canonistes et par les théologiens, notamment par d'Héricourt, *Lois ecclésiastiques*, par le *Code des curés* et par le *Code matrimonial*.

Quelques canonistes ont prétendu que le droit des curés de se choisir des vicaires était incontestable et ne nuisait en

rien à la subordination due aux évêques; ils citent une multitude de conciles et de réglemens à l'appui de leur sentiment. Toutefois, ce droit était rarement mis en vigueur, à cause des oppositions insurmontables qu'il aurait rencontrées et surtout par respect pour l'autorité épiscopale. C'est une belle maxime que celle de l'abbé Rémi : « Il ne faut jamais perdre de vue que si d'un côté les supérieurs ne doivent point excéder les bornes de leurs pouvoirs, d'un autre côté les inférieurs ne peuvent user de leurs droits que conformément à la raison et aux lois. »

En 1215 le grand concile de Latran, sous Innocent III, déclara solennellement, par le fameux canon *Omnis utriusque sexus*, que le curé était le propre prêtre; que tous les fidèles de la paroisse, parvenus à l'âge de raison, étaient tenus de se confesser à lui au moins une fois l'an, et qu'ils ne pouvaient s'adresser à un autre que par sa permission. Ce canon, rappelé dans beaucoup de conciles postérieurs et dans des décisions innombrables, a fait et fait encore maintes fois autorité dans l'église catholique; il est promulgué tous les ans et dans toutes les paroisses, le jour des Rameaux. Cela n'empêche pas que la juridiction d'un curé ne puisse être bornée à ses seuls paroissiens, et que son *visà* ne puisse être étendu hors de sa paroisse et sur des fidèles étrangers dans sa propre église.

Les curés portaient et continuent de porter l'étole, insigne de leur dignité pastorale, en présence de l'évêque diocésain, malgré quelques contestations qui se sont élevées à ce sujet dans diverses circonstances. Ils avaient autrefois la faculté de recevoir des testaments dans quelques pays; la coutume de Paris le fit formellement. Hors de leur présence et sans leur consentement exprès le mariage n'était pas valablement contracté. Si la plupart des religieux et religieuses étaient exempts de leur juridiction, les domestiques et serviteurs de monastères ne l'étaient pas.

Quoique les curés ne fussent pas destituables à la volonté de l'évêque, ils pouvaient néanmoins être condamnés à une correction paternelle, c'est-à-dire au séminaire pendant trois mois. Les

l'avaient pas le droit de faire faire d'ordres sans la sanction de la paroisse; mais il convenait, au moins dans les paroisses monastiques, que l'évêque ne s'abusât pas de son pouvoir et qu'il agit toujours de concert avec les curés. Ce n'était pas seulement un droit pour les curés d'assister au concile diocésain, c'était aussi un devoir pour ceux qui y manquaient étaient généralement punis. Il semble que les curés aient été remplacés par les restaurateurs.

Avant la Révolution, des curés primitifs et des curés vicaires perpétuels. Les curés primitifs étaient des curés de paroisses et des monastères, dont les curés avaient originellement desservi les paroisses et avaient apporté à leur paroisse, en y rentrant, les honneurs et les biens des curés qui avaient fondé les paroisses ou les avaient possédées par portion. Les curés vicaires perpétuels étaient ceux que les chapitres et les évêques déléguaient pour remplir les fonctions curiales, moyennant rétribution. L'histoire ecclésiastique et les registres des parlements sont remplis de ces curés *sinécouristes* et de ces curés *ou évangeliques*, qui ne pouvaient avoir qu'un modique salaire auquel l'avis des curés primitifs les avaient condamnés, et qui avaient de la peine à obtenir les honneurs qui étaient dus à leur ministère. (Voir les déclarations du 10 octobre 1726 et 15 janvier 1731.) On voit aussi des curés *décimateurs* et des curés *à portion congrue*. Les paroisses jouissaient, en tout ou en partie, des biens de leur paroisse; les derniers curés avaient, de la main du décimateur ou du prieur, qu'une faible rétribution, la *portion congrue*, que les ordonnances de nos rois, dans le XVII^e siècle, ont portée à 300 livres.

Il y avait encore des curés réguliers et des curés séculiers. Les uns appartenaient aux ordres monastiques ou à des ordres de chanoines réguliers, et les autres au clergé séculier. Tous exerçaient également les fonctions curiales et vivaient à peu près des mêmes privautés, mais les réguliers pouvaient être dispensés par leurs supérieurs. J. L. Les curés sont nommés par les évê-

ques, sans l'approbation du gouvernement. Depuis le 1^{er} janvier 1835, nul ne peut être choisi pour en remplir les fonctions dans une ville chef-lieu de département ou d'arrondissement, s'il n'a obtenu le grade de licencié en théologie, ou s'il n'a déjà exercé ces fonctions, ou celles de desservant, pendant quinze ans; il ne peut être nommé dans un chef-lieu de canton, s'il n'est pourvu du grade de bachelier en théologie, ou s'il n'a exercé comme curé ou desservant pendant dix ans. Les curés, étant salariés par l'état, n'ont droit à aucune rétribution de la part des fidèles, sauf les oblations qui sont autorisées et fixées par les réglemens. Les communes doivent leur fournir un presbytère composé d'un logement et d'un jardin attenant. Dans le cas d'éloignement temporaire du curé de sa paroisse, pour cause de maladie ou par mauvaise conduite, l'évêque nomme pour le remplacer provisoirement un ecclésiastique à qui il est accordé, outre le casuel, une indemnité payable en totalité, dans ce dernier cas, par le titulaire; et, dans le premier cas, elle est en partie à la charge du titulaire et en partie à celle de la fabrique de la paroisse, et même en totalité à la charge de l'un ou de l'autre, suivant ce qui est réglé à cet égard par un décret du 17 novembre 1811. Un curé qui, par son grand âge ou ses infirmités, est mis dans l'impuissance de remplir seul ses fonctions, peut se faire adjoindre un vicaire dont le traitement est à la charge de la fabrique ou des habitants.

Les curés doivent, aux prônes des messes paroissiales, prier et faire prier pour la prospérité de la France et pour le roi, et faire réciter à la fin des offices divins la prière *Domine, salvum fac*, etc. Ils ne peuvent se permettre, dans leurs instructions, aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés par l'état, ni faire au prône aucunes publications étrangères à l'exercice du culte, autres que celles qui sont ordonnées par le gouvernement. Ceux qui, dans l'exercice de leur ministère, se permettraient de critiquer, de censurer les actes de l'autorité publique par leurs discours ou

par des écrits, ou dont les discours et les écrits contiendraient une provocation directe ou indirecte à la désobéissance aux lois et à ces actes, se rendraient passibles de peines plus ou moins sévères, suivant la gravité des circonstances. Il leur est défendu de donner la bénédiction nuptiale aux époux qui ne justifieraient pas, en bonne et due forme, qu'ils ont contracté mariage devant l'officier de l'état civil, sous peine d'une amende de 16 à 100 fr. pour la première fois; et, en cas d'une nouvelle contravention semblable, ils encourent, pour la première récidive, la peine d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et celle de la détention pour la seconde.

En cas de décès du titulaire d'une cure, le juge de paix est tenu d'y apposer les scellés d'office, sans rétribution pour lui et son greffier, ni autres frais que le remboursement du papier timbré; et il n'est procédé à leur levée qu'avec le concours des héritiers et du trésorier de la fabrique, lesquels ont respectivement le droit de la requérir. J. L. C.

CURE D'AME, voy. CURÉ, PASTEUR, RELIGION, etc.

CURÉTES, êtres mythologiques peu connus et qu'on a souvent confondus avec les Corybantes, les Cabires et les Dactyles. Leur nom est dérivé ou de *κουρά*, coupe de cheveux, s'il est vrai qu'en se battant avec une peuplade de l'île d'Eubée ils aient perdu leur longue chevelure, ou de *κοῦρος*, jeune homme, mot qui entre aussi dans la composition de celui de Dioscures. C'étaient d'antiques prêtres de l'île de Crète, de jeunes guerriers qui dansaient en l'honneur des dieux autour de leurs autels et au bruit des armes. Dans la suite ils devinrent les gardiens de Jupiter (voy.). S.

CURIACES, voy. HORACES.

CURIAL, voy. CURÉ et CURIE. En Allemagne on distingue l'expression de *voix curiale* de celle de *voix virile*: cette dernière désigne le vote individuel d'un personnage ou d'un état, tandis qu'une voix curiale est donnée pour une réunion de personnes ou d'états, pour une curie, un collège. Dans le comité de la diète fédérale d'Allemagne, différents états n'ont qu'une voix curiale, c'est-à-

dire qu'ils ne votent pas individuellement, mais seulement en se réunissant plusieurs. Les votes de ce comité se composent de 17 voix viriles et de 6 voix curiales. §

CURIE. Romulus divisa le peuple romain en 3 tribus et chaque tribu en 10 curies. Plus tard des augmentations successives portèrent à 35 le nombre de tribus; celui des curies resta invariablement fixé au chiffre de 30. Mais la division par curies, tout en continuant d'exister, perdit beaucoup de son importance par l'introduction du système des centuries (voy.).

Les comices se tenaient primitivement par tribus et par curies. Ces deux modes différaient l'un de l'autre en ce que la majorité dans l'un se formait d'une fois en additionnant les voix, soit pour, soit contre, de tous les individus admis dans une des tribus; tandis que dans l'autre la majorité se formait deux fois, 1° en comptant les voix des membres votants de la curie et en faisant du vote de la majorité une voix collective censée être le suffrage de la curie; 2° en comptant ces voix collectives ou curiales. Seize voix collectives ou curiales composaient la majorité. Ce mécanisme, qui pouvait faire d'une minorité réelle la majorité nominale et légale prit un développement nouveau lorsque Servius Tullius imagina les centuries (voy.). A partir de cette époque, les curies ne s'assemblèrent que pour entendre des communications d'une importance fort médiocre (par exemple, à chaque fois nouveau pour apprendre du grand pontife quel jour tomberaient les Nones), et pour délibérer sur un très petit nombre de lois ou de décrets.

Originellement les curies s'assemblaient chacune dans un local particulier nommé aussi *curia*. Ces *curiæ veteres* (tel est le nom qu'on leur donne) étaient toutes sur le mont Palatin, et on les cherchait aux environs de l'église Saint Grégoire. La salle où le grand pontife notifiait aux curies assemblées l'époque des Nones était appelée *curia calabra* et située sur le plus haut sommet du Capitole. On donna par la suite le nom de curie aux lieux fermés où se réunissait le sénat. La *curie Hostilia*, sur le Forum

CU
 près de l'église act... de Santa-Maria
 béatrice), fut la... ipale. Bâtie par
 lullus Hostilius, elle fut incendiée l'an 54
 avant J.-C., lors des tumultueuses funé-
 railles de Clodius. César en fit construire
 un autre sur le même emplacement et la
 nomma *curie Julie*. La curie de Pompée,
 au Champ-de-Mars, vit l'assassinat de
 César et fut fermée à partir de cette
 époque. La curie de Sylla n'était qu'un
 temple de la Félicité. VAL. P.

Dans l'organisation des villes muni-
 cipales soumises à la domination rom-
 aine, la curie était une agrégation de
 citoyens pris en dehors de la classe des
 privilégiés et possédant une propriété de
 plus de 25 arpents. Les membres de ce
 corps étaient désignés sous le nom de
curiales; ils étaient chargés du gouver-
 nement des villes, de leurs revenus et
 dépenses, de la perception des impôts,
 et généralement de l'administration des
 affaires du municipe. Dans l'origine,
 cette charge était honorable et d'autant
 plus recherchée que le droit de suffrage,
 pour les élections qui se faisaient à Rome,
 y était attaché; mais les empiétements
 incessants de la puissance impériale, en
 rendant illusoire les prérogatives de la
 curie, n'en laissèrent plus subsister que
 les charges. Sous les empereurs grecs sa
 prépondérance était complète. Le Code Thé-
 ologique lui donna, il est vrai, une nou-
 velle vitalité, mais sans lui rendre sa
 splendeur. Les fils des curiales apparte-
 nient de droit, ou plutôt de force, à la
 curie. Tout homme libre, étranger ou
 non, qui acquérait une propriété fon-
 cière de plus de 25 arpents, était tenu
 également de s'y laisser incorporer. Une
 fois enfermé dans cette institution gé-
 nérale, soit par le hasard de la naissan-
 ce, soit par la désignation, le *curiale* ne
 pouvait plus en sortir avant d'avoir passé
 par tous les degrés de la hiérarchie mu-
 nicipale; il ne pouvait ni habiter la cam-
 pagne, ni entrer dans l'armée, ni aspirer
 aux emplois publics ou aux honneurs du
 état. Il fallait avant tout qu'il fût libéré
 de cette conscription civile. Il ne pouvait
 vendre ses propriétés sans la permission
 du gouverneur de la province. Les filles
 et les veuves de curiales qui épousaient
 les hommes étrangers à cette adminis-

tration, étaient tenues de donner à la
 curie le quart de leur bien. Il en était de
 même de leurs héritiers quand ceux-ci
 n'étaient pas curiales. Celui qui mourait
 sans enfants ne disposait que du quart
 de ses biens; le surplus appartenait à la
 curie. Enfin, c'étaient les curiales qui
 payaient aux empereurs la redevance
 connue sous le nom d'*aurum coronari-
 um*.

On donne aussi le nom de *curie* à l'en-
 semble des diverses administrations qui
 constituent le gouvernement papal. On
 dit d'un acte quelconque, appartenant à
 la cour de Rome, qu'il est émané de la
curie romaine. Nous y reviendrons aux
 articles PAPE, ÉTAT DE L'ÉGLISE, etc.,
 etc. C. F.-N.

CURILES (ILES), voy. KOURILES.

CURION (*curio*, *flamen curialis*),
 chef et prêtre d'une *curie* (voy.) à Rome.
 C'était lui qui faisait les sacrifices de la
 curie, appelés *curionies*, et, en retour, il
 recevait d'elle une sorte de traitement en
 argent. Les curions particuliers, choisis
 par leurs concitoyens, étaient placés sous
 la direction du grand curion (*curio maxi-
 mus*). Celui-ci était élu par toutes les
 curies assemblées dans les *comitia cu-
 riatia*. Toutes ces institutions sont attri-
 buées à Romulus, et leur confirmation l'est
 à Numa. Quelques auteurs ont prétendu,
 sans une grande probabilité, que chaque
 curie avait deux curions. A. S.-R.

CURIUS DENTATUS, Romain dis-
 tingué par sa valeur, ses nobles senti-
 ments, son désintéressement, la simpli-
 cité de ses mœurs, enfin comme auteur
 de la *lex Curia*. Il fut trois fois consul
 et jouit deux fois des honneurs du triom-
 phe. Il battit les Samnites, les Sabins,
 les Lucaniens, et remporta, l'an 272
 avant J.-C., une victoire sur Pyrrhus,
 près de Tarente. Quand les délégués des
 Samnites se présentèrent chez lui pour
 conclure la paix, ils le trouvèrent à sa
 campagne, occupé à faire la cuisine. Ils
 lui offrirent des vases d'or pour le met-
 tre dans leurs intérêts; mais Curius re-
 fusa. « Je préfère, dit-il, mes vases de
 terre à vos vases en or; je ne désire pas
 être riche: n'ai-je pas dans ma pauvreté
 la satisfaction de commander à ceux qui
 possèdent des richesses? » C. L.

CURPALATE (*κουροπαλάτης*, de *cura palatii*), dignité de la cour de Constantinople, qui répondait à peu près au majordome de Charlemagne. Ce titre était le premier après ceux de César et de nobilissime ou princes du sang. Quant à ses attributions, elles sont inconnues; on ne sait même pas s'il en a jamais eu. Codinus, surnommé *curpalate*, probablement parce qu'il fut lui-même le dernier Grec byzantin revêtu de cette dignité, déclare, dans son ouvrage sur les offices ou charges de la cour impériale de Constantinople, qu'on ignorait quelles avaient été primitivement les fonctions de ce dignitaire. On peut donc en conclure que, de temps presque immémorial avant le xv^e siècle, ce titre était purement honorifique. L'étymologie latine fait seulement supposer que les *curpalates* avaient, dans l'origine, l'inspection des bâtiments de la couronne; et cette induction naturelle est confirmée par un passage de Constantin Porphyrogète, qui consacre un long chapitre au cérémonial pompeux de leur entrée en charge. Les empereurs revêtirent presque toujours de cette dignité quelqu'un de leurs proches parents, ou ceux de leurs partisans qui avaient le plus contribué à leur élévation; et souvent elle devint pour ceux-ci un degré qui, à leur tour, les fit arriver au trône. On en peut citer une douzaine d'exemples. Du Cange ajoute que les princes d'Ibérie avaient ce titre héréditaire, comme, dans l'empire d'Allemagne, quelques électeurs portaient celui de grand chancelier, de grand-maréchal de l'Empire. On trouve aussi dans les signatures des conciles la dignité de *protocurpalate*. J. B. X.

CURRAN (JOHN-PHILPOT), célèbre avocat irlandais, naquit à Newmarket, près de Cork, le 24 juillet 1750. Sa famille le destinait à l'église, mais ses goûts se tournèrent vers le barreau. Il alla prendre ses degrés à Londres, au grand regret de sa mère, qui répéta toute sa vie en soupirant: « Quel prédicateur le monde a perdu! » Ses débuts cependant ne furent point encourageants. Il voulut prendre la parole dans un club: pétrifié par les regards de l'assemblée, sa langue s'embarrassa dès les

premiers mots, et ses amis ne le nommèrent plus que Curran le bégayeur; mais l'exemple de Démosthènes était là sans doute pour ranimer son courage: il retourna dans sa ville natale, et dès sa première cause il prit sa revanche avec éclat. Son chaleureux plaidoyer, suivi d'un duel, le mit en réputation. Après sept années de succès toujours croissant, il entra au parlement d'Irlande (1782).

Là deux routes étaient ouvertes devant lui. « Je pouvais, dit-il lui-même, comme tant d'autres traîner mes compatriotes les mains liées au marché de la corruption et m'élever par ce moyen au faite de la fortune, des honneurs et des remords; mais j'ai cru qu'il était plus bon de rester avec les miens, pour les consoler et les défendre. » Curran demeura toujours l'ardent et incorruptible champion de son pays. Au sein d'un parlement où l'or anglais obtenait tant de défections et d'apostasies, Curran, à la tête d'une minorité courageuse, disputait le terrain pied à pied aux oppresseurs de l'Irlande; et quand ce vain simulacre de représentation nationale eut disparu, quand l'Angleterre, par l'acte d'union (1801), eut absorbé tout le gouvernement de l'Irlande, Curran alla faire entendre aux Communes anglaises les plaintes énergiques de son pays. Mais sa parole, toute d'entraînement et d'image, frappait avec plus de force sur des cœurs irlandais. Il n'eut que de trop fréquentes occasions, au milieu de tant de complots patriotiques qui s'élevaient alors, de prêter son secours à des accusés que ses efforts d'éloquence et de courage n'arrachaient pas toujours à la mort. Son plaidoyer pour Hamilton Rowan, accusé de l'association de Dublin, est resté l'un des plus célèbres.

Cet illustre patriote accepta, sous le ministère de Fox, dont il espérait beaucoup, la charge de maître des rôles, en Irlande; mais bientôt découragé, il finit par s'en démettre (1814). Trois ans après (13 novembre 1817), il mourut non loin de Londres.

L'éloquence de Curran offre la brillante fougue et tous les écarts du génie irlandais. Ses principaux discours ont été recueillis et publiés par son fils,

CURTIVS, avocat à lui-même l'ouvrage intitulé *Life of Curtius*, by his son; Londres, 2 volumes. A. R. E.

SIVE, voy. ÉCRITURE.

TIUS (MARCUS), jeune patricien avoua pour la patrie. Un gouffre, soit par suite de tremblement de terre, soit par d'autres causes, venait ouvrir dans la place du marché à Rome. En vain on s'occupait de le combler, les augures consultés répondirent qu'il ne se refermerait que quand les Romains auraient jeté ce qu'ils avaient de plus précieux. « Le plus précieux pour Rome, dit alors Curtius, n'est pas une arme? et le plus fort, n'est pas un guerrier? » Oui, répondirent les augures. Soudain Curtius s'armant en cap, monte un noble coursier, se précipite vers l'abîme, et là, prenant le premier soin qu'il se dévoue et chantant même la formule incantatoire qui est aux dieux infernaux, il se laisse précipiter dans l'abîme qui, ajoute-t-on, s'ouvrit aussitôt. D'autres traditions ont retracé au lieu du gouffre un lac nommé dit *lacus Curtius*, et font remonter l'origine de ce nom jusqu'à Curtius. Un jour, ce prince attaqué par les Sabins, combattait corps à corps avec un brave Sabin Curtius: il le blessa, mais, forcé d'avoir recours à la fuite, ne trouva d'autre refuge que le marais où se trouvait l'endroit où Romulus le crut noyé. Ses compatriotes qui l'avaient aperçu précipité, et la mare prit le nom de *lacus Curtius*.

VAL. P.

CURTIVS, artiste en cire allemand et son vrai nom paraît avoir été *Kurtz*. Au dix-huitième siècle ses salons à Paris étaient très renommés. Voy. CIRE et CÉROPLASTIQUE.

CURULE (CHAISE). Les chars (*curules*) de l'usage des magistrats romains, des sénateurs, des préteurs, des censeurs et des autres édiles, avaient une structure particulière, d'où on appelait ces magistrats *magistratus curules*. Le siège sur lequel ils s'asseyaient à l'assemblée sénatoriale, à la tribune ou dans les tribunaux, était appelé chaise curule (*sella curule*) parce qu'ils le plaçaient primitivement dans leurs chars. Ce siège avait

sur quatre pieds courbes fixés à deux traverses, et qui se croisaient deux à deux en forme d'X. Ces pieds, à l'endroit où ils s'unissaient ainsi, étaient joints ensemble par un axe commun qui permettait de les plier ou de les dresser, selon le besoin, et de placer le siège où l'on voulait. La chaise curule était couverte de cuir et ornée d'ivoire; lorsqu'elle eut perdu sa première destination, on l'embellit par des sculptures. Les rois s'en étaient les premiers servis et les Étrusques en avaient introduit l'usage à Rome. A. S. R.

CUSCO ou CUZCO, voy. PÉROU et INCAS.

CUSTINES (ADAM-PHILIPPE, comte DE), 4^e fils du grand-fauconnier de Stanislas, roi de Pologne, naquit à Metz le 4 février 1740. Destiné à la carrière des armes dès son enfance, il fit, en 1748, la campagne des Pays-Bas sous le maréchal de Saxe, et revint à la paix, avec le grade de sous-lieutenant, continuer ses études à Paris. Officier dans le régiment de Schomberg, chef d'avant-garde sous les ordres du prince de Soubise, colonel à 21 ans d'un régiment de dragons qui portait son nom, il eut la réputation d'un officier fort instruit et mérita les éloges du grand Frédéric. La passion de la gloire, aiguë par le désir de briser les fers d'un peuple opprimé, le fit passer en Amérique et combattre sous les ordres de Washington. De retour en France, on le nomma maréchal-de-camp et gouverneur de Toulon. Appelé par ses compatriotes à l'assemblée des États-Généraux, il renonça aux privilèges de sa caste pour appuyer le Tiers-État dans ses justes réclamations. Il serait trop long de retracer la carrière législative de cet homme de guerre. Ayant quitté l'assemblée nationale pour passer au commandement en chef des armées, il s'empara des défilés de Porentrui, occupa Landau, les lignes de Wissembourg, Spire, Worms, Mayence et Francfort, qu'il fut obligé d'abandonner ensuite. Appelé à l'armée du Nord, il la réorganisa sur un pied respectable et remporta plusieurs avantages. Mais les dénonciations s'accumulaient chaque jour sur sa tête. Dénoncé au Comité de salut public, il se

rend à Paris le 18 juin pour se justifier, est arrêté, mis en prison et condamné à mort le 28 août 1795, comme ayant trahi la cause nationale*. Il subit son arrêt le lendemain avec plus de courage que ne l'ont dit quelques biographes mal instruits.

E. A. B.

CUTANÉES (MALADIES), *voy.* PEAU (*maladies de la*).

CUTTER, petit bâtiment à un seul mâât penché en arrière et planté en avant du centre de longueur du navire. Ses voiles principales sont *auriques*, c'est-à-dire coupées en oreilles; il porte aussi des voiles carrées, comme huniers et perroquet. Le cutter plonge dans l'eau beaucoup plus par-derrière que par-devant. Les Anglais font un grand usage de cette espèce de bâtiment; la plupart des jolis navires de plaisance ou *yachts* qu'ont à leur disposition les riches amateurs de navigation, membres des *yachts-clubs*, sont des cutters. Bon marcheur, fin voilier, léger sur l'eau, le cutter justifie son nom de *coupeur*; il fend la lame en effet comme un couteau, parce que son avant est très mince. En France, nous avons quelques cutters de guerre qui font l'office de croiseurs devant les petits ports, et de gardes-pêche sur les côtes. Nous ne prononçons pas *cutter*, mais *côte*.

A. J.-L.

CUVE, *voy.* VINIFICATION.

CUVE PNEUMATIQUE, vase contenant le liquide sur lequel on doit recueillir les gaz. Il y a des cuves à eau ou hydro-pneumatiques et des cuves à mercure ou hydrargyro-pneumatiques. Les premières sont en bois et doublées en plomb pour empêcher l'eau de s'échapper par les fentes. Un peu au-dessous du niveau se trouve placée solidement une planche percée de plusieurs trous, par lesquels on fait passer le gaz bulle à bulle, dans les éprouvettes pleines d'eau disposées convenablement. Ces cuves sont

(*) Quelques heures avant sa mort le général Custines écrivit à son fils une lettre où on lit ces mots : « R habilitex ma mémoire quand vous le pourrez; si vous obtenez ma correspondance, ce serait une chose bien facile. » Mais le fils suivit son père à l'échafaud et ne put s'acquitter de ce devoir. Le général Baraguay-d'Hilliers a publié à Hambourg des *Mémoires posthumes du général français comte de Custines, rédigés par un de ses aides-de-camp*.

J. H. S.

peu employées, car l'eau se conserve peu de temps pure, et, dissolvant une partie des gaz sur lesquels on opère elle empêche de faire des expériences de mesure; il faut avoir recours au cu-ve à mercure, parce qu'alors aucun gaz ne se dissout dans le liquide. Cependant quelques gaz, mais heureusement le nombre en est très limité, attaquent le mercure : tels sont le chlore et les oxides. Dans ce cas, il faut avoir recours à des moyens très compliqués dont il est inutile de parler ici.

Ordinairement on fait la cuve en pierre calcaire ou en fonte. Plusieurs formes ont été proposées pour employer le moins de mercure possible. Une des moins dispendieuses, mais qui cependant convient dans la plupart des cas, est celle que présente une petite caisse carrée de fer fondu, à parois très minces, longue de neuf pouces, de six de largeur et un et demi de profondeur. Dans le sens de sa longueur se trouve un enfoncement large d'un pouce et demi sur un pouce et demi de haut. Cette cavité a pour but de permettre d'enfoncer les tubes ou les cloches dans une masse plus profonde de mercure, sans qu'on ait besoin pour cela d'une aussi grande quantité de métal que si la cuve avait partout la même profondeur.

Trente livres de mercure suffisent avec cette disposition. Les cuves les mieux confectionnées n'en réclament que 150 : on leur donne alors quinze pouces de longueur sur onze de largeur. Près d'un des bords se trouve un trou profond d'environ six pouces, qui sert à enfoncer les éprouvettes graduées quand on veut mesurer les gaz en égalisant les niveaux extérieur et intérieur du mercure, et que l'on peut facilement faire au moyen d'une petite fenêtre de verre adaptée à la paroi de la cuve, qui permet à l'œil de bien affleurer les niveaux.

Priestley (*voy.*), à qui on doit la découverte des principaux gaz connus, est le premier qui se soit servi de la cuve à eau et de celle à mercure pour recueillir et transvaser les gaz.

A.-L.

CUVIER (GEORGES-LEOPOLD-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-DAGOBERT, baron) naquit le 23 août 1769 à Montbéliard

Infans d'une | cipauté appartenant alors aux ducs de Wurtemberg et fut réunie à la France en 1796. Son père, officier du régiment suisse de Waldner, au service de la France, avait, selon la coutume des braves, recueilli pendant 40 ans plus de gloire que de richesses. Cependant il avait obtenu la croix du mérite militaire qu'on donnait aux protestants, exclus par leur religion de l'ordre de Saint-Louis. Élevé sous les regards d'une mère tendre et éclairée, le jeune Georges Cuvier nourrit son jeune âge dans les principes d'une vertu et d'une probité qui ne brillèrent pas moins dans l'homme fait que le talent et le génie. Au milieu des succès de son éducation classique, qui fut terminée à quatorze ans, son goût pour l'histoire naturelle se révéla avec éclat. Buffon, ce chaleureux poète de la nature, était la source où le génie précoce du jeune Cuvier cherchait à se deviner lui-même : un volume de ses œuvres était son indispensable compagnon. Il en retenait le texte de mémoire et copiait les figures avec ce rare talent pour le dessin qui faisait pour ainsi dire naître et vivre les animaux sous son magique crayon. Plus d'une fois il traduisit en planches les descriptions écrites de son auteur favori. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique et au moment de partir pour l'université de Tubingue, une heureuse injustice d'un des professeurs du gymnase de sa ville natale fit changer la route qu'il devait suivre. Recommandé au prince Charles de Wurtemberg, et placé par lui dans l'académie Caroline de Stuttgart, Georges Cuvier fut à même, dans ce magnifique établissement, de perfectionner son éducation. Là il apprit avec une incroyable rapidité la langue allemande à laquelle il était jusqu'alors resté entièrement étranger. Il se livra avec ardeur aux mathématiques, à la philosophie, surtout à l'étude du droit et de l'administration dont il obtint le prix. La mort du professeur de zoologie avait enlevé ce cours aux études obligées des élèves, ce qui n'empêcha pas Cuvier de s'y livrer avec ardeur. Il avait même formé avec ses camarades une société d'histoire naturelle, où on lisait

des mémoires. A sa sortie de l'académie Caroline, il accepta en Normandie la place de précepteur du fils du comte d'Héricy; il avait alors 19 ans. Le voisinage de la mer lui fit bientôt désirer d'en connaître les productions. Les difficultés qu'il rencontra dans la détermination des espèces, et souvent même des genres, des animaux appelés vers par Linné, lui firent dès lors pressentir le besoin d'introduire dans la zoologie la méthode naturelle si habilement appliquée par les Jussieu à la division des plantes. La tourmente révolutionnaire jeta par un heureux hasard auprès de lui le savant abbé Tessier, dont il devint le disciple chéri. Celui-ci mit bientôt Cuvier en rapport avec des savants tels que Millin, Lacépède et Geoffroy Saint-Hilaire. Sur les invitations pressantes de l'abbé Tessier et de M. Geoffroy, qui l'appelaient dans une de ses lettres le *nouveau Linné* qui devait changer la face de la science, Cuvier se rendit à Paris vers 1795. Plusieurs mémoires sur l'anatomie des mollusques, sur les insectes et les zoophytes, et les recommandations de ses amis lui firent bientôt obtenir, d'abord la place de professeur à l'école centrale du Panthéon, puis une place dans la section des sciences physiques de l'Institut (1796), et enfin la suppléance de Mertrud, trop âgé pour professer l'anatomie comparée au Muséum.

Dès ce moment Cuvier commença, dans l'ordre physiologique, les collections d'anatomie du Muséum du Jardin des Plantes. C'est, les regards fixés sur les faits, que Cuvier composa ses immortelles *Leçons d'anatomie comparée*, dont les cinq volumes publiés de 1800 à 1805 produisirent une véritable révolution dans le mouvement scientifique de l'époque, et furent jugés dignes du grand prix décennal accordé en 1810 au meilleur travail sur les sciences physiques.

Cet ouvrage, où se trouvent en germes toutes les doctrines de Cuvier, nous offre l'occasion de donner un court aperçu de ses principes dont il n'a jamais dévié, et qu'il énonçait encore la veille de la maladie qui termina ses jours.

Chaque espèce d'animal est destinée

par l'Être suprême à jouer un rôle déterminé et toujours le même dans le grand drame de la nature. Ce sont, pour ainsi dire, autant de conceptions diverses du Créateur, qui, pour atteindre le but qui leur est assigné, s'enveloppent de moyens d'existence matériels aussi diversifiés que les sublimes conceptions dont ils ne sont, en quelque sorte, que la copie. Dans l'être lui-même il voyait également un monde entier, une espèce de résultante des forces diverses qui, par des organes différents et appropriés à chaque fonction, concourent à un but unique, *la vie*. Mais Cuvier, satisfait de ce magnifique ensemble où l'ordre s'allie à une riche variété, ne concluait pas de l'espèce à la nature entière, forçant pour ainsi dire le génie de Dieu à s'épuiser dans une forme toujours la même et sous les mêmes conditions. Du haut des faits et armé de sa dialectique puissante, il ruina cette *vaste synthèse du monde empirique*, fruit bâtarde du panthéisme antique; cette *unité de composition* mensongère, aussi attentatoire, si l'on en tirait des conséquences pratiques, à la liberté de l'homme qu'à la science.

Une loi féconde en résultats pour la science a été formulée par Cuvier; on la nomme loi de la *corrélation des formes*. Elle consiste dans cet énoncé: que « tout être organisé forme un système « unique et clos dont les parties se cor- « respondent et concourent à la même « action définitive par une réaction ré- « ciproque; d'où il résulte qu'aucune « partie ne peut changer sans que les au- « tres changent. Par conséquent chacune « d'elles, prise séparément, indique tou- « tes les autres. Ainsi, si les intestins « d'un animal sont organisés de manière « à ne digérer que la chair, et de la chair « récente, il faut aussi que ses mâchoires « soient construites pour dévorer une « proie, ses griffes pour la saisir et la « déchirer, ses dents pour la couper et la « diviser, le système entier de ses orga- « nes du mouvement pour la poursuivre « et pour l'atteindre, ses organes des « sens pour l'apercevoir de loin (*Discours sur les révolutions du globe*). » Au

(*) Dernières paroles de Gotha.

moyen d'un instrument si peu découvertes, qui permet, lors seulement une extrémité d'os l servée, d'arriver, en s'aidant peu d'adresse de l'analogie et de comparaison effective, à déterminer sûrement l'animal entier que l'on voyait sous les yeux, Cuvier, auteur d'une nouvelle espèce, parvint, par son adresse de science, à se faire contempler ce monde que l'homme ne voit pas. Aussi grand écrivain qu'anatomiste sommé, il décrivit, dans son ouvrage intitulé *Recherches sur les ossements fossiles* (Paris, 1821-1822 en 7 vol. in-4^o), les révolutions de la croûte terrestre dont les témoignages irrécusables l'aidèrent à assister, pour ainsi dire, à la création successive d'êtres qui commencent d'abord très simples, auxquels succèdent d'autres de plus en plus compliqués; jusqu'au moment où l'homme paraît et n'a encore laissé de lui dans les couches les plus nouvelles que son pied foule encore.

Un ouvrage non moins remarquable que les *Leçons d'anatomie comparée et Recherches sur les ossements fossiles* est le *Règne animal, distribution de son organisation, pour servir à l'histoire naturelle des animaux*. Introduction à l'*Anatomie comparée* (Paris, 1816, 4 vol. in-8^o avec des planches dont Cuvier avait déjà esquissé les principaux traits dans son *Tableau de l'histoire naturelle des animaux* publié en 1798. Après quelques améliorations opérées dans les tables qui font suite au 1^{er} volume de l'*Anatomie comparée* et dans le *Tableau* inséré en 1812 dans les *Annales du Muséum*, cet ouvrage fut considérablement augmenté et prit le nom qu'il a depuis eu. Une seconde édition publiée en 1829). Les deux volumes qui traitent de la classification des articules sont de la plume du savant Latreille et ont été rédigés d'après la manière générale de son illustre collaborateur. Cuvier, dans ce livre, se propose pour but de « distribuer les animaux « d'après leur structure, en

sous un seul nom
 de classe, d'ordre, de genre, etc.,
 toutes les espèces qui auraient entre
 elles, dans leur conformation tant in-
 térieure qu'extérieure, des rapports
 plus généraux ou plus particuliers. Il
 faut « faire sortir de cette fécondation
 mutuelle des deux sciences (l'anato-
 mie et la zoologie) un système zoolo-
 gique propre à servir d'introduction et
 de guide dans le champ de l'anatomie,
 et un corps de doctrine anatomique
 propre à servir de développement et
 d'explication au système zoologique. »
 (Préface du *Règne animal*). Prenant
 pour point de départ « la correspon-
 dance des formes générales qui résul-
 tent de l'arrangement des organes mo-
 teurs, de la distribution des masses
 nerveuses, et de l'énergie du système
 circulatoire », pour établir les premières
 coupures à faire dans le règne animal,
 Cuvier ramène à quatre types, à quatre
 plus qu'il nomme *embranchements*,
 les organisations si variées des animaux.
 Le premier de ces embranchements ren-
 ferme les animaux *vertébrés* dont le nom
 indique le caractère principal; le se-
 cond, les animaux *mollusques*, ainsi
 nommés parce qu'ils sont dépourvus de
 squelette intérieur et extérieur; le troi-
 sième, les animaux *articulés*, dont le
 corps est composé d'anneaux mobiles les
 uns sur les autres, et protégé par une es-
 pèce de squelette extérieur; le quatrième
 enfin comprend les *zoophytes* ou *rayon-
 nés*, dont la forme rappelle celle de
 leurs, d'étoiles ou de cylindres, et dont
 les fonctions, tant de la vie animale que
 de la vie nutritive, sont excessivement
 obscures. Ces embranchements se dé-
 composent en classes, les classes en or-
 dres, les ordres en familles, les familles
 en tribus, les tribus en genres, les genres
 en espèces; et les modifications de
 structure, sur lesquelles reposent ces
 subdivisions de plus en plus restreintes,
 vont toujours en diminuant d'importance.

La mort du grand naturaliste laisse
 malheureusement inachevés cette grande
Anatomie comparée dont les riches ma-
 tériaux étaient amassés depuis de lon-
 ges années, et qui devait être l'honneur
 et l'instruction de l'esprit humain; et cette

vaste *Histoire naturelle des poissons*
 (t. I et II, Paris, 1828, in-4° et in-8°)
 pour laquelle il s'était adjoint M. Valen-
 ciennes, qui pour lui n'était pas seule-
 ment un collaborateur savant, mais en-
 core un élève, un ami, un interprète,
 un dépositaire de sa doctrine et de son
 esprit; enfin ce magnifique *Cours de la
 philosophie des sciences naturelles* (1831
 et 32) qu'il faisait au collège de France
 où depuis 1800 il occupait la chaire de
 Daubenton, cours dans lequel la beauté
 du discours le dispute à la grandeur et à
 la sublimité de la pensée. Pour le caracté-
 riser plus dignement, qu'il nous soit
 permis d'emprunter ici quelques lignes
 au bel *Éloge de Cuvier* prononcé à l'A-
 cadémie des sciences, par son secrétaire
 perpétuel, le 29 décembre 1834. « Dans
 « ces élégantes leçons, dit M. Flourens,
 « l'histoire des sciences est devenue l'his-
 « toire même de l'esprit humain. Car,
 « remontant aux causes de leurs progrès
 « et de leurs erreurs, c'est toujours dans
 « les bonnes ou mauvaises routes suivies
 « par l'esprit humain qu'il trouve ces
 « causes; c'est là qu'il met l'esprit hu-
 « main en expérience, démontrant, par
 « le témoignage de l'histoire entière des
 « sciences, que les hypothèses les plus
 « ingénieuses, que les systèmes les plus
 « brillants, ne font que passer et dispa-
 « raître, et que les faits seuls restent;
 « opposant partout aux méthodes de
 « spéculation, qui n'ont jamais produit
 « aucun résultat durable, les méthodes
 « d'observation et d'expérience auxquelles
 « les hommes doivent tout ce qu'ils
 « possèdent aujourd'hui de découvertes
 « et de connaissances. Le débit de Cu-
 « vier était grave et même un peu lent,
 « surtout vers le début de sa leçon. Mais
 « bientôt ce débit s'animait par le mou-
 « vement des pensées; et alors ce mou-
 « vement qui se communiquait des pen-
 « sées aux expressions, sa voix péné-
 « trante, l'inspiration de son génie peinte
 « dans ses yeux et sur son visage, tout
 « cet ensemble opérait sur son auditoire
 « l'impression la plus vive et la plus pro-
 « fonde. »

Considéré comme écrivain, le *Linné
 moderne* occupe une place distinguée
 parmi nos belles gloires littéraires et mé-

rita de marcher à la tête de l'Académie Française comme son directeur. Le style de Cuvier, toujours élevé, sonore et sans raideur, unit à une grande clarté une précision qui ne laisse pas à l'esprit du lecteur le temps de s'écarter du fil des idées; toujours moulé, pour ainsi dire, sur la pensée, il s'élève et s'abaisse avec elle, et sait se plier à tous les sujets. S'il n'a pas l'éclat et la chaleur de Buffon, s'il n'a pas la formule incisive et spirituelle de Linné, il sait éviter le langage souvent prolix du premier et l'antithèse de mauvais goût du second. Les éloges prononcés par Cuvier sur une foule d'hommes célèbres sont des modèles de bon goût, de jugement exquis, et offrent toujours un intérêt rempli de charme.

Mais il n'y avait pas dans Cuvier qu'un grand naturaliste et qu'un grand écrivain, il y avait encore un grand administrateur. Il fut successivement maître des requêtes sous l'empire (1813), conseiller d'état (sous Louis XVIII), et pendant seize années, président de la section du comité de l'intérieur. « Le nombre des affaires qui ont « passé sous ses yeux dans ce comité, dit « M. Pasquier, qui ont été examinées, dé- « battues, expédiées par ses soins, sous son « influence, effraie l'imagination : on sait « qu'il s'est quelquefois élevé à plus de « 10,000 par année. L'art de distribuer « le travail entre ses divers collabora- « teurs; le talent de diriger la discus- « sion; la mémoire toujours présente « pour rappeler à propos le souvenir des « décisions antécédentes; une connais- « sance approfondie des principes qui « doivent régir chaque matière; la mé- « thode pour les appliquer à chaque oc- « casion : voilà l'abrégé des qualités qui « l'ont rendu si précieux dans cette pré- « sidence... Rarement empressé de dire « son avis, il paraissait même un peu « distrait; on aurait pu le croire occupé « de toute autre matière que celle dont « on délibérait, et souvent il l'était à « écrire l'arrêt ou le règlement qui devait « sortir de la délibération. Son tour n'é- « tait venu que lorsque les raisons étaient « échangées de part et d'autre, lorsque « les paroles inutiles étaient à peu près « épuisées. Alors un jour nouveau s'éle- « vait pour tous les esprits; les faits

« avaient repris leur place, les idées; « qui étaient confondues auparavant, se « démêlaient, les conséquences en sor- « taient inévitables, et la discussion était « terminée quand il avait cessé de par- « ler. » (Éloge prononcé à la chambre des pairs par M. Pasquier, président.)

Porté de prime abord aux postes les plus élevés dans l'instruction publique, puis chancelier de l'université, grand-maître-adjoint, en quelque sorte, pour les facultés de théologie protestantes, et pendant cinq années administrateur des cultes non catholiques, il sut pénétrer toute cette masse de travaux de son intelligence vivifiante. La puissance d'analyse, la méthode si habilement employée par lui dans les sciences naturelles, il l'applique aux affaires les plus diverses, les plus confuses, les plus compliquées, et sur-le-champ il les décompose, il en découvre tous les éléments, il les *dissèque* pour ainsi dire. Aussi avait-il coutume de répéter aux élèves qu'en se familiarisant avec l'histoire naturelle ils se familiarisaient à leur insu avec toutes les affaires humaines.

Le 19 nov. 1831 il fut nommé pair de France par le roi actuel.

A l'égard de ses qualités personnelles, les traits dominants de son caractère étaient le sentiment profond de l'ordre et de la justice, et un noble désintéressement. Dans les débats académiques, et comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il se plaisait à rendre hommage aux talents et aux découvertes de ses adversaires, et ne parlait de ses propres travaux, pour ainsi dire, que pour mémoire. Ses rapports faits à l'Académie des sciences sont un modèle d'impartialité et de bon goût. Sa demeure, ouverte aux savants de toutes les contrées du monde, réunissait aussi de jeunes étudiants, qui trouvaient dans son immense bibliothèque les ouvrages qu'ils n'auraient pu se procurer ailleurs. Plus d'un parmi ces derniers furent redevables de leur avancement aux conseils, à la bourse et au crédit de leur illustre patron.

Malgré sa constitution robuste et vigoureuse qui semblait promettre à sa famille et à la science une longue carrière

vier, le mercredi
du jour où dat
il avait, au collé
somé du cours de l'année), se sentit au
pas droit un engourdissement qui ne
empêcha pas de présider le conseil d'é-
t; bientôt une paralysie se manifesta
fit des progrès continus jusqu'au 14,
r de sa mort. Sa perte fut vivement
nté; les hommes les plus élevés et les
ne illustres assistèrent à son convoi,
ce les députations de toutes les écoles et
tous les corps de l'état. Il fut alloué
la veuve de Cuvier, comme un tribut
la reconnaissance nationale, une pen-
m votée par les trois branches du pou-
ir législatif; ses collections et sa biblio-
èque furent acquises aux frais du trésor.
s monument lui sera élevé au Jardin
s Plantes. C. L.-R.

CUVIER (FRANÇOIS), frère du pré-
sident, inspecteur général de l'Univer-
ité, membre de l'Académie des sciences
garde général de la ménagerie depuis
création de cette place en 1805, na-
it à Montbéliard en 1773. A l'exemple
son frère, il embrassa l'étude de l'his-
ire naturelle, et il est auteur de plu-
s ouvrages pleins d'érudition et écrits
ec une grande pureté de style. C'est
rtout dans son *Histoire naturelle des*
amniotés, publiée en 1824, et dont
n'a paru encore que 53 livraisons, que
font remarquer le charme et l'élégante
mplicité de sa diction. On croirait avoir
vus les yeux les animaux qu'il décrit,
ent le récit qu'il fait de leurs mœurs
it empreint de cette couleur locale que
une seule observation sagace et
tiente, souvent répétée sur les animaux
vants. Cet ouvrage est un vaste réper-
ire où sont consignées les notions les
lus précises, les anecdotes les plus cu-
ieuses et quelquefois les plus touchantes,
r les mammifères qui vécurent à la mé-
agerie du Jardin des Plantes. Un ou-
rage d'une portée scientifique peut-être
périeure, et qui a puissamment contri-
ué à l'application rigoureuse de la mé-
ode naturelle dans le classement des
mammifères, est le volume qu'il a publié
n 1822 sur les dents de ces animaux.
Vous n'oublierons pas ses substantiels
règles de zoologie dans le Dictionnaire

1822 (lende-
mique le-

de France, fait un

se sentit au

pas droit un engourdissement qui ne

empêcha pas de présider le conseil d'é-

t; bientôt une paralysie se manifesta

fit des progrès continus jusqu'au 14,

r de sa mort. Sa perte fut vivement

nté; les hommes les plus élevés et les

ne illustres assistèrent à son convoi,

ce les députations de toutes les écoles et

tous les corps de l'état. Il fut alloué

la veuve de Cuvier, comme un tribut

la reconnaissance nationale, une pen-

m votée par les trois branches du pou-

ir législatif; ses collections et sa biblio-

èque furent acquises aux frais du trésor.

s monument lui sera élevé au Jardin

s Plantes. C. L.-R.

des Sciences naturelles, ni le volume qui
contient l'histoire des cétacés dans les
Suites à Buffon. Ce dernier ouvrage,
précédé d'une préface remarquable par
de hautes considérations philosophiques,
est le seul qui soit à la hauteur des dé-
couvertes et des connaissances actuelles.
Ajoutons enfin que notre Encyclopédie
doit à M. Fr. Cuvier l'article ANIMAL,
ainsi que plusieurs autres qui paraîtront
dans les prochains volumes. F. DAUPHIN,
DENTS, DÉGÉNÉRATION, etc. C. L.-R.

CUZZONI (FRANCESCA), voy. CHANT,
t. V., p. 409, note.

CYANOGENÈ, substance gazeuse qui
est un produit de l'art. Elle est composée
de deux parties de carbone et d'une d'a-
zote, ou pour mieux dire d'un volume
d'azote et de deux volumes de carbone.
M. Gay-Lussac l'a découverte en 1814,
et l'a nommée cyanogène du mot grec
κυανος, qui veut dire bleu (*cæruleus*),
parce qu'elle est un des principes cons-
tituants du bleu de Prusse.

On extrait le cyanogène en traitant les
cornes, les sabots ou le sang desséchés
des animaux avec le carbonate de po-
tasse, à un degré de feu assez élevé, jus-
qu'à ce qu'il ne s'exhale plus rien de
volatil du creuset. Le produit est du *cya-
nure de potassium*, résultat de l'union
du carbone donné par l'acide carbonique
qui s'est décomposé avec l'azote fourni
par les matières animales. On peut trans-
porter le cyanogène par voie double d'un
métal à un autre.

L'état gazeux du cyanogène n'est point
permanent : il se liquéfie à une certaine
pression; sa pesanteur spécifique est
de 0,9. D'après M. de Berzélius il exhale
une odeur pénétrante; il excite des pico-
tements dans le nez et produit une sensa-
tion particulière sur les yeux; sa saveur
est très piquante; il rougit la teinture de
tournesol; mais au feu le cyanogène s'en
dégage et la teinture reprend sa première
couleur. Le cyanogène est indécompos-
able à une température très élevée; il ab-
sorbe l'oxygène quand il est exposé à l'air
et mis en contact avec un corps en igni-
tion. L'eau en reçoit quatre fois son poids,
l'alcool vingt-trois fois; il est soluble dans
l'éther et dans l'huile de térébenthine.
Un mélange d'oxygène et de cyanogène

enfermé dans un vase clos s'enflamme par le contact de l'étincelle électrique, ce qui produit une très forte explosion.

Le cyanogène peut se combiner avec l'oxygène à deux degrés différents et donne ainsi naissance aux acides *cyanoux* et *cyanique*.

Avec l'hydrogène, il constitue l'acide *hydro-cyanique*.

Les combinaisons du cyanogène avec les divers autres corps se nomment *cyanures* : ces produits sont gazeux ou sous forme de sels.

Le cyanogène s'unit au soufre en plusieurs proportions.

Avec le chlore, il produit le chlorure cyané et le chlorure cyanique. Le premier est à l'état de gaz, mais très coërcible sans couleur et d'une odeur forte, insupportable; à 15 degrés il se condense et cristallise en aiguilles longues et prismatiques; il est composé de 57,29 de chlore et de 42,71 de cyanogène. Le chlorure cyanique est blanc, cristallisé en aiguilles; son odeur est faible, sa saveur âcre; il est peu soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante le décompose; l'éther et l'alcool le dissolvent; l'eau le précipite de ces deux dissolutions. 72,85 de chlore et 27,15 de cyanogène forment le chlorure cyanique.

Le *bromure de cyanogène*, produit de la combinaison de ce corps avec le brome, est en cristaux incolores, les uns sous forme cubique, d'autres de prismes droits; il a une odeur pénétrante; à 15 degrés de chaleur il passe à l'état de gaz; il est très soluble dans l'eau et l'alcool; les bases salifiables le décomposent; il est formé d'un volume de brome et d'un volume de cyanogène. Sa combinaison avec l'iode donne des cristaux en aiguilles blancs. Ce cyanure a une saveur âcre et particulière; il affecte douloureusement les yeux et la peau. L'alcool, l'eau, l'éther et les huiles volatiles le décomposent; il contient 82,8 d'iode et 17,2 de cyanogène.

Le cyanogène se combine avec les métaux et donne naissance à des sels métalliques que l'on nomme aussi cyanures. Ces combinaisons s'opèrent d'autant plus facilement que le métal est peu oxidable; les métaux très susceptibles de s'oxider

sont peu propres à se combiner avec

Le cyanure de potassium est jaunâtre sa saveur est très alcaline; il se dilue avec effervescence dans l'eau et s'y compose en formant de l'huile hydrocyanique.

Le cyanure de mercure cristallise en longs prismes quadrangulaires; est parfaitement sec à une douce chaleur noircit et fond comme une matière maigre; le cyanure est décomposé. Sa saveur est très styptique et très désagréable; il excite fortement à la salivation il est inodore, plus pesant que l'eau est formé de 20,1 de cyanogène et 79,8 de mercure. C'est de ce cyanure qu'on retire le cyanogène quand on l'a isolé, parce que le métal se sépare par la simple distillation faite au bain d'une cornue de verre et d'un ballon récipiendaire dans lequel le gaz est reçu le mercure.

Le cyanogène combiné avec le fer produit le bleu de Prusse (voy.).

Le cyanure d'argent laisse dégager du cyanogène à une douce chaleur.

Tels sont les cyanures métalliques qu'on a jusqu'ici plus particulièrement examinés. Le cyanure de fer est le seul qui soit employé dans les arts.

On a tenté l'essai du cyanure de mercure dans le traitement des affections syphilitiques. L.

CYANOSE, mot également formé de *κύανος*, bleu, ou plutôt de *αίανος*, acier azuré, lapis-lazuli, leur d'azur. Il désigne une affection rare et plus connue sous le nom de *maladie bleue* et sous celui d'*ictère jaunâtre*, qui donne une idée tout-à-fait inexacte. La cyanose présente, comme un de ses principaux phénomènes, l'oloration de la peau en un bleu plus ou moins foncé; de plus, elle se manifeste par une gêne habituelle de la respiration, qui, au moindre effort, va jusqu'à la suffocation, outre que les malades sont dans un état permanent de langueur et d'apathie. C'est d'ailleurs moins une maladie qu'une grave infirmité, car le plus souvent elle existe à la naissance et dépend d'un vice de conformation. Quelquefois cependant on la voit survenir dans le cours de la vie. La termin

nose est le plus si elle dépend la plus du temps ion organique incurable; cependant des exemples de guérison. L'ou- les corps a fait reconnaître que l'inter-auriculaire du cœur était creusé du trou de Botal, lequel creuse le fœtus et s'oblitére à l'ins- la première respiration, et que ormité était accompagnée du ré- ment plus ou moins considérable re pulmonaire. De ce vice de ation résulte un mode de circu- ni, normal chez le fœtus, est in- ile avec la respiration, et dans sang veineux se mêlant au sang et se distribuant aux organes, les désordres que nous avons

nitement de cette affection est i convient aux maladies du cœur l sert au moins à pallier les acci- n doit d'ailleurs avoir particu- t soin de garantir les malades de ou du froid, qui occasionne un croissement de leurs maux. F.R. IURE, voy. CYANOGÈNE.

CYBÈLE (en grec *Kybele* ou aussi fut l'unique déesse des Phry- iot qu'ils eussent établi de fré- apports avec les Grecs. Elle se sous deux faces, déesse vérita- incesse humaine. Déesse, elle s'i- à la terre ou à la nature. On la t ainsi comme la génératrice lle, d'où ses noms vulgaires de de Grande (*Mégale*); celui de *Ma* es réunir et rappelle le *maha* (en grand), non moins que le *méter* les Grecs. En considérant Cybèle rincesse humaine, on lui donne re Méon, roi de Méonie ou de , et pour mère Dindymène. Ces sénaturés l'exposent; les hôtes des montagnes allaitent la jeune i berger, Marsyas, la trouve, lui prodigue ses leçons qu'elle nse avec usure, veille sur sa virgi- in invente la flûte, tandis qu'elle- levenue la reine des monts, ima- ne part les flûtes et le tambour, e des remèdes pour les maladies mes et celles des troupeaux. Son rient fameux : le palais paternel

se rendre pour elle; mais elle succombe à la séduction; elle perd son amant qui meurt en pièces ou mutilé par Méon; elle fuit avec Marsyas. Cependant la Phry- gie bientôt redemande sa présence à grands cris, et, pour faire cesser la famine à laquelle elle est en proie, fait sculpter une statue d'Atys et institue à Pessinonte une fête en l'honneur du jeune amant de Cybèle.

A ce récit, que nous ont transmis les Grecs, se sont joints d'autres détails tout grecs : 1° un combat d'Apollon et de Marsyas, combat que terminent la défaite et la mort de Marsyas ; 2° l'amour d'Apollon pour Cybèle, qui s'enfonce suivie de ce dieu jusque dans les solitudes hyperboréennes (probablement le Caucase); 3° le nom de Nysa, qui est le lieu de la lutte entre Apollon et Marsyas et que rappelle si nettement la religion de Bacchus. C'est à Midas que la légende attribue la fondation à Pessinonte des fêtes d'Atys.

Un autre récit, qui semble en grande partie indigène, présente une autre série de faits qui se rattachent à Zeus ou Jupiter, et qui semblent prouver que, primordialement, une seule et même déité femelle domine toute la religion phrygienne; car Agdist, Hana, Cybèle, c'est tout un; et même cette Dindymène, femme de Méon et mère apparente de Cybèle, c'est encore Cybèle. Au jeune Atys (voy.), amant de Cybèle, les Grecs ont substitué tantôt Apollon ou Bacchus, tantôt Saturne (Chronos) ou même Jupiter (Zeus). On confondit ensuite Cybèle et Réa (suprême déesse des Crétois), et Cybèle devint alors la mère des trois dieux (Jupiter, Neptune, Pluton). On confondit aussi Cybèle et Ops, Cybèle et Vesta. En identifiant Vesta à Cybèle on en fit la terre qui vomit des flammes; mais bientôt on aperçut des différences capitales entre la matrone et la vierge, entre la mère des trois dieux et leur sœur; et alors, pour concilier la contradiction, on admit deux Vesta, la vieille et la jeune: la vieille qui fut Cybèle, la jeune qui fut la vraie Vesta.

Les premiers prêtres de Vesta furent les Corybantes, situés sur la ligne indé- cise qui sépare l'histoire de la fable. En-

suite vinrent les *Byzes*, dont le chef, dit *Mégabyze* (mahabadja), devait avoir subi la castration (on ne sait jusqu'à quel point les autres *Byzes* étaient astreints à cette loi peut-être facultative). Enfin le nom de *Galles* prévalut, au moins à Rome, sur celui de *Byzes*, et *Archigalle* (voy.) fut le titre de leur chef. Ces prêtres, pendant les beaux jours de la Phrygie, avaient été fort riches et en quelque sorte souverains, au moins dans leurs vastes domaines. Mais quand leur culte s'étendit au dehors, les plus nécessaires seuls s'expatrièrent et bientôt discréditèrent tout le corps (voy. CORYBANTES).

Cependant Rome vénérât Cybèle; elle avait solennellement demandé à la ville de Pessinonte l'antique statue de la mère; elle en avait honoré la venue par l'institution d'une fête annuelle, les *mégalesies*, qui durait trois jours (21-23 mars) et où le deuil d'Atys mort et retrouvé, la translation de l'arbre (*arbor intrat*, cette formule sacrée devint même le nom spécial d'un des jours de la fête) et l'ablution de Cybèle étaient les scènes principales. Les hymnes chantés dans ces cérémonies étaient en vers galliambiques dont Catulle nous a laissé un modèle intéressant. Plus tard Cybèle fut honorée par des Taurobolies et des Criobolies. Ses statues (helléniques) la présentent assise sur un cube (symbole d'immobilité) ou bien, trainée par des lions, couronnée de tours, appuyée sur un tympanum duquel tombent de petites cymbales. Telles sont celles du musée Pio Clémentin, 1, 40, du musée des Antiques, n° 731, etc., auxquelles il faut joindre divers ustensiles du culte (Millin, *Gal. myth.*, 10, 11, 12, 14, 15). Primitivement son effigie était une pierre conique ou pyramidale. VAL. P.

CYCLADES (Κυκλάδες), groupe d'îles comprises entre l'Eubée et l'Attique au nord, le Péloponèse à l'ouest, l'île de Crète au sud, et dont les plus avancées à l'orient, c'est-à-dire du côté de l'Asie, sont, à partir du sud de l'Eubée, du nord-ouest au sud-est, Andros, Tinos et Mycone, et, du nord au sud, Naxie, Amorgos et Santorin. Le nom de ces îles (κύκλος, cercle) indique la figure à peu près circulaire de leur groupe. Leur disposition presque sy-

métrique aux environs de Délos (voy.) les a fait considérer dans l'antiquité comme une sorte de couronne ou de cortège autour du berceau d'Apollon.

Les Cyclades, occupées d'abord par des colons venus de l'Asie antérieure, furent successivement envahies (vers l'an 1300 avant J.-C.) par des Crétois et d'autres Grecs de race dorienne et ionienne. Chacune de ces îles ne renfermait guère qu'une ville de même nom, et aucune des plus grandes ou des plus considérables ne tenta de soumettre les autres à sa domination. Délos seule, placée sous la protection d'Apollon, dut à sa position centrale et à son caractère sacré l'avantage de devenir et de demeurer longtemps le rendez-vous général du commerce de la Grèce. Les Cyclades conservèrent leur indépendance aussi longtemps qu'aucun état de la Grèce continentale n'aspira à l'empire de la mer; mais après que les Athéniens eurent obtenu, pour la continuation de la guerre contre les Perses, l'administration d'un trésor commun de la Grèce déposé à Délos, Miltiade commença à exécuter le projet de rendre ces îles tributaires d'Athènes. Thémistocle, Cimon et Périclès poursuivirent et accomplirent ce projet, et malgré quelques tentatives d'affranchissement inspirées et mal secondées tantôt par les Spartiates, tantôt par les Perses, les Cyclades ne se trouvèrent rendues à la liberté qu'après que Philippe de Macédoine eut abattu, à Chéronée, les républiques grecques et ce qui restait encore à Athènes de puissance et d'ascendant. Sous les successeurs d'Alexandre, les Cyclades devinrent tour à tour la proie de quiconque se trouva maître de la mer. Elles appartenaient aux rois d'Égypte Ptolémée Philadelphe (284-246) et Ptolémée Évergète (246-231), comme le témoignent encore plusieurs inscriptions**. Enfin elles suivirent le sort du reste de la Grèce, et firent constamment partie du monde romain, quoique envahies un moment par Mi-

(*) « Elles entourent Délos, et leur nom est les Cyclades. » — Δῶρον κυκλάδων καὶ ἑσπερά Κυκλάδων αἰθῆν. Denys le Periég. v. 526.

(**) Inscription apportée de Délos et qui fait

Protégées par leur petitesse
 pauvreté contre l'avidité des pro-
 ces, elles n'eurent à souffrir ni de la
 nation de la république ni de celle
 spereurs; et tandis que l'empire se
 abrait sous les coups des Barbares,
 lues par la mer, elles échappèrent
 d à ces conquérants dépourvus de
 . Mais bientôt d'aveux bris-
 sillonnèrent la Méditerranée, et
 s furent ravagées au v^e siècle par
 ric, puis, sous le règne de Justi-
 par une peste qui dura trois ans;
 : par la peste au viii^e siècle, sous
 intin Copronyme; au ix^e et au
 r les Sarrazins venus d'Espagne,
 étaient emparés de l'île de Crète,
 s règnes de Michel-le-Bègue (824),
 sophite (831), de Michel III (864),
 ile-le-Macédonien (881), de Léon-
 e (911); par d'autres Sarrazins ve-
 Afrique au xi^e siècle (1027) sous
 intin VIII, et (1032) sous Ro-
 III Argyre; par les Sarrazins d'A-
 et de Sicile réunis (1034), sous
 l IV (le Paphlagonien); en 1089 et
 par le turc Tzakhas qui infestait
 Archipel de ses pirateries et qui,
 de Chios, de Samos, de Rhodes et
 yrne, s'établit dans cette ville en
 et prit le titre de roi; en 1160
 s pirates aux ordres de Raymond
 de Tripoli, qui se vengeait ainsi
 unel Comnène, parce que cet em-
 r refusait d'épouser sa sœur Méli-
 après l'avoir demandée en mariage.
 le milieu de ce même siècle, Ma-
 Comnène avait laissé dépérir la ma-
 nous prétexte qu'elle était ruineuse,
 mers se trouvaient ainsi ouvertes à
 les pirateries. En 1198, sous
 s III, un Génois, qu'un historien
 tin nomme Kaphouris **, ravageait
 ipel, et ses brigandages ne furent
 s que par un ancien pirate de Ca-
 Stirionis, qui avait vendu ses ser-
 aux Grecs. Enfin, au xiii^e siècle,
 oisés latins, maîtres de Constanti-
 , s'emparèrent de la plupart des
 des (Naxos, Paros, etc.); c'est de

l'époque de cette conquête que la no-
 blesse de ces îles date son établissement,
 fière d'une origine étrangère et douteuse
 comme d'une illustration. Après la chute
 de l'empire latin de Constantinople, re-
 prises par Michel Paléologue (1263-
 1271), les Cyclades souffrirent de ce
 retour à l'ancienne domination. Dans le
 même siècle elles furent dévastées par
 Orthogroul, père d'Othman, le premier
 empereur des Turcs; au commencement
 du xiv^e, par Roger de Flor, alors vice-
 amiral de Sicile; en 1391, sous Jean V
 Paléologue, par Bajazet I^{er}. La plupart
 de ces îles ont été successivement prises,
 perdues, reprises, perdues de nouveau,
 par les Normands de Sicile, les Pisans,
 les Génois, les Vénitiens. Naxos seule
 eut, depuis l'an 1307 jusqu'à la fin du
 xvi^e siècle, ses souverains particuliers,
 qui prenaient le titre de ducs de l'Archip-
 el, tantôt sous la suzeraineté de Venise,
 tantôt sous le terrible patronage des sul-
 thans. Venise se maintint jusqu'à la fin
 du xvii^e siècle et jusqu'au commence-
 ment du xviii^e dans la possession de
 quelques îles sans ports (Andros, Crète,
 Négrepont, Paros, Tinos), plutôt
 pour la satisfaction de son orgueil qu'à
 l'avantage de son commerce; elle les
 perdit enfin toutes après le traité de
 Passarowitz et ne conserva que les îles
 Ioniennes. L'autorité turque ne pesa ja-
 mais durement sur les Cyclades; la plu-
 part de ces îles, quoique nominale-
 ment soumises au sulthan, n'étaient habitées
 que par des Grecs et se gouvernaient
 elles-mêmes. Les principales recevaient
 seulement un aga ou quelque fonction-
 naire subalterne, collecteur de légers
 impôts, et qui, presque toujours, seul au
 milieu des Grecs et dépourvu de la force
 qui aurait pu le faire craindre, essayait
 plutôt de se faire aimer. Aussi la révolu-
 tion de 1821 et la guerre de l'indépen-
 dance n'ont-elles laissé dans ces îles
 aucune trace saignante: leur affranchis-
 sement s'est, presque partout, paisi-
 blement complété par la retraite ou la
 démission de l'agent des Turcs.

A l'exception de Milo, station hospi-
 talière et fréquentée sur la route du Le-
 vant, et de Syra dont la rade mal abritée
 contre les vents d'Orient est cependant

Pour partie du Musée d'Égine, et ins-
 citée par Cosmas-Indicopleustes,
 Iorus, lib. III, cap. 5.
 licet. Choniat. in Alex. III, l. 2, p. 310.

la seule où de grands bâtiments puissent mouiller, les Cyclades ne possèdent aucun élément de richesse ou de mouvement industriel et commercial; mais préservée par là même de l'influence de l'esprit de trafic et de calculs mercantiles, la population grecque des Cyclades, et principalement celle du rit latin, se distingue en général des habitants des places maritimes et de l'intérieur du continent par des mœurs plus hospitalières, plus franchement polies et plus rapprochées de la véritable civilisation. Cette population jouit d'ailleurs de toutes les conditions du climat et du sol qui rendent la vie facile et douce, qui contribuent à l'égalité de l'âme et disposent à tous les sentiments affectueux par la santé, la tempérance et le bien-être matériel. Elle a peu de besoins, point de désirs au-delà de ce qui est à sa portée et de ce qu'elle connaît; et, grâce à ces avantages naturels qui lui épargnent une lutte dangereuse contre le monde extérieur, elle offre peu d'exemples de l'inquiétude ambitieuse, de la soif de luxe et de fortune qui travaillent les grandes villes et les places de commerce du continent. Ce repos ou cette ignorance de passions âcres et douloureuses n'entraîne pas là le repos stérile des facultés de l'intelligence. Il n'est pas rare de rencontrer dans les Cyclades des hommes bien élevés, aimables et instruits, et des femmes, surtout, aussi remarquables par la culture de l'esprit que par leur beauté et leurs grâces naturelles.

Les plus intéressantes de ces îles sont aujourd'hui Milo et Syra, sous le rapport commercial; Délos, Naxie, Santorin et surtout Tinos, surnommée en Grèce le *Paris de l'Archipel*. Les Cyclades produisent quelques vins estimés (Naxie, Santorin, Syra); des fruits exquis et en abondance (Naxie, Paros, Syra, Tinos), particulièrement des figues, qui le disputent à celles de Smyrne, et de magnifiques cédrats; du miel, de l'huile, du coton (Naxie) et à peu près tout ce qui suffit à la consommation des habitants, au moyen des échanges que ces îles peuvent faire entre elles comme des sœurs amies. Syra placée au milieu d'elles leur offre d'ailleurs les ressources de son ba-

zar. Les Cyclades sont comprises aujourd'hui dans le nouvel état grec rencontré, à partir du sud de l'île de Négrepont, et en suivant à peu les contours de la figure circulaire laquelle elles se succèdent, *Andros, Myconi*; les deux *Délos* longtemps désertes, mais riches en débris précieux dont une partie enrichi le musée d'Égine, forment les soins du comte Kapodistrias. *Naxia (Naxos), Paros, Antiparos (Olearos)*, célèbre par sa grotte, *Phacussa*, *Skinosa (Skunussa)*, *Thira (Donysa), Nio (Ios)*; où une tradition a placé le tombeau d'Homère, *Thera (Thera)*, remarquable par sa constitution volcanique, *Sikino (Sicyon)*, *Polykandro Phologandros, Kimolomolus, Polino (Polyægos), Milo (Milo)*, *Siphanto (Siphnus), Serpho (Seriphos), Thymia (Cythnus), et Zca (Cios).*

CYCLE. Ce mot vient du grec *κικλος*, cercle, révolution. Il y a trois espèces de cycles principaux, le *cycle lunaire*, le *cycle solaire* et le *cycle caniculaire* ou *période sothiaque*. Quelques autres moins importants se rattachent à ceux-ci; nous en parlons brièvement.

La lune, dans ses mouvements, a quatre espèces de révolutions, deux donnent lieu à des résultats curieux. Supposons qu'elle se trouve aujourd'hui au méridien avec le soleil; comme les mouvements de ces deux astres sont inégaux, il s'écoulera 29 jours et demi avant qu'ils n'y repassent ensemble: cet espace de temps s'appelle *révolution synodique* ou *lunaison*; la lune parcourt aussi une autre période qu'on nomme *révolution tropique*; c'est l'intervalle que cet astre met à revenir à l'équinoxe du printemps; la durée est de 27 jours et un tiers. En comparant ces deux périodes entre elles,

(*) Les habitants des îles voisines se sont longtemps servis des ruines de Délos comme carrière de pierre à bâtir. Des Myconiens ont établi des fours à chaux qui étaient en pleine activité à la fin de 1839 et qui, par conséquent que le temps et les étrangers ont amenés à la Grèce des chefs-d'œuvre de la sculpture de la statuaire et des monuments uniques de son histoire.

se rapporte singuliers et principalement au bout de dix-neuf ans écoulés 235 révolutions lunaires nouvelles et les pleines lunes aux mêmes époques, parce que la lune sont de nouveau, par la terre, dans les mêmes circonstances dans les mêmes points du ciel qu'ils auparavant. Cette période a été appelée *cycle lunaire*; elle fut proposée par l'astronome Méihon aux jeux olympiques; accueillie avec enthousiasme par les Grecs, elle fut inscrite en lettres d'or et de là que lui est venue la dénomination de *nombre d'or*, qu'on trouve dans tous les calendriers. Le cycle lunaire recommence toutes les fois qu'une nouvelle lune a lieu le premier jour de la semaine qui arrivera en 1843, année par conséquent I pour nombre d'or; on voulait savoir quel est le nombre d'or qui correspond à l'année 1836, on diviserait 1836 par 19. En faisant le calcul on trouve un reste égal à 13, c'est-à-dire qu'il y a déjà eu 96 cycles lunaires écoulés, et que le nombre d'or qui correspond à l'année 1836, est 13.

Le *cycle solaire* est un intervalle de temps après lequel les jours de la semaine reviennent dans le même ordre, et les années sont bissextiles de temps en temps en quatre ans. Ce cycle, dans la religion, servait à trouver les lettres dominicales; la semaine que l'on désignait par les lettres A, B, C, D, E, F et G, et les lettres dominicales. Ce mode a été conservé dans les livres d'église. Si l'on commence par un dimanche, la lettre A sera la dominicale, et tous les dimanches de la même année seront représentés par ce même signe. Après 52 semaines qui font 364 jours, le 365^e sera un dimanche, et le premier jour de la semaine suivante se trouvera être un dimanche. Le premier dimanche de cette année tombera au 7 janvier et sera représenté par la lettre dominicale A, qui est la septième de l'alphabet. La lettre dominicale rétrograde donc d'un jour dans les années communes; elle ré-

trograde de deux dans les bissextiles parce que le mois de février a 29 jours au lieu de 28. Dans ce cas, la lettre dominicale représente le dimanche dans les deux premiers mois, et elle se rapporte au lundi dans les dix dernières. Après 28 ans les lettres dominicales recommencent dans le même ordre; c'est à cette période qu'on a donné le nom de *cycle solaire*. Il a commencé 9 ans avant l'ère chrétienne, de sorte que si l'on veut savoir dans quel cycle nous sommes actuellement, on n'a qu'à ajouter 9 ans à 1836, ce qui fait 1845; ce dernier nombre divisé par 28 donne 65, avec un reste égal à 25, c'est-à-dire qu'il y a déjà 65 cycles solaires passés et que nous sommes dans la 25^e année du 66^e. Cette manière de compter ne peut être utile qu'aux peuples qui se servent du calendrier Julien et qui par conséquent n'ont point égard à la suppression des années bissextiles séculaires.

En combinant ensemble le cycle lunaire et le cycle solaire, on forme la période dionysienne ou victorienne; elle est de 532 ans. On l'appelle aussi *grand cycle pascal*, parce qu'après cet espace de 532 ans les nouvelles lunes reviennent aux mêmes jours de la semaine et du mois, ainsi que les lettres dominicales, Pâques et toutes les fêtes mobiles, pourvu que l'on n'ait pas égard à la réforme grégorienne. On ne s'en sert plus actuellement. Voy. CALENDRIER.

Il y a aussi le cycle des Olympiades (voy.), période de 4 ans, qui fut institué par les Grecs 776 ans avant notre ère. Les Romains avaient aussi un cycle appelé *Indiction*. Les indictions étaient des espèces d'ajournements employés dans les tribunaux sous Constantin et les empereurs suivants, et se rapportaient aussi à un certain mode de perception des impôts. Le cycle était de 15 ans; il n'est plus en usage qu'à la cour de Rome.

Le produit des trois cycles lunaire, solaire et d'indiction, donne naissance à la *période Julienne* qui est de 7980 ans. Dans cet espace il ne peut y avoir deux années qui aient les mêmes nombres pour les trois cycles, mais au bout de ce temps ils reviennent ensemble dans le même ordre.

Le cycle caniculaire a pris sa source dans la différence qui existait entre l'année des Égyptiens et celle des Indiens. L'année tropique est de 365 jours et un quart. Les Égyptiens ne faisaient leur année que de 365 jours, de sorte qu'en négligeant la petite fraction, le commencement de l'année arrivait toujours trop tôt et se présentait successivement dans les diverses saisons. Les Indiens au contraire tenaient compte de la fraction, et donnaient 365 jours aux trois premières années et 366 à la quatrième. Il résultait de là qu'au bout de quatre ans les Égyptiens avaient un jour de plus et après quatre fois 365 ans ou 1460 ans, ils étaient en avance d'une année, de sorte que les uns comptaient 1460 et les autres 1461. C'est à cette période de 365 jours employée par les Égyptiens et les Perses qu'on a donné le nom d'année vague ou de Nabonassar, et l'on appelait cycle caniculaire ou période sothiaque cet intervalle de 1461 ans après lequel la terre revenait au même point par rapport à l'équinoxe. Cette époque était très importante chez les Égyptiens, parce qu'ils supposaient que le phénix renaissait de sa cendre après 1461 ans.

Il y a plusieurs autres périodes auxquelles on a donné le nom de cycle; mais comme elles sont sans importance nous n'en parlerons pas, les lecteurs pouvant trouver des détails dans l'Art de vérifier les dates. E. B-D.

CYCLIQUE (ποίση). Un siècle environ après Homère, premier historien de la guerre de Troie, et lorsque ses poésies étaient chantées de ville en ville, des poètes, à son exemple et sur le même mètre, commencèrent à célébrer, comme pour compléter sa grande épopée, tous les événements qui suivirent ou précédèrent l'Iliade, depuis les noces du Ciel et de la Terre jusqu'au terme des voyages et de la vie d'Ulysse.

Tous ces chants, y compris ceux d'Homère, recueillis plus tard et, suivant leur mérite, admis dans un certain canon et déclarés classiques, ont formé un cycle épique qu'il ne faut pas confondre avec le cycle mythique et le cycle troyen. Le cycle mythique com-

prend toute la mythologie avec ses mystères, les gènes, les cosmogonies, les dieux, les Thébâides, les guerres gones, les Amazoniques, etc.; et la série de fables enfin dont l'un chant à l'autre s'arrêtait à la guerre de Troie. Le cycle troyen embrasse tout ce qui est relatif à la guerre de Troie, depuis la première époque des temps historiques jusqu'au jugement de Paris et l'enlèvement d'Hélène jusqu'à la mort d'Ulysse et son fils Télégène. A ce cycle se rattachent les poésies qui portaient le nom d'épopée cyprique, de ruines, de voyageurs, de retours des châteaux d'Ilion, ainsi que les Tragi-

Les auteurs qui se sont le plus distingués dans l'un et l'autre de ces cycles mythique et troyen, sont : Hésiode dans sa Théogonie, son Bouclier, etc., est de tous les poètes le plus partagé avec Homère; Stasinus de Naucratis, l'auteur de l'épopée cyprique (τὰ κύπρια ἔπη) en vers, attribués aussi à Homère; Lycophron, qui s'étendaient depuis de Pélee et de Thétis jusqu'à la guerre de Troie, prise dans le conseil des dieux, et la dispute entre Agamemnon et Ulysse; cette dispute par laquelle commença l'Iliade; Cercops de Milet, qui composa les exploits d'Égimius, roi de Troie, dont les fils se joignirent à Hector; Augéas de Trézène, qui chanta (voσταί) des héros grecs, vainqueurs de Troie; Arctinus de Milet, qui composa deux épopées, une Éthiopide et une Priaméide; le poète de Memnon, et une Priaméide; Eumèle de Corinthe, auteur d'une épopée sur la nomachie; Leschès de Lesbos, qui composa sa petite Iliade, célébra les événements de la guerre de Troie depuis la mort d'Achille jusqu'à la destruction de Priam; Pisandre de Canthare, qui composa une Héracléide; Arctinus de Proconèse, l'auteur d'une Tragiédie; Stésichore d'Himère, qui composa la destruction de Troie (Ἰλίου πέρσις); Simonide de Cyrène, le chantre d'Ulysse; Panyasis de Samos, l'auteur d'une Héracléide; Chœrilus de Samos, l'auteur d'une Héracléide.

dans sa Perside célébra les victoires des Athéniens sur Xerxès; Antimaque qui, dans sa Thébaine, parait s'être placé à côté d'Homère.

Généralement c'est de ces cycles mythique et troyen que certains poètes et leurs œuvres ont tiré leurs noms de poètes cycliques, de poèmes cycliques, et parce que leurs sujets se rapportaient à l'un ou à l'autre cycle. Mais ces deux cycles qui se rattachent à la chronologie, et sont, pour ainsi dire, des termes, diffèrent essentiellement, comme nous l'avons dit (et nous insistons sur ce point) du cycle épique, qui est une expression appartenant à l'histoire littéraire, et concrétisée par les grammairiens ou critiques de l'école d'Alexandrie pour classer et désigner les modèles dans l'épopée. Sous ce rapport, les poètes cycliques sont uniquement ceux qui ont fait partie du cycle ou canon épique, tel que l'ont établi les grammairiens d'Alexandrie, Aristarque et Aristophane de Byzance, et qu'ils ont composé d'Homère, d'Hésiode, de Panyasis et d'Antimaque. Les critiques d'Alexandrie hésitèrent entre ce dernier et Chœrilus, mais la préférence connue de Platon pour Antimaque lui assura la préférence.

La série de tous ces poèmes proprement dits cycliques ou appartenant aux cycles mythique et troyen, formait l'histoire poétique de la Grèce depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort des vainqueurs de Troie. A peine, sauf les poèmes d'Homère et d'Hésiode, nous en reste-t-il quelques vers, perte infiniment regrettable, car ces poèmes avaient été composés à l'époque où le génie poétique était encore dans presque toute sa vigueur, et c'est à leur source que puisèrent les poètes tragiques, lyriques et épiques des temps postérieurs. Virgile y trouva des inspirations, et Ovide des modèles dans ses Métamorphoses. Les poètes grecs de la décadence, tels que Coluthus et Tryphiodore, Quintus de Smyrne excepté, entreprirent encore une fois avec plus de témérité que de succès de célébrer la guerre de Troie et d'exploiter cette mine féconde.

La plupart de ces poètes cycliques peuvent à bon droit être regardés comme

les précurseurs de l'histoire, en ce que, par l'effet du besoin d'innover ou de l'affaiblissement du génie épique, ils suivaient l'ordre et la succession des faits, en racontaient tous les détails, et se mettaient moins en frais d'inspirations pour les orner des fictions de la poésie. C'est pour cela qu'on a appliqué la qualification de cycliques aux poètes qui, méconnaissant les lois de l'épopée, reprenaient les événements à leur première origine et les conduisaient, comme des annalistes, jusqu'à leur terme; à ceux qui parcouraient le cercle ($\chiύκλος$) tout entier de la vie des héros dont ils chantaient les exploits, substituant ainsi l'unité de personnage à l'unité d'action; à ceux enfin qui se traînaient, ainsi que l'a dit Horace (*Art poét.*, v. 132) en jouant sur le mot, dans un cercle ou cycle aussi usé que la guerre de Troie. C'est ainsi, en effet, qu'avaient procédé ces poètes du cycle mythique et troyen qu'on aurait dû appeler les satellites d'Homère, et qui, entraînés dans l'orbite de ce grand astre, se sont perdus dans ses rayons, comme certaines étoiles se perdent dans les feux du soleil. F. D.

CYCLOÏDE. La cycloïde, appelée aussi *trochoïde*, *roulette*, est une courbe dont la découverte est attribuée par les uns au père Mersenne, par d'autres à Galilée; le docteur Wallis la croit très ancienne puisqu'il pense qu'elle était connue de Bovilliers qui vivait en 1500, et même du cardinal de Cusa en 1451 (voir t. V des OEuv. de Pascal, 1779). Elle est décrite par le mouvement d'un point de la circonférence d'un cercle, tandis que ce cercle se meut sur une ligne droite et s'applique successivement sur tous les points de cette base qui par conséquent est égale à la circonférence du cercle *générateur*. Si le mouvement rectiligne était plus grand que le mouvement circulaire, on dirait que la cycloïde est une *cycloïde allongée* et sa base serait plus grande que la circonférence du cercle; si le mouvement rectiligne était plus petit que le mouvement circulaire, la cycloïde serait dite *accourcie* et sa base serait plus petite que la circonférence du cercle. On nomme *espace cycloïdal* l'étendue comprise entre la cycloïde et sa base; M. de

Roberval a trouvé que cet espace vaut 3 fois le cercle générateur.

La quadrature de la cycloïde dépend de celle de son cercle générateur. Huyghens, Bernouilli et Leibnitz s'en sont occupés. De plus, le premier essaya d'appliquer l'observation des propriétés singulières de cette courbe à l'horlogerie (voir *Horologium oscillatorium*, par Huyghens). Il a démontré que, de quelque hauteur que descende un corps pesant qui oscille autour d'un centre, tant que ce corps se meut dans une cycloïde les temps de ses chutes ou oscillations sont tous égaux; « car, dit Fontenelle, la nature de la cycloïde est telle qu'un corps « qui la décrit acquiert plus de vitesse « à mesure qu'il décrit un plus grand arc, « dans la raison précise qu'il faut pour « que le temps qu'il met à décrire cet arc « soit toujours le même, quelle que soit « la grandeur de l'arc que le corps parcourt; et de là vient l'égalité dans le « temps, nonobstant l'inégalité des arcs, « parce que la vitesse se trouve exactement plus grande ou moindre en même « proportion que l'arc est plus grand ou « plus petit. »

En 1697 Bernouilli avait proposé comme problème à tous les géomètres de l'Europe de déterminer la courbe que décrit un corps qui ne tomberait pas perpendiculairement à l'horizon, et l'on trouva que cette courbe serait une cycloïde. R. DE P.

CYCLOPES, divinités subalternes de la mythologie grecque, qui en fait les compagnons ou les ouvriers de Vulcain, et leur donne pour caractère un œil unique au milieu du front. Fils, soit de Neptune et d'Amphitrite, soit d'Uranos et de Gæa, ils furent d'abord incarcérés par leur père dans le Tartare, et Saturne ne rompit leurs fers un instant que pour les leur remettre bien vite. Enfin Jupiter, lors de sa révolte contre son père, les délivra définitivement et s'en fit des auxiliaires: ils forgèrent pour ses deux frères et pour lui le casque d'invisibilité, le trident, la foudre, cette arme terrible qui tua les Titans, et plus tard Esculape. Apollon désolé de cette mort s'en prit aux habiles forgerons et les tua.

(On nomme trois cyclopes principaux,

Stéropé, Bronté, Argés, mots qui fient éclair, tonnerre et (peut être) candescence. On indique comme le jour Lemnos, les Iles Lipari, et la Sicile ou plutôt l'Etna; on ajouta quelquefois Corinthe, où, dit-on, ils firent l'architecture; mais c'est une chose faite postérieurement et sous l'influence de l'idée de Telchines (voy.).

C'est en mythologie un usage si de scinder un être divin (un être présente une idée) en deux ou trois puis très souvent de grouper avec ceux-ci une foule d'acolytes que une dénomination générique. C'est que Vulcain paraît avoir donné son nom aux Cyclopes. Les Vulcains inférieurs présentent donc comme des forgerons, et plus vaguement comme architectes et des maçons. Comme personnification du feu, ils impliquent de feu céleste et de feu terrien, et ces termes, les phénomènes électriques dans l'air et les phénomènes volcaniques. Ces deux séries de faits que la science moderne tend à faire naître d'une cause, que la science plus jeune si profondément, l'ignorance des anciens temps, par un instinct naturel, la devinait. L'œil orbiculaire au lieu du front peut être le cratère de chaque cône de volcan est muet, voit aussi la lumière que les Cyclopes portent attachée à leur tête pour l'éclairer dans les profondeurs des mines. L'identité de fils de Neptune peut tenir à la proximité que d'ordinaire on trouve entre les volcans et la mer, etc. CAN, VULCAIN, POLYPHÈME, et CYCLOPIQUES (constructions), plus bas. V

CYCLOPES (h. n.), genre de mollusques crustacés de l'ordre des brachiopodes, et caractérisé par un œil unique au milieu du front; un test univalve, un corps allongé en queue; deux à quatre ou six à dix pattes soyeuses. Ces animaux habitent les eaux douces, nageant sur le dos, s'élançant avec vivacité, et sont aussi bien en arrière qu'en avant de matières animales, ils se nourrissent de substances végétales. Les femelles portent leurs œufs dans deux sacs su-

les côtés de la queue. On a calculé que seule de ces femelles peut, dans l'espace d'un an, avoir donné naissance à des de quatre milliards et demi de petits, nés tant d'elle que de sa progéniture.

C. L. A.

CYCLOPIQUES ou **CYCLOPÉENNES** (CONSTRUCTIONS). Les traditions attribuent aux Cyclopes (v.) les plus anciennes constructions dont on trouve encore quelques restes dans diverses parties de la Grèce proprement dite et de la Grande-Grèce. Quoique les Cyclopes, qu'Homère dit enfants de Neptune et d'Amphitrite, soient généralement regardés comme les premiers habitants de la Sicile, les anciens auteurs mentionnent d'autres Cyclopes, entre autres ceux de la Lycie, auxquels on attribue la fondation des villes de Tyrinthe et de Mycènes dans l'Argolide. Du temps de Pausanias il ne restait plus que les murs de l'ancienne Tyrinthe: ces murs étaient, dit-il, de pierres si grosses que deux mulets attelés ne pouvaient pas même remuer les plus petites. Mycènes n'existait plus du temps de Strabon, il n'en restait même aucun vestige. Cependant Strabon et Pausanias rapportent la tradition qui attribuait aux Cyclopes la construction des murs de Tyrinthe et de Mycènes.

Les murs que l'on nomme cyclopéens sont composés d'énormes rochers bruts, posés irrégulièrement les uns sur les autres, et dont les interstices sont remplis de petites pierres de petite dimension. Les murs de Tyrinthe et de Mycènes, différaient effectivement par ce mélange de grandes et de petites pierres de tous les murs antiques qui se sont conservés jusqu'à nous. Les savants qui ont confondu la construction polygonale des murailles antiques avec la construction cyclopéenne, ont donc donné aux paroles de Strabon et de Pausanias plus d'extension qu'elles ne pourraient naturellement en recevoir.

Quand on rencontre, comme à Corinthe, Alatri, Segni, Arpino, d'énormes rochers bruts au lieu de pierres régulièrement taillées, on doit en conclure sans doute que l'enceinte de ces villes remonte à une antiquité très reculée, mais l'argumentation ne saurait aller plus loin; car les caractères de construction

dont on veut faire l'attribut exclusif des Pélasges, et qu'on essaie de reporter au-delà des temps historiques, se retrouvent dans les murs de Messine et de Mégalopolis, construits par Épaminondas dans le 4^e siècle avant l'ère chrétienne.

Feu M. Petit-Radel a fait exécuter une collection en relief de toutes les constructions antiques qu'il croit pouvoir nommer *cyclopéennes*. Sans partager toutes ses idées sur ce sujet, on doit apprécier ses recherches et l'exécution de cette curieuse collection, qu'il avait d'avance léguée à l'établissement qu'il a longtemps dirigé et où les savants trouveront en conséquence d'excellents matériaux pour appuyer ou détruire ses opinions.

D. M.

On ne peut passer sous silence à cette occasion le bel ouvrage publié par la maison Treuttel et Würtz d'après les dessins d'Edward Dodwell (voy.) et dont voici le titre : *Fues et description de constructions cyclopéennes ou pélasgiques trouvées en Grèce et en Italie, et de constructions antiques d'une époque moins reculée*, 181 planches lithographiées; Paris, 1834, grand in-folio.

S.

CYGNE. Ce bel animal appartient à l'ordre des palmipèdes (oiseaux nageurs). L'éclatante blancheur de son plumage, l'élégance de ses formes, sa grâce à nager, le font rechercher pour l'ornement de nos bassins. L'espèce que nous élevons en domesticité atteint une longueur de 5 pieds environ/moins dans la femelle; son bec est rouge; il est noir dans le *cygne sauvage*. Les jeunes sont grisâtres. Tous les ans, à la fin de l'hiver, chaque couple construit, avec les roseaux des étangs, un nid où la femelle pond 6 ou 8 œufs qu'elle couve avec une extrême sollicitude. Tous vivent ensuite en famille jusqu'au mois de novembre.

Le cygne vit de végétaux et de poissons. Il vole avec la même agilité qu'il nage; ses ailes lui servent à frapper ceux qui l'attaquent, ce qu'il fait quelquefois avec une force telle qu'il peut casser le bras à un enfant. L'espèce à bec rouge est originaire des grands lacs de l'intérieur de l'Europe, l'autre vient de la partie septentrionale des deux hémisphères. L.

chant du cygne à sa mort n'est qu'une des riantes fictions de la Grèce. C. S.-TE.

CYLINDRE (géom.). On nomme *surface cylindrique* toute surface engendrée par le mouvement d'une droite qui glisse parallèlement à une autre droite donnée de position le long d'une certaine courbe appelée la *directrice* de la surface; la droite mobile s'appelle *génératrice*, et l'espace renfermé entre une surface cylindrique et deux plans parallèles entre eux (ce qui n'a lieu que lorsque la directrice est une courbe fermée) se nomme *cylindre*; on appelle *bases* du cylindre les sections parallèles.

Si l'on prend une circonférence de cercle pour base, le cylindre est dit *circulaire*; on peut alors définir ce cylindre : un solide produit par la révolution d'un rectangle tournant autour de l'un de ses côtés qui reste immobile et que l'on appelle *axe*. Dans ce mouvement, le côté mobile décrit la surface convexe et les deux autres côtés parallèles entre eux décrivent des plans circulaires égaux que l'on appelle *bases*. Toute section faite perpendiculairement à l'axe est un cercle égal à chacune des bases; toute section faite suivant l'axe est un rectangle double du rectangle générateur. Lorsque ce rectangle est un carré, le cylindre est dit *équilatéral*.

Quand la génératrice est perpendiculaire à la base, la surface cylindrique et le cylindre sont dits *droits*, et dans le cas contraire *obliques*.

On appelle *cylindre tronqué* ou *tronc de cylindre* l'espace limité par une surface cylindrique et deux plans non parallèles qui reçoivent aussi le nom de *bases*.

Un cylindre peut s'envisager comme un prisme régulier d'un nombre infini de faces latérales dont la largeur est infiniment petite. Le prisme qui a les mêmes arêtes qu'un cylindre est dit *inscrit* au cylindre : réciproquement le cylindre est *circonscrit* au prisme; le prisme dont les faces sont tangentes au cylindre est dit *circonscrit* au cylindre, et réciproquement le cylindre est *inscrit* au prisme : les arêtes du dernier sont alors parallèles à celles du cylindre.

Il résulte de ces considérations que le

limite des prismes inscrits et des prismes circonscrits.

L'aire de la surface latérale d'un cylindre droit a pour mesure le produit de la circonférence de sa base par une arête; si le cylindre est oblique, c'est le produit du périmètre d'une section perpendiculaire aux arêtes multipliées par leur longueur.

Pour avoir la surface totale du cylindre, il faut ajouter à la surface latérale celle des bases.

Le volume d'un cylindre s'obtient en multipliant la base par une arête, et, si le cylindre est oblique, en multipliant une section perpendiculaire aux arêtes par leur longueur. R. DE P..

CYLINDRE (techn.). Ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, le cylindre est un corps solide terminé par le haut et par le bas par une surface plane et enveloppé par une troisième qui est circulaire et le plus souvent convexe. Les cylindres sont d'un usage varié dans les arts, comme les cylindres broyeurs dans la préparation des minerais, les cylindres à lustrer et autres employés dans la fabrication des étoffes, les cylindres gravés qui servent à l'impression des toiles peintes, etc., etc.

Les *cylindres notés* sont ceux qui, appliqués à des orgues dits de Barbarie, à des serinettes et à plusieurs autres instruments, font entendre des airs variés, selon la disposition qu'on donne aux petites goupilles qu'on implante sur ces cylindres. Chacune d'elles soulève, lorsque le cylindre tourne au moyen d'une manivelle, une des touches de l'orgue, et fait entendre le son qui correspond à cette touche. On conçoit dès lors facilement qu'on peut, par la succession de ces sons, exécuter les airs avec toutes les modifications qu'ils exigent. Par exemple, lorsqu'un son doit *tenir*, la goupille est remplacée par une petite arcade, de telle sorte que la touche est suspendue pendant tout le temps qu'elle met à parcourir cette petite courbe. Ces cylindres permettent ordinairement de noter 6 à 8 airs. Leur mécanisme se retrouve dans ces petites pendules, montres ou *boîtes à musique* qui ont été si longtemps à la mode et que Genève et Neuchâtel nous ont fournis si longtemps, mais que Pa-

immédiatement con-
 tionne avec la der-
 lière perfection.

V. DE M-N.

CYMBALES, en italien *piatti*, en allemand *Becken*. Ce sont deux disques métalliques, de grandeur égale, d'un pied de diamètre, et d'un peu plus d'une ligne d'épaisseur; ces sortes de plateaux circulaires ont à leur centre une petite cavité, dont le milieu est percé de façon recevoir une double courroie, dans laquelle on passe la main pour frapper une contre l'autre les surfaces intérieures des deux disques. Le son que produit cet instrument n'est pas appréciable, et ne compte parmi les sons exharmoniques. On se sert aussi pour le noter d'une figure de convention, qui est plutôt l'indication du battement que la représentation exacte de son effet. On emploie ordinairement la note *sol* écrite sur la clef de *fa* quatrième ligne, et sur la même portée que la grosse caisse et le triangle, du moins dans les partitions d'orchestre. Unies à ces deux instruments de percussion et à d'autres tels que le chapeau chinois, le tambour, les castagnettes, les cymbales composent un ensemble instrumental que les Italiens désignent par l'expression de *banda*, les Allemands par celle de *musique des saissaires*, et pour lequel nous n'avons pas de désignation spéciale. On emploie les cymbales dans la musique militaire et même dans celle de théâtre ou de grand concert, où elles produisent un excellent effet, surtout lorsqu'elles sont habilement maniées; car il y a divers modes de percussion qui font varier la qualité du son. Au reste, il dépend beaucoup aussi de la composition matérielle de l'instrument: les cymbales qu'on fabrique en France, d'acier ou d'un métal métallique, sont toutes d'une sonorité équivoque; les meilleures, dont le timbre est pénétrant, éclatant et pur, nous viennent d'Orient et se nomment *cymbales turques*. Mais la consommation en est si grande et l'importation si coûteuse qu'il y aurait profit à en perfectionner la fabrication en France.

Les cymbales des Grecs et des Romains, (*κύμβαλον*, *cymbalum*) n'avaient d'autre rapport avec les nôtres que celui d'être comptées parmi les instruments de per-

ussion; elles consistaient en deux moitiés d'une petite sphère creuse de métal ou de toute autre matière dure, pourvues d'un manche, et que l'exécutant (*κύμβαλιστής*, *cymbalista*) frappait du côté de la cavité, pour produire le son que les Latins nommaient *tinnitus*. Cassiodore et Isidore de Séville confondent les cymbales avec l'*acetabulum*, mais à tort, car ce dernier n'était pas portatif. Diodore de Sicile, Catulle, Lucrece, Ovide, attribuent à Cybèle l'invention des cymbales. On en faisait usage dans les fêtes de cette déesse, dans les sacrifices à Bacchus: la mythologie et l'histoire des siècles héroïques témoignent de l'emploi solennel de cet instrument parmi les Curètes, les Corybantes, les Telchines (*voy. ces mots*), les Samothraces, etc. Les *Géorgiques* de Virgile (liv. IV) nous apprennent qu'on se servait des cymbales en Italie pour empêcher la fuite des abeilles; enfin un grand nombre de médailles, de bas-reliefs et d'autres monuments, nous attestent la popularité de cet instrument dans l'antiquité.

L'Encyclopédie de Diderot (tom. IV, Arts et métiers) donne le nom de *cymbales* à un triangle de fil d'acier dans lequel sont passés cinq anneaux métalliques que l'on agite au moyen d'une petite verge de fer: cette désignation s'applique réellement au *cimbalo* italien, mais c'est dénaturer le sens reçu des mots que de le traduire par *cymbales*.

M^{re} B.

CYNANTHROPIE, *voy. Monomanie*.

CYNARÉES. Ce terme, peu usité aujourd'hui, a été appliqué par quelques botanistes à un groupe de la famille des composées (*voy.*), généralement connu sous le nom de *carduacées* (*voy.*) ou *cynarocéphales*.

ED. SP.

CYNIPS, genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrants, famille des pupivores, tribu des gallicoles. Il a pour caractères: des antennes filiformes, non brisées, de 10 à 15 articles; des cuisses non renflées, le ventre pédiculé, comprimé, la tête étroite et le thorax gros et bombé, ce qui les fait paraître comme bossus. Ces insectes, au moyen d'une tarière très déliée, dont

L'extrémité est armée de dents, percent l'écorce et les feuilles des arbres pour y déposer leurs œufs. La présence de ceux-ci ne tarde pas à déterminer l'affluence des sucs vers la partie piquée, et produit ainsi ces excroissances quelquefois monstrueuses connues sous le nom de *galles* ou de *bédégars*, qu'on emploie dans la teinture en noir, et qui sont si communes sur les feuilles du chêne et sur la tige des rosiers. C'est dans l'intérieur et aux dépens de ces tumeurs que l'œuf déposé se développe, que la larve se nourrit, puis se transforme successivement en nymphe et en insecte parfait. Parvenu à ce dernier état, l'insecte perce sa demeure et s'envole. Quelques espèces cependant quittent la galle immédiatement après leur sortie de l'œuf, et s'enfoncent en terre où elles vivent jusqu'à leur dernière transformation.

Parmi les espèces les plus remarquables on doit citer le *cynips tinctorial* qui vient sur une espèce de chêne du Levant et dont on emploie la galle dans la fabrication de l'encre à écrire. L'espèce la plus célèbre est le *cynips du figuier*, fameux par les services qu'il rend dans l'Orient en produisant la fécondation de l'arbre dont il porte le nom. En effet, les figues ne sont que les fleurs femelles transformées en fruits par la fécondation de leurs ovules; et comme ces fleurs femelles sont tellement enveloppées qu'elles ne communiquent avec le dehors que par une ouverture fort étroite, il arriverait que la plupart, ne pouvant être atteintes par le pollen des étamines des fleurs mâles, resteraient stériles, si la larve du *cynips* n'entraît successivement dans les fleurs mâles et femelles, transportant dans ces dernières de la poussière pollinique.

C. L.-B.

CYNIQUES, philosophes de l'antiquité, dont la doctrine peut être appelée *cynisme*, pourvu qu'on distingue ce sens de celui que les modernes ont attaché au même mot et qui désigne le plaisir qu'on trouve à braver les lois les plus rigoureuses de la bienséance et de la pudeur, sous prétexte que *naturalia non sunt pudenda*. Ce cynisme, c'est l'impudeur dans les discours et dans les actes, c'est la lubricité affichée, c'est la malpropreté

poussée à l'excès, c'est une sale grossièreté de paroles.

Tel n'était pas le cynisme des anciens.

Antisthène, ancien élève de Socrate fut le fondateur de la secte des cyniques. Ayant conçu du dégoût pour les théories platoniciennes dont la fastueuse subtilité ne pouvait, selon lui, contribuer rien à l'amélioration ni au bonheur de société, il préféra abandonner une vie physique stérile pour s'attacher à une philosophie positive qui avait pour but la réforme des mœurs.

Il choisit, pour donner ses premières leçons, le *Cynosarge*, lieu situé en dehors des murs d'Athènes, et ainsi nommé parce qu'un Athénien, effrayé de ce qu'il craignait (κύων), s'étant emparé des vases offerts à ses dieux domestiques, les en transporta dans cet endroit, y éleva un temple à Hercule. Il paraît vraisemblable que la secte des nouveaux philosophes prit sa dénomination d'après celle de ce lieu où elle se réunit du moment de sa naissance; on prétend aussi que la qualification de cyniques leur fut donnée en raison de la hardiesse de leurs discours et de l'analogie de leurs mœurs avec le principal défaut de l'animal d'ailleurs irréprochable et si fidèle à l'homme.

Les cyniques se répandirent bientôt dans toutes les provinces de la Grèce; les apôtres de la nouvelle doctrine n'éprouvèrent rien pour la répandre. Rien n'égalait leur mépris pour tout ce qui n'était à leurs yeux, que mensonge et préjugé leur courage à attaquer le vice, à braver la calomnie et les sarcasmes. On les voyait dans les temples: ils se gardaient bien d'exercer leur apostolat dans les temples, afin d'écartier les soupçons qui persistent toujours sur les concubines et les crétes, quelque pures que puissent être les vues de ceux même qui ne se montrèrent pas au grand jour.

Ils avaient conçu la pensée d'introduire au milieu d'une société civile les mœurs simples de l'homme en état de nature. Mais si ce projet était louable, il devait nécessairement échouer: en effet, une doctrine encore naissante et le triomphe des passions érigées en vertus puissantes de la force de leur liberté de l'opinion, la lutte était inégale.

Antisthène se promenait dans les rues portant sa besace, revêtu d'un manteau déchiré et d'une saleté dégoûtante, appuyé sur son bâton, les cheveux et la barbe négligés : il ne réussissait point à accréditer son mépris pour le luxe et la vanité ; la masse ne savait que le tourner en ridicule, le poursuivre de ses huées, tandis que les hommes occupant les sommités sociales ne voyaient en cela que de l'ostentation et lui disaient : « Antisthène, la vanité perce à travers les trous de ton manteau ! »

Cependant la conduite pure et austère de ce philosophe lui attira d'abord un grand nombre de disciples dont la plupart se recommandaient par leur avoir et leur position sociale ; mais bien peu d'entre eux eurent le courage de marcher sur les traces de leur maître. Il leur répétait sans cesse que, pour être cynique, ce n'était pas assez de faire abstraction de toutes les aisances de la vie, de coucher sur le pavé des rues et des places publiques, d'adresser aux passants de virulentes remontrances : qu'il fallait encore donner l'exemple des plus hautes vertus, et savoir surtout que Jupiter exigeait d'un cynique qu'il prêchât la vertu au mépris même de sa vie.

Ce désintéressement héroïque effraya peu à peu quelques-uns de ses adeptes ; ils l'abandonnèrent jusqu'au point qu'il ne lui resta plus que Diogène (voy.).

Le cynisme proscrivait la culture des beaux-arts, l'étude des mathématiques et de toutes les sciences naturelles. Il flétrissait jusqu'à l'éloquence, comme moyen insidieux de faire prévaloir le mensonge sur la vérité ; en un mot, il consacrait en principe la plus profonde ignorance.

Si, d'un côté, la rigidité de la morale des cyniques souleva contre eux les passions, de l'autre l'obscurantisme qu'ils favorisaient acheva leur discrédit. On vit bientôt marcher à la suite des cyniques tous les aventuriers, les mendiants ; tous ceux qui se firent un titre de leur ignorance et de leur misère se rangèrent sous les drapeaux de la nouvelle école. Le mépris que souleva ce dégoûtant cortège retomba bientôt sur ses maîtres ; tous furent confondus dans une même aversion.

Après Diogène, on compta encore quelques cyniques qui perpétuèrent la réputation de cette secte : de ce nombre fut Ménippe ; mais avec lui elle devait s'éteindre à jamais. Après avoir perdu une fortune immense qu'il avait acquise par l'usure et grossie avec le salaire qu'il exigeait de ceux auxquels il vendait sa plume satirique, il perdit la tête, et sa monomanie le conduisit au suicide.

Une nouvelle secte de cyniques s'éleva avant la naissance du Christ ; mais la corruption des mœurs de ces prétendus philosophes ne permit d'établir aucun rapport entre eux et ceux de l'antiquité auxquels, du moins pour la plupart, on n'a d'autre reproche à faire que d'avoir voulu réaliser un perfectionnement impossible en lui-même, et qui, d'ailleurs, ne pouvait être en harmonie avec les besoins de l'homme réuni en société.

L. DE C.

CYNOCÉPHALES (IDOLES). Ce mot, suivant l'étymologie: κύων, chien, et κεφαλή, tête), devrait désigner des êtres divers à tête de chien ; mais on désigne par là des dieux coiffés de têtes de deux espèces fort distinctes. Ces deux genres sont le chakal, que les Grecs ont pris longtemps tantôt pour un loup, tantôt pour un chien, et le singe cynocéphale ou quelque autre espèce de grand singe. La tête de chakal caractérise Anubis, ou, comme on dit vulgairement, Anubis ; la tête de cynocéphale est une de celles que l'on donne à Thoth, figuré parfois avec la tête humaine et très souvent avec celle de l'ibis. Il n'est pas rare de trouver ce dernier dieu représenté par un cynocéphale (singe) tout entier ; le nom d'idole cynocéphale est alors fort juste, tandis que lorsqu'il n'a que la tête de l'animal il faudrait l'appeler Thoth *cynocéphalocéphale*. Plusieurs déités, inférieures sans doute, et surtout des génies de l'Amenti (enfer), avaient la tête de chakal. On en trouve beaucoup sur les bas-reliefs des zodiaques égyptiens. C'est pour cette raison probablement que les prêtres, dans leurs processions figuratives, portaient des masques cynocéphales. Le cynocéphale, ainsi que l'ibis, était un signe hiéroglyphique ; et comme hiéroglyphe pur (non comme signe phonétique), il

désignait la lune, l'écriture, la caste sacerdotale, le monde. VAL. P.

CYNOCÉPHALES (BATAILLE DE). Elle eut lieu l'an 197 entre Flamininus et Philippe V de Macédoine, et termina la seconde guerre des Romains contre ce pays. Elle dut son nom à des éminences près desquelles elle se donna et dont les pointes bizarres ressemblaient à des *têtes de chien* (voy. l'art. précédent). Nul champ de bataille ne pouvait être plus défavorable à la phalange; mais les circonstances entraînèrent Philippe à cet engagement général qu'il ne devait pas accepter. Au commencement les Romains avaient plié, mais la cavalerie éolienne vint les soutenir fort à propos. Un peu plus tard, Philippe avec ses troupes en phalange était vainqueur à l'aile droite. Cependant Flamininus avait porté des coups funestes à l'aile gauche, où l'inégalité du terrain et le défaut de temps jetaient du désordre dans les rangs de la phalange. Jusque-là tout était égal; les deux ailes droites avaient chacune battu leurs ennemis. Un mouvement hardi décide la victoire des Romains. Un tribu légionnaire à la tête de vingt manipules charge par derrière, enfonce, massacre les phalanges qui ne peuvent ni se tourner en arrière, ni combattre d'homme à homme, ni trouver de secours dans leurs longues sarisses; 8,000 périrent et 5,000 furent pris. Le même jour le Macédonien Androsthène était battu dans le Péloponèse par les Achéens. Philippe n'essaya plus de lutter contre la fortune des Romains et signa le fameux traité, chef-d'œuvre d'astuce et de profondeur, par lequel Flamininus privait Philippe de la Thessalie, de la Thrace, des îles de la mer Égée, de plusieurs villes de l'Asie-Mineure; confisquait sa marine, sauf 5 brigantins; réduisait son armée à 500 hommes, l'imposait à 5 millions et demi d'indemnité en faveur de Rome, prenait son deuxième fils pour otage et, pour combler la mesure du malheur, rendait à la Grèce sa liberté, c'est-à-dire rompait son unité, et rendait impossible une coalition générale des Grecs contre l'ambition romaine. La bataille de Cynocéphales est la victoire de la légion sur la phalange ou de l'ordre mince sur l'ordre profond. Po-

lybe l'a décrite admirablement. VAL. P.

CYNOREXIE, mot grec qui désigne la faim canine. Voy. BOULIMIE.

CYPRE, voy. CHYPRE.

CYPRES, genre de plantes appartenant à la famille des conifères, caractérisé par son fruit globuleux, lequel est composé d'écaillés coriaces, attachées à un axe central, serrées les unes contre les autres, et offrant la forme d'un clou lorsqu'à l'époque de la maturité leurs bords se désunissent.

L'espèce la plus notable est le *cyprès d'Orient* (*cupressus orientalis*, Linn.); le port noble et majestueux de ce cyprès lui a donné droit de naturalisation dans presque tous les jardins paysagers. Sa culture est très soignée dans les îles de l'Archipel, comme dans tout le Levant; il en était ainsi dans les temps antiques. La mythologie grecque a rattaché à cet arbre une fable ingénieuse. On n'ignore point que la nymphe Cyparis, rebelle aux désirs amoureux d'Apollon, fut métamorphosée par lui en cyprès. Depuis longtemps cet arbre est consacré à la mort; les Romains très souvent enveloppaient les cadavres de son feuillage. Une branche de cyprès aux portes des maisons était un signe de deuil. Les bûchers destinés à consumer les corps étaient formés du bois de cet arbre. De nos jours encore la Grèce et l'Italie ont conservé quelques vestiges de ces anciens rites religieux, et chez nous, comme à Rome, le cyprès est resté le symbole de la douleur et de la mort, ainsi que l'emblème de l'immortalité. Dans nos cimetières il élève souvent sa forme pyramidale, et attristé de son feuillage sombre et toujours vert ces lieux consacrés à des souvenirs funèbres.

De même que la plupart des arbres résineux, le cyprès fournit un bois de longue durée: aussi les anciens en faisaient-ils des coffres pour serrer les objets précieux et les ouvrages des poètes. Comme preuve de l'incorruptibilité de ce bois, on peut citer l'extraction du navire dit de Tibère, qu'on trouva dans le lac de Nemi après plus de quatorze siècles d'intervalle. Les planches de pin et de cyprès de ce bâtiment étaient encore dans leur entier.

Les *cyprès faux thuya* (*cupressus thuyoides*), indigène dans l'Amérique

simple, se cultive et souvent
 jardins paysans. On rencontre
 orangiers plus que autres cy-
 pres remarquables. L'élégance
 feuillage. Tels sont : le cyprès
 ou cèdre de Goa (*Cupressus*
 , le cyprès génevrier (*Cupressus*
ides), et le cyprès de la Nou-
 Hollande (*Cupressus australis*).
 curieux nommé vulgairement
baume appartient au genre *Schu-*

Ed. Sp.

CYRIEN (SAINT, THASCIUS-CECI-
 le d'une famille romaine de Car-
 thage surnommé Cécile, du nom de
 sa femme. Il fut converti au christi-
 anisme par sa conversion au christi-
 anisme, écrivit aussitôt après contre
 les hérésies, comme l'avaient fait Tertul-
 lian, Minucius Félix. Il fut du petit
 nombre des hommes qui par leurs écrits
 ont soutenu et fortifié le christi-
 anisme que les persécutions
 naissantes combattaient et ten-
 taient détruire. Si le sang des martyrs
 est le champ où il était versé, l'ex-
 ample et l'exemple des écrivains qui
 ont soutenu la religion du Christ con-
 viennent beaucoup à soutenir les martyrs
 et à la propager. Ce fut surtout
 saint Cyprien qui, par la douceur de sa
 conduite en même temps par la fermeté
 des principes, sut pour toujours attacher
 la religion chrétienne, par la cha-
 rité, ceux qu'il détachait
 du paganisme qui autorisait tous les
 vices d'un stoïcisme inexorable par le-
 quel on croyait avoir épuré la religion
 et à l'homme malheureux l'espoir
 de finir ses souffrances, qu'il lui fal-
 lait offrir sans pitié et sans retour. Un
 hommeloquent et si bienveillant le fit
 évêque de Carthage. Forcé de
 fuir la persécution de Dèce, il ne man-
 qua jamais de se rendre à son clergé ni au peu-
 ple ; il était le pasteur bien-aimé. Il
 fut l'auteur de sa retraite des règles et des
 canons que saint Augustin et, chez
 les Grecs, les conciles ont beaucoup louées pour
 la pureté de la doctrine et la clarté du
 langage, sur la discipline et les mœurs.
 La peste qui eut lieu, et qui par
 ses effets et la violence de ses effets
 appela le funeste fléau du choléra,
 fut l'exemple de la compassion et

du dévouement aux habitants de Car-
 thage où il était revenu, et il écrivit un
 livre de *Mortalité*, dans lequel il leur
 adresse des *conseils* et des *consolations* ;
 ce livre a été traduit en français par le duc
 de Luynes, sous le nom de Laval, et im-
 primé en 1664. Ses traités, ainsi que ses
 exhortations, continuèrent à servir puis-
 samment la religion comme à soulager
 par son zèle les chrétiens malheureux.
 Sous les successeurs de Dèce un grand
 nombre de chrétiens avaient été pris par
 les pirates en 258 : les évêques de Nu-
 midie ayant fait part à saint Cyprien de
 cet événement, il écrivit à ses collègues
 une lettre du plus haut intérêt, en leur
 envoyant une somme de cent mille ses-
 terces (environ dix-huit mille francs)
 pour contribuer à la délivrance des cap-
 tifs. Le généreux évêque, persécuté de
 nouveau et relégué, souffrit courageuse-
 ment la mort sous Valérien, en 258.
 Ainsi la palme de l'éloquence chrétienne,
 qui lui est donnée par Lactance à cause
 de cette force lumineuse et persuasive,
 et surtout de cette netteté d'expression et
 d'idées que Tertullien, qu'il appelait son
 maître, laisse souvent à désirer, a valu
 au saint évêque la palme du premier
 martyr de Carthage. Les œuvres de saint
 Cyprien, revues par D. Maran, d'après
 Baluze, avaient été publiées à l'imprime-
 rie royale, en 1726 ; et la traduction de
 la plus grande partie s'en trouve dans les
Annales du Hainaut, mises au jour par
 M. le marquis de Fortia d'Urban, qui en
 a extrait, dans un Discours sur le christi-
 anisme imprimé chez Fournier, la
 lettre intéressante de saint Cyprien aux
 évêques de Numidie, que nous avons ci-
 tée.

G. CR.

CYRÉNAÏQUE (LA). Toute la côte
 africaine baignée à l'ouest par le golfe
 appelé *Grande-Syrie* et au nord par le
 bassin de la Méditerranée, tout l'espace
 compris sur ce coin de l'ancien conti-
 nent entre le 17° et le 21° de longi-
 tude orientale, et entre le 30° et le 33° de
 latitude septentrionale, comprend ce que
 les anciens nommaient la *Cyrénaïque*, du
 nom de l'antique cité de *Cyrène* qui en
 était la métropole. Ainsi ce pays, qui fut
 pendant longtemps le théâtre d'une civi-
 lisation avancée, était limité d'un côté

par la mer et de l'autre par des déserts arides.

C'est dans le pays de Barcah (*voy.*), long de 110 lieues de l'est à l'ouest et large de 90 du sud au nord, qu'était située l'ancienne Cyrénaïque, aujourd'hui administrée par un gouverneur ou bey nommé par le souverain de Tripoli; il réside dans une mesure décorée du nom de château à *Ben-G'hazy*, que les naturels nomment *Bernik*, ville de 5,000 à 6,000 âmes, avec un port médiocre sur une côte poissonneuse et dans un territoire fertile d'où l'on exporte des laines. Plus au nord, on trouve *Tokrah* ou *Tasukrah*, plus loin encore *Tolometa* nommée aussi par les Arabes *Tol-Mya Tah*, petite ville où l'on remarque un beau réservoir d'eau. Au nord de la contrée et à quelques lieues de la côte s'élève, au milieu de ruines antiques, la misérable bourgade de *Krennah* ou *Grennah*, appelée aussi *Curin*. A l'ouest de cette bourgade la Méditerranée baigne *Dernah* ou *Derne*, réunion de cinq villages dont le plus considérable est appelé *El Medineh* (la capitale), ou bien *Beled-el-Sour* (la ville fortifiée). Les quatre autres sont : *El-Mugharah*, *El-Djebeli*, *Mansour-el-Fokhani* et *Mansour-el-Tuhdtani*. Leur population ne s'élève qu'à quelques milliers d'individus, bien que les habitants se livrent au commerce et possèdent un petit port ou plutôt une rade remplie de récifs. *Beled-el-Sour* est la résidence des autorités et des gens riches du canton. C'est là que sont les bazars et que s'arrêtent les caravanes; on y voit deux châteaux, dont l'un, espèce de mesure, est le séjour du bey lorsqu'il vient visiter cette partie du Barcah. Les quatre autres villages peuvent être considérés comme les faubourgs de cette résidence. Une bourgade appelée *Merdjeh* n'offre rien de remarquable. *Théreth* présente plusieurs ruines. Tel est l'état de ce pays exposé aux pillages des nomades du désert, et dont le littoral, jadis fameux, suivant Hérodote et Strabon, par ses triples récoltes, est aujourd'hui très mal cultivé. Guidés par le voyageur français Pacho (*Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque et les oasis d'Audjevali et de Maradeh, pendant les années*

1824 et 1825, Paris 1827-29, un vol. in-4° avec atlas), nous retrouverons dans les lieux que nous venons de citer principales villes de l'ancienne Cyrénaïque.

Sur les bords du golfe de la Grand Syrte, nous remarquons d'abord un lieu nommé *Caïcora*, jadis *Diachersis*; puis l'ancien *Borium*, la seule ville du cap qui ait joui de quelque célébrité comme boulevard de l'empire romain. Elle s'élevait point sur la côte: elle s'élevait de un étroit vallon, au pied du plateau érééen, vis-à-vis le promontoire de elle prit le nom et que les Grecs avaient appelé *Borion*, parce qu'il était constamment battu par le vent du nord. On sait que plus tard le même cap fut appelé *Hypon* et *Hyporegius*. Sur l'emplacement de *Borium* il existe encore des ruines que les Arabes nomment *Mussah* et qui méritent peut-être d'être visitées par quelque observateur instruit et zélé.

A 18 lieues au nord de *Borium*, *Ben-G'hazy* ou *Bernik* est situé, sur l'emplacement de l'antique *Bérénice*, l'une des cinq villes qui formaient la *Pentape*. Ses ruines sont cachées sous le sable; on y a trouvé des inscriptions, des statuettes, des médailles et d'autres objets d'antiquité. C'est près de cette ville que, suivant une opinion généralement adoptée, on plaçait le jardin des Hespérides; mais Pacho n'a rien retrouvé qui lui rappelle dans l'inspection des lieux la situation de la peinture que les anciens nous ont laissée de ce jardin célèbre; il reconstruit au contraire ce qu'ils en ont dit dans un point tout différent, au promontoire *Phycus*, le cap Razat des modernes. Les épaissees forêts de ses environs, la stérilité et la variété de la végétation, et enfin la disposition des lieux semblent confirmer son opinion. Il y retrouve ce rempart d'enceinte de précipices qui rend l'entrée si difficile; enfin il reconnaît l'allégorie du dragon qui en défend l'approche dans cette ceinture de rochers et d'écueils qui ceint encore le promontoire de *Phycus*.

Mais reprenons notre excursion sur le littoral de la Cyrénaïque. Au nord de l'antique *Bérénice*, *Tokrah* ou *Tasukrah* nous montre les anciens murs

qui fut ensuite appelée *Arinod*, l'une des cinq villes de la Pentapole maritime, bien conservée et du tours à ses angles, a été couverte avec des débris d'édifices plus ainsi qu'on en peut juger par les débris dont les pierres sont couvertes. Cette particularité qui s'accorde avec ce que nous apprend des travaux de Justinien pour mettre Béréenique en défense.

En passant devant la bourgade de jadis *Barcé*, l'une des villes de la Pentapole, mais où l'on ne trouve plus de ruine. Cette bourgade est située sur le penchant du plateau de la Cyrénaïque. En descendant dans la direction du sud, nous arriverons à Tolometa, au nord de la mer. Ce lieu, que les anciens nomment aussi *Tolmyatah*, est, comme l'indique son nom, l'antique *Tolmy*, dont les débris sont en partie couverts par les flots. Des restes précieux, des colonnes, des blocs de marbre et de porphyre, se trouvent ici en si grand nombre, dit Pachy, qu'on peut les voir fort loin à travers la transparence de l'eau. C'est sur la pente du plateau qu'on trouve les ruines les mieux conservées : on y voit les restes d'un temple romain, au-dessous duquel se trouve un grand souterrain, divisé en corridors dont les parois enduites de plâtre annoncent qu'ils ont servi de sépulture. Non loin de ce temple on remarque un édifice important; c'est une construction romaine encore entourée d'un mur et d'une double enceinte. L'intérieur de cet édifice les fournaux qui servaient aux soldats sont dans un état parfait de conservation. Sur la façade trois immenses blocs de grès incrustés dans ses assises portent une inscription grecque trop fruste pour pouvoir être lue en entier, mais que M. Lezouard reconnut être les restes d'un décret d'Anastase I^{er}, relatif à divers détails de l'administration publique et notamment au service militaire. A l'extrémité occidentale des ruines s'élèvent de hautes constructions massives, des pylônes à inclinaison égyptienne, qui, dit Pachy, ont servi à former la ville. Les ruines de Pto-

lémals occupent environ 4 milles de circonférence. Près du rivage s'étendent des grottes sépulcrales qui n'offrent rien de remarquable : ce sont de simples cavités dont les entrées sont petites et grossièrement taillées dans le roc; mais elles sont couvertes d'inscriptions gravées irrégulièrement et qui appartiennent à diverses époques. Cependant Pachy signale d'autres monuments funéraires dignes d'intérêt.

On trouve un grand nombre de ruines le long de la côte jusqu'à *Marza-Souza*, jadis *Sozyza*; puis *Apollonia*, qui était le port de Cyrène et l'une des cinq villes de la Pentapole. Un des caractères de cette plage est son aridité; elle est dépourvue d'arbres et de sources : aussi les anciens habitants, pour suppléer à la sécheresse du sol, furent ils obligés de construire un aqueduc qui traversait la plaine, de percer la région boisée ou le pied du plateau cyrénaïque jusqu'à la mer. Quelques restes de cet aqueduc existent encore; ils sont formés de grands blocs monolithes, placés sur une chaussée dont l'élevation diffère selon l'inégalité du terrain. On y voit des fragments d'inscriptions romaines, mais encore tellement frustes que Pachy n'a pu les déchiffrer.

Examinons ce qui reste de *Cyrène*. Une partie de son emplacement est occupée par la misérable bourgade de Krennah ou Grennah, que l'on appelle aussi Curin, du nom de l'antique cité de Cyrène, qui donna le jour au philosophe Aristippe, au poète Callimaque et au géomètre Ératosthène. Une tribu d'Arabes cultive le vaste emplacement de cette ville et place ses tentes parmi des statues mutilées et des colonnades à demi écroulées. Les anciens surnommaient Cyrène la *magnifique*, la *cité bien bâtie*; Pindare (*P. th.*) la désigne sous le nom de la *ville au trône d'or*. On peut encore se faire une idée de sa splendeur par les débris qui en restent, et surtout par sa nécropole, dont les grottes, taillées dans la roche calcaire de la montagne appelée aujourd'hui Djebel-Akhdar, ont leurs entrées ornées de façades d'une architecture plus ou moins riche d'ornements, et l'intérieur décoré de sarcophages pré-

cieux, quelquefois de sculptures ou de peintures élégantes et encore assez bien conservées (voy. Νέκροπολεις). Sur l'emplacement même de la ville on distingue, au milieu de monceaux de pierres et de débris de monuments, détruits moins par le temps que par les Arabes qui cultivent le sol, les restes d'un stade, dont l'enceinte est indiquée par des bornes; un emplacement qui servait d'hippodrome; la place qu'occupait le marché cité dans les chants de Pindare; un aqueduc avec un grand édifice qui servait de réservoir; cinq longues rues, dont la roche calcaire qui forme le sol est encore sillonnée par les traces des chars antiques; les ruines d'un établissement de bains; deux petits temples qui paraissent avoir été construits par les Romains et qui sont décorés d'emblèmes indiquant l'époque de l'établissement du christianisme dans cette contrée; le torse d'une statue colossale en marbre blanc représentant un guerrier; enfin plusieurs restes de châteaux. Au milieu de ces ruines coule encore la source limpide de *Cyré* qui donna son nom à la ville.

A 10 lieues au nord-est de Cyrène on trouve Massakhit, lieu couvert de ruines intéressantes et dont le nom signifie en arabe *les Statues*. On n'y voit aucune habitation; mais on y remarque une espèce de falaise creusée de toutes parts en tombeaux et qui présente extérieurement une innombrable quantité de niches, soit rondes, soit carrées, grandes et petites. Ces niches ont été occupées jadis par des statues, par des images de saints, dans les premiers temps du christianisme; car le voyageur Pacho pense que ces ruines près desquelles il existe un tombeau romain sont peut-être les ruines d'*Olbie*, ville épiscopale qui était placée aux confins de la Pentapole libyque.

Au nord de Massakhit on aperçoit les restes d'une ville que les Arabes nomment *Natriun* et dont plusieurs débris précieux s'élèvent au sein des eaux de la Méditerranée, parce que son sol sablonneux, baigné pendant des siècles par les flots, s'est en partie écroulé dans la mer. Cette ville est, selon Pacho, l'antique *Erythron*. Au sud de Massakhit, le nom moderne de *Lameloudch* rappelle celui

de la ville de *Limniade*, mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, et appelée *Lemnandi* par saint Paul. Ses ruines sont pas sans intérêt: on y remarque des montures de portes, des restes d'édifices de grands réservoirs d'eau et des portions de routes dont la conservation est telle qu'ils semblent appartenir plutôt à une ville que l'on va bâtir qu'à une ville ruinée. On y trouve aussi des grottes et pulcras.

A 5 ou 6 lieues plus loin, Dernah, l'antique *Darnis*, qui fut la capitale de la Libye inférieure, mais qui fut jamais remarquable par ses monuments, nous offre des restes d'anciens temples consacrés au culte chrétien; des tombeaux où les emblèmes du christianisme se mêlent à ceux de l'idolâtrie.

Tels sont les principaux lieux qui tracent la splendeur et la richesse de l'antique Cyrénaïque. J. H. S.

CYRÉNAÏQUE (PHILOSOPHIE). La philosophie cyrénaïque fut ainsi appelée de la ville de Cyrène en Afrique, près d'Aristippe (voy.), fondateur de cette école. Comme l'école cyrénaïque professait une morale toute de volupté, regardant les plaisirs sensuels comme le bien unique, il était naturel que la plupart des sectateurs de cette école, tels que Théodas, Evhémère, etc., professassent l'athéisme. En général ils s'occupaient cependant peu de spéculation, rejetaient par conséquent comme inutile la partie physique de la philosophie, quelques-uns même la logique, ne voulant s'occuper que de la morale. Mais, par compensation, ils faisaient entrer dans cette partie de la philosophie plusieurs choses que les anciens philosophes considéraient comme du ressort de la physique et de la logique. Ils n'étaient donc en cela d'accord ni parfaitement conséquents (Sext. Emp. *Adv. Mathem.* VII, 11; Dio Laërt. II, 92). Cette école n'eut pas une longue durée; elle se résolut insensiblement dans celle d'Épicure. Quoique les cyrénaïques aient cherché à répandre leur doctrine par des écrits, il ne restait plus des ouvrages de cette école que n'en reste de celle des cyniques *. J^h

(*) Cet article est traduit du *Dictionnaire philosophique* de M. Krug.

CYRILLE (SAINT) DE JÉRUSALEM naquit dans cette ville vers l'an 315. Il fut d'abord de bonne heure à l'étude des lettres et des philosophes païens. Il fut diacre en 334 et prêtre l'année suivante, il fut chargé d'annoncer la foi de Dieu aux fidèles, et principalement d'instruire les catéchumènes. Cyrille remplit cette dernière fonction avec succès par les *Catéchèses* qu'il composa et qui nous sont parvenues au nombre de 24, sont l'exposition la plus complète de la foi de l'Église. Il succéda à son père sur le siège de Jérusalem vers l'an 350, et son avènement à ce siège fut marqué, dit-on, par un prodige éclatant : c'était l'apparition d'une lumière dans le ciel, entourée d'un nuage de lumière, et qui s'étendait sur la montagne du Calvaire jusqu'à Oliviers, c'est-à-dire dans un espace de 15 stades ou trois quarts de lieue. On rapporte que cette apparition fut instantanée comme celle d'un feu, mais qu'elle fut remarquée plusieurs heures, et qu'elle brillait avec un éclat que la lumière du soleil ne pouvait obscurcir. Cyrille annonça sa doctrine par une lettre à l'empereur Valens, en invoquant à l'appui le témoignage de tous les habitants de Jérusalem et de ses environs. Peu de temps après, il eut à soutenir des disputes vives contre l'évêque arien de Césarée, concernant le droit de juridiction que celui-ci exerçait en sa qualité de métropolitain, et la contestation en produisit d'au-tant plus de chaleur que l'attachement de Cyrille à la foi orthodoxe le fit exiler (357) de Jérusalem au concile de Nicée, composé de semi-ariens, où il assembla son ennemi. En 359, il fut élu évêque catholique de Séleucie le rétablissement de son siège; mais les Ariens l'ayant condamné à l'exil de nouveau, il ne revint à Jérusalem que lors de l'apostasie de Valens, par l'effet d'une politique calculée, rétablit sur leur siège les évêques catholiques. Il était sur le point de mourir lorsque, par l'ordre et avec le secours de l'empereur, qui voulait faire accomplir la prophétie du Christ, les Juifs furent débauchés de leur temple. Les biens qu'on avait amassés, les nombreux qui étaient accourus, et

les trésors de l'empire ouverts pour faciliter cette entreprise, tout faisait croire au rétablissement prochain du temple de Jérusalem. Cyrille n'en conçut aucune alarme: fort des promesses divines, il annonçait avec confiance que l'on ne verrait jamais le temple se relever. En effet, des fondements que l'on creusa sortirent, dit-on, des tourbillons de flamme qui rendirent la place inaccessible. Saint-Cyrille éprouva encore des persécutions sous l'empereur Valens, attaché à l'arianisme, et il ne fut véritablement en paix dans son évêché que depuis le couronnement de Gratien jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 386. Il avait assisté en 381 au concile général de Constantinople sous l'empereur Théodose, et y avait souscrit la condamnation des semi-ariens et des Macédoniens. Les Grecs et les Latins honorent sa mémoire le 13 mars, qui fut le jour de sa mort. On a publié les œuvres de saint Cyrille à Paris, 1720, in-fol. N.-R.

CYRILLE (SAINT) D'ALEXANDRIE fut élevé par les soins de Théophile, son oncle maternel, auquel il succéda dans le patriarcat d'Alexandrie, le 6 octobre 412. Avec le secours que lui prêta Abundantius, commandant des troupes, il l'emporta sur l'archidiacre Timothée qui était soutenu par le peuple. Ce succès augmenta son crédit et lui donna dans la ville une autorité plus grande que celle dont avait joui son oncle. Il s'en servit d'abord contre les novatiens (*voy.*) qu'il chassa, et enleva tous les trésors de leurs églises. Il en chassa pareillement les Juifs qui avaient insulté les chrétiens; mais leur départ (ils étaient au nombre de 40,000) laissa un vide dans la population de cette capitale de l'Égypte, ce qui engagea Oreste, préfet de la province, à se plaindre à l'empereur de la conduite de Cyrille. Celui-ci se justifia auprès de l'empereur, mais il trouva toujours le gouverneur inflexible. Alors 500 moines de Nitrie, partisans du patriarche, vinrent soutenir sa cause : le préfet fut attaqué sur son char et son escorte dispersée; la célèbre Hypatia, qui tenait une école de philosophie platonicienne, fut traînée dans une église et y fut massacrée, parce que l'on croyait qu'elle avait empêché la réconciliation d'Oreste avec le patriarche.

Ces commencements de Cyrille ne sont pas la plus belle époque de son histoire : il ne serait pas sans doute à l'abri du reproche sur la part qu'il prit à ces événements ; mais l'hérésie de Nestorius lui fournit l'occasion d'exercer au profit de l'Église et de la foi ce zèle quelquefois indiscret qui l'anima et auquel l'ambition n'était pas peut être tout-à-fait étrangère. Nestorius, patriarche de Constantinople, ayant enseigné que la Vierge Marie n'était pas mère de Dieu, cette doctrine scandalisa tous les fidèles : Cyrille s'en plaignit par une lettre à cet *hérésiarque*. En 430 Nestorius fut condamné à Rome, et Cyrille chargé d'exécuter la sentence de déposition. Il essaya d'abord des moyens de douceur qui n'eurent aucun succès, et ensuite il lesomma de souscrire douze anathématismes qui déplurent à Jean d'Antioche et qui furent combattus par André de Samosate et par Théodore de Cyrène. Cyrille leur répondit et le réfuta à son tour ; mais la querelle ne pouvant se terminer que par un concile général, l'empereur Théodose le convoqua à Éphèse, et Cyrille, en sa qualité de patriarche d'Alexandrie, le présida. Nestorius, Jean d'Antioche et ses autres partisans y furent cités, mais n'ayant point comparu et les légats du pape étant arrivés, le concile passa outre au jugement, condamna Nestorius et approuva les douze anathématismes de Saint Cyrille. Jean d'Antioche, avec 50 évêques et prélats d'Orient, se déclara pour Nestorius et tint un synode où Cyrille fut déposé. La cour prit d'abord leur parti, mais ensuite elle se déclara pour Cyrille et le concile ; Nestorius resta déposé, et, le 30 octobre 431, le patriarche d'Alexandrie revint triomphant sur son siège où il continua de gouverner son église jusqu'à l'année 444 qui fut celle de sa mort. Il mourut le 9 juin, mais l'église latine célèbre sa fête le 28 janvier, sans qu'on en puisse donner la raison.

Saint Cyrille est un des plus grands pères de l'Église. Ses écrits sont nombreux et les explications qu'il a données sur le mystère de l'incarnation l'ont fait surnommer le docteur du dogme de l'incarnation. Le concile d'Éphèse et celui de Chalcédoine adoptèrent la seconde de ses

lettres canoniques adressée à Nestorius et celle qu'il écrivit aux Orientaux. La sixième est reçue et se trouve parmi les canons de l'église grecque. La meilleure édition des œuvres de saint Cyrille est celle qui a été donnée en grec et en latin par J. Aubert, formant 6 tom. qu'on peut relier en 7 vol. ; Paris, 1638, in-fol. N

CYRILLE et MÉTHODE : sains dits les *apôtres des Slaves*, étaient de frères nés de parents distingués dans la ville macédonienne de Thessalonique, ne sait en quelle année du 1x^e siècle. Méthode paraît avoir embrassé d'abord une carrière militaire dans laquelle il avança jusqu'au grade de général, tandis que son frère, dont le véritable nom était *Constantin*, se livrait à l'étude des langues. Outre le grec, ils devaient savoir tous deux le slavon, depuis longtemps répandu dans les pays du Danube, et qui, de ce temps, avait pénétré en Grèce jusque dans le Péloponèse ; à Thessalonique surtout, ville très commerçante alors, on devroit être familiarisé avec cet idome. Constantin paraît avoir appris de plus l'arménien et d'autres langues. Aussi fut-il admis à Constantinople lorsque ses parents eurent mené pour continuer ses études on lui donna le surnom de *philosophe* c'est-à-dire de savant. Bientôt il fut nommé prêtre. Méthode de son côté se décida à entrer dans les ordres monastiques.

Sous l'empereur Michel III, Constantinople vit arriver dans ses murs une députation des Khasars (voy.) chargée de demander qu'on leur envoyât un précepteur de la doctrine chrétienne : sur la recommandation de saint Ignace, Michel choisit Constantin, autant pour son éloquence que pour la facilité avec laquelle il apprenait les langues étrangères. Au lieu de s'approprier celle des Khasars, Constantin fit un assez long séjour à Kherson ou Kherson, où il découvrit le corps de saint Clément Romain ; il se rendit ensuite au milieu de ce peuple ouabiq et en opéra la conversion, s'il faut croire les légendes, contredites sur plusieurs points par des données historiques positives, suivant lesquelles le christianisme était loin de dominer parmi les Khasars. Après son retour, Michel envoya Con

en un prince des Moraves l'an 863, et Méthode accompa son frère. Est-ce avant ou après ce voyage qu'il convertit les Boulgares? on l'ignore, mais ce fut, dit-on, chez ces derniers que Constantin ou Cyrille accommoda l'alphabet grec, augmenté de quelques signes nouveaux, à la langue slavonne, inventant une écriture que les Slaves adoptèrent et qui leur permit de connaître les livres saints des Grecs qu'on ne tarda pas à traduire pour eux.

La Moravie et la Pannonie, chrétiennes depuis environ un siècle*, dépendaient du siège métropolitain de Salzbourg; mais les Allemands n'y étaient pas vus de bon œil. Constantin et Méthode furent au contraire parfaitement accueillis par les Slaves, qui recevaient d'eux avec joie le moyen de célébrer le culte dans leur propre langue. Ils consacrèrent plus de quatre ans à cette organisation, et en 867 ils se rendirent à Rome, sur l'invitation du pape Nicolas I. Mais celui-ci était mort quand ils arrivèrent : son successeur Adrien II les reçut avec distinction et les sacra évêques. Alors Constantin, avec l'agrément du pape, prit le nom de Cyrille; mais, comme s'il avait eu un pressentiment de sa fin prochaine, il n'accepta pas de diocèse et mourut le 13 février 868. C'est le 14 février que les Grecs et les Russes célèbrent la fête de ce saint.

Méthode retourna parmi les Slaves et devint archevêque de Moravie et de Pannonie, mais, à ce qu'il paraît, sans siège fixe. La liturgie latine fit place à la slavonne, dans la plupart des églises, et la suprématie de l'archevêque de Salzbourg fut de plus en plus méconnue. Celui-ci adressa de vives plaintes à la cour de Rome, et, pour leur donner plus d'importance, ses délégués accusèrent Méthode de nombreuses hérésies. Jean VIII, sans avoir entendu ce dernier, condamna sa liturgie slavonne, écrivit en date du 14 juin 879 à un puissant prince des Moraves pour l'engager à se mettre en garde contre les hérésies étrangères, et invita Méthode à venir se justifier en personne. Méthode obéit, car il était at-

(*) Voir le récit anonyme *D: conversione Carantanorum*, écrit vers l'an 870.

taché au Saint-Siège, et, quoique Grec, n'approuvait pas le schisme de Photius. Peut-être en profita-t-il pour assurer à son troupeau sa liturgie indigène; peut-être fit-il à la fois craindre au pape que les Slaves, contrariés sur ce point, n'embrassassent le schisme, et espérer que les Boulgares le déserteraient pour se rapprocher de leurs frères en Pannonie s'ils les voyaient satisfaits de leur sort : toujours est il certain que justice lui fut faite, qu'il fut confirmé dans sa dignité archiépiscopale, qu'une missive du Saint-Père recommanda aux fidèles de le respecter comme leur digne pasteur, et que l'usage de la langue slavonne à la messe, pour les heures canoniales et pour tous les livres saints, ainsi que l'emploi de la nouvelle écriture (*litteris slavonicis à Constantino quodam philosopho repertis jureque laudatis*), furent expressément autorisés. Méthode retourna donc dans son diocèse, mais y rencontra partout l'opposition des prêtres latins. Découragé, il revint en 881 à Rome, où le pape devait mettre fin à ces querelles. Mais le saint archevêque mourut dans cette ville, sans doute peu de temps après son arrivée, car l'époque précise de sa mort n'est pas connue, et, suivant quelques témoignages, il aurait même encore prêché l'Évangile aux Bohèmes.

Aucun manuscrit original des deux apôtres n'a été conservé et l'on ne sait pas au juste aujourd'hui en quoi consistaient leurs traductions; cependant le vieux annaliste russe Nestor affirme que ce furent *l'Apôtre* (les épîtres), *l'Évangile* (les évangiles), *les Psaumes*, *l'Oktoïkh* (chants liturgiques dans les huit tons), et *les autres livres* (d'église). D'après Jean, exarque de Bulgarie (au x^e siècle), ce furent des morceaux choisis (sans doute les *péricopes* destinés aux lectures de tous les dimanches de l'année) des Évangiles et des Épîtres. On ne sait pas davantage quelle part Méthode eut à ces traductions et ce qu'il faut en attribuer exclusivement à Cyrille. Mais ce qui est certain et généralement admis, c'est que le dernier inventa les lettres (voir le Ménologe russe, 11 mai) dont on se servit, au nombre de 38. Son alphabet, appelé *cyrillique* (en slavon *kyrillitza*) fut adopté,

par la majeure partie des Slaves orientaux, comme Bulgares, Serbes, Bosniaks, Esclavons, Russes, etc.; il fut ensuite modifié et augmenté dans les divers pays suivant leurs besoins particuliers. Les alphabets russe et serbe actuels en sont les dérivés immédiats. Quant à l'alphabet *glagolitique* (voy.) qui lui fut opposé par les Slaves latins (Illyriens, Dalmates, Croates, etc.), on n'en connaît pas l'origine; et s'il est difficile d'admettre que saint Jérôme en ait été l'auteur, M. Kopitar ne consent pas non plus à l'attribuer, avec Dobrowsky (voy.), à une fraude imaginée dans le XI^e ou XII^e siècle, mais prouve qu'il est beaucoup plus ancien.

Nous reviendrons sur ce sujet encore inconnu dans l'Europe occidentale*, et nous renvoyons en attendant le lecteur aux ouvrages suivants : *Acta Sanctorum Bolland.*, mens. Mart., t. II. ad 1x Mart., de SS. *Episcopis, Slavorum apostolis, Cyrillo et Methodio*; Stredowsky, *Sacra Moraviae Historia sive Vita SS. Cyrilli et Methodii*, Solisbaci, 1710, in-8°; Dobrowsky, *Cyrrill und Method, der Slawen Apostel*, Prague, 1823, in-8°; Schaffarik, *Geschichte der Slawischen Sprache und Literatur*, Bude, 1826, in-8°; et au beau travail paléographique d'un des premiers slavistes vivants, *Glagolita Clozianus*, par Barth. Kopitar, Vienne, 1836, petit in-fol., texte en slavon d'église, introduction et commentaire en latin, et 2 planches gravées donnant les lettres et un échantillon du texte glagolitique. J. H. S.

CYRUS-LE-GRAND. Le berceau de ce conquérant célèbre, de ce législateur de tant de peuples divers, est entouré de merveilles, comme celui de la plupart des héros des temps antiques. Selon Hérodote, il était fils de Cambyse et de Mandane, fille d'Astyage, roi des Mèdes. Astyage, averti en songe que son petit-fils monterait un jour sur le trône et craignant pour sa couronne, le fit enlever dès qu'il fut né et le remit à Harpalus, un de ses confidents, avec ordre de le faire périr. Ce-

(*) Et pourtant, chose curieuse, le fameux *Texte du Sac o*, sur lequel les rois de France portaient la main en jurant d'accomplir leurs devoirs et qui fut conservé à Reims jusqu'en 1792, offrait les Évangiles à la fois en caractères cyrilliques et en caractères glagolitiques.

lui-ci, n'osant ou ne voulant pas tremper ses mains dans le sang de ses princes, donna l'enfant à un pâtre qui, au lieu de l'exposer dans les forêts comme on le lui avait commandé, l'éleva secrètement et le fit passer pour son propre fils. Il lui donna le nom de *Cyrus* (*koresch*), *soleil* selon Ctésias. A l'âge de dix ans, Cyrus fut reconnu par Astyage; mais croyant l'oracle accompli par l'espèce de souveraineté que l'enfant exerçait sur ses camarades, le roi le laissa vivre et le renvoya à ses parents. Tel est le récit d'Hérodote; mais ni Ctésias, ni Xénophon ne s'accordent avec lui sur ce point. Selon Ctésias, Cyrus n'était pas même allié par le sang à Astyage. Selon Xénophon, Astyage eut deux enfants, Cyaxare, qui lui succéda, et Mandane, la mère de Cyrus. Dans ses campagnes d'Asie, Xénophon a pu recueillir quelques traditions vraies sur cette époque glorieuse de l'histoire des Perses; mais il y avait longtemps que Cyrus était mort, et l'on sait de quel langage métaphorique se servent les Orientaux en parlant de leurs grands hommes, en sorte qu'on ne peut accorder qu'une demi-confiance à ce qu'il nous raconte dans sa *Cyropédie*. Ctésias, au contraire, vivait à la cour d'Artaxerxès Mnémon et était par conséquent parfaitement placé pour consulter les archives du royaume*. Au reste, à quelque version que l'on donne la préférence, ce qui est certain, c'est que Cyrus était de la caste des Pasargades, la plus célèbre des dix castes ou tribus perses, et de la famille d'Achéménès (voy. **ACHÉMÉNIDES**) ou Djemjid.

A sa naissance, les Perses n'étaient qu'une pauvre peuplade de montagnards soumise aux Mèdes et menant, au moins en grande partie, la vie nomade dans les régions les plus élevées de la province appelée *Persis*. A sa mort, ils étaient devenus le peuple le plus puissant de l'Asie et étendaient leur domination depuis les côtes de la Méditerranée jusqu'aux Indes.

Pour opérer cette grande révolution, Cyrus suivit la marche qu'ont suivie dans tous les temps les conquérants de cette

(*) On peut lire, sur cette question de haute critique, des idées un peu différentes à l'article **CRÉTAS**.

l'histoire du monde. Il se fit d'abord reconnaître pour chef par toutes les tribus des Perses et leva l'étendard de la révolte.

Les circonstances étaient on ne peut plus favorables. Le royaume médio-bactrien, après avoir jeté quelque éclat, venait déjà vers sa ruine. Les rois d'Assyrie dominaient, il est vrai, sur une vaste étendue de pays, mais la monarchie babylonienne était depuis longtemps rongée au cœur. Elle avait d'ailleurs reçu déjà un choc terrible de la main de Cyrus lui-même, lorsque, sous les ordres de son azerain Astyage, il avait battu et tué Méroglissor (560 av. J.-C.). Dès lors la couronne était devenue le jouet des partis qui faisaient et défaisaient les rois selon leurs intérêts ou leurs caprices. Enfin Crésus, roi de Lydie, avait soumis une grande partie de l'Asie-Mineure, mais son pouvoir n'y était pas encore bien affermi.

À la nouvelle de la prise d'armes de Cyrus, Astyage accourut avec une armée. Il fut vaincu à Pasargade et cette seule bataille suffit pour faire passer des Mèdes aux Perses le droit de suzeraineté (561).

Les succès du jeune Cyrus firent trembler Crésus (voy.) et le jetèrent dans l'alliance du roi d'Assyrie et du roi d'Égypte. Cyrus marcha en personne contre lui et le défit complètement dans les plaines de Thybrée en Phrygie (558 ans avant J.-C.). Vivement poursuivi par son vainqueur, le roi de Lydie se sauva dans sa capitale, qui dut se rendre après un siège de quelques jours. On connaît le sort de Crésus et l'exclamation que lui arracha sur le bûcher le souvenir de Solon. Cyrus, en ayant appris la cause, fit un retour sur lui-même, ordonna de détacher Crésus de dessus le bûcher, et lui accorda la vie; il ne le priva que de sa liberté. Puis il retourna en Perse, laissant à ses généraux le soin de soumettre le littoral de la Méditerranée. À l'approche d'un danger aussi menaçant, toutes les colonies grecques, ioniennes, éoliennes et doriennes, se ligèrent pour résister à l'invasion étrangère; mais leurs efforts furent inutiles, et elles durent passer sous le joug des Barbares commandés par Harpagus. Les Phocéens seuls préférèrent l'exil à la

soumission: ils abandonnèrent leur ville et se retirèrent dans un de leurs établissements en Corse, d'où ils allèrent ensuite fonder Marseille sur la côte méridionale de la Gaule.

Maître de toute l'Asie antérieure, Cyrus tourna ses armes contre Babylone où régnait alors Balthasar (Belsazar) ou Labinit. C'était un prince mou et efféminé qui se souillait des plus honteux excès. Cyrus avait à le punir de la part qu'il avait prise à la coalition formée contre lui par Crésus. Cependant, avant que de mettre le siège devant Babylone, il soumit la Syrie et une partie de l'Arabie; puis il revint sur la capitale des Chaldéens. Cette ville était réputée imprenable, défendue comme elle l'était par ses hautes murailles et par les eaux de l'Euphrate qui en baignaient le pied. Aussi Balthasar ne paraissait-il pas se soucier beaucoup des efforts de son ennemi: il célébrait des fêtes, il passait ses jours dans les festins, ses nuits dans la débauche; il était même à table plongé dans l'ivresse d'une orgie, lorsque les Perses, après avoir détourné le cours du fleuve, pénétrèrent dans la ville et se présentèrent aux portes de son palais. Il fut tué et avec lui tomba le royaume chaldéo-babylonien (538 ans av. J.-C.)

Ainsi, en 22 ans, le chef d'un petit peuple nomade, parti des montagnes de la Perse proprement dite, avait fondé un empire qui embrassait tous les pays entre la Méditerranée, l'Oxus et l'Indus. Certes il avait assez fait pour la gloire; mais, comme tous les conquérants, il ne pouvait se lasser de conquêtes. Il voulut donc tenter une expédition dans les steppes de l'Asie centrale, et entreprit de soumettre les Massagètes, qui habitaient au-delà de l'Araxe. Il remporta d'abord sur eux quelques avantages; mais il finit par tomber dans une embuscade où il périt avec son armée (529 av. J.-C.). Tomyris, reine des Massagètes, pour venger la mort de son fils tué dans une des batailles précédentes, fit couper la tête au cadavre de Cyrus et la plongea dans une outre pleine de sang en lui adressant ces mots: «Barbare! rassasie-toi après ta mort de ce sang dont tu as été altéré pendant toute

ta vie. » Tel est le récit d'Hérodote. Xénophon, au contraire, fait mourir Cyrus dans son lit à Pasargade. Quoi qu'il en soit, du temps d'Alexandre-le-Grand, on voyait encore son tombeau dans cette ville. Arrien rapporte que des soldats macédoniens l'ayant pillé et en ayant retiré le corps, Alexandre donna ordre à Aristobule de le faire réparer. Un voyageur moderne croit même l'avoir retrouvé dans la plaine de Murghab. C'est un petit édifice carré avec un piédestal de marbre blanc d'une énorme grandeur. Le peuple l'appelle *Mechhed mader-i-Soleyman*, c'est-à-dire le tombeau de la mère de Salomon, par suite de l'habitude qu'ont les Orientaux d'attribuer à Salomon tous les monuments dont ils ignorent l'origine. Comme cet édifice répond par sa forme à la description que Diodore de Sicile donne du tombeau de Cyrus, l'opinion de M. Ker-Porter paraît être assez fondée.

Si la grande révolution réalisée par Cyrus n'a pas eu pour la Perse tous les résultats politiques qu'on aurait été en droit d'en attendre, c'est que le génie de ce grand prince s'éteignit avec lui. Ses successeurs n'étaient pas hommes à porter digne ment la magnifique couronne qu'il leur laissa en héritage (voy. PERSÉ). Sous le rapport moral, les conquêtes de Cyrus eurent une influence désastreuse sur son peuple. Avant lui les Perses s'étaient distingués par leur courage, leur tempérance, leur vigueur, résultats de leur éducation sévère et de leur genre de vie. Dès qu'ils furent devenus conquérants, ils adoptèrent le luxe et la civilisation des vaincus, surtout des Mèdes, et s'amoindrirent ainsi peu à peu. Ils prirent même leur législation et leur culte.

Cyrus ne fit aucune innovation importante dans les institutions; il se borna à perfectionner les divers modes d'administration alors existants chez les vaincus. Il divisa son vaste empire, d'après les peuples tributaires, en cent vingt provinces qui correspondaient entre elles et avec la cour au moyen de courriers. A la tête de chacune était un satrape chargé de fonctions purement civiles. Il devait veiller à la culture des terres, percevoir les impôts, qui se levaient le

plus souvent en nature, faire exécuter les ordres absolus du prince. L'autorité militaire était confiée à un général qui, à la tête de troupes nombreuses, devait maintenir dans l'obéissance les provinces conquises. Si, malgré sa présence, quelque soulèvement avait lieu, on avait souvent recours à la transplantation de peuplades entières d'un pays dans un autre, comme cela était arrivé pour les juifs qui avaient été emmenés à Babylone par Nabuchodonosor et auxquels Cyrus permit de retourner dans leur patrie après une captivité de 70 ans.

Mais si on peut lui reprocher des fautes, si quelques défauts ont terni ses éminentes qualités, il n'en reste pas moins un des plus grands princes de l'antiquité. Sobre, tempérant, chaste, infatigable, brave autant que prudent, il ignora toujours les voluptueuses délices du sérail et ne se reposa pas du soin des affaires publiques sur des eunuques ou des favoris. Presque toujours commandant en personne, il sut forcer la victoire, qui ne l'abandonna jamais, on peut le dire, puisque sa défaite par les Massagètes fut au moins problématique. Cependant la guerre ne l'absorba jamais tellement qu'il cessât de veiller sur ses états et de travailler au bonheur de ses peuples. Aussi les Perses ont-ils toujours eu la plus profonde vénération pour sa mémoire. Le pays où il vint au monde a toujours été une espèce de territoire sacré : c'était là que les rois ses successeurs allaient se faire investir de la souveraine puissance; c'était là qu'étaient leurs tombeaux. Plus de 800 ans après sa mort, Artaxerxès, qui détruisit la puissance des Parthes et releva le trône des Perses, se faisait gloire de descendre de lui. E. H. G.

CYRUS LE JEUNE était fils de Darius Nothus ou Ochus et de Parysatis. Nommé par son père gouverneur de l'Asie-Mineure, il favorisa de tout son pouvoir les Spartiates alors en guerre avec les Athéniens, abandonnant ainsi la sage politique des rois de Perse qui, depuis leurs désastreuses expéditions contre la Grèce, avaient constamment cherché à semer la division entre les républiques grecques et à maintenir entre elles une espèce d'équilibre. Ce furent ses subsidies

qui se voyait d'accepter la domination à l'égard des Lacédémoniens la souveraineté sans partage de la Grèce. Mais ses cruautés ne tardèrent pas de forcer son père à le rappeler auprès de lui.

Darius étant mort, Artaxerxès Mnémon monta sur le trône. Quoique l'aîné, ses droits à la couronne n'étaient pas incontestables, d'après les idées reçues, car il était né avant l'avènement de son père. Aussi Cyrus essayait-il bientôt de le faire périr pour se mettre à sa place. La conspiration fut découverte, et il allait payer de sa vie sa tentative d'assassinat, lorsque les larmes de Parysatis, qui le chérissait plus que tous ses enfants, parvinrent à désarmer la juste colère de son frère. Artaxerxès se contenta de le renvoyer dans son gouvernement de l'Asie-Mineure; mais cet acte de clémence n'engagea pas Cyrus à renoncer à ses ambitieux projets. Il renoua ses rapports avec les Spartiates et leur demanda des secours par une lettre d'une naïveté singulière. Il s'y vante de savoir mieux boire et porter le vin que son frère; il est plus philosophe que lui, dit-il, il entend mieux la magie; Artaxerxès est un efféminé, un pultron, qui ne monte pas à cheval même pour aller à la chasse, et qui n'ose pas seulement s'asseoir sur le trône en temps de péril. Les Spartiates, ravis de trouver l'occasion d'affaiblir leurs ennemis naturels, se prêtèrent avec empressement à tout ce qu'il leur demandait. Ils lui permirent de lever des troupes dans le Péloponèse, en Béotie et en Thessalie. La fin de la guerre du Péloponèse était aussi une circonstance heureuse pour lui. Une foule de braves capitaines exilés de leur patrie et de soldats laissés sans ressource, accoururent, et, sous prétexte de pousser avec vigueur la guerre qu'il faisait à Tissapherne, Cyrus prit à sa solde tous ceux qui se présentèrent et réunit bientôt un corps de treize mille Grecs commandés par Cléarque, et une armée de cent mille Asiatiques sous les ordres d'Artaxerxès. Ce fut à la tête de ces troupes nombreuses qu'il partit de Sardes (401 avant J.-C.), sans avouer toutefois le but de son expédition. Il traversa l'Asie-Mineure et

la Syrie, non sans éprouver bien des difficultés de la part de ses mercenaires, et sans se trouver dans de grands embarras faute d'argent; mais enfin il atteignit le bord de l'Euphrate, et ce fut là seulement que, tout-à-fait rassuré par la distance sur l'abandon possible des troupes grecques, il cessa de dissimuler ses projets. Cependant Artaxerxès, averti à temps par Tissapherne, n'avait rien négligé pour être en état de lui résister. Les deux armées se trouvèrent en présence à Cunaxa (voy.), à vingt lieues de Babylone. Au lieu de se placer à la tête des Grecs, ses meilleurs combattants, Cyrus voulut commander les Perses attachés à sa cause. Il renversa tout devant lui et pénétra jusqu'à son frère qu'il blessa d'un coup de lance; mais, suivi de trop peu de monde, il fut accablé par le nombre et tué de la propre main d'Artaxerxès, au rapport de quelques historiens. Dès que la nouvelle de sa mort se fut répandue dans son armée, toutes ses troupes asiatiques se dispersèrent. Les Grecs seuls restèrent inébranlables et firent des prodiges de valeur. Ne pouvant les vaincre, Artaxerxès dut traiter avec eux et leur permettre d'opérer la retraite. C'est cette fameuse retraite des dix mille (voy.), dont Xénophon, un des chefs, nous a conservé l'histoire.

Ce fut peut-être un malheur pour la Perse que la fortune ne se fût pas déclarée pour Cyrus. Ce prince était doué de grandes qualités, si l'on peut s'en rapporter aux Grecs qui ont parlé de lui, tandis qu'Artaxerxès était un homme sans caractère qui, à peine affermi sur le trône, tomba sous la dépendance de Parysatis, dont les fureurs firent du sérail le théâtre des atrocités les plus révoltantes. S'il eût été vainqueur, les rapports politiques de la cour de Perse avec la Grèce eussent vraisemblablement été tout autres. Peut-être jamais les Spartiates n'auraient perdu la suprématie, et le trône de Perse n'aurait pas été ébranlé jusque dans ses fondements par les exploits d'Agésilas.

E. H.-C.

CYSTIQUE, *CYSTOTOMIE*, voy. **TAILLE**.

CYSTITE, voy. **VESSIE**.

CYTHÈRE, aujourd'hui *Cérigo*, voy. **IONIENNES (Iles)**.

CZACKI (TCHADÉ), (prononcez Tchatski), conseiller, staroste de Novogrodek, naquit à Porytsk, en Volynie, le 23 août 1765. Jurisconsulte, philosophe, historien, tous ses écrits, ainsi que tous les actes de sa vie politique, furent dictés par le patriotisme le plus pur, et les services qu'il rendit à son pays, comme savant et comme citoyen, lui méritèrent d'être surnommé le *Franklin polonais*.

Dès sa plus tendre enfance, Czacki montra pour la science un goût décidé; et non-seulement il voulait l'instruction pour lui-même, mais il encourageait encore par ses conseils ceux de ses jeunes camarades qu'il jugeait aptes à la recevoir. Il fonda tout jeune, dans la campagne même où il était né, une école pour les orphelins; et l'argent que ses parents lui donnaient pour ses plaisirs, il le distribuait aux instituteurs des enfants pauvres de la maison, pour stimuler leur zèle et comme pour les récompenser d'avance des progrès qu'ils feraient faire à leurs élèves.

Vers l'an 1784, après avoir fini ses études à l'académie de Cracovie, Czacki se montra pour la première fois dans le monde. Adam Naruszewicz et Jean Albertandy, deux des hommes les plus savants de l'époque, furent ses principaux amis et ses mentors. C'est à leur école qu'il apprit à connaître la patrie et à la chérir par-dessus tout. Non content des riches matériaux que lui fournissait la grande bibliothèque de Zaluski à Varsovie, Czacki voulut voyager; il visita Dantzig, Posen, Gnezne, Kalisch, Heilsberg, Oliva, etc., etc., recueillant avec avidité tous les souvenirs nationaux. Ayant sollicité et obtenu, en 1802, du roi de Prusse la permission de consulter, à Koenigsberg, les archives des maîtres de l'Ordre teutonique, il en tira des matériaux précieux. De retour de ses longs voyages il se mit à écrire. Ses *Recherches sur les lois de la Pologne et de la Lithuanie*, etc., l'un de ses meilleurs ouvrages, renferment les notions les plus intéressantes sur la Pologne. Voici ce qu'en dit M. Bentkowski dans son *Histoire de la littérature polonaise*: « C'est une vraie encyclopédie des sciences historiques pour les annales de notre patrie;

c'est un trésor où doit puiser tout homme qui veut approfondir l'histoire de Pologne. » La Société des amis des sciences et le roi Stanislas-Auguste Poniatowski avaient chargé Czacki de continuer l'histoire de Pologne commencée par le savant Naruszewicz (voy.), son ami; mais il n'eut le temps d'en préparer que l'avant-propos (voir Osinski, *Zycie Czackiego*, p. 383, note 52). Sa mort prématurée priva la Pologne d'une histoire complète, d'un monument que lui seul pouvait achever.

Les autres ouvrages de Czacki ne sont pas moins importants. Il en a laissé 19 manuscrits et 24 imprimés, la plupart considérables. Quelques personnes lui reprochent de manquer assez souvent d'exactitude dans les dates: ce reproche peut être fondé; mais que l'on songe aussi à toutes les difficultés que Czacki eut à vaincre pour parvenir à rassembler les nombreux matériaux dont il avait besoin. En voici un exemple. On sait que les Suédois, dans leurs guerres contre la Pologne, dépouillèrent entièrement les bibliothèques de ce royaume de tous les actes et de tous les livres qu'elles contenaient, pour en enrichir celle d'Upsal. Voyageant en Suède, Czacki ne voulut point laisser échapper l'occasion de recueillir des documents si précieux pour l'histoire de Pologne, et il se rendit à Upsal. Le gouvernement suédois lui permit bien de visiter la bibliothèque et d'y lire tout ce que bon lui semblerait; mais on lui défendit expressément d'extraire la moindre chose d'aucun ouvrage. Heureusement il avait une mémoire prodigieuse. Tout le jour, il le passait dans la bibliothèque à consulter les livres qui pouvaient lui être utiles; et le soir, en rentrant chez lui, il se mettait à écrire ce qu'il avait lu. Mais la mémoire la plus fidèle peut se trouver en défaut. Du reste, il n'est point de bibliothèque nationale qu'il n'ait visitée, point d'archives dont il n'ait remué la poussière pour y découvrir quelque fait, quelque particularité relative à l'histoire de son pays.

Comme citoyen et comme homme public, Czacki ne fut pas moins recommandable. L'industrie, le commerce, la jurisprudence, etc., tout lui doit en Pologne

Stanislas Czacki. Il commença sa carrière politique d'abord dans la cour de justice du roi. La diète de 1786 l'appela aux fonctions de commissaire des finances, et bientôt Stanislas-Auguste le nomma staroste et chevalier des ordres de Pologne, de Saint-Stanislas en 1786, de l'Aigle-Blanche en 1791. C'est dans cette dernière année qu'il fut envoyé à Cracovie, avec Horain et Wawrzerki, pour y vérifier le trésor de la couronne. La révolution survint à Cracovie, et on rapporta à l'impératrice Catherine que Czacki était grand-trésorier de l'insurrection : aussitôt ses biens furent confisqués et partagés entre le général gouverneur et plusieurs autres Russes, à titre de récompense. Czacki, réduit à la misère, se borna à solliciter une place de professeur à l'université des Jagellons. Sur ces entrefaites la tsarine mourut, et son successeur, qui avait signalé son avènement au trône en brisant les fers de Kosciuszko et de 12,000 autres Polonais entassés par Catherine dans les cachots et dans les mines de la Sibérie, restitua à Czacki sa fortune et lui offrit même une place au sénat, qu'il n'accepta point.

L'empereur Alexandre le combla également de ses faveurs. Nommé conseiller privé, Czacki ne se servit de son influence que pour devenir le bienfaiteur de sa patrie. Les banques en faillite entraînaient alors dans leur ruine un grand nombre des plus riches Polonais. Les commissaires des trois cours n'ayant pu terminer cette affaire, Czacki fut nommé plénipotentiaire, et la Pologne, par le comité siégeant à Pétersbourg, gagna 2,500,000 florins. Alexandre fit témoigner à Czacki toute sa satisfaction. A la même époque Czacki concourut à fonder à Varsovie la Société littéraire des amis des arts et des sciences ; Jean Albertrandy, Stanislas Soltyk et Fr. Dmochowski secondèrent puissamment ses efforts, et les hommes de lettres les plus distingués s'empressèrent d'en faire partie. Le grand dictionnaire de la langue polonaise, enrichi de tous les dialectes slaves par le savant Lindé, et qui peut soutenir la comparaison avec ce qu'on a fait de meilleur en ce genre pour les autres langues, dut

aussi beaucoup à la protection de Czacki.

Il fonda en 1802, avec ses amis Stanislas Soltyk, Joseph Drzewiecki et Michel Walicki, une société commerciale. Un vaisseau polonais portant le nom de Thadée Czacki mit à la voile le 9 juillet 1803 pour aller d'Odessa à Trieste. Le duc de Richelieu, gouverneur général d'Odessa, accompagné de plusieurs citoyens notables, fut reçu sur ce vaisseau, au bruit des canons polonais, avec tous les honneurs dus à ce grand protecteur du commerce de la mer Noire.

En 1803, l'académie de Vilna fut transformée en université, et l'on comprit dans son ressort les écoles de toutes les provinces séparées de la Pologne par les trois partages. Czacki obtint la place d'inspecteur des études (*visitator*) pour la Volynie, la Podolie et le gouvernement de Kief, avec la permission, qu'il avait lui-même sollicitée, d'établir une école supérieure dans la ville de Krzemieniec (suivant l'orthographe russe: Kréménetz), pour satisfaire aux besoins de ces trois provinces qui se trouvaient à une distance trop grande de Vilna. Plusieurs millions de florins polonais, produit d'une foule de collectes et de la libéralité de Czacki, furent versés dans le trésor de Krzemieniec pour subvenir aux frais de cet établissement, qui reçut d'abord le nom de *Gymnase*, puis celui de *Lycée de Krzemieniec* ou *Lycée volynien*. Son fondateur, qui avait reçu tout pouvoir du curateur de l'université de Vilna, prince Adam Czartoryski, y rassembla les professeurs les plus célèbres du royaume pour y enseigner le droit, les mathématiques, les sciences physiques, l'histoire naturelle, les littératures ancienne et moderne, les beaux-arts, les arts d'agrément, etc., etc. Jusqu'alors la Pologne n'avait point encore possédé de petites écoles de paroisses : Czacki en établit 126, dont 85 en Volynie, 26 en Podolie et 15 dans le gouvernement de Kief. Outre le lycée dont nous venons de parler, il fonda encore, dans la ville de Krzemieniec, une école de mécanique, des écoles de géomètres, d'organistes, de jardiniers, et d'instituteurs de village, l'observatoire, l'imprimerie, le jardin botanique, le cabinet de physique, etc. A la mort du roi Stanislas

Poniatowski, il acheta la bibliothèque de ce prince, contenant 15,580 vol., son cabinet de médailles et d'antiquités, pour en doter son lycée, qui devint bientôt un des premiers établissements dans son genre. Il établit aussi à Krzemieniec plusieurs pensionnats de demoiselles, y fit bâtir des maisons où les enfants des classes pauvres, tant filles que garçons, qui venaient faire leurs études dans cette ville, étaient logés moyennant une rétribution fort modique; et quand la mort le surprit, il méditait encore la création d'un établissement part culier destiné à former des institutrices. En 1812, Czacki ouvrit encore un gymnase à Kief.

Cédant aux instantes prières des Volyniens, l'empereur Alexandre permit qu'on érigeât à Czacki, de son vivant encore, un monument dans la salle de la bibliothèque de Krzemieniec, et qu'on frappât en son honneur une médaille d'or, représentant d'un côté la déesse de la sagesse réveillant le génie des sciences endormi, avec l'inscription : *HOC LUMINE RESPLENDET, GENIUMQUE LITTERARUM EXUSCITAT*; et de l'autre le portrait de Czacki, avec ces mots : *GRATI CIVIS VOLHYNIE IN MEMORIAM SEMPTERNAM*.

Ce grand citoyen mourut à Dubno le 8 février 1813, pendant qu'il se rendait de Porytsk à Krzemieniec. La Pologne entière le pleura, car nul n'avait mieux mérité d'elle. Il fut inhumé à Porytsk, dans la maison de sa famille, et son cœur placé au gymnase de Krzemieniec, avec cette inscription de la Bible : *UBI THESAURUS TUUS, IBI ET COR TUUM* (là où est ton trésor, là est aussi ton cœur). Qui sait si ce cœur, si cher à la patrie, n'a pas été ravi à la ville par les Russes, qui enlevèrent ce riche cabinet qu'on a fait dernièrement transporter à Saint-Petersbourg par ordre de l'empereur.

Outre l'*Essai historique et philosophique sur les lois de Lithuanie et de Pologne, sur leur esprit, sur leurs sources et leurs rapports avec le statut de 1529* (Varsovie, 2 vol. in-4°, 1800), dont nous avons déjà parlé, la Pologne doit à Czacki différents autres ouvrages, tous rédigés dans la langue nationale, tels que les suivants : *Si le droit romain était la*

base des lois de Lithuanie et de Pologne, et si nous avions beaucoup de rapports avec les nations du Nord? (Vilna, 1800, in-8°); *Des dîmes en général et particulièrement en Pologne et en Lithuanie*, etc., traduit en français et en russe (Varsovie, 1801, in-8°); d'autres enfin sur les historiens Martin Gallus et Vincent Kadloubek; sur le nom de l'Ukrain et de Cosaque (traduit en russe); sur les avantages de l'éducation publique, etc.; sur les Israélites; des lois de la Mazovie, etc. etc.

A. R.-s.z.l.

CZAR, orthographe polonaise du mot *tsar* (voy.) qu'on trouve encore aujourd'hui dans les titres de l'empereur de Russie, mais qui, écrit de cette manière, doit être prononcé *tchar*, et non pas *czar* comme on fait en France. En effet, on a vu à l'article C que le *cz* des Polonais, des Bohèmes, etc., équivaut à *tch*. En conséquence, prononcez les mots suivants : *Tcharnietzki, Tchartoryski*, etc. Ces noms étant trop connus, nous n'en avons pu changer l'orthographe comme nous faisons pour les mots russes; il en est de même du nom de *Czerui*, compositeur, qui se prononce *Tcherni* et que nous aurions renvoyé à la lettre T, comme les *Czekhs*, etc., si l'usage contraire ne nous avait paru trop bien établi. Ces noms polonais et bohèmes d'ailleurs s'écrivent par *cz* dans la langue des deux pays, qui n'ont pas, comme le russe, un signe particulier pour exprimer le son *tch*. Mais pour le russe, qui a son alphabet propre, différent de tous les autres alphabets européens, nous nous croyons libres d'adopter l'orthographe la plus simplifiée et la plus conforme à la prononciation. J. H. S.

CZARNIECKI (ÉTIENNE), naquit en Pologne en 1599, d'une famille noble, mais peu connue. Sa bravoure et ses talents le firent bientôt distinguer dans ce temps de troubles et de guerres qui déchiraient sa patrie, et il était général lorsqu'il fut fait prisonnier par Chmielnicki, chef des Cosaques révoltés, le 25 mai 1643. Rendu à la liberté l'année suivante par le traité de Zborow, il fut nommé en 1655 castellan de Kioiv (Kief). La Pologne se trouvait alors dans une position critique. En proie aux factions intestines et aux ennemis extérieurs

le palatin de Varsovie. Les Polonois étoient les Suédois; les Moscovites pressés par les Russes, Vilna, et s'avançoient vers Léopol; et Jean-Casimir, roi ver- mais faible, n'avoit ni l'énergie ni le pouvoir nécessaires pour tenir tête aux Russes. Czarniecki réunit la noblesse, se décide à la petite-guerre, se bat tout avec son camp volant, et remporte un combat décisif, surprend l'ennemi en détail, et les force à abandonner la Pologne dont ils rêvoient le partage. Jean Casimir lui confère le titre de palatin de Russie, celui plus glorieux de *libérateur de la Pologne*. Non content d'avoir chassé les Suédois du territoire de la Prusse, Czarniecki vole au secours de la Suède, nouvelle alliée de la Pologne, et chasse les ennemis de l'île d'Aland. En 1657. Ensuite il tire vengeance des Moscovites en fomentant les troubles de la Russie; il les bat plusieurs fois le cours de l'année 1660, fait une victoire triomphale le 7 juin 1661 à Orsha, et présente à la diète 150 dra- cmes et 26 prisonniers de marque pris sur l'ennemi. Le chancelier de la couronne se nomme au nom de la nation, et, à la prière du roi Jean-Casimir, la diète récompense les services de Czarniecki en conférant les starosties de Tykocin et Bialystok avec leurs dépendances. Czarniecki remporta encore plusieurs victoires contre les Cosaques et les Turcs au-delà du Borysthène, mais les troubles intérieurs empêchèrent les Polonois d'en profiter. Il mourut dans le mois de mai 1664, le jour même où il reçut le titre de second général de la couronne. Sa statue par sa propre expérience des guerres et les travaux de la vie militaire. Czarniecki fonda un établissement pour les guerriers invalides dans sa ville de Tykocin, où, cent ans après, en 1760, son fils Jean-Clément Branicki lui fit élever une statue en pierre. M. P-z.

CZARTORYISKI (LES PRINCES) famille, issue de la maison royale de Pologne, et d'origine lithuanienne, joua un grand rôle dans l'histoire de la Pologne. Dès l'année 1390 il est fait mention d'un de ses membres qui périt à

la bataille de Vilna. Cette famille prit le nom de Czartoryski de Czartorysk, petite ville de la Volynie, sur le Stry. A la diète d'Horodlo en 1413, sous Ladislas Jagellon, on reconut aux Czartoryski le titre de prince, comme proches parents de la dynastie régnante. On les trouve, en 1569, aidant le roi Sigismond Auguste à effectuer l'union définitive de la Lithuanie avec la Pologne; et lorsque en 1662 l'armée refusa de continuer la guerre contre les Moscovites et rentra dans le pays pour demander sa solde arriérée, que l'état du trésor ne permettait pas de lui payer, on vit Florian Czartoryski, évêque de Cujavie, offrir l'or et l'argent des ornements de son église pour satisfaire les rebelles. La fortune cependant manquait aux Czartoryski, et ils ne purent jamais lutter de faste et de crédit avec les riches seigneurs de la Pologne, malgré leur illustre origine. Dans le commencement du xviii^e siècle, une femme spirituelle et ambitieuse appelée Morsztyn, ayant épousé un prince Czartoryski, releva cette famille par le crédit dont elle jouissait à la cour d'Auguste II, roi de Pologne. Elle eut de ce mariage une fille, Constance, mariée à ce comte Poniatowski, fameux par son amitié et sa fidélité pour Charles XII, et dont le fils Stanislas devint ensuite roi de Pologne, et deux fils, Auguste et Michel, qu'on peut justement regarder comme les premiers fondateurs de la puissance de leur maison.

AUGUSTE-ALEXANDRE prince Czartoryski, d'abord capitaine au service de l'Autriche, épousa vers 1730 Anne Siemniawska, une des plus riches héritières de la Pologne. Devenu palatin de Russie, il fit marcher de pair avec une fortune immense et un faste de souverain une sévère économie, une conduite mesurée, et cette gravité extérieure qui inspire de la confiance au peuple. Jouissant de la plus haute réputation de sagesse, de probité et d'honneur, il avait, dit-on, à ses ordres la quatrième partie de la noblesse, qui le désignait comme candidat à la couronne. Mais lui-même, non halant par caractère, et, par cette indifférence que donnent les grandes richesses, traitait les affaires avec dédain, et proposait avec froideur les plus sages

conseils et ne les soutenait que faiblement. Son frère, MICHEL-FRÉDÉRIC, grand-chancelier de Lithuanie, doué d'un génie ardent et opiniâtre, rompu aux intrigues républicaines, propre à toutes les manœuvres parlementaires de la diète, avait une grande expérience des hommes et des affaires. Il connaissait, dit-on, plus de cent mille nobles par leurs noms, par leur caractère et par leurs liaisons, ce qui lui donnait une immense popularité, à laquelle néanmoins nuisait l'ironie et le sarcasme qui dominaient dans ses discours, même alors qu'il s'efforçait de plaire. Un tel homme, avec un esprit inquiet et remuant, ne pouvait rester tranquille spectateur des événements. Ennemi de l'anarchie qui régnait dans sa patrie, il conçut le projet d'en réformer le gouvernement. Abolir le *liberum veto*, augmenter les prérogatives royales, rendre la couronne héréditaire, restreindre l'autorité des premiers emplois, augmenter celle des tribunaux, abaisser la puissance des grandes maisons, tel était son plan, dont il poursuivait l'exécution avec la prudence que nécessitait un changement de cette nature et qui était en horreur à toute la nation éprise de sa liberté, mais aussi avec l'ardeur que lui donnait l'espoir de fixer la couronne dans sa famille. C'est pour accoutumer les Polonais à voir le trône occupé par un de leurs compatriotes que les Czartoryski épousèrent la cause de Stanislas Leszczyński et qu'ils défendirent avec vigueur ce roi imposé à leur pays par le conquérant suédois. Abandonnés, dans cette occasion, par la France, dont le secours se borna à de stériles promesses, ils quittèrent ce parti et se jetèrent dans les bras de la Russie, dont ils espéraient se faire un appui pour réaliser leurs projets, mais sans lui en laisser pénétrer le véritable but. En même temps ils gagnèrent la faveur d'Auguste III. s'insinuèrent dans son intimité et devinrent les véritables maîtres à sa cour. Mais tout en paraissant s'attacher au système politique adopté par la maison de Saxe, ils poursuivaient leurs plans sans relâche et formaient des liaisons particulières dans les cours de Russie, d'Angleterre et d'Autriche. L'âge avancé d'Auguste III,

qui faisait prévoir une vacance prochaine du trône, mit en mouvement toutes les intrigues. William, l'envoyé d'Angleterre, ennemi de la monarchie par principe mais son défenseur par système, approuva les projets de la maison Czartor pour le contrarier, le duc de Brabant, ambassadeur de France, excita le républicain, dont les Radziwill et les Potocki étaient les chefs, et qui fit alliance avec la cour, depuis que les affaires de la famille brouillèrent les Czartoryski. Le comte de Brühl (*voy.*), favori d'Auguste III, Les deux partis se firent une guerre d'intrigues, lorsque le roi Auguste III les amena sur le point de l'élection. Le parti républicain y était en majorité mais les Czartoryski, peu scrupuleux sur le choix des moyens pour arriver à leur but, appelèrent à leur secours la Russie, et, avec son aide, écrasèrent leurs adversaires; ils changèrent la diète en cour et préparèrent ainsi l'exécution de leurs projets. L'indignation publique impuissante pour les arrêter: Michol Czartoryski, sincèrement convaincu de l'utilité de ses desseins et confondant sa pensée les intérêts de la Pologne avec les siens propres, avait l'âme trop pure pour reculer même devant la haine populaire dont il assumait sur lui la faute. A la diète de couronnement, il fit adopter plusieurs lois en vue des réformes qu'il projetait. On réduisit le droit du *liberum veto*, le réservant seulement pour les questions politiques; on restreignit le nombre des grands généraux et des maréchaux; on agrandit les prérogatives de la couronne; le titre de prince fut donné aux membres de la famille royale et le mot de *contrebande*, jusqu'alors inconnu en Pologne, y fut introduit comme un tarif des droits auxquels on imposait les marchandises importées. Toutes ces innovations, dont, vingt années plus tard, la nation reconnut la sagesse et l'utilité, excitèrent alors un mécontentement général. La cour de Saint-Pétersbourg s'aperçut qu'elle était jouée par les Czartoryski qui se servirent d'elle pour entretenir l'anarchie dont l'irruption ne cessait de menacer la Pologne: son ambassadeur, le prince Repnin, se prononça contre eux et alla jusqu'à sommer Michol

tozyski de se ret... affaires. « Quoi-
 que mon âge... infirmités m'ous-
 sent déjà fait songer à la retraite, ré-
 pondit-il, cependant dès qu'on exige,
 je reste. » La Russie le fit mettre en
 jugement et Repnine prodigua les mena-
 ces et les récompenses pour se procurer
 quelque pièce sur laquelle une condam-
 nation pût être basée: il ne trouva ce-
 pendant ni juges, ni preuves, ni témoins.
 Radziwill, chef du parti adverse, oubliant
 sa haine personnelle, déclara qu'il per-
 draît plutôt la vie que de la flétrir par
 la condamnation d'un homme dont il es-
 timait la vertu et les talents. Depuis, les
 Czartoryski, toujours persévérants dans
 leur projet de réforme monarchique,
 quoique contrariés par les intrigues de la
 Russie et par la nullité absolue du roi
 Stanislas - Auguste, poursuivaient avec
 ardeur leurs plans, qui furent en partie
 réalisés par la constitution du 3 mai 1791.
 Cependant Auguste était mort le 4 avril
 1762 et Michel dès l'année 1775. (Voir
 sur eux Rulhières, Histoire de l'Anar-
 chie de Pologne.)

ADAM-CASIMIR prince Czartoryski,
 fils d'Auguste, palatin de la Russie, et lui-
 même staroste de Podolie, feld-maréchal
 au service de l'Autriche, naquit le 1^{er}
 décembre 1731. Après la mort d'Au-
 guste III, présenté au trône par Cathé-
 rine II, qui laissa aux Polonais la liberté
 du choix entre lui et Poniatowski (voy.),
 il céda volontairement la place à son cou-
 sin, et contribua même à son élection
 comme maréchal de la diète de 1764. Fi-
 dèle cependant au système de sa famille,
 il coopéra aux réformes utiles à son pays,
 d'abord en sa qualité de commandant du
 Corps des cadets et de maréchal des tri-
 bunaux de Lithuanie, ensuite par la part
 qu'il prit aux différentes diètes, surtout
 à la diète dite constitutionnelle (1788-
 1792). Il fut envoyé à Dresde pour offrir
 à l'électeur de Saxe la couronne héré-
 ditaire, et chargé d'une mission auprès
 de la cour de Vienne, afin d'obtenir le
 secours de l'Autriche contre la Russie.
 Après la chute de sa patrie, il se retira
 entièrement des affaires et protégea les
 lettres où il voyait le seul moyen de con-
 server la nationalité polonaise. Sa rési-
 dence de Pulawy (Poulavy) était comme

un dernier asile de la littérature natio-
 nale. Lorsque les succès de Napoléon firent
 entrevoir la possibilité d'une renaissance
 prochaine de la Pologne, la popularité dont
 il jouissait le fit nommer en 1812 maré-
 chal de la diète; mais ce rôle insignifiant
 alors était circonscrit dans les limites
 d'une simple représentation. Depuis 1815
 le prince continua de protéger les lettres,
 et ses compatriotes lui décernèrent le
 titre de *Mécène* de la Pologne. Il mourut
 le 22 mars 1823, généralement regretté
 pour ses vertus privées et les bienfaits
 qu'il faisait répandre.

Sa femme *Isabelle*, née comtesse Flem-
 ming et petite-fille du prince Michel
 Czartoryski, chancelier de Lithuanie,
 femme patriote et pleine d'esprit, le se-
 conda dignement dans sa carrière bien-
 faisante. Elle embellit la résidence de
 Pulawy, où son patriotisme recueillit re-
 ligieusement, dans le *Temple de Sbytle*,
 tous les souvenirs de la Pologne, depuis
 le sabre de Boleslas-le-Grand jusqu'à la
 simple lance d'un légionnaire. Elle intro-
 duisit en Pologne la mode des jardins an-
 glais, autant par son exemple que par
 son remarquable ouvrage *Essais sur les
 jardins*, écrit avec non moins de goût que
 de sentiment. On lui doit des ouvra-
 ges moraux, comme le *Pèlerin de Do-
 bromil* (en polonais), instructions villa-
 geoises destinées à former l'esprit des
 enfants du peuple des campagnes et à
 entretenir dans leur cœur l'amour de
 la patrie. Sa correspondance avec De-
 lille, dont elle était amie, est écrite avec
 tout l'épanchement d'un cœur noble et
 vertueux. C'est dans une de ces lettres
 qu'elle fait ainsi le portrait de sa fille
 Marie: « Une âme céleste, un caractère
 « angélique, une figure charmante, des
 « talents, des vertus, et bien des mal-
 « heurs, voilà son histoire. » Nous n'a-
 vons rien à ajouter à ce portrait du noble
 auteur de *Malvina*, qui, mariée au prince
 de Wurtemberg, quitta son époux lorsqu'il
 trahit, en 1792, la cause polonaise pour
 embrasser celle de la Russie, et qui eut la
 douleur de voir, dans la dernière révo-
 lution, son propre fils commandant un
 corps de Russes et faisant bombarder le
 château où se trouvaient son aïeule et
 mère. L'amour de la patrie étou-

son cœur l'amour maternel : elle quitta le pays, laissant tous ses biens à la rapacité des ennemis ; et lorsque le prince de Wurtemberg lui offrit une pension de 30,000 florins, la mère polonaise rejeta cette offre et lui répondit. « *Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître ; je n'ai plus de fils, et je tiens peu à la fortune.* » La princesse Czartoryska est morte à Wysock, dans la Galicie, en 1835.

Le prince ADAM Czartoryski, fils aîné du précédent, naquit le 14 janvier 1770. Après avoir fini ses études à Edimbourg et à Londres, il combattit en 1792 contre les Russes et reçut la croix militaire sur le champ de bataille. Après le dernier démembrement de la Pologne, envoyé en otage à Saint-Petersbourg, il s'y lia d'amitié avec le grand-duc Alexandre et partagea avec lui le beau rêve d'une fusion complète des différentes branches des nations slaves. Envoyé par l'empereur Paul à la cour du roi de Sardaigne, il en fut rappelé par Alexandre, immédiatement après son avènement au trône, et nommé ministre des affaires étrangères de l'empire de Russie. La jalousie des Russes s'offensa d'abord de cette élévation d'un Polonais ; mais le prince Czartoryski sut l'apaiser par sa conduite. Ami d'Alexandre plutôt que favori de l'empereur, il refusa, dans son désintéressement, non-seulement les faveurs dont il voulait le combler, mais le traitement même dû à l'emploi qu'il occupait. Le 11 avril 1805, il conclut avec l'Angleterre, au nom de la Russie, le traité contre la France ; cependant, ne renonçant pas encore à l'espérance de conserver la paix, il chargea Novosiltsof d'une mission pacifique à la cour de Paris. La réunion de la république ligurienne à la France fit échouer cette mission, et la mauvaise issue de la campagne de 1805, attribuée aux fautes du cabinet de Saint-Petersbourg, le força à donner sa démission du ministère où il fut remplacé par le baron Budberg, chef du parti opposé et entièrement dévoué aux intérêts de l'Angleterre. Il se trouva auprès de l'empereur Alexandre à la bataille d'Austerlitz et fut avec lui la campagne de 1807. Après le traité de Tilsitt, il quitta définitivement

les affaires. Lorsque la question polonaise commença à occuper la diplomatie, le prince Adam, autant par attachement au système suivi dans sa famille que par sa confiance dans les promesses de l'empereur Alexandre, qui parlait alors du rétablissement de la Pologne, se rangea parmi ceux qui croyaient à la possibilité pour la Pologne de devoir son salut à la Russie. En 1814 il accompagna l'empereur à Paris ; en 1815, il fut nommé sénateur palatin du nouveau royaume, et il épousa en 1817 la princesse Anne Sapieha. Comme son père, protecteur des sciences et des lettres, le prince Czartoryski acheta, après la mort de Czacki (roy.), la belle bibliothèque de Poryck (Porytsk), et la réunissant à celle de Pulawy, forma le plus précieux dépôt de l'histoire et de la littérature slaves, riche de plus de 60,000 volumes. Curateur de l'université de Vilna depuis l'époque de sa fondation en 1803, il fit tous ses efforts pour maintenir dans la jeunesse l'esprit de nationalité, et lorsque, en 1821, elle fut accusée d'une tendance révolutionnaire, Novosiltsof, délégué par l'empereur pour faire une enquête, rendit dans son rapport au patriotisme du prince Czartoryski cet éloquent témoignage, qu'*il a reculé au moins de cent ans l'amalgame entre la jeunesse lithuanienne et les Russes.*

La révolution de 1830 le trouva prêt à combattre pour la liberté. En y accédant, il l'appuya de toute la popularité de son nom, et il fut nommé le 31 janvier 1831 président du gouvernement national. Constitutionnel par principes, convaincu qu'une réforme sociale ne saurait être le résultat d'un trait de plume, il était à la tête du parti dit *conservateur*, qui voulait le maintien de la Charte de 1815, avec tous ses avantages et même avec tous ses défauts*. Sous la dictature de Chlopicki, il ajouta trop de foi au succès des négociations entamées avec la Russie ; et depuis, trompé par la diplomatie, il compta beaucoup trop sur l'in-

(*) On aurait tort d'attribuer à la modération des principes du prince Adam Czartoryski la malheureuse issue de la révolution. Il n'eut point en son pouvoir d'inspirer plus d'usage au dictateur et au généralissime qui tenaient le sort de la Pologne entre leurs mains. T. M. II.

ation des cabinets] de
 du mouvement] ou 18
 le précipita du pouvoir qui passa
 des mains de Krukowiecki. Le prince
 taryiski quitta alors Varsovie, entra
 dans le corps du général Ramorino et
 combattit en qualité de simple volontaire
 jusqu'à son entrée en Galicie. En-
 suite, partageant le sort de ses compa-
 gnons, il émigra, passa à Londres, et
 vint à Paris, où il ne cessa de s'occuper
 des affaires de la Pologne, en récla-
 mant auprès des gouvernements et au-
 près des chambres en faveur des intérêts
 du pays et de ses enfants exilés. L'a-
 mitié des partis, aigrie par les mal-
 heurs, l'accusa aujourd'hui de la chute
 de la Pologne. Il a pu se tromper, aussi
 que ses adversaires, sur le choix des
 moyens qu'il adopta pour sauver sa pa-
 trie, mais la postérité, libre de passion,
 sera sur ce point son jugement défi-
 nitif. Les sacrifices personnels n'ont ja-
 mais coûté au prince lorsqu'il s'agissait
 de sauver la Pologne. Il a été exclu de
 l'empire du 1^{er} nov. 1831, condamné
 et par contumace, et sa terre de Pu-
 lawa a été confisquée, avec la magni-
 fique bibliothèque qui a été transportée
 à Pétersbourg et ajoutée aux an-
 ciennes dépouilles de la Pologne en-
 tretenues dans cette ville. Dans un voyage
 le prince fit à la fin de l'année 1835,
 son neveu le comte Zamoiski, en
 1836, il reçut des mains du lord prévôt
 de Hambourg le droit de cité de cette
 ville, voté à l'unanimité par le conseil
 municipal. M. P. z.

TCHENS, voy. TCHERKES.

CZENSTOCHOWA (lisez Tchens-
 towa), anciennement ville forte de
 Galicie, située sur les frontières de la
 Pologne. Elle a, à différentes époques,
 servi de refuge aux patriotes dans les cas
 les plus désespérés, et c'est sans doute
 la circonstance qu'elle doit son nom,
 qui signifie *refuge fréquent* (*czensto*,
 souvent, et *chowac*, cacher, garder).
 Cette ville est célèbre par son couvent,
 surtout par une image miraculeuse de
 la Vierge qui, depuis des siècles, y at-
 tire un pèlerinage un concours prodigieux
 de fidèles catholiques. Mais son plus
 grand titre de gloire est la résistance vrai-

ment héroïque qu'elle sut plus d'une fois
 opposer à l'ennemi. C'est à Czenstochowa
 que l'abbé Augustin Kordecki tint tête,
 en 1655, avec une poignée de braves,
 aux forces imposantes du roi de Suède
 Charles-Gustave, qui les y tenait assiégés.
 Cette belle défense a fourni le sujet d'une
 gravure publiée récemment par M. A.
 Oleszczyński, Polonais. C'est à Czen-
 stochowa que se réfugièrent les confédérés
 de Bar, et que Casimir Pulawski s'im-
 mortalisa par le courage avec lequel il
 se défendit jusqu'à la dernière extrémité.
 En 1809, le colonel Stuart s'y distingua
 de même. Mais en 1813, les Russes,
 importunés de ces souvenirs glorieux
 pour la Pologne, rasèrent toutes les for-
 tifications de Czenstochowa, comme on
 fit en France de celles d'Huningue. Aussi,
 dans la dernière guerre de l'indépendance
 polonaise, cette ville fut-elle presque
 oubliée, quoique le bruit eût couru en
 Lithuanie que les Polonais, après la
 chute de la capitale, devaient se réfugier
 encore une fois sous la protection de la
 Vierge miraculeuse. Son image très an-
 cienne a été peinte, dit la tradition légendaire,
 par saint Luc, sur une table de
 bois faite par saint Joseph, aidé de l'en-
 fant Jésus. A. R-SKI.

CZERKESSES, voy. TCHERKESSES.

CZERNICZEW, voy. TCHERNITCHEF.

CZERNY (CHARLES), pianiste cé-
 lèbre, et, sans contredit, le plus fécond
 de tous les compositeurs pour son instru-
 ment, est né en 1791 à Vienne en Au-
 triche, où son père, natif de la Bohême,
 était venu, en 1785, se fixer comme pro-
 fesseur de piano. Vouant son fils à la
 même carrière, il commença de très
 bonne heure à lui enseigner son art. L'en-
 fant montra d'heureuses dispositions; ses
 progrès furent rapides, et déjà à l'âge
 de 14 ans il attirait sur lui l'attention de
 la capitale, riche, comme on sait, en
 virtuoses de tout genre et surtout en pia-
 nistes. On s'attendait dès lors à le voir
 occuper un jour l'un des premiers rangs
 parmi les pianistes, gloire que lui-même
 ne semblait nullement ambitionner. Soit
 par obéissance pour la volonté de son
 père, soit par goût ou par vocation, il se
 livra à l'enseignement, et déjà à l'époque
 que nous venons d'indiquer il eut quel-

son cœur l'amour maternel : elle quitta le pays, laissant tous ses biens à la rapacité des ennemis; et lorsque le prince de Württemberg lui offrit une pension de 30,000 florins, la mère polonaise rejeta cette offre et lui répondit. « *Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître; je n'ai plus de fils, et je tiens peu à la fortune.* » La princesse Czartoryiska est morte à Wysock, dans la Galicie, en 1835.

Le prince ADAM Czartoryski, fils aîné du précédent, naquit le 14 janvier 1770. Après avoir fini ses études à Édimbourg et à Londres, il combattit en 1792 contre les Russes et reçut la croix militaire sur le champ de bataille. Après le dernier démembrement de la Pologne, envoyé en otage à Saint-Petersbourg, il s'y lia d'amitié avec le grand-duc Alexandre et partagea avec lui le beau rêve d'une fusion complète des différentes branches des nations slaves. Envoyé par l'empereur Paul à la cour du roi de Sardaigne, il en fut rappelé par Alexandre, immédiatement après son avènement au trône, et nommé ministre des affaires étrangères de l'empire de Russie. La jalousie des Russes l'offensa d'abord de cette élévation d'un Polonais; mais le prince Czartoryski sut l'apaiser par sa conduite. Ami d'Alexandre plutôt que favori de l'empereur, il refusa, dans son désintéressement, non-seulement les faveurs dont il voulait le combler, mais le traitement même dû à l'emploi qu'il occupait. Le 11 avril 1805, il conclut avec l'Angleterre, au nom de la Russie, le traité contre la France; cependant, ne renonçant pas encore à l'espérance de conserver la paix, il chargea Novosiltsof d'une mission pacifique à la cour de Paris. La réunion de la république ligurienne à la France fit échouer cette mission, et la mauvaise issue de la campagne de 1805, attribuée aux fautes du cabinet de Saint-Petersbourg, le força à donner sa démission du ministère où il fut remplacé par le baron Budberg, chef du parti opposé et entièrement dévoué aux intérêts de l'Angleterre. Il se trouva auprès de l'empereur Alexandre à la bataille d'Austerlitz et fut avec lui la campagne de 1807. Après le traité de Tilsitt, il quitta définitivement

les affaires. Lorsque la question polonaise commença à occuper la diplomatie, le prince Adam, autant par attachement au système suivi dans sa famille que par sa confiance dans les promesses de l'empereur Alexandre, qui parlait alors du rétablissement de la Pologne, se rangea parmi ceux qui croyaient à la possibilité pour la Pologne de devoir son salut à la Russie. En 1814 il accompagna l'empereur à Paris; en 1815, il fut nommé sénateur palatin du nouveau royaume, et il épousa en 1817 la princesse Anne Sapieha. Comme son père, protecteur des sciences et des lettres, le prince Czartoryski acheta, après la mort de Czacki *zwy.*, la belle bibliothèque de Poryck (Porysk), et, la réunissant à celle de Pulawy, forma le plus précieux dépôt de l'histoire et de la littérature slaves, riche de plus de 60,000 volumes. Curateur de l'université de Vilna depuis l'époque de sa fondation en 1803, il fit tous ses efforts pour maintenir dans la jeunesse l'esprit de nationalité, et lorsque, en 1821, elle fut accusée d'une tendance révolutionnaire, Novoiltsof, délégué par l'empereur pour faire une enquête, rendit dans son rapport au patriotisme du prince Czartoryski cet éloquent témoignage, qu'il a reculé au moins de cent ans l'amalgame entre la jeunesse lithuanienne et les Russes.

La révolution de 1830 le trouva prêt à combattre pour la liberté. En y accédant, il l'appuya de toute la popularité de son nom, et il fut nommé le 31 janvier 1831 président du gouvernement national. Constitutionnel par principes, convaincu qu'une réforme sociale ne saurait être le résultat d'un trait de plume, il était à la tête du parti dit *conservateur*, qui voulait le maintien de la Charte de 1815, avec tous ses avantages et même avec tous ses défauts*. Sous la dictature de Chlopicki, il ajouta trop de foi au succès des négociations entamées avec la Russie; et depuis, trompé par la diplomatie, il compta beaucoup trop sur l'in-

(*) On aurait tort d'attribuer à la modération des principes du prince Adam Czartoryski la malheureuse issue de la révolution. Il n'était point en son pouvoir d'inspirer plus d'énergie au dictateur et au généralissime qui tenaient le sort de la Pologne entre leurs mains. T. M. n.

Le résisteur de
 dans la nuit du 18
 le précipita du pouvoir qui passa
 dans les mains de Krukowiecki. Le prince
 artoryski quitta alors Varsovie, entra
 dans le corps du général Ramorino et
 servit en qualité de simple volontai-
 r; jusqu'à son entrée en Galicie. En-
 suite, partageant le sort de ses compa-
 gnons, il émigra, passa à Londres, et
 se rendit à Paris, où il ne cessa de s'occuper
 des affaires de la Pologne, en récla-
 mant auprès des gouvernements et au-
 près des chambres en faveur des intérêts
 de son pays et de ses enfants exilés. L'a-
 ctivité des partis, aigrie par les mal-
 heurs, l'accusa aujourd'hui de la chute
 de la Pologne. Il a pu se tromper, aussi
 bien que ses adversaires, sur le choix des
 moyens qu'il adopta pour sauver sa pa-
 trie; mais la postérité, libre de passion,
 verra sur ce point son jugement défi-
 nitif. Les sacrifices personnels n'ont ja-
 mais coûté au prince lorsqu'il s'agissait
 de sauver la Pologne. Il a été exclu de
 la noblesse du 1^{er} nov. 1831, condamné
 à mort par contumace, et sa terre de Pu-
 tawy a été confisquée, avec la magni-
 fique bibliothèque qui a été transportée
 à Saint-Petersbourg et ajoutée aux an-
 ciennes dépouilles de la Pologne en-
 levées dans cette ville. Dans un voyage
 en France le prince fit à la fin de l'année 1835,
 avec son neveu le comte Zamojski, en
 route, il reçut des mains du lord prévôt
 de Hambourg le droit de cité de cette
 ville, voté à l'unanimité par le conseil
 municipal.

M. P. z.

CZECHS, voy. TCHÈQUES.

CZENSTOCHOWA (lisez Tchens-
 chowa), anciennement ville forte de
 la Pologne, située sur les frontières de la
 Russie. Elle a, à différentes époques,
 servi de refuge aux patriotes dans les cas
 les plus désespérés, et c'est sans doute
 cette circonstance qu'elle doit son nom,
 qui signifie refuge fréquent (*czensto*,
 souvent, et *chowac*, cacher, garder).
 Cette ville est célèbre par son couvent,
 surtout par une image miraculeuse de
 la Vierge qui, depuis des siècles, y at-
 tire en pèlerinage un concours prodigieux
 de Slaves catholiques. Mais son plus
 beau titre de gloire est la résistance vrai-

ment héroïque qu'elle sut plus d'une fois
 opposer à l'ennemi. C'est à Czenstochowa
 que l'abbé Augustin Kordecki tint tête,
 en 1655, avec une poignée de braves,
 aux forces imposantes du roi de Suède
 Charles-Gustave, qui les y tenait assiégés.
 Cette belle défense a fourni le sujet d'une
 gravure publiée récemment par M. A.
 Oleszczyński, Polonais. C'est à Czensto-
 chowa que se réfugièrent les confédérés
 de Bar, et que Casimir Pulawski s'im-
 mortalisa par le courage avec lequel il
 se défendit jusqu'à la dernière extrémité.
 En 1809, le colonel Stuart s'y distingua
 de même. Mais en 1813, les Russes,
 importunés de ces souvenirs glorieux
 pour la Pologne, rasèrent toutes les for-
 tifications de Czenstochowa, comme on
 fit en France de celles d'Huningue. Aussi,
 dans la dernière guerre de l'indépendance
 polonaise, cette ville fut-elle presque
 oubliée, quoique le bruit eût couru en
 Lithuanie que les Polonais, après la
 chute de la capitale, devaient se réfugier
 encore une fois sous la protection de la
 Vierge miraculeuse. Son image très an-
 cienne a été peinte, dit la tradition légendaire,
 par saint Luc, sur une table de
 bois faite par saint Joseph, aidé de l'en-
 fant Jésus.

A. R-SKI.

CZERKESSES, voy. TCHERKESSES.**CZERNICZEW**, voy. TCHERNITCHEF.

CZERNY (CHARLES), pianiste célè-
 bre, et, sans contredit, le plus fécond
 de tous les compositeurs pour son instru-
 ment, est né en 1791 à Vienne en Au-
 triche, où son père, natif de la Bohême,
 était venu, en 1785, se fixer comme pro-
 fesseur de piano. Vouant son fils à la
 même carrière, il commença de très
 bonne heure à lui enseigner son art. L'en-
 fant montra d'heureuses dispositions; ses
 progrès furent rapides, et déjà à l'âge
 de 14 ans il attirait sur lui l'attention de
 la capitale, riche, comme on sait, en
 virtuoses de tout genre et surtout en pia-
 nistes. On s'attendait dès lors à le voir
 occuper un jour l'un des premiers rangs
 parmi les pianistes, gloire que lui-même
 ne semblait nullement ambitionner. Soit
 par obéissance pour la volonté de son
 père, soit par goût ou par vocation, il se
 livra à l'enseignement, et déjà à l'époque
 que nous venons d'indiquer il eut quel-

ques élèves dont sa réputation toujours croissante ne tarda pas d'augmenter le nombre. Dix ans plus tard il était le professeur à la mode dans les cercles les plus élevés de Vienne, au point que son temps ne pouvait suffire à toutes les demandes.

Tout jeune, M. Czerny avait senti le besoin de produire, et il essaya de composer avant même de connaître les règles de la composition, qu'il n'apprit, plus tard, que par la lecture assidue des traités de Kirnberger, d'Albrechtsberger et autres théoriciens. On assure qu'il n'a jamais reçu d'instruction orale sur cette branche importante de son art. D'abord tout resta dans ses cartons, et ce ne fut qu'à l'âge de 28 ans qu'il vit paraître, sans son autorisation, ses deux premières œuvres consistant en variations concertantes pour piano et violon, et un rondo brillant pour piano seul. Le succès de ces morceaux l'encouragea à en publier d'autres lui-même, et le grand nombre qu'il en avait tout prêt explique la rapidité étonnante avec laquelle se suivirent alors ces publications. Écrivant avec une facilité peu commune, M. Czerny a atteint un chiffre vraiment prodigieux ; car ses œuvres pour le piano, numérotées comme on sait, s'élèvent aujourd'hui au-delà de 400, chiffre qui n'a été égalé par aucun compositeur pianiste. Encore cette série numérotée ne comprend-elle pas une foule de symphonies, d'ouvertures, etc., qu'il a arrangées ou réduites pour le piano, et il a d'ailleurs composé plusieurs messes, motets, symphonies, pièces pour le chant, dont le nombre s'élève à 150 morceaux, mais qui n'ont pas vu le jour jusqu'ici ; enfin il a publié une traduction du *Traité de haute composition musicale* de Reicha, une nouvelle édition de la méthode de piano de Müller, enrichie de beaucoup d'exemples (mais malheureusement mutilée dans d'autres endroits). On reste stupéfait à la vue de cette assiduité infatigable d'un artiste qui, jouissant d'ailleurs d'une santé très délicate, n'a dû qu'à une vie rigoureusement réglée la force nécessaire pour tant de travaux.

La vie de M. Czerny, toute consacrée

au travail, ne présente aucun incident remarquable, aucune de ces vicissitudes d'artistes qui en rende le récit intéressant. Donner des leçons du matin au soir, composer le soir et une partie de la nuit, voilà le tableau uniforme et sèchement régulier de son existence. On prétend qu'il n'a jamais quitté sa ville natale.

Quant à ses compositions pour le piano (et nous ne pouvons parler que de celles-là, les autres non publiées nous étant inconnues), elles sont d'un mérite fort inégal. A côté de morceaux bien travaillés et dignes du nom de leur auteur, il y en a beaucoup d'une futilité telle que l'on s'étonne de la complaisance de l'artiste qui les a fabriqués à la commande de marchands de musique spéculant sur sa célébrité.

Pianiste lui-même de première force, M. Czerny aime le genre brillant et la *bravoure*, qu'on peut cependant lui reprocher d'avoir poussée un peu trop loin, en entassant des difficultés inouïes, au point d'abuser de l'instrument et de l'art. Si d'un côté il a incontestablement avancé les moyens d'exécution, peut-être a-t-il de l'autre fait autant de tort au véritable art, en multipliant ces pianistes à bravoure, véritables danseurs de corde harmoniques, qui mettent les tours de force et le tapage en première ligne parmi les qualités d'un grand pianiste.

Quoi qu'il en soit, le nom de Czerny occupera toujours une place marquée dans l'histoire de l'art du piano, et ses *Exercices* et ses *Études*, dont il existe une grande quantité sous différents titres, devront être travaillés par tous ceux qui voudront atteindre à la perfection où cet instrument a été porté de nos jours.

Les compositions de M. Czerny ont été gravées et regravées dans tous les pays du monde musical. Il en a publié lui-même un catalogue détaillé, mais qui s'arrête à l'œuvre 300. Nous ignorons s'il a fait suivre ce catalogue d'un supplément.

G. E. A.
CZERNY-GEORGE, voy. TCHERNY (George).

ET CYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

D.

D, consonne, quatrième lettre de la part des alphabets anciens et modernes, comme elle l'est de l'alphabet français. Cette lettre est en partie dentale, en elle palatale; c'est le *t* affaibli, et elle se confond fréquemment avec ce dernier, non-seulement en allemand et dans d'autres langues germaniques, mais aussi en français, par exemple à la fin d'un mot devant un autre mot qui commence par une voyelle. En polonais, le *d* se confond encore avec le *j*; en allemand avec le *ts* (*dens*, *danta*, *zahn*), etc., etc.; en grec et en latin, on trouve les trois confondues dans ces trois formes même mot Ζεύς, Δίος, *Jovis*. Dans un grand nombre de langues on s'est servi de la même lettre euphonique : en grec faisait de ἀντίς, ἀνδρίς; le τείνω grec devient en latin *tendo*, et le καίω, *cando*; le *tr* ayant paru trop dur en latin, on a fait *redire*, comme *prodesse* au lieu de *pro-esse*. De même en allemand, le *t* est glissé dans *Mond*, lune, dont la racine, dans toutes les langues primitives, est sans *d*, et dans *Nord*, nord, qui vient aussi sans *d* dans *Normans*, dans *svêge*, etc. C'est ainsi qu'on dit dans la même langue *meinweg*, au lieu de *iner weg*. Le mot latin *exuo* prouve qu'il aurait fallu dire *in-uo* et non pas *lno*.

La lettre *D* est d'origine phénicienne son nom signifiait une porte; le \aleph hébreu et le Δ grec en sont le plus rapprochés : ce dernier se trouve quelquefois dans la forme ∇ ou ∇ ; vient ensuite le Δ slave ou slavon. Le *D* des Romains est

absolument la même figure, rendue seulement un peu plus cursive; l'un des côtés du triangle s'arrondit. On sait que le terrain triangulaire formé par un fleuve qui se divise en deux branches avant de déboucher dans la mer, à l'instar du Nil, s'appelle encore maintenant un *delta* (*voy.*), ce qui est le nom du Δ grec.

Le *D* est une des consonnes les plus douces et les plus agréables de nos alphabets; cependant il a manqué et manque encore à quelques langues, surtout dans le Nord. Les Allemands du sud et du centre se distinguent de ceux du nord par l'impossibilité où ils sont de produire ce son doux, ou au moins de le prononcer comme eux et comme en français; mais en revanche ils adoucissent considérablement le *t*, qui perd dans leur bouche toute sa dureté. Il en est de même pour le *b* et le *p*.

Comme signe numérique, Δ , quatrième lettre de l'alphabet, signifiait quatre; on lui donna ensuite la valeur de dix, comme première lettre du mot Δίκα. Les Romains désignèrent par un carré ou par un triangle la valeur 500; en arrondissant le signe, ils en firent un *D*, qui s'écrivit aussi quelquefois *IO*, et doublé *CIO* pour signifier mille.

J. H. S.

Sur les médailles antiques, la lettre *D* est l'initiale des mots *Dacia*, *Damascus*, *Delos* et d'autres villes ou contrées. Elle est encore l'initiale des mots *Decurio*, *Dedit*, *Decimus*, *Designatus*, *Decretum*, *Dictator*, etc., etc., et de plusieurs noms propres. Sur des médailles de colonies romaines on lit *D. D.*

qui signifie *Decreto Decurionum*. Nous ne pouvons énumérer ici les nombreuses abréviations que le sens des légendes doit faire comprendre.

Dans les inscriptions et les manuscrits, on trouve quelquefois *d* pour *b* et pour *l*: *dacrumæ* pour *lacrymæ*, *duellum* pour *bellum*.

D. M. sur les pierres tumulaires signifie *diis manibus*, aux dieux mânes. Sur les frontons des églises, D. O. M., *Deo optimo maximo*, au Dieu très bon et très grand. D. M.

On trouve, dans les inscriptions latines quelquefois trois *d* et quelquefois quatre : D. D. D. signifie *dat, donat, dedicat*, ou aussi *datum decurionum decreto*, et D. D. D. D., *dono datum decurionum decreto* ou encore, suivant quelques archéologues, *dignum Deo donum dicavit*.

Comme abréviation moderne, D signifie *Dominus* (A. D., *anno Domini*), ou *doctor* (M. D., *medicinæ doctor*), J. U. D., *Juris utriusque doctor*, ou *doctus* (V. D. *vir doctus*, V. V. D. D. *virii docti*); D signifie encore ou *Dame* (N. D. de Lorette, de Paris, etc.), ou *Dixi*, etc. Le D marque aussi le datif, le duel, le déponent, etc. etc. S.

D ou *D-la-ré* est l'ancienne désignation de la note actuelle *ré*, dans la gamme attribuée à Gui d'Arezzo. Elle tenait le quatrième degré de cette échelle, qui commençait par *A* ou *la*. Réduite à l'état de simple minuscule *d*, cette lettre représentait l'octave supérieure de D, et la double ou la triple octave, quand elle se rencontrait surmontée d'une ou deux barres horizontales, comme \bar{d} et $\bar{\bar{d}}$. Lorsque le système des *muances*, que nous n'avons pas à expliquer ici, eut remplacé l'antique méthode de désigner les sept notes de la gamme diatonique par les sept premières lettres de l'alphabet, on n'employa ces lettres que comme signes d'écriture et non plus comme appellations. Ainsi D signifiait tantôt *ré*, tantôt *la*, suivant qu'on usait de l'une des trois propriétés de *naturel, bémol* et *bécarre*, qui constituent le vieux système de muances. Cependant, malgré la vogue incroyable de cette absurde routine, quelques lambeaux décousus de la

géographie de saint Grégoire ont subsisté jusqu'à nos jours : nous voyons encore écrits sur bon nombre de nos partitions les mots *cors en D, trompettes en D*, pour rappeler à l'instrumentiste qu'il doit se servir du corps de rechange dont le son fondamental est *ré* et qui porte l'empreinte de cette lettre. Le D se retrouve encore dans les pianos, sur le sommier, où sont dressées les chevilles de métal qui fixent et maintiennent les cordes. En Allemagne comme en Angleterre, où les dénominations modernes des notes de l'échelle n'ont pas été adoptées, on appelle D celle que nous indiquons par *ré*. Dans l'ancienne tablature du luth ou notation instrumentale particulière, *d*, placé sur chacune des lignes de la portée correspondante aux cordes, signifie que l'on doit presser l'espace contenu entre le 3^e et le 4^e aillet du manche.

L'Encyclopédie du xviii^e siècle prétend que la lettre *d* était en France l'abréviation du mot *doux* et de *dolce* en Italie. Selon Walther, D signifie *disant, déchant* ou son synonyme *dessus*; placé devant une *m*, (d. m.), il représente les mots *dextra manus* dans les morceaux d'orgue ou de piano. Pour le D. C. voy. l'art. suivant. M^{re} B.

DA CAPO (par abréviation D. C.), expression italienne qui signifie *depuis la tête* et avertit l'exécutant de passer de la fin du morceau au commencement jusqu'au signe de terminaison. On se sert aussi des mots *da capo al fine* et *da capo al segno* lorsque la pièce de musique porte un renvoi. Le *da capo* est fort usité dans les airs de l'ancien style, tels que ceux de Scarlatti, Buononcini, etc., et leur donne souvent, par la monotonie de ses retours, un caractère de gêne et de pesanteur qu'il y aurait de l'avantage à éviter. M^{re} B.

DACH (SIMON), poète lyrique allemand du xvii^e siècle. Né à Mémel le 29 juillet 1605, il reçut sa première instruction aux gymnases de Königsberg, de Magdebourg et de Wittenberg, et fit ses études dans la première de ces villes. Ensuite il y exerça, à l'école du chapitre, l'emploi pénible et peu lucratif d'un collaborateur; puis il devint recteur et

(*Armenien*), et
 pendant de pe
 Koenigsberg par le
 Guillaume, dont il se
 ses grâces par un discours de
 ion. Une autre fois un de ses
 lui valut la petite propriété de
 m, dont ce prince lui fit pré-
 mourut le 13 avril 1695, après
 ses années de souffrances, suite
 de travail que lui avait imposé
 nier emploi.

nombreuses poésies tant lyriques
 igieuses de Simon Dach sont im-
 dans plusieurs recueils, et ont
 ps circulé comme pièces fugiti-
 trouve les meilleures dans le re-
 ariettes de son ami l'organiste
 Albert, réunies avec les poésies
 compositeur et celles d'un trois-
 mi et compatriote, le conseiller
 il Robert Roberthin; mais jamais
 a fait une collection complète.
 une publié en 1696, in-4°, à Kos-
 g, sous le titre d'*Œuvres poé-*
 ne contient que des poésies de
 lances sur la maison de Brande-
 Les poésies lyriques de Dach sont
 ore tendre et facile; la naïveté
 y est bien souvent poussée jus-
 simplicité; cependant le langage
 toujours agréable et naturel. Dans
 ses religieuses, dont plusieurs se
 uservées dans les livres de cantil-
 il exprime une piété simple et
 élément sentie, mais sans exalta-
 dente. Un choix des poésies de
 t de ses deux amis se trouve dans
 iothèque des poètes allemands du
 siècle de Guillaume Müller (Leip-
 123, 5^e volume). M. Gebauer a
 en allemand un livre intitulé
 et ses amis considérés comme
 s d'*odes religieuses*, Tubingue,

C. L.

DACIE (*Dacia*), grande contrée de
 pe orientale qui répond à la Mol-
 à la Valachie, à la Transylvanie
 e partie de la Hongrie. La Dacie
 ornée au S. par le Danube, à l'E.
 Pont-Euxin, au N.-E. par les
Bastarnica ou monts Krapaths,
 N.-O. par le *Tyras* ou *Danaster*
 niester), qui la séparait de la Sar-

matia. Ses habitants, les *Daces*, étaient
 des peuples très belliqueux et avides de
 pillage. Pendant l'hiver, et lorsque le
 Danube se trouvait pris par la glace, ils
 passaient ce fleuve et faisaient de grands
 ravages dans la Mossie, province de l'em-
 pire romain, qui est la Bulgarie d'aujourd'hui. Trajan, voulant mettre fin à ces in-
 cursions, pénétra dans la Dacie au moyen
 d'un pont magnifique qu'il établit sur le
 Danube et dont on admire encore les
 vestiges près d'Orsova. Les Barbares lui
 opposèrent une résistance acharnée;
 mais ils finirent par succomber, et la
 Dacie fut réduite en province romaine.
 Les exploits de cette guerre forment le
 sujet des bas-reliefs de la colonne Tra-
 jane, et le surnom de *Dacicus* gravé sur
 les médailles de cet empereur perpétue
 le souvenir de cette conquête. C. P. A.

Après la conquête, on divisa la nou-
 velle province romaine en *Dacia Ripa-*
ria ou *Ripensis*, ainsi nommée parce
 qu'elle s'étendait entre les rives (*ripa*)
 de la Theiss et du Danube (c'est aujour-
 d'hui une partie de la Hongrie et le
 Banat); en *Dacia mediterranea* ou
 moyenne, la Transylvanie d'aujourd'hui; et en *Dacia Transalpina*, où
 l'on arrivait depuis cette contrée en
 franchissant les Karpaths et qui forme
 maintenant la Valachie, la Moldavie et
 la Bessarabie. S.

DACIER (ANDRÉ), fils d'un avocat
 protestant de Castres, y naquit en 1651,
 et y commença ses études. Son père
 l'envoya ensuite à l'académie du Puy-
 Laurens et bientôt après à Saumur,
 pour y profiter des leçons de Tanneguy
 Lefèvre, qui y avait établi une classe
 d'humanités. Ce savant professeur de
 grec et de latin avait une fille qui,
 un si bon guide, fit les progrès les plus
 rapides dans ces deux langues. La con-
 formité des goûts, des études, et l'habi-
 tude de s'y livrer ensemble, firent naître
 entre Dacier et M^{lle} Lefèvre une incli-
 nation qui les porta par la suite à former
 un nœud que Basnage a appelé *le ma-*
riage du grec et du latin. Lefèvre fut si
 content des progrès de Dacier qu'à l'é-
 poque où il congédia tous ses élèves il le
 garda seul; mais il ne jouit pas long-
 temps de cet avantage, car ayant perdu

ce maître l'année suivante, il retourna chez son père et ne tarda guère à se rendre à Paris. Le duc de Montausier, à qui il fut présenté, le mit sur la liste des savants chargés de traduire et de commenter les anciens auteurs pour l'usage du dauphin. Dacier fut nommé garde du cabinet du Louvre. Admis à l'Académie des Inscriptions au commencement de 1695, il fut reçu à l'Académie Française dans la même année. Ce fut en 1683 qu'il épousa M^{lle} Lefèvre, qui déjà, depuis plusieurs années, était venue à Paris suivre la carrière littéraire.

Dacier avait donné dès 1681 une édition, à l'usage du dauphin, des ouvrages *De verborum significatione* de Pomponius Festus et de Verrius Flaccus (Paris, in-4°); il fit paraître successivement une traduction d'Horace avec des notes (10 vol. in-12), une de la *Poétique* d'Aristote avec des remarques, l'*OEdipe* et l'*Électre* de Sophocle, les œuvres d'Hippocrate en français avec des remarques de différents autres auteurs. Son dernier ouvrage important fut la *Vie des hommes illustres de Plutarque*, 8 vol. in-4°. Il termina sa laborieuse carrière le 18 septembre 1722.

M^{me} Dacier, née en 1651 à Saumur, était, comme nous l'avons dit, fille de Tanneguy Lefèvre, connu par son érudition et surtout par sa profonde connaissance des langues grecque et latine. La jeune ANNE LEFÈVRE recevait dans la maison paternelle l'éducation qui convenait à son sexe, tandis que son frère, plus jeune qu'elle, suivait les leçons de son père. Un jour que, présente à l'une de ces leçons, sans paraître y faire attention, elle entendit le jeune enfant répondre mal à la demande qui lui était adressée, elle lui suggéra ce qu'il aurait dû dire. Tanneguy, étonné de la justesse de l'observation, partagea dès ce moment ses soins entre son fils et sa fille et leur donna pour compagnon le jeune Dacier, le seul élève qu'il avait gardé. M^{lle} Lefèvre et son commensal firent de rapides et de très grands progrès. La mort de leur maître commun vint mettre fin à leurs études, et Dacier retourna chez son père. L'orpheline avait atteint

sa vingt-unième année; elle continua de se livrer avec la plus grande ardeur à perfectionner les connaissances qu'elle avait acquises des auteurs grecs et latins. Le duc de Montausier, gouverneur du dauphin, ayant entendu vanter son érudition, lui fit proposer de travailler à la collection des anciens auteurs qu'il avait projetée pour l'éducation du prince. La modestie la porta d'abord à refuser un travail aussi difficile qu'honorable; mais, sur une seconde invitation, elle se chargea de plusieurs ouvrages qu'elle fit précéder d'une traduction du poète grec Callimaque; elle enrichit cette traduction de doctes remarques. Ce volume établit sa réputation littéraire, qu'elle affermit par de savants commentaires sur plusieurs auteurs à l'usage du dauphin. On vit paraître successivement Florus, Aurelius Victor, Eutrope, Dictys de Crète.

La conformité de talents et l'estime que Dacier et M^{lle} Lefèvre s'étaient réciproquement inspirée pendant leurs études leur firent contracter, ainsi qu'il a été dit, un nœud indissoluble, en 1683.

M^{me} Dacier a donné une traduction de trois comédies de Plaute, de l'*Amphitryon*, du *Rudens* et de l'*Epidicus*. Elle se proposait de traduire successivement les autres pièces de cet auteur qu'elle n'a point dissimulé préférer à Térence. Il est à regretter qu'elle n'ait point suivi ce projet. Elle a aussi publié une traduction de Térence avec des notes, 3 vol. in-12.

M^{me} Dacier a traduit l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère, *Plutus* et les *Nuées*, deux des comédies d'Aristophane. Elle a encore donné une traduction d'*Antocréon* et de *Supho*, qu'elle a dédiée au duc de Montausier.

Invitée à publier des remarques qu'elle avait faites sur l'Écriture-Sainte, elle refusa de les livrer à l'impression, en disant qu'une femme doit lire et méditer l'Écriture pour régler sa conduite sur ce qu'elle enseigne, mais que le silence doit être son partage.

M^{me} Dacier mourut le 17 août 1720, deux ans avant son mari. On les a fait naître l'un et l'autre en 1651. C'est une singularité assez remarquable. L.-r.

Dacier soutint une lutte vive et sans cesse avec La Mothe Houdard en d'Homère, son poète favori, et siens en général dont elle voulait la prééminence sur les modernes. Elle rendit ainsi service aux bonnes lettres qui avaient besoin pour longtemps encore des modèles que leur antiquité classique; mais elle se livra à cette polémique avec un ardeur et une rudesse dont auraient dû la prévenir les grâces de son sexe. Heureusement La Mothe n'oublia point ce que ni le commandant d'égards, et il ne put point entraîner à suivre l'exemple qui donnait son adversaire, dont on aurait pu paraître compromise au n'était venu mettre dans la balance tout le poids de son autorité scientifique.

J. H. S. DACIER (le baron BON-JOSEPH), né le 4 février 1742, doyen des académiciens français, était né à Valognes (Manche) le 1^{er} avril 1742. Destiné d'abord à la carrière ecclésiastique, il obtint une bourse au collège d'Harcourt, reçut les ordres de prêtre, et, favorisé par les circonstances, devint l'élève et le collaborateur de Fontenelle. Dès lors une brillante carrière s'ouvrit devant lui, la science et la littérature et de l'érudition même où Dacier publia sa *Notice des histoires d'Élien* (1772), élu membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres. En 1782, fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie lui furent confiées; il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. Sa traduction de la *Cyropédie* de Xénophon, 2 volumes in-12, avait paru en 1777. Peu de temps après avoir accepté la fonction de secrétaire perpétuel, il fonda une bibliothèque de manuscrits, se livra à de nombreux travaux historiques comme l'histoire de la ville de Jérusalem, de Notre-Dame de Chartres et de Saint-Michel, que la révolution lui fit anéantir. Sans succès politique, sans éclat, ne sans utilité pour le pays. Non-comme commencement de la révolution française du corps municipal de Paris, il se livra à ses goûts pour diriger l'établissement du nouveau système des con-

tributions directes. Louis XVI lui offrit alors le ministère des finances. Dacier avait trop le sentiment de son impuissance à vaincre la tempête pour accepter un portefeuille. Après le 10 août 1792, protégé par Dussault, il parvint à quitter la capitale, et il se retira dans une maison de campagne qu'il possédait à Marly-la-Ville: il y resta pendant tout le règne de la terreur. Dans sa retraite, il s'occupa d'améliorations agricoles et devint l'un des fondateurs de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise.

En 1795 fut créé l'Institut: Dacier en fit partie et fut ainsi rendu aux lettres. Nommé, en 1800, conservateur de la Bibliothèque nationale, il a longtemps administré cet établissement et rendu d'innombrables services à de jeunes savants, qu'il ne seconda pas seulement dans les recherches de l'érudition, mais dont souvent il affermit la plume par ses conseils. Chargé en 1802 de réorganiser l'Institut national, reconstitué en quatre académies, il n'en fit pas moins, comme membre du Tribunat, des rapports très étendus et très remarquables sur l'instruction publique et sur les finances.

Quoique Dacier eût toujours été d'une constitution faible, il avait conservé dans sa vieillesse une immense mémoire et une grande énergie de caractère. Ce Nestor de la science et de la littérature a composé des ouvrages peu volumineux; mais une estime méritée leur est acquise. La pureté, l'élégance et le goût qui distinguent les nombreux éloges qu'il a dû rédiger, lui ouvrirent en 1823 les portes de l'Académie Française, où il a été remplacé par M. Tissot.

L'indication de tous les travaux de Dacier est difficile; la plus complète fait partie de la notice qui est en tête du *Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant la bibliothèque de feu M. le baron Dacier*, vol. in-8° de 290 pages. Outre son *Élien* et sa *Cyropédie*, il a donné le *Rapport sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne depuis 1789* (Paris, imprimerie impériale, 1810, in-4° et in-8°); des *Dissertations philologiques*, des *Mémoires historiques*, de nombreux *Éloges d'aca-*

démiciens. Soixante-dix feuilles d'un Froissard in-fol., qu'il avait préparé pendant douze années, étaient sorties de l'imprimerie royale quand la révolution frappa les académies : ce précieux travail resta inachevé. Dacier a coopéré à la rédaction du *Journal des savants*, qu'il a dirigé pendant un certain nombre d'années. Il a composé la partie historique des six derniers volumes de l'ancienne collection des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, ainsi que des neuf premiers du nouveau recueil. A sa plume est encore due la plus grande partie de l'*Iconographie grecque et romaine* de Visconti. Sa bibliothèque, qui comptait 2,320 articles, était précieuse par la rareté des éditions, le nombre des manuscrits et les notes qu'il a laissées sur un grand nombre de volumes. Elle a été vendue publiquement en juillet 1833. J. T.-s.

DACTYLE est un mètre trisyllabaire, composé d'une longue suivie de deux brèves, *cārminā, ō mihi*, à l'imitation du doigt (*δάκτυλος*) qui a une longue phalange et deux petites. Ce mètre ou pied entre dans la composition des hexamètres, des pentamètres, des vers phaléus, alcaïques, etc. L'hexamètre est appelé *dactylique* quand les cinq premiers pieds sont dactyles :

*Quādrūpē | dāntē pūtrēm sōn | tū quā
ut | āngūlā | cāmpūm ;*

ou lorsque le sixième pied est un dactyle dont la dernière syllabe s'élide avec le vers suivant :

*Insēri | tūr vē | rō ēx fē | tū nūcis | ārbū-
tūs | hōrridā. F. D.*

DACTYLES, nom que portaient, suivant quelques mythographes grecs, les premiers prêtres de Cybèle. On les surnomma *idéens* parce qu'ils habitaient sur le mont Ida en Phrygie. On leur a donné le nom de *dactyles* parce qu'ils empêchaient Saturne d'entendre les cris de Jupiter que Cybèle leur avait confié, en chantant des vers de leur invention dont les mesures inégales imitaient les temps du pied appelé *dactyle*. D'autres prétendent que ce nom leur vient du mot grec *δάκτυλος*, *doigt*, parce qu'ils étaient égaux

en nombre aux doigts des deux c'est-à-dire dix, cinq garçons et cinq filles. Quelques auteurs en comptent quelques-uns moins de dix, et varient sur le nombre comme sur le nombre de ces adorateurs de Cybèle. Les uns prétendent qu'ils étaient fils de Jupiter et de la déesse Ida; d'autres veulent qu'ils soient fils de l'imposition des mains d'Opimion sur le mont Ida, lors du passage de cette déesse en Crète. On les confond quelquefois avec les Curètes et les Corybantes, et quelquefois avec les Cabires (*voy. ces mots*); mais les adversaires de cette opinion disent que les Curètes ne sont que les fils de Dactyles, et que les Cabires avaient un culte bien plus répandu et bien plus ancien. Le nombre des Dactyles on a quelquefois compris Hercule.

Les Dactyles idéens passaient pour avoir découvert l'usage du feu, du fer, et l'art de travailler ces métaux. Ils furent les premiers prêtres et instituteurs des peuples de ces pays où ils étaient nés. Ils passèrent de la Phrygie en Crète, à la suite de Minos, et ils établirent les premiers mystères religieux dans la Grèce (*voy. ORPHES*). On croit qu'ils y apportèrent aussi cette espèce de magie décrite et d'enchantement qui fut accompagnée de formules magiques. On croit qu'ils ont eu pour avoir été longtemps prêtres de Cybèle, ils furent eux-mêmes initiés aux mystères des dieux et regardés comme les premiers initiés domestiques. Leur nom servait pour un préservatif, et on s'en servait avec confiance dans les plus grandes maladies. Suivant Plutarque, ils avaient encore appris aux Grecs l'usage de certains instruments de musique.

On appelait aussi *dactyles idéens* les pierres auxquelles on attribuait une vertu miraculeuse et dont on faisait des amulettes ou amulettes, qu'on portait au doigt.

DACTYLÈS, famille de poissons sous-ordre des thoraciques, établie par M. Duméril entre ses holobranchés. La tête est d'une forme particulière, comme cuirassée, couverte de rayons. Les yeux sont grands, protégés par des orbites osseuses. Leur dos est déprimé et prolongé sur la longueur. On observe deux rayons libres, holo, souvent un

de chaque pectorale. Leur forme est ovale. Cette famille correspond à celle des *acanthoptérygiens* à traversées de Cuvier, et renferme : 1° les *dactyloptères*; 2° les *prionotes*; 3° les *périptères*. Les premiers ont des nageoires supplémentaires extrêmement développées et à l'aide desquelles, après s'être élevés hors de l'eau, ils peuvent se soutenir dans l'air et parcourir une vingtaine de toises; mais ils sont forcés de retourner dans la mer aussitôt que leurs nageoires se sont desséchées. C'est ordinairement en sautant aux poissons voraces que les dactyloptères s'élancent hors de l'eau. On offre un spectacle plus extraordinaire pendant les nuits d'orage, que l'apparition des nuées lumineuses que forme le phosphore, lorsqu'ils s'élevent des vagues par milliers et passent sur une surface de feu, au-dessus de la sombre surface des flots. L'espèce la plus remarquable est le *priabète*, qui se trouve en dessus, avec des pectorales parsemées de taches bleues. Il se trouve dans la Méditerranée, mais surtout dans les mers tropicales. Les trigles ont des dactyloptères en ce que leurs rayons placés au-dessous des nageoires pectorales sont libres. On mange le *perlon*, le *rouget comgrandin*, etc. Les prionotes sont originaires d'Amérique, semblables à nos perlon, à pectorales plus longues, peuvent même les soutenir en l'air. Les médions ou *malarmats* n'offrent rien de remarquable, si ce n'est d'avoir une cuirasse de grandes écailles et d'être entièrement dépourvue de nageoires.

DACTYLIOTHÈQUE. Ce mot, qui est très usité que parmi les antiquaires, vient du grec *δαιτύλιος*, *antidaitylon*, en latin *theca*, coffret, etc. Il signifie collection d'anneaux de pierres gravées. L'usage des anneaux est très commun parmi les Grecs, comme ornement, soit comme cadeau, même dans l'antiquité, et les personnes riches l'idée de former des collections de ces objets, et le mot *theca* se trouve dans Plin, qui en a un mot étranger. Gortius a

publié en 1551, à Leyde, une *Dactyliontheca* qui a été réimprimée en 1707 avec des commentaires de Gronovius. Par extension, l'on a appelé dactylionthèque une collection d'empreintes de pierres gravées, et Lippert a donné sous ce nom un choix de quatre mille empreintes classées méthodiquement, dont le catalogue est imprimé. Tassie a formé à Londres une collection de quinze mille empreintes dont M. Raspe a publié le catalogue en anglais et en français.

On fait remonter jusqu'à Scarus, le gendre de Sylla, les premières collections de pierres gravées à Rome. Pompée consacra dans le Capitole les pierres précieuses enlevées à Mithridate. C'est d'après ce souvenir que l'on a nommé longtemps *vase de Mithridate* une belle coupe d'un seul morceau de sardonix conservée dans le cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque royale de Paris. César consacra aussi plusieurs dactylionthèques ou baigniers dans le temple de *Venus Genitrix*; Marcellus en mit une dans le temple d'Apollon Palatin. Ces trésors servaient à parer les statues des dieux auxquelles on mettait des anneaux que l'on changeait selon les diverses fêtes.

Parmi les modernes, c'est Laurent de Médicis qui, le premier, a fait une collection de pierres gravées. Ses successeurs ont considérablement augmenté cette collection, qui a été publiée par Gori dans le *Museum florentinum*, et plus tard en France dans le bel ouvrage qui porte le titre de *Galerie de Florence*. Pétrarque fut aussi un des premiers collectionneurs de pierres gravées et de médailles.

Les collections des cabinets de Paris, de Vienne et de Berlin, sont justement célèbres. Celle de Saint-Petersbourg, formée du cabinet du graveur Natter, s'est enrichie, à l'époque de la révolution, de la belle collection du duc d'Orléans, publiée en deux vol. in-fol. par MM. Lachaux et Leblond, en 1780. Il y a des collections très remarquables à Rome, entre autres celles du Vatican, de Strozzi et de Ludovisi Buon-Compagni, ancien prince de Piombino. Il y en a beaucoup en Angleterre. De riches

particuliers ont aussi formé des dactylothèques qui, à leur mort, ont enrichi les cabinets des souverains. La collection de Stosch a passé dans celle du roi de Prusse, et celle du comte de Caylus dans le cabinet du roi de France. Dans ce moment, M. le baron Roger, à Paris, est l'amateur qui possède la plus riche et la plus belle collection de pierres gravées. Il faut convenir que les collections qui peuvent au plus juste titre exciter l'admiration et offrir à l'étude les plus grandes ressources sont celles des souverains, car le temps, borné pour un homme, cesse d'avoir des limites pour un établissement auquel chaque siècle vient apporter le tribut de ses découvertes et le fruit de longues et persévérantes recherches.

Ces collections peuvent être envisagées sous plusieurs points de vue intéressants. Leur étude est utile aux personnes qui ont le goût de la littérature et celui des arts; elle sert à la comparaison et à l'intelligence des monuments. Les pierres gravées, par leur petitesse et par la solidité de la matière, échappent facilement aux ravages des siècles, qui détruisent les plus beaux ouvrages de l'art; elles offrent aux artistes des modèles de compositions, des imitations de statues ou de bas-reliefs antiques dont elles seules nous conservent le souvenir. Leur possession est déjà une richesse par la matière même: elle acquiert une valeur bien plus grande quand ces produits de la nature sont embellis par les arts. Non-seulement des sujets mythologiques et historiques, des portraits de personnages illustres, sont tour à tour retracés sur les pierres gravées, mais on peut y suivre pas à pas la marche progressive de l'art depuis son enfance jusqu'à sa perfection. Les noms des graveurs, tracés sur les pierres à côté de leur ouvrage, leur donnent encore un grand intérêt. (On peut consulter sur les pierres avec des noms de graveurs l'ouvrage de Stosch et surtout celui de Bracci.) Des faussaires ont spéculé sur la crédulité des amateurs, et ils ont quelquefois ajouté des noms de graveurs célèbres à des pierres médiocres, mais antiques, quelquefois même à des pierres modernes. La collection du prince

Poniatowski serait la plus curieuse du monde si toutes ses pierres prétendues antiques n'avaient pas été fabriquées en Italie, et si tous les noms d'artistes anciens qu'on y lit n'y avaient pas été prodigués avec une audace peu commune.

Les dactylothèques se composent de pierres appelées *intailles* et *camées*. Les intailles (voy. ce mot) sont les pierres gravées en creux, du mot italien *intaglio*, qui vient du latin *intalio*, je taille. Le camée est une gravure en relief; son nom français vient du mot italien *cameo*. La plupart de nos termes d'archéologie sont dérivés de cette langue, l'Italie ayant cultivé longtemps avant nous la science de l'antiquité. Cependant quelques étymologistes font venir le mot *camée* de l'hébreu *camea*, qui signifie amulette; et M. Reinaud pense qu'il peut venir du mot arabe *camaa* ou *kemma*, qui signifie relief ou bosse (*Monum. musulm. de M. de Blacas*, t. I, p. 28). L'ancien mot français *camateu* (voy.) est maintenant restreint à la peinture en une seule couleur imitant le bas-relief.

Le camée est un sujet gravé sur une pierre à plusieurs couches, dont le graveur a tiré parti pour faire un fond sur lequel ressort une figure en relief d'une couleur différente, le plus souvent claire sur un fond brun. Quand la pierre a trois couleurs, la couche supérieure sert à rendre la couleur foncée des cheveux, de la barbe ou des vêtements.

Les pierres gravées ont non-seulement servi aux anciens d'anneaux et de cachets, mais elles étaient un objet de luxe et elles enrichissaient leurs vêtements; les dames romaines en ornaient leurs coiffures, leurs bracelets, leurs ceintures, leurs agrafes: elles en chargeaient avec profusion le bord de leurs robes. C'étaient sans doute les camées qui étaient le plus employés à cet usage, attendu qu'ils offraient à la vue des bas-reliefs dans lesquels les nuances des agates et des sardoines formaient des tableaux par les variétés de couleurs. La luxe des camées est devenu moins général, quoiqu'on les emploie encore dans les parures; il fut très répandu à l'époque où l'école de David ramenait

signés en Hébreu. le antique : on trouve le *Dicentoi* quelques *Aspasies* *miter d'anneaux* et de camées jusqu'aux loigs de leurs pieds. D'autres camées l'un plus grand volume étaient destinés à enrichir des vases, des meubles précieux ou le service de quelque personnage riche et important. Une pierre gravée coûtait quelquefois des sommes énormes, et Pline rapporte que le sénateur Nonius préféra l'exil à la privation d'une belle bague.

La partie de l'histoire des pierres gravées qui est relative à l'art et à ses procédés mécaniques trouvera sa place au mot GLYPTIQUE; on devra consulter aussi, pour compléter les notions sur cet objet, les mots ANNEAUX, EMPREINTES, GRAVEURS, INTAILLES, PIERRES GRAVÉES.

La classification d'une dactyliotheque doit être méthodique; pour qu'une collection ait plus d'intérêt et puisse être étudiée plus facilement, on doit séparer d'abord, autant que possible, les pierres antiques des pierres modernes et les diviser ensuite par sujets.

1° *La mythologie.* Les douze grands dieux dans l'ordre que leur assigne leur importance; les dieux du ciel, des eaux, de la terre et des enfers; à la suite de chaque divinité, ses divers attributs, et les sujets relatifs à son histoire particulière ou à son culte.

2° *L'histoire héroïque.* Les mythes ou fables selon leur rang d'ancienneté, ou on les rangeant selon les peuples dont ils sont les plus anciennes traditions: fables helléniques, arcadiennes, argiennes, corinthiennes, thébaines, etc. Il y a d'autres grandes divisions telles que l'Héracléide ou histoire d'Hercule, la Théséide, la Thésaïde, les Tyndarides, etc. L'Iliade forme un cercle important auquel se rattachent tous les sujets homériques. L'Énéide vient ensuite.

L'histoire romaine termine la collection des sujets antiques. Elle se classe chronologiquement, et s'arrête presque faute de monuments, car la décadence de l'art, peu après le règne de Constantin, laisse un vide entre cette époque et celle de la renaissance, au xv^e siècle, où la glyptique recommença à être cultivée avec

tous les arts qui tiennent du dessin. L'art de la gravure en pierres fines n'avait subi aucune interruption quant à la partie mécanique; mais il était descendu aussi bas que tous les autres arts, lorsque les artistes qui abandonnèrent la Grèce pour se soustraire à la tyrannie des Turcs, vinrent chercher un asile en Italie, et furent accueillis par Laurent de Médicis, dont la noble protection fit refleurir cet art.

La classification des pierres gravées peut subir quelques modifications; car on peut faire des collections spéciales, ranger les pierres relativement à l'histoire de l'art, réunir celles qui portent des noms de graveurs, faire des suites *iconographiques*, etc. Cependant tous les grands cabinets ont adopté celle que nous venons d'indiquer.

Les pierres les plus remarquables qui enrichissent les diverses dactyliotheques de l'Europe sont publiées dans un grand nombre d'ouvrages; mais il en est quelques-unes qui dominent toutes les autres et qu'il est intéressant de faire connaître. Parmi les intailles, le Persée, le Mercure et le Mécène de Dioscoride, le taureau d'Hyllus, l'Achille cytharède de Pamphyle, la Méduse de Solon, l'Hercule de Cneus, la Julie d'Evodus, tiennent le premier rang. Une pierre également célèbre, mais que l'on ne regarde plus aujourd'hui comme antique, est le *cachet de Michel-Ange*.

Parmi les camées, le plus curieux et le plus grand qui soit connu est la superbe sardonix, longtemps nommée *agate de la Sainte-Chapelle*, parce qu'elle y avait été placée par Charles V. Elle représente l'apothéose d'Auguste et la famille de Tibère. On la conserve aujourd'hui au cabinet des antiques et médailles de la Bibliothèque royale de Paris. Une autre apothéose d'Auguste, conservée dans le Muséum de Vienne, était autrefois à l'abbaye de Poissy, d'où elle a été emportée pendant les guerres civiles. Les autres camées célèbres du cabinet de France sont les noces de Bacchus et d'Ariane, Ulysse, les chevaux de Pélops, la Vénus marine, gravée par Glycon, l'apothéose de Germanicus, plusieurs beaux portraits d'empereurs romains et

d'hommes illustres reproduits la plupart dans l'*Iconographie* de Visconti et dont la description se trouve dans la *Notice du cabinet des médailles* (Paris, 1836), rédigée par l'auteur de cet article. On remarque encore Rome et Auguste, Claude et sa famille, Ptolémée et Antoine du musée de Vienne; les noces de Cupidon et Psyché, du cabinet du duc de Marlborough.

Presque toutes les pierres gravées qui composent aujourd'hui les collections ont été trouvées sur les côtes de l'Italie, dans les maisons de campagne des anciens, où l'on sait qu'ils entretenaient des affranchis uniquement occupés du travail de la glyptique. On en a beaucoup trouvé aussi dans les trésors des églises, sur les châsses, sur les habits sacerdotaux, sur les vêtements des empereurs d'Orient, autour des vases montés dans le XVI^e siècle, et sur les couvertures des manuscrits. Les croisés en ont apporté beaucoup de l'Orient, ainsi que les Grecs, après la prise de Constantinople.

L'art de la gravure sur pierres est aujourd'hui peu cultivé. C'est particulièrement en Italie qu'il s'est conservé par une sorte de tradition, depuis l'époque de la renaissance. Pour connaître l'histoire des graveurs modernes, on peut lire les ouvrages de Vasari, de Mariette et de Giulianelli. Les Allemands ont obtenu, après les Italiens, le premier rang dans la gravure en pierres fines: le plus célèbre parmi eux a été Jean Pichler, né dans le Tyrol, mais élève de l'école d'Italie. Plusieurs de ses pierres sont aussi belles que les plus belles antiques et ont une grande valeur. Il signait son nom en grec, ΠΙΧΛΕΡ, ce qui pourrait tromper les personnes peu exercées. Le graveur Sirletti excellait aussi à imiter les caractères grecs avec lesquels il inscrivait son nom sur son ouvrage. On doit remarquer ensuite Laurent Natter, auteur d'un ouvrage estimé sur la *Méthode de graver en pierres fines*. On compte, parmi les Anglais, Brown et Marchant; en France, Coldoré, qui a travaillé sous Henri IV, et Gay, sous Louis XV. M. Jeuffroy est le dernier graveur français que nous ayons à citer, comme Rega et Santarelli pour l'Italie.

Les personnes qui s'occupent de l'étude des pierres gravées doivent y joindre celle de la connaissance des matières, qui tient à l'histoire naturelle, mais qui est utile pour la classification et pour distinguer les pierres antiques des modernes, les anciens n'ayant jamais travaillé que sur des matières orientales dont les mines sont aujourd'hui perdues. Les matières les plus employées sont les cornalines, les sardoines, les améthystes, les aigues-marines, les agates, et pour les camées les sardonix. Les grands artistes employaient rarement les jaspes et les matières communes. Millin a donné une *Introduction à l'étude des pierres gravées* (Paris, 1797), où l'on trouve les détails qui manquent nécessairement dans cette courte notice. Mariette, qui a publié les pierres du cabinet de France, a aussi donné un fort bon traité sur les pierres gravées, à la fin duquel se trouve une bibliothèque dactylographique. D. M.

DADIAN, voy. MINGRÉLIE.

DÆNDELS (HERMANN-GUILLAUME), général des Pays-Bas, naquit en 1762 à Hattem, dans la province de Gueldres, où son père remplissait la charge de bourgmestre. La part active qu'il prit, en faveur de ce qu'on appelait *les patriotes*, aux troubles de la Hollande qui éclatèrent l'an 1787, le força, ainsi que plusieurs de ses amis politiques, à se réfugier en France. Là il se livra à des entreprises commerciales dans la ville de Dunkerque. Nommé quelque temps après (1793), dans les guerres de la révolution française, colonel d'un corps de volontaires dit des *francs étrangers*, il fut d'un grand secours à Dumouriez lors de son expédition contre la Hollande. Devenu général de brigade, il se distingua particulièrement dans la campagne de 1794, qui mit Pichegru en possession de toute la Hollande. Il entra ensuite avec le grade de lieutenant général au service de la république batave, et il exerça une grande influence sur les réformes opérées dans le gouvernement et la constitution. En 1799 il commanda une des deux divisions bataves, qui, avec un troisième corps sous les ordres du général Briant, repoussèrent et forcèrent de capituler la flotte anglo-russe qui ve-

le *chamkhal* de ce territoire. Les soupçons qui s'élevèrent contre lui en 1808 lui firent faire sa démission : il se retira dans le pays de sa ville natale et se livra à la culture des champs; mais en 1806, la Russie s'étant rallumée, il offrit ses services au roi de Hollande, qui le réintégra dans son ancien grade. Dandels combattit les Prussiens, occupa au mois de mai de la même année la Frise et fut appelé au poste de gouverneur général de Munster. Le 21 décembre le roi le nomma colonel général de cavalerie hollandaise, et l'année suivante, au mois de février, il lui conféra la dignité de maréchal de Hollande, fut gouverneur général des possessions hollandaises dans les Indes orientales. Général Dandels gouverna l'île de Java avec sagesse et modération. Nous devons à son ouvrage qu'il publia sur son administration (*Staat der Nederlandschen Oost-Indische Bezittingen*, 4 vol. in-fol.) de précieux renseignements sur la situation politique et l'état moral de ce pays. A son retour des Indes, Napoléon l'employa dans la campagne de Russie, où il se distingua en différentes occasions. Comme gouverneur de Modlin en Pologne, il se tint jusqu'au dernier moment. Renversé de sa patrie, il fut chargé par le roi des Pays-Bas de prendre possession des colonies restituées à la Hollande sur le continent d'Afrique et d'en organiser l'administration. Il remplit cette mission avec beaucoup de talent et d'énergie; médiateur des différends dans les états voisins, il favorisa aussi la fondation de nouvelles colonies à l'instar de celles des Indes occidentales, et il empêcha la traite des esclaves autant qu'il le put en son pouvoir, lorsque la mort vint l'empêcher au milieu de ces travaux, le 15 août 1818.

C. L.

DAGHESTAN, province caucasienne, anciennement soumise à la Russie, qui retient garnison sur plusieurs points, presque indépendante dans le fait, gouvernée par ses propres princes, le *chamkhal*, le *khan*, le *outsmeï*, le *Daghestan* (du turc *dagh*) signifie montagne : ce nom figure de-

puis longtemps sous l'épithète de *gorskii* dans le titre étendu de l'empereur de Russie. Quoique toujours précaire, l'occupation de ce pays par les Russes date de bien loin : le Daghestan supérieur obéissait déjà au tsar Fœdor Ivanovitch, qui, en 1594, fit bâtir sur la rivière de Kouçou un fort du même nom destiné à tenir en respect le souverain de Tarkhott. Cette ville, ainsi qu'Andréieva ou Enderi, fut fortifiée sous Boris Godounof; mais peu d'années après les Russes, attaqués par les Tcherkesses auxquels les Turcs avaient envoyé du renfort, furent expulsés à la fois des trois positions. Depuis, ils firent de nombreuses tentatives pour ressaisir leur autorité dans ce pays qu'ils reconquirent en effet sous Pierre-le-Grand (1722), mais pour l'abandonner de nouveau sous l'impératrice Anne, et qu'ils ne cessèrent de disputer ensuite aux Persans. Ceux-ci ne leur cédèrent le Daghestan qu'en 1818, par la paix de Tiflis ou de Gulistan; mais en décembre 1742 tous les princes des montagnes (*gorskii*) s'étaient déjà reconnus vassaux de l'impératrice Élisabeth, avec une force armée qu'on évaluait alors à 66,700 hommes.

Le Daghestan, que, avant Reineggs, le colonel Gærber (*voir Müller, Sammlung*, etc.), Oléarius même, et plus anciennement encore Ibn Haukal, avaient déjà décrit, et sur lequel feu M. Klaproth a depuis répandu d'assez vives lumières, est aujourd'hui plus connu que ne le feraient supposer les descriptions erronées qu'on trouve dans certains ouvrages analogues à celui-ci. Il s'étend en une largeur considérable au centre, mais rétrécie vers le nord, le long de la côte occidentale de la mer Caspienne, sous la latitude N. de 40° 30' à 43° 26'. Outre cette mer, qui baigne le Daghestan à l'est, il est borné à l'ouest par le pays des Lesghis, au nord par celui des Tcherkesses et les steppes des Tatars Koumouks, dont il est séparé par le Soulak, et au sud par le Chirvan avec la presqu'île d'Apcheron (*voir* CHIRVAN et BAKOU). Le rameau oriental de la chaîne du Caucase lui forme une ceinture à l'ouest et vers le sud, où ce rameau pénètre jusqu'à la mer. Au sud c'est par

le mont Beschbarmak qu'il s'en rapproche; mais il s'avance aussi vers elle au nord du côté de Tarkhou, et de plus au centre, formant non loin de Derbend le défilé déjà fameux dans l'antiquité (*Pylæ Albanicæ* ou *Sarmaticæ*). Ainsi le pays se trouve naturellement divisé par deux arcs en deux moitiés: le Daghestan septentrional et le Daghestan méridional, réunis par ce même défilé. Cependant le Daghestan septentrional s'étend encore au-delà de Tarkhou. En s'abaissant vers la mer, la chaîne du Caucase forme de toutes parts des collines peu élevées, en avant de ces hautes cimes dont le Chah-Dagh, entièrement formé d'un calcaire compact, est la plus notable. De ces montagnes descendent beaucoup de torrents dont le principal est le Samour, et nous nommerons encore le Torkali-Ouzen, le Manas, le Bouam, le Darbakh, le Kourakhtchai, la Retcha et le Dévitchi, tous d'une eau à peine potable. Le Soulak, au nord, dont nous avons parlé plus haut, est l'embouchure du Koïçou, fleuve considérable du Leaghistan (*voy.*).

Le climat du Daghestan est en général chaud, en été même brûlant; mais sur les plateaux, qui s'élèvent jusqu'à 8,000 pieds au-dessus de la mer, il se rafraîchit, et sur les hautes montagnes il est semblable à celui des Alpes. Ses fréquentes variations le rendent malsain pour les étrangers. Le sol, que les habitants laissent sans culture, est un peu aride; mais, exposé à une irrigation suffisante, il devient d'une extrême fertilité et répond jusqu'à un certain point à l'éloge sans doute exagéré que Strabon (XI, 500) a fait de l'Albanie. Dans la plaine, le blé et le riz réussissent parfaitement; le coton ne demanderait qu'un peu de culture, et l'on obtient sans peine la garance, le safran, le tabac et le chanvre. La terrasse inférieure des montagnes se couvre des plus beaux fruits, et dans les jardins on voit en abondance les melons, les concombres, les citrouilles, les pêches, les dattes et les amandes; les pampres des vignes portant de délicieux raisins s'enlacent autour des arbres, et des forêts encore vierges fourniraient à la construction du bois excellent. Les no-

mades entretiennent de grands troupeaux de chevaux, de bêtes à cornes et de dromadaires; les moutons, à queue moins grosse que chez les Kirghises, fournissent une laine de bonne qualité; le gibier n'est pas rare, et les chasseurs leaghis rencontrent fréquemment l'ours, le loup, le chat sauvage, le sanglier, le chakal, etc. Quant au règne minéral, il cache ses trésors à l'indolence des habitants.

On a évalué l'étendue du Daghestan à 434 m. c. g. ou 1,208 lieues carrées; mais on ne sait là-dessus rien de positif. Il en est de même de la population qu'on estime être de 46,000 familles ou d'environ 190,000 individus. Cette population est très variée: elle se compose de peuples de différentes races. Les plus nombreux sont les Leaghis (*voy.*), le peuple caucasien par excellence: sauvages, intrépides, pillards, indomptables, ils habitent surtout les montagnes et les vallées de leur pente orientale; les uns sont mahométans, les autres presque sans religion ou livrés au chamanisme. Plus au nord habitent les Koumouks de race turque et sounnites quant à la religion; ils ont des demeures fixes et se livrent à l'agriculture, mais mollement, et ils aiment mieux s'enrichir par le pillage. Près d'eux sont quelques Nogai, faibles débris d'une race autrefois dominante. Au centre et au sud, on rencontre les Turkomans ou Trukhmènes, aussi de race turque et de religion mahométane, en grande partie nomades, et gouvernés, comme les Leaghiens, par leurs princes indigènes. Le reste de la population consiste en Arabes, descendants de ceux que les khâlifas, après leur conquête du Caucase, y avaient envoyé pour le coloniser, en Arméniens, en Juifs, et en un très petit nombre de Russes. « En général, dit M. Lenz, les habitants du Daghestan, là où les mœurs n'ont pu encore être adoucies par le séjour des villes, par le commerce et par l'industrie, portent encore aujourd'hui le sceau de leur férocité primitive. Ils sont pour la plupart d'une taille moyenne, d'une large carrure, d'une forte complexion et ont un extérieur farouche; ils ne quittent jamais leur large

à deux tranchants, et quand
et de leur camp, i outre
un fusil, d'un pis d'un
long et léger é; en
on les voit presque toujours à
Ce caractère belliqueux ne les
pas au besoin de recevoir l'é-
avec une rare affabilité que n'au-
t-être pas l'Européen civilisé. Ils
indicatifs et ne manquent pas de
ns le sang une injure qui leur
i faite. »

Le *Daghestan septentrional* est
entre le chamkhal de Tarkhou
mei des Kaïtaks et des Kara-
princes indigènes vassaux de la
Celle dernière n'y possède direc-
que le fort *Bournaiia* (l'orangeuse),
dessus de Tarkhou qu'il com-
ent qu'on a disposé pour recevoir
lusses. *Tarkhou*, l'ancienne *Se-*
est à une grande lieue de la mer et
a amphithéâtre sur une montagne
ée par la citadelle russe. C'est
a plus importante du Daghestan,
erbend. Les maisons sont bâties
goût oriental, d'argile mêlée de
sans toits; les unes s'élèvent au-
les autres et elles se servent de
réciproquement. La plus im-
est le palais du chamkhal, au
la montagne; mais, suivant l'a-
ien Lenz, elle ne diffère des au-
par l'étendue. Le titre de *cham-*
très ancien: il paraît signifier
iller, *Sammlung*, etc., t. IV) prin-
amas, et vient des Arabes dont
ifes envoyaient de Châm ou Da-
gouverneurs dans le Daghestan.
geur Oléarius en avait con-
e. Ce chamkhal, quelquefois in-
int, plus souvent vassal de la Perse
a Russie, avait à différentes épo-
e domination plus ou moins éten-
us les sois de Perse, il comptait
es quatre principaux piliers du
e, et dans le Caucase les rois de
étaient seuls plus puissants. Ce-
vu M. Eichwald, et qu'il appelle
, lieutenant général des armées
n'est plus en vie: il a eu pour
eur son fils Souleyman-Khan, ge-
major au même service. Nous avons
eux une lettre d'investiture de

l'empereur Nicolas, qui, en date du 1^{er}
juillet 1833, nomme ce fils (nous trans-
crivons le russe) *chamkhalom Tarkofs-*
kim, vladitelem Boïnatskim i Valiem
Daghestanskim, sous l'autorité de l'em-
pire russe; la même lettre autorise ce
prince, nommé de plus conseiller-privé,
à porter une plume sur le chapeau. Tar-
khou, sa résidence, compte environ 1500
maisons, toutes habitées par une seule
famille, et en lui donnant 10,000 habi-
tants on est peut-être allé au-delà de la
vérité. L'héritier présomptif réside à *Bou-*
naki, fief de Tarkhou: on vient de voir
ce non dans le titre du chamkhal lui-mé-
me (seigneur de Bouinaki). Cette ville, la
seconde du chamkhalat, est non loin de
sa frontière du sud, dans un canton ex-
trêmement fertile, dit Klaproth. Un peu
au-delà sont les états de l'outsmeï, prince
héréditaire qui, suivant le même au-
teur, peut, avec ses frères, fournir 7,000
hommes à la Russie, dont il est vassal
depuis 1799, et qui a récompensé Mama,
l'outsmeï régnant, de sa soumission, en lui
conférant le titre de conseiller d'état ac-
tuel et une pension annuelle de 2,000
roubles; son pays est d'ailleurs exempt
de tout tribut. *Baschly*, bourg considé-
rable, en est le chef-lieu; on y voit le
palais en briques où réside ce singulier
conseiller d'état, dont la domination em-
brasse les deux khanats des Kaïtaks et des
Kara-Kaïtaks, et s'étend encore sur le
district lesghien d'A koucha. C'est sous sa
protection que fleurit la petite république
de *Koubitchi* ou *Koubatcha*, composée
de quatre villages: le principal est habité
par 4 ou 500 familles qui parlent une
langue inintelligible à tous les autres peu-
ples du Caucase et rapportent elles-mê-
mes leur origine à une colonie venue du
Frankistan, il y a bien longtemps, s'il est
vrai que l'introduction de l'islamisme
dans leurs villages date d'environ 6 siè-
cles (de Brackel).

Le *Daghestan méridional* est divisé
en une multitude de petits états. Ce sont,
à commencer par le nord, le Tabasseran,
habité par un peuple lesghien, de reli-
gion mahométane et suivant l'observance
sévère d'Hanéfi; puis, à l'est de ce pays
partagé entre trois princes héréditaires,
Derbend, dont le territoire a été placé

Martel, que Plectrude retenait prisonnier. La même année Dagobert mourut, laissant un fils nommé Thierry, auquel les Francs préférèrent le fils de Childéric II, roi d'Austrasie. A. S.-n.

DAGON. C'était, selon la Bible, la principale divinité des Philistins, qui lui avaient érigé des temples richement décorés. Les gouverneurs de ce peuple lui offrirent un grand sacrifice à Gaza pour le remercier de leur avoir livré Samson (*Juges*, xvi, 23); mais ce fut elle aussi dont la statue tomba le visage contre terre et mutilée devant l'arche de l'Éternel, dans la ville d'Azoth (1 Samuel, V, 3). Les Phéniciens et les Syriens adoraient également Dagon (ou *Thagoun* selon d'Herbelot).

On ne sait rien de positif ni sur l'origine, ni sur les attributs, ni même sur le sexe de cette divinité; mais comme sa statue représentait un monstre dont la partie supérieure tenait de l'espèce humaine tandis que l'inférieure se terminait en queue de poisson, quelques écrivains l'ont confondue avec Oannès. D'autres ont cru y voir la déesse Dircé ou Dercéto, adorée dans le temple d'Ascalon sous la forme d'un monstre moitié femme et moitié poisson. Cette Dircé, ainsi que le rapportent les mythographes, avait irrité Vénus qui, pour la punir, lui inspira une violente passion pour un jeune Syrien : Sémiramis lut le fruit de leurs amours. Jusquelà il n'y avait rien de bien terrible dans cette vengeance, mais il arriva que Dircé, honteuse de la faute qu'elle venait de commettre, entra subitement en fureur et fit périr son époux et sa fille. Après un pareil attentat, il ne lui restait plus qu'à se donner la mort : elle se jeta dans un lac et fut transformée en poisson. D'autres y voient la déesse Atergatis (Aschtoret ou Astarté), également adorée à Ascalon (Diod. de Sic.; Lucien, etc.). Sanchoinatou dit, au contraire, que Dagon était un dieu mâle; il le fait naître de Cœlus et lui attribue l'invention de la charrue. Ce fut lui, dit-il, qui enseigna aux hommes l'usage du pain, ce qui lui valut d'être admis au conseil des dieux et d'être adoré sous le nom de *Jupiter-Agrotis*; et, en effet, le grammairien Philon, de Biblos, dérive le nom de Dagon du phé-

nicien *Dagdn*, qui signifie blé, tandis que d'autres philologues le font venir de l'hébreu *Dg*, *dag*, poisson. Enfin, cette divinité, que sa double forme classe parmi celles qui symbolisaient les idées de fécondité et de reproduction, est encore confondue tantôt avec Jupiter, tantôt avec Saturne ou Neptune, et plus souvent avec Vénus, que les Égyptiens adoraient sous l'image d'un poisson. Bochart y voit le troisième fils de Noé, Japhet, et Jéru y trouve Noé lui-même. C. F.-n.

DAGUE, espèce de poignard très fort et très acéré, que les chevaliers et les gens d'armes portaient à leur ceinture. Aussitôt qu'un cavalier avait renversé son ennemi, quittant son épée, il prenait la dague comme plus facile à manier, et cherchait le défaut de l'armure où il la lui enfonçait dans le corps. Le chevalier ainsi terrassé n'avait d'autre expédient pour sauver sa vie que de demander quartier, en criant miséricorde à son adversaire. De là le nom de *miséricorde*, qu'on donne à cette arme dans les anciens poètes et romanciers. Louis XI introduisit l'usage des *dagues à rouelle*: c'étaient de longs poignards garnis d'une garde, tels qu'on en voit encore dans les collections des amateurs. Il y a apparence que l'usage de cette arme est venu des Gaulois, car *dagg* et *dager* sont des mots celtiques, d'où les Anglais ont fait *dagger*, les Allemands *Degen*, les Espagnols et les Italiens *daga*. Voir Daniel, *Histoire de la milice franç.*; Ducange, *Glossaire*, etc. C. P. A.

DAGUESSEAU ou **D'AGUESSEAU**, et plus anciennement **AGUESSEAU**, est le nom d'une famille qui a fourni à la France plusieurs magistrats célèbres. Elle était originaire de la Saintonge; le premier de ses membres dont l'histoire fasse mention est Jacques Aguesseau, gentilhomme de la reine Anne de Bretagne, qui accompagna Charles VIII à la bataille de Fornoue, livrée en 1495. Pierre d'Aguesseau, seigneur de Rabesnes, exerça avec distinction, en 1557, la charge de lieutenant général à Saint-Jean-d'Angely. Dans des temps moins éloignés de nous, Antoine d'Aguesseau, aïeul de l'illustre chancelier, après avoir été lieutenant criminel au parlement de Paris,

Le grand-connétable, fut nommé Louis XIII, 21, premier président du parlement de Paris, et déploya dans ce poste toutes les qualités du véritable état; il mourut conseiller d'état, à Paris, le 16 janvier 1645.

Henri d'Aguesseau, père du chancelier, mérite par ses talents, ses vertus, et l'intérêt des circonstances dans lesquelles il se trouva placé, une attention particulière. Il naquit à Paris en 1635, fit de brillantes études au collège de Navarre, et entra dans la magistrature par la charge de conseiller au parlement de Paris. La mort d'un frère aîné, qui avait donné à son éducation des soins et une éducation paternelle, le fit hériter de la charge de maître des requêtes : cet héritage décida sa vocation pour la carrière administrative. Il acheta une charge de maître des requêtes au grand-conseil, et, étranger à l'intrigue, il attendit patiemment que ses services un avancement que sa capacité naturelle ne le portait point à solliciter. La circonstance qui le lui fit faire honneur à Colbert. Henri d'Aguesseau avait été chargé de rapporter au roi une affaire à laquelle on savait que ce ministre prenait un vif intérêt. L'influence si puissante ne séduisit point d'Aguesseau; l'équité lui parut blesser l'opinion que le contrôleur général proposait : il combattit cette opinion avec le courage de la conscience et de la raison. L'avis de Colbert fut rejeté après une assez longue indécision et l'on dut croire l'avenir du jeune ministre compromis sans retour. Mais Henri d'Aguesseau avait l'âme trop élevée pour ne pas venger noblement d'un acte d'indignité et de droiture : Henri d'Aguesseau apprit avec étonnement, quelque temps après, sa nomination à l'intendance de la Guyenne, courut remercier son général protecteur et partit vers la fin de l'année. Il signala son avènement dans sa province par la fermeté de sa justice et les encouragements qu'il prodigua à l'agriculture et à l'industrie. Ses services attirèrent l'attention de Colbert qui les récompensa, en 1669, par l'intendance de la Guyenne, l'une des plus importantes, mais des plus difficiles du royaume, et qui réclamait une prudence et un esprit de conduite dont Henri d'Aguesseau était éminemment doué. Après y avoir joué pendant trois ans d'une popularité noblement acquise, il se rendit à Paris, et fut nommé un an après à l'intendance du Languedoc, province où de pénibles épreuves attendaient sa constance et son humanité. Les premières années de son administration y furent calmes et prospères : il se concilia les suffrages universels par sa modération, sa justice et la simplicité de sa vertu. La réunion des États de la province lui fournit plusieurs fois l'occasion de déployer l'éloquence douce et insinuante qui lui était naturelle. C'est à son activité qu'on dut l'achèvement du fameux canal du Languedoc, commencé par Riquet. Mais les persécutions dirigées contre les calvinistes firent bientôt succéder d'affreuses calamités à cette paix profonde. Henri d'Aguesseau avait puissamment contribué, par la sagesse de ses conseils, à faire différer les actes de rigueur dont ils étaient depuis longtemps menacés. Un éclat imprudent, déterminé par les exhortations intempestives de l'assemblée du clergé de 1682, compromit rapidement les succès de sa tolérance. A l'aspect d'une guerre civile imminente, son zèle redouble : il parcourt le Vivarais, les Cévennes, harangue, persuade, fléchit les rebelles. Mais l'impitoyable Louvois se refuse à ratifier ses promesses : la province entière est traitée en pays ennemi, et d'Aguesseau, perdant tout espoir de conciliation, s'arrache à ce douloureux spectacle, et arrive à Paris peu de jours après la révocation de l'édit de Nantes, dont ces tristes excès n'avaient été que le prélude. Il prit au conseil d'état la place à laquelle l'avait appelé Le Pelletier, successeur de Colbert, et signala son zèle et ses lumières par d'importants services. Ce fut lui qui inspira à Louis XIV la création de l'ordre militaire de Saint-Louis, et qui rédigea l'édit de pacification que la cour se décida à publier en faveur des calvinistes. En 1695, il fut nommé membre du conseil royal des finances, et il eût probablement succédé à Boucherat en qualité de chancelier de France, s'il n'eût été enta-

mais des plus difficiles du royaume, et qui réclamait une prudence et un esprit de conduite dont Henri d'Aguesseau était éminemment doué. Après y avoir joué pendant trois ans d'une popularité noblement acquise, il se rendit à Paris, et fut nommé un an après à l'intendance du Languedoc, province où de pénibles épreuves attendaient sa constance et son humanité. Les premières années de son administration y furent calmes et prospères : il se concilia les suffrages universels par sa modération, sa justice et la simplicité de sa vertu. La réunion des États de la province lui fournit plusieurs fois l'occasion de déployer l'éloquence douce et insinuante qui lui était naturelle. C'est à son activité qu'on dut l'achèvement du fameux canal du Languedoc, commencé par Riquet. Mais les persécutions dirigées contre les calvinistes firent bientôt succéder d'affreuses calamités à cette paix profonde. Henri d'Aguesseau avait puissamment contribué, par la sagesse de ses conseils, à faire différer les actes de rigueur dont ils étaient depuis longtemps menacés. Un éclat imprudent, déterminé par les exhortations intempestives de l'assemblée du clergé de 1682, compromit rapidement les succès de sa tolérance. A l'aspect d'une guerre civile imminente, son zèle redouble : il parcourt le Vivarais, les Cévennes, harangue, persuade, fléchit les rebelles. Mais l'impitoyable Louvois se refuse à ratifier ses promesses : la province entière est traitée en pays ennemi, et d'Aguesseau, perdant tout espoir de conciliation, s'arrache à ce douloureux spectacle, et arrive à Paris peu de jours après la révocation de l'édit de Nantes, dont ces tristes excès n'avaient été que le prélude. Il prit au conseil d'état la place à laquelle l'avait appelé Le Pelletier, successeur de Colbert, et signala son zèle et ses lumières par d'importants services. Ce fut lui qui inspira à Louis XIV la création de l'ordre militaire de Saint-Louis, et qui rédigea l'édit de pacification que la cour se décida à publier en faveur des calvinistes. En 1695, il fut nommé membre du conseil royal des finances, et il eût probablement succédé à Boucherat en qualité de chancelier de France, s'il n'eût été enta-

ché d'un soupçon de jansénisme qu'accréditait l'austérité de ses mœurs. Henri d'Aguesseau mourut le 27 novembre 1716, dans les sentiments de cette piété sincère à laquelle il n'avait cessé d'allier la tolérance la plus éclairée. Les annales de l'ancienne magistrature française n'offrent point de caractère plus irréprochable que le sien. De tous les hommages rendus à sa mémoire, le plus touchant est le *Discours* que son illustre fils et son digne élève a consacré à retracer ses vertus et les événements de sa vie : admirable tableau, où l'intérêt du sujet ne saurait faire oublier le mérite du peintre, et qui nous conduit naturellement à entretenir nos lecteurs de ce grand magistrat.

HENRI-FRANÇOIS d'Aguesseau (il signait *Daguesseuu*), chancelier de France, naquit à Limoges le 27 novembre 1668. Il descendait par Claire Le Picart, sa mère, du célèbre avocat général Omer Talon. Ses premières années firent présager ce qu'il devait être un jour : il manifesta dès l'enfance la plupart des qualités dont la réunion forme le grand homme. Son père fut son premier instituteur et longtemps le seul. Les soins multipliés d'une intendance, les voyages auxquels elle l'obligeait, loin de contrarier son zèle, servirent à ses plans d'éducation. Il réunissait dans ses voyages un petit nombre d'hommes de lettres autour de son fils et transformait ainsi son carrosse en une espèce d'académie où des conférences animées, spirituelles, instructives, complétaient les connaissances du jeune Henri-François, et formaient son goût et son jugement. Ses progrès furent rapides. Il posséda bientôt le grec et le latin, apprit avec ardeur les mathématiques, la philosophie, l'éloquence, l'histoire, et commença à 17 ans l'étude de la vaste science du droit. Il en approfondit avec soin toutes les parties et se trouva bientôt en mesure d'occuper avec distinction les postes les plus élevés de la magistrature. Il fut nommé à 22 ans avocat du roi au Châtelet, et obtint trois mois après la place de troisième avocat général au parlement de Paris, place que Louis XIV venait de créer. Ce monarque se décida en

faveur de d'Aguesseau sur la simple recommandation de son père. L'éclat avec lequel d'Aguesseau débuta dans ce poste élevé justifia pleinement l'attente de son père et le choix du roi. Son avènement opéra, sous le rapport de l'éloquence judiciaire, une véritable révolution. Cette éloquence n'avait point suivi celle de la chaire dans ses perfectionnements et ses progrès. Les efforts d'Omer Talon l'avaient, à la vérité, dotée d'une force et d'une élévation inconnues avant lui ; mais elle était encore livrée à toutes les traditions du mauvais goût qui avait marqué sa renaissance. Ce ne fut pas un médiocre sujet d'étonnement que l'apparition d'un orateur de 22 ans, dont les discours, dignes des plus beaux modèles de l'antiquité, unissaient au charme de l'imagination, aux richesses de la science, à la noble simplicité du style, la force et l'autorité de la raison. Ces premiers essais de d'Aguesseau excitèrent une admiration universelle. Denys Talon, qui achevait dans l'une des présidences du parlement une carrière marquée par d'éclatants succès, s'écria qu'il voudrait finir comme ce jeune homme commençait. Le 19 novembre 1700, d'Aguesseau succéda à La Briiffe, procureur général au parlement. Cet office, plus important que celui d'avocat général, était loin pourtant d'offrir le même éclat. Le magistrat qui le remplissait ne portait la parole que dans quelques circonstances rares ; l'exercice de la vindicte publique, la haute-police, la surveillance des officiers inférieurs de la justice, celle des établissements de charité et des intérêts du domaine, le maintien de l'exécution des ordonnances et des réglemens, étaient ses principales attributions. D'Aguesseau ne vit dans ce poste à la fois éminent et modeste que de nouvelles occasions de faire le bien : il embrassa avec une égale supériorité toutes les fonctions qui s'y rattachaient ; il usa avec autant de modération que de fermeté du droit redoutable de poursuite, traça sur la procédure criminelle les instructions les plus judicieuses, et fit preuve dans l'administration des hôpitaux d'un dévouement aussi infatigable qu'éclairé. Comme on lui conseillait de ménager ses forces et de prendre quel-

me; « Ah! le pauvre, répondit-il, que je sais qu'il y a des hommes souffrent! » En 1709, la France épuisée par de longues guerres, ébranlée par la famine, fruit d'un hiver; d'Aguesseau, qui avait prédit l'invasion de ce fléau, déploya son activité pour en conjurer les effets: il fit renouveler et exécuter les ordonnances rendus contre les accaparements, sollicita sans relâche les bienfaits du roi en faveur des indigents, et s'il ne put arrêter la source de tant de calamités, du moins la consolation d'au moins tout ce qui était humainement possible dans ces douloureuses circonstances. La partie judiciaire de ses fonctions était en évidence l'étendue et la valeur de son instruction. Chargé de la défense des droits du domaine, on vit avec admiration renaitre entre ses mains ces esprits ensevelis depuis longtemps; il les fit valoir par des écrits et par les recherches savantes et de la plus ingénieuse critique. La plupart des discours de d'Aguesseau, ces discours pleins de ces expressions d'un de ses biographes, on croit voir les principes de la loi de Lycurgue mis en œuvre par le sage Démosthène, furent prononcés avec l'exercice de ses fonctions de premier avocat général. Mais ce qui doit surprendre sur cette partie de sa vie et attirer les regards de l'histoire, c'est la confiance avec laquelle il défendit les intérêts de l'église gallicane contre les prétentions de la puissance ultramontaine. La fameuse bulle *Unigenitus* fut un monument du triomphe de Clément XI: son enregistrement, qui portait atteinte évidente aux maximes de la monarchie, était impérieusement ordonné par Louis XIV et obstinément refusé par le parlement, devenu, par la chute de la royauté, le seul appui des libertés de l'Église de France. D'Aguesseau, secondé par Joly de Fleury, avocat général, encouragea cette résistance et en obtint un décret qui enregistrait la bulle avec des réserves dont l'effet était de détruire tout l'effet de cette formalité. Cet arrêt en faveur des jésuites et les ultramontains. Le premier président Voysin, homme dur et des-

potique, fit dresser un édit qui enjoignait à tout évêque de recevoir la bulle purement et simplement, à peine de poursuites; mais d'Aguesseau refusa de le soumettre à la sanction du parlement. Le roi, espérant le fléchir et l'intimider, le manda seul à Versailles. Ce fut dans cette circonstance que sa femme lui adressa ces paroles vraiment romaines: « Allez, monsieur; oubliez devant le roi femme et enfants; perdez tout, hors l'honneur! » D'Aguesseau, seul en présence de la majesté royale, se montra aussi ferme qu'au sein du parlement. Louis XIV, égaré par le dépit, sortit de cette dignité froide qui accompagne le sentiment de la puissance, et alla, dans son emportement, jusqu'à le menacer de lui ôter sa charge. Cette menace fut aussi inutile qu'elle était injuste: d'Aguesseau persévéra dans sa courageuse résistance jusqu'à la mort de Louis XIV. L'avènement du duc d'Orléans à la régence donna une autre direction aux esprits. D'Aguesseau s'était déclaré pour ce prince, dont il appréciait les qualités brillantes tout en méprisant ses vices; il prit une part active à l'arrêt du parlement qui, sans égard pour les dispositions testamentaires de Louis XIV, lui conféra le gouvernement de l'état pendant la minorité du roi. Tel était toutefois l'ascendant de sa vertu que, lorsque le régent l'appela, le 2 février 1717, à la dignité de chancelier vacante par la mort de Voysin, le public vit dans cette distinction éclatante un juste hommage rendu à la plus noble illustration de la magistrature, bien plus que la récompense d'un service personnel. Lui seul montra peu d'empressement pour une dignité dont il entrevoyait les périls dans une cour licencieuse. Il se consola de sa faveur en faisant nommer procureur général à sa place son digne auxiliaire Joly de Fleury, et s'unit avec ardeur au duc de Noailles, son ami, alors chef du conseil des finances, pour travailler à la réparation des désordres de toute nature auxquels les dernières années de Louis XIV avaient livré l'état. Les embarras financiers étaient un des plus graves: ce fut dans ces circonstances qu'un aventurier célèbre, Law (*voy.*), parvint à faire goûter au régent un système au-

quel des talents incontestables, quelques essais heureux, et surtout l'ignorance qui régnait alors sur les théories les plus simples du crédit public, donnèrent bientôt une vogue extraordinaire. D'Aguesseau, sans contester absolument le principe sur lequel reposait ce système, avait signalé avec autant de force que de raison les dangers de son application; sa probité austère était blessée d'ailleurs des fictions auxquelles il fallait avoir recours pour l'accréditer. Le succès des premières opérations du financier écossais fut le signal d'un véritable délire. La fièvre de l'agiotage, allumée par le spectacle d'énormes bénéfices, s'empara de tous les esprits: le papier-monnaie mis en circulation par Law eut un débit prodigieux, et le parlement, pour la première fois impopulaire, opposa vainement le frein de sa défiance à cet entraînement universel. Le régent, qui le partageait, ôta, le 28 janvier 1718, les sceaux au chancelier, et l'exila dans sa terre de Fresnes. D'Aguesseau partit avec sérénité et presque avec joie. Son exil attrista les esprits sans les indigner. Noailles seul voulut s'associer à sa disgrâce. Le lieutenant de police d'Argenson, ennemi personnel du parlement, succéda à l'un et à l'autre. Mais l'ébranlement successif du système de Law ne tarda pas à justifier les pressentiments de d'Aguesseau. Effrayé de ce discrédit croissant, le régent, inspiré par d'Argenson, crut y remédier par un arrêt du conseil qui réduisait de moitié la valeur des billets et des actions de la compagnie. Cet arrêt excita un soulèvement universel. Le régent se vit obligé de le révoquer; mais le système était frappé sans retour, et Law, exposé à tous les effets du courroux populaire, n'eut d'autre moyen de le désarmer que de se faire lui-même l'exécuteur d'une résolution qu'il avait suggérée au régent: c'était le rappel du chancelier. Le 7 juin 1720, il se rendit à Fresnes, accompagné du premier gentilhomme de la chambre du prince, et n'épargna aucune instance pour décider d'Aguesseau à reprendre les sceaux. Il alla jusqu'à lui offrir cent millions de sa propre fortune pour les pauvres, séduction sublime et qui fait honneur à tous

deux. L'illustre exilé revint à Paris montrer ni empressement ni répugnance, et reprit le 8 juin ses fonctions de chancelier; mais d'Argenson conserva le titre de garde-des-sceaux. L'opinion publique, peu sensible à la disgrâce de d'Aguesseau sacrifié à Law, lui pardonna quelque peine de s'être laissé rattraper par ce célèbre aventurier. Le parlement surtout fit éclater un mécontentement vif, et considéra mal à propos la démarche comme une sanction imposée au système que ce grand magistrat avait cessé de combattre. D'Aguesseau s'employa avec zèle à réparer les maux qu'il eût voulu prévenir. Il soumit une réduction proportionnelle des billets de la banque de Law, et détourna, par ce moyen, la banqueroute totale qui était menacé. Il fit ordonner aux banquiers qui avaient envoyé leurs biens hors du royaume de les faire revenir dans des délais très courts. La peste de Marseille, qui éclata alors, étouffa les espérances renaissantes en accablant la compagnie de pertes énormes. Le parlement choisit intempestivement cette époque pour repousser sans examen les édits qui avaient pour objet de préparer la liquidation des effets. Cette compagnie fut exilée le 24 juillet à Poitiers et n'obtint son rappel à Paris qu'en l'enregistrement de la déclaration qui proclamait la bulle *Unigenitus* dans le royaume. Ainsi, ce coup d'état, dans des vues purement financières, vit à d'autres intérêts. Law quitta la France, chargé de l'animadversion générale, et le public, détrompé de ses chimères, rendit son attention aux véritables théologiques. La guerre entre les jansénistes et les ultramontains fut plus vive que jamais. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par son appel de la bulle au futur concile, mis ouvertement à la tête des protestants. Le duc d'Orléans, l'homme du moment, le moins porté à se passionner de débats religieux, affectait une neutralité sur laquelle les jansénistes étaient de compter lors de son avènement à la régence. D'Aguesseau lui-même, digne par l'apreté de leur zèle et la violence de leurs contentions, s'était insensiblement

ne résistait pas mollement à proposer l'enregistrement pur et simple de la bulle qu'il repoussée naguère avec tant d'opiniâtreté. Dubois (*voy.*) exploita avec habileté, dans l'intérêt de son ambition personnelle, ces dispositions insouciantes et équivoques. Parvenu à force de ruse et de perversité à l'archevêché de Cambrai, il immortalisa les vertus de Fénelon, il aspirait à la pourpre romaine et ne se contentait pas d'une telle distinction ne pouvant que le prix d'un éminent service. Il fit entrer sans peine le régent dans ses vues et obtint l'assentiment du conseil par les considérations d'ordre public qu'il sut lui présenter. Comme on craignait de vaincre la résistance du parlement, on eut recours au grand conseil, compagnie jugée avec peu de faiblesse depuis qu'elle s'était faite l'auxiliaire docile des oppressions financières du chancelier. Le régent, déterminé à faire l'enregistrement de haute lutte, se rendit avec appareil, le 23 septembre 1720, dans la salle des séances, et fit un discours du chancelier, il se proposait d'accorder une liberté entière aux sciences. Cette déclaration était au fond fautive, puisque le concours des sciences qui accompagnaient le régent assés à la bulle une majorité nombreuse. Le chancelier nommé Péréelle en profita pour appuyer son avis contre l'enregistrement de quelques amendements qui excitèrent l'impatience du chancelier : « Où donc, lui dit le régent en l'interrompant, avez-vous ces principes ? — Dans les plaies de feu le chancelier d'Aguesseau » répondit froidement Péréelle. Cette partialité historique ne nous permet pas de dissimuler que d'Aguesseau fit une concession en cette occasion d'une condescendance blâmable. Sans doute la sanction de la bulle importait au repos de l'État et de l'Église; mais saisir le grand conseil d'une attribution qui appartenait au parlement lui seul, n'était-ce pas porter une atteinte sensible aux privilèges de cette compagnie, et exposer la monarchie aux ressentiments des plus opiniâtres et les plus dangereux ? La froideur du public et l'in-

différence même du pape avertirent d'ailleurs Dubois du peu d'importance de l'enregistrement qu'il venait d'obtenir. Il fallut donc en revenir au parlement et surmonter à tout prix une opposition que rien ne semblait devoir faire fléchir. Parmi les partis violents qui furent agités au conseil, le moins extrême était la translation de cette compagnie de Pontreuil à Blois. D'Aguesseau retrouva toute son énergie pour défendre les prérogatives du corps auquel il avait appartenu : il opposa à cette détermination la menace de remettre immédiatement les sceaux. Un militaire illustre, le maréchal de Villars, également effrayé des malheurs auxquels la retraite du chancelier et la disgrâce du parlement allaient exposer l'état, intervint avec zèle, et le succès de cette honorable médiation fut complet; les lettres de cachet portant exil du parlement à Blois furent révoquées, le cardinal de Noailles publia le 17 novembre son mandement d'acceptation de la bulle, et le parlement lui-même, vaincu surtout par la crainte de la retraite de d'Aguesseau, enregistra sans difficulté la bulle le 4 décembre, moyennant quelques réserves insignifiantes; il fut rétabli immédiatement à Paris. L'emportement des jansénistes vaincus s'exhala en épigrammes plus ou moins amères. Le scandale de la promotion de Dubois au cardinalat fut une conséquence de la docilité du parlement; la paix qu'elle procura pendant quelques années à l'Église en devint une autre.

Mais un nouvel orage amassé par Dubois ne tarda pas à fondre sur d'Aguesseau. Ce prélat ambitieux et pervers supportait avec peine le spectacle d'une austérité qui condamnait si vivement le dérèglement de ses mœurs; d'ailleurs, parvenu au poste de premier ministre, il lui fallait des collègues complaisants et dociles. Un incident fort simple par lui-même, un débat de préséance au conseil, fut le moyen frivole à l'aide duquel il obtint de son faible maître l'éloignement du seul rival dont la vertu fit ombre à sa puissance. Le 28 février 1722, les sceaux furent redemandés à d'Aguesseau de la part du régent, et le lendemain même le chancelier partit

pour sa terre de Fresnes. Des regrets universels et hautement exprimés l'accompagnaèrent cette fois dans sa disgrâce. Le régent lui écrivit une lettre obligeante où son éloignement était coloré de prétextes plus ou moins spécieux.

L'illustre disgracié pressentit que le second exil serait plus durable que le premier et songea aux moyens d'en occuper utilement les loisirs. Ce fut dans cette retraite, que d'Aguesseau appela plus tard *les beaux jours de sa vie*, qu'il jeta les fondements de ces réformes législatives opérées avec tant de prévoyance et de sagesse, qui sont devenues l'un de ses plus beaux titres à l'immortalité. Il y rédigea aussi ce cours complet d'éducation judiciaire qui nous est parvenu sous le nom d'*Instructions à mes enfants*. L'agriculture, la poésie, l'entretien des gens de lettres, la méditation des livres sacrés, l'étude des langues, achevaient de remplir cette existence laborieuse et active.

La majorité du roi, qui fut déclarée le 21 février 1723, et la mort du cardinal Dubois, n'apportèrent aucun changement à son sort. Son rappel, en 1727, fut un des actes honorables du ministère de Fleury; mais ce cardinal ne fut juste à son égard qu'imparfaitement. Les sceaux furent donnés à Chauvelin, ancien avocat général, qui les garda jusqu'en 1737. Le premier soin de d'Aguesseau, à son retour aux affaires, fut d'activer les améliorations et les réformes qu'il se proposait d'introduire dans la législation. Il consulta les cours souveraines sur ses projets, fit réviser et révisa lui-même avec soin leurs observations; c'est de cette élaboration consciencieuse que sortirent successivement les belles ordonnances sur les donations, les testaments, les substitutions, qui mirent des principes solides et clairs à la place de l'obscur subtilité des lois anciennes, et firent cesser une diversité de jurisprudence d'autant plus dangereuse qu'elle répandait souvent de l'incertitude sur la validité des dispositions. Plusieurs autres réglemens importants, dont l'énumération serait trop longue, furent les fruits de sa sollicitude. Les querelles théologiques, assoupies plutôt qu'é-

teintes par l'arrêt d'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, troublèrent encore une fois d'Aguesseau au sein de ses paisibles travaux. Le cardinal de Fleury, irrité de l'empressement avec lequel le parlement avait supprimé la légende par laquelle Benoît XIII béatificait Grégoire VII, ce grand adversaire des rois, fit tenir, le 3 avril 1730, un lit de justice où la constitution *Unigenitus* fut pour la première fois enregistrée sans modifications ni restrictions. Cette séance, dans laquelle les opinions se produisirent avec une liberté souvent très véhémement, fut pour d'Aguesseau l'occasion de rapprochements amers entre la conduite qu'il avait tenue comme procureur général et celle qu'il déployait comme chancelier. Cette entreprise de l'autorité royale laissa de longues traces d'effervescence. La chambre des enquêtes était surtout très animée contre le ministère: il crut nécessaire d'avoir recours à un coup d'état et fit enlever plusieurs conseillers. Ces rigueurs amenèrent le terme ou du moins la suspension des débats. D'Aguesseau fut chargé de régler les conditions du traité entre la cour et les exilés. Au nombre des clauses auxquelles il souscrivit, il s'en trouva une qui permettait au parlement de nouvelles remontrances. Ce privilège, dont ce corps ne tarda pas à abuser, amena une nouvelle lutte qui ne prit fin qu'en 1733 par la diversion d'une guerre étrangère.

Cette esquisse bien imparfaite des contentions qui divisèrent pendant plusieurs années le parlement et le ministère suffit pour faire apprécier le caractère sage et conciliant que d'Aguesseau déploya dans ces conjonctures difficiles. Sans doute on regrette d'avoir à opposer ce grand homme à lui-même, et l'on peut s'étonner qu'il réprochât comme ministre les maximes qu'il avait défendues comme magistrat; mais il faut se reporter aux raisons d'état qui dirigeaient sa conduite, se pénétrer de la juste impatience qu'il devait éprouver de terminer des dissensions qui n'avaient que trop duré, calculer avec lui les dangers de l'influence croissante du parlement, influence qui pouvait entraîner la dissolution de ce corps et priver l'état d'un contre-poids

ministère ou l'abus duquel il n'y avait plus de place que pour le despotisme. Mais le grand tort de cette politique était d'exclure l'énergie. En voulant concilier la cour et la magistrature, d'Aguesseau déplut à toutes deux : il n'obtint guère de Louis XV que cette estime honorable qu'on ne pouvait refuser à son caractère, et ne conserva son ancienne influence que sur la grand'chambre du parlement, composée de gens âgés qui connaissaient le danger des luttes contre la cour. Depuis cette époque, la vie de d'Aguesseau, étranger aux affaires d'état, entièrement concentré dans les fonctions de ministre de la justice, ne présente plus d'importance politique. En 1750, des infirmités douloureuses l'obligèrent à interrompre ses travaux. Il fit agréer sa démission au roi, qui lui conserva le titre de chancelier avec une pension de 100,000 livres. Il ne s'occupa plus dès ce moment que de la méditation des livres saints, et c'est au milieu des exercices de cette piété sincère et éclairée à laquelle il avait dû les plus solides consolations de son orageuse vie, que la mort le surprit le 9 février 1751, à 83 ans.

Nous avons relevé avec impartialité les actes de faiblesse que l'histoire nous paraît en droit de reprocher à la vie politique de d'Aguesseau. Ces taches de conduite, singulièrement exagérées par Saint-Simon et par d'autres écrivains prévenus, ne sauraient empêcher de voir en lui un des caractères les plus élevés des temps modernes. Une âme noble et passionnée pour le bien, des mœurs graves et pures, un sentiment éclairé de la justice, une vertu sans faste, lui concilièrent la vénération constante de ses contemporains et préparèrent à sa mémoire celle dont la postérité l'a justement entouré. S'il fut moins grand homme d'état que Lhospital, il ne lui céda en rien comme législateur et lui est demeuré de beaucoup supérieur comme jurisconsulte et comme magistrat. C'est à ces derniers titres surtout que d'Aguesseau a droit à notre admiration et à nos hommages. Nul homme avant lui n'avait réuni à un degré aussi éminent les qualités qui constituent le véritable dispensateur de la justice. Grand écri-

vain, philosophe habile, savant profond, son immense érudition eût suffi d'ailleurs à sa célébrité. Aucune branche de l'instruction humaine ne lui était étrangère. Sa mémoire était prodigieuse : il possédait à fond le grec et le latin, l'hébreu et d'autres langues orientales, l'italien, l'espagnol, le portugais et l'anglais. Consulté pour la réforme du calendrier en Angleterre, il y contribua en grande partie. On s'étonne que la vie d'un seul homme ait pu suffire à tant de connaissances ; mais il savait étendre la durée de la sienne en s'interdisant les plaisirs et les amusements frivoles. Il n'assista jamais à aucune représentation théâtrale. Il accueillait avec une bienveillance particulière les savants et les hommes de lettres, et s'arrachait avec délices aux affaires publiques pour s'entretenir avec eux. Potier, Domat, Boivin, Bretonnier, Racine le fils, Vanière et une foule d'autres, eurent part à ses encouragements et à ses libéralités. Il cultivait la poésie latine et la poésie française, et ce talent explique l'harmonie soutenue et la perfection peut-être trop constante de son style. Sa conversation spirituelle et enjouée inclinait naturellement à la plaisanterie ; mais la réflexion et l'âge en bannirent cette disposition, qui ne s'exerça jamais d'ailleurs d'une manière offensante. La vie privée de d'Aguesseau ne démentait point sa vie publique : il était bon père, époux tendre, maître indulgent. Il avait épousé en 1694 Anne Lefèvre d'Ormesson, dont le père était maître des requêtes et intendant de Lyon. De cette union parfaitement assortie naquirent quatre fils, dont l'un, Henri-Charles d'Aguesseau, fut avocat général au parlement, et deux filles. Le mausolée dans lequel reposaient à Auteuil les ossements du chancelier d'Aguesseau et de sa femme, morte en 1735, fut impitoyablement violé par le terrorisme révolutionnaire ; mais le gouvernement consulaire fit réunir avec solennité, en 1800, dans un même cercueil, leurs cendres religieusement conservées par la municipalité locale. En 1810 la statue de d'Aguesseau fut placée devant le péristyle du palais du Corps-Législatif, parallèlement avec celle de Lhospital.

Les œuvres du chancelier d'Aguesseau ont été recueillies pour la première fois en 13 volumes in-4°, Paris, 1759-89. M. Pardessus en a donné, en 1819, une nouvelle édition enrichie de notes savantes et d'un discours préliminaire, Paris, 13 volumes in-8°. Parmi les panégyristes de ce grand magistrat, on doit citer Thomas, Cochin, Terrasson, Morlhon. Aucune biographie complète n'avait paru de lui : l'auteur de cet article a essayé de combler cette lacune par la publication d'une *Histoire détaillée de sa vie et de ses ouvrages*; Paris, 1835, 2 vol. in-8°.

A. B.-E.

DAHL (ЖАН - ХРИСТИАН) est un des peintres les plus célèbres du Nord et l'une des premières notabilités de Dresde, ville si riche en savants et en artistes de tout genre. Toutefois l'Allemagne n'est pas sa patrie. M. Dahl, Norvégien d'origine, naquit à Berghen le 24 février 1788. Aussi est-ce dans les sites merveilleux et grandioses des Alpes septentrionales qu'il a coutume de puiser les plus beaux sujets des admirables paysages auxquels il doit sa réputation.

Dans sa première jeunesse il était destiné à la théologie; mais comme il manquait de goût pour cette carrière, on le mit en apprentissage chez un peintre en bâtiments, chez qui il ne fit guère de progrès et qu'il quitta, en 1809, pour étudier l'art, selon qu'il l'entendait lui-même. En 1811 il alla à Copenhague, où quelques amateurs lui prêtèrent leur appui pour lui faire achever ses études à l'Académie. Il se décida pour le paysage et réussit principalement dans les marines. L'an 1818 il fit un voyage à Berlin et à Dresde : les attraites que les riches musées de cette dernière ville, et plus encore ses environs charmants, durent avoir pour le paysagiste, peut-être aussi le mariage qu'il y contracta bientôt, le fixèrent dans cette Florence allemande. Quelque temps après il se rendit dans le Tyrol et en Italie, pays qu'il parcourut en partie à la suite du prince Christian de Danemark, pour lequel il fit plusieurs tableaux, dont l'un fut offert par ce prince au roi de Naples. A Rome il jouit de l'amitié de M. Bartholdy, consul de Prusse, et de Thorwaldsen, son illustre compa-

triotte, qui, en faisant le buste du jeune artiste, lui laissait le souvenir le plus précieux de ce séjour. Depuis 1821 M. Dahl n'a plus quitté Dresde que pour de courts intervalles employés presque toujours à revoir les côtes de son pays pour le caractère duquel il a conservé une prédilection constante. La facilité extraordinaire avec laquelle il jette ses idées sur la toile lui permet de recueillir dans ses excursions une foule d'esquisses et d'exécuter pendant ses jours de repos un nombre prodigieux de tableaux.

Des critiques rigoureux lui reprochent cette facilité, en prétendant qu'elle nuit au fini de ses ouvrages : cependant l'effet qu'ils produisent, tant par la hardiesse du dessin que par l'éclat du coloris, n'est pas moins étonnant de vérité et de simplicité, et n'est-ce pas là le cachet de la perfection dans toutes les œuvres de l'art? Tout est vivant dans ses paysages : on est tenté de crier au secours à la vue de ses naufrages, de demander une pelisse à la vue de ses neiges, et de se couvrir les yeux devant la vapeur bondissante de ses cataractes. Il y a dans son génie la plus heureuse fusion de la vigueur persévérante du Nord et de l'ardeur scintillante du Midi; et comme il dédaigne tout hors-d'œuvre, comme il ne veut être que paysagiste, rien que paysagiste, il a porté l'étude fidèle de la nature à ce point qu'en regardant ses tableaux on croit être au milieu des paysages qu'ils représentent, et non pas seulement devant. Il a rapporté des rivages de l'Italie et des montagnes du Tyrol des peintures brûlantes de soleil et rafraichissantes de verdure; néanmoins c'est dans ses marines et dans ses images du Nord pittoresque qu'il faut surtout admirer l'énergie du pinceau de M. Dahl; là, il se sent *chez lui*. Tout y est tempête, brume, glace et frimas; mais tout ce froid ne se trouve que sur la toile : on sent que la chaleur était dans l'âme de l'artiste quand il rêvait ces souvenirs de la patrie, ces traîneaux, ces pelotes de neige aussi chères à sa jeunesse joyeuse que la gondole et les oranges le sont au jeune Vénitien. Ces vagues noires, battues des vents et se brisant, écumantes, contre les rochers gigantesques; ces chênes centenaires, mé-

intenses, mêlés de gracieux bouleaux à la tige fantastique; ces sombres sapins pliant sous des fardeaux de neige, ces glaciers éblouissants que colore la lumière mélancolique de l'aurore boréale; ces brouillards et ces nuages nocturnes, déchirés en festons bizarres par les rayons oscillants de la lune; toute cette nature si imposante et si poétique dans sa sévérité est reproduite avec une véritable piété filiale par ce vaste et profond génie du septentrion.

Ses nombreux ouvrages sont répandus dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique; il y en a en Angleterre, en Pologne, en Russie, à Brême, à Prague, à Cologne, etc.; mais la plupart se trouvent dans sa patrie, ainsi qu'en Saxe. Nous n'en citerons que quelques-uns des plus remarquables. Le musée de Berghen, sa ville natale, en possède un; une vue de cette même ville a été offerte par la municipalité au prince Oscar de Suède. Le roi et le prince Christian de Danemark ont, parmi d'autres chefs-d'œuvre, un grand naufrage, d'anciens tombeaux et monuments scandinaves, et une éruption du Vésuve. A Copenhague se trouvent encore (chez MM. de Molke, Hambro et Drusko) une forêt de sapins coupée par une rivière, une autre qu'agite un ouragan, et un paysage enrichi d'un arc-en-ciel. Le duc de Saxe-Meiningen et le roi actuel de Saxe, ainsi que plusieurs particuliers de ce pays (MM. de Colloredo, de Quandt, d'Uechtritz, de Seebach, Blochman, à Dresde; MM. de Speck, Barth, à Leipzig), possèdent quantité d'ouvrages de M. Dahl, parmi lesquels se distinguent plusieurs sites du Tyrol, la rade de Copenhague et le beau pont de Dresde, tous les deux éclairés de la lune; la vue de Dresde, prise du côté de la chaussée de Leipzig; enfin la fameuse partie de la Suisse saxonne, dite le Bastion (*die Bastei*). Quelques-unes de ses représentations du Nord sont en Italie, entre autres au château du duc de Lucques; en revanche, plusieurs vues italiennes ont passé chez des Berlinoises (MM. de Halle et Friedländer): ce sont celles de Vietri, de l'île de Capri, et un délicieux petit tableau, la mer près du mont Paestum, animée par la barque de quel-

ques pêcheurs, éclairée par la lueur répercutée de la lune et les feux lointains et rougeâtres du Vésuve. Un grand tableau, représentant le cratère de ce volcan pendant l'éruption de 1821, se trouve à la campagne, non loin de Leipzig. En ce moment (1836) l'artiste est occupé de deux immenses paysages tirés encore des montagnes mystérieuses de la Norvège.

Outre ses peintures d'après nature, il en a produit un grand nombre qui sont tout-à-fait de sa composition, lesquelles ne sont pas moins distinguées par la richesse et la correction du style. Son mérite, justement apprécié, l'a fait recevoir à plusieurs académies, et il est depuis longtemps professeur à l'académie de Dresde. Cependant, comme un véritable artiste qu'il est, il n'ignore pas que, pour devenir maître, il ne faut jamais croire qu'on l'est: il est donc simple, modeste, sans faste et sans prétention. H. P.

DAHLIA. Les belles plantes auxquelles Cavanilles a donné le nom de André Dahl, botaniste danois, sont originaires du Mexique et furent apportées en Espagne dans l'année 1790. C'est du jardin des plantes de Madrid, par les soins toujours actifs de son savant directeur, qu'elles se sont répandues en Europe; la France ne les possède que depuis 1802, mais leur admission dans nos cultures d'agrément a singulièrement aidé à les faire pénétrer jusque dans le plus petit jardin. Elles sont parfaitement acclimatées et supportent dans la pleine terre toutes les vicissitudes de nos saisons si peu constantes. Leur conquête est donc désormais assurée.

Les dahlias font partie de la famille des corymbifères et sont compris, dans le système sexuel, dans la syngénésie tantôt superflue, tantôt frustranée. Ce sont des plantes herbacées, vivaces par leurs racines, annuelles par leurs tiges qu'elles perdent chaque année en hiver pour ne les reprendre qu'au milieu du printemps suivant. Leur hauteur les rapproche des sous-arbrisseaux: elle va d'ordinaire depuis un jusqu'à quatre mètres. Leur port est pittoresque, rendu plus agréable par des feuilles d'un vert foncé, une et deux fois pinnatifides, et surtout par le disque

floral qui termine les tiges et les rameaux durant les derniers mois de l'année. Des formes gracieuses, des couleurs éclatantes, veloutées, parcourant l'échelle de toutes les nuances, le bleu excepté, caractérisent les fleurs, qu'elles soient simples, demi-doubles ou totalement doublées. L'époque naturelle de leur épanouissement a été changée par la culture; elle est aujourd'hui classée comme il suit : en juin et juillet paraissent les fleurs simples et demi-doubles; de juillet à septembre elles sont dans tout leur éclat; du 15 septembre aux premières gelées, il n'y a plus que des fleurs de médiocre grandeur, dont les couleurs se montrent encore assez vives.

On distingue le genre dahlia en deux espèces distinctes, selon qu'elles appartiennent à la syngénésie superflue ou frustanée. La première espèce a les fleurons monodines au centre et neutres à la circonférence, la tige nue, haute, très robuste, droite, souvent rougeâtre, quelquefois munie de petits poils surtout vers le sommet, et sur ses fleurs la couleur purpurine primitive descend par gradation au rose et passe au jaunâtre. La seconde espèce porte les fleurons du disque monodines, tandis que les fleurons implantés sur son bord sont toujours stériles; sa tige est moins élevée, plus délicate, toujours couverte d'une poussière glauque qui s'étend jusque sur les rameaux.

Ceux qui prétendent faire une espèce à part du dahlia nain ignorent qu'il est le produit de la culture, qu'on l'obtient en éclatant la tige avec un talon, et que, lorsqu'on a recours à la voie des semis, il revient aussitôt à l'état primitif. C'est une plante en miniature fort riche en couleurs; elle fournit de très jolies variétés à fleurs en globe et à fleurs d'anémone, lesquelles passent promptement au semi-double et au simple.

Dans la seconde édition du *Mémoire sur les dahlias*, publiée en 1834 par l'auteur de cet article, on trouve la nomenclature des variétés constantes de chacune des deux espèces, et les moyens de distinguer à l'avance les pieds à fleurs simples de ceux à fleurs doubles.

La culture de ces jolies plantes est très

facile. Elles aiment une terre profonde, substantielle, légèrement amendée avec du fumier court, à moitié consommé et uni avec du sable. Il convient aussi de les abriter des vents froids et des chaleurs trop fortes. Elles redoutent l'humidité et périssent bientôt si elle devient stagnante ou seulement habituelle. On les multiplie de semis et par tubercules entiers en avril, par la greffe (mais comme objet de pure curiosité) et au moyen de boutures ou de marcottes faites sur couches en mai et juin.

Quelle que soit la manière dont on dispose les dahlias dans les jardins d'ornement et paysagers, ils arrêtent les regards par leur élégance; ils forment partout une superbe décoration et par leur taille et par leurs fleurs qui se succèdent depuis le mois de juillet jusqu'à la fin-novembre. Il est impossible de rien voir de plus séduisant qu'un massif bien étagé, où les nuances sont artistement mariées ensemble.

Mais ce n'est pas seulement comme plantes d'ornement que les dahlias savent nous intéresser : ils réunissent l'utile et l'agréable. Les feuilles sont aimées de tous les bestiaux; il en est de même du tubercule, quoique l'on ait dit le contraire : on s'en sert pour engraisser les poules et les dindons. Les feuilles et les tiges fournissent un bon engrais, ainsi que les tubercules gâtés par la gelée, par les insectes ou par tout autre accident. Au Mexique, les tubercules sont employés comme alimentaires; on se contente de les faire cuire sous la cendre et on les mange avec plaisir : c'est un mets simple, salubre et nourrissant. Quelques personnes le trouvent d'une saveur peu flatteuse. Dans l'état de crudité, ces tubercules ont évidemment un goût aromatique très prononcé, et qui se conserve à la cuisson quand on n'a pas le soin d'enlever une partie de l'eau de végétation. Mis à cuire sous la cendre, le tubercule perd un huitième de son volume; l'enveloppe extérieure se détache aisément et la pulpe devient alors sucrée. Cuit à l'eau, il demande une heure et demie d'ébullition; il y conserve son volume et acquiert un principe muco-sucré plus sensible, qui le rend des plus appétissants. Divisé

roussies ou en rouelles et roussi
ou préparé à une sauce
Il est préférable au sahiss. Servi
de, il rappelle le goût de la chi-
savage.

estire du tubercule une substance
s, appelée *dahlina*, qui convient
maladies de langueur. Des péti-
obtient une teinture violacée, fa-
urner au rouge par les acides très
s, au vert au moyen des alcalis, et
en recourant aux solutions alca-
s plus faibles. A. T. D. B.

DOUÉ. Telle est l'orthographe
e, empruntée aux Anglais, du nom
des états les plus considérables
ôte de Guinée. Ce ne sont pour-
int les Anglais qui les premiers
: connaître ce pays à la studieuse
. Léon Africain, au xvi^e siècle,
mentionné le *Dauma* parmi les
les les plus méridionaux de la Ni-
le Hollandais Dapper, plus d'un
près, ajoutait à la simple mention
n l'indication formelle de la posi-
ors occupée, dans l'intérieur des
par le royaume de *Dauma*. Mais
dans le siècle suivant que ce pays
tout à coup quelque célébrité par
sture d'un facteur anglais appelé
qui voulut, à Londres, faire pas-
sur ambassadeur du roi de *Daho-*
rs le roi d'Angleterre un esclave
vait ramené de la côte de Guinée
intitulait pompeusement le prince
Orvonoko Tom: l'imposture fut
nt vérifiée par le témoignage de
ave, qui avait visité le monarque
s depuis le départ de Lamb. Sans
de Smith qui, dans le même temps,
ppris sur la côte les conquêtes du
de *Dahomay*, nous devons à Pru-
e Pommeorge une relation assez
ie de ce qu'il observa lui-même
s *Dahomets*; puis Norris consacra
ume à raconter son voyage à la
e *Dahomy*, ainsi que les traditions
ques de cette nation, reproduites
rd et continuées par Dalzell; quel-
marques du capitaine John Adams,
du chirurgien Mac-Leod, copiste
ris et de Dalzell, enfin quelques
le Robertson et quelques rares in-
s recueillies à Komassy par le con-

sul anglais Dupuis, complètent le relevé
des documents originaux rassemblés jus-
qu'à ce jour sur le pays et la nation qui
sont l'objet de cet article, et dont le nom
paraît devoir être orthographié *Daou-*
meh.

Cet empire occupe la partie centrale
de la grande région appelée Ouankarah,
ayant à l'est le Benin et à l'ouest l'A-
schanty; il confine au nord avec Ya'rbah
et Borghou, et ses rivages sont battus,
au sud, par les flots turbulents du golfe
de Guinée. *Abomeh*, qui en est la capi-
tale, est située vers 7° 4' de latitude sep-
tentrionale et 0° 16' de longitude à l'ouest
de Paris, à 48 milles géographiques pres-
que directement au nord de la rade de
Ouédah. Le premier point que l'on ren-
contre sur cette route est *Glegouch*, où
les Français, les Anglais et les Portugais
avaient respectivement des comptoirs
fortifiés; la station suivante est *Sabyeh*,
capitale de l'ancien royaume de Ouédah
et résidence aujourd'hui d'un lieutenant
du roi de Daouneh; plus loin est *Ar-*
drah ou Aradah-Kassy, où se réunissent
les routes qui, de Jakyn, d'Épéh et de
Porto-Novo, sur la côte, se dirigent
vers Abomeh: c'est aussi la capitale d'un
royaume tour à tour tributaire ou indé-
pendant du Daouneh; *Calmina*, *Ddoy*,
Abomeh étaient pareillement jadis les
chefs-lieux d'autant d'états indépendants
fondus plus tard en une seule monar-
chie.

Les points que nous venons d'exami-
ner, et quelques villages intermédiaires,
jalonnent une ligne presque directe, la
seule que les Européens aient parcourue
dans ce pays, la seule dès lors qui nous
fournisse quelques données sur l'aspect
du sol: d'abord des lagunes ou marigots
se succédant par zones à peu près paral-
lèles au rivage; puis des pentes insensi-
bles s'élevant graduellement vers l'inté-
rieur, tantôt nues, tantôt couvertes de
forêts épaisses ou d'herbes hautes et
touffues, tels sont les grands traits phy-
siques signalés par les voyageurs. Les
renseignements obtenus des indigènes ne
placent des montagnes que plus avant
dans le Nord, au pays des Mahis, grande
contrée longtemps soumise aux courses
de pillage des Daoumans, mais directe-

ment tributaire aujourd'hui, comme le Daoumeh lui-même, du puissant roi des Eyos, ou de Ya'rbah. La nature du terrain est sablonneuse à la surface, rougeâtre et fertile au-dessous, entièrement dénuée de pierres.

Favorisée par une haute température, aussi bien que par l'humidité que procurent les pluies du tropique et qu'entretiennent les nombreuses lagunes dont le pays est entrecoupé, la végétation se développe avec une merveilleuse activité et donne sans efforts au paresseux Daouman (qui laisse à ses femmes le soin des travaux agricoles) le maïs, le miel, les légumes, les ignames, les patates et les fruits dont il se nourrit, l'huile de palmier, le poivre et les épices dont il assaisonne sa cuisine, le coton dont il fabrique ses vêtements, l'indigo dont il les teint, et le tabac qui charme ses longs et indolents loisirs. Les forêts sont peuplées de gibier qui fournit à sa table des viandes succulentes, de même que les troupeaux de gros et de menu bétail que ses femmes élèvent dans les enclos. Les bêtes sauvages sont nombreuses aussi dans les bois : il chasse l'éléphant pour son ivoire, le buffle pour son cuir, et mange la chair de l'un et de l'autre; le léopard, la panthère et quelques autres carnassiers lui donnent de belles fourrures pour se faire un lit. Fumer ou dormir, tel est l'emploi de ses journées quand la guerre ne l'appelle point autour des parasols de ses chefs; et les femmes, qui supportent pour lui, dans la case, toutes les fatigues de la vie domestique, partagent souvent avec lui, au dehors, tous les périls et les travaux de la guerre.

Sa religion ne s'élève point au-dessus du fétichisme, et l'objet principal de son culte, du moins sur la côte, est un animal indigène qu'il appelle *daboueh*, reptile fort doux, qui a ses temples, ses prêtresses et son grand-prêtre. Le culte du phallus appelle aussi nombre de femmes autour d'impudiques idoles de terre. Mais Snellgrave a cru démêler chez ces peuples la croyance à un dieu invisible, tout-puissant, inconnu, auquel est subordonné le dieu qu'ils adorent. Ils admettent aussi une autre vie, et les sacrifices humains, dont ils sont si prodigieux, ont

pour but de fournir aux morts qu'ils honorent des esclaves pour les servir dans leur éternelle demeure.

Le gouvernement du pays est le despotisme le plus absolu et le plus sanginaire, exercé par un roi qui a droit de vie et de mort sur tous ses sujets, sans un seul, qui est le *tamégan* ou premier ministre. Immédiatement après ce haut personnage vient le *maybou* ou grand-maitre des cérémonies, qui partage avec le *tamégan* les fonctions de grand-électeur pour la désignation d'un nouveau souverain parmi les enfants du monarque dérédé. Les autres grands-officiers de la couronne sont, d'abord le généralissime des troupes, qui porte le titre d'*agaou* ayant sous ses ordres immédiats trois officiers généraux appelés *possou*, *zohinot* et *fasapah*; puis le vice-roi de Ouédah qu'on appelle *wogan*, et enfin le surintendant de la maison royale appelé *yanou*. Les provinces, les villes et les villages sont sous l'autorité de gouverneurs spéciaux connus des Européens sous le nom de *kabaschirs*. Chaque année ces gouverneurs viennent payer au roi un tribut proportionné à l'importance de leur gouvernement, et tout chef de famille est tenu d'apporter de même le montant de sa taxe personnelle.

Outre cet impôt direct, le souverain perçoit des contributions indirectes fort productives, bien que diminuées aujourd'hui de toutes celles que lui procuraient la traite des esclaves avant que les Français, les Anglais, et enfin les Portugais, eussent successivement abandonné leurs comptoirs sur cette côte. La principale source de revenu est, sous ce rapport, celle que lui assure la distribution annuelle des épouses. Comme il est de principe fondamental que tous les Daoumans sont esclaves du roi, il s'ensuit que pour se marier il faut payer une taxe considérable comme prix de la femme que le monarque accorde en retour: aussi les riches seuls en peuvent-ils avoir en grand nombre, et ce nombre s'élève pour quelques-uns jusqu'à quatre cents (le roi lui-même en a trois ou quatre mille); d'autres n'en ont que cent, d'autres vingt, d'autres six; mais la plupart n'en ont qu'un. Beaucoup même n'en ont pas du tout.

de payer le prix; mais la taxe royale est venue à leur secours, établissant dans chaque ville un nombre de femmes qui, moyennant une taxe déterminée, sont obligées de servir aux hommes dépourvus de leur compagne. Et pour que nul ne puisse échapper à la taxe, la peine de mort est prononcée contre l'adultère des mariées.

Le roi est, au surplus, la punition la plus fréquente, peut-être même la plus sévère; il inflige la loi du pays ou la volonté du souverain qui en tient lieu; et l'appliquée avec une prodigalité prodigieuse et sans mesure: l'accusation de crime est dispensée d'administrer des preuves, et la criminalité est attachée aux circonstances, à tel point que le malheureux qui se laisse choir dans une danse publique est immédiatement décapité. Les fêtes annuelles auxquelles assistaient autrefois les chefs des nations européennes étaient d'épouvantables spectacles; encore la traite des esclaves avait-elle de la mort un grand nombre de victimes, tandis que les prisonniers restaient invendus étaient généralement massacrés. C'est d'ailleurs à ces occasions que l'on exécute, par les rues, tous les criminels amenés devant les juges par les gouverneurs et réunis pour ces solennités, à moins que le roi ne politique de leur crime n'ait ordonné d'envoyer chercher leur tête par des hérauts. Des têtes fraîchement coupées étaient l'ornement habituel des portes du palais chaque fois que des prisonniers venaient rendre visite au roi vaincu ou à des coupables exécutés; les têtes humaines servaient de pavé devant le palais, de couronnement aux portes, de couronnement aux toitures de son habitation; les dents arrachées à des vaincus ou à des coupables exhibaient la parure obligée de tous les prisonniers de l'état.

La puissance du Daoumeh doit son origine à l'ambition guerrière de Taoumeh, chef de la tribu de Fonyn, qui régna au commencement du XVII^e siècle; dont le siège royal était à Calé; il fit assassiner le chef de Calé; il était venu assister à ses fêtes,

s'empara de ses états et subjuga ensuite par la force des armes le petit royaume d'Abomeh. Adaounzon lui succéda vers 1650, et fut remplacé vers 1680 par Ouibagy, qui lui-même eut pour successeur, en 1708, le grand Trouro-Aoudati ou Gouaja-Troudo, conquérant d'Aradah, de Ouédah et de Jakyn. Son fils Bossa-Ahady prit sa place en 1732, se vit dépouiller de ses états par les Eyos, qu'il ne parvint à éloigner qu'après neuf années de pillage, moyennant un tribut annuel et l'obligation de reconnaître l'indépendance du pays d'Aradah, qui lui reprit Porto-Novo; il eut en outre, avec les Mahis, puis avec les peuples de Ouédah et d'Edah, des guerres désastreuses, bien que la victoire lui restât en définitive. Il laissa le trône, en 1772, à son fils Adaounzou (deuxième du nom), qui, avec l'aide du roi d'Aradah, s'empara de Badaghy et d'Epeh, et subjuga ensuite Agounah et Kettah; mais la petite vérole l'emporta tout à coup au milieu de ses triomphes, en 1789. La couronne passa à son fils Ouenouyou, qui fit plusieurs expéditions contre les Mahis avec des succès variés.

Les voyageurs postérieurs à Dalzell ne désignent plus par son nom le monarque régnant et ne mentionnent non plus aucun changement de règne. La cessation de la traite des esclaves et l'abandon des comptoirs où elle s'accomplissait ont fait retomber en Europe dans un complet oubli cet empire de Daoumeh, qui avait attiré l'attention pendant un demi-siècle, mais dont le développement s'est trouvé comprimé entre la puissance progressive d'Aschanty et la prédominance persistante de Ya'rbah. Voy. ASHANTEES. *A....

DAILLÉ (JEAN), en latin *Dallæus*, l'un des plus savants et en même temps des plus modérés théologiens réformés de France, écrivain éloquent et d'une vaste érudition, homme estimable et digne pasteur. Balzac disait de lui: *Cum talis sis, utinam noster esses!* Né à Châtellerauld en 1594, il reçut sa première éducation à Poitiers, où son père était receveur, et alla ensuite faire ses études à l'académie de Saumur. Là Daillé fit la connaissance de Duplessis-Mornay, l'un

des plus ardens promoteurs du protestantisme : il fut reçu dans la maison du gouverneur en qualité de précepteur de ses deux petits-fils, qui restèrent confiés à ses soins pendant sept ans et qu'il accompagna ensuite dans leurs voyages en Italie (où l'un d'eux mourut), en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. A son retour, Daillé devint en 1623 ministre à Forest, près d'un château de son patron, en 1625 à Saumur, et l'année suivante à Charenton près de Paris, célèbre dans les annales protestantes de France par les ouvrages qui y furent imprimés même avant cette époque. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1670, et il utilisa ses loisirs à composer une longue série d'ouvrages, en latin et en français, la plupart de controverse, quelques-uns apologétiques, presque tous remarquables par de savantes recherches et par une science profonde. Dans le nombre, plusieurs ont produit une vive sensation et ne sont pas encore oubliés même aujourd'hui : son *Traité de l'employ des SS. Pères, pour le jugement des différends de la religion* (Genève, 1632, in-4°), ouvrage dans lequel il déclina l'autorité de ces pères dans les discussions entre les catholiques et les réformés, fut traduit en latin et en anglais, réfuté par Mathieu Scrivener (*Apologia pro S. Ecclesie patribus adversus Dallæum*, Lond., 1672, in-4°), et défendu par Ittig (*Oratio pro Dallæo*, Lips., 1697, in-4°), par Whitby (*Dissert. de S. Scripturarum interpret. secundum Patrum commentarios*, Lond., 1714, in-4°), et par d'autres encore. Un de ses plus importants ouvrages latins est celui contre la tradition que les catholiques opposent aux arguments de leurs adversaires (Genève, 1664, in-4°); en français, Daillé écrivit une *Apologie des églises réformées* (1633, in-8°), trad. en latin et en anglais; la *Foi fondée sur les Saintes-Écritures*, Charenton, 1634, in-8°, etc., etc. Son fils ADRIEN Daillé, prédicateur à La Rochelle, mort à Zurich en 1690, a donné un *Abrégé de la vie de Jean Daillé, avec un catalogue de ses œuvres* (Genève, 1671, in-8°), qui se lit avec intérêt. S.

D'AILLY, voy. AILLY.

DAIM (*cervus dama*, *platy Latius*), mammifère de l'ordre des ruminants, et du même genre que auquel il est un peu inférieur en vigueur. Son pelage est tout tacheté de blanc, uniformément en hiver. Sa queue, noire en dessous, descend jusqu'aux hanches. Ses bois, ronds à la base, sont profondément dentelés par les anneaux qui se forment, comme ceux du cerf, à l'époque du rut. La daine en est dépourvue.

Cette espèce, moins commune que le cerf, en France surtout, est plus répandue dans toutes les contrées de l'Europe, notamment en Angleterre où elle est indigène et remplace les cerfs qui n'y trouvent pas. Elle existe aussi dans certaines parties de l'Asie. Elle est originaire de la Barbarie. On en trouve deux variétés : l'une blanche, l'autre noire, qui est originaire de l'Asie.

Inconstants dans leurs habitudes, les daims changent de femelle et de cerfs. La daine porte 8 mois de grossesse, et met bas un faon, qui pèse de 2 à 3 livres, rarement 3. Ils ne vivent guère de 16 à 18 ans, et préfèrent aux champs coupés de bois et de colles, demeure habituelle du cerf, les apprivoise aisément, et on les trouve dans des parcs, où on les chasse. Ils s'y trouvent en nombre, ils se battent ordinairement en deux bandes, et se livrent des combats qui se terminent souvent par la mort de l'un des combattants. Ils se défendent avec beaucoup de courage, et ne se rendent que quand ils sont les plus faibles du lieu qu'ils occupent.

La chair du daim est moins estimée que celle du cerf, et compte peu dans la cuisine. Sa peau est très recherchée par les chamoisiers. *Foy.*, comme on le voit dans cet article, le mot CERF.

DAIN (OLIVIER LE), dont le nom était *Le Dabie*, barbier de Louis XI, était né dans un village de la Flandre, et fut pendu sous le règne de Charles VI. Louis XI.

D
 DARI, voy.
 DAIS, voy. B
 DALAI-LAM
 D'ALLAINVAL, voy. ALLAINVAL.
 DALAYRAC (NICOLAS) naquit en

Languedoc, à Muret, le 18 juin 1758. Son père, gentilhomme d'ancienne maison et d'une famille connue dans la robe offépe, le destina de bonne heure à la jurisprudence; mais l'enfant, en s'essayant sur le violon dès l'âge de 13 ans au collège de Toulouse, se sentit bientôt de l'attraction pour le Digeste, et il la déclara si nettement dans une assemblée de famille, qu'il fallut bien céder au penchant qui travaillait le jeune virtuose. Son frère lui obtint un grade d'officier; et Nicolas, arrivé en 1774 à Paris avec son violon et de grandes espérances, se vit placé comme garde-du-corps auprès du comte d'Artois. L'air de la cour et le ton des salons de son arme l'eurent bientôt séduits : les dettes, les plaisirs du beau monde, lui firent promptement sentir que sa place et les secours assez bornés que pouvait lui envoyer un gentilhomme de province ne suffisaient pas à ses dépenses. Il résolut donc de demander la fortune à cet art qui déjà lui donnait tant de bonheur. Après avoir étudié la composition chez Langlé, élève de Caffaro, et pénétré des saines doctrines du vieux Léo, Dalayrac débuta en 1782 par l'*Amant-statue*, qui fut bientôt suivi de l'*Eclipse totale*. L'élégance et la simplicité touchante de ses mélodies obtinrent l'approbation de la cour; on les trouva de bon goût et pleines de finesse naturelle, telles enfin que Grétry les jugea plus tard dans ses essais, en disant : « Dalayrac est un des musiciens qui ont le mieux respecté les convenances. » Encouragé de toutes parts, le jeune compositeur produisit avec une singulière fécondité une foule de comédies à ariettes dont voici une liste aussi exacte que possible : le *Corsette*, 1783; les *Deux Tuteurs*, 1784; le *Dot*, et une seconde épreuve de l'*Amant-statue*, 1785; *Nina*, 1786; *Azémina*, *Renaud d'Asi*, 1787; *Sargines*, les *Deux Sérénades*, 1788; *Fanchette*, *Raoul de Créquy*, les *Deux petits Sarcoyards*, 1789; *Vert-Vert*, la *Soirée ora-*

gante, 1790; *Philippe et Georgette*, *Tout pour l'amour*, *Agnes et Olivier*, *Camille*, 1791; *Romeo et Juliette*, 1792; *Ambroise*, *Urgande*, la *Prise de Toulon*, 1793; *Arnil*, *Marianne*, la *Pauvre femme*, les *Détenus*, 1795; *l'Enfance de J.-J. Rousseau*, 1794; la *Famille américaine*, 1796; *Gulnare*, la *Maison isolée*, 1797; *Primerose*, 1798; *Adolphe et Clara*, *Laure*, 1799; *Catinat*, le *Rocher de Leucade*, *Maison à vendre*, 1800; la *Boucle de cheveux*, 1801; *Picaros et Diégo*, 1803; *Lehmann*, 1802; la *jeune Prude*, une *Heure de mariage*, le *Pavillon du calife*, 1804; *Gulistan*, le *Héros en voyage*, 1805; *Deux mots*, 1806; *Lina Koulouff*, 1807; *Élise*, *Alexis*, la *Tasse de glace*, la *Tour de Neustadt*, l'*Actrice chez elle*, le *Château de Montenero*, de 1807 à 1809. Entouré d'estime et de considération, comblé des faveurs de Napoléon, qui lui avait envoyé la croix de la Légion-d'Honneur, et placé dans une position de fortune très brillante, Dalayrac préparait la mise en scène d'un ouvrage intitulé *le Poète et le musicien*, lorsqu'un enchaînement de contrariétés imprévues détermina chez lui une fièvre nerveuse dont il mourut le 27 novembre 1809. Quelques-uns ont attribué simplement sa mort à un catarrhe négligé. En 1810, cinquante artistes, tant musiciens que poètes et maîtres de ballet, firent ériger dans le foyer de l'ancienne salle Feydeau un buste de Dalayrac exécuté par Cartellier. M^{re} B.

DALBERG, autrefois *Dalburg*, famille allemande ancienne et noble, à qui fut conférée dans le xvii^e siècle la dignité de baron de l'empire, et qui était issue de la maison de Leyen. Godebald III de Leyen bâtit en 1170 le manoir de Dalburg auprès de Stromberg, dans la Prusse rhénane, dont on ne voit plus actuellement que les ruines dans le village de Dalberg. La ligne masculine de cette première souche s'éteignit dans la personne d'Antoine de Dalberg, en 1315. Par le mariage de Gréta de Dalberg, en 1330, avec le chevalier Gerhard, chambellan de Worms, les biens des Dalberg passèrent à ce dernier, qui réunit le nom et les armes de Dalberg aux siens. Le

mérite de ces nouveaux Dalberg, chambellans de Worms, était si éminent et la considération dont ils jouissaient si grande, qu'à toutes les solennités qui avaient lieu lors du couronnement d'un empereur d'Allemagne on avait l'habitude de faire crier par le héraut d'armes cette demande : Point de Dalberg ici ? S'il s'en trouvait un dans l'assistance, il s'avancait vers l'empereur récemment couronné, s'agenouillait devant la majesté impériale et recevait d'elle l'accolade ou le coup de plat d'épée, comme premier chevalier de l'empire. A l'extinction de la dignité impériale allemande en 1806, cette prérogative semblait devoir être abolie dans le fait pour ne survivre que dans l'histoire et dans les souvenirs de ceux qui savent comprendre et honorer le passé. Mais Napoléon, en ayant été instruit, voulut que la même cérémonie devint un attribut de la dignité impériale française et qu'on appelât encore à l'avenir les Dalberg dans les couronnements.

Cette famille se divise maintenant en deux branches : celle de *Dalberg-Hernsheim*, qui tire son nom de la paroisse de Hernsheim, près de Worms, où se conservent les archives des Dalberg, et en celle de *Dalberg-Dalberg*. Parmi les membres de cette illustre maison, on doit surtout citer les suivants comme protecteurs de la littérature et des arts en Allemagne. JEAN de Dalberg, né en 1445, chambellan de Worms, et en 1482 évêque de cette ville. A l'instigation de Conrad Celtis, il fonda la *Societas litteraria Rhenana s. sodalitas celtica*, société dont il devint le président et qui avait son siège principal à Heidelberg. Il mourut en 1503 (Voir Zopf *Sur la vie et les mérites de Jean de Dalberg*, Augsbourg, 1780, 2^e édition, 1796, avec un supplément, Zurich, 1798). WOLFGANG de Dalberg, chambellan de Worms, fut élevé en 1582 à la dignité d'archevêque et d'électeur de Mayence, et mourut en 1601. ADOLPHE, baron de Dalberg, prince-abbé de Fulde, fonda en 1734 dans cette célèbre abbaye une université catholique. Avant de parler du ci-devant grand-duc de Francfort et primat d'Allemagne,

CHARLES de Dalberg, et de son neveu, ancien membre du gouvernement provisoire de France en 1814, nous ferons ici mention des frères du prince-primat, dont l'un, WOLFGANG HENRIKAT de Dalberg, baron du Saint Empire et père du duc Emmeric Joseph de Dalberg, est connu par ses ouvrages dramatiques et occupait la place de ministre d'état de Bade lorsqu'il mourut le 27 septembre 1806, à Manheim; et dont l'autre, JEAN-FRÉDÉRIC-HUGO, membre des chapitres de Trèves, de Worms et de Spire, se distingua comme compositeur, comme auteur de traités sur la musique et aussi comme antiquaire. Il mourut en 1813. Les trois frères étaient amis et protecteurs des sciences et des arts.—Les personnes curieuses de plus de détails sur l'antique famille de Dalberg peuvent consulter l'article étendu du baron de Lindenthal dans la grande Encyclopédie allemande d'Érsch et Gruber.

CHARLES-THÉODORE-ANTOINE-MARIE baron de Dalberg, et chambellan de Worms, se fit appeler simplement CHARLES lorsqu'il fut élevé aux plus hautes dignités. Il fut le dernier électeur de Mayence, archi-chancelier de l'Empire; et après la suppression de l'électorat et de la haute charge qui y était attachée, il devint successivement prince-primat de la confédération du Rhin et grand-duc de Francfort, archevêque de Ratisbonne, évêque de Worms et de Constance. Né le 8 février 1744 à Hernsheim (auprès de Worms), au château héréditaire des Dalberg de la ligne de Manheim, Charles-Théodore était fils d'un conseiller intime de l'électeur de Mayence, gouverneur de Worms et bourgrave de Friedberg. Après avoir reçu dans la maison paternelle une excellente éducation, il alla, dans sa 15^e année, étudier à l'université de Göttingue, d'où il se rendit à Heidelberg pour se faire recevoir docteur en droit; puis il entreprit des voyages dans le but d'étendre ses connaissances et d'en acquérir de nouvelles. A son retour, il se voua à l'état ecclésiastique et étudia le droit canon à Worms, à Manheim et à Mayence. Bientôt il devint capitulaire à l'archevêché de cette ville

chanoine aux g... pitres de
 rzbourog et de Wo... 1772, l'élec-
 le nomma conseiller int... et gou-
 neur d'Erfurt. Là, pendant un séjour
 plusieurs années, il fut un modèle de
 et d'activité; son exactitude con-
 scieuse, son amour de l'ordre, la
 titude de ses idées et la pénétration
 son jugement montrèrent à quel point
 lui propre aux affaires d'une impor-
 ce plus élevée. Il se distinguait en
 ra par une justice incorruptible et
 un courage inébranlable pour soute-
 qu'une fois il avait reconnu être
 s et utile. Les sciences, les arts, les
 tiers, étaient des objets constants de
 sollicitude, et il protégea ceux qui
 exerçaient, attirant à lui les hommes
 mérite, facilitant le plus qu'il pou-
 le développement des talents nais-
 us; à cet effet, il tenait dans sa maison
 s assemblées auxquelles tout homme
 m élevé était admis. L'Académie des
 leuons d'Erfurt, dont il était prési-
 nt, fut animée par ses soins d'une
 long temps inconnue; lui-même culti-
 la science et se livrait à de savantes
 chercbes.

En 1787 le baron de Dalberg fut
 nommé coadjuteur à l'archevêché de
 Mayence, ainsi qu'au grand chapitre de
 Worms; puis, en 1788, coadjuteur de
 Mayence et archevêque de Tarse. L'ad-
 ministration du diocèse de Constance
 fut entièrement confiée en 1800.
 Après le décès de Frédéric-Charles, élec-
 teur et archevêque de Mayence (25 juil-
 let 1802), il lui succéda dans ces digni-
 tés. Mais en vertu de la paix de Luné-
 ville, les possessions de l'électorat situées
 sur la rive gauche du Rhin furent cédées
 à la France, et celles de la rive droite
 furent sécularisées pour être en harmo-
 nie avec la nouvelle constitution politi-
 que de l'Allemagne. Le prince de Dal-
 berg fut maintenu dans la dignité d'archi-
 chancelier et dédommagé pour Worms
 et Constance, auxquels il dut renoncer,
 sur les diocèses de Ratisbonne, d'As-
 chaffenbourg et de Wetzlar. En 1804
 il se rendit à Paris pour traiter avec le
 pape Pie VII au sujet des affaires de
 l'église d'Allemagne. Après un court sé-
 jour dans cette ville, voyant bientôt

l'impossibilité d'arrêter les progrès de
 Napoléon dans son pays, il se crut obligé
 de plier devant les événements, ce qui
 donna lieu à des soupçons injustes contre
 son patriotisme. Pendant ce séjour à Paris,
 l'Académie des sciences le nomma mem-
 bre correspondant à la place de Klops-
 tock. Lors de la formation de la confédé-
 ration du Rhin, Dalberg conserva la di-
 gnité d'archevêque et de primat de Ratis-
 bonne, mais il fut obligé de se démettre
 de sa dignité d'archichancelier de l'Em-
 pire: en revanche il fut fait prince pri-
 mat de la confédération du Rhin, prince
 souverain et seigneur de Ratisbonne,
 d'Aschaffenbourg, de Francfort-sur-le-
 Mein et de Wetzlar. Ayant dû céder en
 1810 la principauté de Ratisbonne à la
 Bavière, il reçut en dédommagement
 une partie considérable des principautés
 de Fulde et de Hanau, et fut nommé
 grand-duc par Napoléon.

Mais en 1813, quand l'astre du grand
 homme eut pâli, Charles de Dalberg se
 vit obligé de renoncer à la souveraineté
 qu'il exerçait, ne conservant, avec la
 dignité d'archevêque, que les droits qui
 y sont attachés. Il choisit pour séjour
 Ratisbonne, l'ancienne résidence du
 grand-duc, et y vécut depuis en simple
 particulier. Les pauvres, en faveur des-
 quels il fonda un établissement qui sub-
 siste encore actuellement, et l'améliora-
 tion des écoles formaient les principaux
 objets de la sollicitude de ce prince cha-
 ritable et philanthrope. Comme grand-
 duc de Francfort, sa position avait été
 difficile, et on le jugea diversement. En
 passant sous sa domination, ce petit état
 perdit son antique indépendance et ses
 vieilles constitutions, circonstance qui
 suffit à elle seule pour créer des préven-
 tions contre lui et pour expliquer qu'il
 ne fut pas vu partout avec les mêmes
 sentiments d'affection. Cependant Franc-
 fort lui doit beaucoup, et entre autres
 choses les belles promenades qui règnent
 maintenant autour de la ville. Dans cel-
 les d'Aschaffenbourg et de Wetzlar, il a
 laissé des traces ineffaçables qui perpé-
 tueront son souvenir. Il s'intéressa prin-
 cipalement au personnel de la ci-devant
 chambre de justice de l'empire germani-
 que, à Francfort. Comme évêque, il offrit

à ses inférieurs le modèle d'une piété sans intolérance et d'une pureté de mœurs parfaite ; il rendit d'éminents services au grand chapitre de Constance , par un plan d'amortissement de sa dette, en secourant les établissements de charité, et par des avis et des ordonnances fort utiles concernant l'amélioration de la culture des champs et de la vigne. Il encouragea pareillement l'activité scientifique des ecclésiastiques par un prix proposé pour le meilleur ouvrage relatif à leurs études et à leurs fonctions. Comme savant et auteur, il doit être mis au nombre des hommes les plus distingués de son temps. Sans favoriser aucune coterie, il participa à tous les efforts du monde savant. Ses relations avec Herder, Goëthe, Wieland, Schiller et autres hommes célèbres, nourrissaient son esprit d'idées et de vues nouvelles. Parmi ses ouvrages, la plupart relatifs à des sujets de morale et d'esthétique, et distingués par leur profondeur et par une éloquence entraînante, nous citerons les *Considérations sur l'univers*, Francfort, 1777, 6^e édition, 1819; les *Principes d'Esthétique*, Francfort, 1794; la *Conscience de soi envisagée comme principe général de la philosophie*, Erfurt, 1793; *De l'influence des sciences et des beaux-arts sur la tranquillité publique*, Erfurt, 1793; et *Périclès ou de l'Influence des beaux-arts sur le bonheur public*, Erfurt, 1806. Ces ouvrages ont été imprimés en allemand; mais Charles de Dalberg en a écrit plusieurs en langue française. Le *Mercur allemand*, le *Musée allemand*, les *Heures (Horen)*, contiennent aussi des productions très estimables de sa plume. Penseur profond, il se livrait volontiers à des recherches théoriques; cependant il se sentait encore plus attiré vers tout ce qui lui offrait un côté pratique et pouvait exercer une influence immédiate sur la vie. Il s'occupait aussi de la philosophie des arts; les mathématiques, la physique, la chimie, la botanique, la minéralogie, l'économie rurale, la technologie, étaient ses sciences favorites.

Charles de Dalberg mourut le 10 février 1817 : c'étoit la mort d'un sage et d'un chrétien, envisageant le trépas

comme un passage à une meilleure vie. Son neveu, le pair de France Dalberg, lui fit ériger dans la cathédrale de Ratisbonne un monument en marbre de Carrare par le Vénitien Luigi Meneghi. On y voit son buste en bronze, et sur une base en marbre, il est gravé une inscription traçant les dernières paroles de Dalberg : Charité, vie, volonté.

Il existe sur Dalberg plusieurs ouvrages dont il nous suffira de rappeler un, de Kræmer, imprimée à Gotha en 1804, et qui a été insérée dans le n^o 2 du recueil allemand *Zeitgenossen* (contemporains), première série.

ÉMERIC-JOSEPH, duc de Dalberg, fils du baron Wolfgang-Héribert, né à Mayence le 31 mai 1773. Son père fit donner une éducation brillante à son fils, et il prit lui-même la direction et sur sa société vraiment remarquable exerça une influence. Les sentiments libéraux que le fils se disposa à accueillir, et un certain enthousiasme pour la révolution française. C'est à cause de ces dispositions qu'il alla à Göttingue pour ses études à l'université de Göttingue, qu'il se rendit ensuite auprès de son père, alors coadjuteur de l'électeur de Mayence et gouverneur de la principauté d'Erfurt. Bientôt après, il alla à Vienne où son éducation diplomatique commença dans la chancellerie du baron de Thun, ministre de l'empire à la diète de Francfort. Mais sur ces entrefaites, l'électeur de Mayence étant mort, son coadjuteur lui succéda, entra en opposition avec le cabinet de Vienne, dont il voulait la suppression, et nuisit par son opposition au vœu de son père, le vœu de son oncle, le vœu de son neveu. Cependant que le duc de Deux-Ponts Max-Joseph monta sur le trône de Bavière, le baron Héribert de Dalberg obtint de son fils la place de conseiller de Bavière, qui lui fournit, pendant trois ans, l'occasion de se distinguer dans l'étude des finances. A peu près à la fin du traité de Lunéville, Émeric-Joseph hérita des propriétés de son père situées sur la rive gauche du Rhin, et divers intérêts de localité l'engagèrent à se rapprocher du gouvernement bavarois. En 1803 il sollicita du margrave de Bade, nouveau possesseur de l'élec-

Dalberg, le titre de son représentant auprès du cabinet des Tuileries : il vint en effet à Paris en cette qualité, mais il n'avait que le nom de représentant, dont un autre faisait l'office à sa place. Cette mission n'en fut pas moins utile à M. de Dalberg, en ce qu'elle lui donna accès auprès du prince de Talleyrand, qui ne tarda pas à prendre le jeune diplomate sous sa protection. Ce fut par suite de ce haut patronage, uni à celui de l'électeur de Mayence qui était venu à Paris en 1804 et avait inspiré une haute estime à l'empereur des Français, que M. de Dalberg épousa l'héritière de l'illustre famille génoise de Brignolles, qui fut nommée, à l'occasion de ce mariage (1808), dame du palais de l'impératrice.

Pendant la campagne d'Autriche, M. de Dalberg crut devoir accepter le portefeuille des affaires étrangères du grand-duché de Bade, sans abandonner pour cela ses fonctions diplomatiques qu'il vint reprendre à Paris au retour de l'empereur, en se faisant cette fois naturaliser Français. Le 14 août 1810 il fut nommé duc et conseiller d'état, en récompense des soins qu'il s'était donnés auprès du prince de Schwarzenberg pour assurer le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec l'empereur. Il reçut en outre de la munificence impériale une dotation de quatre millions, qui fut d'ailleurs payée presque en entier par le roi de Bavière. Malgré tant de faveurs dont Napoléon l'avait comblé lui et son oncle, le duc de Dalberg, marchant toujours sur les traces du prince de Talleyrand, se retira peu à peu des affaires, et marqua pour l'empereur plus que du refroidissement. Il contribua peut-être, comme le prince de Bénévent, au rétablissement de la branche aînée des Bourbons, et ce fut sans doute la même influence qui, en 1814, le fit nommer l'un des cinq membres du gouvernement provisoire. Dès ce moment, il compta parmi les ennemis de Napoléon, contre lequel il signa l'année suivante, à Vienne, les deux déclarations du congrès du 7 et du 13 mars. L'empereur n'eut garde, pendant les Cent-Jours, de l'oublier sur la liste des douze personnes dont il séquestrait les biens et ordonnait le bannissement.

C'étaient là de nouveaux titres à la reconnaissance de la Restauration : aussi le duc de Dalberg fut-il nommé, après 1815, pair de France, ministre d'état et grand-cordon de la Légion-d'Honneur; on lui accorda en outre des lettres de grande naturalisation.

Pendant la Restauration, le duc de Dalberg, doué d'une remarquable facilité d'esprit, sembla néanmoins faire de son mieux pour s'effacer et tomba dans une obscurité à peu près complète, du moins quant à la vie politique. Il paraît avoir professé des principes constitutionnels, mais il ne les avouait pas hautement à la tribune, où on ne le voyait jamais. S'il a écrit, ce n'est aussi que sous le voile de l'anonyme : c'est du moins ce que ferait supposer le peu de soin qu'il prit de démentir la fameuse protestation en faveur du duc d'Orléans qu'on lui attribua, et qui parut à Londres à l'époque de la naissance du duc de Bordeaux. A tort ou à raison, le public lui a aussi attribué une certaine part, ainsi qu'à M. Pasquier, dans la composition de l'*Histoire de la Restauration* par M. Caspey.

Le duc de Dalberg habitait depuis quelque temps son château héréditaire de Hershheim, près Worms, où l'avait reconduit son amour pour sa première patrie, lorsqu'il y mourut, le 27 avril 1833, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

D. A. D.

DALÉCARLIE, ou *Dalarne*, ancienne province de la Suède propre, bornée au couchant et au nord par les montagnes de Norvège, au levant par l'Helsingie et la Gestricie, au midi par la Westmanie et le Wermeland. Elle avait une étendue de 525 m. c. g., avec 135,000 habitants. Aujourd'hui elle forme la préfecture de Stora-Kopparberg. C'est un pays montagneux, riche en mines de cuivre et de fer, et arrosé par le Dal, qui coule au milieu de cette vaste vallée dans laquelle s'étend le lac Silian, dont la surface irrégulière est parsemée d'îlots et dont les bords sont entourés de prairies et de belles forêts de sapin. A *Falun* ou *Fahlun*, son chef-lieu, situé dans une vallée et divisé en deux parties par une petite rivière qui unit le lac Varpan et

celui de Rums, on fabrique des toiles, des rubans, des pipes; des manufactures de produits chimiques et des filatures de coton et de laine y sont aussi établies. Son école de mineurs a de la réputation. C'est dans les environs de cette ville que se trouvent les mines de cuivre les plus considérables du royaume, ainsi que quelques mines d'or et d'argent. On évalue à 500 le nombre des ouvriers qui y sont employés.

Le Dalécarlien a de grandes relations de commerce avec le Norvégien; c'est au fort de l'hiver qu'il franchit les montagnes pour porter ses produits aux marchés de Drontheim. Ces transports se font par caravanes de trois à quatre cents hommes et de plus de mille chevaux. Les Dalécarliens sont rudes, belliqueux, robustes. C'est parmi ces braves enfants de la nature que Gustave Wasa trouva ses premiers soutiens, et l'on remarque que les grandes révolutions en Suède ont presque toujours commencé ou fini par cette province. Depuis vingt ans l'agriculture y a fait de grands progrès; cependant chaque année beaucoup de Dalécarliens quittent leurs foyers pour chercher leur subsistance dans des provinces plus fertiles.

A. S-R.

D'ALEMBERT (JEAN LE ROND) naquit à Paris le 16 novembre 1717. Il était le fils naturel de M^{me} de Tencin, femme célèbre par sa beauté et son esprit, et de Destouches, commissaire provincial d'artillerie. Décidée par des motifs inconnus, sa mère le fit exposer sur les degrés de l'église de Saint-Jean-le-Rond, située alors près de la basilique de Notre-Dame, comme cela se pratiquait à cette époque pour les enfants abandonnés. Ce fut là que le commissaire du quartier le trouva presque mourant. Soit par un mouvement de pitié, soit qu'il eût reçu quelque instruction particulière, l'officier de police n'envoya pas cet enfant au dépôt, mais le confia aux soins de la femme d'un vitrier nommée Rousseau, qui le fit inscrire sur le registre de sa paroisse sous le nom de Jean le Rond, nom qu'il conserva jusqu'au moment où il prit celui de d'Alembert (on ignore le motif de ce choix).

Si une origine si obscure feroit préjugé, qu'on se souviene, dit Condorcet, que les « véritables aïeux d'un homme de génie sont les maîtres qui l'ont précédé, et que ses vrais descendants sont des élèves dignes de lui. » L'abandon de cet enfant ne fut toutefois que momentané. Son père, bien qu'il ne s'avouât pas publiquement comme tel, lui assura une rente de 1200 livres, somme suffisante alors pour subvenir au strict nécessaire de l'existence. Longtemps connu et n'étant pour sa mère qu'un enfant confié à des soins étrangers, d'Alembert s'en honora plus tard quand il eut acquis cette célébrité qui flatte l'amour propre là même où le premier sentiment de la nature est entièrement éteint. D'Alembert avait atteint à peine sa quatrième année lorsqu'on le mit en pension. On dit tout présageait pour lui cet avenir qu'il ne méconnoit pas les enfants précoces; et comme l'observe La Harpe, tous ne deviennent pas de grands hommes, d'Alembert réalisa les promesses de son enfance. En effet, il n'avait que dix ans et déjà son maître, homme instruit et pendant, annonça que son élève avoit tout ce qu'il pouvait lui enseigner qu'il fallait l'envoyer au collège Mazarin, où il pourrait entrer en seconde. Par égard pour la délicatesse de sa santé, on différa de deux ans: ce ne fut qu'en 1730 qu'il alla prendre place sur les bancs du collège où il acheva ses études avec le plus brillant succès.

C'est à d'Alembert que nous devons de savoir sous quels maîtres il étudia. Tous, ardents partisans de la doctrine de Jansénius, conçurent le projet de se rendre à la cause de l'évêque d'Ypres un défenseur qui promettait les talents et le courage de Pascal. Un commentateur de l'Épître de saint Paul aux Romains qu'il écrivit dès sa première année de philosophie, leur donna la mesure de ce que la théologie pourrait attendre de leur élève: alors ils décidèrent de le diriger exclusivement vers ce genre d'étude. Un d'eux le dissuadait de s'adonner aux belles-lettres, comme desséchant le cœur, et voulait qu'il préférât le poème de saint Prosper sur la Grâce à la lecture d'Homère et de Virgile; un autre

de philosophie, cartésien
 ne l'entretint durant
 que des idées innées, de la
 physique, de la prédestina-
 la présence divine, des tour-
 et d'autres questions aussi oi-
 qu'obscures. Heureusement leur
 consolait des fastidieux entre-
 les vénérables pères auprès du
 eur Caron, qui enseignait les ma-
 iques, homme peu profond dans
 science, mais au moins clair et
 ce fut son maître unique; il peut
 iquer la gloire d'avoir contribué
 mier développement d'un talent
 ait jeter un si vif éclat. Le goût de
 bert pour les sciences exactes
 sait pour ainsi dire à chaque le-
 son maître; bientôt ce goût le sub-
 et l'élève dit un éternel adieu aux
 ions de la théologie et d'une mé-
 que absurde. Alors les régents du
 redoublent leurs instances pour
 urner de l'étude approfondie des
 positives, sous le prétexte encore
 ne font rien pour le cœur, mais
 parce qu'ils ne pourraient plus
 rendre d'un homme avide de vé-
 solues. D'Alembert, qui les devis-
 doute et qui déjà les avait jugés
 lecture de leurs livres de contro-
 atigué d'ailleurs de leurs remon-
 , s'éloigna d'eux pour toujours.
 sortir du collège il retourna sous
 obscur de cette femme dont il
 venu le fils adoptif, et il y resta
 près de quarante ans. C'est là
 ns autre soutien que la force de
 e et de son génie, il saura domi-
 lversité, se consoler de l'abandon
 ature et des hommes par l'amour
 vail, se placer de lui-même au
 es premiers mathématiciens de
 cle, coopérer à l'élévation du co-
 monument de l'Encyclopédie, et
 ir le domaine de la philosophie et
 tres par d'immortelles produc-
 m aime à le voir près de sa nour-
 artageant avec elle ses modiques
 s et cachant si bien sa gloire dans
 liarité, selon l'expression de Con-
 que cette bonne femme, loin de
 voir qu'il fût un grand homme,
 it dans sa simplicité : « Vous ne

« serez jamais qu'un philosophe, et un
 « philosophe n'est qu'un fou qui se tour-
 « mente pendant sa vie pour qu'on parle
 « de lui quand il n'y sera plus. » Dans
 cette naïve franchise et la bonhomie de
 ses hôtes, d'Alembert puisa sans doute
 des observations philosophiques que plus
 tard il mit à profit. Entraîné par son
 goût pour les mathématiques, il s'occu-
 pait exclusivement de ces études. Sans
 maître, sans guide, presque sans livres,
 il courait les bibliothèques publiques,
 puisait à peine dans des lectures rapi-
 des quelques notions générales; puis,
 de retour dans sa mansarde, il cherchait
 sans aide les démonstrations, souvent
 les rencontrait, quelquefois même dé-
 couvrait des propositions importantes
 qui pour lui étaient nouvelles, et quand
 la lecture d'autres ouvrages le détrom-
 pait, son amour-propre était tout en-
 semble blessé et satisfait. C'est d'Alem-
 bert lui-même qui a laissé ces détails.

Cependant ses amis le dissuadèrent
 de se livrer à un travail infructueux et
 qui ne lui promettait aucun avenir. Cé-
 dant à leurs observations, il étudia le
 droit, y prit ses degrés et fut reçu avocat
 en 1738. Bientôt il abandonne la juris-
 prudence; la médecine, en raison des
 connaissances naturelles et exactes qu'elle
 exige, lui offre plus d'attrait. Pour s'y
 adonner sans partage, il se sépare de
 ses livres de mathématiques, les dépose
 chez un ami, s'engage à ne les revoir
 qu'après son admission au doctorat.
 Mais sous mille prétextes il les rede-
 mande volume à volume; peu à peu
 tous rentrent dans ses rayons, et à
 peine depuis un an sur les bancs de l'é-
 cole, il reprend sa liberté pour suivre
 décidément un goût devenu invincible.
 Nous avons à le suivre dans cette car-
 rière. Il est impossible cependant de
 donner une exacte appréciation de ses
 ouvrages mathématiques sans entrer dans
 des détails qui se rattachent à des ma-
 tières trop spéciales et trop arides pour
 quelques-uns de nos lecteurs : nous nous
 bornerons donc à une analyse succincte.

Déjà connu de l'Académie des scien-
 ces par une correction du *Traité de l'ana-
 lyse démontrée* du père Reinau, ou-
 vrage classique de l'époque, d'Alembert

avait à peine 23 ans lorsqu'il présenta à cette assemblée, au sein de laquelle il était admis depuis un an, un mémoire sur une question qui eût paru puérile si elle n'eût été le fruit de la profonde méditation de son génie. Il s'agissait d'expliquer les ricochets de la pierre lancée sur un bassin. De temps immémorial l'enfance s'était amusée de ce phénomène, resté jusqu'alors, pour les savants comme pour elle, sans explication. D'Alembert le ramena le premier à l'idée générale d'un mobile passant d'un fluide dans un autre plus dense et dont la direction n'est pas perpendiculaire à celui qui les sépare. Deux ans après son entrée à l'Académie des sciences parut son *Traité de dynamique*. Cet ouvrage décela le profondeur des conceptions de notre géomètre. Jusque-là il avait suffi du principe général de la décomposition des forces, le seul connu alors, et des définitions données par Huygens et Newton pour établir leurs brillantes théories et résoudre les problèmes de statique qui, au commencement de ce siècle, occupèrent le premier rang dans les annales de la science. Mais il restait à établir un des principes les plus féconds en mécanique, celui qui, dans le mouvement d'un corps quelconque, porte à chaque instant l'égalité entre les changements que le mouvement du corps a éprouvés et les forces qui ont été employées à les produire. Ce principe simple, qui devait réduire à la considération de l'équilibre toutes les lois du mouvement, est exposé, par l'auteur du *Traité de dynamique*, avec une précision et une lucidité admirables. Cette découverte, en rappelant à une méthode uniforme la mise en équation des problèmes de ce genre, résolut une multitude de problèmes insolubles jusqu'alors ou résolus par des méthodes particulières, ramena la dynamique à la statique, et mit fin, dit Lalande, aux défis que s'adressaient les géomètres sur cette matière.

Dans son *Traité du Mouvement des fluides*, publié en 1744, l'auteur ne put s'élaner au-delà du cercle des hypothèses admises par les frères Bernouilli; elles avaient suffi à ces savants pour faire rentrer les mouvements des fluides dans

le domaine du calcul. Mais étayé sur le principe qu'il venait d'appliquer à la recherche du mouvement des corps solides, il obtint des solutions plus sévèrement exactes, élimina les erreurs de ses devanciers et plaça en dehors de toute contestation ce qui restait de vrai et de positif de leur système.

Le mémoire sur la *Théorie des vents*, sujet proposé par l'académie de Berlin en 1746, renferme le germe de l'application rigoureuse de l'analyse au mouvement des fluides. L'auteur examine l'effet produit sur notre atmosphère par l'attraction combinée du soleil et de la lune, les variations de figure que subit cette enveloppe fluide, et, par suite, les courants qui s'y déterminent sous l'influence des grandes vallées creusées sur le globe. Ce fut dans cet ouvrage qu'il arriva à la conception d'un nouveau calcul, celui des différences partielles, devenu, depuis lui, si puissant et si fécond dans ses résultats, et qui seul pouvait résoudre des équations demeurées intraitables. Il en fit, l'année suivante, une brillante application aux problèmes des cordes vibrantes, dont la solution, ainsi que la théorie des oscillations de l'air et de la propagation du son, n'avaient été données qu'incomplètement par ses prédécesseurs. Ce mémoire, couronné par l'académie de Berlin, valut à d'Alembert son admission, par acclamation, au nombre des membres de ce corps savant. Sur ces entrefaites, d'Alembert s'occupait de recherches qui ont complété les découvertes de Newton sur le mouvement des corps célestes, recherches dont s'occupaient aussi Euler et Clairaut, lorsqu'en 1747 il remit à l'Académie une solution du problème des trois corps. Ce problème consistait à fixer les perturbations que les attractions réciproques des planètes causent dans leurs mouvements elliptiques autour du soleil. La continuation de ses recherches nous a valu son ouvrage sur le système du monde, dont nous parlerons bientôt.

En 1749 parut le traité de la *Précision des équinoxes*. C'est dans ce traité que, pour la première fois, l'analyse est appliquée à la détermination générale du mouvement de rotation d'un corps de fi-

De ce que l'on a dit de l'axiomatique de l'astronomie physique. L'axe de la terre ne répond pas toujours au même point du ciel : personne n'ignore que, que la terre tourne sur son axe, elle-même possède un mouvement propre ; qu'il se dirige successivement vers tous les points d'un cercle au plan de l'orbite terrestre ; que le mouvement apporte dans les constellations une variation annuelle ; que, par suite de ce mouvement, les équinoxes et les solstices rétrogradent, dans la même période, à toutes les heures du zodiaque. Ce phénomène, connu sous le nom de précession des équinoxes, n'avait pas échappé aux observations des anciens ; Newton avait bien remarqué que l'absence de symétrie dans le mouvement du soleil et de la lune sur l'ellipse terrestre était la cause première du phénomène : il essaya de déterminer de cette attraction sur le moule l'axe de la terre ; mais n'ayant pu résoudre la question par les calculs appliqués, il s'arrêta à des hypothèses. La vérité ne devait être connue que près sa mort. D'Alembert traita ce problème dans son ensemble général, appliqua son principe sur le mouvement rotatoire des corps, et la question fut résolue. Dans ce même traité, il explique le phénomène de la nutation découvert par Bradley, c'est-à-dire le mouvement oscillatoire ou le mouvement de latitude qu'éprouve l'axe de la

terre sur la résistance des fluides découvert en 1752. Dans cet ouvrage, le titre est si modeste, d'Alembert a recueilli les observations les plus nouvelles et les plus curieuses. Admettant d'abord la supposition que chaque élément d'un fluide, en changeant de forme à un instant, conserve le même volume, il applique son principe aux questions les plus profondes, arrive à des solutions dont sa nouvelle analyse simplifie la solution, et assujettit réellement au calcul la théorie du mouvement des fluides. Ce mémoire ne remporta le prix proposé par l'Académie de Berlin qui différa de le décerner,

circumstances que l'on attribua à des différends entre Euler et d'Alembert. Toutefois d'Alembert, quoiqu'il connût la cause réelle de cet insuccès, détermina l'Académie à ne pas remettre un prix qu'Euler devait remporter. Ce fut à cette même époque qu'il fit des recherches sur le calcul intégral. Il n'a point donné, il est vrai, un grand ouvrage *ex professo* sur ce calcul ; mais dans tous ses mémoires qui ont pour objet des questions de mécanique, il a répandu de nouvelles méthodes d'analyse, et c'est à ses travaux que les progrès que fit ce calcul dans le XVIII^e siècle doivent être attribués.

En 1754 et 1756 parut l'ouvrage intitulé : *Recherches sur quelques points importants du système du monde*. Dans ce traité, l'auteur perfectionne la solution du problème des perturbations planétaires, proposée quelques années auparavant à l'Académie ; gloire que partagèrent avec lui Euler et Clairaut. De cette rivalité naquit entre lui et ce dernier une longue et vive discussion, bien qu'on ne pût contester la solution du problème à celui qui en était réellement l'auteur. Ces recherches renferment des observations sur la courbure du méridien terrestre, l'indication des moyens propres à déterminer la longueur du rayon terrestre selon ses différentes inclinaisons à l'axe, l'équation de la courbe qui convient à ce méridien pour satisfaire à toutes ces longueurs. D'Alembert disserte savamment sur l'attraction des sphéroïdes, il ne les considère pas seulement comme homogènes, mais comme variant de densité suivant différentes lois, et ne les suppose plus comme de simples sphéroïdes de circonvolution, mais comme elliptiques. Le premier, il remarqua qu'une masse fluide et homogène étant mise en mouvement autour d'un axe avec une vitesse donnée, il n'y a pas seulement un sphéroïde aplati compatible avec l'équilibre, mais qu'il en existe plusieurs : c'est à ce grand travail que l'on est redevable de la solution complète que Lagrange a donnée de ce problème.

C'est encore dans un traité que l'auteur confirme par ses calculs ce qu'avait dit Bradley en soupçonnant que, d'après la théorie physique de la nuta-

tion, la trace du pôle ne devait pas être un cercle, mais une ellipse.

A ces divers traités, auxquels il consacra quinze années de travail, d'Alembert ajouta ses *Opuscules mathématiques*, qui furent mis au jour en 1761. Ils renferment des développements, des additions à diverses parties de ses ouvrages précédents, et quelques questions nouvelles; des recherches sur l'optique, sur la théorie des lunettes achromatiques, et en particulier sur la matière la plus convenable à la construction des oculaires pour annihiler l'aberration des couleurs; sur le rapport des courbures à donner à leurs deux faces pour éviter le plus possible l'aberration de sphéricité, enfin diverses formules et des observations qui ont préparé aux lunettes achromatiques leur progressive perfection. On trouve encore dans les Opuscules de savantes dissertations sur la nature des logarithmes des quantités négatives, question déjà agitée par Leibnitz et Bernouilli, renouvelée par Euler et demeurée indécise. La plus grande partie des Opuscules est consacrée à l'exposition du calcul des probabilités. L'auteur en fait l'application à divers sujets, mais spécialement à une question importante alors, qui divisait à la fois les savants et la société, parce qu'à cette question se rattachait l'intérêt des familles. Il soumit donc à ce calcul les chances que présentait l'inoculation du virus variolique, et il établit l'avantage de ce procédé tant pour la société en général que pour chacun de ses membres. L'auteur avait lu précédemment à l'Académie des Sciences un traité *ex professo* sur cette matière : s'il a vainement essayé d'arriver à une démonstration satisfaisante, disons avec Diderot : « Je « laisse là les équations, je ne m'attache « qu'à l'intention; » assurément elle était louable.

Quoique les ennemis de la célébrité de d'Alembert aient cru le réduire à sa juste valeur en disant de lui qu'il fut grand géomètre parmi les littérateurs et bon littérateur parmi les géomètres, il n'en est pas moins vrai qu'il eut à vaincre et qu'il surmonta toutes les difficultés devant lesquelles s'étaient arrêtés les ma-

thématiciens de son siècle; qu'il eut à inventer non des théories séduisantes, mais des méthodes positives et applicables; et s'il est vrai que la trop subtile finesse de ses aperçus laisse quelquefois à désirer des calculs et des démonstrations plus lucides pour la masse des lecteurs, si la marche plus simple de ses successeurs a donné à ses travaux une forme nouvelle qui les met plus à la portée des intelligences ordinaires, la justice et la reconnaissance n'en accordent pas moins à d'Alembert la prééminence qu'il mérite.

Cependant, quoiqu'occupant un rang si éminent parmi les géomètres de son époque, d'Alembert, réduit au plus simple nécessaire, sans fortune ni distinctions, parce qu'il ne désirait ni richesses, ni honneurs, renfermé dans l'étroite société de quelques amis, comme lui sans puissance et sans nom, n'était qu'un savant obscur, presque oublié de sa patrie, lorsque Diderot (*voy.*), génie enthousiaste et d'une allure plus emportée, l'entraîna avec lui dans une autre carrière. Philosophe ingénieux, souvent profond, hardi dans son style comme dans ses pensées, embrassant d'un même coup d'œil les sciences, les lettres et les arts, Diderot conçut le plan de cet ouvrage où, pour la première fois en France, furent enregistrées toutes les connaissances humaines. Il confia à son ami d'enfance la rédaction du Discours préliminaire de l'Encyclopédie. Ce discours, monument élevé à la littérature et à la philosophie, est le début de d'Alembert dans la carrière littéraire et suffrait pour lui assurer la réputation d'un des plus grands écrivains de sa nation. Il règne dans ce recueil des connaissances mathématiques, philosophiques et littéraires acquises par vingt années d'études, un excellent esprit, de l'ordre sans pesanteur, de la précision sans sécheresse, et, ce qui est encore bien plus rare, dit La Harpe, beaucoup de jugement en différents genres, sans préjugé ni passion.

Notre philosophe trace d'abord le développement de l'esprit humain que l'on voit marchant par ses propres forces vers la conquête successive de toutes les connaissances humaines; puis, appuyant cette contemplation sur l'histoire, il esquisse à

l'origine de ces connaissances, il faut qu'il embrasse le système général de ces connaissances, qu'il réfléchisse sur l'origine et la liaison de ses idées, pour en former un tableau dans l'ordre le plus simple, le plus naturel, et conséquemment le plus exact. C'est ainsi que les observations de l'homme sur lui-même naissent la métaphysique et la morale; de ses observations sur la société, la science gouvernementale et législative; le stimulus des besoins de l'homme, le désir de connaître les productions de la nature; de l'instinct de sa conservation, l'invention des sciences, bases fondamentales de la médecine; de l'envie de connaître les propriétés générales des corps, leur nombre et leur étendue, la chimie, la physique et les sciences mathématiques.

L'origine des connaissances humaines une fois établie, l'auteur les suit dans leurs progrès depuis leur enfance jusqu'au xviii^e siècle, et présage aux sciences de nouvelles conquêtes; puis il paie aux hommes qui les ont illustrées le tribut de gloire et de reconnaissance qu'elles leur doivent.

Dans ce vaste et brillant tableau figure en première ligne le chancelier Bacon, dont le vaste génie embrassa tout à la fois l'étude de la nature, de la philosophie, de la morale et de la politique. D'Alembert reconnaît lui devoir, à quelque chose près, sa classification des connaissances humaines. Vient à la suite Descartes, cet homme à imagination créatrice, observateur judicieux, hardi et puissant contre le préjugé; philosophe toujours grand, malgré ses erreurs; le premier se raidir contre le joug de la scolastique, de l'opinion et de l'autorité, et illustrant enfin les mathématiques par la vaste idée d'appliquer l'analyse à la géométrie. Newton prend sa place comme inventeur du calcul de l'infini et de la méthode des suites, qui explique tant de phénomènes de la nature; comme auteur de la découverte de la théorie du monde et de l'attraction des planètes. Locke et Leibnitz apparaissent, l'un avec ce génie qui enfanta la

l'origine de ces connaissances, il faut qu'il embrasse le système général de ces connaissances, qu'il réfléchisse sur l'origine et la liaison de ses idées, pour en former un tableau dans l'ordre le plus simple, le plus naturel, et conséquemment le plus exact. C'est ainsi que les observations de l'homme sur lui-même naissent la métaphysique et la morale; de ses observations sur la société, la science gouvernementale et législative; le stimulus des besoins de l'homme, le désir de connaître les productions de la nature; de l'instinct de sa conservation, l'invention des sciences, bases fondamentales de la médecine; de l'envie de connaître les propriétés générales des corps, leur nombre et leur étendue, la chimie, la physique et les sciences mathématiques.

métaphysique et dont le traité de l'Entendement humain a fait toute la gloire; l'autre signalant à notre défiance le vague des solutions données sur les plus hautes questions en métaphysique; toujours admirable, lors même qu'il n'éluce pas les difficultés qu'il se proposait de surmonter. Après avoir rendu hommage à ces génies principaux que d'Alembert reconnaît, dit-il, comme les maîtres de l'esprit humain, l'auteur énumère les travaux de Galilée, Harvey, Huygens, Pascal, Malebranche, Sydenham, et autres qui reçoivent la part d'éloges qui leur est due.

Enfin une revue de l'état des sciences en Europe au xviii^e siècle et des travaux des compagnies savantes de l'Europe termine ce discours, un de ces ouvrages, dit Condorcet, que deux ou trois hommes seulement dans chaque siècle sont en état d'exécuter.

D'Alembert rédigea un grand nombre des articles de l'Encyclopédie. Il revit toute la partie des mathématiques et de la physique générale, et traita aussi plusieurs sujets de philosophie et de littérature. Cette coopération lui suscita des ennemis : la jalousie des savants qui n'y avaient pas été appelés devait lui en attirer. Le fameux article sur Genève fournit aux passions haineuses une occasion qu'elles s'empressèrent de saisir. Tout en faisant l'éloge de la constitution de Genève, de la douceur de ses lois, d'Alembert s'étonnait de ce que l'arrêt de proscription prononcé par Calvin contre les spectacles fût encore maintenu en vigueur par les pasteurs de la réforme. Il ne faisait cependant autre chose que de réclamer au nom d'un peuple libre contre une mesure aussi injuste que ridicule. On sait avec quelle chaleur J.-J. Rousseau répliqua dans sa lettre contre les spectacles (1757).

Cette querelle avec les pasteurs genevois satisfait des ennemis qui lui préparaient des chagrins encore plus cuisants. Ce n'est point ici le lieu de parler de l'orage politique qui surgit à l'apparition de l'Encyclopédie; nous renvoyons ces détails historiques au mot ENCYCLOPÉDIE. On sait quelle part eut notre philosophe aux tracasseries et aux

persécutions suscitées par un gouvernement ombrageux dont le clergé souleva la colère contre les encyclopédistes et auquel il prêta les armes de la religion pour porter des coups plus assurés; on sait que d'Alembert se trouva dans la nécessité d'abandonner un moment l'entreprise, qu'il persista avec fermeté dans le refus de la reprendre lorsque le gouvernement fit, en 1753, et non sans confusion, dit Grimm, des démarches auprès de d'Alembert et de Diderot, pour les engager à continuer leurs travaux. « Pendant plus de six mois il cria comme le Mars d'Homère, et ne se rendit qu'à l'empressement du public. » Au surplus d'Alembert avait prévu ce retour; c'est pourquoi il avait refusé l'offre de se retirer à Berlin pour continuer son œuvre.

Le discours préliminaire est à lui seul un traité philosophique marqué au coin d'une vigueur et d'une fierté d'indépendance jusque-là inconnues. Cependant il faut puiser ailleurs pour juger d'Alembert comme philosophe : jetons un coup d'œil sur ses *Éléments de philosophie*, publiés en 1759.

C'est là qu'il développe avec clarté et une rare précision de style les premiers principes des sciences et les méthodes à suivre pour l'étude de chacune d'elles. L'auteur établit sa distribution générale du domaine de la philosophie en trois classes : 1° la science de Dieu, 2° la science de l'homme, 3° la science de la nature. La *science de Dieu*, connu par l'homme réfléchissant sur lui-même et sur la nature (c'est la théologie naturelle); Dieu connu par la révélation ou la religion (c'est la théologie proprement dite). La *science de l'homme*, assuré de son existence par le sens intime; science dont la distribution est donnée par deux des principales facultés de l'homme, l'*entendement*, qu'il faut diriger vers la vérité; c'est le but de la logique; la *volonté*, qu'il faut diriger vers la vertu : c'est où tend la morale. Enfin la *science de la nature*, dont l'homme apprend l'histoire par l'usage de ses sens extérieurs. Quant à la science de Dieu, comme la religion révélée n'est que la raison appliquée aux faits révélés, elle tient à l'histoire par ses dogmes, à la phi-

losophie par ses conséquences. La philosophie peut donc et elle doit même discuter les motifs de notre croyance, établir des règles de critique pour distinguer les preuves fondamentales de la révélation. La science de Dieu ne doit donc pas être divisée en théologie et en philosophie. La philosophie, que la religion se fait si redoutable, n'est hostile que contre l'ignorance; l'étude des sciences exactes conduit à une saine physique, celle-ci à une vraie et sage philosophie, et cette dernière à la religion.

Quelle est la nature de l'homme ? un mystère impénétrable à l'homme, aux plus grands génies seuls avec la raison seule; d'où la nécessité de la révélation suppléant à nos lumières naturelles et donnant au peuple même plus de certitude sur mille et mille questions que n'en ont eu toutes les sectes des philosophes, quoiqu'une philosophie sage et prudente puisse et doive encore lever un coin du voile qui nous cache à nous-mêmes. Il est aisé de voir que, habitué par l'étude des sciences exactes à n'être frappé que par les vérités susceptibles d'une démonstration rigoureuse, la certitude s'éloigne pour notre philosophe à mesure qu'il aborde des questions plus ou moins inaccessibles à ce genre de preuves rationnelles : aussi ne s'avance-t-il dans le champ de la philosophie qu'avec méfiance et une sage réserve. Demandons-lui ce qu'il pense de la métaphysique : c'est, nous répondra-t-il, la plus satisfaisante ou la plus fautive des connaissances humaines, selon le terrain qu'elle explore. Elle doit se borner à expliquer la génération de nos idées : c'est son objet principal et unique; mais elle s'est fourvoyée en voulant expliquer la nature de l'âme, l'influence réciproque de l'âme et du corps, l'inégalité des esprits, l'instinct des animaux, l'infini, Dieu même, qui n'est pas l'objet de la révélation, puisque celle-ci en suppose l'existence, qui est la conséquence de celle des objets de nos sensations et de l'être pensant qui est en nous. La métaphysique ne fera rien de plus que ce qu'a fait la philosophie ancienne, et la moderne ne peut espérer être plus heureuse. Que cette science s'arrête donc à

ne peut atteindre ce qu'elle que
 monde ignore ce que tout le
 ne peut savoir. Cependant notre
 phis est moins sévère envers une
 ysiques moins ténébreuse et qui
 dicable aux sciences naturelles.
 il le remarque, il n'est point de
 qui n'ait la sienne, c'est-à-dire
 principes généraux, germes des vé-
 détail, principes qui conduisent
 rieux nouvelles et qui sont comme
 de touche propre à reconnaître
 ités qu'on croit découvrir. Cette
 ysiques n'est applicable qu'à la
 se générale ayant pour objet des
 abstraites comme l'espace, le
 ment, les propriétés générales de
 re; mais il y a abus si on disserte
 nature de l'étendue, l'existence
 it mathématique, et autres abs-
 is de l'esprit. Les raisonnements
 ysiques sont encore hors de sai-
 les cas où le calcul et l'analyse
 seuls guides avec lesquels on ne
 pas de s'égarer. Cependant c'est
 isophysique qui a présidé à l'in-
 du calcul algébrique, de l'ap-
 n de ce calcul à la géométrie.
 nules et les signes ne sont qu'une
 e abrégée d'exprimer ce qu'enve-
 i métaphysique, et ils réduisent la
 à des opérations purement mé-
 s; les philosophes seuls peuvent
 a connaître cette métaphysique,
 que les règles qui en résultent
 a portée de la multitude et des-
 son usage.
 me moyen de diriger l'entende-
 : l'homme vers la vérité, l'auteur
 i logique au premier rang; puis
 ième les écrits sans nombre sur
 ière, les règles établies pour
 lire à raisonner : ce ne sont, à ses
 ve des chemins traces pour s'e-
 vec plus de méthode. Il réduit
 eptes du raisonnement au soin
 le sens des termes, de n'en point
 quand on cherche la liaison ou
 tion de deux idées, soit qu'on
 la démonstration, soit qu'on
 se obtenir que des probabilités.
 t à la morale à laquelle il appar-
 diriger la volonté de l'homme

vers la vertu, d'Alembert s'était proposé
 de tracer, dans ses *Éléments de philoso-*
phie, des principes de morale à la por-
 tée de tous les hommes, de faire reposer
 sur la nature les règles du devoir, et en
 même temps les motifs pour les remplir.
 Mais ici se pré-senta une question im-
 portante : la prudence empêcha l'auteur
 de la soulever, et il est possible que,
 malgré toute la sagesse de ses intentions,
 la morale publique ait gagné à son si-
 lence. Il se borne donc à réduire la mo-
 rale à quatre objets : 1° les devoirs des
 hommes envers eux, comme membres
 de la société générale; 2° les devoirs
 des sociétés particulières envers leurs
 membres; 3° les devoirs mutuels entre
 les unes et les autres; 4° enfin ce que se
 doivent à elles-mêmes les sociétés parti-
 culières, et ce qu'elles doivent à l'état
 dont elles sont les membres. Il trace en-
 fin pour l'homme, le législateur, les états
 et le citoyen, des règles de conduite dic-
 tées par l'équité et la droiture qui dis-
 tinguent son caractère.

Arrivé à la science de la nature, autre
 objet de l'étude du philosophe, d'Alembert
 indique la route à suivre dans cette
 vaste carrière, l'ordre dans lequel se
 présentent les diverses notions à acqué-
 rir pour arriver à la connaissance posi-
 tive des propriétés des corps. Les ma-
 thematiques sont, selon lui, le point de
 départ.

Nous n'avons donné qu'une analyse
 bien incomplète de cet immortel ou-
 vrage qui appela sur la tête de son au-
 teur un orage qu'il crut conjurer par
 son opuscule intitulé *Éclaircissements*
des Éléments de philosophie : il ne fit
 qu'exasperer ses adversaires. On l'accusa
 d'athéisme, mot de ralliement de son
 siècle contre les ennemis de l'obscuran-
 tisme. Repousser cette incrimination, c'e-
 stait gagner la victoire. D'Alembert répon-
 dit donc qu'il reconnaissait formellement
 l'existence de Dieu, bien qu'il ne crût
 pas que par la raison seule l'homme pût
 aller beaucoup plus loin; qu'il voyait
 beaucoup de probabilités en faveur du
 même, mais qu'il déclarait n'en pas
 savoir davantage. On lui reprocha avec
 plus de raison peut-être d'avoir trop res-
 treint la sphère de l'esprit humain et

abandonné au doute des questions délicates et importantes en morale et en politique. Peut-être eût-il dû sentir que dans bien des cas il ne s'agit pas de chercher des vérités rigoureuses, mais de choisir parmi les propositions les plus probables. Cependant le doute absolu de l'auteur, quand il s'agit d'anciennes spéculations, entraîne peut-être avec lui des conséquences moins dangereuses que celles d'une philosophie tranchante qui, de son temps comme de nos jours, prétendait ériger ses opinions en vérités auxquelles il fallait croire sous peine d'être accusé de fanatisme ou d'ignorance.

Nous ne devons pas passer sous silence quelques opuscules que d'Alembert a publiés sous le titre de *Mélanges de littérature et de philosophie*. De ce nombre est son *Essai sur les gens de lettres*. Il y plaide les droits de la dignité et de la toute-puissance de l'esprit, et déplore la servitude à laquelle se ravalent les hommes de lettres jaloux de captiver l'appui et les suffrages des grands. Il les avertit que les puissants du siècle ne les accueillent que par vanité et prétention au bel-esprit; que les récompenses ne sont réservées qu'à ceux qui renoncent au privilège de dire la vérité. Tant de franchise souleva contre l'auteur les Mécènes et leurs esclaves, les salons et les boudoirs; et cependant il eût été plus sévère encore, disait une femme de la cour, s'il eût su tout ce qu'elle pourrait lui apprendre du despotisme des grands à l'égard des lettrés qui les adulent. Malgré cette révolte, la flatterie des épîtres dédicatoires commença, dit Condorcet, à tomber en désuétude et dans le mépris. En 1765, d'Alembert donna au public, sans y mettre son nom, l'ouvrage *sur la destruction des jésuites*: ce fut, dit La Harpe, le seul écrit vraiment impartial. Aussi irrita-t-il les deux partis, parce qu'il n'en flattait aucun. Le fanatisme stupide des libelles que les disciples de Loyola lancèrent contre lui à cette occasion donna la preuve des faits qu'il avait avancés. « De tous les écrits, les épigrammes, les arrêts entassés pour écraser ce colosse, écrivait l'abbé Galiani à d'Alembert, il n'est resté et il ne restera que le

discours de La Chalotais et le vôtre. » Ce succès coûta cher à d'Alembert: il lui valut la colère du ministre qui, pendant six mois, s'obstina à lui refuser la mise en possession de la pension laissée vacante par la mort de Clairault, et que lui contestait la sordide avarice de Vaucanson, riche de 40,000 liv. de rente; le ministre ne céda qu'aux remontrances de l'Académie et au cri d'indignation de tous les savants de l'Europe.

Nous avons encore de d'Alembert ses discours prononcés à l'Académie des Sciences, tous remarquables par le noble courage qui les dicta et qui le fit profiter de ces assemblées solennelles pour dire la vérité aux princes qui s'y rendaient; il savait leur montrer dans le progrès des sciences et la propagation des lumières dans toutes les classes de la société, la source unique et féconde de leur vraie gloire, de leur puissance et de leur sécurité.

Nommé, en 1772, secrétaire de l'Académie Française, en remplacement de Duclos, il entreprit d'écrire la vie des académiciens morts depuis 1700 jusqu'en 1712. Cette tâche imposée par sa place était délicate et difficile: il avait à ménager l'obscurité de quelques-uns d'entre ses prédécesseurs, à écarter l'esprit de parti qui avait élevé ou abaissé la réputation de plusieurs, à réconcilier pour tous l'opinion des contemporains avec le jugement de la postérité: néanmoins il sut remplir cette tâche avec bonheur, et en trois années il termina les soixante-dix éloges qui composent ce recueil (6 vol. in-12). De tous les éloges qu'il lut aux séances publiques de l'Académie, il n'en est pas un seul qui ne contienne des idées judicieuses sur le caractère du personnage, sur la trempe de son esprit ou de son génie. Dans certaines circonstances, il est vrai, il devient trop familier, trop subtil, affecté, quelquefois caustique, surtout vers la fin de sa vie, quoique, comme l'observe La Harpe, on doive à cette époque pardonner davantage. Il eut à célébrer la mémoire de Massillon, Flechier, Bossuet, Fénelon, l'abbé de Saint-Pierre et autres, et, on peut dire qu'il rendit à chacun selon ses œuvres. Enfin au nombre de ses travaux littéraires

Éprouant Thales, et il s'occupa vers la fin de sa carrière. D'Alembert, entraîné par sa prédilection pour les principes de cet écrivain et admirateur de son style, en traduisit quelques fragments qui, malgré la critique, sont ce qu'il y a de meilleur parmi les essais de ce genre. C'est La Harpe qui vient de juger d'Alembert comme littérateur, et on voit qu'il lui a assigné une place assez honorable. Ce jugement de la part d'un critique d'ailleurs aussi sévère, et qui plus tard se montra l'implacable ennemi de l'esprit du siècle où brilla d'Alembert, réduit à leur valeur les censures de ceux qui voulurent presque lui fermer le sanctuaire des lettres.

La correspondance qu'entretint d'Alembert avec Frédéric II et les sommités vivantes de son siècle, correspondance que rendent très piquante les détails qu'elle renferme sur les gens de lettres et les hommes d'état de l'époque, a contribué pour beaucoup à sa célébrité et comme littérateur et comme philosophe. Le commerce épistolaire qui s'établit entre lui et Voltaire fut soutenu, durant trente années, par une constante amitié et par la plus étroite sympathie. Ces deux philosophes échangeaient, dans l'intimité de leur correspondance, le secret de leurs convictions et rivalisaient de zèle pour atteindre le but commun de leurs infatigables travaux. Mais s'ils marchèrent ensemble contre les ennemis du progrès des lumières, il faut dire aussi qu'ils ne furent pas toujours imposer silence à leur haine implacable contre le trône et l'autel; haine souvent provoquée, il est vrai, surtout par la conduite tyrannique du roi de Prusse envers son ancien maître en philosophie. Condorcet, devenu dépositaire de cette correspondance crut devoir

la prudence de raturer quelques passages que leur cynisme ne permet pas de égretter, mais qui, par respect pour la fidélité historique, ont été réintégrés dans l'édition de Voltaire donnée par M. Beuhot.

Avec ses talents si brillants et tant de titres acquis à la gloire, aux distinctions les plus flatteuses, d'Alembert fit preuve d'une modestie et d'un désintéressement bien rares parmi ses pareils. Frédéric II lui avait fait offrir, en 1752, la place de président

de l'Académie de Berlin que la mort présumée prochaine de Maupertuis devait laisser vacante : « 1700 livres de rente me suffisent, répond d'Alembert; j'en irai point recueillir la succession de Maupertuis de son vivant. Je suis oublié du gouvernement comme tant d'autres de la Providence, persécuté autant qu'on peut l'être : si un jour je dois fuir de ma patrie, je ne demanderai à Frédéric que la permission d'aller mourir dans ses états, libre et pauvre. » Il n'accepta de ce monarque qu'une pension de 1,200 liv. qui lui fut donnée malgré sa résistance aux offres répétées de la présidence qui resta vacante. Catherine II, impératrice de Russie, lui fit proposer, en 1762, la direction de l'éducation du grand-duc de Russie, son fils; 100,000 liv. de rente et toutes les dignités lui furent promises. Rien ne put ébranler sa détermination : il préféra sa patrie et une modeste aisance à une fortune et à des honneurs que, pour lui, l'exil eût payés trop cher. On connaît la réponse du grand-duc à d'Alembert, justifiant son refus par la délicatesse de sa santé et la rigueur du climat de Saint-Pétersbourg : « Monsieur, voilà le seul mauvais calcul que vous ayez fait dans votre vie; » reproche assurément bien flatteur. D'Alembert n'accepta de la part de l'étranger que les récompenses qui n'exigèrent de lui aucun sacrifice : il reçut avec reconnaissance de Benoit XIV la faveur d'être admis parmi les membres de l'Institut de Bologne, et de la reine de Suède Louise Ulrique, sœur de Frédéric II, le titre d'associé étranger à l'Académie des belles-lettres qu'elle venait de fonder (1753). Il ne voulut enfin rien de plus que ce que fit pour lui son pays; le roi de France lui accorda une pension de 1,200 liv. sur le trésor royal, et l'Académie des Sciences lui donna le titre et les droits de pensionnaire surnuméraire, quoiqu'il n'y eût pas de place vacante. Ce noble désintéressement paraît démentir le reproche que lui fait Diderot (Correspondances inédites) de n'avoir abandonné sa coopération à l'Encyclopédie que parce que les libraires ne pouvaient suffire à ses exigences.

Bienfaisant, même au-delà de ses moyens, il ne s'inquiétait de son avenir que dans

la crainte d'être forcé de retrancher de ce qu'il donnait. Il pourvut aux frais de l'éducation des enfants de son premier maître de pension, aux besoins de la vieillesse de sa nourrice, et il trouvait encore le moyen d'aider, pendant le cours de leurs études, les jeunes élèves que des dispositions heureuses recommandaient à son zèle. Ami dévoué, il ne craignit jamais de les défendre au risque de se compromettre : on sait qu'il dédia ses ouvrages à deux ministres disgraciés, le comte et le marquis d'Argenson. Ami de l'indépendance, il évita la société des gens en place. Sa franchise, poussée quelquefois jusqu'à la brusquerie, lui en eût fait des ennemis; jamais impoli, mais quelquefois incivil par ignorance ou mépris du langage et des manières des salons, il ne pouvait s'y faire rechercher ni s'y plaire. En revanche, au milieu de ses amis, on voyait d'Alembert se livrer à une gaieté franche, ne se montrant dans ses conversations jamais assez savant pour froisser l'amour-propre de personne; saisissant promptement le ridicule des sottis à prétention, s'en moquant sans scrupule, mais sans fiel; sans jalousie pour les talents et les succès d'autrui, quoique sévère et caustique envers le charlatanisme et la présomption; sensible de prime abord aux éloges comme à la satire, mais, dans le calme de la réflexion, voyant les uns avec indifférence, l'autre avec mépris; ennemi de toute dispute, quoique tenant quelquefois à ses opinions; mais, hors les choses positives, laissant à chacun une pleine liberté : tel fut d'Alembert comme homme du monde.

Sa vie s'acheva avec cette douce simplicité par où elle avait commencé. Placé au sommet de la philosophie dont, avec Voltaire, il partageait la direction suprême; lié par certains rapports de naissance et d'infortune avec une femme aimable et spirituelle, M^{lle} de l'Espinasse (*voy.*), à laquelle il donna pendant vingt années les preuves de la plus constante affection; visité par tous les savants de l'Europe et entouré d'une société d'élite qu'attiraient sa réputation et l'amabilité de son commerce, ses derniers jours s'écoulèrent pleins de calme, de di-

gnité et d'honneur; mais la perte de son amie le dégoûta longtemps des hommes, de la vie et même de l'étude. Sa santé déjà si frêle s'altéra promptement; atteint, avant le terme ordinaire, par les infirmités de la vieillesse, en proie aux cruelles douleurs occasionnées par la présence d'un calcul dans la vessie dont il ne voulut point se laisser opérer, il ne compta plus ses jours que par de nouvelles angoisses. Enfin sonna l'heure qui devait terminer une si belle carrière: d'Alembert mourut à l'âge de 66 ans, le 29 octobre 1783. Il institua pour exécuteurs testamentaires MM. de Condorcet et Watelet. On ignore comment il disposa de sa petite fortune, augmentée cependant par le legs de 2,000 liv. de rente que lui laissa madame Geolfrin et par une somme de 200 l. sterling provenant du testament de David Hume. Nous savons seulement que, par une des clauses du sien, un des portraits qu'il avait reçus de Frédéric II fut donné à M^{me} Destouches, veuve de son père, en reconnaissance des preuves constantes qu'elle lui avait données de son attachement et de sa considération.

En 1784 Condorcet prononça à l'Académie des Sciences l'éloge de d'Alembert. L'Académie Française en fit aussi le sujet d'un prix qu'elle proposa pour l'année 1787 : il fut remis à l'année suivante; mais, dans la séance du 25 août de la même année, Marmontel paya à son confrère le tribut de l'estime et de l'amitié. Un anonyme avait proposé aussi à l'Académie Française l'éloge de d'Alembert: trois années s'écoulèrent sans qu'aucun discours eût été envoyé; « ce qui, dit La Harpe, n'a pas fait l'éloge des savants, qui lui ont tant d'obligation. » L. D. C.

DALILA, *voy.* SAMSON.

DALIN (OLOF ou OLAUS), qu'on regarde comme le père de la nouvelle littérature suédoise, naquit en 1708 dans la prévôté ecclésiastique de Winberga, province de Halland, en Suède. Il étudia d'abord la médecine et ensuite le droit, fut choisi en 1751 pour remplir les fonctions de gouverneur du prince royal, et seconda activement Louise-Ulrique dans la fondation de l'Académie des beaux-arts de Stockholm (1753). Le grand mérite de ses travaux sur l'histoire de Suède

DALIN, homme d'état suédois, né au royaume de Suède (1759), conseiller d'état (1763) et chancelier d'Université. Il mourut en 1763.

Le meilleur de ses ouvrages est une *Histoire du royaume de Suède* (Stockholm, 1747-1762, 4 vol. in-4°), en suédois, mais qui, malheureusement, n'est pas terminée. Il en existe une traduction allemande par Benzelstierna et Dehnert, qui a été imprimée à Wismar 1756-1763, 4 vol. in-4°. Mais Dalin est plus particulièrement connu par ses satires fugitives et notamment ses satires (1729), par un excellent poème intitulé *la Liberté de la Suède* (1742), par un grand nombre de chansons, fables et épigrammes, enfin par un journal intitulé *Argus suédois*, qu'il fit paraître pendant les années 1733 et 1734. Ses petits écrits en prose et en vers ont été recueillis et publiés, les premiers, sous le titre de *Vittrrhets arbeten* (travaux littéraires) Stockholm, 1761-1767, 6 vol. in-8°, et les derniers sous celui de *Poetiska arbeten* (travaux poétiques, Stockholm, 1782-1783, 2 vol. in-8°). C. L.

DALLE. On appelle ainsi des tablettes de pierre d'une épaisseur variable, servant à former l'aire de quelques pièces de nos habitations, celle de trottoirs, le cours, de rues même, et encore à couvrir certaines parties de construction.

Toutes les pierres d'un grain fin et homogène, susceptibles de se scier avec la scie et le sable humecté d'eau, peuvent servir à former des dalles; néanmoins il y a un grand choix à faire tant sous le rapport de la durée que sous celui de l'économie. A Paris, les pierres les plus estimées sont : les granits de Normandie, les laves d'Anvergne, pour les trottoirs; le marbre, le Château-Landon, la pierre de Tonnerre, le liais, pour les vestibules et les salles à manger; les calcaires des environs de Paris, connus sous le nom de coche et de pierre-franche, pour les aires, les cuisines, les laiteries, etc.

On donne communément le nom de *dallage* à l'aire formée de dalles; néanmoins, pour les salles à manger, les vestibules, on emploie plutôt, sous le nom de *arrelage*, les petites dalles octogones en liais, avec d'autres en marbre noir in-

tercalées et qui prennent le nom de *carreaux*.

Les trottoirs de Paris sont dallés en lave et en granit; on a reconnu que ce dernier était supérieur à la lave, ce qui en a fait adopter l'emploi pour les trottoirs des nouveaux quais de la Mégisserie et Lepelletier. Les dalles en lave demandent un renouvellement trop fréquent, surtout dans les rues passagères, ce qui provient un peu de leur faible épaisseur (7 à 8 centimètres). Celles en granit des quais cités plus haut ont 0^m, 12. Les dalles en calcaire dur de Paris, pour être d'un bon user, doivent avoir 0^m, 15. Pour les carreaux octogones en liais ou en marbre employés dans les salles à manger, on leur donne de 15 à 24 lignes, épaisseur suffisante pour le peu de fatigue qu'ils éprouvent.

Le scellement des dalles s'opère avec du plâtre mêlé de poussière pour ôter à celui-ci son énergie d'expansion, ou bien encore avec du mortier. Mais lorsqu'on veut faire un dallage dans un rez-de-chaussée ou dans un lieu humide, il est mieux d'employer le mastic bitumineux qui refuse tout passage à l'humidité. Le ciment de Pouilly est infiniment supérieur au bitume pour cet objet : le seul inconvénient qu'il présente, c'est que, faisant tout-à-fait corps avec la pierre, il est presque impossible de desceller les dalles sans les briser. Il est en outre d'un prix un peu élevé.

Les dallages sont en général coûteux, faute d'employer les machines pour le sciage; on a imaginé d'en faire en fonte rayée. Dans les monuments publics, surtout les temples, on emploie des dallages fort riches composés de marbres précieux de différentes couleurs : tels sont ceux du Panthéon et de Saint-Pierre à Rome; on leur donne plus communément le nom de *pavé*. Enfin nous citerons Florence, où plusieurs rues sont dallées dans le genre *incertum* des anciens. ANT. D.

DALMATIE. Cette province littorale, située sur l'Adriatique, et la plus méridionale de l'empire d'Autriche, se compose des quatre districts de Zara, Spalatro, Raguse et Cattaro, ainsi que de plusieurs îles. Au nord, la Dalmatie touche au district de Karlstadt, province

illyrienne de Trieste, et à l'est à la Croatie et la Bosnie, province de l'empire turc. La côte offre beaucoup de baies qui en rendent l'accès facile, et derrière s'élèvent les ramifications des Alpes dinariques et juliennes connues sous le nom de Vellebich, montagnes hautes et imposantes, d'où descendent les fleuves côtiers de Kerka, Zermania, Cettina et Narenta, pour se jeter dans la mer. Les sommets les plus élevés des monts Vellebich sont le Monte-Santo et le Plekhezizza dont chacun a plus de 5,000 pieds de hauteur. Les lacs, à l'exception de celui de Vrana, sont périodiques, c'est-à-dire qu'ils séchent en été et ne se remplissent d'eau que dans l'arrière-saison. De vastes étendues consistent en marécages, en tourbières; et cependant la Dalmatie est généralement dénuée d'eau et souvent exposée en été à de grandes sécheresses. Les montagnes renferment peut-être dans leur sein de vastes réservoirs; mais la pierre calcaire, en empêchant l'eau d'arriver jusqu'à la surface du sol, la force probablement de s'écouler dans la mer par des canaux souterrains.

La Dalmatie, compte, sur une étendue de 275 milles carrés géogr., 325,000 habitants, établis dans 22 villes, 33 bourgs et 914 villages. Les principales causes de cette faible population d'un pays fertile pourtant, mais peu cultivé, sont l'usage immodéré des fortes boissons, les exhalaisons pernicieuses des marais, les émigrations fréquentes, et les vengeances particulières qui se perpétuent dans les familles et sont poursuivies jusqu'à la troisième et quatrième génération. Les Dalmates sont une belle race d'hommes, marins intrépides et braves soldats lorsqu'ils sont bien commandés; toute la force militaire de Venise reposait autrefois sur cette province. Mais on reproche aux Dalmates, et non sans raison, d'être astucieux et rapaces. L'amour de l'indépendance est presque général chez eux, et c'est un trait particulier de leur caractère que la plupart préférèrent une mort héroïque (la mort de la lance, comme ils l'appellent) à la mort naturelle au sein de leurs familles. La langue du pays est le serbo-illyrien, appelé dialecte d'Her-

zégovine par Vouk Stephanovitch; la langue officielle, surtout à Spal, c'est l'italien. Les Morlaques qui habitent l'intérieur du pays et les comtes montagnards, ainsi que le sandjak d'sek, appartenant aux Turcs, ne forment qu'une partie de la nation. A part un penchant prononcé pour le pillage et la boisson, ce sont d'excellents soldats d'ailleurs hospitaliers, bienfaisants et fidèles à leurs promesses. L'avarice qu'ils éprouvent pour toute dépendance les maintient, pour ainsi dire, dans l'indépendance de nature, et en a toujours fait un levard contre les agressions tentées de ce côté par les Othomans. Quant aux usages et coutumes des montagnards douks*, qui n'ont rien de commun avec les Morlaques, et dont la vie est infiniment plus misérable que la leur, la comtesse de Rosenberg en a donné un tableau intéressant, sinon toujours exact, dans un ouvrage intitulé : *Les Morlaques*. Les insulaires se livrent principalement à la pêche, ou bien se font domestiques sur la terre-ferme, ou vont servir comme matelots sur des vaisseaux étrangers. Les îles ne sont pas très fertiles, il y en a qui ont de bons ports et fournissent d'excellent bois pour les constructions navales, ce qui fait qu'on y construit aussi beaucoup de vaisseaux. Les habitants de la terre-ferme élèvent des bestiaux et font quelque commerce, mais ils s'occupent peu d'agriculture, d'industrie et de métiers. Ils embrassent de préférence l'état de marins. Ils exportent du suif, des peaux de lièvres qu'ils tirent de la Bosnie, de l'huile, des figes, du

(*) Voir *Voyage pittoresque et historique en Croatie et de la Dalmatie, rédigé d'après l'itinéraire de L. F. Cassas, par J. Lavallée, ouvrage orné de gravures, cartes et plans; Paris, 1802, in-8*. Treuttel et Wurtz. Voici ce qu'on y dit de douks. « Le mot Haduck, qui signifiait autrefois chef ou capitaine de parti et dont sert encore aujourd'hui en Transylvanie à désigner un chef de famille, est en Dalmatie injure: c'est le nom que l'on donne à un voleur ou voleur de grand chemin, ou, pour dire, on comprend sous cette dénomination les criminels et les transfuges en général. assez probable par conséquent que, par les Haducks qui se sont mêlés avec les Morlaques, il se trouve bon nombre des descendants des Uscoques (Dalmates opprimés et transfuges) dont nous avons parlé. » J. I.

de l'est de vie, de la cire et des poissons; ils importent de la toile, des draps, du café et du sucre, mais en petites quantités, de sorte que la balance du commerce d'échange est à leur avantage. Quant aux mines d'or et de fer et aux houillères du pays, ils ne songent seulement pas à les exploiter.

Indépendamment de *Raguse*, dont nous parlerons dans un article spécial, les principales villes sont : *Zara*, siège du gouverneur; elle a 6,400 habitants, un port situé sur le canal du même nom, formé par les îles qui s'étendent en avant de la côte, et elle offre plusieurs ruines romaines; *Spalatro*, ville de 7,500 habitants, où se trouvent aussi beaucoup de ruines fort remarquables, occupe l'emplacement du palais de l'empereur Dioclétien, monument superbe et encore imposant dans ses débris*. Non loin de là s'élevait l'ancienne *Salone*, ville si importante du temps des Romains et dont on admire encore l'aqueduc. C'est dans les îles de *Giupana* et de *Corzola*, dépendantes de la Dalmatie, et dans la presqu'île de *Punta*, que M. Partsch, zoologiste, découvrit, en 1829, le vrai chacal (*canis aureus* de Linné), qui ne vit en Afrique et en Asie qu'entre le 10° et 35° degré de latitude nord.

La portion turque de la Dalmatie, qui s'étend depuis la Bosnie jusqu'à l'Albanie, et qu'on regarde comme une dépendance de la Bosnie, comprend le district de *Herzégovina* et les villes de *Scardona* et de *Trevigno*. Nous renvoyons le lecteur au *Voyage pittoresque et historique de l'Istrie et de la Dalmatie, rédigé d'après l'itinéraire de Las Cassas*, par J. Lavallée, ouvrage déjà cité dans les notes, et à celui de Germar, *Reise nach Dalmatien und Ragusa* (Voyage en Dalmatie et à Raguse, Leipzig, 1817) : ce dernier est surtout instructif sous le rapport de l'histoire naturelle. L'intéressant ouvrage du général Dejean (Paris,

(*) On peut en voir le plan, différentes vues, les bas-reliefs et autres ornements d'architecture, la colonnade du péristyle, appelée *Piazza del Duomo*, etc., puis le temple d'Esculape qui est en face de celui de Jupiter, ainsi que de belles vues de *Zara*, de *Spalatro*, de la cascade de la *Kerka*, etc., etc., dans le bel ouvrage de Cassas, cité plus haut.
J. H. S.

1825, in-fol.), représente les richesses entomologiques de la Dalmatie. Le tableau le plus moderne et le plus authentique de cette contrée nous a été donné par François Potter, professeur à Spalatro, dans le recueil de Sommer intitulé *Almanach destiné à répandre les connaissances géographiques* (2^e année, Raguse, 1833).

La Dalmatie, jadis royaume puissant, ne fut soumise aux Romains qu'après plusieurs tentatives inutiles, sous le règne d'Auguste, et forma ensuite la partie la plus méridionale de la province d'Illyrie. Après la chute de l'empire d'Occident, elle fut conquise par les Goths; mais les Avars la leur enlevèrent en 490, lors de leur expédition en Italie, et furent évincés à leur tour par les Slaves, l'an 620. L'état fondé par ces derniers subsista jusqu'au commencement du xi^e siècle, époque à laquelle le roi de Hongrie saint Ladislas en incorpora une partie à la Croatie, et par conséquent à son royaume, ce qui fait que les rois de Hongrie prennent encore aujourd'hui le titre de rois de Dalmatie, qu'on trouve ainsi parmi ceux de l'empereur d'Autriche. L'autre partie au contraire se plaça sous la protection de la république de Venise alors puissante, pour se garantir contre les attaques des Turcs, et fut regardée comme un duché. Les Turcs n'en enlevèrent pas moins une portion; mais par la paix de Campo-Formio de 1797, la Dalmatie vénitienne, ainsi que Venise même, tomba sous la domination de l'Autriche. Lorsque cette dernière puissance eut cédé à Napoléon, par le traité de Presbourg (1805), sa part de la Dalmatie, celle-ci fut réunie au royaume d'Italie, et depuis 1810 aux Provinces illyriennes, mais en continuant d'être gouvernée par un *providitore* général. Depuis 1814 la Dalmatie, à l'exception de la portion turque, a été réincorporée à l'Autriche, et forme avec Raguse (*voy.*) une province particulière de cette monarchie. C. L.

DALMATIE (DUC DE), *voy.* SOULT.

DALMATIQUE, ornement d'église propre aux diacres et aux sous-diacres qui assistent le prêtre dans les cérémonies. La *dalmatique* tire son nom des

peuples de Dalmatie, parmi lesquels elle était communément en usage, selon les *Origines* de saint Isidore. On reconnaît que ce vêtement était porté primitivement par les laïcs. Les empereurs et les rois étaient revêtus de dalmatiques à leur sacre et en d'autres cérémonies. Alcuin dit que le pape saint Sylvestre mit le premier la dalmatique en usage pour les diacres de l'église romaine seulement; et il paraît qu'à la fin du VI^e siècle les évêques même n'avaient pas encore le droit de la porter, puisque saint Arigius, évêque de Gap, demanda cette permission à Grégoire-le-Grand, qui la lui accorda, à lui et à son archidiacre. Depuis ce temps d'autres évêques prirent la dalmatique et la communiquèrent à leurs diacres, et enfin aux sous-diacres. Vers le milieu du IX^e siècle, tous les évêques et quelques prêtres la portaient sous la chasuble. Anciennement les dalmatiques étaient faites en forme de croix. Elles avaient du côté droit des manches larges, et du côté gauche de grandes franges. Selon de Vert (*Cérémonies de l'Église*, t. II, p. 350), la dalmatique marque pour le diacre la protection divine, la joie du Saint-Esprit et la justice. En Orient, les dalmatiques descendent presque jusqu'aux talons et elles ont les côtés cousus presque jusqu'au bas, aussi bien que les manches closes. C'était la coutume, au temps de saint Grégoire, lorsqu'on portait en terre le corps du pape, que le peuple le couvrit de dalmatiques, qu'il partageait ensuite et qu'il gardait comme des reliques. Saint Grégoire défendit cet usage dans le concile tenu à Rome en 595. A. S.-A.

DALRYMPLE. Dalrymple est un des plus grands noms dans les annales du barreau d'Écosse : ce fut JAMES, vicomte de Stair, né en 1619 et mort en 1695, qui lui donna cette illustration. Il fut membre du collège de justice et du parlement de son pays, et il publia différents ouvrages. Lord Hailes, dont on va parler, fut son descendant. Voir sur cette famille les longs articles de l'*Encyclopædia Britannica*, et dans notre Encyclopédie, au mot STAIR.

Le descendant de lord Stair, sir DAVID Dalrymple, né à Édimbourg en 1726, parut au barreau, mais avec peu d'éclat ;

il se distingua particulièrement en historien et comme antiquaire. Il fut nommé l'un des juges de la cour de session, et en 1776 lord commissaire justicier : ce fut alors qu'il prit le nom de lord HAILES, par lequel il est généralement connu. Le savoir et l'intelligence qu'il porta dans l'exercice de ces emplois le recommandent également, ainsi que son goût, les nombreux ouvrages dont il est l'auteur. L'histoire de son pays était décurcie par la mauvaise foi et par l'ignorance de parti, et il y a porté la lumière : au célèbre Samuel Johnson, au jugement duquel lord Hailes avait soumis ses *Annales d'Écosse* avant de les livrer à l'impression, disait que c'était la première fois qu'il lisait cette histoire avec confiance. Hailes était très religieux : une de ses dernières productions de sa plume eut pour objet de repousser l'attaque de Gibbon contre le christianisme, et il le fit avec zèle, mais sans aigreur. Sa mort eut lieu en 1792. Voici les titres de plusieurs ouvrages qu'il a publiés : *Mémoires relatifs à l'histoire de la Grande Bretagne sous les règnes de Jacques II et Charles I^{er}*, publiés d'après les manuscrits, Glasgow, 1762-1766, 2 vol. in-4^o; *Marques sur l'Histoire d'Écosse*, Édimbourg, 1773, in-12; *Annales d'Écosse*, de l'avènement de Malcolm III, surmonté Canmore, jusqu'à l'avènement de la maison de Stuart, Édimbourg, 1776-1777, 2 vol. in-4^o; l'appendix contient 11 dissertations; *Histoire des martyrs de France et de Lyon dans le 11^e siècle*, des éclaircissements, Édimbourg, 1776; *Notices (romaines) d'antiquité chrétienne*, Édimbourg, 1778, 3 vol.; *De la mort des persécuteurs, d'après Lactance*, 1778; *Recherches sur les causes secondes auxquelles Gibbon a attribué les progrès du christianisme*, 1780, in-4^o; des notices biographiques sur plusieurs illustres Écossais : J. Barclay, Geo. I. Marc Alex. Boyd, etc., et quelques autres dans *le Monde*, *le Miroir* et dans d'autres écrits périodiques, où lord Hailes se montre écrivain ingénieux et qui connaît les faiblesses et les ridicules de l'époque.

Des deux frères de sir David Dalrymple, l'un, ALEXANDRE, mort en 1800,

DALRYMPLE, nom de famille
 d'un général britannique, qui
 fut le chef de l'expédition anglaise
 qui força le général Janot à capituler
 (voy. CINTRÀ). Le gouvernement
 n'approuva pas néanmoins sa
 conduite dans cette occasion et
 le duc de Wellington lui fit
 acquitter.

Un autre Dalrymple, sir JOHN
 LTON MAGGIL, né en 1726 et mort
 en 1810, mérite d'être cité comme
 l'auteur de Hume, ou plutôt comme
 l'auteur des *Mémoires de la Grande-Bre-
 tagne et de l'Irlande* sous les règnes de
 Jacques II, de Jacques II et de Guillau-
 me III, ouvrage curieux par les docu-
 ments qu'il fournit à Dalrymple les
 secrets des affaires étrangères en France
 et les révélations piquantes qui en
 résultent. Il a été complété par l'*His-
 toire de la révolution de 1688*, en An-
 gleterre, de M. Mazure; Paris, 1825, 3
 vol. in-8°. Fox, dans son *Histoire des
 Anglais*, entreprit de réfuter Dalrymple,
 mais il ne put en venir à bout, et qui
 avait maltraité des particularités fâcheuses
 la mémoire de Sidney. L'historien
 anglais en Écosse les fonctions de baron
 d'Écosse.

J. H. S.

DALTON (JEAN), ancien professeur
 de mathématiques et de philosophie na-
 turelle au collège de Manchester, aujour-
 d'hui membre de la Société royale de
 Manchester, doit être placé en première
 ligne parmi les hommes célèbres de la
 science et de l'industrie Anglaise. Phy-
 sicien aussi distingué qu'habile chimis-
 te. Dalton est encore cité pour ses
 connaissances profondes en *linguistique*
 et en archéologie. Comptant parmi ses
 amis des poètes, des savants, des artis-
 tans et des administrateurs renom-
 més. Dalton n'a fait qu'ajouter encore
 à sa gloire de son nom. A la suite de bril-
 lantes études, on le vit passer, en quelque
 sorte, du banc des élèves dans la chaire
 de professeur, où il enseigna avec au-
 tant de succès que de zèle et de distinc-
 tion. Comme beaucoup de savants anglais,
 Dalton appartient à la secte des *qua-*
 drés. Il a enrichi le domaine de la phy-
 sique de découvertes du plus haut inté-

rêt, et il est parvenu, par la sagacité de
 ses recherches, à rectifier plusieurs er-
 reurs dans lesquelles on s'était égaré
 avant lui; il a également élargi le cercle
 des opérations chimiques par un grand
 nombre d'expériences. Celles qu'il a
 faites sur les fluides élastiques ou gaz
 permanents, c'est-à-dire ceux qu'on
 ne peut ramener à l'état liquide par des
 moyens physiques, ont constaté que le
 fluide, qu'il soit ou non soluble dans
 l'eau, se dilate d'une quantité totale égale,
 pendant qu'il monte de la température
 de la glace à celle de l'eau bouillante, et
 que son volume primitif se trouve aug-
 menté d'un peu plus d'un tiers; en d'au-
 tres termes, que les gaz permanents se
 dilatent depuis 0° jusqu'à 100° centigrades,
 dans le rapport de 100 à 137,5. Mais
 la plupart des travaux de M. Dalton ont eu
 pour but l'étude des phénomènes pro-
 duits par la chaleur, et il a beaucoup écrit
 sur cet important sujet. Il a constaté que
 la pression de la vapeur est la même,
 qu'il y ait ou non de l'air dans l'espace
 où elle est renfermée; il a déterminé la
 quantité de vapeur produite, la pression
 exercée par chaque degré de chaleur, ce
 qui l'a conduit à la découverte d'un rap-
 port remarquable entre le degré d'ébul-
 lition de chaque fluide et la force élas-
 tique de sa vapeur à une température
 donnée. C'est à lui encore que nous som-
 mes redevables d'un précieux tableau des
 chaleurs spécifiques des gaz.

Le principal titre de gloire de M. Dalton,
 c'est la sagacité d'érudition qu'il a appor-
 tée dans le développement de la théorie
 atomistique (voy.), dont Higgins avait
 bien eu la première idée, mais que le sa-
 vant professeur de Manchester a trouvé
 le secret de s'approprier presque entiè-
 rement. Pour représenter l'unité, il a
 choisi l'hydrogène comme étant le plus
 léger de tous les gaz. Ce fut en 1802 qu'il
 publia son système relatif à la composi-
 tion des corps, qui sont, selon lui, des
 agglomérations de parcelles matérielles
 tellement exigües qu'elles sont indivisi-
 bles; il présume que la figure de ces ato-
 mes est sphérique, mais il n'affirme rien
 sur la question de savoir si leurs dimen-
 sions sont en rapport avec leurs poids,
 ni s'ils ont tous la même dimension. Bien

que ce système soit purement hypothétique et qu'il soit impossible d'en vérifier l'exactitude, plusieurs chimistes distingués l'ont adopté avec succès, et c'est lui qui a fourni à M. Berzelius l'idée de la belle théorie des lois de la composition des corps, qui a acquis au savant suédois une réputation si bien méritée.

M. Dalton est auteur de nombreux articles et de mémoires très estimés insérés dans les annales de la Société philosophique de Manchester, dans le journal de *Nicholson* et dans le *Philosophical magazine*. L'ouvrage qu'il fit paraître, en 1793, sous le titre de *Meteorological observations and essays*, ainsi que son Système de chimie philosophique (*New system of chemical philosophy*), publié en deux parties, en 1808 et 1810, sont au nombre des productions les plus remarquables de notre époque. On lui doit encore un traité élémentaire sur la langue anglaise, qui suffirait, à lui seul, pour faire un nom à son auteur, sans compter plusieurs mémoires qui ont paru à différentes époques et qui se recommandent également par l'importance des vues et par leur mérite intrinsèque. Depuis longtemps l'Institut de France compte M. Dalton au nombre de ses associés étrangers, et les mémoires qu'il a adressés à l'Académie des Sciences témoignent assez de l'ardeur et du zèle avec lequel il se voue à l'accomplissement de sa haute mission scientifique. M. Dalton a longtemps professé, aux écoles du dimanche, un cours de physique appliquée aux arts industriels. Chargé plusieurs fois par le gouvernement de commissions dans lesquelles la science était intéressée, il arriva toujours aux résultats les plus honorables, et plusieurs sociétés savantes de la Grande-Bretagne ont rendu hommage à sa supériorité en l'appelant aux honneurs de la présidence.

Appliqué à l'instruction de la jeunesse, Dalton a toujours trouvé dans son cœur tout ce qu'il faut pour remplir dignement ce sacerdoce malheureusement trop déchu et trop profané de nos jours, et ses élèves conserveront longtemps le souvenir de son affectueuse paternité. Il a encore un mérite bien rare, celui d'occuper sans envie la haute position que ses

lumières lui ont faite : aussi sa vie est-elle une des premières qui s'offrent pour applaudir aux travaux du physicien Fulton. M. Dalton est un modèle de vertus sans faste et de tolérance. E.

DAMAS, *Damascus*, *Dem* Orientaux, *Châm* (nom de toute des Arabes du khalifat et même de nos jours. Les auteurs s'accordent que c'est l'une des plus anciennes du monde : elle existait au temps triarche Abraham (*Gen.*, XIV, 1) qui, disent les historiens, y régna immédiatement après son fondateur. longtemps la capitale d'un royaume *Damas*, *Aram de Damas*, ou *Damas*. Josèphe rapporte, d'après les de Damas, historien conté d'Hérode-le-Grand, qu'Hadad le premier qui prit le titre de roi de Damas vers la fin du règne de Salomon fils d'Éliada, rétablit le royaume de Damas, autrefois conquis par Darius Hadad (2 *Reg.*, VIII, 5.1 *Paralip.* 5, et versets suivants).

Damas avait presque continué d'être en guerre avec les Hébreux. Elle fut conquise de nouveau par Jérôme roi d'Israël ; après sa mort, elle fut sous son gouvernement, qui continua sous Achaz, quand Teglat-Phalassar, roi d'Assyrie, la ruina et envoya ses habitants en captivité au-delà de l'Euphrate. Elle fut reconstruite par Sennachérib, mais elle fut de nouveau détruite par Nabuchodonosor, roi de Babylone, et ne fut reconstruite que par Alexandre-le-Grand, Jonathas, Pompée, Metellus et Lælius qui s'en emparèrent tour à tour.

Nous voyons dans saint Paul (Actes XI, 32) que, du temps d'Auguste, Damas, père d'Aretas, roi d'Arabie, fut roi ; mais il relevait de l'empire romain qui y maintint longtemps son pouvoir. Ce fait est constaté par une foule de monnaies où cette ville est qualifiée de *tyros* ; elles sont des règnes de Néron, de Trajan, de Commode, de de Caracalla, de Macrin, d'Héliogabale, de Gordien. Lors de la division de l'empire, Damas passa aux empereurs d'Orient, qui en restèrent maîtres jusqu'à ce qu'Omar, khalife, successeur

Damas, s'est emparé, ainsi que de toute la Syrie. Au temps d'Élie (l'an 633) les Omméiades y établirent leur résidence et les khalifes abassides y placèrent un gouverneur. Damas resta au pouvoir des Sarrazins jusqu'en 1076, époque où ils en furent chassés par les Turcs seldjucides, qui y fondèrent une domination à laquelle Saladin porta le coup mortel, et qui les mit aux prises avec les Croisés. Après la défaite de Bajazeth II, la ville tomba au pouvoir de Timour-Lenk (Tamerlan), qui en fit passer les habitants au fil de l'épée (1401). Les Mamelucks s'en emparèrent plus tard et la gardèrent jusqu'en 1516, que le sultan Sélim I^{er} la soumit à ses armes. Depuis lors elle est restée au pouvoir des empereurs de Constantinople.

Damas n'est et n'a jamais été, ainsi que le prétendent quelques géographes, la capitale d'aucune des trois Syries (Syrie). Cet empire contient trois provinces : la Syrie propre, dont Alep est la capitale ; la Phénicie, dont dépendait Damas ; et la Palestine ou Terre-Sainte, dont Jérusalem est la capitale.

Damas est sans contredit l'une des plus belles, des plus riches et des plus importantes villes de l'empire ottoman. Située au pied du Liban, dans une plaine magnifique couverte de beaux jardins et de champs cultivés avec soin, elle jouit de tous les avantages. De jolies collines, où la vigne s'enlace avec l'oranger, le citronnier, le grenadier et l'olivier, l'environnent de tous côtés, sans la resserrer, et enrichissent autant son aspect par la multitude et la variété de ses perspectives que la belle rivière de Baraddi, qui se divise en deux, contribue, par sa beauté, par l'excellence et l'abondance de ses eaux, à l'embellissement et à la fertilité des ravissants jardins et des belles campagnes qui environnent la ville. Un nombre considérable de fontaines répandent dans toutes les rues une fraîcheur délicieuse et nécessaire dans un climat si chaud, si voisin de la Syrie.

Damas compte de nombreux monuments, des mosquées et des bâtiments bien entretenus. Autrefois elle était défendue par une triple muraille : on n'en voit plus qu'une et quelques vestiges des deux au-

tres ; celle qui reste encore est garnie, de distance en distance, de tours bien conservées. Un vaste château, d'antique architecture d'ordre arabe, sert à la défense de la ville. Il est entouré d'un fossé large et profond, et construit en pierres de taille à pointe de diamants ; les Européens n'y peuvent pénétrer. C'est là qu'est la garnison, l'arsenal, la monnaie. De là on arrive à un vaste dôme soutenu par quatre piliers massifs, dont trois hommes ne pourraient embrasser la circonférence ; il est situé à l'entrée d'une avenue qui conduit à la place où est le divan, c'est-à-dire la salle de conseil du pacha, où se voient des peintures imitant la mosaïque or et azur. Une mosquée, les appartements du pacha et de son sérail, le logement des dignitaires et des officiers, sont compris dans le château, dont les murs extérieurs sont garnis de deux chaînes en pierre, dont l'une a seize et l'autre quatorze anneaux taillés l'un dans l'autre avec un art merveilleux ; chaque anneau peut avoir deux pieds de longueur sur un et demi de largeur ; chaque chaîne n'est composée que d'une seule pierre. Après ce château, on voit une belle petite mosquée carrée de vingt pas, pavée en marbre, peinte en mosaïque : c'est le tombeau de Melec-Daer, sultan d'Égypte. Le palais du *defterdar* vient ensuite, et une seconde mosquée, riche par sa belle et simple architecture arabe, la variété des marbres et la peinture mosaïque, appartient au palais, dont tous les appartements sont uniformes, garnis de fenêtres d'où jaillit une fontaine d'eau très claire, qui y est amenée par des canaux artistement construits. La cour est pavée en beau marbre blanc luisant et environnée de colonnes de marbre, de jaspe et de porphyre, qui soutiennent un dôme peint en mosaïque. La mosquée a douze portes en cuivre, figurées en bosse et ornées de colonnes, la plupart en porphyre, à chapiteaux d'ordre corinthien et en bronze doré. C'était autrefois une église chrétienne bâtie par Héraclius en l'honneur de saint Jean-Baptiste, dont le tombeau se voit dans l'intérieur : Velid ben Abdel Melik, 6^e khalife omméiade, la transforma en mosquée l'an 707. Les Turcs conservent religieusement les os-

sements du saint et considèrent cette mosquée comme infiniment supérieure à celle de Sainte-Sophie de Constantinople; ils disent que c'est la plus belle de l'empire othoman.

C'est à Damas que saint Paul recouvra la vue; on y montre encore la fontaine où il fut baptisé par Ananie : elle est dans ce que les Actes des apôtres nomment *Victus rectus*, où se voit un superbe bazar. La fontaine est sous une voûte près de la *colonne antique*, ainsi nommée on ne sait pourquoi. La maison de saint Jude est tout proche; c'est là que se retira saint Paul (*Act.*, IX, 9); dans cette maison on montra à l'auteur de cette notice une chambre ayant une grande porte garnie de fer et de clous énormes, où l'on dit que résida pendant trois jours le saint apôtre sans manger.

Près de la porte orientale existait autrefois une église de très antique architecture, bâtie en l'honneur de saint Paul : le clocher seul en reste. Le passage par où l'on sauva ce saint de la persécution des Juifs est sous une porte maintenant murée; on y voit un tombeau qu'on dit être celui de George, gardien de cette porte, qui fut décapité pour avoir favorisé l'évasion de saint Paul. La maison d'Ananie (*Act.* IX, 17) est entre les portes d'Orient et de Saint-Thomas.

Damas compte environ 40,000 maisons, la plupart sans apparence, 60 mosquées (d'autres disent près de 200) et 31 khans servant au commerce; les rues sont longues et étroites, sales et sans pavé. La population s'élève encore à 150,000 habitants suivant les uns, et suivant les autres même à 200,000, parmi lesquels il y a environ 20,000 chrétiens qui exercent leur culte dans plusieurs temples.

Tout le monde connaît la célébrité des armes fabriquées à Damas : le commerce s'en étend non-seulement dans tout l'empire turc, mais jusqu'en Perse et dans l'Inde. La culture des vers à soie, le commerce de la soie écrue, des étoffes de soie, sont très étendus, ainsi que le commerce des ceintures, des ouvrages et incrustations de nacre, de la coutellerie, et celui des manuscrits. C'est à Damas que se réunissent les pèlerins qui vont à la Mecque : ils y affluent de tou-

tes parts, et chacun y apporte le duit le plus précieux de son pays les échanger contre ceux de Damas. Les échanges ont lieu deux fois l'an, la caravane se rend à la Mecque et elle en revient. Elle quitte Damas vers la fin du *Rahmadh* (vrièr). Trois autres caravanes se rendent trois fois l'année à Bagdad; tous les jours il y en a plusieurs qui partent pour

Pour son commerce et son industrie Damas peut rivaliser avec beaucoup de villes d'Europe et les surpasser sous d'autres rapports. Les Arméniens, les Juifs y sont à peu près exclus les maîtres du commerce, quoiqu'il y ait aussi les autres sectes chrétiennes établies. La grande renommée des lames de Damas remonte au temps des Croisades, mais il paraît que le secret de la fabrication de ces armes si tranchantes s'est en partie perdu au *xiv^e* siècle par la prise de la ville par les Tatares.

La fertilité du sol, la pureté de l'atmosphère, la température généralement uniforme et la situation du pays du grand Liban, favorisent étonnamment la culture. La variété et la beauté de leur abondance et leur saveur sont égales : l'orange et le citron y sont de volume surprenant; en toute saison les arbres en sont couverts; les figues d'une délicatesse extrême : les Orangers en sont très friands; le raisin y est dant et exquis : les chrétiens en font un vin délicieux, qui surpasse en goût celui de la commanderie de l'île de Chypre. La grenade est volumineuse et répand son parfum de tous côtés; il y est de deux espèces : les grosses sont les plus communes et les petites sont les plus recherchées. On y voit de nombreuses plantations de mûriers en quinze ans le froment est abondant et de belle qualité; le blé de Turquie est cultivé sur les pieds des mûriers; toute espèce de légumes y est cultivée. Le gros bétail et les Turcs mangeant plus de viande que de volaille que de grosses viandes vivres sont en général à bon compte. On y récolte d'excellent riz, dont les différentes classes font leur principale nourriture.

Les cafés où se réunissent les Turcs distinguent par leur luxe et leur

ont été bâtis sur pilotis au milieu de la mer, et des jets-d'eau nombreux, qui répandus, entretiennent par leur fraîcheur continuelle. Sur une colline qui domine le beau et grand port de Salusia, à deux milles de Damas, se trouve le couvent des derviches : qu'est la fameuse grotte où se trouvent les Sept Dormants persécutés par le tyran Décus. A trois lieues de Damas on montre l'emplacement où Cain fut tué : on y fait voir encore les débris de l'autel expiatoire dont la base est assise sur des degrés en pierre. A une demi-lieue de Damas est une ville nommée Jobar, habitée par des Juifs, et qui ont une synagogue, construite, sur la grotte qu'habita le prophète, lorsqu'il fut poursuivi par la reine Jézabel.

On vit naître saint Jean Damascène, plus bas) à qui le khalife Haroun fit couper la main, sous prétexte qu'il voulait livrer la ville à l'empereur l'Isaurien.

Le khalik de Damas est le sujet de plusieurs intrigues de la part des officiers du sulthan, qui ne nomme à ce poste que celui qui en offre le plus. Aussi est-il pressuré. Le pacha de Damas a d'un privilège qui n'appartient à aucun autre : chaque pèlerin qui se rend à Mecque paie un tribut consistant à ce que le pacha, décoré du titre d'*é-adji*, doit veiller à la sûreté de son voyage, lui donner une forte escorte et protéger pendant son long trajet le désert. La ville est réputée sainte, étant la clef de la Mecque. Les historiens nomment *Cham*, *Chem*, ville du temps des rois, et prétendent que ce lieu est de celui d'un des fils de Noé. C'est la résidence d'un mollah de prescience et du patriarche grec d'Antioche, qui ont relevé quarante archevêques.

B. DE V.

DAMAS (techn.). On donne ce nom à une étoffe de soie qu'on tirait autrefois de Damas, et qu'on fabrique aujourd'hui en France avec la dernière perfection. Les villes de Lyon et de Nicée sont celles qui fournissent, dans ce genre, les plus beaux produits. C'est par elles que sont appliqués à ces étoffes que dif-

férent les objets damassés des objets unis. Les dessins sont formés en même temps que les tissus et par des fils de la chaîne que le métier fort ingénieux de Jacquart fait soulever en temps utile. Au moyen de ce métier, qui remplace l'ancienne méthode de la tire à la main, on peut rendre les dessins les plus compliqués avec une netteté admirable et obtenir une grande économie de temps. *Voy. STOFFS.*

Ce n'est pas seulement à la soie qu'on applique le *damassé* (*voy.*) : on en fait aussi sur les étoffes de coton, de laine, de fil, de lin, et rien n'est plus commun aujourd'hui que de voir du linge damassé sur la table de l'homme tant soit peu aisé. Le linge en coton présente, sous ce rapport, une rare perfection et un prix excessivement modéré.

On appelle **ACIER DE DAMAS** celui qu'on fabrique dans cette ville et qu'on imite assez parfaitement en France. Il présente, lorsqu'il est travaillé et transformé, par exemple, en lames de sabre, des veines noires, argentines, blanches, fibreuses, rubannées, parallèles ou croisées, etc. Il est surtout, par la trempe, d'une qualité supérieure; et comme les instruments tranchants qu'on en fabrique sont excellents, ils sont toujours fort recherchés et d'un prix très élevé, quoique nous soyons parvenus à les confectionner très bien, à imiter leur aspect, à les rendre aussi légers et à leur donner toutes les autres qualités. Les travaux qu'on fait avec cette matière, présentent trois modes de fabrication pour faire des lames, au moyen desquels on obtient trois genres de damassés : lames *parallèles*, lames de *torsion* et lames *mosaïques*. Dans le premier mode, on réunit des lames minces pour le morceau d'étoffe qu'on veut travailler, et au moyen d'un burin on creuse les faces de ce morceau. Par un second travail, ces creux se remplissent et on établit le niveau avec la surface extérieure. Le deuxième mode, plus généralement suivi, consiste à réunir en barre différentes baguettes d'acier qu'on soude, qu'on reforge et qu'on corroie plusieurs fois et avec beaucoup de soin. Cette barre est ensuite refendue dans la direction de son axe et les deux morceaux sont resou-

dés en les mettant dos à dos, d'où il résulte, sur les deux faces, des figures variées à l'infini. Le troisième mode s'exécute en suivant à peu près les procédés du deuxième. On coupe la barre en plusieurs bouts égaux, on les réunit pour les souder, mais on a soin de présenter à la surface de la lame les sections de chaque bout, ce qui reproduit les dessins variés de chaque tronçon.

En France, M. Clouet a introduit une méthode qui offre sur celle de l'Orient un grand avantage, car dans le corps même de l'étoffe on retrouve ces dessins, ces lettres qu'on estime tant, tandis que sur le damas d'Orient les dessins les plus variés ne sont que les résultats du travail plus ou moins habilement exécuté sur le tissu lamellaire de l'acier servant à fabriquer les lames. Les procédés de M. Clouet sont devenus tout-à-fait pratiques : à Marseille M. De-grand-Gurgey, au Klingenthal (Bas-Rhin) MM. Couleaux ont fabriqué des lames que les amateurs recherchent avec le plus grand empressement. M. Bréant, vérificateur général des essais de la monnaie de Paris, est parvenu à trouver le véritable procédé employé par les Indiens pour damasser leurs lames, et il a démontré que le damas oriental se fabriquait avec un acier fondu dans lequel il entrait une plus grande proportion de carbone que dans les nôtres. V. DE M-N.

DAMAS (FAMILLE DE), l'une des plus anciennes maisons de France. Dans les mémoires des XIII^e et XIV^e siècles, on la trouve déjà puissante par ses alliances et investie des premières charges de l'état; ses membres y sont en possession des dignités, et traités de hauts et très grands seigneurs. Dans le VIII^e volume des grands officiers de la couronne, on trouve à l'article GUI de Damas, seigneur de Couzan, souverain maître de l'hôtel du roi et grand-chambellan de France en 1386, des détails très circonstanciés sur les ancêtres, ainsi que sur tous les membres de la famille de Damas. C'est donc par omission que le *Dictionnaire de la noblesse* et l'*Armorial général de France* ne disent rien sur cette maison au-delà du XV^e siècle. Le premier du nom qui se rencontre dans le

XVI^e siècle est JEAN de Damas, écuyer, baron, seigneur de Crux, etc., marié à Jeanne de Bar; leur épitaphe se lit encore aujourd'hui dans l'église de Crux; elle est conçue en ces termes : « Ci git « haut et puissant seigneur, messire Jean « de Damas, et puissante dame Jeanne « de Bar, sa femme, seigneur et dame « de baronneries d'Anlezi, de Crux, de « Montigny-aux-Amoignes, de Marcelli, « Saint-Parize-le-Châtel, etc., et très « passa ledit seigneur le 27 juillet 1556, « et ladite dame le 22 décembre 1562. » A côté de cette épitaphe sont relevés en bosse les statues des deux époux : le baron a son casque à ses pieds. Le père de ce Jean de Damas se nommait comme lui Jean de Damas et avait épousé Edmée de Crux. C'est de cette alliance que date la distinction des *Damas* et *Damas-Crux*, distinction qui subsiste encore aujourd'hui. Ce fut PAUL Damas, chevalier, baron, etc., qui fit hommage à Pierre de Chamans, baron du Pescher, qualifié sire de Châtillon, de sa baronnie, le 7 février 1618, comme mouvante du château de Châtillon en Bazois. Paul de Damas eut trois fils : FRANÇOIS de Damas, seigneur de Crux, ACHILLE de Damas et ANTOINE de Damas, baron d'Anlezi, etc. Le dernier est qualifié de haut et puissant seigneur dans un partage fait de ses biens de père et mère, le 5 novembre 1647, avec ses frères. Après leur mort, qui fut suivie de près par la sienne, sa veuve fit, le 27 janvier 1670, hommage au cardinal Mazarin, duc de Nevers, pour la vicomté de Druï, mouvante du duché de Nivernais. Antoine Damas eut pour fils NICOLAS-FRANÇOIS de Damas, premier du nom, également baron d'Anlezi, vicomte de Druï, seigneur de Montigny et Pierre-fite, enseigne des gendarmes de la reine, etc., qui fit, le 13 août 1667, hommage au roi, en sa chambre des comptes, à Dijon, pour sa terre et seigneurie de Fétigni, mouvante du comté d'Auxerre. Il eut deux fils : LOUIS-ANTOINE de Damas l'aîné, seigneur de Fleuri et de la Tour, qui mourut commandant à Henningue, et NICOLAS FRANÇOIS de Damas, deuxième du nom, baron d'Anlezi, capitaine de cavalerie, puis mestre-de-

comparé le 25 janvier 1705. Enfin, le fils de ce dernier fut Louis-François de Dam ou *Dalmas*, baron d'Anlezi, colonel au régiment de Nice-infanterie, né à Paris le 7 janvier 1698, reçu page du roi, en sa petite écurie, le 1^{er} avril 1713, sur les titres produits pour sa réception. Telle est la suite d'ancêtres d'où tirent leur origine les ducs et comtes de Damas d'aujourd'hui, ainsi que M. le baron de Damas. Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur ceux d'entre eux qui ont le plus marqué dans les événements de l'époque contemporaine.

Le comte, puis duc, CHARLES de Damas, premier gentilhomme de la chambre du roi, naquit en 1738. D'abord colonel dans la guerre d'Amérique, il entra à son retour, en qualité de commandant, dans le régiment de dragons de Monsieur, comte de Provence, dont il avait été gentilhomme d'honneur en 1777. De tous les officiers qui combattirent pour l'indépendance des colonies anglaises, il fut le seul peut-être en qui le spectacle d'un peuple qui brise ses chaînes n'éveilla pas d'idées de liberté. Arrêté à Varennes avec Louis XVI, dont le marquis de Bouillé avait recommandé l'évasion à ses soins, il fut jeté dans les prisons de Verdun : transféré de là à Paris, il était sur le point de subir, par-devant la haute cour d'Orléans, un jugement d'accusation capitale, le 13 juillet 1791, quand l'amnistie, publiée au mois de septembre de la même année, lors de l'acceptation de la constitution par le roi, vint briser ses chaînes. En 1792, après avoir pris sa part des périls de la campagne des princes, le comte de Damas se rendit en Italie, qu'il quitta pour l'Angleterre en 1794 ; mais ne pouvant se résoudre à demeurer étranger à nos discordes civiles, il s'embarqua bientôt à Hambourg et vint se mettre à la tête de quatre compagnies qui s'étaient insurgées dans l'ouest de la France. Il ne fut pas heureux dans cette expédition : fait prisonnier devant Calais avec le duc de Choiseul-Stainville, il profita de la liberté qui lui fut rendue par le gouvernement consulaire pour rejoindre le comte d'Artois, qu'il accom-

pagna dans son passage à l'Île-Dieu. Lorsque les armées étrangères vinrent pour la première fois imposer un terme à nos oscillations politiques, le comte de Damas reçut le prix de la constance de ses efforts pour le triomphe des princes proscrits : il fut nommé colonel de la garde nationale à cheval parisienne, pair de France, lieutenant général, commandant des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, enfin capitaine-lieutenant des cheuau-légers. Il partagea encore l'exil momentané du roi à Gand, et revint avec lui pour être promu au commandement de la 18^e division militaire. A l'occasion de la mort du prince de Condé, il prononça à la chambre des pairs un discours dans lequel on trouve l'expression non équivoque d'un dévouement religieux pour la dynastie à laquelle il consacra tous les instants de sa vie. Il avait reçu le titre de duc dans l'année 1827, et mourut à Paris en 1829.

Le comte ROGER de Damas, lieutenant général, gouverneur de la 19^e division militaire, naquit en 1765. Sa carrière fut encore, s'il est possible, plus agitée et plus remplie que celle du précédent. Dès l'âge de 14 ans il servait, en qualité de sous-lieutenant, dans le régiment d'infanterie du roi. La guerre de la Russie avec la Turquie offrant un aliment à l'activité et à l'ambition qui le dévoraient, il alla se ranger sous les drapeaux de la première de ces deux puissances, et signala dans plusieurs occasions l'audace de son courage, notamment devant Otchakof, où il enleva le pavillon du vaisseau-amiral ottoman ; et, en 1790, à l'assaut d'Ismail, dont il escalada le premier les remparts, suivi du duc de Richelieu et du comte de Langeron. Ce dernier trait lui valut une lettre flatteuse de l'impératrice Catherine II, qui lui conféra la croix de commandeur de Saint-Georges, avec le titre de colonel. Attaché ensuite au comte d'Artois en qualité d'aide-de-camp, M. de Damas conserva ce grade pendant deux ans, suivit le prince à Saint-Pétersbourg et en Angleterre, d'où il revint sur le continent pour faire, avec le général Clerfayt, la campagne de 1793, puis celle de 1794, ainsi que celles qui suivirent jusqu'à 1798, sous les ordres du

prince de Condé, qui, en 1795, lui avait confié le commandement de la légion de Mirabeau, dont il demeura le chef pendant 3 ans. Ce fut alors que, la guerre ayant éclaté entre la France et le roi de Naples, l'infatigable comte courut se mettre, avec le général Mack, à la tête des armées napolitaines. Tous deux vinrent briser leurs forces contre les soldats de la république, qui leur firent essuyer une déroute complète. Mais, tandis que les Napolitains mettaient bas les armes, M. de Damas, qui avait obtenu une capitulation du général en chef de l'armée française, se retira avec les débris de sa division. Arrêté dans sa marche par le général Ney, qui commandait alors à Rome, M. de Damas enlève de vive force le passage qu'on lui refusait; blessé à la gorge, il parvient à gagner la Calabre, où il dispute pied à pied le terrain à ses ennemis et séjourne quelque temps avec sa troupe. Cette étonnante retraite excita une admiration universelle. M. de Damas passa de là en Sicile, puis à Vienne, alla hasarder plus tard quelques tentatives vers l'extrémité de l'Italie, où il reçut le titre de grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand, et se trouva encore à temps pour venir, en 1814, aider les troupes alliées à arborer le drapeau blanc sur le pavillon des Tuileries. Le comte d'Artois lui remit le gouvernement des 4^e et 5^e divisions militaires et l'envoya à Nancy en qualité de commissaire extraordinaire du roi. Ce fut alors que Louis XVIII, après avoir rassemblé sur sa tête toutes les charges et tous les honneurs dont il fut revêtu depuis, signa, le 21 août 1814, son contrat de mariage avec M^{lle} de Chastellux. Cependant Napoléon revint : M. de Damas, qui commandait la 9^e division militaire, se rendit à Lyon, où *Monsieur* arriva douze heures plus tard; mais trouvant dans les troupes et dans les habitants un enthousiasme pour l'empereur dont il ne put comprimer l'élan, il revint à Paris, avec le prince, prendre le roi qu'il escorta en Belgique. La royauté ramena de Gand son intrépide champion; la même année, il fut chargé d'une mission en Suisse et porté à la députation, en septembre 1815, par les collèges de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. M. de

Damas se trouvait encore à Lyon au commencement de 1816, et, dans les troubles de Grenoble, il déploya tout le zèle, toute l'activité qu'on devait attendre de ses antécédents. Il mourut en septembre 1823, au château de Cirey, à l'âge de 58 ans.

ÉTΙΕΝΝΕ, chevalier et plus tard duc de Damas-Crux, pair de France, lieutenant général et premier menin du dauphin, naquit en 1753. Son début dans la carrière des armes ne fut pas heureux. Il avait pris part aux dernières luttes de la France avec l'Angleterre dans l'Inde: fait prisonnier, il resta entre les mains des Anglais jusqu'à ce que la paix vint le rendre à sa patrie, où il prit le commandement du régiment de Vesin, dont les officiers émigrèrent avec lui, pour faire la campagne de 1792. Il avait réussi, en 1794, à former une légion à la tête de laquelle il passa successivement en Angleterre, en Hollande, et qu'il ramena à Quiberon où elle périt en partie, le 3 fructidor an III. Ce fut à cette époque que Louis XVIII lui conféra le titre de maréchal de-camp. L'année suivante, M. de Damas alla grossir l'armée de Condé des débris de sa troupe. Peu de temps après, il suivit, en sa qualité de gentilhomme de la chambre, le duc d'Angoulême à Mitau, à Varsovie, en Angleterre. Revenu en France avec la première Restauration, il fut promu au grade de lieutenant général et nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Au mois de mars 1815 le duc de Damas-Crux, qui n'avait pas cessé d'être attaché au duc d'Angoulême, fut désigné par ce prince pour aller remplir, dans le midi de la France, différentes missions délicates dans lesquelles son zèle vint échouer contre les dispositions contraires des populations au milieu desquelles ses mesures avaient semé des inquiétudes et des craintes; en sorte que sa présence, loin de produire l'effet qu'on en attendait, porta un préjudice notable à la cause du duc d'Angoulême dans ce qu'on était convenu d'appeler alors la *campagne du Midi*. Lorsque enfin le second exil de Bonaparte eut permis aux Bourbons de s'asseoir de nouveau sur le trône de leurs ancêtres, M. de Damas fut appelé au gouvernement de la 23^e division militaire,

Mécanisme pour le commandement du corps **Armée des Pyrénées-Occidentales**, élevé à la pairie le 17 août 1815, et créé duc en 1816. Il présida plusieurs fois le collège électoral de Nevers, notamment le 24 novembre 1827; aujourd'hui, M. le duc de Damas Crux, rayé de la liste des pairs par suite de son refus de serment, est retiré dans son château de Menou, près de cette ville.

Il nous reste encore à parler de deux membres de la famille de Damas : le premier, le comte ALEXANDRE, né en 1755, joua dans les graves événements de la révolution à peu près le même rôle que les trois personnages du même nom dont nous venons d'esquisser l'histoire. Le second est le baron MAXENCE de Damas, ancien gouverneur du duc de Bordeaux. Né vers 1770, il était général de brigade en 93, servit dans la division du général Westermann, et fut élevé, plus tard, par l'empereur, au grade de maréchal-de-camp. En 1823, M. le baron de Damas fit la campagne d'Espagne en qualité de lieutenant général; nommé à son retour pair de France, il reçut bientôt le portefeuille de la guerre (20 octobre), puis celui des affaires étrangères (22 octobre 1824), qu'il conserva jusqu'au 4 janvier 1828. En dernier lieu (avril 1828), nommé gouverneur du duc de Bordeaux qu'il suivit dans l'exil, il fut remplacé depuis par le marquis Victor de Latour-Maubourg, qui avait été gouverneur des Invalides, et rentra en France. Depuis ce moment, M. le baron de Damas est allé chercher, dans le silence de la campagne, une retraite où il oublie, dans la culture de la littérature et des sciences, les grandeurs et les soucis d'un monde au milieu duquel son mérite l'appelait à briller. Aux qualités les plus éminentes du cœur M. le baron de Damas unit des connaissances profondes et variées; l'aménité de son caractère et les bienfaits qu'il répand autour de lui répondent aux accusations de ses ennemis politiques. M. de Damas est père d'une nombreuse famille. E. P-C-T.

DAMASCÈNE (saint JEAN), ou *saint Jean de Damas*, était un savant prêtre né à Damas de parents nobles et riches; son éloquence le fit aussi surnommer

Chrysorroas. Il eut pour instituteur un moine italien, pris par les Sarrasins et conduit à Damas. Le khalife estimait Jean Damascène et en avait fait son premier ministre, lui confiant tous ses projets et le consultant en toutes choses; mais celui-ci, ferme dans sa religion, comprenait qu'elle l'exposait à des menées hostiles de la part de ses rivaux; il quitta donc les grandeurs et se retira au monastère de Saint-Saba à Jérusalem, où il recueillit une grande célébrité de ses travaux. Il fut en Orient le fondateur du premier système de théologie chrétienne, et la dogmatique (*voy.*) est regardée comme lui devant la naissance. En effet, il en composa un corps de doctrine qu'il appuya sur la Bible et sur la raison. Jean Phocas, écrivain du XII^e siècle, dit, dans une description de la Terre-Sainte, qu'il a vu les tombeaux de Damascène et de Cosmas, son maître. Il ne paraît pas qu'il soit mort avant 750; on croit même que, né en 676, il vécut jusque vers l'an 760. Jean de Jérusalem, qui vécut dans la seconde moitié du X^e siècle, a écrit la vie de notre auteur d'après des mémoires arabes, d'où il a tiré sans doute le miracle apocryphe qu'il débite sur la main de Damascène, que le khalife lui aurait fait couper et que la Vierge lui aurait rendue. Quoi qu'il en soit, l'Église latine fête ce saint le 6 mai, l'Église grecque le 24 novembre (6 décembre).

Nous avons de lui 1^o quatre livres *de la Foi orthodoxe*: l'Église grecque les regarde comme classiques, et l'on y voit qu'il croyait que le Saint-Esprit procédait du Père seulement; 2^o plusieurs traités théologiques; 3^o des hymnes; 4^o une dialectique écrite d'après les principes d'Aristote, puis une suite d'extraits d'ouvrages philosophiques anciens classés par ordre alphabétique. Tous ces ouvrages sont rédigés avec méthode et clarté. La meilleure édition des œuvres de Jean Damascène a paru à Paris en 1712, en 2 volumes in-fol. Cette édition cependant ne comprend pas un récit intitulé *Histoire indienne sur l'ermite Barlaam et Josaphat, roi de l'Inde*, et c'est avec raison; car il est reconnu qu'on l'a faussement attribué à Jean Da-

mascène (voy. BARLAAM). La physique qu'on lui prêtait est de Nicéphore-Blemmyde. Fabricius cite encore de Damascène des ouvrages inédits. Le courage ne manquait pas à ce théologien : il soutint la cause des images contre les empereurs Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme, et combattit tour à tour les manichéens, les nestoriens, les monophysites, les monothélètes, etc., etc. P. G.-x.

DAMASE I^{er} (saint). Espagnol, selon les uns, Romain, selon les autres, il était diacre lorsque le pape Libère fut chassé de son siège par l'empereur Constance, pour sa fermeté à soutenir saint Athanase contre les ariens. Damase suivit ce pontife dans son exil à Bérie et lui succéda en 366. Un diacre nommé Ursin ou Ursicin se fit élire par une troupe de séditeux et ordonner évêque de Rome par Paul, évêque de Tivoli. Il en résulta des troubles et des combats dans les rues de Rome et une espèce de schisme qui dura plusieurs années. Devenu enfin paisible possesseur de la chaire de St-Pierre, Damase ne négligea rien pour faire fleurir la discipline dans son église. L'an 369 il assembla à Rome un concile dans lequel Ursace et Valens, ariens, furent condamnés. En 370 il en tint un autre contre les ariens, dans lequel Auxence, évêque de Milan, fut excommunié. Il reçut Valérien d'Aquilée et Pierre d'Alexandrie à Rome, et prit le parti de Paulin contre saint Melèce. En 377, dans un concile tenu à Rome, Damase condamna Apollinaire, Vital et Timothée, disciples de cet hérésiarque. Il tint un autre concile en 378 pour sa propre justification et contre les nouvelles entreprises d'Ursicin. Il s'opposa aux lucifériens, aux priscillianistes et à la conservation ou au rétablissement de l'autel de la Victoire dans le sénat. Il mourut âgé de près de 80 ans, en 384, et fut enterré dans une église qu'il avait fait bâtir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardée. Il fut mis au nombre des saints. Il avait eu pour secrétaire saint Jérôme, dont il encouragea les travaux. On a de lui quelques opuscules en prose et en vers. Mais parmi ses lettres plusieurs sont supposées, et il en est de même des décrets qui lui sont attribués dans la col-

lection de Gratien, d'une histoire des papes et de divers établissements de piété que l'on met sous son nom.

DAMASE II, auparavant nommé *Poppon*, évêque d'Aquilée, fut élu pape en 1048, et ne siégea que 21 jours. Après une vacance de six mois et trois jours, Léon IX lui succéda en 1049. A. S.-x.

DAMASQUINER, opération par laquelle, au moyen de l'or ou de l'argent, on fait des dessins plus ou moins riches, plus ou moins chargés qu'on incruste sur le fer ou sur l'acier. L'opération consiste, après avoir fait *bleuir* la lame qu'on veut travailler, à la soumettre au burin du damasquineur, qui doit savoir manier son outil avec dextérité et qui doit même savoir ciseler. Le trait du burin doit être profond, et, en général, atteindre les deux tiers du diamètre du fil d'or ou d'argent qu'on doit appliquer sur la lame. Au fur et à mesure que le burin sillonne cette dernière, l'ouvrier suit le dessin avec le fil métallique d'or ou d'argent et le remplit avec le dessin qu'il trace. Au moyen d'un petit ciseau, et ensuite d'un mattoir, il facilite cette opération et produit une percussion suffisante pour que le fil de métal s'incruste au fond des entailles faites. Il y est suffisamment retenu d'un côté par les aspérités qu'un ouvrier habile a soin de laisser dans le tracé du dessin, et de l'autre par les sertissures qu'on produit lorsqu'on refoule le fil avec le mattoir. Après ce premier travail, on passe une lime douce sur la lame et le dessin fait corps avec le métal. Avant de livrer les lames au commerce, on les polit et on les bleuit. Si l'on veut que le dessin présente un *relief*, on introduit alors un fil de métal plus gros que celui qu'on avait employé dans le cas précédent : il est fait au moyen du ciseau ; mais pour le sertir, le mattoir qu'il faut prendre est fait en forme de gouttière. Le fond de la lame se trouve surpassé par le métal ajouté, et c'est ce qui produit les parties en relief.

L'art du damasquineur prit naissance en France sous Henri IV. D'après des renseignements qui paraissent certains, il nous a été apporté du Levant et de la ville de Damas (voy.). Nous l'avons

semp perfection ; mais ce genre travail n'est guère en usage, et ses finis ne sont recherchés que par les amateurs d'antiquité, et par les Orientaux qui estiment nos armes damasquies.

V. DE M-N.

DAMASSÉ. C'est le nom qu'on ne à la soie ou au linge orné de des plus ou moins riches, plus ou moins ées, dans le genre du damas blanc (V. DAMAS). Le linge de table damassé, autrefois appelé *ouvragé*, est à sile unie à peu près ce que sont les riches façonnées aux tissus unis de soie. art, originaire de Flandre, florissant dans les Pays-Bas, en Saxe et en France depuis très long temps tandis qu'on ne le voit encore totalement en France. n'est guère qu'à dater de 1810 qu'il fut introduit, grâce à M. Gaspard, inspecteur aux revues, qui, par la fortune de nos armes dans l'Asie, offrit au gouvernement d'entrer en France un métier propre à ce genre de tissu et un ouvrier au fait de travailler. Ses offres furent acceptées avec reconnaissance, et il envoya avec lui deux métiers et deux ouvriers qu'on établit d'abord à Versailles et ensuite au Conservatoire des arts et métiers. Leur introduction ne produisit cependant que peu d'effet jusqu'en 1817, époque où M. Pelletier entreprit la même fabrication. Son exemple a été suivi : on s'est établi sur plusieurs points du territoire le tissage du damassé, qui s'étend de plus en plus ; car à l'exposition de 1834 on distinguait les manufactures de Saint-Étienne, celles de Saint-Rambert (Ain), Marcigny, de Pau, d'Agen, etc. L'industrie française a même introduit un perfectionnement notable : M. Pelletier préfère au cylindre et non à l'amidon, et qu'on le fait à l'étranger, d'où il résulte un linge damassé à la fois plus cher et moins cher, si l'on a égard au prix comparé des pièces et à leur dimension.

V. DE M-N.

DAMBRAÏ (CHARLES-HENRI, vicomte) naquit à Rouen, en 1760. Sa famille, originaire de la Touraine, habite depuis 200 ans la Normandie où elle fut acquise, vers 1560, le château et la ville de Montigny près Dieppe. Depuis

ce temps, presque tous les membres de cette famille ont embrassé la carrière du barreau ou de la magistrature ; plusieurs d'entre eux ont été présidents à mortier à Rouen. Appelé à Paris en 1779 par Hue de Miromesnil, son parent, alors garde-des-sceaux, le jeune Dambray commença d'abord par plaider quelques causes en qualité d'avocat ; nommé, la même année, avocat général à la cour des Aides (*voy.*), bien qu'il n'eût encore que dix-neuf ans, il se fit dans cette magistrature une réputation de talent qui lui servit d'échelon pour arriver à une position plus élevée. En effet, après avoir occupé ce poste pendant sept ans, il se vit appelé à remplacer Séguier si connu par l'inflexible sévérité de ses réquisitoires, comme avocat général au parlement de Paris. Le jeune magistrat débuta dans cette charge par une cause importante, qui eut alors beaucoup de retentissement et dont on avait voulu faire une affaire d'état, à l'approche des états-généraux : c'était le procès *Kornmann*, où l'on voyait figurer Bergasse et Beaumarchais. Dans une séance qui dura toute une journée, Dambray résuma, avec une netteté de vues, une puissance d'induction qui formaient le caractère particulier de son talent, tous les faits de cette cause si compliquée : au bout de quelques heures, ses forces s'épuisèrent et il tombe évanoui dans les bras d'un avocat ; revenu à lui, il reprend le cours de sa plaidoirie avec autant de présence d'esprit que si elle n'eût pas été interrompue. Sa parole fut si profonde, si chaleureuse et si vraie, qu'il fit passer dans toutes les intelligences la conviction dont il était lui-même pénétré et enleva aux juges un arrêt confirmatif de ses conclusions. Peu de temps après, il s'établit dans le ministère public une rivalité bien tranchée entre lui et le malheureux Hérault de Séchelles, qui fut, par la suite, une des premières victimes des caprices de cette révolution à laquelle il s'était voué corps et âme. Cet esprit d'antagonisme entre les deux jeunes magistrats explique peut-être la divergence notable de leurs opinions politiques.

Ce fut au mois d'avril 1789 que

mascène (voy. BARLAAM). La physique qu'on lui prêtait est de Nicéphore-Blemmyde. Fabricius cite encore de Damascène des ouvrages inédits. Le courage ne manquait pas à ce théologien : il soutint la cause des images contre les empereurs Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme, et combattit tour à tour les manichéens, les nestoriens, les monophysites, les monothélètes, etc., etc. P. G-Y.

DAMASE I^{er} (saint). Espagnol, selon les uns, Romain, selon les autres, il était diacre lorsque le pape Libère fut chassé de son siège par l'empereur Constance, pour sa fermeté à soutenir saint Athanase contre les ariens. Damase suivit ce pontife dans son exil à Bérie et lui succéda en 366. Un diacre nommé Ursin ou Ursicin se fit élire par une troupe de séditeux et ordonner évêque de Rome par Paul, évêque de Tivoli. Il en résulta des troubles et des combats dans les rues de Rome et une espèce de schisme qui dura plusieurs années. Devenu enfin paisible possesseur de la chaire de St-Pierre, Damase ne négligea rien pour faire fleurir la discipline dans son église. L'an 369 il assembla à Rome un concile dans lequel Ursace et Valens, ariens, furent condamnés. En 370 il en tint un autre contre les ariens, dans lequel Auxence, évêque de Milan, fut excommunié. Il reçut Valérien d'Aquilée et Pierre d'Alexandrie à Rome, et prit le parti de Paulin contre saint Melèce. En 377, dans un concile tenu à Rome, Damase condamna Apollinaire, Vital et Timothée, disciples de cet hérésiarque. Il tint un autre concile en 378 pour sa propre justification et contre les nouvelles entreprises d'Ursicin. Il s'opposa aux lucifériens, aux priscillianistes et à la conservation ou au rétablissement de l'autel de la Victoire dans le sénat. Il mourut âgé de près de 80 ans, en 384, et fut enterré dans une église qu'il avait fait bâtir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardée. Il fut mis au nombre des saints. Il avait eu pour secrétaire saint Jérôme, dont il encouragea les travaux. On a de lui quelques opuscules en prose et en

Mais parmi ses lettres plusieurs supposées, et il en est de même des
ni sont attribués dans la col-

lection de Gratien, d'une histoire des papes et de divers établissements de piété que l'on met sous son nom.

DAMASE II, auparavant nommé *Poppon*, évêque d'Aquilée, fut élu pape en 1048, et ne siégea que 21 jours. Après une vacance de six mois et trois jours, Léon IX lui succéda en 1049. A. S-a.

DAMASQUINER, opération par laquelle, au moyen de l'or ou de l'argent, on fait des dessins plus ou moins riches, plus ou moins chargés qu'on incruste sur le fer ou sur l'acier. L'opération consiste, après avoir fait *bleuir* la lame qu'on veut travailler, à la soumettre au burin du damasquineur, qui doit savoir manier son outil avec dextérité et qui doit même savoir ciseler. Le trait du burin doit être profond, et, en général, atteindre les deux tiers du diamètre du fil d'or ou d'argent qu'on doit appliquer sur la lame. Au fur et à mesure que le burin sillonne cette dernière, l'ouvrier suit le dessin avec le fil métallique d'or ou d'argent et le remplit avec le dessin qu'il trace. Au moyen d'un petit ciseau, et ensuite d'un mattoir, il facilite cette opération et produit une percussion suffisante pour que le fil de métal s'incruste au fond des entailles faites. Il y est suffisamment retenu d'un côté par les aspérités qu'un ouvrier habile a soin de laisser dans le tracé du dessin, et de l'autre par les sertissures qu'on produit lorsqu'on refoule le fil avec le mattoir. Après ce premier travail, on passe une lime douce sur la lame et le dessin fait corps avec le métal. Avant de livrer les lames au commerce, on les polit et on les bleuit. Si l'on veut que le dessin présente un *relief*, on introduit alors un fil de métal plus gros que celui qu'on avait employé dans le cas précédent : il est fixé au moyen du ciseau ; mais pour le sertir, le mattoir qu'il faut prendre est fait en forme de gouttière. Le fond de la lame se trouve surpassé par le métal ajouté, et c'est ce qui produit les parties en relief.

L'art du damasquineur prit naissance en France sous Henri IV. D'après des renseignements qui paraissent certains, il nous a été apporté du Levant et de la ville de Damas (voy.). Nous l'avons

travail n'est guère en usage, et ses produits ne sont recherchés que par les amateurs d'antiquités et par les Orientaux qui estiment nos armes damasquinées.

V. DE M.-N.

DAMASSÉ. C'est le nom qu'on donne à la soie ou au linge orné de dessins plus ou moins riches, plus ou moins variés, dans le genre du damas blanc (voy. DAMAS). Le linge de table damassé, autrefois appelé *ouvragé*, est à la toile unie à peu près ce que sont les soieries façonnées aux tissus unis de soie. Cet art, originaire de Flandre, florissait dans les Pays-Bas, en Saxe et en Prusse depuis très longtemps tandis qu'on l'ignorait encore totalement en France. Ce n'est guère qu'à dater de 1810 qu'il s'y est introduit, grâce à M. Gaspard, sous-inspecteur aux revues, qui, porté par la fortune de nos armes dans la Silésie, offrit au gouvernement d'envoyer en France un métier propre à ce genre de tissu et un ouvrier au fait de la manoeuvre. Ses offres furent acceptées avec reconnaissance, et il envoya deux métiers et deux ouvriers qu'on établit d'abord à Versailles et ensuite au Conservatoire des arts et métiers. Leur introduction ne produisit cependant que peu d'effet jusqu'en 1817, époque où M. Pelletier entreprit la même fabrication. Son exemple a été suivi : on s'est livré sur plusieurs points du territoire au tissage du damassé, qui s'étend de plus en plus ; car à l'exposition de 1834 on a distingué les manufactures de Saint-Quentin, celles de Saint-Rambert (Ain), de Marcigny, de Pau, d'Agen, etc. L'industrie française a même introduit un perfectionnement notable : M. Pelletier apprête au cylindre et non à l'amidon, ainsi qu'on le fait à l'étranger, d'où il résulte un linge damassé à la fois plus fort et moins cher, si l'on a égard au poids comparé des pièces et à leur dimension.

V. DE M.-N.

DAMBRAÏ (CHARLES-HENRI, vicomte) naquit à Rouen, en 1760. Sa famille, originaire de la Touraine, habitait depuis 200 ans la Normandie où elle avait acquis, vers 1560, le château et la terre de Montigny près Dieppe. Depuis

ce temps, presque tous les membres de cette famille ont embrassé la carrière du barreau ou de la magistrature ; plusieurs d'entre eux ont été présidents à mortier à Rouen. Appelé à Paris en 1779 par Hue de Miromesnil, son parent, alors garde-des-sceaux, le jeune Dambray commença d'abord par plaider quelques causes en qualité d'avocat ; nommé, la même année, avocat général à la cour des Aides (voy.), bien qu'il n'eût encore que dix-neuf ans, il se fit dans cette magistrature une réputation de talent qui lui servit d'échelon pour arriver à une position plus élevée. En effet, après avoir occupé ce poste pendant sept ans, il se vit appelé à remplacer Séguier si connu par l'inflexible sévérité de ses réquisitoires, comme avocat général au parlement de Paris. Le jeune magistrat débuta dans cette charge par une cause importante, qui eut alors beaucoup de retentissement et dont on avait voulu faire une affaire d'état, à l'approche des états-généraux : c'était le procès *Kornmann*, où l'on voyait figurer Bergasse et Beaumarchais. Dans une séance qui dura toute une journée, Dambray résuma, avec une netteté de vues, une puissance d'induction qui formaient le caractère particulier de son talent, tous les faits de cette cause si compliquée : au bout de quelques heures, ses forces s'épuisent et il tombe évanoui dans les bras d'un avocat ; revenu à lui, il reprend le cours de sa plaidoirie avec autant de présence d'esprit que si elle n'eût pas été interrompue. Sa parole fut si profonde, si chaleureuse et si vraie, qu'il fit passer dans toutes les intelligences la conviction dont il était lui-même pénétré et enleva aux juges un arrêt confirmatif de ses conclusions. Peu de temps après, il s'établit dans le ministère public une rivalité bien tranchée entre lui et le malheureux Hérault de Séchelles, qui fut, par la suite, une des premières victimes des caprices de cette révolution à laquelle il s'était voué corps et âme. Cet esprit d'antagonisme entre les deux jeunes magistrats explique peut-être la divergence notable de leurs opinions politiques.

Ce fut au mois d'avril 1789 que

Dambray remporta le triomphe dont nous venons de parler. Déjà la révolution s'avavançait, et, à la hardiesse de ses premiers pas, on pouvait pressentir l'énergie de ses envahissements ultérieurs. Cette année-là même, l'assemblée nationale cassa les parlements, tout en laissant subsister les chambres des vacations : Dambray, dont la santé avait éprouvé un ébranlement dont il ne fut jamais complètement remis, ne cessa pas de se vouer à l'accomplissement des devoirs de sa charge avec un zèle qui semblait s'accroître de jour en jour. Au mois de septembre, ses fonctions venant à cesser, il se retira dans son pays natal, où il oublia dans l'intimité de sa famille les espérances du haut avenir qu'un mérite précoce lui assurait dans la carrière de la magistrature. Il vécut paisiblement dans sa retraite, jusqu'au mois de juin 1791, époque à laquelle il alla rejoindre en Italie M. de Barentin, son beau-père, ci-devant garde-des-sceaux et depuis (1814) chancelier. L'empereur Léopold, qui se trouvait alors à Milan, leur accorda une entrevue; après quoi ils se mirent en devoir de traverser l'Allemagne, pour se rapprocher, par la Belgique, des frontières de France dans le but de concourir à l'évasion de Louis XVI; mais l'arrestation de Varennes ayant déconcerté leur plan, Dambray se retira dans sa famille. Après la journée du 10 août, il quitta Rouen, où il était trop en évidence pour se trouver en sûreté, et alla vivre dans une campagne à quelques lieues de la ville. Il y attendit tranquillement, avec les siens, la fin du régime de la terreur. Sa bonté, sa douceur, lui gagnèrent l'estime et l'affection de ses voisins, qui, loin de chercher à le trahir, veillèrent avec une tendre sollicitude sur l'existence de l'homme en qui ils avaient trouvé un ami.

Dambray ne chercha pas à sortir de sa retraite après le 9 thermidor, bien que les événements de cette journée lui donnassent alors plus de latitude, lorsqu'il apprit un jour qu'on venait de le nommer membre du conseil des Cinq-Cents. Il ne crut pas devoir accepter un honneur qui l'aurait obligé de répudier son vieux serment; mais il consentit à devenir membre du conseil général de

la Seine-Inférieure, parce qu'il vit dans ce titre un moyen d'être utile à son département sans s'engager avec le gouvernement existant. Cependant, malgré la modestie qui lui faisait désirer de se dérober à tous les regards, Dambray ne put réussir à ensevelir dans l'oubli le souvenir des brillants succès de sa jeunesse: aussi, à la rentrée des Bourbons, fut-il un des premiers hommes que Louis XVIII voulut rallier autour de son trône. A la mort de son beau-père, il fut promu aux fonctions de chancelier de France, auxquelles on attribua, en outre, la surveillance de la librairie et des journaux; il remplaça Henrion de Pansey au ministère de la justice comme garde-des-sceaux, fut créé pair et président de la chambre des pairs, en sa qualité de chancelier, et enfin décoré du titre de chevalier des ordres du roi. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le reçut comme membre libre dans son sein. C'est lui qui contresigna tous les actes émanés de l'autorité royale, en les datant de la 19^e année du règne du monarque; le 9 mars 1815 il présida la chambre des pairs et déclara, dans un discours, que la session, interrompue par la proclamation du roi du 31 octobre 1814, se trouvait rouverte de ce moment. Aux approches du 20 mars, Dambray, qui avait été chargé de rendre compte à la chambre des pairs des progrès de Napoléon dont le cri de guerre avait rallié tous les vétérans de l'empire, contresigna, comme on sait, conformément à la décision du conseil des ministres, l'ordonnance qui déclarait Napoléon *traître et rebelle*; et lorsque le danger fut arrivé à son plus haut degré d'imminence et de gravité, il exprima le désir de voir le roi demeurer en France, protestant de sa résolution de se tenir auprès de sa personne, dût-il mourir à ses pieds. Pendant qu'on discutait au conseil du roi, l'empereur marchait sur Paris; forcé de partir, Dambray s'embarqua à Dieppe et se rendit à Gand, par l'Angleterre. Après les Cent-Jours, il ne fut pas appelé à faire partie du nouveau ministère: les sceaux passèrent en d'autres mains; la direction de la librairie et des journaux fut rendue au ministère de la po-

Depuis ce moment, si l'on en le court interim qu'il fit au mi-de la justice, dans lequel M. Pas-int bientôt le remplacer, le chan-le France dut se renfermer dans ibutions de président de la cham-pairs. C'est en cette qualité qu'il au procès de Ney qui lui dut en la liberté de sa défense, et plus celui des conspirateurs du 19 août Dans ces deux grandes affaires, ay sut concilier les devoirs d'un re pénible avec le respect dû à la , et déploya dans la direction des beaucoup de dignité et de no-le caractère.

bray est mort, le 13 octobre dans sa terre de Montigny. Il en- es derniers instants des consola-f'une religion pour laquelle il toujours professé une foi vive et . Dans sa carrière politique, Dam-t concilier un attachement in- : à la dynastie déchue avec des s au fond libérales et constitution-il ne s'écarta jamais d'une droi-lexible, d'une franchise louable, vûment sans bornes aux princi-il avait adoptés; et, parmi les per-qui l'ont connu, il n'y a qu'une r la douceur et le charme de son é. Dambray a laissé deux filles : Sesmaisons et M^{me} la marquise de e, dont le mari fut préfet pendant temps de la Restauration, et un quel nous allons consacrer quel-gnes.

ANUEL, vicomte Dambray, fils du ent, naquit vers 1784 et fut promu irie en 1815. D'abord maître des es, puis conseiller d'état, il succé-n père dans l'office de grand-mai- cérémonies des ordres du roi, ue dans les fonctions de membre eil général du département de la Inférieure. Après la révolution de l. Dambray fut le premier à déclarer onscience ne lui permettant pas de le serment exigé de tous les fonc-res publics, il croyait devoir s'abs-e prendre part aux délibérations ambre des pairs, et il fut dès lors iré comme démissionnaire. Au- ui M. Dambray, retiré à son châ-

teau de Montigny, oublié, au sein d'une vie douce et paisible, les agitations de la politique et les décevantes illusions de l'ambition. Sans regretter les grandeurs que son nom semblait lui promettre, il continue la mission d'une bienfaisance traditionnelle dans sa famille, entouré de l'amour d'une population dont son obscurité fait le bonheur. Il est âgé de 52 ans. P.-c.-r.

DAME, titre honorifique venant du latin *domina*, et qui distingua longtemps les femmes nobles des roturières. On fait aussi dériver cette qualification du vieux mot *dam*, seigneur; et dans plusieurs livres anciens on lit : *dam Dieu*, *dam abbé*, etc. Quant à une autre étymologie suivant laquelle *dame* serait dérivé de l'hébreu *daman* (se taire), *le silence convenant aux femmes*, nous ne voudrions pas nous porter garant de son exactitude. Au temps de la chevalerie, une reine même acceptait d'un guerrier le titre de sa *dame*, de *dame de ses pen-sées* : cela exprimait la domination qu'elle exerçait sur celui qui la choisissait ainsi pour maîtresse, dans l'acception de ce mot employé par l'esclave ou le serviteur envers celle qui le commande. Par une extension de courtoisie envers les fem-mes d'un rang élevé, l'usage de faire pré-céder leur titre du pronom possessif *ma* s'établit, et il annonça le respect et la soumission qu'elles inspièrent. Les princes et princesses du sang mettaient encore sur la suscription de leurs lettres avant la révolution de 1789 : *A la reine*, *ma souveraine dame*. Une dame était nécessairement l'épouse ou l'héritière d'un grand seigneur, possédant des ter-res auxquelles étaient attachés des droits féodaux, et pouvant faire marcher des vassaux sous sa bannière. Plus elle était illustre par ses aïeux, plus ses posses-sions étaient considérables, et plus sa qualification de dame était accompagnée d'épithètes fastueuses, telles que très haute, très puissante, très excellente, comme nous le voyons dans les actes no-tariés, dans les oraisons funèbres et sur ces tombes qui manifestent un esprit su-perbe et cachent un corps putréfié. Les rois ne donnaient le titre de *dames* qu'aux femmes de chevaliers; celles des

écuyers étaient appelées *demoiselles*; Françoise d'Anjou ne reçut pas d'autre titre, et Brantôme désigne ainsi la sénéchale de Poitou. On peut se faire une idée du respect attaché à ce titre en voyant le nom de *Notre-Dame* donné à la mère de Dieu, toujours si révéree en France. Dans ce pays, on s'est longtemps piqué de rendre de grands hommages aux dames : elles tenaient des cours d'amour (*voy.*), où les chevaliers accusés de certains torts comparaissaient pour être absous ou condamnés; dans les tournois, presque tous donnés pour les dames, un chevalier d'honneur, choisi par elles, portant au bout de sa lance un bonnet, une guimpe ou quelque autre partie d'un vêtement féminin, devenait le surintendant de ces jeux. Le combattant, sur lequel s'abaissait la lance, et que touchait le signe vénéré, devenait sacré : il n'était plus permis de le frapper. Le costume des dames ne les distinguait pas moins que leur titre : elles avaient seules le droit de porter des fourrures d'hermine, de petit-vair, des bijoux d'or, des souliers à la poulaine et autres modes du temps. On rompait toujours dans les joutes quelques lances pour elles, et ce fut en l'honneur de sa femme que Henri II reçut dans l'œil le coup dont il mourut. La bataille d'Arques se termina par une partie au pistolet *pour l'amour des dames*, ce nom étant le grand cri de guerre, après Dieu et le roi. A peine, dans les vieux livres, ose-t-on nommer femmes celles qui appartenaient aux classes privilégiées. On disait une *grande dame* en parlant de celle qui, par sa naissance ou par la naissance de son mari, jouissait de certains honneurs à la cour; on appelait *dame de château* celle qui résidait dans ses terres. Auprès de la reine, de la dauphine, des princesses composant la famille royale et des princesses du sang, la première femme en dignité était la *dame d'honneur*; la *dame d'atours* venait ensuite. On ne conférerait jamais qu'à une seule personne chacune de ces deux dignités. Une fois seulement, afin de donner un rang à madame de Maintenon sans exciter le murmure de quelque ambitieuse, Louis XIV nomma deux *dames d'atours* au-

près de sa belle-fille. Les autres femmes de qualité placées auprès de la reine, s'appelaient *dames du palais*; toutes celles qui étaient attachées à la reine et aux princesses de la famille royale étaient titrées, c'est-à-dire avaient les honneurs du Louvre. Les princesses du sang avaient une *dame d'honneur* et des *dames pour accompagner*, qui devaient faire leurs preuves. Une fille noble, qui avait été présentée au roi, et qu'il avait appelée *madame* en lui parlant, prenait ce titre : c'était être *dame*. Les filles de nos rois étaient appelées *Madame* en naissant, et l'on désignait par ce nom seul l'épouse du frère aîné du roi. Napoléon s'étant nommé empereur fit prendre à sa mère le titre de *Madame*. Pendant longtemps on ne donna qu'aux filles renfermées dans des abbayes le nom de *dames* : telles étaient les dames de Remiremont, de Chelles, etc. Comme, pour être admises dans les chapitres, il fallait faire preuve de noblesse, les chanoines ont toujours été appelées *dames*; les autres religieuses se nommaient *filles*. Il n'y a pas encore cent ans que les bourgeois s'appelaient *mademoiselle* tout en portant le nom de leurs maris; certaines exceptions pourtant se faisaient, car on trouve *madame Pilou*, procureuse, dans les Mémoires de Tallemant, *mesdames* Robinet, sage-femme, et Régnier, marchande, dans les lettres de la marquise de Sévigné, quoique l'on appelle *mademoiselle* Molière la femme de cet auteur. Sous Louis XIV, Fénelon fit un *Traité de l'éducation des filles*, La Bruyère écrivit son chapitre des *Femmes*, et la bonne compagnie employa plus communément ces deux mots. En 1793 les dénominations de *dame* et de *demoiselle* furent interdites, et celle de citoyenne les remplaça tant que dura le règne de la terreur. Par une singularité remarquable, il y a longtemps que l'on donne le nom de *dames* aux marchandes de poissons et de légumes réunies à la Halle de Paris. Aujourd'hui toutes les femmes sans distinction sont appelées *madame*, quand on leur adresse la parole; mais ce n'est que d'après leurs habits que les gens du peuple les désignent par le nom de *dame* ou de *femme*; car ils ne donnent

jamais en premier titre à celles qui sont pauvrement vêtues. Pour quelques gens, une *dame* signifie encore une femme illustre par ses ancêtres, magnifique dans sa dépense, remarquable par la générosité de ses sentiments, la sagesse de sa conduite, la dignité de son caractère et un courage que l'adversité n'abat point; ces qualités réunies auront sans doute été pendant longtemps le partage des femmes nobles, et motivaient la distinction dont elles étaient l'objet. On ne commande point au sort qui donne de glorieux pères et de riches héritages, mais on peut acquérir des vertus; et toutes les femmes qui prétendent maintenant au titre de *dame* s'efforcent probablement de le mériter à la façon de leurs devancières. Voir *Hist. litt. des troubadours*; *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* de la Curie de Sainte-Palaye; *Glossaire de Sainte-Palaye*, manuscrit à la Bibliothèque royale. Nous renvoyons à NOTAK-DAM pour ce qui est relatif aux églises et aux ordres religieux sous l'invocation de la sainte Vierge. L.C.B.

DAMERET, voy. DAMOISEAU.

DAMES (JEU DE). On ignore l'origine de ce jeu, qui, selon quelques auteurs, remonterait jusqu'aux Romains, chez qui l'on trouve un *ludus latruncularum* ou *truncularum*, c'est-à-dire jeu de petits morceaux de bois, dont quelques vers d'Ovide et de Lucain nous donnent connaissance. On peut supposer, à défaut de preuves authentiques, que les Germains ont appris ce jeu des Romains et lui ont donné dans leur langue le nom de *damm*, qui, en allemand, signifie *rempart*; de là *damer*, jouer aux remparts.

L'abbé Barthélemy, dans son *Voyage d'Anacharsis*, parle aussi d'un jeu usité à Athènes et qui offre quelques rapports avec le jeu de dames: « Sur une table, dit-il au chapitre XX, où l'on a tracé des lignes ou des cases, on range de chaque côté des dames ou des pions de couleurs différentes. L'habileté consiste à les soutenir l'un par l'autre et enlever ceux de son adversaire lorsqu'ils s'écarterent avec imprudence, à l'enfermer au point qu'il ne puisse plus avancer. On lui permet de revenir sur ses pas quand il a fait une fausse marche. »

C'est là, en effet, presque la manière

de jouer aux dames et aux échecs. Dans l'un comme dans l'autre de ces jeux, on a une surface plane, composée de carreaux alternativement blancs et noirs, que l'on appelle *le damier*; c'est le champ de bataille sur lequel s'escriment de petites tranches cylindriques de bois ou d'ivoire peu épaisses, qui ont pour diamètre le côté d'un carreau du damier. Ces petits instruments, qui ne sont autre chose que les *dames* ou les *pions*, sont toujours de deux couleurs et se placent des deux côtés opposés du damier, dans une proportion égale; leur marche consiste à avancer d'un seul pas en avant en suivant les lignes obliques du damier, et à enlever du jeu toutes les dames de l'adversaire qui, placées immédiatement devant les dames d'une autre couleur, toujours en suivant la direction oblique, laissent derrière elles un carreau vide. Lorsqu'une dame, traversant sans accident tout le jeu, est arrivée jusqu'à l'une des dernières cases qui lui sont opposées, elle est *damée*, c'est-à-dire qu'on lui associe une autre dame, de telle sorte qu'ainsi doublée la dame damée a des licences qui facilitent singulièrement le gain de la bataille. Elle peut franchir autant de cases qu'elle veut, mais en suivant toujours une marche oblique. Au reste, la partie se trouve gagnée lorsqu'un joueur est parvenu, soit à enlever avec les dames d'une couleur toutes celles de l'autre, soit à les mettre dans l'impossibilité d'avancer ou de reculer. Quelque simples que soient les règles de ce jeu, on voit qu'il produit de nombreuses combinaisons dans lesquelles l'esprit de calcul et l'habileté des joueurs trouvent occasion de se développer. Ce jeu, qui s'appelait autrefois les *dames françaises*, offrait quelques légères différences, avec celui qui se joue à présent et que l'on nomme le *damier polonais*. On en connaît plusieurs variantes en Angleterre et en Allemagne. D. A. D.

DAMES (PAIX DES), voy. CAMBRAI.

DAMIENS (ROBERT-FRANÇOIS), né en 1714 à Tieulloy en Artois, dans une condition très obscure, se signala dès son enfance par de mauvaises inclinations qui le firent surnommer Robert-le-Diable. Il fut successivement domestique de plusieurs personnes, qui se virent obligées

de le congédier; il servit deux fois comme valet de cuisine au collège de Louis-le-Grand, d'où il sortit pour se marier. Il changea souvent de nom. « C'était un homme, dit Voltaire, dont l'humeur sombre et ardente avait toujours ressemblé à la démence. » Il aimait à s'occuper des affaires publiques et était avide de nouvelles. La situation des esprits agités par les petites querelles qu'excitait la bulle *Unigenitus*, les souffrances du peuple au milieu d'une guerre générale en Europe, devaient exalter encore l'imagination aussi dépravée que celle de Damiens. Il servait, depuis quelques jours seulement, un négociant étranger : il lui vola 240 louis et s'enfuit à Arras (1756). Poursuivi, il alla en Belgique et revint sous un faux nom à Paris, plus sombre, plus exalté que jamais. La démission des membres du parlement l'occupait surtout. Le 3 janvier 1757 il se rendit à Versailles : extraordinairement agité, il voulut faire venir un chirurgien pour être saigné, mais on le plaisanta sur sa demande, qui resta sans suite. Le lendemain, il attendit toute la journée le passage de Louis XV, et, sur les six heures du soir, au moment où le roi montait en voiture pour quitter Trianon, Damiens le frappa d'un coup de couteau. Louis s'écria : « On m'a donné un coup de coudé ! » Mais ayant passé la main sous sa veste, il la retira ensanglantée et dit : « Je suis blessé ! » Puis, se retournant, il aperçut Damiens, qui avait gardé son chapeau. « C'est cet homme-là, dit-il, qui m'a frappé : qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse pas de mal ! » Damiens aurait pu s'évader, mais il se laissa prendre. On le fouilla : il avait sur lui une somme assez forte, un livre de prières, et le couteau dont il venait de se servir. Cet instrument du crime était composé de deux lames, l'une large et pointue, l'autre longue d'environ cinq pouces et ayant la forme d'un canif : c'est avec cette dernière que l'assassin avait frappé Louis. Il jeta le trouble dans les esprits en répétant plusieurs fois que ce jour-là on ne devait point laisser sortir le dauphin. Ce qu'il y eut peut-être alors d'aussi atroce que le crime, ce furent les moyens que l'on employa pour arracher au coupable les noms

de ses instigateurs et de ses complices Machault, garde-des-sceaux, saisit même Damiens au collet, le tenailla des pincés rougies au feu, et voulut faire brûler. Damiens convint d'a qu'il avait eu des complices, mais il ne de les nommer, quoiqu'on lui promît grâce. Plus tard il se rétracta et prétendit avoir formé seul le projet du crime. Quelques-unes de ses réponses ont fait croire à certains historiens qu'il avait été poussé par le fanatisme religieux; des faits irrécusables prouvent le contraire. Le prévôt de l'hôtel fit contre lui une première instruction. Damiens écrivit au roi une lettre que le roi n'a pas dédaigné d'insérer dans son *Précis du siècle de Louis XV*. On le transporta à la Conciergerie avec des cautions inouïes, qui furent continuées jusqu'au moment de son supplice, et coûtaient plus de six cents livres par jour. Il répondit aux commissaires qui venaient l'interroger : « Je n'ai point eu l'intention de tuer le roi : je l'aurais tué si j'en avais voulu. Je ne l'ai fait que pour que Dieu pût toucher le roi, et le porter à remettre toutes choses en place et à donner la tranquillité dans ses états. Il n'y a que l'archevêque de Paris qui est cause de tous ces troubles. » Ces dernières paroles firent encore faire de nouvelles propositions au public, qui accusait tant les jésuites, tantôt les jansénistes, tantôt le dauphin, ami des jésuites, tantôt le parlement, leur ennemi; mais aucune de ces hypothèses n'était vraie; les premières surtout étaient invraisemblables. Il est plus probable que son imagination avait été allumée par les murmures secrets qu'il avait entendus dans les salons publics, dans la grande salle du palais, et ailleurs. L'instruction dura deux mois. Enfin, le 26 mars, il parut devant le parlement assemblé. Il regarda ses juges avec fermeté, en reconnut et en nomma plusieurs, plaisanta même avec quelques-uns. Le 28 mars, on lui lut son arrêt : il se coucha à genoux, avec attention, et dit à voix relevant : « La journée sera rude ! » La sentence portait qu'il serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, et qu'il avait été agité solennellement de questions de tortures on ferait usage. Les chirurgiens

édifièrent com
 t moitié danger po
 s du patient celle in appe
 tion des brodequins. Damiens
 rec fermé. Il varia peu dans
 es, et finit par déclarer qu'il
 dans son crime ni complot ni
 , qu'il s'était proposé, en le com
 é venger l'honneur et la gloire
 ent, et qu'il croyait rendre un
 'état. Sur l'échafaud il consi
 s les parties de l'horrible appa
 supplice avec une curiosité sin
 rés qu'on lui eut brûlé la main
 et qu'on l'eut tenaillé à toutes
 charnues du corps, il fut pen
 d'une heure tiré de toute la
 de quatre forts chevaux; on je
 tes les plaies du plomb fondu,
 ie, de l'huile, de la cire bouill
 uit approchait lorsqu'il expi
 qu'on ait pu lui arracher des
 icis sur les motifs de son crime.

furent aussitôt brûlés. Un ar
 rement banni à perpétuité,
 s de mort, le père, la femme
 du condamné, enjoignit à ses
 ses sœurs de changer de nom,
 a que la maison où il était né
 le jusqu'à ses fondements. Il y
 ce procès des incidents singu
 esquels le parlement n'insista
 pas assez. A. S.-R.

ER, voy. DAMES.

ETTE, ville de la Basse-Égypte
 a rive orientale de la branche
 que du Nil, entre ce fleuve et
 nzaleh. Il faut distinguer l'an
 cienne Damiette de la ville qui est ac
 tuellement désignée sous ce nom. La
 , appelée *Thamiatis* par les
 , est située à l'embouchure du
 fleuve, deux lieues plus au nord que
 la ville moderne. Cette ville, peu im
 portante d'abord, prit beaucoup d'ac
 croissement quand Peluse perdit ses ri
 ches par son commerce, par suite des
 guerres de la guerre. Les Arabes s'en
 emparèrent, puis elle fut occupée par
 les croisés du Bas-Empire, qui bientôt
 furent obligés de la restituer aux mu
 sulmans. C'est alors que Damiette fut
 entourée de murs très forts et devint une
 ville importante du Nil. A l'abri de ces fortifi-

cations, près de 80,000 habitants y de
 meurèrent et y exercèrent un commerce
 considérable. Aussi les efforts des chré
 tiens, dans leurs expéditions en Égypte
 pendant les Croisades, tendirent princi
 palement vers l'occupation de Damiette.
 Ils la prirent quatre fois dans le cours
 d'environ deux siècles. En 1219 et 1220
 ils l'assiégèrent pendant dix-huit mois et
 ne la prirent qu'après un grand nombre
 de combats sur le Nil ou sur les bords
 de ce fleuve, et lorsque les assiégés, en
 proie à la famine et aux maladies con
 tagieuses, eurent péri pour la plupart.
 Les chrétiens trouvèrent de grandes ri
 chesses dans la place et la donnèrent au
 roi de Jérusalem; mais dès l'an 1221 ils
 furent obligés de l'abandonner. Trente
 ans après la première prise (1249), la
 flotte de Louis IX, roi de France, aborda
 à la presqu'île de Damiette que le Nil
 avait formée de ses attérissements. Après
 un combat glorieux, ce prince entra
 dans la place, que les musulmans, dans
 leur terreur, avaient évacuée. La grande
 mosquée fut encore une fois convertie
 en cathédrale, des églises et des con
 vents furent fondés et dotés. Malheureu
 sement ces beaux commencements de
 l'expédition française furent suivis de
 grands revers. Étant tombé au pouvoir
 des ennemis, le roi fut obligé de rendre
 Damiette, et l'année qui suivit son en
 trée dans la ville, il en partit pour aban
 donner tout le pays. Afin d'ôter aux
 chrétiens tout espoir de s'établir dans la
 Basse-Égypte, les musulmans prirent le
 parti de détruire de fond en comble l'an
 cienne Damiette. Ils y procédèrent avec
 tant de zèle qu'il n'en resta rien, et il n'y
 a plus que les cisternes et les débris d'an
 ciens aqueducs qui indiquent son em
 placement sur le terrain du village ac
 tuel d'El-Ezbah. Une nouvelle ville,
 nommée comme l'ancienne, fut fondée
 sur la même rive du Nil, à deux
 lieues plus loin de la mer. Des musul
 mans et des chrétiens syriens vinrent la
 peupler; un commerce considérable en
 richit bientôt cette nouvelle ville, dont
 le site est un des plus beaux de toute
 l'Égypte. Le voisinage du Nil, du lac
 Menzaleh et de la mer, y tempère la
 chaleur du climat; la campagne est cou-

verte d'une végétation vigoureuse, et de belles rivières sont entrecoupées de canaux d'arrosage; on voit autour de la ville des bosquets d'orangers, de bananiers, de dattiers et d'autres arbres des climats chauds; on y retrouve les végétaux renommés par leur antique usage, tels que le papyrus, le lotus, le roseau calamus. Des rivages florissants par leur industrie s'entremêlent à cette belle végétation. Damiette se déploie en forme de croissant sur le bord oriental du Nil. Les maisons élevées des quais, les minarets élancés des mosquées et les belvédères des terrasses donnent une idée avantageuse de l'intérieur; les bazars sont bien fournis, surtout en toiles et linge de table, qu'on fabrique très bien à Damiette et dans les villages d'alentour. La population est d'environ 60,000 âmes; elle entretient d'importantes relations commerciales avec la Syrie. Ce fut au-dessous de Damiette, dans la plaine d'El-Ezbah, qu'en novembre 1799, pendant l'expédition française en Égypte, le général Verdier, avec 1000 hommes, défit 7000 janissaires.

D-c.

DAMNATION, expression de la langue religieuse commune à la plupart des croyances et par laquelle on désigne la sanction pénale attachée par Dieu à sa loi ou la conséquence de la transgression obstinée et invariable de cette dernière. Une telle sanction a paru nécessaire dans tous les temps pour venger la majesté divine des outrages du méchant; Jésus-Christ en admet la réalité et l'enseigne même positivement, tout en combattant l'idée d'un dieu vengeur, d'un dieu sujet à colère, et tout en proclamant cette vérité consolante que Dieu ne veut pas la mort du pécheur et qu'il y a joie dans les cieux lorsqu'il vient à résipiscence et renonce au mal. Ceux qui n'admettent point la possibilité d'une damnation éternelle, la trouvant inconciliable avec la bonté de Dieu et avec la perfectibilité indéfinie de l'homme, supposent que les paroles du fondateur de notre religion ont été prises trop à la lettre; suivant eux, il n'est pas permis à l'homme d'appliquer à Dieu, qui a l'éternité en partage, les nécessités de la position d'un juge humain, renfermé

dans les limites du temps. Ils ajoutent encore d'autres considérations puisées dans le raisonnement auquel leurs adversaires opposent la révélation. Qu'il nous suffise d'avoir rappelé cette controverse et bornons-nous ici à exposer le dogme de la damnation, sur lequel l'église catholique et les églises protestantes auraient peu de peine à s'entendre, tant leurs symboles de foi sont d'accord sur le fond de ce dogme.

J. H. S.

Dans le sens de l'Église, *damnation*, c'est la peine de l'enfer décernée aux méchants par la justice divine.

La théologie catholique admet la peine du *dam* et la peine du *sens*. La peine du *dam* consiste dans la privation de Dieu, comme souverain bien; la peine du *sens* consiste dans un feu matériel qui brûlera les réprouvés sans jamais les consumer et qui leur fera éprouver les douleurs les plus cruelles, suivant ce passage de l'Écriture qui dit qu'ils seront saisis dans un étang de feu... *Allez au feu éternel!*

Suivant la foi catholique, la *damnation* n'aura pas de fin : les réprouvés iront au supplice éternel. Le concile de Florence l'a formellement défini. La damnation temporaire fut l'erreur d'Origène, adoptée dans ces derniers temps par les sociniens et par d'autres sectaires.

Théodore de Bèze est accusé d'avoir enseigné que Dieu a prédestiné les réprouvés, non-seulement à la damnation, mais encore aux causes de la damnation. L'Église catholique ne croit rien de semblable. Voy. ENFER, PEINE, PRÉDESTINATION, etc.

J. L.

La damnation est l'arrêt de réprobation finale que Dieu doit prononcer contre les coupables obstinés ou impénitents. Voici la traduction philosophique de ce dogme fondamental de toute religion : Dieu seul est au-dehors de la volonté humaine, et nul homme n'a le droit de dire à son semblable : « Sois meilleur ou moins méchant. » Cette volonté, dans l'individu, échappe à tout contrôle temporel et par conséquent devient justiciable de l'éternité. C'est ce dernier point de ses destinées dont la religion s'empare et qu'elle est chargée de

à rappeler sans cesse. La révélation qui lui annonce une punition antérieure à la naissance des hommes et une damnation subséquente, a dû soulever contre elle la révolte des sens et la haine des passions; et il n'a pas tenu à celles-ci que les ministres des autels ne fussent, avec les vérités qu'ils prêchent, enveloppés dans une commune sentence de probation et de mépris. Cependant, il est bien plus dans l'esprit, comme dans l'œuvre de leur religion, de sauver que de damner; à ses yeux, la condamnation n'est qu'un malheur dont elle efforce à tout prix de nous tirer ou de nous défendre, et nul n'a plus de larmes qu'elle pour les victimes qu'elle n'a pu arracher.

On a longtemps accusé l'église catholique de damner sans réserve tous les hérétiques, les hérétiques. A la vérité l'église de Jésus-Christ ne peut se renier elle-même; mais quant à ses sentiments ou ses jugements sur le sort des infidèles et des chrétiens qui vivent et meurent hors de son sein, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs aux nombreux et saints écrits de saint Augustin, et notamment aux deux livres *De utilitate credendi* et *Contra epistolam fundamenti*: ils y liront avec plaisir, dans un langage qui n'est indigne ni du Forum ni de l'Académie, la charité vive et profonde, la bienveillance inaltérable de l'évêque d'Hippone pour ceux que l'erreur séduit et égare. Aucun catholique ne saurait refuser de souscrire à des sentiments qui honorent à la fois le pontife et le philosophe, l'homme et le chrétien. A. V. x.

DAMOCLES (ÉPÉE DE), expression figurative d'un usage fréquent dans l'art oratoire. Elle offre la personnification symbolique des terreurs qui troublent la jouissance d'un pouvoir tyrannique. On en trouve l'origine et l'explication dans un trait de la vie de Denys l'Ancien. Damoclès, l'un de ses courtisans, s'étant dit qu'il le regardait comme le plus heureux des hommes, le tyran de Syracuse lui promit de le mettre à portée d'apprécier tout le bonheur qui lui venait son partage. Il l'invita à un banquet somptueux et voulut qu'il y fût l'objet de tous les honneurs qu'on lui rendait

à lui-même. Damoclès était au comble de ses vœux, quand tout à coup il aperçut suspendue au plafond une épée nue dont un faible crin de cheval empêchait seule la chute sur sa tête. A l'aspect de cette menace de mort toujours présente, Damoclès comprit de quel bonheur peut jouir un tyran.

P. A. V.

DAMOISEL ou **DAMOISEAU**. On croit que ce mot est le diminutif de *dam*, seigneur; il désignait le jeune noble qui n'avait pas encore reçu l'ordre de la chevalerie, et on le trouve souvent confondu dans les vieux auteurs avec celui de page ou de varlet. On le donnait à de jeunes gens qui ne possédaient aucun bien, et parfois à des fils de souverains. Froissart appelle Richard, destiné à être roi, *jeune damoiseil*; saint Louis est nommé par quelques poètes *damoiseil de Flandre*; on ne voit ce nom porté comme titre de seigneurie que par le possesseur du fief de Commarchis. Les grands seigneurs tenaient à honneur de réunir dans leurs châteaux les enfants de la pauvre noblesse, et souvent même les fils des plus riches barons s'en allaient apprendre comment on devait servir Dieu, le roi et les dames, chez les seigneurs voisins de leurs pères. Le jeune Bayard fut envoyé chez son oncle, évêque de Grenoble, et lui versait à boire quand il mangeait à la table du duc de Savoie, se contenant *très mignonnement*. Les damoiseaux suivaient leur seigneur à la chasse, dans ses visites et promenades; ils faisaient les messages et servaient à table. On leur enseignait tout ce que devaient savoir les chevaliers relativement à l'art de la guerre et à la conduite qu'il fallait tenir dans les tournois. Les dames châtelaines se chargeaient de leur apprendre la religion et les formaient aux bonnes manières, et, selon la coutume du temps, leur faisaient alternativement réciter des patenôtres et des lais d'amour composés par les plus célèbres ménestrels. Les matinées se passaient à jouter, à s'exercer dans le préau; le soir, dans la grande salle, on écoutait les récits de quelques vieux chevaliers revenus de la Terre-Sainte, ou la légende qu'un religieux, allant en pèlerinage, avait recueillie dans son monastère. Les

damoiseaux étaient servis par les gros varlets, vassaux du seigneur auprès duquel ils vivaient, et quelquefois aussi vassaux de leurs propres parents, qui les avaient accompagnés. De damoiseil ou devenait écuyer, puis chevalier.

Dans les vers suivants :

Quand je vois ces damoiseaux
Qui tant sont aveugles et biaux,

damoiseaux est employé pour désigner des jeunes gens en général; quelquefois il signifie *tendre*: c'est ainsi que Clément Marot a dit :

Avez-vous donc les cœurs moins damoiseaux
Qu'harpies, ni loups?

On se sert bien rarement de ce mot aujourd'hui et toujours en mauvaise part : *faire le damoiseau*, c'est trop soigner sa parure, affecter de la délicatesse, du dédain, et n'aspirer à plaire qu'aux sottes et aux coquettes.

Une nuance distingue le *dameret* de celui que ses prétentions font appeler *damoiseau*. Le *dameret* a moins de fatuité que le *damoiseau*; il s'occupe des femmes de meilleure foi et ne se préfère point à elles; moins égoïste, il est moins ridicule et beaucoup plus estimable. Ces deux expressions, également surannées, ont souvent été employées comme synonymes.

DAMOISELLE, ou *demoiselle*, a désigné longtemps les filles de qualité, c'est-à-dire les filles des dames (*voy.*), titre dont il semble le diminutif; beaucoup de personnes disent encore d'une fille : *elle est née demoiselle*, pour exprimer qu'elle doit la naissance à des parents nobles. Les reines et les grandes dames aimaient autrefois à s'entourer de jeunes demoiselles pauvres, qu'elles élevaient et mariaient. On apprenait à ces jeunes personnes à filer, à faire de la tapisserie, de belles broderies; à panser les blessures, à préparer des breuvages, des baumes, et à soigner les malades; quelquefois à chanter, à jouer des instruments et à exécuter les danses du temps. Elles désarmaient les chevaliers à la suite des tournois et aidaient les châtelaines à les bien recevoir; elles lavaient les pieds des pèlerins, travaillaient pour orner les églises et habiller les pauvres. Le reste de leur instruc-

tion se bornait à la connaissance du catéchisme, de quelques fabliaux, et de ce qu'elles pouvaient recueillir dans la société de leur *dame*, de son aumônier, des chevaliers et troubadours qui étaient reçus dans le manoir seigneurial. Cet usage qui établissait une relation si utile entre la riche et la pauvre noblesse, s'est entenu longtemps: lorsque Louis XIV nomma le duc de Chaulnes ambassadeur à Rome, sa femme l'y suivit, accompagnée de douze *demoiselles*. Mais la magnificence des grands seigneurs ayant diminué avec leurs privilèges, les dames se bornèrent à une seule *demoiselle de compagnie*. Quelques femmes en ont eues auprès d'elles, et l'on ne saurait trop encourager cette coutume. La *demoiselle de compagnie*, établie dans le salon de sa dame, lui aide à en faire les honneurs; témoin de ses actions, elle en garantit l'innocence, et la préserve non-seulement du danger de quelques occasions pendant la première jeunesse, mais encore de la médisance; auprès d'une vieille femme, la *demoiselle* remplace les fils absents, les filles mariées. Mais quel que soit le motif par lequel on se décide à prendre une *demoiselle de compagnie*, il est à désirer que les femmes riches offrent aux jeunes personnes bien élevées et sans fortune ce moyen d'existence par leurs talents et par une solidité, une douceur, une discrétion de caractère indispensables dans cet état. Avant le mariage, toutes les filles de condition honnête sont appelées *mademoiselle* en France. Ce nom devenait le titre de la princesse plus proche parente du roi, qui n'était pas encore mariée. On le donna la fille de Gaston, frère de Louis XII jusqu'à la naissance de la première fille de Philippe, frère de Louis XIV; cependant cette fille de Gaston est presque toujours désignée dans les mémoires de son temps sous le nom de *la grande* ou de *la vieille mademoiselle*. Beaucoup de provinciaux et de petits bourgeois disent : *notre demoiselle*, au lieu de dire votre fille ou *mademoiselle* votre fille; cette dernière tournure est la seule en usage quand on ne parle pas à des amis intimes de leur enfant. L. C. B.

DAMON et **PYTHIAS**. Ces deu

Pythias et Castor se réunirent, à Syracuse, sur le héros dévouement d'amitié que la fable av attribué à Castor et à Pollux, à Oreste et à Pylade. Pythias ayant été fausement accusé, auprès de Denys-le-Jeune, d'avoir conspiré contre lui, le tyran voulait le faire sur-le-champ conduire au supplice; mais sur la demande que lui fit Pythias de différer sa mort jusqu'à la fin du jour, afin qu'il pût mettre ordre à quelques affaires importantes, il y consentit, à condition que Pythias lui présentât un otage qui répondrait pour lui, s'il ne revenait subir son arrêt. Damoreau s'étant aussitôt offert pour remplir ce généreux office, Pythias s'éloigna, et le jour était près de finir sans qu'il eût encore reparu. Cependant Damoreau ne laissait paraître aucune inquiétude; conduit au lieu du supplice, et prêt à recevoir le coup fatal, son visage n'avait point pâli, lorsque Pythias, fendant les flots de la foule émue et attentive, accourut dégager sa promesse. Denys, étonné par tant de vertu, révoqua sa sentence et conjura ces deux héros de l'amitié d'accepter la sienne. Retiré à Corinthe après sa chute du trône, il y raconta lui-même ce trait à Aristoxène, et c'est d'après le témoignage de celui-ci que Jamblique l'a consigné dans son Histoire de la vie et de la secte de Pythagore. On connaît la ballade de Schiller sur ce beau sujet. P. A. V.

DAMOREAU (M^{me}) LAURE-CINTHI MONTALANT est née à Paris en 1802. Ses dispositions précoces pour l'art musical la firent admettre, dès l'âge de 7 ans, aux leçons du Conservatoire, dans la classe de solfège et de piano. Déjà forte à 12 ans sur ce dernier instrument et sur la harpe, elle ne put obtenir néanmoins le passer dans une classe de chant; on décida que ce n'était point là sa vocation :

Voilà de vos arrêts, messieurs les gens de goût!

Heureusement l'habile enseignement de Plantade, et, plus tard, les conseils de Meins de goût de Bordogni, suppléèrent amplement à ceux qui lui avaient été refusés, surtout près d'une élève née, pour ainsi dire, musicienne et cantatrice.

M^{lle} Montalant n'avait pas atteint sa

quinzième année, lorsque M^{me} Catalani, digne appréciatrice de ses talents, la fit débiter, en 1816, au Théâtre-Italien dont elle était la directrice. A cette époque, les préventions du public, et surtout des *dilettanti*, n'auraient point accueilli une Française sur cette scène sans quelque défaveur ou sans une certaine défiance : on voulut éviter, au moins par l'énoncé de l'affiche, d'éveiller cette susceptibilité, et ce fut par le nom italien de *Cinti*, emprunté, avec une légère variante, à l'un de ses prénoms, que se présenta la jeune débutante.

Sa voix fraîche et pure enleva tous les suffrages dans *la Cosa rara* et dans les autres opéras où on l'entendit successivement. Dix ans de séjour à ce théâtre furent pour elle une suite non interrompue de succès. Elle y créa brillamment plusieurs rôles nouveaux, entre autres celui de Zé-tulbé dans *le Calife* de Garcia. Le nom de M^{lle} Cinti n'avait pas tardé à devenir, pour les amateurs du chant, une puissante attraction : aussi le conserva-t-elle, joint à celui de Damoreau, lorsqu'elle contracta, avec cet acteur de l'Opéra français, un mariage à demi dissous depuis par une séparation judiciaire.

Toutefois, les triomphes de la cantatrice à l'Opéra italien ne faisaient encore que préluder à ceux qui l'attendaient sur notre grande scène lyrique. Ayant eu l'occasion d'y chanter, dans la représentation donnée pour les incendiés de Salins, le rôle de Philis, du *Rossignol*, elle y produisit tant d'effet que M. Sosthène de La Rochefoucault, chargé alors de la haute direction de ce théâtre, la pressa vivement d'y entrer. Elle ne se décida pas sans peine à quitter celui de ses premiers succès; pendant quelque temps elle se partagea entre les deux opéras; et, ce qui était sans exemple, elle chantait dans la même semaine *Fernand Cortez* et *Il Barbiere*, *le Rossignol* et *la Gazza*.

Fixée enfin tout-à-fait à l'Opéra, M^{me} Damoreau-Cinti y fut le plus puissant appui de la réforme musicale introduite par Rossini. *Le Siège de Corinthe*, *le Comte Ory*, *Moïse*, *la Muette*, *Guiltaume Tell*, *Robert-le-Diable*, *la Bayadère*, etc., etc., vinrent successivement accroître sa renommée. Une distinction

due à ce talent hors de ligne la fit nommer, en 1833, professeur de chant au Conservatoire, titre qu'aucune femme n'avait encore obtenu.

L'étendue de la voix de M^{me} Damoreau n'a rien d'extraordinaire (deux octaves et quelques notes); mais sa pureté, sa justesse, sa méthode sont parfaites; ses *furitures* sont d'un goût exquis; elle exécute également bien le *trille*, soit *piano*, soit *forte*, et développe, dans les cordes du *mezzo-soprano*, toutes les ressources de la vocalisation. On peut la surnommer la cantatrice-modèle. Au théâtre, les Pasta, les Malibran, sont pour elle des rivales redoutables : dans un concert elle n'en a point.

En entrant à l'Académie royale de musique, où elle est restée dix ans, M^{me} Damoreau avait reçu la promesse d'une pension pour laquelle devaient être comptées ses dix années passées au Théâtre-Italien. De fréquentes discussions pécuniaires et diverses contrariétés l'ont enlevés, il y a un an, au grand Opéra, qu'elle a abandonné pour l'Opéra-Comique. Quoiqu'elle y ait abordé le dialogue *parlé* avec plus de succès que n'aurait fait présager son inexpérience sur ce point, et que la faveur publique l'y ait suivie, on peut regretter de ne pas la voir occuper sa véritable place, et les amis de l'art espèrent toujours que Rossini et Meyerbeer recouvreront enfin leur plus digne interprète. M. O.

DAMPIER (GUILLAUME), célèbre marin voyageur, né en 1652 à East-Coker en Sommersetshire (Angleterre), reçut de son père et ensuite de son oncle une excellente éducation qui ne put affaiblir le penchant inné et invincible qu'il avait pour la vie vagabonde. Il était du nombre de ces hommes que tourmente une surabondance de vie physique, un besoin de mouvement, qui donnent le désir de la locomotion. Les périls de la navigation lui plaisaient par-dessus tout. Cependant, lorsqu'il était encore très jeune, il s'en était dégoûté après un voyage dans le Nord qui fut son début; mais un second voyage, qu'il fit en 1673 dans les Indes Orientales, lui redonna de l'ardeur. En 1675 il passa à Campêche et vécut trois ans avec les

coupeurs de bois de teinture. En Europe, il lui tarda de retourner genre de vie; mais des sibiastes rencontra à la Jamaïque, l'entra. Il fallait qu'il eût de la sympathie les hommes durs, puisqu'il s'accoutuma de la brutale férocité de ces compagnons. Ses relations ne différaient de ce qu'il sut faire en pareille guise et se taisaient absolument sur

Naviguant comme officier soit marine de l'état, soit dans la marchande, il a visité l'isthme de Panama, le détroit de Magellan, les Chili et du Pérou, celles du Brésil et ensuite Océanie*, l'île de Guadalupe et toutes les Philippines, orientales de Cambodie, de Java et de Formose, celles de Luzon, Célèbes, de Sumatra, de Nicobar de Bonne-Espérance et Sainte-Élie. Il a pris surtout une connaissance culinaire du continent oriental en 1688, et il eut sous ses ordres en 1699 un bâtiment de douze canots, le *Roë-Buck*, avec lequel il retourna ces parages. Il fut le premier qui vint à l'exploration du littoral. Il avait dans ses loisirs cultivé les sciences : aussi dans cette expédition ne négligea rien de ce qui intéresse la botanique et l'histoire naturelle. Il porta en Europe des plantes inconnues qui se trouvent encore aujourd'hui dans les herbiers du musée d'Oxford.

Dampier avait une vigueur d'âme que gâtait la trop grande faiblesse de ses manières; sa volonté était mais capricieuse. Ces contrastes ne lui étaient pas propres au commandement aussi ne lui en confia-t-on plus où il fût en chef, et ce ne fut qu'à la qualité de simple pilote qu'il fit d'autres voyages, l'un en 1704 et de 1708 à 1711, avec Wood Rogers.

Là se termine sa longue carrière de voyages. On n'a rien su de sa vie pendant cette époque; ses mœurs sont restées inconnues. Les relations de ses voyages écrites par lui-même ou sous sa dictée contiennent des descriptions qu'on

(*) Un groupe de la Papouasie, dans le Sud-Ouest, a conservé le nom d'*archipel de Dampier*.

Le homme de *à du coup d'œil* *de*, d'une grande pénétration et *ement* parfait; elles ont le mérite *cision* des détails et de la briè- *style*; mais il y règne une cer- *chereuse* et une abondance de *utiles*; elles ne sont plus guère *e* par les savants. Il est vrai que *nces* lui ont eu plus d'une obli- *, tout* ce qui tient à l'art nautique *culier*. Offrant des principes gé- *, simples* et incontestables, *son* *sur les vents, les marées et les* *ts* est encore maintenant un *des* *rs* qu'il y ait. On lui doit aussi *nière* esquisse de la Flore de la *le-Hollande*. Dampier a donné une *tion* assez curieuse de Tonquin, *m* et de Malacca. LEP. D.

PIERRE (AUGUSTE-HENRI-MA- *COX*, marquis DE), général en chef *mée* française, vit le jour à Paris *oût* 1756. Comme il sortait d'une *distinguée* dans ses armes, le récit *doits* de tout genre enflamma de *heurs* son imagination. Officier *des* françaises, il quitta en secret *ment* et se dirigea vers Gibraltar *assiégeait*. Le ministre le fit arrêter *elone* et ramener à son corps. En *Montgolfier* (*voy.*), déjà célèbre *aérostats*, en construisit un où le *Orléans* voulut monter: Dampierre, *ont* de signaler son courage, *sol-* *obtient* l'honneur de s'élever dans *s* avec le prince. Il court à Lyon *un* semblable essai, et son cœur *ment* ému aux applaudissements *multitude* immense. Mais absent *mission*, il trouve les arrêts en *it* dans Paris. Ce châtimeut mérité *son* amour-propre: il offre sa *ion*, que l'on refuse. Il abandonne *les* françaises, visite l'Angleterre, *ent* à Berlin pour étudier, dans les *ons* militaires, la tactique de Fre- *l*, dont il devient aussitôt l'admi- *Son* enthousiasme lui fait imiter *nières* prussiennes, en servant au *nt* de Chartres et dans celui des *rs* de Normandie, ce qui déplut *ir* à Louis XVI. Dampierre, *que* cette nouveauté nuirait à *ancement*, se retira dans ses ter-

res dont il rendit les fermiers heureux.

La révolution le trouva tout disposé à *suivre* ses principes de réforme. Nommé *président* du département de l'Aube en 1790, il remplit très peu de temps ces *fonctions* trop paisibles pour une humeur *si* guerrière. Aide-de-camp du maréchal *de* Rochambeau au mois d'avril 1792, *il* entra en campagne à la tête du 5^e *régiment* de dragons. Il reçut l'ordre de *renforcer* l'armée de Dumouriez, sur *l'Aisne*, avec son régiment et 4,000 hom- *mes* d'infanterie. Arrivé au milieu du feu *de* Valmy, il y commanda honorable- *ment* une division. A Jemmapes (le 6 *novembre* 1792), Dampierre vole au secours *du* général Beurnonville (*voy.*) attaqué *par* six bataillons qui, déjà débordant *son* corps, redoublaient d'efforts pour le *contraindre* à la retraite. Il arrête sou- *dain* ces bataillons, les pousse en désor- *dre* sur deux redoutes dont il s'empare, *tourne* contre eux leurs canons, et dégage *Beurnonville* qui reprend l'offensive. Le *résultat* si glorieux de cette grande jour- *née* est incontestablement dû autant à la *conduite* de Dampierre qu'aux talents du *général* en chef.

Dumouriez, n'ayant point jugé conve- *nable* de chasser l'ennemi au-delà du *Rhin*, laissa les Autrichiens entre ce *fleuve* et Dampierre: ce fut une grande *faute* qui, par ses conséquences, non-seu- *lement* repoussa les Français loin de leurs *conquêtes*, mais affaiblit le moral des *vainqueurs*. Dampierre, qui commandait *l'avant-garde*, établit ses quartiers d'hi- *ver* aux bords de la Roër, sur une ligne *beaucoup* trop prolongée, opposant seu- *lement* 15,000 hommes à 50,000 Autri- *chiens*. L'élite de l'armée suivit Dumou- *riez* en Hollande; Miranda investit en *février* la place de Maëstricht. Dampierre, *chargé* de couvrir les opérations du siège, *ne* songea point à concentrer son faible *corps*; au lieu de surveiller ses avant- *postes*, il s'en éloigne pour se retirer à *Aix-la-Chapelle*, sans même indiquer *un* point de réunion en cas de retraite. *Le* 1^{er} mars sa ligne est forcée aussitôt *qu'attaquée*: il apprend cet événement *quand* l'incurie l'a réduit à l'impuissance *d'y* remédier. Plusieurs corps sont aban- *donnés* à leur propre direction; Dain-

pierre, pour n'être pas entouré, n'a que le temps de se replier sur Liège. Maëstricht est dégagé devant les troupes du prince de Cobourg, qui pressent les corps français jusqu'aux environs de Louvain. Dumouriez s'y transporte en toute hâte. Dans le but de rendre la confiance à son armée, il livre, auprès de Tirlemont, plusieurs combats heureux, où Dampierre se fait remarquer par son intrépidité. Un engagement général devient inévitable: il a lieu à Nerwinde le 16 mars. Dampierre commande le centre; il conserve avec avantage ses positions et seconde vaillamment les efforts de l'aile droite; mais la retraite de l'aile gauche, dirigée par Miranda, l'obligeant à suivre ce mouvement qui le mettait à découvert, il abandonne le champ de bataille. Dumouriez lui reprocha vivement une ardeur inconsidérée, ainsi qu'une exactitude peu rigoureuse dans l'exécution de ses ordres. Le blâme n'était pas sans fondement; mais une mésintelligence en fut la suite. Le général en chef, déjà disposé à résister aux ordres de la Convention, envoya Dampierre sur les derrières de l'armée commander la place du Quesnoy, voulant éviter devant ce lieutenant sévère les embarras de sa défection. Le 4 avril, Dampierre fut chargé de le remplacer dans le commandement en chef, fardeau immense dans ces temps calamiteux. Sa responsabilité devenait d'autant plus dangereuse qu'un ennemi nombreux, fier de ses succès, menaçait d'écraser 30,000 hommes découragés. La prudence devait le maintenir sur la défensive en attendant des renforts; mais les ordres du ministre lui prescrivant une attaque soudaine, il s'empara du camp de Famars par une marche habile et repoussa toutes les charges des Autrichiens: deux chevaux furent tués sous lui. Cet avantage rendit le courage aux troupes. Les commissaires de la Convention profitèrent du vœu qu'elles manifestaient pour obliger Dampierre à renouveler ses attaques. On essaya des pertes sensibles devant Condé qu'il fallait dégager. Après cet échec, contraint encore de hasarder une action générale, il conduisit ses soldats pleins d'ardeur sur la route de Valenciennes à Quiévrain; les deux ailes de l'armée, bien

que trop faibles, renversèrent comme torrent tout ce qu'on leur opposait, le centre ne put soutenir le feu des batteries autrichiennes. Après efforts opiniâtres, Dampierre se vit contraint à la retraite, de peur d'être enveloppé. Dès le lendemain il fallut combattre de nouveau, par ordre des commissaires. Dampierre attaque avec le brillant courage la réserve autrichienne fortement retranchée dans le bois de Coigne, presque sous les murs de Valenciennes. Des succès contestés durant le jour le déterminèrent, vers le soir, à tenter un dernier effort. Il s'élança à tête d'une colonne sur l'ennemi; au moment où l'avantage allait se déclarer en sa faveur, un boulet lui emporta la cuisse, à côté de son fils qui était aide-de-camp. A ce coup de foudre les Français s'arrêtèrent comme frappés de stupeur, puis commencèrent à se débattre; bientôt ralliés, ils se retirèrent avec une attitude imposante. Dampierre mourut le jour suivant et fut enterré non loin de Valenciennes dans l'angle formé par le branchement de deux routes. Ce lieu vient d'être acquis par le gouvernement et un monument marquera la place où reposent les cendres du guerrier sur le champ d'honneur. On lui décerna les honneurs du Panthéon. Très vaillant comme chef, il montrait aussi une fermeté à toute épreuve. Des écrivains ont avancé que, bon général divisionnaire, il était peu propre au commandement supérieur; mais Dampierre, n'ayant qu'un mois à la tête de l'armée, conduit d'ailleurs à subir des ordres qu'il considérait comme intempestifs, ne put déployer les talents du capitaine abandonné à son génie. On peut croire qu'un glorieux soldat ne se préserva du sort de Luckner, Custine et d'Houchard, qui portèrent la tête sur l'échafaud.

Son fils, l'aide-de-camp qui recueillit son dernier soupir, nommé, sous le Directoire, sous l'empire, sous la Restauration, sous le Consulat, adjudant général, fit partie de l'expédition de Saint Domingue en 1804, mourut, la même année, victime de la violence des vents du climat. Un autre fils, le marquis CHARLES PICOT de Dampierre, servit sous l'empire jusqu'au grade de colonel et servit aussi sous la Restauration

On a attribué au Dampierre deux pièces intitulées l'une, *Mémoire sur une question relative aux vivres des troupes de terre*, 1710, in-8°; et l'autre, *Lettre d'un ancien munitionnaire des vivres du roi*, La Haye, 1777, in-8°; mais leur auteur est DAMPIERRE DE LA SALLE.

J. S. Q.

Le marquis de Dampierre, nommé pair de France sous le ministère Villèle (6 mars 1819), n'appartient pas à la famille du général. S.

DAN, voy. TRIBUS (*les douze*).

DANAË, voy. PERSÉE.

DANAÏDES. Danaüs régnait en Libye, et Ægyptus, son frère, en Arabie (voy. l'art. suiv.). Celui-ci avait cinquante fils et Danaüs cinquante filles. Ce sont ses filles qu'on appelle *Danaïdes*, comme les fils d'Ægyptus sont appelés *Ægyptides*. La guerre ayant éclaté entre les deux frères, Danaüs, effrayé par un oracle, s'enfuit à l'approche des fils d'Ægyptus et s'embarqua avec ses filles sur un vaisseau, le premier, dit la fable, qui ait été construit. S'étant réfugié d'abord à Rhodes, et de là dans l'Argolide, il en devint roi (1550 ans avant J.-C.). Les Ægyptides s'étaient mis à la recherche de leurs cousines : ils les rejoignirent à Argos et les demandèrent en mariage. Danaüs, pour se soustraire aux menaces de l'oracle, et voulant se venger de son exil, résolut la perte de ses neveux. Il leur promit ses filles et les leur distribua au sort. Cependant, et sans que le sort en décidât, il donna Hypermnestre, l'aînée de toutes, à Lyncée. Les couples étant assortis, Danaüs, au repas de nocces, remit à chacune de ses filles un poignard et, sur son ordre barbare, elles tuèrent toutes leurs maris dans le lit nuptial, à l'exception d'Hypermnestre qui sauva Lyncée, le seul des Ægyptides qui eût respecté la virginité de sa jeune épouse. On dit que Bébryce aussi épargna l'Ægyptide Hippolyte. Les filles de Danaüs donnèrent pieusement la sépulture à leurs maris; et comme elles n'avaient accepté les poignards que par obéissance, que par amour pour leur père et par la crainte de l'oracle, Minerve et Mercure, par ordre de Jupiter, les purifièrent de ce meurtre dans les

eaux expiatoires du lac de Lerne. Danaüs, après avoir fait renfermer Hypermnestre, la rendit à Lyncée, qui plus tard accomplit enfin l'oracle et monta sur le trône d'Argos. Quant aux autres Danaïdes, elles se marièrent à des héros grecs qui les obtinrent comme prix de leur victoire dans les jeux publics. Par la suite s'est accréditée la tradition fabuleuse que les Danaïdes expièrent cruellement leur forfait et qu'elles furent condamnées à remplir dans le Tartare un tonneau sans fond; mais ce n'est là qu'une allégorie assez clairement expliquée par l'histoire (voir Strabon, VIII, 6, 8), qui nous montre les Danaïdes comme ayant creusé des puits nombreux, inventé les rigoles, les canaux qui fécondèrent les plaines arides d'Argos. Le sol absorbe et boit l'eau, il faut sans cesse de nouveaux arrosements : voilà le tonneau percé, et les cinquante cruches occupées à le remplir deviennent l'emblème de l'irrigation. Nous voyons, en outre, dans un dialogue de Lucien, que Danaüs faisait travailler ses filles en roi qui savait bien que le travail est le plus puissant auxiliaire de la civilisation.

F. D.

DANAUS, fils de Bélus et d'Anchinoé ou Achiroé, chef prétendu d'une colonie égyptienne qui serait venues'établir vers l'an 1550 avant J.-C. à Argos, ville dont il devint, après Inachus, le second fondateur. On a vu à l'article DANAÏDES qu'il était frère d'Ægyptus, avec lequel il partagea la domination de leur père : pour réunir tout l'héritage, ce frère força Danaüs à prendre la fuite, ou plutôt, suivant d'autres témoignages, offrit en mariage à ses cinquante filles les fils en pareil nombre qu'il avait eus d'Euryrhoé, fille du Nil. Ces noms, ces chiffres, font assez voir qu'il ne s'agit point ici de faits positifs, mais de traditions mythiques et de personifications plus ou moins heureuses. Soit avant, soit après le meurtre des fils d'Ægyptus, Danaüs, craignant les mauvais desseins de son frère, s'embarqua sur une galère à cinquante rames, passa à Rhodes et partit de là pour Argos, où son origine (il descendait par Epaphus-Apis de la princesse argienne Io-Isis) lui faisait espé-

rer un accueil favorable. Il débarqua dans un lieu que Pausanias (II, 38, 4) appelle Ἀπόδαθμος, près de Thyrée, et son arrivée opéra une révolution parmi les Argiens, Pélasges quant à leur race. Gélantor commandait dans la ville; mais, soit qu'il reconnût que, suivant la volonté des dieux, l'étranger devait régner à sa place, soit qu'il fût vaincu par lui dans un combat, il laissa le trône à Danaüs; et les Ioniens du Péloponèse ou d'Égi-lée prirent alors, en même temps que des mœurs nouvelles, le nom de *Danaens* (Δαναοί) ou de *Danaïdes* (Δαναίδαι) sous lequel Homère a coutume de désigner les Grecs en général. Mais Homère, tout en faisant usage du nom de Danaüs, semble ignorer entièrement l'histoire de Danaüs, et les poètes épiques grecs, pas plus que lui, n'en ont connaissance. Eschyle, au contraire, a fait de l'histoire des Danaïdes, qu'il amène en *suppliantes* d'Égypte à Argos, le sujet de sa tragédie des *Ιξίτιδες* (voir surtout les vers 300-325), et cette tradition a ensuite été variée, à force de conjectures et par induction, de mille manières différentes, comme on peut le voir en comparant à celle qu'a recueillie le tragique que nous venons de citer, les détails assez divergents conservés par Apollodore, Hygin et Pausanias. Ce qui offre le plus de difficultés, c'est la prétendue origine égyptienne de Danaüs, origine qui ne laissa point de traces à Argos et qui supposerait entre l'Égypte et la Grèce des communications maritimes dont rien ne prouve la réalité. D'ailleurs la plus grande confusion règne à ce sujet dans les différents témoignages, la plupart inconciliables entre eux. Suivant les uns *Ægyptus* et Danaüs régnerent ensemble sur l'Égypte; suivant les autres l'un a pour partage l'Arabie et l'autre la Libye (Apoll., II, 1, 5); dans cette dernière contrée, Danaüs, au rapport de Diodore de Sicile (XVII, 50), aurait même fondé le temple d'Ammon. De plus, Bélus leur père est appelé roi d'Égypte, tandis que ce nom, le même que celui de Bel, Baal, se rattache plutôt à la Phénicie à laquelle appartient aussi Phœnix, dont Phérécyde assure que les deux frères avaient épousé les deux filles. En

effet, les mythographes ont donné pour femme à Danaüs la Phénicienne Europe, dont ils ne font pas seulement la fille de Phœnix, mais encore celle d'Agénoor, son père, et père de Cadmus. Quelquefois ils le nomment neveu d'Agénoor, et les courses de Danaüs sont aussi rattachées à celles de l'inventeur des caractères; bien plus, Danaüs lui-même aurait apporté ces derniers d'Égypte, s'il fallait en croire Denys le grammairien. Ajoutons qu'un ancien scoliaste d'Euripide dit expressément (*Hecub.*, 869 *sqq.*) que Danaüs et *Ægyptus* résidaient d'abord à Argos, d'où celui-ci fut obligé de s'enfuir en Égypte; mais il ne tarda pas à revenir dans sa ville natale, et Danaüs, qui redoutait ses embûches, consentit à marier ses filles aux cinquante fils de son frère. Pour comble d'incertitude, Hérodote, à qui les prêtres égyptiens (autorité bien suspecte) avaient assuré que Danaüs était né à Chemmis, grande ville de la Thébaidé, nommé avec lui Lyncée, ce fils d'*Ægyptus* dont Hypermaneste épargna la jeunesse, comme également né à Chemmis, et il le fait aussi s'embarquer pour la Grèce (II, 91); de plus, dans un autre passage (VII, 94), le père de l'histoire semble se contredire lui-même en faisant arriver Danaüs dans le Péloponèse avec Xuthus; enfin suivant Hécatee d'Abdère, contemporain d'Alexandre-le-Grand, Danaüs et Cadmus auraient été deux chefs des Hyksos dont ils auraient dirigé la fuite hors de l'Égypte comme Moïse guida celle des Israélites.

Il serait possible que la tradition sur le premier de ces patriarches n'eût d'autre origine que celle-ci. Les Grecs au temps d'Homère s'appelaient *Danaens*: d'où venait ce nom? A cette question les chroniqueurs de toutes les époques auraient unanimement répondu: de Danaüs. Mais qui était ce Danaüs? on ne le savait, et l'on ne pouvait sans confusion l'introduire dans la généalogie connue des princes indigènes. On en fit donc un étranger (*advena*); mais ne pouvant consentir à voir un *barbare* dans le civilisateur d'une ville grecque, on lui assigna pour patrie la mystérieuse Égypte où il était issu, par Io, de sang hellénique.

M. Otf. Müller (Prolégomènes d'une Mythologie scientifique, 1^{re} éd., p. 182-187) a tenté une autre explication que celle des Grecs du mot *Danaos* : on disait, suivant lui τὸ δαναϊὸν Ἄργος (l'Argos deséchés), comme on disait τὸ διψιὸν (l'altérée), épithète que rappellent ces vers de Sénèque (*Thyest.*) :

..... *Timentique*
Petorum nobiles Argi sitim...

Et ce surnom, qu'on retrouve dans *Danaé*, devint ensuite une personification des Argiens, devenus Hellènes après avoir été Pélasgiotes.

Quoi qu'il en soit, Lyncée épousa *Hypermnestre*, réconcilia son père avec celui de sa femme, et succéda à ce dernier sur le trône d'Argos, où régna ensuite sa race, qui devait donner le jour à un demi-dieu, *Hercule*.

Le lecteur fera bien de rapprocher de ces courts développements nos articles *CADMUS* et *CÉCROPS*, où nous indiquons quelques sources communes à tout ce cycle mythique J. H. S.

DANCHET (ANTOINE), poète français, naquit à Riom, en Auvergne, en 1671, de parents pauvres. Par la protection d'un bon religieux, il trouva le moyen d'achever à Paris, au collège des jésuites, ses études commencées en province chez les oratoriens. Ses dispositions et ses heureuses qualités lui ayant mérité la bienveillance de Louvois, il obtint, à 21 ans, une chaire de rhétorique au collège de Chartres. De retour à Paris, il y commença sa fortune en faisant quelques éducations particulières. L'opéra d'*Hésione*, qu'il donna avec le musicien *Campra*, en 1700, révéla son talent et signala sa vocation réelle. Le succès de cet ouvrage fut très grand et a fait époque; il fut suivi d'un grand nombre d'autres, parmi lesquels nous citerons *Alcine*, *Tancrede* et *Camille*. On trouve dans ces opéras toutes les conditions d'où résulte le mérite du genre, heureuse combinaison d'effets scéniques, coupe lyrique, sentiment juste du rythme, grâce et pureté de style : aussi *Lamothe-Houdart*, émule de *Danchet*, n'a-t-il pas hésité à marquer sa place immédiatement au-dessous de celle de *Quinault*. Nous oserons

dire qu'en dépit même des traits mordants de *Voltaire* et des traits grossiers de *J.-B. Rousseau*, cette place lui appartient encore aujourd'hui. Quoiqu'il ait fait quatre tragédies qui obtinrent quelque succès, ses opéras sont restés ses vrais et seuls titres poétiques. Il fut pourtant de l'Académie des Inscriptions avant d'être de l'Académie Française. Celle-ci le reçut en 1712, l'autre lui avait ouvert ses portes en 1705. On ne peut attribuer cette faveur qu'à l'amitié que lui portait le célèbre *Bignon*, bibliothécaire du roi. *Danchet* était mieux qu'un homme de mérite, c'était un homme excellent, doué au plus haut degré de toutes les qualités sociales. Il mourut en 1748, âgé de 77 ans. *Gresset* lui succéda à l'Académie française. P. A. V.

DANCOURT (FLORENT - CARTON) naquit à Fontainebleau en 1661, d'une famille noble : aussi son véritable nom est-il *d'Ancourt*. Ses père et mère, ayant perdu presque toute leur fortune pour avoir persévéré dans le calvinisme, avaient fini par se faire catholiques, et, pour assurer à leur fils de l'avancement dans le monde, ils lui firent faire son éducation sous les jésuites, alors plus en faveur que l'université même. Le père *Delarue*, célèbre par sa science et par des tragédies de collège, fut charmé de l'heureuse aptitude du jeune *Dancourt* et chercha à l'attacher à sa compagnie; mais son élève avait des penchants qu'eussent contrariés les obligations monastiques; il abandonna les jésuites pour se faire recevoir avocat. Le goût que lui avait inspiré la fille du comédien *La Thorillière* lui fit préférer le théâtre au barreau, et, après l'avoir enlevée et épousée, il se fit lui-même comédien; ensuite, trouvant que c'était trop peu de jouer des pièces, il se mit à en composer. Ayant débuté par *le Notaire obligé*, qui eut 13 représentations en 1685, il donna, en 1686, *la Désolation des joueuses*, qui n'eut qu'un médiocre succès. Ce ne fut qu'en 1687 qu'il se fit un nom par sa célèbre comédie du *Chevalier à la mode*, restée son chef-d'œuvre. Les applaudissements que cette pièce lui valut, tant comme acteur que comme auteur, furent le principe de la suprématie qui lui fut accordée sur ses cama-

rades : il prit sur eux l'autorité de Molière. Les jours brillants du Théâtre-Français ont été ceux où il fut régi par un dictateur. Comme orateur et chef de la troupe, Dancourt fut admis à parler plusieurs fois à Louis XIV, qui lui montra toujours une grande bienveillance. Il mérita aussi celle du public, car la fécondité prodigieuse de son esprit défraya pendant 30 ans le Théâtre-Français. Cependant ses meilleures pièces ont dû beaucoup à la collaboration de Saint-Yon, secrétaire d'un prince, homme de talent, qui, par des motifs de convenance, ne voulait pas que son nom fût connu au théâtre. Il est certain qu'il eut la plus grande part dans le *Chevalier à la mode*. Les observations de mœurs et les traits profonds qu'on trouve dans cette comédie n'étant pas habituels à Dancourt, les connaisseurs du temps les ont attribués, avec assez de fondement, à ce même Saint-Yon, réputé pour un de ces esprits philosophes qui donnent leur cachet aux œuvres du génie.

Dancourt sut défendre la profession de comédien contre les préjugés qui cherchaient à l'avilir. Il répondit à ce sujet au père Delarue, son ancien maître : « Ma foi ! mon père, je ne vois pas que vous deviez tant blâmer l'état que j'ai pris. Je suis comédien du roi, vous êtes comédien du pape, voilà toute la différence ! » Dancourt fut un des grands acteurs de la scène française ; il jouait avec supériorité les rôles à caractères, les raisonneurs, les manteaux, les paysans, et il excellait dans le personnage du *Misanthrope*. Dégoûté subitement du théâtre, il l'abandonna à l'âge de 57 ans pour ne plus s'occuper que de dévotion et de piété, et il se retira dans sa terre de Courcelles-le-Roi, en Berry. Là il se livra à une traduction en vers des Psaumes et fit une tragédie religieuse qui ne nous est point parvenue. Se voyant près de sa fin, il fit construire son tombeau sous ses yeux et mourut le 6 décembre 1725, laissant deux filles qui, après avoir quelque temps joué la comédie, se marièrent richement. Dancourt avait donné *les Bourgeoises à la mode* en 1691, *les Vendanges de Suresne* en 1694, *les Curieux de Compiègne* et le *Mari re-*

trouvé, en 1698, *les Bourgeoises de qualité* et *les Trois cousines*, en 1700. Son théâtre se compose de 60 pièces. Il en a paru plusieurs éditions dont les meilleures sont celles de 1742, 8 vol. in-12, et de 1760, 12 v. petit in-12. La gaîté du dialogue en est la qualité dominante, et son comique est enjoué, vif, malin, caustique, libre et même graveleux ; mais les travers, les ridicules et les portraits qu'il a présentés ne sont plus reconnaissables. Il a peint une société qui n'existe plus et il a tout - à - fait vieilli.

LEP. D.

DANDELOT, frère de l'amiral de Coligny, était le plus jeune des quatre fils de Chastillon et de Louise de Montmorency, sœur du connétable. Le second de ces fils, nommé PIERRE, étant mort en bas âge, et l'aîné, nommé ODET, ayant été destiné à l'état ecclésiastique, Gaspard et Dandelot suivirent la carrière des armes. Tous deux comme on l'a vu à l'article COLIGNY) furent accueillis avec bienveillance par François I^{er} ; tous deux se distinguèrent à la journée de Cérisoles et furent armés chevaliers sur le champ de bataille par le duc d'Enghien. Tous deux se marièrent en 1547, presque dans le même temps, à deux proches parentes de l'illustre maison de Laval. Après la bataille de Renty, Gaspard, qui réunissait les deux charges d'amiral et de colonel général de l'infanterie, obtint du roi de se démettre de cette dernière en faveur de son frère Dandelot. Celui-ci venait d'embrasser la réforme avec ardeur : ses conseils et ses instances portèrent ses deux frères Odet et Gaspard à imiter son exemple ; mais moins impétueux et plus retenus que lui, ils cachèrent leurs nouveaux sentiments tant que vécut Henri II ; Dandelot au contraire les manifesta trop ouvertement et perdit bientôt cette charge de colonel général, qui fut donnée à Montluc au siège de Saint-Quentin. Dandelot voulut mener à son frère un puissant secours ; mais il ne put traverser les lignes ennemies qu'après une perte considérable, et ne lui en fit passer qu'une faible partie. Après la mort de Henri II, Gaspard et son frère, évêque de Beauvais, levèrent le masque, et Dandelot se mit avec eux à la tête du parti réformé.

de leurs vivants au sein
 de la cour, lorsque Carnelut de Mé-
 dardé par les Guises, demanda
 un entretien secret. Dandelot
 fille de Condé furent d'avis d'ar-
 mes délaï tous les *malcontents* et
 ser la force à la force: Coligny, qui
 orreur de la guerre civile, les dé-
 m parti mitoyen. Dans l'assemblée
 le des princes et des seigneurs pro-
 tenue peu après à Vendôme, ce
 ore Dandelot qui, de concert avec
 ce de Condé et le vidame de Char-
 roposa la prise d'armes à laquelle
 y fut contraire. Lorsque la conju-
 d'Amboise eut éclaté, Dandelot
 tit à suivre ses deux frères dans
 ille où la cour était alors. Mais au
 de cette cour corrompue, conser-
 comme Gaspard, la pureté des
 antiques, il sut résister aux moyens
 action que la reine employa pour
 er. Le caractère et la destinée des
 ères Châtillon, dans ces temps de
 s et de factions, sont dignes
 remarqués. L'amiral se distingua
 s habileté rare; Dandelot montra
 pétuosité que les combinaisons de
 lence retinrent presque toujours à
 ; l'évêque de Beauvais déploya un
 alent pour les négociations. Dan-
 tourut à Saintes, peu après la ba-
 e Jarnac; l'évêque de Beauvais fut
 onné par son valet de chambre,
 nant d'Angleterre où il était allé
 r pour son parti. On a vu quelle
 n malheureuse de l'amiral. TH. D.
 NDIN. Ce sobriquet donné aux
 gnorants et vains leur vient origi-
 ent d'un de ces bons et joyeux
 de maître François Rabelais;
 i qui, dans son naïf langage, nous
 : Perrin Dandin s'entremettant
 rs entre les *plaidoyants*, et arran-
 eurs affaires sans oublier de faire
 s siennes. La Fontaine s'empara
 personnage pour lui faire juger le
 de l'huitre, dans cette fable ingé-
 qui est l'histoire de tous les débats
 ires. Mais Racine surtout popula-
 nom de Perrin Dandin en le don-
 1 burlesque magistrat de ses *Plai-*

Parfois aussi ce nom se prend dans
 une autre acception empruntée à la co-
 médie si connue de Molière; mais le
 changement du prénom indique alors ce
 nouveau sens du mot : *Georges Dandin*
 est le mari trompé; *Perrin Dandin*, ou
Dandin seulement, le juge ridicule.

Le verbe *dandinier*, ou *se dandinier*,
 provient de la même source que le nom
 du juge de Rabelais. Pour monter sur
 son siège, il grimait sur un escabeau
 un peu élevé, et ses jambes pendantes
 imitaient le mouvement qui produit le
 son des cloches, *din, dan, dan, din*.
 C'est pour cela qu'on appelle aussi quel-
 quefois un *dandin* ou un *grand dandin*
 l'homme qui balance naïvement ses jam-
 bes ou son corps, ou bien dont les ges-
 tes sont gauches et embarrassés. Cette der-
 nière espèce de dandins appartient plus
 spécialement à nos villages: c'est à la ville
 qu'on trouve le plus communément les
 deux autres. M. O.

DANDOLO (FAMILLE DES). Les Dan-
 dolo étaient au nombre de ces familles
 de Venise qui faisaient remonter leur
 origine jusqu'aux Romains; ils ont donné
 quatre doges à leur patrie.

Le premier et le plus grand de ceux
 qui devaient les illustrer, HENRI (*Enrico*
 ou *Arrigo*) Dandolo, naquit vers l'an-
 née 1110 ou 1115. Il se mêla de bonne
 heure des affaires publiques et se fit dis-
 tinguer par son habileté, sa bravoure et
 son éloquence. L'empereur grec Manuel
 ayant eu un différend avec la république
 à l'occasion de prisonniers qu'il retenait
 injustement, Henri Dandolo fut choisi
 pour aller lui reprocher son manque
 de foi et essayer d'obtenir satisfaction
 (1173). L'empereur lui répondit en lui
 faisant brûler les yeux: ce supplice affai-
 blit extrêmement sa vue (*debilis visu*,
 dit la chronique d'A. Dandolo), sans la
 lui faire perdre tout-à-fait. Quelques his-
 toriens ont prétendu que Manuel avait
 été à tort accusé de cet acte de cruauté,
 et que le malheur qui frappa Dandolo
 fut la suite d'une blessure. Quoi qu'il en
 soit, son avènement au dogat (1192) fut
 signalé par deux victoires navales rem-
 portées sur les Pisans et que suivit une
 paix avantageuse. En 1201, Venise vit
 arriver dans ses murs les députés des

princes chrétiens qui venaient de prendre les armes pour la quatrième croisade : ils demandèrent à cette république, la plus puissante alors dans les mers de l'Orient, des vaisseaux pour les conduire en Terre-Sainte. Le doge les reçut avec honneur, écouta leur demande, la transmit au grand conseil, et enfin les amena devant l'assemblée du peuple qui jouissait encore du droit de prononcer en dernier ressort sur les grandes questions politiques. Ville-Hardouin, maréchal de Champagne, porta la parole, et il nous a transmis dans sa chronique, le récit, naïf et touchant de cette scène. Le doge, déjà plus qu'octogénaire, et un grand nombre de Vénitiens se croisèrent; cependant, malgré leur enthousiasme, ils mirent le prix énorme de 80,000 marcs d'argent à la flotte qu'ils accordaient. Au moment du départ, les croisés ne purent fournir cette somme : Dandolo leur proposa de s'acquitter en réduisant Zara (voy. DALMATIE) qui venait de secouer le joug de Venise pour se donner au roi de Hongrie. Il était à craindre que le pape ne désapprouvât une entreprise qui n'avait rien de commun avec le but des croisades; mais Dandolo, comme beaucoup de princes italiens de cette époque, craignait peu les menaces du Saint-Père, et il parvint à faire passer l'indépendance de ses opinions dans les âmes plus timorées des croisés allemands et français. Zara fut assiégée, prise et livrée au pillage. Elle était au pouvoir des croisés, lorsqu'un prince arriva en suppliant dans le camp des vainqueurs (avril 1203) : c'était Alexis, fils de l'empereur grec Isaac, détrôné par son frère. Dandolo engagea les croisés à traiter avec lui; et, malgré les foudres lancées par le pape, ils montèrent sur la flotte vénitienne qui les conduisit sous les murs de Constantinople. Isaac et son fils remontèrent sur le trône; mais ils ne devaient pas s'y maintenir longtemps. Alexis IV, pour obtenir l'appui des croisés, avait souscrit à des conditions exorbitantes dont l'accomplissement révolta les Grecs. Murzuphle, parent des empereurs, se mit à la tête des rebelles, fit étrangler Alexis, et fut proclamé à sa place. Les croisés, témoins de cette résolution, délibérèrent sur le

parti qu'ils devaient prendre; et Dandolo osa leur donner le conseil de faire pour eux-mêmes la conquête de Constantinople et de l'empire grec. Dans l'assaut qui fut le résultat de cette délibération, Dandolo, à la tête de la flotte vénitienne, se fit descendre des premiers sur le rivage; et le noble dévouement de ce vieillard aveugle inspira aux croisés un enthousiasme qui ne contribua pas peu à leur triomphe. Constantinople, mal défendue par un peuple efféminé, abandonnée par Murzuphle, dévorée par les flammes, tomba au pouvoir des Latins. Quand le pillage de cette magnifique capitale eut assouvi l'avidité des vainqueurs, ils se rassemblèrent pour lui donner un maître; la couronne impériale fut, dit-on, offerte à Dandolo, qui la refusa, ou qui, selon d'autres, fut obligé de déferer en cette occasion à la volonté des Vénitiens, qui ne voulaient point voir leur doge revêtu d'une telle dignité. Baudouin de Flandre fut élu; Dandolo eut le titre de despote de Romanie, et fit à sa république une part énorme dans la conquête: les îles de l'Archipel, la plupart des ports de l'Hellespont, de la Phrygie et de la Moree, la moitié de Constantinople, le marquis de Monferrat lui vendit ensuite Candie pour 100,000 marcs d'argent. Dandolo ajouta à son titre de *D. G. Venetiarum, Dalmatiae, atque Croatiae dux*, ces mots: *totius quartae partis et dimidiae imperii Romani dominatus*. Cet homme extraordinaire, le plus grand peut-être de tous ceux dont Venise ait à glorifier, mourut à Constantinople l'année qui suivit la prise de cette ville, le 1^{er} juin 1205. Le projet qu'il avait conçu de faire transporter dans sa patrie les quatre superbes chevaux de bronze, chefs-d'œuvre de l'art grec, fut exécuté par son successeur Marin Zeno.

De ce moment la famille Dandolo fut l'une des plus influentes de la république, et elle ne trouva de rivale redoutable que dans celle de Tiepolo (voy.).

JEAN Dandolo fut doge de 1280 à 1289. Il eut une longue guerre à soutenir en Istrie contre le patriarche d'Aquilée qui s'était déclaré pour les habitants de Trieste dans leur révolte. Cette guerre épuisa les finances de la république.

Le Dandolo avait succédé à Jacques Maritini et précéda Pierre Gradenigo. François Dandolo fut envoyé, en 1318, vers le pape Clément V, pour faire lever une excommunication lancée contre la république; il s'humilia jusqu'à se prosterner aux pieds du pape avec une chaîne de fer au cou, ce qui le fit surnommer *le chien*. Élu doge en 1328, il resta jusqu'en 1339; c'est sous lui que les Vénitiens, commençant leurs conquêtes en terre-ferme, enlevèrent à la mai-son de la Scala, Trévise, Ceneda et Cotignano. Il avait succédé à Jean Soranzo, Barthélemy Gradenigo lui succéda. — En 1342, le prince Dandolo fut élu, en 1342, le prince Barthélemy Gradenigo. Ce prince de Venise en fut aussi l'historien : il a écrit deux chroniques latines, dont l'une, terminée à 1339, est imprimée dans le tome XII de la collection de Muratori; l'autre est encore manuscrite. Toutes deux sont en défaut d'être écrites d'un style élégant qui en rend la lecture fatigante. Le prince Dandolo avait une grande réputation de sagesse et de vertu, et c'est à elle qu'il dut d'être élu doge à l'âge de 36 ans. Vers la fin de son règne, Zara se révolta pour la quatrième fois et se mit sous la protection de Louis d'Anjou, le puissant roi de Hongrie. Il s'ensuivit contre ce souverain une guerre pendant laquelle Venise même fut menacée; A. Dandolo en mourut de douleur le 7 septembre 1354. Marin Faliero lui succéda. — Son fils (FRANTIN) promut le droit à Padoue et fut ensuite amiral et membre du conseil secret; le pape Eugène IV le revêtit de la dignité de sénateur à latere. Il a laissé quelques écrits sur la théologie et la jurisprudence. L.L.O. Ce n'est pas à cette illustre famille qu'appartenu le comte VINCENT Dandolo, né à Venise en 1759 et mort dans une belle retraite de Varèse en 1819. Il occupa des rangs de la bourgeoisie et fut d'abord pharmacien, puis, par son mérite, s'éleva aux dignités les plus éminentes de son royaume d'Italie, et devint comte, sénateur, membre de l'Institut. Chargé de l'administration de la Dalmatie avec le titre de *provéditeur general*, il s'occupa d'améliorer l'état de l'agriculture dans ce pays et essaya aussi de substituer au régime colonial celui qu'on obtient du

jus des raisins. Ses traductions italiennes d'ouvrages français associèrent son nom à ceux de Lavoisier, de Guyton-Morveau, de Fourcroy et de Berthollet; parmi ses ouvrages originaux, on distingue surtout *l'Arte di governare li bachi da seta* suivi de la *Storia di bachi da seta* (Milan, 1818 et 1819, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage lui valut une grande célébrité. Dandolo laissa un fils connu, comme littérateur, par ses Lettres sur Rome et Naples et par celles à Erminie ou *Un été à Varèse*. Le chevalier Compagnoni a publié en 1820 à Milan des Mémoires historiques sur le comte Vincent Dandolo.

Un autre comte Dandolo, amiral autrichien, commande depuis quelques années la station entretenue par cette puissance dans la Méditerranée. S.

DANDY. C'est le nom qui désigne le fat britannique actuel. Il flatte beaucoup plus sa vanité que celui de *fashionable*; car ce dernier invente rarement, au lieu que le *dandy* a la prétention de créer ses modes, et d'être, suivant une autre expression de nos voisins, *excentrique* dans ses folies et ses impertinences.

A la vérité, ce privilège appartient principalement aux dandy de la haute société de l'aristocratie. Il y a ensuite ce *dandysme* plus commun, le dandysme de la Cité qui se borne à l'imitation de l'autre.

Ces deux mots anglais, bien que ne figurant point encore dans le dictionnaire officiel de notre langue, y sont maintenant naturalisés; nous n'avons, du reste, emprunté à l'Angleterre que le nom, car nous avions déjà nos *dandys* français dans les *beaux* du XVII^e siècle, dans les *petits-maitres* du XVIII^e, et dans les élégants de nos jours, appelés il y a quelques années par le peuple les *incroyables*, aujourd'hui les *modernes*.

On rencontre partout le dandy parisien, dans les théâtres où le balcon est sa place favorite, à la Bourse et au boulevard Italien. Dans le premier endroit il bâille ou censure (car le *nil admirari* est sa devise), dans le second il colporte ou écoute les bruits du jour; au boulevard enfin il étale son oisiveté sur deux ou trois chaises en critiquant la toilette ou la démarche des femmes. N'oublions pas d'ajouter que ce fut le

dandy qui le premier fuma sous leur nez le cigare de la Havane; mais cette mode étant maintenant trop commune, le *dandyisme* la dédaigne. Qui sait s'il ne reviendra pas à la galanterie par originalité?

M. O.

DANEBROG (ORDRE DE). En 1219, le roi de Danemark Waldemar II fit une invasion en Livonie: au milieu d'une bataille décisive, ses troupes perdirent leur étendard, et, frappées de terreur, dépourvues d'un signe de ralliement, elles fléchirent devant l'ennemi. Tout à coup un drapeau rouge chargé d'une croix blanche est déployé à la vue des soldats étonnés: alors le courage renaît, et les Livoniens fuient devant les armes victorieuses de Waldemar. C'est en mémoire de cette glorieuse journée et des prodiges de valeur qu'enfanta la réapparition du drapeau que fut institué l'ordre de Danebrog, ainsi appelé du nom même de l'étendard, et qui signifie la *force* ou le *fort* du Danois. Christian V, en 1671, à l'occasion de la naissance de son premier fils, renouvela cet ordre, dont les statuts ne furent cependant publiés qu'en 1693. Enfin une dernière organisation du 28 juin 1808 ayant réuni sous une administration commune (chapitre) les ordres de Danemark, les dispositions suivantes ont été arrêtées à l'égard du Danebrog. L'ordre est destiné à récompenser les services civils et militaires rendus à l'état, sans distinction d'âge ou de rang. Les membres de l'ordre, dont le nombre est illimité, sont divisés en quatre classes auxquelles on n'arrive que successivement, à moins d'une exception ordonnée par le roi. La décoration de l'ordre consiste en une croix d'or pattée, émaillée de blanc, et suspendue à un ruban blanc cisuré de rouge. Les grands-commandeurs (1^{re} classe) portent la croix avec un large cordon passant de l'épaule droite au côté gauche et une plaque brodée en argent, rayonnée, sur le côté gauche de la poitrine; ils reçoivent le titre d'*excellence* et sont membres du chapitre. Les grands-croix (2^e classe) portent la croix ornée de 14 diamants et suspendue au collier de l'ordre, qui est composé alternativement de croix et de W couronnés, et la plaque. Les commandeurs (3^e classe)

portent la croix au cou avec le ruban, la plaque sans rayons. A cet ordre se agrégés sous le nom de *Danebrog-maj* les personnes qui se distinguent, mais n'ont pas de droits suffisants au titre de chevalier: elles reçoivent la croix d'argent.

C^{re} DE G

DANEMARK. — 1^{re} *Géographie Statistique.* Le Danemark, qui est le plus petit des trois royaumes scandinaves, s'étend sans interruption entre les 5^o 45' 10" 15' de longitude orientale de Paris, les 53^o 22' et 57^o 45' de lat. N. Il est composé des îles de *Seeland* (en danois *Sjælland*), Fionie (en danois *Fyn*), *Langland*, *Laaland*, *Falster*, *Bornholm*, *Møn*; de la presqu'île de *Jutland* (en danois *Jylland*) et du duché de *Slesvig* (*Schleswig*). Aux états danois appartiennent de plus: les duchés de *Holstein* et de *Lauenbourg*, qui sont des parties indépendantes de la Confédération germanique; les îles *Féroër*, l'*Islande*, la côte occidentale du *Groenland*, quelques comptoirs sur la côte de *Guinée*, la ville et le territoire de *Tranquibar* aux *Indes-Orientales*, enfin les îles de *Sainte-Croix*, *Saint-Thomas* et *Saint-Jean* aux *Indes-Occidentales*.

Le Danemark proprement dit, dont le climat est tempéré, généralement salubre, mais humide, ne contient que 847 milles carrés géogr., l'*Islande* et les *Féroër* 1446, les deux duchés allemands 173, la côte de *Groenland* 200, et les autres colonies 35, ce qui forme un total de 2,70 milles carrés. Le sol est d'ordinaire, non compris l'*Islande* et les *Féroër*, renferme 9 villes, 45 bourgs, 4,985 villages et 1,09 terres nobles. Le Danemark proprement dit est divisé en sept grands-bailliages qui sont ceux de *Seeland*, *Fionie*, *Laaland*, *Aalborg*, *Aarhus*, *Ripen* et *Wiborg*. Quant à la population, le Danemark et le duché de *Slesvig* comptent environ 1,530,000 individus, le *Holstein* et le *Lauenbourg* 430,000, l'*Islande* 49,800, les *Féroër* et le *Groenland* 11,000, et les autres colonies 74,000, de sorte que le nombre total des habitants des états danois se trouve être d'environ 2,094,800. Selon le capitaine *Tscherning*, le Danemark et les duchés, non compris l'

Les Féroë et les colonies, auraient une population de 1,858,000 personnes, 336,000 en Slesvic, 395,000 dans le Jutland, et 37,000 dans le pays de Lauenbourg. Cette population se compose de Danois et d'Allemands : la langue danoise, dans le Danemark, est le plus usité ; en Islande et dans les Féroë c'est le norvégien ; les autres parlent la langue danoise dans les dialectes haut, bas et moyen. Le Sælland, la plus grande des îles danoises, est séparée de la Suède par le Sund (voy.) ; la Fionie est séparée du Sælland par le grand Belt, et du Jutland par le petit Belt. Ces trois détroits offrent autant de passages de la mer du Nord à la Baltique. Le Danemark présente une surface unie interrompue seulement par une faible élévation qui traverse les duchés dans le sens de la longueur. Les côtes sont plates et pour la plupart protégées par des bancs de sables contre les débordements de la mer ; les baies et entrées marécageuses des côtes de l'ouest ont seules besoin de digues artificielles. Le sol, dont une partie notable est en landes, est en général généralement fertile. Il existe, sur différents points, des forêts assez considérables ; par l'imprudence qu'on a eue de détruire celles qui couvraient les côtes du nord-ouest du Jutland, de vastes terrains labourables sont devenus saumâtres et stériles. Ce n'est que depuis le commencement du siècle qu'on cherche à arrêter les progrès du sable mouvant dans ces lieux en plantant des sapins, des bouleaux, des épiniers, ainsi que de l'avoine noire et des roseaux maritimes, mesure qui a rendu à la culture une partie de ces terrains. Outre l'Elbe qui sépare les duchés danois de l'Allemagne, le royaume est arrosé que par de petites rivières qui prennent leur source tout le long des côtes, et dont les principales sont l'Eider et le Guden-Aa ; parmi les plus remarquables on remarque ceux de Schall et de Lauenbourg dans le Lauenbourg, et ceux de l'œen et de Westen dans le Holstein ; le Limfjord dans le Jutland est la plus remarquable des nombreuses baies qui bordent les côtes danoises. Le Cattegat (voy.), que plusieurs géographes appellent improprement un golfe, se trouve

entre le Jutland et la Suède, et communique avec la Baltique par le Sund et les deux Belts (voir l'Atlas du Danemark par M. le colonel Abrahamson, 48 cartes lithographiées, Copenhague 1833). Les principales productions du pays sont les grains dont l'exportation dépasse deux millions de tonneaux par an, le colza, le tabac, le beurre, le fromage, le houblon, la garance, le lin et le chanvre ; les quatre derniers articles sont d'excellente qualité, mais leur quantité ne suffit pas aux besoins de la population même. Le manque de forêts rend le bois cher ; en revanche la tourbe abonde, et presque tous les villages ont leur tourbière. Le Danemark est riche en bétail de toute espèce ; il exporte un grand nombre de bêtes à cornes, ainsi que de chevaux. Le gibier, qui avait diminué, commence à se multiplier de nouveau ; mais on ne rencontre des sangliers que dans le Lauenbourg. La pêche pourvoit une partie de l'Allemagne septentrionale de harengs, soles, huîtres et homards. Quant aux mines, le Danemark possède du fer, du cuivre, de l'alun, de la chaux, de l'argile, ainsi que du sel qui provient des sources salées d'Oldeslohe dans le Holstein, mais seulement en très petite quantité. Le nombre des fabriques et manufactures est peu considérable : la plupart se trouvent à Copenhague, à Altona, et à Neumunster ; les gants que l'on confectionne à Randers, en Jutland, sont renommés par toute l'Europe. Depuis une vingtaine d'années les raffineries de sucre ont perdu beaucoup de leur activité, mais en revanche le commerce avec l'Amérique et la navigation commencent à refleurir. L'exportation totale s'élève, d'après les registres de la douane, à la valeur d'environ 12 millions de rixdalers effectifs,

(*) Ces gants, appelés vulgairement en France gants de Suède, sont en peau de mouton ; ils se distinguent par leur vertu d'adoucir et de blanchir la peau de la main, ainsi que par une odeur aromatique très piquante que la matière première acquiert en passant par l'eau d'une source située près de Randers, et dont on se sert dans les mégisseries de cette ville. Celle-ci exporte peu de gants tout faits, parce que la plupart des gantiers de l'étranger préfèrent recevoir les peaux entières pour en confectionner eux-mêmes les gants selon la mode du pays. Le principal mégisier et fabricant de gants de Randers est un Français, natif de Grenoble, dans le département de l'Isère.

34 millions de francs par an. Les privilèges de la Compagnie asiatique (établie à Copenhague) ont été renouvelés en 1812 pour trente années à compter du rétablissement de la paix (1815), ce qui en fixe la durée jusqu'à 1845; cependant les prix des actions de cette société ont éprouvé une baisse considérable. La traite des noirs est supprimée depuis 1792, et en cela, hâtons-nous de le dire, le Danemark a donné l'exemple aux autres nations.

La dette publique du royaume se monte à 150,000,000 de rixdalers (54,000,000 de francs). Une grande partie du papier-monnaie a été éteint dans les dernières années: aussi celui-ci est-il à peu près au pair avec le numéraire. Depuis 1818, la banque du royaume (*Rigsbank*) est la propriété des possesseurs des biens-fonds qui la font régir par une direction élue parmi eux. Cette banque publie ses comptes tous les ans.

Le gouvernement est monarchique et absolu. Par deux ordonnances en date du 15 mai 1834, le roi actuel, Frédéric VI, a institué une représentation nationale, mais purement consultative. A cet effet, les états danois ont été divisés en quatre parties, savoir: 1° les îles danoises; 2° le Jutland; 3° le duché de Slesvic; 4° les duchés de Holstein et de Lauenbourg. Dans chacune de ces parties se réunit, tous les deux ans, une assemblée d'États qui délibère sur les affaires que lui soumet le gouvernement. L'assemblée des îles danoises se compose de 70 membres, dont 23 élus par les villes, 17 par les grands propriétaires ruraux, 20 par les paysans, et 10 à la nomination du roi. Les corps représentatifs du Jutland, de Slesvic et de Holstein-Lauenbourg, sont composés d'éléments à peu près analogues, et ont, le premier 55 membres, le second 49 et le dernier 48, de sorte que le nombre des représentants de la totalité des états danois est de 222, dont 28 nommés par le roi et 194 par les électeurs.

Le cens électoral diffère selon les localités. Pour être électeur dans la capitale, il faut posséder une maison de la valeur de 3,600 rixdalers (environ 10,000 fr.); dans les autres villes du Danemark,

une maison valant 900 rixdalers (2,500 fr.); dans les campagnes, une terre roturière de 20 arpents; dans les duchés, un bien de ville ayant une valeur de 850 rixdalers (2,400 fr.), ou une terre noble avec juridiction, ou ayant valeur de 1,700 rixdalers (4,800 fr.); ou enfin une terre non noble d'une valeur de 5,400 rixdalers (15,000 fr.). Les qualités personnelles qu'on exige dans les électeurs sont une réputation sans tache, l'âge de 25 ans révolus et le droit de disposer librement de leurs biens. Dans les duchés, les Israélites sont exclus du corps électoral. Les présidents des collèges électoraux sont nommés par le roi. Les élections se font en présence du public. L'éligibilité est subordonnée aux conditions suivantes: être chrétien, sujet danois et âgé de plus de 30 ans, avoir résidé au moins cinq années consécutives dans les états danois, avoir une réputation sans tache et posséder un bien-fonds d'une valeur double de celui qui est exigé pour l'électorat, à l'exception cependant des cas où le cens d'éligible ne dépasse pas celui d'électeur. Ne sont pas éligibles, les ministres d'état et les membres des administrations référant directement au roi.

Les assemblées des États se tiennent à huis-clos. Le roi nomme près chacune d'elles un commissaire royal chargé d'ouvrir et de clore les sessions, de communiquer au président les propositions de gouvernement et de recevoir les avis émis par les États. Ce commissaire et ses adjoints, si le roi lui en donne, peuvent assister à toutes les délibérations et donner les explications qu'ils jugent à propos, mais il leur est interdit d'être présents au moment où les votes sont recueillis.

Tout député a le droit de faire des propositions de quelque nature qu'elles soient; il n'est point tenu d'obéir au mandat de ses commettants, mais il doit présenter à l'assemblée leurs griefs et leurs pétitions. Il n'y a pas de tribune, on parle debout et de sa place; les discours écrits ne sont pas admis. On vote par assis et levé; si le résultat est douteux, on a recours au scrutin secret. Une analyse des débats de chacune des quatre assemblées est publiée dans un journal intitulé *Ge-*

zette de la diète, et rédigée par deux membres assistés du commissaire royal. Les députés sont salariés pendant la durée de la session sur le pied de 4 rixdalers (11 fr.) par jour; on leur donne en outre une indemnité de voyage d'environ 3 rixdalers (8 fr.) par mille. Le roi s'est dessaisi du droit de rien changer aux ordonnances institutives des États sans le consentement de ceux-ci.

Les autres lois fondamentales de la monarchie sont l'acte de souveraineté de 1661, la loi royale de 1665, le code général de 1683 (rédigé sous le règne de Christian V), et la loi sur l'indigénat de 1776. La couronne est héréditaire, mais seulement dans la ligne masculine; le fils aîné du roi porte le titre de prince royal. Le souverain réside à Copenhague; son titre, depuis 1820, est : roi de Danemark, des Vandales et des Goths, duc de Slesvic, Holstein, Stormarn, Dithmarsen, Lauenbourg et Oldenbourg (voir le *Droit public du Danemark et des duchés*, par Schlegel, vol. I^{er}, Copenhague, 1828, in-8^o). Les ordres de chevalerie sont celui de l'Éléphant et celui du Danebrog (voy. ces mots).

La première autorité de la monarchie est le conseil intime d'état, créé en 1660, que le roi préside lui-même, et duquel ressortissent toutes les grandes administrations. L'Islande est gouvernée par un grand-bailli qui a sous ses ordres plusieurs baillis; les îles Féroër par un bailli; les duchés de Slesvic et de Holstein, chacun par un lieutenant royal, et celui de Lauenbourg par un gouverneur au titre de *Landdrost*. Le servage est aboli, mais l'usage des corvées subsiste. L'administration de la justice est excellente sous tous les rapports, et les commissions de conciliation, qui existent jusque dans les moindres villages, préviennent bien des procès. La religion de l'état est le culte évangélique tel qu'il a été établi par Luther; mais tous les autres cultes sont tolérés. Le clergé du Danemark est composé de 8 évêques, 7 doyens et 1,056 pasteurs; celui d'Islande, d'un évêque et de plusieurs pasteurs; les trois duchés ont 2 surintendants ecclésiastiques et 493 pasteurs, ainsi que 4 chapitres de dames nobles, qui sont très richement dotés.

Il y a en Danemark 2 universités (à Copenhague et à Kiel), une académie de hautes études littéraires (à Sorø); 13 séminaires destinés à former des maîtres d'école, 40 lycées, plus de 2,000 écoles d'enseignement mutuel et un nombre encore plus grand d'autres écoles; une académie des beaux-arts, une société royale des sciences et plusieurs autres sociétés savantes.

L'armée est bien disciplinée; son pied de paix est de 38,819 hommes, non compris les milices et la landwehr. La marine, placée sous la direction d'un collègue dit d'amirauté et de commissariat, se compose actuellement (1836) de 7 vaisseaux de ligne de 60 à 84 canons; de 9 frégates de 32 à 46; 6 corvettes de 20; 6 bricks de 12 à 18; 6 cutters et schooners de 8 à 10, et environ 80 chaloupes canonnières.

On peut consulter, pour plus de détails, la *Statistique de la monarchie danoise*, par Thaarup, 6 vol. in-8^o, Copenhague, 1812 et années suivantes, en allemand et en danois; *Aperçu statistique des états danois*, par le même, *ibidem*, 1825, un vol. in-8^o; *Mémoires pour servir à l'histoire du commerce du Danemark*, par Nathanson, Copenhague, 1833, un vol. in-8^o, en allemand; enfin, Catteau de Calleville, *Tableau des états danois*, 3 vol. in-8^o, avec une grande carte des possessions danoises, Paris, 1802, chez Treuttel et Würtz.

2^o *Histoire*. Les plus anciens habitants du Danemark avaient une origine commune avec ceux de l'Allemagne; c'étaient des hommes robustes et courageux qui se plaisaient à braver les périls de la mer, qualités que leurs descendants ont conservées jusqu'aux temps modernes. L'une de leurs tribus, celle des Cimbres, qui habitait le Jutland, se rendit d'abord redoutable aux Romains par la grande incursion qu'elle fit, avec les Teutons, dans les Gaules. Plus tard, les Goths, conduits par Odin (voy.), pénétrèrent dans les pays scandinaves et donnèrent des souverains tant au Danemark qu'à la Suède et à la Norvège. Skiold passe pour avoir régné le premier sur les Danois, et c'est pour cette raison que tous les rois de Danemark sont appelés *Skjoldunger*, mot qui

signifie *filz de Skjold*; mais l'histoire de ce prince et de ses successeurs est mêlée de tant de fictions qu'on est convenu de désigner par le nom de *temps fabuleux* la période qu'elle comprend; tout ce qu'on en sait avec certitude, c'est qu'alors le Danemark était divisé en petits états, et que la plupart de ses habitants vivaient des pirateries qu'ils exerçaient sur toutes les mers et notamment sur les côtes de l'Océan, où ils étaient craints et abhorrés. Lorsque la puissance romaine commença à déchoir, les Danois et les Normands se firent aussi connaître dans le Midi: beaucoup de leurs aventuriers infestèrent alors des côtes et des embouchures de fleuves qu'autrefois les vaisseaux romains avaient protégées. Avec le IX^e siècle de notre ère se termine l'histoire traditionnelle des Danois, pour laquelle les ouvrages de Snorro-Sturlesen et de Saxo Grammaticus sont d'excellentes sources.

Des Normands (*voy.*), nom sous lequel on comprenait les Danois, les Suédois et les Norvégiens, envahirent en 832 l'Angleterre et y fondèrent deux empires; ils s'établirent en 911, sous leur chef Rollon, sur les côtes de la Normandie, peuplèrent les îles Féroër, celles de Shetland et les Orcades, ainsi que l'Islande et une partie de l'Irlande, et firent plus tard des incursions en Espagne, en Italie et en Sicile. Partout où ils parurent leur valeur excita l'admiration, en même temps que leurs pillages et leur barbarie les firent détester. La vie aventurière qu'ils menaient n'altéra en rien leur organisation politique: ils continuèrent d'être divisés en tribus distinctes dont chacune avait son chef, mais qui pourtant étaient unies par un pacte fédératif et reconnaissaient un souverain commun. Ce ne fut que lorsque les rois allemands de la race des carlovingiens voulurent s'immiscer dans leurs affaires que les tribus se lièrent plus étroitement entre elles, et de cette union il résulta trois peuples, savoir: le peuple danois, le suédois et le norvégien.

Dan, surnommé *Mykillati* (le magnifique), réunit le Scéland et les autres îles danoises à la Scanie, et donna à ces pays le nom de *Danemark*. Gormond,

dit le Vieux, subjuga en 863 le Jutland, et soumit successivement, depuis cette époque jusqu'à l'an 920, tous les états danois à son sceptre. Son petit-fils Svénon, prince belliqueux, conquit en l'an 1000 une portion de la Norvège, et en 1014 la majeure partie de l'Angleterre. Le fils de Svénon, Canut, surnommé le Grand, acheva la conquête de ces deux pays (1030) et s'empara aussi d'une grande partie de l'Écosse. Sous lui la puissance du Danemark atteignit son apogée. Par politique, ce prince se convertit au christianisme et introduisit dans le Danemark ce culte, qui changea entièrement les mœurs du peuple. Canut mourut en 1036, laissant à ses successeurs un vaste empire; mais déjà en 1042 l'Angleterre et l'Écosse, et en 1047 la Norvège, s'en séparèrent. La monarchie danoise, affaiblie par des dissensions intestines, tomba dans un délabrement complet. En 1047 Svénon-Magnus-Estritson monta sur le trône et fonda une nouvelle dynastie, mais qui ne donna au royaume que trois bons souverains, savoir: Waldemar-le-Grand, qui régna de 1157 à 1182, et ses deux fils, Canut VI (mort en 1202) et Waldemar II (mort en 1241); ce dernier fut jusqu'en 1223 maître de tout le littoral sud de la Baltique, depuis le Holstein jusqu'à l'Esthonie. Mais sous cette dynastie la féodalité établie par suite des guerres de Svénon et de Canut priva l'état de toute sa force, en ce qu'elle rendit les rois dépendants des évêques et de la noblesse, précipita les paysans dans le servage, anéantit l'agriculture et laissa la hanse teutonique s'emparer du commerce danois. Depuis 1320 les rois furent obligés de reconnaître aux États le droit d'élire les souverains, et le sénat du royaume mit à leur autorité de telles entraves qu'ils se virent souvent dans l'impossibilité même de faire le bien.

A la mort de Waldemar III (1376) la ligne masculine des Estritsides s'éteignit. Sa fille Marguerite prit, après le décès de son fils Olaüs IV (1387), le rénes de l'état, réunit au Danemark la Suède et la Norvège, et fonda en 1397 l'union de Calmar (*voy.* ce mot et MARGUERITE).

l'extinction de la race de Skiold, ils choisirent pour leur souverain le comte d'Oldenbourg. Ce prince, monté sur le trône (1448), prit le nom de Christian I^{er}, et devint le chef de la dynastie qui depuis lui a régné sans interruption et règne encore sur le Danemark, a donné des souverains à la Russie, et dont une branche a aussi la possession du pays de Slesvic et de Holstein. Christian I^{er} acquit la possession de la partie septentrionale et des duchés de Slesvic et de Holstein; mais la capitulation qu'il dut signer en 1463, le réduisit tellement son pouvoir au Danemark qu'il semblait être plutôt le chef d'un sénat souverain que le chef d'un peuple libre. Son fils, le roi Jean, obligé de consentir à une capitulation encore plus humiliante pour la Danemark (1481), et son autorité en Norvège également circonscrite dans des limites étroites; il partagea avec son frère la possession des duchés de Schleswig et de Holstein. Christian II (voy. les CHRISTIANS), fils et successeur de Jean, chercha à secouer le joug de la Suède; mais cette tentative lui coûta la vie; qui en 1523 se retira de l'union de Calmar, et bientôt après il perdit le Danemark et la Norvège, qui furent réunies et choisirent pour roi le roi de Danemark Frédéric I^{er}. Sous son règne l'aristocratie devint toute-puissante et le servage légal. La réforme ne fut introduite en 1547, sans succès, et se consolida par la tolérance déjà établie. Christian III, de Frédéric I^{er}, céda une partie de la province de Slesvic et de Holstein à Jean et Adolphe (dont le premier devint la souche de la maison des Holstein-Gottorp, voy.); mais ce partage fit naître de longues dissensions entre eux. Il fut pour successeur, en 1559, Frédéric II, qui soumit le pays de Slesvic et fit à la Suède, au sujet de la Poméranie, une longue guerre que termina le traité de Stettin (1570). Christian III depuis 1588, mais qui n'arriva à la couronne qu'en 1596, prit part à la guerre de Trente-Ans, et rompit deux fois avec la Suède; il le fit, la dernière fois, avec succès qu'il fut contraint de lui

céder, par le traité de paix de Brömsebro (1645), les provinces de Jæmte-land, Herjedalen au-delà des monts, Gothland et Oesel, qui avaient appartenu au Danemark depuis l'union de Calmar, et de plus la province entière de Halland pour trente années consécutives. Les fautes commises par le gouvernement et le peu de latitude laissée à l'autorité suprême furent les causes principales du malheur des armes danoises, malheur qui les poursuivit aussi dans la nouvelle guerre que Frédéric III commença avec la Suède en 1657. Par les traités de paix conclus avec ce pays à Rœskilde en 1648, et à Copenhague en 1660, le Danemark perdit la Scanie, le Bleking et le Bahus, ce qui amena la fameuse révolution, offrant la contre-partie de la plupart des autres, par laquelle le peuple renonça aux institutions représentatives et remit aux mains du roi le pouvoir absolu avec l'hérédité de la couronne (1660). Son exemple fut suivi en 1661 par la nation norvégienne. Christian V et Frédéric IV déclarèrent chacun la guerre à la Suède. Le dernier conclut avec cette puissance en 1720, à Frédériksholm, une paix qui lui permit de conserver la possession du duché de Slesvic, et par laquelle il obtint, en rendant les forteresses et les villes prises pendant la guerre, une indemnité de 600,000 écus de espèces (2 millions de fr.), le droit de lever sur les navires suédois passant par le Sund l'impôt connu sous le nom de *droits du Sund* et dont ces bâtiments avaient été exemptés par des traités antérieurs.

Après cette époque, le Danemark jouit d'un long repos, qui pourtant n'a pu fermer toutes les plaies causées à l'état par des guerres funestes et les vices de l'administration intérieure. Les comtés de Rantzau, de Holstein-Plœn et de Holstein-Gottorp furent successivement réunis à la couronne (1726, 1761 et 1773); mais, en échange du dernier, elle céda à la Russie les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, qu'elle avait acquis en 1667. Frédéric IV mourut en 1730, et son successeur, Christian VI, qui abdiqua en 1746, laissa son sceptre à Frédéric V. Christian VII, devenu roi en

1766, abandonna le gouvernement à ses ministres (voy. STRUENSZKE et BRANDT). Son fils, le roi actuel, Frédéric VI (voy. les articles FRÉDÉRIC), fut émancipé à l'âge de 16 ans, et nommé, le 14 avril 1784, co-régent de son père, qui était affecté d'une maladie mentale; il monta sur le trône à la mort de celui-ci, en 1808. Conformément à l'alliance offensive et défensive qui existait entre la Russie et le Danemark, un corps auxiliaire de troupes danoises envahit la Suède en 1788 et n'y rencontra aucune résistance; mais, sur les représentations faites par l'Angleterre et la Prusse, le Danemark conclut avec la Suède, quinze jours après les premières hostilités, un armistice qui mit fin à cette campagne infructueuse dont les frais ont porté une rude atteinte aux finances déjà délabrées de l'état. Sous le ministère d'André-Pierre Bernstorff, le Danemark conserva sa neutralité jusqu'en 1792; mais à cette époque, sommé de prendre part à la première coalition contre la France, il dut prendre une attitude hostile. En revanche, son accession à l'alliance des puissances du Nord l'impliqua dans une guerre avec l'Angleterre. Celle-ci fit attaquer Copenhague (voy.) par une flotte: le combat, qui eut lieu le 2 avril 1801, fut opiniâtre des deux côtés et se termina par une trêve que l'amiral anglais Nelson se vit obligé de demander. Le 20 juillet de la même année, le Danemark accéda à la convention faite entre l'Angleterre et la Russie, évacua Hambourg et Lubeck qu'il avait occupés, et obtint la restitution de ses colonies aux Indes-Orientales, dont les Anglais s'étaient provisoirement emparés.

En 1807 le Danemark se laissa entraîner dans la politique que Napoléon imposait alors aux nations. Une armée française se trouvait sur ses frontières, où stationnaient également plusieurs corps de troupes danoises. La Russie ayant adopté, dans la paix de Tilsitt, le système continental, l'Angleterre crut devoir prévenir une pareille détermination de la part du Danemark. A cet effet, elle envoya dans le Sund une forte escadre qui avait à son bord 30,000 hommes de troupes, et somma, le 8 août 1807, le gouverne-

ment danois d'accepter son alliance ou de lui remettre sa flotte comme gage qu'il n'agirait pas contre elle de concert avec la France et la Russie. Ces deux demandes ayant été repoussées, une armée anglaise, sous les ordres de lord Cathcart, débarqua dans le Sælland, et, après plusieurs victoires remportées sur les Danois pris au dépourvu, mit le siège (le 17 août) devant Copenhague. Comme le gouvernement danois persistait dans son refus, la capitale fut bombardée pendant trois jours, ce qui réduisit en cendres quatre cents maisons et fit périr 1,300 personnes. Le 7 septembre, Copenhague capitula et livra aux Anglais la flotte entière, composée de 18 vaisseaux de ligne, 15 frégates et un grand nombre de bâtiments de guerre de moindres dimensions, qui se trouvaient tous dégrésés dans le port. Le gouvernement britannique proposa ensuite au Danemark une alliance, à condition de lui rendre son escadre trois ans après la paix générale, mais en exigeant la cession de la petite île de Helgoland, située près de la côte occidentale du duché de Slesvic. Le prince-royal co-régent refusa tout; il déclara, en octobre 1807, la guerre à la Grande-Bretagne, et signa, le 13 du même mois, avec Napoléon, un traité d'alliance offensive et défensive. Par suite de ce traité, Bernadotte conduisit dans le Holstein et les îles danoises une armée de 30,000 hommes, destinée à faire une invasion en Suède, à laquelle le Danemark déclara aussi la guerre en avril 1808. L'exécution de ce projet fut empêchée par la guerre qui éclata en 1809 entre la France et l'Autriche, et dans la même année le Danemark cessa les hostilités qu'il avait commencées contre la Suède, du côté de la Norvège. En 1813 la cour de Stockholm demanda la cession de ce dernier pays, et, sur le refus du Danemark, elle eut encore une fois recours aux armes. Cette agression décida le roi de Danemark à renouveler (10 juillet 1813) son alliance avec la France, et, pour cette raison, les puissances alliées occupèrent, après la bataille de Leipzig, les duchés de Slesvic et de Holstein, prirent Gluckstadt et repoussèrent les

troupes danoises jusqu'à Rendsbourg.

Le Danemark conclut, le 14 janvier 1814, à Kiel (*voy.*), la paix avec l'Angleterre et la Suède, accéda à l'alliance des puissances européennes contre la France, et fournit un corps de troupes à l'armée coalisée; mais il fut obligé de céder l'île de Helgoland à l'Angleterre, qui lui rendit ses colonies aux Indes-Occidentales et Orientales, et d'abandonner la Norvège à la Suède qui, de son côté, renonçait à la Poméranie suédoise et à l'île de Rugen. Le Danemark fit la paix avec la Russie au mois de février 1814, et le 14 janvier de l'année suivante il céda à la Prusse la Poméranie et Rugen en échange du duché de Lauenbourg et d'une indemnité en argent. Le roi de Danemark, comme duc de Holstein et de Lauenbourg, entra le 8 janvier 1815 dans la Confédération germanique, où il obtint la dixième place et trois voix en assemblée plénière. Il refusa l'offre que lui fit la diète d'ériger le Holstein en grand-duché.

On pourra encore consulter, pour plus de détails, les livres suivants : *Histoire du Danemark*, par Holberg, Flensbourg et Leipzig, 1757-1759, 3 vol. in-8°; *Répertoire historique et chronologique des traités conclus par la couronne de Danemark depuis Canut-le-Grand jusqu'en 1800*, par Stretz, Copenhague, 1826, 1 vol. in-8° (en français); *Examen critique de l'histoire traditionnelle du Danemark et de la Norvège*, ou *Traité sur l'authenticité des sources où ont puisé Saxo-Grammaticus et Snorro-Sturlessen*, par Pierre-Érasme Muller, Copenhague, 1831, 1 vol. in-4°; *le Royaume de Danemark et les pays qui en dépendent*, par Petersen, 3^e édition, Slesvic, 1829, 1 vol. in-8°.

Nous renvoyons au mot DANOISES (*langue et littérature*) tout ce qui concerne la vie intellectuelle dans le Danemark. C. L. m.

DANGEAU (PHILIPPE DE COURCILLOUX, marquis DE), né en 1638, fut un des courtisans le plus avant dans la faveur de Louis XIV. Plus heureux et plus prudent que Lauzun, il sut la conserver pendant tout le règne de ce monarque. Né dans la religion protestante, et même

arrière-petit-fils, par sa mère, du célèbre Duplessis-Mornay, il embrassa de bonne heure la religion catholique, et servit avec distinction sous Turenne. Dès qu'il parut à la cour, après la paix des Pyrénées, les agréments de sa figure et la vivacité de son esprit naturel le firent distinguer par les deux reines et par le jeune roi: il fut admis à leur jeu, qu'il égayait par ses saillies, tout en y gagnant d'assez fortes sommes. Son talent d'improvisation fut aussi pour lui un moyen de fortune. On sait que Louis XIV, auquel il demandait un appartement dans le château de Saint-Germain, y mit pour condition que Dangeau, pendant la durée du jeu auquel il prendrait part, composerait cent vers à ce sujet, et la condition fut remplie sans qu'il eût paru occupé d'autre chose que de la partie.

Ces vers, qui ne lui coûtaient rien, pouvaient bien, suivant l'expression d'un de nos satiriques, *valoir ce qu'ils coûtaient*. D'autres, qui n'étaient peut-être pas meilleurs, lui furent sans doute encore plus profitables. Louis et sa belle-sœur, Henriette d'Angleterre, première femme de *Monsieur*, avaient voulu entretenir une correspondance poétique, ou du moins versifiée, et chacun d'eux, sans que l'autre en fût informé, choisit le marquis de Dangeau pour secrétaire. Cette place temporaire fut un des degrés qui l'éleva à bien d'autres emplois et dignités.

Peu d'hommes, en effet, en ont réuni autant, même à ces époques où les prodiguait la libéralité royale: colonel au régiment des gardes du roi, aide-de-camp de ce prince, gouverneur de Touraine, conseiller d'état, menin du dauphin, chevalier d'honneur de la dauphine, revêtu plusieurs fois du caractère d'envoyé extraordinaire, il fut en outre nommé grand-maître des ordres royaux de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Ces deux ordres, à la vérité, étaient peu considérés, et la pompe qu'il voulut mettre dans la réception des nouveaux chevaliers parut déplacée et ridicule. Dangeau mérita qu'on lui pardonnât ce travers de vanité en fondant, avec les revenus de sa grand-maîtrise, une maison d'éducation pour

douze jeunes gentilshommes. On doit même ajouter que la noblesse n'était pas une condition indispensable pour y être admis, puisque c'est dans cet asile que fut élevé Duclos.

Il faut tenir compte aussi au marquis de Dangeau de l'appui qu'il accorda à Boileau, qui en témoigna sa reconnaissance en lui adressant sa satire *sur la noblesse*. Son goût pour les lettres et la poésie fut également récompensé par l'Académie française, qui l'élut en 1667, et par l'Académie des sciences, qui plus tard se l'associa comme membre honoraire. Il mourut en 1720, âgé de 82 ans.

Dangeau est surtout connu par son *Journal de la cour de Louis XIV*, qui commence en 1684 et ne se termine qu'en 1720. Ce journal, où il inscrivait jusqu'aux faits les plus minutieux, est conservé en manuscrit à la Bibliothèque du roi, où il remplit plus de 500 cartons; celle de l' Arsenal en possède un manuscrit abrégé, mais très volumineux encore. Hénault, La Beaumelle, Voltaire même (quoique ce dernier n'en ait parlé qu'avec dédain), y avaient puisé d'utiles renseignements et recueilli des anecdotes curieuses. Les extraits successifs qu'en ont publiés M^{mes} de Genlis et de Sartory et l'académicien Lemon- tey, nous ont fait mieux apprécier l'ouvrage original. Dangeau, en effet, est un révélateur plus précieux pour l'histoire et la postérité que Saint-Simon lui-même; la naïveté de ses récits et de sa narration est souvent à son insu plus accusatrice que la frondeuse malignité de ce dernier.

LOUIS DE COURCILLON, abbé de Dangeau, frère du marquis, et lecteur du roi, fut, comme son aîné, membre de l'Académie française. C'était un grammairien très puriste et très pointilleux. Ses ouvrages sont oubliés depuis longtemps; mais on se rappelle encore sa réponse si sérieusement plaisante à son ami, qui lui parlait de graves événements politiques : « Peu m'importe ! quelque chose qui arrive, j'ai la dans mon portefeuille deux mille verbes français bien conjugués. » Ce n'est pas à nos savants d'aujourd'hui qu'on pourra reprocher un tel détachement des affaires et des intérêts de l'époque. M. O.

DANGEREUX (ARCHIPEL) ou POMOTOU. Cet immense archipel, le plus grand de la Polynésie après celui des Carolines, reçut de l'illustre Bougainville le nom d'archipel Dangereux; mais les Taïtiens le désignent sous le nom de *Pomotou*. Il s'étend dans un espace de 500 lieues de l'E.-S.-E à l'O.-N.-O., entre les 13° 30' et 23° 50' de lat. S., et les 135° 30' et 151° 30' de longit., depuis l'île Ducie jusqu'à l'île Lasaref. Sa superficie est d'environ 370 lieues carrées. Il est situé à l'est de Taïti. Les îles ou plutôt les groupes d'îles qui composent cet archipel sont au nombre de plus de soixante. Toutes sont des terres basses et d'une nature madréporique, à l'exception de *Pitcaïn* et du groupe de *Gambier*, où l'intérieur des îles hautes, telles que *Peard* et quelques autres, est d'origine volcanique. Elles sont généralement fertiles en arbres fruitiers et en palmiers; on pêche aussi des perles sur les côtes de quelques-unes: plusieurs sont inhabitées. On peut évaluer la population de l'archipel entier à 20,000 habitants; quelques-uns sont anthropophages. Ces sauvages appartiennent à la race polynésienne; leurs mœurs sont cependant plus incultes que celles des indigènes de Taïti, leurs voisins. G. L. D. R.

DANGEVILLE (MARIE-ANNE BOTTOT, dite), qui fut la Mars de son époque et que l'on surnomma aussi *l'inimitable*, était née à Paris, en 1714, d'une famille vouée tout entière à l'art théâtral; car son père était danseur à l'Opéra; sa mère, son oncle et son frère remplissaient divers emplois à la Comédie-Française; elle-même y parut dès l'âge de 8 ans. L'actrice-enfant y dansa et chanta dans un divertissement, et ses précoces talents reçurent les encouragements les plus flatteurs.

M^{lle} Dangeville n'avait que 16 ans lorsqu'elle débuta au même théâtre dans les soubrettes; elle y obtint beaucoup de succès, et fut admise de suite à doubler la spirituelle comédienne M^{lle} Quinault. Bientôt elle s'éleva au premier rang, non-seulement dans ce genre de rôles, mais dans tous ceux qui exigent de la vivacité, de la finesse ou de la grâce, et, pendant une carrière théâtrale de 33 ans, jamais

le **faveur publique** ne se ralentit pour elle. Quoiqu'elle atteignit sa cinquantième année, le public la vit avec regret quitter, en 1763, la scène où elle avait brillé, et se retirer dans sa maison de campagne à Vaugirard.

Là encore, la célèbre actrice était entourée d'une sorte de cour où l'on brigait l'avantage d'être admis et dans laquelle on remarquait les principaux poètes dramatiques du temps, Sainte-Foix, Lémierre, Rochon de Chabanes et Dorât, qui, dans son poème de *la Déclamation théâtrale*, l'avait si bien peinte dans les vers suivants :

Il me semble la voir, l'œil brillant de gaieté,
Fiquante sans apprêt, et vive sans grimace;
A chaque mouvement découvrir une grâce;
Sourire, s'exprimer, se taire avec esprit;
Joindre le jeu muet à l'éclat du débit,
Nuancer tous les tons, varier sa figure,
Rendre l'art naturel et parer la nature.

M^{lle} Dangeville jouissait de beaucoup d'aisance par les diverses pensions qui lui avaient été accordées : elle en faisait un honorable et noble usage, et ce fut chez elle que trouva un asile la petite-fille du grand comédien Baron, tombée dans l'indigence. C'était le pendant du trait de Voltaire recueillant la descendante de Corneille.

C'est à Vaugirard, chez M^{lle} Dangeville, que, dix ans après sa retraite, fut représentée pour la première fois *la Partie de chasse d'Henri IV*, qu'une ombreuse censure interdisait encore au Théâtre-Français. Ses anciens camarades vinrent dans sa demeure jouer cette pièce pour sa fête, et le bouquet était digne d'elle.

Les souvenirs qu'avait laissés M^{lle} Dangeville n'étaient point effacés par les événements du dernier siècle, et une foule enthousiaste applaudit au triomphe qui lui fut décerné en 1794. Son buste fut couronné au Lycée des arts, et Molé prononça l'éloge de l'actrice octogénaire, que l'on vit avec intérêt amenée à cette cérémonie.

Elle mourut deux ans après (1796), laissant un nom illustre de plus dans les fastes du Théâtre-Français et dans la mémoire de tous les amis de l'art dramatique. M. O.

DANIEL, le quatrième des 12 grands

prophètes, issu du sang des rois de Juda, était encore fort jeune lorsqu'il fut emmené captif à Babylone, la quatrième année du règne de Joakim, roi de Juda, l'an 602 av. J.-C. Élevé à la cour de Nabuchodonosor sous le nom de BALTHAZAR que lui avait donné ce prince, il fit de grands progrès dans la langue et dans les sciences des Chaldéens et des Égyptiens. Il commença à faire éclater sa sagesse en confondant les vieillards calomniateurs de Suzanne. L'explication d'un songe qu'avait eu Nabuchodonosor mit Daniel en faveur auprès de ce prince, qui le nomma chef de tous les mages et intendant de Babylone. Il ne paraît pas que Daniel fût présent quand Nabuchodonosor se fit élever une statue d'or et voulut qu'on l'adorât. L'Écriture ne parle que des trois compagnons de Daniel (Sdrach, Misach, Abdénago), qui, jetés dans une fournaise ardente, en furent tirés sains et saufs. Daniel conserva son crédit sous les successeurs de Nabuchodonosor, Evilmérodach et Balthazar. L'Écriture rapporte que des mots mystérieux (Mané Thécel Pharés) ayant été tracés par une main inconnue sur les murs de la salle d'un festin donné par Balthazar aux grands de sa cour, Daniel en expliqua le sens; c'était l'arrêt de condamnation du prince. Après la mort de Balthazar, Darius-le-Mède éleva Daniel au-dessus des 120 satrapes, entre lesquels il avait partagé le gouvernement de ses provinces. Les satrapes, jaloux, engagèrent Darius à exiger les honneurs divins, prévoyant bien que Daniel refuserait d'obéir : il refusa en effet et fut descendu dans la fosse aux lions. L'Écriture rapporte que, le lendemain, le monarque, ayant vu lui-même dans cette fosse le prophète vivant, ordonna qu'on l'en retirât et qu'on y fit jeter ses accusateurs avec leurs femmes et leurs enfants. Sous le règne de Cyrus, Daniel fut encore jeté dans la fosse aux lions pour avoir confondu les prêtres de Bel et fait mourir un énorme dragon, objet du culte des Babyloniens. L'Écriture rapporte que, le septième jour, Cyrus, s'étant approché de la fosse pour pleurer la mort du prophète, l'y trouva sain et sauf, le fit retirer de cet antre terrible, et y fit jeter

ses accusateurs qui furent en un instant dévorés. Daniel mourut à l'âge d'environ 88 ans, vers la fin du règne de Cyrus, après avoir obtenu de lui (au moins on le suppose) l'édit pour le retour des Juifs et pour le rétablissement du temple et de la ville de Jérusalem. D'accord avec l'Écriture sainte, les auteurs regardent Daniel comme un homme éclairé et profond; ils disent qu'il prêcha la foi de l'unité d'un Dieu dans toute la Chaldée, qu'il gagna Cyrus à sa doctrine, et que ce prince lui donna le gouvernement de la Syrie et la possession de la ville de Damas. L'historien Josèphe fait en peu de mots un magnifique éloge de Daniel: « Il eut, dit-il, par-dessus tous les autres, ce bonheur particulier et presque incroyable d'avoir été durant toute sa vie honoré des rois et des peuples, et de laisser après sa mort une mémoire immortelle. » La plus célèbre des prophéties de Daniel est celle des 70 semaines. Un grand nombre de rabbins conteste à Daniel le titre de prophète. Quelques Orientaux lui attribuent l'invention de la géomancie, qu'ils appellent *reml*: c'est une espèce de divination par des points que l'on marque au hasard sur la terre ou sur du papier, dont on forme des lignes, et dont on observe ensuite le nombre ou la situation pour en tirer de certaines conséquences. A. A.-T.

Le livre de l'Ancien-Testament qui porte le nom de Daniel, et qui raconte l'histoire de ce prophète en même temps qu'il en contient les principales prophéties sous forme de vision et de discours, a donné lieu à de savantes dissertations dans lesquelles son authenticité a été tantôt contestée et tantôt défendue. Quelques critiques ont reconnu l'authenticité de certains chapitres en la niant quant aux autres. M. Hengstenberg l'a soutenue intégralement avec beaucoup de talent. Mais la plupart des théologiens protestants pensent qu'on doit rapporter le livre de Daniel à une époque plus récente, et nommément au temps des Macchabées, où il aurait été composé à l'aide de sources écrites et de traditions orales. La nature de cette composition essentiellement fragmentaire, et où, dans plusieurs chapitres, la langue chaldéenne succède

à l'hébreu, semble confirmer cette dernière opinion. M. de Wette les a énoncées dans un savant article de l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber.

DANIEL (le père **GARRIQUET**)
Rouen en 1649. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il fit son noviciat à Paris chez les jésuites (1667) et fit de profondes études. Lorsqu'il mourut en 1687, prononcé ses vœux à Reims, fut nommé professeur de théologie à Caen; de là il passa à la maison de son ordre, à Paris, avec la charge de bibliothécaire. Écrivain fécond, tour à tour dans ses écrits théologien habile et historien remarquable en théologie l'adversaire de Pascal. Ses écrits en ce genre sont nombreux. En tant qu'historien, il fut en butte aux critiques les plus cruelles et à l'enthousiasme le plus vif; cependant son *Histoire de France*, qui parut pour la première fois en 1713 (3 vol. in-fol.) et dont la meilleure édition est celle que le roi fit donner en 17 vol. in-4° (Paris, 1760, ou 24 vol. in-12, Amst.), lui valut le titre d'historiographe de France et une pension de 2,000 francs. Jansénistes, et à leur tête Saint-Simon l'ont accusé, non sans raison, de n'être qu'un froid narrateur de batailles et de combats, qui, sans s'occuper de détails utiles sur les mœurs et le gouvernement, s'efforce de montrer sous les rois les moins mauvais des dernières races sont des bâtards, disent-ils, par là justifier les projets et desseins d'usurpation du duc de Bourgogne. Son livre, peu lu aujourd'hui, eut cependant à son apparition une vogue extraordinaire. Au jugement du président Hénault, le père Daniel était « un homme plus impartial et plus instruit que la plupart des gens ne l'ont cru. » Il mourut en 1707 d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

DANNECKER (**JEAN-HEINRICH**)
conseiller aulique, chevalier de l'Ordre de Wurtemberg, de celui de Saint-Étienne de Russie, etc., professeur de sculpture à Stuttgart, et l'un des plus célèbres sculpteurs modernes de son temps. Dans cette ville en 1758, de parents fortunés. Pour entrer à l'école

de, château de plaisance près t, où se trouvait aussi établi de Beaux-Arts, il s'adressa t au duc Charles de Wurtem- re le vœu de son père, em- les écuries du prince; il ob- mission en 1771. Comme le ecker s'était occupé du des- plus tendre jeunesse, on re- aptitude dans l'examen préa- eut à subir. Mais l'instruction : à la Solitude laissa beau- irer, et certains employés su- abusaient d'ailleurs de leur is-à-vis des élèves pour leur des services qui n'avaient au- t avec leurs études et leur des- dannecker se livra à la sculp- âge de seize ans son Milon de oulé d'après l'antique, lui va- au concours à Stuttgart, où : avait été transférée en 1774. cette époque que, pour obt- re fondée dans le but de faire s jeunes artistes de talent, il s statues d'enfants et les ca- al ornent encore aujourd'hui les châteaux de Stuttgart et eim. Dannecker, après s'être t lié avec le jeune Schiller, éleva dans la suite un monu- e du grand poète, sortit de e en 1780, en même temps que eiple chéri. Le duc de Wurtem- nna sculpteur de la cour, place e qui ne lui rapportait encore orins. Trois ans après, on lui ller à Paris, et, pour subvenir on modeste état de fortune, on raitement à 400 florins pour la née de son séjour dans cette ces faibles ressources, M. Dan- rendit dans la capitale de la t il rencontra le sculpteur de cheffauer, et suivit l'école de t il eut beaucoup à se louer. t il étudia plus la nature que t antiques : aussi n'envoya-t-il rt, comme échantillon de ses qu'un seul modèle, un Mars :mi-grandeur naturelle. Ce fut ffauer qu'il fit en 1785 le voya- ne où il eut l'avantage de voir ui lui prodigua ses conseils. Il

entra aussi en rapport avec Goethe et Herder. Ses deux statues en marbre de *Cérès* et de *Bacchus* le firent recevoir membre des académies de Bologne et de Milan. A son retour d'Italie, le duc Charles le nomma professeur des arts plasti- ques à l'Académie Caroline de Stuttgart élevée depuis au rang de haute école. Bientôt son mariage avec la sœur du con- seiller privé de Rapp, directeur de la banque ducale, assura le bonheur de sa vie.

Le premier sujet exécuté depuis cette époque par M. Dannecker fut un gage de sa reconnaissance envers l'un de ses bien- faiteurs : c'était une jeune fille pleurant la perte de son oiseau ; et dans les inter- valles de ce travail il ne fit guère autre chose que des esquisses et des plans pour le duc Charles, qui l'occupèrent encore après. Mais en 1796 il reprit le marbre et composa entre autres une *Sapho* qu'on voit actuellement à Monrepos ; deux jeu- nes filles en plâtre, chargées des apprêts d'un sacrifice, sont de l'année suivante et se trouvent à la Favorite de Louisbourg. Plus tard, l'électeur Frédéric II, depuis roi, chargea M. Dannecker du mausolée de son favori le comte Zeppelin. Ce mo- nument, exécuté en 1804 en marbre, se trouve dans le parc de Louisbourg et représente l'Amitié éplorée s'appuyant contre un cercueil. C'est ce dernier ou- vrage qui parait avoir éveillé en lui le sentiment de son talent, en l'excitant à une plus grande activité ; et depuis lors il fit un grand nombre de portraits, bus- tes et médaillons. Cependant il avait déjà fait les bustes du duc Frédéric- Eugène et de son épouse, qui devinrent la pro- priété de l'impératrice-mère de Russie. Il composa d'après nature un buste de l'archiduc Charles, en marbre de Car- rare. Celui de Schiller, M. Dannecker l'avait déjà fait lors du séjour de ce poète à Stuttgart en 1797, en grandeur natu- relle : après la mort de Schiller il en sculpta un autre, en marbre de Carrare, pour en orner son propre atelier ; il le re- produisit depuis pour le comte de Schœn- born-Wiesentheid. Il en fit un troisième pour le roi actuel de Bavière, alors prince royal. Plus tard il livra au même prince le buste de Gluck et celui de Frédéric le

Victorieux, tous deux en marbre; et au grand-duc Louis de Bade le buste de son prédécesseur et grand-père, le duc Charles. Au milieu d'une foule d'autres travaux, il commença en 1809 son *Ariane*, représentée comme fiancée de Bacchus, montant une panthère, composition admirable qui devint en 1816 la propriété de M. Bethmann, grand ami des arts à Francfort-sur-le-Mein. M. Dannecker avait fait en 1809 le modèle de la dryade du bassin de la promenade de Stuttgart; il fit pour le comte Zecchini le bas-relief représentant *la muse tragique appuyée sur la muse de l'histoire*, qu'il reproduisit en 1825; pour le roi Frédéric de Wurtemberg il composa l'*Amour et Psyché*: Psyché a laissé tomber sur l'épaule de son amant l'huile brûlante de sa lampe. Le désir que le général anglais Murray témoigna de posséder une copie de ce groupe donna l'idée au sculpteur d'une *Psyché* représentée dans toute l'innocence de sa céleste origine. Il en fit plus tard une autre pour le roi Guillaume I^{er} de Wurtemberg. On compte en outre parmi ses plus beaux bustes, celui du roi Frédéric de Wurtemberg; celui de Lavater, d'une ressemblance frappante; celui du prince Paul de Wurtemberg, véritable tête antique; celui de Stéphanie, grande-duchesse douairière de Bade; celui de la reine Catherine de Wurtemberg, répété deux fois. Il exécuta avec non moins de succès le buste du baron de Benkendorf, envoyé russe à la cour de Stuttgart, et celui de sa femme déjà morte à cette époque. Mais le sujet qui pendant huit ans absorba presque tout le temps du grand artiste est son *Christ*, dont il fit la première esquisse en terre dans l'année 1816. Cette statue colossale achevée en 1824 fut envoyée à l'impératrice Marie Fœdorovna qui en fit présent à son fils, l'empereur Alexandre. M. Dannecker s'est proposé de représenter dans ce Christ le médiateur entre Dieu et les hommes. En général, pour que le Sauveur du monde pût devenir un sujet de l'art plastique, il fallait que sa nature humaine prédominât de telle sorte que sa nature divine ne fut qu'indiquée. Cette dernière indication n'était pas facile à rendre; mais par l'expression de la tête et la

forme du front, l'artiste a exprimé le caractère de l'homme-Dieu avec le bonheur que si on compare son buste avec la tête antique de Jupiter, ce buste semble plutôt rappeler l'homme ou de la nature animale divine. Un sentiment profond et religieux se reflète dans le buste du Seigneur, sa main gauche semble appeler les hommes, et de la droite montre le ciel. Un vêtement, malgré sa grande simplicité, quoiqu'il enveloppe tout le corps, est une chose de merveilleux et de noble. L'artiste a évité les formes nues, car qu'elles lui ont paru incompatibles avec la dignité morale du Christ et de son Dieu; il ne s'est pas laissé détourner par les remarques de Thorwaldsen. En examinant le modèle, lui avait fait connaître la difficulté d'exécution dans la draperie de la longue robe flottant autour du corps. Fidèle à l'Écriture sainte, Dannecker a tiré partie de chaque détail qui lui parut offrir quelques idées sur l'extérieur de notre Seigneur. Cette donnée de l'Évangile que le Christ ne put porter sa croix, l'engagea à cirer le ton de la barbe, qu'il avait donnée trop forte sur le modèle en terre. Les yeux aussi sont plus clairs et plus vives plus éloquentes. On ne saurait dire que ce ne soit là l'ouvrage d'un dilection du statuaire allemand auquel il a mis le plus de soin, de conscience et de foi. Depuis 1825 il travailla à la statue de l'évangéliste Jean pour la chapelle royale sur le mont Thierberg. Il s'occupe dans ce temps d'un autre Christ dans les mêmes proportions, et en marbre blanc. C'est que M. Dannecker dans sa vie a couronné par tant de succès, et avec toute la verdeur de la jeunesse, à créer des chefs-d'œuvre. Simple dans ses sujets et dans sa composition, il a tant l'idée ingénieuse à l'image brève, pleine de vérité, d'âme et de nature que le génie s'approche de celui des anciens dont l'étude lui a été si utile. Par ses élèves MM. Wagner et Zwerger à l'ont mérité une mention particulière.

DANOISES (LANGUE ET LITTÉRATURE).

I. *Langue*. La langue danoise

rectement de l'idie qu'on parle encore aujourd'hui dans l'Islande, et qui fut jadis la langue de toute la Scandinavie. Les linguistes modernes assignent cette langue islandaise une origine commune avec les anciens dialectes germaniques (le franconien, le saxon, le suabien, etc.), origine sur laquelle ils ne s'accordent pas cependant, et qui, selon les uns, se rattacherait à certaines langues arctiques de l'Asie, selon les autres à une langue thracienne qu'on aurait parlée au nord où la langue hellénique dominait.

Grèce. Ce qui rend très probable cette communauté d'origine, c'est qu'on trouve dans les plus antiques monuments germaniques un grand nombre de mots islandais ou scandinaves qui n'ont point passé dans l'allemand moderne. Nous nous bornons à en citer les exemples suivants que nous tirons d'un poème composé dans le XI^e siècle en l'honneur d'Annon, archevêque de Cologne: *Wintiscab* (amitié), danois, *venskab*; *Brütien* (cuirasse), danois, *brytue*; *michilfrand*, islandais, *mikill*; *aster* (après), danois, *ester*; *Bluot* (offrande), islandais, *blot*; *breit*, *brecht*, *bracht* (luisant, brillant), anglais, *bright*; *si quadin* (ils disaient), anglais, *they quoth*, danois, *de quæde* (ils chantent), *quæd* (chanton); *sum*, *suman* (quelques-uns), danois, *somme*; *sam* (qui), danois, *som*; *vinister* (gauche), danois, *venstre*.

Les idiomes avec lesquels la langue danoise a le plus d'affinité sont évidemment l'allemand et l'anglais, et cela s'explique, même abstraction faite de la communauté d'origine de tous les trois; car on sait que, d'un côté, la langue danoise, pendant la domination des Danois en Angleterre, a versé dans l'anglo-saxon, ancien idiome de ce pays, un grand nombre de mots qui sont conservés dans l'anglais d'aujourd'hui, tandis que, de l'autre côté, l'immense influence que la civilisation allemande et la réforme religieuse ont exercée sur le peuple danois a naturalisé chez lui une foule de mots et de locutions appartenant à la langue allemande; emprunts qui ont donné à la langue danoise une allure et une physionomie tellement germaniques que des philologistes superficiels ont pu soutenir

que celle-ci était fille de la première.

S'il est vrai que les écrivains danois ont, pendant très longtemps, imité les tournures allemandes et se sont attachés, avec une affectation ridicule, à introduire dans leur langue le plus grand nombre possible de mots allemands, il l'est aussi que, depuis une vingtaine d'années, ils sont tombés dans l'excès opposé. Pour rendre au danois son caractère primitif, ils ont non-seulement fait revivre beaucoup de mots surannés, mais ils en ont emprunté à l'islandais un grand nombre d'autres, qui pourtant ne se trouvent plus en harmonie avec l'état actuel de la langue danoise.

Sous le rapport grammatical, la langue danoise se distingue de la plupart des langues modernes de l'Europe par deux caractères particuliers: d'une part, ses verbes ont une forme passive, et de l'autre, l'article défini s'ajoute à la fin des substantifs comme les affixes des langues orientales. Du reste, la grammaire est presque aussi simple que celle de la langue anglaise. Quant à la syntaxe et à la manière de composer les mots, le danois offre une grande analogie avec l'allemand. Comme dans cette langue, chaque syllabe y a sa quantité déterminée, et la poésie admet des vers blancs aussi bien que des vers rimés.

Les sons de la langue danoise sont en général doux et harmonieux. Dans les mots empruntés aux autres idiomes les consonnes fortes se trouvent presque toujours remplacées par les consonnes douces correspondantes, comme le *p* par le *b* ou par le *v*; le *k* par le *g*; le *t* par le *d*, etc.

La langue danoise est parlée dans le Danemark proprement dit (c'est-à-dire les îles danoises et la presqu'île de Jutland) et dans la Norvège, pays qui sont habités, le premier par 845,000 individus et le dernier par 930,000, ce qui forme un total de 1,775,000. Il est douteux qu'il existe en Europe une autre langue littéraire qui soit bornée à une population aussi restreinte.

Peu de langues européennes expriment avec autant d'exactitude que la danoise toutes les nuances de la pensée. Par sa richesse, plus grande encore que celle de l'allemand, au jugement de quelques au-

teurs, et par sa souplesse merveilleuse, elle se prête avec la même facilité aux allures vives et légères des idiomes du Midi, et à la marche lente, mais énergique, de ceux du Nord. Un écrivain danois possédant à fond sa langue pourrait y reproduire une chanson de Béranger ou un conte de Boccace avec la même fidélité qu'une tragédie de Shakspeare ou un saga islandais.

Les meilleures grammaires danoises (en danois) sont celles de N. L. Nissen, K. F. Petersen, et Chrétien Molbech, qui toutes ont paru à Copenhague et ont été souvent réimprimées. Il n'existe, à notre connaissance, qu'une seule grammaire danoise en langue française, dont voici le titre : *Principes généraux de la langue danoise, avec un abrégé des curiosités de la ville de Copenhague et des environs de cette capitale*, par Hagerup, Copenhague, 1797, 1 vol. in-8°. On a deux dictionnaires français-danois et danois-français : l'un, publié à Copenhague dans le commencement du XVIII^e siècle, aux frais du gouvernement danois, par Von-Aphelen (2 vol. in-4°), est très défectueux, et les mots danois y sont écrits d'après l'ancienne orthographe; l'autre (Copenhague, 1808-1809, 2 vol. in-8°), qui est dû à M. Primon, maître de langue française, n'est au fond qu'un dictionnaire de poche composé sur une échelle un peu plus grande que les livres ordinaires de ce genre. Il existe aussi des dictionnaires danois-allemands et allemands-danois. On en a commencé un exclusivement en danois; mais les premières lettres de l'alphabet ont seules paru.

II. *Littérature.* Les auteurs qui ont écrit sur la littérature danoise, dont il n'existe aucune histoire proprement dite, prétendent que les plus anciens monuments de cette littérature sont les poésies des scaldes (*voy.*), poètes qui célébraient les dieux et les héros. C'est une erreur, car ces poésies, dont il nous reste quelques fragments, furent composées en islandais pur, langue qui, comme nous l'avons dit plus haut, était celle de toute la Scandinavie.

En Danemark, de même que dans les autres pays de l'Europe qui ne pos-

sédaient pas une langue complètement formée, les savants et les gens de lettres se servaient du latin, et l'on n'employait l'idiome national que dans les écrits dont la connaissance intéressait directement le peuple : aussi les plus anciens écrits danois qui nous soient parvenus ne sont point des œuvres littéraires, mais des dispositions législatives.

On ne possède actuellement aucun écrit en danois qui remonte au-delà du XII^e siècle, et encore ceux qui nous restent de ce siècle et des cinq siècles suivants sont-ils peu nombreux. Nous en citerons ici les plus importants sous le rapport historique et linguistique.

Monuments du XII^e siècle. *Loi temporelle de la Scanie.* C'est un recueil d'us et coutumes qui ont été rédigés dans le commencement de ce siècle et dont il existe des manuscrits appartenant au XIII^e et au XIV^e. On en a deux éditions : une in-4° imprimée à Copenhague en 1505, qui est très incorrecte, et une autre publiée à Stockholm en 1676. — *Droits de l'église de Scanie*, rédigés en 1163 par Eskild, archevêque de Lund, publiés par Thorkelin dans son Recueil d'anciennes lois ecclésiastiques du Danemark, Copenhague, 1781, in-4°. *Droits de l'église de Sciealand*, formulés sous la direction du célèbre évêque de Roskilde Absalon, imprimés dans le même recueil de Thorkelin. — *Loi militaire*, donnée par Canut-le-Grand, entre 1020 et 1030, et renouvelée par Canut VI, fils de Waldemar, vers la fin du XII^e siècle; publiée par Resen, à Copenhague, 1672, in-4°, et reproduite par Jacob Langebek, dans les *Scriptores rerum danicarum*, Copenhague, 1774, in-fol. (vol. III, p. 159-164).

Monuments du XIII^e siècle. *Loi de Jutland*, donnée par Waldemar II à Vordingborg dans le mois de mars 1240 (Ripen, 1504, in-4°; Copenhague, 1508, in-4°, *ibidem* 1783, in-4°). — Deux ordonnances du même roi, dont l'une est relative aux meurtres (imprimée dans l'Histoire des lois par Kofod-Ancher, Copenhague, 1787, vol. I^{er}, p. 610) et dont l'autre prescrit l'abolition de l'ordalie du fer chaud (insérée dans le

recueil des lois de Danemark (p. 67). — *Ancienne loi de Sœland*. C'est une collection des vieilles coutumes qui, selon toutes les apparences, ont été écrites dans le XIII^e siècle, mais il est impossible de déterminer l'époque de leur rédaction. Elles ont été imprimées pour la première fois dans le I^{er} volume (p. 527) de l'Histoire des lois déjà citée à l'article précédent. — *Nouvelle loi de Sœland*, ou *Loi du roi Éric*, autre recueil de coutumes dont la rédaction paraît également remonter au XIII^e siècle, sans qu'on puisse rien affirmer de positif à cet égard. On a une édition du texte seul (Copenhague, 1605, in-4^o) et une autre avec des notes critiques du professeur Rosenvinge-Kolderup (*ibid.*, 1821, in-4^o). — Ordonnance rendue par Éric Clipping en 1282, sous le titre de *Constitution*, imprimée dans l'édition de la loi de Sœland, faite en 1506 par l'imprimeur Ghemen de Copenhague. — Trois ordonnances de 1284, du même roi, sur la procédure à suivre devant les tribunaux, imprimée dans l'édition de Ghemen (1509) de la Loi de Sœland, de la Scanie et du Jutland. — *Droits municipaux* accordés par le duc Waldemar à la ville de Flensbourg (1284 et 1295) et à celle de Hadersleben (1292), insérés dans le *Corpus statutorum Slesvicensium*, vol. II et III, et publiés séparément par Luders; Flensbourg, 1765, in-4^o.

Monuments du XIV^e siècle. *Livre de médecine*, manuscrit du frère Canut Juul Langebeck, dans ses *Scriptores rerum danicarum*, vol. IV, p. 496, dit qu'en 1310 un moine de ce nom vivait dans le couvent de Soroë. — *Chronique danoise* qui se termine à la fin de l'an 1314, et qui paraît être la traduction ou l'original de la chronique latine connue sous le titre impropre de *Chronicon Erici Pommerani*. Il existe de cette chronique un manuscrit à la bibliothèque de l'université de Copenhague. — *Vieille loi royale*. C'est le projet d'une constitution qui devait être adoptée par Christophe II, mais plutôt par tous les rois de Danemark. La bibliothèque de Copenhague en possède un beau manuscrit (de 1310) dont le texte a été publié dans l'histoire de la

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

loi par Kofod-Ancher, vol. II, p. 541. — La première lettre royale du roi Olaf (1386), imprimée dans le Magasin danois, vol. I, p. 35. — *Ordonnance pour le Jutland septentrional*, rendue en 1396 par la reine Marguerite, publiée dans l'Histoire de la loi de Kofod-Ancher, d'après un manuscrit renfermant aussi la loi de la Scanie, qui se trouve à Stockholm. — Quelques diplômes et lettres royales de 1386 à 1400, insérés dans le Nouveau Magasin danois, vol. III, p. 64. Parmi ces pièces se trouve l'acte de l'union de Calmar de 1397, signé par la reine Marguerite.

Monuments du XV^e siècle. Traduction de fragments de la Bible d'après la Vulgate; manuscrit de la première moitié de ce siècle, qui se trouve à la bibliothèque royale de Copenhague, et dont des spécimens ont été insérés dans le Nouveau Magasin danois, vol. IV. — *Livres de médecine*, par Henri Harpestreng, chanoine de Roeskilde, mort en 1444. Quelques fragments de ces livres ont été imprimés dans le Nouveau Magasin danois, vol. I, p. 57 à 100. — Plusieurs lois, ordonnances et privilèges donnés par le roi Éric, de 1403 à 1422, dont des copies manuscrites se trouvent aux archives du royaume de Danemark, à Copenhague. — Droits municipaux accordés en 1443 à cette dernière ville par le roi Christophe de Bavière, publiés d'après l'original dans le Recueil de droits municipaux des villes danoises, mis au jour par Resen, p. 2-86. — *Chronique rimée danoise*, par le frère Niels, de Soroë, écrite quelques années avant 1481, et imprimée sept fois à Copenhague par Théophile de Ghemen, savoir: en 1495, 1508, 1533, 1534, 1555, 1573, 1613. — *Traductions danoises de quelques ouvrages des Pères de l'Église*, Eusèbe, Augustin et Cyrille, suivies de la vie de saint Jérôme et de celle de sainte Catherine de Siène, livre écrit en 1488, par Niels Mogensen, prêtre et moine du couvent de Mariager (Jutland), qui a latinisé son nom en *Nicolaus Magnus*. — *Du rosaire de la Sainte-Vierge; De la création du monde; De la vie humaine*, poèmes, par Michaël, curé d'Odensée, imprimés à Copenhague

en 1514 et 1515, in-4°. — *Bréviaire* que la sœur Anne, prieure du couvent Maribo, a fait écrire en 1497, manuscrit sur parchemin conservé à la bibliothèque royale de Copenhague, qui possède encore trois autres bréviaires écrits sur parchemin, du même siècle. — *Méditations sur la Passion de Jésus-Christ*, manuscrit sur parchemin, in-4°, composé de 103 feuillets et qui, après avoir appartenu à la reine Christine de Danemark, fut donné par son fils Christian II à Jeanne, épouse d'Albert de Goch. Ce manuscrit fait maintenant partie de la bibliothèque de l'historien suédois M. Hallenberg. On en trouve des échantillons de style dans la grammaire anglo-saxonne de Rask, Stockholm, 1817, p. 12 (voir le *Voyage à Stockholm* par Nyerup, Copenhague, 1816, p. 817).

Monuments du xvi^e siècle. *De la Nature et des qualités des oiseaux*, poème fait dans le commencement de ce siècle, dont M. Hallenberg, à Stockholm, possède un manuscrit sur papier. — *La Chronique de Holger le Danois*, traduction du latin, imprimée à Paris en 1514 ou 1515, in-4°. Le *Nouveau Testament*, traduit par Hans Mikkelsen, Leipzig, 1524, in-4°. — Quelques comédies de Chrétien Hansen (1531), ouvrages encore informes et grossiers. — *Bible danoise*, par Pierre Palladius (1550). — Traduction de la *Chronique* de J. Cario, par John Turesen (1554). — Traduction du poème allemand *Reinike-Foss* (1555). — *Œuvres de David Lynsfay*, traduites en vers danois par Jacob Massen (1591). — Chronique du roi Frédéric II, par Arild Hvidtfeld (1594).

Monuments du xvii^e siècle. Bible danoise, par Hans-Pierre Resen (1607 et 1633). — *Recueil de proverbes* avec notes et commentaires, par Pierre Syv (1663), ouvrage très connu. — *Sermonnaire domestique*, par Thomas Kingo (1672); *Poésies* de Tæger Reenberg, composées entre 1690 et 1730. La plupart des morceaux de ce recueil consistent en imitations plus ou moins heureuses des poètes grecs et latins; les autres sont des pièces fugitives qui, considérées comme des premiers essais de poésies originales, méritent des éloges.

C'est au xviii^e siècle seulement que la littérature danoise se constitua, pour ainsi dire, et prit rang parmi celles de autres pays. En tête des écrivains qui, depuis ce temps, ont illustré le Danemark, brille Louis Holberg (1684-1754). A la fois auteur dramatique, poète satirique, historien et philosophe, il marque la première époque de la littérature nationale. C'est lui surtout qui a créé la comédie danoise. Dans une trentaine de pièces (la plupart en prose) écrites de verve, et avec cette force comique qui caractérise Aristophane, Plaute et Molière, il a fustigé les vices et les ridicules de la nation à laquelle il appartenait. Ses pièces sont, pour la plupart, de véritables comédies de caractères, où le principal personnage domine seul, et qui ont ce grand mérite que le comique résulte simultanément de l'individualité de ce personnage et des situations où il se trouve successivement amené. Le dialogue est toujours bien soutenu, rapide et plein de saillies spirituelles; les caractères, même subalternes, sont des types qui existent en tous temps et en tous lieux; ils sont exagérés suivant les besoins du théâtre, mais leur exagération ne passe jamais les bornes de la vraisemblance. Toutes les pièces de Holberg (voy. son article) ont été traduites plusieurs fois en allemand et en suédois. On a deux traductions françaises du *Potier d'Étain*, dont la plus récente fait partie du *Théâtre Européen*. Le second titre de Holberg à l'immortalité est son poème héroï-comique intitulé : *Peder Paars*, épopée dont un épicier de la petite ville de Kallundborg, en Séeland, est le héros. Cet ouvrage burlesque a été traduit, du vivant de l'auteur, en suédois et en allemand. Le *Voyage souterrain de Niel Klim*, autre ouvrage de Holberg, a obtenu une célébrité européenne; mais ce lui-ci est écrit en latin. C'est une espèce de roman où l'auteur exerce sa verve satirique sur les mœurs, la politique et le culte. Il en existe plusieurs traductions danoises dont la dernière est du célèbre poète Baggesen (voy. plus bas), trois allemandes, deux françaises (par M. de Villon et par Pierre Rousseau), une sué-

de la, the holl , une anglaise et une hongroise. Soit en outre à Holberg une *Histo* de Danemark et de Norvège, une *po*ire de l'Église, des dissertations philosophiques, des fables, des métamorphoses, des satires, des épiques, etc., etc.

Holberg exerça une influence immense sur la vie intellectuelle des Danois comme moraliste et philosophe, mais non comme écrivain, parce que ses ouvrages, quelque grande que soit leur valeur intrinsèque, ne se distinguent point par le style. En effet, Holberg se contenta de reproduire dans ses pièces de théâtre, aussi bien que dans ses poèmes et ses œuvres historiques, le langage de la conversation vulgaire. Peut-être partageait-il ce préjugé de ses contemporains, que le danois ne convenait pas à la haute littérature; car ce qui prouve que Holberg n'était pas insensible aux beautés de la forme, c'est que ses écrits beaux, et notamment le *Voyage de Niels Klim*, brillent par une recherche et une coquetterie de style dont ses ouvrages danois ne laissent pas apercevoir la moindre intention. Mais Holberg ne fit pas de grands efforts pour relever la langue nationale, et il fut cause que la prose danoise resta longtemps encore au berceau. Quant à la poésie, elle ne tarda pas à se créer une langue à elle. Soit que la rudesse du danois de cette époque commençât à choquer les oreilles, soit que les éléments étrangers qui le défiguraient rendissent la rime difficile, les poètes danois ont peu à peu épuré et ennobli la langue, et on peut hardiment affirmer que c'est d'eux que sont venues les principales réformes qu'elle a subies.

Parmi les poètes qui ont contribué le plus aux progrès du style et du bon goût littéraire, nous citerons Chrétien-Braumann Tullin (né à Christiania en 1728, mort à Copenhague en 1765). Il fut un des créateurs de la poésie lyrique danoise, et l'on a de lui un grand nombre de pièces fugitives et surtout de chansons à boire, pleines d'esprit et d'imagination. Il a aussi fait des poèmes descriptifs, parmi lesquels on distingue la *Naviga*tion et la *Beauté de la Créa*tion, mais qui ont été accueillis moins favora-

blement que ses poésies lyriques. — Jean Ewald, né à Copenhague en 1743, mort en 1781, fut le premier Danois qui s'essaya avec succès dans la tragédie: il en a écrit deux qui marquent dans cette littérature, ce sont *Rolf-Krage*, et la *Mort de Balder*. Le sujet du premier est emprunté à l'histoire ancienne du Danemark; celui de l'autre, à la mythologie scandinave. Il a aussi publié un recueil d'épigrammes et d'autres poésies. — Jean Herman Wessel, né vers l'an 1742 en Norvège, et mort à Copenhague en 1781, est auteur d'un grand nombre de contes (en vers) naïfs, gracieux et piquants. Il a fait aussi quelques pièces de théâtre, dont une seule: *L'Amour sans bas*, satire spirituelle contre la tragédie classique française, se maintient encore sur la scène. — Ove Guldberg, né à Horsens en 1731, mort à Copenhague, en 1808; Thomas Thaarup, né à Copenhague, 1749, mort dans la même ville, 1821; Thomas-Chrétien Bruun, né en 1750 à Gavnoe, mort en 1825 à Copenhague; Chrétien Pram, né en 1786 dans la vallée de Guldbrand, en Norvège, mort à Sainte-Croix (Amérique), en 1825; Jean Zetlitz, né à Stavanger (Norvège), mort à Copenhague, 1821, sont auteurs de poésies remarquables dans plusieurs genres, qui passent encore pour des modèles.

A mesure que les poètes travaillaient à ennoblir la langue, il parut de loin en loin quelques prosateurs qui, profitant de leurs leçons, cherchaient à donner aussi plus d'harmonie à la prose. Ce furent surtout J.-S. Sneedorf (né à Sorø en 1724, mort à Copenhague en 1764), et Tyge Rothe (né à Randers en 1731, mort à Copenhague en 1795), qui, les premiers, eurent le courage de lutter contre le mauvais goût de leur époque et de purger la prose de la plupart des termes étrangers qui s'y étaient introduits, plutôt par la paresse des écrivains que par un besoin réel. Sneedorf publia un journal: *le Spectateur patriotique*, et Rothe un livre intitulé: *Pensées sur l'amour de la patrie*, qui obtinrent du succès. Mais parmi les prosateurs danois du xviii^e siècle, a première place appartient incontestablement à Pierre-

Frédéric Suhm (voy.), 1728-1798, on lui doit des ouvrages historiques de la plus haute importance. Nous nous bornerons à en citer les suivants : *Introduction à l'histoire du Danemark*, ou *Essai sur l'origine des peuples*, Copenhague, 1769, in-4°; *Essai sur l'origine des peuples du Nord*, ibidem 1770, in-4°; *Odin ou la Mythologie et le culte du Nord païen*, ibid., 1771, in-4°; *Histoire des peuples sortis du Nord*, 2 vol. in-4° ibid. 1772 et 1773; *Histoire critique du Danemark*, 4 vol. in-4°, ibid., 1774-1781; *Histoire du Danemark* dont il n'a paru que sept tomes, ibid., in-4°. Le premier tome de cet ouvrage est de 1782. Dans Suhm, la prose danoise se montre dans toute sa pureté, sans que pour cela le style de cet auteur ait rien d'agréable ni d'élegant. Suhm, qui se prépara, par vingt années d'études, à ses ouvrages historiques, crut devoir adopter le style concis, mais rude et saccadé de Tacite. A défaut de grammaire bien arrêtée, il en forma une lui-même et il fixa les terminaisons encore vagues des verbes, ainsi que l'orthographe en général et créa un grand nombre de mots nouveaux qui depuis ont acquis droit de bourgeoisie dans la langue.—Il eut pour imitateur son ami et ancien condisciple Gérard Schœning, né en 1722 dans le Nordland, en Norvège, mort à Drontheim en 1780. Schœning a publié une *Histoire de Norvège* (Soroë, 1773, et Copenhague, 1781, 3 vol. in-4°), qui est généralement reconnue pour un des meilleurs ouvrages sur ce pays; un *Voyage en Norvège* et un *Traité sur les Normands*, où se trouvent une foule d'excellentes observations archéologiques.—Jean Clément Tode, né en 1736 près de Hambourg, mort à Copenhague en 1806, savant médecin qui se faisait remarquer par la tournure vive et gaie de son esprit, a enrichi la littérature danoise d'un grand nombre d'opuscules remarquables par leur utilité pratique ou par les saines doctrines littéraires et morales qu'ils renferment. Ces écrits, généralement peu étendus, ont été réunis et publiés sous les titres suivants : *Fables et contes pour la jeunesse des deux sexes*, Copenhague, 1793, in-8°; *Œuvres en*

prose, ibidem, 1798, 3 vol. in-8°. Tode a fait aussi deux comédies qui méritent d'être citées; ce sont : *les Officiers de marine*, et *le Démon du ménage*; de plus il a publié une *Feuille médicale hebdomadaire*, destinée aux gens du monde, et dans laquelle prédominait une satire ingénieuse, aimable et pleine de décence.—Knud Lyne Rabbek, né à Copenhague en 1760 et mort dans la même ville en 1826, un des plus féconds écrivains qu'ait eus le Danemark, et dont le style sec et raide se fait pourtant remarquer par une grande correction, a bien mérité de la critique littéraire dans sa patrie par la publication successive de divers journaux (*la Minerve du Nord*, *la Nouvelle Minerve du Nord*, *le Courrier du jour*, *le Spectateur danois*) où, sévère aristarque, il passait en revue tous les ouvrages qui paraissaient. Les œuvres de Rabbek se composent de contes, nouvelles, romans, poésies, et surtout d'un grand nombre de pièces de théâtre, dont quelques-unes ont été jouées, mais dont aucune n'a même eu un succès médiocre.—Ole Jean Samroe, né en 1759 à Nestved, mort à Copenhague en 1796, a fait une tragédie en prose, intitulée : *Dyweke*, du nom de la maîtresse du roi Christian II de Danemark (voy. cet art.); c'est encore aujourd'hui une des pièces favorites du public danois. De plus, il a fait trois contes scandinaves, intitulés : *Frithof*, *Hildur* et *les Fils de Halfdan*. On a aussi de lui des poésies, mais qui, à quelques pièces fugitives près, sont tombées dans l'oubli.—Chrétien Bastholm, né à Copenhague en 1740, mort dans la même ville en 1819, ministre protestant, a publié, outre un recueil d'excellents sermons, en 2 vol. in-8°, les ouvrages suivants : *Histoire des Juifs depuis la création du monde*, en 3 vol. in-8°; *Philosophie pour les illettrés; sur l'amélioration du culte extérieur; Mémoires historiques et géographiques pour servir à la connaissance des hommes; Rhétorique de la chaire; Discours sur la vérité de la religion de Jésus-Christ*, 2 vol. in-8°; *la Religion naturelle, Morceaux choisis de l'Ancien-Testament*, version littérale de l'hébreu. Tous les écrits de Bastholm ont paru à Copenhague; la plupart ont été traduits

WILBERG et en suédois. — Ove Mal-
 theus Wilberg, né en 1747, mort en 1823
 Copenhague, est auteur d'un *Recueil*
de traits mémorables de Danois, de
Norvégiens et de Holsteinois, (2 vol.
 in-8°, Copenhague 1779 et 1780). Ce
 livre, remarquable par l'authenticité des
 faits qui y sont rapportés et par l'exquise
 pureté du style, a été souvent réimprimé;
 on existe des traductions en allemand,
 en suédois, en anglais et en français. —
 Pierre-André Heiberg (voy.), né en 1758
 Wiborg, a enrichi la scène danoise d'un
 grand nombre de comédies, où domine
 une satire amère et mordante, mais dont
 les caractères sont bien dessinés quoique
 un peu outrés, et où le dialogue est pres-
 que toujours bien soutenu. Le principal
 défaut de ces pièces est le manque d'uti-
 lité et de vraisemblance dans l'action.
 Outre ces pièces, qui seront caractérisées
 dans un article spécial, M. Heiberg a fait
 des opéras-comiques, plusieurs chansons
 boires et autres qui sont devenues po-
 pulaires, un roman intitulé *les Aven-
 tures d'un billet de banque d'un écu*, une
 pièce de dictionnaire ayant pour titre
Étymologiste où l'auteur, sous le pré-
 texte de rechercher le vrai sens des mots
 de la langue, attaque les vices et les pré-
 jugés de son temps. On sait qu'il fut
 obligé de s'expatrier, et que, comme
 Falke-Brun son célèbre compatriote, il
 eut sa résidence à Paris.

A la fin du XVIII^e siècle parut un
 poète qui marque dans la littérature da-
 noise, et dont nous avons déjà offert à
 nos lecteurs la notice biographique: c'est
 Jean-Emmanuel Baggesen (voy.), né à
 Lørsoer en 1764, mort à Hambourg en
 1826. Doué d'un véritable génie poéti-
 que et nourri d'une étude approfondie
 de l'antiquité grecque et romaine, il prit
 pour modèle Klopstock dans le genre
 sublime, et Wieland dans le genre
 comique. Son premier essai, un *Recueil de*
poésies en vers, publié en 1788, fit déjà
 ressentir quelle place élevée il occupa-
 it sur le Parnasse danois. C'est surtout
 dans les pièces fugitives, les épltres, les
 chansons, les idylles, les épigrammes,
 que Baggesen excellait. Ses poèmes de ce
 genre ont été publiés en quatre recueils
 qui ont déjà eu de nombreuses éditions.

Enfin, dans le XIX^e siècle, le Dane-
 mark a vu éclore un puissant génie poé-
 tique, Adam Oehlenschläger (voy.),
 qui naquit en 1779 près de Copenha-
 gue, et dont le talent est encore dans
 toute sa vigueur. Il a fait revivre dans
 ses ouvrages les mœurs, les faits et ges-
 tes des temps héroïques du Nord, et a
 par là répandu le goût des recherches sur
 l'histoire scandinave qui, avant lui, était
 entièrement négligée. Il a déjà donné au
 théâtre danois environ trente tragédies,
 dont les principales sont: *Hakon Jarl*,
Palnatoke, *Stærkodder*, *Axel et Val-
 borg*, *les Frères de lait*, *Hagbart et Sig-
 gne*, *Hugo de Rheinsberg* et *le Corrège*.
 Il a publié de plus un poème dramati-
 que intitulé *Aladin*, en 2 vol. in-8°; un
 poème épique ayant pour titre *Rholf*
Krake, et un autre poème épique, *les*
Dieux du Nord, dans lequel, tout en
 restant scrupuleusement fidèle aux tra-
 ditions des Eddas (voy.), il a retracé les
 actions des dieux d'une manière qui fait
 ressortir le caractère et les mœurs de cha-
 cun d'eux, en sorte qu'on peut suivre sans
 peine le fil des idées qui forment la base
 de ces antiques allégories. M. Oehlensch-
 läger est aussi auteur d'un très grand
 nombre de pièces fugitives qui, aussi
 bien que ses ouvrages d'une plus grande
 étendue, ont obtenu un immense suc-
 cès. Il est le fondateur de l'école ro-
 manique en Danemark, et ce fut son
 génie qui la mit en vogue, malgré la
 forte opposition de plusieurs auteurs et
 notamment de Baggesen, qui créa,
 pour la combattre, deux journaux in-
 intitulés, l'un *le Dimanche*, et l'autre *la*
Petite Soirée de dimanche, où il cri-
 tique les ouvrages de M. Oehlenschlä-
 ger avec une minutie qui ne lui passait
 pas les moindres détails. Il a lui-même
 traduit en allemand son théâtre, son
Aladin et ses *Dieux du Nord*. Plus-
 sieurs de ses tragédies ont été traduites
 en suédois, en anglais et en hollandais.
 Son *Corrège* l'a été aussi en français et en
 italien; malheureusement la version fran-
 çaise n'a pas été faite d'après l'original
 danois, mais d'après la traduction alle-
 mande qui est très inexacte, parce que
 l'auteur même (auquel on doit cette der-
 nière) ne possède pas suffisamment l'al-

lemand pour y pouvoir écrire en vers avec la même facilité et la même énergie que dans sa langue maternelle.

Bernard Séverin Ingemann, né à Copenhague en 1789, poète distingué, a publié plusieurs tragédies, dont *Masaniello* et *Bianca* sont les meilleures; *les Chevaliers noirs*, poème épique en neuf chants (Copenhague, 1814); *Waldemar-le-Grand*, autre poème épique (Copenhague, 1822), *la Délivrance du Tasse*, poème dramatique (Copenhague, 1826). — Jean-Louis Heiberg, né à Copenhague en 1791, fils de Pierre-André, a fait quelques comédies et un grand nombre de vaudevilles, dont la plupart sont des imitations localisées de pièces françaises. Voici les titres de quelques-unes de ses œuvres originales : *le roi Salomon et le chapelier Georges*, comédie en 3 actes; *le Jour de déménagement*, comédie en 2 actes; *le Critique et la Bête*, vaudeville; *les Inséparables*; *l'Aventure dans le jardin public du château de Rosenborg*, idem; *le Spectre à Kiæge*, idem; *le Maître de langues*, idem. — Henri Hertz, né à Copenhague en 1792, a écrit des comédies en vers, dont *les Espiègleries de l'Amour* et *une Journée dans l'île d'Als* ont été accueillies avec une grande faveur. On a aussi de lui un recueil d'*Épîtres d'un revenant du paradis* et une espèce d'almanach intitulé *Étrennes d'un anonyme*, qui se distinguent par un caractère jovial, des plaisanteries de bon goût et une versification facile et correcte.

Parmi les plus jeunes auteurs danois on remarque MM. Andersen et Overskou, dont le premier a publié un recueil de poésies et un roman intitulé *J. S.*, et le second quelques pièces dramatiques en un acte, qui n'ont eu qu'une existence éphémère sur la scène.

Il nous reste à dire un mot sur l'état en Danemark d'une branche de littérature qui a une allure et des règles à part et qui prend de jour en jour plus d'extension: nous voulons parler du journalisme. De tout temps le Danemark a eu peu de journaux, et ceux-là même n'ont exercé sous aucun rapport une grande influence. Les feuilles politiques danoises ont toujours été et sont encore nulles,

à cause d'une censure inflexible, ses décisions n'ont pas seulement par caprices du gouvernement, mais par les moindres susceptibilités de la diplomatie étrangère. Quant aux journaux littéraires, il n'y en a eu que deux remarquables que ceux publiés par Rahbek. On en compte seulement (1836) cinq, savoir : le *Journal*, le *Courrier ailé de Copenhague*, le *Journal de la littérature*, les *Feuilles provinciales* et le *Correspondant de la littérature*. Les deux derniers, qui paraissent en allemand, se distinguent par une critique éclairée et impartiale, tandis que la rédaction des autres est confiée à de jeunes gens plus avides de s'occuper contre les personnes que disposés à louer de la presse l'instrument d'un jugement grave et consciencieux. Dans les publications périodiques, il en est quelques-unes de spéciales, parmi lesquelles le *Journal de médecine*, le *Journal des militaires* et le *Journal polytechnique* sont les plus estimés.

Il est inutile de dire que nous sommes bornés à parler de la littérature danoise proprement dite. Dans les sciences consacrées aux sciences et dans les arts nous indiquerons la part que le Danemark a prise à leurs progrès et nous citerons quelques-uns de ses hommes distingués qu'il a produits dans chaque branche du savoir humain.

DANSE. On peut définir la danse le mouvement du corps, accompagné de gestes et d'attitudes, qui se fait à un rythme, à pas mesurés et ordinaires, par le son de la voix ou d'un instrument. La pureté de la danse est constatée par les traditions et les monuments historiques. Le plaisir et la joie, quelquefois le besoin, furent apprendre de bon à l'homme ce langage expressif des émotions. Nous le voyons, dès l'origine du monde, prendre place dans les cérémonies religieuses des Hébreux; dans les danses dirigées par Moïse et ses frères, dans les danses qui se rapportent à leurs cantiques pour célébrer le passage de la mer Rouge, dans les danses de France du peuple de Dieu et dans les danses de l'armée de Pharaon; dans les danses des Israélites dansent aussi devant le veau d'or, et plus tard David, dansent devant l'arche, ramène ces

aux emplois qu'on avait fait le
de sa nation.

Les danses anciennes des dans
et dans l'Inde attestent aussi
une immémorial, la danse a été
dans ces deux contrées, qui con-
naître les plus vieilles archi-
ture humaine.

On fut en honneur chez les
tour à tour elle fit partie des
divinités, principale-
ment de Bacchus, des représen-
tations et des jeux militaires.
On vit cet exemple, et les chré-
tiens, adoptant les danses
et le paganisme, célébrèrent long-
temps les jours les plus solennels.
L'antiquité eut ses danses, parmi
lesquelles on distinguait la danse aux
armes, ainsi que la grave et empê-
chée espagnole, qui fut sans doute
de notre menuet (voy.). Il
est remarquable en effet que les Français,
naturellement très enclin à la
danse, ont emprunté presque toutes les
danses les plus en usage surtout, aux
étrangers. Ainsi la contredanse nous vient
de l'Allemagne, la valse et le ga-
lop de la Germanie; mais nous avons, je
crois, inventé le cotillon.

Autrefois des danses nationales
n'avaient guère été bien exécu-
tées dans les pays où l'on s'y est
adonné dès l'enfance : tels sont la taran-
telle italienne, le bolero et le fan-
tan Espagnols, la Mazourka, la
polska, des Polonais, la Cosa-
cotte-Russes, etc. : aussi celles-là
ont été importées que sur nos
scènes qui n'en offrent pas même une
représentation bien fidèle.

C'est une grande affaire que la danse à
Paris sous Louis XIV; elle devint, comme
on sait, l'origine de la grande fortune de
Molière. Nous eûmes aussi, il y a quel-
ques années, nos beaux danseurs, en-
tendons-nous le fameux Trémitz, autour des-
quels se faisait cercle pour admirer et
suivre leurs pas. Aujourd'hui, sauf
l'entraînement galop, on ne danse
plus dans nos salons, on marche : il serait
vraiment ridicule de prendre les
d'essayer de rivaliser la perfec-
tion de la danse théâtrale, surtout de

celle de l'Opéra. Voy. pour cette der-
nière les articles BALLETS et CHORÉO-
GRAPHIE; et pour la musique de danse,
voy. les articles spéciaux CONTREDANSE,
VALSE, etc. M. O.

On sait que dans ces derniers temps
une révolution s'est opérée dans cet art,
comme dans tous les autres; il en sera
parlé aux articles OPÉRA, TAGLIONI, etc.

Quoi qu'on aient pu dire des censures
chagrines, la danse est un exercice saba-
taire en lui-même : il exerce tout le sys-
tème musculaire, accélère la respiration
et la circulation, et imprime à l'écono-
mie tout entière plus d'activité; mais
c'est la danse villageoise en plein air qui
produit ces résultats; dans des salons, où
l'on veille en étouffant, la danse n'a plus
les mêmes effets; mais ce n'est pas elle
qu'il faut en accuser. La danse doit
faire partie d'une éducation physique
bien entendue, comme un moyen de
donner de la grâce et du maintien et
même de remédier à quelques attitudes
vicieuses.

Quant à l'influence morale de la danse,
les reproches dont cet exercice est l'ob-
jet devraient plutôt se reporter à la vanité
et à la coquetterie. Aussi le poète
a-t-il dit judicieusement :

Elle aimait trop le bal, et le bal l'a tuée.

C'est le bal et non la danse qui tue les
jeunes filles.

Les danseurs de profession se font
remarquer par une démarche qui leur
est propre et par le volume de leurs
jambes et de leurs pieds, dont les mus-
cles sont continuellement exercés. Ils
sont exposés à quelques accidents plus
fréquemment que les personnes d'une
autre profession : telles sont les entorses,
les luxations et la rupture des tendons
d'Achille. F. R.

DANSE ARMÉE, danse militaire ou
pyrrhique. L'usage des danses militaires
remonte à la plus haute antiquité. Platon
parle de la danse armée des anciens Curètes,
qui florissaient dans l'île de Crète avant
la naissance de Jupiter (Leg. VII). Pline
attribue également cette institution aux
Crétois, et principalement à un certain
Pyrrhus de Cydoine (H. N. VII). D'au-
tres font cet honneur à Minerve, d'autres

à Castor et Pollux : c'est assez dire que cette invention se perd dans l'obscurité des origines des nations. Il paraît cependant que ce fut Pyrrhus, le fils d'Achille, qui rétablit cet usage parmi les Grecs, lorsqu'il dansa tout armé pour célébrer les funérailles de son père; et d'après cette supposition ce serait de lui que cette danse aurait tiré son nom. Ce qu'il y a de plus avéré, c'est que la pyrrhique formait une partie de la gymnastique des Grecs et servait à embellir leurs fêtes et cérémonies. Voici en quoi consistait cet exercice : les acteurs, partagés en deux bandes, étaient habillés d'une tunique de pourpre serrée par un riche ceinturon d'où pendait une épée; leur tête était couverte d'un casque élégant. Une lance courte et un bouclier léger complétaient leur armement. Chaque bande était accompagnée par des joueurs de flûtes et précédée par un maître de ballet qui marquait le pas et dirigeait les différents mouvements de la danse. Manier avec adresse la lance et l'épée, se couvrir du bouclier, s'attaquer, se défendre, mais toujours avec grâce et toujours en cadence, tel était l'objet de la pyrrhique. C'était en un mot une escrime dansante, une véritable école de guerre, et c'est pour cette raison que les Spartiates en faisaient le plus grand cas et y exerçaient leurs enfants dès l'âge de 5 ans. On peut voir dans Xénophon la description très animée d'une de ces danses guerrières qui fut exécutée en sa présence par des Thraces et des Grecs pendant la fameuse retraite qui a immortalisé son nom (*Anab.* VI). Les Romains prirent la pyrrhique des Grecs. Néron aimait cet exercice avec passion; il se plaisait à s'y livrer en public et comblait de libéralités ceux qui s'y distinguaient. C. P. A.

DANSE DES BRANDONS, *voy.* BRANDONS; DANSE DES MORTS, *voy.* MACABRE, HOLBEIN; DANSEURS et DANSEUSES, *voy.* OPÉRA. D'autres articles nous fourniront l'occasion de parler des danses militaires et religieuses des sauvages, de celles des peuples idolâtres de l'Asie, et des traditions populaires sur les danses des sorcières pendant leur sabbat. S.

DANSE DE SAINT-GUY. On appelle ainsi, ou *chorée*, et encore *danse de*

Saint-Wit, de l'allemand *Sanct Velt* (Saint-Guy), une sorte de maladie convulsive qui tire son nom d'une chapelle consacrée à saint Guy, près d'Ulm (roy. de Wurtemberg), où les personnes atteintes de cette maladie se rendaient pour invoquer l'intercession de ce saint. Elle a encore reçu le nom de *scélotyrbe* (de *σχιλος*, jambe, et *τύβη*, trouble).

La danse de Saint-Guy n'est point une maladie nouvelle; elle a même dû exister dans tous les temps; cependant on ne peut guère citer que Galien parmi les anciens qui en aient fait mention. Parmi les premiers médecins qui en ont traité, Flatter, Horstius, Sennert, Willis, Paracelse, Bayro, premier médecin de Charles III, méritent d'être cités. Sydenham l'a décrite avec soin. Sauvages, sous le nom de scélotyrbe, Cullen, Mead, s'en sont occupés. En 1810 il manquait encore un traité *ex professo* sur la danse de Saint-Guy, et M. le docteur Bouteille remplit cette lacune.

La danse de Saint-Guy, qui est le plus ordinairement le résultat de la frayeur, consiste surtout dans des mouvements convulsifs, involontaires et désordonnés, qui affectent principalement les membres et qui coïncident avec un certain air d'hébétude. Le malade ne peut que difficilement se servir de ses mains pour saisir les objets. « Veut-il approcher un verre de sa bouche, dit Pinel, aussitôt mille gestes ridicules qui ne tendent à rien moins qu'à éloigner le bras de cette direction; ce n'est que par hasard qu'il y parvient, et alors il avale rapidement, comme pour se donner en spectacle. » La chorée affecte le côté gauche de préférence. On la remarque plus particulièrement chez les enfants qui sont maigres, délicats, lymphatiques, d'une mobilité nerveuse très grande, et chez ceux qui sont fréquemment atteints de vers. Elle se montre ordinairement avant l'âge de la puberté et plus fréquemment chez les personnes du sexe féminin.

La chorée n'est pas une affection dangereuse, mais il est toujours indiqué de la traiter méthodiquement. Elle peut résister longtemps à nos divers moyens thérapeutiques et persister après la mens-

DAN

Alex, dans bien des cas, il ne peut être attribué à la nature du guérir. On s'employé, avec usage de saucis, les énéthiques, etc., les vermifuges, le musc, et les fleurs de zinc associées à ce, le gai de chair, que les employaient contre l'épilepsie, puis, les cordons, les saignées, le sang, les incisions brusques, l'eau froide, l'eau-fétida, les frictions mercurielles, le nitre en pilules et uni à l'opium, et au suc. Enfin on a recouru, au galvanisme et au

de vous pas oublier de faire par la dame de Saint-Guy. L'usage de saucis a été déguisé par l'usage sub-

de faire. Les deux indications qui se recommandent par elles, à un flaqueur les jours où il en seroit absent.

la dame de Saint-Guy, adonne par l'usage de saucis, devenue endémique dans

à Strasbourg, et sur le mont de saint W.

est attaché à ces figures et de sa

des gardes. Arrivé à ce point, on les

ur disait trois fois par jour, et trois fois le jour, les nides n'étaient point payés les payent de

aient reçues en trois fois, une guérison subite, fruit de ces voyages. Dans les Antiquités de L. de Golbery et Schœpflin, en 1826 (in-8), les phies), ce lieu est un pèlerinage, sur du mois de mai.

NSEUR DE CORBE. LE. NTAN, nom de deux uporains, dont le cadet

en outre une spécialité qui l'a rendu populaire, et qui le place, dans un genre nouveau, à côté de Callot et de Charlet (voy. ces noms).

ANTOINE-LAURENT, l'aîné des frères Dantan, est né à Saint-Cloud le 8 décembre 1798. Pensionnaire de l'école de Rome, il s'est fait remarquer surtout par la pureté savante de ses formes et la beauté du modèle. Sa première statue en plâtre, *Télémaque*, fut exécutée en 1819. Il fit ensuite *L'Asie*, figure allégorique, et remporta d'abord le second prix de sculpture en 1826, puis le premier en 1828. Il a passé cinq ans à Rome et a exposé au salon de 1835 une statue en marbre, le *jeune Baigneur jouant avec son chien*, et successivement un bas-relief en plâtre représentant *L'oreste de Silène*, les *heures de M^{rs} de la Roche* et de M. Boquet. Les amateurs ont admiré cet éré. dans l'atelier de M. Dantan aîné. une excellente statue de *nosse* de Villars destinée au musée de Versailles, remarquable par l'exactitude de l'exécution. M. Dantan aîné est un artiste très versé en sculpture et en dessin. Ses figures ont été

W. Dantan, jeune, est né à Paris le 25 décembre 1809. Il est un des artistes les plus distingués de notre époque. Il a exécuté une foule de statues et de bas-reliefs, et a été plusieurs fois médaillé. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Le Christ au tombeau*, *Le Christ au jardin des oliviers*, *Le Christ au mont Sion*, *Le Christ au Calvaire*, *Le Christ au tombeau*, *Le Christ au jardin des oliviers*, *Le Christ au mont Sion*, *Le Christ au Calvaire*.

Il a aussi écrit plusieurs ouvrages de sculpture, et a été plusieurs fois professeur à l'école de sculpture de la ville de Paris. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Le Christ au tombeau*, *Le Christ au jardin des oliviers*, *Le Christ au mont Sion*, *Le Christ au Calvaire*.

Il a aussi écrit plusieurs ouvrages de sculpture, et a été plusieurs fois professeur à l'école de sculpture de la ville de Paris. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Le Christ au tombeau*, *Le Christ au jardin des oliviers*, *Le Christ au mont Sion*, *Le Christ au Calvaire*.

i
s
u
re
ur
lus
ises
Mait
pour
con-
rendu
divino
béatrix
de à un
nt long-
o égaré,
peut être
à se faire
o très va-
commenta-
nous n'ose-
plus reculer,
Vie de Dante,
Londres, t. IV,
e s'est-il borné
taire que por-
l'ordre de saint
pendant dans le
bure que Dante

a bienheureuse, il
lla, d'où l'on voit
conçu l'idée de son
omet d'essayer quel-
ordinaire en l'honneur
même une pièce lyri-
le germe de la Comé-
Béatrix y est mis en
idées de ciel, d'infes-
ieu. Il avait déjà fr
de la vertu mor
a vie l'ambition
vella 1800.

portrait de Boieldieu, qui fut exécuté en marbre. Au salon de 1831 il reçut une médaille en or. Car ce serait un tort de croire que l'artiste qui a élargi pour nous le champ du rire et ajouté un grelot de plus à la folie humaine, n'ait pas aussi sacrifié souvent avec succès sur les autels de la sculpture sérieuse. L'étude constante de la nature physiognomique, le système de Gall, de Lavater et de Spurzheim appliqué au masque, le trait mordant de Sterne et de Congrève appliqué au plâtre, ont été les principaux procédés d'un des talents les plus originaux que la France ait possédés.

Les premières charges que M. Dantan data d'Italie, et qu'il n'entreprit qu'avec une grande défiance et comme délassément à des travaux sérieux, furent Ducornet le peintre, MM. Lépaule, Carle Vernet, Horace Vernet. A son retour en France, en 1830, M. Dantan établit son genre et commença à travestir quelques-unes de nos célébrités artistiques. Le décorateur Cicéri, Rossini, Habeneck, Lablache, Rubini, Paganini, Ponchard, furent bientôt populaires dans tout Paris. La vogue s'était emparée du nom de Dantan, la palme de la sculpture bouffonne lui avait été décernée.

L'Angleterre, toujours curieuse de posséder les nouvelles gloires qui viennent à éclore en France, désira posséder aussi l'artiste spirituel qui avait déjà vu plusieurs de ses chefs-d'œuvre s'acclimater de l'autre côté du détroit. De ce voyage en Angleterre date en quelque sorte une nouvelle ère pour la vogue de l'artiste. Son talent atteignit là au pamphlet élevé; il réalisa pour lord Wellington, lord Brougham, lord Dorset et la plupart des représentants de la finance, de la politique et de la *fashion* anglaises, certains traits de satire que ne sauraient atteindre ni la plume ni le burin. Le buste de M. de Talleyrand offrit surtout ce singulier mélange dans la figure humaine où le sérieux se confond avec le grotesque, nuance imperceptible que M. Dantan seul était à même de saisir.

Un second voyage en Angleterre, où il exécuta les portraits d'O'Connell, de Cumberland, de Cobbett, de lord Grey, de William IV, rendit son nom aussi po-

pulaire à Londres qu'à Paris. Non-seulement les artistes en vogue, les peintres, les musiciens, les sculpteurs, tinrent à figurer dans cette galerie, mais il vit même bientôt venir à lui des gens de monde, et des personnages dans une position grave lui offrir leur figure à parodier, heureux de contribuer à cette comédie divertissante, qui est toujours restée de la part des acteurs parfaitement volontaire.

Tout en cultivant ce genre, auquel il a dû tant de succès, M. Dantan a toujours eu le bon esprit de ne négliger en rien le portrait, où il excelle. Parmi ses bustes sérieux, on remarque surtout ceux de Giulietta Grisi, de Bellini, de Gros, exposé au salon dernier, de Jean-Bart, destiné au musée de la marine, de Philippe d'Orléans, commandé pour Versailles, et surtout la statue de Boieldieu, qui fut placée au salon de 1835 et qu'on est en train de couler en bronze pour l'une des places de la ville de Rouen.

Du reste, le catalogue seul des œuvres de M. Dantan, comiques ou sérieuses, envahirait à lui seul plusieurs colonnes de cet ouvrage. Pour apprécier la verve intarissable de l'artiste, les ressources fécondes et inépuisables que lui ont suggérées les illustrations contemporaines, c'est à son atelier qu'il faut se transporter, véritable pépinière de caricatures inimitables, de folies en plâtre, de plaisanteries du même goût. Tout le siècle est là, rangé par ordre, spirituellement travesti; et au milieu de ces myriades de figurines toutes diverses, toutes douées d'un caractère et d'un cachet particulier, on remarque aussi, non sans surprise, le portrait de M. Dantan, qui a voulu se parodier lui-même et offrir aux physiognomies qu'il a libellés son propre visage en hommage et en holocauste. A. F. T.

DANTE ALIGHIERI, ou **DUNASTA ALDIGHIERI**, né à Florence en 1265, mort à Ravenne en 1321, traversa une des époques les plus orageuses et les plus fécondes en grands événements de l'histoire de sa patrie. Sa famille, une des plus illustres de Florence (*Parad.* xv. xvi.), était originaire de Rome (*Inf.* xv, 77) : le dernier rejeton en vit encore à Vérone. Nous l'avons vu cet *Al-*

l'art de la poésie, et se rappelle
 ma-à fait la sévère physionomie du poète.
 Les Alighieri étaient de ces (Inf. x,
 8) : Dante, âgé de 25 ans, combattit
 comme guelfe à Campaldino, et y goûta
 la joie de la victoire. Ses premières
 fictions furent donc pour cette cause :
 c'est un fait auquel on n'a guère fait
 attention ; un fait qui explique plusieurs
 passages obscurs de ses œuvres (Inf. II,
 12), et qui nous donne le secret de
 cette rare impartialité qui ne tenait pas
 uniquement à la noblesse de son caractè-
 re.

Dans sa dixième année, un jour de
 répit et de fêtes populaires, Dante
 vit la fille de Folco Portinari : il l'aime
 d'un amour religieux et mystique. Le dé-
 veloppement de cette passion singulière
 nous est décrit par Dante lui-même, dans
 sa *Vita Nuova*, qui est aussi un com-
 mentaire de plusieurs pièces lyriques ;
 commentaire parfois pédantesque, mais
 qui nous explique merveilleusement
 comment l'amour, la science, la religion,
 et la patrie se confondaient dans son âme,
 et comment l'ensemble de ces affections,
 nous est une seule aujourd'hui nous fait
 remplir tant de pages, faisait de Dante
 un poète accompli.

Il étudia profondément les poètes de
 l'ancienne Rome, les moralistes, les phi-
 losophes dont les ouvrages étaient connus
 de son temps*, notamment Aristote (Inf.
 v, 131 ; xi, 80-101), puis les scolastiques
 et les Pères de l'Église. Les sciences phy-
 siques l'occupèrent aussi : rien n'échap-
 pait à cette conception avide et puissante,
 et son poème a conservé des traces plus
 ou moins profondes de ses connaissances.
 La lecture d'un livre nouveau élevait
 son âme jusqu'à une espèce d'extase qui
 le rendait insensible aux impressions du
 dehors (Boccace, *Vie de Dante*). Les
 fêtes les plus remarquables de la poésie
 française, provençale, italienne, lui
 étaient connues : il y puisait quelquefois,
 mais en s'appropriant, par le sentiment,
 ces idées d'autrui ; car il ne connaissait

(*) Dans le *Convivio* il cite plusieurs ouvrages
 de Cicéron ; puis Platon, Esopé, Tite-Live, Ho-
 race, Virgile à tout moment, Sénèque, Lucain,
 Pétrarque, Juvénal, P. Orose, saint Augustin, saint
 Jérôme, Porphyre, Avicenne, Ptolémée, Albert-
 le-Grand, plusieurs des philosophes arabes.

d'autre inspiration que l'amour (*Purg.*
 xxiv, 49. 63).

Depuis sa vingtième jusqu'à sa vingt-
 sixième année, il composa de hauts vers
 d'amour, tout en écrivant en latin des
 lettres politiques aux cardinaux et aux
princes de la terre ; il poursuivit tou-
 jours ses études au milieu des angoisses
 d'une passion dont la délicatesse n'émons-
 trait pas la force. Depuis 1287 au moins,
 sa Béatrix était mariée à Simon de Bardi
 (Pelli, *Vie de Dante*). Rien ne nous
 fait soupçonner que le poète eût obtenu
 d'elle, avant ou après le mariage, autre
 chose que de ces démonstrations d'amour
 timide qui deviennent d'autant plus
 éloquentes qu'elles sont plus douteuses
 (*Purg.* xxx, 1211. 35). Cet amour était
 trop religieux dans l'âme du poète pour
 ne pas rester dans la sphère de la con-
 templation pure ; et s'il fût descendu
 plus bas, nous n'aurions pas la Divine
 Comédie. Au mois de juin 1290, Béatrix
 mourut, laissant Alighieri en proie à un
 désespoir si poignant que, pendant long-
 temps, il eut l'air d'un homme égaré,
 d'un sauvage (Boccace). C'est peut-être
 dans cet intervalle qu'il songea à se faire
 moine, circonstance de sa vie très va-
 guement indiquée par deux commenta-
 teurs de son temps, et que nous n'ose-
 rions reporter à une époque plus reculée,
 ainsi que l'a fait M. Fauriel (*Vie de Dante*,
 dans la *Revue des Deux Mondes*, t. IV,
 III^e sér., p. 42). Peut-être s'est-il borné
 à prendre l'habit de *tertiaire* que por-
 taient ceux qui, affiliés à l'ordre de saint
 François, vivaient cependant dans le
 monde ; c'est sous cette bure que Dante
 voulut mourir.

Après la mort de sa *bienheureuse*, il
 écrivit la *Vie nouvelle*, d'où l'on voit
 qu'il avait dès lors conçu l'idée de son
 poème, puisqu'il promet d'essayer quel-
 que chose d'extraordinaire en l'honneur
 de son ange. Il y a même une pièce lyri-
 que où l'on trouve le germe de la Comé-
 die* : le nom de Béatrix y est mis en
 rapport avec les idées de ciel, d'enfer,
 d'anges et de Dieu. Il avait déjà fait
 d'elle le symbole de la vertu morale :
 les malheurs de sa vie l'amèneront à

(*) *Donna pietosa e di novella citate.*

en faire aussi le type de la vertu politique. Mais l'idée-mère de l'ouvrage restera toujours la même; la haine et l'amour serviront parfois à le colorier, mais l'ensemble sera toujours dû aux inspirations de l'amour.

Cédant aux instances de ses parents et de ses amis, Alighieri épousa, en 1292, Gemma Donati, de cette grande famille dont le chef était Corso, le baron superbe (Dino Cronaca) qui deviendra bientôt l'ennemi du poète (*Purg.* xxiv, 82; *Par.* xii, 106). On prétend que ce mariage n'a guère été heureux, supposition fondée sur les déclamations de Boccace; mais Dante n'en dit mot. Suivant lui, c'était faiblesse et vanité que de trop parler de soi-même (*Conviv. Tr.* I, ch. 2; *Purg.* xxx, 62-63). Non-seulement il ne parle jamais de sa femme, mais il ne parle pas non plus de ses enfants : or, il serait absurde d'argumenter de ce silence qu'il ne les aimait pas*. Le fait est que Dante a, dans son exil, aimé d'autres femmes : une jeune personne de Lucques (*Purg.* xxiv, 41), une dame de Padoue de la famille des Scrovigni, et, l'on ajoute, une villa geoise du Casentino, à laquelle on prête même un goltre ou quelque chose d'approchant (Arrivabene, *Amori di Dante*). Mais si le souvenir de Béatrix put à peine le garantir, peu de temps après l'avoir perdue, contre les pièges d'une autre femme florentine, et ne l'empêcha pas de se marier, on doit en conclure que ces affections, peut-être tout-à-fait chevaleresques, pouvaient se concilier dans son cœur avec des sentiments de bienveillance et de respect pour sa femme. Dante n'était pas homme à l'envelopper dans la même haine politique avec Corso, lui qui était l'ami de Forèse (*Purg.* xxiii, 48. 55. 56. 92. 106), le parent de Corso; lui qui sait si bien faire la part des affections et celle de la justice; lui qui vante et chérit tant de Guelfes (*Inf.* xv, 82; x, 321. 19; xxiii, 67; xxviii, 134; xxx, 76; xxxii, 106. 119 et ailleurs), et qui se montre si sévère envers des Gibelins ses amis.

(*) Ou peut comprendre et sa femme et ses enfants dans ce vers du *Par.* xvii, 55,

*Tu louerai ogni cosa diletta
Più caramente...*

Les soins de la vie publique occupèrent le poète pendant huit à neuf ans. Pour être admis aux affaires, il lui fallut être agrégé à une des corporations de métiers dans lesquels était classé le peuple de Florence, et il choisit celui d'apothicaire, comme un des moins manuels et des plus voisins de la science. Il écrivit fort peu dans ce temps : peut-être commença-t-il alors son poème en latin. Les premiers vers de cet essai nous restent encore ; et s'ils sont lourds et pâles, ce n'est pas une raison pour en décharger sa mémoire**. Nous avons d'autres échantillons de la poésie latine de l'Alighieri : aussi devons-nous remercier son bon génie et ses malheurs qui l'ont mieux inspiré dans la suite.

Entre 1292 et 1297 il faut placer plusieurs missions dont il fut chargé à Naples et dans la Toscane ; quoique le but n'en fût guère important, c'était pour lui une occasion d'étudier la nature et les hommes (Aretino, *Vie de Dante*).

Vers la fin du siècle, de nouveaux troubles éclatèrent à Florence : les Guelfes se subdivisèrent en Blancs et en Noirs. Le chef des Blancs était Vieri de Cerchi, homme nouveau dans les affaires ; le chef des Noirs était Corso Donati, qui, par une popularité fastueuse et princière, aspira au suprême commandement de la république. Boniface VIII soutenait les Noirs et fomentait les discordes. Le 15 juin 1300, Dante est nommé un des six prieurs de la république. Les Blancs irrités en viennent aux mains ; le sang coule. Les prieurs, se plaçant en dehors de tout esprit de parti, condamnèrent à un exil temporaire non-seulement les chefs des Noirs conspirateurs, mais quelques-uns des Blancs qui avaient pris part au tumulte. De ce nombre était Guido Cavalcanti, l'ami du poète, poète lui-même et savant distingué (*Volg. El. L.* 1, *Purg.* xi, 90). Les Noirs cependant subirent des châtiements plus rudes : on condamna Corso Donati à un exil perpétuel, on confisqua tous ses biens.

(*) *Infera regna canam...* (*Vie de Boccace*, lettre de F. Hilaire).

(**) C'est ce que fait M. Schlegel pour l'épître de Dante, qui est de lui sans nul doute. *Revue des deux Mondes*, août 1836.

Le pape... le 15... à... du pape, Dante y fut envoyé avec... ambassadeurs pour suivre et déjouer leurs machinations. Tout démontre que sa loyauté fut surprise. Il vit à Rome le jubilé (*Inf.* xviii, 28), et c'est de cette année qu'il date sa vision, non-seulement à cause de l'impression qui lui resta de ce spectacle, mais parce que l'année 1300 était la 35^e de sa vie, et que le prophète avait dit : *In dimidio dierum meorum vadam ad portas Inferi* (*Conviv. Tr.* iv, ch. 23; *Inf.*, xxxviii).

Cependant Charles de Valois passe les Alpes : les Blancs intimidés envoient de nouveau Dante à Rome; mais Charles était déjà nommé par Boniface le pacificateur de la Toscane. Le pape renvoie les deux autres ambassadeurs; il retient Dante près de lui, et presse l'expédition du Français *sans terre* (*Purg.* xx, 71-78) et sans foi. Il entre à Florence le 2 novembre 1301, faisant entendre des paroles de paix; le 5, il demande la dictature absolue : on la lui abandonne. Tout change alors d'aspect : la ville est inondée d'hommes en armes; Corso y entre en ennemi : les Blancs fléchissent; leurs biens sont livrés au pillage. Les Noirs font passer une loi qui autorise le podestat à connaître des délits des prieurs même absents, même absous par un arrêt de justice. C'est le poète que cette dernière disposition devait atteindre : on la loi appliqua en 1302; on l'accusa d'avoir tâché d'empêcher l'avènement du Valois et d'avoir fait de sa charge un instrument d'émoluments illicites. En mars, la sentence définitive fut rendue publique : on le bannissait à jamais, et s'il venait à tomber aux mains du gouvernement, on ordonnait qu'il fût brûlé vif, *ut quod moriatur*.

L'accusation de *baraterie* était cependant tout-à-fait gratuite. Nul de ses contemporains ne la répète, nul de ses ennemis; c'est pourquoi, dans son Enfer (xxi, xxii, xxiii), il traite ce crime avec une espèce d'ironie amère, comme s'il eût voulu se moquer lui-même d'une si impudente calomnie.

Dante quitta B... et vint à Sienne,

où il devait apprendre des nouvelles encore plus douloureuses. La perfidie de Charles *sans terre* multiplia les proscriptions et les pillages; la maison du poète aussi fut brûlée et ses métairies dévastées. Il n'était plus ni électeur ni éligible, il n'était qu'un mendiant et un grand homme.

Parmi ses compagnons d'infortune se trouvait le père de Pétrarque; quant aux autres, Dante n'eut que trop le temps de connaître leur bassesse et leur nullité (*Par.* xvii, 60). Peut-être s'exagérait-il leurs défauts; peut-être les rendait-il responsables de fautes qui étaient inhérentes à leur position et à leur cause. Toujours est-il qu'au milieu de ces proscripés Dante reste presque seul, voyageant, écrivant, agissant, plein de haine contre ses ennemis, mais sans jamais prendre part à un acte de vengeance et moins encore de cupidité; toujours fidèle à cette justice idéale qu'il s'était faite à sa manière et qu'il lui aurait été bien difficile d'appliquer dans la pratique au milieu des accidents de la vie.

Forts de l'appui de plusieurs villes et de quelques seigneurs toscans, les exilés créèrent un gouvernement dont le poète faisait partie : ils s'établissent à Arezzo et s'apprentent à la guerre. Sur les instigations du pape, le podestat de la ville les en fait sortir (*Villani*, viii, 60). Alors ils se retirent dans la Romagne; de là, avec 6,000 hommes de pied et 800 cavaliers, ils fondent sur le territoire florentin; mais ils sont repoussés avec perte. Survient la mort terrible de Boniface, l'ennemi du poète, qui cependant le traite avec une pitié si profonde (*Purg.* xx, 87). Benoit XI, son successeur, pour apaiser les troubles de Florence, y envoya le cardinal de Prato, lequel eut une entrevue avec Dante et avec le père de Pétrarque, comme avec les deux représentants des bannis. Mais le cardinal, songeant à réformer la république dans le sens des intérêts populaires, fut mal reçu par les Noirs; force lui fut de partir sans avoir rien obtenu. De nouveaux troubles, de nouveaux banissements augmentèrent les forces des Blancs; ils purent rassembler 9,000 hommes à pied avec 600 cavaliers, et ils se dirigèrent sur Florence, après un retard bien court, mais pourtant décisif. Ils

forcèrent même une des portes de la ville; mais après un léger combat ils furent honteusement mis en fuite (Villani, VIII, 72). Dante, indigné de la maladresse des siens, et découragé, alla à Vérone chez Bartolomeo de la Scala (*Purg.* XVII, 70-75), qui lui fit un accueil honorable. En 1306 il était à Padoue, en 1307 près de Sarzane; un peu avant, ou peut-être un peu après, on le trouve dans le Casentino.

Dans cet intervalle, il commença son *Banquet (Convito)*, ouvrage où il se proposait de commenter quatorze de ses chants amoureux, d'étaler sa science, et d'habituer le lecteur à regarder Béatrix comme un symbole de la sagesse et de la vérité. La manie des symboles est poussée, dans ce travail, jusqu'à l'extravagance: il faut l'avouer franchement; ce serait une irrévérence envers le génie que de mettre à côté de ses plus hautes créations les productions de son talent les moins remarquables. C'est bien assez qu'à travers ce nuage de citations brille parfois quelque éclair du vrai talent, et qu'il y ait des pages inspirées par ces sentiments de foi, d'amour, de douleur et de noble indignation, qui ont fait de la *Comédie* un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

Il travaillait peut-être en même temps au *Traité de l'éloquence vulgaire*, dans lequel, après avoir philosophé à sa manière sur l'origine et la nature du langage (l. I, c. 1-8), il arrive à la langue italienne et critique les dialectes (cap. 9-15), toujours dans le but de comprimer cette exubérance de vie municipale qui fut en même temps la force et la maladie du peuple italien. Il soutient que, pour avoir une langue littéraire, il faut un type arrêté; que, ce type n'existant pas en Italie, il faut se le créer soi-même en choisissant cette partie du langage qui est en même temps la plus noble, la plus claire, et la plus générale (chap. 16-19). Des commentateurs plus superficiels qu'ignorants, et plus vaniteux que de mauvaise foi, ont appliqué à l'Italie d'aujourd'hui ce que Dante disait de son temps; ils ont pris dans un sens purement littéraire ce qu'il avance avec des intentions politiques. Ce n'est pas ici le lieu de réfuter ces erreurs: il suffira de dire que, selon les principes de Dante, ses pièces lyriques

étaient écrites dans le haut langage de cour, et son poème dans un langage humble et comique (l. II, c. 4); or, c'est toujours la *Comédie* que ses commentateurs citent comme le modèle de ce haut langage dont parlait le poète.

Certaines expressions de l'auteur lui-même indiquent assez clairement l'époque à laquelle furent commencés ces ouvrages; quant au temps où ils furent repris et continués, quant à la date de tel ou tel petit ouvrage de Dante, nous n'avancerons rien de positif là-dessus. Nous n'oserions même prendre à la lettre le récit de Boccace sur les sept premiers chants de la *Comédie* (*Vie de Dante et commentaire du poème*), qu'un neveu du poète retrouve au milieu de vieilles paperasses, et qu'il lui envoie, ce qui donne au poète l'envie de continuer son travail. Le poème de Dante était la pensée de sa vie; et ce n'est pas un pur hasard qui le lui aurait fait commencer ou reprendre. S'il y avait mis la main avant son exil, il dut, après, en élargir le cadre, en varier les détails; et la supposition qui se fonde sur le commencement du septième chant^(*) n'est qu'une tradition fabuleuse. Ce qu'on peut assurer, c'est que, dès les premiers chants, remaniés ou repris comme on voudra, le dessein de l'ouvrage comprenait déjà tous les détails, et que même les dimensions de l'espace y étaient mathématiquement calculées^(**). C'est là ce qui, dans les génies puissants, commande l'admiration: une imagination exubérante, qui cependant se maîtrise elle-même, sans rien perdre de sa force et de sa fraîcheur.

Les espérances du poète étaient entretenues par des événements toujours nouveaux, mais elles manquèrent par la faute de ses compagnons d'infortune. En 1307, une nouvelle armée assemblée par le cardinal des Ursins, légat du pape, attaqua les Noirs, et se dispersa sans aucun résultat. Dante alors se retira en La-

(*) C'est pourquoi il l'appela *comédie*; et c'est aussi pour cette raison qu'il appelle tragédie l'*Enéide* (*Inf.* xx, 114).

(**) *Io dico seguitando...*

(***) Voir *Inf.* xi. xxxix, p. xxvi. xxxix, dont les indications répondent au 1 et au xxxiii de *Purg.*; mais surtout le 11 de l'*Inf.*, mis en rapport avec le xxxii du *Par.*

nième, charcuta
 que dans gubbio (: VIII, 121-129),
 et dont il était me parent éloigné*.

Au mois de mai 1308, l'empereur Albert fut tué. Henri VII lui succède, et, en 1309, il se prépare à descendre en Italie. Alors les espérances de Dante se rallument, il écrit à l'empereur une lettre pleine de rage contre sa patrie, ou plutôt contre le parti qui y domine; il invite Henri à exterminer Florence, cette mère incestueuse, ce monstre exécrable (éd. de Zatta, vol. IV, p. 234). En vérité, si dans la suite on ne voyait le poète revenir à des sentiments plus humains, ce serait là dans sa vie une tache ineffaçable; car, si coupable que puisse être la patrie, jamais il n'est permis à l'un de ses enfants d'invoquer contre elle la fureur d'un prince étranger.

Henri VII était aussi loin d'être un grand homme qu'un méchant roi: s'il ne sut pas faire le bien, le mal n'entraînait pas non plus dans ses intentions; et, à sa place, maints Italiens de son parti auraient été moins humains (*Iter Italicum*, etc. Muratori, *R. It.*, t. XI).

Le poète eut avec l'empereur une entrevue en Lombardie; après quoi il alla l'attendre en Toscane. Malgré des résistances acharnées, Henri arrive enfin sous les murs de Florence: il l'investit par une espèce de blocus qui finit par devenir presque ridicule. Dante n'était pas dans le camp allemand; soit qu'il désespérât d'une entreprise déjà trop tardive, soit par égard pour sa patrie, sur laquelle il avait bien appelé de loin les foudres de la guerre, mais qu'il ne pouvait pas sans douleur voir aux prises avec les étrangers, il se tenait à l'écart. Sur ces entrefaites Henri mourut (24 août 1313). Malgré ses fautes qui l'entraînèrent à des cruautés et à des extorsions tyranniques, Dante l'honora toujours comme le sauveur de l'ingrate Italie (*Par.* xxx, 133-148). Ceci démontre combien sont loin de la vérité ceux qui supposent au poète une politique pure de toute passion et digne des

(*) Les Frangipani de Rome, dont les Alighieri descendaient (Boccace), étaient aussi la souche des Malaspina. Gerini, *Mem. stor. della Lunigiana*, vol. II, p. 331.

anges. Il tenait à la noblesse de son origine (*Par.* xvi, 1. 6), il tenait à la distinction des rangs, à la concentration du pouvoir dans un nombre restreint de familles (*Ib.* 67. 72); il pensait avec Aristote qu'il y avait des classes d'hommes nés pour commander et d'autres bons seulement pour servir (*Monarchia*, l. 1).

Il se retira pour un moment à Ravenne chez Guido Novello, le parent de Françoise de Rimini; en 1314 il était à Lucques, accueilli peut-être, ou du moins toléré par Ugucione, seigneur de Pise, qui l'avait chassé d'Arezzo. Au nom d'Ugucione se rattache une longue fable ingénieusement ourdie par un savant italien, de laquelle il résulterait que le chien allégorique destiné par le poète à chasser l'ancienne louve, c'est-à-dire l'avarice romaine, était Ugucione, et non pas Cane della Scala (*Del veltro allegorico*, *Dante di Troja*). Le fait est qu'Ugucione n'a jamais été nommé par Dante, et que c'est à Cane qu'il adressa son Paradis; c'est de lui qu'il loue la magnificence, dont il promet des succès incroyables (*Par.* xvii, 76-93, et *Inf.* I, 101-105).

En 1315 on offrit au poète de rentrer à des conditions humiliantes de soumission et de repentir: il répondit par une lettre admirable, bien connue, et qui suffirait seule pour faire oublier celle qu'il avait adressée à l'empereur. Les Florentins s'en vengèrent en confirmant la sentence qui le condamnait. Après les revers d'Ugucione, Dante se réfugia chez Can Grande qui lui fit un accueil très digne, mais qui bientôt refroidi, soit par les malheurs du poète, soit par son caractère morose et hautain, négligea envers lui les égards qui sont dus à la majesté du génie. Il le traita néanmoins avec une estime véritable; sans cela Dante n'aurait ni osé ni daigné lui parler de ses misères (*Urget me rei familiaris angustia*, Lettre déd. du Paradis).

Errant en France, en Angleterre, dans le Tyrol, en Frioul, à Gubbio, à Ravenne*, de plus en plus envenimant ses

(*) Diss. de Vannetti, ed. Zatta, v. IV, p. 11, p. 143. Viviani, Pref. du code Bartol; Raffaelli, *Stor. di Busone*, c. v. Son voyage en France et en Angleterre, dont parle Boccace (*Ep. ad. Petr.*), est peut-être antérieur.

passions politiques, de plus en plus purifiant son génie, peu de temps avant sa mort il acheva le poème. Ses deux fils et sa fille Béatrix allèrent le rejoindre à Ravenne. Deux autres de ses enfants étaient morts, et sa femme paraît lui avoir été enlevée dès 1308. C'est alors peut-être qu'il écrivit en latin son traité *de la Monarchie*, dans lequel il tâche de marquer les limites entre le sacerdoce et l'empire. Appliquant à ses principes ce que dit saint Augustin de la fondation providentielle de l'empire de Rome, il veut démontrer que l'empire universel est de droit divin; que c'était à l'empereur qu'appartenait la haute surveillance des nations, tout en respectant les libertés de chaque province, de chaque ville. C'est ainsi qu'il entendait concilier la grande unité politique avec le libre développement des forces locales, le gibelinisme le plus absolu avec le guelfisme le plus ardent. Après sa mort ce livre fut brûlé par un cardinal; les cendres mêmes du poète risquèrent d'être déterrées et jetées au vent.

Sur les dernières années de sa vie, la publication de tout ou d'une grande partie du poème avait accru la renommée du pauvre exilé: Guido, son hôte, lui offrait la couronne du laurier, mais il s'attendait à la recevoir à Florence sur les fonts où il avait reçu le baptême (Éclogue à Jean de Virg.; *Par.* xxv, 9). Vain espoir! En 1321, à son retour de Venise où Guido l'avait envoyé pour affaires politiques, il mourut. Ses funérailles eurent la splendeur d'un triomphe.

La taille de Dante était moyenne, sa démarche grave, son air bienveillant mais triste: il avait le nez aquilin, les yeux grands, la figure longue, le menton prononcé, la lèvre inférieure un peu saillante, la charpente osseuse très prononcée, le teint brun, la barbe et les cheveux noirs et crépus. Il connaissait le dessin: Cimabué avait été son maître (*Purg.* xi, 94-96), Giotto et Oderisi (*Ib.* 79-81) furent de ses amis; il était aussi lié avec Casella (*Purg.* xi, 88-117.) le chanteur: il chantait lui-même, dit-on, d'une manière agréable.

Après sa mort, la république de Florence, trop tard ravivée, envoya Boccace porter des secours à la fille de Dante re-

tirée dans un cloître. Boccace, et d'autres après lui, expliquèrent la comédie dans les églises, et ils ne supprimaient pas les passages où le poète s'emportait contre sa patrie; ils les commentaient en des paroles non moins véhémentes: les Florentins écoutaient.

Bien que ce ne soit pas par des analyses qu'on apprend à connaître un poème, il faut bien ici donner une idée de celui auquel *le ciel et la terre avaient mis la main* (*Par.* xxx).

Égaré dans une forêt d'erreurs morales et politiques, Dante rencontre Virgile, son poète bien-aimé: il le prend pour guide de son voyage, d'abord comme celui qui avait peint le royaume des ombres, puis comme versé dans les sciences occultes, enfin (et c'est là la principale raison) comme le chantre de César et d'Auguste, les fondateurs de ce grand empire que la Providence avait, de si loin, préparé (*Conv. Tr.* iv, c. 5). Aux approches de l'Enfer, il trouve les âmes des lâches; au-delà de l'Achéron, le limbe des enfants non baptisés et des païens vertueux. En descendant dans les cercles des damnés, il voit les peines réservées à la luxure, à l'intempérance, à l'avarice et à l'envie paresseuse ou enragée. Ils entrent dans la ville des flammes pour y voir les hommes souillés de sang, les suicides, les sodomites, les usuriers, les rufiens, les flatteurs, les simoniaques, les magiciens, ceux qui ont trafiqué des emplois publics, les hommes sans foi, les semeurs de discorde, les alchimistes, les faussaires, ceux qui avaient trahi leurs parents, leur patrie, leurs bienfaiteurs, César, Jésus-Christ. Arrivés au centre de la terre, ils remontent aux antipodes et ils s'acheminent vers la montagne du purgatoire, où se présentent d'abord ceux qui ne sont pas encore dignes d'aller expier leurs fautes, pour avoir trop tardé à se convertir. La porte du purgatoire s'ouvre devant les deux poètes, et ils contemplent les châtimens des orgueilleux, des envieux, des gens irascibles,

(*) Tout le moyen-âge regardait Virgile comme un grand magicien (*Inf.* ix, 22). Peut-être la 11^e églogue et le 11^e livre de l'Énéide donnèrent-ils lieu à cette opinion populaire qui règne encore à Naples, où on appelle le poète romain *el mago Virgilio*.

... des a... nds,
 ... Au haut de ... ntagne, Vir-
 ... qui est la sym... oie de ... raison hu-
 ... mine, abandonne le poète; Béatrix, la
 science divine, lui apparaît: elle lui re-
 cherche ses erreurs, elle le remplit de
 larmes et de repentir. Il voit le triomphe
 de l'Église et ses malheurs; il est lavé
 dans l'onde du Léthé, renouvelé dans
 elle d'Eunoé, et il monte aux cieux.
 Dans le cercle de la lune, il trouve les
 âmes des vierges qui, forcées d'aban-
 donner le cloître, n'y sont pas rentrées
 dès qu'elles l'ont pu; il rencontre dans
 le cercle les hommes qui ont excellé
 dans la vie active; dans Vénus, les gens
 pris d'amour; dans le soleil, les moines
 vertueux; dans la planète de Mars, les
 guerriers; dans Jupiter, les rois bons;
 dans Saturne, les hommes de la vie con-
 templative: dans la constellation des Gé-
 meaux, sous laquelle il est né, il voit le
 triomphe de Jésus-Christ, et il est inter-
 rogé par les apôtres Pierre, Jacques et
 Jean, sur les vertus de la foi, de l'espé-
 rance et de la charité. Dans la neuvième
 sphère, on lui explique les mouvements
 célestes et la nature des anges; au haut
 de l'empyrée, il voit tous les saints dis-
 cussés en forme d'une rose blanche; il
 adore la Vierge, il pénètre le mystère de
 la Trinité et de l'Incarnation du Verbe;
 et sa vision s'accomplit.

La classification des peines de l'Enfer
 est donnée par un passage d'Aristote
Eth., l. VII; celle des peines du Purga-
 toire par les doctrines de saint Thomas.
 Le chant XI^e de l'Enfer et le XVII^e du
 Purgatoire dévoilent philosophiquement
 la forme poétique cache ailleurs
 aux yeux des lecteurs.

Parmi les personnages qui lui appa-
 raissent dans sa vision, il y en a de pu-
 rement mythologiques, et ceux-ci, il faut
 les prendre comme des symboles; il y en
 a qui appartiennent à l'histoire ancienne,
 tels qu'Adam, Raab, David, Ezechiel,
 Caton, Curion, Trajan, Constantin, Jus-
 tinien, Mahomet. Il y en a même qui ap-
 partiennent à l'histoire fabuleuse, mais
 que Dante regardait comme des êtres
 historiques, tels que Anthée, Mir-

rhé, Achille, Ulysse, Capanée, Sion,
 Riphée, Diomède. Quant à ceux qui
 jouent un certain rôle dans la Comédie,
 ce sont, dans l'Enfer, Nicolas III et Cé-
 lestin V, papes; Catalano, Loderingo,
 Guide de Montefeltro, Brunetto, Rusti-
 cucci, Aldobrandi, Guidoguerra, Ciampo-
 lo, Bertram del Bornio, Alberti, Bocca
 degli Abati, Ugolino, hommes publics;
 puis 14 à 15 autres moins célèbres et en-
 tachés de vices ignobles. Il y a peu de fem-
 mes dans l'Enfer de Dante. Françoise
 de Rimini est, au milieu de ses tour-
 ments, environnée d'une telle auréole
 de poésie que peu d'âmes bienheureu-
 ses ont été traitées par le poète avec
 autant d'amour. Dans le purgatoire, il
 n'y a que deux femmes, Pia et Sapia:
 deux papes y figurent, Adrien V et Mar-
 tin V, l'un gourmand, l'autre avare; de
 plus, un abbé fainéant de la Scala. Il y
 a aussi plusieurs rois et seigneurs, Hu-
 gues Capet, Mainfroi, Nino, Malaspina,
 Santaflora; des hommes publics (mais
 en moindre nombre que dans l'Enfer),
 Del Cassero, Guido del Duca, Rinieri
 de Calboli, Marco. Les hommes estimés
 ou aimés du poète, y abondent: Casella,
 Belacqua, Buonconte, Oderisi, Forese,
 Bonaggiunta, Guinicelli, Arnaut, le poète
 provençal. Le Paradis a trois femmes,
 Piccarda, Costanza, Cunizza. On y re-
 marque les figures de Romeo le pèlerin,
 de Charles Martel l'ami de Dante, de
 Cacciaguida son trisaïeul. Les autres sont
 presque tous de grands noms, mais ce
 ne sont pas des contemporains du poète.

Les digressions historiques ou scienti-
 fiques ne manquent pas au poème; mais
 il y en a qui entrent dans la conception
 de l'ouvrage d'une manière essentielle,
 quoiqu'elle ne soit pas évidente aux
 yeux du vulgaire. Dans l'Enfer, il n'y
 en a qu'une sur l'origine de Mantoue:
 c'est peut-être un hommage rendu à la
 mémoire de Virgile, ainsi que le chant
 XXXII du Purgatoire est un hommage à la
 mémoire de Stace, un de ces poètes que
 Dante étudiait avec soin. Dans le Purga-
 toire, les allusions géographiques se
 traînent quelquefois jusqu'à devenir des
 digressions tant soit peu prosaïques. De ce
 genre est aussi la digression qui remplit le
 deuxième chant du Paradis où le poète

(*) Nom grec qui répond à *bona mens*.

veut expliquer les taches de la lune. Mais telle n'est pas la discussion sur l'amour (*Purg.* XVIII), auquel Dante réduit toute passion humaine. Le Paradis abonde en discussions théologiques et philosophiques sur la sainteté des vœux, sur la rédemption, sur les facultés innées, sur la sagesse de Salomon, sur les jugements téméraires, sur la prédestination, sur le salut des païens, sur les vertus théologiques, sur le premier homme et sur sa chute.

Bettinelli ne voyait dans tout le poème que le chant d'Ugolino et celui de François de Rimini; il voulait en extraire une centaine de tercets encore, et brûler le reste: Alfieri voulait tout récrire; tout lui paraissait également admirable. On s'est longtemps arrêté à l'Enfer, et l'on a presque dédaigné les deux autres parties: le fait est que dans le Purgatoire règne une poésie moins objective, mais plus pure et plus neuve; dans le Paradis les beautés sont moins continues, mais plus profondes et plus intenses: rien, depuis la Bible, n'a été dit qui fût plus digne du ciel.

Pétrarque l'emporta sur Dante dans l'estime des Italiens dégradés. Le nouvel épanouissement des lettres et de l'esprit national, qui date du milieu du dernier siècle, devait répandre une lumière nouvelle sur le génie du poète malheureux. L'admiration fut bientôt poussée jusqu'au culte; pour mieux l'honorer, on lui prêta des intentions, des idées et des procédés dont un homme médiocre aurait à rougir s'il en était accusé. Foscolo en fit un nouveau Mahomet (*Disc. Stor. sulla div. com.*); Rossetti (*Comment. de l'Enfer, et Sullo spirito antipapale*, Londres), en fait un membre de sociétés secrètes, sous chaque mot cachant une énigme, un calebroug; Ginguené prétendait que la vision tout entière est de sa création, c'est-à-dire que le génie de Dante n'a rien de commun avec son siècle; Monti osa le louer de ce qu'il ne désignait pas les choses par le mot propre (*Proposta*, *Dial.* du dern. vol.), ainsi que Rousseau le pensait, ce qui est le plus grand éloge d'un écrivain; il le loua de ce qu'il enjolivait par des phrases les choses communes et leur donnait un air singu-

lier. Perticari en fit l'ennemi de sa langue maternelle; il nous le représenta prenant un mot aux Romagnols, un mot aux Vénitiens pour créer sa langue, comme si Boccace ne nous disait pas nettement que Dante écrivit dans l'idiome florentin, comme si le langage de Cino et de Compagni n'était pas le même que celui de la Divine Comédie*. Nous ne parlerons pas des outrages que dut subir après sa mort le malheureux Florentin, des interprétations forcées ou communes, des variantes absurdes ou barbares par lesquelles on gâta son poème. Ce qui fait sa grandeur véritable, c'est justement le contraire de toutes ces finesses de mauvais aloi qu'on lui prêta. Dante a soigneusement recueilli les traditions religieuses, populaires, scientifiques de son temps; il n'est presque pas une conception dans son poème dont on ne puisse trouver le germe dans les légendes du temps, dans un passage de la Bible, dans un vers de Virgile. Il n'a jamais voulu insulter à la croyance de ses pères: même en flétrissant la conduite des prêtres indignes (*Inf.* XIX. *Purg.* XXXII, *Par.* XVI. XXXVII), il s'incline toujours devant leur dignité, comme le plus humble et le plus fervent des fidèles (*Inf.* XIX, 101. *Purg.* XIX, 135). Loin de délayer sa pensée pour l'adoucir, il retranche toujours ce qui ne va pas droit au but: il a dit lui-même que jamais la tyrannie de la rime ne le contraignit à dire ce qu'il ne voulait pas dire (*Comm. ottimo*); et il établit comme précepte que sous le voile poétique il doit toujours se trouver une doctrine, une idée (*V. Nuova*). Dans la langue de son temps il n'a rien violemment innové; il n'a fait que choisir. Son vrai mérite enfin est d'avoir su réunir par des liens puissants la nature et l'art, la science et la foi, l'imagination et la méditation, le sentiment de son individualité et le sentiment national, le culte du beau et celui de l'honnête, des passions ardentes et une impartialité dont les exemples ont de tout temps été rares.

(*) Vico, dans un endroit de ses œuvres, répète ce même préjugé sans l'appuyer de preuves; mais dans un autre, il le combat avec des raisons convaincantes (t. VI, éd. Mil, pag. 42, 47).

Un homme d'art et de ruse, lui-même possesseur du libéralisme et de l'usage des idées modernes, c'est dénaturer le poème.

T-M-O.

Nombreuses éditions ont été faites de la *Commedia* dès les premières années de l'invention de l'imprimerie ; dans le XVI^e et le XVII^e siècle cette lecture se ralentit pour reprendre avec une nouvelle force au XVIII^e. Les meilleures éditions sont celles qui suivent le texte de la Crusca, enrichi des corrections de P. Lombardi. Le poème a aussi été traduit d'un grand nombre de commentateurs : parmi ces derniers nous citerons d'abord les plus anciens, ceux de Benvenuto da Imola, et

Pierre, fils de Dante, encore au nombre des commentateurs modernes on doit remarquer celui de M. de Padoue (1822) et des notes *variorum*, indépendamment du commentaire de Lombardi. Parmi les éditions modernes, nous nommerons celle de Florence (1815-1817, 2 vol. in-8), et celle de la collection de la Crusca. Une nouvelle édition s'imprime à Florence par les soins de trois commentateurs. Les trois parties de la *Commedia* ont été traduites en français en prose, par M. Artaud : 1^{re} partie, Paris, 1811-1813, 3 vol. in-8^o ; 2^e partie, la même édition (*La Divina Commedia*, le Purgatoire et le Paradis, la traduction française en vers par M. de Rivarol en 1783 ; il en a fait une nouvelle traduction en vers par M. de Rivarol (un vol. in-8^o). On lui reconnaît un mérite supérieur aux traductions allemandes, parmi lesquelles on cite celles de Kannegiesser (Leipzig, 1814-20, 3 vol. in-8^o) et de Streckle, 1824-27, 3 vol. in-8^o), toutes métriques, sont surtout remarquables. On estime aussi les traductions de Cary et de Wright. La meilleure édition complète des œuvres de Dante est celle de Venise, chez Zatta, 1803, 5 vol. in-4^o.

S.

DANTON (Georges) naquit à Arcis-sur-Aube le 28 octobre 1759. La révo-

lution le trouva revêtu du titre d'avocat aux conseils du roi. Une particularité assez piquante de sa vie privée, c'est qu'il était lié d'une étroite amitié avec Berquin, l'*Ami des enfants*. Le peu de considération dont jouissait Danton, à raison de l'irrégularité de ses mœurs, en faisait à peu près un avocat sans causes ; cette situation devait le porter à seconder les changements qui se préparaient dans l'ordre social : aussi se jeta-t-il à corps perdu dans le mouvement révolutionnaire. Le géant de l'époque, Mirabeau, à qui il fallait des hommes d'action, se hâta de s'attacher Danton. Une grande analogie de penchants et de moyens devait rapprocher ces deux hommes dont M. Mignet, dans son *Histoire de la Révolution*, a caractérisé d'une manière supérieure les conformités et les dissemblances. « Danton, dit-il, était un révolutionnaire gigantesque. Aucun moyen ne pouvait lui paraître condamnable, pourvu qu'il lui fût utile, et, selon lui, on pouvait tout ce qu'on osait. Danton, qu'on a nommé le Mirabeau de la populace, avait de la ressemblance avec ce tribun des hautes classes : des traits heurtés, une voix forte, un geste impétueux, une éloquence hardie, un front dominateur. Leurs vices aussi étaient les mêmes ; mais ceux de Mirabeau étaient d'un patricien, ceux de Danton, d'un démocrate. Ce qu'il y avait de hardi dans les conceptions de Mirabeau se retrouvait dans Danton, mais d'une autre manière, parce qu'il était, dans la révolution, d'une autre époque. » Nous oserons ajouter un seul trait à ce parallèle : c'est qu'il y avait du Marius dans Danton, comme il y avait du Catilina dans Mirabeau.

Président du district des Cordeliers, à sa formation, Danton le dirigea à son gré. Il prit pour acolytes l'atroce Marat et l'ardent Camille Desmoulins, et leur réunion fut le noyau autour duquel se forma le club des Cordeliers (voyez), véritable exagération de celui des Jacobins. A cette époque, où la révolution courait les rues du matin au soir, Danton était l'orateur de la multitude, toujours prêt à la haranguer dans une salle ou au milieu d'un carrefour, du haut d'une tri-

veut expliquer les taches de la lune. Mais telle n'est pas la discussion sur l'amour (*Purg.* xviii), auquel Dante réduit toute passion humaine. Le Paradis abonde en discussions théologiques et philosophiques sur la sainteté des vœux, sur la rédemption, sur les facultés innées, sur la sagesse de Salomon, sur les jugements téméraires, sur la prédestination, sur le salut des païens, sur les vertus théologiques, sur le premier homme et sur sa chute.

Bettinelli ne voyait dans tout le poème que le chant d'Ugolino et celui de François de Rimini; il voulait en extraire une centaine de tercets encore, et brûler le reste: Alfieri voulait tout récrire; tout lui paraissait également admirable. On s'est longtemps arrêté à l'Enfer, et l'on a presque dédaigné les deux autres parties: le fait est que dans le Purgatoire règne une poésie moins objective, mais plus pure et plus neuve; dans le Paradis les beautés sont moins continues, mais plus profondes et plus intenses: rien, depuis la Bible, n'a été dit qui fût plus digne du ciel.

Pétrarque l'emporta sur Dante dans l'estime des Italiens dégradés. Le nouvel épanouissement des lettres et de l'esprit national, qui date du milieu du dernier siècle, devait répandre une lumière nouvelle sur le génie du poète malheureux. L'admiration fut bientôt poussée jusqu'au culte; pour mieux l'honorer, on lui prêta des intentions, des idées et des procédés dont un homme médiocre aurait à rougir s'il en était accusé. Foscolo en fit un nouveau Mahomet (*Disc. Stor. sulla div. com.*); Rossetti (*Comment. de l'Enfer*, et *Sullo spirito antipapale*, Londres), en fait un membre de sociétés secrètes, sous chaque mot cachant une énigme, un callembourg; Ginguené prétendait que la vision tout entière est de sa création, c'est-à-dire que le génie de Dante n'a rien de commun avec son siècle; Monti osa le louer de ce qu'il ne désignait pas les choses par le mot propre (*Proposta*, Dial. du dern. vol.), ainsi que Rousseau le pensait, ce qui est le plus grand éloge d'un écrivain; il le loua de ce qu'il enjolivait par des phrases les choses communes et leur donnait un air singu-

lier. Perticari en fit l'ennemi de sa langue maternelle; il nous le repré- prenant un mot aux Romagnols, et aux Vénitiens pour créer sa langue comme si Boccace ne nous disait nettement que Dante écrivit dans le dialecte florentin, comme si le langage de Cino et de Compagni n'était pas le même que celui de la Divino Comédie*. ne parlerons pas des outrages qu'il subit après sa mort le malheureux florentin, des interprétations forcées communes, des variantes absurdes et barbares par lesquelles on gâta son poème. Ce qui fait sa grandeur véritable c'est justement le contraire de toutes ces finesses de mauvais aloi qu'on lui a attribuées. Dante a soigneusement recueilli les traditions religieuses, populaires, littéraires, et philosophiques de son temps; il n'est pas une conception dans son poème dont on ne puisse trouver le germe dans les légendes du temps, dans un passage de la Bible, dans un vers de Virgile. Dante n'a jamais voulu insulter à la crédulité de ses pères: même en flétrissant la conduite des prêtres indignes (*Inf. Purg.* xxxii, *Par.* xvi. xxvii), il se incline toujours devant leur dignité, et même le plus humble et le plus fidèle des fidèles (*Inf.* xix, 101. *Purg.* 135). Loin de délayer sa pensée pour l'adoucir, il retranche toujours ce qui ne va pas droit au but: il a dit plus que jamais la tyrannie de l'Église ne le contraignit à dire ce qu'il ne voulait pas dire (*Comm. ottimo*); et il a fait comme précepte que sous le voile poétique il doit toujours se trouver la doctrine, une idée (*F. Nuova*). Dans la langue de son temps il n'a rien vraiment innové; il n'a fait que choisir le vrai mérite enfin est d'avoir su se servir par des liens puissants la nature et la science et la foi, l'imagination et la méditation, le sentiment de son individualité et le sentiment national, le goût du beau et celui de l'honnête, des passions ardentes et une impartialité. Ses exemples ont de tout temps été

(*) Vico, dans un endroit de ses œuvres ce même préjugé sans l'appuyer de rien, mais dans un autre, il le combat avec des arguments convaincants (t. VI., éd. Mil., pag. 62).

le un homme d'art et de ruse, lui les pestesses du libéralisme et de l'art modernes, c'est dénaturer le.

T-M-O.

nombreuses éditions ont été faites de *Divina Commedia* dès les premières de l'invention de l'imprimerie; pendant le XVI^e et le XVII^e siècle cette se ralentit pour reprendre avec nouvelle force au XVIII^e. Les meilleures éditions sont celles qui suivent le la Crusca, enrichi des corrections P. Lombardi. Le poème a aussi sujet d'un grand nombre de commentaires: parmi ces derniers nous citons d'abord les plus anciens, ceux de Benvenuto da Imola, et le Pierre, fils de Dante, encore

Au nombre des commentaires on doit remarquer celui de l'édition de Padoue (1822) et des notes variorum, indépendamment du commentaire de Lombardi. Aux éditions modernes, nous nommons celle de Florence (1815-1817, in-fol.), et celle de la collection Loni. Une nouvelle édition s'imprime à Florence par les soins de trois savants de la Crusca. Les trois parties de la *Commedia* ont été traduites en français; en prose, par M. Artaud: 1^{re} édition, Paris, 1811-1813, 3 vol. in-8^o; 2^e édition (*La Divina Commedia*, le Purgatoire et le Paradis) avec la traduction française en vers offrant les commentaires extraits des habiles critiques) 1829 et suivantes, 9 vol. in-12. L'Enfer avait été traduit par Rivarol en 1783; il en a paru en 1832 une traduction en vers par Gourbillon (un vol. in-8^o). On ne saurait méconnaître un mérite supérieur aux traductions allemandes, parmi lesquelles les Kannegiesser (Leipzig, 1814-20, 3 vol. in-8^o) et de Streckmann (1824-27, 3 vol. in-8^o), toutes en vers métriques, sont surtout remarquables. On estime aussi les traductions de Cary et de Wright. La meilleure édition complète des œuvres du poète est celle de Venise, chez Zatta (1828, 5 vol. in-4^o).

S.

DANTON (GEORGES) naquit à Arcis-sur-Aube le 28 octobre 1759. La révo-

lution le trouva revêtu du titre d'avocat aux conseils du roi. Une particularité assez piquante de sa vie privée, c'est qu'il était lié d'une étroite amitié avec Berquin, l'*Ami des enfants*. Le peu de considération dont jouissait Danton, à raison de l'irrégularité de ses mœurs, en faisait à peu près un avocat sans causes; cette situation devait le porter à seconder les changements qui se préparaient dans l'ordre social: aussi se jeta-t-il à corps perdu dans le mouvement révolutionnaire. Le géant de l'époque, Mirabeau, à qui il fallait des hommes d'action, se hâta de s'attacher Danton. Une grande analogie de penchants et de moyens devait rapprocher ces deux hommes dont M. Mignet, dans son *Histoire de la Révolution*, a caractérisé d'une manière supérieure les conformités et les dissimilitudes. « Danton, dit-il, était un révolutionnaire gigantesque. Aucun moyen ne pouvait lui paraître condamnable, pourvu qu'il lui fût utile, et, selon lui, on pouvait tout ce qu'on osait. Danton, qu'on a nommé le Mirabeau de la révolution, avait de la ressemblance avec ce tribun des hautes classes: des traits heurtés, une voix forte, un geste impétueux, une éloquence hardie, un front dominateur. Leurs vices aussi étaient les mêmes; mais ceux de Mirabeau étaient d'un patricien, ceux de Danton, d'un démocrate. Ce qu'il y avait de hardi dans les conceptions de Mirabeau se retrouvait dans Danton, mais d'une autre manière, parce qu'il était, dans la révolution, d'une autre époque. » Nous oserons ajouter un seul trait à ce parallèle: c'est qu'il y avait du Marius dans Danton, comme il y avait du Catilina dans Mirabeau.

Président du district des Cordeliers, à sa formation, Danton le dirigea à son gré. Il prit pour acolytes l'atroce Marat et l'ardent Camille Desmoulins, et leur réunion fut le noyau autour duquel se forma le club des Cordeliers (voy.), véritable exagération de celui des Jacobins. A cette époque, où la révolution courait les rues du matin au soir, Danton était l'orateur de la multitude, toujours prêt à la haranguer dans une salle ou au milieu d'un carrefour, du haut d'une tri-

bune ou monté sur une borne, souvent l'excitant par sa véhémence, quelquefois l'arrétant avec une sorte de bonhomie joviale. Au mois de janvier 1790, le Châtelet ayant lancé un décret de prise de corps contre Marat, qui déjà se signalait par les publications les plus incendiaires, Danton osa s'opposer ouvertement à l'exécution de ce décret. Atteint par une mesure semblable, il en brava les effets, et le Châtelet se vit contraint à la révoquer. Quelques mois plus tard, Danton vint à la tête d'une députation de la commune de Paris demander à l'Assemblée nationale le renvoi et la mise en jugement de trois ministres de Louis XVI; mais ce n'étaient encore là que des escarmouches, et le rôle politique de Danton ne commença réellement qu'en 1791, à la suite de la tentative d'évasion de la famille royale. Il adressa alors à Lafayette ce pressant dilemme : « Ou vous êtes un « traître qui avez favorisé la fuite du roi, « ou vous êtes incapable de commander, « puisque vous n'avez pu empêcher la « fuite du roi commis à votre garde. » De concert avec C. Desmoulins, Danton provoqua par une adresse la déchéance du monarque; tous deux se rendirent au Champ-de-Mars, déposèrent l'adresse sur l'autel de la patrie, dressé pour l'anniversaire de la Fédération, appelèrent le peuple à la signer, et joignirent à cet appel les déclamations les plus furibondes. Lafayette et Bailly, en exécutant le 17 juillet la loi martiale, mirent un terme à ces excès. Des poursuites furent entamées contre leurs auteurs, et Danton, Desmoulins et Legendre sortirent de Paris. Danton y reparut après la clôture de l'Assemblée constituante, et, quoique sous le coup d'un décret pour dettes, il parvint, au mépris de la loi, à se faire élire substitut du procureur de la commune de Paris (1797). La cour, qui n'avait pu réussir à l'écarter, résolut alors de l'acheter, et il se vendit. M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, conclut ce marché, qui rapporta à Danton plus de cent mille écus et dont il exécuta fidèlement les clauses tant qu'il fut payé; mais le résultat sur lequel on comptait n'ayant pas été obtenu, les subventions furent supprimées, et, d'auxiliaire inutile, Danton

redevint adversaire implacable; l'année 1792 le vit en hostilité permanente contre le pouvoir royal. Lorsque les fédérés marseillais arrivèrent à Paris pour renverser le trône constitutionnel, le maire Pétion les établit dans le bâtiment des Cordeliers. Danton les y gorgea de vin et de débauche, et, le 10 août, il les conduisit lui-même à l'attaque du château. Nous avons eu entre les mains une lettre de Camille Desmoulins à son père, lettre autographe qui établit que, dans cette journée, Danton et lui faisaient le coup de fusil sur la place du Carrousel. Quant à Robespierre et à Marat, ils s'étaient mis en sûreté au fond d'une cave. Le ministère de la justice devint pour Danton le prix de ses succès au 10 août : ainsi disait-il qu'il y avait été porté par un boulet de canon. Bientôt survinrent les revers qui marquèrent le début de la campagne, la défection de Lafayette, le meurtre de Théobald Dillon par ses troupes, la prise de la ville de Longwy, le siège de Verdun. L'alarme était dans Paris : les vainqueurs du trône croyaient toucher à leur perte. Danton, d'accord avec la commune révolutionnaire, fit faire des visites générales, saisir toutes les armes qui étaient entre les mains des particuliers, incarcérer les prêtres non assermentés et tous les royalistes reconnus; il assembla ensuite, en comité de défense générale, les ministres et les chefs de la commune et leur dit : « Mon avis est que, « pour déconcerter les agitateurs et ar- « rêter l'ennemi, il faut faire peur aux « royalistes. » On était au 1^{er} septembre. Le lendemain 2 il se présenta, dès le matin, à l'Assemblée législative à la tête des autorités, et, dans un rapide discours, fit entendre ces mots aux députés tremblants sur leurs sièges : « C'est en ce mo- « ment, messieurs, que vous pouvez dé- « créer que la capitale a bien mérité de « la France entière. Le canon que vous « allez entendre n'est point le canon d'a- « larme, c'est le pas de charge sur nos « ennemis!... Pour les vaincre, pour les « atterrer, que faut-il?... de l'audace, ca- « core de l'audace, et toujours de l'au- « dace! » Les massacres de septembre étaient dans ce peu de mots... Ils commencèrent quelques heures après et ils

les premiers jours. A t des
de Paris succ b ot celui
honneur d'Orlé s le 19
dore, à Versailles, apres de l'O-
ie. Parmi ces derniers se trouvaient
le Brissac et de Lessart, agents du
par lequel Danton s'était mis à la
se la liste civile. De Versailles les
urs se rendirent à Paris. Placé au
de la Chancellerie, Danton les
qua, et l'on peut croire qu'il avait
le service qu'ils venaient de lui
par la mort de ces deux hommes
il leur dit : « Ce n'est pas le mi-
e de la justice, c'est le ministre de
volution qui vous remercie de vo-
onnable fureur. » Qui le croirait
nt? ce fut à ce même Danton que
urs victimes dévouées à la mort du
ur salut. Il alla lui-même tirer de
Adrien Dupont, Barnave et Char-
Lameth; et en 1793 ce fut lui
qui fit rendre à la liberté le célè-
teur du *Voyage du jeune Ana-*
r, l'abbé Barthélemy. Il ne se mon-
pitoyable que lorsqu'il s'agissait
pper en masse, et souvent les in-
s individuelles le trouvaient ac-
s à la pitié. Ces inégalités dans
duite et dans son caractère sem-
trouver leur explication dans ces
qui sont de lui : « Une révolution
nt se faire géométriquement. Les
citoyens qui souffrent pour la li-
; et l'égalité doivent se consoler
e grand et sublime motif. »
le second député de Paris à la Con-
nationale (*voy.*), Danton se hâta
uer les fonctions du ministère où
emplacé par Garat. Comme il était
plus ardents à presser le jugement
is XVI par la Convention, un de
is lui représenta qu'elle n'avait
droit de s'ériger en tribunal. « Vous
raison, répondit-il : aussi nous ne
gerons pas, nous le tuons. » L'ex-
re de la marine, Bertrand de Mol-
, entre les mains de qui était de-
e une lettre autographe de Danton,
s termes constataient ses ancien-
lations avec la cour, lui écrivit de
es, où il s'était retiré, qu'il ferait
ser et placarder cette lettre dans
aris, s'il usait de son influence

pour faire condamner Louis XVI. Dan-
ton vit le danger et se fit donner une
mission pour l'armée du Nord. Il ne re-
vint à Paris que sur sommation, et la
veille du jour où l'arrêt fut prononcé.
Quoiqu'il eût voté pour la mort, presque
sans phrases, Bertrand n'en vit pas moins
dans ce vote un acte d'insigne félonie, et
il se hâta d'adresser à Garat la lettre ac-
cusatrice; mais celui-ci la remit officieu-
sement à Danton et il n'en fut plus ques-
tion. Immédiatement après la mort du roi,
Danton retourna avec Lacroix dans la
Belgique, envahie par Dumouriez. On
leur remit quatre millions pour révolu-
tionner le pays; ils furent bientôt soup-
çonnés de s'être approprié une grande
partie de cette somme énorme. Les dé-
penses excessives auxquelles on les vit
se livrer à leur retour justifiaient assez
ces accusations. Ils revinrent à Paris au
commencement de mars, époque qui fut
marquée par les premiers revers de Du-
mouriez. Danton se montra dévoué aux
intérêts de ce général jusqu'à ce que sa
défection et les désastres qui s'ensui-
virent eussent rendu sa défense impossi-
ble. Alors, pour détourner les soupçons
qui commençaient à planer sur lui et
dont déjà Marat s'était rendu l'organe,
il revint à son premier rôle en se repla-
çant à la tête du mouvement révolution-
naire. Sur sa motion, une levée de 300,000
hommes fut ordonnée; il proposa de dé-
vaster la France en cas d'invasion. « Si
« les tyrans, s'écriait-il, mettaient notre
« liberté en péril, les riches seraient les
« premiers la proie de la fureur popu-
« laire! » Enfin, le 10 mars, il fit décréter
l'établissement d'un tribunal criminel
extraordinaire destiné à punir les enne-
mis de la révolution à l'intérieur et dont
les arrêts devaient être sans appel. Telle
fut l'origine du fameux tribunal révolu-
tionnaire qui, un an plus tard, envoya
Danton lui-même à l'échafaud.

Le Comité de salut public (*voy.*), en
qui devaient bientôt se concentrer toutes
les forces du gouvernement, ayant été
institué le 6 avril, Danton en fit partie
à la formation. Il semblait être alors à
l'apogée de son crédit; pourtant, il se
trouvait entre deux écueils: d'un côté,
les Girondins ne cessaient de l'inquiéter

en réclamant avec persistance la punition de ceux qui avaient souillé, par le meurtre, la cause de la liberté ; d'un autre côté, les *purs* de la Montagne le harcelaient par leurs insinuations sur les profits de sa mission en Belgique. Menacé par les deux partis, il sentit la nécessité, pour s'assurer contre l'un, de se rallier à l'autre ; et la prévision du résultat de la lutte l'engagea à faire cause commune avec le parti de la violence contre celui de la modération. D'ailleurs, disait-il, *en révolution l'autorité doit appartenir aux plus scélérats*. Il se réunit donc à Pâche et à Robespierre pour former, en dehors de la majorité du Comité de salut public, ce comité clandestin de Charenton où fut préparée l'insurrection du 31 mai. Sans haine personnelle contre les Girondins qui le gênaient, Danton voulait borner à leur exclusion de l'assemblée les résultats de cette journée. L'erreux où Mirabeau était tombé, après le 5 octobre, en croyant pouvoir arrêter le mouvement révolutionnaire à ce point, devint celle de Danton après le 31 mai ; ni l'un ni l'autre n'avait réfléchi qu'il n'appartient qu'à Dieu de dire aux flots déchaînés de la mer : Vous n'irez pas plus loin !

Depuis la chute des Girondins, l'influence de Danton sur la Convention diminuait de jour en jour ; on lui reprochait d'avoir déployé peu d'énergie contre ces proscrits, et surtout de s'être appâté sur leur fin. Il avait rompu ouvertement avec la commune en flétrissant d'une manière énergique les saturnales appelées *fêtes de la Raison*. « Quand, « s'était-il écrié à la tribune, ferons-nous « cesser ces mascarades ? Nous n'avons « pas voulu détruire la superstition pour « établir l'athéisme. » Il faisait en même temps décréter l'établissement du *maximum* et allouer quarante sous par jour aux sans-culottes qui fréquentaient les assemblées de section. Mais ces tardifs efforts ne pouvaient lui rendre son ancienne popularité : dans les derniers jours de 93 il fut traité aux Jacobins avec une défauteur marquée. Robespierre prit alors sa défense, mais de manière pourtant à le compromettre jusqu'à un certain point, et surtout à se faire valoir à ses dépens.

Lorsqu'enfin les excès de la *démagogie* eurent été portés au comble par la commune de Paris, Danton et ses amis conçurent le projet d'arrêter l'action du tribunal révolutionnaire, de vider les prisons et de dissoudre les comités de salut public et de sûreté générale. Robespierre voulait perdre la commune, foyer de l'anarchie ; les comités voulaient se débarrasser de Danton, de Camille et autres *modérés* : une transaction s'établit entre Robespierre et ses collègues des comités ; il leur livra leurs ennemis et ils lui livrèrent les siens. La faction d'Hébert fut bientôt abattue ; l'horreur et le dégoût qu'elle inspirait firent tous les frais de sa chute. Danton était un adversaire plus redoutable. Quelques hommes qui hâtaient encore à prendre parti entre lui et Robespierre essayèrent de les rapprocher. Une entrevue eut lieu : Robespierre reprocha à Danton ses méfiances, Danton lui reprocha ses cruautés ; ils se séparèrent avec aigreur et désormais irréconciliables.

De ce moment, la perte de Danton fut résolue. Engagé par quelques-uns de ses amis à prévenir les coups de Robespierre en le frappant le premier, il s'y refusait en disant : *J'aime mieux être guillotiné que guillotinéur*. Averti par d'autres de pourvoir, par la fuite, à sa sûreté menacée, il répondit comme le duc de Guise : « Ils n'oseraient!... et d'ailleurs, ajoutait-il, est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers ? » Il ne sortit de cette sécurité, dont les effets étaient ceux de la stupeur, que lorsqu'il se vit arrêter chez lui, dans la nuit du 30 au 31 mars 1794. Lacroix, son collègue à l'armée du Nord, son émule en dilapidations et son compagnon de débauche, fut arrêté en même temps que lui. On le déposa d'abord à la prison du Luxembourg ; Danton, en arrivant, aborda les détenus avec calme et cordialité : « Messieurs, leur dit-il, j'espérais avant peu vous faire sortir d'ici, mais m'y voilà moi-même avec vous, et je ne sais comment cela finira. » Cela devait bientôt finir pour lui. On l'entendit alors s'écrier : « C'est à pareille époque que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire ; j'en demande bien pardon à Dieu

«*... hommes !* » La de son
qui répandit le sein de
 vention ; Legendre seul osa élever
 et réclamer pour Danton le droit
 entendu en attestant son patrio-
 Robespierre alors joua l'indigna-
 et s'écria : « Il s'agit de savoir si
 quels hommes aujourd'hui l'empor-
 nt sur la patrie ; nous verrons dans
 our si la Convention saura briser
 prétendue idole pourrie depuis
 temps, ou si, dans sa chute, elle écrasera
 la Convention et le peuple fran-
 ! » Pour assurer l'effet de ses paro-
 int-Just monta à la tribune, et lut,
 un des comités, un rapport diffus,
 ix, incorrect, où les faits les plus
 ntes, les allégations les plus inco-
 es étaient, selon la logique de l'é-
 , amalgamés de gré ou de force,
 les hommes qu'on voulait perdre.
 on ne pouvait leur faire un re-
 de leurs crimes réels, qui alors
 it été des titres d'honneur, on se
 it sur leurs vices, sur la vénalité,
 débauche, et il faut convenir qu'à
 l du moins de Danton, de Lacroix
 Chabot, la matière était ample.
 int-Just ne s'en tint pas là, et il
 agit pas de les présenter comme
 ices de ceux qu'ils avaient poursui-
 le plus d'acharnement, des roya-
 de Lafayette, des Girondins, en un
 es hommes de tous les partis. A la
 le ce rapport, le décret d'accusa-
 it porté à l'unanimité, et au milieu
 applaudissements, par cette même
 ntion, dont deux heures aupar-
 toutes les sympathies étaient pour
 usés, et la terreur fut irrévoca-
 nt mise à l'ordre du jour, AU NOM
 VERTU ! A l'instant même saisi
 faire, le tribunal révolutionnaire
 traîna pas en longueur. Les ac-
 y parurent avec une assurance qui
 jusqu'à l'audace. Interrogé sur
 m et sa demeure, Danton répon-
 Ma demeure sera bientôt dans le
 t, et mon nom vivra dans le Pan-
 de l'histoire. » Certain du sort
 attendait, il ne ménageait en rien ni
 ges ni les jurés ; il leur jetait à la
 es boulettes de papier. Les autres
 es ne gardaient guère plus de me-

sure; ceux d'entre eux qui daignaient se
 défendre le faisaient avec un succès qui
 agissait d'une manière visible sur l'audi-
 toire. Tous réclamaient à grands cris la
 présence de Robespierre et des membres
 influents des comités. Au dehors, la femme
 de Camille Desmoulins, idolâtre de son
 mari, excitait vivement l'intérêt public
 en sa faveur. Le tribunal hésitait, et Ro-
 bespierre, inquiet à son tour, fit décréter
 par la Convention que tous les accusés
 qui troubleraient l'audience seraient à
 l'instant mis hors des débats. Ce décret
 fut immédiatement suivi de l'arrêt de
 mort. « On nous immole, s'écria Danton,
 « à quelques lâches brigands, mais ils ne
 « jouiront pas longtemps de leur victoire !
 « J'entraîne Robespierre.... Robespierre
 « me suit... L'infâme poltron, ajoutait-il ;
 « j'étais le seul qui pouvait avoir assez
 « d'influence pour le sauver ! »

Danton fut conduit à l'échafaud le
 5 avril, avec Camille Desmoulins, La-
 croix, Fabre d'Églantine, Hérault de Sé-
 chelles, Philippeaux, Delaunay d'Angers,
 Chabot et Bazire, tous députés à la Con-
 vention, le fameux fournisseur abbé d'Es-
 pagnac, le général Westermann, vain-
 queur au 10 août et dans la Vendée, un
 Espagnol, un Danois et deux Autrichiens.
 La constance de Danton se soutint jus-
 qu'au dernier moment. Au pied de l'é-
 chafaud, le souvenir de sa femme lui ar-
 racha une exclamation de regrets et
 quelques larmes, mais il se remit sur-le-
 champ, en disant : *Allons, Danton, point*
de faiblesse ! Sur le point de recevoir le
 coup fatal, il dit au bourreau : *Tu mon-*
treras ma tête au peuple ; elle en vaut la
peine. Il périt à 35 ans. Robespierre, à
 qui sa mort assurait la dictature, voulut
 réjouir ses yeux du supplice de son ri-
 val. Il se plaça auprès du Pont-Tournant,
 entouré des goujats appelés ses gardes du
 corps, et, lorsque le couteau fut tombé
 pour la dernière fois, on le vit rentrer
 dans le jardin des Tuileries en se frot-
 tant les mains. Il alla ensuite commencer
 ce règne de sang qui dura quatre mois, et
 au bout duquel Paris vit sa tête tomber
 à la même place où il avait vu tomber
 celle de Danton. Son triomphe devint le
 principe de sa chute : ceux des amis de
 Danton qui n'avaient point péri avec lui

trouvèrent au moins dans sa mort une leçon à laquelle ils durent leur salut ; menacés à leur tour par le tyran, ils sentirent que leurs coups devaient devancer les siens : en se sauvant ils sauvèrent la France. Ce fut l'œuvre du 29 thermidor ; et, lorsqu'en ce jour, épuisé par ses vains efforts pour conjurer la tempête qui éclatait sur son front, pâle et haletant, Robespierre écumait de rage sans pouvoir parler, une voix lui cria : *Malheureux ! le sang de Danton t'étouffe !* P. A. V.

DANTZIG, grande ville commerçante et forteresse sur la rive occidentale de la Vistule, à une lieue de la Baltique, dans la régence prussienne du même nom, faisant partie de la province dite Prusse occidentale. Son port est défendu par le fort de Weichselmünde, ainsi nommé de l'embouchure (*Mündung*) de la Vistule (en allemand *Weichsel*). Placée dans une agréable position, la ville, sans compter les faubourgs, a trois quarts de lieue de circonférence ; elle n'est ni régulière ni bien bâtie, et compte avec les faubourgs 5,172 maisons, ayant la plupart, comme on disait, *pignon sur rue*, avec une petite terrasse devant la porte d'entrée, et 56,000 habitants, y compris 2,400 juifs. Indépendamment de ses manufactures de galons d'or et d'argent, de drap, d'étoffes de laine et de maroquin, Dantzig a des teintureries, des raffineries de sucre, des fabriques de potasse, etc. Le commerce de blé et de bois, denrées qu'on y amène de la Pologne sur la Vistule, se faisait autrefois plus en grand qu'aujourd'hui ; alors son exportation de froment en Angleterre, en Hollande et dans les villes anséatiques, avait valu à Dantzig le nom de grenier du Nord. Cette ville exporte en outre du cuir, de la laine, des fourrures, du beurre, du suif, de la cire, de la poix, de la potasse, du chanvre, du lin et des plumes. Nous devons encore mentionner une bière célèbre, ainsi qu'une liqueur nommée *cau de Dantzig*. Un port excellent et la position favorable de la ville à l'embouchure d'un grand fleuve, lui donnent une grande influence sur le commerce de terre et de mer, ce qui explique le rôle important que Dantzig a joué dans l'ancienne ligue anséatique. Parmi les édi-

ces publics de la ville se distinguant l'église paroissiale de Sainte-Marie, une des plus grandes qu'il y ait en Europe : on y a remplacé le *Dernier jugement* qu'on voyait autrefois au Musée du Louvre, et plusieurs autres tableaux des frères Van-Eyk ; l'église de Sainte-Catherine avec le tombeau de Jean Hevel, célèbre astronome, mort à Dantzig en 1687 ; la synagogue, la cour des nobles ou la cour d'Arthur, la Bourse, etc. Dantzig, dont les cloches font retentir leur éternel carillon, renferme 12 églises luthériennes, 7 catholiques et 2 réformées, un gymnase académique, 2 hautes écoles, un institut royal de navigation, et depuis 1832 une académie de commerce. La Société de naturalistes fondée en 1742 y publie ses recherches dans des mémoires. C'est au sud de la ville, entre la Vistule et le Nogat (bras du même fleuve), qu'est située l'île fertile appelée *Werder* dans le pays, où ce mot est accolé à plusieurs noms propres.

Dantzig paraît déjà au x^e siècle sous les noms de *Gedanum*, *Dantiscum*, et en polonais *Gdansk*. Les Danois et les Suédois, la Poméranie et les chevaliers allemands s'en disputèrent longtemps la possession, et la ville changea souvent de maîtres. En 1310, étant tombée sous la domination de l'Ordre teutonique, l'industrie des habitants rétablit bientôt la prospérité publique épuisée par des guerres fréquentes ; elle réveilla dans la bourgeoisie le sentiment de sa force à un tel point qu'en 1454 elle s'affranchit de la tutelle de l'ordre et que la république de Pologne reconnut son indépendance. La ville se gouverna d'après ses propres lois et étendit sa juridiction au loin. Le roi de Pologne, comme suzerain, était représenté par un membre du conseil de la ville qui prenait le titre de burgrave (*burggraf*). La ville frappait sa propre monnaie à l'effigie du roi de Pologne ; elle avait son chargé d'affaires à Varsovie, et dans les diètes et élections des rois elle donnait sa voix par des délégués. Dantzig, presque inaccessible du côté de la Vistule par ses forêts et ses marais, et entourée de bas-fonds qu'il est facile de mettre sous eau, avait autrefois de grandes et lour-

des fortifications. Dans son territoire étaient compris 33 villages très aisés et la *Aschour* de Dantzig, langue de terre sablonneuse, avec la petite ville de Héla qui forme le golfe nommé Pauzkerwieck. Tout cela lui assurait une position politique et militaire. Ayant perdu la première lorsque la Prusse étendit ses limites, la dernière lui devint d'autant plus fatale. Depuis 1772 la ville se trouvait pour ainsi dire cernée par le territoire prussien ; toute la Vistule supérieure était au pouvoir de la Prusse. Des droits énormes firent tomber le commerce et l'industrie, la population diminua, et le roi de Pologne déclara qu'il se voyait forcé d'abandonner Dantzig à son sort. La Prusse ayant sommé la ville de se soumettre, elle consentit à conclure un traité à la suite duquel les Prussiens occupèrent les ouvrages extérieurs, le 28 mai 1793. Mais le peuple prit les armes, et il s'engagea une lutte qui se termina au bout de quelques jours par la soumission de la ville. Sous le sceptre de la Prusse, Dantzig commença à reprendre sa splendeur ; mais la guerre étant venue à éclater entre la Prusse et la France, de nouveaux malheurs accablèrent la ville de Dantzig. Le 7 mars 1807, elle fut cernée par le corps du maréchal Lefebvre, et le blocus de terre effectué le 20 du même mois par la prise de la langue de terre appelée *Nehrung*. Malgré tout le courage que la garnison montra dans les sorties du 21 et du 26, elle ne put cependant pas empêcher les assiégeants de s'établir, le 1^{er} avril, sur la montagne dite *Zigankenberg*, qui domine la ville, et de s'emparer, le 13, du retranchement de Bousmard, ou plutôt de ses débris. Dans la nuit du 23 au 24 avril le bombardement commença ; il continua, sauf les suspensions, jusqu'au 21 mai. Le général Kamenskoï chercha en vain à se jeter dans la ville avec un renfort de 5,000 hommes ; une corvette anglaise, qui devait lui amener par la Vistule les munitions nécessaires et de l'argent, s'engrava et devint la proie des assiégeants. Le manque de munitions et la menace d'un assaut général, dont le résultat ne pouvait être douteux en considérant la supériorité de l'ennemi, décidè-

rent le gouverneur comte de Kalkreuth à capituler, le 24 mai, aux mêmes conditions qu'il avait accordées au général d'Oyré le 22 juillet 1793, lors de la reddition de Mayence. Le 27 mai, la garnison sortit de la forteresse avec les honneurs de la guerre, après s'être engagée à ne pas servir contre la France pendant un an. Quant à la ville, on la frappa d'une contribution de 20 millions de francs payables en différents termes. Le maréchal Lefebvre (*voy.*), pour récompense de la prise de cette ville, reçut le titre de duc de Dantzig. Par la paix de Tilsitt, Dantzig, placé sous la protection de la France, de la Prusse et de la Saxe, fut reconnu ville libre avec un territoire de deux lieues, porté par une décision arbitraire de Napoléon jusqu'à la distance de deux milles d'Allemagne. Mais, comme place d'armes française, elle ne put jouir d'aucune indépendance : un gouverneur français, le général Rapp, y resta en garnison permanente, et le blocus continental entrava son commerce avec l'Angleterre, principale source de revenus pour elle. A la suite de la campagne russe, la ville de Dantzig fut déclarée en état de siège le 31 décembre 1812. Les troupes françaises et polonaises du 10^e corps d'armée parvinrent, lors de leur retraite, à se jeter dans la ville ; il arriva de plus des renforts de Spandau et de Magdebourg, de sorte que la garnison s'éleva à 30,000 hommes, lorsque, vers la fin du mois de janvier 1813, parut le corps d'investissement russe, composé de 6,000 Cosaques, mais qui fut bientôt relevé par 7,000 fantassins, et 2,500 chevaux avec 60 pièces de canon, commandés par le lieutenant général Lewis. Les sorties et les attaques les plus sanglantes eurent lieu le 4 février, le 5 mars, le 27 avril, et enfin le 9 juillet, lorsque les assiégeants eurent été renforcés par 8,000 hommes de la landwehr prussienne, placée sous les ordres du comte Dohna. Après l'armistice du 24 août, le duc Alexandre de Wurtemberg avait pris le commandement de l'armée de siège ; celle-ci livra aux assiégés, dans les sorties et dans les attaques des avant-postes, les combats les plus acharnés, les 28 et 29 août, les 1^{er}, 7 et 17 septembre, et le

1^{er} novembre. Une escadre anglaise s'étant approchée de la ville pour la bombarder concurremment avec les batteries de terre, à partir du 1^{er} septembre, et la seconde parallèle ayant été ouverte, il fut conclu, le 17 novembre, une capitulation d'après laquelle la garnison devait mettre bas les armes et retourner en France, en s'engageant à ne pas servir contre les alliés pendant un an; mais ces conditions ne furent pas ratifiées par l'empereur Alexandre. Dans l'intervalle le général Rapp, gouverneur de Dantzig, avait sans doute fait détruire en secret beaucoup de munitions et de provisions de guerre; il se vit en conséquence privé des moyens de prolonger la défense, et fut forcé de rendre la forteresse aux plus dures conditions. Le 1^{er} janvier tous les Polonais et Allemands retournèrent dans leurs foyers; le 2, tous les Français sortirent de la ville pour être conduits, comme prisonniers de guerre, dans l'intérieur de la Russie. Durant ce blocus de onze mois, 309 maisons et magasins avaient été brûlés, 1,115 édifices endommagés, et 90 personnes étaient mortes de faim. Le 3 février 1814, Dantzig, déchu de son ancienne importance, reentra sous la domination de la Prusse. Un magasin de poudre, qui sauta en l'air le 6 décembre 1815, causa encore de grands dommages à la ville; et en 1831, Dantzig souffrit presque plus que toute autre ville de l'Europe septentrionale du choléra asiatique.

On peut consulter, pour plus de détails, Lœschin, *Histoire de Dantzig* (Dantz., 1822, 2 vol. in-8°), ainsi que *Dantzig et ses environs* (2^e édit., 1829); Artois, *Relation de la défense de Dantzig en 1813* (Paris, 1820); et les *Mémoires du général Rapp* (Paris, 1823).

DANTZIG (DUCHE), voy. LEFFEVRE.

DANUBE. Ce fleuve, le plus important de l'Allemagne, après le Rhin, et le plus grand de l'Europe après le Volga, portait à la fois chez les Grecs et chez les Romains les noms de *Danubius* et d'*Ister*: celui de *Danubius*, dans sa partie supérieure jusqu'à *Findobona* (Vienne), ou, suivant Strabon, jusqu'aux cataractes (près d'Orszova); celui d'*Ister*,

jusqu'à son embouchure dans la Pont-Euxin. 8.

Le Danube, sur lequel se porte dans ce moment l'attention du commerce et de la diplomatie, prend sa source dans la Forêt-Noire, près de la chapelle de Saint-Martin, à un mille nord-est de Furtwangen, et porte le nom de *Breg* ou *Brieg* jusqu'à Donaueschingen, où il est renforcé par un autre petit ruisseau. C'était donc par erreur qu'on croyait autrefois que la fontaine du château des princes de Furstenberg, à Donaueschingen, était la source de ce grand fleuve. Le Danube coule longtemps de l'ouest à l'est: du pays de Bade il entre dans le royaume de Wurtemberg, et devient navigable à Ulm; en traversant successivement la Bavière, l'Autriche, la Hongrie, où son cours, contrarié par les Karpaths, prend la direction vers le sud, il reçoit beaucoup de rivières (en tout 120), dont les principales sont l'Ilér, le Lech, l'Altmühl, l'Isar, l'Inn, le Traun, l'Ens, le Raab, la Drave, la Theiss, la Save et le Prouth. Après un cours d'environ 400 milles d'Allemagne (de 16 au degré), dont la largeur varie de 60 pieds jusqu'à une lieue et un quart, avec une profondeur constante de 10 pieds au moins, il se jette dans la mer Noire par cinq bras, dont le plus grand, celui de Kilia, est actuellement sous la domination russe. A l'embouchure du Danube on distingue, jusqu'à dix lieues du rivage, son eau de celle de la mer. Il est très poissonneux, et surtout renommé pour ses carpes et ses esturgeons. Ses rives près de Vienne et en Hongrie ont été témoins de plusieurs combats fameux tant chez les anciens Romains, qu'au moyen-âge et dans les temps modernes.

Le passage du Danube le plus célèbre et le plus ordinaire pour aller en Moldavie est à Isakdchi, à 14 journées de Constantinople. Les Moldaves, les Hongrois, les Tatars y passèrent, et ce fut aussi en cet endroit que le sultan Osman traversa le Danube pour marcher contre les Polonais. Voir Plaque, *Descient of the Danube from Ratisbon to Vienna* (London, 1828, avec une carte), et l'ouvrage de Quin dont on parlera plus bas.

deux cercles d'Allemagne, de la Hongrie, de la Bavière, enfin de la Hongrie, tirent son nom du Danube. En Bavière on a le *Donaukreis* (cercle du Danube) une vaste contrée marécageuse le cercle du Danube supérieur, Neubourg, Ingolstadt, Aichach, Rothenburg. C'est sous le règne de l'empereur Charles-Théodore (1796) commença à le dessécher au moyen de canaux : on en avait établi 320, dont la longueur réunie est de 118 heures de chemin. En 1829 on trouvait déjà, dans cette contrée autrefois pestilentielle, 31 colonies avec 451 familles et 8 journaux mis en rapport comme par des chemins et passages. S. et C. L. de haute importance qui semble réapparaître au Danube dans le commerce européen, les discussions dont a récemment traité le parlement d'Angleterre au sujet de la navigation de ce fleuve et des îles dont elle était menacée à son embouchure, nous engageant à ajouter quelques détails à ceux qui précèdent et qui sont traduits de l'allemand. D'après l'historien grec Éphore, le Danube avait cinq embouchures, tandis que nous en connaissons sept. Aujourd'hui on en donne communément cinq et quelquefois six, mais il n'y en a que quatre principales et celles-ci peuvent encore être réduites aux deux branches principales formant le delta du Danube, il se divise par différents cours d'eau en un grand nombre d'îles plus petites, appelées Schétsal, Léti, Saint-Georges et Porlitz. Ces deux branches sont celle du nord et celle de Saint-Georges. La première est à environ 60 milles marins (de 60 au degré) de la mer à vol d'oiseau; mais les branches du sud ont 60 milles et plus de longueur. La première, qui tire son nom de la ville de Léti, située sur sa rive gauche (Russie), a 54 milles de la mer, est assez profonde jusqu'à son embouchure, mais ne sert que pour la navigation commerciale; elle se subdivise deux fois, et ne sert que pour la navigation commerciale; la seconde est la branche de Saint-Georges qui dans la première est la plus profonde. C'est le débou-

ché ordinaire, et avant la paix d'Andrinople elle formait la frontière de la Russie en cet endroit; elle a 54 milles et demi de long. Sur sa rive gauche les Russes ont établi une ligne sanitaire et commandé des mesures de précaution contre lesquelles le commerce anglais a dernièrement réclamé comme étant d'intolérables entraves. La branche de Saint-Georges continue à se diriger vers le sud; mais de ce côté un autre bras, celui de *Dounavetz*, s'en sépare et marque la frontière de la Turquie depuis la mer où elle débouche. L'île de Porlitz qu'il sépare de la Bulgarie est terrain neutre.

La question de propriété intéresse vivement les puissances européennes, mais elle ne change rien au principe généralement admis de la libre navigation des fleuves appartenant à la fois à plusieurs états. En réussissant à fermer d'une part le Danube et de l'autre l'embouchure du Bosphore, la Russie serait la maîtresse exclusive de la mer Noire, au moyen de laquelle, et par le Danube, l'Autriche peut communiquer directement avec Constantinople, et entretenir d'utiles relations avec l'Arménie turque, l'Anatolie et la Perse, par le port de Trébisonde. L'union commerciale allemande, qui espère s'entendre un jour avec l'Autriche ou la Russie, compte aussi sur cette voie pour ouvrir une communication directe avec l'Asie; et l'Angleterre, jalouse de conserver son monopole, la surveille à cause de la Russie dont elle commence à rencontrer partout les prétentions et la rivalité.

On va voir quels obstacles la nature elle-même oppose encore à la navigation du Danube, et nous ajouterons ensuite quelques explications sur ce qui a été entrepris dans ces derniers temps pour les surmonter. J. H. S.

Navigabilité du Danube. On a dit plus haut que le Danube commence à être navigable près d'Ulm : de là il continue de l'être, en formant cinq divisions ou étapes, de Ratisbonne à Vienne, de Vienne à Pesth, de Pesth à Belgrade, et enfin de Belgrade à Galacz et Kilia-Nova, où il se jette dans la mer Noire. Son cours est si rapide qu'on ne peut guère que le descendre, et les bâtiments sans voiles dont on se sert pour cela sont plus mal con-

truits que ceux des autres fleuves d'Allemagne. Pour remonter le Danube, on ne peut employer ni rames ni voiles; les bateaux, selon leur grandeur et la profondeur de l'eau, sont alors traînés par un nombre plus ou moins grand de chevaux le long des chemins de hallage; dans les temps ordinaires il faut un cheval pour une charge de 100 quintaux. La navigation du Danube exige des marinières très expérimentés, à cause des bancs de sable et des rochers dont le fleuve est parsemé, à cause des écueils et des montagnes dont ses rives sont hérissées en plusieurs endroits. Ce qui augmente les difficultés, c'est la légèreté et l'inconstance des bateaux employés qui, une fois le trajet fait, sont ordinairement vendus à Vienne aux marinières ou à l'amirauté impériale. C'est en Hongrie que la navigation en amont est la plus difficile. A défaut de bons chemins de hallage sur les bords très bas du fleuve, les bateaux ne peuvent être tirés que par des hommes. Cependant les bateaux hongrois pour le service intérieur sont construits plus solidement et ont plus de durée. Des règlements positifs et minutieux prescrivent le point jusqu'où peuvent avancer les bâtimens des diverses provenances et les cas dans lesquels une exception peut être faite pour l'une ou l'autre des cinq étapes.

Le commerce du Danube, sans être aussi considérable que celui du Rhin et de l'Elbe (ce qu'il faut attribuer avant tout au système de douanes établi entre la Bavière et l'Autriche), ne laisse pas d'être important. Ulm, sa première station, s'occupe surtout du commerce d'expédition et de toiles. On y reçoit les marchandises françaises par Strasbourg et Schaffhouse, celles d'Italie principalement par Augsbourg. C'est aussi par Ulm que les Pays-Bas expédient à Vienne la plupart de leurs articles. Ratisbonne se sert du Danube pour son commerce de blé et de sel, pour l'importation du fil brut en Autriche, pour son commerce de commission avec le même état et pour le transit de ce que les négociants de cette place destinent à la Turquie. De Vienne, on fait par la Hongrie, avec les produits indigènes ainsi

qu'avec des marchandises de transit, un trafic aussi actif que le permettent cette navigation difficile et le peu de connaissances nautiques des Hongrois. Le principal entrepôt de ce commerce est Pesth, où il entre jusqu'à 8,000 bateaux par an. Les cargaisons qui y arrivent aval se composent de vivres, de vin, de matériaux de construction, tant en bois qu'en pierres, d'ustensiles en bois et de marchandises diverses. Les bateaux qui les ont apportés sont mis en pièces ou bien vont avec de nouvelles charges dans les parties plus reculées de la Hongrie et jusqu'à la frontière de la Turquie. A Pesth on charge du tabac, du vin, de blé, de la laine et d'autres productions hongroises.

Le commerce du Danube se lie à celui du Rhin par Lauingen et Heilbronn. Mais de bien plus grands avantages lui seraient assurés si le plan de la jonction du Danube et du Rhin, au moyen du Mein ou de la Kintzig, déjà conçu par Charlemagne, et récemment présenté à la Diète, pouvait être exécuté. Un autre avantage réclamé par le commerce, ce serait un règlement libéral et judicieux concerté entre l'Autriche, la Bavière et le Wurtemberg sur les droits à établir et les mesures d'ordre à prendre, règlement pour lequel les articles dont on était convenu au congrès de Vienne, en 1815, serviraient provisoirement de base.

C. L.

La navigation du Danube et sa jonction avec le Rhin, soit par un canal, soit par un chemin de fer, préoccupent maintenant tous les esprits en Allemagne, et les gouvernements de Bavière et d'Autriche se sont associés à cet immense intérêt. Dès 1815, un Américain avait proposé d'appliquer la vapeur à cette navigation : on a repris depuis ce projet, et déjà quelques pyroscaphes font le service sur une partie du fleuve. Une compagnie s'est formée en Hongrie surtout par les soins du comte Szechenyi et sous les auspices de l'empereur. Jusqu'à présent elle a borné son entreprise à la navigation au-dessous de Presbourg. Cependant là encore, les plus graves difficultés s'y opposent, et dans les eaux basses elle ne commence même réellement qu'à Rash.

fait et surtout sur les confins de la Serbie, de la Serbie, et de la Valachie, vers d'Orsova, que la navigation lutte contre de terribles obstacles, et, pour les vaincre, il ne paraît pas y avoir d'autre moyen que celui de faire sauter les rochers qui encombrant le lit du fleuve, comme on l'a déjà fait par ordre de Marie-Thérèse dans les rapides du pays sous Ena. Voici ce qu'on lit sur l'aspect de cette contrée dans la relation récente de M. J. Quin (*Voyage sur le Danube de Pesth à Routhouk*, etc. traduit en français par M. Eyriès, Paris, 1836, 2 vol. in-8°). « Rentrés dans notre bateau, dit-il, nous continuâmes notre navigation entre des rochers gigantesques disposés de la manière la plus irrégulière, et montrant une diversité infinie de formes étranges, et quelquefois si terribles dans leur apparence qu'on aurait pu se croire dans une région d'enchantement (t. I, p. 144). » Puis étant parti d'Orsova en voiture : « Nous fûmes bientôt arrivés, continue-t-il, à la célèbre porte de fer du Danube : c'est une suite de rapides à laquelle on a donné ce nom, à cause de la difficulté extrême de les passer et probablement aussi de la nature impénétrable et de la couleur ferrugineuse des rochers qui forment complètement le lit du fleuve dans une étendue de trois milles. Ces rochers, quoique lavés depuis si longtemps par les eaux, sont aussi raboteux qu'au temps où le fleuve trouva ou s'ouvrit de force, pour la première fois, une voie au travers de leurs masses, qui sont entassées sous toutes sortes de formes et dans les positions les plus singulières. Dans ce moment où la baisse extrême du Danube les laissait complètement exposés à la vue, leur aspect était effrayant; on aurait cru voir çà et là des monstres infernaux, la gueule ouverte. Lorsque le fleuve est à sa hauteur ordinaire, bien rempli par le tribut que lui apportent ses affluents, le mugissement de ses vagues, en se précipitant à travers la porte de fer, est porté par les vents à plusieurs milles dans le voisinage, et ressemble aux roulements répétés du tonnerre (p. 179). » En conséquence, on est encore obligé de transporter les marchandises sur les bateaux qui tirent moins d'eau, et les voyageurs

continuent leur chemin par terre pendant environ 18 heures, au bout desquelles ils trouvent un bateau à vapeur prêt à les recevoir. Le temps nous apprendra s'il est donné au génie de l'homme et aux besoins de la civilisation de porter remède à ces graves inconvénients. J. H. S.

D'ANVILLE (JEAN-BAPTISTE BOURGUIGNON), premier géographe du roi, de l'Académie des Inscriptions et de celle des Sciences, de la Société des antiquaires de Londres et de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, né à Paris en 1697, mourut accablé d'années et d'honneur en 1782. Il consacra toute sa vie à la géographie, au milieu d'une collection de cartes extrêmement nombreuse qu'il avait recueillies, et qui a été acquise par le roi en 1779. Tel fut son goût naturel pour l'art métrique du dessin que la lecture d'auteurs anciens lui fit publier dès l'âge de quinze ans une carte de la Grèce sous le titre de *Græcia vetus*. Ses rares dispositions le firent accueillir de l'abbé de Longuerue, chez lequel il puisa des instructions qui furent la source des connaissances étendues et profondes qu'il acquit dans la science géographique, et surtout dans l'étude de la géographie ancienne. Il s'occupa de lire les historiens et même les philosophes et les poètes grecs et latins, en s'attachant surtout aux noms et aux positions des villes et des peuples. Mais ses idées s'étendant, malgré sa prédilection pour la géographie ancienne, il dut, pour l'expliquer, s'occuper de la géographie moderne et conséquemment de celle du moyen-âge, qui devait éclaircir les difficultés de l'ancienne. Il fut, par cela même, porté, en comparant les temps et les lieux pour déterminer les positions, à recourir aux mesures itinéraires et aux observations astronomiques. C'est ainsi qu'il rectifia les erreurs des géographes Sanson et Delisle qui l'avaient précédé, comme celles de Cluvier et d'autres auteurs qui avaient eu plus d'égard aux dénominations qu'aux mesures mêmes. Il fit ainsi doublement avancer la géographie, non seulement par le vaste champ de la science qu'il embrassa et qu'il retraça en particulier dans le grand nombre de ses dessins et de ses cartes, dont le possesseur,

M. de Manne, a donné la notice en 1806, mais dans les mémoires pleins d'érudition et de détails historiques et critiques, où il discute les divers points de géographie et les mesures des différents peuples anciens et modernes. Quoiqu'il soit parti des évaluations du pied chez les anciens pour en déduire de grandes mesures, et qu'il en soit résulté des erreurs particulières qui ont été relevées par le savant Gosselin et M. Letronne, il n'est pas moins le plus grand géographe dont s'honore la France. D'après la connaissance que les anciens avaient acquise sur l'Afrique et que Ptolémée avait transmise en partie, d'Anville sut en tirer des renseignements qui ont été des plus utiles à nos célèbres voyageurs étonnés de la justesse des positions désignées par lui : aussi c'est toujours de ses données que l'on part. Il suffit de citer la carte tracée par l'historien des croisades, M. Michaud, et l'*Itinéraire d'Antonin*, mis au jour par M. de Fortia, et accompagné de cartes de M. Lapie. Les œuvres de d'Anville annoncées par M. de Manne, conservateur à la Bibliothèque royale, devaient contenir 6 volumes, accompagnés de cartes publiées d'après les propres dessins du géographe. Une partie principale en a paru chez Levrault en 1834. L'édition in-4°, interrompue par la mort de M. de Manne en 1832, s'était arrêtée vers la fin du deuxième volume auquel manquait l'Afrique, dont le texte a été ajouté avec des notes rédigées d'après les nouvelles observations faites sur cette contrée. Outre la notice de Dacier et une préface sur l'édition que distinguent les notes philologiques et critiques de M. de Manne, l'on y trouve jointe une table analytique des matières, propre à donner l'idée de l'étendue des connaissances de notre illustre géographe, plus connu par ses cartes que par ses mémoires, qui ont été revus avec soin, sous le rapport littéraire et typographique, dans cette édition, l'une des plus belles qui soient sorties des presses de l'imprimerie royale. G. cx.

La modestie de l'auteur de cet article ne lui a pas permis de rappeler qu'il a eu une part importante à cette publication : la table générale de l'ouvrage, si bien faite, est, en particulier, de M. Gence.

Ajoutons encore à ce qui précède que d'Anville a laissé 211 cartes et plans, et 78 mémoires, et que sa meilleure carte est celle de l'ancienne Égypte. On ne peut étudier avec fruit l'histoire ancienne sans le secours de son *Orbis veteribus notus* et de son *Orbis romanus*. On en peut dire autant de ses cartes des Gaules, de l'Italie et de la Grèce, et de celles des mêmes contrées dans le moyen-âge. Ses cartes modernes renferment toutes les notions que l'on avait de son temps. D'Anville était simple et modeste, mais un peu trop sensible à la critique. La foiblesse naturelle de sa complexion ne l'empêchait pas de donner quinze heures par jour à l'étude.

L'ouvrage intitulé *Géographie de d'Anville* n'est pas de ce géographe, mais de M. Barentin de Montchal. S.

DAPHNÉ était fille du Ladon ou de Pénée. Apollon, banni du ciel, la vit et l'aima ; mais il ne put rien obtenir de cette chaste nymphe, qui se déroba par la fuite à ses instances. Poursuivie par Apollon, elle allait être atteinte, lorsqu'elle invoqua l'assistance de son père et des dieux qui la changèrent en laurier (Ovide, *Métam.*, l. I, x). Apollon se couronna immédiatement de son feuillage, et consacra ainsi le laurier, en grec *daphné*, pour qu'il fût à jamais l'attribut et le symbole de la gloire.

Daphné est aussi le nom d'une bourgade sur l'Oronte, à 40 stades ou 2 lieues d'Antioche en Syrie et près de la fontaine de Daphné. C'est là que, en l'honneur d'Apollon Daphnéen, se célébraient dans le 10^e mois de chaque année, sous des ombrages de lauriers et de cyprès, des fêtes de la plus licencieuse volupté. Ces fêtes ne cessèrent qu'après le règne de Julien l'Apostat. F. D.

DAPHNIS, berger de Sicile, était fils de Mercure et d'une nymphe sicilienne. Les nymphes l'élevèrent ; Pan lui apprit à chanter et à jouer de la syrinx. Les Muses elles-mêmes lui donnèrent des leçons de poésie. Il avait promis à Echénaïs un amour sans partage, mais il fut parjure et devint aveugle. Les dieux eurent pitié de sa disgrâce et l'admirent dans l'Olympe. C'est à lui qu'on attribue l'invention de la poésie pastorale, dans

ont imité Théocrite et Virgile, et reconnaissance, ont célébré la et l'apothéose de Daphnis. (*Voir* . x, ch. 18, et Parthénien, *Ero-* . 29.) F. D.

ARCET. Ce nom, célèbre de père dans les annales de la chimie comme science d'application, a été à être distingué dans la personne JEAN d'Arcet, né en 1727 à Donandes), et mort à Paris en 1801, membre du sénat, de l'Institut, professeur au collège de France, etc. Dès sa jeunesse il fit à la science qu'il aimait le sacrifice de sa fortune, et il supporta même la pauvreté jusqu'au moment où, devenu professeur des enfants du président de Bouches, il devint aussi l'ami et le patron des travaux de cet homme, dont il ferma les yeux et dont il fut les derniers moments contre les efforts des jésuites. Déjà il était docteur en médecine et versé dans la connaissance de la chimie à laquelle il se consacra sans partage après la mort de Lavoisier, par suite de la liaison contractée avec Rouelle l'aîné, l'un des plus habiles hommes de cette époque. La chimie sortait à peine de son berceau, et il se livra avec assiduité à la partie pratique, et, une fois entré dans cette carrière, aucun de ses pas ne devint une découverte : chaque découverte une conquête dans l'industrie, l'économie domestique, l'agriculture, etc. Ses travaux sur la porcelaine, tant sous le rapport des matériaux que sous celui des procédés de fabrication, marquent une époque de perfectionnement et de progrès à la manufacture royale de Sèvres où il fut appelé à diriger lui-même l'atelier de Macquer.

Ses travaux d'autres succédèrent à ceux desquels l'action du feu, comme dans l'analyse, fut particulièrement remarquable, et d'où résultèrent des changements notables et avantageux dans l'art du potier, du métallurgiste, etc. En 1770 que d'Arcet communiqua à l'Académie des Sciences, ses intéressantes recherches sur les pierres précieuses,

recherches dans lesquelles il démontra d'une manière irréfutable la combustibilité du diamant.

Dans une carrière aussi remplie nous sommes réduits à une incomplète énumération des travaux que d'Arcet exécuta soit en totalité soit en partie. Il prit part au grand travail sur les hôpitaux dont Bailly fut rapporteur; il fut de la commission chargée d'examiner le mesmérisme (*voy.*); il donna les moyens d'extraire la soude du sel marin, de fabriquer les savons avec toute espèce de graisse ou d'huile, de calciner la terre calcaire, de perfectionner divers procédés de teinture, enfin de procéder avec plus de certitude dans l'essai des métaux destinés à la fabrication des monnaies. Il est bon d'ajouter qu'il fut nommé inspecteur général des essais à la monnaie de Paris et des teintures à la manufacture royale des Gobelins. Ses travaux sur l'extraction de la matière nutritive des os suffiraient seuls pour rendre sa mémoire chère aux amis de l'humanité, et sa découverte de l'alliage fusible qui porte son nom a reçu des applications de la plus haute utilité.

D'Arcet ne fut pas seulement un homme de pratique ou de spéculation rétrécie: familier avec les études de tout genre, il savait embrasser toutes les faces d'une question et s'élever aux plus importantes généralités. Comme professeur, il a laissé des souvenirs durables, tant pour la richesse de ses connaissances que par l'habileté avec laquelle il savait les communiquer à ses auditeurs, et par l'admirable désintéressement avec lequel non-seulement il consacrait le traitement qui lui était accordé à multiplier les expériences, mais encore donnait à tous ceux qui venaient le consulter communication des procédés qu'il avait découverts, et qui entre leurs mains devinrent la source de fortunes considérables.

Aux qualités du savant et de l'homme privé d'Arcet joignit celles du citoyen. A l'époque de la Révolution française, dont il avait noblement adopté les principes, bien qu'elle eût bouleversé sa fortune, il fut nommé électeur; plus tard, dénoncé au Comité de salut public, il fut heureusement sauvé par ce même Fourcroy qu'on accusa d'avoir fait périr Lavoisier;

enfin, à la création du sénat, il fut appelé dans ce corps où se réunirent tant d'illustrations diverses et où il siégea jusqu'à sa mort. Il avait épousé la fille de Rouelle.

Ce qui distingua d'Arcet, ce fut, avec une haute science, un esprit d'analyse et de synthèse, qui lui fit tirer de ce qu'il savait un immense parti; ce furent la noblesse et l'énergie de son caractère et la simplicité de ses mœurs. Tout cela se retrouve à un si haut degré dans M. JEAN-PIERRE-JOSEPH d'Arcet, qu'on peut lui accorder ce rare éloge que jamais le fils d'un homme célèbre ne fut, pour ainsi dire, aussi bien calqué sur son père. Apportant les plus heureuses dispositions et placé dans les circonstances les plus favorables, le jeune d'Arcet sut profiter des unes et des autres.

Né en 1777 à Paris, il termina dans la maison paternelle, et en suivant les cours de l'École polytechnique, nouvellement instituée, les études qu'il avait commencées au collège du Plessis et que la Révolution avait interrompues. En 1801, âgé de 24 ans à peine, il obtient au concours la place d'essayeur de la monnaie, et dès lors il est employé par le gouvernement à la fabrication des poudres, en même temps qu'il s'occupe de travaux chimiques se rattachant à l'industrie et aux manufactures. Entré dans cette carrière, il fonde ou dirige plusieurs fabriques importantes desquelles, grâce à ses procédés, sortent bientôt des produits plus parfaits et à meilleur marché, qui lui méritent l'approbation et les récompenses de l'Institut. Ses premiers travaux portèrent sur la préparation en grand de l'hydrate de protoxide de barium, de la soude artificielle, des canons, des savons de tout genre, sur le perfectionnement du clichage, etc. Plusieurs points de la théorie chimique ont été fixés ou modifiés par M. d'Arcet. Il a éclairé une foule de questions incertaines avant lui : telles sont la composition des ciments des anciens, la trempe de leurs armes, la composition des cymbales et des tam-tam, les proportions des divers alliages.

Enfin, et pour abrégé, nous ne citerons plus que les travaux auxquels M. d'Arcet attache lui-même le plus d'importance à

raison de leur utilité, savoir : le mémoire sur *l'assainissement des ateliers de dorure*, qui, en 1818, remporta le prix fondé par Ravrio, travail dont les principes furent étendus par l'auteur à l'assainissement des latrines, des laboratoires, des cuisines, des souffroirs, et des salles de spectacle; le grand travail qu'il poursuit depuis 22 ans et qui lui avait été en quelque sorte légué par son père, sur *l'amélioration des aliments des pauvres au moyen de la gélatine des os*; puis, les mémoires qu'il a publiés sur *l'assainissement des magnaneries*.

On a peine à concevoir comment un seul homme peut suffire à la multitude de travaux divers que M. d'Arcet sait mener de front; car outre les fonctions de ses places qui pour la plupart sont purement honorifiques, il consacre beaucoup de temps à donner des conseils et des renseignements à tous ceux qui lui en demandent. Dans plusieurs circonstances, il a fait économiser au gouvernement et aux particuliers des sommes très considérables. Il est à remarquer d'ailleurs que tout ce qu'a écrit M. d'Arcet est si clair et si précis que tout le monde peut en profiter et en faire l'application; chacun de ses rapports est presque toujours un petit traité complet, et la collection de ces opuscules ferait un recueil des plus précieux à consulter et à méditer.

M. d'Arcet est chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Saint-Michel, membre de l'Académie des Sciences, de l'Académie de médecine, du conseil général des fabriques et manufactures, du conseil de salubrité du département de la Seine, du conseil de perfectionnement, du Conservatoire des arts et métiers, directeur des essais de la monnaie, etc., etc. Voy. FOURNEAUX, GÉLATINE, etc. F. B.

DARDANELLES (CHATEAUX ET DÉTROIT DES). Nous avons à compléter ici ce qui a été dit sur cette matière à l'article CONSTANTINOPLE; puis, dans les deux articles suivants, on trouvera l'explication du nom des Dardanelles, dérivé de la ville appelée tantôt *Dardania*, tantôt *Dardunium* et *Dardanus*.

I. Les *châteaux* sont au nombre de quatre, les deux anciens et les deux nouveaux; ces derniers sont à l'entrée de

trois, vers le sud, et les autres à quatre
plus au nord. D'après le P. Lubin,
château d'Asie est situé sur l'emplace-
ment où fut Dardane; Tournefort est
du même sentiment. Ces deux auteurs
s'accordent point avec les géographes,
si croyaient généralement que les deux
anciens châteaux étaient bâtis sur les rui-
nes de Sestos et d'Abydos; mais l'erreur
est palpable, puisque ces châteaux sont
notamment situés l'un vis-à-vis de l'autre,
et que les deux villes étaient tout
différemment placées. Sestos était si fort
avancée vers la Propontide que Strabon
et Hérodote rapportent qu'Abydos se
trouvait à 875 pas de distance de la côte
asiatique, tandis que Strabon porte à 3,750
pas celle qui sépare le port d'Abydos du
port de Sestos. Si les géographes ne s'é-
taient point abusés, on aurait certaine-
ment reconnu des vestiges d'antiquité aux
environs des châteaux; mais il n'en existe
rien. On en rencontre sans doute de
considérables sur la côte d'Asie où était
autrefois Abydos; mais ils sont trop éloignés
du plan où est situé l'ancien châte-
au des Dardanelles, et à trois milles
au loin sur la côte de Maïta en Europe.
Strabon dit positivement que Xerxès choisit
ce détroit pour y effectuer le passage
de son armée en Grèce; car, dit-il, le
pont sur lequel il jeta un pont n'avait
que sept stades, c'est-à-dire environ un
demi de largeur. Nous voyons aussi que
Alexandre-le-Grand envoya Parménion
à Sestos pour, de cette ville, faire pas-
ser sa cavalerie et la majeure partie de
son infanterie à Abydos, sur cent soixante
déliés.

Il ne faut pas confondre les anciens
châteaux avec les nouveaux; leurs posi-
tions sont bien différentes. Nous commen-
çons par la description des premiers.

Les deux anciens châteaux des Dar-
danelles sont situés aux deux côtés du
détroit faisant la communication de l'Ar-
chipel ou mer Blanche avec la Propontide
(mer de Marmara), mais beaucoup plus
vers la Propontide; l'un est en Asie et
l'autre en Europe. Le premier, dans
l'Asie, se nomme *Natoli-Iski-Issari*;
il est carré, flanqué aux quatre coins de
tours dont les deux qui sont au bord de
la mer sont carrées, et les autres rondes.

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

On voit au centre de ce château un
donjon sur la plate-forme duquel il n'y
avait autrefois que quelques coulevri-
nes. Il y a derrière ce château un
grand village habité par environ 3 à
4,000 chrétiens, Turcs et Juifs. Ce fort
n'a d'autre importance que sa position
sur le passage. Les batteries sur le bord
de la mer sont à fleur d'eau, et jadis les
pièces, sans affût, gisaient à terre, de
sorte qu'il était difficile de s'en servir;
mais de nos jours elles sont plus au ni-
veau des progrès de l'art de la guerre en
Europe. Beaucoup de ces pièces, malgré
l'extrême pesanteur des projectiles, puis-
qu'il y en a qui pèsent jusqu'à soixante
livres, atteignent le rivage opposé. Ainsi,
non-seulement les feux se croisent, mais
les boulets d'Europe vont en Asie et ceux
d'Asie en Europe, le trajet qui sépare
les deux châteaux ayant à peine une
demi-lieue. Le rivage d'Asie est plat et
n'offre point à l'œil cette variété que nous
trouvons dans le château d'Europe, qui
présente un bel amphithéâtre. Il y a un
gouverneur, un aga et environ 200 ca-
nonniers pour toute garnison.

Directement en face de ce château, en
Roumanie, sur la côte d'Europe, est con-
struit le château que les Turcs nomment
Roumeli Iski-Issari: il n'est ni plus
formidable ni plus régulièrement bâti
que celui d'Asie. Il est même construit
contre les règles de l'art militaire; car
s'étendant depuis le rivage de la mer jus-
qu'à la moitié d'une colline sur le ver-
sant de laquelle il forme un amphithé-
âtre, il est commandé par le sommet de
cette colline du haut de laquelle il serait
facile de le réduire. Trois grosses tours
rondes composent les principaux bâti-
ments de ce château. Le prolongement
des murailles crénelées et à embrasures
descend jusqu'à la rade, où sont élevés
les ouvrages sur lesquels sont posées les
batteries à fleur-d'eau. Il est à remar-
quer que les Turcs ont eu, pour les deux
châteaux, la prévoyance de braquer leur
artillerie obliquement, afin de ne pas
causer de dommage au château en face.

Mahomet II, fils d'Amurat II, les fit
construire; ce sont les avant-postes de la
capitale de l'empire ottoman, dont ils ne
sont éloignés que d'environ 200 milles

marins. Leur utilité pourrait être grande si l'artillerie était en meilleur état et les artilleurs plus habiles ; mais l'ignorance de ces derniers est telle que le hasard seul fait que leurs coups atteignent un vaisseau.

Les nouveaux châteaux, quoique manquant encore de cette exacte régularité qui distingue nos places fortes, sont cependant mieux que les anciens. Ils sont situés à l'entrée du détroit auquel ils donnent leur nom, à environ 2,000 toises l'un de l'autre. Ils ont été construits, sous le règne de Mahomet IV, en l'an 1659, pour y abriter ses flottes contre les insultes des Vénitiens qui allaient les canonner jusque sous le feu des vieux châteaux. Depuis le règne du sultan actuel, Mahmoud II, l'artillerie de ces deux châteaux, rendus plus formidables par les ouvrages élevés sous la direction du baron de Tott (voy.), a été mise sur un meilleur pied ; les murailles ont été flanquées de bonnes tours et de bastions bien garnis ; la garnison, mieux instruite et plus disciplinée, fait mieux le service.

Plusieurs géographes ont appelé du nom de *Dardanelles* les châteaux du détroit par lequel on passe pour pénétrer dans le golfe de Lépante, donnant à l'un le nom de château de Roumélie, et à l'autre celui de Morée.

II. Le canal ou détroit des Dardanelles, qui joint l'Archipel à la Propontide, est aussi connu par le nom de *Bras-de-Saint-Georges*, d'après un village situé au-delà de Gallipoli, nommé Péristasis, où l'on voit une fameuse église de Saint-Georges, pour laquelle les Grecs ont une grande vénération. Ce canal est dans un fort beau pays, borné à droite et à gauche par des collines assez bien cultivées, sur lesquelles croissent en abondance l'olivier, la vigne et le froment. En y pénétrant par la mer Blanche, on a la Thrace et le cap Grec à gauche ; la Phrygie et le cap Janissari à droite ; la Propontide ou mer de Marmara se présente au septentrion, et l'Archipel ou mer Blanche reste au midi. Ce canal nommé aussi l'*Hellespont* ou la *mer d'Hellé*, est encore connu par les noms de *détroit de Gallipoli* et de *Bouches de Constantinople*. Les Turcs

l'ont nommé *Boghase*, ou *détroit de mer Blanche*. Les eaux de la Propontide affluent dans ce canal avec une rapidité ; on ne saurait mieux leur courant qu'à celui d'une rivière ; les eaux sont resserrées entre les deux châteaux, et il est impossible à un vaisseau de traverser quand règne le vent du Nord ; le courant est presque imperceptible quand règne le vent du Sud.

Les anciens prétendaient qu'Électre, fille d'Athamas, roi de Thèbes, nommée Électre, s'était noyée à l'entrée du détroit voulant passer en Colchide avec Phryxus pour y porter la toison d'or ; que de cette circonstance la mer prit le nom de mer d'Hellé ou d'Helléspont. B

Le détroit des Dardanelles a été interdit aux vaisseaux de guerre des puissances étrangères ; ils ne peuvent y entrer que munis du consentement du grand-seigneur, c'est-à-dire d'une autorisation particulière du sultan. En 1770, pendant qu'il a été forcé à différentes reprises de laisser passer le 26 juillet 1770 par l'amiral russe le *Prineston* (voy.), et le 19 février 1771 par l'amiral anglais Duckworth, suite de l'apparition de ce dernier devant Constantinople, la Porte par l'ambassadeur français capitaine de Bastiani, se hâta de faire travailler aux fortifications nécessaires à la défense de cette capitale. Pendant la dernière guerre entre la Russie et l'empire ottoman, les Russes, du consentement de l'empereur des Français, ont bloqué ou fermé les Dardanelles ; ils en ont depuis obtenu le passage pour leurs vaisseaux par un traité secret d'Unkiar-Skélessi, qui fait l'objet des réclamations de plusieurs puissances et n'est pas admissible au droit public européen. J

DARDANIE. C'est le nom de la Samothrace, ainsi que l'a dit Strabon et Étienne de Byzance ; mais l'empereur Julien l'a célébrée sous ce nom, rappelle ce fait H. N. IV, 2 appelle aussi *Dardanie* un pays de la Troade, sur les côtes de l'Hellespont. La ville principale de ce pays est comme lui, nommé *Dardanie* de Dionysius Méla ; mais Plin

C'était, ajoute-t-il, une petite ville qui était située auprès d'Abydos, depuis donné son nom aux Dardaniens. Dardanus (*voy.*), fils de Jupiter, pour en être le fondateur. Souvent le nom de Dardanie a été employé pour tout le territoire troyen ou ville de Troie. Ovide dit, dans son *Épique* de Paris à Hélène, vers 57 :

*90 Dardanie muros excelsaque texta
prospiciens...*

liv. II, v. 281, appelle Hector *Dardanie*, et plus loin :

*summa dies et ineluctabile tempus
ibat. Fumus Troas, fuit Ilium...*

P. G-γ.

DANUS, personnage peut-être grec, devint, à en croire la tradition, le roi des rois de la Troade. Il était fils de Jupiter et d'Électre, fille d'Atlas, émigré de Samothrace, ou, selon d'autres, d'Arcadie ou de Crète, pour aller établir en Phrygie, non loin de Dardanie. Il y fonda une ville à laquelle il donna son nom. Il engendra Erichthon, fille de Teucer, qui, après avoir émigré d'Attique, serait venu à Dardanie dans la Troade. Ses descendants furent appelés *Dardanides* par les Grecs. Selon une opinion moderne, les Dardanides désigneraient une tribu caduque dont l'histoire se trouve rapportée dans la fable de Dardanie.

C. L.

-FOUR, royaume de la partie occidentale du Takroum ou Soudan, situé à l'ouest entre les 11° et 15° de latitude et 24° 30' et 26° 30' de longitude ouest de Kordoufan et à l'est du Ouadai. Ses limites ne sont pas exactement connues. En 1822, le voyageur anglais Brown évaluait la population à 200,000 âmes. Le pays est fertile vers le sud; une chaîne de petites montagnes s'étend le long de sa frontière orientale; du reste le sol paraît aride et désertifié. Dans la partie septentrionale, la seule qu'ait visitée le voyageur anglais, il n'y a ni rivières ni sources, quelque importance, et l'on y va puiser à l'eau de source. Mais la saison pluvieuse, qui commence en juin et

dure jusqu'en septembre, change ce sol, alors sablonneux et aride, en champs fertiles, et des torrents plus ou moins considérables coulent dans toutes les directions. C'est l'époque des semailles. Comme en Chine et dans l'ancienne Égypte, le roi, accompagné de sa cour, se rend alors aux champs, trace de sa propre main quelques sillons et y jette de la semence. Les champs de millet sont moissonnés dans l'espace de deux mois; le froment en demande trois et est peu cultivé de même que le riz, qui cependant est d'une qualité supérieure et croît spontanément. On recueille en outre au Dâr-Four beaucoup de maïs, de sésame, de fèves et autres légumes. Parmi les arbres on remarque surtout le tamaris, qui y atteint le plus grand développement. Le palmier-dattier s'y trouve aussi, mais son fruit est petit et de peu de goût. L'éducation des chameaux, des moutons, des chèvres et du gros bétail y est très suivie; les chevaux et les ânes y sont amenés d'Égypte et de Nubie. Dans quelques cantons on confectionne une espèce de fromage. Les parties montagneuses abondent en gibier. Le lion, le léopard, la hyène, s'y rencontrent avec le loup, le chacal, le sanglier, la civette, le buffle, et l'on voit quelquefois à peu de distance du rhinocéros et de l'énorme éléphant la haute girafe. Les fourmis blanches y sont très nombreuses et y causent souvent de grands ravages. Il y existe peu de métaux; mais on y trouve des marbres, de l'albâtre, du granit, du sel-gemme et du nitre. L'industrie manuelle des habitants se borne aux arts les plus nécessaires. Tout le commerce du Dâr-Four se fait avec l'Égypte au moyen de caravanes dont le rendez-vous est généralement à Syouth, dans la Haute-Égypte. Les exportations consistent principalement en esclaves des deux sexes, chameaux, ivoire, cornes, dents et peaux de rhinocéros et d'hippopotames, plumes d'autruche, piment, gomme, perroquets; et les importations en grains de verre de toute espèce, en armes, draps légers de fabrication égyptienne et française, calottes rouges de Barbarie, petits tapis, miroirs, soie écrue et ouvrée, souliers, jouets, papier

à écrire, etc. Tout ce commerce se fait par échange.

La population du Dâr-Four se compose d'indigènes ou de Fouriens, et d'habitants de la Haute-Égypte, du Kordoufan, du Dongolah, du Sennâr, venus au Dâr-Four pour y faire le commerce. Les Fouriens diffèrent des nègres de la Guinée, quoiqu'ils aient les cheveux courts et crépus. Ils sont naturellement enjoués, mais menteurs, voleurs et dissolus. Ils ne renferment pas leurs femmes; ce sont elles qui sont chargées des travaux les plus rudes. Leur habillement se compose d'une simple chemise de toile à laquelle les femmes ajoutent une ceinture. Ils vont la tête et les pieds nus; cependant quelques-uns portent des sandales. Ils professent l'islamisme mélangé à une infinité de pratiques particulières. Dans la plupart des villes, excepté à Kobbèh, on parle la langue du pays; mais l'arabe est généralement compris. Le gouvernement est essentiellement despotique. Les revenus du sultan consistent dans le produit des impôts mis sur le commerce, dans le tribut que lui paient quelques tribus d'Arabes errants, dans les contributions que chaque ville et chaque village doivent fournir, dans les amendes, les jugements et les présents. Ses troupes sont aussi peu nombreuses que peu formidables. La capitale du royaume est *Kobbèh*, petite ville située dans une plaine et au milieu d'arbres qui la dérobent pour ainsi dire à la vue. Elle a environ trois quarts de lieue de long; mais elle est très étroite. On y compte à peu près 6,000 habitants. Latitude N. 14° 11', longitude E. 25° 48'. Les seules villes qui méritent d'être citées après celle-ci sont *Souéini*, sur la frontière septentrionale et très vivante à l'époque de l'arrivée des caravanes; *Ril*, la clef des routes du Sud et de l'Est; *Koubkabeia*, autre ville commerçante, à l'ouest; *Kourma*, *Kours*, *Choba*, *Gidid* et *Gellé*. J. M. C.

D'ARGENSON, voy. ARGENSON.

DARIEN, voy. PANAMA ET NOUVELLE GRENADE.

DARIQUE. Cette monnaie de Perse était ainsi nommée parce qu'elle fut primitivement frappée au type de Darius-

le-Mède. Le darique d'or est évalué de 20 à 25 fr., et le darique d'argent à 1 fr. 25 c. environ. Les dariques d'or sont du métal le plus pur et sans aucun alliage. Au revers de cette monnaie, il y a un archer, et elle en portait aussi le nom (*τοξότης*). C'est ce qui fit dire à Agésilas qu'il avait été chassé d'Asie par 30,000 archers du roi de Perse, indiquant par là que 30,000 dariques d'or avaient été envoyés aux Athéniens pour les engager à déclarer la guerre à Lacédémone, qui fut ainsi obligée de rappeler d'Asie Agésilas pour la défendre. Les dariques d'or et d'argent sont aujourd'hui très rares. F. D.

DARIUS, fils d'Hystaspe (*Dariavsch Gustasp?*), était de la famille des Achéménides (voy.), l'une des principales de la Perse. Il était dans la Perse proprement dite, dont son père était gouverneur, lorsque Cambyse mourut. Ayant appris que le trône avait été usurpé par un mage qui se faisait passer pour Smerdis, fils de Cyrus, il se rendit en hâte dans la Médie pour le détrôner. Il trouva une conspiration déjà formée dans le même but par six des principaux seigneurs de la Perse, qui l'associèrent à leurs projets. L'usurpateur fut tué, et avec lui un grand nombre des mages qui l'appuyaient. Après une délibération très remarquable entre les sept conjurés sur la forme de gouvernement à établir (voir Hérod. III, 80-82) Darius fut élevé au trône, soit par l'adresse de son écuyer, suivant un conte que tout le monde connaît, soit par le choix des six seigneurs qui avaient conspiré avec lui. Il chercha à consolider encore davantage ses droits par son mariage avec deux filles de Cyrus.

Le règne de Darius I^{er} est également remarquable quant au gouvernement intérieur et sous les rapports extérieurs de la Perse. Envisagé sous ce dernier point de vue, l'empire fut redevable aux grandes expéditions guerrières de ce roi et à ses conquêtes de son principal agrandissement; et, sous le premier point de vue, plusieurs institutions importantes pour l'organisation intérieure de l'état furent créées pendant son règne. Si les expédi-

(*) Voyez sur ce nom l'art. *ΚΟΥΞΙΡΩΜΑ*.

flans guerrières, au temps de Cyrus, avaient été dirigées contre l'Asie, et, sous Cambyse, contre l'Afrique, sous Darius I^{er} ce fut principalement l'Europe que les Perses attaquèrent, sans cesser pour cela d'étendre leur domination dans les deux autres parties du monde. Mais c'est aussi sous Darius que commencèrent avec la Grèce ces guerres qui devinrent si funestes aux Perses, sans cesse allumées et entretenues par des Grecs puissants, émigrés ou fugitifs à la cour de Perse, et qui savaient s'y faire un parti. Le premier exemple de ce genre se rencontra peu après l'avènement de Darius, dans la personne de Syloson, frère de Polycrate, qui s'était rendu maître de l'île de Samos. Cette île, à la sollicitation de Syloson, fut prise par les Perses, et lui fut remise après la destruction presque totale des habitants mâles.

La cinquième année du règne de Darius fut signalée par la révolte de Babylone, qui ne pouvait s'accoutumer à un joug étranger. Ce ne fut qu'après un siège de 21 mois que Darius parvint à s'en emparer par un stratagème et par le dévouement de Zopyre (l'an 516 avant J.-C.). Plus cette ville était puissante, plus la possession en était importante, et plus les rois de Perse mirent dès lors d'attention à la surveiller.

En 513 eut lieu la première grande expédition de Darius contre les Scythes, qui habitaient les contrées au nord de la mer Noire: le roi voulait venger l'Asie de l'ancienne irruption de ces peuples, ce qui fit regarder cette expédition comme une guerre nationale. Elle échoua complètement, et les Perses furent forcés à la retraite lorsqu'ils eurent atteint les steppes de l'Ukraine*; néanmoins ils par-

(*) M. C. G. Reichard, auteur d'un bon atlas de l'ancien monde et de beaucoup d'autres cartes, a composé un mémoire détaillé sur la campagne de Darius, fils d'Hystaspes, dans le pays des Scythes, et l'a fait insérer dans la *Hertha* de M. Berghaus, excellent journal de géographie, d'éthnographie et de statistique, publié en langue allemande (janvier, 1828, p. 1-81). Nous regrettons de dire que ce long mémoire est plein de suppositions fausses, de combinaisons étranges et de rapprochements de noms qui, s'ils attestent la science de l'auteur dans la géographie ancienne et moderne, font voir aussi qu'il ne connaît pas aussi bien celle du moyen-âge. S.

vinrent à s'établir en partie dans la Thrace et dans la Macédoine, et conservèrent depuis ce temps un pied ferme en Europe. Voy. MACÉDOINE, MÉDIQUES (guerres) et ALEXANDRE-LE-GRAND.

L'expédition entreprise vers l'Indus (509) fut plus heureuse que celle du Danube; Darius avait auparavant chargé le Grec Soylax (voy.) de faire un voyage de découvertes en descendant le cours de l'Indus. Les pays de montagnes, situés au nord de ce fleuve, furent réduits sous la domination des Perses, et l'Indus devint la limite de l'empire. Dans le temps même où Darius en personne conduisait son armée sur le Danube et ensuite sur l'Indus, son lieutenant Aryandès entreprit une expédition en Afrique contre Barcé, pour punir les meurtriers du roi Arcésilaüs; la destruction de la ville et la transplantation de ses habitants en furent le résultat.

Un événement beaucoup moins important en lui-même, mais qui eut des suites infiniment plus graves, fut l'insurrection des Grecs d'Asie (504). Ils étaient excités par Aristagoras, gouverneur de Milet, secrètement appuyé à la cour de Perse par Histiée, son beau-père, qui y vivait mécontent. La part qu'y prirent les Athéniens et l'embrassement de Sardes, qui en fut la suite, donnèrent naissance à une haine nationale entre les Perses et les Grecs et à cette longue suite de guerres que se firent les deux nations. Les alliés furent, il est vrai, défaits dans une bataille navale près de l'île de Lada; mais ce combat n'aurait probablement pas eu cette fatale issue si l'alliance n'eût pas été dissoute d'avance par les intrigues et l'or des Perses. La guerre fut terminée par l'entière soumission des Ioniens et par la ruine de Milet, leur florissante capitale (498).

Darius, déjà irrité contre les Athéniens à cause de l'incendie de Sardes, fut encore aigri par Hippias, fils de Pisistrate, qui, chassé d'Athènes, s'était réfugié à sa cour. La première tentative faite par Mardonius avait été déconcertée par une tempête (494); mais la principale expédition, qui suivit bientôt après, fut conduite par Datis avec tant de prudence et de connaissance des lo-

calités qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître l'influence d'Hippias. La bataille même de Marathon (490) n'aurait pu décider du sort de cette guerre, si l'activité de Miltiade n'était parvenue à faire échouer la principale attaque des Perses contre Athènes. *Voy. MÉDIQUES (guerres).*

Si Darius affaiblit son empire en cherchant à l'agrandir par ces guerres étrangères, d'un autre côté, l'organisation intérieure qu'il établit fut un véritable bienfait pour ses peuples (*voy. PERSÉ*). Ce prince faisait les préparatifs d'une nouvelle guerre pour se venger d'Athènes, mais il en fut détourné par une révolte qui éclata en Égypte. Il mourut l'an 485 avant J.-C., après avoir nommé pour son successeur, à l'instigation de sa mère Atossa, dont le crédit était tout-puissant, Xerxès I^{er}, l'aîné des fils qu'il avait eus d'un second mariage, et qui était petit-fils de Cyrus

A. S.-a

DARIUS II OCHUS, surnommé *Nothus*, père d'Artaxerxès et de Cyrus-le-Jeune, régna 19 ans sans gloire (424-405), et fut l'allié des Lacédémoniens dans leur guerre contre Athènes. S.

DARIUS III ou Darius *Codoman*, petit-fils d'Ostanès, frère d'Artaxerxès Mnémon, succéda, l'an 333 avant J.-C., au fils d'Ochus, Arsès, qui n'avait fait que passer sur le trône : lui-même y monta avec l'aide ou plutôt par la volonté de l'eunuque Bagoas, et au préjudice de Bistarne, autre fils d'Ochus. Bagoas n'avait voulu qu'un fantôme de roi : familiarisé avec le crime par le meurtre d'Ochus et d'Arsès, il allait se débarrasser par le poison d'un prince trop peu docile ; mais celui-ci le prévint et le força de boire le breuvage mortel. Darius reçut la couronne lorsque Philippe de Macédoine vivait encore et menaçait déjà l'empire des Perses. La mort de Philippe ne suspendit que peu de temps les craintes du grand roi : Alexandre assuré de la soumission des Grecs franchit l'Hellespont (*v. PHILIPPE et ALEXANDRE-LE-GRAND*). Darius avait rassemblé des forces dont il confia le commandement à Memnon le Rhodien ; c'était un homme habile, capable de balancer les talents et la fortune du Macédonien. Il avait déjà réduit les

Cyclades et les îles asiatiques de la mer Égée, lorsque la mort priva Darius de ses services. Ce prince ne manquait pas d'une certaine bravoure personnelle ; il s'était même fait un renom de vaillance chez les Perses sous le règne d'Artaxerxès-Mnémon, par la victoire qu'il remporta dans un combat singulier contre un des chefs les plus fameux des Cadusiens ; mais l'étendue et la hardiesse d'esprit et la ferme volonté lui manquaient : il sentait le besoin d'un général éclairé, et cependant il repoussa les sages conseils de l'Athénien Charidème ; il n'était point cruel, et dans un mouvement de colère il fit immoler ce même Charidème à de vains soupçons. Alexandre n'avait que 40,000 hommes, mais tous aguerris, n'ayant avec eux que leurs armes et leurs espérances ; Darius traîna 4 ou 500,000 hommes avec un long et inutile cortège de femmes, d'enfants, de valets. Alexandre vainqueur sur les bords du Granique avait parcouru et soumis l'Asie-Mineure ; lui et ses Macédoniens ne désiraient rien tant que d'en venir promptement aux mains. Le roi de Perse, qui devait laisser affaiblir cette ardeur et l'ascendant de la première victoire, qui d'abord avait sagement résolu d'attendre son rival dans les plaines d'Assyrie, sur la foi de ses flatteurs s'imagina qu'Alexandre n'osera pas arriver jusqu'à lui, et il va le chercher dans les gorges de la Cilicie : la sanglante déroute d'Issus est le prix de cette imprudence qui lui coûte aussi la liberté de toute sa famille. Tandis qu'Alexandre soumet la Syrie, la Phénicie et l'Égypte, Darius rassemble derrière le Tigre d'immenses colonnes de soldats ou plutôt d'innombrables troupeaux d'hommes. En vain il leur donne des armes meilleures et tente de fondre en une véritable armée docile à la voix du chef vingt nations différentes : cette prudence tardive n'inspirait pas une grande sécurité à Darius lui-même ; il avait envoyé trois ambassades différentes pour proposer la paix à Alexandre. D'abord il cédait tout le pays situé entre la mer et le fleuve Halys ; ensuite il reculait la limite jusqu'à l'Euphrate et ajoutait des sommes énormes ; mais plus les offres étaient magnifiques, plus elles prouvaient ses

crainies et moins elles étaient acceptées : il fallait être le vainqueur ou le sujet d'Alexandre. Le monarque persan croyait encore Mazée, son général, attentif à garder les passages du Tigre que déjà moins de 50,000 Macédoniens frémissaient pleins de confiance devant le million d'hommes rassemblés entre Arbèles et Gaugamèle. Cette fois la victoire fut un peu plus disputée par les Perses, un peu plus chèrement achetée par l'ennemi; mais on remarque du côté des Asiatiques toujours la même inattention à calculer les chances du combat, la même promptitude à désespérer de la victoire, à chercher le salut dans la fuite. Darius se précipite du char où il paraissait plutôt en triomphateur qu'en guerrier, abandonne ses plus belles provinces, ses plus riches cités, Babylone, Suze, Persépolis, ne comptant sur ses trésors que pour ralentir la poursuite du vainqueur. Comme s'il était possible de se relever d'un pareil coup, Darius prétendait réunir de nouvelles forces; mais du fond de la Bactriane il ne lui vint que des trahires : Bessus et Nabarzane voulurent lui arracher ce diadème déjà si déchiré par l'épée d'Alexandre, et, de satrapes devenus assassins, consommèrent en répandant le sang de Darius, la destruction de l'empire fondé par Cyrus (330 avant J.-C.). Alexandre ne put refuser ses larmes à la destinée de son malheureux rival, qui avait ainsi durement expié les agressions de ses aïeux contre la Grèce. R. P.

DARMSTADT, capitale et résidence du grand-duché de Hesse (voy.), dans la province de Starkenburg, sur la Darm, petite rivière qui sépare la vieille ville de la nouvelle. Darmstadt compte actuellement, sans le militaire, 24,000 habitants, tandis qu'en 1794 la population ne s'élevait guère qu'à 7,000 âmes. Cette ville est le siège du gouvernement grand-ducal, d'un présidial, d'une municipalité et d'un tribunal supérieur d'appel. Le château de résidence du souverain, qui acquit par degrés sa grandeur actuelle, est construit dans l'ancien style français. Il renferme la bibliothèque consistant en 130,000 volumes, le Muséum d'histoire naturelle, les collections de tableaux, de statues et d'antiquités, de monnaies,

de modèles en liège et d'autres objets de curiosité. Après le château méritent particulièrement de fixer l'attention le vaste palais des princes, la magnifique salle de l'Opéra, célèbre au temps où le dernier grand-duc de Hesse en dirigeait lui-même la musique, et l'arsenal, un des plus spacieux de l'Europe, qui servait auparavant de manège d'armes ou de maison d'exercice. La construction de la Nouvelle-Ville est parfaitement régulière. Un des plus beaux points en est la place Louise, qui forme un octogone régulier et à laquelle conduisent quatre rues tirées au cordeau. Sur cette place s'élève le palais du grand-duc héréditaire. Les autres édifices remarquables de la Nouvelle-Ville sont : le château du landgrave Christian, l'église catholique, le Casino, les écuries et les casernes. Darmstadt possède un gymnase, une école d'artillerie, une école bourgeoise, et plusieurs autres excellentes institutions. A quatre lieues de Darmstadt commence la fameuse *Bergstrasse*, cette route pittoresque entre l'Odenwald et le vallon du Rhin qui conduit à Heidelberg. On remarque aux environs la maison de plaisance nommée *Karlshof*, et le pavillon de chasse dit le *Kranichstein*.

L'assertion de quelques auteurs, qui affirment qu'un endroit nommé Darmstadt a existé du temps des anciens Romains, est douteuse. Il n'est question authentiquement de ce nom, que dans le xi^e siècle; même vers le commencement du xiv^e Darmstadt n'était encore qu'un village, appartenant aux comtes de Katzenellenbogen, qui finirent par obtenir de l'empereur, en 1380, le droit d'ériger Darmstadt en ville et citadelle. Peu à peu cet endroit s'agrandit au point que la noblesse rhénane put s'y assembler à un grand tournoi. La ligne masculine des comtes de Katzenellenbogen s'étant éteinte par la mort de Philippe en 1479, Darmstadt passa par mariage dans la maison de Hesse. Dans la guerre de Smalkalde, cette ville fut prise par l'armée impériale, qui fit sauter en l'air l'ancien château. Après la mort de Philippe-le-Magnanime en 1567, la ville échut en partage à son fils cadet Georges, qui y fixa sa résidence et

fut le fondateur de la ligne de Hesse-Darmstadt. Il contribua beaucoup à l'agrandissement de Darmstadt, et ses successeurs les landgraves Louis V et VI y contribuèrent plus encore; mais c'est sous le règne du grand-duc Louis I^{er} que la ville eut son époque la plus brillante.

En 1820-22 s'est tenu à Darmstadt le congrès de commerce composé d'envoyés de plusieurs états du sud de l'Allemagne, mais qui n'eut alors aucun résultat. C. L.

DARNLEY (HENRI STUART, lord), né en 1541, était fils du comte de Lennox et de Marguerite Douglas, fille de Marguerite d'Angleterre, sœur de Henri VIII. Ayant épousé Marie Stuart, sa parente, le 29 juillet 1565, il prit le titre de roi d'Écosse; mais il perdit la vie deux ans après (9 fév. 1567), et la reine fut accusée d'avoir trempé dans ce meurtre. Voy. MARIE et STUART. S.

DARTRES. On a désigné d'une manière assez vague, sous le nom de dartres, plusieurs maladies chroniques de la peau caractérisées par des exanthèmes de nature diverse, qu'on supposait dépendre d'une cause interne, telle que l'altération du sang et des humeurs. Cette cause insaisissable est désignée sous le nom de *vice dartreux* ou de *virus dartreux*: la dernière dénomination est d'autant plus vicieuse que les dartres ne sont pas contagieuses (voy. VIRUS). Quant aux causes occasionnelles de ces maladies, ou plutôt aux circonstances qui semblent favoriser leur développement, on peut voir que chacune d'elles présente des particularités; qu'ainsi les unes attaquent principalement les enfants, tandis que les autres appartiennent presque exclusivement à l'âge avancé. En général les dartres sont accompagnées de lésions des organes digestifs et réagissent sur ces organes; elles sont presque constamment exaspérées par les écarts de régime. Le traitement qu'elles réclament présente aussi de nombreuses variétés.

Les anciens distinguaient les dartres en *teignes* qui occupaient la tête, et en *dartres* proprement dites qui occupaient le corps. Les pathologistes modernes ad-

les espèces suivantes: *ecthyma,*

eczéma, favus, herpes, impetigo, lèpre, lupus, pityriasis, psoriasis. Il est plus raisonnable d'étudier séparément ces diverses affections, qui, malgré quelques traits communs, n'en sont pas moins des affections distinctes, sous le rapport des phénomènes comme sous le point de vue de leur traitement. Voy. PEAU (*maladies de la*). F. R.

DARU (PIERRE-ANTOINE-NORL BAUNOT, comte). Homme de lettres, tribun, ministre, pair de France, grand cordon de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut, le comte Daru naquit à Montpellier en 1767 et mourut à sa terre de Becheville, près de Meulan, le 5 septembre 1829, laissant après lui une réputation d'écrivain distingué, d'habile administrateur, d'homme d'état intègre et libéral.

En 1783 il entra au service militaire; bientôt après, il fut nommé lieutenant et commissaire des guerres, place qu'il occupa jusqu'en 89. Lorsque la révolution française éclata, Daru en adopta les principes avec sincérité.

En 1792 il fut nommé commissaire ordonnateur. Sa modération, ses principes honnêtes, et peut-être aussi ses talents, lui suscitèrent des envieux. Dénoncé comme suspect par un comité révolutionnaire, et jeté en prison, il ne recouvra sa liberté qu'au 9 thermidor, après une détention de près de 10 mois.

En l'an IV il passa au ministère de la guerre en qualité de chef de division; mais il donna sa démission au 18 fructidor an V. A quelque temps de là, il fut nommé commissaire ordonnateur en chef, et enfin, en l'an VIII, secrétaire du ministère de la guerre avec le rang d'inspecteur aux revues. Les talents qu'il montra dans ce poste éminent, les services qu'il avait rendus aux armées de Sambre-et-Meuse, du Danube, d'Helvétie, de l'Italie et de l'Ouest, lui concilièrent l'estime publique et lui valurent, en l'an X, l'honneur d'être élu tribun. A l'époque où Bonaparte monta sur le trône impérial, Daru, qui avait été républicain sincère tant qu'il n'avait pas désespéré de la république, se rallia à cette nouvelle forme de gouvernement. L'empereur trouva en lui un sujet fidèle et l'état un citoyen probe

et de l'empereur. Il fut fait successivement conseiller d'état et intendant général de la liste civile (an XII), intendant général de la maison militaire de l'empereur (1805), intendant général du pays de Brunswic pour l'exécution des traités de Frenbourg, de Tilsitt et de Vienne, ministre plénipotentiaire à Berlin (1806), ministre d'état sans portefeuille (1811), et ministre avec le portefeuille de l'administration de la guerre (1813). Ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne de Russie. L'intendant général de l'armée, comte Mathieu Dumas, étant tombé malade le jour où commença la retraite, Daru fut nommé à sa place. C'était une rude tâche à remplir; il fallait plus que du dévouement, il fallait une entière abnégation de soi-même.

En 1814, Louis XVIII le confirma dans son grade d'intendant général; mais, au retour de l'empereur, Daru se hâta de se rapprocher de lui; il siégea au conseil d'état et signa la déclaration du 25 mars. Les événements ultérieurs le tinrent quelque temps éloigné des affaires; enfin, en 1819, il fut appelé à la chambre des pairs, où il se montra dans toutes les occasions l'un des plus sages et des plus zélés défenseurs des libertés publiques.

Ses principaux travaux législatifs furent, au Tribunat : un rapport sur la rupture du traité d'Amiens, différentes opinions sur l'instruction publique, sur le système monétaire, la conscription et les finances; à la chambre des pairs : des discours sur les comptes des ministres, sur le droit de pétition, sur la liberté individuelle, la censure, les élections, etc.

Tant d'agitation et tant d'événements semblaient devoir absorber entièrement son existence, sans qu'il y restât place pour des travaux littéraires, et cependant c'est surtout comme écrivain que Daru mérite une place distinguée dans les biographies des hommes illustres. *L'Histoire de Venise* est, sans contredit, son meilleur ouvrage. Ce livre réunit aux recherches les plus profondes la noblesse des pensées, la vigueur du coloris et l'élégance du style. Il parut en 1819, 7 volumes in-8° (3^e édit., Paris, 1827, 8vol. in-18). La seconde place appartient, selon nous, à sa traduction des poé-

sies d'Horace, qui parut d'abord en 1796.

Ses autres écrits sont, d'abord quelques poésies fugitives composées dans sa jeunesse : *Épître à mon sans-culotte*, satire composée pendant sa captivité. Daru y prouve à Brutus, son geôlier, qu'ils ne sont pas plus libres l'un que l'autre; *Épître à l'abbé Delille*; *Cléopédie* ou *Théorie des réputations littéraires*, pêle et médiocre satire; *les Alpes*, poème dépourvu d'intérêt; *Rapports à l'Académie Française sur le Génie du christianisme*, sur le système métrique appliqué à la poésie; *Vie de Sully*; *Tableaux statistiques sur la librairie*, 1827; *Épître à M. de La Rochefoucault* sur les progrès de la civilisation; *Histoire de Bretagne*, Paris, 1826, 3 vol. in-8°; *Éloges de Volney, de Déjean, de Domergue*, etc. Il a laissé enfin le manuscrit d'un poème sur l'astronomie.

En 1806 le comte Daru avait été nommé membre de l'Académie Française en remplacement de Collin d'Harleville, et, en 1808, membre de l'Académie de Berlin.

Le comte Daru a laissé sa place dans la chambre des pairs à son fils qui, en 1829, lui succéda par droit de naissance. C. F.-N.

DARWIN (ÉRASME), médecin et poète anglais, né en 1731 dans la province de Nottingham, étudia à Cambridge et à Édimbourg, puis vint exercer sa profession à Lichfield, où la guérison inespérée d'un homme opulent le mit en réputation. Ayant un goût vif pour la poésie, il fut cependant assez sage pour ne pas attacher son nom aux premiers élans de sa muse, dans la crainte que les succès du poète ne nuisissent, comme il arrive presque toujours, à la clientèle du médecin. La sienne devint nombreuse, et le seul concurrent qu'il eut dans la ville, se voyant délaissé, ne tarda pas à s'éloigner. Le premier des poèmes auxquels Darwin mit son nom est *le Jardin botanique*, qui parut en 1781. Il est divisé en deux parties, la première contenant l'économie des végétaux, la seconde les amours des plantes. Le poème, qui est basé sur le système sexuel de Linné, est accompagné de notes savantes et étendues. La nouveauté du plan,

l'éclat du style plein d'expressions figurées, attirèrent l'attention sur cet ouvrage où tout est personnifié : l'avoine, par exemple, est ici *la belle Avena*. La diction de l'auteur fit, comme l'on dit, école en Angleterre et en Amérique; mais elle fut aussi tournée en ridicule, et particulièrement dans un ingénieux petit poème de Canning, *les Amours des Triangles*. Le Jardin botanique, qui est peu lu aujourd'hui, fut imprimé pour la quatrième fois en 1799, 2 vol. in-8°, avec gravures. Deleuze en a traduit seulement la seconde partie, *les Amours des Plantes*, 1799, in-12. Darwin travaillait depuis longtemps à un autre ouvrage, *la Zoonomie*, ou les lois de la vie organique. Ce livre vit le jour en 1793-1796, 2 vol. in-4°. L'auteur ne s'y était proposé rien de moins que d'expliquer la manière dont se forment l'homme, les animaux et les végétaux : tous, selon lui, viennent de filaments vivants, susceptibles d'irritation; la sensibilité n'est peut-être qu'une extension de l'irritabilité, et la sensibilité, étendue encore, engendre la perception, la mémoire, la raison; opinions qui ont été réfutées dans des *Observations*, etc., publiées par Thomas Brown, Édimbourg, 1798, in-8°. La *Zoonomie* eut une 2^e édition en 1801, 4 vol. in-8°, et fut traduite en plusieurs langues, en allemand par Brandis, en français par M. Kluyskens, en italien par Rasori, lequel y fit des additions. Le médecin anglais donna depuis, entre autres ouvrages, la *Phytologie*, ou philosophie de l'agriculture et du jardinage (1801, in-8° de 600 pages, traduit en allemand), et un traité *sur l'Éducation des femmes*, où se trouvent d'excellentes règles pour le maintien de la santé. Ce traité a été traduit en allemand et enrichi de notes, en 1822, par le célèbre docteur Hufeland.—Darwin fut un modèle de sobriété et de tempérance. Son exemple, comme ses recommandations, eurent une salutaire influence à Lichfield sur les mœurs de la classe ouvrière, qui, avant son arrivée, faisait une énorme consommation de liqueurs fortes. Dans cette ville il était voisin du célèbre Samuel Johnson, dont la dévotion et le toryisme faisaient contraste avec l'im-

piété et le républicanisme affichés de l'auteur de la *Zoonomie*, et chacun d'eux vivait au milieu d'une société distincte qui avait l'autre en horreur. Le docteur Darwin mourut en 1802. Un poème qu'il avait laissé inédit, *le Temple de la nature* (*the Shrine of nature*), a été publié après sa mort. Des mémoires sur sa vie ont été donnés par miss Seward. Darwin avait eu en 1778 la douleur de perdre un de ses fils, Charles Darwin, encore étudiant en médecine, et qui reçut une médaille d'or de l'université d'Édimbourg pour avoir découvert un moyen sûr de distinguer le pus d'avec le mucus. Sa dissertation sur ce sujet a été imprimée.

L. C.

DASCHKOF (CATHERINE ROMANOVNA, princesse), dame d'honneur de la cour de Russie, grand'croix de l'ordre de Sainte-Catherine, *président* de l'Académie russe et *directeur* de celle des sciences de Saint-Petersbourg, naquit en 1744 et eut pour père ce sénateur, comte Romàn Vorontsov, connu surtout par l'inconduite de ses trois filles, dont la plus jeune était la maîtresse de Pierre III, et comme un ambitieux pour qui tous les moyens étaient bons quand ils pouvaient mener au but (voy. VORONTSOV). Catherine Romanovna paraît avoir reçu une brillante éducation et s'être familiarisée de bonne heure non-seulement avec les chefs d'œuvre de la littérature française, mais avec ceux des Grecs et des Romains. Sans être belle, elle se faisait rechercher par son esprit vif et pétillant; et, très jeune encore, elle devint la femme du prince Daschkof qui la tint quelque temps éloignée de la cour à Moscou. La princesse avait à peine 18 ans lorsqu'elle fut ramenée à Saint-Petersbourg, où elle devait jouer l'un des principaux rôles dans la révolution de 1762, dont nous ne séparerons pas le récit de l'article PIERRE III.

Il nous suffira de dire en ce moment qu'elle fut l'âme des conjurés et qu'elle n'épargna rien pour élever son amie Catherine sur le trône, où elle ne pouvait voir sans jalousie que sa sœur Elisabeth Romanovna devait se placer à côté de Pierre III, son amant. Ce fut la princesse Daschkof qui prépara l'enlèvement de la

princesse à Péterhof, qui l'accompagna à cheval et en uniforme lorsqu'elle entra à la garde et au peuple, et qui eut le plus, par ses affidés, au succès la trame odieuse ourdie pour lier le trône de Russie à la princesse alt-Zerbst (voy. CATHERINE II). L'impératrice récompensa le dévouement de son amie en lui conférant le titre de l'ordre de Sainte-Catherine et lui fit porter sa sœur; mais elle ne songea point à la nommer colonel du régiment des gardes de Préobrajensk, comme elle le désirait vivement. Mortifiée de ce que celle-ci ne cacha pas son mécontentement; elle se retira à Moscou et abandonna ses prétentions martiales et l'indifférence des rois dans le commerce des sciences, dans la société des savants et des artistes. Cependant, dès l'année suivante (1763), elle revit Catherine; mais son accueil, naguère si vive, était singulièrement refroidi; et plus l'une d'elles aimait que l'autre lui devait tout, celle-ci s'obstina à l'oublier.

Dans cet état de choses, la cour impériale n'offrait peu de charme à la princesse Dashkof, dont les goûts différaient de ceux que l'impératrice aimait à satisfaire dans sa vie privée; elle ne voyager dans les pays étrangers, dans les plus grandes villes de l'Europe, et en 1771, de Paris à Ferney, ne resta plusieurs semaines près de son roi, flattant l'amour-propre du grand seigneur et faisant briller son propre éclat. Ce ne fut pas elle sans doute qui fit passer le passage de la lettre dans laquelle elle fit part à l'impératrice de cette dame d'honneur : « Elle me parla quatre heures de suite de V. M. I., un bon courtisan, et je crus qu'elle avait parlé que quatre minutes. » Dès son retour, elle fut nommée directrice (l'oukase dit *directeur* pas directrice) de l'Académie impériale des sciences et présidente de l'Académie russe que Catherine II venait de fonder. Ses savantes études et plusieurs publications littéraires en langue russe lui ont rendu digne d'un tel honneur; néanmoins on se moqua un peu en France de ce président en jupon, gouverneur de deux doctes compagnies comme

un colonel commande son régiment. Cette position flattait son amour-propre; mais après une dernière brouillerie avec l'impératrice, irritée contre la princesse au sujet d'une publication qu'on jugea irrévérencieuse à l'égard du trône, celle-ci dut y renoncer et se retira (1796) à Moscou, qu'elle ne quitta plus guère dès lors que pour visiter ses domaines. C'est aussi dans cette ville qu'elle mourut en 1810, sans laisser après elle de bien vifs regrets. A son sujet Spada, auteur des *Éphémérides russes* (t. I, p. 90), imprima à Pétersbourg ces lignes qu'aujourd'hui nul censeur ne lui passerait : « Nous devons beaucoup regretter qu'elle ne nous ait point laissé des mémoires sur tout ce qu'elle avait vu et appris pendant ses voyages, et surtout sur les premières années de sa vie. » Nous y aurions trouvé, en effet, des révélations piquantes. J.H.S.

D'ASSOUCY (CHARLES-COYFFEAU), né à Paris en 1604, mort en 1674, eut quelque renommée littéraire et une existence aussi aventureuse que peu fortunée. Déserteur de la maison paternelle dès l'âge de 8 ans, exposé à être précipité dans la mer à Calais comme sorcier, fustigé à Montpellier et chassé de la ville comme séducteur de jeunes filles, quelques années après menacé d'y périr par le feu pour un outrage aux mœurs d'un autre genre; banni de Turin pour des vers satiriques; jeté à Rome dans les prisons de l'Inquisition, et ne revenant à Paris que pour être enfermé successivement à la Bastille et au Châtelet, d'Assoucy aurait pu dire : « Ma vie fut un tour à tour un voyage et une prison. »

Imitateur du facétieux Scarron, d'Assoucy s'était placé près de son modèle, aux yeux des amateurs du burlesque, par ses *Métamorphoses travesties*, qu'il avait nommées *Ovide en belle humeur*. Cette longue et fastidieuse bouffonnerie n'est pas moins oubliée aujourd'hui que les autres productions de l'auteur. Si le nom de ce dernier ne l'est pas entièrement, c'est que Boileau en a fait une de ses victimes dans les deux vers suivants :

Le plus mauvais plaisant eut ses approbateurs,
Et jusqu'à d'Assoucy, tout trouve des lecteurs;

c'est aussi parce que Chapelle et Bachau-

mont ont parlé, dans leur fameux *Voyage*, de la scandaleuse aventure de Montpellier. On voit que la mémoire de d'Assoucy se serait bien passée de cette double recommandation de ses contemporains près de la postérité. M. O.

DATE, ce qui marque le temps (*consul et dies*) et le lieu où une pièce écrite a été faite, où un acte a été passé, etc. Ce mot, venu sans doute de l'usage où l'on était autrefois de mettre au bas des actes *datum* ou *data*, etc., *donné en tel lieu*, est un de ceux qui embrassent le plus; à lui seul il compose la chronologie tout entière, car la chronologie n'est que la science des dates. Une autre science, la diplomatique, doit une grande partie de son étendue à la science des dates; enfin il est un des mots principaux de la jurisprudence en général, et du droit et de l'histoire de l'Église en particulier.

On distinguait, en matière bénéficiale, les grandes et les petites dates, les dates de retenue, de supplique, d'expédition, etc.; toutes choses qu'il serait trop long d'expliquer ici, et qui concernent, à Rome, la *daterie*, c'est-à-dire le lieu où s'exercent les fonctions du *dataire*, l'officier le plus considérable de la chancellerie romaine, celui par les mains duquel passent tous les bénéfices vacants. Il a sous lui un *soudataire*, et une multitude d'autres officiers qu'il faut tous payer, chacun à proportion de l'importance de la bulle.

Les dates ont été la source d'une multitude de livres et de dissertations, d'ordonnances et d'arrêts, qui sont intervenus pour faire connaître les différentes fonctions et leurs attributions, pour décider et régler les contestations, presque incroyables aujourd'hui, auxquelles les dates avaient donné lieu. On attachait tant d'importance aux dates que les bureaux d'alors imaginèrent de donner même la date de l'heure : *instrumentum de hora*. Des arrêts intervinrent et poussèrent la minutie jusqu'à décider que celui qui avait reçu un bénéfice avec la date de l'heure devait être préféré à celui qui l'avait reçu le même jour, mais sans l'*instrumentum de hora*. Ces décisions, dont nous concevons à peine la possibilité, donnèrent lieu à de tels abus que

deux assemblées générales du clergé France eurent à s'en occuper et firent leurs remontrances au roi, qui rendit, fin l'ordonnance du 10 novembre 1717, laquelle y mit un terme.

Dans le droit civil, l'indication du temps et du lieu est une formalité considérée comme essentielle et nécessaire pour la perfection des actes judiciaires extrajudiciaires. Elle sert à éclaircir les faits importants, à prévenir les fraudes et les suppositions.

On date aujourd'hui de l'an, moi jour : cependant il n'est pas douteux que si le cas se présentait, on accorderait la préférence à l'acte daté de l'heure sur celui qui ne le serait que du jour, à ce qui serait daté de 11 heures sur celui qui serait seulement d'avant midi. Ce sont les principes de l'ancien droit qu'une multitude d'ordonnances et d'arrêts ont confirmés. Les actes de l'état civil et quelques autres doivent d'ailleurs être datés de l'heure.

Quant à la date du lieu, elle est exigée des notaires et autres officiers publics, et, dans certains cas même, on exige d'eux une désignation spéciale. Cette formalité est surtout nécessaire pour éviter que des officiers publics ne fassent certains actes hors des limites dans lesquelles il leur est permis d'instrumenter.

La falsification des dates est punie sévèrement, à cause de la facilité qu'elle présente et de l'importance qu'elle présente.

Un testament olographe doit être écrit en entier, daté et signé de la main du testateur. On peut voir du reste, par une foule de difficultés et de questions intéressantes que sont naitre les dates, ce mot dans le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot, le nouveau Denisart, Mercurien dans son *Répertoire* et ses *Questions de droit*, enfin dans tous les auteurs de droit et aux noms des actes à propos desquels s'est élevée une question sur la date, que les mots hypothèques, testaments, enregistrement et autres, où les questions de date sont surtout importantes.

Sous un autre rapport, les dates ont aussi joué un très grand rôle dans l'histoire de l'Église. Les chrétiens ne savaient pas autrefois de dates à leurs c

le fait, et ce fut une des décisions du concile de Rimini contre les hérétiques, qui voulaient que l'on y mit le jour et s'appuyaient de l'exemple des bêtes.

L'article CHRONOLOGIE on a pu voir le domaine embrasse la science de la chronologie : les bénédictins lui ont élevé un monument d'un mérite universellement reconnu dans leur *Art de vérifier les dates* ouvrage auquel on consacra plusieurs lignes à la suite de cet article. On peut juger de l'étendue qu'occupe cette science dans la diplomatique (*voy.*), dans la nomenclature seule des différentes choses dont elle s'occupe des dates. On en fait usage, sous le rapport des temps, des personnes, des faits, etc., des dates déterminées ou indéterminées, du monde, des indictions, du cycle solaire, lunaire, de 19 ans, du cycle pascal, de l'épacte, des concours des dates des mois, semaines, jours, fêtes, dimanches, fêtes, etc. Pour une idée de chacune de ces parties on a fait un glossaire des jours de la semaine ou des mois qui se trouvent dans les monuments sous des désignations presque oubliées aujourd'hui, et leur nombre s'élève à plus de 300.

On trouve encore les olympiades, l'ère grecque, turque, arménienne, de Pise, de Rome, etc.; l'an de grâce, de l'Incarnation de la Nativité, de la Trébutation, de la Passion, etc.; les dates du consolat, pontificat, des papes et des évêques, des empereurs, des rois, seigneurs, etc.; enfin les dates de faits historiques, et tout cela chez les différents peuples et dans tous les siècles. J. D-R. *Art de vérifier les dates*. C'est un ouvrage de chronologie entrepris par les religieux de la congrégation de Saint-Victor, et notamment par dom Maur.-Fr. de Vert, dans le but de faire concorder les dates des différentes ères dont l'usage se présente dans l'histoire; ouvrage qui parut pour la première fois, en 1 vol. Paris, 1750, n'embrassant encore que l'époque que le temps écoulé de ce commencement de l'ère chrétienne. Cette première édition se trouva bientôt épuisée, et l'accueil favorable que l'on en avait fait à leur ouvrage déter-

mina les bénédictins à lui donner plus d'étendue et à y recevoir aussi les temps antérieurs à Jésus-Christ. D. Clémencet, D. Durand et D. Clément (*voy.*) s'associèrent successivement à ce vaste travail, dont la 2^e édit. (Paris, 1770) n'eut encore qu'un vol. in-fol.; la 3^e, publiée de 1783 à 1787, en avait déjà trois, mais la chronologie ancienne n'en faisait pas encore partie. Cependant on s'en occupa activement, et elle fut bientôt assez avancée pour qu'on pût songer à la livrer à l'impression. Les événements survenus en 1789 ont empêché l'exécution de ce projet, et l'on craignait même que le précieux manuscrit ne fût englouti dans le torrent de la révolution. Heureusement il n'en a pas été ainsi : dom Clément avait laissé à son neveu, M. Duboy-Laverne, tous les matériaux laborieusement préparés par lui, et les héritiers de celui-ci en ont fait cession à M. de Saint-Allais, lequel avait aussi acquis d'eux toutes les notes préparées pour une quatrième édition du premier ouvrage qu'il publia lui-même en 18 vol. in-8°, Paris, 1818 et années suivantes. Les deux premières parties ont été réunies depuis en un corps d'ouvrage, terminé par une 3^e partie ou continuation, qui renferme le récit des événements, depuis 1770 jusqu'à nos jours. Elle parut en 1821 et années suivantes en 14 vol. in-8° (plus les tables), et elle est particulièrement due aux soins du chevalier Jullien de Courcelles et de M. le marquis de Fortia d'Urban (*voy.*), notre vénérable collaborateur. L'ouvrage entier (sans les tables) forme ainsi 3 séries : 1^o temps antérieurs à l'ère chrétienne, 5 vol.; 2^o ère de J.-C., 18 vol.; 3^o depuis 1770 jusqu'à nos jours, 15 à 20 vol. in-8°; il a été tiré aussi in-4° et in-fol. J. H. S.

DATERIE. La daterie de Rome et la chancellerie n'étaient d'abord qu'une même chose; le grand nombre d'affaires les a fait partager en deux tribunaux. On a vu à l'article précédent quelques-unes des attributions de la daterie. Pour l'expédition d'une bulle ou dispense, on s'adresse au cardinal *dataire* par une supplique ou requête; il la souscrit en ces termes : *Annui sanctissimus*. On dresse une seconde requête avec les clau-

ses et les restrictions qui doivent être insérées dans la bulle; on la présente au *soudataire* (sous-dataire), qui écrit au bas le sommaire de ce qui y est contenu et la donne au dataire. Ce dernier présente la supplique au pape, qui la signe en accordant la grâce par ces mots : *Fiat ut petitur*. Après l'enregistrement des suppliques et d'autres formalités, on dresse la minute de la bulle au parquet des grands abrégiateurs (*voy.*), et l'un des cent écrivains apostoliques la transcrit sur le parchemin. Tous en corps ils taxent ce qui doit leur être payé à raison de l'importance de la bulle. On assure que les bulles qui sortent de la daterie passent par les mains de plus de mille personnes distribuées dans quinze bureaux. Le nom de *prodataire* parut pour la première fois dans les bulles de Sixte-Quint.

A. S.-a.

DATIF, *voy. Cas.*

DATTIER (*phœnix*). Sentinelle avancée du désert, le dattier nous annonce les plages brûlantes de l'océan de sable qui, du trentième degré de latitude, descend sous la ligne équatoriale. Seul, son stipe élevé présente un dôme de verdure pour s'abriter contre les rayons ardents d'un soleil qui plombe, et dans son fruit une nourriture saine, agréable et rafraîchissante. Ce genre de plantes monocotylédones fait partie de l'intéressante famille des palmiers et de la diécie hexandrie; on ne lui connaît encore que trois espèces. Elles vivent tantôt isolées, tantôt réunies en forêts de l'aspect le plus pittoresque; leur organisation est vraiment remarquable. D'une racine déliée, aux fibres ramassées en faisceau, surgit une colonne végétante presque droite, d'égale grosseur dans toute sa longueur, à part quelques étranglements qui se montrent çà et là, et des cicatrices raboteuses rangées en spirale et déterminées par la chute successive des feuilles. Le sommet de ce stipe, dont la hauteur dépasse souvent 35 mètres, offre: 1° douze à quinze feuilles sous forme de palmes, réfléchies, longues de 2 mètres au moins, qui l'embrassent dans leur partie inférieure au yend d'une membrane que l'on a com-
 ée au tissu d'une grosse toile et ap-

pelée du nom de *chou*, tandis que la moins développée d'entre ces feuilles, dressée, ayant encore ses nombreuses folioles pressées contre la côte moyenne à la manière d'un éventail, prend le nom de *flèche*; 2° un très grand nombre de folioles étroites, lancéolées, aiguës, raides, d'un vert clair, et plissées en deux dans le sens de leur largeur. C'est du milieu de ces feuilles que sortent de vastes spathes dures, coriaces, presque ligneuses, qui renferment les organes de la reproduction, lesquelles se fendront par un de leurs côtés pour laisser échapper de grandes panicules fleuries, très rameuses, que l'on désigne sous le nom de *régime*. Les sexes sont séparés les uns des autres et portés sur des individus distincts. Les fleurs des individus mâles sont très petites et renferment six étamines dont les filaments, très courts, sont surmontés par des anthères sans cesse vacillantes et biloculaires. Les fleurs des individus femelles, plus amples, ont les ovaires égaux trilobés, avec un style court et un stigmate conique, recourbé en bec d'oiseau.

Quand les dattiers sont réunis en massifs plus ou moins étendus, la fécondation s'opère sans aucune difficulté: la poussière vitale s'échappe des anthères en si grande quantité que, au lever du soleil, le bois entier est enveloppé d'une vapeur jaune de soufre, ayant une saveur acidule peu agréable et décelant la présence d'une substance glutineuse, animale, semblable à celle de la liqueur spermatique. L'analyse chimique confirme ce rapprochement, qui jette un faible rayon de lumière sur un point important de physiologie végétale; mais il ne nous révèle point la propriété mystérieuse qui la distingue. Les dattiers sont-ils éloignés, les mâles confient aux vents le nuage fécondant, et le soleil est témoin de l'hymen sollicité par l'aspiration des fleurs femelles. Le cultivateur a profité de cette observation pour entretenir les produits de ses dattiers; il recueille le pollen, en s'emparant du *régime* des fleurs mâles quelques instants avant l'explosion des anthères; il monte jusqu'au haut des stipes femelles en appuyant les pieds sur les débris des an-

à son péricarpe, quand l'individu est jeune; car en vieillissant le stipe devient lisse, marqué seulement de bourrelets transverses et peu élevés. Pour arriver au couronnement de la colonne, il faut alors se soutenir sur une corde nouée en cercle, passée sous les aisselles et autour du stipe, en ayant soin d'éviter la piqûre, souvent dangereuse, des fortes épines dont la base des pétioles est armée. Parvenu près des fleurs femelles, on secoue fortement le régime, la poussière s'échappe et la plante est fertile. Ce double mode de fécondation n'avait point échappé à l'œil perspicace des anciens: Théophraste en parle dans des termes non équivoques; il s'en sert pour prouver l'existence des sexes dans les végétaux et faire des rapprochements infiniment curieux dont les modernes ont profité sans les citer.

Le fruit du dattier ou la *datte* est un drupe mou de la forme d'une olive ou plutôt du gland doux; la pulpe en est grasse, douce, sucrée. Il y en a de très grosses et fort succulentes qui n'ont point de noyau. Les plus belles se récoltent à Tozzer, le grand marché du Bilédulgérid (*voy.*), riante contrée de la Barbarie, située entre deux chaînes de montagnes et arrosée par des ruisseaux nombreux. La datte naît sur des grappes pendantes, touffues, qui ont souvent un volume considérable et pèsent chacune de 12 à 14 kilogrammes; elle s'y trouve sous trois degrés différents de maturité: la première sorte comprend les dattes prêtes à mûrir, la seconde celles qui sont à moitié mûres, et la troisième celles qui ont atteint leur entière perfection. Toutes se recueillent en même temps, à trois jours d'intervalle l'une de l'autre. Dans sa fraîcheur ce fruit est excellent: il flatte le goût, satisfait l'appétit, se digère facilement et laisse dans la bouche une saveur bienfaisante; sec, et tel que le commerce nous le fournit, il est moins agréable et plus difficile à digérer. On a tort d'en faire usage en médecine dans cet état: son suc est altéré; il vaut mieux employer le miel, les figues, les jujubes ou nos raisins secs. On fait avec la datte, en Natolie, une liqueur vineuse pétillante; ailleurs on en retire

de l'alcool auquel on associe différents aromates. Avec la pulpe fraîche on prépare un extrait épais appelé *miel de dattes*, et quand elle est sèche on en obtient une farine que l'Arabe presse fortement en tablettes pour s'en nourrir au milieu de ses courses lointaines.

Les trois espèces de ce genre de plante sont le *dattier commun* (*phœnix dactylifera*), que l'on est parvenu à acclimater en Italie, surtout aux environs d'Otranto et de Brindisi, et à Bordighiera, sur le golfe de Gênes; dans plusieurs localités méridionales de la France, principalement à Saint-Tropez, à Fréjus et à Hyères; en Espagne et dans l'archipel grec; le *dattier arqué* (*p. declinata*), du cap de Bonne-Espérance, dont les fruits sont deux fois plus petits que ceux de l'espèce précédente; et le *dattier nain* (*p. pusilla*), qui s'élève au plus à un mètre de haut, observé par Loureiro dans la Cochinchine et par Roxburgh sur la côte de Coromandel. Cette dernière espèce veut beaucoup d'eau; elle ne prospère que là où son pied est sans cesse baigné. Ses fruits sont également très petits.

Au mot PALMIER on trouvera tout ce qui est relatif à l'accroissement du stipe, à sa nature, et au vin que l'on retire de la sève mise à fermenter. A. T. D. B.

DAÛBE, mode de cuisson des viandes qui consiste à les enfermer, avec les assaisonnements convenables, dans un vase de terre dont on lute soigneusement le couvercle, et à les soumettre ainsi à l'action prolongée d'une chaleur douce comme celle d'un four dont on a retiré le pain. Dans cette opération l'eau contenue dans les substances qu'on traite, en s'échauffant par degrés et en passant à l'état de vapeur, pénètre la chair et en dissout toute la partie gélatineuse et saline, sans la délayer comme fait la décoction; et l'évaporation étant à peu près nulle, le liquide qui en résulte se prend par le refroidissement en une gelée savoureuse et nutritive.

Ce mode de cuisson convient particulièrement aux chairs des vieux animaux, qu'elle attendrit; d'ailleurs la digestibilité des viandes dépend plus encore de leur nature que de la manière dont elles

sont soumises à l'action de la chaleur. C'est une espèce de daube que les pâtés dans lesquels on met de la viande. On peut aussi assimiler à la daube la cuisson à la vapeur des légumes qui, de cette manière, conservent toute leur saveur. F. R.

DAUBENTON (LOUIS-JEAN-MARIE), l'un des anatomistes les plus exacts et qui ont le plus contribué à populariser la science de la nature dès le milieu du XVIII^e siècle, naquit à Montbar (Côte-d'Or), le 29 mai 1716. Son père, qui le destinait à l'état ecclésiastique, lui en fit prendre l'habit dès l'âge de douze ans, et voulant l'obliger à se distinguer dans cette carrière, où un oncle l'avait précédé, il lui fit sentir le besoin et l'importance d'études solides et étendues. Daubenton répondit aux soins que l'on eut pour lui, et, comme il n'avait plus rien à apprendre à Dijon, il quitta les jésuites de cette ville pour venir à Paris suivre les cours de théologie à la Sorbonne; mais, il faut le dire, il n'obéissait que par soumission aux volontés paternelles: aussi, dès qu'il reconnut la possibilité de secouer le joug de la contrainte et de se livrer pleinement à ses penchants, il cultiva secrètement l'art de guérir. La mort de son père, arrivée en 1736, lui permit de marcher ouvertement dans la voie qu'il voulait suivre, et bientôt il fut en état de prendre ses degrés. En 1741 il rentra dans ses foyers pour y exercer la médecine et y vivre selon ses goûts simples et modestes. Buffon changea cette destinée sans ambition, en appelant l'année suivante son camarade d'enfance à Paris et en l'associant à la grande œuvre qu'il allait entreprendre, dans l'intérêt de l'histoire naturelle, pour illustrer son nom et le titre de surintendant du Jardin des plantes, qu'il venait d'obtenir.

Daubenton réunissait toutes les qualités nécessaires: justesse d'esprit, finesse de tact, persévérance et scrupuleuse circonspection dans les recherches, unies à une rare modestie, à un dévouement sans bornes et une abnégation comme il la fallait à Buffon, habitué à primer en tout et à renfermer dans un rôle secondaire celui qu'il chargeait pourtant de la partie la plus difficile et la plus aride

de l'ouvrage. Jamais association ne fut mieux assortie. Il existait, comme on l'a dit, au physique et au moral, entre les deux amis, ce contraste parfait si nécessaire pour rendre une union durable; chacun d'eux semblait, en effet, avoir reçu précisément les qualités propres à tempérer celles de l'autre par leur opposition. Cependant, aux yeux de la science austère, le style pompeux et plein de chaleur de l'un, qui l'entraînait souvent aux hypothèses les plus poétiquement hasardées et aux conséquences les plus fausses, lui profitait moins que la sagesse de l'autre armée du compas et du scalpel, ne décrivant les parties les plus cachées de l'organisation, ne déterminant les dimensions des êtres, ne comparant leurs formes, qu'après les avoir vues, revues, touchées et mesurées, ne laissant échapper aucune expression sans en avoir, avec une inaltérable patience, calculé les portées actuelles et même celles à venir, dans la crainte que l'enthousiasme et les jouissances de l'imagination ne l'entraînaient au-delà de la vérité.

Non-seulement les travaux anatomiques occupaient une grande partie des journées de Daubenton, mais il trouvait encore le temps nécessaire pour rassembler, pour classer les minéraux, les fruits, les bois, les coquillages, entassés sans ordre depuis la mort de Tournefort; pour rendre, par des procédés de conservation empruntés à Réaumur et à d'autres naturalistes, aux dépouilles inanimées des quadrupèdes et des oiseaux toutes les apparences de la vie, en un mot pour présenter aux yeux des étudiants et des amateurs tous les objets recueillis sous le jour le plus convenable, sans blesser les rapports naturels.

D'après le plan primitif de l'Histoire naturelle, Daubenton était chargé de la description anatomique de tous les êtres qui devaient faire partie de ce grand ouvrage; mais l'amour-propre et la jalousie de Buffon ne virent point avec plaisir que les savants espéraient plus de profits réels pour la science des détails scrupuleusement exacts, de la marche circonspecte du patient démonstrateur que des tableaux élégants et vifs,

de des écartés hardis du poète. Daubenton, tourmenté par les tracasseries qu'on lui suscitait chaque jour, n'alla pas plus loin que les mammifères. Ce fut une route immense pour l'histoire naturelle, puisque ceux qui s'occupent des quadrupèdes ont tiré de cette partie des oses très curieuses, sans en indiquer la source, et que l'on est tout surpris de découvrir quand on fouille cette mine pour écrire l'histoire de la France. Camper en a fait la remarque, tout en restituant à Daubenton les honneurs qui ont servi à d'autres pour se passer des couronnes, il a dit avec beaucoup de vérité : *La modestie de Daubenton ne lui a pas permis de savoir les découvertes dont il était l'auteur.* On lui a fait souvent des reproches, surtout celui d'avoir trop resserré ses descriptions, en les bornant à l'anatomie du squelette et à celle des viscères, sans traiter des muscles, des vaisseaux, des nerfs, ni des organes extérieurs en sens; mais, ainsi que Cuvier aimait à dire à ceux qui l'attaquaient devant lui : « On ne prouvera qu'il lui était possible d'éviter ce reproche que lorsqu'on aura fait mieux que lui, dans le même temps et avec les mêmes moyens. »

On ne tarda pas à s'apercevoir de l'églissement de Daubenton : le style de Buffon, les efforts de Guéneau de Montbard, de Bexon, de Sonnini, ne purent combler la lacune importante qu'il devenait chaque jour physiquement et moralement impossible au chef de l'entreprise de remplir. Ce qui mit un terme à l'espoir des savants, ce fut de voir un simple dessinateur chargé de remplacer Daubenton. Une première fautive en amène une seconde, et c'est lorsque l'injustice fut à son comble que l'on essaya à réparer le mal : il n'était plus temps, et la grande œuvre conçue, commencée par Buffon, demeura pour toujours incomplète. On a tenté plusieurs fois de nos jours de la mettre au niveau du progrès actuel de la science : on l'ajouta, cela devait être; les assises d'un monument gigantesque entrepris au milieu du XVIII^e siècle ne pouvaient suffire pour répondre à l'immense extension

acquise par chacune des divisions du temple scientifique. Buffon reconnut plus tard sa faute; il eut la franchise de l'avouer, et l'intimité des deux anciens amis se rétablit entièrement.

Quoique Daubenton eût cessé toute coopération avec son injuste ami, il ne négligea point ses investigations; il enrichit les fastes de l'histoire naturelle de vues nouvelles, de découvertes importantes. Le premier, il appliqua la connaissance de l'anatomie comparée à la détermination des corps fossiles, et ouvrit ainsi la véritable route pour retrouver les annales perdues des révolutions géologiques du globe. Il déclara en 1762 que l'os ridiculement attribué à la jambe d'un géant, et que l'on conservait au Garde-Meuble sous ce nom, avait appartenu à une girafe et devait être l'os du rayon. Trente ans après, il eut la satisfaction de voir sa conjecture vérifiée sur le squelette de la girafe envoyée par Levaillant au Muséum. Ce qu'il écrivit en 1764 dans les Actes de l'Académie des sciences de Paris sur les différences qui séparent l'homme de l'orang-outang, et celui-ci du sommet de la création, est aujourd'hui démontré par l'orang-outang vivant à la ménagerie. Ce fut aussi Daubenton qui découvrit le premier la petite lame élastique adhérente à la coquille du *turbo perversus* de Linné, que le mollusque abaisse en sortant et qui reprend sa place dès qu'il rentre. Ce fait, unique dans les fastes de la conchyliologie, n'a pas été contesté depuis; mais on le cite sans en nommer l'inventeur.

On doit encore à Daubenton de profondes remarques en physiologie végétale et en agriculture. La minéralogie lui doit le savant Haüy (voy. ce nom). Il a singulièrement contribué à l'amélioration de nos laines, et l'art du berger a reçu de lui tous les éléments de la plus haute prospérité. L'on ne peut oublier ses heureuses tentatives pour l'introduction en France de la race des mérinos, ni les utiles leçons qu'il donna dans l'école vétérinaire d'Alfort. Les nombreux articles qu'il a fournis aux deux Encyclopédies, surtout à l'Encyclopédie méthodique, ont répandu de larges rayons lumineux

sur les diverses parties de l'histoire naturelle.

Quoique né avec un tempérament faible, Daubenton soutint longtemps ses pénibles occupations, et il atteignit son soixième lustre sans infirmités douloureuses. Le travail était pour lui un amusement plutôt qu'une tâche à remplir; nullement tourmenté par la soif de l'or qui fait faire tant de bassesses, ne nourrissant ni projets d'ambition ni désir de grandeurs qui usent tous les ressorts de la vie et font si souvent transiger avec l'honneur, son existence coula paisible, malgré les sarcasmes des envieux et les odieuses calomnies des méchants. Sa nomination au Sénat-Conservateur en 1799 l'affraya tellement que l'idée de devoir apporter quelques changements à son régime, à ses habitudes, décida l'apoplexie dont il fut frappé le 31 décembre 1799 et sous l'action de laquelle il succomba le même jour, jouissant de la plénitude de ses facultés, indiquant aux spectateurs affligés la rapidité de ses progrès et s'endormant du sommeil éternel avec calme et bonheur. Ses cendres ont été déposées au belvédère du Jardin des plantes, qui fut le théâtre de sa gloire, de ses utiles et importants travaux. A. T. D. B.

DAUMESNIL (PIRAX), lieutenant général, baron de l'empire, chevalier de la Légion-d'Honneur et de la Couronne de fer, naquit à Périgueux en 1776. Son père, ancien capitaine de cavalerie qui s'était livré au commerce, le destinait à cette carrière, mais le jeune Daumesnil s'engagea à 15 ans dans le 22^e régiment de chasseurs à cheval qui faisait partie de l'armée des Pyrénées-Orientales. Blessé au combat de Delne, il revint en France, et bientôt après il entra dans les guides et fit avec ce corps l'expédition d'Égypte. À Aboukir, Daumesnil étonna les plus intrépides en s'emparant de l'étendard du capitain-pacha; à Saint-Jean-d'Acre, il sauva la vie à Bonaparte, et fut proclamé *le brave* à la face de l'armée.

Daumesnil assista aux batailles de Marengo, d'Iena, d'Eylau, de Friedland, d'Eckmühl; il était à l'insurrection du 2 mai 1808 à Madrid, et ce fut après cette

journée terrible qu'il fut nommé colonel des chasseurs de la garde. Il avait alors 32 ans, et la campagne qui s'ouvrait en Allemagne lui laissait entrevoir un avenir magnifique, lorsqu'un boulet vint l'arrêter dans sa brillante carrière: il eut la jambe fracassée à Wagram, et tomba sans se plaindre.

De retour en France, il fut nommé général de brigade et reçut le commandement de Vincennes créé pour lui et qui acquérait une haute importance depuis qu'on en avait fait l'arsenal qui devait fournir à toutes les opérations militaires.

Ici commence pour Daumesnil la seconde époque de sa vie, plus glorieuse peut-être encore que la première par le noble courage et la loyauté du citoyen. En 1814, Daumesnil vit l'étranger entourer sa forteresse et le sommer de se rendre: il refusa. « Nous vous ferons sauter, dit l'un des commissaires.— Alors, répondit le Léonidas moderne en lui montrant un magasin qui renfermait 1,800 milliers de poudre, je commencerai, et nous sauterons ensemble. » Et l'ennemi le respecta. L'année 1815 ramena sous les murs de Vincennes les armées étrangères; mais Daumesnil était à son poste. On voulut corrompre celui qu'on n'avait pu vaincre. Daumesnil, pauvre, garda sa pauvreté et son honneur. Après cinq mois de blocus, il capitula avec le gouvernement que la France avait reconnu; il sortit de Vincennes portant encore les couleurs nationales.

La Restauration le mit à la retraite. Pendant 15 ans il vécut à la campagne, jusqu'à ce que la révolution de juillet vint lui rendre pour la troisième fois le commandement de Vincennes. Le guerrier, que le peuple n'appelait pas autrement que *la Jambe de bois*, s'opposa, avec la même énergie qu'il avait déployée contre l'ennemi, aux cris et aux menaces d'une foule exaspérée; elle demandait la tête des ministres parjures renfermés au donjon de Vincennes: *Tous n'aurez leur tête qu'avec la mienne!* répondit Daumesnil, et la multitude vaincue reconnut son héros et cria: *Vive Daumesnil!*

Peu après il fut nommé lieutenant général; mais il ne jouit pas longtemps de ce titre si bien acquis. Celui qui avait

à 23 blessures fut atteint, du coup, et mourut, jeune encore, le 17 1732.

Une parole digne de celui à qui elle s'adresse, comme de l'orateur qui la prononça, a été son oraison funèbre : « Il ne faut ni se rendre ni se vendre, » a dit Dupin. Une pension a été allouée au comte de Daumesnil et votée par les députés en reconnaissance de ses services.

ACH. B.

DAU (LÉOPOLD-JOSEPH-MARIE, COMTE DE), généralissime des troupes autrichiennes pendant la guerre de Sept ans, naquit en 1705 et embrassa la carrière dans la carrière des armes. Le militaire était héréditaire dans sa famille : déjà son grand-père et son oncle avaient occupé les plus hauts emplois dans l'armée, et son père servit avec distinction dans la guerre de la succession d'Espagne. Mais le jeune Léopold fut destiné à éclipser la gloire de tous ses aïeux. Il se fit d'abord remarquer dans la guerre contre les Turcs, dans les campagnes de 1737 à 1739. Il coopéra comme lieutenant-général au siège de Prague, puis à la conquête de la Bavière, et contribua puissamment à la retraite des Français sur le Rhin. L'habileté qu'il déploya dans toutes ces circonstances et son mariage avec la comtesse de Fux, qui fut de la faveur de Marie-Thérèse, lui valurent la bienveillance de l'impératrice : il fut nommé grand-maître de l'artillerie, et, en 1757, élevé au grade de feld-maréchal général. C'est dans cette année mémorable que Frédéric II fit, par une marche savante, une campagne soudaine dans la Bohême et mit son armée devant Prague. Daun accourut avec son armée, le joint près de Collin et livre cette bataille sanglante qui lui valut le surnom de « l'homme qui ne peut couvrir de gloire ; car le résultat fut immense. Le roi de Prusse fut obligé de lever le siège, d'évacuer toute la Bohême et d'abandonner toutes ses positions dans la Bavière aux Autrichiens. En mémoire de cette campagne, Marie-Thérèse fonda l'ordre militaire de son nom, et Daun en fut décoré. Mais la fortune, qui trahit les grands capitaines, lui fit aussi connaître son inconstance : il fut battu à

son tour à Leuthen, à Torgau et dans plusieurs autres batailles.

Après la bataille de Collin, on peut citer, comme un de ses plus beaux exploits, l'attaque de Hochkirchen, dans la nuit du 31 octobre 1758. Ses mouvements étaient si bien combinés que l'armée prussienne eût été infailliblement détruite sans l'explicable lenteur du prince de Durlach, qui fit avorter tout le plan. Même à Torgau (3 nov. 1760), il eût été vainqueur, s'il n'avait été blessé au milieu de la bataille et si la victoire n'avait été disputée avec tant d'acharnement par le général Ziethen. La prise de 11,000 Prussiens auxquels il fit mettre bas les armes, sous les ordres du général de Fink, près de Maxen (21 nov. 1759), est un fait d'armes non moins brillant.

On a blâmé avec sévérité la lenteur et l'extrême circonspection de ses mouvements stratégiques ; on en a conclu qu'il manquait de ce coup d'œil rapide et de cette impétuosité d'exécution qui font le général d'armée ; mais cette lenteur était moins le résultat de l'hésitation ou de l'ignorance que d'une appréciation juste de son adversaire. Le plus grand malheur de Daun était d'avoir pour adversaire le grand Frédéric. En effet, ce roi avait sur lui tout l'avantage d'une volonté sans contrôle qui pouvait s'exécuter selon les exigences du moment, tandis que les plans d'opérations de Daun lui étaient généralement prescrits, sans égard aux éventualités inséparables de la guerre. Si on ajoute à cela que Frédéric II, par la nature et le nombre de ses adversaires, était obligé de faire la guerre avec célérité, de se montrer subitement aux points les plus opposés, de battre ses ennemis en détail pour ne pas être écrasé par leurs masses, on concevra que les mouvements de Daun aient paru lents, et l'on comprendra que ce général ait préféré la circonspection et les moyens dilatoires d'un Fabius à l'impétuosité téméraire d'un Charles XII. Frédéric lui-même lui rendit cette justice et le considéra toujours comme un adversaire extrêmement dangereux. Le reproche qu'on lui a également adressé de n'avoir jamais su tirer parti de ses avantages est peut-être mieux fondé : en effet, après la défaite de Col-

lin, il lui eût été facile de dégouter à jamais Frédéric de la guerre.

L'infanterie autrichienne lui dut beaucoup d'améliorations dont aujourd'hui même il reste des traces. — Daun mourut en 1766, comblé des faveurs de sa souveraine et généralement regretté pour ses vertus guerrières, aussi bien que pour les qualités de son cœur. Sa vie était réglée et minutieuse; la dévotion en était un des traits les plus saillants.

C. L.

DAUNIE, petite province de l'Italie méridionale appartenant à la Grande-Grèce, et comprise dans l'Apulie dont elle formait la partie septentrionale. Elle était située sur la mer Adriatique et comprenait le pays connu aujourd'hui sous le nom de Capitanata. Il paraît même d'après Strabon que les Grecs étendaient cette domination de *Dauuic* à toute l'Apulie. Son nom lui venait de *Dauuus*, prince illyrien qui y conduisit une colonie et vint s'y établir peu de temps avant la guerre de Troie. Après la prise de cette ville, Diomède roi des Étoliens, revenant de cette célèbre expédition, aborda en Daunie, où il épousa la fille de *Dauuus* et régna sur le pays après la mort de son beau-père. Les villes les plus remarquables de cette contrée étaient *Arpi* ou *Argyripa* fondées par Diomède et dont Virgile fait mention : il en reste à peine des vestiges; *Cannés*, triplement célèbre par la bataille que les Romains y perdirent contre Annibal : on en voit les ruines sur les bords de l'Aufide (*Ofanto*); *Canusium* (aujourd'hui *Canosa*) où l'armée romaine se retira après cette défaite; *Venusia* (*Venosa*), patrie du poète Horace. Ce fut aussi en Daunie que se termina la guerre des esclaves conduits par Crixus et par Spartacus. Ces deux gladiateurs intrépides y tombèrent percés de coups, après avoir laissé sur la place 60,000 de leurs compagnons. Les *Iles de Diomède* (aujourd'hui *Iles de Tremiti*) sont situées près de la côte de Daunie en face du *mons Garganus* (aujourd'hui *monte Sant. Angelo*). C. P. A.

DAUNOU (PIERRE-CLAUDE-FRANÇOIS) naquit, le 18 août 1761, à Boulogne-sur-Mer, ville où son père exerçait la médecine avec réputation et succès.

Après de brillantes et solides études, le jeune Daunou entra dans la congrégation de l'Oratoire qu'avaient illustrée Malebranche et Massillon. Il professa d'abord la philosophie aux collèges de Troyes et de Soissons, et débuta dans la carrière des lettres par un discours que couronna l'Académie de Nîmes (*de l'Influence de Boileau sur la littérature française*, Paris, 1787, in-8°). L'année suivante, M. Daunou, ayant envoyé au concours ouvert par l'Académie royale de Berlin un *Mémoire sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle*, obtint le premier accessit, et l'Académie fit imprimer son ouvrage à la suite de celui qu'elle avait couronné (Berlin, 1788, in-4°).

Au mois de septembre 1792, le département du Pas-de-Calais nomma M. Daunou député à la Convention nationale, et lui donna pour collègues Carnot et Thomas Payne. Les temps étaient difficiles pour le courage, le talent et la vertu : M. Daunou les fit briller avec éclat, et ils grandirent à cette terrible et mémorable époque de notre histoire. Jamais peut-être ne s'éleva-t-il à une plus haute éloquence que lorsqu'il osa émettre, à la tribune nationale, ses *Considérations sur le procès de Louis XVI*; nous en citerons quelques fragments : « Dans l'état actuel des choses, repousser les formes judiciaires c'est disputer contre la loi... Tous les moyens de défense déterminés par les lois sont dus à Louis XVI, au milieu d'une délibération calme et décente, digne du suffrage du peuple et de la sanction des siècles... J'avoue que la peine de mort est une institution sauvage, et que nos enfants, pour peu que l'art social se perfectionne, parleront bientôt de ce supplice comme nous parlons nous-mêmes de la torture et des épreuves judiciaires... La sanction du peuple n'est pas moins nécessaire à ce jugement (du roi) qu'à la constitution elle-même... Vous avez communiqué à ce procès une grave importance et une effrayante solennité... Je me défie de l'enthousiasme lors même qu'il s'allie à des vertus douces. L'enthousiasme qui condamne est toujours témérité... Il ne faut pas dénaturer le caractère national;

at pas ensauvager les mœurs d'un qui a été jusqu'ici doux, juste, sensible. La sévérité d'un républicain n'est pas la barbarie d'un cannibale. Il ne faut point appeler de la révolution ce qui ne serait que la région des vautours. Restons dans la sphère de l'humanité et de la justice ; ce sont là les seuls éléments qui nous restent à un peuple libre ; c'est là ce qu'il croit et se fortifie : au-delà sont les fléaux qui tuent la liberté ; au-delà sont les factions, l'arbitraire et les tyrans. » C'est ainsi qu'un républicain entendait la justice.

« Son opinion sur ce grand procès, dit-il, prouve et soutient avec un talent s'élevant à la hauteur de son courage Louis XVI ne peut être jugé par la Convention ; et, s'appuyant des principes de Montesquieu et de Rousseau, vous ne pouvez, dit-il, être à la barre des accusés, jurés de jugement, juges non responsables, juges non élus. Hors des formes judiciaires, point de jugement, il n'y a que la vengeance. Nous devons quelque chose, du moins, à ce que l'on dira de nous. Si les nations vous contemplent, si les nations vous voient, si les nations, ne donnez donc pas un grand exemple aux nations ! » Dans un complément de son opinion il s'écrivait, comme trop bien pressenti l'avenir : « Citoyens, voilà comment naîtront la pitié, la terreur, les accusations à la Convention nationale, et tous les maux de troubles, de haines et de discordes dont les aristocrates, les tyrans, les anarchistes, les intrigants ambitieux, et tous vos ennemis se servent et tous les tyrans étrangers, emparer de toutes parts avec la plus acharnée émulation, etc. » Il ne faut pas que la Convention cédât aux factions qui se disaient le peuple : il faut aux factions plus ou moins obstinées, plus ou moins intrigantes, plus ou moins impuissantes ; quant aux agrégations partielles qui agitent, qui divisent, qui assassinent, et que l'on s'obstine à vouloir pour le peuple, elles ne sont pas le peuple que les marais ne sont que des marais et que les reptiles ne sont l'u-

nivers. » Partout le raisonnement est aussi fort que la parole est éloquent ; et c'est comme homme d'état, comme moraliste, comme républicain, que M. Daunou vota pour la détention et le bannissement à la paix. Ce vote fut aussi celui du républicain Thomas Payne.

Les tristes prévisions de M. Daunou ne tardèrent pas à se réaliser. Il fut d'abord déclaré, par les factieux, indigne de la confiance de son département.

Ses premiers travaux législatifs furent : 1° un savant *Essai sur l'instruction publique* (1793, in-8°). L'auteur demandait l'établissement progressif dans les départements de bibliothèques publiques, de dépôts publics d'histoire naturelle, d'antiquités, de tableaux, etc. ; l'organisation d'établissements publics d'éducation pour tous les âges, et celle d'une école primaire par chaque population de mille habitants. Dans les objets de l'éducation publique de l'enfance, la gymnastique, la déclamation, la danse, la musique, le dessin étaient compris, ainsi que l'arithmétique, le toisé, l'arpentage. L'auteur voulait qu'il y eût dans les écoles des élèves entretenus par l'État, des récompenses accordées aux inventeurs, aux savants, etc. ; il demandait que la république contribuât aux dépenses des sociétés savantes et qu'elle encourageât les grandes entreprises d'instruction, comme voyages, expériences, éditions, etc. Cet *Essai* renferme des vues sages, dont plusieurs ont été adoptées depuis sa publication, faite à une époque où, dans l'instruction publique, tout était détruit ou bouleversé.

2° *Essai sur la constitution ; Motion d'ordre sur le travail de la constitution* (séance du 26 avril), et *Remarques sur le projet proposé par le Comité de salut public* (1793, 3 brochures in-8°). Dans ce nouvel *Essai*, qui n'honore pas moins le publiciste que le citoyen, M. Daunou examine les principes sur lesquels l'état social doit être fondé. Son projet est divisé en 5 titres, partagés en 12 sections et en 168 articles. Plusieurs dispositions importantes de ce projet sont passées depuis dans les chartes des gouvernements représentatifs.

La Convention s'était partagée en deux

grandes fractions : les hommes sages et modérés qui cherchaient à retenir la république naissante sur le penchant de l'anarchie, et les hommes de violence qui l'y précipitaient. M. Daunou signa les protestations des 6 et 19 juin contre la journée du 31 mai, et fut compris dans l'arrestation des 71 signataires. Après le 9 thermidor, il rentra dans la Convention et en fut élu secrétaire le 21 décembre 1794. Il fit rendre un décret relatif à l'imprimerie royale et à l'envoi des lois. Le 2 avril 1795, la Convention ordonna sur son rapport, qui fut publié, l'impression à trois mille exemplaires de la célèbre *Esquisse du tableau historique des progrès de l'esprit humain*, ouvrage posthume de Condorcet, pour être distribué, dans toute l'étendue de la république, de la manière la plus utile à l'instruction.

Nommé membre de la commission des onze chargée des lois organiques de la constitution, M. Daunou fit (mai 1795) un Rapport sur les moyens de donner plus d'intensité au gouvernement. Bientôt il présenta le projet de la constitution de l'an III, dont il fut presque le seul rapporteur, et prit souvent la parole dans la discussion concernant la déclaration des droits, la division départementale, le placement des municipalités, l'état civil, les assemblées primaires, la division du corps législatif en deux conseils, l'organisation du pouvoir exécutif, la responsabilité de ses membres, etc. Le 3 août, il fut élu président de la Convention, et, peu de jours après, membre du Comité de salut public. Bientôt il fit décréter, comme article constitutionnel, l'inviolabilité de l'asile du citoyen durant la nuit. Toujours membre de la commission des onze, il fit un rapport et présenta un projet de loi sur les élections. Nous ne pouvons indiquer ici tous ses travaux législatifs, dont la plupart furent imprimés par ordre de la Convention. Dans ses dernières séances, la loi sur l'organisation de l'instruction publique fut encore l'ouvrage de M. Daunou (oct. 1795). Enfin il termina sa carrière conventionnelle par son rapport sur le renouvellement du Corps-Législatif (déc. 1795, in-8°).

Élu membre du conseil des Cinq-Cents, M. Daunou en fut le premier président. C'est lui qui proposa et qui fit adopter l'établissement d'une bibliothèque près du Corps-Législatif; c'est lui qui, premier président de l'Institut national, prononça le discours d'ouverture et d'installation de ce corps illustré depuis par tant d'hommes éminents. Le nom de M. Daunou se rattache aussi à l'organisation du tribunal, aujourd'hui Cour de cassation. Au nom d'une commission, dont faisaient partie M.M. Siméon, Treilhard, Sièyes et Vaublanc, M. Daunou fit, le 25 nov. 1795, un rapport suivi d'un projet de loi, qui fut adopté, sur la répression des délits de la presse (in-8°, 30 p.); il proposa des peines contre la calomnie, et l'établissement d'un journal officiel. Parmi les nombreux et utiles projets que M. Daunou fit adopter, nous citerons ceux qui fixaient les sièges des assemblées électorales, la composition du Corps législatif, et celui qui ordonna la translation aux archives des papiers du Châtelet.

M. Daunou sortit du conseil le 20 mai 1797. Après avoir rendu compte des travaux de la première année de l'Institut, et après avoir prononcé au Champ-de-Mars l'éloge du général Hoche, il fut chargé par le Directoire d'organiser la république romaine. Il se rendit à Rome en qualité de commissaire, annonça bientôt l'installation de la nouvelle république, revint en France et fut remplacé par Bertholieu.

Réélu au conseil des Cinq-Cents le 20 mars 1798, il en fut, le premier encore, nommé président le 20 août; c'est en cette qualité qu'il répondit, le 18 septembre, au président de l'Institut Bitaubé, lorsqu'en exécution d'une des dernières lois de la Convention, 3 brumaire an IV, ce dernier vint lire à la barre le compte rendu des travaux de ce corps pendant la troisième année de son établissement; usage qui ne s'est pas maintenu, et on doit le regretter, car il eût fait connaître périodiquement à la France le progrès des sciences et des arts, le mouvement des lettres, et donné tous les ans la statistique de la marche de l'esprit humain.

Après la révolution du 18 Brumaire, M. Daunou fut nommé membre de la commission chargée de rédiger la constitution de l'an VIII. Il refusa la place de conseiller d'état qui lui fut offerte par le premier consul, et entra dans le Tribunal. Il y célébra, dans un discours, la bataille de Marengo, et demanda des honneurs nationaux pour la mémoire du général Desaix. Il combattit la création des tribunaux spéciaux, se montra plus d'une fois opposé aux projets du nouveau gouvernement, et fut compris dans la première élimination subie par un corps qui inquiétait déjà, dans le premier consul, sa préoccupation de l'empire.

Rendu aux lettres, M. Daunou reprit ses fonctions de garde de la bibliothèque du Panthéon. Il publia une savante *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, 1802, in-8°, et un *Mémoire sur les élections au scrutin*, 1803, in-4°. Au mois de septembre 1804, il remplaça Camus dans la garde des archives du Corps-Législatif, et plus tard (1807) il lui succéda dans les fonctions d'archiviste de l'empire. A cette époque, il mit en ordre, continua et publia, avec une savante introduction, l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, ouvrage que Rulhière n'avait pas eu le temps de terminer (1807, 4 vol. in-8°). L'ancien conseiller au parlement de Paris, Ferrand, qui avait mis peu d'esprit national dans son *Esprit de l'histoire*, avait achevé avec de vieilles opinions le travail de Rulhière; mais sa continuation ne fut pas adoptée, et M. Daunou fut chargé de donner à l'ouvrage de l'historien une suite plus digne de son travail.

M. Daunou fit paraître, en 1809, son excellente édition des *Oeuvres complètes de Boileau*; elles furent stéréotypées en 3 vol. in-8° et 3 vol. in-12. Les nombreux tirages qui en ont été faits attestent le mérite et la supériorité de cette édition, où l'on trouve une vie abrégée du poète, le discours couronné sur les caractères et l'influence de ses œuvres, les variantes, les textes latins imités, et tous les documents historiques, critiques, littéraires et bibliographiques, qu'on recherche dans les collections des auteurs classiques.

L'année suivante (1810) parut, sous nom d'auteur, l'*Essai historique de M. Daunou sur la puissance temporelle des papes*, 1 vol. in-8°, ouvrage remarquable, où la critique est sans passion, la vérité cherchée de bonne foi et produite sans déguisement. La 3^e édition de ce livre, avec des corrections et des additions, fut donnée en 1811, de l'imprimerie du gouvernement, 2 vol. in-8°, et détruite en grande partie vers 1813. Barbier dit, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, que « cinquante ou soixante exemplaires tout au plus en ont été conservés. » Une 4^e édition (Paris, 1818, 2 vol. in-8°) offre des additions importantes; mais plusieurs morceaux de la 3^e ne s'y trouvent pas. Il y avait alors la censure de la Restauration.

En 1811, M. Daunou donna sur la vie et les ouvrages de M. J. Chénier, qui avait été longtemps son collègue et toujours son ami, une fort bonne *Notice*, reproduite depuis à la fête des œuvres complètes de cet écrivain. MM. Ginguené et Daunou suppléaient assez souvent M. Dacier, secrétaire perpétuel de la classe d'histoire et de littérature de l'Institut, dans la rédaction de l'*Exposé annuel des travaux de cette classe*. Les *Exposés* de 1814 et de 1815 sont de M. Daunou. Cette même année, il perdit sa place de garde des archives du royaume; mais il fut nommé principal rédacteur du *Journal des Savants*, et, par ordonnance du 31 mars, membre de l'Académie des Belles-Lettres. Élu député du département du Finistère en 1818, il siégeait à la chambre, lorsqu'en 1819 il fit paraître son *Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société*, 1 vol. in-8°. Le titre seul de cet ouvrage annonçait déjà son importance; l'époque où il parut, son apropos; le civisme éclairé de l'auteur, son mérite et son utilité; aussi cet *Essai* a-t-il été plusieurs fois réimprimé (1822-1825) et traduit en espagnol (1826). Nommé professeur du cours d'histoire et de morale au collège royal de France, M. Daunou prononça, le 13 avril 1819, et fit imprimer son discours d'ouverture. Son cours fut très suivi, et il le continua jusqu'en 1820, époque où,

ayant été réintégré dans ses fonctions d'archiviste du royaume, il crut, par un rare désintéressement, devoir se démettre de sa chaire.

Toujours infatigable dans ses utiles travaux, il composa la notice historique sur Ginguené, qui précède la 2^e édition de l'Histoire littéraire d'Italie (1824). Il rédigea, pour l'édition des *Œuvres de La Harpe* (1826) une notice très remarquable sur cet écrivain. En même temps, il s'occupait de travaux législatifs et faisait des rapports à la chambre des députés dans diverses sessions. Nous ne citerons que le rapport du 22 décembre 1831 sur le projet de loi concernant l'*instruction primaire* (in-8^o de 67 pages), car il n'est pas inutile de remarquer que, dans une période de près de quarante années (1793-1831), le premier et le dernier travail de M. Daunou, dans les législatures nationales, ont eu pour but l'instruction publique. Réélu à Brest en 1828, il le fut encore une fois en 1831, et ce n'est que depuis les élections de 1834 qu'il a renoncé à faire partie de la chambre.

M. Daunou a pris part à la rédaction de plusieurs ouvrages périodiques. En 1788 et 1789, il fit insérer plusieurs articles de littérature dans le *Journal encyclopédique*. Il rédigea la partie des mélanges de philosophie et de politique dans la *Sentinelle* de Louvet. En 1797, il entreprit, avec Camus et Baudin des Ardennes, de ressusciter le *Journal des Savants*, qui, publié sans interruption depuis son ancienne origine (1665), avait cessé de paraître à la fin de 1792. Mais les temps étaient encore peu favorables aux sciences et aux lettres : la continuation du journal ne dura que six mois ; elle n'a été reprise qu'en 1816, sous la direction de M. Daunou ; et ce qu'on ne peut expliquer, c'est que redevenu, comme il l'avait été si longtemps, le premier de nos journaux de science et de littérature, ce recueil périodique est pourtant celui qui compte peut-être le plus petit nombre d'abonnés et de lecteurs.

M. Daunou a donné d'excellents articles à la *Biographie universelle* et à l'*Encyclopédie des gens du monde*. On a surtout remarqué, dans ce dernier recueil, les articles S. BERNARD, BOILHAU,

et son beau travail sur les CENSURENS ROMAINS. Plusieurs de ses mémoires enrichissent la collection de l'Institut. Enfin le *Moniteur* a recueilli un grand nombre de ses rapports, de ses discours et de ses opinions dans les quatre assemblées législatives dont il a fait partie.

Les plus importants de ses travaux actuels sont la continuation de la collection des *Historiens de France*, par D. Bouquet, et celle de l'*Histoire littéraire de la France*, où il a pour coopérateurs MM. Émeric David et Amaury Duval. Le 18^o vol. in-4^o de ce grand ouvrage a dernièrement été publié : le 19^o est sous presse. Les bénédictins n'en avaient donné que 12 de 1733 à 1763. Le tome 13^o a paru en 1814. Il a fallu suivre le plan, peut-être trop vaste, qui était tracé ; on n'est encore qu'au XIII^e siècle. Mais si les continuateurs (parmi lesquels ont été d'abord D. Brial, Ginguené, M. de Pastoret) ont montré le savoir patient des bénédictins, ils se sont distingués d'eux par un esprit de critique plus approprié à notre époque, par un style plus facile et par un goût plus épuré. Et l'on doit remarquer ici que dans nos deux collections nationales des *Historiens de France* et de l'*Histoire littéraire de la France*, le dernier bénédictin savant, D. Brial, a eu pour continuateur le dernier savant de l'Oratoire, M. Daunou.

Peu d'existences littéraires ont été aussi honorablement remplies que celle de M. Daunou. Tous ses travaux présentent un but d'utilité publique. Il a eu le rare bonheur de traverser plus de quarante années de révolution et d'orages politiques avec l'estime, au moins secrète, de tous les gouvernements, de toutes les factions, de tous les partis ; toujours élevé dans l'opinion publique, toujours simple et modeste, mais ferme, invariable dans ses principes, à la tribune, à l'académie, dans les chaires d'enseignement, comme dans sa vie privée, l'envie s'est arrêtée et la critique s'est tue devant la renommée de ses talents et de ses vertus. V-VZ.

DAUPHIN (hist. nat.). L'espece à laquelle ce nom est appliqué chez nous appartient à ces mammifères cétacés ou souffleurs, exclusivement aquatiques, qui se reconnaissent à ce qu'ils sont tout-à-

fait privés de membres postérieurs, à ce que leur queue se termine par une nageoire horizontale, à ce que leurs narines semblent situées au sommet de la tête, à ce qu'ils ont des dents coniques et crochues aux deux mâchoires, et enfin à ce que leur corps est fusiforme et tout-à-fait nu. Cette espèce, réunie à plusieurs autres, forme avec elles un genre très naturel, auquel le même nom de dauphin a été étendu ; et, par une nouvelle extension, il est devenu celui d'une famille composée de tous les genres qui ont des caractères communs avec le premier, et, entre autres, une tête osseuse dans laquelle on retrouve le type propre à la tête osseuse de celui-ci.

Ces genres de dauphins sont fort nombreux : on trouve parmi eux les *delphinorhynques*, remarquables par la longueur et l'étroitesse de leur museau ; les *marsoûins*, dont le museau est d'une extrême brièveté et la tête sphérique ; les *hypéroodons*, à museau déprimé et à tête arrondi ; les *narvals*, avec leurs longues défenses horizontales, etc. Nous nous renfermerons dans l'histoire de l'espèce du dauphin proprement dite, la seule d'ailleurs qui ait donné lieu à quelques observations dignes d'un intérêt général.

Le nom de *dauphin* (*delphinus*) nous est venu des Grecs par les Latins ; mais les uns et les autres ne le donnaient pas seulement à des cétacés, ils l'employaient aussi à désigner des requins, ce qui a occasionné dans l'histoire de ces espèces une confusion qui n'a cessé que dans ces derniers temps, et lorsqu'on en a eu découvert la cause. Ce qui est certain, c'est que nous donnons le nom à la même espèce qu'eux ; car il en accompagne fréquemment la représentation sur leurs médailles.

Les dauphins sont fort communs dans nos mers : ce sont des animaux que les navigateurs ont le plus souvent occasion de voir et qu'ils observent avec le plus de curiosité ; les troupes assez nombreuses qu'ils forment, poussés par leur instinct, aiment à suivre les vaisseaux, et semblent, par la variété et la vivacité de leurs mouvements, les défier de lutter avec elles de vitesse.

Cette espèce n'atteint jamais à une très grande taille. Les plus grands dau-

phins ne dépassent pas six à sept pieds, et, comme nous l'avons dit, ce sont des animaux dont le corps est fusiforme ; son plus grand diamètre n'est cependant pas à sa partie moyenne, il est rapproché de la tête. Celle-ci est tout d'une venue avec le corps ; elle n'en est point séparée par le cou : aussi n'a-t-elle aucun mouvement propre, et, après une apparence de front arrondi, elle se termine par des mâchoires déprimées qui ont quelquefois fait désigner le dauphin par le nom de *bec-d'oie*.

De chaque côté, un peu en arrière de la tête, sont deux nageoires qui représentent les membres antérieurs des autres mammifères, et sont composées des mêmes parties. Vers le milieu du dos se montre une extension de la peau qui n'est susceptible d'aucun mouvement ; enfin l'extrémité postérieure se termine par une large nageoire horizontale dans laquelle consiste le plus puissant moyen de progression pour ces animaux.

Au rapport de tous les marins, la force et l'impétuosité des mouvements du dauphin sont prodigieuses. Sa manière de nager, quand il veut avancer rapidement, a un caractère particulier ; pour cet effet, il se ploie d'abord en demi-cercle, en ramenant sa queue de haut en bas ; puis, se redressant avec promptitude, sa large nageoire le fait avancer avec la vélocité d'une flèche. C'est surtout à la surface des flots que les dauphins aiment à se mouvoir ainsi, et comme ils vont toujours en troupes, rien n'est plus singulier que le spectacle qu'ils présentent alors, vus de loin. Leurs dos arrondis, qui paraissent et disparaissent alternativement en nombre plus ou moins grand, ressemblent assez aux ondulations d'un animal dont la longueur serait considérable, lorsque ces animaux nagent à la suite l'un de l'autre sur une même ligne ; ou dont le corps serait cent fois replié sur lui-même, lorsqu'ils sont plus ou moins épars. C'est évidemment ce spectacle qui a fait croire à quelques marins ignorants qu'ils avaient rencontré dans leurs navigations des serpents d'une longueur et d'une grandeur excessives, et que l'illusion qui les abusait leur a fait encore exagérer.

Les nageoires antérieures ne paraissent prendre de part au mouvement que pour en modifier dans certains cas la direction.

Autant les dauphins ont été favorisés sous le rapport des mouvements, autant ils paraissent l'avoir été peu sous le rapport des sens. Chez eux la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût n'ont que des organes imparfaits.

Les dauphins se nourrissent de différents animaux marins, des poissons, des mollusques, et des diverses espèces qu'ils rencontrent ou poursuivent dans les vastes domaines qu'ils habitent; on les rencontre souvent aux embouchures des fleuves, qu'ils remontent même quelquefois, et partout ils sont les plus dangereux rivaux des pêcheurs. Leurs grandes mâchoires recouvertes de lèvres minces et peu mobiles peuvent être garnies chacune de plus de 90 dents; mais ces dents coniques et un peu crochues ne leur servent qu'à retenir la proie et non point à la diviser: aussi la retrouve-t-on toujours entière dans leur estomac, tant qu'elle n'est pas digérée. Il paraît qu'il entre avec elle une assez grande quantité d'eau dans la bouche du dauphin, et que, pour ne point avaler cette eau, ils s'en débarrassent en la rejetant par les narines au moyen d'un mécanisme particulier. C'est l'eau rejetée ainsi avec bruit qui a aussi valu à ces animaux le nom de *souffleurs*. Cette nécessité d'avaler toute vivante et tout entière leur proie est peut-être cause de l'estomac compliqué qu'ils ont reçu, et qui consiste en quatre ou cinq poches organisées chacune d'une manière spéciale et qui ont sans doute une action également spéciale sur les aliments. Du reste leur canal intestinal est simple; ils n'ont point de cœcum.

Comme nous l'avons dit, ils respirent par leurs narines, par leur évent, ce qui les oblige à revenir, à des époques plus ou moins rapprochées, à la surface de l'eau; mais ils ont la faculté, au moyen d'une disposition particulière de leur système artériel, de suspendre leur respiration pendant un temps fort long, et c'est ce qui leur arrive quand ils chassent ou quand ils sont chassés; cette fonction ne devient d'une périodicité régu-

lière que dans le calme et la sécurité.

Les organes de la génération ne présentent rien de particulier. On suppose que la gestation est de dix mois; alors les mamelles, au nombre de deux, situées de chaque côté de la vulve, sont remplies d'un lait doux et gras que les jeunes dauphins obtiennent, comme tous les autres mammifères, en tétant. La mise bas paraît avoir lieu surtout en automne, ce qui reporterait la saison des amours pour ces animaux au commencement de l'année.

L'organe qu'on est porté à considérer comme un des plus remarquables chez les dauphins, c'est le cerveau; il semble que la nature, en ne lui accordant que des sens qui semblent imparfaits et grossiers ait voulu les dédommager par une grande intelligence; car l'organe où en est le siège acquiert chez ces animaux un développement qui, sous ce rapport, les rapproche des espèces les plus favorisées, et tout annonce qu'en effet les dauphins ont une intelligence singulièrement étendue. Ce n'est pas toutefois chez les observateurs modernes qu'il faudrait chercher la preuve de ce fait.

Les exemples cités par Pausanias, Plin-le-Vieux et Plin-le-Jeune, suffisent pour faire voir que le dauphin est au moins aussi susceptible d'éducation qu'aucun de nos animaux domestiques; malgré ces qualités, l'utilité de cette espèce pour la nôtre n'a jamais été grande; cependant le dauphin est encore recherché par les peuples du Nord, auxquels il paraît fournir une nourriture convenable à leur climat. En France, jusqu'au xviii^e siècle, on en a vu la chair figurer sur nos tables comme celle des meilleurs poissons; mais aujourd'hui le dauphin n'est plus pour nos pêcheurs qu'un rival fort habile auquel ils font la guerre pour s'en délivrer, et nous le repousserions avec dégoût, s'il nous était présenté comme aliment.

F. C.

DAUPHIN (droit public), titre que prenait jadis le fils aîné du roi de France et que porte encore dans ce moment le duc d'Angoulême, fils de Charles X. Les historiens ne s'accordent pas sur l'origine de ce nom, dont le Dauphiné (1307) a toutefois tiré le sien depuis qu'il était devenu le titre de ses souverains. C'est-

ci, au rapport de quelques auteurs, portait sur leur casque un dauphin, et cet emblème leur fit donner le nom de *céacé*. D'autres affirment que le comte d'Albon, dont Guigues ou Guy V avait épousé la fille, était surnommé *dauphin* et que, pour lui faire honneur, son gendre adopta lui-même ce surnom. Suivant d'autres enfin, Guigues VI, qui vivait vers le milieu du XII^e siècle, aurait été le premier à porter ce titre. La puissance et les droits des Dauphins, avant la réunion du Dauphiné à la France, avaient beaucoup varié; les prétentions des évêques furent souvent un obstacle à leur établissement et souvent aussi on les vit se faire la guerre entre eux; telles étaient les prétentions de ces prélats qu'on a vu plusieurs dauphins se reconnaître les vassaux des archevêques de Vienne. Mais dès que Humbert II eut fait donation du Dauphiné à Charles de France, petit-fils de Philippe de Valois (1349), les troubles causés par les exigences des évêques cessèrent; dès lors aussi le fils aîné des rois de France fut qualifié dans les lettres-patentes de *Dauphin par la grâce de Dieu, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois*. Il faut cependant remarquer que, bien que l'héritier présomptif de la couronne fût investi en naissant du titre de *dauphin*, il n'avait la souveraineté du Dauphiné que lorsque le roi lui en faisait l'abandon; encore cet abandon n'était-il jamais entier: le dauphin restait toujours sous la dépendance du roi et ses actes étaient soumis à son approbation. Louis XI a été un des princes qui ont joui de cette souveraineté d'une manière presque absolue: on cite de lui une déclaration par laquelle il défendit aux gentilshommes de se faire la guerre entre eux, ce qui était alors un des plus grands privilèges de la noblesse; il fit battre monnaie portant son effigie et exerça le droit de faire grâce envers les condamnés. Depuis Louis XI, le Dauphiné n'a eu de souverain immédiat que les rois eux-mêmes: leurs fils aînés ont porté le titre de dauphin, mais ils n'ont point eu le gouvernement de cette province qui est restée soumise aux lois générales du royaume. Depuis l'établissement du

régime constitutionnel, le fils aîné du roi a pu prendre le titre de dauphin, mais sans pour cela être revêtu d'aucune souveraineté à l'égard du Dauphiné. La royauté est indivisible et n'a d'ailleurs en partage qu'une partie du gouvernement qui réside dans les trois pouvoirs.

X. B-T.

L'Auvergne, à partir du comte Guillaume VIII, était pareillement gouvernée par des *dauphins* (ainsi qu'il a été dit à l'article consacré à cet ancien comté, t. II, p. 599). Déjà même le fils de Guillaume VII portait ce titre; il est connu dans les annales de la poésie sous le nom de *dauphin d'Auvergne*, et il nous reste de lui quelques couplets satiriques que M. Raynouard a recueillis dans son *Choix des poésies originales des troubadours*, t. IV. Aujourd'hui même on appelle *Dauphiné d'Auvergne* un petit canton du département du Puy de-Dôme, dont Vaudables est le chef-lieu. S.

DAUPHINÉ (*Delphinatus*), province de France, bornée à l'ouest par le Rhône, au nord par le Rhône et la Savoie, au midi par la Provence, et à l'est par les Alpes. Avant d'être réunis en province, les différents pays que renferme le Dauphiné furent gouvernés par des comtes dont la puissance égalait celle des rois; plusieurs d'entre eux se qualifiaient de *comtes par la grâce de Dieu*. Cette puissance, ainsi que nous l'avons dit à l'article DAUPHIN, leur fut souvent disputée par les évêques, qui prétendaient joindre le pouvoir temporel à celui de l'Église; prétentions qui donnèrent lieu à des guerres fréquentes dont les résultats ne furent pas toujours favorables aux comtes. L'un d'eux, Guigues V ou Guigues VI, de la race des ducs de Bourgogne, prit le titre de dauphin, et c'est de lui que, peu de temps après (XI^e ou XII^e siècle), les terres soumises à sa domination prirent le nom de Dauphiné. Cette province, qui ne se composait dans l'origine que d'un territoire de peu d'étendue (*voy. VIENNOIS*), s'accrut peu à peu par les concessions et les alliances. Ainsi, en 1155, Berthold, duc de Zähringen, gouverneur du royaume de Bourgogne, céda tous ses droits sur le Viennois au fils de Guigues-le-Dauphin; plus tard, le

Diois et le Valentinois furent achetés 100,000 écus et réunis au Dauphiné. L'Embrunois et le Gapençois furent aussi joints à cette province par l'alliance de Guigues-André avec Béatrix Claustral, petite-fille de Guillaume V, comte de Forcalquier; enfin, en 1349, Humbert II fit donation du Dauphiné à Charles de France, petit-fils de Philippe de Valois; et depuis les rois de France en sont restés les possesseurs et les maîtres exclusifs.

Le Dauphiné fut longtemps le théâtre des guerres de religion; Montbrun et le baron des Adrets, à la tête des réformés, remplirent ces malheureuses contrées de toutes les horreurs du carnage et de la dévastation; de cruelles représailles suivirent ces sanglantes provocations, et pendant 40 ans on s'égorgea pour des doctrines religieuses dont les premiers préceptes étaient la paix et l'amour de l'humanité.

Le Dauphiné jouit, soit avant, soit après sa réunion à la couronne de France, de franchises et de libertés bien rares dans ces temps de féodalité; il était exempt de la taille et de la corvée. Louis XI fut le premier qui le soumit à un impôt annuel et perpétuel, au mépris du serment qu'il avait prêté et du *statut delphinal* qui dispensait la province de tout tribut envers le prince. Quelques historiens disent, à la vérité, que jusque sous Henri I^{er} la taille fut de *pure gracieuseté*, mais ils ne citent aucun document historique à l'appui de leur assertion. Quoi qu'il en soit, il est certain que les privilèges accordés à la province par les premiers dauphins avaient laissé dans l'âme de sa population des germes d'indépendance et de liberté qui se développèrent et grandirent avec le temps. Dès 1760, on vit les Dauphinois se plaindre hautement de l'édit portant création d'un troisième 20^e, et le parlement de Grenoble résister à son enregistrement. Les remontrances énergiques adressées au souverain par les corps constitués, les courageuses députations envoyées à la cour, eurent presque toujours pour résultat, sinon l'entière remise des impôts, du moins des diminutions considérables pour la province. Mais ce fut surtout dans les

années 1787 et 1788 que se manifestèrent, dans cet ancien pays d'États, la haine des actes arbitraires et un noble enthousiasme pour tout ce qui pouvait amener en France le règne d'une liberté généreuse et sage. Tout le monde sait qu'à ces époques mémorables le parlement de Grenoble refusa encore l'enregistrement des *édits du timbre et de la subvention territoriale*; qu'il déclara trahire au roi et à la nation quiconque irait siéger à la cour plénière, et que l'on vit le peuple s'opposer à l'exécution des lettres de cachet lancées contre les membres du parlement, et jeter du faite des maisons des tuiles sur les troupes chargées de cette mesure violente. Cette journée du 7 juin 1788, qui a conservé le nom de *journée des tuiles*, fut suivie de la réunion, dans la maison commune de Grenoble, de tous les notables de la ville, qui résolurent, dans cette séance, la fameuse convocation des trois ordres de la province, dans le château de Vizille, pour le 21 juillet. La hardiesse de cette résolution étonna moins la France que l'exactitude avec laquelle tous les députés convoqués se rendirent à cette assemblée, qui eut lieu malgré la défense du gouverneur de la province et l'appareil militaire déployé pour l'empêcher. Cette imposante réunion, présidée par le comte de Morgues, élu Mounier pour son secrétaire; chaque membre y fit abnégation de son rang et de son droit de préséance: nul n'y fut marquis, prélat ou plébéien; tous y furent Français et citoyens. Les résolutions de l'assemblée eurent pour objet des protestations contre les édits enregistrés militairement à Grenoble le 10 mai précédent, le rappel du parlement, le rétablissement des tribunaux, la convocation des États-Généraux, le renvoi des ministres, etc., etc. Il fut arrêté en outre que, quoique prêts à tous les sacrifices que pourraient exiger la sûreté et la gloire du trône, ils n'octroieraient les impôts, par dons gratuits ou autrement, que lorsque leurs représentants en auraient délibéré dans les États-Généraux du royaume. Ces arrêtés furent adressés au roi sous le titre de *trois respectueuses représentations des trois ordres de la province du Dauphiné*. La continuation

né fut ajournée au 1^{er} septembre, puis à Robert et à Romans; et y fut proclamé dans ses fonctions de secrétaire et l'archevêque de Le Franc de Pompignan, promu à l'épiscopat. Postérieurement, le parliement réintégré dans l'exercice de ses fonctions; la population entière manifeste sa joie par des adresses de félicité à cette courageuse compagnie, et si que le Dauphiné donna à la France un premier exemple, tout à la fois respect pour l'ordre et de son amour pour cette indépendance rationnelle qui seule peut assurer le bien-être d'un état.

Le Dauphiné a donné naissance à un grand nombre d'officiers généraux qui se distinguèrent dans les guerres de la république et de l'empire. La France lui doit plusieurs hommes distingués (voy. BARNAVE, LAFAYETTE, etc.), un mécanicien célèbre (M. VAUCANSON), des notabilités dans les sciences et les arts (voy. LAFAYETTE, MABLY, CHAMPOLLION, etc.). Après la révolution, le Dauphiné a été divisé en trois départements : l'Isère, le département des Hautes-Alpes (voy. ces départements). Les principales villes sont : Grenoble, Vienne, Romans, Montélimar, Die, Embrun, Gap, Briançon, et Marcellin. La vallée du Grésivaudan qui a douze lieues d'étendue, est la plus riche et des plus agréables de la France; c'est au nord de cette vallée et dans les montagnes qui entourent qu'est située la Grande-Chartreuse, édifice moins remarquable même que par les lieux sauvages qu'il occupe. Cette province renferme plusieurs sites et accidents que les voyageurs ont qualifiés de merveilles du Dauphiné : elles sont au nombre de sept. La première est la *Fontaine ardente* dont Buffon parle dans son livre de *Civilité*. Le mot ALPES (*hautes et basses*) on a donné ce mot trop succinctement et sans entrer dans les détails que le lecteur aime sans doute dans les notices de M. Dufau sur les départements de France. Pour proposer les dernières descriptions des départements des Hautes et Basses-Alpes, nous nous en référons au mot PROVENCE et au mot HAUTES-ALPES. J. H. S.

Fontaine Dei : elle est située dans la commune de Gusa, à six lieues de Grenoble; elle consiste en un terrain de deux mètres carrés environ, duquel s'échappe, après les temps de pluie, un gaz inflammable d'une couleur bleuâtre. A une époque fort ancienne le ruisseau qui coule au fond du vallon passait très près de ce terrain; ses eaux acquéraient dans ce passage une chaleur assez vive, ce qui avait fait donner à cette merveille le nom de *Fontaine ardente*. La deuxième, la *tour sans Venin*, à deux lieues de Grenoble dans la commune de Pariset, est une tour en ruine à l'approche de laquelle mouraient, disaient-on jadis, tous les animaux venimeux : c'est une erreur qui s'était accréditée comme tant d'autres et que le temps et l'expérience ont entièrement dissipée. Le *Mont inaccessible*, situé dans le Trièves, près du village de Chichilienne, est aussi une des merveilles du Dauphiné : c'est un rocher très escarpé sur le sommet duquel on arrive difficilement; cependant en l'année 1594, Antoine Deville, qui accompagnait Charles VIII en Italie, y monta avec plusieurs personnes de sa suite. Les *Caves de Sassenage* sont beaucoup plus curieuses que les trois merveilles dont nous venons de parler : ce sont deux grandes excavations formées dans le rocher, de l'extrémité supérieure desquelles s'échappe un torrent d'eau de la plus parfaite limpidité et dont on ignore la source. Un grand nombre de curieux ont cherché à pénétrer jusqu'au fond de ces grottes sans pouvoir y parvenir; on assure qu'elles conduisent jusque dans le Royannais, situé à plus de six lieues de là. Les traditions superstitieuses de la contrée y avaient placé la demeure de la fée Mélusine, protectrice puissante et révérée de la maison de Sassenage et des princes du Royan. La sixième était la *Manne de Briançon*, espèce de résine dont se couvrent les mélèzes aux environs de cette ville, dans les temps des grandes chaleurs. Enfin, la septième est la *Grotte de Notre-Dame de la Balme*, entre les villages d'Amblérieux et des Sallettes : c'est aussi une profonde excavation plus spacieuse et plus élevée que celle de Sassenage, mais qui n'offre rien de bien remarquable. X. B.-T.

On divisait autrefois le Dauphiné en *haut* et en *bas* Dauphiné : le premier comprenait le Graisivaudan, le Briançonnais, l'Embrunois, le Gapençois, le Royannais et les baronies; le second se composait du Valentinois, du Diois et du Tricassiniois. C'est un pays montagneux : diverses ramifications des Alpes s'y étendent jusque vers le Rhône, en s'abaissant peu à peu; dans le Haut-Dauphiné elles présentent des sommets très élevés. Indépendamment du Rhône, le Dauphiné est arrosé par l'Isère, par la Drôme, le Drac, la Durance, et par un grand nombre de torrents rapides qui descendent des Alpes. Ces montagnes sont couvertes de belles forêts et offrent aussi au bétail de gras pâturages; elles abondent en métaux et en minéraux de toute espèce. Dans le voisinage du Rhône, le pays, âpre et pittoresque dans les montagnes, devient très fertile en blé, en vin, en chanvre, et permet la culture de l'olivier et des mûriers. La population des trois départements de l'ancien Dauphiné s'élève à près de 980,000 âmes; les habitants du Dauphiné sont renommés pour leur intelligence et leur finesse. S.

D'AURE (JEAN-PIERRE PAULIN HECTOR, comte), intendant militaire, conseiller d'état en service ordinaire et membre du comité de la guerre et de la marine, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, grand-cordon de l'ordre royal de Saxe, etc., est né à Paris, en 1775, d'une famille originaire du Bigorre. Officier de hussards dès l'âge de 17 ans, puis aide-commissaire des guerres à l'armée du Rhin, où il fit la campagne de 1792, il fut attaché, pendant celles de 1793 à 1796, sous le commandement en chef de Moreau, à la division du général Desaix comme commissaire des guerres; et après avoir été envoyé à l'armée d'Italie et avoir pris part, en la même qualité, à l'expédition de Rome sous les ordres de Masséna (1797), il se trouva replace près de Desaix qu'il rejoignit à Civita-Vecchia, pour le suivre comme commissaire ordonnateur à l'expédition de la Haute-Égypte. De retour au Caire, il ne tarda pas à être désigné par le général Bonaparte pour conduire, en qualité d'or-

donnateur en chef, l'une des branches du service de la campagne de Syrie (novembre 1798). Sous Kléber, le jeune d'Aure fit en la même qualité la campagne d'Héliopolis. Le général Menou l'écarta en l'élevant au rang d'inspecteur général aux revues; mais à son retour en France (mai 1801), il fut employé tout aussitôt en qualité d'ordonnateur en chef à l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue. A ces fonctions furent ensuite réunies celles de préfet colonial.

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis le débarquement de Leclerc, et déjà le climat de Saint-Domingue avait dévoré la plus forte partie de l'armée expéditionnaire. Désormais cette colonie était perdue pour la France. Bien qu'il n'eût été au pouvoir de personne de maîtriser de tels désastres, Napoléon affecta d'en rendre responsable l'administrateur en chef de Saint-Domingue; et, ce qui devait être encore plus pénible qu'une disgrâce, celui-ci eut à dévorer l'humiliation de voir la sanction du gouvernement refusée aux actes de sa gestion relativement aux emprunts faits aux États-Unis d'Amérique.

Après six ans d'inactivité, M. d'Aure passa, avec l'agrément de l'empereur, au service du nouveau roi de Naples Joachim, d'abord comme conseiller d'état, puis successivement comme directeur général des revues et de la conscription et comme ministre chargé des portefeuilles de la guerre et de la marine, auxquels fut joint ensuite celui de la police. Cette haute faveur eut son terme en 1811. Revenu alors en France, il y resta deux ans sans emploi.

Ce ne fut qu'en 1813 que M. le comte d'Aure fut attaché comme commissaire en chef des subsistances à la grande armée. Il fit en cette qualité la campagne de Saxe, et eut une part importante aux glorieux débuts de celle de 1814 en Champagne. Il ne quitta l'empereur qu'après le départ de Fontainebleau. Une ordonnance impériale du 3 avril 1814 lui avait conféré le titre de maître des requêtes. La première Restauration le laissa sans emploi; Napoléon le nomma intendant général de l'armée le 2 mai 1815.

Après le désastre de Waterloo, ses

fonctions après la
 l de
 ou 1^{er}
 1818. Par
 1818 (fonctions
 d'intendant militaire par le maréchal
 Gouvion Saint-Cyr, qui l'attacha à une
 commission chargée de divers objets
 d'administration générale de l'armée au
 sein du conseil d'état. Il y a été promu
 au rang de conseiller depuis la révolution
 de juillet 1830.

Il est à croire que M. le comte d'Aure
 a recueilli pour l'histoire beaucoup de
 documents précieux dans le cours de sa
 longue carrière administrative. Puisse
 une impartialité scrupuleuse, en y atta-
 chant le plus noble prix que doive am-
 bitionner l'homme qui écrit pour la pos-
 térité, mettre ces révélations à l'abri
 de ses réfutations piquantes que lui-
 même, avec tant d'à-propos et de goût,
 a indignées à l'un de ses anciens amis,
 dans l'ouvrage intitulé: *Bourienne et ses*
opinions. P. C.

DAVE (*Davus*, quelquefois *Davos*).
 Dans la comédie latine c'est le type des
 rôles d'esclaves rusés et pervers. On croit
 que le nom est, comme celui de *Syrus*
 ou celui de *Geta*, dérivé d'un nom de
 nation, et que les Daces étaient autrefois
 appelés *Davi*. D'autres, au contraire,
 présentent une étymologie osque. *Davus*
 ne serait que la syncope de *dalivum*, qui
 signifierait insensé, extravagant. Quoi
 qu'il en soit de ces opinions, Horace
 n'est servi du nom de Dave pour désigner
 tout un genre :

Intererit multum Davusne loquatur an heros.

De la combinaison de ce qui pré-
 cède et de ce qui suit résulte évi-
 demment que le poète n'entendait pas,
 comme on l'a prétendu, personnifier
 toute la comédie, mais seulement signa-
 ler la différence qu'il doit y avoir entre
 le langage d'un personnage servile, ab-
 ject, et celui d'un héros ou d'un grand
 homme. Les oppositions se succèdent
 assez rapidement pour qu'on ait pu s'y
 méprendre, et l'on voit assez par le vers
 237 du même ouvrage qu'Horace, en
 général, désignait par *Davus* toute espèce
 d'esclave. Lui-même a plusieurs fois fait
 figurer des Daves dans ses satires. Dans

la septième du second livre et à la faveur
 des Saturnales, ce personnage se mon-
 tre grand moraliste et débite un long
 monologue contre les vices des maîtres et
 les perfections qu'ils exigent des esclaves.
 Térance a très bien tracé ce rôle dans
 l'*Andrienne*; il faut lire aussi à ce sujet
 les réflexions de Douat; il y a enfin un
 Dave dans le *Phornicon*; il n'y en a pas
 dans les pièces de Plaute qui nous sont
 restées. P. G.-Y.

DAVENANT (sir WILLIAM). Quand
 Shakspeare allait se reposer à Stratford
 de ses travaux d'auteur et d'acteur, il
 s'arrêtait souvent près de la belle et spi-
 rituelle hôtesse de la *Couronne*, à Oxford:
 ce fut d'elle que naquit, en 1605, Wil-
 liam Davenant, et il ne paraît pas que le
 poète épicurien se soit jamais montré
 fort soucieux de démentir certains bruits
 qui lui attribuaient un père plus illustre
 que le digne hôtelier d'Oxford. Ce qu'il
 y a de certain, c'est qu'à peine sorti de
 l'université et page de grande maison,
 il débuta dans le monde littéraire par un
 poème sur la mort de Shakspeare. Bieu-
 tôt ses succès comme homme du monde
 et comme auteur lui donnèrent accès à
 la cour de Charles 1^{er}, et la reine lui fit
 l'honneur de jouer un rôle dans une de
 ses mascarades. Nommé poète lauréat à
 la mort de Ben-Johnson (1637), tout
 semblait lui sourire, lorsque les querelles
 du roi et du parlement vinrent arrêter
 l'essor de sa fortune. Incarcéré en 1641
 sous la prévention d'avoir voulu séduire
 l'armée en faveur de la cause royale, il s'é-
 vada et revint avec des troupes envoyées
 par la reine au secours de son mari. On le
 voit figurer au siège de Gloucester avec le
 titre de grand-maître de l'artillerie, au-
 quel le roi ajouta celui de chevalier. A
 la chute du parti royaliste, il suivit la
 reine en France, où il se fit catholique et
 composa son poème de *Gundibert*. Mais
 il fallait à son génie actif une autre car-
 rière que cette petite cour nécessaire:
 il entreprit de transporter en Virgine
 des métiers et des tisserands. Mais pris
 par un navire du parlement et conduit à
 la tour de Londres (1650), il ne dut la
 vie qu'à l'intercession du poète Milton,
 service que Davenant sut reconnaître
 quand celui-ci fut persécuté à son tour.

Se trouvant alors sans ressources, il essaya d'amuser les puritains. La comédie était prohibée: il fit jouer un opéra, le premier qu'on eût vu en Angleterre (1652). Lors de la Restauration, il ne demanda à Charles II, pour prix de son dévouement à son père, qu'un privilège de directeur, et put, dans ce nouvel emploi, donner carrière à son activité. Les femmes parurent pour la première fois sur le théâtre; la musique et les ballets furent mêlés à l'action, et les décorations mobiles empruntées à la France. Comme auteur, Davenant s'efforça de naturaliser la noble simplicité des pièces de Corneille sur la scène anglaise dont il peut passer pour le restaurateur. Il mourut en 1668. Ses ouvrages (la collection en parut après sa mort, Londres, 1673, in-fol.) sont peu lus aujourd'hui, mais la noblesse de son caractère justifie cette inscription placée sur sa tombe: *o rare stir William Davenant!*

R-γ.

DAVID, roi d'Israël, guerrier et prophète. Il naquit à Bethléem l'an 1074 avant J.-C. Son père Isai ou Jessé lui donna la garde de ses troupeaux. Le jeune berger trouva dans cette occupation le moyen d'exercer la vigueur du corps qu'il avait reçue de la nature, et le loisir nécessaire pour développer d'autres dons plus heureux encore, ceux de la musique et de la poésie, dont il nous a laissé d'admirables monuments. Plus d'une fois les animaux féroces venaient insulter son troupeau, emporter un de ses bœufs; David courait à eux, les attaquait à son tour, luttait corps à corps contre les lions et les ours, leur arrachait leur proie d'entre les dents, les étouffait en les serrant étroitement dans ses bras. C'était par ces victoires qu'il préludait à celles qu'il devait remporter sur tous les ennemis de sa nation. Sans autre maître que son génie, il apprenait à manier les divers instruments connus dans cette haute antiquité, et les accompagnait des chants que lui inspirait la contemplation des merveilles de la nature. L'étude particulière qu'il semble avoir donnée à la harpe lui valut ses prodigieux succès auprès de Saül (voy.) dont lui seul pouvait calmer les fureurs. Dieu l'avait choisi pour le substituer à ce prince. David était

dans sa 22^{me} année lorsque Saül (voy.) reçut du Seigneur l'ordre d'aller dans la maison de son père lui conférer l'onction royale; et déjà le prophète avait instruit le monarque qu'il était rejeté de Dieu et qu'il ne régnerait plus sur son peuple; mais le décret de la Providence ne devait s'exécuter que huit ans après. Jusque-là, le jeune héros était destiné à de cruelles épreuves. Il s'était fait connaître de Saül par sa victoire sur le géant Goliath: c'était un Philistin dont l'insolence surpassait encore la force extraordinaire. Il venait tous les jours défier à un combat singulier les braves d'Israël, et personne n'osait se mesurer avec lui; David seul osa se présenter, sans autres armes que sa fronde. S'adressant à son ennemi: « Tu viens, s'écria-t-il, avec l'épée, la lance et le bouclier, te reposant sur tes propres forces; mais moi, je mets toute ma confiance au nom du Seigneur Dieu des armées, défenseur d'Israël, auquel tu oses insulter. » Cela dit, il s'avance contre le géant et fait jaillir de sa fronde une pierre lancée avec tant d'adresse et de vigueur qu'elle va frapper droit au milieu du front qu'elle entr'ouvre, et s'y enfonce si profondément que ce vaste corps chancelle et tombe renversé par terre. Son vainqueur s'élance à l'instant sur lui, et de sa propre épée, lui coupe la tête. L'aspect de ce trophée répandit à la fois la consternation dans le camp des Philistins qui ne songèrent qu'à fuir, et l'allégresse parmi les Israélites qui, sortis brusquement de leurs tentes, se précipitèrent sur les fuyards et les taillèrent en pièces. Mais cette victoire due au brillant exploit qui l'avait précédé pensa devenir funeste à David. Le peuple avait fait éclater sa joie par des chants dont le refrain était: Saül a tué 1000 ennemis, et David en a tué 10,000. Ce parallèle alluma dans le cœur du roi une jalousie implacable. Saül lui avait promis pour récompense l'ainée de ses filles en mariage; mais, infidèle à sa parole, il la donna à un autre. Ce ne fut que longtemps après qu'il parut consentir à lui faire épouser une autre de ses filles, moins peut-être par le sentiment secret que cette princesse manifestait en faveur de David que dans l'espérance de voir son nouveau

re succomber à ces hasards qu'il concertés perfidement entre sa mais le courage de David le sauva des dangers. Saül le poursuivait vainement, malgré des actes de générosité qui auraient dû toucher son cœur. qu'il était dans le désert, David au-pu deux fois se défaire de lui : l'une, dans une caverne où ils s'étaient rencontrés par hasard, l'autre, dans sa tente où il s'était endormi profondément ; David se contenta de faire connaître à Saül que sa vie avait été entre ses mains. Une nuit funeste vint enfin terminer les jours du malheureux prince. Vaincu et blessé par les armes des Philistins, et craignant de succomber vivant entre leurs mains, il se fit tuer lui-même de sa propre épée. Quelques écrivains juifs ont essayé de justifier l'assassinat : l'Écriture-Sainte le condamne au contraire par des termes exprès ; le livre des *Paralipomenes* dit que Saül mourut dans son iniquité pour avoir désobéi aux commandements du Seigneur, pour avoir consulté une magicienne, au lieu de mettre sa confiance au Seigneur. C'est pourquoi, ajoute l'Écriture, le Seigneur le frappa de mort et transféra son royaume au fils de Jonathan (1 *Paral.*, x, 17). David le pleura ; il fit plus encore, il le vengea, et fit un châtement sévère de ceux qui avaient fait leur cour au nouveau prince, et qui étaient devenus ses cruels ennemis. Il fut une seconde fois couronné à Hébron, l'an 1054 avant J.-C. pendant qu'Abner, général des armées de Saül, ayant formé un parti contre lui, fut tué à la bataille de Gibeon, où il fut fait reconnaître pour roi Isbosabab, quatrième fils du prince mort ; mais Abner, général ayant été tué, tout Israël proclama David. Le nouveau roi voulut signaler son avènement par une conquête importante, celle de la capitale des Hébreux, qui en avaient fait une place forte réputée imprenable ; c'était Jérusalem, située sur les confins des tribus de Juda et de Benjamin. David l'assiégea, s'en rendit maître, l'augmenta d'une nouvelle enceinte, qui fut nommée la Cité de David et qui rendit la plus forte place du pays : c'est là qu'il fixa sa demeure. Il y fit transporter l'arche, et forma dès lors le projet de bâtir un temple au Seigneur : mais on ne lui fut pas donné de l'exécuter, parce que son cœur ne se donna point à l'édifice.

l'honneur en était réservé à des plus pacifiques mains. Les peuples voisins s'étaient alarmés de sa puissance ; les Philistins, ces éternels ennemis du peuple de Dieu, essayèrent encore de la combattre et se répandirent dans la plaine qui s'étend depuis Jérusalem jusqu'à Bethléem. David s'avança contre eux ; ce fut dans une de ces marches qu'un jour, pressé par la soif, il dit : « Oh ! si quelqu'un m'apportait de l'eau qui est dans la citerne de Bethléem, près de la porte de la ville ! » Ces paroles furent entendues de trois de ses plus vaillants soldats, qui partirent secrètement, passèrent à travers le camp des ennemis, puisèrent de l'eau de la citerne et l'apportèrent à David. Ce prince admira leur courage, mais il refusa de boire en disant : « A Dieu ne plaise que je boive le sang de ces braves, qui m'ont apporté cette eau au péril de leur vie ! » L'attaque fut ordonnée et la victoire complète.

David était au comble de la gloire : il avait vaincu les Philistins, subjugué les Moabites, assujetti l'Idumée et la Syrie, porté sa domination par-delà l'Euphrate. Mais ses grandes actions furent obscurcies par son adultère avec Bethsabée et par la mort d'Urie, son époux. Dieu lui envoya le prophète Nathan lui représenter son double crime. Le prophète remplit sa mission. Introduit auprès du roi : « Il y avait, lui dit-il, dans une certaine ville, deux hommes, l'un riche et l'autre pauvre : le pauvre avait pour tout bien une brebis qu'il aimait comme sa fille ; il la faisait manger à sa table, boire dans sa coupe et dormir sur son sein. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci, ne voulant pas toucher à ses brebis ni à ses bœufs qu'il avait en grand nombre pour régaler son hôte, prit la brebis du pauvre et la servit à l'étranger. » Il n'avait pas cessé de parler que déjà le roi, éveillé par l'instinct de la justice naturelle, s'était écrié : « Cet homme mérite la mort ! » Le prophète répliqua : « Cet homme c'est vous-même ! » David reconnut l'énormité de sa faute. Ses regrets sont vivement exprimés dans plusieurs de ses psaumes. Les maux que le prophète lui avait prédits en punition de son iniquité ne tardèrent

Se trouvant alors sans ressources, il essaya d'amuser les puritains. La comédie était prohibée: il fit jouer un opéra, le premier qu'on eût vu en Angleterre (1652). Lors de la Restauration, il ne demanda à Charles II, pour prix de son dévouement à son père, qu'un privilège de directeur, et put, dans ce nouvel emploi, donner carrière à son activité. Les femmes parurent pour la première fois sur le théâtre; la musique et les ballets furent mêlés à l'action, et les décorations mobiles empruntées à la France. Comme auteur, Davenant s'efforça de naturaliser la noble simplicité des pièces de Corneille sur la scène anglaise dont il peut passer pour le restaurateur. Il mourut en 1668. Ses ouvrages (la collection en parut après sa mort, Londres, 1673, in-fol.) sont peu lus aujourd'hui, mais la noblesse de son caractère justifie cette inscription placée sur sa tombe: *δ rare str William Davenant!*

R-Y.

DAVID, roi d'Israël, guerrier et prophète. Il naquit à Bethléem l'an 1074 avant J.-C. Son père Isai ou Jessé lui donna la garde de ses troupeaux. Le jeune berger trouva dans cette occupation le moyen d'exercer la vigueur du corps qu'il avait reçue de la nature, et le loisir nécessaire pour développer d'autres dons plus heureux encore, ceux de la musique et de la poésie, dont il nous a laissé d'admirables monuments. Plus d'une fois les animaux féroces venaient insulter son troupeau, emporter un de ses bœufs; David courait à eux, les attaquait à son tour, luttait corps à corps contre les lions et les ours, leur arrachait leur proie d'entre les dents, les étouffait en les serrant étroitement dans ses bras. C'était par ces victoires qu'il préludait à celles qu'il devait remporter sur tous les ennemis de sa nation. Sans autre maître que son génie, il apprenait à manier les divers instruments connus dans cette haute antiquité, et les accompagnait des chants que lui inspirait la contemplation des merveilles de la nature. L'étude particulière qu'il semble avoir donnée à la harpe lui valut ses prodigieux succès auprès de Saül (voy.) dont lui seul pouvait calmer les fureurs. Dieu l'avait choisi pour le substituer à ce prince. David était

dans sa 22^{me} année lorsque Saül (voy.) reçut du Seigneur l'ordre d'aller dans la maison de son père lui conférer l'onction royale; et déjà le prophète avait instruit le monarque qu'il était rejeté de Dieu et qu'il ne régnerait plus sur son peuple; mais le décret de la Providence ne devait s'exécuter que huit ans après. Jusque-là, le jeune héros était destiné à de cruelles épreuves. Il s'était fait connaître de Saül par sa victoire sur le géant Goliath: c'était un Philistin dont l'insolence surpassait encore la force extraordinaire. Il venait tous les jours défier à un combat singulier les braves d'Israël, et personne n'osait se mesurer avec lui; David seul osa se présenter, sans autres armes que sa fronde. S'adressant à son ennemi: « Tu viens, s'écria-t-il, avec l'épée, la lance et le bouclier, te reposant sur tes propres forces; mais moi, je mets toute ma confiance au nom du Seigneur Dieu des armées, défenseur d'Israël, auquel tu oses insulter. » Cela dit, il s'avance contre le géant et fait jaillir de sa fronde une pierre lancée avec tant d'adresse et de vigueur qu'elle va frapper droit au milieu du front qu'elle entr'ouvre, et s'y enfonce si profondément que ce vaste corps chancelle et tombe renversé par terre. Son vainqueur s'élance à l'instant sur lui, et de sa propre épée, lui coupe la tête. L'aspect de ce trophée répandit à la fois la consternation dans le camp des Philistins qui ne songèrent qu'à fuir, et l'allégresse parmi les Israélites qui, sortis brusquement de leurs tentes, se précipitèrent sur les fuyards et les taillèrent en pièces. Mais cette victoire due au brillant exploit qui l'avait précédé pensa devenir funeste à David. Le peuple avait fait éclater sa joie par des chants dont le refrain était: Saül a tué 1000 ennemis, et David en a tué 10,000. Ce parallèle allumé dans le cœur du roi une jalousie implacable. Saül lui avait promis pour récompense l'ainée de ses filles en mariage; mais, infidèle à sa parole, il la donna à un autre. Ce ne fut que longtemps après qu'il parut consentir à lui faire épouser une autre de ses filles, moins peut-être par le sentiment secret que cette princesse manifestait en faveur de David que dans l'espérance de voir son nouveau

re succomber aux embûches qu'il concertées perfidement contre sa mais le courage de David le sauva des dangers. Saül le poursuivait sans cesse, malgré des actes de générosité qui auraient dû toucher son cœur. qu'il était dans le désert, David au deux fois se défit de lui : l'une, dans une caverne où ils s'étaient rencontrés par hasard, l'autre, dans sa tente où il s'était endormi profondément ; David se contenta de faire connaître à Saül que sa vie avait été entre ses mains. Une nuit funeste vint enfin terminer les jours de ce malheureux prince. Vaincu et blessé par les armes des Philistins, et craignant de tomber vivant entre leurs mains, il se tua lui-même de sa propre épée. Quelques écrivains juifs ont essayé de justifier le suicide : l'Écriture-Sainte le condamne formellement ; le livre des *Paralipomenes* dit que Saül mourut dans son iniquité pour avoir désobéi aux commandements du Seigneur, pour avoir consulté une magicienne, au lieu de mettre sa confiance au Seigneur. C'est pourquoi, ajoute l'Écriture, le Seigneur le frappa de mort et transféra son royaume au fils de Jonathan (1 *Paral.*, x, 17). David le pleura et fit plus encore, il le vengea, et un châtement sévère de ceux qui, par leur ingratitude, faisaient leur cour au nouveau prince, et méritaient de l'avoir débarrassé de son cruel ennemi. Il fut une seconde fois couronné à Hébron, l'an 1054 avant J.-C. Pendant que Abner, général des armées de Saül, ayant formé un parti contre lui, David fit à faire reconnaître pour roi Isbosabab, quatrième fils du prince mort ; mais le général ayant été tué, tout Israël proclama David. Le nouveau roi voulut signaler son avènement par une conquête importante, celle de la capitale des Hébreux, qui en avaient fait une place forte imprenable ; c'était Jérusalem, et sur les confins des tribus de Juda et de Benjamin. David l'assiégea, s'en fit maître, l'augmenta d'une nouvelle enceinte, qui fut nommée la Cité de David et rendit la plus forte place du pays : c'est là qu'il fixa sa demeure. Il y fit transporter l'arche, et forma dès lors le projet de bâtir un temple au Seigneur : ce projet lui fut pas donné de l'exécuter,

Encyclop. des G. d. M. Tome VII.

l'honneur en était réservé à de plus pacifiques mains. Les peuples voisins s'étaient alarmés de sa puissance ; les Philistins, ces éternels ennemis du peuple de Dieu, essayèrent encore de la combattre et se répandirent dans la plaine qui s'étend depuis Jérusalem jusqu'à Bethléem. David s'avança contre eux ; ce fut dans une de ces marches qu'un jour, pressé par la soif, il dit : « Oh ! si quelqu'un m'apportait de l'eau qui est dans la citerne de Bethléem, près de la porte de la ville ! » Ces paroles furent entendues de trois de ses plus vaillants soldats, qui partirent secrètement, passèrent à travers le camp des ennemis, puisèrent de l'eau de la citerne et l'apportèrent à David. Ce prince admira leur courage, mais il refusa de boire en disant : « A Dieu ne plaise que je boive le sang de ces braves, qui m'ont apporté cette eau au péril de leur vie ! » L'attaque fut ordonnée et la victoire complète.

David était au comble de la gloire : il avait vaincu les Philistins, subjugué les Moabites, assujéti l'Idumée et la Syrie, porté sa domination par-delà l'Euphrate. Mais ses grandes actions furent obscurcies par son adultère avec Bethsabée et par la mort d'Urie, son époux. Dieu lui envoya le prophète Nathan lui représenter son double crime. Le prophète remplit sa mission. Introduit auprès du roi : « Il y avait, lui dit-il, dans une certaine ville, deux hommes, l'un riche et l'autre pauvre : le pauvre avait pour tout bien une brebis qu'il aimait comme sa fille ; il la faisait manger à sa table, boire dans sa coupe et dormir sur son sein. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci, ne voulant pas toucher à ses brebis ni à ses bœufs qu'il avait en grand nombre pour régaler son hôte, prit la brebis du pauvre et la servit à l'étranger. » Il n'avait pas cessé de parler que déjà le roi, éveillé par l'instinct de la justice naturelle, s'était écrié : « Cet homme mérite la mort ! » Le prophète répliqua : « Cet homme c'est vous-même ! » David reconnut l'énormité de sa faute. Ses regrets sont vivement exprimés dans plusieurs de ses psaumes. Les maux que le prophète lui avait prédits en punition de son iniquité ne tardèrent

pas à se faire sentir dans sa propre maison: le fils de l'adultère mourut au berceau; David se vit contraint de fuir devant Absalon, son fils, en révolte contre son père. Pour mettre la paix dans sa famille, il déclara son successeur Salomon, qu'il fit sacrer et couronner, malgré les brigues d'Adonias, son fils aîné. Accablé d'années et d'infirmités, il mourut l'an 1004 avant J.-C., dans la 70^e année de son âge et la 40^e de son règne, laissant son royaume tranquille au dehors et au dedans.

C'est une question parmi les savants si David est l'auteur des *Psaumes* (*voy.*), au nombre de 150, que nous avons sous son nom. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il en a composé la plus grande partie, et qu'ils sont tous l'ouvrage de l'esprit supérieur qui les a dictés. Ils nous présentent l'image fidèle, non-seulement des situations diverses qui ont partagé la vie du roi prophète, mais l'histoire anticipée d'événements qui ne devaient s'exécuter que longtemps après. Ce qui les rend si précieux à tous les chrétiens, c'est, dit le grand évêque de Meaux, « que vous retrouverez dans la vie et les psaumes de David toutes les actions de la vie de Jésus-Christ; il chante et la génération éternelle de ce Fils du Très-Haut qu'il voit enfanté avant l'aurore, et sa naissance temporelle; son règne, son sacerdoce, sa gloire et ses ignominies; les liges et les conjurations des Juifs et des Gentils, jusqu'à l'instrument de sa mort, sa résurrection, son ascension, ses conquêtes; tous les peuples soumis à la foi d'Abraham et bénis dans le Christ, issu de son sang; son Église devenue une grande assemblée, répandue par tout le monde, et les hommes, après un si long oubli de la Divinité, affranchis enfin, et ramenés à la dignité de leur origine. » Point de témoignage invoqué plus souvent par Jésus-Christ en faveur de sa mission que le livre des *Psaumes*. Il s'appelle le fils de David, le Seigneur de David, et cela d'après l'aveu de David lui-même. Jusque sur la croix, c'est par l'application d'un psaume de David qu'il proclame son sacrifice et se fait reconnaître pour la victime de propitiation du genre humain; que,

pour accomplir l'oracle de David, il appelle ce fiel et ce vinaigre dont il doit être abreuvé dans sa soif.

Aussi a-t-on raison de dire que si l'Écriture, tout entière inspirée d'en haut, surpasse éminemment les productions du génie de l'homme, le livre des *Psaumes* l'emporte sur tout le reste de l'Écriture par l'importance du sujet autant que par la magnificence et la variété des tableaux qu'il offre à nos méditations. Tout s'y trouve, et ce qui instruit et ce qui plait. C'est le livre de tous les âges et de toutes les situations de la vie. David est à la fois Simonide, Alcée, Pindare, a dit saint Jérôme. Nulle part on ne ressent avec plus d'efficacité cette onction céleste, qui pénètre à la fois et l'intelligence et les plus vives affections de l'âme. Elle transpire jusque dans le langage embarrassé et à demi barbare de nos versions modernes. Il est impossible de s'en défendre: il semble que l'on va prendre la lyre de David, pour chanter avec lui et s'unir à ses sacrés concerts. M. N. S. G. †

DAVID (JACQUES-LOUIS), peintre, naquit à Paris, le 30 août 1748, de parents honorablement connus dans le commerce. Son père ayant péri dans un duel, un oncle, nommé Buron, architecte, qui était aussi son parrain, prit soin de lui comme de son propre fils. Placé au collège des Quatre-Nations pour faire ses études, il éprouva un accident grave: une pierre lancée avec force par un de ses condisciples l'atteignit au visage et lui cassa une dent. Il survint une tumeur contre laquelle les ressources de la chirurgie furent impuissantes, et qui, en déformant ses traits, lui occasionna un embarras de prononciation qu'il conserva toute sa vie.

L'instinct de l'art se développa en lui dès l'enfance. Comme il dessinait sans cesse sur les marges de ses livres de classe, un de ses professeurs lui en prit un ainsi crayonné, le lui remplaça sur-le-champ par un autre exemplaire, et eut occasion de le lui remontrer dans la suite, après ses premiers succès dans la peinture. L'artiste fut sensible à ce précoce témoignage d'estime.

Buron destinait son neveu à l'architecture, où il pouvait l'initier lui-même et

ses études ; mais le jeune homme fut peintre. Après quelque temps d'essais et d'épreuves, l'oncle convaincu qu'il ne fallait pas comblant un penchant qui se manifestait par des indices aussi prononcés ; mère résistait encore. Liée par le célèbre Boucher, premier peintre du roi, elle chargea un jour son fils de porter une lettre. Pendant que son père en faisait la lecture, le jeune homme examinait avec une curiosité particulière l'ébauche d'un tableau de cheval. Cette attention fut remarquée par le peintre. Une conversation engagea, à la suite de laquelle l'oncle consentit à solliciter M^{me} Damiens, qui céda enfin. David fut installé dans l'atelier de son parent. Celui-ci lui dit, comme David le disait plaisamment, que David le disait plaisamment, à casser une jambe avec élégance. Boucher était déjà vieux ; il était un homme d'esprit, et il ne pouvait dissimuler les concessions qu'il faisait au goût du siècle ; il eut la saine pensée de remettre à Vien la main du talent de David. David n'avait pas non plus tardé à retourner en David un talent inné. « Il a l'art, » disait-il, et il ajoutait que l'élève irait plus loin que le maître. Boucher, ami intime de la famille, occupa un appartement au Louvre, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie d'architecture : il y donna un logement au jeune artiste, excitant par là même la louable ambition d'être logé un jour dans le palais des arts à un personnel. David avait 23 ans quand il entra pour le grand prix de Rome. Il lui renouvela cinq fois la lutte. Après une longue et douloureuse issue du quatrième concours, le désespoir s'empara de lui au point qu'il prit la résolution de se laisser mourir de faim ; et ce projet allait s'accomplir lorsque Doyen et Sedaine, qui ne devinèrent, réussirent à l'en détourner. L'amour de la gloire qui lui en ait fait faire le sacrifice, il concourut l'année suivante avec une nouvelle ardeur, et remporta enfin le grand prix, objet de tous ses vœux. Cette année même, Vien fut

renommé directeur de l'Académie de France à Rome, et il emmena avec lui son élève lauréat.

A leur arrivée dans la capitale des arts, Vien exigea de David la promesse que, dans les premiers temps de son séjour, il ne ferait autre chose que dessiner, soit d'après l'antique, soit d'après les maîtres modernes. Le pensionnaire obéit avec une sorte de défiance, craignant que la lenteur de cette marche ne refroidit son imagination et sa main. Un voyage qu'il fit à Naples avec un jeune et studieux antiquaire, artiste lui-même, M. Quatremère de Quincy, détermina sa conviction. Ses yeux se dessillèrent, et il fut un autre homme. De retour à Rome, il s'écriait à chaque pas, devant chaque monument : « J'ai été opéré de la cataracte ! »

Sous l'empire de ces nouvelles idées, David s'enferma pour peindre librement et sans influence la *Peste de Saint-Roch* pour le lazaret de Marseille. L'apparition de cet ouvrage fut un événement. Les applaudissements éclatèrent de toutes parts. Pompée Battoni, prince de l'Académie de Saint-Luc, embrassa l'artiste et le pressa vivement de rester à Rome. Mais David avait déjà compris qu'il était dans sa destinée de réformer l'école française. En 1780, il était de retour à Paris. Il y exécuta le *Bélisaire*, qui le fit admettre à l'Académie de peinture, comme agrégé. La *Mort d'Hector*, qui suivit, le fit recevoir académicien. Le logement au Louvre que Sedaine lui avait fait pressentir lui ayant été accordé, il ouvrit un atelier d'élèves. En 1784, Drouais, qui en faisait partie, ayant obtenu le grand prix par le tableau de la *Cananéenne*, David voulut accompagner à Rome ce disciple chéri. Il venait d'épouser M^{lle} Pécoule, sœur d'un de ses compagnons d'études en Italie. Il emmena avec lui sa jeune femme et emporta l'esquisse du tableau des *Horaces*, composé à Paris, dans la vue de le peindre sous la triple inspiration des lieux, des souvenirs et des chefs-d'œuvre. L'ouvrage excita l'enthousiasme ; les poètes le chantèrent, la jeunesse romaine jonchait de verdure les approches de la maison où il était renfermé. « Restez avec nous, lui dit encore Pompée Battoni, vous serez

mon successeur. » Le peintre français fut touché, mais il résista encore à ces nouvelles instances; l'artiste octogénaire, qui mourut peu après, lui légua sa palette avec ses pinceaux. David fut proclamé le régénérateur de l'art. L'exposition des *Horaces* à Paris y renouvela les mêmes transports. Louis XVI vit le tableau, demanda un pendant, et lui-même, dit-on, indiqua au peintre le sujet de *Brutus*, qui fut achevé en 1789. Dans l'intervalle entre ces deux productions, David avait exécuté, en 1787, pour M. de Trudaine, la *Mort de Socrate*, et en 1788, pour M. le comte d'Artois, les *Amours de Paris et d'Hélène*.

La révolution commençait. En 1790, l'Assemblée constituante chargea David de représenter le *Serment du jeu de paume*. L'année suivante, un décret du 28 septembre ordonna que le tableau serait exécuté aux frais du trésor et qu'il ornerait la salle des séances législatives. En 1792, l'artiste fut nommé député de Paris à la Convention. Cette nouvelle position l'exalta. Romain dans l'âme, le peintre de Brutus se crut un Brutus, et, juge de Louis XVI, il trouva tout simple, dans ses convictions républicaines, de condamner un roi à titre de tyran. Sous la république, il fut le principal ordonnateur de ces grandes solennités nationales qui rappelaient les fêtes de la Grèce et dont, suivant son expression, *le peuple eût à la fois l'ornement et l'objet*. Il révolutionnait (c'était le mot) tout ce qui pouvait agir sur le sens de la vue, changeant jusqu'aux figures des cartes à jouer. Il projetait une suite de costumes, non-seulement pour les fonctionnaires publics, mais pour les simples citoyens. Il composait dans la forme antique l'uniforme de l'École de Mars. Quoiqu'il eût peine à suffire à tant de travaux, il trouva le temps de peindre Michel Le Peletier, assassiné par le garde-du-corps Paris, et Marat expirant dans son bain sous le poignard de Charlotte Corday. Ces deux tableaux, destinés à la salle des séances de la Convention, furent exposés sous un portique improvisé au milieu de la cour du Louvre, et, par leur énergie toute républicaine, ils portèrent au comble, dans la population de Paris, l'exaltation de la

liberté. Le jeune Barra, frappé à mort dans les champs de la Vendée, devint aussi l'objet d'un tableau qui resta en ébauche; cette ébauche est sublime.

David prit souvent la parole à la tribune de la Convention dans l'intérêt des arts, qui n'eurent jamais un interprète plus éloquent; toutes ses propositions sont pleines de raison et d'avenir. Les nobles maximes de l'antiquité revivent dans sa bouche, et l'effervescence momentanée de l'expression ne leur fait rien perdre de leur autorité. Il provoqua la suppression d'une foule de commissaires qui dévoraient en achat d'objets inutiles une partie des fonds affectés aux arts; il projette un jury national; il veut que le philosophe initié dans l'étude des arts concoure avec l'artiste aux jugements dont leurs productions peuvent être l'objet.

Après la réaction du 9 thermidor, on butte aux plus rudes attaques et aux dénonciations les plus violentes, David subit deux détentions à peu de distance l'une de l'autre, la première de quatre mois, la seconde de trois. Pendant la première, ses élèves présentèrent à la Convention une pétition signée de tous pour demander que leur maître fût mis en liberté. La seconde ne finit que par le décret d'amnistie du 24 octobre 1795. C'est alors que l'artiste rentra dans la vie privée et se renferma dans son atelier, d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Déjà, pendant sa seconde détention au Luxembourg, le paroxysme révolutionnaire commençait à se calmer. David charmait l'ennui de sa prison par la pratique de son art. Il dessina au lavis plusieurs de ses compagnons de captivité; il fit le portrait de sa mère, qui le venait voir tous les jours. C'est là aussi qu'il crayonna l'esquisse du tableau des *Sabines*. Sorti de prison, il commanda la toile à Anvers; pendant le temps assez long que la confection de cette toile exigea, il fit lui-même des études d'après le modèle, dans l'atelier de ses élèves et concurremment avec eux; c'est ce qu'il appelait se retremper. *Les Sabines* furent suivies des *Thermopyles*, et lorsqu'il préparait dans Léonidas un pendant à Romulus, il fut détourné de son travail par

l'homme extraordinaire qui entraînait tout dans sa sphère d'activité, par Bonaparte.

Quand ce dernier commandait en chef l'armée d'Italie, il avait fait à l'artiste la proposition de venir dans son camp pour se soustraire aux agitations politiques, revoir la terre classique des arts et peindre la gloire des armées françaises. Après le traité de Campo-Formio, il désira faire la connaissance personnelle du peintre. L'entrevue eut lieu, et il fut question de faire le portrait du général. David lui dit : « Je vous peindrai l'épée à la main sur le champ de bataille. » Bonaparte répondit : « Ce n'est plus avec l'épée qu'on gagne les batailles ; je veux être peint calme sur un cheval fougueux. » Cette poétique représentation ne se réalisa qu'au retour de Marengo. Par suite des vicissitudes de la guerre, le portrait du héros français gravissant à cheval le mont Saint-Bernard orne aujourd'hui le musée de Berlin. Proclamé empereur, Napoléon nomma David son premier peintre et lui commanda quatre grands tableaux pour décorer la salle du Trône aux Tuileries, *le Couronnement, la Distribution des aigles dans le Champ-de-Mars, l'Intronisation à Notre-Dame et l'Entrée à l'Hôtel-de-Ville*. Tout cela était grandiose, impérial ; mais la gloire y avait remplacé la liberté. Les deux premiers sujets seulement ont été exécutés ; le peintre ne fit que dessiner les esquisses des deux autres. *Le Couronnement* étant achevé après trois ans d'un travail assidu, l'empereur l'alla voir en grand cortège. Il loua l'auteur à diverses reprises ; puis, levant son chapeau devant l'artiste, il lui dit : « David, je vous salue. » — « Sire, répondit David, je reçois votre salut au nom de tous les artistes, heureux d'être celui à qui vous l'adressez. »

Longtemps distrait par les demandes colossales de l'empereur et par un grand nombre de portraits, entre lesquels nous citerons celui de Napoléon peint en pied pour le marquis de Douglas, et celui du pape Pie VII, chefs-d'œuvre dignes de l'école romaine, David se remit enfin aux *Thermopyles*. Le tableau fut terminé en 1814. Mais une nouvelle révolution avait eu lieu par le retour des Bourbons, dont

ses antécédents le rendaient, en quelque sorte, l'ennemi personnel. Il lui fut interdit d'exposer son ouvrage au Salon ; mais tout Paris l'alla voir dans l'atelier. La catastrophe du Mont-Saint-Jean ayant ramené les armées étrangères sur le sol français, David s'attendit à son sort : il ne tarda pas en effet à être banni par une loi, et il alla s'établir à Bruxelles. Avant son départ, dans la crainte que le tableau du *Couronnement* et celui de *la Distribution des aigles* n'eussent à souffrir des passions politiques, il arma sa main de ciseaux et coupa lui-même chacune de ces peintures en trois bandes, suivant les contours du dessin, de manière que les parties essentielles ne fussent pas endommagées. Heureusement réparés et acquis par Louis XVIII, les deux tableaux sont aujourd'hui dans le musée de Versailles. Mais ce qui affecta le plus vivement l'artiste fut son élimination de l'Institut. Moins attaché à sa patrie, il aurait pu trouver de puissantes consolations dans les hautes prévenances dont il fut l'objet chez l'étranger. Le roi de Prusse lui fit faire les propositions les plus avantageuses pour qu'il allât se fixer à Berlin : il remercia. Le frère du roi lui-même, dans un voyage qu'il fit à Bruxelles, vint le trouver et lui réitéra les instances royales : David fut inébranlable. Mais une consolation réelle pour lui fut l'hommage d'une médaille frappée en son honneur, au nom de l'école française, et qui lui fut portée par Gros, son illustre disciple. Il en fut attendri jusqu'aux larmes. Plusieurs de ses élèves et de ses admirateurs le visitèrent ; plusieurs l'engagèrent à écrire des Mémoires. Il goûta cette idée et commença même ce travail ; mais il l'abandonna bientôt, disant qu'il ne convenait pas à un chef d'école, quand il avait fait une révolution dans l'art, d'en écrire, ses ouvrages devant parler pour lui. Dans son exil il termina l'*Amour et Psyché*, tableau qu'il avait commencé à Paris pour M. de Sommariva. Il entreprit et mit à fin une répétition du *Couronnement*, qui fut exposée à Londres et en Amérique. Il peignit en demi-figures de grandeur naturelle les *Adieux de Télémaque et d'Eucharis* et *la Colère d'Achille*. Il exécuta le sujet

de *Mars désarmé par Vénus*. Ces trois peintures furent exposées dans plusieurs villes de la Belgique au profit des pauvres. Gand décerna une médaille à leur auteur. Le dernier de ces tableaux seulement a été vu en France. David fit aussi à Bruxelles plusieurs portraits.

Dans l'été de 1825, il tomba sérieusement malade. Après plusieurs rechutes, il fut dix jours sans connaissance; puis les sens lui étant revenus, il parla de son art avec le même feu qu'en pleine santé. On mit sous ses yeux une épreuve de la planche des *Thermopyles*, sur laquelle le graveur désirait avoir son avis. David la fit placer devant lui, parcourut du doigt les diverses parties de l'estampe, et, arrivé au principal personnage : « Il n'y a que moi, dit-il, qui pouvais concevoir la tête de Léonidas. » Ce furent ses dernières paroles : il expira le 29 décembre 1825, à dix heures du matin, à l'âge de 77 ans. Le 15 décembre il peignait encore.

On lui fit de magnifiques obsèques. Le cortège était surtout remarquable par les insignes qui rappelaient les noms de ses principaux ouvrages et les récompenses que Napoléon avait décernées aux hommes les plus marquants de son règne, les armoiries de baron de l'empire et la décoration de commandant de la Légion-d'Honneur. On voyait aussi l'uniforme et l'épée de membre de l'Institut, protestation solennelle contre la décision qui avait effacé le nom de David sur la liste académique. Aujourd'hui, par une généreuse réparation, son portrait orne une des salles de l'Académie.

Comme artiste, David fut invariablement attaché aux principes du beau; sous l'influence d'une opinion alors accréditée, celle de l'idéal, il tenta quelquefois de renchérir sur la nature vivante, en plaçant entre elle et son imitation l'intermédiaire de la sculpture antique; son style s'en ressentit, et ses figures, types de beauté, rappellent un peu la rigidité du marbre. Mais dans ses derniers ouvrages, comme dans ceux de Canova (voy.), on remarque une tendance à une vérité plus naïve. Comme homme politique, ses erreurs, expiées par deux détentions et dix ans d'exil, appartiennent

en grande partie au temps où il vécut. Comme professeur, sa méthode fut simple et forte; il n'imposait pas ses doctrines, mais il dirigeait son enseignement suivant les dispositions naturelles de l'élève, ce que prouvent les talents si nombreux et si variés sortis de son école, Drouais, Girodet, Gérard, Gros, Isabey, le comte de Fortin, Granet, Langlois, Granger, Ingres, Drolling, Léopold Robert, David le statuaire, Dupré et beaucoup d'autres. Régénérateur de l'art français, il fut le premier des peintres de son époque; dans tous les temps il sera une des gloires de la France. M.-L.

DAVID (PIERRE-JEAN), sculpteur, naquit à Angers le 12 mars 1789. Son père était sculpteur, et ses premières sensations durent naturellement développer en lui le goût de la sculpture. Les leçons de l'école centrale d'Angers l'initièrent dans les éléments du dessin, et il vint à Paris en 1808 pour en approfondir la science. Sans fortune, il eut à lutter assez longtemps contre une position difficile. Enfin il intéressa David, le peintre des *Boraces*, qui, favorablement prévenu par l'identité du nom et frappé surtout des éminentes dispositions du jeune homme, l'admit au nombre de ses élèves. Ses progrès furent rapides. Bientôt les gages qu'il donna de son talent furent tels que les artistes Ménageot et Pajou sollicitèrent pour lui une subvention auprès de sa ville natale. La demande, apostillée par tous les membres de la 4^e classe de l'Institut, fut accueillie par le conseil municipal d'Angers. Une pension de 500 fr. fut votée en sa faveur, et lui fut continuée jusqu'à la fin de ses études.

Il apprit les procédés de l'art statuaire sous la direction de l'académicien Roland, sculpteur habile, obtint en 1810 le second grand prix de sculpture, en même temps que le prix de la tête d'expression, et remporta l'année suivante le premier grand prix. Un des morceaux couronnés fit dire au peintre David qu'il y avait dans ces prémices une énergie passionnée.

M. David partit pour l'Italie et resta cinq ans à Rome comme pensionnaire de l'Académie de France. Il fréquentait assidûment l'atelier de Canova, dont

de l'art s'étaient beaucoup moins depuis son voyage en Angleterre (CANOVA), et qui s'était convaincu, vécit des chefs-d'œuvre de Phidias, le beau idéal des anciens n'était que l'imitation de la nature bien vue. Les ennemis du célèbre sculpteur firent une mauvaise impression sur le jeune artiste. A son retour à Paris, M. David se rendit à Londres, afin de contempler les statues du Parthénon. Il fit une étude attentive de ces sculptures, et ce qui fut le plus utile pour lui jusqu'alors qu'un système de doctrine accepté avec confiance, fut une conviction personnelle. Son séjour dans la capitale de l'Angleterre se prolongeant, il commençait à y éprouver une véritable embarras pécuniaire, lorsqu'une personne du haut parage vint, au nom d'une société de souscripteurs, lui proposer une entreprise qui devait le mener dans l'aisance. Il ne s'agissait de rien de moins que d'une colonne pareille à celle de la place Vendôme. Mais M. David comprenant que le monument projeté ne servirait qu'à perpétuer le souvenir de Louis XVI, rejeta l'offre.

Le premier ouvrage dont il ait été chargé en France par le gouvernement fut la statue du grand Condé : l'artiste a terminé ce monument au moment où le prince lance son drapeau de commandement dans le camp de Maastricht ; c'était une des figures du pont de Neuilly en 1761. Il fit ensuite pour la ville de Paris la statue en marbre du roi René II, qui en décore la grande place de la Bastille. Ces deux morceaux qui avaient mis en évidence, il exécuta un grand nombre de mausolées. Celui de Louis XVI se voit dans l'église de Saint-André, en Vendée. Le héros vendéen, mortellement, implore la grâce de ses prisonniers républicains, sur qui il veut s'approprier à venger la mort de son chef. Ce monument, remarquable par l'élévation du style, a établi la réputation de M. David, d'autant plus vivement inspiré par ce sujet que son père avait fait un grand nombre de prisonniers renfermés dans cette église. Celle d'Alençon a le tombeau de Frotté ; un bas-relief sur le goût antique y retrace énergiquement l'exécution militaire de l'ingénieur général et de six de ses officiers.

Dans l'église de Brissac, près d'Angers, M. David a fait le tombeau de la duchesse de ce nom ; dans la cathédrale de Cambrai, la statue de Fénelon, accompagnée de trois bas-reliefs qui montrent le prélat instruisant son royal élève, pansant les blessés et ramenant la vache ; au cimetière du père Lachaise, le tombeau du maréchal Lefebvre, duc de Dantzig ; celui du maréchal Suchet, duc d'Albufera, où la figure emblématique de la Victoire, au lieu d'écrire sur le bouclier traditionnel le nom qu'elle va consacrer, le grave sur un canon ; le tombeau du comte de Bourck ; celui du maréchal Gouvion-Saint-Cyr ; celui du général Foy, se composant de la statue du héros à la tribune, vêtu d'une simple draperie en forme de manteau, avec quatre bas-reliefs qui représentent le convoi funèbre, une bataille en Espagne, la Chambre des députés, enfin deux figures allégoriques, la Guerre et l'Éloquence.

Le tombeau de Botzaris est d'une conception tout-à-fait neuve. Une jeune Grecque, à peine sortie de l'enfance et entièrement nue, est couchée sur la pierre tumulaire, tenant d'une main une couronne de laurier, et de l'autre l'inscription : *A Marc Botzaris*. Ce chef-d'œuvre de grâce et de naïveté, présent de l'artiste à la Grèce régénérée, est digne de la Grèce antique. Il a été inauguré à Missolonghi sur la sépulture du héros, et le roi Othon, pour témoigner à l'artiste sa satisfaction, lui a conféré l'ordre du Sauveur.

M. David a multiplié ces sortes de présents, dont l'hommage est la prérogative d'un talent supérieur. L'École de Médecine de Paris tient de sa libéralité le buste d'Ambroise Paré, avec cette inscription : *Je le pensay et Dieu le guarit*. Il a fait pour la bibliothèque de l'Institut le buste de Volney. Il a fait celui de l'illustre Goethe pour la ville de Weimar, en marbre, et il l'a répété en bronze pour celle de Munich. Cette dernière ville lui doit encore le buste du philosophe Schelling ; Dresde lui doit celui du littérateur L. Tieck ; Copenhague celui du chimiste Berzélius ; Berlin celui du statuaire Rauch. Il a donné à l'Angleterre

celui du publiciste Jérémie Bentham; aux États-Unis d'Amérique celui du romancier Fénimore Cooper, et l'image si précieuse pour eux du général Lafayette. Déjà l'artiste avait exécuté pour les Américains la statue en bronze du président Jefferson.

La ville d'Angers, envers qui son pensionnaire s'était dignement acquitté par les succès même qu'il avait obtenus et dont l'honneur rejaillissait sur elle, a néanmoins reçu de lui plus d'un témoignage artistique de sa reconnaissance. On y voit, dans la cathédrale, un groupe de trois figures, *le Christ, la Vierge et saint Jean*; dans l'église Saint-Maurice, *Sainte Cécile chantant les louanges de Dieu*; au musée, *un Berger se regardant dans l'eau*, et plusieurs bustes de compatriotes célèbres, entr'autres ceux du chimiste Proust et de l'anatomiste Bécclard.

Deux statues de Cuvier, l'une pour Monthéliard, sa patrie, l'autre pour le musée d'histoire naturelle, à Paris, la statue de Corneille à Rouen, et celle de Racine à La Ferté-Milon, celle de Talma, l'admirable interprète de ces deux grands poètes, pour le foyer du Théâtre-Français, les unes dans le costume du temps où les personnages vécurent, les autres avec un vêtement tel que le comporte l'apothéose monumentale, ont été exécutées en bronze ou en marbre par le même sculpteur, qui devait de plus représenter M^{lle} Mars en Muse de la comédie: il n'a fait de celle-ci que le buste, et ce portrait a tout le charme du modèle.

A peine arrivé au milieu de sa carrière d'artiste, M. David compte un nombre d'ouvrages qui suffirait pour remplir toute une vie laborieuse. La cour du Louvre, l'arc-de-triomphe du Carrousel, la galerie de Fontainebleau, le château de Versailles, l'église de Vincennes, offrent des produits variés de son ciseau. Il termine dans ce moment pour le jardin des Tuileries la statue en marbre de Philopœmen, et s'occupe en outre de la statue de Guttenberg, pour la ville de Strasbourg, reconnaissante d'avoir été associée par l'inventeur de l'imprimerie à l'un des plus éclatants services rendus

à la civilisation. L'arc-de-triomphe de la porte d'Aix, à Marseille, doit à M. David toute la sculpture qui en orne la face septentrionale, savoir: quatre statues allégoriques surmontant les colonnes; deux bas-reliefs à droite et à gauche du monument, *la Bataille de Fleurus et la Bataille d'Héliopolis*; dans les tympans des arcades, deux Renommées, et sur la face interne d'un des pieds droits, un très grand bas-relief qui représente *la Patrie appelant ses enfants à son secours*. On verra bientôt traduite par lui en sculpture, sur le fronton du Panthéon, la fameuse inscription de l'édifice: « *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante.* »

L'artiste s'est particulièrement attaché à la représentation des célébrités contemporaines: Chateaubriand, Lamartine, Casimir Delavigne, Visconti, Walter Scott, Canning, Rossini, Paganini, etc., etc., ont reçu de ses mains l'immortalité que donne l'art statuaire. Zélé partisan des institutions constitutionnelles, il a exécuté en grandes proportions les médailles de la plupart des hommes qui ont pris part aux événements politiques de notre temps. Nous citerons Rouget de l'Isle, le Tyrtée de la révolution française, le poète Béranger, dont la chanson fut une puissance, le grand citoyen Cas. Périer, enfin le capitaine Miel, frère de celui qui trace ces lignes, tué sous l'uniforme du garde national, en défendant la liberté, l'ordre public et les lois. Une collection de près de 300 médaillons, hommes et femmes, en bronze, de petites dimensions, forme une iconographie intéressante, sinon comme offrant tous personnages dont la postérité doit savoir gré à la sculpture d'avoir conservé les traits, au moins comme retraçant fidèlement et naïvement tant de physionomies diverses. La naïveté d'imitation est peut-être le principal caractère des ouvrages de M. David; mais ce sculpteur sait en même temps donner de l'élevation au modèle et imprimer à son œuvre l'énergie d'accent que ses premiers essais avaient révélé à l'illustre régénérateur de notre école. Si, durant la vogue des doctrines contraires à la beauté, qui ont malheureusement eu cours dans notre patrie, l'artiste n'a pas tou-

jours échappé à leur influence, jamais il n'a cessé de communiquer à ses productions le puissant attrait de la vie. Les sujets patriotiques et nationaux sont ceux qui sympathisent le plus avec ses sentiments et avec son talent.

M. David a été nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1825, membre de l'Institut en 1826, et, dans la même année, professeur à l'École royale des Beaux-Arts.

M.-L.

DAVILA (HENRI-CATHERIN). La famille des Davila prétendait être originaire de la ville d'Avila en Espagne et en tirait son nom; mais au xvi^e siècle il y avait déjà longtemps qu'elle était établie à Venise ou plutôt dans l'île de Chypre, où la république lui avait donné le premier rang. Les ancêtres d'Henri-Catherin portaient depuis 1464 le titre de connétable de cette île; son père, Antoine Davila, fut obligé de s'enfuir lorsqu'elle fut prise par les Turcs en 1570, et perdit tous ses biens. Il se réfugia d'abord à Padoue, puis passa en Espagne, où la branche aînée de sa famille était riche et puissante; cependant il ne paraît pas qu'il y ait trouvé des protecteurs bien actifs, puisqu'il ne put placer à la cour qu'un seul de ses neuf enfants. Il se décida en 1572 à chercher fortune en France; Catherine de Médicis lui fit un accueil favorable: aussi, un dixième enfant lui étant né peu après, il le nomma Henri-Catherin, et dès qu'il eut atteint sa septième année il l'amena du Sacco près de Padoue, où il était né, à Paris où il fit ses études. La reine-mère, ou selon d'autres le roi, le prit parmi ses pages; après leur mort, Davila vécut à ce qu'on croit chez sa sœur, la maréchale d'Henery, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, époque à laquelle il entra au service d'Henri IV. Il se distingua aux sièges d'Honfleur et d'Amiens. A la paix, il quitta la France et se rendit à Padoue près de son père, qu'il perdit presque aussitôt. Davila était alors âgé de 24 ans, et déjà il avait formé le dessein d'écrire l'histoire des guerres de religion en France. Il se prépara à cette vaste entreprise non-seulement en rassemblant de nombreux matériaux, mais encore en recommençant ses études qui avaient été fort né-

gligées. Un duel qu'il eut à Parme en 1606 le força de se réfugier à Venise où il reprit le métier des armes. La république fut si satisfaite de ses services qu'elle lui assigna une pension de 150 ducats, réversible à ses enfants, et statua qu'il reprendrait auprès du doge la place qu'occupaient ses ancêtres lorsqu'ils étaient connétables de Chypre. Malgré le tumulte de la vie des camps, Davila n'avait point cessé de travailler à son grand ouvrage; il le fit enfin paraître en 15 livres avec ce titre: *Historia delle guerre civili de Francia, de Henrico-Catherino Davila, nella quale si contengono le operatione de quattro re, Francesco II, Carlo IX, Henrico III, Henrico IV, cognominato il Grande*, Venise, Tommaso Baglioni, 1630, in-4^o. Les deux plus belles éditions ont été publiées, l'une à Paris, Imprimerie royale, 1644, in-fol.; l'autre à Venise en 1733, 2 vol. in-fol.; enfin il y en a une qui fait partie de la collection des classiques italiens, Milan, 1807, 6 vol. in-8^o. L'Histoire des guerres civiles de France est un ouvrage digne d'une haute estime; mais ce serait exagérer sa valeur que de le mettre sur le même rang que les histoires de Machiavel et de Guichardin. Le style, sans avoir la pureté de celui de ces deux grands hommes, est élégant et rapide; les idées, sans être aussi profondes, ne manquent ni de justesse ni d'élevation. La situation de l'auteur à la cour de France pendant sa première jeunesse lui avait fait voir de près les personnages qu'il met en scène et les choses qu'il raconte, et l'avait mis à même de recueillir beaucoup d'anecdotes: aussi sent-on le témoin oculaire dans son ouvrage à travers des formes de style assez oratoires. Il a su allier à sa reconnaissance pour Catherine de Médicis une impartialité qui ne se dément qu'en fort peu d'occasions. Peu d'auteurs ont tracé un plus beau portrait de Jeanne d'Albret; il est moins favorable à l'amiral. Du reste, Davila est tout-à-fait de l'école de Machiavel, en ce sens qu'il envisage froidement les faits quels qu'ils soient et les juge du point de vue de l'utilité. La Saint-Barthélemy ne lui arrache pas un seul cri d'indignation,

mais il en termine le récit par la réflexion que de telles trahisons et de telles violences ne produisent jamais aucun bien. Peu de temps après la publication de son livre, il se rendait à Crème pour en prendre le commandement; au bourg de Saint-Michel, près de Vérone, un homme appelé *le Turc* refusa de lui fournir les voitures nécessaires, et, comme il insistait, cet homme l'étendit mort d'un coup d'arquebuse; son fils le vengea sur-le-champ en cassant la tête au meurtrier, et la république prit soin de sa nombreuse famille. Davila n'était âgé que de 55 ans. — Son histoire a été traduite en français par l'abbé Mallet et Grosley, Amsterdam (Paris), 1757, 3 volumes in-4°.

L. L. O.

DAVIS (JOHN), célèbre navigateur anglais, né à Sandbridge près de Dartmouth, fut envoyé, en 1585, avec deux bâtiments à la découverte du passage au nord de l'Amérique occidentale. La glace l'empêcha d'aborder à la pointe du Groenland. Il se dirigea donc au nord-ouest, et découvrit sous les 64° 15' de latitude nord, au nord-est, un pays entouré d'îles verdoyantes dont les habitants lui firent entendre qu'il y avait une grande mer au nord et à l'ouest. Sous les 66° 40' de latitude nord, il rencontra un pays où il n'y avait pas la moindre glace. En longeant la côte, il toucha à l'extrémité la plus méridionale qu'il nomma le cap de Miséricorde. Il tomba ensuite dans un golfe ayant vingt lieues de large où il supposait un passage; mais des vents contraires le forcèrent de retourner en Angleterre. Ce golfe, entre le Groenland à l'est et la terre de Cumberland à l'ouest, fut appelé plus tard, en son honneur, *détroit de Davis*. Notre navigateur fit encore deux voyages dans le même but; mais n'ayant pu vaincre les obstacles que lui offrait la glace, il dut renoncer à un projet dont l'exécution fit dans la suite la gloire de Baffin (*voy.*). Il fut tué le 27 décembre 1605, lors d'un voyage aux Indes-Orientales, près de la côte de Malacca, dans un combat contre des pirates japonais.

C. L.

DAVOUST (LOUIS-NICOLAS), prince d'Eckmühl, duc d'Auerstädt, maréchal de l'empire, naquit en 1770 de parents

nobles, à Annoux, village de la Bourgogne. Il fut élevé à l'École militaire de Brienne, d'où il sortit, à quinze ans, sous-lieutenant au régiment de Royal-Champagne cavalerie. Lorsqu'éclata la révolution, il adopta, comme tant d'autres jeunes gens, les idées d'indépendance et de gloire qui fermentaient alors en France. Élu par ses compatriotes 1790; commandant du 3^e bataillon de l'Yonne, il se rendit à l'armée dite du Nord, commandée par Dumouriez. Ce général ayant cherché à entraîner avec lui dans sa défection l'armée française, Davoust resta incorruptible, et, par ses allocutions pleines de fermeté, il parvint à retenir ses soldats sous le drapeau tricolore.

Chef de brigade en 1793, Davoust servit à l'armée de la Moselle et ensuite à celle du Rhin, sous Moreau. Avec 4,000 hommes, il battit la garnison de Luxembourg forte de 15,000, brûla les magasins de cette place et détruisit un moulin, la dernière ressource des assiégés. Il se signala le 28 avril 1797, au passage du Rhin, et ensuite aux divers combats qui en résultèrent. Après la paix de Campo-Formio (17 oct.), Davoust passa à l'armée que le Directoire rassemblait alors à Toulon pour l'expédition d'Égypte. Il assista sous l'illustre Desaix à la bataille des Pyramides. Chaque jour Davoust eut à combattre les Mamelouks, et il obtint sur eux de grands avantages; à Siout, il sauva la flottille qui portait les approvisionnements de l'armée. Attaqué sous les murs de Samanhout par le vaillant et infatigable Mourad-Bey, il le battit et dispersa son armée. Il le défit de nouveau à Bémady et s'empara du trésor de son armée. Enfin il combattit à Aboukir le 25 juillet 1799.

Après le traité d'El-Arich (mars 1800), Davoust quitta l'Égypte avec Desaix. Ses services justement appréciés lui valurent le commandement de la cavalerie de l'armée d'Italie. Le 25 décembre, à la tête de quelques régiments de dragons, il força le passage du Mincio opiniâtrément défendu par les Autrichiens. L'Adige, l'Alpône, la Brenta furent franchies par lui avec la même audace et le même bonheur.

Napoléon, devenu empereur, rétablit la dignité de maréchal, et Davoust en

fut envoyé à la pr... le 11... En 1806 il eut le c... du 3^e corps de l'armée desuée a ce parquer en Angleterre. Mais l'Autriche et la Russie ayant attiré sur elles l'orage qui menaçait la Grande-Bretagne, le camp de Boulogne fut levé et Napoléon entraîna au-delà du Rhin sa redoutable armée. Le 20 octobre, Davoust assista à la prise d'Ul'm, et le 2 décembre à la bataille d'Austerlitz (voy. ces noms).

La paix de Presbourg (26 décembre) vint arrêter les progrès de la Grande-Armée, et chacun de ses chefs put espérer alors de jouir en repos de ses honneurs acquis par tant d'exploits. Mais en 1806 la Prusse, qui depuis la malheureuse issue de la première coalition s'était tenue à l'écart, recommença la guerre, envahit la Saxe et menaça la Hollande. Napoléon, dès le 8 octobre, fut en mesure d'arrêter les projets de son nouvel ennemi. L'armée prussienne, forcée de se replier devant Sout, Murat, Bernadotte, Lannes et Davoust, alla se concentrer à Iéna (voy.). Le 13, les Français l'y trouvèrent en position, forte de 150,000 hommes et protégée par une nombreuse artillerie. De la gauche de l'armée française, Davoust se porta contre le flanc droit des Prussiens, à Naumbourg. Le centre des Français, sur le plateau d'Iéna, se prépare à se déployer en éventail contre un front de six lieues occupé par les Prussiens, pendant que Sout, à la droite, cherche à tourner la gauche de l'ennemi, par un mouvement pareil à celui de Davoust. Le 14 s'accomplissent les vastes combinaisons stratégiques de Napoléon. Le maréchal Sout réussit dans son projet, et en même temps Davoust, avec 26,000 hommes seulement, en attaque impétueusement à Auerstedt 50,000, l'élite des Prussiens, que le duc de Brunswick avait détachés. Toutes les manœuvres de Davoust, calculées avec un sang-froid et un art admirables, sont exécutées intrépidement par ses généraux et ses soldats. Lui-même, constamment au milieu du feu, a son chapeau emporté et son habit criblé de balles. La victoire des Français fut complète sur tous les points; l'armée prussienne subit des pertes énormes, et toutes les villes épouvantées pli-

rent devant Napoléon, comme si toute la Prusse avait été vaincue à Iéna. Il fit voir quelle part il attribuait à Davoust dans cette victoire en le créant duc d'Auerstedt.

L'empereur, alors à l'apogée de sa puissance, chercha à établir le système continental; mais la Russie alarmée s'y refusa et mit ses armées en mouvement; Napoléon accepta la guerre. La fin de 1806 fut signalée par les succès qu'il remporta à Pultusk et à Golinyn, en Pologne. La campagne de 1807 s'ouvrit par une série de combats où les Français n'obtinrent que des avantages partiels. Cependant ils parvinrent à refouler l'armée russe à Eylau et la forcèrent à accepter une bataille générale (9 février); jamais combat ne fut plus acharné. Pendant que l'affaire était engagée au centre, Davoust chercha à tourner l'ennemi pour lui couper la retraite. Malgré une neige épaisse, il parvint à se mettre en communication avec le général Saint-Hilaire qui manœuvrait pour déborder l'ennemi du côté opposé. Ils couronnèrent enfin le plateau d'Eylau, et les Russes rompus, malgré leurs efforts désespérés, battirent en retraite.

Pendant la campagne d'Autriche (1809), Davoust exécuta de savantes marches à Abensberg, à Landshut et surtout à la bataille gagnée à Eckmühl (22 avril) sur l'armée autrichienne, forte de 110,000 hommes; dans cette occasion il acheva la victoire, et Napoléon le créa prince d'Eckmühl.

A la mémorable bataille de Wagram (6 juillet), Davoust, réuni à Bernadotte, à Oudinot et au vice-roi d'Italie, enfonça le centre de l'armée autrichienne commandé par Bellegarde. Il tourna le poste de Neusiedel, et, dès que Napoléon aperçut le feu de ses colonnes ouvert sur ce point important, il ne douta plus de la victoire. L'armée d'Italie et les corps Français qui l'appuyaient vinrent l'aider dans ses vives attaques contre la gauche de l'ennemi qui fut dès ce moment forcé à la retraite. Le 9, Davoust emporta Nicolsbourg. Il se préparait, avec Marmont et Masséna, à détruire l'armée de l'archiduc Jean, lorsqu'il fut arrêté par la nouvelle de l'armistice conclu avec le prince de Liechtenstein.

Le prince d'Eckmühl eut le commandement du 1^{er} corps de la Grande-Armée destinée à envahir la Russie (1812). Prévoyant combien d'obstacles il allait rencontrer dans cette expédition lointaine, il pourvut ses soldats de tout ce qui pouvait leur devenir nécessaire au milieu des éventualités de la guerre. La campagne ouverte, l'armée russe ne parut pas vouloir engager de combat sérieux ; mais Davoust parvint à serrer de près le corps d'armée du prince Bagrathion, et sa perte était inévitable si le roi de Wurtemberg l'eût secondé.

Néanmoins Davoust attaqua à Mohilef et battit complètement Bagrathion, qui ne parvint qu'avec beaucoup de peine à rejoindre l'armée russe dont il avait failli être entièrement séparé. Les Russes s'arrêtèrent à Borodino, près de la Moskva, et se disposèrent à une bataille générale. Dans le conseil de l'empereur Napoléon, Davoust offrit de déborder la gauche de leur ligne retranchée, par la route de Smolensk à Moscou : ainsi placé, il devait couper leur retraite sur Mojaïsk, prendre à revers et successivement leurs redoutes, et peut-être réussir à détruire leur armée. Napoléon n'adopta pas cette idée et envoya seulement dans cette direction Poniatowski avec 5,000 hommes. Davoust n'eut plus alors qu'un rôle secondaire ; toutefois, il eut sa part de dangers et de gloire dans cette bataille que l'exécution de son plan d'attaque eût peut-être rendue plus complète et plus décisive.

On sait comment Moscou fut occupé et abandonné, et comment les Russes, comptant sur le secours des hivers qui protègent leur pays, cherchèrent à ralentir la retraite des Français par l'espérance de la paix. Koutousof, fortement campé, les attendait à Malo-Iaroslavetz avec plus de 100,000 hommes, flanqués par l'artillerie et les Cosaques de Platof. Napoléon, qui l'observait, hésita dans cette occurrence, et, dans le conseil, Davoust se montra trop circonspect en repoussant l'avis de Murat, qui voulait qu'on attaquât Koutousof. En effet, pendant que l'empereur, entraîné par Davoust, ordonnait la retraite, Koutousof se retirait de son côté, craignant que les Fran-

çais ne fissent une trouée par Médyn et que ce mouvement ne leur ouvrit les provinces les plus fertiles et les moins dévastées de la Russie. Davoust, dont on connaissait l'ordre et la fermeté, fut chargé d'abord du troisième corps qui formait l'arrière-garde. Il fut relevé à Viazma par le maréchal Ney.

Davoust se trouva dans les désastres du passage de la Bérésina (вог.). Les déplorables restes de la Grande-Armée atteignirent enfin Smorgoui, et le 5 décembre Napoléon partit pour la France. Dès ce moment il n'y eut plus d'armée là où il n'y avait plus que quelques soldats épuisés et des chefs sans accord. Le maréchal, avec quelques débris, se dirigea vers l'Elbe par la Prusse.

Après la retraite des généraux Tchernichef et Tettenborn qui avaient détaché de l'alliance de la France Hambourg et les villes circonvoisines, Davoust, à peine escorté de 5 à 6,000 hommes rassemblés sur les débris épars de la Grande-Armée, attaqua Hambourg, le 9 mai. La ville capitula, et le 30 du même mois Davoust y établit son quartier-général. Mais bientôt il se vit assiégé par une armée de Suédois, de Prussiens et de Russes. Avec une poignée de braves, il les fit reculer toutes les fois qu'ils osèrent l'attaquer, et sut réduire au silence les habitants de la ville, ennemis des Français. Au mois d'août, le maréchal fit une tentative pour se réunir à la Grande-Armée qui réparait par d'étonnantes victoires les désastres de la campagne de Moscou ; mais il échoua. Forcé de rentrer dans Hambourg, il résista avec autant de courage que d'habileté aux incessantes attaques des généraux alliés. Dans la position critique où il se trouvait, obligé de combattre chaque jour une armée au dehors et de maintenir au dedans une population hostile, il usa souvent de rigueur envers les habitants et souvent même il agit avec eux en tyran ; mais on doit dire que cette conduite était une nécessité de sa position, et peut-être le seul moyen de conserver une place dans laquelle il voulait se maintenir à tout prix. Pour sa justification, nous renvoyons au reste le lecteur aux Mémoires que Davoust a publiés en 1815 sur cette époque de sa carrière militaire.

la France était envahie par 600 000 hommes; Napoléon vaincu, avait abdiqué; Louis XVIII allait monter sur le trône de ses pères et Davoust avait encore les attaques des

On vint un jour lui annoncer le décès du roi, et le sommer de ce prince de rendre la ville de Hambourg; il se contenta de répondre que jamais Napoléon ne lui avait donné d'ordres par l'entremise d'officiers. Le général Gérard s'étant enfin présenté à lui, muni d'ordres émanés du roi, il rendit Hambourg, le 26 mai 1814.

Après son retour en France, il alla se reposer à la terre de Chavigny-sur-Orge. Il fut lorsque éclata la révolution de 1815; il n'eût pris aucune part aux événements qui avaient remplacé Napoléon sur le trône, il accepta de lui le ministère de la guerre. Il s'y détermina par la crainte d'une nouvelle invasion et par le désir d'être encore utile à sa patrie.

Il n'approuvait pas le retour de Napoléon: trop de questions étaient restées en doute. Son opinion à cet égard fut assez apercevoir dans sa proclamation à l'armée, qui commence par ces mots: « Soldats, vous avez voulu votre roi, songez à le défendre!... »

Enfin il déploya dans la réorganisation de l'armée dispersée ou dénaturée par la défection de Dupont, ministre de la guerre en 1814, une habileté qui justifia le choix fait de lui Napoléon. Mais, après avoir recréé l'armée, Napoléon lui fit l'appeler sur les champs de bataille il eût retrouvé en lui, dans cette circonstance terrible péripétie qui termina les Cent-Jours, le soldat invincible qu'il lui fallait alors, et le général expérimenté qui tant de fois avait été associé à ses dangers et à ses vic-

Après le 4 juin 1815, après les malheurs de Waterloo, Davoust rendit compte des événements postérieurs à cette fatale bataille. Il chercha à dissimuler les désastres survenus, et demanda qu'on déclarât à la patrie tout militaire ou garde national déserteur de son drapeau. Il déclara qu'en complétant l'état de défense de la patrie et en ralliant les soldats sous

ses murs, on pourrait au moins, en cas de négociations, obtenir et faire exécuter des conditions supportables.

Au moment où il parlait ainsi, il pensait que toute chance d'expulser l'étranger n'était pas perdue; mais ses mesures pour rassembler autour de lui les débris de l'armée furent diversement interprétées. On alla même jusqu'à l'accuser de ne pas faire arriver en poste des troupes à Paris que pour maîtriser l'assemblée des représentants. Il repoussa énergiquement cette imputation que démentait toute sa vie. « Tant que j'aurai un commandement, dit-il alors à la tribune, jamais un Français n'aura à craindre de moi une trahison. » On écoutait Davoust avec défaveur à la Chambre des pairs; néanmoins le commandement en chef de l'armée sous Paris lui fut unanimement conféré.

Dans cette position solennelle et critique, fit-il, comme général, tout ce qu'il pouvait, ou ne put-il exécuter tout ce qu'il aurait voulu faire? C'est sur quoi il est difficile de prononcer.

Le 30 juin, l'armée était concentrée et dans une attitude formidable. Il demanda un armistice à Wellington et à Blücher, mais il leur annonçait en même temps qu'en cas de refus de leur part l'armée française sous ses ordres était prête à retourner au combat avec une entière confiance dans sa force et avec le sentiment profond de la justice de sa cause. On admira la noblesse de ce langage, mais pour qu'il eût tout le poids nécessaire, il aurait fallu qu'une volonté unanime de la nation l'appuyât; dans les circonstances données, le maréchal crut devoir prêter l'oreille aux négociations ouvertes; mais il s'abstint de les diriger. Il paraît avoir opiné pour le rappel des Bourbons, à l'exclusion de Napoléon et de sa dynastie, dont on l'accuse de n'avoir pas assez respecté le malheur. Mais Davoust regardait alors Napoléon comme le seul obstacle à la paix avec l'étranger. En effet, il céda sans résistance aux efforts qui tendaient à séparer la cause de l'empereur de celle de l'état; et assurément, dans cette grande catastrophe, ses démarches et son langage ont quelquefois été empreints de rigueur et d'ingratitude envers l'ex-empereur (voir les *Mémoires*

sur les Cent-Jours, t. VII, pag. 358).

Davoust signa la capitulation de Saint-Cloud (3 juillet) : sans chercher à savoir s'il n'obéit alors qu'à une nécessité impérieuse, il faut le louer d'avoir stipulé, en face des alliés, que personne ne serait recherché ni inculpé à l'avenir pour ses opinions ni pour sa conduite politique. On ne doit pas non plus le considérer comme déserteur de la cause de la patrie, lui qui, convaincu qu'une seconde Restauration était pour la France le moindre des maux dont elle était menacée, offrait de placer les Bourbons à l'ombre du drapeau tricolore et de les protéger de ses baionnettes contre leurs dangereux amis.

Aux termes de la capitulation de Saint-Cloud l'armée fit sa retraite derrière la Loire : presque aussitôt les Bourbons crurent devoir sacrifier aux terreurs des étrangers ce dernier rempart de la France, et Macdonald, envoyé par Louis XVIII, se chargea de disperser par un licenciement les restes vénérables des phalanges qui pendant vingt ans avaient dominé le monde.

Le prince d'Eckmühl, avant de remettre au maréchal Macdonald le commandement de cette noble et malheureuse armée dont le calme égalait l'héroïsme, écrivit au ministre de la guerre Gouvion-Saint-Cyr pour lui demander qu'on substituât sur la liste de proscription du 24 juillet son nom à ceux de Gilly, Excelmans, Drouot, Clausel, Delaborde, Allix, Lamarque, Dejean et Marbot, attendu que ces officiers n'avaient agi que d'après des ordres émanés de lui comme ministre de la guerre. « Puissé-je, disait-il dans sa lettre, attirer sur moi seul tout l'effet de cette proscription : c'est une faveur que je réclame dans l'intérêt du roi et de la patrie ! Je vous somme, monsieur le maréchal, sous votre responsabilité aux yeux du roi et de la France, de placer ma lettre sous les yeux de Sa Majesté. » C'est ainsi que le prince d'Eckmühl terminait sa vie politique et couronnait sa carrière militaire, en appelant sur ses malheureux compagnons d'armes l'indulgence du nouveau gouvernement.

Dans le procès de Ney, Davoust, in-

terpellé, soutint avec une noble assurance que le maréchal prince de la Moscova avait été, comme tous les autres soldats de l'armée française, compris dans la garantie qui lui avait été donnée à lui, ministre de la guerre, par les alliés lors de la capitulation qu'il avait signée avec leurs généraux.

Le prince d'Eckmühl, retiré d'abord à Chavigny, revint à Paris en 1816. On a publié qu'il avait cherché à se réconcilier avec la cour : il y reparut en 1818 et fut nommé pair de France en 1819 ; mais il est certain que son portrait, exilé en 1815 de la salle des maréchaux, n'y fut pas remplacé.

Davoust, oubliant des hommes qui ne l'avaient point apprécié, se renferma dans l'intérieur de sa famille. C'est là qu'il passa les restes d'une glorieuse vie qu'il avait consacrée tout entière au service de la France. Il mourut le 4 juin 1823.

Il a laissé un fils qui lui a succédé dans la pairie, mais sans avoir encore atteint à cette époque l'âge requis pour siéger à la Chambre. Le jeune prince d'Eckmühl est entré dans la carrière à laquelle son père a dû toute son illustration. J. L-T-A.

D'AVRIGNY (CHARLES-JOSEPH LOUILLARD), né à la Martinique vers 1760, fut envoyé de bonne heure en France ; il concourut, à 18 ans, pour le prix proposé par l'Académie Française, *Prière de Patrocle à Achille*. Le prix ne fut point décerné ; mais d'Avrigny obtint la seule mention honorable accordée pour ce concours.

Quelque temps après, ayant été attaché au bureau des colonies dans le ministère de la marine, d'Avrigny épousa M^{lle} Renault aînée, cantatrice fameuse de l'Opéra-Comique de ce temps. Il travailla alors pour ce théâtre sans y obtenir de succès bien marquants ; il fut plus heureux au Vaudeville, dont les vieux habitués se rappellent encore sa jolie petite pièce de *la Lettre*.

Revenu à la poésie sérieuse, il acquit un renom littéraire plus certain par la publication successive de ses *Poésies nationales*, que distingua le jury des prix décennaux, de *Marina*, épisode d'un poème de *Fernand Cortez*, qu'il n'a pas achevé, et surtout de son *Départ*

Peysson, œuvre remarquable beaux vers et des tableaux bien D'Avrigny se fit aussi connaître comme prosateur, par *leau historique des commences et des progrès de la puissance que dans les Indes*; c'est un des fragments d'histoire qui aient nos jours.

Le dernier ouvrage fut la tragédie de *d'Arc à Rouen*, représentée avec au Théâtre-Français en 1819. La situation de l'héroïne fût variée et que Jeanne ne semblerait pas inspirée, un plan sage, un troisième acte, un mérite éminent, valurent à l'auteur, surtout à la fin, de nombreux suffrages. C'était un titre académique, sur lequel l'appui des ouvrages précédents d'Avrigny: toutefois il n'obtint pas honneurs du fauteuil qu'il avait plus d'une fois. Une attaque d'apoplexie termina sa carrière le 17 mai 1823.

Un autre dramatique, d'abord sous le règne de Louis XVIII, puis sous la Restauration, ne s'était fait pardonner ses fonctions que par les auteurs mêmes sur les productions desquels elles s'exerçaient: mais dire combien ses formes étaient élégantes, son caractère conciliant et agréable.

M. O.
DAY (sir HUMPHRY), un des plus célèbres chimistes des temps modernes, né le 17 décembre 1778 dans la petite ville de Penzance, comté de Cornouailles. Un cultivateur très habile dans l'art de planter en bois, il reçut sa première éducation dans l'école de son lieu natal. Élève d'une instruction supérieure dans une institution particulière; il fut placé comme élève chez un pharmacien de Penzance, qui tenait aussi une pharmacie, et ce fut là qu'il s'essaya à la poésie à laquelle, comme tant d'autres, il commença par payer son tribut. Bientôt entraîné par un goût pour l'histoire naturelle, il ne dépassa pas longtemps chez son premier maître.

À l'âge de 15 ans, il commença à étudier la médecine sous les yeux d'un médecin plus distingué. Il s'occupa de la lecture des ouvrages de Lavoisier, et la

lecture des ouvrages de Lavoisier décida de sa vocation pour la chimie. Day débuta dans cette science par l'analyse du gaz renfermé dans les vésicules des fucus. Pour ses expériences et ses manipulations, il se servit des instruments les plus grossiers qu'il fabriqua lui-même en employant tout ce que le hasard lui faisait tomber sous la main. Sa liaison avec Gilbert, nommé plus tard président de la Société royale des sciences, le mit en rapport avec le naturaliste Beddoes. Celui-ci admit notre chimiste, âgé seulement de 19 ans, comme adjoint dans son laboratoire de Bristol. Une fois sorti de l'obscurité, grâce à ces ressources nouvelles, ses progrès en chimie furent prompts et brillants. Il dut à la recommandation du comte Rumford sa nomination de professeur de chimie à l'établissement récemment fondé sous le nom d'*Institution of Great-Britain*. Engagé en 1802 par la Société d'Agriculture (*Board of Agriculture*), pour faire aux membres de cette société des cours de chimie, il remplit cette tâche avec le plus grand succès pendant dix ans, en exposant d'une manière lucide et savante les progrès de la science appliqués à la culture du sol. Nommé en 1803 membre, et plus tard secrétaire, de la Société royale de Londres, il fut appelé en 1820, après la mort de Banks, à l'honneur de la présider. Deux ans auparavant (1818), le prince régent, pour reconnaître ses services, lui avait conféré le titre de baronnet. Sir Humphry prit pendant 25 ans la part la plus active aux travaux de cette illustre compagnie, comme le prouvent les nombreux articles qu'il fournit aux *Philosophical Transactions*. Une de ses premières découvertes fut le changement qu'il indiqua dans la construction de la pile de Volta, et son explication des lois des phénomènes galvaniques qui forme la base de la théorie électrochimique. Dans le cours de ses recherches sur le moyen de constater un alcali fixe dans les pierres, il découvrit l'essence métallique de cette substance. Il trouva le potassium et le sodium, et, dans l'examen des terres, il obtint des résultats non moins importants. Les étu-

sur les Cent-Jours, t. VII, pag. 358).

Davoust signa la capitulation de Saint-Cloud (3 juillet) : sans chercher à savoir s'il n'obéit alors qu'à une nécessité impérieuse, il faut le louer d'avoir stipulé, en face des alliés, que personne ne serait recherché ni inculpé à l'avenir pour ses opinions ni pour sa conduite politique. On ne doit pas non plus le considérer comme déserteur de la cause de la patrie, lui qui, convaincu qu'une seconde Restauration était pour la France le moindre des maux dont elle était menacée, offrait de placer les Bourbons à l'ombre du drapeau tricolore et de les protéger de ses baïonnettes contre leurs dangereux amis.

Aux termes de la capitulation de Saint-Cloud l'armée fit sa retraite derrière la Loire ; presque aussitôt les Bourbons crurent devoir sacrifier aux terreurs des étrangers ce dernier rempart de la France, et Macdonald, envoyé par Louis XVIII, se chargea de disperser par un licenciement les restes vénérables des phalanges qui pendant vingt ans avaient dominé le monde.

Le prince d'Eckmühl, avant de remettre au maréchal Macdonald le commandement de cette noble et malheureuse armée dont le calme égalait l'héroïsme, écrivit au ministre de la guerre Gouvion-Saint-Cyr pour lui demander qu'on substituât sur la liste de proscription du 24 juillet son nom à ceux de Gilly, Excelmans, Drouot, Clausel, Delaborde, Allix, Lamarque, Dejean et Marbot, attendu que ces officiers n'avaient agi que d'après des ordres émanés de lui comme ministre de la guerre. « Puissé-je, disait-il dans sa lettre, attirer sur moi seul tout l'effet de cette proscription : c'est une faveur que je réclame dans l'intérêt du roi et de la patrie ! Je vous somme, monsieur le maréchal, sous votre responsabilité aux yeux du roi et de la France, de placer ma lettre sous les yeux de Sa Majesté. » C'est ainsi que le prince d'Eckmühl terminait sa vie politique et couronnait sa carrière militaire, en appelant sur ses malheureux compagnons d'armes l'indulgence du nouveau gouvernement.

Dans le procès de Ney, Davoust, in-

terpellé, soutint avec une noble assurance que le maréchal prince de la Moskowa avait été, comme tous les autres soldats de l'armée française, compris dans la garantie qui lui avait été donnée à lui, ministre de la guerre, par les alliés lors de la capitulation qu'il avait signée avec leurs généraux.

Le prince d'Eckmühl, retiré d'abord à Chavigny, revint à Paris en 1816. On a publié qu'il avait cherché à se réconcilier avec la cour : il y reparut en 1818 et fut nommé pair de France en 1819 ; mais il est certain que son portrait, exilé en 1815 de la salle des maréchaux, n'y fut pas replacé.

Davoust, oubliant des hommes qui ne l'avaient point apprécié, se renferma dans l'intérieur de sa famille. C'est là qu'il passa les restes d'une glorieuse vie qu'il avait consacrée tout entière au service de la France. Il mourut le 4 juin 1823.

Il a laissé un fils qui lui a succédé dans la pairie, mais sans avoir encore atteint à cette époque l'âge requis pour siéger à la Chambre. Le jeune prince d'Eckmühl est entré dans la carrière à laquelle son père a dû toute son illustration. J. L.-T.-L.

D'AVRIGNY (CHARLES-JOSEPH LOUILLARD), né à la Martinique vers 1760, fut envoyé de bonne heure en France ; il concourut, à 18 ans, pour le prix proposé par l'Académie Française, *Prière de Patrocle à Achille*. Le prix ne fut point décerné ; mais d'Avrigny obtint la seule mention honorable accordée pour ce concours.

Quelque temps après, ayant été attaché au bureau des colonies dans le ministère de la marine, d'Avrigny épousa M^{lle} Renault aînée, cantatrice fameuse de l'Opéra-Comique de ce temps. Il travailla alors pour ce théâtre sans y obtenir de succès bien marquants ; il fut plus heureux au Vaudeville, dont les vieux habitués se rappellent encore sa jolie petite pièce de *la Lettre*.

Revenu à la poésie sérieuse, il acquit un renom littéraire plus certain par la publication successive de ses *Poésies nationales*, que distingua le jury des prix décennaux, de *Marina*, épisode d'un poème de *Fernand Cortez*, qu'il n'a pas achevé, et surtout de son *Depart*

Peypuss, œuvre remarquable par ses vers et des tableaux bien dessinés. D'Avrigny se fit aussi connaître comme prosateur, par *l'histoire des commencements des progrès de la puissance dans les Indes*; c'est un des fragments d'histoire qui aient nos jours.

Le dernier ouvrage fut la tragédie de *d'Arc à Rouen*, représentée avec au Théâtre-Français en 1819. La situation de l'héroïne fût variée et que Jeanne ne semblerait pas inspirée, un plan sage, un troisième acte, un mérite éminent; valurent à l'auteur, surtout à la fin, de nombreux suffrages. C'était un titre académique, sur lequel l'appui des ouvrages précédents d'Avrigny: toutefois il n'obtint pas l'honneur du fauteuil qu'il avait plus d'une fois. Une attaque de goutte termina sa carrière le 17 mai 1823.

Un autre auteur dramatique, d'abord sous le nom de M. de la Roche, puis sous la Restauration, se fit pardonner ses fautes par les auteurs mêmes sur les productions desquelles elles s'exerçaient: sans dire combien ses formes étaient élégantes, son caractère conciliant fut apprécié. M. O.

DAY (sir HUMPHRY), un des plus célèbres chimistes des temps modernes, né le 17 décembre 1778 dans la petite ville de Penzance, comté de Cornouailles. Un cultivateur très habile dans l'art de travailler en bois, il reçut sa première éducation dans l'école de son lieu natal et les éléments d'une instruction supérieure dans une institution particulière; il fut placé comme élève chez un apothicaire de Penzance, qui tenait aussi une pharmacie, et ce fut là qu'il s'essaya pour la première fois à la poésie à laquelle, comme tant d'autres, il commença par payer son tribut. Bientôt entraîné par un goût pour l'histoire naturelle, il ne dépassa longtemps chez son premier maître. A l'âge de 15 ans, il commença à étudier la médecine sous les yeux d'un médecin plus distingué. Il s'occupa de la lecture des sciences naturelles, et la

lecture des ouvrages de Lavoisier décida de sa vocation pour la chimie. Day débuta dans cette science par l'analyse du gaz renfermé dans les vésicules des fucus. Pour ses expériences et ses manipulations, il se servit des instruments les plus grossiers qu'il fabriqua lui-même en employant tout ce que le hasard lui faisait tomber sous la main. Sa liaison avec Gilbert, nommé plus tard président de la Société royale des sciences, le mit en rapport avec le naturaliste Beddoes. Celui-ci admit notre chimiste, âgé seulement de 19 ans, comme adjoint dans son laboratoire de Bristol. Une fois sorti de l'obscurité, grâce à ces ressources nouvelles, ses progrès en chimie furent prompts et brillants. Il dut à la recommandation du comte Rumford sa nomination de professeur de chimie à l'établissement récemment fondé sous le nom d'*Institution of Great-Britain*. Engagé en 1802 par la Société d'Agriculture (*Board of Agriculture*), pour faire aux membres de cette société des cours de chimie, il remplit cette tâche avec le plus grand succès pendant dix ans, en exposant d'une manière lucide et savante les progrès de la science appliquée à la culture du sol. Nommé en 1803 membre, et plus tard secrétaire, de la Société royale de Londres, il fut appelé en 1820, après la mort de Banks, à l'honneur de la présider. Deux ans auparavant (1818), le prince régent, pour reconnaître ses services, lui avait conféré le titre de baronnet. Sir Humphry prit pendant 25 ans la part la plus active aux travaux de cette illustre compagnie, comme le prouvent les nombreux articles qu'il fournit aux *Philosophical Transactions*. Une de ses premières découvertes fut le changement qu'il indiqua dans la construction de la pile de Volta, et son explication des lois des phénomènes galvaniques qui forment la base de la théorie électrochimique. Dans le cours de ses recherches sur le moyen de constater un alcali fixe dans les pierres, il découvrit l'essence métallique de cette substance. Il trouva le potassium et le sodium, et, dans l'examen des terres, il obtint des résultats non moins importants. Les étu-

des d'OErsted sur les lois des phénomènes électriques et magnétiques engagèrent Davy à se livrer à de nouvelles recherches qui servirent à asseoir la théorie de ce savant sur des bases plus solides. Il indiqua un procédé pour garantir la doublure en cuivre des vaisseaux par des rebords de fer ou de zinc; mais quoique l'expérience confirmât pleinement son procédé, on fut obligé de l'abandonner, parce que les plantes marines et les insectes renfermés dans la mer venaient s'attacher en grande quantité aux vaisseaux préservés de cette manière, et les exposaient à une prompt ruine. Parmi les découvertes les plus curieuses faites par Davy, il faut ranger sa lampe de sûreté, qu'il inventa en 1815 et qu'il perfectionna depuis; elle sert à garantir les mineurs contre les dangers de l'embrasement des gaz inflammables dans les mines. Il visita plusieurs pays de l'Europe dans l'intérêt de la science. Durant son séjour en Italie, il chercha, par des moyens chimiques, à analyser les couleurs que les anciens employaient dans leurs peintures. A Naples, il examina, en 1818 et 1819, les manuscrits d'Herculanum, et partant de l'idée qu'ils n'étaient pas carbonisés, mais simplement altérés par le temps et suivant des lois chimiques, il indiqua une composition au moyen de laquelle on parvient à les dérouler; cependant sur 1,265 rouleaux il ne s'en trouva que 100 auxquels son procédé parut s'appliquer. Sir Humphry retourna en Angleterre en 1820. En 1827 il se démit de la présidence de la Société des sciences, et se rendit sur le continent pour rétablir sa santé affaiblie. Après avoir passé l'été de 1828 à Laybach, il alla à Rome. Relevant à peine d'une maladie dangereuse, il se mit en route pour retourner dans son pays, et mourut à Genève le 30 mai 1829.

Ses publications les plus importantes sont : *Chemical and philosophical researches, chiefly concerning nitrous oxide and its respiration*, London, 1800, et ses deux remarquables manuels : *Elements of chemical philosophy* (London, 1812), et *Elements of agricultural chemistry* (London, 1813, traduit en français par M. Bulos,

Paris, 1829). L'instruction variée de son esprit, auquel la poésie même n'était pas restée étrangère, se mont aussi bien dans la forme agréable de ses ouvrages de science que dans des écrits de son âge mûr, dialogues spirituels publiés sous l'anonyme avec le titre : *Salmonia, or days of fly-fishing* (Lond. 1828, 2^e édition, 1829), où décrit son passe-temps favori, la pêche à la ligne, selon le modèle d'Isaac Walton; c'est un livre savant, mais si agréablement écrit que le lecteur a de la peine à s'en séparer. *Consolations in travel or the last days of a philosopher*, ouvrage qui a paru après sa mort (3^e édition, Lond., 1831).—Voir Paris, *Mémoires the Life of sir Humphry Davy* (Lond. 1831, in-4^o), et *Zeitgenossen* (Contemporains), 3^e série, n^o 3. En France le journal *L'Universel* (t. II, p. 24) lui consacra à cette époque une notice nécrologique, qu'on lira avec fruit intérêt. Cuvier prononça son Éloge à l'Académie des Sciences. C.

DAX (VICOMTÉ DE), ou d'*Aquæ*, avec la ville de ce nom, trois fois capitale des Landes, voy. LANDES.

DAYAS. Les aborigènes de l'intérieur de l'île *Kalémantan*, que nous nommons improprement Bornéo (voy. BORNÉO), ont reçu plusieurs noms : celui de Dayas au sud et à l'ouest, d'Idaans au nord de Tidouns ou Tirouns dans la partie orientale, et de Biadjous au nord-ouest, mais tous appartiennent à la race primitive des Dayas, sauf les Dayas-Igolottes, souche de Papouas ou Igolottes de la Nouvelle-Guinée, des Iloppines et de toute la Malaisie.

Les Dayas sont divisés en un grand nombre de tribus. Ils sont cultivateurs de riz, mineurs, constructeurs et commerçants. Les Dayas d'une partie du nord, de l'ouest et du centre de l'île, ont paru à l'auteur de cet article être la souche des Polynésiens, des Bouguis et des Touraés, ainsi qu'il a cherché à le prouver dans le 1^{er} volume de son ouvrage sur l'Océanie, qui comprend une partie de ses voyages. Leurs formes corporelles lui

(*) A l'article BORNÉO, on lit deux fois Dax au lieu de Dayas ou Daya.

parts supérieures à celles des Malais et singulièrement semblables à celles des habitants des Carolines et autres îles du Grand-Océan. Leurs femmes, ainsi qu'il a été dit à l'article BORNÉO, sont assez jolies, et leurs danseuses sont fort recherchées des *radjats* ou princes malais.

Les Dayas ont le nez et le front élevés, les cheveux longs et noirs; ils se tatouent le corps, ainsi que les Polynésiens. Ils s'étendent quelquefois jusque sur les côtes et principalement dans la partie orientale. Ils excellent dans l'art de préparer l'acier, spécialement dans le pays de Seldjé, à l'est de l'île, près de Kotté. Ils exploitent aussi les diamants au nord-ouest de la ville et port de Varouai (Borné). Les purs Dayas sont francs dans leurs procédés, paresseux, froids, délibérés et vindicatifs dans leurs ressentiments, mais patients, probes, dociles, hospitaliers, sobres, intelligents, et doués d'un talent fort rare pour les arts mécaniques; ils excellent dans la fabrication des épérons, des kriss, des kamplangs, des galloks ou poignards, des lances; ils sont fort supérieurs non-seulement à tous les peuples malaisiens dans ce genre d'industrie, mais encore aux Hindous et aux Chinois, bien que cet éloge puisse paraître exagéré. Moins entreprenants que leurs ancêtres, ils sont paisibles, simples et constants dans leur amitié, mais ignorants, cruels par superstition, et dédaignant l'art de lire et d'écrire. Les principaux Dayas sont ceux de Kayang, et leur principale bourgade est celle de Sigao, qui est éloignée de 25 journées de route par eau de Sintang, dans l'intérieur, et de 14 journées de Ponthianak. Leurs tribus établies à l'est de l'île sont nommées *Darats*. Ces *Darats* font un commerce considérable avec les îles Maratouba, Balabalogan, Célèbes et autres îles voisines, et avec les Chinois. Ils vendent à ceux-ci des moules délicieuses et de l'excellent *blatjang*, pâte faite avec diverses racines et des crabes pilés. Ils se couvrent d'une ceinture de toile de coton qu'ils nomment *tcharouat*. Ils aiment beaucoup les grains de verroterie et des morceaux de laiton, dont ils se font des ornements. Le tabac, le bétel, l'avia ou opium pré-

paré, et le rak', voilà leur passion; on obtient d'eux tout ce qu'on veut en échange de ces denrées, car ils se soucient peu de ces métaux pour lesquels un si grand nombre d'hommes vendent leurs femmes, leurs filles, leur patrie et souvent leur conscience.

Les maisons des Dayas sont fort grandes; elles sont protégées par des *bin-tings* ou retranchements dans la crainte d'une alerte, comme il en arrive fréquemment; car ils ne rêvent que surprise de villages ennemis et qu'embuscades dans les forêts. La façade est précédée d'une longue *varandah*, galerie qui sert à faire communiquer les différentes familles qui les habitent, et dans laquelle chacune a son foyer. On arrive aux habitations par trois échelles que l'on retire le soir. Les maisons sont construites sur des pieux; ces pieux sont entourés d'une clôture; on place les cochons au-dessous. Six ou sept familles habitent une maison. Les maisons sont groupées par six ou sept; la plus ancienne occupe le milieu, et c'est elle qui garde les instruments de musique. Quand deux tribus ennemies font une trêve, chacune d'elles fournit un esclave qui doit être égorgé par l'autre. Les Dayas purs n'habitent presque jamais les côtes; mais on les trouve à quelques milles dans l'intérieur. Ils ont un commencement ou plutôt un reste de civilisation; ils cultivent avec soin leurs *ladangs* ou terres des pays hauts, et tirent quelque parti des *savonnas* ou terres marécageuses. Ils trafiquent de leurs excellents légumes (*katchang*), des cannes à sucre, des bézoards*, des cornes de cerf, de quelques nids de salanganes et de la cire qu'on recueille sur les branches des vieux arbres de katapan, mais qu'il ne faut acheter qu'avec défiance, car elle est souvent falsifiée.

La plupart des tribus de cette nation recherchent beaucoup les jarres de Siam, parce que les prêtres s'en servent pour prédire l'avenir, après avoir frappé dessus, comme s'ils invoquaient un oracle. Ces prêtres prétendent guérir les maladies; mais ils ne peuvent rien con-

(*) Les bézoards (voy. ce mot) de Kalémantan proviennent de l'antilope ouix, variété de l'antilope ou gazelle à deux cornes.

tre les dysenteries, les fièvres et le choléra, qui y font des ravages affreux. Un petit nombre de Dayas professent l'islamisme; mais la plupart adorent *diouata* * (l'ouvrier du monde) et les mânes de leurs ancêtres. Chose bizarre! ils prétendent être issus des antilopes pour lesquelles ils professent la plus grande vénération. Ils vénèrent aussi certains oiseaux qui leur servent d'augures. De même que les tribus de plusieurs îles de la Polynésie, quelques-unes de leurs peuplades sont indépendantes, d'autres sont vassales.

G. L. D. R.

DAZINCOURT (JOSEPH-JEAN-BAPTISTE ALBOUIS, dit), fils d'un négociant de Marseille et né dans cette ville en 1747, y reçut une bonne éducation, et fut d'abord placé comme secrétaire près du maréchal de Richelieu. Mais telle n'était pas sa vocation, et un goût prononcé pour la comédie lui fit bientôt désertir l'hôtel du grand seigneur et prendre un engagement dans la troupe de Bruxelles. Dirigée alors par l'habile d'Hannetaire, elle était une des meilleures écoles où pût se former le talent; celui de Dazincourt (qui avait substitué ce nom à celui de sa famille) s'y perfectionna promptement, et le bruit de ses succès le fit appeler au Théâtre-Français, où il débuta en 1776.

Déjà sa réputation était faite dans l'emploi des valets, lorsque Beaumarchais lui confia le rôle brillant de Figaro dans le fameux *Mariage*. Tout reconnaissant et ravi qu'il fût d'une pareille bonne fortune, Dazincourt, doué d'un goût fin et délicat, osa tenir tête au grand *oseur* et exiger la suppression de quelques phrases plus grotesques et bizarres que comiques. Ainsi il refusa positivement de dire, comme l'avait écrit l'auteur: « Si tu as « le malheur d'approcher madame, la « première dent qui te tombera, ce sera « la mâchoire, et mon poing fermé sera « le dentiste. » Après bien des difficultés, Beaumarchais consentit au moins à retrancher des expressions plus dignes des tréteaux de la foire que de notre premier théâtre. S'il avait gardé rancune à Dazincourt pour ses observations, la vivacité, la grâce, la finesse et le mordant

(*) Ce mot indique une origine sanscrite.

avec lesquels le jeune acteur créa l'air de Figaro lui auraient fait aisément donner son audace.

Une telle création avait placé Dazincourt au premier rang: une foule de anciens et nouveaux, entre autres, ces derniers, l'hôte des *Deux Pains*, le valet du *Jaloux sans amour*, accablèrent, accrurent même sa renommée. La reine Marie-Antoinette le choisit pour lui donner des leçons de débit dramatique et diriger son théâtre de Tri

Incarcé en 93 comme la plus grande partie de ses camarades, et relâché sans difficulté, même après le 9 thermidor, Dazincourt fut bien dédommé de ces traverses sous le règne de Napoléon. La faveur impériale, qui n'était ni justice, l'appela à la fois aux fonctions de professeur au Conservatoire et de directeur des spectacles de la cour. Un jour chéri du public, qui appréciait son jeu moins vif, mais pétillant, mais vrai, plus fin que celui de son rival Dugazon, une maladie de langue gravée par le voyage des comédiens français à Erfurt, l'enleva à la scène le 15 mars 1809.

Son excellent ton, sa conversation amusante et spirituelle, faisaient accourir Dazincourt dans les meilleures sociétés. Il publia en 1800 une *Notice sur Prévillo*; mais quelques lettres seulement, où il fait mention de plusieurs circonstances de sa jeunesse, ont l'occasion de le comprendre parmi les auteurs qui nous ont laissé leurs *Mémoires*. Il est à regretter qu'il n'ait point recueilli les siens: ils auraient certainement fourni des anecdotes curieuses et des traits génieusement.

DÉ. Le mot *dé* s'emploie dans plusieurs acceptions différentes: il désigne tantôt un instrument de jeu, tantôt un petit outil de cuivre, de tout autre métal ou d'ivoire, dont on se garnit la trémité et quelquefois le milieu du manche pour se préserver des piqûres de la guille, en cousant; ou bien encore, terme d'architecture, un cube de pierre ou de marbre, qui forme le lieu d'un piédestal et sert de base à un monument, une colonne, un obélisque etc. Enfin le *dé* est encore un cul

destiné à recevoir des vases. C'est le sens qu'on dit : placer des dés d'un jardin, d'un parterre, d'une etc. Mais dans son acception la plus étendue, celle dont nous nous occupons cet article, le dé, instrument de jeu, n'est autre chose qu'un petit cube ordinairement d'os ou d'ivoire, dont chacune des six faces porte un chiffre différent de points, depuis 1 jusqu'à 6.

Ce jeu est un des plus anciens qu'on connaisse, puisqu'on en fait remonter l'origine jusqu'à l'époque du siège de Troie : aussi est-ce une grande question de savoir à qui l'on doit faire honneur de son invention. Les uns l'attribuent aux Lydiens, auxquels nous attribuons presque tous les jeux de hasard ; d'autres veulent, au contraire, que le jeu de dés est l'expression la plus vraie ; d'autres veulent, au contraire, qu'il ait été trouvé par Palamède. Qu'il en soit, il est incontestable qu'il était fort en usage chez les Grecs, et qu'il était désigné sous des noms de dieux différents les uns des autres qui pouvaient présenter. La *réfle* était le plus ancien de tous, aussi lui avaient-ils donné le surnom de *Vénus* ; le plus moderne, au contraire, était *3 as* ; on dit proverbialement que telle condition n'est bonne qu'à trois as, pour exprimer l'idée qu'on y trouvait beaucoup de profits. La différence capitale entre l'ancien et le jeu moderne, c'est que les Grecs se servaient de trois dés, que nous n'en employons ordinairement que deux.

Après l'héritage de la Grèce, qu'ils furent appelés à recueillir, les Romains eurent les dés qu'ils eurent bientôt appelés *aliés* chez eux ; l'exemple de certains empereurs, et notamment de Néron, donna à ce dangereux amusement une grande popularité, et l'engouement pour ce jeu dégénéra en une telle fureur qu'il n'était pas rare de voir des personnes puissantes par leur fortune la consacrer tout entière à la merci d'une seule chance. Ce ne fut guère que sous le règne de Philippe-Auguste que les dés furent définitivement introduits en France, et qu'ils eurent à subir sans modification, les siècles qui

séparèrent cette époque de celle des Grecs.

Quant à la manière de les employer, rien n'est plus simple : les joueurs se placent à la même table, ayant chacun devant soi un nombre déterminé de jetons pour représenter l'enjeu ; l'un d'eux prend alors un cornet dans lequel sont les dés qu'il lance brusquement sur la table, après avoir préalablement parié d'amener tel ou tel nombre. Si le résultat justifie sa prévision, il gagne ; dans le cas contraire, il perd et passe le cornet à son adversaire, qui en fait autant que lui, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'enjeu soit épuisé. Ce jeu, comme on le voit, est tout-à-fait dans le domaine du hasard ; cependant on peut encore, jusqu'à un certain point, contrebalancer la fatalité aveugle de ses décisions, en faisant sur les probabilités des coups des calculs dont la complication suppose, il est vrai, beaucoup d'habitude et d'attention. Nous allons essayer de rendre ces calculs sensibles par quelques explications.

Chacune des six faces d'un dé peut se combiner six fois avec chacune des six faces de l'autre, d'où il suit qu'avec deux dés on peut amener 36 coups différents ; il est donc évident déjà que, si l'on entreprend de faire la *réfle* d'un nombre quelconque, il y a rationnellement 35 à parier contre 1 pour la négative ; mais avec un peu d'observation on arrive à constater qu'il y a deux manières de faire 3, trois de faire 4, quatre de faire 5, cinq de faire 6, six de faire 7, cinq de faire 8, quatre de faire 9, trois de faire 10, deux de faire 11 et une de faire 12, d'où il résulte que, passé 7, les chances pour amener un nombre diminuent en raison de l'augmentation de force de ce nombre. Pour rendre cette vérité plus palpable, nous allons mettre sous les yeux du lecteur la table des 36 combinaisons possibles avec deux dés.

2	3	4	5	6	7
3	4	5	6	7	8
4	5	6	7	8	9
5	6	7	8	9	10
6	7	8	9	10	11
7	8	9	10	11	12

En supposant que dans la première colonne verticale un dé tombe successivement sur toutes ses faces, et que l'autre amène invariablement 1; que, dans la seconde, l'un des dés donne toujours deux, pendant que l'autre présenterait encore ses six faces les unes après les autres, et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement du tableau, tous les nombres pariés se trouvent, comme on le voit, symétriquement disposés sur une même diagonale, et l'on reconnaîtra à première vue que le nombre 7 est le plus avantageux pour lequel un joueur puisse parier avec deux dés, tandis que 2 et 12, qui forment les deux extrémités des lignes diagonales sont les plus ingrats de tous.

Puisqu'avec deux dés on peut obtenir 36 coups différents, trois dés doivent en produire 36×6 ou 216, chacune des six combinaisons des deux dés pouvant se marier six fois avec les six faces du 3^e. Par conséquent, si l'on dressait, sur le modèle de la précédente, la table des combinaisons pour trois dés, on aurait six tables composées chacune de 36 nombres, dont la première porterait 3 à gauche, en haut, 13 à droite, en bas; et la dernière 8 à gauche, en haut, et 18 à droite, en bas. Un coup d'œil sur les différentes diagonales prouverait également que 8 peut arriver vingt-une fois, 7 quinze fois, 6 dix fois, 5 six fois, 4 trois fois, 3 une fois, 9 vingt-cinq fois, 10 vingt-sept fois, 11 également vingt-sept fois, 12 vingt-cinq, 13 vingt-et-une, 14 quinze fois, 15 dix fois, 16 six fois, 17 trois fois; enfin, que 18 ne présente qu'une seule chance de succès; 10 et 11 sont donc, comme on le voit, les nombres les plus avantageux dans les combinaisons de trois dés, et l'on peut parier pour eux 27 sur 216, c'est-à-dire 1 contre 8. Viennent ensuite 9 ou 12, puis 8 ou 13, et l'on peut continuer de calculer ainsi le plus ou moins de probabilités que présente un nombre donné, quel qu'il soit.

Les *doublets*, c'est-à-dire les cas où les faces des dés présentent un nombre semblable, se nomment *riffles*. Elles peuvent se combiner avec le jeu dont nous venons d'esquisser la marche, en attachant le pari à la raffle. Ainsi, avant de

jouer, on parie de faire *riffle-levé* ou *riffle-bezet*, et quand on a deviné juste, on enlève l'enjeu; c'est ce qui s'appelle *riffler*. Deux dés, avons-nous dit, peuvent affecter 36 assiettes ou combinaisons différentes, trois dés, 216, quatre dés, 1,296, et ainsi de suite: si donc on veut entreprendre de faire une raffe déterminée, il ne faut exposer que 1 contre 35, à deux dés; 3 contre 213, à trois dés, et 6 contre 1290, ou 1 contre 215, à quatre dés, en supposant, du moins, qu'on cherche la raffe au premier coup. On pourrait pousser ces calculs plus loin, mais cette courte exposition suffit pour donner une idée des chances que le raisonnement peut enlever au hasard.

Les dés s'emploient encore dans le jeu connu sous le nom de *quinquenoire*, dans le *trictrac* et aux *dominos*; mais, quand on les applique à ce dernier usage, leur forme se modifie; allongés et plats, ils présentent habituellement deux faces, dont l'une d'ébène et l'autre d'ivoire ou d'os. C'est sur cette dernière que se trouvent marqués les points.

Indépendamment des expressions sacramentelles: *avoir le dé*, c'est-à-dire jouer le premier; *flatter le dé* ou le pousser doucement, dans l'espérance d'amener moins de points; *rompre le dé*, signifiant le changer de face, avant contestation du point, pour annuler le coup; *faire quitter le dé*, ce qui se dit lorsqu'on l'enlève à son adversaire, ce jeu a encore donné lieu à plusieurs locutions figurées et proverbiales qui ont cours dans la conversation familière. Ainsi, par exemple, en parlant de la disposition d'une personne à dominer, on dit qu'elle *veut toujours avoir ou tenir le dé*; de là le mot connu: *A vous le dé!* c'est-à-dire à vous à prendre la parole, la direction d'une affaire. Quelqu'un cherche-t-il à déguiser sous la douceur de l'expression une nouvelle fâcheuse, une pensée acerbe, *il flatte le dé*; dans ce sens, c'est un euphémisme dont l'emploi suppose du tact et de la délicatesse. Avez-vous interrompu une conversation, coupé la parole à quelqu'un, on dit que *vous rompez le dé*. De même, *quitter le dé*, c'est s'avouer vaincu et céder. *Le dé en*

est jeté, expression de la résolution prise de demander une décision au hasard, dans les affaires où les lumières de la prudence et de la raison vous laissent dans le vague. Ce mot, qui correspond au *jacta est alea* des Romains, rappelle l'exclamation de César lorsqu'il enjamba le Rubicon d'un saut, pour voler à l'empire du monde. E. P.-c.-r.

DÉALBATION (de *albus*, blanc), terme de chimie qui exprime le procédé par lequel on fait passer au blanc la couleur de certaines substances. X.

DÉBACLE, voy. DÉCEL.

DÉBARQUEMENT (marine), voy. DESCENTE, EMBARQUEMENT ET DÉBARQUEMENT.

DÉBARQUEMENT (art mil.). En considérant ce mot, non comme une opération de marine, mais comme une sorte d'irruption, une descente, il exprime l'entrée, l'*ingression*, que tente une armée de terre sur un territoire ennemi. Le chef chargé d'accomplir ce genre d'expédition prend ses dispositions pour approcher du rivage, ou nuitamment ou du moins à l'improviste. Après avoir déterminé le point de débarquement, mis en mer les chaloupes, canots, embarcations, bateaux-bœufs qui portent les troupes d'avant-garde et le matériel d'urgence, il dispose ses bâtiments armés de sorte que leurs feux protègent l'entreprise en balayant la plage, en contrebattant les tours qu'on a nommées *martello*, en ruinant les batteries à boulets rouges s'il en est établi sur le rivage, en désolant, par des feux convergents, les troupes à pied et à cheval dont la destination serait de repousser les hommes de débarquement. Les fauconneaux, les espoirs, les anges, les boulets ramés, étaient les pièces et les projectiles dont il était d'usage de fournir les embarcations destinées à mouiller le plus près du point de descente. Une fois le rivage gagné, le principal soin du commandant des forces de terre est d'établir une base d'opérations, en élevant à la hâte un ouvrage qui favorise la communication des corps débarqués et des hommes encore à bord, et qui serve au besoin d'appui contre une résistance inattendue. Quelque braves que soient les troupes, quelque habiles que soient

les officiers qui les commandent, les débarquements sont toujours une opération délicate, hasardeuse, parce qu'il est impossible de ne pas y donner beaucoup au hasard, qu'on ne réussit pas toujours à se ménager préalablement des intelligences, et qu'il n'y a point à compter sur les ressources des reconnaissances et de l'espionnage. L'histoire des débarquements, si l'on en retraçait le tableau, offrirait bien plus de faits d'armes désastreux qu'il n'en rappellerait qui aient été couronnés de succès. Les efforts dirigés contre Alger ont pensé coûter la vie à Charles-Quint; l'issue de la fameuse *Armada* a été comme le signal de l'abaissement de l'Espagne; la guerre civile de Quiberon est une plaie encore saignante; la rade d'Aboukir a acquis une déplorable célébrité. Les tentatives impuissantes contre le Helder et contre Anvers, en 1809, ont trompé l'espoir de la puissance la plus sagement préparée à ce genre de guerre; l'expédition d'Alger, en 1830, s'est achevée avec gloire et bonheur, mais la malhabileté des défenseurs est entrée pour quelque chose dans le succès de l'attaque. Une des lacunes qu'on peut reprocher à l'art militaire de terre, c'est d'être resté dépourvu de règles écrites, de principes étudiés, de prévisions enfin, touchant les cas, les manœuvres, les circonstances des débarquements; l'opération de guerre la plus compliquée, la plus complexe, la plus périlleuse, est restée jusqu'ici sans éléments et sans professeurs, sauf quelques notions qu'on doit au général Grimoard et aux Mémoires du duc de Rovigo. Cst B.

DÉBATS. Ce mot est synonyme de différends, contestations. On l'emploie souvent aussi pour désigner, soit les discussions qui ont lieu dans les assemblées politiques, soit celles qui s'élèvent sur les matières littéraires ou scientifiques.

En droit, on appelle *débats*, dans les procès de grand criminel, cette partie de l'instruction qui comprend la lecture de l'acte d'accusation, l'interrogatoire de l'accusé, l'audition des témoins à charge et à décharge, la plaidoirie de la partie civile, le réquisitoire du ministère public et la défense de l'accusé. Les débats sont *contradictoires* lorsqu'ils ont lieu en pre-

sence de l'accusé. *Voy.* CONDAMNATION, CONTUMACE.

L'article 55 de la Charte veut que les débats soient publics, à moins que cette publicité ne présente des dangers pour l'ordre et les mœurs; mais, dans ce cas, les juges doivent le déclarer par un jugement. On dit alors que les débats ont lieu à huis-clos, ou que le huis-clos a été ordonné. Le président de la cour d'assises est chargé de diriger les débats, et il doit rejeter ce qui tendrait à les prolonger inutilement; il est en outre autorisé à prendre sur lui tout ce qu'il croit utile à la découverte de la vérité (*voy.* pouvoir DISCRETIONNAIRE). Les débats une fois commencés doivent être continués sans interruption jusqu'après la déclaration du jury, et le président ne doit les suspendre que pendant les intervalles nécessaires pour le repos des juges, des jurés, des témoins et de l'accusé. Après qu'ils ont eu lieu dans l'ordre que nous avons indiqué, le président les déclare fermés ou terminés et présente le résumé de l'affaire.

On nomme *débats de compte* les prétentions et moyens respectifs des parties relativement aux articles contestés d'un compte rendu en justice. E. R.

DÉBATS (JOURNAL DES). Nous avons rattaché au nom de son fondateur (*voy.* BERTIN) l'histoire de ce journal influent et estimé, dont les premiers rédacteurs ont été appelés par un de leurs plus jeunes confrères, M. Jules Janin, « les maîtres de la presse périodique, ceux qui nous ont enseigné à tous l'art de faire un journal, ceux qui ont fait du journal la troisième, ou tout au moins la quatrième puissance de l'état, après le roi et les deux chambres, pouvoir égal à tous les pouvoirs en temps de paix, supérieur à tous les pouvoirs dans les orages politiques. » Ce qui nous reste à dire ici, c'est dans quel esprit le journal fut rédigé à diverses époques et quel est l'état présent de son personnel.

Lorsque M. Bertin eut acheté de l'imprimeur Baudouin un petit journal in-8° des débats législatifs, il le nomma, en modifiant un peu son titre, *Journal des Débats politiques et littéraires*. Ce fut le 1^{er} pluviôse an VIII (21 janvier 1800)

que parut le premier numéro, sous le consulat, époque déjà peu favorable aux droits et aux prétentions de la presse. Le chef de l'état se réservait à lui-même la politique, et bientôt les journaux n'eurent plus guère que la littérature à exploiter. M. Bertin s'empara de ce domaine, sachant combien il est voisin de l'autre et qu'on pourrait introduire par contrebande dans ce dernier les idées qui seraient déclarées prohibées à sa frontière. Il fut secondé par M. Bertin de Vaux, son frère, par Geoffroy, par Dussault (*voy.*), et par d'autres littérateurs. La rédaction sage et mesurée du journal, ses feuilletons pleins d'esprit, de verve, de hardiesse, les voies nouvelles qu'il présagea et qu'il ouvrit à la littérature nationale, ne tardèrent pas à lui donner en quelque sorte le monopole de la critique. On rechercha comme une nouveauté cette feuille de bon ton à laquelle la presse républicaine n'avait guère préparé le public. Geoffroy devint un nom populaire, et l'autorité de ces nouveaux Aristarques s'accrut au point que le gouvernement lui-même s'en montra jaloux.

En 1805, Napoléon imposa un autre titre au *Journal des Débats*, qui devint le *Journal de l'Empire* et ne reprit son premier nom qu'en 1814. Il se retrancha dans le domaine des lettres et rappela aux bonnes études la société lassée de théories politiques et de légèreté voltairienne. Voltaire se vit à la fois attaqué comme poète et comme philosophe on osa prononcer le mot de religion; et deux des plus éminents talents de l'époque, M^{me} de Staël et M. de Chateaubriand, l'un et l'autre mal vus de l'empereur, furent accueillis, protégés, mis en évidence par le *Journal de l'Empire*. On dit qu'à cette époque 32,000 abonnés figurèrent sur ses registres. Mais le titre du journal semblait reconnaître un droit de contrôle à Napoléon il en usa largement, imposant en 1807 M. Fiévée comme rédacteur principal avec un énorme traitement qu'il fixa lui-même; puis en 1808, lui donnant pour successeur M. Étienne, et finissant par dépouiller entièrement M. Bertin de sa propriété qui, disait-il, « lui avait déjà été assez profitable, » Pendant cette période,

raire du journal, outre les rédacteurs que nous venons de nommer, ses principaux articles étaient dus à MM. de Z, Delalot, Guaynard, Malte-Brun; Armand Hoffmann qui, dans le feuille-
 partageait aussi avec Duvicquet l'héritage de Geoffroy, critique incisif et hardi.
 La période politique du *Journal des Débats* commença à la Restauration, pour laquelle M. Bertin ne cacha pas sa sympathie et dont il partagea le sort lorsque le roi alla se réfugier à Gand. Ramené en France par les Bourbons, les rédacteurs trouvèrent leur puissant appui au parti royaliste, mais sans en approuver les excès et sans répudier entièrement l'esprit nouveau que la révolution avait fait pénétrer en France. M. de Chateaubriand embrassait alors la feuille légitime du feu de son royalisme plus ardent et de la haine dont il poursuivait la mémoire de l'empire. Ministérielle déjà sous M. Decazes, elle le devint d'une manière plus prononcée lorsque l'illustre M. Bertin fut chargé du portefeuille des affaires étrangères. Mais lorsqu'il le rendit, brusquement (22 octobre 1824), le *Journal des Débats* le vengea des procédés de Villèle par de rudes attaques qui dégénérèrent en une guerre ouverte dans laquelle M. de Salvandy eut surtout l'éclat de son style et son talent de publiciste. Une fois sur cette voie, le journal se rapprocha insensiblement de l'Opposition. Il devint l'organe du parti de la *défection* (roy.) à la Chambre des députés par MM. de Villèle, Bertin de Vaux, Agier, etc., et présentait à la Chambre des pairs Chateaubriand, le plus noble champion de la Restauration. C'est aussi cette époque, sans doute, qui prépara l'alliance du journal et ce qu'on appelle le parti des *doctrinaires* (roy.), dont il défend aujourd'hui la cause avec tant d'insistance et de succès. Il remonta ministériel en faveur de M. de Villèle et de ses collègues, dont les principes patriotiques ne préservèrent point le parti de nouvelles convulsions. Ce parti, faiblement soutenu par les vœux patriotiques et que la cour ne soutenait que comme une nécessité, tomba

par son isolement et à la suite des intrigues du cabinet anglais qui mettait en avant M. de Polignac. Arriva le 8 août 1829 : contre ses habitudes de modération et de réserve, le *Journal des Débats* jeta un cri de détresse qui lui attira des poursuites, mais que tout le pays répéta. Après la révolution de juillet, il se résigna d'abord aux ordonnances destructives de la presse, puis bientôt il fit cause commune avec les vainqueurs des trois jours, et, sans jamais se défendre de son ancien attachement à la branche aînée des Bourbons, salua l'avènement de la branche cadette comme une ancre de salut pour le vaisseau de l'état battu par les orages, et devint pour elle un appui ferme et intrépide. Ses anciens amis de la presse royaliste ou plutôt carliste eurent beau l'accuser de versatilité et aller jusqu'à le trahir de *caméléon politique*, ils ne pouvaient faire que la révolution de juillet 1830 ne fût un fait accompli, et contre les faits de simples théories prévalent difficilement; d'ailleurs c'est pour la monarchie représentative que le *Journal des Débats* avait entendu combattre, sans s'insolter au monarque contre les libéraux, ni à la liberté contre la monarchie. Il répondit victorieusement à ses adversaires par la déclaration du 3 nov. 1833 que nous avons reproduite à l'article BARRIS. Il défendit depuis invariablement la Charte de 1830 et l'établissement du 9 août, mais sans se rallier à tous les ministères : celui de M. Laflitte, en 1830, et celui de M. Thiers (22 février 1836) lui inspirèrent des défiances qu'il ne dissimula point, quoiqu'alors même il ne refusât pas son approbation aux mesures d'ordre et de sûreté publique que prit l'administration, veuve de ses amis particuliers; et souvent même il soutint contre ceux-ci, avec une honorable indépendance, les opinions particulières de ses rédacteurs, différentes de celles du gouvernement, comme dans la discussion sur l'hérédité de la pairie, dans la question de l'intervention en Espagne, et dans toutes celles qui concernaient les droits et prérogatives de la presse. Dans ces derniers temps, il s'est distingué par sa politique véhémement contre la Russie et par des articles fort remarquables sur

les États-Unis et sur la guerre civile en Espagne.

Parmi les principaux rédacteurs politiques du *Journal des Débats*, dont le nombre des abonnés varie de 9,000 à 15,000, on nomme MM. Bertin père et fils, Villemain, de Salvandy et Saint-Marc-Girardin. Cette partie est aujourd'hui la plus remarquable du journal; s'il pousse moins aux réformes et flatte moins le goût du jour par la variété des articles, par l'énergie du langage et la hardiesse des prévisions, nulle autre feuille périodique n'apporte dans le choix des nouvelles la même réserve et dans les discussions la même maturité, la même intelligence des affaires, ce sentiment exquis des convenances et cette hauteur d'aperçus. En littérature, le *Journal des Débats*, grand partisan de MM. de Chateaubriand et de Lamartine, ne se raidit pas contre les novateurs plus modernes : sans principes fixes, il n'a de mépris (trop de mépris, sans doute) que pour les écrivains de l'empire qu'il ne nous parait pas envisager du véritable point de vue. Le feuilleton a passé des mains de MM. Duvicquet et E. Béquet dans celles de MM. Jules Janin et Loève-Weymars; les autres articles littéraires, s'ils ne sortent de la plume de tous les rédacteurs déjà mentionnés, sont le plus souvent dus à MM. de Sacy fils, Charles, Charlier, Victor Leclerc, Le Normant, Aimé Martin, etc., etc. M. Armand Bertin a été associé par son père à la direction de ce journal dans lequel les publicistes les plus notables de l'époque ont fait leurs premières armes, de même que les écrivains les plus brillants y ont déposé les prémices de leur talent. Aujourd'hui les plus distingués parmi nos jeunes littérateurs ambitionnent, sans l'obtenir toujours, l'honneur d'être admis parmi ses rédacteurs.

J. H. S.

DÉBATS PARLEMENTAIRES.

Ce n'est guère que depuis 1814 qu'on se sert en France de cette expression d'origine anglaise, pour désigner les discussions de nos assemblées législatives; mais elle s'introduira partout où s'établira la monarchie constitutionnelle, comme un souvenir du pays où cette forme de gouvernement a produit ses plus beaux ré-

sultats, et comme une sorte d'hommage involontaire rendu au peuple qui a donné le premier à l'Europe moderne le curieux spectacle d'une société puissante chez elle comme au dehors, qui puisait sa force et sa grandeur dans l'indépendance individuelle, inouïe jusque-là, qu'elle reconnaissait à chacun de ses membres. Depuis le temps du sénat romain et des luttes du Forum, le monde n'avait pas vu les grands intérêts d'une nation, et même de l'humanité tout entière, agités avec cette liberté, cet éclat et cette majesté qui signalaient les discussions les plus mémorables du parlement britannique. L'autorité d'un si grand exemple s'est fait sentir jusque dans le langage, et l'épithète de *parlementaire* s'applique désormais, d'un consentement unanime, aux règles, aux usages, aux convenances, à la police, qui s'observent dans toutes les grandes réunions d'hommes appelées à statuer sur des matières politiques.

Cependant il ne faut pas croire que dans tous les pays où la constitution d'Angleterre a été plus ou moins imitée les formes de délibérer usitées dans son parlement aient été exactement suivies. En France, en Espagne, dans les états d'Allemagne qui possèdent des institutions représentatives, on s'est beaucoup écarté, quant au mode d'introduction de projets de loi, quant à celui de leur examen et de leur vote, des règles observées à Westminster. La procédure législative a dû varier et a varié en effet avec le droit politique de chaque état : aussi, en Amérique, où la communauté d'origine devait assurer aux coutumes anglaises une prépondérance incontestée, si elle n'était pas compensée par la différence du principe même du gouvernement, le sénat et la chambre des représentants de Washington suivent des procédés assez différents de ceux de la chambre de lords et de la chambre des communes. On ne fera pas ici l'analyse comparée des réglemens de ces divers corps délibérants : ce travail sera suppléé avec avantage par les détails qu'on trouvera dans les articles spéciaux relatifs à chacun d'eux.

L'Angleterre et la France sont évidemment

ment les contrées de l'Europe où les débats parlementaires ont le plus d'influence sur la direction des affaires sociales, et où ils excitent par conséquent l'intérêt le plus soutenu et le plus passionné. On peut même dire qu'en certaines circonstances tous les hommes éclairés de l'univers assistent par la pensée aux discussions politiques de ces deux pays, tant est grande l'action qu'ils exercent sur les destinées humaines par la double puissance de leurs lumières et de leur liberté. Il n'y a pas d'événement public remarquable, en quelque partie du globe qu'il survienne, qui ne puisse être, un jour ou l'autre, traduit et discuté à la tribune française ou dans les chambres d'Angleterre : à la première, sous l'influence de ces théories élevées et de ces idées générales qui donnent aux opinions et aux actes de la France une si grande importance aux yeux des nations étrangères; dans les secondes, avec cette exacte connaissance des faits les plus éloignés qui caractérise un peuple essentiellement voyageur et commerçant, et avec cet instinct politique qui supplée et souvent qui corrige les appréciations un peu trop philosophiques qui ont généralement cours parmi nous.

Le développement des débats parlementaires est tel de l'autre côté de la Manche, et l'empressement du public anglais à les suivre par la lecture si difficile à décourager, que les immenses colonnes des journaux de ce pays sont souvent toutes absorbées, pendant les sessions du parlement, par la reproduction des discours tenus dans les deux chambres. En France, un compte rendu beaucoup plus succinct suffit à la curiosité du public, et à l'exception du journal officiel, qui, à grands renforts de suppléments, parvient à rendre avec une exactitude et une impartialité admirables les discussions de nos assemblées, les feuilles françaises n'offrent souvent qu'une analyse écourtée, inexacte et passionnée de ce qui se dit et se passe dans leurs séances, de sorte que le véritable caractère de leurs débats est complètement travesti dans un sens ou dans l'autre, pour tous ceux qui ne lisent pas assidûment le *Moniteur*, c'est-à-dire pour les dix-neuf vingtièmes

des hommes qui s'occupent des affaires publiques.

On ne peut comprendre en France, ni en général en Europe, cette patience et ce phlegme tout britanniques qui tolèrent des discussions assez longues pour se prolonger du soir au lendemain matin. Un débat commencé à cinq heures après midi dans la chambre des communes dure encore quelquefois au lever du soleil, et l'on a vu des *divisions* (voy.) mettre fin à sept heures du matin à une discussion soutenue sans interruption pendant douze ou quatorze heures. Cependant les discours écrits et les tours de parole retenus d'avance ne sont pas admis au parlement; l'objet du débat étant produit par un membre sous la forme d'une motion, la parole appartient au premier qu'aperçoit le président parmi ceux qui se lèvent pour la demander, ce qui se renouvelle à chaque fois qu'un opinant conclut et se rasseoit. Mais le respect pour le droit individuel des orateurs est tel que les interruptions sont fort rares. La désertion des bancs est la protestation silencieuse que l'assemblée oppose à l'ennui de certains discours; cependant, quand la nuit s'avance et qu'on est impatient d'entendre les hommes les plus éminents de chaque parti, lesquels ont toujours soin de se réserver pour la fin de la discussion, une toux d'autant plus opiniâtre qu'elle n'a rien d'involontaire saisit parfois l'assemblée presque entière, et l'explosion de ce rhume improvisé réduit au silence les membres qui usent trop largement, au gré de la chambre, du droit d'exprimer leur avis. Mais, en général, la prolixité des orateurs n'éprouve aucun obstacle, et une anecdote généralement admise comme authentique peut en donner une idée. Un ministre du dernier siècle développa un jour une motion dans la chambre des communes à l'ouverture de la séance, vers quatre heures après midi. Ayant vu se lever pour la combattre un honorable membre de l'Opposition qui annonçait dans son exorde qu'il examinerait la question sous toutes ses faces, le ministre quitta la salle, retourna à son hôtel, monta à cheval et se rendit à sa maison de campagne, où il dina. Après une promenade sur l'eau et une partie

de pêche, il reprit le chemin de Londres, fit sa toilette, parut à l'Opéra, et, informé que son adversaire parlait toujours, se rendit en sortant à un club où il soupa après avoir fait une partie de whist. Enfin, vers minuit, averti que l'orateur commençait sa péroraison, il revint à la chambre, où, mis au courant par ses amis des objections qui avaient été faites contre sa motion, il se leva pour répondre aussitôt que le membre du côté opposé eut terminé son discours, c'est-à-dire vers une heure du matin. Les choses se passent autrement aux États-Unis : les séances du congrès n'ont qu'une longueur médiocre et se tiennent au jour ; mais lorsqu'un membre a obtenu la parole, son droit s'étend au-delà de la journée, de sorte que, prolongé de séance en séance, un discours arrive souvent aux proportions d'un ou de plusieurs volumes in-octavo. Les anciens, qui nous ont laissé d'admirables modèles de l'éloquence politique, n'avaient aucune idée de cette étrange exubérance de la parole humaine ; la crédulité qu'on leur a tant reprochée eût refusé d'admettre les faits que nous venons de rapporter. De ces harangues de Démosthènes qui semblaient à l'Anglais Hume les produits les plus parfaits du génie de l'homme, la plus longue n'exige pas une heure de débit ; le quart de ce temps suffit pour lire le beau discours par lequel Cicéron arracha à César la grâce du proscrit Ligarius ; il en faut moins encore à Tacite pour mettre dans la bouche de Galgacus ces raisonnements sans réplique, ces images grandioses, ces sentiments irrésistibles, dernier cri de la liberté du monde expirant sous le glaive des Romains.

En France, les discours écrits sont permis, et dans les discussions importantes les orateurs sont appelés à la tribune dans l'ordre où les place une liste d'inscription préalablement dressée. Mais comme le fait nécessaire prévaut toujours de manière ou d'autre sur la règle qui va contre le but, au moyen des tours de parole cédés et de l'habitude assez générale de l'improvisation, on n'en voit pas moins de temps en temps dans les chambres françaises des discussions pleines de

vie et de grandeur, admirables de fondeur, de sagacité, d'à-propos, d'élégance et d'éloquence, et rehaussées par merveilleuse clarté de langage qui les intelligibles même pour ceux qui ne naissent ni nos mœurs ni nos lois. Les discours ne sont en général ni trop courts ni trop longs. Comme l'attention des assemblées échappe visiblement aux orateurs dès qu'ils divaguent ou qu'ils répètent, l'ordre et la méthode leur sont assez habituels ; et si l'indulgence plus grande pour les hommes, qui, leurs capacités, ne sont pas données, l'élocution facile et rapide, les discours écrits disparaîtraient bientôt tout-à-fois ainsi que l'inscription préalable et ses conséquences, peu dignes d'une assemblée d'hommes graves et de législateurs préoccupés du bien de la patrie. O. I.

DÉBAUCHE, habitude vicieuse qui consiste dans l'abus des jouissances sensuelles, et dont la dépravation morale est presque toujours le résultat. On définit proverbialement par : *le vin et les femmes*. C'est dire assez que la perte de la santé, de la fortune et de la considération en est la suite ordinaire. L'Écriture-Sainte, à laquelle il faut toujours demander et des exemples et des leçons, nous a donné, relativement à la débauche, le plus sublime enseignement dans la parabole de l'*Enfant prodigue*. Le même n'avait que trop souvent associé la débauche aux joies de son Olympe ; et, sous l'invocation de Vénus, des temples à Chypre, à Guide et à Cythère sous les noms de Bacchus, de Silène et de Frigone, elle présidait aux Bacchiques. L'histoire, trop féconde en tristesses, nous en offre le type dans les plus célèbres. Chez les Grecs, Alcibiade trouve unie à presque toutes les autres vertus la débauche ; et après avoir flétri sa vie, elle fut la compagne de sa mort. Elzévir, à 32 ans, par une fin honteuse, marcha d'Alexandre vainqueur de Syrie. Les excès du vin, dont il mourut à Babylone, l'avaient déjà fait se souiller du meurtre de Clitus et de Callistène, et ce fut au sein d'une orgie, et assis près d'une courtisane, qu'il donna le signal de l'incendie de Persépolis. A F

la débauche dans Marius fut la véhémence de la jeunesse; nous n'essaierons pas de la caractériser dans Verrès; elle fit de Catilina un conspirateur, d'Antoine un proscriptionnaire et plus tard une victime; mais c'est dans la famille dégénérée des Césars qu'elle étala ses infamies avec le plus de prodigalité. On peut dire sans exagérer que, sous ses empereurs, Rome devint le temple de la débauche. Caligula l'y ramena triomphante de Caprée, où elle avait régné avec Tibère; sous Néron, ses excès inspirèrent Pétrone dans la peinture du licencieux festin de Trimalcion; le nom de Messaline est par elle devenu hideusement symbolique. Domitien et Commode marchèrent à grands pas dans la voie de fange de ces indignes maîtres du monde, et l'exécrable Héliogabale, à l'âge de 18 ans, sembla mettre sa gloire à résumer en lui seul toutes les atroces turpitudes de ses devanciers.

Il est triste d'avoir à reconnaître dans notre histoire, et tout près de nos jours, une époque déshonorée par d'aussi honneux souvenirs. Cette époque fut celle de la Régence, si déplorablement continuée par les scandales du règne de Louis XV, et si cruellement expiée par les malheurs du règne de Louis XVI. P. A. V.

DEBELLOY, voy. BELLOY.

DEBET. Dans les comptes on désigne sous le nom de *debet* ce qui est dû; c'est la 3^e personne du verbe latin *debeo*, je dois, au singulier. Le *debet* est très différent du *débit*, c'est-à-dire de l'inscription des sommes à réclamer, à recouvrer, et que l'on oppose à *crédit*, qui est l'inscription des sommes pour lesquelles on est débiteur; si le *débit* est mis en balance avec le *crédit* et que de cette comparaison il résulte un reliquat de compte en faveur du *débit*, ce reliquat devient le *debet*. X.

DÉBILITANT, expression générale et beaucoup trop vague, par laquelle on désigne ordinairement une foule d'actions ou d'agents de nature fort diverse, dont l'effet est de diminuer ou d'abattre, soit directement soit indirectement, l'énergie vitale de l'économie animale, ou d'une partie du corps, ou bien d'un système d'organes ou encore d'un organe en particulier. La vie étant l'effet d'une réac-

tion continuelle du principe vital, quel qu'il puisse être, contre les causes extérieures qui tendent sans cesse à le modifier ou à l'anéantir, on sent que tout ce qui tend à exciter pour un temps l'énergie vitale est une cause indirecte de débilitation, puisque cet état d'excitation momentanée amène nécessairement à sa suite une fatigue ou une faiblesse des parties qui ont été le siège de cette action excessive. Dans ce sens, l'exercice de la vie même est une cause débilitante; la faiblesse des vieillards n'est que l'effet de l'épuisement du principe vital qui s'éteint: les toniques, surtout si on prolonge leur action, deviennent de puissants débilitants par leur action secondaire. Les excès de tout genre, comme les exercices violents et prolongés du corps ou de l'esprit, les abus de table ou des plaisirs de l'amour, sont aussi d'énergiques débilitants. Le froid et le chaud, portés à un haut degré, l'humidité, les émanations de tout genre, l'abstinence trop prolongée ou les privations excessives sont des causes directes de débilitation.

La médecine emploie, comme un de ses moyens les plus puissants, l'action débilitante directe d'une foule d'agents: ainsi, tout ce qui tend à augmenter les sécrétions des reins, du tube digestif ou de la peau, tout ce qui diminue l'action vitale, les émoullients, les narcotiques, les bains tièdes, sont des moyens débilitants. Mais le plus puissant et le plus énergique de tous, c'est la soustraction du sang: la saignée en effet, en retirant à la vie une partie de son aliment, doit de toute nécessité l'affaiblir d'autant; elle produit en quelques instants sur l'économie l'effet d'une longue abstinence: aussi, combinée avec la diète végétale la plus sévère, forme-t-elle la base essentielle du fameux traitement de Valsalva contre les affections organiques du cœur et des gros vaisseaux. C. DE B.

DÉBIT. Le mot *débit* s'emploie pour désigner la vente d'une marchandise lorsqu'elle se fait promptement et avec facilité; ainsi, par exemple, on dit: Ce marchand a un grand *débit* de marchandises, ou bien: Le bon marché facilite le *débit* des marchandises. Toutefois il est bon de faire remarquer que ces locutions

commerciales, fort usitées autrefois, ont bien vieilli et qu'on s'en sert peu aujourd'hui. Aussi *débit* ne se dit-il plus guère maintenant que pour désigner les bureaux où la régie des contributions indirectes fait vendre le tabac dont on sait qu'elle a le monopole; on donne le nom de *débitants* à ceux qu'elle commet à la vente du tabac. J. O.

Les mots *débit* et *débiter* ont encore une autre signification dans le commerce: on en parlera à l'article LIVRES (*tenue des*).

Dans les arts et métiers, *débiter* reçoit une acception différente, dérivée de celle de vendre en détail ou en général de celle de détailler: on dit débiter des planches pour exprimer qu'on les divise au moyen d'un instrument tranchant, et à la monnaie on débite en coupant les flans avec le coupoir. Dans cette phrase: un robinet débite tant d'eau par heure, on retrouve encore la signification primitive du mot, celle de détailler, diviser en petits lots. C'est la langue anglaise qui nous donne l'étymologie du mot dans celui de *bit* qui signifie morceau. S.

DÉBITEUR, voy. DETTE.

DÉBIT ORATOIRE. Il compose, avec le geste, ce que les anciens appelaient *l'action* (voy.), cette éloquence du corps que Buffon traite avec un dédain philosophique et que Démosthènes appréciait en orateur quand il l'appelait la première, la seconde et la troisième condition du succès. On sait avec quelle constance il lutta contre un organe rebelle, et combien son débit ajoutait à la force de son éloquence. Il suffit de rappeler le mot d'Eschine dans son école de Rhodes: « Que diriez-vous si vous aviez entendu le cri de la bête? »

Dédaigner l'influence du débit, ce serait dédaigner celle du style et réduire le mérite oratoire à la pensée. En effet, le débit est, comme le style, une expression, et les qualités qui doivent le recommander sont les mêmes que les qualités du style: il doit être clair, il doit plaire, il doit toucher. Lorsque Bourdaloue, immobile dans sa chaire, craignait de prêter à sa logique sévère le secours d'un débit pathétique ou élégant, il devait en-

core songer à rendre sa parole nettement distincte; mais il est évident qu'il ne savait trop loin ses scrupules, et nous comprenons pas pourquoi la charité doit embraser l'orateur chrétien n'aurait pas son geste, sa voix et son style. L'onction est une des qualités du débit, comme elle est une qualité de l'élocution; au reste, peu d'orateurs ont partagé cette extrême rigidité de principes. Nous avons vu que Démosthène était loin de les suivre; Cicéron, dans ses premiers plaidoyers, parlait avec une véhémence continue, qui, jointe à la faiblesse de sa constitution, faisait craquer pour sa vie. Plus tard, il se ménageait davantage en mettant plus de variété dans son débit et en cherchant l'élégance et la grâce partout où la passion était nécessaire; mais il accorda toujours une grande importance au débit. C'est la supériorité du débit qu'il expliqua plusieurs grandes réputations oratoires que la postérité n'avait pas confirmées en lisant sans intérêt des discours dont l'entraînement d'une parole ardemment passionnée avait fait accueillir avec enthousiasme.

Les principaux défauts que l'orateur doit éviter dans son débit sont la monotonie et la monotomie d'une part, de l'autre l'exagération ou l'afféterie. Ces deux derniers défauts appartiennent quelquefois à toute une époque. Dans la décadence de l'art oratoire chez les anciens, quand l'éloquence perdit sa grandeur avec son importance politique, et devint une œuvre d'artiste au lieu d'être un instrument de pouvoir et une nécessité de la vie publique, le débit devint prétentieux comme l'élocution. On rechercha des grâces factices, une douceur ou des effets calculés à froid. Au contraire, à la suite des guerres civiles, les derniers temps de la république romaine, le débit était devenu frénétique comme il le fut chez les terribles démocrates de notre révolution française. Cicéron se plaint que la plupart de ses contemporains aboient au lieu de parler.

On voit donc que le débit suit, en général, la condition de l'éloquence et ses caractères varient avec ceux de celle-ci; cela doit être en effet; car le débi-

L'homme même aussi bien que le style, et si ces deux langages de l'âme ne se ressemblaient pas, c'est que l'un ou l'autre manquerait de naturel. Le débit est toujours mauvais quand il n'est pas la traduction de la pensée : c'est en ce sens que le célèbre acteur Roscius lui assignait pour première loi la convenance (*caput est artis ducere*), et c'est à ce principe qu'on peut rapporter toutes les règles de détail données par Quintilien (l. XI, c. 3) avec ce bon sens qui suffit pour en faire un écrivain si distingué.

Tout le monde est d'accord sur ce point que le débit oratoire ne doit pas ressembler au débit théâtral (voy. DÉCLAMATION). Ce n'est pas, comme l'a dit Marmontel, parce que l'orateur parle au nom de son client, tandis que l'acteur devient sur la scène un personnage qui parle en son propre nom; c'est plutôt que la perspective théâtrale fait représenter les passions et les sentiments toujours un peu plus grands que nature. Il en est du jeu des acteurs comme de la peinture des décors : il faut, pour l'effet, grossir un peu tout ce qu'on veut peindre sur la scène. L'orateur au contraire, même en se livrant à la passion, doit s'appuyer toujours sur la raison et se réclamer de la justice : aussi la gravité fait-elle toujours partie des convenances oratoires, et la gravité n'est pas dramatique.

Le débit doit être distingué de la déclamation : il est moins accentué, moins chantant, pour ainsi dire, et plus conforme aux habitudes de la vie réelle. La déclamation a toujours quelque chose de convenu. J. R.

DÉBLAI. C'est l'opération qui consiste à faire des excavations dans le sol pour une foule de besoins. Quand le déblai a lieu dans la vive roche on se sert du mot *rochage* pour l'exprimer.

Pour bien exécuter les déblais, il faut toujours travailler avec un profil du terrain levé exactement. Dans la terre végétale, les fouilles se font simplement à la bêche ou au louchet; dans un sol compacte ou pierreux, il faut employer la pioche; enfin on se sert de celle-ci conjointement avec la pince et le pic pour fouiller dans des veines de roche cal-

caire ou crayeuse fort tendres. Le travail s'exécute-t-il dans une côte qu'il s'agit de trancher, on a soin de laisser de 6 pieds en 6 pieds de hauteur des banquettes ou étages, sur lesquels se placent des ouvriers qui jettent le produit des fouilles d'une banquette sur l'autre, jusqu'à ce qu'il soit arrivé au plan d'où l'on doit le transporter. La terre peut aussi s'élever avec des seaux, caisses ou paniers, montés au moyen d'un *treuil* ou d'un *palan* : ceci a lieu surtout pour les puits. Un soin qu'on ne doit jamais négliger dans les fouilles élevées, c'est de placer des *étré sillons* pour soutenir les terres.

Les travaux de terrassement (voy.), quoique simples en eux-mêmes, comporteraient des détails bien variés que nous ne pouvons aborder ici; nous nous contenterons de donner un court aperçu de ce qu'un homme peut faire de déblais dans diverses espèces de terrain.

Temps qu'un terrassier emploie pour piocher, charger dans un tombereau ou jeter sur berge une toise cube de terre de diverses espèces (la journée de 10 heures étant prise pour unité).

NATURE DES TERRES.	TEMPS employé à piocher, charger sur toise cube. Jours. 2]
Terres végétales de diverses espèces (moyenne)	1, 000
Terre marneuse et argileuse moyennement compacte.....	1, 650
— compacte.....	1, 900
— fortement imbibée d'eau.	2, 200
Terre crayeuse.....	2, 000
Tuf moyennement dur.....	3, 400
Tuf très dur.....	4, 100

Le mesurage des déblais se fait toujours sur le vide de l'excavation et jamais sur le solide que donne la terre excavée; on laisse, pour le mesurage, de distance en distance, des témoins ou repères avec lesquels on peut connaître la hauteur moyenne de la fouille. Nous parlerons à l'article **REMBLAT** du transport des déblais, objet fort important.

Malgré la simplicité du travail des déblais, on a trouvé moyen d'y apporter des perfectionnements. M. Palissard, du département du Gers, a inventé un tombe-

reau mécanique qui opère les déblais et en même temps les transporte. Toutes les expériences qui ont été faites, notamment par des ingénieurs des ponts et chaussées, ont offert les plus heureux résultats.

On doit à M. Puvis, savant agronome du département de l'Ain, d'avoir eu l'idée d'employer la charrue pour les remuements de terre, toutes les fois qu'elle n'est pas liée par des racines ou de grosses pierres. La charrue tranche ou fouille le sol, et les terrassiers n'ont plus qu'à charger la terre. Il résulte de ce mode de travail économie et célérité. C'est surtout lorsqu'on a des changements à faire dans les diverses inflexions d'un terrain que ce procédé sera employé avantageusement.

Le mot déblai se trouve souvent joint au mot route, comme déterminatif : on appelle *route en déblai* celle dont la chaussée est au-dessous de la surface des terrains qu'elle traverse. ANT. D.

DÉBOISEMENT, *voy.* FORÊTS, COUPES, DÉFRICHEMENT, ÉCONOMIE RURALE, etc.

DÉBOITEMENT, *voy.* LUXATION.

DÉBORAH. Cette héroïne d'Israël vécut dans le temps où les Hébreux, forcés de disputer aux aborigènes la possession du sol qui leur était promis à eux-mêmes, commençaient à peine à conquérir une existence politique. L'anarchie et l'abandon du culte commun ayant rompu l'unité nationale qui constituait leur seule force, on les vit, pendant 20 ans, fléchir sous le joug du roi de Canaan, Jabin de Hatzor. Soudain Déborah se montra comme juge (*choffeth*) et prophétesse sur le mont Ephraïm. Elle ranima le courage éteint des enfants d'Israël, désigna comme leur chef Barak de la tribu de Nephthali, et rassembla autour d'elle les patriotes, parmi lesquels Nephthali, Zabulon, Éphraïm, Benjamin, Manassé et Isaschar, à l'exclusion de Ruben, de Giléad, de Dan et d'Asser, osèrent seuls braver la puissance de Jabin, que Sisera, son général, rendit encore plus redoutable. Déborah marcha elle-même contre l'ennemi. Ce fut dans la vallée de Kischon, près du mont Habor, que les deux armées en vinrent aux mains, et que, dans une bataille dé-

cisive, les Israélites, secondés par un orage fatal aux Cananéens, s'affranchirent de la servitude. Sisera échappé avec peine de la mêlée fut assassiné dans la tente de Jabel.

C'est à cette victoire que nous devons un des chants les plus sublimes des Hébreux, connu sous le nom de *cantique de Déborah* (*Judic.*, V). Il respire tout fait l'esprit du temps auquel il appartient aussi faut-il s'y reporter pour le bien juger. Le caractère israélite s'y peint dans son inflexible raideur, focalant aux pieds les droits quelconques des autres peuples lorsqu'ils sont en conflit avec ceux du peuple de Dieu ou avec les ordres qui leur avaient été donnés de la part du Seigneur. Le cantique de Déborah célèbre les louanges de Dieu, qui aide son peuple à exterminer l'ennemi ; puis viennent les louanges des enfants d'Israël pour avoir soutenu la lutte de la liberté ; et les louanges de Jabel, pour avoir enfoncé un clou dans la tempe de Sisera sans défense et plongé dans le sommeil. Ce chant a pris naissance dans la Palestine septentrionale (comme le fait présumer le lieu seul où se passe la scène) ; son rythme est celui des psaumes gradués et ses paroles se rapprochent du langage du peuple. Il n'est pas certain que la forme sous laquelle ce chant est parvenu jusqu'à nous appartienne à Déborah elle-même ; mais un point aujourd'hui avéré c'est qu'il remonte à une très haute antiquité. Ce qui a d'ailleurs fait suspecter l'âge reculé du chant, ce sont plusieurs passages du psaume 68^e évidemment empruntés sur le chant et dont on avait pu d'abord qu'il lui avait servi de modèle. De ce qu'ensuite la langue du cantique semble se rapprocher de l'araméen n'inférera pas avec plus de certitude une composition récente ; car, d'une part, les formes araméennes sont propres à la langue poétique en général, et de l'autre elles appartiennent en partie à l'idiome populaire de la Palestine septentrionale.

La Bible fait mention encore d'une autre Déborah, nourrice de Rébecca, elle fut ensevelie dans le voisinage de Bethel (*Genèse*, xxxv, 8)^o.

(*) Cet article est extrait de la grande Encyclopédie allemande d'Erch et Gruber. J. H.

BORDEMENT, voy. **INORDA-**

BORDEMENT DE BILE est une expression pittoresque, par laquelle on désigne, dans le monde, une évacuation subite et abondante de bile par les deux extrémités du canal biliaire. Cette évacuation est un phénomène commun à plusieurs maladies, telles que le choléra-morbus, l'embarras gastrique, la fièvre bilieuse, etc. Cependant le médecin plus judicieux observateur ne le croit, réserve le nom de débordement bilieux à ces tempêtes violentes assagères qui font place à un calme et.

F. R.
BOUCHÉ, voy. **MARCHE** et **VENTE**.
BOUTER, rejeter la demande d'une personne a formée en justice. Ce de procédure vient du verbe *debottare*, appartenant à la basse latinité et qu'on employait, avec le même sens, dans les jugements des tribunaux à l'époque où ils se rendaient en latin. On lit dans les *Contes de Bonaventure des Perriers* Jacques Colin, abbé de Saint-Jacques de Bourges et secrétaire de Louis I^{er}, ayant perdu au parlement un procès jugé par un arrêt portant, *senatus, dicta curia debotavit et de dictum Colinum de sua demandat, un jour au roi* « à une heure qu'il se promenoit : « Sire, je ne receu jamais si grand honneur que j'ai fait depuis trois ans en ça. — Et comment, dit le roy? — », dit-il, vostre court de parlement *debotté*. » Le roy, continue des Perriers, ayant entendu où il le prenoit, le trouva bien bon, après avoir cogné leur procès de ce beau latin ferré à glace. Depuis on a mis les arrêts en bon français. De quoy on dit par raillerie au sire Jacques Colin en avoit esté avisé afin que l'on ne dist plus que la langue se meslat de débottes les gens, débouter tant qu'on voudroit, et ne beaucoup ne voudroient bien. » par l'ordonnance du mois d'août 1634 que François I^{er} prescrivit l'usage de la langue française dans la rédaction des arrêts, et dans celle des jugements et procédures des cours souveraines et provinciales.

E. R.
DEBRECCIN (LANDES DE). La ville de

ce nom, appelée en hongrois *Debreczen*, fait partie du comitat de Bihar en Hongrie. Elle a 4,000 maisons et 38,000 habitants, presque tous Hongrois d'origine, qui portent encore, hommes et femmes, le costume d'autrefois. La ville a un collège pour les étudiants de la religion réformée, avec une bibliothèque; un gymnase catholique, plusieurs églises, couvents et hôpitaux, et un hospice pour les orphelins. Il s'y tient de grandes foires et des marchés aux bestiaux, fréquentés par les marchands hongrois et transylvains. L'industrie de Debreczin a aussi quelque activité; la ville fabrique beaucoup de gros lainages, de pelisses en peau de mouton noire, de savon, pour lequel on tire la soude de quelques lacs des environs, de tabac, de bimboloterie et de pipes en terre, dont le commerce met en circulation 11 millions par an.

Auprès de Debreczin s'étendent des landes dont la superficie est de 15 milles (d'Allemagne) carrés, où il n'y a ni arbres ni trace de culture et de séjour d'hommes; une grande partie de ce désert immense est marécageux et impraticable dans la mauvaise saison. D-o.

DÉBRIDEMENT, opération chirurgicale destinée à faire cesser l'étranglement ou la constriction que subissent certaines parties dans les cas de plaies, de hernies, etc., et qui consiste dans des incisions ou des cautérisations pratiquées suivant le besoin. Les plaies d'armes à feu, qui déchirent les tissus et qui souvent se compliquent de la présence de corps étrangers, sont celles qui réclament particulièrement ce secours douloureux, auquel il faut recourir sans hésiter lorsqu'il en est besoin, mais dont on doit savoir user modérément. Le débridement est surtout indiqué lorsque des parties recouvertes d'un tissu dense et inextensible, comme les aponévroses, les ligaments, le périoste, viennent à être prises d'une inflammation considérable: c'est alors le seul moyen de remédier aux accidents graves, tels que les convulsions, le tétanos, etc. Quelquefois on a dû *débrider* le col de l'utérus dans des accouchements laborieux. On se sert pour cette opération de bistouris ayant des formes variables, et de sondes destinées à garantir les parties

voisines de l'action du tranchant. F. R.

DEBROSSES, voy. DE BROSSE, car c'est ainsi que le nom de cet architecte français doit être écrit, et non pas *Debrosses*, ni de *La Brosse*, comme on lit dans l'article auquel nous renvoyons. S.

DE BURE, nom d'une famille française dont plusieurs membres se sont distingués comme bibliographes, et dont la librairie, à Paris, jouit encore actuellement d'une considération bien méritée.

GUILLAUME-FRANÇOIS de Bure, libraire à Paris, né en 1731, mort en 1782, a attaché son nom à quelques catalogues de livres importants, comme celui de Gaignat, 1769, 2 vol. in-8°, et a publié, sous le titre de *Bibliographie instructive ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers* (Paris, 1763-68, 7 vol. in-8°), un ouvrage qui est aujourd'hui entre les mains de tous les bibliophiles. Nous citerons encore, parmi les travaux de ce bibliographe, un petit volume publié sous le nom de Rebude et intitulé *Museum typographicum seu Collectio in quâ omnes ferè libri rarissimi notatque dignissimi accuratè recensentur* (Paris, 1755, in-12). Cet opuscule n'a été tiré qu'à douze exemplaires.

Son cousin-germain, GUILLAUME de Bure, longtemps le doyen des libraires de Paris, était né en 1734 et mourut en 1820. Nommé membre de la commission des monuments par l'Assemblée constituante, il était en même temps libraire de la Bibliothèque redevenue royale, et il conserva ce titre jusqu'au moment de sa mort, où il passa à ses fils, MM. de Bure frères. Parmi les nombreux catalogues faits par lui, on distingua surtout ceux des bibliothèques de Lauraguais (1772), de Mel de Saint-Céran (1780), de Lhéritier de Brutelle; le catalogue des livres rares et précieux de M. Camus de Limare (1786); celui de Loménie de Brienne (1792); celui de Mercier, abbé de Saint-Léger (1799); et tout particulièrement celui du duc de La Vallière, première partie, Paris, 1783, 3 gros vol. in-8°, à la rédaction desquels contribua très utilement M. Van Praët *. Parmi les catalogues de MM.

(*) La seconde partie de ce catalogue, rédigée

de Bure frères on remarque en celui des *Livres rares et précieux la bibliothèque de M. le comte Carthy Reagh*, Paris, 1815, 2 vol. ceux de Larcher (1813), de La du Theil (1816), de Hallé (1821), Chardin (1824), etc., etc. D. I

DEBUREAU (JEAN-GASPARD) meunier mime comique des boulevards Paris, est une de ces célébrités populaires qui, malgré la gravité de son caractère, y rivalisent la bouffonne raillerie de Tabarin et des Garguille de l'époque.

Né près de Prague en Bohême 1796, de parents français, Debureau fils d'un militaire qui avait servi plusieurs ans avec distinction. Son père n'avait moins de 12 enfants avec peu d'aînés. Doué de dispositions précoces pour le mime, c'est en se livrant à ce que Debureau travailla à s'assurer son existence. La sienne fut longtemps précaire. Tour à tour attaché à des troupes, il parcourut l'Italie, l'Allemagne, et alla jusqu'en Turquie expliquer la langue des gestes. Cette première partie de sa carrière est une sorte de roman que nous verrons plus loin qu'il a écrit.

Debureau vint enfin exercer ses talents à Paris, sur le théâtre de M^{me} de la Fayette, d'où il passa sur celui des Funambules qui lui a dû une constante prospérité. Chargé, dans les pantomimes de ce théâtre, de l'emploi du *Pierrot*, personnage inamovible de ces pièces, comme jouant le rôle de l'arlequin dans les canevas italiens, il fit une réputation qui depuis longtemps a dépassé le boulevard du Temple. Ces parades jouées à l'intérieur, et le masque de farine qui couvre toute sa figure, l'expression comiquement exagérée de sa physionomie excitent chez un bon et franc rire; et ses lazzi, qui ont souvent paru plus plaisants que les calembourgs et les facéties des comédiens parlants. Debureau est le favori du peuple, la passion de la jeunesse de Paris; ce qui n'empêche pas

par Luc Nyon, 1784, 6 vol. in-8°, contiennent des livres ordinaires qui furent acquis en 1815 par le comte d'Artois (depuis Charles X) et aujourd'hui partie de la bibliothèque de la ville.

as de bonne compagnie de venir aussi soir *incognito*, comme autrefois elle it, au même lieu, voir *Janot* et *Voige*. Aussi compte-t-on par certaines représentations des pièces où le mime uffon joue un rôle important. *Le Bœuf rage*, entre autres, lui a dû un succès alongé dont plus d'un grand drame séux aurait pu être jaloux. Debureau, toutefois, ne peut pas dire, mme un de nos poètes :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée;

en doit bien aussi quelque chose à la itasque idée qui prit un jour à M. Jules in de consacrer deux volumes, écrits me manière spirituelle et piquante, à biographie du Roscius des Funamles.

Une tragique aventure, dont tous les rnaux de France ont retenti, vint, il a quelque temps, interrompre les ccès dramatiques de Debureau. Un érét général se manifesta pour no- i mime, citoyen paisible et père de nille, qui, en voulant seulement in- ger une correction méritée à l'auteur me outrageuse provocation, avait eu malheur de lui donner la mort. Il fut entôt rendu à ses foyers et à son spec- cle, où cet accident a semblé même lui ocurer une recrudescence de vogue li ne nous laisse rien envier à la *mimoznic* des Romains de l'empire. M. O. DÉCADE et DÉCADI, voy. CALENI- IER RÉPUBLICAIN.

DÉCADENCE, voy. NATION (*gran- ur et décadence d'une*), BYZANTIN (*mpire et art*), etc.

DECAEN (CHARLES-MATHIEU-IST- DE, comte), lieutenant général, né à ien en 1769. Il s'enrôla dans le 4^e ba- illon du Calvados, lors de la levée en asse de 1792, et fut élu aussitôt ser- nt-major par ses camarades. L'année ivante, enfermé dans Mayence dont s Prussiens faisaient le siège, il fut at- ché comme adjoint à l'adjutant géné- l Kléber, qui était chargé de comman- er les ouvrages extérieurs. Il sortit de ayence, ayant pour récompense le grade : capitaine et plus encore cette parole orable de Kléber : « Mes adjoints ont

vécu sous des voûtes de feu; il faudrait leur compter autant de campagnes qu'il y a eu de jours de siège. » Appelé alors, avec la garnison de Mayence, à servir la France, non plus contre l'étranger, mais en Vendée, il y gagna par son mérite le grade d'adjutant général; et il y eut encore là une belle parole de Kléber à sa louange, lorsque, la guerre étant finie avec les vrais Vendéens, il fut question de surveiller et de protéger le pays contre les brigandages des chouans : « Je viens d'organiser l'arrondissement de la Gravelle, lui écrivait Kléber : comme il est le plus dangereux, il sera plus digne de ton courage. » Decaen répondit à ce témoignage flatteur de confiance.

En 1795, il alla de nouveau combattre l'étranger sur le Rhin, et, l'année sui- vante, ses brillants services le firent nom- mer général de brigade. Il était alors sous les ordres de Moreau et secondait toutes ses opérations; et dans la mémorable re- traite de ce grand capitaine il eut le com- mandement de l'arrière-garde de l'aile gauche. Ses beaux faits d'armes, et la rare intelligence dont il donna des preu- ves dans les campagnes qui suivirent et surtout dans la célèbre campagne de 1800, au cœur de l'Allemagne, sous Mo- reau, lui valurent, cette même année, le grade de général de division. Il acheva de justifier cet honorable avancement, quelques mois après, par sa coopération efficace et décisive au gain de la bataille de Hohenlinden, dont une des consé- quences les plus heureuses fut d'amener à sa suite la conclusion d'un armistice, puis le traité de Lunéville (1800).

Le premier consul distingua Decaen et le mit au nombre des officiers géné- raux désignés pour l'inspection des trou- pes, qui eut lieu au commencement de 1802. L'année d'après, il saisit l'occasion de l'envoyer hors de France avec le titre de capitaine général des établissements français dans l'Inde; c'était, en appa- rence, pour le récompenser, mais en ef- fet pour l'éloigner, ainsi que plusieurs autres officiers et soldats restés comme lui fidèles à la mémoire de Moreau. Tou- tefois Bonaparte, quel que fût le fond de sa pensée, se trouva avoir ainsi ouvert au général Decaen la carrière où il de-

vait recueillir la gloire la plus pure et la plus solide.

A peine la petite escadre qui le portait fut-elle mouillée sur la rade de Pondichéry, et presque bord à bord avec une puissante escadre anglaise, que des bruits alarmants commencèrent à circuler : ils faisaient pressentir la prochaine rupture de la paix entre la France et l'Angleterre. Decaen prit son parti sur-le-champ : il fit appareiller ses navires pendant la nuit et se rendit à l'Ile-de-France, où il ne tarda pas, en effet, à recevoir du ministre de la marine l'annonce d'une nouvelle guerre et l'ordre de se faire recevoir capitaine général de cette colonie et de tous les établissements français à l'est du cap de Bonne-Espérance. Les îles de France et de Bourbon, si longtemps délaissées par la métropole et réduites à se défendre elles-mêmes contre les passions révolutionnaires avec une certaine énergie insulaire qui n'avait pu éviter entièrement l'anarchie, la méfiance et le désordre dans les fortunes et dans les idées, recommencèrent alors à vivre d'une vie nouvelle. Elles furent redevables au nouveau gouverneur, pour premier bienfait, de la réorganisation complète de leur administration militaire, civile et judiciaire. Il réussit, par sa prudence, par sa fermeté, et surtout par sa bienveillance envers ses administrés, à triompher de toutes les difficultés que lui opposait la mauvaise distribution des pouvoirs entre les autorités reconnues par la métropole et les autorités créées par les colons dans les jours de leur périlleux isolement. Il mit en vigueur, à Maurice et à Bourbon, successivement tous les codes rédigés sous les auspices de Napoléon, à mesure qu'ils étaient promulgués et appliqués en France. Ces soins, purement civils et d'administration intérieure, dont il s'occupait régulièrement comme s'il eût été en pleine paix, ne l'empêchèrent pas de travailler avec une égale ardeur à assurer la protection militaire des deux îles qu'il était chargé de défendre, et où, il faut le dire, le gouvernement impérial l'abandonna, pendant 8 ans, à ses propres forces. Il n'avait qu'un petit nombre de frégates, montées il est vrai par des hommes de mer tels que les Duperré, Hame-

lin, Bouvet, Roussin : il sut les employer avec habileté à faire, sur les expéditions continuelles du commerce britannique de l'Inde en Europe et d'Europe dans l'Inde, des courses heureuses et de riches captures, qui lui servaient ensuite à réparer et ravitailler ses frégates, et aussi à solder exactement sa garnison, ses magistrats, ses administrateurs, toutes les dépenses en un mot de son gouvernement local, qui était devenu pour lui comme un petit empire absolu, mais paternellement dirigé. Ce fut, à cette époque, la seule région du globe où la marine française ait pu maintenir son pavillon aussi haut pour le moins que le pavillon de la Grande Bretagne; il en doit bien revenir quelque gloire à l'habile administrateur, au patriote désintéressé qui sut si bien se ménager des ressources aux dépens de ses ennemis pour les combattre.

Il fallut céder pourtant lorsqu'à la fin du mois de décembre 1810 une armée anglaise de 20,000 hommes, tant Européens que cipayes, et des forces maritimes proportionnées à ces troupes de débarquement vinrent attaquer l'Ile-de-France qui n'avait à leur opposer que 800 soldats d'infanterie de ligne, un bataillon d'environ 400 marins pris sur les équipages incomplets des frégates embossées au Port-Louis, et quelques détachements de la milice coloniale. Il ne céda pas toutefois sans résistance, et il dut à l'estime personnelle que lui portaient les Anglais autant qu'au courage de ses soldats des colons, l'honorable capitulation par laquelle l'Ile-de-France fut sauvée d'une ruine totale et conserva, sous l'administration britannique, le régime des lois françaises.

Decaen rentra en France en 1811 et parut devant un conseil d'enquête, et posa sa conduite qui fut trouvée admirable, et bientôt après il eut le commandement en chef de l'armée de Catalogne et le gouvernement général de cette province, puis des titres honorifiques et des distinctions qu'il était loin de rechercher. Il se fit en Catalogne une renommée analogue à celle qui a mis le nom de Suchbatsch hors de ligne, c'est-à-dire qu'il sut gagner l'estime des Catalans eux-mêmes par la justice de son administration et

reuse discipline de ses troupes. se rallia aux Bourbons en 1814, nommé gouverneur de la 11^e division aînée; et s'il se montra un peu trop à embrasser la cause de Bonaparte, les Cent-Jours, et à rompre ses engagements de fidélité, du moins il dit que, pendant tout le temps de la duchesse d'Angoulême séjournant à Bordeaux, chef-lieu de sa division, il eut pour elle tous les ménagements et remplit tous les devoirs que prescrivaient l'honneur et les convenances.

La seconde Restauration ne l'employa. La révolution de juillet eût trouvé en lui un serviteur dévoué et un soldat plein de chaleur. Déjà on l'avait à la tête d'une commission chargée de proposer au gouvernement nouveau une nouvelle législation coloniale. Mais lui n'a pas été donné de voir commander, dans le sein de nos colonies, la morale fondamentale qu'il avait toujours désirée. Il est mort en 1832, ne sachant pas de quoi payer les frais de son enterrement. Il fallut que le maréchal se pourvût à l'inhumation de cet homme qui avait été investi pendant plusieurs années d'une sorte de royauté aînée, qui aurait pu prendre pour lui une grosse part dans vingt captures africaines et reparaitre en France avec les richesses d'un satrape! C.-R.

DÉCAGONE, portion de surface terrestre par dix lignes qu'on appelle côtés. Le décagone peut se trouver sur une surface ou sur toute autre surface courbe : ses côtés sont ordinairement des lignes courbes. On n'a guère occasion de parler que ceux qui sont placés sur des plans et dont les côtés sont des lignes droites.

Quand le décagone plan a tous ses côtés et tous ses angles égaux, il prend le nom de décagone régulier. Le côté du décagone régulier inscrit dans un cercle est égal à la plus grande partie du rayon multiplié en moyenne et extrême raison. La seule chose digne d'être remarquée dans cette figure, qui joint d'ailleurs des propriétés communes à tous les polygones réguliers (voy. POLYGONES). L.-L.

DÉCALOGUE, de *δέκα*, dix, et *λόγος*, parole, et

δέκα, dix, en hébreu *ngasereth haddévarim* ou les dix paroles, est le nom grec de la loi que Dieu donna aux Hébreux sur le mont Sinaï, quatre mois après leur sortie miraculeuse de l'Égypte, 1490 ans avant J.-C. La Bible (*Exode*, chap. xx, xxxii et xxxiv) nous apprend que Dieu lui-même promulgua sa loi au milieu des éclairs et des foudres, et par deux fois la grava sur deux tables de pierre, écrites des deux côtés (*Ex.* xxxi, 18. xxxii, 16), qu'il remit à Moïse, son serviteur. Celui-ci les déposa dans l'arche d'alliance; plus tard l'arche et les tables furent placées dans le temple de Salomon, 1000 ans avant J.-C. (*Paralip.*, chap. v). La loi de Jésus-Christ a consacré le Décalogue comme la base et le résumé des devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers ses semblables, en faisant de l'observance des dix commandements de Dieu une obligation plus stricte encore à tous les chrétiens, comme étant appelés à une plus grande perfection que les juifs, dont la loi n'était que la figure de la loi nouvelle. F. D.

Le décalogue formait en quelque sorte la base, les articles fondamentaux, de la législation donnée, au nom de Jéhovah, par Moïse aux Israélites; il renfermait le monothéisme établi en principe, et les préceptes généraux de la morale, la morale universelle et de tous les temps, placés sous la sauvegarde de la religion. Il est contenu dans les versets 2 à 17 du xx^e chap. de l'Exode, et a passé dans les catéchismes de toutes les communions chrétiennes, mais avec quelques variantes dans la distribution des commandements par articles. Après ces lois générales, venaient les lois particulières civiles et relatives au culte qui en découlaient, mais que la Bible ne place pas sur la même ligne avec elles; ce fut le code social et le code ecclésiastique après le code religieux et moral. On divise ordinairement les dix commandements en deux parties : la première composée des 3 articles de la première table expose les devoirs envers Dieu; la seconde composée des 7 articles de la seconde table prescrit les devoirs envers nos semblables. On a beaucoup écrit sur le décalo-

gue, si remarquable comme l'un des plus anciens monuments de législation et comme le résumé de la religion juive; nous nous bornerons à citer la note du *Génie du christianisme* de M. de Chateaubriand, 1^{re} part. L. 1, ch. IV. S.

DÉCANAT, qualité et fonction de *doyen* d'une compagnie. Malgré cette définition, il ne faut pas confondre le *doyenné* avec le *décanat*. Le premier mot s'applique à la qualité de doyen d'un chapitre et représente une véritable dignité; le second désigne la qualité de *doyen* d'une compagnie ou d'une société laïque, et n'emporte, en général, d'autre idée que celle de la supériorité d'âge et des honneurs de pure forme que l'on accorde au plus âgé. Du mot *décanat* on a fait le verbe *décaniser*, qui signifie *remplir la place de doyen*, en faire les fonctions. Nous reviendrons sur le *décanat* à l'article *DOYEN*. A. S.-R.

DECANDOLLE, *voy.* CANDOLLE.

DÉCAPITATION, *voy.* PEINE DE MORT, GUILLOTINE, etc.

DÉCAPODES, *voy.* CRUSTACÉS.

DÉCAPOLE, district des dix villes.

On appelait ainsi deux contrées de l'Asie antérieure soumises aux Romains, l'une en Palestine et en Célézyrie, l'autre dans la Cilicie et dans l'Isaurie. A chacune appartenaient dix villes notables au sujet desquelles les auteurs varient. La Pentapole de Ravenne devint aussi une Décapole au commencement du VIII^e siècle de J.-C. S.

DÉCATISSEUR, nom donné à l'ouvrier qui *décatis* les étoffes, c'est-à-dire qui leur enlève le lustre qu'elles ont en sortant des fabriques. Il faut savoir que le *catti* est un apprêt (*voy.*) qu'on donne aux étoffes avant de les livrer au commerce et qui les rend plus fermes, plus lustrées; mais comme l'eau et la pluie les tacheraient si elles n'étaient pas *décatisées*, on a grand soin de les confier à un ouvrier qui les mouille légèrement ou les expose à la vapeur de l'eau bouillante. La pièce de laine ou de coton est pliée et repliée sur elle-même pour que toutes les parties s'imbibent bien du liquide. Ensuite on les brosse. Les pièces soumises à cette opération se retirent beaucoup; mais le *décatisseur* a le soin

de les bien étirer avant de les rendre, pour qu'elles reprennent le plus possible leur longueur primitive. Le chanvre, le lin, le coton, la laine se *décatisent*, mais non la soie.

Quand on dévide des écheveaux, le *décatiser*, c'est en détacher les brins collés ensemble par l'humidité. V. DE M.

DECAUX (LOUIS-VICTOR BLACQUETOT vicomte), lieutenant général, pair de France, est né à Douai en 1775, d'une très bonne famille. Il suivit l'exemple de ses aïeux en entrant dans l'armée du génie, où son père et ses oncles se distinguèrent encore. Sous-lieutenant en 1793, il fut envoyé tour à tour aux armées des Ardennes, du Rhin, et du Rhin-et-Moselle, où il fit preuve d'un bileté et de courage, notamment au fameux passage du Danube. Il était chef de bataillon en 1799, lorsque Moreau désigna pour procéder, avec le comte de Bubna, chargé d'affaires de l'Autriche aux conditions d'un armistice qu'il eut ensuite le soin de faire exécuter dans les villes d'Ulm, Ingolstadt et Philippsbourg qui avaient des garnisons autrichiennes. Le jeune Decaux fut ensuite employé successivement à l'armée des côtes de l'Océan, puis à la Grande-Armée. En 1806 il fut nommé chef d'état-major du génie et l'année suivante il fut appelé au ministère de la guerre, pour diriger les bureaux du personnel et du matériel de cette arme. L'adresse et la promptitude avec lesquelles il mit les rives de l'Écaut en état de défense contribuèrent puissamment à l'échec qu'éprouva le Chatam à Walcheren. Les récompenses ne se firent pas attendre : colonel en 1810, il fut créé baron en 1812, et resta toujours attaché au ministère. Pendant l'invasion, M. Decaux fut chargé de négocier avec le duc de Wellington, et, par suite, de régler la répartition des troupes étrangères sur le territoire; l'habileté qu'il apporta dans cette mission mit fin à d'affreuses dilapidations qui pesaient sur les habitants des campagnes, et réduisit d'au moins 20 millions les charges du pays. En 1814 il reçut la croix de Saint-Louis et fut nommé *maréchal-de-camp*. En 1817 on l'admit au conseil d'état. En 1821 M. Decaux quitta le ministère, m.

ra en mars 1823 comme directeur du personnel par intérim, et à l'année comme directeur général de la ministration. Le 30 juillet 1823 porté sur le cadre des lieutenants généraux, et quatre ans après il reçut la croix de grand-officier de la Légion d'honneur.

services importants qu'il rendit pendant la guerre lui valurent l'honneur d'être choisi en novembre 1827, pour le département du Nord (arrondissement de Maubeuge), pour siéger à la chambre des députés. Il y porta une telle abondance de telles lumières que le gouvernement n'hésita pas à lui confier, le 15 mai 1828, le département de la Somme et M. Decaux, alors vicomte, prit le titre honorable à tous les travaux du ministère Martignac. Plutôt que de quitter le cabinet qu'homme politique, peu sur lui les regards dans cette position, et il se distingua surtout par les améliorations qu'il introduisit dans le département. M. Decaux dut céder son portefeuille à M. de Bourmont, le 15 mai 1829, lorsque les événements amenèrent la chute de la branche des Bourbons se préparaient déjà à tomber. Il reçut en échange la grand-croix de l'ordre royal de Saint-Louis et de ministre d'état.

Après la révolution de 1830, le département du Nord voulut de nouveau lui confier son mandat; mais en septembre de la même année il jugea que le repos était venu pour lui, et qu'il n'était plus compris dans le cadre des lieutenants généraux. Deux jours après, le 11 octobre 1832, il fut appelé à siéger à la chambre des pairs, et l'honorable récompense devint le monument de celles que lui avait méritées son existence marquée par d'éclatants services et par de laborieux travaux, dont le souvenir doit se perpétuer au profit de la patrie. On songea un instant, à la fin d'août 1836, pour lui confier encore une fois le portefeuille, mais M. Decaux fit annoncer dans le département que son âge et sa santé ne lui permettaient plus d'accepter une telle nomination si flatteuse et d'offrir encore

une fois ses services à la patrie et au roi. D. A. D.

DECAZES (le duc ÉLIX), ancien président du conseil, aujourd'hui grand-référendaire de la chambre des pairs, naquit le 28 septembre 1780 à Saint-Martin-de-Laye, près de Libourne (Gironde). Envoyé jeune au collège de Vendôme, il y achevait à peine des études suivies avec succès, lorsque la révolution éclata et vint fermer momentanément les établissements d'instruction publique. De retour dans sa ville natale, le jeune Decazes s'y livra avec ardeur à l'étude des lois, et bientôt admis au barreau, suivant les simples formes alors consacrées, il ne tarda pas à sortir de ligne par quelques plaidoiries habiles. Le rétablissement de l'ordre lui permit de se rendre à Paris pour y développer des talents qui réclamaient un plus vaste théâtre. Après quelques années de séjour, il entra comme simple employé au ministère de la justice, puis épousa en 1805 une des filles de M. Murair, premier président de la cour de cassation, qu'il perdit l'année suivante. Il venait d'être promu à une place de juge au tribunal civil. Nommé en 1810 conseiller à la cour impériale, il se fit remarquer dans l'exercice de ses fonctions judiciaires par la justesse du coup d'œil, par la promptitude à saisir et à résoudre les points difficiles d'une cause. Joignant d'ailleurs aux grâces de l'esprit les qualités extérieures les plus avantageuses, le jeune magistrat n'avait pas eu de peine à réussir en même temps comme homme de cour. Il fut successivement appelé au conseil de la mère de l'empereur et du roi de Hollande, son fils. Auprès des membres de cette famille qui avait gagné des trônes parmi les phases diverses de notre révolution, il s'essayait dans l'art difficile d'obtenir et de fixer cette faveur des rois par laquelle devait un jour s'élever si haut sa fortune.

Survint la Restauration; M. Decazes, qui avait accueilli le retour de l'ancienne dynastie avec des espérances que partageait la grande majorité de la population, lassé du despotisme impérial, s'attacha à sa cause et lui resta fidèle lorsque

le prodigieux débarquement de Cannes vint étonner la France et confondre l'Europe. Il se mit à la tête d'une de ces compagnies de gardes nationales mobiles qui tentaient vainement d'arrêter la marche audacieuse de l'empereur, et, après son arrivée à Paris, il s'opposa seul dans le sein de la cour royale au vote d'une adresse de félicitation; acte d'indépendance qui fut puni par l'exil.

Retiré dans sa famille pendant le règne des Cent-Jours, M. Decazes revint à Paris après le grand désastre de Waterloo, pour reprendre ses fonctions magistrales; mais il en fut sur-le-champ tiré pour prendre rang sur la scène politique. Créé préfet de police le 7 juillet, veille de la rentrée du roi, il se vit bientôt appelé au conseil d'état, puis à la chambre des députés par le collège électoral de la Seine. C'était un temps funeste : la France, soumise à l'étranger vainqueur et livrée à toutes les fureurs de la faction contre-révolutionnaire, voyait son avenir chargé des plus sombres nuages. Obligé de maintenir la sécurité publique dans cette capitale tant agitée, le nouveau préfet de police sut concilier, dans l'exercice de devoirs souvent pénibles, la fermeté et la modération. Il opposa une résistance qui l'honora aux mesures acerbes de l'autorité militaire à laquelle les princes alliés avaient soumis Paris. Un gouverneur prussien avait porté un ordre du jour par lequel il autorisait les sentinelles à faire feu sur quiconque les braverait simplement du geste ou du regard : le préfet de police fit déchirer publiquement cette pièce barbare et insolente. L'âme de Louis XVIII était faite pour sentir un tel acte de courage, et peut-être que ce trait ne fut pas indifférent au choix que fit peu de temps après ce prince de M. Decazes pour remplacer dans le conseil Fouché, qu'au grand étonnement de la France entière les chances des révolutions y avaient fait siéger un moment.

Ainsi journellement rapproché de la personne d'un roi qui, non sans de justes motifs, se piquait d'esprit et de littérature, M. Decazes ne tarda pas à plaire par le charme d'une conversation vive et facile, accompagnée de ces manières

aisées et gracieuses où le vieux monarque aimait à retrouver le ton de l'ancienne cour. Bientôt les rapports officiels se trouvèrent remplacés entre eux par une véritable intimité, et le jeune ministre devint le confident principal des vues de prédilection d'un prince sage éprouvé par de longues adversités, et qui aspirait à clore enfin pour la France la carrière des réactions politiques. M. Decazes se trouva dès lors le point de mire des attaques des partis. Un projet de loi qu'il présenta le 18 octobre 1815, à l'effet d'armer le gouvernement de pouvoirs exceptionnels, fut le signal des hostilités violentes auxquelles il ne cessa depuis d'être en butte. Les amis de la liberté, un moment atterrés par le triomphe de l'invasion étrangère, commençaient à reprendre courage; ils s'élevèrent avec vivacité contre une mesure qui livrait à l'arbitraire ministériel l'existence des personnes simplement prévenues de pensées criminelles contre la dynastie et le gouvernement; d'un autre côté, cette mesure fut trouvée insuffisante par la faction qui dominait alors et qu'animait un insatiable désir de vengeance et de persécutions. La réserve que recommanda le ministre par une circulaire aux fonctionnaires chargés de l'exécuter ajouta à la défiance de ce parti dont les intentions contre-révolutionnaires se dévoilèrent bientôt à tous les regards. Le gouvernement entrevit l'abîme où il allait être précipité et porta l'ordonnance fameuse du 5 septembre 1816, par laquelle fut rompue cette majorité implacable et furieuse de la chambre dérisoirement appelée *introuvable*. Dans l'assemblée qui la remplaça, ce parti, alors nommé *ultra-royaliste*, ne forma plus qu'une minorité, mais redoutable encore par le nombre comme par le talent de ceux qui la dirigeaient. La lutte continua donc non moins acharnée, et bientôt un nouveau système électoral, qui assurait une juste prépondérance à la classe moyenne, vint produire un adversaire de plus sur la scène parlementaire. La chambre, d'après la loi du 5 février 1817, devait se renouveler par cinquièmes. Dès le premier cinquième le parti national se trouva renforcé, et il s'éleva sur-le-

champ avec vigueur contre les lois d'exception; l'Opposition de gauche fut ainsi formée, et, battu des deux côtés, le ministère se vit réduit à adopter ce fameux système de bascule si maltraité par la polémique du temps et qui consistait à se servir tour à tour d'un des partis pour contenir l'autre, au risque de se trouver à la fin dans un complet isolement entre eux. Voy. BASCULE.

Cependant un second, un troisième renouvellement partiel ayant fait entièrement pencher la balance en faveur du parti libéral, la France absolutiste jeta un cri d'alarme, et le système électoral existant fut menacé. Dans la chambre des pairs, M. Barthélemy (voy.) fit sa proposition tendant à modifier la loi de 1817; au conseil du roi, le duc de Richelieu se prononça dans le même sens. M. Decazes, au contraire, y défendit cette loi rédigée sous l'influence de la fraction libérale connue sous la dénomination de *doctrinaire* (voy.) et dont il était alors entouré. Dans cette crise ministérielle, il fut un moment sur le point de succomber: on le crut pendant vingt-quatre heures hors des affaires; mais rappelé par l'affection personnelle du monarque, il fut, au contraire, chargé (18 décembre 1818) de composer lui-même un cabinet nouveau dans lequel il figura comme ministre de l'intérieur, en conservant la police générale devenue une simple direction. Alors les lois d'exception succombèrent enfin; la presse fut affranchie, et la majorité hostile qui s'était formée dans la chambre haute fut brisée en 1819 par la nomination de plus de soixante nouveaux pairs choisis parmi les hommes qui avaient donné des gages d'attachement à la cause constitutionnelle. Ce fut le premier exemple donné en France de ces *fournées*, comme on dit dans la langue politique usuelle, destinées à plier sur-le-champ aux volontés ministérielles une des branches de la législation. Après tant d'importantes concessions, M. Decazes, qui, bien qu'il ne fût pas président du conseil, y jouait visiblement le rôle de membre dirigeant, croyait pouvoir compter sur une majorité dans le parti libéral. Il n'en fut point ainsi: on était encore trop

rapproché de cette sanglante réaction qui avait marqué le triomphe des hommes de 1815; amis de la liberté, vieux débris de nos armées de l'empire, tous, ulcérés au fond de l'âme, formaient une ligue menaçante dont les élections traduisaient les vœux et les espérances. Alors les clameurs du parti ultra redoublèrent. Louis XVIII accablé d'infirmités perdait par degrés cette énergie de volonté qui l'avait caractérisé dans d'autres temps. Obsédé par sa famille, par ses anciens amis d'émigration, il céda enfin et consentit à ce que le système électoral fût modifié. De là une nouvelle crise ministérielle qui en amena la dissolution. Trois des membres, MM. Desolles, Gouvion Saint-Cyr et Louis, se retirèrent. Dans cette circonstance difficile, M. Decazes, au contraire, crut devoir à la confiance et à l'amitié du monarque le sacrifice de ses vues propres: il resta aux affaires et accepta la présidence du nouveau cabinet (19 nov. 1819). C'est là l'acte le plus grave d'une carrière politique que l'histoire appréciera et dont il ne s'agit ici que d'esquisser les traits les plus marquants. Au reste, l'abandon que semblait faire le ministre de son œuvre ne put désarmer le parti antinational, qui lui avait voué une haine implacable; et quand, quelques mois après, au milieu de l'exaspération où les projets présumés du gouvernement jetaient les esprits, le duc de Berry fut atteint du poignard de Louvel, le président du conseil, rendu responsable du crime d'un fanatique et odieusement dénoncé à la tribune de la chambre, dut succomber. Le 17 février 1820, c'est-à-dire quatre jours après l'attentat, il remit sa démission au roi, qui, contraint de l'accepter, voulut du moins combler son ministre des témoignages les moins équivoques de son attachement: il le créa à la fois duc (depuis le 27 janvier 1816 M. Decazes avait le titre de comte), ministre d'état, membre de son conseil privé et ambassadeur en Angleterre; un peu plus tard il lui envoya le cordon du Saint-Esprit.

M. Decazes avait épousé l'année d'avant M^{lle} de Saint-Anlaire, petite-fille par sa mère du dernier prince régnant

de Nassau-Saarbruck ; distinguée par les grâces de l'esprit et des manières , la jeune duchesse aida le nouvel ambassadeur à représenter dignement la France chez nos voisins. Dans ce pays où les institutions représentatives ont pris un admirable développement, M. Decazes se fit un objet principal d'en étudier le mécanisme ; puis rappelé un peu plus tard, il revint les défendre dans sa patrie contre ceux qui en méditaient le renversement. Jusqu'en 1830 il compta, à la chambre des pairs, dans les rangs de cette opposition constitutionnelle qui mérita plus d'une fois la reconnaissance nationale. Ordinairement appelé à faire partie des commissions, il prit une part active à toutes les résolutions importantes de cette assemblée, notamment en 1826, lors de la discussion des lois sur la presse et les substitutions, qu'il contribua puissamment à faire rejeter, et en 1829 de celles sur l'organisation du jury et de la juridiction militaire, améliorées par ses efforts dans un grand nombre de leurs dispositions.

Depuis la révolution de 1830, M. Decazes, rallié à la royauté consacrée par le vœu national, lui a prêté un constant et ferme appui ; il a fait servir à la fortifier cette influence dont il jouissait à plusieurs titres dans la chambre des pairs, et à laquelle n'a pu qu'ajouter dans ces derniers temps (1834) sa nomination à la place de grand-référendaire.

Il est juste de rappeler que, dans le cours d'une administration traversée par tant de difficultés diverses, M. Decazes avait pu néanmoins faire preuve d'un zèle éclairé pour l'encouragement des sciences, des arts et de l'instruction générale. L'établissement de cours importants, de nombreuses écoles primaires, de bibliothèques publiques, de musées, de sociétés d'agriculture, de haras, imprimaient aux générations nouvelles un essor qui ne s'est plus arrêté depuis ; le renouvellement de ces brillantes expositions des produits de nos fabriques, dont Chaptal avait eu la première idée, seconda puissamment les progrès de l'industrie française ; industriel lui-même, M. le duc Decazes figure au premier rang parmi nos producteurs de fer in-

digène, par ces belles usines de Decazeville, qui, en vivifiant plusieurs parties incultes et désertes de l'Aveyron, ont ainsi doublement concouru à l'accroissement de la fortune publique *. P. A. D.

DÉCEMBRE, voy. Mois.

DÉCEMVIRS (*decem viri*), dix patriciens élus dans les comices, l'an 301 de Rome, pour rédiger un corps de lois.

Jusqu'à cette époque les ordonnances des rois, la volonté des consuls et les coutumes, avaient été les seules règles des jugements. De tels éléments ne présentaient aucune base fixe pour l'administration de la justice. Le peuple (*plebs*), sans garantie pour ses droits, voyait souvent ses intérêts sacrifiés dans ses démêlés avec les patriciens ; il ne trouvait d'ailleurs dans ses tribuns qu'une protection impuissante pour la défense des intérêts particuliers. Aussi, depuis le retour des députés chargés de recueillir les lois grecques, poursuivait-il avec plus d'instance l'adoption de la loi *Terentilla*, proposée l'an 292 **. Après de longues résistances de la part des patriciens et du sénat, cette loi fut enfin mise à exécution ; l'an 301 les décevirs furent élus. La raison, la prudence, l'intérêt de l'état, tout conseillait de laisser ces législateurs étrangers à l'administration ; mais il en fut autrement. Le peuple et le sénat s'empressèrent à l'envi de les revêtir d'une puissance illimitée et sans contrôle ; l'un satisfaisait ainsi sa haine pour les consuls, l'autre ses ressentiments contre les tribuns. En conséquence de cette résolution, les magistrats se défirent de leurs charges et les décevirs *** les remplacèrent.

(*) Un frère de M. Decazes s'est aussi distingué dans la carrière administrative. Il est né à Labourne en 1782. Auditeur au conseil-d'état en 1810, il devint préfet du Tara en 1815 et fut successivement nommé baron et vicomte. Envoyé en 1819 à la préfecture du Bas-Rhin, il regretta celle du Tara et y fut rappelé en 1821. Il y resta jusqu'en 1830 et devint aussi conseiller d'état, officier de la Légion-d'Honneur, etc. En 1831, M. le vicomte Decazes fut élu député de l'Aveyron. J. H. S.

(**) Le tribun Terentillus avait alors demandé qu'on nommât des commissaires pour faire des lois, garanties futures des droits de chacun et limites naturelles à la puissance consulaire.

(***) Ap. Claudius, T. Genucius, P. Sestius, L. Veturius, C. Julius, A. Manlius, S. Sulpicius, P. Curvius, T. Romilius, Sp. Posthumus.

L'administration décemvirale, qui dura à peine trois ans, offre cependant deux périodes distinctes : dans la première année de leur institution, les décemvirs composent les dix premières tables de la loi romaine, rendent la justice avec équité, administrent avec modération. Législateurs, juges et dépositaires d'un pouvoir absolu, ils se montrent dignes de leur haute mission, et méritent l'amour et l'estime de tous. Appius Claudius (voy.), sanguin si hautain, si dur pour les plébéiens, maintenant doux et bienveillant, soutenu de la faveur populaire, domine et dirige ses collègues.

Mais ce pouvoir, confié pour une année, allait expirer, et la rédaction des lois n'était pas terminée. Le sénat prononce donc le temps de cette magistrature et désigne, aux applaudissements du peuple, l'époque des nouvelles élections. Alors les premiers du sénat ne dédaignent pas de descendre sur la place publique, de se mêler au peuple et de briguer ses suffrages. Au milieu de cette agitation, les projets ambitieux du décemvir Appius se révélaient par l'activité et la direction de ses menées. Il accuse les grands, soutient et leur oppose des citoyens obscurs : les Icilius, les Duilius, connus par leur violence tribunitienne sont ses appuis auprès du peuple. En vain le sénat, pour déjouer ses intrigues, lui remet le soin de présider les comices : Appius inscrit son nom le premier sur la liste, éloigne tous les citoyens qu'il craint d'avoir pour collègues, et fait élire ceux dont il peut diriger la volonté et les actions. Au mépris même des conventions antérieures et comme pour braver le sénat, il s'associe trois plébéiens, Cato Duilius, Sp. Oppius et Man. Rabuleius.

Appius déjà ne dissimule plus (*suo iam vivere ingenio*, dit Tite-Live, III, 36). Les nouveaux décemvirs prennent possession de leur charge; mais l'appareil qui les environne accuse leurs intentions et jette la consternation dans tous les cœurs : cent vingt licteurs armés les précèdent sur la place publique. Bientôt leurs actions répondent à de tels commencements : revêtus de la puissance consulaire et de la puissance tribunitienne, ils n'assemblent ni le sénat ni le peuple ;

leurs jugements, leur administration n'ont d'autres règles qu'une volonté capricieuse, un arbitraire tyrannique.

Plus de la moitié de cette année s'était écoulée, lorsqu'ils donnèrent les deux dernières tables de la loi (voy. douze TABLES); et déjà l'on disait que les décemvirs s'étaient engagés par serment à se maintenir dans leurs charges sans réunir les comices : le sénat se taisait, le peuple gémissait opprimé. Mais les pressentiments n'étaient que trop réels : les décemvirs, par un décret, se continuèrent dans leur magistrature pour la troisième année.

Avec la liberté s'était évanouie la terreur du nom romain. Les Sabins attaquent Rome et viennent camper à six lieues de la ville; les Eques, de leur côté, envahissent et dépouillent les alliés de la république. Dans ces circonstances extrêmes, les décemvirs assemblent le sénat : une vive opposition s'élève contre eux au sein de l'assemblée; Valérius et Horatius les attaquent avec violence. Mais le danger était pressant : le sénat les autorise donc à faire des préparatifs de guerre. Ils lèvent des troupes marchent à l'ennemi, et sont vaincus.

Ils réunissent de nouvelles forces; mais l'assassinat du tribun Siccius, commandé par les décemvirs, la violence exercée sur la fille de Virginus, violence dont on a vu les détails à l'article APPIUS CLAUDIUS, disposent l'armée à la révolte et le peuple à la sédition. Le meurtre de Virginie est l'occasion d'un soulèvement général : le peuple et l'armée se choisissent des tribuns.

Les décemvirs sont enfin obligés de déposer le pouvoir : Claudius et Oppius se donnent la mort dans leur prison; leurs collègues sont bannis de la ville. Pour la seconde fois le sang d'une femme féconde les germes de liberté et rend le peuple romain à ses hautes destinées.

Le nom de *décemvirs* servit à désigner dans la suite différents magistrats : les dix citoyens choisis pour la garde des Livres sibyllins (*décemviri sibyllini*); ceux qui étaient chargés de présider aux festins en l'honneur des dieux (*décemviri epulones*); le collège de prêtres appelés *décemviri sacris faciundis*. Une commission tem-

poraire a porté le nom de *decemviri agris dividendis*, etc. P. G.-T.

DÉCENCE, DÉCORUM. La décence, qualité essentielle aux deux sexes, quoique ses prescriptions soient plus rigides pour l'un que pour l'autre, est ce respect constant des mœurs et des bienséances, ce soin de conformer toutes ses actions aux lois, aux usages, aux convenances mêmes de la société, dont une bonne éducation fait contracter l'habitude. Elle peut, jusqu'à un certain point, aux époques de corruption, suppléer à la vertu; c'est du moins, comme un célèbre moraliste l'a dit de l'hypocrisie, un hommage que le vice est contraint de lui rendre.

Sans doute la décence est relative : cela résulte de sa définition même; elle peut se modifier suivant les pays et les climats. La nudité d'une jeune fille de Sparte était décente, parce que l'opinion n'y attachait aucune idée déshonnête et que sa chasteté lui servait de voile. Chez les Romains, au contraire, la pudeur publique exigeait des femmes une attention pour dérober leurs charmes à tous les regards, dont Ovide a fait un éloge de plus pour Lucrèce expirante :

... *Ne non procumbat honesti
Respicit...*

Cette décence de maintien et d'habillement est également exigée chez nous. Dans un temps même où l'on pouvait signaler bien du relâchement dans la morale, on se rappelle quelle indignation excitèrent les costumes indécents de quelques femmes dont les formes les plus secrètes étaient accusées par la transparence de leurs vêtements.

Le Français exige de la décence dans la conduite des hommes publics, et même dans toutes les relations sociales; il en veut dans ses amours, dans ses plaisirs. Tout ce qui blesse la décence est certain chez nous d'attirer une réprobation universelle.

La décence du langage a subi en France des exigences plus ou moins sévères. L'exemple de Molière et de plusieurs de ses contemporains nous montre combien, dans leur siècle, la tolérance était grande sur ce point. Aujourd'hui les auteurs

comiques sont bien loin d'avoir une pareille liberté, et l'indécence des expressions est celle qu'on leur pardonnerait le moins. Il n'est point, à cet égard, de censeur plus rigoureux que le parterre de nos théâtres.

Sans tomber dans les ridicules d'une pruderie excessive, la bonne société impose aussi une réserve décente à la conversation, surtout quand de jeunes personnes font partie du cercle où elle a lieu. C'est, pour tout homme bien élevé, une affaire de bon ton; dans ce dernier cas, c'est plus encore : c'est un devoir.

Le *décorum* est un genre de décence auquel on pourrait passer plus aisément quelques infractions. Ce mot latin, que nous avons francisé, est devenu un terme tant soit peu pédantesque, et que la vanité s'est, en grande partie, approprié. Ainsi une de ses acceptions principales est de savoir *tenir son rang vis-à-vis de ses inférieurs*, c'est-à-dire de leur montrer, par un accueil froid et hautain, combien on se croit au-dessus d'eux. Toutefois, il est bon peut-être que les gens en place conservent un certain *décorum* : en les tenant sur leur piédestal dans une position un peu guidée, il peut aussi les empêcher de descendre à plus d'une bassesse. M. O.

DÉCENNALES (FÊTES), de *decem*, dix, et *anni*, ans. Voy. FÊTES.

DÉCENTRALISATION, voy. CENTRALISATION.

DÉCEPTION. Ce mot, autrefois usité au barreau seulement, a passé depuis quelques années dans le langage ordinaire, où il est maintenant d'un fréquent usage. Les déceptions les plus cruelles sont celles du cœur : elles jettent sur l'existence l'amertume et le dégoût. La raison lutte sans succès contre les douleurs qu'elles causent; le temps peut les affaiblir, mais il ne les efface pas. Le jeune homme qui entre dans le monde avec toutes les illusions de son âge, qui croit à tous les mensonges de la société, parce qu'il est vrai, loyal, généreux, éprouve bien des déceptions lorsqu'il est saisi par toutes les réalités de la vie; les jours fuient derrière lui, emportant une à une ses croyances, ses joies, ses

va. Trompé par tous, il devient sur à son tour; il se façonne au il en prend les allures et le lan- nant de la nature jusque-là, il est i homme du monde, et entre ses sions de la veille et celles du len- il y a déjà toute la distance d'une ition. Le peuple a aussi ses décep- la politique, cette science mysté- dont le secret n'est souvent que a vices de ceux qui gouvernent, est le en mécomptes : elle promet li- prospérité, et nous conduit quel- s à la servitude ou nous jette dans me de misères. Souvent aussi elle ait espérer de certaines formes de nement des avantages que les for- ules ne donnent pas, mais qui sont ts à des conditions subjectives de té, d'application, de désintéresse- etc., et que l'homme, méconnais- ette vérité, cherche vainement au de lui. Les déceptions le suivent t; elles l'attendent dans le monde euil du foyer domestique; à force indre la vérité nous avons fait du ge le plus fort lien de la société; s savions le vrai des hommes et des , nous ne voudrions plus de la vie ;, et nous en sommes à ce point s déceptions flétrissent encore le le l'homme, mais elles ne l'étonnent Voy. ILLUSIONS, CHIMÈRES. X. B-T. CÈS (du mot latin *decessus*, dé- dérivé du verbe *decedere*, par- n aller). On entend par *décès* le e de la vie à la mort. Ce mot, dans tion qui lui est donnée, est syno- de *mort naturelle*. Voy. MORT. loi, conservatrice de la société hu- , ne se borne pas à commander de re acte de la naissance de l'individu ent augmenter le nombre de ses res, à l'entourer de sa sollicitude à ce qu'il soit devenu homme, à corder son appui et sa protection nt tout le temps qu'il existe : lors- mort vient le rayer du livre de la lle commande aussi d'enregistrer e suprême de la nature. En France, ipose aux plus proches parens du , et, à défaut de parents, à ses voi- u à la personne chez qui la mort pris, lorsqu'il *décède* hors de son

domicile, l'obligation d'en faire immé- diatement la déclaration à l'officier pu- blic qui est tenu de l'inscrire aussitôt dans les registres de l'état civil, après s'être assuré du décès par lui-même. L'acte qui en est dressé en fait preuve, et les extraits qui en sont délivrés font foi de leur contenu jusqu'à inscription de faux. Dans le cas où les registres de l'époque seraient perdus, la preuve tes- timoniale est admise pour y suppléer. Elle peut être faite aussi lorsque les re- gistres sont inexacts ou incomplets, ce qui est entièrement laissé à l'arbitrage et à la prudence des juges.

En cas de mort dans les hôpitaux ou autres maisons publiques, ceux qui sont chargés de la direction ou de l'adminis- tration de ces établissements doivent en donner avis dans les vingt-quatre heures à l'officier de l'état civil qui s'y trans- porte pour s'assurer du décès; il en dresse l'acte sur la déclaration qui lui en est faite, et sur les renseignements par lui pris; cet acte est immédiatement trans- crit sur les registres de ces maisons. Lorsque le décès a lieu sur un vaisseau pendant un voyage de mer, l'acte en est dressé en présence de deux témoins pris parmi les officiers du bâtiment, ou, à leur défaut, parmi les hommes de l'équi- page; il est rédigé, sur les bâtiments du roi, par l'officier de l'administration de la marine, et sur les bâtiments marchands par le capitaine, le maître ou le patron du navire, lesquels sont tenus de l'in- scrire à la suite du rôle de l'équipage, et d'en remettre, au premier port où le bâ- timent aborde, deux expéditions authen- tiques au bureau du préposé à l'inscrip- tion maritime, si c'est un port français, et au consul si c'est un port étranger; l'une de ces expéditions reste déposée au bureau de l'inscription maritime, ou à la chancellerie du consulat, l'autre est en- voyée au ministre de la marine. Si le dé- cès a lieu aux armées hors du territoire du royaume, l'acte est dressé dans cha- que corps par le quartier-maître; pour les officiers sans troupes et les employés, par l'inspecteur aux revues de l'armée sur l'attestation de trois témoins; dans les hôpitaux ambulants ou sédentaires, par les directeurs de ces hôpitaux,

qui l'envoient au quartier-maître ou à l'inspecteur aux revues de l'armée ou du corps d'armée dont le décédé faisait partie. Dans ces différents cas, une expédition de l'acte de décès est envoyée par les personnes que la loi charge de ce soin à l'officier de l'état civil du domicile de la personne décédée, qui l'inscrit de suite sur ses registres. Une ordonnance royale du 3 juillet 1816 détermine les formalités particulières à remplir pour faire constater la mort des militaires et employés qui ont péri aux armées depuis le 21 avril 1792 jusqu'au 20 novembre 1815, et dont il n'est pas possible de se procurer les actes de décès.

En France, aucune inhumation (*voy.*) ne peut être faite sans une autorisation délivrée, sur papier libre et sans frais, par l'officier de l'état civil, après qu'il s'est assuré du décès, et vingt-quatre heures seulement après le décès, sauf les cas d'urgence prévus par les règlements de police. J. L. C.

DÉCHANT, *discantus*, *voy.* CHANT D'ÉGLISE, t. V, p. 412.

DÉCHARGE (physique), *voy.* EXPLOSION, FEU, etc.

DÉCHARGE (droit), expression générique comprenant celle de quittance et souvent employée comme son synonyme. Elle désigne tout acte par lequel on reconnaît qu'une personne est libérée d'un dépôt, d'une dette, d'une obligation quelconque. On entend aussi par ce mot le fait même de la libération du débiteur. En ce sens, *payer à la décharge de quelqu'un*, c'est payer en déduction de ce que doit cette personne. Enfin, dans le langage de nos lois criminelles, on appelle décharge la justification ou l'avantage qui résulte pour l'accusé de circonstances ou de dépositions favorables. Les *témoins à décharge* sont ceux qui font des dépositions de cette nature (*voy.* TÉMOIN). Dans l'ancien droit, on entendait par la *décharge de l'accusé* le jugement qui le déclarait pleinement acquitté du crime qui lui avait été imputé. La *mise hors de cour* sur une accusation n'emportait pas la décharge de l'accusé, qui, dans ce cas, n'était pas entièrement justifié. E. R.

DÉCHAUSSÉS, *voy.* CARRÉS et FRANCISCAINS.

DÉCHÉANCE. On appelle ainsi, dans le droit civil, l'*exception* au moyen de laquelle on repousse l'action, lorsqu'elle n'a point été intentée dans les délais prescrits par la loi. Ainsi, par exemple, aux termes de l'art. 443 du Code de procédure civile, le délai pour interjeter appel est de trois mois, et il court, pour les jugements contradictoires, du jour de la signification à personne ou à domicile. Ce délai emporte *déchéance* (art. 444), c'est-à-dire que si on l'a laissé s'écouler sans interjeter appel, le jugement est devenu définitif.

Aucune des déchéances prononcées par le Code de procédure n'est *comminatoire* (art. 1029), c'est-à-dire que le juge ne peut en anéantir ou en ajourner l'effet.

En droit politique, on appelle *déchéance* l'enlèvement forcé que l'on fait à un souverain du pouvoir qu'il exerçait antérieurement. Lorsque le prince quitte volontairement le pouvoir, cet acte se nomme *abdication* (*voy.* ce mot). Ainsi on doit dire l'abdication de Charles-Quint, la déchéance de Napoléon Bonaparte : l'action du premier fut en effet purement volontaire, la renonciation du second à l'autorité souveraine fut, au contraire, le résultat de la volonté de l'Europe coalisée et victorieuse.

Le sénat *conservateur*, qui avait plié humblement le genou devant le colosse lorsqu'il était debout, s'empressa de le déclarer *déchu* du trône lorsqu'il fut à terre et que les armées étrangères eurent occupé Paris. Le *senatus-consulte* portant que Napoléon Bonaparte était déchu du trône, et que le droit d'hérédité établi dans sa famille était aboli, fut rendu le 3 avril 1814. Le même jour, un *acte* du Corps-Législatif, qui avait été muet devant sa volonté tyrannique, vint aussi reconnaître et déclarer la déchéance de Bonaparte et des membres de sa famille. Un arrêté du gouvernement provisoire, en date du 8 avril suivant, porta que tout ce qui a ou aurait été fait au nom ou par ordre de Napoléon Bonaparte, postérieurement à sa déchéance prononcée par le sénat, serait nul et considéré comme non avenu.

léon, ne voulant pas paraître céder la force, fit à Fontainebleau, le 20 avril 1830, un acte d'abdication par lequel il déclarait renoncer, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et de Navarre. Mais, lors de son retour, au 15 mars 1815, il protesta contre sa déchéance, qu'il attribuait à la trahison, et révoqua son abdication, qu'il prétendait être faite que dans l'intérêt de la France. Toutefois, la fortune n'ayant pas voulu l'abandonner de nouveau, il fut élu le 22 juin 1815 en faveur de Louis XVIII, qu'il proclama, sous le titre de Louis XVIII, empereur des Français. Il ne tint aucun compte de cette abdication conditionnelle; une commission administrative fut constituée sous la présidence du duc d'Orléans, et elle fut chargée de les arrêts ou jugements des tribunaux, ainsi que les actes administratifs, seraient provisoirement intitulés au nom du peuple français. Les puissances étrangères ayant, pour la seconde fois, ouvert aux Bourbons les portes de France, le 8 juillet suivant, cette commission de gouvernement n'eut qu'une existence éphémère. Dix-huit ans plus tard, une autre déchéance devait avoir le même retentissement dans l'histoire : elle fut prononcée contre le peuple français contre la branche aînée des Bourbons, qui avait voulu détruire la Charte constitutionnelle par les fameuses ordonnances du 26 juillet 1830. Les députés réunis à Paris s'associèrent à cette vaste insurrection entreprise pour la défense des lois et de la liberté. Ils nommèrent le duc de Nemours lieutenant général du royaume le 29 juillet 1830 et déclarèrent la déchéance libre et victorieuse du pouvoir royal (proclamation du 31 juillet). La commission municipale composée de six députés déclara par sa proclamation du 31 juillet (31 juillet) que Charles X avait cessé de régner sur la France. Ce fut le duc de Nemours, en son nom et en celui de son fils le dauphin, signa le 2 août, une abdication par laquelle il renonçait à tous ses droits en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, et enjoignait au duc d'Orléans, en sa qualité de lieutenant général du

royaume, de faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Cette abdication fut déposée, on ne sait trop par quel motif, aux archives de la Chambre des pairs; mais il n'en fut tenu aucun compte. La Chambre des députés, en déclarant le 7 août 1830 que le trône était vacant en fait et en droit, prononça la déchéance de Charles X et de sa descendance*; la Chambre des pairs rendit le même jour une déclaration identique, et le duc d'Orléans ayant juré d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications qui venaient d'y être faites, fut proclamé, le 9 août 1830, roi des Français, sous le titre de Louis-Philippe I^{er}.

Les publicistes ont agité la question de savoir si les princes pouvaient être légitimement déclarés déchus du pouvoir suprême, et en quelles circonstances. Ceux qui forment la plus grande autorité, tels que Grotius (*Droit de la guerre et de la paix*, liv. I^{er}, chap. IV, § XIII), Puffendorf (*Droit de la nature et des gens*, liv. VII, chap. VIII, § VI et VIII), Barbeyrac (*Notes sur Grotius*, liv. I^{er}, chap. IV, § VII), Vattel (*Droit des gens*, liv. I^{er}, chap. IV), Locke (*Traité du gouvernement civil*, chap. XVIII, § XIV et XV), Burlamaqui (*Principes du droit politique*, part. II, chap. VI), sont unanimes pour dire que les souverains qui s'élèvent contre la liberté de leur pays et veulent fouler ses droits aux pieds peuvent être dépossédés de leur autorité. Il est inutile d'ajouter que c'est dans les circonstances les plus graves, et heureusement les plus rares, que les peuples doivent avoir recours à la dernière ressource de l'insurrection; autrement les plus grandes calamités pèseraient sur les nations; l'anarchie occuperait la place de la liberté légale, les révolutions entraîneraient les institutions et les hommes dans leur cours orageux. Voy. COUP D'ÉTAT.

On appelle *clausse commissaire de déchéance* le droit que les monarchies limitées, tant anciennes que modernes, se sont reconnu de renverser du trône le

(*) C'est ainsi que l'a entendu la loi du 10 avril 1830, qui interdit à perpétuité le territoire de la France à Charles X, déchus de la royauté, et à ses descendants, etc.

prince qui voudrait substituer le pouvoir absolu au régime des lois.

Cette clause résultait nettement de la fameuse formule que les Aragonais imposaient à leur roi le jour de son inauguration. « Nous qui sommes autant que vous et qui pouvons plus que vous, nous vous faisons roi et seigneur, sous la condition que vous garderez nos lois et franchises; *sinon, non.* » (Mariana, *De lege et institutione regis*, liv. XIII, chap. 1^{er}.) Les *Pacta conventa* de la Pologne contenaient une clause analogue; les constitutions du Brabant également. La constitution de la Grande-Bretagne offre un exemple de la même clause dans le contrat fait avec Guillaume III, qui reconnaissait à la nation le pouvoir de se soulever pour en maintenir l'exécution (Blackstone, liv. 1^{er}, chap. 111).

Les déchéances sont fréquentes dans l'histoire. Parmi les événements de ce genre qui ont le plus influé sur les destinées de la France, indépendamment des deux catastrophes dont nous avons été les témoins, il faut placer celui qui enleva le sceptre à Charles de Lorraine, oncle et successeur légitime de Louis V, dernier roi de la seconde race, pour le donner à Hugues Capet, en 987. Charles voulant hériter de la couronne de France s'adressa à l'archevêque de Reims, Adalberon, qui lui répondit « qu'il devait voir les grands de l'état; qu'il ne dépendait pas de lui de donner un roi à la France, et que c'était l'affaire du public, non pas d'un particulier. »

Il faut encore placer la déchéance de la maison des Stuarts en Angleterre, dans l'année 1688, parmi les événements de même nature qui ont exercé le plus d'influence sur la destinée des nations. L'histoire de cette déchéance est suffisamment connue pour que nous nous abstenions d'en donner ici les détails; nous rappellerons seulement que les communes réunies en convention déclarèrent, le 28 janvier 1689, que le roi Jacques II, ayant cherché à renverser la constitution du royaume en rompant le contrat originel qui existe entre le roi et le peuple; ayant, à la suggestion des jésuites et autres méchants conseillers, violé les lois fondamentales et s'étant retiré du royaume, avait abdi-

qué le gouvernement, et que par conséquent le trône était vacant. Le lendemain il fut résolu, à l'unanimité, que le gouvernement d'un prince papiste était incompatible avec la sûreté et la prospérité de l'Angleterre protestante. Les lords adoptèrent, à la même unanimité, cette dernière résolution; ils résolurent négativement, à la majorité de 57 voix contre 49, la question de savoir si une régence établie sous le nom de Jacques II, pendant la vie de ce prince, était le meilleur moyen de garantir la religion et les lois de l'état. L'existence d'un contrat originel entre le roi et le peuple fut reconnue à une majorité de 55 voix contre 46; le mot *abandonné le gouvernement* fut substitué au mot *abdiqué*; enfin la clause la plus importante, celle qui déclarait le trône vacant, fut repoussée par 55 voix contre 41. Les communes repoussèrent ce dernier amendement à une majorité de 282 voix contre 151; elles maintinrent que le trône était réellement vacant et que le cas actuel était un cas d'élection, quoiqu'il ne s'ensuivit pas que la monarchie dût être perpétuellement élective. Les lords cédèrent, et les deux chambres déclarèrent, le 13 février, que Guillaume et Marie étaient roi et reine d'Angleterre de France et d'Irlande; que le survivant d'eux hériterait de ce même pouvoir royal; que pendant leur vie le prince d'Orange seul administrerait en son nom et en celui de la princesse; qu'après le décès ce pouvoir passerait aux enfants de la princesse; à leur défaut, à la princesse Anne de Danemark et à ses enfants; et fin, à défaut de ces derniers, aux enfants du prince d'Orange. « Ainsi, dit Hallam la convention prononça la forfaiture de Jacques II, déshérita sa postérité et déclara qu'il y avait eu un interrègne de près de deux mois. » Telles furent les formes principales qui furent employées pour la déchéance des Stuarts au trône d'Angleterre et pour l'avènement de la maison de Brunswic. A. T. 1

DÉCHIFFRER (ART DE). C'est le général l'art de deviner le sens d'une pièce écrite en caractères différents de caractères ordinaires; on sait que l'ensemble de ces caractères forme ce qu'on appelle un *chiffre* (voy.). Cette dernière

l'onomination vice : probablement de ce que ceux qui ont cherché les premiers, la moins parmi nous, à écrire en chiffres, se sont servis des chiffres de l'arithmétique, et de ce que ces chiffres sont ordinairement employés dans ce but, étant, l'un côté, des caractères très connus, et, de l'autre, très différents des caractères ordinaires de l'alphabet. D'Alembert a fait observer que les Grecs, dont les chiffres arithmétiques n'étaient autre chose que les lettres de leur alphabet, n'auraient pu se servir commodément de cette méthode : aussi en avaient-ils d'autres, par exemple les *scytales* des Lacédémoniens, et encore, avec un peu de latonnement, pouvait-on facilement arriver à déchiffrer celles-ci. Dans les temps modernes, on fait usage, en diplomatie, de plusieurs sortes de chiffres; on les désigne sous divers noms; les principales sont : la méthode de Jules-César, la méthode japonaise, la méthode par parallélogramme; celles de Scott, du comte Zronsfeld, de lord Bacon, des diviseurs, les combinaisons, etc. Ailleurs chaque ligne, chaque mot même, emploie un alphabet différent.

Y a-t-il des règles fixes pour déchiffrer toutes dépêches écrites d'après une méthode quelconque? Existe-t-il une méthode réellement impénétrable à qui s'en aurait pas la clef? Quels sont les moyens et les procédés que doit employer un déchiffreur habile? Plus de soixante auteurs ont, à différentes époques, écrit sur cette matière, et aucun ne peut entièrement nous satisfaire sur ce point. La patience doit être la première qualité du déchiffreur; il est nécessaire qu'il connaisse les formules générales employées dans toute missive, qu'il les détache du corps même de celle-ci; qu'il ne néglige rien pour connaître le nom de la personne qui écrit, celui de la personne qui doit recevoir la missive, celui de la ville d'où elle est expédiée, etc. Les caractères employés pour exprimer ces différentes parties doivent le mettre sur la voie pour découvrir et leur sens général et leur sens particulier, et faciliter ainsi la lecture du corps même de la dépêche. Il sera indispensable que le déchiffreur ait fait de longues observations sur la

répétition des diverses lettres dans les langues sur lesquelles il peut avoir le plus à exercer sa sagacité.

S'Gravesande, dans son *Introductio ad philosophiam*, après avoir donné les règles générales de la méthode analytique et de la manière de faire usage des hypothèses, applique avec beaucoup de clarté ces règles à l'art de déchiffrer, dans lequel elles sont en effet d'un grand usage. La première qu'il prescrit est de faire un catalogue des caractères qui composent le chiffre et de marquer combien de fois chacun est répété. Viète prétend que pour pouvoir déchiffrer il n'est pas nécessaire de connaître la langue; mais cela paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible. Les moyens de déchiffrer varient suivant la méthode sur laquelle on doit opérer; et ici encore on ne saurait donner de principes absolus ni certains : la sagacité du déchiffreur lui fera connaître comment il peut arriver à la découverte qu'il cherche, suivant les différentes circonstances qui se présentent.

Nous manquons encore d'un travail complet sur cette matière, et le peu d'espace que nous pouvons lui consacrer ici ne nous permet pas d'expliquer par des exemples la manière de procéder. Dans un ouvrage analogue au nôtre, un homme qui paraît spécial dans cette matière, M. Baillet de Sondalo, est entré à son sujet dans des détails sans doute utiles, mais fort longs : les amateurs pourront consulter ce curieux travail. Les habiles prétendent que, malgré les efforts multipliés qu'ont faits les inventeurs de chiffres, il n'en est pas un qui soit réellement secret, pas un dont il soit impossible de trouver la clef.

En diplomatie, *déchiffrer* c'est l'art de lire les écritures anciennes, de remplir les abréviations, de fixer l'âge d'un acte écrit, etc.; voy. DIPLOMATIQUE, ÉCRITURE, ABRÉVIATIONS, etc. A la même matière se rattachent aussi les articles HIÉROGLYPHES, SYMBOLES, SIGNES, etc., auxquels nous renvoyons. Les ouvrages à consulter ont été indiqués au mot CHIFFRES (dipl.), t. V, p. 689; nous y ajouterons le suivant : *Cryptographia denudata*, par Conradi, Leyde, 1739. A. S-a.

DÉCHIFFRER (mus.), expression

métaphorique qui signifie lire un morceau de musique pour la première fois. Elle est de création moderne; on ne la trouve pas dans les dictionnaires spéciaux du XVIII^e siècle, bien qu'elle fût alors beaucoup plus vraie qu'elle ne l'est aujourd'hui. On sait en effet que dans la grande majorité des partitions, et même des pièces de clavecin ou d'orgue, écrites il y a plus de cinquante ans, on se contentait de placer au-dessus de la basse fondamentale des chiffres qui figuraient les intervalles des accords et que l'accompagnateur, forcément harmoniste à cette époque, traduisait sur le clavier, en remplissant et brochant les parties subordonnées au chant principal. Accompagner, lire une page, une ligne de musique, dans son ensemble harmonique, n'était donc autre chose que calculer les rapports chiffrés, réaliser en sons les signes indicateurs, en un mot déchiffrer. Aujourd'hui, comme on le voit, ce terme a beaucoup perdu de sa valeur significative, puisque toutes les parties s'écrivent scrupuleusement, et que l'exécutant n'a plus rien à décomposer. Cependant l'art de la lecture a sensiblement décliné dans le monde; l'étude opiniâtrément aveugle et mécanique de quelques difficultés de salon a fait négliger, sans aucune sorte de profit, le but principal de la musique. Voy. CHIFFRES (mus.) et BASSE CHIFFRÉE. M^{re} B.

DÉCHIREMENT, solution de continuité des tissus organiques produite par une distension portée à l'excès et caractérisée par des bords frangés et inégaux. Cette lésion violente et propre à causer l'effroi par les circonstances dans lesquelles elle a lieu, est pourtant moins grave qu'on ne le pourrait croire. Malgré la rupture de gros troncs nerveux et vasculaires, les accidents nerveux et les hémorragies n'y sont pas communs et la guérison s'opère avec rapidité. C'est même l'observation de ce phénomène qui a engagé à tordre les artères divisées, pour arrêter l'effusion du sang. Voy. TORSION.

On a vu des parties très volumineuses être séparées du corps par déchirement. Un bras entier avec l'épaule fut arraché par l'aile d'un moulin; une jambe tout entière fut séparée du corps par une roue

de voiture dans les rayons de laquelle elle avait été engagée, sans parler de mains et de doigts emportés par des machines de différent genre; et toujours les blessés ont survécu.

Néanmoins le déchirement incomplet est plus fâcheux que la séparation absolue, et, dans ce cas, on observe souvent des accidents nerveux auxquels on ne remédie efficacement que par la section totale des parties endommagées. D'ailleurs, cet accident est d'autant plus à craindre que les parties déchirées renferment une plus grande quantité de nerfs ou de tissus qui, comme les ligaments, se montrent particulièrement sensibles à la distension.

Diverses parties peuvent être déchirées. Tantôt la peau seule a souffert de la violence extérieure, tantôt cette membrane est restée intacte et ce sont les tissus qu'elle recouvre qui se sont déchirés, tels que muscles, artères, veines, etc. Souvent il est vrai, des altérations plus ou moins latentes ont préparé ce résultat, en diminuant la consistance naturelle des tissus. Un grand nombre d'anévrismes ne reconnaissent pas d'autres causes.

Les organes glanduleux ou parenchymateux, comme le foie, la rate, les reins peuvent être aussi déchirés à la suite de pressions et de secousses violentes; mais cela arrive plus souvent encore aux organes creux, tels que l'estomac, la vessie et l'utérus, dans l'état de grossesse. Les ruptures donnent lieu à l'épanchement de matières qu'ils contiennent dans la cavité du péritoine, membrane dont l'inflammation funeste se développe presque immédiatement.

Le traitement des déchirures ne diffère pas essentiellement de celui des autres plaies: la réunion peut s'en opérer immédiatement; mais quelquefois on est obligé de recourir à la suture. C'est le moyen, après le rafraîchissement des bords, qu'on doit employer quand, la cicatrisation des bords de la plaie ayant lieu séparément, on veut opérer une réunion normale, comme après les déchirures du voile du palais ou du périnée. F. I.

DÉCIATINE, mesure agraire, l'ancienne mesure russe. Elle est de 2,400 *sagènes* (toises) carrées, et il en faut 104 pour

former une *verse* carrée. La déciatine pond à 1,093 hectares. S.

DÉCIMAL (système). C'est le système de numération (*voy.*) qui a pour base le nombre dix. Quelques auteurs, voulant expliquer à la fois l'origine de ce système et celle des différents ordres d'unités sans lesquels il n'y a point de véritable système de numération, ont supposé que les hommes, dans l'enfance de nos sociétés, comptaient par leurs doigts, comme les enfants apprennent quelquefois à le faire. Cette hypothèse, toute ingénieuse qu'elle est, paraît démentie par l'histoire. Plusieurs systèmes avaient pour base 3, 4, 7 ou 8, nombres qui sont loin d'être en rapport simple avec celui des doigts. De ces quatre bases, la première est la moins commode et la plus rare : on ne la trouve guère que chez les Arabes; la seconde, au contraire, a été en usage chez un grand nombre de peuples : les Thraces s'en servaient exclusivement, les Étrusques avaient en outre la base 5, les Juifs eux-mêmes l'ont quelquefois employée. Les anciens Perses avaient choisi pour base le nombre 20. Ce système a existé chez nous, et il en reste des traces dans la nomenclature actuelle; il suffit de citer les mots quatre-vingts, dix-vingts, quinze-vingts.

Tous les peuples chez lesquels on trouve le système décimal paraissent avoir emprunté aux Indiens. C'est à cette source que l'avaient puisé les Arabes, qui nous l'ont apporté en même temps que l'admirable système de numération écrite fondé sur la valeur de position des caractères. Nous l'appelons système arabe, mais il est aussi d'origine sanscrite. Les Indous ne l'avaient pas encore quand ils se sont trouvés en communication, par leurs colonies, avec les Grecs et les Romains; ceux-ci n'auraient pas manqué de l'adopter en même temps que la nomenclature. On trouve, en effet, est vrai, dans la numération romaine, que la valeur d'un caractère doit être tantôt ajoutée tantôt retranchée, suivant qu'il est placé à droite ou à gauche d'un caractère plus élevé; mais il y a bien loin de là à l'invention indienne. Les Chinois seuls ont créé un système comparable, pour ne pas dire semblable, à

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

celui des Indiens. Chez eux la base est aussi le nombre 10; la seule différence est qu'ils placent un caractère au-dessus d'un autre, au lieu de le mettre à la gauche, pour lui faire représenter des unités de l'ordre supérieur.

La base 10 est bien choisie : elle n'offre ni les inconvénients d'une base trop petite, ni ceux d'une base trop grande. Quand la base est très petite, il faut un grand nombre de chiffres pour représenter des nombres d'un usage continu. Ainsi dans le système binaire, où l'on n'emploie que les caractères 0 et 1, les nombres 1, 2, 3, 4, .. 8, .. 16, .. s'écrivent 1, 10, 11, 100, 1000, 10000. Euler avait engagé les mathématiciens à se servir de cette base dans certaines recherches arithmétiques; mais personne n'a jamais eu l'idée de l'introduire dans l'usage ordinaire.

Lorsque la base est très grande, le système se complique par le nombre de caractères primitifs qu'on est obligé d'employer; il en faut toujours autant qu'il y a d'unités dans la base. Le système par 12 n'exigerait que deux caractères de plus que le système vulgaire et présenterait quelques avantages à cause du grand nombre de diviseurs du nombre 12; mais son adoption nécessiterait un changement complet dans la nomenclature; d'ailleurs l'existence simultanée du vieux et du nouveau système produirait pendant longtemps une confusion dangereuse.

On appelle *décimales* les fractions qui ont pour dénominateur l'un des nombres 10, 100, 1000, comme $\frac{3}{10}$, $\frac{75}{1000}$. On peut les écrire à la manière des nombres entiers, et pour cela il suffit d'écrire le numérateur, en séparant sur sa droite, par une virgule, autant de chiffres qu'il y a de zéros à la suite de l'unité dans le dénominateur; ainsi $\frac{3}{10} = 3,3$; $\frac{75}{1000} = 0,075$. On se rend facilement compte de cette manière d'écrire les fractions décimales, quand on se rappelle qu'un chiffre placé à la droite d'un autre représente des unités dix fois plus petites. Il suffit d'étendre cette convention aux chiffres placés à la droite de celui des unités. Mais il fallait un signe pour faire reconnaître le chiffre des uni-

tés, et c'est la virgule qui a été adoptée pour cet usage. Toutes les fractions peuvent être représentées par des fractions décimales, soit exactement, soit avec une approximation aussi grande qu'on peut le désirer. Pour transformer une fraction ordinaire en décimales on met des zéros à la suite du numérateur, on effectue ensuite la division par le dénominateur, et l'on sépare sur la droite du quotient autant de chiffres décimaux qu'on a mis de zéros à la suite du dividende. En plaçant un, deux, trois zéros à la suite du numérateur on avait rendu la fraction 10, 100, 1000 fois trop grande; mais en séparant par une virgule 1, 2, 3 chiffres sur la droite du quotient, on le rend 10, 100, 1000 fois plus petit: on retrouve donc la vraie valeur de la fraction.

Pour savoir si une fraction ordinaire peut s'évaluer exactement en décimales, il faut commencer par la réduire à sa plus simple expression, puis décomposer son dénominateur en ses facteurs premiers. Si le dénominateur ne contient pas d'autres facteurs premiers que 2 et 5, la conversion se fera sans aucun reste; sinon, elle ne sera qu'approchée. Dans ce dernier cas, si l'on pousse l'opération assez loin, on verra les mêmes chiffres se reproduire toujours dans le même ordre au quotient, ce qui a fait donner à ces sortes d'expressions le nom de *fractions décimales périodiques*. Quand la période commence immédiatement après la virgule, la fraction périodique est *simple*; lorsque, au contraire, il y a, à la droite de la virgule, un ou plusieurs chiffres qui ne reparaisent pas de la manière que nous avons décrite, la fraction périodique est *composée*. Toutes les fractions ordinaires qui, réduites à leur plus simple expression, ne contiennent dans leur dénominateur ni le facteur 2 ni le facteur 5, donnent lieu à des fractions périodiques simples; le nombre des chiffres de la période est toujours moindre que le dénominateur de la fraction ordinaire. Si le dénominateur contient les facteurs 2 ou 5 avec d'autres facteurs, la fraction périodique est toujours mixte. Le nombre des chiffres qui précèdent la période

est toujours égal au plus haut exposant des facteurs 2 et 5 dans le dénominateur. On trouvera les diverses opérations du calcul décimal aux noms des *ADDITION, SOUSTRACTION*, etc., et

Le système décimal a été appliqué en France, aux poids et mesures, qu'au système monétaire. On a pris pour unité fondamentale le mètre, ce qui a été appelé *métrique* tout ce système. aussi à l'article *SYSTÈME MÉTRIQUE* nous en renvoyons l'explication.

DÉCIMATION, peine capitale établie par les lois des Romains contre les troupes qui s'étaient rendues coupables de lâcheté, d'émeute, de désertion, de tout autre crime commis en campagne. Lorsqu'il était question d'infliger la peine, les coupables étaient amenés avec leurs armes au milieu du camp, et là le général, du haut de son tribunal, leur reprochait leurs crimes en présence de l'armée; alors le tribun mettait le coupable dans un casque et les tirait au sort, par dizaines. Tous ceux qui avaient le tour de sortir au dixième tour étaient exécutés sur-le-champ, soit par la pique, soit par la hache. Quelquefois adoucissait la sévérité de la loi frappant de mort que le vingtième tour, quelquefois seulement un sur cent. Cette peine fut introduite dans les armées romaines peu de temps après l'expédition des rois, et continua d'être en usage jusqu'au temps de Théodose. C

Chez les modernes, on trouve de nombreux exemples de *décimation*. Nous ne citerons pas de Charlemagne, qui, à l'imitation des Romains, crut devoir appliquer formellement ce châtement militaire. En 1642, durant la guerre de Trente ans, l'archiduc Léopold fit *décimer* un régiment de l'armée impériale; en 1793, la garnison française de Trèves, se révoltant contre son commandant, le maréchal Créquy, fut aussi *décimée*. Nos armées actuelles repoussent une peine si cruelle qui trop souvent atteignait l'innocent au lieu de frapper le coupable. Dans les dernières guerres d'Espagne, la *décimation* a été ordonnée quelquefois par le général Mina, dont la cruauté restera ternie par ces sanglantes exécutions. A.

DÉCIME, pièce de monnaie de cuivre de billon, qui vaut la dixième partie d'un franc; elle équivalait à la pièce de deux sous ou de 24 deniers. On a commencé à frapper des décimes en 1793, en même temps que les pièces de centimes qui remplaçaient le *sou*, les centimes qui le divisaient en cinquante et remplaçaient les liards qui ne valaient qu'en quatre (*voy. DENIERS* et *LIARDS*). On frappa à la même époque des pièces de cinq décimes, qui ne furent que des pièces d'essai (*voir HENRI-MÉDAILLES de la révolution*, pl. 60). On a aussi **MÉTRIQUE** (*système*). D. M. **DÉCISION**, mot de l'ancienne jurisprudence qui exprimait une résolution prise sur une question controversée et un jugement rendu soit par des arbitres, soit par des juges proprement

dits. On cite encore les cinquante *Décisions* de Justinien, ordonnances rendues par l'empereur dans les années 530, 531 et 532 de J.-C. après son premier Code, dans lesquelles elles ont été incorporées à titre de *petitæ prælectiones*. Justinien, par ses *Décisions*, prononça sur des questions à l'égard desquelles les opinions des jurisconsultes étaient partagées. Meusnier a donné une édition à Paris, 1618, et elles se trouvent aussi dans ses *œuvres*, Naples, 1720, in-4^o; on en possède ailleurs plusieurs autres éditions.

En 1515 on a imprimé les *Decisiones novæ et antiquæ* (*voy. ROTÉ*), recueil de lois saxonnes porte aussi le nom de *Decisiones electorales saxonicæ*.

DÉCIUS (PUBLIUS), surnommé *Mus*, noble Romain qui, dans une bataille contre les Latins (l'an 388 avant J.-C.), se voua volontairement à la mort pour fléchir les dieux et assurer la victoire à sa patrie. Un si sublime dévouement (ce mot rend bien ici le terme latin *devotio*) était chose moins commune dans ces temps où le patriotisme et l'enthousiasme enflammaient les cœurs, qu'aujourd'hui où les sentiments personnels l'emportent de plus en plus. Les *devotiones* se faisaient avec une grande solennité. Le dévot se présentait comme une victime volontaire, après avoir accompli certains rites religieux, se pré-

paraitait, ornée de sa plus belle armure, au milieu des ennemis, pour montrer aux siens comment un brave mourrait pour sa patrie.

Décimus était consul avec Manlius Torquatus, et tous deux se sentant également prêts à faire le sacrifice de leur vie, ils convinrent de s'en remettre au sort et décidèrent que celui-là mourrait dont les troupes reculeraient les premières devant l'ennemi. Décimus fut repoussé et alla avec joie à la mort. Son exemple fut suivi par son fils, qui, nommé plusieurs fois consul, se dévoua en cette qualité l'an 295 avant J.-C. dans la guerre étrusco-gauloise; et par son petit-fils, qui, consul l'an 278, marcha à la mort dans la guerre contre Pyrrhus. C. L.

DÉCIUS (CN. MÆSIUS QUINTUS TRAJANUS), né l'an 201 de J.-C., d'une famille ancienne, selon Zosime, à Budalie, village peu éloigné de Sirmium en Pannonie, arriva des derniers rangs de l'armée aux honneurs du consulat: c'était le prix de son mérite et de sa bravoure. L'empereur Philippe l'envoya en Mésie pour étouffer une révolte excitée en faveur de Carvilius Maximus. Décimus, au lieu d'obéir, prit la pourpre et marcha contre le souverain qui lui avait donné sa confiance. Philippe alla au-devant de lui avec une armée, lui livra bataille près de Vérone, fut vaincu et tué vers le milieu du mois d'octobre 249. Décimus se signala contre les Goths, les Illyriens et les Perses; mais enfin, trompé par un faux avis de Gallus, qui voulait prendre sa place sur le trône, il tomba dans un marais en poursuivant trop vivement l'armée des Gètes, et périt avec tous ses soldats, massacré par les Barbares, l'an 251, après un règne de deux ans. Le sénat lui avait décerné les surnoms de *Trajanus* et d'*Optimus*, à cause de sa justice et de la régularité de ses mœurs. On lui reproche cependant, outre l'ambition qui lui fit trahir son prince, d'avoir, en haine de Philippe, son prédécesseur, persécuté les chrétiens avec un cruel acharnement. On prétend qu'il rebâtit les murailles de Rome; il fit aussi construire des thermes et rétablit la charge de censeur. Sous lui on com-

mença à marquer moins exactement les titres des empereurs sur leurs médailles. Il avait créé César son fils *Q. Herennius Etruscus Messius Décius* dès 249, et en 251 il l'associa à l'empire. Ce prince périt la même année en Thrace, dans une guerre contre les Goths, après avoir obtenu quelques légers avantages. A. S. n.

DÉCLAMATION. C'était, dans l'antiquité, l'art des sophistes et des rhéteurs (*voy.* l'art. suivant.) Chez nous le mot *déclamation* trouve dans l'art théâtral son acception la plus directe, la plus généralement usitée, et on ne l'emploie plus que rarement pour signifier l'art de lire des vers à haute voix ou de les réciter partout ailleurs qu'au théâtre, surtout si ces vers ne se rattachent point à une action véritablement dramatique. L'usage en devient plus rare encore s'il s'agit de l'appliquer au barreau ou à la tribune, et c'est en mauvaise part qu'on le prend dans ce cas-là.

La déclamation théâtrale est l'art de débiter sur la scène la versification tragique et de joindre à ce débit les gestes analogues, les poses, l'expression des traits, celle du regard surtout, en un mot l'action mimique qui en est le complément indispensable, comme la noblesse doit en être toujours le caractère distinctif.

Nous ne savons pas d'une manière bien positive ce qu'était la déclamation théâtrale des Grecs. Cette partie de la mélodie, appelée *hypate*, et qui s'appliquait à la tragédie, accompagnait-elle le dialogue par un chant approprié, auquel nous pourrions comparer nos récitatifs d'opéra, et qu'elle changeait quand fonctionnait le chœur, en prenant alors un chant plus étendu en mélodie et en instrumentation ? ou bien n'était-ce qu'un chœur qu'elle s'adaptait exclusivement ? Quelques savants ont résolu la première question d'une manière affirmative : selon eux, la déclamation théâtrale était un chant continu ; d'autres ont soutenu qu'elle était semblable à la nôtre et que le chœur seul était chanté. L'opinion des premiers a prévalu et a beaucoup influé sur l'art. Pendant longtemps nos acteurs tragiques se crurent dans l'obligation de scander les vers en les

récitant, d'en faire sentir la césure par le repos et l'intonation. Il en résultait un cantilène dont tout le reste du jeu ne pouvait parvenir à déguiser la monotonie. Ce jeu même était astreint à des règles traditionnelles fort sévères : il fallait marcher de telle manière, se poser de telle autre, suivant tel ou tel cas ; ne jamais élever les mains plus haut que la tête, etc. etc. Baron apporta, il est vrai, quelques changements à cette manière de déclamer : il modifia le débit dans ce qu'il avait de trop *cadencé* ; mais cet acteur s'attacha particulièrement aux gestes et donna à l'expression mimique plus de véhémence et de liberté. Lekain, sous ce rapport aussi, fit faire de grands progrès à l'art. Parmi les rôles dans lesquels il put les rendre plus sensibles on cite celui d'Orosmane (*Zaire*, de Voltaire). Sa pantomime était terrible dans les scènes où ce personnage se livre à tous les transports de sa jalousie orientale. Si Lekain ne changea rien à la récitation déjà modifiée par Baron, il est certain qu'il y introduisit une variété d'inflexion très habile et surtout très heureuse. Les traditions historiques de notre théâtre mentionnent encore la manière admirable dont il rendait, dans le rôle que nous venons de citer, ce demi-vers qui paraît d'abord si simple :

Zaire, vous pleurez !

Tout ce que l'amour peut avoir de tendre et de passionné, tout ce qu'un âme noble et ardente peut éprouver de bonheur en passant tout à coup d'un doute cruel à la conviction la plus délicieuse, Lekain savait l'exprimer par ces trois mots :

Zaire, vous pleurez !

Larive, bien plus près de notre époque, apporta dans le débit beaucoup d'énergie et de majesté ; mais ce débit était encore trop servilement attaché au mécanisme des vers. Pour gagner, pour entraîner la généralité des spectateurs dont cette déclamation flattait le goût, et pour satisfaire en même temps aux justes observations de ceux qui le trouvaient trop en dehors de la nature et de la vérité, il fallait un homme qui, à un immense talent, à une imagination riche et

se joignait un goût pur et réfléchi, connaissances solides et variées, et que plus le système de la versification idéal le langage de la tragédie, l'acteur doit chercher à rapprocher le langage du ton vrai, des formes naturelles, tout en lui conservant la dignité. C'est un des principaux mérites; il qu'à force d'art cet homme parvenait à quelque sorte, à faire oublier l'écrit des vers; il fallait que le langage de son langage n'appartint plus, à la scène, à Corneille, à Racine ou à Molière, mais que ce fussent Auguste, ou OEdipe qui parlaient eux-mêmes. Cet homme se montra : c'était le grand acteur sut résoudre les questions qui avaient été agitées de la manière de déclamer en public; il n'y eut plus deux façons de faire à cet égard. Les partisans de la nouvelle école et les critiques qui demandaient des modifications et des réformes se réunirent pour applaudir Talpourt pour admirer son talent. C'est un fait d'art d'imitation le meilleur des systèmes est celui qui prend racine pour base, et c'est là que viennent résumer toutes les règles de la déclamation. On a déjà compris qu'il faut toutefois que ce *vrai* soit approprié à la nature aussi à ses spécificités. — Nous ne terminerons pas cet article sans rappeler le poème de la *Déclamation théâtrale* par Dorat, Paris, in-8°. Voy. aussi les mots ACTION et DÉBIT. E. R. DE.

DÉCLAMATIONS des rhéteurs. Le mot de déclamation, dont on se sert d'aujourd'hui pour caractériser le langage théâtral et la fausse chaleur d'un discours sans conviction, désignait, dans l'antiquité, un genre d'exercice usité dans les écoles des rhéteurs. Les Romains ont emprunté aux Grecs. Eschine, le premier, en avait fait usage dans l'école; il ouvrit à Rhodes pendant son séjour, et comprenait sous ce nom, tantôt des questions générales et abstraites, tantôt des thèses, tantôt des questions relatives à des faits historiques ou imaginaires, appelées *hypothèses*. Ces dernières portaient le nom de *causes* ou *causes judiciaires*, et d'*opinions* ou *consells* (*suasoriae*) quand il s'agissait de délibérations politiques ou privées. Le but de ces exercices était de former l'orateur par la discussion d'affaires semblables à celles qu'il aurait un jour à traiter dans la réalité.

Malheureusement ces déclamations ne furent pas renfermées dans l'intérieur des écoles : elles devinrent des exercices publics, et, au lieu d'être un moyen d'études, elles ne furent plus qu'une occasion de briller. C'était un assaut d'esprit où la cause n'était qu'un prétexte. On sacrifiait l'enchaînement et la solidité des preuves pour tout donner à l'effet et au trait. Le maître lui-même descendait souvent dans l'arène, encourageant tous ces défauts par son exemple. Les sujets se ressentaient nécessairement du but qu'on s'était proposé. Ils devinrent de plus en plus bizarres; l'on rechercha ceux qui présentaient des faits inouïs et promettaient par conséquent des idées ou des images neuves, et des effets plus piquants.

Il est facile de juger combien ces fâcheuses habitudes nuisaient au bon goût; toutefois l'influence ne s'en fit guère sentir à Rome qu'après la chute du gouvernement républicain. Comme l'éloquence n'est pas une œuvre d'artiste, mais qu'elle se mêle à des intérêts réels, tant que la tribune fut debout et que les jugements du peuple dans les causes politiques ouvrirent une vaste carrière à l'orateur judiciaire, les grandes nécessités de la pratique corrigeaient ces défauts de l'école. Il n'en pouvait être de même quand l'éloquence fut réduite aux plaidoiries sur des intérêts privés ou des affaires criminelles. L'imagination préoccupée de la haute éloquence des anciens ne sut pas renoncer aux grands effets oratoires. On voulut les transporter sur un théâtre qui ne les comportait que bien rarement, et n'étant pas soutenu par le sujet on se jeta dans la recherche. L'éloquence était perdue dès lors, même quand les rhéteurs n'eussent pas existé. Mais les déclamations ont donné le ton à cette époque de décadence; si elles n'ont pas causé la ruine de l'art oratoire en particulier, elles ont infecté tout le

genre.

reste de la littérature, la poésie comme la prose, et contribué, autant que ces lectures d'apparat (*recitationes*) si chéries de Plin-le-Jeune, à la perte du goût.

La plupart des déclamations qui nous restent des rhéteurs grecs appartiennent à la classe des *thèses* ou à celle des *sua-soriae*, celles des Latins à la classe des *controverses*. Le père du philosophe Sénèque avait recueilli pour ses fils un grand nombre d'extraits de tous les déclamateurs célèbres de son temps. Ces extraits, fort peu intéressants par eux-mêmes, sont précieux en ce qu'appartenant au beau siècle de la littérature latine, ils nous montrent cependant les commencements de la décadence. Enfin il existe, sous le nom de Quintilien, des extraits plus étendus, qui sont très probablement postérieurs à son époque et paraissent l'ouvrage de plusieurs rhéteurs. Moins importants que les premiers par le siècle auquel ils appartiennent, ils le sont bien plus par leur étendue, qui permet de juger l'ensemble de la composition.

J. R.

DÉCLARATION, voy. GUERRE, FAILLITE, INFANTICIDE, etc.

DÉCLARATION DES DROITS, voy. DROITS.

DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE. Des mécontentements très vifs s'étaient élevés entre la cour de Rome et la cour de France au sujet de l'extension de la régale et du monastère de Charonne, faubourg de Paris. Louis XIV prit le parti de réunir le clergé de son royaume et d'en obtenir la satisfaction que lui refusait le pape Innocent XI. L'assemblée du clergé commença, en 1681, par entendre des rapports sur ces affaires et par arrêter, le 28 juin, la convocation d'une assemblée générale pour le 9 novembre suivant. Elle se tint en effet, et Bossuet en fit l'ouverture par son admirable discours sur *l'unité de l'Église*. Elle était composée de 35 archevêques ou évêques, de 35 députés du second ordre et des deux agents généraux.

Après un examen approfondi de la matière et un savant rapport de Gilbert de Choiseul-du-Plessis-Praslin, évêque de Tournay, l'assemblée du clergé de France publia, le 12 mars 1682, une

déclaration au sujet de la puissance ecclésiastique, dont voici le sommaire.

1° Jésus-Christ a donné à saint Pierre et à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rapport au salut éternel, mais il ne leur a pas donné le pouvoir de déposer les souverains, soit directement, soit indirectement, et de délier les sujets du serment de fidélité.

2° La plénitude de puissance accordée au siège apostolique ne porte aucune atteinte aux décisions des sessions IV et V du concile œcuménique de Constance, approuvées par l'Église universelle et observées religieusement par l'Église gallicane.

3° L'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons dressés par l'esprit de Dieu et respectés sur toute la terre.

4° Il appartient principalement au pape de décider en matière de foi, et ses décisions obligent toutes les églises; son jugement n'est pourtant pas irréfutable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

Un édit du roi, qui suivit aussitôt, ordonna d'enregistrer la déclaration de clergé dans tous les parlements, bailliages sénéchaussées, universités, facultés de théologie et de droit canon. Il défendit à tout séculier ou régulier d'enseigner ou d'écrire aucune chose contraire aux quatre articles; il enjoignit à tous ceux qui seraient choisis pour professer la théologie de les souscrire. L'assemblée elle-même adressa à tous les évêques du royaume une lettre pour leur donner avis de la déclaration et les engager à la faire recevoir dans les églises, dans les écoles et universités commises à leurs soins.

La déclaration fut généralement adoptée sans opposition en France, où la doctrine qu'elle contient avait poussé de profondes racines dans les esprits; et l peu de réclamations qu'elle excita vinrent plutôt de quelques dispositions de l'édit du roi, qui parurent trop assujettissantes (comme on le voit dans les *Mémoires chronologiques* du P. d'Avrign t. III), que du fond de la doctrine. Il n'eut pas de même dans les autres états de l'Europe: elle souleva la bile d'un grand nombre de théologiens, qui pri

la plume pour l'attaquer sans ménagement. Des prélats distingués allèrent à la censurer dans des conciles. La de Rome s'obstina à y voir un *dé-ogmatique*, et non pas une déclaration la doctrine du clergé du royaume. ent XI refusa des bulles à tous ceux vaient été nommés aux bénéfices les assemblées de 1681 et 1682, de qu'à sa mort il y avait en France le 30 églises destituées de pasteurs. ndre VIII, successeur de ce pon-montra d'abord quelques vellétés réconcilier avec la France et de à la fermeté de Louis XIV, qui ne it point entendre parler de rétracter aximes inviolables de sa couronne ; dant il revint aux sentiments de rédécesseur, et le 4 août 1690 il une bulle par laquelle il cassait et ait, de son propre mouvement et tu de sa pleine puissance, les déli-ions et résolutions de l'assemblée rgé de France. Le 30 janvier 1691, de sa mort, il la montra aux car-x et ordonna qu'elle serait affichée ne avec les formalités ordinaires. iocent XII se laissa fléchir aux be-de l'Église de France. Le 14 sep-e 1693 les prélats nommés, qui it assisté à l'assemblée de 1682, lui rent *que tout ce qui avait pu être décréte par la puissance ecclé-que dans ladite assemblée devait 'enu pour non décrété, et qu'ils iaient pour tel; que, de plus, ils ent pour non délibéré tout ce qui pu être censé y avoir été délibéré réjudice des droits des églises, ntention n'ayant pas été de faire r décret, ni de porter préjudice ites églises.* Louis XIV, de son lui écrivit à la même date : « Je bien aise de faire savoir à V. S. j'ai donné les ordres nécessaires ir que les choses contenues dans n édit du 22 mars 1682, touchant déclaration faite par le clergé de nce, à quoi les conjonctures pas- s n'avaient obligé, ne soient pas rvées. » s lettres mirent le sceau à la récon-on entre Rome et la France. Depuis, nt les expressions de Louis XIV, ou

n'a obligé ni empêché personne de par-ler sur une matière qu'il est libre de soutenir de part et d'autre, comme plu-sieurs autres questions de théologie, sans donner la moindre atteinte à aucun des articles de foi. Lorsque, en 1713, l'abbé de Saint-Aignan, nommé à l'évêché de Beauvais, éprouva quelques difficultés pour ses bulles, à cause d'une thèse qu'il avait soutenue en 1705 en faveur des quatre articles, des lettres du roi et de Fénelon les firent cesser.

La déclaration du clergé de France, vi-vement attaquée par Charlas, Sfondrate, d'Aguirre, Dubois, Roccaberti et autres, a été savamment défendue par Dupin, Arnauld, le chancelier d'Aguesseau, le cardinal de la Luzerne et surtout par Bossuet. Les partisans du P. Queanel, peu d'accord avec les anciens amis de Jansénius, ont prétendu que c'était une décision de foi, et qu'il n'était pas per-mis de l'abandonner ni d'excuser ses ad-versaires d'hérésie. Exagération absurde qui dépasse évidemment le but ! C'est dans ce sens que le synode de Pistoye l'a insérée, en 1786, dans son premier dé-cret, *Sur la foi et sur l'Église*, et c'est sans doute pour cela qu'elle a été con-damnée par le souverain pontife Pie VI dans sa bulle *Auctorem fidei* (voir la *Dé-fense des libertés de l'Église gallicane* par Louis Mathias de Barral, archevêque de Tours, Paris, 1817, in-4°).

Il est dit, dans l'article 24 de la loi sur le concordat, que ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans les séminaires souscriront la déclaration faite par le clergé de France en 1682, et publiées par un édit de la même année; qu'ils se sou-mettront à enseigner la doctrine qui y est contenue. Dans différentes occasions, des ministres de l'intérieur, comme Lainé, Siméon, etc., ont renouvelé ces disposi-tions. A l'époque des démêlés de Napo-léon avec le Saint-Siège, plusieurs évé-ques d'Italie et de France, et des ecclé-siastiques très distingués, ont adopté cette déclaration, mais n'ont jamais assuré qu'elle appartient à la foi et que ceux qui la rejetaient fussent hérétiques. J. L.

DÉCLIN, ce mot s'applique à cer-taines choses qui touchent à leur fin. En astronomie, il s'emploie dans la même si-

gnification lorsqu'on dit le déclin du jour ou le déclin de la lune. Le soleil étant sur le point de se coucher, on dit généralement que le jour est sur son déclin; mais le sens de ce mot est plus directement attaché à la diminution apparente de la lune. Ainsi lorsque cet astre, après avoir parcouru ses différentes phases, n'offre plus à la vue qu'un croissant très mince et qui va toujours en diminuant jusqu'à ce qu'il disparaisse tout-à-fait, on dit qu'il est dans son déclin. Ce mot n'a pas d'autres valeurs dans la science astronomique. E. B.-D.

DÉCLINAISON (gramm.). C'est la manière de faire passer les noms par tous leurs cas (*voy.*) dans les langues qui ont des cas, ou la chute, le passage d'une terminaison à une autre. Tous les mots qui ont des terminaisons différentes ont donc une *déclinaison*; mais on a beaucoup resserré la signification de ce mot : 1° en ne l'appliquant pas aux variations des terminaisons des verbes, pour lesquelles on s'est servi du mot *conjugaison*; 2° en ne comprenant point sous le titre de *déclinaison* les variations qui ont lieu dans la terminaison des noms par rapport au nombre et au genre. La *déclinaison*, dans quelque langue que ce soit, ne peut donc s'appliquer qu'aux noms substantifs ou adjectifs; et, pour que ces noms aient une véritable *déclinaison*, il ne suffit pas que chacun d'eux puisse se prêter à des terminaisons, à des chutes différentes : il faut que ces chutes variées aient un autre objet, un autre but que le nombre et le genre, et qu'elles servent à indiquer les rapports de dépendance et de régime entre les membres d'une phrase, entre un sujet et un verbe, entre une préposition et un nom, etc. *Mal*, par exemple, fait *maux* au pluriel : ainsi *al* et *aux* sont deux terminaisons, deux chutes à la fin d'un mot; de même *beau* fait au féminin *belle* : *eux* et *elle* sont encore deux désinences dans le même mot; mais ces variations n'ont de rapport qu'au nombre et au genre, et n'indiquent pas si le nom où elles se trouvent est régi ou régissant, par un nom, un verbe, ou une préposition : elles ne sont donc point ce qu'on nomme *déclinaison*.

Dans plusieurs langues l'usage a établi que l'on peut changer la terminaison des noms selon les divers rapports sous lesquels on veut les faire considérer : on dit alors de ces noms qu'ils sont *déclinables*, c'est-à-dire qu'ils changent de terminaisons d'après la méthode reçue dans la langue. Il y a des noms dont les terminaisons ne varient point : on les appelle *indéclinables*. F. R.-D.

DÉCLINAISON (astronomie). La *déclinaison*, en astronomie, est la perpendiculaire abaissée d'un astre sur l'équateur, ou, en d'autres termes, c'est la distance d'un astre à l'équateur. Elle est boréale ou australe, suivant qu'elle est comptée de l'équateur en allant vers le pôle nord ou vers le pôle sud. La *déclinaison* d'une étoile, jointe à son ascension droite, c'est-à-dire au temps de son passage au méridien, donne exactement sa position dans le ciel, de manière que cette étoile ne peut pas être confondue avec une autre. De l'équateur au pôle on compte 90 degrés : si donc une étoile a, par exemple, 30 degrés de *déclinaison* boréale, sa *distance polaire* sera le nombre 60, qu'il faut ajouter à 30, pour avoir 90. Ainsi la distance polaire est ce qu'on nomme le complément de la *déclinaison*. E. B.-D.

DÉCLINAISON de l'aiguille aimantée. C'est l'angle que fait le méridien magnétique avec le méridien astronomique, ou, en d'autres termes, c'est l'angle formé par la direction de l'aiguille, suspendue horizontalement, avec la ligne du méridien. Si le pôle sud de l'aiguille est dirigé du côté de l'ouest, la *déclinaison* est occidentale; elle est orientale, lorsqu'il passe à l'est du méridien. La *déclinaison* de l'aiguille aimantée est actuellement pour Paris de 22 degrés et quelques minutes, mais elle varie avec le temps. Elle varie aussi avec les lieux. Ainsi il y a des pays où l'aiguille prend exactement la direction du méridien astronomique : dans ce cas la *déclinaison* est nulle et l'ensemble des lieux où ce phénomène a lieu forme ce qu'on appelle des lignes sans *déclinaison*. En 1580, la *déclinaison* de l'aiguille était pour Paris de 11 degrés et demi à l'orient du méridien; en 1663 elle était nulle, par conséquent

le méridien magnétique coïncidait avec le méridien astronomique; puis l'aiguille s'est dirigée successivement vers l'occident, et en 1814 la déclinaison était de 22 degrés 34 minutes. Depuis cette époque elle a pris une marche légèrement rétrograde.

Nous citerons à ce propos une idée singulière que nous avons entendu émettre à un savant distingué, dont les sciences déplorent vivement la perte récente. M. Ampère, d'après certains résultats déduits d'observations, croyait que, dans nos climats, la température moyenne de l'année était dépendante de la déclinaison de l'aiguille aimantée. Ainsi, selon lui, pour un même pays le minimum de température devait avoir lieu lorsque la déclinaison de l'aiguille était nulle; la température moyenne allait ensuite en augmentant à mesure que l'aiguille s'éloignait du méridien astronomique, et le maximum de température arrivait au maximum de déviation de l'aiguille. Il citait particulièrement ce fait, que l'on cultivait la vigne en Angleterre et que l'Islande était couverte de forêts, à une époque où l'aiguille aimantée déviait considérablement à l'est du méridien astronomique; et il pensait que lorsque le pôle magnétique se trouverait de nouveau dans la même direction, ces deux pays jouiraient encore des mêmes richesses. Nous avons observé le maximum de déviation à l'ouest, mais la température moyenne n'a pas paru plus élevée; il est possible, toutefois, que la déviation de l'aiguille soit plus grande à l'orient qu'à l'occident et que cet effet se fasse sentir davantage; mais jusqu'ici cette opinion de M. Ampère n'est qu'une hypothèse: elle n'en mérite pas moins toute l'attention des savants futurs, qui pourront la vérifier avec les observations plus précises que leur laissera notre époque.

Les observations de déclinaison sont extrêmement délicates et minutieuses; elles se font avec un instrument qu'on appelle *boussole de déclinaison* et dont on trouve la description dans les principaux traités de physique: cependant depuis quelques années cet instrument a subi d'importantes modifications dues à M. Gambey. Cet habile artiste a changé

le mode de suspension de l'aiguille. Anciennement l'aiguille se mouvait sur un pivot, et par cela même éprouvait de la résistance par le frottement: M. Gambey a suspendu l'aiguille par son centre à un fil de soie que l'on a soin de bien détordre avant de commencer l'observation.

E. B-D.

DÉCLINATOIRE, du latin *declinare*, décliner, éviter. On nomme, en général, exception *déclinatoire* celle qui a pour but d'éviter de plaider devant le tribunal où l'on a été assigné.

On distingue deux sortes d'exceptions déclinatoires: le déclinaire proprement dit et le règlement de juges. Le déclinaire proprement dit est l'exception par laquelle le défendeur qui se prétend appelé devant un tribunal autre que celui qui doit prononcer sur la demande, réclame son renvoi devant les juges qui doivent en connaître. Ce renvoi peut être ordonné pour trois causes: 1° pour *incompétence*, c'est-à-dire lorsque le tribunal auquel la contestation est soumise ne peut la décider, soit à raison de la matière, comme dans le cas où un tribunal de commerce est saisi d'une affaire civile, soit à raison de la personne, comme si le défendeur a le droit de faire prononcer sur le différend par un autre tribunal, parce qu'il a son domicile dans le ressort de ce tribunal; 2° pour *connexité*, ou lorsque la demande est tellement liée avec une première déjà pendante devant un autre tribunal que la décision de l'une doit influencer sur celle de l'autre; 3° enfin, pour *litispendance*, c'est-à-dire quand il a déjà été porté devant le même tribunal, ou devant un autre, une demande pour le même objet entre les mêmes parties.

Le règlement de juges est la désignation du juge qui doit prononcer sur une contestation. Il y a lieu de se pourvoir en règlement de juges quand deux demandes relatives au même objet sont formées, non par la même partie comme dans le cas de litispendance, mais par les deux parties devant des tribunaux différents. Exemple: A et B sont associés. Chacun d'eux forme contre l'autre une demande en dissolution de société, savoir: A devant le tribunal de commerce,

parce qu'il soutient que la société est commerciale; B devant le tribunal civil, parce qu'il la prétend purement civile. Le règlement de juges est porté tantôt devant le tribunal de première instance, tantôt devant la cour royale, quelquefois même devant la cour de cassation, suivant la distinction établie par l'article 363 du Code de procédure.

Toute exception déclatoire doit être présentée avant les défenses au fond et même avant les autres exceptions; cependant s'il s'agit d'une exception fondée sur l'incompétence à raison de la matière, comme elle est établie dans l'intérêt public, elle peut être proposée en tout état de cause, et le tribunal doit même alors prononcer d'office le renvoi, s'il n'est pas demandé. E. R.

DÉCOCTION. Ce mot exprime non-seulement l'action de faire bouillir une substance animale ou végétale dans l'eau ou dans un autre liquide propre à en dissoudre certains principes, mais encore le produit de cette opération. Le pharmacien, le cuisinier, le teinturier et un grand nombre d'autres industriels emploient cette manière de traiter les diverses substances dont ils ont besoin.

Tantôt on met ensemble sur le feu le liquide et la substance sur laquelle on veut opérer; tantôt, au contraire, on attend que le liquide soit bouillant pour y plonger les matières, qu'il attaque alors avec plus d'énergie, surtout si l'on prolonge l'ébullition, et plus encore si l'on y ajoute une pression plus ou moins considérable (voy. AUTOCLAVE). Quoique bien simple, cette préparation n'a pas moins besoin d'être dirigée avec précaution: il faut savoir si les substances qu'on y soumet sont de nature à céder leurs principes actifs à l'eau bouillante, qu'on préfère généralement, et à ne point s'altérer par une ébullition prolongée. On doit également, quand on a plusieurs matières à traiter, agir d'abord sur celles qui sont les moins solubles, puis successivement sur celles qui le sont davantage, et prolonger plus ou moins l'ébullition.

La décoction achevée, on peut *décant*er (voy. p. 655) le produit ou le passer, pour le séparer du résidu, que l'on soumet quelquefois à la pression, pour en extraire

tout ce qu'il peut contenir encore d'utile; quelquefois il est bon de le laisser refroidir et même de le clarifier.

En général, les substances pourvues de principes volatils ne supportent pas la décoction et doivent être traitées par infusion ou par digestion (voy. ces mots). En médecine, un grand nombre de tisanes (voy.) sont des décoctions. F. R.

DÉCOMPOSITION. Décomposer un corps dans le sens que les chimistes attachent à ce terme, c'est le réduire en ses principes constituants. Le choc ou le frottement est une des causes qui tendent à produire ce phénomène, comme on le voit par les poudres fulminantes; et il y a alors dégagement de chaleur et de lumière, ordinairement suivi de détonation.

La chaleur seule suffit pour produire des décompositions. La pierre à chaux avant d'être mise au four est à l'état de carbonate: on l'en retire débarrassée de son acide. Les matières organiques chauffées fortement se décomposent pour la plupart et sont ramenées à l'état d'eau, d'hydrogène carboné, de carbonate d'ammoniaque, en laissant un dépôt de charbon. Celles qui sont volatiles échappent à la décomposition en se réduisant en vapeur; mais en faisant passer cette vapeur à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, la décomposition a lieu. La présence de certains corps contribue souvent pour beaucoup aux phénomènes de la décomposition: les ferments, par leur présence seule, sans rien perdre de leur poids et sans changer de nature, décomposent le sucre en alcool et acide carbonique.

Mais l'agent qui, sans contredit, a le plus d'influence dans la nature pour modifier les corps, en les décomposant ou en les recomposant, est l'électricité. Les premiers effets de la pile ont été observés par Nicholson, Carlisle et Cruikshank: ils reconnurent que l'hydrogène et les bases étaient transportés au pôle négatif, l'oxygène et les acides au pôle positif. Quelque temps après, Davy décomposa les alcalis que l'on avait regardés jusqu'alors comme indécomposables. MM. Gay-Lussac et Thénard ensuite se livrèrent ensemble à une série de recherches physico-chimiques, à l'occasion d'une grande

plée donnée à l'École polytechnique par Napoléon : ils reconnurent les premiers la nature du bore, en décomposant l'acide borique. Enfin, dans ces derniers temps, M. Becquerel est parvenu, en se servant d'actions électriques très faibles, mais très prolongées, à décomposer une foule de corps, en en recomposant d'autres qui, par cela même qu'ils se formaient très lentement, avaient le temps de cristalliser et de prendre les formes que ces mêmes composés présentent dans la nature. *Voy. ANALYSE, ÉLÉMENTS, etc. A-Z.*

DÉCORATEUR, celui qui est chargé de la décoration des lieux, c'est-à-dire de composer les détails et l'ensemble des sujets qui doivent les orner, les embellir. Cet art s'applique aux choses les plus simples comme aux plus composées. Il faut du goût pour orner une table, un repas, l'intérieur d'un appartement, d'un boudoir, une procession, une pompe funèbre, une fête publique, un palais où doit se faire une cérémonie quelconque. Cet art, pour lequel on ne peut pas donner des principes, exige plus de connaissances qu'on ne le pense communément, et il faut savoir bien dessiner pour rendre ses idées, connaître la peinture, la sculpture, la perspective pour faire un bon choix des objets et savoir les disposer, les grouper. Il faut beaucoup d'imagination, car les fêtes se multiplient souvent, et nos Crésus du jour veulent de la variété, du nouveau, de l'imprévu, de l'extraordinaire. Une classe d'ouvriers, nous dirons presque d'artistes, a fait de grands progrès dans ce genre : ce sont les tapissiers (*voy.*); quelques-uns, avec un goût exquis, savent transformer l'appartement le plus modeste en un lieu de délices en mettant tous les arts à contribution. *V. DE M-N.*

DÉCORATIONS (théâtre). On peut appliquer au théâtre ce que La Fontaine a dit de l'amour : sur la quantité de personnes que réunit le premier,

Pour une qu'il prend par l'oreille,
Il en prend mille par les yeux

C'est surtout à une époque où le matérialisme des sens fait irruption jusque dans les plaisirs de l'esprit, que l'art dramatique est contraint d'appe-

ler à son secours le luxe des décorations et leur charme attractif pour la très grande majorité des spectateurs : aussi peut-on dire que, dans bien des théâtres, grands et petits, le décorateur est souvent l'auteur principal, sinon de la pièce, au moins du succès.

Du reste, il est juste d'ajouter que de nombreuses études et beaucoup de connaissances, qui se rattachent à son art, sont nécessaires au peintre de décorations qui veut s'y élever au-dessus de la médiocrité. Il ne lui suffit pas de posséder à fond la perspective linéaire et aérienne, l'habile emploi des clairs-obscur, des grandes masses d'ombre et de lumière, de savoir combattre les difficultés que lui opposent, pour ces divers effets, les trop vives clartés des lustres de nos salles, des lampes de la scène. Ayant à retracer tant d'édifices et de sites différents, cet artiste doit connaître parfaitement l'architecture et le paysage. Il faut ensuite qu'il sache bien dessiner la figure, car il aura plus d'une fois à orner ses décors de statues et de bustes. On sait assez combien il est nécessaire qu'il connaisse aussi l'antique et les divers styles d'architecture pour ne pas les confondre. Sans doute, nos décorateurs ne donnèrent pas, comme dans l'enfance de l'art,

L'air et le goût français à l'antique Italie.

Mais sans cette étude approfondie, parfois des erreurs moins frappantes pourraient leur échapper, et de temps en temps, ainsi que nous avons pu le voir, un sujet grec serait représenté dans un édifice romain, et *vice versa*; ou bien les armes, les productions d'un pays, se trouveraient transportées dans un autre.

Il n'est pas jusqu'aux modes du jour, celles du moins qui concernent les constructions, la disposition des appartements, leurs accessoires d'embellissement, etc., que le peintre décorateur ne doive avoir bien observées pour les retracer avec fidélité. Il faut qu'il sache aussi bien reproduire sur la toile le boudoir d'une de nos petites-maitresses qu'un temple de l'antiquité ou un monument du moyen-âge.

Les auteurs dramatiques ont quelquefois l'imagination trop exigeante, et de-

mandent au peintre de décorations ce que son art ne peut exécuter; il est contraint alors de les ramener aux bornes du possible. Il lui faut également corriger ou modifier dans ses compositions ce qui, dans leurs programmes, serait trop bizarre ou de mauvais goût. Aussi plusieurs de nos anciens écrivains avaient-ils senti que c'est surtout au théâtre que la poésie et la peinture doivent être sœurs. On voit, par les préfaces de Corneille qui précèdent ce qu'on appelait ses *pièces à machines*, et par les indications que joignait Quinault à ses opéras, qu'ils n'étaient point restés étrangers à un art qui devait seconder le leur, et qu'ils pouvaient donner eux-mêmes des conseils utiles aux artistes chargés d'exécuter les décorations de leurs ouvrages.

Nous savons peu de chose sur le plus ou moins d'habileté avec laquelle les anciens décoraient leurs scènes. Les tableaux trouvés à Herculanium doivent toutefois nous faire présumer que Rome avait aussi ses talents dans cet autre genre de peinture; mais, trop fragiles par leur nature et leur destination, leurs productions n'ont pu nous être conservées.

L'usage et la confection des décorations théâtrales étaient, en quelque sorte, perdus au xv^e siècle: ce fut Balthazar Preuzzi, né en 1481 à Volterre, en Italie, qui fut le restaurateur de cet art. Il eut, dans cette contrée, de dignes successeurs, parmi lesquels on peut citer Parigi à Florence, Bibiena à Rome. Ajoutons que les Italiens furent, jusqu'à ces derniers temps nos maîtres dans cette partie. Le génie de Servandoni, après avoir élevé au sein de notre capitale le beau portail de Saint-Sulpice, montra aussi, sur le vaste théâtre des Tuileries, tout ce que pouvait faire naître de prestige la baguette magique du grand peintre décorateur. De nos jours, enfin, c'est encore un Italien, Cicéri, qui a prêté à une foule de pièces l'appui de son talent, et embelli principalement notre opéra de toutes les illusions de son pinceau.

La France aura son tour; elle l'a déjà, on peut le dire; car, depuis quelques années, d'habiles peintres décorateurs ne lui laissent plus rien à envier à l'Italie sur ce point. Citons, au premier rang, les ha-

biles inventeurs du Diorama (*voy.*), MM. Bouton et Daguerre. Beaucoup de jeunes artistes, entre autres, MM. Feuchères, Séchan, etc., ont déjà fait leurs preuves. Tel spectacle des boulevards emploie des talents, comme ceux de MM. Philastre et Cambon, qui pourraient s'illustrer aussi sur nos scènes principales.

Nous avons indiqué plus haut les diverses connaissances que doit posséder le peintre de décorations: est-il besoin de dire que le goût, cette première condition de ses succès, lui est plus indispensable encore? Il est fâcheux d'ajouter qu'il faut, en outre, à son âme d'artiste, une sorte d'abnégation de la gloire à venir. La sienne est, si l'on peut s'exprimer ainsi, *en détrempe* comme ses ouvrages: aussi doit-il viser davantage à l'effet du moment qu'à celui que confirment l'examen réfléchi et le temps. C'est là sans doute qu'il est permis de frapper fort, plutôt que juste; son mérite à lui, c'est d'avoir parlé aux yeux avec une éloquence vive, frappante, improvisée. Il laissera le *purisme* de la peinture à ceux qui ont le temps de le chercher. M. O.

DÉCORATIONS politiques et militaires. Les décorations, dans ce sens, sont des distinctions qu'on accorde au mérite, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre militaire. Instituer, à l'occasion des grandes et belles choses, des signes extérieurs qui, sans avoir aucune valeur intrinsèque, imposent à ceux qui en sont revêtus la nécessité de se respecter eux-mêmes et de ne jamais démentir leurs antécédents, en même temps qu'ils inspirent aux autres le désir de marcher sur leurs traces, créer enfin entre les hommes l'aristocratie de la vertu et du talent, tel est le but des décorations politiques en général. Du reste, on arrive à ce résultat par les moyens les plus simples: une couronne de laurier, de chêne ou de myrte, une forme particulière de vêtements, le privilège de se faire conduire en voiture, ou éclairer, de nuit, par un flambeau, une place particulière dans les assemblées publiques, la prérogative de quelques surnoms et titres, de certaines marques dans les armoiries, voilà des récompenses dont la distribution ne charge pas le trésor public, et qui, cependant,

ent sur l'imagination des hommes naissance qui a enfanté des prodiges. D'ailleurs Montaigne a dit : « La vertu embrasse et aspire plus volontiers la récompense purement sienne, qu'une glorieuse qu'utile; car, à la vérité, les autres dons n'ont pas leur mérite si digne, d'autant qu'on les emploie à toutes sortes d'occasions. Par les richesses on satisfait le service d'un prince, la diligence d'un courrier, le métier, le voltiger, le parler et les plus hautes offices qu'on reçoive; voire et le s'en payer, la flatterie, le maquerelle, la trahison; ce n'est pas merveille que la vertu reçoit et désire moins volontiers cette sorte de monnaie commune que celle qui lui est propre et particulière, toute noble et généreuse. »

Dans tous les temps et chez tous les peuples du monde on a su tirer parti d'un moyen de stimuler aux actions nobles et vertueuses. Les Grecs, comme on sait, décernaient des prix aux vainqueurs des jeux olympiques; chez les Romains, une couronne de chêne venait sur le front du soldat qui s'était distingué par un beau fait d'armes ou qui avait sauvé la vie à un citoyen. Le conquérant enseignait aux Romains l'art de naviger sur mer: on lui permet de se précéder, la nuit, d'un flambeau et d'être joueur de flûte, dans les rues de Rome; plus tard, Scipion, en renversant le royaume, donne l'Afrique à sa patrie: on recevra le nom d'Africain, et il aura été assez généreuse. Cependant, à côté de cette simplicité, nous voyons les pompes du triomphe et les fêtes de l'apothéose; l'anneau d'or devient bientôt une distinction des plus flatteuses (voy. COURONNE et ANNEAU). Aujourd'hui même on décerne encore des médailles, on frappe des médailles en l'honneur des personnes illustres; mais un grand coup de décorations nouvelles, dites chez différents peuples, ont été introduites. En Orient, et sur tout le littoral de l'Afrique, les turbans, chevaux, robes et pelisses d'honneur, sont les distinctions les plus accréditées; chez les Perses, le grand-seigneur envoie des caftans ou robes d'honneur aux personnes qu'il veut décorer, surtout aux ambassa-

deurs et à ceux qui paraissent à son audience; et chez nous, on sait combien Napoléon a fait de héros en attachant, sur le champ de bataille, la croix de sa boutonnière à celle du soldat qui s'était distingué dans l'action. Nous n'avons pas à donner ici une nomenclature complète des décorations politiques; nous nous arrêterons à celles dont l'usage est le plus général chez les nations modernes, et nous renvoyons à l'article spécial ce qui est relatif aux ordres civils et militaires.

Dans l'état ecclésiastique, les principales décorations sont la croix et l'anneau. On nomme *croix pectorale* (voy.) celle que les évêques, archevêques et autres dignitaires du clergé, les abbés et abbesses, réguliers et régulières, portent habituellement. Dans l'anneau (voy.) des évêques, on doit voir le symbole de leur mariage avec l'Église; son usage remonte à une haute antiquité.

Dans l'armée, les décorations les plus usitées sont, outre les ordres dont nous ne faisons mention ici que pour mémoire, les sabres, fusils, baguettes de tambour d'honneur, les médailles, etc.

Au civil, ce sont des portraits de souverains, avec ou sans diamants, conférés avec autorisation de les porter, des chiffres, des clés de chambellan, des cafetans d'honneur en Russie, etc. E. P.-C.-T.

DÉCOUVERTES, voy. INVENTIONS ET DÉCOUVERTES.

DÉCOUVERTES (VOYAGES DE). L'histoire des voyages de découvertes est une des branches les plus importantes de l'histoire même de l'humanité; c'est celle des principaux progrès des nations vers la civilisation. L'ambition, la soif des richesses, le désir naturel à l'homme d'accroître ses jouissances par l'acquisition et l'échange des productions de divers climats, le besoin de satisfaire cette curiosité qui est en lui la source du développement de son intelligence, tels sont les motifs qui, dans tous les temps, ont fait entreprendre des voyages de découvertes. Leurs résultats immédiats et certains ont été d'accroître nos connaissances sur la configuration des terres et des mers du globe que nous habitons, sur ses diverses productions, sur les phénomènes qui s'y montrent,

sur le mode d'existence des races humaines qui s'y perpétuent; c'est-à-dire que les voyages de découvertes sont un des principaux et des plus puissants moyens de perfectionner nos sciences physiques et morales; mais ils ne produisent cet effet que lorsque les motifs qui les font entreprendre agissent sur une nation civilisée ou que des circonstances favorables entraînent dans les voies de la civilisation; ou enfin lorsque les conquêtes d'un peuple rude et inculte réunissent sous un même sceptre une vaste étendue de pays qui auparavant était partagée entre un grand nombre de petites nations rivales, qui ne permettaient pas qu'aucun voyageur isolé pût y pénétrer. Ainsi les Barbares, qui devaient enfanter un jour les nations modernes de l'Europe, ont fait, par leurs conquêtes, rétrograder les connaissances géographiques qui s'étaient accrues par les victoires des Romains et par l'extension de leur empire. Les longs déchirements et l'anarchie guerrière, suites de l'irruption des peuples du nord, anéantirent la civilisation, brisèrent toutes les contrées qui, en Europe, en Asie et en Afrique, faisaient partie du monde romain, en un nombre infini de petites souverainetés qui, livrées entre elles à des guerres perpétuelles, entravaient les communications des peuples, et ôtaient la faculté de parcourir de très courtes distances sans s'exposer à être privé de la vie ou de la liberté. Les conquêtes des Arabes au VII^e siècle, au contraire, contribuèrent à l'accroissement des découvertes, parce que ce peuple sauvage, civilisé par la religion, réunit sous une même croyance, asservit à une seule loi, une vaste portion du globe; enfin les hordes tatares, en ne formant qu'un seul et immense empire de la Chine et du centre de l'Asie, établirent entre les peuples des communications interrompues depuis la chute de leur puissance, mais qui alors eurent cet effet de rapprocher en quelque sorte l'Orient de l'Occident, et de faire connaître à l'Europe des contrées dont elle n'avait jamais soupçonné l'existence, et que les systèmes de ses géographes noyaient sous les eaux de l'Océan.

Ainsi donc l'histoire des voyages de découvertes, comme celle des nations, prise sous un point de vue général, peut se partager en cinq grandes époques: 1^o Celle qui est antérieure à Alexandre, et qui restreint le monde connu entre la Mésopotamie ou les contrées arrosées par le Tigre et l'Euphrate, le détroit de Gadès ou de Gibraltar, les côtes méridionales de la mer Caspienne, la côte occidentale des Gaules, les îles de l'Étair ou l'Angleterre, le Rhin, le golfe Arabe, les montagnes d'Abyssinie et le vaste désert d'Afrique qui borne la Barbarie au midi. 2^o Sous Alexandre-le-Grand les connaissances s'étendirent jusqu'au fleuve de l'Inde: cet homme, le plus admirable des conquérants, le plus illustre des voyageurs, non-seulement soumit la terre à son pouvoir, mais il la mesura, il la décrit. C'est avec des savants, des géomètres, qu'il s'avance dans des contrées jusqu'alors inconnues aux Grecs, et les mesures qu'il nous a transmises, les descriptions que ses historiens nous ont laissées, étaient encore pour Strabon et pour Plin, sous le siècle éclairé d'Auguste, c'est-à-dire trois cents ans après cette époque, les documents les plus certains et les plus exacts. 3^o Les Romains, poussés par leur ambition et l'avidité des richesses, plus que par l'amour du progrès des sciences qu'ils n'eurent jamais qu'à un degré très médiocre, étendirent les connaissances géographiques jusqu'à l'embouchure du Volga, et l'Islande ou Thulé, au nord: jusqu'aux sources du Nil ou les monts Abyssins au midi, et jusqu'aux îles Fortunées ou les Canaries, à l'occident: jusqu'au golfe du Tonquin, et aux montagnes qui bornent la Chine, à l'orient. 4^o Après la chute de la domination romaine, d'épaisses ténèbres se répandent pendant huit siècles sur le monde entier: le flambeau géographique est totalement éteint; mais il se rallume entre les mains des Arabes et des Chinois: les premiers nous promènent dans les solitudes de l'Afrique et de l'Arabie, et dans les îles du grand archipel d'Orient où les Romains ne pénétrèrent jamais; et les lettrés chinois, dans des relations de voyages et des géographies

l'époque du vaste empire des Ming, et de la dynastie des Ming, et les vastes plaines du plateau de l'Asie, le Japon, et les îles à l'orient de leur prodigieux. A cette même époque, les Portugais, de Rubruquis, entrepris pour des intérêts commerciaux ou politiques, font briller même contrées, aux yeux de l'étonnée, une lumière douteuse, à laquelle son ignorance refuse de se confier, et qu'elle considérait pendant plusieurs siècles comme fautive et mensongère. 5° Enfin, au xv^e et xvi^e siècles, avec l'invention de l'imprimerie et la renaissance des sciences, commencent la cinquième période des voyages de découvertes, la plus éclatante de toutes. Les Portugais doublent le cap de Bonne-Espérance, reconnaissent et décrivent un vaste contour les côtes d'Afrique; Christophe Colomb aborde dans le Nouveau-Monde; le vaisseau de Magellan, en traversant le Grand-Océan, accomplit le premier de ces voyages de découverte du globe. Peut-être pourrait-on considérer comme une sixième époque de découvertes celle qui commence avec le siècle dernier, par l'exploration de la Nouvelle-Hollande et des îles du Grand-Océan, qui a fait connaître dans toute son étendue un monde éparé sur l'immensité de la plus grande de toutes les divisions du globe qu'avec raison nous avons nommée Monde-Neuf.

Il est à regretter même qu'en considérant les progrès d'un point de vue encore plus étendu en avançant par la pensée ce que l'histoire des découvertes lors que l'exploration de la Nouvelle-Hollande et des terres de l'Australie auront

ces relations n'ont encore été traduites dans aucune langue, mais une version savante et plus curieuse, par Abel Rémusat, par conséquent; nous en avons vu une qui embrasse une plus grande étendue de ce livre précieux est, depuis quelque temps, en la possession de M. Julien Titon. Ces relations, comme nos premières relations de Marc-Paul, sont très rares en Chine, et sont connues seulement des mandarins.

été l'objet de nombreux travaux et de descriptions multipliées, et que les positions de cette quantité prodigieuse d'îles de la Polynésie seront fixées, il est possible d'indiquer une division plus conforme à l'ordre géographique et aux progrès réels de la science que celle dont nous venons d'entretenir les lecteurs. Pour bien comprendre la justesse, l'exactitude de la division que nous allons proposer, rappelons d'abord une remarque que nous avons faite ailleurs: c'est que les productions soit végétales, soit animales, de l'Australie et de la Polynésie sont en grande partie étrangères à l'Asie, à l'Afrique et à l'Europe, trois parties du monde qui offrent une grande analogie entre elles sous ce rapport; et que l'Amérique, de son côté, nous montre aussi des végétaux et des animaux qui lui sont particuliers et qu'on ne retrouve dans aucune des autres divisions du globe. Ainsi la nature, la géographie et l'histoire nous indiquent trois grandes divisions du globe savoir: l'*Ancien-Monde* (l'Asie, l'Afrique, l'Europe), le *Nouveau-Monde* (les deux Amériques), le *Monde-Maritime* (la Nouvelle-Hollande, l'archipel Malais ou Oriental, toutes les îles du grand Océan). Remarquons encore, que jusqu'à Christophe Colomb, Ptolémée, dont la géographie donnait dans sa plus grande étendue les connaissances antiques, resta même pour les modernes le seul guide en géographie, le seul livre qu'on réimprimait sans cesse, parce qu'on ne savait que dresser des portulans ou cartes marines pour les besoins de la navigation, et que les sciences mathématiques n'étaient pas assez avancées, ni les observations de longitude et de latitude assez multipliées pour dresser des cartes graduées comme celles du géographe d'Alexandrie. Ceci posé, nous disons que l'histoire des découvertes se partage réellement en trois âges bien distincts: 1° celui des anciens ou le premier âge; 2° celui des siècles intermédiaires ou le second âge; 3° celui des temps modernes ou le troisième âge. Le premier âge remonte à l'origine de l'histoire et se continue jusqu'à la fin du xiv^e siècle; il a pour résultat la découverte de l'Ancien-

Monde jusqu'à ses limites les plus reculées vers l'orient. L'âge qui succède et qui s'étend depuis le commencement du xv^e siècle et se prolonge jusqu'au milieu du xviii^e, est signalé par la découverte du Nouveau-Monde et par l'exploration de l'ancien jusqu'à l'extrémité du continent vers le sud. L'âge moderne ou troisième âge a commencé avec la vie du vieillard septuagénaire de la génération actuelle, et il est particulièrement remarquable par les grandes découvertes faites dans le Monde-Maritime, dans les régions polaires des deux hémisphères, dans le centre de l'Afrique, dans les contrées septentrionales de l'Asie et dans les régions montagneuses qui traversent par le milieu cette partie de l'Ancien-Monde.

Pour se rendre maître des notions acquises pendant le premier âge, il faut lire les historiens et les géographes de l'antiquité: la Bible, Homère, Hérodote, les Périples d'Hannon et de Scylax, et tous les petits géographes grecs, les géographies de Strabon, de Mela, de Pline et de Ptolémée; puis Solin, la géographie d'Ethicus, les itinéraires, la table de Peutinger, Dicuil, la Topographie du monde chrétien de Cosmas Indopleustes, la géographie de Moïse de Chorène, le géographe de Ravenne, le voyage de Benjamin de Tudèle; puis ensuite les géographes et voyageurs arabes, les voyages de deux mahométans en Chine publiés par Renaudot, Ibn Haoukal, l'Édrissi, Ibn-el-Ouardi, Aboulfeda, Léon l'Africain, Ibn Batouta, etc.; puis après les voyageurs européens, Rubruquis, Ascelin, Plano Carpini, Marc Paul, Oderico, Clavijo, l'itinéraire de Pegoletti, etc.

Pour la seconde période, on lira les relations des découvertes et des conquêtes des Portugais dans Barros et dans son continuateur Couto; puis les relations d'Améric-Vespuce, de Christophe Colomb, et enfin tous les voyages contenus dans l'excellente collection de Ramusio et dans celle d'Hakluyt; les lettres et les décades de Pierre Martyr, les lettres de Fernand Cortès, tous les principaux voyageurs en Amérique, ainsi que les navigations autour du monde de Magellan, de Drake, Candish, Dampier, Roggevein, de l'amiral Anson, etc.

Pour la troisième période, on lira les voyages de Wallis, Carteret, Bougainville, Cook, Flinders, Péron, Freycinet, Duperré, D. d'Urville, la Place, d'Ockley et autres, dans le Monde-Maritime; les voyages de Bruce, de Caillaud, de Valentin, de Salt, en Nubie et en Abyssinie; ceux de Hornemann, de Lyon, dans le Fezzan; ceux de Mungo-Park, Clapperton, Denham, Caillé, des frères Landers dans le Soudan; ceux de Brown au Darfour; ceux des voyageurs mahométans publiés par l'auteur de cet article, dans ses recherches sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale; les nombreux voyages faits dans la région du cap de Bonne-Espérance, dont il a donné l'analyse dans les volumes publiés de son *Histoire générale des voyages*; les voyages récents en Égypte, en Asie-Mineure, en Syrie. Les voyages de Pallas et de Gmelin en Asie; l'ouvrage du Père Du Halde sur la Chine, celui de Kämpfer de Siebold pour le Japon; puis les voyages d'Elphinstone, de Fraser, de Buchanan dans l'Inde; ceux de Chardin, de Morier en Perse; les voyages en Amérique, parmi lesquels celui de Humboldt tient le premier rang; et ensuite ceux de Saint-Hilaire au Brésil; ceux de d'Orbigny, etc. Les voyages du capitaine Parry, de Franklin, du capitaine Ross, de Brack, de Graal, doivent surtout attirer l'attention de ceux qui veulent connaître les derniers progrès de la géographie vers le pôle nord. (La plupart des noms cités feront la matière d'articles spéciaux dans cette Encyclopédie).

Toutes les découvertes géographiques appartenant à ces trois âges principaux se trouvent résumées dans trois mappemondes: les découvertes du premier âge ou des anciens, dans la mappemonde de Ptolémée, vers l'an 150 après J.-C.; les découvertes du second âge dans la mappemonde de d'Anville, de l'année 1761, et avant les retouches qui ont été faites par l'auteur en 1772, en 1777, en 1778, et plus récemment encore par Barbié du Bocage en 1786, c'est-à-dire lorsque cette mappemonde ne contenait encore rien des découvertes de Bougainville et de Cook; les découvertes qui ont signalé le commencement

du troisième ou dernier âge se trouvent résumées dans la grande mappemonde de Gardner (1825), complète pour l'époque où elle parut; mais si elle n'a point été retouchée, on doit y ajouter les nouvelles découvertes faites depuis par les frères Lander en Afrique, et d'autres de moindre importance dans le Nord, dans le Grand-Océan et en Asie. Lorsque cet âge sera terminé et complété, l'intérieur de la Nouvelle-Hollande, de l'Afrique, et le vaste plateau de l'Asie centrale, formeront des additions si importantes qu'elles feront peut-être considérer la dernière mappemonde qui les contiendra comme le résumé d'une quatrième et dernière époque. Cette mappemonde sera certainement le monument le plus admirable que la puissance des siècles accumulés et la persévérance du génie et du courage auront élevé à la gloire de la civilisation. W-R.

DÉCRÉPITATION. Tous les cristaux qui se forment dans l'eau contiennent, indépendamment de l'eau de cristallisation, une certaine quantité d'eau-mère interposée entre leurs particules, et qui les rend plus ou moins impurs, suivant que cette eau-mère elle-même est mêlée de substances étrangères plus ou moins abondantes. Cette eau interposée communique à certains sels la propriété de se fendiller bruyamment et de sauter en éclats quand on les chauffe brusquement: c'est ce qu'on appelle *décrépitier*. Très peu de sels décrépitants contiennent de l'eau de cristallisation; cependant on en trouve quelques-uns: tels sont l'acétate de cuivre, le tartre émétique, etc. Le sel marin ou sel de cuisine, quand il est pur, ne contient pas d'eau de cristallisation, et cependant il décrépite très bien. Ainsi l'on doit penser que la décrépitation est produite par la force expansive de la vapeur de l'eau interposée. Cependant à cette cause on doit en ajouter une autre qui, dans quelques cas, joue certainement son rôle: c'est l'inconductibilité de la plupart des sels pour la chaleur, qui fait qu'un cristal chauffé en une de ses parties se dilate inégalement jusqu'à ce que rupture s'ensuive. C'est par une cause de cette nature que du verre froid chauffé

ou du verre chaud refroidi brusquement se brise presque toujours en éclats. C'est aussi par la même raison qu'un bâton de soufre chauffé par le contact de la main se brise en faisant entendre de petits bruits. A-E.

DÉCRÉPITUDE, mot dérivé du verbe *decrepare*, étinceler, parce qu'on compare la décrépitude à la dernière lueur d'une flamme qui, au moment de s'éteindre, semble jeter un nouvel éclat. Et pourtant il est loin d'en être ainsi de la décrépitude, où, dans l'immensité des cas du moins, les phénomènes vitaux vont en diminuant, par une dégradation presque insensible, jusqu'à l'entier anéantissement de la vie. On a dit que la décrépitude venait après la vieillesse et la caducité: *etas decrepita ultima senectus*. Cela est vrai dans la plupart des cas; cependant la décrépitude n'attend point d'âge pour se déclarer, et elle atteint l'enfant dans son berceau, l'adolescent au milieu de ses espérances, l'adulte dans ses plaisirs, tout aussi bien que le vieillard.

Les causes de la décrépitude sont, en première ligne, une constitution faible, l'âge avancé, les maladies cachectiques ou chroniques; à ces causes propres, et qui tiennent à l'organisme, il faut joindre les privations de toute espèce, les excès de toute nature, la misère, les chagrins, l'habitation des lieux insalubres qui, en détériorant et affaiblissant l'économie animale, finissent par produire sur elle les mêmes effets que les causes naturelles dont nous venons de parler. Le principal caractère de la décrépitude est l'affaiblissement de toutes les fonctions de l'économie, caractérisé par leur langueur et la difficulté avec laquelle elles s'opèrent. Ainsi, la peau est sèche, ridée et terreuse; tous les mouvements sont lents et pénibles; le pouls est lent et déprimé, la respiration lente, les digestions sont pénibles, les sécrétions languissantes et insuffisantes; les veines se laissent dilater, les artères s'ossifient: de là des paralysies, des gangrènes, le tremblement des membres, l'obtusion des sens et de l'intelligence, etc., etc.

La décrépitude dure plus ou moins longtemps, suivant la constitution de l'individu, les maladies, les soins qu'on

y apporte, le régime, etc., etc. On peut dire qu'il n'y a point de remède à la décrépitude, seulement on peut en retarder les effets. Tout ce qui tend à rétablir ou à activer la vie qui va s'éteindre est dans ce cas : les frictions sèches ou aromatiques, les bains, les lavements, un exercice modéré, sont indiqués ; mais surtout un régime succulent sans être trop abondant, et composé principalement de bon pain, de viandes *faites* et bien cuites, et d'une boisson tonique et légèrement excitante, telle que le vin de Bordeaux ; l'usage des amers peut aussi produire de bons effets. C. DE B.

DECRES (DENIS, duc), vice-amiral, inspecteur général des côtes de la Méditerranée, grand'croix de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit à Chaumont (Haute-Marne) le 18 juin 1761. L'éducation qu'il reçut, son goût, et les exemples de la famille distinguée à laquelle il appartenait, décidèrent sa vocation pour le service de mer : il y entra, à l'âge de 17 ans, comme aspirant garde de la marine. Nommé garde de la marine au mois de juillet 1780, il fut embarqué sur *le Richemont*. Cette frégate, qui faisait partie de l'armée navale aux ordres du comte de Grasse, participa à tous les combats que cette armée eut à soutenir. A celui du 12 avril 1782, dans les Antilles, et dont l'issue fut si malheureuse, on remarqua un garde de la marine qui, dans un canot, et sous le feu de la flotte anglaise, porta une remorque au vaisseau *le Glorieux*, démanté de tous ses mâts, et le tira du danger auquel il était exposé : c'était le jeune Decrès ; le grade d'enseigne fut la récompense de ce trait de bravoure. Embarqué en cette qualité sur *la Nymphe*, il assista au combat du 18 février 1783, dans lequel cette frégate, de concert avec *la Cybèle* et *l'Amphitrite*, s'empara du vaisseau anglais *l'Argo*.

Promu au grade de lieutenant de vaisseau en 1786, Decrès fut chargé de diverses missions particulières pendant un laps de temps de trois années consécutives. L'une de ces missions avait pour objet de constater la réalité des lacs de bitume de la Trinité espagnole. Le journal des opérations relatives à cette ex-

ploration valut à cet officier les témoignages de satisfaction du maréchal de Castries, alors ministre de la marine. Au mois de février 1791, Decrès s'embarqua sur *la Cybèle* comme major-général de la division de frégates commandée par M. de Saint-Félix, et destinée pour les Indes-Orientales. L'année suivante, cette division, croisant en vue de la côte de Malabar, eut connaissance qu'un bâtiment du commerce français, pris par les Mahrattes, était mouillé sous la protection du fort Coulabo. Decrès proposa à l'amiral d'enlever ce bâtiment à l'abordage et de se charger de cette expédition. M. de Saint-Félix y ayant consenti, il arma trois canots de la frégate, et à la nuit tombante il se dirigea sur la côte. Parvenu auprès du bâtiment, il sauta à bord avec ses marins, tue ou jette à la mer environ cent cinquante Mahrattes qui s'y trouvaient, et le ramène en triomphe au milieu de la division. Au mois d'octobre 1793, l'amiral chargea Decrès d'aller en Europe pour rendre compte au gouvernement de la situation de l'Île-de-France et solliciter des secours qu'il devait y ramener. En débarquant à Lorient, le 10 février 1794, il apprend que, promu au grade de capitaine de vaisseau au mois de janvier 1793, il avait été destitué peu de temps après comme noble, par mesure de sûreté générale. Assez heureux pour échapper à la proscription dont il était menacé, il se retira près de sa famille, dans le département de la Haute-Marne, où il vécut ignoré jusqu'au mois de juin 1795, époque à laquelle il fut réintégré dans son grade, et bientôt promu à celui de chef de division (1796), puis au mois d'avril 1798 à celui de contre-amiral. Commandant en cette qualité l'escadre légère de l'armée navale aux ordres de l'amiral Brueys, il arbora son pavillon sur la frégate *la Diane*. Decrès était placé à l'arrière-garde de la ligne au combat d'Aboukir ; il essuya pendant plus de deux heures et demie le feu des vaisseaux anglais ; *la Diane* qu'il montait eut son gréement criblé et perdit toutes ses ancres. Pendant l'action il porta successivement son pavillon sur *le Mercure* et sur *l'Heureux* ; mais ces vaisseaux se trouvant, en raison

de leurs avaries, hors d'état de combattre, Decrès revint à bord de sa frégate. On connaît l'issue de ce combat. V. BRUEYS.

Le petit nombre de bâtiments qui échappèrent au désastre d'Aboukir se réfugièrent à Malte; Decrès s'y rendit avec sa frégate. Bientôt toutes les forces anglaises se réunirent devant le port de La Valette et en formèrent le blocus. Le général Vaubois y commandait en chef : il chargea l'amiral du commandement des avant-postes. Pendant dix-sept mois, la constance des troupes et celle de leurs généraux soutint les assauts réitérés des Russes et des Napolitains; mais au mois de mars 1800 les forces françaises se trouvèrent resserrées dans les murs de la cité, le reste de l'île étant tombé au pouvoir de l'ennemi. Cette situation était d'autant plus difficile que les vivres devenaient très rares et que le nombre des malades augmentait chaque jour. Decrès prit la résolution de sortir avec le *Guillaume Tell*, à bord duquel il fit embarquer 1,000 hommes et environ 200 malades. Cette mesure, concertée avec le général Vaubois, avait pour but de retarder la reddition de la place; mais, pour l'exécuter, il fallait affronter des périls certains. Decrès appareilla le 29 mars, et à peine était-il sous voiles que les postes de terre occupés par les Anglais firent feu sur lui de toutes parts. De nouveaux dangers l'attendaient à quelque distance de l'île. Il fit de vains efforts pour échapper à la poursuite d'un ennemi trop supérieur en forces, et un combat ne tarda pas à s'engager entre le *Guillaume Tell* et la frégate anglaise la *Pénélope*, renforcée bientôt des vaisseaux le *Lion* et le *Foudroyant*. Le feu prit plusieurs fois dans ses hauts. Demât d'abord de son mâât d'artimon, ensuite de son grand mâât, le gaillard d'arrière se trouva encombré de débris, ce qui rendait la manœuvre de l'artillerie extrêmement difficile, et bientôt la chute du mâât de misaine vint encore aggraver cette position. Une explosion de gargousses, qui eut lieu au même moment sur la dunette, renversa l'amiral Decrès du banc de quart sur lequel il était monté. Il était alors neuf heures et demi, et le combat avait commencé à une heure du matin. La résis-

tance opiniâtre que le *Guillaume Tell* avait opposée à trois bâtiments ennemis était suffisante pour la gloire du pavillon : il fut amené. L'amiral Decrès était couvert de blessures, et plusieurs de ses officiers se trouvaient dans le même état; près de la moitié de l'équipage avait été tué ou blessé. Cette glorieuse résistance valut à l'amiral Decrès une récompense qui était alors l'objet de l'ambition des plus braves : il recut un *sabre d'honneur* des mains du premier consul Bonaparte.

A son retour d'Angleterre, il fut nommé à la préfecture maritime de Lorient; il passa ensuite au commandement de l'escadre de Rochefort, et, au mois d'octobre 1801, il se vit placé, comme ministre, à la tête du département de la marine. Ce poste était difficile dans la position où se trouvait la marine française à cette époque : Decrès y apporta non-seulement l'activité dont il était doué, mais aussi cette force d'esprit et de caractère qui soutient les hommes publics contre les obstacles sans cesse renaissants qu'opposent au succès de leurs plans et de leurs entreprises la fortune, les éléments, et souvent aussi les fautes d'autrui. Ministre d'un homme hardi dans ses conceptions, il eut de grandes choses à exécuter. Les travaux gigantesques du port de Cherbourg, ceux qui furent faits à New-Deep et à Fle-singue, la création de l'arsenal et des chantiers d'Anvers, l'amélioration des établissements maritimes depuis l'Adriatique jusqu'à la mer, l'expédition de Saint-Domingue, la construction et la réunion des milliers de bâtiments de la flottille de Boulogne, tels furent les fruits de son long ministère, et tels sont les témoins qui déposeront de l'activité persévérante de celui qui a, sinon conçu, au moins dirigé ces immenses opérations. Toutefois Decrès n'eut point à se féliciter de la faveur des circonstances; chargé pendant treize années d'une administration difficile, il eut constamment à lutter contre la fortune qui, chaque jour, amenait de nouveaux désastres. La perte de plusieurs grandes batailles navales, la prise de quelques-unes de nos colonies et l'insuccès de diverses expéditions, offrirent à ses detracteurs des occasions de blâme et de censure qu'ils ne laissèrent

point échapper. Mais sans entrer ici dans une polémique qui tendrait à disculper ce ministre des imputations dont il a été l'objet, il faut reconnaître qu'en résultat il a procuré, à la marine un notable accroissement de forces. En effet, à son avènement au ministère, en 1801, elle se composait de 55 vaisseaux et 41 frégates. Dans l'espace de 13 années, 83 vaisseaux et 65 frégates descendirent des chantiers de nos ports, et, malgré les pertes que la marine avait éprouvées pendant ce laps de temps, elle présentait encore, au mois de mars 1814, un matériel de 103 vaisseaux et 54 frégates. Ce ne fut pas, on peut bien le croire, sans un vif sentiment de douleur que Decrès vit une grande partie de ces vaisseaux passer, à cette époque, entre les mains des étrangers; mais alors la France expiait sa gloire, et ses ennemis, devenus ses amis, se vengeaient des revers qu'elle leur avait fait éprouver. Pendant le règne des Cent-Jours, Decrès fut rappelé au ministère de la marine et la reconnaissance lui fit un devoir de l'accepter.

Mis en retraite à la seconde Restauration, il rentra dans la vie privée et s'y montra avec toute la dignité qui était dans son caractère. Des connaissances variées et étendues, et toutes les ressources d'un esprit aussi remarquable par sa solidité que par son brillant, faisaient rechercher l'homme d'état qui avait si longtemps géré les affaires publiques. Une union formée sous les auspices du goût et de la convenance lui fit connaître un bonheur qu'il avait ignoré jusque-là, mais dont il n'était pas destiné à jouir longtemps. Par une bizarrerie de la fortune, le marin qui, sur la dunette de son vaisseau, avait échappé au danger d'une explosion, devait, vingt ans plus tard, périr des suites d'une explosion d'un autre genre. Le valet de chambre du duc Decrès, après lui avoir volé des sommes considérables, essaya de couvrir ce crime par un second, qu'il exécuta dans la nuit du 22 novembre 1820. Il plaça des paquets de poudre entre les matelas du lit de son maître, et, vers

(*) Le duc Decrès avait épousé, en 1813, la veuve du général de Saligny, duc de San-Germano.

minuit, il y mit le feu, au moyen d'une mèche. Il en résulta une commotion qui jeta le duc hors de son lit et lui occasionna plusieurs blessures. Son premier mouvement fut d'appeler à son secours le scélérat qui venait d'attenter à sa vie; mais celui-ci ne lui répondit que par un cri d'effroi, et se précipita en même temps dans une cour, où il tomba sur le pavé avec une telle violence qu'il expira quelques heures après. Cette catastrophe affecta tellement le duc Decrès qu'elle lui occasionna une maladie grave, et laquelle il succomba le 7 décembre 1820.

J. F. G. H.-N.

DECRESCENDO, voy. **CARESCENDO**.

DÉCRET, arrête, résolution prise par une assemblée législative, ou par le chef de l'état, sur des sujets d'administration publique, et ayant force de loi dans certains cas.

Le mot décret (*decretum*, du verbe *decernere*) nous vient des Romains, dont le sénat l'employait pour les actes relatifs aux affaires générales de la république qui émanaient de lui : il s'appliquait en France aux actes législatifs, administratifs et judiciaires. Les deux premières assemblées nationales rendaient des décrets qui, d'après celui du 9 novembre 1789, étaient soumis à la sanction royale à mesure qu'ils étaient rendus ou à la fin de chaque législature; le consentement du roi était exprimé sur chaque décret séparément par cette formule: *le roi consent et fera exécuter*. Alors le décret avait force de loi de l'état; il en prenait le nom et l'intitulé. Dans le cas de non-acceptation, le refus était exprimé par ces mots: *le roi examinera*. La Convention donnait également à ses actes le nom de décret.

Sous le gouvernement impérial, Napoléon, avec le concours de son conseil d'état, rendait des décrets et faisait des règlements tant généraux que particuliers sur toutes les branches de l'administration. Leur profusion était portée à un tel abus qu'il y avait souvent de l'arbitraire. Les décrets contenant des dispositions de règlements généraux avaient force de loi s'ils n'étaient pas attaqués par le sénat pour inconstitutionnalité dans les dix jours de leur publication, d'après les ar-

articles 31 et 37 de la constitution de l'an VIII, le sénatus-consulte du 28 floréal de l'an XII, la jurisprudence de la Cour de cassation et du conseil d'état; ils étaient promulgués de la même manière que les lois, par l'insertion au Bulletin des lois. D'après l'art. 12 de la loi du 12 vendémiaire an IV, ils étaient obligatoires dans chaque département du jour auquel le Bulletin était distribué au chef-lieu, quoique en principe les actes du pouvoir exécutif ne puissent avoir la même force que les lois, ni déroger aux dispositions émanées du pouvoir législatif. Quant à ceux qui n'étaient point insérés au Bulletin ou dont il n'y avait que le titre, ils étaient obligatoires du jour qu'il en était donné connaissance aux personnes qu'ils concernaient par le fonctionnaire public chargé de leur exécution. Il y avait cette différence entre le décret et la loi que le chef de l'état pouvait révoquer un décret à volonté, tandis qu'il est de maxime en France qu'une loi ne peut être révoquée que par une loi (voy. ce mot).

Les décrets judiciaires étaient, avant la loi du 11 brumaire an VII, destinés à purger les immeubles des hypothèques, droits réels ou servitudes qui les grevaient, ou à parvenir à les faire vendre judiciairement. Ils étaient volontaires ou forcés. En matière criminelle, on donnait ce nom aux contraintes décernées contre un accusé. Voy. SAISIE et HYPOTHÈQUE.

Décrets des conciles, décisions des conciles, tant sur le dogme que sur la discipline ecclésiastique. On donne ordinairement le nom de *canon* à ce qui concerne le dogme et celui de *décret* aux réglemens sur la discipline. J. D.-c.

DÉCRÉTALES. On nomme ainsi les lettres écrites par les papes, en réponse aux consultations qui leur étaient demandées par les évêques et même par de simples particuliers.

Il existe plusieurs recueils de décrétales; ils contiennent pour la plupart celles qui furent, au VIII^e siècle, fabriquées par le faussaire Isidore Mercator, dans l'intérêt de la puissance temporelle des papes, et constituent ce qu'on appelle le corps du droit canonique (voy.). Suivant d'Aguesseau, ce corps de droit est beau-

coup plus imparfait que ceux du droit civil et ne contient presque que ce qu'il y a de moins bon dans les dispositions canoniques, en sorte, ajoute-t-il, qu'il pourrait être plus justement appelé le corps de droit du pape que le corps de droit de l'Église (1^{re} Instruction à son fils, t. I, p. 282 de l'édition in-4^o).

Ce fut au VIII^e siècle que l'on fabriqua la donation de Constantin, empereur du IV^e, par laquelle il était censé céder l'empire d'Occident au pape Sylvestre. Au XI^e siècle, le même intérêt fit fabriquer la prétendue donation par laquelle Louis-le-Débonnaire abandonnait aux papes, entre autres provinces, la Sicile et la Sardaigne qu'il n'avait jamais possédées.

Le VIII^e siècle, indépendamment de la fausse donation de Constantin, vit forger encore de fausses décrétales qui se donnaient pour des épîtres écrites par les papes des premiers siècles et attribuaient ainsi une ancienne origine aux prérogatives nouvelles dont elles gratifiaient l'évêque de Rome. « La supposition en est aussi manifeste, dit le savant M. Daunou, que le serait celle d'un décret de Henri IV pour nommer un préfet du département des Deux-Nèthes, ou pour déterminer les attributions d'un juge de paix. » (*Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, t. II, p. 11.)

Les canonistes et les jurisconsultes français les plus respectables ont soutenu la fausseté de ces décrétales. « Du temps de Charlemagne, dit Baluze, on inséra dans le recueil des canons certaines lettres qu'on attribuait aux plus anciens évêques de Rome, mais que, dans la vérité, Riculphe, archevêque de Mayence, avait acquises d'un marchand espagnol, et qu'il fit le premier circuler dans les églises d'Allemagne, de France et d'Italie. Dès ce siècle, il y eut beaucoup de contestations sur l'autorité de ces lettres; les évêques de France les repoussaient comme inconciliables avec les anciennes lois. Cependant la fortune de Rome prévalut, et l'empire de ces fausses décrétales s'établit: elles furent employées comme des pièces authentiques par la plupart de ceux qui compilèrent des recueils de canons. »

Le sage et pieux abbé Fleury ne craint pas de dire que les fausses décrétales ont fait une plaie irréparable à la discipline de l'Église (2^{me} Discours sur l'histoire ecclésiastique).

Ainsi donc, les autorités les plus recommandables s'accordent pour renverser cet arsenal dans lequel on puisa des armes en faveur de la suprématie papale pendant tant de siècles. Aujourd'hui ces faussetés sont bien reconnues, et il n'entre plus même dans la tête du plus crédule serviteur de la chancellerie romaine de songer que son souverain maître ait le droit de déposséder les rois. Le temps des Grégoire VII et des Boniface VIII est loin de nous, et le véritable christianisme ne peut que s'en féliciter.

Parmi les recueils de décrétales *voy.* DENYS LE PETIT), il faut d'abord mentionner celui de Gratien, connu sous le nom de *décret*, publié en 1151, puis le code que Grégoire IX fit rédiger par Raimond de Pennafort, troisième général des dominicains. Ce code est partagé en cinq livres auxquels on a fait correspondre les cinq mots de ce vers :

Judex, judicium, clericus, sponsus et crumen.

On le cite sous le nom de Décrétales de Grégoire IX, de Décrétales, ou sous celui d'*Extra*, c'est-à-dire hors du décret de Gratien. *Voy.* *CONCUS JURIS*.

Enfin, le troisième recueil principal de décrétales est celui que Boniface VIII fit publier sous le titre de *Sexte* ou sixième livre. Il est, comme celui de Grégoire IX, divisé en cinq parties.

La doctrine contenue dans toutes ces décrétales peut se résumer en ces termes : « Que le pape doit autoriser la tenue des conciles; qu'il est en définitif le seul juge des évêques; qu'il a seul le droit de les transférer d'un siège à un autre et d'ériger de nouveaux évêchés; et enfin qu'il peut réformer les décisions rendues par un tribunal soit ecclésiastique, soit civil, dans quelque cause que ce soit. »

On a fait, ainsi que nous l'avons dit, de nombreuses réfutations des fausses décrétales : la plus substantielle est, suivant nous, celle qui se trouve dans le IV^e Discours sur l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury. A. T. n.

DÉCRÉTISTES, auteurs ou collecteurs de décrétales (*voy.*), ou encore canonistes chargés d'expliquer les décrets (*voy.*), et en particulier celui de Gratien.

DÉCREUSAGE. L'expérience prouve que les fils de chanvre, de lin, de coton, la soie, et en général toutes les substances filamenteuses, contiennent, soit dans leur enveloppe, soit dans leur tissu, des substances étrangères qui altèrent plus ou moins leur blancheur, diminuent leur qualité, ainsi que l'action que la teinture peut avoir sur elles. Les débarrasser de toutes ces matières étrangères est le but du *décreusage*, opération considérée dans l'art du blanchiment (*voy.*) comme un préliminaire important. Elle offre d'assez grandes différences, selon qu'on l'applique à la soie ou bien au coton, au chanvre et au lin. Pour ces trois dernières substances, on les *décreuse* en les faisant bouillir deux ou trois heures dans l'eau et ensuite égoutter. Après, on leur fait subir un second bouillon de deux heures dans l'eau de rivière bien claire; à laquelle on ajoute une proportion de soude du commerce plus ou moins grande, selon qu'il s'agit du coton ou du chanvre et du lin, et qu'on a eu le soin de rendre caustique par une addition de chaux; on lave à grande eau et on sèche à l'air.

S'il s'agit de la soie, il faut de grandes précautions, parce que si la liqueur employée était trop alcaline, la soie s'y dissoudrait. Les dosages doivent en outre être relatifs à l'espèce de soie qu'on *décreuse*. Il faut surtout éviter que cette opération lui fasse perdre de sa solidité, et pour y parvenir on *prétère* employer le savon, qui n'est pas aussi corrosif qu'un alcali libre. On fait donc bouillir la soie dans une eau de savon d'huile d'olive; si la soie est destinée à des couleurs foncées, on la fait bouillir pendant 4 heures avec un quart de son poids de savon; si elle doit prendre des couleurs claires, on commence d'abord par la *dégommer* en la faisant bouillir 15 minutes dans un bain composé de 30 parties de savon contre 100 parties de soie écriue. Ensuite on passe à la *cuite*, c'est-à-dire qu'on laisse la soie pendant 4 heures bouillir dans une dissolution de savon. Ce pro-

édé qu'on suit à Lyon n'est pas approuvé par M. Roard, qui pense, avec fondement, que cette longue ébullition doit détériorer la soie. Il se contente de faire bouillir pendant une heure dans un bain où il met, en eau, quinze fois le poids de la soie.

V. DE M-N.

DÉCURIES et **DÉCURIONS** (de *decem*, dix, et *curia*, assemblée). La décurie était la dixième partie de la centurie (voy.), et formait l'une des divisions civiles des Romains. A l'époque de la fondation de Rome, la centurie ne comprenait pas plus de cent citoyens, et par conséquent la décurie n'en comprenait pas plus de dix. Mais plus tard les centuries se composèrent d'un bien plus grand nombre de personnes, et les décuries varièrent dans la même proportion.

La décurie était encore une division de juges. D'anciennes lois de la république établissaient trois décuries : l'une sénatoriale, l'autre plébéienne, une troisième équestre. Auguste créa une quatrième décurie de juges, où l'on fut admis avec un cens moins haut que dans les autres, et que l'on appela *centurie des deux cents*, pour juger les contestations où il ne s'agissait que de petites sommes. Caligula institua une cinquième décurie; et Galba, malgré toutes les instances qu'on put lui faire, se refusa à en établir une sixième.

La *decuria curiata* était un collège chargé du soin des sacrifices. Il se composait de licteurs, d'appariteurs, de *curiales* et d'autres serviteurs des officiers municipaux ou des curies.

Le *decurion* était le chef d'une décurie dans l'assemblée du peuple; on verra plus bas qu'il y avait aussi des décurions militaires.

Dans les colonies romaines, le décurion était un magistrat, membre d'une cour de juges ou de conseillers, qui représentait le sénat dans les villes municipales. On les appela décurions, parce que leur corps n'était souvent composé que de dix personnes. Les villes d'Italie, celles au moins qui avaient le titre de colonies, prenaient part, sous Auguste, aux élections des magistrats romains; les décurions ou sénateurs de ces villes donnaient dans ce but leurs suffrages, que

l'on envoyait scellés à Rome, un peu avant l'élection. Les triumvirs chargés de la fondation ou de l'établissement de chaque colonie, fixaient le nombre de décurions dont elle avait besoin; ils en établirent cent à Capoue. On les remplaçait ensuite par des citoyens possesseurs de cent mille *nummi* de fonds. Plus tard, 25 arpents de terre produisirent le même avantage. Cette fortune était nécessaire pour subvenir aux dépenses auxquelles les décurions étaient obligés; car on choisissait parmi eux les collecteurs de certains impôts, et ils devaient présenter la recette complète. C'était encore à eux à donner des spectacles au public. Responsables ainsi des impôts dont la perception devint de jour en jour plus difficile dans les villes romaines, responsables du recrutement qui devenait de plus en plus impossible sous les empereurs, contraints à amuser à leurs frais leurs concitoyens, les décurions ne trouvaient dans leur charge, en apparence honorable et avantageuse, que des moyens très rapides de ruine et des causes d'ennui et de fatigue. Aussi cherchèrent-ils par toutes les voies possibles, surtout dans les Gaules, aux IV^e et V^e siècles, de se soustraire à leurs fonctions. Il fallut recourir aux moyens les plus tyranniques pour trouver des décurions. On les tirait de la classe des *curiales*, et ils étaient les plus malheureux parmi ceux-ci. Toutes les affaires publiques, et en particulier l'aliénation des domaines du fisc, étaient réglées par les décrets des décurions dans les villes de l'empire, comme elles l'étaient à Rome par les sénatus-consultes. Ils mettaient à la tête des actes émanés d'eux D. D. (*decreto decurionum*). Les décurions prenaient les titres de *civitatum patres curiales* et de *municipiorum senatores*; leur réunion s'appelait *minor senatus* ou *curia decurionum*. Ils étaient, dans le principe, élus avec les mêmes formes que les sénateurs. L'élection se faisait le 25 de mars. Nul ne pouvait être décurion s'il n'avait 25 ans accomplis.

Le chef de la *decuria curiata* s'appelait décurion des pontifes.

Le nom de *decurion* était encore donné à certains prêtres qui semblent n'avoir été créés que pour quelques sa-

crifices et quelques cérémonies particulières, telles que les sacrifices des familles et des maisons privées. Ils étaient choisis par décuries, d'où leur vint leur nom.

A. S-n.

Dans l'armée romaine, la décurie était une section de dix cavaliers. On sait que dans chaque légion il y avait un corps d'environ 300 soldats à cheval; ce corps était partagé en dix *turmes* et chaque turme en trois décuries. On nommait *décurion* l'officier qui commandait une décurie; ce grade répond tout au plus à celui de maréchal-des-logis dans la milice moderne. Le décurion portait un cep de vigne à la main.

C. P. A.

DÉDALE (en grec *Daidalos*), souche de la race héroïque des *Dédalides* à Athènes, et lui-même, suivant quelques mythographes, arrière petit-fils du roi Érechthée, est le type ou représentant de l'art plastique, pendant une longue époque de l'histoire des arts en Grèce, comme il est aussi le père des arts chez les Crétois. Le nom de Dédale, dérivé de *δαίδαλλον*, travailler artistement, fait déjà supposer une allusion mythologique, et les traditions qui s'y rattachent confirment cette supposition. Cependant les historiens ont assigné à Dédale une date historique en le plaçant dans le xiv^e siècle avant notre ère. L'antiquité lui attribue beaucoup de statues de dieux, comme aussi l'invention de plusieurs instruments nécessaires à la xyloglyphie. Du temps de Pausanias il existait encore différentes statues qu'on disait être de Dédale; malgré des formes peu agréables, elles semblaient réléter, dit-on, la nature divine, et elles rappelaient par leurs attitudes les modèles égyptiens; ajoutons toutefois que M. Otf. Muller a vivement contesté cette dernière opinion. Le mouvement apparent produit par l'écartement des pieds et les yeux ouverts de ces statues s'accordent avec les marques distinctives des monuments égyptiens. Homère fait déjà mention d'un ouvrage d'art que Dédale avait composé pour Ariane. M. Thiersch, en résumant de la manière la plus ingénieuse les données des anciens sur cette matière, cherche à faire prévaloir l'idée que, sous le nom

générique de Dédale et de ses fils, les Dédalides, il faut comprendre les artistes qui transportèrent l'art égyptien en Grèce et le transformèrent en un art grec, tout en s'attachant encore longtemps au type originaire.

A une époque plus récente, le nom de Dédale, affecté aussi à différents autres artistes dans l'histoire des arts en Grèce, fut adopté par les auteurs d'automates artificiels, en souvenir des impressions merveilleuses que Dédale avait produites par ses anciens ouvrages.

La Fable traitée par Ovide fait de Dédale le père d'Icare. Retenu prisonnier avec ce fils par Minos, Dédale essaya d'échapper par les airs; il fit des ailes à son fils et les attacha avec de la cire; mais Icare s'étant trop approché du soleil, la cire finit par se fondre, et Icare tomba dans la mer qui reçut de lui le nom d'*Icarienne*. Les Béotiens célébrèrent tous les sept ans de petites, et tous les soixante ans de grandes fêtes en l'honneur de Dédale (*Daidala*); mais nous n'avons point sur ces fêtes des notions bien positives.

C. L.

DÉDICACE, substantif du verbe *dédier*. Dédier un temple, un monument, une statue, ou même un édifice particulier, c'était, chez les païens, consacrer spécialement ces objets à une ou plusieurs divinités; mais les hommes eux-mêmes ont, de tout temps, partagé cet honneur avec les dieux. La reconnaissance, la crainte ou l'adulation ont fait élever des autels, et surtout des statues aux rois de la terre, aux guerriers morts pour la patrie, aux conquérants, aux grands écrivains, aux hommes enfin qui ont obtenu un genre quelconque d'illustration. Notre Panthéon, réservé à la sépulture des hommes qui ont bien mérité de leurs concitoyens, offre l'exemple d'une noble dédicace: *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*.

L'antiquité nous présente des preuves tellement multipliées de ces sortes de dédicaces qu'il serait également superflu et difficile d'en choisir les exemples. Nous nous bornerons à rappeler que, non-seulement il y avait alors des temples pour chacun des dieux du paganisme, mais encore qu'on en élevait

peuvent plusieurs aux divers attributs de la même divinité. C'est ainsi qu'on trouvait des temples à Jupiter-Sérapis, à Jupiter-Tonnant, à Jupiter-Stator, etc. Ces dédicaces se pratiquaient au moyen de sacrifices, de jeux et de prières; elles donnaient lieu, en outre, à des fêtes périodiques. Les Juifs célèbrent tous les ans la dédicace du temple ordonnée par Judas Machabée. Quelquefois la dédicace avait lieu sous une forme générale et absolue : *Deo optimo maximo* (D. O. M.), à Dieu très bon et très grand; *Dis manibus* (D. M.), aux dieux mânes.

Lorsqu'il s'agit de vases, d'ornements, d'instruments ou autres objets réservés au culte, on dit qu'ils sont *consacrés* (voy. CONSÉCRATION).

En littérature, on appelle *dédicace* l'inscription ou l'épître au moyen de laquelle un auteur met son livre sous le patronage d'une personne quelconque. L'histoire des dédicaces littéraires offrirait sans doute un grand intérêt, mais elle dépasserait les bornes qui nous sont imposées*. A toutes les époques, d'ailleurs, elles ont été inspirées par le désir d'acquiescer la protection d'un homme puissant, par le besoin d'obtenir les secours pécuniaires d'un riche, par l'espérance de faire vivre un mauvais ouvrage à l'aide d'un brillant patronage, ou, enfin, par la vanité de l'auteur, qui donne ainsi de la publicité à des relations qui le flattent; mais de tout temps aussi il y a eu de nombreuses exceptions, et l'on peut citer un grand nombre de dédicaces qui n'ont été dictées que par le plus pur et le plus louable sentiment de reconnaissance.

Horace dédia son *Art poétique* aux Pisons. Cet exemple a trouvé de nombreux imitateurs; mais c'est surtout à l'époque de la renaissance des lettres que les dédicaces littéraires acquièrent un grand intérêt par les utiles renseignements qu'elles fournissent sur les personnages, sur les usages et principale-

(*) On a écrit des volumes sur cette matière: l'urons-nous à en citer quelques-uns. J. G. Walch, *Diatriba de Dedicatombus librorum veterum latinorum*, Lips., 1715; F. P. Tacke, *Comment. de Dedicatombus librorum*, Wolfenb., 1733, in-8°; Grundling, *Præfatio de abusu Dedicatombus* (voir *Observ. Italens.*) S.

ment sur l'état de la littérature. Un grand nombre de ces épîtres, écrites dans la langue de Cicéron, sont remarquables par leur élégance et leur pureté; elles ont quelquefois plus d'importance que l'ouvrage qu'elles précèdent, en ce sens du moins que celui-ci est souvent déjà connu; et, chose singulière, elles ont parfois autant et plus d'étendue que lui. Les philologues des XVI^e et XVII^e siècles se sont distingués dans ce genre de composition. Le célèbre humaniste Muret a donné, dans ses dédicaces, à peu près toute l'histoire de sa vie. Il offrit sa traduction du 7^e livre des Topiques d'Aristote à son élève Frémiot: cette pièce est sans doute fort belle, mais il est fâcheux d'y trouver des expressions souvent assez équivoques sur l'attachement qui existait entre le professeur et l'élève, *omninoque immenso amore complecti*. Sa dédicace des *Juvenilia* au sénateur Brinon est une savante dissertation sur l'état de la littérature en France.

Scaliger (Joseph-Juste), le plus illustre des enfants de Jules-César, a dédié à Cujas son *Appendix Virgili*. C'est une épître fort remarquable, et on peut en dire autant des dédicaces éparses dans les ouvrages de Juste Lipsé, Casaubon, Gronovius et ses deux fils, Grotius, Heinsius, les trois Ernesti, Gravivius, Tibère Hemsterhuys, David Ruhnkenius et d'autres, qui ont eu de nos jours même d'heureux imitateurs. On peut citer à cette occasion l'épître dédicatoire à M. Wittenbach, dans l'édition de Pottius donnée par M. Creuzer en 1814 à Heidelberg.

Les dédicaces ont affecté plusieurs genres: il y en a de burlesques, de graves, de satiriques, de pathétiques, d'ironiques, de menaçantes, mais surtout il y en a de ridicules et de triviales.

Scarron a dédié son poème comique *au coudjuteur, c'est tout dire!* Le même auteur adressa au roi sa pièce de Don Japhet d'Arménie: « Sire, je tâcherai de persuader à V. M. qu'elle ne se ferait pas un grand tort si elle me faisait un peu de bien. Si elle me faisait un peu de bien, je serais plus gai que je ne suis; si j'étais plus gai, je ferais des comédies plus enjouées; si je faisais

« des comédies plus enjouées, V. M. en
« serait divertie; si V. M. en était diver-
« tie, son argent ne serait pas perdu. »

Il existe un traité philosophique sur la diminution de la mer par Telliamed (De Maillet). Ce livre est précédé d'une dédicace bouffonne adressée à Cyrano de Bergerac. Dans les dernières années du xvii^e siècle, il parut un volume intitulé : *Sur l'usage du lait*, par B. Martin, « apothicaire du corps de S. A. S. M^{re} le Prince, ouvrage dédié à S. A. S. » On ne voit pas d'abord comment ce livre peut être offert au grand Condé; mais l'auteur dit adroitement dans son épître qu'il a cru de son devoir d'offrir au vainqueur de Rocroy l'hommage de ses observations sur un breuvage dont la santé de S. A. S. s'est si bien trouvée.

Ronsard a dédié son livre *Des Amours aux Muses*, les priant de le conduire à l'immortalité. L'Arioste adressa l'*Orlando Furioso* à un prince de l'Église incapable d'en apprécier les beautés. La plupart des écrivains du siècle de Louis XIV, dominés par l'ascendant de ce monarque superbe, ont peut-être terni l'éclat de leur gloire par le cachet d'adulation imprimé à leurs dédicaces. Corneille avait dédié *Cinna* au président de Montauron: il en reçut 1,000 pistoles de gratification, et depuis cette époque les dédicaces sont souvent appelées *Épîtres à la Montauron* (voy. CORNEILLE, t. VII, pag. 10). Voltaire dédia son *Mahomet* au Pape: c'était un tour de force, mais ce n'était pas une spéculation. Le commencement du xix^e siècle vit surgir de tous côtés des épîtres dédicatoires dans lesquelles les auteurs se mettaient à genoux devant le chef de l'empire français. D'un autre côté, le chansonnier Béranger (voy.), mû par la reconnaissance, a adressé, il y a peu d'années, à Lucien Bonaparte, une dédicace pleine de convenance et de bons sentiments. Les relations de voyage, accompagnées d'atlas de grande dimension, et plusieurs ouvrages scientifiques, sont ordinairement dédiés aux chefs de l'état quand celui-ci a fourni ou facilité les moyens de publication; ce n'est dans ces cas qu'un juste tribut de gratitude.

Quelques écrivains dédient leurs ou-

vrages à leurs parents ou à leurs amis, morts depuis un certain temps. C'est un touchant et pieux hommage que la critique doit respecter. C. F.-x.

DÉDICACE D'UNE ÉGLISE, en latin *benedictio, consecratio, dedicatio templi*, cérémonie religieuse qui remonte aux premiers siècles du christianisme. L'abbé Fleury en parle de cette manière dans son *Histoire ecclésiastique*, livre X, n^o 1. « Les chrétiens, se voyant en liberté après
« tant de persécutions, regardaient avec
« étonnement les merveilles de la puissance
« divine, et une sainte joie éclatait sur
« leurs visages. A la place des églises rui-
« nées on en bâtissait partout de nouvelles
« plus grandes et plus belles. Leurs dédi-
« caces étaient des fêtes magnifiques: les
« évêques s'y assemblaient en grand nom-
« bre, les peuples y accouraient en foule;
« tout âge, tout sexe y prenait part. La
« rencontre des parents et des amis qui
« se trouvaient après une longue sépara-
« tion, rendait plus sensible l'union des
« membres de l'Église, et ils chantaient
« tout d'une voix des cantiques d'allé-
« gresse. Les prélats s'appliquaient aux
« saintes cérémonies, qu'ils accomplis-
« saient religieusement. Ils occupaient le
« peuple du chant des psaumes et de la
« lecture des Saintes-Écritures; les plus
« éloquents d'entre eux prononçaient des
« panégyriques, c'est-à-dire des discours
« de louanges et d'actions de grâces, pour
« entretenir saintement la joie de l'as-
« semblée. » Cet historien décrit, d'après Eusèbe, la dédicace de l'église de Tyr et celle de l'église du Saint-Sépulcre en 335, où l'évêque de Césarée se signala par son éloquence. Il parle encore des consécérations solennelles des églises d'Antioche et de Sainte-Sophie de Constantinople, célébrées sous Constance, en 341 et 360. Les plus grands prélats, comme saint Athanase, croyaient que l'on pouvait, en cas de nécessité, se servir d'une église avant qu'elle fût dédiée; mais ils étaient bien éloignés de mépriser cette cérémonie, ainsi qu'on le voit dans l'*Apologie*.

La formule de la dédicace d'une église, qui se trouve dans le *Sacramentaire de Gélase*, publié par Thomasi en 1680 et depuis par Muratori: dans le *Pontifical*

d'Herbert, archevêque d'York, dont on possède un bel exemplaire manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris, ne diffère pas beaucoup de la formule usitée dans les temps modernes, quoiqu'elle fût plus simple et plus courte. En général elle se fait ainsi d'après les rituels de France, qui varient peu.

L'église qui va être dédiée est sans tapisseries, sans ornements; les autels n'ont point de nappes, et on ne permet pas au peuple d'y entrer. Le prêtre célébrant, revêtu d'un surplis, d'une étole et d'une chappe blanche, accompagné de quelques ecclésiastiques, se rend processionnellement à la porte principale de l'église, devant laquelle il dit une oraison. Il entonne l'antienne *Asperges*, on chante le psaume *Miserere*, pendant lequel le clergé fait le tour de l'église en commençant par le côté droit, et le célébrant asperge les murs extérieurs. De retour à la porte, le célébrant dit une oraison. On chante les litanies, le clergé entre dans l'église; le célébrant se met à genoux sur la première marche de l'autel, se relève pour venir, pour dire un *Oremus*, et se remet à genoux, en s'éloignant de l'autel, pour chanter quelques psaumes, qui sont suivis des bénédictions sur les murs intérieurs. Les psaumes terminés, on chante une antienne; le célébrant dit un *Oremus*, on pare l'autel et on célèbre la messe.

La dédicace épiscopale, c'est-à-dire faite par l'évêque, qui peut être suppléée et qui l'est ordinairement par la bénédiction sacerdotale que nous venons de décrire, est extrêmement longue et accompagnée de beaucoup de cérémonies. Nous renvoyons au *Pontifical romain* ceux qui voudront s'en faire une idée précise.

Chaque église fait mémoire tous les ans de sa dédicace. Toutefois, dans l'église occidentale, la dédicace générale de toutes les églises est fixée à l'avant-dernier dimanche après la Pentecôte; cette solennité porte octave.

Il paraît que l'église primitive emprunta la dédicace des Hébreux, qui l'appelaient dans leur langue *הקדשה*, que le Nouveau-Testament a traduit par *ἁγιασμός*. Les païens avaient aussi leurs dédicaces.

J. L.

DÉDIT. C'est la révocation d'une parole donnée, l'expression d'un refus d'exécuter ce que l'on avait promis. On donne aussi ce nom à la peine qui est stipulée en cas d'inexécution d'une promesse. Il est d'un usage fréquent d'attacher un dédit à la convention de faire ou de ne pas faire une chose; il consiste ordinairement dans l'engagement de payer une somme d'argent, de la part de celui qui rétracte sa promesse, ou dans la privation d'un droit ou de l'exercice d'une faculté qu'on avait.

Les conventions tenant lieu de lois entre les parties, le droit de celui au profit de qui l'obligation a été contractée se borne, dans ce cas, à exiger du débiteur ce qui a été convenu à titre de dédit. La clause qui en contient la stipulation peut être employée dans toute espèce de conventions; mais, pour qu'elle reçoive son effet, il faut que la cause en soit licite, c'est-à-dire qu'elle ne soit point prohibée par la loi, qu'elle ne soit point contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Ainsi, il faut tenir pour certain, par exemple, qu'une promesse de mariage contenant obligation de payer une somme d'argent à titre de dédit en cas d'inexécution est nulle comme ayant une cause illicite, parce qu'elle tend à gêner la liberté du mariage. Ce n'est pas à dire pourtant que la personne qui a promis à une autre de s'unir à elle puisse se jouer impunément de l'engagement qu'elle en a pris: elle doit des dommages-intérêts à celle qui est victime du refus de l'accomplir; mais l'appréciation en est laissée à l'arbitrage des tribunaux qui prennent plus en considération la dépense occasionnée au futur époux refusé que le tort moral qu'il peut éprouver du refus.

J. L. C.

DÉDUCTION. La déduction est l'opération diamétralement opposée à l'induction. Dans celle-ci, on va du particulier au général; on conclut des individus d'une espèce, ou des espèces d'un genre, aux autres individus de la même espèce, ou aux autres espèces du même genre. Par exemple, de ce que je vois que les pierres élevées au-dessus de la surface de la terre et abandonnées ensuite à elles-mêmes tombent toujours, je

conclus qu'elles tomberont toujours ainsi; que toutes les autres pierres tomberaient également; qu'elles tomberaient dans d'autres lieux que dans ceux où je les ai vu tomber; et enfin que le bois, les métaux, en un mot tous les corps, doivent tomber aussi, toujours et partout. L'induction, comme on le voit, porte sur d'autres temps, d'autres lieux, d'autres choses, que sur les temps, les lieux, les choses dans lesquels s'est manifesté le phénomène en question. Elle porte, à plus forte raison, sur les mêmes choses considérées dans le même lieu, en différents temps, ou dans différents lieux en temps différents, pourvu toutefois qu'il s'agisse de qualités essentielles. L'induction érige le phénomène en loi générale. La déduction, au contraire, part du résultat de l'induction, et, redescendant l'échelle de la généralisation, applique la loi à des cas particuliers ou tire quelques conséquences du principe général. Sachant, par exemple, que tout corps abandonné à lui-même se précipite vers le centre de la terre, j'en conclus ou j'en déduis qu'un corps donné présentera ce phénomène s'il est placé dans des circonstances voulues à cet effet. *Déduire*, c'est donc tout simplement tirer le particulier du général. Autant vaut le général, autant vaut le particulier que l'on en fait sortir. Si donc l'induction avait été faite indûment et qu'elle fût sujette à des exceptions, on n'en pourrait point tirer ces cas exceptionnels; mais ce ne sera pas la faute de la déduction, ce sera celle de l'induction, qui n'est qu'une fausse apparence de généralité ou plutôt d'universalité. J^h T.

DÉESSES, voy. DIEUX.

DÉFAILLANCE, de *defallir* manquer, parce que la vie semble manquer subitement. Au singulier, ce mot semble plus généralement signifier la perte plus ou moins profonde des sens et du mouvement, sans égard au degré où sont portés les symptômes de l'accident; dans ce sens, défaillance désigne aussi bien la *lipothymie* que la *syncope*, qui en sont les deux degrés. Au pluriel, les défaillances semblent désigner plus particulièrement le premier de ces degrés, ou même simplement la lipothymie com-

mençante : telle personne a de fréquentes défaillances.

Quelquefois un individu se trouve tout à coup privé de la connaissance et du mouvement : cette défaillance est la plus dangereuse et annonce un trouble grave dans les fonctions de l'économie. Le plus souvent, cependant, les symptômes se développent successivement, et alors leur marche s'arrête à un degré plus ou moins élevé et qui varie depuis un simple éblouissement jusqu'à la mort. Voici l'ordre dans lequel ces symptômes se développent : sentiment de pesanteur générale du corps, gêne de la respiration, disposition aux bâillements, trouble de la vue, éblouissement, tintement d'oreilles, anxiété, douleur à la région du cœur, nausées; la peau se décolore et se couvre d'une sueur froide, et en gouttelettes, la respiration devient de plus en plus pénible et se ralentit, la circulation est incomplète, le pouls compressible, très petit, souvent insensible; vomissements, déjections involontaires des matières fécales et de l'urine, perte de la vue et de l'ouïe, perte plus ou moins complète des fonctions intellectuelles.

Cet état, qui, comme nous l'avons dit, peut se terminer par la mort, dure depuis quelques secondes jusqu'à plusieurs heures, et quelquefois même plusieurs jours. On sent que sa gravité dépend, et du point où se sont arrêtés les symptômes, et de leur prolongation, et de la cause qui y a donné lieu : il est généralement plus alarmant que dangereux.

Les causes de défaillance sont nombreuses : tout ce qui trouble d'une manière notable l'action du cœur ou des gros vaisseaux, certaines maladies propres de ces organes, un grand nombre de celles du système ou des centres nerveux, les pertes de sang, les changements brusques dans la circulation, les fatigues et les pertes excessives de tout genre; mais en première ligne, peut-être, pour la fréquence, les émotions morales subites, et principalement la joie.

On sent que le meilleur traitement de la défaillance doit commencer par l'éloignement, autant que possible, de la cause qui y donne lieu : la saignée, s'il y a empêchement ou transport du sang à la

tête ou à la poitrine, l'excitation de la peau, des membranes muqueuses et surtout de la nasale, au moyen de frictions, de mouchetures, d'incisions, d'aspersions froides, de lavements irritants, de vapeurs aromatiques ou spiritueuses, etc. Mais, presque toujours la simple position horizontale, aidée d'un peu d'eau fraîche, suffit pour faire revenir les malades. Voy. ÉVANOUISSÉMENT.

C. DE B.

DÉFAITE. Ce que nos ancêtres appelaient une *déconfiture*, notre langue moderne l'appelle une *défaite*; ce dernier terme a été la conséquence d'un progrès dans la science des armes. Quand la précision des manœuvres, quand la cohésion plus habituelle des troupes, quand l'à-propos des réserves ne remédiait point aux désavantages d'une troupe qui plie, c'était le règne du *sauve qui peut*, quand une tactique plus savante a, pour ainsi dire, enchaîné les soldats a, pour ainsi dire, les corps les uns aux autres, les déconfitures, c'est-à-dire la dispersion complète des armées, sont devenues plus rares. Le mot *défaite* est venu exprimer une partie perdue, non une ruine, puisqu'une défaite n'entraîne pas de nécessité une *déroute*. Il n'est brave troupe à qui il ne puisse arriver de plier: c'est le commencement de la défaite; il n'est habile général qui ne puisse se trouver hors d'état de prolonger la résistance: c'est la seconde période de la défaite; mais avec de la résolution, de la présence d'esprit et des troupes qui aient confiance en elles-mêmes, une défaite tourne rarement en déroute; se garantir de ce malheur était surtout l'admirable talent de Frédéric II. Le plus grand mal qu'une défaite occasionne n'est pas précisément la perte d'hommes et de matériel qui en est la suite: ce qu'elle a de plus fatal, c'est la désorganisation de l'ordre de bataille, le découragement des survivants, l'atteinte portée à l'honneur des armes, le désajustement plus ou moins durable du mécanisme des troupes et de leur discipline. Un général dont le destin s'opiniâtre à trahir le talent peut préparer plus de dommages à son pays que tel chef médiocre. Voilà ce qui justifie ce mot de Mazarin, cette

question moins superstitieuse qu'elle ne le paraît: Tel général *est-il heureux?* La plus terrible, la plus irrémédiable de toutes les défaites est celle que des assiégés éprouvent sur une brèche; mieux vaut y périr que d'y survivre. Les expéditions de Russie et de Saxe ont été de cruelles défaites dégénérées en déroutes; mais il faut moins en demander compte aux troupes, aux mesures prises, aux généraux, qu'à la rigueur du climat, aux défactions des alliés, à la masse exagérée du matériel, aux habitudes d'une administration qui ne croyait avoir jamais à compter qu'avec la victoire. Le général avait cessé d'être heureux. G^{al}B.

DÉFAUT (morale), du verbe *défaillir*, manquer, imperfection naturelle qui nous porte au mal et dégénère en vice si l'homme n'emploie pas ses forces morales pour la corriger. On naît avec de bonnes et de mauvaises inclinations; quand l'intelligence, éclairée par la religion et la philosophie, ne combat pas ces dernières, les actes qu'elles provoquent se multiplient, et leur fréquence constitue le *défaut*; car on ne déclare point un homme joueur, intempérant, colérique, menteur, léger, parce qu'il lui est arrivé de se montrer tel une fois. Un des plus grands bienfaits de l'éducation est de discerner de bonne heure ces penchants, d'en démontrer la laideur et les dangers, et d'indiquer les moyens de les réprimer avant que l'habitude les développe et les rende presque invincibles. Il est insensé de dire que *chacun a ses défauts* et que l'on ne se corrige point de ceux que l'on tient de la nature; l'homme ne saurait être parfait. Non: il aura des torts, il commettra des fautes; mais il parviendra toujours, dès qu'il en aura la volonté, à ne pas se laisser dominer constamment et dans les mêmes circonstances par une inclination mauvaise, dont il est rare de souffrir seul. Indépendamment des défauts que l'on tient de sa propre organisation, on en acquiert par l'exemple; et il en est qui sont propres à certaines conditions de la vie: tel aura montré de la modération dans un emploi obscur qui dans un poste élevé manifesterait de l'ambition; qui de poli, affectueux, sincère, reconnaissant, de-

viendra dur, arrogant, dissimulé, ingrat. Le possesseur d'un bien médiocre, s'il lui échoit une fortune immense, passera de la générosité à l'avarice; l'adversité fera d'un heureux aimable et bienveillant un malheureux contrariant, atrabilaire, envieux. L'homme doit donc toujours être en garde contre les défauts qui proviennent de sa nature imparfaite ou des modifications que les circonstances peuvent apporter dans son caractère. Mais nos défauts, dit Tibulle, sont derrière notre dos; et Phèdre ajoute: « L'amour-propre nous empêche de les voir. » Aussi Boileau, non moins moraliste que poète, écrit-il que l'homme sage,

en sévère censeur,
Rend à tous ses défauts une exacte justice
Et fait sans se flatter le procès à ses vices.

Sur ces points les lumières d'autrui peuvent nous être utiles, et cette observation de Montaigne, dans laquelle il fait *fault* synonyme de *défaut*, est bonne à retenir: « Ne me semble réponse à propos à celui qui m'avertit de ma fault, « dire qu'elle est aussi en lui. »

On applique aussi à quelques infirmités corporelles le mot de *défaut*: avoir un défaut dans la taille, c'est avoir les membres disproportionnés ou irréguliers. Un défaut est donc toujours une imperfection morale ou physique, que nous ne pouvons dérober aux yeux du monde. Quand Plaute assure que la dot fait disparaître tous les défauts, il induit les filles en erreur: on prend la dot, on en dispose, mais on délaisse l'épouse qui a des défauts. S'efforcer de corriger ses défauts et de supporter ceux des autres, c'est montrer une grande supériorité d'esprit et de caractère. — L. C. B.

DÉFAUT (droit), jugement qu'obtient un demandeur contre une personne régulièrement assignée qui ne se présente pas et qui n'a pas constitué d'avoué, ou lorsque celui-ci, quoique constitué, n'a point posé des conclusions.

D'après l'article 150 du Code de procédure civile, le défaut doit être prononcé à l'audience, sur l'appel de la cause; la demande de la partie qui le requiert doit lui être accordée si elle

est juste et bien vérifiée. Les juges peuvent se faire remettre les pièces afin d'examiner si le jugement qu'on sollicite doit être rendu, et même renvoyer à un autre jour pour le prononcer. Dans la pratique, le défaut s'accorde sans aucun examen; le président le prononce sur la demande du premier avocat qui se trouve à l'audience, et sans que celui-ci connaisse l'objet de la contestation. Le président qui prononce le défaut ne sait pas davantage si la demande est juste ou injuste, si elle doit être accordée ou refusée. On légitime cette grande facilité d'accorder ces jugements par la même facilité que la personne condamnée a de le faire réformer en y mettant opposition, ce qui peut être fait jusqu'au moment même de l'exécution.

Si, de plusieurs parties assignées, l'une fait défaut et l'autre se présente, le profit du défaut est joint; le jugement de jonction est signifié à la partie *défautante* par un huissier commis, avec assignation à jour fixe. Le jugement qui intervient n'est point susceptible d'opposition, ainsi que celui qui condamne les mêmes personnes une seconde fois par défaut, après une première opposition. Ce jugement ne peut être réformé que par un tribunal supérieur, s'il est susceptible d'appel. Le jugement par défaut doit être exécuté dans les six mois de son obtention, faute de quoi il est périmé de droit.

On ne distingue plus aujourd'hui, comme avant le Code de procédure, les jugements par défaut *faute de comparoir* et les jugements par défaut *faute de défendre*. Il n'y a de défaut que contre celui qui, valablement assigné, ne comparait pas et ne pose point de conclusions; car s'il pose des conclusions quoiqu'il ne paraisse point pour les soutenir, le jugement qui intervient est contradictoire. Les jugements par défaut s'obtiennent non-seulement contre le défendeur, mais encore contre le demandeur originaire, lorsque celui-ci, après avoir formé sa demande et constitué un avoué, n'y donne néanmoins aucune suite: alors le défendeur introduit l'instance par un simple acte et obtient un jugement par défaut.

Les jugements par défaut sont regar-

dés comme n'étant pas très avantageux pour celui qui les obtient ni très nuisibles pour celui contre lequel ils sont rendus. Il est cependant des circonstances où il est très essentiel de ne pas se laisser condamner par défaut, comme par exemple lorsque le jugement est exécutoire par provision, nonobstant opposition ou appel; et de plus cela occasionne des frais qu'on doit tâcher de prévenir en se présentant.

On obtient également défaut devant la Cour de cassation lorsque le défendeur ne comparait point, et l'obtention de ce jugement est assujettie à des formalités qui sont propres à cette cour. Le tribunal de commerce rend des jugements par défaut, exécutoires un jour après la signification et jusqu'à l'opposition, qui n'est plus valable après la huitaine du jour de la signification du jugement.

En cour d'assises, lorsqu'on rend un arrêt portant condamnation contre une personne qui n'a pas été arrêtée ou qui s'est évadée, cet arrêt prend le nom d'arrêt par contumace (voy. ce mot). En matière correctionnelle et de simple police, il est rendu des jugements par défaut contre ceux qui ne se présentent pas; mais l'opposition et la comparution du condamné opèrent l'anéantissement de la condamnation. En matière de délit de la presse, l'accusé a la faculté de se laisser condamner par défaut, quand bien même il serait arrêté et entre les mains de la justice; il suffit qu'il dise qu'il veut faire défaut. J. D.-c.

DÉFÉCATION (de *fecis*, lie, au gén. *fecis*), opération par laquelle on débarrasse un liquide des substances plus ou moins insolubles qui le troublent et qui d'ordinaire gagnent le fond du vase dans lequel il est contenu. Ainsi, par exemple, les sucs exprimés des fruits contiennent une matière muqueuse qui d'abord nage en flocons, puis finit par se précipiter. On opère la défécation en *décantant*, c'est-à-dire en versant avec précaution le liquide clair qui est à la surface, puis en jetant le reste, suivant le cas, sur un tamis ou sur un filtre.

En physiologie, ce mot désigne l'acte par lequel les animaux supérieurs se dé-

barrassent de la partie excrémentielle de leurs aliments. Ce résidu inerte s'accumule dans un réservoir destiné à cet usage, et lorsqu'il s'y trouve rassemblé en quantité trop considérable, il suscite une sensation pénible qui devient bientôt irrésistible. Alors la partie inférieure du canal intestinal se contracte, de haut en bas, sur les matières qu'elle contient et les pousse jusqu'à son orifice externe, en surmontant la résistance de l'anneau musculaire qui le tient fermé dans l'état habituel. Cette contraction est favorisée par celle du diaphragme et des muscles abdominaux qui foulent en bas tous les viscères contenus dans le ventre, prenant un point d'appui sur la plupart des muscles du tronc et même des membres qui entrent en action comme pour une inspiration profonde. Ce sont ces efforts et cette pression qui font coïncider constamment l'issue des urines avec la défécation. Voy. DIGESTION, EXCRÉMENTS.

F. R.

DÉFECTION, du latin *deficere*, manquer. Dans son acception rigoureuse, ce mot ne désigne autre chose que le mouvement d'une partie qui se détache de son ensemble. Mais on a singulièrement étendu la signification de ce mot; on l'a transporté du monde physique dans le monde moral, si bien qu'aujourd'hui, son sens le plus général, ou, pour mieux dire, le seul dans lequel il soit employé, est le changement de principes, d'opinions, le passage d'un parti, d'une association, à un autre parti, à une autre association. C'est ainsi qu'il y a des déflections politiques, des déflections philosophiques, militaires, religieuses, suivant qu'on abandonne une théorie politique ou un système philosophique, qu'on passe d'un camp dans un autre, qu'on se détache d'une communion religieuse pour embrasser un autre dogme et faire une nouvelle profession de foi. Dans ces différents cas, la déflection prend les noms de trahison, d'apostasie, de rébellion, de désertion, et presque toujours elle est flétrie par l'opinion publique, souvent aveugle, irréfléchie, et qui n'effleure guère que la surface des choses, sans chercher à en pénétrer les raisons. Mais c'est surtout en matière politique que la réprobation

voquée à toute espèce de défections en général est plus acharnée et plus implacable. Sur ce terrain, volcanisé par les passions, où toutes les discussions théoriques dégénèrent ordinairement en personnalités haineuses, où tous les individus qui prennent des routes différentes deviennent d'irréconciliables ennemis, il est très dangereux de planter témérairement son drapeau; car, lorsqu'une fois on a fait un pas vers une position donnée, le retour n'est plus permis, sous peine d'être mis à l'index et désigné comme suspect par la clameur publique.

Il peut arriver qu'après s'être engagé dans une fausse voie, l'on vienne à s'en apercevoir, et alors l'honnêteté semble exiger qu'on le déclare, qu'on abjure l'erreur; mais dans ce cas il n'est pas, aux yeux de vos anciens co-religionnaires politiques, d'expressions assez injurieuses pour vous qualifier. Avouons cependant que la faute n'est pas toute aux hommes; pour être juste, il faut faire la part des événements. Depuis 45 ans, les révolutions ont remué dans notre société bien des ambitions et fomenté bien des passions égoïstes; bien des apostasies scandaleuses sont venues entacher nos annales; plus d'une illustration a perdu son auréole de gloire, et notre époque a vu plus d'un grand homme passer du Panthéon au temple de Plutus. Le spectacle de tant de déceptions, qu'il est impossible de rattacher toujours à un changement de conviction, mais dont souvent la cupidité et l'ambition ont été les seuls moteurs, a rendu les hommes soupçonneux et méfiants; en matière de défections politiques, ils ne veulent pas croire à la sincérité et à la foi des transfuges. Cependant l'immobilité n'est pas dans la nature: les idées, l'intelligence humaine doivent subir les mêmes phases de modifications et de changements que les corps. Pourquoi donc vouloir imposer à l'homme une fixité que l'essence de son être ne comporte pas? Pourquoi demeurerait-il immobile lorsque tout marche autour de lui, que tous les objets se reproduisent à ses yeux sous des physionomies différentes? Pourquoi surtout la jeunesse, si prompt à se décider, ne reviendrait-elle jamais sur ses premières déterminations, elle qui

ne voit qu'à travers le prisme d'une imagination ardente et exaltée? Pourquoi, si elle s'est trop hâtée dans sa jeune et patriotique ambition, n'aurait-elle pas le droit de l'avouer et de faire un retour sur elle-même? Lorsque l'esprit s'ouvre pour la première fois aux idées politiques, on est presque toujours entraîné passionnément dans un parti, avec une spontanéité, un élan d'enthousiasme, qui excluent la réflexion. On a été séduit par l'apparence du bien public, de l'honneur, de la gloire, et l'on s'est livré corps et âme à des hommes qu'on croyait désintéressés, dévoués, sincères. Et lorsqu'après avoir roulé quelque temps dans ce tourbillon assourdissant, on vient à être touché par la rude main de l'expérience; lorsque la chimère brillante que l'on poursuivait a disparu et qu'on cherche à revenir sur ses pas, pourquoi faut-il qu'il se trouve alors des hommes qui, ayant pris acte d'une première démarche, vous opposent vos antécédents et vous ferment le retour vers des idées plus saines et plus rationnelles! Mais dans ce cas il y a du courage à braver les clameurs des partis et à poursuivre les inspirations d'une conscience mieux éclairée. Quoi qu'on ait pu dire, la défection politique est alors honorable. V. DE M-X.

Pendant le règne de Charles X, on a appelé *parti de la défection* une fraction du centre droit qui commença à se détacher de la majorité à l'époque où M. de Chateaubriand fut si brusquement éliminé du ministère Villèle, et dont la plupart des membres votèrent ensuite, avec les 221, en faveur de l'adresse énergique dirigée par la chambre renouvelée contre ce ministère qui se vit qualifié de déplorable. A cette fraction, moins importante par le nombre que par les capacités qu'elle réunissait et par l'appui que lui offrait le *Journal des Débats* (voir.), appartenaient MM. Agier, Hyde de Neuville, Bertin de Vaux, Delalot, de Beaumont, de Preissac, et beaucoup d'autres royalistes à qui la monarchie était redevable de grands services: leurs conseils, s'ils avaient été écoutés, auraient sans doute préservé la Restauration de la catastrophe dont les ordonnances de juillet devinrent naturellement le signal. S.

DÉFENDERS. Les *defenders* dévots, composaient en Irlande une association politique dont le but avoué était d'obtenir des réformes civiles et religieuses; parti, dont l'organisation remonte au traité de la Boyne, remportée par Guillaume III le 30 juin 1688, eut pour théâtre le nord de l'Irlande. Composée d'hommes uniquement de chefs presbyte-riens, également recommandables par un esprit éclairé, un mérite vrai et le courage qu'ils avaient donné à la bataille de la Boyne, des catholiques d'Irlande, qui vinrent chercher dans ce parti un refuge contre l'oppression qu'on faisait peser sur eux, par suite des catholiques anglais qui ne pouvaient plus occuper ni places ni emplois dans l'état et auxquels on avait interdit l'exercice des droits politiques. Les associations politiques de ce genre pouvaient alors se résumer en deux, celle des *Irlandais-Unis*, et des *defenders* étaient, à proprement dire, des sociétés fractionnaires dont l'association des Irlandais-Unis formait le noyau. La religion n'était pas, comme on le voit, un motif de division entre ces hommes marchant tous, selon des vues différentes, à un but unique, le franchissement. Ils adoptèrent la dénomination de *defenders*, défenseurs des rois, par opposition à celle des *Whigs* ou partisans de Guillaume, dès quand même au pouvoir. Ainsi constitués, les *defenders* prirent une action puissante dans le soulèvement de 1797-1798, alors que, engagés par notre révolution de 89, les Irlandais se crurent en mesure de réclamer des droits au gouvernement auxquels ils n'étaient que trop faibles néanmoins pour résister seuls à leurs oppresseurs, ils se firent avec la France des intelligences secrètes dont le résultat fut l'envoi de secours assez considérable. Malheureusement Humbert, général républicain, chef de la grande flotte, aborda seul à la pointe de Mayo, le 22 août 1798, à la tête de 1,100 hommes, parmi lesquels figuraient 70 officiers marquants. Les troupes françaises avaient pu arri-

ver à temps pour soutenir l'insurrection et opérer leur réunion avec les *defenders*, il n'est pas douteux que l'affranchissement de l'Irlande n'eût été conquis; car alors les forces des Irlandais se seraient élevées au chiffre de 200,000 hommes. Ce fut la trahison de Reynolds qui fit échouer leurs plans: cet homme, qui figurait parmi les conjurés, dénonça les principaux chefs des Irlandais-Unis, et notamment lord Fitzgerald, qui fut exécuté, et dont le fils siège actuellement parmi les représentants de l'Irlande à la chambre des lords d'Angleterre. Les Irlandais-Unis essayèrent bien encore, en 1803, de secouer le joug, mais cet effort fut aussi malheureux que le premier; et aujourd'hui, tandis que les orangistes possèdent encore des loges en Irlande, le nom des *defenders*, qui n'ont plus d'existence comme corporation, est tombé dans l'oubli. Toutefois, ils ont laissé en Irlande des souvenirs qui leur ont survécu, et c'est avec eux, c'est avec les fils et petits-fils de ces mêmes hommes que Daniel O'Connell a organisé son système d'agitation. L'association dite aujourd'hui de *Justice*, qui soutient O'Connell et l'aide dans son œuvre, n'est autre chose que la société des *defenders* d'alors. E. P. C. T.

DÉFENESTRATION de Prague. On appelle ainsi la violence exercée, le 23 mai 1618, au château royal (*Burg*) du Hradchine, à Prague, contre les deux gouverneurs impériaux Slayata et Martiniz, par les États de Bohême, au temps des utraquistes (*no*). L'empereur Matthias ayant mal accueilli la réclamation des États au sujet des entreprises du pouvoir contre la liberté religieuse, ils parurent en armes au château et déclarèrent que les Bohêmes ne se laisseraient plus traiter en esclaves. Les deux gouverneurs, ne pouvant redresser les griefs, demandèrent un délai aux États; ceux-ci, dans leur colère, les jetèrent par la fenêtre: *fenestra, defenestratio*, avec le secrétaire Fabricius. Malgré une hauteur de plusieurs toises, les victimes en furent quittes pour quelques contusions, et les voyant sauvés, les catholiques crièrent au miracle et assurèrent que la sainte Vierge elle-même avait retenu dans leur chute les officiers impériaux.

Deux colonnes de pierre, érigées dans le jardin, en marquent aujourd'hui même l'emplacement.

Une autre scène du même genre, à laquelle l'histoire aurait pu également attacher le nom de *défenestration*, avait eu lieu dans la même ville de Prague un siècle auparavant. Lorsque les Hussites (*voy.*) eurent nommé Zizka (les deux *z* de ce mot se prononcent en bohème comme des *j* français) leur général, ils exigèrent l'élargissement de quelques-uns des leurs, retenus en prison; mais des croisées du prétoire de la Ville-Neuve (Neustadt) des pierres furent lancées sur eux: alors, furieux, le peuple envahit l'hôtel et jeta par les fenêtres, sur les piques de ceux qui se trouvaient devant, 13 conseillers et le principal magistrat (30 juillet 1419). Une exécution du même genre eut lieu presque en même temps dans la ville de Breslau.

La fameuse scène de l'Orangerie, à St.-Cloud, en 1799, fut bien près de mériter le nom d'une défenestration J. H. S.

DÉFENSE. Nul ne peut être justement condamné qu'il n'ait été appelé à se défendre, soit qu'il s'agisse d'intérêts civils débattus entre des particuliers, soit qu'il s'agisse de délits poursuivis à la requête du ministère public. Les règles et les garanties de la défense sont un des points importants de la procédure civile et criminelle. Chez nous, en matière civile, la défense se partage entre les avoués et les avocats (*voy.* ces mots): l'avoué, officier ministériel, est le mandataire légal de la partie; il stipule pour elle en justice, fait les actes d'instruction, prépare la défense par des requêtes, pose des conclusions; le client est lié par les actes de son avoué comme s'il les avait faits lui-même, à moins qu'il ne le désavoue et qu'il ne fasse accueillir son désaveu par la justice. Ce sont les conclusions respectivement posées à l'audience par les parties et remises aux mains du greffier qui constituent ce qu'on nomme les *qualités*; c'est par les *qualités* que le juge reconnaît quelle est la question qui divise les plaideurs et, par suite, le point sur lequel sa décision devra intervenir; elles forment le *contrat judiciaire* dans les termes duquel se renferme la contes-

tation et devra se renfermer le jugement. Lorsque l'affaire arrive en tour d'être plaidée commence le ministère de l'avocat, lequel consiste à exposer oralement au juge les faits et les moyens de la cause. Les huissiers remplissent aussi un rôle dans la défense, celui d'agents intermédiaires; c'est par leur ministère que les parties se notifient réciproquement les actes de la procédure. Comme ces officiers sont revêtus d'un caractère public et que leurs actes sont foi jusqu'à l'inscription de faux, leur intervention nécessaire prévient les surprises que les parties pourraient se faire l'une à l'autre. La partie qui ne se présente pas pour se défendre, ou, pour mieux dire, qui ne fait pas présenter d'avoué pour elle, ou dont l'avoué ne pose pas de *qualités*, est jugée par défaut; mais elle a droit de former opposition à ce jugement.

En matière criminelle, l'accusé est lui-même son premier défenseur, par les explications qu'il fournit dans ses interrogatoires. Toutefois, à moins qu'il ne soit au secret, il peut faire appeler un conseil (*voy.*), qui l'éclaire sur sa position, sur les voies légales qui lui sont ouvertes pour se justifier, et qui rédige, au besoin, pour lui, des notes ou des mémoires. Aux débats de la cour d'assises, il est nécessairement assisté d'un conseil pris parmi les avocats ou avoués du ressort; s'il n'en a point choisi, le président doit lui en nommer un d'office, à peine de nullité. Le conseil peut, comme l'accusé lui-même, interpellé les témoins par l'organe du président, faire des observations, prendre des conclusions; l'audition des témoins terminée, il a la parole pour répondre au réquisitoire du ministère public, et, si celui-ci réplique une ou plusieurs fois, l'accusé et son conseil ont toujours la parole après lui. Au moment de clore les débats, le président demande à l'accusé s'il a quelque chose à ajouter à sa défense et reçoit ses dernières observations. Si l'accusé est déclaré coupable, lui ou son conseil ont encore le droit de parler sur l'application de la peine.

Telles sont les formes les plus ordinaires de la défense. Il est cependant, en civil, des causes qui ne sont pas suscep-

tibles d'être convenablement expliquées dans une plaidoirie, comme serait un débat de compte hérissé de calculs longs et compliqués : le juge alors peut mettre l'affaire *en délibéré* ; l'instruction se fait par écrit, en présence d'un rapporteur, dont l'opinion est ensuite soumise au tribunal en chambre du conseil. D'autres, comme les matières de contributions et d'enregistrement, se jugent sur simples mémoires. Les affaires administratives se jugeaient ainsi naguère encore au conseil d'état par le comité du contentieux ; mais la révolution de juillet a réformé cette procédure et introduit en cette partie, comme dans les autres, la plaidoirie et la publicité. La Cour de cassation a aussi quelques formes qui lui sont particulières, mais qui néanmoins diffèrent peu de celles qu'on suit devant les tribunaux civils.

On voit, par cette rapide analyse de nos institutions judiciaires, que le législateur a multiplié les précautions pour mettre les parties à l'abri des surprises et leur assurer la faculté de se défendre. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, pour être réelle et conforme à l'esprit de la loi, la défense doit toujours être parfaitement libre. C'est surtout en matière criminelle, et particulièrement dans les accusations politiques, que le juge est exposé sur ce point à des tentations dangereuses. Mieux il y résistera, plus il se fera d'honneur ; qu'il n'oublie jamais que là où la défense n'est pas complètement libre il peut y avoir condamnation, mais qu'il n'y a point jugement !

Un bon président d'assises se gardera d'intimider les accusés ; il écoutera patiemment leurs explications ; il ne souffrira point qu'il leur soit tendu des pièges ; il évitera d'interrompre à tout propos les plaidoiries des défenseurs ; il ne fera point de son résumé un nouveau réquisitoire auquel la défense ne pourrait plus répondre. La France possède aujourd'hui beaucoup de magistrats qu'on peut, en ce genre, citer comme des modèles. S. A. B.

DÉFENSE (GUERRE DE), *voy.* GUERRE.

DÉFENSE DES PLACES. Il n'y a pas d'opération militaire qui exige le concours d'un plus grand nombre d'a-

gents matériels et la réunion de plus de capacité et d'expérience que la défense des places. Avant qu'on fit usage de la poudre et de l'artillerie, les moyens de défense, pour répondre aux moyens d'attaque, étaient très rapprochés du corps de place : les défenseurs repoussaient les assiégeants par des procédés que l'invention de la poudre a dû nécessairement faire abandonner ; les armes et les bouches à feu remplacèrent de part et d'autre les armes de jet et celles de trait et de choc.

Aux balistes, aux catapultes, aux tours ambulantes (*voy.* ces mots), que les assiégeants dirigeaient de très près contre les murailles des forteresses, les assiégés opposaient le plus souvent des machines semblables. Quand ils étaient assez nombreux pour lutter avec l'ennemi, ils faisaient des sorties dans lesquelles ils mettaient le feu aux béliers, aux tortues et aux autres machines de l'assiégeant, pendant que les autres livraient combat à ses troupes. S'ils restaient enfermés dans leurs villes, ils employaient divers moyens incendiaires pour embraser les engins de leur adversaire. C'est ainsi qu'au siège de Marseille par César les habitants, suivant le rapport de Vitruve, brûlèrent, en y jetant avec des balistes des barres de fer rougies au feu, un rempart élevé contre la muraille avec plusieurs arbres coupés et entassés les uns sur les autres ; puis, lorsque la tortue s'approcha pour battre la muraille, ils descendirent une corde avec un nœud coulant dans lequel ils prirent le bélier (*voy.*), en relevèrent la tête au moyen d'une roue, assez haut pour qu'il ne pût frapper la muraille ; et enfin, à coups de brûlots et de balistes, ils ruinèrent toute la machine. Les Tyriens incendièrent aussi avec du soufre, de la poix, de l'huile, qu'ils versaient bouillants, les tours ambulantes qu'Alexandre avait fait élever contre les murs de leur ville, et forcèrent ainsi le roi de Macédoine à en abandonner le siège.

Sous le régime féodal, les seigneurs mettaient leurs châteaux en état de défense en les entourant de fossés, en armant de hermes les portes ; ensuite en entourant de machicoulis les faces les

plus susceptibles d'attaque; enfin on perça les murailles de créneaux (*voy.* tous ces mots). Plusieurs de ces moyens de défense furent rapportés d'Orient en Occident, au retour des croisades, par quelques guerriers qui avaient fait partie de ces expéditions.

Mais, vers le XII^e siècle, la découverte de la poudre donna lieu à l'invention des armes à feu. Dès lors les armes de trait furent abandonnées: les anciennes machines disparurent devant les bouches à feu; et la défense des places devint un art nouveau soumis à des combinaisons savantes, résultant des nouveaux moyens d'attaque.

La défense d'une place consiste dans l'emploi des moyens que l'art de la fortification met à la disposition de l'assiégé pour forcer l'assiégeant à une marche lente et circonspecte, et pour retarder la prise le plus longtemps possible.

De même que l'attaque régulière d'une place, sa défense se divise en trois périodes ainsi qu'on va le voir.

1^{re} période. *Depuis son investissement jusqu'à l'ouverture de la tranchée.* Avant même l'investissement, et dès qu'on a la moindre inquiétude de voir une ville attaquée, il faut s'assurer des approvisionnements de vivres et de munitions de guerre proportionnés à la force de la garnison, comme aussi de réparer et armer tous les ouvrages. On dresse des états de tous les ouvriers d'art susceptibles d'être employés aux travaux, tels que charpentiers, maçons, forgerons et autres; on ramasse tous les outils, machines et instruments dont on peut avoir besoin; on oblige les habitants à se pourvoir de vivres pour toute la durée présumée du siège, et l'on renvoie ceux qui ne se conforment pas à cet ordre, comme bouches inutiles dont la consommation diminuerait les ressources de la place et abrégérait la durée de sa résistance. On a soin de nettoyer tout le terrain qui environne la place jusqu'à la distance de 1,000 à 1,200 mètres, et, en conséquence, de faire abattre, en avant et sur le pourtour de la place, tout ce qui pourrait en masquer et en faciliter les approches, telles que maisons, murs de clôture, et toutes espèces de constructions;

enfin, on abat aussi les arbres qui se trouvent à la même distance, ainsi que les taillis, haies et broussailles (*voy.* **ABATTIS**). Ce sont autant de matériaux précieux pour l'approvisionnement de gabions, saucissons, fascines, claies et piquets (*voy.*) dont on fait une grande consommation; les gros bois sont employés à la construction des ponts, rampes, couverts, communications en charpente, etc.

En même temps, on remet en bon état les parapets et les banquettes, on palisade les chemins couverts (*voy.*), on place des barrières à toutes les issues, on aère ou met en état de service les souterrains; on établit des blindages (*voy.*) sur les planchers des bâtiments militaires assez solidement construits pour les supporter, et particulièrement dans les hôpitaux, les magasins à poudre et ceux des vivres; on dispose des appentis contre les murs intérieurs des remparts pour procurer des abris à la garnison.

Tous ces travaux marchent de front avec ceux de l'artillerie, qui s'occupe activement de l'armement de tous les ouvrages de la place, et surtout de ceux qui se trouvent sur le front d'attaque.

Dès que les corps qui forment l'investissement paraissent à la vue de la place, l'officier qui la commande envoie en reconnaissance des détachements d'infanterie et de cavalerie soutenus par de l'artillerie légère; s'il parvient à connaître le moment où l'assiégeant doit commencer l'ouverture de la tranchée, il fait attaquer subitement les troupes qui couvrent cette opération pour jeter l'épouvante parmi les travailleurs, et retarde ainsi les premiers travaux de l'attaque le plus longtemps possible.

2^e période. *Depuis l'ouverture de la tranchée jusqu'à la troisième parallèle.* Quand l'assiégeant est parvenu à triompher des obstacles et des ruses par lesquels l'assiégé a cherché à retarder l'investissement, celui-ci emploie tous les moyens qu'il a en son pouvoir pour découvrir l'établissement des dépôts de l'assiégeant, afin de prévoir par là, avec quelque certitude, le temps et les points où la tranchée doit être ouverte. Il interroge à cet effet les prisonniers, les déserteurs, et fait des reconnaissances de

voit à main armée; il lance du haut des remparts, pendant les premières nuits du siège, et surtout pendant les premières heures de chaque nuit, des pots à feu, qui, portés à 8 ou 900 mètres de la place sur tout son pourtour, éclairent et font apercevoir les premiers travaux de l'ennemi. Aussitôt qu'ils sont découverts, on dirige sur eux un feu très vif de toutes les batteries à barbottes qui peuvent y porter, et que l'on dispose pour tirer à ricochet. On parvient ainsi à répandre le désordre et la confusion parmi les travailleurs, et par conséquent à retarder d'autant l'avancement des travaux.

Pourtant, malgré ces difficultés, la première parallèle s'établira, et, par son tracé, l'assiégé pourra juger de l'emplacement des batteries de l'assiégeant. Dès lors il disposera des batteries de fort calibre pour tirer à ricochet contre elles, tant du corps de place que des ouvrages collatéraux qui peuvent prendre d'écharpe les travaux de l'ennemi. De vigoureuses sorties seront faites ensuite contre les troupes qui couvrent les travailleurs et bouleverseront les ouvrages que l'assiégeant élève contre les défenses du front attaqué.

C'est le moment, si la place renferme des mines, de s'occuper d'en dégager les galeries, d'y faire les réparations dont elles peuvent avoir besoin, et de commencer l'établissement de la guerre souterraine.

Le front d'attaque étant connu, l'assiégé ne doit pas attendre que les batteries de la première parallèle soient élevées pour commencer les lignes de contre-approche par lesquelles il peut en augmenter la résistance. On appelle ainsi de petits ouvrages, en forme de *flèches*, formés de deux faces de 50 à 60 mètres de longueur, flanquées des chemins-couverts, et qu'on élève à la queue des glacis, sur les capitales du front d'attaque. Lorsqu'on a soin de les fraiser sur leur fossé et de les palissader à la gorge, l'assiégeant est obligé d'en faire l'attaque de vive force, avant qu'il puisse pénétrer plus avant et prendre pied sur le glacis. Ces flèches doivent être placées de manière à pouvoir prendre de flanc ou d'écharpe

le travail de l'ennemi, avec du petit canon ou des obusiers; elles doivent être, ainsi que leurs communications avec le glacis, défilées (*voy. DÉFILEMENT*) des positions occupées par l'assiégeant. Ces tracasseries retardent d'autant la construction des batteries de l'ennemi et de ses boyaux de communication de la première à la seconde parallèle.

Quand une fois ses batteries sont établies et démasquées, comme leurs feux sont dirigés sur les prolongements des faces des bastions pour en ruiner les défenses, l'assiégé donne une nouvelle disposition à son artillerie: il la porte principalement sur des parties de la fortification que l'ennemi ne peut enfler, et ne conserve sur les faces que l'artillerie qu'il a pu mettre à l'abri du ricochet dans des batteries couvertes. Ces dispositions ne doivent point ralentir les sorties, qui, lorsqu'elles sont fréquentes et vigoureuses, contribuent toujours beaucoup à retarder la marche de l'assiégeant.

C'est désormais sur les zigzags, ou tranchées de communication entre les deux premières parallèles, que l'assiégé doit s'attacher à croiser les feux de ses batteries en tirant à ricochet.

L'assiégeant parvient enfin à la seconde parallèle, et comme il se trouve alors rapproché de la place, on s'assure, en lançant des pots à feu, du moment où il place ses travailleurs, et l'on fait alors un feu continu d'artillerie à cartouches, et même de mousqueterie placée dans les chemins couverts. On combine ces feux d'artillerie et d'infanterie avec des sorties qui se font vers la fin de la nuit; elles sont composées de troupes qui repoussent vivement les gardes de tranchée, et de travailleurs qui renversent les travaux exécutés pendant la nuit.

Plus les travaux de l'assiégeant se rapprochent de la place, plus ils deviennent difficiles, par l'opposition constante et acharnée qu'y apporte l'assiégé. Les coups de main (*voy.*) auxquels il est exposé le forcent à recourir au procédé lent et pénible de la sape pleine pour la construction de la troisième parallèle.

3^e période. *Depuis la troisième parallèle jusqu'à la reddition de la place.* Pendant l'exécution des travaux que l'as-

siégeant a poursuivis jusqu'à la troisième parallèle, l'assiégé a perdu les défenses des faces de ses bastions; il a formé des retranchements dans l'intérieur de ceux qu'il croit menacés d'une attaque de vive force; il a établi sur les courtines (*voy.*) des batteries couvertes et à embrasures bisaises, avec lesquelles il démonte les cavaliers de tranchée que l'assiégeant élève pour plonger dans l'intérieur des places d'armes, et tire sur le débouché de la descente du fossé. Aux pierriers que l'assiégeant met dans la troisième parallèle pour chasser du chemin couvert les défenseurs de la place, l'assiégé oppose le jet des grenades dont il ne cesse d'accabler les travailleurs et les sapeurs; il fait tous ses efforts pour retarder le couronnement du chemin couvert. De fortes et fréquentes sorties se succèdent rapidement pour mettre en fuite les travailleurs, raser leurs travaux et enclouer leurs canons. Il a recours à un moyen accessoire de défense qui ne doit pas être négligé par l'assiégé, c'est celui des mines (*voy.*). Sans traiter ici cette matière importante, on ne peut passer sous silence le supplément de force que l'emploi des mines peut prêter à la défense d'une place. La principale disposition consiste à diriger une galerie souterraine, terminée par un double T, sous chaque saillant de chemin couvert, pour en faire sauter le couronnement et les contrebatteries. On fait un travail semblable sous chaque branche de chemin couvert, vis-à-vis les faces de bastion du front d'attaque, pour en faire sauter également le couronnement et les batteries de brèche qui seront établies. On établit aussi des fourneaux sous le fossé des mêmes faces de bastions, à l'endroit où elles doivent être battues en brèche (*voy.*), pour déblayer et escarper les brèches. On conçoit que l'assiégeant détruit successivement les travaux de l'assiégé, et qu'il finit par se rendre maître du chemin couvert et y maintenir ses batteries de brèche qu'il dirige contre la demi-lune et les bastions du front d'attaque. L'assiégé les contrebate avec celles qu'il a dressées dans les demi-lunes (*voy.*) et sur les courtines collatérales; il est réduit à disputer le passage du fossé, en détruisant à

coups de canon l'épaulement qui couvre l'assiégeant. Puis, quand celui-ci est parvenu au pied de la brèche, l'assiégé cherche à retarder l'assaut (*voy.*) en accumulant au bas de la montée des fagots, des fascines goudronnées, et en allumant un grand feu qu'on entretient tant qu'on peut avec du bois qu'on jette continuellement; et on augmente les difficultés de l'escalade en semant la brèche de chausse-trappes (*voy.*) et en dirigeant sur sa pente tout le feu du flanc du bastion voisin.

Après avoir soutenu un ou plusieurs assauts, il ne reste plus à l'assiégé qu'à se retirer dans le retranchement qu'il a construit au haut de la brèche. Dans cette position critique, il pourra obtenir une capitulation (*voy.*) honorable; son ennemi lui accordera les honneurs de la guerre, et il sortira de la place à la tête de sa garnison, avec la gloire d'avoir épuisé toutes les ressources de l'art, du génie et de la valeur, pour en prolonger la défense, et de ne l'avoir rendue qu'à la dernière extrémité. C-TR.

DÉFENSES, *voy.* DENTS, ÉLÉPHANT, SANGLIER, etc.

DÉFENSIVE et **OFFENSIVE**, *voy.* ALLIANCE.

DÉFERLER, déplier une voile qui était *ferlée*, c'est-à-dire pliée sur une vergue et retenue à ce bois par des cordelettes ou des tresses appelées *rabans*. Le mot *déferler* n'est pas fort ancien dans le vocabulaire maritime de France; il remonte cependant au moins au xvi^e siècle, car il se trouve dans Rabelais. Son origine est anglaise: *to furl*, en passant par les prononciations bretonnes et normandes, est devenu *ferl*. *Ferler* a engendré *déferler*, comme *virer* a engendré *dévirer*, etc.

Déferler n'a pas qu'une seule acception dans le langage marin: on dit d'une vague qu'elle *déferle*, lorsque sa masse, rencontrant un écueil qui lui oppose de la résistance, la force à s'arrêter un moment, à redresser sa crête qui se replie sur elle-même, et à se briser enfin avec bruit, en blanchissant d'écume la roche qu'elle couvre de ses eaux. Quand Virgile, au 5^e chant de l'*Énéide*, parle des *scopulos sonantes*, il peint d'un seul mot

la fracas de la mer déferlant sur des rochers. *Déferler*, dans cette acception poétique, n'est employé que depuis le XVIII^e siècle, car nous ne croyons pas qu'il se rencontre chez le père. Fournier ni dans les mémoires de Forbin ou de Duguay-Tronin. A. J.-L.

DÉFI, *voy.* COMBAT SINGULIER.

DÉFIANCE. Ce soupçon perpétuel, cette crainte excessive d'être trompé, doivent inspirer plus de pitié que de courroux pour celui qui est atteint de cette maladie de l'âme. La défiance, d'ailleurs, n'est pas toujours un défaut inné, un vice du caractère : elle est parfois le produit de l'expérience. Aussi la jeunesse est rarement défiante ; la vieillesse l'est presque toujours.

Il y a une nuance bien prononcée entre la *défiance* et la *méfiance*. La première se borne à suspecter, tandis que la seconde condamne. L'une se *défiera* également du mal et du bien qui lui seront dits sur le compte des autres ; c'est le premier seul que le *méfiant* admettra sans examen.

Il est un genre de défiance qu'on peut regarder comme une qualité ou même comme une vertu : c'est la défiance de soi-même. Il ne faut pas cependant qu'elle soit poussée à l'excès, car on a dit avec raison de cette dernière : « Si trop de confiance fait un fat, trop de défiance fait un sot. »

Le défiant par nature, par caractère, est un des êtres les plus malheureux de la création : il ne croit ni à l'amitié ni à l'amour ; la tendresse filiale elle-même n'obtient pas toujours créance auprès de lui. Dans toutes les actions, tous les sentiments, il soupçonne un motif secret. Comment lui, qui soumet tout au calcul, n'en a-t-il pas fait un bien simple ? c'est que pour le bonheur de la vie il vaut mieux être trompé quelquefois que de se défier toujours.

Plusieurs fois on a essayé d'offrir sur la scène le caractère du défiant ; mais toujours le portrait a paru manqué : c'est que, suivant la remarque d'un homme qui avait beaucoup étudié l'art dramatique, toujours au théâtre, après avoir montré une défiance générale, le défiant finit néanmoins par se confier à quel-

qu'un. C'est un avis utile à ceux qui voudraient encore peindre ce travers au théâtre, si toutefois l'invasion universelle du drame laisse désormais quelque place à la comédie de caractère. M. O.

DÉFICIT. C'est un des mots de la langue financière qui ont le plus besoin d'être expliqués et rigoureusement définis. Les gens du monde sont généralement disposés à stigmatiser de ce mot alarmant de déficit tout budget qui présente les recettes ordinaires d'une année comme inférieures aux dépenses de cette même année, quelle que soit leur nature, et sans prendre la peine d'examiner si ces dépenses s'appliquent à des services ordinaires susceptibles de se renouveler annuellement avec une grande régularité, ou si elles résultent de nécessités accidentelles et de circonstances extraordinaires qui ne doivent pas constamment se reproduire. Pour bien s'entendre en finances, et surtout pour être d'accord avec les hommes pratiques et parler leur langue, il ne faut comparer ensemble que des choses qui se correspondent. Les dépenses extraordinaires, déterminées par une guerre ou par une menace de guerre, par quelque développement de force au-delà des limites des crédits annuels, doivent être comparées avec les recettes extraordinaires qu'on se ménage pour les couvrir, et, par exemple, avec les emprunts, avec les aliénations de domaines de l'état. Les recettes ordinaires ne sauraient être justement mises en parallèle qu'avec les dépenses ordinaires, et elles ne sont pas tenues de suffire à d'autres charges qui peuvent survenir dans l'ordre des événements imprévus. Or, maintenant que cette distinction est bien établie, il importe de rappeler qu'on est convenu généralement en finances de réserver le mot de *déficit* pour exprimer la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires. Il tombe sous le sens qu'aucune comptabilité financière, aucune rigueur administrative ne peut faire que les recettes ordinaires destinées à faire face à des besoins prévus soient toujours surabondantes au point de subvenir à toutes les éventualités onéreuses que la politique peut faire

naitre. Il convient donc de ne pas prodiguer la fâcheuse dénomination de déficit à toutes les situations où les dépenses ne sont pas complètement balancées par les recettes.

Autrefois on appelait *déficit* toute différence qui venait à être signalée entre les recettes et les dépenses, et le même mot servait à caractériser les deux faits distincts que nous croyons avoir séparés tout à l'heure l'un de l'autre avec une certaine précision. Et encore on distinguait, même alors, le fond des choses, si on laissait quelque confusion dans le langage. Ainsi, dans le compte rendu au roi Louis XVI sur l'état de ses finances, par Necker, au mois de mars 1788, nous lisons cette réflexion : « Si la différence est entre la recette et la dépense ordinaires, le déficit est habituel et permanent. Il n'est que passager et éventuel, si la différence vient de causes extraordinaires qui diminuent la recette ou augmentent la dépense. »

Puisque nous venons de citer ce fameux *compte-rendu*, il paraîtra tout naturel sans doute que nous reproduisions ici les chiffres du déficit ou plutôt de la double nature de déficit qu'il exposait sous les yeux du prince et de la nation. C'est ainsi qu'on peut se faire une idée juste et précise de ce qu'il y avait de réellement financier dans les causes nombreuses et puissantes qui ont amené la convocation des États-Généraux en 1789, et, par suite, la révolution française.

Nous allons nous servir, autant que cela nous sera possible, des mêmes termes qu'employait le *compte-rendu*, en les abrégant toutefois, ainsi qu'il convient d'en agir avec un passé bien parfaitement aboli, mais qui, en 1788, pouvait être présenté avec quelques détails comme une déplorable et urgente actualité.

Le produit des recettes ordinaires, d'après les prévisions, ou, comme on disait alors, d'après *l'aperçu* pour 1788, était évalué à un premier chiffre de 211,708,977 livres, déduction faite des paiements qu'on était dans l'usage d'effectuer avant que ce produit fût porté au trésor royal et des suppléments né-

cessaires pour compléter ces paiements. Mais comme tous ces paiements, effectués avant le versement des recettes au trésor royal, ne faisaient pas partie de la dépense ordinaire et qu'au contraire il s'en trouvait pour 20,285,852 livres à titre de remboursements et dépenses extraordinaires, dont par conséquent le montant ne devait pas être déduit de la recette ordinaire, le produit de celle-ci était donc effectivement, pour 1788, de 231,994,829 livres. Or, la dépense ordinaire à payer par le trésor royal s'élevait, pour l'année 1788, à la somme de 286,834,369 livres; ce qui établissait entre la recette ordinaire et la dépense ordinaire un déficit de 54,839,540 livres. Tel est le chiffre du véritable et seul déficit de l'ancien régime qui méritait d'être appelé proprement *déficit*, parce qu'il était de nature à se reproduire annuellement et à devenir dans le budget de l'état une charge permanente, pour laquelle il fallait trouver des ressources qui eussent le même caractère de fixité.

Mais à ce déficit proprement dit venait s'ajouter, pour 1788, un autre déficit extraordinaire qui n'était pas destiné à réparer chaque année et dont il convenait toutefois de tenir compte. Les remboursements auxquels il était indispensable de satisfaire s'élevaient à la somme de 76,502,367 livres, et les dépenses extraordinaires à solder étaient de 29,395,585 livres; total 105,897,952 livres, pour ce déficit extraordinaire, qui, ajouté à celui dont nous avons consigné ci-dessus le chiffre positif, formait en tout, pour 1788, un excédant de 160,737,492 livres, en dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, sur les recettes ordinaires.

Pour aviser à remplir cet excédant, le *compte-rendu* de 1788 proposait d'avoir recours à des recettes extraordinaires et à des emprunts, deux ressources dont le montant prévu surpassait de 7,393,000 livres le déficit total définitif.

Nous avons rappelé ces détails et ces chiffres pour mieux faire comprendre la distinction pratique que nous avons établie au commencement de cet article. Il était impossible, d'ailleurs, d'aborder

objet sans citer pour exemple le célèbre déficit dont il soit fait mention dans l'histoire financière d'aucun CIX-A.

ILÉ, passage étroit, ordinairement des montagnes, qui ne peut qu'un front de troupes peu étendus : les défilés sont sur terre ce que les défilés sont sur mer, des communications difficiles et dangereuses. Les défilés sont sous le rapport militaire, les défilés ont un excellent appui à la défense : c'est contre ces remparts naturels que vient souvent échouer l'invasion et la rage des conquérants. Dans les gorges des Asturies que l'on voit dans la nationalité espagnole, dans le cimenterre des Sarrazins ravagée de la Péninsule. Les défilés Morgarten, de Næfels et d'Apfurent le berceau glorieux de la liberté helvétique et le théâtre de ses succès. Cependant, pour tirer d'un défilé le parti le plus avantageux, il est utile, souvent nécessaire, d'aux obstacles naturels ceux que l'on invente pour régulariser et percer la défense de toute position. Le principe général pour fortifier un défilé, c'est de profiter de tous les avantages du terrain pour y élever des ouvrages dont les feux rasants ou directs et croisés se réunissent sur les points que l'ennemi doit parcourir dans son attaque, et lui opposent une résistance redoutable et continue. Dans la forme et à l'étendue de ces ouvrages, on ne saurait rien dire d'absolu, cela dépend en pareil cas de la largeur du défilé, du relief du terrain, et de la configuration. Le nombre de troupes et de canons dont on peut disposer dans la défense, la marche que l'ennemi doit faire et les forces qu'il peut déployer dans l'attaque sont autant de circonstances qui influent sur le choix et le placement des fortifications. Souvent il faudra élever de fortes redoutes entièrement indépendantes, quelquefois de simples redans et de batteries qui serviront pour atteindre l'ennemi. Dans quelques cas on se contentera de présenter une seule ligne de redans, dans d'autres, on trouvera convenable d'embellir les ouvrages de

manière à pouvoir les occuper les uns après les autres comme les dehors d'une place de guerre. Le plus ou le moins d'importance qu'on attache à se maintenir dans la position influera nécessairement sur le choix de ces moyens, dont le mérite et le succès dépendront du talent des officiers chargés de cette partie. Mais une règle fondamentale dont il ne faut jamais s'écarter, c'est de se placer de manière que l'ennemi ne puisse jamais dominer la position ni la tourner. Si l'on peut se ménager des feux de revers, ce sera encore un excellent moyen pour augmenter les dangers de l'assaillant ; les accidents et les replis des montagnes offrent souvent la possibilité de se procurer cet avantage. Il peut arriver que la largeur du défilé dépasse la portée des armes destinées à la défense : il sera alors nécessaire d'établir des ouvrages au milieu même du passage, ayant soin qu'ils soient toujours protégés par ceux qu'on aura élevés sur les flancs et sur la hauteur. Tous ces ouvrages seront liés entre eux par des épaulements, des courtines, des caponnières, par tous les moyens, enfin, qui peuvent donner de l'ensemble à la défense et fournir le plus de feux sur tous les points menacés. En même temps il faut multiplier les obstacles matériels capables de gêner l'ennemi dans sa marche et dans ses opérations : tels sont les fossés, les abattis, les fraises, les inondations et autres semblables. Dans le même but, il est utile de tailler à pic les flancs de la montagne afin de rendre la position plus inabordable.

Quoique, en général, le nom de *défilé* soit affecté principalement aux gorges des montagnes, on doit cependant comprendre sous la même dénomination tout passage étroit et difficile, quelle que soit la nature du sol ou il se trouve placé. Ainsi une chaussée entre des marais, un chemin borné d'un côté par la mer et de l'autre par des précipices, sont des défilés en langage militaire. Les célèbres Thermopyles voy. étaient un défilé de cette dernière espèce, borné d'un côté par la mer, de l'autre par les escarpements du mont Olyta.

Les défilés sont des lieux éminemment propres pour y dresser des embuscades :

aussi serait-ce le comble de l'imprudence de s'engager dans de pareils passages sans les avoir préalablement fouillés et reconnus avec soin. Il en coûta cher aux Romains pour avoir négligé cette précaution : la honte des Fourches-Caudines (*voy.*) fut la juste punition de leur imprévoyance.

Quant aux moyens de forcer un défilé, ils rentrent dans les règles générales de l'attaque des positions, dont le détail excéderait les bornes de cet article. Nous en dirons autant du passage du défilé en retraite, manœuvre qui exige le plus grand talent et le plus de sang-froid de la part du chef qui la dirige. C'est dans les auteurs militaires qu'il faut puiser les principes et la conduite de ces opérations. *Voy.* RECONNAISSANCE, POSITION, EMBUSCADE. C. P. A.

DÉFILEMENT (fortification). Le but de tout retranchement est de protéger des troupes et de couvrir des mouvements : il est donc essentiel que l'intérieur en soit soustrait non-seulement aux coups, mais même aux vues de l'ennemi. Tel est l'objet du problème du *défilement*. Longtemps on parut méconnaître l'importance de cette opération ; ce n'est même que depuis l'invention du ricochet par Vauban qu'on y a fait une attention sérieuse.

Parmi les situations où la guerre peut placer un corps d'armée, il en est trois qui exigent l'application du défilement, savoir : 1° dans une place assiégée, 2° dans un retranchement de campagne, 3° dans la tranchée devant une place assiégée. Relativement à un retranchement quelconque, les points extérieurs contre lesquels on doit le plus se mettre en garde sont ceux qui plongent le plus, c'est-à-dire qui découvrent la plus grande partie de l'intérieur de l'ouvrage. Le danger d'un point menaçant dépend à la fois et de sa distance et de sa hauteur, de telle sorte que ce danger, pour un ouvrage quelconque, peut être mathématiquement représenté par le rapport de la hauteur du point au-dessus de la crête de l'ouvrage à sa distance. Celui de tous les points à craindre pour lequel ce rapport est le plus grand est ce qu'on appelle le *point dangereux*. Pour un ou-

vrage de fortification permanente ou passagère, ce sera en général une portion plus ou moins saillante du terrain en avant ; pour une tranchée, ce sera un des saillants de la place assiégée.

On donne le nom de *plan de défilement* à un plan qui, passant par la ligne couvrante d'un ouvrage, laisse au-dessous de lui, à une distance verticale de 1 à 4 mètres au plus, suivant les localités, tous les points du terrain environnant d'où l'on peut avoir à craindre des coups directs de l'ennemi. Le plan du terre-plain de l'ouvrage est ordinairement parallèle au plan de défilement, et abaissé de 2^m, 40, ou 2^m, 50 au-dessous de ce dernier. C'est d'après ces conditions que l'on cherche la solution du problème du défilement dans les trois cas précités. Quoique les méthodes au fond soient les mêmes, elles varient pourtant dans la forme, parce qu'elles sont subordonnées à d'autres conditions particulières à chacun de ces différents cas. Ainsi, dans la fortification des places, la limite du terrain que l'on considère comme dangereux étant fort éloignée, la difficulté du défilement augmente. On doit donc chercher alors à *se défiler juste*, afin de n'être pas obligé de donner aux crêtes et au terre-plain des pentes exagérées, ou de multiplier les traverses. Dans la fortification de campagne, on doit chercher à *se défiler vite*, et par conséquent employer un procédé plus expéditif et surtout applicable sur le terrain même. Dans les tranchées, la hauteur des crêtes au-dessus du terrain est constamment la même et égale à 1^m, 30. Ce n'est donc pas par la hauteur, mais par la direction de la crête de la tranchée, que l'on peut se défiler.

On suppose toujours, pour le défilement, l'ennemi élevé d'une certaine quantité (de 2^m, 40 à 2^m, 50) au-dessus du terrain naturel par l'établissement de batteries ou d'ouvrages de campagne. Il est évident que le défilement doit se combiner avec le tracé et le relief des ouvrages dont on veut mettre l'intérieur à l'abri des coups de l'ennemi. Cette opération exige divers procédés graphiques dont on trouvera la description dans un mémoire de M. Horace Say, inséré dans

le 4^e cahier du *Journal de l'École polytechnique*; et dans un mémoire de M. le chef de bataillon du génie Noizet, inséré au 5^e n^o du *Mémorial de l'officier du génie*, auquel le comité de cette arme a décerné le premier prix du concours de 1833. C-TE.

DÉFINITION (logique). La définition est une des parties les plus importantes et des plus difficiles de la méthode. La plupart de nos erreurs et de nos disputes proviennent de confusions d'idées, de malentendus, en un mot du défaut de définitions.

Définir, en général, c'est distinguer, déterminer, et par conséquent éclaircir. On distingue ordinairement les définitions de choses et les définitions de mots. Définir une chose, c'est ou la *décrire* ou la *classer*, ou plus généralement la décrire, car on ne la classe qu'autant qu'on l'a décrite. Définir un mot, c'est le traduire. On distingue dans une définition deux parties : la *définie*, c'est-à-dire la chose ou le mot, et la *définition* proprement dite, c'est-à-dire la description ou la classification et la traduction. On définit une chose soit uniquement pour la distinguer de toute autre, soit pour la mieux connaître en elle-même, soit pour savoir à quelles autres choses elle ressemble, et quelle place on peut lui assigner dans les classifications que nous nous sommes faites des différents êtres que nous connaissons. On pourrait appeler la première espèce de définition *déterminative*; la seconde *descriptive*; la troisième, ou la définition par excellence des logiciens, est appelée *constitutive*.

On sent que la définition déterminative peut être plus ou moins grossière, plus ou moins imparfaite, suivant qu'elle a pour but de distinguer une chose d'une autre d'une manière plus ou moins approfondie, et suivant que cette distinction est aussi plus ou moins facile.

Une définition descriptive peut aussi être plus ou moins complète, suivant que la description sera elle-même plus ou moins détaillée, plus ou moins approfondie. Ce qui ne veut point dire cependant que la définition ou la description la plus longue, la plus chargée, soit toujours la

meilleure; il faut au contraire une mesure. On voit donc qu'il y a beaucoup d'arbitraire dans ces sortes de définitions, sinon quant à la matière, du moins quant à la mesure ou au nombre des qualités que l'on peut énumérer. C'est pourquoi elles sont peu susceptibles de règles. La description que l'on fait d'une chose peut se borner aux qualités qui lui sont, sinon essentielles, du moins inhérentes, ou s'étendre à des qualités rationnelles ou de rapport. La couleur jaune, par exemple, est une qualité inhérente à l'or, tandis que la qualité de pouvoir être converti en monnaie et de représenter toutes les valeurs est une qualité rationnelle. Si la description a le premier caractère, elle est dite *analytique*; elle s'appelle *synthétique* dans le cas contraire. Elle peut aussi être mixte ou *analytico-synthétique*.

La définition constitutive se compose de deux ordres de qualités seulement: celles qui caractérisent plus particulièrement la chose à définir et qu'on appelle qualités *spécifiques*; celles qui la caractérisent d'une manière plus générale, mais en s'écartant le moins possible des qualités spécifiques, et qu'on appelle qualités *génériques prochaines*. Dans cette définition de l'homme: *une intelligence qui se sert d'organes*, le caractère propre de l'homme est indiqué par le mot *intelligence*; son caractère générique par les mots: *qui se sert d'organes*. Puisque cette définition ne porte que sur des idées de genre et d'espèces, elle ne peut servir à définir des individus ni le genre le plus élevé. Et cependant comme les individus seuls existent dans la nature, il s'ensuit que ce n'est point là, comme on l'a dit, une définition de choses.

A cet égard, les uns soutiennent qu'il n'y a que des définitions de choses, d'autres qu'il n'y a que des définitions de mots; enfin il en est qui n'admettent que des définitions d'idées. Sans entrer dans une discussion approfondie, nous dirons que la chose ne nous étant connue que par les idées que nous avons, en définissant les choses nous ne faisons que nous rendre compte de ces idées et les appliquer à leur objet. C'est donc là proprement une définition d'idées, d'idées appliquées,

d'idées concrètes. Et cela est vrai surtout dans les définitions déterminatives et constitutives. Il est certaines idées qui sont sans objet propre, comme par exemple, les idées de vrai, de juste, etc., et qui sont cependant susceptibles d'être définies. Ces définitions ne sont donc évidemment que des définitions d'idées, et il en est de même des définitions dites constitutives. Restent donc les définitions de mots. Or nul mot n'est défini comme tel, c'est-à-dire comme son, mais uniquement comme signe et expression d'idée. Une définition de mot n'est donc qu'une définition indirecte d'idées. En conséquence, il n'y a que des définitions d'idées.

Après avoir ainsi ramené toutes les espèces de définitions à une seule, la définition d'idées, nous serons facilement compris quand nous dirons que nous ne définissons parfaitement que les idées que nous avons formées; sachant ce que nous avons mis sous un signe, sous un mot, il nous est facile de l'en retirer. Du reste, une définition ne se trouve imparfaite qu'autant qu'on la compare à son idéal, ou plutôt à la chose même dont elle devait définir l'idée complète. Car si on la compare à cette idée et qu'elle l'analyse complètement, elle est aussi parfaite qu'elle peut l'être relativement à son objet immédiat, à l'idée; mais cette idée elle-même peut bien n'être pas aussi parfaite que possible. On conçoit alors que la définition participe de ce vice de l'idée.

On distingue les définitions en *principales* et en *secondaires*. Celles-ci ne sont que des sous-définitions, des définitions de définitions ou des parties de définitions.

Une définition constitutive n'est logiquement parfaite qu'à la condition d'être *adéquate* à son objet, c'est-à-dire d'être ni trop ni trop peu étendue; *précise*, ou de ne rien contenir que d'essentiel; *non-identique*, c'est-à-dire de ne pas former un cercle en mettant le défini pour définition; enfin *intelligible*, puisque l'on ne définit que pour éclaircir ce qui est obscur. Cette qualité est sans contredit la plus importante: si elle manque, toutes les autres sont inutiles; avec elle

toutes les autres se présentent comme d'elles-mêmes.

Il est facile, d'après tout ce que nous avons dit sur la définition et ses espèces, de décider les questions suivantes. 1° Doit-on commencer l'étude d'une science par la définition de cette science? Oui, par une définition déterminative, autrement on n'aurait aucune idée de ce qu'on étudie. 2° Les définitions donnent-elles la connaissance des choses? Non, elles supposent cette connaissance ou une connaissance analogue. Les meilleures définitions de mots sont les choses elles-mêmes qu'ils signifient. 3° Peut-on définir tous les mots? C'est demander si les mots donnent la connaissance des choses. 4° Une définition est-elle nécessairement réelle, ou verbale, de chose ou de mot? Non, ni l'un ni l'autre, etc., etc. J. T.

DÉFINITION (mathém.). Toutes les définitions, dans les sciences exactes, sont du genre de celles que les philosophes appellent définitions de mots. Elles ne peuvent donner lieu à aucune discussion, pourvu qu'elles soient claires et précises; car on est toujours libre d'attacher à un mot telle signification que l'on veut: c'est tout simplement une convention, et il suffit qu'on y soit fidèle. C'est une des principales causes de la certitude des sciences mathématiques que d'être indépendantes de la nature même des choses. Au premier abord cela peut paraître paradoxal. Quoi! dira-t-on, la géométrie, qui ne s'occupe que de l'espace, n'apprend pas ce que c'est que l'espace! La mécanique, que l'on définit quelquefois la science des forces, ne fait pas connaître la nature des forces! Non, sans aucun doute; et pour s'en convaincre il suffit d'examiner les principes fondamentaux de ces sciences. Toute la géométrie repose sur celui-ci: deux espaces sont égaux lorsqu'on peut les placer l'un sur l'autre ou l'un dans l'autre, de manière qu'ils se confondent exactement, que toutes les parties de l'un se trouvent en même temps appartenir à l'autre. Donnez maintenant telle définition de l'espace qu'il vous plaira, et ce principe restera avec toute son évidence. En mécanique, on se trouverait arrêté dès les

premiers pas s'il fallait connaître dans leur essence les forces, l'espace, la vitesse, le temps : c'est assez qu'on puisse les mesurer, et ce que nous venons de dire de la mesure de l'espace suffit pour faire comprendre qu'il est possible d'y parvenir indépendamment de toute définition métaphysique. L-L.

DÉFOË, voy. FOË.

DÉFOLIATION, voy. FEUILLES.

DÉFONCEMENT. *Défoncer* un terrain c'est ajouter à l'épaisseur de la couche labourable aux dépens du sous-sol sur lequel elle repose. Les défoncements ont pour but non-seulement de permettre aux racines de prendre plus de développement et de nourriture, mais assez souvent de procurer un amendement (voy.) propre à améliorer la qualité du mélange terreux. C'est ce qui a lieu, par exemple, lorsqu'on ramène à la surface d'un sable maigre une petite quantité du banc inférieur d'argile, ou lorsqu'on mêle à un sol argilo-sableux quelques parties de la couche calcaire sur laquelle il repose. Dans quelques cas particuliers, un simple défoncement peut suffire pour dessécher une localité trop humide, en ouvrant aux eaux qui le couvraient une issue dans un milieu plus perméable, ou simplement en leur permettant de s'infiltrer au-delà de la portée des racines; dans d'autres, il offre le seul moyen de détruire les plantes nuisibles qui se reproduisent avec le plus de facilité de leurs longues racines, telles que les fougères, les chardons, etc. Enfin, l'un des principaux avantages de cette opération est de contribuer, pendant la saison des sécheresses, à retarder les effets d'une évaporation complète; car, plus les terrains sont profondément remués, plus ils peuvent absorber d'eau au moment des pluies, et moins leur évaporation est rapide.

Mais, d'une autre part, les défoncements sont dispendieux par eux-mêmes, et ils le deviennent encore indirectement en exigeant une plus grande quantité d'engrais et en diminuant momentanément, au lieu de l'augmenter, la fécondité du sol; car les terres qui n'ont pas été pénétrées depuis un certain temps par des gaz atmosphériques et par ceux qui se dégagent des substances fermentesci-

bles, qui n'ont pas été mûries et fécondées au contact de l'air et des engrais, sont peu favorables à la plupart des récoltes économiques. Elles resteraient longtemps improductives si on n'avait le soin de les diviser par des labours ou par de fréquents binages, et de les mêler le plus intimement et le plus promptement possible à la couche végétale. De là l'avantage que présentent presque toujours les défoncements progressifs, c'est-à-dire ceux que l'on n'opère que peu à peu, en donnant d'année en année un peu plus d'entrure au soc de la charrue ou au fer de la bêche.

La profondeur des défoncements varie en raison des cultures qu'on se propose de confier au sol, et la manière dont on les exécute change selon les obstacles que présente ce dernier. Les labours de défoncement qui s'opèrent sur les défriiches exigent le plus souvent l'emploi de la pioche, de la tournée ou même du pic. Dans les terres de consistance moyenne, qui ne contiennent pas trop de corps étrangers, on fait usage de charrues à plusieurs socs ou de charrues ordinaires, qui parcourent deux ou un plus grand nombre de fois la même raie; enfin, dans les terres légères, les petits cultivateurs ont recours à la pelle, la bêche ou la fourche. O. L. T. ;

DÉFRAUDATION, voy. FRAUDE.

DÉFRICHEMENT. *Défricher* un terrain c'est le débarrasser des obstacles qui s'opposent à sa mise en culture et lui donner les premières façons qui doivent précéder le semis ou les plantations qu'on veut lui confier. On *laboure* un sol déjà entièrement *défoncé* et soumis à une culture régulière; on *défriche* une terre vierge encore de toutes productions artificielles ou depuis longtemps couverte d'une végétation qui exclut l'usage des instruments aratoires.

Dans un pays neuf ou peu peuplé, on a bien soin de ne livrer à la culture que les meilleures terres; mais à mesure que les populations s'accroissent, elles se trouvent forcées de demander une partie des produits divers, indispensables à la consommation, aux terrains moins fertiles. Alors les *friches* acquièrent une valeur relative aux prix croissants des denrées

ou à la multiplicité des moyens et au perfectionnement des procédés de culture; alors les landes les plus improductives se couvrent forcément de végétation; les marais disparaissent sous la seconde verdure des prés ou font place à des récoltes économiques; les forêts elles-mêmes reculent devant les céréales et les plantes industrielles; tandis que les bois fertilisent les sables arides des dunes ou les pentes rocailleuses et en partie dénudées de terre végétale des montagnes; enfin les biens communaux, ouverts jusque-là au gaspillage, commencent à prendre rang parmi les terres vraiment productives, au profit de ceux-là même qui se croient le plus intéressés au maintien de l'ancien état de choses.

Il ne faut pas croire toutefois que la mise en culture des friches soit toujours une opération facile et lucrative. La production est loin, en effet, d'être, dans tous les cas, en rapport direct avec l'étendue des espaces labourés; et, si l'on doit applaudir sans réserve au défrichement de nouvelles parcelles d'un domaine, ce ne peut être qu'à la condition que toutes les autres ont été amenées, par une culture largement combinée, au maximum des produits qu'on est en droit d'en attendre. Rarement, en effet, trouve-t-on de l'avantage à détourner une partie des fonds ou du matériel d'une exploitation déjà existante, surtout lorsqu'elle est susceptible encore d'améliorations, pour en entreprendre une nouvelle, sans addition de capital; car il est bien reconnu qu'avec une quantité donnée d'engrais et une somme moindre de travail, on produit autant sur une moyenne que sur une trop grande étendue. Or, comme l'état et les particuliers ont un égal intérêt, l'un à tâcher d'augmenter la production, de la multiplier, pour ainsi dire, sur de moindres espaces, afin d'arriver en définitive à un total plus considérable, les autres à produire le plus économiquement possible, il en résulte que la question des défrichements doit être combinée avec celle des perfectionnements agricoles d'un autre genre, qu'elle ne vient souvent qu'à leur suite et qu'elle entraîne nécessairement l'idée d'une augmentation du capital versé sur la propriété territoriale. Mais

cette dernière condition est précisément le plus fort argument en faveur des défrichements, puisqu'elle tend à féconder de plus en plus l'industrie agricole, base première de la fortune des nations et source directe du bien-être de la grande majorité des populations laborieuses; puisqu'elle offre à celles qui surabondent dans les villes les moyens de s'employer plus utilement, plus sûrement ailleurs; qu'elle contribue à ramener les bras et à disséminer l'aisance dans les contrées en général les moins peuplées et les plus pauvres, et qu'en détournant les spéculateurs des entreprises hasardées ou des jeux de bourse qui créent des fortunes en quelque sorte artificielles, elle leur offre un placement, moins sédaisant peut-être pour certaines imaginations plus hardies que prudentes, mais moins éventuel et mieux du goût des esprits positifs. Aussi voyons-nous les sociétés de défrichement se multiplier sous diverses formes, et tous ceux qui ont été à même d'apprécier leurs travaux doivent applaudir, dans l'intérêt puissant de l'humanité et de la patrie, à cette direction nouvelle des esprits et au succès croissant des entreprises auxquelles elle a donné lieu.

Un vaste champ s'est ouvert aux défrichements dans les États-Unis d'Amérique, habités par un peuple intelligent et laborieux; en Europe, c'est la Russie qui légue à l'avenir la plus rude tâche à cet égard. En France, on évalue encore les friches à un septième environ de la totalité du territoire. Si l'on ajoute à cette quantité les terres qui restent périodiquement incultes, par suite de l'adoption des mauvais assolements (voy.) ou de l'insuffisance des moyens de culture, on comprendra sans peine combien il restait encore à faire pour obtenir du sol tous les produits qu'il est susceptible de donner profitablement, et l'on jugera, d'après la nature même d'une partie de ces produits, comparés à ceux que nous devons encore à l'importation, combien il est nécessaire, au point où nous en sommes, de mener de front les défrichements de nouveaux terrains et les améliorations qu'exige presque partout encore la culture des anciens, sans que celles-ci

pendant à souffrir de l'extension aux-là.

elon la nature ou la position des terres, le défrichement qu'on veut faire nécessairement varier dans son but et dans ses moyens. Aux obstacles directs qui se présentent à l'action de la charrue ou des instruments de labour, tantôt les racines ou les racines qui sont en possession du sol, tantôt la brusque inclinaison de celui-ci ou les eaux stagnantes qui le couvrent, il faut, en effet, ajouter ceux qui peuvent provenir de l'éloignement des marchés et de la difficulté des moyens de transport. Toutes les friches ne sont pas d'ailleurs aux cultures les plus productives dans chaque localité. On peut parfois, à la vérité, demander immédiatement au sol des récoltes herbacées plus ou moins exigeantes sur la fertilité des fonds, proportionner l'étendue des prairies naturelles ou artificielles à l'ombre d'animaux de labour nécessaires pour les travaux de l'exploitation et la quantité de fumiers indispensables à l'accès des cultures alimentaires ou industrielles; en un mot, dès que le sol a été débarrassé et nettoyé, on peut suivre un ordre régulier d'assolement. Telle est la fertilité que présentent habituellement les friches d'anciens bois, d'étangs, de marais desséchés, et, en général, de tous les terrains vagues dont la couche végétale est assez homogène et assez riche pour se prêter à la végétation rapide des céréales d'une courte existence. Souvent même la fertilité accumulée depuis longtemps dans ces sortes de terrains ne peut dispenser, pendant les premières années, de l'emploi des fumiers et donner les moyens de pourvoir graduellement à leur production pour l'avenir; mais, dans la plupart des cas, loin de profiter sur de si riches indemnités de la culture de défrichement, on doit s'estimer heureux d'enlever les landes à une stérilité complète et de préparer leur fertilité par des semis ou des plantations de grands végétaux ligneux, dont les produits se feront à la vérité longtemps attendre, mais profiteront doucement aux générations futures, par eux-mêmes et par suite de l'amélioration qui résultera pour le fonds de l'ac-

cumulation de leurs débris foliacés.

A côté du dessèchement et de la mise en culture des marais, le défrichement des landes propres à être boisées est une des questions les plus importantes de l'époque actuelle. Grâce aux essences résineuses, de toutes les moins délicates sur le choix du sol, on peut ainsi féconder, sans dépenses excessives, les parties les plus inabordable à la charrue, les sables les plus ingrats des dunes, et les landes les plus graveleuses; augmenter la production des bois de charpente et de chauffage, dont le besoin se fait de plus en plus sentir, sans diminuer en rien celle des plantes économiques; arrêter les vents désastreux de mer, fixer le sol des montagnes en opposant une digue aux torrents, aviver les sources et créer à la longue une terre végétale là où elle n'existait pas. Aussi voyons-nous les landes bordelaises comme celles de la Bretagne, les sables de la Sarthe comme les graviers qui projettent une ombre si triste sur le tableau de la fertilité normande, les plaines infécondes et malsaines de la pauvre Sologne, et jusqu'aux craies de la Champagne pouilleuse, se couvrir d'utiles végétations.

En indiquant précédemment les principaux obstacles matériels qui s'opposent à la mise en culture d'un terrain, nous avons par là même indiqué les principes sur lesquels se base la pratique des défrichements; car, que ce soient les eaux, les substances minérales ou les végétaux qui occupent le sol, le premier point est de les enlever. Les défrichements se lient donc étroitement, assez souvent avec les dessèchements et l'écobuage (voy.), toujours avec les diverses méthodes de remuer et de retourner le sol, c'est-à-dire avec les labours (voy.). O. L. T.

DEFTERDAR, nom de dignité signifiant en persan *teneur de registre*, et qui sert en Turquie à désigner les receveurs de finances. Ces fonctionnaires tiennent compte des recettes et des dépenses, et relèvent d'un contrôleur général qui réside à Constantinople et qui répond à notre ministre des finances. R.

DÉGEL. C'est le passage de l'eau de l'état solide à l'état liquide. Cet effet est produit par une élévation de tempéra-

ture au-dessus de zéro du milieu dans lequel se trouve la neige ou la glace. La densité de la glace est moindre que celle de l'eau liquide, et c'est à $4^{\circ} \frac{3}{15}$ que l'eau liquide est la plus dense. C'est par cette raison que la température inférieure des eaux profondes, dans lesquelles se trouvent des monceaux de glace, ne descend jamais au-dessous de $4^{\circ} \frac{3}{15}$. Ce rapport entre les densités de l'eau à ses différents états explique le phénomène très curieux des puits de glace que l'on rencontre dans les glaciers des Alpes. En effet, une grande masse de glace ayant une surface plane et exposée à l'action calorifique des rayons solaires doit se fondre uniformément; cette fusion est d'ailleurs peu rapide si la température de l'air environnant est au-dessous de zéro; mais si quelques débris de végétaux séjournent sur la surface de la glace, leur présence accélère la fusion autour d'eux, puisque leur température peut s'élever au-dessus de zéro par l'effet de la chaleur solaire. Il doit donc se former là une cavité où l'eau s'accumulant peut s'échauffer jusqu'à $4^{\circ} \frac{3}{15}$, descendre, à cause de sa plus grande densité, et céder sa chaleur aux parois qu'elle fond, en sorte que la cavité s'approfondit de plus en plus.

A.-É.

On sait que, sous des climats moins doux que le nôtre, les rivières, les fleuves, les lacs et même la mer le long des côtes d'un golfe, gèlent en hiver. Cela arrive, à de légères variations près, chaque année vers la même époque; et celle du *dégel*, là où les eaux, une fois gelées, restent prises pendant toute la saison, arrive également d'une manière presque régulière et prévue. Tous les fleuves de la Russie se couvrent de glace au mois de novembre et sont irrévocablement enchaînés en décembre: pendant qu'ils charrient les glaçons, on enlève les ponts de bateaux sur lesquels on les traverse, pour les rétablir ensuite dans les ouvertures taillées dans la glace. Lorsque le dégel commence, on les enlève encore, afin qu'ils ne soient pas entraînés par la débâcle. Celle-ci est quelquefois subitement amenée par la rupture inattendue de la glace, et alors elle peut occasionner de grands malheurs; le plus souvent un lent

dégel la prépare et même la prévient. C'est au mois de mars ou en avril que la débâcle a ordinairement lieu sur les fleuves de la Russie.

S.

DÉGÉNÉRATION. Ce mot, en histoire naturelle, dans son sens propre, ne s'applique qu'aux êtres qui se reproduisent par génération, et il se dit communément de toute altération héréditaire; cependant, comme nous le verrons bientôt, il n'emporte dans bien des cas que l'idée de changement.

Ces altérations sont *absolues*, quand elles nuisent au développement et à l'exercice des organes et qu'elles restreignent la durée de la vie: alors il y a *dégénération réelle*; elles ne sont que *relatives*, quand elles rendent les êtres moins propres à l'emploi que nous en faisons, ou moins conformes à l'idée qu'à leur égard nous attachons à la beauté, à la perfection; dans ce cas, elles ne consistent qu'en simples modifications sans *dégénération effective*. Enfin elles sont *mixtes*, dans le cas où, en modifiant, dans les êtres vivants, les qualités qui nous les rendent utiles ou agréables, elles affaiblissent les sources de leur vie.

Quelques exemples suffiront pour rendre sensibles ces trois manières d'envisager la *dégénération*.

Il y a *dégénération absolue* dans le bouleau commun qui se reproduit encore dans les régions polaires et sur les montagnes, à la limite des neiges, mais où il vit peu et reste toujours à l'état naif et informe. Il y a aussi *dégénération absolue* dans les deux races extrêmes de nos chiens domestiques: dans la plus grande, le dogue de forte race, et dans la plus petite, le bichon, qui ont en grande partie perdu la faculté de se reproduire, et dont toute l'intelligence est notablement affaiblie.

Il n'y a que *dégénération relative* dans l'arbre qui, sous l'influence de la culture, donne des fruits succulents ou des fleurs doubles et odorantes, et qui, rendu aux influences de la nature, reprend ses fruits acerbes et ses fleurs simples et sans parfum. Ce changement pourrait même être considéré comme une *régénération*.

Enfin il y a *dégénération mixte* dans le chêne qui perd de sa beauté et de sa

durée sous l'influence des climats très chauds ou très froids; et dans ces chevaux ou ces vaches que les soins de l'homme sont parvenus à conserver en Norvège ou en Islande, mais sans pouvoir les soustraire aux nombreuses altérations qui ont affaibli en eux les qualités des races dont ils descendent et qui restreignent la durée de leur vie.

Ces exemples donnent une idée générale de la dégénération; mais pour avoir une entière compréhension de ce phénomène, il faut rechercher les conditions dans lesquelles il a lieu et les influences qu'elles exercent sur sa production. Cependant comme ces recherches nous forceront d'entrer dans des considérations un peu abstraites, avant d'aller plus loin, et pour nous rendre plus intelligibles, nous ferons remarquer que les organes des êtres vivants, dans le point de vue sous lequel nous les envisageons, doivent être regardés comme composés de deux parties, l'une essentielle à l'existence des individus et qui ne supporte aucune altération, l'autre variable et à laquelle l'existence des individus n'est point essentiellement attachée.

Les modifications de la partie essentielle des organes, faisant cesser la vie, s'opposent à toute transmission héréditaire; celles de la seconde partie permettent seules à la génération de les transmettre, et c'est de celles-là seulement que nous entendons parler dans la suite de cet article. Ainsi les sens peuvent sans conséquence être profondément altérés dans leurs parties accessoires, tandis que la mort serait inévitablement l'effet de leur privation; l'estomac peut sans danger revêtir différentes formes, et il ne pourrait pas impunément changer sa constitution intime, etc.

Une des vérités les mieux établies par l'observation, c'est que toute plante et tout animal placés dans des conditions propres à agir sur eux, et se développant sous cette influence, se modifient plus ou moins profondément dans leurs organes et dans leurs fonctions. Lorsque ces conditions n'agissent pas avec une certaine puissance ou ne sont pas permanentes, leurs effets passent avec les individus qui les ont éprouvés; mais si elles

sont durables et qu'une succession plus ou moins grande d'individus y ait été soumis, les modifications organiques ne sont plus individuelles et passagères, leur durée même n'est plus bornée à celle de leurs causes: elles deviennent inhérentes à la nature intime des êtres et se perpétuent de génération en génération, tant que des causes contraires ne les ont pas détruites. C'est ainsi que se forment les variétés et les races, c'est là que se trouve la source de toutes les dégénération.

Ici se présente une des questions les plus difficiles de la philosophie naturelle. Pour apprécier et mesurer exactement les modifications des êtres vivants par l'influence des causes diverses auxquelles ils sont soumis, il faudrait connaître ces êtres tels que nous les verrions s'ils étaient soustraits à toutes les conditions qui sont de nature à les modifier; or, comme le monde ne peut exister sans forces actives et que les êtres vivants ne sauraient s'y soustraire, dans le combat éternel qu'elles se livrent ici-bas sous la main de Dieu, on ne peut se représenter ce que seraient des êtres sans modifications, des types purs. Les êtres vivants considérés dans la partie variable de leur organisation ne sont donc que le résultat des forces de la vie qui agissent en eux et des forces du monde matériel qui agissent hors d'eux, et c'est dans les seuls produits de ces forces agissant de concert que nous devons chercher des types propres à nous faire apprécier les modifications dont chaque espèce est susceptible. Où ces types se rencontrent-ils? sera-ce dans la nature seule, comme on l'a dit, ou dans la nature aidée des soins de l'homme? Quelques mots suffiront pour répondre à ces questions.

Les êtres qui vivent dans l'état de nature sont ceux dont l'existence est conforme aux conditions diverses où ils se trouvent placés, au climat, au sol, à la nourriture, en un mot à toutes les causes connues ou ignorées dont ils peuvent recevoir et supporter l'influence; mais comme la Providence a doué ces êtres de la faculté de se plier dans certaines limites à la diversité des causes nombreuses qui agissent sur la terre et de changer avec elles, il devait s'en trouver,

et il s'en trouve en effet, de même espèce, sous des influences très différentes, qui toutes ne sont pas également favorables. Ce bouleau nain et rabougri du voisinage des glaces, vit, se reproduit, et se conserve, comme variété, aussi naturellement que le bouleau d'un sol riche, qui acquiert une grande taille et des formes élégantes. Le cheval sauvage, vivant sans autre joug que celui de la nature dans les vastes steppes de la Tatarie, a une taille médiocre, une tête lourde, et d'épaisses proportions qui sont sans beauté; et rien n'est plus facile à concevoir que l'effet de ces influences naturelles.

En effet, lorsqu'on envisage d'une manière générale les différentes causes à l'action desquelles sont soumis les êtres vivants dans une entière liberté, on voit qu'il en est d'avantageuses et de nuisibles; que le bien qui résulte des unes est en partie détruit par le mal que font les autres; et il naît de ce combat un état de choses mixte, duquel ne saurait évidemment résulter ce développement harmonique et parfait des organes qu'on a prétendu n'exister que dans l'état sauvage; il n'est parfait que relativement aux conditions dans lesquelles il a lieu.

L'homme, dont les études ont eu pour objet les forces de la nature et qui est souvent parvenu à les maîtriser en les opposant l'une à l'autre, a su aussi appliquer sa science aux êtres vivants; par là il a réussi à soustraire plusieurs espèces de plantes et d'animaux aux causes perturbatrices qui, dans leur état de nature, pesaient sur eux, pour les entourer plus exclusivement de causes bienfaisantes; et, par cette influence, il a obtenu des effets puissants qui ont évidemment rapproché les espèces qui les ont éprouvés de ce type parfait que notre intelligence conçoit du moins, si la nature ne doit pas le produire.

Toujours est-il que l'espèce du cheval, sur laquelle nous avons réuni tous nos soins, est arrivée, dans ses belles races, à un degré de perfection que la nature seule n'aurait jamais atteint; et dans ce cas nous aurions un véritable phénomène de régénération. N'exaltons donc pas les influences de la nature pour ravalier celles de l'homme, puisque les unes

ne diffèrent des autres que par l'ordre et la mesure de leur action.

Sans doute toutes les influences de l'homme sur les êtres vivants n'ont point atteint à ce résultat; dans un grand nombre de cas son intérêt s'y est opposé. Souvent, en effet, il a eu plus d'avantage à favoriser certains développements à l'exclusion des autres qu'à travailler à ce qu'ils fussent harmoniques; et ce qui est à noter, c'est qu'il en est toujours résulté que la faculté de la reproduction s'est d'autant plus affaiblie que cette harmonie a été moins grande, soit qu'elle ait été rompue par l'exaltation des autres facultés, soit qu'elle l'ait été par leur appauvrissement: une trop vigoureuse végétation nuit à la production des fruits, et les animaux dont on a voulu exalter ou trop diminuer la taille ont cessé de se reproduire.

On sent par ce qui précède combien il serait important de connaître spécialement l'action des diverses forces de la nature sur les êtres vivants; mais à cet égard rien n'est plus borné que nos lumières. Nous savons que telle plante ou tel animal souffre d'une haute température ou la recherche, fuit l'humidité ou en éprouve le besoin, se nourrit de telle substance plutôt que de telle autre; qu'une nourriture abondante et substantielle tend à l'augmentation de la taille, tandis qu'une nourriture insuffisante tend à son rapetissement; que le froid favorise l'accroissement des poils et la lumière leur coloration; que la chaleur et l'obscurité produisent des effets contraires, etc. Aussi ces connaissances si bornées n'ont-elles eu, à bien dire, aucun effet sur la formation de nos variétés et de nos races de plantes et d'animaux. Presque toutes les dégénéralions qui caractérisent la plupart d'entre elles sont dues au hasard, à des causes tout-à-fait ignorées, et tous nos soins ne consistent guère qu'à les entretenir empiriquement.

Lorsque, par quelques circonstances fortuites, une modification utile ou agréable se montre, qu'une plante ou qu'un animal apparait avec des qualités nouvelles qui excitent notre intérêt, nous savons quelquefois les conserver et les faire se reproduire; mais nous ne savons

les faire naître à volonté. Sur ce nous sommes à peu près privés de règle, et, malgré les avantages sans nombre que nous en tirerions, il ne se fait aucun effort pour les découvrir.

C'est guère d'état en Europe qui par exemple, quelque établissement qu'on entretient à grands frais des animaux de toutes espèces, dont l'objet principal est de satisfaire une vaine curiosité, et jamais, que nous sachions, on n'a fait la moindre tentative pour tirer un parti utile; ja-son n'a fait la moindre tentative pour mettre ces animaux aux expériences qu'on aurait été propres à dévoiler ces, de sorte que, si leur possession a quelque avantage pour la science, c'est par un mort seule qu'elle le doit : leur bien dire, lui a été sans profit; et pendant tous ces résultats de dégénération qui fournissent tant de produits à l'industrie, qui procurent tant de bien-être à toutes les races humaines, sont des causes qui sont encore actives; et point de jours, pour ainsi dire, où le hasard ne nous procure, dans les races et les animaux, des modifications nouvelles qu'on serait libre de propager si on le croyait bon, mais qu'on néglige parce qu'on n'en voit pas l'utilité.

Les dégénération sont profondes, leurs causes ont dû agir longtemps par gradation. Cependant, et c'est un point les plus importants à reconnaître, elles ne s'étendent jamais que sur des organes d'un ordre secondaire, que sur ceux qui fournissent les caractères distinctifs des espèces; elles se rapportent à la taille, aux proportions de quelques parties, aux couleurs du pelage, à sa longueur, à sa finesse, et il est sans doute que qu'elles se soient étendues jusque sur les caractères par lesquels les races se distinguent les uns des autres, sur la structure intime des organes du système nerveux, des sens, de l'alimentation, etc., et à plus forte raison sur ceux de l'ordre plus élevé et desquels la vie dépend davantage, sans qu'elles n'aient été résolues; comme celles de nos races de chiens qui ne se soutiennent que officiellement et par l'effet de nos soins, est pour n'avoir tenu aucun compte

de ces derniers faits qu'on a imaginé tous ces faux systèmes dans lesquels on fait jouer à la nature le rôle le plus contraire à ce qu'elle nous enseigne, en supposant que, favorisés par les circonstances et par le temps, tous les êtres vivants, mais les animaux surtout, peuvent se transformer les uns dans les autres, systèmes qui, par extension, ont conduit à l'idée que cette transformation a lieu dans les différentes époques du développement foetal de toutes les espèces.

Nous voudrions pouvoir ne pas ranger parmi ces faux systèmes une des plus belles compositions littéraires de Buffon: son Discours sur la dégénération des animaux. Malheureusement les faits sur lesquels il s'appuie sont directement opposés à ce qu'il croyait; mais en revanche il est peu de discours où il ait mis plus d'art, où il ait montré de plus hautes vues, et qui soit plus propre que celui-là à satisfaire les esprits élevés, une fois qu'ils ont admis comme vrais les faits sur lesquels il fonde ses raisonnements et qui constituent ses preuves.

On voit, par les simples aperçus que nous venons de présenter, qu'il est peu de sujets auxquels se rattachent de plus importantes questions que celui de la dégénération.

Tout ce qui tient à l'amélioration physique et morale des êtres vivants, sans faire exception de l'espèce humaine, dépend des lois de ce phénomène. C'est lui qui a exercé une des plus puissantes influences sur la civilisation en multipliant nos forces par plusieurs de nos animaux domestiques; nos moyens d'existence, par plusieurs de ces mêmes animaux et des variétés sans nombre de plantes que la culture a produites; nos moyens d'industrie, par les substances végétales et animales de toute nature que nous y employons, et qui sont le résultat de véritables dégénération. Enfin, c'est sur les phénomènes de dégénération qu'on a fait reposer les systèmes les plus généraux sur la nature vivante, qui, quoique hypothétiques, ont séduit les intelligences les plus élevées par leur grandeur, et les plus faibles esprits par leur simplicité, et ont toujours exercé par là tant d'influence sur la direction de plusieurs branches des sciences,

placées si honorablement dans l'estime des hommes par leur objet et par leur utilité. F. C.

DÉGÉNÉRESCENCE ou **DÉGÉNÉRATION**. En médecine, on désigne ainsi un changement d'état dans les parties vivantes, changement toujours défavorable. Cette expression s'applique également aux maladies, et l'on dit qu'une simple bronchite dégénère en phthisie, de même que le poumon peut être envahi par la dégénération tuberculeuse, cancéreuse, etc.; qu'un muscle a subi la dégénérescence grasseuse, cartilagineuse ou osseuse. Cependant, c'est plus particulièrement à la transformation d'un tissu organique dans un autre que cette expression est applicable. Ce fait est fort commun et constitue la cause d'un grand nombre de maladies: par exemple, l'ossification accidentelle des tissus qui doivent être souples, la conversion en graisse de ceux qui doivent être contractiles, le ramollissement de ceux dont la consistance est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

La cause et le mécanisme intime des dégénération sont inconnus; seulement l'observation a permis de constater que tantôt le tissu primitif disparaissait, pressé par le tissu accidentel développé dans ses interstices, et tantôt subsistait côte à côte de la production parasite qui usurpait chaque jour davantage. Tous les organes sont susceptibles de dégénération diverses; cependant il est plus commun de voir les cartilages et les tissus fibreux s'ossifier, le poumon et les ganglions lymphatiques devenir tuberculeux, les organes glanduleux se convertir en matière squirrhuse et cérébriforme, enfin les muscles et le foie se charger de graisse.

Les dégénération sont irrémédiables de leur nature. Quand elles n'occupent que des organes peu essentiels à la vie, on peut ou les négliger ou recourir à l'ablation; mais quand elles occupent le cerveau, le poumon, le cœur, ou quelque autre partie aussi intéressante, la vie ne tarde pas à être attaquée et détruite. F. R.

DEGLUTITION, opération par laquelle les aliments, après avoir subi l'action des dents et des liquides qui affluent dans la bouche, sont précipités dans l'es-

tomac. Cette opération est compliquée et nécessite l'action de la langue, qui forme un plan incliné sur lequel le bol alimentaire est poussé de l'épiglotte, espèce de pont-levis qui s'abat sur l'ouverture du canal aérien et se relève ensuite, en même temps que le voile du palais se relève et se tend pour fermer l'ouverture postérieure des fosses nasales; et l'action des muscles du pharynx qui élèvent et abaissent successivement l'entonnoir membraneux qui commence l'œsophage. Ce conduit est lui-même actif et, par sa contraction, il sert à vaincre la résistance de l'orifice supérieur de l'estomac. La déglutition des liquides s'effectue de la même manière; seulement la langue se ploie en rigole, et, arrivé à l'épiglotte, le flot se partage en suivant deux rainures pratiquées sur les côtés de cet opercule et pénètre ensuite dans l'œsophage. Le mécanisme admirable qui a pour objet d'empêcher l'introduction des corps étrangers dans le larynx vient quelquefois à manquer son effet, lorsqu'une expiration subite se fait au moment de la déglutition: c'est ce qu'on appelle *avaler de travers*. En pareil cas les substances alimentaires ou les boissons s'échappent également par le nez.

Souvent la déglutition devient difficile et douloureuse dans les affections inflammatoires ou autres des parties qui doivent l'accomplir. On l'a vue quelquefois complètement empêchée par suite d'un cancer du pharynx ou de l'œsophage. La mort par la faim est la suite inévitable d'une pareille lésion, qui ne laisse d'autre ressource que de substantier le malade bien imparfaitement par des lavements de lait, de bouillon, etc. Voy. DIGESTION. F. R.

DÉGOÛT, aversion pour les aliments commune à beaucoup de maladies. C'est plus que l'anorexie (voy.), dans laquelle il y a seulement absence d'appétit: le dégoût fait repousser toute nourriture, et si l'on veut en prendre malgré cela, elle semble imprégnée d'odeurs et de saveurs désagréables qui provoquent la nausée et même le vomissement. Le dégoût se remarque au début des maladies aiguës, surtout de celles qui appartiennent à l'appareil digestif; il

réquent aussi dans la grossesse. Il cesse de cesser lorsque la santé est revenue. On ignore la cause de ce phénomène, qui paraît tenir immédiatement à l'altération des fluides sécrétés dans la bouche, altération signalée par l'enduit qui couvre toutes les parois de cette cavité, et aussi par l'odeur fétide qui s'en exhale. Le dégoût ne réclame pas de traitement spécial, mais que l'accessoire d'une autre maladie. Cependant on observe que les vomitifs et les purgatifs y mettent souvent d'une manière rapide. F. R.

DÉGRADATION, punition militaire qui consiste à priver le coupable de son grade et à le faire passer dans un grade inférieur. Cette peine a été en usage chez toutes les nations et dès la plus haute antiquité. On l'infligeait quelquefois à des corps entiers pour s'être conduits mollement devant l'ennemi ou avoir enfreint les lois de la discipline.

Ainsi pendant la guerre de Pyrrhus et dans mainte autre occasion, les Romains condamnèrent les cavaliers à servir comme fantassins, réduisirent les légionnaires à la condition de simples archers ou frondeurs, ou les firent servir comme gouvats et vassés attachés à la conduite du bagage. Quelquefois on accompagnait cette punition d'un appareil ignominieux : on détachait les armes des coupables, on détachait leurs habits et leurs insignes de grade, on les forçait à endosser des habits de femmes, et en cet état on les exposait aux railleries et aux risées de leurs camarades. On trouve des traces de cette punition pendant les premiers siècles de l'empire et notamment au temps de l'empereur Julien. Quand le militaire qui avait été flétri pouvait être réhabilité, pourvu qu'il se conduisit vaillamment à la première occasion ; mais on exigeait qu'il restituât la dépouille d'un ennemi tué de sa main. En France, et d'après la législation actuelle, la dégradation ne peut être infligée que pour les sous-officiers et soldats. Ainsi un adjudant peut être rétrogradé au rang de sergent, un sergent à celui de caporal, un caporal à celui de soldat ; un grenadier ou un vol-

tigeur peut être renvoyé à la queue d'une compagnie du centre. Selon la gravité des motifs on peut même réduire les sous-officiers à la condition de simples soldats en les rabaissant à la fois de tous les grades intermédiaires. Ces dégradations étant purement disciplinaires et prononcées dans l'intérieur du corps, n'ont rien d'infamant, et ceux qui les subissent peuvent être réhabilités après un temps d'épreuve. Il n'en est pas ainsi de celles qui sont prononcées par les conseils de guerre et pour des crimes qui entraînent une peine infamante. En pareil cas, la dégradation devient une véritable flétrissure qui est infligée au coupable en face de la troupe et accompagnée de cérémonies ignominieuses, telles que l'arrachement des épaulettes, boutons et insignes de grade, l'enlèvement du baudrier par-dessous les pieds, etc. Le militaire qui a le malheur d'encourir cette dégradation ne peut plus être réhabilité et est déclaré incapable de reprendre du service. Quant aux officiers, ils peuvent perdre définitivement leur grade ; mais en aucun cas ils ne peuvent être forcés de servir dans un rang subalterne. Les causes qui entraînent la destitution d'un officier ou sa démission forcée sont prévues par la loi et sont du ressort des autorités militaires et des conseils de guerre. En Autriche, en Prusse, en Angleterre, la législation militaire, en fait de dégradation, est réglée à peu près sur les mêmes principes qu'en France. En Russie, au contraire, l'officier peut être condamné à perdre son grade et à servir comme simple soldat, soit par sentence du tribunal militaire, soit par décision du souverain. Ces condamnations sont de diverses espèces, avec ou sans perte de la noblesse, avec ou sans espoir d'avancement et de réhabilitation. Ces punitions sont principalement infligées pour délits politiques, pour les duels et pour insubordination. C.P.A.

Dans l'ancienne chevalerie, la dégradation avait lieu dans des circonstances déterminées, avec des formes religieuses et militaires tout à la fois. Le coupable, amené sur un échafaud, y voyait briser son blason et ses insignes par la main du bourreau ; on le proclamait traître et dé-

loyal ; on lui versait sur la tête un vase d'eau chaude, comme pour effacer le caractère de chevalier ; puis on disait sur lui l'office des morts et on le descendait de l'échafaud par-dessous les bras. F. R.

Au civil, la dégradation était autrefois accompagnée de formes ignominieuses pour celui qui l'avait encourue. Les prêtres et les ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, par exemple, s'ils étaient condamnés à la peine de mort, ne pouvaient être exécutés qu'après avoir été dégradés par l'évêque ; mais la dégradation préalable fut abolie à leur égard à cause du retard qu'apportait à leur exécution l'extrême lenteur des prélats à accomplir cette cérémonie, et ils furent traités comme les autres criminels. Aujourd'hui la dégradation préalable, dans les cas où elle a lieu, s'opère par la simple déclaration qui en est faite en jugement : ainsi, aucune peine infamante ne pouvant être exécutée contre un membre de la Légion-d'Honneur que le légionnaire n'ait été dégradé, le président du tribunal prononce, immédiatement après la lecture du jugement, la formule suivante : *Vous avez manqué à l'honneur ; je déclare, au nom de la légion, que vous avez cessé de lui appartenir.*

La *dégradation civile* fut classée au nombre des peines infamantes par le Code pénal du 25 septembre 1791 ; celui qui y était condamné devait être conduit, après son jugement, au milieu de la place publique, où le greffier du tribunal criminel lui adressait ces mots à haute voix : *Votre pays vous a trouvé convaincu d'une action infâme : la loi et le tribunal vous dégradent de la qualité de citoyen français.* Cette peine a été conservée dans le nouveau code pénal, mais sans le même mode de publicité ; elle n'est rendue publique que par le jugement, dont on a fait connaître les effets à l'article *droit de Cité* (T. VI, p. 115). Elle est encourue par les condamnés à la peine des travaux forcés à temps, de la réclusion ou du bannissement ; par les fonctionnaires publics chargés de la police administrative ou judiciaire qui auraient refusé ou négligé de déférer à une réclama-

tion légale tendant à constater les détentions illégales et arbitraires et qui ne justifieraient pas de les avoir dénoncés à l'autorité supérieure ; par les procureurs généraux et les procureurs du roi, leurs substituts, les juges et les officiers publics, qui auraient retenu ou fait retenir un individu hors des lieux légalement déterminés à cet effet, ou qui auraient traduit un citoyen devant une cour d'assises sans qu'il eût été au préalable mis légalement en accusation ; par les préfets, sous-préfets, maires et autres administrateurs qui se seraient immiscés dans l'exercice du pouvoir législatif, qui auraient arrêté ou suspendu l'exercice des lois et intimé des ordres ou des défenses quelconques à des cours ou des tribunaux ; par tous magistrats qui se seraient rendus coupables de forfaiture ; par les individus qui auraient frappé le ministre d'un culte dans ses fonctions, et par toute partie à qui le serment aurait été déféré ou référé en matière civile, et qui aurait fait un faux serment.

J. L. C.

DÉGRAISSEUR. L'art du dégraisseur, très bien exercé en France, a pour objet d'enlever de dessus une étoffe les taches qu'on peut y avoir faites, quelles que soient l'étendue et la nature de ces taches. C'est une des plus utiles applications de la chimie aux arts économiques et que les *teinturiers-dégraisseurs* font journellement. Le principe général à suivre pour enlever toutes sortes de taches, c'est d'appliquer sur l'étoffe une substance qui ait plus d'affinité pour la matière qui tache que celle-ci n'en a pour l'étoffe ; car il est évident qu'il se fera alors un mélange des deux premières matières, et qu'en débarrassant l'étoffe de ce mélange le drap ou l'étoffe reprendra son état naturel.

On distingue les taches *simples* et les taches *composées*. Les premières sont dues aux huiles et aux graisses, qui s'étendent sur les étoffes si on ne les enlève pas de suite, et qui retiennent tellement la poussière qu'il est difficile de l'enlever, même avec une brosse dure. Pour cette nature de taches on peut employer la craie et en général toutes les terres qui ont la propriété d'absorber. On en

une bouillie qu'on applique sur la tache, on laisse sécher et on brosse ensuite. Le savon s'applique aussi soit dans l'état naturel, soit en essence; il enlève même du jaune d'œuf et surtout celui de bœuf purifié, substance très résineuse. L'essence de térébenthine est très bonne pour enlever les taches d'huile résineuse. Si les taches proviennent de la cire, de la résine, on peut employer de l'alcool pur, qui a la propriété de les dissoudre; si ces taches sont dues à des sucres de fruits écrasés, aux merises, mûres, etc., il faut savoir et exposer l'endroit taché à une évaporation sulfureuse; si c'est la rouille, il faut d'appliquer de l'acide oxalique. Les taches composées, formées par l'accumulation de plusieurs substances, exigent plusieurs opérations, selon la nature de la tache. S'il s'agit de l'encre, il faut commencer à l'eau pure, un second lavage avec du savon et en troisième lieu on emploie le jus de citron, qui enlève l'huile; si c'est du café, un lavage à l'eau savonneuse et l'application de la vapeur sulfureuse suffisent pour enlever; si c'est la boue, il faut le laver à l'eau pure, le savonner et l'appliquer avec la crème de tartre. Il est rare qu'on enlève les taches les plus anciennes résistibles aux efforts d'un dégraisseur expérimenté et tant soit peu chimiste. **Art de la teinture** est productif, surtout lorsqu'on s'applique aux cachemires, à des étoffes de prix, tels qu'uniformes, mandes de cour, etc. V. DE M-N.

DÉGRÉ (math.), du latin *gradus*. On a convenu de considérer toute circonférence, grande ou petite, comme divisée en un certain nombre de parties égales que l'on appelle *degrés*, en sorte qu'on adopte l'ancienne division sexagésimale, et en 100 si l'on préfère la nouvelle appelée centésimale; dans la première, chaque degré est composé de 60 minutes ($'$), chaque minute de 60 secondes ($''$), chaque seconde de 60 tierces, etc. *métriques*. Entre les deux divisions, celle de 360 fut choisie à cause de la multiplicité de ses diviseurs, avan-

tage que l'on ne retrouve pas dans le nombre 100; mais ce dernier nombre permet de réduire plus promptement les fractions de degré en minutes, puisqu'il suffit d'ajouter deux zéros au numérateur de la fraction au lieu d'avoir à le multiplier par 60. Stevin, Oughtred, Waller, furent les premiers qui demandèrent cette nouvelle division, que l'on n'a cependant pas adoptée généralement.

La hauteur et la déclinaison d'un astre s'évaluant au moyen de certains arcs, ainsi que la mesure des angles, il est facile de comprendre ce qu'on entend par un angle, une hauteur ou une déclinaison d'un certain nombre de degrés. En algèbre, on distingue les différentes puissances par le nombre des facteurs égaux dont elles sont formées; ce nombre, appelé *exposant*, indique alors le *degré* de la puissance; on appelle aussi *degré d'un terme* le nombre des facteurs algébriques qui entrent dans ce terme, et *degré d'une équation*, le plus grand des exposants dont l'inconnue est affectée dans l'équation. Les courbes étant classées suivant le degré des équations qui les expriment, il y a aussi des courbes de différents degrés.

En géométrie, ce qu'on nomme degré de la terre est l'espace qu'il faut parcourir sur la terre pour que la ligne verticale ait changé d'un degré. Cet espace augmente en raison inverse de la courbure du lieu où se mesurent les degrés: aussi, mesurés sur le méridien, sont-ils plus grands à mesure qu'ils sont rapprochés du pôle, tandis que, si la terre était parfaitement sphérique, chaque degré serait la 360° ou la 100° partie de sa circonférence, suivant la division que l'on adopterait.

Le degré terrestre est divisé en 25 lieues communes de 2280,33 toises, ce qui donne, à une fraction de toise près, pour la longueur totale du degré, 57009 toises. La première connaissance un peu exacte que l'on ait eu de la grandeur de la terre est due à un Français nommé Fernel: il l'obtint, en 1550, en allant à un degré au nord de Paris et en comptant les tours d'une roue d'une dimension connue et qu'il faisait aller dans cette direction; il trouva 56,746 toises.

DEGRÉ DE LATITUDE, *voy.* LATITUDE;
DEGRÉ DE LONGITUDE, *voy.* LONGITUDE.
R. DE P.

DÉGRÉER, *voy.* GRÉMENT.

DEGRÉS DE COMPARAISON, *voy.* COMPARAISON.

DEGRÉS DE JURIDICTION, DE PARENTÉ, *voy.* JURIDICTION, PARENTÉ.

DEGRÉS UNIVERSITAIRES. On appelle ainsi les différents grades conférés dans le régime des universités. On dit d'un homme qui a acquis tous ces grades qu'il a pris *ses degrés*.

Cet usage, qui nous est venu d'Italie, s'introduisit en France dès l'année 1145, époque à laquelle deux savants théologiens, Pierre Lombard et Gilbert de la Porrée, furent reçus docteurs par l'Université de Paris. Dans le siècle suivant, l'Angleterre et l'Allemagne suivirent cet exemple.

Les grades ne se conféraient d'abord que dans la seule faculté de théologie : le candidat était tenu de consacrer cinq années à l'étude (*quinquennium*), dont deux pour la philosophie et trois pour la théologie. Alors il subissait plusieurs examens dont chacun devait durer un nombre d'heures déterminé, et soutenait des thèses dont la dernière, et la plus importante, se nommait *vespérie*, parce qu'elle commençait à 3 heures de l'après-midi et finissait à 6. C'est ainsi qu'il prenait successivement les degrés de *maître-ès-arts*, *bachelier*, *licencié* et *docteur*. Pour chacun de ces grades il y avait à acquitter un droit qui variait de 200 à 600 livres. Les facultés de droit et de médecine eurent bientôt aussi leurs degrés, qui étaient à peu près les mêmes que ceux de la théologie.

Tel était encore l'état des choses en 1789. Aujourd'hui il n'existe plus, dans l'Université de France que trois degrés : le *baccalauréat*, la *licence* et le *doctorat*, chacun desquels ne s'acquiert qu'après un certain nombre d'années d'études après des examens, des thèses, des inscriptions, et enfin après le paiement des droits universitaires. Le décret impérial de 1808 a institué des *docteurs-ès-sciences* et des *docteurs en théologie protestante*.

Aucune inscription ne peut avoir lieu

dans une faculté sans la présentation préalable du diplôme de bachelier-ès-lettres. Une ordonnance de 1826 avait créé le grade de *bachelier-ès-sciences*, dont le diplôme était exigé, notamment à la Faculté de médecine. Cependant les candidats qui déclaraient n'aspirer qu'au grade d'officier de santé étaient exemptés de cette formalité; mais, dans ce cas, ils étaient tenus de prendre quatre inscriptions au lieu de trois. En 1830 le grade de bachelier-ès-sciences fut supprimé, il vient d'être rétabli (août 1836), et les choses aujourd'hui sont sur le même pied qu'en 1826. *Voy.* UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Dans les pays étrangers les personnes *graduées* n'ont pas toujours les mêmes titres. On crée bien partout des docteurs, mais au lieu des licenciés et des bacheliers quelques universités ne nomment que des *magisters* ou des *candidats*. En Russie, ces titres donnent droit à un certain rang dans la hiérarchie du service.
C. F.-J.

DEGUIGNES, *voy.* GUIGNES.

DÉGUSTATION, DÉGUSTATEUR.

Tout le monde goûte; quelques hommes seulement ont fait des sensations que procurent les substances sapides et des lumières que leur analyse peut fournir, une étude particulière. Notre civilisation a utilisé ces hommes dans l'intérêt général, et même en a fait des fonctionnaires publics en quelque sorte. En effet, dans divers commerces de comestibles ou de boissons, on a recours à des dégustateurs assermentés pour constater la qualité des marchandises mises en vente. On nomme *piqueurs-gourmets* ceux qui sont chargés de *déguster* les vins et eaux-de-vie. Autefois ils formaient une confrérie ayant ses réglemens et constitutions; maintenant encore, à Paris, ils ont un syndicat.

Souvent les marchands eux-mêmes dégustent leurs marchandises, et l'on en voit auxquels l'exercice donne une telle sagacité qu'ils ne se trompent ni sur l'âge ni sur l'origine d'un vin. Les buveurs d'eau savent bien distinguer dans ce liquide des nuances de saveur qui échappent à ceux qui ont le palais moins délicat.

Les dégustateurs ont besoin d'une éducation particulière : il faut non-seule-

ment qu'ils aient la perception des saveurs, mais encore qu'ils en conservent la mémoire. Ils doivent, plus que personne, ménager l'organe du goût pour lui conserver toute sa finesse ; ils doivent aussi surveiller leur santé, dont l'état influe notablement sur la fonction gustative. *Voy.* GOÛT et SAVEUR. F. R.

DEHLI, *voy.* DELHI.

DÉIDAMIE. L'histoire héroïque des Grecs fait mention de plusieurs princesses de ce nom, quelquefois confondu avec celui de *Hippodamie* et de *Laodamie*. L'une, fille de Bellérophon, fut l'épouse de Sarpédon 1^{er} et la mère de Sarpédon II, l'allié des Troyens. L'autre est cette fille de Lycomède, roi de Scyros, qui, séduite par Achille, devint la mère de Pyrrhus ou Néoptolème, avant que le mariage l'eût unie au jeune héros, alors caché près d'elle sous des habits de femme, et qui, après avoir épousé son amante, la quitta sur l'appel d'Ulysse, pour ne plus la revoir. On connaît le poème de *Stace*, *Achille à Scyros*. S.

DÉIFICATION, *voy.* ΑΡΘΙΣΜΟΣ.

DEI GRATIA, formule pieuse par laquelle, en tête des actes émanés de leur pouvoir, les rois reconnaissaient tenir leur autorité de Dieu et avouaient humblement leur dépendance de ce maître suprême de tous les dominateurs des peuples. Elle semble imitée de cette autre formule par laquelle les évêques et les papes se déclaraient *episcopi divini clementia, permissu divino*, etc. Mais, employée par les rois, la formule *Dei gratia* ne fut pas toujours un signe d'humilité et de soumission envers la Divinité : elle marqua au contraire leur orgueil, et fut comme l'expression abrégée du *droit divin*, en vertu duquel, ne croyant devoir aucun compte de leurs actions au peuple, ils prétendaient ne tenir leur couronne que de Dieu, et être, par le fait seul de leur naissance, d'une nature supérieure à celle de leurs sujets. En France, la formule *Dei gratia* ne paraît sur les sceaux des rois que sous la seconde race. Le premier de tous où elle figure incontestablement est celui de Charles-le-Chauve, apposé à une charte de l'an 839. Quoique Pepin-le-Bref, en mémoire de ce qu'il avait été élevé au trône par une voie extraordi-

naire, se soit servi le premier de cette formule, on ne la trouve point sur les sceaux. Du reste, des prélats, des ducs, des comtes, etc., s'intitulèrent souvent *par la grâce de Dieu* ; mais ce n'est que dans des temps assez rapprochés de nous que cette formule emporta réellement avec elle l'idée de souveraineté indépendante. Charles VII, le premier, l'employa en ce sens, et interdit ce titre aux grands vassaux qui voulaient l'usurper. Depuis ce temps, cette formule a toujours été réservée aux souverains. Les prélats du second ordre cessèrent de s'en servir à la fin du xv^e siècle ; les évêques, au contraire, l'ont conservée, mais sans y ajouter toujours les mots *et apostolicae sedis*. Avant la révolution et depuis Henri IV, nos rois s'intitulaient N., *par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre*. Napoléon adopta la formule, *par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, empereur des Français*, etc. Louis XVIII et Charles X, revinrent aux anciens errements ; mais depuis la révolution de juillet on ne se sert plus, en France, de cette formule, encore en plein usage dans d'autres pays. *Voy.* LÉGITIMITÉ. A. S.-R.

DÉIPHOBÉ, fils de Priam et d'Hécube, *voy.* HÉLÈNE. *Voy.* aussi au mot SIBYLLE.

DÉISME, *voy.* THÉISME.

DÉJANIRE, fille d'Oénée, qui fut, d'après quelques auteurs, roi de Calydon en Étolie, et que d'autres confondent avec Bacchus (οἶνος, vin), sœur de Méléagre. *Voy.* ce nom, ACHÉLOUS et HERCULE.

DEJEAN (JEAN-FRANÇOIS-AIMÉ, comte), pair de France, lieutenant général, ministre de l'administration de la guerre sous le consulat et sous l'empire, naquit à Castelnaudary (Aude) en 1749. Après avoir reçu chez les jésuites une bonne éducation, il fut admis (1768) avec le grade de lieutenant en second à l'école du génie de Mézières, et, capitaine de ce corps en 1777, il fut successivement employé dans plusieurs places fortes. Nommé commandant du génie à l'armée du Nord conduite par Pichegru (1795), il rendit de grands services et fut promu aux grades de général de brigade et de général de division A la fin de 1796,

le commandement de cette armée lui fut confié par *interim*. Mis à la réforme l'année suivante, Dejean ne tarda pas à être rappelé au service. Bonaparte le fit entrer au conseil d'état et le chargea de l'inspection des côtes de Bretagne; il l'emmena ensuite au-delà des Alpes, et, après la bataille de Marengo, lui donna la mission de faire exécuter la convention qui livrait aux Français une grande partie du nord de l'Italie. Ministre extraordinaire à Gènes pendant près de deux ans, et président de la *consulta* qui devait organiser la république Ligurienne, le général Dejean parvint à faire supporter aux Génois la domination étrangère et se fit aimer par la douceur de son administration. Ce fut à Gènes qu'il se maria en secondes noces avec M^{lle} Barthélemy, dont son fils épousa ensuite la sœur, de manière que celui-ci devint à la fois l'oncle et le beau-frère des enfants nés de ce second mariage de son père. L'an X (1802) ce dernier fut chargé d'une partie du ministère de la guerre avec le titre de ministre directeur de l'administration de la guerre, poste qu'il occupa jusqu'en 1809. Napoléon, qui lui avait déjà conféré le grand cordon de son ordre et qui l'en avait nommé grand-trésorier, le fit entrer en 1810 au sénat conservateur et lui donna le titre de comte. En 1812, il présida le conseil de guerre qui jugea Malet. Sans voter la déchéance de l'empereur, le comte Dejean se rallia au gouvernement de la Restauration; mais après le retour de Napoléon, il reprit les fonctions de premier inspecteur général du génie et accepta par intérim celles de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Il en résulta pour lui la perte de la qualité de pair de France qui lui était échue en 1814; cependant il reentra dans la première chambre en 1819 et y vota constamment avec les amis d'une sage liberté. Directeur général des subsistances de la guerre, il dut prendre sa retraite en 1820, et il mourut à Paris le 10 mai 1824, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. « Il était semblable, a dit le général Haxo dans son éloge funèbre, à ces hommes que l'antiquité présente à notre admiration, également propres à la guerre et à l'ad-

ministration de l'état; grand dans le public et grand dans son intérieur. » S.

PIERRE-FRANÇOIS-ALEXIS-AUGUSTE, comte Dejean, pair de France, lieutenant général, etc., fut élevé et fit ses études dans la ville d'Amiens, où il était né en 1780. Il eut pour camarade de collège M. Duméril, avec lequel il se lia intimement. Ils s'occupaient souvent ensemble d'histoire naturelle. Plus tard, M. Duméril, qui était un peu plus âgé, vint à Paris étudier la médecine. M. Dejean, encore fort jeune, suivit son père qui commandait le génie de l'armée de Hollande. Il se signala par plusieurs traits de bravoure pendant la guerre d'Espagne, où il commandait un régiment de dragons. Ces actions d'éclat lui méritèrent le grade de maréchal-de-camp. Il quitta l'Espagne pour rejoindre la grande-armée de Russie, et assista à presque toutes les batailles de cette désastreuse campagne. Plus tard il fut blessé au siège de Dantzig. L'année 1813 le vit lieutenant général. Mis en disponibilité à la première Restauration, aide-de-camp de l'empereur à Waterloo, il dut à Fouché dont il s'était attiré l'inimitié par un propos hardi, d'être inscrit sur la liste de proscription de 1815. Après un exil qui dura jusqu'à la fin de 1818, il reentra en France, où il demeura lieutenant général en disponibilité jusqu'en 1830; à cette mémorable époque, le nouveau gouvernement le porta sur le cadre d'activité, et, après la campagne de Belgique, il reçut la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur, dont M. Dejean, sous l'empire, avait été successivement officier et commandeur; à cette décoration il joint celles de chevalier de Saint-Louis et de Léopold. A la mort de son père, en 1824, il a hérité du double titre de pair de France et de comte.

Le goût que M. Dejean, encore enfant, montrait pour l'ornithologie et l'entomologie, il le conserva au milieu des fatigues de la guerre; seulement il se livra alors presque exclusivement à l'entomologie. Il a recueilli pendant la guerre d'Espagne une quantité prodigieuse d'insectes de cette partie de l'Europe que l'on connaissait à peine sous le rapport entomologique. Son exil en 1815 a été

employé à visiter la Styrie, la Carinthie, la Carniole, la Dalmatie et la Croatie. Dans ces provinces, il a singulièrement augmenté ses richesses, surtout en coléoptères, partie qu'il affectionne par-dessus toutes. Il a en outre visité tous les musées de l'Allemagne, toutes les collections particulières, et s'est mis en rapport avec tous les entomologistes les plus distingués de l'Europe. En 1821, après avoir vu tous les auteurs qui avaient publié quelque travail sur les coléoptères, et après avoir par ce moyen déterminé d'une manière certaine tous ceux de sa riche collection, il a publié le *Catalogue systématique de toutes les espèces* qu'il possédait dans sa collection, l'une des plus remarquables qu'on connaisse. C'est à dater de la publication de cet ouvrage que les collections de coléoptères ont été classées en France. Le comte Dejean s'était lié intimement avec Latreille, auquel il donnait une bonne part dans tout ce qu'il rapportait de ses voyages. En 1822 ils publièrent ensemble une *Iconographie des coléoptères d'Europe*, dont il n'a paru que trois livraisons, par suite de la santé chancelante de M. Latreille. En 1825 M. Dejean publia seul le premier volume du *Species général des coléoptères* et il en donna chaque année un volume, jusqu'en 1831. Ces 5 volumes comprennent toute la nombreuse famille des *carabiques*, c'est-à-dire un peu plus que la sixième partie de l'ordre entier des coléoptères. En 1828 il s'adjoignit pour collaborateur M. Boisduval, auteur de l'entomologie de l'Australie, de l'*Icones des lépidoptères d'Europe*, de la Faune de Madagascar, et d'un volume très remarquable de l'histoire des lépidoptères faisant partie des Suites à Buffon. Aidé de ce naturaliste distingué, M. Dejean recommença en entier son *Histoire naturelle et Iconographie des coléoptères d'Europe*. Cet ouvrage est aujourd'hui à sa 45^{me} livraison, et comprend toute la famille des carabiques. C'est en quelque sorte une illustration du *species*. En 1833 M. Dejean commença une seconde édition de son *Catalogue*. Cet ouvrage a paru par livraisons d'année en année. La der-

nière, ne tardera pas à être mise sous presse et complétera ce livre qui formera un gros volume in-8°. C. L.-A.

DÉJECTION, voy. EXCRÉTION.

DÉJOTARUS, un des tétrarques (voy.) de la Galatie, obtint du sénat romain, en récompense des services importants par lui rendus dans les guerres d'Asie, le titre de roi, celui d'*amicus P. R.* et le gouvernement de la Petite-Arménie. Ayant embrassé le parti de Pompée, César lui enleva ce pays, le força de marcher avec lui contre Pharnace et lui laissa seulement le titre de roi. Déjotarus ayant ensuite été accusé d'avoir attenté à la vie de César, Cicéron le défendit, l'an 46 avant J.-C., dans un discours qui nous a été conservé. Après la mort de César, Déjotarus retourna dans ses états et embrassa le parti de Brutus; après la bataille d'Actium, il passa du parti d'Antoine à celui d'Auguste. Il mourut dans un âge avancé, l'an 30 avant J.-C. Son fils étant mort avant lui, il fut le dernier de sa race. C. L.

DEKEN (AGATHE), femme-auteur hollandaise d'un grand mérite, née en 1741, dans le village d'Amstelveen, près d'Amsterdam. Elle perdit de bonne heure ses parents et fut élevée dans un hospice d'orphelins, où elle puisa dans les préceptes de la secte des Remontrants les principes de morale sévère qui se reflètent dans tous ses écrits. Elle fut successivement demoiselle de compagnie de Marie Bosch et d'Élisabeth Wolff, née Bekker, femmes lettrées avec lesquelles elle vécut dans la plus grande intimité. C'est en commun avec elles, et surtout avec la dernière, qu'Agathe a composé la plupart et les plus importants de ses ouvrages. Ce qui étonne en cela, c'est qu'Agathe et son amie avaient des caractères diamétralement opposés; car la première était froide et sérieuse, et celle-ci vive, enjouée et presque espiègle. L'une et l'autre sont regardées comme les créatrices du roman hollandais. Dans deux de leurs ouvrages de ce genre, qui sont intitulés: *Histoire de Guillaume Lovend* (Amsterdam, 1785, 8 vol. in-8°) et *Histoire de Sara Burgerhart* (Amsterdam, 1790, 2 vol. in-8°), les critiques de leur pays s'accordent à trouver des tableaux de mœurs pleins de vérité et

de justesse, des pensées fines et ingénieuses, des situations intéressantes et des caractères dessinés d'après nature ; ils mettent cependant le premier au-dessus du second. Quelques autres de leurs romans, tels que *les Larmes versées pour Bellamy*, et *les Privilèges du culte divin*, ont été jugés moins favorablement. On a aussi d'elles trois volumes de *Chansons à l'usage des campagnes* (La Haye, 1782), qui sont regardées comme classiques dans leur genre. Agathe Deken ne s'est point mariée ; elle mourut en 1804, peu de jours après le décès de son amie, M^{me} Wolff. C. L.

DEKKAN (ROYAUME DE). Ce royaume comprend toute la belle et fertile péninsule qui s'étend au sud de l'Hindoustan propre. Il porte le nom de *Dekkan*, qui en sanscrit signifie sud, parce qu'il est au midi, et celui de *Dakchina* (à main droite), parce que, en regardant le soleil levant, il se trouve en effet à main droite. Cette dénomination a été prise dans divers sens. Celle de Dekkan est la plus ancienne et paraît avoir été la plus étendue ; car il est certain que toute la péninsule qui forme ce royaume faisait partie du *Pouniabhoumi*, c'est-à-dire de la terre sainte des Brahmanes, et les géographes hindous le plaçaient entre les rives de la Nerboudah et de la Krichna.

Le Dekkan méridional, au sud de la Krichna, comprenait autrefois le Kanara, le Malabar, le Kotchin, le Travankore, le Koïmbatour, le Karnatik, le Salem ou Barramahhal, le Maïssour et le Balaghat, et les îles qui en dépendent géographiquement. Le Dekkan septentrional se composait du Kandeïch, de l'Avrengabâd, du Bedjapour, de l'Haïderabad, de Bider, du Berar, du Gandouânâ, de l'Orissa et des Circars du nord. Cette immense contrée a été longtemps gouvernée par des souverains particuliers ; mais depuis la conquête de ces contrées par Avreng-zeïb (voy. AURENG-ZEÏB), il fut divisé en un nombre infini de petites principautés. Aujourd'hui ces principautés sont réunies en cinq grandes *soubahs* ou vice-royautés, savoir : Haïderabad, Bider, Berar, Avrengabâd et Bedjapour ; on les désigne collectivement par la dénomination des *cinq draviras*. De

leur nombre, les *Gourjanas* ou *Goujer* semblent s'être confondus dans les autres par des circonstances maintenant inconnues. Les *Mahrattes* et les *Telingas* forment encore des nations nombreuses et puissantes, et occupent les parties occidentale et orientale de la péninsule du nord. Ils étaient bornés au sud par les *Karnatas* ou *Kaimaras*, qui s'étendaient jusqu'aux deux côtes. Les *Tamoulas* ou *Draviras* proprement dits demeuraient à l'extrémité méridionale.

Nous ne parlerons ici que du nouveau royaume du Dekkan. Haïderabad est la capitale du *nidzam* ou royaume de Dekkan, ainsi que de la province d'Haïderabad. Cette grande ville est située à la droite du Mousah (Moosy) ; elle renferme une population qui s'élève (en comprenant les habitants de ses vastes faubourgs) à plus de 200,000 âmes ; les plus remarquables de ses monuments sont le palais du *nidzam* ou souverain, le palais du résident anglais, la mosquée dite de la Mecque, et quelques tombeaux. Les principales villes de cette province étaient *Golconde* (voy.), si célèbre dans l'histoire de l'Inde et dans tout l'Orient par ses prétendues mines de diamants. Cette antique capitale du royaume de Telingana n'est plus que la prison d'état où le *nidzam* fait jeter les personnes qui ont eu le malheur de lui déplaire. Viennent ensuite *Ghampour* et *Patountchah*.

La capitale de la province de Bider est *Bider*, située à 66 milles nord-ouest de Golconde ; elle fut autrefois la capitale d'un des cinq royaumes mahométans de l'Inde. Elle n'est pas moins déchue que Golconde ; ses mosquées en ruines, ses palais délabrés et ses superbes mausolées, dont le plus beau est le mausolée de Berid, attestent encore son antique splendeur. Les autres villes principales de cette province étaient : *Kalberga*, *Nandere*, célèbre par les pèlerinages qu'on y a faits, et aujourd'hui par son collège de cheïks, établi depuis 1818.

Le chef-lieu de la province de Berar est *Ellitchpou* ; ses principales villes étaient Amraouatty et Mulkapour. Le chef-lieu de la quatrième province est

Avrengbâd, qui fut autrefois la capitale du royaume de Dekkan, avant que la résidence fût transférée à Haïderâbâd. Elle est située au nord-ouest du royaume; sa population s'élevait en 1825 à 60,000 habitants. Parmi les monuments de cette grande ville presque en ruines ou remarque un immense bazar d'environ deux milles de long, le mausolée de Rabi'a-Dourâni, fille d'Avreng-zeïb, et les restes du palais de ce prince. Les autres villes principales sont *Davletâbâd*, autrefois nommée *Deoghîr* par les naturels, et capitale d'un puissant empire hindou, dominée par une citadelle réputée imprenable. C'est dans cette ville que l'empereur Mohammed tenta vainement de transporter la population de Delhi (*voy.*) au commencement du xiv^e siècle, et qu'il voulut établir la capitale de son empire; *Rozah* (*Rowzah*), remarquable par sa situation romantique, par quelques monuments et par la salubrité de son climat; *Elora* qui n'est plus qu'un petit village auprès duquel on voit plusieurs temples taillés dans une montagne de granit, surpassant en grandeur et en perfection de travail tout ce que l'Inde offre de plus remarquable dans ce genre et comparables aux étonnantes constructions des anciens Égyptiens. Le *Kailas* ou *Kaylas* est une espèce de Panthéon hindou qui, à notre avis, doit exciter l'admiration de tous les voyageurs.

Sâkhar est le chef-lieu du Bedjapour; *Kopal* est ensuite la ville la plus remarquable de cet ancien état.

Toutes les grandes provinces du Dekkan sont sous la domination médiate de la Compagnie anglaise des Indes-Orientales. G. L. D. R.

DEKKER (JÉRÉMIE DE), un des meilleurs poètes hollandais, naquit en 1610 à Dortrecht, et reçut une éducation soignée de son père, Belge fort instruit, qui avait quitté sa patrie pour cause de religion. Il manifesta de bonne heure des dispositions pour la poésie; mais son père, qui le destinait au commerce, n'en tint pas compte. Le jeune homme put néanmoins consacrer tous ses loisirs à l'étude des belles-lettres; il apprit seul et sans guide les langues la-

tine, française, anglaise et italienne, et même lorsque, plus tard, la vieillesse et les maladies de son père l'obligèrent à se charger des affaires de la famille, celles-ci ne le détournèrent point de ses occupations favorites et du culte de la poésie. Dekker mourut à Amsterdam en 1666.—Son premier ouvrage de quelque étendue fut une paraphrase en vers des Lamentations de Jérémie. A ce travail il fit succéder des imitations d'Horace, de Juvénal, de Perse, et de quelques autres poètes classiques latins. Parmi ses poésies originales, on distingue plusieurs épigrammes (il en a composé 740 en tout), mais surtout la satire intitulée *Éloge de l'avarice*, qu'on peut appeler le pendant du fameux *Éloge de la folie* d'Érasme, et un dithyrambe intitulé *Vendredi-Saint ou Saint Jean-Baptiste*. Ce ne fut que sur les instances répétées de ses amis que Dekker consentit à publier ses travaux poétiques: ils ont paru à Amsterdam en 1656, sous le titre de *Poésies*. Après sa mort on en a publié une nouvelle édition augmentée de pièces inédites (Amst., 1702, 2 vol. in-4°). La collection complète des poésies de Dekker a été donnée par Broerius van Nideck, sous le titre d'*Exercices poétiques* (ibidem, 1726, 2 vol. in-4°). C. L.

DELACROIX (FERDINAND-VICTOR-EUGÈNE), peintre vivant, créateur et chef de l'école française romantique, est né à Charenton-Saint-Maurice, près Paris, en 1798. Une imagination puissante et fantasque, une verve peu commune, un esprit observateur éclairé par l'étude, et des idées extraordinaires sur le but et les moyens de l'art, l'ont placé de bonne heure hors de ligne. P. N. Guérin fut son premier maître; mais ce peintre, si sagement poétique, d'un goût si simple, si noble et si pur, cet ami constant de la belle nature et des saines doctrines, ne put inculquer à son élève le sentiment qui l'animait. Dès son début, M. Delacroix tenta de transporter l'art dans d'autres régions que celles où l'avaient tenu David et son école: ses efforts furent encouragés, ses ouvrages préconisés. Bientôt une scission s'opéra et le schisme s'introduisit dans l'école, partagée désormais en deux camps, celui des *classi-*

ques et celui des romantiques. Comme promoteur du nouveau genre, force fut à M. Delacroix d'en prouver l'excellence par ses ouvrages. Alors parurent le *Massacre de Chio*, le *Sardanapale mourant au milieu de ses femmes qu'on égorge*, le *Pâtre mortellement blessé se désaltérant au bord d'un marais*, tableaux dans lesquels la critique impartiale trouva beaucoup à louer et beaucoup à reprendre; la critique amie y vit des beautés supérieures aux ouvrages des plus grands maîtres, et la critique hostile remarquait que l'auteur semblait avoir pris à tâche de blesser le regard, d'affliger le cœur, d'offenser le goût. Mais ces tableaux n'étant encore que des ébauches, que des essais plus ou moins incomplets: il fallait attendre, pour décider la question de vie ou de mort d'une doctrine tendant à bouleverser toutes les idées reçues, tous les principes reconnus, un œuvre absolument achevé et complet. Cet œuvre n'a point encore vu le jour; car on ne peut reconnaître autre chose que des esquisses ou des pochades dans le *Christ au jardin des Oliviers*, la *Mort de Marino Faliero*, le *Justinien des salles du conseil d'état*, le *Tasse dans l'hospice des fous*, *Milton et ses filles*, 1827; dans le *Combat du pacha et du giaour*, la *Barricade de juillet 1830*, le *Massacre de l'évêque de Liège*, le *Cardinal de Richelieu officiant dans la chapelle du Palais-Royal*, entouré de ses gardes (1831), *Charles-Quint touchant de l'orgue au monastère de Saint-Just* (1833), la *Bataille de Nancy*, et même dans les *Femmes à Alger*, son meilleur ouvrage (1834), dans lesquels, fidèle à son système, il a souvent sacrifié les lignes de la composition, la correction du dessin, la beauté et la noblesse des caractères, à des effets de couleur produits par trois ou quatre tons éclatants et que l'artiste a mariés et harmonisés ensuite comme il a pu. Suspendons notre jugement particulier; M. Delacroix est loin d'être à la fin de sa carrière. Poète par la pensée, il le sera quand il le voudra par la forme et l'effet pittoresque. Dans ce moment il exécute, dans le salon royal au Palais-Bourbon, un ouvrage capital: là se résoudra peut-être ce problème, insoluble jusqu'ici, de l'al-

liance intime des principes les plus diamétralement opposés.

En littérature, M. Delacroix occupe un rang distingué. Son *Essai sur les artistes célèbres*, et en particulier sur Raphaël, inséré dans la *Revue de Paris*, est un écrit remarquable autant par la pureté et la dignité du style que par l'élevation et la justesse des idées. Il s'en faut que les compositions faites et lithographiées par lui pour accompagner le *Faust* de Goethe, traduit par M. Stapfer fils, soient, comme celles de MM. Cornélius et Retzsch, dans l'esprit du poème allemand. Aussi faibles de pensée que d'exécution, elles déparent plutôt qu'elles n'embellissent le livre de luxe dont elles devaient être le plus bel ornement, le plus puissant commentaire.

En 1824, M. Delacroix a reçu du gouvernement une médaille d'encouragement en or, et dernièrement ses *Femmes d'Alger* ont été placées au Musée des peintres français du Luxembourg. L. C. S.

DÉLAI, temps fixé par la loi ou par le juge, ou convenu entre les parties, pour donner ou faire quelque chose.

Les délais convenus entre les parties dépendent de leurs seules stipulations; ceux qui sont accordés par les juges, en considération de la position du débiteur, sont déterminés par le jugement. Quant aux délais fixés par la loi française, ils sont fort nombreux: on en a indiqué plusieurs aux articles APPEL, ASSIGNATION, CASSATION, CITATION, etc.; nous pouvons donc nous borner ici à un petit nombre d'exemples.

Les déclarations de naissance doivent être faites à l'officier de l'état civil dans les trois jours de l'accouchement. Les inhumations ne peuvent avoir lieu que 24 heures après le décès, hors les cas prévus par les réglemens de police. Le mari qui veut contester la légitimité de l'enfant de sa femme, né depuis le mariage, doit réclamer dans le mois, s'il se trouve sur les lieux de la naissance de l'enfant; dans les deux mois après son retour, si, à la même époque, il était absent; et dans les deux mois après la découverte de la fraude, si la naissance de l'enfant lui avait été cachée. L'héritier qui ne veut pas accepter purement

et simplement une succession a trois mois pour faire inventaire, à compter du jour de l'ouverture de la succession; et, de plus, pour délibérer sur son acceptation ou sur sa renonciation, un délai de 40 jours, qui commence à courir du jour de l'expiration des trois mois donnés pour faire inventaire, ou du jour de la clôture de l'inventaire, s'il a été terminé avant les trois mois.

Les juristes distinguent, dans le calcul des délais, le jour *à quo*, c'est-à-dire le jour où commence le délai, du jour *ad quem*, ou celui de l'échéance du délai. Le premier ne doit jamais être compris dans le délai, mais il faut toujours y faire entrer le second. On sentira facilement la nécessité de cette règle, consacrée par l'usage et la jurisprudence, si l'on considère que, pour calculer avec une rigoureuse exactitude, il faudrait ne comprendre le jour *à quo* qu'à partir du moment de la convention ou du fait qui forme le véritable point de départ du délai, ce qui, dans la pratique, donnerait naissance à de nombreuses difficultés. Cependant, lorsqu'il s'agit de déterminer la fin de la minorité, on doit faire la supputation du temps *de momento ad momentum*, et la majorité n'est réputée atteinte qu'après l'heure correspondante à celle de la naissance (loi 3, § 3, ff. de *Minoribus*). Ce mode doit être également admis dans tous les cas où le délai consiste en un certain nombre d'heures.

Il faut suivre le calendrier grégorien pour régler les délais fixés par mois, et on doit alors calculer de quantième à quantième. Ainsi, par exemple, si l'on accorde, le 15 avril, un délai de trois mois à un débiteur, le délai ne commençant à courir que le lendemain 16, la dette ne deviendra exigible que le 16 juillet suivant. L'article 40 du Code pénal, en statuant que la peine d'un mois d'emprisonnement est de trente jours, apporte à cette règle une exception motivée sur ce principe que la peine doit avoir une durée égale, quelle que soit l'époque de l'année où elle est subie.

Lorsque le dernier jour du délai est un jour légalement férié, il est néanmoins compris dans le délai, quand bien même une échéance ne pourrait être évitée

que par un acte extrajudiciaire notifié avec la permission du juge. Il en est autrement pour les délais relatifs à l'enregistrement des actes et au protêt des lettres de change et billets à ordre.

Une disposition spéciale, empruntée à l'ordonnance de 1667, veut que le jour de la signification et celui de l'échéance ne soient jamais comptés dans le calcul du délai général fixé pour les ajournements, citations et autres actes qui doivent être signifiés à personne ou domicile (Code de procédure, art. 1033). E. R.

DÉLAISSEMENT. En matière d'assurance maritime, on nomme *délaissement* l'abandon que l'assuré fait à l'assureur de la propriété des objets assurés. Le Code de commerce n'autorise cet abandon que dans les cas suivants : prise, naufrage, échouement avec bris, innavigabilité par fortune de mer, arrêt de puissance, perte ou détérioration des effets assurés égale aux trois quarts au moins; enfin défaut de nouvelles si, après un an expiré, à compter du jour du départ du navire, ou du jour auquel se rapportent les dernières nouvelles reçues, pour les voyages ordinaires, et après deux ans, pour les voyages de long cours, l'assuré déclare n'avoir reçu aucune nouvelle de son navire. Quand l'assurance est faite pour un temps limité, après l'expiration des délais ci-dessus, la perte du navire est présumée arrivée dans le temps de l'assurance.

Le délaissement doit avoir lieu dans le délai de six mois à partir du jour de la réception de la nouvelle de la perte arrivée aux ports ou côtes de l'Europe, ou sur celles d'Asie et d'Afrique, dans la Méditerranée; dans le même délai, en cas de prise, à partir de la réception de la nouvelle de la conduite du navire dans les ports ou lieux qui viennent d'être indiqués; dans le délai d'un an, si la perte est arrivée ou si la prise a été conduite aux colonies des Indes-Occidentales, aux îles Açores, Canaries, Madère et autres îles et côtes occidentales d'Afrique et orientales d'Amérique; enfin dans le délai de deux ans, si c'est dans toute autre partie du monde. L'assuré a ces mêmes délais pour agir, lorsque, par suite du défaut de nouvelles dans le temps fixé,

il lui est loisible, comme on l'a vu, de faire le délaissement à l'assureur. L'assuré, dans les cas où le délaissement est autorisé, doit signifier à l'assureur, dans les trois jours de leur réception, les avis qu'il reçoit relativement aux sinistres éprouvés par les choses assurées. Il peut alors, par le même acte, faire le délaissement, avec sommation à l'assureur de payer la somme assurée, ou se réserver de faire le délaissement dans les délais de la loi.

En cas d'arrêt d'une puissance, l'assuré doit notifier cet événement dans les trois jours de la nouvelle, et le délaissement ne peut être fait que six mois après la signification, si l'arrêt a eu lieu dans les mers de l'Europe, la Méditerranée ou la Baltique, et un an après s'il est arrivé dans les autres mers. Cependant, si les marchandises sont périssables, ces délais sont réduits au quart. En cas de naufrage ou d'échouement avec bris, l'assuré est tenu de travailler au recouvrement des effets naufragés; mais, sur son affirmation, les frais de recouvrement lui sont alloués jusqu'à concurrence de la valeur des effets recouverts.

L'effet du délaissement est de transporter à l'assureur, malgré lui, la propriété des effets assurés, et de l'obliger au paiement de l'assurance. Ce paiement, à défaut de convention contraire, doit avoir lieu trois mois après le délaissement, qui ne peut être partiel ou conditionnel, et qui subroge l'assureur dans tous les droits de l'assuré sur les choses délaissées. Il ne peut en outre jamais être fait avant le voyage commencé.

DÉLAISSEMENT PAR HYPOTHÈQUE. On nomme ainsi l'abandon d'un immeuble, que le propriétaire, pour éviter une expropriation, fait à un créancier envers lequel il n'est pas personnellement obligé, mais qui a sur cet immeuble un privilège ou une hypothèque. Le délaissement ne peut être consenti que par une personne capable d'aliéner. Il se fait au greffe du tribunal de la situation des biens, et il en est donné acte par ce tribunal. Il est ensuite, sur la demande du plus diligent des intéressés, créé à l'immeuble délaissé un curateur sur lequel la vente est poursuivie dans les formes établies pour les

expropriations. *Voy. HYPOTHÈQUE, PAVILÉON.*

DE LAMBRE (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et professeur d'astronomie au collège royal de France, membre du Bureau des longitudes, des Sociétés royales de Londres, Upsal, Copenhague, Édimbourg, des académies de Saint-Petersbourg, Berlin, Stockholm, Naples, Philadelphie, de la Société astronomique de Londres, chevalier et ensuite officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, naquit à Amiens le 19 septembre 1749. Pendant le cours de ses premières études, l'arrêt du parlement qui expulsa les jésuites avait envoyé dans le collège où Delambre était élevé Delille, qui fut son professeur et son ami. L'affection que lui voua cet ingénieux écrivain sembla le porter d'abord vers la carrière des lettres plutôt que vers celle des sciences; plus tard, ces études premières lui furent cependant d'un grand secours et le rendirent seul capable, par la variété de ses connaissances, d'écrire cette Histoire de l'astronomie, dans laquelle, érudit et philosophe à la fois, il embrasse le système et l'esprit de tous les travaux astronomiques, depuis les premiers souvenirs que nous transmettent l'histoire et les monuments jusqu'aux grandes découvertes qui font la gloire de notre époque, et où il détruit les hypothèses que Dupuis et Bailly avaient prétendu établir sur une quantité incalculable et d'après une astronomie chimérique et fabuleuse.

Après le cours de ses premières études, le jeune Delambre fut choisi par la ville d'Amiens pour profiter d'une place gratuite à laquelle elle pouvait nommer un élève dans un des grands collèges de Paris; lorsque les portes de ce collège s'ouvrirent devant lui, sa famille, qui avait à supporter des charges nombreuses, lui laissa le soin de pourvoir à son avenir. Delambre nous a fait connaître lui-même la modicité de ses dépenses et la manière dont il sut se créer un revenu par des traductions qui lui firent recommencer, pour ainsi dire, ses études classiques. Ce ne fut qu'à l'âge de 36

ans, et après avoir été professeur à Compiègne et à Paris, qu'il se livra plus spécialement à l'étude de l'astronomie, dont il apprit les préceptes sous Lalande, qui se plaisait à dire que Delambre était son meilleur ouvrage. Bientôt le professeur et l'élève furent amis et compagnons de travaux. Le grand travail de La Place sur les satellites de Jupiter servit de base à Delambre pour calculer les tables de ces astres. Elles parurent dans l'Astronomie de Lalande en 1792, et cet ouvrage révéla aux savants un homme de génie. Delambre fut admis à l'Académie des Sciences au mois de février de la même année. Immédiatement après, il fut chargé, avec Méchain, de mesurer la méridienne de la France. Nous ne nous étendrons pas sur l'importance et l'utilité de ces calculs, qui devaient fixer une unité fondamentale pour toutes les mesures d'étendue. La tourmente révolutionnaire vint, à cause des opinions modérées de Delambre, le chasser de la commission qui présidait à l'établissement de ces nouvelles mesures. L'ordre qui l'en exclut, ainsi que Borda, Coulomb, La Place, Lavoisier, était signé Robespierre, Billaud-Vareannes, Couthon, Collot-d'Herbois.

Delambre, qui avait continué ses travaux jusqu'alors, dut se faire oublier, et ce n'est qu'en 1799 qu'il en reprit le cours. A l'époque où Napoléon fonda des prix décennaux, l'Institut présenta Delambre pour sa *Méthode analytique pour la détermination d'un arc ou méridien*, publié en 1799. A partir de cette année, Delambre fit et publia plusieurs ouvrages dont nous donnerons les titres, et les gouvernements qui se succédèrent en France le comblèrent à l'envi des honneurs dus au mérite de celui qui avait fait sortir l'astronomie observatrice de l'imperfection des tâtonnements arithmétiques.

Delambre ne fut pas seulement un homme de génie, mais encore le bienveillant Aristarque de ceux dont il fut appelé à juger les ouvrages, l'ami le plus sage et le plus indulgent. Quelque temps avant sa mort, qui fut une perte personnelle à tous les savants, il revit sa correspondance, et assura chacun de ceux qui lui

avaient écrit que leurs lettres seraient renvoyées à leur adresse ou brûlées par lui, selon qu'ils l'entendraient. Delambre mourut le 19 août 1822. Outre plusieurs travaux faits au nom de l'Institut, parmi lesquels nous citerons les éloges historiques comme des modèles du talent et de la bonté avec lesquels on peut présenter l'ensemble des travaux d'un confrère; outre sa collaboration à plusieurs écrits périodiques, à la *Biographie universelle*, qui lui doit l'histoire des astronomes anciens, voici les titres de ses principaux ouvrages : *Table de Jupiter, du Soleil, de Saturne, Uranus, et des satellites de Jupiter*, 1792 (insérée dans l'Astronomie de Lalande); *Méthode analytique pour la détermination d'un arc du méridien*, Paris, 1799, 1 vol. in-4°; *Base du système métrique ou mesure de l'arc du méridien de Dunkerque à Barcelonne*, 3 vol. in-4°, 1806; *Tables du soleil*, in-4°, 1806; *Rapport historique sur le progrès des sciences mathématiques depuis l'an 1789*, présenté au conseil d'état le 6 février 1808 par la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut, in-4°, 1810; *Abrégé d'astronomie*, 1 vol. in-8°, 1813; *Traité complet d'astronomie théorique et pratique*, Paris, 1814, 3 vol. in-4°; *Histoire de l'astronomie ancienne*, 2 vol. in-4°, 1817; *Histoire de l'astronomie du moyen-âge*, 1 vol. in-4°, 1819; *Histoire de l'astronomie moderne*, 2 vol. in-4°, 1821; *Histoire de l'astronomie du XVIII^e siècle*, publiée par M. Mathieu, qui a donné et revu une nouvelle édition de l'Abrégé d'astronomie, 1827, in-4°. Enfin Delambre a joint de savantes notes à la traduction faite par l'abbé Halma de la *Composition mathématique ou Almageste* de Ptolémée, Paris, 1813, 2 vol. in-4°.

R. DE P.

DELAROCHE (PAUL), peintre d'histoire, né à Paris en 1797, et fils de l'un des deux estimateurs des objets d'art présentés au Mont-de-Piété, est, comme son maître, le baron Gros, un des dissidents de l'école de David. N'ayant pas suivi la carrière académique qui pouvait le conduire à Rome, il ne rechercha ni le style grec ni le style de la renaissance, et resta neutre dans

la lutte ouverte dans l'école entre le *classique* et le *romantique*. Voulant rester lui, il ne suivit que ses inspirations et se créa une manière autre que celles de ses devanciers et de ses émules. Il a donné naissance à un genre de peinture, mixte, si l'on veut, et placé entre les systèmes aujourd'hui en hostilité, mais qui a l'avantage d'être l'expression de l'ordre d'idées qui domine notre société, de concilier les deux doctrines opposées en opérant leur fusion, et de resumer en lui les progrès faits par l'art depuis un demi-siècle.

Homme d'un esprit calme, réfléchi et cultivé; d'un talent natif, d'un goût sûr, M. Delaroche formule sa pensée avec dignité, et, dans un sujet propre à produire des émotions violentes, des expressions capables de révolter les sens, s'il leur donnait toute l'énergie possible, il ne développe jamais que le côté le moins susceptible de blesser la délicatesse du public : témoin sa *Mort de Jeanne Gray*, du salon de 1834, chef-d'œuvre de sentiment touchant et d'exécution pittoresque; témoin encore la *Mort d'Élisabeth*, la *Mort du président Duranti* 2^e salle du conseil-d'état, 1827, le *Cromwell contemplant le cadavre de Charles 1^{er}*, 1831, ouvrage d'un ordre supérieur destiné à faire époque dans l'histoire de l'art au XIX^e siècle.

Le caractère du talent de M. Delaroche est une exposition sage et naturelle du sujet, une grande vérité d'action, une expression savante et juste, enfin une exécution séduisante, tant sous le rapport de la couleur, qui est toujours dans ses tableaux brillante et harmonieuse, que sous celui du rendu des étoffes, des chairs, des moindres accessoires, auxquels il apporte un soin si minutieux parfois qu'il va jusqu'à nuire à l'ensemble en détournant l'attention de l'objet principal.

Outre les tableaux déjà cités, et qui ont si puissamment contribué à la réputation de M. Delaroche, nous devons nommer encore son *Néphthali dans le désert* par lequel il débuta au salon en 1819, son *Josau sauvé par Josabeth*, et son *Christ descendu de la croix*, 1822, tableaux qui firent pressentir ce

que serait son talent lorsque l'âge et l'expérience l'auraient mûri; son *saint Vincent-de-Paul prêchant en présence de la cour de Louis XIII pour les enfants abandonnés*; *Jeanne d'Arc interrogée par le cardinal de Winchester*; *saint Sébastien secouru par Irène*, trois tableaux de l'exposition de 1824, à laquelle il a reçu une médaille d'or d'encouragement; la *Prise du Trocadero*, en 1823, ouvrage commandé sur de certaines données et dans lequel la critique a pu trouver prise, l'artiste ayant eu à rendre un effet de nuit, des feux de batteries au clair de lune et au bord de l'eau, et une action dont il n'avait jamais vu d'exemples. L'année suivante (1828), M. Delaroche fut nommé membre de la Légion-d'Honneur. Pour compléter sa gloire, il lui reste à prouver que le genre dit *moyen-âge historique*, dans lequel il s'est plus particulièrement exercé jusqu'à ce jour, n'est pas la mesure de son talent, qu'il peut réussir dans des peintures d'un ordre plus élevé. Sans doute ses tableaux à l'église de la Madeleine et son plafond de Musée de la marine, au Louvre, dont le public sera bientôt fait juge, justifieront sur ce point les espérances qu'en conçoivent ses amis.

M. Delaroche ne traite pas seulement avec supériorité la peinture en grand: il excelle dans les tableaux de petite proportion. Son *Richelieu malade conduisant Cinq-Mars et de Thou au supplice*, son *Mazarin au lit de mort*, et *miss Macdonald portant des secours à Charles-Edouard*, après la bataille de Culoden, sont des ouvrages qui réunissent au mérite de l'exposition bien entendue d'un sujet intéressant le fini du pinceau, l'éclat, la transparence, l'harmonie de la couleur, la variété d'effet, l'exactitude des détails qui font le charme des productions des écoles hollandaise et flamande; sa *sainte Amélie*, son *Galilée* sont deux ouvrages inappréciables pour leur exécution microscopique. On ne peut pousser plus loin la délicatesse du pinceau, l'entente de la couleur, la finesse de l'expression.

En 1832 M. Delaroche a remplacé à l'Institut feu M. Meynier. L. C. S.

LATION, DÉLATEUR. Escorte de la tyrannie, c'est sous le Tibère, des Néron et de quelques autres empereurs romains, la honte manité, que la délation prit naissance. La conscience de ces monstres nés les avertissait assez de la générale qu'ils inspiraient; il leur des hommes toujours prêts à sur-dénoncer leurs concitoyens, à les complots qui pouvaient mes jours ou l'autorité du despote. Les mêmes furent les délateurs (*dela-* énergiquement flétris par Tacite, encouragés, récompensés, par tous les rois, princes, reconnus même des fonctionnaires de l'état par les codes de cet empire dégénéré. Les délateurs commencèrent par si-comme conspirateurs les gens sur-ont on les avait admis à partager les poilles; sous quelques règnes ils furent attribués jusqu'au quart des biens des accusés. Leur honteuse industrie fut aussi contre les individus objets de l'animosité particulière, contre ceux que les despotes dirigeaient déjà les soupçons de despotisme. Les maîtres furent les esclaves par leurs esclaves et leurs amis; des fils, indignes de ce nom, furent les auteurs de leurs jours. Les quelques empereurs cependant réprimèrent la délation par des décrets sévères. Ils firent justice des délateurs: Domitian, qui, en montant au trône, donna le nom de Néron de trompeuses espérances, commença son règne en honte; ces hommes odieux; Antonin-le-Pieux et Théodose lancèrent contre eux un arrêt de mort. Mais l'antiquité jusqu'à nos jours, la délation a toujours été en horreur, c'est l'acte d'une lâche cruauté ou bassesse vénale. « Les princes, dit Platon, ont à leur cour deux sortes de gens : des bêtes privées, les flatteurs, et des bêtes féroces, les délateurs. » C'est de notre époque, M. Emmanuel Delavigne, a stigmatisé dans un poème remarquable intitulé *Les délateurs*, ces hommes sans âme auxquels les discordes de la révolution, le triomphe d'un parti fournissent occasion de multiplier leurs in-accusations.

La réprobation qui s'attache chez nous à tout ce qui blesse l'honneur ou la délicatesse a rendu presque synonymes dans notre langue les mots de *dénonciation* (*voy.*) et de *délation*. Il est pourtant des circonstances où le *dénonciateur* fait acte de courage ou remplit un pénible devoir, tandis que le *délateur* frappe toujours dans l'ombre et exerce le plus vil des métiers.

M. O.

DELAVIGNE (CASIMIR), poète français, né au Havre en 1794, fit ses études à Paris au lycée Napoléon, aujourd'hui collège Henri IV. Un *dithyrambe sur la naissance du roi de Rome* révéla à la fois, en 1811, le nom et le talent du jeune auteur. Si, relativement à l'invention et à l'ordonnance, cet essai d'une muse de 17 ans ne s'élevait pas au-dessus des forces de cet âge, le style déjà était celui d'un maître, et l'attention que, par ce début, M. Delavigne sut attirer sur lui, s'attacha avec un intérêt toujours croissant à le suivre dans ses rapides progrès. En 1813, 1815 et 1817, il obtint soit l'*accessit*, soit la mention honorable, au concours ouvert à l'Institut pour le prix de poésie : ce prix lui fut adjugé en 1820; le sujet proposé était l'*Éloge de l'enseignement mutuel*. Deux ans avant de remporter ces succès académiques, le *Lauréat* avait publié les cinq premières *Messéniennes*, dont l'apparition fut un événement en littérature et presque en politique. Empreintes des plus heureuses formes de la poésie lyrique, revêtues de ses plus brillantes couleurs, les *Messéniennes* signalèrent toute la puissance d'un talent chez qui la sincérité des convictions était l'élément le plus actif de l'inspiration. Les malheurs qui marquèrent en France l'époque de la seconde invasion, l'humiliation passagère de nos armes si longtemps triomphantes, la perte de ces chefs-d'œuvre des arts que la victoire nous avait donnés et que d'autres victoires venaient nous enlever, soulevèrent, dans l'âme patriotique de M. Delavigne, une douleur dont la manifestation tourna tout au profit de l'art et à la gloire du poète. Ce profond sentiment de la dignité nationale, ce vif amour de la liberté, qui respirent dans les *Messéniennes*, firent reconnaître, en leur auteur :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

L'expression de l'un et de l'autre se rencontre à la fois dans ces vers, qui terminent d'une manière si noble la cinquième messénienne intitulée *Mort de Jeanne d'Arc*.

..Poète et Français, j'aime à chanter la France :
Qu'elle accepte en tribut de périssables fleurs!
Malheureux de ses maux, et fier de ses victoires,

Je dépose à ses pieds ma joie ou mes douleurs :

J'ai des chants pour toutes ses gloires,
Des larmes pour tous ses malheurs!

Il rendait un culte à la liberté, mais il n'en séparait pas la justice. La messénienne intitulée *A Napoléon*, et qui parut en 1824, offre, au nom de la France, une éloquente protestation contre les excès du despotisme et les attentats à la liberté des nations. C'est ce même sentiment du respect du droit chez les autres comme chez nous-mêmes qui sans doute empêcha l'auteur de reculer devant le sujet des *Vépres Siciliennes*. Certes, au premier aspect, jamais entreprise ne devait paraître plus anti-nationale que d'offrir à des Français le spectacle du massacre de leurs ancêtres comme objet d'applaudissement; mais M. Delavigne, en plaçant le foyer d'intérêt de son sujet dans le principe de morale universelle qui consacre pour chaque peuple ses droits à l'indépendance, sut, avec autant de logique que de talent, ranger les spectateurs français du côté des patriotes siciliens, luttant contre une oppression étrangère.

A la scène, comme dans la société, la rivalité commença entre les deux écoles politiques avant de s'établir entre les deux écoles littéraires, et c'est à la représentation des *Vépres Siciliennes* que peut être rapportée l'origine de cette lutte. L'auteur présenta d'abord sa pièce à la Comédie-Française, où elle fut reçue à corrections; mais rebuté par les lenteurs des sociétaires du premier théâtre royal, fatigué de leurs délais, il profita de l'ouverture de l'Odéon, comme second Théâtre-Français, pour y porter sa tragédie. L'auteur et l'ouvrage furent accueillis avec empressement par le directeur Picard, qui déjà avait exercé à l'égard de M. De-

lavigne un patronage tout de bienveillance auprès de l'Académie. L'inauguration de l'Odéon eut lieu le 30 septembre 1819 par un discours en vers, un peu maniéré, du jeune poète, qui sembla ainsi faire au public les honneurs d'un théâtre dont il devait être bientôt la providence. La représentation des *Vépres Siciliennes* en suivit de près l'ouverture. Quoique cette tragédie, à côté de beautés d'un ordre supérieur, offrit de grands défauts, et début d'un auteur de 26 ans fut un triomphe. Mais à la même époque *Louis IX*, de M. Ancelot, eut au Théâtre-Français le même succès. Bientôt, dans le camp politique opposé au sien, et après cette première concurrence, M. Delavigne rencontra celles de MM. Soumet, Guiraud, Briffaut, de Lamartine et Victor Hugo, politiquement ralliés, dans l'intérêt de la cause royale, sous la bannière des deux grands prosateurs Chateaubriand et Lamennais. Le quartier général de cette fraction de la littérature belligérante était à cette société des bonnes lettres qui eut la prétention d'être une école, et qui, en effet, ne fut qu'une coterie. Dans la génération littéraire qui s'élevait alors, l'opinion libérale n'était guère représentée, au théâtre surtout, que par M. Delavigne; et, à propos d'une pareille cause et d'un pareil athlète, il doit nous être permis de dire, avec Racine :

Mais quoique seul pour elle, Achille furieux
Épouvantait l'armée et partageait les dieux.

L'Odéon retentissait encore des applaudissements accordés aux *Vépres Siciliennes*, lorsqu'au bout de deux mois et demi le succès des *Comédiens*, ouvrage d'un genre différent et d'un mérite très supérieur à celui du premier, vint révéler la flexibilité du talent de l'auteur et attester ses progrès. *Le Paria*, tragédie représentée deux ans plus tard, éleva la réputation de M. Delavigne à un degré au-delà duquel elle ne pouvait guère s'accroître. On reconnut alors que la nature et l'étude en avaient fait un génie poétique du premier ordre, en qui le style l'emportait sur toutes les autres parties de la composition; non pas qu'elle lui manquassent, mais parce que tous les éléments qui constituent la perfection de celle-ci lui appartenaient d'une manière

atima. Correction, force, élégance, ar, harmonie, diversité, ce style tout, et, comme un prisme brillant réfléchit toutes les beautés de la nature. Chez M. Delavigne, le fini de l'expression est tel que, nécessairement, le style se fait un peu sentir, et c'est la chose que l'on puisse reprendre dans sa manière. Il orne peut-être un peu la pensée par l'image, et ce luxe, surabondance de richesses dans la langue, excitent chez le lecteur une sorte de ravissement mêlé de surprise, qui pas toujours exempt de fatigue. En somme, ce style merveilleux, pour être remarquable, nous semble laisser à désirer un peu plus de simplicité dans sa construction et un peu plus d'abandon dans son style.

Les *Messéniennes* et trois grands ouvrages dramatiques dont le succès avait égalé celui de tous les ouvrages représentés à la même époque, devaient à leur auteur les portes de l'Académie Française. Aussi, dès 1822, Delavigne se mit sur les rangs pour se faire placer l'abbé Sicard. Il est presque inutile de dire qu'il ne s'y établit pas de prime abord. Le principe, bon ou mauvais, reçut, à l'égard du jeune poète, une application rigoureuse, puisqu'il échoua dans sa candidature jusqu'en février 1825. Alors enfin admis à la place du comte de Montaudou, auteur de *l'Esprit de l'histoire*, la *Théorie des révolutions*. Deux instances remarquables avaient précédé cette élection. Depuis plusieurs années sous la protection de M. Pasquier, alors ministre de la chancellerie, comme bibliothécaire. En 1823, un des successeurs de M. de Montaudou, ministre retira à l'homme de lettres la place qui recevait de lui plus d'honneur qu'il n'y trouvait de bénéfice. Ce fut promptement réparé par un prince qui chaque faute du pouvoir livrait à la conquête sur l'opinion; et, de la chancellerie de la chancellerie, M. Deleuryse passa à celle du Palais-Royal. La même année 1823 vit le succès de *l'École des Vieillards*. Cette comédie fut représentée au Théâtre-Français et fut si heureuse et si fière de voir revenir à

lui le jeune auteur qu'il avait autrefois méconnu, mais qui, dans *les Comédiens*, avait pris sa revanche d'une manière trop complète pour que ce retour pût être taxé de faiblesse. Ce nouveau fleuron ajouté à la couronne du candidat à l'Académie parut encore le plus éclatant de tous : aussi ce fut par une majorité de 26 voix sur 27 qu'il fut alors porté au fauteuil.

Reçu dans la séance du 25 juillet 1825, avec M. Droz, successeur de M. Lacroix aîné, le nouvel académicien prononça un discours qui fut l'objet de jugements très divers, et qui, à ce qu'il paraît, ne produisit pas tout l'effet qu'on en attendait. En supposant la réalité de ce résultat, nous ne pouvons l'expliquer, après lecture, que par l'influence des préoccupations d'opinion, dont, à cette époque de lutte, les meilleurs esprits avaient beaucoup de peine à se garantir. La pensée principale de ce discours est qu'en littérature on ne peut exercer d'empire sur les cœurs sans cette conviction courageuse qui est la conscience de l'écrivain. Et à quel autre pouvait-il mieux appartenir de développer cette noble pensée qu'à celui dont la conduite en avait offert la constante application; qu'à l'homme de lettres vraiment indépendant qui venait de refuser une pension sur la liste civile; tardive faveur dont le choix de l'Académie avait seul été le signal ?

Un des poètes législateurs de l'art a dit :

Servetur ad imum.

Qualis ab incepto processorit, et sibi constat.

D'accord avec soi-même, il faut, au dévouement.

Se montrer tel qu'on fut dès le commencement.

Ce précepte renferme tout le secret des succès de M. Delavigne dans sa belle carrière littéraire. En effet, chez lui la constance dans les principes, la fidélité à les mettre en pratique, forment la spécialité du caractère et celle du talent. Toujours d'accord dans l'exécution avec ce programme renfermé dans son discours de réception, jamais il n'oublie que *le mépris des règles n'est pas moins insensé que le fanatisme pour elles*, et surtout

que le premier devoir de l'écrivain est le respect pour la langue. Ces préceptes si simples, si clairs, si féconds en heureuses conséquences, il ne les impose pas comme un ordre, il les exprime comme un conseil. Étranger à l'esprit de prosélytisme et aux manœuvres de propagande, au lieu de vouloir faire secte, il s'applique à être toujours lui-même. Pour se faire écouter, il ne prescrit point le silence, mais il excite l'attention; convaincu que le temps est arrivé où le drame peut subir quelques modifications qui améliorent les effets sans altérer les principes, il tente ces changements avec discrétion et les réalise avec bonheur, et c'est ainsi qu'au lieu de briser violemment la chaîne qui unit le présent au passé, il sait la rendre plus solide, en y ajoutant quelques anneaux du métal le plus pur. Envisagé de ce point de vue, le talent de M. Delavigne offre, à notre avis, par ses œuvres, l'expression de la littérature dramatique contemporaine en voie de progrès réel.

Le fauteuil, heureusement pour la gloire de notre poésie, ne fut point pour M. Delavigne un lit de repos: six grands ouvrages dramatiques et sept *Nouvelles Messéniennes* ont signalé son activité académique. Nous allons hasarder quelques mots sur chacun des divers ouvrages qui composent son théâtre, et qui, jusqu'à présent, sont au nombre de dix. Dans cette appréciation trop incomplète, nous ne nous occuperons pas du style. Nous croyons avoir suffisamment exprimé notre opinion sur celui de M. Delavigne; selon nous, c'est la partie la plus brillante de son beau talent, et, quelque sujet qu'il traite, ce style sait toujours l'ennoblir.

1° *Les Féeries Siciliennes*, tragédie en 5 actes (à l'Odéon, 23 octobre 1819). La vertu magique du mot *liberté* et l'intérêt révolutionnaire du sujet expliquent ce que le succès de cette pièce eut peut-être d'exagéré, si l'on considère la faiblesse et l'invraisemblance des moyens. L'énergie soutenue du caractère de Procida, la force de plusieurs situations, et par-dessus tout le mérite des détails, firent passer sur les défauts de ce premier ouvrage, qui établit sans

retour la réputation du jeune auteur.

2° *Les Comédiens*, comédie en 5 actes (à l'Odéon, 6 janvier 1820). Cette comédie, dont l'épigraphe historique pourrait être *fecit indignatio*, n'est, à vrai dire, qu'une excellente satire dialoguée sur les travers des artistes dramatiques. Rien de plus délié que les fils de l'action, mais rien de plus ingénieux que leur combinaison. Cette seconde œuvre mit dans tout son jour l'aptitude de M. Delavigne à découvrir toutes les ressources d'un sujet et son habileté à le faire valoir. C'était un vrai tour de force que de parvenir à amuser pendant cinq actes le public par le développement d'une question littéraire. Le premier, Piron y avait réussi dans *la Métromanie*; mais si le caractère de son héros Damis offre plus d'exaltation que celui du poète Victor dans *les Comédiens*, en revanche celui-ci est tracé avec bien plus de vérité et de convenance. Dans ce personnage il est permis de deviner le portrait de l'auteur.

3° *Le Paria*, tragédie (à l'Odéon, le 1^{er} décembre 1821). Le mérite et la vertu sont-ils indépendants de la position sociale que le hasard a assignée à l'individu? ou plutôt ne sont-ils pas chez lui en raison inverse de cette position? La première proposition peut passer pour une vérité rebattue; la seconde nous paraît offrir un thème également faux et dangereux en morale et en politique. Malheureusement c'est sur cette donnée que nous semble reposer l'action du *Paria*. Une erreur d'un autre genre ruine cette action par la base: c'est la supposition que dans l'Inde un individu puisse changer de caste à quelque titre que ce soit. A ce reproche près, cette tragédie est, dans toutes ses parties, d'une belle exécution. Comme dans les deux derniers chefs-d'œuvre de Racine, les actes y sont liés par des chœurs, et ceux du *Paria* doivent placer M. Delavigne, comme poète lyrique, au premier rang, après l'auteur d'*Athalie*.

4° *L'École des Vieillards*, comédie en 5 actes (au Théâtre-Français, en décembre 1823). Cette pièce fut un gage de réconciliation entre M. Delavigne et les comédiens du premier théâtre, et les

puissances contractantes en retien- honneur et profit. Talma y obtint, acteur, un triomphe qui ajouta à celui du poète. Jamais pièce ne eut jouée et ne remporta un succès mérité. Le quatrième acte surtout un chef-d'œuvre qu'on ne saurait nier. C'est peut-être du drame que de la comédie; mais c'est du excellent et comme Molière en quelquefois. Dans les œuvres de Delavigne, *l'École des Vieillards* est d'un examen par M. Étienne; cet ouvrage est un morceau de critique achevée par l'auteur des *Deux Gendres* y dé- montre son jeune rival un tribut d'é- rone moins honorable pour celui qui le reçoit. *La Princesse Aurélie*, comédie en 3 actes (au Théâtre-Français, 6 mars 1829). Cet ouvrage fut le premier qui fut représenté par M. Delavigne à l'Académie; celui qui marqua son plus long succès. *La Princesse Aurélie* est, de toutes les œuvres de l'auteur, celle qui eut le plus de succès et qui en devint le moins mérité. C'est l'erreur d'un homme de beau- coup de talent sans doute, mais ce n'en est pas une. Une mystification en- tre elle, quelles que soient la grâce et la fi- dèle des détails, ne saurait manquer de se fatiguer par sa longueur. Le dé- cor, calqué sur la scène du trône de *Sémiramis*, offre la plus étrange similitude avec le reste de l'action, dont les détails scéniques rappellent continuel- lement celles de *Don Sanche d'Aragon*. *Marino Faliero*, tragédie en 5 actes (au Théâtre de la porte Saint-Martin, mai 1829). L'échec de *la Prin- cesse Aurélie* fit oublier un instant à nos comédiens français les égards qu'ils devaient à l'auteur de *l'École des Vieillards*, et de la rue Richelieu celui-ci fut représenté à la porte Saint-Martin avec *Marino Faliero*. M. Delavigne reconquit la scène depuis lui a toujours été fidèle. *Marino Faliero* est le premier où l'auteur ait employé les formes de la conversation fa- vorable au développement d'un sujet tra- gique. Le goût et le tact parlaient qui ont été à cette innovation dans sa ma- nière ont presque fait un perfection- nement.

7° *Louis XI*, tragédie en 5 actes (Thé-âtre-Français, le 11 février 1832). On n'a pas craint d'avancer que M. Delavigne avait trouvé dans un drame de Mercier, intitulé aussi *Louis XI*, les situations à l'effet de sa tragédie. Le fait est que ce poète n'a pas plus copié Mercier dans *Louis XI* que Byron dans *Faliero*. S'il a emprunté à celui-ci quelques traits du caractère de Bertuccio, à celui-là quelques détails du rôle de François de Paule, par la manière dont il a mis en œuvre ces emprunts, il a prouvé qu'il lui appartient aussi de reprendre son bien partout où il le trouve. *Louis XI* est un des caractères le mieux étudiés et le plus vigoureu- sement peints qu'il y ait au théâtre.

8° *Les Enfants d'Édouard*, tragédie en 3 actes (au Théâtre-Français, 18 mai 1833). Ce drame a obtenu un succès aussi mérité que celui du tableau de M. P. De- laroche sur le même sujet. C'est aussi au peintre que le poète a dédié sa tragédie. Il était impossible de féconder un germe aussi heureux avec plus de bonheur. Rien de plus ravissant que les caractères si divers des jeunes princes; rien de plus touchant que celui de leur mère, rien de plus dramatique que celui de l'affreux Gloucester. C'est encore *Louis XI*, mais avec un degré de perfection de plus dans le crime. L'esprit de parti a prêté à M. Delavigne, dans la composition de ce drame, une intention politique qu'il ne s'est pas donné la peine de désavouer, mais à laquelle, excepté ceux qui avaient intérêt à la lui supposer, personne ne pouvait être tenté de croire.

9° *Don Juan d'Autriche*, drame en 5 actes (au Théâtre-Français, 17 oct. 1835). Voici le seul ouvrage en prose que M. Delavigne ait mis à la scène. Plus de 60 représentations de suite en ont constaté le succès. Une intrigue forte- ment nouée, l'inattendu et l'effet dra- matique de plusieurs situations, un rôle charmant et d'une couleur toute neu- ve, un dialogue aussi vif, aussi serré, aussi riche en traits saillants que celui des pièces de vers du même auteur; dans le développement du sujet et des carac- tères, la plus heureuse combinaison des éléments d'intérêt et de gaieté, voilà ce qu'il faut reconnaître et louer dans ce

drame. Quant à la vérité locale, à la fidélité historique, on l'y chercherait en vain. Il s'en faut bien que l'on retrouve dans la figure du sombre et fourbe Philippe II le cachet de réalité que le poète a su imprimer à celles de Louis XI et de Richard III. Il a mieux conservé à Charles-Quint sa physionomie; mais il en a trop rapetissé les proportions. En comparant *Don Juan d'Autriche à Pinto* et à *Édouard en Écosse*, selon nous les deux chefs-d'œuvre du drame historique, on trouvera cette pièce bien inférieure à l'un, quant à la portée de l'action et au relief des caractères, et encore plus inférieure à l'autre, relativement au charme du sujet et à l'intérêt entraînant et toujours progressif des situations.

10° *Une famille au temps de Luther*, tragédie en un acte (au Théâtre-Français, 10 avril 1836). Pourquoi cette tragédie n'a-t-elle qu'un acte? le sujet eût pu aisément en défrayer trois qui auraient encore paru assez longs, et cette division eût prévenu la coupe inusitée imposée ici à la tragédie. Jamais, au reste, M. Delavigne ne répandit avec autant de profusion que dans ce dernier ouvrage les richesses d'un style étincelant de toutes les beautés de la poésie, jamais il ne féconda avec plus d'art le sol d'un sujet ingrat; et ici c'était un tour de force, car jamais sujet plus fâcheux, plus inopportun, ne vint séduire l'imagination d'un auteur. Quel spectacle à offrir aujourd'hui à un public français que celui d'un triste séide, qui, pour sauver l'âme de son frère, prévient son abjuration par un assassinat! Le fanatisme religieux a sans doute engendré de grands crimes politiques, mais où trouverait-on, dans la famille, l'exemple d'un crime pareil? Parmi les protestants, il y a près de quatre-vingts ans, Calas périt victime de la calomnie et de l'esprit de secte: à quoi bon aujourd'hui renvoyer la calomnie au catholicisme, qui depuis longtemps l'a reconnue et expiée? M. Delavigne le sait aussi bien que nous: au XIX^e siècle, ce n'est pas le fanatisme de la religion qui arme d'un poignard le bras d'un assassin.

Tous les ouvrages de M. Delavigne

ont été plusieurs fois imprimés. Ses premières *Messéniennes*, au nombre de cinq, ont eu jusqu'à 13 éditions. De 1818 à 1827 l'auteur a publié dix-neuf poèmes lyriques sous ce titre; les sept dernières *Messéniennes* furent composées pendant un voyage en Italie, en 1826. Le libraire Ladvocat donna en 1835 une première édition du Théâtre de M. Delavigne, 2 vol. in-8°; il en a paru en 1833, chez Furne, une nouvelle édition très belle et très correcte, enrichie de figures, 5 vol. in-8°. Outre les *Messéniennes* et les huit premiers ouvrages dramatiques, on y trouve des poésies diverses, *Études sur l'antiquité*, *Discours*, *Ballades*, et enfin le fameux chant intitulé *la Parisienne*, que nous ne devons pas omettre, à titre d'œuvre patriotique de l'auteur, mais que sans doute il ne nous permettrait pas de mentionner comme œuvre de littérature. La variété de tons qui règne dans toutes ses compositions prouve l'extrême richesse d'un talent poétique assez heureusement doué pour réussir dans tous les genres.

Nous résumerons notre opinion sur M. Delavigne en disant qu'à quelque époque qu'il eût vécu son nom se fût placé au premier rang. Nous croyons qu'aujourd'hui il a droit, sinon comme auteur dramatique, au moins comme poète, à la première place en France, parce que, si parmi ses concurrents quelques-uns possèdent à un degré plus éminent certaines parties de l'art, il n'en est aucun qui les réunisse toutes à un aussi haut degré que lui.

On a quelquefois attribué par erreur à M. Casimir Delavigne quelques-uns des ouvrages de son frère GERMAIN Delavigne, collaborateur de M. Scribe dans un grand nombre des plus jolies pièces de celui-ci. Nous citerons entre autres, au Vaudeville, *la Somnambule*; au Gymnase, *le Colonel*, *le vieux Garçon*, *l'Héritière*, *le Diplomate*; à l'Odéon, *le Valet de son rival*; à l'Opéra-Comique, *la Neige ou le Nouvel Éginhard*; au grand Opéra, *la Muette de Portici*. Cette analogie entre les vocations, ce rapport entre les divers degrés d'aptitude qui se joignent à elles, ne rapprochent-ils pas, toutes proportions gardées, la fraternité

des deux Delavigne de celle des deux Corneille ? M. Germain Delavigne est attaché à l'administration de la liste civile en qualité de conservateur du mobilier de la couronne. P. A. V.

DELAWARE, rivière des États-Unis qui prend sa source aux monts Catskill, situés dans l'état de New-York. Dans son cours, elle sépare la Pensylvanie de New-York et de New-Jersey et va se perdre dans la baie de Delaware, à 5 milles environ au-dessous de Newcastle. Elle est navigable, pour un vaisseau de 74, jusqu'à Philadelphie, qui est à 55 milles anglais de la baie et à 120 de l'Océan; pour les navires de commerce, jusqu'à Trenton, point extrême de la marée montante, situé 35 milles plus haut que Philadelphie; pour les bateaux, environ 100 milles plus loin, mais cette navigation devient très difficile au-dessus d'Easton. Les rivières les plus importantes qui y versent leurs eaux sont le Lehigh et le Schuylkill. Elle se grossit en outre de celles qui descendent des marécages situés sur des montagnes entre elle et la baie de Chesapeake. La longueur totale de son cours, depuis la source jusqu'à la baie de son nom, est d'environ 300 milles anglais. Les principales villes sur la Delaware, outre Philadelphie, sont Easton et Bristol, appartenant à l'état de Pensylvanie, et Trenton, Bordentown et Burlington, dans l'état de New-Jersey.

La Delaware a donné son nom à l'un des états de l'Union américaine du Nord; à son embouchure elle forme, avec plusieurs autres rivières moins considérables, la *baie de Delaware* qui, située entre les états de Delaware et de New-Jersey, ressemble à un large bras de mer. Cette baie a 65 milles de long, et, à la moitié de sa longueur, environ 30 milles de large; mais à son embouchure seulement 18, du cap Henlopen, lat. 38° 47' N., long. 75° 6' O., au cap May, lat. 38° 57' N., long. 74° 52' O.

A l'entrée de cette baie, près du cap Henlopen, est situé le môle de Delaware. La rade est formée par une anse sur la rive sud de la baie, à l'ouest de la pointe du cap et d'une couche de sable appelée *les Ciseaux*, parce qu'après avoir formé une ligne de 5 milles en remontant la

baie, elle prend la direction de l'est et va se terminer 2 milles plus haut que la pointe du cap, au nord. Le môle est une muraille de pierre dont la section transversale est un trapèze. Les côtés parallèles forment, l'un la base, l'autre le sommet de l'ouvrage; des deux autres côtés, celui qui regarde la baie a une inclinaison de 45°. Le sommet, qui est horizontal, a 22 pieds de large et s'élève de 5 pieds 1/3 au-dessus de la plus haute marée de nouvelle lune. La pente du côté de la mer a 39 pieds de haut sur une base de 105 pieds 3/4, laquelle est posée à 27 pieds au-dessous de la plus basse marée de nouvelle lune. Cette digue forme une ligne droite dans la direction de E.-S.-E. à O.-N.-O.; 1,200 verges sont la longueur de la portion de l'ouvrage destinée à rompre l'impétuosité des vagues. A la distance de 350 verges de l'extrémité ouest du môle, on doit exécuter une digue semblable, longue de 500 verges en droite ligne, plus particulièrement destinée à briser les glaçons, et formant vers l'ouest un angle de 146° 15' avec le grand môle. La longueur totale des deux digues sera ainsi de 1,700 verges; elles contiendront, quand elles seront terminées, 900,000 verges cubiques de pierre, composées de morceaux de basalte et de granit pesant depuis un quart de tonneau jusqu'à trois tonneaux et plus. La construction d'un havre artificiel dans cette rade a pour objet de mettre les vaisseaux à couvert de l'action des vagues soulevées par les vents soufflant de toutes les directions comprises entre l'est et le nord-ouest, et aussi de les protéger contre les glaces flottantes qui descendent la baie.

Enc. Amer.

DÉLÉGATION (droit), convention par laquelle un débiteur donne à ses créanciers un autre débiteur qui s'oblige à payer la dette.

La délégation est parfaite ou imparfaite. La délégation parfaite est celle qui se fait avec le consentement de trois personnes, savoir: du débiteur qui donne à son créancier un autre débiteur, du débiteur qui est délégué et qui s'oblige envers le nouveau créancier, enfin du créancier qui accepte la délégation et décharge le déléguant. La délé-

gation parfaite entraîne novation, c'est-à-dire substitution d'une nouvelle dette à l'ancienne; elle contient même ordinairement une double novation, le débiteur délégué étant la plupart du temps un débiteur du déléguant, qui se libère envers celui-ci en contractant une nouvelle obligation envers son créancier. Le créancier qui a consenti la décharge du débiteur déléguant n'a point de recours contre ce débiteur, en cas d'insolvabilité du délégué, à moins qu'il ne se soit expressément réservé ce recours, ou qu'au moment de la délégation le délégué ne fût déjà en faillite ouverte ou tombé en déconfiture.

On ne doit pas confondre la délégation avec la cession (voy.). Dans la cession la même créance passe du cédant au cessionnaire, sans qu'il soit besoin du consentement du débiteur: il n'y a donc pas de novation. De plus, le débiteur dont la dette a été transportée peut opposer au cessionnaire les exceptions qu'il avait contre le cédant; au contraire, le débiteur délégué, qui a accepté la délégation, ne peut plus se refuser au paiement de la dette déléguée.

La délégation imparfaite est celle qui est faite entre le débiteur et le délégué, sans le concours du créancier. Par exemple, Pierre stipule que le prix de la vente qu'il a consentie sera payé à Paul, son créancier. Paul, quoique absent, pourra profiter de cette stipulation; mais ce n'est là qu'une simple indication de paiement qui n'apporte aucun changement à la dette de Pierre, et n'opère pas novation.

On nomme aussi *délégation* la commission donnée, dans certains cas, par un fonctionnaire public à un autre fonctionnaire pour le remplacer dans tout ou partie de ses fonctions. Les adjoints aux maires peuvent remplir les fonctions d'officiers de l'état civil par délégation des maires.

E. R.

DÉLÉGATION (droit public). C'est, en Italie, le titre donné aux juridictions dont les présidents s'appellent quelquefois *délégués* ou *délégués*. Dans le royaume Lombard-Vénitien, par exemple, neuf délégations relèvent de la régence de Milan et huit de celle de

Venise; elles répondent aux bailliages ou districts des autres états de la monarchie autrichienne, et se composent d'un délégué, d'un vice-délégué et d'un adjoint. Dans l'État de l'Église, on appelle *délégations* les provinces du second ordre, ou les subdivisions des légations (voy.); le prélat chargé de les administrer reçoit le titre de *délégué*. C. L.

DÉLESTAGE, voy. LEST.

DELHI. Cette grande ville, bâtie sur la rive droite de la Djamma, et si célèbre dans les fastes de l'Orient par la résidence des puissants empereurs Avreng-zeyh et Akbar I^{er}, commença à se relever, sous la protection anglaise, des pertes immenses qu'elle avait éprouvées en 1783, lors de l'invasion de l'armée persane commandée par Nadir-Châh, à l'époque de l'occupation des Afghans et à celle de l'occupation des Mahrattes. On a calculé à plus d'un milliard la valeur du butin enlevé par le conquérant persan, et cette somme s'élèverait beaucoup plus haut aujourd'hui, eu égard à l'augmentation du marc d'argent. Au commencement de 1830, le *Missionary register* portait la population de Delhi à 320,000 habitants: elle a donc subi une terrible diminution depuis Avreng-zeyh, sous le règne duquel elle était évaluée à 2 millions.

L'empereur Akbar II, successeur des empereurs Akbar I^{er} et Avreng-zeyh, à Delhi, sous la suzeraineté des Anglais qui l'ont déposé en 1803, en lui laissant toutefois le titre de Grand-Mogol et une apparence de liberté; cet empereur, disons-nous, n'est, en quelque sorte, que le préfet du résident anglais dans cette ville déchue; il est chargé de conduire toutes les négociations politiques du nord-ouest de l'Inde, et surtout avec la cour de Rundjit-Singh, souverain de Lahor. Les revenus qu'on lui a accordés s'élèvent à 3,640,000 fr. Parmi les magnifiques édifices de la moderne Delhi, reconstruite presque entièrement par Châh-Djihân, édifices qu'on peut mettre au rang des plus beaux monuments de l'Inde, une partie du superbe *palais impérial* a été assignée à ce prince en 1814. Autour de cet immense palais, composé d'un as-

lage d'édifices en granit rouge, s'élève de vastes murailles et est creusé d'un fossé profond, sur un mille de cir-

Dans l'intérieur se trouve une salle d'audience dont on admire la grandeur et la magnificence. On a converti en parc les fameux jardins *Chdlinar*, qui ont aujourd'hui presque entièrement disparus. Ils avaient un mille de circonférence. Leur construction a, dit-on, coûté 26 millions de francs. Un voyageur anglais regarde la *Djamma-Medjid* comme le plus beau temple mahomédan de l'Inde. Cette mosquée a été construite par Châh-Djihân, qui y a consacré des sommes énormes; elle s'élève sur une vaste plate-forme et est entourée d'une belle colonnade d'un granit rouge marqueté de marbre. Tout a été concouru à faire de la *Djamma-Medjid* l'un des plus magnifiques monuments connus, et la longueur de la mosquée proprement dite, évaluée à 260 toises anglaises, et l'élévation de ses deux minarets, portée à 180 pieds, et l'élégance de ses coupoles, et la richesse de ses décorations, et son puits taillé dans le roc à une profondeur immense, pour servir en tout temps l'eau nécessaire aux ablutions.

On cite encore le grand canal d'irrigation qui conduit l'eau de la *Djamma*, à travers les montagnes jusqu'à Delhi, dans un long mur de 20 milles anglais. Le gouvernement anglais l'a fait débarrasser en 1820; plus tard, en 1826, il l'a fait réparer, et depuis cette époque il l'entretient à ses frais, ainsi que la *Djamma-Medjid*.

À l'est et non loin de la nouvelle Delhi, sont tristement couchées sur une colline étendue, jusqu'au village de Kattab (Cuttub), les ruines de l'ancienne ville construite par les empereurs Patans. L'emplacement de la ville indienne *Indraprastha* (Indrapout), et semblent n'être plus que le mausolée de son antique fondateur. Parmi les monuments restés debout se fait remarquer le monument funéraire élevé à la mémoire du saint fondateur mahomédan Kattab-Salnib. Le nom de M. Héber, lord-évêque de Calcutta, qui a découvert ce mausolée, connu sous le nom de *Kattab-Minar*, égale,

par sa régularité, les tours les plus régulières qu'il ait vues en Europe. Elle s'élève à la hauteur de 242 pieds anglais, sur un polygone de 27 côtés, et a cinq étages qui vont en diminuant. On distingue encore le tombeau d'Houmayoun, plus petit et moins épargné par le temps, qu'environne un vaste jardin orné de terrasses et de fontaines; les ruines de l'ancien palais des empereurs Patans, dont l'une des cours a gardé la colonne de métal nommée *Baton de Firoux*, recouverte d'inscriptions arabes et persanes mêlées à d'autres plus anciennes en caractères *nagri*. Cette colonne est placée dans un temple à la consécration duquel une tradition populaire des Hindous attachait celle de la dynastie régnante à Indra-Prast'ha.

Enfin on voit encore debout, au milieu de ces ruines, quelques portes, quelques pans de murailles, des mosquées et des caravanserais. G. L. D. R.

DÉLIBÉRATIF (ORATOR). La persuasion est l'objet du genre délibératif. L'orateur conseille ou dissuade, selon ses lumières et ses passions; il exhorte à prendre le parti de la paix ou celui de la guerre, à suivre tel ou tel plan d'administration, à adopter telle ou telle mesure législative. En ouvrant l'arène politique, ce genre appelle en aide les connaissances les plus étendues pour agir sur les esprits par le raisonnement, et il exige, dans le cœur de celui qui parle, un ardent foyer de sentiments pour déterminer les volontés par les émotions. Raisonner pour convaincre, émouvoir pour persuader, tel est le double but que se proposera l'orateur à la tribune. Les lois d'une dialectique nerveuse et la plus profonde connaissance du cœur humain lui seront également familières. C'est à lui surtout que devra s'appliquer cette belle définition que les anciens ont laissée de l'homme éloquent: *Vir bonus dicendi peritus*. Voy. ÉLOQUENCE, DÉLIBÉRATION, etc. J. T.-v.-a.

DÉLIBÉRATION (philos.), de *liber*, balance. La raison humaine n'atteint pas toujours immédiatement le vrai et le bien. Comme dans la sphère théorique, avant d'accorder son assentiment ou son adhésion, elle a souvent besoin

d'examiner (du lat. *examen*, l'aiguille de la balance, ou la balance elle-même); de même aussi dans la sphère pratique, ce n'est souvent qu'après avoir *délibéré* qu'elle juge une action bonne ou mauvaise, obligatoire ou défendue. La délibération est l'acte par lequel l'homme, être libre et moral, n'apercevant pas de prime-abord s'il convient ou ne convient pas de faire une action, balance ou pèse en lui-même les motifs qui l'y portent et ceux qui l'en détournent. C'est une discussion tacite et solitaire sur la légitimité et la valeur relative des motifs, sur les suites probables de la conduite qu'ils conseillent; discussion qui commence par l'hésitation et l'incertitude, pour aboutir à la préférence accordée à certains de ces motifs sur les autres, c'est-à-dire au jugement de la raison que l'action doit ou ne doit pas être faite. Ce jugement à son tour est suivi de la détermination (*voy.* ce mot).

L-r-x.

DÉLIBÉRATION(droit pol.). L'examen et la décision, en d'autres termes la discussion et le vote, sont également compris dans ce mot, lorsqu'on l'emploie dans le sens le plus étendu; quelquefois aussi c'est l'une de ces deux choses seulement qu'il signifie. Quand, par exemple, un tribunal met une cause *en délibéré*, cela veut dire qu'elle n'est pas assez simple pour qu'on recueille les suffrages et qu'on prononce le jugement avant qu'une discussion préalable et secrète ait éclairé la conscience des juges; quand, au contraire, on cite comme autorité légale une délibération d'un corps administratif, c'est uniquement d'une *décision* qu'on entend parler; enfin lorsqu'il est question en général des délibérations des Chambres, le terme reçoit son acception la plus large: il implique à la fois examen contradictoire et parti pris.

Les résultats des délibérations n'ont pas tous la même portée: les uns, comme le rejet ou l'adoption d'une loi, expriment des volontés; d'autres, des décisions révocables ou non, comme les jugements et les arrêts; d'autres encore constatent des avis ou des vœux: telles sont les réponses des différents corps constitués aux questions que le gouvernement leur adresse, les représentations

et les demandes qu'il reçoit d'eux à son tour. Ceux qui prennent part à une délibération peuvent avoir le double droit de discussion et de vote, ou simplement le premier. Ainsi, dans les deux Chambres, tous les membres peuvent parler et doivent voter sur les questions soumises à ces assemblées, tandis qu'au conseil d'état, si les conseillers d'état et les maîtres des requêtes peuvent également discuter, les derniers, à l'exception du rapporteur de l'affaire, ne prennent aucune part à la décision: ils n'ont que voix *consultative*; les conseillers d'état et le maître des requêtes rapporteur ont seuls voix *délibérative*, c'est-à-dire qu'ils discutent et qu'ils prononcent.

En général, qui doit voter peut discuter. Il faut cependant signaler une exception, ou pour mieux dire une anomalie. Dans la Constitution de l'an VIII, œuvre bizarre d'un métaphysicien politique, il y avait un corps législatif muet, réduit à écouter des orateurs pris hors de son sein, puis à déposer des boules: il *délibérait*, mais dans l'acception restreinte du terme.

Dans les gouvernements franchement constitutionnels, c'est par des délibérations publiques que se règle la majeure partie des grandes affaires du pays. Ainsi les formes de délibérer, auxquelles sont soumises les assemblées législatives, sont-elles en grande partie la mesure de la liberté politique d'une nation. En France, l'article 18 de la Charte de 1814, devenu l'article 16 de la Charte de 1830, consacre en ces termes les droits de ces assemblées: « Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres. » De là résultent, et l'indépendance des Chambres à l'égard du pouvoir royal comme à l'égard l'une de l'autre, et les privilèges de la tribune qui n'ont d'autres bornes que l'inviolabilité du roi, d'une part, et de l'autre les hautes convenances que le respect d'eux-mêmes impose aux grands corps politiques. Il en est donc des Chambres françaises comme du parlement britannique, où, sous les deux seules restrictions qu'on vient d'indiquer, tout peut être dit, et où nulle puissance extérieure n'a le droit d'intervenir, dans

le cas même où ces restrictions sont transgressées. L'article 16 de la Charte garantit les Chambres contre les entreprises du dehors et du dedans, de quelque part qu'elles viennent; car leurs délibérations seraient également nulles si elles étaient violentées par une cour despotique, par une minorité factieuse, ou par une émeute populaire.

Si l'on excepte un très petit nombre de règles qui leur sont imposées par la Charte, les Chambres fixent elles-mêmes par un règlement intérieur les formes de leurs délibérations. La publicité de leurs séances, l'exception à cette publicité, l'obligation pour la Chambre des députés de se partager en bureaux, et le droit reconnu aux ministres d'être entendus lorsqu'ils le demandent, résultent des art. 27, 38, 39 et 46 de la Charte; mais tout le reste est purement réglementaire. Cependant le mode de délibération établi dans chaque Chambre, par elle seule et pour elle seule, est, à très peu de chose près, le même dans les deux. Dans l'une comme dans l'autre, les projets de loi, présentés à la tribune, débattus dans les bureaux et soumis d'abord à l'examen d'une commission spéciale, le sont ensuite à la double épreuve d'une discussion générale sur leur ensemble et d'une discussion particulière sur chacun de leurs articles; puis, après l'adoption provisoire de ces derniers par votes publics, il est statué sur le tout par un scrutin secret. Voy. CHAMBRES LÉGISLATIVES.

Les délibérations des conseils administratifs (voy.), municipaux, d'arrondissements, de départements, ont, comme de raison, des formes plus simples que celles des Chambres, mais analogues, en ce qui touche l'ordre de la parole et la police des discussions. On connaît fort mal le mécanisme intérieur des assemblées politiques de l'antiquité, du sénat romain, par exemple, malgré de nombreuses recherches, bien justifiées par l'intérêt du sujet. Il en est autrement des Chambres anglaises, dont les règles, quelquefois bizarres, le plus souvent ingénieuses et sensées, ont été plus ou moins imitées partout (voy. BILL, DIVISION, PARLEMENT).

Presque toujours en France les corps délibérants consignent leurs décisions, et quelquefois, comme nos assemblées politiques, le résumé de leurs débats, dans un acte appelé *procès-verbal*, et qui devient le récit officiel de leurs travaux. O. L. L.

DÉLIBÉRÉ. Ainsi qu'on l'a vu à l'article précédent, ce nom est donné au jugement rendu après les plaidoiries d'une affaire qui, par la multiplicité des faits qu'elle présente ou par la gravité des questions qu'elle fait naître, n'est pas de nature à être jugée sans désemparer de l'audience, et exige un examen particulier et approfondi.

Le jugement *sur délibéré* peut être rendu immédiatement, renvoyé à l'issue de l'audience, ou même à une des prochaines audiences; quelquefois aussi, et suivant l'importance de l'affaire, le jugement n'a lieu qu'à la suite d'un rapport qui doit toujours être fait en audience publique; alors le tribunal ordonne que les pièces seront déposées sur le bureau *pour en être délibéré* au rapport d'un de ses membres, avec indication du jour où il devra être fait; et les parties étant par là suffisamment instruites du jour où le jugement doit être rendu, elles n'ont pas besoin de se mettre en demeure d'y être présentes. Dans le cas où le juge chargé de faire le rapport viendrait à mourir dans l'intervalle, il est nommé un autre rapporteur, par ordonnance du président rendue sur simple requête signifiée entre avoués.

Les affaires qui sont mises en délibéré doivent être jugées en l'état qu'elles se trouvent, sans qu'on puisse y ajouter de nouvelles écritures, des mémoires ou pièces qui n'auraient pas été produites auparavant; et les avocats des parties ne sont plus admis à prendre la parole sous aucun prétexte; seulement, s'il leur paraissait que le rapport fût inexact ou incomplet, ils auraient le droit de faire passer au président de simples notes énonciatives des faits qu'ils croiraient devoir rappeler ou rétablir.

Le jugement définitif doit être rendu par les mêmes juges qui ont concouru à celui par lequel le délibéré était ordonné; et ceux qui n'auraient pas assisté aux

plaidoiries et pris part à cette première décision ne pourraient concourir au jugement à peine de nullité, à moins que, par de nouvelles conclusions prises à l'audience avant le rapport, ils n'eussent été mis à même de connaître les moyens respectifs des parties. J. L. C.

DÉLICATESSE, substantif abstrait dont il serait difficile d'indiquer l'étymologie directe; sa racine, dans le latin, se prend dans l'adjectif *delicatus*, sensible, fin, exquis. La meilleure définition qu'on pourrait peut-être en donner, c'est qu'il est l'opposé de la grossièreté. Délicatesse se dit de tout ce qui est épuré et choisi, sans être gigantesque ni massif. Au physique, c'est tout ce qui offre le fini dans ses plus petites parties, sans être trop petit dans l'ensemble. Un édifice est jugé avoir de la délicatesse dans les détails, lorsqu'ils sont exécutés avec soin et légèreté. Qui n'a admiré, par exemple, la délicatesse des églises du moyen-âge, ainsi que celle des monuments mauresques ou des monuments de l'architecture italienne de la renaissance, qui sont si riches de sculptures découpées, ciselées, à dentelles? On dit qu'une construction ou un monument d'art présente des contours délicats quand les formes en sont exprimées avec finesse, que les linéaments, les arêtes, en sont distincts, adoucis, déliés.

Au moral, la délicatesse est tout ce qui est exquis, peu commun, ce qui est distingué dans les actions et dans les principes. Pour quiconque a de la délicatesse, il n'y a que quelques hommes au monde dignes de l'amitié et quelques femmes faites pour inspirer de l'amour. L'homme délicat ne fait pas tout ce qui peut se faire, et tout ce qui peut se dire il ne le dit pas. On a des goûts délicats, on a des idées délicates. Il y a la délicatesse de penchants et de caractère, et elle est en raison de la rareté des choses qu'elle a pour objets et du degré de beauté ou de bonté des objets sur lesquels elle s'exerce. Un homme est délicat de caractère quand il n'est pas disposé à faire tout ce qui se présente d'avantageux pour lui, sans égard à l'intérêt d'autrui.

La délicatesse dans les idées est relative aux productions de l'esprit et ne

peut se dire que du choix des détails exprimés avec une réserve ingénieuse. Tels poètes ou prosateurs se distinguent par la délicatesse des idées, lorsqu'ils s'appliquent à n'émettre que celles qui comportent le plus de rareté et de choix. Ils les formulent avec délicatesse, lorsque pour les rendre ils emploient les expressions les plus adoucies, les plus distinguées et les plus élégantes.

De tous les genres de délicatesse, celle qui a rapport aux sentiments occupe le premier rang dans l'estime des hommes. Elle devient plus rare à mesure que les mœurs se dépravent; mais les personnes qui sont nées avec ce genre de délicatesse sont exposées à souffrir beaucoup et même à être malheureuses. La délicatesse de sentiments est le plus souvent un obstacle à la fortune ainsi qu'au bonheur; et cependant tel qui la possède ne voudrait pas y renoncer, si malheureux qu'elle le rende.

La délicatesse du goût, en littérature et dans les arts, est presque aussi rare que celle du cœur et des idées; mais elle est plus susceptible de s'altérer, et s'exagérant elle nuit au génie. Cependant celui-ci ne peut aspirer à la perfection que par le goût, qui n'est autre chose qu'un tact délicat, qu'un jugement délicat. LXX. D.

DELILLE (JACQUES), célèbre poète français, naquit le 27 mai 1738 à Port, commune de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme. L'acte de baptême, publié par M. Beuchot, fait voir de quelle manière modeste fut fêtée la naissance d'un homme dont tout ce que Paris avait de plus illustre devait honorer les funérailles. Fruit d'un amour illégitime, deux pauvres domestiques lui donnèrent leur nom; dès le berceau éloigné des regards maternels, une pension de cent écus fut le seul bienfait qu'il reçut jamais de son père. Qui plus que lui eut le droit de dire avec Corneille:

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée

Élevé à Paris, comme boursier, au collège de Lizieux, Delille eut pour condisciple Thomas, avec lequel il contracta une amitié qui ne se démentit jamais et que sembla resserrer encore, pendant leurs études, une rivalité de succès qui fut

presque toujours à l'avantage de Delille. D'abord maître de quartier au collège de Beauvais, il quitta bientôt Paris pour aller occuper à Amiens une chaire de professeur; il ne tarda pas à entrer, dans la même qualité, au collège de La Marche. Il avait commencé à Amiens la traduction des *Géorgiques*. De retour dans la capitale, il débuta, comme poète, par une épître à M. Laurent, fameux artiste mécanicien, qui attira sur lui l'attention. Il concourut avec Thomas pour le prix de poésie, dont le sujet était la *Bienfaisance*, et Thomas fut couronné par l'Académie. Cependant Delille poursuivait la traduction des *Géorgiques*, encouragé surtout par le suffrage de Louis Racine, qui, après avoir essayé de le détourner de cette entreprise, regardée jusqu'alors comme inexécutable, l'approuva entièrement aussitôt que le jeune poète lui eut communiqué son travail. Cette traduction parut enfin en 1769, et elle obtint un succès prodigieux. Voltaire s'empressa d'écrire à l'Académie qu'elle se devait à elle-même d'adopter un homme qui venait d'enrichir d'un chef-d'œuvre la poésie française. En effet, Delille fut élu en 1772; mais à l'instigation du maréchal de Richelieu, qui lui-même, comme grand seigneur, avait été élu académicien à l'âge de 24 ans, Louis XV refusa de confirmer, à raison de l'âge, l'élection d'un poète de 34 ans. L'Académie ne se rebuta point, et, deux ans plus tard, elle choisit Delille pour remplacer La Condamine. Le roi confirma ce nouveau choix dans les termes les plus flatteurs.

On sait que Frédéric II disait de la traduction des *Géorgiques* que c'était un des ouvrages les plus originaux qui existassent dans aucune langue. A peine eut-elle paru que Delille commença celle de l'*Énéide*, entreprise colossale qui ne devait être terminée que longtemps après. Le poème des *Jardins*, en 4 chants, fut la première création du Virgile français. Les *Géorgiques* avaient obtenu un succès d'admiration: les *Jardins* eurent un succès d'engouement; à la cour comme à la ville Delille devint le poète à la mode, et de cette époque date pour lui cette vogue comme homme du monde, qui

fut au moins égale à sa renommée comme homme de lettres. Le comte d'Artois, qui donnait alors le ton, l'appelait son poète, et ses bienfaits, ainsi que ceux de la reine Marie-Antoinette, en l'affranchissant des humbles devoirs du professorat, lui permirent de se livrer tout entier à la culture d'un art dont il devait faire la gloire. Le comte de Choiseul-Gouffier, ayant été, en 1784, nommé ambassadeur de France à Constantinople, engagea Delille à l'accompagner, et ce fut avec transport que le continuateur de Virgile alla chercher sous le ciel d'Homère de nouvelles inspirations. La délicieuse résidence de Therapia, sur le Bosphore, fut le berceau du poème de *l'Imagination*. Mais dès lors celui qui savait peindre avec tant d'éclat les merveilles extérieures de la nature commençait à en moins jouir, et la vue de Delille éprouvait un affaiblissement qui devait par degré aboutir à la cécité. Delille était déjà pourvu de la chaire de poésie latine au collège de France avant que d'entreprendre son voyage dans le Levant. De retour à Paris, il reprit ses brillantes leçons, où un auditoire empressé recevait l'enseignement le plus solide, présenté sous les formes les plus attrayantes. L'élocution remplie de charme du professeur empruntait une seduction nouvelle de sa manière de dire les vers. Ce talent était porté chez lui à un si haut degré qu'il en avait acquis le surnom de *dupeur d'oreilles*.

Ce fut dans le cours de ces pures jouissances d'intelligence et d'amour-propre, et au sein d'une prospérité littéraire dont il existe peu d'exemples, que la révolution vint surprendre l'abbé Delille. Il devait ce titre à la possession de l'abbaye de Saint Severin, bénéfice simple, qu'il tenait de la munificence du comte d'Artois, et qui n'exigeait pas l'engagement dans les ordres sacrés. La perte de ce bénéfice et celle de ses pensions le fit subitement passer de cette *aurea mediocritas*, véritable opulence du poète, à un état d'indigence réelle: il n'en fut ni étonné ni abattu, et des vers charmants sur les avantages de la pauvreté furent les seules plaintes que tira de lui ce changement de fortune. Mais, indifférent à la perte de la sienne, il ne le fut pas aux

adversités de ses bienfaiteurs. Si la douleur ne le porta pas jusqu'à la révolte, la prudence le fit encore moins descendre jusqu'à la lâcheté. Par bonheur son génie, et plus encore son caractère, lui avaient acquis une popularité qui, aux jours du danger, devint sa sauvegarde. Arrêté sous la Terreur, il dut sa liberté à l'entremise persévérante d'un maçon, qui fit pour lui un moyen de salut de l'intérêt que l'on avait à conserver quelques poètes pour célébrer les victoires de la république. A l'époque de la fête révolutionnaire de l'Être-Suprême, requis, au nom du sanguinaire pontife de cette orgie religieuse, de composer un chant en son honneur, Delille répondit par un *Dithyrambe sur l'immortalité de l'âme*, où l'on trouve ces vers :

Que je hais les tyrans! combien, dès mon en-

fan-
fance,

Mes imprécations ont poursuivi leur char!
Ma faiblesse superbe insulte à leur puissance;
J'aurais chanté Caton à l'aspect de César!

O vous qui, de l'Olympe usurpant le tonnerre,
Des éternelles lois renversez les autels,

Lâches oppresseurs de la terre,
Tremblez, vous êtes immortels!...

Et vous, vous, du malheur victimes passagères,
Sur qui veillent d'un dieu les regards pater-
nels,

Voyageurs d'un moment, aux rives étrangères,
Cousolez-vous, . . . vous êtes immortels!

Une pareille apologie pouvait devenir l'arrêt de mort du poète; mais le 9 thermidor mit fin à la tyrannie décenvirale, et Delille, déjà marié à cette époque, alla chercher le repos à Saint-Dié, patrie de sa femme; et pendant un séjour d'une année environ il y acheva la traduction de *l'Énéide*, commencée depuis 30 ans. La violence qui s'unissait à la faiblesse, dans le système du gouvernement du Directoire, fit craindre à Delille de nouveaux orages civils: en 1796 il quitta Strasbourg qu'il habitait depuis quelque temps et se retira en Suisse, dans l'île de Saint-Pierre, où ce même sénat de Berne, qui en avait chassé J.-J. Rousseau, lui accorda droit de bourgeoisie. Ce fut là, sur les bords délicieux du lac de Bienne, qu'il acheva *l'Homme des champs et les Trois Règnes de la nature*. La composition, à Brunswic, du poème de *la Pitié* marqua son séjour en Alle-

magne. Celui qu'il fit ensuite en Angleterre fut encore plus illustré par la traduction du *Paradis perdu*. Ce fut l'ouvrage de quinze mois, et ce tour de force en littérature excitera autant d'admiration que d'étonnement, si l'on réfléchit qu'à cette époque Delille, déjà sexagénaire, avait, par la perte presque entière de sa vue, acquis une déplorable conformité de plus avec Milton.

Cependant l'Académie Française était, sous un autre nom, réorganisée au sein de l'Institut. Quoique absent de France, Delille fut, en 1797, appelé à en faire partie. Mais il s'y refusa en écrivant au ministre François de Neufchâteau, qui lui transmettait le vœu de ses anciens collègues: « Je me suis si bien trouvé de mon obscurité et de ma pauvreté, durant la Terreur, que je n'en veux point sortir, ne fût-ce que par reconnaissance. » Cette résistance fut enfin vaincue en 1801; et, cette même année, Delille, de retour de Londres, reentra dans le sein de l'Académie, avec Suard et Morellet; il reprit en même temps ses leçons au collège de France. Cependant ses refus, ses regrets sur le passé, sa haine prononcée contre la révolution, avaient suscité contre lui une opposition qui ne s'était d'abord attaquée qu'aux succès de ses ouvrages, mais qui bientôt, prenant un autre caractère, ne tendit à rien moins qu'à changer son absence volontaire en exil. Ses ennemis, qui sans doute étaient ses envieux, le représentèrent au premier consul comme l'adversaire déclaré de sa gloire personnelle et de la gloire des armes françaises. Bonaparte, dont l'amour-propre eût sans doute été flatté d'obtenir du poète un tribut de louanges, que sa Muse lui refusa toujours, sentit que sa renommée n'en avait pas besoin; il se trouva trop grand pour imposer des conditions au retour d'un homme dont le talent honorerait la France. On assure que Delille ressentit vivement ce procédé, quoique sa reconnaissance demeurât toujours muette. Au reste, sa présence fut un talisman qui fit évanouir toutes les haines, toutes les préventions. Un applaudissement universel salua son retour; et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, chacune de ses apparitions en public fut une espèce de

triomphe. Le prodigieux succès du poème de *l'Imagination* porta à son apogée la gloire de l'auteur. Celui des *Trois Règnes*, quoique moins caractérisé par l'enthousiasme, ne fut pas moins honorable. Le talent inimitable avec lequel Delille récitait les vers avait valu à son dernier ouvrage, le poème de *la Conversation*, des succès de salon, qui ne devaient pas survivre à l'épreuve de sa lecture. Cependant Delille, déjà affaibli, à son retour en France, par une attaque de paralysie qu'il avait éprouvée à Londres, et presque entièrement aveugle depuis 1806, s'était fait adjoindre M. Tissot, comme suppléant dans sa chaire de poésie latine. Il y paraissait souvent auprès du jeune professeur; mais c'était pour ajouter, par l'effet presque magique de sa présence, à l'effet du judicieux enseignement de son successeur. Trois nouvelles attaques avaient miné cette existence précieuse, qui succomba enfin à une cinquième le 1^{er} mai 1813. Delille mourut à 75 ans; il était célèbre dès l'âge de trente. Tout le monde sait que ses funérailles eurent le caractère de l'apothéose. M. Campenon hérita de son fauteuil à l'Académie Française; M. Tissot prit sa place au collège de France; personne ne le remplaça dans la littérature.

Si Delille parut un instant délaissé par la fortune, il n'en doit pas moins être compté dans le petit nombre d'hommes supérieurs qu'elle a le plus constamment favorisés; mais, comme l'a dit l'un de ses plus illustres prédécesseurs :

Elle vend trop souvent ce qu'on croit qu'elle donne;

et, malgré sa prédilection pour lui, elle ne le dispensa pas d'en faire l'épreuve. Les succès éveillent l'envie : de nombreuses critiques se mêlèrent aux applaudissements qui accueillirent les premiers ouvrages de Delille. Sa traduction des *Géorgiques* trouva un aristarque infatigable dans Clément de Dijon, prosaïque traducteur de la *Jérusalem délivrée*. Rivarol appliqua son esprit caustique à faire ressortir les défauts peu nombreux qui déparent les innombrables beautés du poème des *Jardins*. L'esprit de parti, aussi injuste et plus dangereux que les

jalousies littéraires, s'acharna, à leur apparition, contre les poèmes de *l'Homme des champs* et de *la Pitié*. Selon lui, Delille, dans le premier, n'était plus qu'un poète médiocre; dans le second, c'était un mauvais citoyen. On ne saurait douter que ces attaques ne l'affectassent vivement, en lisant la préface des *Jardins* dans l'édition publiée à Londres en 1801. L'amertume des réflexions qu'elle renferme prouve que les roses dont la carrière de Delille avait été semée lui avaient fait douloureusement sentir leurs épines. Plus tard, il dut être cruellement blessé de voir déclarer ouvrage classique, adopté pour les collèges, la traduction de *l'Énéide* par Gaston, de préférence à la sienne; mais depuis son retour en France ce fut son seul revers. Nous avons déjà mentionné le succès de *l'Imagination*, sa création la plus complète et la plus brillante. Émule de Virgile en même temps que son traducteur, au lieu de traduire Lucrèce il joûta contre lui sans désavantage dans *les Trois Règnes*; enfin l'élégant, le coquet chanteur des *Jardins* osa se mesurer avec le sévère, le colossal poète épique de l'Angleterre, et la traduction du *Paradis perdu* fit reverdir sur son front sexagénaire le juvénile laurier des *Géorgiques*. Un cri presque universel d'admiration signala l'apparition de ce météore poétique; quelques détracteurs tentèrent d'élever la voix, mais ils ne purent se faire entendre. Nous citerons la réponse que leur fit Chénier dans son *Tableau historique de la littérature française*. « Que
« d'autres lui reprochent d'avoir négligé
« tel mot, d'avoir modifié telle image;
« qu'ils veuillent lui enseigner le latin,
« l'anglais, et le ramener impérieusement
« à la traduction littérale, système vicieux en prose et ridicule en vers:
« nous ne suivrons pas leur exemple.
« Copier servilement des formes étrangères, c'est travestir à la fois sa propre langue et l'auteur que l'on interprète; ce n'est pas traduire, c'est calomnier. Voulez-vous faire un portrait ressemblant? saisissez la physiologie. Voulez-vous rendre fidèlement un classique en conservant toutes ses pensées? écrivez, s'il est possible,

« comme il eût écrit dans sa propre langue; car ce n'est pas le mot, c'est le génie qu'il faut traduire. » Ce passage résume de la manière la plus précise le système développé par Delille lui-même dans son excellente préface des *Géorgiques*; et, selon nous, ce peu de mots en dit autant sur l'art de traduire que le traité le plus complet.

Jusqu'à présent nous avons considéré Delille sous un point de vue historique plutôt que critique. Il nous reste, pour compléter notre tâche, à envisager d'une manière plus spéciale, et la nature de son talent et l'influence que ce talent a exercée en France sur la littérature. Cette influence a été immense, et parce que le poète eut un immense talent, et parce que le talent du poète et le caractère de l'individu furent en harmonie parfaite avec l'esprit et les habitudes de l'époque où il vécut; tel fut aussi le secret du succès, disons plus, de la souveraineté de Voltaire. Des conditions d'existence tout opposées devaient vouer et vouèrent réellement J.-J. Rousseau au malheur. Voltaire, quant au style, avait été, dans le siècle dernier, le continuateur de la grande école du siècle de Louis XIV: une nouvelle école s'éleva vers la fin du règne de Louis XV; elle fit révolution dans la littérature, et Delille en fut le fondateur. Avant lui, c'est au sein du monde moral que la poésie puisait presque toutes ses inspirations: le développement des secrets du cœur, le tableau des passions, de leurs ressorts et de leurs effets, la peinture des grandes scènes de l'histoire, occupaient dignement les pinceaux des maîtres de l'art. En transportant à la description du monde physique les plus hautes attributions de la poésie, Delille agrandit sans doute le champ de l'imagination, mais de secondaire qu'il était, le genre descriptif s'éleva au premier rang, la poésie fut, pour ainsi dire, matérialisée; conquête, si l'on veut, pour le poète au milieu d'une société toute matérialiste, mais perte réelle pour l'art. Le feu sacré parut s'être éteint avec Voltaire; sous la main de Delille, les formes seules se perfectionnèrent, et ce ne fut point là

un véritable progrès. Il posséda, sans doute, à un degré plus éminent que qui que ce soit le mécanisme de la versification et la syntaxe de la langue poétique: personne ne sut la manier mieux que lui et en faire valoir avec autant d'habileté et les ressources et les richesses; mais si, dans ses nombreuses productions, on trouve partout l'empreinte du talent et d'un talent de premier ordre, on n'y rencontre que rarement la trace du génie; en un mot, si avec lui l'esprit est toujours satisfait, le cœur n'est presque jamais ému. Nous sommes loin cependant de nous associer à ceux qui ont refusé à Delille toute espèce de sensibilité; nous disons seulement que chez lui cette première qualité du poète ne tenait que le second rang; mais qui pourrait en reprocher l'absence au traducteur de l'épisode d'Orphée et d'Eurydice dans les *Géorgiques*? à celui qui, dans l'*Imagination*, nous a dépeint d'une manière si dramatique la situation de l'artiste Robert, égaré dans les catacombes de Rome? à l'inventeur de l'épisode de la *Sœur de charité*? au peintre énergique des forfaits de la Terreur? au chanteur des infortunes royales, et à qui des infortunes encore plus touchantes, s'il est possible, ont fait dire :

O Vierges de Verdun, jeunes et tendres fleurs,
Qui ne sait votre sort, qui n'a plaint vos malheurs?

Si, dans le quatrième chant de l'*Énéide*, le traducteur est demeuré loin de son modèle, qui pourrait lui faire un reproche sérieux de s'être trouvé au-dessous d'une tâche qu'il n'eût été donné peut-être qu'à Racine de remplir dignement? Que l'on compare cependant la traduction de Delille avec celle que Gilbert a faite du même chant, et que l'on juge entre eux! Sans doute on peut reprendre chez notre poète l'absence d'intérêt dans la plupart de ses sujets, le défaut de plan et le vague de ses compositions. En vain il se débat, dans ses préfaces, contre ce reproche; en vain, par le titre ou le sommaire de ses chants, il a cherché à leur imprimer les traces d'un ordre méthodique: il est impossible de retrouver cet ordre à

la lecture, et l'on voit que l'auteur passe sans cesse d'un objet à un autre, sans autre guide que le caprice de son imagination. Delille, composant toujours deux et même quelquefois trois ouvrages simultanément, ne pouvait manquer de jeter d'abord assez confusément, dans chaque cadre, les éléments d'où devait résulter l'ensemble; et l'on conçoit que lorsqu'il s'agissait de coordonner entre elles ces parties éparses, le lien logique qui devait les rattacher l'une à l'autre ne pouvait être que très délié et presque imperceptible. On peut dire encore qu'en voulant tout décrire Delille a attaché son talent à des choses qui n'étaient pas susceptibles de description, et que trop souvent il a introduit de force la poésie dans le domaine de la technologie et des sciences exactes. Toujours élégant et orné, il n'a pu se préserver de tomber quelquefois dans l'afféterie et dans l'hyperbole; certes, il était difficile de les porter plus loin que dans ce vers des *Trois Régnes*, où il dit à propos du café :

Je bois, dans chaque goutte, un rayon du soleil!

Mais de semblables fautes, à côté de si éclatantes beautés, ont-elles pu jamais autoriser les attaques auxquelles Delille a été en butte après sa mort?

Le nom de Delille est revendiqué tout entier par la muse de la poésie; cependant, à l'exemple de Racine, tout ce qu'il a écrit en prose est marqué au coin de la raison la plus éclairée et du goût le plus pur. La préface des *Georgiques* est une excellente dissertation sur l'art de traduire; la lettre adressée de Constantinople à M^{me} de Vaines offre un tableau aussi animé que séduisant des souvenirs de la Grèce antique et des spectacles de la Grèce moderne; le discours de réception à l'Académie est l'un des plus remarquables qui jamais y aient été entendus; on en peut dire autant de ceux qu'il y prononça depuis comme directeur; enfin La Bruyère n'a jamais été apprécié avec autant de vérité et de finesse que par Delille dans le seul article qu'il ait fourni à la *Biographie universelle* de MM. Michaud. Pen-

dant sa retraite à l'étranger, c'est-à-dire de 1796 à 1801, le *Spectateur du Nord*, journal écrit en français, et qui se publiait à Hambourg, fit paraître divers articles sous le nom de Delille: ils ne font partie d'aucune édition de ses œuvres.

Peu d'écrivains ont autant que lui occupé la presse. Indépendamment des éditions spéciales de chacun de ses ouvrages, et qui, pour le seul poème des *Jardins*, ont dépassé le nombre de vingt, il a paru depuis sa mort cinq éditions de ses œuvres. Les deux premières, publiées à Bruxelles en 1817 et 1818, sont très médiocres et ne contiennent pas le texte des ouvrages traduits. Celle de MM. Michaud frères, Paris, 1824, 16 vol. in-8°, gravures et *fac-simile*, est précédée d'une notice sur l'auteur par M. Amar. Le dernier volume renferme ses œuvres posthumes, propriété des éditeurs. On y trouve la traduction de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, dont la première édition parut en 1820. M. de Fontanes avait, dès 1783, traduit le même ouvrage: il en préparait une nouvelle édition, avec de grands changements, lorsque la mort vint l'enlever au commencement de 1821; cependant l'édition fut publiée. Cette lutte entre les deux hommes qui étaient encore alors regardés, en France, comme les premiers poètes de l'époque, à toute autre eût été un événement littéraire du plus haut intérêt; mais telles étaient en 1821 les préoccupations de la politique que l'on n'y fit pas la moindre attention. Il y avait cependant un mérite éminent dans les deux ouvrages rivaux, quoique ni l'un ni l'autre n'aient rien ajouté à la gloire de leurs auteurs. On ne trouve dans cette édition aucun fragment du poème de la *Vieillesse*, auquel on sait que Delille travaillait dans ses derniers jours; nous ne croyons pas qu'il en ait rien paru nulle part. La 1^e édition est celle de Furne, 1832, 10 vol. in-8°, figures, notice par M. Tissot, de l'Académie Française; et la cinquième, celle de Lefèvre, 1833, 1 vol. très grand in-8°, édition compacte, imprimée sur deux colonnes. Ces trois éditions renferment les textes de Virgile et de Milton; on trouve dans la troisième seulement celui de Pope, les œuvres pos-

thumes ne faisant point partie des deux autres. L'édition Lefèvre est enrichie d'une notice sur Delille, par M^{me} Woillez : cette notice et celles de MM. Amar et Tissot sont des morceaux de critique littéraire et de biographie très remarquables.

Ajoutons un dernier trait à l'esquisse que nous avons tracée, et ce trait ne sera pas sans doute le moins intéressant de sa physionomie. Venu à une époque de scepticisme complet, Delille n'en ressentit point l'influence contagieuse ; le sentiment religieux anime tous ses écrits : nous en offrons pour preuve ces vers, qui font partie de l'épître dédicatoire de *l'Imagination*, adressée à sa femme :

Je te l'ai dit : au bout de cette courte vie,
 ¶ Ma plus chère espérance, et ma plus douce
 envie,

C'est de dormir au bord d'un clair ruisseau,
 A l'ombre d'un vieux chêne ou d'un jeune
 arbrisseau.

Que ce lieu ne soit pas une profane enceinte;
 Que la religion y répande l'eau sainte,
 Et que de notre foi le signe glorieux,
 Où s'imola pour nous le Rédempteur du
 monde,

M'assure, en sommeillant dans cette nuit pro-
 fonde,

De mon réveil victorieux !

Les vœux de Delille ont été exaucés. La croix s'élève au cimetière du Père-Lachaise, au-dessus du tombeau où sa femme, qu'il appelait son Antigone, repose à côté de lui. Nous avons fait connaître son acte de baptême : son épitaphie est plus simple encore ; la voici :
 JACQUES DELILLE.

Il ne nous reste plus qu'à donner la date de la publication de ses ouvrages ; nous ne mentionnerons que la première édition de chacun : 1^o *les Géorgiques*, trad. de Virgile, 4 chants, 1769 ; 2^o *les Jardins* ou *l'Art d'embellir les paysages*, 4 chants, 1780 ; 3^o *l'Homme des champs* ou *les Géorgiques françaises*, 4 chants, 1800 ; 4^o *Poésies fugitives*, 1 vol., 1802 ; 5^o *la Pitié*, 4 chants, 1803 ; 6^o *l'Énéide*, 12 chants, 1804 ; 7^o *le Paradis perdu*, 12 chants, 1805 ; 8^o *l'Imagination*, 8 chants, 1806 ; 9^o *les Trois Règnes de la nature*, 8 chants, 1809 ; 10^o *la Conversation*, 3 chants en vers libres, 1812 ; et enfin *l'Essai sur*

l'homme, ouvrage trad. de Pope, posthume, 4 chants, 1820.

La plupart de ces poèmes ont été traduits en diverses langues. On compte entre autres cinq traductions du poème des *Jardins*.
 P. A. V.

DÉLIQUESCENCE, propriété dont jouissent certains sels et par laquelle ils quittent l'état solide pour prendre l'état liquide dès qu'ils sont abandonnés à l'air, en s'emparant de l'humidité contenue dans l'atmosphère. Tous les sels solubles en général sont *déliquescents* dans un air saturé d'humidité ; plusieurs même le deviennent pour peu que l'air soit humide ; et nommément ceux qui sont très solubles et qui ont beaucoup d'affinité pour l'eau ou qui élèvent beaucoup son point d'ébullition. Quant aux sels insolubles, ils sont inaltérables dans un air quelconque. On voit donc que la manière dont les sels supportent l'action de l'air dépend de leur cohésion, de leur affinité pour l'eau, de l'état hygrométrique de l'air et de la température. La température influe beaucoup sur la déliquescence des sels, puisqu'elle fait varier singulièrement leur solubilité.

Cette propriété de tomber en déliquescence que possèdent certains sels a été mise à profit par la chimie pour dessécher un grand nombre des substances. C'est ainsi que le chlorure de calcium, mis dans un long tube, dessèche parfaitement un gaz humide qui n'a pas d'action chimique sur lui, tel que l'oxygène, quand on force le gaz à passer à travers ce tube. Dans les analyses élémentaires des matières organiques, pour doser l'hydrogène qu'elles renferment, soit à l'état d'eau, soit autrement, on le convertit entièrement en eau, en lui fournissant de l'oxygène, au moyen de l'oxyde de cuivre chauffé au rouge. Cette eau vient ensuite passer dans un petit tube adapté à l'appareil et plein de chlorure de calcium : la différence du poids du tube avant et après l'expérience représente très exactement la quantité d'eau qui a été fournie par l'expérience.

Il n'est pas nécessaire de faire passer le gaz que l'on veut dessécher à travers un tube contenant le corps déliquescent : il suffit simplement de recueillir le

gaz humide dans une éprouvette sur le mercure et de placer dans cette éprouvette quelques fragments du sel desséchant. Au bout de quelques heures le gaz est parfaitement sec. Pour vérifier que toute l'humidité est enlevée, on peut employer un gaz très avide d'eau, tel que le fluorure de bore, par exemple : on fait passer dans une petite éprouvette d'essai une quantité de gaz, puis on fait parvenir quelques bulles de fluorure de bore : s'il y a formation de vapeur blanche, le gaz est humide; s'il ne se manifeste rien, on peut être certain que le gaz est parfaitement sec. A-É.

DÉLIRE. C'est un désordre plus ou moins complet des facultés intellectuelles, qui se présente dans des circonstances et sous des formes trop variables pour que l'on puisse bien préciser sa nature et ses causes. On sait que le délire, soit général, soit partiel, constitue le symptôme caractéristique de différentes espèces de folie; qu'il se présente comme phénomène accessoire de plusieurs maladies aiguës; qu'enfin il se manifeste dans l'empoisonnement par quelques substances qui exercent une action directe sur le cerveau, ce qui sert à établir des variétés. Le délire peut, en outre, être passager ou permanent, et quelquefois même affecter des retours réguliers.

Rare dans la première enfance, où les manifestations intellectuelles sont très peu prononcées, le délire se manifeste dans toutes les autres périodes de la vie. S'il est accompagné de fièvre et lié à l'existence d'une inflammation aiguë du cerveau, son invasion est ordinairement subite et rapide; elle est lente, au contraire, et graduelle, lorsqu'il dépend de l'aliénation mentale.

D'ailleurs, dans les diverses circonstances où il peut se montrer, le délire est loin d'avoir des formes constantes : tantôt bruyant et gai, tantôt triste et sérieux, quelquefois furieux, d'autres fois tranquille ou se transformant à diverses reprises, il n'a pas encore été suffisamment observé dans la vue de savoir à quoi tiennent ces différences bien évidentes. Rien de plus bizarre et de plus affligeant que l'aspect d'un malade en dé-

lire. La rêvasserie, l'incohérence, ou la fixité particulière des idées qui se reproduisent malgré les efforts qu'on fait pour les chasser; des cris, de la fureur, des visions, des éclats de rire, des larmes, une sorte de rabachage sans suite avec perte de mémoire, tels sont quelques traits de ce triste tableau.

Considéré dans les maladies aiguës, le délire n'a pas toujours la même importance. Chez les femmes, les enfants et les sujets nerveux, il se manifeste souvent dans des indispositions légères : il est alors peu marqué et se dissipe facilement; mais quand il est violent et qu'il persiste, il constitue un symptôme grave et signale presque toujours une lésion du cerveau. C'est un pronostic fâcheux que le délire venant se joindre aux autres phénomènes d'une maladie qui se prolonge; la terminaison funeste n'est pas éloignée.

L'ouverture des corps n'a jeté que bien peu de lumière sur l'étude du délire. Souvent on ne trouve dans les organes cérébraux aucune lésion appréciable; plus souvent néanmoins des inflammations de l'encéphale et de ses enveloppes et des dégénération tuberculeuses ou cancéreuses se montrent à l'observateur.

Le traitement se ressent de l'ignorance des causes, et l'on peut affirmer que l'art n'a pas de moyen direct de faire cesser immédiatement le délire; c'est par un traitement indirect qu'on arrive à ce résultat. Dans le délire aigu ou chronique, c'est une pratique nuisible que de vouloir faire reconnaître aux malades leur erreur : il n'en résulte qu'une excitation plus vive et l'augmentation du désordre intellectuel; on réussit mieux, au contraire, soit en tenant les sujets dans un calme parfait et dans l'obscurité, soit en tâchant, sans qu'ils s'en aperçoivent, de détourner leur attention du point où elle est vicieusement fixée.

DÉLIRE TREMBLANT (*delirium tremens*), *folie des ivrognes*, sorte de délire accompagné de tremblement qui se manifeste particulièrement chez les personnes adonnées aux liqueurs spiritueuses, mais qui peut survenir aussi à la suite de grandes blessures et de secousses violentes, soit physiques, soit morales.

Il est indépendant de l'inflammation cérébrale et survient subitement et sans fièvre, bien qu'il puisse aller jusqu'à la fureur et s'accompagner de secousses convulsives dans les membres. Rarement on le voit durer au-delà de vingt-quatre heures, et dans beaucoup de cas il se termine spontanément et sans laisser de traces. L'opium jouit d'une efficacité presque merveilleuse dans cette maladie, sous quelque forme qu'on l'administre. Six à dix gouttes de laudanum dans un lavement suffisent d'ordinaire; quelquefois cependant la première dose est insuffisante et semble même augmenter les accidents; mais une seconde ne manque guère de procurer un sommeil calme, après lequel le malade se réveille guéri et sans souvenir de ce qui s'est passé. F. R.

DELISLE ou DE L'ISLE. C'est le nom d'une famille qui s'est illustrée dans le XVIII^e siècle par ses travaux en géographie, en histoire et en astronomie. L'incertitude qui règne sur l'orthographe de ce nom était partagée par les membres mêmes de cette famille, qui l'ont écrit tantôt d'une manière, tantôt d'une autre.

CLAUDE Delisle, géographe et historien, naquit à Vaucouleurs le 5 novembre 1644, et mourut à Paris le 2 mai 1720. Il fut successivement avocat et professeur d'histoire; mais ce n'est qu'en cette dernière qualité qu'il acquit de la célébrité. Le duc d'Orléans (Philippe, régent de France), qui avait suivi ses leçons, le fit nommer censeur et le secourut même de sa bourse. Les ouvrages de Claude Delisle sont, par ordre chronologique : *Relation historique du royaume de Siam*, Paris, 1684, in-12; *Atlas historique et géographique*, Paris, 1718, in-4^o; *Abrégé de l'histoire universelle*, Paris, 1731, 7 vol. in-12, précédé d'un éloge par Lancelot; *Introduction à la géographie, avec un traité de la sphère*, Paris, 1746, 2 vol. in-12. On a encore du même auteur un *Traité de chronologie*, qui se trouve imprimé avec l'*Abrégé chronologique* de Pétau, Paris, 1730, 3 vol. in-8^o.

Claude Delisle laissa quatre fils: Guillaume, Simon-Claude, Joseph-Nicolas et Louis, qui tous se sont distingués.

GUILLAUME Delisle, l'aîné et le plus

illustre des fils de Claude, naquit à Paris le 28 février 1675, et y mourut, le 5 janvier 1726, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était premier géographe du roi et membre de l'Académie des Sciences. Guillaume Delisle fut le plus ardent et le plus habile réformateur du système de géographie des anciens. *CARTES GÉOGRAPHIQUES*, t. V, p. 17. A l'époque où il publia les premiers résultats de ses savantes recherches, la science de la géographie était demeurée à peu près stationnaire, malgré les efforts de Nicolas Sanson et de ses successeurs. Les travaux, estimables sans doute, mais informes et erronés, de Ptolémée, d'Ortelius et de Mercator, étaient les seuls guides des cartographes, qui ne tenaient aucun compte des nouvelles observations astronomiques ni des rapports des voyageurs. Lahire, Cassini, Vendelin, Riccioli, Coronelli, Hondius et quelques autres, avaient tenté cette réforme que les bons esprits appelaient de tous leurs vœux; mais ils ne l'avaient point accomplie et s'étaient bornés à préparer les voies que le jeune Delisle devait parcourir avec tant de succès. Dès l'année 1700, Guillaume fit paraître une *mappe-monde* et des cartes d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Il donna en même temps un globe terrestre et un globe céleste d'un pied de diamètre. L'apparition de ces travaux, où les grossières erreurs des anciens cartographes étaient soigneusement corrigées, causa une vive sensation dans le monde savant. Le bonheur que Delisle éprouva par suite de l'admiration générale, dont il reçut des preuves non équivoques, fut trouble quelque temps par la jalousie et la mauvaise foi de Nolin, géographe ordinaire du roi, qui, non content de copier les travaux de son savant confrère, eut l'impudence de l'accuser de plagiat. Il s'ensuivit un procès qui ne dura pas moins de six années, pendant lesquelles Guillaume Delisle fit paraître plusieurs mémoires que les géographes peuvent consulter avec fruit pour l'histoire de la science. Enfin l'imposture de Nolin fut publiquement démasquée: un arrêt du conseil d'état le déclara convaincu de plagiat, et ordonna que les planches de

sa carte seraient mises au pilon; mais Delisle se contenta d'y faire effacer tout ce qui lui avait été dérobé de plus important.

Les cartes de Delisle se montent à plus de cent. Fréret en a donné une liste exacte dans le *Mercur de France* (mars 1726). On en trouve également la nomenclature dans la *Méthode pour étudier la Géographie*, par Lenglet-Dufresnoy. Le recueil de l'Académie des Sciences contient plusieurs mémoires du même auteur; nous nous bornerons à citer les suivants : *Conjectures sur la position de l'île de Méroé* (1708); *Observation sur la variation de l'aiguille aimantée* (1710); *Détermination géographique de la situation et de l'étendue des différentes parties de la terre* (1720); *Remarques sur la carte de la mer Caspienne, envoyée à l'Académie des Sciences par sa majesté czarienne* (1721).

Fontenelle, qui a écrit l'éloge de Guillaume Delisle, dit que Pierre-le-Grand, pendant son séjour à Paris, allait souvent chez ce géographe pour apprendre à connaître son propre empire.

SIMON-CLAUDE Delisle naquit à Paris en 1675 et y mourut en 1708. Il suppléait son père dans ses leçons d'histoire. On a de lui une traduction des *Tables chronologiques* du père Pétau.

JOSEPH-NICOLAS naquit dans la même ville en 1688, et y décéda en 1768. Membre de l'Académie des Sciences, professeur d'astronomie à Saint-Petersbourg, il fut, après Guillaume, le plus célèbre des membres de sa famille. Ses premières observations astronomiques datent de 1712, époque à laquelle il fit établir un observatoire dans le dôme du Luxembourg, où il avait son logement. Le tsar Pierre, pendant son séjour à Paris, avait souvent témoigné à Delisle le désir de le posséder dans ses états; mais ce ne fut que sous le règne de l'impératrice Catherine I^{re} que ce projet put être mis à exécution. Joseph-Nicolas passa vingt-deux années à Saint-Petersbourg, où ses leçons d'astronomie lui acquirent une grande célébrité. De retour en France en 1747, il vendit au roi sa collection de pièces astronomiques

et géographiques, qui fut réunie au dépôt de la marine. Delisle fut nommé conservateur de cet établissement.

On a de ce savant astronome plusieurs mémoires dont Lalande a donné la liste dans une notice biographique.

Enfin LOUIS Delisle, le plus jeune des quatre frères, plus connu sous le nom de *Delisle de la Croÿère*, fut également un astronome distingué. Il avait suivi son frère à Saint-Petersbourg, où l'amour de la science lui fit entreprendre un voyage en Sibérie et au Kamtchatka. En 1741 il s'embarqua avec Bering (voy.) pour un long voyage de découvertes; mais, obligé de s'arrêter dans l'île américaine d'Avatcha, il y mourut le 22 octobre de la même année. C. F. N.

DELISLE DE SALES (JEAN-BAPTISTE-ISOARD), membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), fut peut-être le plus fécond des écrivains du dernier siècle. Il a écrit plus de cent volumes in-8°. Né à Lyon en 1743, il entra de bonne heure dans la congrégation des oratoriens; puis il retourna dans le monde, et mourut à Paris en 1816. A une époque où des idées nouvelles faisaient explosion de toutes parts, Delisle de Sales était philosophe dans le genre antique; ses manières brusques et quelquefois sauvages, la négligence exagérée de sa toilette, la singularité de ses idées, sa bibliomanie enfin, le rendaient souvent ridicule aux yeux des gens du monde, autant que la supériorité de son esprit, la profondeur de son érudition et l'originalité même de ses paradoxes faisaient de lui un objet de jalousie pour plusieurs hommes de lettres, ses confrères. Sans doute il faut reconnaître que cette prodigieuse fécondité qui enfantait tant de volumes impose l'obligation d'un choix rigoureux; mais cette condition une fois remplie, il reste encore à Delisle des titres de gloire que l'on ne saurait méconnaître. Son *Histoire des hommes* (Paris, 1781, 41 vol. in-12, avec atlas), que les biographes affectent de ne citer que légèrement et comme par réminiscence, est à nos yeux le plus bel ouvrage de cet écrivain si fécond. Une vaste érudition, une foule d'idées neuves et brillantes, un style élégant et facile

presque toujours libre de cette emphase qu'on reproche à plusieurs des autres productions du même auteur, en sont les principaux caractères. La *Philosophie de la nature* (1769), ouvrage bien inférieur au précédent, eut un prodigieux retentissement et valut à Delisle les honneurs d'un arrêt de bannissement perpétuel. Un cri général d'indignation s'éleva en faveur du proscrit et le sauva de cette peine si peu méritée.

Delisle de Sales n'était pas riche, et il réservait toutes ses ressources pour l'augmentation de sa bibliothèque. A sa mort il laissa 30,000 volumes. A l'âge de 70 ans, Delisle épousa en secondes noces une jeune et belle Espagnole, la fille de Badia, plus connu sous le nom d'*Ali-Bey* (voy.).

Voici la liste de ses principaux ouvrages : *La Bardinade*, poème satirique en dix chants (Paris, 1765); *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche* (1769, 3 vol. in-12); *Philosophie de la nature* (la dernière édition est de 1804; elle a 10 vol. in-8°); *Histoire des douze Césars de Suétone, suivie de mélanges philosophiques* (1774, 4 vol. in-8°); *Essai sur la tragédie par un philosophe* (1772); *Paradoxes par un citoyen* (1773); *Histoire philosophique du monde primitif*, Paris, 1779, (4^e édition, 1793, 7 vol. in-8°); *Histoire des hommes* (41 vol. in-8°, continuée par MM. Mayer et Mercier, et portée à 53 vol.); *Éponine*, 6 vol. in-8°, ouvrage publié en 1791 sous le titre de *Ma République*; *Mémoire en faveur de Dieu* (1802), titre bizarre dont les ennemis de Delisle se firent une arme contre lui; *Essai sur le journalisme* (1811); Continuation des histoires de France, d'Angleterre, etc., de l'abbé Millot, et de l'Histoire de la révolution de France de Bertrand de Molleville; Mémoires en faveur de MM. Carnot, Barthélemy et Pastoret, proscrits en septembre 1797, etc., etc. C. F.-N.

DÉLIT. Dans le langage ordinaire, le mot délit est générique et s'étend à toutes les actions de l'homme qui portent préjudice à autrui, quel que soit d'ailleurs le degré de criminalité qui leur soit propre. Dans le langage du droit

français, le mot délit signifie l'infraction intermédiaire entre le crime et la contravention, et dès lors punie de peines correctionnelles (art. 1^{er} du Code pénal).

Les peines en matière correctionnelle sont: 1^o l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction, pendant une durée de six jours à cinq années, sauf les cas de récidive ou autres pour lesquels la loi a déterminé d'autres limites; 2^o l'interdiction à temps de certains droits civiques, civils ou de famille, tels que vote en élection, éligibilité, fonctions de juré et autres fonctions publiques, port d'armes, vote et suffrage dans les délibérations de famille, etc.; 3^o l'amende (art. 9 du même code).

D'après le droit commun, les délits sont jugés, en France, par les tribunaux de police correctionnelle. Il y a exception à ce principe dans les cas de *délits de la presse*, qui se trouvent soumis à la juridiction du jury (art. 69 de la Charte de 1830 et 1^{er} de la loi du 8 octobre 1830). Les délits commis par les militaires sont jugés par les conseils de guerre.

On appelle *flagrant délit* l'état dans lequel on surprend un individu au moment même où il commet l'action qui le rend justiciable des tribunaux.

Le *quasi-délit* est le fait de l'homme qui cause à autrui un dommage par suite de sa négligence ou de son imprudence, que dès lors celui qui en est l'auteur est tenu de réparer (art. 1382 et suiv. du Code civil). A. T.-R.

DÉLITESCENCE, voy. INFLAMMATION.

DÉLIVRANCE, voy. ACCOUCHEMENT, PLACENTA, etc.

DELLA-MARIA (DOMENICO), né à Marseille vers 1764, trahit dès sa plus tendre enfance son origine italienne. Sa famille ne mit aucun obstacle à ses penchants, et dès l'âge de 18 ans le jeune virtuose, aussi habile sur le piano que sur le violoncelle, fit entendre sur le théâtre de Marseille un opéra-comique accueilli avec bienveillance. Son séjour pendant dix ans en Italie, les conseils de plusieurs grands maîtres, et l'impulsion que donna à ses idées le fameux Paësiello, fécondèrent son génie naturellement inventif. Sur six opéras-comiques qu'il fit enten-

dre, trois obtinrent un grand succès. Précédé par une réputation brillante, Della-Maria débuta en 1796 au théâtre de l'Opéra-Comique par le *Prisonnier*, et l'enthousiasme que ce petit ouvrage excita en France le plaça tout d'un coup au rang des premiers compositeurs. A ce glorieux début succédèrent presque sans interruption l'*Oncle valet*, le *Vieux château*, l'*Opéra-comique*, *Jaquot*, le *Cabriolet jeune*, le *Général suédois*, la *Fausse duègne*; représentés presque tous avec succès. L'avenir s'ouvrait devant le jeune compositeur, riche de gloire et de bonheur, lorsqu'en 1800 une mort aussi terrible qu'imprévue vint l'enlever au milieu de son triomphe, à peine âgé de 36 ans. — Les œuvres qu'il nous a laissées sont loin d'avoir aujourd'hui la même valeur : les formes mélodiques ont presque totalement changé, et tout le mérite du compositeur reposait dans la naïveté et la simplicité trop candide de son chant. M^{re} B.

DELORME (PHILIBERT), architecte, naquit à Lyon vers l'année 1518. Au commencement du xvi^e siècle, l'Italie chrétienne était parvenue au plus haut point de sa splendeur. Le météore inattendu de la renaissance, qui avait fait briller d'un si vif éclat la patrie de Bramante et de Raphaël, projetait au loin sa lumière. Partout l'antiquité était remise en honneur, comme au sein de l'Italie. Les ruines imposantes qui couvrent nos provinces méridionales étaient devenues l'objet d'une curieuse attention. Sans sortir de sa ville natale, le jeune Delorme put déjà diriger ses premières études vers l'architecture antique. Électrisé par ces débris inspirateurs, il passa les Alpes, dans la vue d'explorer sur le sol classique, à Rome surtout, les restes de l'art grec ou romain, et de se former sur les grands modèles de l'art moderne. Il n'était âgé que de 14 ans.

Pendant son séjour à Rome, il rechercha le commerce des hommes instruits, non-seulement dans l'architecture, mais dans toutes les sciences qui s'y rapportent. Il s'attachait de préférence à la recomposition raisonnée des édifices antiques. Dans cette synthèse architecturale, il choisissait les problèmes les plus com-

pliqués, et, suppléant par son génie aux données qui lui manquaient, il reproduisait des monuments dont l'histoire n'avait laissé que des descriptions vagues ou imparfaites. C'est ainsi qu'il prouva l'existence de la construction célèbre, mais alors révoquée en doute, de Caius Scribonius Curion. On sait qu'elle consistait en deux vastes théâtres de bois, assez éloignés l'un de l'autre pour que des représentations différentes pussent y avoir lieu en même temps; à un signal donné, ces deux hémicycles et leurs nombreux gradins, mobiles sur un pivot, se rapprochaient pour se rejoindre en un vaste amphithéâtre circulaire, où des combats de gladiateurs et de bêtes féroces s'exécutaient devant les mêmes spectateurs, qui avaient changé de scène sans changer de place. Delorme en fit un modèle où l'on put reconnaître toute la portée de son esprit inventif. Ces solutions difficiles conduisaient naturellement leur auteur vers l'examen approfondi des moyens pratiques et vers les applications de la science à l'art. Effectivement il excella dans le trait géométrique et dans la coupe des pierres; le premier il réunissait en un corps d'ouvrage les méthodes pour l'appareil des pierres; il enrichit ces méthodes de procédés nouveaux; il inventa tout un système de charpente.

Un amateur puissant et éclairé, Marcel Cervin, cardinal de Sainte Croix, devenu pape sous le nom de Marcel II, témoin de ses efforts et de ses succès, se fit son protecteur; il le reçut dans son palais et contribua lui-même à son instruction.

Riche des trésors de l'antiquité et de ses propres découvertes, Delorme revint dans sa patrie en 1536. Il construisit à Lyon plusieurs bâtiments. On y admire encore, rue de la Juiverie, deux trompes en saillie situées aux angles opposés d'une maison et liées par une galerie en arcades. Un ordre ionique orne tout le système et montre la science habilement unie à l'art. Étonnés de ce résultat nouveau pour eux et fiers de ce talent né dans leurs murs, ses compatriotes le chargèrent de construire le portail de l'église Saint-Nizier; mais il commença seulement cet ouvrage, que son

départ subit fit suspendre et qui n'a jamais été repris. Le cardinal Du Bellay, qui l'avait connu à Rome, l'emmena à Paris et le présenta à la cour. De ce moment le jeune architecte fut en évidence. La confiance dont l'honora François I^{er} lui fut continuée par Henri II et par Catherine de Médicis, qui, après la mort de son époux, lui conféra l'intendance de ses bâtiments. Sous ces princes amis des arts, il exécuta beaucoup d'importants travaux; mais un grand nombre de ces édifices n'existent plus ou sont dénaturés.

La cour en fer à cheval du château de Fontainebleau fut son début dans les constructions royales. Sur ses plans furent élevés le château de Meudon, auquel il travailla conjointement avec le Primatice; celui de Saint-Maur-des-Fossés, commencé pour le cardinal Du Bellay et acquis depuis par la reine; celui d'Anet, présent de Henri II à sa maîtresse, Diane de Poitiers. Du premier, tel que Delorme l'avait bâti, la grande terrasse en briques subsiste seule; les deux autres ne sont plus que des ruines: la principale porte du dernier, heureusement sauvée du vandalisme révolutionnaire, est un des principaux ornements de l'École royale des Beaux-Arts. Cet architecte fit des réparations considérables au château de Saint-Germain et à La Muette, maison de plaisance dans la forêt. A Villers-Cotterets, le portique de la chapelle du parc lui suggéra une invention dont l'art a fait depuis des applications fréquentes. La difficulté de se procurer des colonnes d'un seul bloc, qu'il fallait aller chercher au loin, à grands frais et avec grande perte de temps, lui fit prendre le parti de composer celles de ce portique avec plusieurs tambours, dont il recouvrit les joints par des bandes ornées de moulures; il affectionnait cette combinaison, qu'il appelait *la colonne française*. Peut-être n'en doit-on pas approuver le principe, puisque ces anneaux placés le long du fût donnent l'idée de la faiblesse, en même temps qu'ils altèrent la pureté du galbe; mais on ne peut disconvenir que ce ne soit un moyen ingénieux de tirer parti de nos matériaux pour le plus bel ornement de nos édifices.

Les sépultures des rois ne lui donnèrent pas moins d'occupation que leurs résidences. A Saint-Denis, le tombeau des Valois, nommé aussi *la Tour des Valois*, magnifique rotonde ornée extérieurement et intérieurement par deux étages de colonnes et couronnée d'une coupole, fut élevé sur ses dessins; l'édifice fut démoli en 1719, parce qu'il menaçait ruine; il n'est plus connu que par la gravure de Jean Marot. Dans la basilique, il fit, de concert avec le Primatice, le mausolée de François I^{er}, riche en sculpture, mais où l'architecture est dominante. Celui de Henri II est aussi son ouvrage.

Catherine de Médicis, régente du royaume, eut le désir d'élever un palais qui par sa grandeur et sa richesse devait surpasser tout ce qu'on avait fait jusqu'alors en France, noble ambition héréditaire dans sa famille. Pour l'exécution de son projet, elle désigna un vaste emplacement situé sur le bord de la Seine, près du Louvre, et occupé par une tuilerie, d'où le palais a tiré son nom. Cette construction devait avoir plus de développement qu'elle n'en a aujourd'hui, par des cours intérieures et d'autres dépendances. La reine chargea Delorme de l'entreprise, mais elle n'acheva que la partie centrale, c'est-à-dire le pavillon du milieu, les deux galeries contiguës, avec leurs portiques en arcades surmontés de terrasses, et les deux avant-corps qui terminent ces galeries. Beaucoup de parties de l'architecture primitive ont disparu, par suite de changements, additions et raccordements exécutés sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Le pavillon du milieu n'a conservé de Delorme que l'ordre inférieur, composé de colonnes ioniques avec cinq bandes sculptées, en marbre sur la cour, en pierre sur le jardin. Un escalier en vis à jour, chef-d'œuvre de coupe des pierres, était situé au centre du bâtiment, dans l'emplacement du vestibule actuel: il a été démoli en 1664, parce qu'il masquait la vue du jardin. Les deux pavillons latéraux, avec leurs deux ordres superposés, l'un ionique, l'autre corinthien, sont demeurés à peu près tels qu'ils étaient dans l'origine. On

ne peut trop regretter que quelques présages sinistres d'astrologie, auxquels croyait cette princesse, lui aient fait tout à coup abandonner ce monument, dont il paraît qu'elle s'était occupée avec un intérêt extraordinaire; car Philippe Delorme dit que « elle en fut le principal architecte, ne lui ayant laissé que la partie de la décoration. »

Gouverneur des Tuileries, ordonnateur des bâtiments et manufactures de France, conseiller du roi, Philibert Delorme fut encore récompensé de ses services par des bénéfices ecclésiastiques: il fut nommé abbé de Saint-Éloy, à Noyon, abbé de Saint-Serge, à Angers, abbé d'Ivry et aumônier ordinaire du roi, quoiqu'il ne fût que simple tonsuré. C'était l'usage alors. Il paraît que cette profusion de faveurs enfla la vanité de l'artiste et excita l'envie. Ronsard, qui devait bientôt offrir un exemple aussi abusif des mêmes largesses, commença par en être jaloux et publia une satire sous le titre de *la Truelle crossée*. Delorme se vengea en refusant au poète, qui suivait la reine dans une promenade aux Tuileries, l'entrée du jardin. Celui-ci écrivit au crayon sur la porte, en lettres capitales, ces trois mots : **FORT. REVERENT. HABE.** Au retour, l'artiste lut l'inscription, et la prenant pour du français, il crut y voir une injure. Il s'en plaignit à la reine. Mais Ronsard représenta que les trois mots étaient latins et l'abréviation du commencement d'un distique d'Ausone, qui conseille la modestie à l'homme que la fortune a soudainement élevé :

*Fortunam reverenter habe, quicumque repenté
Dives ab exili progrediere loco.*

La reine trouva la leçon bonne; elle fit même une réprimande à l'orgueilleux abbé, et lui dit que les Tuileries étaient dédiées aux Muses.

L'architecture des palais et des logis des grands avait dû naturellement avoir son type dans celle des châteaux-forts: de là la hauteur démesurée de leurs toits. Les énormes bois nécessaires à ces couvertures, composées uniquement de grosses pièces de charpente, épuisaient les forêts de leurs plus beaux arbres, embarraçaient les combles et fatiguaient les

murs. Pour remédier à ces inconvénients, Delorme imagina un nouveau système de charpente réunissant la solidité et la commodité à la légèreté et à l'économie. Il en causait un jour avec Henri II à table; mais l'invention fut traitée de chimère par les courtisans, et le roi gardant le silence, l'artiste avait résolu de n'en plus rien dire. A quelque temps de là, Catherine de Médicis voulut construire un jeu de paume dans son château de Monceaux; mais elle fut effrayée du devis de la charpente seule. Delorme saisit cette occasion pour reparler de son procédé. L'épreuve en fut faite au château de La Muette, et elle réussit sous tous les rapports. Ce procédé consiste à substituer aux fermes des courbes en planches de bois blanc, tel que sapin, peuplier, tilleul, etc., les moins lourds et les moins chers de tous les bois. Ces courbes, placées de champ, sont jointes bout à bout au moyen d'un assemblage serré par des coins. Plus ou moins espacées, selon le poids des couvertures qu'elles doivent supporter, elles s'appuient de part et d'autre sur les murs, où elles sont assujetties par leur pied dans la sablière, et elles se dirigent dans le sens de la hauteur, tandis que des liernes les lient dans le sens horizontal. Chaque pièce, étant en quelque sorte indépendante, peut, en cas de dégradation partielle, être enlevée et remplacée sans affecter l'ensemble. D'ailleurs les courbes peuvent être disposées en ogive, plein cintre ou cintre surbaissé, c'est-à-dire qu'elles sont susceptibles de toutes les formes employées pour les voûtes les plus élégantes; et le dessous des toitures étant dégagé, on peut en tirer parti pour l'habitation et pour la décoration. L'extérieur peut être couvert suivant une courbure pareille à celle de l'intérieur; il peut l'être aussi en parties de toit à surface plane avec des brisures de chaque côté, ainsi que les deux pavillons de La Muette en offraient l'exemple. Voilà bien la mansarde, laquelle, comme on voit, porte le nom d'un architecte qui n'en fut pas l'inventeur. Mais le véritable inventeur a laissé le sien à tout le système, qu'on appellera dans tous les temps *couverture à la Philibert Delorme*.

Afin de propager les nouveaux principes de charpente dont la connaissance devait être d'une utilité générale, Henri II avait chargé l'auteur d'en établir les règles dans un ouvrage spécial qui a pour titre : *Nouvelles inventions pour bien bâtir et à petits frais*; il est composé de deux livres et fait suite à un autre ouvrage composé de neuf livres, intitulé : *De l'Architecture*. Principalement recommandable par les préceptes relatifs à la coupe des pierres et à la conduite du bâtiment, où l'auteur était plus consommé, dit Chambrai, que dans la composition des ordres, ce traité contient en outre, sur la partie morale de l'art, d'excellents conseils, auxquels l'autorité du talent et de l'expérience donne le caractère d'aphorismes. Un sentiment religieux, exprimé simplement, règne dans tous les écrits de Philibert Delorme, et lorsque sa pensée s'élançait vers Dieu, le grand et supernaturel architecte, son style s'élève avec elle.

Il préparait un second volume de ses œuvres. Il devait y dissenter *Sur les divines proportions et mesures de l'ancienne et primitive architecture des Pères du vieil Testament, accommodées à l'architecture moderne*. De nouvelles notions sur la science du trait et sur la coupe des pierres, une théorie générale sur les proportions des ordres, divers traités concernant la perspective appliquée aux tracés graphiques, l'emploi des machines, la construction des ports de mer, celle de ponts d'une seule arche sur de grands fleuves de 100 ou 200 toises de largeur, telles devaient être les principales matières de ce volume. Un examen détaillé et approfondi du Panthéon de Rome et de plusieurs autres monuments antiques, une description ou plutôt une histoire du palais des Tuileries, un précis de la maison qu'il projetait pour lui rue de la Cerisaie, et d'autres logis de diverses sortes, tant pour les grands que pour les petits, devaient le compléter. La mort le frappa pendant qu'il mettait en ordre ces matériaux aujourd'hui perdus pour l'art et pour la science. Il termina en 1570 sa glorieuse carrière.

Philibert Delorme n'est pas à l'abri de toute critique : ses écrits sont par

intervalles diffus et obscurs, ses profils manquent quelquefois de correction ou d'élégance et ses dessins de clarté; mais son génie a exercé une puissante influence sur son siècle et sur le goût de ses contemporains. Il partage incontestablement avec Jean Bullant et Pierre Lescot (voy.) la gloire d'avoir adapté l'architecture antique au climat et aux mœurs de la France. Milizia, dans ses *Mémoires sur les architectes anciens et modernes*, a dit de lui : « Il mit tous ses soins à dépouiller l'architecture de ses habits gothiques et à la revêtir de ceux de l'antique Grèce. » Cette justice rendue par un architecte étranger à l'un des créateurs de l'architecture française, nous dispense de tout autre éloge. M. L.

DELORME (MARION), courtisane fameuse au XVII^e siècle, naquit en 1611 ou 1612 dans un village auprès de Châlons-sur-Marne. Contemporaine et amie de Ninon de l'Enclos, elle fut son émule en galanterie et sa rivale en célébrité. On a prétendu que la durée de la vie avait établi entre elles un rapport de plus, rapport tout-à-fait à l'avantage de Marion, que l'on assurait avoir vécu 134 ans, opinion longtemps accréditée, mais à laquelle, depuis la publication des *Mémoires de Tallemant des Réaux*, il n'est plus permis d'ajouter foi.

Si Ninon fut l'Aspasie du XVII^e siècle, Marion en fut la Phryné. Voici ce que dit d'elle ce même des Réaux : « Marion « Delorme était la fille d'un homme qui « avait du bien. Si elle avait voulu se « marier, elle aurait pu avoir 50,000 ecus « en mariage; mais elle ne le voulut pas. « C'était une belle personne, et d'une grande mine, et qui faisait tout de bonne grâce. Elle n'avait pas l'esprit vif, mais elle « chantait bien et jouait bien du théorbe; « le nez lui rougissait quelquefois, et, « pour cela, elle se tenait des matinées entières les pieds dans l'eau; elle était magnifique, dépensière... » Ce portrait est complété par un dernier trait que la bienséance ne nous permet pas de reproduire. Nous devons avoir la même retenue à l'égard de plusieurs détails sur le caractère et les habitudes de Marion Delorme, rapportés par Tallemant avec une naïveté qui ressemble beaucoup à de l'effronterie.

Venue fort jeune à Paris, elle y eut d'abord pour amant le poète Desbarreaux, si connu par son incrédulité, par sa conversion et par un sonnet. Cette première aventure fut bientôt suivie d'une foule d'autres, dont les héros les plus connus furent le duc de Buckingham, le grand-écuyer Cinq-Mars, le surintendant des finances d'Émery, de qui elle prenait sans façon le nom de *M^{me} la surintendante*, le président de Chévry, le chevalier de Grammont, le duc de Brissac, et les maréchaux d'Albret, de la Meilleraye et de la Ferté-Senneterre. Mais dans cette galerie de galantes illustrations, il faut surtout distinguer l'infortuné Cinq-Mars (voy.), dont la passion pour ce peu digne objet fut telle qu'elle le porta, dit-on, à l'épouser. Il est au moins certain que M^{me} d'Effiat, mère de Cinq-Mars, fut tellement alarmée de cette liaison que, pour la rompre, elle eut recours à l'autorité royale. Ce fut Richelieu qu'elle s'adressa, et il mit l'autant plus de zèle à la secourir que lui-même était épris des charmes de Marion. Un arrêt du conseil intervint, qui défendit aux amants de se voir. Marion ne tarda pas à s'en consoler : on sait de quelle manière. Il paraît que la vanité seule l'attachait à Cinq-Mars, puisqu'elle accorda bientôt au cardinal un rendez-vous, où elle se trouva déguisée en page. Le trait suivant, que nous croyons pouvoir emprunter à des Réaux, donnera une idée de l'impression que produisait sa beauté. « Lorsqu'elle fut sollicitée le feu président de Mesmes de faire sortir son frère Baye de prison, où il avait été mis pour dettes, il lui dit : *Éh ! mademoiselle, se peut-il que j'aie vécu jusqu'à ce jour sans vous avoir vue ?* Il la reconduisit jusqu'à la porte de la rue, la mit en carrosse et fit son affaire dès le jour même. »

Malheureusement pour Marion Delorme, elle ne se borna pas aux intrigues de la hudoir : elle se mêla étourdiment à celles de la politique. A l'époque des premiers troubles de la Fronde, sa maison était le rendez-vous des chefs de cette cabale. Les princes de Condé, de Conti et de Longueville, ayant été arrêtés et emprisonnés au château de Vin-

cennes, l'ordre fut, assure-t-on, donné de conduire la belle Marion Delorme à la Bastille ; mais sa mort qui survint inopinément devança l'exécution de cet ordre. Nous emprunterons encore à Talleman des Réaux le récit de sa fin. « Elle « avait 39 ans quand elle est morte ; ce-
« pendant elle était plus belle que ja-
« mais... Elle prit, un peu avant que de
« tomber malade, une forte prise d'anti-
« moine, et ce fut ce qui la tua. » Nous passerons sous silence la cause également scandaleuse et criminelle qui engagea Marion à recourir à ce terrible spécifique. Enfin l'auteur des *Mémoires* termine ainsi : « Elle se confessa dix fois dans la « maladie dont elle est morte, quoiqu'elle « n'ait été malade que deux ou trois jours.
« Elle avait toujours quelque chose de
« nouveau à dire ; on la vit morte pendant
« vingt-quatre heures sur son lit, avec une
« couronne de *vierge*. Enfin le curé de
« Saint-Paul dit que cela était ridicule. » Ajoutons encore que le poète-gazetier Loret annonça ainsi cette mort, dans la *Muse historique* du 2 juillet 1650 :

La pauvre Marion Delorme,
De si rare et plaisante forme,
A laissé ravir au tombeau
Son corps si charmant et si beau.

Ici finit la partie historique et commence le roman de la vie de Marion Delorme : il vint au jour en 1780, sous le titre de *Lettre aux auteurs du Journal de Paris*. Sous la dictée de Delaborde, auteur de cette facétie, Marion Delorme écrit des Champs-Élysées pour réclamer contre la date de 1650, assignée à sa mort, et revendiquer une prolongation d'existence jusqu'en l'année 1741. Ce fut une supercherie évidente de la part du secrétaire de Marion ; nous la croyons trop complètement ruinée par le témoignage quasi-oculaire de Talleman des Réaux pour rien ajouter à une pareille réfutation, et nous ne surchargerons point cette notice des ridicules détails de la vie additionnelle de la célèbre courtisane. Les aventures de la *Fiancée du roi de Garbe* peuvent en donner une idée. Une mort simulée pour échapper à la prison, un simulacre de convoi, qu'elle voit passer des fenêtres de son hôtel de la Place-Royale, une fuite en Angleterre, une

incursion en Allemagne, un retour en Franche-Comté, trois mariages et autant de veuvages, un lord, un chef de voleurs et un procureur fiscal pour époux; un dernier séjour à Paris, de 1682 jusqu'à sa mort arrivée en 1706, suivant M. Beuchot, et en 1741 d'après Delaborde, tels sont les principaux traits de cette biographie romanesque, dont la *Lettre aux auteurs du Journal de Paris* offre les bizarres développements.

La circonstance de la fausse mort a fourni à MM. Dumersan et J. Pain le sujet d'une pièce représentée, en 1804, au théâtre du Vaudeville sous le titre de *la belle Marie*, la censure du temps n'ayant pas voulu passer celui de *Marion Delorme*, qui était le véritable. M. V. Hugo a donné en 1831, à la Porte Saint-Martin, un drame en 5 actes et en vers, intitulé *Marion Delorme*, historique comme les autres drames du même auteur; et on a trouvé, dans le mariage avec un chef de brigands, l'idée-mère d'une nouvelle insérée en 1834 dans un recueil littéraire; cette dernière production ressemble beaucoup plus à un conte des Mille et une Nuits qu'à un récit d'anecdote. P. A. V.

DÉLOS, petite île de l'Archipel grec. Suivant les traditions poétiques, de flottante qu'elle était elle devint immobile et se fixa au centre des Cyclades (*voy.*), pour servir d'asile à Latone, qui y mit au monde Apollon et Diane. Les points principaux de l'île, qui n'a que trois milles de long sur un mille de large, étaient la ville avec le port, le mont Cynthus, le lac Trochoïde et la petite rivière Inopus, que les Déliens regardaient comme une ramification du Nil. Les premiers habitants de cette île (1500 ans avant J.-C.) furent des Pélasges, qui, de leur nom, l'appellèrent *Pelasgia*. Deux siècles après cette première colonisation, des Crétois vinrent y établir le culte et l'oracle du dieu qui y avait reçu le jour; plus tard, elle tomba sous la puissance des Athéniens. Ce culte, cet oracle, avec ses fêtes et ses pompeuses cérémonies, attiraient à Délos un immense concours d'étrangers de toutes les parties de la Grèce et de l'Asie; et comme ces fêtes religieuses étaient aussi des espèces de foires commerciales, et que le négoce s'y faisait avec la plus

grande sécurité, sous le protectorat de la religion, cette île stérile et rocailleuse parvint à une étonnante prospérité. Son opulence s'accrut encore, lorsque Corinthe eut été détruite par les Romains (146 ans avant J.-C.), et que les commerçants de cette ville se transportèrent à Délos où tout les invitait à s'établir, la franchise et l'inviolabilité du temple et la situation favorable du port, placé sur la route d'Italie et de Grèce en Asie. Cette île avait été épargnée par les Perses lors des invasions de Darius et de Xerxès; mais les généraux de Mithridate la ravagèrent entièrement, et les Athéniens, quand elle fut reprise par les Romains (84 ans avant J.-C.) ne recouvrèrent qu'une île désastée. Elle est restée fort pauvre, et depuis bien des siècles il n'y a même plus d'habitants. A quatre stades de Délos est une île également déserte qu'on appelait *Rhenea*, et qui, comme l'ancienne Délos, ne porte plus d'autre nom que *Sdtles* et *Dili*. C'est à Rhénéa que les Déliens avaient leurs tombeaux et que les femmes allaient accoucher; car il n'était pas permis d'être inhumé ni de naître dans l'île consacrée par la naissance du dieu qui donne à tout la lumière et la vie.

Les savants consulteront avec fruit l'article *Délos*, de M. Zander, dans la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. XXIII, p. 385-97; on y trouve l'indication de toutes les sources et des ouvrages à consulter. F. D.

DÉLOS (PROBLÈME DE). La peste ravageait la Grèce; ses habitants crurent voir dans ce fléau l'œuvre d'un de leurs dieux en courroux, et les Déliens consultèrent l'oracle de leur dieu qui répondit, comme il répondait toujours, par un problème: *Doublez l'autel!* L'autel du temple d'Apollon dans l'île de Délos avait la forme d'un cube parfait, et le nouvel autel fut construit avec des côtés doubles de ceux de l'ancien. Malheureusement les lois de la géométrie ne se prêtèrent pas à cette interprétation, et le cube que l'on obtint fut, non pas deux fois, mais huit fois plus grand que le premier. La peste continua d'exercer ses ravages, et l'oracle consulté de nouveau répondit qu'on s'était trompé. Dès lors la pratique dut se reconnaître impuissante et la

théorie est à résoudre ce problème, que nous traduirons en langage scientifique : construire un cube double d'un cube donné géométriquement, c'est-à-dire sans employer d'autres instruments que la règle et le compas.

Quelle que soit la véracité du récit de Plutarque et de Philoponus sur l'origine à laquelle le problème de la duplication du cube doit le nom de *problème de Delos*, ainsi que nous venons de le poser tout à l'heure, sa solution géométrique est tout-à-fait impossible; mais les difficultés de cette solution, l'ardeur des recherches dont il fut l'objet, ont donné naissance à d'importantes découvertes, parmi lesquelles nous citerons la quadratrice de Dinostrate et le conchoïde de Nicomède. Le célèbre quadrateur des lunules, Hippocrate de Chio, l'avait réduit à la recherche de deux moyennes proportionnelles continues, et c'est sous ce point de vue qu'on espérait d'achever géométriquement sa solution, seule difficulté qui se présentât aux géomètres anciens. L'école platonicienne s'en occupa avec la plus grande ardeur : son chef en donna lui-même une solution ingénieuse, mais qui ne faisait qu'é luder la difficulté; Archytas de Tarente, Eudoxe de Gnide, son disciple Menechme, Aristée, Dinostrate (ces trois derniers après la découverte de la théorie des sections coniques, s'exercèrent également à la solution de ce problème. Enfin Pappus (*voir* les Collections d'anciens mathématiciens) fournit un moyen très ingénieux pour trouver les deux moyennes proportionnelles, et cette méthode a été perfectionnée par Diocles. *Voy.* notre article CUBE et l'*Histoire des mathématiques* par Montucla. R. DE P.

DELPECH (JACQUES-MATHIEU), docteur en médecine, professeur de chirurgie clinique à la Faculté de Montpellier, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Éloi de cette ville, membre correspondant de l'Académie des Sciences et de l'Académie de médecine, chevalier de la Légion d'Honneur, etc., etc., naquit à Toulouse en 1777. Jeune encore il vint à Montpellier faire ses études médicales, et là bientôt ses dispositions brillantes le firent remarquer. A peine docteur en médecine

(1801), sa réputation prit son essor; sa pratique à Toulouse fut en peu de temps très étendue, et les cours particuliers qu'il faisait, suivis par un nombreux auditoire, le mirent bientôt en première ligne. L'usage des concours subsistait encore à Montpellier : la chaire de chirurgie clinique vint à vaquer, et Delpech, qui avait pu étendre encore ses connaissances par un séjour à Paris, se présenta comme concurrent avec Fages et Mannoire, lesquels depuis se sont aussi distingués par leurs travaux; il eut l'honneur de l'emporter sur ses adversaires (1812). Placé sur ce grand théâtre, il employa ses soins, son activité, le talent spécial et les vastes connaissances dont il était doué, à relever la chirurgie de l'école de Montpellier de l'espèce d'abâtardissement où elle était tombée. Instruction profonde, sagacité de diagnostic, mémoire heureuse, talent de la parole, habileté de la main, Delpech possédait tout ce qui constitue un grand chirurgien et particulièrement un professeur de clinique chirurgicale; en un mot, son enseignement parvint à un tel degré de développement et de perfection, que non-seulement il eut la gloire de restaurer la chirurgie à Montpellier et de peupler le Midi de chirurgiens distingués, dont il manquait alors, mais encore de faire rivaliser la clinique de l'hôpital de Saint-Éloi, dont il était devenu chirurgien en chef, avec les plus célèbres du temps.

Cependant ni les travaux d'un enseignement suivi, ni les fatigues d'une pratique étendue, ne pouvaient suffire à son étonnante activité et à sa soif de connaissances : il trouvait encore du temps pour des études profondes et pour répandre au loin, par ses écrits, les lumières que ses travaux, ses observations et ses réflexions lui fournissaient chaque jour. Il publia successivement un grand nombre d'ouvrages : le premier, qui parut en 1815, fut un mémoire sur la *Complication des plaies et ulcères con nue sous le nom de pourriture d'hôpital*, ouvrage dans lequel, faisant jouer un rôle moins important à l'humidité, il attribue la principale cause de cette grave complication à l'entassement des malades

et aux émanations perspiratoires. En 1815 parut en même temps à Paris et à Montpellier son plus important ouvrage, *Précis des maladies réputées chirurgicales*, 3 vol. in-8°; huit ans après (1823), le premier volume de la *Chirurgie clinique de Montpellier*, recueil de mémoires, la plupart d'une haute importance et remplis de cet esprit droit qui caractérisait le talent de l'auteur. Delpech, tout enélevant sa science à un degré jusqu'alors inconnu à Montpellier, n'abandonna pourtant pas l'esprit de son école et se montra médecin et physiologiste avant tout. Ce volume contenait principalement des observations sur la ligature des artères, les fractures, la syphilis constitutionnelle, les pieds-bots; le premier il déterminait d'une manière précise la véritable cause de cette difformité, le manque de longueur du tendon d'Achille. Dans le second volume de la Clinique, publié en 1828, on remarque surtout le beau travail de Delpech sur l'inflammation, sur la formation des dépôts, la découverte de la membrane puogénique et celle du tissu inodulaire. Ayant senti toute l'importance de l'orthopédie, trop longtemps négligée, Delpech ouvrit une maison spécialement destinée à la guérison des difformités, et publia, en 1829, en 2 vol. in-8°, le fruit de ses observations, sous le titre de *l'Orthomorphie par rapport à l'espèce humaine*, etc. En 1829 et 1830 il rédigea, à lui seul, le *Mémorial des hôpitaux du Midi*; en 1831 il fit paraître un *Traité* remarquable du choléra-morbus. Il avait auparavant publié une traduction de l'ouvrage de Scarpa sur l'anévrisme, et, en société avec Coste, un travail sur le développement du poulet dans l'œuf.

On remarque dans les écrits de Delpech, malgré quelques défauts de style, de l'originalité, de la précision et des éclairs de génie, ce qui donnait surtout à sa parole une force persuasive et un entraînement presque irrésistible.

Delpech vit sa carrière coupée par un horrible attentat : il fut assassiné en plein jour le 29 octobre 1832, à un âge où, n'ayant encore rien perdu de son habileté chirurgicale et où pouvant mettre à profit le fruit de son expérience

déjà longue, il devait faire espérer à la science de nouvelles découvertes, à ses nombreux élèves des leçons de plus en plus instructives. C. DE B.

DELPHES, ville grecque située aux limites de la Phocide, sur un territoire consacré à Apollon, était déjà célèbre du temps d'Homère sous le nom de *Pytho*; elle date environ de 1340 ans avant J.-C. et doit sa fondation aux Doriens et aux Crétois. Construite en amphithéâtre sur la pente sud-ouest du Parnasse, près de la fontaine de Castalie, et protégée par des escarpements et des précipices*, cette ville n'avait point de murailles; mais plus encore que sa position, la sainteté de la religion, l'inviolabilité de son territoire, faisaient sa force, comme son temple et son oracle firent sa gloire et sa prospérité. Cet oracle et le culte d'Apollon y avaient été importés par ses premiers colons, les mêmes qui fondèrent le culte et l'oracle de Délos (voy.). Le premier temple fut une enceinte en branches de lauriers avec un autel de gazon. On en érigea successivement plusieurs autres; enfin (l'an 53 avant J.-C.), un temple magnifique en pierre, avec un frontispice en marbre de Paros, fut construit aux frais des villes de la Grèce. C'est là qu'on lisait la fameuse inscription : Γνωσι σεαυτὸν (connais - toi toi-même). Dans le sanctuaire, qui passait pour le centre ou nombril du monde (ἑμπαλιός τῆς γῆς) était la statue d'Apollon en or et cet ancien oracle dont les réponses ont fait si souvent le destin des empires. La Pythie voy. recevait directement l'inspiration et la pensée du dieu; les prêtres appelés *prophètes* recueillaient ses réponses et les interprétaient. Quantité de sacrificateurs, d'augures, de victimes, suffisaient à peine à l'empressement des étrangers qui venaient à Delphes de toutes les parties du monde, et l'enrichissaient des droits et des offrandes qu'ils prélevaient sur la crédulité des peuples. « Grâce à l'oracle, dit Lucien, leurs greniers se remplissent sans qu'ils aient besoin de labourer ni d'ensemencer. » Il faut cependant reconnaître aussi l'utile influence qu'a souvent exercée cet oracle

(*) On peut voir sur les localités Ottfr. Muller. *Prolegomenes d'une Mythologie scientifique*, p. 422, de la 1^{re} édition. S.

sur la civilisation, et, avec l'empereur Julien (*Orat.* IV, p. 288), mettre au premier rang des services qu'Apollon Pythien a rendus à l'humanité, les innombrables colonies envoyées par ses ordres et sous ses auspices, colonies qui civilisèrent la plus grande partie de la terre connue des anciens. Dans le temple, hors du temple, partout dans cette ville sacrée, on voyait une quantité prodigieuse de statues, de trépieds, de caractères, de boucliers de bronze, d'argent et d'or, précieuses offrandes consacrées par la piété, par la reconnaissance des nations et des rois. En outre, certains états de la Grèce et plusieurs villes d'Asie avaient là leurs trésors, et les particuliers même y mettaient en dépôt des sommes considérables sous la sauvegarde de la religion. Aussi a-t-on dit avec raison que cette ville, dont le périmètre n'était que de 16 stades ou trois quarts de lieue, renfermait plus de richesses que tout le reste de la Grèce. Et, en effet, les seules offrandes d'or dont Hérodote nous a fait connaître le poids s'élevaient à la somme de 21 millions de francs. L'inspection des temples et des trésors appartenait aux amphictyons (*voy.*), comme aussi l'inspection et l'intendance du stade et des jeux pythiques (*voy.*) qu'on y célébrait dans la troisième année de chaque olympiade. Les immenses richesses du temple et de la ville, longtemps respectées, finirent par exciter la convoitise des peuples. Xerxès tenta de les faire enlever, mais il ne réussit pas. Brennus et ses Gaulois furent anéantis dans les précipices qui enceignent la ville, mais ils furent vengés par les Gaulois asiatiques qui prirent Delphes et pillèrent le temple d'Apollon (273 ans avant J.-C.). Plus d'un siècle auparavant (355 ans avant J.-C.), les Phocéens étaient déjà parvenus à s'en emparer, et les matières d'or et d'argent qu'ils firent fondre furent évaluées à plus de 10,000 talents (près de 60 millions de fr.). Les Thraces se ruèrent aussi sur cette ville (84 ans avant J.-C.) et la pillèrent encore. C'est de la profanation des Phocéens et de la corruption de l'oracle par Philippe le Macédonien *, que date la décadence de

(*) La Pythie philippique, disait-on.

Delphes, décadence qui s'accrut encore avec la perte de l'indépendance de la Grèce. Rome, maîtresse du monde, voulut aussi maltraiter l'oracle et lui imposa silence. Néron cependant consulta la Pythie et trouva encore à enlever à Delphes 800 statues de bronze. Julien-l'Apostat essaya de réhabiliter l'oracle, mais vainement. Depuis longtemps la ville sacrée n'est plus qu'un monceau de décombres au milieu desquels se trouvent aujourd'hui une centaine de cabanes grecques qui forment le village de *Castri*. *Voy.* ORACLES. — Le même M. Zander que nous avons cité à l'occasion de Délos, a rédigé le savant article *Delphi* dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. XXIII, p. 397-407. F. D.

DELTA. Ce nom qui s'applique proprement à la quatrième lettre de l'alphabet grec (*voy.* D) a été aussi donné à l'espace triangulaire compris entre deux ou plusieurs bras que présente un fleuve vers son embouchure, et les eaux de la mer. On concevra facilement pourquoi cette forme lui est particulière, si l'on considère l'action que les eaux, en vertu de la gravitation, exercent sur leur lit et sur les obstacles qui s'opposent à leur cours ou à leur expansion. Si une rivière ou un fleuve coule sur un terrain tendre, l'action érosive que les eaux exercent sur les bords élargit peu à peu son lit; si le terrain est peu incliné, la vase et les sables que les eaux entraînaient, n'étant plus poussés avec assez de force, doivent se déposer au fond en vertu de leur pesanteur spécifique, car il ne faut pas oublier que la diminution de rapidité du courant, et par conséquent celle de sa force entraînant, est nécessitée par l'élargissement de son lit. Toutes ses molécules terreuses se déposeront donc au milieu de la rivière, puisque c'est là qu'elles se trouvaient tant que son courant avait assez de force pour les entraîner; et en ce point le lit sera bientôt exhaussé jusqu'à former une île de sable. Cette île éprouvera l'action des eaux qui, venant directement, retrancheront tout ce qui s'oppose à leur marche: ainsi la masse alluviale ne pourra garder que la forme d'un coin. D'un autre côté, si cette masse de sable se trouve à l'embouchure d'un

fleuve, la mer et le fleuve rongean les obstacles qu'elle leur présente, lui donneront, à leur point de réunion, la forme angulaire, et cette île sera un triangle parfait. *V. ALLUVION, ATTERRISSMENT, etc.*

Le nom de Delta fut donné par les anciens à l'espace compris entre les deux principales branches du Nil (*voy.*). Plus tard on l'a appliqué à tous les atterrissements formés à l'embouchure des fleuves. La tête du Delta est le point où les branches du fleuve se séparent. Dans le Nil, ce point est situé un peu au-dessous de Memphis (aujourd'hui le Caire). Près de l'angle oriental était la ville de Péluse (aujourd'hui Damiette), ce qui faisait appeler cette embouchure *Ostium Pelusianum*, embouchure pélusienne. Près de l'angle opposé se trouvait Canope (aujourd'hui Bochir), d'où cette partie du fleuve était nommée embouchure canopique, *Ostium Canopicum*. On donne au delta du Nil une superficie d'environ 675 lieues carrées, d'un terai extrêmement fertile sur tous les points.

Tous les fleuves considérables de la zone torride que les moussons exposent à des crues périodiques forment des deltas à leur embouchure : tels sont l'Indus ou Sind, le Me-Nam ou le fleuve de Siam. Le delta du Gange commence à 200 ou 300 milles anglais de son embouchure, si l'on suit le cours du fleuve ; il occupe une étendue de 2400 lieues carrées. Les deux branches de l'ouest, nommées Jellinghy et Cossimbazar, se réunissent pour former le Hoggli, seule branche navigable pour les gros vaisseaux. C'est là que se trouve la ville de Calcutta avec son port. Parmi les autres branches, nous citerons le Ballysore, le Cabbadock et l'Issamoty. Le Bourampouter ou Brahmapoutra, qui descend de l'Himalaya comme le précèdent, devient un affluent du Gange un peu avant de verser ses eaux dans la mer : leurs alluvions réunies forment un delta très étendu. Les sables et les boues que ces fleuves transportent dans la saison des pluies sont si considérables que la mer ne reprend sa transparence qu'à 20 lieues de leur embouchure, qui consiste en huit ouvertures dont chacune paraît avoir été dans un temps la principale du Gange. La partie inférieure du

delta est sillonnée de rivières et couverte de bois, dans lesquels vivent en grand nombre les tigres et les alligators, ce qui a rendu inutiles les efforts multipliés qu'on a faits pour la labourer. Il y a aussi beaucoup de criques salées : c'est là que se fait tout le sel qui se consomme dans le Bengale ; c'est là que l'on trouve tout le bois nécessaire à la construction des chaloupes qui doivent le transporter. En coupant ces criques on ne voit que du sable, de la vase noire disposée en couches régulières, et de l'argile.

Le Rhône forme deux deltas, l'un en se jetant dans le lac de Genève, l'autre à son embouchure dans la Méditerranée. Ses eaux, bleuâtres pendant la plus grande partie de son cours, deviennent jaunâtres près de son embouchure, où elles déposent beaucoup de sable et de limon, ce qui rend les accroissements de son delta très rapides. Il existe beaucoup de preuves de ce fait : sans parler de celles que nous pourrions tirer des géographes anciens, il nous suffit de dire que *Notre-Dame des Ports*, havre dans le IX^e siècle, est aujourd'hui à une lieue de la mer. La ville de Fourques est à 40,000 toises de la côte en suivant la ligne perpendiculaire ; de plus, des sondages récents ont prouvé que le delta se prolonge à deux lieues sous la surface des eaux. La pente est très douce et le dépôt d'alluvions consiste en sable fin, vase, argile et coquilles marines réunies.

On a décrit plus haut le delta du Danube. Le Rhin en forme aussi un très étendu : sa pointe se trouve près de Clèves, à plus de 80 milles de la ligne générale des côtes ; depuis les temps historiques, ce delta, loin d'augmenter, paraît avoir suivi une progression décroissante. Le Pô et l'Adige, en se jetant dans la mer Adriatique, déposent à leur entrée dans un golfe sans marée et sans courant les débris que de nombreux torrents ont fait descendre des Alpes. Depuis Ravenne jusqu'au fond du golfe, le delta a été agrandi d'une lieue à 7 lieues de largeur sur 35 ou 40 de longueur, et cela dans l'intervalle de 2,000 ans. Dans le golfe de Guinée on a dernièrement reconnu un des plus considérables deltas du monde : c'est celui du Niger ou

Dioliba (*voy.*). Sa forme est presque celle d'un triangle équilatéral; la longueur de la côte comprise entre les deux embouchures du fleuve est de 100 lieues et la distance de cette côte à la pointe du delta est de 80. Sa surface est égale à la moitié de celle de l'Angleterre. Cette immense quantité de débris amoncelés sont une preuve évidente que le Dioliba, encore peu connu sur la plus grande partie de son cours, a sa source à une très grande distance de son embouchure et reçoit les eaux de beaucoup de torrents; ou bien qu'il traverse un pays dont le terrain est facilement rongé par les eaux qui le baignent.

En comparant, dans les deltas anciens, l'état présent avec ce qu'en ont dit les auteurs des temps reculés, on a voulu soumettre au calcul leur marche progressive, déterminer l'époque de leur commencement, et, comme conséquence éloignée, prouver avant quel temps a eu lieu la dernière révolution qui a bouleversé le globe; mais le calcul n'ayant été fait que sur quelques fleuves, et toutes les circonstances qui ont pu modifier les deltas, circonstances qu'on ne peut soumettre au calcul, ayant été oubliées, ces chronomètres se sont trouvés faux, et d'une fausseté d'autant plus patente que ces alluvions deviennent tantôt plus considérables et tantôt moindres, sans suivre une marche progressive.

J. H.-T.

DELUC ou **DE LUC**, nom de deux savants genevois auxquels l'étude de la nature a dû d'éminents services. C'est sous le nom de l'aîné des deux frères que leurs travaux sont connus, mais le cadet y a pris une part importante.

JEAN-ANDRÉ Deluc, physicien illustre, naquit à Genève, en 1727, d'un habile horloger de cette ville, connu par quelques brochures et par la part qu'il prit aux mouvements politiques dont Genève fut le théâtre. Le père encouragea les dispositions de son fils pour les mathématiques, la physique et l'histoire naturelle, l'initia aux affaires de la petite république, alors agitée par des troubles populaires. Jean-André, ami de J.-J. Rousseau, fut bientôt l'un des plus ardents parmi le parti des *représentans*, et on le nomma membre de quelques comités ci-

viques; en 1768, il fut envoyé par ce parti à Berne et à Paris, où le duc de Choiseul le reçut avec faveur; enfin, en 1770, il fut appelé dans le grand-conseil, dont le titre de souverain avait été le sujet de vives discussions.

Là finit la carrière politique de Deluc, si l'on en excepte toutefois son second voyage à Paris après les troubles de Genève en 1781, et quelques mémoires qu'il publia alors sur la cause de ces mouvements. Mais dès 1770, il avait quitté le séjour de Genève pour celui de Londres, afin de s'abandonner avec plus de liberté à cette vie laborieuse qu'il sut rendre si utile aux progrès de la science. Aussi, recherché bientôt par toutes les sociétés savantes, il fut successivement nommé membre des Sociétés royales de Londres, de Dublin et de Göttingue, et correspondant des Académies de Paris et de Montpellier. En 1773, il fut nommé lecteur de la reine d'Angleterre, en 1798 professeur de philosophie et de géologie à Göttingue, et, peu de temps après, alla résider à Berlin, qu'il quitta en 1802 pour se rendre à Brunawic; mais en 1806, après la bataille d'Iéna, il retourna en Angleterre, où il mourut à Windsor en 1817 (8 nov.).

Les principaux travaux de Deluc ont eu pour but le perfectionnement des thermomètres et des baromètres: il publia en 1772 sur cette matière un ouvrage intitulé *Recherches sur les modifications de l'atmosphère* (1772, 2 vol. in-4°, et 1776, 4 vol. in-8°), dont Lalande parle dans la *Connaissance des mouvements célestes*, et qui fit connaître le jeune auteur dans le monde savant de manière à le mettre hors de ligne dès son début. Parmi les autres ouvrages de Jean-André Deluc, nous citerons particulièrement les suivants: *Voyage dans les montagnes du Faucigny, en Savoie*, 1772; *Relations de divers voyages dans les Alpes*, 1776; *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la terre et de l'homme*, 1778; *Lettres sur quelques parties de la Suisse*, 1787; *Nouvelles idées sur la Météorologie*, 1787, 2 vol. in-8°; *Lettre aux auteurs juifs d'un mémoire adressé à M. Teller*, 1799, in-8°; *Lettre sur l'éducation*

religieuse de l'enfance, précédée et suivie de détails historiques, 1800, in-8°; Bacon tel qu'il est, 1800, in-8°; Lettres sur le christianisme à M. Teller, 1801, in-8°; Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre, adressées à la reine de la Grande-Bretagne, 1798, 5 vol. in-8°; Précis de la philosophie de Bacon, 1800, 2 vol. in-8°; Abrégé de principes et de faits concernant la cosmologie et la géologie, 1802, in-8°; Principes de théologie, de théodicée et de morale en réponse à M. Teller sur son écrit intitulé : La plus ancienne Théodicée, 1803, in-8°; Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles, précédée de deux mémoires sur la nouvelle théorie chimique considérée sous différents points de vue, 1803, 2 vol. in-8°; Traité élémentaire sur le fluide électro-galvanique, 1803, 2 vol. in-8°; Observations sur un ouvrage intitulé : Lithologie atmosphérique, 1803, in-8°; Voyages géologiques dans le nord de l'Europe, 1810, in-8°; Voyages géologiques en Angleterre, 1811, 2 vol. in-8°, en anglais; Voyages géologiques en France, Suisse et Allemagne, 1813, 2 vol. in-8°, en anglais. Deluc a aussi travaillé à la rédaction du *Journal des savants*, des *Transactions philosophiques*, et autres recueils périodiques.

GUILLAUME-ANTOINE, frère cadet du célèbre physicien, naquit à Genève en 1729 et mourut en 1812. Dès sa plus tendre enfance il manifesta un goût très vif pour l'histoire naturelle, science dans laquelle il s'est illustré. Il fut le compagnon des travaux de son frère, et consigna plusieurs de ses observations dans les *Recherches sur les modifications de l'atmosphère* et dans les *Lettres physiques*. On a encore de lui 21 mémoires dans le *Journal de physique* et dans la *Bibliothèque britannique*, et 6 dans le *Mercur de France*.

JEAN-ANDRÉ Deluc, neveu du précédent et fils du premier Deluc, né à Genève en 1763, s'est fait connaître par l'ouvrage qui a pour titre : *Histoire du passage des Alpes par Annibal, depuis Carthagène jusqu'au Trésin, d'après la narration de Polybe, comparée aux re-*

cherches faites sur les lieux. Examen critique de l'opinion de Tite-Live et de celles de quelques auteurs modernes, 1^{re} édition, Paris et Genève, 1818, in-8°. Ce livre fut l'objet d'une vive polémique dont a rendu compte M. Quérard, dans la *France littéraire*, t. II, p. 466. Voy. ANNIBAL. R. DE P.

DÉLUGE. La disposition des montagnes et de leurs roches, ainsi que les rapports de leurs couches intérieures, nous amènent à conclure que la surface de la terre a subi une série de bouleversements universels : c'est aussi ce qu'indiquent les coquillages, les débris végétaux, les ossements pétrifiés qu'on rencontre dans la chaux, dans l'argile, dans les charbons et dans la craie. Il n'est pas moins démontré que longtemps, et à différentes reprises peut-être, la terre a été ensevelie sous les eaux; mais par quelle suite de révolutions et en quel temps eurent lieu ces cataclysmes (voy. ce mot)? furent-ils universels? furent-ils successifs et partiels? Voilà des questions auxquelles il est impossible de répondre d'une manière bien précise.

Les juifs et les chrétiens croient à un déluge universel, amené par la volonté de Dieu, qui avait résolu de punir les hommes de leur dépravation. Les Grecs, les Chinois, les Indiens, etc., ont aussi conservé le souvenir de déluges plus ou moins effrayants, et ils ont également attribué ces terribles révolutions à la colère de quelque divinité. Quelles sont les principales traditions conservées chez les principaux peuples du monde sur ces déluges? Quel rapport les traditions peuvent-elles avoir entre elles? Voilà ce que nous allons sommairement exposer.

1° *Le déluge suivant la Genèse*. Dieu dit à Noé : « Fais-toi un vaisseau divisé en cellules et enduit de bitume; sa longueur sera de trois cents coudées, sa largeur de cinquante, sa hauteur de trente. Il aura une fenêtre d'une coudée carrée. Je vais amener un déluge d'eau sur la terre; tu entreras dans l'arche, toi, tes fils, ta femme et les enfants de tes fils; et tu feras entrer un couple de tout ce qui a vie sur la terre, oiseaux, quadrupèdes, reptiles; tu feras aussi des provisions

res pour toi et pour eux. » Noé ce que Dieu lui avait ordonné, dit encore : « Prends sept couples animaux purs, et deux seules impurs; sept couples aussi volatiles... Dans sept jours je ferai venir sur terre pendant quarante jours et quarante nuits. » Et ce que Dieu lui avait prescrit; dans l'arche âgé de six cents ans après sept jours, dans le second mois de 7 du mois, toutes les sources de l'Océan débordèrent, et les cataractes furent ouvertes; et entra dans le vaisseau avec sa famille tous les animaux; et la pluie dura quarante jours et quarante nuits; les eaux élevèrent le vaisseau au-dessus de la terre; et le vaisseau flotta sur les eaux; et elles couvrirent toutes les montagnes qui sont sous les cieux, à une hauteur de six cents coudées; et tout être vivant fut détruit; et les eaux crurent pendant cent cinquante jours. Cependant Noé se souvint de Noé: il fit souffler le vent; les eaux se reposèrent, les fontaines de l'Océan et les cataractes des montagnes se fermèrent, la pluie cessa; et les eaux s'arrêtèrent au bout de cent cinquante jours, et le septième mois, au septième jour, l'arche se reposa sur le mont Ararat en Arménie, et les eaux diminuèrent jusqu'au premier mois. Au premier jour on vit les sommets des montagnes; quarante jours Noé ouvrit la fenêtre du vaisseau, et le corbeau qui alla volant jusqu'à ce que les eaux se retirassent; et quand elle vit la colombe, qui, ne trouvant où se poser le pied, revint au vaisseau; après sept jours Noé la renvoya, et elle revint le soir portant une olive dans sa patte; et sept jours après elle lâcha encore, et elle ne revint plus. L'an six cent un de Noé, le premier mois, sept jours après le départ de la colombe, la terre fut sèche; et Noé leva le couvercle du vaisseau; et il vit la terre sèche; et le vingt-septième jour du second mois, la terre fut sèche; et Dieu lui dit de sortir avec sa famille et tous les animaux. Noé fit dresser un autel et y sacrifia des victimes de tous les animaux purs; et Dieu en

respirait l'odeur avec plaisir, et dit : « Je n'amènerai plus de déluge; » et il donna des bénédictions et des préceptes à Noé : ne pas manger le sang des animaux, ne pas verser le sang des hommes, etc.; et il fit alliance avec les hommes, et pour signe de cette alliance : « je placerai, dit-il, un arc dans les nues, et en le voyant je me souviendrai de mon alliance avec vous; et tout être vivant sur la terre, et je ne les détruirai plus... » Noé en sortant du vaisseau avait trois enfants, et il se livra à la culture de la terre et il planta la vigne, etc. *Voy. Noé.*

2^o *Le déluge d'après les monuments chaldéens.* Les légendes sacrées des prêtres chaldéens, à une époque extrêmement reculée, faisaient mention du déluge universel dans des termes presque identiques à ceux de la Genèse. Nous trouvons leurs idées à ce sujet dans un fragment d'Alexandre Polyhistor, savant compilateur du temps de Sylla, dont le Syncelle nous a transmis plusieurs passages précieux; et dans un autre fragment d'Abdène, compilateur plus ancien et qu'Eusèbe nous représente comme ayant consulté les monuments des Mèdes et des Assyriens. Il est à regretter que nous ne connaissions plus Béroze, son maître, que par des fragments probablement altérés. Voici le texte d'Alexandre Polyhistor :

Xisuthrus fut le dixième roi : sous lui arriva le déluge... Chronos (Saturne) lui ayant apparu en songe, l'avertit que le 15 du mois Dæsius, les hommes périeraient par un déluge. En conséquence il lui ordonna de prendre les écrits qui traitaient du commencement, du milieu et de la fin de toutes choses; de les enfouir en terre dans la ville du soleil, appelée *Sisparis*; de se construire un navire, d'y embarquer ses parents, ses amis, et de s'abandonner à la mer. Xisuthrus obéit; il prépare toutes les provisions, rassemble les animaux quadrupèdes et volatiles, puis il demande où il doit naviguer : *Vers les Dieux*, dit Saturne; et il souhaite aux hommes toutes sortes de bénédictions. Xisuthrus fabriqua donc un navire long de cinq stades et large de deux; il y fit entrer sa femme, ses enfants, ses amis et tout ce qu'il avait préparé. Le déluge vint; puis quand ou

vit qu'il devait cesser, Xisuthrus lâcha quelques oiseaux qui, faute de trouver où se reposer, revinrent au vaisseau. Quelques jours après il les envoya encore à la découverte; cette fois les oiseaux revinrent ayant de la boue aux pieds : lâchés une troisième fois, ils ne revinrent plus. Xisuthrus, concevant que la terre se dégageait, fit une ouverture à son vaisseau, et comme il se vit près d'une montagne il y descendit avec sa femme, sa fille et le pilote; il adora la terre, éleva un autel, fit un sacrifice, puis il disparut et ne fut plus vu sur la terre avec les trois personnes sorties avec lui... Ceux qui étaient restés dans le vaisseau, ne les voyant pas revenir, les appelèrent à grands cris: une voix leur répondit en leur recommandant la piété, etc., et en ajoutant qu'ils devaient retourner à Babylone, selon l'ordre du destiu, retirer de terre les lettres enfouies à Sisparis, pour les communiquer aux hommes; que du reste le lieu où ils se trouvaient était l'Arménie. Ayant ouï ces paroles, ils se réunirent de toutes parts et se rendirent à Babylone. Les débris de leur vaisseau, poussés en Arménie, sont restés jusqu'à ce jour sur le mont Korkoura, et les dévots en prennent de petits morceaux pour leur servir de talismans contre les malélices. Les lettres ayant été retirées de terre à Sisparis, les hommes bâtirent des villes, élevèrent des temples et réparèrent Babylone elle-même.

Nous ne transcrivons point ici le récit d'Abydène, qu'Eusèbe a conservé dans sa *Préparation évangélique* (liv. IX, chap. XII), parce qu'il est infiniment abrégé et qu'il ne diffère que dans deux circonstances peu importantes. On voit que ce que la Genèse raconte de Noé, des auteurs profanes le racontent de Xisuthrus, avec quelques variantes. Il en résulte évidemment que ces traditions, transmises par des monuments divers, ont une origine commune; mais nous ne saurions admettre avec Volney (*Recherches sur l'histoire romaine*, t. I^{er}) que la Genèse soit une copie des vieilles légendes babyloniennes; nous penchons plutôt à croire que celles-ci sont empruntées aux traditions juives.

3^o Traditions égyptiennes et syria-

ques. Les Égyptiens croyaient aussi à un bouleversement de la terre par les eaux. S'il faut s'en rapporter à Platon (*Timée*), quelques-uns de leurs prêtres dirent à Solon, qui les interrogeait sur leurs antiquités, ces paroles remarquables: «Après certaines périodes de temps, une inondation envoyée du ciel change la face de la terre; le genre humain a péri plusieurs fois de différentes manières: voilà pourquoi la nouvelle race des hommes manque de monuments et de connaissance des temps passés.» Ce serait à l'époque du déluge, selon ces mêmes prêtres égyptiens mis en avant par Platon, que l'Atlantide (voy.) aurait été violemment séparée de l'Afrique. On a essayé de démontrer que l'histoire de Ménéès, qu'on suppose avoir été le premier roi d'Égypte, n'est autre que celle de Noé et du déluge. Manéthon fait mention d'un déluge après lequel Agathodémon traduisit les inscriptions composées par le premier Hermès; mais si l'on fait attention que Manéthon parle d'un déluge postérieur au premier Hermès, qui n'a vécu, selon lui, que depuis Ménéès, il est clair qu'il n'a point eu en vue le déluge de Noé. Dès lors, le mot déluge ne peut plus signifier qu'une inondation du Nil plus forte que de coutume. Suivant les conjectures de quelques savants, cette inondation aurait été occasionnée par le tremblement de terre arrivé dans le temps où un roi du nom de Bochus régnait à Bubaste. Il y périt beaucoup de monde, et Manéthon, cité par le Syncelle, a fait de cet événement une époque sous le règne de Bochus. Quelques écrivains veulent que Prométhée ait été Égyptien et gouverneur d'une province égyptienne. Ils prétendent que de son temps (qu'il est au reste impossible de déterminer) presque toute l'Égypte fut submergée par un déluge. Si les Arabes, les Persans, les Turcs, les Mongols, les Abyssins d'aujourd'hui, ont eu d'anciens livres, ceux-ci n'existent plus. Ils n'ont d'histoire primitive que celle qu'ils se sont faite récemment et qu'ils ont modelée sur la Bible. Ainsi ce qu'ils disent du déluge est emprunté de la Genèse et n'ajoute rien à l'autorité de ce livre. Les Syriens admettaient aussi qu'il y avait

ciennement un déluge. Dans le temple d'une de leurs déesses, ils aient la bouche d'une caverne, par laquelle ils prétendaient que les eaux du cataclysme s'étaient écoulées. Lucien avait vu cette caverne. On cite encore, à l'appui de la vérité, le déluge, les Antiquités de Jérôme, de Strabon, de Pline, de Diodore, de Plutarque, de Mnaséas et Nicolas de Damas. On assure que la tradition de ce déluge, arrêtée sur les montagnes de l'Inde, est demeurée constante chez les peuples des environs. La ville qui, dans l'Inde, Josèphe, était appelée *la ville de Sémé*, existe encore au pied du mont Sémé et porte le nom de *Nakhitché*, qui a en effet ce sens-là.

Traditions indiennes, chinoises. Selon les livres des Indiens, la préface des hommes a été exterminée par un déluge. La mythologie de ce peuple consacre les destructions successives que la surface du globe a essuyées et doit essuyer à l'avenir. L'une de ces révolutions est décrite dans des livres presque correspondants à ceux des Grecs. Le personnage de Satyavrata joue le même rôle que Noé : il s'y prend avec sept couples de saints. Wilkerson assure même que dans un autre pays, le nom de cette mythologie figure dans un personnage qui ressemble à Deucalion, par l'origine, par le nom, par les aventures, jusque par le nom et les aventures de son père. Cala-Javana, ou dans le lamillier Cal-Yun, à qui ses partisans ont donné l'épithète de *Deva*, (Dieu), ayant attaqué Crischna (l'une des personnes divines chez les Indiens), le dieu des peuples septentrionaux (des Indes), tel qu'était Deucalion, suivant les Grecs, fut repoussé par le fer et par son père Garga avait pour l'un de ses noms *Pramathesa* (Prométhée) ; dans une autre légende il est dévoré par le dragon Daruda. Au Japon, on trouve le déluge de Péroun. Celui-ci était roi de l'île voisine de Formose et célèbre pour sa sagesse et les vices de ses habitants, qu'il avait enrichis la fabrication de la soie et de la laine. Il fut averti une nuit par un dragon que l'île allait être anéantie, et quand il verrait une tache rouge sur la face aux idoles, il devrait s'embarquer

avec sa famille et fuir loin de cette île, qui était vouée à la destruction. Il assemble ses sujets, leur raconte le songe que lui-même avait eu, et les engage à se repentir : on se moque de lui ; un impie ose même, la nuit suivante, marquer de rouge les deux idoles indiquées. Le lendemain Péroun s'embarque avec sa famille ; un déluge noie l'île et ses habitants. La Chine voit aborder sur ses côtes l'arche sainte qui porte Péroun, et institue en son honneur une fête qui se célèbre encore tous les ans dans les provinces méridionales de l'empire. Les Japonais célèbrent aussi une fête en l'honneur de Péroun. — Dans l'histoire des Chinois, le déluge arrivé sous Yao est célèbre. Le Chou-King, le plus authentique des livres de la Chine, commence l'histoire de ce pays par Yao, qu'il nous représente occupé à faire écouler les eaux qui, s'étant élevées jusqu'au ciel, baignaient encore le pied des plus hautes montagnes, couvraient les collines moins élevées et rendaient les plaines impraticables.

Nous demanderons peu de renseignements aux Américains qui n'avaient point de véritable écriture et dont les plus anciennes traditions ne remontaient qu'à quelques siècles avant l'arrivée des Espagnols ; et cependant on croit encore apercevoir des traces d'un déluge dans leurs grossiers hiéroglyphes. Ils ont leur Noé ou leur Deucalion, comme les Indiens, comme les Babyloniens, comme les Grecs. Les nègres, si dégradés, ne peuvent absolument nous fournir aucune donnée.

5° *Traditions grecques*, etc. Qui ne connaît les fables des Grecs sur Ogygès et Deucalion (voy. ces noms) ? Sans doute il serait puérile de chercher à donner absolument une date précise à ces événements ; pourtant un fait a frappé l'illustre Cuvier (*Discours sur les révolutions de la surface du globe*), et après lui nous n'hésitons pas à le consigner de nouveau dans nos colonnes. C'est qu'une des dates assignées au déluge d'Ogygès s'accorde tellement avec l'une de celles qui ont été attribuées au déluge de Noé qu'il est presque impossible qu'elle n'ait pas été prise dans quel-

que source où c'était de ce dernier déluge qu'on entendait parler. Varron, en effet, plaçait le déluge d'Ogygès, qu'il appelle le *premier déluge*, à 400 ans avant Inachus, et par conséquent à 1600 ans avant la première olympiade, ce qui le porterait à 2376 ans avant J.-C. : or le déluge de Noé, selon le texte hébreu, est de 2349, ce qui n'est que 27 ans de différence. « Quant à Deucalion, ajoute Cuvier, soit que l'on regarde ce prince comme un personnage réel ou fictif, pour peu que l'on suive la manière dont son déluge a été introduit dans les poèmes des Grecs et les divers détails dont il s'est trouvé successivement enrichi, il devient sensible que ce n'était qu'une tradition du grand cataclysme, altérée et placée par les Hellènes à l'époque où ils plaçaient aussi Deucalion, parce que Deucalion était regardé comme l'auteur de la nation des Hellènes, et que l'on confondait son histoire avec celle de tous les chefs des nations renouvelées; c'est que chaque peuplade de Grèce qui avait conservé des traditions isolées les commençait par son déluge particulier, parce que chacune d'elles avait conservé quelque souvenir du déluge universel qui était commun à tous les peuples; et lorsque, dans la suite, on voulut assujettir ces diverses traditions à une chronologie commune, on eût vu des événements différents, parce que des dates toutes incertaines, peut-être toutes fausses, mais regardées chacune dans son pays comme authentiques, ne se rapportaient pas entre elles. Ainsi, de la même manière que les Hellènes avaient un déluge de Deucalion, parce qu'ils regardaient Deucalion comme leur premier auteur, les autochtones de l'Attique en avaient un d'Ogygès, parce que c'était par Ogygès qu'ils commençaient leur histoire. Les Pélasges d'Arcadie avaient celui qui, selon des auteurs postérieurs, « contraignit Dardanus à se rendre vers l'Hellespont. » L'île de Samothrace, l'une de celles où il s'était le plus anciennement formé une succession de prêtres, un culte régulier et des traditions suivies, avait aussi un déluge qui passait pour le plus ancien de tous, et que l'on y attribuait à la rupture du

Bosphore et de l'Hellespont. Mais aucune de ces traditions ne plaçait très haut ce cataclysme; aucune d'elles ne se refuse à s'expliquer, quant à sa date et à ses autres circonstances, par les variations que subissent toujours les récits qui ne sont point fixés par l'écriture. Quant aux Romains, ils ne firent que copier les mythes des Grecs.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que, malgré les doutes que peuvent encore laisser les circonstances accessoires du déluge, cette grande révolution ne saurait être niée, et que le récit le plus ancien, le plus sage, et par conséquent le plus probable qui nous en ait été conservé, est celui de la Genèse. Nous n'adopterons donc pas l'opinion émise par Volney, que tous les déluges ne sont qu'un seul événement physico-astronomique qui se répète encore tous les ans, et dont le principal merveilleux consiste, selon lui, dans le langage métaphorique qui servit à l'exprimer. Il veut parler de la révolution de l'année et des inondations périodiques de certains fleuves. Volney suppose que la première tradition du déluge est venue d'Égypte et s'est de là répandue chez tous les peuples.

Quant aux dates de ces différents déluges, les écrivains varient. Les uns placent celui de Noé à l'an 2344, d'autres à l'an 3308 avant J.-C. Il y a d'autres époques encore; mais celles que nous venons d'indiquer sont les principales. On peut fixer le déluge d'Ogygès à l'an 1832 avant J.-C., et celui de Deucalion à l'an 1620 environ. Mais où est la certitude? Voy. NOÉ, OGYGÈS, DEUCALION, CATACLYSME, etc.

A. S.-r.

DELVINCOURT (CLAUDE-ÉTIENNE) naquit à Paris, le 4 septembre 1762, de parents originaires de Laon. A la suite de brillantes études préliminaires, nommé avocat en 1784 et docteur en 1785, il se mit sur les rangs dans un concours à l'agrégation ouvert en 1786, sans avoir l'âge requis, ayant obtenu, avec plusieurs autres concurrents, une dispense de M. de Miroménil, alors garde-des-sceaux. Déjà Delvincourt avait soutenu, avec un succès remarquable, une partie des épreuves, et il touchait au but, lorsque M. de Lamoi-

gnon, qui venait de remplacer M. de Miroménil aux sceaux de l'état, ordonna à la faculté « de ne laisser continuer le concours qu'entre ceux des concurrents qui avaient l'âge requis par les règlements. » Cependant le jeune Delvincourt ne se tint pas pour battu : il en appela au parlement par l'organe de l'éloquent avocat Treilhard, et la justice de son droit triompha de l'autorité ministérielle. Un nouveau concours fut ouvert en 1789 : Delvincourt réunit l'unanimité des suffrages, et les juges proclamèrent tout d'une voix que, *n'y eût-il eu qu'une seule place, elle lui eût incontestablement appartenu.* En conséquence, il fut nommé agrégé le 30 janvier 1790. La révolution était survenue. Relégué dans un bureau obscur du ministère de la marine, il perdit onze années de sa vie à expédier des rapports et aligner des chiffres, jusqu'au moment où la réorganisation des écoles de droit, en 1805, le porta dans une chaire de la capitale. C'était à l'époque où le Code-Napoléon venait d'être promulgué, et c'était à Delvincourt, professeur, par décret impérial du 13 ventose an XIII, du premier cours de Code civil qui ait été ouvert en France, qu'il appartenait de produire ce nouveau-venu dans le monde qu'il venait révolutionner. Saisir la pensée vierge encore du législateur et en diriger les développements avec une rectitude qui ne permit pas, dans la suite, les déviations de l'esprit de système; demander des solutions précises, pour tous les cas, à des principes dont la généralité devait nécessairement produire quelque vague; expliquer le silence ou les anomalies du texte par l'esprit de la loi; constituer, en un mot, la science de l'interprétation, cette tâche si vaste, n'était pas au-dessus du zèle et du talent du professeur.

Delvincourt publia en 1808 les *Institutes du droit français*, 3 vol. in-4°; en 1814, les *Éléments du droit romain*, en latin; en 1810, les *Institutes du droit commercial*, 2 vol. in-8°, etc., etc. Admirable par sa science comme jurisconsulte, il n'était pas moins distingué par son talent comme professeur; une élocution à la fois simple, nourrie et élé-

gante, un talent merveilleux pour se communiquer à ses élèves et développer en eux le ressort de l'émulation, voilà les secrets qui expliquent l'affluence des auditeurs qui venaient recueillir sa parole. Nommé doyen par un arrêt du grand-maitre, en date du 16 mai 1809, il fut réélu, le 23 mai 1812, à cette dignité, qu'il ne cessa d'occuper jusqu'en 1830, bien que dans l'esprit de l'institution elle ne doive être conférée que pour une période de trois ans. Sans ambition personnelle, il se vit décerner par la reconnaissance et l'estime publiques des hommages et des distinctions qu'il n'avait pas recherchés : décoré d'abord de l'ordre de Saint-Michel, chevalier, puis officier de la Légion-d'Honneur, il fit en outre partie du conseil de l'école Polytechnique, de l'administration des jeunes aveugles, et fut nommé adjoint au maire du douzième arrondissement de Paris, puis membre du conseil royal de l'instruction publique. Mais, en août 1830, il fut remplacé comme doyen, et bientôt il cessa aussi de faire partie du conseil royal. Delvincourt est mort le 23 octobre 1831, laissant à sa famille un de ces noms qui sont les plus beaux héritages. E. P.-C.-T.

DÉMADE, orateur grec, contemporain de Démosthènes, avait exercé à Athènes la profession de marinier avant de prendre un rang parmi les démagogues qui durent leur importance politique à l'éclat ou à l'énergie de leur élocution. Sa vie publique est peu connue; on sait qu'il était d'une véulerie excessive : « Je n'ai jamais pu, disait Antipater, rassasier Démade ni rien faire accepter à Phocion. » Plutarque, cependant, rapporte un trait qui fait honneur à l'élévation de son âme. Prisonnier de Philippe à la suite de la bataille de Chéronée, et témoin des excès auxquels se livra le vainqueur, il eut le courage de lui dire « que la fortune l'avait traité comme Agamemnon, et qu'il jouissait de ses faveurs comme Thersite. » Cette franchise fut loin de déplaire au monarque macédonien, et Démade conquit assez d'ascendant sur son esprit pour obtenir la délivrance de plusieurs de ses compagnons de captivité. Quelque temps après,

Alexandre-le-Grand ayant sommé les Athéniens de lui livrer huit de leurs orateurs, dont l'indépendance alarmait ses vues ambitieuses, Démade fit adroitement supplier le grand prince d'abandonner à la république le soin de leur châtement, et s'étant rendu au camp d'Alexandre il en rapporta leur pardon. Il est vrai que plusieurs historiens se sont accordés à prétendre que ce dernier service ne fut point gratuit de la part de Démade, et qu'il reçut cinq talents pour prix de sa médiation. Adversaire acharné de Démosthènes, dont les succès oratoires lui portaient ombrage, ce fut sur sa proposition que le peuple d'Athènes, après la défaite de Cranon, ordonna la mort de ce grand homme, que naguère encore il comblait de bénédictions et d'hommages. Démade lui survécut vingt ans. Il périt l'an 302 avant l'ère chrétienne, égorgé par Cassandre, qui avait surpris une lettre dans laquelle cet orateur cherchait à acréditer contre lui les inculpations les plus injurieuses. Quelques instants avant, son fils unique avait été massacré sous ses propres yeux par la main même de son meurtrier.

L'élocution de Démade était fort négligée; mais ses discours étaient pleins d'énergie et semés de ces vives images, de ces traits piquants et incisifs qui manquent rarement leur effet sur la multitude. On peut juger de sa manière oratoire par la réponse suivante qu'il fit au peuple athénien, devant lequel il était accusé pour avoir ouvert l'avis d'admettre Alexandre-le-Grand au rang des dieux : « Je ne suis point, dit-il, auteur de ce décret; la guerre l'a dicté, et c'est la lance d'Alexandre qui s'est chargée de l'écrire. » L'accusation n'en fut pas moins accueillie, et Démade expia son adulation par une amende de dix talents. La fortune de cet orateur donna lieu, si l'on en croit Érasme, à la locution proverbiale si répandue chez les Athéniens, *de la rame à la tribune*, par laquelle ils étaient dans l'usage d'exprimer le chemin qu'avait fait un parvenu. On ne possède aucun fragment de ses discours, car l'authenticité de celui qu'on trouve dans les *Oratores græci*, t. IV, n'est pas démontrée. On a reproduit dans ce der-

nier ouvrage la dissertation *de Demade*, publiée par Hauptmann, Gera, 1768, in-4°.

A. B.-E.

DÉMAGOGIE, DÉMAGOGUES de δῆμος *peuple*, et ἀγω, *je conduis*. Ces mots, dont l'acception étymologique implique une idée honorable, ne se prennent plus aujourd'hui qu'en mauvaise part *. La démagogie n'est pas l'art de gouverner le peuple, c'est le talent funeste de soulever les passions populaires. Les démagogues ne conduisent pas une nation dans les routes de la liberté et du bonheur; mais ils la poussent dans les voies de l'anarchie et du crime. On ne dira donc pas que Lycurgue, Solon, Démosthènes, le premier des Brutus, Caton, J.-J. Rousseau, Fox et Lafayette étaient des démagogues; mais on flétrira de ce nom ceux qui, dans Athènes, à Sparte, à Thèbes, à Syracuse, à Rome enfin, poussaient le peuple à devenir tyran lui-même chaque fois qu'il avait renversé un tyran. De nos jours, les démagogues ont porté les noms de Couthon, Robespierre, Marat, Saint-Just, et tant d'autres voués à la plus déplorable célébrité. L'histoire de la démagogie moderne est peu susceptible d'analyse. Présente à la mémoire de tous, elle retrace les péripéties les plus remarquables des fastes révolutionnaires; et s'il était possible que les hommes de notre époque en eussent déjà perdu le souvenir, ils la retrouveraient écrite en caractères de sang dans les annales des révolutions d'Angleterre, de France, d'Espagne, de Sicile, et d'autres encore.

C. F.-S.

Depuis 1818, on a fait grand bruit en Allemagne des *menées démagogiques*, expression par laquelle on entendait les attaques secrètes ou patentes contre le principe monarchique et toutes ses conséquences. Ce fut contre ces menées, sans doute réelles, mais dont peut-être

(*) Anciennement, et surtout à Athènes, δὲμαγωγίην, conduire le peuple, était regardé comme un terme presque synonyme de πολιτεύειν, gouverner, et l'on appelait δὲμαγωγὸς; l'orateur populaire officiel. Dans ce sens, qui exclut le lâche, Périclès était *démagogue*; Cléon l'était dans un sens moins élevé, et Aristote semble presque confondre les mots de *démagogue* et de *fateur du peuple* (*Polit.*, IV, 4, 5). J. H. S.

on exagérait l'importance, que le congrès de Carlsbad (voy.) dirigea l'une de ses résolutions (20 septembre 1819). Cette résolution donna lieu à l'établissement de la commission d'enquête de Mayence, formée par les délégués des principaux états allemands, et dont on connaît les méticuleuses recherches, provoquées surtout par les craintes que les universités allemandes et leur organisation en *Burschenschaften* (voy. ÉTUDIANTS) inspiraient à la Prusse. M. Cousin, aujourd'hui pair de France, en fut une des victimes. Le désouvement des membres de cette commission la fit dissoudre en 1828; mais de nouvelles mesures furent prises, après la révolution française de 1830, pour mettre l'Allemagne à l'abri des menées démagogiques. S.

DEMANDE, action en justice ayant pour but d'obtenir une chose à laquelle on croit avoir droit, ou pour la réparation du préjudice qu'on prétend avoir reçu.

On distingue plusieurs sortes de demandes. La *principale* est celle qui commence une action (voy.), qui a pour objet des matières réelles ou mixtes. Elle se forme à personne ou à domicile; elle doit contenir sommairement l'objet de la contestation; et, quoiqu'on puisse l'augmenter ou la diminuer par la suite, il est néanmoins essentiel d'établir d'abord d'une manière claire et précise ce que l'on réclame et le point de droit en vertu duquel on se propose de l'obtenir. L'*incidente* est une contestation survenue pendant l'instance: elle est ordinairement jugée avant le principal; quelquefois néanmoins le tribunal joint l'*incident* au *fond*, pour être statué sur le tout par un seul et même jugement. La *sommaire* est celle dont la contestation présente peu de difficulté, et que le simple exposé suffit pour faire connaître: elle est jugée à l'expiration du délai de la citation, sans autre procédure ni formalité. La *reconventionnelle* est formée par le défendeur contre le demandeur, devant le même tribunal et pendant le cours d'une instance, afin d'obtenir ce que le demandeur doit, au lieu de faire une nouvelle demande et devant un autre tribunal. La *subsidiare* est celle par

laquelle on réclame la remise d'une chose avant faire droit. La demande *en intervention* a lieu lorsqu'une personne demande à être mise en cause, afin de soutenir ou constater la demande déjà formée et pendante devant un tribunal. La demande *en garantie* que forme le défendeur contre un tiers, soutenant qu'il doit faire cesser les poursuites dirigées contre lui, doit se former avant toute défense au principal; elle se divise en garantie simple et garantie formelle. Enfin la *nouvelle* est celle qui est formée sur l'appel, dont l'objet est distinct de ce qui a été jugé, et dont les droits sont nés depuis le jugement.

La demande doit être portée devant le tribunal compétent; celui qui la forme doit jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques. La chose réclamée doit être dans le commerce; on doit avoir intérêt à la réclamer, et la demande doit être formée contre le détenteur.

On appelle *demandeur* celui qui fait la demande, et *défendeur* celui qui y répond. V. ASSIGNATION et EXPLOIT. J. D-C.

DÉMANGEAISON, voy. PAUVRE.

DÉMANTELER. Démanteler une place, c'est en démolir les fortifications pour la rendre à son état primitif. Cette opération se fait dans des circonstances fort différentes.

Elle peut résulter de changements survenus dans la délimitation des frontières d'un pays, qui laissent bien en arrière une forteresse ou une ville fortifiée et rendent ses fortifications à peu près inutiles. C'est ainsi que la ville de Saint-Quentin, qui éprouvait le besoin de s'agrandir, obtint de Charles X la démolition de ses murailles et le renversement de ses remparts. Depuis cette époque, Saint-Quentin a acquis, par de nombreuses constructions, un développement considérable, et son commerce a obtenu une prospérité qu'il n'avait jamais atteinte. A la suite du traité d'Aix-la-Chapelle (1748), qui rétablit la paix entre la France et les Provinces-Unies, les Français firent démanteler quelques-unes de leurs places fortes des Pays-Bas autrichiens, où les Hollandais, en vertu du traité de la Barrière (voy.) de 1713, entretenaient des troupes; et la France se trouva

débarassée de plusieurs forteresses dont le voisinage pouvait devenir pour elle un sujet d'inquiétude. Joseph II fit aussi démanteler, en 1783, les places fortes qui lui restaient dans les Pays-Bas, et dans lesquelles les Hollandais avaient des garnisons dont l'entretien était payé aux Provinces-Unies par la cour de Vienne. L'empereur fut fort aise d'expulser de son territoire des garnisons étrangères qui lui étaient à charge, et ne conserva qu'Anvers, Ostende et Luxembourg. De nos jours, après l'émancipation de la Belgique, on s'occupa longtemps en France de la question de savoir si les forteresses élevées depuis 1814 au profit du royaume des Pays-Bas, le long de notre frontière du Nord, seraient ou non démantelées.

C-TE.

DÉMARCATIION, *voy.* BORNE et LIMITES.

DEMARÇAY (MARC-JEAN, baron), maréchal-de-camp, membre de la chambre des députés, commandant de la Légion-d'Honneur, naquit dans le Poitou (département de la Vienne) le 11 août 1772. Il se destina fort jeune à la carrière des armes, partit sous-lieutenant d'artillerie en 1792, fut nommé bientôt lieutenant, et ne tarda pas à gagner l'épaulette de capitaine (1793). Il suivit Bonaparte en Italie, en Allemagne, en Hollande et en Égypte, et avança successivement au grade de chef de bataillon et à celui de colonel. Il commandait en cette qualité aux Pyramides l'artillerie de la division Kléber et reçut sa nomination définitive des mains de l'empereur à la glorieuse journée de Marengo. Rentré en France à la tête du 5^e régiment d'artillerie à pied, le colonel Demarçay fit partie du camp de Boulogne, où il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur (14 juin 1804). Bientôt appelé à la grande armée, il donna des preuves d'une rare capacité, réunie au plus grand courage, et gagna sur le champ de bataille d'Austerlitz la décoration de commandant de la Légion-d'Honneur.

Au retour de cette brillante campagne, Napoléon, appréciant les connaissances théoriques et pratiques de M. Demarçay, le nomma, en 1806, au commandement de l'école d'artillerie et du

génie de Metz; et un an après (1807), il le détacha en Hollande avec le titre de major général, premier inspecteur des corps de l'artillerie et du génie, et le promut au grade de grand-officier du royaume de Hollande. L'année suivante (1808), nommé baron de l'empire, il fut envoyé en Espagne avec le titre de général de brigade, et se trouva au siège de Roses (armée de Catalogne).

Dès 1810, les nombreuses blessures que le général avait reçues ne lui permettant plus de continuer son service, il fut obligé de demander un congé et plus tard sa retraite, qu'il n'obtint du ministre de la guerre qu'après de longues instances. Il rentra alors dans ses foyers, s'y occupa exclusivement de travaux agricoles, et ne reparut sur la scène politique qu'à l'époque des Cent-Jours, en 1815, où il fut colonel de la garde nationale de Poitiers. Mais lorsque les désastres de Waterloo eurent de nouveau changé la destinée de la France, il rentra dans sa retraite.

Nommé en 1819 député de la Vienne, le général Demarçay vint prendre place à la chambre sur les bancs de l'extrême gauche, à côté des Lafayette et des Dupont de l'Eure. Il combattit le projet de loi relatif à la liberté individuelle, se prononça avec non moins d'énergie contre le nouveau système des élections, et fut l'un des plus ardents approbateurs de la motion de Manuel pour une adresse au roi, tendante à le supplier de changer ses ministres. Jusqu'en 1823 il prit part à toutes les discussions graves et fit une opposition prononcée contre le ministère de cette époque. La chambre étant dissoute, il ne fut point réélu en 1824 et alla vivre dans sa terre près de Poitiers.

Rappelé à la chambre par les suffrages des électeurs du 2^e collège de la Seine (1828), M. Demarçay se montra de nouveau véhément adversaire du pouvoir et chaleureux défenseur de ce qu'il regardait comme l'intérêt des masses et celui de l'armée. Sous le ministère Martignac il fit toujours partie de l'Opposition de l'extrême gauche et repoussa avec énergie le système restrictif des lois sur les communes et les conseils départementaux, ainsi que les prodigalités ruineuses du

budget. Il vota l'adresse des 221, et fut ré-élu en 1830 par les électeurs du 2^e collège de la Seine. Après la révolution de juillet, il continua son opposition. Dans la séance du 10 août 1831, il demanda un budget séparé pour chaque ministère et une commission composée de 9 membres pour l'examiner, de sorte que 72 députés, choisis parmi les plus instruits et les plus éclairés, eussent examiné et approfondi tous les détails de l'immense document. La proposition fut vivement combattue, et le nombre des commissaires réduit de 72 à 36 (26 août 1831). Mais ainsi modifiée, la mesure a encore offert des inconvénients. Toutes les questions relatives à l'armée ont constamment appelé à la tribune le général Demarcay, et c'est surtout dans la discussion du budget de la guerre qu'il a fait preuve de connaissances profondes et variées qu'il a acquises sur la matière. Comme membre du conseil général de son département et du conseil d'agriculture, il s'est rendu utile par des connaissances spéciales en économie rurale. Les principes soutenus par lui dans ce dernier conseil ne sont pas toujours conformes à ceux de l'Opposition à laquelle il appartient, et qui se laisse moins toucher des intérêts de la grande propriété, surtout foncière et agricole, que de ceux des classes moyennes, du commerce et de l'industrie. M-s.

DÉMARQUE et **DÈMES**, voy. **DÈMOS**.

DEMBINSKI (HENRI), général polonais, célèbre par sa belle retraite de Lithuanie en 1831, naquit en 1791 dans le palatinat de Cracovie. A l'âge de 15 ans il fut envoyé à l'Académie militaire du génie à Vienne, où il resta jusqu'en 1809; de retour en Pologne, il entra comme simple soldat dans le 5^e de chasseurs à cheval commandé par le colonel Turno. Ses talents lui procurèrent un avancement rapide, et à l'ouverture de la campagne de Russie Dembinski avait le grade de lieutenant. A Smolensk, il fut nommé capitaine par Napoléon. Deux de ses frères périrent dans cette bataille, comme lui exécuteurs fidèles des dernières volontés de leur père, qui, sur son lit de mort, avait fait jurer à ses cinq fils,

encore enfants, de défendre en toute occasion l'indépendance de la Pologne. Aucun des cinq ne manqua à ce serment.

A Voronof, Henri Dembinski eut un cheval tué sous lui et reçut lui-même une blessure grave. A Leipzig, où il combattit à côté du général Sokolnicki, il se fit remarquer et comme soldat et comme tacticien : aussi fut-il décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Bientôt après il fut attaché, comme aide-de-camp, au général Wielhorski, ministre de la guerre du grand-duché de Varsovie, avec lequel il se trouvait à Paris lors de l'abdication de Napoléon. La chute du grand homme brisa le cœur de Dembinski; il lui fallut renoncer à ses brillantes illusions, à ses espérances de patriote. Ne pouvant se résoudre à servir un pouvoir oppresseur et à reconnaître l'autorité du grand-duc Constantin (voy.), il donna sa démission et alla retrouver sa mère qui pleurait encore la perte de ses trois fils; car, outre les deux qui avaient péri devant Smolensk, un autre était resté sur le champ de bataille de Leipzig. En 1815 il se maria, et se retira avec sa jeune épouse dans un bien que son père lui avait laissé. Pendant 10 ans il y vécut heureux et tranquille, refusant toutes les places que des amis puissants venaient lui proposer, mais hâtant de tous ses vœux le moment où il pourrait offrir de nouveau son bras à sa patrie humiliée. Cependant, malgré son désir de rester éloigné des affaires, il fut obligé de céder aux sollicitations de ses concitoyens, qui le nommèrent, en 1825, nonce à la diète. Là aussi il donna des preuves d'énergie et de patriotisme; on doit surtout lui avoir gré de sa proposition philanthropique en faveur des paysans, laquelle tendait à leur assurer la propriété des terres qu'ils cultivaient depuis si longtemps.

Quelques jours avant la révolution du 29 novembre 1830, les patriotes étant venus lui faire part de leur projet, il les conjura d'en reculer l'exécution; non qu'il ne jugeât la révolution nécessaire (nul ne la désirait avec plus d'ardeur), mais il pensait que le moment était mal choisi et que c'était trop hâter. Cependant quand le signal fut donné, on le vit accourir. Renonçant à toutes ses affections, à toutes

les douceurs de la vie domestique, il tint à honneur de répondre un des premiers à l'appel, et connaissant le peu de ressources du trésor public, il offrit de servir sans paie, ce qu'il accomplit jusqu'à la fin.

Nommé major dans un régiment qui s'organisait dans son palatinat, il fut bientôt appelé au commandement de la garde mobile, ce qui lui donnait le grade de colonel. Mais aussitôt que la guerre eut commencé, il entra dans les rangs de l'armée active, et ne tarda point de se porter en avant. Chef d'une brigade de cavalerie, il se distingua à la bataille de Dembó-Wiolkié, à celle de Liw, et surtout à celle de Kuflew, où, avec 3,500 hommes et 4 pièces de canon, il soutint un combat de 7 heures contre toutes les forces de Diebitsch. Cette affaire le fit connaître dans l'armée et lui valut la confiance du général en chef. Lors de l'expédition de Skrzynecki contre les gardes russes, Dembinski reçut l'ordre de se porter sur la droite de la Narew et de s'emparer du pont d'Ostrolenka, défendu par plusieurs redoutes et par une tête de pont qu'occupait Sacken avec 5 à 6,000 hommes et 12 pièces de canon. Sa troupe, à lui, était moins forte de moitié, et, de plus, elle n'avait guère que des faux pour toute arme; cependant il n'hésita pas un instant à se mettre en marche. Le quatrième jour il se trouva en face de l'ennemi: à une heure après minuit l'attaque commença, et, après 14 heures de combat opiniâtre, il repoussa Sacken, passa le pont et s'empara de la ville sans éprouver aucune résistance. De là il fut envoyé auprès de Gielgud pour prendre le commandement de son avant-garde; il suivit ce général en Lithuanie et prit part aux batailles de Raygrad, Wilna, Poniewiez, Szawlé (*lisez Chavlé*); et lorsque les jours de désastre furent arrivés, lorsque, dans un conseil de guerre tenu le 10 juillet à Kurszany, des lâches décidèrent de conduire leurs soldats en Prusse, Dembinski seul repoussa un moyen aussi honteux de salut, pensant qu'il n'y avait vraiment de salut pour un peuple que la victoire abandonne, que de n'en espérer aucun. Il résolut donc de courir à la tête de son détachement toutes les

chances de la fortune. Ce fut alors qu'il exécuta cette mémorable retraite qui rend son nom à jamais célèbre.

Les derniers rangs du nouveau corps de Rohland, destiné à marcher vers Polonga (Polangen), n'avaient pas encore passé le pont de la Windawka, situé au milieu de Kurszany, que des coups de canon se firent entendre: c'étaient les Russes qui arrivaient de Szawlé. Dembinski n'avait pour leur résister que 3,800 hommes, la plupart de nouvelle levée, et 450 cartouches pour 6 pièces de canon; de plus, sa caisse ne contenait que 100 florins (80 fr.). Cependant il fit ainsi 260 lieues sur une route parsemée d'ennemis; et après 25 jours de marche, dont chacun fut marqué par un combat, et dans lesquels il vit sa troupe se grossir, il arriva à Varsovie avec de l'argent dans sa caisse et des munitions de toute espèce. Il serait trop long de le suivre dans cette pénible, mais glorieuse retraite. Les champs de Mieczkucie, d'Owanta, de Malaty, de Podbrodzie, d'Iwié, de Zboysk, de Dzienciol, de Boçki, etc., rendront témoignage de sa bravoure et de son audace. Plus d'une fois il se vit sur le bord d'un abîme inévitable; mais la fortune n'abandonne point ceux qui ne s'abandonnent point eux-mêmes: elle protège Dembinski, comme pour le récompenser d'avoir osé compter sur elle.

Son entrée à Varsovie, le 5 août 1831, fut une marche triomphale; 60,000 hommes se pressaient sur son passage, serrant ses mains, baisant ses pieds et l'entourant de leurs bénédictions. Le président du gouvernement vint à 2 lieues au-devant de lui; les membres le reçurent à la porte du palais, et la diète déclara, par un décret solennel, que le général Dembinski, ainsi que tous ses officiers, sous-officiers et soldats, *avaient bien mérité de la patrie*. Faisant ensuite pour lui ce qu'elle n'avait fait encore pour aucun défenseur de la cause nationale, elle voulut que la liste nominale de tous les hommes composant son corps restât déposée dans les archives du sénat, et qu'un exemplaire de ce décret fût délivré comme certificat à chacun d'eux, pour attester qu'il avait pris part à cette mémorable expédition. Les officiers de

son corps lui offrirent de leur côté un sabre richement garni d'or et enrichi de diamants, portant cette inscription : *Le corps de la Lithuanie à son chef intrépide*, avec quatre vers polonais composés en son honneur.

Le lendemain de son arrivée, le gouvernement national, dans une séance tenue à cet effet, lui remit le brevet de général de division ; elle le nomma gouverneur de la ville de Varsovie, et peu après général en chef en remplacement de l'ancien généralissime Skrzynecki. Dans cette dernière charge cependant, l'intention qu'il manifesta ouvertement de suivre en tout point la ligne tracée par son prédécesseur, l'ordre du jour qu'il publia comme général en chef après la nuit du 15 août, lui aliénèrent tous les esprits. Krukowiecki en profita, et la Pologne re tomba sous le joug de ses oppresseurs.

Entré en Prusse avec le dernier corps polonais, le général Dembinski se réfugia en France, comme la plupart de ses compagnons d'armes. Après deux ans de séjour à Paris, il se reudit, en 1833, en Égypte, conduit par la perspective d'une guerre contre la Russie. Il débarqua le 15 juillet à Alexandrie, et fut envoyé par le pacha d'Égypte à l'armée de Syrie ; mais il est depuis revenu en Europe. Ses *Mémoires sur la campagne de Lithuanie*, publiés à Paris et à Strasbourg (chez Heitz), en 1833, ont froissé bien des susceptibilités. A. R-SKI.

DÉMEMBREMENT. *Démembrer*, c'est séparer les uns des autres les membres d'un corps. Au figuré, c'est séparer un corps politique en plusieurs parties, en retrancher une ou plusieurs pour les joindre à un autre corps ou pour en faire un corps distinct. En conséquence, *démembrement* signifie la dissolution ou le morcellement d'un corps politique. Le démembrement a lieu de trois manières : 1° par la ruine d'un empire trop étendu pour se soutenir au moyen de ses propres forces, lorsqu'il n'a pas à sa tête un grand homme, et qui, travaillé par des maux intérieurs, arrive à se partager en différentes souverainetés sans passer par la conquête étrangère : de cette espèce a été le démembrement de l'empire d'Alexandre et de Charle-

magne ; 2° par la conquête étrangère, par l'arrivée de nouveaux peuples qui fondent, avec ses débris, des états nouveaux : de ce genre a été le démembrement de l'empire romain ; 3° par la réunion, contre un seul état, de plusieurs puissances voisines qui l'écrasent et se partagent ses provinces, sans laisser subsister sa nationalité : tel a été le dernier partage de la Pologne. Presque toujours les causes du démembrement d'un empire agissent simultanément, mais rarement elles ont une force égale. Ainsi l'empire romain et la Pologne, usés également par leur constitution intérieure, ont succombé dans l'attaque étrangère ; l'empire de Charlemagne a été partagé entre ses enfants et ses officiers, mais il n'est pourtant devenu la proie ni des Hongrois, ni des Sarrazins, ni des Normands, si ce n'est en petite proportion.

Démembrer un fief, c'était en détruire l'unité et l'intégrité, et en former plusieurs fiefs tenus également chacun en hommage séparé. Ce démembrement avait lieu : 1° quand le vassal vendait les dépendances de son fief, sans retenir aucun droit ni aucune supériorité sur la partie aliénée ; 2° quand il remettait à ses vassaux, qui possédaient les arrière-fiefs, ou à ceux qui possédaient des censives dans sa mouvance, le droit qu'il avait sur eux ; 3° quand le vassal permettait à ses arrière-vassaux de posséder leurs fiefs en franc-aleu ou qu'il les cédait à d'autres seigneurs. C'était donc démembrer son fief que d'en retrancher des membres, et porter préjudice au seigneur dominant, qui n'eût plus été reconnu et qui n'aurait plus eu d'homme qui pût lui prêter foi pour les choses ainsi démembrées. Enfin c'était démembrer son fief que de le diviser de telle sorte que d'un fief on en fit plusieurs, à moins que la division du fief ne fût faite de manière que ses diverses parties formassent toutes ensemble un seul et même sujet.

Démembrer une justice, c'était en créer une avec réserve du ressort. Les seigneurs féodaux, hauts-justiciers, de quelque qualité qu'ils fussent, ne pouvaient créer ni concéder les droits de justice, de châtellenie et autres semblables, à leurs vassaux, dans leurs fiefs,

sans l'autorité du roi, parce que c'était là un droit de souveraineté incommunicable et indépendant. A. S.-A.

DÉMENCE, voy. FOLIE.

DÉMÉRARY, colonie anglaise de la Guiane (voy.), dans l'Amérique méridionale, sur la rivière navigable du même nom. Cette colonie comprend, avec les deux établissements voisins d'Essequibo et de Berbice, une superficie de 415 milles carrés géographiques. En 1829 elle comptait 79,000 habitants, c'est-à-dire 3000 blancs, 6,400 affranchis hommes de couleur, et environ 69,500 esclaves. Le café y vient parfaitement dans les parties élevées du sol; dans les basses terres on cultive beaucoup de canne à sucre. On exporte surtout du sucre de canne, du café, du rhum et du cacao. Dans ces derniers temps la culture du riz, à laquelle le sol de Démérary se prête particulièrement, y a été introduite. La capitale de la colonie, nommée *Strabreck*, sur la Démérary, siège du gouverneur, contient 10,000 habitants. Ce fut le sol fertile arrosé par l'Essequibo qui engagea, en 1740, les Hollandais à s'y établir les premiers; une foule d'Anglais suivirent plus tard leur exemple. Par le traité du 19 août 1814, la Hollande céda Démérary, avec Essequibo et Berbice, à la Grande-Bretagne. C. L.

DÉMÉTRIUS, nom de trois rois de Macédoine et d'un égal nombre de rois de Syrie. Nous ne nous occuperons ici que du premier de ceux-là.

DÉMÉTRIUS, surnommé *Poliorcète* (*πολιορκητής*, de *πόλις*, ville, et *ἔρκος*, mur, enceinte; *assiégeur*, et par extension *preneur de ville*), était fils d'Antigonus, celui des successeurs d'Alexandre auquel étaient échues la grande Phrygie, la Lycaonie, la Pamphylie et la Lydie, et naquit l'an 337 avant J.-C.

Au milieu des scènes confuses que présente l'histoire de cette époque, parmi cette foule de princes avides, ambitieux, sanguinaires, qui s'attaquent, s'allient, se trahissent et se dépouillent selon leur intérêt du moment, le nom de Démétrius rappelle quelques actions d'éclat, quelques sentiments généreux. Mais sa gloire n'est pas sans mélange : extrême dans ses travaux comme dans ses plaisirs, ce prince justifia la maxime de Platon, que les

naturels forts produisent les grands vices comme les grandes vertus. Ainsi sa tendresse pour Antigonus, sa soumission constante envers lui, sa fidélité pour ses amis, sa générosité envers ses ennemis, les égards qu'il eut pour ses femmes, ses efforts pour rendre à la Grèce son antique liberté, forment une heureuse opposition à ses honteuses débauches, à ses profanations, à son luxe, à son ambition sans bornes, à ses folles prodigalités pour des courtisanes, à sa perfidie envers Alexandre, fils de Cassandre.

La fortune de Démétrius offre d'ailleurs, comme sa vie, les contrastes les plus frappants : deux fois il élève sa puissance au-dessus de celle de tous les autres rois ses voisins, et deux fois, dépouillé de ses états, il tombe sous les coups de ces princes conjurés; il possède d'abord le plus vaste empire parmi les successeurs d'Alexandre, puis il meurt prisonnier de Séleucus.

A l'âge de 24 ans, Démétrius reçut de son père la mission d'aller combattre Ptolémée qui ravageait la Syrie: vaincu près de Gaza (312 ans avant J.-C., 1^{re} année de la cxxvii^e olympiade, il ne se laissa pas abattre par ce premier revers; il forma une nouvelle armée, et lorsque Cillès s'avancait pour le chasser de la Syrie, il surprit ce général de Ptolémée, mit ses troupes en déroute et le fit lui-même prisonnier. Peu de temps après il entreprit une expédition contre les Nabatéens, peuple de l'Arabie; à son retour, profitant de l'absence de Séleucus, il entra dans la Babylonie et ravagea cette province.

En Grèce, Cassandre, Polysperchon et Ptolémée avaient aboli la démocratie; Antigonus, leur ennemi, se déclara le protecteur de la liberté des peuples. Démétrius, son fils, avec une flotte de 250 voiles, se dirigea vers Athènes 307 ans avant J.-C.; il surprit cette ville, se rendit maître du port et annonça ses intentions: les Athéniens le reçurent comme un libérateur. Aussitôt il commença le siège du fort Munychie où se tenaient les soldats macédoniens; mais, sans attendre la fin de cette entreprise, il attaqua Mégare, se rendit maître de cette ville, et, lui laissant le choix de son gou-

vernement, il revint au fort Munychie, l'emporta et le rasa. Alors seulement Démétrius, cedant aux instances des Athéniens, entra dans leurs murs et leur rendit l'ancienne forme de leur gouvernement. Dans l'excès de leur joie, ils donnèrent à ce prince le nom de *sauveur*, de lui, ils le mirent au rang des dieux, lui décernèrent un culte public, enfin ils épuisèrent envers lui toutes les formes de la flatterie la plus outrée. Démétrius recut tous ces honneurs; puis, se proposant Bacchus pour modèle, il se livra à l'intempérance, au luxe, à la débauche avec la même ardeur qu'il avait déployée dans la guerre. Un ordre de son père vint le prendre au milieu de ces honneurs et de ces plaisirs: il les laissa sans regret, courut attaquer Ptolémée; puis, vainqueur de ce prince et de Menélas son frère, il leur enleva l'île de Chypre. Après cette expédition, il chassa de toute la Grèce les soldats macédoniens, rendit ce pays à la liberté, et, pour prix de ce bienfait, il fut proclamé chef de tous les Grecs, comme l'avaient été Philippe et Alexandre, aux états de la Grèce assemblés dans le Péloponèse.

Les autres rois, alarmés de ses succès, formèrent une ligue contre Démétrius et son père: ceux-ci, vaincus dans les plaines d'Ipsus, où Antigonus perdit la vie, furent dépouillés de leurs états que se partagèrent Ptolémée, Séleucus, Cassandre et Lysimaque (301 ans avant J.-C.). Après cette bataille, Démétrius croyait trouver une retraite assurée chez les Athéniens: ceux-ci lui refusèrent l'entrée de leur ville. Ce refus l'indigna, mais ne l'abattit point.

Ne conservant de toutes ses possessions que l'île de Chypre, Tyr, Sidon, quelques villes en Grèce et en Asie, il recommença l'édifice d'une nouvelle puissance. Il attaqua Lysimaque, ravagea ses états et s'empara de la Cilicie. Cassandre était mort. Demétrius se fit déclarer Alexandre, et se fit reconnaître roi de Macédoine. Il se voyait à son s'en rendre maître, parvint aux Athéniens qui s'étaient retirés dans leur ville. Ils se déterminèrent à lui offrir leur ville. Démétrius accepta leur offre avec une grande joie et s'avança vers eux.

Extrait de l'Encyclopédie de M. Taine

Démétrius reprend alors ses projets ambitieux, il fait de vastes préparatifs pour écraser ses rivaux, mais son luxe et son orgueil l'avaient rendu odieux à ses sujets aussi, lorsqu'il marcha à la rencontre des autres rois ligues contre lui, ses soldats l'abandonnèrent et il est obligé de prendre la fuite. Ce prince, après quelques nouvelles tentatives, quelques succès passagers, est obligé de se remettre à la disposition de Séleucus, son gendre. Relégué par ce dernier dans la Chersonèse de Syrie, il s'y abandonne à tous les excès et meurt, au bout de trois années, de son intempérance et de ses débauches (l'an 284 avant J.-C.).

DEMETRIUS DE PHALÈRE, ainsi nommé de la ville de Phalère dans l'Attique, vivait 300 ans avant J.-C.; il était fils de Phanocrate, qui avait été esclave dans la maison de Conon et de Timothée. Il fut le disciple et l'ami de Théophraste, et, instruit par un si bon maître, il cultiva avec un égal succès, ainsi que le remarque Cicéron, la philosophie et l'éloquence. Il prit part assez jeune aux affaires publiques de sa patrie et se fit connaître comme orateur lorsque Démétrius était déjà avancé en âge. Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la prise d'Athènes par Antipater et l'occupation de la citadelle de Munychie par Cassandre son fils, Démétrius éprouva les vicissitudes de la fortune: il fut obligé de s'exiler deux fois, tantôt pour éviter le sort de Demosthène, tantôt pour se soustraire à celui de Phocion, et se vit condamné en son absence, la première fois comme sacrilège, la seconde fois comme traître. S'étant retiré auprès de Cassandre, ilagna sa confiance, et lorsqu'il fut de retour dans sa patrie, il fut nommé l'un des quatre magistrats qui gouvernaient Athènes pendant dix années, et se voyait alors le premier des Athéniens. Il fut nommé à plusieurs reprises à la tête de la république, et se voyait à son tour le premier des Athéniens. Il fut nommé à plusieurs reprises à la tête de la république, et se voyait à son tour le premier des Athéniens.

aux beaux-arts, le soin qu'il prit d'employer la persuasion et d'éviter de faire sentir son autorité, lui concilièrent l'affection des Athéniens qui lui élevèrent, dit-on, 360 statues. Mais lorsque Démétrius Poliorcète vint assiéger Athènes et promettre à tous les citoyens leur ancienne liberté, ceux dont les revenus ne s'élevaient pas à mille drachmes (environ 900 francs), et à qui Cassandre avait enlevé les droits civiques, se déclarèrent en faveur de Poliorcète, et Démétrius, obligé de quitter Athènes, vint se mettre sous la sauvegarde de son rival qui l'accueillit avec distinction, et lui donna sur sa demande une escorte pour le conduire à Thèbes. Les Athéniens ingrats renversèrent en un seul jour toutes les statues qu'ils avaient élevées à Démétrius et le condamnèrent à mort. Après un court séjour à Thèbes, il se retira en Égypte auprès de Ptolémée Soter, dont il gagna bientôt la confiance et l'amitié, et qui lui donna la fonction honorable de veiller à l'observation des lois. Ce fut en Égypte qu'il composa un grand nombre d'ouvrages qui sont tous perdus pour nous, et qui roulaient sur la politique et sur la morale. Les auteurs ecclésiastiques prétendent que c'est d'après son conseil que fut fondée la célèbre bibliothèque d'Alexandrie; quelques-uns d'entre eux vont même jusqu'à lui attribuer l'idée de la traduction des Septante. Démétrius vécut paisiblement en Égypte pendant 19 ou 20 ans, sous le règne de Ptolémée Soter; mais Ptolémée Philadelphie, que son père avait choisi pour successeur, malgré l'avis de Démétrius et au préjudice du fils d'un premier lit, fut à peine monté sur le trône qu'il priva le conseiller de toutes les distinctions et le relégua dans une province éloignée, où il mourut de la piqûre d'un aspic.

Cicéron, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, rend justice au mérite et au talent de Démétrius; voici en particulier le jugement qu'il en porte dans le *Brutus*: « Démétrius fut le plus savant de tous les orateurs d'Athènes; mais moins exercé au maniement des armes qu'aux jeux de la palestra, il charmait les Athéniens plutôt qu'il ne les enflammait: aussi était-ce de l'école paisible du sa- »

Théophraste, et non de la tente du guerrier, qu'il était sorti pour braver les ardeurs du soleil et la poussière des combats. Il altéra le premier le véritable caractère de l'éloquence, et lui ôta son nerf et sa vigueur; il aimait mieux paraître doux que fort, et il le fut en effet, mais d'une douceur qui pénétrait les âmes sans les émouvoir. On gardait le souvenir de sa diction harmonieuse, mais il ne savait pas comme Périclès laisser l'aiguillon avec le sentiment du plaisir dans l'âme de ses auditeurs. » — Les savants sont d'accord aujourd'hui que le *Traité de l'Élocution, περὶ ἐπισημίας*, publié pour la première fois par Alde l'ancien dans le *Recueil des Rhéteurs Selecti*, en 1779, par J.-G. Schneider, avec un bon commentaire, et en dernier lieu par M. Walz, dans la nouvelle édition des *Rhéteurs grecs*, n'est pas de Démétrius de Phalère, et doit être attribué à Démétrius d'Alexandrie, qui a vécu sous Marc-Aurèle.

L. V.

DÉMÉTRIUS (les) de Russie, voy. **DEMETRI**.

DEMI DIEU, voy. **DIEUX**.

DEMIDOF, famille noble russe, partie, il y a un peu plus d'un siècle, d'une obscure origine, et qui s'est placée au rang des plus célèbres par d'éminents services rendus à l'état, par les grandes richesses que l'exploitation des mines de l'Oural accumula dans son sein, et par le noble usage qu'en firent plusieurs de ses membres, à qui la Russie doit diverses fondations d'utilité publique.

Le premier qui se soit fait connaître est NIKITA Demidof, simple forgeron de Toula. Ce fut sous sa direction que le gouvernement moscovite établit à Neviansk district d'Iékaterinebourg, le 23 avril 1699, la première fonderie de fer de toute la Sibérie, où cette industrie est aujourd'hui si florissante. Pierre-le-Grand, ayant reconnu son talent, l'avait nommé, à cet effet, commissaire impérial; et il fut si satisfait de la gestion de Demidof et des résultats obtenus, qu'en 1702 il lui fit don de l'usine avec toutes ses dépendances. Elle fut, pour ainsi dire, la mère de toutes celles qui ne tardèrent

(*) Erman, dans son *Voyage*, t. I, p. 313, pour Toghisk la province.

pas à animer les solitudes de l'Oural, dans le gouvernement de Perm, et qui ensuite y créèrent d'immenses richesses. Cependant elle passa plus tard en d'autres mains. Nikita reçut aussi de la reconnaissance de son souverain des lettres de noblesse.

Le fils de cet habile mineur, АКИНЪ НИКИТИЧЪ *, marcha sur ses traces et devint plus particulièrement encore le père de la métallurgie russe. Ayant eu connaissance d'anciens travaux entrepris en Sibérie, sur l'Irtych et l'Ob supérieur, pour exploiter l'or, l'argent et le cuivre de l'Altaï, il fit explorer ces contrées par des mineurs allemands; et, encouragé par leurs rapports, il y envoya en 1727 des travailleurs qui établirent une usine sur le lac Kolyvân, dont le nom fut attaché dans la suite à tout le district de mines. Cette exploitation devint, et elle est encore aujourd'hui, d'une grande importance pour le pays. Le gouvernement russe récompensa les efforts de l'actif et intelligent métallurgiste en lui conférant le titre honorifique de conseiller d'état. НИКИТА АКИНЪВИЧЪ succéda à son père dans ses vastes possessions, et dès l'année 1744 il put annoncer au gouvernement qu'il avait obtenu 25 pouds et 18 zolotniks d'argent sur 233 pouds de minerai **. Vinrent ensuite les lavages d'or : celui de Nijnii-Taghilsk, sur la pente asiatique de l'Oural, découvert par Nikita en 1725, ou peut-être même plus tôt, mais qui fut exploité plus tard seulement, lorsqu'on n'eut plus à craindre que le gouvernement ne s'emparât de ces richesses, est encore aujourd'hui l'un des plus productifs de tons. Outre l'or, on y lave aussi beaucoup de platine.

A l'illustration des hautes fonctions vint bientôt se joindre celle des richesses et des grands services rendus dans l'industrie. VASSILII Demidof fut nommé, en 1741, secrétaire en chef du sénat, fonctions auxquelles il dut le titre de

(*) Акинъ ou Ekinъ est, en russe, l'équivalent de Hyacinthe; Nikitich signifie fils de Nikita ou Nioctas, d'après l'usage des Russes de joindre un nom patronymique à leur nom.

(**) Le poids réel de l'argent est de 25 pouds et 18 zolotniks.

conseiller d'état, et IVAN, autre membre de cette famille, avança en 1764, dans la marine, jusqu'au grade de contre-amiral.

Mais c'est surtout comme amis des lettres et en contribuant aux progrès de l'instruction publique dans leur patrie que les Demidof se sont distingués dans les derniers temps. ПРОКОПЕ АКИНЪВИЧЪ, second fils de l'industriel mineur, fonda en 1772, à Moscou, une école de commerce destinée à offrir une instruction complète (autant que l'exige leur futur état) aux fils des marchands russes. En 1800 cet établissement fut transféré à Saint-Petersbourg, où il a été compris au nombre de ceux auxquels l'impératrice Marie Fœdorovna vouait avec tant de zèle ses soins particuliers. ПАВЪ ГРИГОРИЕВИЧЪ Demidof, né à Rével en 1738, mort à Saint-Petersbourg en 1826, fit dans sa jeunesse de grands voyages dans toutes les parties de l'Europe, les utilisant surtout pour étudier l'art du mineur à Freiberg, dans l'Erzgebirg, et pour entendre Linné dans sa chaire de l'université d'Upsal. Les sciences naturelles formèrent son étude favorite. Afin de s'y livrer avec plus d'avantage, dans l'intérêt surtout de ses vastes exploitations, il forma, dans sa maison de la Slobode allemande, à Moscou, un riche cabinet d'histoire naturelle auquel, entre autres, celui de la comédienne Clairon servit de base; et il convertit les dépendances de cette maison en un jardin botanique, aujourd'hui détruit, mais riche alors en plantes et surtout en arbres exotiques; car les espèces de bois étaient sa spécialité. L'université de Moscou reçut de lui en don la majeure partie du cabinet, et il y fonda aussi une chaire pour sa science de prédilection. La ville de Jaroslavl lui doit le lycée Demidof, fondé en 1803 sous le nom d'Athénée ou d'École des hautes sciences, et qui occupe dans l'instruction publique un rang inférieur seulement aux universités *. Au moment

(*) On peut voir sur cet établissement les détails qu'a donnés l'auteur de cette notice dans son ouvrage intitulé : *La Russie, la Pologne et la Prusse*. A la page 266 on en trouve le sommaire.

de sa mort, ce patriote russe, membre de toutes les principales sociétés savantes de l'empire, était chevalier de plusieurs ordres nationaux et étrangers, conseiller privé, etc. L'empereur avait fait frapper en son honneur une médaille dont on peut voir le dessin dans le *Catalogue systématique des livres de la bibliothèque de Paul Demidof, etc.*, arrangé suivant son système bibliographique, disposé et mis en ordre par lui-même, et publié par le célèbre naturaliste Fischer, à Moscou, 1806, in-4°.

Encore plus près de nous, NIKITA Demidof, conseiller privé et chambellan de l'empereur, se distingua par son amour des sciences : on lui doit quelques opuscules sur la balance du commerce, sur la théorie des capitaux, et sur quelques questions d'économie politique et privée, opuscules rédigés en français et publiés en 1826 et 1827 à Saint-Petersbourg ou à Moscou. Son fils NICOLAI NIKITITCH, né à Saint-Petersbourg en 1774, épousa la comtesse Élisabeth Strogonof dont on voit au cimetière du Père-La-Chaise le somptueux mausolée. Colonel en retraite, il leva à ses frais, en 1812, un régiment et le conduisit contre les Français. Sa galerie de tableaux est renommée, et il forma plusieurs autres collections. Après un séjour de 20 ans en France, il alla en Italie et mourut à Florence en 1828. De ses deux fils, l'ainé, M. PAUL Demidof, chambellan et gouverneur civil de Koursk, a ajouté aux nombreux bienfaits émanés de cette famille en destinant une somme annuelle de 20,000 roubles, payable à partir de 1831 et sa vie durant, puis encore vingt-cinq ans après sa mort par sa famille, à fonder des prix de 5,000 roubles pour les auteurs qui, au jugement de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, auront enrichi la littérature russe des ouvrages les plus importants et les plus utiles. Outre ces 20,000 roubles, M. Demidof, qu'on peut appeler le Monthyon russe, a affecté 5,000 fr. chaque année à l'impression des manuscrits couronnés par l'académie. Enfin son frère, M. ANATOLE NICOLAÏEVITCH Demidof, dont le nom a retenti dans nos expositions des

arts et de l'industrie, est attaché à la légation russe de Paris. Pour honorer la mémoire de son père, il a fondé (1833) à Saint-Petersbourg un *asile pour les indigents laborieux*, moyennant la somme de 500,000 roubles consacrés à cet objet.

Tel est le noble usage qu'ont fait, à différentes époques, les membres de cette famille du métal précieux et utile qu'ils arrachent aux entrailles de la terre pour le fondre ensuite dans leurs nombreuses usines de l'Onral. Après les Zebakine, propriétaires actuels de Néviensk, ils ont les plus riches lavages d'or, et leur fer de Nijnii-Taghilsk est le meilleur que l'on ait en Russie. Avec tant de moyens de faire le bien, les Demidof, marchant sur les traces de leurs ancêtres, voudront toujours faire bénir leur nom, fruit délicieux des richesses bien employées.

J. H. S.

DEMI-LUNE, ouvrage de fortification composé de deux faces et quelquefois d'un ou de deux flancs, construit en avant d'une courtine pour la couvrir. L'angle formé par les deux faces, qui était d'abord rectiligne, a été ensuite arrondi. Cet ouvrage, connu dans l'origine sous le nom de *ravelin*, était fort petit; Vauban lui donna plus d'étendue. Comontaingne non-seulement augmenta sa capacité, mais encore ajouta beaucoup à ses propriétés défensives, en plaçant dans son intérieur un réduit bien revêtu, armé d'un parapet en terre de 5 mètres au moins d'épaisseur, avec un fossé de 12 à 15 mètres de largeur, à contrescarpe revêtu en maçonnerie. Il donna à ce réduit des flancs parallèles à la perpendiculaire du front, qui peuvent tirer dans les brèches et sur les passages du fossé des bastions. La demi-lune devint par ces dispositions un ouvrage important dans la défense des places (*voy.*), puisqu'il faut l'attaquer en même temps que les bastions voisins. Ses feux, qui couvrent la courtine et les flancs des bastions contre l'artillerie assiégeante des première et seconde parallèles, conservent aux défenses du corps de place toute leur influence protectrice pour le moment extrême où l'assiégeant veut s'établir sur la crête des chemins couverts (*voy.*); en même temps, ils défendent de

de, et plus en avant que ne fait le flanc, le chemin couvert des bastions, sur la crête duquel sont les batteries de brèches.

Le relief de la demi-lune doit être tel quand elle est prise, l'ennemi ne découvre dans les bastions, et contrairement ceux-ci et la courtine et dans son intérieur : pour cela, sur le sommet d'un mètre et on lui sur la crête du chemin couvert mandement de 1 mètre 66 centimètres (5 pieds); on donne au réduit 2 mètres (2 pieds) de commandement la demi-lune, en sorte que des obus réduits on peut encore, par la demi-lune, même quand elle est prise, tirer des obus dans le couronnement du chemin couvert des bastions.

C-TR.

II-MÉTAL, voy. MÉTAUX.

DEME (GERMAIN-CHRISTOPHE-LOUIS), écrivain allemand, auteur de nombreux ouvrages populaires et de traités sacrés que ses compatriotes considéraient immédiatement après celles de Herder, naquit en 1760 à Meissen, alors ville libre impériale, où il fut théologien. Après avoir subi ses études, il fut nommé recteur en 1785 du gymnase de cette ville, et, en 1792, surintendant ecclésiastique. En 1800, il devint conseiller au consistoire de Meissen et surintendant général des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique du duché de Saxe-Altenbourg. Il mourut le 26 décembre 1822.

Il a écrit des livres de cantiques, imprimés pour la première fois en 1799, le second en 1807. Il a aussi le désir d'améliorer l'état moral de son pays, il publia, sous le nom supposé de *Stille*, un ouvrage ayant pour titre *Le fermier Martin et son père*, 1792-1793 (3 vol. in-8°; 3^e édition, 1801, 3 vol. in-8°), qui a été immédiatement reçu du public un succès remarquable, mais encore mérita les éloges de Wieland, qui en loua l'esprit socratique. *Les Contes de Meissen* (Riga, 1792-1793, 2 vol. in-8°; 2^e édition, 1797, et deux autres de ses ouvrages intitulés : *Six années de la vie de*

Charles Burgfeld (Leipzig, 1793, 1 vol. in-8°), et *Soirées passées dans la société d'hommes bons et instruits* (Gotha, 1804, 2 vol. in-8°), furent également reçus avec faveur. Après sa mort parurent ses *Sermons prononcés dans des occasions particulières*, Neustadt-sur-l'Orla, 1823, 1 vol. in-8°, qui respirent une piété douce et éclairée. Deme réunissait à une profonde connaissance des hommes et de leurs besoins le talent de rendre intéressants les sujets qu'il traitait; il entraîne l'esprit de ses lecteurs par le cachet d'individualité de chacun des personnages qu'il met en scène, et par un langage noble, simple et touchant, qui charme à la fois l'esprit et le cœur. Tous ses écrits, tant ceux en vers que ceux en prose, font voir qu'ils ont été conçus dans le but de répandre des sentiments de piété et une philosophie pratique aimable.

C. L.

DÉMOCRATIE. Malgré les efforts de certains législateurs, l'inégalité des conditions se glissera toujours dans la société civile et s'y perpétuera avec les causes inévitables qui l'engendrent (voy. SOCIÉTÉ). Cette inégalité est naturellement, dans chaque société, plus ou moins prononcée; elle subit, en outre, une révolution continuelle dont l'histoire enregistre les crises principales. Quand l'inégalité est tranchée au point qu'une classe prépondérante finit par se constituer et envahir le gouvernement de l'état, il faut, dans cette classe, en possession de la souveraineté, apercevoir l'élément appelé *aristocratique*. Le reste du peuple, plus ou moins étranger aux affaires, forme l'élément *démocratique*. Quelquefois cet élément démocratique s'affranchit : il fonde alors le règne de l'égalité politique universelle; le gouvernement est en ce cas démocratique par excellence. Mais on conçoit qu'il puisse être aussi démocratique, aristocratique et même monarchique tout à la fois, et que, dans ce mélange, les éléments sociaux concourent ensemble à des degrés très différents. L'élément démocratique, sous les principaux aspects qui lui appartiennent, va faire ici l'objet particulier de notre attention.

Pour maintenir le gouvernement dé-

mocratique, qui est l'égalité politique, Lycurgue, Solon, et tous les écrivains anciens et modernes, ont bien vu qu'il fallait premièrement songer à détruire l'inégalité civile. Cette inégalité a pour causes : 1° l'industrie de chacun ; 2° la famille, qui perpétue l'inégalité en y ajoutant sans cesse. Ces deux causes ou ces deux faits ont été, en conséquence, de tout temps l'objet ou le point de mire du génie démocratique. On doit envisager Platon comme s'étant montré le plus intrépide à rétablir l'égalité civile, puisque, dans sa République, il abolit radicalement et l'industrie et la famille. Lycurgue et Solon diffèrent de Platon comme le praticien diffère du théoriste. Platon écrivait sans être embarrassé par les difficultés d'exécution, au lieu que les législateurs de Sparte et d'Athènes furent obligés de sacrifier aux mœurs et aux habitudes établies.

Lycurgue n'osa point abolir la famille et craignit d'instituer expressément la communauté des femmes : il invita seulement les femmes à se faire elles-mêmes communes. Aristote, dans sa Politique, rapporte que la recommandation de Lycurgue porta tous ses fruits. Les enfants de la république étaient élevés en commun. Il n'était pas permis de tester. Quant aux biens, Lycurgue les partagea également entre tous les citoyens. Cette tentative hardie lui coûta un œil, qu'il perdit dans une sédition. Pour conserver l'autre, il sentit qu'il ne fallait pas se montrer inflexible jusqu'au bout. Aussi n'osa-t-il point faire passer en obligation pour l'avenir cette égalité de fortune. Il essaya uniquement de la maintenir en ôtant les moyens de la rompre, c'est-à-dire en proscrivant l'industrie. Les arts nécessaires furent le partage d'ilotes ou d'esclaves retranchés de la société. C'étaient les hommes que Platon appelle *de la race de fer*. Tout commerce fut donc interdit, ainsi que la monnaie d'or et d'argent. Lycurgue adopta une monnaie de fer, de telle sorte que, pour transporter une petite somme, il fallait une charrette et des bœufs. Les citoyens n'étaient occupés naturellement que des affaires publiques ; la défense de la patrie les absorbait tout entiers.

Solon, avec le même but que Lycurgue, ne put aller si avant. Quelqu'un lui demandant s'il avait donné les meilleures lois aux Athéniens : « Je leur ai donné », répondit-il, les meilleures « qu'ils puissent supporter. » Par *meilleures* on voit ici ce qu'il faut entendre.

Le législateur des Hébreux, après avoir, comme Lycurgue, partagé également les terres, voulut qu'au bout de cinquante ans, époque du jubilé, chacun restât dans son lot primitif. L'égalité originelle se trouvait de la sorte rétablie périodiquement d'une manière certaine.

Nous avons cru devoir insister brièvement sur ces résultats les plus extrêmes du génie démocratique, d'autant plus qu'ils ont été renouvelés de nos jours, avec des variantes, par les théories du saint-simonisme, du fouririsme, etc., etc. (voy. SAINT-SIMON, Charles FOURIER, ASSOCIATION, etc.). Un essai historique sur toutes ces théories d'économie sociale, qui se sont produites dans le monde à presque toutes les époques, est encore à faire.

Les sociétés modernes, même dans leurs plus grands excès démocratiques, ne vont point jusqu'à tenter de ramener violemment l'égalité civile : nous les voyons favoriser l'essor de l'industrie et du commerce, causes premières de l'inégalité, mais qui, protégés et rendus libres, se trouvent appelés à y remédier. D'un autre côté, le génie démocratique actuel semble respecter la famille ; il se contente d'organiser, selon ses vues, chaque famille en particulier (voy. droit d'AINESSE, SUBSTITUTION, SUCCESSION). Les nations d'aujourd'hui, démocratiques ou non, ont la paix et toutes les jouissances matérielles pour but ; les sociétés antiques n'existaient, au contraire, que pour la guerre. Ces points sont essentiels ; mais nous devons ici nous borner à les indiquer.

De l'égalité civile dépend, avons-nous dit, l'égalité politique, et *vice versa*. Néanmoins l'égalité politique trouve plus facilement à se satisfaire, il n'est pas rare de voir celle-ci complète, à voir, en d'autres termes, le gouvernement rendu démocratique au plus haut degré, tandis qu'au-dessous de lui.

c'est-à-dire dans l'ordre civil, l'inégalité ne cesse de se produire à grands traits. Cette remarque doit nous servir de transition pour arriver à l'examen de la démocratie dans l'ordre politique, de la démocratie appelée à constituer le gouvernement.

Il semble, au premier coup d'œil, que les sociétés, à leur berceau, durent se gouverner démocratiquement; ce n'est que par suite d'un lent progrès que le souverain pouvoir, s'éloignant de sa source naturelle, qui est la communauté, vint se concentrer dans le petit nombre, et plus tard jusque dans les mains d'un seul homme. Ce raisonnement, qui a séduit Puffendorf, n'est que spécieux et se trouve d'ailleurs contredit par l'histoire. C'est une tradition vulgaire, dit Vico, que le monde fut d'abord gouverné par des rois. La nature des choses mieux observée confirme ici la tradition.

Les sociétés primitives, sans expérience, doivent recourir au gouvernement le plus simple, le plus facile, qui est évidemment le gouvernement d'un seul. « Pour former un gouvernement modéré, dit Montesquieu, il faut combiner les puissances, les régler, les tempérer, les faire agir; donner, pour ainsi dire, un lest à l'une, afin de la mettre en état de résister à une autre; c'est un chef-d'œuvre de législation que le hasard fait rarement ou laisse faire à la prudence. Un gouvernement despotique, au contraire, saute, pour ainsi dire, aux yeux; il est uniforme partout. Comme il ne faut que des passions pour l'établir, tout le monde est bon pour cela. Les révolutions auxquelles les peuples de la Grèce se trouverent en proie dès leur origine méritent de fixer les regards des publicistes. Ces démocraties jeunes et impatientes ne pouvaient souffrir l'autorité absolue d'un chef, et cependant ne trouvaient, livrées à elles-mêmes, que malheur et désordre. C'est pourquoi elles flottaient incessamment entre le despotisme et l'anarchie. La mission comme la gloire de Lycurgue et de Solon fut d'établir le gouvernement modéré, en soumettant la démocratie à des règles sagement combinées.

Chaque sorte de gouvernement a ses lois fondamentales; ces lois constituent la nature du gouvernement: or, par nature du gouvernement, il faut entendre, selon Montesquieu, *ce qui le fait être tel*. Les lois fondamentales de la démocratie ont trait au droit de suffrage et à la manière de le donner. Ces lois fixent, en outre, le nombre de citoyens devant former au *minimum* l'assemblée souveraine (*Esprit des lois*, liv. I).

Examinons maintenant le gouvernement démocratique en action, ou dans sa manière de remplir le but de tout gouvernement. Ce but est de protéger la liberté civile, en d'autres termes le droit et la sécurité de chacun: *Sub tutela juris publici latet jus privatum* (Bacon). Pour remplir son but, le gouvernement a besoin d'énergie, de dextérité. Qu'on se figure un pouvoir ailé, un dieu planant sur la société: il s'élance rapidement vers l'endroit où quelque mal se manifeste; sa vigilance le prévient ou le répare aussitôt. N'est-ce point là l'idée qu'on peut se faire du gouvernement par excellence? Cette idée n'est autre chose que la réunion supposée complète, c'est-à-dire dans le même individu, et de la force matérielle qui exécute et de la volonté directrice. A mesure que cette volonté se séparera de la force matérielle ou du bras qui exécute, le bras de son côté cessera d'agir avec le même propos. Enfin, si la volonté directrice vient à résider dans le concours de toutes les volontés particulières, ce concours étant très lent, quelquefois même impossible à se former, l'action gouvernementale, faible en proportion, pourra devenir nulle. Pareille au débris d'un naufrage, elle flottera au gré des vents et des flots.

Tel est le gouvernement démocratique, gouvernement sans nerf, incapable par lui-même de tenue, de prudence, d'action réglée, en un mot de conduite. Aussi Montesquieu se voit-il amené à lui donner la vertu pour principe. C'est qu'en effet avec un tel principe le gouvernement est presque inutile: la vertu dans chaque citoyen ne lui laisse rien à faire. Pour J.-J. Rousseau, l'évangéliste de la démocratie, nous le voyons s'écrier à la fin de son livre qu'un peuple

de dieux se gouvernerait démocratiquement. « Un gouvernement si parfait, ajoute-t-il, ne convient pas à des hommes ! » Toutefois observons que ce n'est pas ici le gouvernement qui est parfait; il est, au contraire, *l'outil* le plus défectueux, à tel point qu'il nécessite dans les citoyens la perfection, selon J.-J. Rousseau, et selon Montesquieu la vertu; le tout afin de n'être point mis en usage et de rester continuellement sans objet.

De ce que nous venons d'exposer, il résulte que toutes les démocraties, dont la carrière s'est poursuivie ou se poursuit encore si brillamment, n'ont dû leur maintien et leur prospérité qu'à des circonstances particulières, capables de tenir lieu de vertu ou de perfection; car on sent bien que la vertu et la perfection ne seront jamais générales parmi les humains.

Cependant, par vertu, Montesquieu veut qu'on entende principalement l'amour de la patrie. Or, il est certain que, dans l'antiquité, l'amour de la patrie était général, et, de plus, porté au plus haut degré. Mais cet amour de la patrie n'était point, à proprement parler, une vertu: on ne doit voir en lui qu'une nécessité ignorée de notre temps, et due dans l'antiquité à une circonstance particulière, sur laquelle il faut d'autant plus s'expliquer que cela nous conduit directement à caractériser le droit des gens entre les démocraties.

Dans les démocraties très avancées, l'ordre civil et l'ordre politique se trouvant confondus, l'homme et le citoyen ne faisant qu'un, en d'autres termes la société n'étant pas distincte et séparée de son gouvernement, il arrivera que les guerres n'auront pas lieu de gouvernement à gouvernement, abstraction faite de la société, mais au contraire de société à société. De là pillage absolu de tous les biens, esclavage civil des vaincus, en un mot, destruction de la société. On comprendra mieux maintenant la remarque suivante de Montesquieu: « Une cité sans puissance courait les plus grands périls. La conquête lui faisait perdre non-seulement la puissance exécutive et la législative, comme au-

« jourd'hui, mais encore tout ce qu'il y a de propriété parmi les hommes: liberté civile, biens, femmes, enfants, temples et sépultures même! » Un pareil droit des gens ne pouvait qu'enfanter un excessif amour de la patrie, puisqu'en effet, cet amour de la patrie n'était autre chose que l'amour de soi, l'instinct animal de la conservation. Or, c'est à lui, à cette cause particulière que les démocraties de l'antiquité ont dû leur maintien. Elles étaient comme des armées qui sentaient le besoin de la discipline.

La puissante démocratie américaine se conserve de nos jours par une circonstance toute autre, par le travail auquel se livrent tous ses membres*. La république américaine n'est qu'un vaste atelier: or, dans un atelier très actif, la police est jusqu'à un certain point inutile; le travail continu en tient lieu, et, mieux que toute puissance extérieure, même la plus despotique, maintient chacun à son rang et dans sa place. Les démocraties de l'Amérique méridionale, faute d'une circonstance particulière qui les fasse prospérer, subissent toutes les conséquences de leur nature et nous présentent le spectacle d'une anarchie éternelle qui a fini par lasser même nos regards. Le Paraguay tombé sous le despotisme du docteur Francia conserve seul une attitude respectable.

Quand les États-Unis auront, comme les Romains, subjugué leur univers, c'est-à-dire réalisé toutes les conquêtes de l'industrie et du commerce, le repos, l'oisiveté, rendront inévitables la chute de l'édifice démocratique. On sentira alors le besoin d'être gouverné. Un pouvoir fortement organisé, indépendant et peut-être irresponsable, se créera lui-même. D'ailleurs, l'inégalité civile étant très prononcée, l'inégalité politique devra s'ensuivre. Les riches, s'ils ne forment déjà un parti entré dans l'arène, font au moins bande à part et se tiennent tranquilles au milieu de l'agitation universelle. Cela n'est-il par fort significatif?

(*) Pour se faire une juste idée de ce travail, on peut lire un article fort remarquable de M. Michel Chevalier, inséré dans la *Revue des Deux Mondes*, octobre 1836.

« Les riches, dit M. de Tocqueville*,
« aiment mieux abandonner la lice que
« d'y soutenir une lutte souvent inégale
« contre les plus pauvres de leurs con-
« citoyens. Ne pouvant pas prendre dans
« la vie publique un rang analogue à celui
« qu'ils occupent dans la vie privée, ils
« abandonnent la première pour se con-
« centrer dans la seconde. Ils forment
« au milieu de l'état comme une société
« particulière qui a ses goûts et ses jouis-
« sances à part. »

A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritables démocraties, et il n'en existera jamais; car une véritable démocratie suppose une société fort restreinte qui, presque toujours en séance sur la place publique, y peut décider elle-même souverainement toutes les affaires. Lors donc qu'on parle des démocraties qui ont existé ou qui existent encore, il est clair que c'est de démocraties plus ou moins imparfaites. Mais le degré au-dessus duquel un gouvernement cesse d'être démocratique, comment le fixer? Nous croyons qu'à cet égard il est facile de s'entendre. Le gouvernement n'est plus à proprement parler une démocratie sitôt qu'en lui vient à s'introduire un corps aristocratique, ce dernier étant toujours reconnaissable. Voy. ARISTOCRATIE.

En France, le roi héréditaire est certainement une très grande existence aristocratique; mais à part cette existence aristocratique, nous n'en voyons point d'autres: tout le reste est par conséquent démocratie à nos yeux. Aussi M. Royer-Collard appelle-t-il démocratie royale le gouvernement tel que l'a fait notre révolution de juillet (*voir son discours sur la Pairie, session de 1831*). Un corps aristocratique, lui aussi, existe selon des lois qui en constituent la nature ou *ce qui le fait être tel*. Un corps aristocratique est un élément social qui, par conséquent, réside en une classe ou association de familles: d'où il suit que, par rapport à l'individu, l'aristocratie est héréditaire, est un privilège de naissance. C'est pour se conserver que l'aristocratie s'incorpore de nouveaux membres choisis

(*) *De la démocratie aux Etats-Unis, 1^{re} édit., Paris, 1835, 2 vol. in-8°.*

parmi les plus illustres plébéiens, appelés de la sorte à être chefs de race. Elle accorde par là des lettres de naturalisation; car le corps aristocratique est comme un peuple distinct, une nationalité particulière dont les rapports avec la démocratie et le monarque se trouvent en quelque manière réglés par le droit des gens*. Voulez-vous qu'il n'existe plus d'aristocratie? détruisez ce corps tel que nous venons de le dépeindre, et instituez à la place un *cens*, niveau général posé sur la société. Le cens est éminemment démocratique; il n'y a que son abolition qui le soit davantage.

Sans l'expérience et la raison pour le contenir, notre esprit, en matière de gouvernement, se livre à la logique, comme notre corps à tout ce qui le flatte. La loi du bien-être physique et la loi du bien-être intellectuel sont deux lois corrélatives: il n'est pas moins dangereux ni moins immoral peut-être de s'abandonner à l'une qu'à l'autre, et les nations comme les individus paient cher quelquefois un funeste égarement! Cette logique en matière de gouvernement, qui n'est autre chose que l'esprit démocratique, a passé fatalement en France par toutes ses phases et devrait bien servir d'exemple aux nations voisines, actuellement en travail pour enfanter une constitution.

Aux mots MUNICIPALITÉ, CONSEILS ADMINISTRATIFS, GARDE NATIONALE, ÉLECTIONS (des députés), PRESSE (*liberté de la*), etc., on verra à quel degré d'extension la démocratie en France se trouve aujourd'hui fixée. V.

DÉMOCRITE, philosophe grec, naquit à Abdère, ville de Thrace peu éloignée de Stagyre, patrie d'Aristote, l'an 470, ou suivant d'autres l'an 460 av. J.-C.; et il mourut vers 356, dans un âge très avancé. Héritier d'une fortune considérable après la mort de son père, il en abandonna à ses frères la plus grande partie, ne se réservant qu'une somme d'argent nécessaire pour exécuter ses projets de voyage. Le désir d'apprendre lui fit effectivement visiter l'Égypte, où il étudia la géométrie sous la

(*) Cela est bien manifeste en Angleterre, et nous voudrions pouvoir nous étendre sur ce point intéressant.

direction des prêtres ; l'Asie-Mineure et la Grande-Grèce qu'illustraient à cette époque les disciples de Pythagore. Il est douteux qu'il ait porté ses pas jusque dans la Perse, la Chaldée et l'Inde, et plus que douteux qu'il ait passé quatre-vingts ans en pays étranger. Ses pèlerinages scientifiques accomplis, Démocrite revint à Abdère, se mêla pendant quelque temps des affaires publiques, puis y renonça volontairement, reconnaissant qu'il était plus propre à la vie contemplative qu'à la vie pratique. Si l'on en croit la tradition grecque, il se serait même privé de la vue et aurait vécu au milieu des tombeaux pour n'être point distrait de ses méditations ; mais il faut se rappeler ici que la Grèce était conteuse et amie du merveilleux. Il ne faut pas l'oublier non plus à propos de l'anecdote qui veut que Démocrite ait ri sans cesse de la stupidité de ses concitoyens, qui auraient mandé le célèbre Hippocrate pour guérir le philosophe de son étrange bonne humeur. On ignore si Démocrite vit jamais Athènes et s'il connut Socrate. On sait seulement que Pythagore, Protagoras, Parménide, Zénon et Anaxagore se trouvaient cités dans ses écrits. Il vivait en mauvaise intelligence avec Anaxagore (*voy.*), qu'il accusait de plagiat. Il avait prodigieusement écrit, s'il faut en croire Diogène Laërce (IX, 46-49), qui porte jusqu'à 72 le nombre de ses ouvrages. Démocrite y traitait de logique, de morale, de physique, de mathématiques, de médecine, de stratégie, etc. Malheureusement il ne nous reste de lui que de courts fragments plus ou moins authentiques, plus ou moins altérés ; malheur d'autant plus grand que le philosophe abdéritain fut à coup sûr le génie le plus vaste et le physicien le plus distingué de la Grèce avant Aristote, qui faisait de lui le plus grand cas. Bacon lui-même estimait fort sa doctrine et lui consacra un traité particulier. Cette doctrine, c'était celle des atomes (*voy.*). Il l'avait reçue de son maître Leucippe et la transmit à Épicure, mais tellement perfectionnée déjà que celui-ci doit en être considéré simplement comme le rénovateur et le propagateur. En effet, outre qu'il affermit en elle-

même cette théorie physique, dernier mot de la physique ionienne, et la défendit contre les attaques des philosophes idéalistes d'Élée, Démocrite, le plus conséquent des penseurs, compléta l'atomisme en lui donnant sa psychologie, où l'on voit apparaître pour la première fois l'hypothèse des idées-images (*εἰδῶνα*) et le plus pur matérialisme directement professé ; sa logique, qui aboutit au scepticisme ; sa théologie, qui équivaut à peu près à l'athéisme, comme celle d'Épicure ; et sa morale, qui fait consister le souverain bien dans une disposition d'esprit exempte de crainte et d'espérance, dans une sorte d'égalité d'âme qui a pour fin dernière le bonheur.

M. Henri Ritter a consacré à Démocrite un article plein de science dans la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. XXIV, p. 35-42.

Trois sculpteurs grecs, peu connus d'ailleurs, portèrent aussi le nom de Démocrite.

L-R-L

DEMOISELLE, *voy.* DAMOISEL.

DEMOISELLES ou *libellules*, genre d'insectes névroptères, famille des subulicornes. Leurs formes sveltes, les couleurs agréables et variées qui les parent, la rapidité du vol avec laquelle ces insectes poursuivent leur proie, ont fixé l'attention de tout le monde. Leur tête grosse, arrondie ou triangulaire, porte sur ses côtés deux gros yeux composés, et sur son sommet trois yeux lisses. Les mandibules sont fortes et écailleuses ; les mâchoires dentées, épineuses et allées à leur côté interne ; le tarse est formé de trois articles ; les antennes sont courtes et sétacées. La fécondation a lieu chez ces insectes d'une manière bien extraordinaire : l'organe sexuel des mâles étant placé sous l'abdomen près du corselet, quand ceux-ci veulent s'accoupler, ils saisissent la femelle par le cou avec l'extrémité de leur ventre qui forme une pince, et ils se courbent eux-mêmes en forme de boucle. C'est dans l'eau que les femelles vont déposer leurs œufs. Les larves et les nymphes vivent dans la vase des marais jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à se changer en insectes parfaits ; elles sont semblables à ces derniers, aux ailes près. Elles sont

très carnassières et presque toujours à l'affût des mouches ou autres insectes qui fréquentent les marécages. Elles nagent à l'aide d'espèces de rames ou par un mécanisme particulier qui consiste à expulser de leur abdomen une certaine quantité d'eau qu'elles ont introduite dans l'intestin, où se trouvent des branchies. Certaines espèces se réunissent par bandes pour voyager. En Sibérie leurs légions ont quelquefois cinq à six lieues d'étendue. Il y a peu d'années, on vit une colonne de ces insectes se déposer sur la coupole de Saint-Paul à Londres : ce fut, dit-on, un spectacle magnifique de voir la surface de ce monument, frappée par le soleil, scintiller de feux de toutes couleurs et d'un éclat éblouissant. C. L.-A.

DÉMONÉTISATION. Démonétiser une monnaie, un papier, c'est ôter à cette monnaie, à ce papier leur valeur. Le droit en vertu duquel les souverains exerçaient la démonétisation ne remonte pas à une très haute antiquité.

Jusqu'à Charles VII, le droit prélevé par les rois pour fabrication de monnaie formait l'un des principaux revenus de leur domaine. Suivant les besoins de l'état, le droit pouvait être non-seulement augmenté, mais encore le souverain affaiblissait la valeur des espèces d'or et d'argent. Il n'est pas jusqu'aux seigneurs particuliers qui n'usassent de cette faculté, et l'intervention des parlements devint fréquemment nécessaire pour réformer les abus. Fallait-il subvenir aux frais d'une guerre; un prince manquait-il d'argent pour ses propres besoins : l'affaiblissement de la monnaie devenait une ressource. La gêne fut si forte pour le peuple sous les successeurs de saint Louis, et particulièrement sous Charles VII, qu'aussitôt après qu'il eut repoussé les Anglais du territoire, ses sujets le supplièrent de faire l'abandon de ses droits de seigneurie et de fabrication, et de les remplacer par les tailles et les aides. Ce prince y consentit, se réservant un très faible droit pour parer au paiement des officiers des monnaies et aux frais de fabrication.

Nous supprimons tous les détails historiques sur les pertes que la France eut

à supporter sous les rois de la 3^e et de la 4^e race, par suite des changements fréquents que les monnaies ont subis. Outre le droit de seigneurie que les souverains augmentaient sous le moindre prétexte, ils pouvaient encore changer les monnaies quand bon leur semblait; si bien que, non contents de décrier celles qui avaient cours et sur lesquelles ils avaient déjà prélevé le droit de seigneurie, ils imposaient de nouveau ce droit aux monnaies nouvelles, de sorte qu'ainsi ils levaient un impôt quand ils voulaient. Voy. MONNAIE (*rigole de la*).

Louis XIV fut le premier qui dégrava le peuple des droits de seigneurie et de fabrication.

La déclaration du 30 octobre 1785, qui ordonna une refonte des espèces d'or et augmenta la valeur intrinsèque de ce métal, ne fut pas une opération monétaire funeste dans ses résultats. Le but de faire rentrer dans le trésor des ressources que la situation du pays réclamait, fut heureusement atteint, sans que les possesseurs d'anciennes monnaies aient eu à se plaindre. Au surplus, les modifications qu'on apporta au texte de l'ordonnance, lors de sa mise à exécution, prouvent assez qu'un principe de spoliation était étranger à sa conception première. Il y a d'ailleurs des époques où la refonte des espèces d'or, d'argent, et même de billon, devient matériellement indispensable. Les changements de dynastie et même de souverains sont des occasions, que l'amour-propre des têtes couronnées laisse rarement échapper, de refondre les monnaies des règnes précédents. D'autres refontes sont la conséquence d'un changement de système monétaire : c'est par un tel motif que la loi du 14 juin 1820, modifiée depuis, a mis hors de cours ou démonétisé les écus de 6 livres, de 3 livres, les pièces de 24, de 12, de 6 sous tournois, ainsi que les pièces d'or de 48, de 24 et de 12 livres. V. DE M.-N.

DÉMONIAQUES, voy. LUNATIQUES et POSSESSION.

DÉMONS (δαίμων, esprit, génie), mot dérivé suivant les uns de δαίμων, intelligent, sage, dont la racine est δάω δαίω, j'apprends, et, au moyen, je suis in-

struit; dérivé, suivant d'autres, de δαίω, je divise; ou encore de δειμαίνω, j'ai peur. La *Démonologie* est la science ou traité des démons. Le mot *démon* ne fut point pris dans le principe en mauvaise part; ce ne fut qu'après que l'on eut distingué les esprits supérieurs à l'homme en bons et en mauvais, que le mot démon, de général qu'il était, devint spécifique et ne fut plus employé que pour signifier les mauvais génies. Nous le prendrons dans sa signification la plus étendue.

L'homme, qui refait tout à son image, depuis Dieu qu'il fait homme (voy. ΑΝΤΗΡΟΜΟΡΦΗΣΙΜΕ) jusqu'à la matière brute qu'il anime (voy. ΔΙΕΨΥΧ), ne pouvait laisser le monde vide d'intelligences supérieures, quand il voyait partout la nature se mouvoir avec ordre, quand à chaque instant le cercle de la vie et de la mort se traçait sous ses yeux, non-seulement avec constance et régularité, mais encore avec une force d'une effrayante sublimité. Aussi inventa-t-il les démons. Fidèle dans sa marche à la loi de toute progression, il anima d'abord la nature qui était la plus rapprochée de lui. Ce ne fut qu'insensiblement qu'il parvint à faire du monde entier un vaste corps, dont l'âme, comme celle de l'homme, est, pour ainsi dire, disséminée dans tous les membres de l'immense organisation universelle. Le monde, aux yeux de l'homme, ne fut d'abord qu'un mélange mystérieux et inexplicable d'une infinité de puissances et d'intelligences diverses. Et comme tout est divisé par le temps et l'espace, les phénomènes semblables furent à peine attribués à la même puissance, quand ils se passaient dans des temps ou des lieux différents. Mais à cause même de cette prodigieuse diversité de la nature, il fallait bien cependant reconnaître des analogies qui permissent de réunir sous un même signe et de concevoir, par une pensée unique, un grand nombre de faits; autrement l'intelligence humaine aurait succombé sous le poids du nombre. L'unité intervint donc nécessairement dans la multiplicité. De là les idées et les noms génériques des phénomènes de même nature, ceux des puissances qui les produisent.

Depuis longtemps l'esprit humain marchait du composé au simple, quand il parvint enfin à trouver à la nature vivante et active deux grands rapports avec lui : l'un bon et l'autre mauvais, suivant qu'il en était affecté d'une manière agréable ou pénible. De là deux grandes classes de puissances surhumaines, les unes favorables à l'homme, les autres qui lui sont contraires; de là les bons et les mauvais génies, les *agathodémons* et les *cacodémons*; de là le culte des deux principes et les sacrifices humains.

Le monde, ainsi partagé entre deux ordres de puissances ennemies, ne pouvait longtemps soutenir le regard sévère de la raison. Du rang suprême où l'homme avait d'abord placé ces deux ordres de puissances, il les réduisit bientôt à n'être plus que des ministres de puissances supérieures, en général assez bienveillantes pour notre monde. Cette modification apportée à la première ébauche d'une théologie rationnelle positive fut le résultat d'une réflexion plus approfondie sur la nature et le cours des choses : elle atteste la prédominance du bien sur le mal, aux yeux même de l'homme, si sensible au mal, si facilement oublieux du bien et si porté à se plaindre.

On retrouve partout ces bons et ces mauvais génies, que l'Écriture appelle proprement, les uns *anges* (voy. ce mot) ou messagers, les autres *diabls* (voy.) ou entraveurs. Tout l'Orient est rempli de fables sur les deux principes ou sur les bons et les mauvais génies considérés comme divinités de second ordre. Voy. ÉONS, ESPRITS, DEWS, IZEDS, etc.

La croyance à des intelligences supérieures à l'homme était très accréditée chez les Hébreux^(*); mais elle se compliqua et se dénatura par suite de leurs rapports avec les Chaldéens pendant la captivité de Babylone. C'est sans doute la superstition grossière mêlée à cette croyance, qui porta les saducéens, au temps de Jésus-Christ, à nier l'existence d'esprits intermédiaires. On sait, en effet, les absurdités que les cabalistes et les

(*) On en trouve la trace même dans le nom de Dieu, *Elohim*, qui est un pluriel. 8.

is ont débitées sur ce sujet (*Bud-trod. ad hist. phil. Hebræor.* p. 67, 142, sqq.; voir de plus *Fabricius*, *gr.*, *antiq.* c. VIII, § 26, p. 277). Les philosophes païens se sont aussi occupés de la démonologie, particulièrement les platoniciens et les pythagoriciens chez les Grecs (voir Platon, Hiérodote, sur les vers dorés attribués fautive à Pythagore, Iamblique, Plotin, Lucrèce, Apulée, Plutarque, Maxime de Tyr, Macrobe). Marc-Aurèle y croyait fermement. Les Chaldéens sont connus par leur magie. On connaît les principes des Perses; ils donnaient un ange à chaque homme un bon et un mauvais génie. Les Indous reconnaissent outre la trimourty ou trinité divines génies inférieurs; ils admettent que l'homme peut être élevé à la hauteur de bouddha à force de sainteté. On dit que les divinités inférieures ne existent pas chez les Égyptiens, puisqu'ils ne poussaient jusque dans les jardins leurs légumes. Les croyances païennes des Chinois ont le plus grand rapport avec celles des Égyptiens (voir *Vagner, Idées de la mythologie; Pauw, Recherches sur les Égyptiens les Chinois; Herder, Idées pour l'histoire de l'humanité*). La religion des Scandinaves ressemble si fort à celle des Perses qu'il n'y a guère que les noms changés (voir *Gœrres, Histories, etc.; Oken, Isis*, etc.). Les hommes ne pouvaient manquer de dieux, mais eux qui en créaient à plaisir les circonstances, et qui donnaient volontiers hospitalité à tous les hommes que l'imagination des autres pouvait enfanter. Varron avait compté de 30,000 de ces créations fantaisies. Voy. DIEUX.

On peut envisager la question des démons sous le point de vue rationnel, sous le point de vue historique, de différentes manières, suivant que l'on considère leur nature, leur origine ou leur espèce, ou leur hiérarchie, leur mission, leur culte, ou enfin le culte qu'on leur rendrait leur rendre et qu'on leur rendrait. L'histoire peut s'occuper des noms qu'on leur a donnés. Parmi les différentes mytholo-

gies ou traités spéciaux sur cette matière, nous citerons surtout les suivantes : *Holmanni, Institutiones pneumatologiæ et theolog. natur.*, Gœtting, 1740; *J. Stilling, Théorie de la connaissance des esprits*, pour répondre, conformément à la nature, à la raison et aux livres saints, à la question de savoir ce qu'il faut croire et ce qu'il ne faut pas croire des pressentiments, des visions et des apparitions des esprits, Nuremb., 1808, en allemand; et *Apologie de cet ouvrage* par le même, 1809. *Herrichius, Sylloge scriptorum de spiritibus puris et animabus humanis*, Leipzig, 1790; *Kerner, Éclaircissements sur la vie intérieure de l'homme et sur l'introduction d'un monde spirituel dans cette vie*, Stuttg., 1829, en allemand; *L'Illuminée de Prévost*, par le même, 1830; *Mystères de la vie intérieure expliqués par l'histoire de l'Il. de Pr.*, Tub., 1830, par *Eschenmayer*. On peut voir de plus les dissertations de la Bible de Vence sur les mots *anges, démons*, la Théologie païenne de *Vossius* et de *Burigny*, ainsi que les mythologies des divers peuples. Au mot **DIABLE** nous reviendrons sur les démons admis par le christianisme. Jh T.

DÉMONOMANIE, voy. FOLIE et SUPERSTITION.

DÉMONSTRATIF (GENRE). On appelle ainsi dans les écoles ce genre d'éloquence dont le but est de louer ou de blâmer, genre auquel appartiennent les oraisons funèbres, les panégyriques, les éloges, les discours académiques, les invectives contre les vices, les diatribes contre les personnes, les anciennes mercuriales, etc. Chez les Grecs ces discours recevaient le nom de *λόγοι επιδεικτικοί*, dont le nom latin, adopté par les modernes, n'est que l'exacte traduction. Le genre démonstratif ne jouera jamais parmi nous le rôle qu'il eut chez les anciens; il n'aura plus, au milieu des pompes funèbres, la voix solennelle de Périclès pour célébrer les guerriers morts dans les combats; on n'entendra plus un héraut poursuivre de ses accusations les magistrats sortant de charge. Le genre démonstratif sera moins qu'autrefois un genre d'apparat. L'utile est le futur point de vue de tous les travaux : le démon-

né ou algébrique, et la démonstration synthétique. Ces deux méthodes sont essentiellement. La première suppose le problème résolu, et l'on attribue à une quantité toutes les propriétés rendues dans la valeur qui satisfait rigoureusement à la question proposée. Par cette hypothèse et par une suite de raisonnements successifs déduites des relations qui lient les données inconnues, on arrive peu à peu à la véritable solution. Cette méthode consiste aussi quelquefois à changer le problème et à le ramener à des questions que l'on sait déjà résoudre ou du moins qui sont beaucoup plus faciles.

La méthode synthétique est précisément l'inverse de la précédente: elle se ramène à appliquer immédiatement les opérations qui doivent amener la véritable solution, et prouver ensuite que cette quantité satisfait rigoureusement aux conditions du problème. Chacune de ces méthodes a ses avantages particuliers; on peut les caractériser partiellement en disant que la synthèse est la méthode de démonstration, et l'analyse la méthode d'invention. Celle-ci est plus rigoureuse qu'elle exige souvent beaucoup de tâtonnements, indispensables pour arriver à un but que l'on ne peut atteindre par elle-même; celle-là au contraire est plus facile, car elle montre d'avance le but qu'il faut parvenir, mais elle n'est pas toujours facilement applicable. La pratique peut guider dans le choix de la méthode qu'on doit employer. En résumé, on peut dire que l'analyse sert à déterminer les vérités inconnues, et la synthèse à prouver celles qui sont déjà connues. Les deux méthodes s'appliquent également à l'analyse pure et à la géométrie. En géométrie on considère un autre problème de démonstration, qu'on appelle *démonstration de superposition*. Elle consiste à superposer que l'on peut appliquer exactement une figure sur une autre: dans ce cas on suppose que quelques-unes des parties de la première figure sont égales et égales aux parties correspondantes de la seconde figure, et alors on conclut de la similitude de la figure to-

tales; ou bien de la similitude totale des deux figures on conclut l'égalité et la similitude des parties prises une à une.

Enfin, une dernière méthode principale de démonstration est celle qu'on appelle *réduction à l'absurde*. On admet que la proposition à établir ne soit pas vraie; puis, par des considérations tirées de principes antérieurement reconnus, on fait ressortir une contradiction, soit avec la supposition elle-même, soit avec un des principes sur lesquels on s'est appuyé. Cette marche est en général moins directe et on doit se garder de l'employer souvent.

On peut encore ranger parmi les démonstrations ce qu'on appelle le *cercle vicieux* et la *pétition de principes*, dont on ne doit jamais faire usage. Le cercle vicieux nécessite l'emploi, pour prouver une proposition, de principes qui ne sont pas encore démontrés et qui ne peuvent l'être qu'au moyen de la résolution de la question proposée. La pétition de principes est analogue au cercle vicieux: elle consiste, pour démontrer une proposition, à s'appuyer sur cette même proposition. E. B-D.

DÉMORALISATION. Ce mot désigne l'action de corrompre la morale, ou cette condition d'un individu, d'un peuple, chez lequel la morale est relâchée au point que tous les crimes et toutes les passions l'emportent sur elle. On l'applique plus particulièrement aux mœurs publiques. Les mauvaises lois et une fautive entente de l'exercice du pouvoir sont deux causes principales de la démoralisation des peuples: les mauvaises lois, parce qu'elles forcent en quelque sorte ceux qui y sont soumis à s'y soustraire; la fautive entente de l'exercice du pouvoir, parce que, dès que l'action du gouvernement sort des bases de la plus exacte justice, chacun en préconise la doctrine dans l'espoir d'en obtenir les avantages. Dès lors, il n'y a plus rien de fixe et d'assuré; la puissance est au plus adroit ou au plus flateur; l'astuce et le mensonge s'introduisent dans les rapports des gouvernants avec les gouvernés: la démoralisation est partout.

La corruption de la morale publique nous vient toujours d'en haut: c'est une

tratif tendra, comme tout le reste, à l'utile. J. T-v-a.

DÉMONSTRATION (logique). La démonstration consiste à faire voir qu'un jugement douteux ou controversé dérive d'un jugement reconnu vrai. Une démonstration est donc une série de jugements qui s'enchaînent tous depuis le premier jusqu'au dernier, suivant le rapport de principes à conséquences; un raisonnement ou une suite de raisonnements tendant à établir la vérité d'une proposition. On distingue les démonstrations *immédiates* ou *ostensives* et les démonstrations *médiates* ou *apagogiques*. Les premières s'appellent aussi *directes* et les secondes *indirectes* ou *par l'absurde* (voy. l'art. suivant). Les unes et les autres sont *absolues* ou *relatives*, suivant qu'elles sont valables pour tout le monde, c'est-à-dire qu'elles dérivent d'un principe universellement reconnu, ou d'un principe admis seulement par la personne que l'on veut convaincre. Si la démonstration ne se compose que d'un seul raisonnement, elle est dite *simple*; on l'appelle aussi argument, dans le sens propre du mot. Si elle est formée de plusieurs raisonnements, on l'appelle au contraire *composée*, ou simplement *démonstration*. On dit qu'elle est *en forme*, lorsqu'elle est présentée suivant les règles formelles de la pure syllogistique; on l'appelle *libre*, au contraire, quand elle s'écarte de ce mode d'exposition de l'école. Les règles de la démonstration sont : 1° de ne rien poser en principe qui demande à être prouvé, d'éviter surtout d'y mettre en d'autres termes ce qui est en question; 2° de ne point changer la question en démontrant autre chose que ce qui devait être démontré; 3° de ne point sauter d'intermédiaire, afin de ne pas rendre la démonstration louche ou obscure.

Observons que la définition et les règles que nous avons données de la démonstration sont également justes et applicables, que la démonstration soit *progressive* ou *regressive*, c'est-à-dire qu'elle aille du principe à la conséquence ou de la conséquence au principe. Quand, pour démontrer une proposition, on se place en dehors même de cette propo-

sition, et que l'on commence par en admettre une plus générale et qui en est plus ou moins éloignée, mais qui doit la contenir comme une de ses conséquences, on est dit alors raisonner *synthétiquement*. Mais on voit que le démonstrateur a dû faire secrètement une opération préalable, celle de remonter par tous les intermédiaires de la proposition conséquence ou à démontrer à la proposition principe; car autrement il ne verrait pas le rapport qui unit les deux extrémités de la chaîne du raisonnement, et il n'y aurait pas de raison pour qu'il partit ostensiblement d'une proposition plutôt que d'une autre pour effectuer sa démonstration. Mais cependant comme il n'est point indifférent de partir d'une proposition ou d'une autre, il s'ensuit qu'il pourrait raisonner longtemps et en vain si la synthèse n'était pas précédée dans son esprit de l'opération inverse que nous appelons par conséquent *analyse*.

Mais si l'on suppose que l'analyse précède toujours la synthèse dans le mode de démonstration, alors c'est l'analyse ou l'opération rétrograde par laquelle on rattache une conséquence obscure, incertaine, à un principe évident et certain, qui démontre véritablement; car le retour du principe à la conséquence n'est qu'une contre-épreuve inutile pour le démonstrateur. On voit par là que le démonstrateur par synthèse ne nous dit que la moitié de sa pensée et même la moins intéressante à connaître, celle qui ne lui a rien appris. Il nous cache pour ainsi dire son jeu. Ce n'est point ainsi que la démonstration a été inventée, mais il est vrai qu'elle a pu être d'abord présentée de cette manière.

Le mot démonstration est aussi en usage dans les sciences de faits; mais il signifie alors faire constater un fait, reproduire un phénomène, en faire apercevoir la cause, ou du moins l'exposer, le décrire d'une manière fidèle. Jh T.

DÉMONSTRATION (mathém.). On considère en mathématiques plusieurs espèces de démonstrations que l'on emploie avec plus ou moins d'avantage, suivant la nature des questions que l'on a à résoudre. Les deux principales, qui sont d'une application générale, sont la démonstration

analytique ou algébrique, et la démonstration synthétique. Ces deux méthodes diffèrent essentiellement. La première consiste à supposer le problème résolu, c'est-à-dire que l'on attribue à une quantité inconnue toutes les propriétés renfermées dans la valeur qui satisfait rigoureusement à la question proposée. Partant de cette hypothèse et par une suite de conséquences successives déduites des diverses relations qui lient les données aux inconnues, on arrive peu à peu à trouver la véritable solution. Cette méthode consiste aussi quelquefois à changer l'énoncé du problème et à le ramener à des questions que l'on sait déjà résoudre ou du moins qui sont beaucoup plus faciles.

La méthode synthétique est précisément le contraire de la précédente: elle se réduit à indiquer immédiatement les opérations qui doivent amener la véritable valeur, et à prouver ensuite que cette quantité satisfait rigoureusement aux conditions de l'énoncé du problème. Chacune de ces deux méthodes a ses avantages particuliers; mais on peut les caractériser parfaitement en disant que la synthèse est la méthode de démonstration, et l'analyse la méthode d'invention. Celle-ci est plus longue parce qu'elle exige souvent beaucoup de tâtonnements, indispensables pour arriver à un but que l'on ne prévoit pas; celle-là au contraire est plus courte, en ce qu'elle montre d'avance le but auquel il faut parvenir, mais elle n'est pas toujours facilement applicable. La pratique seule peut guider dans le choix de celle que l'on doit employer. En résumé, on peut dire que l'analyse sert à déterminer les vérités inconnues, et la synthèse à prouver celles qui sont déjà connues.

Ces deux méthodes s'appliquent également à l'analyse pure et à la géométrie. Mais en géométrie on considère un autre genre de démonstration, qu'on appelle *méthode de superposition*. Elle consiste à prouver que l'on peut appliquer exactement une figure sur une autre: dans ce cas, on suppose que quelques-unes des parties de la première figure sont semblables et égales aux parties réciproques de la seconde figure, et alors on conclut la similitude de la figure to-

tale; ou bien de la similitude totale des deux figures on conclut l'égalité et la similitude des parties prises une à une.

Enfin, une dernière méthode principale de démonstration est celle qu'on appelle *réduction à l'absurde*. On admet que la proposition à établir ne soit pas vraie; puis, par des considérations tirées de principes antérieurement reconnus, on fait ressortir une contradiction, soit avec la supposition elle-même, soit avec un des principes sur lesquels on s'est appuyé. Cette marche est en général moins directe et on doit se garder de l'employer souvent.

On peut encore ranger parmi les démonstrations ce qu'on appelle le *cercle vicieux* et la *pétition de principes*, dont on ne doit jamais faire usage. Le cercle vicieux nécessite l'emploi, pour prouver une proposition, de principes qui ne sont pas encore démontrés et qui ne peuvent l'être qu'au moyen de la résolution de la question proposée. La pétition de principes est analogue au cercle vicieux: elle consiste, pour démontrer une proposition, à s'appuyer sur cette même proposition. E. B-D.

DÉMORALISATION. Ce mot désigne l'action de corrompre la morale, ou cette condition d'un individu, d'un peuple, chez lequel la morale est relâchée au point que tous les crimes et toutes les passions l'emportent sur elle. On l'applique plus particulièrement aux mœurs publiques. Les mauvaises lois et une fausse entente de l'exercice du pouvoir sont deux causes principales de la démoralisation des peuples: les mauvaises lois, parce qu'elles forcent en quelque sorte ceux qui y sont soumis à s'y soustraire; la fausse entente de l'exercice du pouvoir, parce que, dès que l'action du gouvernement sort des bases de la plus exacte justice, chacun en préconise la doctrine dans l'espoir d'en obtenir les faveurs. Dès lors, il n'y a plus rien de fixe et d'assuré; la puissance est au plus adroit ou au plus flatteur; l'astuce et le mensonge s'introduisent dans les rapports des gouvernants avec les gouvernés: la démoralisation est partout.

La corruption de la morale publique nous vient toujours d'en haut: c'est une

vérité déplorable, mais certaine; les vices du peuple ne montent pas, ceux des grands nous arrivent par la servilité. Un prince est-il dévot, sa cour est hypocrite et le peuple le devient, parce que le peuple veut s'élever par la protection des grands. Quand le pouvoir ne peut persuader, il corrompt : c'est le dernier effort d'une puissance qui tombe; sous un pareil gouvernement tout est déception, ruse, corruption. Le plus grand citoyen est le plus habile; il n'y a point de mœurs publiques et presque point de mœurs privées. Sous un gouvernement juste et probe, au contraire, la ruse est impuissante, l'intrigue est sans succès; l'exemple des bonnes mœurs, parti du trône, influe sur les mœurs privées, comme les maximes publiques modifient les règles de conduite que se tracent les particuliers. Alors les mœurs s'améliorent, l'honneur et l'honnêteté président à toutes les actions.

L'amour excessif de la liberté est aussi une cause de démoralisation : il conduit à la haine des lois, à l'ingratitude; il fait méconnaître et détester l'autorité dont il regarde la puissance comme une oppression : c'est ce qui a fait dire que si, dans l'ordre social, le pouvoir absolu est une monstruosité, l'indépendance parfaite est une erreur désorganisatrice. X. B.-T.

DÉMOS. Dans son acception la plus étendue ce mot grec désigne le peuple; il implique l'idée d'une assemblée souveraine et délibérante, tel que le peuple d'Athènes par opposition aux magistrats et à l'aréopage. On ne peut se dissimuler néanmoins que par forme d'exception, et quand ils ne parlent pas le langage des lois, les auteurs n'aient souvent employé le mot *démós* dans le sens de bas peuple, et plus souvent dans celui de *plébéiens*; c'est ce que fait presque toujours Denys d'Halicarnasse. Le *démós*, tel que le trouva Solon, était une communauté de propriétaires campagnards déjà divisée en *dèmes* ou cantons territoriaux. C'était les descendants libres des anciens Attiques, qui n'avaient été ni subjugués par l'immigration ionienne ni réduits par le besoin de renoncer à leur indépendance.

Clisthène partagea la nation en dix tribus ou *phyles*, et chaque tribu en dix

dèmes. Cependant il y en eut dans la suite 174, ainsi que l'attestent Hérodote et Strabon. On en ajouta donc 74 composés probablement de cantons qui, dans le commencement, étaient restés sujets. Meursius a voulu retrouver les noms de tous ces *dèmes* : aussi n'y a-t-il pas un nom de village dont il ne se soit servi pour compléter son catalogue. Il faut s'en tenir aux indications de Suidas, d'Hésychius, d'Étienne de Byzance. Chaque fois qu'il leur arrive de nommer un *dème*, ils indiquent la phyle à laquelle il appartenait. On ne suivait en cela nul ordre géographique, et souvent les plus éloignés appartenaient à la même phyle. Les *dèmes*, administrés chacun par un *démarque*, étaient délimités par des bornes comme nos banlieues. On cite parmi les anciens qui ont traité de leur organisation, Diodore, Phrynichus, Nicandre, Denys, Didyme et peut-être Polémon; parmi les modernes, Meursius que nous avons déjà cité, Spon, Corsini, Stuart. Nous renverrons surtout à l'excellent livre de Kruse intitulé *Hellas* : on y trouve des recherches particulières sur plusieurs *dèmes*, et ces recherches sont d'une profondeur et d'une érudition au-dessus de tout éloge. P. G.-Y.

DÉMOSTHÈNE, le prince des orateurs grecs, naquit à Péanée, bourg de l'Attique, l'an 385 avant J.-C. Son père, qu'il perdit à l'âge de sept ans, était manufacturier en armes, et possédait une fortune assez considérable. Trois tuteurs qui devaient diriger son éducation et administrer son patrimoine négligèrent ce double soin, et refusèrent même d'acquitter les honoraires de ses maîtres. Démosthène passa donc dans l'oisiveté et la débauche les premières années de sa jeunesse, et rien en lui ne faisait présager la haute illustration qui lui était réservée, lorsqu'une de ces circonstances imprévues, qui révèlent ou déterminent une vocation éclatante, prévint la dégradation dans laquelle menaçait de s'éteindre un des génies les plus fermes de l'antiquité. Il obtint la permission d'entendre plaider dans une cause importante l'avocat Callistrate, alors fort renommé au barreau d'Athènes : il fut témoin de son triomphe, et jura de mar-

cher sur ses traces. Ni l'insuffisance de sa fortune, envahie par d'infidèles dépositaires, ni son éducation imparfaite, ni ses désavantages naturels ne furent capables de rebuter son zèle. Il étudia l'art oratoire sous Isée, rhéteur habile et véhément, et en approfondit les préceptes dans les traités d'Isocrate, dont les leçons étaient à un prix hors de proportion avec ses ressources. Afin de former son style, il copia jusqu'à huit fois l'histoire de Thucydide, et il puisa à l'école de Platon cette élévation soutenue qui devait avoir tant de part aux succès de son éloquence. A dix-sept ans, il attaqua ses tuteurs devant les tribunaux, déroula avec énergie le tableau de leurs infidélités et de leurs déprédations, et obtint, à force de peines et de dangers, la délivrance d'une partie de la succession de son père. Ce premier succès enhardit Démosthène à se présenter à la tribune. Son début ne fut pas heureux : les huées de la multitude l'avertirent combien son élocution était défectueuse, et combien la faiblesse de sa poitrine et les vices de sa prononciation le rendaient impropre au débit oratoire. Le découragement s'empara de cette âme ardente et fière, et peut-être Démosthène y eût-il cédé sans les exhortations d'un vieillard nommé Eunomus, qui réveilla son amour pour la gloire en lui assurant que sa déclamation avait beaucoup de rapport avec celle de l'illustre Périclès. Démosthène reparut donc à la tribune, mais sans plus de succès que la première fois. Il se plaignit de ce nouvel échec au comédien Satyrus, son ami, et s'étonna de ne recueillir que les mépris du peuple à cette tribune que d'autres orateurs, hommes médiocres et adonnés au plaisir, occupaient avec tant d'avantage. Satyrus releva ses espérances en déclamant devant lui quelques vers de Sophocle et d'Euripide avec un accent et une onction appropriés au sens que ces vers exprimaient. Pour la première fois Démosthène comprit le prestige de l'action oratoire, et sa persévérance ingénieuse s'appliqua sans relâche à en réaliser les effets. Confiné dans un cabinet souterrain qu'il avait fait construire à cet effet, il s'y livrait, sous la direction de Satyrus, à tous les exercices pro-

pres à donner à son débit une expression oratoire, préparant des morceaux pour toute occasion et répétant à haute voix les discours qu'il avait entendus, ou les écrivant avec les variantes de rédaction qu'il jugeait propres à assouplir son style. Il combattait en même temps les vices de sa prononciation avec un courage tellement opiniâtre que personne bientôt ne put lui disputer l'avantage de l'articulation la plus nette et la plus expressive. Il formait ses gestes en s'exerçant à déclamer devant un miroir, et réussit à vaincre le mouvement déréglé d'une épaule qui l'avait rendu ridicule au peuple, en gesticulant sous la pointe d'une épée nue dont la piqure corrigeait douloureusement cette espèce d'écart. A la suite de ces travaux accomplis avec une constance d'autant plus mémorable qu'elle avait sa source dans les deux passions les plus nobles de l'humanité, l'amour de la gloire et celui de la patrie, Démosthène n'attendit plus qu'une occasion favorable pour aborder cette tribune aux harangues deux fois marquée par ses disgrâces. Elle ne tarda pas à s'offrir. Leptine, citoyen puissant et l'un des ministres d'Athènes, avait fait rendre une loi qui, pour remédier aux abus qu'entraînaient les dispenses trop multipliées de certaines charges publiques, frappait de peines sévères celui qui solliciterait désormais l'une ou l'autre des exemptions qu'elle prohibait. Ctésippe, fils de Chabrias, général athénien, intéressé personnellement, à raison des services de son père, à la révocation de cette loi, l'attaqua devant le peuple et confia sa cause à Démosthène. Les efforts de l'orateur, alors âgé de 27 ans, obtinrent cette fois un brillant succès. Il établit que le décret de Leptine était illégal quant à la forme, injuste au fond, inutile, et même contraire à l'intérêt public. On admire encore dans son plaidoyer la solidité de la dialectique, la fécondité et l'éloquence des développements. Leptine, homme d'ailleurs estimable, y est combattu avec une adresse et une réserve qui peuvent servir de modèle en pareil cas. La loi fut abrogée, et Démosthène, conquis désormais sans retour à la tribune et au barreau, vit s'ouvrir devant lui la carrière qu'il parcour-

rut avec un si vif éclat. Ses harangues contre Androton, contre Conon et contre Aristocrate, qu'il composa avant l'âge de 30 ans, ajoutèrent à sa renommée et lui préparèrent cette importance politique qui devait plus tard jeter un si grand poids dans la balance de la Grèce menacée par l'ambitieux Philippe.

A cette époque, sa vie fut traversée par une de ces inimitiés puissantes qui manquent rarement aux hommes supérieurs. Démosthène, élu chorège par sa tribu, sollicitait une couronne pour prix du zèle qu'il avait déployé dans le cours de sa magistrature. Midias, citoyen riche et audacieux, réussit par ses intrigues à le priver de cette distinction, et mit le comble à ces témoignages d'inimitié en frappant l'orateur sur le théâtre dans l'exercice même de sa charge. Le peuple réuni spontanément condamna Midias, qui émit appel de la sentence. Démosthène, redoutant, si l'on en croit Plutarque, le crédit et l'influence de son adversaire, consentit à se désister de son action moyennant trois mille drachmes. Cette transaction, flétrie en quelque sorte par l'énergie avec laquelle l'orateur lui-même s'élève contre Midias dans le discours qu'il avait composé à cette occasion, et qui ne fut point prononcé; cette transaction, disons-nous, lui fut plus tard amèrement reprochée par Eschine, et doit être considérée sinon comme la plus grave, au moins comme la mieux établie des inculpations de vénalité qui pèsent sur sa renommée. Quelque opinion qu'on prenne de cette circonstance de la vie de Démosthène, il est juste d'ajouter que son invective contre Midias est un des plus beaux morceaux oratoires qu'il nous ait laissés. Éloquence, logique, adresse d'argumentation, tout s'y réunit pour intéresser et pour convaincre; l'orateur y rattache avec beaucoup d'art sa cause personnelle à celle de chaque citoyen, et démontre fort bien que les lois n'ont de puissance que par la fermeté des magistrats chargés de leur application. C'est le dernier des plaidoyers privés de Démosthène que la critique cite avec admiration, et le dernier peut-être qu'il ait composé dans des intérêts purement personnels.

Sa vie appartient dès lors tout entière à sa patrie.

Athènes, satisfaite de son indépendance et de l'abaissement de Sparte et de Thèbes, avait insensiblement perdu ses mœurs guerrières, et dissipait dans un voluptueux repos cet héritage de gloire que ses héros avaient amassé au prix de tant d'exploits. Ce peuple, passionné pour les plaisirs et les spectacles, n'avait pas rougi de détourner au profit des théâtres les fonds qu'une loi expresse réservait pour la défense de la patrie. Les lois étaient sans force, la corruption assiégeait tous les emplois publics et déshonorait ceux qui les occupaient; les élections étaient livrées à l'intrigue et à la cabale. Roi d'un petit état naguère barbare, Philippe de Macédoine vit dans la métropole de l'Attique, ainsi déchue, une proie facile et brillante, et médita son asservissement. Un homme entreprit de dévoiler à ses concitoyens les ambitieux projets du monarque, ses manœuvres insidieuses, la faiblesse réelle de ses ressources et les moyens de le vaincre; presque seul, ranimant par sa voix puissante un patriotisme prêt à s'éteindre, il lutta vingt ans contre le roi, se montra insensible à ses séductions comme à ses menaces, et lui arracha ce témoignage mémorable qu'un tel homme valait des armées. Cette lutte inégale et glorieuse, ce duel entre l'éloquence et la force, sans exemple dans l'histoire, a fait l'immortalité de Démosthène. Les périls de l'état avaient alarmé sa prévoyance bien avant que les desseins hostiles de Philippe n'eussent ouvertement éclaté. L'occupation d'Amphipolis, celle de Potidée et de Pydna, colonies athéniennes, furent les premières entreprises du roi de Macédoine: Démosthène y vit le dessein secret d'abattre toutes les barrières qui le séparaient d'Athènes avant d'attaquer directement cette cité défendue par un reste d'esprit public et par la puissance des souvenirs. Citoyen circonspect autant que vigilant, il se borna à exhorter les Athéniens à se mettre sur leurs gardes et à s'abstenir de toute manifestation intempestive. Mais, lorsque Philippe, par suite de ses exploits dans la guerre sacrée, eut soumis

à son influence une partie des peuplades de la Grèce, et que ce monarque, dépouillant de vains ménagements, eut entrepris de forcer les Thermopyles, cette clef de l'Attique, alors Démosthène, quittant le langage équivoque qui coûtait sans doute à son énergie, appela à haute voix ses concitoyens aux armes contre l'oppresser futur de la Grèce. La tribune d'Athènes ne cessa plus dès ce moment de retentir des éclats de sa mâle éloquence. La prise d'Olynthe, la défection de Thèbes, en aggravant les dangers de la patrie, redoublèrent son énergie. Déterminés par ses instances pressantes, les Athéniens résolurent enfin de députer à Philippe pour lui demander des explications sur ses desseins. Cette ambassade, dont Démosthène faisait partie, devint pour cet orateur l'occasion d'un échec personnel qui n'était guère propre à calmer l'ardeur de ses ressentiments politiques contre le roi macédonien. L'aspect de ce prince, l'appareil de la royauté, et probablement aussi le sentiment des griefs que Philippe devait avoir contre lui, déconcertèrent toutes ses facultés oratoires, et il ne put continuer la harangue qu'il avait commencé de lui adresser. Sa conduite à la cour du monarque fut d'ailleurs une des plus honorables circonstances de sa vie. Il repoussa avec une noble indignation les présents prodigués à ses collègues, et délivra à ses frais plusieurs prisonniers athéniens faits dans les dernières guerres. A son retour à Athènes, il se contenta d'abord d'opposer une froide défiance aux protestations pacifiques de Philippe, propagées avec zèle par les députés dont ce prince avait acheté le dévouement; puis, voyant avec douleur ses concitoyens se replonger dans une sécurité qui avait été si fatale à leurs intérêts, il entreprit de les en tirer par l'éclat d'une accusation qui mit à nu tous les actes de vénalité dont l'ambassade de Macédoine avait été la source. Ce fut le sujet de sa harangue sur les *Prévarications de l'ambassade*, dirigée contre Eschine, le plus influent, après Démosthène, des orateurs qui y avaient figuré, et le plus redoutable de ses rivaux. Cette attaque, développée et soutenue par les deux adver-

saires avec un talent presque égal, n'eut pas le succès que Démosthène en avait attendu. Il n'obtint qu'une partie des suffrages nécessaires pour la condamnation. Cependant les circonstances venaient en foule au secours de ses ressentiments. Philippe, levant de plus en plus le masque, s'emparait des Thermopyles, entraînait en Phocide, semait l'épouvante dans le Péloponèse; ses armes s'étendaient dans la Thrace et l'Illyrie et menaçaient la Chersonèse, province importante qui venait d'être replacée sous le joug de la république par la cession de Chersoblepte, fils du roi Cotys. Toutes ces entreprises, signalées successivement par Démosthène à l'attention des Athéniens, arrachèrent par degrés ce peuple frivole à sa longue indolence. L'occupation de plusieurs villes importantes de l'Eubée, que Philippe appelait *les entraves de la Grèce*, acheva de les éclairer sur les périls de leur situation. Un capitaine illustre, Phocion, fut mis à la tête de leurs troupes, et réussit, malgré la trahison de Plutarque, général athénien, à chasser les Macédoniens de cette Ile. Philippe, repoussé de ce côté, se vit obligé de changer son plan d'attaque. Sa haine contre les Athéniens, qui semblait s'accroître en proportion de leur résistance, lui inspira le dessein de porter de nouveau ses armes dans la Thrace, afin de les priver des blés qu'ils tiraient de cette contrée. Il assiégea Périnthe et Byzance, et, mêlant la duplicité à l'audace, il écrivit à la république pour se plaindre des précautions qu'elle prenait contre lui, et pour la blâmer de chercher des alliés. Démosthène n'eut pas de peine à confondre par sa vive éloquence ces doléances artificieuses. A sa voix, Phocion reprit le commandement des troupes, chassa Philippe de l'Hellespont, et contraignit enfin l'insidieux monarque à se déclarer en lutte ouverte avec la métropole de l'Attique. La prise d'Élatée ravit aux Athéniens leurs dernières illusions et fit succéder une consternation profonde à l'aveugle sécurité dans laquelle ils ne s'étaient que trop entretenus. En ces circonstances critiques, Démosthène osa seul élever la voix. Il démontra au peuple que son salut dé-

pendait d'une prompt alliance avec les Thébains, et partit immédiatement à la tête de l'ambassade chargée de cette importante négociation. Le succès de sa mission à Thèbes fut un des beaux triomphes de sa carrière oratoire. Il fit échouer par son entraînant éloquence les efforts passionnés de Python, orateur de Philippe, détermina l'alliance proposée, et les deux républiques réunirent immédiatement leurs forces contre l'ennemi commun. Tout le monde sait que la catastrophe de Chéronée fut le dénouement de cette ligue tardivement formée pour la liberté de la Grèce. Après une résistance désespérée, les Athéniens et les Thébains cédèrent au choc impétueux de la phalange macédonienne; la déroute devint générale, et Démosthène fut un des premiers à abandonner le champ de bataille.

Malgré l'éclat de cette désertion et le mauvais succès de ses conseils, les Athéniens prodiguèrent à l'orateur les témoignages de leur estime et de leur considération : constance bien remarquable de la part d'une république ancienne, et qui prouve à quel point la renommée de son patriotisme et de son intégrité était établie chez ses concitoyens. Il fut chargé d'approvisionner la ville et de relever ses murs dégradés par l'effet d'une administration inhabile ou corrompue. Il remplit cette double mission avec un désintéressement qui détermina le sénat à lui décerner, d'après la proposition de Ctésiphon, une couronne d'or sur le théâtre; mais ce décret fut attaqué par Eschine, et donna lieu, quelques années plus tard, à la lutte oratoire la plus célèbre dont l'histoire nous ait transmis le souvenir. Le soin de prononcer l'éloge funèbre des Grecs morts à Chéronée fut également confié à Démosthène, par préférence à tout autre orateur. Les critiques doutent que le discours que nous possédons sous le titre de *Λόγος ἐπιτάφιος* soit réellement l'ouvrage de ce grand homme. Ce discours ne rappelle que très imparfaitement ses formes et sa méthode d'élocution; cependant il renferme des beautés du premier ordre.

Philippe, devenu maître de la Grèce, avait déployé à l'égard d'Athènes une

générosité à laquelle le sentiment de la gloire passée de cette illustre cité n'était point étranger. Sans doute aussi la politique entraînait dans sa modération. Ce prince brûlait du désir de conquérir la Perse et pressentait avec quel zèle les Athéniens s'emploieraient à seconder ses efforts contre leurs anciens ennemis. Il s'occupait activement des préparatifs de cette guerre, lorsque le fer d'un assassin mit un terme à ses ambitieux projets. Sa mort causa à Athènes une joie universelle. Démosthène surtout se fit remarquer par l'exaltation de ses transports. Malgré la perte récente de sa fille, il parut en public couronné de fleurs et paré d'un vêtement éclatant : démonstrations que l'histoire est naturellement conduite à flétrir quand elle les rapproche de la modération de son adversaire et de la justice que Philippe n'avait cessé de rendre à son patriotisme et à son éloquence. La mort de ce prince avait déterminé dans toute la Grèce une fermentation qui fut promptement calmée par l'énergie de son successeur, Alexandre. Les Athéniens, inquiets des dispositions du jeune monarque, lui envoyèrent une députation dont Démosthène faisait partie; mais cet orateur, soit qu'il n'osât affronter les regards d'un prince qu'il avait traité jusqu'alors avec mépris, soit que cette démarche lui parût humiliante pour son caractère et sa patrie, quitta brusquement l'ambassade au mont Cynthéron, et revint à Athènes où sa sécurité ne tarda pas à être compromise par les exigences du nouvel arbitre de la Grèce. Alexandre, irrité de la part que les Athéniens avaient prise à la révolte de Thèbes, exigea qu'ils remissent entre ses mains huit de leurs principaux orateurs, à la tête desquels était Démosthène. Celui-ci monta à la tribune et récita l'ingénieux apologue des bergers qui perdirent leur troupeau parce qu'ils avaient livré aux loups leurs chiens fidèles. Tout fait présumer cependant que le peuple effrayé eût obéi à la sommation d'Alexandre, sans l'intervention généreuse de l'orateur Démade (*voy.*), qui sollicita et obtint le pardon des proscrits.

Cette époque de servitude fut marquée par le plus mémorable des triomphes

oratoires de Démosthène. Eschine reprit l'accusation qu'il avait intentée contre lui à l'occasion du décret du sénat qui lui avait décerné une couronne d'or, et éleva, sur ce fondement, contre sa vie entière les inculpations les plus passionnées. A ces inculpations, présentées avec autant d'adresse que d'énergie, Démosthène opposa cette réfutation brillante qui a retenu le nom même de l'objet du débat (*Περὶ τοῦ στυγαίου*), modèle achevé de dialectique, de convenance et d'élévation, qui semble avoir épuisé, tant dans l'antiquité que dans les temps modernes, toutes les formules de l'éloge. On admire surtout l'exorde, chef-d'œuvre de bon goût et de simplicité, et cette noble invocation aux mânes des héros de Marathon et de Salamine, dans laquelle Quintilien n'hésitait pas à reconnaître le fruit des inspirations les plus sublimes de l'école de Platon. Le succès de Démosthène fut complet. Eschine n'obtint pas même la cinquième partie des suffrages, et, condamné à une amende qu'il ne put acquitter, il fut obligé de s'expatrier. A sa sortie d'Athènes, son généreux rival courut sur ses pas et l'obligea d'accepter un talent d'argent. Eschine ouvrit à Rhodes une école publique d'éloquence, et commença ses leçons par la lecture des deux discours qui avaient causé son bannissement. Sa harangue reçut de grands éloges; mais quand il lut celle de son antagoniste, les applaudissements redoublèrent. Et que serait-ce donc, s'écria Eschine, si vous eussiez entendu le monstre lui-même* ?

Peu de temps après ce triomphe, Démosthène fut accusé de s'être laissé corrompre par les présents d'Harpalus, gouverneur de Babylone, qui cherchait à Athènes l'impunité des concussionnaires dont il s'était rendu coupable. Le jour où le peuple devait délibérer sur son sort, Démosthène, si l'on en croit Plutarque, se rendit à l'assemblée le col enveloppé de laine, et fit signe qu'il ne pouvait prendre la parole. On dit de lui, à cette occasion, qu'il avait gagné un rhume d'argent. Sa conduite fut déferée à l'aré-

(*) A la page 520 on a donné une traduction un peu différente de ces paroles remarquables d'un loyal adversaire de Démosthène. 8.

page, qui le condamna à une amende de cinquante talents. Constitué prisonnier à défaut du paiement de cette énorme somme, il parvint à tromper la surveillance de ses gardiens et s'enfuit d'Athènes, non sans charger d'imprécations le peuple qui le bannissait. Après un court séjour à Trézène, il se retira dans l'île de Calaurie, d'où il ne cessa de protester de son innocence et de former des vœux pour la prospérité de sa patrie. Amèrement désabusé des illusions de sa jeunesse, il rendait témoins de son découragement tous ceux qui venaient le visiter dans son exil. « Si dès l'origine de ma vie, leur disait-il, on m'avait offert ou de mourir ou d'être l'orateur du peuple, et que j'eusse connu d'avance les calomnies, les dangers, les dégoûts qui accompagnent la gloire, je me serais jeté tête baissée dans le chemin de la mort ! » Les biographes de Démosthène sont partagés sur l'équité de la sentence qui le déclara coupable. La plupart inclinent à penser qu'elle fut le produit de la prévention ou de l'inimitié. Pausanias rapporte même un fait qui tendrait à le justifier complètement : c'est que le nom de Démosthène ne figurait point parmi ceux des Athéniens corrompus par les présents d'Harpalus dont la liste fut, à la mort de ce dernier, trouvée dans ses papiers. Quoi qu'il en soit, l'exil de Démosthène ne prit fin qu'à la mort d'Alexandre-le-Grand, qui arriva l'an 324 av. J.-C.

A cette nouvelle, l'orateur quitta brusquement sa retraite et parcourut la Grèce dans le dessein de la soulever contre le joug macédonien. Transportés de son zèle pour la liberté, ses concitoyens le rappelèrent avec empressement parmi eux et le comblèrent de distinctions et d'honneur. Léosthène, son disciple, fut mis à la tête des troupes chargées de résister à Antipater, qui marchait sur Athènes pour la replacer sous sa domination. La lutte fut longue et opiniâtre; mais la bataille de Cranon décida sans retour l'asservissement de la Grèce; et Démosthène, proscrit par ce même peuple qui venait de le porter en triomphe, fut réduit à chercher à Calaurie un refuge dans le temple de Neptune, qui avait protégé son premier exil. Antipater, informé

du lieu de sa retraite, envoya à sa poursuite un détachement de troupes commandé par un nommé Archias, qui avait fait autrefois le métier de comédien. Archias, ayant pénétré jusqu'au fond du sanctuaire où se tenait le proscrit, l'exhorta doucement à le suivre et à se confier en la clémence de son maître. « Ton talent de négociateur, lui répondit Démosthène, ne fait guère plus d'impression sur moi que n'en produisait jadis ton talent d'acteur. » Ces paroles ayant provoqué les menaces du farouche satellite : « Maintenant, lui dit l'orateur, ton langage est sans feinte et tu cesses de jouer une ignoble comédie; mais laisse-moi du moins le temps de tracer quelques ordres. » En disant ces mots, Démosthène, retiré dans un coin du temple, feignit d'écrire, et porta sur ses lèvres un stylet empoisonné; puis, s'avancant avec effort au-devant des soldats d'Archias, il prit Neptune à témoin de la violation de son sanctuaire et essaya de le quitter avant de mourir; mais au moment où il passait devant l'autel du dieu ses jambes fléchirent; il poussa un soupir et rendit l'esprit, le 16 octobre (d'autres disent le 10 novembre) de l'an 322 av. J.-C. Il était âgé de 63 ans. Quelques années après sa mort, les Athéniens honorèrent sa mémoire par l'érection d'une statue de bronze sur laquelle on grava un distique dont voici la traduction littérale : « Si ta force, Démosthène, avait égalé ton génie, jamais le Mars macédonien n'aurait asservi les Grecs. » Le peuple ordonna en outre que l'aîné de ses fils serait nourri à perpétuité dans le Prytanée, aux frais de la république.

Le mérite oratoire de Démosthène est un des sujets sur lesquels les critiques de tous les pays et de tous les temps se sont le plus exercés. Parmi ses appréciateurs les plus exacts, on peut citer Cicéron, Quintilien, Denys d'Halicarnasse, Longin; parmi les modernes, Rapin, Rollin, Leland, Blair, La Harpe, MM. Becker, Villemain, et plus récemment encore MM. Brougham et F. Ranke. Les caractères dominants de son éloquence sont la force, la simplicité, l'élevation, le mouvement. Son style, bien que naturel, est remarquable par l'élégance et l'har-

monie. Nul homme ne posséda à un si haut degré l'art d'associer ses auditeurs à toutes les impressions dont il était pénétré. « A deux mille ans de Philippe et de la liberté, dit M. Villemain, ses paroles entraînent encore. » Démosthène a été comparé souvent avec Cicéron : ce parallèle, très propre à faire ressortir les qualités oratoires particulières à chacun d'eux, ne peut conduire à aucune solution solide sur la prééminence de l'un par rapport à l'autre. Ces deux grands hommes eurent le genre d'éloquence qui convenait au gouvernement et au génie de leur pays. La fluidité cicéronienne, pour emprunter une expression de M. Brougham, s'appropriait à merveille à cette imposante gravité des formes extérieures qui caractérisait l'allure romaine; l'énergique concision de Démosthène était mieux assortie à la vivacité impatiente et subtile des Athéniens. Une observation digne de remarque, c'est que le talent de ce grand orateur était, en général, privé de deux avantages essentiels : le don de la plaisanterie et celui de l'improvisation. Il disait lui-même qu'il avait acquis le don de l'éloquence *en consommant plus d'huile que de vin*.

Démosthène attachait une extrême importance à l'action oratoire, objet de ses louables et persévérants efforts. Ce que nous savons de sa personne est peu de chose : son humeur était habituellement austère et chagrine; elle exprimait, comme sa figure, la gravité des impressions qui préoccupaient son âme; ses mœurs, si l'on en excepte sa première jeunesse, paraissent avoir été pures; il était naturellement religieux. Si sa renommée n'est pas toujours sortie parfaitement intacte des reproches de vénalité qui lui ont été adressés, du moins est-il certain que les séductions du roi Philippe le trouvèrent constamment insensibles, et ce trait de désintéressement patriotique, dans un siècle corrompu, suffirait à sa gloire. La politique de Démosthène a été diversement appréciée; quelques écrivains sont allés jusqu'à douter que l'existence de ce grand homme ait été réellement utile à sa patrie. On ne saurait toutefois disconvenir qu'il n'ait deviné avec une pénétration admirable

les projets de Philippe, et que la considération de son importance personnelle ne soit entrée pour beaucoup dans les ménagements dont ce prince, devenu maître d'Athènes, usa à l'égard de cette cité. Philippe lui-même rendit justice en plus d'une occasion à l'étendue de sa prévoyance, et convint, après la lecture d'un de ses discours, que la guerre était le seul parti qu'il aurait conseillé aux Athéniens.

Les œuvres de Démosthène consistent pour nous en soixante-un discours ou harangues, soixante-cinq exordes préparés pour différentes circonstances, et six lettres écrites durant son exil. La première édition des œuvres de Démosthène est celle d'Alde-Manuce (Ven., 1504, in-fol.). Ses principaux éditeurs ou commentateurs sont ensuite Jérôme Wolf et Ulprien (Basil., Hervag., 1532, in-fol.); Reiske (*Orat. græc.*, Lips., 1770-75, t. I-VI, VIII, XII); Immanuel Bekker (*Orat. Attic.*, t. I-V, Oxon., 1822, Lips. 1823, in-8°); Dindorf (Lips., 1825, 3 vol. in-8°); Dobson (London, 1828), etc. Parmi ses nombreux traducteurs, nous citerons Jér. Wolf, Cesarotti, Leland, et en France, Tourreil, Gin, et surtout l'abbé Auger (Paris, 1777, 4 vol. in-8°). M. Ch. Dupin a publié un *Essai de traduction des Olynthiennes*, Paris, 1826, in-8°, travail qui a fait regretter les bornes dans lesquelles il s'est lui-même circonscrit. M. l'abbé Jæger vient de mettre au jour une traduction des *Chefs-d'œuvre de Démosthène et d'Eschine*, Paris, 1834, 2 vol. in-8°, fort supérieure pour la correction et la fidélité à la plupart de celles qui l'ont précédée. La traduction allemande des *Discours politiques (Staatsreden)* de Démosthène, par M. Jacobs (Leipz., 1805), jouit d'une réputation méritée. On possède une grande quantité d'éditions partielles d'un ou de plusieurs de ses discours, des Philippiques, des Olynthiennes, des harangues sur la Couronne de Démosthène et d'Eschine, etc. Il serait trop long d'en faire connaître ici le détail; mais, parmi les plus savants commentateurs de tous ces discours, nous devons nommer encore Taylor, Gœller, Schumann, Væmel, Winiewsky, et surtout M. Bræckh, dont l'excellent ouvrage sur l'*Économie*

politique des Athéniens, traduit en français par M. Laligant, a donné l'impulsion à des études plus fortes et mieux dirigées. Les anciens biographes de Démosthène sont Plutarque, Lucien, Photius, Zosime et Suidas. M. Becker a fait paraître en Allemagne (Halle, 1816, in-8°; 2^e édition, 2 vol., 1830-32), l'ouvrage intitulé *Démosthène considéré comme orateur et comme homme d'état*: cette monographie n'a point été traduite en français. M. le professeur Stiévenart a donné d'intéressants détails sur l'éloquence parlementaire du même orateur, dans un opuscule intitulé *une Séance de l'Agora*, Paris, 1833. Enfin l'auteur de cet article a publié *la Vie de Démosthène, avec des notes historiques et critiques, et un choix des jugements portés sur son caractère et ses ouvrages*; Paris, 1834, in-8°. A. B.-R.

DEMOUSTIER (CHARLES-ALBERT), né à Villers-Coterets en 1760, abandonna de bonne heure le barreau auquel sa famille l'avait destiné et embrassa la carrière littéraire. Très jeune encore, il publia (1786) les *Lettres à Émilie sur la Mythologie*, qui jouirent de tant de vogue, surtout parmi les femmes, qu'elles devinrent le livre indispensable des boudoirs et eurent jusqu'à six éditions consécutives, sans compter les réimpressions qu'on en a faites par la suite. Ce mélange de prose prétentieuse et de petite poésie musquée a prodigieusement perdu aujourd'hui du prix qu'on se plut à lui accorder dès son apparition, sous le consulat et sous l'empire. C'est que le temps, qui a marché si vite depuis ces époques auxquelles nous touchons encore cependant, a apporté des changements bien remarquables dans nos goûts, nos idées, nos convictions en littérature et dans notre littérature elle-même; c'est que le temps a fait justice du madrigal et du papillotage. Aux *Lettres à Émilie* succédèrent deux petits poèmes érotiques (*le Siège de Cythère et la Liberté du Cloître*) qui eurent un moindre succès. Demoustier se fit connaître aussi comme auteur dramatique. On a de lui des comédies et des opéras-comiques. Celles de ces productions qui furent le mieux accueillies sont : *Le Conciliateur ou*

l'Homme aimable, les Femmes, et Alceste à la campagne ou le Misanthrope corrigé, comédies. Une anecdote assez amusante se rattache à une autre comédie de Demoustier, *Les trois Fils*: pendant la première représentation de cette pièce, qui éprouva une chute complète, le pauvre auteur prêta gracieusement, pour se faire siffler, une clef forée à son voisin. Parmi les Idylles de Gessner, il trouva le sujet d'un petit opéra-comique, *La jambe de bois*, dont Gavaux fit la musique et qui se joue quelquefois encore en province. Le théâtre de Demoustier contient une vingtaine de pièces. Nous n'énumérerons pas toutes les autres productions dont se compose son bagage littéraire, si léger et si futile. Outre le mauvais goût qui caractérise cet auteur, et qui, du reste, était trop répandu parmi les littérateurs de son époque, on lui a justement reproché la prétention, la recherche, le manque de vérité, et des incorrections assez fréquentes. Quelques traits d'esprit peuvent-ils racheter ces défauts? Malade de la poitrine, Demoustier mourut le 2 mars 1801, dans les bras de sa mère qu'il chérissait.

E. R-DE.

DENAIN (BATAILLE DE). Denain, village du Hainaut, forme aujourd'hui une commune du département du Nord, canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes, dont il est éloigné de deux lieues. Sa population est d'environ 900 habitants. Il y avait à Denain une célèbre abbaye de religieuses, fondée l'an 764. Mais ce qui a surtout illustré ce village, c'est la victoire qu'y remporta le maréchal de Villars (*voy.*), en 1712.

Louis XIV voyait sa capitale menacée par le prince Eugène (*voy.*); des malheurs domestiques s'unissaient aux malheurs publics pour l'accabler. La terreur était à la cour et dans le royaume. On donnait à Louis le conseil de se retirer derrière la Loire; mais il déclara qu'il aimerait mieux se mettre à la tête de sa noblesse, la conduire à l'ennemi, malgré ses 74 ans, et périr avec elle. Villars fut le sauveur de la France.

Le gouverneur du Quesnoy avait capitulé; Eugène investissait Landrecies, dont la prise lui ouvrait la Champagne

et la Picardie. Villars marcha au secours de la place. Ses succès, ses forces, la faiblesse de ses ennemis lui avaient inspiré une confiance qui approchait de la sécurité. Il résolut d'attaquer le camp retranché de Denain, qui assurait aux armées impériale et anglaise réunies contre la France leurs communications avec Marchiennes, et par conséquent leurs approvisionnements. Cette position était formidable; on y avait exécuté des travaux dont on trouverait difficilement un autre exemple dans l'histoire. Le succès dépendait du secret; il fallait tromper le prince Eugène, et, comme le dit Villars, tromper l'armée française elle-même. Les mouvements des Français avaient fait croire au prince Eugène qu'ils attaqueraient le lendemain ses retranchements. Mais Villars fait passer l'Escaut à ses troupes (24 juillet 1712) et tombe sur le camp de Denain, que commandait le duc d'Albemarle, fils du célèbre Mosk. Ce camp fut forcé avec autant d'impétuosité que de conduite. Le duc d'Albemarle fut fait prisonnier. Deux princes de Nassau, les princes de Holstein et d'Anhalt, et 300 officiers se rendirent également. Le prince Eugène n'arriva qu'à la fin du combat. Villars repoussa toutes ses attaques; le prince se retira après avoir fait massacrer ses quatre meilleurs bataillons. On prétend que, dans la rage de sa défaite, il mordait ses gants en proférant des imprécations.

Louis XVI, en 1781, fit ériger sur la route de Paris à Valenciennes, à l'endroit où aboutit le chemin de Denain, une pyramide de 30 pieds, sur laquelle on grava ces vers de la Henriade :

Regardez dans Denain l'audacieux Villars,
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.

Abattu lors de la révolution, ce monument fut relevé sous la Restauration.

Voltaire dit que l'idée d'attaquer le camp de Denain ne fut pas conçue par Villars : un curé et un conseiller de Douai, dans une promenade aux environs des ouvrages des alliés, auraient remarqué qu'on pouvait facilement les attaquer vers Denain et Marchiennes. Le conseiller se serait empressé d'en donner avis à l'intendant de Flandre,

et celui-ci au maréchal de Montesquiou. Villars aurait approuvé le projet et se serait aussitôt occupé de l'exécution. Saint-Simon prétend, de son côté, que l'honneur de cette mesure appartient au maréchal de Montesquiou, qui aurait reçu du roi l'ordre de mettre son projet à exécution, en ménageant toutefois l'amour-propre de Villars. Quoi qu'il en soit, les magasins d'Eugène, qui étaient à Marchiennes, tombèrent avec la ville au pouvoir des Français; le siège de Landrecies fut levé; la prise de Denain, de Bouchain, du Quesnoy, fut la suite de cette victoire, qui hâta le résultat des négociations d'Utrecht (*voy.*). Cette journée sauva la France. « Il y a eu, dit M. Ancillon, des victoires plus difficiles, plus glorieuses, plus complètes que celle de Villars : il n'y en a pas eu de plus décisives. »

A. S.-R.

DENDERAH, village de la Haute-Égypte, sur la rive occidentale (gauche) du Nil, sous le 26° de lat. N. Il tire son nom de l'ancienne *Tentyra* ou *Tentyris*, dont les ruines, désignées par le mot générique arabe *berbé*, en sont éloignées de trois quarts de lieue. On doit à l'expédition des Français en Égypte une connaissance plus exacte de ces antiquités. Un portique composé de blocs énormes de pierres de grès, caché à moitié par des débris et couvert d'hiéroglyphes, vous transporte dans un monde de merveilles auquel ni la Grèce et Rome, ni aucun pays de l'Europe n'ont rien à opposer. Il reste de l'ancienne ville de Tentyra, qui paraît s'être soutenue jusqu'aux temps de Strabon et de Théodose, un monument colossal, à l'ouest du portique tourné vers le nord; mais ses ruines sont tellement entourées de débris et de décombres que certains côtés sont à peine reconnaissables. Non loin de là est le grand temple, dont le dessin représente à peu près la forme d'un T, et qui excite l'étonnement au plus haut degré. La vue en est cachée par des débris du côté oriental seulement. La figure d'Isis, qui y paraît en différentes grandeurs, a fait prendre cet édifice pour un temple consacré à cette déesse. Les colonnades, les salles et les cellules sont chargées d'hiéroglyphes. Au plafond du portique on

voyait des figures et des emblèmes qui ont trait à l'astronomie, et aux extrémités les douze signes du zodiaque. Cette représentation se reproduisait au plafond d'une chambre de l'étage supérieur, à gauche du vestibule. Comme toutes les autres pièces, celle-ci était couverte d'hiéroglyphes, et le planisphère, à gauche en entrant, n'occupait que la moitié du plafond. Derrière ce grand édifice on trouve au sud un autre temple qui semble avoir été consacré à la fois à Isis et à Horus. Son extérieur rappelle moins que le premier la suite de générations qui avaient dû s'écouler avant l'existence d'une nation assez instruite, assez noble et entreprenante, pour imaginer et exécuter de tels ouvrages; nation dont on ne reconnaît plus aucune trace dans l'état de barbarie où se trouvent aujourd'hui les tribus arabes établies autour de ces ruines.

Mais ce qui appela surtout l'attention des savants d'Europe sur ces lieux, ce fut l'ordonnance particulière du planisphère de Denderah. On remarqua que dans les deux planisphères le lion était représenté comme premier signe, ouvrant la marche des autres. Il était difficile de se tromper sur le motif de cette disposition, car sur le planisphère plus grand, au plafond du portique, les signes paraissent répartis sur deux lignes, dont l'une part de l'intérieur du temple, tandis que l'autre s'y dirige. Sur le planisphère moins grand, dans la chambre supérieure, celui qui est actuellement à Paris, les signes sont placés sur une spirale. La Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau, les Poissons, le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, l'Écrevisse, se succèdent dans l'ordre encore usité chez nous. C'était donc à dessein, disait-on, qu'on avait placé, le lion en tête des autres signes, après l'intersection de l'écliptique et de l'équateur du monde; or, c'est de la situation de ces intersections que dépend la place du solstice qui doit toujours être au milieu d'elles. Sur ce planisphère de Denderah elle est marquée dans l'Écrevisse. Si cela a dû indiquer le solstice d'hiver, comme on l'a pensé d'après les hiéroglyphes qui sont à l'entour, l'équinoxe du printemps était placé dans la Balance, tandis que main-

tenant il est dans les Poissons, par conséquent en arrière de 7 signes ou bien de 210 degrés. Or, en procédant par un mouvement égal, il faut 2152 ans pour parcourir l'espace entre deux signes, d'où il suit, ajoutait-on, que, pour arriver de la Balance aux Poissons, l'équinoxe du printemps a dû mettre sept fois 2512 ans, en tout plus de 15,000 ans. Ce serait là le minimum de l'âge du zodiaque de Denderah, supposé qu'on veuille le considérer comme fondé sur des observations astronomiques réelles, et non pas comme un simple problème astronomique (Rhode, *Versuch über das Alter des Thierkreises und den Ursprung der Sternbilder*, ou Essai sur l'âge du zodiaque et sur l'origine des constellations, Berlin, 1809, in-4°). De savants astronomes, tels que M. Littrow, croyaient que le solstice indiqué sur le zodiaque de Tentyris était le solstice d'été. L'équinoxe du printemps tomberait alors entre le Taureau et le Bélier, par conséquent 45 degrés plus en avant que de nos jours. Il s'ensuivrait que le zodiaque aurait quinze fois 71 3/4 ou bien 3228 ans. On serait autorisé à admettre cette dernière donnée si la constellation qui se trouve en tête du zodiaque était celle que le soleil parcourt la première après le lever héliaque de Sirius. Cependant, contre ces conjectures ainsi motivées, mais toujours invraisemblables, Visconti éleva des doutes archéologiques dans deux traités qu'il joignit à l'Hérodote de Larcher. Une foule d'observations plus exactes ont confirmé son opinion d'une origine plus récente. Saint-Martin démontra, en 1822, que les représentations zodiacales des temples égyptiens ne s'accordaient ni avec l'année vague, ni avec l'année alexandrine ou julienne, ni avec l'année sidérale ou solsticiale, comme l'avait supposé la commission d'Égypte. Il crut au contraire reconnaître une année lunaire ordinaire; mais cette conjecture fut aussi reconnue inadmissible; car les *Recherches* de M. Letronne, pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, ont résolu ces divers problèmes et ont montré, par la comparaison du zodiaque peint dans la caisse

de momie de Petemenon ou d'Annianus, que plusieurs de ces représentations avaient un sens purement astrologique (voir Letronne, *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité*, Paris, 1824). Une inscription grecque indiquait que l'homme enseveli dans cette caisse était mort au règne de Trajan, l'an 116 de J. C. Le zodiaque ressemblait à ceux qu'on avait trouvés à Denderah, surtout à zodiaque allongé, mais qui se caractérisait comme purement astrologique. Les connaissances acquises dans l'art de déchiffrer des inscriptions hiéroglyphiques ont généralement confirmé ces explications, et c'est ainsi peut-être que les grandes sculptures d'Esné et de Denderah ne désignent que d'une manière astrologique la consécration du temple en quelque circonstance semblable. Selon le système hiéroglyphique de Champollion, le zodiaque de Denderah porte le titre grec des empereurs romains usité en Égypte: *Autocrator*. Goulianos, dans son ouvrage *Bemerkungen über den Thierkreis von Denderah* (Observations sur le zodiaque de Denderah, Dresde, 1832, ajoute qu'à côté du titre *autocrator* se trouve le nom de l'empereur indiqué par l'abréviation de T. B., c'est-à-dire *Tiberius*. Tout cela rend l'opinion de Visconti et de M. Letronne sur l'âge du zodiaque plus vraisemblable que toute autre; aussi a-t-elle été adoptée par Cuvier dans son *Discours sur les révolutions du globe*, que le lecteur consultera avec avantage.

Un jeune littérateur français, M. Sautnier, dont l'amour-propre national avait été excité par les conquêtes brillantes que l'Angleterre avait faites à la science, conçut l'idée de procurer ce zodiaque à sa patrie. D'autres travaux l'ayant empêché d'aller lui-même en Égypte, il décida son ami M. Lelorrain à se charger de cette entreprise. Muni de scies et d'un grand nombre d'autres outils, M. Lelorrain s'embarqua pour Alexandrie en 1820, au mois d'octobre. Mehemet-Ali ne refusa pas son consentement à la mutilation des monuments sacrés de Denderah. M. Lelorrain choisit le petit zodiaque rond de la pièce supérieure:

la pierre étant trop grande, il en d'un côté des bandes en zig-zag et tenta de la grande planche sur laquelle le zodiaque se dessinait à peu près entier; dans son ensemble, la pierre si énorme qu'elle venait se poser sur l'un et d'autre sur les murs de l'église. Quoique une partie du zodiaque même, ainsi que les figures qui le portaient, fussent encore sur la pierre adjacente, M. Lelorrain crut que ces fragments suffiraient pour expliquer tout le monument. Parfaitement conservée en général, la pierre était cependant noircie par une couche de noir de fumée qui peut-être du temps où les mystères et les cérémonies de la zoolatrie étaient célébrés dans ces sanctuaires. Cette fumée pouvait aussi avoir effacé les coupes qui ont mis autrefois en relief les figures et les glyphes. La pierre était de cette espèce de grès dont sont construits tous les monuments près de Denderah. Il est probable que les huttes que les Arabes ont élevées anciennement sur le toit des temples. Les décombres jointes à l'érosion formées par les matériaux de ces autres cabanes déjà détruites ne fois, offraient un plan incliné le long duquel on descendit les blocs de grès vers les rives du Nil. A peine cette dévotion fut-elle consommée qu'un autre pacha voulut faire valoir des prétentions plus anciennes sur toutes les fouilles qu'on pourrait exécuter à Tentyra; le pacha d'Égypte maintint l'autorité qu'il avait donnée à M. Lelorrain. Ce dernier emporta la pierre à son retour et arriva à Paris en 1822, au mois de janvier. Les propriétaires de ce monument ayant chargé M. Gaudefroy un dessin de toutes les figures enroulées, dessin qui fut ensuite gravé, et le gouvernement ayant acheté la planche pour 150,000 fr., la discussion sur son origine recommença avec une nouvelle ardeur. C. L.

DENDRITES (minéralogie), mot emprunté du grec *δένδρον*, arbre, synonyme de *arborisation*, appliqué jusqu'ici aux cristallisations des sels ou autres substances qui offrent quelque apparence de ramifications, tantôt ressemblant à des ramifications de plumes, tantôt aux ra-

muscles les plus déliés des végétaux,

On a donc désigné sous le nom de *dendrites* certains dessins tracés par la nature, diversement colorés, le plus ordinairement noirâtres, observés sur divers minéraux, et en particulier sur le cuivre natif, l'argent, l'or, les oxides mêlés de fer et de manganèse, représentant des végétations très ramifiées, dont les articulations se rapprochent des bruyères, des mousses, des conferves, désignés sous divers noms, en raison de la configuration des végétaux auxquels on les a comparés. La surface de quelques espèces de marbre, les pierres connues sous le nom de calcédoine ou d'agate mousseuse, offrent un exemple de ces phénomènes. Voy. **ΑΟΑΤΗ** et **CALCÉDOINE**.

On distingue deux espèces de dendrites, les superficielles et les profondes. Les premières, les plus communes, sont disposées sur le plan des pierres schisteuses et disparaissent par le plus léger frottement : telles sont celles que présentent les fissures du calcaire compacte, de la marne calcaire solide ou fixe dans certaines carrières, quelques coquilles fossiles, la surface des os fossiles; elles sont le plus ordinairement d'un brun rougeâtre ou d'un noir foncé. Les dendrites intérieures, bien plus rares, que l'on trouve dans la pierre de Florence et dans des mines de la Sibérie, se présentent sous la forme d'un petit arbrisseau ou de petits arbres solides, empâtés dans la substance siliceuse lors de son dépôt.

Ce fut Daubenton qui, en 1782, appela le premier l'attention des géologues sur l'arborisation des calcédoines et des agates mousseuses, phénomène qu'il attribua à la présence des débris de véritables végétaux. Cette opinion, partagée par Mac-Culloch et par d'autres naturalistes, qui ont soutenu avec Blumenbach et Lenz que les agates contiennent des byssus, des conferves (voy.), et qui ont prétendu être parvenus à isoler ces dendrites, a été combattue par d'autres observateurs d'après lesquels les filaments dont il s'agit présentent même des caractères incompatibles avec ce qui est connu des conferves; telle est en particulier l'irrégularité des

rameaux et le désordre de leurs anastomoses, d'où ils ont conclu que le phénomène dendritique devrait être l'effet d'infiltrations inorganiques. En général les géologues ont adopté l'opinion que tous les accidents dendritiques proviennent d'infiltrations métalliques postérieures ou contemporaines à la formation des agates, et dues essentiellement au fer dans divers états d'oxidation, uni au manganèse ou à une petite quantité de silice. Sans entrer dans les détails de cette théorie, nous remarquerons seulement qu'elle n'est pas en dehors de toute contestation, soit qu'on l'applique à la formation des dendrites superficielles ou à celle des dendrites profondes. Quant aux premières, l'infiltration des dissolutions métalliques distribuées dans leurs fissures suppose que le minéral arborisé était à l'état solide au moment de la formation des dendrites. Quant aux dendrites profondes, l'introduction, l'expansion de la matière colorante, suppose au contraire la mollesse, l'état gélatineux du minéral au moment de sa pénétration par les dendrites; et cependant ces pierres, dans leur état actuel, sont d'une dureté résistant à tous les agents chimiques, et de plus il est impossible de déterminer la cause de la mollesse primitive de ces minéraux, quoique indispensable dans ce système à l'explication des dendrites profondes. Aussi la théorie des infiltrations métalliques est-elle de nouveau contestée, et de savants observateurs considèrent au moins quelques dendrites comme des débris de conferves ou d'autres cryptogames. Les expériences faites par M. Raspail militent en faveur de cette opinion, dont se rapprochent plusieurs naturalistes qui l'avaient rejetée. Selon M. Raspail, les végétaux ne peuvent être retrouvés en état de parfaite conservation, par suite de la forte compression ou de la dessiccation qu'ont dû subir les conferves fossiles; il en a essayé l'effet sur des plantes fraîches, et a reconnu, à l'aide du microscope, des formes analogues aux arborisations. D'après sa théorie, la silice a dû se déposer par une précipitation aqueuse ou une décomposition de quelques silicates, décomposition opérée par l'effet

d'un acide qui a réagi sur les végétaux; théorie que l'auteur a justifiée en faisant digérer des conferves dans l'acide hydro-chlorique étendu, et en obtenant par ce procédé des déformations semblables aux figures arborisées des agates. De ces expériences M. Raspail conclut que les arborisations ne peuvent être l'effet d'une infiltration postérieure ou contemporaine de l'agatisation. A l'appui de ce système viennent les observations du docteur Jäger, conservateur du musée de Stuttgart, où l'on conserve plusieurs échantillons d'agates avec des débris de végétaux, et l'assertion du docteur Jameson, d'après laquelle il se forme actuellement en Irlande des calcédoines ou des espèces d'agates qui empâtent naturellement des conferves et des mousses.

Il paraît que certains corps organisés, autres que les plantes, ont influé sur la production des dendrites. Dans son *Traité des pétrifications*, Knorr cite l'exemple d'un crustacé qui paraît être une écrevisse et dont le contour est hérissé de dendrites.

L. D. C.

DENDROLITHE, du grec *δένδρον*, arbre, et *λίθος* pierre, arbre pétrifié. L'existence des bois pétrifiés est un phénomène très fréquent dans certains terrains secondaires et principalement dans les terrains houillers; il se rencontre dans presque toutes les contrées du globe. Tantôt on a trouvé des feuilles, des branches, des racines, des fruits en état de pétrification; tantôt des troncs d'arbres calcaires, cassés vers leurs racines et dont les tronçons s'élevaient à une certaine hauteur au-dessus du sol; au niveau du terrain, on distinguait des nœuds, des couches ligneuses et tous les accidents persistants de la végétation. Ces végétaux se convertissent ordinairement en agate dans les couches sablonneuses formées par des dépôts fluviaux; ils conservent quelquefois les apparences de leur organisation naturelle, et on y reconnaît jusqu'aux vers qui les ont rongés et qui sont actuellement convertis en agate. D'autres végétaux se changent en *pechstein*: ceux-ci se trouvent dans les contrées anciennement volcanisées. Parmi les faits de ce genre les plus dignes d'attention, il en est

deux, dont l'un, cité par le docteur Mackensie, est relatif à un arbre pétrifié que l'on voit à 10 milles d'Édimbourg, dont le tronc, s'élevant verticalement à quelques pieds, est converti en véritable grès. L'autre est rapporté par M. Charpentier, directeur des mines du canton de Vaud, en 1807, qui découvrit, dans une carrière de pierre à bâtir près de Waldenbourg, en Basse-Silésie, un arbre fossile, dont le tronc, à moitié incrusté dans la paroi du rocher situé au fond de la carrière, était vertical et changé en quartz xyloïde, ainsi que ses branches et ses racines, dans lesquelles le bois avait acquis une parfaite maturité. Un autre arbre fossile, d'une grandeur colossale, et qu'on a faussement regardé comme un palmier, vient d'être découvert dans les mines de houille d'Anzin (voy.).

Ces arbres ont-ils pu croître là où ils se trouvent maintenant, ou bien y ont-ils été transportés d'ailleurs? Mackensie et plusieurs autres naturalistes ont soutenu la première opinion; mais peut-on admettre que le rocher renfermait les principes de nutrition et de développement de ces arbres; que la roche a conservé pendant le temps de leur accroissement un degré de mollesse nécessaire à l'extension des racines; que, durant ce même temps, la formation des roches a été suspendue et s'est renouvelée plus tard pour déposer les couches qui ont enveloppé les branches et les racines; qu'enfin ces végétaux ont vécu dans les lieux habités par les animaux marins dont ils offrent les traces? Si ces arbres ont crû ailleurs et ont été transportés, d'où viennent-ils et comment sont-ils venus? on l'ignore. On a présumé que leur transport est l'effet de la même catastrophe à laquelle est due la formation des grès et des couches de houille, que la pesanteur des racines a permis aux arbres entraînés par les eaux d'être déposés sur un plan vertical. D'après une autre hypothèse, ces arbres auraient été enveloppés entièrement dans les roches constituant le terrain où ils se trouvaient: ces roches, étant plus susceptibles de se décomposer que le quartz grenu du fossile, auraient été insensiblement détruites, emportées par les eaux jusqu'à la pro-

fondeur des racines de l'arbre qui serait ainsi resté debout au-dessus du sol et conserverait cette position jusqu'à la destruction des roches qui supportent ses racines.

Trois théories ont été imaginées pour expliquer les phénomènes dendrolithiques: l'incrustation ou le dépôt du sable calcaire et siliceux sur les végétaux où il s'incruste graduellement jusqu'à l'altération du végétal et sa complète pétrification; l'infiltration ou la substitution, molécule à molécule, de la matière siliceuse à la matière végétale, tel est le système de Haüy; enfin la transmutation réelle et subite des parties du végétal, effet d'une combinaison des fluides gazeux avec les principes constitutifs du corps organisé, et dont le résultat serait son changement rapide en une substance pierreuse, sans altération de la disposition de ses molécules. M. Patrin, auteur de ce système, invoque surtout en sa faveur la phosphorescence des bois en décomposition, qui prouve presque l'existence d'un principe phosphorique parmi les principes élémentaires du bois, et s'appuie sur ce que le phosphore est lui-même un principe constituant du quartz.

Pour le développement de ces divers systèmes et les objections qu'on leur a opposées avec plus ou moins d'avantage, nous renvoyons le lecteur aux articles FOSSILES et PÉTRIFICATION. Toutefois aucune de ces théories n'étant rigoureusement démontrée, la cause essentielle des phénomènes dendrolithiques demeure encore inconnue.

L. D. C.

DENDROPHORE, mot qui signifie proprement celui qui porte un arbre, des mots grecs δένδρον, arbre, et φέρω, je porte. En effet, dans plusieurs cérémonies religieuses, on portait soit des arbres entiers, soit des branches, et la *dendrophoric* était d'usage dans les fêtes en l'honneur de Bacchus, de Sylvain et de Cybèle. Dans celle qui se faisait aux sacrifices de la mère des dieux, on promenait un pin à travers la ville et on le plantait ensuite en mémoire de celui sous lequel Atys (voy.) s'était mutilé. D. M.

DENDROLOGIE, histoire naturelle des arbres (voy.).

DENHAM (sir JOHN), poète anglais

distingué dans le genre descriptif, naquit à Dublin en 1615 et fit ses études à l'université d'Oxford, où il mena une vie très dissolue. Étant ensuite allé à Londres pour s'y livrer à l'étude du droit, sa passion pour le jeu l'éloigna des occupations sérieuses et des sciences. Pour se réconcilier ensuite avec son père, dont il avait encouru la disgrâce, il écrivit contre la passion du jeu son *Essay upon gaming* (Essai sur le jeu). Sa tragédie *The Sophy*, qui parut en 1641, fit beaucoup de sensation, quoiqu'elle ne s'élevât pas au-dessus de la médiocrité. Lors du soulèvement de l'Irlande, Denham obtint un grade dans l'armée royale; mais la vie militaire ne lui convenant pas, il donna sa démission et suivit la cour à Oxford, où il publia en 1643 son poème *Cooper's shill* (la Colline de Cooper), qui fonda sa gloire et contribua particulièrement à éveiller le goût des Anglais pour la peinture poétique de la nature et des paysages. Ce poème se recommande par l'élégance et l'esprit, par le coloris animé de ses descriptions et par son excellente versification; mais il n'a pas plus de caractère indépendant que d'autres poésies de cette espèce, et il ne tire son intérêt que des passages didactiques dont la narration est entremêlée. Denham fut employé dans la suite à différentes fonctions par la cour, qui récompensa son attachement à la maison de Stuart en lui accordant plusieurs charges et dignités. Dans un âge avancé, il contracta un second mariage fort malheureux et qui lui fit perdre la raison. Rétabli cependant, il composa sur la mort de Cowley une élégie qu'on peut regarder comme une de ses meilleures productions. Sir John mourut le 19 mars 1668, et fut enterré dans l'abbaye de Westminster près de Chaucer, de Spencer et de Cowley. Ses œuvres, recueillies pour la première fois à Londres en 1684, parurent en dernier lieu sous le titre de *Poems and Translations*, Londres, 1704. C. L.

DENHAM (le major DIXON), un des voyageurs les plus intrépides des temps modernes, à qui l'on doit des découvertes importantes sur la géognosie de l'Afrique, naquit en 1785, fut élevé

à l'école militaire de Londres, et servit dans la guerre d'Espagne contre Napoléon. Ce n'est qu'en 1821 qu'il exécuta un projet qu'il nourrissait depuis longtemps au fond de son cœur, celui d'entreprendre un voyage utile à l'humanité. Tombouctou fut le lieu où tendaient ses efforts. Son plan, conçu avec intelligence, fut plus tard d'un grand secours à Gordon Laing. Il offrit ensuite ses services au gouvernement britannique, et celui-ci lui ayant appris que déjà l'exécution d'un plan de même nature avait été confiée au docteur Oudney et à Hugh Clapperton, Denham demanda la permission de s'associer à ces voyageurs. Sa demande lui ayant été accordée, il joignit ses compagnons de voyage à Tripoli, le 21 novembre 1821. Au mois de février de l'année suivante, il partit avec eux pour Mourzouk et arriva le 4 novembre à Lari, ville située sur la frontière septentrionale du royaume de Bornou. Puis ayant quitté ses deux compagnons de voyage, il visita le lac de Tsaad, enclavé dans ce royaume, en fixa la position géographique, passa le fleuve de Yaou à 60 milles au sud de Lari, et atteignit enfin Kouka, où était la cour du cheikh Choumin-El-Kalmi, souverain de Bornou. Il y trouva l'occasion d'assister à une expédition que le général du cheikh fit contre les Fellâtahs; mais l'entreprise échoua. Denham fut blessé, dépouillé et emmené prisonnier. Avec une grande présence d'esprit, il saisit le moment où les ennemis se disputaient le butin pour se cacher sous le ventre d'un cheval, et, après des peines et des fatigues presque sans exemple, il réussit à retourner à Bornou avec les débris de l'armée. Des recherches plus étendues qu'il projetait dans l'empire de Bornou furent déjouées par la méfiance et le caractère sauvage de ses habitants. Au commencement de l'année 1824, le lieutenant Toole, son compatriote, vint partager ses dangers. Sans avoir un seul Européen avec lui, Toole, en partant de Tripoli, avait traversé le désert dans l'espace de cent jours: aussi succomba-t-il à ces fatigues à peine arrivé à Angola, après avoir remonté le fleuve Chary avec Denham. Cet intrépide voyageur trouva bien-

tôt un autre compagnon dans l'Irlandais Tyrwhit. En 1825, au mois d'avril, il revint avec Clapperton (*voy.*) dans sa patrie, après avoir passé par Tripoli, l'Italie et la France. Mais à la fin de l'année suivante il repartit en qualité de lieutenant-colonel, pour la colonie anglaise de Sierra-Léone, avec la mission d'examiner l'état dans lequel se trouvait l'établissement des nègres et d'ouvrir des rapports avec l'intérieur de l'Afrique. Après la mort du capitaine Owen, connu par son voyage sur la côte orientale de l'Afrique, le colonel Denham fut nommé gouverneur de cette colonie. Cette position élevée semblait lui promettre de nouvelles ressources pour tenter d'autres découvertes, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à Sierra-Léone, en 1828. Au mois de juin, la relation de son voyage parut, encore avant la mort de l'auteur, dans l'ouvrage publié par Barrow : *Narrative of travels and discoveries in northern and central Africa in the years, 1822, 1823, 1824* (London, 1826, in-4°). Les dernières excursions de Denham y sont décrites par un autre sous son nom, mais la description du voyage de Mourzouk à Kouka, ainsi que le tableau de Bornou présenté avec talent, sont entièrement dus à la plume du voyageur. C. L.

DÉNI DE JUSTICE, refus de rendre la justice. Selon la loi française, il y a déni de justice lorsque les juges refusent de juger sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi; lorsqu'ils refusent de répondre les requêtes ou qu'ils négligent de juger les affaires en état et en tour d'être jugées.

Le juge qui ne rend pas la justice quand elle est due manque à l'un de ses devoirs les plus importants et porte une atteinte grave à l'ordre public : aussi voit-on, à toutes les époques, le législateur s'efforcer de prévenir le déni de justice.

Les rachimbourgs qui déniaient la justice étaient, après trois réquisitions, soumis à une composition de 3 sols (*solidi*). S'ils persistaient dans leur refus et n'acquittaient pas cette composition, ils en devaient alors une de 15 sols (*Lxx salica reformata*, tit. 60, art. 1, 2).

L'ordonnance de 1667 prescrivait aux juges, à peine des dépens et des dommages-intérêts des parties, de statuer sur les causes en état d'être jugées. Lorsque les juges, prononçant en premier ressort, refusaient ou négligeaient de juger, il leur était fait par huissier deux sommations, après lesquelles on pouvait appeler comme de déni de justice ou prendre le juge à partie. A l'égard des juges du dernier ressort, il était nécessaire de se pourvoir au conseil d'état; l'usage voulait cependant que l'on adressât d'abord une plainte au chancelier.

La nouvelle législation française n'a point admis cette distinction. Le Code de procédure veut que le déni de justice soit constaté par deux réquisitions faites aux juges, en la personne des greffiers, et signifiées de trois en trois jours au moins pour les juges de paix et de commerce, et de huitaine en huitaine au moins pour les autres juges. Tout huissier, dont le ministère est réclamé, est tenu de faire ces réquisitions, à peine d'interdiction. Après cette formalité, le juge peut être pris à partie; il peut en outre être poursuivi devant la justice criminelle, et condamné, sur les conclusions du ministère public, aux peines portées par le Code pénal, art. 185.

Ces peines consistent en une amende de 200 francs au moins, et de 500 francs au plus, et dans l'interdiction de l'exercice des fonctions publiques depuis 5 ans jusqu'à 20. E. R.

DENIER, *denarius*, monnaie romaine d'argent qui ne date que d'un peu avant la première guerre punique, an de Rome 485. Pendant un demi-siècle le denier valut 10 as, et ensuite 16. Il fut néanmoins toujours égal à 4 sesterces (*voy.*), et sa marque n'a pas cessé d'être figurée par un X, signifiant 10 as. Le demi-denier ou *quinarius* portait un V. Jusqu'à Auguste le denier valut 81 centimes, et depuis 70. Quoiqu'il fût la monnaie la plus usitée, on ne comptait pas par deniers, mais par sesterces. L'administration romaine, introduite par la conquête chez tous les peuples, a popularisé partout le denier, soit dans le sens absolu d'argent, soit avec une significa-

tion de valeur déterminée. Ainsi, en France, le denier était anciennement une monnaie de cuivre, qui depuis est devenue une simple monnaie de compte, valant le quart d'un liard ou la 12^e partie d'un sou tournois.

F. D.

DENIER-A-DIEU. On appelle ainsi, en France, la pièce d'argent donnée par le locataire au propriétaire ou à celui qui le représente, et tenant lieu de contrat entre les parties.

A Paris, la presque totalité des maisons sont louées verbalement et sans bail écrit. Pour y parvenir, lorsque celui qui se propose de louer une maison ou un appartement, quelle qu'en soit l'importance, est tombé d'accord sur le prix de la location, il donne une pièce de monnaie en signe de l'engagement qui vient d'être conclu entre les parties. Si, dans les vingt-quatre heures, le denier-à-Dieu n'est pas retiré par celui qui l'a donné, ou rendu par celui qui l'a reçu, la location est complète, et elle ne peut être rompue de part ou d'autre qu'en se donnant congé mutuellement, suivant l'usage des lieux.

On confond à tort l'engagement contracté en donnant des arrhes (*voy.*) avec celui qu'on prend en donnant le denier-à-Dieu. Le premier se rompt de la part de celui qui a donné des arrhes en les perdant, et de la part de celui qui les a reçues en restituant le double, tandis que l'engagement contracté par le denier-à-Dieu ne se rompt qu'en le retirant ou en le rendant dans les vingt-quatre heures. Ce délai passé, le locataire a le droit d'occuper les lieux loués, et le propriétaire celui de se faire payer, quoiqu'on ne veuille pas occuper (*voy.* LOCATION).

En France, on constate également le louage des domestiques en donnant une pièce de monnaie, et si on laisse passer vingt-quatre heures sans la retirer, le domestique ne peut quitter qu'en donnant huit jours à son maître pour qu'il ait le temps de s'en procurer un autre; et le maître ne peut renvoyer le domestique qu'en lui accordant également huit jours, à moins que l'un et l'autre ne donnent les huit jours en argent. Le denier-à-Dieu est considéré comme un lé-

ger présent, et ne compte jamais sur les gages ou le loyer.

J. D-c.

DENIER DE SAINT PIERRE (*Peterspence et Romescot*). Selon la plupart des historiens qui se sont occupés jusqu'ici de l'histoire d'Angleterre, Offa, roi saxon de Mercie, dont le règne commença en 755 et finit en 794, voulant s'assurer un appui dans le clergé, ou tourmenté par des remords, fit un voyage à Rome et y obtint l'absolution du pape. Pour se rendre celui-ci encore plus favorable, il promit de lui payer tous les ans une somme destinée à l'entretien d'un séminaire anglais à Rome, et, afin de tirer cette somme de ses sujets, il leva une taxe d'un pence sur chaque maison louée trente pences par an. Cette imposition, levée ensuite sur toute l'Angleterre, fut communément appelée le denier de saint Pierre, et, quoique accordée en pur don, fut bientôt exigée par le pape comme tribut.

C'est là le récit de Henry, de Hume, etc.; mais comme il n'est appuyé que sur l'assertion d'un moine peu véridique de Saint-Alban, et sur une autre de Huntingdon, le docteur Lingard rejette l'histoire du pèlerinage d'Offa à Rome et croit que Huntingdon a confondu le *romescot* avec une donation annuelle de 365 mancuses (la *mancuse* valait environ 30 sous) qu'Offa fit réellement au Saint-Siège pour contribuer aux dépenses du culte public, et particulièrement pour secourir les indigents.

Ethelwolf, fils d'Egbert, mort en 858, partagea son patrimoine privé entre ses enfants, à la charge obligatoire d'entretenir une personne pauvre par chaque hide de terre, et de payer une rente annuelle de 300 mancuses au pape pour son propre usage et le service des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. On regarde généralement ce don, sinon comme l'origine, du moins comme la confirmation du *romescot*. M. Lingard ne s'explique point à ce sujet. Quelques écrivains en rapportent l'établissement à Ina, roi de Wessex, ce que nie également M. Lingard. Quoi qu'il en soit, le *romescot* ou denier de saint Pierre était une espèce de rente annuelle et volontaire dont l'origine remonte aux rois saxons, et que

ceux-ci payaient au pape à un titre quelconque. Grégoire VII prétendit que le paiement du *romescot* prouvait que les rois d'Angleterre s'étaient toujours reconnus vassaux du pape, et réclama en conséquence l'hommage de Guillaume-le-Conquérant, qui lui résista. Le romescot ou denier de saint Pierre se paya plus ou moins exactement jusqu'au temps où Henri VIII l'abolit entièrement, après sa séparation de l'église romaine.

Olaüs, roi de Suède, imposa, également sous le nom de *denier de saint Pierre*, un pareil tribut à ses sujets, en faveur du pape; mais il fut aboli par ses successeurs. S'il faut s'en rapporter à Baronius, Charlemagne aurait établi le même impôt. Au XIV^e siècle il fut levé en Pologne et en Bohême. A. S.-R.

DENINA (GIACOMMARTA - CARLO) naquit en 1731 à Revel en Piémont; il fit ses études à Saluces, où il prit l'habit ecclésiastique, et acquit quelque teinture de théologie. Un officier suisse qu'il y rencontra lui enseigna le français; en 1748 il entra dans le collège des Provinces à l'université de Turin; peu après il prit les ordres et fut, en 1753, nommé professeur d'humanités à Pignerol. Une comédie de collège où, à propos de la direction des écoles, il faisait l'éloge des prêtres séculiers aux dépens des moines, lui attira la haine des jésuites: il lui fallut quitter Pignerol. Après avoir pris, en 1756, le bonnet de docteur en théologie à Milan, il rentra dans les écoles royales et fut nommé professeur extraordinaire d'humanités et de rhétorique au collège supérieur de Turin. Déjà il avait publié un écrit théologique: en 1760 il fit paraître un *Discours sur les vicissitudes de la littérature*. La manière dont il s'exprimait sur Voltaire lui attira un sarcasme mordant de la part de celui-ci (voir *l'Homme aux quarante écus*, chapitre dernier). Denina avait formé le projet d'écrire l'histoire littéraire du Piémont; mais une entreprise plus vaste l'y fit renoncer. En 1769 il publia le premier volume de *l'Histoire des révolutions d'Italie*, qui lui valut la chaire de rhétorique au collège supérieur de Turin. Un an après, lorsque parut le second volume, il obtint la chaire d'éloquence ita-

lienne et de langue grecque à l'université; le troisième, terminé en 1771, eut un grand succès; mais Denina ayant fait imprimer quelques années après, à Florence, un manuscrit sur l'emploi des personnes (*Dell' impiego delle persone*), on l'attaqua comme coupable d'infraction à la loi qui défend à tout Piémontais de rien faire imprimer en pays étranger sans la permission des censeurs de Turin. Le livre fut supprimé, l'auteur exilé à Verceil et privé de sa chaire; la protection de son ami, l'abbé Costa d'Arignan, devenu archevêque de Turin, le fit revenir dans cette ville. M. de Chambrier, envoyé de Prusse à Turin, ayant appris qu'il se proposait d'écrire les révolutions de l'Allemagne, l'engagea au nom de Frédéric II à se rendre à Berlin. Denina arriva dans cette ville en 1782 et fut immédiatement nommé membre de l'Académie des sciences; cependant il ne plut jamais à Frédéric II. Quelques ouvrages qu'il publia en Allemagne n'y eurent pas un grand succès. Sa vie s'écoula exempte de vicissitudes à travers les guerres et les bouleversements de la fin du XVIII^e siècle, et l'année 1804 le trouva à Mayence, où le vit l'empereur Napoléon qui, au mois d'octobre suivant, le nomma son bibliothécaire. Cette place l'appela à Paris et il y demeura jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1813.

Le seul ouvrage vraiment remarquable que Denina ait composé est *l'Histoire des révolutions d'Italie* (*Delle rivoluzioni d'Italia*), 3 vol. in-4^o, traduite en français par l'abbé Jardin, Paris, 1771-75, 4 vol. in-12. Cette composition, d'ailleurs peu remarquable, est d'un style si supérieur aux autres écrits de Denina que ses nombreux ennemis n'hésitèrent pas à dire qu'un savant prélat italien était l'auteur de cet ouvrage auquel le professeur n'aurait fait que mettre son nom; celui-ci, en repoussant cette imputation, avoua qu'il avait souvent consulté son ami l'abbé Costa d'Arignan. Denina avait repris dans sa vieillesse le projet d'écrire l'histoire du Piémont: il en composa trois volumes qui n'ont point été publiés, mais que M. Frédéric Strass a traduits en allemand sur le manuscrit italien. *Les Révolutions d'Allemagne* pa-

rurent à Florence en 1804, 8 vol. in-8°. *La Russiade* (Berlin, 1799) est une espèce d'épopée consacrée à la gloire de Pierre-le-Grand et, à ce que l'auteur prétendait, traduite sur un original grec inédit. *L'Essai sur la vie et le règne de Frédéric II* fut aussi écrit à Berlin et publié en 1788. Nous avons déjà observé qu'aucun de ces ouvrages, qui sont loin d'épuiser la liste de ce qu'a produit l'auteur, ne peut entrer en comparaison avec les Révolutions d'Italie. L. L. O.

DENIS, voy. DENYS.

DENIS (MICHEL), un des principaux bibliographes de l'Allemagne, qui s'est aussi fait connaître comme poète, naquit en 1729 à Schærding sur l'Inn. Il se livra à l'étude des sciences dans le gymnase des jésuites, à Passau; puis, entré à 18 ans dans leur ordre, il rendit des services à la société de Jésus par ses instructions et ses sermons. Il avait hérité de la bibliomanie de son père, savant jurisconsulte, ce qui fit qu'en 1759 on le nomma professeur de belles-lettres, d'histoire littéraire et de bibliographie au collège de Marie-Thérèse à Vienne, et qu'on lui confia, en 1773, la garde de la bibliothèque de Garelli, appartenant au même collège, mais qui fut transportée dans la suite à Léopol. Le collège de Marie-Thérèse ayant été supprimé, Joseph II nomma Denis, en 1784, second conservateur (*custos*), et, en 1791, premier conservateur de la bibliothèque de la cour, et lui conféra le titre de conseiller aulique. Il mourut le 29 septembre 1800. — Nous mentionnerons parmi ses écrits : *Merkwürdigkeiten der Garellischen Bibliothek* (Curiosités de la bibliothèque de Garelli), Vienne, 1804, in-8° et in-4°; *Wiens Buchdruckergeschichte bis 1560* (Histoire de l'imprimerie à Vienne jusqu'en 1560), Vienne, 1782, et supplément 1793, in-4°; *Einleitung in die Bücherkunde* (Introduction à la bibliographie), 2^e édition, Vienne, 1795-96, 2 vol. in-4°; et *Codices manuscripti theologici bibliothecæ palat. Vindobonensis latini aliarumque Occidentis linguarum*, Vienne, 1793-1802, 2 vol. in-fol. en 6 parties.

Comme poète, Denis, sans caractère original saillant, a imité celui de

la poésie des anciens bardes, à l'exemple de Klopstock. Ses chants patriotiques respirent du moins de nobles sentiments. On ne peut accorder le même mérite à la traduction d'Ossian en hexamètres, qu'il publia ainsi que ses propres chants composés dans le genre ossianique sous le nom du barde *Sined*, et sous ce titre : *Ossians und Sineds Lieder* (Chants d'Ossian et de Sined), Vienne, 1784, 2^e édition, 1791-94, 6 vol. Michel Denis contribua beaucoup à relever le goût et à polir le langage en Autriche. Il ne se laissa pas rebuter par les difficultés, et chercha avec ardeur et avec courage à y faire prévaloir les principes élevés et les nobles exercices de l'intelligence. C. L.

DENIZEN, DENIZATION, voy. CIZI (droit de), t. VI, p. 114.

DENNER (JEAN-CHRÉTIEN OU CHRISTOPHE), né à Leipzig en 1655, mort à Nuremberg en 1707, s'est fait un nom comme inventeur de la clarinette. Voy. ce mot.

DENNER (BALTHASAR), peintre qui n'a pas eu de pareil pour la ressemblance extraordinaire de ses portraits, mais à qui l'on reproche avec raison une minutie excessive dans les détails, naquit à Hambourg en 1685. A l'âge de 8 ans il fit une chute qui l'estropia pour la vie. La nécessité de se tenir constamment assis développa en lui le goût du dessin. Il reçut les premières leçons à Altona, apprit à peindre à l'huile à Dantzig, et entreprit ensuite des voyages. Son habileté extraordinaire engagea successivement tous les princes du Nord à l'appeler pour lui faire faire leurs portraits. L'empereur Charles VI paya 4,700 florins la *Tête de vieille femme* peinte par cet artiste et qui se trouve actuellement dans la galerie impériale de Vienne; il la fit placer dans une chambre dont il avait seul la clef. La *Tête d'un vieillard* qu'il composa pour le même prince, comme pendant du premier portrait, n'est pas moins estimée. Indépendamment de ces deux têtes, on regarde comme ses meilleures productions son propre portrait et celui de sa sœur, placés dans la galerie de Dresde, ainsi que le portrait de la dame *Heineken*, mère du savant enfant de Lubeck, l'un des plus précoces qu'on connaisse. On blâme dans

uns de ses portraits la néglige dans l'exécution des costumes, on ne se contenta même quelquefois de faire peindre par d'autres. *C. L.*

DENNEWITZ (BATAILLE DE) ou de *Dennewitz*. Le petit village de Dennewitz, dans le cercle prussien de Potsdam, a acquis une certaine importance historique par la bataille du 6 septembre 1813. La prise dans laquelle le maréchal Ney avait échoué près de Grossbeeren, fut encore une fois tentée par le maréchal Ney, secondé par les généraux Oubertin, Bertrand, Regnier et Arrighi, et par 100,000 hommes, tant Français que Baviens, Wurtembergeois, Saxons et Polonois. Il s'agissait de s'emparer de Berlin. Le prince royal de Suède (*voy. БЕРНАДОРФ*) ayant fait mine le 4 septembre de passer l'Elbe avec l'armée russe à Rosslau, pour y passer l'Elbe, l'empereur rassembla les troupes françaises restées près de Teuchel et de Tragun, et ordonna de Wittenberg, dans l'intention d'attaquer le prince royal, qu'il avait réellement le projet de marcher contre la capitale de la Prusse. Mais ce but, il le fit avancer dans l'après-midi du 4 septembre une partie de son corps vers Zahna. Le major général prussien Dobschütz, posté en cet endroit, combattit, avec la landwehr et des Cosaques, les attaques répétées des Français; dès le lendemain, il fut forcé d'évacuer Zahna; et, de même, le corps du général Tauenzien fut expulsé de Seyda. Les deux généraux prirent la route de Jüterbog, suivis de l'armée française. Le prince royal essaya de donner le change au prince royal, en lui faisant tenir de faux rapins, mais le prince royal ne se laissa pas tromper en erreur: le 6, à 3 heures du soir, il leva le camp et fit occuper les villages de Lobessen. Cependant le général Bulow, commandant en chef du 4^e corps d'armée prussien, lui ayant fait savoir qu'il allait être débordé par toute la cavalerie française qui marchait sur Jüterbog, le prince royal ordonna de marcher l'ennemi par le flanc et par derrière et en même temps l'armée suédoise marcha vers Jüterbog, situé à trois lieues, suivie des Russes, dont l'avant-

garde, commandée par Tchernichef et Vorontsof, s'arrêta devant Wittenberg. Cependant la bataille venait de commencer. Le 4^e corps d'armée prussien, sous les ordres de Tauenzien, donna le signal de l'attaque. En vain, les Français cherchèrent à le débusquer de sa position avantageuse; cependant les munitions commençaient à lui manquer lorsque, heureusement pour lui, Bulow survint. Sa cavalerie repoussa la cavalerie française. A Gelsdorf les Français avaient le dessus; mais le général Borstell finit par les repousser de ce village. Ils se rallièrent pour revenir de nouveau à l'attaque, et la victoire parut encore une fois échapper à leurs ennemis, lorsque l'armée russo-suédoise arriva au pas de charge; 70 bataillons russes et suédois, soutenus de 10,000 hommes de cavalerie et de 150 canons, formèrent plusieurs colonnes d'attaque. Le comte de Pahlen, à la tête de 4,000 chevaux et traînant à sa suite plusieurs batteries suédoises, placées sous les ordres des généraux Adlercreutz et Cardell, prit les devants pour défendre quelques points assaillis avec le plus d'acharnement par les troupes françaises. Pendant qu'il arrêtait leurs progrès, les colonnes commandées par Stedingk et Winzingerode s'ébranlèrent et décidèrent la victoire en faveur des alliés. Culbutés par la cavalerie, les Français se retirèrent par Dahme et Torgau, laissant sur le champ de bataille environ 15,000 hommes morts ou prisonniers, 3 drapeaux, 30 canons et plus de 200 caissons de poudre. Les Prussiens comptèrent plus de 5,000 morts et blessés, parmi lesquels environ 300 officiers. A la suite de cette victoire, le prince royal fit observer Wittenberg par Thümen, Torgau par Wobeser, et Magdebourg par Puttlitz. Lui-même passa l'Elbe avec l'armée près de Rosslau, et se joignit à Blücher au commencement du mois d'octobre. *C. L.*

DENNEWITZ (COMTE DE), *voy. BULOW.*

DÉNOMBREMENT, énumération des choses ou des individus dans un état, pour arriver à établir avec le plus d'équité possible les charges publiques. Les Egyptiens avaient fait dès les temps les

plus reculés des dénombrements, s'il faut en croire quelques historiens. Mais le plus ancien dénombrement que nous connaissions d'une manière certaine est celui des Hébreux, fait d'abord avant la sortie d'Égypte, puis dans le désert, par Moïse et Aaron. On y trouva 603,550 hommes en âge de porter les armes, et 650,000 en y ajoutant la tribu de Lévi. De ce dénombrement, l'un des cinq livres du Pentateuque a pris le titre de *Nombres* (*Numeri*). David fit aussi un dénombrement : les tribus d'Israël comptaient de son temps 800,000 hommes en état de combattre, et celles de Juda 500,000. On ne connaît pas le motif qui conduisit David à cette mesure : si réellement elle ne lui fut dictée que par un fol orgueil, il en fut puni par une peste qui décima cruellement son peuple. Nous ne savons pas si jamais les Grecs firent de véritables dénombrements publics. A Rome, le lustre (*voy.*) fut institué par Servius Tullius : il devait avoir lieu tous les cinq ans. Auguste l'étendit à toutes les provinces de l'empire. Nos anciens écrivains français n'appliquent le nom de *dénombrement* qu'à ceux que firent Moïse et David, et à celui qui fut ordonné par Auguste huit ans avant l'ère chrétienne, époque où Joseph et Marie se rendirent à Bethléem. La dénomination de recensement (*voy.*) est beaucoup plus usitée et presque exclusivement adoptée aujourd'hui. Aussi renvoyons-nous à cet article tout ce que nous aurions encore à dire sur ce sujet.

Dénombrement, en termes de jurisprudence féodale, se joint toujours à *aveu*, et se dit de la déclaration qu'on faisait au seigneur dominant de tous les fiefs, droits et héritages qu'on reconnaissait et avouait tenir de lui. Le mot d'*aveu* regardait principalement la reconnaissance qui était au commencement de l'acte ; celui de *dénombrement* se rapportait au détail qui était fait ensuite des dépendances du fief. A. S.-R.

DÉNOMINATEUR, nombre qui, dans une fraction, indique en combien de parties a été divisée l'unité, tandis que le *numérateur* indique combien l'on a pris de ces parties. On l'écrit au-dessous du numérateur, ou à côté, en le séparant

par un trait. Ainsi, dans la fraction $\frac{2}{3}$, 3 est le dénominateur et indique que l'unité a été divisée en 3 parties égales.

Il résulte de la construction des fractions (*voy.*) et de la manière de les envisager que, si l'on multiplie le dénominateur ou si on le divise, on divise ainsi ou l'on multiplie les fractions. Lorsque nous parlerons de ces nombres, nous envisagerons d'une manière plus détaillée, tous les changements qui peuvent survenir dans leur valeur par voie d'augmentation, de diminution, de multiplication ou de division, sur leur dénominateur ou leur numérateur. R. DZ P.

DÉNOMINATIONS, *voy.* NOMS PROPRES.

DENON (le baron DOMINIQUE-VIVANT), membre de l'Institut de France, directeur général des musées et de la monnaie des médailles, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de Sainte-Anne de Russie et de la Couronne de Bavière, a été successivement diplomate, artiste, administrateur. Sa longue carrière se trouve ainsi divisée en trois périodes bien distinctes.

Né à Châlons-sur-Saône le 4 janvier 1747, de parents nobles qui le destinaient à la magistrature, il vint de bonne heure à Paris pour y faire son droit ; mais il avait peu d'inclination pour les études graves du barreau. On assure même qu'il attachait de l'importance à une prophétie dont, à l'âge de 7 ans, il avait été l'objet de la part d'une bohémienne. Cette femme lui avait annoncé qu'il ferait une rapide fortune à la cour. Quoi qu'il en soit, un goût inné pour les beaux-arts et la littérature lui fit bientôt désertir les bancs de l'école pour s'adonner à des études étrangères à la carrière qui lui avait été destinée. Il rechercha les artistes, les hommes de lettres, fréquenta les spectacles et composa même une comédie, *le bon Père* (Paris, 1769, in-12), qui fut jouée, grâce au patronage de Dorat, mais avec un médiocre succès. Lekain disait à ce sujet : « C'est la comédie de ce jeune auteur couleur de rose que nos dames ont reçue. » Doué d'une imagination vive, d'un esprit gai et malin, contant l'anecdote avec une grâce parfaite, aimant les femmes avec

maïasme, Denon obtint des succès ses amis ont singulièrement exagérés. La comtesse Albrizzi* elle-même a dit à ce sujet, assez étrangement, qu'il était un homme, quoiqu'il le fût des hommes. Le jeune Denon recherchait, avec une ardeur qui ressemblait à un sentiment, toutes les occasions de se présenter sur le passage de Louis XV. Ce roi s'en aperçut à la fin, et un jour il fit approcher de lui et lui demanda ce qu'il voulait : *Fous voir, Sire!* De cette conversation, frivole en apparence, date l'existence de Denon. Le roi lui accorda l'usage de plusieurs appartements et des jardins, et souvent avec lui sur des objets de littérature, le prit en affection et le nomma page de la chambre. La comtesse de Pompadour eut à cette époque, pour lui, d'autres caprices, celui d'apprendre à graver sur pierre dure. Son royal amant, très-empressé de lui plaire, lui fit acheter un riche cabinet de médailles et de gravures, et en donna la direction à Denon. Celui-ci acquit en cette circonstance de nouveaux droits à la bienveillance du roi et de la favorite, qu'il abusait, dans des moments de lassitude et d'ennui, par des explications érudites et souvent entremêlées d'anecdotes piquantes. Peu de temps après, nommé gentilhomme ordinaire de la chambre, et, presque immédiatement, nommé homme d'ambassade attaché à la personne du roi à Saint-Pétersbourg. Il fut chargé avec des dépêches et ne s'arrêta que quelques instants à Potsdam, où il fut nommé par le roi d'être présenté au grand Frédéric. Arrivé à sa destination, il y eut de grands succès de société qu'il fit servir utilement aux affaires de l'ambassadeur, baron de Talleyrand. A la mort

de la comtesse *Isabella Teotochi*, comtesse d'ALBRIZZI, était née à Venise en 1770, et vint à Paris en 1779. Elle fut deux fois à des patriciens de cette ville (le comte de S. Siro et au comte Joseph Albrizzi), ses talents, son esprit, ses vertus, son amabilité attirèrent dans son cercle tout ce que l'Italie possédait d'hommes distingués même par leurs talents : Alfieri, Hippolyte Pindemonte, Monti, Quirini, Hugues Foscolo, Vivant Denon, Bancarville, Châteauneuf, l'abbé Bertoni. Elle en fit les portraits moraux qu'elle publia à Brescia en 1807, dans ses célèbres *Rituali*. Elle est morte à Venise le 27 septembre 1836.

de Louis XV il alla rejoindre M. de Vergennes en Suède, et l'accompagna bientôt à Paris, où ce diplomate vint prendre le portefeuille des affaires étrangères. En 1775, le ministre lui confia une mission près de la Confédération helvétique : il s'en acquitta avec bonheur. A son retour, passant à Ferney, il y sollicita une audience du patriarche; et comme celui-ci faisait quelques difficultés pour le recevoir, Denon lui fit dire qu'étant, ainsi que lui, gentilhomme de la chambre, il avait le droit d'entrer partout. Voltaire goûta la plaisanterie et admit sur-le-champ le jeune diplomate. Bientôt après on vit paraître un portrait de Voltaire et une composition connue sous le nom de *Déjeuner de Ferney*; dessin et gravure, Denon était l'auteur de tout, et on peut voir, dans la correspondance de Voltaire, que ce grand homme, qui avait tant de faiblesses, se scandalisa fort d'avoir été représenté plus vieux qu'il ne croyait l'être et dans un costume qui le faisait ressembler à une caricature. Envoyé à Naples auprès de l'ambassadeur comte de Clermont d'Amboise, Denon séjourna dans cette ville pendant sept années, d'abord comme secrétaire, plus tard comme chargé d'affaires. Pendant toute cette période il déploya une rare activité; tous les instants qu'il ne donnait pas aux affaires, il les consacra aux beaux-arts. L'Italie lui fournissait de sublimes modèles qu'il sut étudier avec profit. Il se perfectionna dans l'art du dessin, apprit à graver à l'eau-forte, recueillit une grande quantité de dessins et de gravures, et commença cette précieuse collection d'antiquités qui devait faire la consolation de ses vieux jours. L'abbé de Saint-Non ayant à cette époque conçu l'idée du *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, Denon se chargea, non pas, comme on l'a dit par erreur, de faire plusieurs dessins de ce grand ouvrage, mais de diriger les artistes envoyés en Italie pour cet objet et de prendre part à la rédaction du texte; quelques contestations qu'il eut avec l'abbé de Saint-Non l'engagèrent cependant à publier son travail séparément : la partie de l'itinéraire relative à l'Italie continentale parut dans les notes de la traduc-

tion française du voyage de Swinburne, et celle qui concerne Malte et la Sicile fit l'objet d'un volume qui fut imprimé dix ans après (*Voyage en Sicile et à Malte, pour faire suite au voyage de Swinburne dans les Deux-Siciles*, 1788). De Naples, Denon vint à Rome auprès du cardinal de Bernis, et eut l'occasion de connaître, dans le cercle de cet ambassadeur, plusieurs des souverains de l'Europe, ainsi que les hommes les plus éclairés de la capitale du monde chrétien. A la mort de M. de Vergennes, il fut rappelé à Paris (1787) : ce fut la fin de sa carrière diplomatique, et dès lors il se consacra entièrement à celle des arts.

Denon brigua et obtint l'honneur d'être admis à l'Académie de peinture. Son titre d'admission, qui est certainement l'un de ses plus médiocres ouvrages, était une gravure à l'eau-forte, dans le genre de Rembrandt, représentant l'*Adoration des bergers*, de Luca Giordano. Bientôt après, il entreprit un second voyage en Italie, où il séjourna cinq années. La révolution le trouva à Venise dans le cercle de M^{me} d'Albrizzi; obligé de quitter cette ville, il passa successivement à Florence, à Bologne et en Suisse. Là, ayant appris que ses biens avaient été séquestrés et son nom porté sur la liste des émigrés, il prit la courageuse détermination de venir, à Paris même, faire tête à l'orage. Il eut le bonheur d'y rencontrer le peintre David qui le prit en amitié. David avait promis de faire les dessins des nouveaux costumes républicains: Denon se chargea de les graver, et cette complaisance lui valut d'être rayé de la liste des émigrés. Comme il avait adopté les principes de la révolution avec modération, il en traversa toutes les phases sans éclat, mais sans danger. Enfin ce tact, et on pourrait peut-être dire cet instinct qui l'avait toujours guidé, le porta à s'attacher au général Bonaparte, qu'il avait connu chez M^{me} de Beauharnais. L'expédition d'Égypte ayant été résolue, Denon obtint d'en faire partie, et ce fut pour lui une nouvelle occasion de déployer tout ce que son amour pour les arts avait de généreux et d'intrépide. Il fit avec Desaix la campagne de la Haute-

bandoulière, on le vit maintes fois avancer au galop les premiers escadrons de l'armée, s'asseoir sur le terrain qui allait devenir un champ de bataille, et achever paisiblement ses esquisses sous le feu de l'ennemi. De retour à Paris, il publia (1802) le *Voyage dans la Basse et la Haute-Égypte* (2 vol. grand in-fol., avec 141 planches; on en a plusieurs éditions en plus petit format), son plus beau titre de gloire comme écrivain, comme archéologue et comme dessinateur. La France accueillit avec transport cette importante publication qui lui révélait les richesses monumentales de la patrie des Pharaons et des Ptolémées, et qui servit, en quelque sorte, de prologomènes à la magnifique *Description* publiée par l'Institut d'Égypte (*voy.*). Deux ans après, Bonaparte le nomma directeur général des musées et de la monnaie des médailles, poste qu'il a occupé jusqu'en 1815. Ici commence la troisième période de sa vie.

L'administration de Denon eut une grande influence sur les artistes, et, par conséquent, sur les arts. On lui a reproché avec raison de leur avoir donné une tendance qui rentrait trop exclusivement dans un système d'admiration pour le chef de l'empire. Il fut chargé de faire frapper les médailles de son règne et d'élever la colonne de la Grande-Armée (*voy. COLONNE*, t. VI, p. 342). Denon accompagna l'empereur dans ses campagnes d'Autriche, d'Espagne et de Pologne, et jamais son intrépidité ne se démentit. C'était surtout dans les lieux les plus exposés, sur les champs de bataille, qu'il se plaisait à dessiner; son talent semblait grandir avec le danger. Ce fut lui qui désigna à l'empereur les principaux objets d'art qu'on choisit dans tous les pays pour en enrichir le Musée du Louvre.

En 1815, après le second retour des Bourbons, Denon reentra dans la vie privée, ne s'occupant plus qu'à faire les honneurs de son riche cabinet avec sa grâce habituelle, son inaltérable gaité et cette verve chaleureuse que l'âge ne refroidit pas. Il avait conçu le projet d'écrire l'histoire de l'art depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et sa collection lui en fournit à peu près tous les matériaux.

Les dessins en furent lithographiés par d'habiles artistes; le texte seul restait à faire, et Denon allait y mettre la main lorsque la mort le surprit le 27 avril 1825. M. Amaury - Duval a terminé ce bel ouvrage, qui a paru, il y a peu d'années, sous le titre suivant : *Monuments des arts du dessin chez les peuples tant anciens que modernes, recueillis par Vivant Denon, pour servir à l'histoire des arts*, lithographiés par ses soins et sous ses yeux, décrits et expliqués par Amaury-Duval, 4 vol. in-fol.

Si Denon a été un homme très distingué, il a été surtout un homme heureux : il a vécu 78 années, pendant lesquelles il a été tour à tour l'ami ou le protégé de Louis XV, de M^{me} de Pompadour, de M. de Vergennes, du cardinal de Bernis, de David, de Robespierre, de M^{me} de Beauharnais et de Napoléon. Il était bien fait, doué d'une physionomie riante et spirituelle. Diplomate heureux, élégant écrivain, artiste habile, bon administrateur, adroit courtisan, ami zélé, il fut aimé de presque tous ceux qui le connurent et réussit dans tout ce qu'il entreprit.

Denon a donné plus de 300 gravures, parmi lesquelles on s'accorde assez généralement à citer, comme les plus remarquables : *Jésus-Christ sur les genoux de la Vierge*, d'après Annibal Carrache; les *Lions*, d'après Quaval; le *bon Samaritain*, d'après Rembrandt; le *Taureau* de P. Potter; un *grand paysage* de Vander-Welde, etc. Voir l'excellente notice de la *Biogr. port. des Contemp.*, et celle de M. Coupin dans la *Revue encyclopédique*, 1825, t. XXVII, p. 30-41. C. F.-X.

DÉNONCIATION. On nomme ainsi, dans le langage du droit criminel français, l'acte au moyen duquel tout fonctionnaire ou officier public, ayant acquis la connaissance d'un crime ou d'un délit, dans l'exercice de ses fonctions, ou toute personne ayant été témoin d'un attentat, soit contre la sûreté publique, soit contre la vie ou la propriété d'un individu, en donne avis sur-le-champ au procureur du roi. Les dénonciations, ainsi faites, sont réligées par les dénonciateurs, ou par leurs fondés de procuration spéciale, ou par le procureur du roi s'il en est requis. Les officiers

auxiliaires du procureur du roi, c'est-à-dire les juges de paix, les officiers de gendarmerie, les commissaires de police, etc., reçoivent aussi les dénonciations de crimes ou délits commis dans les lieux où ils exercent leurs fonctions habituelles.

Prise ainsi dans son sens légal, la dénonciation d'un crime ou d'un délit au magistrat chargé d'en requérir la poursuite n'a rien que d'honorable et constitue un devoir que tout citoyen d'un état libre ne doit pas craindre d'accomplir. Cependant, l'abus qu'on a fait des dénonciations dans les temps de trouble et de partis a jeté un fâcheux relief sur ces actes qui sont souvent assimilés, aux yeux du monde, à de viles délations (*voy.*). Parmi ces dénonciations perverses et honteuses, il n'en est pas de plus célèbres dans l'histoire que celle dont le fameux Titus Oates s'est rendu coupable. Cet apostat, qui tour à tour d'anglican devint catholique, puis rentra dans le sein de l'église anglicane, dénonça au parlement, en 1678, de concert avec un autre misérable appelé Bedloe, les catholiques comme ayant formé un complot contre la vie de Charles II et des protestants anglais, sous la direction du général des jésuites, reconnu chef de l'entreprise. Toute absurde qu'elle était, cette dénonciation fut prise au sérieux, et le parlement fit périr dans les supplices un grand nombre des plus illustres catholiques anglais.

Les différentes phases de la révolution française fournissent aussi des exemples d'odieuses dénonciations présentées sous l'aspect de l'intérêt public. Averti par tant d'exemples funestes, le législateur n'a pas voulu qu'une victime innocente de la calomnie restât sans recours contre son dénonciateur, lorsqu'il est reconnu que c'est la méchanceté qui l'a fait agir. Aussi l'art. 358 du Code d'instruction criminelle donne-t-il le droit à l'accusé acquitté de requérir le procureur général de lui faire connaître ses dénonciateurs et d'obtenir contre eux des dommages-intérêts. Le même code veut aussi que les dénonciateurs récompensés pécuniairement par la loi ne puissent être entendus en témoignage; les autres dénonciateurs peuvent l'être, mais le jury doit être averti de leur qualité. A. T.-a.

DÉNOUEMENT. Le dénouement est la troisième partie de l'action, la suite nécessaire de l'exposition et du nœud (*voy.* ces mots). Notre esprit n'aime que ce qui est complet et achevé. Sur la vaste scène de l'univers, mille actions commencent, qui restent ou plutôt qui semblent rester inachevées; car après tout, qu'en savons-nous? comment les jugerons-nous, ces œuvres qui ne sont pas les nôtres? Ce qui nous paraît incohérent a peut-être en soi sa raison sublime et cachée; ce qui nous semble inachevé est peut-être une trame qui doit se renouer plus tard. La Providence n'a pas dit au genre humain le mot de ce drame qu'elle lui a fait commencer il y a tantôt 6,000 ans; il en comprend à peine l'exposition voilée sous de profondes ténèbres; perdu dans les détours inextricables du nœud, il n'en saurait prévoir le dénouement et quelquefois il doute qu'il y en ait un. Non, cette action immense ne saurait être jugée par lui, et le Créateur ne craint pas que l'homme s'érige jamais sérieusement en critique de son œuvre. Mais pour les œuvres humaines la loi est différente: même lorsqu'elles sont produites par ces dieux mortels qu'on appelle des hommes de génie, elles sont soumises à la raison de tous. Cette raison veut dans toute action racontée ou représentée trois parties logiquement unies entre elles: le nœud est dans l'exposition, le dénouement est dans le nœud; il doit y reposer en germe et pourtant se laisser à peine pressentir.

De nos jours, en séparant l'art de la morale et de la raison, on a imaginé ces dénouements qui ne tendent qu'à inspirer des émotions violentes et souvent même brutales; nous ne leur applaudissons point, quelle que soit la puissance de leur effet dramatique. A côté de ceux-ci, qui dominent dans le drame, la plupart des romans contemporains en offrent d'autres, pâles, incomplets, nuls; l'action à vrai dire ne se dénoue pas, les personnages au milieu d'une intrigue compliquée s'arrêtent comme par lassitude et tout est fini. Walter Scott lui-même, ce génie naïf et puissant, ne serait point à l'abri de ce reproche. Il faut l'avouer, un beau dénouement n'est pas chose facile

à trouver, même dans les ouvrages plus parfaits des siècles qui ont précédé le nôtre; Molière lui-même a été accusé de ne pas soigner cette partie de ses ouvrages. Aux yeux de Molière l'action n'était qu'accessoire; il regardait surtout la comédie comme un tableau des ridicules et comme une étude de caractères. Cependant, malgré les deux exemples cités, c'est dans les littératures du Nord et dans celle de la France que l'on trouve l'art des dénouements poussé à son plus haut degré. Les poètes et les romanciers du Midi n'y songent guère: là cesse de dominer la sévère logique; l'imagination règne sans rivale, surtout au théâtre; pourvu qu'on l'amuse pendant quelques heures par un imbroglio bizarre et varié, semé de morceaux passionnés, de traits d'esprit et de bouffonneries, elle ne s'inquiète point de la manière dont il se termine. Pour nous au contraire que, suivant l'expression de Boileau, *la raison à ses règles engage*, les formes étroites et inflexibles de notre littérature classique, sans altérer la sagesse, la vraisemblance des dénouements, les ont quelquefois rendus froids en les renfermant dans de languissants récits; cependant il suffit de citer *Rodogune*, *Cinna*, *Athalie*, *Alzire*, pour prouver que, lorsque nos poètes dramatiques ont mis leurs dénouements en action, ils se sont élevés à une hauteur, à une énergie qu'il paraît possible d'atteindre, mais non de surpasser. Quant à la manière dont cette partie de l'art était traitée chez les Grecs, nous nous bornerons à rappeler qu'elle ressortait essentiellement de leur système religieux et que, pour sentir à quel point ils y ont excellé, il faut avoir fait une étude profonde de leurs mœurs et de leur religion.

L. L. O.

DENRÉE, mot dérivé de *dénérée*, ou *denierée*, et signifiant une chose acquise moyennant un denier ou moyennant argent. On appelle denrées les marchandises (*voy.*) qui entrent dans la consommation. Nous avons traité des *denrées coloniales* au mot COLONIALES. S.

DENSITÉ. C'est, en physique, le rapport du poids au volume. Plus les molécules intégrantes d'un corps sont rapprochées les unes des autres, plus ce

dernier a de poids sous un volume égal. Ainsi un volume égal d'or et de cuivre ou d'argent ne présente pas le même poids. La connaissance de ce fait conduit à des applications fort importantes qui seront développées au mot POIDS SPÉCIFIQUE. Voy. aussi DILATATION.

F. R.

DENTELLE, tissu léger dont l'invention nous est inconnue, ainsi que l'époque où, pour la première fois, il a été fabriqué. Plusieurs pays, tels que Gènes, Venise, l'Allemagne et la France, se disputent cet honneur. Il n'y a qu'un fait certain, c'est que ce fut sous Colbert que le *point d'Alençon* acquit cette célébrité qu'on lui a vu prendre en France depuis le règne de Louis XIV. Jusque-là on n'y avait confectionné que des dentelles grossières qui ornaient les vêtements d'église, tels qu'aubes, rochets, etc. C'est à Bruxelles principalement que se fabrique de la très belle dentelle, et les Anglais ont eu la prétention d'en imiter le point, mais ils le font imparfaitement. Le *point d'Angleterre*, fait au fuseau, n'a pas la même solidité que celui de Bruxelles, surtout pour ce qui concerne le cordon. Très souvent on confond l'un avec l'autre. Cependant on a cessé depuis longtemps de demander en Angleterre de la dentelle, depuis que la Flandre, la Champagne et la Picardie fabriquent beaucoup mieux. C'est en France une branche importante de l'industrie manufacturière; car en 1825 on portait jusqu'à 30,000 le nombre de personnes qui, seulement dans les environs de Caen et de Bayeux, se livraient à cette fabrication. On fait en général de trois sortes de dentelles : les unes avec du fil de lin, qu'on appelle *dentelle*; les autres avec de la soie, appelées *blondes*, et la troisième avec des fils d'or, d'argent ou de cuivre doré, argenté, espèce de réseau métallique qu'on emploie pour les décorations, à cause de son éclat, et qui est bien moins chère que les deux autres espèces. La première espèce se fabrique avec le plus beau fil de lin; la deuxième avec de la soie blanche de qualité supérieure, ce qui empêche la blonde de supporter le blanchissage, qu'on ne peut récidiver qu'en lui faisant perdre sa beauté. Si la soie est noire, les blondes

qu'on en fabrique sont appelées *dentelles noires*.

Tout le monde a vu comment se fabrique la dentelle. Un petit métier de forme ovale ou rectangulaire, bien rembourré et recouvert d'étoffe, et entaillé au milieu d'un trou rectangulaire, est placé sur les genoux de la personne qui travaille. Ses doigts mettent en jeu une infinité de petits fuseaux autour desquels sont enroulés les fils qui, étant sans cesse croisés, forment le tissu de la dentelle même. Pour la régularité du point, on se sert d'épingles de laiton piquées dans la partie rembourrée du métier, et qui ont pour objet de tenir chaque fil à la place qu'il doit occuper et de donner à chaque point une forme semblable. *Piquer*, c'est tracer sur un morceau de vélin, placé sous la dentelle même, le dessin qui représente cette dentelle, et pour cela on se sert d'épingles qui forment les points d'appui.

Les dentelles se distinguent soit par la nature du travail qu'elles exigent, comme le *réseau*, la *bride*, les *grandes* et les *petites fleurs*, soit par le nom des localités où elles se fabriquent. Après les dentelles de Bruxelles, qui sont en première ligne à cause de la beauté des dessins, de leur éclat, de leur goût, viennent les dentelles de Malines, qui durent davantage, puis celles de Valenciennes, le point d'Alençon, de France ou de Venise. L'industrie a inventé des mécaniques pour faire les dentelles et pour fabriquer les voiles. Elles sont peu en usage et l'on suit en général l'ancienne méthode. V. DE M-X.

DENTIFRICES (de *dens*, dent, et *fricare*, frotter), cosmétique destiné à nettoyer les dents. Ils peuvent se distinguer en deux classes, suivant qu'ils exercent une action purement mécanique, ou bien une action chimique et médicamenteuse sur les gencives et sur les dents. Quelques-uns présentent ces diverses propriétés. Les brosses et les poudres de corail, d'os de seiche, de charbon très finement porphyrisé sont dans le premier cas; les teintures spiritueuses et les acides sont dans le second. On doit avoir soin de n'employer que des poudres extrêmement fines, sous peine de rayer et d'user l'émail des dents, ce qui en amène

promptement la carie (*voy.*), comme font également les substances acides mises en œuvre sans précaution.

Quant aux teintures spiritueuses et aromatiques, elles sont toutes à peu près également avantageuses, en excitant modérément les gencives lorsque cela est nécessaire.

Une poudre dentifrice très recommandable est celle qui est faite de parties égales de charbon en poudre, de quinquina et de crème de tartre. On peut, dans quelques cas, substituer à ce dernier ingrédient une égale quantité de poudre de savon purifié.

Au reste, il importe dans l'emploi des dentifrices de faire porter leur action sur toutes les dents, tant en dedans qu'en dehors, et de ménager les gencives; d'ailleurs ces soins journaliers ne dispensent pas de faire visiter et nettoyer les dents de temps à autre par une personne exercée. *Voy.* DENTS. F. R.

DENTIROSTRES, de *dens*, dent, et *rostrum*, bec, oiseaux ayant le bec échancré en forme de dents. *Voy.* PASSEREAUX. X.

DENTISTE, *voy.* DENTS (médecine).

DENTITION. Nous ne traiterons ici de la dentition que sous le rapport médical, nous référant, pour ce qui regarde l'histoire naturelle, au premier article DENTS, dû à une plume savante.

La double époque de l'évolution des dents est pour les jeunes sujets une occasion de maladies auxquelles un grand nombre succombe, surtout dans la première enfance : de là vient le proverbe *bel enfant jusqu'aux dents*. Lorsque la première dentition se fait d'une manière normale, elle présente quelques phénomènes, tant généraux que locaux, d'excitation inflammatoire. Ils se dissipent spontanément par la sortie d'une ou de plusieurs dents chez les enfants bien dirigés; mais on les voit prendre un funeste développement chez ceux que, par une tendresse mal entendue, on surcharge d'aliments, qu'on engraisse, en un mot, outre mesure. Chez ceux-là, l'éruption dentaire, au lieu d'être lente, successive et inaperçue, se fait au contraire d'une façon irrégulière et tumul-

teuse, et même après elle les congestions et les inflammations du cerveau, du poumon et du canal digestif.

Pour prévenir et guérir ces maux, il faut avoir recours au traitement adoucissant et antiphlogistique, et surtout surveiller avec soin le régime et les habitudes de l'enfant. Le dégoût qu'il témoigne alors pour les aliments et la diarrhée qu'il a presque toujours, sont des indications qui signalent la nécessité d'une diète plus ou moins rigoureuse, que son âge lui permet de supporter, quoi qu'on dise. Les bains tièdes sont alors d'une incontestable utilité, de même que les boissons adoucissantes. Il est bon aussi de frotter les gencives enflammées avec quelque substance émolliente, et quelquefois il devient nécessaire d'ouvrir, par une légère incision, la voie à une dent qui a trop de peine à sortir. Quant aux maladies que suscite la dentition, il en est traité aux articles spéciaux, et d'ailleurs elles n'offrent point de caractères particuliers.

Plus robuste à l'époque de la seconde dentition, l'enfant a moins à la redouter; cependant elle n'est pas complètement exempte de dangers chez les sujets délicats, et l'on voit coïncider avec elle l'apparition du rachitisme, de l'épilepsie, etc. C'est toujours à une sage éducation physique qu'il appartiendra de conjurer ces orages. Nous signalerons seulement ici l'inconvénient d'arracher trop tôt les dents de lait qui viennent à vaciller, et la nécessité de consulter un dentiste pour qu'il surveille cette opération naturelle, d'où dépend, pour toute la vie, l'état de la bouche. C'est à ce moment, en effet, que les dents prennent des directions vicieuses et subissent des altérations auxquelles plus tard il est très difficile de remédier. *Voy.* DENTS (médecine). F. R.

DENTS (hist. nat.). Les dents sont une des manifestations les plus frappantes des vues de la Providence dans la création des animaux, et des fins qu'elle s'est proposées dans les modifications nombreuses auxquelles ces produits organiques ont été soumis. Chaque animal a été pourvu des dents les plus conformes à ses appétits, et la source de ses besoins est tout-à-fait

étrangère à la production de ces corps. En effet, on ne saurait dire que le lion se nourrit de chair parce qu'il a des dents tranchantes, et que le bœuf se nourrit d'herbes parce qu'il a des dents propres à broyer, comme on pourrait, jusqu'à un certain point, le dire de leur estomac. La dent, ses substances, ses formes, rien en elle ne se trouve organiquement lié aux besoins de l'animal ; car il pourrait être privé de toutes ses dents sans qu'aucun de ses instincts fût modifié, et cependant les rapports des dents et des penchants sont tels que la connaissance des unes conduit avec certitude à la connaissance des autres, et réciproquement. Ce ne serait donc qu'en se refusant à l'évidence qu'on méconnaîtrait l'intervention d'une intelligence prévoyante dans la formation des dents, et d'une cause finale dans la diversité des formes qu'elles ont reçues.

L'admiration qui naît de l'évidence de cette intervention ne fait que s'accroître lorsqu'on porte ses recherches sur la formation des dents et leur structure.

Les dents sont, chez les animaux, l'excrétion calcaire d'un organe spécial dont elles empruntent les formes. Elles concourent au phénomène général de l'alimentation et deviennent subsidiairement, pour quelques espèces, des armes offensives ou défensives. Elles ne se montrent qu'aux parties antérieures du canal alimentaire, et, chez les animaux vertébrés, on peut en trouver sur les maxillaires, les intermaxillaires, les palatins, le vomer, la langue, et même, chez les poissons, aux arceaux des branchies et aux os pharyngiens. Les oiseaux en sont tout-à-fait dépourvus. Chez les animaux invertébrés, quelques espèces ont l'estomac revêtu de plaques calcaires qui, par leur action sur les substances alimentaires, font l'office des dents.

Toutes les dents se composent d'un organe producteur, la *capsule dentaire*, essentiellement formée de nerfs et de vaisseaux, et du produit de cet organe, la *dent* proprement dite, constamment de nature calcaire*. Cette dent peut

(*) L'ornithorhynque fait seule exception à cette règle ; ses dents paraissent coracées.

être envisagée dans sa partie externe, la *couronne* ou le *just*, dans sa partie interne ou cachée, la *racine*, et dans le point intermédiaire entre la couronne et la racine, le *collet*.

La capsule dentaire conserve plus ou moins longtemps son activité ; pour certaines dents, elle continue sans fin d'en produire les matières constitutives, de sorte que ces dents, lorsqu'elles ne s'usent pas, ne cessent jamais de s'allonger : telles sont les défenses des éléphants, des hippopotames, etc. ; et quand elles paraissent ne plus croître, c'est qu'elles s'usent, comme les canines des sangliers et les incisives des rongeurs, dans la proportion de leur accroissement. D'autres dents cessent tout-à-fait de s'agrandir, à une certaine époque de leur développement, par l'oblitération plus ou moins complète de la capsule dentaire, comme celles de plusieurs poissons, qui ne conservent aucun reste de cette capsule, ou comme les dents molaires de la plupart des mammifères, chez lesquels cet organe, devenu inactif, subsiste partiellement, en restant en communication avec les nerfs et les vaisseaux qui lui ont donné naissance.

Lorsqu'on recherche par l'analyse mécanique quelles sont les substances de nature calcaire qui constituent les dents les plus compliquées, comme les molaires des ruminants, par exemple, on en reconnaît de trois sortes, qui ont généralement été désignées par les noms d'ivoire, d'émail et de cortical.

L'ivoire constitue la base de toutes les dents et se moule sur l'organe qui le produit et le dépose ; il forme un tout homogène, plus ou moins compacte dans la plupart des dents. Quelques exceptions cependant sont fort remarquables ; ainsi, dans les défenses des éléphants, il se compose d'une suite de cônes emboîtés les uns dans les autres, et, chez les oryctérotes, il semble formé de fibres parallèles, laissant en eux des vides qui lui donnent l'apparence du jonc. Il est soyeux dans les dents de l'homme, des singes, et de la plupart des carnassiers, mais dans les défenses de l'hippopotame et les molaires des cachalots, etc.

L'émail, ordinairement très dur et d'ap-

parence cristalline, se dépose sous forme de prismes perpendiculaires à la surface de l'ivoire, en une lame mince qui suit tous les contours de cette partie fondamentale de la dent.

Le cortical a tous les caractères extérieurs de l'ivoire.

Ces mêmes substances, soumises à l'analyse chimique, nous montrent que la première se compose de gélatine dans les mailles de laquelle se dépose un phosphate de chaux; que la seconde est un fluide calcaire sans gélatine, et que la troisième n'est encore, comme l'ivoire, qu'un dépôt de phosphate calcaire dans une base gélatineuse.

Ces trois substances distinctes, ou par leur nature, ou par leur position, sont produites par les trois organes spéciaux dont se compose la capsule dentaire: 1° le bulbe, 2° la membrane émailante, 3° la membrane externe.

Le *bulbe* qui sécrète l'ivoire par sa surface paraît être essentiellement composé de nerfs et de vaisseaux qui naissent des nerfs et des vaisseaux maxillaires; sa grandeur et sa forme sont proportionnelles à celles que doit avoir la dent, et l'on y remarque des troncs vasculaires principaux qui correspondent aux grandes divisions de cette dent, et qui sont l'indice de ses racines quand elle devra en avoir.

La *membrane émailante*, produisant l'émail par sa face interne, suit le bulbe dans tous ses contours, depuis son sommet jusqu'à sa base, qui se rapporte au collet de la dent. Tant qu'elle dépose l'émail, elle est translucide et cassante, et a une certaine épaisseur; mais dès que cette matière est déposée, elle devient d'un blanc laiteux, prend de l'élasticité, s'amincit et disparaît.

C'est alors que la *membrane externe* commence à déposer la matière corticale. Cette membrane, comme le bulbe, est de nature essentiellement vasculaire; sa face interne est sa face sécrétante; elle suit tous les contours de la dent, et remplit toutes les cavités des dents composées, aussi longtemps qu'elle doit être active. Bientôt elle est percée par la dent qui se développe, et alors elle paraît s'unir à la gencive et ne faire plus qu'un avec elle.

Lorsque la couronne de la dent est

formée par la sécrétion simultanée ou successive de ces trois substances, et que la membrane émailante et la membrane externe se sont oblitérées, la partie inférieure du bulbe reste seule active, et alors ses troncs vasculaires, s'isolant l'un de l'autre, forment les racines, quand les dents doivent en avoir de distinctes de la couronne: aussi ces racines ne se composent-elles jamais que d'ivoire. La capsule dentaire n'est cependant point toute formée dès les premiers moments de la sécrétion de la dent: elle s'agrandit à mesure que la dent s'agrandit elle-même, et elle n'a acquis tout son développement que quand la dent a tout celui qu'elle doit avoir en diamètre; mais ce développement ne se montre jamais complet que dans les dents sans racines, proprement dites. Dans celles qui doivent être pourvues de racines distinctes de la couronne, le bulbe ne se développe que successivement, et ses parties supérieures sont oblitérées quand les inférieures commencent seulement à paraître et à être actives.

Toutes les dents ne sont pas composées des trois produits calcaires dont nous venons de parler. Il en est qui sont entièrement formées d'ivoire: les défenses d'éléphants, par exemple; d'autres, et c'est le plus grand nombre, sont formées d'ivoire et d'émail: telles sont les dents de l'homme, des singes, des carnassiers, etc.; d'autres enfin, celles des cachalots, ne semblent réunir que de l'ivoire et du cortical.

On distingue généralement les dents en *incisives*, en *canines* et en *molaires*; mais toutes ne se présentent pas sous forme normale. Dans un grand nombre de cas elles ne sont qu'en rudiments. Lorsqu'elles sont entières, complètement développées, les incisives ont la forme de prisme; et celle des deux mâchoires se trouvant opposées l'une à l'autre par leur sommet, par leur tranchant, chez l'homme, les singes, les chevaux, etc., elles divisent les corps comme le feraient deux coins agissant directement en sens opposés. Chez les rongeurs, les canines toujours coniques et plus ou moins arquées, sont des armes puissantes, à l'aide desquelles les animaux saisissent et retiennent

ois ou se défendent contre leurs ennemis. Considérées sous ce point de vue, il faudrait regarder comme telles, non-seulement les canines proprement dites, mais encore les dents carnassières, mais encore presqu'elles les dents des cétacés, des poissons et d'un très grand nombre de reptiles. Enfin les machelières, qui servent à atténuer les aliments au point où ils peuvent être pour passer dans l'estomac, présentent sous plusieurs formes, sont tranchantes, et agissent, par rapport à l'autre, comme les lames d'un ciseau, ainsi que les dents molaires principales des herbivores; ou hérissées de pointes s'enfoncent les unes dans les autres, comme les insectivores; ou tuberculeuses, comme celles de l'homme, des quadrupèdes, des ours, etc.; ou enfin sillonnées, comme celles d'un grand nombre de rongeurs, des éléphants, des chevaux, des singes, de plusieurs espèces de poissons, etc.

Chez l'espèce humaine, la première dentition (voy. ce mot) commence vers le sixième ou le huitième mois, et se termine à deux ans ou deux ans et demi, par la chute des incisives de la mâchoire inférieure et par l'éruption de toutes les autres. A la fin de l'année, les incisives des deux mâchoires, au nombre de huit, ont acquis leur développement. Quatre grandes machelières se montrent d'abord; après elles paraissent les canines, et, dans chaque mâchoire. Quatre seules grandes machelières terminent la première dentition, dans laquelle ne se montrent point de petites machelières, ou dents de fausses molaires.

Après la sixième et la huitième année, la seconde dentition commence par l'éruption de la troisième grande machelière; toutes les dents de la première dentition tombent ensuite dans l'ordre où elles ont paru. Les incisives et les canines sont remplacées par des dents de même espèce; mais aux places des grandes machelières n'en succèdent que de petites, les fausses molaires. Dès ce travail terminé, vers la douzième année, l'avant-dernière machelière de chaque côté des deux mâchoires, et enfin quelques années plus

tard, et avec l'entier développement des mâchoires, paraît la dernière de ces dents: alors la dentition est complète, et les dents sont au nombre de trente-six.

Nous n'avons pas besoin de montrer la coïncidence qui existe entre l'apparition successive de ces dents et celle des besoins qu'elles doivent contribuer à satisfaire: chacun a pu la reconnaître; mais ce que nous devons faire remarquer, en terminant, c'est cette admirable prévoyance de la nature qui fait paraître chaque sorte de dents, non-seulement dans le temps, mais dans le point où les besoins de l'animal le demandent et où elles peuvent exercer le plus d'action. Ainsi dans la première dentition, où il fallait aussi de vraies molaires, ce sont des dents de cette sorte qui naissent après les canines dans le seul espace qui leur fût offert, et elles se trouvent le plus près possible des points d'articulation des mâchoires. Dans la seconde dentition, au contraire, ce ne sont que les fausses molaires qui naissent après les canines: les mâchoires s'étant agrandies, les vraies molaires ont été reportées en arrière et, par là, se sont trouvées dans le voisinage des condyles, c'est-à-dire au point où leur action peut avoir le plus de puissance. F. C.

DENTS (médecine). Nous traiterons ici de tout ce qui est relatif aux maladies des dents, et au moyen de les prévenir et de les guérir, exposant par conséquent d'une manière abrégée ce qui constitue l'art du dentiste, et renvoyant à l'article précédent et au mot **DENTITION** pour tous les détails d'anatomie et du système dentaire.

Les soins hygiéniques sont d'une haute importance pour conserver les dents, et il y a lieu de s'étonner de les voir tant négligés, lorsqu'on songe aux maux nombreux qui résultent de leur omission. Chez les enfants, il faut s'attacher à favoriser l'évolution normale et le placement régulier de ces osselets; puis leur faire contracter l'habitude de les ménager, en s'abstenant de les serrer trop à des brusques alternatives de pression, comme aussi au contact de corps étrangers qui peuvent en altérer l'équilibre, et avoir également la précaution de ne pas barrasser, chaque

gers qui s'accumulent dans leurs interstices, et du tartre, concrétion terreuse qui les recouvre, les déchausse et les fait tomber, indépendamment de la fétidité insupportable que contracte l'haleine. L'eau pure, fraîche ou tiède, animée de quelques gouttes d'une liqueur spiritueuse et aromatique, et une brosse moyennement rude employées chaque jour, et quelquefois aidées d'un peu de poudre dentifrice (*voy.*) très fine, sont les meilleurs moyens pour conserver en bon état ces organes si nécessaires. On ne saurait d'ailleurs trop recommander de faire attention aux moindres lésions des dents, et de recourir, dès qu'il s'en manifeste quelqu'une, aux conseils d'un dentiste habile et capable de remédier au mal dès son début.

L'art peut prévenir ou corriger diverses anomalies de nombre, d'arrangement ou de situation des dents, par d'ingénieux procédés. On peut ramener à leur direction naturelle celles qui ont tourné sur leur axe ou qui sont sorties de leur alignement, ou bien encore dont le bord libre chevauche sur celles de la mâchoire opposée. Il en est de même de celles qui sont trop écartées ou trop serrées, et l'on est quelquefois étonné des résultats obtenus.

Le tartre qui envahit les dents avec rapidité, surtout dans certaines dispositions malades, exige souvent le secours du dentiste qui l'enlève, soit au moyen d'un instrument dur, soit à l'aide d'un peu d'acide dont l'emploi exige beaucoup de prudence. Enfin le chirurgien est souvent appelé à remédier à la fétidité de l'haleine et aux accidents qui proviennent de l'usure des dents.

Jusqu'ici il n'a point été question des maladies proprement dites; mais les dents peuvent être ébranlées, luxées et même fracturées à la suite de chutes ou de blessures; leur émail peut être altéré ou détruit par des causes diverses; quelquefois on les voit s'atrophier et mourir en quelque sorte, ou bien c'est leur émail qui se détruit, après quoi leur tissu profond est affecté de carie, altération aussi fréquente que douloureuse, et qui nécessite des moyens de traitement direct. Nous ne pouvons qu'indiquer ici le dé-

chussement des dents, la consommation de leurs racines, les exostoses qui se développent à leur surface, les inflammations de la membrane alvéolo-dentaire, et les fluxions qui se lient à la plupart de ces maladies, ainsi que les abcès et les fistules qui en sont les conséquences.

Pour remédier à ces affections si diverses, de nombreux moyens sont mis en usage: les uns, généraux et indirects, sont ceux qu'on emploie dans la plupart des maladies; les autres, directs et locaux, sont particulièrement applicables à chaque spécialité. Par exemple, la lime sert à enlever les caries superficielles, à diminuer le volume des dents trop larges ou trop longues, ou à faire disparaître des saillies anguleuses capables de blesser les parties molles environnantes. On cautérise avec un fer chauffé à blanc, ou avec un caustique liquide, le nerf dentaire mis à nu par une cause quelconque, ou bien encore on se borne à le détruire en le broyant en quelque sorte avec une tige métallique. L'expérience a également enseigné à remplir les cavités des dents soit avec des feuilles de plomb, d'où vient le nom de *plombage* donné à cette opération, soit avec un alliage fusible à une basse température. Il suffit quelquefois, pour remédier à des maux de dents opiniâtres, d'enlever la couronne de manière à laisser la racine, afin d'y implanter des pièces artificielles; enfin, et c'est la dernière ressource de l'art, on enlève les dents qu'il est impossible de conserver. Cette avulsion, qui, pour les personnes peu éclairées, semble constituer à elle seule tout l'art du dentiste, se fait avec des instruments adaptés à la forme, à la saillie et au volume des dents, savoir: des pinces, des crochets, des daviers, des clefs, des pélicans, etc. Toutes ces opérations, bien que simples, présentent cependant des difficultés et des accidents, tels que blessures des diverses parties de la bouche, hémorragies plus ou moins graves, rupture des dents voisines, auxquels il faut joindre encore les syncopes, les convulsions et les inflammations diverses qui leur succèdent quelquefois.

Sous le nom de *prothèse dentaire* on connaît une partie importante de l'art

du dentiste, laquelle consiste à réparer par des pièces artificielles les désordres que des accidents ou les progrès de l'âge ont amenés dans la denture. Après l'arrachement d'une dent, on peut en replacer immédiatement une autre semblable de volume et de forme, laquelle, sans reprendre racine, comme l'ont pensé quelques personnes, reste mécaniquement fixée par la pression de l'alvéole et des dents voisines. On remplace également une ou plusieurs dents perdues par des pièces artificielles formées d'une ou de plusieurs dents, lesquelles sont implantées avec un pivot dans les racines des dents qui sont altérées, ou fixées aux dents voisines au moyen de crochets ou de plaques métalliques. Un ratelier complet peut être ainsi placé et faire à l'œil une complète illusion; quant à l'usage, il demande beaucoup de précautions. Mais les pièces partielles offrent des avantages très réels: elles favorisent notablement la mastication et surtout l'articulation des sons. L'art du dentiste est arrivé, sous ce rapport, à un degré de perfection difficile à concevoir: on a imaginé, sous le rapport de la matière, de la fabrication et de l'adaptation, les choses les plus surprenantes. Les dents humaines, celles d'hippopotame, celles de porcelaine, qui imitent avec la plus parfaite précision et la forme et la couleur même des dents qui doivent être remplacées, l'or, l'argent, le platine, telles sont les différentes matières que le dentiste emploie. Il doit être familier avec plusieurs arts industriels, tels que le moulage, l'orfèvrerie, etc., indépendamment de ce qu'il doit posséder des connaissances étendues en anatomie, en physiologie, en chirurgie et en médecine.

F. R.

DENYS-L'ANCIENT, citoyen obscur de Syracuse, parvint, au milieu des discordes civiles, à s'emparer du pouvoir absolu dans sa patrie, vers l'an 405 av. J.-C., la 3^e année de la 93^e olympiade. Revêtu du commandement de l'armée, maître de la citadelle qu'il fit garder par des soldats dévoués, entouré d'une garde sûre, il comprima au dedans ses ennemis, et, quand il se crut affermi, il leva une armée formidable, équipa une

flotte puissante et entreprit de chasser les Carthaginois de la Sicile. Il leur déclara la guerre vers l'an 397 av. J.-C. Il s'empara de Mothya, au pied du mont Érix, et sa flotte ayant défait celle des Carthaginois, il ne resta bientôt plus à ces derniers dans l'île que Solos, Ankyre, Panorme, Ségeste et Entella. L'année suivante, Denys fut moins heureux. Magon parut dans les eaux de Panorme avec une flotte immense, tandis qu'Imilcon, autre général carthaginois, l'attaquait par terre. Denys, abandonné par ses alliés qui le haïssaient, se sauva dans Syracuse, où Imilcon alla l'assiéger. Magon, ayant vaincu sur mer Leptinès, frère de Denys, força le port de Syracuse. Pressée par terre et par mer, cette ville semblait toucher à sa ruine, lorsque Pharracide, accouru avec 30 vaisseaux lacédémoniens, battit la flotte des Carthaginois et ranima par ce succès le courage des assiégés. Dans le même temps, la peste vint exercer d'horribles ravages dans le camp d'Imilcon. Denys, profitant de cette circonstance, incendia ou coula à fond une partie des vaisseaux de Magon. Imilcon, désespéré, acheta de lui à prix d'or la liberté de se retirer en Afrique. Il fuyait à la faveur de la nuit, lorsque les alliés des Syracusains, poussés peut-être par Denys, le surprirent et anéantirent son armée.

Vainqueur des Carthaginois (388), Denys battit ensuite les Grecs d'Italie, ligués contre lui, leur fit 10,000 prisonniers, ravagea Crotona, Caulonia, dont il transporta les habitants à Syracuse, et mit la ville de Règes à feu et à sang.

La guerre avec les Carthaginois s'étant renouvelée, Denys remporta sur eux de grands avantages. Il avait tout lieu d'espérer qu'enfin la Sicile entière serait soumise à ses armes, lorsque sa flotte fut entièrement défaite et son frère Leptinès tué par les Carthaginois. Il dut consentir à la paix. Denys fit alors fleurir le commerce à Syracuse, et, vers 385, il fonda Lyssus sur l'Adriatique, Adranus en Sicile, et établit plusieurs colonies. Après avoir élevé Syracuse à un degré de puissance et de prospérité où elle n'était pas encore parvenue et dont elle ne fit que déchoir depuis, Denys mourut,

DEN ()

s'accroissent dans leurs inter-
s, et du tartre, concrétion terreuse
les recouvre, les déchausse et les
fait tomber, indépendamment de la fé-
tidité insupportable que contracte l'ha-
leine. L'eau pure, fraîche ou tiède, animée
de quelques gouttes d'une liqueur spiri-
tueuse et aromatique, et une brosse moyen-
nement rude employées chaque jour, et
quelquefois aidées d'un peu de poudre
dentifrice (*voy.*) très fine, sont les meil-
leurs moyens pour conserver en bon état
ces organes si nécessaires. On ne sau-
rait d'ailleurs trop recommander de faire
attention aux moindres lésions des dents,
et de recourir, dès qu'il s'en manifeste
quelqu'une, aux conseils d'un dentiste
habile et capable de remédier au mal
dès son début.

L'art peut prévenir ou corriger di-
verses anomalies de nombre, d'arrange-
ment ou de situation des dents, par d'in-
génieux procédés. On peut ramener à
leur direction naturelle celles qui ont
tourné sur leur axe ou qui sont sorties
de leur alignement, ou bien encore dont
le bord libre chevauche sur celles de la
mâchoire opposée. Il en est de même de
celles qui sont trop écartées ou trop ser-
rées, et l'on est quelquefois étonné des
résultats obtenus.

Le tartre qui envahit les dents avec ra-
pidité, surtout dans certaines disposi-
tions malades, exige souvent le secours
du dentiste qui l'enlève, soit au moyen
d'un instrument dur, soit à l'aide d'un
peu d'acide dont l'emploi exige beaucoup
de prudence. Enfin le chirurgien est sou-
vent appelé à remédier à la fétidité de
l'haleine et aux accidents qui proviennent
de l'usure des dents.

Jusqu'ici il n'a point été question
des maladies proprement dites; mais les
dents peuvent être ébranlées, luxées et
même fracturées à la suite de chutes ou
de blessures; leur émail peut être altéré
ou détruit par des causes diverses; quel-
quefois on les voit s'atrophier et mourir
en quelque sorte, ou bien c'est leur émail
qui se détruit, après quoi leur tissu pro-
fond est affecté de carie, altération aussi
fréquente que douloureuse, et qui né-
cessite des moyens de traitement direct.
Nous ne pouvons qu'indiquer ici le dé-

de s'au, s'au
ve " a se,
ti de la s'au
et ms' s'ient à
ces maladies, que le
les qui en sont les com
Pour remédier à ces aff
v ses, de nombreux mo
en usage: les uns, générau
sont ceux qu'on emploie d
des maladies; les autres,
caux, sont particulièrement
à chaque spécialité. Par ex
sert à enlever les caries su
diminuer le volume des den
ou trop longues, ou à fai
des saillies anguleuses cap
ser les parties molles en vi
cautérisée avec un fer chau
avec un caustique liquide
taire mis à nu par une e
que, ou bien encore on
détruire en le broyant en
avec une tige métallique. I
également enseigné à rem
des dents soit avec des feu
d'où vient le nom de *pléu*
cette opération, soit avec
sible à une basse tempé
quelquefois, pour reméd
de dents opiniâtres, d'
ronne de manière à l
afin d'y implanter des p
enfin, et c'est la derni
l'art, on enlève les d
possible de conserve
qui, pour les perso
semble constituer à
du dentiste, se fait s
adaptés à la forme,
lume des dents, sa
crochets, des davi
licans, etc. Toute
que simples, pré
difficultés et des
sures des diverse
hémorragies plu
ture des dents v
joindre encore
sions et les in
leur succèdent
Sous le no
connait une

vers l'année 368 av. J.-C., pendant la 103^e olympiade, et la trentième de son règne, laissant à son fils Denys-le-Jeune son trône qu'il croyait avoir à jamais affermi.

Soldat vaillant, général actif et sage, politique profond, orateur éloquent, Denys serait devenu un grand roi s'il avait été appelé au pouvoir par le vœu du peuple; mais détourné souvent des intérêts de l'état par la nécessité de se maintenir au moyen de la force, il se livra aux excès de la tyrannie la plus cruelle (voy. DAMOCLÈS).

Il voulut joindre les palmes de la poésie à la gloire des armes; mais malgré le faste qu'épaulèrent ses envoyés aux jeux olympiques, son poème fut trouvé mauvais et son nom livré aux sarcasmes de l'assemblée. N'attribuant sa défaite qu'à la jalousie de ses rivaux, il fit présenter une tragédie aux jeux de Bacchus, à Athènes; cette fois, il fut vainqueur. Il célébra sa victoire par des sacrifices, par des fêtes magnifiques et par des festins splendides.

Il est difficile de raconter dans un ordre certain de chronologie les événements de son règne. Diodore de Sicile en a conservé beaucoup; Plutarque a écrit sa vie; Cornélius Népos a tracé son portrait, en quelques lignes, dans son article de *Regibus*; Cicéron, Élien, ont parlé de lui; enfin Justin et Athénée l'ont dépeint avec les couleurs les plus sombres. Justin dit qu'il fut tué dans une émeute; Pline assure qu'il mourut de joie en apprenant sa victoire poétique aux fêtes de Bacchus; d'autres croient qu'il mourut d'intempérance. Selon Cornélius Népos, son fils, pressé de lui succéder, hâta la fin de ses jours: le caractère connu de Denys-le-Jeune a pu donner quelque vraisemblance à cette dernière opinion.

J. L.-T.-A.

DENYS-LE-JEUNE, fils du précédent, lui succéda sans obstacle l'an 368 avant J.-C. Après avoir fait à son père des obseques magnifiques, remis au peuple trois années d'impôt et rendu la liberté à 3,000 prisonniers, il rappela le philosophe Platon, exilé de Syracuse par Denys-l'Ancien, et parut vouloir se conduire d'après ses conseils et ceux de Dion (voy.), son beau-frère. On dit que, pen-

dant un sacrifice, le héraut ayant prononcé cette prière d'usage: « Que les dieux conservent longtemps la tyrannie et le tyran! » Denys s'écria: « Ne cesseras-tu pas de me maudire? » Ces paroles recueillies par les courtisans leur firent croire qu'il songeait à abdiquer: ils résolurent de l'en détourner. L'historien Philiste, homme influent et dévoué à la tyrannie, dirigea leurs intrigues; Dion et Platon furent successivement exilés. Denys, qui aimait Platon, le rappela; mais jaloux de Dion, dans lequel on lui avait fait voir un rival dangereux, il vendit ses biens et livra sa femme Aretis à Timocrate, un de ses courtisans.

Dion était alors à Corinthe. Résolu de tirer vengeance de tant d'outrages, il rassembla environ 3,000 hommes et vint débarquer en Sicile. Les Syracusains volèrent au-devant de lui et le ramenèrent en triomphe dans leur ville.

La citadelle était restée au pouvoir de Denys: il feignit de vouloir traiter avec Dion, l'attaqua par surprise et remporta un avantage important. Mais battu complètement ensuite, il se sauva en Italie, laissant le commandement de la citadelle à son fils Apollocrate.

Des dissensions s'étant élevées entre Dion et le parti démocratique, Denys reparut à Syracuse et fut sur le point de s'y rétablir; mais Dion, réconcilié avec le peuple, le chassa de nouveau et s'empara enfin de la citadelle, son dernier refuge. Denys se retira à Locres, où il régna en tyran comme à Syracuse. Justin et Athénée font un horrible tableau des excès qu'il commit dans cette ville.

Après la mort de Dion, il ressaisit le pouvoir à Syracuse; mais bientôt le peuple, ulcéré par ses vengeances et ses cruautés, se révolta contre lui, et implora le secours des Corinthiens, auxquels déjà il avait dû une fois sa liberté. Timoléon (voy.), illustre citoyen de Corinthe, passa en Sicile, força Denys à abandonner la citadelle de Syracuse et tout ce qu'elle renfermait de munitions et de richesses, et ne lui laissa pour dédommagement que la faculté de se retirer en Grèce. Ainsi finit sans retour, après dix ans de durée, la tyrannie de Denys-le-Jeune.

Si l'on en croit les historiens anciens,

Denys, privé même du nécessaire, fut obligé, pour vivre, d'ouvrir à Corinthe une école de grammaire. En condamnant sa vie politique, on ne peut, sans intérêt, voir ce prince tombé du trône dans la misère, supportant son sort avec résignation et cherchant à en adoucir la rigueur par l'étude des lettres et de la philosophie. On dit que Philippe de Macédoine le fit venir auprès de lui et l'accueillit avec distinction. Il lui fit un jour cette question : « Dans quel temps votre père a composé toutes ses poésies ? » Denys répondit : « Aux heures que vous et moi passons à nous divertir. » « Comment avez-vous pu perdre, lui dit Philippe une autre fois, le trône que votre père vous avait transmis ? — C'est, dit le tyran déchu, que j'avais hérité de sa puissance et non de sa fortune. » — « Que vous a appris Platon ? » poursuivit Philippe. Et Denys répondit : « A supporter le malheur. »

Denys mourut à Corinthe, dans un âge très avancé, et si obscur que l'époque de sa mort fut ignorée, ou du moins qu'elle n'a été conservée par aucun des historiens de l'antiquité. J. L.-T.-A.

DÉNYS D'HALICARNASSE, fils d'un certain Alexandre, naquit en Carie, probablement vers l'an 700 de Rome. Nous ne pouvons indiquer la date exacte de sa naissance, parce que les témoignages des anciens nous manquent. Photius, dans sa Bibliothèque, *Codez* 84, se contente de remarquer qu'il fut antérieur à Dion Cassius et à Appien. Denys nous apprend lui-même (*Antiq. rom.*, 1, 7) qu'il se rendit à Rome au milieu de la 187^e olympiade, c'est-à-dire dans la 723^e année de Rome (36 ans avant J.-C.), et qu'il y passa 22 ans, jusqu'à la publication de son grand ouvrage historique. Nous ne savons ce qu'il devint ensuite, ni quand ni où il mourut. Pendant son séjour à Rome il se fit une grande réputation comme critique et comme historien. Tout en réunissant les matériaux de son histoire de Rome, il sentit le besoin de ranimer l'étude des grands modèles de l'antiquité grecque, et il publia successivement plusieurs traités importants de rhétorique et de critique. Rhéteur et grammairien plutôt que philosophe, Denys s'attache

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

surtout à décomposer les auteurs qu'il examine, sans remonter jusqu'aux principes métaphysiques de l'art. Parmi ses traités, au nombre de neuf, nous citerons 1^o le plus important : *Traité sur l'arrangement des mots*. « Là, dit M. Gros, sont rassemblées une foule d'observations sur le mécanisme de la phraséologie grecque, et des détails sans lesquels bien des finesses de la langue seraient perdues pour nous. » (*Voir l'analyse de ce traité dans l'Étude sur la rhétorique des Grecs*, par M. E. Gros, p. 40 et suiv.) 2^o Les *Mémoires sur les orateurs* n'ont été conservés qu'en partie : il nous reste de la première section le *Jugement sur Lysias, Isocrate, Isée et Dinarque*, et de la seconde un seul fragment, considérable, mais défiguré par de nombreuses lacunes ; il est intitulé *De l'excellence de l'élocution de Démosthène*. S'il est vrai de dire que Denys d'Halicarnasse dans sa critique apprécie mieux le style que les pensées des auteurs qu'il analyse, nous devons remarquer aussi que sa bonne foi est constatée par les nombreux exemples qu'il cite à l'appui de sa critique. 3^o *Première lettre à Ammæus*, dans laquelle l'auteur prouve que Démosthène s'est formé indépendamment d'Aristote. Ce morceau est d'une grande importance philologique et historique. Nous remarquerons cependant que, d'après les recherches de la critique moderne, le jugement que porte Denys sur l'authenticité des harangues attribuées à Démosthène a bien peu d'autorité. 4^o *Jugement sur les anciens*. Denys y passe rapidement en revue les principaux auteurs grecs, depuis Homère jusqu'à Hypéride. Quintilien l'a souvent copié (*Inst. orat.*, l. X, c. 1). 5^o Une *Lettre à Cn. Pompée* sur Platon et les historiens grecs ; 6^o une *Lettre à Q. Ælius Tubéron* sur Thucydide, jugé comme historien ; et 7^o une *Seconde lettre à Ammæus* sur Thucydide, apprécié comme orateur. Sur les deux plus grands génies du siècle de Périclès le subtil rhéteur d'Halicarnasse porte un jugement étroit, injuste et même faux. A Platon il reproche de se perdre dans le vague, quand il vise au sublime. Mais comment le critique, pour qui tout le mérite d'un ouvrage était dans l'arrangement des mots

et des membres d'une période, aurait-il pu apprécier et comprendre l'enthousiasme, nous dirions presque l'inspiration de Platon, le dernier des Grecs qui ait été à la fois poète, philosophe et orateur? Denys trouve de l'obscurité dans Thucydide, et en cela il ne se trompe pas; mais croire que ce grand historien ait visé avec affectation à être obscur, certes c'est rendre peu de justice à cet esprit profond et réfléchi. Denys voulait que l'historien s'attachât à plaire au lecteur, et qu'il fondât sa réputation sur le plaisir qu'on trouverait en le lisant: Thucydide, au contraire, méconnu et maltraité par ses contemporains, n'écrivit point son ouvrage pour disputer la vogue du moment, mais pour léguer à tous les âges un trésor impérissable. Thucydide ne désespère point de l'humanité, comme on l'a dit: il lui adresse des exhortations et l'éclaire par une morale empruntée à l'histoire. Il renonce à la gloire qu'il aurait pu obtenir de ses contemporains pour en devoir à la postérité une plus belle et plus durable. On comprend ainsi les motifs de son style énigmatique et sententieux, et, loin d'avoir à l'excuser, nous l'admirons en l'approfondissant. 8° Enfin il nous reste, sous le nom de Denys d'Halicarnasse, une *Rhétorique* adressée à Échécrates, dont l'authenticité nous semble extrêmement douteuse (voir Westermann (alem.), *Histoire de l'éloquence grecque*, § 88, note 5, p. 195, sq.). Quels que soient les défauts de Denys comme critique, son manque de profondeur philosophique, ses préjugés pour ou contre certains auteurs, etc., l'étude attentive des traités que nous venons d'énumérer est très utile aujourd'hui. Personne mieux que lui n'a développé la théorie de la prose grecque, envisagée, non comme le produit de la spontanéité du génie, mais comme le résultat du travail et de l'art. C'est en lisant Denys que nous apprenons à comprendre quelle immense étude il fallait chez les Grecs du temps de Périclès pour arriver à bien écrire en prose. « Nul aussi bien que Denys, dit avec vérité Jean de Muller (*Histoire universelle*, liv. 5, c. 6), n'a remarqué les défauts des historiens et des orateurs grecs. L'étude de ses traités est indis-

pensable à celui qui veut mieux comprendre les beautés de ces auteurs et former son goût sur les meilleures règles. »

En 1808 M. G. Amati essaya d'attribuer à Denys d'Halicarnasse le *Traité de sublime* de Longin; mais cette hypothèse fut depuis réfutée en France par M. Boissonade (*Biographie universelle*, article Longin), en Allemagne par divers critiques, et en Italie par M. Tibaldi.

Le grand ouvrage historique auquel Denys d'Halicarnasse consacra plus de vingt ans de sa vie est intitulé *Archéologie romaine*, ou *Antiquités romaines*. L'auteur y traitait l'histoire de Rome depuis l'arrivée d'Énée en Italie jusqu'à la 3^e année de la 128^e olympiade, époque à laquelle commençait l'ouvrage de Polybe. De ses 20 livres il ne nous reste en entier que les 4 premiers. Le onzième, défiguré par plusieurs lacunes, nous mène jusqu'à l'an 312 de Rome. Plusieurs fragments des livres 12 à 20 nous ont été conservés dans les extraits que fit faire l'empereur Constantin Porphyrogénète (voy.), dans le x^e siècle, extraits qui sont connus sous le nom des *Excerpta legationum*, ou *Fragments d'Orsini*, *Excerpta de virtute et viciis*, ou *Fragments de Peiresc*, publiés par Henri de Valois, et *Excerpta de sententiis*. Ces divers fragments ont été disposés chronologiquement et placés à la suite du livre 11^e par les éditeurs modernes. Denys lui-même avait fait un abrégé de son ouvrage en 5 livres, que Photius (*Codex* 84) connaissait, mais qui est perdu aujourd'hui.

Le but de Denys était de faire comprendre à ses compatriotes grecs que l'histoire des Romains, issus d'une origine non moins illustre que la leur, était importante, indispensable même à connaître. Il avait étudié à fond la langue latine, il connaissait toutes les anciennes chroniques et les traditions, il s'était mis en rapport avec tous les hommes distingués que Rome possédait alors. Écrivant pour les Grecs, il nous a transmis, sur les antiquités romaines, une foule de détails que nous chercherions vainement dans les historiens latins: aussi son ouvrage a-t-il une bien plus grande importance critique que l'his-

toire de Tite-Live. Toutefois sa prédilection pour Rome, ou, peut-être, cette tendance pour les fables, naturellement inhérente à l'esprit grec, l'entraînent à nous donner comme histoire toutes les traditions fabuleuses des premiers temps de Rome. Jean de Muller (l. c.) nous semble résumer en peu de mots le résultat des recherches modernes sur le degré de croyance que mérite Denys, en disant de son *Archéologie* : « L'histoire romaine, écrite avec élégance et érudition, est trop belle, trop complète, pour être vraie. Des fragments extraits des annales, des traditions populaires, ne suffisent pas pour composer des tableaux si achevés. L'auteur doit avoir lui-même rempli beaucoup de lacunes. Les traits principaux de la constitution de Rome sont présentés avec éloquence et vérité. Seulement Denys est trop orateur. » Photius, qui connaissait l'ouvrage en entier, lui reproche (*Codex* 83) un style recherché, visant à la nouveauté, et des tournures insolites. Il loue cependant l'agréable simplicité de la narration, qui se compose d'une suite de récits entremêlés de fréquentes digressions lesquelles reposent et récréent l'esprit du lecteur. Mais, ajoute-t-il, les transitions sont dures et trop peu ménagées. Les philologues modernes ont relevé dans le style de Denys un bon nombre de latinismes, défaut qui nous prouve au reste que l'auteur travaillait consciencieusement sur des sources romaines.

Les éditions grecques-latines des œuvres complètes de Denys d'Halicarnasse sont celles de F. Sylburg, 2 vol. in-fol., Francfort-sur-le-Mein, 1580; de Hudson, 2 vol. in-fol., Oxford, 1704, et celle de Reiske, 6 vol. in-8°, Leipzig, 1774-1776. On doit encore nommer l'édition stéréotype, toute grecque, de Tauchnitz, 6 vol. in-12. On a fait de très bons travaux sur les traités de critique et de rhétorique de Denys. Nous citerons la *Rhétorique*, par Schott, Leipzig, 1804; le *De compositione verborum*, par Schafer, *ibid.*, 1809, et par Geller, Iéna, 1816, revu sur les Mss. de Munich. Les 6 autres traités de Denys ont été publiés par M. E. Gesa sous le titre collectif d'*Exa-*

men critique des plus célèbres écrivains de la Grèce, accompagné de la traduction française, de commentaires et des variantes des Mss. de la Bibliothèque du Roi, 3 vol. in-8°, Paris, 1827 et 1828. C'est là un bon et consciencieux travail. On estime avec raison, pour les remarques, la traduction française du *Traité de l'arrangement des mots*, donnée par Batteux, Paris, 1788, in-12. Les lettres à Cn. Pompée, à Q. Æ. Tubéron, et la 2^e lettre à Ammæus furent réunies et publiées par M. C. G. Krüger, sous le titre de *Dion. H. Historiographica*, Halle, 1823, publication très savante.

Les *Antiquités romaines*, depuis Reiske, n'ont pas été publiées à part. En 1816, M. Ang. Mai crut avoir trouvé dans deux Mss. de Milan l'abrégé cité par Photius. Il publia sa découverte la même année; mais en Italie MM. Ciampi et le comte J. Leopardi, en Allemagne M. Struve, prouvèrent jusqu'à la dernière évidence que ce prétendu abrégé n'était autre chose que des extraits pris du grand ouvrage, comme ceux que l'on connaissait déjà. En 1828, M. Mai lui-même se rangea à cet avis, et réimprima dans le tome 2 de sa grande collection in-4° ces extraits tirés probablement des *Excerpta de sententiis*, que Constantin Porphyrogénète avait fait recueillir. Un manuscrit du Vatican lui fournit encore plusieurs fragments nouveaux. Voir sur cette matière un travail important de M. Struve dans les *Annales philologiques* de Jahn, 1828, 8^e cahier. M. Jacobs a donné dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber un article remarquable sur notre auteur.

L. DE S-A.

DENYS L'ARÉOPAGITE (SAINT), converti au christianisme par saint Paul (*Act. Apost.* xviii, 34), fut évêque d'Athènes et périt couronné de la palme du martyre dans la persécution de Domitien. Les ouvrages qui portent son nom ont été reconnus apocryphes par les critiques de toutes les confessions chrétiennes. Il paraît assez probable qu'au v^e siècle un apollinariste nommé Denys publia ces ouvrages sous le nom de saint Denys l'Aréopagite, et qu'il les dédia à Timothée, nom qui était à la fois celui du disciple de saint Paul et celui d'un sectaire con-

et des membres d'une période, aurait-il pu apprécier et comprendre l'enthousiasme, nous dirions presque l'inspiration de Platon, le dernier des Grecs qui ait été à la fois poète, philosophe et orateur ? Denys trouve de l'obscurité dans Thucydide, et en cela il ne se trompe pas ; mais croire que ce grand historien ait visé avec affectation à être obscur, certes c'est rendre peu de justice à cet esprit profond et réfléchi. Denys voulait que l'historien s'attachât à plaire au lecteur, et qu'il fondât sa réputation sur le plaisir qu'on trouverait en le lisant : Thucydide, au contraire, méconnu et maltraité par ses contemporains, n'écrivit point son ouvrage pour disputer la vogue du moment, mais pour léguer à tous les âges un trésor impérissable. Thucydide ne désespère point de l'humanité, comme on l'a dit : il lui adresse des exhortations et l'éclaire par une morale empruntée à l'histoire. Il renonce à la gloire qu'il aurait pu obtenir de ses contemporains pour en devoir à la postérité une plus belle et plus durable. On comprend ainsi les motifs de son style énigmatique et sententieux, et, loin d'avoir à l'excuser, nous l'admirons en l'approfondissant. 8° Enfin il nous reste, sous le nom de Denys d'Halicarnasse, une *Rhétorique* adressée à Échécrates, dont l'authenticité nous semble extrêmement douteuse (voir Westermann (alem.), *Histoire de l'éloquence grecque*, § 88, note 5, p. 195, sq.). Quels que soient les défauts de Denys comme critique, son manque de profondeur philosophique, ses préjugés pour ou contre certains auteurs, etc., l'étude attentive des traités que nous venons d'énumérer est très utile aujourd'hui. Personne mieux que lui n'a développé la théorie de la prose grecque, envisagée, non comme le produit de la spontanéité du génie, mais comme le résultat du travail et de l'art. C'est en lisant Denys que nous apprenons à comprendre quelle immense étude il fallait chez les Grecs du temps de Périclès pour arriver à bien écrire en prose. « Nul aussi bien que Denys, dit avec vérité Jean de Muller (*Histoire universelle*, liv. 5, c. 6), n'a remarqué les défauts des historiens et des orateurs
ca. L'étude de ses traités est indis-

pensable à celui qui veut mieux comprendre les beautés de ces auteurs et former son goût sur les meilleures règles. »

En 1808 M. G. Amati essaya d'attribuer à Denys d'Halicarnasse le *Traité de sublime* de Longin ; mais cette hypothèse fut depuis réfutée en France par M. Boissonade (*Biographie universelle*, article Longin), en Allemagne par divers critiques, et en Italie par M. Tibaldi.

Le grand ouvrage historique auquel Denys d'Halicarnasse consacra plus de vingt ans de sa vie est intitulé *Archéologie romaine*, ou *Antiquités romaines*. L'auteur y traitait l'histoire de Rome depuis l'arrivée d'Énée en Italie jusqu'à la 3^e année de la 128^e olympiade, époque à laquelle commençait l'ouvrage de Polybe. De ses 20 livres il ne nous reste en entier que les 4 premiers. Le onzième, défiguré par plusieurs lacunes, nous mène jusqu'à l'an 312 de Rome. Plusieurs fragments des livres 12 à 20 nous ont été conservés dans les extraits que fit faire l'empereur Constantin Porphyrogénète (voy.), dans le x^e siècle, extraits qui sont connus sous le nom des *Excerpta legationum*, ou *Fragments d'Orsini*, *Excerpta de virtute et viciis*, ou *Fragments de Peiresc*, publiés par Henri de Valois, et *Excerpta de sententiis*. Ces divers fragments ont été disposés chronologiquement et placés à la suite du livre 11^e par les éditeurs modernes. Denys lui-même avait fait un abrégé de son ouvrage en 5 livres, que Photius (*Codex* 84) connaissait, mais qui est perdu aujourd'hui.

Le but de Denys était de faire comprendre à ses compatriotes grecs que l'histoire des Romains, issus d'une origine non moins illustre que la leur, était importante, indispensable même à connaître. Il avait étudié à fond la langue latine, il connaissait toutes les anciennes chroniques et les traditions, il s'était mis en rapport avec tous les hommes distingués que Rome possédait alors. Écrivant pour les Grecs, il nous a transmis, sur les antiquités romaines, une foule de détails que nous chercherions vainement dans les historiens latins : aussi son ouvrage a-t-il une bien plus grande importance critique que l'his-

de Tite-Live. Toutefois sa préférence pour Rome, ou, peut-être, son penchant pour les fables, naturelle et inhérente à l'esprit grec, l'empêche à nous donner comme historien toutes les traditions fabuleuses des premiers temps de Rome. Jean de Mulcino nous semble résumer en peu de mots le résultat des recherches sur le degré de croyance que méritent ces mythes, en disant de son *Archéologie de l'histoire romaine*, écrite avec élégance et érudition, est trop belle, trop intéressante, pour être vraie. Des fragments de ces annales, des traditions postérieures, ne suffisent pas pour composer des tableaux si achevés. L'auteur a voulu avoir lui-même rempli beaucoup de lacunes. Les traits principaux de la constitution de Rome sont présentés avec éloquence et vérité. Senlethenys est trop orateur. » Photius, dans son résumé de l'ouvrage en entier, lui reproche (*Codex* 83) un style recherché, une nouveauté, et des tours insolites. Il loue cependant l'agrément et la simplicité de la narration, qui se commencent par une suite de récits entremêlés de petites digressions lesquelles reposent et récréent l'esprit du lecteur. Mais, dit-il, les transitions sont dures et mal ménagées. Les philologues ne sont pas relevés dans le style de Denys par un nombre de latinismes, défaut qu'il prouve au reste que l'auteur avait consciencieusement sur des éditions grecques-latines des œuvres complètes de Denys d'Halicarnasse celles de F. Sylburg, 2 vol. in-fol., Göttingue-sur-le-Mein, 1586; de Hudson, in-fol., Oxford, 1704, et celle de G. G. G. G. G., 6 vol. in-8°, Leipzig, 1774-1776. On peut encore nommer l'édition sténographique, toute grecque, de Tauchnitz, 6 vol. in-12. On a fait de très bons travaux sur les traités de critique et de rhétorique de Denys. Nous citerons la *Rhétorique*, par Schott, Leipzig, 1804; le *De institutione verborum*, par Schäfer, 1809, et par Geller, Iéna, 1815, sur les Mss. de Munich. Les 5 unités de Denys ont été publiées par G. G. G. G. G. sous le titre collectif d'*Exa-*

men critique des plus célèbres écrivains de la Grèce, accompagné de la traduction française, de commentaires et des variantes des Mss. de la Bibliothèque du Roi, 3 vol. in-8°, Paris, 1827 et 1828. C'est là un bon et consciencieux travail. On estime avec raison, pour les remarques, la traduction française du *Traité de l'arrangement des mots*, donnée par Batteux, Paris, 1788, in-12. Les lettres à Cn. Pompée, à Q. Æ. Tubéron, et la 2^e lettre à Ammæus furent réunies et publiées par M. C. G. Krüger, sous le titre de *Dion. H. Historiographica*, Halle, 1823, publication très savante.

Les *Antiquités romaines*, depuis Reiske, n'ont pas été publiées à part. En 1816, M. Ang. Mai crut avoir trouvé dans deux Mss. de Milan l'abrégé cité par Photius. Il publia sa découverte la même année; mais en Italie MM. Ciampi et le comte J. Leopardi, en Allemagne M. Struve, prouvèrent jusqu'à la dernière évidence que ce prétendu abrégé n'était autre chose que des extraits pris du grand ouvrage, comme ceux que l'on connaissait déjà. En 1828, M. Mai lui-même se rangea à cet avis, et réimprima dans le tome 2 de sa grande collection in-4° ces extraits tirés probablement des *Excerpta de sententiis*, que Constantin Porphyrogénète avait fait recueillir. Un manuscrit du Vatican lui fournit encore plusieurs fragments nouveaux. Voir sur cette matière un travail important de M. Struve dans les *Annales philologiques* de Jahn, 1828, 8^e cahier. M. Jacobs a donné dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber un article remarquable sur notre auteur. L. DE S-A.

DENYS L'ARÉOPAGITE (SAINT), converti au christianisme par saint Paul (*Act. Apost.* xviii, 34), fut évêque d'Athènes et périt couronné de la palme du martyre dans la persécution de Domitien. Les ouvrages qui portent son nom ont été reconnus apocryphes par les critiques de toutes les confessions chrétiennes. Il paraît assez probable qu'au v^e siècle un apollinariste nommé Denys publia ces ouvrages sous le nom de saint Denys l'Aréopagite, et qu'il les dédia à Timothée, nom qui était à la fois celui du disciple de saint Paul et celui d'un sectaire con-

gers qui s'accumulent dans leurs interstices, et du tartre, concrétion terreuse qui les recouvre, les déchausse et les fait tomber, indépendamment de la fétidité insupportable que contracte l'haleine. L'eau pure, fraîche ou tiède, animée de quelques gouttes d'une liqueur spiritueuse et aromatique, et une brosse moyennement rude employées chaque jour, et quelquefois aidées d'un peu de poudre dentifrice (*voy.*) très fine, sont les meilleurs moyens pour conserver en bon état ces organes si nécessaires. On ne saurait d'ailleurs trop recommander de faire attention aux moindres lésions des dents, et de recourir, dès qu'il s'en manifeste quelqu'une, aux conseils d'un dentiste habile et capable de remédier au mal dès son début.

L'art peut prévenir ou corriger diverses anomalies de nombre, d'arrangement ou de situation des dents, par d'ingénieux procédés. On peut ramener à leur direction naturelle celles qui ont tourné sur leur axe ou qui sont sorties de leur alignement, ou bien encore dont le bord libre chevauche sur celles de la mâchoire opposée. Il en est de même de celles qui sont trop écartées ou trop serrées, et l'on est quelquefois étonné des résultats obtenus.

Le tartre qui envahit les dents avec rapidité, surtout dans certaines dispositions malades, exige souvent le secours du dentiste qui l'enlève, soit au moyen d'un instrument dur, soit à l'aide d'un peu d'acide dont l'emploi exige beaucoup de prudence. Enfin le chirurgien est souvent appelé à remédier à la fétidité de l'haleine et aux accidents qui proviennent de l'usure des dents.

Jusqu'ici il n'a point été question des maladies proprement dites; mais les dents peuvent être ébranlées, luxées et même fracturées à la suite de chutes ou de blessures; leur émail peut être altéré ou détruit par des causes diverses; quelquefois on les voit s'atrophier et mourir en quelque sorte, ou bien c'est leur émail qui se détruit, après quoi leur tissu profond est affecté de carie, altération aussi fréquente que douloureuse, et qui nécessite des moyens de traitement direct. Nous ne pouvons qu'indiquer ici le dé-

chussement des dents, la consommation de leurs racines, les exostoses qui se développent à leur surface, les inflammations de la membrane alvéolo-dentaire, et les fluxions qui se lient à la plupart de ces maladies, ainsi que les abcès et les fistules qui en sont les conséquences.

Pour remédier à ces affections si diverses, de nombreux moyens sont mis en usage: les uns, généraux et indirects, sont ceux qu'on emploie dans la plupart des maladies; les autres, directs et locaux, sont particulièrement applicables à chaque spécialité. Par exemple, la lime sert à enlever les caries superficielles, à diminuer le volume des dents trop larges ou trop longues, ou à faire disparaître des saillies anguleuses capables de blesser les parties molles environnantes. On cautérise avec un fer chauffé à blanc, ou avec un caustique liquide, le nerf dentaire mis à nu par une cause quelconque, ou bien encore on se borne à le détruire en le broyant en quelque sorte avec une tige métallique. L'expérience a également enseigné à remplir les cavités des dents soit avec des feuilles de plomb, d'où vient le nom de *plombage* donné à cette opération, soit avec un alliage fusible à une basse température. Il suffit quelquefois, pour remédier à des maux de dents opiniâtres, d'enlever la couronne de manière à laisser la racine, afin d'y planter des pièces artificielles; enfin, et c'est la dernière ressource de l'art, on enlève les dents qu'il est impossible de conserver. Cette avulsion, qui, pour les personnes peu éclairées, semble constituer à elle seule tout l'art du dentiste, se fait avec des instruments adaptés à la forme, à la saillie et au volume des dents, savoir: des pinces, des crochets, des daviers, des clés, des pélicans, etc. Toutes ces opérations, bien que simples, présentent cependant des difficultés et des accidents, tels que blessures des diverses parties de la bouche, hémorragies plus ou moins graves, rupture des dents voisines, auxquels il faut joindre encore les syncopes, les convulsions et les inflammations diverses qui leur succèdent quelquefois.

Sous le nom de *prothèse dentaire* on connaît une partie importante de l'art

du dentiste, laquelle consiste à réparer par des pièces artificielles les désordres que des accidents ou les progrès de l'âge ont amenés dans la denture. Après l'arrachement d'une dent, on peut en remplacer immédiatement une autre semblable de volume et de forme, laquelle, sans reprendre racine, comme l'ont pensé quelques personnes, reste mécaniquement fixée par la pression de l'alvéole et des dents voisines. On remplace également une ou plusieurs dents perdues par des pièces artificielles formées d'une ou de plusieurs dents, lesquelles sont implantées avec un pivot dans les racines des dents qui sont altérées, ou fixées aux dents voisines au moyen de crochets ou de plaques métalliques. Un ratelier complet peut être ainsi placé et faire à l'œil une complète illusion ; quant à l'usage, il demande beaucoup de précautions. Mais les pièces partielles offrent des avantages très réels : elles favorisent notablement la mastication et surtout l'articulation des sons. L'art du dentiste est arrivé, sous ce rapport, à un degré de perfection difficile à concevoir : on a imaginé, sous le rapport de la matière, de la fabrication et de l'adaptation, les choses les plus surprenantes. Les dents humaines, celles d'hippopotame, celles de porcelaine, qui imitent avec la plus parfaite précision et la forme et la couleur même des dents qui doivent être remplacées, l'or, l'argent, le platine, telles sont les différentes matières que le dentiste emploie. Il doit être familier avec plusieurs arts industriels, tels que le moulage, l'orfèvrerie, etc., indépendamment de ce qu'il doit posséder des connaissances étendues en anatomie, en physiologie, en chirurgie et en médecine.

F. R.

DENYS-L'ANCIEN, citoyen obscur de Syracuse, parvint, au milieu des discordes civiles, à s'emparer du pouvoir absolu dans sa patrie, vers l'an 405 av. J.-C., la 3^e année de la 93^e olympiade. Revêtu du commandement de l'armée, maître de la citadelle qu'il fit garder par des soldats dévoués, entouré d'une garde sûre, il comprima au dedans ses ennemis, et, quand il se crut affermi, il leva une armée formidable, équipa une

flotte puissante et entreprit de chasser les Carthaginois de la Sicile. Il leur déclara la guerre vers l'an 397 av. J.-C. Il s'empara de Mothya, au pied du mont Érix, et sa flotte ayant défait celle des Carthaginois, il ne resta bientôt plus à ces derniers dans l'île que Solos, Anicyre, Panorme, Ségeste et Entella. L'année suivante, Denys fut moins heureux. Magon parut dans les eaux de Panorme avec une flotte immense, tandis qu'Imilcon, autre général carthaginois, l'attaquait par terre. Denys, abandonné par ses alliés qui le haïssaient, se sauva dans Syracuse, où Imilcon alla l'assiéger. Magon, ayant vaincu sur mer Leptinès, frère de Denys, força le port de Syracuse. Pressée par terre et par mer, cette ville semblait toucher à sa ruine, lorsque Pharracide, accouru avec 30 vaisseaux lacédémoniens, battit la flotte des Carthaginois et ranima par ce succès le courage des assiégés. Dans le même temps, la peste vint exercer d'horribles ravages dans le camp d'Imilcon. Denys, profitant de cette circonstance, incendia ou coula à fond une partie des vaisseaux de Magon. Imilcon, désespéré, acheta de lui à prix d'or la liberté de se retirer en Afrique. Il fuyait à la faveur de la nuit, lorsque les alliés des Syracusains, poussés peut-être par Denys, le surprirent et anéantirent son armée.

Vainqueur des Carthaginois (388), Denys battit ensuite les Grecs d'Italie, ligués contre lui, leur fit 10,000 prisonniers, ravagea Crotona, Caulonia, dont il transporta les habitants à Syracuse, et mit la ville de Règes à feu et à sang.

La guerre avec les Carthaginois s'étant renouvelée, Denys remporta sur eux de grands avantages. Il avait tout lieu d'espérer qu'enfin la Sicile entière serait soumise à ses armes, lorsque sa flotte fut entièrement défaite et son frère Leptinès tué par les Carthaginois. Il dut consentir à la paix. Denys fit alors fleurir le commerce à Syracuse, et, vers 385, il fonda Lyssus sur l'Adriatique, Adranus en Sicile, et établit plusieurs colonies. Après avoir élevé Syracuse à un degré de puissance et de prospérité où elle n'était pas encore parvenue et dont elle ne fit que déchoir depuis, Denys mourut,

vers l'année 368 av. J.-C., pendant la 103^e olympiade, et la trentième de son règne, laissant à son fils Denys-le-Jeune son trône qu'il croyait avoir à jamais affermi.

Soldat vaillant, général actif et sage, politique profond, orateur éloquent, Denys serait devenu un grand roi s'il avait été appelé au pouvoir par le vœu du peuple; mais détourné souvent des intérêts de l'état par la nécessité de se maintenir au moyen de la force, il se livra aux excès de la tyrannie la plus cruelle (voy. DAMOCLÈS).

Il voulut joindre les palmes de la poésie à la gloire des armes; mais malgré le faste qu'égalèrent ses envoyés aux jeux olympiques, son poème fut trouvé mauvais et son nom livré aux sarcasmes de l'assemblée. N'attribuant sa défaite qu'à la jalousie de ses rivaux, il fit présenter une tragédie aux jeux de Bacchus, à Athènes; cette fois, il fut vainqueur. Il célébra sa victoire par des sacrifices, par des fêtes magnifiques et par des festins splendides.

Il est difficile de raconter dans un ordre certain de chronologie les événements de son règne. Diodore de Sicile en a conservé beaucoup; Plutarque a écrit sa vie; Cornélius Népos a tracé son portrait, en quelques lignes, dans son article de *Regibus*; Cicéron, Élien, ont parlé de lui; enfin Justin et Athénée l'ont dépeint avec les couleurs les plus sombres. Justin dit qu'il fut tué dans une émeute; Pline assure qu'il mourut de joie en apprenant sa victoire poétique aux fêtes de Bacchus; d'autres croient qu'il mourut d'intempérance. Selon Cornélius Népos, son fils, pressé de lui succéder, hâta la fin de ses jours: le caractère connu de Denys-le-Jeune a pu donner quelque vraisemblance à cette dernière opinion.

J. L.-T.-A.

DENYS-LE-JEUNE, fils du précédent, lui succéda sans obstacle l'an 368 avant J.-C. Après avoir fait à son père des obseques magnifiques, remis au peuple trois années d'impôt et rendu la liberté à 3,000 prisonniers, il rappela le philosophe Platon, exilé de Syracuse par Denys-l'Ancien, et parut vouloir se conduire d'après ses conseils et ceux de Dion (voy.), son beau-frère. On dit que, pen-

dant un sacrifice, le héraut ayant prononcé cette prière d'usage: « Que les dieux conservent longtemps la tyrannie et le tyran! » Denys s'écria: « Ne cesseras-tu pas de me maudire? » Ces paroles recueillies par les courtisans leur firent croire qu'il songeait à abdiquer: ils résolurent de l'en détourner. L'historien Philiste, homme influent et dévoué à la tyrannie, dirigea leurs intrigues; Dion et Platon furent successivement exilés. Denys, qui aimait Platon, le rappela; mais jaloux de Dion, dans lequel on lui avait fait voir un rival dangereux, il vendit ses biens et livra sa femme Aretis à Timocrate, un de ses courtisans.

Dion était alors à Corinthe. Résolu de tirer vengeance de tant d'outrages, il rassembla environ 3,000 hommes et vint débarquer en Sicile. Les Syracusains volèrent au-devant de lui et le ramenèrent en triomphe dans leur ville.

La citadelle était restée au pouvoir de Denys: il feignit de vouloir traiter avec Dion, l'attaqua par surprise et remporta un avantage important. Mais battu complètement ensuite, il se sauva en Italie, laissant le commandement de la citadelle à son fils Apollocrate.

Des dissensions s'étant élevées entre Dion et le parti démocratique, Denys reparut à Syracuse et fut sur le point de s'y rétablir; mais Dion, réconcilié avec le peuple, le chassa de nouveau et s'empara enfin de la citadelle, son dernier refuge. Denys se retira à Locres, où il régna en tyran comme à Syracuse. Justin et Athénée font un horrible tableau des excès qu'il commit dans cette ville.

Après la mort de Dion, il ressaisit le pouvoir à Syracuse; mais bientôt le peuple, ulcéré par ses vengeances et ses cruautés, se révolta contre lui, et implora le secours des Corinthiens, auxquels déjà il avait dû une fois sa liberté. Timoléon (voy.), illustre citoyen de Corinthe, passa en Sicile, força Denys à abandonner la citadelle de Syracuse et tout ce qu'elle renfermait de munitions et de richesses, et ne lui laissa pour dédommagement que la faculté de se retirer en Grèce. Ainsi finit sans retour, après dix ans de durée, la tyrannie de Denys-le-Jeune.

Si l'on en croit les historiens anciens,

Denys, privé même du nécessaire, fut obligé, pour vivre, d'ouvrir à Corinthe une école de grammaire. En condamnant sa vie politique, on ne peut, sans intérêt, voir ce prince tombé du trône dans la misère, supportant son sort avec résignation et cherchant à en adoucir la rigueur par l'étude des lettres et de la philosophie. On dit que Philippe de Macédoine le fit venir auprès de lui et l'accueillit avec distinction. Il lui fit un jour cette question : « Dans quel temps votre père a composé toutes ses poésies ? » Denys répondit : « Aux heures que vous et moi passons à nous divertir. » « Comment avez-vous pu perdre, lui dit Philippe une autre fois, le trône que votre père vous avait transmis ? — C'est, dit le tyran déchu, que j'avais hérité de sa puissance et non de sa fortune. » — « Que vous a appris Platon ? » poursuivit Philippe. Et Denys répondit : « A supporter le malheur. »

Denys mourut à Corinthe, dans un âge très avancé, et si obscur que l'époque de sa mort fut ignorée, ou du moins qu'elle n'a été conservée par aucun des historiens de l'antiquité. J. L.-T.-A.

DENYS D'HALICARNASSE, fils d'un certain Alexandre, naquit en Carie, probablement vers l'an 700 de Rome. Nous ne pouvons indiquer la date exacte de sa naissance, parce que les témoignages des anciens nous manquent. Photius, dans sa Bibliothèque, *Codex* 84, se contente de remarquer qu'il fut antérieur à Dion Cassius et à Appien. Denys nous apprend lui-même (*Antiq. rom.*, 1, 7) qu'il se rendit à Rome au milieu de la 187^e olympiade, c'est-à-dire dans la 723^e année de Rome (36 ans avant J.-C.), et qu'il y passa 22 ans, jusqu'à la publication de son grand ouvrage historique. Nous ne savons ce qu'il devint ensuite, ni quand ni où il mourut. Pendant son séjour à Rome il se fit une grande réputation comme critique et comme historien. Tout en réunissant les matériaux de son histoire de Rome, il sentit le besoin de ranimer l'étude des grands modèles de l'antiquité grecque, et il publia successivement plusieurs traités importants de rhétorique et de critique. Rhéteur et grammairien plutôt que philosophe, Denys s'attache

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

surtout à décomposer les auteurs qu'il examine, sans remonter jusqu'aux principes métaphysiques de l'art. Parmi ses traités, au nombre de neuf, nous citerons 1^o le plus important : *Traité sur l'arrangement des mots*. « Là, dit M. Gros, sont rassemblées une foule d'observations sur le mécanisme de la phraséologie grecque, et des détails sans lesquels bien des finesses de la langue seraient perdues pour nous. » (*Voir l'analyse de ce traité dans l'Étude sur la rhétorique des Grecs*, par M. E. Gros, p. 40 et suiv.) 2^o Les *Mémoires sur les orateurs* n'ont été conservés qu'en partie : il nous reste de la première section le *Jugement sur Lysias, Isocrate, Isée et Dinarque*, et de la seconde un seul fragment, considérable, mais défiguré par de nombreuses lacunes ; il est intitulé *De l'excellence de l'élocution de Démosthène*. S'il est vrai de dire que Denys d'Halicarnasse dans sa critique apprécie mieux le style que les pensées des auteurs qu'il analyse, nous devons remarquer aussi que sa bonne foi est constatée par les nombreux exemples qu'il cite à l'appui de sa critique. 3^o *Première lettre à Annæus*, dans laquelle l'auteur prouve que Démosthène s'est formé indépendamment d'Aristote. Ce morceau est d'une grande importance philologique et historique. Nous remarquerons cependant que, d'après les recherches de la critique moderne, le jugement que porte Denys sur l'authenticité des harangues attribuées à Démosthène a bien peu d'autorité. 4^o *Jugement sur les anciens*. Denys y passe rapidement en revue les principaux auteurs grecs, depuis Homère jusqu'à Hypéride. Quintilien l'a souvent copié (*Inst. orat.*, l. X, c. 1). 5^o Une *Lettre à Cn. Pompée* sur Platon et les historiens grecs ; 6^o une *Lettre à Q. Ælius Tubéron* sur Thucydide, jugé comme historien ; et 7^o une *Seconde lettre à Annæus* sur Thucydide, apprécié comme orateur. Sur les deux plus grands génies du siècle de Périclès le subtil rhéteur d'Halicarnasse porte un jugement étroit, injuste et même faux. A Platon il reproche de se perdre dans le vague, quand il vise au sublime. Mais comment le critique, pour qui tout le mérite d'un ouvrage était dans l'arrangement des mots

et des membres d'une période, aurait-il pu apprécier et comprendre l'enthousiasme, nous dirions presque l'inspiration de Platon, le dernier des Grecs qui ait été à la fois poète, philosophe et orateur? Denys trouve de l'obscurité dans Thucydide, et en cela il ne se trompe pas; mais croire que ce grand historien ait visé avec affectation à être obscur, certes c'est rendre peu de justice à cet esprit profond et réfléchi. Denys voulait que l'historien s'attachât à plaire au lecteur, et qu'il fondât sa réputation sur le plaisir qu'on trouverait en le lisant: Thucydide, au contraire, méconnu et maltraité par ses contemporains, n'écrivit point son ouvrage pour disputer la vogue du moment, mais pour léguer à tous les âges un trésor impérissable. Thucydide ne désespère point de l'humanité, comme on l'a dit: il lui adresse des exhortations et l'éclaire par une morale empruntée à l'histoire. Il renonce à la gloire qu'il aurait pu obtenir de ses contemporains pour en devoir à la postérité une plus belle et plus durable. On comprend ainsi les motifs de son style énigmatique et sententieux, et, loin d'avoir à l'excuser, nous l'admirons en l'approfondissant. 8° Enfin il nous reste, sous le nom de Denys d'Halicarnasse, une *Rhétorique* adressée à Échécrates, dont l'authenticité nous semble extrêmement douteuse (voir Westermann (alle.), *Histoire de l'éloquence grecque*, § 88, note 5, p. 195, sq.). Quels que soient les défauts de Denys comme critique, son manque de profondeur philosophique, ses préjugés pour ou contre certains auteurs, etc., l'étude attentive des traités que nous venons d'énumérer est très utile aujourd'hui. Personne mieux que lui n'a développé la théorie de la prose grecque, envisagée, non comme le produit de la spontanéité du génie, mais comme le résultat du travail et de l'art. C'est en lisant Denys que nous apprenons à comprendre quelle immense étude il fallait chez les Grecs du temps de Périclès pour arriver à bien écrire en prose. « Nul aussi bien que Denys, dit avec vérité Jean de Muller (*Histoire universelle*, liv. 5, c. 6), n'a remarqué les défauts des historiens et des orateurs grecs. L'étude de ses traités est indis-

pensable à celui qui veut mieux comprendre les beautés de ces auteurs et former son goût sur les meilleures règles. »

En 1808 M. G. Amati essaya d'attribuer à Denys d'Halicarnasse le *Traité du sublime* de Longin; mais cette hypothèse fut depuis réfutée en France par M. Boissonade (*Biographie universelle*, article Longin), en Allemagne par divers critiques, et en Italie par M. Tibaldi.

Le grand ouvrage historique auquel Denys d'Halicarnasse consacra plus de vingt ans de sa vie est intitulé *Archéologie romaine*, ou *Antiquités romaines*. L'auteur y traitait l'histoire de Rome depuis l'arrivée d'Énée en Italie jusqu'à la 3^e année de la 128^e olympiade, époque à laquelle commençait l'ouvrage de Polybe. De ses 20 livres il ne nous reste en entier que les 4 premiers. Le onzième, défiguré par plusieurs lacunes, nous mène jusqu'à l'an 312 de Rome. Plusieurs fragments des livres 12 à 20 nous ont été conservés dans les extraits que fit faire l'empereur Constantin Porphyrogénète (voy.), dans le x^e siècle, extraits qui sont connus sous le nom des *Excerpta legationum*, ou *Fragments d'Orsini*, *Excerpta de virtute et viciis*, ou *Fragments de Peiresc*, publiés par Henri de Valois, et *Excerpta de sententiis*. Ces divers fragments ont été disposés chronologiquement et placés à la suite du livre 11^e par les éditeurs modernes. Denys lui-même avait fait un abrégé de son ouvrage en 5 livres, que Photius (*Codex* 84) connaissait, mais qui est perdu aujourd'hui.

Le but de Denys était de faire comprendre à ses compatriotes grecs que l'histoire des Romains, issus d'une origine non moins illustre que la leur, était importante, indispensable même à connaître. Il avait étudié à fond la langue latine, il connaissait toutes les anciennes chroniques et les traditions, il s'était mis en rapport avec tous les hommes distingués que Rome possédait alors. Écrivant pour les Grecs, il nous a transmis, sur les antiquités romaines, une foule de détails que nous chercherions vainement dans les historiens latins: aussi son ouvrage a-t-il une bien plus grande importance critique que l'his-

toire de Tite-Live. Toutefois sa prédilection pour Rome, ou, peut-être, cette tendance pour les fables, naturellement inhérente à l'esprit grec, l'entraînent à nous donner comme histoire toutes les traditions fabuleuses des premiers temps de Rome. Jean de Muller (*l. c.*) nous semble résumer en peu de mots le résultat des recherches modernes sur le degré de croyance que mérite Denys, en disant de son *Archéologie*: « L'histoire romaine, écrite avec élégance et érudition, est trop belle, trop complète, pour être vraie. Des fragments extraits des annales, des traditions populaires, ne suffisent pas pour composer des tableaux si achevés. L'auteur doit avoir lui-même rempli beaucoup de lacunes. Les traits principaux de la constitution de Rome sont présentés avec éloquence et vérité. Seulement Denys est trop orateur. » Photius, qui connaissait l'ouvrage en entier, lui reproche (*Codex* 83) un style recherché, visant à la nouveauté, et des tournures insolites. Il loue cependant l'agréable simplicité de la narration, qui se compose d'une suite de récits entremêlés de fréquentes digressions lesquelles reposent et récréent l'esprit du lecteur. Mais, ajoute-t-il, les transitions sont dures et trop peu ménagées. Les philologues modernes ont relevé dans le style de Denys un bon nombre de latinismes, défaut qui nous prouve au reste que l'auteur travaillait consciencieusement sur des sources romaines.

Les éditions grecques-latines des œuvres complètes de Denys d'Halicarnasse sont celles de F. Sylburg, 2 vol. in-fol., Francfort-sur-le-Mein, 1586; de Hudson, 2 vol. in-fol., Oxford, 1704, et celle de Reiske, 6 vol. in-8°, Leipzig, 1774-1776. On doit encore nommer l'édition stéréotype, toute grecque, de Tauchnitz, 6 vol. in-12. On a fait de très bons travaux sur les traités de critique et de rhétorique de Denys. Nous citerons la *Rhétorique*, par Schott, Leipzig, 1804; le *De compositione verborum*, par Schafer, *ibid.*, 1809, et par Gœtler, Iéna, 1816, revu sur les Mss. de Munich. Les 5 autres traités de Denys ont été publiés par M. E. Gros sous le titre collectif d'*Exa-*

men critique des plus célèbres écrivains de la Grèce, accompagné de la traduction française, de commentaires et des variantes des Mss. de la Bibliothèque du Roi, 3 vol. in-8°, Paris, 1827 et 1828. C'est là un bon et consciencieux travail. On estime avec raison, pour les remarques, la traduction française du *Traité de l'arrangement des mots*, donnée par Batteux, Paris, 1788, in-12. Les lettres à Cn. Pompée, à Q. Æ. Tubéron, et la 2^e lettre à Ammaeus furent réunies et publiées par M. C. G. Krüger, sous le titre de *Dion. H. Historiographica*, Halle, 1823, publication très savante.

Les *Antiquités romaines*, depuis Reiske, n'ont pas été publiées à part. En 1816, M. Ang. Mai crut avoir trouvé dans deux Mss. de Milan l'abrégé cité par Photius. Il publia sa découverte la même année; mais en Italie MM. Ciampi et le comte J. Leopardi, en Allemagne M. Struve, prouvèrent jusqu'à la dernière évidence que ce prétendu abrégé n'était autre chose que des extraits pris du grand ouvrage, comme ceux que l'on connaissait déjà. En 1828, M. Mai lui-même se rangea à cet avis, et réimprima dans le tome 2 de sa grande collection in-4° ces extraits tirés probablement des *Excerpta de sententiis*, que Constantin Porphyrogénète avait fait recueillir. Un manuscrit du Vatican lui fournit encore plusieurs fragments nouveaux. Voir sur cette matière un travail important de M. Struve dans les *Annales philologiques* de Jahn, 1828, 8^e cahier. M. Jacobs a donné dans l'Encyclopédie allemande d'Erach et Gruber un article remarquable sur notre auteur.

L. DE S.-A.

DENYS L'ARÉOPAGITE (SAINT), converti au christianisme par saint Paul (*Act. Apost.* XVIII, 34), fut évêque d'Athènes et périt couronné de la palme du martyre dans la persécution de Domitien. Les ouvrages qui portent son nom ont été reconnus apocryphes par les critiques de toutes les confessions chrétiennes. Il paraît assez probable qu'au v^e siècle un apollinariste nommé Denys publia ces ouvrages sous le nom de saint Denys l'Aréopagite, et qu'il les dédia à Timothée, nom qui était à la fois celui du disciple de saint Paul et celui d'un sectaire con-

nu d'Apollinaire (voir Fabricius, *Bibl. Gr.*, lib. 5, c. 1). Nous avons de ce faux Denys quatre traités : 1° *De l'hierarchie céleste*, en 15 chapitres ; 2° *De l'hierarchie ecclésiastique*, en 7 chapitres ; 3° *Des noms divins*, en 13 chapitres ; 4° *De la théologie mystique*, en 5 chapitres. Ces ouvrages, quoique apocryphes, sont curieux à étudier, à cause de la fusion des doctrines du néoplatonisme avec les dogmes du christianisme, but que le faussaire parait surtout s'être proposé. Enfin il nous est parvenu 10 lettres supposées adressées à des hommes saints de la primitive Église, tels que Polycarpe, Tite, saint Jean l'Évangéliste. Tant sur les traités que sur les lettres, nous avons des scholies grecques de Maxime et une paraphrase de George Pachymère. Parmi les nombreuses éditions du texte et des commentaires grecs du faux Denys, nous ne mentionnons que celles de G. Morell, en grec seulement, Paris, 1561 et 62, 2 vol. in-12 ; les éditions grecques-latines de P. Lamselius, Paris, 1615, in-fol., et celle de B. Cordier, Anvers, 1634, 2 vol. in-fol., réimprimée assez mal à Paris, 1644, 2 vol. in-fol. L. DE S.-R.

✶ **DENYS DE THRACE**, surnomme *te Grammairien*, était originaire de Thrace par son père; il naquit dans la capitale de l'Égypte, et de là vient qu'il est aussi nommé quelquefois Denys d'*Alexandrie*. Il fut le plus célèbre disciple d'Aristarque, et il enseigna les belles-lettres à Rome sous Pompée avec une grande distinction. Une grammaire grecque très abrégée, et que Fabricius a publiée dans le tome VII de la *Bibliotheca Græca*, lui est attribuée; mais il y a lieu de douter que ce soit là la *Τέχνη γραμματική* ou Théorie grammaticale qui devint classique dès son apparition, et qui a servi de base à tant de travaux philologiques, à tant de commentaires, scholies, etc. Une traduction arménienne, du v^e siècle, en a été publiée par Cirkied dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, t. VI, p. 1-93, et séparément, Paris, 1830; le texte grec de Fabricius est en regard; mais la traduction arménienne est augmentée de quelques passages qui, depuis, ont été reconnus pour

appartenir à des scholies qui se trouvent à la suite de la *Τέχνη γραμματική* rééditée par Bekker (*Anecd. Gr.*, t. II. Berlin, 1816). F. D.

DENYS LE PÉRIÈGÈTE, géographe grec, naquit à Charax, ville de la Ssiane, au fond du Golfe Persique, sous Auguste ou ses successeurs, mais pas au-delà d'Héliogabale. On le désigne quelquefois sous le nom de Denys d'*Alexandrie*, parce que sa ville natale fut fondée par Alexandre-le-Grand et en portait aussi le nom: de là l'erreur de ceux qui le font naître en Égypte. Sa *Périégèse* ou description de la terre est une espèce de géographie en 186 hexamètres d'un style qui ne manque pas de quelque élégance; mais comme poème même descriptif, elle est fort peu remarquable. C'est le commentaire d'Eustathe qui donne une importance réelle à cet ouvrage. La première édition est de 1512, in-4^o, Ferrare, et la meilleure, celle d'Oxford, 1717, in-8^o, où se trouve le commentaire d'Eustathe. Il se trouve également dans l'édition de Henri Estienne, 1577. Hudson a placé la *Périégèse* dans ses *Petits Géographes*, t. IV; Passow en a donné une édition critique à Leipzig, 1825, et M. Bernhardt a compris Denys dans sa nouvelle édition, avec notes et commentaires, des *Geographi minores* (Lips. 1828, 2 vol.). En terminant nous devons citer le savant article de M. Jacobs sur Denys le Périégète dans la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. XXV. F. D.

DENYS D'ALEXANDRIE, surnommé *le Grand*, disciple d'Origène, évêque d'Alexandrie et théologien célèbre, mort vers 265 de J.-C., a écrit un grand nombre d'ouvrages mentionnés surtout par Eusèbe et dont Galland (*Bibl. Patrum*, t. III, p. 481 et suiv.) et Simon de Magistris (*Dionysii Alexandrini cognomento magni quæ supersunt*, Rom., 1797, fol.) ont recueilli les fragments. S.

DENYS (SAINT), apôtre de Paris, envoyé dans les Gaules vers le milieu du III^e siècle, pour y prêcher la foi chrétienne, fonda, dit-on, avec ses disciples les églises de Chartres, de Senlis, de Meaux, de Cologne, et d'autres encore. Tout ce que nous savons de ce sélé mis-

tionnaire est tiré de Grégoire de Tours, de Fortunat, et des Actes de saint Denys, non pas tels que les avait écrits Massus, évêque de Paris sous Constance Chlore, mais tels qu'ils furent rédigés vers la fin du VII^e siècle, sur des traditions et des bruits populaires. Ces actes, qui par conséquent ne méritent guère de confiance, disent que saint Denys convertit beaucoup de païens, fit bâtir une église à Paris, dont il fut évêque, et finit par le martyre, en 272, durant la persécution de Valérien, après une longue détention, avec saint Rustique et saint Eleuthère. Quelques auteurs sont disposés à placer cet événement sous Maximien Hercule, entre les années 286 et 290. Les corps des trois martyrs furent jetés dans la Seine, et recueillis, ajoutet-on, par Catalla, fervente chrétienne, qui les ensevelit non loin du lieu de leur supplice. Nous faisons grâce à nos lecteurs de tous les contes absurdes par lesquels on a défigurés ce fait si simple en lui-même. Nous ajouterons seulement que les uns placent le lieu du martyre de ce saint à Saint-Denys même, et les autres à Montmartre. On a cru et soutenu fort longtemps que saint Denys, premier évêque de Paris, n'était autre que saint Denys l'Aréopagite (voy.), dont parle saint Justin; mais cette erreur a perdu tout crédit: elle fut combattue jadis par Abélard, et ceux qui avaient intérêt à la soutenir suscitérent à ce philosophe de cruelles persécutions.

Quant à l'abbaye fondée sur le tombeau de saint Denys et qui porte son nom, on en parlera à l'article SAINT-DENYS.

A. S.-R.

DENYS LE PETIT (*exiguus*), né sur les bords de la mer Noire, ami et contemporain de Cassiodore, qui dit de lui: *Scythæ natione, sed moribus omnino Romanus*, vécut à Rome, moine ou abbé d'un convent, et fut célèbre par son érudition, spécialement dans la théologie et le droit canon. On lui doit la collection de canons apostoliques ou des décisions de conciles connue sous le nom de *Décrétales*. Il mourut dans la capitale de l'empire d'Occident vers l'an 545. Nous reviendrons sur lui à l'article *ère DIONYSIENNE*.

S.

DEODAND, terme de la loi anglaise signifiant littéralement chose qui doit être consacrée à Dieu (*Deo dandum*). On trouve dans la loi mosaïque (*Exode*, XXI, 28): « Si un bœuf frappe de sa corne un homme ou une femme, et qu'ils en meurent, le bœuf sera lapidé, et on ne mangera point de sa chair. » De même encore, c'était une des lois de l'Athénien Dracon que tout ce qui causait la mort d'un homme en tombant sur lui fût détruit ou jeté hors du territoire de la république; on condamnait une statue à être précipitée dans la mer pour être tombée sur un homme et l'avoir tué. En Angleterre, c'est un principe ancien, mentionné par Bracton: « *Omnia quæ movent ad mortem sunt Deo danda*, » et l'origine en est rapportée à la pensée que, lorsqu'un homme est enlevé par un coup soudain au milieu de la carrière de ses péchés, une expiation est due pour le bien-être de son âme, et qu'en conséquence l'objet meuble qui a causé sa mort doit être confisqué au profit de l'Église ou du roi, pour être consacré par lui à quelque usage pieux.

En Angleterre, dans toutes les mises en cause pour homicide, le jury spécifie l'instrument qui a occasionné la mort et sa valeur, afin que le roi puisse réclamer le *deodand*. Quoique ces confiscations revinssent au roi, il en faisait souvent l'abandon au seigneur de l'endroit où la mort avait eu lieu, comme il le faisait aussi de son droit aux objets trouvés et non réclamés, ou à ceux qu'un naufrage avait jetés sur la côte. Les *deodands* ont généralement été ainsi aliénés, ce qui explique comment cette coutume bizarre a fait si longtemps partie de la loi anglaise; car le droit à l'objet confisqué est ainsi devenu une question de propriété individuelle, et, en cette qualité, la législature n'en peut faire justice sans une indemnité en faveur des parties intéressées. C'est une chose digne de remarque que la loi n'établit aucune distinction, soit que la mort provienne d'un crime ou qu'elle soit justifiable, ou même simplement accidentelle, soit encore que l'instrument qui la cause appartienne à la personne commettant l'homicide ou à une autre; car dans l'ouvrage intitulé *le*

la philosophie que d'après l'examen de l'hédonisme en lui-même, à établir que ce système ne doit pas être pris au sérieux comme doctrine philosophique, mais que tout le débat sérieux sur la nature du souverain bien est entre les eudémonistes et les partisans du principe de l'obligation morale.

L'eudémonisme et le système de l'obligation morale ont eu, de nos jours, deux représentants illustres : Bentham et Kant. La *Déontologie* et les autres ouvrages de Bentham peuvent être considérés comme présentant le résumé le plus exact et le plus complet de tous les principes de l'eudémonisme, de même que la *Critique de la raison pratique* résume aussi les principes contraires. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette discussion; nous dirons seulement que toute la question peut être ramenée à celle de l'existence du principe que les spiritualistes appellent devoir moral, obligation morale. Il s'agit de savoir si nous ne distinguons pas nettement ces deux mobiles différents de nos actions : 1° il me plaît de faire telle action parce que mon intérêt le demande ; 2° il faut que je la fasse, parce que le devoir l'exige. Bentham avoue que le second mobile de nos actions disparaît dans sa théorie; il n'y a pas pour lui d'obligation morale : C'est, dit-il, un mot vague et ambigu, imaginé par les spiritualistes pour dissimuler le défaut de leur système.

Le système de l'obligation morale a été formulé par ses partisans de différentes manières. On connaît la maxime de la morale platonicienne : Agis d'une manière conforme à ton perfectionnement. Agis, disent les stoïciens, d'une manière conforme à la nature. Agis, dit Kant, de manière à ce que la règle de ton action puisse devenir une règle générale. Agis d'une manière conséquente, dit Fichte. Agis en te conformant à l'absolu, disent les dernières écoles de l'Allemagne. Mais tous ces systèmes divers s'accordent en ce qu'ils se fondent tous sur le principe révélé à l'homme par la raison du devoir ou de l'obligation morale.

Nous avons exposé jusqu'ici les pro-

blèmes fondamentaux de la déontologie: il nous reste à indiquer le plan général de cette science et la division générale des questions dont elle se compose. Les anciens distinguèrent quatre classes de devoirs: la force, la prudence, la tempérance et la justice. Une division plus simple et en même temps plus complète, adoptée presque unanimement aujourd'hui, distingue trois classes de devoirs : les devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables et envers Dieu. Nous distinguerons donc la morale individuelle, la morale sociale et la morale religieuse; dans ces trois classes seront renfermées toutes les questions comprises dans la déontologie. Voy. DEVOIR. AM. P-ET.

DÉPART (CHANT DU). L'enthousiasme révolutionnaire a fait éclore de belles poésies, parmi lesquelles plusieurs morceaux ont obtenu les honneurs de la popularité. Les deux hymnes qui ont excité le plus de sympathies et dont la vogue a été la plus universelle pendant la révolution française sont la *Marseillaise* (voy.) et le *Chant du Départ*. Dans l'une et dans l'autre, la poésie et la musique contribuèrent également au succès; mais ce qui y contribua le plus, ce furent les sentiments de patriotisme alors à l'ordre du jour, et les anathèmes lancés contre ce qu'on appelait *les tyrans* et contre les ennemis de la France; moyens qui avaient souvent suffi aux poètes, pour remplacer des qualités qui se trouvaient au reste dans ces deux hymnes.

Quoique ce titre que nous appliquons aux deux morceaux semble exclusivement réservé aux chants d'église, nous le leur avons conservé, parce qu'il leur fut donné dans l'origine, et qu'ils furent composés pour des cérémonies publiques auxquelles l'époque imprimait un caractère religieux.

Le Brun, La Harpe, Andrieux, avaient payé leur tribut au culte de la liberté, dans des odes, des stances et des hymnes; mais Chénier (Marie-Joseph), plus profondément convaincu peut-être, fut aussi plus à la portée de la multitude, dont il peignit les sentiments en lui empruntant son langage.

En faisant avec justice la part aux idées et aux expressions du temps, on

peut trouver belle la strophe suivante, qui est la première et la meilleure du Chant du Départ :

La Victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La Liberté guide nos pas,
Et du Nord au Midi, la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France,
Rois ivres de sang et d'orgueil !
Le peuple souverain s'avance :
Tyrams, descendez au cercueil !

CHORUS.

La république nous appelle !
Sachons vaincre ou sachons périr.
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

Les sept autres strophes de cet hymne de guerre sont moins poétiques, comme elles ont aussi moins d'énergie : les noms propres de Barras et de Viala, les citoyens et les représentants, sont des mots qui nuisent à l'harmonie et qui tiennent à la langue de l'époque.

On peut avec raison critiquer cette puérile antithèse que Chénier met dans la bouche d'un enfant, et d'un enfant républicain :

Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants.

Et cette apostrophe des jeunes filles qui veulent voir revenir dans leurs murailles les citoyens

Beaux de gloire et de liberté.

D'autant que ce dernier mot va rimer avec l'égalité, qui ne la quittait alors ni en poésie, ni en prose, ni sur les affiches, ni sur les murailles, ni en tête de tous les actes publics.

Ce Chant du Départ fut, de la part de Chénier, la brillante inspiration d'un rêve démocratique : il le fit en 1794 à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet (prise de la Bastille. Voy. СМЪНИКА, t. V, p. 645). On le trouve dans le *Moniteur*, à la date du 20 juillet, et dans l'*Almanach des Muses* de l'an III. Il est aussi imprimé dans les œuvres du poète, et dans le recueil particulier de ses poésies, publié en 1797. La musique, improvisée, dit-on, par Méhul au milieu des causeries d'un salon sur la cheminée duquel il l'écrivit, est un chef-d'œuvre. Sa phrase *La république nous appelle* est aussi belle de noble expression que le cri *Aux armes, citoyens!* de la *Marseillaise*, est entraînant.

Ces hymnes étaient chantés aux fêtes du peuple qui avaient lieu dans le Jardin national : c'était le nom qu'on donnait alors au jardin des Tuileries.

La révolution de juillet a fait revivre le Chant du Départ ainsi que la *Marseillaise*, et on leur a joint pendant quelque temps la *Parisienne* de M. Casimir Delavigne (voy. ci-dessus, p. 696). Le retour au calme et le besoin de l'ordre ont fait défendre par l'autorité le Chant du Départ, dans lequel on trouve exprimés des sentiments peu en harmonie avec les institutions actuelles de la France*.

D. M.

(*) Les Allemands, lorsqu'ils secoururent le joug de l'étranger, eurent aussi leur *Chant du départ* : au moins peut-on trouver un pâle reflet de ce fameux hymne de guerre dans le chant *Hinaus, hinaus! es ruft das Vaterland!* et dans celui de Kerner *Ins Feld, ins Feld! die Reckegister mahnen.*

ERRATA ET ADDITIONS.

TOME VII^e.

- Fig. 3, note. Timon et M. de Cormenin ne sont décidément qu'une seule et même personne. Ce dernier, dans le cours de l'ouvrage *Études sur les orateurs parlementaires*, laisse assez deviner le véritable auteur (voir p. 116, 122, 156, etc.).
- p. 24, col. 2, article CORNOUAILLES (*presqu'île de*) ajoutez ces mots : (*Cornu Gallie ou Wallis*), qui expliquent l'origine du nom.
- p. 44, col. 2, ligne 29, au lieu de les tribunaux ressortent, *l'ont* ressortissent.
- p. 176, col. 2, — 10. En cet endroit, ainsi qu'à l'article ABÉLARD, on n'a pu parler encore du *Sic et Non*, publié d'après des manuscrits récemment découverts par M. Cousin, avec une savante introduction sur les Nominalistes et les Réalistes, renfermant de plus l'histoire de la scholastique depuis Charlemagne jusqu'à Abélard.
- p. 429, col. 2, — 29, au lieu de Barchly, lisez Barchll ou Barschly, nom formé par contraction de Barou Tchali, boulevard de Tchali.
- p. 494, col. 2, — 46, au lieu de qui fut donnée à Montluc au siège de Saint-Quentin, lisez qui fut donnée à Montluc. Au siège de Saint-Quentin, etc.
- p. 538, col. 1, article DANTRIG, mettez au bas C. L.
- p. 541, col. 1, article DANUBE. Les lettres de M. Saint-Marc-Girardin sur un Voyage à Constantinople par le Danube, dont nous lisons la 7^e dans le numéro du *Journal des Débats* du 24 novembre, offrent quelques détails nouveaux qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs. C'est au-dessous de Kolumbatz (ville forte sur la rive droite du fleuve, dans le district servien du même nom), à *Drenkova* (lisez Terenkova), que commencent les embarras de la navigation; et les brisants s'étendent, dit M. Girardin, jusqu'à *Skals Gladova*, qui paraît être le *Kladova* des bonnes cartes. Cependant la *Porte de Fer*, qui est la dernière des cascades du Danube, et la plus rapide, est encore plus bas. Le *Vieux-Orszova* (prononcez Orchova), situé un peu au-dessus d'Orszova, aux confins du Banat (*voy.*) avec les districts serviens et la Valachie, est plus haut que *Kladova* qui appartient à la Serbie. Le bateau à vapeur n'arrive pas jusqu'à la ville : on le quitte à Terenkova pour monter dans une barque à 8 ou 10 rameurs, sur laquelle on franchit plus facilement les brisants. Ces obstacles ont paru insurmontables à M. Girardin et il n'y voit d'autre remède que l'achèvement de la route qu'on a commencé à tailler dans le roc sur la rive autrichienne du fleuve. Un autre bateau à vapeur, le troisième ou quatrième sur la longueur du Danube, reçoit ensuite les voyageurs pour les conduire à Widdin (Boulgarie), etc. *Kladova* est remarquable par les restes du pont que Trajan a fait jeter sur le Danube, au-dessus du village valaque de Severin et du village servien de Petislam; il en reste deux de chaque côté, et une suite d'arches sur la rive valaque (voir les lettres de M. Saint-Marc-Girardin).
- Le dictionnaire encyclopédique allemande d'Ersch et Gruber a donné un article sur Aug. Wilhelm, sur la connaissance que les Allemands ont eue de ce fleuve, dont la description est ensuite donnée au

TABLE

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME SEPTIÈME.

	Pag.		Pag.		Pag.
in (vicomte de).	1	gie, etc.		Corymbifères.	71
taingne (L. de).	3	Corpulence, voy. Obésité.		Coryphée.	71
in.	4	Corpuscules, voy. Atomes, Infusoires, Microscopiques, Animalcules, etc.		Coryphènes.	71
voy. Éléphant.		Corpus.	36	Coryza.	72
ie, voy. Calcé-		Corpus delicti.	36	Cos, voy. Sporades.	
et Quartz-Agate.		Corpus juris.	36	Cosmaques, voy. Kosaks.	
	4	Correction (typogr.).	37	Cosel (comtesse de).	72
(famille de).	5	Correction (litt., beaux-arts), voy. Pureté, Dessin, Style.		Cosmas Indicoeleustès.	73
s (Vincent).	6	Correction (maison de), v. Pénitentiaire (système) et Prisons.		Cosme (saint).	74
	7	Correctionnel voy. Police et Tribunaux.		Cosme (frère).	74
l'abondance, v.		Corrège.	40	Cosme de Médicis (les).	74
dance et Amalthée.		Corregidor.	41	Cosmétiques.	75
Ammon.	7	Corrélation.	41	Cosmogonie.	76
oy. OEil.		Correspondance.	42	Cosmogonie.	81
e, voy. Corbeau.		Corrèze (départ. de la).	43	Cosmopolitisme.	82
e (Pierre).	7	Corridor.	44	Cosmorama, voy. Optique.	
e (Thomas).	15	Corroi.	45	Cosse, voy. Siliques et Légumes.	
	16	Corrosif, voy. Cautique.		Cossé, voy. Brissac.	
is (Pierre).	17	Corroyeur.	45	Coster (Laurent).	83
is Népos.	18	Corruption (chim.).	46	Costume.	84
us.	21	Corruption (mor., litt.), voy. Mœurs, Goût, etc.		Cottier.	87
	22	Corroier (droit).	46	Côte, voy. Cours et Rente.	
(bêtes à), voy.		Corsaire.	47	Côte, voy. Thorax et Squelette.	
ux.		Corse.	47	Côte (marine).	88
(ouvrages à), v.		Corselet, voy. Corcelet.		Côte (vins de la).	89
fication.		Corset.	50	Côte d'or (département de la).	89
(grottes de)	23	Corsini.	51	Côté droit, gauche.	92
e.	23	Corso, voy. Cours.		Cotentin.	93
illes (presqu'île)	24	Cort (Corneille).	51	Cotereaux.	93
	25	Cortès.	52	Coterie.	93
ller.	25	Cortez (Fernand).	60	Côtes-du-Nord (dépt. des).	94
lis (marquis de).	29	Cortona (Pietro da).	62	Cothurne.	97
re.	27	Cortot.	63	Cotillon.	97
odel.	27	Corvée.	64	Cotin (abbé).	97
l.	27	Corvette.	67	Coton.	98
itions.	27	Corvetto (comte).	68	Cotonnades.	101
math.), voy. Solide.		Corvey (abbaye de).	69	Colonnier.	101
physique).	30	Corvin, voy. Mathias et Hunyade.		Cotopaxi.	102
psych.).	31	Corvisart-Desmarets.	69	Cotta (librairie et baron de).	102
polit.).	33	Corybant.	70	Cotte d'armes.	104
art milit.).	33			Cotte de mailles et Hautbert.	105
e-garde, voy. Garde.				Cottin (M ^{me}).	105
trangers (méde-	34			Cotylédons.	106
humain, voy.				Cou.	106
me, Anatomie;				Couchant.	107
biologie, Ostéolo-					

ERRATA ET ADDITIONS.

TOME VII^e.

- Pag. 3, note. Timon et M. de Cormenin ne sont décidément qu'une seule et même personne. Ce dernier, dans le cours de l'ouvrage *Études sur les orateurs parlementaires*, laisse assez deviner le véritable auteur (voir p. 116, 122, 156, etc.).
- p. 24, col. 2, article CORNOUAILLES (*presqu'île de*) ajoutez ces mots : (*Cornu Gallie* ou *Wallie*), qui expliquent l'origine du nom.
- p. 44, col. 2, ligne 29, au lieu de les tribunaux ressortent, *leurs* ressortissent.
- p. 176, col. 2, — 10. En cet endroit, ainsi qu'à l'article ABÉLARD, on n'a pu parler encore du *Sic et Non*, publié d'après des manuscrits récemment découverts par M. Cousin, avec une savante introduction sur les Nominalistes et les Réalistes, renfermant de plus l'histoire de la scholastique depuis Charlemagne jusqu'à Abélard.
- p. 429, col. 2, — 29, au lieu de Barchly, *lisez* Barchll ou Barschly, nom formé par contraction de Barou Tchali, boulevard de Tchali.
- p. 494, col. 2, — 46, au lieu de qui fut donnée à Montluc au siège de Saint-Quentin, *lisez* qui fut donnée à Montluc. Au siège de Saint-Quentin, etc.
- p. 538, col. 1, article DANUBIE, mettez au bas C. L.
- p. 541, col. 1, article DANUBE. Les lettres de M. Saint-Marc-Girardin sur un Voyage à Constantinople par le Danube, dont nous lisons la 7^e dans le numéro du *Journal des Débats* du 24 novembre, offrent quelques détails nouveaux qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs. C'est au-dessous de Kolombatz (ville forte sur la rive droite du fleuve, dans le district servien du même nom), à *Drenkova* (*lisez* Terenkova), que commencent les embarras de la navigation; et les brisants s'étendent, dit M. Girardin, jusqu'à *Stala Gladova*, qui paraît être le *Kladova* des bonnes cartes. Cependant la *Porte de Fer*, qui est la dernière des cascades du Danube, et la plus rapide, est encore plus bas. Le Vieux-Orszova (*prononcez* Orchova), situé un peu au-dessus d'Orszova, aux confins du Banat (*voy.*) avec les districts serviens et la Valachie, est plus haut que *Kladova* qui appartient à la Serbie. Le bateau à vapeur n'arrive pas jusqu'à la ville : on le quitte à Terenkova pour monter dans une barque à 8 ou 10 rameurs, sur laquelle on franchit plus facilement les brisants. Ces obstacles ont paru insurmontables à M. Girardin et il n'y voit d'autre remède que l'achèvement de la route qu'on a commencé à tailler dans le roc sur la rive autrichienne du fleuve. Un autre bateau à vapeur, le troisième ou quatrième sur la longueur du Danube, reçoit ensuite les voyageurs pour les conduire à *Widdin* (Boulgarie), etc. *Kladova* est remarquable par les restes du pont que Trajan a fait jeter sur le Danube, au-dessus du village valaque de Severin et du village servien de Petislam; il en reste deux piles, une de chaque côté, et une suite d'arches sur la rive valaque (*voir* les lettres de M. Saint-Marc-Girardin).
- Au mot *Danubius*, l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber a donné un article plein de science de M. Aug. Wilhelm, sur la connaissance que les anciens avaient du cours de ce fleuve, dont la description est ensuite donnée au mot *Donau*.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME SEPTIÈME.

	Pag.		Pag.		Pag.
Cormenin (vicomte de).	4	gle, etc.		Corymbifères.	74
Cormontaingne (L. de).	3	Corpulence, <i>voy.</i> Obésité.		Coryphée.	71
Cormoran.	4	Corpuscules, <i>voy.</i> Atomes, Infusoires, Microscopiques, Animalcules, etc.		Coryphènes.	74
Cornak, <i>voy.</i> Éléphant.		Corpus.	36	Coryza.	73
Cornaline, <i>voy.</i> Calcédoine et Quartz-Agats.		Corpus delicti.	36	Cos, <i>voy.</i> Sporades.	
Cornard.	4	Corpus juris.	36	Cosques, <i>voy.</i> Kosaks.	
Cornaro (famille de).	8	Correction (typogr.).	37	Cosel (comtesse de).	73
Cornaros (Vincent).	6	Correction (litt., beaux-arts), <i>voy.</i> Pareté, Dessin, Style.		Cosmas Indicopleustés.	73
Corne.	7	Correction (maison de), <i>v.</i> Pénitentiaire (système) et Prisons.		Cosme (saint).	74
Corne d'abondance, <i>v.</i> Abondance et Amalthée.		Correctionnel, <i>voy.</i> Police et Tribunaux.		Cosme (frère).	74
Corne d'Ammon.	7	Corrège.	40	Cosme de Médicis (les).	74
Cornée, <i>voy.</i> OEil.		Corregidor.	41	Cosmétiques.	75
Corneille, <i>voy.</i> Corbeau.		Corrélation.	41	Cosmogonie.	76
Corneille (Pierre).	7	Correspondance.	42	Cosmographie.	81
Corneille (Thomas).	15	Corrèze (départ. de la).	42	Cosmopolitisme.	82
Cornélie.	16	Corridor.	44	Cosmorama, <i>voy.</i> Optique.	
Cornelius (Pierre).	17	Corroi.	45	Cosse, <i>voy.</i> Siliques et Légumes.	
Cornélius Népos.	18	Corrosif, <i>voy.</i> Caustique.		Cossé, <i>voy.</i> Brissac.	
Cornélius.	21	Corroyeur.	45	Coster (Laurent).	83
Corces.	22	Corruption (chim.).	46	Costume.	84
Corces (bêtes à), <i>voy.</i> Bestiaux.		Corruption (mor., litt.), <i>voy.</i> Mœurs, Goût, etc.		Cottinier.	87
Corces (ouvrages à), <i>v.</i> Fortification.		Corruption (droit).	46	Côte, <i>voy.</i> Cours et Rente.	
Corneto (grottes de).	23	Corsaire.	47	Côte, <i>voy.</i> Thorax et Squelette.	
Corniche.	23	Corse.	47	Côte (marine).	88
Cornouailles (presqu'île de).	24	Corselet, <i>voy.</i> Corselet.		Côte (vins de la).	89
Cornouiller.	25	Corset.	50	Côte d'or (département de la).	89
Cornue.	25	Corsini.	51	Côté droit, gauche.	92
Cornwallis (marquis de).	29	Corso, <i>voy.</i> Cours.		Cotentin.	93
Corogne.	26	Cort (Corneille).	51	Cotereaux.	93
Corollaire.	27	Cortès.	52	Coterie.	93
Coromandel.	27	Cortés (Fernand).	60	Côtes-du-Nord (dépt. des).	94
Coronée.	27	Cortona (Pietro da).	62	Cothurne.	97
Coroner.	27	Cortot.	63	Cotillon.	97
Corporations.	27	Corvée.	64	Cotin (abbé).	97
Corps (math.), <i>voy.</i> Solide.		Corvette.	67	Coton.	98
Corps (physique).	30	Corvetto (comte).	68	Cotonnades.	101
Corps (psych.).	31	Corvey (abbaye de).	69	Colonnier.	101
Corps (polit.).	33	Corvin, <i>voy.</i> Mathias et Hunyade.		Cotopaxi.	102
Corps (art milit.).	33	Corvisart-Desmarests.	69	Cotta (librairie et baron de).	102
Corps-de-garde, <i>voy.</i> Garde.		Corybantes.	70	Colle d'armes.	104
Corps étrangers (médecine).	34			Colle de mailles et Hautbert.	105
Corps humain, <i>voy.</i> Homme, Anatomie; Angiologie, Ostéolo-				Cottin (M ^{me}).	105

	Pag.		Pag.		Pag.
Couches (méd.), <i>voy.</i>		Couronne (antiq., numism.).	151	Craniologie et Cranioscopie.	204
Accouchée, Accouchements (art des), et Accouchement.		Couronne (culte).	154	Cranequin, Crenequin.	205
Couches (hortic.).	108	Couronnement, <i>voy.</i> Sacre.		Crasmer.	206
Coucou.	109	Cour plénière.	154	Cracane (bataille de).	207
Coucy (château et sires de).	109	Courrier, <i>voy.</i> Poste.		Crapaud.	207
Coude.	110	Courrier Français.	156	Crapelet (père et fils).	208
Coude-Pied, <i>voy.</i> Pied.		Cours (<i>corso</i>).	157	Crase.	210
Coudée, <i>voy.</i> Mesures.		Cours (instr. publ.).	158	Crassus (L. Licinius).	210
Couder.	111	Cours (commerce).	159	Crassus (M. Licinius).	210
Coudrier.	111	Course (marine).	159	Cratère, <i>voy.</i> Volcan.	
Coulage.	112	Courses de chevaux.	160	Cratère (général).	211
Coulages (marquis et marquise de).	112	Court.	162	Cratès, <i>voy.</i> Cyniques.	
Couleur (gens de).	113	Courtage.	162	Cratippe, <i>voy.</i> Péripatéticiens.	
Couleurs (phys.).	113	Court de Gébelin.	163	Cratyle, <i>voy.</i> Platon.	
Couleurs (technol.).	113	Courtenai (maison de).	163	Crau (la).	213
Couleuvre.	116	Courtier, <i>voy.</i> Courtage.		Craven (lady).	213
Coulevrine.	117	Courtille.	166	Crawford.	214
Coulis.	117	Courtillière.	167	Craye (G. de).	215
Couliques.	117	Courtin.	167	Crayons.	215
Coulomb.	118	Courtine.	168	Créance, Créancier, v. Dette et Débiteur.	
Coup, Contre-coup, v. Choc et Châte.		Courtisan, <i>voy.</i> Cour.		Création.	216
Coup de collier.	119	Courtisane.	168	Crébillon (le père).	216
Coup d'état.	119	Courtisane.	168	Crébillon (jeune).	219
Coup de main.	120	Courtisane.	168	Crécy (bataille de).	219
Coup de sang, <i>voy.</i> Apoplexie.		Courtisane.	168	Crédibilité.	222
Coup de soleil, <i>voy.</i> Erysipèle et Infection.		Courtisane.	168	Crédit (écon. politique).	223
Coup de Théâtre.	121	Courtisane.	168	Crédit (droit parlementaire), <i>voy.</i> Budget.	
Coupe (culture forestière).	122	Courtisane.	168	Crédit (commerce).	225
Coupe (archéol.).	124	Courtisane.	168	Crede.	225
Coupe des pierres, <i>voy.</i> Stéréotomie.		Courtisane.	168	Crédulité.	225
Coupeclation.	125	Courtisane.	168	Creeks.	226
Couperose, <i>voy.</i> Sulfate et zinc.		Courtisane.	168	Crefeld.	227
Couperose.	126	Courtisane.	168	Crelinger (M ^{me}), <i>voy.</i> Stich.	
Couplet.	127	Courtisane.	168	Crémation, <i>voy.</i> Bâcher et Auto-da-fé.	
Coupole.	127	Courtisane.	168	Crème.	227
Coupon.	130	Courtisane.	168	Crème de tartre.	227
Coupure, <i>voy.</i> Plaie.		Courtisane.	168	Crémeat.	228
Cour (archit.).	130	Courtisane.	168	Créneaux.	228
Cour (jurispr.).	131	Courtisane.	168	Crénequin, v. Cranequin.	
Cour, Courtisan.	132	Courtisane.	168	Créoles.	229
Courage.	134	Courtisane.	168	Crépin et Crépinien (sts).	229
Courant.	135	Courtisane.	168	Crépuscule.	230
Courants marins.	136	Courtisane.	168	Créqui (maison de).	230
Courbature.	138	Courtisane.	168	Crescence.	231
Courbe.	138	Courtisane.	168	Crescendo.	232
Cour d'amour.	139	Courtisane.	168	Crescentini.	232
Coureur.	142	Courtisane.	168	Crescenzio.	233
Courier (Paul-Louis).	142	Courtisane.	168	Crescimbeni.	234
Courlande.	147	Courtisane.	168	Crespi (les).	234
Courlande (duchesse de).	149	Courtisane.	168	Crespy (traité de).	235
Courlis.	151	Courtisane.	168	Cresson.	236
		Courtois, le Bourguignon.	169	Crésus.	236
		Courtoisie.	170	Crète.	237
		Courtrai.	171	Crétins.	240
		Courvoisier.	171		
		Cousin (h. n.).	172		
		Cousin (Jean).	173		
		Cousin (Victor).	173		
		Cousin (les).	179		
		Coutances (cath. év.).	182		
		Coutelier.	183		
		Couthon.	184		
		Coutil.	185		
		Coutras (bataille de).	185		
		Coutume, Droit coutumier.	187		
		Couvée, v. Incubation.			
		Couvent.	188		
		Couverture.	189		
		Couverturier.	191		
		Couvre-feu.	192		
		Couvreur.	192		
		Covenant.	192		
		Cowley.	193		
		Cowper.	193		
		Coxe.	194		
		Coypel.	195		
		Coysevox.	196		
		Crabbe (George).	199		
		Crabe (h. n.).	199		
		Cracovie, <i>voy.</i> Krakovie.			
		Craie.	200		
		Cramer (Charles-Gottl.).	201		
		Cramer (J.-B.).	201		
		Crampe.	203		
		Cranach (Luc).	203		
		Crâne,	204		

TABLE DES MATIÈRES.

797

	Pag.		Pag.		Pag.
Crétique.	241	chard.	297	Cultellation.	343
Creuse (départ. de la).	241	Cronegk.	304	Cultivateur.	343
Créuse, <i>voy.</i> Énée.		Croquis.	304	Culture (grande et petite)	346
Creusets.	244	Crosse.	305	Cumanie, <i>voy.</i> Komans.	
Creuzer.	244	Crotale.	305	Cumberland (Richard).	357
Crevasse, <i>voy.</i> Gerçare.		Croton (huile de).	306	Cumberland (Guill.-	
Crevette.	246	Crotone.	306	Aug. duc de)	358
Crevier.	246	Croup.	308	Cumberland (Ern.-Aug.,	
Cri, Cri d'armes, Cri		Croupier, <i>voy.</i> Jeux.		duc de).	358
de guerre.	247	Croy ou Crouy (mais. de).	308	Cumes.	359
Criblier.	248	Croyance.	310	Cumin.	360
Cric.	248	Crucifères.	310	Cumul.	360
Crichton.	248	Crucifiement.	310	Cunaxa (bataille de).	361
Criées, <i>voy.</i> Enchères.		Crusca, <i>voy.</i> Académie.		Cundinamarca, <i>v.</i> Nou-	
Crillon (maison de).	249	Crusius.	312	velle-Grenade.	
Crime.	254	Crussol (famille de).	312	Cunégonde (sainte).	362
Crimée, <i>voy.</i> Tauride.		Crustacés.	313	Cunéiforme (écriture).	362
Criminaliste et Crimi-		Cruzada et Cruzado (nu-		Cunningham.	364
nel, <i>voy.</i> Droit crimi-		mism.).	314	Cupidon.	366
nel.		Cruzada (fin.).	315	Curage.	366
Criminelle (instruction),		Cryptes, <i>voy.</i> Catacom-		Curage.	367
<i>voy.</i> Instruction.		bes.		Curatelle.	367
Crin.	254	Cryptocalvinistes.	315	Curdes, <i>voy.</i> Kurdes.	
Crinière.	255	Cryptogames.	315	Cure (méd.), <i>voy.</i> Trai-	
Crinum.	255	Ctésias.	315	tement.	
Criquet.	255	Cuba.	317	Cure (droit adm.).	368
Crise (médecine).	256	Cube.	319	Curé.	369
Crise commerciale.	257	Cubèbe, <i>voy.</i> Poivre.		Cure d'âme, <i>voy.</i> Curé,	
Crise politique, <i>voy.</i>		Cubières (marquis et		Pasteur, Religion, etc.	
Coop d'état, Émeute,		chevalier de).	321	Curètes.	372
Révolution, Insurrec-		Cucurbitacées.	322	Curiaques, <i>voy.</i> Horaces.	
tion, etc.		Cudworth.	322	Curial, <i>voy.</i> Curé et	
Cristal.	259	Cueva (Jean de la).	326	Curie.	
Cristallin, <i>voy.</i> Œil		Cufiques (<i>Arabiens</i> ou		Curie.	372
et Cataracte.		monnaies), <i>voy.</i> Kou-		Curiles (iles), <i>v.</i> Kou-	
Cristallisation et Cristal-		fiques.		riles,	
lographie.	259	Cuir.	326	Curion.	373
Cristaux.	260	Cuirasse.	327	Curius Dentatus.	373
Critérium.	260	Cuirassiers.	328	Curopalate.	374
Critias, <i>voy.</i> Tyrans		Cuisine.	328	Curran.	374
(les trente).		Cuissart.	329	Cursive, <i>voy.</i> Écriture.	
Criticisme.	262	Cuisse.	330	Curtius (Marcus).	375
Critique (philologique,		Cuisson.	330	Curtius ou Kurtz.	375
historique, littéraire).	264	Cuivre.	331	Curule.	375
Croatie.	267	Cujas.	333	Cusco ou Cuzco, <i>voy.</i>	
Croche, Double-cro-		Culage.	335	Pérou et Incas.	
che, etc.	268	Culée.	335	Custines (comte de).	375
Crocodile.	268	Culinaire (art).	336	Cutanées (maladies), <i>v.</i>	
Crocus, <i>voy.</i> Safran.		Cullerier (oncle et neveu).	339	Peau (maladies de la).	
Croisades.	269	Culloden (bataille de).	339	Cutter.	376
Croisée.	291	Culm, <i>voy.</i> Kulm.		Cuve, <i>voy.</i> Vinification.	
Croisement des races.	292	Culmination.	340	Cuve pneumatique.	376
Croiser, Croisière.	294	Culpabilité, <i>voy.</i> Peines		Cuvier (baron Georges).	376
Croissance, <i>v.</i> Accrois-		et Imputation.		Cuvier (Frédéric).	381
sement.		Culte (philosophie re-		Cuzzoni (Francesca), <i>v.</i>	
Croissant.	294	ligieuse).	340	Chant.	
Croissant (ordre du).	294	Culte (droit adm.).	342	Cyanogène.	381
Croix (blason).	295	Culte des animaux, etc.,		Cyanose.	382
Croix (religion).	295	<i>voy.</i> Animaux, Féli-		Cyanure, <i>voy.</i> Cyano-	
Croix (supplice de la).	296	chisme, Chamani-		gène.	
Croanwell (Olivier et Ri-		mo, etc.		Cybèle.	383

	Page		Page		Page
Cyclades (îles).	384	Dacier (le baron).	421	Damoisel ou Damoiseau.	426
Cycle.	386	Dactyle (métr.).	422	Damon et Pythias.	426
Cyclique (poésie).	388	Dactyles (myth.).	422	Damoreau (M ^{me}).	427
Cycloïde.	389	Dactylés (h. n.).	422	Dampier.	428
Cyclopes (myth.).	390	Dactyliothèque.	423	Dampierre (marquis de).	429
Cyclopes (h. n.).	390	Dadian, voy. Mingrèlie.		Dan, voy. Tribus (les douze).	
Cyclopiques ou Cyclo-péens (monuments).	391	Dændels.	426	Danaé, voy. Persée.	
Cygne.	391	Daghestan.	427	Danaïdes.	421
Cylindre (géom.).	392	Dago (île de), voy. Es-thonie et OËsel.		Danaüs.	421
Cylindre (techn.).	392	Dagobert I-III.	430	Danchet.	425
Cymbales.	393	Dagon.	432	Dancourt.	425
Cynanthropie, v. Monomanie.		Dague.	432	Dandelot.	424
Cynarées.	393	Dagueseau ou d'Aguesseau.	432	Dandin.	425
Cynips.	393	seau.	432	Dandolo (famille de).	425
Cyniques.	394	Dahl.	440	Dandy.	427
Cynocéphales (idoles).	395	Dahlia.	441	Danebrog (ordre de).	428
Cynocéphales (bat. de).	396	Dahomey.	443	Danemark.	428
Cynorexie, voy. Boulimie.		Daillé.	445	Dangeau (marquis de).	505
Cypre, voy. Chypre.		Dailly, voy. Ailly.		Dangereux (archipél).	506
Cyprés.	396	Daim.	446	Dangeville (Marie-Anne Botot).	506
Cyprien (st.).	397	Dain (Olivier le), voy. Louis XI.		Daniel (prophète).	507
Cyrénaïque (la).	397	Dairi, voy. Japon.		Daniel (le père).	504
Cyrénaïque (philos.).	400	Dais, voy. Baldaquin.		Dannecker.	500
Cyrille (saint, de Jérusalem).	401	Dalai-Lama, voy. Lamiisme.		Danoises (langue et littérature).	510
Cyrille (saint, d'Alexandrie).	401	D'Allainval, voy. Allainval.		Danse.	511
Cyrille et Méthode (sts.).	403	Dalayrac.	447	Danse de Saint-Guy.	490
Cyrus-le-Grand.	404	Dalberg (famille de).	447	Danseur de corde, voy. Funambule.	
Cyrus-le-Jeune.	406	Dalécarlie.	451	Dantan (frère).	521
Cystique, Cystotomie, voy. Taille.		D'Alembert.	452	Dante Alighieri.	522
Cystite, voy. Vessie.		Dajila, voy. Samson.		Danton.	531
Cythère, voy. Ionien-nes (îles).		Dalin (Olaus).	462	Danzig.	536
Czacki.	408	Dalle.	463	Danzig (duc de), voy. Lefebvre.	
Czar.	410	Dalmatie.	463	Danube.	538
Czarniecki.	410	Dalmatie (duc de), voy. Soult.		D'Anville.	541
Czartoryski (les princes).	411	Dalmatique.	468	Daphné.	542
Czechs, voy. Tchekhs.		Dalrymple (les).	466	Daphnis.	542
Czenstochowa.	415	Dalton.	467	D'Arctet (père et fils).	545
Czerkesses, voy. Tcherkesses.		Damas (géogr.).	468	Dardanelles (châteaux et détroit des).	544
Czerniczew, voy. Tchernichef.		Damas (techn.).	471	Dardanie.	546
Czerny.	415	Damas (famille de).	472	Dardanus.	547
Czerny-George, voy. Tcherny (George).		Damascène (St.-Jean).	475	Dar-Four.	547
		Damase I et II.	476	D'Argenson, voy. Argenson.	
		Damasquiner.	476	Darien, voy. Panama et Nouvelle-Grenade.	
		Damassé.	477	Darique.	548
		Dambray (père et fils).	477	Darius (les).	548
		Dame.	479	Darmstadt.	551
		Dameret, voy. Damoiseau.		Darney (lord).	552
		Dames (jeu de).	481	Dartres.	552
D (lettre).	417	Dames (paix des), voy. Cambrai.		Daru (comte).	552
D ou D-la-ré.	418	Damiens.	481	Darwin.	553
Da capo.	418	Damier, voy. Dames.		Darschhof (princesse).	554
Dach (Simon).	418	Damiette.	483	D'Assoucy.	555
Dacie, Dacca.	419	Damnation.	484	Date.	556
Dacier (André et sa femme).	419	Damoclès (épée de).	485		

TABLE DES MATIÈRES.

799

	Page		Page
ie.	557	Debrosses, v. de Brosse.	
, voy. Cas.		Debure (libraires).	608
er.	558	Debureau.	608
e.	559	Décade et Décadi, voy.	
caton.	560	Calendrier républi-	
cauil.	563	caïn.	
(comte de).	563	Décadence, voy. Nation	
ie.	564	(grandeur et décadence	
ou.	564	d'une), Byzantin	
hin (h. n.).	568	(empire et art), etc.	
hin (droit public).	570	Decaen.	609
hiné.	571	Décagone.	611
re (comte).	574	Décalogue.	611
.	575	Décanat.	613
iant (sir W.).	575	Decandolle, voy. Can-	
l (roi des Juifs).	576	dolle.	
l (Jacques-Louis).	578	Décapitation, voy. Peine	
l (Pierre-Jean).	582	de mort, Guillo-	
a.	585	tine, etc.	
.	586	Décapodes, voy. Crusta-	
ist, prince d'Eck-		cés.	
ihl.	586	Décapole.	612
riguy.	590	Décatisseur.	612
(sir Humphry).	591	Decaux (vicomte).	612
(vicomte de), voy.		Decazes (duc et vicomte).	613
ndes.		Décembre, voy. Mois.	
s.	592	Décemvirs.	616
court.	594	Décece, Décorum.	618
	594	Décennales (fêtes), voy.	
ation.	597	Fêtes.	
cle, voy. Dégel.		Décentralisation, voy.	
quement (marine),		Centralisation.	
r. Desserte, Em-		Déception.	618
quement et Débar-		Décès.	---
ement.		Déchant, voy. Chant	
quement (art mil.).	597	d'Église.	
ts.	597	Decharge (physique), v.	
ts (journal des).	598	Explosion, Feu, etc.	
ts parlementaires.	600	Décharge (droit).	620
uche.	602	Déchaussés, voy. Car-	
lloy, voy. Belloy.		mes et Franciscains.	
t.	603	Déchéance.	620
litants.	603	Déchiffrer (dipl.).	622
t.	603	Déchiffrer (mus.).	623
teur, voy. Dette.		Déchirement.	624
t oratoire.	604	Déciatine.	624
ai.	605	Décimal (système).	625
issement, voy. Fo-		Décimation.	626
ts, Coupes, Défri-		Décime.	627
issement, Économie		Décision (droit).	627
rale, etc.		Décimus Mus (Publius).	627
issement, voy. Luxa-		Décus (En. Mes. Q.)	
pn.		Trajanus).	627
rah.	606	Déclamation.	628
rdement, v. Inon-		Déclamations des rhé-	
rdement.		teurs.	629
uché, voy. Mar-		Déclaration, v. Guerre,	
ché et Vente.		Faillite, Infanticide,	
uter.	607	etc.	
ecain (landes de).	607	Déclaration des Droits,	
idement.	607	voy. Droits.	
		Déclaration du Clergé de	
		France.	630
		Déclin.	631
		Déclinaison (gramm.).	632
		Déclinaison (astronomie).	632
		Déclinaison de l'aiguille	
		aimantée.	632
		Déclinoire.	633
		Décoction.	634
		Décorateur.	635
		Décorations (théâtre).	635
		Décorations (politiques	
		et militaires).	636
		Découvertes, v. Inven-	
		tions et Découvertes.	
		Découvertes (voyages de).	637
		Décrépitation.	641
		Décrépitudo.	641
		Decrés (duc).	642
		Decrescendo, voy. Cres-	
		cendo.	
		Décret.	644
		Décrétales et Faussea-	
		Décrétales.	645
		Décrétistes.	646
		Décreusage.	646
		Décuries et Décurions.	647
		Dédale.	648
		Dédicace d'un livre, d'une	
		église, etc.	648
		Dédit.	651
		Déduction.	651
		Déeses, voy. Dieux.	
		Défaite.	653
		Défaut (morale).	653
		Défaut (droit).	654
		Défection.	655
		Défection.	655
		Defenders.	657
		Défénestration de Prague.	657
		Défense (droit).	658
		Défense (guerre de), voy.	
		Guerre.	
		Défense des Places.	659
		Défenses, voy. Dents,	
		Éléphant, Sanglier,	
		etc.	
		Défensive et Offensive,	
		voy. Alliance.	
		Déferler.	662
		Défi, voy. Combat singu-	
		lier.	
		Défiance.	663
		Déficit.	663
		Défilé.	665
		Défilement.	666
		Définition (logique).	667
		Définition (mathém.).	668
		Defos, voy. Foë.	
		Défoliation, v. Feuilles.	

	Pag.		Pag.		Pag.
Défoncement.	669	Défire.	709	Démonstration (logique).	750
Défraudation, <i>v.</i> Fraude.		Delisle ou de l'Isle (les).	710	Démonstration (math.).	750
Défrichement.	669	Delisle de Sales.	711	Démoralisation.	751
Defterdar.	671	Délit.	712	Démos.	752
Dégel.	671	Délicescence, <i>voy.</i> Inflammation.		Démosthène.	753
Dégénération.	672	Délivrance, <i>voy.</i> Accouchement, Placenta, etc.		Demoustier.	753
Dégénérescence.	676	Della-Maria.	712	Denain (bataille de).	760
Déglutition.	676	Delorme (Philibert).	713	Denderah (zodiaque de).	761
Dégoût.	676	Delorme (Marion).	716	Dendrites.	763
Dégradation (civile, militaire).	677	Délos (île de).	718	Dendrolithe.	764
Dégraiseur.	678	Délos (problème de).	718	Dendrophore.	765
Degré.	679	Delpsch.	719	Dendrologie, <i>voy.</i> Arbres.	
Dégréer, <i>voy.</i> Grément.		Delphes.	720	Denham (sir John).	765
Degrés de Comparaison, <i>voy.</i> Comparaison.		Delta.	721	Denham (le major).	766
Degrés de Jurisdiction, de Parenté, <i>voy.</i> Jurisdiction, Parenté.		Deluc (famille).	723	Déni de justice.	767
Degrés universitaires.	680	Déluge.	724	Denier.	767
Deguignes, <i>voy.</i> Guignes.		Delvincourt.	728	Denier-à-Dieu.	768
Dégustation.	680	Démade.	729	Denier de Saint-Pierre.	768
Delhi, <i>voy.</i> Delhi.		Démagogie.	730	Denius.	769
Déidamie.	681	Demande.	731	Denis, <i>voy.</i> Denys.	
Déification, <i>voy.</i> Apothéose.		Démangeaison, <i>v.</i> Prurit.		Denis (Michel).	770
Dei gratiâ.	681	Démanteler.	731	Denizen, <i>voy.</i> Cité (droit de).	
Déiphobe, <i>voy.</i> Hélène et Sibylle.		Démarcation, <i>v.</i> Borne et Limites.		Denner, <i>voy.</i> Clarinette.	
Déisme, <i>voy.</i> Théisme.		Demarçay.	733	Denner (Balthasar).	770
Déjunir.	681	Démarque et Dèmes, <i>v.</i> Dèmes.		Dennewitz (bataille de).	771
Déjean (comte), père et fils.	681	Dembinski.	734	Dennewitz (comte de), <i>v.</i> Bulow.	
Déjection, <i>voy.</i> Evacuation.		Démembrement.	735	Dénombrement.	772
Déjctarus.	683	Démérary, <i>voy.</i> Folie.		Dénominateur.	772
Deken (Agathe).	683	Démétrary.	736	Dénominations, <i>voy.</i> Noms propres.	
Dekkan (royaume de).	684	Démétrius Poliorcète, etc.	736	Denon (baron).	772
Dekker (J. de).	685	Démétrius de Phalère.	737	Dénonciation.	773
Delacroix.	685	Démétrius (les) de Russie, <i>voy.</i> Dimitri.		Dénouement.	776
Délai.	686	Demi-dieu, <i>voy.</i> Dieux.		Denrée.	776
Délaissement.	687	Demidof (famille).	738	Densité.	776
Delambre.	688	Demi-lune.	740	Dentelle.	777
Delaroché (Paul).	689	Demi-métal, <i>voy.</i> Métaux.		Dentifrices.	777
Délation, Délateur.	691	Demme.	741	Dentirostres.	778
Delavigne (Casimir).	691	Démocratie.	741	Dentiste, <i>voy.</i> Dents (médecine).	
Delaware (fleuve, baie, môle).	697	Démocrate.	745	Dentition.	778
Délegation (droit).	697	Démocratie, <i>voy.</i> Daimoisel.		Dents (hist. nat.).	778
Déléation (droit publ.).	698	Demoiselle (h. n.).	746	Dents (médecine).	781
Délestage, <i>voy.</i> Lest.		Démonétisation.	747	Denys-l'Ancien.	783
Delhi.	698	Démoniaques, <i>voy.</i> Lunatiques et Possession.		Denys-le-Jeune.	784
Délibératif (genre).	699	Démons, Démonologie.	747	Denys d'Halicarnasse.	785
Délibération (philos.).	699	Démonomanie, <i>voy.</i> Folie et Superstition.		Denys l'Aréopagite.	787
Délibération (droit pol.).	700	Démonstratif (genre).	749	Denys de Thrace.	788
Delibéré.	701			Denys le Périégète.	788
Délicatesse.	702			Denys le Grand.	788
Delille.	702			Denys (saint) de France.	788
Déliquescence.	708			Denys le Petit.	788
				Deodand.	789
				Déontologie.	790
				Départ (chant <i>v.</i>).	792



